HISTOIRE GÉNÉRALE

DES

AUTEURS SACRÉS

ET ECCLÉSIASTIQUES.

ANGERS. — IMPRIMERIE DE COSNIER ET LACHÈSE.

HISTOIRE GÉNÉRALE

DES

AUTEURS SACRÉS

ET ECCLÉSIASTIQUES

QUI CONTIENT

LEUR VIE, LE CATALOGUE, LA CRITIQUE, LE JUGEMENT, LA CHRONOLOGIE, L'ANALYSE
ET LE DÉNOMBREMENT DES DIFFÉRENTES ÉDITIONS DE LEURS OUVRAGES;
CE QU'ILS RENFERMENT DE PLUS INTÉRESSANT SUR LE DOGME, SUR LA MORALE ET SUR LA DISCIPLINE DE L'ÉGLISE,
L'HISTOIRE DES CONCILES TANT GÉNÉRAUX QUE PARTICULIERS, ET LES ACTES CHOISIS DES MARTYRS,

PAR LE R. P. DOM REMY CEILLIER

Bénédictin de la Congrégation de Saint-Vannes et de Saint-Hydulphe, Coadjuteur de Flavigny.

NOUVELLE ÉDITION

SOIGNEUSEMENT REVUE, CORRIGÉE, COMPLÉTÉE ET TERMINÉE PAR UNE TABLE GÉNÉRALE DES MATIÈRES,

PAR UN DIRECTEUR DE GRAND SÉMINAIRE,

DÉDIÉE

AU CLERGÉ CATHOLIQUE FRANÇAIS

HONORÉE DES SUFFRAGES DE PLUSIEURS ÉVÊQUES,

Des encouragements de plusieurs Vicaires Généraux, Directeurs de Séminaires et d'un grand nombre de personnages distingués
de la France et des pays étrangers.

TOME SEPTIÈME

PARIS
CHEZ LOUIS VIVÈS, LIBRAIRE-ÉDITEUR
5, RUE DELAMBRE, 5.
1861.

TABLE

DES CHAPITRES, ARTICLES ET PARAGRAPHES

CONTENUS DANS CE VOLUME.

IVe ET Ve SIÈCLES (SUITE).

FIN DE LA TABLE DES CHAPITRES.

HISTOIRE GÉNÉRALE

DES

AUTEURS SACRÉS

ET ECCLÉSIASTIQUES.

AUTEURS ECCLÉSIASTIQUES.

[SUITE DU IVe ET COMMENCEMENT DU Ve SIÈCLE.]

CHAPITRE I.

Saint Jean Chrysostôme, archevêque de Constantinople, docteur de l'Église et confesseur.

[Père de l'Eglise grecque, mort en 407.]

ARTICLE Ier.

HISTOIRE DE SA VIE.

Saint Jean Chrysostôme, né à Antioche, vers 347. Ses études.

1. Saint Jean, surnommé Chrysostôme, également [1] illustre par ses écrits et par les persécutions qu'il eut à souffrir, naquit à Antioche [2] vers l'an 347 [3], de parents [4] chrétiens et de noble condition [5]. Il était encore enfant [6] lorsque son père, qui se nommait [7] Second, mourut après avoir servi avec distinction dans les armées de Syrie. Le nom de sa sœur, qui était l'aînée, n'est pas connu. Sa mère s'appelait Anthuse. Laissée veuve à l'âge de vingt ans, elle passa le reste de ses jours dans la viduité. Chrysostôme étudia la rhétorique sous Libanius [8], et la philosophie sous Adragantius. Il n'avait que dix-huit ans quand il commença à s'appliquer à ces sortes d'études. Depuis il suivit le barreau et composa plusieurs discours publics qui lui acquirent de la réputation. Celui qu'il fit en l'honneur des empereurs fut surtout admiré. Il l'envoya à Libanius [9], qui le trouva si beau, qu'on assure qu'en mourant il déclara que nul autre que Jean ne lui aurait succédé dans la chaire de rhétorique, si les chrétiens ne le lui eussent enlevé [10]. A l'âge de vingt ans, connaissant la vanité des rhéteurs, il renonça à l'étude de l'éloquence pour s'appliquer uniquement à [11] celle des divines Ecritures. Il changea même tout son extérieur; simple et modeste dans ses habits, d'un air grave et sérieux, il allait souvent à l'église pour prier.

Il reçoit le baptême. Il est fait lecteur.

2. Saint Mélèce, alors évêque d'Antioche [12], informé du changement, de l'excellence du génie et des talents de Chrysostôme, lui donna un libre accès dans sa maison, et lui permit d'être continuellement auprès de lui,

[1] Socrat., lib. VI, cap. II.
[2] Pallad., tom. XIII nov. edit. Chrysost., cap. V, pag. 16.
[3] Stilting, dans le tom. IV *Acta Sanctorum*, mensis septembris, met la date de la naissance de saint Chrysostôme vers l'an 344. (*L'éditeur*.)
[4] Chrysost., homil. 1 *advers. Anom.* — [5] Pallad., ubi supra. — [6] Chrysost., *de Sacerdotio*.
[7] Pallad., ubi supra.
[8] Pallad., ibid., et Socrat., lib. VI, cap. III.
[9] Isidor. Pelus., lib. II, *Epist.* 42.
[10] Sozomen., lib. VIII, cap. II.
[11] Pallad., ubi supra, pag. 302; Socrat., lib. VI, cap. II; Sozomen., lib. VIII, cap. II.
[12] Pallad., *Vita Chrysost.*, cap. V.

jugeant par les dispositions de son cœur et de son esprit de quelle utilité il serait un jour à l'Eglise. Après l'avoir instruit pendant trois ans des vérités de la religion, il lui conféra le baptême et le fit lecteur. Chrysostôme s'était fait plusieurs amis dans le cours de ses études : Théodore, depuis évêque de Mopsueste en Cilicie; Maxime, qui le fut de Séleucie en Isaurie, et Basile. Celui-ci lui était tellement uni, qu'ils n'avaient rien de caché l'un pour l'autre. Ils avaient souvent délibéré ensemble sur un genre de vie, et enfin ils [1] se déterminèrent pour la vie solitaire. Anthuse, avertie de ce dessein, n'omit rien pour en empêcher l'exécution, et fit consentir son fils à se contenter d'une retraite dans la maison maternelle. C'était vers l'an 372.

Il fait l'épiscopat vers l'an 372.

3. Pendant qu'il était occupé aux jeûnes, aux veilles et à mortifier ses passions, il se répandit [2] un bruit que les évêques, assemblés à Antioche pour remplir divers siéges vacants, songeaient à le faire évêque, et Basile, son ami. Basile fut en effet nommé à l'évêché de Raphanée en Syrie; mais Chrysostôme évita l'épiscopat par la fuite [3]. Les montagnes voisines d'Antioche furent le lieu de sa retraite. Il y eut pour maître dans la vie spirituelle, un Syrien déjà âgé [4], qui vivait d'une manière très-austère, et il fit sous lui les plus durs exercices de la vie ascétique pendant quatre années entières. Ensuite il s'enferma seul dans une caverne affreuse, qu'il fut obligé de quitter au bout de deux ans, se trouvant épuisé de jeûnes et de mortifications.

Il est fait diacre vers l'an 380 ou 381, et prêtre en 386.

4. De retour à Antioche, saint Mélèce l'ordonna diacre. C'était vers la fin de l'an 380 ou au commencement de 381. Saint Chrysostôme était alors âgé de trente-trois ou trente-quatre ans. Il fit les fonctions de diacre pendant cinq années, au bout desquelles saint Flavien, qui avait succédé à saint Mélèce, l'ordonna prêtre, le chargeant en même temps du ministère de la prédication. Il s'en acquitta pendant douze ans, instruisant également par la régularité de ses mœurs et par ses discours.

Il est choisi évêque de Constantinople en 398.

5. La réputation de sa vertu et de son éloquence [5] s'étant répandue dans tout l'empire romain, Eutrope [6], premier ministre d'Arcade, le proposa pour évêque de Constantinople à la place de Nectaire, mort le 27 de septembre de l'année 397. Son élection se fit d'un consentement [7] unanime du clergé et du peuple, et avec l'agrément de l'empereur. Il s'agissait de le tirer d'Antioche où il était extrêmement aimé. Arcade, à la persuasion d'Eutrope [8], chargea de cette affaire Astérius, comte d'Orient, dont il connaissait la prudence. Astérius, ayant reçu la lettre de l'empereur [9], pria saint Chrysostôme de venir le trouver, comme pour quelque affaire, dans une église de martyrs, hors d'Antioche, près de la porte Romaine. Là, l'ayant fait monter dans son chariot, il le conduisit en diligence [10] jusqu'à Pagras, où il le remit entre les mains des officiers de l'empereur, qui le menèrent à Constantinople. Arcade y avait [11] fait venir plusieurs évêques, entre autres Théophile d'Alexandrie, voulant rendre l'ordination de saint Jean Chrysostôme des plus solennelles. Théophile, qui avait remarqué sur son visage une grandeur d'âme et une fermeté qu'il [12] ne souffrait point dans ceux qu'il avait à ordonner, s'opposa à son ordination sur divers prétextes; mais Eutrope l'y obligea en lui disant ou qu'il eût à ordonner saint Chrysostôme, ou à se justifier des crimes dont on l'avait accusé dans des mémoires [13] présentés aux évêques. Cette ordination [14] se fit le quatrième des calendes de mars, c'est-à-dire le 26 de février de l'an 398.

Sa conduite pendant l'épiscopat.

6. Les premiers soins de [15] saint Chrysostôme furent de régler la vie et les mœurs du clergé de Constantinople, et de réformer certains abus qui y avaient lieu depuis quelque temps. Il [16] rétablit aussi le bon ordre parmi les veuves, et attaqua [17] vivement les vices et les passions tant des grands que du commun du peuple. Jamais il ne se trouvait aux festins [18], quoiqu'on l'y invitât, mangeait seul et ne buvait point de vin, sinon dans les grandes chaleurs. Il prêchait deux [19], trois et quatre fois la semaine, et quand il le pouvait,

[1] Chrysost., lib. I *de Sacerdotio*. — [2] Idem, ibid.
[3] Stilting met cette nomination en l'an 374. (*L'éditeur.*)
[4] Pallad., *Vita Chrysost.*, cap. V. — [5] Sozomen., lib. VIII, cap. II. — [6] Pallad., *Vita Chrysost.*, cap. V.
[7] Sozomen., ubi supra.
[8] Pallad., ubi supra. — [9] Idem, ibid.
[10] Sozomen., lib. VIII, cap. II.
[11] Socrat., lib. VI, cap. II.
[12] Pallad., *Vita Chrysost.*, cap. V.
[13] Socrat., ubi supra. — [14] Idem, ibid.
[15] Sozomen., lib. VIII, cap. III; Pallad., *Vita Chrysost.*, cap. V. — [16] Idem, ibid.
[17] Socrat., lib. VI, cap. IV.
[18] Idem, ibid., et Pallad., *Vita Chrysost.*, cap. XII.
[19] Chrysost., *Epist.* 4, pag. 126 nov. edit.

sept jours de suite. Ses auditeurs étaient [1] en si grand nombre, que pour leur donner lieu de l'entendre de plus près, il quittait sa place ordinaire et s'asseyait au milieu de l'église, sur la tribune des lecteurs. On ne se lassait point de l'entendre, et souvent on l'interrompait par des acclamations et des battements de mains. Ses discours produisirent de grands fruits dans Constantinople. On vit la ville changer de face [2], la piété refleurir, les courses de chevaux et les autres spectacles abandonnés, les fidèles quitter le cirque et le théâtre pour accourir à l'église aux offices du jour et de la nuit; les païens et les hérétiques se convertirent. Du nombre de ces derniers fut un homme de la secte des macédoniens, qui voulut même obliger sa femme à rentrer comme lui dans le sein de l'Eglise catholique. Il la menaça de la quitter si elle ne participait avec lui aux saints mystères. Elle s'en approcha en effet, mais sans être convertie et dans le dessein de tromper son mari. Après avoir reçu l'eucharistie dans sa main, comme c'était l'usage, elle se baissa comme pour prier, et au lieu de manger ce qu'elle avait reçu, elle mangea un morceau de pain que sa servante, qui était de concert avec elle, lui avait apporté. Son déguisement fut puni sur-le-champ; car elle n'eut pas plutôt mis le morceau de pain dans sa bouche et sous ses dents, qu'il se convertit en pierre. Effrayée d'un événement si miraculeux, et craignant qu'il ne lui arrivât encore pis, elle se hâta de le déclarer à l'évêque, lui montrant la pierre sur laquelle on voyait l'impression de ses dents bien marquée. Elle obtint par ses larmes le pardon de sa faute, et vécut depuis en bonne intelligence avec son mari. Sozomène [3], qui rapporte ce fait, dit que de son temps on voyait encore cette pierre dans le trésor de l'église de Constantinople. Saint Chrysostôme eut beaucoup de part à la paix de l'Eglise d'Antioche et à la réconciliation de saint Flavien avec le pape saint Sirice et les Eglises d'Occident et d'Egypte. Il réforma [4] les Eglises de la Thrace, de l'Asie et du Pont; travailla à [5] la conversion des Goths et des Scythes appelés nomades, et maintint [6] autant qu'il fut en lui, les immunités de l'Eglise contre les entreprises d'Eutrope et de Gaïnas. Il fut député vers ce dernier, que l'empereur avait déclaré ennemi de l'Etat, pour lui demander le rappel du consul Aurélien; et il y a tout lieu de croire qu'il l'obtint, puisque ce Barbare, qui n'avait que du mépris pour Arcade, témoigna un si grand respect pour saint Chrysostôme, qu'ayant appris qu'il venait [7], il alla fort loin au-devant de lui, et que s'en étant approché, il prit la main du saint évêque pour s'en toucher les yeux, et obligea ses enfants de lui embrasser les genoux. Ceci se passait dans le cours de l'année 400.

Il juge le différend d'Antonin, évêque d'Ephèse, en 401.

7. Après le mois [8] de septembre de cette même année, quelques évêques qui se trouvaient à Constantinople s'étant assemblés un dimanche afin de communiquer ensemble, Eusèbe, évêque de Valentinople, présenta à saint Chrysostôme une requête renfermant sept chefs d'accusation contre Antonin, évêque d'Ephèse : le premier, d'avoir fait fondre les vases sacrés de l'église et d'en avoir donné l'argent à garder à son fils; le deuxième, d'avoir employé dans ses étuves des pièces de marbre qu'il avait tirées de l'entrée du baptistère; le troisième, d'avoir élevé dans la salle des colonnes qui avaient été couchées sur le pavé de l'église, en attendant qu'on les mît en œuvre; le quatrième, de tenir à son service un valet qui avait commis un meurtre, sans lui en avoir fait aucune correction; le cinquième, d'avoir vendu à son profit les héritages que Galla, mère de l'empereur Julien, avait laissés à l'Eglise; le sixième, d'avoir eu la compagnie de sa femme, et d'en avoir eu des enfants depuis qu'il s'était séparé d'elle; le septième, de vendre habituellement l'ordination des évêques à proportion du revenu des évêchés. Euzèbe s'offrit à la preuve de toutes ces accusations. Saint Chrysostôme, qui le voyait parler avec chaleur et beaucoup d'animosité, essaya de l'adoucir en lui disant : « Mon frère Eusèbe, comme il arrive souvent que les accusations que l'on fait avec trouble et emportement d'esprit, se trouvent enfin sans fondement et sans preuve, cessez, je vous prie, d'accuser mon frère Antonin. Nous aurons soin, de notre part, de faire cesser tous les sujets de mécontentement que vous pourriez avoir. » Voyant que

[1] Sozomen., lib. VIII, cap. V.
[2] Pallad., ubi supra; Sozomen., ubi supra.
[3] Sozomen., lib. VIII, cap. V.
[4] Theodoret., lib. V, cap. VIII.
[5] Idem, lib. IV, cap. XXXII, et lib. V, cap. XXX et XXXI. — [6] Idem, lib. V, cap. XXVIII et XXXII.
[7] Idem, lib. III, cap. XXXIII.
[8] Pallad., *Vita Chrysost.*, cap. XIII.

ces paroles ne faisaient aucune impression sur l'esprit d'Eusèbe, il s'adressa à Paul, évêque d'Héraclée, qui paraissait favorable à Antonin, et le pria de les remettre bien ensemble. Comme l'heure du sacrifice approchait, saint Chrysostôme se leva avec les autres évêques pour le célébrer. Eusèbe, étant entré secrètement dans l'église, présenta devant tout le peuple et devant tous les évêques une autre requête qui renfermait les mêmes chefs d'accusation, demandant instamment justice à saint Chrysostôme, et l'en conjurant par les serments les plus saints et les plus horribles. Le saint évêque reçut ce mémoire, et aussitôt qu'on eut lu l'Ecriture sainte, suivant la coutume, il pria Pansophe, évêque de Pisidie, de dire la messe, ne voulant pas la célébrer, dit Pallade [1], parce qu'il avait quelque trouble dans l'esprit. Après qu'elle fut finie et que le peuple fut sorti, s'étant assis dans le baptistère avec les autres évêques, il fit venir Eusèbe et lui parla en cette manière : « Il arrive souvent à plusieurs personnes de dire ou d'écrire dans le transport de la tristesse ou de la colère, plusieurs choses qu'ils ne peuvent prouver. Si donc vous connaissez clairement les chefs sur lesquels vous voulez fonder votre accusation, c'est à vous de prendre en cette rencontre le parti que vous trouverez le plus à propos, avant qu'on lise votre mémoire; et comme nous ne vous empêchons pas, si vous persistez dans le dessein de vous rendre accusateur, aussi nous ne voulons pas vous y contraindre malgré vous. Mais quand tout le monde aura ouï la lecture de votre mémoire et que l'on en aura reçu les informations par écrit, il ne vous sera plus libre d'en demander l'absolution, étant évêque comme vous êtes. » Eusèbe persista : on fit la lecture du mémoire, et sur la remontrance des plus anciens évêques, on commença la procédure par l'examen du septième chef qui regardait les ordinations simoniaques. L'information dura jusqu'à huit heures du soir, sans pouvoir être finie, parce que les témoins cités par Eusèbe n'étaient pas tous présents, et qu'il y en avait dans l'Asie. Saint Chrysostôme, voyant la difficulté de cette affaire, se détermina à aller lui-même sur les lieux pour ouïr ces témoins. Antonin, qui se sentait coupable, obtint par la médiation d'un des premiers officiers de la cour, des ordres qui défendaient à saint Chrysostôme de sortir de Constantinople, et on lui écrivit d'autre part pour le détourner du voyage d'Asie, à cause de l'émotion que causait dans cette ville la crainte de Gaïnas. Quoique le saint évêque remarquât dans tout ce procédé les fuites et les artifices d'Antonin, il suspendit son voyage, et de l'avis des évêques, il prit le parti d'en envoyer trois sur les lieux pour entendre les témoins. Mais avant qu'ils fussent arrivés à Hypèpe, ville d'Asie où les parties et les témoins devaient se rendre, Eusèbe, gagné par argent, s'était raccommodé avec Antonin. Celui-ci mourut même avant la décision de son procès. L'affaire n'en demeura pas là; ceux qu'il avait ordonnés pour de l'argent vivaient encore. Saint Chrysostôme, pressé par quelques évêques et par tout le clergé d'Ephèse, se rendit en cette ville, et y tint un concile avec les évêques de Lydie, d'Asie et de Carie au nombre de soixante-dix. Comme ils étaient assemblés, Eusèbe, accusateur d'Antonin, se présenta, persistant dans son accusation contre les six évêques qu'il prétendait avoir acheté de lui l'épiscopat. On fit entrer les témoins, qui marquèrent en détail les espèces de présents que ces six évêques avaient donnés. Eux-mêmes, pressés par les remords de leur conscience, avouèrent les crimes qu'on leur reprochait, s'excusant sur la coutume et sur ce qu'ils n'avaient eu d'autre intention que de se garantir du service de l'empereur. « Maintenant donc, ajoutaient-ils, si cela ne se peut selon les règles, nous vous prions de nous laisser comme auparavant dans le service de l'Eglise. Mais si vous jugez que cela ne se puisse pas, nous vous supplions de commander aux héritiers d'Antonin de nous rendre ce que nous lui avons donné. Car il y en a d'entre nous qui ont donné l'or de leurs femmes et les meubles de leurs maisons. » Saint Chrysostôme se chargea d'obtenir de l'empereur qu'il ne leur serait fait aucune peine, et pria les Pères du concile d'ordonner aux héritiers d'Antonin de rendre l'argent que les six évêques avaient donné. Ensuite le concile déposa ces prélats simoniaques, leur permettant par grâce de communier de la main du prêtre dans l'enceinte de l'autel. C'était en 401, car le procès dura deux ans.

8. Cependant Sévérien de Gabales [2], à qui

Différen…

[1] Pallad., *Vita Chrysost.*, cap. XIII.

[2] Sozom., lib. VIII, cap. X; Socrat., lib. VI, cap. XI.

à saint Chrysostôme [illegible] avec Sévérien de Gabales, en 401.

saint Chrysostôme avait, en partant, confié le soin de l'Eglise de Constantinople, faisait servir la prédication de l'Evangile à son ambition particulière, et tâchait de gagner les esprits dans le dessein d'usurper ce siége. Un prêtre de cette Eglise, nommé Sérapion, très-fidèle à saint Chrysostôme, lui donna avis de ce qui se passait. Le saint évêque sut par sa présence dissiper tous les artifices de Sévérien. Aussitôt après son retour à Constantinople, qui eut lieu au mois d'avril de l'an 401, après environ trois mois d'absence, il fit un discours à la louange de son peuple, disant qu'il les trouvait tels qu'il les avait laissés, tandis que les Israélites avaient commis de grands péchés en l'absence de Moïse, qui ne s'était absenté que quarante jours. Il les loua de ce qu'ils avaient résisté courageusement aux ariens, et les compara à une femme de probité qui repousse fortement les adultères, et à des chiens fidèles qui gardent le troupeau en l'absence du pasteur. Sévérien sortit de Constantinople et se retira à Chalcédoine. L'impératrice Eudoxie le fit revenir et le réconcilia avec saint Chrysostôme. Ce Saint parla de cette réconciliation dans un de [1] ses discours, qu'il fit exprès pour engager son peuple à l'approuver; et Sévérien monta lui-même en chaire le lendemain, pour déclarer qu'il venait à bras ouverts et avec une grande étendue de cœur pour offrir des sacrifices au Dieu de paix.

Différend de Théophile avec saint Chrysostôme, au sujet des Grands-Frères, vers l'an 402.

9. Sur la fin de la même année, ou au commencement de la suivante, les solitaires nommés les Grands-Frères, chassés de l'Egypte et persécutés par Théophile d'Alexandrie, sous prétexte d'origénisme, vinrent [2] à Constantinople prier saint Chrysostôme de leur ménager la liberté de retourner dans leur solitude. Le saint évêque, touché jusqu'aux larmes de voir à ses pieds cinquante vieillards vénérables par leurs cheveux blancs et par leur extérieur mortifié, se chargea de cette affaire; et en attendant la réussite, il leur donna un lieu où ils pussent loger et quelques aumônes pour se nourrir; mais il ne voulut point les admettre à sa communion jusqu'à ce qu'il en eût écrit à Théophile. Celui-ci reçut mal la lettre de saint Chrysostôme. Les solitaires, fatigués de se voir persécutés, accusèrent par écrit Théophile devant saint Chrysostôme [3], s'offrant d'anathématiser toute mauvaise doctrine. Ce Saint en donna avis à Théophile, le priant en même temps de lui marquer ce qu'il conviendrait de faire en cette occasion. Théophile ne répondit à cette politesse que [4] par des vivacités et des hauteurs, ce qui obligea saint Chrysostôme à abandonner l'affaire et à se contenter d'exhorter les deux parties à la paix. Les Grands-Frères n'en demeurèrent pas là; ils présentèrent à l'empereur un mémoire contenant leurs plaintes contre Théophile, qui eut ordre de comparaître devant saint Chrysostôme pour être jugé. Après beaucoup de [5] délais, il vint à Constantinople un jeudi à midi, au commencement de l'automne de l'an 402. Il y arriva accompagné d'un grand nombre d'évêques, tous de sa faction, quoiqu'il eût été mandé seul. Saint Chrysostôme lui avait préparé [6] un logement et à ceux de sa suite; mais il aima mieux loger hors de la ville, dans une des maisons de l'empereur appelée Placidienne. Il ne voulut pas même voir saint Chrysostôme, ni lui donner aucune marque de communion [7]. Comme les Grands-Frères pressaient vivement le jugement de leur affaire, l'empereur ordonna à saint Chrysostôme d'aller entendre Théophile sur les violences, les meurtres et autres chefs dont on l'accusait. Le Saint s'en défendit par considération pour Théophile et en même temps par respect pour les canons, qui défendent de juger les causes des évêques hors de leur province. Théophile pensait bien différemment. Pendant trois semaines qu'il logea hors de la ville, il mit tout en œuvre pour chasser [8] saint Chrysostôme de Constantinople, et même pour lui faire [9] perdre la vie. A Théophile se joignirent des évêques d'Asie [10] déposés par saint Chrysostôme; quelques autres mécontents de lui, comme Acace de Bérée [11], Sévérien de Gabales, Antiochus de Ptolémaïde; deux ou trois des plus puissants de la cour, gagnés par argent; quelques-uns du clergé de Constantinople, qui souffraient avec peine qu'on y rétablît le bon ordre; trois veuves que le saint évêque avait reprises de leur luxe, et l'impératrice Eudoxie, choquée d'un discours qu'il [12] avait fait contre le

[1] Chrysost., homil. *De recipiendo Severiano.*
[2] Ibid. — [3] Idem, ibid., cap. VIII.
[4] Pallad., *de Chrysost.*, cap. VII.
[5] Pallad., *de Chrysost.*, cap. VIII.
[6] Chrysost., apud Pallad., *Epist. ad Innocentium*, tom. XIII, pag. 15. — [7] Socrat., lib. VI, cap. XV.
[8] Pallad., *de Chrysost.*, cap. VIII. — [9] Ibid.
[10] Socrat., lib. VI, cap. XV.
[11] Pallad., ubi supra, cap. IV et VIII.
[12] Socrat., lib. VI, cap. XV.

luxe et le déréglement des femmes. Avec tous ces secours, Théophile obtint de l'empereur qu'on assemblerait un concile contre saint Chrysostôme. De tous les chefs d'accusation, il n'y en avait qu'un seul qui fût vrai [1], savoir, qu'il avait conseillé à tout le monde de prendre un peu d'eau ou quelques pastilles après la communion, pour ne pas rejeter avec la salive quelque chose des saintes espèces; ce qu'il pratiquait lui-même. Le lieu du concile fut le bourg du Chêne, près de Chalcédoine. Il s'y trouva trente-six évêques, tous de la province de Théophile. Saint Chrysostôme, cité par ordre de l'empereur, consentit à comparaître, pourvu que l'on fît sortir de l'assemblée ses ennemis qu'il désigna par leur nom, ou du moins qu'ils n'y prissent que la qualité d'accusateurs et non celle de juges. Sur cette réponse il fut cité de nouveau et condamné par contumace. Les évêques du concile voulaient obliger l'empereur à le punir comme criminel de lèse-majesté, parce que dans un discours il avait comparé l'impératrice à Jézabel : mais ce prince se contenta de le condamner au bannissement. L'ordre fut exécuté promptement. Un [2] comte, accompagné de soldats, le chassa de l'église, et un de ses officiers, du nom de Curieux, l'ayant jeté dans un vaisseau, il fut porté en Asie pendant la nuit, et arriva dans une maison de campagne près de Préneste en Bithynie. C'était le troisième jour d'après sa déposition par le conciliabule du Chêne; car il avait refusé, les deux premiers, de se retirer, jusqu'à ce qu'on lui fît violence, croyant devoir cette fermeté à son amour pour son peuple, dont Dieu, et non les hommes, lui avait donné la conduite. Nous avons encore le discours qu'il prononça pendant ce temps de trouble.

Est rappelé d'exil en 403.

10. Son exil ne dura qu'un jour. Le peuple qui, ayant su l'ordre de l'empereur, s'était soulevé avec une extrême violence, ne diminua rien de son ardeur pour le saint évêque, lorsqu'on l'eut enlevé. Les églises et les places publiques continuèrent à retentir de gémissements et de cris; et la nuit suivante, un tremblement de terre ayant ébranlé la ville et la chambre même de l'empereur, l'impératrice, effrayée, le conjura de rappeler saint Chrysostôme, à qui elle écrivit elle-même en ces termes : « Que [3] votre sainteté ne croie pas que j'aie su ce qui s'est passé. Je suis innocente de votre sang : des hommes méchants et corrompus ont formé ce complot. Dieu est témoin des larmes que je lui offre en sacrifice. Je me souviens que mes enfants ont été baptisés par vos mains. » Comme il convenait d'avoir le consentement d'Arcade, l'impératrice alla le demander en pleurant, protestant à ce prince qu'il n'y avait que le rappel du saint évêque qui pût sauver l'Etat du danger qui le menaçait. Elle l'obtint [4]; et dès que le jour fut venu [5], elle envoya des officiers pour prier saint Chrysostôme de revenir à Constantinople. Personne ne sachant le lieu où il s'était retiré, après les premiers officiers, Eudoxie en envoya d'autres, et d'autres encore après ceux-là; en sorte que le détroit était couvert de vaisseaux qui allaient pour le chercher en Asie. Brison [6], eunuque de l'impératrice et notaire de l'empereur, qui faisait hautement profession d'aimer le saint évêque et de le servir en toute occasion, eut l'avantage de le trouver à Préneste et de le ramener. Aussitôt que le [7] peuple en fut informé, il courut à sa rencontre : l'embouchure du Bosphore se trouva couverte de bâtiments; tous s'embarquèrent, hommes, femmes, la plupart un cierge à la main, en chantant des hymnes composées exprès. Il fut conduit dans cette pompe à l'église des Apôtres, accompagné de plus de trente évêques. On [8] voulut l'obliger de monter aussitôt sur le trône épiscopal et de souhaiter, suivant la coutume, la paix au peuple; mais il s'en excusa, jusqu'à ce qu'il eût été justifié par un concile plus nombreux. Il n'avait pas même voulu, pour cette raison, rentrer d'abord à Constantinople, et s'était arrêté dans un bourg nommé Marianes. Mais le peuple ne pouvant souffrir ce délai, il céda à cette violence et leur fit sur-le-champ un petit discours, qui commence par une comparaison de son Eglise avec Sara, et de Théophile avec le roi d'Egypte, qui avait attenté à sa pureté [9]. Il y bénit Dieu de l'avoir rappelé, et n'oublie pas

[1] Pallad., *de Chrysost.*, cap. VIII, et Socrat., lib. VI, cap. XV; Sozomen., lib. VIII, cap. XVII.
[2] Chrysost., *Epist. ad Innocent.*, apud Pallad., p. 15.
[3] Sozomen., lib. VIII, cap. XVIII.
[4] Socrat., lib. VI, cap. XVI.
[5] Theodoret., lib. V, cap. XXXIV.
[6] Socrat., lib. VI, cap. XVI; Sozomen., lib. VIII, cap. XVIII.
[7] Socrat. et Sozomen., ibid.
[8] Socrat., lib. VI, cap. XVI; Sozomen., lib. VIII, cap. XVIII.
[9] Chrysost., tom. III, pag. 304.

sa reconnaissance de tout ce que l'impératrice avait fait pour procurer son retour.

Il demande un concile pour se justifier, en 403.

11. Quelques jours après son rétablissement, il pria l'empereur de faire assembler un concile plus nombreux pour examiner celui qui l'avait condamné. Arcade y consentit et écrivit partout qu'on assemblât les évêques. Le bruit d'un concile fit peur à Théophile, qui craignait de s'y voir convaincu des choses que la conscience lui reprochait; et étant monté la nuit sur une barque, sans en donner avis à personne, il se retira [1] en Egypte avec les évêques qu'il en avait emmenés, en sorte qu'il ne resta à Constantinople d'autres évêques que ceux qui étaient amis de saint Chrysostôme. Quoique la fuite de Théophile fût une entière justification de saint Chrysostôme, ce Saint continua néanmoins de solliciter la convocation d'un concile. L'empereur se rendit à ses instances et envoya en Egypte pour obliger Théophile et les autres évêques du conciliabule du Chêne de revenir pour rendre raison de ce qu'ils y avaient fait. Théophile s'en excusa : mais les évêques de Syrie qui étaient de son parti, savoir Antiochus et Sévérien, revinrent à Constantinople. Le refus de Théophile n'empêcha point saint Chrysostôme de continuer à demander la tenue d'un concile; mais il paraît [2] qu'il ne put l'obtenir, et que tout ce qu'on lui accorda fut qu'un grand [3] nombre d'évêques qui se trouvaient à Constantinople, signeraient un acte par lequel ils déclareraient que, nonobstant ce qui s'était passé dans le conciliabule du Chêne, ils reconnaissaient saint Chrysostôme pour légitime évêque de Constantinople.

Eudoxie [illegible] le chagrin à cause d'une statue, en 403.

12. L'Eglise de cette ville ne jouit que deux [4] mois du calme que le rétablissement de son évêque lui avait procuré. On avait dressé en cette ville une statue en l'honneur de l'impératrice Eudoxie [5]. Elle était faite d'argent, posée sur une colonne de porphyre avec une base élevée, et placée à la porte du Sénat, assez près de la grande église de Sainte-Sophie. A la dédicace de cette statue on fit, selon la coutume, de grandes réjouissances, et on y divertit le peuple par des danses, par des farces et d'autres semblables spectacles. Saint Chrysostôme, ne pouvant souffrir des jeux si peu chrétiens à la porte de l'église, s'en plaignit dans un discours, avec toute sa liberté ordinaire, et joignit même quelques railleries, non-seulement contre ceux qui les faisaient, mais encore contre ceux qui les ordonnaient. Eudoxie, offensée par ce discours, entra dans une grande colère, et résolut d'assembler un nouveau concile contre le saint évêque; mais celui-ci ne rabattit rien de son courage et parla encore plus ouvertement contre l'impératrice, dans un discours dont les premiers mots étaient : « Hérodiade est en furie, elle danse encore, elle veut encore avoir la tête de Jean. » Il y eut donc une nouvelle conspiration contre saint Chrysostôme, et ses ennemis, trouvant la cour favorable à leurs désirs, envoyèrent à Alexandrie prier Théophile de [6] venir conduire lui-même leur intrigue, ou du moins de leur marquer comment ils devaient la commencer. Théophile, n'osant plus paraître aux yeux du peuple de cette ville, y envoya trois évêques, Paul, Pemen, et un troisième qu'on ne nomme point, et leur donna des canons faits par des ariens contre saint Athanase. C'étaient ceux du concile tenu à Antioche lors de la Dédicace, en 341, qui ordonnaient que si un évêque déposé par un concile se rétablissait de lui-même, ou par l'autorité impériale, il serait dès-lors déposé pour toujours, sans pouvoir jamais être admis à se justifier. Ces canons n'étaient d'aucune autorité dans l'Eglise, et ils avaient été rejetés par le concile de Sardique, en 347. Ces trois évêques étant arrivés, convoquèrent à Constantinople tous les métropolitains [7] et tous les évêques qu'ils purent, de la Syrie, de la Cappadoce, du Pont, de la Phrygie ainsi que des autres provinces voisines. Tous communiquèrent d'abord avec saint Chrysostôme, pour ne pas se rendre récusables comme Théophile; mais cela ne plut point à la cour, déjà entièrement déclarée contre son évêque. Aussi la fête de Noël étant venue [8], Arcade, qui était accoutumé d'aller ce jour-là à l'église, n'y vint point, et fit dire à saint Chrysostôme qu'il ne communiquerait point avec lui jusqu'à ce qu'il se fût justifié. On

[1] Socrat., lib. VI, cap. XVII.

[2] Pallad., *Dialog.*, pag. 16, 17.

[3] Sozomen., lib. VIII, cap. XIX; Socrat., lib. VI, cap. XVIII. — [4] Pallad., *Dialog.*, cap. VIII, pag. 30.

[5] Socrat., lib. VI, cap. XVIII; Sozomen., lib. VIII, cap. XX.

[6] Socrat. et Sozomen., ibid., et Pallad., *Dialog.*, cap. VIII, pag. 30.

[7] Pallad., Socrat. et Sozomen., ubi supra.

[8] Socrat., lib. VI, cap. XVIII; Sozomen., lib. VIII, cap. XX.

recommença en effet dans le second concile, composé d'évêques gagnés par les libéralités de la cour, les premières accusations portées contre le Saint. Mais sur l'offre [1] qu'il fit hardiment de se justifier, ses accusateurs, qui n'avaient pas la même assurance, laissèrent [2] tous ces prétendus crimes pour en venir à l'expédient de Théophile, et dirent que, suivant le quatrième et le douzième canon d'Antioche, il n'était plus recevable à se justifier, puisqu'il était remonté sur son trône sans l'autorité d'un concile. Il était aisé [3] à saint Chrysostôme de répondre aux canons d'Antioche, et Elpide, évêque [4] de Laodicée en Syrie, vieillard respectable par sa vertu et ses cheveux blancs, fit comprendre nettement à l'empereur que saint Chrysostôme n'avait point été déposé juridiquement la première fois, mais seulement chassé par un comte; qu'il n'était point rentré de lui-même dans son siége, mais par ordre d'Arcade lui-même; enfin, que les canons que l'on produisait étaient l'ouvrage des hérétiques. Tout cela n'empêcha pas qu'Antiochus et les autres ennemis du Saint ne persuadassent à ce prince faible et timide que Jean était convaincu, et qu'il devait le chasser de l'Eglise avant la fête de Pâques [5]. Arcade manda donc au saint évêque, un peu avant la fête, qu'il eût à sortir de l'Eglise, puisqu'il avait été condamné par deux conciles. « J'ai reçu de Dieu cette Eglise, lui répondit saint Chrysostôme, pour procurer le salut du peuple, et je ne puis l'abandonner : mais comme la ville est à vous, si vous voulez que je la quitte, chassez moi de force, afin que j'aie une excuse légitime. » Ceci se passait pendant le carême de l'an 404. Le jour du grand samedi [6], on lui envoya un nouvel ordre de sortir de l'Eglise, à quoi il répondit comme il devait. Arcade, craignant la sainteté du jour et le tumulte du peuple, envoya quérir Acace et Antiochus, et leur dit : « Que faut-il faire? Prenez garde que vous ne m'ayez donné un mauvais conseil. » Ces évêques répondirent en la même manière que les pontifes des Juifs : « Seigneur, que la déposition de Jean retombe sur notre tête. » Les quarante-deux évêques qui étaient demeurés unis à saint Chrysostôme, entre autres Elpide, Tranquille, Alexandre de Basilinople, Théodore de Tyanes et quelques autres, croyant devoir faire un dernier effort, allèrent [7] trouver l'empereur et l'impératrice dans les églises des Martyrs, et les prièrent avec larmes d'épargner l'Eglise de Jésus-Christ et de lui rendre son pasteur, principalement à cause de la fête de Pâques et de ceux qui étaient prêts à recevoir ce jour-là le sacrement de baptême. Mais ils ne furent point écoutés; en sorte qu'un d'eux (c'était Paul de Carteïa) menaçant l'impératrice de la colère de Dieu, lui dit [8] : « Eudoxie, craignez Dieu, ayez pitié de vos enfants, et ne profanez pas la fête de Jésus-Christ par l'effusion du sang. » Ensuite ils se retirèrent et allèrent passer la sainte veille chacun dans son logis, dans la douleur et dans les larmes. Les prêtres de Constantinople unis à saint Chrysostôme assemblèrent le peuple [9] pour solenniser la résurrection et assister à la célébration du baptême qui devait s'y donner à environ trois mille personnes. Mais des soldats, amenés par des ennemis du saint évêque à la seconde veille de la nuit, c'est-à-dire après neuf heures, agissant comme des barbares dans une ville prise d'assaut, fondirent tout d'un coup sur ce peuple, et le chassèrent avec violence et tous les ecclésiastiques, revêtus comme ils étaient. Il n'y eut violence qu'ils n'exerçassent, jusque-là que le baptistère et les eaux sacrées furent teints de sang. Des soldats mêmes, dont la plupart n'étaient pas baptisés, entrèrent dans les lieux où reposaient les saints mystères, virent tout ce qu'il y a de plus secret et le profanèrent en y touchant, et le sang précieux de Jésus-Christ fut répandu [10] sur leurs habits. On mit en prison une partie des prêtres et des diacres; on chassa de la ville les laïques constitués en dignité, et on menaça par des édits publics tous ceux qui ne renonceraient pas à la communion de Jean, qu'ils nommaient joannites, comme si ceux qui demeuraient fermes pour son innocence eussent formé une secte nouvelle opposée à l'Eglise. Mais plus ses ennemis faisaient d'efforts, plus les assemblées de ceux qui lui étaient attachés étaient nombreuses. Elles [11] se tenaient hors de la ville, dans les vallons,

[1] Socrat., lib. VI, cap. XVIII; Sozom., lib. VIII, cap. XX.
[2] Theodoret., lib. V, cap. XXXV. — [3] Socrat., lib. VI, cap. XVIII. — [4] Pallad., *Dialog.*, cap. VIII, pag. 31.
[5] Idem, ibid., pag. 32 et 33. — [6] Ibid.
[7] Pallad., *Dialog.*, cap. VIII, pag. 32 et 33.
[8] Ibid., pag. 33.
[9] Ibid., pag. 34; Socrat., lib. VI, cap. XVIII; Sozomen., lib. VIII, cap. XXI. — [10] Idem, ibid.
[11] Pallad., *Dialog.*, cap. VIII, pag. 34.

les bois et les campagnes, mais principalement dans un lieu environné d'une clôture de bois par Constantin, pour servir de cirque.

Saint Chrysostôme écrit et député en Occident, en [illegible].

13. Cependant saint Chrysostôme était encore [1] dans Constantinople et dans la maison épiscopale. Ne trouvant point de remèdes aux violences que l'on faisait souffrir à son clergé et à son peuple, il en écrivit au pape Innocent Ier, pour le prier, non [2] de gémir de ces maux, mais de les faire cesser, en lui continuant les marques de sa communion, en déclarant nulles toutes les procédures faites contre lui sans avoir été entendu, et ceux qui l'avaient condamné en cette manière, dignes d'être punis suivant la rigueur des canons. Il s'offrait encore de faire preuve de son innocence dans un jugement légitime, si ses adversaires voulaient y soutenir ce qu'ils avaient fait contre lui. Les quarante-deux évêques de la communion de saint Chrysostôme écrivirent encore au pape, de même que le clergé de Constantinople. Ces trois lettres furent portées par quatre saints évêques, accompagnés de deux diacres; mais ils furent prévenus de quelques jours par un lecteur d'Alexandrie, qui en apporta une au Pape de la part [3] de Théophile. Comme cet évêque se contentait d'y marquer qu'il avait déposé Jean de Constantinople, sans dire ni comment, ni avec qui, ni pour quel sujet, le Pape, trouvant ce procédé étrange et insolent, ne fit aucune réponse à la lettre de Théophile. Néanmoins il ne se sépara pas [4] de sa communion; mais, s'étant fait instruire de l'affaire, il le somma de venir soutenir sa conduite dans un concile qu'il avait dessein d'assembler de l'Orient et de l'Occident.

On attente à la vie de saint Chrysostôme, en [illegible] de Constantinople en [illegible].

14. Pendant que ces choses se passaient, on attenta diverses fois à la vie de saint Chrysostôme [5] : ce qui donna sujet aux plus zélés d'entre le peuple, de faire garde nuit et jour à la maison épiscopale, se partageant en diverses bandes qui se succédaient les unes aux autres. Mais leur zèle même fut un prétexte, aux évêques ennemis du Saint, de le perdre. Cinq jours après la Pentecôte, qui, cette année 404, tombait le 5 de juin, quatre d'entre eux représentèrent à l'empereur [6] que le peuple ne serait jamais en paix tant que Jean resterait dans la ville; qu'il ne devait pas craindre de blesser l'humanité ni le respect dû à l'Eglise, en suivant ce qu'ils lui conseillaient; qu'ils s'étaient engagés publiquement à prendre sur leurs têtes la déposition de Jean [7], et qu'ils s'y engageaient encore; enfin qu'il ne fallait pas les perdre tous pour épargner un seul homme. Arcade, se laissant aller à leurs artifices, envoya donc, le 20 du même mois, le secrétaire Patrice dire [8] au Saint qu'il eût à sortir de l'Eglise. Saint Chrysostôme, voyant un ordre si précis, descendit de la maison épiscopale avec les évêques ses amis, et leur dit : « Venez [9], prions et prenons congé de l'Ange de cette Eglise. » En même temps une personne de qualité et qui craignait Dieu, lui conseilla de sortir secrètement, de peur qu'il n'arrivât quelque malheur, parce qu'il y avait danger que le peuple, qui était fort ému, n'en vînt aux mains avec les soldats. Il prit donc congé de quelques évêques, et leur donna le baiser avec larmes, car il ne put donner à tous cette marque d'amitié; il dit aux autres dans le sanctuaire : « Demeurez unis, je vais un peu me reposer. » Puis, étant passé dans la chapelle du baptistère, il fit appeler sainte Olympiade, Pentadie et Procule, toutes trois diaconesses, et leur dit : « Ma fin approche, à ce qu'il me paraît; j'ai achevé ma carrière, et peut-être ne verrez-vous plus mon visage. Ce que je demande de vous, c'est que vous continuiez à servir l'Eglise avec la même ardeur et le même soin, et que, quand quelqu'un aura été ordonné malgré lui, sans l'avoir brigué et du consentement de tous, vous baissiez la tête devant lui comme devant moi; car l'Eglise ne peut être sans évêque, et comme vous voulez que Dieu vous fasse miséricorde, souvenez-vous de moi dans vos prières. » Comme ces saintes veuves lui tenaient les pieds, fondant en larmes, il fit signe à un des plus sages de ses prêtres de les emmener hors du baptistère, de peur qu'elles ne troublassent le peuple; s'en étant ainsi débarrassé, il sortit de l'église du côté de l'Orient, tandis qu'à l'Occident, devant le grand portail de l'église, on tenait son cheval, l'ayant ainsi ordonné pour donner le change au peuple qui l'y attendait. On lui fit passer le détroit sur une barque, et on le

[1] Socrat., lib. VI, cap. XVIII; Sozom., lib. VIII, cap. XXI, XXII.

[2] Chrysost., *Epist. ad Innoc.*, apud Pallad., pag. 4, in *Dialog.*, cap. I.

[3] Idem, ibid. — [4] Ibid., pag. 9.

[5] Socrat., lib. VI, cap. XVIII; Sozom., lib. VIII, cap. XXI, XXII. — [6] Sozom., ibid.

[7] Sozom., lib. VIII, cap. XXI, XXII. — [8] Ibid.

[9] Pallad., *Dialog.*, cap. VIII, pag. 35, 36.

conduisit en Bithynie, où il resta à Nicée jusqu'au quatrième de juillet.

Le feu prend à la grande église, qui est réduite en cendres avec le palais.

15. Pendant qu'il se retirait, le peuple, croyant qu'on l'avait enlevé, fit grand bruit. Les uns coururent à la mer, les autres s'enfuirent, dans la crainte d'être maltraités de la cour; ceux qu'on avait enfermés dans l'église en brisèrent les portes. Les juifs et les païens s'étant mêlés dans ce tumulte pour insulter à la douleur des chrétiens, il y eut du sang répandu, même dans l'église. Ce trouble durait encore, lorsque l'on vit tout d'un coup [1] le feu prendre au trône épiscopal. Les flammes, après l'avoir consumé, gagnèrent le lambris et toute la couverture, en sorte que l'église fut réduite en cendres avec les bâtiments d'alentour, excepté une petite sacristie où l'on conservait les vases sacrés. De l'église, la flamme [2], poussée au midi par un grand vent du nord, traversa la place sans faire de mal au peuple ni endommager aucun des édifices qu'elle rencontra en son chemin, et alla s'attacher au palais où s'assemblait le Sénat, situé au midi de l'église. Ce palais commença à brûler, non du côté de l'église, mais tout au contraire vers le palais impérial qui était contigu à celui du Sénat, brûla pendant trois heures, depuis sexte jusqu'à none, et fut consumé entièrement. Dans cet incendie, qui arriva le lundi vingtième de juin, sous le consulat d'Honorius et d'Aristenet, personne ne perdit la vie, et il ne périt pas même une bête. Jamais on ne put en découvrir l'auteur, et les catholiques [3] la regardèrent comme un effet de la vengeance divine. La [4] cour, au contraire, en voulut rendre coupables les amis du saint évêque, et le Saint lui-même : mais les tortures les plus rigoureuses ne purent jamais rien faire découvrir contre eux. Eutrope, lecteur et chantre, fut un de ceux que l'on mit à la question. On [5] lui appliqua le feu, on le battit avec des nerfs de bœuf et à coups de bâtons, on lui déchira avec les ongles de fer les côtés, les joues, le front et les sourcils; on lui appliqua les torches ardentes sur les deux côtés où on lui avait déchiré la chair, et peu après il expira, sans avoir rien confessé. On fouetta aussi sur le dos [6] le prêtre Tigrius, attaché par les pieds et par les mains, et étendu avec tant de violence sur le chevalet, que ses membres en furent disloqués; après quoi on le relégua en Mésopotamie. Beaucoup d'autres personnes des deux sexes furent traitées avec la même cruauté, et on n'épargna ni moines ni vierges. Quant à saint Jean Chrysostôme, il était retenu prisonnier en Bithynie, avec deux évêques, dont l'un était Cyriaque d'Emèse, et l'autre Eulysius de Bostre. Comme on l'accusait de l'embrasement de l'église, il demanda d'être ouï sur ce chef; mais on ne voulut point l'écouter, et on l'envoya sous bonne [7] garde à Cucuse, en Arménie. Il partit de Nicée le 4 de juillet de l'an 404, sous la garde des soldats prétoriens, commandés par un capitaine qui se nommait Théodore, et arriva à Césarée de Cappadoce, épuisé des fatigues du voyage; car la chaleur était [8] grande, et il avait été obligé de marcher jour et nuit, et manquait de tous les secours nécessaires. Après avoir un peu [9] respiré à Césarée, Pharétrius, qui en était évêque, l'obligea d'en sortir à force de mauvais traitements [10], jaloux de le voir visité tous les jours en cette ville par tout ce qu'il y avait de gens considérables, magistrats et sophistes. Il arriva à Cucuse après soixante-dix jours de marche, pendant lesquels il eut à essuyer beaucoup de dangers et d'inquiétudes, et les accès d'une fièvre violente qui lui dura plus de trente jours. Cucuse était une ville déserte et si peu considérable, qu'on n'y tenait pas même de marchés et qu'on n'y trouvait rien à acheter. On la place dans les déserts du mont Taurus. Adelphius, qui en était évêque, reçut saint Chrysostôme avec beaucoup [11] de charité et de respect, jusqu'à lui vouloir céder sa chaire. Les ecclésiastiques de la même ville reçurent aussi avec beaucoup d'honneur et d'affection Sabinienne, diaconesse de Constantinople, qui y arriva le même jour que le Saint, c'est-à-dire vers la mi-septembre de l'an 404, résolue de s'arrêter auprès de lui et de le suivre partout. Il demeura un an à Cucuse, logé chez un homme de qualité, nommé [12] Dioscore, qui avait envoyé jusqu'à Césarée un de ses domestiques, le prier

[1] Pallad., *Dialog.*, cap. VIII, pag. 36, et Sozom., lib. VIII, cap. XXII. — [2] Zozom., lib. VI, pag. 801.
[3] Sozom., lib. VIII, cap. XXII.
[4] Socrat., lib. VI, cap. XVIII.
[5] Pallad., *Dialog.*, cap. XIX, pag. 78, et Sozom., lib. VIII, cap. XXIV. — [6] Ibid.
[7] Pallad., *Dialog.*, cap. X, pag. 37.
[8] Chrysost., *Epist.* 120; Theod., pag. 660.
[9] Chrysost., *Epist.* 125 *ad Cyriac.*, pag. 671.
[10] Idem, *Epist.* 13 et 14 *ad Olympiad.*, p. 598 et seq.
[11] Chrysost., *Epist.* 234 *ad Brison.*, pag. 729, et *Epist.* 13 *ad Olympiad.*, pag. 598. — [12] Ibid.

d'accepter sa maison. Pendant qu'il y était, il reçut une lettre de consolation du pape Innocent [1], qui l'exhortait à souffrir patiemment sur le témoignage de sa bonne conscience. D'un autre côté tous ses amis, et en particulier sainte Olympiade [2], fournissaient abondamment à ses besoins, ce qui lui donnait le moyen de racheter plusieurs captifs et de secourir les pauvres dans la famine qui survint en même temps. L'hiver qui, en l'année 404, fut plus rude en Arménie qu'à l'ordinaire, l'incommoda extrêmement; et quelques moyens qu'il prit, ils furent inutiles pour le garantir du froid. Avec cela il souffrait des vomissements continuels et des douleurs de tête, et se trouvait sans appétit et sans pouvoir dormir.

Il se retire à Arabisse.

16. Après qu'il eut passé un an à Cucuse, ses ennemis le firent transférer à Arabisse. C'est au moins ce que dit [3] Pallade; mais saint Chrysostôme dit assez [4] nettement qu'il y alla de lui-même et de son propre mouvement, pour se sauver des incursions que les Isaures faisaient dans l'Arménie. Il se retira, non dans la ville, mais dans le château, dont il croyait la forteresse plus sûre que les autres. Arabisse était environ à vingt lieues de Cucuse, dans la province d'Arménie. Comme un grand nombre de personnes s'y étaient aussi réfugiées, il s'y trouvait extrêmement serré, et les incommodités de ce logement, avec la rigueur de l'hiver, dont le froid en l'année 406 fut insupportable, le firent retomber dans une maladie fâcheuse, dont il ne guérit qu'au commencement du printemps. Alors les Isaures ayant été obligés, ce semble, par les troupes romaines, de se renfermer dans leurs montagnes, saint Chrysostôme retourna à Cucuse.

Les Occidentaux demandent un concile œcuménique, en 406.

17. Le pape Innocent [5], les évêques du concile d'Italie et l'empereur Honorius, qui, dès l'année 405, s'étaient intéressés au rétablissement de saint Jean Chrysostôme, députèrent l'année suivante saint Gaudence de Bresse avec quatre autres évêques, un diacre et deux prêtres, à l'empereur Arcade, pour le prier d'assembler les évêques d'Orient à Thessalonique, et d'obliger surtout Théophile de venir, afin que ce concile pût juger cette affaire si importante et donner la paix à l'Eglise. Ces députés étaient chargés d'une lettre de l'empereur Honorius pour Arcade, et c'était la troisième qu'il écrivait à ce prince au sujet de saint Chrysostôme. Ils en avaient aussi du pape Innocent, de saint Chromace d'Aquilée, de saint Vénérius de Milan et des autres évêques d'Italie, et une instruction du concile d'Occident qui portait que saint Chrysostôme serait rétabli dans la possession de son Eglise et dans la communion de l'Orient avant de comparaître, pour lui ôter tout prétexte de s'en excuser. Munis de toutes ces pièces, ils arrivèrent à Constantinople en plein midi, après avoir essuyé en chemin beaucoup de mauvais traitements. Arcade, que les ennemis du Saint avaient [6] disposé à les renvoyer avec ignominie, ne voulut ni les voir ni les écouter. On les fit retourner et on les enferma dans un château de la Thrace, nommé Athyra, où ils furent très-maltraités. On leur demanda les lettres dont ils étaient porteurs, et sur la réponse qu'ils firent, qu'étant députés, ils ne pouvaient se dispenser de rendre en mains propres à l'empereur, les lettres de l'empereur, son frère, et des évêques, un tribun, nommé Valérien, natif de Cappadoce, les arracha de force à l'évêque Marien qui les tenait, et lui rompit le pouce pour les avoir. Le lendemain, des gens envoyés ou par la cour ou par Atticus, intrus depuis la mort d'Arsace dans le siége de Constantinople, vinrent [7] leur offrir trois mille pièces d'argent s'ils voulaient communiquer avec cet usurpateur et ne plus parler de l'affaire de Jean. Ils rejetèrent cette proposition, et voyant qu'ils n'avaient aucune espérance de procurer la paix à l'Orient, ils demandèrent à Dieu de retourner du moins sans péril à leurs Eglises. Valérien les fit embarquer sur un vaisseau tout pourri, et partir à l'instant, sans qu'ils eussent pu savoir ce qu'était devenu saint Chrysostôme.

Saint Chrysostôme est transféré à Pityonte, en 407. Sa mort.

18. Ses ennemis, apprenant les éloges qu'il s'attirait par la conversion des infidèles du voisinage de Cucuse, et sachant que la ville d'Antioche, informée de ses vertus, continuait à aller le chercher jusqu'en Arménie, obtinrent [8] un ordre de l'empereur pour le

[1] Innocent., *Epist. ad Chrysost.*, tom. III, pag. 822, et Sozomen., lib. VI, cap. XXVI.
[2] Sozom., lib. VIII, cap. XXVII.
[3] Pallad., *Dialog.*, cap. X, pag. 88.
[4] Chrysost., *Epist.* 69 *ad Nicolaum*, pag. 681.
[5] Pallad., *Dialog.*, cap. X, p. 38, et cap. IV, p. 13.
[6] Sozom., lib. VIII, cap. XXVIII, et Pallad., *Dialog.*, cap. IV, pag. 13. — [7] Pallad., ibid.
[8] Pallad., *Dialog.*, cap. X, pag. 39, et Sozom., lib. VIII, cap. XXVIII.

faire transférer et en grande hâte, à Pityonte, sous peine de punition à ses gardes, s'il n'y arrivait pas dans un certain jour qui n'était pas fort éloigné. Pityonte était la dernière ville de l'Empire sur la côte orientale du Pont-Euxin; Pallade la met dans le pays des Tzanes, et dit qu'elle était alors toute déserte. Des deux officiers chargés de le conduire, et à qui on avait promis de les avancer, s'il pouvait mourir en chemin, l'un, moins intéressé que l'autre, lui témoignait quelque humanité, mais comme à la dérobée. L'autre était si cruel et si brutal, qu'il s'offensait de tout ce qu'on pouvait dire ou faire pour l'adoucir envers le saint évêque. Il le faisait sortir par les plus grandes pluies, et l'exposait aux plus grandes ardeurs du soleil, sachant que le Saint n'ayant point de cheveux, en était incommodé. Lorsqu'il se rencontrait sur la route une ville qui avait des bains ou quelque autre commodité, il ne s'y arrêtait pas, et allait chercher à la campagne quelque lieu désert. Aux approches de Comane, dans le Pont, ils passèrent outre sans s'y arrêter, et le menèrent à deux lieues de là, loger dans les bâtiments d'une église où était enterré saint Basilisque, évêque de cette ville, martyrisé en 312, sous Maximin, avec saint Lucien d'Antioche. La nuit même, saint Basilisque apparut au saint évêque, et lui dit : « Prenez courage, mon frère Jean, nous serons demain ensemble. » Le lendemain, saint Chrysostôme s'assurant sur cette révélation [1], pria les gardes de ne partir que vers les onze heures du matin; mais ils n'en voulurent rien faire. Ils partirent et marchèrent une lieue et demie, après quoi ils furent obligés de revenir à l'église d'où ils étaient partis, parce que le Saint se trouvait extrêmement mal d'une douleur de tête que le soleil lui avait causée. Etant revenu, il changea d'habits, se vêtit entièrement de blanc jusqu'à la chaussure, et distribua ceux qu'il avait quittés et ce qui lui restait, aux assistants. Il était encore à jeûn, et ayant reçu la communion des sacrés symboles de Notre Seigneur, c'est-à-dire l'eucharistie, il fit sa dernière prière avec ceux qui étaient présents, et ajouta ces mots qu'il avait ordinairement dans la bouche : « Gloire à Dieu en toutes choses. » Il fit ensuite le signe de la croix, étendit ses pieds, et rendit l'esprit en disant le dernier *Amen*. Sa mort arriva le 14 de septembre, sous le septième [2] consulat d'Honorius et le second du jeune Théodose, c'est-à-dire en l'an 407, après environ soixante ans de vie, neuf ans et près de sept mois d'épiscopat, dont il passa trois ans et près de trois mois en exil. On lui donna la sépulture auprès de saint Basilisque, dans un tombeau tout neuf. Ses funérailles se firent avec beaucoup de solennité, et il s'y trouva grand [3] nombre de vierges, de solitaires et d'autres personnes de piété venues de Syrie, de Cilicie, de Pont et d'Arménie.

La mémoire de saint Chrysostôme est rétablie dans tout l'Orient.

19. Théophile d'Alexandrie, l'un des plus animés persécuteurs de saint Chrysostôme, ne lui survécut pas longtemps, étant mort au mois d'octobre de l'an 412. L'année suivante 413, mourut aussi Porphyre, autre ennemi déclaré du saint évêque. Ces deux chefs de parti étant allés rendre compte à Dieu des maux qu'ils avaient faits à l'Eglise pour satisfaire leurs passions, elle commença à jouir de quelque tranquillité. Alexandre, successeur de Porphyre dans le siége d'Antioche, rétablit hautement Elpide de Laodicée et Pappus, évêque en Syrie, chassés tous deux de leurs Eglises pour n'avoir pas voulu souscrire à la condamnation de saint Chrysostôme. Il mit aussi ce dernier dans la liste des évêques de l'Eglise, et [4] porta, autant qu'il fut en lui, plusieurs autres évêques de l'Orient à rétablir sa mémoire. Il écrivit même à saint Cyrille, neveu de Théophile et son successeur dans l'épiscopat d'Alexandrie pour l'exhorter à se défaire des préjugés qu'il avait reçus de son oncle, et à rendre à saint Chrysostôme l'honneur qui lui était dû. Atticus même [5] de Constantinople, soit par politique ou autrement, fit beaucoup de choses pour la mémoire de celui dont il avait usurpé le siége. Le pape [6] Innocent et les évêques de l'Europe [7] qui, dès avant la mort de saint Chrysostôme, avaient résolu de ne point communiquer avec ses ennemis, ne changèrent point de résolution à sa mort. Saisis d'horreur plus que les autres de l'injustice faite au Saint, ils se séparèrent de la communion de ceux qui en étaient auteurs et ne voulurent communiquer ni avec les évêques d'Egypte, ni avec ceux d'Orient, ni

[1] Pallad., *Dialog.*, cap. x, pag. 40.
[2] Socrat., lib. VI, cap. xxi.
[3] Pallad., *Dialog.*, cap. x, pag. 40.
[4] Nicephor., lib. XIV, cap. xxvii.
[5] Nicephor., lib. XIV, cap. xxvi.
[6] Pallad., *Dialog.*, cap. lxxxiv, lxxxv, pag. 19.
[7] Theodoret., lib. V, cap. xxxiv

avec Atticus et les autres du Bosphore et de la Thrace, jusqu'à ce qu'ils eussent mis son nom dans la liste des évêques morts dans la communion de l'Eglise et dans la possession de leur dignité. Les évêques [1] d'Illyrie, quoique sujets d'Arcade, agirent avec la même vigueur. Mais la réunion de sentiments en faveur de saint Chrysostôme ne fut entière que lorsque Procle, qui avait été son disciple, fut choisi pour lui succéder en 434. Il obtint de Théodose le Jeune [2] la permission de transférer de Comane à Constantinople les reliques du Saint, voulant par là, ce qui arriva en effet, réunir au corps de l'Eglise de Constantinople ceux qui s'en étaient séparés depuis son exil. On les mit dans l'église des Apôtres, la sépulture [3] ordinaire des empereurs et des évêques de Constantinople. Procle fut accompagné dans cette cérémonie, de Théodose et de sa sœur Pulchérie, et on raconte [4] que ce prince ayant le visage et les yeux couchés sur la châsse du Saint, lui demanda pardon pour son père et pour sa mère, et qu'il le conjura d'oublier les péchés qu'ils avaient commis par ignorance. L'Eglise grecque, qui l'honore le 30 de janvier, fait encore le 15 de décembre mémoire de son ordination, quoiqu'elle se soit faite le 26 de février.

Eloge que l'on fait de lui.

20. Sa mort ne fit donc qu'augmenter sa gloire, et ce Père, si plein de [5] douceur et si digne d'être aimé de tout le monde, acquit un nouvel éclat à sa mémoire par la haine et les persécutions de ses ennemis. Ils eurent à faire pénitence d'avoir ôté [6] à la terre son plus brillant astre, et à l'Eglise l'avantage qu'elle tirait d'une doctrine si pure, et d'avoir banni un évêque qui était la colonne de l'Eglise, le flambeau de la vérité, la trompette de Jésus-Christ, le sage interprète [7] des secrets de Dieu, le [8] soleil de tout l'univers; son exil et ses autres souffrances n'ayant eu pour cause que la jalousie de quelques évêques contre sa parfaite vertu, honorée et admirée [9] de tout le monde. Saint Augustin, en le qualifiant [10] un évêque dont la gloire brille de toutes parts, le met entre les illustres Docteurs de l'Eglise dont la foi avait été la plus pure, l'esprit le plus élevé, la science la plus féconde et la réputation la plus étendue. Il fut l'honneur [11] de l'épiscopat, et remplit la terre de la lumière de sa doctrine; si sa voix n'a pu se faire entendre qu'à quelques endroits, il [12] n'y en a point qu'il n'instruise par ses ouvrages : et puisqu'on les lit partout, il prêche partout [13].

Ses écrits.

21. Ses écrits sont des homélies ou discours *sur le Pentateuque, sur les livres des Rois, sur les Psaumes, sur les Prophètes, sur saint Matthieu, sur saint Jean, sur les Actes des Apôtres, sur l'Epître aux Romains, sur la première et la seconde aux Corinthiens, sur l'Epître aux Galates, sur celles aux Ephésiens, aux Philippiens, aux Colossiens, aux Thessaloniciens, sur les deux Epîtres à Timothée,* sur celles qui sont adressées *à Tite, à Philémon* et *aux Hébreux*. Saint Chrysostôme a fait aussi grand nombre d'homélies sur divers endroits détachés de l'Ecriture, tant de l'Ancien que du Nouveau Testament, et sur différents points de morale, *sur les fêtes de la Naissance de Jésus-Christ, de son Baptême, de sa Passion, de sa Résurrection, de son Ascension, sur celle de la Pentecôte;* quantité de panégyriques de martyrs, six livres *du Sacerdoce,* divers traités de controverses *contre les Anoméens, contre les Juifs, contre les Gentils* et contre ceux qui parlaient mal de l'état monastique; plusieurs homélies *sur la Pénitence, sur les Statues, sur le Baptême, sur l'Aumône* et autres vertus morales. Nous avons aussi de lui plusieurs lettres. Mais en quelque nombre que soient ses vrais écrits, il y en a encore beaucoup plus dans les bibliothèques qui portent son nom sans qu'il en soit auteur. On en a imprimé une partie,

[1] Theodoret., lib. V, cap. XXXIV.
[2] Socrat., lib. VII, cap. XLV.
[3] Evagr., lib. VII, cap. XXXI.
[4] Theodoret., lib. V, cap. XXXVI.
[5] Facund., lib. IV, cap. I, pag. 143.
[6] Nilus, lib. III, *Epist.* 279, pag. 435.
[7] Isidor. Pelus., lib. II, *Epist.* 42, pag. 139.
[8] Nilus, lib. III, *Epist.* 199, pag. 392.
[9] Pallad., *Dialog.*, cap. IV, pag. 15, et Marc., in *Vita Porphyrii,* apud Bollandum, 26 feb., pag. 680.
[10] Augustin., lib. *Oper. imperfect.*, cap. LXXII.
[11] Facund., lib. VIII, cap. V, pag. 339.
[12] Cælestin. Papa, tom. III *Concil.*
[13] Martyrius, patriarche d'Antioche, contemporain de saint Jean Chrysostôme et son ami, longtemps avant d'être élevé à l'épiscopat, composa l'éloge de ce saint évêque. Cet éloge a été retrouvé en partie et publié en grec et en latin par le cardinal Maï, tom. II de la *Bibliothèque nouvelle des Pères*. On y voit que Martyrius doutait encore de la mort de saint Chrysostôme, arrivée en 407, ce qui suppose évidemment qu'il fit ce panégyrique étant encore jeune, car il fut élevé sur le siége d'Antioche en 459. Il impute l'exil et les tourments de saint Chrysostôme à Arsace et à Atticus, tous deux intrus sur le siége de Constantinople (*L'éditeur*).

les autres sont restés manuscrits. Suidas [1] dit que le nombre des ouvrages de saint Chrysostôme était si grand, qu'il n'y avait point d'homme qui pût les compter. On en recueillit après sa mort jusqu'à quatre mille huit cents, et Georges d'Alexandrie soutient qu'il y en avait davantage [2]. [Le P. Stilting a donné dans les *Acta Sanctorum,* tom. IV de septembre, Venise, 1761, pag. 401-700, un commentaire historique très-estimé sur saint Chrysostôme. Hermant avait publié une *Vie de saint Jean Chrysostôme,* un vol. in-4°. M. Berger, missionnaire à Besançon, en a publié une autre en 1856, chez Ambroise Bray. On peut la lire avec fruit. Une autre *Histoire de saint Chrysostôme* a été publiée il y a quelques années, par Lefort, de Lille, in-8°.]

ARTICLE II.

DES ÉCRITS DE SAINT CHRYSOSTOME CONTENUS DANS LE PREMIER TOME.

§ I.

Des deux Exhortations à Théodore.

A quelle occasion elles furent composées.

1. Théodore, à qui ces deux *Exhortations* sont adressées, était illustre [3] par sa naissance; il possédait de grands biens, avait infiniment d'esprit, écrivait avec agrément et parlait de même. Comme il se trouvait à la fleur de son âge, tous ces avantages s'étant présentés à son esprit d'une manière flatteuse, il succomba à la tentation, rentra dans le monde peu après en être sorti et songea à se marier. Saint Chrysostôme, qui savait [4] que le mariage n'est plus permis à celui qui en a contracté un spirituel par le renoncement au monde, fut extrêmement frappé du dessein de Théodore, et lui écrivit diverses lettres [5] pour le faire rentrer dans son devoir. Après lui avoir reproché de s'être séparé de la compagnie des frères, il l'exhorte à y rentrer, lui remettant devant les yeux les dangers où il s'était exposé en rentrant dans le monde. Mais c'en était déjà fait. Théodore était devenu l'esclave des plaisirs sensuels, son âme n'avait plus ni santé, ni force, ni beauté [6]. Saint Chrysostôme l'ayant appris, ne négligea rien pour l'en retirer; ce qu'il appréhendait le plus, était que Théodore ne s'abandonnât au désespoir, car il paraît que dans la réponse qu'il avait faite au Saint, il regardait sa conversion comme impossible. Ce fut donc pour le faire revenir d'une erreur si dangereuse, que saint Chrysostôme lui adressa un traité assez long, où, mêlant l'autorité aux exemples, il le porte à recourir à la miséricorde du Seigneur et à renoncer une seconde fois au monde. Théodore, rentré dans la société des frères [7], c'est-à-dire de saint Chrysostôme, de Maxime et de plusieurs autres, qui, sans sortir d'Antioche, menaient une vie retirée, ne s'appliqua plus avec eux qu'à la prière et à la lecture des Livres saints [8].

En quelle année elles ont été écrites.

2. Il y en a qui ont cru [9] que saint Chrysostôme avait composé ces deux *Exhortations* lorsqu'il menait une vie retirée sur les montagnes, proche d'Antioche, et ils se sont fondés sur ce qu'on lit dans Sozomène, que quand Théodore quitta, il revint à la ville [10]. Mais saint Chrysostôme [11] témoigne assez nettement lui-même qu'il écrivait sur les lieux où Théodore vivait dans les plaisirs, puisqu'il lui dit qu'il ne cessera de lui répéter, toutes les fois qu'il le rencontrera, ces paroles : *Ne vous abandonnez pas à votre désespoir*. Il paraît donc qu'il les écrivait à Antioche et vers l'an 369, s'il est vrai, comme le dit Socrate [12], que saint Chrysostôme, en renonçant au monde, porta Théodore à prendre le même parti; car il embrassa la vie solitaire en 368, et Théodore ayant quitté presque aussitôt, saint Chrysostôme ne peut guère avoir tardé de lui écrire que jusque vers l'an 369. On a mis à la tête de ces deux *Exhortations,* celle qui paraît n'avoir été écrite que la seconde. En effet, si elle eût été écrite la première, comment saint Chrysostôme se serait-il excusé d'avoir passé dans l'autre les bornes des lettres ordinaires, puisque celle qui est la seconde dans nos éditions, n'est que de sept pages, et que la première est de trente-quatre? C'est sans doute de celle-ci que Sozomène [13] dit que, soit pour les pensées, soit pour les expressions, elle a quelque chose de divin et qui passe la portée de l'esprit humain. Elle a été citée par le cin-

[1] Suidas, *in Joann.*, pag. 1252.
[2] Chrysost., tom. I edit. Savilii, in Prologo.
[3] Sozom., lib. VIII, cap. I.
[4] Chrysost., tom. I, pag. 8.
[5] Ibid., pag. 41. — [6] Ibid., pag. 3 et 4.
[7] Sozom., lib. VIII, cap. II.
[8] Socrat., lib. VI, cap. V.
[9] Baron., ad annum 482.
[10] C'est aussi le sentiment de Stilting, loco citato supra (*L'éditeur*). — [11] Chrysost., tom. I, pag. 34.
[12] Socrat., lib. VI, cap. III.
[13] Sozom., lib. VIII, cap. II.

quième concile [1], par Justinien, par Hésychius et par Théodore de Césarée; Léonce de Byzance [2] et saint Isidore de Séville les citent toutes deux.

Qui était ce Théodore.

3. On convient communément que la seconde de ces *Exhortations,* qui est la plus courte, regarde Théodore, depuis évêque de Mopsueste; mais quelques-uns croient que la première fut adressée à quelque autre Théodore. Les raisons qu'on en donne sont : qu'il n'est fait aucune mention de Théodore, si ce n'est dans le titre de la lettre; que celui à qui elle est écrite, n'avait pas encore vingt ans, au lieu que Théodore à qui la première est adressée, paraît en avoir eu près de quarante, puisqu'il y est dit [3] que, quand il devrait parvenir jusqu'à une extrême vieillesse, il ne pourrait espérer de vivre encore cinquante ans; enfin que celui à qui la première et la plus longue de ces *Exhortations* est adressée, était tombé dans des crimes honteux et connus; ce qu'il ne paraît pas qu'on puisse dire de Théodore de Mopsueste, surtout s'il était déjà baptisé, puisqu'il fut élevé à l'épiscopat. Mais ne sait-on pas qu'il est arbitraire à celui qui écrit une lettre, d'y insérer ou non le nom de celui à qui il écrit? Saint Chrysostôme, qui nomme plusieurs fois dans ses lettres ceux à qui il les adresse, ne nomme pas Olympiade dans celles qui lui sont adressées. A l'égard de l'extrême vieillesse à laquelle il craint que Théodore n'arrive point, cela peut ne s'entendre pas d'un âge décrépit, mais de celui où un homme se trouve quelquefois hors d'état de goûter les douceurs et les plaisirs de la vie. Si, dans la plus courte de ces *Exhortations,* qui est la première suivant l'ordre des temps, saint Chrysostôme fait paraître Théodore moins coupable que dans l'autre, c'est qu'il n'était pas encore informé des dérangements considérables de sa conduite, et qu'il n'avait encore alors rien à lui reprocher, sinon d'avoir quitté le genre de vie qu'il avait embrassé. Mais lorsqu'il sut que Théodore s'abandonnait aux plaisirs et à la bonne chair, il se servit, dans une autre Exhortation qui est la plus longue et qui ne fut écrite que depuis, d'expressions plus fortes, pour lui reprocher des écarts qui, quoique très-considérables par rapport à la vie pénitente qu'il avait comme vouée et ensuite abandonnée, ne l'étaient pas néanmoins assez pour l'exclure dans la suite de l'épiscopat. Ajoutons qu'il n'est pas facile de se persuader qu'il y ait eu deux Théodore, tous deux amis de saint Chrysostôme, tous deux compagnons de sa retraite, et qui en soient tous deux sortis pour se jeter dans les plaisirs du monde, et qu'il ait tous deux rappelés à la pénitence par ses exhortations.

Analyse de la première Exhortation, tom. I, pag. 1 et suivantes.

4. Dans la première, suivant l'ordre de la nouvelle édition, ce Père dit qu'on ne peut trop déplorer le malheur d'une âme, parce qu'elle est d'un plus grand prix que tout le monde. Si celui qui observe la loi de Dieu vaut mieux que dix mille qui la transgressent, on ne doit point s'étonner qu'il déplore plus haut la perte de Théodore que Jérémie la ruine de Jérusalem, puisqu'il vaut mieux qu'une infinité de ceux que pleurait le Prophète. On peut accuser de lâcheté ceux qui pleurent les morts, la nécessité de mourir étant inévitable; mais il y aurait de l'insensibilité à voir périr une âme de sang-froid. Il pleure parce que celui qui, peu auparavant, ne respirait que le ciel, méprisait le monde et ses vanités, regardait les belles femmes comme les statues et l'or comme de la boue, et qui avait renoncé à tous les plaisirs, en était devenu l'esclave, en sorte que son âme n'avait plus ni santé, ni force, ni beauté. Il fait une vive peinture du triste état où Théodore se trouvait; mais s'appliquant à le convertir et non à le jeter dans le désespoir, il le presse de rentrer en lui-même, et pour l'encourager il lui remet devant les yeux la chute et la pénitence d'un grand nombre de chrétiens qui, après avoir renoncé Jésus-Christ, avaient effacé le crime de leur apostasie et mérité, par leur courage, d'être couronnés avec les Saints. « Ne me dites pas, ajoute ce Père, que Dieu ne pardonne qu'à ceux qui ont fait des fautes légères; donnez-moi le plus grand pécheur du monde, pourvu qu'il ne renonce pas à la foi, je soutiens que son salut n'est point désespéré. Si Dieu se gouvernait par passion, il y aurait lieu de craindre de ne pouvoir apaiser une colère allumée par tant de crimes; mais il est toujours maître de lui-même; s'il châtie, c'est par bonté et non par un esprit de vengeance; l'on ne doit donc jamais désespérer de rentrer dans ses bonnes grâces. »

[1] Tom. V *Concil.*, pag. 719, 470, 490.
[2] Leont., *in Nestor. et Eutich.*, lib. III. pag. 1005; Isidor., *de Viris illustribus*, cap. VI. — [3] Chrysost., pag. 13.

Saint Chrysostôme confirme cette doctrine par les exemples de Nabuchodonosor, d'Achab et de Manassès. « Y eut-il jamais un plus méchant homme que Nabuchodonosor? Il se fait adorer comme un Dieu, ordonne que l'on brûle de l'encens devant ses statues et fait jeter dans le feu ceux qui refusent d'obéir à des ordres si impies. Cependant Dieu n'omet rien pour faire rentrer ce prince en lui-même. Il lui envoie son Prophète, il fait des miracles en sa faveur, et après avoir puni son orgueil et son endurcissement par un châtiment de quelques années, il le rétablit dans son ancienne dignité. La vue de ses humiliations passées fait renoncer ce prince à ses désordres, et lui inspire le dessein de mettre en Dieu toute sa confiance. Combien de crimes l'amour d'une femme ne fit-il pas commettre à Achab! Le Seigneur néanmoins, déclare qu'il ne lui fera point subir tous les maux qu'il lui avait préparés, parce qu'il l'avait vu pleurer. Manassès surpassa en impiété tous les rois, ses prédécesseurs; mais la bonté de Dieu prévalut : ce prince se retira des piéges du démon et termina heureusement sa carrière. Les Ninivites effacèrent leurs crimes dans un moment; un instant suffit au bon larron pour lui procurer l'entrée du ciel, parce que la pénitence ne se mesure point par le temps, mais par l'affection. Elle efface, tandis que l'on est en cette vie, les crimes les plus noirs; il n'y a que celle que l'on fait après la mort qui soit inutile, et il ne faut perdre l'espérance que lorsqu'on se voit dans l'enfer. Le démon qui sait que Dieu fait miséricorde à ceux qui se convertissent, met tout en usage pour jeter un pécheur dans le désespoir; mais comme celui qui a donné un verre d'eau froide à un pauvre en sera récompensé, ainsi celui qui se repent de ses crimes, quoiqu'il n'en fasse point une pénitence proportionnée, en sera néanmoins en quelque sorte récompensé, parce que le juge sévère qui examinera nos péchés avec exactitude pour nous en punir, recherchera aussi nos bonnes œuvres pour nous en récompenser. Si vous ne pouvez, dit saint Chrysostôme à Théodore, remonter à ce degré de perfection dont vous êtes tombé, efforcez-vous du moins de sortir du triste état où vous êtes. Commencez un combat si utile, et vous ne perdrez pas vos peines; les choses les plus aisées paraissent difficiles quand on n'en a point fait l'essai; mais, après les premières démarches, la difficulté s'évanouit, l'espérance succède au désespoir, la langueur et la crainte diminuent, et l'on trouve des expédients auxquels on ne s'attendait pas. Bannissez toutes les pensées que le malin esprit vous suggère : ce fut lui qui empêcha Judas de faire pénitence; son crime, tout énorme qu'il était, n'était point au-dessus de l'efficacité de cette vertu. »

Suite, pag. 12.

5. L'enfer et le paradis sont des objets trop frappants pour être oubliés parmi les motifs de la conversion d'un pécheur. Saint Chrysostôme, après avoir dépeint les joies de l'un et les peines de l'autre avec les couleurs les plus vives, dit à Théodore : « Quand vous entendrez parler du feu de l'enfer, ne vous persuadez point qu'il ressemble à celui que vous voyez, qui diminue insensiblement et s'éteint. Celui de l'enfer brûle sans cesse, avec une égale activité, sans que l'on puisse l'éteindre. Ceux qui ont péché, sont revêtus de l'immortalité, mais ce n'est pas pour leur gloire, c'est afin qu'ils puissent toujours souffrir. Il n'y a point de termes pour exprimer un état si violent. Si la fièvre ou un bain trop chaud nous paraît si incommode, quel supplice d'être englouti dans un torrent de feu qui brûlera sans éclairer! Qui pourrait expliquer toutes les horreurs de ces ténèbres et l'effroi qu'elles nous causeront? La violence des maux que nous souffrons en cette vie, en abrége la durée à cause de la faiblesse du corps qui s'use à la fin; mais, dans l'enfer, l'immortalité supplée à ce défaut et rend les damnés capables de souffrir toujours sans que l'âme périsse ou que le corps soit consumé par les tourments. Quels plaisirs peut-on donc comparer à ces supplices? Sera-ce des plaisirs de cent ans? Mais qu'est-ce qu'un espace si court, en comparaison d'une infinité de siècles? Les plaisirs de ce monde ne sont, à l'égard des éternels, que ce qu'est le songe d'une nuit à l'égard de toute la vie. Qui voudrait, pour jouir d'un songe agréable, renoncer à tous les plaisirs de la vie? Ceux de l'éternité sont inconcevables, et on ne peut s'en former qu'une idée grossière. La vie des bienheureux est exempte de douleur et de tristesse, ils goûtent une joie et une paix inaltérable, toujours environnés d'une gloire immortelle. Tout cela, continue saint Chrysostôme, n'est point pour vous porter à vous exposer maintenant aux fouets, aux chaînes, aux prisons, ni pour vous engager à passer les nuits en prières, ni à souffrir la faim et les autres mortifications, je n'ai

d'autre désir, que de vous délivrer de l'esclavage et de vous rendre votre première liberté, en vous faisant ressouvenir et des peines dont seront suivis les plaisirs que vous goûtez, et des récompenses destinées à vos premières vertus. »

Aux divers exemples tirés de l'Ecriture pour nous convaincre que personne ne doit jamais désespérer de sa conversion, saint Chrysostôme en joint deux arrivés de son temps. Le premier, dont Théodore pouvait avoir été témoin, regarde un jeune homme nommé Phénix, fils d'Urbain, demeuré orphelin dans un âge fort tendre. Il avait quitté de grands biens et renoncé au monde pour se retirer dans la solitude et y vivre pénitent. Sa retraite fut un sujet d'édification pour ceux qui savaient qu'il avait été nourri dans les délices; mais séduit par ceux que les droits du sang lui avaient donnés pour curateurs, il retourna du désert à la ville, où il s'abandonna au luxe et à la débauche. Ce changement de conduite faisait désespérer de son salut à ceux qui le connaissaient, lorsque de saints personnages se joignirent pour tâcher de le faire rentrer en lui-même. Attentifs à toutes ses démarches, ils s'approchaient de lui dans les rues et l'embrassaient; mais le jeune homme se contentait de répondre à leur salut, sans daigner même descendre de cheval. Ils persévérèrent, et leur patience fut récompensée; Phénix rentra en lui-même, rompit tous ses liens, distribua ses biens aux pauvres, et ayant repris le chemin de la retraite, il parvint en peu de temps à la plus haute perfection. L'autre exemple est d'un solitaire qui, ayant passé plusieurs années dans les exercices d'une vie sainte, était rentré dans le monde et y avait vécu dans le désordre. Son compagnon, qui ne l'avait suivi que pour l'en retirer, vint à bout par sa douceur de lui faire reprendre le chemin du désert, où en effet il passa le reste de ses jours enfermé dans une cellule, jeûnant, priant et pleurant sans cesse pour effacer les taches de ses crimes. Saint Chrysostôme rappelle encore à Théodore l'apostasie et la conversion de ce jeune homme qui, de disciple de saint Jean, était devenu chef de voleurs. « Je vous ai souvent entendu parler, lui dit-il, de la douceur de ce saint Apôtre, qui convertit cet apostat en l'embrassant tendrement, et en baisant sa main encore teinte du sang de ceux qu'il avait assassinés. »

Ibid., pag. 32.

6. Saint Chrysostôme avertit ensuite Théodore que ce n'est point assez qu'il reconnaisse l'énormité de son crime, ni qu'il s'en accuse, qu'il doit encore en faire pénitence et en concevoir tant d'horreur, qu'elle l'empêche d'y retomber. « Les infidèles, dit-il, s'accusent et se condamnent eux-mêmes; les hommes et les femmes, de retour des spectacles, faisant réflexion sur leurs déréglements, avouent le mal qu'ils ont fait : mais cette confession ne leur est d'aucune utilité, n'étant point accompagnée d'un véritable regret ni d'une vive douleur, et moins encore d'une résolution sincère de changer de vie. La lâcheté et la tiédeur dans la pénitence engendrent et entretiennent le désespoir; mais celui-là n'y tombera point qui ne se relâche pas dans les travaux de la pénitence, et qui s'entretient dans l'espérance du pardon. L'on voit quelquefois des pénitents se désespérer, lorsqu'après plusieurs bonnes œuvres ils retombent dans quelque nouveau péché, croyant par là avoir perdu tout le mérite de leurs vertus précédentes. C'est une erreur dont il faut se défaire, en considérant que ceux qui sortent du monde après y avoir fait beaucoup de bonnes œuvres, et y être tombés aussi dans beaucoup de fautes, auront néanmoins quelque consolation au milieu de leurs tourments; au lieu que ceux qui ne portent avec eux que des crimes, souffriront des peines inexprimables. Dans l'autre vie l'on mettra en balance nos bonnes actions avec les mauvaises; si celles-là l'emportent, elles nous sauveront; si celles-ci ont le dessus, elles nous précipiteront dans le feu de l'enfer. » Saint Chrysostôme finit en exhortant Théodore de faire un effort pour secouer la poussière dont il était couvert, l'assurant qu'après ce premier pas, l'ennemi aura moins de courage pour l'attaquer.

Analyse de la seconde Exhortation, pag. 35.

7. Dans l'*Exhortation* suivante il dit que s'il pleure, s'il s'inquiète, ce n'est pas de ce que Théodore a pris soin des affaires de sa famille, mais de ce qu'il a rayé son nom du catalogue des frères et violé les promesses qu'il avait faites à Jésus-Christ. « Il en est, dit-il, de la milice sainte, comme de celle du siècle; l'on punit dans la dernière rigueur celui qui déserte après l'enrôlement. » Il propose à Théodore l'exemple de plusieurs qui, après de funestes chutes, se sont relevés heureusement, et lui montre qu'il ne doit pas regarder comme une chose honteuse, de reprendre l'état qu'il avait quitté. « L'en-

nemi, continue-t-il, voyant en vous, dès le commencement de votre carrière, des marques d'un grand courage, a compris qu'en persévérant, vous remporteriez sur lui une victoire complète. Il a tâché de vous prévenir et a mis tout en usage pour vous défaire. Mais la blessure qu'il vous a faite n'est pas mortelle. Ce n'est point tuer un lion que de lui effleurer la peau; une blessure si légère, loin de le mettre hors de-défense, le rend plus furieux. » Comme Théodore pouvait s'excuser sur sa faiblesse, et dire que le fardeau dont il s'était chargé était au-dessus de ses forces : « Comment, répond saint Chrysostôme, peut-on trouver pénible un joug que Jésus-Christ a dit être doux, et regarder comme pesant un fardeau qu'il déclare être léger. » Pour le convaincre de la vérité de ce que dit Jésus-Christ, le Saint mèt en parallèle la vie d'un homme du siècle avec celle d'un disciple de Jésus-Christ, la félicité et la liberté de celui-ci, avec l'esclavage, les soins et les inquiétudes de l'autre. Venant ensuite au mariage que Théodore méditait avec une nommée Hermione, il convient qu'il est permis de se marier, mais non quand on a pris un engagement avec Jésus-Christ. « Vous ne pouvez plus, dit-il, disposer de vous-même, depuis que vous vous êtes engagé à servir sous le maître du monde. Si le corps d'une femme est en la puissance de son époux, à plus forte raison, celui qui s'est dévoué à Jésus-Christ, doit-il dépendre de lui. » Il lui représente les supplices dont sa prévarication sera punie, et l'inconstance des plaisirs, des richesses et des honneurs auxquels il s'est laissé séduire.

Suite, pag. 39.

8. « Il y a, ajoute-t-il, plusieurs saints personnages qui s'intéressent à votre conversion : Valère, son frère Florent, et Porphire. Jour et nuit ils déplorent votre chute, et prient sans cesse pour vous. Vous auriez sans doute déjà vu l'effet de leurs prières, si vous-même aviez fait quelques efforts pour vous tirer des piéges de votre ennemi. Etes-vous excusable d'avoir moins de zèle pour votre salut que n'en ont vos frères qui demandent sans cesse à Dieu que le membre séparé de leur corps lui soit réuni ? » Il expose, aux yeux de Théodore, les embarras du monde, les soins qu'entraînent une femme, des enfants, des domestiques; les plaisirs innocents et la joie que l'on goûte dans la solitude; et lui représente qu'on n'acquiert jamais une vraie liberté qu'en servant Jésus-Christ et en ne vivant que pour lui.

§ II.

Des trois livres Apologétiques de la vie monastique.

Des motifs du temps et du lieu de cet ouvrage.

1. Le style fleuri de ces trois livres et les citations fréquentes d'exemples et d'auteurs profanes que l'on y rencontre, ne permettent point de douter que saint Chrysostôme ne les ait composés étant encore jeune. Dès l'an 374 il s'était retiré sur les montagnes d'Antioche pour s'y exercer à la mortification, sous la conduite d'un vieillard syrien. Ce fut là que, pénétré un jour du récit qu'on lui avait fait [1] des excès et des emportements de plusieurs habitants d'Antioche contre les plus saints solitaires, il se rendit à la prière que lui fit un de ses amis, de détruire les préjugés que la plupart des personnes du monde ont contre la vie monastique. Ils étaient tels que l'on regardait alors l'austérité des moines comme une espèce de folie, et que plusieurs employaient la violence et les menaces pour détourner ceux qui pensaient à embrasser la vie monastique. L'aversion pour cet état était commune aux chrétiens et aux païens : et un de ceux-là s'était [2] emporté jusqu'à dire que la vue des hommes d'une condition libre, d'une naissance illustre, qui eussent pu vivre dans les délices et qui choisissaient un genre de vie si dur et si austère, était capable de le faire renoncer à la foi et sacrifier au démon. Ce fut donc pour désabuser le monde sur ce sujet, que saint Chrysostôme entreprit cet ouvrage vers 375, ou au plus tard l'année suivante, lorsque Valens, après la mort de son frère Valentinien, arrivée en 368, exerça sa tyrannie sur les catholiques et fit une loi qui portait qu'ils seraient enrôlés dans les troupes sans aucune distinction. On peut former quelque difficulté sur cette époque, parce que saint Chrysostôme dit que cette persécution contre les moines se fit sous les princes pieux. Mais le terme de *pieux* peut en cet endroit, comme en beaucoup d'autres, marquer simplement un prince chrétien : et nous avons vu que saint Grégoire de Nazianze donne à Constantin, prince arien, de même qu'à Valens, le titre de pieux. Ce qu'ajoute le Saint, que les empereurs qui régnaient

[1] Chrysost., pag. 48.

[2] Pag. 46.

alors avaient des sentiments tout opposés à ceux de ces ennemis de la vie monastique, peut s'entendre de Gratien et du jeune Valentinien. On objecte un endroit du troisième livre qui semble marquer que saint Chrysostôme était évêque lorsqu'il le composa. « Si on nous commande, dit-il, de veiller sur les âmes des enfants comme devant en rendre compte un jour, combien cette obligation regarde-t-elle encore plus les pères qui leur ont donné la vie? » Mais il est visible que saint Chrysostôme parle en cet endroit au nom de l'Apôtre dont il venait de rapporter ces paroles : *Pères, élevez vos enfants dans la crainte du Seigneur*. Rien n'est plus ordinaire à notre Saint que de faire le personnage tantôt de ceux qui instruisent, tantôt de ceux qui sont instruits. On en voit des exemples dans le livre même d'où est tirée l'objection. «Puisque nous sommes obligés, dit-il, au même devoir que les moines, embrassons [1] leur état comme le moyen le plus facile de nous en acquitter, et portons nos enfants à suivre notre exemple. » Et plus bas : « Ne retirons donc point nos enfants du désert avant le temps. » Pourrait-on inférer de là, ou que saint Chrysostôme n'était point engagé dans l'état monastique, lorsqu'il écrivait ce livre, ou qu'il avait alors des enfants [2]?

Ad Ephes. VI, 4.

Analyse du premier livre, pag. 44.

2. Après avoir raconté fort au long dans le premier livre ce qu'on lui avait appris de la manière indigne dont les moines étaient traités à Antioche, il témoigne la peine qu'il avait eue de le croire, tant ce qu'on lui en avait dit lui paraissait injurieux à Dieu, préjudiciable au salut des âmes et peu digne du règne des princes chrétiens. « Cette conduite, dit-il, est injurieuse à Dieu, parce que se déclarer contre la vie monastique, c'est se révolter contre le Seigneur et s'opposer à ses desseins. » Il compare ceux qui en usaient ainsi aux barbares qui traversèrent les Juifs qui, de retour de la captivité, se mirent en devoir de rétablir le temple de Jérusalem. Les disgrâces dont ces profanateurs furent accablés, dit-il, convainquirent tout le monde que quand on attaque ceux qui honorent Dieu, c'est Dieu même que l'on attaque. Il déclare que s'il n'avait eu en vue que ceux que l'on persécutait, il ne se serait pas mis en peine d'écrire contre la persécution qui, loin de leur nuire, était pour eux une occasion de mériter. Ce qui l'y a engagé, a été de faire voir à quels malheurs sont destinés ceux qui en ce monde persécutent Dieu dans ses élus. « Vous avez souvent, leur dit-il, entendu parler de Néron, si connu par ses impudicités. Ce prince faisait à saint Paul les mêmes reproches que vous faites aux moines. Fâché de ce que cet apôtre avait persuadé à une de ses concubines d'embrasser la religion chrétienne, il le traita de scélérat, de corrupteur, de séducteur, le fit emprisonner et enfin mourir, n'ayant pu le porter à donner à cette femme des conseils favorables à sa passion. Qui des deux vous paraît avoir eu un sort plus heureux, ou celui qui perdit la vie, ou celui qui porta la sentence de mort? Pour ne parler que de la gloire temporelle, le nom de saint Paul n'est-il pas honoré par toute la terre, et celui de Néron n'y est-il pas en exécration? » Il ajoute qu'en persécutant les saints ils affligent le Saint-Esprit : et comme cette vérité pouvait ne leur être point sensible, il les rappelle à ce que nous lisons du mauvais riche qui, ayant traité de fables les maximes de la loi et les menaces des prêtres, lorsqu'il était encore sur la terre, n'en reconnut que trop la vérité en l'autre monde. Les persécuteurs des moines avaient même plus à craindre que le mauvais riche, qui, en ne faisant point de bien au Lazare, n'empêchait pas les autres de l'assister; et ces ennemis de la vie monastique refusaient non-seulement de soulager les moines dans leurs besoins, mais empêchaient encore les autres de le faire.

Suite, pag. 52.

3. Il leur prouve que les feux de l'enfer étaient également destinés pour punir et les infidèles et ceux d'entre les chrétiens dont la vie n'était point réglée : et comme ils répondaient qu'il n'était point nécessaire pour éviter ces supplices, de se retirer dans la solitude, chacun pouvant faire son salut dans sa maison : « Plût à Dieu, leur répond-il, que les gens du monde vécussent de telle sorte, que les monastères fussent inutiles! Mais puisque les désordres sont si grands dans les villes, et que la vertu se trouve dans la solitude, faut-il blâmer ceux qui s'y retirent pour se mettre à couvert de l'orage? Que deviendra donc, direz-vous, cette multitude d'hommes renfermés dans les villes? Dieu permettra-t-il que tout le genre humain périsse? Ecoutez, répond saint Chrysostôme, ces paroles de la Vérité même : *La porte de*

Matth. VII 14, 20, 16.

[1] Chrysost., pag. 104.

[2] Stilting admet la date de 376. (*L'éditeur.*)

la vie est étroite, il y en a peu qui la trouvent. Et ailleurs : *Il y en a beaucoup d'appelés, mais peu d'élus.* » Il termine son premier livre en montrant par une énumération aussi exacte qu'effrayante, que les crimes que l'on commettait alors dans le monde, n'étaient ni moins considérables, ni en moins grand nombre que du temps du déluge : d'où il infère que le danger n'y était pas moindre.

Analyse du second livre, pag. 5 et 7.

4. Ce n'était pas seulement des étrangers, mais les amis et les pères eux-mêmes qui détournaient leurs enfants de la profession monastique : et ce désordre était égal parmi les chrétiens, comme parmi les païens. Saint Chrysostôme s'adresse d'abord à un père infidèle, qu'il suppose outré de douleur de voir son fils engagé dans cette profession. Dans la description qu'il fait de l'état de ce père, il n'oublie aucun des sujets qu'il pourrait avoir de se plaindre. Il le représente comme étant d'une naissance illustre, aussi riche que puissant, n'ayant pour tout enfant qu'un fils, et hors d'espérance d'en avoir d'autres. Il suppose dans le fils toutes les qualités nécessaires pour être en droit d'aspirer à ce qu'il y a de plus grand dans le monde, et en état d'effacer la gloire de ses ancêtres; mais qu'ayant ouï parler de la philosophie chrétienne, il se laisse persuader de tout quitter pour s'enfuir dans les montagnes, où, revêtu d'un habit grossier, il ne s'occupe plus que des exercices de la pénitence. Quelque justes sujets que ce père paraisse avoir de pleurer l'éloignement de son fils, saint Chrysostôme soutient que c'est à tort qu'il se plaint de son changement de vie; si quelque chose était capable de toucher ce père aveugle, ce serait de voir son fils pauvre et dénué de tout, lui qui pouvait jouir de tant de richesses. Mais c'est en cela même, et le Saint le montre, que ce jeune homme est plus heureux, car la pauvreté volontaire bannit du cœur de l'homme l'amour de l'argent, qui est une de ses plus violentes passions, et elle le met à l'abri de l'envie, des calomnies et des embûches de ceux à qui une fortune plus brillante cause du dépit. Pour montrer encore que ce fils possède plus de bien dans son indigence, que son père qui se croit riche, « il n'est point, dit-il, de personne de piété qui, à la prière de ce solitaire, n'envoie telle somme d'argent qu'il souhaitera, et l'eau manquera plutôt aux fontaines, que ne manqueront à un moine des gens qui se font gloire de lui obéir. » Saint Chrysostôme aurait pu justifier ce qu'il avance ici par plusieurs faits tirés de l'histoire monastique : mais comme celui à qui il parlait était païen, il se contente de lui rapporter ce que Platon fait dire à Criton parlant à Socrate : « De quelque côté que la fortune te jette, et en quelque lieu que tu ailles, tu ne manqueras jamais de secours, et tout le monde t'aimera. » Il n'oublie pas le refus que Diogène fit des présents d'Alexandre, quelque instance que lui fît ce grand prince de les recevoir, et il ajoute : « Alexandre souhaita même de ressembler à Diogène dans le mépris des richesses. »

Suite, pag. 39.

5. Ce père ne pouvait se plaindre avec justice que son fils eût préféré une vie obscure, aux honneurs du siècle, puisque l'état religieux était plus honorable que celui dans lequel sa naissance aurait pu le placer. « Qui s'est fait, dit-il, une réputation plus glorieuse et plus étendue, de Platon ou de Denys le Tyran, de Socrate ou d'Archélaüs, d'Alexandre ou de Diogène, d'Aristide ou d'Alcibiade? Ce sont sans doute ces philosophes. Leur vie, toutefois, était frugale et laborieuse, leurs habits étaient pauvres, leurs demeures simples et sans apparence; au contraire, Denys, Archélaüs, Alexandre et Alcibiade commandaient à des peuples entiers, possédaient des richesses immenses et nageaient dans les plaisirs. Non, ni la naissance, ni les dignités, ni les richesses, ni le faste, ne sont point la véritable gloire : elle dépend des bonnes mœurs et de la vertu. » Saint Chrysostôme va plus loin et fait voir que ce fils, devenu solitaire, est plus puissant que s'il fût resté dans le monde. A cet effet, il distingue trois degrés de puissance, dont le premier est de pouvoir se venger des injures; le second, de se guérir soi-même, quelque blessure que l'on ait reçue; le troisième, de se mettre dans un état où personne ne puisse nuire. Quoique ce dernier degré de puissance paraisse au-dessus des forces de l'homme, il est cependant au pouvoir d'un solitaire; non-seulement on ne peut lui nuire, mais personne n'en a la volonté; et quelle raison aurait-on de lui vouloir du mal, puisqu'il n'a rien à démêler avec le reste des hommes? Il ne fait avec eux ni contrat, ni affaires. Il ne possède ni maison, ni champ, ni argent, sources ordinaires des querelles entre les hommes, de la jalousie et de l'envie. Mais supposons qu'on ait la volonté de lui nuire; comment la mettre à exécution. Le volera-t-on? il ne possède rien. L'exilera-t-on? il n'a point de patrie. Le

déshonorera-t-on? il n'est point passionné pour la gloire et ne craint point l'ignominie. Lui ôtera-t-on la vie? il regarde la mort comme la fin de son travail et le commencement de son bonheur. Les coups, les chaînes, les mauvais traitements, peuvent déchirer son corps, mais ils ne peuvent troubler la tranquillité de son esprit. Il chérit même ceux qui l'outragent. Un père pourrait-il procurer à son fils un état aussi heureux, quand il lui donnerait l'empire du monde avec dix mille ans de vie? La pourpre et le trône peuvent-ils être comparés à cette tranquillité?

6. De là saint Chrysostôme passe à ce qui regarde personnellement le père de ce solitaire, et montre que jamais fils n'a eu tant de respect ni tant d'égards pour son père : élevé à quelque haute dignité dans le monde, il n'aurait peut-être eu que du mépris pour celui qui la lui aurait procurée. Peut-être même que ce fils, s'il fût resté dans le monde, se serait porté à souhaiter la mort de son père par l'espérance d'une riche succession : retiré dans la solitude, il prie que Dieu lui donne une vie longue et heureuse. Enfin, si la religion nous commande de respecter nos pères, avec quelle exactitude un solitaire ne s'acquittera-t-il point de ce devoir? « De quoi pouvez-vous donc vous plaindre, continue saint Chrysostôme, en s'adressant à ce père désolé, puisque votre fils est plus riche, plus puissant, plus honoré qu'il ne fut jamais, et plus respectueux à votre égard? Est-ce parce que vous êtes délivré de la crainte de le voir périr à la guerre, ou exposé à l'envie des courtisans, ou à encourir la disgrâce de l'empereur? Vous me direz que les honneurs du monde ont quelque chose de bien flatteur; mais combien cela dure-t-il? Consultez votre fils, et vous lui entendrez préférer la vie qu'il mène à celle des mondains. » Pour appuyer ce qu'il venait de dire, le Saint raconte qu'un de ses amis qui avait quitté le monde, fut vivement sollicité d'y rentrer par son père qui était païen; mais celui-ci voyant son fils invincible, se laissa vaincre lui-même, « et aujourd'hui, dit-il, il respecte plus ce fils que si ce fils était son père : et quoiqu'il ait plusieurs autres enfants en considération dans le monde, il déclare qu'ils ne sont pas dignes d'être les esclaves de celui-ci. »

Analyse du troisième livre, pag. 86.

7. Dans le troisième livre, saint Chrysostôme entreprend de prouver aux pères chrétiens qu'ils ont tort de s'opposer à ceux qui exhortent leurs enfants à suivre les volontés du Seigneur. Il suppose un père chrétien dans les mêmes dispositions qu'il a représenté un père infidèle : et pour le faire revenir de ses faux préjugés, il lui remet devant les yeux le jugement de Dieu et les châtiments préparés à ceux qui se seront opposés au salut de leurs frères, la manière dont le grand-prêtre Héli fut puni de Dieu pour avoir négligé de corriger ses enfants. Il ne doute pas que les morts violentes et les maladies cruelles qui arrivent journellement aux pères et aux enfants, ne soient en punition de ce que ceux-là ne donnent point à ceux-ci une éducation convenable, ou de ce qu'ils s'opposent à ceux qui leur donnent de bons conseils. Il emploie encore l'autorité de l'Ecriture pour montrer de quelle conséquence est l'éducation des enfants, et ne craint point de dire que s'ils s'abandonnent au libertinage, c'est que les pères ont plus d'ardeur pour leur amasser du bien que pour leur inspirer de bonnes maximes. Ils ne leur proposent que trop d'exemples pour les porter à s'avancer dans le monde, mais aucuns pour les exhorter à gagner le ciel. L'amour des richesses et de la gloire, voilà ce qu'on leur inspire. Saint Chrysostôme décrit d'une manière pathétique les désordres qui régnaient de son temps dans le siècle, et qui allaient si loin, que l'on traitait d'insensés ceux qui prenaient le parti de la pudeur : et il remarque que les personnes de piété informées de tant d'infamies, s'étonnaient que le feu du ciel ne tombât point sur Antioche, comme autrefois sur Sodome. Il infère de ce débordement qui régnait dans la ville, la nécessité de la retraite, et décrit en ces termes la manière dont on vivait dans les monastères : « Les moines y jouissent d'un parfait repos, voyant comme du haut du ciel, le naufrage des autres sans le craindre; toujours dans la même situation, ils ne sont ni enflés par la prospérité, ni abattus par l'adversité. Personne ne reproche à un autre sa pauvreté; aucun ne se glorifie de ses richesses. L'intérêt qui renverse tout, est entièrement banni parmi eux; tout y est en commun, la maison, la table, les habits; ils ont tous le même esprit et les mêmes sentiments, une égale noblesse, une égale servitude, une égale liberté, les mêmes plaisirs, les mêmes désirs, la même volonté, la même espérance. Ils observent un ordre sans inégalité, et il règne entre eux une certaine harmonie qui les tient dans une joie continuelle; s'il arrive à quelqu'un un bon-

heur ou une disgrâce, tous ou s'en réjouissent, ou s'en affligent. »

Pag. 95. 8. Quelques-uns de ceux qui empêchaient leurs enfants d'entrer dans les monastères, ne le faisaient, disaient-ils, qu'afin qu'ils étudiassent, leur laissant, après leurs études, la liberté de s'y retirer. Saint Chrysostôme leur répond : « Il n'est pas certain si ces enfants vivront assez pour mettre ce dessein à exécution ; et quand même ils parviendraient à l'âge viril, on ne peut se promettre qu'ils ne se pervertiront point dans leur jeunesse. Qui ne sait, ajoute-t-il, que les enfants, dans les écoles, deviennent vicieux avant de se rendre habiles, et qu'ils perdent la vertu et la probité, pour de petits avantages? » Il ne prétend point néanmoins qu'on abolisse les écoles publiques, mais seulement que l'on y empêche la perte des âmes ; et il veut qu'en travaillant à acquérir la science, on travaille en même temps à acquérir la vertu. Il cite sur cela l'exemple de plusieurs philosophes, et celui des Apôtres et des premiers héros du christianisme, qui, n'ayant fait profession ni de savoir, ni d'éloquence, ont toutefois converti l'univers. Plusieurs refusaient à leurs enfants de se retirer dans les solitudes, persuadés que les péchés que l'on commet dans le monde étant moins considérables que ceux d'un solitaire, ils y étaient plus en sûreté. Saint Chrysostôme combat cette erreur en faisant voir que les devoirs des moines et des gens du monde étaient les mêmes, et qu'il n'y avait que le mariage qui distinguât les uns des autres. « La colère, l'impureté, le jurement et les autres péchés ne sont-ils pas également défendus aux séculiers comme aux moines? Ne doivent-ils pas les uns et les autres faire paraître de la modestie dans leur extérieur, la charité, et les autres vertus chrétiennes? Le mauvais riche n'est point tourmenté pour avoir été un mauvais solitaire, mais pour avoir méprisé et négligé le Lazare. » Après avoir montré que les obligations sont égales dans les deux états, il fait voir que les chutes sont plus fréquentes parmi les séculiers que parmi les solitaires, et que ceux-ci trouvent dans leur état des avantages pour le salut, que ceux-là n'ont point dans la cour. A ceux qui convenaient que la vie monastique était d'un grand secours pour s'avancer dans la perfection, mais qui remettaient à l'embrasser, qu'ils eussent vécu quelque temps dans le mariage et en eussent eu des enfants, il répond qu'ils ne peuvent se permettre ni de vivre jusqu'à la vieillesse, ni d'avoir, dans un âge avancé, la volonté de quitter le monde. Un homme marié ne peut plus disposer de lui-même, et il vaut mieux se mettre en état de résister à son ennemi lorsqu'on est encore jeune, que d'attendre à la fin de la vie ; enfin celui qui est entré en lice dès sa jeunesse, n'ayant pas tant de péchés à pleurer, ne s'occupe que de bonnes œuvres, entasse victoires sur victoires et meurt couvert de lauriers.

§ III.

Du traité de la Comparaison d'un roi et d'un moine, et des deux livres de la Componction.

Traité de la Comparaison d'un roi et d'un moine; il est de saint Chrysostôme.

1. Savilius, qui dans son édition avait placé ce [1] petit écrit parmi ceux qui sont faussement attribués à saint Jean Chrysostôme, a reconnu depuis que c'était par mégarde, et qu'il était véritablement de ce Père. C'est en effet son style, et on y trouve un grand rapport avec les trois livres précédents, soit pour les pensées, soit pour les expressions. On croit qu'il fut aussi un fruit de la retraite de saint Chrysostôme et qu'il le composa étant encore jeune.

Analyse de ce Traité, pag. 116.

2. Sachant la préférence que la plupart des hommes donnent aux biens imaginaires, au-dessus des biens réels, il crut, pour les engager à changer d'inclination, devoir mettre en parallèle les uns et les autres. C'est le sujet de l'écrit qui a pour titre : *Comparaison d'un roi et d'un moine*. Il y met d'un côté un roi environné de toutes les marques de sa grandeur, et de l'autre un moine dans la simplicité de son état. Celui-là paraît aux yeux du monde, le plus heureux des hommes ; sa condition flatte et éblouit les yeux ; celui-ci, au contraire, passe pour un misérable, auquel on n'a nulle envie de ressembler. Pour montrer qu'il est néanmoins dans une situation plus heureuse que celle des plus puissants princes, saint Chrysostôme se contente de faire remarquer que la royauté finit avec la vie, et qu'après cela les rois, comme le reste des hommes, sont présentés au tribunal de Dieu pour y recevoir les châtiments dus à leurs péchés ; au contraire, un solitaire paraît avec assurance devant ce même tribunal. Si les princes commandent aux peuples, aux armées et au sénat, un moine commande aux passions, ce qui est un empire bien plus

[1] Savilius, pag. 871.

relevé. Les victoires que les rois remportent sur les barbares, sont bien moins éclatantes que celles qu'un homme vertueux remporte sur les démons, qui sont des ennemis bien plus redoutables. L'un a un commerce continuel avec les Prophètes et les Apôtres, au lieu que les princes n'ont pour compagnie que des courtisans et des soldats. Comme l'on ressemble, pour l'ordinaire, à ceux que l'on fréquente, les solitaires règlent leur vie sur celle des Prophètes et des Apôtres, et les rois imitent souvent les mœurs corrompues de leurs officiers et de leurs généraux. Les princes sont à charge aux peuples par les tributs dont ils les accablent, tandis que le moine, fait, autant qu'il le peut du bien à tout le monde. Les rois ne peuvent donner que de l'or et de l'argent; les moines confèrent la grâce du Saint-Esprit. Les premiers, quand ils sont bienfaisants, peuvent, il est vrai, bannir la pauvreté de leurs Etats; mais les autres délivrent les âmes de la tyrannie du démon. Un homme, possédé de ce malin esprit, n'a garde de recourir au roi pour en être délivré : il court à la cellule d'un solitaire. Ce fut des prières d'Elie qu'Achab attendit la fin de la famine, et à son exemple, plusieurs autres rois des Juifs eurent recours aux Prophètes dans leurs disgrâces. Mais la différence d'un roi et d'un religieux ne se remarque jamais mieux qu'à la mort. Un moine, qui méprise tout ce qui attache les hommes à la vie, la quitte sans peine : mais la mort est terrible aux rois. Le solitaire ne sort de ce monde que pour recevoir la récompense de ses vertus : les rois, s'ils se sont mal comportés dans le gouvernement de leur Etat, ne sortent de cette vie que pour être dans l'autre livrés à des supplices inconcevables. « Lors donc que vous voyez, dit saint Chrysostôme, un homme puissant, richement vêtu, monté sur un char magnifique, ne dites pas que cet homme est heureux : son bonheur n'est que passager. Mais lorsque vous rencontrez un solitaire dont l'extérieur est humble et modeste, et qui fait paraître sur son visage la tranquillité de son âme, dites que celui-là est véritablement heureux, et souhaitez de lui ressembler. »

Les deux livres de la Componction.

3. Saint Chrysostôme marque, ce semble, assez nettement que ce fut aussi dans la solitude qu'il composa les deux livres *de la Componction* [1]. « Lorsqu'en dernier lieu, dit-il au commencement du premier de ces livres, je pris la résolution d'abandonner la ville, pour me retirer parmi les moines, mon premier soin fut de m'informer si j'y trouverais les choses nécessaires. » Puis donc que ce Père prit le parti de la retraite en 374 ou 375, on ne peut reculer ce premier livre au-delà de l'an 376. Il est vrai qu'il avait dit un peu auparavant : « Si [2] nous recevons à la communion des mystères des gens qui en sont tout-à-fait indignes, par le grand nombre de leurs crimes, et avant de les avoir éprouvés, et si nous leur découvrons des vérités dont ils ne sont point capables : » paroles qui ne conviennent point à un solitaire, mais à un ministre de l'Eglise. Mais il faut se souvenir de ce que nous avons déjà remarqué plus haut, que saint Chrysostôme prend souvent le personnage de ceux qu'il fait parler. Le premier de ces livres est adressé à Démétrius, et le second à Stéléchius, qui avaient l'un et l'autre prié le Saint de leur écrire sur cette matière. Le premier, quoiqu'arrivé à un haut degré de perfection, se mettait néanmoins au rang de ceux qui rampent à terre, et disait souvent à saint Chrysostôme, en lui baisant la main et en l'arrosant de ses pleurs : « Aidez-moi à amollir la dureté de mon cœur. » Saint Isidore [3] de Séville cite ces deux livres.

Analyse du premier livre, pag. 122.

4. Saint Chrysostôme fait voir par l'énumération des péchés que l'on commet tous les jours dans le monde et la destination des supplices qui leur sont préparés, la nécessité de la componction. Il prouve aussi que non-seulement les adultères et les homicides, mais ceux-là encore qui se fâchent contre leurs frères, ou qui en parlent mal, seront condamnés aux feux éternels, le Sauveur les ayant compris les uns et les autres dans la même condamnation. C'est donc un piége du démon, de nous faire envisager de l'hyperbole dans les paroles de Jésus-Christ, et de croire que ce n'est qu'à dessein de nous intimider, qu'il a dit que celui qui traite son frère de fou, sera condamné aux flammes de l'enfer. Il examine dans la suite à quoi nous obligent les préceptes de l'Evangile, et quels sont les motifs de ceux qui les observent : « Car il y en a, dit-il, qui n'en gardent aucun; et d'autres qui, pour les observer, n'en sont pas plus chrétiens, parce qu'ils n'agissent que par des motifs de vaine gloire. » Il re-

[1] Lib. I, num. 6, pag. 122. — [2] Pag. 14.

[3] Isidor., *de Script. Eccles.*, cap. VI.

garde le violement de ce précepte : *Ne jugez point, afin que vous ne soyez point jugés,* comme presque général parmi les hommes de toute condition. « Cependant, ajoute-t-il, la menace que Jésus-Christ nous fait sur cela est terrible : *Vous serez jugés,* nous dit-il, *comme vous aurez jugé les autres*. Comment peut-on avoir tant d'empressement pour commettre un péché qui doit être puni si sévèrement, et qui, bien loin d'apporter aucun plaisir à celui qui le commet, ne lui cause que de l'inquiétude? car un médisant se tourmente à étudier la vie des autres et à critiquer leurs actions. » Il se plaint qu'au lieu de chercher à entrer par la voie étroite, comme Jésus-Christ nous y exhorte, nous cherchons partout la plus large, et lui-même s'avoue coupable en ce point, lorsqu'ayant résolu d'abandonner la ville pour se retirer dans les demeures des solitaires, il s'informa s'il y trouverait non-seulement les choses nécessaires, mais encore commodes à la vie. « Un homme à qui on propose un emploi, s'informe uniquement s'il est lucratif : et dès qu'il en est assuré, il dévore toutes les difficultés qui s'y rencontrent; mais en ce qui regarde les biens célestes, on veut les acquérir sans s'incommoder. Comme le feu ne peut s'allier avec l'eau, l'attachement aux plaisirs ne peut compatir avec la componction : l'une ne veut que des larmes, et l'autre ne cherche que la joie. L'amour des plaisirs rend l'âme pesante : la componction lui donne des ailes pour s'élever au-dessus des choses créées. » Saint Chrysostôme fait voir, par l'exemple de saint Paul, les merveilles qu'opèrent dans une âme l'amour de Jésus-Christ et le mépris des vanités du monde. « Toutefois cet Apôtre était de même nature que nous : et si l'on répond que Dieu lui avait donné des grâces qu'il ne nous donne point, on doit aussi considérer que Dieu ne demande pas de nous que nous fassions des miracles, mais seulement que nous vivions saintement. Or, la grâce et l'esprit que nous avons reçus au baptême suffisent pour cela : et si nous ne le faisons pas, nous ne devons nous en prendre qu'à notre négligence. Ce serait même une erreur dangereuse d'attribuer la perfection des Apôtres à la seule grâce de Dieu, indépendamment de leur coopération : car si la grâce faisait tout sans nous, Dieu ne faisant acception de personne, tous feraient de même. Mais comme elle exige que nous agissions, voilà pourquoi elle demeure avec les uns, tandis qu'elle abandonne les autres, et voilà pourquoi il s'en trouve de qui elle n'a jamais approché. » Pour preuve que Dieu sonde nos dispositions avant de nous conférer sa grâce, saint Chrysostôme se sert de ces paroles de Jésus-Christ à Ananie : *Celui-ci m'est un vase d'élection pour porter mon nom devant les peuples et les rois.* Puis il ajoute : « Si nous ne recevons pas de Dieu le don des miracles comme saint Paul, nous pouvons du moins imiter ses vertus. Il n'est pas nécessaire d'avoir un tempérament robuste, pour sentir de la componction, pour prier Dieu, pour se rappeler la mémoire de ses péchés, et pour concevoir des sentiments d'humilité ; l'on peut faire pénitence sans se couvrir de cilice et sans se renfermer dans une cellule. On n'exige de nous autre chose sinon que nous ayons toujours nos péchés présents à l'esprit, que nous examinions notre conscience, que nous nous représentions incessamment combien nous sommes éloignés du royaume du ciel. Ayons à cet effet continuellement l'enfer devant les yeux, et considérons quel malheur ce serait pour nous, quand même il n'y aurait point de supplices éternels à craindre, d'être privés de la présence de Jésus-Christ, privation qui est seule plus insupportable que tous les tourments. »

Analyse du second livre de la Componction, pag. 140.

5. Dans le second livre adressé à Stéléchius, le saint docteur lui dit que pour bien écrire de la componction, il faudrait en être tout embrasé : c'est pourquoi il le prie de lui obtenir de Dieu ce feu du ciel qui consume toute la faiblesse de l'homme, qui le tire de l'assoupissement de la chair et qui lui donne des ailes pour s'élever jusqu'au ciel. Après avoir fait la description d'une âme vraiment touchée du désir des choses du ciel et pleine de mépris pour les choses d'ici-bas, il enseigne que « la paix et la solitude du cœur sont beaucoup plus nécessaires à la componction, que ne sont les déserts et les lieux reculés. David, au milieu des affaires et du grand monde, sentait un amour plus ardent pour Jésus-Christ et une componction plus vive, que ceux qui habitent les plus affreuses solitudes. Où trouver en effet des solitaires qui, comme ce saint roi, passent des nuits entières à pleurer et à gémir? » Saint Chrysostôme met ces paroles du psaume VI : *Seigneur, ne me reprenez pas dans votre fureur,* au nombre de celles que l'amour de Dieu avait dictées à David, et désapprouve le sentiment de ceux qui voulaient qu'il eût composé ce psaume dans l'ardeur de sa pénitence, et

pour expier son péché. Il soutient qu'il doit s'entendre du jugement dernier, qui sera à l'égard de cette vie comme le huitième jour à l'égard de la semaine : et il fonde son sentiment sur l'inscription de ce psaume, qui porte : *Pour l'octave*. « Les deux grands modèles que nous devons nous proposer pour acquérir la vertu de componction, sont saint Paul et le roi-prophète : il faut qu'à leur imitation nous soyons pénétrés de douleur à la vue de nos péchés, et de reconnaissance pour le souvenir des bienfaits de Celui que nous avons offensé. S'il se trouve si peu de chrétiens véritablement contrits, c'est qu'ils ne pensent point assez à la multitude de leurs fautes, et que la plupart se persuadent que par une bonne œuvre, souvent même faite en mercenaire et dans la vue de la récompense, ils se sont acquittés envers Dieu de tout ce qu'ils lui doivent. C'est là un effet de l'orgueil humain que l'on ne peut mieux dompter qu'en se représentant souvent ses faiblesses et ses désordres passés. Saint Paul en usait ainsi, comme on le voit par son épître à Tite, où il dit : *Jésus-Christ m'a jugé digne du sacré ministère, moi qui ai été un blasphémateur et le persécuteur de son Eglise.* » Saint Chrysostôme, en finissant ce livre, demande à Stéléchius le secours de ses prières et de son crédit auprès de Dieu.

Tit. I, 12.

§ IV.

Des trois livres de la Providence.

A quelle occasion et en quel temps ils ont été écrits.

1. On voit par Socrate [1] que saint Chrysostôme était diacre lorsqu'il écrivit les trois livres *de la Providence*. C'était donc avant l'année 381, puisqu'il ne fut ordonné diacre qu'après son retour du désert, arrivé sur la fin de l'an 380. Il y a néanmoins quelques endroits qui semblent marquer qu'il était encore dans la solitude [2] lorsqu'il les composa. Il y est dit [3] que Stagire, à qui ils sont adressés, se trouvait alors au milieu de beaucoup de monde, dans une ville où il y avait un hôpital pour les malades, et des bains, et que saint Chrysostôme était éloigné de cette ville : « J'apprends [4], y dit-il, par le rapport de ceux qui viennent d'auprès de vous, que vous passez tout le temps à verser des larmes, et en prières. » Et encore : « Ils ont touché beaucoup de monde par ce qu'ils nous ont raconté de l'état où vous étiez. » Mais si saint Chrysostôme apprit dans la solitude ce qui regardait Stagire, comment y vivait-il dans la grande retraite ? Comment accorder les visites dans lesquelles on lui faisait part de la triste situation de Stagire, avec l'étroite solitude qu'il garda pendant les deux années qui précédèrent son diaconat ? Ne vaut-il pas mieux s'en tenir à ce que dit Socrate, et dire que Stagire était dans quelque ville voisine d'Antioche, et non pas dans Antioche, ni même dans un de ses faubourgs : car autrement saint Chrysostôme n'aurait pas dit : « Théophile d'Ephèse, notre ami commun, est parti de chez vous, et est venu me raconter par ordre vos indispositions. » Stagire, pour qui saint Chrysostôme écrivit ces livres, était d'une illustre maison et avait plusieurs frères. Son père, qui l'aimait, lui avait fait apprendre dès l'enfance les lettres sacrées et les dogmes salutaires qui nous sont venus des anciens par succession. Quoiqu'élevé dans l'abondance et dans les plaisirs, il ne tomba néanmoins dans aucun dérèglement considérable : et il conçut même le dessein de quitter le monde et d'embrasser la vie monastique. Son père regardant cette démarche comme honteuse à sa famille, s'y opposa de tout son pouvoir; mais Stagire ne se rebuta point : il renonça à sa patrie, à ses parents, à ses biens, et se retira dans la solitude auprès de quelques saints moines. Sa ferveur fut grande d'abord; mais s'étant ralentie, il devint lâche et paresseux pour veiller, n'aimant pas même qu'on l'en reprît. Au lieu de s'appliquer à la lecture, il s'amusait à cultiver des arbres dans un jardin. L'on crut même s'apercevoir que sa naissance lui enflait le cœur. Il était dans cet état lorsque, faisant un jour la prière avec les autres, le démon s'empara de lui et le terrassa. La nuit suivante, Stagire étant couché, il parut un sanglier tout couvert de boue, qui se jeta sur lui plusieurs fois. Un frère qui dormait auprès de lui en ayant été éveillé, se leva tout saisi de frayeur, et trouva Stagire agité de nouveau par le démon. Il n'en fut pas quitte pour ces deux attaques, et le démon continua à l'agiter par intervalle. Dans les temps de relâche il priait, jeûnait, veillait, faisait de grands voyages, allant implorer le secours de toutes les personnes célèbres en piété, et visitant les tom-

[1] Socrat., lib. VI, cap. III.
[2] Stilting admet comme probable la date de 377 ou 378. (*L'éditeur.*) — [3] Ad Stagir., pag. 123.
[4] Pag. 155 et 156.

beaux des martyrs, où l'on voyait souvent les possédés délivrés. Tout cela lui fut inutile et le jeta dans une tristesse et un abattement inconcevable. Il craignait surtout que son père, i formé de cet accident, n'en prît occasion de maltraiter sa femme et tous les moines. Saint Chrysostôme, à qui Théophile avait raconté ce triste événement, écrivit à Stagire pour le consoler, n'ayant pu le faire de vive voix à cause d'un grand mal de tête et d'une extrême faiblesse qui le retenait à la maison. Son écrit est divisé en trois livres, intitulés : *De la Providence*. On croit qu'il ne les publia pas d'abord, de crainte de découvrir au père de Stagire le pitoyable état de son fils.

Analyse du premier livre, pag. 254.

2. Ce qui affligeait le plus Stagire dans son malheur, c'est que ne lui étant rien arrivé de semblable lorsqu'il vivait dans le monde d'une manière moins régulière, Dieu eût attendu à le lui envoyer lorsque, retiré dans la solitude, il y vivait dans l'austérité et y passait les jours et les nuits en prières et en larmes. Il savait que plusieurs qui étaient tombés dans la même affliction que lui, lorsqu'ils vivaient dans les délices, en étaient parfaitement délivrés; qu'un saint homme qui avait un pouvoir absolu sur les démons, n'avait pu néanmoins l'en délivrer; et que ses frères jouissaient de toutes les douceurs de la solitude, tandis qu'il y était accablé lui-même du plus insupportable de tous les maux : et c'est ce qui le jetait dans des troubles et des chagrins si violents, qu'il avait souvent été tenté de s'ôter lui-même la vie. Pour dissiper tous ces sujets de douleur, saint Chrysostôme pose d'abord deux principes; l'un, que rien n'arrive ici-bas que par la permission de Dieu, qui prend un soin particulier des fidèles; et l'autre, que Dieu, en châtiant les hommes, n'a en vue que leur utilité. Le premier de ces principes ne pouvant être révoqué en doute par Stagire qui, dès l'enfance, avait été élevé dans l'école de Jésus-Christ, et qui en avait sucé les maximes avec le lait, ce Père se contente de donner des preuves du second, en exposant la conduite de Dieu envers le premier homme après son péché. « S'il lui défend de toucher à l'arbre de vie, s'il le condamne à la mort, s'il le chasse du paradis terrestre; tout cela n'est que pour son salut : et l'on en conviendra lorsqu'on aura fait attention aux malheurs auxquels il aurait été exposé, si Dieu en eût agi autrement. S'il ne lui fût arrivé aucun mal de sa désobéissance, il eût été tenté d'accuser Dieu de jalousie et de mensonge, et de regarder le démon comme son bienfaiteur; enfin il se fût livré à toute sorte de crimes en voyant le premier impuni. Si Dieu l'a condamné à une vie dure et laborieuse, c'est que l'oisiveté l'aurait jeté dans le désordre. Saint Paul, quelque parfait qu'il fût, avouait que les afflictions lui étaient nécessaires pour le retenir dans le devoir. Jésus-Christ ne souffre-t-il pas que les prédicateurs de son Evangile soient exposés aux persécutions? Ne nous avertit-il pas que la porte étroite est la seule par laquelle on entre dans le ciel? Le châtiment dont Dieu punit Caïn, ne devait-il pas lui être utile pour effacer son péché, et à ceux qui étaient témoins de la manière dont Dieu l'avait puni? La bonté de Dieu envers nous éclate jusque dans la permission qu'il donne au démon de nous tenter. Les artifices du démon nous tiennent plus sur nos gardes, ils nous rendent plus sobres et plus vigilants, ils redoublent notre courage et notre confiance en Dieu. Les poursuites d'un ennemi si dangereux nous engagent à nous mettre sous la protection de celui qui peut nous en délivrer. Il n'est pas jusqu'au déluge qui n'ait été utile, tant à ceux qui y périrent, qu'à ceux qui vinrent après. L'iniquité des premiers discontinua, et la mort diminua le nombre de leurs crimes. Les autres ne furent point gâtés par le commerce et par le mauvais exemple de ces méchants. » De tout cela, saint Chrysostôme conclut que Stagire, quoique livré au démon après avoir renoncé à tout, ne doit point s'abandonner à la douleur. « Quelle récompense, lui dit-il, est promise à ceux qui ont tout quitté pour suivre Jésus-Christ? N'est-ce pas la vie éternelle? Ce que vous souffrez maintenant est-il contraire à cette promesse? nous l'a-t-il faite pour cette vie? Non : et quand il l'aurait faite, vous ne devriez point vous impatienter, mais vivre dans l'espérance de voir cette promesse accomplie. Abraham perdit-il l'espérance de voir Isaac le père d'une nombreuse postérité, lorsque Dieu lui commanda de le lui immoler? Quand Dieu a promis quelque chose, rien ne doit nous alarmer : il ne montre jamais mieux son souverain pouvoir qu'en faisant réussir ce qui paraissait désespéré. Si les impies prospèrent tandis que les justes sont dans l'affliction, Jésus-Christ n'a-t-il pas [1] prédit l'un et l'autre?

[1] Joan. XVI, 8.

Pourquoi donc s'en affliger? La conduite de Dieu à cet égard a toujours été uniforme; il a permis que les Israélites gémissent sous une dure captivité, tandis que les Babyloniens jouissaient d'une grande prospérité, et que le Lazare manquât de tout, pendant que le mauvais riche vivait dans l'abondance. Il y aurait extravagance de vouloir examiner pourquoi Dieu en use ainsi : et il nous suffit de croire qu'il ne fait rien que pour notre bien. On peut dire toutefois que si Dieu, dès cette vie, récompensait tous les justes et punissait tous les méchants, plusieurs en prendraient occasion de nier la résurrection et le jugement dernier, ou qu'ils regarderaient l'un et l'autre comme inutile, puisqu'il n'y aurait ni récompense à espérer dans l'autre vie, ni châtiment à craindre : comme il y aurait lieu d'appréhender que l'on ne fût tenté de regarder en celle-ci la vertu comme la source des maux, et le vice comme celle des biens, si tous les justes y étaient dans l'affliction et les méchants dans la prospérité. Voilà pourquoi Dieu permet que quelques justes y prospèrent, et que quelques impies y commencent leurs supplices. » Saint Chrysostôme fait ensuite remarquer à Stagire la bonté de Dieu dans l'affliction même qu'il lui avait envoyée. « Maintenant, lui dit-il, vous passez les jours et les nuits dans les jeûnes, les veilles et la prière; vous excellez en humilité et en modestie : au lieu qu'autrefois vous négligiez la lecture pour vous occuper de la culture des arbres; vous vous mettiez en colère contre ceux qui vous éveillaient la nuit pour prier, et vous tiriez vanité de votre naissance, des dignités et des richesses de votre père. »

Analyse du second livre, pag. 179.

3. Dans le second livre, saint Jean Chrysostôme s'applique particulièrement à dissiper la crainte où était Stagire, que le démon ne le portât un jour à se précipiter ou à se noyer, comme il en avait déjà été souvent tenté. Il lui fait remarquer que ces noires pensées ne viennent pas toujours du démon, puisque plusieurs qui n'en étaient pas possédés, ont succombé à la tentation. Il doit donc plutôt les attribuer à son chagrin, et il lui conseille de bannir la tristesse de son esprit. Comme la chose paraissait difficile, il lui en donne un moyen, qui est de ne pas juger de son état selon que le monde en jugeait, mais selon la raison, et de considérer que les maux qu'il avait soufferts jusque-là, avaient effacé ses péchés passés. Quant aux excès auxquels il craignait que son père ne s'abandonnât, s'il venait à apprendre son malheur, saint Chrysostôme lui fait comprendre qu'il ne peut en être responsable; qu'il aurait raison d'en être affligé, s'il y avait donné occasion, et que le malheur d'un fils absent ne peut faire que de légères impressions sur un père plongé dans les plaisirs et embarrassé d'affaires. A l'égard de l'inquiétude que lui donnait l'incertitude de sa guérison, il tâche de l'en délivrer en le priant de se persuader que, quoi qu'il en puisse arriver, son affliction tournerait à son avantage. Il lui cite à cet effet l'exemple de plusieurs anciens patriarches qui ne sont parvenus à un haut degré de perfection que par les tribulations.

Analyse du troisième livre, pag. 204.

4. Il lui fait remarquer dans le troisième livre, que tout ce qu'il souffrait, n'était rien en comparaison des maux dont étaient affligées plusieurs personnes de sa connaissance. « Souvenez-vous, lui dit-il, du vieillard Démophile : sorti d'une famille illustre, il gémit dans la dernière pauvreté, et voici la quinzième année que, privé de l'usage de ses membres, il ne lui reste de sentiment que pour sentir vivement ses maux. Aristoxène de Bithynie n'est point entièrement perclus comme Démophile, mais il souffre des maux qui ne lui donnent de relâche ni jour ni nuit. A voir ses contorsions, ses roulements d'yeux et ses cris, on le prendrait pour un insensé. Il y a six ans qu'il est dans cet état douloureux : sa pauvreté et la nature de son mal le privent de toute consolation : il est abandonné des médecins, méprisé de ses amis et sans espérance de guérir. Le démon peut-il faire souffrir quelque chose d'approchant à celui qu'il possède? Cependant ce ne sont là que des échantillons des maux auxquels les hommes sont sujets. Priez celui qui a l'intendance de l'hôpital, de vous introduire dans les salles des malades : vous trouverez des infirmités de toute espèce, et des sujets de douleur qui vous sont inconnus. Allez de là dans les prisons, et après y avoir considéré le pitoyable état de ceux qui y sont enfermés, passez jusqu'au vestibule des bains pour y voir tous ces misérables qui, prêts à mourir de faim et de froid, tâchent d'exciter par leurs cris la compassion de ceux qui y entrent. Ne vous arrêtez pas là, mais allez jusque dans la maison des pauvres qui est à l'entrée de la ville, et vous verrez que votre malheur est léger comparé au leur. »

Suite, pag. 52.

5. Comme Stagire pouvait objecter que tous ces maux ne regardaient que le corps,

au lieu que le sien attaquait aussi son âme, saint Chrysostôme prévient cette objection : « C'est pour cela même, dit-il, qu'il est plus supportable, puisqu'il ne cause qu'une agitation passagère dans l'âme, sans corrompre le corps, comme font les autres infirmités, qui ne laissent point aussi d'occasionner à l'âme des douleurs et des inquiétudes. D'ailleurs, nous devons nous chagriner seulement du mal que nous faisons, et non de celui qui nous arrive; la tristesse ne peut être utile qu'à ceux qui ont commis beaucoup de péchés, et ils ne doivent même s'y laisser aller que jusqu'à un certain point, comme on le voit par la conduite que tint saint Paul envers l'incestueux de Corinthe. Une preuve, ajoute-t-il, que la disgrâce de Stagire n'était point une punition de ses désordres, mais plutôt la matière de son triomphe et des récompenses qui l'attendaient, c'est qu'il avait toujours vécu éloigné du crime. Supposé même qu'il eût mené une vie licencieuse avant sa retraite, il n'aurait pas raison de regarder son affliction comme la peine de ses désordres, puisque Dieu ne châtiant les pécheurs que pour les porter à la pénitence, il lui aurait été inutile de châtier celui qui s'y était déjà consacré. » C'est ce que saint Chrysostôme prouve par l'exemple des Ninivites, à qui Dieu, parce qu'ils firent pénitence, n'envoya point les maux dont il les avait menacés. Dieu craint plus de nous faire du mal, que nous d'en souffrir, et il est plus indulgent à notre égard que nous ne le sommes pour nous-mêmes.

§ V.

Des deux livres contre l'Habitation commune des clercs et des femmes, et du traité de la Virginité.

En quel temps cet écrit a été composé.

1. C'est encore au diaconat de saint Chrysostôme que Socrate [1] rapporte les deux livres *contre les Sœurs spirituelles*, c'est-à-dire des vierges ou des diaconesses que les clercs logeaient chez eux sous divers prétextes. Mais Pallade [2] les met au commencement de l'épiscopat de ce saint Docteur, et son sentiment paraît d'autant plus vraisemblable, qu'on voit dans cet écrit beaucoup de vigueur épiscopale, et qu'ayant été témoin oculaire, il était plus au fait des écrits et des actions de saint Chrysostôme que Socrate, qui n'en parle que sur le rapport d'autrui. Cet historien brouille même en cet endroit, puisqu'il rapporte aussi au diaconat de saint Chrysostôme, les traités *de l'Incompréhensible,* que nous montrerons dans la suite n'avoir été écrits qu'après qu'il eût été élevé au sacerdoce. Quoique saint Chrysostôme prévît qu'en s'élevant contre l'habitation commune des clercs et des vierges, il s'exposerait à la haine d'un grand nombre de personnes, il crut ne pouvoir mieux commencer les fonctions de l'épiscopat qu'en combattant ce désordre, aimant mieux dire des choses fâcheuses, que de manquer en rien au salut de ceux dont le soin lui était confié [3].

Analyse de ce Traité, pag. 228.

2. Le premier de ces livres, qui est contre les clercs qui logent des femmes avec eux, est cité [4] dans le second, qui est contre les femmes qui logent avec les clercs, ce qui règle la manière dont ces deux livres doivent être placés. Le premier commence ainsi : « Nos ancêtres n'ont connu que deux raisons qui peuvent porter les hommes à demeurer avec les femmes : l'une, qui est le mariage, est juste et raisonnable, puisqu'il a été institué de Dieu; l'autre, qui est le concubinage, est injuste, contraire à la loi et une invention du démon. Il s'est établi de nos jours une certaine coutume qui n'est fondée sur aucun de ces motifs; l'on voit des hommes qui gardent chez eux de jeunes filles, non pour en avoir des enfants, puisqu'ils assurent qu'ils n'ont avec elles aucun commerce, ni pour être complices de leur débauche, puisqu'ils se disent les gardiens de leur intégrité. Si vous les pressez de dire pourquoi donc ils les tiennent chez eux, ils en donnent plusieurs raisons, dont aucune ne paraît légitime. » Saint Chrysostôme soupçonne que la véritable est le plaisir que ces clercs trouvent en leur compagnie, plaisir qui, en un sens, est plus piquant que n'est celui d'un mariage légitime, dont les suites ralentissent l'ardeur des passions. « Ces sortes de sociétés sont très-pernicieuses, et quand même elles seraient aussi innocentes qu'on veut le persuader, le scandale qu'elles causent devrait engager à les rompre. Car on est toujours coupable lorsqu'on scandalise les au-

[1] Socrat, lib. VI, cap. III.

[2] Pallad., *Dialog.*, pag. 45.

[3] Il semble à Stilting que la composition de cet écrit se rapporte à la deuxième année de l'épiscopat de saint Chrysostôme, en l'an 398. (*L'éditeur.*)

[4] Pag. 255.

tres, à moins que l'utilité que l'on retire de ce qui occasionne le scandale, ne soit plus grande que la perte qu'il cause. C'est pour cela que saint Paul veut que l'on ait égard aux faibles : *Si ce que je mange*, dit-il, *scandalise mon frère, je ne mangerai jamais plutôt de chair*. Rien donc ne saurait autoriser les clercs à loger ces femmes. Car ou ils sont faibles eux-mêmes, et alors ils doivent s'en séparer pour leur propre intérêt; ou ils sont forts et ne craignent point les suites de ce commerce, et alors ils sont obligés de le rompre à cause de la faiblesse de leurs frères, le plus fort devant soulager le plus faible. Mais comment se persuader, continue le Saint, qu'on n'a point de passion pour une personne qu'on ne veut point quitter, quoique tout le monde en murmure, que la réputation en souffre et que les infidèles en prennent occasion de calomnier l'Eglise? Comment croire innocent un commerce qu'on s'obstine à ne point rompre, quoiqu'on n'en retire aucun bien, et qui produit au contraire tant de maux dont on peut être affranchi en y renonçant? Job, tout saint qu'il était, n'osait regarder une vierge au visage, tant la vue lui en paraissait dangereuse [1]. Saint Paul traitait durement son corps, afin que la concupiscence n'eût aucune prise sur lui. Combien de solitaires, pour la dompter, ont mortifié leurs corps par les jeûnes et les veilles, en se couvrant de chaînes et de cilice, en ne permettant à aucune femme d'approcher de leurs habitations, et qui, malgré toutes ces précautions, ont eu peine à la surmonter? Si l'on a vu des hommes devenir sensibles pour des statues, quel effet ne peut produire la beauté d'une jeune personne? Et qui croira que ceux qui sont toujours auprès des jeunes filles, n'en reçoivent aucune inquiétude ni suite fâcheuse? L'on ajoutera bien plutôt foi à un homme qui accusera un clerc d'un mauvais commerce avec une fille qu'il retient chez lui, qu'on ne le croira lui-même, lorsqu'il protestera qu'il vit avec elle dans l'innocence. Son obstination à la retenir est un préjugé contre lui, car qui est l'homme sensé qui voulût de gaieté de cœur souffrir les faiblesses, les caprices et toutes les autres imperfections d'une femme, s'il ne se sentait de l'amour pour elle? Si les clercs en ont d'autres raisons, qu'ils nous les apprennent. » Ils disaient qu'ils ne retiraient ces filles que parce qu'elles étaient pauvres, et que, n'ayant dans le monde aucun appui il était besoin que quelqu'un les protégeât. Saint Chrysostôme fait voir l'inutilité de ces prétextes; les clercs pouvaient rendre de pareils services à des hommes; en soulageant et en nourrissant des filles quant au corps, ils corrompaient l'intégrité de leur âme et souillaient leur réputation d'une tache plus honteuse que n'est la plus affreuse nudité; ils pouvaient contenter leur charité à l'égard des personnes du sexe, en retirant chez eux des femmes usées de vieillesse, de maladies et réduites à la pauvreté. Il était honteux à quelques-uns de prétexter qu'une jeune fille leur était nécessaire pour veiller à leur ménage et prendre soin de leur maison en cas d'absence : parler de la sorte, c'était parler en homme ivre qui dit tout ce qui lui vient à la bouche; un ecclésiastique n'ayant point de meubles précieux à garder, point de repas somptueux à préparer, la vigilance d'une bonne économe lui est inutile, d'autant qu'un homme peut, avec moins de dépense, lui rendre tous ces services. Saint Chrysostôme descend dans un fort grand détail des assujettissements et des complaisances qu'exige d'un clerc la retraite qu'il a une fois accordée à des filles, et fait surtout sentir le ridicule des politesses qu'il leur rendait, soit à l'entrée, soit dans l'intérieur de l'église aux yeux de tout le monde. « Jésus-Christ, dit-il, n'a point donné à ceux qui le suivent des armes spirituelles pour se tenir assis auprès d'une femme lorsqu'elle file, mais pour combattre les puissances infernales; et ce commerce leur ôte la liberté que donne le christianisme et les rend incapables d'entreprendre de grandes choses tant pour le ciel que pour le monde. » Il propose à ces clercs l'exemple de Salomon qui, après avoir passé par tous les plaisirs de la vie, reconnut enfin que tout était vanité.

Analyse du second livre, pag. 248.

3. Il y avait aussi des vierges du temps de saint Chrysostôme qui logeaient des hommes chez elles, sous le même prétexte que les clercs logeaient des vierges. C'est ce qui fait le sujet du second livre. « Je ne sais, dit ce Père, quel nom donner à cette société qui s'est formée d'hommes et de vierges : leur état est pire que celui des fornicateurs. On ne peut les regarder comme des vierges, puisqu'elles ne s'occupent point des choses de Dieu, et qu'elles sont l'occasion de plusieurs adultères; ni comme des femmes ma-

[1] Job. XXXI, 1.

riées, puisqu'une femme engagée dans le mariage ne cherche qu'à plaire à son mari, au lieu que ces vierges tâchent de plaire à plusieurs qui ne sont point leurs époux. Si l'on ne peut les mettre au rang des vierges ni des femmes mariées, on les mettra donc dans celui des femmes perdues, et c'est en effet le nom qu'on leur donne lorsqu'on parle d'elles. On ne saurait les appeler les mères de ces hommes qu'elles entretiennent, puisqu'elles ne leur ont point donné la vie; ni leurs sœurs, puisqu'elles ne sont point du même sang; ni leurs épouses, puisqu'il n'y a point entre eux de mariage légitime, ni d'aucun autre nom autorisé par les lois. Le seul que l'on peut leur donner, est celui de prostituées. Elles diront peut-être qu'on ne leur a pas vu mettre d'enfant au monde. Mais comment alléguer pour preuve de virginité ce qui est ordinaire aux femmes publiques? Si elles répondent que le libertinage de ces femmes est connu d'ailleurs, je leur demanderai à quelle marque on connaît une prostituée, si c'est à ses habits, à ses regards, à ses démarches ou au nombre de ses amants, et je leur répondrai qu'elles peuvent se reconnaître elles-mêmes à ces traits, employant toutes les mêmes artifices pour se faire aimer. Si elles n'appellent pas si effrontément ceux qui passent, comme font les femmes publiques, c'est qu'elles en ont assez dans leurs maisons pour contenter tous leurs désirs. » Elles prétextaient qu'étant faibles, elles avaient besoin d'un homme pour les soulager, pour les défendre et prendre soin de leurs affaires. Saint Chrysostôme répond que quelque secours qu'une fille puisse tirer d'un homme, il vaut mieux mourir que de s'en servir en se déshonorant, et qu'elle ne doit point acheter par une si grande infamie, le repos que les soins de cet homme peuvent lui procurer. Il s'élève avec force contre celles qui prétendaient qu'il fallait mépriser le scandale qui naissait de leur cohabitation avec les hommes, et leur fait voir par l'autorité de l'Apôtre, que, blessant ainsi la conscience des faibles, elles péchaient contre Jésus-Christ. Il ajoute qu'à l'égard des affaires, une femme peut se suffire à elle-même, si elle veut se borner à ce qui regarde son ménage, comme elle le doit. Le public regardait cette société comme une occasion de débauche, mais saint Chrysostôme le croit moins l'effet du libertinage de ces vierges, que l'effet de leur vanité. « Elles se font honneur, dit-il, de commander à des hommes et d'en être adorées; en quoi elles s'abusaient, puisque ce commerce, au lieu de contribuer à leur gloire, les rend plus méprisables. Celui qu'une vierge entretient dans sa maison, occupa-t-il les premières dignités de l'Eglise, fût-il illustre par sa naissance, son éloquence et sa piété, il fait perdre au moment qu'il entre chez elle, toute l'estime qu'on avait de la vertu de cette vierge et de la sienne. D'ailleurs, continue-t-il, il est indécent à une femme de vouloir commander à des hommes, et celles qui ont de la pudeur se font gloire de les respecter, comme la loi de Dieu les y oblige. Si la gloire d'une femme mariée consiste à n'aimer que son mari, celle d'une vierge consacrée à Dieu dépend de son attachement pour son divin époux et de son éloignement pour les hommes. Qu'elle s'entretienne avec lui dans la prière, qu'elle l'écoute dans les saintes Ecritures, qu'à la maison elle ne s'occupe que de lui seul, et qu'à l'égard de toutes les choses de la terre elle se comporte comme si elles lui étaient étrangères. »

Traité de la Virginité; en quel temps il a été écrit.

4. Saint Chrysostôme dit dans son homélie dix-neuvième *sur la première Epître aux Corinthiens*, prononcée à Antioche, qu'il avait composé un traité *sur la Virginité*. Nous n'en avons qu'un de lui sur cette matière : ainsi il n'y a point de doute qu'il n'ait voulu parler de cet ouvrage, et qu'il ne l'ait par conséquent composé n'étant encore que prêtre ou peut-être même diacre. On pourrait objecter qu'il dit dans ce livre : « Je punis [1] et je chasse de l'Eglise les fornicateurs; » langage qui paraît ne convenir qu'à un évêque. Mais il faut remarquer qu'il parle ainsi en la personne de saint Paul, comme on le voit par les paroles qui précèdent. Ce traité n'est pas moins éloquent que rempli d'onction et de piété, et les vierges y trouveront de magnifiques éloges de leur état et des règles sûres de leur conduite. Saint Chrysostôme y relève néanmoins de telle sorte la virginité, qu'il y donne aussi au mariage des louanges convenables, en soutenant la sainteté de cet état contre les hérétiques qui le condamnaient.

Analyse de ce Traité, pag. 268.

5. Cet ouvrage est composé de deux parties : dans la première, le Saint fait voir qu'il n'y a point de véritables vierges parmi les hérétiques : 1° parce qu'elles ne sont point chastes, n'étant pas épouses d'un seul comme l'ordonne saint Paul; 2° parce qu'elles n'em-

[1] Lib. *de Virginit.*, num. 9, pag. 275.

brassent la virginité que par l'horreur qu'elles ont du mariage. Quoiqu'elles aient donc autant et peut-être plus de peine à vivre vierges que les catholiques, elles n'ont pas la même récompense à attendre que celles-ci, et la raison en est que les unes embrassent la virginité contre la loi de Dieu, et les autres en lui obéissant. Les hérétiques pouvaient fonder leur éloignement pour le mariage sur ce que saint Paul témoigne souhaiter dans son Epître aux Corinthiens, que tous les hommes lui ressemblassent, c'est-à-dire qu'ils vécussent dans la continence; mais cet Apôtre n'en fait point un précepte, ce n'est qu'un conseil qu'il donne. Marcien, Valentin et Manès n'ont point gardé cette modération, et en défendant à leurs disciples de goûter les douceurs d'un mariage légitime, ils ont rendu leur condition pire que celle des païens. Une troisième raison contre la virginité des hérétiques, c'est qu'elle est injurieuse à Dieu, en lui donnant pour épouses des vierges qui ne le sont qu'en apparence; car, pour être véritablement vierge, il faut avoir le cœur pur, ce qui ne peut se rencontrer dans celles qui ont renoncé à la foi, prêté l'oreille au démon, embrassé le mensonge. D'ailleurs on ne peut regarder comme véritablement vierge que celle qui, de son plein gré, a renoncé au mariage, ayant une pleine liberté de se marier. Or celles-là qui, suivant la doctrine de leur secte, regardent le mariage comme abominable, n'ont point cette liberté. Saint Chrysostôme convient que l'Eglise conseille aussi de ne point se marier, mais il soutient en même temps qu'elle ne condamne pas le mariage, qu'au contraire elle le loue et le regarde comme le port de la continence pour ceux qui veulent en bien user. « Mais il s'en trouve, continue ce Père, qui n'ont point besoin de ce secours, et qui apaisent les aiguillons de la concupiscence par les prières, les veilles et les jeûnes. Ce sont ces personnes que l'on exhorte dans l'Eglise à ne point se marier, sans toutefois le leur défendre. On ne les condamne pas même si elles refusent de suivre ce conseil. On chasse de l'Eglise les adultères et les fornicateurs, mais on loue ceux qui usent saintement du mariage. Le mariage est donc bon, mais la virginité est meilleure et autant au-dessus du mariage, que les Anges sont supérieurs aux hommes. »

6. Dans la seconde partie, saint Chrysostôme s'applique à montrer combien la virginité est avantageuse aux vrais enfants de l'Eglise. Il en apporte en preuve ces paroles de saint Paul : *Il est avantageux à l'homme de ne point toucher de femme.* « Si cela est, s'objecte ce Père, pourquoi Dieu a-t-il institué le mariage? Pourquoi a-t-il créé les femmes? Comment le genre humain pourrait-il se conserver, si tout le monde embrassait la virginité? Sans le secours du mariage, les villes, les maisons, les campagnes seraient abandonnées, tout périrait. » Il répond ainsi à ces difficultés : Tandis que l'homme vécut dans l'innocence et dans le paradis terrestre, il ne fut point question de mariage; il vécut vierge avec la femme qui lui fut donnée pour aide; alors la terre n'était qu'un vaste désert, n'y ayant ni ville, ni maison : mais ayant péché, ils perdirent la virginité avec tous leurs autres priviléges; ainsi le péché qui a été la cause de la mort, l'a été en même temps du mariage. Adam et Ève ne doivent pas leur naissance au mariage, et il y a devant le trône de Dieu une multitude infinie d'Anges qui n'ont point été multipliés par cette voie; pourquoi donc Dieu n'aurait-il pas pu entretenir et multiplier le genre humain sans le secours du mariage? C'est bien moins l'usage du mariage qui multiplie les hommes, que la bénédiction de Dieu. Le mariage n'étant que la punition de la faiblesse de l'homme, il ne faut point le préférer à la virginité, ni même le faire aller de pair avec elle. Dieu n'a permis le mariage que pour ceux qui ne peuvent aspirer à la plus haute perfection; il n'eût point été nécessaire, si Adam fût demeuré fidèle. Dieu aurait multiplié le genre humain par quelque autre moyen qui nous est inconnu; à présent le mariage est bien moins nécessaire pour la propagation que pour remédier à l'incontinence; c'est insulter à Dieu, que de décrier la virginité, et ces paroles de saint Paul : *Il est avantageux à l'homme de ne toucher aucune femme,* suffisent pour confondre et ceux qui blâment le mariage et ceux qui le préfèrent à la virginité. Saint Chrysostôme s'objecte : si l'usage du mariage est saint et permis, pourquoi l'Apôtre veut-il qu'on s'en abstienne certains jours pour vaquer au jeûne et à la prière? « C'est, répond-il, qu'il ne voulait pas que les chrétiens fussent moins parfaits que les juifs, qui s'en abstenaient plusieurs jours pour se préparer à entendre les divins oracles. Si l'on demande, ajoute-t-il, pourquoi Moïse leur fit ce précepte, c'est qu'il n'y a que la virginité

I Cor. VII, 1.

qui puisse rendre les hommes saints, le mariage légitime n'ayant d'autre pouvoir que d'exempter de faute. Si, malgré toutes les grâces que nous avons reçues de Dieu, nous ne laissons pas, par les instigations du démon, d'être distraits dans la prière, quelles impressions n'est-il pas capable de faire sur un esprit amolli par les plaisirs! Il faut donc s'en abstenir pour un temps, de peur de déshonorer Dieu par des prières vaines et mal conditionnées. Quand on a à parler au roi et aux magistrats, avec quelle circonspection le fait-on? » Saint Chrysostôme prétend même que la permission que saint Paul accorde aux personnes mariées, n'est point une approbation ni un ordre, mais que c'est une espèce d'insulte et de reproche qu'il leur fait, puisqu'il ajoute qu'il ne la leur accorde qu'à cause de leur intempérance.

Suite, p. 295.

7. Ce Père fait voir ensuite que saint Paul, en disant que la continence est un don de Dieu, n'a pas prétendu que notre coopération soit inutile. Il n'a parlé ainsi que par humilité, en rapportant à Dieu toute la gloire de sa continence comme toutes ses autres actions. Il rapporte ensuite dans un grand détail les raisons que cet Apôtre avait de porter les fidèles à ne se point marier, et fait à cette occasion une peinture vive, mais effrayante des mariages mal assortis. Il dit des vierges que, depuis qu'elles ont une fois choisi cet état et qu'elles se sont enrôlées dans cette sainte milice, il ne leur est plus libre de ne pas combattre. Il en est de même des veuves qui ont embrassé l'état de viduité : il leur est libre de se marier lorsqu'elles n'ont encore point pris leur parti depuis la mort de leur époux, mais elles pèchent si, après avoir promis à Dieu de demeurer dans l'état de viduité, elles rompent leurs promesses pour se marier. Ce n'est pas sans raison que l'on appelle le mariage une chaîne, à cause des soins, des inquiétudes, des ennuis qu'on y trouve, et parce que les époux doivent être soumis l'un à l'autre. Il est vrai que l'homme doit commander à la femme, mais ce domaine n'empêche pas qu'il ne soit obligé de s'asservir en beaucoup de choses; ils sont comme des esclaves attachés à une même chaîne, ils ne peuvent marcher l'un sans l'autre. Quoiqu'il soit plus facile à une vierge d'acquérir le royaume du ciel qu'à une personne mariée, la virginité ne laisse point d'être difficile à soutenir, et elle a besoin de courage comme de résolution. Une femme mariée qui s'obstine à garder la continence contre la volonté de son mari, non-seulement sera privée du prix destiné à cette vertu, mais elle sera coupable des adultères qu'elle lui donnera occasion de commettre, et en recevra un plus grand châtiment que lui, parce que lui ayant refusé les devoirs qu'elle était obligée de lui rendre, elle l'a comme précipité dans l'abîme de l'impureté. Saint Paul en disant : *Que ceux qui ont des femmes soient comme n'en ayant point*, n'autorise en aucune manière le refus du devoir mutuel; il ne veut dire autre chose sinon qu'en toute autre occasion le mari peut vivre indépendamment de la volonté de sa femme, comme la femme peut se conduire indépendamment de la volonté de son mari, c'est-à-dire qu'ils peuvent l'un et l'autre s'habiller, se nourrir, renoncer aux plaisirs, à l'embarras des affaires, sans s'en demander mutuellement la permission. Cette conduite est fondée dans la raison; car la cupidité, qui sert à la propagation des hommes, est naturelle; c'est pourquoi elle demande entre les personnes mariées cette condescendance pour ne pas refuser ce devoir mutuel à celui qui en veut user; mais tout ce qui ne va simplement qu'à la volupté et qui ne consiste qu'en des soins inutiles et superflus, ne vient point de la nature, mais d'une mollesse et d'un dérèglement criminel. C'est pourquoi les personnes mariées n'ont nulle obligation d'avoir de la déférence l'un pour l'autre en ces sortes de choses-là.

Suite, p. 321

8. Il se trouvait des vierges qui faisaient consister la virginité à ne point se marier et à s'éloigner des désordres grossiers. Mais saint Chrysostôme leur fait voir qu'elles se trompaient gravement sur ce point. La chasteté ne consiste pas simplement à renoncer à une volupté honteuse et criminelle, pendant qu'on affecte de se parer avec curiosité et ajustement, mais à se dégager de tous les soins et des embarras du monde. « Car, sans cela, ajoute-t-il, à quoi sert la simple chasteté du corps? Et en effet, ces cinq vierges dont il est parlé dans l'Evangile, nonobstant leurs lampes et leur chasteté, furent exclues de l'entrée du ciel. Ainsi l'excellence de la virginité consiste en ce qu'elle nous procure un moyen favorable de nous dégager de toutes les sollicitudes du siècle, et de consacrer tout notre loisir et toute notre étude à l'exercice des bonnes œuvres. Si la virginité ne produit cet effet, elle est bien moins esti-

mable que le mariage, puisqu'en nourrissant dans notre âme les épines des soins inutiles de ce monde, elle y laisserait étouffer toute la semence divine. » Si la virginité est si fort au-dessus du mariage, ajoutaient quelques-uns, pourquoi Jean-Baptiste et Jean l'Evangéliste, qui l'ont gardée si exactement, désiraient-ils si fort d'être placés dans le sein d'Abraham, qui a eu une femme et des enfants? Saint Chrysostôme répond qu'il n'est rien dit de semblable dans l'Ecriture, qui assure au contraire que les Apôtres sont destinés à une place plus honorable que n'est le sein d'Abraham, savoir, sur douze trônes où ils jugeront les douze tribus d'Israël. Qui peut empêcher, disaient-ils encore, qu'un homme marié et chargé d'affaires ne mène une vie honnête et régulière? « Rien ne le peut empêcher, répond saint Chrysostôme, mais il y en a peu qui aient assez de vertu pour y réussir. » Il ajoute que dans la loi nouvelle, on exige de nous plus de vertu que dans l'ancienne, parce que la grâce du Saint-Esprit est plus abondante depuis que Jésus-Christ a paru sur la terre.

§ VI.

Des deux livres à une jeune Veuve.

Analyse du premier livre, pag. [illegible].

1. Dans le premier de ces deux livres, saint Chrysostôme s'efforce de consoler une jeune veuve de la mort de son mari. Il se nommait Thérasius, homme puissant et d'une des premières familles de l'empire. Il excellait en probité, en modestie et en piété; la mort l'enleva après cinq ans de mariage, dans le temps qu'il aspirait à la préfecture. La jeune veuve, qui en était tendrement aimée, s'abandonna à une douleur si vive, que saint Chrysostôme se crut obligé, l'on ne sait par quelle considération, de la consoler. Il attendit néanmoins que le temps eût apporté quelque tempérament à sa douleur, et que l'oncle de cette veuve lui eût appris qu'elle commençait à être susceptible de quelque consolation. Les motifs que ce Père lui en donne sont premièrement le soin que Dieu prend des veuves, à qui il tient lieu d'époux; deuxièmement, la dignité de l'état des veuves, qui est honorable non-seulement chez les chrétiens, comme il le prouve par le témoignage de saint Paul, mais encore chez les païens, et à ce sujet il rapporte le témoignage d'un d'entre eux qu'il avait eu pour précepteur; troisièmement, la joie que l'on doit avoir de la mort des justes, puisqu'elle les met en possession du royaume du ciel; « et il y a, dit saint Chrysostôme, raison de présumer que Thérasius est dans la gloire, ayant toujours servi Dieu avec beaucoup de zèle; » quatrièmement, le peu de durée de la vie, les misères qui l'accompagnent et l'instabilité de la fortune. « Voyez, lui dit ce Père, l'état déplorable auquel est réduite la veuve de ce fameux Théodore de Sicile [1] : cette femme, dont la noblesse ne le cédait point à la vôtre, s'est vue dans un moment dépouillée de tous ses biens, privée de sa liberté et obligée de servir de femme de chambre. » Il ajoute à cet exemple celui d'une certaine Artémise, inconnue d'ailleurs, que la révolte de son mari, qui avait voulu s'ériger en tyran, réduisit à la dernière misère. Elle en versa tant de larmes qu'elle en devint aveugle; « et maintenant, dit saint Chrysostôme, elle a besoin qu'un homme la conduise de porte en porte pour mendier son pain. Le trône même, continue ce Père, ne met point ceux qui l'occupent à l'abri des revers de la fortune. » Pour en convaincre celle qu'il entreprend de consoler, il la prie de se souvenir que des neuf empereurs qui avaient régné depuis que le siége avait été transféré à Constantinople, deux seulement étaient morts de leur mort naturelle. Ces neuf empereurs étaient sans doute Constantin et ses trois fils, Constantin, Constance et Constant; Gallus, qui ne fut que César, mais que saint Chrysostôme désigne en disant que celui de qui il avait reçu la pourpre, c'est-à-dire Constance, le fit mettre à mort; Julien, Jovien, Valentinien Ier et Valens. C'est de ce dernier qu'il faut entendre ce que ce Père ajoute, qu'un de ces empereurs avait été brûlé par les Barbares dans un village où il s'était retiré avec quelques soldats. Cette mort arriva le 9 du mois d'août de l'an 378, près d'Andrinople. Ainsi, l'on ne saurait mettre ce livre avant cette année, ni le reculer au-delà de 382, puisque le Saint y gémit des ravages des Goths dans l'empire, que l'empereur Théo-

[1] C'est ce Théodore dont Ammien-Marcellin, lib. XXIX, rapporte la révolte et le supplice sous l'empire de Valentinien, de Valens et de Gratien. Cet historien le dit natif des Gaules, mais il avait apparemment exercé quelque charge en Sicile.

dose arrêta par la paix qu'il fit avec eux au mois d'octobre de cette année [1].

Analyse du second livre, pag. 349.

2. Dans le livre dont nous venons de parler, saint Chrysostôme avait dit à la jeune veuve pour qui il est écrit, que, puisque la mort de son mari lui était si sensible, elle ne pouvait mieux lui témoigner son affection qu'en demeurant veuve. Dans le second livre, il ne s'adresse point à elle en particulier, mais aux veuves en général, qu'il exhorte à ne point passer à de secondes noces. C'est ce qui fait douter que ce second livre soit adressé à la même personne, comme le porte le titre : et ce qui augmente beaucoup ce doute, c'est que les veuves dont il est parlé avaient détesté mille fois le moment qui les avait unies à leurs époux; qu'elles avaient envié le bonheur de celles qui étaient demeurées libres, et que le mariage leur avait paru un joug insupportable, au lieu que la veuve dont il s'agit dans le premier livre, avait goûté toutes les douceurs de cet engagement, sans aucun mélange d'amertume. Quoi qu'il en soit, après avoir marqué dans ce second livre, qui est en forme de discours, les trois motifs qui portent pour l'ordinaire les femmes à se marier, savoir : l'espérance d'une meilleure condition, l'amour du monde et l'incontinence, saint Chrysostôme déclare que son intention n'est point de blâmer les secondes noces autorisées par saint Paul, ni de leur faire un crime d'une alliance que Dieu approuve, pourvu qu'elle se fasse selon le Seigneur. « C'est uniquement, dit-il, pour porter les femmes à se contenter d'un premier mariage. En effet, celle qui passe à de secondes noces, donne une grande marque de faiblesse et de sensualité, elle fait paraître un esprit attaché à la terre, elle fait connaître combien peu lui est chère la mémoire de son premier mari, elle ne peut pas même aimer le second autant qu'elle faisait le premier; ses voisins, ses fermiers et ses domestiques en gémissent; si elle a des petits enfants du premier lit, elle s'attire, en se remariant, l'indignation de tout le monde; s'ils sont grands, ils lui feront tout le mal qui sera en leur pouvoir. Les législateurs, ayant prévu tous ces inconvénients, n'ont permis les secondes noces que pour obvier à de plus grands maux, et ils ont ordonné d'en bannir tout l'éclat qui accompagne les premières, le son des instruments, les danses, les applaudissements et les couronnes nuptiales.

Suite, p. 354.

3. » On dira peut-être que ce qui est honnête et bon par lui-même, comme est le mariage, non-seulement peut se réitérer, mais que celui qui se marie plusieurs fois, est plus louable que celui qui ne se marie qu'une fois. Mais ce raisonnement, qui n'est qu'un sophisme, suppose que le mariage consiste dans l'union seule des corps, ce qui n'est pas : autrement la fornication serait aussi un mariage. Nous appelons femme mariée, dit saint Chrysostôme, celle qui se contente d'un seul homme; celle donc qui en introduit plusieurs dans sa maison, quoique successivement, si elle ne peut passer pour fornicatrice, du moins est-elle inférieure à celle qui n'a eu commerce qu'avec un seul mari. Jésus-Christ a dit que l'homme et la femme seraient deux dans une même chair; or, la femme qui se remarie, n'est point une même chair avec son premier mari, puisque le second en a pris la place, ni avec celui-ci qu'elle remplacera peut-être encore par un troisième. Comme rien n'autorisait tant les jeunes veuves à passer à de secondes noces, que l'ordre que saint Paul leur en donne par son disciple Timothée, ce Père leur oppose ces paroles du même Apôtre : *Je voudrais* [2] *que tous les hommes demeurassent comme moi dans la continence;* paroles qui regardent également les jeunes veuves comme les autres. Lors donc qu'il ne veut pas que l'on mette au nombre des veuves celles qui sont trop jeunes, ce n'est pas qu'il veuille les empêcher de garder la continence; c'est qu'il craint qu'après avoir mené une vie molle dans le service de Jésus-Christ, elles ne cherchent à se remarier. Car de même qu'une vierge qui se laisse corrompre après avoir fait vœu de virginité, commet un crime plus grand que l'adultère; ainsi une veuve, après avoir fait profession de viduité, est coupable d'adultère si elle viole sa promesse. C'était donc uniquement pour éviter ce désordre que l'Apôtre ordonnait aux jeunes veuves de se remarier, et de peur que, par une vie licencieuse, elles ne donnassent sujet aux infidèles de calomnier l'Église. » On objectait encore l'incapacité des femmes dans le gouvernement des biens et le maniement des affaires. Mais saint Chrysostôme soutient que ce sont de purs pré-

[1] D'après Stilting, ce livre a été écrit en 381. (*L'éditeur.*)

[2] I Timoth. v, 11.

textes dont elles couvraient leur incontinence, puisqu'elles sont plus entendues dans l'administration d'une famille que les hommes, qu'elles sont plus capables de bien élever les enfants, qu'on en a vu qui ont augmenté leurs revenus, et d'autres qui ne les ont point diminués. En finissant, il déclare que ce discours ne regarde que les veuves d'un âge moins avancé, et qu'en vain il entreprendrait de persuader aux vieilles de ne point se remarier, si elles en ont envie, ne croyant point qu'il pût faire sur leur esprit des impressions que le temps, l'âge et tant d'autres considérations n'y auront point faites.

§ VII.

Des six livres du Sacerdoce et du Discours de saint Chrysostôme lorsqu'il fut ordonné prêtre.

1. Les livres que saint Chrysostôme a écrits *sur le Sacerdoce* ont toujours été regardés comme son chef-d'œuvre. Ils devinrent célèbres même de son vivant, et lui acquirent beaucoup de réputation. Un auteur contemporain [1], qui les regarde comme un excellent ouvrage, dit qu'ils sont écrits avec tant d'art et tant d'exactitude, que ceux qui se conduisent selon Dieu dans le sacerdoce, y trouvent la peinture des vertus de leur état, et ceux qui s'y comportent mal, celle de leurs vices. Suidas [2] y trouve plus d'élévation et d'élégance que dans tous les autres écrits de ce Père. C'est le seul que saint Jérôme avait vu lorsqu'il écrivit son traité *des Hommes illustres*, en 392.

2. Voici quelle fut l'occasion de cet ouvrage. Dans le temps que saint Chrysostôme vaquait aux exercices de piété dans la maison de sa mère, il se répandit un bruit que les évêques, assemblés à Antioche pour remplir quelques siéges vacants, avaient résolu de le préférer, avec Basile, son ami, à tous ceux qui avaient plus d'âge et d'expérience. L'idée qu'il s'était formée de la grandeur du sacerdoce et de sa propre indignité, fit qu'à cette nouvelle il se sentit frappé d'une frayeur extraordinaire. Mais rien ne lui faisait tant appréhender l'épiscopat qu'un certain désir qu'il se sentait d'être fait évêque. Basile, qui craignait aussi pour lui-même, vint le trouver afin de délibérer ensemble sur ce qu'ils avaient à faire. Saint Chrysostôme, ne croyant point devoir priver l'Eglise d'un si fidèle ministre, usa de ruse, et au lieu d'exhorter Basile à se cacher, comme il en avait envie, il lui dit que rien ne pressait, parce que celui qui devait faire l'ordination n'était point encore arrivé. Basile le crut et se retira en paix; mais le Saint, sans perdre de temps, alla se cacher, et ne parut que lorsqu'il sut que les évêques, ne l'ayant pu trouver, en avaient choisi un autre. Cependant Basile fut pris, amené devant les évêques et sacré pour l'Eglise de Baphanée, en Syrie. Informé de ce que saint Chrysostôme avait fait, il vint le trouver, pénétré de douleur, et lui reprocha vivement l'espèce de trahison dont il s'était servi pour l'engager dans l'épiscopat. Ce fut pour répondre à ces reproches qu'il composa les six livres *du Sacerdoce*, non pas aussitôt après cet événement, mais quelques années depuis. Socrate [3] dit que ce fut pendant son diaconat, ce qui nous engagerait à dire que cet ouvrage fut composé depuis l'an 381 jusqu'en l'an 386, auquel saint Chrysostôme fut fait prêtre [4].

Lib. I, p. 396.

3. Ces livres sont écrits en forme de dialogue. Dans le premier, saint Chrysostôme raconte comment il avait lié amitié avec Basile, la tendresse que cet ami avait pour lui, la conformité de leur condition, de leurs études et de leurs inclinations. Il y raconte aussi comment, étant encore jeune et résolu de quitter la maison paternelle pour se retirer avec son ami dans la solitude, sa mère, qui était veuve, l'engagea par ses discours et par ses caresses à ne pas exécuter ce dessein, malgré les instances réitérées que Basile lui en fit. Il répond aux reproches que cet ami lui faisait, d'avoir usé de ruses pour le faire ordonner évêque, en disant qu'il y a des ruses qui sont permises et même nécessaires, et qu'on ne doit pas donner le nom de trompeur à ceux qui n'usent d'artifices que dans de bonnes intentions et lorsqu'il est à propos d'en user, mais à ceux-là seulement qui ne cherchent qu'à nuire.

Analyse du premier livre, pag. 366.

4. Il continue la même matière dans le second livre, et justifie l'innocence de la tromperie dont il avait usé envers Basile, en montrant qu'elle n'a servi qu'à établir sur le troupeau de Jésus-Christ un pasteur fidèle; « ce qui est, dit-il, la plus grande marque d'a-

Analyse du second livre, pag. 371.

[1] Isidor. Pelus., lib. I, *Epist.* 156.

[2] Suidas, pag. 1252. — [3] Socrat., lib. VI, cap. III.

[4] Stilting croit que cet ouvrage a été composé vers l'an 375. (*L'éditeur.*)

mour que l'on puisse donner à ce divin Sauveur. Car ayant demandé au prince des Apôtres : *Pierre, m'aimez-vous?* et cet Apôtre lui ayant répondu : *Je vous aime! — Si vous m'aimez,* répliqua Jésus-Christ, *paissez mes brebis.* Ce n'est pas que l'amour que saint Pierre avait pour lui lui fût inconnu, mais c'est qu'il voulait lui faire comprendre combien ce troupeau lui est cher, et combien il s'intéresse à sa conduite. » Saint Chrysostôme dit ensuite que plus le ministère épiscopal est élevé au-dessus des autres, plus celui qui en est honoré a besoin de force, de prudence et de courage pour l'exercer. « Si vous traitez trop doucement celui dont la plaie a besoin, pour être guérie, qu'on y fasse une grande et profonde incision, il arrivera et que vous lui aurez fait du mal et que vous ne l'aurez pas guéri. Si d'ailleurs, ne voulant point flatter son mal, vous lui faites une incision aussi profonde qu'il est nécessaire, il est à craindre que l'impatience de la douleur ne lui fasse perdre courage, et que ne pouvant se résoudre de la souffrir, il ne rompe les liens dont vous avez voulu le retenir, qu'il ne rejette les remèdes dont vous vous servez pour le guérir, et que, secouant le joug, il ne se précipite dans le désespoir. Il ne faut donc pas apporter toujours à la correction des péchés, des remèdes aussi forts qu'il paraît nécessaire, mais il est bon d'abord de sonder par quelques essais, quelle est la disposition de l'esprit de celui qui a péché, de crainte qu'en voulant recoudre ce qui était déchiré, on ne cause une plus grande déchirure, et qu'en travaillant à relever celui qui était tombé, on ne rende par une conduite imprudente sa chute plus dangereuse et irréparable. Si l'on en a vu plusieurs se décourager et tomber dans le désespoir de leur salut par la frayeur et l'horreur qu'ils avaient de l'amertume et de la difficulté des remèdes, on en a vu d'autres qui, pour n'avoir pas été corrigés de leurs péchés par une pénitence assez rude et proportionnée à leurs fautes, sont tombés dans la négligence et devenus pires qu'auparavant. Un évêque doit donc examiner avec beaucoup de soin le caractère de ceux qu'il veut guérir et les remèdes dont il doit se servir, pour ne point perdre ses peines. Un autre de ses soins, et qui n'est pas peu considérable, doit être de réunir à l'Eglise les membres qui en sont séparés. Il ne doit employer pour cela ni la force ni la crainte, mais la persuasion, et tâcher, sans se rebuter ni se lasser, de ramener à la vérité celui qui l'avait abandonnée. » Basile interrompit le saint docteur pour lui dire qu'il n'aime donc pas lui-même Jésus-Christ, puisqu'il a refusé la conduite de son troupeau. « Je l'aime, et je l'aimerai toujours, réplique saint Chrysostôme; mais quoique je l'aime, je crains de l'irriter en me chargeant de gouverner un troupeau, dont ma faiblesse me rend absolument incapable. » Il soutient au contraire que Basile avait toutes les qualités nécessaires pour se bien acquitter de ce ministère, et que les protestations qu'il faisait de son indignité n'étaient que des effets de sa modestie, et il en donne pour preuves et ses paroles et ses actions, qui respiraient son ardente charité pour le salut de ses frères. Basile n'était point le seul qui se plaignît du refus que saint Chrysostôme avait fait de l'épiscopat : les évêques prétendaient qu'en fuyant il leur avait fait injure, et d'autres l'accusaient de n'avoir agi en cela que par vanité et par orgueil. Le Saint se justifie sur tous ces points en disant : « Qu'il faudrait qu'il fût le plus ingrat de tous les hommes, de mépriser des évêques si illustres par leur mérite, qui ne lui voulaient que du bien et qui ne l'ont jamais offensé; qu'en acceptant l'épiscopat, on aurait pu faire des reproches à ceux qui le lui auraient procuré, de l'avoir élu ou par rapport à ses richesses ou à sa naissance, ou par quelques autres motifs humains; que beaucoup de gens se seraient plaints alors qu'on abandonnait à de jeunes étourdis les premières dignités de l'Eglise; qu'on laissait périr le troupeau du Seigneur, et qu'on exposait à la risée de tout le monde les choses les plus sérieuses du christianisme. Mon refus n'a donc fait qu'honneur à ceux qui voulaient me choisir. Mais pour vous, dit-il à saint Basile, si l'on fait de semblables reproches à cause de votre élection, votre conduite confondra ceux qui les feront; ils apprendront que la prudence n'attend pas toujours le nombre des années; que les cheveux blancs ne font rien à la sagesse, et que l'on ne doit pas écarter des dignités de l'Eglise les jeunes gens qui ont du mérite, mais ceux-là seulement qui n'ont ni prudence ni expérience. »

Joan. XXI, 15.

Analy[se du] troisièm[e li]vre, pag[e ...]

5. Dans le troisième livre, à ceux qui l'accusaient d'avoir refusé l'épiscopat par vanité, il répond qu'on ne peut, avec quelque vraisemblance, le soupçonner de mépris pour une dignité autant supérieure à toutes celles

de la terre, que l'esprit est au-dessus de la chair; que ceux qui lui faisaient ce reproche, faisaient tort à leur propre réputation, en donnant à connaître qu'ils n'étaient pas assez pénétrés de l'excellence de cette dignité. « Si j'aimais la gloire, ajoute ce Père, autant qu'ils le disent, je devais accepter avec joie un emploi si éclatant et qui était destiné à me combler d'honneur. N'y avait-il pas de quoi flatter ma vanité, de me voir préféré à des gens d'un mérite consommé, et de l'emporter sur eux par les suffrages de tout le monde? » Mais pour montrer combien il a eu raison de fuir l'épiscopat, il en fait une peinture qui pourrait persuader aux plus sages qu'ils ne sont pas dignes d'y être élevés. « Le sacerdoce, dit-il, s'exerce sur la terre, mais il tire son origine du ciel, et il faut le mettre au rang des choses célestes, puisque c'est le Saint-Esprit qui est l'auteur de cette dignité et qui a fait l'honneur aux hommes de les élever à ce ministère angélique. C'est pourquoi un évêque doit être aussi pur que s'il était déjà placé parmi les esprits bienheureux. Peut-on, en effet, se figurer que l'on est parmi les hommes et sur la terre, lorsque l'on voit le Seigneur immolé, et le prêtre appliqué à cet auguste sacrifice, qui prie pour le peuple dont il est entouré et sur lequel il répand des gouttes du sang précieux? N'a-t-on pas sujet de croire qu'on est transporté dans le ciel et qu'on voit tout ce qui s'y passe? Quelle merveille et quel prodigieux effet de la bonté de Dieu! Celui qui est assis à la droite de son Père, est en même temps dans les mains de tout le monde, et il permet à tous ceux qui veulent le recevoir, de le toucher et de l'embrasser : ce que chacun fait avec les yeux de la foi. Pour mieux comprendre l'excellence de ces saintes cérémonies, représentez-vous Elie au milieu d'une foule infinie de peuple qui garde un profond silence, tandis que le Prophète offre le sacrifice pour tous, et le feu qui, tombant tout-à-coup du ciel, entoure et consume la victime; quelque digne d'admiration que soit ce spectacle, le sacrifice de la nouvelle loi renferme des prodiges bien plus extraordinaires. Le prêtre y est debout et fait descendre, non du feu, mais le Saint-Esprit : il prie longtemps, non pour attirer une flamme, mais la grâce pour enflammer et purifier les cœurs de ceux qui participent à ce sacrifice. »

Saint Chrysostôme vient ensuite aux prérogatives de ceux qui sont honorés du sacerdoce. Revêtus d'un pouvoir que Dieu n'a pas même accordé aux anges, tout ce qu'ils lient sur la terre est lié dans le ciel, et tout ce qu'ils délient sur la terre est délié dans le ciel, Dieu confirmant les jugements que ses serviteurs ont rendus ici-bas. C'est par eux qu'on est engendré de nouveau par l'eau et par l'esprit, qu'on mange la chair du Seigneur et qu'on boit son sang, et qu'on entre par conséquent dans le royaume du ciel, qui n'est accordé qu'à ceux qui reçoivent ces mystères. Nous devons donc les honorer, non-seulement comme des rois et des princes, mais leur porter un respect encore plus grand qu'à nos pères mêmes, car nos pères ne nous ont engendrés que selon la chair et le sang; mais les prêtres sont auteurs de cette naissance qui nous vient de Dieu, et de cette adoption divine qui nous fait devenir ses enfants par la grâce. Les prêtres de la loi ancienne avaient le pouvoir de juger de la purification de l'âme. Dieu a accordé à ceux de la nouvelle de la purifier effectivement. « Qui pourra donc avec justice, ajoute ce Père, me reprocher que j'aie méprisé une si éminente dignité? Personne n'a jamais eu pour Jésus-Christ un amour plus ardent que saint Paul, ni reçu plus de grâces que lui; cependant la dignité des prêtres le faisait trembler. Ceux qui ont ses sentiments peuvent sans crainte souffrir qu'on les honore de l'épiscopat; mais ceux qui, comme moi, sont infiniment éloignés de sa vertu, doivent être regardés comme téméraires, s'ils ne refusent point cette dignité quand on la leur offre. Je sais combien cet emploi est pesant et combien mes forces sont petites, et c'est par une grâce spéciale de la Providence que je suis demeuré dans l'état où Dieu m'avait placé. »

Saint Chrysostôme fait ensuite l'énumération des qualités que doit avoir un évêque. Il ne doit point ambitionner cette dignité; car, s'il la désire avec ardeur, il n'y aura rien qu'il n'emploie pour s'y maintenir : bassesses, flatteries honteuses, complaisances criminelles, violences; il aura même recours à l'argent. Si, après avoir été honoré du caractère épiscopal, on fait quelque chose qui en soit indigne, on ne doit point attendre le jugement des autres pour renoncer à cet honneur; il faut le faire de bonne grâce et de son plein gré, ce sera le moyen de fléchir la miséricorde de Dieu. S'il arrive à un évêque d'être

déposé parce qu'il n'a rien voulu permettre contre la dignité de son état, l'affront qu'on a voulu lui faire le comble de gloire. Il doit remplir tous ses devoirs avec tant de liberté, qu'il soit également prêt à perdre son emploi ou à le retenir, puisque l'un et l'autre sont également méritoires devant Dieu. Un évêque est obligé d'être sobre, modeste, vigilant; il faut qu'il étende ses vues sur une infinité d'objets, parce qu'il doit veiller sur la conduite des autres comme sur la sienne. Il lui faut une grande patience et un grand courage pour souffrir des affronts, des violences, des paroles dures, des railleries dites au hasard ou de dessein prémédité pour se venger. Celui qui, dans l'occasion, ne peut retenir sa colère, ne doit point être honoré du sacerdoce. L'Eglise n'aura rien à souffrir de son évêque, s'il ne jeûne point ou ne va point les pieds nus; mais s'il est intraitable et furieux, son troupeau en souffrira, et il sera lui-même malheureux. Rien n'abrutit autant l'esprit et n'éteint davantage sa vivacité que la colère, passion qui ne garde ni règle ni mesure. Comme les vertus et les bonnes œuvres des évêques ont un grand ascendant sur l'esprit des peuples et leur donnent beaucoup d'émulation, leurs fautes causent de grands scandales et poussent dans le désordre ceux qui y ont naturellement du penchant. Une faute, même légère, ternit le lustre et l'éclat de leur vertu; car le monde est injuste et voudrait qu'un évêque, qui n'est qu'un homme comme les autres, fût entièrement exempt de faute comme les anges, et qu'il atteignît leurs perfections.

Saint Chrysostôme, qui n'était entré dans ce détail des qualités d'un évêque que pour faire voir que, ne les ayant pas lui-même, il avait eu raison de fuir l'épiscopat, se plaint ensuite de ce que, dans le choix des évêques, on n'avait pas assez d'égard à toutes ces qualités. Il appelle fêtes publiques les jours où se faisaient ces sortes d'élections qui commençaient dès-lors à se faire avec beaucoup d'irrégularité. La raison qu'il en donne, c'est que, dans les élections des évêques, chacun ne regardait pas la seule chose qu'on devait avoir en vue, mais que l'on y considérait la naissance et les richesses ou quelque autre motif humain, et qu'il n'y avait presque personne qui eût égard aux qualités qui rendent un homme propre à être évêque. Il ne croit pas que la piété seule soit une raison d'élever un homme à l'épiscopat, et il demande que cet homme joigne à la piété une singulière prudence et une sage conduite. Il raconte à cette occasion qu'il en avait vu plusieurs qui, après avoir mené dans la solitude une vie très-agréable à Dieu, conduisirent avec peu de succès les âmes dont on les chargea dans le monde, et abandonnèrent même leurs anciennes austérités. Il traite ensuite des principaux devoirs d'un évêque où il y a le plus de difficulté, et les réduit à trois, savoir : la protection qu'il doit aux veuves, le soin qu'il doit avoir des vierges, et le jugement qu'il est obligé de porter dans les différends qui sont de son ressort. Comme la pauvreté, l'âge et le sexe rendent les veuves grondeuses et incommodes, un évêque ne saurait trop avoir de douceur et de patience à leur égard, afin qu'il n'augmente point, par la dureté de ses paroles, les chagrins qu'elles ont déjà. Il doit aussi user d'une grande économie, et faire en sorte que les pauvres ne souffrent rien et néanmoins qu'ils n'aient rien de superflu. La conduite des vierges est pleine de périls, et il faut y apporter d'autant plus de précaution, que cet emploi est un des plus importants. C'est à l'évêque à examiner si elles plaisent à Jésus-Christ et si elles travaillent pour la vie éternelle. Une vierge que Jésus-Christ a répudiée n'en est point quitte pour être renvoyée, elle est condamnée à des supplices éternels. L'évêque doit les obliger, pour obvier à quantité de désordres, de garder la maison, leur donner une femme pour les servir, leur fournir le nécessaire pour la vie, leur interdire les pompes funèbres et les veilles publiques, et leur permettre de sortir à peine une fois l'an et dans des cas indispensables. La justice qu'un évêque est obligé de rendre, lui attire souvent de fâcheuses affaires, des reproches, des haines et des inimitiés. Il n'est pas aisé de démêler le bon droit, et, quand on l'a trouvé, on a peine à le conserver. Quels risques ne court donc point la probité d'un évêque dans ces rencontres? D'ailleurs, étant obligé de rendre compte à Dieu non-seulement de ses propres fautes, mais encore de celles des autres, à quels dangers n'est-il point exposé?

Analys quatrièm vre, pag.

6. Basile ayant répliqué que les sujets de crainte qui accompagnent l'épiscopat n'étaient que pour ceux qui avaient brigué cette dignité, et non pour saint Chrysostôme qui n'avait pas voulu l'accepter, ce Père emploie une partie de son quatrième livre à montrer

que non-seulement ceux qui s'ingèrent par ambition dans les dignités ecclésiastiques, mais ceux aussi qui y sont élevés sans les avoir recherchées, seront punis sévèrement des fautes qu'ils y auront commises, parce que les connaissant au-dessus de leurs forces, ils devaient les refuser. Saül, Moïse, Aaron, Héli ne s'étaient pas ingérés d'eux-mêmes dans le ministère, et toutefois ils n'en furent pas moins punis des fautes dans lesquelles ils tombèrent. Ce n'est pas une excuse devant Dieu, de dire qu'on nous a forcé d'accepter un emploi; car, quand tout le monde nous y appellerait et voudrait même nous contraindre de l'accepter, nous ne devrions pas tant considérer les pensées des autres, qu'examiner notre capacité, nos talents, nos forces. Et en effet, y a-t-il quelque raison qui pût obliger un homme qui n'entend rien à l'architecture, d'entreprendre de bâtir une maison; ou celui qui n'a aucune connaissance de la médecine, d'oser traiter un malade? Quand tous les hommes du monde voudraient l'y forcer, ne s'en excuserait-il pas sur son incapacité, et aurait-il honte d'avouer en cela son ignorance? Quel pardon peut donc espérer celui qui accepte l'épiscopat en étant indigne? Il en est de même de ceux qui auront élu un indigne; ils ne seront pas excusés pour dire qu'ils ne connaissaient pas assez le mérite de celui qu'ils auront élu, et leur crime sera d'autant plus grand et inexcusable, qu'ils auront choisi une personne qu'ils ne connaissaient pas assez. N'est-il pas étrange que ceux qui veulent acheter un esclave, prennent tant de précautions pour s'assurer de sa santé et de sa fidélité, et que ceux qui contribuent à élever un homme à l'épiscopat, abandonnent leurs suffrages à la complaisance, à la faveur et à la passion d'autrui, sans se mettre en peine d'examiner une chose si importante? Ceux-là, toutefois, qui élisent un sujet indigne, ne seront pas si coupables que celui qui est élu, s'ils ne l'ont fait qu'après avoir été trompés par le bruit d'une fausse réputation; au lieu que celui qui veut bien être choisi, ne peut se couvrir de la même excuse et dire qu'il ne se connaît pas lui-même. Saint Chrysostôme fait voir ensuite que le talent de la parole et la connaissance des dogmes de la religion sont nécessaires à un évêque; que sans cela il ne peut donner à son troupeau une nourriture convenable, ni réfuter les ennemis de l'Eglise. Ce n'est pas même assez qu'il soit instruit de la saine doctrine, il doit encore savoir toutes les manières d'attaquer les hérétiques et de se défendre de leurs mauvais raisonnements et de leurs ruses, parce que s'il en ignorait une seule, le démon s'en prévaudrait pour le surprendre. Que servirait-il à un évêque de confondre les gentils, s'il succombait sous les attaques des juifs ou des hérétiques? S'il n'est rompu dans la dispute, comment pourra-t-il satisfaire à la curiosité téméraire des catholiques mêmes, souvent plus capables d'embarrasser un évêque que ne sont tous les arguments des infidèles et des hérétiques? S'il veut imposer silence à ceux qui lui proposent de semblables questions, on l'accusera d'orgueil ou d'ignorance. Il doit donc, dans ces occasions, user de prudence et d'adresse; ce qu'il ne peut faire s'il manque de science et d'éloquence. Si l'éloquence est nécessaire à un évêque, objecte Basile, pourquoi saint Paul s'est-il mis si peu en peine de l'acquérir? Pourquoi se fait-il gloire de son ignorance? Saint Chrysostôme avoue que cette considération avait séduit plusieurs personnes et les avait empêchées de se donner les peines nécessaires pour se rendre habiles, faute d'avoir assez examiné l'élévation de l'esprit de l'Apôtre et le sens de ses paroles, qui ne signifient autre chose, sinon qu'il ne connaissait pas toutes les délicatesses de la langue, qu'il ne se piquait pas de la politesse d'Isocrate, de la force de Démosthène, de la majesté de Thucydide, de la sublimité de Platon. Mais, en abandonnant aux profanes les vains ornements d'une éloquence pompeuse, il a excellé dans un genre d'érudition dont personne ne peut lui disputer la gloire, qui était de mettre en évidence par un discours simple, mais naturel, les dogmes de la religion. C'est avec cette sorte d'éloquence qu'il confondit les juifs qui demeuraient à Damas, et qu'il triompha depuis de tous ses ennemis, et convertit à la foi des milliers de juifs et de gentils, à Athènes, à Antioche, à Thessalonique, à Corinthe, à Ephèse et à Rome, les villes du monde où l'on se piquait le plus d'éloquence. La beauté de ses lettres ne charme-t-elle pas encore ceux qui les lisent? Tous les fidèles n'y trouvent-ils pas de quoi se consoler et s'instruire? Elles servent à l'Eglise comme de rempart pour la défendre; c'est là qu'on trouve les motifs de l'obéissance que nous devons à Jésus-Christ, et de quoi abaisser la fierté de l'esprit humain qui veut s'élever ou se révol-

ter contre Dieu. Elles nous servent de préservatif contre le poison des fausses doctrines, de règle et d'instruction pour la réformation de nos mœurs; les évêques y trouvent les moyens de conserver la pureté et la beauté de l'épouse de Jésus-Christ, et nous y trouvons nous-mêmes des remèdes contre tous les maux qui peuvent nous attaquer. Saint Chrysostôme prouve ensuite par l'autorité même de saint Paul dans ses Epîtres à Tite, à Timothée et aux Colossiens, que la science est nécessaire aux pasteurs, parce qu'il ne leur suffit pas de porter à la vertu par leurs bons exemples ceux qui leur sont confiés; il est encore nécessaire qu'ils les y exhortent par de bons discours. De quelle utilité peut être la bonne vie, lorsqu'il s'agit de décider des dogmes disputés, surtout lorsque les deux parties s'appuient de l'autorité de l'Ecriture? Quel danger pour la religion de voir un évêque vaincu et réduit à ne savoir quoi répliquer? Les simples, au lieu de s'en prendre à sa faiblesse et à son ignorance, croiront que les dogmes qu'il défend sont insoutenables; et dès-lors, leur foi devenue flottante, ils commenceront à douter des points qu'ils croyaient auparavant avec une certitude inébranlable.

Analyse du cinquième livre, pag. 415.

7. Dans le cinquième livre, saint Chrysostôme prescrit la manière dont ceux qui ont le talent de la parole doivent en user. Il faut qu'ils soient en même temps capables de deux choses : l'une de mépriser les applaudissements du peuple, et l'autre de leur pouvoir parler avec force. Car si l'une de ces deux qualités manque à un prédicateur, celle qu'il a lui est inutile. Et en effet, si en même temps qu'il est assez fort pour n'être pas ému des louanges humaines, il ne l'est pas assez pour instruire ses auditeurs; et que la manière dont il leur parle le rende méprisable à plusieurs, toute cette grandeur d'âme qui l'élève au-dessus des louanges, lui est inutile. Si, au contraire, ayant le talent de s'exprimer avec force et avec grâce dans ses discours, il a la faiblesse de se laisser emporter aux louanges et aux applaudissements de ceux qui l'écoutent, il est capable de nuire aux autres et à lui-même, en ce que ce vain désir de louanges dont il est rempli, le porte à employer tout son talent à se rendre agréable au peuple plutôt qu'à lui être utile. Il aurait pu se servir de sa doctrine et de son éloquence pour le porter au bien, et il aime mieux, par une manière de reconnaissance, dire des choses qui peuvent plaire, afin de s'attirer toujours des applaudissements et des louanges. Au reste, il convient qu'un évêque n'ait ni trop de crainte, ni trop de mépris pour les calomnies dont on le noircit : mais qu'il tâche de les étouffer dès leur naissance, et n'épargne rien pour se mettre à couvert de ce qui peut ternir sa réputation. Si, après avoir fait ce qui dépend de lui pour se justifier, ses calomniateurs ne veulent point se tenir en repos, il peut alors mépriser ce qu'on dit de lui. Semblable à un père qui n'est pas plus touché des caresses de ses enfants encore petits, que des coups qu'ils lui donnent, il ne doit ni se laisser enfler le cœur par les louanges de ses auditeurs, ni s'abattre par le blâme qu'ils lui donnent sans raison. Il ne doit pas néanmoins absolument rejeter leurs louanges; mais aussi il ne faut pas qu'il les recherche : et il doit se contenter, pour la consolation et le fruit de ses travaux, du témoignage que lui donne sa conscience, et n'user de son éloquence et de sa doctrine que pour servir Dieu et lui plaire.

Analyse du sixième livre, pag. 421.

8. On voit dans le sixième livre avec quelle rigueur les prêtres seront punis pour les péchés du peuple, sans qu'ils puissent s'excuser sur l'incapacité, ni sur l'ignorance, ou sur la violence qu'on leur a faite pour les élever à l'épiscopat. On y voit encore avec quelle pureté et quelle précaution ils doivent vivre pour se préserver de la contagion du siècle, pour conserver en son entier la beauté spirituelle de leur âme; avec combien de zèle, d'exactitude et de vigilance, ils doivent s'acquitter de leurs fonctions. Le saint évêque leur rappelle qu'ils sont les ambassadeurs de Dieu, non pour une seule ville, mais pour toute la terre, qu'ils sont établis afin de prier et d'intercéder pour les péchés de tous les hommes, et non-seulement de ceux qui sont vivants, mais même de ceux qui sont morts; qu'après avoir invoqué le Saint-Esprit, ils accomplissent ce sacrifice si digne de vénération, et dont on n'approche qu'avec tremblement, et qu'ils tiennent si longtemps entre leurs mains le Maître et le Seigneur de tous les hommes; il leur recommande la prudence la plus attentive pour ne blesser aucun de ceux qu'ils sont obligés de voir chaque jour et s'accommoder avec tous, non en usant d'artifice, de dissimulation, de complaisance et de flatterie, mais plutôt en agissant avec une grande confiance et beaucoup de liberté, usant toutefois de condescendance en de

certaines rencontres, selon la nécessité des affaires, et en entremêlant dans leur conduite la sévérité avec la douceur. Quelque grands que soient les travaux des moines, et quelque rudes que soient les combats qu'ils ont à essuyer, saint Chrysostôme trouve qu'il y a moins de peines dans leur état que dans le ministère épiscopal, mais aussi qu'il est bien plus aisé de pratiquer la vertu dans la solitude, que dans les emplois de l'Eglise, qui exposent un évêque à beaucoup d'occasions, et réveillent aisément en lui les vices et les défauts, qui seraient couverts par la solitude. Basile fut si effrayé de ce que saint Chrysostôme lui avait dit des devoirs d'un évêque, que peu s'en fallut qu'il ne se fît en lui une dissolution du corps et de l'âme, tant son esprit fut saisi de douleur. « Car faisant alors, dit-il, réflexion en moi-même sur la gloire, la sainteté, la beauté spirituelle, l'éclat et la sagesse de l'épouse sacrée de Jésus-Christ, et de l'autre, considérant les défauts et les misères de mon âme, je ne cessais de fondre en larmes et de déplorer mes maux et les siens, en me disant à moi-même ces paroles dans l'amertume de mon cœur : Quel peut avoir été l'auteur d'un si malheureux conseil? Quel mal a fait l'Eglise de Dieu pour mériter un tel châtiment? Et qu'est-ce qui peut avoir attiré sur elle cette marque de l'indignation divine, de l'avoir abandonnée, pour sa honte et pour son malheur, à la conduite du plus indigne de tous les hommes? » Il fit sentir à saint Chrysostôme, par une vive description, tous les maux dont il se trouvait accablé depuis qu'on l'avait élevé à l'épiscopat, et le pria de ne pas l'abandonner un moment à sa méchante conduite, mais de lui être uni plus que jamais. Ce Père le lui promit, et l'exhorta à ne perdre pas courage. « Je serai continuellement, ajouta-t-il, auprès de vous dans les intervalles que vous aurez quelque loisir, et je vous rendrai tous les services que je pourrai. » Ce qui marque que l'évêché de Basile n'était pas fort éloigné d'Antioche.

Discours sur de son [illegible], pag. [illegible]

9. Le discours que l'on a mis à la suite des six livres *du Sacerdoce*, est le premier de tous ceux que saint Chrysostôme a prononcés devant le peuple. Il le fit, ce semble, le jour même qu'il fut ordonné prêtre par Flavien, en 386. Il avait alors 40 ans : et toutefois il témoigne sa surprise d'avoir été élevé à une dignité si sublime dans un âge si peu avancé. Il conjure ses auditeurs, qui étaient en grand nombre, de l'aider par leurs prières à s'acquitter d'un ministère dans lequel la charité seule et son amour pour eux l'avaient engagé. Il témoigne qu'il avait résolu de consacrer son premier discours au Seigneur, en l'employant à raconter ses merveilles, mais qu'il en avait été détourné par le Prophète, qui dit qu'il n'appartient point aux pécheurs de louer Dieu. C'est ce qui lui fait tourner son discours sur Flavien, dont il fait un éloge magnifique, en l'appelant le docteur non-seulement de son Eglise, mais du monde entier; en le louant de son mépris pour les richesses, de sa sagesse, de sa prudence dans la conduite des âmes, de ses combats, de ses courses et de ses victoires, de sa frugalité et de sa tempérance, quoiqu'il eût été élevé dans une maison de délices.

§ VIII.

Des Homélies contre les Anoméens, et du Traité contre les Juifs et les Gentils.

En quel temps ces homélies ont été faites.

1. Il n'y avait pas longtemps que saint Chrysostôme était prêtre lorsqu'il conçut le dessein de combattre l'hérésie des anoméens : mais s'étant aperçu que quelques-uns de ces hérétiques assistaient à ses sermons et l'écoutaient volontiers, dans la crainte de les rebuter, il différa d'entrer en lice avec eux jusqu'à ce qu'ils l'y invitassent eux-mêmes. S'il entreprit donc de les combattre, ce ne fut pas dans l'intention de les terrasser, mais plutôt de les relever, en leur faisant connaître que la nature de Dieu étant incompréhensible, ils s'attribuaient mal à propos une connaissance parfaite de la divinité. C'est pour cela que les cinq premières homélies qu'il prononça contre eux, sont intitulées : *De la nature incompréhensible de Dieu*. Socrate [1], qui en fait mention sous ce titre, les met sous le diaconat de saint Chrysostôme, ce qui ne peut se soutenir, puisque ce Père nous assure [2] qu'il n'avait fait aucun discours devant le peuple avant celui qu'il prononça à l'occasion de son ordination à la prêtrise en 386. Ce ne fut donc qu'en cette année qu'il commença ses homélies contre les anoméens [3].

[1] Socrat., lib. VI, cap. III. — [2] Chrysost., pag. 438.
[3] La première, au rapport de Stilting, fut prononcée au mois d'août, les 2, 3, 4 et 5 du mois de novembre et de décembre. (*L'éditeur.*)

Il les interrompit souvent, et il paraît ne les avoir achevées que l'année suivante.

Analyse de la première homélie, pag. 444.

2. La première fut prononcée un jour de dimanche, en l'absence de l'évêque Flavien. Aussi saint Chrysostôme ne craignant pas de faire souffrir sa modestie, fit de lui un grand éloge : après quoi il commença à réfuter l'hérésie des anoméens. Son premier raisonnement est fondé sur ces paroles de l'Apôtre aux Corinthiens [1] : *La science sera abolie, car ce que nous avons maintenant de science est imparfait ; mais lorsque nous serons dans l'état parfait, tout ce qui est imparfait sera aboli.* « Les anoméens, dit-il, prétendent avoir une connaissance parfaite de la Divinité : or, selon ces paroles de saint Paul, la connaissance que nous avons maintenant sera abolie dans le ciel : donc il ne restera alors aux anoméens aucune connaissance de la Divinité. Pour nous, continue ce Père, qui croyons que notre connaissance est imparfaite, nous ne courons aucun risque de croire qu'elle sera détruite, parce que nous espérons de la voir remplacée par une connaissance parfaite. » Il prouve ensuite par divers passages de l'Ecriture, que non-seulement la nature de Dieu, mais aussi ses attributs, c'est-à-dire sa justice, sa sagesse, sa providence, sont incompréhensibles.

Analyse de la seconde homélie, p. 452. Psal. CIII, 32.

3. Comme la fête des Trompettes, la Scénopégie et les jeûnes des juifs approchaient, lorsque saint Chrysostôme commença ses homélies *contre les Anoméens,* il crut devoir en interrompre le cours pour parler contre plusieurs chrétiens d'Antioche qui ne se faisaient point de scrupule d'assister à ces fêtes, les uns par religion, les autres par curiosité, et d'observer les jeûnes prescrits par la Synagogue. L'arrivée de quelques évêques, et diverses fêtes des martyrs furent encore pour lui une raison de discontinuer la réfutation de ces hérétiques : aussi la seconde homélie ne fut prononcée que plusieurs jours après la première. Après y avoir montré, par l'exemple de Zacharie, père de saint Jean-Baptiste, combien il est dangereux de porter trop loin sa curiosité dans les choses où Dieu ne demande que notre foi, il déplore la témérité des anoméens qui voulaient que l'homme, un composé de cendre et de terre, de chair et de sang, une créature comparée à l'herbe qui sèche, à l'ombre et à la boue, pût connaître, comme il se connaît lui-même, celui qui n'a point eu de principe, qui est invariable, incorporel, incorruptible, qui est partout et au-dessus de toutes créatures [2], qui regarde la terre et la fait trembler, qui menace la mer et la fait sécher [3], qui a créé le ciel et la terre en se jouant [4], devant qui toutes les nations ne sont que comme une goutte d'eau, et qui d'une parole a tiré du néant des millions d'anges [5]. N'est-ce point le comble de la folie, de vouloir comprendre ce que saint Paul, en qui Jésus-Christ parlait, avoue n'avoir point compris, et de vouloir connaître la nature d'un être invisible, tandis que nous ignorons celle du ciel exposé sans cesse à nos yeux? Saint Chrysostôme recommande aux fidèles de ne point disputer avec aigreur contre les anoméens, mais de tâcher de les ramener à la vérité par les voies de douceur et de modération, tout autre moyen n'étant capable que d'aigrir des gens que l'orgueil seul avait jetés dans l'erreur.

Analyse de la troisième homélie, pag. 462. I Tim. VI, 16.

4. Il la combat dans sa troisième homélie par ces paroles de l'Apôtre : *Dieu habite une lumière inaccessible, que nul des hommes n'a vu ni ne peut voir.* Si la demeure de Dieu est inaccessible, il doit l'être beaucoup plus lui-même. Si les anoméens soutiennent que ces paroles de saint Paul ne doivent s'entendre que des hommes, et non des anges, ils se condamnent eux-mêmes, puisque sans doute ils ne veulent point se donner pour des anges. Il allègue encore contre eux l'endroit du sixième chapitre d'Isaïe, où nous lisons que les séraphins qui entouraient le trône de Dieu, se couvraient le visage de leurs ailes. « Pourquoi se cachaient-ils, dit ce Père, sinon parce qu'ils ne pouvaient supporter l'éclat qui procédait de la Divinité? Dieu, néanmoins, ne se faisait pas voir à eux dans toute sa majesté : mais il s'accommodait à la faiblesse de leur nature, comme on le voit par ce qui est dit au même endroit, que Dieu était alors assis sur un trône. Car Dieu étant incirconscrit et incorporel, ne s'assied pas, et ne peut être contenu dans un trône. Si donc les séraphins ne pouvaient pas supporter l'éclat de Dieu en la manière qu'Isaïe le représente, comment l'auraient-ils pu faire, s'il s'était montré à eux dans sa gloire? » Le reste de cette homélie est employé contre l'abus où étaient quelques fidèles, de sortir de l'église incontinent après le sermon, sans attendre la prière et le sacrifice. Saint Chry-

[1] I Corinth. XIII, 8. — [2] Psal. CIII, 32.

[3] Job. IX. — [4] Isai. XL, 15. — [5] II Cor. XIII, 3.

sostôme relève la vertu de la prière lorsqu'elle se fait en commun, et fait souvenir les auditeurs qu'un homme qui, pour s'être érigé en tyran, avait été condamné à mort, il y avait environ dix ans, en fut délivré par les prières de tout le peuple accouru à l'hippodrome pour demander cette grâce à l'empereur. Si c'est un moyen sûr de fléchir un prince de la terre, devons-nous douter que le roi du ciel ne fasse miséricorde quand une multitude de pécheurs s'unit pour la demander?

Analyse de la quatrième homélie, pag. 471.

5. Dans la quatrième homélie, saint Chrysostôme fait voir que la nature de Dieu est encore inconnue aux Principautés, aux Vertus, aux Puissances et aux Dominations : et la raison qu'il en donne, c'est qu'elles n'ont pas même connu le mystère de notre rédemption, qu'après son accomplissement et par le ministère de l'Eglise. *J'ai reçu,* dit saint Paul [1], *la grâce d'annoncer aux gentils les richesses incompréhensibles de Jésus-Christ, afin que les Principautés et les Puissances qui sont dans les cieux, connussent par l'Eglise la sagesse de Dieu, selon le dessein éternel qu'il a accompli par Jésus-Christ Notre-Seigneur.* « Que l'on ne dise point que par les Puissances et les Principautés dont parle l'Apôtre, il faut entendre les démons désignés sous les noms de Principautés et de Puissances dans la même Epître : car l'Apôtre a lui-même levé l'équivoque en ajoutant : *Qui sont dans les cieux,* ce qui ne peut convenir au démon, à qui le ciel est inaccessible. » Saint Chrysostôme étend encore aux esprits célestes ce que dit saint Jean [2], que *jamais personne n'a vu Dieu,* c'est-à-dire, ne l'a vu tel qu'il est. « Or, dit ce saint Père, ce qu'on appelle vision dans l'homme, est connaissance dans les Anges : ceux-ci ne connaissent donc point Dieu tel qu'il est, comme les hommes ne l'ont point vu tel qu'il est. » Il finit cette homélie en louant ceux qui, en conséquence de ses avertissements, n'étaient plus sortis de l'église avant la célébration des saints mystères, comme ils avaient coutume de faire. Mais il se plaint de quelques autres qui causaient dans ces saintes assemblées; il se plaint aussi de ce que des voleurs se glissaient dans la foule pour couper les bourses de ses auditeurs : « Ce qui est, dit-il, une ruse du démon, non pas tant pour rendre plus pauvres ceux qui l'écoutaient, mais afin de faire tourner du côté de leur bourse l'attention qu'ils donnaient à ses discours. » C'est pourquoi il leur conseille de n'apporter à l'église ni or ni argent.

Analyse de la cinquième homélie, pag. 480.

6. Saint Chrysostôme montre, dans la cinquième homélie, que le Fils de Dieu seul, à l'exclusion de toute créature, connaît la nature du Père, selon qu'il le dit lui-même dans saint Jean [3] : *Personne n'a vu le Père que celui qui vient de Dieu.* Il fait remarquer que comme le terme *personne* n'est mis là que pour exclure les créatures de la connaissance de Dieu, et non le Saint-Esprit, qui n'est point créature, le même terme n'exclut pas non plus le Fils de cette connaissance dans ces paroles de saint Paul aux Corinthiens [4] : *Personne ne connaît ce qui est de Dieu que l'esprit de Dieu.* La connaissance que le Fils a du Père, est parfaite, parce qu'il est de même nature que le Père et Dieu comme lui. « Comment, dit ensuite saint Chrysostôme, l'homme pourrait-il connaître la nature de Dieu, lui qui ne connaît pas même celle des Anges, ni la nature de son âme propre, ni en quel endroit du corps elle réside? Dieu l'a voulu priver de cette connaissance, pour lui apprendre à ne point porter sa curiosité vers des choses qui sont au-dessus de lui. C'est donc, conclut-il, une folie aux anoméens d'imposer un nom à une nature qui nous est inconnue, et d'en donner une définition exacte. Ni les Prophètes, ni les Apôtres, ni les Evangélistes, ni les philosophes païens, qui ont traité de la Divinité, n'ont osé en user ainsi. »

Objections des anoméens, pag. 487.

7. Les anoméens objectaient aux catholiques : Vous dites que la nature de Dieu vous est inconnue; donc vous adorez ce que vous ne connaissez pas. « Cette objection, répond saint Chrysostôme, ne méritait pas d'être relevée, puisqu'il ne s'agit entre les anoméens et nous que de la connaissance de Dieu selon sa nature. Mais, comme nous cherchons moins à confondre nos adversaires qu'à les ramener à la vérité, faisons-leur voir que celui qui avoue ne point comprendre la nature de Dieu, la connaît mieux en effet que celui qui prétend la comprendre. » Il se sert à cet effet d'une comparaison : « Mettons, dit-il, deux hommes qui disputent ensemble sur l'étendue du ciel que nous voyons; l'un soutient qu'il en connaît toutes les dimensions, et l'autre, que cela est impossible à l'homme : je demande lequel des deux con-

[1] Ephes. III, 8. — [2] I Joan. IV, 12.

[3] Joan. VI, 26. — [4] I Cor. II, 11.

naît mieux le ciel? Lequel des deux en a une plus grande idée? C'est celui-là sans doute qui avoue qu'il n'en sait point l'étendue. Il en est de même des catholiques et des anoméens. » Ceux-ci insistaient : Jésus-Christ ne nous apprend-il pas quelle est la nature de Dieu lorsqu'il dit : *Dieu est esprit* [1]? « Il est donc aussi feu et eau, répond saint Chrysostôme, puisqu'il est écrit : *Notre Dieu* [2] *est un feu qui consume, et une fontaine d'eau vive.* D'ailleurs, comme le nom d'esprit est équivoque, et qu'il se prend dans l'Ecriture, tantôt pour l'âme de l'homme, et tantôt pour le vent, il s'ensuivrait que le vent et l'esprit de l'homme seraient des dieux. » Saint Chrysostôme exhorte ses auditeurs à prier pour la conversion de ces hérétiques; et à cette occasion il fait un détail des effets merveilleux de la prière lorsqu'elle est faite dans les dispositions nécessaires, dont les principales sont la confiance et l'humilité.

Panégyrique de saint Philogone, pag. 492.

8. La fête de saint Philogone vint encore interrompre la suite du discours *contre les Anoméens.* Comme elle était solennelle à Antioche, dont ce Saint avait été évêque, saint Chrysostôme ne put se dispenser d'en faire l'éloge ce jour-là même, qui était le 20 de décembre de l'année 386. On y voit que saint Philogone avait été tiré du barreau pour être placé sur le siége épiscopal de cette ville, et qu'il l'avait rempli avec beaucoup de sagesse et de zèle. L'évêque Flavien devant aussi faire l'éloge de ce Saint, Jean traita une autre matière, et fit voir à ses auditeurs dans quelle disposition ils devaient s'approcher de la sainte communion. Il en prit occasion de la fête de Noël, qui devait se célébrer cinq jours après, c'est-à-dire le 25ᵉ de décembre. Il veut que dans cette fête les fidèles se purifient, afin de pouvoir contempler le Sauveur dans la crèche. « Cet autel, leur dit-il, leur tiendra lieu de crèche, son corps y sera non enveloppé de langes, mais revêtu du Saint-Esprit. Ceux qui sont initiés aux mystères, entendent ce que je veux dire. Les Mages n'eurent d'autre avantage que celui de l'adorer; mais quiconque en approchera avec une conscience nette, aura celui de le prendre et de l'emporter chez lui. Ne me dites pas que vous sentant souillé d'un grand nombre de péchés, vous n'osez vous approcher de la communion : les cinq jours qui nous restent d'ici à cette fête, suffisent pour se purifier, pourvu qu'on les passe dans la sobriété, dans les veilles et dans l'oraison. Il faut avoir moins d'égard à la brièveté du temps, qu'à la miséricorde du Seigneur. Les Ninivites, dans l'espace de trois jours, détournèrent de dessus eux la colère de Dieu. La femme pécheresse dont parle saint Luc, effaça dans un moment tous ses péchés par la ferveur de sa pénitence. Effacez les vôtres par vos bonnes œuvres : éloignez-vous du mal, embrassez la vertu, quittez vos mauvaises habitudes, promettez de vivre dans l'innocence. Tout cela peut se faire en un jour, et suffit pour vous excuser. » Mais ce Père s'élève avec force contre ceux qui, couverts de péchés, ne craignaient point de s'approcher des saints mystères aux jours de fêtes, sans se mettre en peine de les effacer par la pénitence. « Ces personnes, dit-il, ne savent pas que ce n'est ni la fête, ni la solennité qui doit nous engager à recevoir la communion, mais seulement la pureté de notre conscience. Celui donc qui ne se sent coupable d'aucun péché, doit s'en approcher tous les jours : celui, au contraire, qui a la conscience chargée de péchés et qui n'en a aucune douleur, ne doit pas s'en approcher même aux jours de fêtes. Car, quand on ne communierait qu'une fois dans l'année, on n'en serait pas pour cela délivré de ses péchés, si on le faisait d'une manière indigue : au contraire, ce serait augmenter sa condamnation, en ce que, ne s'approchant qu'une fois des mystères, on ne le fait pas même avec la pureté et la décence convenables [3]. »

Analyse de la sixième homélie contre les anoméens, pag. 501.

9. Saint Chrysostôme ne reprit le cours de ses homélies *contre les Anoméens* qu'au commencement de l'année suivante 387. Il se plaint dans la sixième que les jeux du cirque continuaient à lui enlever ses auditeurs, ce qui marque qu'il la prononça dans les premiers jours de janvier; car ces jeux commençaient le troisième de ce mois. Comme il avait montré dans la cinquième homélie, que le Fils et le Saint-Esprit connaissent seuls parfaitement l'essence du Père, parce qu'ils sont de même nature que lui, il entreprend de faire voir dans celle-ci que le Fils est non-seulement consubstantiel au Père, mais qu'il a encore la même puissance que lui, ce que niaient les anoméens. Il le prouve

[1] Joan. IV, 24.
[2] Hebr. XII, 24.

[3] Matthei a publié comme inédite une homélie qui se trouve dans celle-ci. (*L'éditeur.*)

par plusieurs passages allégués ordinairement lorsqu'on traite cette matière, puis il ajoute qu'il est de la nature de toute génération que l'engendré soit même nature que celui de qui il est engendré. Aux objections tirées des endroits de l'Ecriture qui regardent Jésus-Christ, et qui disent des choses indignes de la Divinité, il répond : « L'Ecriture n'en parle ainsi que pour prouver son humanité, dont la foi ne nous est pas moins nécessaire que celle de sa divinité; que pour nous apprendre à nous humilier, à l'exemple de notre Sauveur; que pour établir contre Sabellius la distinction des Personnes divines, et plusieurs autres raisons; au lieu que le Sauveur n'en a eu aucune de s'égaler à son Père, comme il a fait plusieurs fois, s'il ne lui était pas véritablement égal. Si, en d'autres occasions, il a prié son Père, ce n'a été que pour établir la vérité de son incarnation et de ses deux volontés. Enfin, sa vie a été un mélange d'actions et de paroles divines et humaines, afin qu'on ne prît point occasion des premières de le croire seulement Dieu, ni des autres, de le prendre pour un homme pur. » Cette homélie est citée par Théodoret, par Facundus [1] et par le sixième concile œcuménique. Elle finit, comme plusieurs autres de ce Père, par une exhortation morale à la prière, qu'il dit être le moyen le plus puissant que nous puissions employer auprès de Dieu.

10. Le lendemain, il répondit à une objection que les hérétiques lui avaient faite la veille contre la puissance du Fils. Elle était tirée de ces paroles de Jésus-Christ aux enfants de Zébédée : *Mais, pour être assis à ma droite ou à ma gauche, ce n'est pas à moi de vous l'accorder.* Saint Chrysostôme oppose à ce passage les endroits du même Evangile où il est dit que Jésus-Christ a le pouvoir de juger les hommes, de les punir ou de les récompenser, et cet endroit de saint Jean où nous lisons que *le Père ne juge personne, mais qu'il a laissé tout jugement au Fils.* Venant ensuite aux paroles objectées, il dit que le sens est, que Jésus-Christ, ni même le Père, ne donnent point la première place du royaume des cieux par une volonté absolue, mais à proportion des bonnes œuvres et de ce qu'on aura souffert pour la vérité. C'est ce qu'il rend sensible par une comparaison. « Que répondrait, dit-il, celui qui distribue les prix dans les jeux publics, à une mère qui viendrait le prier de donner les deux prix à ses deux fils? Ce n'est point à moi, lui dirait-il, à les donner; je ne puis que les distribuer à ceux qui remporteront la victoire. » Saint Chrysostôme ajoute que s'il ne dépendait que de Jésus-Christ de récompenser indépendamment du mérite, tous les hommes seraient sauvés et jouiraient d'un égal degré de gloire, car il les a tous créés, et il prend soin de tous. Mais saint Paul ne nous permet point de douter qu'il n'y ait dans le ciel divers degrés d'honneur, lorsqu'il dit : *Le soleil a son éclat, la lune a le sien, et les étoiles le leur, et entre les étoiles l'une est plus éclatante que l'autre.*

Analyse de la huitième homélie, pag. 523.

11. Quoique l'homélie huitième et les trois suivantes n'aient été faites que longtemps après les précédentes, on les a mises de suite, afin d'avoir dans un même volume ce que saint Chrysostôme a fait contre les anoméens. Savilius et quelques autres ont regardé celle-ci comme une pièce supposée, n'ayant pas fait attention qu'elle est citée dans la suivante [2], qui est la cinquante-quatrième du cinquième tome, suivant l'édition du même Savilius. Elle a pour titre : *Sur le Lazare mort depuis quatre jours,* parce que la prière que fit Jésus-Christ pour le ressusciter, en fait le sujet. Saint Chrysostôme y fait voir que les anoméens ne pouvaient se prévaloir de cette prière pour établir une inégalité de puissance entre le Père et le Fils, parce que Jésus-Christ ne pria dans cette occasion que pour s'accommoder à la faiblesse des assistants. Les juifs, du temps de ce Père, tiraient aussi de l'histoire de Lazare une objection contre la divinité de Jésus-Christ. S'il était Dieu, disaient-ils, comment pouvait-il ignorer l'endroit où l'on avait enseveli le Lazare? Et s'il le savait, pourquoi le demandait-il? Saint Chrysostôme leur répond que la demande de Jésus-Christ touchant le lieu où l'on avait enterré le Lazare, ne prouve pas plus qu'il ignorât où on l'avait mis, que ces paroles de Dieu à Adam : *Adam, où êtes-vous?* et à Caïn : *Où est votre frère?* ne prouvent qu'il ne savait pas où étaient Adam et Abel.

Neuvième homélie, pag. 529.

12. Il y eut encore un assez long intervalle entre la neuvième homélie et la précédente.

[1] Theodoret., *Dialog.* 1 et 2, pag. 44 et 103; Facundus, lib. II, cap. V; *Concil.* VI; apud Facund., ibid.

[2] Tom. I, pag. 530.

Saint Chrysostôme entreprend de montrer que tout ce que Jésus-Christ a souffert d'humiliant, a été pour nous apprendre à pratiquer l'humilité, de même qu'en priant avant la multiplication des pains, il a voulu nous enseigner que nous ne devons jamais nous mettre à table sans avoir rendu grâces à Dieu, l'auteur de tous les biens. Au reste, ajoute-t-il, dans plusieurs autres occasions plus importantes, il n'a pas eu recours à la prière, ni imploré le secours du Père, mais de sa pleine autorité il a ressuscité le fils de la veuve de Naïm, remis les péchés, chassé les démons, guéri les malades et porté des lois. Le Saint exhorte ses auditeurs à joindre la pureté des mœurs à l'intégrité de la foi, et de bannir d'entre eux toute inimitié.

Dixième homélie, pag. 541.

13. Ce fut à Constantinople, et en 398, que saint Chrysostôme prêcha la dixième homélie contre les anoméens, puisqu'il la commence en disant que c'était là la seconde fois qu'il parlait devant le peuple de cette ville, dont il fut fait évêque en cette année. Ainsi, cette dixième homélie ne fut faite qu'environ onze ans après la précédente. Ce Père y loue d'abord le zèle du peuple de Constantinople contre l'hérésie qui infectait leur ville, et témoigne qu'il chérissait déjà autant leur Eglise que celle où il avait pris naissance, et où il avait été instruit et élevé, c'est-à-dire que celle d'Antioche. « Quoique cette Eglise, leur dit-il, soit plus ancienne que la vôtre, et que les assemblées y soient plus nombreuses (sans doute parce qu'il y avait moins d'hérétiques qu'à Constantinople), sa foi n'est ni si ferme ni si ardente. Ce n'est pas que je ne voie ici des loups de toute part; mais le troupeau ne diminue pas. On n'y voit personne faire naufrage, même au milieu de la plus furieuse tempête. » Ensuite il traite de la divinité du Fils de Dieu, comme il l'avait promis dans le premier discours sur David et Goliath, que nous n'avons plus. Il tire ses preuves tant de l'Ancien que du Nouveau Testament, « afin, dit-il, de convaincre en même temps les manichéens et autres hérétiques qui croient en Jésus-Christ, mais qui rejettent la loi ancienne, et les juifs qui la reçoivent, mais qui ne reconnaissent pas le Fils de Dieu. » Les endroits sur lesquels il appuie le plus sont ceux-ci : *Faisons l'homme à notre image* [1]. Il prétend que le pluriel, *faisons*, marque une égalité d'honneur et de puissance entre le Père et le Fils. *Un enfant nous est né, et il sera appelé l'Ange du grand Conseil* [2]. *Le Seigneur a dit à son Fils : Votre trône, ô Dieu, subsistera dans les siècles des siècles* [3]. Et encore : *Que tous honorent le Fils comme ils honorent le Père* [4]. Il exhorte ses auditeurs à vivre d'une manière conforme à la pureté de leur foi, et de se trouver exactement aux assemblées ecclésiastiques; ils en retireront, dit-il, deux avantages : l'un que leur âme y recevra la nourriture de la parole divine, et l'autre que par leur assiduité ils couvriront de confusion les ennemis de l'Eglise, et donneront beaucoup de consolation à leurs frères.

Analyse de la onzième homélie, pag. 547.

14. La onzième homélie vint peu après celle dont nous venons de parler, comme saint Chrysostôme le remarque dès le commencement. Elle a pour titre : *Sur le Paralytique malade depuis trente-huit ans,* et sur ces paroles de Jésus-Christ : *Mon Père ne cesse point d'agir jusqu'à présent, et j'agis aussi incessamment comme lui* [5]. On avait lu ce jour-là dans l'église l'histoire de la guérison miraculeuse du paralytique, et saint Chrysostôme en prit occasion de prouver contre les anoméens l'égalité du Père et du Fils, par la puissance dont Jésus-Christ avait fait preuve en guérissant d'une parole un paralytique de trente-huit ans, et par le passage tiré de l'Evangile selon saint Jean, qui prouve clairement que l'action du Père et du Fils étant la même, ils sont aussi égaux en puissance. Ici saint Chrysostôme insiste comme dans les homélies précédentes, sur l'obligation où nous sommes d'animer notre foi par nos bonnes œuvres, et de nous trouver à cet effet dans les assemblées de l'Eglise, d'aimer la lecture de l'Ecriture sainte, et de nous appliquer dans une concorde mutuelle à la prière et à l'aumône.

Traité contre les juifs et les gentils, pag. 558.

15. On a mis à la suite des homélies *contre les Anoméens,* un traité *contre les Juifs et les Gentils*, parce que saint Chrysostôme l'écrivit à peu près dans le même temps. En effet, il y promet [6] de montrer par l'autorité de l'Ancien Testament, lorsqu'il parlera contre les Juifs, que le culte judaïque a dû cesser à la venue de Jésus-Christ, et nous verrons dans la suite qu'il exécuta ce projet dans cinq discours qu'il prêcha contre eux au mois de septembre de l'année 387. On

[1] Genes. I, 26. — [2] Isai II, 5. — [3] Hebr. I, 7.
[4] Joan. V, 23. — [5] Joan. V, 15.

[6] Chrysost., pag. 582.

voit par ce traité qu'il n'était pas évêque[1] lorsqu'il écrivit, et qu'il ne demeurait point à Constantinople. Son but est d'y prouver contre les infidèles, de même que contre les juifs, que Jésus-Christ est véritablement Dieu. Comme il est très-long, il y a lieu de douter qu'il ait été prêché; et néanmoins il n'est point assez châtié pour nous engager à croire qu'il ait été travaillé dans le cabinet. On le trouve néanmoins dans un recueil des plus excellentes et des plus certaines pièces de saint Chrysostôme, dont le manuscrit se trouve dans la bibliothèque d'Augsbourg.

Analyse de ce Traité, pag. 573.

16. Les motifs de crédibilité que ce Père emploie comme les plus propres à persuader aux infidèles que Jésus-Christ est véritablement Dieu, sont la fondation de l'Eglise, la propagation de l'Evangile, la conversion des Romains et des Barbares à la foi chrétienne, faite en très-peu de temps, par des personnes d'un extérieur méprisable, sans aucuns secours étrangers. Douze apôtres pauvres, nus et ignorants, ont pu, sans armes et sans combats, porter les grands et les petits à renoncer à leur ancien culte et à tout ce que la nature a de plus flatteur, pour se soumettre à une loi qui ne prescrit que la mortification des sens, et cela au nom de celui qui était en exécration, et qu'une mort infâme avait fait expirer sur une croix. Peut-on, à ces marques, reconnaître qu'il est vraiment Dieu? Un pareil ouvrage n'est point de la main des hommes. Saint Chrysostôme observe que ce qui s'était fait dans les premiers siècles de l'Eglise, se voyait encore dans la Perse, où la foi faisait tous les jours de nouveaux progrès, quoique les chrétiens y fussent persécutés et que l'on y en martyrisât un grand nombre. Il vient ensuite aux Juifs, et se servant contre eux de l'autorité des livres de l'Ancien Testament, il n'oublie presque aucun endroit qui aille à son sujet. Il s'appuie surtout de la prophétie d'Isaïe, s'étudiant à en développer le sens et à en dévoiler les mystères. Il soutient que cette prédiction de Michée : *Et toi, Bethléem, tu n'es point la plus méprisable des villes de Juda,* n'a pu s'accomplir que par le concours du peuple que l'on voit tous les jours se rendre de toutes les parties du monde dans cette ville, pour y considérer le lieu de la naissance de Jésus-Christ. Il allègue aussi comme un des motifs de crédibilité, l'honneur que l'on rendait partout à la croix, qui passait pour infâme chez toutes les nations, avant que Jésus-Christ y eût été attaché. « Cet instrument de supplice, dit-il, est devenu plus honorable que le diadème; les empereurs l'ont substituée à leur couronne, on la met sur la pourpre, on l'emploie dans les prières, dans les armes, à la sainte table, et dans tous les endroits de la terre elle brille plus que ne le fait le soleil. » Le Saint ajoute que l'on imprimait le signe de la croix presque dans tous les exercices de la vie, et que l'on s'en servait même pour guérir les animaux malades; que l'on accourait de tout côté pour voir le bois sur lequel le sacré corps de Jésus-Christ avait été attaché, et que les hommes et les femmes en portaient au col de petites parties enchâssées dans de l'or. Il fait encore valoir contre les Gentils l'accomplissement des prophéties touchant les progrès de l'Evangile, et la destruction du temple de Jérusalem, qui, malgré les efforts des Juifs et des princes ennemis des chrétiens, entre autres de Julien l'Apostat, n'a jamais pu être rebâti.

Mich. V, 2.

§ IX.

Des huit Discours contre les Juifs.

1. Nous avons vu plus haut que saint Chrysostôme, après avoir commencé ses homélies *contre les Anoméens*, fut obligé de les interrompre aux approches du jeûne solennel et des fêtes que les Juifs faisaient dans le mois de septembre, parce qu'ils ne pouvaient souffrir que des chrétiens prissent part ni aux jeux, ni aux cérémonies de la Synagogue. Il combattit donc cette superstition dans trois discours que nous avons encore, et qu'on doit rapporter à la fin du mois d'août ou au commencement de septembre de l'an 386. L'année suivante, aux approches du même jeûne solennel, il en fit cinq autres sur la même matière, croyant la devoir traiter de nouveau, afin de fortifier les fidèles dans l'éloignement des usages et des cérémonies des Juifs.

Analyse du premier discours, p. 587.

2. Après avoir répété en peu de mots, dans le premier discours, ce qu'il avait dit le dimanche précédent contre les anoméens, il passe aux juifs, qu'il tâche de rendre méprisables, en jetant un ridicule sur leurs jeûnes et sur leurs cérémonies. Il traite leurs jeûnes d'abominables, et compare leurs synagogues à des théâtres, puisqu'ils y assemblaient les jours de fêtes des troupes de co-

[1] Chrysost., pag. 570.

médiens, d'hommes efféminés et de femmes voluptueuses, pour y danser et y faire des choses encore plus honteuses. « Peut-on dire, s'écrie saint Chrysostôme, que l'on adore Dieu dans des lieux aussi infâmes? Non, aucun juif ne l'adore. C'est Jésus-Christ qui nous l'apprend, quand il nous dit que, ne l'ayant point connu, ils n'ont point non plus connu le Père. S'ils ne connaissent point le Père, s'ils ont crucifié le Fils et rejeté le secours du Saint-Esprit, nous pouvons assurer que leurs synagogues sont les temples des démons; ce sont cependant ces synagogues que plusieurs chrétiens regardent comme des lieux sacrés. » Il raconte à cette occasion une chose dont il avait été témoin trois jours auparavant : Un homme qui se disait chrétien, ayant quelque chose à démêler avec une femme fidèle et de probité, voulait la contraindre d'entrer dans la synagogue des Juifs, et d'y faire serment sur la contestation qui était entre lui et elle. Cette femme crut qu'ayant été digne de participer aux saints mystères, il ne lui était plus permis d'entrer dans ce lieu; elle appela au secours le saint évêque, qui accourut et arracha cette femme à celui qui l'entraînait. S'adressant ensuite à cet homme, il lui demanda s'il était chrétien, et sur ce qu'il lui répondit qu'il l'était, il lui fit des reproches convenables, et lui prouva, par l'autorité de l'Evangile, qu'il n'était permis ni de jurer ni de faire jurer les autres. Il apprit du même homme que la raison qu'il avait eue de vouloir engager cette femme à jurer dans la synagogue, c'est qu'on lui avait dit que les serments que l'on y faisait, étaient plus inviolables que ceux que l'on faisait dans l'église. Saint Chrysostôme ne put s'empêcher de gémir, de voir des fidèles devenir ainsi le jouet du démon, et prit occasion de cette histoire de décrier les synagogues et de détailler les avantages des églises des chrétiens, condamnant la lâcheté de ceux d'entre eux qui voyaient avec indifférence leurs frères fréquenter les synagogues. « Qu'on me montre, dit-il, de ces prévaricateurs, je perdrai plutôt la vie que de leur permettre d'entrer dans l'église, tant qu'ils ne se corrigeront pas. » Il ajoute que ceux qui ne veulent point les découvrir, se rendent coupables des mêmes désordres et méritent les mêmes peines. A l'objection que les synagogues étaient dépositaires de la loi et des Prophètes, il répond : « Mais c'est cela même qui rend les juifs plus criminels; ils ont la loi et les Prophètes, et n'y ajoutent point de foi; ils possèdent les Livres saints, et rejettent leurs témoignages. Cependant, ajoute-t-il, ces Livres sacrés, pour être entre les mains des Juifs, n'en sont pas plus souillés que ne l'est la traduction qu'en fit faire Ptolomée Philadelphe pour être encore aujourd'hui dans le temple [1] de Sérapis, où ce roi idolâtre la fit mettre. » Un autre désordre régnait parmi les chrétiens d'Antioche. Plusieurs d'entre eux se rendaient auprès d'une statue de la Matrone (c'était apparemment Junon), placée dans un faubourg d'Antioche, nommé Daphné, et dormaient auprès d'elle par superstition. Saint Chrysostôme regarde ce mal comme plus grand encore que le premier, et prenant le ciel à témoin de ce qu'il avait fait pour remédier à l'un et à l'autre et en détourner ses auditeurs, il dit que ce discours leur sera présenté au jour du jugement devant le tribunal de Jésus-Christ, pour donner de la confiance à ceux qui en auront profité, et pour la condamnation des autres.

Joan. VIII, 19.

Analyse du second discours, p. 601.

3. Environ dix jours après, et cinq jours avant le jeûne des juifs, saint Chrysostôme reprit la même matière; après quoi il traita de la circoncision, et reprocha aux juifs leur obstination à demeurer dans la servitude et à refuser la liberté que Jésus-Christ leur offrait. Il menace de grandes peines ceux qui, à l'avenir, jeûneront avec les juifs; s'ils sont catéchumènes, il les chassera de l'église; s'ils sont baptisés, il les privera de la participation des sacrements.

Analyse du troisième discours.

4. Quelques-uns ont cru que le troisième discours *contre les Juifs* avait été fait pendant le Carême de l'an 387. Mais ce sentiment ne peut, ce semble, s'accorder ni avec ce que dit [1] saint Chrysostôme dans le sermon de Noël en 386, qu'il avait fait vers le mois de septembre plusieurs grands discours *contre les Juifs,* parmi lesquels il faut sans doute compter celui-ci, ni avec la triste situation où se vit la ville d'Antioche pendant ce Carême même, à cause de la sédition dans laquelle on abattit les statues de Théodose, laquelle était arrivée peu auparavant. Le peuple de cette ville eut besoin alors de con-

[1] Ce temple fut détruit en 390; mais ceux qui ont parlé de cette destruction, ne disent point qu'on y eût trouvé la traduction de l'Ecriture.

solation, et non des instructions renfermées dans ce discours *contre les Juifs*. Saint Chrysostôme n'y fait même aucune mention de ce triste événement, mais il dit [1] qu'il interrompait encore une fois ses disputes contre les anoméens, afin de reprendre celles qu'il avait déjà commencées *contre les Juifs*. Ainsi l'on ne peut guère douter que ce troisième discours n'ait été fait, comme les deux premiers, aux environs du mois de septembre de l'an 386. Ce qui pourrait faire difficulté, c'est que ce Père y dit que le premier jour des azymes, c'est-à-dire le 14 de la lune, tombait cette année le dimanche, car en 367, le 14 de la lune tombait en ce jour. Mais outre que dans l'Eglise grecque l'année commençait au mois de septembre, rien n'est plus usité parmi les écrivains grecs et latins, que de rapporter à l'année déjà commencée, ce qui doit se passer avant qu'elle soit finie. On peut encore objecter ces autres paroles du même discours : « Pour quelle raison [2] jeûnons-nous pendant ces quarante jours? » Mais cette façon de parler ne marque pas nécessairement que l'on ait été alors dans le temps de carême. Théodoret [3] cite contre les eutychiens, un passage de ce discours. Saint Jean Chrysostôme y combat la superstition de quelques chrétiens d'Antioche qui, suivant le calcul des juifs pour la fête de Pâques, se trouvaient quelquefois obligés de jeûner en ce jour et de s'absenter des assemblées de l'Eglise. Il leur représente le danger qu'il y a de se séparer de ses frères et de son pasteur. Il s'étonne que des gens sans lumière, qui ne savaient pas même ce que signifient les termes de *Pâque,* de *carême* et d'*azyme,* veulent s'attacher aux pratiques de la loi ancienne, contre l'autorité de l'Eglise qui avait jugé à propos de les changer à cet égard dans le concile de Nicée. Il donne beaucoup de louanges aux Pères qui assistèrent à ce concile, et fait honte à ceux contre qui il parle, du mépris qu'ils avaient témoigné pour ces évêques si respectables par leur sagesse et par le zèle qu'ils avaient témoigné pour la gloire de Jésus-Christ dans les persécutions. Les juifs, ajoute-t-il, ne faisaient plus ni Pâque ni azyme depuis la destruction de Jérusalem, qui était la seule ville où il leur fût ordonné de célébrer ces fêtes. Si Jésus-Christ a fait la Pâque de la loi nouvelle le même jour et sur la même table où il venait de faire la Pâque des juifs, ce n'a pas été pour nous astreindre à la faire en pareil jour, mais seulement pour faire succéder la Pâque nouvelle à l'ancienne qui en était la figure. Le chrétien n'a pas besoin de jour fixé pour la Pâque; il la fait toutes les fois qu'il approche des saints mystères; ce qu'il peut faire trois ou quatre fois la semaine, et quelquefois plus, car la Pâque ne consiste point dans le jeûne, mais dans l'oblation et dans le sacrifice qui se fait dans toutes les assemblées, pour annoncer la mort du Seigneur. Il ne faut donc pas s'imaginer que le jeûne du carême ait été établi par nos Pères à cause de la Pâque ni à cause de la croix, qui sont plutôt des sujets de joie pour nous que de tristesse, mais pour nous purifier de nos péchés, en faisant en ces jours des prières, des aumônes, en pleurant, en veillant, en confessant nos péchés et en écoutant la parole de Dieu. Ce qui a engagé à en faire une loi, c'est que plusieurs, autrefois, s'approchaient en ce temps des saints mystères, sans s'y être préparés d'une manière convenable. Selon saint Chrysostôme, cette institution du carême avait produit un grand bien, en ce que l'on s'était tellement accoutumé à jeûner, que personne ne s'en dispensait plus. Les chrétiens judaïsants qui prétendaient, dit-il encore, en suivant le calcul des juifs, faire la Pâque en son propre jour, étaient dans l'erreur, puisque Jésus-Christ a souffert le vendredi qui était le premier jour des azymes, et qu'il n'est pas possible que le premier jour des azymes tombe toujours un vendredi. Le temps si long qu'ils avaient vécu dans cette superstition, n'était qu'une longue chaîne d'actions schismatiques qu'ils devaient se hâter de rompre par une réunion sincère.

Analyse du quatrième discours, pag. 616.

5. Vers le 10 ou 12 du mois de septembre de l'année suivante 387, saint Chrysostôme se crut obligé de discontinuer l'explication de l'Ecriture sainte, pour combattre de nouveau la superstition qui avait porté quelques fidèles à imiter les juifs et à jeûner avec eux; il leur fit voir que ce jeûne était abominable, étant fait contre la volonté de Dieu, qui seule peut sanctifier nos actions. Or, il était bien clair que le jeûne même des juifs, de même que leur fête, était contraire à la volonté de Dieu, puisqu'il leur avait défendu de les célébrer ailleurs qu'à Jérusalem. Ainsi la

[1] Tom. I, pag. 606. — [2] Pag. 611.

[3] Theodoret., *Dialog.* 2, pag. 102 et 103.

destruction de cette ville emportait nécessairement celle de la religion judaïque, n'y ayant plus de lieu où elle pût être observée.

Analyse du cinquième discours, pag. 627.

6. L'assemblée où saint Chrysostôme prononça son cinquième discours, fut très-nombreuse, parce qu'il avait promis dans le précédent de parler encore contre les juifs. Il y prouve par l'autorité de Jésus-Christ, dont il établit à cet effet la divinité, par les témoignages des prophètes, et en particulier de Daniel, et par ce qui était arrivé sous l'empire de Julien l'Apostat, que le temple de Jérusalem ne serait jamais rebâti, que la synagogue était entièrement abolie et qu'elle ne se relèverait jamais. Ses preuves et ses raisonnements sont à peu près les mêmes qu'il avait employés dans le traité *de la Divinité de Jésus-Christ contre les juifs et les gentils*. Il s'étend fort au long sur les trois captivités des juifs en Egypte, à Babylone, et sous Antiochus Epiphanes, et sur la vision qu'eut le prophète Daniel à Ubal; le tout pour montrer que la fin de ces captivités avait été annoncée par les prophètes, mais que n'y ayant point de temps fixé pour leur dispersion actuelle, c'était une marque qu'elle durerait autant que le monde. En vain ils ont tenté de rétablir leur religion et leur temple sous les empereurs Adrien, Constance et Julien; leurs efforts ont été inutiles, parce qu'ils étaient contre Dieu. Saint Chrysostôme montre ensuite que les mêmes prophètes qui ont prédit la ruine de la synagogue, ont également annoncé l'établissement de l'Eglise; et il n'oublie pas la prophétie de Malachie touchant le sacrifice que l'on devait offrir au Seigneur dans tout le monde : ce qu'il prouve ne pouvoir s'entendre que du sacrifice de la loi nouvelle, puisque ceux de l'ancienne n'étaient ni purs ni universels. Comme ce discours fut fort long, le Saint sortit de la chaire tout enroué, sans avoir pu achever ce qu'il avait entrepris de dire, et il fut obligé de le remettre à une autre fois.

Analyse du sixième discours, p. 649.

7. Son enrouement durait encore lorsqu'il reprit le même sujet dans l'assemblée suivante. C'était le jour du jeûne des juifs; mais on célébrait en même temps dans l'Eglise une fête des Martyrs. L'évêque Flavien fut présent à ce discours, et le peuple accourut avec beaucoup d'ardeur pour l'écouter. Saint Chrysostôme y rappelle ce qu'il avait dit dans le précédent, que les juifs n'avaient aucune espérance de voir rétablir ni leur temple ni leur religion, comme ils en avaient eu dans leurs autres captivités; d'où il lui était aisé de conclure qu'ils sont donc punis pour un crime plus grand que ceux qu'ils avaient commis autrefois, c'est-à-dire pour la mort de Jésus-Christ, et que la synagogue n'est abolie que parce que le Messie est venu. Il fait à ce sujet une longue énumération des crimes que Moïse et les autres prophètes ont dans tous les temps reprochés aux juifs, leur idolâtrie, leurs blasphèmes contre Dieu, les sacrifices qu'ils faisaient de leurs fils et de leurs filles aux idoles, et la mort des prophètes; ensuite, adressant la parole aux juifs, il ajoute : « Si Dieu vous a supportés dans des temps où vous étiez livrés à l'impiété, il devrait bien plutôt vous supporter aujourd'hui, que vous ne commettez plus de semblables crimes. Si vous avez honte d'en dire la raison, je la dirai sans déguisement : ce n'est que depuis que vous avez tué le Christ et que vous avez répandu son sang précieux, qu'il ne vous reste plus d'espérance de vous corriger, que vous n'avez plus de pardon à attendre. » Il prouve que si Jésus-Christ eût été un imposteur, comme ils le prétendaient, non-seulement ils n'auraient pas été punis pour l'avoir mis à mort, mais qu'ils en auraient, au contraire, été récompensés comme d'une bonne action. Les juifs ne pouvaient pas dire que la destruction de Jérusalem ne devait être attribuée qu'à la grande puissance des Romains, et qu'on ne devait pas regarder cet événement comme une punition de Dieu, puisque Dieu les avait si souvent délivrés d'aussi puissants ennemis. Que ne fit-il point pour eux contre Sennachérib? Il en aurait donc pu faire autant contre les Romains; mais il était résolu de les abandonner et de les mettre hors d'état de se relever, en abolissant leur religion et leurs cérémonies. Une preuve que ç'a été le dessein de Dieu dans la ruine de Jérusalem, c'est que non-seulement le temple a été détruit et les autels renversés, mais les prophètes ont encore cessé, la grâce a été ôtée à la synagogue, le propitiatoire et les pierres du rational n'ont plus rendu d'oracles. Sont-ce les hommes qui ont privé les juifs de toutes ces prérogatives? ou n'est-ce point Dieu qui les leur a ôtées en punition de ce qu'ils ont mis à mort le Christ? Crime qui l'a beaucoup plus irrité que n'avait fait l'adoration du veau d'or. Saint Chrysostôme montre par plusieurs passages que les prophètes avaient prédit la mort du Messie par les mains des juifs, et

combien cette mort devait être salutaire aux hommes. Il relève la dignité du sacerdoce dans la personne d'Aaron et dans tous ceux qui depuis ont été honorés de cette dignité jusqu'à l'abolition de la synagogue, où il dit que de son temps rien ne se faisait plus avec piété ni avec décence. On y lisait à la vérité la loi et les prophètes; mais, comme il le remarque, cette lecture n'était pas suffisante pour sanctifier le lieu où elle se faisait. Il conjure ses auditeurs de faire de saintes violences à ceux qui ce jour-là voudraient aller jeûner avec les juifs, et veut qu'ils les entraînent dans leurs maisons et les pressent d'y dîner, afin de s'assurer qu'ils ne jeûnent pas et qu'ils ont renoncé à cette vaine superstition; car dîner et jeûner étaient deux choses opposées chez les chrétiens.

Analyse du septième discours, p. 662.

8. Les huit jours de la Scénopégie n'étaient pas encore écoulés lorsque saint Jean Chrysostôme fit son septième discours *contre les Juifs*. Il y prouve que cette fête, sainte dans son origine, n'est plus parmi eux qu'une profanation sacrilége, parce qu'ils la célèbrent contre la volonté de Dieu; que tous les rits de la loi ancienne sont abolis; que la loi qui ordonnait aux hommes d'aller trois fois l'année prier dans le temple à Jérusalem, est devenue impraticable par la destruction de cet édifice; qu'il en est de même des sacrifices, des holocaustes prescrits par la loi; et que comme il n'y a plus de victimes ni de prêtres, il ne peut y avoir de religion. Il explique de l'abolition des sacrifices judaïques, ce que dit le roi-prophète : *Vous n'avez point voulu d'oblations ni de sacrifices;* et du sacrifice non sanglant, les paroles suivantes : *Vous m'avez donné un corps.* « Ce corps, dit-il, est celui du Seigneur, qui a été offert pour tout le monde par un commun sacrifice, qui a purifié nos âmes, qui a effacé tous les péchés, qui a détruit la mort et qui nous a ouvert le ciel. » Il fait voir que la loi a été abolie, non à cause des péchés des juifs, mais parce qu'elle était imparfaite; et qu'ayant été une fois détruite pour une plus parfaite, c'était une folie aux juifs d'espérer comme ils faisaient, le rétablissement de Jérusalem, celui de leur religion et de leur état. C'est ce qu'il rend sensible par divers endroits de l'Ecriture, mais surtout par le sacerdoce de Melchisédech, établi pour le Messie en la place de celui d'Aaron. Car, comme le dit saint Paul : *Le sacerdoce étant changé, il fallait nécessairement que la loi fût aussi changée.* Sur la fin de ce discours, il exhorte à son ordinaire ses auditeurs à travailler avec zèle à ramener ceux de leurs frères que les juifs avaient engagés dans leurs superstitions, réservant à un autre jour de montrer, par l'autorité des prophètes, que la loi de Moïse devait finir pour faire place à une loi plus excellente.

Hebr. VII, 12

Analyse du huitième discours contre les Juifs, pag. 673.

9. Saint Jean Chrysostôme exécuta sans doute sa promesse, mais dans quelques discours que nous n'avons plus; car, dans le huitième contre les Juifs, qui fut fait quelques jours après le précédent, c'est-à-dire après la solennité de la Scénopégie, il n'y a rien dit qui tende à prouver que la loi de Moïse devait faire place à celle de Jésus-Christ. Le Saint ne s'y occupe presque d'autres choses sinon de retirer des superstitions judaïques ceux qui s'y étaient laissés entraîner. Il exhorte les fidèles à leur tendre la main, à leur aider à se relever, à se reconnaître et à leur mettre devant les yeux la grandeur de la miséricorde du Seigneur, toujours disposé à pardonner à ceux qui confessent leurs péchés. Pour ôter aux prévaricateurs tout sujet de désespérer, il prévient une objection qu'on aurait pu lui faire touchant Caïn, dont le péché ne fut point pardonné, quoiqu'il le confessât, et il répond qu'il ne le fut point, parce qu'il ne le confessa pas en la manière qu'il le devait. Caïn attendit, pour avouer son crime, que Dieu le lui eût reproché : Dieu veut, au contraire, que le pécheur s'accuse le premier; et c'est ainsi qu'en usa l'apôtre saint Pierre. Saint Chrysostôme dit beaucoup de choses touchant la correction fraternelle, et blâme la coutume de ceux qui, au lieu de corriger leurs frères et de les retirer du péché, divulguent leurs défauts. Il se plaint aussi de ce que plusieurs recouraient aux juifs pour en recevoir des remèdes dans diverses maladies; ces remèdes, dit-il, n'étaient que des enchantements qui ne guérissaient qu'en apparence; quand même ils auraient un effet réel, il vaudrait mieux s'en passer et souffrir en patience, à l'exemple de Job et du Lazare; si ces remèdes soulagent le corps, ils tuent les âmes; en un mot, il faut plutôt attendre la guérison de ses maux de l'intercession des martyrs et des amis de Jésus-Christ, qui ont beaucoup de pouvoir auprès de lui, que des vains remèdes de ses ennemis.

§ X.

Des discours contre l'Anathème et contre les Etrennes.

Discours contre l'Anathème.

1. Saint Chrysostôme commence son discours *contre l'Anathème,* en faisant ressouvenir ses auditeurs qu'il leur avait parlé peu auparavant de l'incompréhensibilité de la nature divine, et montré par l'Ecriture et par la raison que les anges mêmes ne la comprennent pas. On ne peut donc douter raisonnablement qu'il ne l'ait prononcé en 386, ou au plus tard en 387. Il y en a qui le reculent jusqu'après l'an 388, en supposant que saint Chrysostôme y parle de Paulin d'Antioche comme mort depuis quelque temps. Mais il ne faut que lire ce qu'il en dit, pour se convaincre qu'il en parle, au contraire, comme d'un homme vivant, qui prêchait à Antioche et qui y avait son parti; car on ne peut entendre que de Paulin et d'Apollinaire, son maître, ce que disaient, au rapport de saint Chrysostôme, les peuples du parti de Mélèce[1]: « Cet homme est devenu hérétique, il est possédé du démon, il blasphème contre Dieu et entraîne les autres dans le précipice par ses fausses persuasions. C'est pour cela que son maître, qui a fait un schisme dans l'Eglise, en a été chassé par nos pères. » Au reste, ce discours n'est point, comme quelques-uns l'ont prétendu, une compilation de divers autres discours de ce Père. On y trouve de la suite et de la liaison, et s'il est moins étendu que beaucoup d'autres du même orateur, il y en a aussi plusieurs qui sont plus courts. Quant aux différences de style qu'on prétend y trouver, elles peuvent venir de ce que saint Chrysostôme, qui y représente les animosités mutuelles des partis de Mélèce et de Paulin, les exprime ordinairement en la manière et dans les termes dont ils se servaient eux-mêmes. Voici quelle fut l'occasion de ce discours, qui est très-vif et très-pressant. Plusieurs d'entre les catholiques d'Antioche, soit du parti de Mélèce ou de Flavien, soit du parti de Paulin, animés d'un zèle mal réglé, prononçaient anathème contre ceux qui n'étaient point de leur communion, les croyant hérétiques. Car ceux qui tenaient pour Flavien dans le siége épiscopal d'Antioche, traitaient de sabelliens les sectateurs de Paulin, et ceux-ci accusaient d'arianisme ceux qui suivaient Flavien, parce qu'il avait succédé à Mélèce, ordonné par les ariens. Ce fut donc pour réprimer ces excès, que saint Chrysostôme crut devoir traiter de l'anathème[2].

Analyse de ce discours, pag. 691.

2. Le Saint se plaint amèrement de ce que des gens qui n'étaient point instruits, dogmatisaient et anathématisaient ceux qu'ils ne connaissaient point, ce qui exposait l'Eglise à la risée des infidèles, et tendait à rendre inutile l'Incarnation, Jésus-Christ s'étant fait homme et n'ayant souffert la mort que pour nous unir les uns avec les autres par une charité sincère. Il explique la force du terme d'*anathème,* qui signifie abandonnement au démon; puis il ajoute : « Pourquoi usurpez-vous une autorité dont les Apôtres seuls ont été dépositaires, et ceux qui leur ont succédé dans le ministère ayant été comme eux remplis de grâce et de vertu? Ils avaient les uns et les autres une si grande charité, qu'ils ne chassaient les hérétiques de l'Eglise qu'avec les mêmes précautions et avec autant de douleur que s'ils se fussent arraché l'œil droit, pour retrancher de leurs corps un membre pourri. Ils réfutaient avec soin les hérésies, et chassaient ceux qui en étaient infectés; mais ils ne leur disaient point anathème. Saint Paul ne s'est même servi que deux fois de ce terme, y étant comme obligé, encore ne l'a-t-il fait qu'en général, sans le déterminer à une personne. *Si quelqu'un,* dit-il, *n'aime pas Notre Seigneur Jésus-Christ, qu'il soit anathème.* Et encore : *Si quelqu'un vous enseigne autre chose que ce que nous vous avons enseigné, qu'il soit anathème.* » Saint Chrysostôme cite aussi le témoignage d'un saint martyr presque contemporain des Apôtres, qui comparait à des tyrans ceux qui, sans autorité légitime, prononçaient des anathèmes contre quelqu'un, ce qui a assez de rapport à un endroit de la lettre du martyr saint Ignace à ceux de Smyrne. « Nous pouvons, ajoute-t-il, nous réjouir d'être dans le che-

[1] *Sed quid dicunt illi ad omnem malitiam audaces? Hæreticus, aiunt, ille factus est; inhabitantem habet diabolum, et loquitur contra Deum nequitiam, multosque suadela vanaque fallacia in profundum exitii abducit : ideoque a patribus ejectus est maxime hujus magister, qui partem Ecclesiæ abscidit : sic aut propter Paulinum, aut propter Apollinarium loquentes.* Chrysost., pag. 694.

[2] Dans l'édition Gaume, tom. I, pag. 845, on refuse cette homélie à saint Chrysostôme, parce qu'on n'y trouve point ses pensées, la manière d'argumenter et le langage du saint orateur. (*L'éditeur.*)

min de la vérité, et gémir de voir les autres dans celui de l'erreur; mais nous ne devons point les irriter par des injures. Il faut, au contraire, les rappeler à la vérité par la douceur, les instruire pour la leur faire connaître, et les engager à l'aimer en les traitant avec charité. S'ils méprisent nos remontrances, nous devons leur protester que nous sommes innocents de leur perte, sans cesser de les aimer et sans désespérer de leur conversion, et en la demandant toujours à Dieu, comme l'Eglise fait tous les jours. » Il montre que Jésus-Christ, qui avait la plénitude de l'autorité et de la science, n'a point rompu le roseau brisé; que rien n'est plus contraire à la doctrine de saint Paul, que d'anathématiser ses frères; que, quelque zèle qu'il eût pour la vérité, il n'a anathématisé personne, persuadé qu'en traitant les pécheurs avec tant de sévérité, il n'aurait jamais converti le monde. « Celui que vous voulez anathématiser, continue ce Père, est ou mort ou vivant : s'il vit encore, c'est une impiété à vous de séparer de l'Eglise celui qui peut se corriger. S'il est passé dans une autre vie, il est soustrait à la puissance humaine et il est devant Dieu, dont les jugements sont impénétrables. Contentez-vous donc, dit-il en finissant, de réfuter et d'anathématiser les dogmes contraires à la foi que nous avons reçue par tradition; mais épargnez les personnes, et priez pour leur salut. »

Analyse du traité contre les Etrennes, pag. [illegible].

3. Le titre de ce discours nous apprend qu'il fut prononcé le premier jour du mois, et l'on voit par toute la matière qui y est traitée, que ce fut le premier jour du premier mois de l'année, c'est-à-dire du mois de janvier; car, quoiqu'en Orient on la commençât au mois de septembre, on ne laissait pas d'y observer le 1er de janvier les superstitions usitées en ce jour chez les Romains, comme on le voit par Libanius, dans l'opuscule qu'il a fait sur les calendes. Mais on ne convient point de l'année où ce discours fut fait. Il y en a qui le mettent en 387 [1], fondés sur ce que saint Chrysostôme y dit qu'il avait, peu auparavant, fait l'éloge de saint Paul, que le peuple avait écouté avec joie. Or on trouve quelque chose à la louange de ce saint Apôtre dans deux discours prêchés sur la fin de l'an 386. Mais cette preuve est bien faible : car il n'est parlé de saint Paul dans ces deux discours, qu'en passant et par occasion; celui, au contraire, auquel il renvoie dans son homélie *contre les Etrennes*, paraît avoir été fait exprès pour célébrer les louanges de cet Apôtre. D'ailleurs il en parle si souvent dans ses discours, et il en fait si souvent l'éloge, qu'il n'est pas facile de décider quel est celui qu'il désigne ici. Il vaut donc mieux avouer que l'époque de ce discours est incertaine. L'évêque Flavien n'était pas présent lorsque saint Chrysostôme le prononça. L'orateur y marque que son dessein avait été de continuer l'éloge de saint Paul, commencé quelques jours auparavant, mais qu'il s'était trouvé obligé de changer de matière et de parler contre les folies qui se faisaient en ce jour dans toute l'année. Elles commençaient avec la nuit, que l'on passait en danses, en jeux et en débauches, que le Saint appelle diaboliques. Le jour on donnait des étrennes, qui étaient encore suivies de beaucoup de désordres. Saint Jean Chrysostôme invective fortement contre cette coutume, et s'élève surtout contre ceux qui croyaient que le moyen de passer toute l'année dans la joie et dans les plaisirs, était de s'y livrer dès le premier jour. Il montre que rien n'est si contraire à la loi de Dieu; que le vrai moyen d'être heureux toute l'année, c'est de la commencer dans la crainte du Seigneur et par l'observation de ses commandements. « Il n'y a, ajoute-t-il, que la vertu qui puisse nous rendre certains jours heureux; comme rien n'est mauvais par lui-même que le péché, il n'y a rien de bon que la vertu : quiconque a la conscience pure, est toujours en fête; celui, au contraire, qui l'a chargée de crimes, est d'une pire condition que ceux qui pleurent, fît-il six cents fêtes; enfin, soit que nous commencions l'année, soit que nous la finissions, nous devons tout faire pour la gloire de Dieu, suivant les paroles de saint Paul [2]. » Le Saint donne l'explication de ces parole.

Pag. [illegible].

§ XI.

Des sept discours sur Lazare.

Discours sur le Lazare. On n'en sait pas l'année.

1. Il n'y a rien non plus d'assuré touchant l'époque des sept discours *sur Lazare;* on voit seulement par le commencement du premier qu'il fut prêché le lendemain de l'homélie *contre les Etrennes*, c'est-à-dire le second de janvier [3]. Il fut suivi de près de six autres

[1] Stilting est pour ce sentiment. (*L'éditeur.*)

[2] I Cor. 18. — [3] Année 387, d'après Stilting. (*L'édit.*)

sur le même sujet, mais avec quelque interruption, à cause des fêtes de saint Basile et des saints martyrs Juventin et Maximin, dont saint Chrysostôme fut obligé de faire l'éloge après le troisième discours *sur Lazare*.

Analyse du premier discours, p. 707.

2. Il commence le premier en félicitant ses auditeurs de ne s'être point livrés aux désordres du jour des Etrennes, et d'en avoir fait un jour de réjouissances spirituelles. Mais comme il avait appris que plusieurs étaient passés de l'église en des cabarets et avaient pris part aux excès de ce jour, qu'ils avaient même tourné son zèle en ridicule, il s'élève contre eux avec force, et proteste que leurs railleries ne l'empêcheront point de dire la vérité et de s'opposer aux désordres; qu'il était résolu de s'acquitter de son ministère, tant que Dieu le laisserait en vie, se confiant que s'il ne pouvait convertir les méchants, il aurait du moins la consolation de les ébranler et la joie d'affermir les bons, et que, quoique ses peines fussent perdues, il ne laisserait point d'en recevoir la récompense de la part de Dieu. La conduite de Jésus-Christ à l'égard de Judas, qu'il ne cessa d'avertir et de combler de biens pour le rappeler à son devoir, lui paraît être un modèle de celle que nous devons garder envers les pécheurs. Pour empêcher ceux qui jusque-là s'étaient livrés aux désordres du premier jour de l'année, de les continuer, il fait un parallèle de Lazare et du mauvais riche, et combat dans celui-ci les excès du boire et du manger, le mépris que les riches font ordinairement des pauvres, leur dureté envers les malheureux, leur luxe dans leurs ameublements, et semblables autres dépenses. Il veut qu'un chrétien se souvienne à table, que son repas doit être suivi de la prière et de la lecture des Livres saints; car le temps qui suit la réfection est un temps d'action de grâces. Or il ne convient point de la faire étant ivre; il faut avoir mangé avec sobriété et avoir l'esprit présent. Il passe ensuite aux souffrances de Lazare, qui, quoique grandes, n'étaient point comparables à celles que souffriront les méchants dans l'autre vie. « Lors donc, continue-t-il, que nous voyons le juste dans la misère et le pécheur dans les délices, nous ne devons point plaindre celui-là, parce qu'une récompense éternelle lui est destinée dans l'autre monde, et que, même dans celui-ci, ses douleurs sont tempérées par d'abondantes consolations; nous ne devons pas non plus croire celui-ci heureux, parce que de longs et cruels supplices lui sont préparés. »

Analyse du second discours, p. 726.

3. Ce parallèle ayant produit un bon effet sur l'esprit du peuple, saint Chrysostôme le continua dans un second discours, en représentant le mauvais riche dans l'enfer, et Lazare dans le sein d'Abraham. Mais, avant d'en venir là, il détruisit une erreur populaire venue des païens, que ceux qui mouraient de mort violente, devenaient des démons. Jésus-Christ même, il est vrai, avait appelé les juifs enfants du diable, non qu'ils fussent transformés en la nature des démons, mais parce qu'ils en imitaient les œuvres. Ce n'est qu'en ce sens que l'on peut dire d'un homme qu'il devient un démon, ce qui, par conséquent, ne peut s'entendre que de ceux qui vivent dans le péché, et non de ceux qui meurent d'une mort violente. L'orateur décrivit d'une manière si touchante la mort de Lazare et celle du mauvais riche, que ses auditeurs, sentant la différence de l'une d'avec l'autre, en furent frappés si vivement, qu'ils tombèrent dans un morne silence, préféré par saint Chrysostôme aux applaudissements. « Comme le mauvais riche, ajoute-t-il, vit Lazare dans le sein d'Abraham, de même ceux qui auront fait aux autres quelque injustice, les verront de l'enfer, afin que cette vue augmente leurs tourments; les riches sont censés faire injustice aux pauvres, lorsqu'ils ne leur donnent pas l'aumône, Dieu n'ayant donné aux riches au-delà du nécessaire, que pour en faire part aux autres. Le riche vit Lazare dans le sein d'Abraham, afin que son crime lui parût plus grand et sa dureté plus condamnable, comparée à la charité de ce patriarche qui avait été riche comme lui. » Saint Chrysostôme prend occasion de l'étendue de la charité d'Abraham, pour montrer que cette vertu ne doit point avoir de bornes, et ne doit point faire distinction de personne; en sorte que celui qui donne l'aumône ne fasse attention qu'à la misère de celui à qui il donne, sans s'informer de son genre de vie. « La pauvreté d'un malheureux, dit-il, doit faire seule sa recommandation. Un pauvre a-t-il besoin de pain? Il faut lui en donner, fût-il le plus méchant de tous les hommes. C'est ainsi qu'on imite notre Père qui est dans le ciel, qui fait luire son soleil sur les méchants comme sur les bons. »

Analyse du troisième discours, p. 7[illegible]

4. Quelques jours après, le Saint reprit la même matière, et continuant dans un troi-

sième discours à parler du mauvais riche, il s'attacha aux paroles que lui dit Abraham : *Mon fils, souvenez-vous que vous avez eu vos biens dans l'autre vie, et que Lazare n'y a reçu que des maux.* Pour en expliquer le sens, il distingue les hommes en trois classes : La première, est celle de ceux qui souffrent seulement en cette vie ; la seconde, celle de ceux qui ne souffrent qu'en l'autre, et la troisième, celle de ceux qui souffrent en cette vie et en l'autre. Ensuite il examine qui de ces personnes sont les plus heureuses ou les plus malheureuses, et dit : « Il est hors de doute que celles de la première classe sont les plus heureuses, puisque ce qu'elles souffrent ici-bas, sert à expier les péchés qu'elles peuvent avoir commis. La plupart s'imaginent que les personnes qui souffrent en cette vie et en l'autre sont les plus malheureuses de toutes, mais ils se trompent, parce que plus un pécheur souffre en cette vie, moins il lui reste à souffrir en l'autre. » La conséquence qu'il tire est que celui-là est le plus malheureux qui, ayant toujours vécu dans les délices, comme le mauvais riche de l'Evangile, serait obligé de porter pendant l'éternité tout le poids de la sévérité de la justice de Dieu, sans pouvoir obtenir une goutte d'eau pour se rafraîchir, c'est-à-dire la moindre consolation dans ses souffrances. Il en infère encore que de deux pécheurs, le moins malheureux dans l'autre vie, est celui qui a le plus souffert dans celle-ci ; que de deux justes, le plus heureux sera celui qui aura le plus souffert en ce monde ; et enfin, que personne ne peut être heureux en ce monde et en l'autre. Comme on aurait pu lui objecter qu'Abraham, Isaac, Jacob, David et d'autres justes de l'Ancien Testament, après avoir été heureux en cette vie, l'étaient encore en l'autre, il touche en peu de mots les maux qu'ils avaient soufferts, et termine par ces paroles : « Ceux que Dieu n'afflige point en cette vie, doivent s'affliger eux-mêmes par les travaux de la pénitence, l'unique voie qui puisse nous conduire à Dieu. »

Luc. XVI, 25.

Analyse du quatrième discours, p. 731.

5. Si Abraham n'a pu secourir le mauvais riche, bien qu'il l'appelât son fils, peut-on s'appuyer sur la vertu d'autrui ? Non, ni la proximité, ni l'amitié, ni les prières des martyrs ne peuvent nous sauver, si nous négligeons la vertu. Saint Chrysostôme avait établi cette maxime sur la fin du discours précédent, et il continue de la prouver dans le suivant, qui est le quatrième *sur Lazare,* par l'exemple des vierges folles, qui implorent en vain le secours de leurs compagnes pour avoir l'huile qui leur manquait. Il appuie de plusieurs raisons ce que dit Abraham au mauvais riche : *Que ceux qui n'écoutent pas les Ecritures, n'écouteraient pas non plus les morts, s'ils ressuscitaient.* « En effet, dit-il, s'il arrivait souvent que les morts ressuscitassent pour venir nous raconter ce qui se passe dans l'autre vie, on ne tiendrait compte dans la suite des temps de ces sortes d'apparitions. Il serait même dangereux que le diable n'en prît occasion de répandre dans le monde de mauvaises doctrines, en se servant à cet effet ou de fantômes ou de gens qui feignissent d'être ressuscités d'entre les morts. » Il passe de là à la croyance du jugement dernier, sur lequel il déclare que les païens, les juifs et les hérétiques étaient d'accord, « étant visible, dit-il, que Dieu qui est juste, ne peut par conséquent laisser le bien sans récompense et le mal sans punition, en ce monde ou dans l'autre. Or, nous en voyons beaucoup qui vivent bien en ce monde, et qui en sortent après y avoir beaucoup souffert, sans avoir été récompensés ni de leurs vertus, ni de leurs souffrances. Au contraire, on en voit un grand nombre y vivre dans les délices, bien qu'ils aient dépouillé les veuves et les orphelins, et commis beaucoup d'autres maux. » Saint Chrysostôme exhorte donc ses auditeurs à se préparer à ce jugement par une pénitence sincère, et en confessant leurs péchés avec larmes.

Analyse du cinquième discours sur le Lazare. Pag. 587.

6. Quoique ce discours n'explique aucune partie de l'histoire du mauvais riche et de Lazare, il se trouve néanmoins des manuscrits où il est compté pour le cinquième sur cette matière, et on a cru devoir le placer à la suite du précédent, parce que saint Chrysostôme le prêcha quatre jours après. On peut dire même qu'il a du rapport avec ce quatrième, puisqu'il traite aussi de la mort et de la résurrection. Le Saint s'arrête à ces paroles de l'Epître aux Thessaloniciens, que l'on avait lue ce jour-là : *Je ne veux pas que vous ignoriez ce qui regarde ceux qui dorment,* et il fait remarquer que saint Paul donne ordinairement le nom de sommeil à la mort des justes pour nous en consoler par l'espérance de la résurrection, la mort pouvant être comparée à un fourneau où l'on jette les morceaux d'une statue pour la fondre de nouveau et la rendre beaucoup plus belle

I Thessal. IV, 13.

qu'elle n'était auparavant. Il ne désapprouve point que l'on témoigne de la douleur à la mort de ses proches et de ses amis, pourvu que cette douleur soit modérée, que la foi nous console et nous fasse rendre grâces à Dieu, qui ne nous a enlevé ce parent et cet ami, que pour le placer dans sa gloire. C'est dans cette persuasion, ajoute-t-il, que l'Eglise conduit avec honneur à la sépulture les corps des fidèles, et qu'elle accompagne cette pompe funèbre de prières et du chant des psaumes. S'il est permis de pleurer à un chrétien, c'est celui qui est mort à la grâce; de semblables larmes ne sont point toujours infructueuses, puisque souvent elles servent à la conversion du pécheur; celles, au contraire, que l'on répand sur les morts, sont en même temps inutiles et dangereuses, n'étant propres qu'à persuader aux païens que nous ne croyons point à la résurrection. Enfin il veut qu'en apprenant la mort de ceux qui nous appartiennent, la religion fasse sur nous la même impression qu'elle fit sur Job, lorsqu'on lui annonça la mort de ses enfants, et sur Abraham, lorsqu'il reçut ordre d'immoler son fils.

Analyse du sixième discours, p. 772.

7. Le sixième discours est intitulé : *Sur le tremblement de terre et sur Lazare;* mais comme ces tremblements étaient très-fréquents à Antioche, il n'est point aisé de décider lequel donna occasion à ce discours. Il y en eut un en 387, avant le renversement des statues de Théodose, et saint Chrysostôme, dans sa troisième homélie *sur les Statues*, témoigne que la terre avait déjà été secouée plusieurs fois. On voit par la *Chronique* de Marcellin, qu'en l'an 396, il y eut un tremblement qui ébranla tout l'univers, et le même auteur fait mention d'un autre qui, deux ans auparavant, n'avait secoué que quelques provinces de l'Europe. Si l'on en croit quelques critiques, celui dont il est parlé dans ce sixième discours, est le tremblement général arrivé en l'an 396; ils se fondent sur ce qui est dit au commencement, que ce tremblement avait secoué tout l'univers. Mais comment cette opinion peut-elle s'accorder avec ce que dit saint Chrysostôme, que ce tremblement n'était arrivé que depuis trois ou quatre jours, et que la crainte qu'il avait causée n'était point encore dissipée? Dans un espace si court, ce Père aurait-il pu apprendre que ce tremblement s'était fait sentir dans toutes les parties de l'univers? Il semble qu'on ne doit pas prendre les termes de ce Père à la lettre, mais considérer que c'est un orateur qui parle. Quoi qu'il en soit, ce discours fut fait quelque temps après les précédents, et dans un temps où le peuple d'Antioche pouvait se souvenir aisément de ce que saint Chrysostôme avait dit de Lazare et du mauvais riche dans les cinq premiers discours. Le sixième ne se lisait qu'en partie dans les anciennes éditions, et on l'a augmenté considérablement dans la nouvelle, sur la foi de deux manuscrits [1]. Photius [2] en cite deux endroits. Saint Chrysostôme dit, en ce discours, que Dieu avait fait éclater dans ce dernier tremblement sa puissance et sa bonté : sa puissance, en ébranlant toute la terre; sa bonté, en la soutenant dans cet ébranlement. Il fut si violent qu'il répandit la frayeur dans tous les esprits, et que l'on fit pendant trois jours des prières publiques pour apaiser la colère de Dieu. Saint Chrysostôme avoue qu'il eut peur lui-même, mais moins du tremblement de terre que des péchés qui en avaient été l'occasion; il l'attribue surtout à la tiédeur et à la négligence de la plupart des chrétiens; c'est pourquoi il les exhorte à devenir plus fervents et plus zélés, et à profiter de ce qui était arrivé pour vivre dans la suite avec plus de piété. « Dieu, leur dit-il, ne veut point la mort du pécheur, mais qu'il se convertisse et qu'il vive. Dieu, en cette occasion, a agi envers nous comme autrefois envers les Ninivites; il a menacé de renverser la ville : mais pour ne point venir à cette extrémité, il nous a averti de la prévenir, nos murs faisant aujourd'hui la fonction que faisait à Ninive le prophète Jonas. » Il prie ses auditeurs de considérer combien est grande la colère de Dieu contre les pécheurs, et avec quelle facilité il pouvait renverser toute la ville, sans qu'il pût en être empêché ni par les richesses, ni par la puissance des hommes, et de se représenter dans cet événement la frayeur dont les pécheurs seront saisis au jugement dernier. Il répète ce qu'il avait dit déjà dans les discours précédents, que de deux pécheurs le moins à plaindre est celui qui souffre le plus en ce

[1] On prouve dans l'édition Gaume que ce fragment est pris dans d'autres homélies de saint Chrysostôme, et que la fin en est interpolée. Vid. tom. XIII, 2e partie, Préface, pag. II. (*L'éditeur.*) — [2] Phot., *cod.* 273, pag. 1564.

monde, parce que les maux nous retirent du péché, qu'ils en sont le remède et qu'il n'y a rien de si terrible que d'irriter Dieu et d'être en même temps heureux ici-bas. Il rappelle à ce propos l'histoire du mauvais riche, non pour ceux à qui il l'avait déjà expliquée, mais pour quelques étrangers qui étaient venus l'entendre, et l'entremêle d'une description merveilleuse des différents personnages que les hommes font en ce monde, et qui sont presque toujours opposés ou à leur caractère, ou à leur capacité. Pour lui, la véritable noblesse vient de la vertu et non de la servitude du péché, ce qu'il montre par l'histoire de Cham, avant lequel tous les hommes avaient été libres, et qui ne devint l'esclave de ses frères qu'après que Noé lui eut donné sa malédiction, par suite de l'injure qu'il en avait reçue. En parlant de ce patriarche, il fait un parallèle de l'arche avec l'Eglise, et dit que ce fut le chagrin de voir la terre déserte qui le porta à boire du vin. En examinant pourquoi Abraham déclara au mauvais riche qu'il avait reçu ses biens en cette vie, et non point qu'il les eût pris, il enseigne que, comme il n'y a jamais eu de juste sans péché, pas même saint Paul, il n'y a pas non plus de si grand pécheur qui ne fasse quelque bonne action. Les maux que les justes souffrent en ce monde servent d'expiation à leurs péchés, et les biens dont les méchants y jouissent, sont la récompense de leurs bonnes œuvres. Abraham a donc pu dire au mauvais riche qu'il avait reçu ses biens, c'est-à-dire des richesses, du pouvoir, des honneurs, des plaisirs, parce qu'ils lui étaient dus pour le peu de bien qu'il pouvait avoir fait.

Analyse du septième discours, p. [illegible]

8. Le septième discours *sur Lazare* porte aussi pour titre : *Contre les jeux du Cirque*. Saint Chrysostôme avait déjà prêché plusieurs fois sur cette matière, et il exhorte ceux qui avaient renoncé de paroles aux pompes du diable, d'y renoncer en effet; mais il eut la douleur d'apprendre qu'un grand nombre de ses auditeurs assistaient encore à ces jeux, et que ceux qui lui applaudissaient dans l'église, applaudissaient de même à des cochers qui couraient dans le cirque. Il s'en plaint amèrement, et ne se console que dans l'espérance qu'ils renonceront enfin aux spectacles de Satan. Il tire quelque morale du conseil que nous donne Jésus-Christ d'entrer par la porte étroite, rapporté au chapitre VIIe de saint Matthieu, que l'on avait lu ce jour-là dans l'Eglise, et pour rendre plus sensible la différence qu'il y a entre la voie étroite et la voie large, il fait une description de la vie de Lazare et de celle du mauvais riche; oppose la misère, la pauvreté, les infirmités, les douleurs et la faim de l'un, aux richesses, aux honneurs, aux plaisirs et à la santé de l'autre, et ajoute la fin bienheureuse du premier et les supplices éternels du second.

Matth. VII, 13.

§ XII.

Des ouvrages faussement attribués à saint Chrysostôme.

Lettre de Théodore, pag. 801.

1. On a mis à la tête des écrits faussement attribués à saint Chrysostôme, une lettre qui ne l'est pas moins, et qui porte le nom de *Théodore tombé dans le crime;* c'est l'ouvrage de quelque Grec moderne, qui y introduit Théodore comme faisant réponse aux lettres que saint Chrysostôme lui avait écrites sur sa chute. L'imposteur donne au saint docteur le titre de Père et de Chrysostôme; ce qui est suffisant pour le convaincre de faux, puisque ce Théodore, dont on emprunte le nom, ne devait pas donner le titre de Père à son compagnon d'études, ni appeler Chrysostôme celui qui n'avait pas encore mérité ce nom par son éloquence; d'ailleurs, le style de cette lettre est embarrassé et peu correct.

Livre septième du Sacerdoce, pag. 804.

2. Le septième livre *du Sacerdoce* est l'ouvrage d'un mauvais déclamateur qui n'a vécu que longtemps après saint Chrysostôme. Il est en forme de discours, et fait, ce semble, pour être prêché devant le peuple [1].

Homélie sur les plaisanteries et sur quelques autres sujets, pag. 808.

3. Il y a du sens et de la netteté dans l'homélie qui porte pour titre : *Qu'une personne de piété ne doit pas user de plaisanterie;* mais elle n'est point du tout du style de saint Chrysostôme, et on y répète souvent des termes et des façons de parler que l'on ne trouve point dans les écrits qui sont incontestablement de ce Père. Il ne faut que lire les trois pièces suivantes, pour se persuader qu'elles sont faussement attribuées à saint Chrysostôme, dont elles n'ont ni l'élégance, ni la pureté de style, ni la force des raisonnements. La première est intitulée : *Un disciple de Jésus-Christ doit être doux et peu susceptible de colère ;* la seconde est *contre l'Hypocrisie ;* la troisième *sur le Jeûne et l'Aumône*.

[1] Ce septième livre est l'ouvrage de saint Ephrem d'Edesse. Voyez vol. VI, pag. 8. (*L'éditeur*.)

Traité contre les Juifs, les Gentils et les Hérétiques, p. 320. Traité de la Foi, pag. 325.

4. Le traité *contre les Juifs, les Gentils et les Hérétiques*, est si éloigné du génie de saint Chrysostôme, qu'il est étonnant qu'on ait osé le mettre sous son nom : le style, les preuves et les comparaisons n'ont rien que de faible et de puérile.

Traité de la Trinité, pag. 332.

5. On doit faire encore moins d'estime de l'opuscule qui a pour titre : *de la Foi, de la Loi de nature et du Saint-Esprit*. Le discours *sur la Trinité* est mieux écrit que les précédents; c'est un traité de controverse, dont le style est extrêmement dur, ce qui fait voir qu'on ne peut l'attribuer à saint Chrysostôme.

ARTICLE III.

DES ÉCRITS CONTENUS AU SECOND TOME.

§ Ier.

Des Homélies sur la sédition d'Antioche ou sur les statues.

En quel temps ces homélies furent faites.

1. Comme nous l'avons vu dans l'article de saint Flavien, les impositions faites sur les peuples par l'empereur Théodose, en 387, occasionnèrent à Antioche une sédition si violente, que l'on y brisa à coups de pierres les images peintes de l'empereur, que l'on y renversa ses statues d'airain, celles de son père, de ses enfants et de l'impératrice, et qu'on les traîna même par toute la ville avec des cris insolents, en sorte qu'elles furent mises en pièces. Le saint évêque Flavien, prévoyant, comme les autres, les vengeances que l'empereur allait tirer d'un pareil attentat, partit pour Constantinople malgré son grand âge et la rigueur de la saison, et obtint de ce prince la grâce des coupables. L'intervalle qu'il y eut entre le crime des séditieux et le temps qu'il fallut à Flavien pour leur en obtenir le pardon, parut à saint Chrysostôme un temps favorable pour répandre la semence de la vérité dans des cœurs attendris par la crainte des châtiments dont ils étaient menacés. Il ne se pressa pas néanmoins, à cause de l'accablement où l'effroi avait jeté le peuple, et il attendit sept jours entiers, c'est-à-dire, comme l'on croit, depuis le 26 de février jusqu'au jeudi 4 de mars de l'an 387; car ce fut cette année, suivant l'opinion la mieux fondée, qu'arriva la sédition d'Antioche, à la lecture [1] de l'édit par lequel Théodose demandait de l'argent pour faire des libéralités aux soldats, à cause de la dixième année de son règne, et de la cinquième d'Arcade. Il est vrai que cette dixième année ne commença qu'en 388; mais il ne l'est pas moins, par les *Fastes* d'Idace et de Marcellin, qu'il la célébra en 387, pour n'en faire qu'une fête avec celle de la cinquième année d'Arcade, qui commençait en 387. Théodose n'était pas le premier qui eût prévenu de semblables fêtes; on voit que Maximien-Hercule célébra en 303 la vingtième année de son empire, quoiqu'il ne fût que dans la dix-huitième, afin de rendre cette fête commune avec celle de Dioclétien, qui était dans la vingtième. On sait d'ailleurs que Théodose était à Constantinople, lorsqu'à la prière de Flavien, il pardonna au peuple d'Antioche, et que ce fut pendant le carême [2]. Or ce prince n'était point en cette ville pendant le carême de 388, mais à Thessalonique, comme il paraît par les lois [3] du 10 et du 17 de mars, et du 30 d'avril.

Homélie sur l'épître à Timothée, la première au peuple d'Antioche, pag. 1.

2. L'homélie que l'on a mise à la tête de celles qui furent faites à l'occasion de la sédition d'Antioche, fut faite quelques jours avant qu'elle arrivât, et prêchée dans l'église que l'on nommait la Palée, ou l'Ancienne. Saint Chrysostôme voulant faire voir dans ce discours combien le trésor de l'Ecriture est abondant en richesses, et combien de vérités sont renfermées dans ses moindres paroles, choisit à cet effet ce que saint Paul dit à Timothée dans sa première Epître, que l'on avait lue ce jour-là : *Usez d'un peu de vin à cause de votre estomac, et de vos fréquentes infirmités*. Il tira de ce peu de mots qui paraissent si simples et si communs d'excellentes instructions pour la consolation des justes, en leur apprenant que dans les infirmités dont ils se trouvent accablés, ils ne doivent point négliger les moyens humains qui peuvent contribuer au rétablissement de leur santé; il y trouva des preuves pour confondre les hérétiques qui condamnaient l'usage du vin, et pour désabuser les catholiques qui croyaient voir dans le conseil de l'Apôtre une permission de boire du vin en abondance. Il prend de là occasion de parler contre l'ivrognerie; ensuite, pour affermir ceux qui se scandalisaient de voir les Saints opprimés par les méchants, et gémir sous le poids de

1 Timoth. III, 23.

[1] Liban., *Orat.* 23, pag. 526.
[2] Chrysost., *Homil.* 2 pag. 21.
[3] Cod. Theod., *Chronolog.*, pag. 119.

leurs infirmités, comme Timothée, il montre que Dieu a ses raisons pour affliger les justes : c'est ou pour empêcher que le grand nombre de leurs miracles et de leurs vertus ne leur enfle le cœur, ou afin que les autres hommes ne soient pas tentés de les prendre pour des dieux, ou pour manifester sa gloire d'une manière plus sensible par la faiblesse des instruments dont il se sert pour annoncer sa parole, ou pour mettre à l'épreuve la patience des justes, ou pour nous ôter tout prétexte de nous dispenser de les imiter. Les maux que souffrent les Saints offrent encore à saint Chrysostôme une preuve de la résurrection et du jugement dernier, Dieu qui est juste ne pouvant laisser leurs mérites sans récompense. Job lui paraît bien plus grand dans l'adversité que dans la prospérité, et il oppose la grandeur d'âme de ce saint homme, à la pusillanimité de ceux qui, abattus par le moindre revers de fortune, ou par la perte de quelque argent, blasphèment aussitôt contre Dieu. Il exhorte ses auditeurs à contribuer à réformer ce vice, qui n'était que trop commun à Antioche, leur conseillant de reprendre même publiquement les blasphémateurs et de les frapper en cas de besoin. « Vous sanctifierez votre main, leur dit-il, en fermant la bouche à ces malheureux par un soufflet; que si l'on vous traîne en justice à cette occasion, et que le juge veuille vous punir, dites avec liberté, que vous l'avez fait pour fermer la bouche à celui qui blasphémait contre le Roi des Anges; crime plus grand que le blasphème contre l'empereur, qui toutefois est puni grièvement. » L'exemple de saint Jean-Baptiste, qui ne craignit pas de reprendre publiquement le roi adultère, autorise, à ses yeux, cette manière de corriger.

Analyse de la seconde homélie sur les Statues, au peuple d'Antioche.

3. Ce discours, qui avait été écouté avec beaucoup d'attention, ne produisit néanmoins que peu ou point d'effet, puisque dans le suivant, prêché huit jours après la sédition, dans la même église, saint Chrysostôme attribue au peu de soin que l'on avait eu de réprimer les blasphémateurs, la désolation où se trouvait la ville d'Antioche. C'est le premier discours qu'il fit pour consoler le peuple, après avoir gardé le silence pendant sept jours, comme les amis de Job, à cause de l'abattement général. Il le commence en témoignant sa propre douleur; et pour adoucir celle des autres, il invite les îles voisines à y prendre part. « Je pleure et je gémis, ajoute-t-il, non par la crainte du châtiment que l'on doit attendre de si grands excès; mais sur la folie d'un déréglement si prodigieux. Quand l'empereur ne le punirait pas, le regret de nous y être abandonnés, nous serait-il supportable? Comment cette ville est-elle passée de l'état heureux où nous l'avons vue, dans celui où nous la voyons aujourd'hui? On peut dire d'Antioche ce qu'Isaïe disait autrefois de Jérusalem : *Notre cité est comme un térébinthe qui a perdu ses feuilles, et comme un jardin qu'on n'a pas soin d'arroser;* car de même que les arbres, faute d'eau, ne peuvent porter ni feuilles ni fruit, ainsi cette ville, destituée du secours d'en haut, se voit privée de ses habitants; ses maisons et ses places sont abandonnées; le doux nom de patrie est devenu odieux; chacun fuit le lieu de sa naissance comme un incendie. C'est un énigme que notre malheur; nous fuyons sans qu'aucun ennemi nous poursuive; nous quittons notre patrie sans avoir combattu; nous n'avons point vu briller les armes, et nous souffrons tous les maux de l'esclavage. Nos citoyens qui se réfugient dans les villes voisines, ont déjà publié partout notre malheur; mais ce n'est pas cela qui doit nous faire rougir : il est même à propos qu'elles soient informées de l'infortune de leur mère, afin que, joignant leurs prières aux nôtres, elles en obtiennent de Dieu le salut. » Il raconte avec quel empressement les officiers de l'empereur se saisissaient de tous ceux qu'ils rencontraient, sans distinction de l'innocent et du coupable, traînant les uns et les autres devant les tribunaux; et, après avoir fait une peinture très-vive de la consternation générale qui régnait dans Antioche, il s'efforce de relever les esprits abattus et de leur rendre leur première tranquillité, en les exhortant à laisser à Dieu la disposition de l'avenir, ne doutant point que cette résignation ne dût être un remède à leur douleur. Il les fait souvenir ensuite de ce qu'il leur avait dit sur les blasphémateurs dans son dernier discours. « Dieu, dit-il, n'avait permis qu'on traitât si indignement l'empereur, qu'afin qu'en vengeant ses propres injures, il vengeât aussi celles qui avaient été faites à la majesté divine, soit par les blasphémateurs publics, soit par ceux qui n'avaient pas eu assez de courage pour les corriger ou les reprendre. Ne valait-il pas mieux châtier ces criminels, au péril même de notre vie, que d'être réduits par leur insolence à attendre la mort? Cela

Isai. I, 30.

nous aurait donné part à la gloire des martyrs. Instruits par nos malheurs, opposons-nous du moins à l'avenir à la fureur des impies, et fermons ces bouches sacriléges qui sont autant de fontaines empoisonnées et de sources de mort et de scandale. » Comme le peuple donnait à saint Chrysostôme de grands applaudissements : « Ce n'est pas là, s'écria-t-il, ce que je demande : si vous voulez bien me louer, faites ce que je vous enseigne. » Reprenant après ce prélude l'explication de la première épître à Timothée dont on avait lu une partie ce jour-là, il s'arrête à ces paroles du chapitre VI° : *Avertissez les riches de ce siècle, de n'être point orgueilleux*. Il remarque que saint Paul, en disant *les riches de ce siècle,* insinue qu'il y a un autre siècle et d'autres richesses, auxquelles Lazare, quoique indigent, avait grande part. Ces richesses ne sont ni d'or, ni d'argent, ni d'aucune matière corruptible; l'œil ne les a jamais vues, et l'oreille n'en a point entendu parler; elles ne sont même jamais tombées dans l'esprit de l'homme; aussi ne sont-elles point sujettes au changement et à la corruption, comme celles de ce siècle, qui s'évanouissent avec la vie, qui ne suivent point leurs possesseurs, et qui bien souvent ne les accompagnent pas même jusqu'à la mort. C'est pour cela que l'Apôtre avertit les riches de ne point fonder leurs espérances sur des richesses aussi incertaines. Mais pourquoi, dit saint Chrysostôme, ne leur ordonne-t-il pas de s'en défaire, mais seulement de n'être pas orgueilleux? C'est que l'orgueil est la racine de l'avarice. D'ailleurs, les richesses ne sont point défendues, pourvu qu'on en fasse un bon usage, et il y a bien de la différence entre l'avare et le riche. On peut encore dire que saint Paul se proportionne en cet endroit à la faiblesse de ceux à qui il parlait, imitant en cela Jésus-Christ, qui n'ordonna pas à un seul de ces riches de vendre son bien et de le distribuer aux pauvres. Saint Chrysostôme propose Abraham comme le modèle des riches. Ce patriarche était opulent sans être avare : il ne songeait pas à accumuler trésor sur trésor, mais il s'informait exactement des pauvres et des voyageurs, pour fournir à leurs besoins. Ses pavillons, quoique grossiers, ont surpassé la splendeur des maisons royales : il y eut des anges pour ses hôtes. Quels princes ont jamais eu cet honneur? Saint Chrysostôme traite ensuite de l'obligation et de l'utilité de l'aumône, et fait voir que la félicité des pauvres, même en ce monde, surpasse celle des riches, quand ils savent supporter leur pauvreté avec patience et avec sagesse. C'est pour eux un trésor qui ne peut être ravi : c'est un asile contre toute sorte d'embûches. Il est vrai que les pauvres sont souvent opprimés; mais les riches sont infiniment plus exposés à l'envie, et sujets à de bien plus fâcheuses disgrâces. Il exhorte ses auditeurs à tout espérer de la miséricorde d'un Dieu qui nous a aimés jusqu'à nous donner son corps et son sang. « Elie, en quittant la terre, laissa son manteau à son disciple, et le Fils de Dieu, en montant au ciel, nous laissa sa chair; avec cette différence, qu'Elie fut obligé pour cela de se dépouiller, au lieu que Jésus-Christ en nous laissant ici sa chair, ne laissa point de l'emporter aussi avec lui dans le ciel. Ne nous décourageons donc point, et ne craignons point les maux qui nous peuvent arriver dans les temps les plus difficiles, puisque celui qui a si volontairement répandu son sang pour nous tous, nous a de nouveau communiqué ce même sang : car après cela que refusera-t-il de faire pour notre salut? »

Analyse du troisième discours, p. 35.

4. Le troisième discours fut prêché le dimanche qui précédait le jeûne du carême. On voit par le commencement que Flavien était déjà parti d'Antioche pour aller à la cour demander la grâce de cette ville. Saint Chrysostôme fait tout espérer à ses auditeurs d'un intercesseur si puissant auprès de Dieu et si capable de fléchir l'empereur. Il leur donne comme un précis du discours que ce saint évêque devait faire à Théodose : ce qui donne lieu de croire qu'ils l'avaient concerté ensemble avant son départ, ou du moins que Flavien le lui avait communiqué. Mais il les exhorte en même temps tous à soutenir par de ferventes prières, et particulières et publiques, les sollicitations de leur évêque, en conjurant le Seigneur de donner à ses paroles la grâce de plaire, et la force de persuader, comme fit autrefois Esther pour faire révoquer l'ordre qu'Assuérus avait donné d'exterminer les Juifs. « Si une femme, ajoute-t-il, a pu apaiser la colère d'un roi barbare, à plus forte raison notre évêque, aidé des prières de tout un peuple, pourra-t-il fléchir un empereur si clément. S'il a reçu le pouvoir de remettre aux hommes les péchés qu'ils ont commis contre Dieu, sans doute qu'il pourra aussi obtenir le pardon d'un crime qui ne regarde qu'un homme. Il est

prince aussi bien que l'empereur, et même plus respectable, puisque les lois sacrées lui ont soumis ces rois, et que s'il s'agit d'obtenir grâce du Père céleste, l'empereur a recours au prêtre, et non pas le prêtre à l'empereur. » Après avoir ainsi consolé ses auditeurs, il leur donne des instructions convenables au temps où l'on entrait, c'est-à-dire au carême, montrant quel est le véritable jeûne, et quelle en est la vertu. « Je n'appelle point jeûne, dit-il, la simple abstinence des viandes, mais l'abstinence des péchés : car de sa nature le jeûne n'est point capable d'effacer nos péchés, s'il n'est accompagné des dispositions nécessaires. Ce ne fut ni le jeûne, ni le sac, ni la cendre qui fléchirent la colère de Dieu en faveur des Ninivites, mais leurs œuvres et leur changement de vie. Ce que je ne dis pas pour mépriser le jeûne, mais pour en relever le mérite : car sa gloire consiste, non à s'abstenir de viande, mais à fuir le péché et à faire de bonnes œuvres. Pour que vous jeûniez, je demande que, quand vous voyez un pauvre, vous le secouriez dans sa misère, que vous vous réconciliez avec votre ennemi; que la gloire d'autrui n'excite point votre envie; que vous fermiez les yeux à la rencontre d'une beauté étrangère. Ne vous contentez pas de faire jeûner votre bouche, mais que vos yeux, vos oreilles, vos mains et les autres parties de votre corps jeûnent aussi. Que vos mains jeûnent en s'abstenant de rapine et d'avarice, vos pieds en n'allant point aux spectacles illicites, vos yeux en ne se répandant point avec tant de curiosité sur toute sorte d'objets. Le regard est la nourriture des yeux; s'il est criminel, il nuit au jeûne; s'il est innocent, il en relève le prix. Ne serait-il point ridicule de s'abstenir de viandes défendues, et de ne point s'abstenir de mauvais regards, puisque les uns et les autres sont également interdits? Il faut encore que les oreilles jeûnent, et leur jeûne consiste à être fermées aux médisances et aux calomnies. Que la bouche jeûne aussi, en ne s'ouvrant point pour proférer des paroles injurieuses ou déshonnêtes. » Saint Chrysostôme insiste beaucoup sur l'obligation où nous sommes de ne médire de personne, et rejette l'excuse de ceux qui croyaient ne point médire quand ce qu'ils disaient de leur prochain était vrai. « Quoique le mal que vous dites de votre prochain soit véritable, leur répond-il, c'est toujours un crime de le dire. » Il veut donc que l'on rejette les médisants, à l'exemple du roi-prophète qui avait en horreur celui qui médisait en secret; que l'on ensevelisse dans le silence le mal qu'on a ouï dire des autres, et qu'on dise aux médisants : Si vous avez à louer quelqu'un, je vous écouterai volontiers; mais si vous n'avez que du mal à en dire, je ne vous écouterai point. « Si les médisants, ajoute ce Père, étaient bien persuadés que nous avons plus d'aversion pour eux que pour ceux dont ils disent du mal, ils se corrigeraient d'une si mauvaise habitude. » Il se sert de la rigueur avec laquelle on punissait l'injure faite à l'empereur dans ses images, pour donner quelque idée de la sévérité avec laquelle Dieu punira un jour les injures faites aux hommes qui sont ses images, aussi bien que les paroles de blasphème par lesquelles on l'outrageait directement lui-même. Il menace les pécheurs de plus grandes peines que celles qu'ils s'attendaient à souffrir, s'ils diffèrent à se convertir, et il exhorte ceux qui vivaient dans la piété à y persévérer, de peur que Dieu ne les frappât d'un second fléau. Il regarde comme une objection criminelle celle qui lui était faite, que plusieurs innocents avaient été punis, et que plusieurs coupables étaient sauvés. « Car ne peut-on pas répondre, dit-il, que cet innocent a commis autrefois de grands crimes, et que son endurcissement a enfin attiré sur lui la punition qu'il méritait? C'est une conduite de la Providence de différer le châtiment du pécheur et de lui donner le temps de se convertir; mais quand une longue impunité sans amendement, persuade ce pécheur que sa faute est effacée, c'est alors que la main de Dieu s'appesantit sur lui, et cela afin que les hommes, jusqu'à leur conversion, vivent dans de continuelles appréhensions, et qu'ils apprennent que leur ruine n'est jamais plus proche que lorsqu'ils se croient le plus en sureté. Il finit en exigeant trois choses de ses auditeurs pendant le carême : de ne parler mal de personne, de se dépouiller de toute inimitié, et de renoncer aux jurements et aux blasphèmes. Après avoir déraciné ces trois vices, ils pourront vaincre plus facilement les autres et parvenir à la perfection. Il paraît [1] par ce

[1] *Jejunet quoque os a verbis turpibus et convitio. Quæ enim utilitas cum avibus quidem et piscibus abstinemus, fratres vero mordeamus et comedamus?* Homil. 8 *ad Antioch.*, pag. 2.

discours qu'en carême, l'on s'abstenait aussi bien du poisson que des oiseaux et des autres animaux.

Analyse du quatrième discours, pag. 48.

5. Le lendemain, premier lundi de carême, le peuple, après avoir passé tout le jour sans manger, accourut en si grande foule à l'église pour entendre saint Chrysostôme, qu'il jugea par son ardeur et par la joie qui éclatait sur le visage de tous, que la tempête avait cessé, et que le calme était revenu. Il en rendit grâces à Dieu, et loua ses auditeurs de ce que la crainte de la mort n'avait pas étouffé en eux les sentiments de l'amour divin. « Voilà, leur dit-il, l'avantage que nous tirons des afflictions; voilà l'utilité que nous apportent les disgrâces. L'adversité nous rend plus soigneux de notre devoir : elle rappelle l'esprit de ses erreurs et le fait rentrer en lui-même. Ce n'est ni la prospérité ni le malheur qui nous perdent; c'est notre imprudence. Le bien et le mal sont également utiles à l'homme sage. La prospérité ne connaît point son cœur, et l'adversité le rend meilleur. Le méchant, au contraire, s'oublie dans la prospérité, et les disgrâces le rendent encore plus méchant. Les afflictions sont donc utiles à deux choses : elles effacent les taches du péché, et ajoutent un nouvel éclat à la vertu. » Il emploie pour le prouver divers exemples, en particulier celui de Job et des trois enfants de Babylone, dont les souffrances ne servirent qu'à faire éclater davantage leur vertu. Il le prouve encore par le fruit qu'ils avaient tiré eux-mêmes des calamités présentes. « Celui, dit-il, qui était insolent, est devenu modeste; l'orgueilleux est devenu humble; le paresseux, diligent; et tel qui passait toute la journée au théâtre, passe maintenant dans l'église tout le temps qu'il employait à des spectacles profanes. Mais, me direz-vous, nous vivons en des alarmes continuelles, l'appréhension des supplices ne nous laisse aucun repos. Je vous réponds que ces inquiétudes vous ont rendus plus soigneux de plaire à notre Maître. Dieu pourrait bien arrêter en un moment le cours de nos maux; mais ne croyez point qu'il vous tende sa main secourable, s'il ne remarque en vous des preuves d'une véritable pénitence. Il permet les tentations, mais il leur donne en même temps un terme, ne permettant pas que nous nous endormions dans la prospérité, ni que l'adversité nous accable et tempérant l'une et l'autre par sa prudence. » Saint Chrysostôme vient ensuite aux trois règles qu'il leur avait données la veille, savoir : de ne parler mal de personne, de se dépouiller de toute inimitié, et de renoncer aux jurements; et, remettant à traiter des deux premières dans un autre temps, il promet de les instruire toute la semaine sur les jurements, « étant à propos, dit-il, de commencer par le plus aisé. Car y a-t-il rien de si facile que de s'abstenir de jurer? Je remarque, ajoute-t-il, qu'il y en a parmi vous qui s'animent à l'envi à se surpasser les uns les autres en abstinence, et qui font pour cela de grands efforts. Les uns passent deux jours entiers sans manger; les autres s'abstiennent de l'usage, non-seulement du vin et de l'huile, mais aussi de tous autres mets, et jeûnent tout le carême au pain et à l'eau. Mais, au lieu de mettre votre gloire dans ces mortifications, faites-la consister à ne point jurer : vous y trouverez moins de difficulté que dans le jeûne. N'y a-t-il pas de la folie à négliger son devoir pour faire des œuvres de surérogation? Usez donc des viandes, puisqu'elles vous sont permises. Abstenez-vous des jurements qui vous sont défendus. Si vous passez toute la semaine sans jurer, si vous employez la suivante à dompter la haine, travaillez ensuite à détruire la médisance; en attaquant ainsi tous les vices les uns après les autres, vous aurez un moyen assuré de parvenir insensiblement au comble de la vertu. »

Analyse du cinquième discours, pag. 59.

6. Saint Chrysostôme continue dans le cinquième discours, qui fut, ce semble, prêché le lendemain, c'est-à-dire le mardi, à montrer, par l'exemple de Job, que les afflictions sont plus avantageuses que les prospérités, que l'indigence vaut mieux que les richesses, la maladie que la santé, et la douleur que le plaisir, parce qu'elles ne servent qu'à perfectionner et à épurer davantage la vertu. Le péché est donc le seul mal à redouter, toute autre adversité, et la mort même, ne devant point être pour un chrétien un sujet de frayeur. L'orateur s'étend beaucoup sur la crainte de la mort. Il n'y a, dit-il, que les seuls infidèles qui doivent appréhender ce triste passage, parce qu'ils ne se consolent point par l'espérance de la résurrection. On ne doit pas même se faire de peine sur le genre de mort, puisque saint Jean mourut par l'épée, que saint Etienne fut lapidé, et que tant d'illustres martyrs ont été emportés par le fer ou par le poison, ou ont été ensevelis dans les eaux et ont souffert la plupart

une mort ignominieuse; mais la mort dans le péché est infâme et redoutable et la plus à craindre de toutes. Le mauvais riche de l'Évangile ne mourut-il pas dans son lit et entre les bras de ses proches? Cependant sa prospérité passée ne saurait apporter la moindre modération à ses peines. Lazare, au contraire, meurt d'une mort violente, puisqu'il meurt de faim, et il est reçu dans le sein d'Abraham et enivré du torrent des délices éternelles. La source de toutes nos craintes à l'égard de la mort, c'est notre tiédeur, c'est que nous ne sommes point pénétrés de l'amour des choses du ciel, c'est que l'image de l'enfer n'est pas assez vivement imprimée dans nos esprits. Voilà ce qui fait que nous redoutons bien plus la mort que le péché. Saint Chrysostôme rend cette vérité sensible par ce qui était arrivé depuis peu à Antioche. « Après, dit-il, qu'on vous eut fait signifier de la part de l'empereur ces taxes que vous disiez exorbitantes, chacun en murmurait hautement. Mais depuis que des scélérats, au mépris des lois, eurent porté leurs mains sacriléges sur les images augustes du prince, et que par cet attentat ils vous eurent rendus coupables du crime de lèze-majesté, la perte de vos biens ne vous toucha plus, vous ne fûtes inquiets que de mettre votre vie en sûreté. Comme la crainte de la mort vous a fait oublier ces impôts, la terreur de l'enfer, si elle était profondément gravée dans vos cœurs, empêcherait que celle de la mort n'y fît une si forte impression. » Il leur donne encore un autre moyen de ne pas craindre la mort, qui est de faire une pénitence sincère, à l'exemple des Ninivites. « Le jeûne, ajoute-t-il, nous en facilitera les moyens; le danger pressant et notre crainte aideront beaucoup à ce louable dessein. Ne donnons point de relâche à notre esprit, il prendra maintenant telle impression que nous voudrons. Il est facile de porter à la vertu un homme tremblant et qui a perdu le goût de la volupté. » Le Saint veut qu'ils commencent leur conversion par renoncer aux jurements; et pour qu'ils puissent aisément déraciner cette vicieuse coutume sans travail et sans dépense, il leur conseille de s'imposer à eux-mêmes quelques pénitences, comme de se retrancher un repas. « La soif et la faim vous avertiront suffisamment, dit-il, de votre devoir, et vous n'aurez pas besoin d'autre exhortation. »

Analyse du [illegible]

7. Le mercredi, saint Chrysostôme employa encore le commencement de son discours à consoler le peuple, faisant espérer que Dieu rendrait le voyage de Flavien aussi heureux qu'il le pourrait souhaiter. Pour cela il se fonde sur le retardement des courriers que les magistrats avaient dépêchés à la cour pour porter la nouvelle de la sédition d'Antioche, « retardement, dit-il, qui vient de Dieu : car comment peut-on concevoir que des courriers se laissent si souvent tomber de cheval, qu'ils n'aient plus l'assurance d'y monter? La conduite de la Providence, ajoute-t-il, est en cette rencontre bien contraire à celle qu'elle garda du temps de Jonas : Dieu pressait alors le Prophète, et aujourd'hui il retarde ces courriers; il força Jonas d'annoncer la ruine des Ninivites, et il retient ceux qui couraient pour hâter la nôtre. » Il se fonde encore sur ce que ce retardement a donné lieu à Flavien de prévenir les courriers et de préparer l'esprit de Théodose au pardon. Revenant ensuite au mépris que nous devons faire de la mort, il ajoute aux trois raisons qu'il avait données le jour précédent, pour lesquelles nous la craignons ordinairement, une quatrième raison : c'est la vie molle et lâche que nous menons, et qui est tout-à-fait indigne de la sainte austérité du christianisme. Si nous vivions dans les jeûnes, dans les veilles et dans les macérations, si nous mortifiions nos désirs, si nous mettions nos sens sous le joug, comme dit saint Paul, sans flatter trop délicatement notre chair, nous quitterions bientôt les affections de la terre pour celles du ciel. Il en donne pour preuves les saints anachorètes ensevelis dans les cilices, dans les jeûnes et dans les ténèbres, qui tous désirent la mort et la considèrent comme le terme de leur misère. Il parle ensuite de l'avantage qu'il y a de souffrir en ce monde pour l'expiation de ses péchés, ce qui lui donne encore occasion de parler des souffrances de Lazare, de celles des martyrs, de celles de Job et des trois jeunes hommes dans la fournaise. Passant de là aux jurements, il s'élève contre ceux qui s'autorisaient dans ce vice de l'exemple des autres, comme si on ne leur pouvait pas répondre qu'il y en a aussi qui ne jurent point. « Ne prenons pas, leur dit-il, exemple sur les méchants, mais sur les bons; et tâchons de tirer quelque profit de ce saint temps de pénitence. Trouve-t-on qu'il y ait plus de difficulté à ne point jurer, qu'à passer des jours entiers sans manger ni boire? Cependant il est certain que si, durant le

jeûne, on vous présentait du vin ou quelques autres choses défendues, vous n'y toucheriez point, quelque instance que l'on vous en fît, et que vous aimeriez mieux souffrir toutes choses que de violer la loi du jeûne : ce qui fait voir que la coutume rend les choses aisées, principalement quand il s'agit de satisfaire à son devoir. Il en sera de même pour les jurements : ni prières, ni menaces ne pourront vous y obliger, si vous vous faites une coutume de vous en abstenir. »

Analyse du septième discours, p. 84.

8. Le septième discours fut prêché le jeudi; car, dans le carême, le peuple s'assemblait tous les jours à l'église pour y entendre la parole de Dieu. Saint Chrysostôme, après y avoir répété ce qu'il avait dit dans ses discours précédents, que la tristesse et les larmes ne sont utiles que contre le péché, passe à l'explication de ces paroles de la Genèse que l'on avait lues ce jour-là : *Au commencement, Dieu créa le ciel et la terre*. Il fait voir que nous pouvons y trouver notre consolation, par la considération de la bonté de Dieu, qui a formé pour nous un ouvrage si merveilleux; qui nous a donné de si grands avantages dans la création, ayant pourvu avec libéralité à nos besoins; qui ne nous a même punis après le péché que pour nous sauver, étant toujours notre Père, soit qu'il nous console, soit qu'il nous punisse. C'est ce que saint Chrysostôme développe en expliquant la parole de Dieu : *Adam, où êtes-vous?* d'une parole de bonté et de consolation. « Ce n'est pas, dit-il, que Dieu ignorât la retraite du premier homme : mais parce qu'il semble que le péché ferme la bouche des criminels et tient leur langue comme captive, Dieu, pour encourager ce coupable à sa défense, le prévient amoureusement, et en l'appelant il dissipe une partie de ses craintes. La clémence de Dieu paraît encore en ce qu'il ne cite ni Eve, ni le serpent devant son redoutable tribunal; le moins criminel de tous s'y présente le premier, afin que le pardon qu'il semble qu'on ne lui peut refuser, emporte la grâce de ses complices. » Il ajoute qu'il pourrait, en parcourant les Livres saints, montrer qu'ils sont pleins de consolation; mais remettant la chose à une autre fois, il passe aux jurements, qu'il dit être condamnables par le respect que nous devons au nom et à la majesté de Dieu. « On ne touche, dit-il, à l'Evangile qu'avec une crainte religieuse, et après s'être lavé les mains; et votre langue téméraire profanera inconsidérément le nom de l'auteur de cet Evangile ! » Il rappelle ses auditeurs au respect avec lequel les anges prononcent ce nom adorable; et, pour leur ôter le prétexte de l'habitude, il leur propose l'exemple de Démosthène qui, pour se corriger d'un indécent haussement d'épaule, tenait une épée suspendue au-dessus, afin que l'appréhension de se blesser arrêtât ce mouvement désagréable; l'épée pour réprimer l'insolence de la langue, est, dit-il, la crainte des châtiments éternels.

Analyse du huitième discours, p. 92.

9. Dans le huitième discours, qui fut prononcé le lendemain du précédent, c'est-à-dire le vendredi [1], saint Chrysostôme explique ces paroles de la Genèse : *Dieu se promenait à midi dans le jardin*. « Dieu, dit-il, n'en agit ainsi que pour inspirer à Adam de rentrer en lui-même, et de rendre par l'aveu de son crime son juge plus favorable. » L'orateur fait une peinture des inquiétudes et de la crainte que le péché produit ordinairement dans un coupable, et de la sécurité que la bonne vie donne aux justes; d'où il conclut que c'est à cette bonne vie qu'il faut s'appliquer uniquement. Il exhorte ses auditeurs à pardonner facilement les injures, et à ne plus jurer; après avoir été tant de fois avertis de se corriger d'une mauvaise habitude, qu'ils pouvaient même réformer sans peine et sans travail, ils seraient tout-à-fait inexcusables.

Analyse du neuvième discours, p. 96.

10. Plusieurs, touchés des discours précédents, résolurent de se corriger et de s'abstenir de jurer. Saint Chrysostôme l'ayant appris, leur en témoigna sa joie dans le neuvième discours, qu'il ne fit, selon toutes les apparences, que le second lundi de carême, ayant gardé le silence, ou ayant été même absent le samedi et le dimanche précédent, ainsi qu'il le dit au commencement de ce neuvième discours : *Plût à Dieu que je ne me séparasse jamais de vous! Mais si je m'en sépare de corps, du moins je vous suis toujours présent en esprit*. Il y examine pourquoi Dieu n'a donné le livre de la Genèse que par Moïse, et non dès le temps de Noé ou d'Abraham. Dieu en a usé ainsi, dit-il, parce qu'il a voulu d'abord instruire les hommes, non par les livres, mais par les yeux et par la nature même, c'est-à-dire par les créatures, comme le déclare saint Paul. Ici il représente fort au long comment la sagesse et la providence divine éclatent partout dans l'ordre de la nature. « C'est, ajoute-t-il, la

[1] Pag. 96.

Psal. XVIII. pensée du Prophète quand il dit : *Les cieux annoncent la gloire du Tout-Puissant*. Quoiqu'ils n'aient ni voix ni bouche pour se faire entendre, ils l'annoncent par leur présence. Peut-on jeter les yeux sur ces vastes corps qui résistent depuis tant de siècles au pouvoir des temps, et ne pas admirer la force et l'adresse des divines mains qui les ont formés? Si Dieu ne nous eût instruits que par des livres, ceux-là seulement qui auraient eu le pouvoir d'en acheter ou la facilité de les lire, auraient eu connaissance de tant de merveilles; mais les pauvres et les ignorants seraient demeurés dans leur première ignorance. D'ailleurs, si elles eussent été renfermées dans un livre écrit en hébreu, elles auraient été cachées au Scythe, à l'Indien, à l'Egyptien, qui ignorent la langue hébraïque; mais la voix du ciel est entendue de toutes les nations, son langage est connu de tous les habitants de la terre : tous les peuples ne se servent pas d'une même langue, mais leurs yeux sont tous pareils. » Saint Chrysostôme reprend aussi dans ce discours quelques personnes qui n'ayant pu, à cause de leur faiblesse, continuer le jeûne qu'elles avaient observé la semaine précédente, s'absentaient de l'église, prétendant qu'il fallait être à jeun pour y écouter la parole divine; il les assure qu'un dîner pris par la seule nécessité, et où l'on a gardé les bornes de la tempérance, ne les rendait point indignes de venir à l'assemblée de leurs frères, pour s'y nourrir avec eux des fruits de la parole de Dieu. Au reste, continue-t-il, quand elles auraient fait une faute de dîner, c'en était une seconde et bien plus grande que la première de se priver de la nourriture dont leur âme avait besoin. Il y a de l'avantage à repaître son âme après avoir donné au corps ses besoins : « car si vous considériez, dit-il, qu'après les repas vous devez vous trouver dans l'assemblée des fidèles, n'est-il pas vrai que vous n'oseriez commettre aucun excès, et que l'obligation de vous rendre à l'église, vous imposerait une nécessité d'user sobrement et du vin et des viandes? »

Analyse du dixième discours, p. 106.

11. Ceux qui, jusque-là, n'avaient osé se trouver à l'assemblée qui se tenait le soir, parce qu'ils avaient dîné, vinrent le lendemain, sachant que saint Chrysostôme avait levé leurs scrupules. Le Saint en témoigne sa joie dans la dixième homélie, et il s'y réjouit encore de ce que beaucoup de personnes avaient profité de ce qu'il avait dit contre les jurements dans la précédente. Il fait l'éloge du jeûne et répète ce qu'il en avait déjà dit, savoir qu'il consiste moins dans l'abstinence des viandes que dans la fuite du péché. Il fait voir aussi combien les assemblées qui se font dans l'église sont utiles et préférables à toutes celles qui se font soit dans le palais des princes, soit dans le sénat, soit dans les places publiques; après quoi il continue la description de l'univers, faisant remarquer que l'on peut dire de chacune des parties qui le composent : *Que vos œuvres, Seigneur, sont admirables! La sagesse y reluit partout*. Le saint Père combat les infidèles qui, prenant la créature pour le Créateur, reconnaissent le monde pour un Dieu, ne considérant pas qu'encore que le monde soit admirable, il a pourtant ses faiblesses et ses défauts; toutes les parties dont il est composé sont sujettes à la corruption; le soleil et la lune s'obscurcissent, et les nuées les dérobent souvent à notre vue; il en est de même des éléments; ils ne peuvent se passer les uns des autres. La terre ne serait-elle pas brûlée sans les fleuves et les fontaines qui conservent son humidité? C'est pourquoi saint Paul a dit que *la créature est sujette à la vanité*, c'est-à-dire à la corruption. Il achève ce discours en invectivant encore contre les jureurs, ne craignant pas de se rendre importun sur cette matière, parce qu'il ne la traitait pas pour son propre bien, mais pour celui de ses frères.

Analyse du onzième discours, p. 114.

12. Il y a quelques difficultés sur le temps auquel les trois discours suivants ont été prêchés; quelques-uns ont cru que les actions de grâces que saint Chrysostôme y rend à Dieu, regardent la cessation des recherches faites à Antioche par Ellebichus et Cæsarius, envoyés de l'empereur au sujet du renversement des statues; et que par conséquent, ils sont postérieurs au quinzième et au seizième, qui furent prêchés avant que les troubles excités par ces recherches fussent apaisés. Mais il y a tant de liaison entre ces trois discours et les deux précédents, c'est-à-dire le dixième et le neuvième, qui y sont cités [1] comme étant les derniers que saint Chrysostôme avait prêchés, qu'il paraît nécessaire de les rapporter à une recherche différente de celle d'Ellebichus et de Cæsarius, et faite apparemment par les magistrats d'Antioche; car nous ne savons pas

[1] *Homil.* 12, pag. 124.

tout ce qui se passa en cette ville dans ce temps de crise; d'ailleurs tous les manuscrits s'accordent à donner à ces trois discours le rang que nous leur donnons. Dans le premier des trois, qui est le onzième de ceux adressés au peuple d'Antioche, saint Chrysostôme, après avoir remercié Dieu de ce que la tranquillité avait succédé à la tempête, reprend en peu de mots ce qu'il avait dit déjà de la beauté et des merveilles de l'univers, et des défauts que Dieu a mêlés dans les créatures; l'excellence de l'ouvrage doit nous porter à l'admiration de l'ouvrier, et les imperfections de ce même ouvrage doivent nous empêcher de l'adorer. Puis, venant à la formation de l'homme, il fait admirer la sagesse et la bonté de Dieu, soit dans l'état où il l'a créé d'abord, soit dans celui où il est réduit par le péché. « N'est-ce pas une merveille que dans un peu de boue Dieu ait pu renfermer tant de passions différentes et tant de raison? Mais si le corps humain est maintenant admirable, il le sera bien davantage quand il ressuscitera pour la gloire. Que l'infirmité de nos corps ne nous oblige donc pas à blâmer la Providence; au contraire, louons-la d'avoir pu loger tant de qualités admirables avec tant de faiblesses, et d'avoir su réprimer l'orgueil de l'âme en l'unissant à un corps si infirme et si défectueux. » Ce discours fut prêché le lundi de la troisième semaine de carême.

Analyse du douzième discours, p. 122.

13. Le lendemain mardi, saint Chrysostôme rendit de nouvelles actions de grâces à Dieu, et continua l'explication du livre de la Genèse, s'appliquant à faire admirer la Providence divine dans les plus grandes de ses créatures, comme dans les plus petites, dans le soleil comme dans la fourmi; ce qui lui fournit matière d'excellente moralité. «Dieu, dit-il, en formant l'homme, grava dans son cœur la loi naturelle, c'est-à-dire la connaissance que la nature nous donne du bien et du mal, en sorte que nous n'avons pas besoin de précepteur pour savoir que l'adultère est mauvais, et que la continence est bonne; c'est une lumière qui nous est donnée avec la naissance. Aussi Moïse en disant : *Vous ne tuerez point*, n'ajoute pas : car l'homicide est un mal. On le sait assez, il défend le crime, il ne l'enseigne point; mais quand il parle d'un péché dont la malice ne nous est point connue par la nature, il rend raison de la défense; ainsi quand il interdit le travail au jour du sabbat, il ajoute : *Parce qu'en ce jour le Seigneur se reposa.* » Saint Chrysostôme traite de téméraires les questions que l'on fait quelquefois : « Pourquoi Dieu a-t-il créé cela? à quoi ceci peut-il être bon?» Il n'y a rien dans les êtres créés qui ne soit bon, quoique nous en ignorions l'usage; la beauté que nous voyons dans certaines choses, nous doit porter à croire qu'il n'y en a pas moins dans d'autres où elle ne nous est pas si sensible, puisqu'elles sont toutes sorties de la main du même ouvrier; au reste, si nous ne pénétrons pas toutes les raisons de sa conduite, nous ne devons pas en être surpris, puisqu'il est Dieu et que nous sommes hommes. Sur la fin de ce discours, il parle encore contre les blasphémateurs, et de l'obligation où l'on est de les empêcher quand on le peut.

Analyse du treizième discours, p. 133.

14. Dans le treizième, saint Chrysostôme dit qu'il le commence en la même manière que celui des deux jours précédents : « Je débuterai aujourd'hui comme j'ai fait hier et avant-hier, et je m'écrierai encore : Béni soit Dieu! Quelle différence entre mercredi dernier et celui-ci! » Il le prêcha donc un mercredi. Huit jours auparavant, la plupart des habitants d'Antioche, saisis de frayeur, s'étaient sauvés dans les montagnes et dans les déserts; ceux qui étaient restés se regardaient sans oser se parler, parce qu'ils se défiaient les uns des autres. Le peuple s'assemblait à la porte du palais où l'on avait dressé un tribunal de juges; dans la salle on voyait des soldats armés d'épées et de massues qui faisaient faire silence et veillaient au tumulte que les parents des accusés auraient pu exciter. Les menaces des juges, la voix des bourreaux, le son des coups de fouets et les cris de ceux que l'on tourmentait, jetaient partout la frayeur. L'on voyait passer au milieu de la place les premiers de la ville chargés de chaînes; leurs femmes, chassées de leurs maisons, trouver à peine des retraites, parce que chacun craignait de devenir suspect. « Ce fut alors, dit saint Chrysostôme, que je m'écriai avec Salomon: *Vanité des vanités, et tout n'est que vanité.* Ces pitoyables objets me faisaient faire réflexion sur le terrible jugement de Dieu. Comment, disais-je, ni une mère ni une sœur, quoique innocentes, ne peuvent obtenir des magistrats la grâce d'un criminel? Qui se déclarera donc notre protecteur à ce jour épouvantable? Qui nous arrachera aux supplices éternels? L'Eglise joignait ses prières à celles des particuliers : elle demandait à

Dieu qu'il lui plût de sauver ce qui restait d'Antioche, et empêcher son entière destruction ; tous lui faisaient la même supplication avec des torrents de larmes ; mais les juges n'en étaient pas moins rigoureux et ne songeaient qu'à s'acquitter de leur commission avec diligence. » Après cette description faite par saint Chrysostôme pour attendrir ses auditeurs par le souvenir de leur malheur, l'orateur traite de nouveau la matière qu'il avait déjà commencée dans le discours précédent, et il prouve par de nouvelles raisons que la nature a gravé dans nos cœurs la loi du bien et du mal. « Ne voyons-nous pas, en effet, que les pécheurs voudraient se cacher aux yeux mêmes de leurs esclaves? Preuve que Dieu a inspiré à tous les hommes la connaissance du vice et de la vertu. A-t-on besoin de paroles pour montrer que la tempérance est un bien? La nature ne nous l'apprend-elle pas? La vertu se fait aimer de ceux mêmes qui ne la suivent pas, et le vice est haï de ses sectateurs. Non, il n'est pas besoin de précepteur pour discerner le bien et le mal ; cette connaissance est née avec nous, mais la bonne vie est l'ouvrage de la volonté, de notre application et de nos travaux. Si vous m'en demandez la raison, c'est qu'il n'y aurait point de mérite à être vertueux, si on l'était naturellement : nos bonnes qualités ne mériteraient ni louange, ni récompense, non plus que celles des bêtes, qu'on ne loue point de ce qu'elles ont de bon, parce qu'elles le tiennent de la nature ; la nature ne fait donc pas tout, non plus que la volonté ; celle-là enseigne ce qu'il faut faire, celle-ci l'exécute. La nature nous apprend que la tempérance est louable : mais l'exercice de cette vertu coûte du soin et du travail. Outre ces secours, Dieu a encore jeté dans nos âmes je ne sais quelle semence de vertu ; car nous ne pouvons voir sans indignation qu'on fasse injure à personne : nous nous réjouissons du soulagement que l'on donne aux affligés, et nous compatissons aux malheurs d'autrui. Dieu nous a aussi donné d'autres précepteurs que notre conscience ; les enfants reçoivent des enseignements de leurs pères, les femmes de leurs maris, les serviteurs de leurs maîtres, les sujets de leurs souverains, les amis de leurs amis ; mais les leçons de ces derniers nous sont souvent moins utiles que celles de nos ennemis qui ne nous flattent point, et nous reprochent nos défauts avec toute liberté. La crainte des magistrats nous retient encore dans le devoir, et il n'est pas jusqu'aux maladies et aux disgrâces qui ne nous donnent des instructions : le bon exemple nous porte encore au bien ; on veut imiter les actions louables. » Saint Chrysostôme témoigne que plusieurs ayant remarqué que leurs frères ne juraient plus, avaient eux-mêmes quitté cette mauvaise coutume ; mais il proteste qu'il ne cessera de la combattre jusqu'à ce qu'il voie une conversion générale à cet égard.

Analyse du quatorzième discours, pag. 140.

15. Le peuple d'Antioche était à peine revenu de sa frayeur, lorsque quelque nouvelle imprévue l'y fit rentrer ; cela vint, comme l'on croit, de ce que l'on apprit que l'empereur, peu satisfait des informations faites par les magistrats de la ville, avait nommé deux officiers de sa cour pour informer de nouveau ; mais ce trouble s'apaisa dès le soir même, soit parce qu'on reconnut que ce bruit était faux, soit par le rapport qu'on fit au peuple des bonnes dispositions où étaient les commissaires envoyés par Théodose. L'on voit, en effet, par Libanius[1], que quand on sut qu'Ellebichus et Cæsarius étaient députés pour cette information, la ville en fut remplie d'espérance et de joie. Saint Chrysostôme monta donc en chaire le lendemain pour rendre grâces à Dieu d'avoir dissipé cet orage, et pour exhorter ses auditeurs à ne point se laisser abattre par de semblables bruits. C'est par là que le Saint commence son quatorzième discours, qui est presque tout entier contre les jurements, et dans lequel il semble dire qu'il en avait fait un autre sur le même sujet, où il rapportait l'exemple d'Hérode, qu'un serment téméraire avait engagé à faire mourir saint Jean-Baptiste ; mais nous n'avons plus ce discours. Il fait voir par divers exemples tirés de l'Ancien Testament, combien il est dangereux à ceux qui jurent de se jeter dans le précipice du parjure, et les suites funestes des serments indiscrets. Ces exemples sont ceux de Saül et de Jephté. « Un seul serment, dit-il encore, plongea autrefois les Juifs dans un abîme de maux ; il fit profaner les lieux saints, il réduisit leurs femmes, leurs enfants en captivité, leurs villes en cendres, et les exposa à l'insolence et à la rage des Barbares. » Il parle en cet endroit du serment de fidélité que Sédécias avait

[1] Liban., *Orat.* 23, pag. 528.

prêté à Nabuchodonosor, et qu'il viola ensuite; ce qui obligea ce dernier de venir ruiner Jérusalem. Théodose, à la suite de la sédition d'Antioche, avait interdit l'usage des bains, et personne jusque-là n'avait contrevenu à sa défense, sans qu'on alléguât pour se dispenser d'y obéir, ni l'utilité ni la nécessité de ce remède. « N'ayons donc pas, dit saint Chrysostôme, moins de respect pour Dieu que pour un homme. Ne foulons pas aux pieds les lois célestes qui nous défendent les jurements, tandis que nous observons si exactement les édits de l'empereur. C'est dans cette ville que les serviteurs de Jésus-Christ ont commencé de prendre le nom de chrétien; qu'elle soit donc aussi la première à bannir le blasphème de chez elle.»

Analyse du quinzième discours, pag. 151.

16. On voit par le quinzième discours, qui fut fait, ce semble, le troisième samedi de carême [1], que les plus négligents jeûnaient avec beaucoup de rigueur et d'exactitude aux jours destinés à l'abstinence; mais qu'il y en avait plusieurs qui, le samedi et le dimanche, jours auxquels on ne jeûnait pas même en carême à Antioche, se remplissaient de viande et de vin, comme s'ils devaient soutenir un siége. Quelque désir qu'eût saint Chrysostôme de parler contre cet abus, il le remit à une autre fois, croyant devoir montrer par les bons effets que la calamité d'Antioche avait produits dans les esprits, combien elle est utile. Tout ce qu'il avait dit jusque-là pour empêcher le peuple d'assister au théâtre et dans les assemblées profanes, n'avait servi qu'à les y faire courir avec plus d'ardeur; « mais depuis cette calamité, dit-il, le théâtre s'est fermé de lui-même, le cirque est désert, chacun se réfugie dans l'église, et les louanges de Dieu sont dans la bouche de tout le monde. Voilà les avantages que la crainte nous a procurés. » Il en prouve encore l'utilité par l'établissement des précepteurs pour l'instruction des enfants, et des magistrats pour la police des villes; puis il ajoute : « La frayeur que nous avons de l'enfer est très-utile, puisqu'elle nous procure le ciel. Elle empêche l'avarice, l'envie, la colère et les autres passions : et de même que la garde exacte que l'on fait dans un palais, en écarte les voleurs, de même la crainte veillant aux avenues de notre âme, empêche les vices de s'y glisser et de s'en rendre les maîtres. Elle introduit même les vertus : car un homme qui craint, secourt son prochain par des aumônes; il s'humilie devant Dieu par les gémissements et par la prière, en sorte que l'on peut dire que la crainte est l'aliment de la vertu et la ruine du péché. » Saint Chrysostôme prouve ensuite que la tristesse est préférable à la joie, parce que, selon Salomon, l'insolence naît de la joie et la modestie de la douleur. « Les objets funestes, comme sont ceux qui se rencontrent dans la maison d'un mort, ont l'avantage de nous faire souvenir de nos crimes; et lorsque nous pensons au tribunal effrayant devant lequel il nous faudra paraître, ils étouffent en nous tous les désirs de vengeance. Nous tenons même de grands biens de la pauvreté : sans elle les richesses seraient inutiles, et il dépend de nous de rendre la disette comme l'abondance un instrument de vertu. Il passe de là à l'explication de ces paroles du prophète Zacharie : *J'ai regardé de mes yeux, et j'ai vu une faux volante, et il m'a été dit : Cette faux entrera dans la maison de celui qui jure en mon nom, la tranchera par le milieu, et en renversera le bois et les pierres*. Dieu n'a marqué la punition des blasphémateurs sous la figure d'une faux volante, qu'afin de nous enseigner que leur supplice est inévitable; et si elle renverse la maison du blasphémateur, c'est afin que cette ruine serve d'enseignement aux autres, et les avertisse de ne pas tomber dans les mêmes excès. Il s'élève contre ceux qui, posant leurs mains profanes sur le livre des Evangiles, juraient sur la sainte table ou contraignaient leurs frères d'y jurer, les immolant ainsi sur le même autel où Jésus-Christ est immolé. «Quoi! leur dit-il, vous jurez sur ce même livre qui défend les jurements? Misérables, pour sauver votre bien, vous perdez votre âme! Si vous savez que celui dont vous exigez le serment est homme de bien, que ne croyez-vous à sa parole? s'il ne l'est pas, pourquoi le forcez-vous de mentir? Mais sans cela, direz-vous, ma preuve était imparfaite; au contraire, privez-vous de cet avantage et vos affaires en iront mieux. De retour chez vous, ne craignez-vous point d'avoir été cause d'un parjure? d'avoir donné occasion à un péché? Mais quelle consolation pour vous, quand, en ménageant votre frère, vous pouvez dire :

[1] D'après Stilting, les quatrième, cinquième, sixième, septième, huitième et quinzième furent prononcés dans les six jours consécutifs de la première semaine. (*L'éditeur*.)

Dieu soit béni, j'ai épargné un crime à mon prochain. Que les richesses périssent plutôt que de m'obliger à enfreindre la loi et à forcer les autres à la violer. »

Analyse du seizième discours, p. 160.

17. Le jour même où le discours précédent fut prêché, il courut un bruit à Antioche qu'un grand nombre de soldats devaient bientôt y arriver : ce qui répandit le trouble dans toute la ville, et chacun pensait déjà à se sauver, lorsque le gouverneur vint à l'église pour rassurer le peuple. Le lendemain dimanche, saint Chrysostôme leur en fit des reproches, témoignant sa peine de ce qu'après tant d'exhortations, ils avaient eu besoin d'être rassurés par un païen. « Quand je l'entendis, dit-il, tantôt vous rassurer et tantôt condamner votre crainte mal fondée, j'eusse souhaité que la terre s'ouvrît pour m'engloutir, sachant que ce n'était pas à lui de vous enseigner, mais que tous les infidèles doivent recevoir de vous des instructions, et que saint Paul défend aux chrétiens de prendre un païen pour juge. » Après ce préambule, saint Chrysostôme continue de parler contre les jurements, soutenant qu'il vaut mieux perdre son bien que d'exiger un serment de son frère, et que Dieu se tiendra glorifié par ce respect pour ses lois. Ensuite il explique ces paroles de l'épître à Philémon qu'on avait lue ce jour-là : *Paul enchaîné pour Jésus-Christ*. « Rien, dit-il, ne doit nous causer plus de joie que de souffrir pour Jésus-Christ, à l'exemple de cet Apôtre qui ne parut avoir honte de ses liens en présence de Festus, que pour s'accommoder à à la faiblesse de ce gouverneur, qui, peu instruit de nos sacrés mystères, aurait pu s'effaroucher, si on lui eût proposé d'abord le christianisme avec toutes ses rigueurs. Saint Chrysostôme dit dans cette homélie que c'était là la seconde année qu'il parlait au peuple, et que toutefois il n'avait pas encore expliqué cent versets de l'Ecriture, ayant consumé la plus grande partie de ses discours à la formation des mœurs. Il y dit aussi que l'on avait alors passé la seconde semaine de carême : ce qui pourrait embarrasser pour l'époque de ce discours, et obliger de le placer avant le onzième, si nous n'avions des preuves que celui-ci a suivi immédiatement le dixième. D'ailleurs, on n'est pas sûr de la manière dont les Orientaux comptaient leurs semaines de carême, quoique, suivant l'opinion, commune ils en comptassent sept [1]. Quoi qu'il en soit, ce Père souhaite que l'on fasse moins d'attention au temps qui s'était écoulé depuis le carême, qu'au progrès que l'on avait fait dans la vertu, et désapprouve la coutume où l'on était de s'informer durant le carême combien on avait jeûné de semaines. « Les uns, dit-il, en auront jeûné deux, les autres trois, quelques-uns le carême entier : que servent tant de jeûnes sans amendement? Quand quelqu'un se vantera d'avoir jeûné, répondez-lui : J'avais un ennemi, et nous nous sommes réconciliés; j'étais sujet à la médisance, et j'en ai quitté l'habitude; je blasphémais, et je ne jure plus. » Il dit, en parlant des progrès miraculeux du christianisme : « O merveilles ! les serviteurs sont enchaînés; le Maître a été mis en croix; cependant la prédication de son Evangile s'étend tous les jours; elle s'accroît par les choses mêmes que l'on croyait devoir nuire à l'établissement de la vérité. La croix et les liens qui passaient autrefois pour infâmes, sont devenus les glorieux signes de notre salut et le fer qui a percé la chair de Jésus-Christ est pour nous plus précieux que de l'or. »

Analyse du dix-septième discours, pag. 170.

18. Ellebichus qui, dès l'année 383, était général de la cavalerie et de l'infanterie, et Cæsarius maître des offices en 389, ensuite préfet d'Orient, et enfin consul en 397, étant arrivés à Antioche, se mirent en devoir de remplir leur commission; mais ils le firent avec un si terrible appareil, que la frayeur se saisit de tous les esprits, et que le désastre devint général. Dans cette extrémité, les prêtres de l'Eglise n'oublièrent rien pour arracher les coupables des mains des bourreaux et fléchir les juges. Les moines quittèrent leurs solitudes pour accourir au secours des affligés; et, parlant aux commissaires avec une liberté admirable, ils obtinrent, à force de sollicitations et de prières, que l'affaire serait renvoyée à l'empereur. Comme l'on ne doutait point de la clémence de ce prince, l'on crut la ville sauvée; et ce fut pour porter le peuple à en remercier Dieu, que saint Chrysostôme fit son dix-septième discours [2]. Pour mieux faire sentir la grandeur de ce bienfait, il décrit avec étendue les maux dont la ville était menacée, et le

[1] Stilting place ce discours après le dixième, le 27 ou 28 de mars. (*L'éditeur.*)

[2] Il fut prononcé après le seizième, le 2 ou le 3 d'avril. (*L'éditeur.*)

besoin qu'elle eut du zèle et du courage des prêtres et des moines pour l'en délivrer. Il semble même dire que les évêques du voisinage accoururent également pour fléchir les commissaires. Mais comme les philosophes païens ne s'intéressèrent point au salut de leur patrie, le saint ne laissa pas échapper cette occasion de les confondre et d'en tirer des arguments en faveur de la religion chrétienne. « La lâcheté des philosophes d'aujourd'hui, dit-il, prouve que la vertu de ces prétendus sages autrefois si renommée n'est qu'une fable; et la fermeté de nos solitaires rend croyable tout ce que l'on nous dit de la constance de saint Jean, de saint Paul, de saint Pierre et des autres; ils ont succédé au courage de ces grands saints aussi bien qu'à leur piété; ils sont héritiers de leur vertu et de leur doctrine.» Comme on avait privé Antioche de quelques priviléges, à cause de la sédition, entre autres du titre de métropole, qui fut transféré à Laodicée, saint Chrysostôme fait voir que la gloire d'une ville ne dépend ni de son étendue, ni de ses bâtiments, ni de ses colonnes, ni de ses portiques, ni même du nom de métropolitaine, mais du mérite de ses habitants. « Ce qui élève Antioche au-dessus de toutes les villes, dit-il, même de Rome, c'est que les fidèles ont commencé à y prendre le nom de chrétiens; cette ville est encore estimable en ce que dans une grande famine qui désola Jérusalem, les habitants d'Antioche employèrent leurs facultés à soulager les pauvres, tandis que les autres s'emparèrent du bien d'autrui; elle est aussi recommandable par son attachement à la saine doctrine, s'étant opposée à des nouveautés que des Juifs y étaient venus répandre, ainsi que nous le lisons dans le quinzième chapitre des Actes.» Pour montrer qu'une ville dont les habitants sont vicieux, est plus méprisable qu'un village et qu'une caverne, ce Père rapporte en exemple le temple de Jérusalem, qui tout magnifique qu'il était, tomba dans un si grand mépris par la dépravation de ses prêtres, qu'avant la captivité de Babylone, on ne l'appelait plus qu'une caverne de larrons. Il apporte encore en exemple la ville de Sodome et les autres villes du voisinage recommandables par la magnificence de leurs bâtiments et la beauté du pays, que l'on comparait à un paradis terrestre. D'où saint Chrysostôme conclut que la vertu, bien plutôt que la grandeur, fait la gloire et la force d'une ville, et que l'on ne doit s'affliger que quand on a perdu par quelques crimes la dignité de son âme.

Matth. XXI. Luc. XIX.

Analyse du dix-huitième discours, pag. 180.

19. On ne peut, ce semble, douter que le dix-huitième discours n'ait été fait après la mi-carême [1], puisque saint Chrysostôme le commence ainsi : « J'ai vu plusieurs personnes qui se réjouissaient et se disaient les unes aux autres : Victoire, tout est gagné, voilà la moitié du carême passé. J'en connais d'autres, ajoute-t-il, qui, au milieu du carême, redoutent déjà celui de l'année prochaine : et cette vaine frayeur trouble même à Pâques le plaisir qu'ils ont d'être délivrés de l'abstinence. Cette faiblesse ne vient sans doute que de ce que nous faisons consister le jeûne dans le seul retranchement des viandes, et non dans la réformation des mœurs. Mais si, dans ce saint temps, nous faisions des progrès dans la vertu, nous le trouverions toujours trop court, et nous n'en redouterions jamais l'approche.» En expliquant ces paroles de saint Paul aux Philippiens, qu'on avait lues ce jour-là : *Réjouissez-vous toujours au Seigneur,* il montre par l'Ecriture et par divers raisonnements qu'il n'y a de véritable joie que pour ceux qui sont pénétrés de la crainte de Dieu : cette crainte remplit l'âme de tant de douceurs, qu'elle la rend insensible aux accidents de la fortune; au contraire, les richesses et les grandeurs humaines allumant et entretenant nos passions, ne sont propres qu'à nous donner de la tristesse. «Mais, direz-vous, saint Paul n'écrivit-il pas aux Romains qu'*il sentait une extrême tristesse, et que son cœur était serré d'une douleur continuelle?* C'est où paraît la merveille. La tristesse des saints est agréable et utile, parce que les tourments et les déplaisirs les consolent par l'assurance d'une couronne immortelle : au contraire, les ennuis et les contentements du siècle sont également dangereux. Il paraît aussi que nous devons nous affliger des fautes et des malheurs de notre prochain. » Puis, tournant son discours sur

Rom. IX.

[1] Le dix-huitième fut prononcé après le dix-septième, et fut suivi des onzième, douzième et treizième. Le quatorzième eut lieu quelques jours après le treizième, le dix-neuvième après la maladie du Saint, le 18 avril, dans le dimanche des Rameaux, le vingtième pendant la semaine sainte, le vingt et unième le jour de Pâques, 15 avril. (*L'éditeur.*)

la situation présente d'Antioche, il se plaint que, tandis que les magistrats étaient dans les chaînes et à la veille d'une mort honteuse, on voyait une foule de gens commettre une infinité de scandales, se livrer au plaisir et aller se baigner dans le fleuve, sous prétexte que les bains publics leur étaient défendus.

Analyse du dix-neuvième discours, pag. [illegible]

20. Le titre du dix-neuvième discours porte qu'il fut prêché *le Dimanche de la sauvée,* que l'on croit être le cinquième de carême, que nous appelons de la Passion. Allatius dit qu'en Cappadoce on donnait ce nom au dimanche qui précède la Passion, c'est-à-dire au troisième avant Pâques. On avait célébré quelques jours auparavant à Antioche une fête des martyrs, et on avait même porté le corps d'un d'entre eux, percé de coups et encore sanglant. Saint Chrysostôme n'ayant pu prendre part à cette solennité parce qu'il était malade, voulut néanmoins, venir, quelques jours après, à l'église pour être témoin de la dévotion d'un grand nombre de gens de la campagne qui étaient accourus à cette fête; car elle dura plusieurs jours. Ils ne parlaient point la langue grecque, mais ils pouvaient l'entendre. Malgré son indisposition, ce Père fit donc un discours. Après avoir loué à la fois la sagesse et la piété de ces bonnes gens, leur vie sobre, grave et tranquille, éloignée de tout faste et de toute débauche, il s'étend contre les serments, rappelle ce qu'il en avait dit dans le quinzième discours, et se plaint de ceux qui y étant sujets, se faisaient si peu de violence pour s'en corriger, tandis que l'on voyait des hommes faire d'incroyables efforts pour apprendre à être comédiens, à danser sur la corde et d'autres métiers semblables qui ne viennent que de l'inspiration du démon. « On loue, dit-il, ordinairement les villes de la sûreté de leurs ports, de la beauté et de l'étendue de leurs places publiques, de la qualité des marchandises qu'on y expose : faites qu'on loue Antioche d'une singularité qui ne se rencontre point ailleurs, et qu'on dise qu'il n'y a pas un habitant dans cette ville qui voulût racheter sa vie par un jurement; cette louange ne vous sera pas moins utile que glorieuse, les autres villes se formeront sur votre exemple. »

Analyse du vingtième discours, p. [illegible]

21. Dans quelques manuscrits, le titre du vingtième discours marque qu'il fut fait dix jours avant Pâques, c'est-à-dire le jeudi ou le vendredi d'après le dimanche de la Passion; ce qui revient à ce que nous lisons dans ce discours, qu'il s'était déjà écoulé quarante jours de jeûne. Il y a quelques éditions où il est compté pour le vingt-deuxième; mais il est visible qu'il a été fait avant celui qui est compté pour le vingtième, et qui ne fut prêché qu'après le retour de Flavien, le propre jour de Pâques, qui, en l'an 387, était le 25 d'avril. Saint Chrysostôme y exhorte le peuple à profiter du reste du carême pour se purifier des péchés de toute l'année, et se préparer à approcher avec une conscience pure de la sainte table; « car nous n'avons, dit-il, entrepris le jeûne et le carême, et nous n'avons assisté à tant d'assemblées, de prédications, de prières et d'instructions chrétiennes, qu'afin qu'ayant effacé par tous ces exercices spirituels les péchés que nous avons contractés durant tout le cours de l'année, nous puissions participer avec une sainte assurance à ce sacrifice non sanglant. Que chacun donc examine en lui-même quel défaut il a corrigé, quelle vertu il a acquise; s'il reconnaît avoir amassé par la pratique du jeûne un trésor de ces richesses spirituelles, et s'être appliqué avec soin à la guérison de ses blessures, il peut s'approcher de la table du Seigneur; si, au contraire, il a été si négligent qu'il ne puisse faire paraître autre chose que son jeûne, et qu'il ne montre pas qu'il soit devenu meilleur, il doit demeurer dehors, sans s'ingérer de rentrer dans l'Eglise qu'il ne se soit purifié de tous ses péchés. Il peut arriver que celui qui n'aura pas jeûné à cause de ses infirmités corporelles, obtienne néanmoins le pardon de ses péchés; mais il n'est pas possible que celui qui n'en aura pas fait pénitence en puisse trouver aucune excuse légitime. » Le Saint veut surtout que l'on se prépare à la communion pascale par la réconciliation de ses ennemis. « Je n'ai pas jeûné, me dites-vous, à cause de mes infirmités; je le veux; mais qui vous empêche de vous réconcilier avec vos ennemis? Quelle excuse pouvez-vous apporter pour retenir en votre cœur la haine et l'envie? Les infirmités du corps ne peuvent servir de prétexte à ces sortes de péchés. Comment, si vous êtes en colère, pouvez-vous élever les mains au ciel, ou parler à Dieu pour lui demander pardon? Quand même Dieu aurait envie de vous pardonner, vous l'en empêchez, en retenant dans votre cœur la colère contre votre frère. Si, dans le monde, nul n'a droit de se faire justice lui-même; à plus forte raison cela se

doit-il pratiquer dans les choses où il n'y a que Dieu qui en soit le vengeur légitime. Remettez-lui donc vos intérêts, il saura mieux les ménager que vous ne le pouvez souhaiter vous-même; il vous est seulement ordonné de prier pour celui qui vous a offensé; mais Dieu se réserve la justice qui s'en doit faire. Vous craignez peut-être que votre ennemi ne s'imagine que vous ne le recherchez que parce que vous l'appréhendez; mais quand même cela serait, qu'en arrivera-t-il, sinon que votre récompense sera plus grande devant Dieu, puisque vous voulez bien souffrir cet inconvénient pour l'amour de lui? Non, que nul de ceux qui haïssent leurs ennemis ne s'approche du saint autel pour y recevoir le corps de Jésus-Christ. Ce n'est pas moi seulement, mais le Seigneur lui-même, qui a été crucifié pour nous, qui vous l'ordonne; il a souffert la mort pour nous réconcilier avec Dieu son Père, et vous ne voulez pas aller trouver le premier votre frère, pour vous réconcilier avec lui! Jésus-Christ ne dit pas dans l'Evangile : Attendez que votre frère vienne vous trouver, ou servez-vous de quelque entremetteur pour votre réconciliation, mais : Courez vous-même, et allez avant toute chose vous réconcilier avec lui. Il ne regarde point comme une injure qu'étant à l'autel, vous le laissiez sans lui présenter votre offrande; et vous vous imaginez que c'est vous déshonorer d'aller le premier rechercher votre ennemi pour vous réconcilier avec lui. Agissant ainsi, méritez-vous que Dieu vous pardonne? La réconciliation avec votre frère est un moyen très-efficace pour effacer vos péchés; ne perdez pas un si grand trésor. N'est-il pas au pouvoir de Dieu de vous commander cette réconciliation, sans vous en promettre de récompense? Mais il veut bien nous faire nous-mêmes les juges de la rémission de nos péchés; si nous pardonnons peu aux autres, il nous pardonnera peu de péchés; si nous en remettons beaucoup, il nous en remettra beaucoup; si nous pardonnons entièrement et du fond du cœur, il nous pardonnera de même. En disant à Dieu : Remettez-nous nos offenses comme nous les remettons aux autres; si nous ne les remettons point sincèrement, nous ne demandons autre chose à Dieu sinon qu'il ne nous les remette point non plus. Plus vous trouverez de difficulté à persuader à votre frère de se réconcilier avec Dieu, plus grandes seront les récompenses dont Dieu couronnera votre patience et votre douceur. Vous me direz peut-être : Je retranche une partie de la prière, et je me contente de dire : Pardonnez-moi! Quelle folie! Dites-le ou ne le dites pas, Dieu ne pardonne qu'autant que vous pardonnez; il le déclare nettement : *Si vous ne pardonnez, mon Père céleste ne vous pardonnera pas*. Loin donc de vous cette précaution inutile et ce ridicule retranchement de paroles; prononcez tous les mots de la prière, afin qu'elle vous excite tous les jours au pardon des ennemis. Ne me dites point : Je l'ai pressé, importuné, il ne veut point entendre parler de réconciliation; ne vous en séparez pas que votre paix ne soit faite; car Dieu ne vous commande pas seulement de faire quelques pas ou quelques démarches vers votre frère, mais de rentrer en bonne intelligence avec lui. Ne vous contentez donc pas de le prier, ne le quittez pas que vous ne l'ayez apaisé; plus il montrera d'opiniâtreté à vous rejeter, plus vous témoignerez de constance à le rechercher, plus votre récompense sera glorieuse. »

Matth. VI.

Saint Chrysostôme dit en passant que l'on espérait que l'empereur, en considération du jour de Pâques, accorderait à la ville d'Antioche une amnistie de tout le passé; ce qui prouve encore que ce discours est antérieur à celui qui, dans les anciennes éditions, est le vingtième, et qui fut prononcé le jour de Pâques. Il reprend ensuite la matière des jurements qu'il avait déjà si souvent traitée, et déclare hautement que si à l'avenir il en connaît qui ne se soient point corrigés sur ce point, il les fera demeurer à la porte, et les exclura des mystères, non pour les chasser entièrement de l'Eglise, mais afin qu'ayant nettoyé leurs consciences, ils soient enfin admis à la sainte table.

Analyse du vingt-unième discours, pag. 213.

22. Le vingt-unième discours est sur le retour de Flavien, et le pardon qu'il avait obtenu de Théodose pour les habitants d'Antioche. Il semble que saint Chrysostôme le fit le jour même de Pâques, qui, comme nous l'avons dit, était, en 387, le 25 d'avril. Après avoir rendu grâces à Dieu de ce qu'il avait rendu le chef à ses membres, le pasteur à son troupeau, le pontife à ses prêtres, il lui en rend aussi du soin qu'il a pris de cette ville, dont le démon avait conjuré la ruine. Il donne à Flavien de grandes louanges d'avoir exposé sa vie pour le salut de son troupeau, et il dit de Théodose que la couronne qu'il portait sur sa tête, ne lui avait jamais

fait tant d'honneur que le pardon qu'il venait d'accorder à Antioche. Pour mettre dans un plus grand jour le zèle et l'éloquence de Flavien, la clémence et la grandeur d'âme de l'empereur, il rapporte presque en entier la harangue que ce patriarche fit à l'empereur, et la réponse que ce prince y fit; il tenait ce récit, disait-il, d'un homme qui était présent. Nous en avons donné des extraits dans l'article de Flavien. Comme la ville d'Antioche, à la nouvelle du pardon, avait fait de grandes réjouissances, saint Chrysostôme exhorte ses auditeurs à les continuer toute leur vie, en se couronnant non de fleurs, mais de vertus, et en allumant par les bonnes œuvres, des flammes dans leurs âmes. « Vous n'êtes pas seulement, ajoute-t-il, obligés à Dieu d'avoir terminé vos maux, mais encore de les avoir fait naître, car l'un et l'autre sert à la gloire de cette ville. Annoncez toutes ces choses à vos enfants; que jusqu'à la dernière postérité on sache de quelle clémence Dieu a usé envers vous, et qu'on admire la bonté de notre prince qui nous a si généreusement présenté la main pour nous relever. »

§ II.

Des deux Catéchèses ou Instructions aux Catéchumènes, et des trois homélies sur le Démon.

Première catéchèse, en quel temps elle a été faite, pag. 226.

1. On [1] voit par la première catéchèse qu'elle fut faite trente jours avant Pâques; et, par ce qui y est dit sur les jurements, on voit que ce fut pendant le carême de l'an 387, durant lequel, ainsi que nous venons de le voir, saint Chrysostôme ne cessa de prêcher sur cette matière. Ce qui peut faire difficulté, c'est qu'il paraît par la onzième homélie au peuple d'Antioche, que saint Chrysostôme demeura dans le silence pendant le temps auquel on doit rapporter cette homélie *aux Catéchumènes;* mais on peut, ce semble, la lever, en ne considérant pas comme un discours public, une instruction faite en particulier aux catéchumènes, l'obligation où il s'était trouvé de parler au peuple les autres jours, ne lui ayant pas laissé le loisir de former ces jeunes plantes. Il est vrai que dans cette catéchèse le Saint ne dit pas un mot de l'état où la sédition avait réduit la ville d'Antioche, ce qui pourrait faire douter qu'il l'eût prêchée pendant le carême de l'an 387. Mais il faut remarquer qu'il parlait à des jeunes gens uniquement assemblés pour recevoir des instructions sur le sacrement de baptême, et que les motifs de consolation et d'espérance dont ses discours au peuple d'Antioche sont remplis, auraient été déplacés dans cette homélie. Saint Chrysostôme s'insinue dans l'esprit des catéchumènes par des termes d'humilité et de charité, ne feignant point de les traiter de frères, à cause de la grâce qu'ils devaient bientôt recevoir. Il les prie de se souvenir de lui lorsqu'ils l'auront reçue, et qu'on les aura revêtus de l'habit royal et de la pourpre teinte du sang du Seigneur. « Vous ignorez encore, leur dit-il, la vertu du calice qui contient le sang précieux; mais on vous l'apprendra dans peu de temps, lorsque vous serez initiés. » Il les loue de leur ardeur pour le baptême, et de ce qu'ils n'attendaient pas à la mort pour le recevoir, comme faisaient plusieurs, dont quelques-uns même avaient perdu connaissance lorsqu'ils le demandaient. Il croit que ceux qui en usaient ainsi ne recevaient point la grâce du baptême. « D'ailleurs, dit-il, le tumulte qui se fait en ces sortes d'occasions empêche que le malade ne soit dans les dispositions nécessaires pour recevoir le baptême, qui sont l'attention, le renoncement au monde, et une joie sainte qui éloigne de l'esprit toute pensée profane. » Il marque les différents noms que l'Eglise donne au baptême, qui sont ceux de *bain,* de *régénération,* d'*illumination,* de *sépulture,* de *circoncision* et de *croix;* la différence du baptême d'avec les ablutions de la loi ancienne, qu'il fait consister en ce que le baptême purifie l'âme, au lieu que ces ablutions ne purifiaient que le corps; enfin la vertu de ce sacrement, pour remettre les péchés et nous rendre saints et justes, eussions-nous auparavant été coupables de tous les crimes que l'homme peut commettre. Si le baptême remet nos péchés, disaient quelques-uns, pourquoi ne l'appelle-t-on point purgation ou rémission des péchés? « C'est, répond saint Chrysostôme, que l'Eglise a emprunté de l'Ecriture les noms qu'elle donne au baptême, qui y est appelé le bain de la régénération et non de la purgation, parce que non-seulement il remet les péchés, mais qu'il fait régénérer ceux qui le reçoivent et les crée de nouveau, les formant non de la terre mais de l'eau. » Il dit un mot de la pénitence après le baptême, mais seulement pour exhorter les catéchumènes à si bien vivre, qu'ils n'en aient jamais besoin, et à employer les trente

[1] Pag. 231.

jours qui leur restaient, à combattre tellement contre le démon, qu'ils ne puissent en être vaincus; il les exhorte particulièrement à éviter les péchés de la langue, surtout le jurement, et veut qu'ils s'en éloignent d'autant plus qu'on ne le regarde pas comme un péché.

Deuxième catéchèse, pag. 234.

2. La seconde catéchèse fut faite la même année 387; ce qui paraît en ce qu'elle rappelle le souvenir de la sédition d'Antioche, comme d'un fait qui n'était point éloigné [1]. Saint Chrysostôme y cite [2] une catéchèse qu'il avait faite dix jours auparavant; ce qui peut s'entendre de la précédente, qui, comme nous l'avons dit, fut faite trente jours avant Pâques. Elle est placée dans les anciennes éditions parmi les homélies *sur les Statues*, apparemment à cause de ce qui y était dit de la sédition d'Antioche; mais dans la nouvelle on lui a donné une autre place. Saint Chrysostôme explique le nom de fidèle que l'on recevait par le baptême. On le donnait aux nouveaux baptisés, parce qu'ils croyaient en Dieu, et parce que Dieu leur confiait la justice, la sainteté, la pureté de l'âme, l'adoption, le royaume des cieux; et parce que les nouveaux baptisés lui confiaient aussi de leur part, leurs aumônes, leurs prières, leur humilité, et toutes leurs autres vertus. L'orateur s'étend ensuite sur les obligations qu'imposait le baptême, fait sentir aux catéchumènes l'étendue des promesses renfermées dans ces paroles : « Je renonce à Satan, » et montre de quelle conséquence il est de ne point salir l'excellente image que Dieu trace dans l'âme des baptisés. Il leur conseille donc de répéter sans cesse ces paroles : « Je renonce à Satan et à ses pompes, » mais en même temps de remplir ce que ce renoncement signifie. « J'appelle pompe diabolique, ajoute-t-il, le théâtre, le cirque, la superstitieuse observation des jours, les présages, les ligatures, les enchantements et autres abominations semblables dont un homme élevé dans la doctrine de Jésus-Christ doit avoir horreur. »

Analyse de la première homélie sur le Démon, pag. 246.

3. Nous avons trois homélies que l'on n'a intitulées *sur le Démon*, que parce qu'il est prouvé dans la première que ce n'est point lui qui gouverne le monde, et dans les deux autres, que tous les maux qui nous arrivent viennent moins de lui que de notre lâcheté. La première fut faite un des jours de la semaine après le dimanche auquel saint Chrysostôme avait prêché la seconde homélie *sur l'obscurité des Prophètes*, dont elle est même une suite, ce qui prouve qu'elle fut faite à Antioche; mais on ne sait pas précisément en quelle année [3]. Théodoret [4] en cite divers endroits, tantôt sous le titre d'homélie *sur la division des langues*, et tantôt : *Contre ceux qui disent que les Démons gouvernent les choses humaines*. Saint Chrysostôme y fait voir que l'homme étant sorti du paradis terrestre, dépouillé de toute sa grandeur, Dieu lui a rendu en Jésus-Christ et par sa grâce, beaucoup plus qu'il n'avait perdu par son péché propre et par la malice du démon. Les châtiments mêmes dont Dieu a puni le péché d'Adam, montrent la miséricorde du Seigneur, puisqu'ils servent à nous humilier. Si Dieu a désuni les hommes par la diversité des langues, ç'a été afin qu'ils ne demeurassent pas unis pour le mal; enfin la bonté de Dieu éclate non-seulement dans ses bienfaits, mais encore lorsqu'il punit. Aussi la famine, la peste et tous les autres fléaux qui affligent le genre humain, viennent de sa miséricorde, parce qu'il ne les envoie que pour guérir l'âme en mortifiant le corps; c'est ce que prouvent encore ces paroles du Prophète : *Il n'y a point de maux dans la ville que le Seigneur n'ait faits*. Néanmoins on doit distinguer le terme de *mal*, qui en cet endroit ne s'entend que des calamités temporelles, savoir : la peste, la mort et les maladies, et non du mal véritable qui est le péché, qui ne vient point de Dieu, mais de notre volonté. Quand nous ne connaîtrions point la raison pourquoi Dieu nous ôte ce qu'il nous a donné, il nous suffit de savoir qu'il est le Seigneur, pour le bénir avec Job. La providence de Dieu étant plus visible que le soleil, c'est une folie de la nier et de douter si ce ne sont point des démons qui gouvernent le monde. L'histoire de Job et ce qui arriva aux pourceaux de Gérasa, montrent de quelle manière les démons traiteraient les hommes s'ils les gouvernaient. Les impies avouaient bien qu'il règne un ordre merveilleux dans la nature; que le soleil, la lune et les astres sont gouvernés par une puissance supérieure; mais ils prétendaient que parmi les hommes tout est dans la confusion; que les méchants

Amos, III, 6.

[1] Pag. 241. — [2] Pag. 234.

[3] Stilting pense que c'est dans le mois de mars de l'an 386. (*L'éditeur.*) — [4] Theodoret., *Dialog.* 2, tom. IV, pag. 103 et 104.

sont dans la prospérité, et les bons dans la misère. Saint Chrysostôme répond : « Dieu punit quelques-uns des méchants pour corriger les autres par la crainte du châtiment, mais il ne les punit pas tous, afin que nous sachions qu'il y a une autre vie, où ils seront punis; il récompense aussi quelquefois les bons pour attirer les faibles à la vertu; mais souvent il les laisse sans récompense pour nous affermir dans la foi de la résurrection et de l'autre vie. Si Dieu punissait sur-le-champ tous les pécheurs sans les attendre à pénitence, il y aurait longtemps que le genre humain ne subsisterait plus. » Il conclut par ce raisonnement : « Ou ceux qui nient la Providence, reconnaissent qu'il y a un Dieu, ou ils ne le reconnaissent pas; s'ils ne le reconnaissent pas, ce sont des fous et des furieux, à qui il ne faut répondre qu'en priant pour eux; s'ils le reconnaissent, ils doivent avouer que ce Dieu est juste, puisque la justice est un attribut essentiel à la divinité, et qu'étant juste il doit récompenser chacun selon ses œuvres; s'il ne le fait pas toujours en cette vie, c'est une preuve certaine qu'il y en a une autre où il le fera. »

Analyse de la deuxième homélie, pag. 261.

4. Dans la seconde homélie, qui est intitulée *du Démon tentateur* [1], saint Chrysostôme fait [2] mention d'un discours prononcé deux jours avant, dans lequel il avait fait voir que le démon ne nous surmonte point par la force, mais par la séduction. Nous ne l'avons plus : il y cite aussi une catéchèse, où il avait touché la même matière; elle n'est pas non plus parvenue jusqu'à nous. Il fit cette seconde homélie à la prière de l'évêque Flavien, qui était présent lorsqu'il la prêcha. Plusieurs personnes se plaignaient de ce que Dieu n'avait point anéanti le démon, afin qu'il ne nous séduisît plus. Quand il n'y aurait point de démon, dit saint Chrysostôme, notre lâcheté suffirait pour nous perdre. Les tentations sont utiles aux forts pour les exercer. Notre mauvaise volonté abuse de tout, de l'œil pour convoiter, de la langue pour blasphémer, des mains pour voler; elle trouve partout des sujets de scandale, dans les choses mêmes les plus saintes. Saint Paul ne fut-il point une odeur de mort pour plusieurs? La croix salutaire de Jésus-Christ n'a-t-elle pas été un sujet de scandale aux Juifs, et les gentils ne l'ont-ils pas regardée comme une folie? La malice du démon peut même nous être utile, si nous savons en profiter. Cela paraît par l'histoire de Job et par la conduite de saint Paul envers l'incestueux de Corinthe, qu'il livra à Satan pour le salut de son âme. Nous ne devons donc point rejeter nos fautes sur le démon, comme fit Eve, mais nous en reconnaître humblement coupables, et les effacer par une confession sincère, en pardonnant aux autres les injures, en priant avec ferveur et persévérance, en donnant l'aumône, et en pratiquant l'humilité.

II Cor. II, 16.

I Cor. I, 23.

Analyse de la troisième homélie, pag. 267.

5. Deux jours après, saint Chrysostôme continua la même matière dans une homélie qui a pour titre : *Contre la lâcheté*. Le Saint apporta en preuve ce qui s'était passé à Antioche l'avant-veille; pendant que les uns l'écoutaient à l'église avec attention, et s'y occupaient de choses spirituelles, les autres étaient au théâtre pour y regarder les pompes de Satan, et se corrompre par des chansons déshonnêtes et impures. « Qui a été, dit-il, l'auteur de cette conduite différente? Qui a porté ces mondains à se séparer du bercail? Est-ce le démon qui les a séduits? mais pourquoi ne séduisit-il pas aussi ceux qui se trouvèrent à l'église; car ils étaient hommes comme les autres? C'est donc parce que ceux-ci n'ont pas voulu être séduits, et que ceux-là l'ont voulu. » Il fait ensuite ce raisonnement contre ceux qui rejettent leur mauvaise vie sur le démon, et prétend que rien n'est plus capable de les confondre : « Ce juste est de même nature que vous; il est homme comme vous, il respire le même air, il se nourrit des mêmes viandes. Pourquoi donc n'êtes-vous pas vertueux comme lui! » Pour prouver que c'est de nous-mêmes que nous péchons, il allègue le discernement que Jésus-Christ fera dans le dernier jour des boucs et des brebis, la parabole des dix vierges, la pénitence des Ninivites opposée à l'impénitence des Juifs; et enfin la comparaison d'Adam vaincu dans le paradis terrestre, avec Job victorieux sur son fumier, montrant que toutes les différences qui se trouvent dans ces parallèles, ne viennent ni du démon, ni du destin, mais de la volonté de l'homme. Il s'étend beaucoup sur la patience de Job, dans la vue de consoler ceux qui souffrent; c'est pourquoi il s'applique à faire voir que jamais personne ne souffrira autant que ce saint homme, ni avec autant de désavantage :

[1] Cette homélie paraît avoir été prononcée dans le mois de mars de l'an 386. (*L'éditeur.*) — [2] Pag. 261.

car Job a souffert dans un temps où la grâce du Saint-Esprit étant moins abondante, le péché était plus difficile à éviter.

§ III.

Des Homélies sur la Pénitence.

Analyse de la première homélie sur la Pénitence, pag. 279.

1. On ne convient ni du nombre des homélies que saint Chrysostôme a faites sur la pénitence, ni du temps auquel elles ont été prêchées : nous en avons neuf de suite dans la nouvelle édition, qui sont toutes dignes de lui, quoique les trois dernières ne soient pas de la même élégance que les autres; mais on sait que ce Père ne se soutient pas partout également. Il y en eut quelques-unes faites pendant le carême, qui ne peut être celui de 387, assez occupé par les homélies au peuple d'Antioche, sur le renversement des statues, et par quelques autres discours que saint Chrysostôme fit pendant le même carême, ainsi que nous l'avons remarqué. Il paraît d'ailleurs par la quatrième [1], *sur la Pénitence,* qu'il y avait déjà plusieurs années que ce Saint se mêlait de prêcher, ce qui ne convient point à l'année 387, qui n'était que la seconde de sa prêtrise. « Quand, dit-il, il est arrivé des famines, des pestes, des grêles, des sécheresses, des incendies, des incursions de l'ennemi, l'église se trouvait trop petite pour contenir ceux qui s'y réfugiaient. » On ne connaît point d'incursion d'ennemis pendant les deux premières années de la prêtrise de saint Chrysostôme; et ce ne fut qu'en l'an 393, que la descente des Huns jeta la frayeur dans Antioche. On pourrait donc rapporter au carême de cette année-là les homélies *sur la Pénitence.* Ce Père fit la première après une maladie qui l'avait obligé d'aller prendre l'air de la campagne. Instruit par diverses lettres que le peuple s'était ennuyé de ne pas l'entendre, il en témoigne sa reconnaissance; et passant de là à la pénitence, il touche les deux écueils où vont échouer la plupart de ceux qui sont déjà tombés dans le crime, ou qui ont conservé leur innocence, savoir le désespoir qui empêche les premiers de se relever, et la tiédeur qui fait tomber les autres; il en donne un exemple dans Lucifer, qui de bon qu'il était, est devenu par son désespoir le premier des réprouvés. Saint Paul au contraire, de blasphémateur et de persécuteur, est devenu semblable aux anges, parce qu'il n'a point désespéré, mais qu'il a travaillé et fait pénitence. L'exemple du bon larron et des Ninivites montre quelle est la force de cette vertu; et la personne du traître Judas fait voir quels sont les effets du désespoir. « Le démon s'étant aperçu, dit saint Jean Chrysostôme, que ce malheureux commençait à se repentir de son crime, n'oublia rien pour l'en empêcher, sachant combien était miséricordieux celui qui avait pleuré sur l'endurcissement du cœur de cet apostat; il ne le quitta point qu'il ne l'eût obligé à se pendre, le mettant ainsi hors d'état de faire pénitence; car il est évident que, par la prière que Jésus-Christ fit pour ses persécuteurs, Judas aurait pu être sauvé, s'il ne se fût point désespéré et s'il eût fait pénitence. »

Analyse de la deuxième et troisième homélie, pag. 287 et 294.

2. Après cette première homélie, saint Chrysostôme en fit une un jour de dimanche, où il parla des combats que le démon livra à Jésus-Christ, et de la victoire que le Sauveur remporta sur cet esprit de ténèbres; cette homélie ne se trouve plus. Dans la seconde homélie faite *sur la Pénitence,* il exhorte ses auditeurs à recourir, pour effacer leurs péchés, à la confession, aux larmes et à l'humilité. Ce fut par la confession de son péché que David en obtint le pardon; tandis que Caïn fut condamné pour avoir voulu cacher le sien; Achab eut recours aux larmes, et Dieu lui pardonna ses crimes; enfin l'humilité justifia le Publicain, et saint Paul est présenté comme le modèle d'une parfaite humilité. La confession, les larmes et l'humilité sont donc, aux termes de saint Chrysostôme, les premières portes de la pénitence. Il en établit une quatrième dans la troisième homélie, savoir l'aumône, qu'il appelle la reine des vertus. En expliquant la parabole des dix vierges, il dit : « Le feu des lampes signifie la virginité, et l'huile l'aumône. Comme le feu d'une lampe s'éteint faute d'huile, de même la virginité ne peut se soutenir sans l'aumône; les marchands de cette huile sont les pauvres qui sont à la porte de l'église, auprès desquels on en achète tant que l'on veut; le prix n'en est point fixé pour ne pas rebuter ceux qui ne sont pas riches, on en donne pour une obole; ce qui est acheter le ciel à vil prix, non qu'il ne vaille pas davantage, mais parce que le Seigneur est bon. » Il ajoute : « Ne possédez-vous pas même une obole? Donnez un morceau de pain. Ne l'avez-vous pas? Donnez un verre d'eau froide,

[1] Pag. 304.

et vous n'en perdrez pas la récompense. C'est Jésus-Christ qui vous en assure; si vous ne pouvez rien de tout cela, compatissez aux maux de vos semblables, Dieu vous en tiendra compte. » Une cinquième porte à la pénitence, c'est la prière, mais une prière continuelle, et qui s'enflamme de plus en plus lorsqu'elle n'est point exaucée. Pour montrer l'efficacité d'une prière persévérante, saint Chrysostôme emploie la parabole de l'ami qui, au milieu de la nuit, vient demander des pains à son ami, dont il ne les obtient qu'à force d'importunités. Il enseigne ensuite qu'on ne doit point se décourager lorsqu'on retombe dans le péché, mais plutôt chercher comme saint Pierre un second baptême dans l'abondance et l'amertume des larmes. Cette troisième homélie est intitulée : *De l'Aumône*.

Analyse de la quatrième homélie, pag. 302.

3. La quatrième a pour titre : *De la Pénitence et de la Prière*. Saint Chrysostôme y dit que c'est pour la quatrième fois qu'il parle sur la pénitence; ce qui marque que cette homélie n'est point déplacée. Rien, selon ce Père, n'est plus capable de consoler les pécheurs que la lecture de l'Ecriture sainte; la tristesse dont le démon se sert pour les jeter dans le désespoir, se dissipe lorsqu'ils voient que plusieurs saints qui étaient tombés par la fragilité humaine, sont retournés à Dieu par la pénitence; ces exemples sont même utiles à ceux qui ne sont pas tombés, parce qu'ils les avertissent de se tenir sur leurs gardes. Nous devons souffrir pendant l'adversité sans nous abattre, mais aussi ne pas nous oublier lorsqu'elle est passée. Saint Chrysostôme se plaint de ce que beaucoup de ses auditeurs en avaient usé autrement, et de ce qu'après avoir fait paraître quelque pénitence dans les fléaux publics des années passées, ils avaient aussitôt oublié les promesses qu'ils avaient alors faites à Dieu. Un changement si prompt lui faisait craindre qu'il ne leur arrivât de plus grands maux, comme il était arrivé autrefois dans de pareilles occasions à Pharaon et aux Juifs. Il les exhorte à abandonner tout autre soin, pour ne penser qu'à leur salut, à remplir avec exactitude les devoirs de chrétien, à recourir à Dieu, qui est le consolateur et le médecin des âmes, toujours prêt à nous ouvrir le trésor de ses grâces, pourvu que nous soyons disposés à les recevoir. Il s'élève contre ceux qui, au lieu de prier pour leurs ennemis, leur voulaient du mal. Vers la fin on y lit ces paroles : « Dieu ne nous afflige par des maladies, par des famines, par des sécheresses, qu'afin que nous recourions à lui, et que nous profitions de ces afflictions pour gagner le ciel. »

Analyse de la cinquième homélie, pag. 309.

4. La cinquième homélie fut faite à l'entrée des jeûnes, c'est-à-dire apparemment le dimanche qui précédait le carême. Elle a pour titre : *Sur le prophète Jonas, sur Daniel et les trois jeunes hommes, et sur la pénitence*. D'autres l'ont intitulée : *Du Jeûne*. Elle traite en effet de cette matière, mais relativement à la pénitence. Saint Chrysostôme y dit que nous devons plus aimer que craindre le jeûne. Si nous avons en horreur la crapule et l'ivresse, nous chérirons le jeûne qui est opposé à l'une et à l'autre; il faut laisser aux démons la crainte du jeûne, qui leur est en effet formidable, surtout lorsqu'il est joint à la prière; c'est le jeûne qui rend tant de solitaires semblables aux anges; c'est par le jeûne que Moïse et Elie se sont rendus dignes de parler à Dieu; ce fut le jeûne qui sauva les Ninivites. Pour engager les plus grands pécheurs à recourir à la pénitence et à ne point s'abandonner au désespoir, il leur fait remarquer que cette ville pécheresse effaça tous ses crimes par trois jours de pénitence, tant est grande la miséricorde de Dieu. Comme une longue pénitence, ajoute-t-il, ne sert de rien à celui qui la fait avec tiédeur et négligence, aussi un temps fort court suffit pour effacer un grand nombre de péchés, à celui qui a du zèle et de la ferveur; c'est ce que prouve l'exemple de saint Pierre qui, dans une seule nuit, effaça par ses larmes le crime qu'il avait commis en reniant trois fois son Maître. Revenant ensuite au jeûne, il montre que ce fut par le jeûne que Daniel se fit respecter des lions, et les trois jeunes hommes de Babylone, des flammes dans lesquelles ils avaient été jetés; enfin que le jeûne est utile même pour la santé, puisque les médecins conviennent que la plupart de nos maladies ne viennent que des excès dans le boire et dans le manger. Il s'excuse d'en dire davantage, sur ce que l'évêque Flavien devait parler après lui; ce qui prouve que cette homélie fut faite à Antioche.

Analyse de la sixième homélie, p. 316.

5. Le titre de la sixième homélie qui est encore *sur le Jeûne*, porte qu'elle fut faite pendant la quatrième semaine de carême, et le texte, que ce fut à la mi-carême. Il est dit dans un endroit que plusieurs chrétiens avaient jeûné jusqu'au soir, et passé néanmoins toute la journée au théâtre; ce qui donne lieu de croire que saint Chrysostôme

la fit le 19 mars, jour auquel les païens célébraient des fêtes en l'honneur de Pallas, et qui apparemment n'avaient pas encore été abolies par les empereurs chrétiens ; on nommait cette fête Quinquatrus, parce qu'on la faisait le cinquième jour d'après les ides de mars. Ce Père, après y avoir représenté la grandeur de ce désordre, fait une peinture affreuse du théâtre et de ses criminels divertissements, l'appelant l'école de la volupté, le collége de l'incontinence, le siége de pestilence, la fournaise de Babylone, où les gestes et les regards lascifs, les paroles sales et les chants luxurieux tiennent lieu de bois, d'étoupe, de poix, de bitume ; il montre que le jeûne n'est d'aucune utilité à une âme qui se repaît de pareils plaisirs ; que c'est renverser d'une main ce que l'on élève de l'autre; que pour être coupable d'adultère, il ne faut que regarder une femme d'un œil de concupiscence, ce qu'il est bien difficile de ne pas faire quand on assiste aux spectacles. Comme plusieurs trouvaient ce précepte de Jésus-Christ impossible, saint Jean Chrysostôme s'applique à leur faire voir que l'observation non-seulement de celui-là, mais encore de tous les autres, est facile à ceux qui font moins d'attention à la difficulté qu'aux récompenses promises aux observateurs des lois de Dieu. C'est faire injure à Dieu que de l'accuser de nous avoir commandé des choses impossibles ; loin que ces préceptes soient au-dessus de nos forces, il s'est trouvé quantité de saints personnages qui sont allés au-delà en observant même les conseils évangéliques, comme la virginité et la pauvreté volontaires ; la difficulté que nous y trouvons vient de ce que nous sommes lâches et malades. Le Saint finit en montrant contre les Juifs que Jésus-Christ est auteur des deux Testaments.

Analyse de la septième homélie, pag. 326.

6. On a intitulé la septième homélie : *De la Pénitence et de la Componction.* Comme on avait lu ce jour-là l'évangile du paralytique à qui Jésus-Christ remit les péchés, saint Chrysostôme en prend occasion de montrer que Dieu ne rejette pas les plus grands pécheurs quand ils ont recours à la pénitence ; qu'il les attend avec une patience admirable ; qu'il ne les laisse vivre ou qu'afin qu'ils se sauvent, ou à cause des justes qui doivent naître d'eux, comme Abraham de Tharé et Job d'Esaü. Il loue la miséricorde du Tout-Puissant qui convertit les plus méchants en bons ; sa sagesse qui attire les pécheurs par les paroles les plus tendres, et qui tient les justes en haleine pour empêcher qu'ils ne tombent dans la négligence. Dieu fait plus, il remet aux pécheurs tout ce qu'ils lui doivent, sur leur simple aveu, comme on le voit par la parabole du fermier évangélique : mais il exige aussi des usures du juste, comme on le voit dans un autre endroit où il dit à un de ses serviteurs : *Pourquoi n'avez-vous pas donné mon argent au changeur, afin qu'à mon retour je le retirasse avec usure ?* La raison de cette conduite de Dieu est fondée sur l'opulence des justes et sur la pauvreté des pécheurs. Il exige tout des premiers parce qu'ils sont riches : il remet tout aux autres parce qu'ils sont pauvres. C'est donc l'intérêt des pécheurs de faire pénitence, non une pénitence qui ne consiste qu'en paroles, mais en œuvres et dont les fruits soient sensibles. Dieu n'en mesure point le temps, mais l'ardeur ; c'est ce que saint Chrysostôme prouve par divers exemples tirés de l'Ancien Testament, après quoi il exhorte les pécheurs d'avoir recours aux larmes et à l'aumône comme aux remèdes les plus souverains, et recommande surtout de la compassion pour une infinité de captifs et de malheureux qui remplissaient les places publiques. C'était apparemment une suite des ravages que les Huns avaient faits en l'an 393.

Matth. XVIII, 26.

Luc. XIX, 23.

I Reg. XVI, 1. II Reg. XII, 13. Josue VI, 17.

Analyse de la huitième homélie, pag. 340.

7. Dans la huitième homélie, qui fut faite le soir, et par conséquent en carême, saint Chrysostôme fait l'éloge de l'Eglise, « qui reçoit, dit-il, dans son sein des vautours, des loups et des serpents, comme l'arche de Noé : mais qui, par la pénitence, en fait des colombes et des agneaux, ce que l'arche ne faisait point. Il ajoute « qu'il ne parlait si souvent de la pénitence que pour multiplier ces heureuses métamorphoses. « Vous êtes pécheurs, mais ne désespérez pas. Si vous péchez tous les jours, faites tous les jours pénitence. Vous me direz peut-être : La pénitence sauvera-t-elle celui a passé toute sa vie dans le crime ? Oui, elle le sauvera : et si vous en voulez un garant, je n'en ai point d'autre que la miséricorde de Dieu. La pénitence seule ne peut rien : mais elle peut tout lorsqu'elle est jointe à la bonté de Dieu. La malice de l'homme, quelque grande qu'elle soit, est une malice bornée : mais la miséricorde de Dieu n'a point de bornes, puisqu'elle est infinie. La malice de l'homme se perd dans la miséricorde de Dieu comme une

étincelle dans la mer. » Saint Chrysostôme exhorte ceux qui n'avaient point encore la force de quitter le péché, de condamner du moins leurs faiblesses et d'en rougir, ce qui était un commencement de salut, et de ne point cesser pour cela de venir à l'église, parce que c'est là qu'ils trouveront des remèdes à tous leurs maux. Le démon nous fait pécher avec hardiesse, et trouver de la honte dans la pénitence ; et nous, au contraire, nous devons mettre notre gloire dans la pénitence, et ne rougir que du péché, puisque le péché est une maladie honteuse dont la pénitence est le remède, les malades fussent-ils même désespérés ; c'est ce que saint Chrysostôme prouve par les endroits de l'Ecriture où nous lisons que les Juifs effacèrent tellement leurs crimes par la pénitence, qu'il ne leur en demeura ni plaie, ni cicatrice.

Isaïe I, 10. XVI, 12. Osée II, 9.

Analyse de la neuvième homélie, pag. 347.

8. Il établit dans la neuvième homélie la nécessité des bonnes œuvres, et répond à ceux qui les regardaient comme extrêmement difficiles dans les embarras du monde, que Lot se sauva au milieu de Sodome, et Job sur son fumier. La peine que la plupart des gens du monde trouvent à faire leur salut, ajoute-t-il, vient de leur négligence à se trouver aux assemblées de l'Eglise et à la célébration des mystères. De là il prend occasion de parler contre ceux qui, après avoir promis un moment auparavant de tenir leur cœur élevé à Dieu, se rendaient coupables à l'heure même, en employant à de vains discours le temps auquel se fait le sacrifice terrible. « Avec quelle confiance, leur dit-il, pouvez-vous approcher des saints mystères, la conscience ainsi souillée, vous qui n'oseriez toucher avec des mains salies le bas de la robe d'un prince ? Gardez-vous bien de croire que ce que vous mangez soit du pain ; ou que ce que vous buvez soit du vin. Ces aliments ne sont pas sujets aux mêmes vicissitudes que les autres. » Il les conjure donc de ne point s'absenter de l'église les jours de sacrifice, et de ne point s'amuser à discourir pendant qu'il est offert, mais d'y assister avec une sainte frayeur, les yeux baissés, l'esprit élevé vers le Seigneur, après s'être dépouillés en entrant de toute inimitié et d'esprit de vengeance, persuadés que nous serons livrés à la même mesure que nous aurons livré les autres. Il les fait souvenir de l'heure à laquelle ce monde finira, et ajoute qu'après cette vie, il n'y aura plus lieu de mériter ni de faire pénitence.

§ IV.

Des Homélies sur la Nativité et le Baptême de Jésus-Christ.

1. La première de ces deux homélies, dont Théodoret rapporte deux endroits, fut faite le jour de Noël de l'an 386 [1], comme on le voit par ce qu'y dit saint Chrysostôme, que pendant le mois de septembre dernier il avait fait plusieurs longs discours *contre les Juifs*. Or, nous avons vu plus haut qu'il les avait faits en cette année. On voit par cette homélie qu'il n'y avait pas encore dix ans qu'on célébrait à Antioche la naissance de Jésus-Christ le 25 décembre, comme une fête distinguée de celle de l'Epiphanie. Des mariniers et d'autres gens peu considérables par leur naissance, mais qui pouvaient l'être par leurs vertus, avaient apporté ce changement d'Occident. Il se trouva d'abord des oppositions, et diverses personnes en murmurèrent : mais cela n'empêcha pas que l'on ne fît cette fête avec beaucoup de solennité. Ce fut pour en établir la vénération de plus en plus, que saint Chrysostôme entreprit cette homélie. Cinq jours auparavant, c'est-à-dire le jour de la fête de saint Philogone, il avait invité le peuple à se trouver à l'église le jour de Noël, et on y accourut en foule. Il fit donc voir que c'était véritablement en ce jour que Jésus-Christ était né, et en donna pour première preuve le progrès étonnant que la fête de Noël avait fait en peu de temps par tout le monde, ce qui ne serait point arrivé si son établissement ne venait de Dieu. La seconde preuve est que cette fête se faisait le 25 décembre d'un temps immémorial dans l'Occident, depuis la Thrace jusqu'aux extrémités de l'Espagne, et surtout à Rome où l'on conservait les registres du dénombrement fait sous Quirinus par ordre de l'empereur Auguste, et dans lesquels sans doute on avait trouvé le jour de la naissance de Jésus-Christ. Il tire une troisième preuve de l'Evangile même, mais en supposant que Zacharie, père de saint Jean-Baptiste, était grand pontife ; la voici : « Le mois dans lequel Jésus-Christ fut conçu, était le sixième de la grossesse d'Elisabeth. Or ce mois était celui

[1] Theodoret, *Dialog.* 1, pag. 44.

de mars, puisque ce fut dans le Saint des saints que l'ange annonça à Zacharie que sa femme concevrait, et qu'il n'entrait dans le sanctuaire, en sa qualité de grand-pontife, qu'une fois l'année, c'est-à-dire pendant la fête des Tabernacles, que l'on célébrait sur la fin de septembre. Si donc Jésus-Christ a été conçu dans le mois de mars, il est né incontestablement dans celui de décembre. » Saint Jean Chrysostôme répond ensuite aux païens qui se moquaient de ce que nous croyons un Dieu né d'une femme selon la chair, eux qui n'ont pas honte de croire que la Divinité soit renfermée dans des pierres et dans du bois. Il combat aussi les manichéens qui niaient la réalité de l'incarnation et soutenaient, contre toute vraisemblance, que l'âme des bêtes est une particule de l'essence divine. Il s'étend sur la bonté de Dieu qui éclate principalement dans le mystère de l'incarnation, et exhorte le peuple à reconnaître un si grand bienfait par des actes de foi, d'espérance, de charité et de miséricorde, et en approchant de la sainte table avec une conscience pure et avec crainte et modestie.

Analyse de l'homélie sur le Baptême de Jésus-Christ.

2. Saint Chrysostôme qui, sur la fin de sa dernière homélie, s'était plaint de ce qu'on s'approchait de la sainte table avec tumulte et en se poussant les uns les autres, fait encore la même plainte dans son homélie *sur le Baptême de Jésus-Christ,* et ajoute qu'il ne cessera de prêcher sur la modestie et le respect que l'on doit apporter à la participation des saints mystères, et d'exhorter de ne s'y présenter qu'avec une conscience pure, et non à cause de l'occurrence d'un jour de fête. Il avait traité cette matière dans l'homélie *sur saint Philogone,* et dans celle qu'il fit cinq jours après *sur la Naissance du Sauveur* en l'an 386 : ce qui nous détermine à rapporter l'homélie *sur le Baptême de Jésus-Christ* au jour de l'Epiphanie de l'an 387, étant vraisemblable qu'elle suivit de près les deux autres. La solennité de cette fête avait attiré ce jour-là à l'église une très-grande foule de peuple. Saint Chrysostôme la voyant, s'écria : « Quelle consolation pour nous ! Quelle gloire pour Dieu ! Quelle utilité pour les âmes, si ce saint temple était toujours aussi rempli que nous le voyons aujourd'hui ! » Mais, faisant réflexion qu'après la fête toute cette grande assemblée se dissiperait, il s'affligea de ce que l'Eglise ne possédait ses enfants qu'aux jours solennels. Il se trouvait même des chrétiens qui n'y venaient qu'une ou deux fois l'année, la plupart sous prétexte qu'ils avaient besoin de leur temps pour gagner de quoi vivre. Le Saint regarde cette excuse comme frivole, puisque de sept jours qu'avait la semaine, Dieu ne s'en réservait qu'un, leur laissant les six autres. Il les exhorte donc à donner à Dieu ce jour, ou du moins à lui en accorder deux autres, de crainte qu'irrité de leur refus, il ne rendît inutile leurs travaux de la semaine et même de l'année. « Si vous ne venez à l'église qu'une ou deux fois l'année, ajoute-t-il, comment pourra-t-on vous instruire des choses qui sont nécessaires au salut, comme de la nature de l'âme, de celle du corps, de l'immortalité, de la vie éternelle, des peines de l'enfer, de la miséricorde de Dieu, du baptême, de la pénitence, de la sainteté des anges, de la malice des démons, des dogmes qui regardent les mœurs, des hérésies, et de tant d'autres choses dont il faut qu'un chrétien soit informé, pour en rendre compte à ceux qui l'interrogeront sur ces points ? » Venant ensuite aux mystères de l'Epiphanie, il dit que chacun savait que cette solennité se nommait Epiphanie ou Apparition ; mais que la plupart ignoraient de qui était cette apparition, et s'il y en avait deux ou seulement une. Il leur apprend qu'il y a deux Epiphanies, celle dont ils célébraient la fête, et celle qui devait se faire avec éclat à la consommation des siècles ; qu'on ne donne point le nom de l'Epiphanie au jour de la naissance du Sauveur, mais à celui de son baptême, parce que ce fut seulement en ce jour qu'il se fit connaître. Il raconte qu'en mémoire de ce que Jésus-Christ avait sanctifié ce jour-là les eaux par son baptême, tout le monde allait la nuit de l'Epiphanie puiser de l'eau pour la garder toute l'année, ou même au-delà, et que, par un miracle évident cette eau ne se corrompait point, étant aussi bonne et aussi fraîche après deux ou trois ans, que le jour qu'on l'avait puisée. Ensuite il explique ce qui regarde le baptême de Jésus-Christ, distinguant d'abord trois sortes de baptêmes : celui des juifs, celui de saint Jean et celui de Jésus-Christ même. « Celui des juifs, dit-il, purifiait des souillures légales, mais n'effaçait ni le vol, ni l'adultère, ni les autres crimes. Le baptême de saint Jean portait à la pénitence, mais n'ôtait

point les péchés, ne donnait point le Saint-Esprit, ne conférait point la grâce, comme le fait le baptême de Jésus-Christ, qui par là est beaucoup supérieur aux deux autres. Le Sauveur n'a pu recevoir les baptêmes des juifs, n'ayant contracté aucune souillure légale; il n'a pas dû recevoir le sien, puisqu'il n'avait aucun péché à laver et qu'il était rempli du Saint-Esprit; il reçut donc celui de saint Jean, non en esprit de pénitence, mais pour le faire connaître aux nations d'une manière non équivoque, par la voix du Père et le témoignage du Saint-Esprit, qui descendit sur lui en forme de colombe; et encore pour accomplir toute justice, ainsi qu'il le dit lui-même. » Parlant ensuite de ceux qui, ayant plus d'égard à la solennité de la fête qu'à la pureté de leur conscience, s'approchaient des saints mystères le cœur souillé, il proteste qu'il n'y admettra point ceux qu'il saura s'en être rendus indignes par une vie déréglée, laissant au jugement de Dieu ceux dont la vie ne lui sera pas connue. L'usage était de tenir les portes de l'église fermées depuis le temps qu'on avait renvoyé les pénitents jusqu'après la communion; ce qui faisait que ceux qui s'ennuyaient, s'empressaient de communier des premiers, afin de sortir ensuite. Saint Chrysostôme parle contre le tumulte, la confusion et le scandale qu'occasionnait cette façon d'agir, et exhorte tout le monde à demeurer jusqu'à la fin des prières et des actions de grâces par lesquelles l'Eglise termine le sacrifice.

§ V.

Des homélies sur la trahison de Judas, sur la Croix et sur le Cimetière; sur la Croix et sur le bon Larron; sur la Résurrection des morts; sur celle de Jésus-Christ, sur son Ascension et sur la Pentecôte.

Analyse des deux homélies sur la Trahison de Judas, pag. 376 et 86.

1. Dans le catalogue d'Augsbourg, qui marque en détail les vrais ouvrages de saint Chrysostôme, il n'est fait mention que de la première des deux homélies *sur la Trahison de Judas,* apparemment parce que la seconde lui est à peu près semblable. Cette ressemblance peut venir de ce que saint Chrysostôme, voulant prêcher un jour de jeudi saint sur la trahison de Judas et sur la cène du Seigneur, ne fit que répéter le discours qu'il avait fait en pareil jour et sur le même sujet quelques années auparavant, en y faisant quelques légers changements. Il dit au commencement de la seconde qu'il aurait continué de parler sur Abraham, si la circonstance de la fête ne lui eût fait changer d'objet; ce qui montre qu'il interrompit l'explication de la Genèse pour parler de la trahison de Judas. On voit par la première homélie qu'il ne put l'étendre beaucoup, parce qu'il y avait un très-grand nombre de personnes qui se préparaient à communier, et qu'on était déjà sur le soir lorsqu'il la commença. Dans l'une et dans l'autre il parle du malheur de Judas et de ceux qui persécutent les justes, et il dit : « Ce ne sont point ceux qui sont persécutés qu'il faut pleurer, mais ceux qui persécutent, puisque les persécutions ouvrent aux premiers la porte du ciel, aux seconds celles de l'enfer. Cette considération doit porter ceux qui souffrent à prier pour ceux qui les font souffrir, comme Jésus-Christ les y oblige, non-seulement pour l'avantage de leurs ennemis, mais aussi pour leur propre avantage, attendu que c'est un moyen d'obtenir la rémission de leurs péchés. » Saint Chrysostôme avait à cœur cette matière; et il avait déjà employé quatre jours à exhorter ses auditeurs à prier pour leurs ennemis. Il se sert de la trahison de Judas pour nous apprendre à ne nous négliger jamais, et à ne point présumer de nous-mêmes, de peur de tomber dans l'apostasie, comme cet apôtre. Il répète ce qu'il avait dit ailleurs, que « Jésus-Christ n'oublia ni avertissement ni menaces pour le retirer de son aveuglement et le porter à ne point exécuter son détestable dessein. Mais Dieu, ajoute-t-il, qui veut que nous soyons vertueux avec liberté, et qui nous laisse les maîtres de nos actions, ne lui fit pas de violence pour l'attirer à lui, quoiqu'il eût pu l'y attirer par sa seule vertu, comme il avait attiré saint Matthieu et la femme pécheresse. » Passant ensuite à la dernière cène de Jésus-Christ, il fait voir que les Juifs ne peuvent plus immoler légitimement l'agneau pascal depuis qu'ils sont dans une terre étrangère et qu'ils n'ont plus de temple. Cet agneau n'était que la figure de celui qui s'immole sur nos autels; la Pâque des juifs n'était, à l'égard de la Pâque spirituelle des chrétiens, que ce que l'ombre est à l'égard du corps; le corps que le Sauveur présenta à ses Apôtres sur la fin de la dernière cène, était le même que celui que Judas devait vendre, et le même que nous mangeons tous les jours dans l'Eucharistie, dont saint Chry-

sostôme établit ici la réalité en des termes si forts et si clairs, qu'il semble avoir eu dessein d'éluder toutes les chicanes et les distinctions frivoles des hérétiques. Pour engager ses auditeurs à ne point s'approcher comme Judas de ce mystère, il en relève la dignité, recommandant surtout de n'avoir aucune haine lorsqu'ils se donnent le baiser de paix, et lorsqu'ils reçoivent ensuite ce sacré corps que Jésus-Christ a livré à la mort pour ses ennemis et qu'il ne nous donne que pour nous unir tous en un seul corps et en une seule âme.

Analyse de l'homélie sur la Croix et le Cimetière, pag. 397.

2. Il est dit dans l'homélie *sur sainte Domnine et ses filles,* prêchée le jour de leur fête, que saint Chrysostôme en avait fait une environ vingt jours auparavant *sur la Croix,* dans laquelle il s'était beaucoup étendu sur ces paroles du psaume : *Il a brisé les portes d'airain;* ce qui convient parfaitement à l'homélie que nous avons *sur la Croix et le Cimetière,* faite le jour que Jésus-Christ descendit aux enfers, c'est-à-dire le jour du vendredi saint. Le *Martyrologe* de saint Jérôme et plusieurs autres mettent la fête de ces saintes martyres le 14 avril. Ainsi il y a apparence que l'homélie *sur la Croix* fut faite en 392, puisqu'en cette année Pâques était le 28 mars, et qu'en comptant depuis le 26 inclusivement, jour du vendredi saint, jusqu'au 14 avril, fête de sainte Domnine, on trouve les vingt jours d'intervalle écoulés entre ces deux homélies. Les Grecs, persuadés que saint Chrysostôme prêcha celle qui est *sur la Croix,* le jour de l'Exaltation, 14 septembre, ont fixé la fête de sainte Domnine au 4 octobre ; mais, outre que la fête de l'Exaltation n'était pas encore établie alors, ce Père dit plus d'une fois dans cette homélie, qu'il parlait le jour même de la mort de Jésus-Christ. Il la prêcha hors de la ville, dans l'église du cimetière qu'il qualifie du nom de *Martyre,* parce qu'il y avait le corps de plusieurs martyrs qui y reposaient : on avait coutume à Antioche d'y faire l'office le jour du vendredi saint. La raison que saint Chrysostôme rend de cet usage, est que Jésus-Christ avait souffert et était mort hors de la ville de Jérusalem. D'ailleurs, ajoute-t-il, les anciens d'Antioche avaient préféré ce cimetière à beaucoup d'autres endroits qui étaient hors de la ville, pour imiter le Sauveur qui en ce jour était descendu pour visiter les morts. L'orateur donne en passant la signification du mot *cimetière,* que l'on peut rendre par *dortoir* ou lieu où l'on dort, parce que, depuis la mort de Jésus-Christ, la mort n'est plus qu'un sommeil pour les chrétiens. Voici comment il représente la victoire que Jésus-Christ a remportée sur l'enfer. « Le démon, dit-il, avait vaincu par une vierge, c'est-à-dire par Eve qu'il avait séduite par l'arbre du bien et du mal, et par la mort qui fut la peine de la prévarication de nos premiers pères. Jésus-Christ voulant vaincre cet esprit de ténèbres avec les mêmes instruments, lui a opposé la virginité de sa mère, l'arbre de la croix et sa propre mort. » Il montre l'avantage que nous tirons d'une victoire qui ne nous avait rien coûté, et dont la croix est le trophée. Comme le peuple devait communier le soir, suivant la pratique de diverses Eglises même d'Occident, le saint Père exhorte les fidèles à s'approcher de cet Agneau immolé, avec autant de respect que les anges en témoignèrent pour le tombeau où il avait été mis, quoiqu'il n'y fût plus; c'est que l'on continuait, malgré ses fréquentes remontrances, à recevoir la communion avec beaucoup de tumulte.

Analyse d[e] deux homéli[es] sur la Cr[oix] et le bon L[a]rron, p. 4[...]

3. Ces deux homélies sont presque toutes semblables, d'où vient que Savilius les a mises à côté l'une de l'autre dans son édition; elles furent prêchées le vendredi saint, les mêmes années dans lesquelles saint Chrysostôme fit ses deux discours *sur la trahison de Judas,* comme on le voit par ces paroles : « J'ai [1] fait voir hier la différence de la conduite de Judas, et de celle des autres disciples. » Le pape saint [2] Léon et Jonas, évêque d'Orléans, en citent un endroit. Saint Chrysostôme nous apprend dans cette homélie que le jour du crucifiement de Jésus-Christ est pour nous une fête et un sujet de réjouissance, parce que tout notre bonheur vient de la croix, de ce nouvel autel où Jésus-Christ, prêtre selon l'esprit et victime selon la chair, s'est immolé pour nous, de cette clef qui, dès le jour même, ouvrit le paradis, afin qu'un voleur y entrât le premier. Il dit beaucoup de choses du bon larron, supposant néanmoins qu'il blasphémait contre Jésus-Christ, lorsque le divin Sauveur le convertit en changeant sa mauvaise volonté et en amollissant son cœur, dont la dureté surpassait celle de la pierre. Il dit de la croix qu'elle paraîtra

[1] Pag. 403. — [2] Leo, *Epist.* 74, p. 710; Jonas Aurelian., *de Cultu imaginum*, pag. 180.

au dernier jour portée par les anges et les archanges, et plus éclatante que le soleil. Passant à la nécessité de prier pour ses ennemis, dont il avait déjà parlé le jour précédent, qui était le jeudi saint, il exhorte les chrétiens à imiter le Sauveur qui pria pour ses ennemis. « Mais, direz-vous, comment puis-je imiter Jésus-Christ, moi qui ne suis que faiblesse? Vous le pouvez, si vous voulez, répond saint Chrysostôme; car si cela était au-dessus de vos forces, Jésus-Christ ne vous dirait pas : *Apprenez de moi que je suis doux et humble de cœur;* et saint Paul ne vous exhorterait pas d'être *son imitateur,* comme *il l'était lui-même de Jésus-Christ*. Il y a plus : dans la loi ancienne où la grâce était moins abondante, Moïse, David et Samuel n'ont-ils pas prié pour leurs ennemis? La chose n'est donc point impossible. »

…alyse de …mélie sur … Résur-…ion des …ts, pag.

4. Saint Chrysostôme dit au commencement de son homélie *sur la Résurrection des morts,* qu'il avait parlé, depuis peu de temps, de la gloire du Fils unique de Dieu et avait fermé la bouche aux hérétiques qui le disaient inférieur à son Père. C'étaient les anoméens, contre lesquels il fit plusieurs discours en 387. Il faut donc rapporter au même temps cette homélie *sur la Résurrection des morts* [1]. Le but du saint évêque, dans cette homélie, est d'y montrer que la résurrection des morts est un point capital dans la religion, tant par rapport à la loi que par rapport aux mœurs, parce que celui qui est persuadé qu'il ressuscitera, croit plus facilement les autres vérités de l'Evangile, et prend plus de soin d'y conformer sa vie. « C'est, ajoute-t-il, la croyance de la résurrection et du jugement dernier qui fait trembler le pécheur, et qui rassure le juste. L'espérance de ressusciter a soutenu les premiers chrétiens dans les persécutions, et, à leur exemple, nous devons moins faire d'attention aux maux que nous endurons, qu'aux biens dont nous jouirons après la résurrection. Ces biens sont à la vérité invibsiles, mais ils n'en sont pas moins réels. » Il oppose à ceux qui niaient la possibilité de la résurrection, l'autorité de saint Paul, la toute-puissance de Dieu qui s'est manifestée par tant d'effets aussi surprenants que l'est la résurrection des corps; les miracles opérés dès cette vie, soit en ressuscitant les morts, soit en chassant les démons, soit en guérissant les malades. « Qu'on ne me dise point, ajoute ce Père, que ces miracles ne se font plus : il suffit qu'ils aient été faits par ceux qui nous ont annoncé la religion que nous professons. S'ils n'en avaient point fait, comment, étant gens sans lettres, pauvres et de vile condition, auraient-ils pu convertir tout l'univers? D'ailleurs, n'y a-t-il pas un pouvoir égal à délivrer l'âme de la mort et du péché, et à ressusciter un mort? Or, c'est ce qui se fait encore aujourd'hui par le baptême et par la pénitence. Ces dons de Dieu sont encore communs, car le mystère du corps et du sang de Jésus-Christ ne se célèbre point sans la grâce du Saint-Esprit, et sans elle nous n'aurions ni ordinations, ni prêtres. »

Analyse de l'homélie sur la Résurrection du Sauveur, p. 437.

5. L'homélie *sur la Résurrection* fut faite le jour de Pâques, mais on ne sait précisément en quelle année [2]. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'elle fut faite quelques jours avant la première homélie *sur le commencement des Actes* [3], où elle est citée, et avant la trente-troisième *sur la Genèse,* où saint Chrysostôme témoigne qu'il n'avait interrompu ses homélies sur cette partie de l'Ecriture, que pour traiter du mystère de la Résurrection, le jour auquel on le célébrait. Comme ce Père avait dit dans un discours prêché pendant le carême, qu'il pouvait arriver qu'en jeûnant on ne jeûnât pas, parce que ce n'est point jeûner véritablement, que de ne pas s'abstenir de pécher, il se propose de montrer dans cette homélie que, quoique le temps de jeûner fût passé, on pouvait le continuer par un jeûne spirituel, c'est-à-dire par l'abstinence du péché, préférable à celle des aliments corporels. « Je n'entendais, dit-il, pendant le carême que des gens qui se plaignaient que la privation du bain leur était insupportable; que la boisson de l'eau les incommodait; que les légumes leur paraissaient insipides. Le jeûne que je vous propose aujourd'hui ne saurait occasionner de semblables plaintes. Prenez le bain, mangez de la viande, buvez du vin avec modération, usez de tout, abstenez-vous seulement de pécher. On peut être ivre sans boire de vin, comme on peut boire du vin sans être ivre : car l'ivresse est un renversement de raison, qui peut venir de la cupidité et de la colère. » Saint Chrysostôme dit beaucoup de choses sur l'ivresse, d'où vient que cette homélie est aussi intitulée :

[1] C'est le sentiment de Stilting, qui la rapporte au mois de février. (*L'éditeur.*)

[2] Cette homélie se rapporte à l'an 388. (*L'éditeur.*

[3] Homil. 1 *in Princip. act.*, num. 2.

Contre les ivrognes. Il relève ensuite la fête de la Résurrection par les grâces que nous y recevons et par la délivrance de la double mort, savoir du corps et de l'âme que Jésus-Christ nous a procurée en ressuscitant. Il exhorte les pauvres à prendre part à cette fête. « Les richesses, dit-il, n'y sont d'aucun usage, ce qui n'a pas lieu dans les fêtes profanes, où le pauvre est dans la tristesse, parce qu'il ne peut faire les dépenses que font les riches pour leurs tables et pour leurs habits. Mais dans la fête que nous célébrons, ajoute-t-il, la table et les habits sont communs aux pauvres et aux riches : le dernier des indigents participe au même banquet que l'empereur, et peut-être avec plus d'assurance, parce qu'il a la conscience moins souillée. Il arrive même qu'un domestique et une servante fidèles y sont admis, tandis qu'on en éloigne le maître et la maîtresse, parce qu'ils ne sont pas initiés. Le vêtement qui se donne en ce jour au pauvre comme au riche, est Jésus-Christ même, dont l'un et l'autre se revêtent dans le baptême, selon que le dit saint Paul dans son épître aux Galates. » Ensuite saint Chrysostôme s'adresse aux nouveaux baptisés, qu'il exhorte à fuir les choses mêmes qui étaient ou qui paraissaient indifférentes, comme les ris, les regards indiscrets et la bonne chère, qui conduisent peu à peu aux plus grands désordres. C'est pour les fortifier dans la piété que pendant les sept jours qui suivaient leur baptême, on tenait l'assemblée; ils étaient donc obligés de s'y trouver pour y participer chaque jour à la table spirituelle, et pour s'y nourrir de la parole de Dieu, qu'il promet de leur annoncer. Plus la grâce qu'ils ont reçue est grande, plus la guerre que le démon va leur faire sera rude; mais Dieu ne le permet ainsi qu'afin qu'ils éprouvent quelle est la force qu'il leur a communiquée.

Analyse de l'homélie sur l'Ascension, pag. 447.

6. L'homélie *sur l'Ascension*, qui est citée [1] par plusieurs anciens, fut prêchée le jour de cette fête dans une église située hors de la ville d'Antioche, et appelée la Romaine, parce qu'elle était proche d'une porte qui avait ce nom [2]. Il y avait dans cette église, ou dans le cimetière voisin, quelques martyrs enterrés confusément parmi des hérétiques; ce pouvait être des évêques ariens d'Antioche. Le peuple avait beaucoup de vénération pour ces martyrs, et on allait en foule prier sur leurs tombeaux, mais non sans quelque scrupule, parce que la confusion dans laquelle étaient tous ces corps, pouvait faire prendre le corps d'un hérétique pour celui d'un martyr. Ce motif obligea l'évêque Flavien, zélé pour la gloire des martyrs, d'exhumer leurs corps et de les faire transporter auprès de l'autel de cette église, dans un tombeau élevé, séparant ainsi, dit saint Chrysostôme, les agneaux d'avec les loups, et les vivants d'avec morts; car Flavien laissa les corps des hérétiques au même endroit où ils avaient été enterrés; c'est de quoi saint Chrysostôme le loue comme d'une œuvre de piété envers les morts. Pour animer le peuple à honorer les martyrs dont on avait transféré les reliques, on alla faire l'office dans cette église le jour de l'Ascension; et ce fut là que saint Chrysostôme fit son homélie sur cette fête, mais on ne sait en quelle année. « Tout concourait, dit-il, à rendre l'assemblée illustre et respectable : la foule du peuple, la présence des martyrs et celle des anges; car si l'air est rempli d'anges qui s'opposent sans cesse aux efforts que font les démons pour nous perdre, à plus forte raison l'église en est-elle remplie, surtout en ce jour auquel le roi des anges est monté dans le ciel. » Il établit la grandeur de cette fête sur les bienfaits qu'elle a procurés aux hommes en les réconciliant avec Dieu, en les élevant à la royauté du ciel en la personne de Jésus-Christ, eux qui n'avaient mérité que les effets de la colère du Seigneur, en plaçant notre nature au-dessus de toutes les puissances célestes, et en la faisant asseoir à la droite du Père. Il ajoute : « Comme elle ne pouvait descendre plus bas qu'elle avait fait par le péché, elle ne pouvait monter à un plus haut degré que celui auquel Jésus-Christ l'a élevée, et les anges, loin de nous porter envie, se réjouissent de notre gloire, comme ils s'affligeaient auparavant de notre malheur, puisqu'ils ont d'autant plus de charité et de tendresse, qu'ils sont plus saints et plus parfaits en vertu; enfin nous devons nous tenir toujours prêts pour recevoir Jésus-Christ quand il descendra du ciel une seconde fois, et mettre encore tout notre bonheur en lui plutôt que dans

[1] Justinianus, in tract. *adversus Origenis errores*, pag. 647; S. Leo, *Epist.* 134, pag. 352 novæ editionis; Vigilius Tapsensis, lib. V *contra Eutich.*, p. 81; Theodoretus, *Dialog.* 2, pag. 104 et 105; Ephrem Antiochenus, apud Photium, *cod.* 229, pag. 827.

[2] Ce fut peut-être en l'an 388. (*L'éditeur.*)

les richesses et les grandeurs du monde. »

Analyse de la première homélie sur la Pentecôte, t. I.

7. On ne sait si la première homélie *sur la Pentecôte* est la même dont parle saint Chrysostôme dans la cinquième *sur Anne, mère de Samuel,* ou si c'en est une autre. On y trouve quelque chose contre ceux qui ne venaient à l'église qu'aux jours des grandes fêtes, mais on n'y rencontre rien touchant l'enfant prodigue; néanmoins saint Chrysostôme avait traité ces deux points dans l'homélie *sur la Pentecôte,* citée dans la cinquième *sur Anne, mère de Samuel;* il faut donc avouer ou que cette homélie est perdue, ou que nous ne l'avons pas entière, ou enfin que ce Père a pu, pendant douze ans qu'il a prêché à Antioche, parler plus d'une fois, et cela le jour de la Pentecôte, contre ceux qui ne venaient à l'église que les grandes fêtes [1]. Il ne veut point que ces sortes de négligents s'autorisent de ce que le Seigneur se contentait dans la loi ancienne d'ordonner aux Israélites de paraître en sa présence trois fois l'année. « Ce peuple dispersé par toute la Judée, dit-il, ne pouvait se trouver tous les jours à Jérusalem, le lieu seul où il était permis d'offrir au Seigneur. Mais aujourd'hui les habitants d'une même ville, dont la plupart ne demeurent point éloignés de l'église, peuvent s'y rendre aisément; d'ailleurs, les Juifs n'avaient que trois fêtes pendant l'année; mais l'année entière doit être une fête continuelle pour les chrétiens. » On en distinguait néanmoins trois principales dans l'Eglise, savoir : l'Epiphanie, Pâques et la Pentecôte; mais ces fêtes, suivant la remarque de saint Chrysostôme, pouvaient se célébrer tous les jours, « car l'Epiphanie n'a été établie que pour nous faire ressouvenir que Dieu a été vu sur la terre, et qu'il y a conversé avec les hommes; or il y est encore aujourd'hui, et il y sera jusqu'à la fin des siècles, selon sa promesse. La fête de Pâques est la mémoire de la Passion du Sauveur; nous pouvons la faire par conséquent toutes les fois que nous participons à l'Eucharistie, selon ces paroles de saint Paul : *Lorsque vous mangerez ce pain et que vous boirez ce calice, vous annoncerez la mort du Seigneur*. Nous pouvons aussi célébrer tous les jours la fête de la Pentecôte, puisque le Saint-Esprit descend chaque jour sur ceux qui aiment Dieu et qui gardent ses commandements. » On pourrait s'étonner pourquoi saint Chrysostôme appelle ici l'Epiphanie la première fête de l'année, et pourquoi il ne place pas celle de Noël entre les principales, quoiqu'elle se célébrât dès-lors à Antioche le 25 de décembre, comme nous l'avons vu dans l'homélie faite en ce jour; mais il faut croire qu'il n'en a usé ainsi que parce qu'il n'y avait pas longtemps que l'on faisait en cette ville la fête de Noël, séparément de celle de l'Epiphanie, et qu'il y avait même des personnes qui murmuraient encore de cette distinction. En parlant de la grandeur du don que nous avons reçu le jour de la Pentecôte, il l'appelle un don de réconciliation, dont la venue du Saint-Esprit a été le sceau. « C'est pour cela, ajoute-t-il, qu'il n'est descendu qu'après que Jésus-Christ eut été glorifié, c'est-à-dire après qu'il eut effacé par sa Passion les crimes qui empêchaient notre réconciliation. » Il en prouve la vérité, et celle de la descente du Saint-Esprit par les miracles que les Apôtres opèrent après l'avoir reçu. Il se pose ensuite cette objection : Si les miracles sont la preuve de la présence du Saint-Esprit, il n'est donc plus maintenant dans l'Eglise, puisqu'on n'y fait plus de miracles. Il répond : « Si le Saint-Esprit n'était point dans l'Eglise, les néophytes qui ont été baptisés la nuit précédente, ne seraient point purifiés, puisque personne ne le peut être qu'en recevant le Saint-Esprit; nous ne pourrions non plus prier Jésus-Christ, puisqu'on ne peut le faire que par le Saint-Esprit, ainsi que l'enseigne saint Paul. Il n'y aurait dans l'Eglise ni docteur ni pasteur, puisque, selon le même Apôtre, c'est le Saint-Esprit qui les établit; enfin, si le Saint-Esprit n'était point dans l'église, comment pourriez-vous répondre à notre père commun que voilà, lorsqu'il vous donne la paix (il parle de Flavien) : *Et avec votre Esprit*. Qu'entendez-vous par ces paroles qui vous servent de réponse lorsqu'il vous donne la paix de dessus son trône, et lorsqu'il offre pour vous le redoutable sacrifice, sinon que ce n'est point le prêtre qui change les dons, ni qui opère ce sacrifice mystique, mais la grâce du Saint-Esprit qui descend sur ces dons? Au reste, si les signes visibles et miraculeux n'accompagnent plus la descente du Saint-Esprit; cela ne fait qu'honneur à notre foi, puisque Dieu la juge assez affermie pour n'avoir pas besoin de ces appuis extérieurs et sensibles, qui étaient nécessaires à des esprits gros-

1 Cor. XII, 3.

Act. XX, 28.

[1] Cette homélie paraît avoir été prononcée en l'an 388. (*L'éditeur*.)

siers et à des hommes qui avaient abandonné tout récemment le paganisme. » Saint Chrysostôme témoigne qu'il aurait souhaité expliquer pourquoi le Saint-Esprit était descendu le jour de la Pentecôte; pourquoi en forme de langues de feu, et pourquoi dix jours après l'Ascension; mais, craignant de trop allonger son discours, il le finit en exhortant ses auditeurs à vivre de façon qu'ils puissent participer un jour à la gloire que Jésus-Christ est allé leur préparer.

Analyse de la deuxième homélie sur la Pentecôte, pag. 468.

8. Dans la seconde homélie il appelle la Pentecôte le comble de tous les biens et la première ou la métropole de toutes les fêtes, parce qu'elle est le but et l'accomplissement de toutes les autres. Après cela, il fait l'énumération de toutes les grâces que nous recevons par le Saint-Esprit, d'où il prend occasion d'en établir la divinité contre les macédoniens, insistant principalement sur ces paroles de Jésus-Christ à ses Apôtres : *Allez, enseignez toutes les nations, les baptisant au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit.* Il rend ensuite raison pourquoi Jésus-Christ n'envoie pas le Saint-Esprit aux Apôtres incontinent après son ascension : ce fut pour le leur faire désirer avec plus d'ardeur, et leur faire sentir davantage le besoin qu'ils en avaient. Il ajoute qu'il descendit en forme de langues de feu, pour marquer que la doctrine que les Apôtres étaient chargés d'annoncer, consumerait comme le feu les épines de nos âmes, et que le don principal du Saint-Esprit, était la charité. Il exhorte ses auditeurs à se laisser embraser de cette charité, et il engage ceux qui avaient été baptisés ce jour-là, à conserver soigneusement l'innocence qu'ils avaient reçue, et dont l'habit blanc qu'ils portaient était le symbole.

§ VI.

Des Panégyriques de saint Paul.

On ne sait en quelle année ils ont été faits.

1. Saint Chrysostôme témoigne dans son homélie *sur les Calendes* ou *contre les Etrennes* faites le premier jour de janvier, qu'il avait été obligé d'interrompre le cours des éloges de saint Paul pour parler contre les abus qui se commettaient en ce jour-là. Quelques-uns ont cru qu'il s'agissait de l'homélie *sur la demande des enfants de Zébédée,* où en effet saint Chrysostôme dit quelque chose à la louange de saint Paul; d'autres l'ont entendu de l'homélie où ce Père traite des qualités que doit avoir la femme que l'on se propose d'épouser, où l'on trouve encore quelque chose à la louange de cet Apôtre. Mais il paraît hors de doute que ce n'est ni à l'une ni à l'autre de ces deux homélies que se rapportent les paroles de l'homélie *sur les Calendes,* et qu'elles supposent [1] une suite de discours tous faits en l'honneur de saint Paul, et dont les uns ont été prononcés quelques jours avant le 1er de janvier, et les autres après; c'est ce qui peut s'entendre naturellement des sept panégyriques que nous avons de cet Apôtre. On ne peut douter qu'ils n'aient été prêchés à Antioche, puisque saint Chrysostôme parle dans le quatrième de Daphné, qui était un faubourg de cette ville, et qu'il témoigne, dans le commencement du sixième, qu'il les avait prononcés assez près l'un de l'autre [2]. Nous en avons une traduction latine, qu'on croit être d'Annius le Pélagien, natif de Célède en Campanie, qui vivait au commencement du vᵉ siècle. Ce traducteur, en effet, donne au défenseur de la grâce de Jésus-Christ les noms odieux de manichéen et de traducien, noms dont les pélagiens avaient coutume de se servir en parlant des catholiques. Il semble même n'avoir entrepris cette traduction que parce qu'il croyait trouver dans ces panégyriques de quoi favoriser ses erreurs. Elle est adressée au prêtre Evangelus, qui était aussi de la secte des pélagiens. On ne trouve dans aucun de ces panégyriques ce que Photius [3] cite d'un discours de saint Chrysostôme *sur saint Paul,* mais il pouvait l'avoir tiré de quelque autre discours qui n'est pas venu jusqu'à nous.

Ana[lyse du] premi[er dis]cours.

2. Saint Chrysostôme entreprend, dans le premier panégyrique, de montrer que saint Paul a rassemblé dans un degré éminent tout ce qu'il y a de bon et de grand, non-seulement parmi les hommes, mais encore parmi les anges. « Saint Paul a possédé lui seul, dit-il, les vertus de tous les autres; il les a pratiquées toutes ensemble plus parfai-

[1] *Nuper igitur cum beatum Paulum encomiis celebrarem, ita exultavistis, quasi ipsum præsentem vidissetis... Volebam ante in idem argumentum hodie descendere; sed ad alia quædam, quæ magis urgent, oratio nostra provehitur, in quibus a tota hodie civitate peccatur.* Chrysost., homil. *in Calendas.*

[2] Ces discours paraissent avoir été prêchés durant les deux premières années de la prêtrise de saint Jean Chrysostôme. (*L'éditeur.*)

[3] Photius, *codic.* 270, pag. 1488.

tement qu'aucun d'eux n'a pratiqué celle qui lui était particulière ; son sacrifice a été plus parfait que celui d'Abel, puisque, à la place des bœufs et des agneaux, il s'est immolé. Comme Noé, il est demeuré juste et parfait au milieu de la corruption, et a sauvé le genre humain d'un déluge plus dangereux, non par le moyen d'une arche de bois, mais par la composition de ses épîtres : arche dont les planches ne sont pas goudronnées avec du bitume et de la poix, mais par l'onction du Saint-Esprit, et que la tempête du vice n'a pu encore séparer. » Saint Chrysostôme poursuit le parallèle de cet Apôtre avec les autres patriarches. « Son détachement a surpassé, dit-il, celui d'Abraham; il a été plus doux qu'Isaac, plus patient que Jacob, plus chaste que Joseph; il a plus souffert que Job; sa charité a été plus grande que celle de Moïse, et ses travaux plus étendus; il a surpassé David en humilité, Elie en zèle, saint Jean-Baptiste en mortification; à l'imitation des anges, il s'est soumis à la parole du Tout-Puissant, et a gardé ses commandements, parcourant avec la même agilité que ces esprits célestes, tout l'univers, et purifiant la terre comme un feu par l'ardeur de sa charité. »

Analyse du deuxième discours, p. 481.

3. Dans le second discours, saint Chrysostôme prouve que saint Paul a mieux fait voir que personne ce que c'est que l'homme, quelle est la noblesse de notre nature, et à quel degré de vertu elle est capable de monter. « Devenu Apôtre, il a fortement résisté aux hérétiques; il a fermé la bouche de ceux qui blasphémaient sans pudeur; il a prêché la vertu et l'a embrassée sans la vue de la récompense, surmontant tous les obstacles qui semblent en empêcher la pratique. C'était pour lui une espèce de triomphe d'être battu de verges, outragé, insulté en tous lieux, recherchant même les ignominies et les affronts avec plus ardeur que tous ne recherchent les honneurs, les plaisirs, les richesses. Avec l'amour de Jésus-Christ il se croyait le plus heureux de tous les hommes; sans lui, il n'aurait pas voulu être le compagnon des dominations, des principautés et des puissances. Il ne craignait qu'un supplice, c'était d'être privé de cet amour; la mort, les tourments lui semblaient des jeux d'enfants, excepté quand il les souffrait pour Jésus-Christ, car alors il les acceptait volontiers, se croyant plus orné des chaînes dont il était chargé, que Néron de son diadème. » Saint Chrysostôme ne feint point de déclarer qu'il n'y a rien dans le monde qui puisse être comparé à saint Paul, ni or, ni diamants; et que si l'on mettait le monde entier dans une balance, l'âme de cet Apôtre l'emporterait. « Le ciel même, ajoute ce Père, est pour saint Paul une petite récompense; aucun des anges n'a conduit le peuple dont le soin lui avait été confié avec autant de prudence que saint Paul a conduit tout l'univers. Je ne dis pas cela, ajoute ce Père, pour déprimer les anges, à Dieu ne plaise, mais pour montrer qu'il est possible à un homme de marcher sur leurs traces et d'imiter leurs vertus. »

Analyse du troisième discours, p. 486.

4. Le troisième discours est employé à relever la charité de saint Paul. Sachant que cette vertu est la source de tous les biens, ce saint Apôtre en a fait l'âme de toute sa conduite, aimant ses ennemis, comblant de bienfaits ses persécuteurs, et rendant même témoignage à ceux qui l'avaient battu cinq fois de verges, lapidé et chargé de chaînes, que c'était par zèle pour Dieu, quoique ce zèle ne fût point selon la science. Sa charité ne s'est point bornée à ceux de sa nation, il l'a étendue sur tous les peuples et sur toutes sortes de personnes, à qui il tâchait de procurer non-seulement les biens spirituels, mais encore les temporels; ce qui paraît dans la recommandation qu'il donna à la diaconesse Phébé, à la famille de Stephanas, à Zénas, à Apollon et à Onésime.

Analyse du quatrième discours, p. 490.

5. Dans le quatrième discours, qui traite de la vocation et de la prédication de saint Paul, saint Chrysostôme fait voir que l'aveuglement de cet Apôtre au moment de sa vocation lui avait été salutaire, ainsi qu'à tout l'univers. Comme il ne voyait point les choses telles qu'elles étaient en elles-mêmes, Dieu l'aveugla à propos, afin qu'il les vît mieux et pour son profit. On ne doit pas, néanmoins, s'imaginer que la vocation de saint Paul ait été opérée par nécessité et par violence, car il a été en son pouvoir de retourner au judaïsme. En effet, plusieurs de ceux qui, dans l'Ancien comme dans le Nouveau Testament, ont été témoins de plus grands miracles, tels que Judas, Nabuchodonosor, Elymas le magicien, Simon, Ananie, Saphire, et tout le peuple juif, n'ont pas laissé de reculer en arrière. Mais cet Apôtre ayant une fois eu les yeux ouverts, a couru avec empressement vers la lumière immortelle de la vérité. Comme on pouvait demander pourquoi la conversion de saint Paul ne s'était

pas faite dès le commencement de la prédication de l'Evangile, saint Chrysostôme répond que c'est à Dieu à marquer le temps propre au salut des hommes : réponse, dit-il, que saint Paul a prévenue dans son épître aux Galates, où il dit : *Lorsqu'il a plu à Dieu qui m'a choisi particulièrement... de me révéler son Fils*. Saint Chrysostôme répond encore qu'il était à propos que la vocation de l'Apôtre arrivât dans le temps que les scandales étaient ôtés; et enfin que Dieu l'a appelé de la sorte, afin de nous apprendre que personne n'a jamais trouvé Jésus-Christ par ses propres forces, mais que c'est Jésus-Christ qui s'est manifesté lui-même; c'est pourquoi saint Paul disait : *Ce n'est pas vous qui m'avez choisi, c'est moi qui vous ai choisi.* « Si donc saint Paul, quoique témoin de la résurrection de morts au nom de Jésus-Christ, et d'un grand nombre d'autres miracles, n'avait point ouvert les yeux, c'est que Jésus-Christ ne l'avait point encore appelé : mais Dieu, en l'appelant, ne lui a imposé aucune nécessité, et il n'en impose à qui que ce soit, nous laissant maîtres de notre volonté, même après notre vocation. Vous me direz peut-être, continue l'orateur en s'adressant à un infidèle : Si Dieu a appelé saint Paul du haut du ciel, d'où vient qu'il ne m'appelle pas de même ? — Dieu vous appelle, répond ce Père, si vous avez une âme disposée à l'écouter; au contraire, si vous êtes ingrat et plein de corruption, quand Dieu ferait entendre sa voix du haut du ciel, ce ne serait pas assez pour vous sauver. Combien les juifs n'ont-ils pas vu de miracles, soit dans l'Ancien, soit dans le Nouveau Testament, sans qu'ils soient devenus meilleurs ? La courtisane de Jéricho, n'en ayant vu aucun, fit paraître au contraire une foi admirable, et les Ninivites, à la seule vue de Jonas, crurent et firent pénitence. » Saint Chrysostôme propose ensuite pour motifs de crédibilité à cet infidèle les miracles arrivés de son temps à Jérusalem, lorsque Julien l'Apostat voulut en rétablir le temple; le pouvoir du martyr saint Babylas, si terrible au démon que l'oracle d'Apollon devint muet jusqu'à ce qu'on eût ôté d'auprès de son temple les reliques de ce saint martyr; la vengeance miraculeuse que Dieu tira du grand trésorier de l'empire pour avoir fait une injure à l'Eglise; la famine qui désola les villes dans tout l'univers au moment où Julien monta sur le trône; sa mort funeste dans le pays des Perses; la cessation de ce fléau aussitôt que Jovien, prince plein de piété, eut été élevé à l'empire; l'honneur que tout l'univers rendait à la croix, auparavant si décriée; l'établissement de la religion chrétienne malgré tous les efforts des princes et des peuples; la crainte que les démons ont du nom de Jésus-Christ, qui est telle qu'ils s'enfuient aussitôt qu'on le prononce; le progrès rapide de l'Evangile par le ministère de saint Paul, qui, n'étant qu'un homme de métier, a fait en moins de trente ans embrasser la vérité aux Romains, aux Perses, aux Indiens, aux Scythes, aux Ethiopiens, aux Sauromathes, aux Parthes, aux Mèdes, aux Sarrasins, en un mot à tous les hommes de l'univers, quoique la doctrine qu'il prêchait, bien loin d'avoir rien d'attrayant, fût capable de rebuter et même de scandaliser, puisqu'il prêchait un Dieu crucifié. « N'est-il pas évident, ajoute le saint docteur, que c'était là l'effet d'une puissance divine et ineffable ? Un autre motif de crédibilité se prend de ce qui est arrivé aux ennemis de notre religion; quoiqu'ils aient réuni ensemble en leur faveur les richesses, la noblesse, la grandeur de la patrie, la force de l'éloquence, un long usage dans leurs superstitions, elles ont néanmoins été tout d'un coup abolies; et nous, à qui tout était contraire, avons vaincu et pris le dessus. Dieu même a permis que des voleurs aient été crucifiés avec Jésus-Christ, et qu'avant lui des séducteurs aient paru, afin qu'en les comparant ensemble, l'éclat de sa vérité frappât les yeux des moins clairvoyants, et que nous connussions qu'il n'est pas l'un d'entre eux; et il y a une différence infinie entre lui et les autres, sa gloire n'ayant pu être obscurcie, ni parce qu'il a souffert le même supplice, ni parce qu'il a vécu dans le même temps; car si l'on dit que les démons ont craint la croix, et non pas la puissance du crucifié, les deux voleurs ferment la bouche à ceux qui tiennent ce discours; et si l'on soutient que c'est la difficulté des temps qui a tout fait, Theudas et Judas justifieront le contraire, eux qui ayant formé une entreprise semblable à la nôtre, et l'ayant accompagnée de plusieurs prodiges, ont néanmoins péri malheureusement. » Saint Chrysostôme revenant ensuite à saint Paul, expose ce qu'il eut à souffrir à Rome par la malice de ses adversaires, qui irritèrent contre lui Néron; les combats que lui livrèrent les faux apôtres; la douleur que lui causa la chute des

Gal. I, 15.

Joan. VI.

faibles, dont plusieurs se laissèrent séduire; la force de ses discours à qui tout cédait. En finissant il le propose pour modèle à tous les chrétiens.

Analyse du cinquième discours, pag. 500.

6. Le cinquième discours a pour but de montrer que saint Paul a été exempt de passions, et que s'il a paru quelquefois en avoir et varier dans sa conduite, il n'en a été que plus louable, parce qu'il n'a fait que se prêter à tout ce qui était nécessaire pour la prédication de l'Evangile et le salut des hommes, imitant en ce point son maître, qui s'est montré et comme Dieu et comme homme, selon qu'il le jugeait expédient. « C'est à l'exemple du Sauveur que saint Paul a varié non-seulement dans ses actions, mais aussi dans ses paroles, se faisant quelquefois juif, se conduisant d'autres fois comme n'ayant point de loi; se coupant quelquefois les cheveux et offrant des sacrifices, et dans d'autres circonstances anathématisant ceux qui le faisaient; mais l'esprit et l'intention étaient dans lui uniformes et s'accordaient parfaitement. Il ne cherchait uniquement que le salut de ceux qui l'écoutaient et qui le voyaient; c'est pour cela que tantôt il relevait la loi, et tantôt il la rabaissait, imitant un médecin qui tantôt oblige le malade à faire diète, et tantôt lui permet de se rassasier entièrement. N'admirons donc pas moins cet Apôtre lorsqu'il suit les dangers que lorsqu'il s'y jette de son propre mouvement. l'un étant l'effet de son courage, l'autre de sa sagesse. Il est encore également admirable lorsqu'il parle avantageusement de lui-même, et lorsqu'il se rabaisse, l'un étant l'effet de son humilité, et l'autre de sa grandeur d'âme. C'est une grande vertu de ne rien dire de soi-même; mais cet Apôtre le faisait si à propos, qu'il était plutôt digne d'être loué en parlant de lui qu'en se taisant; et s'il ne l'avait pas fait, il aurait bien plus mérité d'être repris que ceux qui font leur éloge à contre-temps. Car, ne se glorifiant pas, il aurait donné gain de cause à ses ennemis, étant obligé de donner des preuves pour établir son apostolat. Voyez, conclut saint Chrysostôme, en combien de manières il a appris à ceux qui l'écoutaient de ne pas se glorifier sans sujet : 1° en leur montrant qu'il ne l'a fait que par nécessité; 2° en s'appelant lui-même imprudent, et usant de plusieurs prétextes pour se refuser des louanges; 3° en ne disant pas tout, mais en cachant la plus grande partie, quelque nécessité qu'il eût de le dire; 4° en supposant une autre personne et en disant : *Je connais un homme;* 5° en n'exposant en public que celle de ses vertus dont il était besoin de parler pour lors. En appelant une et deux fois les Galates *insensés*, et les Crétois *méchantes bêtes*, il nous a enseigné de ne pas user d'indulgence envers ceux qui négligent le service de Dieu, mais d'employer contre eux des termes forts et capables de faire impression sur leur esprit. »

Analyse du sixième discours, p. 506.

7. « Saint Paul a paru, disaient quelques-uns, craindre les supplices; mais c'est cela même, répond saint Chrysostôme, qui a contribué à le rendre admirable. Car ayant une âme qui n'était ni téméraire, ni présomptueuse, et un corps sensible aux plaies et redoutant les fouets, il a néanmoins fait paraître du mépris, lorsque le temps l'a demandé, pour tout ce qui paraît plus terrible. Lors donc que nous le voyons trembler à la vue des tourments, souvenons-nous de ce qu'il dit aux Romains, que ni l'affliction, ni la persécution, ni la faim, ni les périls, ni l'épée ne le sépareront point de l'amour de Jésus-Christ. La faiblesse, qui semble inséparable de la nature, a été une des plus grandes marques de la vertu de cet Apôtre, s'étant montré si généreux au milieu des souffrances, quoiqu'il fût sujet à tous les besoins de la vie. On n'est pas digne de répréhension pour craindre les tourments, mais on l'est de faire par la crainte des tourments quelque chose d'indigne de la piété. Craindre les tourments est une suite de la nature; mais ne rien faire de criminel par la crainte des tourments et de la mort, c'est l'effet d'une bonne volonté qui corrige le défaut de la nature et qui en surmonte les faiblesses. N'est-il pas arrivé souvent à des martyrs de pâlir et d'être remplis de frayeur à la vue de la mort où on les conduisait? Mais c'est pour cela même qu'ils en sont plus admirables! Ayant craint la mort, ils n'ont pas refusé de la souffrir pour Jésus-Christ. C'est ainsi que saint Paul, craignant la mort, ne refuse pas même les tourments de l'enfer pour Jésus-Christ; et que, redoutant de mourir, il désire d'être dégagé des liens du corps. » Saint Chrysostôme rapporte plusieurs exemples de saints, soit de l'Ancien, soit du Nouveau Testament, en qui la volonté a surmonté la nature : celui de saint Pierre,

d'Abraham, des trois jeunes hommes de Babylone et d'un grand nombre de martyrs. Il oppose aux endroits où saint Paul témoigne craindre les supplices, ceux où le même Apôtre exprime sa joie d'avoir été battu de verges, et la gloire qu'il retire de ses chaînes. « Mais, ajoute-t-il, saint Paul a fait des imprécations contre Alexandre, l'ouvrier en cuivre; il a prié contre d'autres personnes, afin que Dieu les affligeât; il a outragé le grand-prêtre en l'appelant *muraille blanchie;* il s'est séparé de Jean-Marc. » A cette objection, ce Père répond : Ce ne fut pas la colère qui fit parler saint Paul contre Alexandre, mais la douleur de voir la vérité outragée; s'il a prié contre quelques personnes, ce n'a pas été par le désir qu'elles fussent punies, mais dans la vue de consoler ceux qui étaient persécutés; en appelant le grand-prêtre *muraille blanchie,* il ne faisait que prédire la fin malheureuse de ce pontife; il s'excuse toutefois de lui avoir parlé ainsi, pour nous avertir de la soumission et du respect que nous devons aux magistrats; s'il s'est séparé de Jean-Marc, ce n'a été que pour le bien et l'avantage de l'Evangile; enfin la contestation survenue entre lui et Barnabé n'était point un péché, parce que l'émotion n'est pas en soi un mal, mais celle-là seulement qui n'a aucune raison ni aucun juste sujet.

Analyse du septième discours, p. 512.

8. Dans le septième discours, saint Chrysostôme ne fait presque que répéter ce qu'il avait dit dans les précédents, du zèle et de l'humilité de saint Paul; il y ajoute toutefois une histoire détaillée de la vie de cet Apôtre, tirée de ses Epîtres et des Actes des Apôtres, qu'il entremêle de quelques réflexions morales. « Si l'on me demande, dit ce Père, par où saint Paul est devenu si grand, je réponds que c'est par ses propres efforts et par la grâce de Dieu; et qu'il est devenu tel par la grâce de Dieu, parce qu'il l'est devenu par ses propres efforts. Car Dieu ne fait nulle acception de personne. Si vous dites : Comment l'imiter? Ecoutez ce qu'il vous répond : *Soyez mes imitateurs comme je le suis moi-même de Jésus-Christ.* Il a été l'imitateur de Jésus-Christ, et vous ne pourrez l'être de votre conserviteur! Quelle excuse en donnerez-vous? » Pour montrer comment il a, en effet, imité Jésus-Christ, saint Chrysostôme le prend dès le moment de sa conversion, et le suit pas à pas jusque dans le tribunal de César.

§ VII.

Des panégyriques des saints Mélèce, Lucien, Babylas, Juvantin et Maximin, Pélagie, Ignace, Eustathe, Romain, martyrs; des Machabées et des saintes Bérénice, Prosdoce et Domnine.

1. Le *Panégyrique de saint Mélèce,* évêque d'Antioche, fut fait la cinquième année d'après sa mort, c'est-à-dire après le mois de mai de l'an 386, en présence de la châsse où étaient les reliques. On peut voir dans l'article de ce saint évêque ce que nous avons dit de ses principales actions. Comme nous avons presque tout tiré de l'éloge qu'en a fait saint Chrysostôme, nous nous contenterons de remarquer ici, avec ce Père, que la vénération des habitants d'Antioche pour saint Mélèce allait si loin, que de son vivant même, les pères et les mères, oubliant en quelque sorte les noms de leurs aïeux et de leurs ancêtres, donnaient celui de Mélèce à leurs enfants, regardant ce nom comme l'ornement de leurs familles, la sûreté de leurs maisons et le salut de ceux qui le portaient. On ne s'empressait pas moins d'avoir son portrait, et on le gravait sur les anneaux, sur les cachets, sur les murailles des chambres, sur la vaisselle et ailleurs.

Panégyrique de saint Lucien, martyr, pag. 524.

2. Il paraît par le commencement du *Panégyrique de saint Lucien,* prêtre d'Antioche, qu'il fut fait le 7 janvier de l'an 387 : car saint Chrysostôme y fait visiblement allusion aux premières paroles de l'homélie *sur le Baptême,* faite la veille, c'est-à-dire le jour de l'Epiphanie. Nous ne rapporterons pas ici ce que ce Père dit de ce saint martyr, l'ayant déjà rapporté en son lieu.

Tom. III, pag. 73 et suiv.

Panégyrique de saint Babylas, p. 531.

3. La fête de saint Babylas, évêque d'Antioche et martyr, étant survenue pendant le cours des homélies de saint Chrysostôme *sur Lazare et le mauvais Riche*, ce Père l'interrompit pour faire l'éloge de cet illustre martyr [1]. Il n'entreprit point toutefois de représenter sa vie et son martyre, laissant ce soin aux plus anciens des docteurs, c'est-à-dire apparemment des prêtres, et à l'évêque Flavien, qu'il appelle à son ordinaire, notre commun Père. Le triomphe que saint Babylas remporta après sa mort même sur Julien l'Apostat et sur ses dieux, fournit seul la matière de son éloge. « Un homme ordinaire

[1] Le 24 janvier 387. (*L'éditeur.*)

ne fait rien de grand après sa mort; mais un martyr opère plusieurs prodiges, non pour se rendre plus illustre, n'ayant aucun besoin de la gloire des hommes, mais pour apprendre aux incrédules que la mort des martyrs est moins une mort que le commencement d'une meilleure vie. Ne regardons donc pas le corps de ce martyr sans mouvement et privé de son âme ; mais considérons qu'il est animé par une vertu plus puissante que son âme même ; c'est la grâce du Saint-Esprit qui, par les miracles qu'il opère, nous donne à tous une espérance certaine de la résurrection. » Après ce préambule, le saint docteur rapporte ce qui se passa de son temps dans la translation des reliques de saint Babylas. Julien l'Apostat étant venu à Daphné, faubourg d'Antioche, pour y consulter l'oracle d'Apollon sur ce qui devait lui arriver, ne cessa de l'importuner par des prières, par des vœux et par des supplications. Mais ce grand dieu du paganisme ne lui fit point d'autre réponse, sinon : « Les morts m'empêchent de parler. Brisez leurs cercueils, déterrez leurs os, transportez leurs corps ailleurs. » Cet empereur impie comprit aussitôt que les reliques de saint Babylas fermaient la bouche à Apollon, ou du moins il voulut faire croire qu'il l'avait compris ainsi : car saint Chrysostôme ne doute pas que ce ne fût un vain prétexte dont Julien se servit pour faire déterrer le martyr qu'il craignait. Laissant donc en repos tous les autres morts, et ne remuant que les cendres de saint Babylas, il ordonna qu'on les transportât dans la ville. Le démon n'en fut pas pour cela plus en sûreté, car au moment où les reliques entrèrent dans la ville, la foudre tomba du haut du ciel sur la tête de la statue d'Apollon, et consuma tout ce qui était autour d'elle. Julien, effrayé à la vue de ce prodige, laissa le temple d'Apollon dans cet état de ruine, n'osant le rétablir, quoiqu'il prévît de quelle honte il allait couvrir le démon, et quel honneur il procurait à saint Babylas. Lorsque l'on reporta son corps de Daphné à Antioche, les habitants de cette ville de tout âge et de tout sexe allèrent avec empressement comme pour recevoir un père qui retourne d'un long voyage. Mais Dieu ne permit point qu'il demeurât pour toujours dans Antioche. On le transféra au-delà du fleuve Oronte sur lequel la ville était bâtie, et l'évêque Flavien lui fit bâtir en cet endroit une église, travaillant lui-même avec les ouvriers, portant des pierres et tirant des cordes. Il institua également en l'honneur du saint martyr des fêtes solennelles, et se proposa de retracer dans sa conduite celle de ce généreux serviteur de Jésus-Christ.

Analyse du livre sur saint Babylas, pag. 536.

4. On a joint à l'éloge de saint Babylas un livre de saint Chrysostôme sur le même Saint, et qui est aussi intitulé : *Contre Julien, et contre les Gentils*. Sa longueur l'a fait regarder comme un livre plutôt que comme un discours, d'autant qu'il ne finit point par la glorification de la Trinité, comme finissent tous les discours de saint Chrysostôme. Il faut encore ajouter que saint Chrysostôme y dit en termes exprès qu'il écrivait [1] l'histoire de ce Saint pendant qu'il y avait encore en vie des gens qui en avaient été témoins. Ce pouvait être vers l'an 382, puisqu'il dit [2] qu'il y avait déjà vingt ans que Julien l'Apostat avait tenté de rétablir le temple de Jérusalem, ce qui arriva en 362. Saint Chrysostôme emploie presque la moitié de ce livre à réfuter le *Monologue* de Libanius; d'où vient apparemment qu'on l'a intitulé : *Contre les Gentils*. Il y entre aussi dans le détail des circonstances du martyre de saint Babylas, qu'il paraît n'avoir apprises que par une tradition orale; mais il avait été témoin, comme ceux pour qui il écrivait, de ce qu'il dit touchant la translation de son corps, de Daphné à Antioche. Il y dit aussi beaucoup de choses de Julien et de ses impiétés, et finit par une réflexion sur la puissance des martyrs pendant leur vie et après leur mort. « Saint Babylas, dit-il, après avoir fini son pèlerinage, a détruit l'empire du démon, manifesté les erreurs des païens, découvert la vanité de leurs oracles, brisé le masque dont ils se couvraient, et fait voir à tout le monde leur fausseté, en fermant la bouche à celui qui paraissait le plus excellent dans l'art de deviner, et en triomphant de lui avec beaucoup d'éclat. Les murailles de son temple subsistent encore aujourd'hui pour publier à tout le monde la honte, l'infamie, la faiblesse du démon, et les couronnes, la victoire et la puissance du saint martyr. » Saint Chrysostôme, s'adressant à Libanius, continue ainsi : « Non, ce n'est point un homme qui a brûlé votre temple, c'est une vertu divine. Si Dieu n'a pas fait tomber sa vengeance sur l'empereur, et si le feu n'a pas consumé tout le temple, mais seulement la couverture et l'i-

[1] Num. 146, pag. 560. — [2] Pag. 573.

dole, ç'a été par un effet de la miséricorde de Dieu, qui a tout fait pour l'utilité des païens : car celui qui sait les choses avant qu'elles arrivent, savait aussi que si la foudre était tombée sur l'empereur, ceux qui étaient présents et qui auraient été témoins de sa mort, auraient été effrayés pour un temps de cette punition; mais que, deux ou trois ans après, la mémoire de cet accident se serait effacée, et plusieurs n'auraient pas ajouté foi à ce prodige; au contraire, si le feu prenait au temple, il annoncerait, d'une manière plus éclatante qu'aucun héraut, la colère de Dieu, non-seulement à ceux de notre temps, mais à tous les siècles postérieurs; de sorte qu'il ne resterait aucun moyen, même aux hommes les plus impudents, de contester cet événement. En effet, tous ceux qui visitent ce lieu ont l'âme aussi émue que si l'incendie venait de se passer; une certaine horreur les saisit, et, levant les yeux vers le ciel, ils glorifient aussitôt la puissance de celui qui a opéré cette merveille. » Telle est la réponse que fait saint Chrysostôme à Libanius qui, voulant déguiser cet événement, soutenait dans son *Monologue* qu'Apollon s'était retiré volontairement de son temple. Quel est le prince chrétien dont saint Chrysostôme dit que l'entrée de l'église lui fut refusée par saint Babylas, pour avoir mis à mort le fils d'un roi barbare qui lui avait été donné en ôtage? C'est là un sujet de controverse. Quelques-uns disent que c'est Numérien, ce qui ne peut se soutenir, puisque Numérien ne fut jamais chrétien. Il vaut mieux l'entendre de Philippe, le premier des empereurs qui ait porté le nom de chrétien. Saint Babylas ayant su qu'il avait mis à mort Gordien, pour parvenir à l'empire, sentit une extrême douleur de voir qu'à ses autres crimes il en ajoutait encore un nouveau, par la hardiesse qu'il avait de venir à l'église le jour de Pâques, y participer avec sa femme aux prières publiques, comme s'il n'eût été coupable de rien. Il alla donc au-devant de lui pour l'empêcher d'entrer, et l'arrêtant en lui portant même la main contre l'estomac, il lui déclara de la part de Dieu qu'il était indigne de s'unir aux brebis de Jésus-Christ, après tant de fautes dont il s'était rendu coupable. Saint Chrysostôme admire dans cette action la générosité de saint Babylas, et semble ne point douter qu'elle ne fût arrivée. Mais Eusèbe ne la rapporte que comme une chose qui se disait deson temps, et qu'il n'avait pas trouvée écrite. Saint Babylas mourut en 250, après avoir confessé la foi durant la persécution de Dèce. Près de mourir, il ordonna qu'on l'enterrât avec les chaînes dont il avait été chargé, voulant que son corps fût enchaîné même après sa mort. « Maintenant, ajoute saint Chrysostôme, ces liens qui sont enterrés avec ses cendres, exhortent tous les prélats de l'Eglise à endurer généreusement et avec joie les prisons, la mort et toutes sortes de supplices, plutôt que de trahir en la moindre chose la liberté de l'Evangile qui nous a été confié. »

Discours sur saint Juvantin et plusieurs autres martyrs, tom. III, pag. 411, 80, 158, 46, 86.

5. Nous ne répéterons point ici ce que nous avons dit ailleurs, d'après saint Chrysostôme, sur le martyre des saints Juvantin et Maximin, Pélagie, Eustathe d'Antioche, Bérénice, Prosdoce et Domnine, Julien, Barlaam, Drosis et Phocas; nous nous contenterons de marquer en quelle année ont été faits les discours que nous avons en leur honneur. Celui de saint Maximin et de saint Juvantin fut prêché le lendemain. Saint Chrysostôme cite dans celui de saint Maximin et de saint Juvantin, ce qu'il avait dit quelques jours auparavant sur saint Babylas : ainsi ces deux discours se suivirent de près. L'*éloge de sainte Pélagie* fut fait à Antioche, lieu de son martyre, quelque temps avant celui de saint Ignace. Nous avons un second éloge de cette sainte, qui paraît être aussi de saint Chrysostôme; mais il n'est qu'en latin. Ce Père parle de l'homélie *sur saint Eustathe* dans son premier discours *sur Jérémie :* elle fut donc faite auparavant, mais on ne sait en quelle année. Il paraît seulement que ce fut à Antioche, où saint Eustathe fut évêque sous le règne de Constantin. On peut rapporter au 14 d'avril de l'an 392, l'homélie *sur les saintes Bérénice, Prosdoce et Domnine, leur mère,* puisque saint Chrysostôme y dit qu'il la fit vingt jours après le sermon *de la Croix*, qui fut fait le jour du vendredi saint, c'est-à-dire le 26 mars de cette année. Comme saint Chrysostôme n'avait pu épuiser la matière de leur éloge dans un seul discours, il dit encore quelque chose en l'honneur de ces saintes martyres dans une homélie *sur la résurrection de Lazare,* mort depuis quatre jours. Ce qu'il dit dans l'homélie *sur saint Julien,* martyr du faubourg de Daphné, des banquets et des danses que l'on avait coutume d'y faire, ne laisse aucun lieu de douter qu'il ne l'ait prêchée à Antioche, où en effet les reliques de ce martyr avaient été transférées et où l'on avait érigé

Pag. 592.

une église sous son nom : mais on n'en sait pas l'année, non plus que de l'homélie que saint Chrysostôme fit en la même ville pour honorer le martyre de saint Barlaam. Ce fut encore à Antioche que fut prêchée l'homélie *sur sainte Drosis, martyre*. Il paraît que c'était en hiver, mais en un jour de beau temps, ce qui avait engagé l'évêque Flavien à mener le peuple faire l'office en une église de la campagne, apparemment en celle du Cimetière, où l'on avait coutume de faire l'office le vendredi saint. Saint Chrysostôme ayant eu l'honneur de recevoir à Constantinople les reliques de saint Phocas, martyr de Synope dans le Pont, en sanctifia la solennité, qui dura deux jours, par deux discours, faisant voir dans l'un et dans l'autre qu'il y a pour nous de l'avantage, et non pour les martyrs, à les honorer. Nous n'avons plus que le discours qu'il fit le second jour, et dans lequel il explique le commencement du psaume CXLIe, que l'on avait lu ce jour-là, et remet l'éloge du saint martyr à une autre fois. Par l'autorité de ce psaume il montre, contre les ariens, que l'Ecriture attribue indifféremment les titres de Dieu et de Seigneur au Père et au Fils.

Pag. 704.

Analyse de l'homélie sur saint Ignace, pag. 592.

6. On ne sait autre chose du temps auquel saint Chrysostôme fit l'éloge du martyr saint Ignace, sinon que ce fut quelques jours après avoir fait celui de sainte Pélagie. Tout ce qu'il en dit est conforme aux Actes de son martyre, qu'il cite [1] et dont apparemment il s'était servi. Il loue ce saint évêque, le troisième d'Antioche après saint Pierre, et de la doctrine apostolique qu'il a enseignée partout, et du mépris qu'il a eu pour cette vie, et de l'éminente vertu qu'il a fait paraître dans l'administration de son Eglise. « Le temps auquel il fut appelé à l'épiscopat, ajoute-t-il, était un temps de périls pour un évêque, et où l'on ne voyait que des précipices, que des guerres, que des combats : à présent, au contraire, une paix profonde règne partout, il n'y a point de danger pour un évêque. » Il parle de son martyre à Rome et répète les paroles par lesquelles il avait témoigné souhaiter le souffrir : *Je jouirai donc de ces bêtes.* « Rome, dit-il encore, a été arrosée de son sang ; et Antioche est honorée de ses reliques. C'est comme un trésor intarissable où l'on puise tous les jours, et qui ne s'épuise jamais. Tous ceux qui viennent à son tombeau, s'en retournent comblés de bénédictions, pleins de confiance, de générosité et de courage. N'allons donc pas seulement à lui le jour de sa fête, mais tous les jours, pour moissonner par son moyen des fruits spirituels. Celui qui vient à son tombeau avec une grande foi, peut recueillir de grands biens ; car non-seulement les corps des saints martyrs, mais leurs châsses mêmes sont remplies d'une grâce spirituelle. C'est ce qui a engagé Dieu à nous laisser leurs reliques, voulant nous inspirer un zèle pareil à celui qu'ils ont fait paraître, et nous préparer un port assuré contre les tempêtes de cette vie, et une consolation au milieu de tant de maux. »

Analyse des homélies sur saint Romain, pag. 611.

7. Nous avons deux *Eloges de saint Romain*. L'un est incontestablement de saint Chrysostôme, et fut fait quelques jours après celui de saint Eustathe à Antioche ; l'autre est d'un style tout différent de saint Chrysostôme, mais d'un auteur contemporain, puisque l'auteur parle de l'hérésiarque Macédonius comme encore vivant, ou mort depuis peu. On croit que ce discours pourrait bien être de quelque prêtre d'Antioche, qui, sous l'épiscopat de Flavien, partageait avec saint Chrysostôme le ministère de la parole. Saint Romain, élevé dès sa jeunesse dans la religion chrétienne, exerça l'office de diacre dans l'église de Césarée, métropole de Palestine. S'étant trouvé à Antioche dans les commencements de la persécution de Dioclétien et de Maximien, il fortifia par ses exhortations les fidèles, et ranima le courage de ceux d'entre eux qui avaient offert de l'encens aux idoles. Déféré au préfet Asclépiade, celui-ci, après l'avoir plusieurs fois fait appliquer à la torture, lui fit couper la langue jusqu'à la racine. Le chirurgien qui avait été chrétien, mais ensuite apostat par la crainte des tourments, ne fit l'opération qu'avec répugnance et garda chez lui cette langue. Saint Romain, qui devait mourir des suites de cette amputation, selon toutes les maximes de la médecine, parla au contraire avec plus de liberté qu'il n'en avait avant d'avoir perdu la langue, car il bégayait. Le chirurgien, accusé de feinte, se justifia en montrant la langue du Saint, qu'il avait conservée, et en faisant la même opération sur un criminel, qui mourut dans le moment. Saint Chrysostôme fait remarquer la malice ingénieuse du démon dans ce supplice. « Il lui fait, dit-il, couper la langue, afin que les disciples du martyr étant privés

[1] Pag. 599.

de sa parole qu'ils entendaient auparavant, n'ayant plus ses conseils, devinssent timides et ne pussent résister à l'ennemi. Mais le prodige surprenant et inouï couvrit cet esprit de ténèbres de confusion, combla le saint martyr de gloire, et procura à ses disciples une grande consolation et un modèle de patience. » Ce Père ne dit rien de l'enfant que saint Romain fit parler en faveur de la religion chrétienne : mais il en est parlé dans le second panégyrique de ce martyr, en ces termes : « Le juge sollicitant vivement saint Romain d'adorer les démons, celui-ci demanda qu'on lui fît venir un enfant qui était dans la place, pour décider les questions que lui faisait ce magistrat. Lorsque l'enfant se fut approché, saint Romain lui demanda s'il fallait adorer Dieu, ou ceux que les païens appellent des dieux. L'enfant répondit qu'il fallait adorer Jésus-Christ. Par là il parut que saint Romain était non-seulement martyr, mais le précepteur des martyrs. »

Analyse des homélies sur les Machabées, p. 612.

8. On célébrait dès le IVe siècle la fête des Machabées dans toute l'Eglise, le premier jour d'août, et particulièrement à Antioche, où l'on croit qu'il y avait une église de leur nom. La solennité de cette fête ayant attiré dans la ville un très-grand nombre de gens de la campagne, saint Chrysostôme fit en l'honneur de ces martyrs un discours le jour même de leur fête : mais il s'y arrêta principalement à faire l'éloge de leur mère, dont il relève le zèle, le courage, la foi et la piété. « Elle ne faisait pas, dit-il, attention au sang qui coulait des plaies de ses enfants, mais aux couronnes de justice qui devaient ceindre leur tête. Elle ne voyait pas leurs côtés déchirés, mais les tabernacles éternels qu'on leur préparait. Elle ne regardait pas les bourreaux qui les environnaient, mais les anges qui étaient autour d'eux. Elle oubliait ce qu'il lui en avait coûté pour les mettre au monde, et, ne se souvenant plus de son sexe, elle s'élevait au-dessus de son âge et étouffait les mouvements de la nature, dont le pouvoir se fait sentir aux bêtes mêmes. Que les mères écoutent ce que je dis, qu'elles imitent le courage de cette femme et la tendresse qu'elle a eue pour ses enfants ; qu'elles les élèvent de cette sorte. Les mettre au monde n'est pas ce qui les rend mères, cela étant l'effet de la nature ; les bien élever, voilà ce qui les rend véritablement mères, cela dépendant de leur volonté ; ce n'est pas l'enfantement qui les rend mères, mais la bonne éducation qu'elles leur donnent. » Le lendemain, saint Chrysostôme fit l'éloge du plus jeune des Machabées, le seul qui fut conduit au supplice sans être lié. Il prévint par son zèle la cruauté des bourreaux, et courut aux tourments étant encore libre. Il n'eut pour spectateur aucun de ses frères, tous étant déjà morts : mais les yeux de sa mère lui formèrent une assemblée plus illustre que celle de ses frères. Saint Chrysostôme trouve le sacrifice de ce jeune homme plus admirable que celui d'Isaac, parce qu'il devint lui-même sa victime, son prêtre et son autel. Il mêle aux louanges du fils celles de la mère, abrégeant son discours, afin de donner lieu à l'évêque Flavien de faire plus amplement l'éloge de ces martyrs. On trouve une troisième homélie *sur les Machabées,* à la suite de celle dont nous venons de parler : mais on ne la croit pas de saint Chrysostôme, parce qu'elle est trop pleine de figures et de jeux de mots. Saint Jean Damascène cite un endroit de saint Chrysostôme *sur les Machabées,* qui ne se trouve point dans ces homélies.

Analyse des homélies sur Lazare et sur les Martyrs, pag. 646, 650 et seq.

9. L'homélie *sur la Résurrection de Lazare* fut faite quelques jours après le dimanche de Pâques, et le jour même où l'on célébrait la fête de sainte Domnine et de ses deux filles Prosdoce et Bérénice, c'est-à-dire le 15 d'avril. Saint Chrysostôme y dit que la raison pour laquelle saint Jean est le seul des Evangélistes qui ait parlé de la résurrection de Lazare, c'est que le Saint-Esprit, pour empêcher qu'on ne soupçonnât les Evangélistes d'avoir inventé eux-mêmes les miracles qu'ils attribuent au Sauveur, a eu soin qu'ils ne rapportassent pas tous les mêmes. « Jésus-Christ, en ressuscitant Lazare, ajoute-t-il, a voulu montrer à ses disciples, que s'il souffrait la mort sur la croix, ce n'était point par infirmité ; et pour les convaincre encore que l'ayant ressuscité, il pouvait se ressusciter lui-même. Sur la fin de cette homélie, qui est employée à la louange de sainte Domnine et de ses filles, il remarque une circonstance de leur martyre qu'il n'avait fait que toucher très-légèrement dans le discours fait en leur honneur : savoir, que le tyran voulut attenter à la virginité des saintes Bérénice et Prosdoce, ce qui les engagea à prévenir elles-mêmes le supplice dont il les avait menacées. Cette homélie *sur Lazare* n'avait pas encore été donnée au public. La suivante fut prononcée à Antioche quelque temps après la solennité des Machabées, en un jour de

fête de quelque martyr de la campagne, où l'évêque Flavien était allé la célébrer, ayant laissé saint Chrysostôme pour faire leur panégyrique dans la ville. Ce Père remarque dans cette homélie que Dieu n'a pas seulement placé des martyrs dans les villes, mais aussi dans la campagne, afin que la conjoncture des fêtes fût une occasion aux gens de la ville et de la campagne de se mêler les uns avec les autres; qu'il en a même mis un plus grand nombre à la campagne que dans la ville, ayant accordé plus d'honneur à celle qui est la plus méprisée, et ayant voulu que cette portion de l'Eglise, qui est la plus faible, eût aussi de plus grands secours. Ceux qui demeurent dans les villes ont des instructions continuelles, ceux qui vivent dans les champs n'ont pas si souvent le même avantage. Dieu donc, voulant les dédommager de la rareté des prédicateurs par la multitude des martyrs, a fait en sorte qu'il y en eût un plus grand nombre d'enterrés parmi eux. Ils n'entendent pas sans cesse la voix des prédicateurs, mais ils entendent la voix des martyrs, qui leur parlent du fond de leurs tombeaux, et avec bien plus de force. Aussi les martyrs en demeurant dans le silence, ont fait les plus grandes conversions par l'éclat et par la sainteté de leur vie, plus éloquents en cela que plusieurs prédicateurs, dont les discours ne font souvent aucune impression sur les pécheurs. « Vous m'êtes témoins vous-mêmes de cette vérité, dit saint Chrysostôme : car vous ayant souvent menacés, caressés, intimidés, exhortés, vous ne vous êtes pas réveillés de votre assoupissement; mais étant venus à une église des martyrs, la seule vue de leurs tombeaux vous a fait répandre des torrents de larmes, et prier avec ferveur. N'est-ce pas la pensée des martyrs, et le souvenir de leurs grandes actions qui a porté la componction dans votre conscience, et qui a fait sortir de vos yeux comme d'une source des ruisseaux de larmes?... Les châsses des martyrs sont des ports tranquilles, des fontaines d'eau spirituelle, et des trésors inépuisables de richesses. Approchons donc avec foi de leurs tombeaux, excitons la ferveur dans notre âme, poussons des gémissements. Les martyrs ont répandu leur sang, répandons des larmes, qui peuvent éteindre les flammes de nos péchés. » Il explique ainsi ces paroles de la première épître aux Corinthiens : *Celui qui mange de ce pain et qui boit indignement de ce calice, sera coupable du corps et du sang du Seigneur*. « Voici quelle est la pensée de l'Apôtre : ceux qui participent indignement aux saints mystères, souffriront la même peine que ceux qui ont crucifié Jésus-Christ. Le corps du Seigneur est semblable à l'habit de l'empereur. Or, c'est faire une égale injure à la pourpre impériale, et mériter par conséquent une égale punition, de la déchirer ou de la souiller avec des mains sales. Il en est ainsi du corps de Jésus-Christ. Les Juifs l'ont déchiré en l'attachant à la croix avec des clous. Et vous qui vivez dans le crime, vous le souillez en le recevant sur une langue et dans un cœur impurs. » Il exhorte ses auditeurs à la pénitence, à se punir sévèrement de leurs mauvais désirs, et à laver dans leurs pleurs les taches de leurs péchés, et en faisant des aumônes. Plusieurs personnes, effrayées de ce que saint Chrysostôme avait dit des communions indignes, vinrent après la prédication lui en faire des reproches, disant qu'il voulait les éloigner de l'Eucharistie. Cela l'obligea de monter en chaire quelques jours après, pour répandre, dit-il, sur les douleurs qu'avaient causées ses répréhensions, l'huile d'un discours mesuré. Il répète ce qu'il avait dit sur les communions indignes, et proteste qu'il ne leur a parlé ainsi que par le zèle qu'il avait pour leur salut, et non pour exercer sa censure sur les maux des autres. « Au lieu de vouloir les éloigner de la sainte table, dit-il, il les invite encore plus de s'en approcher; il ne fait que leur lire la loi qui nous est apportée du ciel. Or il y a, continue-t-il, un extrême péril et pour le prédicateur et pour les auditeurs, de cacher la moindre des lois divines; et ceux qui enseignent, se rendent coupables d'homicide, s'ils ne publient toutes les ordonnances du Seigneur. C'est ce qu'il prouve par l'autorité de saint Paul et du prophète Ezéchiel. Il fait voir aussi qu'il n'y a que dans cette vie où nous puissions obtenir le pardon de nos fautes par la pénitence, par la confession et le souvenir amer de nos péchés, et que nous devons le demander tous les jours en examinant avec soin notre conscience, pour remarquer nos fautes et nous rendre Dieu propice, en nous jugeant nous-mêmes et en cessant de l'offenser. A ces deux homélies on en a joint une troisième, intitulée : *Sur les Martyrs*, et qui paraît avoir été prêchée dans quelque église de la dépendance d'Antioche, où plusieurs personnes de la ville se rendaient à cause de la solennité des martyrs, d'où elles passaient

I Cor. II, 11.

Pag. 658.

Act. II, 28. Ezech. III, 17.

Pag. 667.

dans des cabarets pour s'y divertir. Saint Chrysostôme déclame fortement contre cet abus. « Faites, leur dit-il, de la nuit un jour, en la passant dans des veilles saintes, et ne changez point le jour en une nuit, en le passant dans les excès, dans les festins et des chansons impudiques. Vous avez honoré les martyrs par votre présence, par la parole de Dieu que vous avez entendue, par le zèle que vous avez fait paraître : honorez-les par un retour plein de modestie, de peur que quelqu'un vous voyant dans le cabaret vous comporter sans aucune retenue, vous dise que vous n'êtes pas venus pour les martyrs, mais pour multiplier vos désordres et satisfaire vos mauvais désirs. Songez combien il est honteux, après avoir participé aux redoutables mystères, de voir des hommes et des femmes passer tout le jour dans un cabaret. L'ivrognerie est en tout temps un mal, mais surtout dans la fête des martyrs; car, outre le péché, c'est un très-grand outrage fait à ces saints et un mépris des oracles divins. Vous êtes venus visiter des hommes déchirés par les tourments, et qui ont donné la vie présente pour acquérir la vie future : méprisez comme eux les délices et la vie présente : recueillez plutôt la bénédiction qui sort de leurs cendres sacrées; et prenant les martyrs pour vos protecteurs, appliquez-vous à lire le récit de leurs combats, embrassez leurs châsses, baisez leurs tombeaux, d'où découle une source de bénédiction, prenez de l'huile sainte (qui brûle devant leurs tombeaux) et frottez-en votre corps, votre langue, vos lèvres, votre cou et vos yeux. La bonne odeur qui sort de cette huile vous retiendra dans une grande modération et guérira toutes les maladies de votre âme. » Il paraît que le gouverneur de la province était présent à ce discours.

Analyse de l'homélie sur les martyrs d'Egypte, pag. 699.

10. On ne sait ni en quel temps ni en quel lieu saint Chrysostôme prononça le discours en l'honneur des martyrs d'Egypte, et l'on n'a sur ce point que de très-faibles conjectures. On peut y remarquer que les Egyptiens, voyant qu'ils avaient chez eux une grande quantité de martyrs, ne crurent pas les devoir garder pour eux seuls, mais qu'ils envoyèrent de leurs reliques par toute la terre, pour faire paraître leur amour envers leurs frères et pour glorifier le maître commun des hommes. Ces reliques furent regardées comme la sûreté des villes auxquelles elles tombèrent en partage; « car, dit saint Chrysostôme, elles fortifient plus une ville et la rendent plus imprenable que les murailles les plus épaisses : semblables à des rochers escarpés de toute part, elles ne repoussent pas seulement les assauts des ennemis extérieurs et visibles, mais elles détournent les embûches des démons invisibles. » Il prend à témoin de ce qu'il disait, les habitants de la ville où il prêchait, et ceux qui y étaient venus d'ailleurs, apparemment pour célébrer la fête de ces martyrs. Le même Père fit encore un éloge général des martyrs de toute la terre, sept jours après la Pentecôte; mais on ne sait en quelle année, ni en quelle ville. Il y appelle toute la multitude des martyrs un chœur et une armée, à cause de la joie avec laquelle ils allaient aux tourments, et du courage qu'ils faisaient paraître dans les combats pour la religion. Il décrit les divers supplices, et n'oublie point l'échelle de fer toute brûlante, c'est-à-dire le gril sur lequel on étendait les martyrs; il parle aussi des récompenses dont ils jouissent dans le ciel, et s'en sert comme d'un motif pour engager ses auditeurs, à leur exemple, à mépriser la vie et les délices temporelles, pour n'aspirer qu'à celles qui sont éternelles. « Le moyen, dit-il, le plus facile pour acquérir la vertu, c'est de ne pas regarder seulement les peines ni même les récompenses seules, mais les récompenses avec les peines. Lors donc que vous devez faire l'aumône, ne considérez pas que vous dissipez vos richesses, mais que vous amassez la justice. Si vous jeûnez, ne faites point attention à l'abattement que le jeûne vous cause, mais au plaisir que vous procure cet abattement; si vous passez les nuits dans la prière, ne pensez pas à la fatigue de la veille, mais à la confiance que l'oraison vous donne auprès de Dieu. » Il conseille aussi à ceux qui veulent se munir contre les attaques du péché, de se graver fortement dans la mémoire les divers genres de tourments qu'ont soufferts ces martyrs; de se représenter les uns mis dans des poêles ardentes, les autres étendus sur des charbons, ceux-là jetés dans des marmites bouillantes, ceux-ci noyés dans la mer; d'autres avec les côtés déchirés, quelques-uns brisés dans une roue, d'autres précipités du haut d'un rocher ou combattant contre les bêtes, chacun enfin selon le genre de supplice par où il a fini sa vie.

Pag. 711.

Analyse de l'homélie sur le Tremble-

11. La ville d'Antioche, comme nous l'avons déjà remarqué, était souvent secouée

...ment de terre, pag. 717.

par des tremblements de terre; il en arriva un dans le temps que saint Chrysostôme était retenu au lit par la maladie. Affligé de la consternation où cet événement avait jeté le peuple, il ne put attendre son entière convalescence pour lui donner quelque consolation. Il paraît que le discours qu'il leur fit à cette occasion, et qui est intitulé : *Sur le tremblement de terre*, fut fait dans une église hors la ville, où le peuple avait coutume de s'assembler par dévotion ; mais on ne sait en quelle année; car saint Chrysostôme fut souvent malade, et il y eut en cette ville plusieurs tremblements de terre pendant qu'il y était. Ce discours est en même temps un témoignage de la charité de saint Chrysostôme, et de la piété du peuple d'Antioche. Ce Père loue leur assiduité à l'église, aux veilles de la nuit, au jeûne, et ne feint point de dire que depuis ce tremblement de terre, d'hommes qu'ils étaient auparavant, on les voyait changés en anges, tant leurs mœurs étaient pures.

§ XIII.

Des ouvrages douteux ou faussement attribués à saint Chrysostôme.

Ouvrages douteux sur le traître Judas, pag. 721.

1. On nous a donné dans la nouvelle édition une homélie *sur le traître Judas*, qui, dans quelques manuscrits, est attribuée à saint Chrysostôme; et il faut avouer qu'il y a des endroits qui lui conviennent assez, ceux-là entre autres où il est parlé du faubourg d'Antioche, nommé Daphné, et de l'idole d'Apollon qui y était adorée par les païens ; mais le style paraît différent de celui de ce Père, qui pour l'ordinaire fait moins d'usage d'exclamations et d'interrogations qu'on n'en fait dans cette homélie, où elles sont presque continuelles. [Thilo, dans un ouvrage publié en allemand, en 1832, sur la question de savoir si les écrits connus sous le nom d'Eusèbe sont d'Eusèbe d'Emèse ou d'Alexandrie, prouve que ce dernier est l'auteur de l'homélie *sur le traître Judas*.]

Sur saint Bassus, pag. 721.

Le style de l'homélie *sur saint Bassus*, que l'on croit être l'évêque de ce nom qui fut martyrisé sous Dèce et Valérien, est encore très-différent de celui de saint Chrysostôme. On n'y trouve ni sa fécondité, ni son élégance; et l'auteur, en s'adressant à ses auditeurs, se sert du terme de Philochrist, dont saint Chrysostôme n'avait pas coutume de se servir. Il y a encore moins d'élégance dans l'homélie *sur saint Pierre et sur Elie*. Le style n'en est point châtié, et les pensées en sont peu solides. La servante qui fut occasion à saint Pierre de renoncer Jésus-Christ y est taxée de femme débauchée ; et l'auteur emploie une bonne partie de son homélie à le prouver, ce qui ne paraît pas digne de saint Chrysostôme. Il prétend aussi que le prophète Elie pécha grièvement lorsque, pour éviter la mort que Jézabel voulait lui faire souffrir, il s'absenta pendant quarante jours.

Sur Abraham, p. 741. Sur sainte Thècle, pag. 749.

2. L'homélie *sur Abraham* ne paraît point non plus digne de saint Chrysostôme, elle n'a ni nerfs, ni solidité, ni élégance [1]; celle qui est en l'honneur de sainte Thècle vaut mieux, mais le style qui en est entièrement différent de celui de saint Chrysostôme, ne permet pas qu'on la lui attribue. Le style des six discours *sur le Destin et sur la Providence* n'a rien non plus de saint Chrysostôme; il n'est ni aussi coulant, ni aussi abondant, mais plus serré et plus concis; il ne laisse pas d'y avoir de la force dans les raisonnements. On peut encore remarquer que l'auteur de ces six discours, en combattant le destin, suit une méthode toute différente de celle dont s'est servi saint Chrysostôme dans les écrits où il a traité cette matière. Les deux homélies *sur la Prière* ont assez de conformité avec celle de saint Chrysostôme ; mais il est difficile de croire qu'il soit tombé dans les deux fautes considérables que l'on y trouve ; car l'auteur appelle dans ces deux homélies Sennachérib roi des Perses, et dit que les Perses assiégèrent Jérusalem sous le règne d'Ezéchias ; ce qui est contraire à l'histoire rapportée par le livre des Rois.

Sur la Prière, pag. 779.

Ouvrages faussement attribués à saint Chrysostôme.

Homélie sur l'Oracle de Zacharie, pag. 790.

Sur saint Jean-Baptiste et plusieurs autres, pag. 793.

3. On convient communément que l'homélie *sur l'Oracle de Zacharie et la Conception d'Elisabeth* n'est pas de saint Chrysostôme, dont elle n'a ni le style, ni l'élégance. L'homélie *sur la Conception de saint Jean-Baptiste* est bien moins digne de ce Père; car, excepté le commencement, il n'y a rien de solide ; ce ne sont que des figures entassées sans choix et sans raison. Il faut penser de même de l'homélie *sur la Conception de la Vierge* [2].

[1] Le commencement est pris de la dixième homélie vaticane, publiée par Montfaucon. Dans l'édition Gaume, cette homélie est corrigée d'après le *Codex* Coislin, et augmentée de deux pages inédites; vid. tom. II. (*L'éditeur*.)

[2] Néanmoins cette homélie est citée sous le nom

L'homélie qui a pour titre : *Description de la Mère de Dieu,* n'est pas à rejeter, mais on n'y trouve point le style de saint Chrysostôme, ni son abondance, ni ses similitudes ; ce ne sont qu'antithèses et que figures dans l'homélie *sur le Précurseur*. On reconnaît bien que c'est l'ouvrage d'un orateur peu expérimenté. L'homélie *sur la Théophanie* ne vaut pas mieux, ni celle qui a pour titre : *Sur la rencontre de Jésus-Christ, de la sainte Vierge et de Siméon*. On ne reconnaît pas non plus saint Chrysostôme dans les trois homélies suivantes : la première, *sur le Vendredi saint ;* la seconde, *sur la sainte Croix ;* la troisième, *sur la Résurrection :* elles sont communément regardées comme lui étant faussement attribuées.

ARTICLE IV.

DES OUVRAGES CONTENUS DANS LE TOME TROISIÈME.

§ I.

Des douze premières homélies sur divers endroits du Nouveau Testament.

Analyse de l'homélie sur la Parabole des dix mille talents.

1. On voit[1] par le commencement de l'homélie qui explique la parabole de celui qui devait dix mille talents, que saint Chrysostôme la prêcha, relevé tout récemment de maladie : « Je vous revois[2], dit-il à ses auditeurs, avec les mêmes sentiments que si je revenais d'un long voyage ; quoique je fusse auprès de vous, je n'étais guère plus heureux que ceux qui en étaient fort éloignés, puisqu'il m'a été impossible d'avoir aucun commerce avec vous. Pardonnez-le moi, mon silence a été un effet de mon infirmité, et non de mon indifférence ou de ma lâcheté. » Cette maladie est sans doute la même que celle dont il parle dans l'homélie faite aux paysans le dimanche avant l'Ascension, où il avait parlé contre les jurements, et où il témoigne[3] que la maladie l'avait empêché de prendre part autrement que par sa joie à une grande solennité qui s'était faite à Antioche pour quelques martyrs. Cette homélie pour les paysans étant donc incontestablement de l'an 387, il faut rapporter à la même année et au même temps celle qui renferme l'explication de la parabole des dix mille talents. Il était en effet convenable que saint Chrysostôme, ayant employé avec fruit tout le carême précédent à parler à ceux d'Antioche contre les jurements, les habituât aussi, dans les discours qu'il leur fit après Pâques, à ne plus dire d'injures et à ne pas se laisser surprendre par la passion de la colère ; c'est à quoi il les exhorte en leur expliquant la parabole du serviteur qui devait dix mille talents. D'après ce Père, Jésus-Christ avait pour but, dans cette parabole, d'apprendre à ses disciples à retenir les saillies de la colère en méprisant les injures ; ce qu'il confirme par la demande que Pierre, le prince du chœur des Apôtres, fit au Sauveur en ces termes : *Seigneur, combien pardonnerai-je à mon frère, lorsqu'il aura péché contre moi?* Il remarque que quelques-uns expliquaient mal la réponse faite par le Sauveur ; ils se trompent en disant qu'il lui répondit qu'il fallait pardonner jusqu'à soixante-dix-sept fois ; ce n'est point là le sens des paroles de Jésus-Christ, et elles signifient que nous devons pardonner sept fois septante fois, ce qui fait quatre cent quatre-vingt-dix fois. Venant ensuite au compte exigé par le roi, il fait voir en détail que ce compte doit s'étendre à tout sexe, à tout âge, à toute condition, aux hommes et aux femmes. L'Evangile, en disant que le serviteur n'eut pas de quoi payer son maître, nous marque qu'il le trouva vide de bonnes œuvres, destitué de toutes sortes de vertus et hors d'état de satisfaire pour ses péchés ; c'est pour cela que le maître commanda qu'on le vendît, non qu'il eût résolu de le traiter à la rigueur, mais de peur qu'en le tenant quitte avant qu'on l'en priât, il n'en devînt encore plus méchant, et afin qu'il fût plus humain envers ceux qui dépendaient de lui. *Le maître*, dit l'Ecriture, *voyant ce serviteur le prier avec instance d'attendre*, *fut touché de compassion, et lui remit toute la dette.* La prière seule du serviteur ne fit pas tout, mais la bonté de Dieu la seconda et la rendit efficace. Saint Chrysostôme fait sentir toute l'ingratitude de ce serviteur qui, oubliant ses péchés et la générosité de son maître, traita inhumainement ceux qui lui étaient redevables. En expliquant ce qui se passa ensuite, il ajoute que le maître, ayant appris les mauvais traitements faits par ce méchant

de saint Chrysostôme par saint Nicéphore, auteur ancien et grave. Combefis avait douté si elle était de ce Père. Le cardinal Mai, appuyé sur le témoignage de Nicéphore, n'hésite pas à la reconnaître comme authentique. *Biblioth. Nov.*, tom. V, pag. 137, et tom. VII, pag. 154 de la troisième partie. (*L'éditeur.*)

[1] Tome III, pag. 1 et 8. — [2] Ibid.

[3] Tome IV, pag. 699.

serviteur à son compagnon, se mit en colère pour nous faire comprendre que Dieu nous pardonne bien plus aisément les fautes qui le regardent, que celles qui regardent nos frères. C'est ce que ce Père prouve par plusieurs autres endroits de l'Ecriture qui montrent clairement que Dieu ne hait rien tant que ceux qui nourrissent leur colère, et qui se ressouviennent des injures.

Analyse de l'homélie : « Mon Père, s'il est possible, faites que ce calice passe. » Pag. 18.

2. L'homélie sur ces paroles : *Mon Père, s'il est possible, faites que ce calice passe,* ne nous fournit aucune circonstance d'où l'on puisse connaître en quel lieu et en quel temps elle a été prêchée. Il paraît seulement qu'outre les marcionites et les manichéens, saint Chrysostôme y combat les anoméens; ce qu'il a fait plusieurs [1] fois en leur présence, n'étant que prêtre à Antioche [2]. Voici le contenu de cette homélie : « Puisque les Prophètes n'ont pas ignoré les circonstances de la passion de Jésus-Christ, et qu'ils en ont même parlé comme s'ils en avaient été témoins, il y aurait du blasphème à dire que lui qui est la sagesse éternelle, ait ignoré s'il était possible ou non au Père de faire éloigner le calice. Il n'est pas permis non plus de dire que Jésus-Christ ait refusé de s'y soumettre après la rude réprimande qu'il fit à saint Pierre qui voulait l'en détourner, et après ce qu'il avait dit lui-même : *Je suis le bon Pasteur qui est tout prêt de mourir pour ses brebis;* et encore : *Nul ne me ravit la vie, mais c'est de moi-même que je la quitte.* Un moment avant d'être crucifié, il disait à son Père : *L'heure est venue, glorifiez votre Fils:* comme si de la croix devait sortir toute sa gloire. C'est en effet la croix qui a réconcilié Dieu avec les hommes, qui a uni la terre avec le ciel, les hommes aux anges, qui a anéanti la puissance de la mort et du démon, qui a détruit le péché, banni l'erreur, ramené la vérité, aboli l'idolâtrie, renversé les temples, fait cesser les sacrifices, fait revivre les vertus, fondé l'Eglise. La croix est l'accomplissement de la volonté du Père, la gloire du Fils, le triomphe du Saint-Esprit; la croix efface la lumière du soleil, elle brille tandis qu'il s'éclipse, elle a acquitté toutes nos dettes, elle a fermé les prisons de la mort; la croix est le refuge des riches, elle met les pauvres en assurance, elle défend ceux à qui l'on dresse des embûches, elle calme les troubles, elle est le fondement de toutes les vertus; la croix nous a ouvert le paradis, elle y a fait entrer un voleur, et tous les hommes, à cause d'elle, ont droit d'y prétendre. Pourquoi Jésus-Christ aurait-il appelé la croix un calice, s'il n'eût pas voulu le boire? N'est-il pas allé au-devant de ceux qui le cherchaient pour le faire mourir? Les demandes qu'il faisait à son Père, il les faisait donc comme homme, et non point comme Dieu; car la divinité est exempte de toute sorte de passions, et il était de sa bonté d'en agir ainsi. Le prodigieux abaissement de la majesté de Dieu dans l'incarnation paraissait incroyable; et parce que ce mystère est au-dessus de la portée de l'esprit humain, Dieu, pour le rendre croyable, l'a fait annoncer par ses prophètes. Il a paru lui-même dans le monde, et afin qu'on ne le prît pas pour un fantôme, il a donné tous les signes d'une véritable vie et prouvé qu'il était vraiment homme, passant successivement par tous les âges, se nourrissant d'abord de lait comme les enfants ordinaires, souffrant toutes les incommodités attachées à la nature humaine, la faim, la soif, la nécessité de dormir, la lassitude; enfin il a voulu ressentir toutes les douleurs du supplice de la croix; et les gouttes de sueur ayant coulé de son corps, un ange vint le consoler dans la tristesse où il était. Si tous ces signes n'ont pu empêcher Marcion, Valentin, Manès et tant d'autres hérésiarques, de révoquer en doute le mystère de l'incarnation, assurant que Jésus-Christ n'avait point pris la chair humaine, et qu'il n'en avait que la figure, n'eussent-ils point poussé leurs blasphèmes plus loin, si Jésus-Christ eût été entièrement affranchi de ces infirmités?

Joan. x.

Analyse de l'homélie sur ces paroles : « La porte est étroite. » Pag. 25.

3. Il n'y a rien non plus dans l'homélie sur ces paroles : *La porte est étroite,* qui en marque l'année ni le lieu où elle a été prêchée; mais le style, quoique moins élevé que celui de quelques opuscules de saint Chrysostôme, est néanmoins de lui; et on trouve dans ce qu'il y dit de la constitution du corps humain, beaucoup de choses qu'on lit presque en mêmes termes dans son premier livre [3] à Théodore. Il se plaint que les hommes, négligeant le soin de leur âme, ne s'oc-

[1] Tome I, pag. 450, 525.

[2] Stilting pense que cette homélie a été prononcée à Constantinople la première année de l'épiscopat de saint Chrysostôme, et est la quatrième qu'il prononça en cette ville. (*L'éditeur.*)

[3] Lib. *ad Theodor. lapsum,* num. 13.

cupent que de ce qui regarde leur corps, sans penser que toutes les peines qu'ils se donnent pour le flatter, ne l'exempteront pas de la mort ni de la corruption. « Je souhaiterais, dit-il, être dans un lieu fort élevé, d'où je pusse contempler les différentes conditions des hommes, et avoir une voix qui pût se faire entendre aux quatre coins de la terre et frapper les oreilles de tous ceux qui vivent : je crierais de toute ma force en gémissant comme David : *Jusqu'à quand, enfants des hommes, aurez-vous le cœur endurci? Pourquoi aimez-vous la vanité, et pourquoi cherchez-vous le mensonge?* Vous abandonnez le ciel pour la terre, les choses éternelles pour des choses passagères, et les incorruptibles pour celles qui sont sujettes à la corruption. Comme la plupart des hommes, occupés uniquement des plaisirs des sens, ajoute-t-il, ne savent ce qu'ils doivent demander à Dieu, le Sauveur nous a laissé un modèle de prière où il nous enseigne ce qu'il faut dire précisément, et le chemin qu'il faut tenir pour arriver à la perfection. Dans cette prière, nous disons : *Notre Père, qui êtes dans les cieux;* quelque misérables que nous soyons, terrestres, mortels, sujets à la corruption, il veut que nous l'appelions notre Père, lui qui est immortel, éternel, incorruptible, et avant tous les siècles. Nous ne disons point : *Mon Père,* mais *notre Père;* afin que nous ressouvenant qu'ayant tous un Père commun, nous nous aimions comme frères. En disant : *qui êtes dans les cieux,* nous devons nous souvenir de l'obligation où nous sommes de mépriser la terre, et de n'avoir d'ardeur que pour le ciel, en y cherchant notre Père qui y habite. Lorsque nous ajoutons : *que votre nom soit sanctifié,* il ne faut pas croire que Dieu puisse recevoir un nouveau degré de sanctification, car il est le Saint des saints; mais nous le louons de ce qu'il est la sainteté même. Le terme de *sanctifier* se prend ici pour celui de *glorifier;* toutefois, Jésus-Christ s'est servi le premier de ces termes, pour nous apprendre à travailler sans cesse à nous sanctifier, en nous réglant sur notre Père céleste qui est notre modèle. Ces paroles : *que votre règne arrive,* nous apprennent qu'exposés continuellement à des tentations violentes, nous avons besoin que Dieu nous protége, de peur que le péché ne règne dans notre corps mortel, et que nous devons chercher le royaume de Dieu en renonçant à tout ce qui peut flatter les sens. Après que le Sauveur nous a inspiré un désir ardent des choses célestes, il veut que nous disions à Dieu : *Que votre volonté s'accomplisse sur la terre comme dans le ciel.* C'est comme si nous lui disions : donnez-nous, Seigneur, la grâce de vivre sur la terre comme les anges vivent dans le ciel, et que nous voulions précisément ce que vous voulez. Tirés de la terre et vivant sur la terre, les hommes qui ont un corps, amas de poussière, ont besoin de le soutenir par une nourriture qui lui convienne; voilà pourquoi le Fils de Dieu veut que nous ajoutions : *donnez-nous aujourd'hui notre pain de chaque jour.* Il ne veut pas que nous demandions une nourriture extraordinaire ni variée, et propre à flatter l'odorat et le goût; mais un pain substantiel, convenable pour réparer les pertes que le corps fait, de peur que la faim ne l'use et ne le fasse mourir; il ne veut pas non plus que nous en demandions pour plusieurs années, mais pour un jour seulement, n'étant point assurés de vivre jusqu'au lendemain. La demande suivante : *Pardonnez-nous nos offenses, comme nous pardonnons à ceux qui nous ont offensés,* apprend à ceux qui sont avancés dans la vertu à n'avoir que d'humbles sentiments d'eux-mêmes, et à trembler toujours en se ressouvenant des péchés de leur vie passée; elle apprend à ceux qui sont tombés depuis leur baptême, à ne point désespérer de leur salut, mais à recourir au médecin, pour demander des remèdes à leurs maux, c'est-à-dire le pardon de leurs fautes : enfin, elle nous apprend à être doux et bienfaisants envers ceux qui nous ont offensés, dans l'espérance que Dieu nous pardonnera si nous pardonnons; mais Jésus-Christ veut que nous commencions et que nous en donnions l'exemple; car nous demandons que Dieu nous traite comme nous aurions traité nos frères. Comme il nous arrive tous les jours, par les artifices et par la malice du démon, que les hommes mêmes nous font tout le mal qu'ils peuvent, et que les maladies qui affaiblissent le corps, sont en même temps nuisibles à l'âme; nous demandons à Dieu qu'il ne nous laisse point succomber à la tentation, mais qu'il nous délivre du mal, c'est-à-dire qu'il calme les flots qui menacent de nous engloutir. » Saint Chrysostôme lisait à la fin de l'Oraison dominicale : *Parce que le royaume, la puissance, la gloire vous appartiennent dans tous les siècles. Ainsi soit-il.* Paroles qui ne se trouvent que dans le texte grec de nos Bibles et non dans les versions latines;

il y a même des manuscrits grecs où elles ne se lisent pas.

Analyse de l'homélie sur le Paralytique, pag. 32.

4. Dans l'exorde de cette homélie, saint Chrysostôme dit qu'il avait fait depuis peu un discours *sur le Paralytique de trente-huit ans;* ce qui marque la douzième homélie *contre les Anoméens,* dans laquelle il prouve par la guérison miraculeuse de ce paralytique, que le Fils est égal au Père en puissance. Il fit, comme l'on croit, cette homélie en 398, étant déjà évêque de Constantinople; ainsi il faut rapporter vers le même temps la seconde homélie *sur le Paralytique.* Le saint évêque y fait voir que les Evangélistes n'y sont point contraires à eux-mêmes dans ce qu'ils racontent de la guérison du paralytique. Selon ce Père, il faut distinguer deux malades attaqués de paralysie, l'un depuis trente-huit ans et guéri à Jérusalem; c'est celui dont il est dit dans saint Jean que, n'ayant personne pour le jeter dans la piscine, Jésus-Christ le guérit, et lui commanda d'emporter son lit; l'autre est celui qui fut guéri à Capharnaüm, et que ceux qui le portaient descendirent par le toit dans la maison où se trouvait Jésus-Christ, n'en ayant pu approcher par la porte à cause du grand nombre de personnes qui l'environnaient. Il est parlé de la guérison de ce dernier paralytique dans saint Matthieu, dans saint Marc et dans saint Luc. A l'occasion de ces guérisons miraculeuses, saint Jean Chrysostôme traite des maladies de l'âme et des tentations. « Quand nous en sommes attaqués, dit-il, nous ne devons point nous laisser abattre, mais les supporter avec patience et recourir au médecin qui peut les guérir; car, quelque vigoureux que nous soyons, si nous sommes destitués de son secours, nous ne pouvons pas résister même à une médiocre tentation. Aussi telle est sa bonté, qu'il ne permet pas que nous soyons tentés au-dessus de nos forces; mais il nous assiste encore et nous fortifie dans le combat, lorsque nous avons commencé de faire ce qui est en nous; par exemple, en mettant en lui notre espérance, en lui rendant grâces, en souffrant avec patience. » Pour mettre ses auditeurs au fait de ce que l'on entend sous le nom de contrariétés qui se trouvent quelquefois dans l'Ecriture, il donne pour exemple qu'un Evangéliste dit que Jésus-Christ porta sa croix, et qu'on lit dans un autre, qu'elle fut portée par Simon le Cyrénéen. Il n'y a néanmoins en cela aucune contrariété véritable, dit-il, car il est vrai que Jésus-Christ porta sa croix, et elle fut aussi portée par Simon; Jésus-Christ la porta en sortant du prétoire, et lorsqu'il l'eut portée pendant quelque temps, on en chargea Simon le Cyrénéen.

Joan. v, 7.

Matth. IX, 1. Marc. II, 1. Luc. v, 17.

Analyse des deux premières homélies sur le Commencement du livre des Actes, pag. 50 et 60.

5. On rapporte en l'année 395 [1] les quatre homélies qui nous restent *sur le Commencement du livre des Actes,* et on croit que saint Chrysostôme les prêcha pendant le temps pascal, c'est-à-dire après l'octave de la Résurrection, où l'on commençait à lire ce livre dans l'église, comme l'on fait encore aujourd'hui. Ce qui engagea le saint docteur à donner l'explication de ce livre, c'est qu'il était presque inconnu à beaucoup de personnes, et qu'il y en avait peu qui le lussent. Dans la première homélie, qui paraît avoir été faite le second dimanche d'après Pâques, il se plaint de ce que l'église, toute remplie le dimanche précédent, était déjà presque déserte, et surtout qu'on y voyait peu de personnes riches et de qualité. Il préfère le petit nombre de pauvres qui assistaient ce jour-là à son sermon. Au discours précédent, dit-il, on avait pu compter un nombre infini de têtes, mais, dans celui-ci, on trouve des cœurs remplis de piété. Il fait voir ensuite qu'il ne faut pas négliger les titres mêmes de l'Ecriture, puisque saint Paul, étant à Athènes, se servit si avantageusement de l'inscription d'un autel profane. Il examine donc pourquoi le livre qu'il entreprenait d'expliquer était intitulé : *Les Actes des Apôtres,* et remet au discours suivant à montrer par qui le livre des Actes a été écrit, en quel temps, de quelle matière il traite et d'où est venu la coutume de le lire pendant le temps pascal. Nous n'avons [2] plus le discours où il prouva que le livre des Actes est de l'évangéliste saint Luc; mais, dans la seconde homélie qui nous reste *sur l'inscription des Actes,* nous lisons ce qui suit : « Ce livre est ainsi appelé, parce que le Saint-Esprit nous y propose à imiter non les miracles des Apôtres qui y sont rapportés, mais leurs actions et leurs vertus. » De là il prend occasion d'exposer la différence qu'il y a entre les actes miraculeux et les actions

Pag. 60.

[1] Stilting rapporte à l'an 388 les quatre homélies en question; saint Chrysostôme les commença le 16 avril. *(L'éditeur.)*

[2] On en trouve une partie dans l'homélie qui est à la fin du troisième tome, pag. 757.

de piété et de vertu. Ceux-ci sont l'effet de notre volonté; ceux-là de la puissance de Dieu et de sa libéralité. C'est un acte de vertu de vivre chastement et de donner l'aumône; c'est un acte miraculeux de chasser les démons, de rendre la vue aux aveugles. Il montre qu'il est plus avantageux de bien vivre et de ne point faire de miracles, que d'en faire et de vivre mal; que si Dieu a quelquefois accordé, même aux indignes, le don des miracles, c'est que cela était nécessaire alors pour la propagation de l'Evangile; mais que ce don extraordinaire ne contribuait en rien au salut de ceux que Dieu en avait favorisé. « Quand donc, ajoute-t-il, nous exhortons à imiter Pierre, Paul, Jean et Jacques, ce n'est point à faire des miracles comme eux, mais à bien vivre comme ils ont bien vécu. » Pour montrer que la bonne vie a plus contribué que les miracles à rendre Pierre et Jean recommandables, il rapporte la guérison du boiteux à la belle porte du temple, où ils montaient pour être à la prière qui se faisait à la neuvième heure. On voit en effet, en cet endroit, leur assiduité à ce saint exercice, leur union dans l'œuvre de Dieu, leur charité mutuelle, leur détachement des biens temporels et leur compassion pour les malheureux. De l'éloge de saint Pierre, l'orateur passe à celui de l'évêque Flavien, qui, ce semble, était présent, et qu'il appelle le successeur de la chaire de cet Apôtre, aussi bien que de sa vertu. Il marque dans cette homélie qu'il prêchait dans la Palée, qui était l'ancienne église d'Antioche, fondée par les Apôtres mêmes. On l'avait souvent détruite par la haine qu'on portait à Jésus-Christ, mais le Sauveur l'avait toujours rétablie et la conservait par la vertu de ses paroles, plus fortes que les tours et les murailles dont cette église était environnée.

Analyse des deux dernières, pag. 71 et 87.

6. Saint Chrysostôme traite dans la troisième homélie de l'utilité que l'on peut tirer de la lecture de l'Ecriture sainte, lorsqu'on la lit avec application. Les exemplaires en étaient tellement répandus, qu'on trouvait partout des gens qui parlaient l'Ecriture sainte, soit qu'on allât aux Indes, au bout de l'Océan, au-delà des Iles Britanniques ou du Pont-Euxin, et jusqu'aux parties australes. Si le langage était différent dans ces diverses provinces, la foi était la même; c'était des sons divers, mais le même esprit et la même religion : le langage était barbare, mais les sentiments justes ; on faisait des solécismes en parlant, mais on avait de la piété. « Quelque violentes que soient nos passions, ajoute-t-il, on trouve en lisant la sainte Ecriture, de quoi en tempérer les ardeurs; c'est un remède contre le feu de la colère et contre l'embrasement des pensées qui nous importunent; avec ce secours nous nous retirerons du milieu de ces flammes infernales. » Ensuite le saint marque les discours qu'il avait faits peu de jours auparavant *sur l'inscription des Actes, sur l'Auteur de ce livre, sur l'origine de l'Ecriture sainte, sur la différence qui est entre Actes et Miracles*, et comme il restait encore à expliquer ce que signifie le nom d'apôtre, il dit qu'il signifie puissance et autorité, mais autorité purement céleste et spirituelle; que saint Paul met les Apôtres dans le premier rang des ministres de l'Eglise, regardant l'apostolat comme la base des autres dignités. Le prophète n'est point apôtre, mais l'apôtre est prophète; il a le pouvoir de faire des miracles, de guérir les malades et de parler diverses langues. L'apostolat est comme le consulat entre les dignités profanes. Comme il est au pouvoir des magistrats d'emprisonner ou d'élargir les criminels, les Apôtres ont le pouvoir de lier et de délier les âmes, et la vertu de leur sentence s'étend jusque dans le ciel. Saint Chrysostôme continue à faire le parallèle des marques distinctives des magistrats séculiers et des Apôtres, et à donner en détail leur pouvoir respectif, ceux-là sur le corps seulement, ceux-ci sur les âmes et quelquefois aussi sur le corps, comme on le voit par ce qui est dit dans les Actes de la punition d'Ananie et de la résurrection de Tabithe. Sur la fin de cette homélie il exhorte ceux qui avaient été baptisés depuis peu à être fort attentifs sur eux-mêmes, afin de conserver la grâce du baptême, et à se souvenir combien la seconde naissance qu'ils y ont reçue est différente de la première.

L'homélie suivante fut faite peu après celle dont nous venons de parler. Saint Chrysostôme y dit qu'il s'est acquitté, pour la plus grande partie, de ce qu'il avait promis *sur l'inscription des Actes des Apôtres;* mais comme il fallait encore rendre raison pourquoi l'Eglise avait ordonné de lire ce livre dans le temps pascal, c'est ce qu'il fait. « Quoique tous les temps et tous les jours soient égaux, dit-il, l'Eglise en observe néanmoins quelques-uns par condescendance pour les faibles, suivant en cela l'exemple de saint

Paul, qui voulut célébrer la Pentecôte à Jérusalem, et qui, pour cet effet, ne voulut point s'arrêter en Asie.» On a accoutumé de lire les Actes aussitôt après la résurrection, parce qu'ils en sont une preuve claire et manifeste, plus sensible que si Jésus-Christ eût voulu se faire voir à tous les hommes. D'ailleurs, comme c'était aussi l'usage de lire dans l'église, le jour du vendredi saint et le grand samedi, ce qui regardait la trahison de Judas, le crucifiement de Jésus-Christ, sa mort, sa sépulture, il convenait aussi qu'on fixât la lecture des Actes des Apôtres au temps auquel sont arrivées les choses qui y sont rapportées, ou du moins qu'elles ont commencé d'arriver. Il prouve par divers endroits de l'Ecriture ce qu'il avait avancé, savoir, que les miracles sont une preuve plus claire de la résurrection de Jésus-Christ, que s'il eût apparu à tous les hommes, et en particulier par la guérison du boiteux assis à la belle porte du temple; miracle qui occasionna la conversion de huit mille personnes, au lieu que l'apparition de Jésus-Christ à l'apôtre Thomas, ne le rendit pas moins incrédule. Selon ce Père, les miracles opérés par Jésus-Christ ou par ses disciples furent plus grands que ceux qu'il avait faits avant sa mort : cela ne venait pas de quelque différence de vertu et de pouvoir, mais c'était pour donner des preuves plus éclatantes et plus manifestes de sa résurrection et de sa divinité. En effet, ces prodiges firent tant d'impression sur les esprits, que plusieurs de ceux qui ne l'avaient point reconnu pour Dieu avant sa mort, ou qui l'avaient abandonné, confessèrent sa divinité après qu'il fut ressuscité, et firent profession de le suivre. Le monde même entier a embrassé sa doctrine, et il y a des milliers de personnes qui se sont fait trancher la tête pour son nom. Il fait remarquer la bonté de Dieu envers les Juifs, en ce qu'au lieu de les punir aussitôt du déicide qu'ils avaient commis, il laissa écouler plus de quarante ans depuis sa passion jusqu'à la ruine de Jérusalem sous Vespasien et Tite, afin de leur donner lieu de faire pénitence de leurs péchés.

Analyse des homélies sur le changement du nom de Paul, pag. 98, 107, 115 124.

7. Saint Chrysostôme, après avoir employé la moitié du temps pascal à expliquer le titre des Actes, commença l'explication du contenu de ce livre; c'est ce qu'il fait dans l'homélie qui suit immédiatement la précédente, et qui est la première des quatre dans lesquelles il parle du changement du nom de Saul en celui de Paul. Il se plaint d'abord avec beaucoup de véhémence de ce que le nombre de ceux qui venaient à l'église diminuait de plus en plus, chacun s'amusant à des bagatelles et à des affaires séculières, au lieu de venir recevoir de l'Eglise la nourriture de leur âme, ce qui les exposait ensuite à se laisser surprendre par les vaines subtilités des hérétiques. Ce Père fait voir par les paroles d'Isaïe, que ceux-là ne sont pas hommes qui méprisent la parole de Dieu, et il exhorte ceux qui étaient présents à prendre soin du salut de leurs frères, et à les entraîner même par force à l'église, afin qu'ils y apprissent leurs devoirs. Comme il voulait donner l'explication du livre des Actes, il était convenable de commencer par ces paroles : *J'ai parlé dans mon premier livre, ô Théophile, de tout ce que Jésus a fait et enseigné.* Mais son amour pour saint Paul ne lui ayant pas permis de différer davantage à en parler, il se contenta de marquer quelques difficultés qu'on peut faire sur le commencement des Actes, sans les résoudre, pour donner par là, disait-il, occasion à ses auditeurs de s'exercer eux-mêmes à en chercher l'éclaircissement. Laissant donc le prologue des Actes, il passe à ce qui y est raconté de saint Paul, et pour relever le miracle par lequel Jésus-Christ avait changé sa volonté, il représente l'état où était cet Apôtre avant sa conversion. Ce miracle lui paraît beaucoup au-dessus de celui par lequel l'ombre de saint Pierre ressuscitait les morts, et sa conversion lui est une preuve de la grande vertu de celui qui lui avait fait changer de volonté, puisqu'il était au pouvoir de son libre arbitre d'être convaincu ou non de la vérité. Vers la fin, il témoigne que, voulant commencer l'histoire de sa conversion, il était arrêté par le nom de Saul, changé depuis en Paul; ce qui l'obligeait de remettre à un nouveau discours ce qu'il avait à dire sur ce changement de nom. Divers évêques étaient présents à ce discours, et comme quelques-uns devaient parler après lui, il exhorta ses auditeurs à leur prêter attention.

Pag. 107.

Les mêmes évêques assistèrent au discours suivant qui se fit le lendemain, et saint Chrysostôme y continua de parler de saint Paul et du changement de son nom de Saul. Il fait voir par le texte et par la suite des Actes, qu'il ne quitta pas le nom de Saul au moment de sa conversion, comme quelques-uns le disaient, mais qu'il le garda jusqu'à

sa prédication dans la ville de Salamine, en Chypre, où il trouva le magicien Elymas, qui s'efforçait d'empêcher le proconsul d'embrasser la foi; car c'est seulement alors que saint Luc dit de lui : *Alors Saul, qui s'appelle aussi Paul, étant rempli du Saint-Esprit, dit* à ce magicien. Ensuite il traite de la question des noms en général, demande pourquoi Dieu les a donnés ou les a changés à quelques-uns et non à d'autres; pourquoi à quelques-uns avant leur naissance, à d'autres lorsqu'ils étaient avancés en âge? Il ne résout point toutes ces questions; mais, descendant dans le particulier, il dit qu'Adam a reçu de Dieu ce nom qui, en langue hébraïque, signifie *terrestre,* afin qu'il se souvînt toujours de son origine pour se conserver dans l'humilité, et qu'il ne s'imaginât pas pouvoir jamais devenir semblable à Dieu. Il prend de là occasion de réfuter certains hérétiques qui niaient que Jésus-Christ se fût incarné; c'étaient les apollinaristes. Puis, ayant dit quelque chose sur le nom d'Isaac, qui signifie *rire,* à cause de la joie que sa naissance devait donner à sa famille, il remit à un autre discours d'expliquer pourquoi Dieu avait donné de nouveaux noms à Abraham, à saint Pierre et à saint Jean.

Act. XIII, 9.

Pag. 115.

Dans la troisième homélie, après avoir rendu compte à ceux de ses amis qui se plaignaient de la longueur de ses exordes, pourquoi il en usait de la sorte, il reprend ce qu'il avait dit dans les discours précédents sur les changements de noms, et dit que Dieu changea le nom de Saul en celui de Paul, pour montrer qu'il était son maître. Saul était comme captif : afin donc qu'il reconnût qu'il avait changé de maître, on changea son nom, car l'imposition des noms est une marque de domaine. Mais pourquoi le Saint-Esprit différa-t-il si longtemps à changer le nom de Saul? C'était afin de rendre sa conversion plus éclatante. Si Paul eût changé de nom dès le moment qu'il quitta le judaïsme pour embrasser le christianisme, personne n'eût remarqué que celui qui persécutait l'Eglise, était devenu évangéliste; mais on n'eut plus lieu d'en douter, quand on vit que celui qui protégeait autrefois les Juifs si vivement, s'opposait à eux de toute sa force. Saint Chrysostôme représente ensuite sa fureur contre l'Eglise et les désordres qu'il y causait, animé plutôt d'un faux zèle que poussé par une aveugle fureur; il admire que Dieu ait accordé sa conversion à la prière même de saint Etienne qu'il faisait mourir, et dit à ce sujet à ceux qui se trouvent opprimés par les persécutions de leurs ennemis : « Faites réflexion sur la conduite de saint Etienne : quelque dureté qu'on ait eue pour vous, on ne vous a point encore lapidé comme lui. Sa mort a été une source féconde de grâces : quand il a cessé de parler, Saul a pris sa place. » Quelle merveille, disaient quelques-uns, que saint Paul ait embrassé la foi! Pouvait-il résister à la voix de Dieu qui l'attirait si puissamment? Ceux qui faisaient cette objection commettaient un double crime, l'un en ce qu'ils ne se défaisaient pas de leurs erreurs; l'autre, en taxant la mémoire du grand Apôtre, et en disant que Dieu l'avait attiré par force et malgré lui. « Mais il vous appelle encore aujourd'hui de la même sorte, leur réplique saint Chrysostôme; pourquoi n'obéissez-vous donc pas à cette voix? Vous voyez bien qu'elle n'impose pas une nécessité absolue, puisque vous n'obéissez pas; il est donc manifeste que l'obéissance de Saul fut volontaire. La vocation, il est vrai, contribua beaucoup au salut de l'Apôtre, comme elle contribue au salut de tout le monde, mais il est certain qu'elle ne détruisit point sa liberté, et qu'il obéit volontairement et par le propre mouvement d'une bonne volonté.» C'est ce que saint Chrysostôme prouve assez au long par divers endroits de l'Ecriture, et par la comparaison qu'il fait de l'obstination des Juifs à se refuser à la voix de Dieu qui les appelait, avec l'obéissance que saint Paul rendit à cette voix, au moment même où il l'eut entendue; il conjure ses auditeurs de n'oublier jamais cette maxime : Dieu ne contraint personne, mais il attire ceux qu'il veut; d'où vient que Jésus-Christ dit dans l'Evangile : *Personne ne vient à moi, si mon Père ne le tire à lui*. Quelque volonté que Dieu ait de nous sauver, si nous ne voulons pas, les remèdes qu'il emploie pour notre salut ne servent de rien, non que sa volonté soit faible, mais parce qu'il ne veut contraindre personne. Il souhaite que tous les hommes soient sauvés, mais il ne fait violence à aucun, et leur volonté ne s'accordant pas toujours avec celle de Dieu, voilà pourquoi tous ne se convertissent point.

Joan. VI, 44.

Dans la quatrième homélie sur le nom de saint Paul, saint Chrysostôme se plaint encore que le nombre de ceux qui venaient à l'église diminuait tous les jours; néanmoins on n'y venait guère dans cette saison, c'est-

Pag. 123.

à-dire dans le temps pascal, qu'une fois la semaine, ainsi qu'il le remarque dans l'homélie précédente. Il représente dans celle-ci la vénération que le nom de Paul a toujours imprimée dans les esprits, et se propose d'y expliquer ces paroles, qui sont les premières de l'épître aux Corinthiens : *Paul, appelé Apôtre*. Dans toutes les lettres que saint Paul a écrites, il ne s'est servi de cette inscription que dans celles qu'il adressa aux Romains et aux Corinthiens. Ce qu'il veut dire par là est que ce n'est pas lui qui a fait les premiers pas pour s'approcher de Dieu, mais qu'il a suivi la vocation. En se disant donc *appelé*, il ne s'attribue point l'honneur des belles choses qu'il a faites, mais il en donne toute la gloire à Dieu. Rien n'était plus propre que ces sentiments d'humilité pour combattre la vanité et l'enflure qui excitaient des schismes et des troubles parmi les Corinthiens; et c'est, selon saint Chrysostôme, ce qui engagea l'Apôtre à mettre cette inscription à la tête des lettres qu'il leur écrivit; car c'était comme s'il leur eût dit : Si j'ai tout reçu de Dieu, moi qui suis votre maître; si c'est lui qui m'a attiré à son service, avez-vous bonne grâce, vous qui n'êtes que mes disciples, de vous en faire tant accroire, comme si vous eussiez inventé vous-mêmes les dogmes dont vous faites profession? Ces réflexions donnent à saint Chrysostôme sujet de faire l'éloge de l'humilité; et c'est par là qu'il finit cette homélie, sans rien dire sur le mot d'*apôtre*, comme il se l'était proposé.

§ II.

Des douze homélies suivantes.

Analyse de l'homélie sur l'Avantage des afflictions, pag. 14[illegible].

1. L'homélie *sur l'avantage que l'on peut retirer des tribulations,* ne nous fournit rien qui en puisse fixer l'époque ni marquer le lieu où elle a été prêchée; mais elle a tous les caractères de celles de saint Chrysostôme, et elle se trouve sous son nom dans de très-anciens manuscrits. Il se propose dans cette homélie d'exciter son peuple à la patience et de le fortifier contre tout ce qui pouvait arriver de plus chagrinant. A cet effet il entre dans le détail des travaux qu'un laboureur, qu'un marchand et qu'un soldat entreprennent par l'espérance d'une récompense souvent fort incertaine. « Il n'en est pas de même, ajoute-t-il, de ceux qui travaillent pour le ciel; leurs espérances sont certaines, immuables, éternelles. La vue de ces récompenses faisait dire à saint Paul : *Nous nous glorifions dans nos maux*, c'est-à-dire dans les travaux et dans les tribulations qu'il avait à essuyer en qualité d'apôtre, pour publier l'Evangile par toute la terre, dissiper les erreurs qui la désolaient, détruire les lois injustes, bannir l'iniquité et renverser les idoles, les temples et les autels; il avait encore recours à un autre moyen pour adoucir l'aigreur des persécutions qu'il souffrait, c'est-à-dire à la brièveté du temps. *Nous ne considérons point*, disait-il, *les choses visibles, mais les invisibles, parce que les choses visibles sont temporelles, et les invisibles éternelles.* Un troisième motif de consolation dans les peines, et qu'il tâchait aussi d'inspirer à ceux à qui il prêchait l'Evangile, était de se glorifier dans l'espérance de la gloire des enfants de Dieu. Voilà pourquoi il ne se contentait pas de les faire souvenir des biens qu'ils avaient reçus de Dieu, comme la justification, la rémission des péchés, les grâces; il leur proposait encore la gloire, l'immortalité, la société avec les anges et avec Jésus-Christ. » Saint Chrysostôme fait voir que non-seulement les Apôtres, mais un grand nombre de fidèles, animés de ces motifs, et même de jeunes filles délicates, dans un âge assez tendre, dont le corps était encore comme une cire molle, ont souffert les tourments les plus cruels; et, pour prouver que non-seulement leurs souffrances ont été récompensées dans le ciel, mais encore dans ce monde, il prend ses auditeurs à témoin de l'empressement avec lequel on honorait les martyrs que les tyrans s'étaient efforcés d'anéantir et que les tourments avaient réduits en poussière : il en donne encore pour preuve la célébrité de leurs noms dans tout le monde. Sur la fin, il explique ces paroles de l'Apôtre : *Sachant que l'affliction produit la patience;* elles signifient que la patience endurcit l'homme et le rend plus fort.

Analyse de l'homélie sur ceux qui aiment Dieu, pag. 150-157. Rom. VIII, 28.

2. On ne sait si ce fut à Antioche que saint Chrysostôme prêcha l'homélie sur ces paroles : *Nous savons que tout contribue au bien de ceux qui aiment Dieu*. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il la composa après une maladie qui l'avait obligé à garder la chambre assez longtemps. Nous avons vu ailleurs qu'il était tombé malade en l'an 387; mais comme ce n'est point la seule fois que les infirmités l'aient empêché de continuer ses homélies au peuple, on n'en peut rien conclure pour l'époque de celle-ci, ni pour le

lieu où elle fut faite, car il fut malade et à Antioche et à Constantinople.

Pour prouver la vérité de ce que dit saint Paul, que tout contribue au bien de ceux qui aiment Dieu, il fait voir comment les persécutions que les Apôtres eurent à souffrir, rendirent leurs noms glorieux; et à cette occasion, il raconte ce qui arriva à saint Paul et à Silas, mis en prison dans une ville de Macédoine. Pendant qu'ils y chantaient les hymnes sacrées, tout-à-coup il se fit un si grand tremblement de terre, que les fondements de la prison en furent ébranlés, les portes s'ouvrirent et les liens de tous les prisonniers furent rompus. Cet événement miraculeux fut suivi de la conversion du geôlier et de toute sa famille ; sa maison devint une maison de prière, et l'on y célébra les mystères sacrés. « Cette conversion subite nous apprend, dit saint Chrysostôme, que dans les affaires spirituelles il ne faut pas différer un moment, mais prendre le temps que Dieu nous donne. »

Pag. 157. Rom. XII, 20.

Il n'y a rien aussi dans l'homélie suivante qui en marque l'année ; on y voit seulement qu'elle fut faite pendant les chaleurs de l'été et, ce me semble, à Constantinople ; la matière est prise de ces paroles de saint Paul aux Romains : *Si votre ennemi a faim, donnez-lui à manger ; s'il a soif, donnez-lui à boire.* Saint Paul, en établissant cette maxime, semble la détruire lorsqu'il ajoute : *Car, agissant de la sorte, vous amasserez des charbons de feu sur sa tête.* Ces paroles paraissent en effet également injurieuses à celui qui agit et à celui qui souffre ; le bien qu'on avait fait en donnant à manger et à boire à son ennemi, est détruit par la faute qu'on fait en lui mettant des charbons sur la tête ; et au lieu de lui faire plaisir, on lui fait un outrage sensible. Saint Chrysostôme lève cette difficulté en disant que l'Apôtre, qui n'ignorait pas que c'est une chose difficile de se réconcilier sur-le-champ avec un ennemi, veut d'abord nous engager à rendre de bons offices à nos ennemis, sous prétexte de les punir; et c'est comme s'il nous disait : « Vous ne voulez pas donner à manger à votre ennemi par les motifs d'une piété désintéressée, nourrissez-le du moins pour vous venger. Après cette première démarche, il ne sera point difficile de vous réconcilier entièrement ; on ne peut longtemps haïr un homme qu'on tient à sa table, quand même on aurait d'abord envie de se venger de lui en le traitant bien, parce que la colère se ralentit peu à peu, et il n'est personne si misérable et si brutal, qui ne veuille être le serviteur et l'ami de celui qui le nourrit. » Cette maxime de saint Paul est prise de Salomon, et David l'ayant pratiquée avec la dernière perfection dans la loi ancienne, il serait honteux à des chrétiens de la négliger; saint Chrysostôme les y invite par les avantages que nous procure le pardon des ennemis. « Les pénitents, dit-il, ont assez de peine à obtenir de Dieu le pardon de leurs offenses par les jeûnes, les gémissements, les prières, la cendre, le cilice, et par les plus affreuses austérités; vous l'obtiendrez plus aisément, si vous voulez vous réconcilier avec vos frères. » On voit dans cette homélie que l'église où elle fut prêchée était d'une vaste étendue, d'une prodigieuse hauteur, voûtée et pavée de marbre.

Prov. XXV, 22.

Analyse des deux homélies sur ces paroles de saint Paul : « Saluez Priscille et Aquilas. » pag. 173-180.

3. Les deux homélies sur ces paroles de saint Paul aux Romains : *Saluez de ma part Priscille et Aquilas,* n'ont rien qui en puisse fixer le temps; mais il y a un endroit dans la seconde qui semble marquer que saint Chrysostôme n'était encore que prêtre d'Antioche lorsqu'il la prêcha; car [1], après avoir loué Priscille et Aquilas pour avoir répandu leur sang pour les Apôtres qui leur avaient annoncé l'Evangile, il se fait un reproche de n'avoir pas même la force de dire une parole pour la défense des Pères communs, c'est-à-dire des prêtres ou des anciens de l'Eglise, lorsqu'on les accablait d'injures et de calomnies; expression dont il ne se serait pas servi, ce semble, s'il avait été revêtu de l'autorité et du caractère épiscopal [2].

Il examine d'abord dans ces homélies, qui étaient Priscille et Aquilas pour qui saint Paul s'intéressait si fort. « Etait-ce, dit-il, des consuls, des magistrats, de grands capitaines? Possédaient-ils les premières charges? Avaient-ils d'immenses richesses? Non, ils étaient pauvres et ne vivaient que du travail de leurs mains. Toutefois saint Paul, dont le nom seul effaçait la gloire des rois, et qui avait plus l'air d'un ange descendu du ciel que d'un homme, n'eut point de honte de les reconnaître pour ses amis, et d'ordonner à une grande ville de les saluer de sa part. Nos sentiments sont bien opposés : nous évitons la familiarité de nos parents, quand ils sont

[1] Pag. 188. — [2] Peut-être prononça-t-il cette homélie en l'an 388. Vid. Stilting. (*L'éditeur*).

dans un état au-dessous du nôtre ; nous rougissons quand on vient à reconnaître qu'ils sont nos alliés ; ce n'est pas néanmoins l'éclat des richesses qui fait la véritable noblesse, elle consiste dans la vertu et dans la probité ; ceux qui n'ont que le mérite de leurs aïeux et qui s'en glorifient, n'ont que l'apparence et les signes de la noblesse sans en avoir la réalité. Il y en a maintenant dans les plus hautes places, qui sont descendus d'un père ou d'un aïeul illustre; mais s'ils remontaient plus haut, peut-être trouveraient-ils une origine obscure : de même, parmi ceux qui sont à présent dans l'obscurité et dans la poussière, si on examinait leurs ancêtres, on en trouverait qui ont occupé les premières places. Saint Paul, qui connaissait cette bizarrerie de la fortune, n'estimait que la noblesse de l'âme, et il tâchait d'inspirer à tout le monde ses sentiments. » Saint Chrysostôme dit que ce n'est pas sans raison que l'Apôtre, parlant de Priscille et d'Aquilas, a nommé la femme avant le mari : c'est parce que sa piété était plus grande que celle de son époux. Il le prouve par l'endroit des Actes où nous lisons que cette femme fut chargée du soin d'instruire dans la voie de Dieu Apollon, homme éloquent et savant dans les Ecritures. Priscille n'était pas la seule de ce caractère, et l'Apôtre donne aussi des louanges à Perside, à Marie et à Triphaine, pour avoir beaucoup travaillé à l'œuvre de Dieu. Quand donc le même Apôtre défend dans son épître à Timothée, aux femmes d'enseigner, il entend parler des instructions qui se font en public devant tout le peuple, telles que les prêtres sont obligés de faire ; mais il ne défend nullement aux femmes d'instruire en particulier, ou de donner de bons conseils. Au reste, les louanges que saint Paul donnait dans ses épîtres à Priscille et à Aquilas, n'étaient point pour les rendre plus fameux, mais pour exhorter les autres à avoir le même zèle.

Act. XVIII, 26.

Pag. 180.

Dans la seconde homélie, il se propose deux questions au sujet des habillements des Apôtres : la première, pourquoi Jésus-Christ leur avait défendu de porter de l'or, de l'argent, des bâtons, des souliers ; la seconde, pourquoi, malgré cette défense, saint Pierre portait des souliers et saint Paul un manteau ? Il répond à la première que cette défense n'était que pour un temps, et il le prouve par un endroit de saint Matthieu, où Jésus-Christ, après avoir dit à ses apôtres : *Rendez la santé aux malades, guérissez les lépreux, chassez les démons*, leur commande d'observer la pauvreté. « Ce précepte, dit ce Père, ne devait pas paraître rude à des gens qui avaient le pouvoir de faire tant de miracles; mais Jésus-Christ révoqua cette défense un peu avant sa Passion, comme on le voit par saint Luc, où nous lisons qu'ayant demandé à ses disciples s'ils avaient manqué de quelque chose lorsqu'il les avait envoyés sans bourse et sans argent, et qu'eux ayant répondu que non, le Seigneur répliqua : *Que celui qui a un sac ou une bourse, les prenne.* Il n'y a donc point de contradiction entre la défense de Jésus-Christ et la conduite de saint Pierre et de saint Paul. » Saint Chrysostôme s'étend ensuite sur le service que Priscille et Aquilas ont rendu à l'Eglise en logeant chez eux saint Paul pendant deux années, et dit à ce sujet que de pauvres gens qui ont beaucoup de zèle et de ferveur sont plus en état de servir que des riches qui se contentent d'une vaine pompe ; comme ils ne craignent point qu'on leur enlève leurs richesses, ni qu'on les chasse de leur pays, ils ne soupirent que pour le ciel, et ne craignent ni de perdre la vie, ni de verser leur sang. Combien de riches et de grands seigneurs vivaient au temps d'Hérode ? Cependant aucun n'osa lui reprocher ses désordres; Jean-Baptiste, qui n'avait ni maison, ni table, ni lit, fut le seul qui parut à la cour pour remontrer à ce prince le scandale qu'il causait par son mariage incestueux. Sur la fin de cette homélie, saint Chrysostôme traite du respect que l'on doit porter aux prêtres, et trouve mauvais que certains hypocrites qui baisaient en public les mains des prêtres, leur embrassaient les genoux et les conjuraient de prier pour eux, les déchirassent en secret, ou ne s'opposassent point à ceux qui le faisaient.

Analyse des trois homélies sur le Mariage, pag. 193-203.

4. Saint Chrysostôme fit de suite les trois homélies *sur le Mariage ;* mais on ne sait ni en quel lieu [1] ni en quelle année. Dans la première, après avoir dit beaucoup de choses à la louange de l'Ecriture, particulièrement des épîtres de saint Paul qu'on venait de lire dans l'église, il en explique ces paroles qui sont tirées de la première aux Corinthiens : *Que chacun vive avec sa femme, pour éviter la fornication.* Il remarque d'abord que saint

I Cor. VII.

[1] Elles ont été prononcées à Constantinople. Vid. Stilting, n° 795-97. (*L'éditeur.*)

Paul ne rougit point de prescrire les lois qu'il faut garder dans le mariage, et qu'il a raison d'en user de la sorte, puisque le Fils de Dieu l'a honoré et sanctifié par sa présence et par le miracle qu'il opéra en changeant l'eau en vin. Il ne veut donc point que l'on déshonore le mariage par des pompes profanes que ni l'usage ni la coutume ne sauraient autoriser, puisque Dieu y est offensé; mais il souhaite que l'on y convie Jésus-Christ en la personne des prêtres, pour donner aux époux la bénédiction nuptiale; que l'on y invite les pauvres, c'est-à-dire qu'on leur donne l'argent que l'on employait alors pour payer des joueurs d'instruments ou autre folle dépense. « Si ce n'est point la coutume, dit-il, ayez l'ambition d'en introduire une si sainte : commencez, les autres marcheront sur vos traces. Quel avantage pour une maison, lorsqu'une épouse y entre chargée de bénédictions! Cela ne vaut-il pas mieux que toutes les richesses du monde? » Il y a deux motifs qui rendent le mariage légitime : l'obligation de vivre d'une manière chaste et pure, et le désir d'avoir des enfants; ce dernier motif étant présentement peu intéressant, parce qu'il n'y a plus de nécessité de peupler le monde, il n'y a proprement que l'autre qui doive engager dans le mariage. Les lois étrangères, c'est-à-dire les lois romaines, ne condamnaient l'adultère que dans les femmes, et souffraient tout dans les hommes, pourvu qu'ils ne touchassent point aux femmes mariées; mais la loi de Dieu est également sévère à cet égard et contre les hommes et contre les femmes, et celui-là se rend coupable d'un véritable adultère, qui s'abandonne à quelque personne que ce puisse être, libre ou mariée, femme ou fille, lorsqu'il est lui-même engagé dans le mariage : en matière de pudeur et de chasteté, l'homme n'a point de privilége par dessus la femme; il est puni comme elle, s'il viole les lois du mariage.

Pag. 303. Quelques jours après, on lut dans l'église la même épître de saint Paul où il est dit : *La femme est liée à la loi du mariage tandis que son mari est vivant.* Saint Chrysostôme continua donc la même matière, et fit voir par la suite de cette épître qu'une femme qui se remarie du vivant de son mari est adultère, quand même elle aurait été chassée et répudiée par des lettres authentiques. Il s'objecte les lois romaines, qui autorisaient une coutume contraire, et répond que ce n'est point sur ces lois que Dieu nous jugera, mais sur celles qu'il est venu établir lui-même : il répond aussi aux lois de Moïse, et fait voir que ce législateur n'a permis la répudiation que pour empêcher les maris de tuer leurs femmes quand ils n'en seraient pas contents. D'ailleurs, ajoute-t-il, ce n'était qu'une pure condescendance de la part de Moïse pour la faiblesse des Juifs, et en même temps qu'il leur permettait la répudiation, il la condamnait, puisqu'il défend à celui qui a répudié sa femme de la reprendre, si le second mari en a joui, voulant désigner par là que les secondes noces du premier époux sont plutôt un scandale qu'un véritable mariage. Au reste, Moïse dit en termes exprès que ces secondes noces sont des abominations devant Dieu; et le prophète Malachie le dit encore plus clairement. Ensuite saint Chrysostôme parle de la liberté que les veuves ont de se remarier. L'Apôtre s'accommodant en ce point à la faiblesse de celles qui ne peuvent se passer de maris, ces personnes ne doivent suivre dans ce second mariage ni leur passion ni leurs caprices, mais observer les règles que l'Apôtre prescrit, c'est-à-dire sauver la modestie et l'honnêteté. Il leur prouve que l'état de viduité est le plus heureux selon Dieu, et même selon le monde, et préfère la virginité au mariage : il exhorte ceux qui auraient manqué de fidélité dans le mariage, à pleurer amèrement ce péché et à l'effacer par des torrents de larmes, par des gémissements qui viennent du fond du cœur, par une componction continuelle, par de ferventes prières, par des aumônes abondantes et par un changement de vie. Malach. II, 14.

Dans le titre de la troisième homélie, on lit le nom de Maxime, que l'on croit être l'évêque de Séleucie en Isaurie, converti par saint Chrysostôme. Ce Père l'appelle le compagnon de son joug, apparemment parce qu'il avait partagé avec lui le ministère de la parole, ayant prêché en son absence quelques jours auparavant : c'est ce que dit saint Chrysostôme au commencement de cette troisième homélie, où il relève extrêmement le discours que Maxime avait fait, soit pour la pureté du langage, soit pour l'élégance du style, soit pour l'érudition. Il ne dit point quelle raison il avait eue de s'absenter de l'assemblée précédente; mais comme il avait remarqué que son langage sur le mariage, dans les homélies précédentes, avait couvert de confusion beaucoup de ses auditeurs, qu'ils

s'étaient frappés le front, qu'ils en avaient versé des larmes, et qu'il y avait lieu d'espérer qu'ils s'en corrigeraient, il continua de les instruire sur la même matière, et apprit à ceux qui avaient dessein d'entrer dans le mariage, de quel caractère ils devaient choisir une femme. « Puisqu'en ces sortes d'occasions, leur dit-il, on a coutume de consulter avec beaucoup de soin les lois civiles et les avocats les plus habiles, on doit consulter encore avec plus de soin les lois de Jésus-Christ, et lire exactement celles que saint Paul a prescrites sur le mariage. La principale est qu'un mari doit aimer son épouse comme Jésus-Christ aime l'Eglise : il s'est livré à la mort pour elle; voilà la mesure de l'amour que les maris doivent à leurs femmes; qu'ils soient prêts de se sacrifier pour elles, si la nécessité les y oblige. Ce n'est pas la beauté de l'Eglise qui a engagé Jésus-Christ à l'aimer, elle était pleine de taches et de rides; c'est le modèle que les maris doivent imiter en oubliant les fautes de leurs épouses, et en tâchant de leur inspirer de la docilité par leur complaisance; ils ne doivent pas aimer leurs épouses précisément parce qu'elles sont une partie d'eux-mêmes, mais parce que Dieu leur commande de les aimer. Puisqu'on cherche une femme pour être la compagne de sa vie, c'est une chose indigne et honteuse d'y considérer les richesses; le mariage n'est pas un commerce d'intérêt. Quand on épouse une femme avec un bien médiocre ou qui en a moins que son mari, cette femme est plus souple et plus complaisante; la paix, l'union, l'amitié règnent dans la maison. Combien d'hommes riches, en se mariant à des femmes opulentes, ont perdu leur repos pour avoir voulu augmenter leurs biens? Saint Paul ne dit pas qu'il faille se marier pour éviter la pauvreté ou pour acquérir des richesses, mais pour éviter l'incontinence, pour vivre chastement et pour plaire à Dieu. Le patriarche Abraham ne chercha point une épouse riche pour son fils, il se mit peu en peine de la noblesse et de la beauté : il ne demanda que de la vertu. » Saint Chrysostôme fait diverses réflexions sur la conduite que tint ce patriarche dans le mariage d'Isaac, et finit cette homélie par les réflexions suivantes : « Dans un mariage bien assorti on a moins de peine à bien élever des enfants; une mère chaste et vertueuse possède le cœur de son époux, qui de son côté l'aide de tout son pouvoir en lui fournissant les choses dont elle a besoin pour les nécessités de sa famille; et c'est là le moyen d'attirer les bénédictions de Dieu sur la maison et sur ceux qui y président. »

Analyse de l'homélie sur ces paroles de saint Paul : « Nos pères ont tous été sous la nuée, » pag. 228.

5. L'homélie suivante fut faite le lendemain de la fête de saint Barlaam, c'est-à-dire, au printemps. Le saint évêque y marque que le jour précédent, il avait prêché en l'honneur de ce saint martyr, dont on avait coutume de célébrer la fête à Antioche. Il n'y a donc guère lieu de douter que l'homélie dont nous allons parler, n'ait été faite dans la même ville; mais on ne sait pas en quelle année. Le jour qu'elle fut prêchée, on avait lu dans l'église l'endroit de la première épître aux Corinthiens, où saint Paul dit : *Je ne veux pas que vous ignoriez, mes frères, que nos pères ont tous été sous la nuée, qu'ils ont tous passé la mer Rouge, qu'ils ont tous été baptisés sous la conduite de Moïse, dans la nuée et dans la mer, qu'ils ont tous mangé d'une même viande spirituelle, et tous bu d'un même breuvage spirituel,* etc. Saint Chrysostôme fait voir que saint Paul ne rapporte toutes ces choses que pour rabattre l'orgueil de ceux qui, s'élevant de leurs lumières ou des grâces qu'ils avaient reçues, négligeaient de vivre en chrétiens; qu'il ne se sert de ces exemples que pour prouver la vérité des choses prédites par celles qui étaient déjà arrivées, et que ce que dit saint Paul en cet endroit, était la figure de ce qui devait arriver dans le Nouveau Testament. C'est donc comme s'il eût dit aux Corinthiens : Souvenez-vous des châtiments que Dieu a déjà exercés contre nos pères, c'est-à-dire contre les juifs, et vous aurez moins de peine à croire les supplices éternels; vous ne sauriez vous empêcher d'avouer que leurs impuretés et leurs murmures n'aient été punis très-sévèrement : puisque vous commettez les mêmes crimes, comment prétendez-vous éviter les punitions que vous méritez? Si Dieu ne vous punit pas dès cette vie, c'en est assez pour vous faire croire qu'il y a d'autres supplices; car vos crimes ne seraient pas demeurés impunis, s'il ne vous réservait à des châtiments plus sévères, puisque vous êtes coupables des mêmes fautes que ceux qui ont vécu sous l'ancienne loi, et dont vingt-trois mille furent frappés de mort en un seul jour. Ce raisonnement de l'Apôtre détruit la doctrine de Marcion et de ses sectateurs : car si le Dieu de l'Ancien Testament ne l'était pas encore du Nouveau, les conséquences que tire saint

Paul seraient frivoles, et on lui aurait répondu : Si ce sont deux dieux différents, ils ont aussi des sentiments différents, et ils ne se conduisent pas par les mêmes règles. Saint Chrysostôme, après avoir prouvé ainsi, d'après saint Paul, que les châtiments dont Dieu punit les Israélites, étaient une preuve que nous serons un jour nous-mêmes punis de la même manière dont nous en sommes menacés, fait voir l'accomplissement des autres figures marquées dans les paroles de l'Apôtre que nous venons de rapporter. Le passage de la mer Rouge était la figure du baptême : tous passèrent cette mer ; tous aussi sont appelés au baptême. Ils furent délivrés de l'esclavage et de la captivité d'Egypte; le baptême nous délivre de la servitude du démon et du péché. Pharaon fut noyé dans la mer ; le démon périt en quelque sorte dans les eaux du baptême. Les Egyptiens demeurèrent ensevelis sous les eaux; le vieil homme, avec nos vices et notre concupiscence est éteint dans les eaux du baptême. Les Juifs, après être sortis de l'eau, participèrent à un festin mystérieux, c'est-à-dire qu'ils mangèrent la manne ; nous buvons d'un breuvage admirable dans l'Eucharistie. Les paroles suivantes : *Ils buvaient de l'eau de la pierre spirituelle, et cette pierre spirituelle était Jésus-Christ,* détruisent absolument l'hérésie de Paul de Samosate ; car si Jésus-Christ opérait tous ces prodiges du temps de Moïse, comment peut-on dire qu'il a seulement commencé d'être lorsqu'il a pris naissance dans le sein de Marie ? L'excellence de l'Église est figurée par ces autres paroles : *Ils mangèrent tous la même viande spirituelle :* car, dans l'Église, les riches ne mangent pas un autre corps que les pauvres, ils ne boivent pas un autre sang. « Mais pourquoi, demande saint Chrysostôme, saint Paul rappelle-t-il la mémoire de tous ces prodiges ? C'est dit-il, pour nous apprendre que le baptême, la pénitence, le don de la science, la participation des mystères, la table sacrée, la manducation du corps, la participation du sang ne nous servent de rien, si nous ne menons une vie vertueuse et exempte de tout péché. Par une semblable raison, l'Apôtre nous fait souvenir que Dieu fit périr plusieurs millions d'hommes dans le désert, afin que nous ne nous abandonnions pas à nos désirs comme ils ont fait. »

Analyse de l'homélie sur ces paroles : « Il faut qu'il y ait des hérésies, » pag. 240.

6. Tout ce que l'on peut tirer de l'homélie sur ces paroles de saint Paul aux Corinthiens : *Il faut qu'il y ait des hérésies,* c'est que saint Chrysostôme la fit à la suite d'un discours où il avait exposé et déploré les malheurs de Jérusalem d'une manière si pathétique, que ses auditeurs n'avaient pu retenir leurs larmes, et que les sanglots qu'ils poussaient avec violence, l'avaient obligé lui-même d'interrompre brusquement un discours qui les affligeait trop. Pour ce qui est du temps ou du lieu où elle fut prêchée, nous n'en avons aucune connaissance. Le but que saint Chrysostôme s'y propose, est de montrer que ce terme, *il faut,* dont se sert l'Apôtre, ne marque de sa part ni un précepte ni un conseil, mais une prédiction de ce qui devait arriver : c'est ce qu'il prouve par diverses comparaisons et par divers endroits de l'Écriture. Il fait voir dans la même homélie, que les hérésies dont parle l'Apôtre en cet endroit, ne sont point du nombre de celles qui regardent les articles de la foi, mais des partialités et des divisions qui se faisaient dans l'Église de Corinthe, à l'occasion des repas que de pieuses coutumes avaient introduits dans l'Eglise. « Car, après avoir entendu l'explication de l'Écriture et participé aux sacrements; après avoir fait leur prière, les riches ne retournaient point aussitôt à leurs logis : ils assemblaient les pauvres pour leur donner à manger et mangeaient avec eux ; la table, les mets étaient communs; ces festins se faisaient dans l'église et servaient à allumer le feu de la charité au contentement et au profit de tous les fidèles ; les pauvres étaient infiniment consolés, les riches avaient le mérite de leurs bonnes œuvres, après quoi tous s'en retournaient à leurs logis. Ce saint usage était la source de toute sorte de biens, et entretenait une parfaite union entre les riches et les pauvres, entre ceux qui donnaient et ceux qui recevaient. Les Corinthiens abusèrent dans la suite de cette bonne coutume ; les riches méprisaient les pauvres et ne voulaient manger qu'avec leurs semblables, sans attendre les pauvres, qui, occupés à leurs besoins domestiques, venaient tard : en sorte qu'à leur arrivée les tables étaient déjà levées, ce qui les remplissait de confusion. C'est ce désordre que saint Paul censure dans son épître aux Corinthiens, et qu'il appelle hérésie, parce que l'un, faisant trop bonne chère, et l'autre n'ayant rien à manger, cette inégalité causait du bruit et des dissensions. » Il fait remarquer comment

saint Paul, pour faire confusion aux riches, parle aussitôt après du mystère de l'eucharistie commun aux riches et aux pauvres, puisque les uns et les autres y participent également. C'est comme si l'Apôtre leur faisait ce raisonnement : S'il est libre à tout le monde d'approcher de la table du Seigneur, si les prêtres attendent les plus pauvres comme les plus riches ; à combien plus forte raison les tables ordinaires doivent-elles être communes à tous?

Analyse de l'homélie sur l'Aumône, pag. 248.

7. Saint Chrysostôme, en traversant les rues et la place pour venir à l'église, trouva à chaque pas des pauvres qui étaient étendus dans les carrefours, dont les uns avaient les mains coupées, les autres les yeux arrachés, tous couverts d'ulcères depuis les pieds jusqu'à la tête; c'était en hiver, et il faisait un froid violent. Toutes ces circonstances engagèrent le Saint à prêcher *sur l'Aumône*. Il paraît donc qu'il fit cette homélie sur-le-champ, et qu'il n'eut d'autre loisir pour s'y préparer que le temps qu'il fallait pour se rendre de son logis à l'église. On n'en sait pas l'année [1], mais on ne peut guère douter qu'il ne l'ait prêchée à Antioche : car, à Constantinople, la demeure de l'évêque n'était point éloignée de l'église. D'ailleurs saint Chrysostôme, en parlant [2] dans cette homélie des aumônes que le peuple d'Antioche envoya au peuple de Jérusalem par le ministère de Saul et de Barnabé [3], marque assez clairement qu'il prêchait dans la même ville d'où ces aumônes avaient été envoyées. Le premier motif qu'il emploie pour engager ses auditeurs à soulager les pauvres, est celui de la saison : « Le beau temps, dit le Saint, soulage les pauvres pendant l'été; ils n'ont rien à craindre, quoiqu'ils soient nus, les rayons du soleil leur servent d'habits; ils peuvent se coucher sur la terre sans s'incommoder, et passer la nuit à l'air ; ils n'ont pas besoin de souliers ni de vin ; un peu de pain suffit pour les nourrir avec de l'eau ; la saison leur fournit des légumes; le travail est moins rude, et ils ne manquent pas d'ouvrage. Il n'en est pas de même pour eux dans l'hiver; la faim les désole, le froid est une peine insupportable; ils ont besoin d'une plus forte nourriture et d'un habit plus chaud, de souliers, d'un lieu pour se retirer. Ils ne trouvent point à travailler et par conséquent ne gagnent rien. » Il tire son second motif des termes honorables dont les pauvres sont qualifiés dans l'Ecriture. Saint Paul qui donne souvent le nom de profanes aux rois ennemis de Dieu, appelle saints les pauvres qui sont doux et débonnaires. Saint Luc les qualifie de même. Un troisième motif, est l'exemple des fidèles de Macédoine, de Rome et de Galatie. Dans tous ces endroits, chacun mettait à part chez soi, suivant le conseil de saint Paul, le premier jour de la semaine, c'est-à-dire le dimanche, ce qu'il avait dessein de donner pour l'entretien des pauvres; et cet Apôtre choisissait ce jour-là préférablement aux autres, non-seulement parce que c'est un jour de repos où l'esprit est plus libre et plus en humeur de donner, mais encore à cause des prodiges qui ont été opérés à pareil jour en notre faveur. D'après saint Chrysostôme, saint Paul exhortait indistinctement tout le monde à donner l'aumône, les pauvres comme les riches, les esclaves et les libres, les hommes et les femmes, voulant que tout le monde eût part au mérite d'une si bonne œuvre. Il ne croyait pas que la pauvreté fût un sujet de s'en dispenser, puisqu'on voit par l'Écriture, que la veuve qui n'avait que deux oboles les donna, et que la femme de Sidon qui n'avait qu'un peu de farine, en fit part au Prophète; il laisse néanmoins la liberté aux fidèles de donner ce qu'ils voudront selon leur pouvoir, sans leur rien prescrire sur la quantité. Il tire un quatrième motif de l'intention de Dieu dans l'obligation de l'aumône. Dieu, dit-il, en instituant l'aumône, n'a pas eu seulement en vue de remédier à la nécessité des pauvres, il a voulu procurer aux riches de grandes occasions de mériter; l'aumône est plus utile à celui qui la donne qu'à celui qui la reçoit; car, si Dieu ne considérait que l'intérêt des pauvres, il se serait contenté d'obliger les riches à leur fournir le nécessaire, il n'eût point fait mention de la promptitude avec laquelle il faut leur donner ; mais l'Apôtre commande aux fidèles de faire leurs aumônes avec joie et promptement. « Ne soyons donc pas fâcheux ajoute saint Chrysostôme, quand il sera question de faire l'aumône, et ne craignons pas de diminuer nos revenus. En donnant l'aumône, nous avons plus soin de nos intérêts que des intérêts des pauvres, et nous recevons plus que nous ne donnons. Il en est qui examinent trop

[1] En 387, à partir de la fin d'octobre. Vid. Stilting. (*L'éditeur.*) — [2] Pag. 258. — [3] *Act.* 11, 30.

curieusement le pays, la vie et les mœurs des pauvres, leur métier, leur constitution, et qui leur font des crimes de leur santé : voilà pourquoi plusieurs sont contraints de contrefaire les estropiés, afin que cette feinte calamité nous touche et fléchisse notre dureté. Nous sommes plus criminels de manquer de charité pendant l'hiver ; il ne faut pas leur savoir mauvais gré s'ils ne travaillent point, c'est qu'ils ne trouvent personne qui les occupe ou qui leur donne de l'ouvrage. Nous reprochons aux pauvres leur oisiveté dans une chose qui est excusable ; mais nous nous pardonnons une oisiveté bien plus criminelle. J'ai du bien, dites-vous, que mes ancêtres m'ont laissé : croyez-vous donc qu'un pauvre doive mourir de faim, parce que ses ancêtres n'étaient pas riches ? C'est pour cela qu'il doit exciter votre compassion. Vous reprochez encore aux pauvres qu'ils sont des fugitifs, des misérables, des vagabonds, des fripons qui ont abandonné leur pays pour venir inonder le nôtre. Est-ce pour cela que vous vous fâchez ? Voulez-vous priver cette ville de son plus grand avantage, puisqu'on la regarde comme l'asile de tout le monde ? Ne flétrissez pas un si bel éloge. De quelle excuse pouvons-nous couvrir notre inhumanité, si nous ne voulons pas nourrir ceux qui viennent nous chercher et se jeter entre nos bras ? Nous chassons les pauvres, nous voulons qu'on les punisse, nous à qui notre conscience reproche de si grands crimes; vous serez jugés comme vous aurez jugé les autres. Soyez charitables envers vos frères, et on vous pardonnera vos péchés, quelque griefs qu'ils puissent être. Imitez votre Père céleste qui fait luire son soleil sur les bons et sur les méchants : assistez les pauvres, donnez à manger à ceux qui ont faim, consolez les affligés, et ne vous mettez point en peine du reste ; car si vous vous amusez à examiner les mœurs de ceux qui demandent l'aumône, cette curiosité à contre-temps refroidira votre charité. »

Analyse de l'homélie sur la foi. I Cor. IV, 3.

8. On a formé quelques doutes sur les trois homélies qui expliquent ces paroles de saint Paul aux Corinthiens : *Parce que nous avons un même esprit de foi*. La première raison de douter si ces trois homélies sont de saint Chrysostôme, est que dans la première l'auteur, en parlant du commencement de la foi, s'exprime d'une manière qui favorise entièrement le semipélagianisme. « Ni Dieu [1], dit-il, ni la grâce du Saint-Esprit ne préviennent notre dessein, et quoique Dieu nous ait appelés, il attend néanmoins que nous nous approchions librement et de notre propre volonté, et lorsque nous nous sommes approchés, il nous donne tout son secours. » La seconde raison est qu'au commencement de la troisième homélie, l'auteur compte cinq cents ans depuis saint Paul : ce qui marque un auteur plus récent que saint Chrysostôme. Mais ne sait-on pas que ce Père ayant vécu avant les controverses sur la grâce, a moins ménagé les expressions que s'il eût vécu depuis. D'ailleurs, on trouve dans ses écrits les plus assurés, et même dans la première de ses trois homélies, divers endroits où le saint évêque déclare que le secours de la grâce est nécessaire pour le commencement de la foi. A l'égard de l'anachronisme qui se trouve dans la troisième homélie, outre que les chiffres ont pu être corrompus, on voit par plusieurs autres endroits, en particulier par l'oraison [2] cinquième *contre les Juifs,* que saint Chrysostôme n'était point exact dans la chronologie, puisqu'il y compte quatre cents ans, depuis la dernière ruine de Jérusalem : fautes qui sont pardonnables dans un orateur qui discourait souvent sans beaucoup de préparation. Au reste, pour peu que l'on soit accoutumé à la lecture de ses écrits, on reconnaîtra aisément son style et toutes ses façons de parler dans ces trois homélies. Il les prêcha à Antioche [3], comme on le voit parce qu'il y dit de la vie austère des moines qui se retiraient sur les montagnes : car il en parle souvent dans les homélies faites en cette ville, et n'en dit presque rien dans celles qu'il prêcha à Constantinople.

Dans la première, qui fut prononcée devant une assemblée plus nombreuse et plus florissante qu'à l'ordinaire, saint Chrysostôme représente combien la foi nous est nécessaire, non celle qui opère des miracles, et dont Jésus-Christ disait à ses disciples : *Si vous aviez de la foi comme un grain de sènevé, vous diriez à cette montagne : Transporte-toi d'ici là, et elle s'y transporterait ;* mais celle qui nous conduit à la connaissance de Dieu, qui croit à sa parole, et qui conserve son esprit par les bonnes œuvres. Car c'est de cette foi que

[1] Pag. 264.
[2] Tom. I, pag. 633, et tom. VII, pag. 680.
[3] En 387, à la suite de la précédente. (*L'éditeur.*)

parle saint Paul, lorsqu'il dit aux Corinthiens : *Ayons donc le même esprit de la foi.* Le saint évêque en prend occasion de traiter de la nécessité des bonnes œuvres, qu'il compare à l'huile qui entretient la lumière : comme la lumière s'éteint aussitôt que l'huile est usée, de même l'esprit de la foi que nous ne retenons en nous que par nos bonnes œuvres et par les aumônes que nous faisons, se retire de nous, quand nous cessons de bien vivre. Les bonnes œuvres sont même plus nécessaires que la virginité, qui toute louable qu'elle est, et au-dessus des forces de la nature, n'aura pas le privilége de nous faire entrer dans la salle de l'époux, si elle n'est accompagnée de la libéralité et de la charité. Celui qui est chaste ou qui jeûne, n'est utile qu'à soi-même ; mais celui qui donne l'aumône, est comme un asile public et une ressource pour tous ceux qui souffrent. La gloire de la virginité est grande, mais elle ne suffit pas si l'on n'a compassion de ceux qui souffrent. Il faut donc remplir ses lampes d'huile, c'est-à-dire donner avec joie, ne regarder point le pauvre qui reçoit, mais Dieu qui prend sur son compte tout ce que l'on donne aux pauvres. Il représente l'austérité de la vie que les solitaires menaient dans leurs déserts : « Ils se couchent, dit-il, sur la cendre, ils sont couverts d'un sac, ils portent de rudes chaînes de fer, ils s'enferment dans des trous où ils combattent continuellement contre la faim, ils passent les nuits à pleurer leurs péchés ; vous pouvez à moins de frais effacer les vôtres : donnez aux pauvres le surperflu de vos biens. C'est là un commerce avantageux pour vous ; pour un peu d'argent, vous vous procurez l'amitié de Dieu. » Saint Chrysostôme répète encore à la fin de cette homélie, que l'esprit de la foi ne se soutient que par les bonnes œuvres, comme les aliments soutiennent le corps, et il remet à un autre jour d'expliquer ce que c'est que cet esprit de la foi. Il le fait dans la seconde homélie, où il montre que cet esprit, selon saint Paul, est l'esprit de Dieu qui nous anime et qui a animé les Saints de l'ancienne loi ; en sorte qu'en un seul mot, il a fait voir l'union qui existe entre l'Ancien et le Nouveau Testament, et renversé toutes les hérésies qui ont osé avancer que ces deux Testaments venaient de deux différents principes. Le saint docteur confond en particulier les manichéens, par les endroits des épîtres de saint Paul qu'ils admettaient, et prouve aussi contre Paul de Samosate, que le Fils de Dieu, ayant promis dans l'Ancien Testament d'en donner un Nouveau, existait avant qu'il se fût incarné dans le sein de la Vierge. Il recommande à ses auditeurs de joindre à la vraie foi la pureté de vie, et spécialement les œuvres de miséricorde, les exhortant à donner l'aumône sans examiner les mœurs des pauvres, et sans leur demander compte de leur vie. Comme ces paroles de saint Paul : *Ayons le même esprit de foi,* avaient encore un autre sens, et qu'elles montraient que la foi est la source de toute sorte de biens, saint Chrysostôme en fait la matière d'une troisième homélie. Il y entre dans le détail des diverses persécutions que l'Église a souffertes dans son établissement, et des tourments divers que les tyrans ont fait souffrir aux fidèles, pour apprendre à ceux qui souffraient de son temps, à se consoler par le souvenir des maux de l'Eglise naissante, et à ceux qui se trouvaient dans une vie tranquille, à faire la guerre à eux-mêmes et à leurs passions. Si les premiers fidèles sont demeurés fermes dans la foi et ont résisté aux insultes de tout le genre humain déchaîné contre eux, à combien plus forte raison devons-nous avoir de la fermeté, maintenant que tout le monde nous applaudit. « Saint Paul, ajoute-t-il, pour soutenir dans ces calamités la foi des fidèles, qui n'avaient pour tout soutien que l'espérance des biens qu'ils ne voyaient pas, les ranimait en leur faisant connaître que leur foi était la même que celle de leurs ancêtres, et que plusieurs, dès ce temps-là, comme David dont il cite les paroles, avaient borné leur espérance aux biens de l'autre vie. Si Dieu n'a pas voulu récompenser dès ce temps-là ce saint roi et les autres grands hommes de l'Ancien Testament, comme Elie, Jérémie, Isaïe, qui tournaient aussi leur espérance vers le ciel, c'est afin, comme le dit saint Paul, qu'ils ne reçussent qu'avec nous l'accomplissement de leur bonheur. La récompense est plus glorieuse quand elle se donne dans un plus grand concours. » Saint Chrysostôme fait encore une exhortation morale *sur l'Aumône;* et il l'a fait d'autant plus volontiers, qu'on avait écouté avec plaisir ce qu'il en avait dit dans les discours précédents. « Les pauvres, dit-il, sont comme les médecins de nos âmes, nos protecteurs et nos bienfaiteurs ; car vous recevez plus que vous ne donnez, puisqu'on vous donne le ciel en échange d'un peu d'argent ; c'est

pour cela que nos ancêtres mettaient les pauvres à la porte des églises, afin d'exciter par ce triste spectacle la compassion des plus insensibles : quelque dur que l'on soit, peut-on voir sans en être touché, une foule de pauvres vieillards tout courbés sous le poids des années, soutenant à l'aide d'un bâton leurs genoux tremblants, dont les habits déchirés et en lambeaux laissent apercevoir les membres demi-nus, estropiés et mutilés, qui souvent n'ont qu'un œil ? Ils sont aux portes de nos églises dans ce triste équipage. La seule vue de leur misère, sans qu'ils parlent, doit suffire pour nous attendrir et pour exciter notre libéralité. Comme les fontaines sont près des lieux où l'on s'assemble pour prier, afin que l'on puisse se laver les mains avant de les lever au ciel ; ainsi nos ancêtres ont placé les pauvres aux portes des églises, afin que nous puissions purifier nos mains par les aumônes, avant de commencer nos prières. L'eau a moins de force pour ôter les taches du corps, que l'aumône pour effacer celles de l'âme. Ce serait une faute légère de prier sans se laver les mains ; toutefois vous n'osez le faire. Ne priez donc qu'après avoir fait l'aumône. Quoique nous ayons les mains nettes, nous n'osons les élever à Dieu qu'après les avoir lavées, parce que nous y sommes accoutumés ; de même, bien que notre conscience ne nous reproche pas de grands crimes, il faut la purifier de nouveau par les aumônes. »

§ III.

Des homélies suivantes, depuis la vingt-septième jusqu'à la trente-quatrième.

Analyse de l'homélie sur ces paroles : « Plût à Dieu que vous voulussiez, » etc., pag. 292. II Cor. XI, 1.

1. On ne sait si ce fut à Antioche ou à Constantinople que saint Chrysostôme prêcha l'homélie dans laquelle il explique ces paroles de saint Paul aux Corinthiens : *Plût à Dieu que vous voulussiez supporter un peu mon imprudence*. Il n'y a rien non plus dans cette homélie qui en marque l'année [1]. Saint Chrysostôme la commence par les louanges de saint Paul, et fait voir qu'à l'exemple de cet Apôtre on doit toujours s'abstenir de se louer soi-même et dérober aux yeux du monde ce que l'on a fait de louable ; et que s'il arrive quelque nécessité de publier ses bonnes actions, il faut le faire avec beaucoup de réserve et de modération. C'est ainsi qu'en agit saint Paul, réduit à la nécessité de se louer en racontant les belles actions de sa vie, parce que des imposteurs l'avaient chargé de mille calomnies et causé par là des torts infinis à ses disciples ; il ne parle de ses combats, de ses révélations, de ses travaux qu'avec une grande répugnance et en avouant que c'était une espèce de folie de les leur raconter. Si ces imposteurs ne s'étaient attaqués qu'à saint Paul, il aurait méprisé leur malice, et elles ne lui auraient point fait de tort ; mais parce qu'il s'aperçut du désordre qu'elles produisaient dans le troupeau et que les disciples se scandalisaient, l'Apôtre aima mieux se résoudre à une chose qui lui faisait de la peine, et se louer, pour ramener ses disciples dans le bon chemin. Saint Chrysostôme justifie la conduite de saint Paul par celle qu'avaient tenue avant lui David et Samuel. Le premier, pour obtenir du roi Saül la permission d'aller combattre Goliath, fut obligé de raconter à ce prince comment dans sa jeunesse et n'étant qu'un simple berger, il avait étranglé un lion et un ours ; le second crut, avant de mettre Saül sur le trône, devoir faire ressouvenir le peuple de l'équité et du désintéressement qu'il avait lui-même fait paraître pendant son gouvernement.

Analyse de l'homélie sur ces paroles : « Que m'importe, pourvu que Jésus-Christ, » etc. Philem. I, 1[...] pag. 300.

2. Il y a quelques rapports entre l'homélie suivante et la cinquième que saint Chrysostôme prêcha à Antioche *contre les Anoméens*, sur la fin de l'an 386 ; ce qui donne lieu de conjecturer qu'elle fut prêchée vers le même temps et dans la même ville. Saint Chrysostôme s'y propose de réfuter ceux qui donnaient un mauvais sens à ces paroles de saint Paul : *Que m'importe, pourvu que Jésus-Christ soit annoncé, soit par occasion, soit par un vrai zèle, je m'en réjouirai toujours*. Ce Père fait voir par la lettre aux Philippiens d'où ces paroles sont tirées et par diverses autres de cet Apôtre, qu'il ne s'agit point en cet endroit de prédicateurs qui annonçassent une doctrine corrompue et des dogmes hérétiques, mais de prédicateurs qui ne cherchaient en prêchant que de le rendre odieux à Néron, et de donner à entendre à ce prince que la loi de saint Paul, tout prisonnier qu'il était, croissait chaque jour. Il y avait donc deux sortes de prédicateurs : les uns, disciples de saint Paul, les autres, ses ennemis ; les uns prêchaient la vérité par un bon zèle, les autres, par haine et dans la vue d'aigrir tellement

[1] Ce fut en 387, à la suite des précédentes. Vid. Stilting. (*L'éditeur.*)

Néron, qu'il porta les choses aux dernières extrémités et fit mourir l'Apôtre. C'est donc sans raison, continue saint Chrysostôme, que quelques-uns entendent cet endroit comme s'il s'agissait de prédicateurs hérétiques; car s'ils eussent prêché une doctrine contraire à celle de l'Apôtre, ils auraient été frustrés de leur intention, qui était de procurer sa perte. C'est autre chose de n'avoir pas bonne intention en prêchant, ou de prêcher une mauvaise doctrine ou des dogmes erronés. Le saint évêque conclut cette homélie en exhortant ses auditeurs à recourir à la prière, non-seulement pour éviter les piéges de ceux qui corrompent les Ecritures, mais encore pour obtenir de Dieu l'esprit de sagesse, l'intelligence et la persévérance dans les maximes de la saine doctrine.

Analyse de l'homélie sur les Veuves, pag. 311.

3. L'homélie *sur les Veuves* fut faite quelque temps après celle qui est *sur la mort de Lazare et la résurrection;* quelques-uns disent que ce fut en l'an 387, mais leurs conjectures sont faibles [1]. Saint Chrysostôme enseigne dans cette homélie que les veuves dont parle saint Paul à Timothée, ne sont pas celles qui, n'ayant pas de quoi subsister, étaient nourries aux frais de l'Eglise, mais celles qui, vivant dans l'abondance, faisaient un chœur à part dans l'église, de même que les vierges. « En effet, dit l'orateur, si saint Paul eût parlé des pauvres, inutilement aurait-il dit à Timothée de ne les mettre au rang des veuves qu'à l'âge de soixante ans. On ne compte pas le temps quand il faut soulager la misère des pauvres; or, la viduité comprend deux choses : la dignité et les œuvres. Il fallait donc que les veuves, pour être admises à cette dignité, eussent soixante ans; celles qui étaient plus jeunes pouvaient bien pratiquer les bonnes œuvres du veuvage, mais elles n'étaient point admises au rang des veuves, que le temps ne les eût mûries et qu'elles n'eussent prouvé, par une exacte régularité, qu'on ne risquait rien en les recevant dans cet ordre. Quelque louable que soit cet engagement, saint Paul fait entendre aux veuves qu'il leur sera inutile si elles ne se soutiennent par beaucoup de vertus; aussi veut-il qu'avant de les admettre on les examine sur leurs dispositions à remplir les devoirs de la viduité. » Saint Chrysostôme les détaille d'après l'Apôtre. Le premier regarde l'éducation des enfants, pour laquelle il ne faut rien épargner; le second est touchant l'hospitalité, et le Saint la regarde comme si essentielle, qu'il ne veut pas même que les pauvres s'en dispensent, car il n'est pas besoin de faire grande chère aux pèlerins, mais seulement de les loger et de leur donner ce qu'on a, pourvu qu'on le fasse avec douceur et humilité. Le troisième est de laver les pieds des saints : de quelque qualité que soit une veuve, il n'y a rien en cela de honteux pour elle; elle est de même nature que ceux dont elle lave les pieds : n'y avait-il pas une distance infinie entre Jésus-Christ et ses disciples? Toutefois il leur lava les pieds, ceux mêmes de Judas. Saint Chrysostôme répand dans cette homélie divers points de morale sur l'avantage de l'aumône et de l'hospitalité, et sur l'obligation où sont les pères et mères de travailler par eux-mêmes à l'éducation de leurs enfants, de les reprendre avec vigueur et fermeté, et de les châtier sévèrement quand ils s'écartent de leurs devoirs : il veut qu'ils répètent sans cesse pendant leur vie et à l'heure de leur mort à leurs enfants ces paroles que David dit étant sur le point de mourir : *Si vous voulez vivre selon la loi de Dieu, vous ne serez surpris par aucun accident, tout vous prospérera, et vous jouirez d'une grande tranquillité; mais si vous perdez la protection de Dieu, le royaume, avec toute sa puissance, ne vous servira de rien.*

Analyse de l'homélie sur Elie et la veuve de Sidon, pag. 328.

4. Quoique l'homélie suivante soit intitulée : *Sur Elie et la Veuve,* elle est à proprement parler sur l'aumône, matière dont saint Chrysostôme se plaisait à entretenir ses auditeurs. Il fit cette homélie peu de temps après le carême, mais on ne sait en quel endroit : après y avoir dit que l'aumône sans la virginité suffit pour nous ouvrir la porte du ciel, au lieu que la virginité ne le peut faire sans l'aumône, il propose deux modèles de cette pieuse libéralité : la veuve de l'Evangile qui mit deux petites pièces dans le tronc, et celle de Sarepta à qui le prophète Elie demanda du pain et de l'eau; il remet néanmoins à parler de la première à une autre fois, et s'arrête à la seconde, ce qui lui fournit occasion de parler beaucoup du Prophète. Dieu permit, dit-il, qu'il souffrît la faim et les autres incommodités attachées à la condition humaine, afin que l'on connût mieux l'étendue de son zèle, qui ne se relâchait point par ces sortes de besoins, et afin qu'il ne se glorifiât point dans les miracles qu'il opérait. Passant ensuite à la manière dont la veuve

[1] Stilting est de cet avis, mais en hésitant. (*L'édit.*)

de Sarepta exerça envers lui l'hospitalité, il montre qu'après ce qu'elle a fait, il n'y a plus d'excuse pour personne : ni la grande pauvreté, ni la tendresse qu'elle avait pour ses enfants, ni la faim, ni la mort qui paraissaient inévitables, rien ne put arrêter sa libéralité : *Vive le Seigneur votre Dieu,* dit-elle au Prophète ; *je n'ai point de pain : il me reste seulement un peu de farine et un peu d'huile ; je coupe du bois pour faire cuire du pain à mes enfants, après quoi nous mourrons.* « Que tout le monde, dit saint Chrysostôme, grave dans sa maison ces paroles dignes d'une éternelle mémoire ; qu'on les répète partout, en public, en particulier, dans les assemblées, et qu'on les médite sans cesse. Quelque durs que nous soyons, elles feront impression sur nos esprits, et nous ne pourrons voir les pauvres sans les soulager, en pensant à la générosité de cette veuve. Il est vrai, me direz-vous, que si vous trouviez un prophète dans la nécessité, vous ne pourriez vous empêcher de lui rendre toute sorte de bons offices ; que ne devez-vous donc pas faire à Jésus-Christ, qui est le maître des Prophètes ? Il prend sur son compte tout ce que vous ferez aux pauvres, car c'est d'eux qu'il parle, lorsqu'il dit : *J'ai eu faim, et vous m'avez donné à manger.* »

Analyse de l'homélie sur les Délices de la vie future, pag. 339.

5. L'homélie où saint Chrysostôme traite *des Délices de la vie future,* fut faite dans une église située hors de la ville d'Antioche, où les peuples s'assemblaient souvent à cause des reliques des martyrs ; il la fit pendant l'été et lorsque les chaleurs étaient excessives, et c'est apparemment la raison pour laquelle elle est beaucoup plus courte qu'un grand nombre d'autres. En voici le résumé. Pour redoubler l'ardeur que nous devons avoir des biens éternels, et pour nous empêcher de nous attacher aux biens présents, Dieu a permis que ceux-ci fussent sujets à mille changements, et que nous les perdissions souvent avant d'en être dépouillés par la mort. Les richesses périssent, la jeunesse passe dans un moment, la santé ne dure guère, le temps des honneurs, des charges, des magistratures, des emplois est court, les biens se consument comme les corps. Nous devons donc faire attention que Dieu a créé deux siècles, le présent et le futur ; l'un visible, l'autre invisible ; l'un pour les sens, l'autre pour l'esprit : nous jouissons effectivement de l'un, nous attendons l'autre par la foi ; le premier est comme la carrière, le second est la récompense : dans l'un il faut travailler et souffrir pour être couronné dans l'autre ; l'un ne dure qu'un temps, l'autre est éternel ; la voie qui conduit au ciel est difficile, mais Jésus-Christ a pratiqué lui-même ce qu'il a enseigné être nécessaire pour y arriver.

Analyse de l'homélie : « Qu'il ne faut point publier les fautes de nos frères, » pag. 344.

6. On voit par l'homélie qui a pour titre : *Il ne faut point publier les fautes de nos frères* [1], que saint Jean Chrysostôme avait prêché la veille *sur la Prière*, dont il avait représenté le pouvoir, blâmant ceux qui priaient négligemment, mais sans marquer personne en particulier. Il avait montré dans le même discours que le démon redouble ses efforts pour nous inquiéter lorsque nous prions, parce qu'il connaît les avantages que nous retirons de la prière. Il parle ensuite des trois enfants de Babylone, qui, par la vertu de la prière, avaient triomphé de la violence du feu. Ce qu'il dit sur ce sujet anima la piété de ceux qui aimaient déjà la prière, et rendit plus fervents ceux qui, auparavant, ne priaient qu'avec tiédeur ; en sorte que le lendemain tous s'empressèrent de venir à l'église. Le Saint loua leur zèle, le regardant comme une marque assurée de leur bonne disposition, et ce fut sur cela qu'il fit son exorde. Il dit quelque chose en passant des richesses et de la pauvreté, et fit voir que n'étant ni bonnes ni mauvaises par elles-mêmes, tout dépendait de l'usage que l'on en faisait. Après cet exorde, ayant repris la matière de la prière, il confirme ce qu'il en avait dit la veille, et ajoute aux exemples qu'il avait cités, celui d'Isaac qui obtint des enfants par ses prières, comme on l'avait lu ce jour-là. A cette demande : Pourquoi Dieu avait-il permis que Rébecca et Rachel fussent stériles ? C'était, répond le Saint, pour nous préparer, par le miracle de leur fécondité, à un miracle plus grand, qui est celui de la fécondité de la sainte Vierge. Il répète à ce sujet ce qu'il avait dit dans la quarante-neuvième homélie *sur la Genèse.* Puis, revenant à Isaac, il croit qu'on peut tirer de l'Ecriture que Rébecca étant demeuré vingt ans stérile, ce patriarche fut autant de temps à demander des enfants à Dieu avant d'en obtenir. Il prend de là occasion de reprocher aux chrétiens leur tiédeur et leur peu de confiance en Dieu. « Nous à qui la conscience reproche tant de

[1] Cette homélie paraît avoir suivi la troisième *contre les Anoméens* en 386. (*L'éditeur.*)

crimes, dit-il, qui servons Dieu si mal, nous voulons qu'il nous exauce aussitôt que nous le prions, ou bien nous perdons courage, nous nous impatientons, nous quittons la prière. » Vient ensuite une forte invective contre ceux qui, au lieu de demander à Dieu le pardon de leurs péchés, employaient tout leur zèle à lui demander la punition de leurs ennemis ; il a honte, dit-il, de rapporter les prières ridicules qu'ils faisaient à ce sujet, prosternés, frappant du front la terre et répandant beaucoup de larmes.

Analyse du discours contre les imprécations et la haine des ennemis, p. 354.

7. L'homélie précédente fut reçue avec beaucoup de docilité et de grands applaudissements ; mais ce qui consola véritablement le Saint, c'est qu'en exhortant ses auditeurs à ne point faire d'imprécations contre leurs ennemis, il remarqua plusieurs personnes qui se frappaient la poitrine et poussaient de grands gémissements, levant les mains au ciel et demandant pardon à Dieu des fautes dont ils se sentaient coupables sur ce sujet. Il remercia Dieu de la bénédiction qu'il donnait à ses discours et du fruit que l'on en tirait : et le lendemain étant monté en chaire, il témoigna publiquement la joie qu'il sentait de voir dans ceux qui l'écoutaient l'esprit de componction et d'humilité qui leur donnait part à la justification du publicain. Il continua néanmoins à parler de ceux qui priaient contre leurs ennemis, et fit voir qu'en refusant de leur pardonner, nos prières nous deviennent inutiles. Si la prière du pharisien fut sans effet, quoiqu'il ne souhaitât point de mal à ses ennemis, ceux-là ne doivent attendre que des supplices, qui souhaitent du mal à ceux qui les ont désobligés. Dieu exauça le publicain dès le moment qu'il le pria, et Isaac n'obtint qu'après vingt ans l'effet de sa prière, parce qu'il voulut faire connaître sa bonté à l'égard du publicain, qui avait besoin que le Seigneur lui tendît la main, et faire éclater la vertu et la patience d'Isaac, qui avait la force de soutenir cette épreuve. Il reprend en peu de mots ce qu'il avait dit ailleurs de la stérilité de Rébecca, de Sara et de Rachel, et trouve dans la stérilité de la première un motif de croire le mystère de la résurrection. « Sa fécondité, dit-il, était éteinte; elle fut réveillée par un miracle et produisit le corps d'Isaac ; ainsi Jésus-Christ étant mort, se ressuscita lui-même par sa propre vertu et par sa puissance. » Comme cette explication aurait pu paraître tirée de trop loin, il l'appuie du témoignage de saint Paul dans sa lettre aux Romains, dont la substance est : « Qu'Abraham crut qu'Isaac naîtrait de deux corps à demi éteints. » Il relève la vertu d'Abraham et d'Isaac en ce qu'ayant chacun une femme stérile, ils ne la quittèrent point pour en prendre une autre, quoique cela ne fût alors défendu par aucune loi ; de là une exhortation à ceux qui sont engagés dans le mariage à suivre l'exemple de ces grands hommes ; de là aussi un avertissement aux maris que, hors l'adultère, il ne leur est pas permis de quitter leurs femmes, quelques défauts qu'elles aient, mais qu'ils doivent travailler à les corriger par la douceur, et que c'est pour cela que le mari est appelé le chef de la femme. Le meilleur moyen, ajoute-t-il, de guérir les maux que le mariage occasionne, c'est la prière ; elle l'emporte sur l'amitié, et elle fait ce que l'amitié ne saurait faire.

Rom. IV, 19.

Analyse de l'homélie sur ces paroles de saint Paul : « Je lui résistai en face, » pag. 362.

8. Saint Chrysostôme dit bien clairement que ce fut à Antioche qu'il prêcha l'homélie sur ces paroles de saint Paul : *Pierre étant venu à Antioche, je lui résistai en face, parce qu'il était répréhensible.* On avait lu ce jour-là dans l'église l'endroit de l'épître aux Galates où il est parlé de la difficulté que ces deux Apôtres eurent ensemble à Antioche, et dont voici le précis. Saint Pierre, qui était venu en cette ville à la suite du concile de Jérusalem, y mangeait avec des gentils convertis, vivant comme eux, non comme les juifs, sans s'arrêter à la distinction des viandes prescrites par la loi. Mais, quelque temps après, des chrétiens de Jérusalem étant venus à Antioche, dans la crainte de les blesser, il commença à se séparer des gentils et à ne plus manger avec eux, par une feinte et une dissimulation qui tendaient à persuader que l'observation de la loi était nécessaire, du moins pour les juifs, et à obliger même les gentils de s'y soumettre. Cette conduite eut des suites fâcheuses, car les juifs convertis à Antioche, qui, en conversant avec les gentils, s'étaient déjà accoutumés à vivre comme eux dans la liberté de la foi, sans s'assujettir aux observations légales, imitèrent la dissimulation de saint Pierre ; et saint Barnabé même s'y laissa entraîner avec les autres. Mais saint Paul, arrivé depuis peu à Antioche, voyant qu'ils ne marchaient pas selon la vérité de l'Evangile, et que saint Pierre faisait une chose qui méritait d'être reprise, lui ré-

sista en face; et, pour guérir tous ceux qui avaient pris part à sa faute, il lui dit devant tout le monde, qu'il avait tort d'obliger les gentils, par sa manière d'agir, à vivre selon la loi des juifs. C'est de cette dissimulation que saint Chrysostôme traite dans l'homélie dont nous parlons, et il s'efforce d'y montrer que ce qui se passa dans cette occasion entre saint Pierre et saint Paul n'était qu'une feinte dont ils étaient convenus ensemble pour désabuser plus facilement les juifs convertis de la fausse opinion qu'ils avaient de la nécessité de joindre l'observance des cérémonies légales à la foi de Jésus-Christ. Il la prêcha dans l'église qu'on appellait la Palée, après avoir été la veille, avec l'évêque Flavien, faire le service dans l'église Neuve. Il remarque qu'il y avait deux sentiments sur l'explication de cet endroit de l'épître aux Galates : les uns soutenaient que Pierre, dont il est parlé, n'était pas le prince des Apôtres, mais un autre de même nom; d'autres étaient persuadés que saint Pierre avait été véritablement repris par saint Paul. Il tâche de réfuter ces deux sentiments, et en épouse un troisième que quelques-uns attribuent à Origène, savoir, que ce qui se passa entre ces deux Apôtres était une chose faite de concert entre eux pour abolir l'observation des cérémonies légales : il appuie cette opinion sur la constance inébranlable que saint Pierre a fait paraître en tout temps pour la défense de la foi de Jésus-Christ, ne pouvant se persuader qu'un Apôtre qui avait témoigné une telle fermeté dès le commencement de son apostolat à Jérusalem, eût été susceptible de crainte à Antioche; il l'appuie encore sur les marques d'honneur que saint Paul a données en toute occasion à saint Pierre, et sur l'union parfaite qui régnait entre ces deux Apôtres : considérations qui doivent éloigner d'eux tout soupçon de dispute et de contrariété de sentiment. Selon ce Père, la raison pour laquelle saint Paul fut envoyé vers les gentils, et saint Pierre vers les juifs, c'est que Dieu l'avait ordonné ainsi, et que d'ailleurs saint Paul était odieux aux juifs; aussi, en leur écrivant, il n'a pas mis son nom à la tête de son épître, comme il a fait dans celles qu'il écrivit aux Romains, aux Corinthiens et à divers autres peuples. L'opinion que soutient saint Chrysostôme fut adoptée depuis par saint Jérôme; mais saint Augustin, qui avait pour lui les termes formels de saint Paul, la réfuta si bien, que saint Jérôme fut obligé de changer de sentiment et de convenir que saint Pierre avait été véritablement répréhensible.

§ IV.

De divers écrits de saint Chrysostôme au sujet des troubles de l'Eglise de Constantinople.

Des deux homélies au sujet d'Eutrope.

1. Nous avons vu dans la vie de saint Chrysostôme que l'eunuque Eutrope, plein de respect et de considération pour lui, avait employé son pouvoir pour le placer sur le siége de Constantinople; mais il ne demeura pas longtemps dans des dispositions si favorables. Comme le saint évêque ne se croyait nullement obligé de le flatter dans ses vices, pour avoir été élevé par son crédit à l'épiscopat, il lui faisait sans cesse des remontrances sur son attachement aux richesses, aux honneurs, aux plaisirs, et sur le tort qu'il se faisait à lui-même par plusieurs lois qu'il faisait publier contre l'Eglise. Cette liberté si digne d'un si grand évêque, mit souvent Eutrope en colère contre saint Chrysostôme, et il en vint jusqu'à le regarder comme un ennemi et à faire plusieurs choses contre lui. Loin donc de se modérer dans les projets que son ambition lui suggérait, il se fit donner par l'empereur Arcade le titre de patrice et le consulat pour l'année 399. Ce double degré d'honneur lui attira l'envie et l'indignation de tout le monde. Fribigilde, colonel de quelques troupes, soutenu en secret par Gaïnas, général des Goths, qui servait l'empire, prit même les armes et déclara qu'il ne les mettrait point bas qu'on ne lui accordât la disgrâce d'Eutrope. Arcade, prince craintif et aussi faible à soutenir ses ministres qu'indiscret à les élever, accorda ce que demandait Fribigilde; ainsi l'on vit Eutrope tomber du comble de la grandeur dans l'extrémité de la misère, et obligé de recourir à saint Chrysostôme, qu'il avait souvent maltraité, et à l'Eglise qu'il avait persécutée. Le saint évêque lui ouvrit donc l'église et s'opposa seul à une armée entière qui était venue l'épée à la main pour l'y prendre. Il fit plus : conduit au palais, il comparut sans crainte devant l'empereur, quoiqu'il eût refusé d'obéir aux ordres qu'il lui avait expédiés de livrer Eutrope, et il obtint même de ce prince que cet infortuné ministre pourrait demeurer en sûreté dans l'asile de l'église.

Analyse de la première homélie sur Eutrope, pag. 381.

2. Le lendemain, qui était un jour destiné à la célébration des saints martyrs, le peuple accourut en foule à l'église, pour y voir dans Eutrope une image éclatante de la faiblesse des hommes et du néant de tout ce qui leur paraît de plus élevé. Saint Chrysostôme parla sur ce sujet avec tant de feu, et en même temps d'une manière si touchante, qu'il changea la disposition où l'on était vis-à-vis d'Eutrope, et fit fondre en larmes tous ses auditeurs. Son discours commence ainsi : « Si l'on a dû jamais s'écrier : *Vanité des vanités, et tout n'est que vanité,* c'est sans doute dans la conjoncture présente. Où est maintenant la gloire et la pompe du consulat? Où sont ses faisceaux? Qu'est devenu cet appareil des festins et des jours de réjouissance? ces fêtes, ces couronnes, ce bruit et ce mouvement de toute la ville, ces acclamations flatteuses des spectateurs des jeux du cirque? Tout cela a disparu : un vent impétueux a arraché toutes les feuilles et dépouillé l'arbre qui commençait déjà à branler dans la racine, et qui menaçait de tomber. Où sont ces faux amis, ces soupers magnifiques, cette foule de parasites, tous ces flatteurs si empressés à faire leur cour et à témoigner, par leurs actions et leurs paroles, un servile dévouement? Cette fortune s'est évanouie comme un songe, comme une fleur, comme une ombre. » Saint Chrysostôme, s'adressant ensuite à Eutrope, le fait ressouvenir des remontrances qu'il lui avait faites sur l'inconstance et sur la fragilité des choses humaines, et après l'avoir assuré qu'il n'oubliera rien pour l'assister dans sa disgrâce, il lui dit : « L'Eglise, à qui vous avez fait la guerre, ouvre son sein pour vous recevoir, tandis que les théâtres, objets de vos complaisances, qui nous ont si souvent attiré votre indignation, vous ont abandonné et trahi. » Il proteste qu'il ne parle en ces termes à Eutrope que pour faire éviter de pareils maux à ses auditeurs, en les convainquant de la fragilité et de la vanité des grandeurs humaines, et ajoute : « Nous en avons une preuve bien sensible devant les yeux. Qui jamais est parvenu à une plus haute élévation? N'avait-il pas des biens immenses? N'était-il pas monté au plus haut point de la gloire? Il était craint et redouté de tout l'empire. Maintenant plus abandonné et plus tremblant que le dernier des esclaves, et plus pauvre que ceux qui demandent l'aumône, il ne voit devant ses yeux que des épées préparées contre lui; privé de la lumière au milieu du jour, il attend à chaque moment la mort. » Ensuite il raconte ce qui s'était passé la veille, et comment Eutrope, lorsqu'on voulut le tirer de l'église par force, courut aux vases sacrés, tremblant de tout le corps, faisant à peine entendre une faible voix entrecoupée de sanglots, et plus mort que vif. Il répond à ceux qui trouvaient mauvais qu'on lui eût ouvert l'asile de l'Eglise après les lois qu'il avait faites contre elle : « Ce doit être pour nous un motif bien pressant de glorifier Dieu, de ce qu'il oblige un ennemi si formidable, de venir rendre lui-même hommage et à la puissance de l'Eglise et à sa clémence. A sa puissance, puisque c'est la guerre qu'il lui a faite, qui lui a attiré sa disgrâce; à sa clémence, puisque, malgré tous les maux qu'elle en a reçus, oubliant tout le passé, elle lui ouvre son sein et le cache sous ses ailes, elle le couvre de sa protection comme d'un bouclier, elle le reçoit dans l'asile sacré des autels que lui-même avait plusieurs fois entrepris d'abolir. Il n'y a point de victoire, point de trophée qui puisse faire tant d'honneur à l'Eglise; une telle générosité couvre de honte et les juifs et les infidèles; c'est ce qui fait paraître sa douceur et sa générosité, puisqu'elle pardonne à un ennemi captif, et qu'elle montre à son égard une tendresse plus que maternelle, tandis qu'il est méprisé et abandonné de tous, et qu'elle s'oppose en même temps pour le défendre, et à la colère du prince, et à l'aveugle fureur du peuple. Voilà ce qui fait la gloire et le plus bel ornement de l'autel. » Il dit encore à ceux qui reprochaient à Eutrope les lois qu'il avait fait faire contre l'Eglise, qu'il est d'autant plus pardonnable en ce point, que, prosterné au pied de l'autel et exposé en spectacle à tout l'univers, il vient les abroger lui-même et en reconnaître l'injustice. « Quel honneur pour cet autel, ajoute saint Chrysostôme, et combien est-il devenu terrible et respectable, depuis qu'à nos yeux il tient ce lion enchaîné? Quelle leçon pour cette nombreuse assemblée, quel spectacle qui l'occupe maintenant? Le silence même de cet homme en l'état où il est réduit, est plus éloquent que tous nos discours. Le riche, en entrant ici, n'a qu'à ouvrir les yeux pour reconnaître la vérité de cette parole : *Toute chair n'est que de l'herbe, et toute sa gloire est comme la fleur des champs; l'herbe s'est séchée et la fleur est tombée, parce*

que le Seigneur l'a frappée de son souffle; et le pauvre apprend ici à juger de son état tout autrement qu'il ne fait, et loin de se plaindre, à savoir même bon gré à sa pauvreté, qui lui tient lieu d'asile, de port, de citadelle, en le mettant en repos et en sûreté, et en le délivrant des craintes et des alarmes dont il voit que les richesses sont la cause et l'origine. » Le saint évêque voyant, comme il l'avait souhaité, ses auditeurs attendris sur le malheur de cet infortuné, et ne doutant pas qu'une ardente charité n'eût fondu la glace et amolli la dureté qu'ils avaient fait paraître au commencement de son discours, leur dit : « Allons donc tous ensemble nous prosterner aux pieds de l'empereur, ou plutôt prions le Dieu de miséricorde de l'adoucir, en sorte qu'il nous accorde la grâce entière (car il avait déjà permis que l'église lui servît d'asile); supplions-le, pressons-le, arrachons un captif des bras de la mort, délivrons d'un si grand danger un fugitif qui s'humilie. »

Analyse de la deuxième homélie sur Eutrope, pag. 386.

3. On ne sait point quel fut l'effet des démarches du saint évêque et de son peuple; mais, quelques jours après, Eutrope étant sorti de l'église pour se dérober aux poursuites de ses ennemis, fut pris, banni en Chypre, et décapité quelque temps après à Chalcédoine. On accusa l'Eglise de l'avoir livré à ses ennemis; mais saint Chrysostôme soutient, dans cette seconde homélie faite peu après la prise d'Eutrope, qu'il s'était luimême perdu en abandonnant l'église, qui ne l'aurait jamais abandonné, s'il n'eût point cherché de refuge ailleurs. Il y dit quelque chose de l'utilité de la lecture des divines Ecritures et de la manière dont les soldats avaient assiégé l'église pour se saisir d'Eutrope. Après cet exposé, il parle de la fragilité des richesses temporelles, et répète ce qu'il avait dit dans l'homélie précédente, que ce sont des feuilles qui tombent au premier vent, et que le seul moyen de les conserver, est de les distribuer aux pauvres. « Combien, ajoute-t-il, d'exemples semblables à celui d'Eutrope dans la ville de Constantinople, depuis qu'il en est évêque, et cependant presque personne n'en profite. On en parle un jour ou deux; après quoi on n'y pense plus, et on n'en est pas moins attaché à l'argent et aux plaisirs, sans songer que nous ne sommes ici que comme dans une hôtellerie, pour passer dans un moment à l'éternité. » Il proteste qu'il ne cessera point de prêcher sur la vanité des choses mondaines et l'instabilité de la vie présente, et fait ensuite l'éloge de l'Eglise et de son mariage avec Jésus-Christ, répétant souvent ces paroles du psaume XLIVe : *Ecoutez ma fille,* etc. Savilius et Fronton-le-Duc en ont pris occasion de mettre cette homélie parmi celles qui sont *sur les Psaumes.* Il y a quelques critiques qui ont douté que cette seconde partie, qui semble avoir peu de liaison avec la première, soit de saint Jean Chrysostôme. Elle n'a pas, en effet, toute la beauté et tout le feu de la première partie, et ce qui y est dit de la prédication de saint Paul chez les Thraces, les Scythes, les Indiens, les Maures et les Goths, et de la manière dont cet Apôtre les convertit, ne paraît pas digne de saint Chrysostôme.

Analyse de l'homélie sur Saturnin et Aurélien, pag. 408.

4. Il n'y a guère de moyen de douter que l'homélie *sur Saturnin et Aurélien,* deux des principaux seigneurs de l'empire, n'ait été faite immédiatement après les deux précédentes, c'est-à-dire sur la fin de l'année 399 [1] ou au commencement de 400. Car Gaïnas, devenu plus insolent depuis qu'il avait demandé et obtenu pour Fribigilde la mort d'Eutrope, demanda en outre à l'empereur, les armes à la main, qu'il lui abandonnât Saturnin et Aurélien. Ce prince, contraint par sa timidité d'accorder une demande si injuste, livra ces deux seigneurs à la fureur de ce Barbare, et il leur en aurait coûté la vie, si saint Chrysostôme, par ses fréquentes sollicitations, ne la leur eût sauvée, en obtenant de Gaïnas qu'il se contenterait de les envoyer en exil. Comme le saint évêque fut obligé de faire à cette occasion divers voyages, il crut à son retour devoir rendre compte à son peuple du sujet de son absence. Il répéta dans la même homélie plusieurs choses qu'il avait dites dans les précédentes, sur les troubles de la ville de Constantinople et sur la vanité des richesses et des grandeurs humaines. Ensuite il parla contre l'amour des richesses, qu'il fit envisager comme la cause de tous les maux qu'on voyait alors, et fit voir que l'on devait, au contraire, regarder la pauvreté comme un port assuré et un asile certain contre tous ces malheurs. Il ne demande pas néanmoins de ses auditeurs qu'ils renoncent à tous leurs biens, mais seulement qu'ils se contentent d'un bien médiocre, en donnant le reste aux pauvres,

[1] Stilting adopte cette année 399. (*L'éditeur.*)

et pour les rendre plus patients dans les adversités, il leur conseille de s'attendre toujours à ces changements de fortune si ordinaires dans la vie humaine, et leur met devant les yeux la conduite que tint Job, soit dans la prospérité, soit dans l'adversité.

Analyse du discours de saint Chrysostôme à son retour d'Asie, et les deux suivants, pag. 411, 412 et 413.

5. Nous n'avons qu'en latin le discours que saint Chrysostôme fit à Constantinople, à son retour d'Asie, non plus que les deux suivants, c'est-à-dire celui dans lequel il traita de sa réconciliation avec Sévérien de Gabales, et celui que Sévérien fit lui-même peu après le retour de saint Chrysostôme. Mais on ne peut douter, pour cela, qu'ils n'aient été écrits originairement en grec, et qu'ils ne soient des auteurs dont ils portent le nom. Cela se voit clairement et par le style, et par la liaison des matières qui y sont traitées. S'il y a quelques endroits dont le style est moins coulant et un peu plus embarrassé, on voit bien que cela vient du traducteur. Saint Chrysostôme fit le premier de ces discours sur la fin d'avril de l'an 401 [1], après une absence de plus de cent jours; il ne consiste presque qu'en louanges qu'il donne à son peuple pour s'être conduit avec sagesse pendant son voyage. Plusieurs ayant été baptisés pendant son absence, en témoignaient du scrupule; il les rassure : s'il était absent lors de leur baptême, Jésus-Christ était présent. Ce n'est pas l'homme qui baptise, il ne fait que prêter sa main droite, et c'est Dieu qui conduit cette main. « Ne doutez donc point de la grâce, ajoute-t-il, parce que c'est Dieu. » Il demande le secours de leurs prières, qu'il regarde comme un mur et une forteresse qui le mettent à couvert des attaques de ses ennemis. Cependant Sévérien de Gabales, à qui saint Chrysostôme avait confié le soin de son Eglise pendant son absence, tâcha de s'en rendre maître, affectant de gagner les fidèles par des complaisances, et de les aliéner de leur évêque. Saint Chrysostôme en fut averti, et obligea Sévérien de sortir de Constantinople, non en le chassant de son autorité, mais apparemment en défendant de le recevoir dans aucune église de son diocèse. L'impératrice Eudoxie, avertie de son expulsion, le fit revenir de Chalcédoine où il s'était retiré, et fit au saint évêque toutes sortes d'instances pour se réconcilier avec Sévérien. L'empereur même l'en sollicita, à la prière d'Eudoxie; mais la fermeté de saint Chrysostôme n'en fut point ébranlée, et il persista à refuser sa communion à Sévérien, jusqu'à ce qu'il la demandât lui-même. Comme il fallait aussi obtenir le consentement du peuple qui s'était soulevé contre Sévérien, le Saint fit un discours sur cela : c'est le douzième de ceux dont nous parlons. Il y exhorte d'abord son peuple à vouloir bien se joindre à lui. Il s'était chargé, dit-il, d'une commission digne d'un évêque, qui était de les exhorter à la paix et à finir les dissensions de l'Eglise; le prince le souhaitait, et il était juste de lui obéir dans une chose que Dieu demandait aussi, et pour laquelle il avait souffert la mort sur la croix. Après avoir ainsi préparé les esprits, sans leur marquer de quoi il s'agissait précisément, il s'ouvrit et déclara que sa demande tendait à ce qu'ils reçussent l'évêque Sévérien. Le peuple témoigna son consentement par les louanges qu'il donna au Saint et au discours qu'il venait de faire, et lui, de son côté, remercia les fidèles de leur obéissance, et les exhorta à oublier ce qui s'était passé dans cette affaire, à recevoir Sévérien avec une ouverture de cœur tout entière, et à demander à Dieu pour l'Eglise une paix stable et permanente. Le lendemain Sévérien monta en chaire et fit un éloge de la paix, dans lequel, en citant le discours que saint Chrysostôme avait fait la veille sur le même sujet, il l'appelle notre Père commun. Il y répète plusieurs fois les paroles dont les anges se servirent pour annoncer aux pasteurs la naissance de Jésus-Christ; ce qui donne quelque lieu de croire que sa réconciliation avec saint Chrysostôme se fit le jour de Noël.

Analyse de l'homélie que saint Chrysostôme fit avan son expulsion, p. 415.

6. Le conciliabule du Chêne ayant prononcé une sentence de déposition contre saint Chrysostôme en 403, l'empereur Arcade, qui l'avait confirmée, donna ses ordres pour le faire chasser de la ville. Dès que les fidèles en furent informés, ils se soulevèrent avec beaucoup de chaleur et veillèrent pendant trois jours à la garde de leur pasteur, passant tout ce temps en prières, et oubliant même le soin de leur corps. Le saint évêque, à qui on avait signifié l'ordre d'Arcade, refusa les deux premiers jours d'y obéir, attendant qu'on lui fît violence. Le second jour, il fit à son peuple réuni un discours plein d'édification et de consolation pour tous ceux qui souffrent pour la justice. Nous l'avons encore en grec, mais on y a ajouté

[1] Stilting met l'année 400. (*L'éditeur.*)

plusieurs choses qui ne sont point dignes de saint Chrysostôme, et dans lesquelles on ne reconnaît point son style; elles sont plutôt de quelque mauvais déclamateur, et d'ailleurs, elles sont sans suite et sans aucune liaison avec ce qui précède. Dans un ancien manuscrit, ce discours est attribué à Sévérien de Gabales, mais ce n'est point du tout son style. Il commence ainsi : « Voici un orage furieux et une tempête cruelle, mais je ne crains point de faire naufrage, étant appuyé sur une pierre solide : bien que la mer soit courroucée, elle ne peut renverser cette pierre; les flots, tout irrités qu'ils sont, n'engloutiront point le navire de Jésus-Christ. Qu'ai-je à craindre? sera-ce la mort? Jésus-Christ est ma vie, et la mort m'est un gain. Aurai-je peur de l'exil? Toute la terre, avec tout ce qu'elle renferme, appartient au Seigneur. La perte de mes biens pourrait-elle m'épouvanter? Je n'ai rien apporté en venant au monde, il est certain que je n'en emporterai rien. » Saint Chrysostôme montre que ses ennemis, en l'attaquant, attaquaient l'Eglise, et pour leur faire sentir la vanité de leurs desseins, il leur dit : « Voulez-vous mesurer vos forces avec celles de Dieu? Ignorez-vous combien sa puissance est grande et supérieure à la vôtre? Ses regards font trembler la terre, il a soutenu une ville entière, dont les fondements étaient près de crouler; ne pourra-t-il donc pas empêcher que l'Eglise ne tombe? Combien de tyrans ont fait des efforts incroyables pour la renverser? Combien de feux n'ont-ils pas allumés? Ils se sont servi des dents des bêtes féroces; ils ont aiguisé les épées. Que sont devenus ces persécuteurs? Leurs noms sont ensevelis dans un éternel silence, tandis que la gloire de l'Eglise est montée à un suprême degré. » Selon l'orateur, le démon était la cause du trouble dans lequel gémissait l'Eglise de Constantinople; n'ayant pu renverser les murailles de cette ville par un tremblement de terre, il tournait ses efforts contre l'Eglise. « Mais, ajoute le saint évêque, la force de cette Eglise ne consiste nullement dans l'enceinte des murs, c'est dans la multitude des fidèles; les colonnes sur lesquelles elle est appuyée ne se soutiennent point par le fer, mais par la foi de ses enfants. Quand même il n'y aurait qu'un seul fidèle, le démon ne pourrait triompher. » En parlant des combats des martyrs, il relève la fermeté avec laquelle de jeunes vierges, dont les corps étaient plus tendres que la cire, avaient surmonté, par la vigueur de leur foi, les plus cruels tourments, et il en tire une preuve pour persuader à ses auditeurs que, tandis qu'ils seront unis par la charité, le démon ne pourra les vaincre. Il leur donne des louanges pour la ferveur qu'ils avaient témoignée dans les litanies et les processions qu'on avait faites les deux derniers jours; et comme on devait encore en faire le lendemain, il promet d'y aller. Ensuite il marque l'amour ardent qu'il leur portait. « Si les lieux nous séparent, dit-il, la charité nous rassemblera; la mort n'est pas capable de nous désunir; car, quoique je meure, mon âme vivra toujours et je n'oublierai jamais mon peuple : vous êtes mes pères, ma vie, ma gloire; comment pourrais-je vous mettre en oubli? Je consens à périr mille fois pour vous. On n'en veut point à mes richesses; on trouve mauvais que je vous aime, et l'on me fait un crime de l'amitié que j'ai pour vous. » Le reste du discours que nous avons dit n'être pas de saint Chrysostôme, est employé à réfuter un reproche qu'on suppose avoir été fait à saint Chrysostôme, savoir, qu'il avait mangé avant de baptiser, et à faire un parallèle d'Eudoxie avec Jézabel et Hérodiade. Le même reproche se trouve au commencement d'un autre discours qu'on attribue à saint Chrysostôme; il y a aussi plusieurs choses tirées de celui dont nous venons de parler, mais tout ce discours est si embarrassé et si peu suivi, qu'on ne peut le mettre au nombre de ses écrits.

Analyse de deux discours de saint Chrysostôme depuis son retour, p. 424.

7. Saint Chrysostôme ne fut pas longtemps en exil; son absence ayant augmenté l'ardeur que son peuple avait pour lui, et le tremblement de terre qui se fit sentir dès le lendemain de son expulsion, ayant effrayé Eudoxie, cette princesse l'envoya prier de revenir en diligence, afin de tirer la ville du danger où elle était. Le Saint rentra en triomphe à Constantinople, et fut conduit au chant des hymnes à l'église des Apôtres, la plupart de ceux qui l'accompagnaient, hommes, femmes et enfants, tenant un cierge allumé à la main. Malgré sa résistance, on l'obligea de monter sur le trône épiscopal et de souhaiter à l'ordinaire la paix au peuple, et il ne put même refuser de faire un petit discours que nous avons encore. Après avoir béni Dieu de l'avoir rappelé, comme il l'avait béni en partant, il montre, par l'exem-

ple de Job dont il emprunte les paroles, que nous devons toujours tenir cette conduite; l'action de grâces nous peut rendre tout favorable, et en effet, ce qui nous paraît un mal, nous est souvent très-avantageux. Il en donne pour preuve l'ardeur que tout le peuple avait fait paraître pour lui en son absence et à son retour, et le grand nombre d'amis que la persécution lui avait procurés. « Avant mon exil, dit-il, les miens m'aimaient, maintenant les Juifs mêmes me comblent d'honneur. Avant ce qui s'est passé, il n'y avait que l'église qui fût remplie de fidèles, aujourd'hui la grande place est devenue une église. » La raison qu'il a eue de se faire conduire à l'église des Apôtres, ç'a été afin d'apprendre à ses auditeurs, par l'exemple de ces Saints, c'est-à-dire de saint André, de saint Luc et de saint Timothée, dont les corps étaient là présents, qu'on n'est couronné que par les souffrances, et qu'on ne doit point craindre la tentation, pourvu qu'on ait assez de force pour la souffrir. Il semble marquer sur la fin que les officiers de la cour, et même les empereurs, étaient présents; à moins qu'on ne veuille entendre ce qu'il en dit, de la protection qu'ils lui accordaient. Il y a quelque chose dans l'ancienne version latine de ce discours, qui ne se trouve point dans le grec, et des endroits qui n'en rendent point le sens.

Le lendemain de son retour, saint Chrysostôme fit un discours plus long, en présence, ce semble, de l'impératrice Eudoxie. Il le commença par le parallèle de Pharaon, roi d'Egypte, qui avait voulu abuser de Sara, femme d'Abraham, avec Théophile de Césarée, qui l'avait déposé dans le conciliabule du Chêne, dans la vue de corrompre la pureté de son Eglise par un adultère spirituel. Il marque en peu de mots toutes les intrigues de cet évêque, les monastères qu'il avait détruits ou ravagés, à la manière des barbares qui ravagent tous les lieux où ils passent; puis adressant la parole à son peuple : « Cette désolation, dit-il, n'est arrivée que pour faire paraître votre courage, et de quoi est capable un troupeau qui a Jésus-Christ pour conducteur, en l'absence de son évêque. » Ses ennemis, sans respecter ni le sanctuaire, ni la dignité du sacerdoce, sont entrés dans l'église à main armée pour l'en chasser, et ils y ont rempli de sang le lieu où l'on baptise et où l'on pardonne les péchés; au lieu que l'empereur même, lorsqu'il entre dans l'église, ôte ses armes et laisse à la porte les marques de sa dignité. Il loue le zèle que l'impératrice Eudoxie avait fait paraître en cette occasion pour lui et pour l'Eglise, les mouvements qu'elle s'était donnés pour le faire revenir à Constantinople, les pleurs qu'elle avait versées à cause de son exil, les lettres pleines de bonté qu'elle lui avait écrites, la manière gracieuse dont cette sage princesse l'avait reçu à son retour. Il la regarde comme la mère des Eglises, la nourricière des moines, la protectrice des Saints et l'appui des pauvres. Ces éloges, qui étaient autant l'effet de la charité que de la prudence de saint Chrysostôme, furent parfaitement bien reçus du peuple, et les applaudissements qu'ils firent donner tant à lui qu'au prince, l'obligèrent même d'omettre une partie de ce qu'il avait à dire. Il finit son discours en invectivant encore contre l'évêque Théophile qui l'avait fait passer pour un traître, et en donnant de nouvelles louanges au zèle et à la prudence de son peuple, et à la vigilance des empereurs, qui avaient témoigné plus d'inquiétude pour l'Eglise, qu'ils n'en ont ordinairement pour la guerre et pour le salut de leur Etat. Sozomène parle de ce discours, mais il le confond avec celui que saint Chrysostôme avait fait la veille, et dont il est fait mention dans Socrate.

Pag. 437.

Sozomen., lib. VIII, cap. XVIII.

Sozomen., lib. VIII, cap. XVIII.

Socrat., lib. I, cap. XVI.

8. On ne peut mettre l'homélie *sur la Chananée* longtemps après le retour de saint Chrysostôme, puisqu'il y parle de ce qui se passa alors comme arrivé nouvellement, et comme si le peuple de Constantinople en témoignait encore sa joie par ses acclamations, et comme si Théophile et ses autres ennemis venaient de disparaître, par la confusion que ce retour leur avait causée. Cet endroit n'est pas une petite preuve que l'homélie *sur la Chananée* est de saint Chrysostôme; car quel autre que lui eût été si bien informé de ces événements? Il est rare de trouver la vérité de l'histoire dans des pièces supposées. On convient aussi qu'on trouve dans cette homélie la beauté d'esprit, la doctrine et les sentiments de saint Chrysostôme; à quoi il faut ajouter qu'on y remarque encore de fréquentes comparaisons, ce qui est ordinaire à ce Père. C'est aussi sa coutume de répéter dans une homélie, ce qu'il a dit dans une autre, lorsque la matière le demande, et on voit qu'il répète ici beaucoup de choses que nous lisons dans la cinquante-troisième ho-

Analyse de l'homélie sur la Chananée, pag. 433.

Savilius in notis, p. 748.

mélie *sur la Genèse*. Parmi celles que l'on a supposées à Origène, il y en a une *sur la Chananée*, qui paraît n'être qu'un précis de celle-ci.

Saint Chrysostôme fait voir dans l'exorde l'utilité des afflictions, et les compare à la pluie qui, humectant la terre, fait germer et pousser les semences qu'on y a jetées. Il parle de la conversion de saint Matthieu, et dit qu'elle doit servir de consolation aux plus grands pécheurs, qui, embrassant la pénitence, peuvent de publicains devenir évangélistes. « Ne me dites point, s'écrie-t-il : J'ai péché, que puis-je faire? Vous avez un médecin plus puissant que votre mal, qui corrige par sa volonté seule, qui peut et qui veut guérir. » Venant ensuite à la Chananée, le saint évêque loue sa prudence et sa piété, de ce que sans recourir ni aux devins, ni aux ligatures, ni à quelques autres remèdes superstitieux, elle s'approcha du Sauveur de nos âmes; il loue aussi sa persévérance et sa patience à demander sa guérison sans se rebuter, et exhorte ses auditeurs à prier avec autant de ferveur et d'humilité, à ne point se rebuter des délais par lesquels Dieu éprouve notre foi, mais à le presser sans cesse jusqu'à ce qu'il ait exaucé nos demandes, et à continuer encore à prier après qu'il les aura exaucées, pour lui en témoigner notre reconnaissance. Si on demande pourquoi Jésus-Christ laissa crier cette femme sans lui répondre un mot, on peut répondre qu'étant venu pour accomplir la loi, et la loi regardant les Chananéens comme impurs et abominables, il n'aurait pas été convenable de lui parler, parce que les Juifs lui en auraient fait un crime et pris occasion de ne point croire en lui. Ce fut par un semblable motif qu'après avoir guéri le lépreux, il l'envoya offrir son présent au prêtre comme la loi l'ordonnait. Dans cette guérison, Jésus-Christ ne contrevint pas à la loi qui défendait de toucher un lépreux; il le guérit d'abord, et ensuite il le toucha. Il est question dans cette homélie de l'Eglise des Perses, des Goths, des Indiens, des Barbares et des Maures.

§ V.

Des deux discours, intitulés, l'un : *Que personne ne peut nuire à celui qui ne se nuit pas à lui-même;* l'autre *: Contre ceux qui se sont scandalisés des malheurs et des adversités dont le peuple et les prêtres sont affligés.*

Analyse du traité intitulé : « Que personne ne peut nuire à celui qui ne se nuit pas à lui-même, » pag. 444.

1. Saint Chrysostôme était à Cucuse lorsqu'il composa le traité qui a pour titre : *Que personne ne peut nuire à celui qui ne se nuit pas à lui-même ;* et il y a apparence qu'il l'écrivit autant pour se fortifier lui-même dans les tribulations qu'on lui faisait souffrir, que pour fournir à ses amis des motifs de consolation. Il l'envoya à sainte Olympiade [1] vers le commencement de l'an 407. Ainsi il peut l'avoir composé sur la fin de l'an 406. Il est très-beau et, de même que le suivant, très-propre à remplir d'une joie spirituelle les personnes les plus accablées d'affliction. Il le commence en disant qu'il surprendra peut-être les personnes qui n'ont que des sentiments grossiers et des pensées toutes terrestres, qui s'abandonnent à leurs plaisirs et qui négligent les choses spirituelles ; mais il les prie d'attendre sans tumulte et sans inquiétude les preuves qu'il a à leur donner de sa proposition. Les disgrâces de ce monde, c'est-à-dire la pauvreté, les maladies, les pertes de biens, les calomnies, la mort, ne peuvent nuire à un homme de bien, et rien de tout cela n'est capable de faire la moindre brèche à sa vertu. En effet un homme, pour avoir été dépouillé de tout et perdu de réputation par des calomniateurs, en est-il moins vertueux? La vertu ne consiste ni dans les richesses, ni dans la santé, ni dans la réputation, ni dans la longue vie, ni dans la liberté : il ne faut donc point appréhender la pauvreté, les maladies, les médisances, la mort, la servitude. Le démon, en dépouillant Job de ses richesses et en l'affligeant en diverses autres manières, n'avait en vue que de ruiner sa vertu et non de l'appauvrir. Quel tort cette persécution fit-elle à la vertu de Job? Elle le rendit plus illustre. La faim, la soif, la nudité ont augmenté le mérite et la gloire des Apôtres. Quel tort ont fait à Lazare les maladies, la disette de toutes choses? N'est-ce pas ce qui l'a placé dans le sein d'Abraham? Les calomnies domestiques et publiques dont on tâcha de noircir la réputation de Joseph, l'ont-elles perdu d'hon-

[1] Epist. 4 *ad Olympiad.*, pag. 576.

neur? Il souffrit les ennuis, les incommodités de l'exil, et c'est ce qui fait que nous l'admirons. La mort violente d'Abel a semé sa gloire dans tout l'univers. « Pourquoi donc, demanderez-vous, a-t-on inventé tant de supplices et tant de sortes de tourments? Ce n'est point, répond saint Chrysostôme, en haine de la vertu de ceux qui souffrent, c'est pour arrêter l'impiété des scélérats : on peut nous faire du mal, mais nous n'en sommes point blessés, si nous le voulons. » Viennent ensuite divers passages où doivent chercher leur consolation ceux qui sont volés, ou déchirés par des calomnies ou envoyés injustement en exil. Les persécutions qu'on souffre sur la terre, ajoute-t-il, servent à expier les crimes qu'on a commis : elles sont comme le canal de la grâce, pourvu qu'on ait de la soumission et du courage. Il rapporte une partie des maux que saint Paul souffrit pendant son apostolat; et, pour faire voir qu'il les avait endurés sans se plaindre, il les prend lui-même à témoin dans son épître aux Colossiens, où il dit : *Je me réjouis dans les maux que je souffre; nous nous glorifions dans nos afflictions.*

Job. I, 22. I Tim. VI, 7. II Cor. IV, 16.

Coloss. II

Suite de l'analyse.

2. Après avoir combattu, en passant, l'amour et l'abus des richesses, et être revenu encore à saint Paul, saint Jean Chrysostôme montre que Dieu lui a tenu compte de cette foule de maux dont il fut comme accablé et qui ne le détournèrent jamais du chemin de la vertu. « L'Ecriture, ajoute-t-il, nous a dépeint comme dans un tableau, depuis Adam jusqu'à Jésus-Christ, l'histoire de ceux qui ont résisté courageusement, et des autres qui ont fait de funestes chutes, afin que ces exemples nous apprissent que, quand tout l'univers se déchaînerait contre nous, rien ne nous peut nuire, si nous ne nous nuisons à nous-mêmes; et qu'au contraire tous les soins sont inutiles pour un homme qui veut se perdre lui-même. Judas, appelé comme saint Paul à l'apostolat, et doué du don des miracles, ne se perdit-il pas, quoiqu'on n'oubliât rien pour le sauver? Quel soin Dieu n'a-t-il pas pris du peuple juif? Toutes les créatures semblaient comme dévouées à son service, et le Seigneur lui fournissait toutes choses en abondance; il marchait sur les eaux comme sur la terre; une colonne de feu l'éclairait pendant la nuit et montrait le chemin qu'il devait tenir dans le désert : toutefois il abandonne son bienfaiteur pour adorer un veau d'or. Les Ninivites, au contraire, qui n'étaient point instruits et qui n'avaient vu aucune espèce de miracles, se convertissent et font pénitence à la voix d'un homme qu'ils ne connaissaient point. Trois jours suffisent pour effacer leurs iniquités qui étaient montées jusqu'au comble; ce qui montre qu'il ne tient qu'à nous de nous délivrer des maux que Dieu et les hommes peuvent nous faire, et que rien ne peut sauver ceux qui veulent se perdre eux-mêmes. » Saint Chrysostôme prouve encore la vérité de sa proposition par les maux qu'on fit souffrir aux trois enfants de Babylone, et dont ils ne furent point endommagés. Il est vrai que Dieu les assista particulièrement; mais si nous faisons notre devoir, ses grâces ne nous manqueront point. Le miracle par lequel Dieu les retira de la fournaise est moins admirable que la liberté qu'ils firent paraître devant le roi, en lui disant qu'ils ne pouvaient faire ce qu'il exigeait d'eux, adorant comme ils faisaient le Dieu du ciel. Ceux qui se plaignent qu'on les ait enlevés du sein de leur patrie pour les envoyer en exil servir sous des maîtres barbares, doivent jeter les yeux sur ces trois jeunes enfants qui, vivant dans une terre étrangère au milieu de la barbarie, et dans le palais d'un tyran, abandonnés de tout secours, ne voulurent consentir à aucune action indigne de leur vertu.

Analyse du traité contre ceux qui se sont scandalisés des adversités, etc., pag. 465.

3. Le traité suivant fut fait après celui dont nous venons de parler comme on le voit par ces paroles du chapitre XVe : « Ne m'objectez donc point le malheur de ceux qui périssent : car, comme je l'ai fait voir dans le livre précédent, ceux qui ne se font point de tort à eux-mêmes, n'en peuvent souffrir de personne, fussent-ils même exposés au péril de la vie. » Il paraît aussi que saint Chrysostôme l'envoya à Olympiade, et qu'il le composa dans les dernières années de sa vie. Il est divisé en vingt-quatre chapitres, et traite de la patience avec laquelle on doit supporter les différents événements de la vie. C'est pour cela que le saint évêque l'a intitulé : *Contre ceux qui se sont scandalisés à cause des adversités et des malheurs dont le peuple et les prêtres sont affligés.* On ne peut douter qu'il ne l'ait écrit pour les fidèles de Constantinople, qui souffraient alors une dure persécution de la part de ceux qui lui avaient donné pour successeur Attique, qu'il compare à un loup qui ne cherchait qu'à dévorer son troupeau. Il dit d'abord que le remède le plus excellent pour se prémunir contre les

scandales dont on est susceptible au sujet des adversités, est de recourir à la prière. Ensuite il déclare qu'ayant à employer dans son discours les raisons naturelles, avec l'auteur de l'Ecriture, il ne prétend pas convaincre ceux qui ne sont point dociles aux lois divines et aux oracles sacrés. La cause du scandale que certaines personnes souffrent à l'occasion des malheurs qui arrivent aux gens de bien, vient d'une curiosité indiscrète de connaître tous les ressorts de la Providence. Saint Paul, cet homme si habile et si éclairé, n'avait garde de vouloir pénétrer dans des secrets si fort au-dessus de la capacité de l'esprit humain. Il avoue de bonne foi que ces mystères le passent; qu'il ne peut comprendre pourquoi Dieu a réprouvé les juifs pour choisir les gentils; que les jugements de Dieu sont incompréhensibles et impénétrables; que l'homme est entre les mains de Dieu comme une masse d'argile entre les mains de l'ouvrier; que ce que nous savons doit être compté pour rien; que la plénitude de notre science est réservée pour l'autre vie. Il nous suffit de savoir que Dieu ne fait rien sans dessein, et que prévoyant que plusieurs trouveraient à redire dans la suite des temps aux ouvrages de sa création, il donna son approbation à tout ce qu'il venait de mettre au jour, afin qu'après ce jugement solennel, personne ne fût assez hardi pour désapprouver ce qu'il venait de faire. Une preuve de la faiblesse de la raison humaine quand elle veut juger des œuvres de Dieu, se remarque sensiblement dans les jugements différents que la plupart des hommes ont portés de chaque objet. Les gentils ont adoré les créatures : les manichéens au contraire, et d'autres hérétiques les ont regardées la plupart comme l'ouvrage d'un mauvais principe ou d'une matière qui se meut au hasard. Pour marquer plus particulièrement la providence de Dieu envers les hommes, et l'amour qu'il leur porte, saint Chrysostôme cite les endroits de l'Écriture où il est dit que Dieu ne peut non plus oublier le genre humain, qu'une mère raisonnable son propre enfant, et fait voir en détail l'utilité que tirent les hommes de tout ce qui est créé, soit dans le ciel, soit sur la terre. Outre ces grâces, ajoute-t-il, Dieu a donné aux hommes une loi naturelle, dont les lumières ne s'éteignent jamais entièrement; il leur a même donné une loi écrite, a envoyé des prophètes, et enfin son Fils unique pour leur éclairer l'esprit et les convaincre de la vérité par une infinité de miracles. Comme un homme peu entendu qui voit un orfèvre dissoudre de l'or pêle-mêle avec des pailles et de la cendre, croit que tout est perdu, s'il n'attend jusqu'au bout, nous nous trompons de même si nous jugeons la conduite de Dieu avant le temps, et sans attendre le succès des choses que nous ne comprenons pas encore. « Lors donc, dit saint Chrysostôme, que vous verrez l'Eglise affligée prête à succomber sous les maux qui l'accablent, les fidèles tourmentés, les prêtres bannis, ne vous arrêtez point à ces tristes objets, songez aux récompenses que l'on mérite par ces persécutions. » Ici vient l'exemple de la soumission que les patriarches Abraham, Joseph et le roi David eurent pour les ordres de la Providence. « Ils ont souffert avec courage et docilité les adversités qui leur sont survenues, ils ne se sont point scandalisés, ils se sont fiés à la parole de Dieu, leur patience a été récompensée. Si l'espérance de l'avenir ne nous contente point, et si nous voulions voir dès cette vie l'effet des promesses de Dieu, songeons que les biens solides, constants, éternels, sont réservés pour l'autre monde, et que ceux dont on jouit ici, ne sont que comme des fleurs qui se flétrissent dans un jour. »

Suite de l'analyse.

4. « On voit tous les jours, direz-vous, beaucoup de gens qui se scandalisent et qui murmurent. Cela est très-vrai, mais ce sont des hypocrites qui se servent de la religion comme d'un masque. Un homme courageux et constant devient plus ferme et plus intrépide dans les périls; un lâche tombe, quoique personne ne le pousse. Dieu ne permet les scandales qu'afin que les gens de bien aient des occasions de mériter, et il permet aussi que les scélérats vivent afin qu'ils se convertissent; Abraham, sans avoir devant les yeux ni lettres, ni lois, ni prophètes, a pratiqué les conseils et les maximes de l'Evangile, sans se laisser abattre le courage dans l'adversité; Noé vécut saintement, tandis que tous les hommes se plongeaient dans toute sorte de vices; si, dans le commencement du christianisme, il y en eut plusieurs ébranlés par les persécutions, ceux qui persévérèrent n'en parurent que plus intrépides; ceux qui se laissèrent pervertir, ne durent s'en prendre qu'à leur lâcheté plutôt qu'aux maux qu'on leur faisait souffrir; le bon larron, au lieu de se scandaliser de la croix

comme les Juifs, en prit au contraire le motif de sa conversion ; enfin les gens de bien trouvent des sujets de vertu et de mérite dans ce qui scandalise et ce qui perd les autres. Fallait-il que Jésus-Christ n'offrît pas sur la croix son auguste sacrifice, parce que plusieurs devaient s'en scandaliser? La croix n'est pas la cause de ce scandale, mais la folie et le peu de vertu de ceux qui se scandalisent. La lumière du soleil blesse les yeux faibles ; faut-il pour cela détruire cet astre ? La venue de Jésus-Christ d'où dépend notre salut, n'a-t-elle pas été funeste aux Juifs, comme il le dit lui-même dans l'Evangile ? Devait-il pour cela ne point venir au monde? L'Ecriture sainte n'a-t-elle pas été une occasion de scandale, puisque tant d'hérésies y ont pris naissance ; faut-il pour cette raison l'abolir ? L'exemple d'Abel, de Jacob, de Joseph, de Moïse et des Prophètes, montre que les persécutions ont rendu leurs vertus plus éclatantes que n'aurait fait une longue suite de prospérité ; il en est de même des exemples de saint Jean-Baptiste, des apôtres et des martyrs. Ce n'est pas, ajoute saint Chrysostôme, un petit avantage pour l'Eglise, de pouvoir discerner les loups couverts de la peau des brebis ; la persécution est comme le creuset qui démêle le bon or d'avec le faux ; » et afin que les fidèles de Constantinople ne fussent pas scandalisés en voyant Attique se jeter sur eux avec plus de furie qu'un loup ravissant, et les magistrats et les princes abuser de leur autorité pour exercer des violences, le Saint continue ainsi : « Songez que les choses allaient encore beaucoup plus mal aux temps des Apôtres. L'empereur qui régnait alors était un mystère d'iniquité ; mais sa cruauté n'a fait que rehausser la gloire des fidèles ; les gentils mêmes ont retiré de grands avantages des persécutions des justes, quand ils ont fait cette réflexion sur leur constance : Ce sont elles qui ont conservé l'Eglise et qui lui ont donné lieu de s'étendre par toute la terre en si peu de temps. » Le saint évêque finit ce traité en comparant les supplices que souffriront les persécuteurs de l'Eglise, avec les récompenses destinées aux apôtres et aux martyrs, et en exhortant ceux pour qui il l'écrivait, à ramasser, en lisant la sainte Ecriture, les maximes propres à les fortifier dans les principes qu'il venait d'établir.

§ VI.

Des Lettres de saint Chrysostôme [1].

Analyse des deux lettres au pape Innocent, p. 515.

1. On met à la tête des lettres de saint Jean Chrysostôme celle qu'il écrivit au pape Innocent : comme il n'y parle que de ce qui s'était passé depuis l'arrivée de Théophile à Constantinople, jusqu'à la fête de Pâques de l'an 404, on conjecture avec beaucoup de vraisemblance qu'il l'écrivit aussitôt après cette fête. L'inscription ne marque que le pape Innocent ; il n'est pareillement fait mention que de lui dans la conclusion de cette lettre, mais dans le corps du discours, il parle comme à plusieurs évêques, ne doutant apparemment point que sa lettre ne dût être lue dans un concile, suivant la coutume. On a aussi quelque lieu de croire que cette lettre était circulaire pour les évêques d'Occident, puisque Pallade, après l'avoir rapportée, dit qu'elle fut envoyée à Vénérius de Milan, et à saint Chromace d'Aquilée. Saint Chrysostôme marque qu'il en avait chargé quatre évêques vénérables par leur sagesse, Démétrius de Pessinonte en la seconde Galatie, Pansosphe de Pisidie, Pappus de Syrie, et Eugène de Phrygie, et qu'il avait envoyé avec eux les diacres Paul et Cyriaque : il y raconte comment Théophile, bien que mandé seul à Constantinople par l'empereur, y avait amené un grand nombre d'évêques d'Egypte, marquant bien par ce cortége qu'il venait lui déclarer la guerre. En effet, quoique saint Chrysostôme eût préparé des logements pour lui et pour toute sa suite, et qu'il les priât instamment de venir chez lui, ils le refusèrent, et Théophile ne voulut ni le voir, ni lui parler, ni prier avec lui, ni lui donner aucune marque de communion ; il n'approcha pas même de l'église pendant trois semaines qu'il resta à Constantinople, quoique le saint évêque l'invitât à s'y trouver. Théophile manda en outre de son autorité l'archidiacre du Saint, comme s'il n'y eut point eu d'évêque à Constantinople, et tous les ecclésiastiques de la ville, pour les obliger à déposer ou à présenter des requêtes contre leur évêque, en sorte que

[1] On a aujourd'hui deux cent trente-huit lettres de saint Chrysostôme ; elles sont toutes, à l'exception d'une seule, écrites pendant le dernier exil du saint évêque. L'éditeur bénédictin de saint Chrysostôme en compte deux cent quarante-deux, mais cinq sont reconnues comme douteuses ou supposées. Voyez Fesseler, *Instit. Patrol.*, tom. II, note, pag. 116. (*L'éditeur.*)

toutes les églises se trouvaient de jour en jour abandonnées, après quoi il cita saint Chrysostôme lui-même. Saint Chrysostôme rapporte ensuite les raisons qu'il avait eues de ne point comparaître au conciliabule du Chêne ; l'offre qu'il avait faite de se justifier soit au Chêne, soit partout ailleurs, pourvu que ses ennemis déclarés, c'est-à-dire Théophile, Acace, Sévérien et Antiochus, fussent mis hors de l'assemblée, ou n'y fussent que comme ses parties ; la sentence de déposition que ce conciliabule prononça contre lui sans l'avoir ouï ; la violence dont on usa envers lui pour le faire sortir de Constantinople, et comment l'empereur l'avait rappelé de son exil peu de temps après y avoir été envoyé. Il décrit ensuite comment il en avait été chassé une seconde fois sans avoir pu obtenir de l'empereur d'assembler un concile, pour juger sur ce qui s'était passé, et il représente au Pape les suites de cette injustice et la division qu'elle causait non-seulement dans l'Eglise de Constantinople, mais encore dans toutes celles de l'Orient. C'est pourquoi il le prie d'apporter à ces maux un prompt remède, afin qu'ils ne se communiquent pas dans toutes les parties du monde, et de lui écrire des lettres, où, en lui continuant les marques de sa charité et de sa communion, il déclarerait nul et sans aucune force tout ce qu'on avait fait contre lui sans l'entendre, et signifierait que ceux qui l'avaient condamné, méritaient d'être punis selon la rigueur des canons. Il offre aussi de justifier son innocence dans un jugement légitime, pourvu que ses adversaires veuillent y soutenir leur procédure.

Sur la fin de l'an 406, qui était le troisième de son second exil, saint Jean Chrysostôme écrivit encore au pape Innocent pour le remercier de ce qu'il avait fait pour la défense de sa cause ; il lui témoigne qu'il aurait souhaité lui écrire un plus grand nombre de lettres, assuré qu'il aurait trouvé de la consolation en lui écrivant ; mais il en a été empêché, d'une part par le grand éloignement, de l'autre par la difficulté du commerce causée par les incursions des Isaures. Comme il savait qu'il n'avait pas tenu à ce saint Pape que l'ordre et la paix n'eussent été rétablis partout, il le prie de ne point se rebuter à cause de l'endurcissement et de l'insolence des ennemis de la paix, mais de continuer à travailler pour une affaire aussi importante à l'Eglise qu'était celle-là ; ses soins et ses efforts pourraient avoir enfin un heureux succès, ou au moins ils lui mériteraient une couronne auprès de Dieu, et donneraient de la consolation aux affligés. « Pour moi, ajoute-t-il, qui suis accablé de maux, abandonné à la faim, à la peste, à la guerre, à des assauts continuels, à une solitude affreuse, à une mort toujours présente, à l'épée et à la cruauté des Isaures ; je trouve ma joie, ma gloire, mon repos dans l'union à la charité constante et sincère que vous voulez bien avoir avec moi. » Il envoya cette lettre par Jean, prêtre, et Paul, diacre, qui, dès l'an 405, avaient projeté le voyage de Rome, comme on le voit par la lettre cent quarante-huitième à Cyriaque, Démétrius, Pallade et Eulysius, mais qui ne l'exécutèrent que sur la fin de l'année 406.

Analyse de ses deux lettres aux évêques et aux prêtres prisonniers, pag. 526 et 659.

2. Il n'y avait pas longtemps que saint Chrysostôme était arrivé à Cucuse, lorsqu'il écrivit aux évêques et aux prêtres qui étaient détenus dans les prisons pour la défense de la vérité. Nous avons de lui deux lettres qui leur ont été adressées, et que l'on croit avoir été écrites au commencement de son second exil, c'est-à-dire vers le mois de septembre de l'an 404. Dans la première, il les qualifie bienheureux, à cause des chaînes dont ils étaient chargés, et leur attribue le titre et le mérite des martyrs, parce qu'ils souffraient comme eux pour la défense de l'Eglise, de sa discipline, de son sacerdoce, pour la vérité, et pour ne pas autoriser les calomnies de ceux qui l'accusaient, ou ses amis, d'avoir mis le feu à l'église de Constantinople. Leur constance, dit-il, leur a gagné l'amitié de tout le monde, et l'on relève partout leurs belles actions ; leurs tourments finiront dans peu ; et, après les avoir conjurés de prier sans cesse pour lui, il les assure que, quoique séparé d'eux depuis longtemps, et par un long espace de chemin, il les a toujours présents.

Analyse des lettres à sainte Olympiade. Phot., cod. 86

3. Nous avons dix-sept lettres de saint Chrysostôme à sainte Olympiade, écrites durant son exil. Photius qui les avait lues, dit qu'elles sont les plus utiles de toutes, mais les moins simples, le saint évêque n'ayant pu accommoder au style épistolaire la matière qu'il avait à traiter ; en sorte qu'il y a fait pour ainsi dire violence aux lois de l'art d'écrire. Sainte Olympiade était d'une naissance très-illustre et possédait de grands biens ; laissée orpheline, elle fut mariée encore jeune avec Nébridius, qui avait été pré-

Constantinople, et demeura veuve au bout de vingt mois ; elle avait cultivé par son esprit les sciences, et était d'une rare beauté. L'empereur Théodose voulut la remarier à un nommé Elpide ; mais elle le refusa, en disant : « Si Dieu avait voulu que je vécusse avec un homme, il ne m'aurait pas ôté le premier. » Ce prince, irrité de son refus, ordonna au préfet de Constantinople de garder ses biens jusqu'à ce qu'elle eût trente ans : elle n'en fut point affligée, et remercia Théodose de l'avoir déchargée d'un pesant fardeau. « Vous ferez encore mieux, Seigneur, ajouta-t-elle, si vous ordonnez qu'on les distribue aux pauvres et aux églises ; car il y a longtemps que je crains de tirer vanité de cette distribution, et de m'attacher aux biens matériels, au préjudice des véritables richesses. » Cette réponse toucha l'empereur, qui, informé de sa manière de vivre, lui fit rendre la libre disposition de ses biens. Elle ne mangeait rien qui eût eu vie, et n'usait point ordinairement du bain ; si sa santé l'y obligeait, elle entrait dans l'eau avec sa tunique; ses veilles étaient fréquentes, ses habits pauvres, son humilité extrême, ses larmes continuelles, sa charité sans bornes ; les églises, les hôpitaux, les monastères, les prisonniers, les exilés, tous se ressentaient de ses libéralités ; elle répandait ses aumônes par toute la terre, dans les villes, les campagnes, les îles, les déserts ; elle affranchit un grand nombre d'esclaves. Son occupation ordinaire était d'instruire les femmes infidèles, de visiter les malades, d'assister les vieilles gens, les veuves, les orphelins, les vierges. Elle fut liée d'amitié avec plusieurs saints évêques, mais particulièrement avec saint Jean Chrysostôme, qui ne voulant point toucher aux revenus de l'Eglise, recevait d'elle sa subsistance de jour en jour, pour ne s'occuper que de son ministère. Ce fut assez pour la rendre odieuse aux schismatiques, qui l'accusèrent, comme les autres dames amies de saint Chrysostôme, d'avoir mis le feu à l'église ; le préfet la condamna même à payer une grande quantité d'or : elle quitta Constantinople pour aller demeurer à Cyzique. Saint Chrysostôme, informé dans son exil des persécutions que cette sainte veuve avait souffertes, de l'affliction que lui causait son absence, et de la maladie dans laquelle elle était tombée, lui écrivit pour la consoler. Voici le résumé de la première lettre : Quelque grandes que soient les calamités temporelles, elles ne doivent pas nous faire perdre l'espérance d'un meilleur sort, et la coutume de Dieu est d'attendre que nos maux soient comme désespérés, pour nous en délivrer. Rien, en ce monde, n'est à craindre si ce n'est le péché ; tous les autres accidents de la vie, soit les inimitiés, soit les calomnies, soit la proscription des biens, soit l'exil, soit le tranchant de l'épée, ne sont qu'une fable et une comédie, et ne peuvent faire aucun tort à une âme qui veille sur elle-même. C'est ce que prouve un endroit de l'épître de saint Paul aux Corinthiens, où cet Apôtre dit que nous ne devons point considérer les choses visibles, parce qu'elles ne sont que temporelles; c'est ce que montre également un passage d'Isaïe, où ce Prophète nous exhorte à ne point appréhender les opprobres qui nous viennent de la part des hommes. Comme Olympiade pouvait se plaindre en quelque manière, de ce qu'ayant demandé à Dieu d'être délivrée des persécutions, elle ne l'avait point obtenu, le Saint représente comment Dieu, qui pouvait empêcher que les trois jeunes hommes de Babylone ne fussent exposés à une longue tentation, permit le contraire, pour rendre leur vertu plus illustre ; il raconte aussi toutes les persécutions que Jésus-Christ eut à souffrir depuis sa naissance jusqu'à sa mort, et celles que l'on fit souffrir à l'Eglise après le martyre de saint Etienne.

Epist. 1 ad Olymp., pag.

II Cor. IV, 18.

Isai LI, 7.

Dans la seconde lettre, qui fut écrite à Cucuse en 404, saint Chrysostôme continue à consoler sainte Olympiade et à l'exhorter à la pénitence, sans se laisser abattre aux persécutions que l'on faisait souffrir à l'Eglise. Il lui montre que rien n'est plus dangereux pour nous que de nous laisser affaiblir par les péchés d'autrui, et rapporte à ce sujet la conduite tenue par saint Paul à l'égard de l'incestueux de Corinthe. Sainte Olympiade objectait sa faiblesse et sa pusillanimité ; mais saint Chrysostôme prend cela pour de vaines excuses, disant qu'il connaissait et la force de son esprit et la grandeur de son courage; il entre même dans le détail de ses vertus et des bonnes œuvres qu'elle pratiquait depuis si longtemps, et en prend occasion de l'encourager à souffrir à l'avenir par ce qu'elle avait déjà souffert; il lui met aussi devant les yeux la constance de Job dans ses maux, et les supplices que Dieu fera souffrir aux méchants dans l'autre vie. Pour se consoler de son absence, ajoute-t-il, elle peut

Epist. 2 ad Olymp., pag. 535.

s'entretenir avec lui dans ses écrits; et pour cet effet, il lui écrira souvent et de longues lettres, s'il en a le moyen.

Epist. 3, pag. 552.

Il tâche, dans la troisième lettre, d'achever ce qu'il avait commencé dans les deux premières; savoir, d'apporter des remèdes efficaces contre l'abattement et le découragement de sainte Olympiade : il s'y promet même de changer sa tristesse en joie. Cette tristesse plus difficile à supporter, dit-il, que la mort même, ne peut produire dans une âme que des suites fâcheuses. Rien ne peut lui être plus utile que la patience dans les adversités dont elle était continuellement affligée; c'est cette vertu qui a fait la gloire et le mérite des saints; ce qu'il prouve par l'exemple du patriarche Joseph et des trois jeunes enfants de Babylone.

Epist. 4, pag. 570.

La quatrième lettre commence ainsi : « Ne vous inquiétez pas de la rigueur de l'hiver, de mon mal d'estomac ni des incursions des Isaures : l'hiver a été comme il doit être en Arménie; mais il ne m'a pas beaucoup incommodé, par les précautions que j'ai prises pour me mettre à couvert du froid. Ne vous affligez donc point de ce que je passe ici l'hiver; car ma santé est bien meilleure que l'année passée, et vous-même vous vous porteriez mieux si vous aviez pris le soin nécessaire de votre santé. » Saint Chrysostôme prie donc sainte Olympiade de ne rien négliger pour se rétablir, et il fait voir, à cette occasion, le cas que l'on doit faire de la santé; il cite l'exemple de saint Paul qui conseilla à Timothée de prendre soin de la sienne. « Si notre séparation, ajoute-t-il, vous afflige, attendez-vous à en voir la fin. Ce que je ne dis pas pour vous consoler, mais assuré que la chose arrivera; autrement il y a longtemps que je serais mort de tout ce que j'ai souffert. » Cette lettre fut écrite vers l'an 406, à Arabisse.

Epist. 5, pag. 577.

Dans la cinquième, que l'on croit avoir été écrite vers le même temps, il représente à sainte Olympiade que, malgré les nouveaux efforts de ses ennemis, elle ne doit point être ébranlée; ces nouvelles persécutions sont une preuve des victoires qu'elle a remportées sur le démon, qui ne s'élèverait pas avec tant de furie contre elle, si elle ne l'avait point terrassé et ne lui avait point porté des coups mortels. Il s'étend sur la vanité de la félicité humaine, et sur le peu d'impression que doivent faire sur une âme courageuse les calamités de cette vie, puisque Dieu récompense si libéralement ceux qui les souffrent en patience.

Epist. 6, pag. 579.

Saint Chrysostôme écrivit la sixième à Cucuse en l'an 405, après une maladie qui l'avait conduit aux portes de la mort; il y fait mention des lettres qu'il avait reçues de sainte Olympiade, et il la félicite de ce qu'elle avait fait à Constantinople pour la défense de la vérité, tandis qu'un grand nombre de personnes de tout âge et de tout sexe l'avaient abandonnée avant le combat.

Epist. 7, pag. 583.

Il continue son éloge dans la septième lettre, qui est encore de Cucuse, et de l'an 405, et la congratule en particulier de son exil; il fait voir ensuite que comme le crime porte avec lui sa peine, avant même que le juge ait prononcé, de même la vertu est à elle-même une récompense, avant qu'elle en ait reçu de Dieu : il parle des calomnies que l'on avait répandues contre Olympiade et contre lui à l'occasion de l'embrasement de Constantinople, et la félicite de ce qu'elle avait souffert en cette occasion.

Epist. 8, pag. 589.

Il marque dans la huitième, écrite en 404, avec quelle humanité les soldats prétoriens qui le conduisaient à Cucuse en agissaient avec lui, et comment, partout où il passait, le peuple accourait pour le voir, fondant en larmes et jetant des cris lamentables.

Epist. 9, pag. 590.

Il dit la même chose dans la neuvième lettre, écrite quelques jours après; et il croyait devoir marquer tous ces bons accueils à sainte Olympiade, pour la consoler de son absence.

Epist. 10 pag. 590.

La dixième est datée de Nicée le 3 juillet; le repos qu'il avait pris en cette ville et la bonté de l'air fortifièrent sa santé. Il paraît qu'il envoya cette lettre par Pergamius, qu'il appelle son fils.

Epist. 11, pag. 591.

Dans la suivante, il prie sainte Olympiade de se servir de la même voie pour lui donner des nouvelles de sa santé, dont il témoigne être fort en peine; il l'écrivit en 404, lorsqu'il allait à Cucuse.

Epist. 12, pag. 591.

La douzième est de Césarée en Cappadoce, en 404; il s'y plaint de ce que sainte Olympiade, ayant eu occasion de lui écrire par le frère de l'évêque Maxime, n'en avait voulu rien faire.

Epist. 13, pag. 592.

La treizième est de Cucuse, où le Saint était arrivé vers la mi-septembre de la même année. Il y fait un récit du bon traitement que lui faisait un homme de qualité, nommé Dioscore, et des attentions que les personnes les plus considérables de la ville avaient pour

lui procurer toute sorte de soulagements. Le jour de son arrivée, la diaconesse Sabinienne y arriva également, résolue, nonobstant son grand âge, de ne point se séparer de lui et de le suivre même jusqu'en Scythie, où le bruit courait qu'on le voulait envoyer. Il trouva à Cucuse le prêtre Constance, qui l'y attendait depuis longtemps, mais qui n'osait se montrer tant il était persécuté. Comme saint Chrysostôme jouissait en cette ville d'une grande tranquillité, et qu'Adelphius, qui en était évêque, le traitait avec beaucoup de charité et de respect, il prie sainte Olympiade, qui s'employait pour faire changer le lieu de son exil, de cesser ses poursuites, parce que le voyage l'incommoderait plus que l'exil même, à moins que ce ne fût pour le rapprocher, comme à Cyzique, ou plus près que Nicomédie.

Epist. 14, pag. 594.

Il raconte, dans la quatorzième, les mauvais traitements qu'il reçut, étant à Césarée, de la part de l'évêque Pharétrius, qui avait auparavant souscrit par lettres à sa condamnation; cet évêque ne laissait pas de lui donner au dehors toutes les marques possibles de charité; mais, voyant que tout le clergé, le peuple, les moines et les religieuses s'empressaient à servir et à soulager saint Chrysostôme; qu'il était chéri et visité tous les jours par tout ce qu'il y avait de gens considérables dans la ville; jaloux de ces attentions, il l'obligea à sortir de Césarée, sans vouloir même permettre à l'illustre veuve Séleucie de lui donner retraite dans une maison qu'elle avait à cinq milles de la ville. Il prie sainte Olympiade de ne point parler de ce détail, et de rendre à l'évêque Maruthas tous les services qu'elle pourrait, afin de le retirer du gouffre, c'est-à-dire de la liaison qu'il avait avec ses ennemis: « car j'ai grand besoin de lui, dit-il, pour les affaires de Perse; et sachez de lui, s'il est possible, ce qu'il y a fait et pourquoi il est venu, et me le faites savoir, et si vous lui avez rendu mes deux lettres; s'il veut m'écrire, je lui écrirai encore, sinon qu'il vous dise s'il a fait quelque chose de plus en ce pays-là, et s'il y doit encore faire quelque bien à son retour; c'est pour cela que je désirais le voir. »

Epist. 15 et 16, pag. 601 et 603.

Dans les trois dernières lettres, saint Chrysostôme fait voir que ni l'exil, ni la perte des biens, ni les injures, ni les persécutions ne doivent affaiblir le courage de sainte Olympiade, et que Dieu se plaît souvent à conduire ses élus par des voies mêlées tantôt de prospérités, tantôt d'adversités; quant aux maladies du corps, ajoute-t-il, on doit les supporter avec actions de grâces et beaucoup de constance, puisqu'elles ont procuré à Job et à Lazare une couronne immortelle. Il parle dans la dix-septième de ceux qui étaient morts en prison et dans les tourments; ce n'est pas sur eux, dit-il, qu'il faut verser des larmes, mais sur ceux qui leur ont fait souffrir tant de mauvais traitements.

Epist. 17, pag. 604.

Autres lettres de saint Chrysostôme. Lettres à Diogène. Epist. 50, pag. 620. Epist. 51.

3. Les lettres suivantes, jusqu'à la cinquantième, ne renferment rien de remarquable; ce sont des réponses que saint Chrysostôme fait à ceux qui s'intéressaient à sa santé et qui lui avaient témoigné du chagrin sur son éloignement. Dans la cinquantième, il fait mention des présents que plusieurs personnes de qualité lui avaient envoyés dans son exil de Cucuse, et de ceux, en particulier, qu'il venait de recevoir de Diogène, à qui il les renvoie, le priant de le trouver bon ainsi, parce qu'il n'en avait pas besoin; il ajoute qu'il en a usé de même envers plusieurs de ses amis. Mais Aphraate, qui avait apporté ces présents, ne voulant point du tout les remporter, saint Jean Chrysostôme écrivit une seconde lettre à Diogène pour le prier de les envoyer aux missionnaires de la Phénicie, et à Aphraate même, pour travailler avec eux. La même année, c'est-à-dire en 405, le saint évêque ayant reçu des nouvelles du progrès que le prêtre Nicolas faisait dans la Phénicie, l'en félicita, et le pria de continuer, et par lui-même, et par tous ceux qu'il pourrait, à entretenir et à augmenter même le bien qui avait été commencé dans cette province; à affermir ceux qui y étaient déjà, et à chercher de nouveaux ouvriers pour les y envoyer encore, afin de remplir ce pays d'hommes généreux et zélés. Il lui recommande de presser vivement le prêtre Géronce de partir, dès que sa santé serait rétablie, de peur qu'en différant il ne trouvât les chemins fermés par l'hiver; il le prie en outre de faire son possible pour engager le prêtre Jean à accompagner Géronce dans ce voyage. Géronce se disposa en effet à partir, et saint Chrysostôme, le croyant arrivé en Phénicie, lui écrivit pour l'animer au travail; mais, ayant appris qu'il s'était trouvé arrêté en chemin par une maladie, il lui écrivit une seconde lettre pour le prier de hâter l'exécution de son dessein et de tâcher même d'emmener avec lui d'autres ouvriers. Il l'assure dans cette lettre qu'il ne manquera

Epist. 53, pag. 621, et 79, pag. 631.

Epist. 54, pag. 622.

de rien, soit pour les bâtiments, soit pour les besoins des frères, et qu'il en a chargé le prêtre Constance. En travaillant pour affermir ces Eglises naissantes, il pourra, dit-il, pratiquer aussi ses exercices ordinaires, et il y ajoutera la récompense que méritent ceux qui s'appliquent à sauver les âmes et qui s'exposent à quelque danger pour Jésus-Christ. Il paraît que Géronce et Jean étaient du nombre des solitaires qui vivaient dans le diocèse d'Apamée en Syrie : du moins peut-on l'assurer de Jean; car saint Chrysostôme écrivit la même année à Siméon et à Maris, prêtre et moine dans ce diocèse, pour leur témoigner sa joie du voyage que Jean entreprenait en Phénicie, et les exhorter à lui donner encore quelques bons ouvriers.

Epist. 55, pag. 624.

4. Vers le même temps, c'est-à-dire en 404, saint Chrysostôme écrivit à Lucius, à Maris, à Eulogius, à Jean de Jérusalem, à Théodose de Scythople et à Moïse, tous évêques, diverses lettres pour les remercier du zèle qu'ils avaient témoigné pour la défense de sa cause, ou plutôt de celle de l'Eglise, les exhortant à inspirer aux autres la même ardeur et à n'avoir rien de commun avec les auteurs des troubles; il les assure que la vigueur qu'ils ont témoignée et qu'ils témoigneront encore à l'avenir, est capable de rétablir les Eglises, quoique leur nombre fût petit, en comparaison de ceux qui tombaient tous les jours : « car rien, dit-il, n'est plus fort que ce que l'on emploie pour la défense de l'Eglise, et le courage d'un évêque dans la persécution est une puissante muraille pour soutenir toutes les Eglises de l'univers. »

Lettres à divers évêques. Epist. 85, 86, 87, 88 et 89, pag. 638 et suiv.

5. La diaconesse Pentadie, veuve du consul Timase, fut aussi persécutée à cause de saint Jean Chrysostôme et de l'embrasement de Constantinople; on la traîna à la grande place, de là au barreau, et du barreau à la prison. Ses ennemis formèrent contre elle des accusations calomnieuses, et apostèrent de faux témoins : on tourmenta sous ses yeux, avec beaucoup de cruauté, un grand nombre de personnes, accusées apparemment aussi de l'embrasement, tout cela pour l'intimider et l'obliger à dire le contraire de ce qu'elle savait. Mais rien ne put l'effrayer; elle répondit avec beaucoup de sagesse et de liberté, fit voir que le crime de l'embrasement, dont les ennemis de saint Chrysostôme faisaient leur fort, n'était qu'une calomnie, et sa victoire inspira un nouveau courage à ceux qui combattaient pour la vérité. Elle fut encore menacée depuis, mais toujours délivrée du danger. Elle écrivit à saint Chrysostôme ce qui s'était passé, et ce saint évêque, pour lui en marquer sa joie, lui fit une réponse où, en la congratulant de ce qu'elle avait fait, il l'anime à combattre toujours avec le même courage, dans la confiance qu'elle devait avoir au secours de Dieu. Cette lettre fut écrite vers l'an 404 ou 405. Le saint évêque lui en écrivit une seconde vers le même temps, pour l'empêcher de le venir voir dans son exil, parce que sa présence était plus utile à Constantinople, où elle pouvait encourager et affermir les persécutés, et mériter par là une grande récompense. Péanius, l'un des plus puissants amis de saint Jean Chrysostôme, et plus recommandable par sa vertu que par les charges éminentes qu'il possédait, souffrit aussi beaucoup dans cette persécution. Le Saint lui écrivit plusieurs fois de son exil pour le congratuler sur ce qu'il rendait gloire à Dieu parmi les persécutions et les tempêtes, et de ce qu'il se rendait à Constantinople la consolation, le refuge et le port de tous ceux qui souffraient pour la vérité. Comme Péanius lui avait mandé que l'on n'épargnait pas même la vie, il lui répond qu'il n'y a qu'à se réjouir pour ceux qui souffrent; qu'il faut que le diable se sente bien blessé, puisqu'il s'emporte avec tant de fureur par ceux qu'il commande; s'il y a quelqu'un à plaindre, ce sont les persécuteurs, à qui tout le mal qu'ils font aux autres ne sert qu'à allumer de plus en plus contre eux-mêmes les feux de l'enfer; le Saint les compare à des bêtes féroces qui s'enfoncent d'autant plus le dard qui les perce, qu'elles font plus d'efforts pour se lancer contre le chasseur. Péanius avait encore écrit à saint Chrysostôme sur l'état de la Palestine, de la Phénicie et de la Cilicie. Le saint évêque lui répond qu'il n'avait que faire de s'inquiéter pour les deux premières, parce qu'elles n'avaient point reçu l'évêque que les adversaires avaient envoyé; mais comme la Cilicie était partagée, il lui dit qu'il ferait bien d'employer ses soins et ses veilles pour rétablir les provinces, et d'en écrire à l'évêque Théodose dont il était cousin. Saint Chrysostôme écrivit aussi à Ampucla, diaconesse, et aux autres femmes qui avaient souffert avec elle, pour les en congratuler et les exhorter à continuer de combattre dans la vue des

Lettres à Pentadie, diaconesse; à Péanius, à Amprucla, à Hypatius, à Théodore.

Epist. 94, pag. 643.

Epist. 1[illegible] pag. 649.

Epist. [illegible] pag. 644. Epist. 1[illegible] pag. 708. Epist. [illegible] pag. 713.

Epist. [illegible] pag. 64[illegible] Epist. [illegible] pag. 64[illegible] Epist. [illegible] pag. 64[illegible] Epist. [illegible] pag. 6[illegible]

Epist. 126, pag. 660.

couronnes qui les attendaient; au prêtre Hypatius, qui avait aussi beaucoup souffert dans cette persécution, et à Théodote, lecteur. Il avait pris ce dernier auprès de lui pour l'instruire et pour le former à la piété; mais les alarmes continuelles où il était à Arabisse, l'obligèrent à le renvoyer, d'autant que ce jeune homme était incommodé des yeux, l'air de ce pays-là lui étant contraire; il lui écrivit depuis pour l'exhorter à prendre patience et même à se réjouir dans les tribulations, à prendre soin de guérir ses yeux et à s'appliquer autant qu'il pourrait à la lecture de l'Ecriture sainte : « Apprenez, dit-il, toujours la lettre, et quelque jour je vous en expliquerai le sens. »

Lettres à Calcidie, à Asyncritie et quatre prêtres d'Antioche.

Epist. 105, 106, pag. 660 et 661.

Epist. 107, pag. 661.

6. Les lettres de saint Chrysostôme à Calcidie et à Asyncritie, sont pour les exhorter à supporter avec patience les tentations de cette vie et à ne s'inquiéter que de marcher dans la voie étroite qui conduit au ciel. Dans celle qui est adressée à Castus, à Valère, à Diophante et Cyriaque, prêtres d'Antioche, saint Chrysostôme fait l'éloge des souffrances qu'ils avaient endurées en cette ville pour la défense de la vérité : elle fut écrite de Cucuse en 405. Avant d'y arriver, il en écrivit une à Arabius, l'un de ceux qui avaient ressenti le plus vivement la persécution injuste qu'on faisait au Saint; il lui promet que la douleur qu'il avait ressentie en cette occasion ne demeurerait pas sans récompense, et il l'exhorte à continuer de gémir et de prier, non-seulement pour lui et pour Constantinople, mais pour toute l'Eglise, puisque le trouble qui avait commencé dans cette ville s'était répandu partout : il le remercie de l'offre qu'il lui avait faite de la maison qu'il possédait à Sébaste, disant que ses ennemis avaient obtenu qu'il serait relégué à Cucuse.

Epist. 121, pag. 661.

Epist. 122, pag. 661.

Après qu'il y fut arrivé, il écrivit au tribun Marcien afin de lui témoigner la joie qu'il avait reçue en apprenant ses bonnes œuvres, ayant non-seulement soin des orphelins et des veuves, mais nourrissant encore tout un peuple, à qui il fournissait du blé, du vin, de l'huile et tout ce dont il avait besoin. Dans la lettre aux prêtres et aux moines de Phénicie, il les exhorte à ne point se rebuter par les troubles qui y étaient arrivés, ni par les menaces que leur faisaient ceux qui voulaient empêcher la conversion des infidèles : « car Dieu, ajoute-t-il, lèvera bientôt tous ces obstacles : » il leur marque aussi qu'il a donné ses ordres pour qu'ils aient abondamment les habits, les chaussures et les aliments nécessaires. Cette lettre est de Cucuse en 405.

Epist. 123, pag. 662.

Lettres à l'évêque Cyriaque. Epist. 125, pag. 667.

7. Les difficultés qu'un Anglais, nommé Halésius, a formées contre la cent vingt-cinquième lettre adressée à l'évêque Cyriaque, lorsqu'il était en exil, ont semblé si faibles aux plus habiles critiques, qu'ils l'ont tous presque unanimement reçue comme étant de saint Chrysostôme. Ils ont suivi en cela le jugement de Photius[1] qui, bon juge du style, n'a point remarqué, comme Halésius, que celui de cette lettre fût indigne de saint Chrysostôme; il la met au nombre des lettres qu'il ne doutait pas être de ce Père. Elle est encore dans la *Vie* de saint Chrysostôme écrite il y a plus de mille ans, par Georges d'Alexandrie. Ce Cyriaque était évêque de Synnades, et avait été envoyé prisonnier à Chalcédoine, comme complice de l'embrasement de Constantinople; ce fut pour l'empêcher de succomber à la douleur que lui causaient les maux de l'Eglise, que saint Chrysostôme lui écrivit cette lettre; il y témoigne qu'il était arrivé depuis peu à Cucuse; ainsi on ne peut la mettre que vers la fin de septembre de l'an 404. Ce Saint en avait déjà écrit une à Cyriaque sur le même sujet, et Georges d'Alexandrie en rapporte le commencement; mais c'est tout ce que nous en avons. Dans celle qui nous reste entière, le Saint exhorte Cyriaque à continuer de prier, sans se lasser d'attendre le temps que Dieu avait marqué pour faire cesser la persécution; il lui représente que c'est la coutume de Dieu d'en agir ainsi, et de ne pas faire cesser aussitôt les maux dont il permet que les siens soient affligés; c'est ce qu'il prouve par l'exemple des trois jeunes hommes de Babylone. En parlant de lui-même, il dit qu'il ne s'est point laissé abattre par tous les mauvais traitements qu'on lui a fait souffrir; si on le chassait de la ville, il ne s'en mettait point en peine; lorsqu'on l'envoyait en exil, il ne s'y opposait point, regardant la terre comme appartenant au Seigneur. « Si l'on veut, ajoute-t-il, me faire souffrir le supplice de la scie, je me remets devant les yeux l'exemple d'Isaïe; celui de Jonas, si l'on veut me précipiter dans la mer; celui des trois jeunes hommes, si l'on veut me jeter dans la fournaise; celui de Daniel, si l'on veut m'exposer aux bêtes féroces; celui d'Etienne, si l'on veut me lapider; celui de

[1] Photius, *cod.* 86, pag. 205.

Jean-Baptiste, si l'on veut me trancher la tête; celui de Job, si l'on veut me dépouiller de mes biens. » Le Saint vient ensuite aux calomnies dont ses ennemis le chargeaient. « Ils ont, dit-il, avancé que j'avais communié quelques personnes qui avaient mangé auparavant; si je l'ai fait, que mon nom soit effacé du livre des évêques, et qu'il ne soit pas écrit dans le livre de la foi orthodoxe; mais s'ils s'obstinent à m'en faire un crime, qu'ils dépouillent aussi saint Paul de son grade, lui qui donna le baptême à toute la maison après souper, et qu'ils ôtent même au Seigneur son autorité, puisqu'il donna après souper la communion aux Apôtres. » Saint Chrysostôme l'explique ainsi, parce que l'on ne séparait pas l'eucharistie d'avec le baptême. Il répond aussi à une autre calomnie qui attaquait sa pureté, puis il continue à fortifier Cyriaque en lui citant divers exemples de patience et quelques endroits de l'Ecriture, propres à lui faire mépriser les injures et les autres mauvais traitements de ses persécuteurs; il lui fait part de l'intrusion d'Arsace, que l'impératrice Eudoxie avait mis sur le siége de Constantinople, et du zèle que les catholiques avaient témoigné en cette occasion, tous ayant refusé de communiquer avec cet usurpateur, et plusieurs ayant préféré mourir en prison plutôt que de le reconnaître pour leur véritable pasteur. Dans l'inscription de sa lettre, il donne à Cyriaque le titre d'exilé, apparemment parce qu'il était chassé de son siége.

Lettres aux prêtre Rufin. Epist. 126, pag. 671.

8. Ayant appris en l'an 406, lorsqu'il était encore à Cucuse, que la persécution avait recommencé dans les Eglises de Phénicie, et que les païens en fureur avaient tué ou blessé plusieurs moines, saint Chrysostôme écrivit au prêtre Rufin une lettre très-pressante, afin qu'il se hâtât d'y aller; car il était persuadé que, par ses prières, par sa douceur, son courage, sa patience et même sa seule présence, il apaiserait tous les désordres. C'est là, lui dit-il, une œuvre vraiment apostolique, et qui lui donnera occasion de mériter la couronne. Il le prie de lui donner continuellement de ses nouvelles, même pendant le chemin, afin que si les choses se tournent avantageusement, il puisse s'en réjouir, et que si, au contraire, il trouve des obstacles dans son voyage, il puisse les lever. « Quant aux reliques des saints martyrs, ajoute-t-il, n'en soyez point en peine, car je viens d'envoyer le prêtre Térence au très-pieux Otrée, évêque d'Arabisse, qui en a une quantité de très-sûres, et dans peu de jours je vous les enverrai en Phénicie; hâtez-vous d'achever avant l'hiver les églises qui ne sont pas encore couvertes[1]. » Ces dernières paroles font croire que les reliques devaient servir à la consécration des autels de ces nouvelles églises.

Epist. 148, pag. 686

9. La lettre cent quarante-huitième est un éloge des combats que les évêques Cyriaque, Démétrius, Pallade et Eulisius avaient soufferts pour la défense de la vérité. Cyriaque, qui était évêque d'Emèse, fut envoyé en exil à Palmyre[2], forteresse de Perse; Démétrius, dans l'Oasis, près des Maziques; Pallade, à Syène, dans le voisinage des Blemmyes ou Ethiopiens; Eulisius de Bostre, dans un château nommé Misphas, près des Sarrasins. Saint Chrysostôme écrivit cette lettre à Cucuse en 405. Il écrivit l'année suivante à Aurèle de Carthage, pour lui témoigner combien il lui était dévoué, et jusqu'à quel point il estimait son zèle et ses travaux pour toutes les Eglises du monde. Le sujet de la lettre à l'évêque Maxime est tout semblable. Les onze lettres suivantes sont adressées à divers évêques d'Occident et aux prêtres de Rome. Saint Chrysostôme loue leur charité et leur zèle, qui leur avait fait entreprendre de longs et de pénibles voyages pour l'utilité et la paix des Eglises, et les exhorte à prendre courageusement la défense de sa cause, qui était celle de l'Eglise. Il écrivit sur le même sujet à Anisius de Thessalonique et à tous les évêques orthodoxes de la Macédoine, et à divers évêques qui étaient venus à Constantinople avec les évêques d'Occident, et à trois des plus illustres dames romaines, Proba, Julienne et Italique; il recommande à Proba et aux évêques d'Occident le prêtre Jean et le diacre Paul, comme des hommes persécutés partout, et qui ne pouvaient se cacher nulle part; il dit à Italique que bien que ce soit l'usage de laisser aux femmes le soin du domestique, et aux hommes celui des affaires du dehors, elles peuvent néanmoins prendre part, aussi bien que les hommes, aux combats et aux travaux que l'on entreprend pour la cause de Dieu et de son Eglise; ce qu'il prouve par les louanges que saint Paul donne à des

Epist. 149, pag. 687. Epist. 150, pag. 687. Epist. 151, usque ad 170.

[1] Fleury, *Histoire Ecclésiastique*, lib. XXII, p. 255.

[2] Pallad., in *Dial. de vit. S. Chrysost.*, pag. 194.

dames romaines, pour avoir travaillé à l'œuvre de Dieu et ramené au devoir leurs maris.

Lettre aux évêques prisonniers à Chalcédoine.

Epist. 176, pag. 698.

10. On met en 404 la lettre que saint Chrysostôme écrivit aux évêques, aux prêtres et aux diacres détenus en prison à Chalcédoine, apparemment à cause de l'embrasement de Constantinople, ou parce qu'ils étaient liés d'amitié avec lui; il les dit heureux à cause de leurs chaînes et de la grandeur du courage qu'ils avaient fait paraître; en quoi il les compare aux Apôtres qui, dans les liens, ne laissaient pas d'étendre leurs soins par tout le monde. « Je conjure votre charité, leur dit-il, de prendre soin, à leur exemple, des Eglises qui sont répandues partout, et de pourvoir à un remède convenable pour faire cesser les maux dont elles sont accablées ; ne vous laissez point abattre par les tourments que l'on vous fait souffrir, et que la considération de votre petit nombre ne vous rende pas moins agissants; car il n'y a point de doute que vos souffrances ne vous donnent de la confiance auprès de Dieu, et ne vous fassent obtenir de lui de plus grandes forces. » On voit par la lettre suivante, écrite vers le même temps à Agapet, que le prêtre Elpide travaillait avec fruit à la conversion des infidèles dans le mont Aman; qu'il y avait bâti des églises et des monastères; d'où saint Chrysostôme prend occasion de le recommander à Agapet, qu'il savait être porté d'inclination à faire plaisir aux personnes de piété et de vertu. La lettre au prêtre Hypatius fut écrite de Cucuse en 405. Saint Chrysostôme loue son zèle et sa constance dans les grandes persécutions qu'il avait endurées pour son peuple, malgré son grand âge, et il loue de même les diacres Eusèbe et Lamprotatus, qui avaient souffert avec lui. Il paraît que la lettre suivante, que l'on croit être de 406, fut adressée aux évêques d'Occident qui avaient entrepris le voyage de Constantinople pour la défense de saint Chrysostôme et le rétablissement de la paix dans les Eglises d'Orient. Il écrivit en particulier à Vénérius de Milan, à Hésychius de Salone et à saint Gaudence de Bresse, pour les remercier aussi d'avoir fait en cette occasion tout ce qui dépendait d'eux, et les prier de ne point se lasser de secourir les Eglises d'Orient. En répondant à Péanius, qui lui avait mandé des nouvelles fort tristes, il dit que sa lettre n'a pas laissé de le combler de joie, parce qu'il l'avait finie par ces paroles : « Que Dieu soit glorifié en tout. » Il le conjure de les répéter en toute occasion, et d'enseigner les autres à en user de même, parce qu'elles sont capables de dissiper les tempêtes que le démon nous suscite, et de nous rendre la tranquillité. Ce Péanius avait une grande autorité dans Constantinople, et son zèle pour la vérité et la justice lui avait fort souvent fait prendre hautement le parti de saint Chrysostôme contre les évêques, ses ennemis; il l'en loue dans une autre lettre, comme aussi du soin qu'il prenait des Eglises de Palestine, de Phénicie et de Cilicie, et lui recommande celle-ci en particulier, l'avertissant, comme nous l'avons déjà remarqué ailleurs, que celles de Palestine et de Phénicie n'avaient pas voulu recevoir celui que le parti de Théophile leur avait envoyé pour évêque; il se plaint aussi à Péanius des mauvais traitements qu'il avait reçus à Césarée par la malice de Pharétrius, qui en était évêque.

Epist. 175, pag. 699.

Epist. 180, pag. 701.

Epist. 181, pag. 702.

Epist. 182, 183 et 184, pag. 702 et 703.

Epist. 183, pag. 703.

Epist. 204, pag. 713.

Lettres au diacre Théodule et aux moines de Gothie.

Epist. 206, pag. 715.

11. Les soins que saint Chrysostôme prenait pour les Eglises de Gothie, le portèrent à écrire au diacre Théodule pour l'engager à se raidir contre ceux qui voulaient y susciter le trouble. « Quelque grande que soit, lui dit-il, la tempête et l'application de ceux qui veulent ruiner les Eglises de Gothie, ne laissez pas de faire ce qui dépend de vous; quand vous ne gagneriez point autre chose, ce que je ne crois pas, la récompense de votre bonne volonté vous est toujours préparée de la part de Dieu. Ne vous rebutez donc pas, mon cher frère, dans vos soins et dans vos travaux, pour empêcher qu'il ne s'élève du trouble et du tumulte dans ces Eglises; mais surtout priez et ne cessez pas de demander à Dieu ardemment de les délivrer des maux qu'elles souffrent et de leur rendre la paix; faites encore tous vos efforts, comme je vous l'ai déjà mandé, pour gagner du temps dans cette affaire. » Ces dernières paroles doivent sans doute s'entendre de l'ordination d'un évêque. Il écrivit sur le même sujet aux moines goths, qui étaient dans le monastère de Promotus, à Constantinople; il les remercie des mouvements qu'ils s'étaient donnés pour empêcher qu'il ne s'élevât du tumulte dans l'Eglise de Gothie, et pour y retarder l'ordination d'un évêque. Ces deux lettres sont de Cucuse en 404.

Epist. 207, pag. 715.

Lettres aux prêtres de Constantinople.

Epist. 212, pag. 517.

12. Il écrivit la même année à Théophile, prêtre de son Eglise, pour se plaindre de ce que ni lui ni Salluste n'assistaient pas, ainsi qu'ils auraient dû, aux assemblées; en sorte

que Salluste avait à peine prêché cinq fois depuis le mois de juin jusqu'au mois d'octobre, et que Théophile n'avait point prêché du tout; il exhorte celui-ci à se justifier, s'il le pouvait, ou à se corriger par la vue des récompenses que sa fidélité pouvait lui mériter dans ce temps de tribulations, et des supplices dont sa négligence serait punie. Il n'écrivit point à Salluste, mais il chargea Théodore, un de ses intimes amis, de le réveiller de son assoupissement et d'animer son zèle : « car, dit-il, s'il n'a point d'ardeur pour l'Eglise dans la tempête, quand est-ce qu'il en aura? Sera-ce dans le calme et dans la paix, où nous n'aurons plus besoin de lui? » Salluste n'ayant point profité de cette correction, le saint évêque lui écrivit pour se plaindre encore de sa négligence. Il finit ainsi sa lettre, qui regardait également Théophile : « Pendant que les autres sont persécutés, bannis et chassés, quelle honte est-ce pour vous de ne pas aider au moins le peuple par votre présence et par vos instructions? »

Epist. 210, pag. 717.

Epist. 203, pag. 712.

La lettre à Valentin fut écrite vers le milieu de l'an 405. Saint Chrysostôme, dont il était l'ami particulier, ayant appris que les veuves et les vierges manquaient de nourriture, lui écrivit pour le prier d'envoyer quérir Domitien, prêtre et économe de l'Eglise de Constantinople, et de lui fournir tout ce que sa charité lui inspirerait, l'assurant que l'aumône qu'il ferait dans un temps de persécution et de trouble, serait plus récompensée que s'il l'avait faite en tout autre temps. Il apprit aussi à Cucuse que les prêtres Philippe et Euthymius, qui tenaient les écoles à Constantinople, ayant parlé avec une liberté digne de leur caractère, avaient été ôtés pour ce sujet de leur emploi; c'est pourquoi il leur écrivit à l'un et à l'autre, pour les exhorter à regarder cette ignominie comme leur gloire et leur couronne, et à la recevoir non avec tristesse, mais avec joie, en attendant avec courage la paix de l'Eglise. Dans sa lettre à Constance, qu'il écrivit à Nicée le quatrième de juillet de l'an 404, il le prie de lui mander combien on avait bâti d'églises chaque année dans la Phénicie, combien de moines étaient passés dans cette province afin d'y travailler à l'extinction de l'idolâtrie, et quels progrès la religion y avait faits. Il l'exhorte fortement à ne rien relâcher de son zèle et de ses soins à cause des maux qui troublaient l'Eglise : « car, dit-il, nous ne rendrons pas compte des maux qu'on nous fait, au contraire, nous en recevrons la récompense, et les troubles que les méchants excitent n'excuseront point notre lâcheté. » Il ajoute qu'ayant rencontré à Nicée un reclus, propre à l'œuvre de Dieu, il le lui avait envoyé, afin qu'il s'en servît pour le bien des Eglises de Phénicie. Dans la même lettre, il le prie de délivrer la ville de Salamine, en Chypre, de l'hérésie des marcionites, dont elle était infectée. Lui-même, ajoute-t-il, aurait travaillé à cette affaire, s'il n'en eût été empêché par son exil. Il le prie d'écrire à l'évêque Cyriaque, s'il le sait à Constantinople. Il y a beaucoup d'autres lettres de saint Chrysostôme dont nous n'avons pas cru devoir parler, parce qu'elles ne sont que de politesse et ne contiennent rien d'important.

Epist. 217, pag. 719.

Epist. 213, pag. 718. Epist. 218, pag. 720. Epist. 221, pag. 721.

§ VII.

Lettres du prêtre Constance.

Qui était Constance?

1. On a mis à la suite des lettres de saint Chrysostôme celles du prêtre Constance, son ami intime, soit à cause du rapport qu'elles ont les unes avec les autres, soit parce que la plupart sont adressées aux mêmes personnes. La mère de Constance vivait encore en 404; elle avait une fille engagée dans le mariage, qui prenait soin d'elle. Constance passa sa vie dans le célibat et le service de l'Eglise d'Antioche; il en fut d'abord fait notaire, servant à l'évêque pour l'expédition des lettres; ensuite on le mit au rang des lecteurs, puis on l'ordonna diacre. Ses mœurs furent toujours pures, n'ayant aucune attache pour l'argent, vivant dans la plus grande austérité, demeurant souvent jusqu'au soir sans manger, et donnant son temps au service de ceux qui avaient besoin de son assistance. Il avait beaucoup de pénétration et de discernement; ses discours étaient pleins de force et persuasifs : il punissait lentement, mais il était d'une justice inflexible dans le jugement des affaires que l'on déférait au tribunal ecclésiastique. Il était toujours grave, modeste et recueilli, mais avec un air de gaieté qui paraissait sur son visage jusque dans ses maladies. Saint Chrysostôme semble, dans un endroit, lui donner le titre de moine; d'où l'on a conjecturé qu'il pouvait bien avoir été quelque temps dans la solitude et avoir pratiqué les exercices de la vie monastique, et il en eut tout le temps pendant l'exil de saint Mélèce. Après avoir passé quelques années dans le ministère du

Const. epist. 237, tom III, oper. Chrys., pag. 732.

Sozomen., lib. VIII, cap. XXIV. Socrat., lib. VII, cap. IX. Pallad. in Dialog.

Epist. 66, pag. 639.

Chrysost., epist. 54, pag. [illegible].

diaconat, il fut élevé à la prêtrise. On voit par diverses lettres de saint Chrysostôme, que, non content de servir l'Eglise d'Antioche, il prit encore soin de celles de Phénicie, d'Arabie et des autres provinces de l'Orient, pour y abolir le paganisme et y établir la religion chrétienne. Lorsque saint Chrysostôme fut chassé de Constantinople en 404, Constance sachant que Cucuse était le lieu de son exil, vint l'y attendre. La mort de saint Flavien, arrivée en même temps, fit jeter les yeux sur Constance pour remplir le siége d'Antioche; mais Porphyre, aussi prêtre de cette Eglise, homme de mœurs impures, et qui avait ordinairement à sa suite et à sa table des cochers du cirque et des danseurs, vint à bout, par ses intrigues, de se faire donner pour successeur à Flavien. Constance ne put pas toujours demeurer à Cucuse, et il fut obligé de quitter saint Chrysostôme pour retourner à Antioche. Le saint évêque, qui le voyait partir avec un regret sensible, le chargea d'une lettre pour Castus et trois autres prêtres de ses Eglises, à qui il le recommandait, les exhortant à soutenir son innocence et à empêcher que le procès qu'on avait voulu lui faire sur une chose où il n'avait mérité que des éloges, ne fût porté devant les juges. La chose réussit par les sollicitations de Castus, et saint Chrysostôme l'en remercia. Constance, de retour à Antioche, continua à y rendre service à l'Eglise, à ses frères et à la vérité; mais Porphyre, qui le regardait comme son ennemi, obtint un ordre de l'empereur pour l'envoyer en exil comme perturbateur du repos public. Constance en étant averti, se sauva en Chypre à l'aide de ses amis; on croit qu'il put bien retourner de là auprès de saint Chrysostôme, et on se fonde sur ce qu'on lit à la tête des homélies de ce Père *sur l'Epître aux Hébreux*, qu'elles ont été données au public après sa mort par Constantin ou Constance, prêtre d'Antioche, qui les trouva écrites seulement en notes.

Chrysost., epist. 162, pag. 687.

Lettres du prêtre Constance.

2. Il n'y a guère moyen de douter que les lettres que nous avons imprimées sous le nom du prêtre Constance, ne soient effectivement de lui, et non pas de saint Chrysostôme, comme quelques-uns l'ont avancé. Le style en est moins coulant et plus embarrassé; d'ailleurs, on y remarque certaines circonstances qui ne peuvent s'accorder avec l'histoire de saint Chrysostôme. Par exemple, l'auteur y dit que sa mère l'avait obligé de quitter la ville pour se retirer dans la solitude, de changer la sécurité dont il jouissait en la crainte des Isaures, et de se séparer de sa famille, de peur qu'il ne fût contraint de faire quelque chose contre son devoir. Il y relève encore extrêmement le bonheur qu'il trouvait dans la compagnie du très-saint évêque, « qui l'avait, dit-il, presque changé en un autre homme. » Enfin il y parle de sa sœur comme réduite à une fort grande pauvreté. Saint Chrysostôme, au contraire, avoue dans son premier livre *du Sacerdoce*, qu'on aurait pu élever son père aux premières dignités, à cause de sa noblesse et de ses richesses. Comment donc sa sœur aurait-elle été réduite à la pauvreté? Il se loue beaucoup des politesses et de la générosité de l'évêque de Cucuse, dans sa lettre cent vingt-cinquième; mais il n'insinue nulle part qu'il ait fait en sa compagnie d'assez grands progrès dans la vertu pour se changer en un autre homme; au contraire, cet évêque, convaincu du mérite de saint Chrysostôme, voulut lui céder son trône, et le pria d'instruire et de gouverner son peuple. Enfin ni Socrate, qui parle beaucoup d'Anthuse, mère de saint Chrysostôme, ni le Saint lui-même, qui décrit en divers endroits les mœurs et les vertus de cette sainte femme, ne disent qu'elle l'eût forcé d'abandonner la maison maternelle pour se retirer dans la solitude, ni dans des pays que les incursions des Isaures rendaient formidables. Il faut donc laisser ces lettres au prêtre Constance, à qui elles sont attribuées dans de très-anciens manuscrits.

Epist. 238, pag. 732, lib. I de Sacerdot., cap. VII.

Epist. 125.

Socrat., lib. VI, cap. 3.

Dans la première, qui est adressée à sa mère, il la remercie de l'éducation qu'elle lui avait donnée, et l'exhorte à supporter les traverses qui l'affligeaient, avec le même courage qu'elle avait surmonté les sentiments de la tendresse naturelle, en lui conseillant de sortir de la ville d'Antioche, pour se retirer dans la solitude. Il lui fait voir qu'il n'y a rien de mauvais que le péché, et que les tribulations sont le chemin du ciel. Dans la lettre à sa sœur, il remarque que la pauvreté, au lieu de l'abattre, l'avait rendue plus vertueuse, et tâche de la consoler de son absence et des troubles de l'Eglise d'Antioche; il lui recommande le soin de sa mère et de l'éducation de ses enfants, en particulier de sa chère Epiphanion, lui faisant envisager les soins qu'une mère se donne pour élever ses en-

Chrysost. de Sacerdot., lib. I, cap. II et de Vid. Montf., t. III op. Chrysost., p. 730.

Epist. 237 pag. 731.

fants, comme une occupation aussi avantageuse que nécessaire, qui la dégage de beaucoup d'autres soins inutiles, quand elle s'en occupe entièrement.

Epist. 238, pag. 732.

Les trois lettres suivantes sont adressées à divers prêtres d'Antioche que Porphyre persécutait avec beaucoup de cruauté, et qu'il avait même fait arrêter par les officiers des magistrats. Le Saint se réjouit avec eux de leur victoire, et leur demande quelques lettres de consolation dans le désert où il était, autant affligé par la crainte des Isaures et par ses maux particuliers, que par les maux publics, qui s'augmentaient de jour en jour. Ces prêtres étaient Valère, Diophante, Castus et Cyriaque : il avait écrit d'autres lettres, mais qui ne sont point parvenues jusqu'à nous. Dans la lettre à Calcidie et à Asyncritie, il les remercie de la part qu'elles prenaient à ses fréquentes traverses, et leur tient compte de la volonté qu'elles avaient eue de venir le consoler à Cucuse, en ayant été empêchées par la maladie, par la rigueur de l'hiver et par la crainte des voleurs. On attribue encore, avec beaucoup de vraisemblance, au prêtre Constance la lettre deux cent trente-troisième parmi celles de saint Chrysostôme : elle est adressée à l'évêque d'Antioche, dont le nom n'est pas marqué, mais qui n'était autre que Porphyre. Le style en est obscur et embarrassé. L'auteur s'y plaint de ce que cet évêque, dans le procès qu'il lui avait fait, n'avait écouté que le mensonge et la calomnie, sans se donner aucun mouvement pour connaître la vérité : il ajoute qu'il lui demanderait volontiers d'être jugé de nouveau, s'il ne craignait qu'il ne dût encore ajouter foi aux calomniateurs; mais qu'il a pris la résolution, étant déjà chassé de la ville et séparé de son Eglise, de souffrir avec patience toute sorte de supplices. On voit assez que tout cela ne convient point à saint Chrysostôme, qui n'a eu besoin d'écrire rien de semblable, ni à saint Flavien, ni à saint Mélèce, bien moins encore à Porphyre, qui ne s'est point trouvé en état de le chasser ni de Constantinople, ni d'Antioche, ni de le séparer de l'Eglise; au contraire, cette lettre a du rapport à l'histoire de Constance, prêtre d'Antioche persécuté par Porphyre, comme on vient de le dire.

Epist. 239, 240 et 241, pag. 734.

Epist. 242, pag. 736.

Epist. 233, pag. 728.

§ VIII.

De la lettre au moine Césaire, et des homélies sur la Pâque et sur l'Ascension.

Editions de la lettre à Césaire.

1. Il est peu d'écrits dans l'antiquité qui ait plus exercé la critique des savants que la lettre au moine Césaire. Pierre Martyr en trouva la traduction latine dans un manuscrit de Florence, la porta en Angleterre et la mit dans la bibliothèque de Cranmer, archevêque de Cantorbéry. Cranmer étant mort, cette lettre disparut. Les sacramentaires qui en avaient eu communication pendant qu'elle était entre les mains de Pierre Martyr, et qui croyaient y trouver de quoi fonder leur erreur, l'objectèrent aux catholiques, qui, n'en ayant eu aucune connaissance, nièrent qu'elle eût jamais existé. Ils furent détrompés par l'édition qu'en donna en 1680 Bigot, sur un manuscrit de Saint-Marc de Florence, à la suite de la *Vie de saint Chrysostôme* par Pallade; mais cette lettre, quoiqu'imprimée, n'eut point de cours, le censeur l'ayant fait supprimer je ne sais pour quelles raisons. En 1685 Etienne le Moine l'inséra dans son recueil des *Mélanges sacrés;* M. Basnage la fit imprimer séparément à Rotterdam en 1687, avec une partie de la préface de Bigot, qui avait été supprimée avec la lettre; et depuis elle a été imprimée par les soins du Père Hardouin à la tête d'une *Dissertation sur le sacrement de l'autel,* en 1689, et on l'a insérée parmi ses œuvres choisies à Amsterdam en 1709. Cette lettre, dans toutes ces éditions, est défectueuse en plusieurs endroits, que l'on a eu soin de corriger dans celle de Paris en 1721; on a aussi ajouté plusieurs fragments grecs tirés du prêtre Anastase, de saint Jean Damascène et de Nicéphore, qui peuvent mettre le lecteur plus en état qu'auparavant de juger de son auteur.

Cette lettre n'est pas de saint Chrysostôme.

2. Ceux qui l'ont attribuée à saint Chrysostôme se sont fondés sur l'inscription et sur la fin de cette lettre, où il est dit en termes exprès que le saint docteur l'écrivit au moine Césaire dans le temps de son second exil. Ils se sont encore fondés sur l'autorité de saint Jean Damascène, du prêtre Anastase, de Nicéphore et de plusieurs autres qui l'ont citée sous le nom de ce Père [1]. Mais ne peut-on pas dire que l'inscription et la fin de

[1] On peut ajouter à ces auteurs Léonce de Jérusalem, qui, au VIe siècle, admettait cette lettre comme authentique. Voyez A. Mai, *Collect. nova Script. veterum,* tom. VII, pag. 130 et 135. (*L'éditeur.*)

cette lettre, dont on tire un argument pour attribuer cette lettre à saint Chrysostôme, fournissent une preuve du contraire? En effet, de plus de deux cent cinquante lettres que saint Chrysostôme a écrites de son second exil, il n'y en a pas une seule dont l'inscription et la fin soient semblables à celles de la lettre au moine Césaire; ce n'est pas qu'il n'y fasse mention de son exil, mais c'est toujours dans le corps de la lettre. C'est aussi la coutume de saint Chrysostôme de parler dans ses lettres de ceux avec qui il était lié d'amitié, et de les recommander à ceux à qui il écrivait; néanmoins il ne parle nulle part de Césaire, quoique, selon la lettre en question, ce moine ait vécu jusqu'au second exil de saint Chrysostôme, qu'il ait été avec lui en commerce de lettres, et qu'ils eussent professé ensemble la vie monastique. Il faut ajouter qu'on ne reconnaît dans cette lettre ni le style, ni le génie, ni le goût de saint Chrysostôme, ni sa manière de ramener à son sentiment ceux qui en avaient de contraires. Le style en est rude et plat, et on y trouve des termes impropres que l'on chercherait en vain dans les écrits de saint Chrysostôme. Cette différence de style, qui était moins sensible lorsqu'on n'avait que quelques petits fragments grecs de cette lettre, l'est beaucoup plus aujourd'hui qu'on en a un plus grand nombre. Il est encore à remarquer que l'auteur de cette lettre s'exprime sur l'Eucharistie avec moins de netteté que saint Chrysostôme, et que ses expressions demandent quelque travail pour leur donner un sens orthodoxe. Enfin cette lettre n'a été connue ni des écrivains du siècle de saint Chrysostôme, ni citée dans les conciles de Chalcédoine, de Constantinople, de Latran, ni alléguée par aucun de ceux qui ont combattu les hérésies d'Eutychès et des monothélites, quoiqu'ils aient eu un grand soin de recueillir les endroits des écrits de saint Chrysostôme où ce Père établit les dogmes des deux natures et des deux volontés en Jésus-Christ, qui sont aussi bien marqués dans cette lettre. L'auteur affecte même, lorsqu'il en parle, de se servir de certaines expressions qui, bien que d'usage dans le IVe siècle, n'ont néanmoins été bien communes que depuis la naissance de ces deux hérésies: il est vrai qu'il ne les nomme pas, et qu'il ne parle que d'Apollinaire et de quelques autres hérésiarques plus anciens; mais c'est que le but de cette lettre était de détromper Césaire, qu'on supposait être tombé dans les erreurs d'Apollinaire et de ses disciples, qui y sont appelés sunousiastes. L'on peut donc conjecturer que celui qui l'a écrite, vivait dans le temps où les eutychiens répandaient leurs erreurs, et que celles de Nestorius avaient encore des partisans, et que, pour les combattre avec plus d'autorité et plus de force, il emprunta le nom de saint Chrysostôme. On dira peut-être que dans un siècle où il aurait lui-même vécu, il eût été téméraire de hasarder une pareille fiction, d'autant plus aisée à découvrir que cette lettre entre dans un détail circonstancié des liaisons qu'elle suppose avoir existé entre saint Chrysostôme et le moine Césaire. Mais ce saint évêque étant mort en 416, et l'hérésie des eutychiens n'ayant eu cours que quarante ans après, ce laps de temps ne pouvait-il pas paraître suffisant à l'imposteur pour se cacher? Nous avons vu, dans l'article d'Origène, qu'on lui avait supposé des ouvrages même de son vivant, et dans celui de saint Basile, que l'on avait mis son nom à la tête du traité *de la Virginité,* composé par un évêque qui lui était contemporain. Voici le précis de cette lettre.

Analyse de la lettre à Césaire.

3. Césaire, après avoir embrassé dès l'enfance une vie sainte, et persévéré toujours depuis dans la piété, se rencontra malheureusement avec des apollinaristes, qui lui parlèrent d'un livre d'Apollinaire, auteur de leur secte; c'était son livre *de l'Incarnation,* cité par Euloge dans Photius. Les louanges qu'ils donnèrent à cet ouvrage lui firent naître l'envie de l'acheter; il l'acheta, le lut et se laissa entraîner aux erreurs dont il était rempli. Césaire au contraire, croyant avoir découvert la vérité, fit part de sa joie à son ami, qui, pensant bien différemment de ce livre et de la doctrine qui y était contenue, gémit et versa des larmes en apprenant une si triste nouvelle. Il écrivit donc à Césaire pour l'avertir que les erreurs dans lesquelles il était tombé n'étaient point différentes de celles d'Apollinaire, d'Arius, de Sabellius et de Manès sur l'incarnation de Jésus-Christ. Pour lui aider ensuite à se détromper, il lui fait remarquer qu'il y a deux natures en Jésus-Christ [1], et que ces deux natures ont cha-

[1] *Unus filius, unus Dominus, idem ipse procul dubio unitarum naturarum unam dominationem, unam potestatem possidens, etiamsi non consubstantiales existunt, et unaquaque incommixtam proprietatis conservat*

cune leurs propriétés qu'elles conservent sans mélange et sans confusion, quoiqu'unies ensemble dans une même personne. Il explique cette vérité par l'exemple de l'Eucharistie: « Comme [1] le pain, dit-il, avant qu'il soit consacré, se nomme pain, et est libéré du nom de pain, et devient digne d'être appelé le corps du Seigneur, quand la grâce divine l'a sanctifié par le ministère du prêtre, encore que la nature du pain demeure en lui, et comme l'on ne dit pas qu'il y ait deux corps, mais un seul corps du Fils de Dieu; de même la nature divine étant jointe au corps, toutes deux ne font qu'un seul fils et une seule personne. Néanmoins il faut reconnaître que chacune de ces deux natures demeure parfaite et entière, sans mélange et sans confusion; car, s'il ne restait qu'une nature, comment pourrait-on dire qu'il y a union? » On voit par là que l'auteur de cette lettre était bien convaincu de la présence réelle, puisqu'il assure que le corps de Jésus-Christ est aussi véritablement dans l'eucharistie, que la nature divine est en la personne de Jésus-Christ. Il est vrai qu'il y a quelque embarras dans la manière dont il s'exprime, disant qu'après même la consécration, la nature du pain y demeure; mais on peut entendre par le mot de nature les propriétés, c'est-à-dire les propriétés du pain qui demeurent dans l'eucharistie, quoique la substance ou le sujet de ces propriétés soit changé: ce sont en effet les propriétés d'une chose qui font qu'on la connaît et qu'on lui donne dans l'usage ordinaire un tel nom, en faisant abstraction du sujet qui soutient ces propriétés, que l'on appelle la matière et la substance. L'auteur finit sa lettre par une confession de foi nette et précise sur le mystère de l'Incarnation. « Il faut confesser, dit-il, que le même Jésus-Christ qui est mortel, a deux natures complètes, la nature divine et la nature humaine; néanmoins c'est un même Fils unique qu'il ne faut pas diviser en deux, qui comprend en soi les propriétés des deux natures, sans qu'elles soient changées. Ce ne sont pas deux personnes, mais un même Seigneur, Sauveur, Dieu, Verbe de Dieu, qui s'est revêtu de notre chair, mais d'une chair animée, et non pas d'une chair sans âme, comme l'impie Apollinaire l'a dit. Voilà à quoi il faut nous en tenir. Fuyons ceux qui séparent les deux natures; car, quoiqu'il y ait deux natures en Jésus-Christ, l'union en est indissoluble et inséparable. On doit reconnaître qu'elle s'est faite dans une même personne et une même hypostase du Fils. N'écoutons point non plus ceux qui disent qu'après l'union il n'y a plus qu'une nature en Jésus-Christ, puisqu'ils sont obligés, en supposant ce principe, d'attribuer des souffrances à la nature divine qui est impassible.» On a imprimé en grec, en latin [2] et en italien, un fragment d'une autre lettre de Césaire, parmi les *Anciennes leçons* de Canisius, à Anvers en 1725; il n'en est rien dit dans la nouvelle édition de saint Chrysostôme.

Discours à la louange de Diodore de Tarse, p. 647.

4. Diodore de Tarse étant venu à Antioche vers l'an 392, fit publiquement l'éloge de saint Chrysostôme dont il avait été autrefois le maître. Ce discours fut reçu du peuple avec de grandes marques de joie; mais le Saint, qui était présent, l'écouta de loin, plein de confusion et de honte, dans la crainte que Dieu ne le condamnât pour ses péchés, pendant que les hommes lui donnaient des louanges pour quelques apparences trompeuses. Occupé de ces pensées et gémissant intérieurement, il se hâta de parler lui-même au peuple quelques jours après, pour se faire connaître tel qu'il se croyait, et opposer les sentiments bas qu'il avait de lui-même aux louanges que Diodore lui avait données. Il les rejeta sur Diodore même; et comme cet évêque l'avait appelé un Jean-Baptiste et la voix de l'Eglise, et qu'il lui avait attribué la même vertu qu'avait la verge de Moïse, il lui fit à lui-même l'application de toutes ces nobles comparaisons. Bigot a donné ce dis-

agnitionem, propter hoc quod inconfusa sunt duo. Epist. ad Cæsar., p. 744. *Agnoscendum tamen inconfusam et indivisibilem rationem, non in una solum natura, sed in duabus perfectis : si enim unius, quomodo in quod inconfusum est, quomodo quod indivisibile, quomodo unitio dicitur aliquando sibimetipsi uniri quæ una est; aut confundi, aut dividi impossibile est. Quod ergo infernum evomuit unam in Christo naturam dicere?* Ibidem. *Et iterum dicunt : Post unitatem non oportere dicere duas naturas. Attende significationem dicti. Unitionem dixisti, unius unitionem non invenis fieri.* Lib., pag. 745. *Fugiamus qui unam naturam post unitionem prodigialiter dicunt.* Ibid., pag. 746.

[1] *Sicut enim antequam sanctificetur panis, panem nominamus : divina autem illum sanctificante gratia, mediante sacerdote, liberatus est quidem ab appellatione panis; dignus autem habitus Dominici corporis appellatione, etiamsi natura panis in ipso, permansit, et non duo corpora, sed unum corpus filii prædicamus. Sic et hic divina inundante, id est, insidente corpori natura, unum filium, unam personam utraque hæc fecerunt.* Ibid., p. 744. — [2] Tom. I Lect. Canis, p. 230.

cours en 1680, avec le texte grec de la *Vie de saint Chrysostôme* par Pallade [1]. On en trouve plusieurs fragments dans Facundus, et le même auteur nous a conservé deux endroits d'un autre discours de saint Chrysostôme, où, en parlant sur les martyrs, il disait encore beaucoup de choses à la louange de Diodore de Tarse.

Discours sur la Pâque, pag. 758, t. II, pag. 441, 442, 443 et 593.

5. Il y a plusieurs endroits dans le discours *sur le saint jour de Pâques*, qui se trouvent presque en mêmes termes dans l'homélie *contre les Ivrognes et sur la Résurrection*. Le commencement a aussi beaucoup de conformité avec ce qu'on lit dans l'homélie *sur la Croix*, ce qui l'a fait regarder comme une compilation de divers discours de ce Père, et mettre par quelques critiques au rang des pièces apocryphes [2]. Mais cette raison paraîtra faible à ceux qui feront réflexion que saint Chrysostôme ne se faisait aucun scrupule de répéter dans un discours beaucoup de choses qu'il avait dites dans les précédents; et qu'ayant prêché tant de fois sur la Pâque, il lui était difficile de ne pas tomber dans quelques redites. « Depuis que Jésus-Christ, dit-il, a brisé les portes de l'enfer et les liens de la mort, nous ne devons plus regarder la mort que comme un sommeil; elle doit cesser de nous paraître terrible et de nous effrayer. La joie de cette fête n'est pas seulement commune aux hommes, mais encore aux esprits célestes, qui se réjouissent de notre salut, et il y a cette différence entre le banquet que Dieu nous y fait, et ceux qui se font dans les fêtes du siècle : dans ceux-ci, pendant que le riche est dans l'abondance et les plaisirs, le pauvre gémit accablé de chagrins et de misère; dans celui-là, au contraire, le pauvre est traité comme le riche, la grâce de Dieu ne faisant acception de personne. » Sur la fin il s'adresse aux nouveaux baptisés, et parle de la vertu de l'eau du baptême, en avertissant ceux qui y avaient été plongés, de vivre à l'avenir suivant les règles qu'on leur avait prescrites.

Discours sur l'Ascension de Jésus-Christ, p. 758.

6. Le discours *sur l'Ascension de Jésus-Christ* est un composé de divers endroits tirés de l'homélie de saint Chysostôme, et surtout de la seconde *sur le commencement des Actes;* mais il y en a quelques-uns qui ne sont point de ce Père, mais d'auteurs inconnus. C'est ce qui se voit au nombre 2, où l'orateur dit que l'intempérie de l'air l'a empêché et ses auditeurs de monter sur la montagne des Oliviers; ce qui marque un homme qui prêchait dans l'église de Jérusalem. Au nombre 3, il dit qu'on avait lu ce jour-là les paroles de saint Jean qui regardent l'apparition de Jésus-Christ aux Apôtres : *Sur le soir du même jour, qui était le premier de la semaine :* paroles qui n'ont aucun rapport à la fête de l'Ascension de Jésus-Christ, dont on dit même peu de chose dans ce discours.

§ VIII.

Des Homélies faussement attribuées à saint Chrysostôme.

Homélie sur l'Ascension, tom. III pag. 777 et seq.

1. Photius dit qu'il avait vu vingt-deux sermons de saint Chrysostôme *sur l'Ascension* [3], tous assez courts : nous en avons cinq sur le même sujet, mais si éloignés du style et de la méthode de ce Père, qu'on ne peut les lui attribuer. Le premier est sans suite et sans liaison, et on y traite presque de toute autre chose que de ce qui est avancé dans le titre, savoir des Apôtres, et en particulier de saint Paul et du soufflet qui lui fut donné par ordre d'Ananie, prince des prêtres. Le second vaut un peu mieux, mais il pourrait n'être qu'un composé de divers fragments des homélies de saint Chrysostôme : il y en a un, entre autres, tiré du discours *sur l'Ascension*, imprimé dans le second tome de ses œuvres, qui est mis ici sans liaison avec ce qui précède. Le troisième est d'un style bas et différent de celui de saint Chrysostôme; il faut porter le même jugement du quatrième. L'auteur y combat en termes exprès les hérétiques qui n'admettaient qu'une nature en Jésus-Christ, c'est-à-dire les nestoriens; ainsi il vivait après saint Chrysostôme. Le cinquième est très-peu de chose et indigne du nom qu'il porte. [Ch. J. Mattheï a publié sous le nom de saint Chrysostôme une homélie *sur l'Ascension* [4]. Thilo a prouvé qu'elle était d'Eusèbe d'Alexandrie.]

Homélie sur la Pentecôte, pag. 787.

2. Le même Photius marque dix-sept homélies [5] de saint Chrysostôme *sur la Pentecôte;* on en trouve trois sur cette fête parmi les pièces qui lui sont supposées. La première est assez belle, mais d'un style plus concis que n'est celui de saint Chrysostôme; quel-

[1] Facund., lib. IV, pag. 2.

[2] Vid. Stilting, num. 809, 811, qui la regarde comme douteuse parce qu'on n'y trouve point le genre ni le style de saint Chrysostôme. (*L'éditeur.*)

[3] Photius, *cod.* 25, p. 16. — [4] Ouvrage sur les écrits d'Eusèbe d'Alexandrie ou d'Emèse, imprimé à Halle, en 1832. (*L'éditeur.*) — [5] Photius, *cod.* 25, pag. 16.

ques-uns l'ont attribué à Sévérien de Gabales, mais sans en donner de bonnes raisons; ce qu'on peut assurer, c'est qu'elle fut faite sur la fin du quatrième siècle, si l'on reçoit comme partie du texte ce qui y est dit : que l'empereur qui régnait alors était fils de Théodose et père de Théodose, car cela doit s'entendre d'Arcade, fils du grand Théodose et père du jeune, qui naquit en 377, et commença de régner en 395. La seconde homélie n'a ni style ni liaison, et il y a même des puérilités. On trouve dans la troisième quantité de solécismes et des endroits si obscurs, qu'à peine peut-on les entendre.

Homélie sur le Saint-Esprit, p. 797.

3. Le style de l'homélie *sur le Saint-Esprit* est plus concis que celui de saint Chrysostôme, et on y trouve plusieurs façons de parler qu'il n'emploie jamais; c'est ce qui a porté les plus habiles critiques à la rejeter comme supposée malgré l'autorité de Photius [1] qui l'attribue à saint Chrysostôme, et qui en donne le précis dans sa *Bibliothèque*. Quoi qu'il en soit, on trouve dans ce discours beaucoup d'esprit et de force, et l'auteur défend avec beaucoup de solidité la divinité du Saint-Esprit contre les macédoniens. Il y remarque que ces hérétiques, quoiqu'ils admissent la consubstantialité du Fils, ne voulaient pas néanmoins y souscrire dans le sens qu'elle avait été proposée par le concile de Nicée. Cette homélie, qui est très-ancienne, mérite d'être lue : quelques-uns l'attribuent à Sévérien de Gabales.

Homélie sur le Pasteur et sur la brebis, pag. 811.

4. L'homélie *sur Jésus-Christ pasteur et sur la Brebis* était autrefois intitulée *Sur saint Acace;* mais comme il n'est rien dit de ce Saint dans tout le discours, et qu'il y est parlé dès le commencement de Jésus-Christ, qui s'appelle lui-même le bon Pasteur, on a changé ce titre sur l'autorité de l'ancien manuscrit de la Bibliothèque du roi. Au reste, c'est une assez mauvaise pièce qu'on a voulu relever par le nom de saint Chrysostôme.

Sur l'Adoration de la Croix, p. 819.

5. L'homélie intitulée : *De l'Adoration de la croix*, est extrêmement chargée d'épithètes, et on croit avec beaucoup de vraisemblance qu'elle est d'un auteur du moyen âge : elle fut faite au jour destiné annuellement au milieu du carême, pour l'adoration de la croix; on y dit d'assez belles choses, et on y remarque entre autres que les chrétiens faisaient fréquemment le signe de la croix, qu'il était en usage dans le baptême, lorsqu'on s'approchait de l'eucharistie, dans l'ordination et dans la célébration des mystères, où ce signe sert comme de couteau pour immoler l'hostie. On commençait aussi par ce signe toutes les actions de la journée, on la peignait dans l'intérieur des maisons, sur les murailles, sur les fenêtres et sur les portes; et les chrétiens l'imprimaient sur leur front, et surtout dans leur cœur et dans leur esprit. L'homélie qui a pour titre : *De la Confession de la croix*, est tirée en partie de la précédente. On y décrit l'usage de la croix et les merveilles que ce bois sacré a opérées.

Pag. 281, 205.

ARTICLE V.

DES ÉCRITS CONTENUS DANS LE QUATRIÈME TOME.

§ I.

Des dix premières homélies sur la Genèse.

Nombre de ces homélies.

1. Photius [2] n'avait dans ses manuscrits que soixante-une homélies ou discours de saint Chrysostôme *sur la Genèse,* au lieu que nous en avons soixante dans les imprimés, sans y comprendre la première, qui n'est pas, à proprement parler, *sur la Genèse,* mais un discours préliminaire pour le commencement du carême. Il y a donc toute apparence qu'il en manquait quelques-unes dans les copies de Photius, car on ne peut pas dire que ces homélies y aient été divisées d'une autre manière, puisqu'elles ont chacune un exorde et une fin convenables. Il en manquait donc cinq à Photius, et apparemment aussi quelques-unes à Justinien [3], qui cite de la onzième ce que nous lisons dans la treizième, et de la quarante-neuvième ce qui se trouve dans la soixantième.

Sont-ce des discours ou des homélies?

2. Quelques-uns ont cru que saint Chrysostôme avait composé ces homélies dans le cabinet et en forme de discours. Photius semble former là-dessus quelque doute, parce que, dans ses exemplaires, elles étaient intitulées *discours*. Néanmoins il aime [4] mieux croire que ce sont des homélies, et il en juge ainsi par la manière dont elles sont composées. Le titre de discours qu'elles ont dans quelques manuscrits, se donne aussi à des homélies, et on les trouve plus souvent intitulées *homélies* que *discours;* on pourrait même les intituler *commentaires,* puisque le Saint y explique le texte de l'Ecriture en divers sens.

[1] Phot., *cod.* 77, p. 841. — [2] Phot., *cod.* 172, p. 85. — [3] Tom. IV *Concil.*, p. 320, 321. — [4] Phot., *cod.* 172, p. 385.

Elles ont été prêchées à Antioche.

3. Comme le style en [1] est moins beau et moins exact qu'en d'autres homélies de saint Chrysostôme, soit sur l'Ancien, soit sur le Nouveau Testament, Savilius en a conclu qu'elles avaient été prêchées à Constantinople, mais il s'est trompé; cela paraît par le commencement de la douzième [2] homélie, où l'auteur témoigne qu'il s'est cru obligé d'interrompre le cours de ses explications sur la Genèse, pour avertir certains chrétiens qui ne l'étaient que de nom, qui jeûnaient et faisaient la Pâque avec les juifs, de ne pas se séparer plus longtemps de l'assemblée des fidèles, et de se rapprocher de la bergerie de Jésus-Christ. Or, on ne voit nulle part qu'il y ait eu alors des chrétiens judaïsants à Constantinople; on sait au contraire qu'il y en avait à Antioche, et saint Chrysostôme fit contre eux, en 386, étant prêtre de cette ville, un discours que nous avons [3] encore. De plus, au commencement de la trente-troisième homélie *sur la Genèse*, saint Chrysostôme dit qu'il lui a paru nécessaire d'en interrompre l'explication pendant la semaine sainte, pour entretenir ses auditeurs de la trahison de Judas et de la croix qui a été l'instrument de notre salut; qu'il a dû, au jour de la Résurrection, leur parler de ce mystère, et les jours suivants des miracles qui ont été opérés dans ces jours-là, pour prouver la vérité de la résurrection; enfin qu'il a parlé des Actes des Apôtres, et fait chaque jour des exhortations à ceux qui venaient de recevoir la grâce du baptême. Or, dans le titre de la seconde homélie *sur les Actes*, il est dit qu'elle fut prêchée dans la Palée, c'est-à-dire dans l'ancienne église d'Antioche, et on lit également la même chose dans l'exorde de cette homélie. Il est vrai que saint Chrysostôme expliqua aussi les Actes des Apôtres étant évêque de Constantinople, dans la troisième année de son épiscopat; mais il les expliqua de suite et tout entiers, ce qui, selon la remarque de Photius [4], le tint pendant près d'un an; au lieu que dans les homélies qui interrompirent le cours des explications sur la Genèse, il n'expliqua que le commencement du livre des Actes, et ne fut occupé de ce travail que pendant le temps qui s'écoula depuis Pâques jusqu'à l'Ascension, comme on le voit par la trente-troisième [5] homélie *sur la Genèse*.

[1] Photius, *cod.* 172, pag. 387. — [2] Hom. 12 *in Genes.*, tom. IV, pag. 91. — [3] Tom. I, pag. 601.
[4] Photius, *cod.* 172, pag. 381. — [5] Tom. IV, p. 331.

On ne sait point en quelle année elles ont été faites.

4. L'année en laquelle ces homélies ont été faites nous est inconnue, et tout ce qu'on en peut dire, c'est que saint Chrysostôme les prêcha, pour la plus grande partie, dans le carême, et que ce ne fut ni en 386, où pendant ce saint temps il composa huit discours sur diverses autres matières, ni en 387, où il fut tout occupé à déplorer les calamités dont la ville d'Antioche fut affligée, depuis qu'on y eut abattu les statues de Théodose [7].

Quel en est le style?

5. Au reste, bien qu'elles soient écrites avec moins [7] d'art et moins d'exactitude que quantité d'autres homélies de saint Chrysostôme, on ne laisse pas d'y remarquer cette riche éloquence, cette heureuse facilité et cette abondance de paroles, de pensées et de similitudes qui ne l'abandonnait jamais et qui jaillissait de sa bouche comme d'un grand fleuve. Le style en est clair et pur, et s'il est moins châtié, c'est que l'orateur n'en avait pas eu le loisir, ayant composé dans un seul carême jusqu'à trente-deux homélies assez longues, sans compter celles qu'il fit sur divers sujets pendant le cours de la semaine sainte. Quoiqu'il les préparât avant de les prêcher, il s'en rendait tellement le maître qu'il y ajoutait en les prêchant, lorsqu'il lui venait en l'esprit quelque nouvelle pensée sur le sujet qu'il traitait.

Analyse de la première homélie, tom. IV, pag. 1.

6. Il prêcha la première le dimanche qui précédait le jeûne de carême. En annonçant à ses auditeurs ce jeûne avec beaucoup de joie, il ne doutait pas qu'ils n'en eussent eux-mêmes de voir ce temps de pénitence, et qu'ils ne le regardassent comme un remède aux maux de leurs âmes. « En effet, dit-il, comme la bonne chère continuelle est une source d'une infinité de maux, le jeûne et l'abstinence produisent une infinité de biens. Dès les premiers temps, la gourmandise a ouvert la porte à la mort, les habitants de Sodome attirèrent sur eux la colère du ciel par leurs débauches; ce furent les excès des Israélites qui engagèrent Moïse à briser les tables de la loi qu'il avait reçues de Dieu, persuadé que c'eût été les profaner que de les donner à un peuple prévaricateur et adonné à l'ivrognerie. Le jeûne, au contraire, a fait éviter au prophète Elie, jusqu'à ce jour, la tyrannie de l'empire de la mort; c'est le jeûne qui donna à Daniel le pouvoir d'arrêter la furie des lions, et fit sentir aux Ninivites les

[6] Stilting et Fesseler, *Instit. Patrol.*, tom. II, p. 73, mettent ces homélies en 388. (*L'éditeur.*)
[7] Photius, *cod.* 172, pag. 387.

effets de la miséricorde de Dieu, et c'est par un jeûne de quarante jours que Jésus-Christ s'est préparé à combattre le démon, afin de nous apprendre, par son exemple, qu'il faut nous armer du jeûne afin d'avoir des forces pour résister aux attaques de notre ennemi. Saint Chrysostôme dit que la coutume des chrétiens, de jeûner pendant quarante jours, était fixée d'après les jours que Jésus-Christ avait jeûné. Il relève les avantages du jeûne qui fortifie l'âme, lui donne une nouvelle vigueur, l'élève à la contemplation des choses les plus sublimes, la met au-dessus des voluptés, et rend l'esprit plus prompt et plus agile pour se sauver avec plus de facilité des orages du monde. Il oppose à ces avantages les incommodités et les suites fâcheuses de la bonne chère qui, en engraissant le corps, abat l'âme, la rend captive, l'attaque de tout côté, affaiblit l'usage de la raison et engage l'homme à faire mille choses contraires à son salut; il insiste sur les peines destinées à ceux qui s'abandonnent aux délices passagers, et sur la récompense que Dieu promet à ceux qui s'en abstiennent.

Analyse de la deuxième homélie, p. 7.

7. La seconde homélie fut prêchée le premier jour du jeûne de carême, c'est-à-dire le lundi, et dès le lendemain de la première. Saint Chrysostôme commence à y expliquer la Genèse. Il a choisi à cet effet, dit-il, cette sainte saison, où l'esclave ne se soulève pas contre sa maîtresse, où elle est plus obéissante et plus docile, où les mouvements déréglés de la chair s'apaisent et demeurent dans des bornes légitimes, où la tranquillité des maisons n'est point troublée par le tumulte et le bruit qui régnaient les jours précédents dans tous les quartiers de la ville, où les magistrats, les particuliers et l'empereur même, assujettis à la loi du jeûne et à l'unité d'un repas médiocre, pratiquent également la frugalité, et bannissent le luxe et les grands apprêts. Sur ces paroles : *Au commencement Dieu créa le ciel et la terre,* saint Chrysostôme demande pourquoi Moïse, qui n'avait vécu que plusieurs siècles après la création du monde, en a raconté l'histoire, et il répond qu'il l'a fait, dirigé par l'Esprit de Dieu, pour nous apprendre les merveilles qu'il avait opérées dès le commencement. « Nous devons donc, ajoute-t-il, les écouter comme si Dieu même nous les apprenait par sa bouche, sans vouloir approfondir des mystères impénétrables à l'esprit humain. Si nous ne pouvons expliquer la nature de l'or, comment on le prépare par les secrets de l'art métallique, et comment, avec du sable, on peut faire un verre transparent, et beaucoup d'autres choses que nous avons tous les jours devant les yeux, et que l'industrie des hommes met en œuvre par la miséricorde de Dieu, pourquoi voudrions-nous connaître à fond les ouvrages de Dieu même? *C'est Dieu,* dit le saint Prophète, *qui a créé au commencement le ciel et la terre;* arrêtez vos curieuses recherches, humiliez-vous et ajoutez foi à celui qui vous parle. Si donc un manichéen vient vous dire que la matière existait, si Marcion, si Valentin, si les gentils vous disent la même chose, répondez-leur : *Au commencement Dieu créa le ciel et la terre.* S'ils ne veulent pas s'en rapporter à l'Ecriture, fuyez-les comme des furieux et des insensés. Celui qui ne veut pas croire le Créateur de l'univers et qui taxe de mensonge la vérité même, peut-il trouver des excuses vraisemblables à ses erreurs? S'ils s'obstinent à soutenir qu'il n'est pas possible de faire quelque chose de rien, demandez-leur si le premier homme a été formé de la terre ou de quelqu'autre matière? Ils répondront qu'il a été tiré de la terre, et alors priez-les de vous dire comment il est possible que la chair se forme de la terre, et par quel art d'un élément qui n'est propre qu'à former des tuiles, des pots, des vases, on en peut tirer de la chair, des os, des nerfs, des artères, de la peau, des ongles et tant d'autres qualités différentes? » L'orateur remarque ensuite que l'historien sacré dit de la terre qu'elle était *informe et toute nue,* afin que l'on n'attribuât point à la terre même les biens que nous en retirons, et que l'on remontât plus haut, c'est-à-dire à celui qui l'a créée de rien. Il exhorte ses auditeurs à faire souvent réflexion sur ce qu'il venait de leur dire; le mari doit répéter dans sa maison les choses qu'il a entendues dans l'église, sa femme doit l'écouter, ses enfants doivent se l'imprimer dans l'esprit, de même que ses domestiques.

Genes. I, I.

Analyse de la troisième homélie, pag. 14.

8. Saint Chrysostôme fit la troisième homélie le lendemain de la seconde, c'est-à-dire le premier mardi de carême, et y expliqua les versets suivants, jusqu'au cinquième où il est dit : *Du soir et du matin se fit le premier jour.* Il demande ce que veulent dire ces paroles : *Des ténèbres couvraient la face de l'abîme, et l'Esprit de Dieu était porté sur les eaux,* et répond qu'elles signifient qu'il y avait dans les eaux quelque vertu efficace et

vitale, en sorte qu'elles n'étaient pas immobiles ou dormantes, mais qu'elles se mouvaient avec quelque activité. « Cela, ajoute-t-il, nous dispose à comprendre ce qui est dit dans la suite, que *les animaux ont été produits des eaux par le commandement de Dieu.* » Il fait admirer la puissance de Dieu dans la création de la lumière. D'après lui, cette parole : *Il divisa la lumière des ténèbres,* veut dire que Dieu leur marqua un temps convenable, et si Moïse ajoute que Dieu leur donna un nom particulier, *à la lumière le nom de jour, et aux ténèbres le nom de nuit,* ç'a été pour s'accommoder à la petitesse de notre esprit, afin que nous sachions l'ordre qui a été observé dans la création. C'est par une semblable raison que Moïse ajoute : *Dieu vit que la lumière était bonne.* Il le savait sans doute avant de l'avoir produite; mais le Prophète, s'accommodant à l'usage commun des hommes qui louent les ouvrages qu'ils ont finis avec grand soin, dit que *Dieu vit que la lumière était bonne.* Au reste, il suffit de remarquer que les temps déterminés dès le commencement pour la lumière et pour les ténèbres sont demeurés jusqu'ici sans se confondre, pour obliger les incrédules à se soumettre à l'autorité de l'Ecriture. Ce fut aussi pour garder quelque ordre, que Dieu, après avoir donné les noms à la lumière et aux ténèbres, les rassembla en faisant *du soir et du matin le premier jour.* Saint Chrysostôme invective ici contre ceux qui prétendent que tout s'est fait fortuitement, et que la divine Providence n'a nulle part à la création, et il les combat par divers raisonnements tirés de la création même des éléments, de leur qualité et de l'ordre qui règne entre eux.

Analyse de la quatrième homélie, pag. 22.

9. La quatrième homélie, qui fut faite le mercredi suivant, explique le sixième verset du chapitre premier de la Genèse : *Dieu dit aussi que le firmament soit fait au milieu des eaux, et qu'il divise les eaux d'avec les eaux, et cela se fit ainsi.* C'est à peu près, dit saint Chrysostôme, comme si l'on disait qu'il se fasse une muraille entre deux pour servir de séparation. Sans vouloir pénétrer dans la nature du firmament, ni décider si c'est de l'eau condensée, ou une étendue d'air, ou quelqu'autre essence, il veut qu'on reçoive avec beaucoup de retenue ce que l'Ecriture nous dit sur ce sujet, et que, sans nous élever au-dessus de nos lumières naturelles, nous nous contentions de savoir que le firmament fut produit par les ordres de Dieu, qu'il sépara les eaux les unes d'avec les autres, que les unes sont au-dessus et les autres au-dessous. Sur ce qui est dit ensuite que *Dieu donna au firmament le nom de ciel,* le saint évêque combat l'opinion de ceux qui soutiennent la pluralité des cieux; et parce qu'ils pouvaient s'appuyer sur ce qui est dit dans les Psaumes : *Que les cieux des cieux louent le Seigneur,* il répond que David n'a parlé ainsi que parce qu'écrivant en hébreu, il a été obligé de se conformer à l'idiome de la langue hébraïque, qui se sert du pluriel au lieu du singulier : il a dit *cieux* pour *ciel.* S'il y avait plusieurs cieux, le Saint-Esprit n'eût pas manqué de nous le faire savoir par l'organe de Moïse, et même de nous en apprendre la formation. Saint Chrysostôme s'étend beaucoup sur la beauté du firmament, sa vaste étendue, son utilité, et en tire diverses moralités pour le salut.

Analyse de la cinquième homélie, pag. 32.

10. On voit par la cinquième qui fut, ce semble, prêchée le jour suivant, que le lecteur avait coutume de lire les endroits de l'Ecriture que saint Chrysostôme se proposait d'expliquer, et que l'église de Constantinople, dans laquelle il prêchait, était non-seulement d'une structure merveilleuse, mais que les auditeurs y étaient soulagés de l'âpreté du froid, et garantis entièrement de l'incommodité du vent et de la pluie; cela lui donne occasion de se plaindre de ceux qui, sous prétexte de la délicatesse de leur complexion, négligeaient de se trouver dans les assemblées des fidèles, tandis qu'ils ne craignaient pas de s'exposer aux vents, à la pluie et aux autres intempéries de l'air pour assister aux jeux du cirque. Il explique dans cette homélie le verset de la Genèse où il est dit que Dieu assembla les eaux de dessous le ciel en un seul lieu, afin que l'on vît la terre à découvert, et qu'il donna à cet amas d'eau le nom de mer, le Seigneur n'ayant donné des noms aux éléments qu'après qu'il les eut placés dans l'endroit qui leur était destiné. Sur ces autres paroles : *Dieu dit que la terre pousse de l'herbe verte qui porte de la graine, et des arbres fruitiers qui portent du fruit,* etc., *et cela se fit ainsi.* « Considérez, dit ce Père, avec quelle promptitude les créatures obéissent aux ordres de Dieu. Il n'y avait point d'hommes sur la terre pour labourer; on n'avait ni charrue, ni bœufs accouplés : la terre entendit le commandement de Dieu et produisit sur-le-champ toutes sortes

de fruits; ce qui doit nous apprendre que ce ne sont point encore maintenant les soins, ni les travaux des laboureurs qui rendent les champs si fertiles et capables de produire toutes sortes de fruits, ce sont les ordres que Dieu a donnés à la terre dès le commencement du monde; ce qui sert à confondre l'extravagance de ceux qui soutiennent que la coopération du soleil ou l'influence des astres est nécessaire pour la production des fruits. » Il remarque que ce n'est point sans sujet que l'historien sacré répète souvent ces paroles : *Du matin et du soir fut fait le premier,* ou *second,* ou *troisième jour;* c'est afin que nous ne confondions point les choses, et que nous ne pensions pas que le jour soit fini quand approche le soir, qui est la fin de la lumière et le commencement du jour.

Analyse de la sixième homélie, p. 39.

11. Saint Jean Chrysostôme, qui n'avait dit qu'un mot en passant des jeux du cirque dans la cinquième homélie, se plaint amèrement dans la sixième de l'empressement que ses auditeurs avaient témoigné tout récemment pour aller voir les courses de chevaux. Mécontent de ce que, par ces divertissements, ils avaient rendu pour ainsi dire inutiles, et ses exhortations et leur jeûne, il était comme disposé à garder le silence à l'avenir; mais ayant remarqué de l'inquiétude sur leurs visages, et voyant que leurs consciences étaient agitées de quelques peines, il reprit la suite de ses explications et s'étendit sur le sens du quatorzième verset où nous lisons : *Dieu dit : Que des corps de lumière soient faits dans le firmament du ciel pour éclairer la terre,* etc. D'après lui, le Saint-Esprit, qui connaît le penchant qui nous porte à nous laisser séduire, nous apprend que le soleil ne fut créé que le troisième jour, après que la terre eut produit toutes sortes d'arbres, de plantes et de fruits, afin qu'on ne pût pas dire que les moissons ne sauraient mûrir sans le secours du soleil, pour empêcher qu'on ne lui attribuât tant d'effets surprenants, dont toute la gloire appartient à Dieu, et afin que l'on ne crût pas qu'il soit la première source de la lumière. Sans doute, depuis sa création, cet astre lumineux, de même que les autres astres et les éléments, contribue à la fertilité de la terre, mais cet effet vient de la bénédiction que Dieu leur a donnée. Non content d'admirer la beauté, la variété, l'élévation, la clarté des astres, nous devons pousser nos réflexions jusqu'à l'auteur de tant de merveilles, et, pour le louer dignement, nous devons nous appliquer à la pratique des bonnes œuvres, joignant à l'abstinence des viandes celle du péché.

Analyse des septième, huitième et neuvième homélies, pag. 48, 57 et 65.

12. Les septième, huitième et neuvième homélies furent faites en des jours consécutifs, après les précédentes, sans aucune interruption. Dans la septième, saint Chrysostôme explique ce qui est dit de la production des animaux vivants qui nagent dans l'eau, et des oiseaux qui volent sur la terre sous le ciel. Moïse, après avoir dit que Dieu créa de grands poissons, une infinité de reptiles et d'oiseaux, ajoute : *Et Dieu vit que tout était bon.* C'est comme s'il nous disait : Vous ne devez pas croire inutiles tant d'êtres différents, quoique vous ignoriez les raisons de leur création. Ce n'est pas seulement pour notre utilité qu'ils ont été tirés du néant, c'est aussi pour faire éclater la magnificence du Créateur; si, parmi les arbres fruitiers, il y en a qui ne portent point de fruits, ils ne laissent pas d'être bons à d'autres usages, comme à faire des meubles et des bâtiments; de même, parmi les animaux, les uns sont bons à manger, les autres sont faits pour le service, et il y a plusieurs reptiles dont les médecins font des remèdes pour la guérison des maladies. Après que toutes les créatures eurent été produites chacune en son rang et avec toutes les perfections nécessaires, pendant les cinq premiers jours, le sixième Dieu créa l'homme pour lequel toutes ces choses avaient été faites. C'est ce qui sert de matière à la huitième et à la neuvième homélie. Tous les ouvrages de Dieu pendant les cinq premiers jours furent formés par sa seule parole; mais le sixième il change de style, et ne dit pas : Que l'homme se fasse, mais : *Faisons l'homme à notre image et à notre ressemblance.* Saint Chrysostôme se sert de cet endroit pour montrer que si les Juifs croyaient effectivement à Moïse, ils croiraient aussi au Fils de Dieu; «car, dit ce Père, ce n'est ni aux anges ni aux autres créatures que Dieu parle ici, la créature n'étant pas capable de donner à Dieu des conseils; c'est au Prince de la paix que s'adressent ces paroles, à l'Ange du grand conseil, au Prince des siècles futurs, au Fils unique de Dieu, consubstantiel à son Père, et par lequel tout a été créé. Ce passage suffit aussi pour confondre l'erreur des ariens; car Dieu le Père ne parle point au Verbe en commandant comme à son sujet, ou à son inférieur, ou comme s'il ne lui était pas égal en essence; il ne lui dit

point : Fais l'homme; mais il le met en parallèle avec lui-même, en disant : *Faisons l'homme à notre image;* paroles qui dénotent la consubstantialité entre le Père et le Fils. » Par le terme d'*image,* dont se sert Moïse, saint Chrysostôme entend la juridiction de domaine et d'empire que Dieu donna à l'homme sur les créatures, et il le prouve par ce que l'historien sacré ajoute, qu'il domine sur les poissons de la mer, sur les oiseaux du ciel et sur tous les reptiles. Sur la fin de cette homélie, le Saint fait une digression sur le jeûne, et dit : « C'est peu de chose de demeurer jusqu'au soir sans manger, il faut joindre l'abstinence des vices à l'abstinence des viandes et vaquer aux exercices spirituels. Que celui qui jeûne soit soumis, doux, humble; qu'il méprise la gloire temporelle, qu'il pense incessamment à celui qui pénètre dans les replis les plus secrets de nos cœurs, qu'il prie Dieu avec ardeur, qu'il se confesse et qu'il joigne l'aumône au jeûne. » Il dit encore dans la neuvième que le terme d'*image* ne désigne point une égalité dans l'essence, mais la ressemblance du domaine. L'homme n'est donc pas semblable à Dieu par sa figure, mais il l'est en quelque façon par la participation de son autorité. L'Ecriture dit aussi que l'homme a été fait à la ressemblance de Dieu, pour nous apprendre que nous devons faire tous nos efforts pour devenir semblables à Dieu par notre douceur, par notre mansuétude et par toutes les autres vertus; c'est ce que le Sauveur nous recommande en disant : *Soyez semblables à votre Père qui est dans les cieux.* Comme les bêtes sauvages nous inspirent présentement de la crainte et de la terreur, cela vient uniquement, selon saint Chrysostôme, de ce que nous avons perdu par le péché l'empire que nous avions sur elles; mais il n'en était pas ainsi au commencement, ce qu'il prouve par la tranquillité avec laquelle Adam donna les noms à tous les animaux que Dieu avait amenés devant lui, et par l'entretien que la femme eut avec le serpent sans être effrayée de la vue de cet animal.

Analyse de la dixième homélie, p. 71.

13. Il emploie une partie de la dixième homélie à combattre les scrupules de certaines personnes qui, n'étant pas assez fortes pour supporter le jeûne jusqu'au soir, n'osaient assister au sermon après avoir pris leur repas. « Tous les temps, leur dit-il, sont bons pour cela. Vous pouvez dans vos maisons, devant et après le repas, ayant un livre à la main, donner la nourriture spirituelle à votre âme; elle a besoin, comme le corps, d'être fortifiée par une nourriture qui lui soit proportionnée, afin de pouvoir résister aux attaques des ennemis de son salut. » Il y traite aussi de la formation de l'homme; et faisant attention que Dieu bénit la femme en même temps que l'homme, bien qu'elle ne fût pas encore formée, il dit que c'est la coutume des Prophètes de parler des choses futures, parce qu'ils voient des yeux de l'esprit ce qui ne doit arriver qu'après plusieurs siècles. Quelques-uns auraient pu trouver de la contrariété en ce qui est dit que Dieu se reposa le septième jour, et ce que nous apprend Jésus-Christ dans l'Evangile, que son Père travaille sans cesse et qu'il travaille lui-même avec lui. Saint Chrysostôme résout ainsi cette difficulté : Dieu cessa de créer au septième jour; mais sa providence veille sans cesse à la conservation de ses ouvrages, car sans cela l'univers ne subsisterait pas un moment.

§ II.

Des dix Homélies suivantes.

Analyse de la onzième homélie, p. 82.

1. La onzième homélie fut faite en l'un des deux jours de la semaine que l'on ne jeûnait point, c'est-à-dire le samedi ou le dimanche. Pour ne point tenir ses auditeurs dans une contention d'esprit continuelle, saint Chrysostôme interrompit le cours de ses explications sur la Genèse et leur parla de l'estime qu'ils devaient avoir pour la vertu, de l'ardeur avec laquelle ils devaient travailler à leur avancement spirituel, de l'obligation où ils étaient d'imiter les exemples des Saints. Il leur propose en particulier l'exemple de l'apôtre saint Paul, qui, quoique recommandable par tant de vertus, s'appliquait sans cesse à amasser des richesses spirituelles. « Dieu, ajoute-t-il, nous a donné la raison, et si nous voulons en faire un bon usage, elle peut seule étouffer les vices qui naissent en notre âme; le Saint-Esprit nous a laissé dans l'Ecriture les vies et les exemples des serviteurs de Dieu, qui, étant d'une même nature que nous, se sont rendus célèbres par la pratique de toutes sortes de vertus pour nous empêcher d'être lâches et négligents. »

Analyse de la douzième homélie, pag. 91.

2. Quelques jours après, l'orateur reprit l'explication de la Genèse, et fit voir quel était le sens du quatrième verset du second chapitre où nous lisons : *Telle a été l'origine*

du ciel et de la terre; c'est le sujet de la douzième homélie. L'Ecriture appelle ce livre *le livre de la génération du ciel et de la terre,* parce qu'on y détaille tout ce que le ciel et la terre comprennent et comment ils ont été créés. Si un Prophète a dit : *Dieu a fondé la terre sur les mers,* c'est que par un effet de la toute-puissance de Dieu, que la terre demeure suspendue sur un fondement fluide : cette même puissance empêcha que le feu ne fît aucune impression sur les enfants qui furent jetés dans la fournaise de Babylone. Saint Chrysostôme parle ensuite de la formation de l'homme et dit : « Dieu prit de la poussière de la terre pour former l'homme. Voilà une grande leçon d'humilité pour nous : car si nous voulons remonter jusqu'à l'origine de la nature humaine, quelque fiers et quelque orgueilleux que nous soyons, nous trouverons de quoi rabattre notre fierté et notre orgueil : nous apprendrons à être humbles et modestes, en considérant la bassesse de notre origine, dont la matière est la même que celle dont les plantes et les autres animaux ont été formés. » Par le souffle de vie qui rendit l'homme vivant et animé, il entend l'âme spirituelle et immatérielle dont la nature a des degrés d'excellence que les autres êtres n'ont pas : car Dieu, par sa grâce, l'a douée de la raison et lui a donné la supériorité sur les autres créatures. Ce serait donc une espèce d'inhumanité de la déshonorer par des actions indignes et de réduire par là sous l'esclavage de la chair celle qui a été destinée pour en être la maîtresse et par qui nous ressemblons aux vertus célestes et immatérielles.

Psal. XXII, 2.

Analyse de la treizième homélie, pag. 99.

3. La treizième homélie fut prêchée le lendemain de la précédente. Saint Chrysostôme, après y avoir répété en peu de mots ce qu'il avait dit de la formation de l'homme et de l'excellence de son âme, y explique ces paroles : *Dieu avait planté dès le commencement un jardin délicieux à Eden, vers l'Orient, dans lequel il mit l'homme. Planté,* en cet endroit, dit-il, signifie que Dieu ordonna qu'un jardin parût sur la terre pour servir au plaisir de l'homme qui venait d'être créé. Moïse en détermine le lieu, afin de confondre les mauvais raisonnements de ceux qui débitent des fables sur cette matière. Le terme *y plaça* marque que Dieu voulut que l'homme demeurât dans ce jardin pour goûter le plaisir que tant d'objets agréables pouvaient lui causer, et pour lui inspirer la reconnaissance qu'il devait à son créateur à la vue des bienfaits dont il l'avait comblé, sans qu'il eût rien fait pour les mériter. La défense que Dieu fit à l'homme de toucher au fruit de l'arbre de vie fut pour lui montrer qu'il était son Seigneur et son Maître aussi bien que de toutes les choses visibles.

Analyse de la quatorzième homélie, pag. 106.

4. Le jour suivant saint Chrysostôme, reprenant la même matière, continua d'expliquer dans la quatorzième homélie ce qui est dit du paradis terrestre et de l'homme que Dieu y mit, afin qu'il le cultivât et le gardât. L'Ecriture joint ensemble les noms de Seigneur et de Dieu, dit-il, pour nous apprendre qu'ils signifient la même chose et qu'il n'y a entre eux nulle différence. De là il prend occasion de réfuter quelques hérétiques qui prétendaient que le nom de Seigneur signifie quelque chose de plus grand que le nom de Dieu. Selon ce Père, Dieu voulut que l'homme gardât ce jardin et qu'il s'appliquât à le cultiver, de peur que l'oisiveté et le repos ne le fissent tomber dans la paresse et dans la nonchalance ; au reste, l'occupation qu'il avait en cultivant ce jardin, n'était ni pénible ni douloureuse : c'était un soin modéré qui ne lui causait aucune fatigue. Dieu, ajoute l'Ecriture, dit à Adam : *Mangez de tous les fruits des arbres du Paradis ; mais ne mangez point du fruit de l'arbre de la science du bien et du mal.* Il ne réserve qu'un seul arbre dont il défend au premier homme de manger le fruit, pour lui apprendre qu'il dépendait de Dieu comme de son Seigneur, et qu'il devait obéir à tous ses ordres. Quoique la femme ne fût pas encore formée, Dieu parle à Adam comme s'il parlait à deux, voulant signifier par là que l'homme et la femme ne font qu'un, et afin que l'homme apprît dans la suite à sa femme la défense que Dieu avait faite. Saint Chrysostôme renvoie à un autre temps la réponse aux difficultés que l'on faisait sur la défense faite à Adam, et passe à l'explication de ce qui est dit ensuite : *Il n'est pas bon que l'homme soit seul : faisons-lui un aide semblable à lui.* « Ce n'est pas à quelque puissance créée que Dieu s'adresse ici, c'est à son Fils unique ; et l'aide qu'il donne à Adam lui est égal en dignité; c'est un aide qui lui ressemble, c'est-à-dire qui doit lui servir de compagne. Dieu n'a dit d'aucuns animaux de la terre ni des oiseaux du ciel, ce qu'il dit de la femme ; et, quoiqu'ils servent l'homme, ils sont néanmoins privés de l'usage de la raison, et par conséquent infé-

rieurs à la femme qui en est douée. Par les noms qu'Adam donna à tous les animaux on peut connaître l'étendue de sa science, et en même temps l'empire qu'il avait sur eux, car c'est la coutume des hommes d'imposer des noms à leurs domestiques et à leurs esclaves, pour marquer le domaine qu'ils ont sur eux. »

Analyse de la quinzième homélie, pag. 114.

5. La quinzième homélie est du jour suivant. Saint Chrysostôme y parle encore de formation de la femme, et de la manière dont Dieu la tira de la côte d'Adam. Quelque service que les animaux rendent à l'homme, dit-il, celui que l'homme reçoit de la femme est d'une autre nature et beaucoup plus noble. Dieu avait fait ceux-là pour le servir, il fait celle-ci pour lui tenir compagnie. Aussi la tire-t-il de la propre substance de l'homme. Ce qui fait dire à saint Paul que *l'homme n'a pas été créé pour la femme, mais la femme pour l'homme.* Adam ayant vu la femme que Dieu lui avait amenée, dit, par l'inspiration du Saint-Esprit, qu'elle était l'os de ses os et la chair de sa chair, quoiqu'il n'eût point su auparavant de quelle manière elle avait été formée. Adam et Eve n'eurent aucun commerce charnel avant leur chute ; avant le péché, ils vivaient ensemble comme des anges dans le paradis terrestre, sans sentir les effets ni le feu de la concupiscence et sans être sujets aux nécessités de la nature ; créés incorruptibles et immortels, ils n'avaient aucun besoin d'être vêtus, étant dans la grâce ; ils avaient même le don de prophétie ; s'ils ont été privés de tant de bienfaits, c'est par leur désobéissance.

I Cor. XI.

Analyse de la seizième homélie, pag. 122.

6. L'homélie suivante, qui est la seizième, traite de la chute du premier homme et de ses suites. Le serpent fut l'instrument dont le démon déjà déchu du rang des vertus célestes, et envieux du bonheur de l'homme, se servit pour séduire la femme, sachant qu'elle était plus faible que l'homme et plus aisée à tromper ; ce n'était pas le serpent qui s'entretenait avec elle, mais le démon qui parlait par l'organe du serpent. Saint Chrysostôme fait sentir toute la malignité de cet esprit artificieux, le mal que fit Eve en lui découvrant les secrets que Dieu lui avait confiés et à son mari, l'obligation où sont les dispensateurs des mystères d'examiner la vie de ceux à qui ils veulent les expliquer, le danger qu'il y a à s'engager dans des conversations mauvaises. Il ne croit point que l'arbre de vie et de la science du bien et du mal ait eu à cet égard quelque vertu particulière, ni que les yeux de nos premiers parents aient été ouverts précisément pour avoir mangé de son fruit, puisqu'ils voyaient auparavant ; mais il pense qu'après en avoir mangé, ils devinrent nus et furent dépouillés de la grâce céleste, cette robe merveilleuse qui les empêchait auparavant de s'apercevoir de leur nudité. La transgression du commandement de Dieu leur fit découvrir leur nudité et la privation de la gloire dont ils jouissaient auparavant. D'immortels qu'ils étaient, ils devinrent sujets à la mort. L'arbre de vie fut donc nommé l'arbre de la science du bien et du mal, non qu'il en fût la cause, mais parce qu'il était le signe de l'obéissance que Dieu exigeait d'Adam et d'Eve. Saint Chrysostôme finit cette homélie en opposant aux maux que le premier arbre a causés dans le monde, les biens que le second, c'est-à-dire celui de la croix de Jésus-Christ, nous a procurés.

Analyse de la dix-septième homélie, pag. 133.

7. Il prononça la dix-septième le lendemain de la précédente, et les suivantes sans presque aucune interruption : ce qu'il suffira de remarquer une fois sans en apporter d'autres preuves que le grand nombre d'homélies qu'il fit sur la Genèse depuis le commencement du carême jusque vers le milieu de la grande semaine. La dix-septième a pour matière ces paroles : *Ils entendirent la voix du Seigneur Dieu qui se promenait dans le paradis après midi.* « Dieu ne marche point, dit saint Chrysostôme, lui qui est présent partout et qui remplit tout par son immensité. C'est donc pour s'accommoder à notre faiblesse que l'Ecriture s'exprime ici et ailleurs d'une manière si simple. En disant qu'Adam et Eve entendirent la voix du Seigneur qui se promenait, elle nous apprend que Dieu voulut leur faire sentir son approche pour les intimider, et qu'il se mit en devoir de les secourir avec le même empressement qu'un médecin charitable s'approche d'un malade qui a un extrême besoin de ses remèdes. Ils se retirent et cherchent à se cacher, saisis d'entendre la voix de Dieu, et honteux de lui avoir désobéi. La conscience, ce juge incorruptible, se soulève contre l'homme et l'accuse à haute voix ; elle lui met ses crimes devant les yeux et lui en fait connaître l'énormité. Tel est l'effet de cette syndérèse, ce censeur perpétuel que Dieu imprima l'homme dès le commencement. Quoiqu'on puisse dérober aux hommes la connaissance

des crimes que l'on a commis, il est impossible de la cacher à la conscience. Elle est au-dedans de nous-même, et nous la portons toujours en quelque lieu que nous allions ; elle nous fait des reproches, elle nous trouble, elle nous alarme et ne se repose jamais ; nous la sentons en public, dans nos maisons, dans les temples, à la table, pendant notre sommeil et en nous réveillant ; elle nous demande compte de nos crimes, elle nous en représente la laideur et nous en fait appréhender le châtiment ; elle ne cesse d'en offrir le remède comme un médecin habile ; lorsqu'on le chasse, il ne se rebute pas pour cela, et il continue à donner tous ses soins à son malade. Si, malgré les remontrances d'un censeur si importun, nous ne laissons pas de nous abandonner au crime, dans quel désordre ne tomberions-nous pas si la conscience ne nous retenait ? Dieu se présente devant Adam et s'assied comme un juge sur son tribunal, pour examiner l'affaire, nous apprenant par là à ne pas condamner légèrement nos frères, sans examiner soigneusement si les reproches qu'on leur fait sont bien fondés. Dieu, par l'effet d'une grande bonté, appelle lui-même Adam qui rougissait de confusion et qui n'osait ouvrir la bouche pour se défendre. Il écoute sa réponse ; il l'interroge une seconde fois comme pour lui donner le temps de se justifier. Il parle avec lui comme un ami avec son ami, il se plaint de sa désobéissance, il lui facilite les moyens de se défendre, et par sa patience il touche son esprit et lui fait concevoir l'énormité de son offense. Quelle réponse Adam fait-il à Dieu ? *La femme que vous m'avez donnée,* dit-il, *pour compagne, m'a présenté du fruit, et j'en ai mangé.* C'est comme s'il disait : Je sais que j'ai péché, mais cette femme a été la cause de ma perte. Il n'y a eu dans la transgression d'Adam, ni violence, ni nécessité ; il a mangé par son choix et avec une entière liberté du fruit défendu. Eve le lui présenta sans le contraindre et sans lui faire aucune violence. Elle ne dit point elle-même, en faisant son apologie, que le serpent l'avait contrainte, mais seulement qu'il l'avait trompée. Dieu se contente de leur répondre, et ne les oblige point à en dire davantage pour leur justification. Pourquoi, dira quelqu'un, le serpent a-t-il été puni, lui qui n'a servi que d'instrument au démon, à qui seul on doit imputer tout le mal ? De même qu'un père punit le meurtrier de son fils, et met en pièces l'épée qui a servi à l'assassinat, ainsi Dieu punit le serpent comme l'instrument de la malice du démon ; ce qui doit nous faire juger avec quelle ignominie le diable a été traité, puisque le serpent, pour avoir été son ministre, s'est vu exposé à l'indignation de Dieu. » Saint Chrysostôme dit beaucoup de choses sur la manière dont Dieu punit Adam et Eve jusque dans leur postérité ; puis il explique comment, ayant été condamnés l'un et l'autre à mourir aussitôt qu'ils auraient mangé du fruit défendu, ils ont néanmoins vécu longtemps depuis : la sentence de mort fut seulement prononcée alors contre eux, et dès ce moment-là ils devinrent sujets à la mort ; en sorte que l'on pouvait dire en quelque façon qu'ils moururent au moment qu'ils mangèrent du fruit défendu. On en use de même dans les tribunaux des hommes, où ceux qui y sont condamnés à la mort sont regardés comme s'ils étaient déjà morts, quoiqu'on les reconduise en prison pour y vivre encore quelques jours.

Analyse de la dix-huitième homélie, pag. 150.

8. Saint Chrysostôme traite dans la dix-huitième homélie du nom qu'Adam donna à sa femme, et des habits de peau dont Dieu les revêtit l'un et l'autre. Le nom d'Eve, dit-il, signifie la vie, et montre qu'elle devait être la mère de tous les vivants, c'est-à-dire la tige de tous ceux qui devaient en descendre. Les habits de peaux dont Dieu couvrit nos premiers pères, étaient pour leur faire comprendre à quel point ils s'étaient dégradés et les faire souvenir incessamment de leur désobéissance, et pour nous apprendre en même temps à fuir la vie molle et voluptueuse. Saint Chrysostôme déclame ici contre les riches qui se parent d'habits magnifiques, se font honneur de l'ouvrage des vers, et il veut que l'on ne s'inquiète ni de la beauté, ni de la variété des habits, mais seulement de la nécessité. Selon lui, par ces paroles : *Voilà Adam devenu comme l'un de nous,* Dieu a voulu nous faire connaître de quelle manière le démon trompa Adam et Eve. En chassant Adam du paradis, en le condamnant à labourer la terre, et en l'obligeant à demeurer vis-à-vis du paradis terrestre, il a voulu l'avertir sans cesse dans son travail de la bassesse de son origine, et la vue de ce lieu de délices devait lui rafraîchir continuellement la mémoire de sa perte, pour le rendre plus sage et pour empêcher qu'il ne s'attachât trop à la vie. Sur ces paroles : *Adam connut Eve, sa femme,* saint Chrysostôme répète ce qu'il avait dit

plus haut, qu'Adam et Eve n'eurent ensemble un commerce charnel qu'après avoir été chassés du paradis : donc, conclut-il, la virginité était en honneur en ce temps-là, et elle n'a été bannie que depuis que les hommes ont été rebelles aux ordres de Dieu. Les présents d'Abel furent reçus favorablement à cause de sa bonne volonté ; Dieu, au contraire, rebuta le sacrifice de Caïn, à cause de la mauvaise disposition de son esprit. Quoique Dieu n'ait pas besoin de nos présents, il souhaite que nous lui en fassions, pour lui marquer notre reconnaissance et notre dépendance, en protestant que nous le regardons comme notre Maître et notre Créateur. Mais celui qui offre des présents à Dieu doit le faire avec de grandes précautions, à cause de la distance infinie qui est entre celui qui fait le présent et celui qui le reçoit, c'est-à-dire qu'il doit offrir avec droiture et en choisissant ce qu'il a de meilleur.

Analyse de la dix-neuvième homélie, pag. 161.

9. Le meurtre d'Abel fournit matière à la dix-neuvième homélie. Saint Chrysostôme le dépeint d'une manière à en donner toute l'horreur que méritait l'action de Caïn. Il relève en même temps la bonté de Dieu, qui facilite à ce fratricide les moyens d'effacer son crime en le confessant. Il le confessa en effet, mais trop tard, et depuis que Dieu eut prononcé sa sentence en lui disant : *Vous serez maudit sur la terre.* S'il eût prévenu les reproches du Seigneur, il en aurait sans doute obtenu miséricorde, car il n'y a point de péché, quelque grief qu'il puisse être, qui soit au-dessus de sa bonté, pourvu que nous en fassions pénitence et que nous en demandions pardon dans le temps. Ce Père trouve jusqu'à sept péchés dans le crime de Caïn. Selon lui, le signe que Dieu mit à Caïn pour empêcher qu'on ne le tuât, était un tremblement et une résolution de nerfs.

Analyse de la vingtième homélie, pag. 170.

10. Dans la vingtième homélie, il oppose la conduite que tint Lamech après avoir tué un homme, à celle de Caïn depuis qu'il eut tué son frère Abel. Caïn, quoiqu'interrogé de Dieu, n'avoue pas son crime, il a même l'impudence de mentir. Lamech non-seulement déclare son crime à ceux qui ne le connaissaient pas, mais il en détermine encore la peine. Saint Chrysostôme en prend occasion d'exciter ses auditeurs à confesser leurs péchés, afin que cette confession leur en inspire de la douleur. « Dieu, leur dit-il, exige-t-il en cela quelque chose de difficile ou de dur ? Il ne vous demande que la contrition et la componction de votre cœur, la confession de votre crime et un ferme propos de n'y plus retourner ; non-seulement il guérira vos plaies et il effacera les taches de vos péchés, mais il rendra son amitié et sa grâce à celui qui gémissait sous le poids de ses péchés. »

§ III.

De l'homélie vingt-unième jusqu'à la quarante-quatrième.

Pag. 180.

1. Persuadé que les Prophètes ont parlé par l'inspiration du Saint-Esprit, que tout ce qu'ils ont dit est rempli de sens, et qu'il n'y a pas une syllabe ni un trait dans la sainte Ecriture qui ne soit un fonds inépuisable de bonnes choses, saint Chrysostôme examine avec beaucoup de soin ce qui est dit de la généalogie des hommes dans le livre de la Genèse, et il parle ainsi : « Il y est dit qu'Adam ayant vécu cent trente ans, engendra un fils à son image et à sa ressemblance, et qu'il l'appela Seth. Moïse ne s'exprime pas de la sorte en parlant de Caïn, voulant laisser entendre le penchant qu'il avait au mal, et le peu de ressemblance qu'il avait avec le naturel de son père. Mais, en parlant de Seth, il dit qu'Adam l'engendra à son image et à sa ressemblance, c'est-à-dire qu'il y avait entre eux une parfaite conformité de mœurs. L'Ecriture, en cet endroit, ne parle donc pas des linéaments du visage, ni des traits du corps, c'est de l'intérieur et de la disposition de l'âme. Elle met aussi Seth à la tête de la généalogie des hommes jusqu'à Lamech, parce que Caïn ayant déshonoré par son crime la dignité que le droit d'aînesse lui donnait, elle a cru devoir retrancher du catalogue son nom et celui de ses enfants. De Seth naquit un fils que son père appela Enos, nom qui signifiait qu'il commencerait d'invoquer le nom du Seigneur. Par là on voit que les noms que les Patriarches imposaient à leurs enfants leur servaient d'instructions et de motifs pour les animer à la pratique de la vertu. Ils ne donnaient pas à leurs enfants des noms au hasard, comme l'on fait aujourd'hui. On veut maintenant que l'enfant porte le nom du grand père ou du bisaïeul ; les anciens n'en usaient pas de la sorte, ils choisissaient des noms qui pussent exciter à la vertu, non-seulement ceux qui les portaient, mais encore leurs descendants. Ne donnons donc pas aux enfants des noms par pur ca-

price, ne nous soucions pas de les appeler du nom de leurs aïeuls, faisons-leur plutôt porter les noms des Saints qui se sont rendus illustres par leurs vertus et par le crédit qu'ils ont eu auprès de Dieu. Que les parents mêmes et les enfants ne se fient pas entièrement sur les noms qu'ils portent, car le nom ne sert de rien s'il n'est soutenu par la vertu. On voit par ce qui est dit d'Enoch, qu'il marcha avec Dieu après avoir engendré Mathusalem, que le mariage ne doit pas être regardé comme un empêchement à la vertu; s'il en était un, le Seigneur n'aurait eu garde d'engager lui-même les hommes dans le mariage et de leur faire une matière de scandale d'une chose dont il a fait une consolation pour le genre humain. Il ne faut donc pas regarder les soins que demandent une femme et des enfants comme des obstacles invincibles à la pratique de la vertu; plus on est enfoncé dans ces embarras, plus on doit chercher du secours dans la méditation de la sainte Ecriture. » Quelques-uns, par les enfants de Dieu dont il est parlé dans la Genèse, entendaient les anges; mais saint Chrysostôme rejette ce sentiment comme une fable, et, selon lui, les anges n'ont jamais été qualifiés du nom d'enfants ni de fils de Dieu. Il n'est pas vrai non plus qu'ils aient été privés de leur dignité pour s'être dégradés par le commerce des femmes; enfin, ceux que l'Ecriture appelle enfants de Dieu tiraient leur origine de Seth et d'Enos, son fils; ils furent appelés les enfants de Dieu parce qu'ils imitèrent la vertu de leurs ancêtres, tandis que les descendants de Caïn, qui étaient nés avant Seth, furent appelés les enfants des hommes. A l'occasion du commerce déréglé des enfants de Seth avec les filles qui tiraient leur origine de Caïn, le saint évêque traite des péchés qui regardent la pureté, et condamne tous les regards de curiosité, tous les mauvais désirs et tout commerce déshonnête. Alors le Seigneur dit: *Mon esprit ne demeurera pas toujours avec les hommes, parce qu'ils sont chair, leur vie ne sera que de six-vingt ans.* « C'est la coutume de l'Ecriture, continue l'orateur, d'appeler chair les hommes charnels, de donner le nom de spirituels à ceux qui sont parvenus à un degré éminent de vertu. La menace que Dieu fait ici marque la grandeur de son indignation contre les hommes; ses menaces toutefois ne sont pas toujours suivies de l'effet, quand elles ont la force de nous corriger. S'il avait intention de nous punir, pourquoi nous avertirait-il? Comme il ne veut pas nous châtier, il temporise, il attend, il diffère, il nous prédit des malheurs, il donne occasion aux pécheurs de se convertir en renonçant à leurs vices, et en suivant le chemin de la vertu pour éviter les châtiments dont ils étaient menacés. Quand nous lisons que *le Seigneur se repentit d'avoir créé l'homme*, cela ne veut point dire que Dieu soit capable de regret; mais l'Ecriture se sert d'expressions proportionnées à notre génie, pour nous apprendre que les crimes énormes des hommes excitaient l'indignation de Dieu, tout clément et tout miséricordieux qu'il est. Quoique les bêtes n'eussent point péché, Dieu dit qu'il les exterminera avec l'homme, parce qu'ayant été faites pour l'usage de l'homme, elles ne pouvaient plus servir de rien après la destruction de l'homme. Ce que l'Ecriture ajoute, que Noé trouva grâce devant le Seigneur, nous fait voir qu'un seul homme de bien qui fait la volonté de Dieu, vaut mieux que dix mille prévaricateurs. » Saint Chrysostôme en prend occasion d'exhorter ses auditeurs à s'appliquer uniquement à faire ce qui est agréable à Dieu, et à fuir les vices qui ont mérité son indignation. Il attaque surtout la vaine gloire qui est une des sources de toutes sortes de maux, et dit: « Les hommes donnent leurs noms aux maisons, aux champs, aux bains qu'ils possèdent; quel est le fruit de cette ridicule vanité, puisqu'il ne faut qu'une petite fièvre pour vous arracher l'âme du corps et pour vous dépouiller de tout? Vous êtes couverts d'injustices, mais vous êtes dans une nudité effroyable par rapport à la vertu: vous n'emporterez de ce monde que vos rapines, votre avarice, les cris, les gémissements et les larmes des pauvres et des orphelins que vous avez dépouillés par mille artifices et mille fourberies. Comment pourrez-vous entrer par cette porte étroite étant chargés du fardeau immense de vos péchés? Il faudra donc demeurer au dehors avec votre charge, et il ne sera plus temps de vous repentir quand vous verrez sous vos yeux les tourments préparés, ce ver insatiable qui ronge sans cesse, et ce feu terrible qui ne s'éteindra jamais. Si nous avons quelque soin de notre salut, renonçons à nos vices tandis qu'il est encore temps, méprisons les vains honneurs; que l'amour des richesses ne nous précipite pas dans le crime; ne nous laissons point brûler par le feu de la concupiscence, que la jalousie et l'envie ne nous déchirent

Vingt-deuxième homélie, pag. 192.

jamais le cœur; méprisons les choses présentes; n'ayons d'ardeur que pour les biens de l'autre vie. »

Analyse des vingt-troisième, vingt-quatrième, vingt-cinquième et vingt-sixième homélies, pag. 205, 216, 220 et 242.

2. La vingt-troisième homélie et les quatre suivantes sont un éloge de la vertu de Noé et de la bonté de Dieu envers les hommes. « La vertu est toujours admirable par elle-même, dit saint Chrysostôme, mais elle l'est bien davantage quand on la conserve au milieu d'une infinité d'obstacles, malgré les efforts de ceux qui travaillent de toutes leurs forces à la détruire. C'est pour cela que l'Ecriture exagère, comme par admiration, la vertu de ce patriarche, qui ne s'égara point parmi ceux qui étaient près d'attirer sur eux l'indignation de Dieu par leurs désordres. Uniquement attentif à se rendre agréable à ses yeux toujours ouverts, qui ne s'assoupissent et ne s'endorment jamais, il ne s'inquiéta point de la gloire du monde, ni du mépris, ni des insultes des hommes : car le pouvoir de la vertu est si grand, qu'elle triomphe toujours par la patience des outrages de ceux qui auraient envie de l'insulter; plus on la combat avec opiniâtreté, plus elle se met au-dessus de ses ennemis. L'Ecriture, au commencement de la généalogie de Noé, dit qu'il était un homme. Elle donne le même titre à Job, comme pour en faire l'éloge; et, pour donner une plus haute idée de sa vertu, elle ajoute que Noé était un homme juste et parfait dans toute la conduite de sa vie, qu'il marcha avec Dieu : ce qui fait voir une vertu parfaite. Il est dit qu'il engendra trois fils, Sem, Cham et Japhet, pendant le long temps qu'il vécut, pour donner à entendre quelle était sa continence dans un temps où tous les hommes étaient si voluptueux et si débauchés. On voit par ce que Dieu lui prescrit touchant la construction de l'arche, combien sa miséricorde est grande envers les pécheurs, en leur accordant, pour se convertir, le grand nombre d'années nécessaires pour la construction de ce grand bâtiment. Dieu ordonne à Noé de faire entrer avec lui dans l'arche ses fils, sa femme et les femmes de ses enfants, voulant les préserver du déluge, à cause de Noé. Car Dieu a coutume, par sa bonté infinie, d'honorer ceux qui le servent, et de sauver les autres en leur considération. C'est ainsi que Dieu accorda à l'apôtre saint Paul la vie de ceux qui naviguaient avec lui. Si Noé eut ordre de faire entrer dans l'arche sept paires d'animaux purs, et seulement deux paires des impurs, c'est qu'il savait que ce saint homme, plein de reconnaissance, ne manquerait pas, après avoir été délivré du naufrage général, d'offrir des sacrifices et des victimes en actions de grâces. Au reste, il n'y a rien d'impur dans tout ce que Dieu a fait; mais c'est que certains animaux passaient pour tels dans la commune opinion des hommes. On demande pourquoi le Seigneur ayant dit que le temps de la vie des hommes serait encore de six-vingt ans, il fit néanmoins tomber les eaux du déluge avant que ce temps fût écoulé? « C'est, répond saint Chrysostôme, que, voyant qu'il n'y avait plus de remède à leurs désordres, et qu'au contraire ils les augmentaient tous les jours, il abrégea le temps qu'il leur avait promis, pour empêcher qu'ils ne se rendissent dignes de plus grands supplices. Ces paroles : *Les cataractes du ciel furent ouvertes,* ne signifient point qu'il y en ait dans le ciel, mais seulement que Dieu commanda aux eaux de tomber sur la terre. Dieu ferma l'arche par le dehors, afin que Noé ne pût voir la destruction générale du genre humain, et qu'il ne fût pas lui-même saisi de cette crainte. La punition des hommes par le déluge fut une grâce pour la postérité, que le souvenir d'un châtiment si terrible devait retenir dans le devoir : car l'homme est tellement disposé de son naturel, que si on ne le corrige après qu'il est tombé dans quelque faute considérable, il ne garde point de mesure et tombe dans les plus grands excès. *Dieu se ressouvint de Noé;* après lui avoir donné des occasions de souffrir et de manifester sa vertu, il le combla de ses grâces et de ses bénédictions. Il connaît notre faiblesse, et quand il permet que nous soyons tentés, il proportionne les tentations à nos forces, afin de proportionner aussi la récompense à nos combats, et c'est en quoi il fait éclater sa miséricorde envers nous, comme le dit saint Paul dans sa première épître aux Corinthiens. » Saint Chrysostôme ne veut pas que l'on examine avec trop de curiosité comment les eaux qui faisaient de tout l'univers un grand abîme ont pu disparaître. « Dieu qui leur avait commandé de croître, leur ordonna de se retirer dans leur lieu naturel; la manière n'est connue que de lui. Il dit à Noé, à sa femme, à ses fils et à leurs femmes, aussitôt qu'ils furent sortis de l'arche : *Croissez et multipliez et gouvernez la terre.* » Si Adam, à qui il avait donné la même bénédiction avant sa désobéissance, fut la tige et l'ori-

Act. XVII.

gine de tous ceux qui naquirent avant le déluge, Noé a été le chef et le père de tous ceux qui sont nés après le déluge; ainsi il est devenu le principe du genre humain, et c'est par lui qu'il a été remis dans sa splendeur; les actions de grâces qu'il rendit à Dieu lui attirèrent de nouvelles bénédictions, car c'est la coutume de Dieu de nous accabler de bienfaits pour les moindres services que nous lui rendons. Ayons donc soin de le remercier des premières grâces qu'il nous fait, et nous en recevrons incessamment de nouvelles, qui nous aideront à fuir le vice et à mener une vie régulière. Le souvenir de ses bienfaits est un motif pour bien régler notre vie. Quand nous sommes reconnaissants envers les hommes qui nous ont fait du bien, notre gratitude leur donne de la réputation; mais quand nous sommes reconnaissants envers Dieu, tout l'honneur en retombe sur nous, parce que Dieu n'a pas besoin de notre reconnaissance pour en être plus recommandable. »

Analyse des vingt-septième, vingt-huitième et vingt-neuvième homélies, pag. 255, 269 et 279.

3. « Dieu n'a même permis que Noé lui dressât un autel et lui offrît des sacrifices, que pour nous inspirer la reconnaissance à son égard, et par rapport à l'infirmité humaine, car il savait que les hommes renonceraient peu à peu au culte du vrai Dieu, et qu'ils se feraient des dieux selon leur caprice, auxquels ils immoleraient des victimes. Il a voulu qu'ils lui en offrissent d'abord à lui-même, pour les prémunir contre l'erreur et les superstitions dans lesquelles ils étaient en danger de tomber. Au reste, Dieu ne prend pas garde à ce que nous faisons pour lui, ni à ce que nous lui offrons, mais à l'intention et à l'esprit qui nous poussent à le faire. Soit donc que nous priions, soit que nous jeûnions, soit que nous donnions l'aumône, soit que nous fassions quelqu'autre bonne œuvre, faisons-la avec une droite intention, afin que nous recevions une récompense proportionnée à nos peines. Dieu, après avoir formé Adam, lui permit de manger de tous les fruits qui étaient dans le paradis terrestre, à la réserve d'un seul arbre; il étendit plus loin la permission qu'il donna à Noé, et mit entre ses mains tout ce qui se meut sur la terre et tous les poissons de la mer. Ce fut alors que les hommes commencèrent à manger de la chair des animaux; mais Dieu en avait excepté la chair mêlée avec le sang, c'est-à-dire qu'il leur avait défendu de manger des bêtes étouffées, voulant par là réprimer la férocité de ces premiers hommes, et les rendre plus pieux et plus humains, comme on le voit par les paroles suivantes : *Je vengerai votre sang de toutes les bêtes qui l'auront répandu, et je vengerai la vie de l'homme de la main de l'homme*. Dieu ne défend pas de répandre le sang des bêtes, il se contente de défendre d'en manger le sang avec la chair; mais il défend de répandre celui de l'homme. Il n'y a rien dans ces commandements qui ne soit d'une pratique fort aisée. »

Saint Chrysostôme passe de l'explication de l'Ecriture à l'obligation que nous avons de témoigner de la bonté à nos frères, et de remettre les injures à nos ennemis, et dit : « Si quelqu'un de ceux qui m'écoutent nourrit des inimitiés dans son cœur, qu'il se réconcilie tandis qu'il en est encore temps. Ne me dites point : Je lui ai fait des avances deux ou trois fois, et il n'y a point répondu; si vous les faites de bonne foi, ne discontinuez point jusqu'à ce que vous ayez remporté la victoire; vous vous procurerez par là un plus grand bien qu'à votre ennemi même, car vous obtiendrez par cette démarche la grâce de Dieu, vous effacerez les taches de vos péchés, et vous pourrez, après cela, vous approcher de cette table auguste et redoutable avec un cœur pur, et réciter avec assurance ces paroles de l'Oraison dominicale : *Pardonnez-nous nos offenses, comme nous pardonnons à ceux qui nous ont offensés*. Je sais que la pratique de ce précepte paraît dure et difficile, et que nous avons beaucoup de répugnance à pardonner de bon cœur à un homme qui nous hait, à entrer en commerce avec lui, à lui parler; mais si vous comparez la difficulté du précepte avec la grandeur de la récompense, tout vous paraîtra aisé et léger. »

Noé et ses enfants auraient pu, à la première pluie, appréhender un second déluge, mais Dieu les rassura en leur promettant qu'il n'aurait plus recours à ce remède pour arrêter la malice des hommes; il confirma même ses promesses par un signe qui devait durer toujours, c'est-à-dire par l'arc-en-ciel qui se forme dans les nuées opposées aux rayons du soleil. Dieu ne borne pas ses promesses à trois ou quatre générations, elles embrassent toute la durée du monde et s'étendent jusqu'à la consommation des siècles. En parlant de Cham, le second fils de Noé et père de Chanaan, saint Chrysostôme demande comment il a été possible que les descendants de ce patriarche aient pu vivre un si grand

nombre d'années parmi tant de travaux, dans un temps où il n'y avait point de médecin sur la terre, ni personne qui professât la médecine? « C'est, répond-il, que Dieu les soutenait, et aplanissait par ses ordres toutes les difficultés qu'ils auraient pu trouver à s'accroître et à remplir la terre. » Il rend cette raison sensible par l'exemple des Israélites, que les travaux d'Egypte n'empêchèrent point de se multiplier, et par la manière dont l'Evangile s'est répandu par toute la terre, jusqu'aux Indes, dans le pays des Scythes et par delà l'Océan. « Des succès si extraordinaires ne venaient, dit-il, ni de l'industrie des prédicateurs, ni de leur vertu personnelle, mais seulement de la grâce qui les soutenait et qui les fortifiait. » Il excuse l'ivresse de Noé en ce qu'elle ne fut pas un effet de son intempérance, mais plutôt d'un défaut de connaissance. Il ajoute que, plongé dans une profonde tristesse à cause de l'effroyable solitude où il se trouvait, et de l'affreux spectacle que les monceaux de cadavres péris dans le déluge lui mettaient devant les yeux, il chercha à se consoler un peu en buvant; car le Sage a dit depuis: *Donnez du vin à celui qui est dans la tristesse et dans la douleur,* montrant par là que c'est un excellent remède contre les chagrins de la vie. D'ailleurs, Noé ne retomba plus depuis dans la même faute; car, s'il l'eût fait, l'Ecriture ne l'aurait pas passé sous silence, sa fin principale étant de nous apprendre la vérité de l'histoire et des faits, sans en omettre aucune circonstance. On ne saurait accuser Dieu d'avoir permis que les hommes connussent une plante qui produit tant de maux dans le monde. Elle n'est point mauvaise en elle-même, le vin est utile de sa nature; l'intempérance seule le rend nuisible; il est devenu même l'instrument de notre salut et la matière du sacrement. « Ceux, dit saint Chrysostôme, qui sont initiés dans nos saints mystères, savent assez ce que je dis. » Il parle du changement qui se fait du vin au sang de Jésus-Christ, mais il ne marque ce changement qu'à mots couverts, suivant l'usage du temps. L'impudence de Cham et la modestie respectueuse de Sem et de Japhet lui inspirent cette réflexion, que les vices ne sont point naturels, mais qu'ils dépendent de notre volonté et de notre liberté. « Ils étaient, dit-il, trois frères sortis du même sang, ils avaient eu tous trois la même éducation, mais ils n'avaient pas tous trois le même esprit ni les mêmes inclinations. Que leur exemple nous serve d'instruction pour notre utilité. Prenons garde de rendre publiques les fautes de notre prochain; si d'autres nous les révèlent, empêchons qu'on ne voie leur turpitude; couvrons-les à l'exemple des pieux enfants de Noé. » A cette demande: Pourquoi la malédiction que Noé donna à Cham tomba sur son fils Chanaan? il répond: « Noé ne voulut pas donner sa malédiction à un homme que le Seigneur avait béni expressément à la sortie de l'arche, et il maudit Chanaan, afin que le contre-coup en retombât sur Cham: car il est plus douloureux aux pères de voir leurs enfants condamnés aux supplices, que s'ils y étaient condamnés eux-mêmes. »

Analyse de la trentième homélie, pag. 293.

4. Saint Chrysostôme fit la trentième homélie à la fin du saint temps de carême et du jeûne, c'est-à-dire, comme il s'explique lui-même, lorsqu'on entrait dans la semaine sainte. « On l'appelait ainsi, disait-il, et quelquefois la grande semaine, non que les heures en fussent plus longues, ni qu'elle fût composée d'un plus grand nombre de jours, mais à cause des grands biens qu'elle nous a procurés. C'est dans cette semaine que la mort a été désarmée, que la malédiction a cessé, que la tyrannie du diable a été détruite, que Dieu s'est réconcilié avec le genre humain, que le ciel est devenu accessible, que les anges ont commencé à converser parmi les hommes; c'est pour cela que plusieurs jeûnaient d'une manière plus austère, qu'ils veillaient plus longtemps et faisaient de plus grandes aumônes aux pauvres, pour honorer davantage cette sainte semaine, en reconnaissance des grandes faveurs que Dieu nous y a faites. Les rois mêmes, pour honorer ces saints jours, suspendaient les exercices du barreau, ouvraient les portes des prisons, et rendaient la liberté aux malheureux qui gémissaient, imitant le mieux qu'ils pouvaient la bonté du Seigneur, qui nous a délivrés de l'esclavage de nos péchés. » Ce qui est dit dans le onzième chapitre de la Genèse, que la terre n'avait alors qu'une même bouche et qu'un même langage, et que les peuples, avant de se disperser, entreprirent de bâtir une ville et une tour pour rendre leur nom célèbre, fournit matière à cette homélie. Saint Chrysostôme, après avoir fait remarquer l'abus que les descendants de Noé firent de la facilité qu'ils avaient à s'entendre, exhorte ses auditeurs à travailler à acquérir une ré-

putation immortelle, des éloges durables et de grandes récompenses dans l'autre vie, en mettant leur argent entre les mains des pauvres, sans s'amuser à entasser des monceaux de pierres, à bâtir des maisons, ni à acheter de grandes terres. « Si l'Ecriture dit que *le Seigneur descendit pour considérer la ville et la tour que bâtissaient les enfants d'Adam,* c'est pour nous apprendre à ne pas condamner témérairement nos frères, avant de nous être bien informés et convaincus par des preuves certaines, sans nous arrêter au bruit qui se répand; s'il arrêta leur projet extravagant après qu'ils eurent manifesté leur mauvaise volonté par leurs œuvres, c'est afin que l'on ne crût pas qu'ils s'étaient contentés de délibérer seulement, sans en être venus à l'exécution. Avant même d'empêcher le progrès de leur entreprise, il voulut, par un effet de sa miséricorde, leur faire connaître la grandeur de leur crime et l'abus qu'ils avaient fait de la conformité de leur langage, car c'est la coutume de Dieu de faire connaître l'énormité des crimes avant de les punir, afin que ses châtiments soient plus utiles. » Sur la fin de cette homélie saint Chysostôme revient aux pratiques de la semaine sainte, et ajoute à ce qu'il en avait dit plus haut ce qui suit : « Faisons aussi de grandes aumônes et prions avec assiduité, car il faut toujours que la prière accompagne le jeûne; elle est une sorte d'arme qui donne une grande assurance; c'est un trésor inépuisable, c'est un port où l'on est à couvert de l'orage, c'est un asile impénétrable, pourvu que nous soyons sobres, et que nous approchions du Seigneur avec un esprit recueilli, sans donner aucune entrée à l'ennemi de notre salut : car il sait, cet ennemi dangereux, que nous pouvons pendant cette sainte semaine traiter de l'affaire importante de notre salut, confesser nos péchés, découvrir nos blessures au médecin pour obtenir la guérison. Bannissons donc les pensées qui nous troublent, afin que notre cœur accompagne nos paroles; demandons à Dieu des choses convenables, afin qu'il nous les accorde. Mais, soit que nous obtenions ce que nous demandons, soit que nous ne l'obtenions pas, persévérons toujours à prier. Rendons-lui également des actions de grâces, s'il nous exauce ou s'il nous refuse, parce que nous ne connaissons pas ce qui nous est utile, comme il le connaît. »

Analyse des trente-unième et trente deuxième homélies, pag. 304 et 316.

5. Dans la trente-unième homélie et les suivantes, jusqu'à la quarante-huitième, saint Chrysostôme explique ce qui est dit du patriarche Abraham, depuis qu'il sortit d'Ur, en Chaldée, jusqu'à sa mort. On y voit dans un grand détail les preuves de son courage, de sa soumission aux ordres de Dieu, de sa confiance en la Providence, de sa grandeur d'âme, de sa magnanimité, de l'excellence de sa foi, de sa probité, de sa modestie, de son désintéressement, du mépris qu'il faisait des richesses, du soin particulier que Dieu prenait de lui, et des secours continuels dont il l'assista pour rendre son nom plus célèbre. Comme il paraît y avoir quelque contrariété entre ce que dit Moïse, que Tharé prit Abraham et Nacor pour les faire sortir de Chaldée et les conduire dans le pays de Chanaan, et ce que dit saint Etienne dans les Actes, que *le Dieu de gloire apparut à Abraham lorsqu'il était en Mésopotamie, avant qu'il demeurât à Haran, et qu'il l'en fit sortir après la mort de son père;* le saint évêque concilie ainsi cette difficulté : Dieu apparut à Abraham et lui commanda de sortir de son pays; Tharé, son père, ayant eu connaissance de cette apparition, voulut lui-même accompagner son fils dans ce voyage; ils vinrent ensemble jusqu'à Haran, ils y firent quelque séjour, et Tharé y mourut; alors Abraham, pour obéir aux ordres de Dieu, vint dans le pays de Chanaan, et Dieu ne l'en fit sortir qu'après la mort de son père. — L'Ecriture donne à Abraham soixante-quinze ans lorsqu'il sortit d'Haran. « Ce grand âge, dit saint Chrysostôme, ne fut pas un obstacle suffisant pour l'arrêter, ni pour l'obliger à demeurer dans sa maison; l'amour qu'il avait pour Dieu lui fit passer par-dessus toutes sortes de difficultés. Une âme courageuse et pleine de zèle ne peut être arrêtée par aucun obstacle; elle se transforme entièrement en ce qu'elle aime, et tout ce qu'on lui oppose ne lui paraît point difficile et ne peut la retarder. Dieu ne nous oblige point de quitter notre patrie pour aller dans un pays étranger, c'est pour passer de la terre au ciel; cependant nous ne témoignons point pour cela le même zèle ni la même ardeur que témoignait Abraham. Nous avons recours à des prétextes frivoles et inutiles, ni la grandeur des promesses que Dieu nous fait, ni l'inconstance ou le peu de valeur des choses humaines, ou leur peu de durée ne peuvent nous engager à suivre la voix de Dieu qui nous appelle. Nous préférons la terre au ciel, des richesses qui fuient avant qu'on ait

le temps d'en jouir, à des trésors immenses et qui n'auront jamais de fin. »

Le Seigneur apparut une seconde fois à Abraham, et lui dit : *Je donnerai cette terre à votre race*. « Il est bon, dit saint Chrysostôme, de se souvenir des promesses que Dieu fait ici à son serviteur, afin que, faisant réflexion sur les divers accidents auxquels il a été exposé, nous connaissions que les gens de bien, qui souffrent des tentations et des adversités, ne sont pas pour cela abandonnés de Dieu, mais que ces afflictions et ces calamités sont des effets d'une sage Providence. » — Abraham, obligé par la famine de descendre en Egypte, conseilla à sa femme de dire qu'elle était sa sœur, dans la crainte où il était qu'on ne le tuât, si on le connaissait pour le mari de Sara, qui, malgré son grand âge et les fatigues de tant de voyages, était encore belle et aimable. Il y a dans ce que dit saint Chrysostôme, pour marquer ce que fit Abraham pour engager sa femme à se faire passer pour sa sœur, quelque chose d'un peu dur; mais on peut et on doit interpréter les paroles de ce Père dans un sens favorable. Il a seulement voulu dire qu'Abraham prit beaucoup de soin et de précaution, pour que sa proposition ne fût point rejetée de Sara; et, sans se proposer de l'engager dans un adultère, il fit néanmoins les choses de telle manière qu'il devait naturellement arriver que les Egyptiens lui fissent violence. Les raisons que ce Père apporte pour justifier la conduite d'Abraham, sont : 1° l'extrême appréhension que ce saint patriarche avait de s'opposer aux desseins de Dieu, et de rendre vaines et inutiles les promesses qu'il en avait reçues, s'il s'exposait à une mort inévitable; 2° l'utilité de cette mort pour conserver l'honneur de Sara, son épouse; 3° la parfaite confiance qu'il avait en la vertu de cette sainte femme, qui pouvait bien souffrir violence, mais qui n'était pas capable de consentir au crime; 4° la ferme espérance que Dieu ne les abandonnerait point en cette occasion. Abraham ne douta pas un moment de l'infaillibilité des promesses de Dieu, et se reposant là-dessus, il délibéra tranquillement sur les mesures qu'il devait prendre pour se délivrer du péril qui le menaçait. Sara, de son côté, conduite dans le palais de Pharaon, demeura ferme et immobile comme un rocher, attendant la grâce et le secours du ciel, qui n'avait permis que ces deux justes fussent exposés à ces sortes de tentations que pour faire connaître leur patience et leur vertu.

Voyez l'Apologie de la morale des Pères, pag. 325 et suiv.

Analyse des trente-troisième, trente-quatrième, trente-cinquième, trente-sixième et trente-septième homélies, pag. 331, 339, 349, 362 et 372.

6. Abraham, de retour au lieu où il avait auparavant dressé sa tente, s'y trouvait trop à l'étroit, tant ses biens avaient augmenté. Loth, son neveu, possédait aussi de grands troupeaux; c'est pourquoi il s'éleva une querelle entre les pasteurs d'Abraham et ceux de Loth. L'oncle et le neveu étaient parfaitement unis par les liens de la paix et de la charité; mais les grands biens dont ils jouissaient mirent le désordre entre eux et excitèrent des disputes et des querelles. « Le mien et le tien, continue saint Chrysostôme, sont une source de procès et de dissensions; on jouit de la paix et de la concorde quand elle n'est point troublée par l'intérêt. Abraham, pour terminer ces disputes, dit à Loth : *Toute la terre est devant vous : si vous choisissez la gauche, je prendrai la droite; si vous choisissez la droite, je prendrai la gauche*. Quelle douceur! quelle complaisance! Il faisait assez connaître qu'il ne se séparait pas de son plein gré, mais que cette séparation était néanmoins nécessaire pour éviter les disputes. Mais il ne perdit rien pour avoir cédé la première place; ses richesses s'accrurent prodigieusement, et il se rendit recommandable à tous les hommes. Car, à mesure que nous cédons et que nous nous soumettons aux autres, nous méritons de plus grands honneurs; en mettant les autres au-dessus de nous, nous nous élevons nous-mêmes à un plus haut degré de gloire. Imitons donc Abraham, et ne nous élevons jamais au-dessus de notre prochain; n'ayons pas de hauts sentiments de nous-mêmes, cédons sans répugnance aux autres par des sentiments de modestie, témoignons par nos paroles et par nos œuvres que nous sommes bien aises d'être leurs inférieurs. Si l'on nous fait quelque outrage, modérons par la douceur et la complaisance les saillies de notre colère. Rien n'est plus efficace et plus fort que la douceur; elle conserve l'âme dans la tranquillité et lui procure toutes sortes de plaisirs et de satisfactions innocentes. » — A l'occasion de la générosité d'Abraham et de la manière dont Dieu la récompensa, saint Chrysostôme exhorte ses auditeurs à faire de grandes aumônes, afin d'obtenir des biens éternels en échange des biens temporels, et il leur dit : « Quand vous faites l'aumône, prenez moins garde à la personne et à la qualité du pauvre, qu'à la promesse de Celui

qui a dit, qu'il vous sera redevable de tout ce que vous donnerez aux pauvres en son nom, et qu'il vous en récompensera au centuple. Que cette espérance vous encourage à faire l'aumône avec joie et promptitude. Rien n'est plus capable d'effacer nos péchés que l'aumône faite avec libéralité; c'est le moyen le plus sûr et le plus infaillible pour nous mettre en possession des grands biens que Dieu nous promet. »

Saint Chrysostôme commence la trente-cinquième homélie par une longue exhortation à la lecture de l'Ecriture sainte, mais il veut que quand nous nous mettons en devoir de la lire, nous bannissions toutes les pensées des choses temporelles, et prenions garde que les soins du monde ne nous causent quelque distraction. « Faisons, ajoute-t-il, cette lecture avec attention et piété, afin que le Saint-Esprit nous donne l'intelligence de ce que nous lisons, et que nous en retirions tout le fruit qu'il est possible. Soit que nous pénétrions dans le sens des paroles, soit que nos lumières n'y puissent atteindre, ne nous rebutons pas pour cela; car, en les méditant souvent, elles s'impriment pour toujours dans notre mémoire, et il arrive assez souvent que ce qu'on n'a pas compris aujourd'hui, on le comprend le lendemain, Dieu éclairant intérieurement et secrètement notre esprit. » Il propose l'exemple de l'eunuque de la reine d'Ethiopie, qui, tout barbare qu'il était, lisait avec soin l'Ecriture, et à qui Dieu envoya un interprète, afin de nous convaincre, dit-il, que Dieu ne refuse point ses secours à ceux qui pratiquent la vertu. Venant ensuite à ce qui est dit dans la Genèse de la guerre où Loth fut fait prisonnier, il remarque que Loth connut alors que la société d'Abraham lui aurait été plus utile; « ce qui doit nous apprendre, ajoute le saint évêque, combien la division cause de maux, et que la concorde, au contraire, est une source de toutes sortes de biens. » Selon lui, Melchisédech, roi de Salem, qui offrit du pain et du vin, et qui bénit Abraham au retour de son expédition contre ceux qui avaient emmené prisonnier Loth, était la figure de Jésus-Christ, mais il n'avait pas une ressemblance parfaite avec celui qu'il figurait; et parce qu'il n'est pas fait mention de ceux qui lui ont donné la vie, ni de ses ancêtres, on dit qu'il n'avait ni père, ni mère, ni généalogie, comme on dit de Jésus-Christ qu'il n'a point de généalogie, parce qu'il n'a point de mère dans le ciel ni de père sur la terre. Saint Chrysostôme relève extrêmement le discours qu'Abraham fit dans cette occasion au roi de Sodome, pour lui persuader de rendre à Dieu l'honneur et le culte qu'il lui devait, et lui inspirer les principes et les maximes de la véritable religion. Il relève aussi sa libéralité et sa magnificence dans les présents qu'Abraham fit à Melchisédech, et dit que s'il refusa lui-même ceux du roi de Sodome, dans la crainte qu'on ne dise que ce prince avait enrichi Abraham, il accepta les dons que lui fit le prêtre du Dieu très-haut, parce qu'ils représentaient un mystère. « Dieu, pour le récompenser de son désintéressement, lui promit que sa race se multiplierait comme les étoiles du ciel. Abraham crut, et sa foi lui fut imputée à justice. Ainsi il fut récompensé de sa foi avant l'événement des promesses que Dieu lui avait faites, car il lui fut imputé à justice de ce qu'il crut les promesses de Dieu sans les examiner avec trop de curiosité, selon les vues de la prudence humaine. Apprenons, à l'exemple de ce patriarche, à croire sans hésiter tout ce que Dieu nous dit, et à avoir de la confiance dans ses promesses, sans les examiner par nos raisonnements, y acquiesçant avec beaucoup de soumission et de docilité. Cette déférence nous sera imputée à justice, et c'est un moyen infaillible pour nous rendre dignes de voir les promesses de Dieu. »

Dans la trente-septième homélie, qui explique la promesse que Dieu fit à Abraham de lui donner la terre des Chananéens, des Amorrhéens et autres peuples, saint Chrysostôme demande comment Dieu a pu dire à Abraham que la servitude de sa postérité durerait pendant quatre cents ans, puisqu'elle ne fut pas dans l'Egypte la moitié de ce temps-là? Ce Père répond que Dieu ne dit pas à Abraham que ses descendants demeureraient en Egypte pendant quatre cents ans, mais que, pendant ce temps-là, ils seraient hors de leur propre pays. On peut donc joindre aux années qu'ils passèrent dans l'Egypte, le temps auquel Abraham eut ordre de sortir de Charan; or, depuis ce temps-là jusqu'au retour de l'Egypte, on trouve le nombre de quatre cents ans complets.

Analyse de trente-huitième, trente-neuvième et quarantième homélies, pag. 382, 394 et 403.

7. Dans la trente-huitième, qui a pour matière la proposition que fit Sara à son époux de partager le lit nuptial avec Agar, sa servante, saint Chrysostôme traite de l'union

qui doit être entre les époux, et fait voir que la bonne intelligence est la plus grande richesse du mariage. « Les époux qui vivent dans cette concorde, dit-il, quoiqu'ils soient pauvres et de basse naissance, ne laissent pas d'être fort heureux, de goûter des plaisirs bien purs et de jouir d'une parfaite tranquillité. Au contraire, la mésintelligence et la jalousie mettent le trouble dans le ménage, et quoiqu'on possède de grandes richesses, qu'on ait tous les jours une table splendide, qu'on soit noble et d'une grande extraction, on est cependant malheureux et agité d'inquiétudes continuelles. » L'histoire d'Agar, les mauvais traitements qu'elle fit à sa maîtresse, ceux qu'elle en reçut elle-même, son chagrin dans sa fuite, le conseil que lui donna l'ange de retourner à sa maîtresse et de s'humilier devant elle; enfin, l'assurance qu'il lui donna que Dieu avait écouté la voix de son affliction, inspirent à saint Chrysostôme cette belle réflexion : « Ne nous abandonnons point à notre chagrin, quand il nous arrive quelque malheur; l'adversité nous est d'un grand secours pour nous humilier et pour réprimer les sentiments d'orgueil dont notre esprit se laisse enfler quelquefois mal à propos. C'est alors que le Seigneur est plus disposé à exaucer nos prières, quand il voit que nous implorons son secours avec un cœur contrit et humilié, et que nous sommes plus assidus à la prière. »

Dans l'homélie trente-neuvième, saint Chrysostôme explique pourquoi Dieu changea le nom d'Abram en celui d'Abraham. Ce fut, dit-il, pour lui donner une preuve plus convaincante qu'il l'avait établi père d'une multitude de nations. Dieu voulant que les descendants d'Abraham fussent son peuple choisi et particulier, et qu'ils ne se mêlassent point avec les autres nations quand ils se seraient beaucoup multipliés, lui ordonna, et à ses descendants, de se circoncire. « Ce fut là, continue-t-il, la figure de l'alliance que Dieu fit avec Abraham : signe, aujourd'hui inutile, depuis que la lumière de la vérité a éclairé tous les hommes par la grâce de Dieu. » Dieu ordonna aussi à Abraham de ne plus appeler sa femme Sarraï, mais Sara, pour lui faire connaître que le temps de l'accomplissement de ses promesses était arrivé, et qu'il lui donnerait un fils qui deviendrait le chef des nations. C'est le sujet de la quarantième homélie.

Analyse des quarante-unième, quarante-deuxième, quarante-troisième et quarante-quatrième homélies, p. 410, 423, 434 et 447.

8. Le Saint relève dans la quarante-unième et dans les deux suivantes, l'empressement qu'Abraham et Loth, son neveu, avaient à rendre les devoirs de l'hospitalité aux étrangers. Parmi les trois hommes qu'Abraham reçut et à qui il donna à manger, l'un était le Seigneur, et les deux autres étaient deux anges; quoiqu'il les prît tous trois pour des hommes ordinaires, il voulut lui-même les servir et obliger sa femme à leur préparer à manger, afin qu'elle eût part à cette bonne action; « il nous apprenait par cet exemple, dit saint Chrysostôme, que l'on ne doit point se reposer sur les domestiques, quand il y a quelque bonne œuvre à faire dans une famille, mais que les maîtres et les maîtresses doivent se charger de l'exécution. » Le saint évêque ne veut pas toutefois qu'en rendant, à l'imitation d'Abraham, les devoirs de l'hospitalité, nous ayons en vue quelque récompense temporelle et passagère, mais les biens éternels. « Si nous ne sommes pas en état, continue-t-il, de soulager les pauvres ou les étrangers dans leurs besoins, du moins nous ne devons pas les renvoyer avec des paroles dures. Témoignons-leur au contraire, d'une manière obligeante, que nous prenons part à leur infortune, et parlons-leur avec douceur. Car pourquoi parleriez-vous avec aigreur à un pauvre? Vous force-t-il à lui donner l'aumône? Vous fait-il violence? Il prie, il supplie, il vous conjure; un homme qui en use de la sorte ne mérite pas qu'on l'outrage. » Les deux anges prirent leur chemin du côté de Sodome, chargés de détruire cette ville criminelle; mais le Seigneur demeura avec Abraham et lui communiqua ce qu'il avait résolu d'exécuter, comme un ami s'ouvre à son ami. On vit en cette occasion quelle affection et quel amour Dieu avait pour ce saint patriarche, qui lui-même donna des preuves de sa piété et de sa religion envers Dieu, et de sa compassion pour son prochain. Car, en priant le Seigneur à diverses reprises de ne pas perdre le juste avec l'impie, il confessait que Dieu est le juge universel de la terre, et il interposait son suffrage auprès de lui pour sauver les pécheurs et apaiser sa colère. Saint Chrysostôme dit à cette occasion : « On rencontre encore dans les îles plusieurs personnes inconnues, capables d'apaiser, par leur intercession, la colère de Dieu; quoiqu'elles soient cachées dans des cavernes ou sur des montagnes, leur vertu sert de contrepoids à la malice des autres. Le fond de la

bonté de Dieu est inépuisable; en considération d'un petit nombre de gens vertueux, il en sauve une infinité d'autres. Souvent même quand il n'y a point parmi les vivants de personnes vertueuses, il ne laisse pas de donner des marques de sa miséricorde, en considération des morts. C'est ce qu'il dit lui-même expressément dans le quatrième livre des Rois, où, parlant de Jérusalem, il dit : *Je protégerai cette ville à cause de moi et à cause de David, mon serviteur..* » Loth marchait sur les traces de son oncle et exerçait principalement comme lui l'hospitalité. Quoiqu'au milieu d'une ville corrompue, il ne se laissait pas corrompre par le mauvais exemple. « Ce qui fait voir, dit saint Jean Chrysostôme, que tout homme qui veut faire son devoir et veiller sur soi, ne trouve point dans les villes des obstacles insurmontables. Il serait même à souhaiter que ceux qui ont une grande vertu vécussent au milieu des villes, afin qu'ils fussent comme un levain pour engager les autres à les imiter. Le lieu contribue beaucoup moins à acquérir la vertu, que l'esprit et les mœurs. Loth ne se rendit pas moins recommandable par les devoirs de l'hospitalité, que par ses efforts pour faire rentrer dans le devoir les habitants de Sodome, nous apprenant par son exemple à donner des avis salutaires, et à remettre dans le chemin de la vertu ceux de nos frères que nous voyons s'enfoncer dans le bourbier du péché. » Saint Chrysostôme se propose cette question : Loth fut-il sauvé plutôt par la prière d'Abraham que par son mérite personnel et par sa propre justice? « Oui, répond-il, il le fut en considération de la prière du patriarche; car, quand nous faisons de notre côté ce qui dépend de nous, et que les saints y joignent encore leurs intercessions, elles nous sont d'un grands secours. Mais si nous sommes négligents et si nous vivons dans le péché, et que nous fondions cependant notre espérance sur l'intercession des saints, elle ne nous servira de rien pour notre sanctification; ce n'est pas que les prières des saints ne soient fort efficaces auprès de Dieu, mais c'est que nous en empêchons l'effet par notre mauvaise conduite. Ayons donc recours à l'intercession des saints, mais ne nous reposons pas entièrement sur leurs prières, joignons-y nos bonnes œuvres. » Il excuse l'inceste de Loth et de ses filles, regardant cet événement comme conduit par la Providence, et persuadé que le grand détail dans lequel l'Ecriture entre sur ce sujet, n'est que pour nous faire connaître la droiture du cœur et de l'intention des filles de Loth, et que ce qui se passa entre leur père et elles ne fut nullement l'effet de leur incontinence. Il en donne encore pour preuve les noms qu'elles donnèrent à leurs enfants, noms qui faisaient connaître ce qui s'était passé, pour graver comme sur une colonne la mémoire de cet événement. Afin de faire sentir de quelle force est l'exemple de la vertu, même dans les siècles à venir, il rapporte celui que nous donne encore aujourd'hui le patriarche Joseph, qui résista avec un courage invincible aux poursuites de sa maîtresse.

IV Reg. xix, 34.

§ IV.

De l'homélie quarante-cinquième sur la Genèse, jusqu'à la soixante-septième.

Analyse des quarante-cinquième, quarante-sixième et quarante-septième homélies, pag. 456, 466 et 473.

1. Après avoir expliqué dans l'homélie quarante-cinquième comment Dieu prit dans la ville de Gérara les intérêts d'Abraham et de Sara, et comment il délivra celle-ci du danger où sa pudeur était exposée, saint Chrysostôme traite de la naissance d'Isaac, de la joie qu'elle causa à Abraham et à Sara, et en prend occasion de nous inspirer la confiance en l'assistance du Seigneur dans les adversités qui nous arrivent. « Tous les obstacles humains, dit-il, ne pourront ni nous nuire, ni empêcher les effets de la grâce de Dieu. Tout cède et tout plie sous sa volonté; les choses les plus difficiles et qui paraissent impossibles deviennent aisées et possibles, pourvu que notre foi soit ferme et inébranlable, et que nous nous confiions sur la grandeur de sa toute-puissance, qui est infiniment au-dessus de toutes les forces humaines. » Ce Père continue dans la quarante-sixième à relever la naissance miraculeuse d'Isaac, et fait diverses réflexions sur l'attention particulière de Sara à empêcher qu'Ismaël n'eût rien de commun avec Isaac et ne devînt l'héritier des promesses. Il en fait aussi sur la peine qu'eut Abraham de chasser Agar et son fils, sur la miséricorde que Dieu exerça envers eux, remarquant que c'est l'ordinaire de Dieu de prêter son secours à ceux à qui l'on porte quelqu'envie. La quarante-septième roule entièrement sur l'ordre que Dieu donna à Abraham de lui sacrifier son fils Isaac. « Cette proposition, dit-il, ne le troubla pas, et sans s'amuser à philosopher sur la rigueur

Pag. 466.

473.

du précepte, il étouffa, comme un serviteur fidèle et soumis, tous les raisonnements humains, uniquement attentif à exécuter de point en point les ordres de Dieu, et préférant sa volonté à la tendresse qu'il portait à son fils Isaac. Quelle force d'esprit! Quel courage! Il mit sur le dos d'Isaac le bois destiné pour l'holocauste, mais il portait lui-même en ses mains le feu et le couteau, et ils marchaient de compagnie. De quels yeux ce grand homme regardait-il en marchant ce fils unique qui lui était si cher, et qu'il allait égorger de ses propres mains? Comment pouvait-il porter lui-même le couteau et le feu du sacrifice? Ses mains portaient à la vérité le feu matériel, mais son cœur était brûlé d'un autre feu qui éclairait sa raison, pour lui persuader d'étouffer tous les sentiments de l'amour paternel afin de plaire à Dieu par son obéissance. Combien de circonstances capables de déchirer le cœur de ce patriarche! Isaac lui dit : *Mon père,* parole capable seule de lui percer le cœur et d'émouvoir toutes ses entrailles. Isaac lui dit encore : *Voilà le feu et le bois, mais où est la victime pour l'holocauste?* A quelle épreuve ce patriarche se vit-il réduit, quand il entendit ces paroles, et que put-il répondre à son fils? Comment put-il ne point paraître troublé? Comment put-il lui cacher ses desseins? Il lui répondit néanmoins avec un sang-froid, une force d'esprit et un courage inébranlables : *Mon fils, Dieu y pourvoira,* insinuant par ces paroles ce qui devait effectivement arriver, sans qu'il le connût bien distinctement. Mais cette réponse ambiguë, en mettant l'esprit d'Isaac en repos, augmenta la douleur du patriarche, lorsqu'il se mit à faire réflexion au bon naturel et au mérite de son fils, à sa beauté, à ses agréments, à sa jeunesse, à son obéissance. » Saint Jean Chrysostôme ne peut s'empêcher d'admirer le courage du patriarche, qui eut la force de dresser lui-même un autel, d'attacher de ses propres mains sur le bûcher un enfant si cher et si aimable, de prendre le couteau, d'étendre sa main et de se mettre en devoir d'égorger son fils. « Quelle piété! s'écrie-t-il, quelle religion! quelle intrépidité! quel amour! quelle raison, qui surpassent tous les efforts de la nature! Je ne sais lequel je dois davantage admirer, ou le courage du patriarche, ou l'obéissance de l'enfant, qui ne se révolte point, qui ne témoigne ni chagrin, ni impatience. Il céda, il se soumit, il obéit à tout ce que son père voulut, et se coucha sans dire mot, comme un agneau sur l'autel, attendant le coup que son père se disposait à lui donner.» Cet événement, dont saint Chrysostôme décrit toutes les circonstances avec une grande beauté, « était, dit-il, la figure du mystère de la croix; voilà pourquoi Jésus-Christ disait aux Juifs : *Abraham, votre père, a désiré de voir mon jour, il l'a vu, et il en a été comblé de joie.* Il l'a vu dans l'ombre et dans la figure; car, de même qu'un bélier fut offert en la place d'Isaac, ainsi l'agneau sans tache fut immolé pour tout le monde. »

Joan. VIII, 56.

Analyse des quarante-huitième, quarante-neuvième, cinquantième, cinquante-unième, cinquante-deuxième, cinquante-troisième, cinquante-quatrième et cinquante-cinquième homélies, pag. 480, 491, 495, 499, 505, 513, 521 et 531.

2. La sépulture de Sara et le mariage d'Isaac fournissent matière à la quarante-huitième homélie. Saint Chrysostôme y oppose à l'avidité qu'ont les hommes pour les biens temporels le détachement d'Abraham, qui n'avait pas même un emplacement pour faire un sépulcre à Sara, et qui fut contraint d'en demander un aux enfants d'Heth. Il fait remarquer que dans le choix d'une épouse pour son fils Isaac, il n'eut égard qu'à la beauté de l'âme et à la probité des mœurs; qu'Eliézer, l'intendant de sa maison, se conformant aux intentions de son maître, et chargé de faire ce mariage, ne s'attacha qu'à la bonté des mœurs, qu'à la candeur et à l'ingénuité de Rébecca. « Car c'est ainsi, ajoute-t-il, que les anciens avaient coutume de faire leurs mariages. Ils avaient plus d'égard à la vertu et aux bonnes inclinations qu'aux grandes richesses; ils ne faisaient ni contrat, ni promesse, ni convention, ni mille autres choses ridicules qui sont maintenant en usage parmi nous. Ils ne stipulaient point dans le contrat ce que l'on ferait si l'une des parties venait à mourir sans enfants, ou s'il arrivait quelque autre accident. Ils ne prenaient point tant de précautions, leurs soins se bornaient à examiner les mœurs et la vertu de la jeune fille; on n'entendait point d'instruments de musique à la cérémonie de leur mariage, on n'y voyait ni danse, ni bals, on conduisait sans façon l'épouse à son époux. Pourquoi faire salir les oreilles d'une jeune femme par des chansons immodestes? Pourquoi la séduire par une pompe pleine de faste? La jeunesse n'a déjà que trop de penchant au mal. Ne dressez point tous ces piéges à votre jeune épouse, inspirez-lui d'abord la retenue et la modestie; faites venir des prêtres qui attirent par leurs prières la bénédiction sur votre mariage. »

Il dit dans la quarante-neuvième homélie, que Dieu permit que Sara, Rébecca et Rachel fussent longtemps stériles, afin d'éloigner de nous le doute, quand on nous dit qu'une vierge a enfanté Jésus-Christ notre rédempteur. « Si un juif vous demande : Comment est-il possible qu'une vierge ait enfanté ? Dites-lui : Comment est-il possible qu'une femme vieille et stérile soit devenue féconde ? C'étaient deux empêchements essentiels, un âge trop avancé et un défaut dans la nature. » L'homélie cinquantième traite de la naissance d'Esaü et de Jacob; la cinquante-unième, de la protection que Dieu donna dans la ville de Gérara à Isaac et Rébecca dans un temps de famine. La cinquante-deuxième est encore sur les bénédictions que Dieu leur accorda. Il enseigne dans la cinquante-troisième, que Dieu inspira à Rébecca tout ce qu'elle dit à Jacob, pour engager Isaac à lui donner la bénédiction qui appartenait naturellement à Esaü comme à l'aîné. De crainte qu'on n'accuse Dieu d'avoir eu part au mensonge, il dit : « Ne vous arrêtez point à la surface, mais considérez quel était le but et l'intention de Dieu. Jacob n'agissait point en cela par un motif d'avarice, ni en vue de quelque intérêt temporel; il ne songeait qu'à se procurer la bénédiction de son père. Ne regardez donc point si ses paroles étaient fausses, et s'il proférait un mensonge; mais songez que Dieu voulait que sa prédiction fût accomplie, et pour cela il disposa toutes choses de la manière dont elles nous sont représentées, et rendit facile un événement qui paraissait d'abord très-difficile. » Sur ces paroles que Jacob adresse à Dieu dans son voyage d'Haran, à la suite de la vision de l'étoile mystérieuse : *Si Dieu demeure avec moi et me donne du pain pour me nourrir, et des vêtements pour me vêtir,* saint Chrysostôme, dans sa cinquante-quatrième homélie, dit que la demande de Jacob contient les maximes de l'esprit apostolique ; que ce saint jeune homme était rempli de sagesse, et que, n'étant point instruit dans les maximes de Jésus-Christ, il demanda néanmoins ce que le Sauveur nous prescrit de demander dans nos prières. « Ne demandons point, ajoute-t-il, des choses temporelles : car pourquoi désirer avec tant d'empressement des biens qui ne passent pas les bornes de la vie présente et que l'on perd en mourant, des biens qui sont sans cesse exposés à tant de changements et à tant de vicissitudes, comme toutes les choses humaines ? Demandons à Dieu des biens qui durent toujours, qui rempliront toute l'étendue de nos désirs, et qui ne sont sujets à aucun changement. »

L'homélie cinquante-cinquième continue le détail des preuves de la protection que Dieu avait accordée à Jacob. Saint Chrysostôme y fait une digression sur l'aumône, dont il explique la force et l'efficacité par divers exemples tirés de l'Ecriture. Mais il remarque en même temps que le mérite de l'aumône ne consiste pas précisément dans la valeur des choses que l'on donne, mais dans la bonne volonté et l'intention de celui qui l'a fait. Il ajoute qu'en pratiquant l'aumône nous ne devons point négliger les autres vertus, mais réprimer les mouvements de la chair, bannir de notre cœur les mauvaises pensées, la colère, l'envie, et embellir notre âme par toutes sortes de bonnes œuvres, pour attirer sur nous la complaisance du Seigneur.

A l'occasion du mariage de Jacob avec Rachel, et de la modestie qui s'y observa, saint Chrysostôme déclame contre les pompes profanes également pleines d'impudence et de dangers pour la pureté, que l'on affectait dans les noces de son temps; et comme quelques-uns se prévalaient du prétexte de la coutume, il leur oppose celle des anciens, de Jacob, de Laban, et leur fait honte de ce qu'ayant reçu tant de lumières et tant de grâces, et qu'ayant participé à des sacrements si ineffables, ils se trouvaient inférieurs en vertus au dernier de ces deux anciens, qui était un païen attaché au culte des idoles. « Ne savez-vous pas, continue-t-il, ce que dit saint Paul, que le mariage est un sacrement et une image de l'amour que Jésus-Christ porte à son Eglise ? Ne le déshonorons donc pas, et ne profanons pas les noces par des coutumes criminelles. Si ce que vous faites est honnête et permis, il faut le faire toujours, quand même il ne serait pas autorisé par la coutume; s'il est criminel et pernicieux, il faut vous en abstenir, quand même la coutume en serait établie. Car si nous suivions toutes les coutumes, le larron, l'adultère et tous les malfaiteurs voudraient s'excuser sur ce prétexte. » Il y en avait encore qui objectaient que les lois mondaines réglaient les mariages suivant la coutume. Saint Chrysostôme leur répond qu'il n'est pas juste de transgresser les lois divines pour obéir aux lois du monde. Il fait retomber sur l'inclination que Laban avait pour Jacob la

Cinquante-sixième homélie, pag. 537.

tromperie dont il usa à son égard, en menant sa fille Lia dans la chambre de Jacob, au lieu de Rachel; et de peur que l'on ne fût étonné d'entendre dans la sainte Ecriture que Jacob épousa en même temps les deux sœurs, il dit : « Ne jugez point des coutumes de ce temps-là sur ce qui se pratique aujourd'hui. Il était permis alors d'avoir plusieurs femmes, afin de multiplier le genre humain, le monde n'étant encore que dans son commencement : mais comme les hommes sont maintenant en assez grand nombre, il n'est plus nécessaire de tant multiplier; la grâce a prévalu par dessus la nature. » Comme il était persuadé que tout ce qui arrivait à Jacob se faisait par la permission de Dieu, il croit aussi que Dieu, pour récompenser les peines et la fidélité de Jacob, et punir l'ingratitude de Laban, permit la ruse dont Jacob se servit pour multiplier ses propres troupeaux; et, selon lui, nous devons apprendre de cet exemple que Dieu ne manque guère à nous faire de nouvelles grâces quand on nous fait tort et quand nous souffrons avec patience les injures que l'on nous fait. Il paraît encore persuadé que Rachel déroba les idoles de son père à l'insu de son mari; et cela paraît assez par le discours qu'il tint à Laban, lorsqu'il vint les lui redemander. L'attention continuelle de Jacob sur ses troupeaux et sur ceux de son beau-père donne lieu à saint Chrysostôme de s'adresser aux pasteurs des âmes, et de leur dire : « Imitez les vertus de ce grand Saint, et n'ayez pas moins d'application et de vigilance que Jacob en avait pour la garde de son troupeau, sans se rebuter pendant vingt années. S'il eût perdu par sa faute quelque brebis, la perte n'eût pas été considérable; mais si une se perd ou qu'elle soit dévorée par la bête, c'est une perte irréparable, et une faute dont le pasteur ne saurait se laver et qui l'expose à de grands châtiments. Notre Sauveur a bien voulu répandre tout son sang pour le salut des âmes; comment pourront donc s'excuser les pasteurs spirituels, s'ils les laissent périr par leur négligence? »

Cinquante-[illegible] homélie, p. [illegible]

3. Saint Chrysostôme parle dans la cinquante-huitième homélie des anges de Dieu que Jacob rencontra en chemin, de la peur dont il fut saisi aux approches de son frère Esaü qui venait au-devant de lui, de la confiance qu'il témoigna que Dieu le délivrerait du danger, et de la protection que Dieu lui accorda en cette rencontre. Jacob éprouva en effet par les tendresses d'Esaü, que Dieu rend plus doux que des moutons les hommes les plus cruels et les plus farouches, quand il veut donner des marques de sa bonté. Jacob étant arrivé à Salem, ville des Sichimites, acheta d'eux une partie du champ dans lequel il avait dressé ses tentes. Quoiqu'entouré d'un grand nombre d'enfants et maître de très-grands troupeaux, il ne s'occupa point à bâtir de vastes et de magnifiques maisons; il n'acheta ni champs, ni métairies pour les partager entre ses enfants. S'il achète un champ, c'est pour y dresser un autel et y invoquer le Dieu tout-puissant. « Nous qui vivons sous l'empire de la grâce, continue saint Chrysostôme, pourquoi témoignons-nous tant d'ardeur pour laisser à nos enfants la matière de tant de crimes? Doutons-nous que Dieu n'en prenne soin? L'opulence et les grandes richesses ne peuvent que fomenter leurs vicieuses inclinations et enflammer leurs passions. » Jacob, obligé de quitter les environs de Sichem à cause du massacre que ses enfants y avaient fait des habitants du lieu, pour venger l'honneur de Dina, leur sœur, se retira à Lusa, y dressa un autel, et donna le nom de Béthel à celui-là. Dieu l'y bénit et lui changea son nom de Jacob en celui d'Israël : c'est là le sujet de la soixantième homélie. Saint Chrysostôme y traite aussi d'une partie de l'histoire de Joseph, réservant l'autre pour l'homélie soixante-unième. Les circonstances sur lesquelles il insiste le plus sont la haine irréconciliable que ses frères lui portaient, et l'amitié fraternelle qu'il avait pour eux. Il remarque que Joseph a été la figure de Jésus-Christ; si ses frères ne lui ôtèrent pas la vie comme les Juifs l'ôtèrent à Jésus-Christ, c'est qu'il fallait que la figure n'allât pas aussi loin que la vérité. En parlant du conseil pris par ses frères de le vendre, il dit : « Celui qui se livre au péché et qui projette de faire quelque mauvaise action, est tellement entraîné par ses mauvaises pensées, qu'il ne fait pas attention à cet œil toujours ouvert qui ne s'endort jamais; il ne respecte ni le sang, ni la nature, rien n'est capable de l'attendrir ou de lui donner de la compassion. Dans la soixante-deuxième homélie, après avoir traité assez au long ce qui se passa entre Judas et Thamar, il reprend l'histoire de Joseph, et s'attache surtout à relever sa chasteté, reconnaissant néanmoins comme une chose certaine que ce jeune

582, 591 et 607.

homme n'aurait jamais remporté la victoire sur la femme impudique qui attentait à sa pureté, si la main de Dieu ne l'eût soutenu. Il conseille à tous ceux qui se trouvent assaillis par les mouvements de la concupiscence, de se dire, comme Joseph disait à la femme de Putiphar : *Comment pourrais-je commettre un si grand crime et pécher contre mon Dieu!* Il faut donc promptement recourir à ce remède si l'on est épris de l'amour des plaisirs illicites, ou de l'amour désordonné de l'argent, ou de quelqu'autre passion criminelle. Après avoir remarqué dans la soixante-troisième homélie que Joseph, mis en prison par les intrigues de cette femme, ne se plaignit ni de la calomnie dont elle avait noirci son innocence, ni de l'indignation de son maître qui l'avait condamné sans l'entendre, il dit que nous devons apprendre, à l'exemple de ce saint homme, quand nous tombons dans quelque adversité, à ne point nous déchaîner contre ceux que nous croyons être les auteurs de nos maux, et à n'aiguiser point nos langues pour les accuser, mais à tâcher seulement de prouver notre innocence avec beaucoup de retenue et de douceur. Il loue sa modestie dans l'interprétation des songes arrivés soit à Pharaon, soit à ses officiers, la sagesse avec laquelle il éprouva ses frères, qui étaient venus en Egypte pour y acheter du blé, la libéralité et la douceur dont il usa à leur égard, et il finit la soixante-quatrième homélie par ces paroles : « Peut-on assez admirer la vertu de ce grand homme, qui accomplit par avance les maximes de la nouvelle loi et le précepte que Jésus-Christ donna à ses disciples, en disant : *Aimez vos ennemis, priez pour ceux qui vous persécutent.* Joseph alla encore au-delà de ce précepte; non-seulement il aima ceux qui avaient eu intention de le tuer, il tâcha même de leur persuader qu'ils n'avaient point eu intention de lui faire du mal. Ce n'est point vous qui m'avez fait cela, leur dit-il, c'est la Providence qui l'a permis de la sorte. »

Analyse des soixante-cinquième, soixante-sixième et soixante-septième homélies, pag. 620, 628 et 635.

4. Dans la soixante-cinquième, où est expliquée la suite de la même histoire, saint Chrysostôme fait remarquer la bonté de Dieu envers Jacob. « Dieu permit, dit-il, que Jacob fût informé de ce qui se passait, pour récompenser son serviteur des grands travaux qu'il avait soufferts et pour le consoler de ses afflictions. Il lui accorda même plus qu'il ne demandait : *Ne craignez point,* lui dit-il, *d'aller en Egypte,* voulant le rassurer sur la longueur du chemin qui lui donnait de l'inquiétude. Car Dieu surpasse nos demandes par sa libéralité et par sa miséricorde accoutumées. » Ici le saint évêque demande pourquoi l'Ecriture marque avec tant d'exactitude les personnes de la maison de Jacob qui vinrent en Egypte, et il répond : C'était pour vous faire ajouter foi à ses promesses, connaissant qu'un grand peuple était sorti de ce petit nombre de gens, suivant la prédiction du Seigneur. Joseph, en obligeant les Egyptiens de donner à Pharaon la cinquième partie du revenu de leurs terres, en excepta les terres des prêtres. A cette occasion saint Chrysostôme fait cette réflexion : « Apprenez de la vénération que ces peuples professaient pour les prêtres des idoles, à respecter les prêtres du Dieu vivant. S'ils croyaient relever le culte de leurs faux dieux par le respect qu'il rendaient aux prêtres, combien sont condamnables ceux qui déshonorent maintenant les ministres du Seigneur. Ignorez-vous que le respect que vous rendez aux prêtres se rapporte à Dieu? Ne regardez donc point la personne de celui que vous honorez; ce n'est pas à lui que se terminent vos respects : ils doivent passer jusqu'à Dieu dont il est le ministre, et c'est de Dieu que vous devez attendre toute votre récompense.» La soixante-sixième homélie regarde le serment que Jacob exigea de son fils Joseph, pour l'engager à emporter son corps hors de l'Egypte, et à le mettre dans le sépulcre de ses ancêtres. Selon saint Chrysostôme, ce patriarche en usa de la sorte afin de donner espérance à ses enfants, que tôt ou tard ils sortiraient de l'Egypte, pour retourner au pays de Chanaan, c'est-à-dire dans la terre promise. Il voyait, dit-il, des yeux de la foi les choses à venir. On ne doit donc pas, conclut-il, tirer en conséquence le soin pris par Jacob de sa sépulture; d'autant que, vivant avant l'avénement de Jésus-Christ, on ne peut exiger de lui une vertu aussi sublime que de ceux qui ont vécu depuis cet avénement. La privation des funérailles n'est pas un malheur pour des personnes vertueuses. La mort des justes en quel pays qu'elle arrive est précieuse devant Dieu, et celle des pécheurs est très-funeste, quoiqu'ils meurent dans leurs maisons et au milieu de leurs familles. Pour confirmer sa pensée, il rapporte la mort de plusieurs apôtres et de plusieurs martyrs, qui, ignominieuse en apparence, les a rendus néan-

moins célèbres dans tout le monde. Dans le reste de cette homélie, et dans la suivante, saint Chrysostôme explique les bénédictions que Jacob donna à ses enfants et à ceux de Joseph. A cette objection : Pourquoi Jacob qui avait désapprouvé ce que Siméon et Lévi avaient fait contre les Sichimites, donne néanmoins par préférence cette ville à Joseph ? Il répond : « Quoique Joseph eût désapprouvé cette entreprise, et bien qu'elle eût été exécutée par d'autres mains, cette ville néanmoins était tombée sous la puissance de Jacob. Car si le père est le maître de ses enfants, à plus forte raison peut-il disposer de ce que ses enfants possèdent, et en gratifier qui bon lui semble. » En expliquant la bénédiction donnée à Judas, il fait remarquer diverses circonstances figuratives du Messie, du mystère de sa croix et de sa sépulture ; il regarde comme une chose vraiment digne d'admiration, que le patriarche Jacob ait connu et prédit si distinctement ce qui devait arriver en particulier à chacun de ses enfants. D'après lui, Joseph, par une raison semblable à celle de Jacob, ordonna de transporter ses os hors de l'Egypte, et il le commanda encore dans la crainte que les Egyptiens, selon leur coutume, en considération des grands services qu'il avait rendus à l'Etat, ne le regardassent comme un dieu.

§ V.

Des huit discours de saint Chrysostôme sur la Genèse.

Ces discours ont été composés en 386.

1. Ce fut aussi pendant le carême que saint Chrysostôme prêcha les huit discours que nous avons de lui *sur la Genèse*. Il fit le premier à l'entrée de ce saint temps, lorsque l'on commençait à lire la Genèse, c'est-à-dire le lundi qui commençait les sept semaines que durait le carême à Antioche. On voit [1] par le commencement du second discours qu'il ne s'était pas encore beaucoup exercé dans le ministère de la prédication, et qu'il n'avait pas l'assurance qui se fait si bien remarquer dans les discours qu'il prêcha dans un âge plus avancé. « Vous m'avez inspiré tant de hardiesse, dit-il à ses auditeurs, que j'ose maintenant vous proposer des questions, car ce n'est point par la confiance que j'ai en mes propres forces, que j'ai hasardé cette entreprise ; je suis entré dans cette lice, me confiant en vos prières et en celles des prélats : telle est l'efficacité des prières de l'Eglise, que, quand nous serions plus muets que des pierres, elle rendrait notre langue plus légère qu'une plume. » Il y a donc toute apparence que c'était pour la première fois qu'il entreprenait d'expliquer l'Ecriture, et que c'était en la première année de sa prêtrise, c'est-à-dire en 385. On ne voit pas, en effet, que dans les homélies qu'il prêcha l'année suivante au sujet du renversement des statues, il se soit servi de pareils exordes. Il y parle avec feu, avec liberté et avec autorité. S'il en fait moins paraître dans les huit discours *sur la Genèse*, ils ne laissent point d'être très-éloquents ; on y voit cette heureuse facilité de s'exprimer et cette abondance de paroles et de pensées qui lui étaient naturelles. Le quatrième, en particulier, contient une preuve bien sensible du don qu'il avait de parler sur-le-champ. Comme la nuit approchait, un des officiers de l'église alluma les lampes [2] ; plusieurs des assistants ayant détourné les yeux pour voir ce que faisait cet homme, saint Chrysostôme les reprit de cette indolence, et parla sur ce sujet, comme s'il s'y fût préparé. Au reste, ces huit discours *sur la Genèse* ont une très-grande conformité avec les homélies que saint Chrysostôme fit depuis *sur l'Ouvrage des six jours*. Ce sont souvent les mêmes pensées, les mêmes expressions, les mêmes réflexions, les mêmes comparaisons, en sorte que nous pouvons nous dispenser d'en donner l'analyse avec étendue.

Analyse du premier discours.

2. Dans le premier qui a pour titre *du Jeûne et de l'Aumône*, il dit : « Comme le printemps est agréable aux laboureurs et aux matelots, parce que ceux-là prennent plaisir à voir la terre peinte d'une infinité de couleurs différentes, et parce que ceux-ci peuvent confier avec plus de sûreté leurs vaisseaux à la mer ; de même aussi le printemps du jeûne nous apporte la joie, car les flots des pensées charnelles et de la concupiscence sont moins agités, et si l'on ne nous prépare pas des couronnes de fleurs, on nous prépare des trésors de grâce. » Venant ensuite aux premières paroles de la Genèse que l'on avait lues, il dit : « La vue de la beauté et de la grandeur des créatures, nous apprend non-seulement à connaître celui qui les a créées au commencement, mais encore à l'adorer, en sorte que

[1] Tom. IV, pag. 645 et suiv.

[2] Tom. IV, pag. 662.

si les gentils avaient eu une connaissance plus parfaite de la créature, ils ne l'auraient pas adorée préférablement au Créateur. C'est encore faute d'avoir bien connu la nature des êtres créés, que les manichéens se sont égarés dans leur étonnement. Car comment auraient-ils osé avancer que la créature est coéternelle à Dieu, s'ils eussent fait réflexion qu'elle est sujette à la corruption? » Il fait admirer la bonté de Dieu, qui, pour instruire les hommes, leur a transmis le livre de la Genèse, voulant nous parler dans ce livre comme par des lettres qu'il nous a envoyées par le ministère de Moïse. S'il n'a parlé d'abord que du ciel, de la terre, de la mer et des autres créatures visibles, et non des anges ou des archanges, ç'a été pour s'accommoder à la faiblesse et à la grossièreté des Juifs qui vivaient dans le même temps que Moïse. Il n'était pas à propos de les conduire alors par une voie plus relevée à la connaissance du Créateur. Saint Paul suivit la même méthode en instruisant les Athéniens. Ceux qui ne concevaient pas comment il était possible que quelque chose ait été fait de rien, saint Chrysostôme les prie de lui expliquer comment les créatures ont été tirées de la matière. « Nous mangeons du pain, ajoute-t-il, et ce pain se change en notre substance et sert à conserver notre vie. Dites-moi, je vous prie, comment il est possible que la nature du pain se convertisse en sang, en flegme, en fiel, en d'autres humeurs? La substance du pain est épaisse et grossière; la substance de ces humeurs est déliée et liquide. » Comme ces changements sont au-dessus de l'intelligence humaine, il en conclut que nous devons nous arrêter à ce que Dieu nous enseigne touchant la création, sans vouloir en approfondir la manière. Il demande pourquoi Dieu qui avait d'abord fait le ciel avec toutes ses perfections, ne perfectionna la terre que peu à peu. « C'est, répond-il, afin de nous donner à entendre qu'elle a eu besoin elle-même du secours du Créateur pour être mise dans sa perfection. » Il finit ce discours en exhortant ses auditeurs à glorifier Dieu par les œuvres de miséricorde, et leur donne pour modèle l'évêque Flavien qui était présent, dont la maison était toujours ouverte aux étrangers et aux passants, comme si ses ancêtres la lui avaient laissée uniquement pour cela.

Analyse du deuxième discours, p. 651.

3. Il examine dans le second discours pourquoi Dieu, en créant le soleil, la lune et le ciel, se servit de cette expression : *Qu'il se fasse,* et qu'en créant l'homme, il dit : *Faisons.* « Ce n'est pas, dit-il, que Dieu ait pris conseil pour créer l'homme; c'est une figure dont il se sert pour marquer l'honneur qu'il voulait faire à l'homme qu'il allait créer. L'homme, ajoute-t-il, n'a été formé qu'après le ciel et la terre, comme un roi n'entre dans une ville que précédé de ses généraux, de ses officiers et de ses gardes. Il montre, contre les juifs, que ces paroles : *Faisons l'homme,* ne s'adressent point aux anges ni aux archanges, à qui il n'appartient point de créer, mais au Fils unique de Dieu, et que la conformité dont il est question dans ces mots : *Faisons l'homme à notre image et à notre ressemblance,* doit s'entendre dans l'homme du pouvoir qu'il a reçu de commander aux poissons de la mer et aux animaux de la terre. Il dit contre les anthropomorphites : « Comment serait-il possible que Dieu eût une figure humaine, puisque saint Paul nous assure que l'esprit de l'homme ne peut se former une juste idée de l'essence de Dieu ni la concevoir? et cependant nous pouvons aisément nous former une idée de notre figure extérieure. »

Analyse du troisième discours, p. 6…

4. Le troisième discours est une suite du précédent. Saint Chrysostôme y répète que la ressemblance que nous avons avec Dieu doit nous porter à imiter les vertus, la douceur et la bonté de Dieu, comme le Sauveur du monde nous y exhorte en disant : *Soyez semblables à mon Père qui est dans le ciel.* A ceux qui ne trouvaient pas possible de vaincre leurs passions, il répond que l'on peut bien apprivoiser des lions. « La raison, ajoute-t-il, règle notre âme, la crainte de Dieu y est imprimée, il y a plusieurs preuves qu'il nous assiste et nous protége : n'apportons donc ni excuses ni prétextes; il ne dépend que de nous de devenir doux et traitables. » Les païens accusaient de fausseté ce que l'Écriture dit de l'autorité donnée à Adam sur les animaux. Saint Chrysostôme leur répond : « Dieu n'a pas privé entièrement l'homme de l'autorité qu'il avait sur les bêtes; il n'en a voulu soustraire que les animaux qui ne sont pas d'une grande utilité pour le soulagement de la vie; tandis que l'homme a été en bonne intelligence avec Dieu, il a été redoutable aux bêtes même les plus féroces, et si ensuite elles lui ont paru redoutables, c'est que le péché l'a fait déchoir de l'empire qu'il avait sur elles, étant parfaitement juste qu'après avoir

Matth. v, …

offensé son Dieu, il tremblât devant les moindres de ses créatures. »

Analyse du quatrième discours, pag. [illegible].

5. Dans le quatrième, qui fut fait le lendemain du précédent, saint Chrysostôme continue à parler des suites funestes du péché, entre lesquelles il met trois espèces de servitudes. La première est celle qui soumet la femme à l'autorité de son mari, à qui auparavant elle était égale en dignité. La seconde est celle de Chanaan à ses frères. La troisième est la dépendance où sont les hommes sous l'autorité des princes et des magistrats. Il en ajoute une quatrième, qui est la soumission que les enfants doivent à ceux qui leur ont donné la vie; mais il convient que cette dernière servitude ne tire point son origine du péché, mais qu'elle soit fondée sur la nature. Il soutient même qu'il est en notre pouvoir de nous délivrer de toutes les servitudes qui sont les effets du péché, et il le prouve par divers endroits de l'Ecriture, où il est dit que celui qui vit dans la pratique de la vertu n'a besoin ni de princes, ni de magistrats, et que les gens de bien n'ont nul besoin des lois.

Analyse du cinquième discours, pag. [illegible].

6. Il continua la même matière le lendemain, et fit voir que c'était à tort que les hommes se plaignaient d'être punis pour les péchés des autres, puisqu'ils avaient encore plus mérité ces punitions par leurs péchés personnels. « Eve, dit-il, a péché en mangeant du fruit défendu ; mais ne commettez-vous pas vous-mêmes des crimes plus griefs que le sien? » Il confirme ce qu'il avait dit dans le discours précédent, que la vertu nous rétablit en un sens dans notre ancienne liberté, et prouve par l'exemple des trois enfants d'Israël jetés par ordre de Nabuchodonosor dans la fournaise, que quand on serait au milieu des chaînes, banni, étranger, esclave, captif, on est au-dessus de tous les rois, pourvu que l'on ait de la vertu. En parlant des femmes, il leur dit que si elles veulent, non-seulement elles égaleront la gloire de leurs maris, mais même celle des anges, car elles ont le pouvoir d'acquérir la vie immortelle et une plénitude de toute sorte de biens. On trouve encore cette réflexion : « Si la révolte d'Adam nous a condamnés à une vie pénible et laborieuse, Jésus-Christ nous en a promis une exempte de chagrin, de tristesse et de peine.» La fin de ce discours est une exhortation très-vive sur l'aumône, où l'on peut remarquer ce qui suit : « J'ai entendu plusieurs personnes me dire qu'ayant refusé pendant le jour l'aumône à quelque pauvre, ce même pauvre leur apparaissait pendant la nuit, leur liait les mains avec des cordes et leur faisait souffrir toute sorte de maux. Il est vrai que tout cela se fait en songe, et que cette peine n'est que temporelle et passagère. Mais n'avons-nous pas lieu d'appréhender qu'après avoir méprisé ce pauvre, après l'avoir abandonné à sa misère sans être touchés de ses cris et de ses pleurs, nous ne le voyions quelque jour dans le sein d'Abraham comme un autre Lazare, et que notre destinée ne soit pareille à celle du mauvais riche qui refusa de le soulager dans ses besoins? »

Analyse des sixième, septième et huitième discours, pag. 670 et suiv.

7. Saint Chrysostôme enseigne dans le sixième discours qu'Adam avait la connaissance du bien et du mal avant de manger du fruit de l'arbre auquel l'Ecriture donne ce nom. «En effet, dit-il, si Adam n'avait connu ni le bien, ni le mal, comment aurait-il pu recevoir une loi? On ne fait point de loi à un homme qui ne saurait discerner le bien d'avec le mal, ni quand il viole ou qu'il accomplit la loi. Si donc cet arbre fut appelé l'arbre de la science du bien et du mal, c'est que, quoiqu'Adam sût, avant d'avoir mangé du fruit de cet arbre, que l'obéissance était un bien et la désobéissance un mal, il le connut encore bien plus clairement lorsqu'il fut chassé du paradis, après avoir mangé du fruit défendu. C'est la coutume constante de la sainte Ecriture de nommer et de désigner les lieux et les temps par quelques circonstances remarquables, qui sont arrivées dans ces mêmes lieux et dans ces mêmes temps. Ainsi il est dit que Jacob vit Dieu, et qu'il appela le lieu où il avait eu cette vision, *l'Image de Dieu;* non que ce lieu représentât Dieu, mais parce que le patriarche y avait vu Dieu, autant qu'il est possible à un homme mortel de le voir.» Saint Chrysostôme passe de l'arbre de la science qui a occasionné la perte de l'homme, à celui de la croix qui l'a sauvé, et s'arrête surtout à relever la miséricorde de Jésus-Christ par celle qu'il fit au bon larron : « La porte du paradis lui a été ouverte avant que les Apôtres y soient entrés, et un si grand bien n'a été l'effet ni la récompense de sa vertu, mais une pure faveur de Dieu. Qu'avait-il dit? qu'avait-il fait? avait-il jeûné, avait-il pleuré? s'était-il mortifié, avait-il fait une longue pénitence? Nullement : il a été sauvé sur la croix même, après avoir été condamné à mort, et il est passé du supplice au salut. Mais celui qui

connaissait le fond de son cœur, prit moins garde à ses paroles qu'à la disposition et au sentiment de son cœur. » Les manichéens prétendaient en conclure que le partage des bons et des méchants est déjà fait, et que la résurrection sera inutile. Car, disent-ils, si le voleur a été récompensé dès le jour même de sa mort, et si son corps n'a pas encore été ressuscité, il n'est pas besoin de résurrection. Saint Chrysostôme répond : L'âme seule du bon larron est entrée en paradis; mais son corps, qui a eu part aux peines et aux souffrances, mérite aussi d'avoir part à la gloire, ce qui ne se peut faire sans la résurrection.

Le lendemain, l'évêque Flavien, accompagné de plusieurs prélats, vint pour entendre le huitième discours, et saint Chrysostôme fit en leur présence une récapitulation de ce qu'il avait dit touchant l'arbre de la science du bien et du mal; après quoi il entreprit de répondre aux objections de certains hérétiques qui accusaient Dieu d'avoir été cause du péché d'Adam, en lui défendant de toucher au fruit de l'arbre de la science. Il fait voir par divers endroits de l'Ecriture, que les lois données à l'homme par Dieu sont un moyen propre à le soutenir, qu'elles sont un flambeau pour l'éclairer, et la vie même. Si les Juifs ont été préférés aux autres nations, c'est en ce que Dieu les a faits dépositaires de ses lois; une preuve qu'Adam est tombé par sa faute, c'est que plusieurs de ceux qui ont reçu la loi ne l'ont point violée, et qu'il y en a même qui ont pratiqué des choses qui n'étaient point commandées.

Analyse du neuvième discours sur la Genèse, pag. 687.

8. A la suite de ces huit discours *sur la Genèse,* on en a placé un qui n'est point du même temps que les précédents, et qui n'y a pas d'autre rapport, si ce n'est qu'il explique quelques endroits du même livre. L'exorde en est fort long. Saint Chrysostôme y donne des louanges à ceux qui, assidus aux instructions, témoignaient du zèle contre ceux qui y manquaient; mais il veut que leur zèle soit accompagné de charité, de compassion et de tendresse; un zèle qui n'est mêlé d'aucune douceur, dit-il, ressemble à l'envie et à la jalousie. Il remarque que dans les derniers discours il avait fait quelque réflexion sur le nom de l'Apôtre, qui se nommait d'abord Saul, et qui fut appelé Paul dans la suite. Jésus-Christ fit aussi un changement dans le nom de saint Pierre, qui s'appelait auparavant Simon, et dans les noms des deux fils de Zébédée, Jean et Jacques, qui furent appelés les enfants du tonnerre. Abraham avait aussi souffert quelque changement dans son nom, car il s'appelait autrefois Abram. C'est surtout du changement de nom de ce patriarche que saint Chrysostôme traite dans ce discours. Le nom d'Abraham est un nom purement hébreu, et il signifie *passant;* ce nom lui fut donné, parce qu'étant né au delà de l'Euphrate, aux environs de Babylone, il devait passer ce fleuve par les ordres de Dieu, pour venir dans la Palestine. A cette occasion, saint Chrysostôme rapporte une partie des grandes actions de ce patriarche, et le loue en particulier de ce que les promesses que Dieu lui avait faites n'ayant pour objet qu'une patrie et des biens temporels, il avait cherché par la foi une patrie purement spirituelle, c'est-à-dire, la Jérusalem céleste, et des biens purement spirituels. On pouvait demander à saint Chrysostôme comment les parents du patriarche qui étaient idolâtres, avaient pu donner ainsi à leur fils un nom prophétique; mais il prévient cette objection, en disant qu'ils le firent par l'inspiration de Dieu, qui se servit d'une bouche infidèle pour imposer à cet enfant un nom qui renfermait l'histoire de l'avenir; que Dieu donna la même vertu au faux prophète Balaam, lorsqu'il l'obligea de prédire l'avenir. L'exemple d'Abraham nous fait voir, continue-t-il, que ce n'est nullement un crime d'être né d'un père impie; mais c'en est un d'imiter l'impiété de son père : ce qu'il prouve encore par l'exemple de Timothée qui eut un père d'une vie déréglée, et par celui de Noé dont le père, qui était Lamech, n'était point agréable à Dieu. Cependant, ajoute-t-il, Lamech, tout déréglé qu'il était, imposa à son fils un nom qui renfermait l'idée des principaux événements de l'avenir, c'est-à-dire le nom de Noé qui en hébreu signifie *repos*, nom qui eut son événement lors du déluge qui ayant mis fin à tous les désordres et à toutes les iniquités des hommes, procura au monde à cet égard une espèce de repos.

§ VI.

Des homélies de saint Chrysostôme sur Anne, sur Saül et sur David.

Ces homélies ont été faites en 387.

1. Saint Chrysostôme nous marque lui-même dans la première des homélies *sur Anne* en quel temps il les composa. « Vous

avez [1] peut-être oublié, dit-il, que nous avons traité en ce temps-là plusieurs matières importantes : car notre père étant de retour de ce long voyage, il a fallu faire l'abrégé et une récapitulation de tout ce qui s'était passé durant son absence; il a fallu disputer contre les gentils, pour confirmer dans la foi ceux des infidèles que la violence de la calamité avait obligés d'embrasser un meilleur genre de vie, et qui avaient renoncé aux erreurs du paganisme pour se ranger parmi nous; il a fallu les instruire et leur montrer de quelles épaisses ténèbres ils avaient été délivrés pour jouir de la lumière de la vérité. Après cela nous avons célébré pendant plusieurs jours les fêtes des martyrs, et il n'eût pas été convenable au temps, lorsque nous étions auprès des châsses des martyrs, de nous en retirer sans leur avoir donné les louanges qui leur étaient dues. Nous vous avons fait ensuite une exhortation pour vous abstenir des jurements; car toute la ville étant remplie d'une foule de gens de la campagne, nous avons cru être obligé de les instruire sur cette matière avant de les renvoyer. » Le voyage de Flavien dont parle ici saint Chrysostôme, est celui que ce saint évêque fit à Constantinople en 387, et dont il ne revint que sur la fin du carême de la même année, après avoir obtenu le pardon de la ville d'Antioche. Le discours dans lequel ce Père dit avoir fait une récapitulation de ce qui s'était passé pendant l'absence de Flavien, est celui qu'il prononça le jour de Pâques de la même année, et qui commence par ces paroles : « Béni soit Dieu, » etc. Il lui fallut plusieurs jours pour disputer contre les gentils et pour les confirmer dans la foi, et il en employa sans doute encore plusieurs pour faire des discours en l'honneur des martyrs, et pour exhorter les gens de la campagne à s'abstenir du jurement; en sorte qu'il ne put guère avant le cinquième dimanche d'après Pâques commencer les discours *sur Anne,* qui sont au nombre de cinq. Les trois homélies suivantes qui sont intitulées *de David et de Saül,* furent faites la même année que les précédentes, comme on le voit par ce qui est dit dans la première : « En vous [2] entretenant dernièrement sur la parabole des dix deniers et sur celui qui devait dix mille talents, je vous montrai combien c'était un grand mal de se ressouvenir des injures [3]. » Or saint Chrysostôme traita cette matière en l'année 387, comme on l'a dit ailleurs.

Analyse des deux premières homélies sur Anne, tom. IV, pag. 699 et 711.

2. Saint Chrysostôme, après avoir donné dans cette homélie le précis de plusieurs discours qu'il avait faits quelque temps auparavant, y traite une nouvelle matière, et entreprend d'y prouver que l'amour que Dieu porte aux hommes n'est pas moindre que celui des pères envers leurs enfants. Il y traite aussi de la Providence, et de l'obligation où sont les pères et mères de veiller sur la conduite de leurs enfants. Dieu a voulu que l'amour des pères envers leurs enfants fût fondé sur la nature et sur la vertu tout ensemble, afin qu'ils pardonnassent à leurs enfants par un sentiment naturel, quand ils font des fautes légères; mais qu'ils les punissent sévèrement quand ils commettent des crimes, de crainte que leur indulgence ne fût une occasion de plus grands dérangements. La récompense que Dieu propose à ceux qui prennent soin de l'éducation de leurs enfants regarde non-seulement les hommes, mais encore les femmes, et il en est de même des châtiments dont il menace ceux qui les laissent vivre dans le désordre. Il y a même une obligation plus étroite à cet égard pour les femmes, parce qu'étant exemptes des embarras que causent aux hommes les longs voyages, les soins du barreau et des affaires, elles jouissent d'un plus grand loisir, et peuvent donner plus de temps et plus de soin à l'éducation de leurs enfants. « C'est ainsi, ajoute saint Chrysostôme, qu'en usaient les femmes des premiers siècles; elles ne se reposaient pas entièrement sur leurs maris du soin d'élever leur famille et de porter leurs enfants à la vertu. » Il en donne pour preuve Anne, femme d'Elcana et mère de Samuel, dont il rapporte l'histoire telle que nous la lisons dans le premier livre des Rois. Il s'arrête surtout à la patience avec laquelle elle souffrit les insultes de Phénenna, à son assiduité à la prière, à sa confiance en Dieu, et au soin qu'elle eut de l'éducation de l'enfant que Dieu lui avait accordé.

Première homélie, pag. 699.

Deuxième homélie.

Il continue dans la seconde homélie, qui fut faite le lendemain de la précédente, à faire l'éloge de la foi d'Anne, de sa modération, de sa sagesse, de sa soumission et de sa patience. « Dieu accepta l'enfant qu'elle lui consacra, suivant la promesse qu'elle lui en avait faite en le demandant, et Dieu, pour la ré-

[1] Tom. IV, pag. 701. — [2] Tom. IV, pag. 748.

[3] Voyez la première homélie du IIIe tome.

compenser avec usure lui donna jusqu'à sept enfants. On gagne toujours dans le commerce que l'on a avec Dieu; il ne se contente pas de donner un profit médiocre par-dessus le prix de la somme qu'on lui confie, il veut que l'on fasse des gains immenses quand on négocie avec lui. » L'historien sacré dit que Anne pria longtemps, et comme sa prière néanmoins ne consiste qu'en deux ou trois paroles, saint Chrysostôme, pour lever cette contrariété apparente, dit qu'Anne prononça souvent les mêmes paroles sans se lasser, et que par là elle pria longtemps. Il explique de même le précepte de Jésus-Christ, qu'il faut prier toujours. « On peut prier longtemps, dit-il, sans se servir d'une grande multitude de paroles: il n'y a qu'à réitérer souvent la même parole. Ce n'est pas même la langue ni le son de la voix qui donnent le mérite à la prière, c'est la ferveur de l'esprit. Moïse ne prononçait aucune parole, toutefois Dieu lui disait : *Pourquoi criez-vous vers moi?* » La manière pleine de retenue et de sagesse dont Anne souffrit les reproches injurieux du serviteur d'Héli, la modération de David et de plusieurs rois envers ceux qui les outrageaient, servent à saint Chrysostôme pour montrer que la patience avec laquelle on supporte les adversités et les outrages est une occasion de mérite, et que Dieu comble de gloire ceux qui les souffrent avec courage. Le respect que David témoigna à Saül dans le temps même où ce dernier prince cherchait à le tuer, apprend, dit-il, à respecter encore plus les prêtres, dont la dignité est infiniment plus grande que celle des rois. « N'examinez point, ajoute-t-il, la vie du prêtre; si vous connaissez ses défauts, vous devez les excuser. David, qui connaissait parfaitement tout ce que Saül avait fait, respecta sa dignité et l'empire que Dieu lui avait donné sur ses sujets. » Sur ce qui est dit d'Anne, qu'elle se leva après avoir bu et mangé, et se présenta devant le Seigneur, saint Chrysostôme fait cette observation : « Cette sainte femme nous apprend par son exemple à prier après le repas; l'intention que l'on a de prier aussitôt que le repas sera fini, est une espèce de frein qui retient l'âme dans la sobriété; cette réserve attire des bénédictions sur l'âme et sur le corps; un repas commencé et fini par la prière sera toujours régulier et une source féconde de biens; puisque nos domestiques nous remercient quand nous leur faisons part de ce qui est servi sur la table, nous devons à plus forte raison être sensibles aux bienfaits que nous recevons de la part de Dieu; s'il arrive que l'on soit sorti de table le cerveau embarrassé de la fumée des vins et des viandes, on ne doit pas laisser de prier et d'entretenir toujours cette bonne coutume; si nous prions un jour en cet état, le lendemain nous nous corrigerons. »

Analyse des troisième et quatrième homélies, pag. 721 et 729.

3. Il continue dans la troisième l'éloge d'Anne et de ses vertus, et s'arrêtant au soin qu'elle eut de l'éducation de son fils, à la reconnaissance qu'elle témoigna à Dieu de le lui avoir accordé, à l'attention qu'elle eut de le mener dans la maison du Seigneur aussitôt qu'elle l'eut sevré, pour l'offrir à Dieu, suivant le vœu qu'elle en avait fait, il exhorte les pères et mères à consacrer leurs enfants au service du Seigneur et à les mettre dès leur enfance dans les écoles de la doctrine céleste.

Dans la quatrième, il explique ces paroles d'Anne : *Mon Dieu m'a comblée de gloire*, etc. « La gloire qui vient de Dieu, dit-il, n'est point fragile ni sujette au changement; elle est stable et éclatante; au contraire, celle qui vient des hommes se ressent de la bassesse et de la faiblesse de son origine : elle se détruit aisément, elle est d'une durée fort courte. Tout ce qu'ont fait les rois, les empereurs et les princes pour éterniser leur mémoire, n'a pu empêcher que leurs noms ne soient demeurés ensevelis dans un profond oubli : mais le nom d'Anne est devenu célèbre par tout le monde. » Saint Chrysostôme se plaint au commencement de cette homélie de ce que, à mesure qu'on s'éloignait de la fête de Pâques, le nombre de ceux qui venaient à l'église diminuait de plus en plus, bien qu'on ne s'assemblât alors qu'une fois la semaine. Comme on autorisait cette conduite de divers prétextes, en particulier de la pauvreté et de la nécessité où l'on était de gagner de quoi vivre. « Vous verrez, répond-il, dans trois jours, combien les excuses de ces personnes sont vaines, sans que je me mette en peine de le prouver; alors toute la ville accourra en foule au cirque, les maisons et les places publiques seront désertées à cause de ces spectacles; mais les places mêmes principales de l'église ne seront pas remplies. » Sur la fin, il traite de la prière. « Quelqu'embarrassé, dit-il, que l'on soit d'affaires domestiques, on peut passer en prière trois heures de la journée et se

trouver souvent à l'église ; la chose est plus facile que l'on ne pense : car, bien que l'on n'ait pas la commodité de venir à l'église, on peut prier dans le barreau ou en tout autre lieu, cet exercice ayant plus besoin de la pensée que de la voix, et de l'action de l'esprit que de l'extension des mains. Anne ne fut pas tant exaucée pour le grand bruit qu'elle fit, que par les gémissements intérieurs de son cœur. Gémissez, rappelez à votre souvenir tous vos péchés, jetez les yeux au ciel, dites intérieurement : Seigneur, ayez pitié de moi ; et voilà votre prière faite. Sous la loi ancienne, il fallait se transporter dans le temple pour prier, acheter une tourterelle, porter avec soi du bois et un couteau à la main, approcher de l'autel, et observer plusieurs autres préceptes. A présent, toutes ces cérémonies sont inutiles ; en quelque lieu que vous soyez, vous trouvez un autel, une victime, un couteau, vous êtes vous-mêmes l'autel, le prêtre et la victime. Si vous faites tout ce qui dépend de vous, ni le lieu ni le temps ne vous empêcheront point de prier, sans qu'il soit besoin de fléchir les genoux, ni de vous frapper la poitrine, ni d'élever les mains au ciel : pourvu que vous ayez de la ferveur dans l'esprit, votre prière sera parfaite. Saint Paul priait couché et étendu dans un cachot, et par la ferveur de sa prière, il fit trembler la prison et en ébranla les fondements. Le roi Ezéchias, couché dans son lit et le visage tourné vers la muraille, pria Dieu avec tant d'ardeur et d'humilité, qu'il fit révoquer la sentence portée contre lui. Le bon larron, sans être à genoux devant un oratoire, mais attaché à une croix, se rendit digne du royaume du ciel avec deux ou trois paroles. »

Analyse de la cinquième homélie, pag. 759.

4. La cinquième homélie ne fut faite qu'après la fête de la Pentecôte, la précédente l'avait été quelques jours auparavant. Saint Chrysostôme crut devoir interrompre l'éloge d'Anne pour traiter des grâces que nous avons reçues en ce saint jour. Quoique cette fête fût passée lorsqu'il prononça cette homélie, il dit à ses auditeurs qu'ils pouvaient encore, comme au jour de cette solennité, approcher des sacrements, pratiquer d'autres œuvres spirituelles, comme de prier, d'écouter la sainte doctrine, de recevoir la bénédiction et par là rendre tous les jours de leur vie autant de jours de fête. Ensuite il leur explique le second et le troisième verset du cantique d'Anne, remarquant qu'elle ne s'y élève point contre Phénenna, qu'elle met toute sa joie dans le salut qu'elle a reçu de Dieu, qu'elle loue l'équité adorable de ses jugements, sans examiner les bienfaits qu'il fait aux autres, ni sans lui demander des raisons de sa conduite, comme font plusieurs qui s'érigent en juges des actions de Dieu. « S'ils voient, dit-il, quelqu'homme fort riche et un autre fort pauvre, ils ne cessent de murmurer contre la divine Providence. » Il réprime cette audace en faisant voir par une assez longue énumération les avantages qui sont communs aux riches et aux pauvres, et ceux que les pauvres ont au-dessus des riches, mettant au nombre de ces avantages la facilité où sont les pauvres de vaquer à leur salut, puisqu'ils sont exempts des inquiétudes et des soins que causent les richesses, et qu'ils ont moins d'occasions d'offenser Dieu que les riches.

Analyse des première, deuxième et troisième homélies sur Saül et David, pag. 748, 749 et 768.

5. Les trois homélies *sur David et sur Saül* ont pour matière diverses circonstances de l'histoire de ces deux rois, d'où saint Chrysostôme prend occasion d'établir plusieurs maximes de piété [1]. Il fait voir dans la première avec quelle patience nous devons supporter les mauvais traitements de nos ennemis, et avec quelle facilité nous devons leur pardonner. Pour en convaincre plus aisément, il propose l'exemple de David, prince qui, pour sa douceur, a mérité les éloges du Saint-Esprit, et qui, pour avoir vécu sous la loi ancienne, est d'autant plus admirable : « car ce n'est pas, dit ce Père, une chose fort rare et fort extraordinaire que ceux qui vivent sous la loi de Jésus-Christ répriment les mouvements de la colère, se pardonnent les affronts que leurs ennemis leur ont faits, et oublient les mauvais traitements qu'ils en ont reçus. Peut-on penser à se venger, après que Jésus-Christ est mort pour ses ennemis, après qu'il nous a pardonné avec tant de bonté tous nos crimes, après tous les préceptes qu'il nous fait dans l'Evangile de pardonner à ceux qui nous ont offensés ? » Pour mieux faire connaître jusqu'à quelle perfection David a porté cette vertu, saint Chrysostôme fait le détail des services que ce prince avait rendus à Saül, soit contre les Philistins, soit en d'autres occasions, où il s'exposa généreusement pour le service de ce roi ingrat

[1] Ces homélies ont été faites au mois de juin 387. (*L'éditeur.*)

et de la patrie, à tous les périls de la guerre. Ensuite il représente la douceur avec laquelle il le traita, lorsqu'il tomba entre ses mains dans la caverne d'Engaddi, s'étant contenté de couper un morceau de la robe de Saül, sans attenter à sa vie, quoiqu'il en eût une occasion favorable et que ceux qui l'accompagnaient l'en pressassent. « Peut-on, dit saint Chrysostôme, trouver un esprit plus doux et plus modéré? Non-seulement il pardonne à Saül, mais il cherche encore des raisons pour l'excuser. Il va plus loin, il lui donne le titre de christ et de roi, et l'appelle son Seigneur. En est-il ainsi de la plupart des hommes? A peine peuvent-ils se résoudre à appeler leurs ennemis par leur nom; ils leur en donnent d'autres qui renferment des reproches et qui les accusent de quelques vices ou de quelques défauts naturels. » Le peuple ayant extrêmement applaudi à ce que ce Père avait dit de la vertu de David, il continua la même matière en l'assemblée suivante, et y joignit ce que David dit aux soldats qui l'accompagnaient, pour les détourner du dessein qu'ils lui inspiraient de tuer Saül, et ce qu'il dit à ce prince après l'avoir laissé sortir de la caverne d'Engaddi. Il trouve cette victoire remportée par David en pardonnant à Saül, plus illustre que celle qu'il remporta en terrassant Goliath. David, en effet, dit-il, n'eut besoin que de sa fronde et d'une pierre pour vaincre le géant; mais, dans ce dernier combat, il eut besoin d'une grande prudence et de toute sa raison. Saint Chrysostôme insiste encore sur les larmes que David répandit lorsqu'il apprit la mort de Saül; et voyant que ses auditeurs, émus du récit de cette triste histoire, en répandaient aussi, il finit cette homélie par ces paroles: « C'est quelque chose de plus illustre de pardonnner à un ennemi, de lui sauver la vie, et de le pleurer après sa mort, que d'être revêtu de pourpre et de porter le diadème. »

Pag. 749.

768

La troisième homélie suivit de près la précédente. Comme il s'y était trouvé peu d'auditeurs, parce qu'ils avaient mieux aimé assister aux spectacles d'iniquité, il parla avec beaucoup de force dans cette troisième homélie contre les faux chrétiens, les menaçant de les chasser de l'Eglise, et il leur déclara qu'il ne leur était nullement permis de participer à la sainte table. Plusieurs s'excusèrent en disant que ce n'était point un si grand crime d'avoir assisté aux spectacles; mais saint Chrysostôme leur fait voir par des raisons très-solides, qu'il est presque impossible d'aller au théâtre et de n'y point commettre d'adultère spirituel. Il conjure donc ceux qui y avaient assisté de se disposer par la confession et par la pénitence à entendre la divine parole. Après cet exorde, qui est très-vif et très-pathétique, il reprend l'histoire dont il avait parlé dans les deux homélies précédentes, et s'étend sur la réponse que Saül fit à David, lorsqu'il lui montra le morceau qu'il avait coupé de sa robe: *Est-ce votre voix que j'entends, mon fils David?* «Quel changement se fit tout-à-coup dans le cœur de ce prince! Il dédaignait autrefois de parler à David et de l'appeler par quelque nom obligeant, il l'adopte aujourd'hui et le reconnaît pour son fils. La voix d'un saint et d'un homme de bien fait des effets merveilleux: elle apaise la fureur, elle renverse des ennemis redoutables, et a même le pouvoir de chasser les malins esprits. » Saint Chrysostôme prend de là occasion de condamner la sotte fierté de ceux qui, plus brutaux que les bêtes mêmes, croient se déshonorer en faisant les premières démarches et en saluant les premiers. Prévenir par ces sortes de devoirs officieux, c'est le moyen d'étouffer les anciennes inimitiés et de resserrer de plus en plus les nœuds de l'amitié. Il admire moins le miracle que fit Moïse en tirant de l'eau d'un rocher, que le miracle que fit David en tirant des yeux de Saül deux ruisseaux de larmes. « Moïse, à la vérité, fit une chose au-dessus de la nature; mais David changea le cœur et la volonté d'un homme endurci. Moïse frappa le rocher avec sa baguette, mais David toucha par ses paroles le cœur de son ennemi; il l'attendrit, il le rendit doux et traitable de fier et d'inhumain qu'il était. Rien de plus fort, de plus persuasif et de plus efficace que la douceur; *une parole douce,* dit le sage, *brise les os;* quelque dur, quelqu'intraitable, quelqu'inflexible que soit un homme, on peut amollir et vaincre sa dureté en le traitant doucement. » Pour nous engager à traiter notre ennemi avec douceur lorsqu'il se présente à nous, saint Chrysostôme nous conseille de tâcher de perdre sur-le-champ le souvenir des injures qu'il nous a dites ou des mauvais offices qu'il nous a rendus, ou du moins d'en rejeter la faute sur la malignité du démon. « Rappelez encore, ajoute-t-il, à votre mémoire toutes les paroles obligeantes qu'il a dites à votre avan-

tage et tous les bons offices qu'il vous a rendus autrefois. Ne lui reprochez point durement ses fautes, accusez-vous plutôt vous-même afin de l'obliger à se justifier : car si vous l'accusez il se roidira ; mais si vous l'excusez, votre douceur et votre humanité le toucheront ; alors il se condamnera lui-même de son propre mouvement. » Il relève beaucoup la candeur avec laquelle David promit à Saül d'avoir en considération ses enfants, les bons traitements qu'il fit à celui des fils de ce prince qui était boîteux et estropié ; et après avoir exhorté ses auditeurs à faire du bien aux enfants mêmes de leurs ennemis, pendant leur vie et après leur mort, il les assure qu'à cause de cette bonne œuvre ils seront eux-mêmes affranchis de tous leurs crimes à l'heure de la mort, et qu'ils passeront la vie dans une grande tranquillité, estimés et aimés de tout le monde. S'il arrivait que nos ennemis demeurassent insensibles à tout ce que nous aurions pu faire pour les gagner, alors leur haine implacable ne pourrait que nous être avantageuse, car s'ils nous ôtaient nos biens, nous en serions autant récompensés que si nous les eussions distribués aux pauvres, et s'ils attentaient à notre vie, notre patience nous tiendrait lieu du martyre [1].

ARTICLE IV.

DES OUVRAGES CONTENUS DANS LE TOME CINQUIÈME.

§ I.

Des Commentaires de saint Chrysostôme sur les Psaumes.

Du nombre des homélies sur les Psaumes. Elles ont été faites à Antioche.

1. Les commentaires de saint Chrysostôme *sur les Psaumes* ne sont pas tous venus jusqu'à nous. Ceux qui nous restent sont sur le psaume IIIe et les suivants jusqu'au XIIe ; sur le XLIe et le XLIIIe jusqu'au XLIXe ; sur le CVIIIe et les suivants jusqu'au CXVIIe, et depuis le CXIXe jusqu'au CLe, ce qui fait en tout cinquante-huit homélies ou discours *sur les Psaumes*. Photius, qui en parle [2], ne dit point s'ils ont été faits à Antioche ou à Constantinople : mais il conjecture, par l'élévation et les autres beautés qu'on y admire, comme dans ses commentaires *sur saint Paul,* que Saint Chrysostôme les a plutôt composés dans le loisir dont il jouissait à Antioche, que dans le tumulte des affaires qui l'occupèrent à Constantinople. Il eût été, en effet, bien difficile à ce saint docteur de trouver assez de loisir pendant les six années qu'il en fut évêque, pour composer un ouvrage aussi considérable que l'est l'explication de tout le Psautier ; car il ne se contente pas d'en expliquer simplement le texte, il y marque souvent les leçons de l'hébreu et des différents interprètes : ce qu'il n'a pu faire qu'après avoir comparé les textes originaux avec les versions que les Septante, Aquila et les autres interprètes en avaient faites. En outre, dans ces commentaires, il fait plusieurs fois mention des moines retirés sur les mantagnes, ce qu'on ne trouve dans aucun de ses discours faits à Constantinople, et ce qui se rencontre au contraire très-souvent dans ceux qu'il a prêchés à Antioche. C'est encore au peuple d'Antioche qu'il paraît s'adresser dans l'homélie *sur le Psaume* CX, lorsqu'il le prend à témoin des prodiges arrivés sous l'empire de Julien l'Apostat, et de la translation des reliques de saint Babylas, évêque de cette ville, et des miracles arrivés en cette occasion.

Psal. VI, p. 46.

Psal. CX, num. 4, pag. 271.

Elles ont été prêchées dans l'église.

2. Dans ces commentaires, comme dans tous les autres, saint Jean Chrysostôme, après avoir expliqué la lettre de l'Ecriture, en donne aussitôt une explication morale et en fait même comme son capital. En quelques endroits il semble parler à des personnes qui devaient lire et non écouter ce qu'il disait ; on verra néanmoins, si l'on y fait attention, qu'il s'adresse véritablement non à des lecteurs, mais à des auditeurs ; et pour se convaincre [3] qu'il a prêché dans l'église

Psal. XLVII, pag. 200.

[1] Le cardinal Maï, *Bibliotheca veterum Patrum,* tom. III, pag. 493, rapporte un fragment d'un troisième discours de saint Chrysostôme *sur les livres des Rois.* Saint Jean Damascène cite un fragment du même Père *sur le second livre des Rois.* Damasc., *Parallel.*, pag. 624. (*L'éditeur.*)

[2] Photius, *cod.* 173, pag. 388.

[3] *Oporteret quidem Scripturarum et historiarum adeo accuratam habere cognitionem, ut longiore ad earum doctrinam oratione non egeremus ; sed quoniam alii quidem in rebus sæcularibus occupati, alii vero seipsos socordiæ dedentes, ea non audierunt, necesse est paulo longiori uti oratione ; sed attendite diligenter.* Psal. VII, pag. 49. *Audite quotquot estis tardi ad eleemosynam. Audite qui vobis divitias servando diminuitis. Audite qui nihilo melius affecti estis quam qui sunt in somniis divites.* Psal. XLIII, pag. 146. *Vellem nunc adesse omnes Judæos et Gentiles, et hoc libro a Judæis accepto, psalmum ita legere... Sed sive adsunt, sive non, nos nostro officio fungamur et aggrediamur interpretationem.* Psal. XLIV, pag. 160. *Exsurgamus et animum intendamus. Psalmus enim de sublimibus ad-*

toutes les homélies que nous avons de lui *sur les Psaumes,* il suffit de lire celles qu'il a faites *sur les Psaumes* IV, VII, XLIII, XLIX, CIX, CXI, CXVII, CXIX, CXXXVII, CXL et CXLVIII[es]. Il est vrai qu'il y en a quelques-unes qui paraissent bien courtes pour une homélie, et d'autres trop longues pour avoir été prononcées de suite; mais le nombre en est petit, et on peut répondre que l'orateur s'est mesuré sur la longueur ou la brièveté des psaumes qu'il entreprenait d'expliquer, et que quelquefois il a expliqué deux psaumes dans un même discours. Cela est vraisemblable du CXVI[e], dont l'explication n'est point terminée par la glorification ordinaire.

Pag. 8, 49, 160, 228, 249, 317, 333, 405, 406 et 496.

On ne sait en quelle année elles furent faites. Leur utilité.

3. Il n'y a rien dans ces homélies qui puisse en fixer l'année. En expliquant le psaume CXIX[e], le Saint se plaint de l'infidélité des Barbares, ce qui peut avoir rapport aux maux que les Goths firent dans l'empire depuis l'an 377 [1]. Photius relève la netteté, la beauté et la pureté de style de ces homélies. Il en trouve les pensées élevées, les expressions bien choisies, la méthode régulière, les comparaisons naturelles, et dit que l'on y trouve tout ce qui peut faire paraître un discours [2]. Mais saint Chrysostôme n'y approfondit pas toujours toutes les difficultés que la lettre présente, s'attachant plus à celles qui étaient à la portée de ses auditeurs et qui pouvaient leur être de quelque utilité. Aussi ces homélies sont-elles très-propres pour former les mœurs; et on peut dire qu'il y donne d'excellentes règles pour la pratique de toutes les vertus, et qu'il y combat tous les vices à mesure que le texte des psaumes lui en donne occasion. Il se sert ordinairement du Psautier suivant l'édition des Septante, qui, dans l'Eglise d'Antioche, était divisé par versets et ne s'accordait pas toujours avec les autres exemplaires de la même édition. D'où vient qu'en quelques endroits, après avoir cité le texte suivant l'exemplaire qui était en son usage dans son Eglise, il remarque que dans d'autres exemplaires, les Septante lisaient autrement. Il cite aussi très-souvent les versions d'Aquila, de Symmaque et de Théodotion, et quelquefois le texte hébreu, mais écrit en lettres grecques, en la manière qu'on le lisait dans les *Hexaples* d'Origène; mais il ne décide pas ordinairement laquelle de ces versions est la meilleure, laissant cette discussion à ceux de ses auditeurs qui en seraient capables.

Psal. VII, verset 11, pag. 65.

Il en avait fait sur tout le Psautier.

4. Nous avons remarqué que la collection de ces homélies telle que nous l'avons, n'en renfermait que cinquante-huit, que la première était une explication du psaume III[e], et qu'il y avait un grand nombre de psaumes sur lesquels il ne nous en restait aucune. C'est ce qui ne laisse aucun lieu de douter que cette collection ne soit très-imparfaite, et qu'il n'y ait un grand nombre des homélies de ce Père *sur les Psaumes,* qui ne soit pas venu jusqu'à nous. Il remarque [3] lui-même dans l'explication du psaume CXL[e], qu'il a expliqué en son ordre le psaume LXII[e]. Mais nous n'avons plus ces explications. Il en est de même de celle du psaume LIX[e], que Photius avait vue. Ce même auteur en cite encore une *sur le Psaume* VIII[e], qui ne se trouve plus. De la manière qu'il compte ces homélies, il paraît que son recueil était plus considérable que le nôtre; car il ne marque pas qu'il y en manquât sur les deux premiers psaumes. On doute si l'homélie *sur le Psaume* III[e] est de saint Chrysostôme, parce que le style est fort différent du sien et que l'on y rencontre des expressions dures et dont il ne se sert point ailleurs. Elle a néanmoins été citée par [4] saint Jean Damascène, mais on ne la trouve point dans un ancien recueil, qui ne renferme que les véritables homélies de ce Père *sur les Psaumes*. Fron-

Pag. 427.

modum rebus agit, non uni soli hæresi, sed variis et disertis obsistens. Nam adversus judæos, adversus Paulum Samosatenum, adversus arianos... struit aciem. Arrectæ tibi sint aures. Judæos primum invadimus. Psal. CIX, pag. 249. *Nos autem, si vos vultis, a capite et ab initio totum psalmum persequamur, non a versu qui succinitur, sed ab ipso exordio expositionem incohantes.* Psal. CXVII, pag. 317. *De hoc apud vos sæpe disserui. Quocirca eo prætermisso, veniemus ad id, quod est proximum.* Psal. CXXXVII, pag. 405. *Hujus quidem psalmi verba pene omnes sciunt et per omnem ætatem perpetuo canunt. Quis sit autem sensus eorum quæ dicta sunt, nesciunt... Age ad ea quæ dicta sunt perscrutanda veniamus.* Psal. CXL, pag. 426. *Si ergo sis princeps, aut magistratum geras, benigno Deo age gratias, quod tantæ curæ et diligentiæ tibi data sit occasio. Si privatus, rursus age gratias, quod habeas qui tui curam gerat... Seu ad senectutem perveneris, seu sis juvenis, Deo age gratias,* etc. Psal. CXLVIII, pag. 496. *Neque enim in hac ecclesia ac concione stultam illam ambitionem honorisque cupiditatem patior, sed communem omnibus doctrinam propono.* Psal. XLVIII, p. 205.

[1] On doit rapporter ces homélies aux dernières années de saint Chrysostôme à Antioche. (*L'éditeur.*)

[2] Photius, *cod.* 173, pag. 388.

[3] Præfat. in tom. V oper. Chrysost., § 6.

[4] Joan. Damas., lib. III *de Imagin.*

ton-le-Duc l'a mise à la tête de celles qu'il a crues être indubitables, et on en a fait de même dans la nouvelle édition, quoiqu'on y prouve qu'elle n'est point de saint Chrysostôme.

§ II.

Analyse des homélies sur les Psaumes IIIe, IV, V, VI, VII, VIII, IX, X, XI *et* XIIes.

Analyse des homélies sur les psaumes IIIe et IVe, pag. 1 et 6.

1. L'auteur de l'homélie *sur le Psaume* IIIe fait voir dans la révolte d'Absalon contre David, son père, l'accomplissement de la prédiction que le prophète Nathan avait faite à ce roi, à la suite de son péché avec Bersabée et de la mort d'Urie, savoir, que Dieu lui susciterait des maux du milieu même de sa maison. En effet, comme le remarque cet auteur, le péché et la peine du péché ont une même source. Cet interprète s'étend beaucoup sur les guerres domestiques, et donne des leçons pour nous apprendre à souffrir patiemment les outrages de nos plus proches. Dans l'homélie *sur le Psaume* IVe, saint Chrysostôme fait cette observation : le Prophète, en disant : *Dieu m'a exaucé dans le temps que je l'invoquais*, nous apprend que Dieu n'attend point toujours la fin de nos prières pour nous accorder ce que nous lui demandons. « Mais aussi, continue-t-il, celui qui prie doit avoir, avant toute chose, une grande confiance qu'il obtiendra de Dieu ce qu'il lui demande. Il doit de plus, lorsqu'il se présente devant Dieu pour prier, avoir l'esprit détaché des choses du monde, le cœur contrit et les yeux baignés de larmes. Rien de tout ce qui ne regarde que cette vie ne doit être l'objet de ses prières, mais il doit désirer uniquement les biens futurs, ne prier que pour obtenir les biens spirituels, ne jamais souhaiter de mal à ses ennemis, oublier les injures qu'il en a reçues et bannir de son âme tout ce qui peut en troubler la tranquillité. » Saint Chrysostôme propose pour modèles de prières, celles du publicain et celles de Corneille le centenier. Mais il fait remarquer en même temps que nous devons, comme cet officier, joindre les bonnes œuvres à la prière, c'est-à-dire ne prier que conformément à la loi de Dieu et à ses préceptes. « Et quelles sont, ajoute-t-il, ces prières, sinon celles qui ne demandent à Dieu que ce qu'il lui convient de nous donner? » Sur ces paroles : *Mettez-vous en colère et ne péchez point*, il enseigne qu'il est quelquefois permis de se mettre en colère, et il cite à cet effet l'exemple de saint Paul qui s'indigna contre Elymas, et de saint Pierre qui en fit de même contre Sapphire. Selon ce Père, un mouvement de cette nature ne doit point proprement être appelé colère, mais plutôt un sentiment de sagesse chrétienne et un désir du bon ordre. Il donne le même nom à l'indignation qu'un père témoigne contre son fils, par le soin qu'il a de bien régler sa conduite. Il croit donc qu'il n'y a que celui qui veut se venger qui se mette en colere témérairement et injustement, car celui qui ne le fait que pour corriger son prochain, est véritablement doux et pacifique. En expliquant les paroles suivantes : *Soyez touchés de componction dans votre lit, de ce que vous aurez dit dans le secret de votre cœur,* il s'écrie : « C'est ce qu'il faut faire tous les jours; nous ne devons jamais nous endormir sans repasser dans notre esprit tout ce que nous avons fait dans le cours de la journée. Si nous en usons ainsi, nous serons plus retenus et plus éloignés de commettre le lendemain de pareilles fautes. Puisque nous ne laissons pas passer plus de deux jours sans compter avec celui qui fait nos dépenses, faisons-en de même pour nos propres actions ; demandons tous les soirs compte à notre âme; condamnons les pensées qui nous ont portés à pécher, et défendons-leur avec de rudes menaces de ne plus nous engager dans ces mêmes fautes. Si nous ne nous souvenons pas maintenant de nos péchés, ils nous seront un jour remis tous ensemble devant les yeux ; mais si nous les examinons à présent, nous en serons bientôt délivrés. » Par le sacrifice de justice que le Prophète nous exhorte à faire, saint Chrysostôme entend le sacrifice du cœur, qui n'a besoin ni d'argent, ni de couteau, ni d'autel, ni de feu pour être offert. « La pauvreté, dit-il, n'est point un obstacle à ce sacrifice : il ne dépend ni du lieu, ni de quelque autre chose extérieure que ce soit. Quelque part où l'on se trouve, on peut l'offrir à Dieu, puisque dans cette espèce de sacrifice nous sommes nous-mêmes le prêtre, l'autel, le couteau, l'hostie. Le Prophète, dans les versets suivants, préfère la joie du cœur et la paix à la possession de tous les biens temporels, parce qu'en effet, sans cette paix intérieure, quelque tranquillité dont un homme puisse jouir au-dehors, il sera toujours très-misérable. Les guerres des nations les plus barbares ne sont

jamais si cruelles que celles que nous font nos passions. Cette paix ne se trouve point dans la compagnie des méchants; on ne la rencontre que parmi les bons, dont le commerce sert beaucoup à réprimer le vice et à accroître la vertu.

Analyse de l'homélie sur les psaumes v^e vi et viies, p. 28, 39, 49.

2. Le psaume v^e, dont le titre est : *Pour celle qui obtient l'héritage*, nous apprend que cet héritage est Dieu même, et la terre des vivants figurée par la terre qui fut promise aux Israélites. L'héritière est l'Eglise et tous les membres qui composent le corps mystique de Jésus-Christ; les conditions pour parvenir à cet héritage sont de traiter les autres comme nous voulons être traités nous-mêmes, d'aimer le prochain comme nous-mêmes, de suivre Jésus-Christ, de porter sa croix, d'aimer nos ennemis et de pratiquer tous les autres préceptes qu'il nous a donnés dans l'Evangile; le temps auquel cet héritage doit nous écheoir n'est pas celui de la vie présente, mais de l'autre. Saint Chrysostôme fait admirer le soin de la providence de Dieu envers les hommes, en ce qu'il a voulu que les travaux fussent joints à la vie présente, afin que sa brièveté terminât bientôt leurs peines; et en ce qu'il a réservé les biens pour la vie future, afin que les récompenses ne fussent pas de moindre durée que l'éternité. Il relève l'exactitude avec laquelle le Prophète se présentait dès le matin devant Dieu pour le prier et lui rendre grâces : d'où il prend occasion de blâmer ceux qui ne pensent à prier qu'après avoir fait beaucoup d'ouvrages. Dieu ne choisit ses amis que parmi ceux qui pratiquent la vertu, sans avoir égard à leurs dignités ou à leurs qualités temporelles, soit qu'ils soient libres ou esclaves, rois ou de quelqu'autre condition que ce soit. En expliquant ces paroles : *Leur gosier est comme un sépulcre ouvert*, il dit que l'on peut les entendre de ceux qui répandent des dogmes pernicieux, ou dont les discours ne roulent que sur des matières déshonnêtes. Nous devons nous éloigner d'eux, ajoute ce Père, comme nous avons coutume d'ensevelir les corps au dehors des villes. Et comme le Prophète renvoie à Dieu le jugement des impies, et de ceux en particulier qui se servent de leur langue pour tromper, il dit que c'est le propre d'un homme pieux et sage de ne point chercher la vengeance de ses propres injures, mais d'être animé d'un grand zèle pour venger celles de Dieu. Il rend raison dans l'homélie *sur le Psaume* vi^e, pourquoi Dieu pardonne à un pécheur le crime qu'il punit dans un autre? « Les juifs, dit-il, péchèrent tous et adorèrent tous les idoles; les uns furent punis de mort, les autres obtinrent le pardon de leur péché. Dieu, dans le péché, n'a point seulement égard à l'action, mais à l'intention de celui qui l'a fait, au temps et au motif. Celui qui persévère dans le crime en est puni; celui qui se repent obtient le pardon. Caïn et Lamech étaient coupables du même crime : celui-ci a obtenu miséricorde, celui-là a été puni. » Voici les remèdes qu'il prescrit contre la concupiscence. « Les feux de la convoitise ne seraient point si ardents, si vous ne les attisiez et ne les initiiez vous-mêmes, si vous n'aviez la dangereuse curiosité de regarder toutes les beautés étrangères, si vous ne les alliez chercher dans les assemblées d'iniquité et jusque sur les théâtres, et si vous ne nourrissiez votre chair avec toute sorte de délicatesse et de délices. Cependant le seul retranchement de ces occasions dangereuses ne suffit point pour éteindre l'ardeur de ces flammes; il y faut joindre l'assiduité de la prière, la fréquentation des gens de bien, les jeûnes modérés, la frugalité de la table, l'exercice des bonnes œuvres, et surtout la crainte de Dieu, la pensée de ses jugements, des supplices intolérables qu'il destine aux pécheurs, et les promesses des biens qu'il prépare aux justes. » Sur ces paroles : *Je laverai toutes les nuits mon lit de mes pleurs* : « Que ceux-là écoutent, s'écrie saint Jean Chrysostôme, qui ont des lits magnifiques, et qu'ils considèrent que le lit de ce saint roi n'était orné ni d'or ni de pierreries, mais un lit lavé dans les larmes et où il passait toutes les nuits, non pas à se reposer, mais à pleurer ses péchés; donnant le jour aux affaires de l'Etat, il employait le repos de la nuit à pleurer ses péchés. Des larmes de cette nature éloignent d'un lit toutes les attaques du péché; quiconque en répand de sincères, compte pour rien toutes les choses du monde, délivre son cœur de toute attache à la terre et rend son âme plus brillante que le soleil; et ne vous imaginez pas que je n'adresse ces paroles qu'aux moines : c'est encore aux séculiers, et bien plutôt même aux gens du monde qu'aux religieux, puisqu'ils ont plus besoin des remèdes de la pénitence. » On apprend dans l'homélie *sur le Psaume* viie, de quelle manière on doit se comporter dans les diverses calamités de

cette vie, et la confiance que l'on doit avoir dans le secours de Dieu, quand les affaires sont douteuses et difficiles. On doit toujours regarder le vice comme méprisable, quoiqu'il ait toute la terre pour lui, et la vertu comme plus forte que tout le monde, quoiqu'elle soit seule, parce qu'elle a Dieu pour la soutenir. Il y a certaines prières que Dieu exauce, parce qu'elles en sont dignes, sont conformes à sa volonté et à sa loi, sont assidues et persévérantes, ne demandent rien de ce qui ne regarde que cette vie, mais seulement ce qui est utile au salut, et parce que celui qui prie fait de son côté tout ce qui dépend de lui. Telles furent les prières de Corneille le centenier, de la Chananée, de Salomon, du publicain. Il y a au contraire des prières que Dieu n'exauce pas, quand même elles viendraient de la part des justes, ce qu'ils demandent ne leur étant pas utile. C'est pour cela que Dieu n'exauça point saint Paul et qu'il lui dit : *Ma grâce vous suffit*. Il répondit de même à la prière que Moïse lui faisait d'entrer dans la terre promise : *Que cela vous suffise*. La persévérance dans le péché empêche encore l'effet de nos prières. C'est pourquoi Dieu disait à Jérémie : *Ne voyez-vous pas ce que fait ce peuple? Il n'a point quitté son impiété, et vous ne laissez pas de me prier toujours pour lui ; mais je ne vous exaucerai point*. Lorsque nous prions aussi pour attirer du mal sur nos ennemis, non-seulement Dieu ne nous exauce pas, mais nous irritons même sa colère contre nous. Si notre ennemi nous charge d'opprobres et de malédictions, bénissons-le et donnons-lui des louanges. Si, après cela, il conserve toujours son inimitié, il ne fera qu'augmenter notre récompense. Sur ces paroles : *L'assemblée des peuples vous environnera,* saint Chrysostôme remarque que c'était l'usage des Juifs de s'assembler en cercle dans le temple et autour de l'autel pour chanter les louanges de Dieu et des cantiques d'actions de grâces. On faisait cette objection : Si Dieu aimait les pauvres, il ne les laisserait point vivre dans la pauvreté, et si les aumônes lui étaient agréables, il ne souffrirait pas que ceux qui en font soient affligés par de longues maladies. Le saint évêque répond : « Dieu n'aime que la vertu, et ne hait que le vice ; l'affliction est comme une huile salutaire qui nous oint, qui nous confirme et qui nous rend plus forts pour l'étude de la vertu. Dieu s'en sert aussi pour nous apprendre à mépriser les choses présentes et pour nous en détacher. Nous ne devons point pleurer ceux que Dieu châtie en ce monde, mais plutôt ceux qui, nonobstant leurs péchés, n'y souffrent rien, parce que, outre le mal qu'ils font en péchant, c'en est un second pour eux de ne recevoir de Dieu aucun remède pour la guérison de leurs péchés. » En combattant les anthropomorphites, il dit que les expressions d'*une épée brillante,* d'*un arc bandé*, d'*instrument de mort*, et de *flèche brûlante,* sont employées dans ce psaume uniquement pour piquer salutairement l'insensibilité de l'esprit des hommes, et étonner nos esprits grossiers, sur qui ces sortes de termes font une plus vive impression. Il n'en est pas de Dieu comme des hommes ; ceux-ci, bien loin de nous avertir lorsqu'ils veulent nous faire du mal, nous cachent autant qu'ils le peuvent leur mauvais dessein, de peur que nous ne prenions contre eux nos précautions. Dieu, au contraire, nous épouvante par ses menaces, il nous avertit de bonne heure, et il n'y a rien qu'il ne fasse pour nous faire éviter ses châtiments. C'est ainsi qu'il en usa envers les Ninivites : *Il tendit son arc contre eux, il tira son épée pour les menacer ;* et enfin il ne leur fit aucun mal. Nous devons tout souffrir pour Dieu, même sans considérer la récompense de l'autre vie et l'attente des biens du ciel, et l'aimer aussi pour lui-même et non pour les biens qui viennent de lui.

Jerem. VII, 16.

Analyse des homélies sur les psaumes VIIIe, IXe et Xe, pag. 77, 93.

3. Saint Jean-Chrysostôme attaque les anoméens dans l'homélie *sur le Psaume* VIIIe et y fait voir que c'est de Jésus-Christ qu'il est dit que son nom est devenu admirable dans toute la terre, lorsqu'il a vaincu la mort, enchaîné les démons, ouvert le ciel, envoyé le Saint-Esprit, rendu libres ceux qui étaient esclaves, et fait participants de l'héritage céleste ceux qui étaient étrangers. Il y combat aussi les juifs, en leur prouvant que ce psaume doit s'entendre uniquement de Jésus-Christ, puisque Dieu se plaint dans Isaïe de ce qu'ils faisaient blasphémer son nom parmi les gentils. Il tire de l'état où ils se trouvaient alors et où ils sont encore aujourd'hui, une preuve de la divinité de celui qu'ils ont mis à mort. « Car, dit-il aux juifs, tandis que vous n'avez péché que contre les serviteurs de Dieu et contre ses Prophètes, vous en avez obtenu le pardon ; mais depuis que vous avez mis la main sur le Seigneur, vos maux sont devenus sans remède ; et il y a quatre cents ans que votre cité est dé-

Isai. LII, 5.

truite, qu'on vous a ôté le sacerdoce et la royauté, que vos tribus sont confondues, et qu'il ne reste aucun vestige de ces magnifiques prérogatives qui vous distinguaient autrefois. En vain répondez-vous que vous êtes dispersés dans le monde pour en être les docteurs. Pour être destinés à un emploi si honorable, il aurait fallu que vous eussiez vécu auparavant d'une manière digne de ces emplois, ainsi que vivaient les Prophètes et les Apôtres avant d'être employés au saint ministère. Mais la vie de vos pères ayant été remplie d'iniquités, comment auraient-ils été envoyés pour enseigner les autres? Non, vous êtes dispersés par toute la terre, afin que vous sachiez quelle est la puissance de Jésus-Christ, que vous appreniez de vos propres malheurs, ce que vous n'avez pas voulu apprendre de la bouche des Prophètes, et que vous serviez de témoins de l'accomplissement des prédictions que Jésus-Christ a faites touchant la ruine du temple de Jérusalem et de votre nation. » Sur la fin de cette homélie, ce Père s'explique nettement sur la distinction des personnes du Père et du Fils, reconnaissant en même temps, que le Fils est de la même substance que le Père, qu'il est éternel comme lui, qu'il lui est égal en honneur et en puissance, et que toutes ces vérités sont renfermées dans le psaume VIIIe. *Je vous louerai, Seigneur, de toute l'étendue de mon cœur,* dit le Prophète, en commençant le psaume IXe. « Il y a deux sortes de louanges ou confessions, l'une dans laquelle on condamne ses propres fautes, l'autre où l'on rend grâces à Dieu, même dans l'affliction. C'est de cette dernière qu'il s'agit dans ce psaume. Quand nous rendons grâces à Dieu d'un bien qu'il nous a fait, nous nous acquittons de notre dette; mais si nous le remercions des adversités qui nous arrivent, nous le rendons notre débiteur. » Pour montrer que nous pouvons, à l'exemple du Psalmiste, raconter toutes les merveilles du Seigneur, saint Chrysostôme fait le détail des ouvrages de Dieu. Puis, s'arrêtant sur ce que le Prophète, ajoute que *le Seigneur est devenu le refuge du pauvre,* il nous représente ce grand monarque environné de la pourpre et dans l'abondance des richesses, appliqué continuellement à envisager le bonheur de la pauvreté, se donnant toujours à lui-même le nom de pauvre. « Il avait, dit-il, des armes et des chevaux, et tout ce qui fait la grandeur et la puissance des rois; mais il ne dit point : Mes armées m'ont défendu contre mes ennemis, mes trésors m'ont servi de remparts; mais il attribue à Dieu toutes ses victoires et son salut. » Par les paroles suivantes : *La patience des pauvres ne sera pas frustrée pour toujours,* saint Chrysostôme entend non les simples pauvres, mais ceux dont le cœur est vraiment contrit. C'est de ceux-là seuls qu'il est dit que *leur patience ne sera pas frustrée pour toujours,* c'est-à-dire qu'elle recevra enfin sa récompense. Le Prophète, faisant parler l'impie, ajoute : *Il a dit en son cœur : Je ne serai point ébranlé, et de race en race je vivrai toujours sans aucun mal.* « Y a-t-il une plus grande folie, dit le saint orateur, que celle d'un homme qui, étant né pour mourir, exposé par sa nature mortelle à tant de misères et de changements, s'imagine, à cause de cette prospérité passagère, dont le fait jouir son impiété, devoir être toujours dans le même état? N'estimez point, et ne dites pas : Heureux les riches, ni ceux qui se vengent de leurs ennemis. Ce sont des abîmes qui précipitent dans le fond de l'impiété ceux qui ne se tiennent point sur leur garde : craignez au contraire pour vous-même, si, vivant dans la prospérité, vous vivez aussi dans le vice. Les richesses sont la source de beaucoup de maux, si l'on n'y prend garde, de l'orgueil, de la paresse, de l'envie, de la vaine gloire et d'une infinité d'autres défauts. » On apprend dans l'homélie *sur le Psaume* X^e^ de quelle manière les petits, c'est-à-dire les humbles, peuvent triompher de la puissance des méchants. Ceux-ci, soutenus par leurs richesses et leur autorité, se rendent formidables à tout le monde; mais c'est à cause de cela même qu'on doit les mépriser, car toutes ces choses ne sont que des marques de faiblesse. S'ils se rendent les maîtres des autres, c'est parce que les autres ou n'ont pas le courage de leur résister, ou qu'ils leur contestent les choses dont ils se prévalent, c'est-à-dire la gloire et la puissance. « Mais évitez, dit saint Chrysostôme, de combattre sur cela contre eux, et défendez-vous d'une autre manière : soutenez leur arrogance par votre modération et votre douceur, leur avarice par votre pauvreté, leur incontinence par votre chasteté, leur envie par votre humanité, et de cette sorte vous les surmonterez tous facilement.»

Analyse sur les psaumes XIe et XIIe. Pag. 118, 12[illegible]

4. Comme la fatigue du chemin paraît plus grande à celui qui marche seul, de même la pratique de la vertu qui est difficile par elle-

même, le devient encore davantage à ceux qui ne sont point soutenus par d'autres. Car l'union de plusieurs frères dans une même conduite donne de l'émulation pour la vertu; c'est ce qui porte le Psalmiste, en considérant le peu de personnes qui s'attachaient à la piété, à avoir recours à Dieu dès le commencement du psaume XIe, en lui disant : *Seigneur, sauvez-moi, parce qu'il n'y a plus de saint, parce que les vérités ont été altérées*. Il parle des vérités en général, parce que, comme parmi les couleurs, les perles et les pierreries, il y en a de fausses et de vraies, il en est de même des vertus, dont les unes ont un caractère de fausseté, et les autres de vérité. Il ne dit pas qu'elles ont été anéanties en elles-mêmes, la vérité subsistant éternellement, mais qu'elles ont été altérées par les enfants des hommes, dont la plupart avaient quitté la vérité pour suivre le mensonge. C'est ce que saint Chrysostôme entend par les choses vaines dont le Prophète dit que chacun s'entretient avec son prochain. Expliquant ensuite ce verset : *Je me lèverai maintenant*, dit le Seigneur, *à cause de la misère de ceux qui sont sans secours, et du gémissement des pauvres*, il dit : « Tremblez vous tous qui traitez les pauvres avec injustice. Vous vous regardez comme étant puissants, à cause de vos richesses et du crédit que vous croyez posséder auprès des magistrats; mais songez que les pauvres ont des armes sans comparaison plus puissantes, qui sont leurs soupirs, leurs pleurs, et l'injustice même que vous leur faites souffrir, attendu qu'elle a la force de leur attirer le secours du Ciel. Ces armes, c'est-à-dire ces *gémissements*, percent et creusent aux pieds des maisons, en renversent les fondements, détruisent les villes et font périr des nations entières. Car Dieu respecte et craint pour ainsi dire les pauvres, qui, contents de gémir et de déplorer leurs maux, les souffrent avec patience, sans se plaindre ni laisser échapper aucune mauvaise parole. L'oubli de Dieu, dont le Prophète se plaint en commençant le psaume XIIe, le détour de son visage, n'est souvent, selon saint Chrysostôme, qu'un effet de sa providence et de sa bonté, qui tend à nous attacher plus fortement à lui. Car, quand Dieu voit que ceux dont il a pris soin le méprise, il les délaisse pour quelque temps, afin que, se réveillant de leur assoupissement, de négligents et de paresseux, ils deviennent soigneux et diligents. Le Prophète finit ce psaume en témoignant à Dieu le transport de sa joie, à cause du salut qu'il espérait de sa bonté. A cette occasion saint Chrysostôme s'écrie : « Vous voyez une âme toute remplie d'espérance : David demande, et avant d'avoir reçu, il rend déjà grâces, et se prépare à chanter à Dieu des cantiques de reconnaissance. D'où vient qu'il en use ainsi? C'est parce que sa prière était pleine de ferveur, et qu'il savait bien que Dieu exauçait ceux qui le priaient de la sorte. Car si ceux qui prient lâchement ont un sentiment très-faible de la grâce, après même qu'ils l'ont reçue, ceux au contraire qui demandent avec ardeur sont tellement touchés d'amour pour la grâce qu'ils souhaitent, qu'avant même de l'avoir reçue ils la goûtent et en ont une joie anticipée. Imitons donc l'humble ferveur du saint Prophète. Si par malheur, nous sommes tombés dans le péché, revenons aussitôt à nous, et faisons en sorte que notre chute nous soit une occasion de sûreté pour l'avenir et comme un engagement à ne plus pécher. Pleurons, soupirons et quittons la compagnie de tous ceux qui vivent dans l'iniquité. Disons à Dieu : Seigneur, jusqu'à quand m'oublierez-vous? Sera-ce pour toujours? Mais disons-lui ces paroles du fond du cœur plutôt que des lèvres. Si nous ne pouvons chanter nous-mêmes ces saints cantiques, appelons les pauvres pour nous aider à le faire, empruntons pour cela leur langue, et soyons persuadés que Dieu écoutera ce qu'ils diront pour nous, plutôt que les psaumes que nous pourrions emprunter de la bouche de David. »

§ III.

Des Psaumes XLI, XLIII, XLIV, XLV, XLVI, XLVII, XLVIII *et* XLIXes.

Analyse du psaume XLIe, pag. 130.

1. Cette homélie n'a d'autre liaison avec les précédentes, que celle de la matière. Saint Chrysostôme n'y entreprend point d'expliquer tout le psaume XLIe, ce n'est qu'une exhortation morale, dont le premier verset de ce psaume fait le sujet. Il la prêcha après le mois de septembre de l'an 387, quelque temps après le discours qu'il avait fait à son peuple *sur Melchisédech*. Cela paraît par le commencement de cette homélie. On y voit cet usage dans l'Eglise d'Antioche : lorsque le prêtre ou le diacre, ou quelqu'autre ministre de l'église avait dit le premier verset du psaume : *Comme le cerf soupire après les*

eaux, de même mon cœur soupire vers vous, ô mon Dieu! le peuple répétait ce verset et le reste du psaume en la même manière. Selon saint Chrysostôme, comme nous sommes portés naturellement à l'amour des cantiques et des vers, Dieu, pour empêcher que nous ne mettions notre plaisir dans ceux que le démon a inventés, nous a donné ceux de David. Nous devons non-seulement les chanter nous-mêmes, mais encore les maris doivent les apprendre à leurs femmes et à leurs enfants, et fût-on occupé aux travaux corporels, on doit les chanter, mais on doit le faire surtout à table. « Faites succéder, ajoute saint Chrysostôme, l'oraison à la psalmodie. Si vous ne concevez pas ce que le psaume signifie, qu'importe? Enseignez toujours votre bouche à en réciter les paroles; elles sanctifieront votre langue, si vous les récitez avec ardeur. Soit jeunes, soit vieux, tous sont propres pour cette mélodie, et quand même votre voix aurait de l'âpreté, ou que vous ne pourriez donner la mesure, on ne vous en fera pas un crime. Il n'y a ni lieu, ni temps d'excepté; vous pouvez les chanter du cœur et d'esprit en tout temps, en tout lieu, soit que vous vous promeniez dans la place publique, soit que vous soyez en voyage ou assis avec vos amis. » Il souhaite néanmoins que l'on en pénètre aussi le sens, et c'est pour cela qu'il en entreprend l'explication. Sur ce premier verset il fait cette remarque: Comme c'est la coutume de ceux qui aiment de ne point cacher leur amour, mais d'en faire part aux autres; ainsi David, aimant Dieu d'un amour ardent et ne pouvant s'exprimer comme il le voudrait, cherche des comparaisons pour nous rendre participants du feu sacré dont il brûlait; il tire cette comparaison du cerf altéré, parce que cet animal est sujet à avoir une grande soif, tant par sa nature que parce qu'il prend et mange des serpents, dont le venin lui brûle le fond des entrailles. « Ne vous imaginez donc pas, dit-il, que vous entrez dans l'église pour prononcer simplement les paroles du Prophète; songez qu'en les chantant vous faites une espèce de pacte divin avec le Seigneur. En disant à Dieu *que votre âme soupire vers lui comme le cerf soupire après les fontaines,* vous vous engagez à l'aimer véritablement plus que toute chose, et à brûler tellement de son amour, qu'il n'y ait rien dans le monde à qui vous donniez la préférence dans votre cœur. Si donc, au sortir de cette église, il se présente à vos yeux quelque objet qui vous sollicite de l'aimer et qui vous porte au péché, dites-lui à l'heure même: J'ai fait en présence de mes frères et de mes pasteurs un accord avec Dieu, et lui ai promis publiquement de l'aimer et de soupirer vers lui avec ardeur, *comme le cerf altéré soupire après les fontaines*. Pourquoi donc aimez-vous encore les objets corporels? Pourquoi courez-vous après la gloire? Pourquoi cherchez-vous les plaisirs? Aucune de ces choses n'est permanente, elles passent comme un songe. Dieu au contraire est vivant, et l'est éternellement. »

Analyse des homélies sur les psaumes XLIIIe, XLIV, XLV, XLVIes, pag. 143, 160, 182.

2. David parle dans le psaume XLIIIe non en sa propre personne, mais en celle des Machabées, persécutés par Antiochus Epiphane, pour l'observation de leur loi et pour le zèle qu'ils témoignaient dans la défense de leur république. Ils avaient Dieu pour chef de leur armée, et c'était en lui, et non dans la force de leurs troupes qu'ils mettaient toute leur confiance. Le Prophète, en racontant les merveilles de Dieu, dit que c'est sa main toute-puissante qui a exterminé les nations infidèles, c'est-à-dire les Chananéens, et qu'elle a non-seulement établi, mais comme planté et affermi les Israélites en leur place. « Comment donc, dit saint Chrysostôme, furent-ils dans la suite emmenés captifs dans les pays étrangers? Ils n'ont point, répond-il, été enlevés par un effet de quelque faiblesse de la part de celui qui les avait affermis, mais par un effet de leur propre corruption et de leur malice, parce que si leurs péchés n'y eussent point mis d'obstacle, rien n'eût empêché qu'ils ne fussent demeurés dans le pays dont ils s'étaient mis en possession. » A cette demande, pourquoi le Prophète, parlant toujours en la personne des Machabées, déclare qu'il ne mettra point son espérance dans son arc ni dans son épée, puisqu'ils ont pris l'un et l'autre pour se défendre? saint Chrysostôme répond qu'ils en ont usé de la sorte, parce que Dieu le leur avait commandé, mais, qu'en se servant de ces armes, ils mettaient toute leur confiance en lui. Voici comment il explique le 6e verset du psaume XLIVe, qui, selon lui, regarde le Fils de Dieu et l'union sacrée de Jésus-Christ et de l'Eglise : *A cause de la vérité, de la douceur et de la justice, votre droite vous fera faire des progrès miraculeux*. « Tous les hommes qui ont l'empire sur les peuples font la guerre pour gagner des villes ou des

trésors, ou pour se venger de leurs ennemis, ou pour s'acquérir une gloire passagère; mais ce ne sera, Seigneur, pour aucune de ces choses que vous vous revêtirez de vos armes. Ce sera uniquement *pour la vérité* que vous désirez planter sur la terre, *pour la douceur* que vous voulez inspirer aux hommes plus cruels que ne sont les bêtes mêmes, et *pour la justice,* en la répandant dans le cœur de ceux qui sont dominés par l'iniquité. » Il explique de l'Eglise ce qui est dit au verset onzième : *La Reine s'est tenue à votre droite ayant un habit enrichi d'or.* « Quel honneur, dit-il, quelle dignité et quelle gloire à celle qui était auparavant foulée aux pieds, qui était esclave, étrangère, plongée dans l'impureté et l'impiété, d'avoir été élevée jusque dans le ciel, et mise à la droite du Fils unique ? L'habit enrichi d'or dont l'Epoux l'a revêtue marque le baptême où elle a été lavée. Son pouvoir est désigné dans le verset dix-huitième, où nous lisons : *Vous avez engendré plusieurs enfants pour succéder à vos pères, et vous les établirez princes sur toute la terre.* N'a-t-on pas vu, en effet, les Apôtres donner des lois à tout l'univers avec une autorité sans comparaison plus grande que tous les autres princes du monde. Les rois règnent sur les peuples tant qu'ils vivent, et ils cessent de régner dans le moment qu'ils sont morts. Mais le règne des Apôtres s'est accru par leur mort même. D'ailleurs, les ordonnances des princes n'ont force que dans leurs Etats. Mais ces enfants de l'Eglise ayant été établis sur toute la terre, ont donné des lois à toutes les nations. L'empereur des Romains ne peut donner des lois aux Perses, ni celui des Perses aux Romains; mais les Apôtres en ont donné aux Perses, aux Romains, aux Thraces, aux Scythes, aux Indiens, aux Maures et à toutes les nations; et ces lois sont encore après leur mort tellement en vigueur, que ceux qui les ont reçues aimeraient mieux mourir mille fois que de les abandonner. » Sur le psaume XLVe, qui regarde l'Eglise attaquée par les infidèles, et délivrée de leurs persécutions par le secours du Seigneur, il enseigne que les prodiges que Dieu a faits ne suffisent pas, si on ne les considère avec piété et avec foi. Les Juifs n'en ont-ils pas eu un grand nombre ? Toutefois ils leur ont été inutiles pour le salut. Car de même que les seuls rayons du soleil ne sont point capables de nous faire voir, si notre œil n'est pur et sain : de même aussi les miracles, pour nous être salutaires, demandent de nous la pureté du cœur. Dans le psaume XLVIe, le Prophète invite toutes les nations à chanter les victoires que Jésus-Christ a remportées sur le monde. Ces expressions : *Frappez des mains, faites retentir des cris d'allégresse,* nous marquent que nos mains doivent s'accorder avec notre voix, et les bonnes œuvres avec les louanges. C'est comme si David disait : Que ces mains qui se sont souillées par plusieurs crimes nous servent présentement à témoigner notre reconnaissance envers notre Dieu; et pour lui chanter un cantique d'actions de grâces, à cause de la victoire qu'il a remportée, employons-y cette même langue avec laquelle nous avons goûté autrefois des viandes impures et proféré tant de blasphèmes. Le Prophète ajoute : *Parce que le Seigneur est très-élevé,* non qu'il ne le fût pas dès auparavant par sa nature divine, mais parce qu'il n'était pas reconnu pour tel dans ce monde dont il était le créateur. Il dit encore : *Dieu est monté au milieu des cris de joie,* marquant par ces paroles la puissance par laquelle Jésus-Christ, comme homme-Dieu, s'est élevé lui-même dans le ciel. Mais le Prophète ne se contente pas de nous inviter à chanter les victoires de Jésus-Christ, il veut encore que nous les chantions avec sagesse, c'est-à-dire que nous ne priions pas seulement de paroles, mais d'actions, et que la vie et les œuvres fassent partie de ce saint concert. Par ces paroles : *Dieu régnera sur les nations*, etc., il veut dire qu'il régnera par sa grâce sur les cœurs de ceux qui, ne connaissant auparavant ni les prophètes ni la loi, et vivant comme des bêtes, seront changés tout d'un coup, et renonceront à leurs erreurs.

Analyse des homélies sur les psaumes XLVIIe, XLVIII et XLIXes, pag. 197, 205.

3. Le psaume XLVIIe traite de la délivrance des Juifs et du rétablissement de la ville de Jérusalem, après le retour de la captivité de Babylone. Saint Chrysostôme appelle cette cité sainte la maîtresse de tout le monde, et dit que c'était là où l'on apprenait tout ce qu'il y avait de bon et d'honnête, et qu'elle avait au septentrion le pays des Perses, ce qui ne paraît pas exact. *Quel sujet aurai-je de craindre au jour mauvais? Ce sera,* dit le Prophète, *si je me trouve enveloppé dans l'iniquité de ma voie.* Ce n'est donc ni la pauvreté, ni la honte, ni les maladies, ni tous les autres maux temporels que nous devons appréhender, mais le péché seul. Lorsqu'il ajoute: *Que ceux qui se glorifient dans l'abon-*

dance de leurs richesses entendent ceci, il ne parle pas de ceux qui sont riches ou puissants, mais de ceux qui se confient en leurs richesses et en leur puissance. C'est d'eux encore qu'il a dit que *l'homme ne donnera point le prix de la délivrance de son âme*. En effet, le monde entier n'est pas le prix de notre âme, et le Fils unique de Dieu, voulant la racheter. n'a donné ni le monde, ni un homme, ni la terre, ni la mer, mais le prix inestimable de son sang. Saint Chrysostôme remarque en cet endroit que les prières des Saints sont très-puissantes pour nous procurer des grâces, mais que nous devons les aider de notre part; ce qu'il prouve par l'exemple de saint Pierre qui, en ressuscitant Tabithe, ne fit pas seulement ce miracle par la force de sa prière, mais encore par la vertu des aumônes de cette charitable veuve. Vient ensuite le tableau de la folie de ceux qui, au lieu de songer à faire écrire leurs noms dans le ciel, ne pensent qu'à les rendre immortels en les donnant à leurs terres et en les laissant graver sur le frontispice de leurs maisons et de leurs biens. Rien, dit-il, ne rend le nom immortel que la vertu. C'est elle aussi qui rend véritablement libre; le péché ne fait que des esclaves.

Dans l'homélie *sur le Psaume* XLIX°, saint Chrysostôme nous fait remarquer les Israélites comme la figure des chrétiens, et le jugement que Dieu prononce contre eux à la suite d'un grand nombre d'infidélités, comme l'image de celui qu'il doit prononcer un jour contre tous les violateurs de sa loi divine. Il entend par les dieux dont il est y parlé, les princes qui tiennent sur la terre la place de Dieu à l'égard des peuples, ou ceux que les idolâtres adoraient comme des dieux. Voici la conduite qu'il veut que nous tenions, lorsqu'il y a lieu de craindre que nous ne soyons une occasion de scandale : « Si quelqu'un nous charge d'injures en des choses où notre conscience ne nous condamne point, il ne faut pas pour cela mépriser celui qui nous blâme, mais plutôt faire notre possible pour lui en ôter le prétexte. C'est pour cela que saint Paul donnait commission à plusieurs ensemble de porter l'argent destiné par les fidèles à la subsistance des pauvres, dans la crainte que quelqu'un ne le soupçonnât et ne le blâmât dans l'emploi de ces aumônes. Il savait que leur scandale viendrait mal à propos; néanmoins il ne négligea pas la chose et voulut, autant qu'il était en lui, prévenir les prétextes que les autres auraient pu prendre de s'offenser de sa conduite. Mais s'il y a plus de mal à omettre une bonne action qu'il n'y en a à faire périr celui qui se scandalise, on peut alors mépriser ce faux scandale. Si c'est le contraire, l ne faut pas le mépriser. Les Juifs s'offensaient de ce que saint Paul n'observait pas les cérémonies de la loi, et ce prétexte éloignait des millions de personnes de la foi. Que fait sur cela cet Apôtre? Voyant que le salut d'un si grand nombre d'âmes était préférable à tout le reste, il ne veut pas paraître rejeter les observances de la loi. Mais lorsqu'en une autre occasion, il s'en trouva qui s'offensèrent de ce qu'il prêchait un crucifié, alors comme l'omission de ce devoir eût été d'une plus dangereuse conséquence que ce scandale, il méprisa ceux qui s'en choquaient, à cause du grand avantage que les autres tiraient de sa prédication. Jésus-Christ en usa aussi de la sorte. » Saint Chrysostôme prescrit aussi dans la même homélie la manière dont nous devons nous conduire à l'égard de ceux qui disent du mal de nous. « Vous vous plaignez, dit-il, que l'on vous a fait une injure : faut-il que cela vous oblige à vous en faire une autre à vous-même? Car celui qui se venge se perce de sa propre épée. Si donc vous voulez tout ensemble, et vous faire du bien à vous-même, et vous bien venger, dites du bien de celui qui a dit du mal de vous. Vous vous attirerez par ce moyen plusieurs défenseurs qui blâmeront l'injustice de celui qui vous aura maltraité, et vous obtiendrez de Dieu en même temps une grande récompense. Si au contraire vous allez dire du mal de lui, personne ne vous en croira, dans le juste soupçon qu'on aura que ce n'est que par animosité que vous en parlez ainsi. » Mais quand il s'agit de la profanation des mystères, il ne veùt pas que nous ménagions la réputation de notre prochain. « Si vous voyez, dit-il, quelqu'un de ceux qui s'assemblent avec vous vivre dans la fornication, et néanmoins s'approcher des sacrements, dites à celui qui est chargé de les administrer : Celui-ci est indigne d'y participer; empêchez des mains profanes de toucher aux choses saintes. »

§ IV.

Les homélies sur les Psaumes CVIII, CIX, CX, CXI, CXII, CXIII, CXIV, CXV, CXVI, CXVII, CXVIII, CIX, CXXe, *jusqu'au* CXXXIXe.

Analyse des homélies sur les psaumes CVIIIe, CIX, CX, CXI et CXIIes, pag. 242, 249, [illegible], 276, 287.

1. Dans l'homélie *sur le Psaume* CVIIIe, qui est une prophétie de la persécution que les Juifs devaient faire souffrir à Jésus-Christ, saint Chrysostôme observe que le Prophète y a non-seulement prédit la trahison de Judas, mais encore beaucoup d'autres choses qui n'y avaient point de rapport. Il y enseigne que les péchés de malice et de propos délibéré irritent beaucoup plus le Seigneur que ne font les péchés de faiblesse; que l'esprit et le caractère des méchants qui persécutent les justes, est non-seulement de ne se pas rendre lorsqu'ils voient ces justes ne leur opposer que la piété, mais même de se moquer d'eux en leur insultant avec outrage. Il trouve dans le psaume CIXe de quoi combattre un grand nombre d'hérésies, et en particulier les Juifs, parce que la divinité de Jésus-Christ y est établie; Paul de Samosate, puisqu'il y est dit que le Fils est engendré avant l'étoile du jour, c'est-à-dire de toute éternité; les ariens, puisqu'on y lit que le Fils est engendré et non pas créé; les marcionites et les manichéens, puisque l'on prouve par ce psaume qu'il n'y a qu'un seul principe. La résurrection y est aussi bien marquée; ainsi on peut dire que le Psalmiste combat encore les manichéens. Selon saint Chrysostôme, la principauté de Jésus-Christ n'est pas comme celle des rois de la terre, dont la puissance consiste dans la force de leurs troupes, dans l'abondance de leurs richesses et dans la grandeur de leurs villes; mais elle lui est essentielle et tellement attachée à sa nature, qu'elle en est inséparable. La croix qui, avant la mort de Jésus-Christ, était en exécration, est devenue depuis un signe honorable, en sorte que tous, et même les empereurs, la portent sur leur front. Dans la translation des reliques du martyr saint Babylas, sous l'empire de Julien l'Apostat, il se fit quantité de miracles, et l'on remarqua, entre autres, des croix imprimées sur les habits. Jésus-Christ en établissant une loi nouvelle et de nouveaux préceptes, n'a pas abrogé ceux de la loi ancienne, mais il les a perfectionnés; il n'en est pas des lois divines comme des lois humaines : celles-ci sont souvent l'effet de la passion des hommes, et celles-là n'ont pour but que de nous engager dans la pratique de la vertu. Le Prophète, dans le psaume CXIe, ne dit pas seulement qu'il accomplira les commandements de Dieu, mais qu'il les désirera avec ardeur, afin de nous marquer qu'il se portera avec soin et empressement à les accomplir, non pour la récompense qui est promise à ceux qui les observeront, mais pour l'amour de celui qui les a faits. Enfin, ce même Prophète déclare qu'il pratiquera avec plaisir la vertu, non par la crainte des peines de l'enfer, ni même en vue des promesses du royaume céleste, mais purement pour obéir et pour plaire à celui qui nous a donné des lois. L'affection que l'on porte au législateur, ajoute saint Chrysostôme, nous fait trouver sa loi facile et agréable, quoiqu'en elle-même elle paraisse difficile; les préceptes ne sont pas difficiles par leur nature, mais par la lâcheté des hommes : aussi ceux qui travaillent avec soin à les observer les trouveront faciles et légers. Celui qui donne son bien aux pauvres lui paraît en assurance de toute part, savoir : du côté du ciel, à cause du secours divin, et du côté de la terre, par le repos et la paix que lui procure son détachement des créatures. Selon lui, il vaut mieux répandre ses biens en les distribuant aux pauvres, que d'amasser des richesses; car, en répandant ainsi son argent, on recueille la justice. Le propre de la vertu est d'être estimée de ceux mêmes qui ne la pratiquent pas : comme au contraire le propre du vice est d'être blâmé de ceux mêmes qui s'y abandonnent. Nous devons devenir anges pour être dignes de louer Dieu, c'est-à-dire que nous devons le louer par notre vie, avant d'oser le louer par notre bouche, étant certains que la vie vertueuse sert à rehausser l'éclat des louanges qui sont dues à Dieu.

Analyse des homélies sur les psaumes CXIIIe, CXIV, CXV, CXVI et CXVIIes, pag. 292, 303, 308, 316 et 317.

2. L'homélie *sur le Psaume* CXIIIe, qui contient en abrégé les merveilles que Dieu avait faites pour tirer son peuple de l'Egypte et le faire entrer dans la terre des Chananéens, relève la bonté et l'excès de l'amour de Dieu envers les enfants d'Israël, dont il ne demande autre chose, pour les avoir rachetés de l'esclavage de Pharaon, sinon de l'aimer et de l'adorer. Ces paroles : *Que le Seigneur vous comble de nouveaux biens, vous et vos enfants,* marquent que les bénédictions de l'ancienne loi consistaient principalement dans la multiplication des enfants et des troupeaux; dans la loi nouvelle, au contraire, elles consistent dans l'accroissement des grâces et des ver-

tus, ce que saint Chrysostôme prouve par divers endroits des épîtres de saint Paul. Sur les paroles suivantes : *Le ciel le plus élevé est pour le Seigneur; mais il a donné la terre aux enfants des hommes,* il dit que Dieu ne s'est pas pour cela réservé à lui seul le ciel, à l'exclusion des hommes, puisqu'en créant l'homme sur la terre il le destina dès-lors pour le ciel; mais le Prophète a voulu marquer par là aux hommes l'infinie élévation du Seigneur au-dessus d'eux, par rapport à la distance qui est entre le plus haut du ciel et la terre. Ces mots : *Les morts ne vous loueront point, mais nous qui vivons*, doivent s'entendre de ceux qui sont morts à l'égard de Dieu par le péché, et de ceux qui vivent de la vie de la grâce.

C'est parce qu'il nous aime beaucoup, et afin que nous lui soyons unis plus parfaitement, que Dieu permet des afflictions en ce monde, la nécessité où nous nous trouvons réduits alors nous obligeant d'avoir continuellement recours à sa grâce, de l'invoquer sans cesse et d'abandonner tout autre soin pour nous occuper de la prière. Telle est l'instruction qui, d'après saint Chrysostôme, ressort du psaume CXIV[e]. On y voit aussi le saint roi David oublier le soin de tout ce qui ne regarde que la vie présente, pour ne demander à Dieu que le salut de son âme, sachant bien que si l'âme est en sûreté, tout le reste ne peut mal aller, au lieu que si l'âme est déréglée, toute la prospérité du monde nous est inutile. En disant : *Le Seigneur est miséricordieux et juste,* etc., il nous enseigne à éviter le désespoir et la négligence, car c'est comme s'il nous disait : Ne désespérez pas, puisque Dieu est miséricordieux; ne demeurez pas aussi dans une trop grande assurance, car il est juste. En ajoutant : *Mon âme, rentrez dans votre corps,* il nous montre par son exemple que nous devons être touchés d'une extrême joie de voir que nous avançons vers le port tranquille et assuré de cette cité céleste, d'où toutes sortes d'afflictions, de maux et de gémissements seront éternellement bannis. Mais cela ne me regarde pas, dira le pécheur. « Cela fait donc voir, répond saint Jean Chrysostôme, que ce n'est pas proprement la mort, mais plutôt la mauvaise conscience qui est à craindre. Cessez de pécher, et la mort vous deviendra une chose désirable. C'est pour nous exciter à ne jamais perdre de vue cette demeure céleste, qu'il nous est ordonné de dire dans la prière : *Que votre royaume arrive.* » Saint Chrysostôme fait voir dans l'homélie *sur le Psaume* CXV[e] le danger qu'il y a d'abandonner les choses de la foi aux raisons humaines, et de ne les pas confier à la foi. Cette vertu, dit-il, est comme une ancre sacrée, qui retient et affermit de toute part le vaisseau de notre esprit qui s'y attache, et on le remarque principalement dans les rencontres les plus fâcheuses de la vie, où la foi nous persuade d'attendre avec patience l'effet de l'espérance qu'elle nous inspire, et nous fait rejeter de notre esprit toute cette foule de raisonnements humains qui ne servent qu'à l'embarrasser. Il parle du concours des peuples aux tombeaux des martyrs dans la vue d'honorer leurs cendres; et comme le Prophète déclare que *ce sera en présence de tout le peuple qu'il s'acquittera de ses vœux,* ces paroles ne paraissent à saint Chrysostôme nullement dictées par un esprit d'ostentation, mais pour exciter un semblable zèle dans tous les autres, et leur inspirer de prendre part à cette reconnaissance qu'il doit à Dieu. Le psaume CXVI[e] contient une prédiction de l'établissement de l'Eglise chrétienne et de la prédication de l'Evangile dans toute la terre. On y voit aussi que la cause de notre salut ne vient pas de nous-mêmes, mais de la seule miséricorde de Dieu. Saint Chrysostôme remarque sur le psaume CXVII[e], que le peuple avait coutume de répéter, comme par une espèce de refrain, le 23[e] verset : *C'est ici le jour qu'a fait le Seigneur, réjouissons-nous-y donc, et soyons pleins d'allégresse.* Ces paroles : *Sa miséricorde s'étend dans tous les siècles,* signifient, selon lui, qu'elle éclate continuellement et se fait sentir par mille effets différents dans le cours de tous les siècles. « Il est vrai, dit ce Père, que ceux dont les yeux de l'âme sont trop faibles, ou que quelques passions rendent malades, n'aperçoivent pas cette bonté et cette miséricorde de Dieu dans tous les événements de la vie; mais ils n'ont point lieu de s'en étonner, étant aveugles et remplis de mille cupidités qui leur en ôtent la vue. La première est la concupiscence et l'amour de la volupté, qui les fait passer par-dessus les choses les plus manifestes sans les découvrir; la seconde, est l'ignorance et le dérèglement de l'esprit; la troisième, le défaut de discernement de ce qui est bien d'avec ce qui est mal; défaut qui ne vient que de ce qu'ils sont entièrement adonnés au vice;

la quatrième, le peu de connaissance qu'ils ont de la grandeur de leurs péchés. Une cinquième cause de leur aveuglement, est la distance infinie qui se rencontre entre Dieu et l'homme. Il faut ajouter que Dieu ne veut pas toujours tout découvrir, parce qu'il juge qu'il nous doit suffire de connaître peu à peu, selon les lieux et selon les temps, les effets particuliers de sa Providence. » En expliquant ces paroles : *Il est bon de se confier au Seigneur,* et les suivantes, il montre par divers exemples que plus la misère dans laquelle nous nous trouvons est extrême, plus nous devons espérer au Seigneur. « Car Dieu, dit-il, ne fait pas sitôt paraître sa puissance dans le commencement de nos besoins, il le fait seulement quand tout semble désespéré. C'est là le vrai temps du secours de Dieu. Aussi voyons-nous que le Seigneur ne délivra pas d'abord des mains de Nabuchodonosor les trois jeunes hommes de Babylone, mais seulement après qu'ils eurent été jetés dans la fournaise. Il ne retira pas non plus Daniel dès qu'il eut été mis dans la fosse aux lions, mais seulement sept jours après. Or, Dieu en use de la sorte, afin que personne ne lui ravisse et ne s'attribue la gloire qui n'est due qu'à lui. » Saint Chrysostôme ajoute, en continuant l'explication de ce psaume, que David ne rend pas seulement grâces à Dieu de ce qu'il a été délivré, mais qu'il regarde même sa chute comme un très-signalé bienfait, et la tentation comme un avantage, en disant : *Le Seigneur m'a châtié,* car l'utilité de la tentation consiste en ce qu'elle nous rend meilleurs. Quoiqu'il explique de David littéralement presque tout le psaume, il soutient que ces paroles : *La pierre que ceux qui bâtissaient ont rejetée, a été placée à la tête de l'angle,* contiennent une prophétie qui regarde uniquement le Sauveur; et après avoir appuyé son interprétation du témoignage de Jésus-Christ même, il ajoute qu'on ne doit point s'étonner que cette prédiction soit ainsi entremêlée dans ce psaume, sans dépendance de ce qui précède, parce qu'il est ordinaire à l'Ecriture d'en user ainsi; « comme lorsque Dieu, parlant à Achar par la bouche d'Isaïe, prédit la naissance miraculeuse de Jésus-Christ par ces paroles : *Une vierge concevra et enfantera un fils,* bien que cette prophétie n'eût aucun rapport avec l'histoire dont il s'agissait alors. »

Analyse des homélies sur les psaumes graduels, pag. 328, 334, 338, 342, 344, 352, 355, 357, 365, 367, 371, 374, 379, 381.

3. Quelques-uns ont cru que l'on n'avait donné le nom de *Graduels* aux quinze psaumes suivants, que parce qu'ils leur paraissaient faits pour le retour de Babylone à Jérusalem, dont en effet il y est fait mention. Saint Chrysostôme prend ce terme dans un autre sens et regarde ces psaumes faits pour ceux qui vivent et qui soupirent comme étrangers sur la terre, et qui travaillent tous les jours à s'élever comme par de nouveaux degrés jusqu'au ciel. Voici l'analyse de ces homélies : Comme les Israélites ne furent délivrés de leur captivité que par un grand désir que Dieu, par sa grâce, leur inspira pour Jérusalem, de même aussi nous croupirons dans la servitude, si nous ne sommes possédés de l'amour des biens de l'éternité, et d'un ardent désir pour la céleste Jérusalem. A l'exemple du Prophète, nous ne devons point nous désespérer, quand nous nous trouvons dans l'affliction, ni tomber dans la négligence, mais nous animer alors d'un nouveau courage; car c'est un temps auquel nos prières seront plus pures et la bienveillance de Dieu plus grande pour nous. Nous devons encore comme lui nous persuader que nous sommes seulement comme des étrangers et des voyageurs en cette vie. Cette pensée est le fondement de toute la vertu; car celui qui n'usera des choses présentes que comme un passager, sera un jour le citoyen et le possesseur de celles du ciel, et en attendant il ne se laissera point attacher aux choses du monde. Le même Prophète, en disant : *Mon âme a été longtemps dans son exil,* ne marque pas tant le nombre des années de cet exil, que les peines qu'il y avait souffertes; car quelque peu que dure le temps d'une affliction, il paraît toujours très-long à ceux qui la souffrent. Il n'y a rien de plus fâcheux pour les gens de bien, que de se trouver obligés de vivre avec les méchants. Le psaume CXXe nous apprend que c'est du Seigneur et non des hommes, ni du nombre des chevaux, ni de l'or, ni de l'argent, ni de la force des remparts que l'on doit attendre son secours, et que ce secours est autant aisé à obtenir, qu'invisible et insurmontable. Il n'est pas loin de nous, dit saint Chrysostôme, et il ne faut pour l'obtenir ni argent, ni autre dépense; chacun peut, étant dans sa maison, en être favorisé, en le demandant à Dieu avec un cœur détaché des choses humaines et plein de confiance. Sur le psaume CXXIe on trouve cette remarque : C'était dans Jérusalem seule que les Juifs

devaient s'assembler pour célébrer leurs fêtes, pour sacrifier et pour prier, et c'était là que les rois et les princes des prêtres faisaient leur demeure, pour unir ensemble toutes les tribus dans une même religion, de peur que, dispersées çà et là pour rendre leur culte, elles ne fussent en danger de s'engager dans celui des idoles. Le Prophète, en disant : *Demandez à Dieu tout ce qui peut contribuer à la paix de Jérusalem*, ne souhaitait la paix à cette ville que pour la gloire du Seigneur, afin que le culte de sa sainte religion fût rétabli et sa doctrine répandue partout. Saint Chrysostôme attribue aux Juifs captifs dans Babylone ces paroles du psaume CXXII° : *J'ai levé mes yeux vers vous*, etc. Auparavant presque sans religion, ils n'écoutaient qu'avec une espèce de répugnance ceux qui les exhortaient de retourner à Dieu; mais depuis que le Seigneur eut permis qu'ils fussent emmenés en captivité, ils en devinrent meilleurs et commencèrent à lever leurs yeux vers le ciel. Ce sont encore les Israélites délivrés de la captivité de Babylone qui parlent dans le psaume CXXIII°, et qui disent : *Si le Seigneur n'avait été avec nous, nos ennemis nous auraient pu dévorer tout vivants.* « A leur imitation, nous dit saint Jean Chrysostôme, nous devons rendre grâces à Jésus-Christ de nous avoir délivrés de la fureur du démon, prêt à nous dévorer. C'est dans le nom du Seigneur qu'est notre secours. Qu'avons-nous donc à craindre, ayant un tel général et un tel roi à notre tête? Celui qui d'une parole a produit tout l'univers, est le même qui nous promet son secours contre tous nos ennemis : ne nous laissons donc pas aller au découragement, mais résistons-leur avec courage. » Quant aux homélies suivantes, on peut remarquer cette doctrine : C'est pour l'épreuve et pour la plus grande sanctification des justes, que Dieu permet aux pécheurs d'exercer sur eux la rigueur de leur domination; comme il est nécessaire de labourer et de renverser la terre que l'on veut ensemencer, de même les tentations et les afflictions sont nécessaires pour préparer l'âme à recevoir le bon grain. Le Prophète, en disant : *C'est en vain que vous vous levez avant le jour*, etc., ne prétend pas nous rendre paresseux et indifférents, comme si nous ne devions ni travailler, ni veiller, mais il veut seulement retrancher nos vaines inquiétudes et empêcher que nous n'ayions une trop grande confiance dans nos veilles et dans nos travaux. Les maux supportés avec courage tiennent lieu du martyre; car le refus de sacrifier aux idoles, fallût-il souffrir la mort, n'est pas la seule chose qui fait le martyre; on peut le souffrir également en supportant avec patience quelque violente douleur. Quelques efforts qu'aient faits les rois, les peuples, les tyrans, les hérétiques pour empêcher l'établissement de l'Eglise, elle a prévalu, vaincu ses ennemis et est devenue florissante. On a vu souvent des femmes obtenir, à force de larmes et de prières, la santé de leurs enfants malades et un retour heureux de leurs maris après de longs voyages. Celui qui prie ainsi avec larmes, avant même d'obtenir ce qu'il demande, ne laisse pas de tirer beaucoup de fruits de sa prière, puisqu'il apprend dans cette sainte occupation à calmer les troubles de son esprit, à apaiser sa colère, à bannir l'envie, à éteindre la convoitise, à diminuer l'amour de ce qui ne regarde que la vie présente, à mettre son âme dans la tranquillité et à l'élever ensuite jusque dans le ciel; car nous ne devons point seulement chercher dans la prière à obtenir ce que nous demandons à Dieu, nous devons aussi penser à y purifier notre âme et à en devenir meilleurs. Bien que ce soit une folie, comme le dit saint Paul, de se donner des louanges à soi-même, il est quelquefois nécessaire de le faire, comme il le fait voir par son propre exemple. C'est un mal de se glorifier en la manière que le faisait le pharisien, mais de se glorifier comme le fait le Prophète, ce n'est pas une chose mauvaise, puisque, outre qu'il disait la vérité, il n'avait d'autre vue, en disant : *Seigneur, mon cœur ne s'est point enflé d'orgueil*, que d'enseigner aux hommes à ne plus retomber dans les péchés dont ils avaient été délivrés. Comme ce n'est pas toujours être violent et emporté que de frapper, ce n'est point non plus toujours être doux que d'épargner et de pardonner; mais celui-là est proprement doux, qui supporte avec patience les offenses qu'on lui fait, qui sait repousser et venger celles qu'on fait à autrui, et qui est prompt à protéger et à secourir son prochain quand il a besoin de son assistance; car abandonner ceux qui sont maltraités, et ne point témoigner d'indignation contre ceux qui les maltraitent, ce n'est pas vertu, c'est un vice et un défaut; ce n'est pas douceur, mais lâcheté et faiblesse. Le Prophète, en parlant de l'union et de la charité des frères, dit

qu'elle est bonne et agréable, joignant ces deux qualités ensemble, parce que tout ce qui est bon n'est pas toujours agréable, et tout ce qui est agréable n'est pas toujours bon. L'union dont il parle ne s'entend pas seulement d'une union extérieure et d'une demeure commune dans une même maison, puisque c'est même souvent un sujet de division entre deux frères, mais de l'union que forme la charité en inspirant une seule volonté et un même esprit à plusieurs. Le même Prophète, dans le dernier des psaumes graduels, demande de nous que nous nous montrions les serviteurs de Dieu, non-seulement en croyant ce que la foi nous enseigne, mais encore en accomplissant avec exactitude ce qu'il nous commande. Ce qui doit nous engager à venir avec pureté dans la maison de Dieu, c'est qu'au lieu des chérubins qui étaient placés dans le sanctuaire du temple de Jérusalem, nous avons dans nos églises, au milieu de nous, le Seigneur même des chérubins. Ce n'est ni l'urne, ni la manne, ni les tables de pierre, ni la baguette d'Aaron, c'est le corps et le sang du Seigneur même, c'est son esprit et non pas la lettre, c'est une grâce qui est au-dessus de toute pensée. Or, plus les symboles et les sacrements auxquels nous avons l'honneur de participer sont vénérables et saints, plus cela nous oblige d'être saints nous-mêmes, et plus nous mériterons de supplices si nous manquons à observer les divins préceptes. Le Prophète disait aux Juifs : *Que le Seigneur vous bénisse de Sion*, c'est-à-dire de la montagne de Sion, parce qu'ils n'invoquaient Dieu que dans Jérusalem; mais les chrétiens l'invoquent en tous lieux, dans les champs, dans les maisons, dans les rues, dans la solitude, sur la mer, dans leurs lits; il n'y a aucun lieu où on leur défende de prier, pourvu que leurs mœurs répondent à leurs prières.

Analyse des homélies sur les psaumes CXXXIV, CXXXV, CXXXVI, CXXXVII, CXXXVIII, CXXXIX et CXL^e, pag. [illegible]

4. Le psaume CXXXIV^e est comme les précédents, une invitation que le Prophète nous fait d'offrir à Dieu des sacrifices de louanges, afin que ces mêmes louanges nous soient une occasion de nous exciter à la piété, en nous faisant souvenir de toutes les grâces pour lesquelles nous le louons. C'est pour cela qu'il représente dans ce psaume tant de prodiges que le Seigneur avait faits pour donner à son peuple des preuves éclatantes de l'excès de son amour. Saint Chrysostôme demande pourquoi le Prophète dit *qu'il a reconnu que le Seigneur est grand.* « Est-ce donc, dit ce Père, que les autres ne le connaissent pas aussi? Ils le connaissent sans doute, répond-il, mais non pas comme le Prophète, parce que c'est principalement aux hommes éminents en sainteté qu'il appartient de connaître la grandeur de Dieu. » Le même Père remarque sur la fin de ce psaume, que celui qui en est l'auteur n'invite pas tous les hommes à bénir Dieu, mais avec distinction et chacun séparément, pour faire connaître que les bénédictions que l'on donne au Seigneur ne sont pas toutes les mêmes, et qu'il y a une grande différence entre celles que donne un prêtre, celles que donne un lévite, celles d'un laïque et celles du commun du peuple. Le psaume suivant est encore une action de grâces où le Prophète, après avoir raconté toutes les merveilles du Seigneur, ajoute à chaque verset que sa miséricorde est éternelle, pour nous marquer que Dieu n'est pas comme les hommes, inconstant dans ses bienfaits et dans la distribution de ses grâces; mais qu'il use continuellement de miséricorde, et qu'il ne cesse jamais de faire du bien aux hommes. Le psaume CXXXVI^e est un excellent cantique où les Juifs captifs déplorent le malheur de leur exil, et où ils soupirent vers Jérusalem. On y voit qu'ils avaient emporté avec eux leurs instruments de musique, et il en avait ainsi été ordonné par la divine Providence, suivant la pensée de saint Chrysostôme, afin qu'au milieu des peuples barbares et dans un pays étranger, ils conservassent les monuments de leur ancienne république. S'ils refusent de chanter des airs saints et des cantiques divins dans la terre de Babylone, c'était, comme le dit le même Père, qu'ils regardaient comme une chose indigne de la sainteté de leur religion, d'en faire entendre les secrets et les mystères à des oreilles profanes. David, dans le psaume CXXXVII^e, rend grâces à Dieu de tous les biens qu'il en avait reçus, et lui dit avec confiance : *Quand je marcherai au milieu des plus grandes afflictions, vous me sauverez la vie;* il ne dit pas : Vous m'empêcherez de tomber dans l'affliction, mais : Vous me ferez vivre au milieu des plus grands maux, et c'est en cela que paraît plus sensiblement la grandeur de Dieu et l'efficacité de son assistance. David, assiégé de tous côtés par ses ennemis, et au milieu des plus grands dangers, y était néanmoins en sûreté. Le même Père dit sur le psaume suivant, que Dieu n'a pas besoin de nous éprou-

ver pour nous connaître, puisqu'il connaît toute chose avant même qu'elle soit. Si le Prophète a dit qu'il en était connu, soit qu'il fût assis ou levé, et dans toutes les circonstances de sa vie, même dans ses pensées, ç'a été pour nous marquer que Dieu ne connaît point les hommes par l'épreuve ou par l'expérience des choses, mais qu'il sait tout par sa prescience. Lorsqu'il ajoute : *Vos ouvrages sont admirables, et mon âme en a une connaissance très-profonde,* il ne veut pas dire qu'il connaisse le Seigneur dans son essence ni dans toute l'étendue de sa providence, mais seulement par la considération de la grandeur de ses ouvrages.

§ V.

Des homélies sur les Psaumes CXXXIX*e*, *etc.*, *jusqu'au* CL*e*.

Analyse des homélies sur les psaumes CXXXIX, CXL, CXLIes, pag. 418, 426, 442.

1. Selon saint Chrysostôme, le Prophète, dans le psaume CXXXIXe, demande surtout à être délivré du péché, le seul mal qui blesse l'homme. Car, lorsque les méchants attaquent les bons, ils se font un mal sans comparaison plus grand qu'à eux; en dépouillant les uns de leurs biens et en blessant les autres dans leur chair, ils se percent mortellement eux-mêmes dans l'âme. Nous ne devons pas néanmoins nous exposer témérairement aux insultes de ces méchants, mais les fuir et nous préparer seulement à nous soutenir avec courage quand ils nous attaquent. « *Les hommes injustes,* dit le Psalmiste, *se trouveront tout d'un coup accablés de maux à la mort.* Qu'ils ne s'élèvent donc point d'orgueil, s'ils jouissent pendant quelque temps du fruit de leurs crimes; car toutes sortes de maux les attendent au moment de leur mort. *Les justes au contraire,* ajoute ce Prophète, *loueront le Seigneur, quoiqu'outragés par les méchants*, parce que c'est le propre caractère des justes, de rendre grâces à Dieu et de le louer en tout temps et en toutes choses. » C'était un usage dans l'Eglise d'Antioche de réciter tous les jours au soir, le psaume CXLe, mais saint Chrysostôme témoigne que plupart de ceux qui l'avaient continuellement dans la bouche n'en comprenaient point le sens, quoiqu'il renfermât des remèdes très-efficaces pour effacer tous les soirs les impuretés que l'on contracte dans les différentes occupations de la journée. Il attribue aussi une grande vertu au psaume LXIIe, que l'on avait coutume de réciter le matin; car, selon lui, il excite en nous le désir de posséder Dieu, et après qu'il nous a embrasé de son amour, il remplit notre cœur de joie et de charité. La porte la plus sûre que nous puissions mettre à nos lèvres, à l'imitation du Prophète, pour empêcher qu'il n'en sorte des paroles inconsidérées et criminelles, est la pensée de ce feu de la divine Justice, qui doit embraser tous ceux qui auront abusé de leur langue. La règle à suivre pour la conversation, c'est que l'on doit seulement parler quand nos paroles peuvent être plus utiles que notre silence. La vertu pour lui consiste dans l'ardeur avec laquelle nous travaillons pour notre salut, et dans le secours du Seigneur qui combat avec nous. En expliquant ces paroles : *Que le juste me corrige avec charité*, il dit que celui qui reprend les autres le doit faire avec une grande circonspection, afin que sa répréhension soit bien reçue, et qu'il est même besoin d'un plus grand savoir dans celui qui reprend son frère, que dans un chirurgien qui veut faire quelque incision. Il ne croit pas que le Prophète, en disant : *Je suis seul jusqu'à ce que je passe,* veuille parler d'une retraite où il demeurât, mais de la fuite et de la séparation continuelle des méchants et de tous ceux dont il pouvait craindre la corruption. Ceux donc qui habitent au milieu des villes et qui sont exposés aux tumultes et aux embarras du monde, peuvent néanmoins y vivre en vrais solitaires, s'ils fuient les compagnies des personnes déréglées et s'ils n'ont de société qu'avec les gens de bien; car il n'y a de voies sûres que cette retraite. Si quelqu'un a le talent et la capacité de corriger les autres, il peut avoir commerce avec ceux qu'il croit propres à bien recevoir ses instructions et travailler à les rendre meilleurs; mais ceux qui sont faibles doivent fuir la compagnie des méchants, de peur d'être corrompus par leur commerce. Dans l'homélie *sur le Psaume* CXLIIe, saint Chrysostôme fait cette remarque : Les afflictions nous sont utiles pour deux raisons : l'une, qu'elles nous rendent plus attentifs à notre devoir, et l'autre, qu'elles nous mettent en état d'être plus favorablement écoutés de Dieu. « Quand vous voyez, ajoute-t-il, une personne qui se désespère dans son affliction et qui s'emporte en des paroles d'aigreur et d'impatience, n'attribuez pas cet emportement à l'affliction, mais plutôt à la faiblesse et au déréglement de son âme; car le propre de l'afflic-

tion est de produire des effets contraires, savoir l'attention à ses devoirs, l'humiliation de l'esprit, le désir de bien faire et l'accroissement de la piété. » Il trouve dans l'abandonnement où se trouvait le Prophète, lorsqu'il écrivait ce psaume, celui où se trouvent quelquefois les justes. « Car il y a peu de personnes, dit-il, qui assistent les affligés dans leurs souffrances, surtout lorsque l'on ne peut les assister sans péril. Mais comme une si grande extrémité ne nuisit point à ce Prophète, et qu'elle lui servit même à l'unir plus étroitement à Dieu; ainsi, lorsque nous voyons nos maux s'augmenter, ne tombons point dans le découragement, mais devenons au contraire plus laborieux et plus vigilants. Car si les afflictions, les douleurs et les peines dont cette vie est remplie, ne peuvent réprimer entièrement le vice, à quel excès ne se porterait-il point, si la vie était exempte de tous ces maux? »

Analyse des homélies sur les psaumes CXLII, CXLIII et CXLIVe, pag. 447, 458, 466.

2. Dans le psaume CXLIIe, selon saint Chrysostôme, le Prophète, plein de confiance en la volonté de Dieu qui lui avait promis de lui pardonner son péché, le presse de l'exaucer promptement, sentant le besoin qu'il avait d'un prompt secours, à cause de son infirmité. Mais en lui demandant la vie et d'être délivré de ses ennemis, il reconnaît qu'il n'est point digne de cette grâce, et qu'il ne peut l'espérer que de la divine miséricorde. Il ajoute néanmoins un autre motif de son espérance, c'est qu'il était le serviteur de Dieu, pour nous enseigner que nous devons de notre côté faire ce qui dépend de nous pour rendre nos prières efficaces : car l'oraison seule ne suffit pas, il faut l'accompagner des bonnes œuvres. En retour de la grâce qu'il lui demande dans le psaume CXLIIIe, de le délivrer *de l'inondation des eaux et de la main des étrangers,* il promet de lui chanter un *nouveau cantique et de célébrer sa gloire sur l'instrument à dix cordes.* « Ce qu'il promet, dit saint Chrysostôme, est peu de chose en comparaison de ce qu'il veut recevoir, mais il ne peut donner que ce qu'il a; et nous-mêmes, quand nous assistons les pauvres qui ne possèdent rien, nous nous contentons de leur demander la bénédiction et un cœur reconnaissant. Mais, au lieu que cette reconnaissance des pauvres tourne à sa gloire, les louanges que nous donnons à Dieu par nos cantiques n'ajoutent rien à la sienne; au contraire, elles procurent notre propre avantage. On employait autrefois les instruments pour chanter à Dieu des cantiques; nous pouvons présentement user des organes de notre corps pour former un saint concert, et faire servir nos yeux, nos mains, nos pieds, nos oreilles à chanter à Dieu un cantique nouveau. Lorsque ces organes sont employés à ce qui peut procurer sa gloire; lorsque nos regards sont réglés par la pureté; lorsque nos mains s'ouvrent, non pour prendre le bien du prochain, mais pour faire part du nôtre aux pauvres; lorsque nos oreilles sont toujours prêtes à écouter des cantiques spirituels et des instructions de piété, et non des chansons d'impureté; lorsque nos pieds courent avec ardeur à l'église; lorsque notre cœur s'occupe, non de tromperies, mais des œuvres de charité, ce sont là des cantiques non de paroles, mais d'actions à la gloire du Seigneur. » Saint Chrysostôme demande dans cette homélie comment Jésus-Christ a pu dire aux Juifs que le Samaritain dont il est parlé dans saint Luc était leur prochain, attendu l'éloignement qu'il y avait entre ces deux peuples. Il répond : « Quand il s'agit de faire du bien, reconnaissez tout homme pour votre prochain; mais quand il s'agit de la vérité, usez de discernement pour reconnaître s'il est votre prochain; car si votre frère n'entre pas en communion avec vous sur le sujet de la loi de Dieu, considérez-le comme un étranger et comme étant plus barbare à votre égard qu'un Scythe. Si, au contraire, étant Scythe ou Sarmate, il a la même foi que vous, regardez-le comme étant plus proche que votre propre frère, non par les liens de la nature ou de la patrie, mais par ceux de l'âme et de la religion. » Il nous avertit que quand nous disons avec le Prophète dans le psaume CXLIVe : *Je célébrerai votre gloire, ô mon Dieu et mon roi,* nous devons nous unir si étroitement avec Dieu, qu'il dise de nous, comme autrefois d'Abraham, d'Isaac et de Jacob, qu'il est vraiment notre Dieu. Car si nous disons : *Mon Dieu et mon roi,* et que, non contents de le dire de paroles, nous le disions encore de cœur et en donnions des preuves par notre amour, il dira de nous aussi bien que de ces anciens Patriarches, que nous sommes ses serviteurs. En expliquant les paroles suivantes : *Le Seigneur est bon envers tous, et ses miséricordes s'étendent sur toutes ses œuvres,* il dit que ce ne sont pas seulement les justes, ni les pécheurs convertis à Dieu par la pénitence, mais encore les méchants qui sont des preuves vivantes de

Luc. X, 36.

la patience et de la bonté de Dieu. Il fut bon non-seulement à l'égard d'Abel et de Noé, mais encore envers Caïn et tous ceux qui périrent par le déluge. En effet, le châtiment de Caïn était plutôt un avertissement qu'une peine, et ce châtiment pouvait lui tenir lieu d'expiation pour son crime. C'était encore un effet de la miséricorde de Dieu envers ceux qui périrent dans le déluge, d'arrêter le cours de leurs crimes, puisque ni les exhortations ni les menaces n'avaient pu les réduire à leur devoir. Le Prophète ajoute : *Vos saints publieront la gloire de votre règne, pour faire connaître votre puissance aux enfants des hommes.* Toute éclatante qu'elle soit, cette puissance a besoin, à cause de la stupidité de plusieurs, que quelques-uns la fassent connaître aux autres. Quelque brillante que soit la lumière du soleil, ceux-là néanmoins ne peuvent la voir qui ont les yeux malades, si on ne les guérit : de même tout l'éclat de la divine Providence n'est point aperçu de ceux dont la raison est aveuglée par le péché, si l'on ne prend un grand soin d'éclairer leur esprit. D'après saint Chrysostôme, David, en disant : *Le Seigneur donne à tous leur nourriture dans le temps propre,* faisait allusion à cette admirable économie que Dieu fait paraître dans la production successive des différents fruits de la terre, qui naissent chacun dans le temps qu'il a marqué comme le leur propre, pour l'utilité de ses créatures. Quand Dieu permet que ceux qui l'aiment soient exposés à la mort, comme Abel le fut au commencement du monde, il ne laisse pas d'être vrai de dire qu'il les garde, puisque, permettant aux hommes de tuer leurs corps, il sauve leurs âmes et les rend plus illustres par leur mort, et réserve à leurs corps mêmes une gloire plus éclatante.

Analyse des homélies sur les psaumes CXLV, CXLVI, CXLVII, CXLVIII, CXLIX, CLe, pag. 476, 479, 482, 489, 492, 501.

3. Le Prophète, dans le psaume CXLVe, nous avertit de ne point mettre notre confiance dans les princes. La raison qu'il en donne, c'est que, ne pouvant se sauver eux-mêmes, ils ne peuvent sauver les autres. Tous d'une nature mortelle, au même temps que leur âme se sépare de leurs corps, leur chair retourne dans la terre d'où elle est sortie. « Que ceux-là donc, dit saint Chrysostôme, écoutent ce conseil et cet avertissement, qui mettent tout leur appui sur un secours aussi fragile qu'est celui des hommes, qui ne peuvent se défendre de la mort eux-mêmes, et qui, étant morts, deviennent aussi muets que les pierres. » Après avoir ainsi détourné les hommes de mettre leur confiance en d'autres hommes fragiles et mortels comme eux, il leur enseigne qu'il n'y a que Dieu seul en qui ils puissent se promettre une entière sûreté, parce qu'il est tout-puissant et immortel. Saint Chrysostôme rapporte le psaume suivant, qui est le CXLVIe, au temps du retour de Babylone, lorsque le temple et la ville de Jérusalem, se rétablissant par les ordres de Cyrus, les Juifs, dispersés de tous côtés, se rassemblaient peu à peu. Il y enseigne que l'espérance d'un chrétien consiste principalement à ne point se décourager et à ne point s'abattre lorsqu'il ne reçoit pas sitôt de Dieu ce qu'il lui a demandé. Ce n'est point à la ville de Jérusalem, mais à ceux qui y habitaient depuis le retour de la captivité, que le Prophète adresse la parole au commencement du psaume CXLVIIe; mais ce qu'il dit dans la suite, que *Dieu a fortifié les serrures des portes de cette ville,* peut se rapporter à l'Eglise figurée par Jérusalem, puisque Jésus-Christ l'a fortifiée d'une manière plus efficace, non avec des portes et des serrures, mais par la vertu toute-puissante de sa croix, et qu'il l'a rendue invincible à toutes les puissances du monde et de l'enfer, en sorte qu'elle s'est même accrue au milieu des efforts que les princes et les peuples avec les démons ont faits pour la détruire. Il dit sur le commencement du psaume CXLVIIIe, que c'est l'usage des Saints dont le cœur est plein d'amour et de reconnaissance, de souhaiter d'avoir beaucoup de compagnons dans les louanges et les actions de grâces qu'ils désirent rendre au Seigneur, et il le prouve par divers exemples tirés de l'Ecriture. Comme le Prophète invite dans ce psaume toutes les créatures, soit célestes, soit terrestres, à louer Dieu le Créateur, et qu'il nomme même celles qui paraissent nous être ou contraires ou ennemies, telles que sont les dragons, les serpents, la grêle, la glace, les bêtes sauvages, saint Chrysostôme en tire un argument contre les manichéens, pour montrer qu'il n'y a qu'un seul principe, et que Dieu est également le créateur de toutes choses. Lorsque nous tremblons à la vue ou des dragons, ou des monstres de la mer, ou des serpents, ou des lions, nous devons nous souvenir avec regret de l'état d'innocence où Dieu nous avait créés pour régner avec un empire souverain sur toutes ces bêtes, et d'où nous ne sommes déchus que par le péché. Ces paroles du Prophète : *Vous avez répandu les ténèbres, et la*

Dan. III. Isai, XLIX, 13. Psal. CXIII, 1.

Psal. CIII, 21.

nuit a été faite; c'est durant la nuit que les bêtes de la forêt passeront, nous rappellent un reste du pouvoir que nous avions sur ces animaux farouches qui, comme des esclaves, sont bannis de la société des hommes, soit pour le temps, soit pour le lieu, et qui ne nous attaquent jamais si nous n'allons les chercher nous-mêmes. Le psaume CXLIXe est un cantique que l'on peut considérer comme exprimant les faveurs dont Dieu nous a comblés dans le Nouveau Testament. Le Prophète nous y invite à nous réjouir en celui qui nous a créés, et veut que nous nous consacrions tout entiers, par une reconnaissance pleine d'ardeur et d'amour, à celui que nous prétendons y louer. Saint Chrysostôme croit que l'esprit grossier et charnel de cet ancien peuple, sorti depuis peu de l'idolâtrie, lui rendait en quelque façon nécessaire l'usage des instruments de musique dont il est parlé dans ce psaume, et que de même que Dieu lui avait permis cette multitude innombrable de sacrifices, il lui avait accordé aussi l'usage des tambours et des autres instruments par condescendance, et voulant s'accommoder à leur faiblesse. Sur le psaume CL, ce Père remarque que David a terminé le livre des Psaumes par l'action de grâces, afin de nous apprendre que comme c'est par là que nous devons commencer tout ce que nous faisons et tout ce nous disons, nous devons aussi le finir de même.

§ VI.

Des homélies sur les Psaumes XLVIII, CXLV *et* L.

Analyse des deux homélies sur le psaume XLVIIIe.

1. Nous avons deux homélies sur ces paroles du psaume XLVIIIe : *Ne soyez point saisis de crainte en voyant un homme devenu riche, et sa maison comblée de gloire.* Saint Chrysostôme dit assez nettement [1] qu'il était évêque lorsqu'il fit la première; ainsi l'on ne peut douter qu'elle n'ait été prêchée à Constantinople. On peut appuyer ce sentiment par ce qui y est dit [2] du renversement de fortune de plusieurs hommes riches, dont les uns avaient été mis à mort, les autres envoyés en exil : car cela a assez de rapport à ce qui se passa à Constantinople lorsque l'empereur Arcade abandonna à Gaïnas, général des Goths, Eutrope, Saturnin et Aurélien, trois des principaux seigneurs de l'empire. On peut donc mettre cette première homélie vers l'an 400. Saint Chrysostôme y fait voir combien grande est la fragilité des richesses, et que ce n'est pas être homme que de s'y attacher. Il dit à ceux qui en étaient possédés de venir l'entendre à l'église. En cela, dit-il, il n'exigeait d'eux rien de trop, puisqu'alors il ne prêchait que deux fois la semaine. Après avoir mis devant les yeux des exemples de l'inconstance des grandeurs humaines, il leur montre que les vraies richesses consistent non à être riche, mais à ne le vouloir pas être. Il fait l'éloge d'un homme libéral, et dit de lui qu'il s'attire les bénédictions de tout le monde, tandis qu'on charge d'injures et de malédictions le riche qui n'est pas miséricordieux. Il ne dit pas néanmoins que le riche ne puisse se sauver, et il prouve même le contraire par l'exemple de Job et d'Abraham; mais il ajoute qu'ils se sont sauvés en faisant part de leurs richesses à ceux qui en avaient besoin. Il oppose le soin que Sara avait de préparer à manger aux étrangers, à celui qu'ont les femmes mondaines de se parer, et finit cette homélie en montrant que la gloire de l'homme consiste dans la piété, dans l'équité, dans la libéralité envers les pauvres, dans la douceur, dans l'humilité, dans l'amour de la paix, dans la justice et dans une charité sincère envers tout le monde. Saint Chrysostôme prêcha aussi à Constantinople dans la grande église sa seconde homélie sur le même verset du psaume XLVIIIe, et il est remarqué, dans le titre de cette homélie, qu'un autre avait prêché le même jour avant lui. Il y combat comme dans la précédente l'attachement aux richesses et aux grandeurs hmaines, qu'il compare à une ombre. Ce qu'il dit sur ce sujet a beaucoup de rapport à ce qu'il en avait dit dans son second discours *sur Eutrope*, ce qui pourrait donner lieu de croire que cette homélie fut faite aussi après l'an 400. On y voit le détail de toutes les choses qui sont communes aux hommes, soit temporelles, comme le ciel, le soleil, la lune, l'air et tous les éléments; soit spirituelles, comme la table sacrée, le corps du Seigneur, son sang précieux, le baptême, la rémission des péchés, la promesse du royaume, la sanctification et les biens invisibles. D'où cette conclusion : il est donc absurde que les richesses soient la seule chose que l'on ne veuille pas rendre commune, quand on communique en tant de biens.

[1] *Pastor sum rationabilium ovium*, pag. 510.

[2] Pag. 507.

Homélie sur le psaume CXLVe, pag. 535.

2. L'homélie *sur le Psaume* CXLVe ne nous fournit rien qui en puisse préciser l'époque; mais ce qu'il y dit de la vertu des moines qui vivaient sur les montagnes, donne lieu de croire qu'il la prêcha à Antioche, car c'est assez la coutume dans les discours faits en cette ville de citer ces moines pour exemple. Cette homélie est fort belle et très-digne de saint Chrysostôme. Elle fut faite dans la grande semaine, que nous appelons aujourd'hui la semaine sainte, et il semble même qu'il la prêcha le samedi de cette semaine. Il remarque qu'on l'appelait grande semaine, non que les jours en fussent plus longs, ni qu'elle eût un plus grand nombre de jours que les autres, mais à cause des grandes merveilles que le Seigneur avait opérées pendant le cours de cette semaine. Pour cette raison, les fidèles la passaient avec plus de piété, le uns prolongeant les jeûnes, les autres leurs veilles, d'autres donnant de plus abondantes aumônes et s'appliquant plus particulièrement aux bonnes œuvres pour publier la grandeur des bienfaits du Sauveur en cette semaine. Non-seulement les simples fidèles l'avaient en vénération, mais aussi les empereurs, qui pour cet effet défendaient pendant ce saint temps toute sorte de négoce, et faisaient même fermer les portes du barreau. Il exhorte ses auditeurs à révérer cette semaine, non en portant des rameaux de palmiers, mais par la sainteté de leur vie et en chantant avec attention le psaume CXLVe, que l'on avait coutume de chanter en ce jour. Tous les fidèles, soit hommes, soit femmes, soit vieux, soit jeunes, faisaient ensemble un concert, parce que le Prophète y invite tous les hommes sans distinction d'âge ni de sexe, en disant: *Que tout esprit loue le Seigneur*. Pour marquer le pouvoir qu'ont auprès de Dieu les saints cantiques, il dit que les trois jeunes hommes de Babylone éteignirent le feu de la fournaise par la force de leurs hymnes, et que saint Paul et Silas, en chantant des hymnes à la louange de Dieu, ébranlèrent les fondements de la prison où ils étaient, et rompirent les liens de tous les prisonniers. Il n'attribue pas moins de force à la prière, surtout lorsqu'elle est accompagnée du jeûne, et il veut que, soit que Dieu nous exauce, soit qu'il ne nous exauce point, nous lui rendions grâces, persuadés qu'en nous accordant ou en nous refusant, il n'a en vue que notre utilité.

Homélie sur le psaume Le, p. 535. Prologue sur les Psaumes, pag. 539.

3. Il n'y a rien de bien remarquable dans l'homélie *sur le Psaume* Le, et on doute même qu'elle soit de saint Chrysostôme, à cause de la différence du style qui est trop figuré. M. Cotelier l'a donnée en 1661 sur un manuscrit de l'Escurial. On ne croit point non plus que saint Chrysostôme soit auteur du *Prologue sur les Psaumes*, qui, en effet, n'est point de son style. On y attribue tous les psaumes à David, et la raison que l'on en donne, c'est que toutes les fois qu'ils ont été cités, soit par Jésus-Christ, soit par les Apôtres, ç'a toujours été sous le nom de David. Ce qui y est dit des divers chœurs des Prophètes, qui chantaient les psaumes avec David, est remarquable et semble prouver en même temps que saint Chrysostôme n'a point écrit ce *Prologue;* car l'auteur dit qu'il a peint David assis, ayant à sa droite et à sa gauche ces différents chœurs des Prophètes avec les instruments dont ils se servaient dans cette sainte mélodie. C'était assez la coutume des anciens chrétiens de charger de peintures leurs manuscrits; mais on n'a pas de bonnes preuves que l'usage en fût commun du temps de saint Chrysostôme.

§ VII.

Des homélies sur les Psaumes faussement attribuées à saint Chrysostôme.

Homélies sur les psaumes IV, VI, XIIIes, etc., pag. 540 et suiv.

1. On ne peut sans étonnement considérer le grand nombre d'homélies *sur les Psaumes* faussement attribuées à saint Chrysostôme; la plupart sont si peu de chose, que ç'aurait été rendre service au public que de les supprimer. Ce ne sont ordinairement que des lambeaux tirés des commentaires ou des homélies de divers auteurs sur les Psaumes, dont on a formé des discours sous le nom de ce saint docteur. Il y a même eu des copistes qui, pour donner de la réputation à leurs manuscrits, ont mis le nom de saint Chrysostôme à la tête des discours qu'ils transcrivaient, en supprimant celui de leurs véritables auteurs, quoique ceux-ci eussent euxmêmes de la réputation : c'est ce qu'on verra dans la suite par des homélies de saint Athanase, de saint Basile et de quelques anciens, que l'on a intitulées du nom de saint Chrysostôme. Le *Prologue sur les Psaumes* est une rapsodie de divers endroits des écrits tirés de saint Chrysostôme, et en particulier de son homélie XXVIIIe *sur l'Epître aux Romains*. Il n'y a rien dans l'homélie *sur le Psaume* IVe qui soit digne de ce Père. Il y a plus lieu de

Pag. 542.

546.

Tom. VI, pag. 309. croire qu'elle est d'Astère, l'avocat des ariens, comme nous l'avons remarqué ailleurs. L'homélie *sur le Psaume* VIe, donnée par M. Cotelier, est remplie de façons de parler inconnues à saint Chrysostôme, et de fautes contre la pureté de la langue, et on n'y reconnaît son style que vers la fin, ce qui fait voir que c'est l'ouvrage de quelque nouveau Grec qui aura terminé ce discours par quelque fragment tiré des écrits de saint Chrysostôme. Il faut porter le même jugement de l'homélie *sur le Psaume* XIIIe, dont le style est bas et rampant. On ne reconnaît pas non plus celui de saint Chrysostôme dans l'homélie *sur le verset* 9 *du Psaume* XXXVIII.

Homélies sur le psaume Le, pag. 572. 2. Les deux homélies *sur le Psaume* Le paraissent d'un même auteur, puisqu'au commencement de la seconde il cite la première; mais ni l'une ni l'autre ne sont de saint Chrysostôme : elles n'ont rien de bon que ce que l'auteur a tiré de la vingt-deuxième homélie de ce Père *sur la Genèse,* et du *Commentaire* de Théodoret *sur le Psaume* Le. Dans la première homélie on suppose comme une chose reçue de tout le monde, que David a composé tous les psaumes selon l'ordre où ils sont dans le Psautier. Cela fait savoir que l'auteur de cette homélie ne l'est pas de celle qui explique le psaume LIe, où on lit que le Le n'a été fait qu'après le LXXe. Pag. 597. Cette homélie ne peut être non plus de saint Chrysostôme, puisque ce n'est qu'un extrait du commentaire d'Eusèbe de Césarée sur ce psaume. L'homélie *sur le Psaume* LXXVe ne mérite pas d'être lue, c'est un amas de termes extraordinaires et de puérilités. L'homélie *sur le Psaume* LXXXIIIe, intitulée : *De la Tourterelle* ou *de l'Eglise,* ne vaut pas mieux que la précédente. Quelques-uns ont cru que l'homélie *sur le Psaume* XLVIe était de Sévérien de Gabales, mais le style de Sévérien paraît moins embarrassé, du moins celui de cette homélie est-il entièrement différent du style de saint Chrysostôme. Il faut porter le même jugement des homélies *sur les Psaumes* XCII, XCIV et XCIXes que l'on doit regarder comme l'ouvrage de quelque nouveau Grec aussi peu instruit que mauvais orateur. L'homélie *sur le Psaume* Ce n'a ni la force ni l'abondance de celles de saint Chrysostôme, et on ne saurait se persuader qu'il ait dit ce qu'on lit à la fin de cette homélie, qu'il y aura peut-être douze nations converties par les Apôtres, qui jugeront avec eux les douze tribus d'Israël. Les homélies *sur les Psaumes* CIe, CII, CIII, CIV, CV, CVI et CVIIes sont une compilation de divers endroits de Théodoret et d'Eusèbe de Césarée, auxquels le compilateur a mêlé quelques froides allégories. Pag. 644 et seq. Il en est de même de l'homélie *sur le Psaume* CXVIIIe, où l'on trouve presque tout entier le commentaire de Théodoret, et une partie de celui d'Eusèbe de Césarée. Il y a des inepties dans l'homélie sur les paroles du premier verset du psaume CXXXIXe, qui ne permettent pas de l'attribuer à saint Chrysostôme.

3. On trouve dans un manuscrit d'Angleterre, écrit en 1285, trente et une homélies à la suite de celles qui sont véritablement de saint Chrysostôme, et arrangées de façon qu'elles tiennent la place de celles de ce Père qui sont perdues. La première est *sur le Psaume* LXXVIIe, et la dernière sur le XCIXe; mais il ne faut que les lire pour sentir d'abord la différence de leur style d'avec celles qui sont incontestablement de ce Père; il est extrêmement dur, et l'auteur y emploie des termes peu choisis et qui ne sont pas même du commun usage; ce qu'il y a de meilleur dans ces homélies, c'est que l'on y trouve de temps en temps des variétés de leçons tirées des versions d'Aquila, de Symmaque et de Théodotion. On trouve encore dans divers manuscrits des homélies sous le nom de saint Chrysostôme, sur plusieurs autres psaumes; en sorte que si on voulait les reconnaître pour véritables, on aurait une explication entière de ce Père sur le livre des Psaumes. Mais elle ne pourrait lui faire honneur, et l'on a cru avec justice que ce serait charger le public, de leur donner place dans la nouvelle édition de ses œuvres.

ARTICLE VII.

DES ÉCRITS CONTENUS DANS LE SIXIÈME TOME.

§ I.

Des écrits sur Isaïe.

Commentaires sur Isaïe, pag. 1. 1. Personne ne doute que les *Commentaires sur Isaïe,* qui portent le nom de saint Chrysostôme, ne soient de lui. C'est son style et ce sont ses maximes. Photius [1] cite néanmoins sous le nom de ce Père un grand passage sur le second verset du premier chapitre d'Isaïe, qui ne se trouve point dans le commentaire dont nous parlons, mais il pou-

[1] Photius, *cod.* 277, pag. 1560.

vait l'avoir tiré de quelqu'autre ouvrage. Ce commentaire n'est point achevé, et il n'explique que les sept premiers chapitres d'Isaïe et le commencement du huitième. Il paraît que saint Chrysostôme avait eu envie d'expliquer ce Prophète jusqu'à la fin. Il y a quelques endroits où il semble s'adresser à des auditeurs, comme dans le chapitre troisième, où il combat le luxe des femmes de son temps, et dans le chapitre second, où il attaque ceux qui consultaient les augures et les devins; mais on voit dans tout le reste qu'il explique les prophéties d'Isaïe plutôt en interprète qu'en orateur. Il faut ajouter que dans ce commentaire il ne fait aucun exorde, et qu'il ne termine jamais ses explications par une exhortation morale, ni par la glorification ordinaire de la sainte Trinité; ce qu'il ne manque presque jamais de faire dans les discours prêchés au peuple. On croit avec beaucoup de vraisemblance qu'il le composa à Antioche [1], et avant d'avoir été élevé au sacerdoce : car depuis ce temps il eut peu de loisir et fut presque toujours occupé au ministère de la parole ainsi qu'à régler les affaires de l'Eglise. D'ailleurs il y combat très-souvent les Juifs, qui étaient en grand nombre à Antioche, et on ne voit pas qu'il les ait attaqués si souvent dans les discours qu'il fit étant évêque de Constantinople. Enfin, ce qu'il y dit de la grande tranquillité dont l'empire jouissait alors, a beaucoup de rapport aux années 377 et 378, temps où ce Père, n'étant point encore élevé à la prêtrise, s'occupait plus à écrire qu'à prêcher. Voici l'enseignement qu'on y trouve : La vraie noblesse n'est point celle qui nous vient de nos aïeux, mais de notre propre mérite. Toutes les prières, quelque longues et assidues qu'elles puissent être, sont inutiles à celui qui, en priant, ne quitte point ses péchés. Comme il y a une infinité de choses qui obscurcissent et qui affaiblissent l'équité de nos jugements : les présents, l'ignorance, la considération pour les personnes puissantes, le respect pour les grands du monde, la crainte, la faveur, l'inclination, l'on a besoin en cela de beaucoup de circonspection et de vigilance. Ceux qui n'auront pas donné à manger à ceux qui avaient faim seront précipités dans les feux de l'enfer, non pour avoir ravi le bien d'autrui, mais pour n'avoir pas donné du leur aux nécessiteux. Rien n'irrite tant la colère de Dieu que les violences et les injustices qui se commettent contre les pauvres de la part des princes et des personnes puissantes. Il était au pouvoir de Jésus-Christ de bannir de ce monde toutes sortes de guerres, mais il en a voulu laisser quelques-unes pour servir à châtier ceux qui s'abandonnent au relâchement et à la paresse, et qui, abusant du repos de la paix, négligent l'étude et l'exercice de la vertu. Dieu ne fait pas un crime de la puissance, et ne reprend que ceux qui abusent de l'autorité qui leur a été donnée. Il ne condamne pas non plus les riches en ce qu'ils possèdent beaucoup de biens, mais seulement en ce que, ne se contentant pas de ce qui leur est nécessaire pour le simple usage de cette vie, ils montrent tant d'ardeur pour amasser tous les jours de nouveaux trésors. Il n'y a point de doute que les péchés ne soient souvent les premières causes des maladies corporelles, ce que prouve la parole de Jésus-Christ au paralytique. L'orgueil accompagne toujours l'avarice, et plus on travaille à amasser des richesses, plus on s'imprime profondément ce vice dans le cœur. La chasteté, de même que l'impudicité, se fait assez connaître, par les regards, par les habits, et par les démarches, et tous les mouvements des organes extérieurs nous découvrent visiblement les affections de l'âme. Si Dieu ne punit pas maintenant tous les crimes des méchants, c'est seulement parce qu'il a remis à un jour certain le jugement de tous les hommes à la fin du monde, qu'il garde aussi cette conduite envers eux, afin que, profitant de sa patience, ils en deviennent meilleurs, ou que si, malgré sa douceur, ils persévèrent dans leurs péchés, ils en soient sévèrement punis.

Pag. 43. 27. 24. 4. 11. 12. Pag. 15. 16. 25. 28. 32. 42. 44.

Première et deuxième homélies sur Isaïe, p. 96, 106.

2. Nous avons encore de saint Chrysostôme six homélies *sur le Prophète Isaïe*. La première, mais qui ne l'est pas suivant l'ordre des temps, comme on le dira dans la suite, fut faite en un temps de malheurs, où

[1] Stilting, num. 484-94, pense que saint Chrysostôme composa en effet ce commentaire à Antioche, mais en 397, après le *Commentaire sur les Psaumes*, et qu'il fut obligé de les interrompre subitement par son élévation au siége de Constantinople. Il croit aussi que l'éditeur, qui ensuite rassembla ces homélies en un volume, omit les divisions des homélies et les épilogues comme moins nécessaires aux lecteurs, et pour donner sans interruption l'interprétation du Saint. M. Fesseler juge ce sentiment très-probable. Fesseler, *Inst. Patrol.*, tom. II, pag. 77. (*L'éditeur.*)

l'empire, gouverné par un prince peu prudent, se trouvait réduit en mauvais état, par les pertes qu'il avait souffertes pendant la guerre. Ce prince ne paraît autre qu'Arcade, qui commença à régner en 395. Saint Chrysostôme entreprend d'expliquer dans cette homélie le premier verset du sixième chapitre d'Isaïe: *Je vis le Seigneur assis sur un trône sublime et élevé*. Il y eut un grand concours de peuple à ce discours, et ce Père en témoigna sa joie, disant que rien ne pouvait lui en donner davantage. Mais comme parmi ce grand nombre il y en avait quelques-uns qui gardaient peu de modestie et de bienséance, soit dans leur manière de chanter les psaumes, soit dans la posture qu'ils tenaient dans l'église, il prend occasion de ce qui est dit des séraphins dans le même chapitre d'Isaïe, pour relever la dignité de nos églises, où l'on chante le *Sanctus* aussi bien que dans le ciel. A ceux qui rejetaient les malheurs présents sur l'imprudence de ceux qui gouvernaient alors, il répond que l'on ne doit point toujours attribuer aux princes les calamités de leurs Etats, et qu'elles ont souvent leur source dans les péchés des particuliers, ce qu'il prouve par divers exemples tirés du livre de Josué. On ne sait point en quel endroit saint Jean Chrysostôme fit ce discours, si ce fut à Constantinople ou à Antioche. Mais il est certain que ce fut dans cette dernière ville qu'il prêcha sa seconde homélie *sur Isaïe:* car il dit sur la fin qu'il se tait pour laisser parler le Docteur, c'est-à-dire l'évêque Flavien, dont il compare le discours à un vin vieux, et le sien à un vin nouveau qui ne faisait que sortir du pressoir. Cette homélie n'a aucune liaison avec la précédente, et paraît même avoir été faite longtemps auparavant. Cela paraît par l'endroit où il promet, à l'occasion du changement du nom d'Abram en celui d'Abraham, de traiter dans la suite du changement des noms. Or, c'est ce qu'il a fait dans ses homélies *sur le Changement des noms,* qu'il composa la même année que les soixante-sept homélies *sur la Genèse,* et celles *sur l'Inscription des Actes,* c'est-à-dire, comme l'on croit, en 388. Son dessein, dans cette homélie, est de faire entendre les voix des Séraphins, occupés sans cesse à louer Dieu, et pour cet effet de faire entrer les hommes jusque dans le ciel, par le moyen d'Isaïe, dont il rapporte la vision. Le respect dans lequel ces esprits célestes sont autour du trône de Dieu lui fournit l'occasion de condamner en passant l'insolence des anoméens, qui se vantaient de connaître clairement l'essence de Dieu, incompréhensible aux anges mêmes. Ensuite il s'arrête sur le verset où Isaïe dit qu'il eut cette vision l'année de la mort du roi Ozias; après avoir remarqué que le Prophète n'a pas mis cette date sans raison et au hasard, il déclare que dans l'Ecriture il n'y a pas même une lettre d'inutile, et que la connaissance des temps, des noms et des titres est très-importante.

Josué VI, 11; VII, 11; VII, 1; VII, 10.

Pag. 106.

Troisième et quatrième homélies sur Isaïe, p. 111.

3. Ce fut encore à Antioche que saint Jean Chrysostôme prononça sa troisième homélie, et quelque temps après la précédente. Il la commence en bénissant Dieu de ce qu'il avait donné à l'Eglise de nouveaux martyrs, dont on avait alors apporté les corps à Antioche. Il laisse à l'évêque Flavien, qu'il dit être leur imitateur, à en faire l'éloge, et fait tomber son discours sur Ozias, dont il raconte l'histoire. Prince pieux dans le commencement de son règne, il mérita ensuite d'être puni de Dieu pour avoir usurpé les fonctions sacerdotales et offert de l'encens dans le temple. Mais comment une si longue vie a-t-elle eu une fin si malheureuse? Rien ne doit surprendre dans un homme, dit saint Chrysostôme, toujours faible et prêt à tomber: il est d'autant plus près de se perdre, qu'il est plus près de la couronne. Les autres vices attaquent les lâches, mais l'orgueil en veut à ceux qui ont le plus de mérite. Ce péché fut celui d'Ozias, lui qui, selon l'Ecriture, s'était élevé à cause de sa force, c'est-à-dire à cause de sa prospérité et de sa grandeur. L'orgueil est la source de tous les maux, et tout ce qui flatte l'orgueil des hommes étant un véritable précipice, l'état le plus bas est le plus sûr, et conséquemment le plus heureux. Le Saint finit en exhortant le peuple à écouter avec respect l'instruction que l'évêque Flavien leur allait donner. Après cette homélie il en fit une autre que nous n'avons plus, où il demandait pourquoi Isaïe a daté sa vision, non du règne d'Ozias, comme c'est l'ordinaire, mais de sa mort. Il n'y donna pas la solution de cette difficulté et la renvoya au lendemain. Comme il avait eu peu d'auditeurs à ce discours, qui fut employé presque tout entier à combattre la vanité qui avait été la cause de la chute d'Ozias, il exhorta le peuple à témoigner plus d'ardeur pour la parole de Dieu, et son exhortation eut l'effet qu'il en attendait. L'assemblée fut nombreuse

Pag. 12

le lendemain, ce qui lui donna lieu de louer la piété de ceux qui étaient venus pour l'entendre. Il fit l'éloge de l'Eglise et de sa puissance, qui, supérieure à celle des tyrans et des empereurs qui l'ont persécutée, s'est élevée et étendue partout, tandis que Auguste, Tibère, Caïus, Claude et Néron, ses persécuteurs, sont demeurés dans l'oubli. Il reprend ensuite en faveur de ses auditeurs qui s'étaient absentés la veille, l'endroit d'Isaïe qu'il avait déjà expliqué; et comme on avait lu ce jour-là le septième chapitre d'Isaïe, où il est parlé de Jasub, fils de ce Prophète, il fait voir par l'exemple d'Isaïe, par la mère des Machabés, par Abraham, par Moïse, par saint Pierre, qu'il appelle la base de l'Eglise, et par saint Philippe, diacre, qui tous avaient été mariés, que ce n'est point le mariage qui empêche d'être saint, quand on s'y conduit comme l'on doit. Il combat ensuite l'orgueil au sujet de la chute d'Ozias, et, distinguant la royauté du sacerdoce, il proclame cette dernière dignité plus grande que la première. Il donne aussi des louanges au prêtre qui ne voulut pas permettre à Ozias d'offrir de l'encens dans le temple, et après avoir fait admirer la liberté de ce ministre du Seigneur, il veut qu'à son exemple ceux de la loi nouvelle se contentent de reprendre avec liberté ceux qui pèchent contre la loi de Dieu, sans avoir recours à la force des armes, puisqu'ils ne doivent point en avoir d'autres que les paroles et les prières. Puis, après avoir raconté comment Ozias fut frappé de lèpre, il vient enfin à la difficulté qu'il s'était proposée : Pourquoi les Prophètes ayant coutume de dater les événements du règne des princes, Isaïe avait daté sa vision de l'année de la mort d'Ozias? A cette difficulté le Saint répond ainsi : Dieu, offensé de ce qu'on n'avait pas chassé Ozias de la ville, comme la loi l'ordonnait pour les lépreux, n'avait pas voulu se montrer aux Prophètes jusqu'à ce que ce prince fût mort.

Homil. 5, pag. 137.

Cinquième et sixième homélies sur Isaïe, pag. 131, 137.

4. Dans l'homélie cinquième est continuée l'histoire d'Ozias. Saint Chrysostôme y montre ce prince puni avec justice, pour s'être ingéré dans les fonctions sacerdotales. Il distingue ici, comme il avait fait dans l'homélie précédente, les droits de la royauté et ceux du sacerdoce, et après avoir fait voir la fermeté et le courage du pontife Azarias, qui s'opposa sans crainte à ce roi, parce qu'il craignait plus Dieu que les rois de la terre, il relève la modération et la douceur dont il l'accompagna : « Car nous ne devons pas seulement, dit-il, avoir de la vigueur et de la fermeté lorsque nous reprenons les pécheurs, il nous faut encore plus de douceur. Les pécheurs ne haïssent personne si fortement que ceux qui les reprennent, et ils cherchent l'occasion de se sauver et d'éviter la réprimande; il faut donc les attirer et les retenir par la douceur et par la charité. » Dans la sixième homélie, après s'être excusé d'approfondir comment Isaïe avait vu Dieu assis sur un trône sublime et élevé, et d'examiner comment Dieu est assis, et quel est son trône, saint Chrysostôme parle des séraphins, pour contenter le peuple qui souhaitait qu'il en parlât. La place qu'ils occupent auprès du trône de Dieu montre qu'ils sont d'une dignité au-dessus des Anges, dont il est dit seulement qu'ils voient la face du Père qui est dans le ciel. Selon le saint Docteur, ce qui est dit de leurs pieds et de leurs ailes doit s'entendre d'une manière spirituelle. Après avoir fait remarquer l'admiration continuelle où ils sont de la grandeur de Dieu, mêlée d'une joie ineffable, il nous exhorte à entrer dans les mêmes sentiments lorsque nous chantons avec eux le *Sanctus* dans le sacrifice, après que le prêtre a nommé (dans la préface) les chérubins et les séraphins. Pour lui, l'autel d'où un séraphin prit un charbon ardent pour en purifier les lèvres d'Isaïe, n'était que la figure de l'autel sur lequel nous offrons les sacrés mystères, et le charbon de feu n'était que l'image de ce feu spirituel que nous recevons dans nos mains pour nous communier. Il marque qu'il prêchait quelques jours avant le carême, et dit : « Comme dans les jeux olympiques on distribue le prix à la fin du combat, ainsi on donne la communion à la fin du jeûne. Si donc nous en étions privés en ces saints jours, ce serait bien en vain que nous nous serions mortifiés par le jeûne, sortant de cette carrière sans recevoir de couronne et de récompense de tous nos maux. C'est principalement dans cette vue que les anciens Pères qui nous ont précédés ont étendu cette carrière du jeûne, et ont réglé le temps de la pénitence, afin qu'étant purifiés de toutes nos taches, nous puissions approcher avec pureté des saints mystères. Croyez, quand vous approchez de la table sacrée, que le Seigneur de toute chose y est présent : car il y est en effet, et il connaît ceux qui s'en approchent avec la sainteté convenable, et

ceux qui le font avec une conscience chargée de péchés. » Ce Père n'exclut pas néanmoins les pécheurs de la sainte communion : « autrement, dit-il, je m'en exclurais moi-même, mais ceux qui persévèrent dans le péché. »

Homélie sur Isaïe, cap. xlv, 7, pag. 145.

5. Il faut joindre à ces homélies celle que saint Chrysostôme a faite sur ces paroles du même Prophète : *C'est moi qui forme la lumière et qui forme les ténèbres, qui fais la paix et qui crée les maux*. Il la prononça en un jour où l'on donnait les jeux du cirque, et où néanmoins l'église se trouvait remplie de monde; aussi le saint évêque, en voyant ses auditeurs préférer la parole de Dieu à ces vains amusements, leur en témoigne beaucoup de joie. Il remarque qu'un autre avait prêché avant lui, et loue son discours comme ayant causé par sa douceur beaucoup de plaisir à l'assemblée. Ensuite il entre en matière, et pour donner à entendre comment le Prophète a pu dire que Dieu forme la lumière et les ténèbres, qu'il fait la paix et crée les maux, il distingue trois sortes de choses : les unes sont bonnes, les autres sont mauvaises, et il y en a qui ne sont ni bonnes ni mauvaises. Celles qui sont bonnes d'elles-mêmes, ne peuvent jamais être mauvaises, comme la tempérance, l'aumône et autres semblables. Celles qui sont mauvaises d'elles-mêmes, ne peuvent jamais être bonnes, comme l'inhumanité, la cruauté. Mais il y en a qui ne sont bonnes ou mauvaises que par rapport à l'intention et à la disposition du cœur de ceux qui s'en servent. On peut mettre de ce genre la pauvreté et les richesses. En effet, s'il y en a qui se servent de leurs richesses pour envahir le bien d'autrui, il y en a qui s'en servent aussi pour faire l'aumône, et la pauvreté qui est aux uns une occasion de blasphémer, l'est aux autres de bénir Dieu. Quand donc le Prophète dit que Dieu crée les maux, cela ne doit point s'entendre des choses qui sont mauvaises en elles-mêmes, mais de celles dont nous pouvons même user en bien, quoiqu'elles nous paraissent mauvaises, comme sont la captivité, la servitude, la faim, la maladie et les autres afflictions que Dieu ordonne de temps en temps pour notre salut. C'est dans le même sens que Jésus-Christ a dit dans l'Evangile : *A chaque jour suffit son mal,* c'est-à-dire : Chaque jour a ses sueurs, ses travaux et ses afflictions. L'exemple de Joseph, de saint Paul, de Lazare et de Job, prouvent que ni la servitude, ni la prison, ni les maladies, ni les autres afflictions corporelles, ne peuvent nuire à celui qui a de la vertu. Le jour que saint Chrysostôme fit ce discours, on avait lu dans l'église le neuvième chapitre de saint Matthieu, où il est parlé de l'hémorrhoïsse, et le sixième chapitre de l'épître aux Galates, où saint Paul fait le récit des marques du Seigneur qu'il portait imprimées sur son corps; mais l'orateur ne s'y arrêta point, afin de donner tout son temps à l'explication de l'endroit d'Isaïe dont nous venons de parler.

§ II.

Des écrits sur Jérémie, sur l'obscurité des Prophètes, sur Daniel et sur saint Jean.

Homélie sur Jérémie, pag. 157.

1. Savilius témoigne avoir trouvé dans la bibliothèque de Bavière un *Commentaire sur Jérémie,* sous le nom de saint Chrysostôme, mais si rempli d'inutilités et de bagatelles, qu'il n'a pas jugé à propos de le donner au public. On en a usé de même dans la nouvelle édition des œuvres de ce Père, et on l'a supprimé comme n'étant point digne de voir le jour, et moins encore de porter un si grand nom. Nous n'avons donc rien de saint Chrysostôme sur Jérémie, qu'une homélie où il explique le 23e verset du chapitre xe : *La voie de l'homme n'est pas en la main de l'homme, ce n'est pas à lui à marcher et à rendre sa voie droite*. On ne sait pas en quelle année [1] ce Père fit cette homélie, mais il n'y a point de doute qu'elle n'ait été prêchée au même lieu où le Saint avait fait quelque temps auparavant les éloges de saint Eustathe et de saint Romain, c'est-à-dire à Antioche. Après avoir comme diverti le peuple de cette ville par les panégyriques de ces deux saints, il voulut l'exercer par quelque sujet plus difficile, et prit pour cela les paroles de Jérémie que nous venons de rapporter. Il y en avait qui en abusaient pour détruire le libre arbitre, et qui objectaient encore ces paroles de l'épître aux Romains : *Cela ne dépend donc point, ni de celui qui veut, ni de celui qui court;* et celles-ci du psaume cxxvie : *Si le Seigneur ne bâtit la maison, ceux-là ont travaillé en vain qui la bâtissent*. Saint Chrysostôme prouve contre eux : 1° qu'ôter à l'homme

Pag. 158.

Rom. ix, 16.

Psal. cxxvi, 1.

[1] Il paraît que ce fut durant le carême de 386. (*L'éditeur.*)

le libre arbitre, c'est ôter tout lieu de mériter et de démériter; 2° qu'il ne suffit pas de dire simplement que ce qu'on avance est dans l'Ecriture; 3° qu'on ne doit pas non plus arracher témérairement des écrits inspirés de Dieu, quelques passages tronqués et détachés de la suite de ces saints discours, ni se jouer ainsi avec une licence criminelle des Ecritures divines. « Car c'est de cette sorte, ajoute-t-il, qu'on a répandu en notre temps dans l'Eglise plusieurs dogmes erronés et pernicieux, le démon ayant persuadé à des gens indiscrets et téméraires, de produire des témoignages de l'Ecriture pris à contre-sens et souvent altérés, en y ajoutant ou en retranchant quelque chose, afin d'obscurcir la vérité. » Il allègue comme exemple d'un texte corrompu par les ennemis de la religion, celui de la première Epître aux Corinthiens, où l'Apôtre donne des avis aux personnes mariées et à celles qui ne le sont pas. Il est écrit, disaient-ils : *Si vous brûlez, mariez-vous*. « Or rien n'est moins vrai ni moins conforme à la pensée de l'Apôtre. Car si vous dites absolument et sans aucune restriction : *Si vous brûlez, mariez-vous*, vous donnez la liberté à ceux mêmes qui ont volontairement résolu de garder la virginité, de violer le vœu qu'ils en ont fait à Dieu, aussitôt qu'ils seront tentés des mouvements de l'impureté, et de passer ainsi au mariage comme des transfuges. Mais si vous examinez bien quels sont ceux à qui l'Apôtre permet le mariage, vous trouverez qu'il ne le conseille pas généralement à tous, mais seulement à ceux qui ne s'étaient liés par aucune promesse à Dieu, et ainsi vous ôterez à tous les autres cette liberté si pernicieuse. » Il rapporte encore un autre passage de l'Ecriture dont on abusait, et en fait voir le vrai sens. Selon saint Chrysostôme, le passage de Jérémie doit être ainsi entendu : *Nous savons, Seigneur, qu'il n'est point au pouvoir de l'homme de faire réussir tous ses desseins, et que vous pouvez les rendre inutiles, et qu'ainsi le barbare*, c'est-à-dire le roi Nabuchodonosor, *n'aurait pu nous vaincre si vous ne l'aviez voulu et si vous ne nous aviez vous-même livrés entre ses mains*. Le passage de ce Prophète ne détruit donc point la liberté, et on n'en peut rien conclure sinon qu'il y a quelques choses en notre pouvoir, et d'autres au pouvoir de Dieu. Choisir le bien, le vouloir et tâcher de le faire, cela est en notre libre arbitre; mais conduire nos bonnes œuvres jusqu'à la fin, et faire le bien sans cesser de le faire, c'est l'effet de la grâce qui nous vient d'en haut. Jérémie, en ajoutant immédiatement après : *Châtiez-moi, Seigneur, mais que ce soit dans votre justice*, établit la liberté de l'homme au lieu de la détruire; car en vain demanderait-il à Dieu de nous châtier, s'il n'était pas en notre pouvoir de rendre notre vie meilleure.

Aggæi, II, 9. Pag. 168.

Homélies sur l'Obscurité des prophètes.

2. Il y eut quelqu'intervalle entre les deux homélies *sur l'obscurité des Prophètes;* la seconde fut faite en un jour de dimanche, mais on ne sait en quelle année. Il paraît seulement que ce fut à Antioche; car saint Chrysostôme, en parlant dans cette homélie de la prière que l'on avait coutume de faire pour l'évêque pendant la liturgie, fait assez voir qu'il n'était pas lui-même cet évêque. Ces deux homélies sont fort belles, et quoique la seconde soit extrêmement longue, elle fut néanmoins écoutée avec encore plus d'attention et d'applaudissement à la fin qu'au commencement. Dans la première, la difficulté que saint Paul trouvait à parler de Melchisédech, lui semble regarder moins cet Apôtre que ceux à qui il en devait parler, ce qui lui fournit l'occasion de rabattre l'orgueil des anoméens, qui approfondissaient avec trop de curiosité ce qui est rapporté de cet ancien roi de Salem. Il prouve que la génération de Jésus-Christ, soit comme Verbe de Dieu, soit comme homme, est inexplicable; car, quoique nous confessions, dit-il, qu'il est né du Père, nous n'en savons pas la manière, et quoique nous confessions qu'il est né de Marie, nous ne savons pas comment. Après ce préambule, il vient à l'obscurité de l'Ancien Testament, dont il donne plusieurs causes. La première est la cruauté des Juifs, qui n'auraient pas épargné la vie des Prophètes, s'ils avaient compris ce qu'ils leur annonçaient de la ruine de leur nation et de leur temple. Les mauvais traitements que les Juifs, suivant le rapport des divines Ecritures, ont fait souffrir aux Prophètes du Seigneur, lui fournissent des exemples de cette cruauté. La seconde cause est que les Juifs auraient brûlé les écrits de ces Prophètes, et c'est ce que saint Chrysostôme prouve encore par l'exemple de Joachim, qui, après avoir lu trois ou quatre pages du volume de Jérémie, que Baruch avait lu devant le peuple, les coupa et les jeta dans le feu, et y mit ensuite tout le reste du volume, parce qu'il contenait une prédiction touchant la

Pag. 168. 180.

III Reg. XIX, 10. Matth. XXIII, 37. Isai. I, 13. Matth. XXIII, 31.

captivité des Juifs. « Comment donc, s'écrie saint Chrysostôme, un roi qui ne pouvait souffrir qu'on lui annonçât une captivité temporelle, aurait-il souffert qu'on lui en prédît une éternelle? » Une troisième raison de l'obscurité des prophéties, c'est qu'il ne convenait pas que les Juifs connussent avant le temps, ce qui y était dit d'eux et de l'abrogation de la loi; car s'ils eussent connu d'abord que la loi de Moïse dût obliger seulement pendant un certain temps, ils l'eussent entièrement négligée. Le saint évêque allègue sur cela ce que dit saint Paul du voile dont Moïse se couvrait le visage, et prouve que cet endroit, bien loin de favoriser les ennemis de la loi, en établit au contraire l'autorité ainsi que son union avec l'Evangile. Il donne dans la seconde homélie une quatrième raison de l'obscurité de l'Ancien Testament. Nous ne le lisons que dans des traductions, qui n'ont pas ordinairement la clarté du texte original. Celle qui fut faite de l'hébreu en grec sous Ptolémée, trois cents ans avant la venue de Jésus-Christ, lui paraît une version très-utile, et à cette occasion il fait admirer la bonté de Dieu qui, n'ayant laissé sa parole aux Juifs que dans leur seule langue, l'a fait traduire dans une langue entendue presque partout, lorsqu'il a voulu appeler toute la terre par Jésus-Christ. A cette demande : Pourquoi les hommes ne parlent pas tous aujourd'hui une même langue, comme dans les premiers temps? il répond : C'est un avantage dont les hommes ont joui d'abord, mais le péché le leur a fait perdre, de même que plusieurs autres dons que l'homme avait reçus dans sa création, et nous ne devons nous en prendre qu'à nous-mêmes, et non à celui qui nous les avait donnés, de ne les avoir pas conservés. Vient ensuite une digression où l'on voit que la prière faite en commun a une très grande vertu. « C'est pourquoi, ajoute ce Père, nous nous assemblons tous en cette église, afin d'avoir plus de force pour fléchir la miséricorde de Dieu. Car, sachant que nous sommes trop faibles quand nous prions seuls, nous nous servons de l'union puissante de la charité pour obliger Dieu à nous exaucer. Mais ne puis-je pas, me direz-vous, prier Dieu dans ma maison? Vous le pouvez, mais la prière d'un seul membre de l'Eglise n'a pas tant de force que celle de tout le corps de l'Eglise ensemble, lorsque tous les fidèles joignent leur voix avec les prêtres, et que les prêtres présentent leurs prières à Dieu dans nos assemblées. » Ces paroles de la Genèse : *La terre n'avait qu'une bouche,* lui servent ensuite à montrer que tous les hommes parlaient autrefois la même langue, et s'arrêtant sur le mot de *terre,* il nous fait remarquer combien de sujets nous avons de nous humilier, puisque nous ne sommes que terre et que cendre. « Aussi voilà pourquoi, dit-il encore, Dieu a composé l'homme de deux substances; il a voulu que la bassesse de la chair le rabaissât quand la vanité l'élèverait, et que la noblesse de son âme s'élevât par une sainte émulation à la sublimité de la vertu, quand il voudrait se rabaisser à quelque chose d'indigne de l'honneur que Dieu lui a fait. Il dit après cela que, quand l'Ecriture blâme la langue ou quelqu'autre membre, ce n'est point ce membre qu'elle blâme, mais le mauvais usage que nous en faisons. Sur quoi il s'étend sur la médisance, et fait voir par l'autorité de l'Ecriture, que non-seulement nous ne devons pas croire les médisances, mais même les écouter. D'après ce Père, celui qui dit du mal de son prochain, soit qu'il dise vrai ou faux, se fait à lui-même un grand mal. Quand il calomnie, il n'est pas besoin d'employer beaucoup de preuves pour persuader qu'il se damne; mais quand même il ne dit que la vérité, il ne laisse pas de s'attirer une sévère condamnation en ce qu'il publie les misères de son prochain, qu'il cause des sujets de scandale aux autres, qu'il découvre des fautes qu'il aurait plutôt dû cacher, et qu'il divulgue les péchés secrets de ses frères. Car si celui qui ne scandalise qu'une seule personne sera si grièvement puni, quels supplices ne mérite point celui qui scandalise par des diffamations publiques une infinité de personnes? « Couvrons donc, continue-t-il, les maux de notre prochain, au lieu de les découvrir, ou plutôt avertissons-le pour qu'il s'en corrige, suivant le précepte de Notre Seigneur. »

II Cor. III, 13

3. En 1661, M. Cotelier fit imprimer un *Commentaire sur Daniel,* ne doutant point qu'il ne fût de saint Chrysostôme, dont il portait le nom dans un manuscrit de l'Escurial. On y trouve en effet son génie, son style et ses expressions. On y rapporte aussi, comme le Saint l'a fait dans une de ses homélies, l'abomination de la désolation à la statue d'Adrien, qui fut mise sous le règne de ce prince dans le lieu saint; mais il faut reconnaître que ce commentaire est bien im-

Commentaire sur Daniel, pag. 200.

parfait, et que ce sont plutôt de simples mémoires et des essais que saint Chrysostôme avait jetés sur le papier, dans le dessein de les étendre dans la suite et d'y mettre la dernière main [1]. Dans le dernier chapitre, qui est le treizième, il dit quelque chose de l'histoire de Bel.

Homélie sur saint Jean, pag. 255. Joan. v, 19.

4. Nous devons aux soins de Benzélius l'homélie sur ces paroles de Jésus-Christ : *Le Fils ne peut agir par lui-même, et il ne fait que ce qu'il voit faire au Père*. Elle fut imprimée à Upsal en 1708, sur un manuscrit d'Angleterre; elle a été revue depuis et corrigée sur un manuscrit de Rome. C'est une pièce de controverse où saint Chrysostôme combat les anoméens, et où après avoir répondu à leurs objections, il fait voir que le Fils est égal au Père. Il avait établi la même vérité dans un discours précédent, par un passage du même Evangile, où Jésus-Christ dit aux Juifs : *Mon Père jusqu'aujourd'hui ne cesse pas d'agir, et j'agis aussi toujours avec lui;* et il avait fini son discours par les paroles suivantes : « Mais les Juifs cherchaient encore avec plus d'ardeur à le faire mourir, voyant que non-seulement il ne gardait pas le sabbat, mais qu'il disait encore que Dieu était son Père, se faisant ainsi égal à Dieu [2]. » Les anoméens, pour détruire ces preuves, objectèrent les paroles qui font la matière de cette homélie : *Le Fils ne peut agir par lui-même,* et tâchèrent, par cette objection, d'ébranler la foi du peuple d'Antioche, où ils étaient en grand nombre. L'évêque Flavien monta en chaire pour réfuter ces hérétiques et donner le vrai sens du passage qu'ils objectaient. Mais sachant combien le peuple de cette ville aimait à entendre prêcher saint Chrysostôme, et le talent que ce prêtre avait pour expliquer et établir les vérités de notre religion contre les hérétiques, il ne prêcha que peu de temps, afin d'en donner davantage à saint Chrysostôme. On ne peut donc douter que cette homélie n'ait été prêchée à Antioche; mais il paraît que ce fut depuis

Joan. v, 17.

les dix homélies qu'il fit en la même ville contre les anoméens, peu de temps après sa prêtrise, c'est-à-dire en 386 et 387; car il n'avait pas encore alors une si grande réputation que quand il prêcha l'homélie dont nous parlons. Saint Chrysostôme prouve d'abord que ces paroles : *Le Fils ne peut agir par lui-même,* au lieu de détruire l'égalité du Fils avec le Père, l'établissent. Voici son raisonnement : S'il était vrai que le Fils pût faire seulement ce qu'il voit faire au Père, il s'ensuivrait que les ouvrages du Père devraient être parfaits avant que le Fils en entreprît de semblables. « Que les anoméens disent donc de qui est le soleil, s'il est du Père, ou s'il est du Fils. S'il est du Père, où est le soleil que le Fils a fait? S'il est du Fils, où est le soleil que le Père a fait, et à l'image duquel le Fils a fait le sien? N'est-il pas écrit : *Toutes choses ont été faites par le Verbe, et rien de ce qui a été fait n'a été fait sans lui?* On peut encore leur demander lequel des deux s'est fait homme, ou le Père, ou le Fils? N'est-il pas connu de tout le monde que c'est le Fils? Et saint Paul ne le dit-il pas en termes exprès? Il faudrait donc, dans le système de ces hérétiques, que le Père se fût aussi incarné, puisque selon eux le Fils ne fait que ce qu'il voit faire au Père. Il est encore dit que *le Père ne juge personne, mais qu'il a donné tout pouvoir de juger au Fils*. Comment cela peut-il être vrai, si le Fils ne fait que ce qu'il voit faire au Père? » Saint Chrysostôme prouve ensuite par divers passages de l'Ecriture, que Jésus-Christ ayant dit qu'il avait le pouvoir de remettre les péchés, de guérir les maladies, de ressusciter les morts et de donner des lois, on ne peut pas dire qu'il soit incapable d'agir par lui-même. Ces paroles : *ne peut agir,* ne marquent pas dans le Fils une impuissance, mais au contraire, elles établissent son pouvoir et ne signifient rien autre chose, sinon qu'étant un avec son Père, et de la même substance que lui, le Père et le Fils agissent toujours

Joan. I, 3.

Philip. II, 5.

Galat. IV, 4.

Joan. v, 22.

[1] Ang. Maï, dans la préface du premier volume des *Ecrivains anciens*, p. XXXIII, prouve que ce commentaire appartient réellement à saint Chrysostôme. Un grand nombre de manuscrits du Vatican l'attribuent à ce Père et le donnent avec plus d'étendue. Le Prologue a été publié par Heschélius sous le nom de saint Chrysostôme, à Augsbourg, dès l'an 1702. Si ce commentaire paraît si imparfait et si abrégé, c'est que le compilateur a retranché et abrégé tout ce qui n'allait pas à son dessein. (*L'éditeur.*)

[2] Ces paroles se trouvent dans la neuvième homélie publiée en dernier lieu par Montfaucon sur un manuscrit du Vatican; et comme cette homélie fut prêchée à Constantinople, il s'ensuit que l'homélie *sur saint Jean*, qui suivit celle-ci, fut pareillement prêchée en cette ville. Entre les deux homélies, l'évêque de Galatie, Léonce, avait prêché le dimanche qui avait suivi la première. Saint Chrysostôme parle de cet évêque et non de Flavien. C'est le sentiment de Matthei. Vid. édition Gaume, tom. XII, pag. 557, note, et tom. XIII, pag. 414. (*L'éditeur.*)

dans une unanimité parfaite, et que l'action du Père et du Fils étant la même, ce n'est qu'en ce sens que l'on peut dire que le Fils ne fait que ce qu'il voit faire au Père. C'est ce que saint Jean déclare en ajoutant aussitôt après : *Comme le Père ressuscite les morts, ainsi le Fils donne la vie à qui il lui plaît;* et ailleurs : *Mon Père et moi sommes une même chose.*

§ III.

Des homélies sur Melchisédech, contre les Spectacles et sur quelques autres sujets.

Homélie sur Melchisédech, p. 265.

1. C'est encore Benzélius qui nous a donné l'homélie *sur Melchisédech*. Saint Chrysostôme en emploie une partie à combattre les anoméens, et il le fait presque dans les mêmes termes que dans la première *sur l'obscurité des Prophètes;* mais sur la fin il attaque les melchisédéciens, qui enseignaient que Melchisédech était plus grand que Jésus-Christ. Ce Père prouve contre eux trois choses : 1° Melchisédech n'est pas même si grand que Jean-Baptiste, le plus grand, selon le témoignage de l'Evangile, qui soit né des femmes; 2° Melchisédech n'est pas non plus le Saint-Esprit, comme quelques-uns de ces hérétiques le disaient, car si le Saint-Esprit se fût incarné sous la forme de Melchisédech, inutilement Jésus-Christ se serait fait homme dans la suite; 3° Melchisédech est moindre que Jésus-Christ, puisque, suivant l'Apôtre, tout genou fléchit à son nom, et par conséquent Melchisédech doit fléchir devant celui qui est né de Marie, mère de Dieu. L'Ecriture, ajoute saint Chrysostôme, ne fait point mention du père de Melchisédech, parce que celui-ci était la figure de Jésus-Christ, qui est en effet sans père et sans généalogie, et qu'inspiré de Dieu et connaissant par un esprit de prophétie le sacrifice que Jésus-Christ devait offrir pour les nations, il offrait lui-même à Dieu du pain et du vin, figure du sacrifice de Jésus-Christ. On ne sait point en quelle année cette homélie fut prêchée, mais on croit que ce fut à Antioche, parce que c'est assez l'ordinaire de saint Chrysostôme de combattre les anoméens, dans les discours faits en cette ville.

Philip. II, 10.

Homélie contre les Jeux et les Théâtres, pag. 272.

2. Cette homélie que l'on donne pour la première fois au public [1], est une des plus élégantes de saint Chrysostôme, et où il y a le plus de sel et de force. Elle contient aussi plusieurs choses remarquables, soit sur l'histoire, soit sur la discipline de l'Eglise, soit touchant les mœurs de son temps. Il n'y avait qu'un an qu'il était évêque de Constantinople lorsqu'il la prêcha; ainsi il faut la mettre en 399, puisqu'il fut ordonné évêque de cette ville le 26 février de l'an 398. Voici quelle en fut l'occasion. Le mercredi de la semaine sainte qui, en 399, tombait au 6 avril, il y eut une si grande pluie à Constantinople, qu'il y avait lieu de craindre pour les campagnes et pour les blés dont elles étaient ensemencées; on fit donc des prières et des processions publiques, l'évêque à la tête et tout le peuple présent, dans l'église des Apôtres, qui était très-célèbre en cette ville. On y implora l'intercession de saint Pierre et de saint André qui passait pour le fondateur de l'Eglise de Byzance, et on y pria aussi saint Paul et saint Timothée de s'entremettre pour apaiser la colère de Dieu. La pluie cessa de tomber; mais comme on craignait encore, le saint évêque traversa le Bosphore et alla avec un peuple nombreux à l'église de Saint-Pierre et de Saint-Paul, qui était située sur le rivage de la mer, de l'autre côté. Le danger que l'on craignait disparut le jour suivant, jeudi, où l'on faisait mémoire de la cène du Seigneur, et dès le lendemain, les habitants de Constantinople oubliant le péril dont ils venaient d'être délivrés, et ne se souvenant plus que Jésus-Christ avait été attaché à la croix en ce jour pour le salut du genre humain, accoururent en foule aux spectacles et aux courses de chevaux, remplissant la ville de clameurs inconsidérées. Ils profanèrent de même le samedi saint en assistant aux spectacles impudiques du théâtre. Cependant saint Chrysostôme gémissait dans sa maison sur les égarements de son peuple. Le jour de Pâques, ou au plus tard le lendemain, il invectiva contre tous ces désordres, et poussa son zèle jusqu'à déclarer retrancher de l'Eglise tous ceux qui retomberaient à l'avenir dans de semblables désordres.

Homélie sur l'épître à Timothée, pag. 278.

II Timoth. III, 1.

3. L'homélie suivante est sur ces paroles de la seconde épître à Timothée : *Or, sachez que dans les derniers jours il viendra des temps fâcheux*. On voit par le commencement et

[1] Matthei l'a publiée depuis en grec et en latin avec des notes, en 1792, vol. II, pag. 74-133. (*L'édit.*)

par la fin, que saint Chrysostôme la prêcha après avoir été malade pendant plusieurs jours. Il n'attendit pas même son parfait rétablissement pour distribuer au peuple le pain de la parole, et il consulta moins ses forces corporelles que le désir que l'on avait de l'entendre. Il commence son discours par s'excuser sur le peu de capacité qu'il se connaissait pour instruire les autres; ce qui donne lieu de conjecturer qu'il le fit à Antioche, n'étant encore que diacre, ou au commencement de sa prêtrise. Il y fait voir la vertu et l'efficace de la foi qui rend présents à nos yeux les miracles de Jésus-Christ opérés il y a plusieurs siècles et dans un pays très-éloigné du nôtre. Ce fut aussi, dit-il, par l'effet de la foi qu'Abraham, quoique âgé de cent ans, ajouta foi à la promesse de Dieu, qu'il aurait un fils de Sara, en qui la vertu de concevoir était éteinte. Il montre ensuite que la prédiction de saint Paul, dans son épître à Timothée, ne regardait pas seulement ce qui devait arriver au temps de ce disciple, mais encore dans les siècles les plus éloignés. Car telle était, dit-il, la charité des Apôtres, qu'ils s'occupaient non-seulement des choses présentes, mais qu'ils étendaient encore leur sollicitude sur les siècles à venir. Il donne en passant de grands éloges à saint Pierre, qu'il appelle le coryphée du chœur apostolique, la bouche de tous les Apôtres, la tête et le chef de cette sainte famille, le préfet de tout le monde et le fondement de l'Eglise. Sur la fin de cette homélie, il implore les prières et l'intercession de tous les saints pour l'affermissement de sa santé.

Homélie sur la Charité, pag. 287.

4. Il n'y a rien dans l'homélie *sur la Parfaite charité,* qui puisse fixer le temps ni le lieu où elle fut prêchée; mais on y remarque le style et le génie de saint Chrysostôme. Voici le résumé de cette homélie : C'est pour le maintien de la charité et de l'union entre tous les hommes, que Dieu leur a donné une origine commune ; il a tellement disposé les choses, que nous avons besoin les uns des autres, soit dans ce qui regarde la vie du corps, soit dans ce qui regarde la vie de l'âme. Cette charité nous engage à nous réjouir des avantages de notre prochain comme des nôtres, et à regarder les pertes qui arrivent à nos frères comme si elles nous arrivaient. L'homme est véritablement libre et exempt de contrainte dans ses actions; autrement Dieu ne promettrait point de récompense à la vertu, et ne menacerait pas de punir le vice ; il n'aurait donné aux hommes ni lois, ni conseils; les hommes mêmes ne rougiraient point de leurs fautes et ne les reprocheraient point aux autres. Saint Chrysostôme traite aussi du jugement dernier et des peines destinées aux méchants; et afin de rendre croyable ce que l'Ecriture nous dit sur ce sujet, il rapporte divers exemples de l'Ancien Testament, qui vérifient les prédictions faites sur certains événements : celui du déluge, arrivé comme Noé l'avait prédit, et celui de l'embrasement de Sodome. A l'occasion du déluge, il observe que l'on voyait encore de son temps les restes de l'arche sur les montagnes d'Arménie. La malédiction qui était tombée sur la ville de Sodome se faisait encore remarquer du temps de saint Chrysostôme. En effet, selon son témoignage formel, les arbres que l'on voyait dans la terre de Sodome, produisaient de très-beaux fruits en apparence, mais ces fruits s'en allaient en poussière aussitôt qu'on les touchait de la main. Dieu, ajoute ce Père, étant juste et ne faisant acception de personne, on ne peut douter que les impies, qui en ce monde n'ont pas subi la peine de leurs crimes, n'en soient punis dans l'autre; les poètes mêmes et les philosophes païens l'ont enseigné ainsi, quoiqu'ils aient déguisé sur ce point notre doctrine, pour ne l'avoir pas bien entendue [1].

Homélie sur Joseph et la Continence, pag. 299.

5. L'homélie *sur Joseph et sur la Continence* fut faite quelques jours après Pâques en faveur des nouveaux baptisés ; mais on ne sait en quelle année ni en quel endroit. Nous ne l'avons qu'en latin, excepté le commencement. C'est un éloge du patriarche Joseph et de son amour pour la pureté, que l'on ne saurait mieux conserver qu'en fuyant la compagnie des personnes d'un différent sexe.

Homélie sur la Mort, pag. 302.

6. Nous avons parmi les œuvres de saint Chrysostôme deux discours intitulés : *De la Consolation de la mort,* et imprimés dans le tome VI des écrits de saint Augustin. Ce ne sont que des extraits de la quarante-unième homélie *sur le chapitre* XV *de la première épître aux Corinthiens,* de la première homélie *sur*

[1] Cette homélie est formée en grande partie de passages pris dans les *Commentaires* de saint Chrysostôme *sur saint Paul,* comme on peut le voir dans la première des *Eglogues,* tom. XII de l'édition Gaume. (*L'éditeur.*)

la seconde aux Corinthiens, de la soixante-unième homélie *sur saint Jean,* et de la soixante-dixième homélie *au peuple d'Antioche.* On ne sait par qui tous ces différents extraits ont été réduits en forme de discours; on y voit que depuis que Jésus-Christ a vaincu la mort, elle ne doit plus être terrible aux fidèles; qu'elle est même plus à souhaiter qu'à craindre, et que si les martyrs n'eussent pas été bien persuadés de la résurrection future, ils n'eussent pas affronté la mort avec tant de courage. On y rapporte l'exemple de David, qui, sachant que l'enfant pour lequel il avait tant pleuré et tant prié était mort, témoigna hautement sa soumission à la volonté de Dieu; et celui d'un païen dont il est parlé dans Plutarque et dans Tite-Live. Occupé à sacrifier à ses dieux dans le Capitole, on vint lui annoncer la mort de son fils unique; il n'interrompit point son sacrifice, il ne laissa pas tomber de ses mains la victime qu'il tenait, il ne pleura point et ne jeta pas même de soupirs; mais il répondit avec fermeté : « Qu'on l'ensevelisse, car je sais que j'ai engendré un fils mortel. » — « On ne doit donc pleurer, ajoute cet auteur inconnu, que le païen qui, n'ayant point de connaissance du vrai Dieu, passe de la mort aux supplices; que le juif qui, ne croyant point à Jésus-Christ, a voulu la perte de son âme; les catéchumènes qui, ou par leur incrédulité ou la négligence de leurs proches, sortent de ce monde sans avoir reçu le baptême. Au contraire nous ne devons point pleurer, mais désirer le sort de ceux qui, sanctifiés par la grâce et qui, ayant reçu le sceau de la foi et vécu dans l'innocence, perdent la vie du corps. »

§ IV.

De la Synopse et de quelques homélies de saint Chrysostôme.

Synopse de l'Ecriture Sainte, p. 314.

1. La *Synopse* que l'on donne à la suite de ces homélies, est tirée de deux anciens manuscrits où elle porte le nom de saint Chrysostôme. Quelques critiques ont révoqué en doute qu'elle fût de lui [1], mais ils n'en ont point donné de raison; et il y en a beaucoup pour la lui attribuer : 1° Cette *Synopse,* en faisant le dénombrement des livres du Nouveau Testament, ne compte que trois épîtres catholiques, quoiqu'il y en ait sept, qui étaient même reçues comme canoniques par la plus grande partie des Eglises d'Orient, et par presque toutes celles d'Occident. Mais l'Eglise d'Antioche n'en recevait que trois du temps de saint Chrysostôme, comme on le voit par une homélie d'un prêtre d'Antioche, prêchée devant l'évêque Flavien, où il est dit en termes exprès que les Pères rejettent du canon la seconde et la troisième épître de saint Jean. Cosme l'Egyptien, qui écrivait sous le règne de Justinien, dit en termes exprès que les Syriens ne recevaient que trois épîtres catholiques : une de saint Jacques, une de saint Pierre et une de saint Jean. De plus, saint Chrysostôme ne cite nulle part les quatre autres épîtres catholiques. Il est vrai que dans la sixième homélie de ce Père *sur la Genèse,* on cite la seconde épître de saint Pierre; mais c'est une faute qui s'est glissée même dans la nouvelle édition, et l'on doit lire à la marge : *Proverb.* XXVI, 11, au lieu de : II *Petri,* II, 22. — 2° L'Apocalypse n'est point mise dans cette *Synopse* au rang des livres canoniques. Or, saint Chrysostôme ne la cite jamais dans ses ouvrages, quoiqu'il en eût pu tirer plusieurs endroits qui revenaient parfaitement aux matières qu'il avait à traiter, et particulièrement à ce qu'il a écrit sur le sacerdoce. — 3° L'auteur de cette *Synopse,* de même que saint Chrysostôme [2], dit que la malédiction donnée par Noé à Cham, n'a eu son accomplissement que dans les Gabaonites, et nous ne connaissons point d'autres anciens qui aient expliqué cette prophétie en cette sorte. — 4° On lit en cette *Synopse* que « Thara, père d'Abraham, prit avec lui ses fils Abraham et Nachor, et Loth, son neveu, et vint à Charran : » leçon suivie aussi par saint Chrysostôme et qu'on ne trouve point ailleurs; ce qui fait voir qu'elle est tirée du même exemplaire. — 5° L'auteur de cette *Synopse* combat souvent les juifs, qui étaient en grand nombre à Antioche, et il marque même quelquefois les passages que l'on peut leur opposer. Or nous avons vu et nous verrons encore dans la suite que saint Chrysostôme, dans ses discours, attaque souvent les juifs. — 6° Cet auteur met aussi, comme ce Père, le patriarche Job parmi les descendants d'Esaü. On peut opposer le silence des anciens, qui n'ont point attribué cet ouvrage à saint Chrysostôme. Mais il faut faire attention que ceux qui ont parlé de ses écrits,

Pag. 40 ad marginem.

Homil. 31, in Genes., tom. IV, pag. 304.

Tom. II, pag. 327.

[1] Cave, *Hist. litterar.*, pag. 215.

[2] Chrysost. *in Isaiam*, cap. II, vers. 1.

comme Photius, n'en ont détaillé qu'une partie, et qu'aucun ne nous en a laissé un catalogue exact. Au reste, quoique cet écrit porte le nom de *Synopse,* l'auteur ne laisse pas d'y expliquer de temps en temps certains endroits de l'Ecriture qui lui paraissaient en avoir besoin; et c'est ce qu'il fait, surtout dans le Pentateuque. Nous n'avons de lui que l'abrégé de l'Ancien Testament, celui du Nouveau est perdu. Le précis du Pentateuque, des livres des Rois et des Prophètes est entièrement différent de celui que l'on trouve dans la *Synopse* qui porte le nom de saint Athanase; mais ils se rapportent en ce qui regarde les livres de Salomon, de la Sagesse, de Sirach, d'Esther, de Tobie et de Judith; ce qui ne laisse presque aucun lieu de douter que l'auteur de la *Synopse* attribuée à saint Athanase, et qui n'a vécu que depuis saint Chrysostôme, n'ait copié celle dont nous parlons.

Homélie sur la naissance de Jésus-Christ, pag. 392.

2. L'homélie *sur la Fête de Noël* est citée par saint Cyrille d'Alexandrie [1], sous le nom de saint Chrysostôme; et une partie de ce que ce Père en a cité se trouve dans les Actes du concile d'Ephèse. Ainsi on ne peut douter que saint Chrysostôme n'en eût fait une sur cette fête. Mais il est à remarquer [2] que les premières paroles du passage rapportées par Cyrille, sont dites de la Vierge, à qui elles conviennent en effet; au contraire, dans cette homélie, telle que nous l'avons aujourd'hui, elles sont dites [3] de Bethléem, ce qui donne lieu de croire que cette homélie n'est point de saint Chrysostôme, mais un composé de divers passages des Pères, où l'on aura mis exprès ce que saint Cyrille avait cité de saint Chrysostôme, pour la faire plus aisément passer sous le nom de ce dernier; car elle n'est nullement de ce Père, et elle a même quelquefois été attribuée à saint Athanase. Savilius l'a mise parmi les pièces douteuses.

Homélie sur l'unique Législateur, pag. 403.

3. Photius [4] reçoit l'homélie qui a pour titre : *De l'unique Législateur*, et il en fait même l'extrait, ne doutant point qu'elle ne soit de saint Chrysostôme. Mais l'autorité de ce critique, quoique très-respectable, n'a pas empêché Savilius de rejeter cette homélie, et son sentiment est aujourd'hui suivi presque généralement. On n'y trouve ni le style ni le génie de saint Chrysostôme. Ce ne sont que des allégories, dont ce Père se servait néanmoins très-rarement. Saint Ignace, martyr, y est cité nommément; ce qui n'arrive jamais à saint Chrysostôme · lorsqu'il allègue l'autorité des anciens, il se contente de rapporter leurs pensées sans les nommer. Les raisonnements en sont embarrassés, et il y a peu de suite. Enfin, on ne croit pas que du temps de saint Chrysostôme, ni même dans tout le v[e] siècle [5], l'on trouve un auteur, qui, en parlant de la sainte Vierge, ait dit : « Nous avons Notre-Dame, sainte Mère de Dieu, toujours vierge. » Car, quoiqu'on en ait toujours parlé dans l'Eglise avec des titres d'honneur, ce n'était pas toutefois l'usage dans les cinq premiers siècles de tant lui en donner à la fois. Le but de cette homélie est de prouver que l'Ancien et le Nouveau Testament n'ont qu'un même législateur; on y traite aussi des vêtements du grand-prêtre, des pierres précieuses dont ils étaient ornés, et de la pénitence; elle fut aussi citée dans le septième [6] concile sous le nom de saint Chrysostôme.

Homélie sur le chapitre vingt-unième de saint Matthieu, p. 417.

4. L'homélie sur ces paroles des pharisiens à Jésus-Christ, rapportée dans le chapitre XXI[e] de saint Matthieu : *Par quelle autorité faites-vous ceci?* fut prêchée à Antioche, comme on le voit, non-seulement en ce qu'on y combat les anoméens qui étaient en grand nombre en cette ville, mais encore en ce qu'on n'y reconnaît pour canoniques que l'épître de saint Jacques, la première de saint Pierre et la première de saint Jean. On voit à la fin de cette homélie qu'elle fut prêchée en présence de l'évêque, qui y est appelé le Père commun, titre que saint Chrysostôme donne ordinairement à Flavien. Il serait donc naturel d'inférer qu'il est auteur de cette homélie, comme l'a cru Cotelier [7], et

[1] Cyrill., lib. ad Reginas, tom. III Concil., pag. 117.

[2] *Loquitur autem de sancta Virgine:* Loco solis, *inquit,* justitiæ solem incircumscriptæ complexa fuit. Cyrillus, ubi supra.

[3] *Hodie Bethleem cœlum imitata est... Solis autem loco solem incircumscriptæ complexa est.* Homil. *in Natal. Christ.*, pag. 392.

[4] Photius, *Cod.* 277, pag. 1551.

[5] Mais au IV[e] siècle saint Basile, dans sa liturgie, ordonne que le diacre qui précède l'évêque dise à haute voix : « Souvenons-nous de la très-sainte et immaculée Vierge Marie, Mère de Dieu, notre souveraine Dame. » Mais ne sait-on pas tous les titres d'honneur donnés à la sainte Vierge par le concile d'Ephèse et par les fidèles de cette ville? Ne sait-on pas aussi que la prière appelée Salutation angélique est très-ancienne dans l'Eglise? A-t-on enfin oublié ces mêmes titres donnés par saint Ephrem? (*L'édit.*)

[6] Tom. VII *Concil.*, pag. 452, 448.

[7] Voyez Cotel., tom. III *Monument.*, pag. 121.

comme nous l'avons dit ailleurs d'après lui ; le style est entièrement différent de celui de ce Père. Ainsi il vaut mieux l'attribuer à un prêtre de l'Eglise d'Antioche dont le nom ne nous est pas connu. Après avoir fait sentir toute l'impudence de la question des pharisiens, l'auteur les renvoie aux miracles de Jésus-Christ, à la guérison du paralytique et aux autres œuvres merveilleuses rapportées dans l'Evangile, pour se convaincre qu'il n'y avait qu'un Dieu qui en pût faire de semblables. Si Jésus-Christ ne leur fit point de réponse précise, c'est parce qu'ils n'en méritaient point, à cause du peu de droiture de leur intention ; au contraire, la Samaritaine lui ayant parlé avec simplicité de la venue du Messie, il lui avait fait connaître dans le moment même qu'il était ce Messie dont elle lui parlait. Du refus que leur fit Jésus-Christ de dire par quelle autorité il agissait, l'orateur prend occasion de prescrire la manière dont nous devons répondre aux hérétiques, lorsqu'ils nous interrogent sur la religion. « Ils demandent souvent, dit-il, si nous connaissons Dieu, ou si nous ne le connaissons pas? Si nous disons que nous le connaissons, ils répliquent aussitôt : Vous connaissez donc ce que vous adorez? Sans doute, répondons-nous : car qui peut souffrir que l'on dise qu'il adore ce qu'il ne connaît point? Sur cela ils insistent : Vous connaissez donc la substance de Dieu? Si nous répondons que nous ne la connaissons pas, ils objectent aussitôt : Vous ne connaissez donc point ce que vous adorez?» L'auteur de cette homélie fait remarquer le piége que les anoméens tendaient par cette objection, et il la résout ainsi : « Nous connaissons Dieu, mais nous ne savons pas comment il est Dieu. Nous savons qu'il est bon, immortel, incorruptible, incompréhensible, incorporel, immuable, mais nous n'avons pas une parfaite connaissance de son essence. Aussi l'Apôtre, dans son épître aux Hébreux, dit que pour s'approcher de Dieu il faut croire premièrement qu'il est ; mais il ne dit pas que l'on doit savoir comment il est. » Ce n'est pas en vain, répondaient les anoméens, que nous avons reçu la raison et le jugement ; il faut donc nous en servir pour examiner une religion avant de l'embrasser. L'auteur fait voir, par l'autorité de l'Ecriture, que les œuvres de Dieu étant au-dessus de notre compréhension, nous sommes bien moins capables de comprendre l'essence de Dieu même, et que dans la connaissance, soit de Dieu, soit de ses œuvres, la foi doit nous servir de flambeau. Sur la difficulté qu'il y a de connaître l'essence de Dieu, il cite un grand nombre de passages, tant de l'Ancien que du Nouveau Testament, et il conclut que l'on ne peut être du nombre des fidèles et vouloir en même temps approfondir la nature de Dieu. Il demande à ces hérétiques qui se vantaient de ne rien croire qui ne fût appuyé sur les lumières de la raison, comment le Père avait engendré son Fils, comment ce Fils s'était incarné, et comment Jésus-Christ était entré dans le cénacle? « La nature du corps, dit-il, ne peut souffrir cette pénétration; mais l'Evangile nous assure le fait; et si nous avons de la foi, il doit nous paraître indubitable. » Ces hérétiques objectaient encore que la foi est le principe de tous les maux, puisque c'est par elle que nos premiers pères se sont perdus en croyant ce que le serpent leur disait. «Mais, répond l'auteur, il faut bien distinguer entre une crédulité indiscrète et la vertu de la foi. Adam ne périt pas pour avoir cru à la parole de Dieu, mais pour avoir ajouté foi à celle du démon. Celui-là n'est pas censé fidèle qui croit indistinctement à tous ; mais celui-là l'est véritablement qui croit à Dieu. C'est cette foi en Dieu qui éclaire tout, qui sanctifie tout ; où elle est, là est la vertu et la force. Elle est le principe et la source de tous les biens. » L'auteur prouve ensuite la divinité de Jésus-Christ par divers endroits de l'Ecriture ; ces paroles de Jésus-Christ à son Père : *La vie éternelle consiste à vous connaître, vous qui êtes le seul Dieu véritable,* n'ont été dites que pour corriger les gentils qui adoraient plusieurs dieux ; et les suivantes : *Et Jésus-Christ que vous avez envoyé,* sont pour réfuter les juifs et tous ceux qui nient l'incarnation du Verbe. Il prouve aussi l'unité de substance et d'opération dans les trois personnes de la Trinité.

Ad Hebr. II, 6. — Joan. XVII, 3.

§ V.

Des six homélies de Sévérien de Gabales, sur la Création; de l'homélie du Serpent; [*du discours sur l'Apparition de Dieu; de quelques autres écrits perdus; de quinze homélies publiées par le Père Aucher.*]

1. Dans un manuscrit du Vatican et dans plusieurs autres, les six homélies *sur la Création* sont attribuées à saint Chrysostôme ; ce qui, sans doute, n'est venu que de la part des copistes qui, pour vendre plus chèrement leurs

exemplaires, mettaient sous le nom de ce Père le plus grand nombre d'homélies qu'ils pouvaient, afin de leur donner de la réputation. Mais on convient unanimement aujourd'hui qu'elles sont de Sévérien, évêque de Gabales, contemporain de saint Chrysostôme; et Cosme l'Egyptien le dit assez nettement dans sa *Topographie chrétienne,* donnée au public en 1706 par le P. de Montfaucon [1]. Cet auteur, après avoir rapporté quelques endroits des lettres pascales de Théophile d'Alexandrie, en extrait aussi plusieurs de ces six homélies, en disant qu'elles sont de Sévérien de Gabales. Quelque réputation d'éloquence qu'ait eue cet évêque, son nom est devenu odieux par les mauvais traitements qu'il fit souffrir à saint Chrysostôme, et l'on peut dire même qu'il était plutôt déclamateur qu'orateur. Son style est assez concis, mais sec, plein d'antithèses et de figures, et il répète plusieurs fois la même chose sans sujet et en parlant de matières qui ne sont d'aucune importance. Il aime à entrer dans la discussion des choses naturelles, et n'y réussit que rarement. Il paraît que ses auditeurs s'en plaignaient; mais, au lieu de se corriger sur ce point, il les reprend avec vivacité, et continue à traiter des matières qu'il savait ne pas leur être agréables. Cela se voit en particulier dans les endroits où il traite du monde, qu'il soutient n'être pas d'une figure ronde, et en examinant la nature et les propriétés du feu et de l'eau, dont il dit beaucoup de choses inutiles dans une homélie. Quelquefois même il est peu sérieux dans des choses où il aurait dû l'être, comme lorsque, pour prouver qu'Adam a eu l'esprit de prophétie, il allègue ces paroles : *Voilà maintenant l'os de mes os* [2].

Orat. 1, p. 441.

Orat. 5, p. 491.

Analyse des première, deuxième et troisième homélies de Sévérien, pag. 436, 445 et 454.

2. Voici l'analyse de la première homélie : Plusieurs d'entre les saints Pères avaient traité de la création avant lui et en avaient dit de fort belles choses; mais comme ils n'avaient pas épuisé la matière, il en dira beaucoup qui n'avaient point encore été dites, se confiant à cet effet dans le secours du Saint-Esprit. Néanmoins ses auditeurs sont priés de faire moins attention à la nouveauté des choses qu'il avait à leur dire qu'à leur vérité. Moïse est l'auteur de la Genèse, et ce qu'il en a écrit lui a été révélé de Dieu. Ce législateur n'a point parlé exprès des êtres spirituels et invisibles, de peur que les peuples pour qui il écrivait, entendant parler d'anges et d'archanges, ne les prissent pour des dieux. On voit par la suite de cette homélie et des cinq autres qu'elles furent faites pendant le jeûne du carême. Par l'esprit de Dieu qui était porté sur les eaux, l'auteur entend, non le Saint-Esprit, mais un air agité. Il combat ceux qui, interprétant allégoriquement ce qui est dit de la lumière et des ténèbres, entendaient par la lumière le Fils de Dieu, et par les ténèbres le démon. Sur la fin il traite de la manière de jeûner, et dit que ce n'est point assez de s'abstenir du pain et de la chair si l'on ne s'abstient de l'iniquité. Selon lui, les Anges marquent chaque jour les résolutions que chacun fait, de s'abstenir de l'avarice et des autres péchés; pour lui, il estime beaucoup plus heureux celui qui mange que celui qui jeûne et pèche en même temps. En examinant, dans la seconde homélie, le sens de ces paroles de la Genèse, selon les Septante : *La terre était invisible,* il dit qu'il sait bien que beaucoup d'entre les saints Pères ont avancé qu'elle était invisible, à cause des eaux qui la couvraient. Mais se contentant de dire que cette pensée est pieuse, il la rejette pour dire avec Aquila, que la terre n'est appelée invisible dans cet endroit que parce qu'elle était sans ornements, n'étant encore chargée ni de plantes ni de fruits, et n'y ayant point de fleuve ni de fontaine qui l'arrosât. Il rapporte que le jour même qu'il prêchait, un hérétique dont il ne nomme pas la secte était venu le voir, et qu'après avoir reconnu en présence de plusieurs saints solitaires que le Père, le Fils et le Saint-Esprit ne sont qu'une seule divinité, il avait soutenu avec hauteur qu'il fallait ôter de la liturgie ces paroles que l'on y disait dès-lors : *Saint, saint, saint est le Seigneur Sabaoth*, prétendant que *Sabaoth* était quelque nouveau Dieu. « Mais on lui apprit, ajoute-t-il, que *le Seigneur Sabaoth* ne signifie autre chose que le Seigneur des armées. Dieu l'éclaira même jusqu'à lui faire connaître son erreur. Il s'en repentit, en demanda pardon, et ayant prié qu'on le reçût dans l'église, il y fut admis. » Dans la troisième homélie, l'auteur demande aux anoméens en quel endroit les eaux se ramassèrent lorsque Dieu leur commanda, si ce fut dans la mer ou ailleurs, et leur fait quelqu'autre question de même nature, qui paraissent déplacées et

[1] Tom. II *Collect. Patrolog.*, pag. 320.

[2] En quoi ceci marque-t-il peu de sérieux?

n'avoir point dû être faites plutôt aux anoméens qu'à d'autres personnes. Il s'embarrasse aussi beaucoup de questions sur le temps de la création du soleil et de la lune, et fait voir que Dieu, n'ayant fait ces deux astres que pour régler les jours et les années, c'était en vain que les astrologues s'en servaient pour leurs prédictions de même que des étoiles. Il dispute encore beaucoup sur le cours du soleil et sur la figure du monde, qu'il ne croit pas sphérique, et prouve la divinité de Jésus-Christ en montrant que c'est lui qui a fait le monde, et qu'il n'y a point d'élément par le moyen duquel il n'ait opéré quelques merveilles, par la terre, par la mer, par l'air et par le feu.

Analyse des quatrième, cinquième et sixième homélies, p. 466.

3. Sévérien continue dans la quatrième homélie à expliquer d'une manière simple et littérale, et sans s'étendre sur le sens spirituel, la suite de la création, c'est-à-dire ce qui regarde la création des animaux de toute espèce, et dit à ce sujet beaucoup de choses qu'il aurait pu et dû taire dans une homélie. Ce qu'il dit de mieux, c'est que l'on trouve dans ces paroles : *Faisons l'homme à notre image et à notre ressemblance,* l'unité de substance dans les trois personnes divines. Il donne aussi à la sainte Vierge le titre de Mère de Dieu, et dit assez clairement que la chasteté doit être inséparable du sacerdoce. Il répète dans la cinquième ce qu'il avait dit dans la précédente, de l'unité de substance dans les trois personnes divines, et ajoute qu'elles n'ont par conséquent qu'une même volonté. Il prouve l'un et l'autre par divers passages de l'Ancien et du Nouveau Testament, et n'oublie pas la forme du baptême. Selon lui, le nom d'Adam fut donné au premier homme, parce que chacune des lettres dont ce nom est composé signifie les quatre parties du monde : la première, l'orient; la seconde, l'occident; la troisième, le septentrion ; la quatrième, le midi ; mais cette sorte de croyance n'est pas beaucoup fondée en raison, car c'est seulement dans la langue grecque que les quatre lettres du nom d'Adam signifient les quatre parties du monde ; elles n'ont pas cette signification dans la langue hébraïque, ni dans la chaldaïque, que l'on regarde comme les premières langues qui ont été en usage dans le monde. Il enseigne contre les anthropomorphites que la ressemblance exprimée par ces paroles de Dieu : *Faisons l'homme à notre image,* ne s'entend que de l'âme et non du corps. Il dit sur la situation du paradis terrestre et sur les fleuves qui en sortaient, des choses extraordinaires et peu vraisemblables. Ce qu'il dit sur la côte que Dieu prit à Adam, et dont il forma la première femme, ne sera pas du goût de ceux qui aiment les explications naturelles et solides, et on approuvera encore moins ce qu'il dit à l'occasion de la nudité de nos premiers parents avant le péché. Dans la sixième homélie, il traite de l'ouvrage du sixième jour, d'Adam et d'Eve, du serpent, de l'arbre de vie, du paradis terrestre et de l'entretien d'Adam avec Dieu. Il donne pour preuve de la science d'Adam avant le péché les noms qu'il imposa à tous les animaux, inférant de là qu'il en connaissait toutes les propriétés. Il croit que ce fut le démon qui parla à Eve par l'organe du serpent. En citant les livres de Porphyre contre les chrétiens, il remarque que ce philosophe en avait contraint plusieurs à apostasier; et comme ses disciples soutenaient que Dieu, par la défense faite au premier homme de manger du fruit de l'arbre de vie, lui avait ôté la connaissance du bien et du mal, il montre par plusieurs exemples que cet arbre ne pouvait de sa nature donner cette connaissance, et qu'on ne l'a appelé l'arbre de la science du bien et du mal, qu'à cause de l'événement dont il fut l'occasion, comme on appela dans la suite eaux de contradiction la fontaine du désert, non que cette eau fût par elle-même de contradiction, mais à cause de ce qui arriva en cet endroit de la part du peuple contre Moïse. Selon Sévérien, Dieu mit cet arbre dans le paradis terrestre comme une marque à laquelle Adam devait reconnaître celui qui lui avait donné le pouvoir et le domaine sur toutes les créatures visibles, comme l'on place ordinairement le portrait des empereurs dans tous les tribunaux et dans toutes les places publiques, afin d'autoriser les jugements qui s'y rendent et les autres affaires que l'on y traite. Il s'étend beaucoup sur l'entretien de Dieu avec Adam et Eve, et sur les peines dont il châtia leur prévarication et celle du serpent, expliquant le tout littéralement, et rejetant avec mépris les sens spirituels et allégoriques que quelques-uns y avaient donnés. Il croit qu'Eve était vierge lorsqu'elle pécha, et que la sainte Vierge a intercédé pour elle.

Analyse de l'homélie sur le Serpent, p. 511.

4. A ces homélies on en a joint une septième, intitulée *du Serpent,* que l'on croit être aussi de Sévérien; elle avait déjà été

donnée sous son nom parmi les opuscules du Père Sirmond, qui remarque qu'elle est attribuée à Sévérien par saint Jean Damascène, par le pape Adrien et par le concile de Pavie. Elle a toute la dureté du style de cet auteur, et ne diffère en rien des six précédentes, soit pour l'abondance des pensées, soit pour la manière d'expliquer l'Ecriture. On peut la diviser en deux parties. Dans la première Sévérien prouve par un très-grand nombre de passages la vertu de la croix du Sauveur, et prétend que les victoires dont il est parlé dans le dix-septième chapitre de l'Exode eurent pour cause la prière que fit Moïse les bras étendus en forme de croix. Il montre dans la seconde partie que le Père, le Fils et le Saint-Esprit sont également adorables et ne font qu'un seul Dieu et un seul Seigneur; il allègue à ce sujet un grand nombre de passages de l'Ancien et du Nouveau Testament, et la profession que nous faisons dans le baptême de croire au Père, au Fils et au Saint-Eprit, la formule du baptême qui est au nom de ces trois personnes, et la bénédiction que l'on donne aux baptisés en invoquant le nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit.

Homélie sur la Théophanie.

[5. Le XIV[e] volume de Galland, *Bibliotheca veterum Patrum,* contient dans l'appendice, pag. 145, une homélie de Sévérien *sur la Théophanie* ou *Apparition de Dieu.* Elle fut prononcée le jour de l'Epiphanie, on ne sait en quel lieu. L'auteur y montre que Notre-Seigneur s'est fait tout à tous, qu'il a été par son office et son économie l'ornement de tous les degrés de l'Eglise. Il le représente comme un pasteur plein de bonté, comme prophète, comme apôtre, comme pontife. Si Jésus-Christ a été baptisé, c'est pour sanctifier les eaux. Saint Jean, qui n'ignorait pas sa dignité, l'a salué comme la lumière du monde, ne se reconnaissant lui-même que comme la voix qui crie dans le désert. Au reste, la Trinité adorable s'est manifestée dans ce baptême, et le Père a reconnu son Fils, et a ordonné de l'écouter. C'est donc Jésus-Christ, la plénitude de la loi, que nous devons tous écouter, si nous voulons recevoir la bénédiction du Seigneur et échapper à sa malédiction. Elie en esprit et en vertu, il en partage aussi la gloire non-seulement dans le désert, sur les bords du Jourdain, mais encore dans toute la terre. Aujourd'hui, en effet, ont retenti par tout l'univers des hymnes et des discours en son honneur. On peut remarquer dans cette homélie avec quelle élégance l'auteur y montre, d'après la prophétie d'Ezéchiel, Jean-Baptiste, ascète et prophète. On y voit aussi que du temps de Sévérien, la veille de l'Epiphanie, on prolongeait la vigile depuis le soir jusqu'à une heure avancée du jour, la piété de l'âme triomphant ainsi de la faiblesse du corps [1]. L'auteur montre en ce discours son génie et son habileté à expliquer l'Ecriture sainte.

Num. 11.

12.

Cette homélie se trouve dans la *Patrologie grecque* de M. Migne, tome LXV, col. 16 à 26. Le texte grec est reproduit d'après Mattheï, qui l'avait publié sur les manuscrits de Moscou.

Fragment d'une homélie sur les Pithons et les Maléfices. Autres écrits de Sévérien.

6. Angelo Maï, dans le X[e] volume du *Spicilegium romanum,* pag. 221, donne un fragment en grec et en latin d'une homélie *sur les Pithons et les Maléfices.* Le manuscrit sessorien qui le contient est très ancien, et il se trouve encore dans un autre exemplaire; il est intitulé : *Les Calendes de janvier,* et y porte le nom de saint Sévérien. L'illustre savant n'ose prononcer si ce fragment est de Sévérien de Gabales, ou d'un autre. Dans ce fragment, l'auteur dépeint la douleur du pontife chrétien dans les jours des calendes à la vue des crimes qui s'y commettent et de la colère de Dieu qu'ils attirent sur la terre. Il conjure les chrétiens de fuir avec soin ces désordres. La *Patrologie grecque* de M. Migne, tom. LXV, reproduit ce fragment, col. 25-28. Ce même volume indique quelques autres homélies de Sévérien, éparses dans les œuvres de saint Chrysostôme. Le sermon *sur la Paix* se trouve au tome III de saint Chrysostôme; le sermon *sur les Sceaux des livres,* et *Comment le Fils offre au Père et le Père au Fils,* et *de l'Incarnation du Sauveur,* se lit au tome XII de l'édition publiée par M. Migne; l'homélie *contre les Juifs* est au tome X, *ibid.* On a aussi deux fragments rapportés par Gélase, et quelques autres fragments tirés des *Chaînes* sur l'Ecriture. Les *Chaînes* d'Oxford, publiées par Cramer en 1844, en contiennent un grand nombre *sur les Actes des Apôtres, sur l'Epître de saint Paul aux Romains, sur les Epître aux Corinthiens, sur les Epîtres aux Galates, aux Philippiens,*

[1] *A vespere ad hanc usque horam steterunt homines, et hymnis somnum vicerunt. Non habebat nox obscuritatem, assiduo illustrata sermone de Deo.*

aux Colossiens, aux Thessaloniciens, sur les Epîtres à Timothée, à Tite, à Philémon et aux Hébreux, sur l'Epître de saint Jacques. Sévérien avait aussi composé un discours *contre Novat*, et plusieurs discours qui sont perdus [1].

Quinze homélies publiées par le P. Aucher.

7. En 1827, le Père J.-B. Aucher publia en arménien et en latin quinze homélies de Sévérien de Gabales, Venise, in-8°. N'ayant pu nous procurer encore ces homélies, il est impossible d'en rendre compte ici.]

§ VI.

Des homélies faussement attribuées à saint Chrysostôme.

Homélie sur la Genèse, pag. 522.

1. Les deux homélies *sur la Genèse* sont d'un même style et d'un même génie, mais elles n'ont rien de saint Chrysostôme. On voit que celui qui les a faites y parle en présence de l'évêque, qu'il appelle le Père commun; ce qui fait croire qu'elles sont de quelque prêtre d'Antioche, qui prêchait à son tour devant l'évêque Flavien. L'auteur prouve dans la première que rien n'est au-dessus de la parole divine, qui est en effet plus douce que le miel, et dont la douceur procure la santé à notre âme. Dans la seconde il prouve que le premier homme a perdu, par le péché, la ressemblance qu'il avait avec Dieu, mais qu'elle lui a été rendue par Jésus-Christ.

Autres homélies sur la Genèse, pag. 530 et 563.

2. L'homélie suivante, qui a pour titre : *Sur le commencement du jeûne, sur l'exil d'Adam, et sur les mauvaises femmes,* est une pièce qui ne méritait pas de voir le jour, non plus que celle où il est parlé d'Abraham et d'Isaac. Il faut porter le même jugement sur celle qui défend de se trouver au théâtre; ce qu'elle a de plus que les deux précédentes, c'est que l'auteur paraît avoir eu quelque teinture d'éloquence. On a attribué à Sévérien de Gabales l'homélie sur ces paroles d'Abraham : *Mettez votre main sur ma cuisse;* mais le style est moins concis que celui de Sévérien, et l'auteur y traite les choses avec plus de gravité [2].

Pag. 560.

Gen. XXIV, 2.

Homélie sur Job, pag. 52.

Il est inutile de dire beaucoup de choses pour prouver la supposition des quatre homélies *sur Job;* la seule lecture suffit pour les faire regarder comme indignes de saint Chrysostôme.

Homélies sur Elie, sur Joseph, sur Suzanne et les trois enfants de Babylone, pag. 600.

3. On a aussi attribué à Sévérien de Gabales l'homélie *sur Elie,* mais elle n'est pas même digne de lui, et paraît être l'ouvrage de quelque nouveau Grec, qui tâche indiscrètement de montrer que Dieu usa de ruses et de finesses envers Elie. Les homélies *sur Joseph* et *sur Suzanne* sont aussi attribuées à Sévérien par quelques critiques, mais elles ne portent son nom dans aucun manuscrit, et on ne connaît aucun ancien qui les ait citées sous son nom ; le style même en est beaucoup plus doux et plus coulant que celui de Sévérien, et l'auteur y traite les choses avec moins d'étendue que Sévérien n'a coutume de le faire. L'homélie *sur les trois jeunes hommes de Babylone* n'a rien non plus du style de Sévérien, à qui quelques-uns l'ont encore attribuée. Elle est néanmoins ancienne et à peu près du temps de saint Chrysostôme. Nous avons quelquefois cité sous son nom celle qui est *sur Suzanne,* en suivant les anciennes éditions.

Pag. 604, 607 et 612.

§ VII.

De l'Ouvrage imparfait sur saint Matthieu.

Cet ouvrage n'est point de saint Chrysostôme.

1. On convient communément aujourd'hui que cet ouvrage n'est point de saint Chrysostôme. Le style, qui en est dur et embarrassé, le prouve assez; et il y a même tout lieu de croire qu'il a été écrit originairement en latin, ce qui paraît autant par son style que par les textes de l'Ecriture qui y sont cités, pour la grande partie, suivant les Bibles latines. Il y a même des endroits où l'auteur remarque que le texte grec était différent du sien. On ne peut dire en quel temps on a mis à la tête de cet ouvrage le nom de saint Chrysostôme, ni si c'est l'auteur même qui l'a emprunté pour donner cours à son commentaire. Ce que l'on en sait de plus assuré, c'est qu'il portait le nom de ce saint évêque dès avant le pontificat de Nicolas Ier, puisque ce pape cite un endroit de la trente-deuxième homélie dans ses réponses aux consultations des Bulgares [3], où il est dit que c'est le consentement des parties qui fait le mariage.

En quel temps il a été fait. Homél. 52.

2. L'auteur semble dans un endroit compter autant d'années depuis l'ascension de Jésus-Christ jusqu'à son temps, que les hommes

[1] Voyez Gennade, *de Viris illust.*, cap. XXI; Socrate, lib. XVI; Sozomène, lib. IX; Nicéphore, lib. XIII; Pallade, in *Dialogo vitæ S. Chrysostomi*.

[2] Les homélies de Sévérien, publiées par le Père I.-B. Aucher et traduites en latin d'après une version arménienne du Ve siècle, contiennent cette même homélie; elle est donc indubitablement de Sévérien. Vid. l'édition de Gaume, tom. VI, à la fin. (*L'éditeur.*)

[3] Tom. VIII *Concil.*, pag. 518, num. 31.

en vivaient avant le déluge; d'où il serait naturel de conclure qu'il vivait environ neuf cents ans après l'ascension du Sauveur. Mais on ne doit point prendre à la rigueur ce qu'il dit sur ce sujet, puisqu'il est certain que son ouvrage portait le nom de saint Chrysostôme avant le IXe siècle. D'ailleurs il y parle du paganisme comme étant encore en vigueur, et témoigne que l'arianisme, quoiqu'abattu par le grand Théodose, avait encore des églises, des évêques et des prêtres. C'était donc après le règne de Théodose que cet auteur écrivait, et même assez longtemps après, c'est-à-dire sur la fin du VIe, ou au commencement du VIIe siècle.

Homél. 10, 13, 20 et 26.

L'auteur était arien.

3. Au reste, on ne peut douter que cet ouvrage n'ait eu pour auteur un arien [1] et un anoméen. Cela se remarque principalement dans les dix-neuvième, vingt-deuxième, vingt-huitième, trente-quatrième, trente-cinquième, quarante-cinquième, quarante-sixième, quarante-huitième et quarante-neuvième homélies, où il rejette la doctrine catholique touchant l'égalité des trois personnes divines, l'unité de leur substance, où il nie que le Fils procède de la substance même du Père, et où il dit en termes exprès que l'hérésie de ceux qui professent la consubstantialité du Verbe, c'est-à-dire les catholiques, déclarent la guerre, non-seulement à l'Eglise de Jésus-Christ, mais encore à tous ceux qui ne sont pas de leur sentiment. Cet auteur enseigne encore avec les donatistes qu'il faut rebaptiser les hérétiques, le baptême qu'ils ont reçu dans leur secte étant nul. Il dit aussi que ceux-là sont des traîtres, qui, par crainte de perdre la vie, taisent la vérité; ce qui va directement contre la discipline établie dans l'Eglise catholique, qui défendait aux chrétiens de s'offrir eux-mêmes aux persécuteurs, et d'irriter les païens par une confession indiscrète de la vérité. Bien qu'il reconnaisse que l'Apôtre a permis les secondes noces, il ne laisse pas de les traiter de fornication. Il y a aussi un endroit où il semble nier la présence réelle dans l'Eucharistie; mais ailleurs il en parle d'une manière qui approche de la doctrine catholique. Quelques critiques ont prétendu que toutes ces erreurs, et beaucoup d'autres que nous passons sous silence, avaient été ajoutées à cet ouvrage, et Erasme témoigne avoir vu des manuscrits où on les avait effacées, et depuis remises en marge. C'est sur un de ces manuscrits corrigés qu'un cordelier, nommé Mahusius, le fit imprimer à Anvers en 1545, sous le nom de saint Chrysostôme; mais cette édition fut mal reçue des savants, et on a continué depuis à imprimer ce commentaire avec toutes ses erreurs. La dernière édition que l'on en a donnée a été faite sur un manuscrit de la Chartreuse du Val-Dieu, qui a paru à l'éditeur plus correct que les autres.

Homél. 15, 13. Homél. 23. Homél. 32.

Pourquoi cet ouvrage est appelé imparfait.

4. Il est distribué en cinquante-quatre homélies. La dernière n'explique qu'une partie

[1] *Fructus eorum nulli procedunt ad usum : umbra refrigerii non est in eis. Et verum est quidem, quia spinas et tribulos omnes iniquos hæreticos appellavit : tamen forsitan sciens Dominus hanc hæresim esse prævalituram præ omnibus, tribulos eos appellavit, quasi Trinitatis professores, et triangulum impietatem in sua perfidia bajulantes.* Homil. 19. *Sed forte dicit hæreticus, volens ostendere Patrem et Filium unum vel æqualem. Non est ita intelligendus hic locus, sed sic : Si ego sub potestate constitutus possum jubere eis qui sub mea sunt potestate : quanto magis tu,* etc. Homil. 22. *Paulo ante finem. Omnia mihi tradita sunt a Patre meo. Sic habet : A quo illi tradita sunt, si unus est Pater et Filius? aut quare habere non poterat, nisi tradita illi fuissent, si per omnia Patri suo erat æqualis?* Homil. 28. *Dicit Dominus vineæ procuratori suo. Cui procuratori? Sine dubio Filius dicit Spiritui Sancto : Et si volueris, concedo tibi ut Pater Filio dicat. Non quæro utrum Filius sit Patris procurator, aut Spiritus Sanctus Filii; sed hoc dico, quia procurator domus et paterfamilias, nec ejusdem substantiæ possunt esse, nec una persona esse, nec æqualis dignitas. Si ergo alter paterfamilias, alter procurator patrisfamilias, quomodo locum habebit ternitas tua? Si autem ejusdem substantiæ iste est, et est minor, injuriam facit substantiæ. Si vero non æqualis dignitas, quomodo una substantia?* Homil. 34. *Non est meum dare vobis, ita loquitur : Quid ergo mentitus est Christus dicens : Non est meum? Non. Omnis enim qui habet potestatem, si acceptam habet ab alio, illius est vere qui dedit. Nam quid habebat Filius proprium, cum ipse non esset suus, sed Patris? Ergo inter eum cujus non est, et inter eum cujus est, nec una persona est, nec æqualis potestas. Si enim unus Deus et Pater et Filius, aut certe potest, aut certe non potest. Quis vidit talem unum Deum cœlestem colere, qui in dimidio potens est, et in dimidio impotens? Aut quis illos putet æquales, quorum non est æqualis potestas?* Homil. 35. *Nam omnis hæresis impia adversus eas hæreses videtur insurgere, quæ non sapiunt similiter; utputa hæresis Photini non solum Christi Ecclesiæ adversatur, sed omnibus hæresibus aliter sapientibus. Hæresis Homoousianorum non solum Christi Ecclesiæ adversatur, sed et omnibus hæresibus non similiter sapientibus.* Homil. 48. *Quando vides hæreticos, tres per omnia æquales dicentes ejusdem esse substantiæ, ejusdem auctoritatis, sine principio omnes, hos aliqua parte distantes a se, non mireris : implent enim mensuram patrum suorum Gentilium, quoniam et illi similiter multos deos colebant.* Homil. 45.

du chapitre XXV de saint Matthieu, et on ne trouve rien dans les précédentes sur les chapitres XIV, XV, XVI, XVII et XVIIIes de cet Evangile. C'est pour cette raison que l'on donne à cet ouvrage le titre d'*imparfait*. Ce n'était originairement qu'un commentaire; on l'a depuis divisé en homélies, sans toutefois leur en donner la forme, car elles n'ont ni la glorification ordinaire, ni exorde.

Jugement de cet ouvrage.

5. L'auteur avait de l'érudition, mais peu de critique; car il s'autorise souvent de livres apocryphes, en particulier de celui qui portait le nom de Seth, des opuscules attribués à saint Clément et de certains livres intitulés mystérieux ou secrets. Il ajoute à l'Oraison dominicale les paroles suivantes : « Parce que le royaume, la puissance et la gloire vous appartiennent pour jamais. » Saint Chrysostôme lisait de même, avec quelques anciens, comme on le verra dans la suite.

ARTICLE VIII.

DES ÉCRITS DE SAINT CHRYSOSTOME CONTENUS DANS LE SEPTIÈME TOME.

§ I.

Des douze premières homélies sur saint Matthieu.

1. Les homélies de saint Chrysostôme *sur l'Evangile de saint Matthieu,* ont toujours tenu le premier rang entre ses écrits, et on les a regardées avec justice comme un trésor de la morale chrétienne, où toutes sortes de personnes peuvent apprendre à régler leurs mœurs et à s'instruire des vérités de la religion. Elles sont au nombre de quatre-vingt-dix, dont la dix-neuvième a été divisée en deux dans les traductions latines; ce qui fait que l'on en compte quatre-vingt-onze. Saint Chrysostôme les prêcha toutes à Antioche, ainsi qu'on le voit par ce qu'il dit dans la septième : « Lorsqu'il s'agit de l'honneur de votre ville, vous voulez l'emporter au-dessus de toute la terre, à cause qu'elle est la première qui a donné aux fidèles le nom de chrétiens, et lorsqu'il s'agit de la vertu et de la modestie chrétienne, vous souffrez que les plus petits villages l'emportent au-dessus de vous. » Il semble dans la soixante-treizième parler des disputes excitées en cette ville au sujet de saint Mélèce et de Paulin, comme finies depuis longtemps; d'où l'on peut conjecturer qu'il y fit cette homélie, et on peut dire la même chose des autres, depuis la mort de Paulin, arrivée vers l'an 388. On remarque encore qu'il y traite rarement des jurements, contre lesquels il n'avait cessé de crier à Antioche pendant les années 386, 387 et 388. Le peuple d'Antioche s'était donc corrigé sur ce point, lorsque saint Chrysostôme lui expliqua l'Evangile de saint Matthieu. Ainsi ce n'a pu être que vers l'an 390. Ce Père traite cet Evangile, non-seulement en orateur, mais en interprète, expliquant avec beaucoup de netteté et de sagacitétoutes les difficultés qui se rencontrent, soit dans le sens de la lettre, soit par rapport au temps où les choses sont arrivées, et à l'occasion qui les a fait naître. Il concilie même les contrariétés apparentes qui se rencontrent entre les Evangélistes. Ces homélies sont citées par Théodoret, par le concile de Chalcédoine et par Facundus [1], et saint Chrysostôme les cite lui-même dans la vingt-septième homélie *sur la première Epître aux Corinthiens*. Anien, que l'on croit être le diacre Pélagien, qui assista au concile de Diospolis en 415, traduisit en latin les vingt-six premières de ces homélies, avec les sept qui sont à la louange de saint Paul, croyant y trouver de quoi appuyer les erreurs des pélagiens dont il était infecté. Nous avons encore cette traduction avec le prologue, ou l'épître dédicatoire adressée à Oronce. Sa version des homélies *sur saint Paul* paraît passablement bonne, mais il est trop diffus dans celle qu'il a donnée des homélies *sur saint Matthieu,* et s'y répand souvent en des termes inutiles. Quelques-uns ont cru qu'il les avait toutes traduites, et ce qui paraît favoriser cette conjecture, c'est que saint Thomas d'Aquin, qui ne pouvait avoir lu ces homélies que dans une traduction latine, en fait un magnifique éloge, disant qu'il aimait mieux les lire que d'être le maître de Paris. On lit aussi dans un manuscrit de Florence [2], que les vingt-cinq homélies traduites par Anien, ne faisaient que la première partie; il y en avait donc une seconde, et peut-être une troisième et une quatrième. Dans un autre manuscrit, il est remarqué que les vingt-six premières homélies sont de la traduction d'Anien, et que les suivantes ont été traduites par Georges

Homil. 7, pag. 107. Act. XI, 26.

[1] Theodoret., *Dialog.* 2, tom. IV *Concil.*, pag. 331. Facund., lib. III, cap. III, pag. 114.

[2] Papirius Masson, lib. VI *de Rom. Pontif.*, *in Joan. XXI Pap.*

de Trapezonte. Nous avons cette traduction, mais elle est souvent infidèle et ne rend pas toujours le sens de saint Chrysostôme, apparemment parce que Georges n'avait eu en main qu'un manuscrit vicié et défectueux.

Analyse de la première homélie, t. V, pag. 1.

2. Dans la première homélie, saint Chrysostôme traite de l'excellence et de l'utilité de la doctrine de l'Evangile. Notre vie devrait être si pure que nous n'eussions pas besoin du secours de l'Ecriture sainte, et que la grâce seule nous tenant lieu de tous les livres, la loi de Dieu fût écrite dans le fond de notre cœur par l'impression du Saint-Esprit. C'est ainsi que Dieu parlait à Noé, à Abraham et aux anciens Patriarches, à cause de la pureté de leur cœur; mais les crimes des Juifs l'ont obligé à se servir de lettres et de tables, et à traiter avec eux par écrit. Dans le Nouveau Testament, Dieu a traité les Apôtres comme il avait traité les Patriarches; car Jésus-Christ ne leur a rien laissé par écrit, mais au lieu de livres, il leur a donné la grâce de son Esprit saint. Le déréglement des hommes nous a rendu l'Ecriture nécessaire; il provenait dans les uns de la dépravation de leur doctrine, dans les autres de la corruption de leur vie et de leurs mœurs. On a donné à cette Ecriture le titre d'Evangile, c'est-à-dire de bonne nouvelle, parce qu'elle annonce à tous, aux méchants, aux impies, aux ennemis de Dieu et à des aveugles assis dans les ténèbres et dans l'ombre de la mort la délivrance des peines, le pardon des péchés, la justice, la sanctification, la rédemption, l'adoption des enfants de Dieu, l'héritage de son royaume et la gloire de devenir les frères de son Fils unique. Si l'on demande pourquoi Jésus-Christ, ayant eu tant d'Apôtres, il n'y en a que deux qui aient écrit l'Evangile, et deux de leurs disciples, on peut répondre que c'est parce que ces hommes si saints ne faisaient rien par un désir de gloire, et qu'ils réglaient tout par l'utilité et par le besoin. Un seul Evangéliste, dira-t-on, ne pouvait pas suffire? Sans doute, mais lorsque l'on voit quatre personnes écrire chacun son Evangile en divers temps, en divers lieux, sans s'assembler ou conférer ensemble, et parler tous néanmoins comme s'ils n'avaient qu'une même bouche, cette union de sentiments et de paroles est une puissante preuve de la vérité. Il ne faut point s'étonner de ce qu'ils se trouvent différents en plusieurs choses : car cela même prouve qu'ils n'ont rien dit que de vrai. S'ils s'accordaient jusqu'aux moindres circonstances des lieux et des temps, les ennemis de l'Eglise n'auraient pas manqué de les accuser d'avoir écrit de concert. Il n'y a même entre eux aucune contrariété en ce qui regarde les vérités capitales de la religion. Ils disent tous qu'un Dieu s'est fait homme, qu'il a fait de grands miracles, qu'il a été crucifié et enseveli, qu'il est ressuscité et monté au ciel, qu'il viendra un jour pour juger le monde, qu'il a établi une loi très-sainte et nullement contraire à la première, qu'il est Fils unique de Dieu et consubstantiel à son Père. Si, en parlant de quelques miracles, les uns rapportent des circonstances omises par les autres, il ne faut pas s'en étonner. Si un seul Evangéliste avait tout dit, en vain il y en aurait eu plusieurs, et s'ils eussent tous dit des choses nouvelles et différentes, on n'aurait pu faire voir comment ils s'accordent entre eux. C'est pourquoi ils disent tous des choses communes à tous, et chacun d'eux en dit aussi qui lui sont propres, afin qu'il parût qu'il était nécessaire qu'il y en eût plusieurs, et afin que chacun d'eux, dans ce qu'il rapporte, rendît témoignage à la vérité. C'est la raison que saint Luc témoigne avoir eue d'écrire son Evangile, et nous apprenons de la tradition de nos pères, que ce qui porta saint Jean à écrire le sien, fut que les trois autres Evangélistes ayant eu principalement pour but d'écrire de Jésus-Christ comme homme, il était important de laisser par écrit ce qui regardait sa divinité et sa génération éternelle. Saint Matthieu écrivit son Evangile à la prière des juifs convertis à la foi; c'est pourquoi il l'écrivit en hébreu et ne se mit en peine que d'y faire voir que Jésus-Christ descendait de la race d'Abraham et de David, au lieu que saint Luc, écrivant généralement pour tout le monde, fait remonter la génération de Jésus-Christ jusqu'à Adam. Saint Chrysostôme fait voir l'union et la conformité des Evangiles par l'acceptation générale qui en a été faite dans toutes les parties de la terre, et il montre avec beaucoup de solidité que la doctrine qui y est enseignée surpasse infiniment toutes les maximes que les faux sages du paganisme ont établies dans leurs écrits. Il prie ses auditeurs de prévoir toujours en particulier, avant de venir à l'église, l'endroit de l'Evangile de saint Matthieu qu'il se proposait de leur expliquer de suite, cette méthode étant très-utile pour comprendre aisément l'explication du texte.

Après cela il leur propose les difficultés qui se rencontrent dans la généalogie de Jésus-Christ, et promet de leur en donner la solution. Cette homélie, de même que les suivantes, est terminée par une exhortation sur divers points de morale. Il leur enseigne en particulier dans celle-ci avec quel respect et quelle piété ils doivent écouter la parole de l'Evangile, et il prend occasion de l'attention que l'on donne ordinairement au récit des choses mondaines, et du soin que l'on avait de se rendre habile dans l'histoire de ce monde, pour les exhorter à écouter attentivement la parole de Dieu et à s'en instruire.

Analyse de la deuxième homélie, pag. 18.

3. De même que Moïse a appelé son livre le *Livre de la création du ciel et de la terre,* quoiqu'il y parle aussi de beaucoup d'autres choses; de même aussi, saint Matthieu appelle son Evangile le *Livre de la génération de Jésus-Christ*, quoiqu'il y marque encore toute la suite de sa vie, parce que la naissance de Jésus-Christ est le principe et comme la racine de tous les autres mystères. Si saint Matthieu ne nomme pas d'abord Jésus-Christ fils d'Abraham, mais fils de David, ce n'est point, comme le disent quelques-uns, pour remonter du dernier au premier, mais c'est parce que tout le monde parlait alors de David, et que son nom était très-illustre et très-connu, comme n'étant pas aussi ancien qu'Abraham. Les Juifs disent eux-mêmes dans l'Evangile : *Ne savons-nous pas que le Christ doit venir de la race de David?* Aucun d'entre eux ne l'appelait fils d'Abraham, quoique la promesse eût été faite à ce patriarche comme à David. Comment, direz-vous, peut-on prouver que Jésus-Christ descende de la race de David, puisqu'il n'est pas né d'un homme, mais d'une vierge, dont on ne fait nulle mention de la généalogie? La preuve est aisée et se tire des paroles de Dieu à l'ange Gabriel : *Allez,* lui dit-il, *à une Vierge fiancée à un homme nommé Joseph, qui est de la maison et de la famille de David.* Si la vierge était de la famille de David, Joseph en était aussi; car il était défendu par la loi de chercher une femme hors de sa tribu, et d'en épouser une qui n'en fût pas. Il paraît que saint Chrysostôme rapportait à la Vierge ces paroles : *De la famille et de la maison de David;* mais plus bas il les entend de Joseph et dit même qu'elles se peuvent entendre de l'un ou de l'autre, sans qu'on en puisse tirer d'autre conséquence, sinon que tous deux étaient de la famille de David. Saint Matthieu ne rapporte point la généalogie de la Vierge, parce que ce n'était point l'ordre parmi les Juifs de tirer la généalogie du côté des femmes; mais il se contente, pour nous la faire connaître, de nous rapporter la généalogie de Joseph; ce qui était suffisant pour montrer que l'époux étant de la famille de David, l'épouse en devait être aussi, puisqu'un homme aussi juste que Joseph se serait bien gardé d'épouser une femme d'une autre tribu que la sienne. La morale de cette homélie roule sur l'obligation où sont les chrétiens de lire l'Ecriture sainte, et saint Chrysostôme prouve que cette obligation n'est point restreinte aux religieux et aux solitaires, mais qu'elle s'étend même aux gens engagés dans le mariage, parce qu'elle est la nourriture de l'âme, et qu'une parole de l'Ecriture excite souvent dans nous une flamme plus vive que le feu, et nous rend propres à toutes sortes de biens. A ceux qui disaient : Il ne sert de rien d'entendre la parole de Dieu, lorsqu'on ne la pratique pas; il répond qu'on ne laisse pas même alors d'en tirer une utilité très-considérable; car on s'accusera soi-même, on soupirera, on gémira et on se mettra enfin en état de faire ce qu'on aura appris.

Joan. VII, 42.

Luc. I, 27.

Analyse de la troisième homélie, pag. 32.

4. Dans la troisième homélie, saint Chrysostôme demande pourquoi on rapporte la généalogie de Joseph, quoiqu'il n'ait en rien contribué à la naissance du Fils de Dieu? « C'est, répond-il, que l'Evangéliste ne voulait pas que les Juifs sussent sitôt le secret de cet enfantement divin, et que Jésus-Christ fût né d'une vierge. » Cette raison lui vient des hommes illustres et admirables qu'il appelle ses Pères. Ce fut encore, ajoute-t-il, pour épargner l'honneur de la Vierge et la défendre d'un fâcheux soupçon, qui aurait pu porter les Juifs à la lapider comme adultère. Aussi les anges ne découvrirent ce secret qu'à Joseph et à Marie, et lorsqu'ils annoncèrent aux pasteurs la naissance du Sauveur, ils ne leur dirent point en quelle manière elle s'était faite. Quelques interprètes croyaient que l'Evangéliste n'avait point parlé d'Esaü, parce que lui et ceux de sa race ont été méchants; mais saint Chrysostôme prouve que ce ne peut être là la vraie raison, puisqu'un peu après l'Evangile nomme des femmes de mauvaise vie. Selon lui, on n'a passé sous silence Esaü et sa race, que parce que les Sarrasins, les Ismaélites, les Arabes et tous les autres peuples descen-

dus de lui, n'avaient rien de commun avec les Israélites. Sur ces paroles : *Judas engendra Pharès et Zaram de Thamar,* il dit : Nous devons d'autant plus admirer Jésus-Christ dans sa naissance que, s'étant revêtu de notre chair, il a bien voulu avoir pour ses ancêtres, des personnes publiquement déshonorées, sans rougir de se charger en quelque sorte de la honte de nos maux; par là il a voulu encore réprimer l'orgueil des Juifs, qui, négligeant la vraie noblesse de l'âme, s'autorisaient, dans leurs vices, des vertus d'Abraham; si ce patriarche, dont ils se vantaient de descendre, avait pratiqué la vertu, Judas, dont ils tiraient leur nom, était tombé dans un grand crime; ainsi ils ne devaient pas s'appuyer sur la vertu d'Abraham, mais sur la leur propre, attendu qu'en effet, nul homme n'est digne de blâme ou de louange, par la vertu ou par le déréglement de ses pères; celui-là au contraire est plus illustre, qui devient vertueux, étant né de pères qui ne l'étaient pas. Sur la fin de cette homélie, saint Chrysostôme s'applique à montrer les points suivants, savoir : l'humilité doit sanctifier toutes nos bonnes œuvres; le moyen de les mettre en sûreté, est de les oublier; nous devons reconnaître que c'est la grâce de Dieu qui nous sauve; en croyant n'avoir rien fait, nous nous attirons une récompense encore plus grande que par toutes nos vertus; rien ne plaît tant à Dieu que de voir qu'on se met au rang des plus grands pécheurs; c'est là le comble de la vertu et de la sagesse chrétienne.

Analyse de la quatrième homélie, pag. 45.

5. Selon saint Chrysostôme, saint Matthieu a écrit son Evangile le premier de tous, et c'est ce qui l'a obligé à rapporter exactement la généalogie de Jésus-Christ. Saint Luc, il est vrai, la fait remonter plus haut; mais, écrivant après saint Matthieu, il a cru devoir ajouter quelque chose de plus particulier. C'était l'usage des Prophètes de commencer par ces paroles : *Voici la vision qui m'a apparu;* ou : *Voici la parole que le Seigneur m'a adressée,* et ils en usaient ainsi, parce que ne faisant que peu de miracles, ils avaient besoin d'autoriser leurs prophéties du nom du Seigneur. Saint Matthieu ne commence pas de même son Evangile, parce que les miracles rendaient témoignage à ses paroles, et les chrétiens, pour qui il écrivait, étaient déjà affermis dans la foi. Saint Chrysostôme remarque que de son temps il s'était opéré plusieurs miracles sous l'empire de Julien, le plus impie de tous les princes, bien que les miracles eussent cessé après que l'Evangile avait été planté et avait pris de fortes racines dans tout le monde. « Quand les Juifs, dit-il, entreprirent de rebâtir leur temple à Jérusalem, on a vu un feu sortir de ses fondements, qui a mis en fuite tous ceux qui y travaillaient, et lorsque cet impie porta son aveuglement jusqu'à profaner les vases sacrés, on a vu son trésorier et son oncle, qui portaient le même nom que lui, mourir tous les deux, l'un ayant été mangé des vers, et l'autre étant crevé tout d'un coup. On a vu des fleuves cesser de couler dans des pays, à cause des sacrifices abominables qu'on y avait faits, et une famine se répandre sur toute la terre en même temps que cet empereur impie y répandait ses désordres. Dieu fait d'ordinaire de semblables prodiges, lorsqu'il voit que les siens sont dans les dernières extrémités, et que leurs ennemis, enivrés de leurs prospérités, les tyrannisent avec violence. »

Après ce préambule, saint Chrysostôme parle de la généalogie. « L'Evangéliste, dit-il, divise en trois parties la généalogie de Jésus-Christ. La première commence à Abraham et finit à David; la seconde commence à David et finit à la transmigration en Babylone; la troisième commence à cette transmigration et finit à Jésus-Christ. S'il ne parle pas de la captivité d'Egypte, c'est parce qu'elle était fort ancienne, et que les Israélites n'y avaient point été envoyés pour leurs péchés, comme à Babylone. Il était bon, avant de rapporter la naissance de Jésus-Christ, de nous faire remarquer de combien de degrés Jésus-Christ était éloigné d'Abraham, de David et de la transmigration en Babylone; il était bon que nous eussions soin de bien supputer les temps, afin de reconnaître que le Christ dont parle l'Evangéliste est celui-là même qui a été prédit par les Prophètes. Car, après avoir compté ces générations et reconnu par la supputation des temps que Jésus-Christ est le Messie, il est aisé ensuite de croire le miracle de sa naissance. La vérité en est encore prouvée, d'après saint Chrysostôme, par la résolution que Joseph, qui ne connaissait pas encore ce mystère, prit de quitter secrètement la sainte Vierge. Si on demande pourquoi l'ange ne l'en informa qu'après qu'il fut entré dans le soupçon et dans le trouble, on peut répondre que ce fut dans la crainte qu'il ne tombât dans la même

défiance où se trouva Zacharie. «Car, dit-il, lorsqu'on voit une chose de ses yeux, il est aisé de la croire ; mais lorsqu'il n'en paraît encore rien, on ne la croit pas si facilement. La sainte Vierge, par une semblable raison, ne dit rien à son mari d'une nouvelle si surprenante ; et l'ange attendit le temps propre et favorable pour la lui apprendre. Le nom de femme dont se sert ici l'Evangile, signifie fiancée, suivant l'usage de l'Ecriture, qui appelle gendres ceux qui ne sont encore qu'accordés. Lors donc que l'ange dit à Joseph : *Prenez Marie,* il ne veut dire autre chose sinon qu'il la retienne en sa maison ; car il avait déjà résolu de la quitter. » Saint Chrysostôme fait diverses réflexions sur les grands avantages que la naissance du Messie devait causer aux hommes, et en prend occasion d'exhorter ses auditeurs à faire éclater dans leur conduite les vertus qu'ils doivent pratiquer en qualité de chrétiens. « Je vous dis ceci, leur dit-il, afin que vous soyez réglée en toutes choses, non pour plaire aux hommes, mais pour les édifier. Néanmoins, lorsque je cherche en vous des marques de ce que vous êtes, j'en trouve de toutes contraires. Si j'en juge par le lieu, je vous vois passer les jours dans les spectacles, dans le cirque, dans le théâtre, dans les assemblées publiques, et dans la compagnie de personnes toutes corrompues. Si je considère votre extérieur, je vois des ris immodérés et des effusions de joie semblables à celles des femmes perdues. Si je m'arrête à vos habits, je ne puis les distinguer d'avec les habits des comédiens. Si je juge de vous par ceux qui vous suivent, je ne vois que des flatteurs et des gens de bonne chère. Si j'examine vos paroles, je n'y vois rien d'utile, rien de sérieux, ni rien qui ressente ce que nous sommes. Enfin, si j'en juge par votre table, c'est encore où je trouve plus de sujet de vous accuser. » Il les exhorte à mépriser, à l'exemple des trois jeunes hommes de Babylone, la statue d'or que le démon veut nous faire adorer, c'est-à-dire l'amour de l'argent; et à descendre dans la fournaise où les pauvres sont brûlés, afin de les y rafraîchir par leurs aumônes, comme l'ange y descendit pour soulager ces trois jeunes hommes.

Analyse des cinquième et sixième homélies, pag. 71 et 84.

6. D'après saint Chrysostôme, le nom d'Emmanuel que l'on devait donner au Messie, marquait l'événement des choses, et c'était comme si l'ange avait dit : Les hommes verront Dieu vivant avec eux. Si, dans la prophétie d'Isaïe, il ne s'agissait point d'une vierge, ou si cette vierge avait dû concevoir par la voie ordinaire, on ne pourrait dire en quoi consisterait le prodige et le miracle promis par Dieu. Quand l'Ecriture dit que Joseph n'avait point connu la sainte Vierge jusqu'à ce qu'elle enfantât son premier-né, elle ne signifie point par ces expressions qu'il la connut ensuite ; mais l'Evangéliste nous apprend en cet endroit ce que nous ne pouvions apprendre que de lui, c'est-à-dire que Marie était demeurée vierge jusqu'à son enfantement, et nous laisse à conclure nous-mêmes qu'un homme aussi juste que Joseph n'a eu garde depuis de penser à s'approcher de celle qui était devenue mère d'une manière divine, et qui avait été honorée d'une fécondité si miraculeuse. Quand l'Evangile qualifie Jacques et Jean du titre de frères de Jésus-Christ, il se conformer ainsi à l'opinion commune, selon laquelle Joseph passait pour le mari de la Vierge. L'étoile qui apparut aux Mages n'était pas une étoile ordinaire, ni même une étoile, mais une vertu invisible qui se cachait sous la forme extérieure de cet astre; elle ne brillait pas dans la nuit comme les autres étoiles, mais au milieu du jour et en plein midi, et elle n'allait pas de l'Orient à l'Occident, comme le soleil, la lune, les planètes et les étoiles, mais du Septentrion au Midi, selon la situation de la Palestine à l'égard de la Perse d'où ces Mages étaient venus; elle n'avait pas, comme les autres astres, un mouvement qui lui fût propre : elle allait quand il fallait aller, et s'arrêtait quand il fallait s'arrêter. Dieu fit paraître cette étoile pour convaincre l'infidélité des Juifs, et pour condamner l'indifférence avec laquelle ils écoutaient les prophéties qui promettaient la naissance du Sauveur, voulant que des Perses leur apprissent les premiers ce qu'ils ne voulaient pas apprendre eux-mêmes des oracles de leurs Prophètes, afin que, s'ils avaient encore quelque reste de bonne volonté, cette occasion les portât à croire, et s'ils voulaient toujours être rebelles, il ne leur restât plus aucune excuse. L'Evangéliste, en parlant de la naissance de Jésus-Christ, rapporte le lieu et le temps de cette naissance, pour rappeler en notre mémoire les anciennes prophéties, dont l'une, qui est de Michée, met sa naissance à Bethléem; et l'autre, qui est du patriarche Jacob, en fixe le temps, disant : *Les princes ne cesseront point dans la tribu de Juda, et les chefs sortiront tou-*

Mich. V, 2.
Gen. XLIX, 10.

jours de sa chair, jusqu'à ce que celui qui a été destiné de Dieu soit venu. Saint Chrysostôme établit pour maxime que nous ne devons point nous appuyer lâchement sur le mérite des autres. Il est vrai que les prières des saints ont beaucoup de force, mais c'est seulement quand nous y joignons un changement de vie. Comme nous avons été purifiés la première fois dans le baptême par l'eau et par l'esprit, nous le sommes une seconde fois dans la pénitence, par les larmes et par une vive douleur de nos péchés. Il déclame vivement contre les représentations déshonnêtes et contre les spectacles qui tendaient à profaner la sainteté du mariage, et qui déshonoraient devant tout le monde ce grand sacrement.

Analyse des septième et huitième homélies, p. 102 et 118.

7. Dans la septième homélie, il fait l'application de la prophétie de Michée à Jésus-Christ, et montre qu'étant le seul prince qui soit sorti de Bétbléem, et dès le commencement des jours de l'éternité, cette prophétie ne peut s'appliquer à Zorobabel, comme faisaient quelques-uns, puisqu'il n'était pas né dans la Judée, mais en Babylone. Selon lui, l'étoile apparut aux Mages longtemps avant la naissance de Jésus-Christ, parce qu'ils devaient employer un grand nombre de jours à ce voyage, et qu'il était besoin, pour faire éclater davantage cet événement, qu'ils adorassent l'enfant étant encore au maillot. Il appelle les Mages les premiers Pères de l'Eglise, et fait honte à Marcion et à Paul de Samosate, de ce qu'ils refusent de reconnaître pour Dieu celui que les Mages ont adoré comme Dieu en sa chair. Leur empressement à lui rendre leurs hommages, fournit une occasion à saint Chrysostôme d'exhorter ses auditeurs à le venir adorer sur la table sacrée, et à quitter à cet effet leur attachement pour les spectacles et les vains plaisirs du siècle.

Il relève dans la huitième la foi des Mages. Bien loin de s'offenser de la pauvreté extérieure qu'ils trouvèrent dans l'étable où était Jésus-Christ, ils se prosternèrent devant lui et lui offrirent des présents qui n'avaient rien de charnel, comme les offrandes des Juifs, mais qui étaient des dons mystérieux, et qui avaient rapport à la grâce et à l'excellence de l'Eglise. Sur le retour des Mages dans la Perse et la fuite de Jésus-Christ en Egypte, il dit qu'il en a été ainsi ordonné, non-seulement pour accomplir la prophétie d'Osée, mais encore pour annoncer dès-lors à toute la terre les grandes espérances qu'elle devait concevoir pour l'avenir; car l'Egypte et Babylone ayant été plus que tout le reste du monde brûlées des flammes de l'impiété, Dieu voulait marquer d'abord qu'il convertirait l'une et l'autre, et donner par là l'espérance d'un semblable changement à toute la terre. Selon saint Chrysostôme, les persécutions que Jésus-Christ eut à souffrir dès sa naissance, étaient pour nous convaincre de la vérité de son incarnation, et nous animer, à son exemple, à supporter les afflictions qui sont les compagnes inséparables de la vertu. Il relève aussi la grande foi de saint Joseph, qui ne fut point scandalisé des voyages qu'on lui faisait entreprendre pour sauver l'enfant, et ne témoigna aucune curiosité pour savoir le temps de son retour. Comme son discours le conduisait naturellement à parler des progrès que la prédication de l'Evangile avait faits en Egypte, il s'arrête aux exemples de vertu que l'on voyait dans les solitudes de cette province. Les déserts étaient remplis de troupes innombrables d'anges revêtus d'un corps, de peuples entiers de martyrs et d'assemblées de vierges. L'Egypte, cette mère des poètes, des philosophes et des magiciens, devenue la fidèle disciple des pêcheurs, n'avait plus à la main les écrits de ces faux sages, mais ceux d'un publicain et d'un faiseur de tentes, et mettait toute sa gloire dans la croix de Jésus-Christ. Il parle en particulier de saint Antoine, qui est encore aujourd'hui, dit-il, l'admiration de toute la terre ; et il renvoie ses auditeurs à l'histoire de sa vie, pour s'exciter à la vertu par le détail de ses actions.

Osée II, 1.

Analyse des neuvième, dixième, onzième et douzième homélies, pag. 130, 139, 149 et 160.

8. Dans la neuvième homélie, saint Chrysostôme concilie ainsi saint Matthieu avec saint Luc, au sujet du voyage de Joseph à Nazareth : le retour en cette ville, dont saint Luc fait mention, précéda la fuite en Egypte; car Dieu ne leur commanda pas d'aller en Egypte avant la purification, de peur que la loi ne fût blessée en quelque point; mais cette cérémonie étant accomplie, ils retournèrent d'eux-mêmes à Nazareth, où ils reçurent l'ordre de fuir en Egypte. De là, ils retournèrent une seconde fois à Nazareth, comme l'ange l'avait ordonné, et c'est de ce second retour que parle saint Matthieu. Ce Père attribue à la négligence, ou plutôt à l'impiété des Juifs, la perte de la prophétie où il était dit que le Messie serait appelé Nazaréen, et il cite le livre des Paralipomènes,

pour preuve qu'il y a beaucoup de prophéties perdues. La morale de cette homélie est sur le mépris que l'on doit faire des avantages et des biens temporels.

Le baptême de saint Jean fournit matière aux trois homélies suivantes. Jésus-Christ était âgé de trente ans lorsqu'il se fit baptiser par saint Jean, ayant voulu pendant tout ce temps accomplir les ordonnances de la loi sans en violer aucune, afin qu'on ne pût pas dire qu'il avait aboli la loi, parce qu'il n'avait pu l'accomplir. Quoique saint Jean ne baptisât que par le mouvement et l'ordre de Dieu, son baptême ne donnait point la rémission des péchés; cette prérogative était réservée à celui que Jésus-Christ a institué depuis. Comment nos péchés auraient-ils pu nous être remis, quand cette hostie pure et sans tache n'avait pas encore été offerte, quand le Saint-Esprit n'était pas encore descendu, quand l'inimitié régnant entre Dieu et les hommes n'était pas encore détruite, et quand la malédiction n'était point levée? Le baptême de saint Jean n'était donc qu'une préparation à celui de Jésus-Christ. Saint Chrysostôme fait sentir toute la force des discours de ce saint précurseur, et l'impression que devait faire sur les Juifs sa vie sainte et pénitente; puis il le propose pour modèle à ses auditeurs. « Voici, leur dit-il, le temps solennel de la pénitence qui approche, tant pour ceux qui ont été baptisés que pour les catéchumènes; pour les baptisés, afin qu'ayant fait pénitence ils soient reçus à la participation des mystères sacrés; pour les catéchumènes, afin que leurs taches étant effacées par les eaux du baptême, ils approchent de la table du Seigneur avec une conscience pure. Cette pénitence ne doit pas consister seulement à s'abstenir du mal que l'on faisait, mais encore à faire de bonnes œuvres, à mortifier ses passions, les larmes de la pénitence et les plaisirs du corps ne pouvant s'accorder ensemble. Avez-vous pris le bien d'autrui? Donnez dans la suite votre propre bien. Avez-vous vécu dans l'impureté? Abstenez-vous vous-même de l'usage légitime du mariage durant le temps que l'Eglise ordonne de s'en abstenir. Avez-vous médit de votre prochain? Bénissez ceux qui médiront de vous. Avez-vous excédé dans la bonne chère et dans le vin? Jeûnez et buvez de l'eau. Avez-vous regardé la beauté d'une femme avec des yeux impudiques? N'en regardez plus aucune, afin que vous soyez plus en sûreté. » Selon ce saint évêque, saint Jean en disant aux Juifs que *Dieu pouvait faire naître des pierres mêmes des enfants à Abraham,* voulait leur dire : « Quand vous péririez tous, ne croyez pas que Dieu souffrît que ce saint patriarche demeurât sans enfants. En expliquant ces paroles : *Il amassera son blé dans le grenier, mais il brûlera la paille dans un feu qui ne s'éteindra jamais,* il dit : « Tout est maintenant confus dans le monde; quelque beau que puisse être le bon grain, il est mêlé avec la paille, comme étant dans l'aire et non dans le grenier, mais alors il se fera un discernement et une séparation effrayante. Tant que nous vivons ici-bas, nous pouvons de paille devenir froment, comme plusieurs sont devenus paille de froment qu'ils étaient auparavant. » Il dit à ceux qui formaient quelque difficulté sur la possibilité du feu qui ne s'éteindra jamais dans l'enfer: « Comment se peut-il faire que le soleil que vous voyez tous les jours, soit toujours ardent et ne s'éteigne jamais? Comment se pouvait-il faire autrefois que le buisson miraculeux brûlât toujours sans se consumer? Si donc vous voulez éviter ce feu si redoutable, allumez dans vous-même un autre feu, qui est celui de la charité, et le second vous délivrera du premier. Car la foi ne suffit pas seule pour être sauvé; les démons croient, ils tremblent même, et néanmoins ils seront punis éternellement. Il faut donc joindre à cette foi le réglement de toute la vie, avec la réformation des mœurs. » En parlant du Saint-Esprit, qui descendit en forme de colombe sur Jésus-Christ, après qu'il eut été baptisé, il dit : « Cette merveille doit apprendre à chacun des chrétiens que dans le baptême le Saint-Esprit descend dans son âme, quoique ce ne soit plus dans une forme visible, parce que nous n'en avons plus besoin, et la foi maintenant suffit seule sans aucuns miracles, comme le dit saint Paul, qui ne sont pas pour les fidèles, mais pour les infidèles. » Il exhorte ceux qui étaient déjà baptisés, à conserver la naissance illustre qu'ils avaient reçue dans le baptême, et à ne plus s'attacher aux richesses de la terre depuis qu'ils ont été admis aux partages des biens du ciel.

§ II.

De la treizième homélie jusqu'à la vingt-sixième.

Analyse des treizième et quatorzième homélies, p. 167 et 178.

1. Les trois tentations auxquelles Jésus-Christ fut exposé après son baptême, font le sujet de la treizième homélie. Saint Chrysostôme dit que le Sauveur, qui était venu au monde pour nous servir de modèle, voulut bien se laisser conduire dans le désert et lutter contre le démon, afin que les baptisés se voyant pressés de quelque grande tentation après le baptême, n'entrent point dans le trouble et le découragement, mais qu'ils souffrent cette épreuve avec constance, comme une suite nécessaire de la profession qu'ils ont embrassée. « Si Dieu, ajoute-t-il, n'arrête point les tentations dont nous sommes attaqués, il le fait pour plusieurs raisons qui nous sont avantageuses. Premièrement, il veut que nous reconnaissions par expérience que nous sommes devenus plus forts et plus puissants que notre ennemi. Il veut, en second lieu, que les maux qui nous menacent nous empêchent de nous élever de la grandeur des grâces que nous avons reçues. Une troisième raison pour laquelle Dieu permet que nous soyons tentés, c'est afin que notre âme se fortifie par la tentation, et que nous concevions, par les attaques de notre ennemi, combien est grand et précieux le trésor que Dieu nous a confié. Car le démon ne nous attaquerait point avec tant de violence, s'il ne nous voyait élevés en un état plus glorieux que nous n'étions auparavant. D'où vient donc, me direz-vous, que Jésus-Christ nous a dit : *Priez, afin que vous n'entriez point dans la tentation.* C'est que nous ne devons point nous jeter de nous-mêmes dans les tentations, mais les souffrir avec courage. Aussi Jésus-Christ n'alla pas de lui-même dans le désert, il y fut conduit par l'Esprit. » Selon saint Chrysostôme, le démon attaque bien davantage les hommes lorsqu'ils sont seuls et séparés de tous les autres : c'est pourquoi le Saint conseille de nous trouver le plus souvent que nous pourrons dans la compagnie des gens de bien. Il s'étend sur chacune des trois tentations et en tire des moralités convenables, précautionnant partout ses auditeurs contre les artifices du démon. Il combat fortement ceux qui avaient des doutes sur ce qui se passe en l'autre vie, et qui, pour s'autoriser dans leurs doutes, demandaient imprudemment : Qui est revenu des enfers ? qui est venu de l'autre monde pour nous apprendre ce qui s'y passe ? « Ce n'est pas, leur répond-il, un homme qui nous en est venu instruire, on ne l'aurait pas voulu croire ; on aurait considéré comme des exagérations et comme des hyperboles tout ce qu'il nous aurait dit de cette autre vie. Mais c'est le Seigneur même des anges qui nous est venu donner une connaissance si particulière du véritable état de l'âme après notre mort. » Si Dieu ne punit pas tous les méchants dès ce monde, et s'il laisse quelques crimes impunis, c'est dans la crainte que nous ne cessions ou d'attendre la résurrection, ou de craindre le jugement, comme si tous avaient été jugés dès cette vie. Il en est de même des bons, qui ne reçoivent point en ce monde la récompense due à leur vertu. Dieu qui les a prévenus de tant de grâces qui les ont égalés aux anges, ne pourra les oublier, ni mépriser ce qu'ils auront souffert pour lui.

Matth. xxvi, 30.

La quatorzième homélie a pour sujet le commencement de la prédication de Jésus-Christ. Saint Chrysostôme y fait voir qu'il était important que la prédication de Jésus-Christ fût précédée de celle de saint Jean, et qu'il ne fût pas le premier à dire de lui-même ce qu'il fallait que les hommes en crussent. Car si, après tant de témoignages et de preuves de sa puissance, les Juifs ne laissaient pas de lui reprocher qu'il se rendait témoignage à lui-même, que n'eussent-ils point dit si saint Jean n'en avait parlé auparavant ? Ce fut, ajoute-t-il, pour la même raison que ce saint précurseur ne fit point de miracles, afin que les peuples, surpris par la grandeur et la nouveauté des prodiges qu'ils verraient faire à Jésus-Christ, crussent en lui. Saint Jean Chrysostôme prend occasion de l'empressement qu'avaient les peuples de la Syrie, de la Galilée et de divers autres endroits, à suivre Jésus-Christ et à être guéris par lui, d'inspirer à ses auditeurs le même empressement pour obtenir la guérison des maladies de leurs âmes.

Analyse des quinzième, seizième et dix-septième homélies, p. 184, 203, 222.

2. L'homélie quinzième et les suivantes, jusqu'à la vingt-cinquième, contiennent l'explication du discours que fit Jésus-Christ sur la montagne. Selon saint Chrysostôme, Jésus-Christ y fait d'abord comme une chaîne des béatitudes, et la première est comme un degré pour monter à la seconde ; car l'humble de cœur se portera sans peine à pleurer toujours ses péchés. Celui qui pleure ses pé-

chés, sera, comme par une suite nécessaire, doux, juste et miséricordieux. Celui qui possédera la douceur, la justice et la miséricorde, aura le cœur pur. Celui qui aura le cœur pur, sera sans doute un homme de paix, et celui qui possédera toutes ces vertus, ne craindra point dans les périls; il ne se troublera point dans les calomnies que l'on publiera contre lui, et conservera la paix dans les plus grands maux. Ce Père entend par les pauvres d'esprit, ceux qui sont humbles et qui ont le cœur contrit, et l'humilité lui paraît tellement nécessaire, que toutes les prières, tous les jeûnes, toutes les œuvres de miséricorde, la chasteté, et enfin toutes les vertus périssent, si elles ne sont fondées sur l'humilité. Pour lui, il n'y a pas d'autres pleurs qui puissent nous rendre heureux que ceux que nous versons pour nos péchés, et ceux que l'on répand pour le siècle et la vie présente lui semblent mortels. La terre que Jésus-Christ promet à ceux qui sont doux, n'est pas une terre intelligible et spirituelle, puisque l'Ecriture n'en marque point de cette sorte, mais une récompense sensible. Le Sauveur ne promet pas seulement les biens à venir, mais encore les présents, pour condescendre aux personnes les plus grossières, qui souhaitent d'être heureuses dans ce monde avant de l'être dans l'autre. David avait souvent dit dans ses psaumes, *que les doux hériteraient de la terre*. Jésus-Christ, pour allier la loi nouvelle avec l'ancienne, se sert ici des mêmes paroles qui étaient familières aux Juifs, afin de ne leur parler pas toujours un langage qui leur fût entièrement inconnu. Quand il dit que ceux-là sont heureux qui ont faim et soif de la justice, c'est pour nous apprendre à ne la pas aimer froidement, mais avec toute l'ardeur qui nous est possible. La béatitude accordée à ceux qui sont miséricordieux, ne marque pas seulement ceux qui font charité aux autres en leur donnant de leur bien, mais généralement ceux qui les assistent par leurs bons offices. La pureté de cœur qui fait une des béatitudes, s'entend de ceux qui ont une vertu générale et universelle, et qui ne se sentent coupables de rien, ou de ceux qui possèdent la chasteté dans un degré éminent. Plusieurs sont éloignés des injustices et de l'avarice, ils sont même charitables, mais ils n'ont pas le même soin de vivre dans la pureté. Jésus-Christ montre que cette première vertu ne leur suffit point, s'ils n'y ajoutent la seconde. En disant : *Heureux les pacifiques*, non-seulement il retranche de nous toutes les disputes et les querelles que nous aurions l'un contre l'autre, mais il veut encore que nous réconcilions ceux qui sont divisés. Souffrir pour la justice, c'est souffrir pour la vertu, pour la piété et pour la défense du prochain. Car l'Evangile entend d'ordinaire par le mot de *justice*, toutes sortes de vertus. Nous ne devons pas croire que, généralement parlant, on soit heureux pour être noirci d'injures et persécutés. Jésus-Christ marque pour cela deux conditions nécessaires : la première, qu'on souffre ces injures pour lui; la seconde, qu'elles soient fausses. Saint Chrysostôme passe de l'explication de ces béatitudes, à l'obligation où nous sommes de faire des bonnes œuvres, et nous exhorte à témoigner beaucoup de tendresse pour les pauvres et à les assister, non-seulement de notre bien, mais aussi de nos bons offices. « Si nous voyons, dit-il, qu'on traite mal dans la vie et qu'on emprisonne quelqu'un, délivrons-le de cette oppression. Si nous le pouvons avec de l'argent, faisons-le; s'il faut y employer les paroles et les sollicitations, ne les plaignons pas. Une seule de nos paroles sera récompensée, et encore plus nos gémissements et nos soupirs. Perdons cette détestable coutume de nous arrêter lorsque nous voyons des personnes se quereller et se battre, et de trouver notre joie et notre plaisir dans la honte et dans la douleur des autres. Vous voyez des personnes se déchirer par des injures, se percer de leurs épées, et vous pouvez vous arrêter pour les regarder en paix? Vous me direz peut-être : Voulez-vous que je m'aille jeter au travers des épées pour me faire percer de coups? Vous ne tomberez pas apparemment dans ce danger; mais quand cela arriverait, cette mort serait pour vous un martyre, puisque vous l'auriez soufferte pour Dieu. »

Psal. XXVI, 11.

Jésus-Christ, en disant qu'il était venu non pour détruire la loi, mais pour l'accomplir, a réfuté par avance certains hérétiques qui ont osé dire que le démon était l'auteur de l'ancienne loi. Comment en effet Jésus-Christ, qui était venu pour détruire la tyrannie du démon, aurait-il accompli une loi que ce mauvais ange aurait faite? Pourquoi donc la loi de Moïse, qui était bonne en elle-même, ne sauve-t-elle plus maintenant les hommes? C'est parce qu'ayant reçu depuis l'avénement de Jésus-Christ une plus grande grâce, les

hommes doivent aussi entreprendre de plus grands combats et mener une vie plus parfaite; au reste, les élus de Dieu qui ont vécu sous la loi, se sont sauvés en la pratiquant, et les commandements de la loi nouvelle ne sont que la perfection de ceux de l'ancienne; cela paraît par ce que dit Jésus-Christ : *Vous avez appris qu'il a été dit aux anciens : Vous ne tuerez point; mais moi je vous dis que quiconque se mettra en colère contre son frère, méritera d'être condamné en jugement.* N'est-il pas visible que l'un de ces préceptes n'est que l'accomplissement de l'autre? Celui qui s'abstient de la colère s'abstiendra plus aisément de l'homicide, et celui qui étouffe dans son cœur tous les mouvements d'indignation, arrêtera bien plus aisément ses mains pour lui interdire toute violence. Saint Jean Chrysostôme justifie cet endroit de la loi ancienne où il est dit : *Œil pour œil et dent pour dent,* en montrant que la loi n'ordonne pas cela dans le dessein de nous faire arracher les yeux, mais afin que la crainte de souffrir ce mal nous empêche de le faire aux autres. Il remarque que Jésus-Christ, en nous défendant de nous mettre en colère *sans sujet,* n'a point éteint entièrement la colère en nous : premièrement, parce qu'il est impossible que l'homme, tant qu'il est homme, soit entièrement libre de ses passions; il peut bien les dompter, mais il n'en peut être tout-à-fait exempt. En second lieu, parce que la colère peut quelquefois être utile, comme celle de saint Paul le fut aux Corinthiens et aux Galates. « Quel est donc, dit-il, le temps et l'occasion légitime de se mettre en colère? C'est lorsque nous ne nous vengeons point nous-mêmes, mais que nous résistons aux insolents ou que nous excitons les lâches et les paresseux. La colère, au contraire, est défendue, lorsque nous nous animons de cette passion pour nous venger nous-mêmes, ou pour quelques intérêts temporels. Appeler quelqu'un fou, ce n'est pas, comme plusieurs le croyaient, une chose légère; car c'est ôter à un homme le jugement et la raison, et tout ce qui le distingue d'avec les bêtes. » Ces paroles : *Si lorsque vous présentez votre don à l'autel,* etc., nous enseignent, d'après saint Chrysostôme, que la sainte table ne souffre point ceux qui ont quelque inimitié. « Que ceux donc, ajoute-t-il, qui ont part aux sacrés mystères et qui, ayant quelque inimitié et quelque aversion dans le cœur, osent approcher de la sainte communion, écoutent ces redoutables paroles. Que ceux qui n'y ont point encore part, les écoutent aussi; elles les regardent eux-mêmes, puisqu'ils offrent à Dieu des présents et des sacrifices, qui sont leurs prières et leurs aumônes. »

L'homélie dix-septième est sur ces paroles : *Vous savez qu'il a été dit aux anciens : Vous ne commettrez point d'adultère; mais moi je vous dis que quiconque regardera une femme avec un mauvais désir pour elle, a déjà commis l'adultère dans son cœur.* « Il est certain, dit saint Chrysostôme, qu'on peut regarder une femme innocemment, et comme les personnes chastes la regardent. C'est pourquoi Jésus-Christ ne condamne pas en général toutes sortes de regards, mais seulement ceux qui sont accompagnés d'un mauvais désir. S'il n'eût voulu faire ce discernement, il eût dit simplement : *Celui qui regarde une femme,* mais il ne parle pas ainsi, et il dit : *Celui qui regarde une femme avec un mauvais désir,* etc., c'est-à-dire celui qui la regarde pour contenter ses yeux. Dieu ne nous a pas donné des yeux pour donner un passage à l'adultère dans notre âme, mais afin que, contemplant ses créatures, nous en admirions le Créateur. » Il combat avec force les jurements, et menace ceux qui ne voulaient point s'en déshabituer, de leur interdire l'entrée de l'église, s'ils ne se corrigent.

Analyse des dix-huitième, dix-neuvième et vingtième homélies, p. 234, 244, 259.

3. Il trouve dans les préceptes marqués aux versets 38, 39, 40 et 41 du chapitre v^e^ de saint Matthieu, le comble de la perfection évangélique. Car Jésus-Christ nous y ordonne non-seulement de donner notre robe et notre manteau à notre ennemi, mais encore de le servir de notre corps, voulant que tout soit commun parmi nous, nos biens et nos corps, et que nous en fassions également part et aux pauvres et à nos ennemis, parce que le premier est l'effet de la charité, et le second de la générosité. Jésus-Christ ajoute : *Ne rejetez point celui qui veut emprunter de vous :* « Cet emprunt, dit saint Chrysostôme, ne doit pas s'entendre de celui dont on tire usure, mais du simple argent que l'on prête sans intérêt, et le Sauveur passe plus avant ailleurs, lorsqu'il nous commande de donner à ceux de qui nous n'espérons rien recevoir. » Le verset 47 : *Si vous ne saluez et n'embrassez que vos frères, que ferez-vous en cela de particulier?* fait le sujet de la morale de cette dix-huitième homélie. « Quittons, dit saint Chrysostôme, cette coutume ridicule de quelques personnes déraisonnables, qui attendent que

ceux qui se présentent à eux dans les rues les saluent les premiers, négligeant ainsi ce qui les rendrait heureux, selon le précepte de Jésus-Christ, et affectant ce qui les rend ridicules. Car pourquoi ne saluez-vous pas le premier celui que vous rencontrez? C'est, dites-vous, parce qu'il s'y attend. N'est-ce pas pour cela même que vous devez vous hâter, afin qu'en le prévenant, vous receviez la récompense que Jésus-Christ a promise? Je ne le ferai pas, dites-vous, parce qu'il veut exiger cela de moi. Qu'y a-t-il de plus extravagant que cette pensée? Parce qu'une occasion m'est offerte d'être récompensé de Dieu, je ne veux point m'en servir. S'il vous salue le premier, vous ne gagnerez plus rien en le saluant. Mais si vous le prévenez, sa vanité est votre mérite, et son orgueil sera votre couronne. Vous me direz peut-être : Si je lui rends cette déférence, les autres me mépriseront et me railleront. Quoi donc, de peur d'être méprisé par un extravagant, vous ne craindrez pas d'offenser Dieu? »

Saint Chrysostôme traite de l'aumône dans la dix-neuvième homélie, et fait voir que Jésus-Christ, en nous défendant de la faire devant les hommes pour en être regardé, ne nous demande point le secret de l'action, mais la droiture de la volonté et la pureté de l'intention, comme il demande que nous fassions nos prières en un lieu secret, non qu'il défende de les faire en public et dans l'église, mais d'une manière qui nous mette à couvert de la vaine gloire et de la vanité. « Apportons à la prière, dit ce Père, non la posture du corps, ni les cris de la bouche, mais la ferveur de l'esprit et le cri du cœur. Ne faisons point un bruit qui nous fasse remarquer, ni qui incommode nos frères, mais prions modestement avec un cœur brisé devant Dieu, et des larmes répandues en sa présence. Moïse, étant pénétré de douleur, priait en silence, et Dieu entendit le cri de son cœur. Anne, mère de Samuel, pria de même sans qu'on entendît sa voix, et elle obtint de Dieu tout ce qu'elle voulait, parce que son cœur criait vers lui. » Saint Chrysostôme donne en peu de paroles l'explication de l'Oraison dominicale. « Jésus-Christ, dit-il, en nous apprenant à appeler Dieu *notre Père,* rappelle en notre mémoire toutes les grâces que nous avons reçues de lui, la délivrance des supplices éternels, la justification des âmes, la sanctification, la rédemption, l'adoption au nombre des enfants de Dieu, l'héritage de sa gloire, l'association à son Fils unique, et enfin l'effusion du Saint-Esprit. Car celui qui n'a pas reçu tous ces biens ne peut appeler avec vérité Dieu son Père. Il ne veut point que nous disions *mon Père,* mais *notre Père,* afin que notre oraison soit générale pour tout le corps de l'Eglise, et que chacun ne regarde point son intérêt particulier, mais celui de tous. Il bannit aussi par là toutes les inimitiés, réprime l'orgueil, introduit dans les âmes la charité et détruit toutes les inégalités de condition et d'état, égalant admirablement le pauvre avec le riche, et le sujet avec le prince, dans les choses les plus importantes, qui sont celles du salut. Quand il veut que nous disions que Dieu est dans le ciel, ce n'est point comme pour le borner et l'y renfermer, mais pour retirer de la terre l'esprit de celui qui prie, et pour l'attacher au ciel. Par ces paroles : *Que votre nom soit sanctifié,* il commande à celui qui le prie de vouloir que ce saint nom soit encore glorifié et honoré par la sainteté de notre vie. Il veut que nous lui disions : *Que votre règne arrive,* etc. car un véritable enfant de Dieu ne doit point s'attacher aux choses visibles, mais soupirer toujours vers son Père et désirer les biens à venir. Nous ajoutons dans cette prière : *Que votre volonté soit faite,* etc. C'est comme si nous disions à Dieu : De même que les anges dans le ciel obéissent librement et toujours avec la même ferveur, faites-nous cette même grâce à nous autres hommes, de ne point faire votre volonté en partie, mais de l'accomplir entièrement en toutes choses. Nous demandons aussi à Dieu, non des richesses, ou des plaisirs, ou des habits précieux, ou quelque chose de semblable, mais le pain de chaque jour, sans nous mettre en peine du lendemain, afin de retrancher de nos esprits le soin et l'embarras du jour suivant. Les paroles suivantes : *Remettez-nous nos dettes,* etc., prouvent que cette prière est faite pour les fidèles, et le premier mot même en est une preuve, puisqu'une personne qui n'est pas encore baptisée ne peut point appeler Dieu son Père. Si donc, ajoute saint Chrysostôme, cette prière est pour les fidèles, et s'ils demandent à Dieu le pardon de leurs péchés, il est visible que Dieu ne nous refuse pas même après le baptême, le remède de la pénitence. Mais si, en nous faisant souvenir de nos péchés, il nous inspire des sentiments

d'humilité, en nous commandant de pardonner aux autres, il efface de notre esprit le souvenir des injures et nous rend maîtres de l'arrêt qu'il doit prononcer un jour. Ces dernières paroles : *Ne nous laissez point succomber à la tentation, mais délivrez-nous du mal,* nous apprennent à ne pas refuser d'un côté les épreuves et les combats, et de l'autre, à ne nous y pas jeter. Nous avons déjà remarqué ailleurs que saint Chrysostôme ajoutait, avec plusieurs autres anciens, à l'Oraison dominicale : « Parce qu'à vous appartient le règne, la puissance et la gloire dans tous les siècles, » paroles qui ne se lisent point dans les exemplaires latins. Il dit, en parlant des fautes journalières, dont le nombre est si grand qu'à peine peut-on les comprendre, qu'on peut compter celles-ci : « Qui de nous n'a pas été lâche dans ses prières, qui n'a point eu de vanité, qui ne s'est point élevé, qui n'a point médit de son frère, qui n'a point eu de mauvais désirs, qui n'a point jeté un regard trop libre, qui n'a point senti quelque émotion et quelque trouble en se souvenant de son ennemi? Dieu nous a donné un moyen bien court et bien facile pour nous délivrer de tant de péchés. Car quelle peine y a-t-il de pardonner à celui qui nous a offensé? Il y a de la peine à nourrir de l'aversion dans son cœur, mais il n'y en point à pardonner. Mais si, au lieu de pardonner à votre ennemi, vous vous adressez à Dieu, afin qu'il vous venge de lui, quelle espérance vous restera-t-il de votre salut, puisque vous irritez davantage la colère de Dieu, quand vous devriez la fléchir? Vous êtes plus horrible à ses yeux par ces prières détestables, que vous ne le seriez aux yeux des hommes, si vous aviez la bouche pleine de sang et de la chair de vos ennemis. Comment donnerez-vous en cet état le baiser de paix à vos frères? Comment pourrez-vous boire le sang de Jésus-Christ, ayant le cœur si plein de poison? » Les traducteurs latins ont divisé cette homélie en deux, et l'ont coupée à l'endroit où saint Chrysostôme commence à expliquer l'Oraison dominicale, quoiqu'il soit certain, par le texte grec, que ce ne soit qu'une seule homélie.

Dans la vingtième, le Saint fait voir l'extravagance de ceux qui, par une hypocrisie bien différente de celle des pharisiens, ne jeûnaient pas comme eux afin qu'on les vît, mais voulaient qu'on crût qu'ils jeûnassent lorsqu'ils ne jeûnaient point. Ils alléguaient pour excuse une raison pire que leur crime, en disant qu'ils affectaient de paraître jeûner afin de ne scandaliser personne. « Pensez-vous bien à ce que vous dites, leur répond ce Père? Quoi! Dieu vous fait un commandement, et vous me parlez de scandale? Vous croyez scandaliser le monde en faisant ce que Dieu commande, et éviter le scandale en violant ses préceptes? » D'après le saint orateur, les paroles de Jésus-Christ qui nous commande de parfumer et de laver notre visage lorsque nous jeûnons, ne doivent pas s'entendre à la lettre, et ne signifient autre chose, sinon que nous devons jeûner avec joie, et cacher par cet extérieur de gaîté ce trésor si saint et si précieux. Il établit tout ce qu'il dit du jeûne sur cette maxime : « Aimez la vertu par elle-même et non à cause des autres, » et sur celles-ci : « N'obéissez pas à Dieu à cause des hommes, mais obéissez plutôt aux hommes à cause de Dieu. » Voici l'explication qu'il donne de ces paroles : *Où est votre trésor, là aussi est votre cœur.* « En mettant votre trésor dans le ciel, vous ne retirerez pas seulement l'avantage de mériter ni de devenir un jour heureux, mais vous en serez récompensés par avance, ayant dès la terre le cœur élevé au ciel, ne pensant plus qu'aux biens qui y sont, et n'ayant plus d'autre soin que de les posséder bientôt. Si, au contraire, vous cachez votre or dans la terre, vous y ensevelirez aussi votre âme, et elle deviendra toute terrestre. » Il combat fortement l'amour des richesses, et compare l'avarice à une humeur maligne qui, se répandant sur nos yeux, y forme un nuage obscur; mais ce nuage, ajoute-t-il, se peut aisément dissiper, si nous nous exposons aux rayons de la doctrine de Jésus-Christ, et si nous l'écoutons lorsqu'il nous dit : *Ne vous faites point de trésor sur la terre.* Il menace ceux qui refusent de rendre Dieu dépositaire de leur bien par l'aumône, de la proximité du jour où ils paraîtront devant le tribunal sévère et redoutable de Jésus-Christ. « Nous en avons déjà vu, dit-il, beaucoup de signes. L'Evangile a été prêché presque par tout le monde; les guerres, les tremblements de terre, les famines sont arrivées, et ce jour terrible ne peut pas être fort éloigné. »

Analyse des vingt-unième, vingt-deuxième et vingt-troisième homélies, pag. 263, 274, 281.

4. Saint Chrysostôme combat encore dans l'homélie vingt et unième l'attachement aux richesses temporelles, et fait voir son incompatibilité avec le service que nous devons à Dieu. Quelques-uns s'autorisaient de ce que

les anciens patriarches, bien que riches, avaient néanmoins servi Dieu. Ce Père leur répond qu'ils possédaient des richesses, mais qu'ils n'en étaient point possédés; qu'ils en étaient les maîtres et non les idolâtres, et qu'ils considéraient tout ce qu'ils avaient comme en étant les dispensateurs et non les propriétaires. « Mais, continue-t-il, les riches de ce temps sont bien éloignés de cet esprit : l'argent est leur maître et leur tyran. » Il établit aussi la confiance que nous devons avoir en Dieu pour la nourriture et pour les vêtements qui nous sont nécessaires. « Comment, dit-il, celui qui donne ce qui est de plus considérable, ne donnera-t-il pas aussi ce qui l'est moins? Comment celui qui a formé la chair dans la nécessité d'être nourrie, ne lui donnera-t-il point cette nourriture dont il a voulu qu'elle eût besoin? Ce n'est pas que Dieu défend de semer ni de cultiver les terres, mais il ne veut pas que l'on travaille avec défiance et avec inquiétude; car ce ne sont point nos soins particuliers, mais la seule providence de Dieu qui fait tout dans les choses mêmes où nous paraissons avoir plus de part; s'il nous abandonnait, nous péririons avec tous nos soins, toutes nos inquiétudes et tous nos travaux. » Il continue la même matière dans l'homélie vingt-deuxième, et fait à l'égard des vêtements le même raisonnement qu'il avait fait dans l'homélie précédente, touchant la confiance que nous devons avoir en Dieu pour la nourriture qui nous est nécessaire. « Si vous avez un père, et un père tel qu'est Dieu même, il ne pourra sans doute vous laisser souffrir les dernières extrémités, puisque les pères d'ici-bas n'ont pas cette dureté à l'égard de leurs enfants. Cherchez les biens à venir, et vous recevrez les biens présents. » Il explique ces paroles : *A chaque jour suffit son mal,* du travail, des afflictions et des misères auxquelles l'homme est sujet chaque jour, et il s'étend à faire voir combien nous déshonorons Dieu par les soins que nous avons des choses terrestres et par notre indifférence pour les biens du ciel. L'exemple de Manassès lui sert à montrer le pouvoir de la pénitence, et l'exemple de la Chananée, celui de la prière.

S'il est vrai, disaient quelques-uns, qu'on ne doive point juger afin qu'on ne soit point jugé soi-même, comme le dit saint Matthieu, comment Jésus-Christ établit-il tant de personnes non-seulement pour reprendre, mais pour punir même ceux qui pèchent? Pourquoi ordonne-t-il à tous les fidèles de regarder comme un publicain et comme un païen celui qui n'écoute point l'Eglise? Comment aussi donne-t-il les clefs à ses Apôtres? car s'ils n'ont pas droit de juger, ils n'ont pas droit non plus d'user de ces clefs, et ce serait en vain qu'ils auraient reçu la puissance de lier et de délier. De plus, si la liberté de pécher impunément subsistait dans le monde, tout serait en confusion, et dans l'Eglise, et dans l'Etat, et dans les familles. C'est par cette objection que saint Chrysostôme commence sa vingt-troisième homélie, et il y répond ainsi : Il semble que Jésus-Christ, en cet endroit, ne défend pas absolument de juger tous les péchés, et il n'ôte point cette puissance généralement à tout le monde, mais seulement à ceux qui étant eux-mêmes engagés dans le crime, condamnent insolemment dans leurs frères les défauts les plus légers; il semble encore que ces paroles sont particulièrement dirigées contre les juifs, qui, sévères censeurs des moindres fautes des autres, ne voyaient pas dans eux-mêmes les plus grands excès. C'est ce qu'il prouve par les reproches que le Sauveur leur fait vers la fin de cet Evangile : « Vous liez, leur dit-il, des fardeaux pesants, et qu'on ne saurait porter, et vous les mettez sur les épaules des autres, vous ne voulez pas les remuer seulement du doigt. Jésus-Christ, en ajoutant : *Vous serez jugés comme vous aurez jugé les autres,* nous apprend qu'il ne faut point insulter à celui qui fait quelque faute, mais l'avertir, et non pas le confondre; le conseiller, et non l'accuser; le redresser avec des témoignages d'affection et de tendresse, et non s'élever contre lui avec insolence. Saint Jean Chrysostôme se plaint de ce que les gens du monde de son temps tombaient dans la faute que Jésus-Christ reproche aux juifs, lorsqu'il leur dit : *Comment dites-vous à votre frère : laissez-moi ôter la paille qui est dans votre œil, vous qui avez une poutre dans le vôtre?* « S'ils voient, dit-il, un religieux avec un habit de trop, ils osent lui reprocher cette superfluité, tandis qu'ils ravissent eux-mêmes le bien d'autrui, et qu'ils s'enrichissent par l'injustice et par la violence. S'ils voient un solitaire prendre un peu plus de nourriture qu'il ne devrait, ils se rendent aussitôt ses accusateurs, eux qui passent toute leur vie dans

Matth. XXIII, 14.

les excès de bouche et de vin. Ils ne s'aperçoivent point qu'outre ce que méritent déjà leurs crimes, ils s'attirent encore de bien plus cruels supplices, et que par cette liberté de juger, ils se rendent entièrement inexcusables. Jésus-Christ ne défend pas absolument de juger, mais il nous commande de commencer par ôter la poutre de notre œil, et de corriger ensuite nos frères. Car celui qui néglige ses propres fautes, et qui reprend avec aigreur celles des autres qui sont moindres, fait un double mal : premièrement, en ce qu'il néglige de se corriger; secondement en ce qu'il attire sur lui, par ses répréhensions, la haine et l'aversion de tout le monde, et qu'endurcissant son cœur de plus en plus, il s'accoutume à devenir cruel et impitoyable. » Par ces paroles : *Ne donnez point les choses saintes aux chiens*, etc., saint Jean Chrysostôme entend les pécheurs endurcis, à qui l'on ne doit point découvrir les secrets de Dieu, dans la crainte qu'ils ne les profanent et qu'ayant connu la vérité, ils n'en deviennent pires au lieu d'en devenir meilleurs. A cette occasion il rapporte la conduite que l'Eglise tenait alors envers les catéchumènes. « Quand nous fermons, dit-il, nos portes avant la célébration de nos mystères, et que nous défendons aux catéchumènes d'y assister, ce n'est point que nous craignions qu'on y reconnaisse quelques choses qui les puissent faire mépriser, mais c'est que nous jugeons ces personnes indignes de participer à des sacrements si redoutables. » Sur ces paroles : *Demandez, et l'on vous donnera*, etc., il enseigne que nos prières doivent être accompagnées de deux conditions, savoir : de demander avec ardeur, et de ne demander que parce qu'il faut demander. Il ajoute que nous ne devons pas nous confier uniquement sur nos prières, mais les accompagner de nos bonnes œuvres. Après s'être étendu beaucoup sur la voie étroite qui conduit au ciel, l'orateur finit en montrant que la privation du royaume de Dieu est un bien plus grand mal que le supplice de l'enfer, quelque grand qu'il soit.

Analyse des vingt-quatrième, vingt-cinquième et vingt-sixième homélies, p. 299, 360, 313.

5. Dans la vingt-quatrième homélie, saint Chrysostôme fait cette remarque, que Jésus-Christ, après avoir achevé le long discours sur la montagne, commença à déclarer ouvertement qu'il était Dieu par ces paroles : *Plusieurs me diront au dernier jour : Seigneur, n'avons-nous point prophétisé en votre nom, et n'avons-nous pas fait plusieurs miracles en votre nom?* Quelques-uns soutenaient que ces personnes se vanteraient faussement d'avoir fait des miracles, et que le Sauveur les condamnerait pour ce mensonge. « Mais cette pensée, dit saint Jean Chrysostôme, est entièrement contraire à ce que Jésus-Christ veut prouver en cet endroit, savoir, que la foi même, avec l'éclat des miracles, est inutile, si elle n'est soutenue par les bonnes œuvres. » D'autres répondaient que ceux qui avaient fait des miracles ne vivaient pas mal alors; mais qu'ensuite ils étaient tombés dans l'iniquité. Le saint évêque réfute encore cette opinion, et soutient que si elle avait lieu, le raisonnement par lequel Jésus-Christ tend à montrer que la foi et les miracles ne sont rien sans la bonne vie, ne pourrait pas subsister. Ainsi plusieurs de ceux qui croyaient en Jésus-Christ, mais qui ne le suivaient pas, avaient reçu de lui le don des miracles, et celui en particulier de chasser les démons, comme il est dit dans l'Evangile. Ce don n'a pas été seulement commun sous la loi nouvelle, mais aussi sous l'ancienne, où l'on a vu des personnes indignes recevoir ces sortes de grâces pour le bien des autres. C'est ce que ce Père prouve par ce qui est dit de Balaam, de Pharaon et de Nabuchodonosor, à qui Dieu fit connaître ce qui devait arriver. Il fait voir par un parallèle entre Achab et Elie, entre Hérode et saint Jean-Baptiste, que la vertu se fait respecter partout, et que la malice, quoique soutenue de toute la puissance royale, cède aux moindres maux, et tombe d'elle-même. Les miracles opérés par Jésus-Christ à la descente de la montagne, prouvent encore sa divinité. On voit dans la guérison du lépreux un Dieu qui parle, et la nature lui obéir avec encore plus de promptitude que l'Evangéliste ne le marque. Cette guérison miraculeuse fait le sujet de la vingt-cinquième homélie. Jésus-Christ touche ce lépreux de sa main pour faire voir qu'il n'était point assujetti à la loi, ni qu'il n'agissait point en serviteur, mais en maître. Toutefois, voulant l'accomplir encore ici, il lui ordonne de se montrer aux prêtres et d'offrir son présent. Mais c'était afin que ce lépreux guéri rentrât, par l'ordre du prêtre, que la loi faisait juge de ces sortes de guérisons, dans le rang des personnes pures. La morale de cette homélie est sur l'humble reconnaissance que nous devons avoir des

dons de Dieu. Si le souvenir des biens que nous avons reçus des hommes nous porte à les aimer avec plus d'ardeur, il n'y a pas de doute, que repassant souvent dans notre esprit les grâces dont Dieu nous a comblés, nous nous sentirons plus prompts et plus ardents à lui obéir ; c'est pour cela que nos mystères qui se célèbrent dans toutes les assemblées de l'Eglise, s'appellent du nom d'*Eucharistie,* c'est-à-dire actions de grâces, parce qu'ils sont le monument d'une infinité de dons que Dieu nous a faits. L'ingratitude a causé la perte des Juifs, et c'est ce seul crime qui leur a attiré cette suite et cet enchaînement de maux dont Dieu les a punis dans sa colère.

La vingt-sixième homélie est entièrement sur la guérison du serviteur du centenier. Saint Chrysostôme y prouve que les louanges données par Jésus-Christ à la foi de cet officier, étaient pour exhorter les autres gentils à entrer dans la même foi. Il concilie ainsi ce que saint Matthieu fait dire au centenier : *Je ne suis pas digne que vous entriez chez moi,* avec ce que dit saint Luc, qu'il l'envoya prier d'y venir. Il est assez vraisemblable que le centenier ayant voulu venir lui-même trouver Jésus-Christ en personne, en fut empêché par les juifs, qui s'offrirent de l'amener eux-mêmes chez lui. Cela paraît assez par ce qu'ils dirent à Jésus-Christ de cet officier : *Il aime beaucoup notre nation, et il nous a bâti une synagogue.* Sur la fin de cette homélie, il fait une excellente description de la grandeur du crime et de la pénitence de David, et en tire un argument contre les manichéens, qui disaient qu'on ne pouvait jamais guérir les plaies du péché. Ce saint roi lava les siens de tant de larmes et devint si pur aux yeux de Dieu, qu'il put même après sa mort secourir tout un peuple. *Je protégerai cette ville,* dit Dieu dans le quatrième livre des Rois, *à cause de David mon serviteur.*

IV Reg. XIX, 34.

§ III.

De la vingt-septième homélie jusqu'à la quarantième.

Analyse des vingt-septième, vingt-huitième, vingt-neuvième et trentième homélies, pag. [illegible]

1. Saint Chrysostôme fait cette remarque : Jésus-Christ ne guérissait pas toujours les malades de la même manière ; quelquefois il les guérissait par sa seule parole, quelquefois en étendant sa main, d'autres fois en joignant les deux ensemble, pour rendre la guérison plus sensible ; et enfin il accordait quelquefois la guérison de quelques personnes à la foi des autres. Il remarque encore que Jésus-Christ, en disant à un de ses disciples de le suivre et de laisser aux morts le soin d'ensevelir leurs morts, ne veut point par là nous inspirer du mépris pour nos parents, mais nous apprendre que nous n'avons rien de plus important que l'affaire de notre salut, et qu'en ce qui la regarde, il ne faut jamais perdre le moindre temps. Vient ensuite un parallèle entre la mort du corps et la mort de l'âme, dans lequel on voit combien celle-ci est infiniment plus à craindre que celle-là. Au moment où Jésus apaisa miraculeusement les flots qui couvraient la barque, il n'y avait avec lui que ses disciples, et tous les évangélistes ont remarqué cette circonstance comme n'étant point arrivée au hasard. Jésus-Christ voulait les rendre témoins de ce grand miracle, afin qu'ils ne s'étonnassent point dans les périls ; mais, pour empêcher aussi la vanité de s'élever en eux, parce qu'il renvoyait tant de monde et les retenait seuls, il permit qu'ils tombassent dans le péril du naufrage, et ne les en délivra que lorsqu'ils se croyaient perdus. Saint Chrysostôme rejette comme une fable ce que quelques-uns avançaient, qu'il y avait des magiciens qui tuaient des enfants, afin d'avoir ensuite leurs âmes pour favoriser leurs détestables desseins. « Quelle apparence, dit-il, qu'une âme outragée et déshonorée voulût servir à celui même qui l'outrage, et contribuer à ses desseins ? Si l'âme pouvait rentrer dans un autre corps, elle rentrerait bien plus aisément dans celui d'où elle est sortie. Séparée de son corps, il ne lui est plus permis de demeurer sur la terre. » C'est ce qu'il prouve par les paroles de saint Etienne, de saint Paul, et par la parabole du mauvais riche. Il fait une peinture affreuse d'un avare qu'il représente comme un monstre ennemi de la nature, qui dévore tous ceux qu'il rencontre, qui suce leur sang et se rassasie de leur chair. C'est ainsi que finit la vingt-huitième homélie. Il traite dans la vingt-neuvième de la guérison d'un paralytique, que l'on présenta à Jésus-Christ, couché dans un lit, et il en tire des preuves pour la divinité de Jésus-Christ. En effet, lorsque le Sauveur dit aux docteurs de la loi qui étaient présents : *Le Fils de l'homme a le pouvoir sur la terre de remettre les péchés,* il veut que nous le croyons égal à son Père, car il ne dit pas que le Fils de l'homme ait besoin d'un autre, ou qu'il lui ait donné cette

Act. VII, 59. Philip. I, 23.

puissance; mais il dit absolument que le Fils de l'homme a ce pouvoir. Le peuple voyant ce grand miracle, rendit gloire à Dieu de ce qu'il avait donné une pareille puissance aux hommes. C'est ce que dit saint Matthieu. La chair dont Jésus-Christ était revêtu, empêchait ces peuples de le regarder comme un Dieu. Néanmoins il ne leur reproche point cette infidélité, mais il tâche de les exciter de plus en plus, et de les fortifier jusqu'à ce qu'ils conçoivent de lui des sentiments plus élevés. Nous devons, à son imitation, employer beaucoup de modération, de patience et de charité pour corriger les défauts des hommes. Ces remèdes sont souverains pour guérir toute sorte de plaies, et la douceur et la patience sont plus efficaces que toutes les violences dont on pourrait user.

La vocation de saint Matthieu à l'apostolat suivit de près la guérison du paralytique, et saint Chrysostôme en fait la matière de sa trentième homélie. Jésus-Christ n'appela point cet apôtre avec saint Pierre, saint Jean et les autres, et il attendit le temps auquel il jugeait qu'il se rendrait à sa parole, comme il attendit après sa résurrection pour appeler saint Paul. Car celui qui sonde les cœurs et qui voit à nu les pensées des hommes, n'ignorait pas le moment le plus propre pour se faire suivre de chacun de ses apôtres. L'Evangéliste rapporte qu'il était assis au bureau des impôts, lorsque Jésus-Christ lui dit : *Suivez-moi.* « C'est, dit saint Jean Chrysostôme, pour faire voir la force toute-puissante de celui qui l'appela non lorsqu'il avait renoncé à son infâme commerce, mais lorsqu'il y était actuellement occupé. C'est ainsi qu'il appela saint Paul, encore plein de rage et de furie contre les disciples. » On pouvait demander pourquoi Jésus-Christ ne faisait point difficulté de manger avec les publicains et autres gens de mauvaise vie, puisque saint Paul défend d'avoir commerce ou de manger avec celui de nos frères qui est fornicateur ou avare ? A cette difficulté, le saint orateur répond : « Saint Paul ne nous commande d'éviter nos frères que lorsqu'ils demeurent endurcis dans le mal. Ces publicains, au contraire, étaient déjà convertis dans le cœur, et avaient renoncé à leur vie passée. » La morale de cette homélie regarde la douceur avec laquelle un homme engagé dans le mariage doit porter sa femme à vivre chrétiennement. Ce mari doit témoigner d'abord à sa femme prendre plus de plaisir à voir son visage tel que Dieu l'a fait, que déguisé par des couleurs empruntées. Après l'avoir gagnée sur ce point, il l'engagera à renoncer au luxe des habits, et à cet effet, il lui représentera les plus illustres femmes de l'Ancien Testament, qui n'affectaient point ces beautés étudiées et ces faux embellissements ; enfin il lui dira qu'une beauté artificielle ne convient point à une personne dont l'eau divine du baptême a lavé et consacré la tête et le visage, dont la chair du Sauveur a tant de fois sanctifié les lèvres et son sang adorable rougi la langue.

I Cor. v, 11.

Analyse des trente-unième, trente-deuxième, trente-troisième et trente-quatrième homélies, pag. 356, 364, 377 et 388.

2. Dans la trente-unième homélie, à l'occasion de la mort de la fille du chef de la Synagogue, saint Chrysostôme montre que c'est blesser la foi et la raison, de pleurer avec excès celle des personnes qui nous sont chères. « Comment, dit-il, pardonner cette faiblesse à des chrétiens, après que la résurrection a été établie par tant de preuves si constantes et par le consentement de tant de siècles ? Pourquoi, après la mort de vos proches, assemblez-vous les pauvres ? Pourquoi appelez-vous les prêtres, afin qu'ils offrent pour ceux que vous pleurez, leurs prières et leurs sacrifices? Vous me répondrez que c'est afin que celui qui est mort entre bientôt dans le repos éternel et que son juge lui soit favorable. Cependant vous ne cessez point de répandre des larmes. Ne vous combattez-vous pas vous-mêmes ? Vous croyez que votre ami est dans le port, et vous vous jetez vous-même dans le trouble et dans la tempête ? Mais je perds mon héritier, me direz-vous ? Donnez son héritage aux pauvres ; s'il avait des péchés en mourant, ces biens que vous donnez pour lui en effaceront les taches ; s'il était juste et innocent, ils augmenteront sa récompense ; ne considérez pas que vous ne reverrez plus votre fils qui est mort, mais pensez que vous l'irez retrouver bientôt. S'il est mort dans le péché, la mort en arrête le cours ; et si Dieu eût prévu qu'il en eût dû faire pénitence, il ne l'eût pas sitôt retiré du monde. Si, au contraire, il est mort dans la grâce et dans l'innocence, son innocence n'est plus en danger, et il en possède une récompense qui ne finira jamais. Vos larmes sont donc plutôt l'effet d'un trouble d'esprit et d'une passion peu raisonnable, que d'un amour sage et bien réglé. Si l'on voulait tirer votre fils d'auprès de vous pour le faire roi d'un grand royaume, refuseriez-vous de le laisser aller pour ne pas perdre le vain plai-

sir de le voir ? Et maintenant qu'il est passé dans un royaume infiniment plus grand que tous ceux de la terre ensemble, vous ne pouvez souffrir d'être un moment séparé de lui.

La trente-deuxième homélie traite de la guérison miraculeuse de deux aveugles, et de la mission des Apôtres. Saint Chrysostôme y parle de l'évêque Flavien, et dit de lui qu'en qualité d'évêque il avait coutume, comme les Apôtres, de donner la paix à tout le peuple. Il exhorte ses auditeurs à la recevoir de tout leur cœur avant de se présenter à la sainte table. « C'est pour vous, ajoute-t-il, que le prêtre se tient assis dans l'église et que le diacre est debout avec beaucoup de peine. Cette église est la maison commune de tous; vous y entrez les premiers, et nous y venons ensuite, et nous pratiquons en y entrant ce que Jésus-Christ ordonne ici à ses Apôtres. Nous vous y bénissons tous en général, et nous vous y donnons d'abord cette paix que Jésus-Christ commande à ses disciples de donner lorsqu'ils entrent dans une maison. C'est ici que sont renfermées nos plus précieuses richesses et l'objet de toutes nos espérances. Qu'y a-t-il qui ne soit grand et terrible ? Notre table y est plus sainte et plus délicieuse que les vôtres, nos vaisseaux plus magnifiques, notre huile est plus précieuse, et tout le monde sait combien de personnes recevant avec foi cette divine onction dans leurs maladies, se sont trouvées guéries de leurs maux. Cette armoire est aussi bien plus estimable que ne sont les vôtres, car elle ne renferme pas de riches habits, mais les aumônes des fidèles. Le lit où l'on se repose est ici bien plus doux que les vôtres, puisque la lecture et la méditation de l'Ecriture est un repos plus agréable que celui que vous prenez sur tout autre lit. » Il détourne ses auditeurs du désir qu'ils pouvaient avoir de voir renouveler en leur présence les miracles dont il venait de leur parler. « La plus grande preuve, dit-il, de votre foi et de votre amour pour Dieu, est de croire fermement en lui sans tous ces miracles. Ne demandez point comme une grâce de voir un aveugle recouvrer la vue; mais considérez plutôt tant de personnes à qui Dieu a ouvert les yeux du cœur et qu'il a si divinement éclairées dans l'âme. Apprenez à leur exemple à rendre votre œil chaste et modeste, et à régler tous vos regards. Si notre vie était telle qu'elle devrait être, les païens seraient plus touchés en la voyant que si nous faisions les plus grands miracles : car les miracles ne persuadent pas toujours. Souvent même ils ont nui à celui qui les faisait, en lui donnant des sentiments de vaine gloire. Mais on ne peut craindre ce mauvais effet de la bonne vie et de la vertu; elle sert à ceux qui la voient, et encore plus à celui qui la pratique. »

L'homélie trente-troisième regarde encore la mission des Apôtres, de même que la trente-quatrième. Saint Chrysostôme oppose la conduite sage, modeste et réglée de ceux que Jésus-Christ avait choisis pour établir dans toute la terre le règne de la vérité et de la piété, à la vie défectueuse des plus célèbres d'entre les païens, et fait voir la grandeur de leur courage en ce qu'ils ont vaincu non des hommes seulement, mais tous les démons de l'enfer, et surmonté leurs ennemis non en les tuant, mais, ce qui est plus admirable, en les convertissant et en leur faisant changer de vie. Il se plaint de ce qu'au lieu d'imiter leur zèle et leur patience, on se laisse vaincre à la moindre tentation. « Que serait-ce, ajoute-t-il, s'il arrivait quelque persécution dans l'Eglise ? Quels désordres ne verrait-on pas, et à quelle confusion ne serions-nous pas exposés ? » Vient ensuite une peinture excellente de la vertu de Job, qu'il ne craint point d'égaler aux Apôtres. Voici une comparaison dont il se sert pour prouver qu'il nous est utile que nos corps soient réduits en poudre dans le tombeau. « Si vous voyiez, dit-il, fondre une statue d'airain entièrement gâtée pour en refaire une belle, vous ne croiriez pas que ce fût la perdre que de la dissoudre; mais vous jugeriez au contraire qu'elle trouverait comme un nouvel être dans un changement si avantageux. Jugez de même de la destruction de votre corps, et cessez de vous affliger. S'il devait toujours demeurer dans cet état pénible où la juste punition de Dieu l'a réduit en cette vie, ce serait alors qu'il faudrait pleurer. »

Analyse des trente-cinquième, trente-sixième et trente-septième homélies, pag. 397, 406 et 414.

3. Saint Chrysostôme demande dans la trente-cinquième comment Jésus-Christ a pu dire qu'il n'était pas venu pour apporter la paix, mais l'épée, lui qui commande à ses Apôtres, lorsqu'ils entreraient dans une maison, d'y donner la paix ? « C'est, répond-il, parce que c'est donner la paix que de retrancher la partie qui gâte les autres, et de séparer ce qui peut causer la division. La guerre dont parle Jésus-Christ ne vient pas

de lui, mais de la malice des hommes, quoiqu'elle arrive par sa permission. S'il parle de la guerre qui devait arriver entre le père et le fils, la mère et la fille, comme s'il en était l'auteur, c'est que c'est la coutume de l'Ecriture de s'exprimer de la sorte, comme on le voit dans Isaïe, où il est dit : *Dieu leur a donné des yeux afin qu'ils ne voient point.* » Il compte jusqu'à neuf raisons alléguées par Jésus-Christ pour persuader aux hommes de recevoir ses apôtres : la première en ces paroles : *Celui qui travaille mérite qu'on le nourrisse;* la seconde, parce qu'il les envoie sans aucune provision et pour ainsi dire tout nus; la troisième, parce qu'il les expose à des combats et à de grands périls pour l'avantage de ceux qui les recevraient; la quatrième, parce qu'il leur donne le pouvoir de faire de grands miracles; la cinquième, parce qu'à leur seule parole cette paix, qui est le comble de tous les biens, devait entrer dans la maison où ils auraient été reçus; la sixième, parce qu'il menace de punir ceux qui ne les recevraient pas plus sévèrement que Sodome et que Gomorrhe; la septième, parce qu'il assure qu'en recevant ses disciples, on le recevrait lui-même et Dieu son Père; la huitième, parce qu'il promet à ceux qui les recevront la récompense qui est due aux Prophètes; la neuvième enfin, parce qu'il promet de récompenser jusqu'à un verre d'eau froide qu'on leur donnera. Une seule de ces considérations, ajoute saint Chrysostôme, devrait suffire pour engager les chrétiens à recevoir avec joie dans leurs maisons les ministres de Jésus-Christ. Et comme on aurait pu lui objecter qu'il faudrait pour cela qu'ils ressemblassent aux Apôtres, il répond que Jésus-Christ a prévenu cette objection, quand il a dit : *Celui qui reçoit mon disciple, au nom du Juste, du Prophète et du Disciple,* voulant marquer qu'il récompenserait cette charité, non selon le mérite de celui que l'on reçoit, mais selon le zèle de celui qui l'aurait reçu. Sur la fin de cette homélie le saint évêque condamne la cruauté des riches, qui, au lieu d'assister les pauvres, les rejettent souvent avec mépris. « Si vous ne voulez rien leur donner, dit-il, pourquoi les insultez-vous? Croyez-vous qu'ils se fussent jamais adressés à vous s'ils en eussent attendu un si mauvais traitement? La faim qui les presse n'est-elle pas une excuse assez légitime de leur importunité ? Suivez donc l'avis du Sage qui vous dit : *Répondez au pauvre paisiblement et avec douceur.* » Le Saint passe de l'obligation de secourir les pauvres à celle de s'abstenir des spectacles, et la raison qu'il en donne, c'est que toutes les représentations qui s'y font ne portent qu'au mal; « les paroles, dit-il, les habits, le marcher, la voix, les chants, les regards, les mouvements du corps, le son des instruments, les sujets mêmes et les intrigues des comédies, tout y est plein de poison, tout y respire l'impureté. Qui est-ce, me direz-vous, que le théâtre a rendu adultère? Et moi je vous demande au contraire quel est celui qu'il n'a point rendu adultère? Si je pouvais vous nommer ici le monde, je vous ferais voir combien ces femmes prostituées qui paraissent sur le théâtre ont perdu les hommes, ou en les séparant de celles avec qui Dieu les avait unis, ou en leur faisant préférer l'avantage honteux du vice et de l'infamie aux liens sacrés du mariage. Quoi donc, direz-vous encore, renverserons-nous les lois en détruisant le théâtre qu'elles autorisent? Quand vous aurez détruit le théâtre, vous n'aurez pas renversé les lois, mais le règne de l'iniquité et du vice : car le théâtre est la peste des villes. » Il rapporte une parole des Barbares, qu'il dit être digne des plus sages d'entre les philosophes. Entendant parler de ces folies du théâtre, et de ces honteux divertissements qu'on y va chercher : « il semble, dirent-ils, que les Romains n'aient ni femmes, ni enfants, et qu'ainsi ils aient été contraints de s'aller divertir hors de chez eux. » Ces Barbares voulaient montrer par là qu'il n'y a point de plaisir plus doux à un homme sage et réglé, que celui qu'il reçoit de sa femme et de ses enfants.

Isaïe XII, 2.

Analyse des trente-huitième, trente-neuvième et quarantième homélies, pag. 424, 431 et 437.

4. Saint Chrysostôme examine comment on peut dire que le joug de Jésus-Christ est doux et son fardeau léger, puisque le Sauveur commande des choses dures et difficiles, comme de haïr son père et sa mère, de porter sa croix et de renoncer à toutes choses. « Commençons, dit-il, par ce qui paraît plus insupportable presque à tout le monde. Dites-moi donc lequel des deux vous choisiriez, d'avoir simplement le soin de votre nourriture de chaque jour, ou de vous charger l'esprit de mille inquiétudes pour l'avenir; de n'avoir qu'un habit sans en désirer davantage, ou d'en posséder un grand nombre, et d'être tourmenté jour et nuit par le soin de les garder? Pour juger du bonheur de cet état, interrogez un de ces chrétiens parfaits qui vivent retirés du monde, vous

connaîtrez le contentement ineffable dont il jouit dans cette possession, et vous verrez que, considérant sa pauvreté comme son trésor, il ne voudrait pas la changer contre tous les biens du monde. Mais les riches, dites-vous, voudraient-ils devenir pauvres pour se décharger des soins qui les accablent? Il est vrai qu'ils ne le voudraient pas, mais l'attachement qu'ils ont pour leurs richesses est moins une preuve de la satisfaction qu'ils y trouvent, que du déréglement de leurs esprits. N'est-il pas aussi plus aisé de tendre l'autre joue à celui qui nous donne un soufflet, que de se mettre en état de le lui rendre? La mort que vous regardez comme un grand mal est un bien pour les serviteurs de Dieu. Si vous en doutez, informez-vous en auprès de ceux qui ont été témoins de la constance des martyrs : ils savent que ces saints ont été battus de verges et déchirés par des ongles de fer, avec un visage serein et tranquille, qu'ils se sont étendus sur des grilles brûlantes, comme s'ils se fussent couchés sur des roses, et qu'ils ont trouvé des délices dans les supplices les plus effroyables, et dans la mort même. Pour vous convaincre, au contraire, combien le joug du péché est dur et insupportable, examinez ces avares qui ne rougissent point de leurs rapines et de leurs usures. Qu'y a-t-il de plus pénible que ce commerce infâme? Combien de soins, d'afflictions, de périls, de piéges, de guerres, naissent tous les jours de ce désir d'amasser? Trouverez-vous un supplice plus grand que celui des personnes colères? Qu'y a-t-il de plus misérable que ceux qui sont possédés d'une passion brutale et honteuse? Qui est plus inquiet et plus furieux que l'orgueilleux? »

Saint Chrysostôme remarque dans la trente-neuvième homélie que le jour du sabbat, appelé par saint Luc le *second premier*, signifie qu'il y avait alors une double solennité chez les Juifs, l'une du sabbat du Seigneur, et l'autre de quelque fête qui arrivait le même jour, car ils appelaient ces fêtes également du nom de sabbat. Il exhorte les chrétiens à célébrer le sabbat non-seulement en s'abstenant de toute œuvre servile et mauvaise, mais en s'appliquant encore à des choses divines et spirituelles, et en se séparant de tout ce qui est humain et terrestre. Il leur représente que cette voie n'est plus difficile depuis que Jésus-Christ l'a aplanie. La mort a été foulée aux pieds, le démon a été terrassé, la domination du péché a été détruite, la grâce du Saint-Esprit a été donnée, toutes les ordonnances pénibles de la loi ont été abolies, et la vie même, qui est le temps du travail, a été réduite à fort peu d'années. L'envie des pharisiens contre Jésus-Christ, dont ils censuraient toutes les actions et même les miracles, fournit l'occasion à saint Chrysostôme de parler contre ce vice, qu'il regarde comme si considérable, qu'il voudrait que l'on interdît aux envieux l'entrée de l'Eglise. Il se plaint de voir ce vice régner encore plus parmi les ecclésiastiques que parmi les gens du monde, et il dit à ceux qui en sont possédés : « Ne pensez point aux moyens d'avoir des dignités, des honneurs et des charges dans l'Eglise, mais aux moyens d'avoir de véritables vertus. Les dignités portent d'elles-mêmes à faire beaucoup de choses qui ne plaisent pas à Dieu. Il faut avoir une grande vertu pour n'en user que selon les règles de son devoir. Un homme qui est sans charge se purifie et se perfectionne par l'humilité de son état même. Mais il est dangereux à ceux qui sont puissants dans l'Eglise de se laisser éblouir par l'éclat de leur puissance. Croyez-vous donc heureux un homme qui est environné de tant de périls, et son état vous paraît-il bien digne d'envie? Mais tout le peuple, dites-vous, honore cette personne. De quoi lui sert cet honneur? Est-ce le peuple qui le jugera? N'est-ce pas à Dieu qu'il rendra compte de toute sa vie? Plus les honneurs que le peuple lui rend sont grands, plus ils sont accompagnés de périls et d'inquiétude. Ce sont ces honneurs qui corrompent l'esprit et les mœurs des prélats, qui les rendent timides, lâches, flatteurs et hypocrites. Ce qui fait donc le sujet de votre envie devrait plutôt faire le sujet de votre compassion et de vos larmes. Autant qu'il y a d'hommes dans tout un peuple, autant ce ministre de l'Eglise a de liens qui l'environnent et de maîtres à qui il doit obéir. Il est toujours dans l'agitation et jamais en paix. Avant que le jour de parler publiquement soit arrivé, il tremble de peur et en appréhende le succès; et, après que son discours est prononcé, ou il meurt de déplaisir et de tristesse, ou il entre dans une joie excessive qui est pire encore que son déplaisir : car il est aisé de voir combien cette joie nuit à l'âme par les mauvais effets qu'elle y cause, la rendant légère et inconstante. »

§ IV.

De la quarante-unième homélie jusqu'à la soixante-cinquième.

Analyse des quarante-unième, quarante-deuxième, quarante-troisième, quarante quatrième et quarante-cinquième homélies, pag. 444, 451, 458, 467 et 475.

1. Dans la quarante-unième homélie on rencontre plusieurs choses dignes de remarque. Jésus-Christ, en disant aux pharisiens qui l'accusaient de chasser les démons par la vertu de Béelzébuth : *Par qui les chassent vos enfants?* entendait par ces dernières paroles les Apôtres; et en disant de lui-même qu'*il chassait les démons par le doigt de Dieu,* il faisait voir que ce miracle est l'ouvrage de la toute-puissance de Dieu, et non pas l'effet d'une grâce ordinaire. Par le péché contre le Saint-Esprit, saint Chrysostôme entend non pas un blasphème absolument irrémissible à ceux mêmes qui en feraient pénitence, mais celui de tous les péchés qui se pardonne le moins. Celui que les Juifs commettaient contre Jésus-Christ était plus excusable, puisqu'ils ne le connaissaient pas, tandis qu'ils ne pouvaient ignorer le Saint-Esprit, après tant de preuves qu'ils en avaient, car c'était par lui que les Prophètes avaient prédit la venue du Messie, et généralement tous les saints de l'Ancien Testament avaient eu une grande connaissance du Saint-Esprit. Quand donc les pharisiens combattaient les miracles de Jésus-Christ, qu'ils ne pouvaient ignorer être l'ouvrage du Saint-Esprit, ce n'était point lui seulement qu'ils offensaient, leurs outrages retombaient sur le Saint-Esprit. C'est pourquoi le Sauveur leur dit *que ce péché ne leur serait remis ni en ce siècle ni en l'autre,* c'est-à-dire qu'ils ne pouvaient éviter d'en être punis en ce monde et en l'autre. De tous les hommes qui sont sur la terre, les uns sont punis et en cette vie et en l'autre, comme les Juifs qui, après avoir souffert d'effroyables maux dans le siége de Jérusalem par les Romains, en souffrent d'éternels en l'autre vie; il y en a qui ne sont punis qu'en l'autre monde, comme le mauvais riche; d'autres ne sont punis qu'en cette vie, comme l'incestueux de Corinthe; il y en a enfin qui ne sont punis ni en ce monde ni en l'autre, comme les saints Apôtres, les Prophètes, le bienheureux Job, car les maux qu'ils ont soufferts n'étaient point la punition de leurs crimes, mais l'épreuve de leur vertu. Saint Chrysostôme conseille à ses auditeurs de se représenter souvent tous leurs péchés, et de s'en punir eux-mêmes, et ils doivent rappeler en leur mémoire, non-seulement les crimes honteux qui font horreur à tout le monde, mais les péchés spirituels et invisibles, les calomnies et les médisances cachées, les piéges tendus en secret, l'amour de la vaine gloire, les mouvements d'envie et autres déréglements de cette nature, qui, pour être invisibles, n'en seront pas moins punis. Le remède à ces maux est de pratiquer les vertus contraires aux péchés qu'on a commis.

Sur ces paroles de Jésus-Christ qui servent de matière à la quarante-deuxième homélie : *Les hommes rendront compte au jour du jugement de la moindre parole inutile*, le saint évêque dit qu'une parole inutile est celle qui n'a point de rapport avec les choses dont on parle, ou qui tient du mensonge et de la médisance. D'autres, comme il le marque, l'entendaient d'une parole vaine, comme celles qui font rire, qui ne sont pas assez réglées, qui sont trop libres et qui blessent l'honnêteté et la pudeur. Il fait voir par divers exemples que ce n'est pas un mal d'être calomnié, mais que c'en est un très-grand de calomnier les autres, ou de n'être pas assez ferme pour souffrir la calomnie. Il veut que nous ne passions aucun jour sans juger notre âme, et sans examiner les fautes dans lesquelles nous sommes tombés; mais il veut surtout que nous fassions cet examen lorsque nous sommes près de nous mettre au lit, parce que tout y est favorable alors, le temps, le lieu, le lit, le repos. David l'a marqué ainsi quand il a dit : *Dites dans vos cœurs ce que vous dites, et soyez touchés de componction lorsque vous êtes sur vos lits.* « Punissez, ajoute ce Père, avec sévérité les moindres fautes, afin que vous soyiez d'autant plus éloignés de tomber jamais dans les grandes. Si vous êtes exacts à faire cela tous les jours, vous paraîtrez avec confiance devant le tribunal terrible qui fera trembler tout le monde. »

Parlant dans la quarante-troisième homélie de l'endurcissement des juifs, il dit qu'on les a vus sous l'empire de Julien l'Apostat s'unir avec les païens contre l'Eglise, prendre leurs cérémonies et adorer comme eux les idoles; que s'ils paraissent un peu plus sages maintenant, ce n'est que la crainte des empereurs qui les retient. Vient ici une description du feu et des tourments effroyables de l'enfer, et il dit à ceux qui avaient peine à soutenir son langage sur cette matière : « Il doit être doux d'en entendre parler,

parce qu'il n'y a rien de plus triste ni de plus affreux que d'y tomber. » Quelques-uns alléguaient les embarras du mariage et des autres affaires du monde, pour excuse de ce qu'ils ne mettaient pas en pratique ses conseils. « Dieu, leur répond-il, ne vous demande qu'une chose : une âme fervente et généreuse, et alors ni l'âge, ni la pauvreté, ni les richesses, ni quelqu'autre chose que ce puisse être ne vous empêchera d'être vertueux. » C'est ce que saint Chrysostôme prouve par des exemples tirés de chaque état.

Dans la quarante-quatrième homélie on trouve cette observation : Jésus-Christ, lorsqu'on vint lui dire que sa mère et ses frères le demandaient, parla de sa mère avec quelque sévérité seulement pour guérir l'esprit de ses proches, qui ne le considéraient que comme un homme ordinaire, et qui tiraient vanité de ce qui paraissait de grand en lui, et pour nous apprendre encore que nous ne devons jamais tirer avantage de toutes les liaisons de la chair et du sang, mais nous appuyer seulement sur le règlement et la pureté de notre vie. La parenté véritable qui nous lie avec Jésus-Christ, est de faire la volonté de son Père; c'est cette liaison qui ennoblit l'âme et qui la rend plus illustre que tous les avantages de la chair et du sang. Aussi Jésus-Christ ne répondit point que Marie n'était pas sa mère, mais il donna à entendre qu'elle était encore plus heureuse en ce qu'elle avait accompli la volonté de Dieu son Père. Selon saint Chrysostôme, on ne se sauve point en ne pratiquant la vertu qu'à demi : il faut premièrement écouter avec ardeur et retenir avec soin les vérités de l'Evangile; on doit ensuite les pratiquer avec force et avec courage, et enfin fouler aux pieds toutes les choses de cette vie. Dans la quarante-cinquième, le saint évêque s'étend sur l'obligation où nous sommes de donner nos biens à Jésus-Christ en la personne des pauvres. « En cela, dit-il, nous ne faisons que lui rendre ce qu'il nous a donné le premier. C'est lui qui nous a vêtus lorsque nous étions nus; qui, le premier, nous a fait boire à sa coupe et rassasié notre âme de l'eau douce du Saint-Esprit. Comment donc négligerions-nous de le recevoir chez nous, lorsqu'il est étranger et qu'il passe? Comment ne lui donnerions-nous pas un verre d'eau froide et toutes les autres assistances temporelles? » On voit que les fidèles prenaient en main la coupe sacrée, et qu'ils l'approchaient de leur bouche pour boire le sang de Jésus-Christ; mais il n'était permis qu'aux prêtres de la leur présenter.

Analyse des quarante-sixième, quarante-septième, quarante-huitième, quarante-neuvième et cinquantième homélies, pag. 480, 487, 493, 504 et 513.

2. Voici ce que l'on peut remarquer dans les cinq homélies suivantes : C'est l'artifice ordinaire du démon de mêler le mensonge avec la vérité, afin que la vraisemblance de l'erreur passe pour la vérité même, et qu'elle trompe ceux qui sont aisés à séduire. Les faux prophètes n'ont paru qu'après les vrais prophètes, les faux apôtres qu'après les apôtres véritables, et l'Antechrist ne doit paraître qu'après Jésus-Christ. Le malheur figuré par l'homme ennemi qui sema de l'ivraie parmi le bon grain, est arrivé dès le commencement de l'Eglise, lorsque plusieurs de ceux qui étaient dans les charges ecclésiastiques, ont introduit dans l'Eglise des personnes corrompues et de mauvaise doctrine. La défense que le père de famille fait d'arracher l'ivraie avant le temps de la moisson, nous apprend qu'il ne faut point tuer les hérétiques, de peur d'envelopper dans ce meurtre beaucoup de justes et d'innocents; mais cela n'empêche point qu'on ne les réprime, qu'on ne leur interdise toute assemblée, qu'on ne leur ferme la bouche et qu'on ne leur ôte toute liberté de répandre toutes leurs erreurs. Ce ne sont point les miracles, mais la bonne vie, qui rend les hommes recommandables, l'Ecriture ne marquant point clairement que ni Job, ni saint Jean-Baptiste en aient fait aucun. Quelque louable que soit le jeûne, il ne suffit pas pour être sauvé, et il faut l'accompagner des autres vertus, de la charité, de l'humilité, de la douceur, de l'amour des pauvres. Nous devons avoir recours à la lecture de l'Ecriture sainte, pour y apprendre les règles et la pratique de la piété, et la manière de guérir les langueurs de notre âme et de l'embellir. Les danses sont les jeux du démon, et il n'y a que ses seuls ministres et ses esclaves qui en fassent leurs divertissements et leur plaisir. Le luxe des riches est ordinairement aux dépens des pauvres; mais quand il ne serait pas d'un bien mal acquis, on ne peut l'excuser. Il est indigne d'un chrétien de chercher Dieu et de s'attacher à son service pour en recevoir des faveurs sensibles; mais si nous cherchons Dieu pour n'en recevoir que de spirituelles, il nous donnera les autres comme par surcroît. Tous les arts qui ne servent qu'au luxe et à de vains embellissements, doivent être regardés comme inutiles, et qu'il y a de la bassesse

à rechercher des embellissements superflus dans les habillements et autres besoins de la vie. Saint Chrysostôme descend à cet égard dans un grand détail, et fait sentir le ridicule de ceux qui faisaient passer avec art des filets de soie sur leurs souliers; ce qu'ils ne devraient pas même, dit-il, faire sur leurs habits. C'est la conduite de Dieu, ajoute ce Père, quand il est près de nous délivrer de nos maux, d'en faire renaître d'autres, afin que nous en recevions une plus grande récompense, comme on le voit dans la conduite qu'il garda envers Job, Jacob et Abraham. Jésus-Christ, voyant saint Pierre s'enfoncer dans l'eau, ne commanda point aux vents de ne plus souffler; mais il étendit sa main pour le prendre, pour montrer que ce n'était point l'impétuosité du vent, mais le peu de foi de cet apôtre qui lui causait cet accident. Car, lorsque nous manquons de foi de notre côté, nous arrêtons les effets de la puissance de Dieu. D'après le récit évangélique, les habitants de Génésareth présentèrent leurs malades à Jésus-Christ en le priant qu'il leur permît seulement de toucher le bord de son vêtement; saint Chrysostôme, à cette occasion, fait cette réflexion : « Nous avons maintenant son corps entre nos mains; ce n'est plus son seul vêtement, c'est son propre corps qu'il nous donne, non pour le toucher seulement, mais pour le manger et en nourrir notre âme. Approchons-nous en donc avec une foi fervente, nous tous qui sommes malades. Si ceux qui touchèrent alors la frange de son vêtement en ressentirent un si grand effet, que doivent attendre ceux qui le reçoivent tout entier? Mais pour s'approcher de Jésus-Christ avec foi, il ne suffit pas de le recevoir extérieurement, il faut encore le toucher avec un cœur pur, et savoir, lorsqu'on s'en approche, qu'on s'approche de Jésus-Christ même. Ne pensez pas, quand vous voyez le prêtre vous présenter cette nourriture sacrée, que ce soit la main du prêtre qui vous la donne, croyez plutôt que c'est Jésus-Christ même qui vous tend la main pour vous la donner. Car comme dans votre baptême ce n'est point le prêtre qui vous lave, mais Jésus-Christ lui-même qui tient et qui purifie votre tête par son invisible puissance, vous devez croire de même que c'est Jésus-Christ qui vous communie de sa propre main. Quelle excuse donc nous restera-t-il, si, recevant une si auguste nourriture, nous ne laissons pas de nous livrer au péché? Ce mystère exige de ceux qui s'en approchent qu'ils soient entièrement purs, je ne dis pas des grands excès et des plus grandes injustices, mais des moindres inimitiés; car c'est un mystère de paix et qui ne peut souffrir que nous ayons de l'attache aux richesses. Ne nous imaginons pas qu'après avoir dépouillé les veuves et les orphelins par nos rapines et nos violences, ce soit assez, pour être sauvé, de faire présent à cet autel d'un calice d'or enrichi de pierreries; si vous voulez honorer ce sacrifice, offrez-y votre âme pour laquelle Jésus-Christ a été sacrifié; faites qu'elle devienne toute d'or; mais si elle demeure plus pesante que le plomb et que la terre, à quoi vous serviront ces vases que vous offrez? Ne pensons donc pas tant à offrir à Dieu de magnifiques présents, qu'à prendre garde qu'ils soient le fruit de nos véritables travaux. Les vases qui ne sont point souillés par l'avarice sont plus précieux que s'ils étaient d'or. L'Eglise n'est point un magasin d'orfévrerie, mais une sainte assemblée d'anges. Ce sont nos âmes que nous devons rendre pures et brillantes comme l'or, puisque c'est cette pureté qui fait que Dieu reçoit ces autres vases de nous. La table sur laquelle Jésus-Christ fit la cène avec ses disciples n'était pas d'argent, et le calice dans lequel il leur donna son sang n'était pas d'or; tout néanmoins y était précieux et digne d'un profond respect, parce que tout y était plein du Saint-Esprit. Voulez-vous donc honorer le corps de Jésus-Christ? Ne le méprisez pas lorsqu'il est nu; et pendant qu'en cette église vous le couvrez d'étoffes de soie, ne lui laissez pas souffrir ailleurs le froid et la nudité. Car celui qui a dit : *Ceci est mon corps*, et qui a produit cet effet par la vertu de sa parole, a dit également : *Vous m'avez vu souffrir la faim, et vous ne m'avez pas donné à manger*. Le corps de Jésus-Christ, qui est sur l'autel, n'a pas besoin d'habits précieux qui le couvrent, mais d'âmes pures qui le reçoivent; au lieu que cet autre corps de Jésus-Christ, formé des pauvres qui sont ses membres, a besoin de notre assistance. Ce n'est pas que je vous défende de faire des présents à l'Eglise, mais je vous conjure seulement qu'en faisant ces offrandes, ou plutôt qu'avant de les faire, vous ayez soin d'assister les pauvres. Dieu reçoit ces présents que vous faites à l'Eglise, mais il agrée bien davantage ceux que vous faites aux pauvres, puisque dans les premiers il n'y a que celui qui fait le présent

qui en tire de l'avantage; dans les autres, au contraire, celui même qui les reçoit en tire aussi du secours. On peut croire dans les premiers que nous y recherchons notre gloire; mais les seconds sont le fruit de notre compassion et de notre amour. Quel avantage peut recevoir Jésus-Christ de voir ici sa table couverte de vases d'or, pendant qu'il meurt de faim dans la personne des pauvres? Commencez par le soulager dans sa faim, et s'il vous reste quelque argent, ornez ensuite son autel. »

Analyse des cinquante-unième, cinquante-deuxième, cinquante-troisième et cinquante-quatrième homélies, pag. 530, 539, 537 et 546.

3. D'après une maxime des pharisiens, on satisfaisait à la loi en disant à son père ou à sa mère : Tout ce dont j'aurais pu vous assister est déjà consacré à Dieu. Voici comment saint Chrysostôme l'explique dans l'homélie cinquante-unième : « Les pharisiens, dit-il, avaient appris aux jeunes gens à mépriser leur père et leur mère, sous prétexte de piété, et pour cela ils avaient inventé cet artifice : Lorsque le père demandait à son fils une brebis ou un veau, ou bien quelqu'autre chose semblable, l'enfant lui répondait : Ce que vous désirez de moi, mon père, n'est plus en ma puissance, il est déjà consacré à Dieu, et je ne saurais vous le donner. Ils commettaient ainsi un double crime; car d'un côté ils n'offraient rien à Dieu, et trompaient de l'autre l'attente de leurs parents sous ce prétexte de piété. » A l'occasion du reproche que les mêmes pharisiens faisaient aux Apôtres de ne laver pas leurs mains avant le repas, saint Chrysostôme montre que la pureté des chrétiens consiste à avoir, non les mains, mais l'âme pure. « Ce que je ne dis point, ajoute-t-il, pour blâmer ceux qui se lavent les mains ou la bouche pour venir dans nos églises, mais pour les exhorter à se purifier comme Dieu nous le commande, non par l'eau, mais par les vertus et la sainteté de la vie. » Voici ce qu'on lit dans la cinquante-deuxième : Toutes les paroles de rebut dites par le Sauveur à la Chananée, ne venaient d'aucun mépris pour elle, mais du désir de l'exercer et de découvrir à tout le monde le trésor inestimable de la foi qui était caché dans son cœur. Il faut bien que Dieu aime mieux les prières que nous lui faisons pour nous-mêmes, quelque coupables que nous soyons, que celles que les autres lui adressent pour nous, puisque les Apôtres, n'ayant pu assister cette femme, elle vint à bout seule de son entreprise. De tous les arts, la charité est le plus excellent, puisqu'elle nous apprend à nous bâtir une demeure dans le ciel, à nous préparer des tentes célestes et à nous construire des tabernacles éternels. Il ne suffit pas à un avare qui a volé un sou aux pauvres de rendre la même somme; mais, pour se laver de son crime devant Dieu, il doit pour un sou rendre un talent; car si la loi obligeait de rendre quatre fois autant, à combien plus doit obliger le temps de la grâce du Sauveur? On voit dans la cinquante-troisième que la vie présente doit être mêlée de biens et de maux, et ceux qui paraissent les plus heureux souffrent souvent davantage et ont moins de consolations que ceux qui sont les plus misérables, car la vertu remplit de douces espérances ceux qui la possèdent, et au contraire, ce qu'on appelle plaisir dans le monde, est toujours suivi d'amertume. Dans la cinquante-quatrième, il fait en ces termes l'éloge de saint Pierre : « Que fait ici saint Pierre, qui est comme la bouche de tous les Apôtres, le prince et le chef de cette troupe sacrée, et qui témoigne partout tant de zèle pour le Sauveur? Quoique Jésus-Christ leur eût demandé en commun : *Que dites-vous que je suis?* il répond lui seul, et prévient tous les autres, en lui disant : *Vous êtes le Christ, Fils du Dieu vivant.* » Saint Chrysostôme explique de la foi et de la confession de ses Apôtres, la réponse que lui fit Jésus-Christ : *Sur cette pierre je bâtirai mon Eglise.* Et parce que quelques moments après saint Pierre voulut détourner Jésus-Christ d'aller à Jérusalem, de peur qu'il n'y fût mis à mort par les Juifs, ce Père dit qu'il ne faut point s'en étonner, parce que cet Apôtre n'était point encore informé du mystère de la croix et de la résurrection, quoique Dieu lui eût fait connaître la divinité de Jésus-Christ. Cette homélie finit par l'éloge du signe de la croix. « Que personne, dit saint Chrysostôme, ne rougisse de ces marques augustes et adorables de notre salut. La croix de Jésus-Christ est la source de tous nos biens. Si nous sommes régénérés dans les eaux sacrées du baptême, la croix y est présente; si nous nous approchons de la table du Seigneur pour y recevoir son saint corps, elle y paraît avec éclat. Si l'on nous impose les mains pour nous consacrer au ministère du Seigneur, elle y est encore présente. Quoi que nous fassions, nous voyons partout ce signe adorable, qui est tout ensemble la cause et la marque de notre victoire. Nous l'avons dans nos maisons, nous

la peignons sur nos murailles, nous la gravons sur nos portes et nous la portons toujours dans le cœur. Que ce signe réprime en vous l'orgueil, la colère et les autres passions. Si vous trouvez quelqu'un qui vous dise : « Quoi! vous adorez une croix! répondez-lui d'un ton de voix qui témoigne votre fermeté, d'un visage gai et riant : Oui, je l'adore, et je ne cesserai point de l'adorer. »

Analyse des cinquante-cinquième, cinquante-sixième, cinquante-septième et cinquante-huitième homélies, pag. 555, 565, 575 et 584.

4. L'homélie cinquante-cinquième traite de l'obligation où nous sommes de porter notre croix et de suivre Jésus-Christ, Dieu devant rendre à chacun, au dernier jour, selon ses œuvres, c'est-à-dire aux pécheurs la peine due à leurs crimes, et aux justes la récompense qui leur est promise. Ces paroles de Jésus-Christ : *Le Fils de l'homme rendra à chacun selon ses œuvres*, donnent lieu à saint Chrysostôme de rapporter tout au long, et de paraphraser la prière que les solitaires faisaient à Dieu en sortant de table. La voici : « Soyez béni, ô mon Dieu, vous qui me nourrissez dès mon enfance, qui donnez à toute chair la nourriture dont elle a besoin, et qui remplissez nos cœurs de consolation et de joie; afin qu'ayant chaque jour ce qui est nécessaire à la nature, nous soyons riches en toutes sortes de bonnes œuvres, par Jésus-Christ notre Seigneur, avec qui vous est due la gloire, l'honneur et l'empire, avec le Saint-Esprit, dans tous les siècles des siècles, ainsi soit-il. Gloire à vous, ô Seigneur, gloire à vous, ô Saint; gloire à vous, ô Roi, qui nous avez donné de quoi nous nourrir. Remplissez-nous du Saint-Esprit, afin que nous puissions paraître agréables à vos yeux et que nous ne soyons point couverts de confusion, lorsque vous viendrez rendre à chacun selon ses œuvres. » — « Il n'y a rien, dit ce Père, dans cette action de grâces, qui ne soit admirable; mais rien ne m'en paraît plus beau que les dernières paroles. Car comme le temps du repas a coutume de dissiper l'âme et de la rendre pesante, ces bienheureux solitaires se servent alors de ces paroles comme d'un frein pour la retenir dans le devoir. Ils la forcent dans ce temps de relâche de se souvenir du jour redoutable du jugement, n'ignorant pas dans quel malheur les délices de la table et de la bonne chair jetèrent autrefois les Israélites. » Il demande dans l'homélie cinquante-sixième, pourquoi Jésus-Christ, dans sa transfiguration, ne prit que trois de ses apôtres, Pierre, Jacques et Jean? « C'est, répond-il, qu'ils étaient plus parfaits que les autres. Saint Pierre aimait plus Jésus-Christ, saint Jean en était plus aimé, et saint Jacques non-seulement s'était offert à boire son calice, mais le but en effet. Si Jésus-Christ fit paraître dans sa transfiguration Moïse et Elie, c'est que le peuple disait qu'il était lui-même ou Moïse, ou Elie, ou Jérémie, ou quelqu'autre des Prophètes. » Saint Chrysostôme fait admirer l'amour ardent que saint Pierre avait pour son maître, lorsqu'il lui disait : *Seigneur, nous sommes bien ici;* et il ne veut point que l'on s'arrête à son conseil, qui, suivant la remarque des évangélistes, n'était pas sage, mais au zèle dont il brûlait pour le Sauveur. « Car ce n'était point, ajoute ce Père, pour lui-même que cet apôtre craignait, c'était uniquement pour son maître. » Il représente l'état où seront les justes et les réprouvés, lorsque Jésus-Christ viendra dans sa gloire. Alors il ne faudra point ouvrir de livres, ni produire d'accusateurs, ni écouter de témoins; Jésus-Christ tiendra lui seul lieu de tout, d'accusateurs, de témoins et de juges, et toutes les différentes conditions d'ici-bas, de pauvres ou de riches, de puissants ou de faibles, de sages ou de fous, d'esclaves ou de libres, disparaîtront en sa présence. Il déclame fortement contre les avares, et comme ils alléguaient les lois et les coutumes du palais, il leur répond : « Les publicains et les usuriers déclarés les gardent, et ils ne laissent pas d'être condamnés de Dieu. Dieu vous a donné des richesses, non pour appauvrir les autres, ni pour trafiquer de leur misère, mais pour les en délivrer. Vous témoignez vouloir soulager leur pauvreté, et vous la rendez plus insupportable. Vous feignez de les consoler, et vous les jetez dans le désespoir. Vous voulez tirer un gain infâme de vos aumônes, et vous vendez le plaisir que vous leur faites. Vendez-le, je ne vous en empêche pas; mais ne le faites qu'au prix du royaume même des cieux. Ne me dites point pour vous excuser que ces personnes se réjouissent lorsque vous leur prêtez votre argent, et que même ils vous rendent grâce de cette usure. C'est votre cruauté qui les oblige de trouver cette triste joie dans ce qui les réduit à la dernière pauvreté. Il est vrai, disent quelques-uns, que je prête mon bien à usure, mais c'est pour assister les pauvres. Malheureux, que dites-vous? Dieu rejette avec horreur ces détestables aumônes. Il ne veut point ces sacrifices sanglants. Ne raisonnez point sur la loi

de Dieu, il vaut mieux ne rien donner aux pauvres que de leur donner un bien si cruellement acquis. » Il enseigne dans la cinquante-septième homélie, que Dieu différait d'envoyer Elie aux Juifs, jusqu'au dernier jour, parce qu'alors ils croiront plus aisément à ce Prophète, la gloire de Jésus-Christ étant répandue dans toute la terre et devenue plus brillante que le soleil; que si les Apôtres n'ont pas transporté des montagnes, ce n'est pas qu'ils aient manqué de foi, mais d'occasion de le faire, et que l'on a vu dans la suite de l'Eglise quelques saints bien moins considérables que les Apôtres, faire ces sortes de miracles; qu'au reste, Jésus-Christ ne dit point à ses Apôtres qu'ils transporteront les montagnes, mais qu'ils pourront les transporter; que, pour rendre le jeûne agréable à Dieu, il faut l'accompagner de la prière; que ceux qui ne peuvent jeûner peuvent du moins s'abstenir des délices.

La dispute survenue entre les Apôtres sur la prééminence dans le ciel fait le sujet de la cinquante-huitième homélie, et saint Chrysostôme y déclame contre la vanité de ceux qui tirent leur gloire de la noblesse de leur naissance. « Si, sans trop approfondir leur généalogie, ils passaient seulement, dit-il, audelà de leur grand-père, ils trouveraient peut-être que ceux qui l'ont précédé étaient des personnes très-viles ou très-infâmes. Qu'est, dans la vérité, tout ce qu'on appelle ici noblesse et grande naissance, sinon un son de voix qui n'a point de solidité? Les fléaux publics n'enveloppent-ils pas également et le noble et le roturier? La maladie et la mort ne les rendent-ils pas tous égaux? Ou, pour mieux dire, les grands ne sont-ils pas plus tourmentés que les autre, parce qu'ils sont moins accoutumés aux événements fâcheux, et qu'ils y pensent moins? » Il fait voir en particulier combien les favoris des rois sont esclaves, étant assujettis non à un ou à deux maîtres, mais à une infinité, qui sont tous très-fâcheux. Car, étant en butte à tout le monde, et tous ne s'appliquant qu'à les mettre mal auprès du prince, ces appréhensions les forcent malgré eux de ménager tous les esprits, de flatter et de caresser les grands et les petits, leurs égaux et leurs inférieurs.

Analyse des cinquante-neuvième, soixantième et soixante-unième homélies, pag. [illegible]

5. *Malheur au monde à cause des scandales, car il est nécessaire qu'il arrive des scandales.* « Comment, dit saint Jean Chrysostôme dans l'homélie cinquante-neuvième, peut-on allier ces deux choses? S'il est nécessaire qu'il arrive des scandales, comment peut-on les éviter? Je vous réponds qu'il est nécessaire qu'il arrive des scandales, mais qu'il n'est pas nécessaire que ces scandales soient pour vous une occasion de chute et de mort. C'est la même chose que si un médecin disait : Il est nécessaire que vous tombiez dans une telle maladie, mais il n'est point nécessaire que vous en mouriez; si vous prenez bien garde à vous, vous en guérirez. La nécessité dont parle ici Jésus-Christ ne détruit point le libre arbitre, et ne force point la volonté, ce n'est qu'une prédiction de ce qui doit arriver. Les scandales n'arrivent pas, parce qu'il les a prédits, mais il les a prédits, parce qu'ils devaient arriver. » Saint Chrysostôme entend par scandales les obstacles qu'on met devant les hommes pour les empêcher d'entrer et de marcher dans la voie étroite. Il combat ceux qui accusaient Dieu du malheureux état où l'homme est réduit; et, pour les convaincre d'erreur, il leur fait cette question : « Pourquoi tous les hommes ayant été également créés de Dieu, ne sont-ils pas tous également ou bons ou méchants? D'où vient que les uns sont vicieux et les autres vertueux? Si ces choses, ajoute le saint docteur, dépendent seulement de la nature, et non de la volonté, pourquoi les uns s'appliqueraient-ils au bien et les autres au mal? Si les hommes étaient naturellement méchants, qui d'entre eux pourrait être bon? Et s'ils étaient naturellement bons, qui d'entre eux pourrait être méchant? Car si la nature est une dans tous les hommes, toutes leurs inclinations devraient être les mêmes, et non pas innocentes dans les uns et criminelles dans les autres. La cause du mal ne vient donc ni de Dieu ni de la nature en elle-même, mais de ce que l'homme n'a pas voulu obéir à Dieu; il lui était libre de vouloir ou de ne vouloir pas obéir à Dieu; il a mieux aimé n'obéir point. Nous éprouvons encore tous les jours que notre volonté est la source de nos maux, puisque nous passons journellement du vice à la vertu, et de la vertu au vice. Quand Jésus-Christ nous ordonne d'arracher notre œil, s'il nous est un sujet de scandale, cela ne doit point se prendre à la lettre, mais il faut l'entendre des amis et des personnes qui nous sont unies, de telle sorte que nous les regardons comme nous étant aussi nécessaires que les membres de notre corps. Un ami quelquefois a plus de pouvoir sur nous pour nous

inspirer le bien ou le mal, que la nécessité même, c'est pourquoi Jésus-Christ nous commande de nous en séparer lorsqu'il nous nuit. En expliquant ces paroles : *Les anges voient sans cesse la face de mon Père qui est dans les cieux*, saint Chrysostôme dit qu'il paraît par là que tous les saints et tous les chrétiens ont des anges. Il traite de la charité qu'on doit avoir pour ses frères, fussent-ils fâcheux et insupportables, et veut que de même que Dieu ne se lasse point de nous exhorter et ne se rebute jamais, malgré le mauvais usage que nous fassions de ses avis, nous en usions de même envers nos frères, sans nous rebuter.

Dans la soixantième homélie on voit que Jésus-Christ, en parlant de la correction fraternelle, établit comme trois maîtres et trois juges, pour faire comprendre à celui qui a fait l'outrage, dans quel excès il est tombé lorsqu'il s'est laissé emporter et comme enivrer à sa passion. Il veut en premier lieu que celui-là même qui a reçu l'offense aille se plaindre à celui qui la lui a faite, parce que celui qui est coupable est plus disposé à recevoir avis de celui même qu'il a maltraité, principalement lorsqu'il le reprend seul et sans témoin; rien n'est si capable de le toucher et de le faire rentrer en lui-même que de voir que celui qui semblerait ne devoir penser qu'à se venger de son injustice, ne se met en peine au contraire que de son salut. En second lieu, il ne veut pas qu'après avoir été rebuté, lorsqu'il était seul, il mène tout d'un coup un grand nombre de personnes, mais seulement une ou deux, afin qu'il ait un témoignage suffisant, comme quoi il n'a rien omis en cette occasion de ce qui était de son devoir. Le troisième juge que Jésus-Christ établit est l'Eglise, déclarant lié dans le ciel celui que l'Eglise aura lié sur la terre. Jésus-Christ a dit que *s'il se trouve deux personnes qui s'accordent ensemble, quelque chose qu'elles demandent, elle leur sera accordée*. « D'où vient, se demande saint Chrysostôme, que cela n'arrive pas toujours? C'est, répond-il, parce qu'il y a d'autres choses qui empêchent que Dieu ne leur accorde ce qu'elles lui demandent, car elles lui demandent des choses qui ne leur seraient pas utiles, et il ne faut pas s'étonner que Dieu ne les exauce pas, puisqu'il n'écouta pas même saint Paul. Ou bien ces personnes sont indignes que Dieu les écoute, en ne contribuant rien de leur côté à se voir exaucées, car Jésus-Christ ne fait ici cette promesse qu'à ses apôtres et à ceux qui devaient les imiter; ou bien parce qu'elles désirent de Dieu qu'il les venge de leurs ennemis, ce qui est contraire à ses commandements; ou enfin parce que, sans avoir fait pénitence de leurs péchés, elles demandent miséricorde, ce qu'il ne leur est pas possible d'obtenir dans cet état. Si au contraire, continue-t-il, vous ne demandez que des choses utiles; si vous réglez votre vie, autant que vous le pouvez, selon les règles; si vous vivez dans l'union et dans la charité avec vos frères, vous obtiendrez de Dieu tout ce que vous lui demanderez. » Il fait voir combien les amitiés chrétiennes sont rares; les uns aiment parce qu'on les aime, les autres parce qu'on les honore, d'autres parce qu'on leur est utile, ou pour quelque sujet semblable. On ne s'entr'aime que par des intérêts mondains, et l'on a peine à trouver des amitiés véritables fondées en Jésus-Christ et formées pour Jésus-Christ. Mais une amitié qui n'est fondée que sur des avantages humains et passagers, ne peut être ni ardente ni perpétuelle; elle s'évanouit au moindre mépris, au moindre intérêt, à la moindre jalousie, parce qu'elle n'est point attachée à l'âme par cette racine céleste, qui seule soutient nos amitiés et les rend fermes et inébranlables. Rien d'humain et de terrestre ne peut rompre un lien qui est tout spirituel. La charité que l'on se porte réciproquement en Jésus-Christ est solide, elle est constante et invincible. Celui qui aime véritablement dans la seule vue de Jésus-Christ, ne cherche dans son ami ni la noblesse, ni les dignités, ni les richesses, non pas même amour pour amour; mais il aime sans intérêt, sans interruption, sans refroidissement.

Saint Chrysostôme explique dans la soixante-unième homélie en quel sens Jésus-Christ dit à saint Pierre qu'il devait pardonner septante fois sept fois. « Jésus-Christ, dit-il, ne veut point marquer par ce mot un nombre certain et déterminé pour remettre les offenses de nos frères, mais il veut qu'on leur pardonne toujours sans mettre de bornes à sa douceur. » La preuve de cette explication se trouve, d'après ce Père, dans la parabole que le Sauveur ajouta ensuite, et où l'on voit un roi qui fait rendre compte à ses serviteurs. Il est dit dans cette parabole qu'un des serviteurs devait dix mille talents; et, pour montrer que nous sommes encore infiniment plus redevables envers Dieu, saint

Chrysostôme représente en général les péchés que nous commettons contre Dieu et contre les hommes. La fin de son explication est consacrée à montrer, d'après cette parabole, que Jésus-Christ nous commande deux choses : l'une, de nous accuser nous-mêmes de nos péchés, et l'autre, de pardonner sincèrement à ceux de nos frères. « Celui qui rappelle dans sa mémoire les déréglements de sa vie, pardonnera aisément à ses frères, non-seulement de bouche, mais du fond du cœur. Ne dites pas de votre ennemi qu'il vous a outragé, déchiré par ses calomnies, et fait souffrir mille maux : plus vous direz qu'il vous a fait de mal, plus vous trouverez qu'il vous a fait de bien, en vous donnant lieu de vous purifier de vos péchés et d'en obtenir de Dieu le pardon. »

Analyse des soixante-deuxième, soixante-troisième, soixante-quatrième et soixante-cinquième homélies, pag. 619, 627, 634 et 643.

6. Dans l'homélie soixante-deuxième se trouvent les enseignements suivants : Le déréglement de l'esprit et la négligence d'une vie molle et relâchée, sont le principe et la source véritable des déréglements de la nature. Bien que le célibat et la virginité viennent de notre choix et de notre volonté, Jésus-Christ a pu dire néanmoins que tout le monde n'en est pas capable, parce que cette vertu a besoin d'un grand combat et d'une grande grâce de Dieu, qui sera toujours donnée d'en haut à celui qui en aura un désir et une volonté sincères. Jésus-Christ, en disant que la virginité est un don de Dieu, n'exclut nullement notre volonté, car si les hommes n'y contribuaient en rien de leur part, ce serait inutilement qu'il leur promettrait le royaume du ciel pour leur récompense, et qu'il les discernerait ainsi de ceux qui ne gardent la virginité que par une nécessité involontaire. Jésus-Christ, en disant dans l'Evangile que *le royaume du ciel est pour ceux qui ressemblent aux enfants,* veut nous exhorter à faire par vertu ce qu'ils font par le mouvement de la nature. La simplicité est la porte du ciel, il n'y en a point d'autre par où nous puissions entrer.

Dans la soixante-troisième homélie, saint Chrysostôme fait les remarques suivantes : Jésus-Christ en disant : *Il n'y a que Dieu qui soit bon*, l'entend des hommes, non qu'il n'y en ait aucun de bon, mais parce que la bonté qu'ils ont est bien différente de celle de Dieu. Ensuite cette parole qu'il ajoute : *Vendez ce que vous avez, et donnez-le aux pauvres,* nous fait voir qu'il ne suffit pas de mépriser les richesses, il faut encore secourir les pauvres. Quand le Sauveur dit des riches qu'*il est difficile qu'ils entrent dans le royaume des cieux,* cette parole ne doit point s'entendre en général de ceux qui ont du bien, mais de ceux qui en sont les esclaves. Un riche qui use chrétiennement de ses richesses doit espérer de Dieu une grande récompense, mais il a besoin d'une grâce très-puissante pour se détacher ainsi de ses richesses. C'est pourquoi Jésus-Christ ajoute, en parlant de la difficulté qu'ont les riches de se sauver : *Ce qui est impossible aux hommes est possible à Dieu.* Saint Chrysostôme détaille les funestes effets de l'avarice, tant pour ce monde que pour l'autre. « Elle ruine, dit-il, les familles; elle remplit le monde de division et de guerres; elle porte les hommes jusqu'à se tuer eux-mêmes; elle étouffe toute la générosité qui leur est naturelle; elle rend ceux qu'elle possède timides, lâches, fourbes, menteurs, voleurs, médisants et esclaves de tous les vices. Quels sont donc les remèdes à apporter à une plaie si profonde? C'est de se représenter dans quelle langueur l'avarice réduit l'âme, et de quelles ténèbres elle la couvre; c'est de se souvenir par combien de maux on acquiert ce peu de bien, par combien de travaux on le garde, et avec combien de périls on en jouit. »

Dans la soixante-quatrième homélie, sur ces paroles de saint Pierre à Jésus-Christ : *Pour nous qui avons tout quitté, quelle récompense en recevrons-nous?* saint Chrysostôme tait cette réflexion : Cet apôtre fait à Jésus-Christ les humbles remontrances de toute la terre, étant visible qu'il ne pouvait pas être en peine pour sa personne particulière, et que celui qui avait reçu les clefs du ciel devait se promettre la réjouissance des biens que l'on y possède. Selon l'explication du saint orateur, Jésus-Christ en répondant à saint Pierre et aux autres Apôtres : *Vous serez assis, et vous jugerez les douze tribus d'Israël,* ne veut pas dire que les apôtres seront assis alors dans des trônes pour être les juges des Juifs; Jésus-Christ seul sera assis comme seul juge, et les trônes qu'il promet à ses disciples marquent seulement la grande gloire dont ils seront comblés alors. Les ouvriers appelés en différents temps pour travailler à la vigne, marquent ceux qui sont appelés au salut dans les différents âges de leur vie, et le but principal de cette parabole est d'encourager les personnes qui se donnent tard à Dieu, et de les empêcher de croire que la

vieillesse la plus avancée puisse rien diminuer de leur récompense. Pour empêcher aussi ceux qui auraient commencé à travailler de bonne heure de mépriser ceux qui ne l'auraient fait que tard, Jésus-Christ promet la même récompense aux uns et aux autres. Il ne leur dit pas néanmoins cela clairement, de peur que quelqu'un n'en abusât et n'en devînt plus lâche et plus négligent. Saint Chrysostôme exhorte ses auditeurs à joindre la pureté des mœurs à la sainteté de la foi; et, prenant occasion de ces paroles de Jésus-Christ : *Si votre justice n'est plus abondante que celle des pharisiens, vous n'entrerez point dans le royaume des cieux,* il dit que les pharisiens ayant coutume de donner le tiers et même la moitié de tous leurs biens aux pauvres, il est dangereux que ceux d'entre les chrétiens qui ne leur donnent pas même la dixième partie, ne risquent leur salut.

Dans la soixante-cinquième homélie est développé cet enseignement : Jésus-Christ n'ayant aucun égard aux personnes, mais seulement au mérite, ce n'est point par faiblesse, mais par justice qu'il ne peut donner à quelques-uns d'être assis à sa droite ou à sa gauche, parce qu'il peut s'en trouver d'autres de vertus plus éminentes. Et c'est ainsi que saint Chrysostôme explique la réponse du Sauveur aux enfants de Zébédée. Après avoir rapporté la leçon d'humilité que Jésus-Christ nous a faite en la personne de ses Apôtres, il ajoute : « Ne craignez point que votre humilité ne vous déshonore; vous ne sauriez jamais, quoi que vous fassiez, vous humilier autant que Jésus-Christ, votre maître, et néanmoins son humiliation est devenue son plus grand honneur et le comble de sa gloire. Avant qu'il se fût fait homme, il n'était connu que des anges; mais depuis qu'il s'est revêtu de notre corps et qu'il est mort sur une croix, non-seulement il n'a pas perdu cette première gloire, mais il y en a ajouté une nouvelle, en se faisant connaître et adorer de toute la terre. Les hommes ne sont grands que par une déférence étrangère que la nécessité et la crainte leur fait rendre; l'humble est grand par une grandeur intérieure, qui tient de celle de Dieu même. L'humble n'est point esclave de ses passions, il n'est ni troublé par la colère, ni possédé par l'orgueil, ni déchiré par la jalousie; le superbe, au contraire, est comme exposé en proie à ces différentes passions. La colère, l'envie, la vaine gloire déchirent son cœur. Tant que l'ange a été humble, il a été élevé au plus haut du ciel, et son orgueil l'a précipité jusqu'au fond des enfers; l'homme, au contraire, lorsqu'il s'humilie, devient si grand, qu'il foule aux pieds cet ange superbe et s'élève jusqu'au ciel. Tout le contraire de ce que désire l'orgueilleux lui arrive; il veut être honoré de tous, et tous le méprisent. Il n'en est pas ainsi de l'humble; il est aimé de Dieu, et, sans qu'il le désire, il est honoré des hommes. »

§ V.

De l'homélie soixante-sixième jusqu'à la quatre-vingt-dixième.

Analyse des soixante-sixième, soixante-septième, soixante-huitième, soixante-neuvième et soixante-dixième homélies, pag. 653, 661, 669, 678 et 686.

1. L'homélie soixante-sixième explique l'entrée triomphante de Jésus-Christ dans la ville de Jérusalem. Par cette entrée, il accomplit une double prophétie, l'une d'action et l'autre de parole : la première, en s'asseyant sur un âne, et la seconde, parce que le prophète Zacharie avait prédit qu'il s'assiérait ainsi comme étant roi. Qu'on demande aux Juifs : quel autre roi que Jésus est jamais entré dans Jérusalem, monté sur un âne? La morale de cette homélie est sur l'aumône. Saint Chrysostôme, après y avoir remarqué que le nombre des pauvres inscrits sur le catalogue de l'Eglise d'Antioche montait jusqu'à trois mille, et qu'outre ces pauvres, cette Église assistait encore les prisonniers, les malades dans les hôpitaux, les étrangers, les lépreux, les ministres de l'autel, et beaucoup de personnes qui survenaient tous les jours, et auxquelles elle donnait la nourriture ainsi que le vêtement, dit que les revenus qu'elle employait en ces charités lui avaient été donnés par une seule personne. D'où il conclut que si dix personnes riches voulaient assister ainsi les pauvres de leurs biens, on ne verrait plus un seul pauvre dans la ville d'Antioche. Il répond à ceux qui se dispensaient de donner parce qu'ils avaient des enfants, qu'ils peuvent leur laisser le fonds, et que si cela leur paraît trop rude, ils peuvent ne donner aux pauvres que la moitié de leurs revenus, ou la troisième partie, ou même la quatrième, ou du moins la dixième. « N'est-ce pas assez, ajoute-t-il, que vos revenus coulent chaque jour dans vos maisons comme une source abondante qui ne tarit point? Faites-en donc découler aussi quelque partie sur les pauvres, et soyez de sages économes des biens que Dieu vous a

donnés. Mais je paie, direz-vous, tant de taxes et tant d'impôts! Négligerez-vous donc, à cause de cela, de donner l'aumône aux pauvres, parce que personne ne vous y contraint? Si les peines établies par la justice séculière vous rendent si exact à payer tous ces impôts, que ne vous souvenez-vous qu'il y a d'autres peines que celles que l'on souffre dans ce monde? Si vous dites que vous avez à nourrir beaucoup de soldats qui vous défendent contre les ennemis, considérez qu'il y a une autre armée de pauvres qui vous doit défendre contre les démons; ce que vous donnez aux pauvres n'est pas comme ce que vous donnez aux rois de la terre. Votre argent périt pour vous lorsqu'il est employé pour faire subsister les soldats; mais, en le donnant aux pauvres, vous le mettez à rente, ainsi que le dit l'Ecriture. »

Prov. XIX, 17. En expliquant dans la soixante-septième homélie comment Jésus-Christ fit sécher le figuier sur lequel il n'avait trouvé que des feuilles, saint Jean Chrysostôme dit que le Sauveur maudit cet arbre pour donner de la confiance aux Apôtres. Jusque-là il n'avait fait que du bien aux hommes, et n'en avait puni aucun; il fallait donc qu'il donnât aussi des preuves de sa toute-puissance, afin que les Apôtres et les Juifs fussent convaincus qu'il pouvait réduire en poudre ses ennemis, et que c'était volontairement qu'il s'offrait lui-même au supplice de la croix. On voit par la suite de l'Evangile que Jésus-Christ dit aux Juifs que les publicains et les femmes prostituées les devanceraient au royaume de Dieu. Le saint orateur prend de là occasion de montrer qu'on doit travailler à se convertir, en quelque état que l'on soit, sans perdre jamais espérance. Il rapporte à ce sujet l'exemple d'une célèbre courtisane de Phénicie, qui s'était convertie depuis peu. Après avoir paru sur le théâtre avec grand éclat, non-seulement en Phénicie, mais dans toute la Cilicie et la Cappadoce, et avoir ruiné un grand nombre de familles, et séduit par sa beauté et par l'usage de la magie une foule de jeunes hommes, et même le frère de l'impératrice, elle renonça à ces infâmes commerces, embrassa la religion chrétienne, fut baptisée et jugée digne de participer aux mystères ineffables. Sa vie, depuis ce moment, ne fut qu'une suite d'exercices de la pénitence. Elle porta toujours le cilice, et, s'étant renfermée avec une troupe de saintes vierges qui l'avaient reçue dans leur maison, elle y persévéra jusqu'à la mort, n'ayant jamais voulu être vue, depuis sa conversion, d'aucun de ceux qui avaient été passionnés pour elle pendant ses désordres. « Que nul donc, dit saint Chrysostôme, de ceux qui vivent mal, ne se désespère et ne s'abatte, et que nul aussi de ceux qui vivent bien ne se relâche, de peur que les femmes prostituées ne les devancent dans le royaume de Dieu. Que les pécheurs ne perdent point courage, et que les justes ne s'assurent point trop de leur salut. Ceux-ci doivent travailler pour conserver ce qu'ils sont, ceux-là pour devenir ce qu'ils ne sont pas; les uns pour demeurer saints, les autres pour cesser d'être malades. Quand nous aurions langui durant trente-huit ans dans le vice, à l'exemple du malade de l'Evangile, si nous voulons être guéris, rien ne nous en empêchera. Jésus-Christ vous crie encore aujourd'hui : *Levez-vous, portez votre lit ;* pourvu que vous vouliez vous lever, ne désespérez point du reste. *Vous n'avez point d'homme qui vous jette dans la piscine,* mais vous avez Dieu qui peut faire que vous n'aurez pas besoin de piscine. Rahab était une courtisane, et elle s'est sauvée. Le bon larron était un voleur et un homicide, et il est devenu un citoyen du ciel. Les mages ont trouvé grâce auprès de Dieu, un publicain est devenu un évangéliste, et un blasphémateur a été changé en apôtre. »

Dans les trois homélies suivantes, saint Chrysostôme fait un parallèle de la vie des solitaires avec celle des gens du monde, afin de faire voir que le bonheur de ceux-là est infiniment au-dessus des plaisirs auxquels ceux-ci s'attachent. « Ils ont, dit-il, renoncé pour jamais au bruit des villes et de toutes les places publiques, préférant à ces lieux pleins de tumulte le silence affreux des montagnes les plus reculées. Ils n'ont plus aucun commerce avec le monde. Rien de tout ce qui est sur la terre ne les inquiète plus. Ils ne sont plus exposés ni aux soins et aux peines de la vie, ni aux pertes qui accompagnent les richesses, ni aux ressentiments de la jalousie, ni à la violence d'un amour impur, ni enfin à toutes les autres passions qui rendent misérables ceux qu'elles possèdent. Ils ne vivent plus que pour le ciel où ils sont déjà en esprit, et ils se préparent dès ici par avance à ce royaume éternel. Ils parlent sans cesse à Dieu dans leurs prières; leur cellule est une demeure de silence et de paix. Dès le point du jour, ou plutôt avant le jour,

ils vont tous ensemble composer un sacré chœur, pour chanter avec une sainte allégresse et d'un commun accord des hymnes et des cantiques à Dieu, lui rendant avec ferveur de très-humbles actions de grâces pour toutes les faveurs générales et particulières dont sa bonté comble les hommes. On ne leur voit point de ces habits qui traînent par terre, que la mollesse ou la vanité des hommes a inventés. Les uns en ont de poil de chèvre, les autres de poil de chameau, les autres se contentent de peaux et de cuirs assez usés. Leurs saints cantiques finis, ils se mettent à genoux et demandent à Dieu avec ferveur la grâce de paraître un jour avec une sainte confiance devant son tribunal terrible, et de ne pas y entendre cette parole foudroyante : *Je ne vous connais point*. Ils lui demandent aussi la grâce de passer cette vie pénible avec une conscience pure et dans la pratique des bonnes œuvres, et d'être assisté de son esprit parmi les tempêtes auxquelles elle est exposée. L'abbé qui les gouverne préside à cette oraison. Ils se lèvent ensuite, vont, lorsque le soleil commence à paraître, chacun à leur ouvrage particulier, dont ils retirent de grandes sommes d'argent pour la nourriture des pauvres. On voit parmi eux des enfants des personnes les plus riches et les plus illustres, porter des habits que le dernier des pauvres dédaignerait de regarder, et trouver sa joie et sa satisfaction dans cette pauvreté extrême. Ceux qui voient ces saints sont touchés de la douceur de leur conversation, de la pureté de leur vie, et de cette harmonie divine de leurs langues et de leurs cœurs, lorsqu'ils chantent les louanges de Dieu. Ils ne sont pas moins édifiés de l'ardeur avec laquelle ils lisent les livres saints. Sortis de leurs saintes assemblées, l'un s'entretient avec Isaïe, l'autre avec les Apôtres, un autre voit les écrits de quelqu'autre auteur. Un autre s'occupe l'esprit de la grandeur et de la sainteté de Dieu, de la beauté de ses créatures visibles et invisibles, de la bassesse de cette vie, et de l'éternelle félicité que Dieu nous promet. Leur bouche n'est jamais ouverte ni aux discours déshonnêtes, ni aux paroles aigres, ni aux disputes. Il n'en sort rien qui ne soit digne du ciel. C'est comme une source très-vive et très-pure, d'où coulent le lait et le miel. Si vous les allez visiter dans leurs retraites et dans leurs cellules, vous n'y verrez rien de triste, rien qui les afflige ou qui les puisse chagriner. On croirait qu'ils ont placé leurs tentes dans le ciel même où ils demeurent paisiblement éloignés de tous les accidents fâcheux qui traversent la vie des hommes, combattant généreusement contre le démon, et entreprenant avec autant de joie de le combattre et de le vaincre que s'ils allaient à des noces. Je trouve infiniment plus de plaisir à voir un vaste désert rempli de petites cellules où demeurent ces saints solitaires, que de voir une armée campée dans un champ, les tentes dressées. Ce spectacle frappe les yeux beaucoup plus agréablement, c'est comme un ciel nouveau sur une nouvelle terre : car les cellules de ces saints ne cèdent pas au ciel même, puisque les anges et le Roi des anges y viennent. Leur table a banni pour jamais toute sorte de volupté et de luxe. On y voit pour tous mets du pain et de l'eau. Ils ont l'eau d'une fontaine voisine, et ils gagnent le pain par leurs saints travaux. S'ils veulent quelquefois se régaler, cet extraordinaire se termine à quelques fruits que produisent les arbres de leur désert, et ils trouvent en cela plus de délices que d'autres n'en trouveraient dans la table des rois. Les puissances ne les inquiètent point ; ils n'ont point de femmes ni d'enfants qui les fâchent. Ils ne se relâchent jamais dans des ris démesurés, et ils ne sont point assiégés de ces hommes lâches qui leur puissent inspirer la complaisance par leurs louanges et leurs flatteries. Leur table est comme une table d'anges, éloignée de tout bruit et toujours dans la paix. L'herbe verte leur sert de siéges, et ils retracent là tous les jours ce festin miraculeux que Jésus-Christ fit à tout un peuple dans un lieu semblable. Un certain nombre d'entre eux n'ont pas même de cellules. Ils n'ont point d'autre toit que le ciel, ni d'autre lampe durant la nuit que la lune qui les éclaire. Il n'y a point entre eux de serviteur ou de maître. Tous sont serviteurs, et tous sont libres. Leurs conférences et leurs entretiens sont paisibles, modestes et tranquilles, et n'ont pour matière que l'avenir et les choses éternelles. Ils s'entre-demandent ce que c'est que le sein d'Abraham, quelles sont les couronnes que Dieu promet aux saints, et quelle sera cette union admirable qu'un jour nous aurons avec Jésus-Christ. Leur esprit n'est attentif qu'à ce Roi céleste, qu'à la guerre que nous avons avec le démon, qu'à chercher les moyens d'éviter ses piéges et ses artifices, et qu'à considérer les grands

exemples de vertu que nous ont donnés les saints. Quand quelque grand ou quelque prince va les voir, c'est alors qu'on reconnaît le néant de tout ce qui paraît de plus magnifique dans le monde. On voit un solitaire accoutumé à remuer la terre et qui ne sait rien de toutes les affaires du siècle, s'asseoir indifféremment sur un gazon auprès d'un général d'armée, qui s'élève dans son cœur de l'autorité qu'il a sur tant d'hommes : car il ne rencontre là personne qui le flatte et qui le porte à tenir son rang. Les rois ni les princes ne sont rien dans l'esprit de ces saints. Ils se rient de leur éclat et de leur vaine magnificence, comme nous nous rions des jeux des petits enfants. Occupés à une guerre invisible, ils remportent chaque jour une illustre victoire sur leurs ennemis, je veux dire sur leurs passions, qui leur tendent toujours de nouveaux piéges. Ils ne boivent jamais de vin, et l'usage continuel de l'eau réprime en eux les mouvements de l'intempérance. Ils n'ouvrent la bouche que pour louer Dieu. Comme leur langue est pure, leur corps est pur. »

Saint Chrysostôme fait sentir le ridicule du soin que les riches de son temps prenaient d'apprendre à bien ordonner un repas. « Il semble, dit-il, qu'il s'agit du gouvernement de toute une république, ou bien de ranger une armée en bataille, tant on a de soin de régler quel service doit être le premier ou le second, ou le troisième. » En expliquant ces paroles de Jésus-Christ : *Il y en a beaucoup d'appelés, mais peu d'élus,* il dit que Dieu nous appelle par sa seule grâce, et que la vocation vient de sa bonté et non pas de nos mérites.

Analyse des soixante-onzième, soixante-douzième, soixante-treizième, soixante-quatorzième et soixante-quinzième homélies, pag. 694, 700, 707, 714 et 722.

2. Il fait voir dans la soixante-onzième homélie avec quel soin il faut fuir l'ambition, et en combien de manières ce vice se glisse dans les âmes. « Les uns, dit-il, pour être honorés, désirent d'être souverains, les autres d'être riches, les autres d'être forts et robustes. Il y en a qui cherchent la gloire par leurs aumônes, les autres par leurs jeûnes, les autres par leurs prières, les autres par leur science. » Il combat surtout ceux qui recherchent la gloire dans leurs aumônes, et dit qu'il leur arrive le même malheur qui arriverait à la fille d'un roi que l'on aurait fait descendre du trône de son père, pour l'abandonner au dernier esclave qui lui insulterait ensuite. « Car, ajoute-t-il, plus nous courons après le monde pour en tirer de la gloire, plus il s'éloigne et se rit de nous. Mais quand nous ne recherchons que la gloire de Dieu, il nous reçoit, il nous embrasse, et il nous comble d'honneur et de gloire. La vaine gloire est toujours un mal ; mais elle n'est jamais plus mauvaise que lorsque nous la cherchons dans nos aumônes. Elle combat alors l'humanité même, et, publiant l'assistance qu'elle a rendue aux pauvres, elle insulte en quelque façon à la misère d'autrui, afin de donner une cruelle satisfaction à sa complaisance. Vous me direz peut-être que vous désirez de passer pour charitable parmi les hommes et de recevoir de la gloire de votre aumône. Mais ne vous suffit-il pas que le pauvre à qui vous la faites en secret, et que Dieu pour qui vous la faites, vous estime et vous loue de cette bonne œuvre. Prenez garde qu'au lieu d'être loué des hommes, ils ne disent que vous faites votre aumône, non par un mouvement de compassion, mais par un désir de gloire. Comme c'est l'usage de fermer les portes de l'église, lorsque l'on y célèbre les divins mystères, ainsi devons-nous en user quand nous faisons l'aumône, en sorte qu'il n'y ait que celui qui la reçoit qui en soit témoin, et qu'il ne sache pas même, s'il est possible, d'où lui vient la charité qu'il reçoit. Dieu ne souffrira pas qu'une action si sainte soit longtemps cachée. Si vous avez soin de l'étouffer, il la publiera lui-même et la rendra plus connue que vous ne l'auriez pu faire. »

La soixante-douzième homélie nous apprend que de tous ceux qui violent la loi, aucun n'est plus coupable que celui qui doit instruire les autres : car il commet une double et une triple faute dans un seul crime. 1° Il viole la loi ; 2° ayant été mis en autorité pour régler les autres, il se dérègle lui-même, ce qui le rend beaucoup plus coupable ; 3° comme sa dignité le rend vénérable, son exemple fait beaucoup plus d'impression sur les esprits, et le mal qu'il fait se communique bien plus aisément aux autres. L'amour des préséances est, d'après saint Chrysostôme, la cause des malheurs dont l'Eglise a été inondée en différents temps. En examinant ces paroles du Fils de Dieu : *Il n'y a qu'un docteur, qui est le Christ,* il dit que comme elles n'excluent pas le Père et ne nient pas qu'il ne soit aussi le maître des hommes ; de même celles-ci, dites proprement du Père : *Il n'y a qu'un Seigneur, il n'y a qu'un Dieu,* n'excluent pas non plus le Fils

et ne nient pas qu'il ne soit Dieu et Seigneur comme son Père, l'Ecriture ne se servant de ces expressions que pour distinguer Dieu et pour le séparer des hommes et du reste des créatures. Revenant encore aux solitaires, il parle de leur humilité et de leur uniformité de vie. « Dans ces troupes saintes de solitaires, dit-il, il y en a qui, ayant été autrefois dans les dignités du monde, dans les richesses et dans la magnificence, s'humilient maintenant et se rabaissent en toute chose, dans leurs vêtements, dans leurs cellules et dans leurs emplois. Ils retranchent, sans exception, tout ce qui tient encore quelque chose de la vanité du siècle, dans les habits ou dans les maisons, ou dans les personnes qui nous servent. Ils vont eux-mêmes couper le bois dont ils ont besoin, ils allument eux-mêmes leur feu, ils font cuire eux-mêmes ce qu'ils doivent manger, et ils servent eux-mêmes ceux qui les viennent voir. Ils sont tous serviteurs les uns des autres, ils s'empressent de laver les pieds des hôtes qui les viennent voir, chacun tâche de prévenir son frère dans ce devoir, et ils ne disputent jamais qu'à qui sera le plus humble. On rend cet office de charité à un hôte quel qu'il soit, sans s'informer s'il est pauvre ou riche, s'il est libre ou esclave. Il n'y a parmi eux ni grands ni petits, et toutefois on y voit régner l'ordre et la paix. Personne ne considère quel est son frère, s'il était noble ou s'il ne l'était pas, chacun se croit le dernier de tous, et il devient grand en cela même qu'il aime à se mettre au-dessous des autres. On n'entend point dire là : Cela est à moi, cela est à vous, et l'on ne doit pas s'étonner qu'ils n'aient tous qu'une même table et qu'une même nourriture, puisqu'ils n'ont tous ensemble qu'une même âme et qu'un même cœur. Cette parfaite égalité ne laisse parmi eux aucune entrée à la vaine gloire. Si l'un est grand et l'autre petit, ce n'est qu'en vertus, et l'on n'a même aucun égard à cette différence. Celui qui est inférieur aux autres ne se plaint point d'être méprisé, parce qu'il n'y a personne qui le méprise, et, s'il s'en rencontrait quelqu'un, il en aurait de la joie, parce qu'ils aiment à souffrir les mépris et les injures. Ils aiment à manger avec les pauvres et les personnes les plus misérables. Leur table est tous les jours environnée de ces sortes d'hôtes, et c'est ce qui les rend dignes du ciel. L'un y panse les plaies des blessés, l'autre sert de guide à un aveugle, l'autre porte celui qui a la jambe rompue. Il n'y a point là de flatteurs, on ne sait pas même ce que c'est que de flatter, et comme tout est égal entre eux, il ne s'y peut mêler aucune envie. Ainsi ceux qui entrent parmi ces saints y apprennent aisément la vertu ; leurs ouvrages mêmes et leurs occupations les portent à l'humilité. Car qui peut devenir superbe en bêchant la terre, en arrosant des herbes, en faisant des paniers d'osier et d'autres choses semblables ? » Saint Chrysostôme invite ses auditeurs à aller eux-mêmes s'édifier de la vertu de ces solitaires et à profiter de leurs exhortations.

Il se plaint dans la soixante-treizième du peu de respect que quelques-uns avaient pour les églises, et de ce qu'ils n'y venaient que pour satisfaire leurs désirs déréglés, en y prenant plaisir à regarder les objets de leurs passions impures. Ce dérèglement lui fait souhaiter qu'il y eût au-dedans de l'église un mur qui séparât les hommes d'avec les femmes. « Mais, ajoute-t-il, puisque vous ne le voulez pas souffrir, nos pères ont cru qu'il fallait au moins faire une séparation avec cette clôture de bois. J'ai su néanmoins des personnes les plus avancées en âge, que cette séparation n'avait pas été toujours en usage, *parce qu'en Jésus-Christ,* comme dit l'Apôtre, *il n'y a ni mâle ni femelle.* Les hommes et les femmes du temps des Apôtres priaient indifféremment ensemble, parce que les chrétiens alors, soit hommes soit femmes, étaient véritablement ce qu'on croyait qu'ils étaient. Mais aujourd'hui les femmes chrétiennes paraissent des courtisanes, et les hommes vivent plutôt en bêtes qu'en hommes. » Saint Chrysostôme oppose la manière dont les mariages se faisaient de son temps, à celle qui était en usage parmi les premiers chrétiens. « Quel est maintenant, dit-il, le jeune homme qui, devant se marier, se met en peine de savoir quelle est la femme qu'il va prendre, comment elle a été élevée, si ses mœurs sont réglées, si sa vie est sans reproche ? Tous ses soins se terminent à savoir ce qu'elle a de bien, combien elle possède en fonds de terre ou en meubles : il semble qu'il achète une femme, et on donne même au mariage le nom de contrat. Autrefois, parmi les chrétiens, on n'avait point d'égard au bien ni aux avantages temporels ; on cherchait une fille qui eût été bien élevée, qui eût de la sagesse et de la vertu, dont la vie fût réglée et honnête. Quand on l'avait trou-

Galat. III, 27.

vée, le mariage était conclu ; on n'avait besoin ni de contrat, ni d'articles, ni d'un notaire. On ne dépendait ni de l'encre, ni des écritures : on ne voulait point d'autre sûreté que la vertu et la piété de l'un et de l'autre.»

Dans la soixante-quatorzième homélie, saint Chrysostôme fait cette observation : « Quelques-uns croyaient que Zacharie, fils de Barachie, était le père de saint Jean-Baptiste, d'autres que c'était quelqu'autre Prophète, et d'autres que c'était un prêtre qui avait deux noms, et que l'Ecriture appelle encore ailleurs Judas.» Il fait voir le malheur des pénitences tardives, et renvoie aux Apôtres et à leurs écrits pour y trouver des remèdes aux maladies de l'âme. « Quoique les Apôtres soient plusieurs, dit-il, ils ne sont néanmoins qu'un, puisque Jésus-Christ seul parle par eux tous. »

Il dit dans la soixante-quinzième que saint Paul passa de Jérusalem en Espagne pour y prêcher l'Evangile. Par le terme d'abomination prédite par le prophète Daniel, il entend la statue de celui qui assiégea Jérusalem et qui, après l'avoir prise et ruinée, mit sa statue au dedans du temple. C'était Adrien. La valeur des Romains dans les guerres contre les Juifs fournit à saint Chrysostôme un argument en faveur de la religion chrétienne. « Qui n'admirera, dit ce Père, ce prodige? Les Romains peuvent défaire des troupes sans nombre et des armées entières de Juifs, et ils ne peuvent se défendre de douze hommes pauvres, nus et ignorants, qui viennent les combattre sans armes. La vie qu'ils introduisaient dans le monde était dure et pénible, et celle au contraire qu'ils tâchaient de détruire était agréable et voluptueuse; de plus, ils ont prêché l'Evangile dans un temps où tout était en guerre et en trouble : obstacles seuls qui en devaient empêcher l'établissement. Ne faut-il donc pas s'écrier ici avec le Prophète : *Qui pourra raconter la puissance du Seigneur, et faire entendre toutes ses merveilles?* » On demandait à saint Chrysostôme d'où vient que plusieurs choses prédites par le démon arrivent? Il leur répond : « Quand nous nous rendons indignes de son secours, Dieu nous abandonne aux impressions du démon, qui nous remue et nous tourne comme il lui plaît, et qui ainsi prédit que nous ferons ce qu'il prévoit qu'il nous fera faire. Mais il n'a pas, dit-il, le même pouvoir sur les saints, parce qu'ils n'ont pour ce mauvais ange qu'un profond mépris. » Ce saint Père établit pour maxime que Dieu punit différemment, selon les différentes circonstances des temps, de l'âge, des conditions, des dignités, de l'éducation, de l'esprit, de l'expérience, et de plusieurs choses semblables. « Un homme, par exemple, qui commet un crime après la loi, en sera puni davantage que celui qui l'a commis avant la loi. Si un prêtre commet une faute d'impureté, sa dignité l'augmente de beaucoup. Il en est de même d'une personne religieuse et consacrée à Dieu; dans elle, le péché d'impureté est monté à son comble. Ce péché est énorme encore plus dans un fidèle que dans un catéchumène. Celui qui connaît la volonté de son maître et ne la fait pas, sera plus puni que celui qui y contrevient sans l'avoir connue. C'est encore un plus grand crime de pécher, lorsqu'on est dans le plaisir et dans les délices. Le lieu change aussi quelquefois la nature du crime. comme on le voit dans le reproche que Jésus-Christ fait aux Juifs, d'avoir tué Zacharie entre le temple et l'autel. Le péché change aussi selon les personnes contre qui on l'a commis : *Si quelqu'un pèche contre un homme,* dit la sainte Ecriture, *on priera pour lui;* mais si c'est contre Dieu même qu'il pèche, *qui osera offrir pour lui ses prières?* Le péché s'augmente encore lorsqu'on devient plus méchant que ceux qui s'étaient signalés par leurs excès, ainsi que Dieu le reproche par ces paroles dans Ezéchiel : *Vous n'avez pas même gardé la justice d'un païen et d'un infidèle;* ou lorsque l'exemple des autres ne nous sert pas : *Elle a vu sa sœur,* dit Dieu; *elle a paru juste lorsqu'on l'a comparée avec elle.* Le crime devient encore plus grand lorsqu'on le commet après avoir reçu de plus grandes grâces de Dieu: c'est ce que Jésus-Christ dit de lui-même : *Si l'on avait fait dans Tyr et dans Sidon les mêmes miracles, il y a longtemps qu'elles auraient fait pénitence. C'est pourquoi Tyr et Sidon seront traitées moins rigoureusement un jour.* »

Psal. CV, 2. — I Reg. II. — Ezech. XVI, 20 — Luc. XI, 23.

3. Saint Jean Chrysostôme renvoie dans la soixante-seizième homélie à l'*Histoire* de Josèphe, pour y vérifier les prédictions de Jésus-Christ touchant les malheurs qui devaient arriver aux Juifs et à la ville de Jérusalem. On ne peut pas soutenir, dit-il, que cet auteur, étant peut-être chrétien, a pris plaisir d'exagérer ces malheurs pour faire voir la vérité de ce que Jésus-Christ a prédit, puisque Josèphe était juif et des plus zélés

Analyse des soixante-seizième, soixante-dix-septième, soixante-dix-huitième, soixante-dix-neuvième et quatre-vingtième homélies, pag. 731, 740, 750, 757 et 765.

d'entre les Juifs qui sont venus après la naissance du Sauveur. On doit admirer encore la sagesse de l'Esprit de Dieu, qui n'a pas permis que saint Jean écrivît rien de ces choses; ayant survécu longtemps à la ruine de Jérusalem, on eût pu croire qu'il en avait parlé seulement après en avoir vu l'événement et parce qu'il avait été témoin de ces choses; mais cette guerre et ces malheurs ont été rapportés par les autres évangélistes, qui sont morts longtemps avant qu'ils arrivassent et qu'ils en eussent rien pu voir, afin qu'on remarquât mieux la force de la prédiction de Jésus-Christ. Saint Chrysostôme se propose cette question : Puisque le Sauveur viendra si manifestement lui-même, pourquoi appellera-t-il ses élus par ses anges? Cela n'est-il pas contraire à ce que dit saint Paul, que les élus seront emportés dans les nuées? Il répond à cela que les anges d'abord rassembleront les élus, et qu'après qu'ils les auront ainsi rassemblés, ils seront emportés dans les nuées, et que tout cela se passera en un moment. Il fait une excellente peinture de ce qui arrivera au jour du jugement; et, pour détourner ses auditeurs de leur attachement au monde et à ses vanités, il leur dit : « Allons ensemble aux tombeaux des morts. Venez me montrer votre père ou votre femme, faites-m'y voir ceux qui étaient ici revêtus de pourpre, qui étaient superbement traînés dans des chars de triomphe, qui conduisaient les armées, qui étaient environnés de gardes et accompagnés d'une foule d'officiers, qui frappaient insolemment les uns, qui mettaient les autres en prison, qui tuaient ou sauvaient de la mort ceux qu'ils voulaient : montrez-moi, dis-je, ces personnes; je ne vois maintenant que des os secs et pourris, que des vers, qu'un peu de poussière et de pourriture. Toutes ces grandeurs se sont évanouies comme une ombre, comme un songe, comme une fable, et plût à Dieu que tout se terminât à ce néant. Mais si d'un côté toutes ces grandeurs, tous ces honneurs et tous ces plaisirs se sont évanouis comme une ombre, ils ont produit de l'autre une misère stable et réelle, qui subsistera éternellement. Les violences, les injustices, les impuretés et les autres crimes ne se réduisent point en cendres comme nos corps. Toutes nos œuvres suivent nos âmes dans l'autre vie, et nos actions aussi bien que nos paroles y sont écrites sur la pierre et sur le diamant. »

Dans la soixante-dix-septième homélie on trouve cet enseignement : Le Fils de Dieu, en disant : *Nul autre que mon Père ne sait le jour et l'heure du jugement,* voulait seulement empêcher ses disciples de s'informer trop curieusement de ce jour; car comment le Fils pourrait-il ignorer ce jour, lui qui connaît clairement le Père, et aussi distinctement qu'il est lui-même connu du Père? Ces paroles : *Qui est le serviteur fidèle et prudent,* nous apprennent que Jésus-Christ demande deux conditions principales et essentielles dans ce serviteur; la fidélité, en sorte qu'il ne s'attribue rien de tout ce qui appartient à son maître; la prudence, qui lui apprenne à dispenser à propos ce qu'on lui a confié. Après cette explication, saint Chrysostôme dit aux riches : « Vous n'êtes pas plus maîtres de votre argent que celui qui dispense les biens de l'Eglise : vous n'en êtes que les dispensateurs; et comme il n'est point permis à l'économe et au dispensateur de ces biens sacrés de prodiguer ce que vous avez donné pour les pauvres, ou de les détourner à d'autres usages qu'à ceux auxquels ils ont été destinés, pareillement il ne vous est pas permis d'abuser indiscrètement de vos richesses. Quoique vos biens vous viennent de la succession de votre père, ils ne sont point à vous, mais à Dieu. Si donc vous voulez que l'argent que vous donnez soit dispensé avec tant de soin, croyez-vous que Dieu n'exige pas de vous autant de fidélité que vous en exigez des hommes? » Sur ces paroles de Jésus-Christ : *Ce méchant serviteur mange et boit avec les ivrognes,* l'orateur dit que Dieu punit non-seulement les ivrognes, mais ceux mêmes qui leur tiennent compagnie, rien ne l'irritant davantage que cette indifférence avec laquelle on voit périr son prochain sans s'en mettre en peine. Il préfère un homme qui tâche de servir et d'édifier ses frères, et qui, à cet effet, diffère de souffrir le martyre, à celui qui jeûne, qui est tempérant, qui brûle dans les feux et qui souffre même le martyre, et la raison qu'il en donne, est que le meilleur moyen d'être bien uni à Jésus-Christ, est de faire ce qu'il nous commande, et que son grand commandement est celui par lequel il nous ordonne de nous aimer les uns les autres. Il répète ce qu'il avait déjà dit ailleurs, que la virginité, quelque excellente qu'elle soit, n'est rien néanmoins sans l'aumône, et que si une vierge n'est charitable, elle sera rejetée de Jésus-Christ.

Dans l'homélie soixante-dix-huitième est expliquée la parabole des dix vierges et des cinq talents, et l'on y voit qu'après la mort tous nos regrets et tous nos soins seront inutiles pour notre salut; l'exemple du mauvais riche, à qui il ne servit de rien d'avoir après sa mort tant de tendresse pour ses frères, confirme cette doctrine. Viennent ensuite des invectives contre les personnes qui, invitées souvent à faire l'aumône, ne rougissaient pas de répondre qu'elles laisseraient en mourant leurs biens aux pauvres. Saint Chrysostôme leur objecte ces paroles de Jésus-Christ : *Veillez, parce que vous ne savez ni le jour ni l'heure que le Fils de l'homme doit venir,* et ajoute : « On a souvent vu des personnes attendre à leur mort pour faire du bien, et mourir dans une si grande surprise, qu'elles n'ont pu donner aucun ordre pour disposer de leurs biens. » Il dit en parlant du zèle que nous devons avoir pour le salut des autres : « Rien n'est si agréable à Dieu que de sacrifier sa vie à l'utilité publique de tous ses frères; c'est pour cela que Dieu nous a honorés de la raison, qu'il nous a donné la parole, qu'il nous a inspiré une âme, qu'il a formé nos pieds et nos mains, qu'il a répandu la force par tout notre corps, afin que nous puissions user de toutes ces choses pour le bien de tous les hommes; car la parole ne nous sert pas seulement pour chanter à Dieu des cantiques de louanges et pour lui rendre grâces de ses dons, elle nous sert encore pour instruire nos frères et pour leur donner de saints avis. » On ne doit point pleurer tellement la mort des personnes qui nous sont chères, que la violence de la douleur arrache des paroles indignes d'un chrétien, mais on doit la pleurer avec modération, comme Jésus-Christ pleura la mort de Lazare, et dans tous les états et les événements de la vie, nous devons nous tenir dans les bornes que le Sauveur nous a marquées.

La soixante-dix-neuvième homélie traite du jour du jugement, de la récompense des bons et du supplice réservé aux méchants. En voici le résumé : Jésus-Christ, en parlant du royaume du ciel, dit expressément que ce royaume a été préparé pour ceux qu'il y fait entrer; mais, en parlant des flammes qui ne s'éteindront jamais, il ne dit pas qu'elles ont été préparées pour les damnés, mais pour le démon et pour ses anges. Les damnés doivent donc s'accuser eux-mêmes de leur malheur, puisqu'ils se sont précipités volontairement dans ces abîmes. On lit dans l'Evangile que les princes des prêtres s'assemblèrent dans la salle du grand-prêtre pour tenir conseil contre Jésus-Christ. Cependant la loi défendait qu'il y eût plus d'un grand-prêtre, et Moïse avait expressément ordonné, quand ce grand-prêtre serait mort, d'en choisir un autre en sa place. Pour résoudre cette difficulté, saint Chrysostôme répond : Ceux que l'Evangile appelle grands-prêtres l'avaient été autrefois, et il n'y en avait un si grand nombre, que parce qu'ils n'étaient en charge que pendant un an, ce qu'il prouve par saint Luc : cet évangéliste, en parlant de Zacharie, dit qu'il était de la famille d'Abia, l'une des familles sacerdotales qui servaient tour à tour dans le temple. Sur la fin de cette homélie, ce Père traite de l'amour des ennemis, et propose Jésus-Christ pour modèle. « Quelle honte, dit-il, de ne vouloir pas se réconcilier avec ceux dont Jésus-Christ a acheté la réconciliation avec son Père au prix de son sang? Si vous dites que vous vous sentez tout ému, lorsque l'injure que l'on vous a faite vous revient dans la pensée, jetez plutôt les yeux sur le bien que vous a fait autrefois celui dont vous vous plaignez, et sur le mal que vous avez fait vous-même si souvent aux autres. Si l'on a médit de vous, examinez si vous n'avez jamais médit de personne. Comment osez-vous espérer que Dieu vous pardonne, vous qui ne voulez point pardonner aux autres? Vous me direz peut-être que cet homme vous a maltraité? Et moi je vous dis qu'il ne peut vous avoir fait autant de mal que vous vous en faites à vous-même par ce souvenir que Dieu vous défend. Le souvenir des injures est la marque d'une âme noire qui se nourrit de la haine et de la vengeance. »

Dans la quatre-vingtième homélie, on lit le parallèle de la femme de l'Evangile qui répandit sur la tête de Jésus-Christ un vase de parfum, avec les héros et les empereurs des siècles précédents. « Ce que Jésus-Christ, dit saint Jean Chrysostôme, a prédit de cette femme est arrivé, et en quelque endroit de la terre que l'on puisse aller aujourd'hui, on y voit relever la foi et l'action héroïque de cette femme. Les Perses, les Indiens, les Scythes, les Thraces, les peuples les plus éloignés et les plus barbares en ont ouï parler et l'ont relevée par leurs louanges. Au contraire, nous voyons tous les jours que le peu de traces qui nous restent des actions

éclatantes de ces héros et des princes du siècle, s'évanouissent insensiblement, s'effacent de notre mémoire et s'ensevelissent dans le silence. La plupart de ceux qui ont bâti des villes, qui ont publié des ordonnances et des lois, qui ont gagné de grandes victoires, qui se sont assujetti des peuples entiers, qui se sont fait dresser des trophées et des statues, et qui ont porté la terreur de leurs armes par toute la terre, sont tombés peu à peu dans l'oubli des hommes, et à peine connaît-on leurs noms; et l'action de cette femme qui n'était ni princesse, ni illustre par sa naissance, et qui n'avait eu que peu de témoins, est encore célèbre partout après la révolution de tant de siècles. » Saint Chrysostôme faisant réflexion sur la peine éprouvée par les Apôtres au sujet de la perte de ce parfum, dit que ce n'était pas alors le temps de blâmer l'action de cette femme, mais de la louer; le Sauveur lui aurait sans doute refusé la permission de répandre ce parfum, si elle lui eût demandé auparavant l'autorisation de le faire; mais la chose étant faite, il ne pensa plus qu'à dissiper le trouble où cette femme aurait pu entrer par le murmure des disciples. « C'est pourquoi, ajoute ce Père, lorsque vous voyez que quelqu'un prépare des vases précieux pour l'église, qu'il veut lui donner quelque belle tapisserie ou la faire parer magnifiquement, n'improuvez pas cette action, et ne dites pas qu'il vaudrait mieux vendre ces ornements pour les donner aux pauvres, de peur de troubler ou d'abattre l'esprit de celui qui les a offerts. Mais si, avant de faire ce présent à l'église, il vous consulte s'il le fera, conseillez-lui alors de convertir plutôt cet argent en aumônes et d'en revêtir les temples vivants. » A l'occasion de la chute de l'apôtre Judas, il dit que la vocation de Dieu ne contraint personne, qu'elle ne fait point violence sur l'esprit de ceux qui veulent quitter le bien pour suivre le mal, qu'elle les exhorte, les avertit et les porte à la vertu; mais lorsqu'ils lui résistent, elle ne leur impose point de nécessité. La source du malheur de cet apôtre a été sa passion pour l'argent; Giézi, quoique le serviteur d'un homme de Dieu, se laissa aussi surprendre par cette passion. Le saint orateur décrit les funestes effets de l'avarice, et relève les avantages de la pauvreté.

Analyse des quatre-vingt-unième et quatre-vingt-deuxième homélies, pag. 773 et 781.

4. La quatre-vingt-unième homélie contient les remarques suivantes : L'évangéliste saint Matthieu, selon la coutume des Juifs, compte le premier jour des azymes dès le soir précédent. Les disciples vinrent trouver Jésus-Christ le cinquième jour de la semaine, c'est-à-dire le soir de la veille du jour auquel on devait immoler la pâque. Ce n'est pas la trahison de Judas qui nous a sauvés; c'est la toute-puissance de Jésus-Christ qui, par un artifice admirable de sa sagesse, a usé si divinement d'un si grand désordre et a fait servir un crime pour la rédemption de tous les coupables. Dieu permet le mélange des méchants avec les bons en cette vie, pour rendre plus éclatante la vertu de ceux qui le servent; il ne punit pas les méchants pour d'autre sujet que pour leur malice; ils ne sont pas devenus méchants parce qu'ils sont nés, mais par le déréglement tout volontaire de leur esprit et de leur cœur. L'Ecriture, en marquant que les Apôtres étaient assis avec Jésus-Christ, ne l'entend pas du temps pendant lequel ils mangèrent la pâque, car ils la mangèrent sans s'asseoir, conformément à l'ordonnance de la loi, et après qu'ils l'eurent mangée et achevé cette cérémonie légale, ils se mirent à table selon l'ordinaire pour souper. Ces paroles de Judas aux Juifs : *Que voulez-vous me donner, et je promets de vous le livrer,* fournissent à saint Chrysostôme une ample matière contre les avares, qu'il compare à un homme possédé du démon.

La quatre-vingt-deuxième homélie nous apprend que Jésus-Christ, en ordonnant aux Apôtres d'offrir en mémoire de lui, a voulu nous retirer de l'observation des coutumes judaïques. C'est comme s'il leur avait dit : Vous faisiez autrefois la pâque en mémoire des miracles que vos pères avaient vu faire en leur faveur dans l'Egypte, à l'avenir vous ferez ceci en mémoire de ce que je fais maintenant pour vous. Le sang dont les portes des Israélites furent alors teintes, n'était que pour sauver les premiers-nés; mais celui-ci est répandu pour la rémission des péchés de tout le monde. Sur ces paroles : *Je ne boirai plus de ce fruit de vigne, jusqu'au jour auquel je le boirai de nouveau avec vous,* saint Chrysostôme s'exprime ainsi : « Jésus-Christ a voulu boire et manger après sa résurrection, afin de ne point passer pour un fantôme dans l'esprit des plus grossiers, qui regardent cette marque comme la plus certaine et la plus infaillible de la résurrection; d'où vient que les Apôtres, pour convaincre les peuples de la résurrection de Jésus-Christ, disaient : Nous avons bu et mangé avec lui

depuis qu'il est ressuscité des morts. Jésus-Christ appelle ce vin *nouveau*, voulant dire par là qu'il le boirait d'une manière nouvelle et tout-à-fait admirable, en ayant bu après être ressuscité avec un corps impassible, immortel, incorruptible et qui n'avait nul besoin de nourriture. Il but non de l'eau, mais du vin, pour ruiner jusque dans la racine l'hérésie pernicieuse de ceux qui veulent se servir d'eau dans la célébration des mystères, et pour montrer que quand il a institué l'eucharistie, c'était avec du vin. Après le repas il chanta le cantique en action de grâces, afin de nous apprendre à commencer nos repas par les actions de grâces, et à les finir de même. » De là, saint Chrysostôme prend occasion de blâmer ceux qui, dans la célébration des mystères, n'attendaient pas que l'on eût dit les dernières oraisons qui figurent, dit-il, celle que fit le Sauveur après la cène. « La fuite des disciples, les tourments que Jésus-Christ souffrit dans sa passion, dit ce Père, sont une preuve convaincante de la vérité de sa mort, et détruisent entièrement l'hérésie de Marcion; car si Jésus-Christ n'a pas été véritablement pris, s'il n'a pas été lié et crucifié, pourquoi saint Pierre et les autres Apôtres ont-ils été si saisis de crainte? La chute de saint Pierre fut comme le principe et la source de son humilité dans toute la suite de sa vie. Jusque-là c'était à ses propres forces qu'il attribuait tout ce qu'il était; après sa chute, il agit d'une manière toute contraire; elle nous apprend une grande vérité, que la bonne volonté de l'homme ne lui suffit pas pour le bien, si elle n'est soutenue et animée par le secours de la grâce, et que même ce secours ne peut nous servir, lorsque notre volonté lui résiste. » Saint Chrysostôme s'étend beaucoup sur les dispositions avec lesquelles nous devons approcher de l'eucharistie. « Il faut le faire avec foi, et ne regarder pas seulement ce qui se présente à nos yeux, mais croire à la parole qu'il a dite; nos sens nous peuvent tromper, mais sa parole ne le peut jamais. Puisque le Verbe a dit : *Ceci est mon corps*, soyons persuadés de la vérité de ses paroles, soumettons-y notre croyance, regardons-le dans ce sacrement avec les yeux de l'esprit, car Jésus-Christ ne nous y a rien donné de sensible; ce qu'il nous y donne sous des objets sensibles, est élevé au-dessus des sens et ne se voit que par l'esprit. Il en est ainsi dans le baptême, où, par l'entremise d'une chose terrestre et sensible qui est l'eau, nous recevons un don spirituel, savoir la régénération et le renouvellement de nos âmes. Si vous n'aviez point de corps, il n'y aurait rien de corporel dans les dons que Dieu vous fait; mais parce que votre âme est jointe à un corps, il vous communique des dons spirituels sous des choses sensibles et corporelles. Combien y en a-t-il maintenant qui disent : Je voudrais bien voir Notre-Seigneur revêtu de ce même corps dans lequel il a vécu sur la terre; je serais ravi de voir son visage, la figure de son corps, ses habits et jusqu'à sa chaussure. Et moi je vous dis que c'est lui-même que vous voyez, que vous touchez, que vous mangez, que vous recevez au-dedans de vous. Cette foi doit être animée d'amour. Si les Juifs, en mangeant l'agneau pascal, devaient se tenir debout, être chaussés, avoir un bâton à la main et manger avec activité; avec combien plus d'ardeur devez-vous manger le divin agneau de la loi nouvelle? Les Juifs étaient alors sur le point de passer de l'Egypte dans la Palestine; c'est pourquoi ils mangeaient l'agneau pascal en posture de voyageurs; mais vous avez un plus grand voyage à faire, puisque vous devez passer de la terre au ciel. La pureté est encore nécessaire pour recevoir le corps du Seigneur. Si vous ne pouvez penser sans indignation à la trahison de Judas et à l'ingratitude des Juifs qui crucifièrent leur Roi, prenez garde de ne vous rendre aussi vous-mêmes coupables de la profanation de son corps et de son sang. Jésus-Christ ne s'est pas contenté de se faire homme, il s'est uni à nous d'une telle sorte que nous devenons un même corps avec lui, non-seulement par la foi, mais effectivement et réellement. Qui doit donc être plus pur que celui qui est participant d'un tel sacrifice? Quel rayon de soleil ne doit point céder en splendeur à la main qui distribue cette chair, à la bouche qui est remplie de ce feu spirituel, à la langue qui est empourprée de ce sang redoutable? Représentez-vous l'honneur que vous recevez et à quelle table vous êtes assis. Celui que les anges ne regardent qu'avec tremblement est celui-là même qui nous sert de nourriture, qui s'unit à nous, et avec qui nous ne faisons plus qu'une même chair et qu'un même corps. Quel est le pasteur qui ait jamais donné son sang pour la nourriture de ses brebis? Mais Jésus-Christ ne peut souffrir que ses enfants reçoivent leur nour-

riture d'autres que de lui. Il nous nourrit lui-même de son propre sang, et en toute façon nous incorpore avec lui. Né de notre propre substance, il est venu pour le salut de tous les hommes. Si tous n'en reçoivent pas le fruit, il ne faut point en accuser celui qui le désire avec tant d'ardeur, mais on en doit rejeter la faute sur ceux qui, par négligence et une ingratitude insupportable, ne veulent point le recevoir. » Saint Chrysostôme invite ses auditeurs à s'approcher de la table sacrée avec la même joie et la même ardeur que les petits enfants se précipitent au sein de leurs nourrices, pour attirer dans leurs cœurs, comme des enfants de Dieu, la grâce de son Esprit saint. « Ce n'est point, ajoute-t-il, la puissance des hommes qui agit sur ce que l'on offre à l'autel. Jésus-Christ, qui opéra autrefois ces merveilles dans la cène qu'il fit avec ses Apôtres, est le même qui les opère encore maintenant. Nous tenons ici la place de ses officiers et de ses ministres, mais c'est lui qui sanctifie ces offrandes et qui les change en son corps et en son sang. Que nul Judas, nul avare n'ait la hardiesse d'y assister : toutes ces sortes de personnes sont exclues de cette table. Que les véritables disciples de Jésus-Christ s'en approchent, puisqu'il a dit que c'était avec eux qu'il faisait la pâque. Ce banquet sacré où vous assistez, est le même que celui où assistèrent les Apôtres, et il n'y a rien de moins en celui-ci qu'en celui-là. C'est ici ce cénacle où Jésus-Christ entra alors avec ses disciples, et d'où il sortit pour aller à la montagne des Oliviers. Sortons d'ici de même, pour aller trouver les mains des pauvres, où nous trouvons véritablement la montagne des Oliviers, car la multitude des pauvres est comme un plant d'oliviers qui sont plantés dans la maison du Seigneur. » Ce Père s'adresse ensuite aux dispensateurs et aux ministres des saints mystères, et les avertit de les dispenser avec beaucoup de circonspection et de soin. « Vous êtes, leur dit-il, menacés d'un grand châtiment, si, sachant qu'un homme est pécheur, vous ne laissez pas de le recevoir a cette table, et Jésus-Christ vous demandera compte de son sang, si vous le faites boire à des indignes. S'il s'en présente donc quelqu'un, quand ce serait un général d'armée, quand ce serait un grand-maître de l'empire, quand ce serait l'empereur en personne, empêchez-le de s'approcher de l'autel. La puissance ecclésiastique qui vous est commise est plus grande que la puissance impériale. Ce n'est pas pour paraître revêtus d'une tunique blanche et éclatante que Dieu vous a honorés du ministère des autels, mais afin que vous fassiez le discernement de ceux qui sont dignes ou de ceux qui sont indignes de la participation des saints mystères. C'est en cela que consiste la dignité de votre charge. Chassez donc, sans aucune considération de personne, tous ceux que vous verrez être indignes de s'en approcher, sans vous laisser ébranler par aucune crainte. Craignez Dieu et non pas les hommes. Si vous n'osez chasser les indignes de l'autel sacré, dites-le moi, je perdrai plutôt la vie que de donner le corps du Seigneur à celui qui en est indigne, et je souffrirai plutôt que l'on répande mon sang, que de présenter un sang si saint et si vénérable à celui qui n'est pas en état de le recevoir. Si quelqu'un s'approche indignement de cette table sans que vous le sachiez; ce n'est plus votre faute, pourvu que vous ayez auparavant mis tous vos soins à reconnaître ceux qui en sont dignes ou ne le sont pas. Je ne parle ici que des personnes que l'on connaît publiquement et qui sont manifestement scandaleuses. Quand nous aurons accompli notre devoir à leur égard, Dieu nous fera connaître aisément les autres. Mais si nous admettons à la participation des saints mystères des personnes que nous savons être dans le crime, à quoi servirait que Dieu nous découvrît ceux qui sont dans des crimes cachés? »

Analyse des quatre-vingt-troisième, quatre-vingt-quatrième et quatre-vingt-cinquième homélies, pag. 790, 797 et 803.

5. Saint Chrysostôme explique dans la quatre-vingt-troisième homélie ce qui se passa dans le jardin de Gethsémani. Comme il ne suffisait pas à des personnes aussi grossières qu'étaient les Apôtres de voir son visage abattu de douleur, le Sauveur voulut bien leur faire concevoir au dehors, par ses paroles, quelle était sa tristesse au dedans: *Mon Père, s'il est possible, faites que ce calice passe et s'éloigne de moi;* il passa même jusqu'aux actions, en laissant découler le sang de son corps, afin que les plus durs et les plus incrédules reconnussent par cette sueur de sang qu'il était véritablement homme. En disant à ses Apôtres : *Levez-vous, allons, celui qui doit me trahir est bien près d'ici*, etc., il voulait leur faire comprendre que sa passion, sa croix et sa mort ne seraient point un effet de sa faiblesse ou de quelque nécessité, mais seulement l'accomplissement d'un ordre établi de son Père par une providence

admirable, et auquel il s'était volontairement soumis. La morale de cette homélie tend à faire voir à quels excès l'avarice porte les âmes qu'elle possède, et à montrer, par l'exemple de Jésus-Christ, que la pauvreté est préférable aux richesses. Matthieu encore publicain, dit saint Chrysostôme, se prépara à recevoir le Sauveur qui venait chez lui en s'ornant au dedans de lui-même d'une charité ardente, qui le porta à tout quitter pour le suivre. Corneille le centenier orna aussi sa maison, non par les pierres précieuses, mais par les prières et les aumônes; enfin il n'est point marqué que Jésus-Christ soit entré dans les palais des princes; au contraire, il n'a pas dédaigné d'entrer dans de pauvres cabanes et des maisons de boue, quand ceux qui y demeuraient étaient riches en vertus. « D'où vient, dit ce Père dans la quatre-vingt-quatrième homélie, que les Apôtres avaient des épées sur la montagne, et d'où pouvaient-ils les avoir? C'est, répond-il, qu'ils sortaient de la cène où, à cause de la cérémonie de l'agneau, ils devaient avoir des épées. Et comme ils avaient ouï dire que l'on conspirait contre leur maître, ils les prirent avec eux comme pour s'en servir au besoin et pour le défendre. » Il montre ensuite combien il est avantageux à un chrétien de céder à celui qui lui fait violence, et de souffrir d'être vaincu. « C'est gagner la victoire que de la céder. Quand nous souffrons qu'on nous ravisse notre bien, qu'on nous frappe, qu'on nous porte envie, et que nous ne cherchons point à nous venger de ces injures, nous pouvons dire alors que nous sommes victorieux de notre ennemi. C'est ainsi que le patriarche Joseph est toujours demeuré victorieux. »

Saint Chrysostôme admire dans la quatre-vingt-cinquième homélie la sincérité des évangélistes, qui rapportent exactement toutes les circonstances de la passion de Jésus-Christ, bien qu'elles lui fussent si ignominieuses en apparence; « ce qui fait voir, dit-il, combien ils aimaient la vérité, et qu'ils regardaient tous ces excès comme étant très-glorieux à leur maître. On peut dire en effet que la plus grande gloire de Jésus-Christ est, qu'étant maître de toute la terre, il ait bien voulu se rabaisser jusqu'à être si cruellement méprisé par les derniers de tous les hommes. » D'après ce Père, saint Marc a plus circonstancié le renoncement de saint Pierre que les autres évangélistes, parce qu'apparemment il l'avait su de cet apôtre même. Quoique les Juifs n'eussent pas dessein de faire mourir Jésus-Christ le jour de Pâques, dit-il encore, ils furent contraints comme malgré eux de le faire mourir ce jour-là même, qui n'avait autrefois été établi parmi eux que comme une figure de la vérité. Judas, en se repentant de ce qu'il avait fait, fit une action louable, mais on ne peut excuser la fureur avec laquelle il se fit mourir. Les outrages dont on couvrit Jésus-Christ et les circonstances de sa mort avaient été décrits longtemps auparavant par Jérémie et les autres prophètes. Si les Juifs avaient mis l'argent que Judas leur rendit dans le trésor, ils auraient moins signalé leurs injustices; mais, l'ayant employé pour en acheter un champ, ils ont rendu toute la postérité témoin de leur cruauté et de leur crime. Il déclame fortement contre ceux qui font des présents à l'Eglise du bien qu'ils ont pris aux autres, et dit qu'en cela ils imitent Judas qui alla donner au temple l'argent qui était le prix du sang de Jésus-Christ. « Il y en a encore aujourd'hui, dit-il, qui, après s'être enrichis du bien d'autrui, se croient excusés de tout crime, s'ils en donnent quelque partie aux pauvres. C'est de ces personnes que parle le Prophète, lorsqu'il dit : *Vous couvrez mon autel de larmes*. Jésus-Christ ne veut point être nourri de rapines. Si, dans la loi ancienne, on ne pouvait expier un larcin qu'en rendant le quadruple, quels feux n'attire point sur sa tête celui qui ne rend pas ce qu'il a pris à celui-là même à qui il l'a pris, mais qui le donne à un autre ! » L'orateur se plaint de ce que l'avarice des peuples oblige l'Eglise à posséder des terres, des maisons, et à tirer de l'argent des logements, des chariots, des chevaux, des mulets et d'autres choses semblables qu'elle possède, pour en assister les pauvres. « L'ordre eût voulu, dit-il, que ce trésor de l'Eglise fût demeuré entre vos mains, et qu'elle reçût de grands fruits de votre charité. Cette possession des biens ecclésiastiques a produit en même temps deux grands maux : l'un, que vous ne donnez rien à l'Eglise, comme si vous ne deviez rien donner, et l'autre, que les pontifes de Dieu et les ministres de Jésus-Christ sont mêlés dans le commerce des choses profanes. » Il leur dit qu'il dépend d'eux qu'il n'y ait point de pauvres dans la ville d'Antioche, et il le prouve ainsi : « Il s'assemble bien cent mille personnes dans cette église : si donc chacune d'elles

Malach. II, 13.

donnait tous les jours un pain à un pauvre, ou même une obole, tous les pauvres auraient de quoi vivre. »

Analyse des quatre-vingt-sixième, quatre-vingt-septième, quatre-vingt-huitième, quatre-vingt-neuvième et quatre-vingt-dixième homélies, pag. 810, 817, 824, 831 et 839.

6. Les cinq dernières homélies contiennent l'explication des chapitres XXVII et XXVIIIes de saint Matthieu. Saint Chrysostôme y établit plusieurs maximes de morale très-importantes, qui ont ordinairement du rapport avec les endroits de l'Ecriture qu'il avait expliqués; on peut remarquer celles-ci : Le démon ne nous engage d'abord que dans des prévarications fort légères et peu importantes. Il faut donc veiller avec grand soin contre le mal dans ses premières approches. L'horreur des grands crimes nous en peut assez défendre, mais la petitesse des autres nous surprend, ce qui fait qu'en très-peu de temps ils croissent par notre faute. Lorsqu'un homme a commis un grand péché, il peut le guérir s'il a recours à la pénitence; mais si, après avoir péché, au lieu de se repentir, il désespère d'obtenir le pardon, il rend lui-même son mal incurable en fuyant le remède qui le doit guérir. Quelquefois le démon déguise tellement le vice sous une apparence de vertu, qu'il engage les hommes au péché en leur persuadant qu'ils font bien. Saint Chrysostôme rapporte sur ce sujet qu'on a vu des femmes comme emportées par un amour ardent pour la chasteté, se séparer indiscrètement de leurs maris. On en a vu d'autres, ajoute-t-il, s'abstenir de l'usage de la viande, jusqu'à la détester avec horreur, par un emportement qui les a rendues criminelles aux yeux de Dieu; d'autres manger indifféremment de tout, et des choses même défendues expressément dans l'Ecriture; d'autres laisser croître leurs cheveux, croyant faire une action de grande vertu, quoique la loi de Dieu le leur défendît; d'autres enfin se laisser abattre de tristesse après avoir péché, comme si ces tristesses immodérées étaient fort avantageuses; mais l'exemple de Judas nous montre, au contraire, que c'est le démon qui, par ses artifices, jette les âmes dans ces pensées noires qui les accablent et les empêchent de trouver leur paix dans un véritable repentir. Selon saint Chrysostôme, nous devons pleurer l'aveuglement de toutes ces sortes de personnes, et opposer la force de l'Ecriture aux artifices dont le démon se sert pour nous surprendre. « Nous lisons, dit-il encore, publiquement dans l'assemblée de l'église, l'histoire de la passion de Jésus-Christ, pour empêcher les païens de dire que nous vous annonçons ses actions miraculeuses, mais que nous vous cachons ses souffrances et ses opprobres. Le Saint-Esprit a même tellement conduit les choses, qu'il fait lire ces histoires dans l'église au temps de Pâques, et dans une solennité où tout le monde, jusqu'aux femmes et aux petits enfants, s'y rassemble. Nous ne cachons rien des outrages du Sauveur au milieu de cette grande assemblée, et cependant personne ne doute que Jésus-Christ ne soit Dieu. Nous l'adorons tous. Ses vêtements sacrés qui avaient fait tant de miracles n'en firent point lorsque les soldats se les partagèrent, parce que Jésus-Christ arrêta alors toute leur vertu. Que la pensée de son admirable patience excite en nous le désir de l'imiter. Que pouvons-nous souffrir d'aussi cruel et d'aussi ignominieux que ce que notre Maître a souffert pour nous? Plus nous aurons de douceur dans l'affliction, plus nous serons invincibles, et plus nous nous rendrons vénérables à tous les hommes. Comme celui qui souffre avec constance paraît innocent, lors même qu'il est coupable, celui qui, étant innocent, témoigne de l'impatience dans la souffrance, semble justifier les maux qu'il endure, et on le regarde comme un esclave de la colère qui assujettit la noblesse de son âme à la tyrannie de sa passion. Si nous pesons les choses dans une juste balance, nous trouverons que ceux qui nous blâment, ne servent qu'à accroître notre mérite et notre vertu, et qu'au contraire ceux qui nous louent, ne peuvent que nourrir notre complaisance et notre orgueil, qui est la source de tous les maux. Que le juste soit décrié tant que l'on voudra, il sera toujours juste, et il ne cessera point d'être ce qu'il est. Au contraire, les louanges que l'on donne aux méchants ne servent qu'à les confirmer dans leur méchanceté et qu'à attirer sur eux de plus grands supplices. L'éclipse qui arriva en plein midi lors de la mort de Jésus-Christ n'était point une éclipse naturelle, n'y en ayant point qui dure trois heures entières, mais elle était un effet extraordinaire de l'indignation de Dieu. Ce miracle seul devait suffire pour convertir tous les Juifs, et même tout le monde, mais on était dans un trop grand assoupissement. Jésus-Christ, en mourant, choisit à dessein ces paroles d'un prophète : *Mon Dieu, pourquoi m'avez-vous rejeté?* pour montrer qu'il approuvait l'Ancien Testament. » On croyait du temps de saint

Chrysostôme que le centenier, qui était présent lorsqu'on crucifia Jésus-Christ, et qui le reconnut pour Dieu, avait ensuite été tellement fortifié dans la foi et dans la vertu, qu'il endura le martyre. Ce Père croit que l'une des trois Marie, appelée par l'Evangile la mère de Jacques, était la sainte Vierge. Il relève le courage de ces femmes et l'ardeur de leur charité, et veut qu'à leur imitation, nous dépensions beaucoup d'argent pour parfumer son saint corps, c'est-à-dire, pour nourrir les pauvres qui sont ses membres. Comme on aurait pu trouver à redire de l'entendre exhorter à l'aumône presque dans tous ses discours, il croit devoir se justifier sur ce point; il ne cessera jamais, dit-il, d'exhorter à la pratique de cette vertu, ne fût-ce que pour empêcher ceux qui la pratiquent de tomber dans la négligence et dans le relâchement.

En parlant de la résurrection de Jésus-Christ il tient ce langage : « Si la résurrection de Jésus-Christ n'eût pas été véritable, il eût été impossible aux Apôtres de la feindre et de l'établir. Auraient-ils tâché de confirmer leur fiction par la force de leurs paroles? ils étaient tous ignorants. Se seraient-ils appuyés sur leurs richesses? ils n'avaient rien; sur leur naissance? ils étaient des derniers du peuple; sur la grandeur de leur ville? ils étaient d'un lieu peu connu; sur leur grand nombre? ils n'étaient que douze, et la peur les avait même dispersés en divers lieux. Pouvaient-ils se fonder sur les promesses de leur maître? Quelle impression eussent-elles pu faire sur leurs esprits, s'il n'eût pas ressuscité lui-même comme il l'avait si souvent promis? Mais comment auraient-ils pu soutenir la fureur d'un peuple, puisque leur chef même n'avait pu résister à la voix d'une servante? Comment auraient-ils pu témoigner de la fermeté devant les rois, devant les princes, lorsqu'ils avaient à craindre les tourments, le fer, le feu, la mort, si la force de Jésus-Christ ressuscité ne les eût soutenus dans ces rencontres? Jésus-Christ se sert du ministère des femmes qui étaient allées à son tombeau pour annoncer sa résurrection à ses disciples, voulant relever par là l'honneur de ce sexe qui était tombé dans le mépris par la chute d'Eve, animer sa confiance et le guérir de ses faiblesses. » Saint Chrysostôme montre que la gloire des femmes consiste dans leur modestie; que le luxe qu'elles affectent dans leurs habits est un fruit de leur orgueil et de leur vanité, qui, au lieu de les faire regarder avec estime, comme elles se l'imaginent, les font passer dans l'esprit de ceux qui les voient pour des femmes vaines et ambitieuses, qui désirent de se faire voir, et qui sont tout-à-fait plongées dans l'amour du siècle. A celles qui entrent dans les églises avec ces vains ajustements, il rappelle les menaces que Dieu fait par le prophète Isaïe aux filles de Sion, de les dépouiller avec honte des longues queues de leurs robes, de faire succéder la boue aux parfums, et les liens de corde aux ceintures de perles et de diamants. L'église, dit-il, n'a pas été bâtie pour y faire montre des vanités. On y doit paraître riche, mais en grâces et en vertus, non en or et en diamants. Il fait sentir tout le ridicule de la conduite des Juifs, qui donnèrent une grande somme d'argent aux gardes du tombeau, pour dire que les Apôtres étaient venus dérober le corps de Jésus-Christ. « Comment des hommes sans science, sans nom, sans appui, frappés de crainte, qui n'osaient pas même paraître en public, eussent-ils jamais pensé à faire une entreprise si hardie? Ce tombeau n'était-il pas scellé? N'était-il pas environné de gardes, de soldats et de Juifs, qui n'étaient là que pour empêcher cet accident, qui veillaient avec soin, et qui n'oubliaient rien pour se défendre de cette surprise? Mais par quel motif ces disciples auraient-ils voulu dérober ce corps? Aurait-ce été afin d'établir par cet artifice la créance de la résurrection de leur maître dans toute la terre? Comment ce dessein aurait-il pu tomber dans l'esprit de personne, eux qui se trouvaient trop heureux de pouvoir vivre dans un lieu secret, inconnu des hommes? Comment auraient-ils osé entreprendre de forcer tant de gardes et de gens armés, eux qui s'étaient enfuis de peur lorsqu'ils virent leur maître entre les mains de ses ennemis? S'ils avaient eu le dessein de dérober ce corps, ne l'auraient-ils pas fait avant qu'il y eût des gardes auprès du sépulcre? car il n'y en eut que le jour du sabbat, et le sépulcre demeura seul toute la nuit précédente. D'ailleurs les Apôtres auraient emporté le corps avec tous les suaires qui l'enveloppaient, non-seulement par le respect qui les aurait empêchés de le mettre à nu, mais encore par l'appréhension d'être longtemps à les défaire, et de donner lieu aux soldats de se réveiller. Les Juifs ont donc autorisé par ces faux bruits la vérité

Isaïe III, 16.

de la résurrection qu'ils voulaient étouffer, puisqu'ils ont déclaré eux-mêmes que le corps de Jésus-Christ ne se trouvait plus dans son sépulcre. »

Enfin saint Chrysostôme prouve qu'il est facile d'exécuter tout ce que Dieu nous commande. « N'ayez point d'ennemi, ne haïssez personne, ne parlez point mal de votre frère. Qu'y a-t-il en cela de si difficile! Mais il a commandé aussi, dites-vous, de renoncer à nos biens. Trouvez-vous donc cela fort pénible? Je vous réponds même qu'il ne l'a pas commandé absolument, il ne l'a que conseillé. Quel avantage pouvons-nous véritablement tirer de cette vie passagère, si nous ne nous en servons pour acquérir celle qui ne finira jamais? Jésus-Christ a répandu tout son sang pour nous, et nous ne respirons que la terre, nous faisons les délices de notre cœur de ce qui devrait être l'objet de notre aversion et de notre haine. La pauvreté a nourri Elie par le ministère d'un corbeau, et l'a fait ensuite monter au ciel dans un char de feu. C'est elle qui a rendu son disciple Elisée non moins illustre que lui. C'est elle qui a fait admirer saint Jean-Baptiste de tous les Juifs, et qui a été la gloire de tous les Apôtres. Achab au contraire, Jézabel, Giézi, Judas et Caïphe ont été idolâtres des richesses, et leur avarice sera pour jamais leur condamnation et leur honte. Vous m'objectez que le pauvre, tous les jours, est outragé par le riche. Je vous réponds que c'est là un des grands avantages de la pauvreté. Qui des deux est le plus heureux, de celui qui fait une injure ou de celui qui la souffre? N'est-il pas visible que c'est celui qui la souffre courageusement? C'est donc l'avarice qui porte les hommes à outrager leurs frères, et c'est la pauvreté qui les porte à souffrir chrétiennement ces outrages. »

ARTICLE IX.

DES OUVRAGES CONTENUS DANS LE HUITIÈME TOME.

§ I.

Des homélies sur saint Jean.

Méthode des homélies sur saint Jean.

1. En passant de la lecture des homélies *sur saint Matthieu* à celle des homélies *sur saint Jean*, on ne s'aperçoit d'aucun changement de style. C'est toujours saint Chrysostôme qui parle. On remarque partout son génie, ses façons de parler, l'élévation de ses pensées, la force de ses raisonnements; mais il y suit une méthode toute différente de celle qu'il s'était prescrite dans ses homélies *sur saint Matthieu.* Nous avons vu qu'après avoir expliqué à la lettre un ou plusieurs versets de cet Evangile, il faisait suivre ordinairement ses explications de quelques réflexions morales qui avaient rapport au texte de l'Ecriture et aux besoins spirituels de ses auditeurs, et que chacune de ses homélies finissait par une exhortation assez longue à la pratique des vertus chrétiennes. Ce Père en use tout différemment dans ses homélies *sur saint Jean.* Il y explique en peu de mots le sens de la lettre, ne fait que très-peu de réflexions morales, et ne donne aux exhortations qu'il met à la fin de ses homélies, qu'une très-médiocre étendue. Son attention principale est de donner le vrai sens des passages dont les ennemis de la divinité et de la consubstantialité du Verbe s'autorisaient dans leurs erreurs, de mettre leurs subterfuges en évidence, et de fournir aux catholiques des armes pour la défense de la vérité. Ce sont presque les seuls endroits de ces homélies que l'on puisse analyser; on rapportera ailleurs ce qu'elles renferment de remarquable sur le dogme et la discipline.

Elles sont au nombre de quatre-vingt-huit.

2. Ces homélies sont au nombre de quatre-vingt-huit selon le grec, et de quatre-vingt-sept selon le latin, dans l'édition de Morelle, qui compte la première pour une préface, quoiqu'elle n'ait pas moins que les autres la forme d'homélie, puisque saint Chrysostôme y adresse la parole au peuple qu'il exhorte à la fuite des vices et à la pratique de la vertu. Cette différente distribution des homélies *sur saint Jean* n'est pas néanmoins nouvelle, et il y a plus de douze cents ans que Facundus citait comme la soixante-sixième celle qui est en effet la soixante-septième. Au contraire, Ephrem d'Antioche cite pour la onzième celle qui l'est selon le grec, et cette manière de compter est autorisée par tous les manuscrits grecs.

Elles furent prêchées à Antioche, vers 394. Homil. 7 ad Corinth. et Homil. 50 in Joan.

3. On ne trouve rien dans ces homélies qui marque l'endroit où elles ont été faites; mais comme l'orateur y renvoie dans la septième homélie *sur l'Epître aux Corinthiens*, qui fut prêchée à Antioche, on ne peut douter que saint Chrysostôme n'ait fait dans la même ville celles qui sont *sur saint Jean.* On voit par la trente-huitième homélie qu'alors on

[1] Facundus, lib. III, cap. III, pag. 114.

était affligé par des guerres, des tremblements de terre et d'autres calamités : ce qui convient, ce semble, à l'an 394 [1]. Mais il ne paraît pas qu'il ait pu faire toutes ces homélies en une seule année, si l'on s'en tient à ce qu'il dit sur la fin de la première [2] homélie, qu'il ne prêchait que de cinq jours en cinq jours, à moins que l'on ne dise qu'il changea depuis de méthode et que quelquefois il faisait deux homélies par semaine. C'est ce qui paraît par le commencement [3] de la vingt-cinquième. Il dit dans la trente-unième qu'il avait coutume de prêcher le matin au lever de [4] l'aurore; et on croit avec vraisemblance qu'il choisissait ce temps exprès pour instruire [5] ceux qui avaient besoin de ses lumières pour répondre aux arguments que les hérétiques tiraient de l'Evangile selon saint Jean, remettant à l'heure ordinaire les discours qu'il avait coutume de faire à tous les fidèles de tout âge et de toute condition; et c'est là, ce semble, la raison pourquoi les homélies sur saint Jean sont si courtes, et plus remplies de controverse que celles que le même Père a faites sur saint Matthieu et sur quelqu'autre livre de l'Ecriture.

On y combat les anoméens.

4. Les hérétiques qu'il combat dans ces homélies étaient les anoméens, qui se trouvaient en grand nombre à Antioche. C'était de toutes les sectes de l'arianisme la plus impie, et en même temps la plus orgueilleuse : car ils se vantaient de pouvoir connaître Dieu selon l'étendue de sa nature et comme il se connaît lui-même. Ces hérétiques venaient souvent écouter saint Chrysostôme, qui tâchait de les convertir par l'instruction et par la douceur, cherchant à les guérir et non à les irriter. Il exhortait même les catholiques à les édifier par leur bonne vie, et opposait des pratiques d'une piété plus solide à ce qui semblait donner quelque éclat à leur secte. Mais s'il les traitait avec douceur, il combattait avec force leurs erreurs, faisant sentir tout le ridicule et toute l'impiété de leur prétendue connaissance. Nous avons rapporté ailleurs les erreurs des anoméens, et remarqué qu'ils furent ainsi nommés du mot grec ἀνόμοιος, qui signifie *dissemblable,* parce qu'ils niaient avec les demi-ariens que le Fils fût semblable au Père. Quoiqu'ils embrassassent toutes les erreurs des ariens, on ne laissait pas de les regarder comme faisant une secte à part, et on les distinguait des autres hérétiques qui avaient, comme eux, tiré leur origine des ariens, en ce qu'ils se vantaient de tout savoir et de connaître Dieu aussi parfaitement qu'ils en étaient connus eux-mêmes. L'Evangile de saint Jean était celui dont ils s'appuyaient le plus, et ils en usaient ainsi parce qu'ordinairement les catholiques combattaient leurs erreurs par divers passages tirés de cet Evangile.

Tom. IV, pag. 550.

Estime que l'on a faite de ces homélies.

5. Suidas [6] met les homélies de saint Chrysostôme *sur saint Jean* entre les ouvrages qui lui ont fait le plus d'honneur. Ces homélies furent citées dans le concile de Chalcédoine, par Théodoret, par Ephrem d'Antioche et par Facundus d'Hermiane. Le Saint n'y explique pas l'histoire de la femme surprise en adultère. Peut-être ne jugea-t-il pas à propos de traiter une matière de cette nature devant un peuple qu'il savait n'être que trop adonné à l'impureté. Il semble aussi que cette histoire n'était point rapportée dans les Bibles dont il se servait : car il ne la cite jamais, et ce n'est que par erreur que quelques-uns ont cru qu'il y faisait allusion dans la soixante-unième homélie, où, suivant le texte grec, il ne s'agit que du libelle de divorce que Moïse permet de don-

[1] Stilting met ces homélies sur la fin de l'an 389 ou au commencement de l'an 390. (*L'éditeur.*)

[2] *Nec mihi quis dicat breve tempus inter hanc et sequentem concionem esse. Licet enim, non solum dierum quinque spatio, sed etiam uno temporis momento vitam totam mutare.* Homil. 1, pag. 5.

[3] *Neque enim quotidie, sed bis tantum in hebdomada; idque per brevem diei partem, ut laborem levemus, vos concioni adesse et attendere hortamur.* Homil. 25, pag. 143.

[4] *Si vero mulier Samaritana tantum adhibet studium, ut quid utile ediscat, et Christo assidet etiamsi illum non noscat; quam nos veniam consequemur, qui ipsum novimus, qui non secus puteum, non in deserto stamus, non in meridie: non adusti solaribus radiis; sed sub aurora, sub hoc, tecto umbra fruimur et suaviter agimus, neque patienter audimus quidpiam; sed desidia torpemus?* Homil. 31, pag. 182.

[5] *Tempus autem est ut ad rem propositum veniamus, ne vos defessi hæc certamina adeatis; certamina quippe nobis præstant contra veritatis hostes, contra eos qui nihil non machinantur, ut filii Dei gloriam, imo potius suam dejiciant : illa quippe semper manet ut est.* Homil. 2, pag. 118.

[6] *Inter ejus opera præcellunt libri* de Sacerdotio, *sublimitate, dictione et elegantia, nominumque forma. Cum illis concertant* Commentarii in Psalmos Davidis, Annotationes in Evangelium Joannis, Commentaria *item* in Matthæum, Marcum et Lucam. Suidas, *in Joan.*, pag. 1252; Conc. Chalcedon., tom. IV, p. 830; Theodoret., *Dialog.* 1 et 2, pag. 32 et 104; Ephrem. Antiochenus, apud Photium, *cod.* 229, pag. 805.

ner à une femme surprise en adultère, et non de la femme qui y fut surprise, comme l'a cru le traducteur [1] latin de l'édition de Morelle.

§ II.

Réponse aux objections que les anoméens tiraient de l'Evangile de saint Jean.

Première objection des anoméens.

1. Les catholiques prouvaient ordinairement la divinité et la consubstantialité du Verbe par les passages suivants, répandus en divers endroits de l'Evangile selon saint Jean : *Le Verbe était Dieu. Je suis dans mon Père, et mon Père est en moi. Il y a si longtemps que je suis avec vous, et vous ne me connaissez pas encore? Philippe, celui qui me voit, voit mon Père. Afin que tous honorent le Fils comme ils honorent le Père : car comme le Père ressuscite les morts et leur rend la vie, ainsi le Fils donne la vie à qui il lui plaît. Mon Père, depuis le commencement du monde jusqu'aujourd'hui, ne cesse point d'agir, et j'agis aussi incessamment comme lui. De même que mon Père me connaît, je connais aussi mon Père. Mon Père et moi nous ne sommes qu'un.* Pour affaiblir ces autorités, les anoméens disaient que ces paroles de saint Jean : *Au commencement était le Verbe,* ne signifiaient pas qu'il fût de toute éternité ; de même que celles de Moïse : *Au commencement Dieu fit le ciel et la terre,* ne marquent pas que le ciel et la terre soient éternels. Saint Chrysostôme répond que la signification de ces deux termes *était* et *fit* est bien différente ; il n'est pas dit seulement que le Verbe *était,* mais qu'il était au commencement, et que le Verbe était avec Dieu. Lorsqu'on dit d'un homme qu'il est, on marque par là seulement le temps présent ; mais lorsqu'on le dit de Dieu, on exprime son éternité. Mais de peur que quelqu'un, en entendant ces paroles : *Le Verbe était au commencement,* ne s'imaginât qu'il n'était point engendré, l'Evangéliste prévient cette difficulté, en ajoutant que *le Verbe était avec Dieu;* il fait même voir par l'article qu'il prépose au terme *Verbe*, que ce Verbe n'est pas comme les paroles des hommes, qui passent dans le moment qu'elles ont été proférées, ni même comme celles que le Seigneur adresse ou aux hommes ou aux anges, lorsqu'il leur ordonne d'exécuter ses volontés, mais qu'il subsiste comme une personne distincte. Saint Chrysostôme fait voir ensuite que le parallèle fait par les anoméens entre les paroles de saint Jean et celles de Moïse n'était pas exact ; car Moïse, en parlant du ciel et de la terre, dit que Dieu les a faits au commencement, afin que personne ne crût qu'ils n'avaient point été faits ; l'Evangéliste, au contraire, en parlant du Verbe, ne dit pas qu'il a été fait, mais qu'il était au commencement. Il prouve l'éternité du Verbe par les passages de l'Evangile selon saint Jean, que nous avons rapportés plus haut ; et, pour donner aux plus simples une image dans la nature de l'égalité parfaite et de la coéternité du Fils de Dieu avec son Père, il rapporte l'exemple de la lumière du soleil, qui, produite du soleil même, n'est point cependant moins ancienne que le soleil même, puisqu'il est absolument impossible de concevoir le soleil un seul moment, sans la lumière qui naît de lui.

Joan. I. — Joan. XIV, 10 et 9. — Joan. V, 23. — Joan. V, 21. — Joan. V, 17, Chrysost. Homél. 3, p. 22. — Joan. X, 30. — Homél. 2, 3 et 4 in Joan.

Deuxième objection des anoméens.

2. Les anoméens objectaient encore : Le Père dans l'Ecriture est dit Dieu avec un article, mais la même Ecriture n'en met point pour le Fils lorsqu'elle l'appelle Dieu : de là ils inféraient que le Fils n'est pas proprement Dieu, et qu'il est moindre que le Père. Saint Chrysostôme ne disconvient pas que saint Jean, dans le premier verset de son Evangile, ne se soit servi d'un article en parlant du Père, et qu'il ne l'ait omis en parlant du Fils ; mais il prouve par divers endroits de l'Ecriture que le Père y est appelé Dieu sans article, et qu'il y en a d'autres où le Fils est appelé Dieu avec un article.

Chrysost. homél. 4. Ad Tit. II, 13. Ad Philip. II, 6. Ad Rom. I, 7. Joan. IV, 24.

Troisième objection des anoméens.

3. Le saint orateur reproche aux anoméens d'avoir changé, pour établir leurs erreurs, la ponctuation naturelle du troisième verset du premier chapitre de saint Jean, en lisant ainsi : *Rien n'a été fait sans lui,* et en joignant la fin de ce verset avec le commencement du quatrième, en cette manière : *Ce qui a été fait dans lui était la vie.* Cette façon de lire tendait, comme on le voit, à mettre le Verbe au rang des créatures ; c'est pourquoi saint Chrysostôme en fait voir l'absurdité, et en prend occasion de montrer, par un grand nombre de passages, que la création est également l'ouvrage du Fils comme

Chrysost. Homélie 5, pag. 34 et seq.

[1] Voici comme il a traduit : *Quod autem hac et non discendi gratia interrogent, non hic tantum, sed multis in locis perspicuum est, ut cum rogarunt an liceret censum dari Cæsari, et an lapidanda esset adultera;* dans la nouvelle édition, on a traduit ces derniers mots conformément au grec : *Et cum de repudianda uxore agerent.* Homil. 61, pag. 362.

du Père, qu'ils sont d'une même substance, égaux en dignité et en puissance. Il prouve la même chose du Saint-Esprit. Outre les anoméens, saint Chrysostôme combat encore les sabelliens, Paul de Samosate et certains hérétiques qui niaient la réalité de l'incarnation, et montre, par les paroles mêmes de l'Ecriture, que le Fils a sa propre hypostase et qu'il est distingué du Père, quoiqu'il soit de la même substance que lui; qu'il est éternel et qu'il a véritablement été fait chair, sans que l'incarnation ait rien changé dans sa nature divine.

Homélie 7, pag. 46. Homélie 8, pag. 48. Homélie 11, pag. 64. Hebr. I, 13. Joan. I, 14. Galat. III, 17.

Quatrième objection des anoméens.

4. Saint Chrysostôme oppose le profond abaissement du saint précurseur, qui ne se croyait pas digne de dénouer les cordons des souliers de Jésus-Christ, à l'aveuglement des anoméens, à qui l'orgueil inspirait la vaine confiance de pénétrer dans les plus profonds mystères. Il parle de deux philosophes, Celse et Porphyre, qui avaient, dit-il, perdu plus de temps à écrire contre les chrétiens, que la plupart des chrétiens n'en veulent employer pour travailler à leur salut. On ne sait quel est l'autre païen qui avait écrit contre les chrétiens un livre sur la matière, qui, au témoignage du saint orateur, se détruisait lui-même. Ces paroles de saint Jean: *Celui qui est venu du ciel est au-dessus de tous, et il rend témoignage de ce qu'il a vu et de ce qu'il a entendu, et nul ne reçoit son témoignage,* fournissaient aux anoméens un quatrième argument contre la divinité de Jésus-Christ. Mais saint Chrysostôme soutient que l'on ne doit pas les entendre grossièrement et d'une manière charnelle, comme si le Fils de Dieu avait vu des yeux corporels et entendu corporellement les vérités qu'il prêchait aux Juifs. Saint Jean, dans cet endroit, parle un langage humain, pour se proportionner à l'intelligence de ses auditeurs, et il n'entend autre chose, par ces sortes d'expressions, sinon que celui dont il parle savait d'une science très-certaine ce qu'il attestait aux hommes, le sachant non comme les hommes connaissent les choses pour les avoir vues ou les avoir entendues de quelque bouche étrangère, mais parce qu'étant de la propre substance de Dieu son Père, il voyait en lui toutes choses comme en son principe, sans qu'il eût besoin de les apprendre d'ailleurs. Les paroles de Jésus-Christ : *Comme mon Père me connaît, de même je connais mon Père,* servent à confirmer sa réponse.

Homélie 17, pag. 94. Homélie 17, pag. 102. Homélie 68, pag. 390. Homélie 30, pag. 171. Joan. X, 15.

Réponse à la cinquième objection.

5. Il est dit dans saint Jean *que les Juifs cherchaient à faire mourir Jésus-Christ, parce que non-seulement il ne gardait pas le sabbat, mais qu'il disait même que Dieu était son Père, se faisant ainsi égal à Dieu.* De là les anoméens concluaient que Jésus-Christ ne s'était pas dit effectivement égal à Dieu, mais seulement que les Juifs le soupçonnaient de s'égaler à Dieu. Saint Chrysostôme renverse cette subtilité : s'il en eût été ainsi, et si Jésus-Christ n'eût été ni égal au Père, ni vrai Dieu, la piété dont, de l'aveu des anoméens, il faisait profession, ne lui eût pas permis de laisser les Juifs dans l'erreur où il les eût sus à son égard.

Homélie 38, pag. 220.

Réponse à la sixième objection.

6. Pourquoi donc, ajoutaient ensuite les anoméens, Jésus-Christ n'ose-t-il pas dire aux Juifs qu'il est plus grand que leur père Abraham, et que s'il se glorifie lui-même, sa gloire n'est rien? C'est, répond saint Chrysostôme, que Jésus-Christ connaissant l'orgueil et l'endurcissement des Juifs, et leur zèle pour la défense de la gloire de leurs pères, aima mieux, en entrant pour ainsi dire dans leurs sentiments, parler comme homme et leur témoigner *que s'il se fût glorifié seulement lui-même, sa gloire n'aurait été rien,* c'est-à-dire que cette gloire aurait pu être regardée par ceux à qui il parlait comme vaine et comme nulle.

Homélie 55, pag. 323.

Réponse à la septième objection.

7. Si Jésus-Christ eût été vrai Dieu, continuaient les anoméens, eût-il eu besoin de prières pour la résurrection du Lazare? Pour répondre à cette objection, saint Chrysostôme rapporte un grand nombre de faits miraculeux opérés par Jésus-Christ sans le secours de la prière. D'ailleurs Jésus-Christ ne tint le discours rapporté par saint Jean au sujet de la résurrection du Lazare, qu'afin de ménager la faiblesse des Juifs qui étaient présents. En disant *qu'il savait que son Père l'exauçait toujours,* il voulait dire qu'étant véritablement son Fils unique, par l'union ineffable qui s'était faite de l'homme avec Dieu dans la personne du Verbe, il ne pouvait manquer d'être exaucé par son Père, puisque le Père et le Fils voulaient conjointement la même chose. Comme certains hérétiques avaient retranché de l'Evangile selon saint Jean, ces paroles de Jésus-Christ à l'apôtre Philippe : *Celui qui me voit, voit mon Père,* et comme quelques personnes qui n'en concevaient point le sens étaient tombées dans l'hérésie de Sabellius, saint Chrysostôme en prend occasion de montrer que les paroles en question ne détruisent pas la dis-

Homélie 64, pag. 381. Marc. IX, 25. Marc. I, 41. Joan. V, 1. Matth. IX, 1. Marc. IV, 39. Homélie 74, pag. 434.

tinction des personnes en Dieu, et que Jésus-Christ s'exprima ainsi uniquement pour marquer qu'il était consubstantiel à son Père et de même nature que lui. Il oppose à l'hérésie de Marcion ces paroles de Jésus-Christ à sa mère : *Femme, voilà votre Fils,* et les suivantes qu'il adressa à saint Jean : *Voilà votre mère :* « car si Jésus-Christ, dit-il, ne fût point né selon la chair, et s'il n'eût point eu de mère, se fût-il intéressé pour celle-là seule ? »

Homélie 85, pag. 506.

§ III.

Des homélies faussement attribuées à saint Chrysostôme.

Homélies sur la Décollation de saint Jean et sur le Précurseur, pag. 1 et 5, tom. VIII.

1. Socrate et Sozomène [1] citent une homélie de saint Chrysostôme *contre Eudoxie,* qui commençait par ces paroles : « Voici encore Hérodiade en fureur. » Nous en avons une qui commence de même et où l'auteur parle d'abord de la mort de saint Jean-Baptiste, d'où il passe aussitôt à une invective contre les mauvaises femmes ; après quoi il s'étend sur les louanges de celles dont il fait mention dans l'Ancien Testament et qui sont représentées comme ayant vécu saintement. Anastase Sinaïte [2], qui écrivait dans le VIe siècle, attribue cette homélie à saint Chrysostôme, et en rapporte une grande partie. On ne croit pas néanmoins qu'elle soit entièrement de saint Chrysostôme, et on en juge ainsi par les allusions et les jeux de mots que l'on y trouve, et qui ne sont point en effet du style ni du génie de saint Chrysostôme. On a fait de ce qui y est dit contre les méchantes femmes le quarante-neuvième opuscule de saint Ephrem. L'homélie *sur le Précurseur du Seigneur* n'a rien de la gravité des discours de saint Chrysostôme. C'est l'ouvrage d'un jeune homme qui affectait de faire montre de quelques fleurs d'éloquence.

Homélies sur le martyre de saint Pierre et de saint Paul, et sur les douze Apôtres, pag. 7 et 11.

2. On convient unanimement que les deux discours, l'un *sur le martyre de saint Pierre et de saint Paul,* l'autre *sur les douze Apôtres,* ne sont point de saint Chrysostôme. Elles n'en ont ni le style, ni l'élégance.

Homélie sur saint Thomas, pag. 14.

3. Celle qui est *sur saint Thomas* est citée sous le nom de saint Chrysostôme par le concile de Latran sous le pape Martin, et par le sixième concile œcuménique. Néanmoins le style en est si différent de celui de ce Père, qu'on ne peut l'y reconnaître. Ce ne sont que des prosopopées, figures dont ce Père ne fait que très-rarement usage. De plus, les pensées n'ont rien d'élevé. Cette homélie est toutefois très-ancienne et paraît avoir été faite vers l'an 402, peu après que la Thrace eut été délivrée de la tyrannie de Gaïnas, et lorsqu'Alaric menaçait de faire irruption dans l'Italie. Sur la fin, l'orateur marque assez nettement qu'il prêchait en un lieu où reposaient les cendres de saint Thomas, c'est-à-dire à Edesse en Mésopotamie ; ce qui est encore une preuve que ce discours n'est point de saint Chrysostôme, qui n'a pas pu être à Edesse en 492. Au reste, il ne faut pas être surpris qu'on ait cité cette homélie et plusieurs autres sous son nom dans quelques conciles même généraux ; car l'on citait assez communément les écrits des Pères sous le nom de ceux à qui on les attribuait communément.

Homélie sur saint Etienne, pag. 17.

4. L'homélie *sur saint Etienne* est l'ouvrage d'un assez mauvais déclamateur, qui était si peu au fait de son sujet, que dans un discours qu'il fait tenir à saint Etienne contre les Juifs, il lui fait dire, en parlant de saint Paul : « Ce vase d'élection crie à haute voix: S'ils avaient connu, ils n'auraient jamais crucifié le Seigneur et le Roi de gloire. » Comme si saint Etienne eût pu citer aux Juifs ces paroles de la première aux Corinthiens, qui ne furent écrites que longtemps après son martyre, et donner le titre de vase d'élection à Paul, alors persécuteur des chrétiens.

Homélie sur ces paroles : « Ma grâce vous suffit, » pag. 33.

5. Quelques-uns ont attribué à Sévérien de Gabales l'homélie sur ces paroles de la seconde épître aux Corinthiens : *Ma grâce vous suffit.* Le style, en effet, en est très-dur; mais elle est remplie de tant de minuties, qu'elle n'est pas digne de cet auteur et ne mérite pas même d'être lue.

Sur l'Enfant prodigue, pag. 33.

Le style de l'homélie *sur l'Enfant prodigue* est moins sec que celui de Sévérien, et les digressions y sont moins fréquentes que dans les discours qui sont véritablement de cet auteur, et on ne voit point pourquoi on la lui a attribuée; mais elle n'a point non plus l'air de celles de saint Chrysostôme.

Homélies sur Hérodiade et sur la Décollation de saint Jean, pag. 39, et quelques autres, pag. 43, 45 et 49.

6. Il n'y a pas plus de raison d'attribuer à Sévérien les deux homélies suivantes, qui n'ont en effet rien de son style et qui paraissent avoir été faites plusieurs siècles après

[1] Socrat., lib. VI, cap. XVIII; Sozom., lib. VIII, cap. XX.

[2] Anastas. Sinaït., *Quæst.* 59 *in Scripturam.*

lui. La première est *sur la danse d'Hérodiade et la Décollation de saint Jean*. La seconde est sur ces paroles des princes des prêtres et des pharisiens : *Que faisons-nous? Cet homme fait plusieurs miracles*. Ce sont deux pièces chargées de figures et de fleurs de rhétorique mal arrangées. La dernière fut prêchée le lundi de la grande semaine, ainsi que porte le titre. Celle qui suit et qui a pour matière la parabole des dix vierges, fut faite le mardi suivant; et il y en a une troisième du mercredi de la même semaine, intitulée : *Sur la Femme pécheresse et le Pharisien;* ce qui donne lieu de croire qu'elles sont du même auteur, d'autant qu'elles sont du même style. Photius [1] rapporte un extrait de l'homélie *sur la Décollation de saint Jean,* dont nous venons de parler; mais il croit qu'elle n'est point de saint Chrysostôme, parce que la méthode et les pensées en sont fort au-dessous de celles de ce Père. Il faut dire la même chose de deux autres discours sur la même matière, dont Photius donne aussi des extraits.

Joan. XI, 47.

Homélies sur la Samaritaine, pag. 53, et sur l'Aveugle-né, pag. 61.

7. Il n'y a rien dans l'homélie *sur la Samaritaine* qui soit digne de saint Chrysostôme, si ce n'est l'épilogue, qui est tiré presque mot pour mot de son homélie trente-unième *sur l'Evangile selon saint Jean*. Celle qui est *sur l'Aveugle-né* est entièrement différente du style de ce Père, et elle ne l'est pas moins du style de Sévérien de Gabales, à qui quelques-uns l'ont attribuée; car elle est écrite avec plus de netteté et d'un style plus simple que ne sont les discours qui passent pour être de Sévérien. Sur la fin, l'auteur combat les ariens, qui paraissaient être encore en grand nombre lorsqu'il écrivait.

Homélies sur les faux Prophètes et sur le Cirque, pag. 73 et 87.

8. Le style bas et rampant de l'homélie *sur les faux Prophètes,* ne permet pas qu'on l'attribue à saint Chrysostôme. Il semble même que celui qui l'a faite ne connaissait pas sa langue naturelle, ou du moins qu'il en ignorait les règles; car il y a plusieurs fautes contre la grammaire. Il parle aussi de saint Denys l'Aréopagite comme d'un écrivain célèbre; ce qui ne convient point au siècle de saint Chrysostôme, où les écrits qui portent le nom de ce saint martyr, n'étaient point encore connus [2]. Enfin il met Nestorius au rang des hérétiques, ce qui montre combien il était étranger à l'histoire de saint Chrysostôme. Il commence son discours par un dernier adieu à son peuple, en disant qu'il sentait que sa mort était proche. Quoique l'on ne puisse guère douter de l'antiquité de l'homélie *sur le Cirque,* puisqu'on y lit le nom de Marathone, qui n'a guère été connu depuis le IVe siècle, il est certain néanmoins qu'elle n'est pas de saint Chrysostôme; c'est une allégorie continuelle et fort obscure, que l'on peut se dispenser de lire.

Homélies sur l'Aumône, sur la Nouvelle année et sur la Parabole du père de famille, pag. 90, 94 et 98.

9. L'homélie *sur l'Aumône* est de meilleur goût. On y explique ces paroles de saint Matthieu : *Prenez bien garde de ne pas faire vos bonnes œuvres devant les hommes pour en être regardés*. On l'a quelquefois attribuée à Sévérien; mais elle n'est point du tout de son style, et moins encore de celui de saint Chrysostôme. Le style de cette homélie est simple et uni. L'homélie suivante a trois sujets différents : la nouvelle année, les louanges dues aux martyrs, et la guérison de la femme qui avait une perte de sang depuis douze ans. Cette homélie est indigne de la gravité de saint Chrysostôme, et l'auteur s'y abandonne tellement aux figures, qu'il fait même parler le sang que perdait cette femme. Dans la profession de foi qui se lit dans l'homélie *sur la Parabole du père de famille,* ceux qui étaient admis au baptême, disent en termes exprès qu'ils reconnaissent la distinction des deux natures en Jésus-Christ; ce qui ne laisse aucun lieu de douter que cette homélie ne soit postérieure au concile d'Ephèse, et il y a encore plusieurs choses dans cette profession de foi qui le persuadent. Elle fut toutefois prêchée à Antioche, comme on le voit par ce qui y est rapporté du martyre de saint Barlaam, dont la fête se célébrait en cette ville avec beaucoup de solennité. Le sujet en est l'instruction de ceux que l'on disposait à recevoir le baptême, parmi lesquels il y avait quelques étrangers. Ainsi cette homélie fut prêchée aux environs de la fête de Pâques, qui était le temps ordinaire du baptême.

Homélies sur le Figuier, sur le Pharisien, sur le mauvais Riche et sur le Publicain, pag. 106, 110, 113 et 116.

10. Le style de l'homélie *sur le Figuier séché* a toute la sécheresse et toute la dureté de celui de Sévérien de Gabales, et on y voit aussi quantité d'antithèses et de figures, comme dans les discours qui passent incontestablement pour être de lui. Mais on n'y voit rien de cette éloquence naturelle qui fait le caractère des discours de saint Chrysos-

[1] Photius, *cod.* 274, pag. 1522 et 1523.

[2] Nous verrons plus tard si cette opinion est fondée. (*L'éditeur.*)

tôme. La suivante, qui est *sur le Pharisien,* n'a rien non plus de cette abondance ni de cette heureuse facilité qui le distingue des autres orateurs. On l'a attribuée, de même que la précédente, à Sévérien de Gabales; mais le style en est plus coulant et moins embarrassé. Il faut porter le même jugement de l'homélie *sur Lazare et le mauvais Riche,* et de celle qui est intitulée : *Du Publicain et du Pharisien,* dont le style paraît meilleur que celui de Sévérien, mais beaucoup au-dessous du génie de saint Chrysostôme. L'Oraison du roi Manassès, qui a toujours été rejetée comme apocryphe, y est citée sous le nom de ce prince; ce qui est encore un préjugé pour ôter cette homélie à saint Chrysostôme.

Homélies sur l'Aveugle-né et sur Zachée, sur saint Jean le Théologien et sur le Renoncement de saint Pierre, pag. 120, 130 et 136.

11. La bassesse du style de l'homélie *sur l'Aveugle-né et sur Zachée,* prouve suffisamment qu'elle n'est point de saint Chrysostôme. Celle qui est *sur saint Jean le Théologien* est une assez mauvaise pièce, où il n'y a rien qui puisse faire plaisir. On peut dire la même chose de l'homélie qui a pour matière le renoncement de saint Pierre. La conclusion seule est de saint Chrysostôme : c'est une exhortation morale que l'imposteur a prise de la troisième homélie de ce Père sur ces paroles de la seconde épître aux Corinthiens : *Nous avons un même esprit de foi.*

II Cor. IV, 13.

Homélies sur le Second avénement de Jésus-Christ, sur l'Oraison dominicale et sur l'Enfant prodigue, p. 141, 149 et 150.

12. Si l'on n'excepte l'exorde et quelques autres endroits peu considérables de l'homélie *sur le Second avénement de Jésus-Christ,* tout le reste est de saint Chrysostôme et est tiré de ses vingt-cinquième et trente-unième homélies *sur l'Epître aux Romains.* L'explication de l'Oraison dominicale ne mérite pas de porter son nom. On peut y remarquer que l'auteur lisait avec plusieurs anciens à la fin de cette oraison : *Parce que le royaume et la puissance vous appartiennent.* L'homélie *sur l'Enfant prodigue* n'a ni suite ni liaison, et l'orateur y passe d'un sujet à un autre souvent très-différent. Son style est extrêmement dur et peu travaillé. Il combat quelquefois les manichéens, qui ont pendant plusieurs siècles infecté de leurs erreurs les Eglises d'Orient.

Homélies sur les Femmes qui achetèrent des parfums, et sur plusieurs autres sujets, pag. 159, 167, 177 et 198.

13. Ce serait faire injure à saint Chrysostôme, de lui attribuer l'homélie *sur les Femmes qui achetèrent des parfums pour embaumer le corps de Jésus-Christ.* L'auteur ne s'accorde ni avec lui-même, ni avec la vérité; car, après avoir dit de saint Jean qu'étant entré dans le sépulcre, *il vit et crut,* il ajoute, en parlant de lui comme des autres disciples, qu'ils s'en retournèrent chez eux, *ne croyant point que Jésus-Christ fût ressuscité.* Il est bien vrai que les Apôtres, et saint Jean lui-même, doutaient de la résurrection avant qu'ils en eussent été témoins; mais l'on ne voit point que saint Jean en ait douté depuis qu'il fut entré dans le tombeau. Cet auteur ne s'accorde pas plus avec l'histoire de l'Evangile, lorsqu'il assure que Marie, mère de Jacques, était la même que la bienheureuse Vierge, Mère de Dieu, qu'elle se rendit la première au sépulcre avec Marie-Madeleine, au commencement de la septième heure de la nuit du samedi au dimanche; qu'elles embrassèrent toutes les deux les pieds de Jésus-Christ et l'adorèrent; que l'ayant raconté aux Apôtres, ceux-ci ne voulurent point les en croire, et que Madeleine les voyant incrédules, tomba elle-même dans l'incrédulité. L'homélie sur le quinzième verset du septième chapitre de saint Jean, est entièrement différente par le style, par la méthode et l'élégance de celles de saint Chrysostôme; il n'y a ni élévation dans les pensées, ni beauté dans les expressions, ni arrangement dans le discours. Il paraît par la fin qu'elle fut faite par un prêtre, en présence de l'évêque. Outre ces paroles des Juifs : *Comment cet homme sait-il l'Ecriture, lui qui ne l'a point étudiée?* l'orateur y explique encore celles-ci : *Nul autre que mon Père ne connaît ce jour.* On traite aussi dans l'homélie suivante différents sujets, savoir ce qui regarde la Chananée, l'endurcissement de Pharaon, et quel sens l'on doit donner à ces paroles de saint Paul : *Cela ne dépend point, ni de celui qui veut, ni de celui qui court, mais de Dieu qui fait miséricorde.* L'auteur, qui paraît avoir eu de l'érudition, prouve assez bien que l'on ne peut conclure de cet endroit de saint Paul, que celui qui pèche soit exempt de faute; mais au contraire, que c'est volontairement et de propos délibéré qu'il se donne la mort par le péché. Au reste, il répète si souvent la même chose, qu'il fatigue son lecteur. Avec cela, son style est embarrassé et peu naturel. Ces paroles de la même épître : *Je ne fais pas le bien que je veux, mais je fais le mal que je ne veux pas,* servent de matière à l'homélie suivante, qui n'a rien de commun avec celles de saint Chrysostôme; c'est une suite d'allégories, la plupart assez mal soutenues. L'homélie *sur l'Indiction de la nouvelle année* ne mérite pas d'être lue; c'est une froide déclamation, où

Rom. IX, 16.

l'auteur est si peu occupé du sujet qu'il s'était proposé de traiter, qu'il n'en dit rien du tout.

Homélies sur la Croix et sur saint Thomas, pag. 220, 224, 207.

14. L'homélie *sur la Croix* est composée de deux parties, qui n'ont ensemble aucune liaison, et qui ne paraissent pas d'une même main. L'auteur de la première affecte de l'élégance dans son style; mais cette affectation même le rend dur et pesant par le grand nombre d'épithètes dont il le charge. On voit que de son temps l'Eglise observait un jeûne de cinq [1] jours après la fête de la Sainte-Croix. Il est parlé dans la seconde partie du rétablissement [2] du culte des images; d'où l'on doit conclure qu'elle est postérieure au second concile de Nicée. L'homélie *sur l'Exaltation de la sainte Croix* est très-peu de chose. On y [3] cite comme étant d'un prophète, ce que nous ne lisons point dans nos Bibles. L'homélie *sur saint Thomas* paraît avoir été retouchée par différentes mains; d'où vient qu'elle est plus longue dans quelques manuscrits et plus courte dans d'autres. C'est une pièce assez chétive, où il n'y a ni feu ni élévation.

Homélies sur l'Incarnation, sur saint Étienne, sur le Jeûne, et sur les Palmes, pag. 213, 227, 229 et 231.

15. Photius [4] rapporte quelques extraits de l'homélie *sur l'Incarnation* comme si elle était de saint Chrysostôme. On peut dire toutefois que le style et la méthode en sont tout différents, et qu'il n'y a rien dans cette pièce qui approche de l'élégance de celles de ce Père; ce ne sont que questions entassées les unes sur les autres, sans suite et sans liaison, la plupart proposées d'une manière embarrassée. Cette homélie paraît néanmoins être ancienne, et l'on en juge ainsi par ce qui y est dit des hérétiques nommés psathyriens, dont parlent Théodoret, Socrate et Sozomène, et très-peu connus depuis. C'était une branche des ariens qui avait eu pour chef un certain Théoctif, syrien, et surnommé Psathyrople, c'est-à-dire vendeur de gâteaux, d'où leur vint le nom de psathyriens. Selon Socrate [5], il s'éleva un différend entre les ariens au sujet de la doctrine, les uns voulant que Dieu le Père ait été Père avant même qu'il engendrât, les autres soutenant le contraire, et les psathyriens furent de ce dernier parti. On établit dans cette homélie qu'il y a des anges préposés de Dieu dans les différents climats du monde, les uns pour présider aux créatures animées et raisonnables, les autres au soleil, à la lune, aux astres, à la mer et à la terre. L'homélie *sur saint Etienne* n'est presque qu'un jeu de mots sur le nom de ce premier martyr, qui signifie *couronne*. Ce n'est pas la méthode de saint Chrysostôme de se jouer ainsi: il va au solide. L'homélie *sur le Jeûne* paraît avoir été faite vers le milieu du carême. C'est l'ouvrage d'un jeune orateur qui avait envie de s'exercer. La suivante semble avoir été prêchée le dimanche des Rameaux. On n'y lit rien que de très-commun; elle ne méritait pas de porter le nom de saint Chrysostôme.

Homélies sur la sainte Vierge et sur la Trahison de Judas, p. 235 et 242.

16. On aurait pu se dispenser de rendre publics les deux discours en l'honneur de la sainte Vierge, Mère de Dieu. Ils paraissent d'un même auteur, mais qui n'était guère instruit dans l'art de bien dire. Le discours *sur la Trahison de Judas et le lavement des pieds* ne vaut pas mieux; et on n'a pu, sans faire déshonneur à saint Chrysostôme, lui attribuer un autre discours qui traite aussi de la trahison de cet apôtre et du bon larron.

Homélie sur la Pâque, pag. 249 et seq.

17. La petite catéchèse *sur la Pâque* est d'un style extrêmement embarrassé [6]. Celui des sept discours suivants sur la même fête ne l'est pas moins. L'auteur, qui n'a ni la clarté ni l'éloquence de saint Chrysostôme, se propose dans les six premiers discours, de faire voir dans le sacrifice de Jésus-Christ sur la croix, l'accomplissement de tout ce qui avait été prescrit aux Juifs dans le douzième chapitre du livre de l'Exode, pour l'immolation de l'agneau pascal. Le septième a pour but de fixer le jour auquel on devait célébrer la Pâque, et donne pour règle invariable, qu'on doit toujours la célébrer après l'équinoxe, ajoutant que, si le quatorzième de la lune arrivait avant l'équinoxe, il faudrait renvoyer cette fête au quatorzième de la lune du mois suivant. Il dit encore que si ce quatorzième de la lune tombait un dimanche,

[1] *Quemadmodum enim ii qui ad longam peregrinationem se comparant; ita quidam insani hodie ad quinque jejunii dies vinum potant.* Pag. 201.

[2] *Sed Deus eorum exauditis precibus, Ecclesiæ suæ ornatum et sanctarum venerandarumque imaginem decorem restituit.* Pag. 203.

[3] *Erravimus in turpitudine nostra, et operuerunt nos peccata nostra, quia repleti sumus impietate nostra: novimus iniquitates patrum nostrorum.* Pag. 207.

[4] Photius, *cod.* 277, pag. 1542.

[5] Socrat., lib. V, cap. XXIII.

[6] Cependant Théodore Studite, tom. VII *Bibliothec. nov.*, auctore Maï, pag. 25, attribue ce discours à saint Chrysostôme et en rapporte le commencement. (*L'éditeur.*)

on serait obligé de différer la Pâque jusqu'au dimanche suivant, pour ne pas la célébrer le jour même que Jésus-Christ est mort, et qui, selon cet auteur, était le quatorzième de la lune, et un vendredi.

Homélies sur les Anges et sur la Pénitence, pag. 285 et 287.

18. Le discours *sur les Anges* est un détail des divers ministères auxquels, suivant le témoignage de l'Ecriture, ces esprits célestes ont été employés en différentes occasions. Il est très-court et paraît avoir été composé par quelqu'un qui voulait s'exercer plutôt qu'instruire le public. L'homélie *sur la Pénitence,* après avoir été donnée imparfaite par Savilius, en 1636, fut imprimée tout entière sur un manuscrit de la Bibliothèque du roi, en 1645, par le Père Combefis, et en 1708, par Benzélius, sur un manuscrit d'Angleterre. Elle porte dans ces trois différentes éditions le nom de saint Chrysostôme; mais on peut dire qu'on n'y reconnaît ni son style, ni son génie, ni sa méthode, ni sa netteté, ni l'élévation de ses pensées. Il faut pourtant avouer qu'elle renferme plusieurs choses bonnes et utiles, et dites même avec esprit; mais elles sont ordinairement proposées d'une manière embarrassée et avec beaucoup moins de précision que saint Chrysostôme n'a coutume de faire.

ARTICLE X.

DES ÉCRITS CONTENUS DANS LE NEUVIÈME TOME.

§ I.

Des homélies sur le livre des Actes.

Jugement différent qu'on a porté sur ces homélies.

1. Erasme avait à peine traduit en latin trois homélies *sur les Actes,* que, croyant n'y trouver ni le style ni le génie de saint Chrysostôme, il discontinua tout-à-coup le dessein qu'il s'était proposé de les traduire toutes. C'est ce qu'il dit lui-même à un de ses amis d'Angleterre, nommé Tonstalle [1], qui l'avait engagé dans ce travail, et il s'emporte jusqu'à dire qu'il n'avait jamais vu d'écrits si pleins d'ignorance; il va lui-même jusqu'à se vanter qu'il écrivait mieux dans sa jeunesse. La raison qu'il avait de douter qu'elles fussent de saint Chrysostôme, c'est, comme il le marque dans sa préface, que le style en est plus court et plus rompu que ne l'est ordinairement celui de ce Père; que l'on y trouve plusieurs endroits négligés, obscurs et sans liaison, et qu'un même verset y est souvent expliqué deux ou trois fois et hors de sa place. Ce critique ne laissa pas de reprendre le travail qu'il avait commencé, et de l'achever à la prière de Tonstalle, soumettant entièrement son jugement à celui des doctes, et témoignant être prêt à recevoir ces homélies comme de saint Chrysostôme, s'ils estimaient qu'elles en fussent effectivement. L'abbé de Billy ne pensa point de cet ouvrage comme en avait jugé Erasme, et il le trouva digne de saint Chrysostôme. Flaminius Nobilius s'est contenté de dire qu'il n'était point venu jusqu'à nous dans toute sa pureté et qu'il s'y était glissé quantité de fautes par la négligence des copistes, qui y avaient même inséré plusieurs pièces étrangères. Le sentiment de Savilius est qu'il y a dans ces homélies beaucoup d'endroits négligés et obscurs, mais qu'il s'en rencontre de temps en temps d'admirables, et dont il n'y a qu'un Chrysostôme qui puisse être auteur. On ne doute point qu'il ne faille rapporter à ces beaux endroits, que Savilius compare à des veines d'or, l'éloge que Photius a fait de tout l'ouvrage, et qu'il reconnaît comme étant de saint Chrysostôme. C'est aussi sous le nom de ce Père qu'il est cité par Cassiodore, qui marque qu'on l'avait traduit tout entier en latin et distribué comme aujourd'hui en cinquante-cinq homélies. On voit par la cinquante-deuxième, qu'elles sont d'un Jean, évêque de la ville royale; ce qui convient parfaitement à saint Chrysostôme. Rien n'empêche aussi qu'on n'entende de lui ce qui est dit dans l'homélie vingt-quatrième, que l'auteur vivait peu après les persécutions. Il cite dans la quarante et unième les miracles arrivés sous Julien l'Apostat à Jérusalem et à Antioche, dans la translation de saint Babylas, comme des choses qui s'étaient passées de son temps; ce qui convient encore parfaitement à ce Père [2].

Pourquoi le style de ces homélies est plus négligé.

2. Il semble donc qu'on ne puisse douter raisonnablement qu'il n'en soit l'auteur. Si le style en est moins châtié et moins net en plusieurs endroits que celui de quantité d'autres de ses écrits, c'est que le saint expliqua le livre des Actes, étant déjà évêque de Constantinople, accablé d'affaires et au milieu des tumultes que Gaïnas et les Goths excitèrent dans cette ville. Tout occupé à les

[1] Erasme, *Epist. ad Tonstallum.*

[2] L'édition Gaume est ici plus correcte que celle de Montfaucon; elle a employé quatre manuscrits anciens. (*L'éditeur.*)

apaiser, il trouvait peu de loisir pour châtier ses ouvrages et y mettre la dernière main. On peut encore rejeter une bonne partie des défauts qui se rencontrent dans ces homélies sur les copistes; ce qui se prouve par les variétés étonnantes des manuscrits, où l'on rencontre souvent les phrases entières renversées. Il est encore à remarquer que saint Chrysostôme a suivi dans l'explication des Actes une méthode toute différente de celle qu'il avait suivie en expliquant les autres livres de l'Ecriture. Comme celui-ci était très-négligé et peu connu des chrétiens, il s'appliqua particulièrement à leur en donner l'intelligence. C'est pour cela qu'après avoir donné l'explication d'un verset, il en donne ordinairement une seconde qui paraît non préméditée, et qui, pour cet effet, est presque toujours moins exacte et moins suivie que la première; car, pour toutes les instructions morales qu'il ajoute ensuite, elles ne manquent ni de beauté, ni de noblesse, ni de solidité.

En quelle année ces homélies ont été faites.

3. Saint Chrysostôme marque clairement dans la neuvième homélie qu'il était évêque; il ne laisse aucun doute qu'elle n'ait été prêchée à Constantinople, de même que toutes les autres qui sont sur les Actes. Il dit dans la quarante-quatrième qu'il y avait trois ans qu'il prêchait dans cette ville; d'où il est naturel de conclure qu'il était dans la troisième année de son épiscopat, commencé le 26 février de l'an 400. Il y en a toutefois qui rapportent cette homélie à l'an 401, fondés sur ce que dans la quarante et unième le saint évêque parle d'un grand tremblement de terre arrivé l'année d'auparavant, et il est vrai que, d'après Synésius, il y en eut un en l'an 400, sous le consulat d'Aurélien. Mais outre qu'il peut y en avoir eu également en l'an 399, car il en arrivait souvent à Constantinople, il est à remarquer que l'année commençait en cette ville au 1er septembre avec l'indiction, et que la première homélie *sur les Actes* ayant été faite à Pâques de l'an 400, rien n'empêche que l'on ne dise que la quarante-unième fut prêchée dans le cours du mois de septembre de l'année suivante. Photius [1] croit que saint Chrysostôme employa près d'une année à ces homélies, et cela paraît assez vraisemblable, puisque ce Père dit dans la quarante-quatrième qu'il ne prêchait quelquefois que de trois jours l'un, quelquefois un jour par semaine.

Méthode de ces homélies.

4. Il y a un endroit dans la troisième qui semble marquer un discours composé pour être lu; mais partout ailleurs le saint orateur semble parler au peuple, et Photius, dans l'endroit que nous venons de citer, suppose qu'elles ont été prêchées. Il y en a quelques-unes qui ont des exordes; mais la plupart commencent par le texte des Actes, que le saint évêque explique aussitôt, et elles finissent toutes par une exhortation morale et par la glorification ordinaire.

Explication remarquable de ces homélies. Homélie 1, pag. 4 et 5.

5. Saint Chrysostôme nous fait remarquer dans la première homélie la modestie de saint Luc qui, au lieu de nommer le livre qu'il avait déjà écrit, son Evangile, comme saint Paul, et après lui toute l'Eglise l'a nommé, l'appelle simplement son *premier discours;* « il regardait, dit ce Père, le nom d'Evangile et d'Evangéliste comme élevé au-dessus de lui. » Lorsque saint Luc dit au commencement des Actes qu'il avait déjà parlé de toutes les choses que Jésus-Christ a faites et enseignées, cela signifie, d'après saint Chrysostôme, non qu'il les a rapportées toutes, ce qui n'était pas possible selon saint Jean, (Joan. XXI, 25.) mais qu'il a parlé de toutes en abrégé, et en a donné comme une idée générale, s'appliquant à nous faire remarquer dans l'Evangile qui porte son nom comment Jésus-Christ a autorisé ses paroles par ses actions. Il a paru, selon saint Luc, durant quarante jours à ses disciples, leur parlant du royaume de Dieu, mangeant aussi avec eux, parce qu'il fallait qu'il se fît voir à eux d'une manière (Pag. 6 et 7.) sensible pendant plusieurs jours, afin qu'ils se convainquissent de plus en plus que ce n'était point un fantôme qui se montrait à leurs yeux. Dans le dernier entretien qu'il eut avec eux, il leur commanda de ne point sortir de Jérusalem, mais d'y attendre le Saint-Esprit que le Père leur avait promis par sa bouche : car de même qu'on ne souffre point que des soldats aillent au combat sans être armés, ni que des chevaux s'engagent à courir dans la carrière sans celui qui les conduit; ainsi le Sauveur ne voulait point que ses disciples s'exposassent à combattre avant d'avoir été revêtus de la force du Saint-Esprit. Mais, en le leur promettant, il les laissa dans l'incertitude du jour, afin de les obliger à veiller sans cesse, parce que la grâce de Dieu ne se donne qu'à ceux qui (P. 9.)

[1] Photius, *cod.* 172, p. 386.

veillent. On voit dans la même homélie qu'à Constantinople ce n'était point l'usage de donner le baptême le jour de la Pentecôte, mais seulement le jour de Pâques, à cause du jeûne précédent par lequel les catéchumènes s'y préparaient. On y voit encore que les péchés commis après le baptême sont considérés devant Dieu comme s'ils étaient doubles et triples de ce qu'ils sont en eux-mêmes; que l'on ne doit point attendre que l'on soit près de mourir pour recevoir le baptême; que ce n'est pas alors le temps des mystères, mais des testaments, et qu'il n'est guère possible qu'un homme tout occupé de son mal et des terreurs d'une mort prochaine, conçoive alors les instructions qu'on lui donne sur le royaume du ciel et les biens ineffables qui nous sont promis.

Pag. 10.

Pag. 11, 12 et seq.

Homélie 2, pag. 17.

6. Dans la seconde homélie, saint Chrysostôme fait remarquer que les Apôtres ne virent point ressusciter Jésus-Christ, mais qu'ils le virent monter au ciel, car ce n'était pas la vue de la résurrection de Jésus-Christ, mais de Jésus-Christ ressuscité, qui leur était nécessaire, et il fallait qu'ils fussent témoins oculaires de son ascension pour en rendre témoignage. Il combat dans la même homélie l'hérésie des manichéens, qui faisaient du mal un principe inné et le disaient Dieu, et fait voir par plusieurs raisons qu'il n'y a qu'un Dieu et un seul principe. Il relève dans la troisième l'humilité et la modestie de saint Pierre, dans la conduite qu'il tint pour l'élection d'un apôtre en la place de Judas; ne s'attribuant point le pouvoir de faire lui-même cette élection, et laissant à tous ceux qui étaient présents le soin de nommer et de présenter les personnes qu'ils jugeraient les plus dignes. Il s'étend beaucoup sur les devoirs et les dangers de l'épiscopat. « Dans les premiers temps du christianisme, dit-il, on ne considérait point l'honneur dans la prélature, mais seulement le soin de la conduite des âmes dont on se trouvait chargé. Ceux qu'on élisait pour ces emplois n'avaient nul sujet de se faire vanité de ce qu'ils étaient exposés à tant de périls; et ceux qui n'étaient point élus n'en avaient aucun de s'affliger comme s'ils eussent été méprisés. Si vous étiez donc bien persuadés, ajoute-t-il, des obligations d'un évêque et de l'engagement où l'on entre par l'épiscopat; si vous étiez persuadés que l'évêque doit porter les fardeaux de tous, qu'on pardonne dans le commun des fidèles les mouvements de colère, mais non pas dans un évêque; que les péchés qui sont excusables dans un particulier, ne le sont point dans un évêque, vous ne vous empresseriez point tant pour être élus. Un évêque est exposé aux médisances et aux jugements de tout le monde, il est l'objet de la censure des sages et des insensés; occupé continuellement du soin des âmes, il est en butte à la haine et à l'envie d'une infinité de personnes : car il ne s'agit pas de ceux qui, ne pensant qu'à flatter les hommes, dorment paisiblement dans la jouissance de leur dignité et ne regardent l'épiscopat que comme un état de repos; il s'agit de ces évêques qui veillent sans cesse, et qui préfèrent le salut de ceux qui leur sont commis à leur salut propre. Si un père qui a dix enfants est obligé d'être dans des soins continuels, bien qu'ils soient toujours auprès de lui, quel embarras ne doit point avoir un évêque chargé de la conduite de tant de monde? Vous direz peut-être qu'on lui rend beaucoup d'honneur? Mais quel honneur d'être tous les jours exposé aux médisances et aux railleries des derniers des hommes! Que ne leur ferme-t-il la bouche par son autorité, direz-vous? Mais cela conviendrait-il à son caractère? Qui peut d'ailleurs marquer jusqu'où doit aller sa circonspection pour discerner ce qu'il doit dire et ce qu'il doit enseigner? Qui peut encore connaître les difficultés qui se trouvent dans les élections canoniques? On se trouve pressé et des amis et des ennemis; on est obsédé des siens et des étrangers. Si l'on s'en fâche, on vous appelle dur et cruel; si l'on ne s'en émeut pas, on dit que vous êtes froid et indifférent. Il est toutefois nécessaire que ces deux qualités se rencontrent dans un évêque, afin qu'il ne soit exposé ni au mépris, ni à la haine. » Saint Chrysostôme dit encore qu'il ne croit pas qu'entre les évêques il y en ait beaucoup de sauvés, et la raison qu'il en donne, c'est que l'épiscopat demande une âme très-élevée; que les évêques sont exposés à une infinité de tentations qui les peuvent faire sortir de la voie qu'ils doivent suivre, et qu'ils auraient besoin d'une infinité d'yeux qui les éclairassent de toute part. « Que ne faut-il point en effet à un évêque pour être propre à enseigner, pour être patient à souffrir le mal, pour être ferme et fidèle dans la bonne doctrine? Ajoutez à cela

Pag. 20 et 21.

Pag. 22, 26 et seq.

que Dieu lui impute quelquefois les péchés des autres; sans parler du malheur qui arrive lorsque quelqu'un meurt sans avoir reçu les sacrements, ce qui seul est capable de causer la perte du salut d'un évêque, car celle d'une âme n'a point de prix. » Le même Père se plaint de ce que l'on ambitionne l'épiscopat comme l'on ferait pour une magistrature profane, c'est-à-dire afin de s'attirer de l'honneur et de la gloire devant les hommes. Il rapporte l'exemple de Moïse qui, après avoir souffert beaucoup de maux et procuré de grands biens aux Israélites, fut néanmoins puni grièvement pour un seul péché, parce qu'il l'avait commis étant chef de ce peuple. Il déclame encore contre ceux qui emploient toutes sortes de voies pour parvenir à l'épiscopat, et leur dit : « Considérez ce qui arriva à Simon. Qu'importe que vous ne donniez point d'argent pour être élu, si, au lieu d'argent, vous employez les flatteries, les persuasions et les intrigues? Il fut dit à Simon : *Que votre argent tourne à votre perte;* et il sera dit à ceux-ci : Que votre ambition tourne à votre ruine, parce que vous avez pensé pouvoir obtenir le don de Dieu par la voie de l'ambition et des intrigues des hommes. »

Homélie 4, pag. 33.

7. « Quand l'Esprit divin voulut, dit saint Chrysostôme, dans sa quatrième homélie, faire connaître Jésus-Christ aux Juifs, il descendit sur sa tête sous la figure d'une colombe; mais quand il fallut changer cette multitude de personnes en d'autres hommes, il descendit sous la figure du feu, comme pour consumer en eux ce qui y restait d'humain et d'imparfait. Il descendit sur chacun d'eux, non pour ne s'y arrêter qu'en passant, mais pour y demeurer toujours. Les peuples, étonnés des prodiges qu'opérait la descente du Saint-Esprit sur les Apôtres, mais qui n'en connaissaient point la vraie cause, les accusaient d'être pleins de vin nouveau. Pierre, comme leur chef, s'avance vers ces peuples, et leur parle au nom de tous. « Qui est donc cet homme qui parle aujourd'hui si hardiment, demande saint Chrysostôme? C'est, répond-il, celui qui avait tremblé à la voix d'une servante, celui qui ne put entendre qu'on lui reprochât d'être disciple de Jésus-Christ. » Il compare cet apôtre avec les anciens philosophes, et fait voir qu'il les a tous surpassés, non-seulement par la solidité de ses discours, mais aussi parce qu'il se faisait entendre en même temps à toutes sortes de nations, aux Parthes, aux Mèdes, aux Indiens; Platon et les autres philosophes, au contraire, n'ont été entendus que des gens de leur pays. A l'occasion du discours de saint Pierre aux Juifs, mêlé tantôt de douceur, tantôt de sévérité, saint Chrysostôme, en parlant des évêques, remarque qu'il est quelquefois nécessaire qu'ils paraissent fâcheux et désagréables à ceux à qui ils doivent être utiles : « car nous ne saurions pas, dit-il, les servir en leur annonçant ce qui peut leur plaire, mais plutôt ce qui les blesse. Le médecin en use de même envers ses malades, excepté qu'il est encore moins fâcheux que nous : par l'amertume de ses remèdes, il fait sentir la douceur d'une santé prompte; au contraire, tout le bien que nous procurons ici est seulement pour l'avenir. »

Pag. 37.

Homélie 5, pag. 45.

Homélie 7, pag. 55 et 58.

Après avoir fait admirer dans la septième homélie l'effet salutaire de la douceur avec laquelle saint Pierre avait parlé aux Juifs, saint Chrysostôme remarque que ce qui se passait invisiblement dans la distribution gratuite des dons de l'Esprit de Dieu à l'égard de tous les fidèles, leur apprit à n'être pas moins libéraux envers leurs frères des biens temporels dont Dieu les avait comblés. Il fait l'éloge de l'union et de la concorde qui règnent depuis ce temps-là parmi les chrétiens, qu'il appelle une république angélique. Dans la huitième homélie, ce Père invective contre les jurements : ce qui fait voir qu'il y avait à Constantinople, comme à Antioche, des personnes infectées de la mauvaise habitude de jurer; et il témoigne beaucoup appréhender que, n'agissant pas envers les pécheurs avec toute la force et la sévérité qu'il le pourrait, cette douceur hors de saison et cette miséricorde excessive n'attirassent un jour sur lui quelque grande punition. Il ajoute toutefois : « Si quelqu'un, après avoir été averti souvent de ne point jurer, ne veut point s'en abstenir, qu'il s'abstienne d'entrer dans l'église, fût-il un prince ou l'empereur même. On me déposera, si l'on veut, de ma dignité; mais tant que j'y demeurerai, je ne serai retenu par aucun danger de faire ma charge, et il ne sera pas dit que je préside dans cette chaire sans marquer par quelque action signalée que je veux m'acquitter de mon devoir. Autrement il vaudrait mieux que je fusse dans un degré moins élevé : car rien n'est plus misérable qu'un prélat qui ne procure aucune utilité à ceux qui lui sont soumis. » Dans la neuvième

Homélie 8, pag. 67 et 68.

Homélie 9, pag. 76 et seq.

homélie l'orateur continue la même matière, et s'objecte : « Quelqu'un dira : Si je ne jure, on ne me croira point? C'est vous-même qui en êtes cause, répond-il, par la facilité que vous avez à jurer : car si vous n'y aviez pas accoutumé le monde, et que chacun fût persuadé que vous ne jurez jamais, assurez-vous que l'on vous croirait bien plutôt à la moindre parole et au moindre geste, que l'on ne fait à tous les serments de ceux qui ont accoutumé de jurer. Et en effet, ne me croyez-vous pas plutôt, moi qui ne jure point, que ceux qui jurent? » Il se plaint de ce que, dans des occasions considérables, les laïques juraient en touchant l'autel, auquel les ecclésiastiques n'avaient pas tous la liberté de toucher. Il fait observer dans la même homélie comment saint Pierre, parlant aux Juifs, a soin d'alléguer leurs pères, pour leur ôter tout soupçon qu'il voulût leur annoncer une religion contraire à celle de leurs ancêtres.

Homélies 10, 11, 12 et 13, pag. 80 et 89.

8. Dans les quatre homélies suivantes, saint Chrysostôme parle encore contre les jurements. On voit dans la onzième que le terme donné pour se corriger de ce vice finirait bientôt; qu'après cela le saint évêque ferait une recherche de ceux qui continueraient dans la même habitude, pour les séparer de la communion. Il y a aussi beaucoup de choses sur l'aumône, qui sont à peu près dans les mêmes termes que dans la soixante-sixième homélie *sur saint Matthieu*, et il compte dans la ville de Constantinople environ cinquante mille pauvres, qui toutefois auraient pu être nourris aux dépens des riches sans qu'ils en fussent appauvris, tant cette ville était opulente. Il parle avantageusement de la vie commune, et dit que dans les monastères on imitait celle des premiers chrétiens. A l'occasion du péché et de la punition d'Ananie et de Saphire, il remarque dans la douzième que si plusieurs de ceux qui font maintenant de semblables péchés, n'en souffrent pas de pareilles punitions, ce n'est pas que Dieu leur pardonne, mais c'est plutôt qu'il leur réserve de plus grandes peines. « C'est pourquoi, ajoute le saint orateur, les grands pécheurs doivent plus craindre quand Dieu ne les punit point en ce monde, que quand il les y punit : car il arrive trop souvent qu'en passant des moindres crimes aux plus grands, on s'attire enfin tous les carreaux de la colère de Dieu. » Il exhorte donc les pécheurs à confesser leurs crimes, comme un moyen d'en obtenir le pardon, s'ils s'en corrigent. En parlant des jurements, il dit qu'il est comme impossible que celui qui jure souvent ne se parjure quelquefois, soit tout exprès, soit contre son gré et sans y penser, et qu'un homme qui se parjure ne saurait être sauvé, un seul parjure étant suffisant pour le perdre. Il paraît par la treizième que diverses personnes s'étaient corrigées de l'habitude où elles étaient auparavant de jurer. Dans la quinzième, on voit que saint Etienne ne fit aucun miracle avant d'être ordonné diacre, mais seulement après son ordination, « afin que l'on connût qu'une simple grâce de Dieu ne suffit pas pour ces effets extraordinaires, et que celle de l'ordination est nécessaire pour accroître en nous la vertu du Saint-Esprit. » On y lit encore que nous ne pouvons, sans le secours de la grâce, vaincre le démon, et que c'est une espèce de martyre de demeurer ferme contre la tentation de la gloire du monde. Dans la seizième homélie, saint Chrysostôme relève l'utilité de ce précepte du Deutéronome : *Souvenez-vous en mangeant et en buvant du nom du Seigneur :* « car le temps des plaisirs, dit-il, est dangereux et efface aisément le souvenir de Dieu en nos âmes. » Voici la réflexion qu'il fait dans la dix-huitième homélie, sur la contestation qui s'éleva entre saint Paul et saint Barnabé : « Cette séparation, bien loin de nous scandaliser, peut au contraire nous édifier beaucoup. Tout ce que l'on en pourrait conclure de pis, est que l'un de ces deux apôtres était plus porté à la sévérité et à l'exactitude de la justice, et l'autre plus indulgent et plus plein de tendresse. Ces deux dispositions différentes étaient des dons que Dieu avait mis en ces deux hommes, et dont ils savaient se servir divinement, et qui auraient été inutiles dans d'autres personnes. Les Prophètes avaient autrefois chacun leur caractère particulier. Moïse était doux, Elie était plus sévère. La sévérité de saint Paul contre ce disciple était même un effet de sa charité, puisque ce n'était que pour lui faire mieux connaître sa faute. Aussi cette sévérité le toucha jusque dans le cœur, et dans cet abattement il avait besoin de la tendresse de Barnabé pour le soutenir. Ainsi la division de ces deux personnes, loin d'être blâmable, servit au contraire à sauver ce disciple. Il était perdu, ou si tous deux eussent voulu dissimuler la faute, ou si tous deux l'eussent voulu aban-

Pag. 96. Pag. 102. Homélie 15, pag. 119. Homélie 16, pag. 127, 132. Homélie 18, pag. 143, 149 et 151.

donner. Les disciples aussi ne pouvaient se scandaliser de cette contestation, puisqu'elle n'arrivait pas pour un point d'intérêt ou d'honneur, mais pour le bien des âmes, qui était le seul but où ils tendaient tous deux, bien que par des voies différentes. » Dans cette même homélie, saint Chrysostôme recommande à ceux qui en avaient le moyen de bâtir des églises dans les plus petits villages et les moindres bourgs, et de se charger de nourrir un maître pour chacune de ces églises, d'y entretenir un diacre et quelques ministres de l'ordre sacerdotal, et d'assigner une dot à cette église. « Soyez certains, leur dit-il, que cette fondation attirera la bénédiction de Dieu sur votre tête ; car il s'y fera de perpétuelles prières pour vous, vous serez cause qu'on y chantera souvent les louanges de Dieu, qu'on y célébrera les assemblées des fidèles et qu'on y offrira les saintes oblations tous les dimanches en votre faveur. » Il engage ses auditeurs à cette œuvre de piété, en les faisant souvenir qu'on récitait toujours le nom des fondateurs et des patrons dans le saint sacrifice, et que l'on y priait aussi pour la conservation de leurs biens temporels. Il fait voir dans la vingt-unième que l'on ne doit point s'abandonner à des excès de larmes et de chagrin à cause de la mort de ses proches ; que, pour soulager leurs peines en l'autre vie, nous devons faire pour eux beaucoup de prières et d'aumônes ; que s'ils sont indignes de recevoir miséricorde, cela servira toujours à nous rendre Dieu plus favorable. Ce n'est pas en vain, ajoute-t-il, que dans les assemblées des fidèles, le ministre du Seigneur crie à haute voix : Priez pour ceux qui sont morts en Jésus-Christ, et pour ceux qui célèbrent leur mémoire ; l'hostie y est offerte par les mains du prêtre, et c'est là que l'on offre le sacrifice terrible et que l'on célèbre les mystères ineffables. »

Homélie 21, pag. 173, 175.

9. Dans la vingt-quatrième homélie, on lit cet enseignement : Personne ne se doit condamner soi-même à la mort éternelle, mais celui-là mérite véritablement que l'on désespère de lui qui désespère de soi-même. Le plus grand mal n'est pas d'être tombé dans l'abîme du péché, mais d'y demeurer après y être tombé. Le dernier degré de l'impiété n'est pas simplement de s'être précipité dans cet état malheureux, mais de mépriser Dieu et de ne pas faire ses efforts pour s'en relever. Il y a dans les corps beaucoup de maux incurables, mais il n'y en a aucun dans les âmes. La persécution que nous souffrons de la part de nos passions est plus cruelle que n'a été celle des tyrans, et d'autant plus dangereuse qu'elle ne nous paraît point être une persécution. C'est dans cette homélie que saint Chrysostôme dit qu'il ne croyait pas qu'entre tant de milliers de chrétiens, il y en eût cent de sauvés. « Et je doute encore, ajoute-t-il, du salut de plusieurs de ce nombre-là. Car combien voit-on de malice et de débauche parmi les jeunes gens ? combien de lâcheté, d'indévotion et de paresse parmi les vieillards ? Personne ne prend le soin nécessaire de l'éducation de ses enfants. S'il se trouve un vieillard de piété, il n'est imité de personne. J'en vois dans l'église qui rient et badinent durant la prière, et d'autres dans le temps même que le prêtre donne la bénédiction au peuple. Y a-t-il une impudence pareille ! Quel salut, après cela, peut-on espérer ? Dans un bal, chacun danse en son ordre, tout y est réglé, et il n'y a point de confusion. Ici vous êtes en la compagnie des anges, et chantant les louanges de Dieu avec ces esprits célestes, vous causez et vous riez. Y aurait-il lieu de s'étonner si la foudre tombait du ciel pour punir cette impiété ? » Il avertit ceux qui mènent une vie chrétienne de l'obligation où ils sont de corriger ceux qui se comportent peu modestement dans l'église, et principalement dans le temps de la prière. « La correction que vous leur ferez, dit-il, vaudra mieux que la prière que vous feriez. Interrompez donc sans scrupule votre prière pour les corriger, et vous leur serez utiles et en recevrez la récompense. »

Homélie 24, pag. 196, 198.

Il montre dans la vingt-cinquième homélie que l'on ne fait pas seulement l'aumône avec de l'argent, mais aussi par des actions, comme de protéger celui qui est faible et que l'on opprime, et de tendre une main secourable à une pauvre veuve destituée de tout secours. « Si vous êtes médecin, dit-il, appliquez-vous avec grand soin à la guérison d'un pauvre malade, et vous ferez une grande action de charité. Si vous entendez les affaires et êtes capables de donner un bon conseil, secourez de vos avis un misérable qui se trouve dans l'embarras, et vous lui rendrez une plus grande charité que si vous lui donniez de l'argent. » On voit dans la vingt-sixième homélie que c'était l'usage de s'assembler au milieu de la nuit dans l'église

Homélie 25, pag. 200, 205.

Homélie 26, pag. 207, 212.

pour la prière; et la raison qu'en rend saint Chrysostôme, c'est qu'alors l'âme est bien plus épurée, bien plus dégagée des pensées du monde, et plus capable de contempler les choses célestes. « L'obscurité et le silence, ajoute-t-il, contribuent aussi beaucoup à nous inspirer des sentiments de componction. Que le mari donc veille pour prier, et la femme aussi. Si vous avez des enfants, éveillez-les de même, et faites ainsi de toute votre maison une église durant la nuit. Si vos enfants sont encore trop jeunes et trop faibles pour veiller, contentez-vous de leur faire réciter une ou deux prières, puis laissez-les dormir. Mais pour vous, levez-vous, et conservez cette louable habitude de veiller en prières une partie de la nuit. » Il enseigne dans la vingt-neuvième que ce n'est pas assez d'assister tous les jours à la sainte communion de l'église, si l'on n'en rapporte quelque profit. « En effet, dit-il, on ne bâtit pas des églises seulement pour assembler des fidèles en un même lieu, mais afin que les disciples étant rassemblés avec les docteurs et les pasteurs, ils en deviennent meilleurs par les instructions et les exemples des autres. » La lecture de l'Ecriture sainte y est proposée comme un moyen de nous procurer les remèdes qui sont propres à la guérison des plaies de nos âmes. Il donne dans la trentième homélie de belles leçons d'humilité. « Ne nous attribuons, dit-il, aucun bien à nous-mêmes, puisque la foi même ne vient pas de nous, mais qu'elle est un don spécial de Dieu, comme l'enseigne saint Paul dans l'épître aux Ephésiens. N'ayons donc pas des sentiments trop avantageux de nous-mêmes, et ne nous élevons pas de vanité, n'étant qu'hommes, terre, cendre, fumée et ombre. Mais j'ai donné beaucoup d'aumônes, me direz-vous? N'en concevez point d'orgueil; au contraire, humiliez-vous, et craignez que l'arrogance ne corrompe ce que vous avez de vertu. Rien n'est comparable à l'humilité: c'est la mère, la racine, la nourrice, le soutien et le lien de tous les biens. Vous avez un grand talent pour instruire les autres? Craignez que ce talent ne devienne la cause de votre perte, si vous n'êtes humbles. Trouvez-vous que ce soit un sujet de vanité d'instruire de paroles? Enseignez-moi par votre vie, c'est là la bonne et la vraie doctrine. Les paroles ne s'impriment pas dans les âmes des auditeurs, comme les œuvres. Et si votre vie n'est pas bonne, non-seulement vous ne profiterez pas à ceux à qui vous parlez, mais même vous leur nuirez davantage, parce que vous leur proposez une chose à faire comme si elle n'était pas possible. Bien enseigner par ses paroles, et combattre sa doctrine par ses propres œuvres, c'est la source d'une infinité de maux qui arrivent dans l'Eglise. » Saint Chrysostôme s'élève avec grande force contre les prédicateurs qui ne se produisent que pour paraître et être estimés en public, et qui, à cet effet, cherchent moins dans leurs sermons ce qui peut inspirer la componction que ce qui peut plaire, c'est-à-dire le son, l'ordre et la cadence des mots. Dans la trente-deuxième homélie il se plaint de ce que, dans les conversations, on aime à s'entretenir de toutes autres choses que de celles qui regardent le salut. Dans la trente-troisième on trouve cette remarque: Les catholiques ne portaient point d'autres noms que celui de Jésus-Christ; et si, en certaines rencontres, ils ont pris quelques surnoms, ce n'a été que de quelque saint personnage que Dieu avait mis sur eux pour les conduire et pour gouverner l'Eglise; les hérétiques, au contraire, comme les marcionites, les manichéens, les ariens, ont pris leurs noms des hommes qui ont été chefs et auteurs de leurs hérésies.

Homélie 29, pag. 225, 22[illegible].

Homélie 30, pag. 233, 237.

Ephes. II, 8.

Homélie 32, pag. 248, 251.

253, 260.

10. Les païens, pour se moquer de notre religion, disaient qu'il n'y avait que des femmes et des esclaves qui eussent cru en Jésus-Christ. «Mais que pourront-ils dire, leur répond saint Chrysostôme dans la trente-sixième homélie, quand nous ferons voir que ceux qui étaient dans les dignités les plus élevées y ont cru aussi, les proconsuls, les rois, les empereurs mêmes? Je soutiens, ajoute ce Père, que c'a été une chose bien plus grande d'attirer à la foi les gens de peu de considération, que les autres. Car quand il n'y a rien à appréhender en croyant, on peut, si on le veut, attribuer cette crédulité à une stupidité; mais il n'en est pas de même lorsqu'en croyant on s'expose à avoir tout le monde pour ennemi, à souffrir mille maux et la mort même. Or, que propose la religion chrétienne? De vivre avec tempérance, de donner aux autres son propre bien. Ce n'est donc pas un effet de peu de sagesse et d'une bassesse d'âme, de se laisser persuader d'une si divine philosophie. Mais quand il serait vrai que la religion chrétienne n'aurait été reçue que par faiblesse d'esprit, peut-on soutenir que la pratiquer soit un effet de folie? En effet, les chré-

Homélie 36, pag. 274, 277.

tiens ont confirmé par leurs actions ce que Platon et ses semblables n'ont jamais pu persuader ni aux autres, ni à eux-mêmes, c'est-à-dire le mépris des richesses, ce philosophe ayant possédé beaucoup de biens, des pierreries et des vases d'or. En parlant, dans la trente-septième, de la patience des martyrs, il dit que ce n'est pas un moindre miracle de vaincre par la patience ceux qui nous persécutent, que d'opérer des miracles pour les convertir. Il veut, dans la trente-huitième, que nous fassions souvent réflexion aux bienfaits de Dieu, parce que la reconnaissance que nous en aurons servira beaucoup à nous unir davantage à lui. Et, pour faire voir la confiance que nous devons avoir en la miséricorde de Dieu, il rapporte l'histoire d'un jeune homme délivré de plusieurs maladies d'une manière qu'on ne pouvait douter être miraculeuse. Il en rapporte une autre qui lui était arrivée étant encore jeune, et lorsqu'il demeurait à Antioche. On faisait dans cette ville de grandes recherches contre les magiciens, et les soldats envoyés pour cet effet se saisirent d'un grand jeune homme soupçonné d'avoir écrit un livre de magie. Le fait était vrai, mais il avait jeté ce livre dans le fleuve avant que les gardes se fussent saisis de lui. Saint Chrysostôme revenant d'une église qui était auprès de la ville, un de ses amis qui l'accompagnait vit ce livre qui flottait sur la rivière, et le retira sans savoir ce que c'était. Comme ils disputaient ensemble à qui serait le livre, un des soldats vint à passer, et occasionna à celui qui l'avait trouvé une grande frayeur; mais Dieu les retira du péril où ce livre les avait mis de passer aussi pour magiciens. Le saint évêque répète dans la quarante-unième ce qu'il avait dit dans la septième des effets que produisit le tremblement de terre arrivé de son temps à Constantinople. Les vices et les débauches furent bannis de cette ville, mais seulement pour quelques jours, parce que c'était l'effet de la crainte du châtiment et non de l'amour de la vertu. Il remarque néanmoins que les chrétiens remportent un double avantage des calamités qu'ils souffrent: l'un, en ce qu'ils en deviennent plus humbles et plus modérés; l'autre, en ce qu'étant punis de leurs péchés dans ce monde, ils y sont purifiés de leurs souillures avant d'en sortir pour aller à Dieu. Il y dit encore qu'il y a deux choses fâcheuses dans le péché : l'une, en ce qu'il nous fait tomber, et l'autre, en ce qu'il nous affaiblit, et nous réduit dans un état pire que celui où nous étions auparavant. Il déclame dans la quarante-deuxième contre les spectacles des théâtres, où l'on ne trouve, dit-il, que des ris immodérés, des infamies, des pompes diaboliques, des emportements, une perte de temps, une occupation inutile, une émotion de concupiscence, une préparation d'adultère, une école de turpitude, des exhortations et des exemples d'impuretés : maux d'autant plus grands, qu'on ne les reconnaît pas pour tels. »

Homélie 37, pag. 290. — Pag. 284. — 293. — 308, 311. — Pag. 317, 323.

11. Sur ces paroles de saint Paul aux prêtres d'Ephèse : *Je suis pur et innocent du sang de vous tous, parce que je n'ai point évité de vous annoncer les volontés de Dieu,* saint Chrysostôme dit, en parlant des pasteurs : « Quiconque donc ne les annonce point, est coupable du sang de ceux qui lui sont soumis. Rien de plus effrayant. » L'Apôtre, en ordonnant à ces prêtres de prendre garde, et à eux-mêmes et à tout le troupeau, leur apprend qu'il ne suffit pas de corriger seulement les autres, ni aussi de ne prendre soin que de soi-même. Ne nous contentons donc pas de travailler à notre propre salut, employons aussi nos soins pour le salut de nos domestiques, afin qu'ils soient bons chrétiens et bien instruits de leurs devoirs envers Dieu. » Dans la quarante-cinquième, il recommande l'hospitalité, et veut que l'on témoigne aux étrangers de la joie en les recevant, et qu'on les traite avec libéralité. Il y en avait qui, sous prétexte que l'église leur fournissait et le logement et la nourriture, se dispensaient de les recevoir chez eux. A ce sujet, saint Chrysostôme s'écrie : « Quoi donc, si un autre prie pour vous, si les prêtres offrent leurs prières pour tous, êtes-vous donc dispensés de prier ? » On voit dans la quarante-sixième que l'on avait fait beaucoup de railleries sur une jeune vierge fort belle qu'on avait voulu catéchiser, et sur ceux qui l'avait catéchisée, et il allègue cet exemple pour montrer que les scandales ne nous doivent point empêcher de faire le bien auquel notre devoir nous engage. Dans les homélies suivantes, on peut remarquer ce qui suit : nous devons rendre témoignage à Dieu par une bonne vie, et montrer par nos œuvres que nous croyons ce que Jésus-Christ a annoncé. Il est de notre devoir de prévenir pour la réconciliation ceux qui nous ont offensés ; et la raison en est qu'étant sains et en état de juger bien des choses, nous devons être les premiers à

Homélie 44, pag. 330, 333. — Pag. 337, 346. — 345, 350. — Homélie 47, pag. 351, 355. Homélie 50, pag. 371, 377.

rechercher nos ennemis, que la colère et l'orgueil ont aveuglés et environnés de ténèbres. « Mais ils en deviendront, direz-vous, encore plus orgueilleux? Que vous importe? Vous avez fait tout ce qui dépendait de vous, c'est à eux à s'imputer ce qu'ils manquent de faire de leur côté. Il suffit qu'on ne puisse condamner votre conscience d'avoir rien omis de ce qui était de votre devoir. Les inquiétudes du riche sont plus fâcheuses que celles du pauvre. Le pauvre n'a de sollicitude que pour ce qui est absolument nécessaire à sa subsistance; mais le riche en a pour une infinité de choses qui sont superflues. Il est vrai que le riche ne craint point la faim, mais il appréhende fort souvent plusieurs autres maux, les pertes, les disgrâces, et la mort même. Si le pauvre est en peine pour sa nourriture, du moins vit-il d'ailleurs en repos et en sûreté contre les disgrâces de la fortune. Celui qui est véritablement possédé de l'amour divin, vit comme s'il n'y avait que lui sur la terre, et ne se soucie ni de l'ignominie, ni de la gloire; il n'est non plus touché des tentations, ni des fléaux que Dieu lui envoie, que s'il les souffrait dans un corps étranger; et, quant aux choses agréables qui se présentent durant cette vie, il n'en a pas plus de sentiment qu'un corps mort en a pour un autre corps mort. »

Homélie 51, pag. 379, 385 et 386.

Homélie 52, pag. 387, 394.

§ II.

Des homélies sur l'Epître aux Romains.

Jugement du Commentaire sur l'Epître aux Romains.

1. On ne peut rien ajouter à l'éloge que saint Isidore [1] de Peluse a fait du commentaire de saint Chrysostôme *sur l'Epître aux Romains*. « C'est, dit-il, le trésor de la science de ce Saint; et si saint Paul avait voulu s'expliquer lui-même avec la plus pure éloquence des Grecs, je ne crois point qu'il l'eût fait d'une autre manière, tant cet ouvrage est admirable pour les pensées, pour l'ornement, et pour la propriété des termes. » Quelque pompeux que soit cet éloge, il est adopté de tous les savants, et il n'y en a point qui ne remarque dans cet ouvrage la sublimité du génie de saint Chrysostôme, la force et l'élégance de son discours, son éloquence naturelle, la clarté et l'élévation de son style.

En quel lieu il a été fait.

2. Mais on ne s'accorde pas sur le lieu où ce commentaire a été composé. Savilius, fondé sur la règle établie par Photius, croit que saint Chrysostôme l'a fait à Antioche, à cause de l'élégance du style et parce que cet ouvrage est fort achevé. Mais cette règle n'est pas tout-à-fait sûre, et nous avons quelques discours de saint Chrysostôme, faits à Constantinople, qui ne le cèdent en rien pour la beauté et l'élégance à ceux qu'il a prêchés dans la ville d'Antioche. Il faut donc s'en rapporter à saint Chrysostôme même, qui, dans l'homélie huitième sur cette épître, dit assez nettement que lui et ceux qui l'écoutaient avaient le même pasteur, c'est-à-dire l'évêque Flavien; voici ses paroles : « Où sont ces querelles, répliquez-vous? Nous voici tous paisiblement dans cette église. Nous vous écoutons dans un grand silence. Nous prions d'un commun consentement sous un même pasteur, et vous dites que nous nous faisons la guerre? — Je parle de guerre, répond saint Chrysostôme, et sais ce que je dis. Nous sommes tous, il est vrai, dans une même église et sous un même pasteur, et c'est cela même qui m'afflige : il y a tant de choses qui devraient nous unir ensemble, et nous sommes néanmoins si divisés! » Dans une autre homélie sur la même épître, il dit qu'il [2] parlait dans le lieu où saint Paul avait demeuré, où il avait été enchaîné et où il avait prêché; ce qui ne peut s'entendre d'une autre ville que de celle d'Antioche, où en effet saint Paul a prêché l'Evangile, comme on le lit dans le livre des Actes et dans l'épître aux Galates. Il est [3] vrai que saint Chrysostôme, sur la fin de la vingt-neuvième homélie, se met au rang des pasteurs, ce qui pourrait donner lieu de croire qu'il était évêque de Constantinople lorsqu'il prêcha cette homélie. Mais outre qu'il n'est point extraordinaire de donner le titre de pasteur à des prêtres chargés du soin d'instruire les fidèles, il est certain que ce Père s'est qualifié

Homélie 8, pag. 508.

Act. xv ad Galat. 2.

[1] Isidor. Pelus., lib. V, *epist.* 32.

[2] *Nam si nos post tantum temporis spatium illo ingressi ubi Paulus manebat, ubi ligatus est, ubi sedit et disseruit, quasi alis assumptis erigimur, et ad diei illius recordationem ex locis ipsis remittimur; cum res ipsæ adessent, quo non affectu movebantur ii qui cum pietate illum excipiebant?* Chrysost., homil. 30 *ad Rom.*, pag. 743.

[3] *Hæc porro a me dicta sunt de optimis pastoribus, non de meipso : sed si quis talis sit qualis Paulus erat, qualis Petrus, qualis Moyses : Hos itaque imitemur, et præfecti et subditi.* Chrysost., homil. 29, pag. 737.

plusieurs fois pasteur, docteur et médecin des âmes, dans divers discours [1] que l'on convient unanimement avoir été faits à Antioche, n'étant que simple prêtre.

En quelle année cet ouvrage a été fait.

3. Le commentaire *sur l'Epître aux Romains* est divisé en trente-deux homélies, précédées d'un prologue que l'on peut regarder comme la trente-troisième, puisqu'il est en forme de discours. On ne sait point en quelle année elles furent faites; mais on ne peut guère les mettre qu'après l'an 388, à cause d'un grand nombre de discours que nous avons rapportés aux années précédentes [2].

Analyse du prologue sur ces homélies, pag. 425.

4. Il ne se passait point de semaine que l'on ne fît dans l'église d'Antioche deux ou trois, ou même quatre fois, quelque lecture des épîtres de saint Paul dans la solennité des martyrs. A cette lecture, saint Chrysostôme se sentait comme enlevé hors de lui-même et tout embrasé d'une sainte ardeur, croyant voir saint Paul présent et parler lui-même. Mais sa joie était mêlée de douleur, sachant qu'un grand nombre de personnes, ou ne connaissaient pas les écrits de ce saint Apôtre, ou n'en faisaient pas l'estime qu'ils devaient. Plusieurs, il est vrai, chargés du soin d'un ménage, d'une femme et des enfants, n'avaient pas la liberté de se donner tout entiers à l'étude de l'Ecriture sainte; mais saint Chrysostôme souhaite que du moins ils s'efforcent de faire leur profit de ce que les autres en ont recueilli, et qu'ils n'aient pas moins d'ardeur pour écouter les vérités qu'on leur annonce, que pour amasser des richesses. « C'est, ajoute-t-il, de l'ignorance des livres sacrés que sont sortis une infinité de maux. C'est de là que s'est formée la corruption des hérésies; c'est de là qu'est venu le déréglement des mœurs, cette inutilité de tant de travaux et de tant d'occupations vaines et stériles où se sont engagés les chrétiens, au lieu de s'appliquer à la lecture. Car, de même que ceux qui sont privés de l'usage de la vue ne peuvent marcher droit sans qu'on les conduise, aussi ceux qui ne sont pas éclairés de la lumière des divines Ecritures tomberont nécessairement dans beaucoup d'égarements. » Il remarque que l'épître aux Romains n'est pas la première de toutes, suivant l'ordre des temps, que les deux aux Corinthiens l'ont précédée, et qu'elle est même postérieure à l'épître aux Thessaloniciens. Mais l'on ne peut douter qu'elle ne soit avant toutes celles que ce saint Apôtre a écrites de Rome, où il n'était pas encore venu lorsqu'il écrivit cette lettre, comme il paraît par ces paroles: *J'ai grand besoin de vous voir, afin de vous faire part de quelques grâces spirituelles pour vous fortifier*. Or, c'est de Rome qu'il écrivit aux Philippiens, aux Hébreux et à Timothée. Cet examen de la date des épîtres de saint Paul, paraît important à saint Chrysostôme pour éclaircir les difficultés qui s'y rencontrent, et il s'en sert pour rendre raison des manières différentes dont cet Apôtre propose quelquefois les vérités. Dans l'épître aux Romains et dans celle aux Colossiens, saint Paul parle d'une même chose, c'est-à-dire des observations légales touchant le manger, mais en usant de beaucoup de condescendance envers ceux-là, et de beaucoup de force à l'égard de ceux-ci, parce qu'il fallait dans les commencements user de beaucoup d'indulgence, et qu'elle n'était plus si nécessaire dans la suite. Il semble que saint Paul n'avait pas grand besoin d'écrire aux Romains, puisque, selon qu'il le dit lui-même, ils étaient tellement instruits en toute sorte de sciences, qu'ils pouvaient même enseigner les autres. Il leur écrivit néanmoins pour leur prouver qu'il était l'apôtre des gentils et le ministre de Jésus-Christ parmi les nations. C'est là le but de sa lettre. S'il y donne des louanges aux Romains touchant leurs lumières et leurs connaissances, ce n'est que pour leur faire mieux recevoir les avis qu'il leur croyait nécessaires.

Rom. XIV, 1. Coloss. II, 20.

Analyse de la première homélie, pag. 429.

5. Moïse et ceux qui ont continué l'histoire sacrée ne se sont point nommés en tête de leurs écrits, en quoi ils ont été imités par les quatre Évangélistes. Saint Paul, au contraire, a mis son nom à la tête de toutes ses

[1] *At dices mihi: Quid dicendo proficis? Proficio, si quis me audiat. Ego quod officium meum est, id præsto: seminator semino.* Chrysost., homil. *in Lazarum*, tom. I, pag. 774. *Non dicendi finem faciam, etiamsi nullus sit qui audiat. Medicus sum, pharmaca adhibeo: doctor sum, et admoneo.* Idem, ibid. *Quadraginta dies jam præterierunt: si igitur sacrum quoque Pascha transeat, nulli ultra veniam dabo, non admonitionem, sed vim imperii et severitatem non contemnendam adhibebo.* Homil. 20 *ad Popul. Antiochen.*, tom. II, pag. 213.

[2] Il faut le mettre en 391. Vid. Stilting, num. 444-50. (*L'éditeur.*)

épîtres, excepté de celle qui est adressée aux Hébreux, dans la prévision que ce peuple, prévenu contre lui, la rejetterait s'il la voyait intitulée de son nom. Comme Moïse ainsi que les autres écrivains sacrés écrivaient pour des personnes présentes, ils n'avaient pas besoin de se nommer; mais saint Paul, écrivant pour des personnes éloignées, et en forme de lettres, a dû faire connaître de qui elles venaient. Dieu a changé le nom de cet apôtre, et de Saul il fut nommé Paul, afin qu'en cela il n'eût rien de moins que les autres Apôtres, et que saint Pierre même qui en était le chef. La qualité de serviteur de Jésus-Christ qu'il se donne au commencement de son épître, est remarquable; car il y a plusieurs degrés de servitude : servitude de création, selon laquelle David dit : *Tout est assujetti à vos ordres;* servitude de grâce et de foi, dont saint Paul dit aux Romains : *Auparavant esclaves du péché, vous êtes devenus esclaves de la justice;* servitude de vie et de mœurs, dont Dieu dit en parlant de Moïse : *Moïse, mon serviteur, est mort.* Saint Paul se dit ensuite apôtre par la vocation divine, pour faire voir qu'il n'avait pas lui-même cherché cet emploi, et qu'il n'avait fait qu'obéir à Dieu. Il crut qu'il était nécessaire de marquer que son apostolat venait d'une vocation expresse de Dieu, parce qu'il écrivait à un peuple fier et orgueilleux, espérant par là le disposer à mieux recevoir sa lettre et à la regarder comme digne de foi. C'est dans le même esprit qu'il leur annonça Dieu comme auteur de l'Evangile qu'il leur prêchait; il voulait par les biens présents et futurs se rendre les Romains attentifs. Mais afin que les gentils n'accusassent point de nouveauté cet Evangile, il leur montre qu'il est plus ancien qu'eux, et que les Prophètes en avaient non-seulement parlé, mais qu'ils en avaient encore écrit, et qu'ils l'ont même figuré par leurs propres actions, comme on le voit par le sacrifice d'Abraham, par le serpent d'airain de Moïse, par l'extension de ses mains contre Amalech, et par l'immolation de l'agneau pascal. Après avoir ainsi élevé leurs esprits, il leur montre que le Messie prédit par les Prophètes, et tant attendu, est né selon la chair et sorti de la race de David, marquant par ce mot, *selon la chair,* que le Messie avait une autre naissance toute divine. Il prouve en effet qu'il était Fils de Dieu, et qu'il a été déclaré et reconnu pour Fils de Dieu par les Prophètes, par ses miracles, par l'effusion du Saint-Esprit sur les fidèles, par lequel il les a rendus saints, ce que Dieu peut faire à l'égard des hommes et par sa résurrection, puisque Jésus-Christ est le premier qui s'est ressuscité lui-même. La grâce de l'apostolat qu'il a reçue de Jésus-Christ, continue saint Paul, a fait obéir à la foi toutes les nations, grand ouvrage que l'on doit attribuer non aux Apôtres, mais à la grâce de Dieu qui les prévenait. Leur partage était de parcourir les provinces et d'y prêcher l'Evangile, mais c'était Dieu qui persuadait les cœurs. C'est ce que dit saint Luc en parlant d'une femme qui se convertit à la foi. *Le Seigneur,* dit-il, *lui ouvrit le cœur pour entendre avec soumission ce que Paul disait.* Et ailleurs : *Tous ceux à qui Dieu avait ouvert l'oreille pour écouter, crurent à ce qu'on leur annonçait.* En parlant en cet endroit de la foi des nations, l'Apôtre ne dit point qu'il faille raisonner, mais obéir. *Dieu ne nous a point envoyés,* dit-il, *pour apprendre à disputer, ni pour faire nous-mêmes des raisonnements de philosophie, mais pour donner aux hommes le dépôt de la vérité que l'on nous a confié.* Lorsque Dieu parle, les hommes ne doivent point examiner ce qu'il dit, ni raisonner sur ses paroles, mais s'y soumettre. Saint Paul met les Romains au rang de toutes les nations, les mêlant et les confondant avec les Scythes et les Thraces, afin de dompter cet orgueil et cette fierté qui leur étaient naturels, et de leur apprendre à se rabaisser et à entrer dans le rang des autres peuples avec qui ils étaient appelés par Jésus-Christ. Cette vocation leur est présentée comme la première source d'où découle leur sainteté; après quoi il prie Dieu de leur donner la grâce et la paix, les saluant par les mêmes paroles dont Jésus-Christ avait ordonné à ses disciples de se servir en entrant dans les maisons. « Ayons soin, dit saint Chrysostôme, de conserver la paix et la sanctification que Jésus-Christ nous a données. Toutes les dignités du monde sont temporelles, s'évanouissent avec cette vie, s'acquièrent à prix d'argent, et sont moins des dignités que de simples noms et de simples titres, ne consistant que dans un vain faste tout extérieur et dans des flatteries de courtisans qui s'empressent pour profiter de cette puissance. Mais il n'en est pas de même des grâces de sanctification et

Psal. CXVIII. Rom. VI, 17. Josué I, 2.

d'adoption que nous avons reçues de Dieu; elles ne se perdent point même à la mort, et, après nous avoir fait briller de leur éclat durant cette vie, elles passent avec nous dans la vie future. »

Analyse de la deuxième homélie, pag. 434.

6. Saint Paul, après avoir salué les Romains, rend grâces à Dieu pour eux tous par Jésus-Christ, de ce que leur foi est annoncée. Par là, il nous apprend premièrement, que nous devons rendre grâces à Dieu, non-seulement des heureux succès de nos propres affaires, mais aussi de ceux des autres. Ce sentiment nous guérit entièrement de la maladie de l'envie, et attire de plus en plus l'amour de Dieu sur ceux qu'il voit ainsi pénétrés d'une vive reconnaissance de ses grâces. Il nous apprend en second lieu, qu'en matière de foi on ne doit annoncer que ce que l'on a appris sans y rien ajouter, ni en rien ôter; car c'est le propre d'un envoyé de ne dire précisément que ce dont on l'a chargé. Et c'est aussi pour cela que le prêtre est appelé ange ou ambassadeur, en ce qu'il n'annonce pas aux hommes ses propres pensées, mais seulement celles qui lui ont été inspirées de celui qui l'a envoyé. Sur ces paroles : *Dieu que je sers par le culte intérieur de mon esprit, dans la dispensation de l'Evangile de son Fils*, saint Chrysostôme remarque qu'il y a dans l'Eglise plusieurs manières de servir Dieu, comme il y a dans l'Etat plusieurs moyens de servir le prince. L'un commande ses armées; l'autre gouverne ses villes et y rend la justice; l'autre a soin des revenus de son épargne. De même, à l'égard de Dieu, l'un lui témoigne sa soumission par la grandeur de sa foi; l'autre, par le règlement de sa vie; l'autre, par le soin des pauvres et des veuves, comme saint Etienne; l'autre, par la prédication, comme saint Paul. Le culte que cet Apôtre rendait à Dieu n'était point un culte extérieur et judaïque. Le culte des païens était un culte faux et charnel; celui des Juifs était véritable, mais grossier. Le culte de l'Eglise est contraire à celui des païens, parce qu'il est véritable, et beaucoup plus relevé que celui des Juifs, parce qu'il est spirituel. Ce n'est plus en égorgeant des animaux que nous adorons Dieu, c'est en lui offrant le culte intérieur de notre esprit, tel que Jésus-Christ nous l'a marqué. Les paroles suivantes : *J'ai grand désir de vous voir, afin que nous recevions une mutuelle consolation dans la foi qui nous est commune*, donnent lieu à saint Chrysostôme de s'étendre sur l'utilité des compagnies saintes. « Comme plusieurs lampes, dit-il, jointes ensemble produisent une grande lumière, de même plusieurs fidèles réunis ensemble forment une foi plus vive et plus éclairée. Quand nous sommes séparés les uns des autres, nous sommes moins courageux et moins fervents; mais lorsque nous nous retrouvons dans la compagnie de nos frères, nous sentons une joie et une consolation très-grandes. Car nous ne devons pas juger du temps où vivait cet Apôtre par celui-ci. Tout est maintenant plein de chrétiens; on les voit en grand nombre, soit dans les villages, soit dans les villes, soit dans les déserts; l'impiété en est bannie. Mais alors quelle joie n'était-ce point pour le maître de voir ses disciples, et pour les fidèles lorsqu'ils voyaient leurs frères venir des autres provinces pour les visiter. » Il nous propose ensuite, dans la conduite de saint Paul, un modèle parfait de l'obéissance. Cet Apôtre s'était souvent proposé d'aller à Rome; mais craignant de faire en cela quelque chose contre la volonté de Dieu, il avait attendu le moment marqué par la Providence : car c'est au maître à commander, et aux serviteurs d'obéir; et nous devons recevoir avec soumission tout ce que Dieu a ordonné, sans nous mettre en peine d'en examiner les raisons, quoiqu'elles soient contraires à nos pensées. Le but du voyage de saint Paul était de faire quelque fruit parmi les Romains, comme parmi les autres nations. A ce sujet, saint Chrysostôme fait admirer la différence des premiers prédicateurs de l'Evangile, d'avec les anciens sages de la Grèce, qui faisaient voir leur orgueil par tout leur extérieur. Un faiseur de tentes convertit non-seulement toute la Grèce, mais encore les pays les plus barbares. Platon, qu'ils admiraient tant, ne put, en trois voyages qu'il fit en Sicile, rien gagner avec toute la pompe de ses discours sur l'esprit du roi, et il y perdit même la liberté. Ici, au contraire, un artisan parcourut non la Sicile ou l'Italie, mais toute la terre, prêchant partout l'Evangile et joignant le travail des mains à la prédication, sans que les plus considérables d'entre les Romains s'en offensassent, et avec raison, parce que ce n'est pas l'exercice de quelque métier qui avilit un prédicateur de l'Evangile, mais le mensonge et l'erreur. Si les faux sages d'Athènes se sont moqués de saint Paul, les barbares et les simples se sont attachés à lui : car la doctrine de l'Evangile est commune pour tous, sans distinction de dignité ni de nation. Il ne faut pour la rece-

Joan. IV, 20.

voir que la foi; elle n'a pas besoin de syllogisme. Aussi saint Paul déclare aux Romains qu'il est redevable aux Grecs et aux Barbares, aux savants et aux ignorants; ajoutant qu'il ne rougirait point de l'Evangile de Jésus-Christ, afin de leur apprendre à n'en pas rougir eux-mêmes. Saint Chrysostôme demande pourquoi l'Apôtre a dit : *L'Evangile est la force de Dieu pour sauver premièrement les juifs, puis les gentils?* Il répond que s'il désigne ici et ailleurs les juifs avant les païens, ce n'est point qu'il crût que ceux-là eussent quelque avantage sur ceux-ci. L'Apôtre ne marque qu'un ordre de temps et non d'excellence. L'avantage du juif n'est pas d'avoir reçu une plus grande grâce, mais de l'avoir reçue le premier. Il en est de même de ceux que l'on baptise; ils ne reçoivent pas tous le baptême à la même heure, mais les uns après les autres. Toutefois, le premier qui reçoit le baptême n'a d'autre avantage, sur celui qui le reçoit après, que d'avoir eu un peu plus tôt part à cette grâce. Les paroles de saint Paul, et divers exemples de l'Ancien Testament, servent à saint Chrysostôme à montrer que c'est la foi qui fait tout, et que nous devons sans raisonner, obéir à tout ce que Dieu nous ordonne, quand même il nous commanderait des choses qui blesseraient notre raison. Il s'arrête surtout à l'exemple d'Abraham, qui exécuta avec une obéissance aveugle l'ordre que Dieu lui donna de sacrifier son fils unique, ne considérant dans cet ordre que l'autorité et la dignité de celui qui le lui avait donné.

Analyse de la troisième homélie, pag. 447.

7. Saint Paul, après avoir parlé aux Romains de la vertu et de la force de l'Evangile pour sauver ceux qui croient, ajoute ces paroles terribles pour épouvanter ceux qui le rejetteraient : *On y découvre aussi la colère de Dieu, qui éclatera du ciel contre toute l'impiété et l'injustice des hommes, qui retiennent la vérité de Dieu dans l'injustice.* Cet Apôtre marque plusieurs sortes d'impiétés, mais il ne parle que d'une seule vérité. L'imposture et l'erreur ont mille visages différents, la vérité est une et simple. Il y a de même plusieurs sortes d'injustices. L'un fait tort à son frère dans son bien en le volant; l'autre dans son honneur en le décriant. Ceux-là retiennent la vérité de Dieu dans l'injustice, qui, connaissant ce qui peut se découvrir de Dieu par les créatures, et ce que Dieu même leur en a fait connaître, transfèrent l'honneur qu'ils doivent à Dieu au bois et à la pierre. C'est pourquoi Dieu, pour punir l'abus qu'ils ont fait de leurs connaissances, les a livrés aux désirs de leur cœur, afin que les autres en fussent frappés de crainte, et qu'ils eussent horreur des déréglements où ces sages du paganisme se se sont laissé emporter. Car lorsqu'on passe les bornes que Dieu a établies pour arrêter nos désirs, on tombe ordinairement dans des cupidités absurdes et illégitimes; de même que l'on voit souvent que ceux qui s'abandonnent sans retenue à leur appétit, vont quelquefois jusqu'à manger des choses qui ne conviennent point à la nourriture de l'homme. « Ayons donc, nous dit saint Chrysostôme, toujours la crainte de Dieu devant les yeux. Dès que nous ne tenons plus à cette ancre salutaire, nous sommes en grand danger de nous perdre. Au contraire, rien n'est plus capable de nous sauver, que de nous tenir continuellement en présence de Dieu; si la vue d'un seul homme nous empêche quelquefois de pécher, dans quelle assurance ne serons-nous pas contre le péché, si nous avons toujours Dieu présent ? »

Homélie 4, pag. 454.

Analyse de la cinquième homélie, pag. 460.

8. Ces mêmes philosophes et sages du monde, pour n'avoir pas voulu reconnaître Dieu, ont été livrés à l'égarement d'un esprit dépravé, et sont passés des déréglements les plus grossiers à d'autres plus spirituels, qui ne venaient point d'ignorance, mais d'une résolution fixe et étudiée. Ils ont été imprudents, infidèles, insensibles, et ont inventé de nouveaux moyens de faire le mal, éteignant par leurs péchés toute l'affection naturelle. Leur aveuglement a été tel qu'ils n'ont pas même compris que leurs actions fussent dignes de mort, quoiqu'elles en fussent dignes en effet, et ceux-là mêmes qui les approuvaient. Car celui qui loue le péché est pire que celui qui le commet. Saint Paul, après avoir attaqué ces faux sages, combat ceux qui étaient en autorité dans Rome. « Ces personnes, dit-il, s'ôtent toute excuse à elles-mêmes. Elles condamnent les adultères, et elles sont elles-mêmes adultères.» Ce qu'il dit aux princes et aux juges de ce peuple, peut s'entendre également de tous ceux qui jugent leurs frères, et on peut leur dire : La condamnation que vous prononcez contre les autres vous rend encore plus punissables : car c'est un plus grand mal de faire ce que l'on reprend dans un autre. Vous dites que vous n'ignorez pas que vous péchez, mais vous ne vous en mettez pas en peine, parce que vous savez que Dieu est bon. Je vous réponds que la patience même de Dieu, qui laisse votre

péché impuni pendant quelque temps, et qui vous donne cette confiance, doit vous faire trembler. Dieu n'use pas envers vous d'une indulgence molle, qui vous souffre impunément dans le péché; ce n'est que pour vous exciter à le quitter promptement et pour vous châtier avec une sévérité terrible, si vous ne vous convertissez point. Dites tant que vous voudrez que Dieu est bon, tôt ou tard vous reconnaîtrez aussi qu'il est juste. Par l'impénitence de votre cœur, vous amassez un trésor de colère. Dieu a fait tout ce qu'il fallait pour vous sauver; il vous a donné la connaissance du bien et du mal; il n'a rien négligé pour vous porter à la pénitence; il vous a menacés de la rigueur de son jugement, afin de vous faire rentrer en vous-même; si, après cela, vous demeurez dans l'impénitence, c'est vous qui vous amassez un trésor de colère pour le jour du jugement de Dieu. Saint Paul ajoute qu'en ce jour Dieu rendra à chacun selon ses œuvres, en donnant la vie éternelle à ceux qui, par leur patience dans les bonnes œuvres, cherchent l'immortalité; paroles qui nous font voir que la foi seule ne suffit pas, mais qu'il y faut joindre les bonnes actions. « Alors l'affliction et le désespoir, dit-il encore, accableront tout homme qui fait le mal. Riche, pauvre, prince, empereur, tous seront accablés de désespoir, s'ils ont fait le mal. Le jugement de Dieu ne respectera personne; il il ne fera pas de distinction, ni de dignité, ni de grandeur. Seulement il punira plus ceux qui auront reçu davantage et qui auront plus abusé de ses dons. Nous donc qui avons plus de sagesse et plus de connaissance que le commun du monde, nous devons nous attendre à être plus punis de Dieu, si nous n'en faisons un bon usage. Au contraire, l'honneur et la paix seront le partage de tout homme qui fait le bien; car ce n'est que dans le ciel que nous posséderons la vraie paix, tout y sera tranquille et exempt de trouble. » Saint Paul, en ajoutant que ceux qui écoutent la loi, ne seront pas pour cela justes devant Dieu, mais ceux-là seulement qui la pratiquent, nous marque clairement qu'on peut se croire juste et le paraître aux hommes, mais que Dieu en portera un jugement tout contraire, si nous nous sommes contentés d'écouter la loi sans la pratiquer. Saint Chrysostôme prend occasion de ce que saint Paul dit ici du jugement dernier, d'en imprimer une crainte salutaire sur l'esprit de ses auditeurs. Il leur représente la crainte dont les consciences des méchants seront frappées alors, lorsqu'ils verront leur vie découverte devant tous les hommes, et lorsqu'on les arrachera par force du fond de ces ténèbres qu'ils avaient toujours recherchées. Néanmoins il ne craint pas de dire que ce n'est pas le moment auquel Dieu nous punira, que nous devons craindre, mais celui dans lequel nous l'offensons. Il ose dire en outre que, quand nous n'aurions point fait d'autres péchés que celui de craindre plus l'enfer que Jésus-Christ même, nous mériterions par cela seul d'y être précipités. « Si nous aimions, ajoute-t-il, véritablement Jésus-Christ, comme nous y sommes obligés, nous regarderions le mal d'offenser celui que nous aimons, comme plus grand que les supplices mêmes de l'enfer. Mais parce que nous n'avons point d'amour pour Notre-Seigneur, nous ne connaissons point toute l'étendue du mal que nous cause la privation de cet amour. Ce n'est qu'afin de nous obliger à l'aimer, qu'il nous a menacés de l'enfer et qu'il nous a promis son royaume. Aimons-le donc comme il est juste de l'aimer: c'est là notre plus grande récompense, notre royaume céleste; ce sont nos plaisirs et nos délices; c'est notre honneur, notre gloire, notre lumière et notre souveraine félicité. »

Analyse de la sixième homélie, p. 472.

9. Saint Paul, après avoir fait voir que rien ne manquait aux gentils pour le salut, pourvu qu'ils fissent ce qu'ordonne la loi, parle des avantages que les Juifs ont eus sur les autres peuples; mais en même temps il condamne leur vanité, en ce qu'ils se servaient de tant de dons, non pour leur salut, mais pour s'élever contre les autres peuples et les mépriser. Il ne dit pas des Juifs qu'ils font le bien, mais seulement qu'ils le connaissent et l'approuvent. Connaissance inutile, qui, bien loin de nous élever au-dessus des autres, nous rabaisse au-dessous d'eux. Les Juifs, en négligeant d'observer la loi, faisaient à Dieu un double outrage. Non-seulement ils le déshonoraient eux-mêmes, mais ils étaient cause, par leur mauvais exemple, que son nom était blasphémé parmi les nations. Comme la circoncision était la chose dont ils se glorifiaient le plus, et qui eût été louable, en effet, si elle eût été plus intérieure qu'extérieure, l'Apôtre leur fait voir qu'elle ne leur sert de rien s'ils violent la loi : car qu'est-ce que la circoncision est en elle-même ? Vient-elle d'aucun mérite de celui qui l'a reçue, ou peut-on la regarder comme une marque de son amour pour Dieu?

Ne sait-on pas dans quel âge on la reçoit? Combien d'années les Juifs ont été dans le désert sans être circoncis? Saint Paul pouvait se servir de toutes ses raisons pour rabaisser la circoncision; mais il les supprime, et va tout d'un coup à la principale, qui est celle d'Abraham. Car rien n'était plus fort, pour ruiner cette pratique, que de montrer qu'on devait la mépriser par la considération même qui paraissait la plus puissante aux Juifs pour la relever. Le vrai Juif est donc, selon saint Paul, celui qui l'est intérieurement, et qui tire sa louange, non de ce qui n'est qu'extérieur et charnel, comme la circoncision, l'observation du sabbat, les sacrifices et les purifications de la loi, mais de Dieu seul, étant circoncis dans le cœur et dans l'esprit. Ç'a été aussi un grand avantage pour les Juifs d'être rendus par Dieu les dépositaires de sa parole; mais comme ils n'ont point eu de confiance ni de foi en ses oracles, l'honneur que Dieu leur a fait a servi à les couvrir de confusion, à cause de leur ingratitude et de leur incrédulité. Néanmoins leur infidélité n'a point anéanti la fidélité de Dieu, et leur insensibilité n'a pas détruit sa bonté; au contraire, leur injustice a servi à faire paraître davantage la justice de Dieu. « Si cela est ainsi, direz-vous, pourquoi l'injustice des Juifs a-t-elle été punie? Dieu est-il juste en me châtiant d'une chose qui l'honore? » Cette objection suit naturellement des paroles de saint Paul. Mais cet Apôtre nous avertit lui-même qu'il parle ici suivant les pensées des hommes. Mais la justice de Dieu a bien d'autres secrets qui sont impénétrables à la petitesse de nos esprits. La gloire que Dieu tire de notre injustice est son ouvrage; nous n'y avons nulle part; nous ne méritons que d'être punis du mal que nous avons fait. Dieu a tout fait, et fait encore aujourd'hui, afin que le règlement de nos mœurs soit parfait et paraisse tel aux yeux des hommes. Ne tombons donc point dans la paresse; c'est par notre bonne vie que nous pourrons tirer les infidèles de leur erreur; si notre vertu se termine à des discours étudiés, sans nous appliquer aux bonnes œuvres, comment oserons-nous entreprendre de leur persuader la foi? L'Écriture ne nous défend-elle pas de parler des vérités saintes, quand notre vie n'y est pas conforme? Si la loi voulait que ceux qui étaient captifs dans une terre étrangère, demeurassent dans le silence, combien l'exigera-t-elle plutôt de ceux qui sont esclaves du péché et qui mènent une vie toute extérieure et toute mondaine? Ne me dites pas que vous n'adorez point une idole d'or, mais marquez-moi plutôt par votre vie que vous ne faites pas ce que l'on veut qu'on fasse. Car il y a bien des espèces d'idolâtrie : les uns se font un maître de l'argent, les autres se font un dieu de leur ventre, les autres se font un autre dieu d'une convoitise encore plus pernicieuse. Je veux que vous ne leur sacrifiiez pas des bœufs comme font les païens, mais vous leur faites un sacrifice encore plus abominable, en leur offrant pour victime votre âme même. Vous ne fléchissez pas le genou devant leur statue pour les adorer; mais vous déférez avec encore plus de soumission à tout ce que demande de vous l'avarice, la sensualité et toutes les autres convoitises qui vous dominent avec tyrannie. »

Analyse de la septième homélie, pag. 482.

10. La suite de l'épître de saint Paul regarde la justice de la foi; cet Apôtre nous y apprend deux choses : l'une, que nous devenons justes, et l'autre, que nous le devenons sans la loi. C'est pourquoi il appelle cette justice la justice de Dieu. Comme les Juifs auraient pu se plaindre qu'on ne leur laissait aucun avantage et qu'on les confondait avec toutes les autres nations de l'univers, saint Paul leur ôte ce sujet de plainte, en ajoutant qu'il n'y a aucune différence entre les hommes, parce que tous ont péché et ont besoin de la grâce de Dieu. Juif, Scythe et Barbare, tous sont de même condition. Le Juif, il est vrai, a reçu une loi, mais elle n'a servi qu'à lui faire connaître le péché, et non à le fuir. Au reste, n'en doutons point, ce n'est pas de nos œuvres que nous devons attendre cette justice; c'est de la foi en Jésus-Christ. Ne rejetons point cette justice, nous y trouverons deux avantages : le premier, qu'un si grand bien nous coûte fort peu, puisque nous n'avons qu'à croire; le second, que c'est un bien que Dieu offre à tous. Dieu pouvait-il mieux marquer sa souveraine puissance qu'en montrant que non-seulement il nous sauve, mais même qu'il nous rend justes sans nos œuvres et sans exiger autre chose de nous que la foi? C'est le langage de l'Apôtre, et il ne parle ainsi que pour tenir dans la soumission le Juif qui croit, et que pour exciter à la foi celui qui ne croit pas. Il ne faut pas s'imaginer que saint Paul, en relevant l'efficacité de la foi en Jésus-Christ, veuille nous faire entendre que cette foi a détruit la loi; il dit au contraire qu'elle l'affermit, et que si la loi avait,

pour ainsi dire, ouvert la voie à la foi, la foi venait aussi lui servir de soutien. La loi a autorisé la foi qui la devait suivre; *elle est établie,* dit saint Paul, *par le témoignage de la loi et des prophètes*. Et la foi ensuite a autorisé la loi, qui sans elle était faible et chancelante. Quelles étaient les observances de la loi, et quel était leur but? De rendre l'homme juste. Mais c'est ce qu'elle ne pouvait faire : *car tous ont péché*. La foi au contraire, étant survenue, l'a fait, puisqu'en croyant l'on devient juste. Ainsi la foi a affermi le dessein et le but de la loi. Elle ne détruit point la loi, mais elle la rend parfaite. Ce qui nous fait voir trois choses : la première, qu'on peut être justifié sans la loi; la seconde, que la loi n'a pu justifier l'homme, et la troisième, que la foi ne combat et ne détruit point la loi. Mais puisque nous savons qu'outre la foi qui nous justifie, nous avons encore besoin de vivre dans la piété, rendons-nous dignes d'un don si précieux en conservant entre nous une charité mutuelle, qui est la mère de tous les biens. Par cette charité, il ne faut point entendre des paroles étudiées, mais de bons offices. Faisons voir à un pauvre, en le délivrant de sa pauvreté, que nous l'aimons véritablement; à un malade, en l'assistant dans sa maladie; à un prisonnier, en le secourant dans sa prison. On voit tous les jours des personnes assez généreuses pour se jeter dans le péril avec leurs amis; mais lorsque ces mêmes amis, sortis de leur malheur, se trouvent en quelque considération dans le monde, ils n'ont plus pour eux cette même ardeur; et après avoir fait pour leurs amis ce qui était de plus pénible, ils leur manquent dans ce qui est de plus aisé. Malheureux effet de l'envie! Que craignez-vous, âmes inhumaines? Est-ce parce que votre frère est en honneur et qu'il est considéré de tout le monde? C'est ce qui vous devrait donner de la joie. Vous devriez rendre gloire à Dieu de ce qu'il a ainsi élevé un de vos membres. Si saint Paul assure que quand un homme donnerait tout son bien aux pauvres et qu'il endurerait le martyre, s'il n'avait point la charité, tout cela ne lui servirait de rien, qu'aurait-il dit d'un envieux qui veut du mal à un autre qui ne lui en a point fait? Ne l'aurait-il pas jugé pire qu'un païen? Fuyons ce crime détestable qui conduit en enfer; souvenons-nous combien Jésus-Christ nous a aimés, et combien il nous a commandé de nous aimer l'un l'autre. Il a répandu son sang pour ses ennemis, et nous ne pouvons nous résoudre à donner de notre argent pour l'amour de celui qui nous a fait tant de biens. Il a sacrifié sa propre vie, et nous avons peine de donner un bien qui n'est pas même le nôtre. Si vous voulez laisser de grands biens à vos enfants, laissez-leur la providence de Dieu en partage, laissez-leur Dieu même pour leur débiteur. Elie, pour avoir été nourri d'un peu de farine, bénit la maison d'une veuve qui l'avait reçu chez elle; et parce qu'elle l'avait préféré à ses enfants mêmes, il produisit une si grande abondance de bien dans sa maison, que dans la plus grande famine, elle ne manqua ni de blé ni d'huile. Elie a fait cela, que fera donc le maître d'Elie?

Analyse de la huitième homélie, pag. 497.

11. « Quel avantage a donc eu Abraham, notre père selon la chair. » C'est une objection que saint Paul se fait de la part des Juifs qui se glorifiaient d'avoir Abraham pour père, lequel avait le premier reçu le sceau de la circoncision; et il fait voir, en y répondant, qu'Abraham lui-même n'est devenu juste que par la foi: « car, dit-il, si ce patriarche avait été justifié par ses œuvres, il aurait eu de quoi se glorifier, mais non devant Dieu. » Il y a deux sujets de se glorifier, l'un des bonnes œuvres que l'on fait, l'autre de la foi. Ceux qui se glorifient des œuvres ne montrent que quelques actions dont ils s'élèvent, les autres trouvent dans leur foi un bien plus grand sujet de gloire, et ils honorent Dieu d'une manière bien plus grande. Le commun du monde peut n'être ni voleur ni parricide; mais tous n'ont pas l'esprit assez élevé au-dessus des sens, pour croire que Dieu puisse faire des choses qui nous paraissent entièrement impossibles; c'est pourquoi, si nous honorons Dieu en faisant ce qu'il nous commande, nous l'honorons bien davantage en croyant ce qu'il nous ordonne de croire. Dans le premier nous lui obéissons; dans l'autre nous témoignons n'avoir de lui que des sentiments proportionnés à sa grandeur. Mais cette foi qui, selon saint Paul, nous est imputée à justice, n'est point une foi languissante, mais vive, et une ferme persuasion que Dieu, jetant favorablement ses yeux sur un pécheur, peut en un moment le délivrer et du crime et de la peine qu'il méritait, mais encore le rendre juste et le combler de gloire. Saint Paul prouve ensuite qu'Abraham avait reçu la justice avant la circoncision. Et comme on aurait pu lui objecter pourquoi donc Dieu a-t-il établi la circoncision? Il répond que la

circoncision a été comme le sceau de la justice qu'il avait déjà reçue par la foi; et il ajoute aussitôt qu'il ne reçut le sceau de la circoncision que pour être le père des circoncis, c'est-à-dire de ceux qui auraient une circoncision spirituelle : ce qui comprend également les gentils et les juifs, qui deviennent les uns et les autres, par la foi, héritiers des promesses faites à Abraham pour tous ses enfants : car de même que ce n'est point par une liaison charnelle, mais toute de foi, que nous devenons enfants de Dieu, c'est aussi par la foi et non par la nature que nous devenons enfants d'Abraham, comme ce fut son obéissance et la foi qui le rendirent notre père. Saint Chrysostôme donne beaucoup d'étendue à ce que saint Paul dit ensuite de la grandeur de la foi d'Abraham, et il veut que nous le proposant comme notre modèle, aussi bien que notre père, nous nous efforcions de rendre à Dieu, par une foi ardente, la même gloire qu'il lui a rendue, et que nous lui témoignions notre foi par nos actions. Il se plaint de quelques divisions qui régnaient parmi les chrétiens, et pour les engager à les faire cesser mutuellement, il leur dit : « Respectez, mes frères, respectez cette sainte table, dont nous sommes tous participants, et cet agneau égorgé dont on nous sert ici la chair après qu'elle a été offerte en sacrifice. Les voleurs mêmes qui mangent ensemble, cessent d'être voleurs les uns à l'égard des autres, dès qu'ils ont eu part à la même table. Cette union les transforme en quelque sorte, et de cruels qu'ils étaient auparavant comme des tigres, ils deviennent doux comme des agneaux; et nous qui mangeons un pain et une chair aussi respectables, et à la même table, nous ne laissons pas de nous armer les uns contre les autres, lorsque tous ensemble nous devrions nous armer contre le démon comme contre un ennemi qui nous est commun. C'est là ce qui nous rend tous les jours si faibles, et ce qui rend le démon si fort. Mais quel moyen, direz-vous, d'étouffer pour jamais cette guerre contre nos frères ? Ce sera en vous souvenant que lorsque vous leur dites quelque chose d'offensant, c'est un membre de Jésus-Christ même que vous déshonorez, que c'est votre propre chair que vous déchirez. Mais il m'a offensé, dites-vous? Gémissez pour lui. Il m'a fait grand tort? Pleurez-le, non pour le tort qu'il vous a fait, mais pour le tort qu'il s'est fait lui-même. Jésus-Christ a pleuré Judas, non parce qu'il le vendait, mais parce qu'il se perdait. Votre frère vous a outragé ? Priez donc Dieu promptement qu'il le lui pardonne. C'est un de vos membres ; il a reçu la naissance avec vous et dans le sein de la même mère. »

Analyse de la neuvième homélie, pag. 511.

12. On aurait pu dire à saint Paul : Quel rapport Abraham a-t-il avec nous, et que nous importe que sa foi lui ait été imputée à justice? Mais il prévient ces objections en montrant, par l'autorité de l'Ecriture, que c'est en la même manière que nous sommes justifiés, parce que c'est le même Dieu en qui nous croyons, et que ce sont les mêmes choses que nous croyons. Le grand nombre de nos péchés n'est pas un obstacle invincible à notre justification. Jésus-Christ, par sa mort, nous a délivrés de tous nos crimes. Le fruit de cette justification est que nous ayons la paix avec Dieu, en ne péchant plus et en ne retournant point à notre première vie. La chose est possible. Si, étant couverts de crimes, Jésus-Christ nous en a délivrés, combien lui sera-t-il plus facile de nous conserver maintenant dans l'état de justice où il nous a mis ? La grâce à laquelle Jésus-Christ nous donne entrée par la foi, d'après saint Chrysostôme, consiste en ce que Dieu nous a rendus dignes de le connaître, en ce qu'il nous a délivrés de nos erreurs, qu'il nous a instruits de sa vérité, et qu'il nous a lavés dans le baptême. Cette grâce est stable en nous, et ses influences coulent continuellement; car il n'en est pas des grâces de Dieu comme de celles que font les hommes. Que l'on donne à quelqu'un une charge, souvent il arrive que celui qui la lui a donnée aujourd'hui, la lui ôtera demain, et quand il ne la lui ôterait pas, la mort la lui ravira bientôt. Au contraire, les dons de Dieu sont stables et solides; ni les hommes, ni les démons, ni l'adversité, ni la violence, ni la mort, ni l'enfer, ne nous les raviront pas. Saint Chrysostôme tire diverses moralités des paroles suivantes de saint Paul, tant sur les biens de l'autre vie, que sur l'utilité des afflictions de celle-ci, et des menaces que Dieu fait aux pécheurs pour arrêter l'impétuosité de leurs désirs déréglés. Il nous conseille, dans les diverses afflictions, de rappeler en notre mémoire les bienheureux Apôtres, qui, lorsqu'on les fouettait, se réjouissaient d'avoir été jugés dignes de souffrir pour Jésus-Christ; les trois jeunes hommes dans la fournaise, et d'autres dans les prisons et les chaînes qui ne cessaient point de lui rendre grâces.

Analyse de la dixième homélie, p. 519.

13. Saint Paul, après avoir fait voir que c'est par la mort du Fils de Dieu que nous avons été justifiés, montre comment la mort est entrée dans le monde. Tous ont péché dans un seul, et sa désobéissance a rendu sujets à la mort ceux mêmes qui n'avaient pas mangé du fruit défendu. Voilà ce qui fait le sujet du discours que fait ici saint Paul, et qu'il diversifie en diverses manières. Il nous représente partout le mal qu'un seul homme nous a fait, et ensuite le bien que nous avons reçu d'un seul homme, afin que si les Juifs demandaient comment la justice de Jésus-Christ a pu sauver tout le monde, nous leur demandassions de même comment l'injustice d'Adam avait pu damner tout le monde. Ce n'est pas qu'il y ait aucune proportion entre le péché et la grâce, il y a au contraire une différence infinie. Si donc le péché d'un seul homme a eu tant de suite, pourquoi la grâce de Dieu n'en aurait-elle pas davantage? Il s'ensuit que la mort que le péché a occasionnée, et qui est devenue nécessaire pour nous, ne doit plus être regardée comme un mal, puisqu'elle produit tant de biens. N'est-ce pas la mort qui a consacré la mémoire d'Abel, qui a éprouvé la vertu d'Abraham dans le sacrifice de son fils, qui a couronné la vie sainte de Jean-Baptiste, qui a éternisé la gloire des enfants de la fournaise et de Daniel, et qui a procuré des couronnes aux martyrs, et la gloire aux Apôtres? Si le péché nous a fait perdre la vie présente, la grâce nous en rend une éternelle, dont Jésus-Christ est l'auteur. Si cela est ainsi, disaient quelques-uns, péchons toujours, afin que la grâce éclate encore davantage. C'est ce faux raisonnement que saint Paul combat dans la suite, en faisant voir qu'étant une fois morts au péché par la grâce, nous devons vivre de telle sorte que, quand le péché userait contre nous de toute sa violence, nous devons demeurer insensibles à ses poursuites, et marcher sans relâche dans la vie nouvelle où nous sommes entrés par le baptême. Pourquoi, presqu'aussitôt qu'on l'a reçu, reprendre ses anciennes affections et passer pour ainsi dire de la jeunesse de la grâce à la vieillesse du péché? L'âge n'abat point tant le corps d'un vieillard, que le péché abat l'âme du pécheur; elle tombe dans le relâchement et dans la dissolution; on ne voit plus rien en elle de vigoureux; ses discours et ses entretiens n'ont pour objet que des bagatelles. L'âme des justes, au contraire, est toujours prête à combattre l'ennemi. Saint Chrysostôme propose à ceux qui se sont plongés dans le péché, la bonté de Dieu envers ceux qui se convertissent, figurée dans l'histoire de l'enfant prodigue. « Commencez, leur dit-il, à vouloir retourner à votre père, mettez-vous en chemin, et tout sera fait. Cessez de pécher et de vous éloigner de lui davantage, et votre retour sera déjà bien avancé. Si vous vous faites violence les deux premiers jours, il vous sera plus facile le troisième de vous abstenir du péché, et vous en aurez beaucoup moins de peine dans la suite. Plus on avance dans ce chemin, plus il est facile; on y trouve à la fin une joie qu'on ne peut bien exprimer, et que l'on peut dire nous être présentée par la symphonie et par les festins qui se firent au retour de l'enfant prodigue. »

Analyse de la onzième homélie, pag. 530.

14. Saint Paul en disant: *Si nous avons été entés en Jésus-Christ par la ressemblance de sa mort, nous y serons aussi entés par la ressemblance de sa résurrection*, marque une double mort, l'une dont Jésus-Christ est l'auteur dans le baptême où il nous fait mourir au péché, et l'autre dont nous sommes ensuite les auteurs nous-mêmes, par le réglement de notre vie; car c'est par sa grâce seule que nos péchés ont été ensevelis dans les eaux du baptême, mais c'est à nous ensuite à demeurer morts au péché. « Le mot d'*enter* dont se sert cet Apôtre, signifie le fruit de la justice et de la sanctification que nous devons porter, en attendant le dernier fruit qui sera la résurrection future. C'est donc à nous à travailler sans aucune relâche, à nous donner à Dieu comme étant vivants, de morts que nous étions auparavant, et à lui consacrer les membres de notre corps, pour servir d'armes de piété et de justice; car nous sommes en un temps de guerre, où nous avons besoin non-seulement d'armes, mais de courage pour nous en servir, et de vigilance contre nos ennemis. De quoi nous servirait-il de vivre, si notre vie n'était comme un enchaînement de bonnes œuvres? Quel avantage aurions-nous d'avoir reçu la grâce du baptême, si nous nous laissions ensuite aller à toute sorte de mauvais désirs? Je vous ai soumis toutes vos passions par le baptême, nous dira Dieu: pourquoi avez-vous été ingrats à ce don? pourquoi avez-vous déshonoré cette grâce? pourquoi êtes-vous passé dans un état tout contraire? J'ai fait mourir vos péchés passés comme autant de vers qui sortaient de votre première corruption; pourquoi en avez-vous

laissé reproduire d'autres ? Craignons le péché qui produit ce ver qui ne meurt point, et qui allume ce feu qui ne s'éteint point. Coupons-en jusqu'à la racine. Il serait inutile de ne couper que les branches d'un mauvais arbre; tant que la racine demeure, elle en produit toujours. » Saint Chrysostôme déclame fortement contre les violences et la dureté des riches, et contre l'amour excessif des chiens, des chevaux et des ameublements. « Quoi, s'écrie-t-il, un homme fait à l'image de Dieu même, n'a pas de quoi se couvrir, et vos mulets sont couverts d'or ! On voit tout briller chez vous, jusqu'aux moindres meubles; vous êtes prodigues en tout ce qui vous regarde, et en même temps votre avarice dévore le pauvre, pour qui Dieu est descendu du ciel, pour lequel il a répandu son sang ! Vos lits sont ornés d'argent de tout côté, et les membres des Saints n'ont pas de quoi se vêtir! Vous faites moins d'état de Jésus-Christ que de vos domestiques, que de vos mulets, que de vos lits et que de vos autres meubles ! Si vous avez horreur de ce que je dis, cessez de le faire, et mettez fin à cette folie. » Il raconte ici le trait d'un sage du paganisme : ce sage entrant dans une maison brillante d'or, et voyant les planchers couverts de riches tapis, cracha, dit-on, sur le visage du maître de ce logis, et comme on lui en faisait des reproches, il dit que dans toute la maison il n'avait rien trouvé de moins beau.

Analyse de la douzième homélie, pag. 842.

15. Sur le VIe chapitre de la même Epître aux Romains, saint Chrysostôme fait les remarques suivantes : Pour être vraiment pénitents, nous devons être autant à Dieu que nous avons été au monde, autant à la sainteté que nous avons été à l'impureté, autant à la justice que nous avons été à l'injustice. Quoique Dieu nous ait pardonné nos péchés passés, nous devons encore en rougir aujourd'hui. Par notre conversion, nous sommes non-seulement affranchis des désordres passés, mais nous sommes encore sanctifiés, et cette sanctification nous est un gage de la vie et de la gloire éternelle que nous espérons. Délivrés de la servitude du péché, nous ne sommes devenus libres que pour servir, mais pour servir dans la nouveauté de l'esprit, et non dans la vieillesse de la lettre; c'est pour cela que Jésus-Christ ne se contente pas de nous commander les mêmes choses que dans l'ancienne loi, comme de nous abstenir de verser le sang humain : il retranche encore jusqu'aux mouvements de colère. Il ne défend pas seulement l'adultère, mais un regard déshonnête. Il ne défend pas seulement le parjure, mais toutes sortes de jurements. Il veut qu'outre nos amis, nous aimions nos ennemis. Nous n'avons plus maintenant, comme les Juifs, une loi qui condamne, nous avons l'esprit qui agit et qui nous aide. Sous la loi, on aurait regardé comme un prodige un homme qui eût fui le mariage : rien n'est si ordinaire aujourd'hui dans tout le monde. A peine trouvait-on alors un homme qui méprisât la mort; on voit aujourd'hui des peuples tout entiers de martyrs, non-seulement d'hommes, mais de femmes. Ce n'est pas néanmoins sur la loi de Moïse qu'il faut rejeter toutes les fautes qu'elle a occasionnées, mais sur l'ingratitude et la dureté de ceux qui l'ont reçue. *Ce n'est point la loi,* dit saint Paul, *qui a produit les mauvais désirs, c'est le péché qui a pris occasion de la loi de s'irriter davantage.* Quand on nous défend une chose que nous désirons, cette défense nous la fait encore plus désirer ; mais cette nouvelle ardeur de nos désirs irrités, ne vient pas proprement de cette défense, qui ne défend rien que de mauvais, mais de notre corruption qui abuse de cette défense et qui en tire un effet contraire. Quand donc cet Apôtre ajoute que sans la foi le péché était comme mort, cela ne veut signifier autre chose, sinon qu'on ne le connaissait pas autant qu'on a fait depuis la loi. Ceux qui vivaient avant la loi, connaissaient sans doute le mal qu'ils faisaient; mais la loi ensuite l'a fait connaître beaucoup plus, et a rendu plus punissables ceux qui le faisaient. Ce n'est donc point la loi, mais la concupiscence et la corruption intérieure qui sont proprement la source de tous nos maux. Saint Chrysostôme fait voir la nécessité où nous sommes de la combattre sans cesse. S'il y a de la peine dans la pratique de la vertu, elle est douce et facile : au contraire, celle qui accompagne le péché est très-amère et suivie de la mort; il n'y a rien de préférable à la paix d'une bonne conscience; celle des libertins mêmes, au milieu des plaisirs sensuels, est toujours troublée de frayeurs. Le moyen de vivre dans l'innocence, c'est de ne point négliger les péchés les plus légers, étant plus aisé de s'abstenir d'abord du mal que d'en arrêter les suites. C'est pour cette raison que Jésus-Christ condamne celui qui jette un mauvais regard sur une femme, n'usant de cette sévérité que pour nous empêcher de tomber dans un plus

grand mal, et pour nous avertir de chasser d'abord un ennemi avant de lui donner le temps de se fortifier en nous et de se mettre en état de n'en pouvoir plus être chassé.

Analyse de la treizième homélie, pag. 557.

16. Dans le septième chapitre, saint Paul continue à montrer que les Juifs ne devaient point accuser la loi de leurs déréglements, qui n'avaient pour cause que leur négligence et la corruption de leurs cœurs ; mais il déclare en même temps que cette loi était trop faible pour le délivrer du corps de mort, et que tout en approuvant le bien, il ne pouvait le faire avec le seul secours de la loi, et qu'il avait besoin, à cet égard, du secours de la grâce de Jésus-Christ, qui a fait cesser cette guerre intérieure en faisant mourir le péché. C'est là le sujet de l'incarnation du Fils de Dieu. Il s'est fait et dit le Fils de l'homme, pour secourir l'homme et pour condamner le péché. Tant que la mort ne trouvait que des pécheurs dans le monde, elle les faisait mourir selon le droit qu'elle en avait; mais en condamnant un innocent, elle a été condamnée elle-même comme injuste. Afin de montrer combien la vertu est plus aisée depuis que Jésus-Christ a vaincu la mort, et plus parfaite qu'elle n'était auparavant, saint Chrysostôme fait un parallèle de ce qu'étaient les hommes sous la loi, et de l'état où ils sont depuis le temps de la grâce. « La virginité, le mépris de la mort, l'amour de la pauvreté, et plusieurs autres vertus semblables qui paraissaient autrefois impossibles, se voient à présent de toute part. On admire ces vertus non-seulement parmi nous, mais parmi les peuples les plus barbares. On voit chez les Scythes des troupes de vierges, grand nombre de martyrs, des foules de solitaires. On en voit de tous côtés qui ont un grand mépris des richesses, un grand amour du jeûne et des vertus inconnues presque sous la loi ancienne, excepté à un très-petit nombre de personnes. » Il donne ensuite une idée de la vie chrétienne, qui consiste, dit-il, à n'être plus sujet à l'infirmité de la chair ni l'esclave d'aucun plaisir. Il présente deux personnes, dont l'une abonde de bien, vit dans les honneurs et les plaisirs ; l'autre, au contraire, est pauvre, austère et toujours dans les jeûnes et les mortifications, et il proclame que cette dernière vit véritablement, et que l'autre est plus à plaindre que ceux qui sont dans les tombeaux ; « car, dit-il, nous pleurons au moins les morts, et personne ne pleure ceux qui sont riches et plongés dans les plaisirs, tout le monde au contraire les hait. »

Analyse de la quatorzième homélie pag. 575.

17. D'après saint Paul, nous devons faire mourir non la chair, mais les actions de la chair; ce qu'il faut entendre non des actions qui sont d'elles-mêmes indifférentes, comme de voir, d'écouter, de marcher, mais de celles qui sont mauvaises et qui nous portent au mal. Il faut que notre chair soit soumise à la loi du Saint-Esprit, qui doit être autant maître de notre vie que le pilote l'est du vaisseau qu'il gouverne. Si nous ne vivons dans cette continuelle dépendance de l'Esprit de Dieu, nous perdrons bientôt la grâce de l'adoption divine que nous avons reçue dans le baptême. Il y a cette différence entre les chrétiens et les juifs, que ceux-ci étaient obligés de se laver souvent le corps par des purifications légales, et ceux-là doivent tâcher de purifier leur conscience, leur cœur et leurs pensées. Quoique les Juifs eussent le nom d'enfants de Dieu, ils étaient néanmoins traités comme des esclaves; mais nous, en recevant la véritable adoption des enfants, nous avons aussi reçu la véritable liberté. Les Juifs en priant ne se servaient point du mot de *Père*. Pour nous, qui que nous soyons, prêtres, laïques, princes, sujets, nous nous en servons toujours, et depuis ce bienheureux enfantement d'une vierge, nous disons sans cesse : *Notre Père*, etc. C'est même l'usage de réciter cette prière dans la célébration des mystères. Ce n'est point par ce seul nom de *Père* prononcé par nous, que saint Paul fait voir notre filiation divine, il la montre encore par le témoignage que le Saint-Esprit rend lui-même dans nous, et par l'onction intérieure qu'il verse dans nos âmes. La conclusion que cet Apôtre tire d'une si noble prérogative, c'est que si nous sommes enfants de Dieu, nous sommes aussi les héritiers de Dieu même et les cohéritiers du Fils unique ; mais il marque en même temps la condition nécessaire pour acquérir ce précieux héritage, qui est de souffrir avec Jésus-Christ, afin que nous soyons glorifiés avec lui. Bien loin donc d'aimer les créatures et de nous y attacher, gémissons de ce que notre exil est si long, et pleurons notre demeure dans une terre étrangère; la grandeur des biens que Dieu nous a déjà donnés et que saint Paul appelle *les prémices de l'esprit*, ne suffit-il pas pour nous exciter à désirer le reste ?

Analyse de

18. Suivant la doctrine du même Apôtre,

la quinzième homélie, pag. 893.

saint Chrysostôme enseigne que tout, sans aucune exception, et les afflictions mêmes de la vie, contribue au bien de ceux qui aiment Dieu, c'est-à-dire que Dieu se sert également des biens et des maux pour éprouver ceux qu'il aime et pour les glorifier ; ce qui est plus que s'il empêchait simplement qu'il ne leur arrivât aucun mal, ou s'il les en délivrait aussitôt. Saint Paul, pour marquer que les chrétiens sont véritablement fils de Dieu, ne se contente point de dire que nous sommes appelés pour être conformes à l'image du Fils de Dieu, mais il ajoute : *Afin qu'il soit l'aîné entre plusieurs frères,* pour montrer par ces expressions la vérité de notre adoption; toutefois ce que dit cet Apôtre doit s'entendre de Jésus-Christ comme homme car, comme Dieu, il n'est plus *aîné,* il est *unique.* Ce que Jésus-Christ a fait dans sa personne, il le fait dans ceux qu'il a prédestinés et appelés; il a choisi les maux comme un moyen pour assurer leur bonheur; et c'est par les outrages dont on les noircit, qu'il les fait passer à la gloire. Cette considération doit nous rendre fermes dans les maux et dans les persécutions. Que tous les hommes conspirent contre nous : si Dieu est pour nous, ils ne pourront nous nuire, et serviront malgré eux à nous couronner. Le démon s'arma autrefois contre Job; il n'y eut rien qu'il n'inventât pour l'abattre; il souleva ses serviteurs, ses amis, sa femme même; il le frappa d'une plaie horrible dans tout son corps : mais cette guerre, tous ces artifices, bien loin de nuire à ce saint homme, lui servirent beaucoup. Dieu étant pour lui, tout ce qui paraissait lui être contraire, contribuait à son bien. Il n'y a donc rien sur la terre, ni des choses mêmes les plus opposées à la nature, qui doive nous séparer de Dieu; et ce qui doit nous soutenir dans les diverses afflictions de la vie, c'est que ce n'est point pour des hommes, mais pour Dieu que nous souffrons.

Analyse de la seizième homélie, pag. 603.

19. L'explication que saint Chrysostôme donne de ces paroles de saint Paul : *J'eusse désiré de devenir moi-même anathème et d'être séparé de Jésus-Christ pour mes frères,* est remarquable. Cet Apôtre, en désirant d'être anathème, c'est-à-dire retranché de l'Eglise, ne s'exprime ainsi que dans l'ardeur de sa grande charité, qui est toujours la fin secrète de ses actions. Car quel est le sujet de ce désir, sinon Jésus-Christ même dont il souhaite d'être séparé, Jésus-Christ, dis-je, qu'il aimait avec tant d'ardeur? Or, ce désir même était l'effet de son grand amour pour le Fils de Dieu. Si l'on ne jugeait des actions extraordinaires des saints que par ce qui en paraît au dehors, nous pourrions dire qu'Elie était un meurtrier, et Abraham un parricide : mais il faut en juger suivant les circonstances du lieu, du temps, de l'occasion et des diverses vues qu'ils ont pu avoir. Vous direz peut-être que saint Paul dit qu'il veut être séparé de Jésus-Christ non pour Jésus-Christ, mais pour ses frères? Mais c'est par son humilité ordinaire qu'il parle de la sorte, et afin de mieux couvrir son amour si ardent pour le Sauveur, comme la suite le fait voir. » Il faut encore rapporter ce que saint Jean Chrysostôme dit sur ces paroles : Dieu dit à Moïse : *Je ferai miséricorde à qui il me plaira de faire miséricorde*, etc. « On voit, dit-il, cette conduite de Dieu dans tous ceux que Dieu punit. Pourquoi a-t-il frappé Pharaon de tant de plaies? C'est, répondrez-vous, parce qu'il était endurci. Mais était-il le seul qui fût endurci de la sorte? Pourquoi, au contraire, en sauvant un petit nombre du peuple juif, ne sauve-t-il pas en même temps tout le reste? Nous devons, à l'imitation de l'Apôtre, rejeter tout sur le choix et sur la connaissance de Dieu, contre laquelle il n'y a point d'homme sage qui doive disputer. C'est lui qui dit de deux jumeaux avant qu'ils fussent nés : *L'aîné sera assujetti au plus jeune,* et ce qu'il a dit est arrivé en effet : ce qui nous fait voir que la noblesse charnelle ne sert de rien, et que l'on ne doit s'appliquer qu'à celle de l'âme, que Dieu connaît avant les œuvres. Combien, du temps de saint Matthieu, n'y avait-il pas de gens qui, eu égard à leurs œuvres, paraissaient meilleurs que lui? Cependant Dieu qui ne se trompe point dans ses jugements, et qui connaît les dispositions du cœur, tire un diamant d'un sale bourbier. C'est par le même effet de cette élection secrète de Dieu, qu'au temps des persécutions on en a vu tomber un grand nombre, qui paraissaient aux yeux des hommes devoir être les plus fermes; et qu'on a vu remporter la palme du martyre par ceux que l'on croyait les plus faibles. Ne raisonnons donc point avec Dieu, et ne lui faisons point rendre compte de sa conduite; ne lui demandons point pourquoi l'un reçoit la couronne, et pourquoi l'autre est rejeté et puni. Il fait tout avec la dernière exactitude. C'est pourquoi il disait : *J'ai aimé Jacob et j'ai haï Esaü.*

Nous voyons par l'événement la justice de cet amour pour l'un et de cette haine pour l'autre; mais Dieu la prévoit avant les œuvres et avant l'événement des choses. Il ne s'arrête pas à l'extérieur de l'action, il pénètre dans la volonté et voit par quel motif elle agit. » Saint Chrysostôme dit encore sur le même endroit : « Tous ont commis le même péché, tous ont adoré le veau d'or : cependant les uns ont été punis de ce crime, et les autres non, parce que *je fais miséricorde*, dit Dieu, *à qui il me plaît de faire miséricorde, et j'ai pitié de qui il me plaît d'avoir pitié. Ce n'est pas à vous, ô Moïse, de connaître ceux qui sont dignes de miséricorde; cela m'est réservé à moi seul.* Si Moïse ne pouvait entrer dans ses secrets, bien moins nous est-il permis de les vouloir approfondir. Saint Paul se sert des paroles suivantes : *O homme, qui êtes-vous pour contester avec Dieu?* comme d'un frein pour arrêter la curiosité des hommes. Il leur représente ce qu'ils sont, et ce qu'est Dieu, afin qu'en les faisant souvenir de sa grandeur incompréhensible et de leur bassesse, ils se tiennent dans le devoir, et qu'ils mettent leur gloire à lui obéir. C'est ainsi que doivent se conduire ceux qui tiennent dans l'Eglise le rang de maître et de docteur; ils ne doivent pas suivre aveuglément la vaine curiosité de leurs disciples, mais mépriser leurs questions superflues, et arracher toutes ces épines de leurs cœurs, afin d'y semer ensuite la bonne semence. » Selon le même Père, l'Apôtre, en nous comparant à un vase d'argile, ne veut dire autre chose sinon que nous devons être aussi souples et aussi soumis à Dieu que l'argile l'est au potier. « Et c'est, ajoute-t-il, une règle qu'il faut observer partout. On doit voir le but principal que l'écrivain sacré a en vue dans l'exemple qu'il rapporte, et laisser le reste. Ainsi, quand on compare Dieu à un lion, à un ours ou à un feu dévorant, il ne faut prendre de ces comparaisons que la fin pour laquelle on les rapporte, qui est de faire voir que Dieu est aussi terrible dans sa colère que le lion, aussi redoutable dans sa vengeance que l'ours dont on a pris les petits, et aussi à craindre dans ses châtiments que le feu le plus ardent. »

Analyse de la dix-septième homélie pag. 631.

20. Au dixième chapitre, l'exemple d'Abraham qui, contre toute espérance, crut et espéra de devenir le père de plusieurs peuples, sert à saint Chrysostôme pour montrer que le propre de la foi est de renoncer aux raisonnements humains, et de soumettre la raison, pour croire ce qui est au-dessus de la nature, en s'appuyant en tout sur le souverain pouvoir de Dieu. Selon ce Père, nous ne devons attendre de récompense que de lui seul; nous ne devons rechercher d'autre gloire que celle de Dieu, qui seule est véritable; nous devons le louer par notre bonne vie, cette manière de le louer étant incomparablement plus admirable et plus touchante que la beauté du ciel même; nous devons mettre par notre testament Jésus-Christ au nombre de nos héritiers. « Nous n'avons pas eu soin de le nourrir durant notre vie, faisons-lui part de nos biens au moins lorsque nous sommes près de les quitter, et que nous en allons perdre l'usage et la disposition. Comme il est infiniment bon, il ne sera pas si difficile envers nous. Ç'aurait été une bien plus grande marque d'amour, et plus digne de récompense, si nous avions pris soin de nourrir Jésus-Christ dans les pauvres pendant notre vie; mais si nous avons manqué à ce devoir, faisons au moins en ce dernier état ce que nous pouvons, et laissons-le pour cohéritier à nos enfants. Si nous en agissons de la sorte, il sera leur protecteur, il empêchera les violences qu'on leur voudrait faire, il dissipera tous les mauvais desseins que l'on pourrait former contre eux, et il prendra soin de faire accomplir toutes les dispositions que nous aurons laissées dans notre testament, en considération de ce que nous lui aurons donné dans cet acte. »

Homélie 18, pag. 638.

Analyse de la dix-neuvième homélie, pag. 642.

21. En expliquant le onzième chapitre, saint Chrysostôme rappelle aux Juifs les malheurs de leurs pères, les crimes dont ils se sont rendus coupables, les grâces dont Dieu les a comblés, soit en leur envoyant des Prophètes, soit en leur faisant remporter des victoires éclatantes sur leurs ennemis. Et, comparant l'état de leur ancienne république avec ce qui s'est passé depuis qu'ils ont mis à mort le Messie, il leur dit : « Votre état est entièrement changé; et quoique vos péchés paraissent diminués, vos supplices croissent de jour en jour sans qu'il vous reste aucune espérance. Il ne s'agit plus d'une captivité de soixante-dix ans, ni de cent, ni de deux cents. En voilà déjà plus de trois cents passés sans que l'on voie le moindre rayon d'espérance, bien que vous ne commettiez plus d'idolâtrie comme autrefois, et que vous ne tombiez plus dans aucun de ces

grands excès auxquels vous vous abandonniez auparavant. Quelle est donc la cause d'un si long supplice ? sinon que la figure a cédé à la vérité, et que la grâce a banni la loi. C'est cela même que le Prophète vous prédisait autrefois par ces paroles : *Courbez toujours leurs dos contre terre.* » Mais si les Prophètes ont prédit la chute et les malheurs des Juifs, saint Paul leur a donné un sujet de consolation, en les assurant que cette chute ne sera pas sans ressource, et qu'au second avénement du Fils de Dieu, et à la consommation des siècles, lorsque la multitude des nations sera entrée dans l'Eglise, les Israélites auront part au salut et à la grâce de Jésus-Christ, en rentrant avec honneur sur leur propre tige. Par ce que l'Apôtre dit de la réprobation des juifs et de l'élection des gentils, il est évident que comme on ne doit point s'appuyer sur la vertu de ses pères, l'on n'a aussi rien à appréhender du dérangement de leurs mœurs. Un Scythe, un Arabe peut devenir par la foi le fils d'Abraham, et le fils de cet Arabe peut redevenir ensuite plus étranger à Abraham et à son père qu'un Arabe. Quand donc nous aurions le père le plus saint du monde, ne croyons pas que cela nous suffise pour notre salut, ni même pour notre gloire, si nous ne lui ressemblons de mœurs; comme au contraire, quand nous aurions le plus méchant de tous les pères, nous n'en serions pas plus condamnables, si nous étions bons nous-mêmes. Qu'y avait-il de plus méprisable que les gentils ? Cependant leur foi les a liés tout d'un coup avec les saints. Et bien qu'il n'y eût rien de plus grand que les Juifs, ils sont devenus néanmoins étrangers à l'égard d'Abraham, et se sont séparés de lui par leur infidélité. L'union de sang qui par la nature nous lie tous ensemble, est une union nécessaire, puisque nous sommes tous sortis d'Adam. Mais l'union spirituelle, qui mérite véritablement les récompenses du ciel, nous sépare entièrement des méchants. On ne peut y avoir part que par la ressemblance et par la sainteté des mœurs.

Analyse de la vingtième homélie, pag. 656.

22. On voit dans le douzième chapitre de quelle manière les chrétiens doivent offrir leurs corps comme une hostie vivante, sainte et agréable aux yeux de Dieu. L'Apôtre ne veut pas qu'on pense à s'égorger soi-même comme on égorgeait les hosties de la loi ancienne : d'où vient qu'il appelle cette hostie *vivante*. Et pour la distinguer encore de celle des Juifs, il la nomme *sainte et agréable à Dieu :* car le culte des Juifs étant charnel, ne pouvait être agréable au Seigneur. C'est donc par les bonnes œuvres que notre corps doit devenir une hostie. Que nos yeux ne regardent rien de mal ; que notre langue ne tienne point de mauvais discours, et que nos mains ne commettent point d'iniquités, et tout notre corps formera une oblation très-sainte ; mais ce n'est pas encore assez : car il faut faire le bien ; il faut que la main distribue l'aumône, que la bouche bénisse ceux qui nous maudissent, que les oreilles soient occupées à entendre la parole de Dieu; et c'est ainsi qu'il ne restera rien d'impur dans l'hostie de notre corps. Que veut dire le *culte raisonnable* dont l'Apôtre parle ensuite, sinon un assujettissement spirituel à Dieu et une vie conforme à Jésus-Christ ? Comme donc celui qui sert dans la maison de Dieu doit mener une vie plus chaste, de même nous devons régler toute notre vie comme les ministres et les prêtres de Dieu, en lui offrant tous les jours de nos biens, en faisant la fonction de prêtre pour lui sacrifier notre corps, et lui présenter en offrande les vertus de l'âme, la modestie, la douceur, la patience. C'est par un sacrifice de cette nature que nous offrirons à Dieu un culte raisonnable et spirituel, qui n'aura rien de corporel, de grossier ni de sensible. Saint Paul, en parlant au même endroit des dons de Dieu, et en particulier de celui de la foi, nous défend de nous enorgueillir de ce don; et la raison qu'il en donne, c'est que nous devons nous souvenir qu'elle est un don de Dieu et que nous ne nous la sommes pas donnée à nous-mêmes. Saint Chrysostôme en prend occasion de combattre la vaine gloire, de montrer que l'orgueil est une véritable folie, et que rien n'est plus puissant que l'humilité, qui est, dit-il, plus solide que la pierre, plus forte que le diamant, et qui nous met à couvert des insultes du démon.

Analyse de la vingt-unième homélie, pag. 663.

23. « Quoique nous soyons plusieurs, dit saint Paul, nous ne sommes tous néanmoins qu'un seul corps en Jésus-Christ, et nous sommes tous réciproquement les membres les uns des autres. » Ainsi tout est égal entre nous. Pourquoi donc, par un mouvement d'orgueil, rompons-nous cette union, ou pourquoi rougissons-nous de notre frère ? Nous sommes un de ses membres, comme il est aussi un des nôtres. Le plus faible est

membre du plus fort, et le plus fort est membre du plus faible, parce que nous ne sommes qu'un même corps. Nous n'avons donc plus aucun sujet de nous élever, puisque ce que nous avons vient de Dieu et non de notre industrie. Sur ces paroles : *Que celui qui fait l'aumône la fasse avec simplicité,* saint Chrysostôme remarque que la simplicité qui nous est ordonnée en faisant l'aumône, est une simplicité qui supprime les raisonnements humains qui pourraient empêcher qu'on ne la fasse avec autant d'effusion et d'abondance qu'on est obligé de la faire. Il ajoute avec l'Apôtre qu'on doit la faire avec joie : car quel sujet pourrait-on avoir de s'affliger en faisant l'aumône ? Y a-t-il rien de plus déraisonnable que ce chagrin qui nous fait perdre alors tout le fruit de notre bonne œuvre ? Qui peut être dans la tristesse en recevant la rémission de ses péchés ? Ne regardons point l'argent que nous employons en aumônes, mais le fruit qui nous en revient. En expliquant ce que l'Apôtre dit ensuite : *Prévenez-vous les uns les autres par des témoignages de charité,* saint Chrysostôme s'écrie : « Ce sont ces témoignages qui font naître la charité et qui la conservent. Rien ne gagne tant les cœurs et ne fait tant d'amis que ce désir de vaincre son prochain par des déférences et par des marques d'estime. Cela fait que non-seulement on nous aime, mais qu'on nous honore davantage. Tous les autres biens naissent de la charité ; mais cette charité naît des témoignages d'honneur que nous rendons, de même que ces témoignages d'honneur naissent de la charité. » Il exhorte, en expliquant la suite du texte, à la pratique des vertus qui y sont recommandées, à la ferveur, à la patience, à la prière, à la compassion, à l'hospitalité. Il propose l'exemple de Lot et d'Abraham, qui passaient tout le jour à exercer l'hospitalité envers les étrangers, le fruit que reçut la Sunamite pour avoir logé chez elle et nourri le Prophète du Seigneur ; et il veut que l'on assiste ceux qui se trouvent dans le besoin, sans trop examiner si ceux qui se présentent sont véritablement pauvres. « Car il est à craindre, dit-il, que si vous apportez toujours tant d'exactitude et de scrupule en cette perquisition, vous ne laissiez souvent passer quelque bon pauvre aux yeux de Dieu, sans le connaître et sans l'assister, et qu'ainsi vous ne perdiez la récompense que vous eussiez obtenue en le secourant. Quand vous assisteriez un méchant pauvre, vous ne pécheriez pas pour cela, au contraire vous en seriez récompensé devant Dieu. Bien loin donc de leur dire jamais rien de fâcheux, consolons-les plutôt et par nos paroles et par nos actions, afin que la miséricorde que nous exercerons envers eux nous attire tous les biens que Dieu nous réserve dans la vie future. »

Homélie 22, pag. 679.

L'Apôtre, après avoir réglé la disposition des chrétiens les uns envers les autres, et les avoir unis par les liens de la charité, passe plus avant, et veut que nous regardions ceux qui nous persécutent comme des personnes qui nous procurent de grands biens. La patience dans les injures est même quelquefois avantageuse à celui qui les fait. « Car lorsqu'il verra, dit saint Chrysostôme, que vous souffrez avec joie ses mauvais traitements, il connaîtra visiblement que vous espérez des biens plus solides que ne le sont ceux de la vie présente. Et s'il sait que, bien loin de vous plaindre du mal qu'il vous fait, vous ne dites de lui que du bien, sans doute qu'il cessera de vous persécuter. Mais ce n'est pas assez de témoigner de la patience et de la douceur envers nos ennemis, nous devons encore nous réjouir du bien des autres et prendre part à leurs chagrins, participer à la joie de ceux qui se réjouissent, afin de l'affermir davantage, et mêler nos larmes avec celles de ceux qui pleurent, afin de soulager leur douleur. Un autre avis, et qui est de grande importance, c'est que nous ne devons point être sages à nos propres yeux, c'est-à-dire ne pas nous imaginer que nous puissions suffire à nous-mêmes sans avoir besoin de personne, rien, en effet, n'est si capable de ruiner la charité et de nous détacher de nos frères que ce sentiment. Aussi Dieu a-t-il réglé toutes choses dans le monde en telle sorte que chacun a besoin d'un autre, et quelque sage et prudent qu'un homme puisse être, il ne peut se passer du secours des autres. Ne voit-on pas tous les jours qu'un homme sage ne connaît pas en certaine rencontre ce qu'il doit faire, et qu'un imprudent trouve fort bien ce qui lui convient ? Nous en voyons des exemples dans Moïse et son beau-père, dans Saül et son serviteur. » Saint Paul s'étend beaucoup dans la suite sur les devoirs de charité dont nous sommes redevables à nos ennemis. A cette occasion saint Chrysostôme fait cette réflexion : « La loi du démon est de vaincre le

mal par le mal, et dans les jeux olympiques qui lui sont consacrés, on ne remporte la victoire qu'en cette manière. Mais dans les combats de Jésus-Christ, on ne couronne que celui qui souffre les coups et les efforts des autres. Comme la victoire est toute différente, la manière de la remporter l'est aussi, et c'est ce qui la rend même plus admirable. Quand on voit que ce qui partout ailleurs paraîtrait faiblesse, est ici une marque de force et un moyen assuré de remporter la victoire, on est obligé de reconnaître que c'est l'effet d'un pouvoir divin, et que cette façon de combattre est toute angélique. Une douceur constante et uniforme nous rendrait invincibles à tous les hommes, et nul d'entre eux ne pourrait nous nuire. Tous ceux qui parleraient mal de nous ne se feraient tort qu'à eux-mêmes, et leurs outrages retomberaient sur leurs têtes. On voit tous les jours dans les tribunaux ceux qui sont outragés parler avec fermeté, et s'attirer par leur contenance assurée l'estime et le respect de tout le monde; et ceux au contraire qui les ont offensés, sont couverts d'ignominie. »

Analyse de la vingt-troisième homélie, pag. 685.

24. Dans le chapitre treizième de l'épître aux Romains, saint Paul recommande la subordination des sujets aux princes, et des serviteurs aux maîtres, pour faire voir que Jésus-Christ, en établissant la religion, n'a point blessé l'ordre civil, et n'a rien changé dans les Etats, mais que ces Etats en seraient au contraire beaucoup mieux réglés, si l'on se conduisait selon ses maximes. C'est à tous les hommes, et non-seulement aux séculiers, mais aux prêtres et aux moines qu'il ordonne d'être soumis aux puissances supérieures. Quand vous seriez apôtres, ou évangélistes, ou prophètes, vous ne laisseriez pas d'y être soumis: car la religion et la piété ne dégagent point de cet assujettissement. La raison que cet Apôtre rend de cette soumission, est qu'il n'y a point de puissance qui ne vienne de Dieu. D'où il ne suit pas néanmoins que tout prince soit établi de Dieu dans le trône qu'il occupe. Saint Paul ne parle point, dit saint Chrysostôme, de la personne des princes, il ne parle que de leur pouvoir. Il ne dit pas qu'il n'y a point de roi, mais qu'il n'y a point de puissance qui ne vienne de Dieu; il ne dit pas que Dieu ait établi sur le trône tel ou tel prince en particulier, mais en général qu'il a établi la puissance des princes sur leurs sujets. Comme l'égalité des conditions et de la puissance eût été une source infinie de querelles dans le monde, Dieu y a réglé divers degrés de subordination, comme du fils à l'égard du père, des jeunes à l'égard des vieux, de la femme à l'égard de l'homme, de l'esclave à l'égard de celui qui est libre, du disciple à l'égard du maître, et du sujet à l'égard de son roi. Saint Paul, en répandant cette doctrine, se mettait en état de gagner à la foi les princes infidèles et inspirait en même temps aux chrétiens l'obéissance qu'ils leurs doivent, car on semait alors de faux bruits contre les Apôtres, que l'on faisait passer publiquement pour des hommes séditieux, amis des nouveautés et des changements, qu'ils renversaient toutes les lois des Etats, qu'ils disaient et faisaient tout ce qui était en leur pouvoir pour en détruire la paix et la sûreté. Mais après que l'Apôtre a fait voir le contraire et fermé la bouche aux calomniateurs, il passe outre, en ajoutant que c'est Dieu même qui a établi cet ordre, et menace de châtiment ceux qui le violeront. Il représente le prince comme le ministre de Dieu et l'exécuteur de ses volontés, toujours prêt à honorer les gens de bien, et toujours terrible aux méchants. Il prouve l'avantage qu'il y a d'avoir des princes, par le tribut qu'on leur paie. « Ces tributs, dit-il, sont comme une reconnaissance de leurs soins, et une récompense de leurs travaux. Les peuples de toute ancienneté se sont accordés à fournir ce qui est nécessaire à la subsistance de leurs princes, étant persuadés qu'il était de leur devoir de pourvoir aux besoins de ceux qui négligent leurs propres affaires, pour prendre soin de celles du public, et qui emploient tout leur temps et toute leur application au repos et au salut des peuples soumis à leur conduite. Les princes, en effet, ne nous sont-ils pas d'un grand secours pour passer heureusement cette vie en défendant les frontières de leurs Etats, en repoussant les ennemis, en fortifiant les places, en étouffant les séditions, et en remédiant à tous les maux qui troubleraient la félicité de leurs sujets. Qu'on ne dise point qu'il y a quelquefois des princes qui abusent de leur pouvoir : il suffit de regarder le premier établissement de ces puissances pour admirer la sagesse de celui qui les ordonne. De l'obéissance due aux princes, saint Paul passe à l'amour que nous nous devons les uns aux autres. Il en fait voir la nécessité et l'utilité :

cet amour est nécessaire, parce qu'étant membres les uns des autres, si cet amour nous manque, tout est ruiné parmi nous. Il est utile, puisque celui qui aime le prochain accomplit la loi. L'amour est le commencement et la fin de la vertu. C'en est la racine, la matière et la perfection. Mais une charité faible et commune ne suffit pas; le Seigneur en demande une qui soit forte et véhémente, car il ne dit pas simplement : *Vous aimerez votre prochain,* mais il ajoute : *comme vous-même.* »

Analyse de la vingt-quatrième homélie, pag. 694.

25. Après de si pressantes et de si vives exhortations pour porter les Romains aux œuvres de piété, saint Paul emploie la considération de la brièveté de cette vie, comme la plus forte de toutes, pour les réveiller de leur assoupissement, en leur disant que le jugement si terrible s'avance, et que ce jour plein d'horreur, semblable à une fournaise embrasée, est près de paraître. Saint Chrysostôme fait sur cet endroit, plus que sur le reste de l'épître aux Romains, de très-belles réflexions, dont voici les plus remarquables. Plus le temps de l'avénement de Jésus-Christ s'approche, plus nous devons nous tenir prêts à les recevoir. Plus nous sommes près d'arriver à la récompense, plus il faut redoubler nos efforts afin de mieux combattre, à l'exemple de ceux qui, entreprenant une course, s'efforcent d'aller plus vite lorsqu'ils se voient plus près de la fin de leur carrière, où la couronne les attend. Lorsque l'Apôtre nous dit de ne pas prendre soin de notre chair pour satisfaire à ses désirs déréglés, son dessein n'est que de nous défendre les choses qui vont au-delà de l'usage nécessaire à cette vie, et qui sont propres pour satisfaire les convoitises de la chair. C'est comme s'il nous disait : Ne prenez pas soin de votre chair pour la volupté, mais pour la santé; ne mangez qu'autant qu'il en est besoin pour contenter votre faim; n'usez d'habits que pour la nécessité de vous couvrir; réglez votre corps avec une telle tempérance, qu'il soit toujours prêt et propre à s'acquitter de ce qu'on lui demande.

Homélie 25, pag. 701, 702.

Dans l'homélie vingt-cinquième on lit : « Dieu punit beaucoup de pécheurs dès cette vie, afin que ceux qui n'ont point ajouté foi à ses menaces soient persuadés de la vérité de ses paroles par les châtiments qu'il leur envoie. Ne nous rassurons donc pas, lorsque nous péchons, de ce que Dieu ne nous punit pas en même temps qu'il en punit d'autres; car, si nous ne changeons de vie, nous n'éviterons pas les châtiments que nous méritons. »

Homélie 26, pag. 711, 715.

L'homélie vingt-sixième contient ces réflexions : Les menaces que Dieu avait faites aux Juifs n'ont-elles pas enfin eu leur effet ? Il ne faut pas nous imaginer que l'ignorance soit pour nous une excuse légitime, car il viendra un temps auquel nous serons punis de cet ignorance même. Les Juifs n'ont pas connu Jésus-Christ, et leur ignorance n'a mérité aucun pardon. Les gentils n'ont pas connu Dieu, et ils n'en sont point excusables. Si vous ignoriez des choses qu'il vous serait impossible de savoir, vous en seriez excusables; mais si ce sont des choses possibles et même faciles à savoir, vous serez punis sans miséricorde pour les avoir ignorées. Au reste, si nous ne nous plongeons point dans une paresse volontaire, et si nous travaillons de notre part autant qu'il est en nous, Dieu nous tendra la main et nous découvrira ce que nous devons croire. Si nous ne contribuons en rien de ce qui est en notre pouvoir, dit saint Chrysostôme dans l'homélie vingt-septième, Dieu ne nous prêtera point son secours. Comme nous avons une infinité de combats à souffrir au dedans et au dehors, nous avons besoin de toute la consolation que l'Ecriture nous donne, afin de garder la patience, et que la patience nous conserve dans l'espérance, car ces deux vertus se produisent mutuellement. La patience fait naître l'espérance, l'espérance fait naître la patience, et l'une et l'autre naissent de l'Ecriture. Celui qui n'aime que parce qu'il est aimé, reçoit dans cet amour sa récompense; mais quand on n'est point aimé de celui que l'on aime, alors on a un Dieu pour débiteur; mais il faut, outre cela, que vous invitiez celui que vous aimez et qui ne vous aime pas à vous rendre par toutes les voies possibles l'amitié qu'il vous doit. Si, malgré vos efforts, il ne se rend point et s'endurcit davantage, cela vous procurera devant Dieu une plus grande récompense. Pouvez-vous avoir de l'aversion pour un chrétien pour lequel Jésus-Christ n'en a point eue, lors même qu'il n'était pas encore chrétien, car il l'a tellement aimé, tout pécheur et ennemi qu'il était alors, qu'il a même voulu mourir pour lui. Considérez où votre passion vous emporte, dit saint Chrysostôme dans l'homélie vingt-huitième. Cet homme a Jésus-Christ pour chef, pour nourriture, pour vêtement, pour

Homélie 27, pag. 721, 722.

Homélie 28, pag. 724, 726.

vie, pour lumière, pour époux; en un mot, Jésus-Christ lui est tout, et vous osez dire que vous le haïssez? Enchantons nos âmes obsédées par le péché, et soulageons-les par les cantiques de l'Ecriture, et particulièrement par ceux du saint prophète David. Que l'âme s'en nourrisse au dedans en même temps que la langue les prononce au dehors. Si nous accoutumions nos lèvres à les chanter, notre âme rougirait de démentir notre bouche et d'aimer ce que nous témoignons au dehors vouloir haïr. Il y a même dans ces cantiques plusieurs choses très-utiles à savoir. Ils nous découvrent l'avenir; ils nous font voir quel est l'état du ciel même, et celui des créatures visibles et invisibles; ils nous assurent de l'amour de Dieu envers nous; ils déclarent que la mort qui règne maintenant sera enfin détruite; ils nous représentent le bonheur dont nous jouirons en sortant du monde; enfin tout y respire la gloire de Dieu. La vaste étendue du ciel la publie de toute part. Cette succession et cette révolution si uniforme de la nuit et du jour n'est pas tant pour éclairer nos travaux et pour y donner ensuite du relâche, que pour honorer Dieu qui en est l'auteur. L'homélie vingt-neuvième contient cette observation : « Un bon pasteur, tel que Jésus-Christ le demande, peut être comparé à plusieurs martyrs. En effet, un martyr ne meurt qu'une fois pour Jésus-Christ, mais un pasteur, s'il fait son devoir, meurt mille fois pour son troupeau. C'est pourquoi les peuples soumis à leur conduite, connaissant la grandeur du travail dont leurs pasteurs sont chargés, doivent sans cesse leur aider à s'en bien acquitter, et par leurs prières, et par leurs soins, et par leur zèle, et par l'ardeur de leur charité, afin que les pasteurs et les brebis soient les uns aux autres un mutuel sujet d'honneur et de gloire. « Tout le monde parle avec admiration de Priscille, s'écrie saint Chrysostôme en l'homélie trentième, et on en parlera non pendant un certain nombre d'années, mais jusqu'à la fin du monde, car qu'y-a-t-il de plus grand qu'une femme qui a assisté saint Paul, et qui s'est exposée elle-même afin de conserver le Docteur de toute la terre? Le nom d'une infinité de reines et de princesses est enseveli dans un oubli éternel, et la mémoire de cette artisane et celle de son mari Aquilas seront en bénédiction dans tous les siècles, et tant que le soleil éclairera la terre, le nom de cette femme sera célèbre. Que ferai-je à cela? répondez-vous; il n'y a plus de saint Paul au monde qui puisse loger chez moi. Il dépend de vous, si vous le voulez, de posséder encore plus saint Paul que Priscille ne le possédait. Ce n'est pas la vue de saint Paul qui l'a fait ce qu'elle était, mais sa parole. Vous pouvez encore aujourd'hui vous entretenir avec saint Paul, avec saint Pierre, avec saint Jean, avec tous les Prophètes, et tous les Apôtres ensemble. Prenez les écrits de ces Saints, et ils pourront vous rendre semblables à la femme de ce faiseur de tentes. Mais que dis-je? Vous pouvez non-seulement vous entretenir avec saint Paul, mais avec le maître de saint Paul, car c'est lui qui vous parlera par la bouche de cet apôtre. » On demandera peut-être comment saint Paul qui, dans un endroit, défend à la femme d'enseigner, loue Priscille et Marie d'avoir fait en quelque sorte à Rome l'office d'Apôtre et d'Evangéliste? « Je réponds, dit saint Chrysostôme en l'homélie trente-unième, qu'il interdit aux femmes les préséances et les siéges d'honneur qui sont dans l'Eglise, mais qu'il ne leur défend pas de répandre la parole de la vérité. Il ne leur interdit point les entretiens et instructions de doctrine qui ne se font qu'en particulier, mais seulement les enseignements qui se font en public et qui n'appartiennent qu'aux docteurs. Si cela n'était, comment dirait-il à une femme qui a un mari infidèle : *Que savez-vous, ô femme, si vous ne sauverez point votre mari?* Comment aurait-il chargé les femmes d'instruire leurs enfants, lorsqu'il dit : *Que les femmes se sauveront par les enfants qu'elles mettront au monde, en procurant qu'ils demeurent dans la foi, dans la charité, dans la sainteté et dans une vie bien réglée.* » S'il n'y a point d'enfer, où paraîtra donc la justice en Dieu, non-seulement pour discerner les pécheurs d'avec les justes, mais pour discerner même les pécheurs d'avec les pécheurs. Pourquoi de deux qui commettent les mêmes péchés, l'un est-il puni ici et l'autre épargné? C'est une demande à laquelle on ne peut répondre qu'en supposant qu'il y a un enfer pour punir celui des deux qui a été épargné. N'en doutons pas, Dieu examinera nos bonnes ainsi que nos mauvaises actions, et comme on sera puni pour les seuls regards qui ne seront pas honnêtes, pour une parole inutile, pour la moindre injure dite à son frère, on sera aussi récompensé pour un seul verre d'eau froide donné à un pauvre,

Homélie 29, pag. 729, 736 et 737.

Homélie 30, pag. 737, 742.

Homélie 31, pag. 744, 746.

et pour un simple soupir que le regret de nos péchés aura tiré de notre cœur.

Analyse de la trente-deuxième homélie, pag. 756, 757.

26. Saint Chrysostôme finit ses explications sur l'épître aux Romains par un éloge de saint Paul, dans lequel on voit tout le zèle dont il était rempli pour la gloire de cet Apôtre. Il y témoigne un grand désir d'aller à Rome se prosterner aux pieds de cette colonne de l'Eglise, et d'y demeurer attaché à son sépulcre. « Qui me fera la grâce, dit-il, de voir les cendres de ce corps qui a accompli dans sa chair ce qui manquait aux souffrances de Jésus-Christ, qui a porté sur lui les marques et les stigmates de sa croix, qui a répandu l'Evangile dans tout le monde? Que ne puis-je voir les restes précieux de cette bouche sacrée par qui Jésus-Christ a parlé, d'où est sortie une lumière plus brillante que le soleil, qui a fait retentir une voix plus redoutable aux démons que le tonnerre! C'est par cette voix qu'il les a vaincus, qu'il a purgé le monde de ses erreurs, guéri les maladies des corps et des âmes, et fait régner la vérité sur la terre. Mais outre les cendres de cette sainte bouche, je souhaiterais encore de voir les restes de son cœur, que l'on peut dire avoir été le cœur de tout le monde, la source d'une infinité de biens, le principe de notre vie; car c'est de là que l'Esprit de vie s'est communiqué à tous les membres du Fils de Dieu, non par les artères, mais par les désirs et les saintes résolutions des fidèles. Ce cœur vaste et étendu a renfermé en soi des villes, des peuples et des nations tout entières. C'était de ce cœur que, suivant la promesse de Jésus-Christ, il sortait des fleuves pour arroser, non la terre, mais les âmes. Que ne puis-je encore voir les cendres de ses mains qui ont si souvent été enchaînées, qui, par leur imposition, donnaient le Saint-Esprit aux fidèles, que les serpents ont respectées, en se lançant d'eux-mêmes dans les flammes plutôt que de les offenser? Quelle joie n'aurais-je pas de voir aussi les cendres de ces yeux qui ont mérité de voir Jésus-Christ, les cendres de ces pieds qui ont parcouru toute la terre sans se donner aucun relâche, et qui étaient dans les entraves lorsque cet Apôtre, par sa prière, ébranla les murailles de la prison? Enfin je voudrais voir ce sépulcre où sont renfermées ces armes de justice et de lumière, ces membres vivants lors même qu'ils paraissent morts, ces membres en qui Jésus-Christ vivait, et que le Saint-Esprit avait rendus comme son temple. Le corps de cet Apôtre et celui du bienheureux Pierre défendent plus puissamment Rome que les tours et les bastions ne défendent les plus fortes villes. »

§ III.

Des écrits faussement attribués à saint Chrysostôme.

Discours sur la Pénitence, pag. 701 et suiv.

1. On met de ce nombre trois discours *sur la Pénitence*, un *de l'Aumône*, sept *sur le Jeûne* et deux *de la Patience*, dont, en effet, le style est très-mauvais, et où l'on trouve une infinité de redites. Le discours intitulé : *Du salut de l'âme*, ne vaut guère mieux que les précédents: il porte néanmoins le nom de saint Chrysostôme dans un grand nombre de manuscrits, de même que plusieurs autres discours indignes de paraître sous un nom si respectable. On ne peut non plus lui attribuer le discours *aux Catéchumènes*, quand on n'en aurait point d'autre raison que la différence du style. L'invective suivante, qui n'est qu'un fragment d'un plus long discours contre ceux qui avaient engagé des vierges à violer la foi qu'elles avaient promises à Jésus-Christ, ne méritait pas de tenir place dans le recueil des œuvres de saint Chrysostôme.

Discours contre les hérétiques, pag. 830 et suiv.

2. Le discours *contre les Hérétiques* n'a de rapport avec ceux de saint Chrysostôme, qu'en ce que l'auteur, à l'exemple de ce Père, y combat Arius et ses sectateurs; mais tandis que saint Chrysostôme les attaque avec autant de solidité que de netteté, cet anonyme se sert contre eux de raisonnements si embarrassés, qu'on a peine à les développper. Savilius, qui nous a donné le discours *sur l'Aumône*, aurait dû le supprimer, avec beaucoup d'autres qu'il a cru ne pas mériter d'être lus: Je ne sais pourquoi il n'a pas non plus supprimé l'Epître *aux Moines*, le discours *sur l'Annonciation de la sainte Vierge*, celui *de la Rémission des péchés*, un autre qui a pour titre : *Qu'il ne faut point juger son prochain*, un *de la Pénitence*, un *de la Foi*, un *de l'Espérance*, et un *de la Charité*; il y a si peu de gravité et de sens dans toutes ces pièces, qu'elles ne méritaient point de porter le nom de saint Chrysostôme; néanmoins, le Père Poussin a mis à la tête de son *Trésor*, imprimé à Toulouse, la lettre *aux Moines*, comme si elle était de saint Chrysostôme.

ARTICLE XI.

DES ÉCRITS DE SAINT CHRYSOSTOME CONTENUS AU DIXIÈME TOME.

§ 1.

Des homélies sur la première Epître aux Corinthiens.

Elles ont été faites à Antioche.

1. On met les homélies de saint Chrysostôme *sur la première Epître aux Corinthiens*, entre les plus excellents de ses ouvrages, soit pour l'élégance, soit pour la politesse, soit pour l'exactitude. L'on y voit un parfait orateur qui ne laisse rien échapper de ce qui se fait à son sujet, et qui sait tellement se proportionner au génie et à la portée de son auditeur, qu'il vient presque toujours à bout de le persuader et de captiver sa bienveillance. L'homélie vingt-unième, où il parle contre la dureté des riches et où, pour amollir leurs cœurs, il leur remet devant les yeux les aumônes que leurs ancêtres envoyèrent à Jérusalem, ne permet pas de douter qu'il ne l'ait faite dans la ville d'Antioche[1], de même que toutes les autres homélies *sur la première aux Corinthiens*. Ces homélies sont au nombre de quarante-quatre, sans compter la petite préface ou prologue qui les précède. Quelques-uns avaient douté que cette préface fût de saint Chrysostôme; et en effet, l'on y trouve des fautes qu'on ne peut, ce me semble, attribuer à un homme qui possédait l'Ecriture comme saint Chrysostôme; car on y lit que quelques juifs ayant voulu exorciser, à Corinthe, ceux qui étaient possédés des malins esprits, le démon les traita si mal qu'ils furent contraints de s'enfuir. Or, cela ne se passa point à Corinthe, mais à Ephèse, comme on le voit par le chapitre XIX du livre des Actes des Apôtres. Il est dit dans le même prologue que beaucoup de ceux qui avaient exercé à Corinthe les arts curieux, apportèrent leurs livres et les brûlèrent devant tout le monde; ce qui est encore démenti par le même chapître des Actes, qui met cet événement dans la même ville d'Ephèse. Le même prologue raconte que les Juifs s'étant saisis de Paul à Ephèse, le battirent devant le tribunal de Gallion, sans que ce proconsul s'en mît en peine. Mais ce fut Sosthénès et non saint Paul que les Juifs battirent en présence de Gallion. Néanmoins, excepté ce que nous en venons de citer, ce prologue ne contient rien qui ne soit digne de saint Chrysostôme, et qui ne soit de son style. La fin surtout est tellement liée avec le commencement de la première homélie, que l'on ne peut guère douter que l'un et l'autre ne soient d'un même auteur; on peut donc le lui attribuer, d'autant qu'il n'est pas rare de trouver dans les écrits de ce Père des fautes de mémoire; il met plus d'une fois un nom pour un autre, comme on peut le voir dans son commentaire sur le chapître premier de l'Epître aux Galates, où il dit les Milesiens pour les Ephésiens; dans la seconde homélie, *sur la première Epître aux Corinthiens*, il attribue à saint Pierre ce que saint Paul disait à ceux de Lystre qui voulaient lui offrir, et à Barnabé, des victimes.

Analyse de la première homélie, p. 2.

2. Saint Paul avait appris de divers endroits qu'il s'était élevé à Corinthe, ville métropole de l'Achaïe, et l'une des principales de la Grèce, des divisions et des dissensions parmi les fidèles. Par un attachement déréglé à leurs maîtres, les uns se déclaraient pour Apollon, les autres pour Paul, et les autres pour Céphas; ils gardaient parmi eux un incestueux qui avait épousé la femme de son père; les riches se distinguaient et se séparaient des pauvres dans les repas de charité qu'ils faisaient avant de participer à la cène; enfin il y avait entre eux des disputes touchant le mariage, la virginité et les viandes immolées. L'Apôtre les reprit des désordres qui régnaient parmi eux, et satisfit aux questions qu'ils lui avaient proposées. C'est ce que remarque saint Chrysostôme dans le prologue, et voici le contenu de la première homélie : Si, suivant la doctrine de saint Paul, tous les fidèles qui sont dispersés dans toutes les parties du monde, doivent être réunis ensemble et ne composer qu'une seule Eglise, à plus forte raison les Corinthiens devaient-ils être unis entre eux. Car nous n'avons tous qu'un même Seigneur, et ils devaient moins être occupés à s'attirer la faveur des hommes, qu'à être en paix avec Dieu, puisqu'il n'y a de paix, de faveur et d'amitié véritable que celle de Dieu. L'humilité et la modestie sont la marque de la grandeur d'âme : ce qu'on voit par l'exemple d'Abraham, qui, quoique le plus grand de tous les hommes, ne s'estimait néanmoins que terre et cendre. L'âme, une fois possédée du désir et de l'amour des biens et de la gloire de l'éternité, méprise tous les biens et tous les honneurs de la

[1] En 392, vid. Stilting., num. 451-54.

terre. Dans la seconde homélie, saint Chrysostôme insiste sur l'obligation et la manière dont nous devons rendre grâces à Dieu, faisant voir que la gloire des Corinthiens ne venait point d'eux-mêmes, mais de la grâce de Dieu; c'était par elle qu'ils avaient obtenu la rémission de leurs péchés et la justice; cette grâce n'étant point une dette ni une récompense de leurs œuvres, ils ne devaient point s'en vanter ni avoir de sentiments si avantageux d'eux-mêmes. Dans la troisième homélie on voit que les Corinthiens n'étaient point divisés entre eux sur les matières de la foi, mais seulement sur des choses purement humaines, les uns se déclarant pour Apollon, les autres pour Paul, et les autres pour Céphas; mais la division qui était entre eux sur ce sujet, regardait l'Eglise de Corinthe. Saint Chrysostôme détruit ce schisme par les paroles de saint Paul, et en donnant à ses raisonnements toute l'étendue qu'ils peuvent avoir. Après quoi il ajoute : « Dans une dispute dont j'ai été témoin, et qui s'agitait entre un chrétien et un gentil, sur le sujet de saint Paul et de Platon, celui-ci s'efforçait de montrer que saint Paul était un ignorant; celui-là, au contraire, soutenait que saint Paul était plus savant et plus éloquent que Platon : ils plaidaient l'un et l'autre pour leur adversaire, car si saint Paul était fort éloquent, comme le disait le chrétien, le grec avait sujet de dire que c'était par son éloquence qu'il avait attiré beaucoup de personnes au christianisme, et le grec, en prouvant que saint Paul était fort peu instruit dans les sciences du siècle, comme cela était vrai, relevait extrêmement la gloire de cet Apôtre, qui, sans avoir aucun des avantages de Platon, lui avait enlevé tous ses disciples, ou plutôt il faisait voir que la religion chrétienne n'a pas tiré sa force d'une science purement humaine, ni de l'adresse des hommes, mais de la grâce de Dieu; car il est vrai que ce sont de simples pêcheurs, des faiseurs de tentes, des publicains, des ignorants et des idiots qui ont vaincu des orateurs, des savants et des philosophes, et qui les ont vaincus en très-peu de temps, au milieu d'une infinité de périls, malgré la résistance des rois et des peuples, la longue possession de l'antiquité, la force de la coutume et la violence des démons, qui mettaient tout en usage pour s'y opposer. » Saint Jean Chrysostôme presse beaucoup ce raisonnement, et regarde ce qu'ont fait les Apôtres comme une preuve éclatante de la toute-puissance divine dans l'établissement de la religion; et, pour rendre la chose plus sensible, il se sert de cette comparaison : « Dites-moi, je vous prie, si douze hommes, sans rien savoir du métier de la guerre, et non-seulement dénués d'armes, mais faibles et débiles, allaient attaquer eux seuls une grande armée de soldats bien aguerris, et que loin d'y périr, ils vainquissent cette multitude sans se servir d'autres armes que de leurs mains nues, diriez-vous que cette action et cette victoire fussent une chose purement humaine? Cependant ce que les Apôtres ont fait a été infiniment plus admirable et plus glorieux. Gens sans lettres, ils ont surmonté les plus éloquents orateurs et les plus grands philosophes; ni la difficulté des choses que prescrivait leur doctrine, ni la multitude et l'autorité des faux docteurs qui abusaient les peuples, ni la terreur des dangers n'ont point empêché d'établir l'Evangile. » La manière de gagner les infidèles, selon saint Chrysostôme, est une vie exemplaire, parce qu'ils ne considèrent pas tant ce que l'on dit que ce que l'on fait. « Si donc, reprend ce Père, vous leur annoncez qu'il y a des biens infinis à espérer à l'avenir, et qu'en même temps vous paraissiez aussi attachés aux biens présents que s'il n'y en avait point d'autres, on croira plutôt à vos actions qu'à vos paroles. » Saint Chrysostôme dit encore dans cette homélie que si les Apôtres n'ont pas persuadé tous ceux à qui ils ont parlé, néanmoins, parce qu'ils ont parlé à tous, ils ont reçu une aussi grande récompense que s'ils les eussent tous convertis, Dieu distribuant la récompense, non pas selon les événements de nos bonnes entreprises, mais selon l'esprit et l'intention que nous y avons.

Analyse de la quatrième homélie, pag. 23.

3. « La mort de Jésus-Christ relève son triomphe, et il est infiniment plus admirable après avoir été mis à mort, de triompher de la mort même, que de s'être exempté de la souffrir. Comme il a guéri l'aveuglement par une chose qui devait l'augmenter, savoir, avec de la boue, de même il a converti à lui tout le monde par la croix, qui, par elle-même, l'en devait plutôt éloigner et causer du scandale. Les Evangélistes, en marquant dans leurs écrits la bassesse des Apôtres, leur timidité et leurs défauts, ont fourni une très-grande preuve de la vérité de l'histoire évangélique. Si Socrate et les autres sages du monde n'ont pu venir à bout d'établir leurs doctrines parmi les hommes, mais y ont

même perdu la vie pour en avoir introduit de nouvelles, on ne peut assez s'étonner que de simples pêcheurs aient soumis à la leur, non-seulement les Grecs, mais jusqu'aux nations les plus barbares. Dans les choses où la sagesse de Dieu éclate et se manifeste, la sagesse humaine ne doit plus avoir lieu : on avait autrefois raison de dire que celui qui avait créé le monde, et en la manière qu'il l'avait créé, devait être Dieu ; c'était raisonner d'après les lois de la sagesse humaine, de conclure de cette création qu'il y avait une souveraine puissance, et par là en concevoir en quelque sorte sa divinité. Maintenant il n'est plus besoin de raisonnements, mais de foi ; et c'est aussi par la foi et non par la voie de la raison et de la sagesse humaine, que les Apôtres ont procédé pour convertir le monde, et par là ils ont paru plus sages que les sages de la terre ; et ont montré qu'il était meilleur d'entrer dans la connaissance des choses de Dieu par la foi que par le raisonnement, parce que cette connaissance est au-dessus de la portée de l'esprit de l'homme. » La constance des martyrs dans les tourments et dans la mort même, qu'ils souffraient volontairement pour l'Evangile, fournit encore à saint Chrysostôme une preuve de la vérité de notre religion ; preuve que les païens ne pouvaient point alléguer en faveur de la leur, puisque ceux d'entre les sages du paganisme qui sont morts pour cause de religion, sont morts malgré eux. Il apporte l'exemple de Socrate, que l'on obligea de boire de la ciguë, et celui de Protagoras et de Théodore qui furent en danger de perdre la vie, parce qu'ils avaient combattu la pluralité des dieux ; et il en conclut que quand il s'agit de convertir les Grecs, c'est-à-dire les gentils, nous devons, pour captiver leur bienveillance, être prêts non-seulement de faire le bien, mais encore de souffrir le mal.

Analyse des cinquième et sixième homélies, pag. 33 et 43.

4. En expliquant dans la cinquième homélie ces paroles de l'Apôtre : *Entre ceux que Dieu a appelés à la foi, il y en a peu de puissants et peu de nobles,* saint Chrysostôme donne la raison suivante du langage de l'Apôtre, c'est parce que les grands du monde sont d'ordinaire pleins de faste et d'orgueil, et qu'il n'y a rien de si opposé à la vraie connaissance de Dieu, que l'arrogance et l'attachement aux richesses : car c'est ce qui nous fait estimer les choses présentes et mépriser les futures, et ce sont les soins des biens du monde qui nous bouchent les oreilles et nous rendent sourds à la vérité. Sur les paroles suivantes : *Dieu a choisi ce qui n'était rien pour détruire ce qu'il y avait de plus grand, afin que nul homme ne se glorifie devant lui,* il dit : « Dieu fait toutes choses dans le dessein d'empêcher que nous ne nous imputions rien à nous-mêmes, et que nous lui attribuions tout ce qui se fait de bien ; ce n'est pas que Dieu veuille nous ôter tout sujet de nous glorifier, au contraire il nous en donne un plus grand, en voulant que nous ne nous glorifiions que dans lui : or, celui qui a appris à ne se glorifier que dans le Seigneur, ne s'élèvera jamais d'orgueil, mais il se comportera toujours avec modestie et témoignera à Dieu sa reconnaissance. » Saint Chrysostôme prouve ensuite que les Apôtres n'ayant pu, par leurs talents naturels, vaincre les philosophes, il est d'une conséquence nécessaire qu'ils les aient vaincus par le secours de la grâce. « Il faudrait même, ajoute-t-il, qu'ils eussent perdu l'esprit, pour avoir entrepris d'eux-mêmes, et sans s'appuyer sur l'assistance de la grâce divine, un aussi grand ouvrage qu'était celui de convertir toute la terre. Un Théodas et un Judas qui avaient assemblé une grande multitude, ayant péri misérablement avec leurs disciples, cet exemple seul aurait été capable d'imprimer une grande crainte dans l'esprit des Apôtres, pour les détourner de ces entreprises extraordinaires, s'ils n'avaient pas été bien persuadés d'ailleurs que l'on ne pouvait être victorieux en ces rencontres que par la vertu divine ; il fallait encore, pour s'exposer à tant de dangers, qu'ils eussent en vue les biens à venir, et qu'ils fussent bien persuadés que les choses qu'ils annonçaient touchant Jésus-Christ, s'étaient passées en la manière qu'ils le disaient, autrement ils auraient irrité Dieu contre eux, et attiré sur leurs têtes les foudres du ciel. Si Jésus-Christ n'était point ressuscité, quelle raison auraient eue les Apôtres de publier partout qu'il l'était ? C'est, dira-t-on, qu'ils l'aimaient. Mais ils auraient plutôt eu raison de le haïr de ce qu'il les aurait trompés en les tirant de leurs maisons, en leur faisant abandonner toutes choses, sur une fausse espérance dont il les aurait longtemps amusés. Les Juifs donnèrent de l'argent aux soldats qui gardaient le sépulcre de Jésus, pour publier que ses disciples avaient enlevé secrètement son corps ; si ces mêmes disciples eussent déclaré publiquement qu'il n'était point ressuscité, quels honneurs et quelles

récompenses n'eussent-ils point reçus des Juifs. Puis donc que, pouvant retirer de si grands avantages en niant que Jésus fût ressuscité, ils ont mieux aimé s'exposer à une infinité d'outrages et de périls en publiant sa résurrection, il faut qu'ils en aient été bien persuadés, qu'ils en aient même été poussés à la publier par une vertu divine, qui est plus puissante que toutes les considérations de la terre. Tout le monde avait connaissance de la passion de Jésus-Christ; on l'avait vu attaché à un gibet, en plein midi, dans une ville capitale, le jour d'une très-grande fête, où les Juifs ne pouvaient se dispenser de se trouver; mais ses disciples seuls avaient été témoins de sa résurrection. Ils demeurèrent d'accord qu'il avait été enlevé. Comment donc les Apôtres prétendaient-ils pouvoir persuader à toute la terre qu'il était ressuscité? Si les soldats, malgré les miracles dont ils furent témoins au moment de la résurrection, se résolurent de publier le contraire, par quel moyen les disciples eussent-ils jamais pu prétendre d'en persuader tout le monde, sans le secours des miracles, eux qui n'étaient pas en état de donner seulement une obole pour corrompre des témoins? Si l'on objecte qu'ils n'ont point fait de miracles, il faut avouer que ç'a été une merveille encore bien plus extraordinaire d'avoir, sans ce secours, persuadé toute la terre. Une autre marque de la puissance divine dans l'établissement du christianisme, c'est que les Apôtres avaient pour ennemis, dans la prédication de l'Evangile, non-seulement les Juifs, mais encore les Romains, qui ne voulaient point que l'on reconnût d'autre roi que César. D'ailleurs, ce qu'ils avaient à dire de Jésus-Christ, n'avait rien de recommandable devant les hommes; il avait été crucifié, il était né d'une femme juive mariée à un charpentier. Voilà ce qu'ils prêchaient; cependant ils ont réussi dans leur dessein, et fait pour cela des choses qui étaient au-delà des forces humaines; il est donc indubitable que c'est une grâce toute divine qui a opéré de si grands effets. »

Saint Chrysostôme continue dans la sixième homélie à donner des preuves de la vérité de notre religion. « Si vous cherchez, dit-il, des signes et des miracles, vous en trouverez encore maintenant; si vous considérez ce grand nombre de prédictions que l'Ecriture rapporte, et si vous faites réflexion sur la conversion de toute la terre, sur la philosophie chrétienne des peuples les plus barbares, sur le changement des mœurs des hommes les plus grossiers et les plus sauvages, et sur le progrès admirable de la piété par tout le monde: toutes ces choses avaient été prédites et sont accomplies, de même que celles que fit Jésus-Christ sur la durée et sur la fermeté inébranlable de son Eglise; or, elles ne se seraient point accomplies, si elles n'avaient été que des inventions de l'esprit humain. Si Jésus-Christ n'était point toujours avec l'Eglise, ainsi qu'il l'a promis, elle n'aurait jamais pu surmonter tous les ennemis qui se sont élevés contre elle, et l'Evangile n'aurait jamais pu s'étendre par toute la terre, comme il a fait. D'ailleurs, si nous regardons ceux qui ont écrit contre nous, comme Celse et Bataneot, nous reconnaîtrons assez par cela seul l'antiquité de nos livres saints; car ils n'auraient pas pu vouloir réfuter des écrits qui ne seraient venus qu'après eux. Au reste, le consentement de toute la terre qui les a reçus, doit suffire pour en établir la vérité; mais ce consentement n'aurait pas été si unanime d'une extrémité du monde à l'autre, si la grâce de l'Esprit divin ne l'eût opéré, et l'on aurait bientôt découvert la fourberie des inventeurs de cette nouvelle doctrine. Enfin, toutes les prédictions qui regardent l'établissement de l'Evangile par toute la terre, n'ont pas été faites seulement par les premiers chrétiens, mais plusieurs siècles auparavant par les plus anciens Prophètes. C'est un fait qui ne se peut nier, puisque les livres qui renferment ces prophéties sont encore entre les mains de nos ennemis, et que les Grecs, qui en ont été curieux, ont pris soin de les traduire en leur langue; comment donc, direz-vous, tous les hommes ne croient-ils pas encore à l'Evangile? Nous n'en devons attribuer la cause qu'à nous-mêmes; car, dès le commencement de l'Eglise, les infidèles n'étaient pas attirés à la foi par la seule vue des miracles, mais principalement par l'exemple de la bonne vie des chrétiens: ils en menaient une toute angélique; et si nous vivions de même à présent, nous convertirions bientôt toute la terre, sans le secours des miracles. Mais ce n'est pas ainsi que nous vivons: nous passons notre vie dans les délices, dans l'oisiveté et dans la licence. Qui de nous a jamais eu soif à cause de la parole de Dieu? Qui de nous a entrepris de longs voyages pour la prédication de l'Evangile? Qui de nos docteurs a travaillé des mains pour avoir de quoi nourrir les pauvres?

Matth. XXVIII, 20; XVI, 18.

Matth. XXIV, 14.

Qui de nous a affronté la mort pour l'établissement de la vérité? C'est néanmoins ce que faisaient saint Paul et les premiers prédicateurs de l'Evangile : *Jusqu'à cette heure, dit-il, nous souffrons la faim, la soif, la nudité et les mauvais traitements, et nous travaillons avec beaucoup de peine de nos propres mains.* »

Analyse de la septième homélie, pag. 49.

5. En expliquant dans la septième homélie ces paroles de saint Paul : *Nous prêchons la sagesse de Dieu renfermée dans un mystère,* c'est-à-dire dans le mystère de l'Incarnation, saint Chrysostôme dit qu'on appelle mystère divin, non ce que nous voyons, mais ce qui est l'objet de notre foi. « Nous voyons, dit-il, une chose, et nous en croyons une autre. Car je ne juge pas de ce qui paraît par les yeux du corps, mais bien par ceux de l'âme. Ainsi, quand j'entends nommer le corps de Jésus-Christ, je conçois cela d'une manière, et l'infidèle le conçoit d'une autre. » Il prouve que la sagesse des philosophes du siècle est une folie; que la prudence mondaine a obscurci en nous et caché à notre esprit la connaissance des choses de Dieu, en anéantissant autant qu'elle a pu la vertu de la croix de Jésus-Christ. Au contraire, la sagesse que Dieu nous a révélée par son esprit, nous a découvert des choses qui étaient inconnues même aux anges; ainsi notre sagesse surpasse celle des prudents du siècle, d'autant que le Saint-Esprit est au-dessus de Platon. Il n'y a que la seule puissance de Dieu qui ait pu détruire l'idolâtrie, rien n'étant si puissant ni si tyrannique parmi les hommes que la coutume, et rien ne troublant tant les esprits, que d'établir quelque chose de nouveau et d'étranger, quoiqu'utile d'ailleurs, et principalement quand cela regarde le culte divin et la religion, et que l'on combat des opinions reçues. A l'égard des gentils, le christianisme allait à détruire absolument tout le culte de leurs dieux et tout le fondement de leur religion : mais à l'égard, des Juifs, il n'en détruisait qu'une partie, savoir : l'observation du sabbat, de la circoncision, des sacrifices sanglants et des autres ordonnances semblables, les Juifs adorant comme nous Dieu qui leur a donné la loi. Saint Chrysostôme insiste beaucoup sur la difficulté qu'il y a de détruire des anciennes coutumes, surtout celles qui nous attachent à quelque religion. Il était d'autant plus difficile aux Apôtres d'y réussir, s'ils n'eussent été secourus de la vertu divine, qu'ils avaient non-seulement à changer une coutume invétérée dans le monde, mais à faire passer ces hommes d'une coutume qui n'était sujette à aucun danger, à une manière de vie exposée à une infinité de maux. En effet, quiconque embrassait alors la foi, s'exposait en même temps à être proscrit et chassé de son pays, à perdre ses biens, à souffrir toutes sortes de maux et d'injures, à être haï de tous et considéré comme un ennemi commun par les étrangers et par ses proches. Il y avait encore plus, savoir la difficulté des préceptes que les Apôtres imposaient, et qui avaient pour but de rappeler des voluptés à la tempérance, de l'amour de la vie à l'amour de la mort, des plaisirs de la bonne chère à la sobriété, de la joie et des ris aux larmes et à la componction du cœur, de l'avarice à la pauvreté et au dépouillement des biens de la terre, de la tranquillité et de l'assurance à la crainte et aux périls. Enfin ils exigeaient une extrême pureté de vie, soit dans les paroles, soit dans les actions. Cependant ceux à qui ils ont prêché cette doctrine, l'ont reçue avec joie, et plusieurs même sont allés au-delà des préceptes les plus difficiles. « Qui donc, continue saint Chrysostôme, les aurait pu porter à une telle résolution, s'ils n'y eussent été engagés par la vertu de celui qu'on leur prêchait? Peut-être me dira-t-on que les Apôtres ont ému et emporté leurs auditeurs par la grandeur de leurs promesses, et qu'ils les ont éblouis et trompés par l'éclat de leurs paroles. Mais on reconnaîtra que cela ne se peut dire avec raison, si l'on remarque que ce qu'ils prêchaient alors était des choses dures et fâcheuses, auxquelles ceux qui embrassaient la foi étaient exposés à tous moments ; au lieu que les biens qu'on leur promettait n'étaient que pour l'avenir et pour en jouir après la résurrection. On ne voit pas même que les premiers qui se sont convertis aient formé des difficultés sur la doctrine qu'on leur prêchait, ni qu'ils aient demandé des preuves de la réalité des biens qu'on leur promettait dans l'autre vie : ils ont au contraire donné leur vie pour soutenir la religion d'un crucifié : et c'est là la marque d'une vertu vraiment divine, d'avoir persuadé en si peu de temps les hommes qui n'avaient jamais rien ouï de semblable, et de les avoir fait résoudre à s'exposer à des maux présents pour des biens qui n'étaient qu'en espérance. Qu'on ne dise pas qu'il a été facile aux Apôtres de persuader ce qu'ils ont voulu à une popu-

lation insensée et grossière. Tout le monde sait que l'Eglise n'était pas alors composée de ces sortes de personnes; mais quand il en aurait été ainsi, les Apôtres n'en seraient pas moins dignes d'admiration, d'avoir persuadé aux ignorants et aux plus grossiers, une doctrine que ni Platon ni ses disciples n'ont pas même pu concevoir; et il y aurait moins lieu de s'étonner s'ils ne l'eussent persuadée qu'à des gens doctes et sages. S'ils n'eussent commandé que des choses basses et communes, on pourrait, avec quelque fondement, objecter l'obéissance aveugle de la populace : mais comprenant comme ils faisaient des vérités si grandes et si élevées au-dessus de la portée ordinaire de la nature, il fallait nécessairement que cette populace même fût douée d'une bien sublime intelligence. » Saint Jean Chrysostôme ajoute que si l'on considère attentivement les miracles et les prédictions de Jésus-Christ, on verra qu'ils se confirment les uns les autres. « Car Jésus-Christ a dit à ses disciples certaines choses de sa personne, d'autres de son Eglise, et d'autres de ce qui devait arriver dans la suite des siècles; et en disant tout cela il faisait des miracles, afin que l'événement des choses qu'il avait prédites servît à confirmer et ses miracles, et ses prédictions, et ses promesses.

Analyse de la huitième homélie, pag. 65.

6. Dans la huitième homélie saint Chrysostôme rend raison pourquoi saint Paul appelle charnels les Corinthiens, après leur avoir donné tant de louanges : « c'est, dit-il, parce qu'ils n'étaient que novices dans la foi, et qu'ils ne comprenaient pas encore les grandes vérités du christianisme comme on doit les connaître. Il est vrai qu'ils avaient déjà reçu le Saint-Esprit; mais cela n'empêchait pas qu'ils ne fussent encore charnels dans le sens que nous venons de dire; et rien n'empêche que ceux-là ne le soient aussi qui chassent les démons, qui ressuscitent les morts, qui prédisent l'avenir, puisqu'il y en a de ce nombre à qui Jésus-Christ dira un jour : *Retirez-vous de moi, je ne vous connais point, vous qui opérez l'iniquité.* Dieu n'a-t-il pas révélé l'avenir à Pharaon et à Nabuchodonosor? N'a-t-il pas opéré des merveilles dans Balaam? Caïphe n'a-t-il pas prophétisé? C'étaient néanmoins des hommes charnels. Mais ces prodiges dont ils étaient les ministres, ne se faisaient pas pour leur salut, mais plutôt pour le bien des autres qui en étaient les témoins, et même quelquefois pour des indignes. En cela il n'y a rien d'étonnant, puisque, selon saint Paul, tout ce qu'il y a au monde est pour les élus, c'est-à-dire pour leur salut. N'arrive-t-il pas quelquefois, en effet, que des laïques vivent avec piété, pendant que les prêtres mènent une vie mauvaise? Si donc Dieu ne communiquait ses grâces que selon le mérite de ses ministres, ni le baptême, ni le corps de Jésus-Christ, ni l'oblation des choses saintes ne se feraient jamais avec fruit par le ministère de ces sortes de personnes. Cependant Dieu opère tous les jours ses mystères par l'entremise des prêtres les plus indignes, et leur mauvaise vie ne blesse ni ne diminue aucunement la vertu du baptême; autrement, celui qui le recevrait de leurs mains indignes y recevrait moins de grâces : ce que je dis, afin que les fidèles qui recherchent avec trop de curiosité la vie des prêtres, ne prennent point un sujet de scandale pour les mystères qu'ils leur voient célébrer. Car le prêtre ne met rien du sien dans ces saintes oblations; tout ce qui s'y fait vient de la vertu divine, et c'est Dieu qui nous initie dans ces sacrés mystères. » Ce Père remarque encore que saint Paul appelait charnels les Corinthiens, parce qu'il y avait entre eux des jalousies; et il soutient que c'était pour eux un obstacle de parvenir à la connaissance parfaite de la vérité. « Car la vie impure, dit-il, est un grand empêchement à la connaissance des sublimes vérités, et ne permet pas à l'âme de pénétrer les choses de Dieu. Il faut donc que celui qui veut trouver la vérité, ait l'esprit libre des troubles et des émotions des sens; et il est certain que quiconque en est parfaitement délivré, le sera aussi de l'erreur, et qu'il arrivera à la connaissance de la vérité. Mais ne vous imaginez pas qu'il suffise pour cela de n'être ni impudique ni avare. Il est nécessaire que celui qui cherche la vérité soit dégagé de toutes sortes de vices. » Dans l'explication de ces paroles : *Personne ne peut poser d'autre fondement que celui qui a été posé, qui est Jésus-Christ,* « voyez, dit saint Chrysostôme, dans quelle vue vous bâtissez : si c'est par vaine gloire, ou pour vous faire des disciples parmi les hommes. Ne tenons donc aucun compte des hérésies; bâtissons sur le fondement qui est posé, et attachons-nous-y de la même manière que les branchées sont attachées à la vigne, afin qu'il n'y ait rien d'intermédiaire entre Jésus-Christ et nous. Efforçons-nous non-seulement de nous unir

Matth. VII, 23.

à lui, mais même de nous y coller, s'il est permis de parler ainsi, puisque si une fois nous en sommes séparés, nous péririons. Mais unissons-nous principalement à lui par nos actions. Il est notre tête, et nous sommes son corps; il est le fondement, et nous sommes l'édifice; il est la vigne, et nous en sommes les branches; il est le pasteur, et nous les brebis. Il est encore vrai de dire que nous sommes son temple, et que c'est lui qui y habite; qu'il est le premier-né, et que nous sommes ses frères; qu'il est la vie, et que nous vivons de lui; qu'il est la résurrection même, et que c'est par lui que nous ressuscitons; qu'il est la lumière, et que nous en sommes éclairés. Tout cela nous marque une unité qui ne souffre pas qu'il y ait entre lui et nous le moindre vide qui nous en sépare. »

Analyse des neuvième et dixième homélies, pag. 73 et 80.

7. On lit dans la neuvième homélie que l'homme ne peut accuser Dieu d'injustice, s'il punit les pécheurs par des supplices qui n'auront point de fin. « Comblé de bienfaits dès le commencement, l'homme s'est rendu digne par ses péchés des plus grands châtiments, et n'est pas devenu meilleur, soit par les menaces que Dieu lui a faites, soit par les bienfaits; ne mérite-t-il donc pas d'être puni? Adam, par un seul péché, a introduit la mort dans le monde et se l'est donnée à lui-même; que n'aurons-nous donc pas à souffrir, nous qui péchons tous les jours? Adam n'avait ni vu ni ouï aucun Prophète, et il n'avait devant ses yeux aucun exemple de personnes qui eussent été punies pour leurs péchés : il devait donc être moins sur ses gardes, et il était plus excusable que nous qui, après tant d'exemples de châtiments que Dieu a fait subir aux pécheurs, et après avoir reçu le Saint-Esprit, nous sommes laissés aller, non à un, ou à deux, ou à trois, mais à un nombre infini de péchés. Vous me direz peut-être : Ce sont des hommes qui pèchent, mais Dieu est plein de bonté envers eux? Si Dieu est bon et miséricordieux pour pardonner, il est sévère à punir et à se venger, et sa justice vengeresse n'est pas moindre que sa miséricorde. Quand donc vous me venez dire que Dieu est bon, c'est me dire une raison pour laquelle il nous doit châtier plus sévèrement, en ce que nous péchons contre lui nonobstant l'extrême bonté qu'il a pour nous. S'il nous avait commandé des choses insupportables et impossibles, nous pourrions prétexter la difficulté qui se trouve dans l'observation de ses lois; mais si ce qu'il nous commande est très-facile, quelle raison avons-nous de ne pas l'observer? Vous ne pouvez jeûner, direz-vous, ni garder la virginité? Vous le pouvez, si vous voulez, puisqu'il y en a qui le peuvent; mais Dieu n'a pas usé envers nous d'une assez grande sévérité pour nous en faire une loi, et il a laissé l'un et l'autre à la disposition de notre volonté et de notre libre arbitre. Mais il vous a commandé de ne point ravir le bien d'autrui, de faire l'aumône, de vivre chaste dans le mariage, d'éviter l'ivrognerie et la médisance : quelle excuse aurez-vous si vous n'observez point des choses si faciles. » Saint Chrysostôme finit cette homélie par une très-belle description du péché et de ses suites, et par celle d'un avare.

Il fait voir dans la dixième que la sagesse du monde est une folie devant Dieu, et que l'on ne doit point en suivre les maximes, puisque non-seulement elle ne nous sert de rien pour le salut, mais qu'elle y est même un obstacle. En parlant de la fidélité que Dieu exige dans les dispensateurs de ses mystères, ce Père dit qu'une légitime dispensation consiste à bien administrer les choses qui nous sont commises, à ne pas regarder comme à nous ce qui est à notre maître, mais à reconnaître ce qui lui appartient comme étant à lui. « Quiconque est bien persuadé de ce sentiment, ajoute-t-il, ne doit considérer les richesses que Dieu lui a données que comme des biens qui lui sont confiés, et non comme des biens dont il ait la propriété; et il ne faut pas qu'il les retienne inutilement chez lui, ni se les attribue en propre; mais il les doit rapporter à celui de qui seul il tient tout ce qu'il possède. Vous n'avez rien qui vous soit propre, ni vos biens, ni votre éloquence, ni même votre âme, car elle appartient aussi au Seigneur. C'est pourquoi, lorsqu'un jour il faudra la lui rendre, et que la nécessité vous y obligera, remettez-la volontairement entre ses mains. » Il dit à ceux qui étaient honorés du sacerdoce, qu'ils ne doivent point tirer vanité d'une dignité qu'ils ne tiennent que de Dieu, et que quand même ils seraient dépositaires de la pourpre, ils ne devraient point en abuser, mais la conserver pour la rendre sans tache à celui qui la leur aurait confiée. Il fait la même leçon à ceux qui avaient le don de la parole, et leur dit que comme ils doivent la distribuer largement et sans s'épargner,

ils doivent aussi la regarder comme venant de Dieu et ne point s'enorgueillir. Il dit aux riches que le bien dont ils jouissent n'est pas proprement le leur, mais le bien d'autrui; et que tout ce qu'ils ont doit être commun avec les autres serviteurs de leur maître, ainsi que le soleil, la terre et l'air sont communs à tous les hommes. « Si vous en voulez jouir pour vous seul, ajoute-t-il, vous le perdrez, puisque vous n'en recevrez aucune récompense. Mais si vous les employez aussi à l'usage des autres, ce sera alors que les possédant en commun avec vos frères, ils en seront beaucoup plus à vous, et vous en retirerez une utilité véritable. » A l'appui de ce conseil, vient la comparaison de l'estomac, pour qui les mains et la bouche travaillent, mais qui ensuite, au lieu de retenir toute la nourriture qu'on lui donne, la distribue aux autres membres du corps.

Analyse des onzième, douzième, treizième, quatorzième et quinzième homélies, p. 87, 108, 117, 124.

8. En commençant la onzième homélie, saint Jean Chrysostôme s'étonne de ce que les hommes sont sujets à se juger les uns les autres, vu que cette curiosité indiscrète qui nous porte à connaître ce qui se passe dans les autres, n'est accompagnée d'aucun plaisir, mais seulement de peine et de travail; car, quoique pleins d'une infinité de défauts et même très-grossiers, nous examinons avec exactitude les plus petits qui se rencontrent dans notre prochain. Pour apporter quelque remède à cette maladie, il donne l'exemple de l'Apôtre, qui non-seulement défend de juger les autres, mais qui n'osait pas se juger lui-même, persuadé que le fond de sa conscience n'était connu que de Dieu seul, et que tout homme qui en juge un autre usurpe un pouvoir qui n'appartient qu'à Dieu. Ce qui doit encore nous empêcher de juger, c'est l'incertitude de nos jugements. « Il y a, dit-il, deux ou trois choses qui les rendent peu exacts et très-incertains : l'une que, quand bien même nous ne serions coupables d'aucun péché, nous avons besoin d'être éclairés de la lumière de notre juge qui seul les peut reprendre dans la dernière exactitude; la seconde, que la plupart des choses qui se font, nous sont cachées, et la troisième, qu'entre les actions qui paraissent bonnes dans les autres, plusieurs ne se font pas avec une droite intention. De quoi nous avisons-nous donc de dire : Celui-ci ou celui-là n'a fait aucun péché; celui-ci est meilleur que celui-là? » Ce Père dit aussi beaucoup de choses dans cette homélie contre l'amour désordonné de l'argent : toutefois, selon lui, quand on entreprend de corriger les avares, on ne doit point leur dire d'abord que les richesses sont mauvaises, mais plutôt, par de saintes raisons tirées des trésors de la philosophie chrétienne, modérer doucement leur cupidité, au lieu de les effrayer par les menaces de l'enfer; car ceux qui sont malades de cette furieuse passion, sont incapables de supporter d'abord des discours si forts. Il relève dans la douzième homélie l'humilité et la prudence de saint Paul qui, voulant corriger les pasteurs de l'Eglise de Corinthe, prend en quelque manière leurs fautes sur lui. Il y fait voir aussi, par les paroles et par la conduite de cet Apôtre, que soit dans le ministère de la prédication évangélique, soit dans toute autre chose, on ne doit point rechercher les louanges des hommes, mais se contenter d'avoir Dieu pour témoin et admirateur des bonnes œuvres que l'on fait. La source de tous les maux vient, d'après lui, de ce que l'on ne juge souvent du bien et du mal que par opinion. A l'égard des choses qui sont véritablement mauvaises, on ne craint point Dieu, mais les hommes; et lorsqu'il s'agit de celles qui sont véritablement bonnes, comme souvent elles ne paraissent pas telles aux yeux de tous, nous les négligeons sans examiner ce qu'elles sont en effet, et nous nous en rapportons aveuglément à l'opinion des hommes. De là, suivant également à l'aveugle cette coutume du monde, nous nous portons aux choses que le monde estime bonnes, comme si elles l'étaient en effet, quoiqu'elles ne le soient qu'en apparence; de sorte que nous manquons en toute manière. Pour secouer ce joug, concevons en nous-même des sentiments plus élevés que ceux du vulgaire; examinons bien la véritable nature des choses; à l'égard de celles qui sont mauvaises, accoutumons-nous à ne point craindre les hommes, mais seulement cet œil du Seigneur qui n'est jamais fermé; et dans nos bonnes œuvres, ne cherchons point d'autre récompense que celle qui nous vient de sa main favorable. » Saint Chrysostôme invective surtout contre les coutumes abusives qui avaient lieu dans les solennités des noces et aux jours de la naissance des enfants. « Il n'est point surprenant, dit-il, que ces sortes de superstitions aient lieu chez les païens, mais on ne peut, sans verser des larmes, les voir réduites en pratique chez des chrétiens qui

adorent la croix et qui sont participants des secrets mystères; au lieu de faire un signe sur le front de ces enfants avec de la boue, comme c'était l'usage, il ne leur faut imposer autre chose que le signe de la croix pour servir de préservatif contre toutes sortes de dangers. »

Saint Chrysostôme voulant faire voir dans la treizième homélie que saint Paul en disant aux Corinthiens : *Soyez mes imitateurs comme je le suis de Jésus-Christ,* ne leur demandait rien qui fût au-dessus de leurs forces, le prouve en montrant que cet apôtre, qui n'était qu'un homme, avait néanmoins été imitateur de Jésus-Christ ; et à cet effet, il donne un précis des travaux qu'il avait soufferts pour l'Evangile et de ses vertus. On n'en demande pas tant des chrétiens, et sans être exposés, comme saint Paul, aux persécutions des tyrans, ils peuvent, comme lui, traiter rudement leur corps, le contraindre à l'obéissance qu'il doit à l'esprit, et vivre dans la tempérance à laquelle cet apôtre exhorte les riches dans son épître à Timothée. « Ce n'est pas, dit-il, qu'il y ait du péché à posséder de grands biens, mais seulement d'en mal user et de n'en pas donner aux pauvres. Les richesses sont bonnes en elles-mêmes : car Dieu n'a rien fait que de bon: mais il faut que les personnes qui les possèdent ne se laissent pas assujettir à leur tyrannie, et qu'elles s'en servent pour soulager leur prochain dans sa pauvreté. » Il parle encore contre l'avarice dans la quatorzième homélie et la regarde comme le plus grand supplice dont l'homme puisse être tourmenté. « Celui qui désire des richesses, dit-il, après en avoir beaucoup amassé, n'en est pas plus touché que s'il n'avait encore rien; et plus il accroît ses biens, plus il accroît également ses peines. » Voici ce qu'il enseigne dans la quinzième homélie sur l'obligation où l'on est de restituer le bien qu'on a pris ou qu'on possède injustement : « Celui qui a recueilli la succession d'un bien mal acquis, quoiqu'il n'ait point eu de part à l'injustice, possède néanmoins le bien d'autrui. Il est vrai que c'est un autre qui a ravi ce bien, mais c'est lui qui le possède : c'est un autre qui l'a volé, mais c'est lui qui en jouit. Les lois civiles mêmes ont pourvu à ce désordre, et veulent que, sans s'arrêter à celui qui a pris un bien injustement, on s'adresse à ceux qui le possèdent : si donc vous savez qui sont ceux auxquels l'injustice a été faite, rendez-leur ce bien mal acquis, et faites ce que fit Zachée avec une largesse abondante. Si vous ne le savez pas, je vous enseignerai ici un autre moyen et ne vous priverai pas de tout remède : distribuez tout ce bien-là aux pauvres, et vous guérirez ainsi votre mal. » Ce Père rappelle les détenteurs du bien d'autrui au jugement dernier, où ils ne pourront corrompre le souverain Juge comme ils corrompent les juges d'aujourd'hui. Il dit même que Dieu, dès maintenant, condamne leur injustice : car il voit tout ce qui se passe et se trouve près de ceux qu'on maltraite injustement, encore qu'ils ne pensent pas à l'appeler à leur secours. Que l'affligé soit indigne ou non de la protection de Dieu, comme l'injustice et l'oppression ne lui peuvent plaire, il en sera toujours le vengeur. Saint Chrysostôme exhorte les chrétiens en général à vivre en ce monde dans une sainte joie: tout le temps de la vie présente nous doit être comme un jour de fête, à cause des grands biens que nous y avons reçus. « Le Fils de Dieu, dit-il, s'y est fait homme pour l'amour de nous : il nous a tirés de la mort éternelle et appelés à son royaume. Comment donc ne pas nous réjouir pendant toute notre vie pour de si grands biens? Que personne donc ne s'attriste pour la pauvreté, pour les maladies, ni pour les autres maux de cette vie ; mais passons-la dans une joie sainte, comme un temps de fête. C'est dans cette vue que saint Paul disait aux Philippiens : *Réjouissez-vous sans cesse en Notre-Seigneur ; je le dis encore une fois, réjouissez-vous.* »

I Tim. VI, 9.

Philip. IV, 4.

Analyse des seizième, dix-septième, dix-huitième et dix-neuvième homélies, p. 134, 151, 158.

9. Une des raisons que saint Chrysostôme donne, dans la seizième homélie, de la défense faite par l'Apôtre aux Corinthiens d'appeler leurs frères en jugement devant les infidèles, c'est qu'il est absurde de prendre un ennemi pour arbitre et pour juge entre deux amis. C'est, en effet, un péché d'avoir des procès les uns contre les autres, et celui qui ne peut souffrir l'injure que son frère lui a faite, n'est pas non plus exempt de péché. Il répond à ceux qui se plaignaient de la dureté du précepte que nous fait l'Apôtre, de souffrir les injustices et les injures plutôt que de plaider : « Si c'était un mal de souffrir une injure, Dieu ne nous l'aurait point commandé, car il ne commande jamais le mal. N'est-il pas le Dieu de la gloire ? Ce n'est donc pas qu'il veuille que nous tombions dans l'opprobre et le dommage, mais il veut concilier les choses opposées et nous faire

passer à la gloire par les souffrances. Si ceux qui pardonnent les offenses qu'on leur a faites obtiennent de Dieu le pardon de leurs fautes, que n'obtiendront point de lui ceux qui, non contents de pardonner, font même du bien à ceux qui les ont offensés? » C'est une seconde raison que saint Chrysostôme apporte pour nous engager à supporter avec constance les injures, et à prier même en faveur de ceux de qui nous les aurons reçues. Dans la dix-septième il traite principalement de la résurrection, en remarquant que, bien que saint Paul attribue au Père celle de Jésus-Christ, nous ne devons pas moins croire que Jésus-Christ s'est ressuscité lui-même par sa propre vertu, comme on le voit par différents endroits de l'Ecriture. Il appuie la foi de la résurrection générale sur le grand nombre de choses que Dieu a faites pour l'homme, et qu'il n'aurait pas faites, sans doute, s'il avait voulu le réduire au néant. Dieu avait même voulu, dès le commencement, rendre l'homme immortel, mais l'homme ne l'a point voulu, et il n'a point persévéré dans sa dignité, l'ayant perdue par le péché. Il était toutefois en son pouvoir de ne pas pécher; autrement, ce serait en vain que Dieu nous avertirait dans ses Ecritures de ne pas pécher. C'est la remarque de ce Père dans la dix-huitième homélie. En y expliquant ces paroles de l'Apôtre: *Vous avez été achetés d'un grand prix*, etc., il fait remarquer la grandeur du bienfait de la rédemption, et de combien de crimes elle nous a délivrés. Mais il fait observer en même temps que les péchés que l'on commet depuis que l'on a participé aux saints mystères sont plus considérables que ceux que l'on commettait auparavant. Sur ces autres paroles du même Apôtre: *Si une femme fidèle a un mari qui soit infidèle, lequel consente de demeurer avec elle, qu'elle ne se sépare point d'avec lui*, etc., qui font le sujet de l'homélie dix-neuvième, saint Chrysostôme remarque que saint Paul ne parle pas de ceux qui ne sont point encore mariés, mais seulement de ceux qui le sont déjà, car cet apôtre ne dit pas: Si elle veut se marier à un infidèle, mais: *Si elle a un mari qui soit infidèle*. Ainsi ce Père ne doutait pas que le sentiment de saint Paul ne fût qu'on ne se doit point marier avec des gens de différente religion. Il insiste fort sur l'exécution de ce précepte de saint Paul aux personnes mariées, dont l'infraction est la source de grands désordres: *Ne vous refusez point l'un à l'autre le devoir, si ce n'est d'un consentement mutuel pour un temps, afin de vous exercer à l'oraison*. En expliquant celles qui suivent: *Avez-vous été appelé à la foi étant esclave*, etc.? il fait voir qu'il n'y a de vraie servitude que celle du péché. Un esclave devient libre même en demeurant esclave, s'il est délivré des passions et des maladies de l'âme; au contraire, une personne libre devient esclave quand elle s'assujettit à un homme pour le servir dans un ministère de péché, comme lorsque c'est pour la débauche, pour l'avarice ou pour quelque violence. Quand les maîtres ne commandent rien à leurs serviteurs qui déplaise à Dieu, ils sont obligés de leur obéir; mais ils n'y sont plus obligés lorsqu'ils leur commandent des choses qui sont contraires à sa loi. Il cite le livre qu'il avait fait *sur la Virginité*, et dit qu'une vierge qui s'abandonne au soin des choses du monde, bien loin d'être une vierge véritable, n'est pas seulement devant Dieu dans le rang des honnêtes femmes. En effet, l'Apôtre marquant la différence entre la vierge et celle qui ne l'est point, n'allègue ni l'usage du mariage ni la continence, et ne définit ces deux états que par s'occuper des soins du monde et ne pas s'en occuper.

Joan. II, 19. Joan. X, 18. Act. I, 3. Joan. V, 15.

Analyse des vingtième, vingt-unième, vingt-deuxième, vingt-troisième et vingt-quatrième homélies, p. 168, 179, 171, 200, 211.

10. On voit dans la vingtième homélie que saint Paul en disant qu'*il n'y a pour nous qu'un seul Dieu qui est le Père*, n'a pas prétendu que le Fils ne fût pas Dieu, puisqu'aussitôt il dit qu'il n'y a aussi qu'un seul Seigneur, qui est Jésus-Christ, par qui toutes choses ont été faites, et par qui nous ne sommes tous qu'un seul, c'est-à-dire par qui nous avons été créés et faits fidèles, et que c'est la coutume de l'Ecriture de donner les noms de Seigneur et de Dieu tantôt au Père, tantôt au Fils. Mais l'Apôtre se proportionnant à cet endroit à la faiblesse de ses auditeurs, n'a point donné au Fils le nom de Dieu, et n'a pas même nommé le Saint-Esprit, de peur que les idolâtres à qui il parlait ne crussent qu'il admettait aussi plusieurs dieux. Mais ailleurs, et dans la même épître, il joint ensemble le Père, le Fils et le Saint-Esprit, comme ils sont aussi dans la formule du baptême, où nous recevons des grâces qu'il n'appartient qu'à Dieu seul de nous donner. Une partie de la vingt-unième homélie est employée à louer la prudence, la sagesse, la modération de saint Paul, et l'autre partie à combattre la dureté des riches et à les exhorter à l'aumône. En imitant la modéra-

Psal. CIX, 1; XLIV, 8. Rom. IX, 5.

tion de cet apôtre, nous ne devons rien faire qui puisse être une occasion de chute aux faibles. « Ne m'allez pas dire, ajoute ce Père : Ceci ou cela n'est pas défendu, ou bien est permis, lorsque c'est une chose qui scandalise les autres; car, quand Jésus-Christ lui-même le permettrait, si vous voyez que quelqu'un en est scandalisé, abstenez-vous-en, et n'usez pas de la permission qui vous est donnée; c'est ainsi qu'en agit saint Paul en ne prenant rien des fidèles, quoique le Seigneur l'eût permis aux Apôtres. » Il dit aux riches : « Vous donnez à votre ventre tout ce qu'il vous demande. Vous passez tout le jour à table, et vous vous imaginez que Dieu ne vous punira pas d'user si mal de ses dons? Cependant vous traitez les pauvres avec la dernière rigueur, est-ce que vous ne redoutez point le jugement épouvantable de Dieu? Si quelquefois les pauvres feignent des misères qu'ils ne souffrent pas, c'est votre dureté et votre inhumanité qui les y obligent et qui les contraignent de faire tous ces faux personnages pour vous attendrir, voyant que de vous-mêmes vous ne vous laissez point toucher aux sentiments de miséricorde. En effet, comme ils connaissent qu'après avoir passé les jours entiers à prier, à supplier, à pleurer, à se lamenter, ils n'ont pas seulement trouvé de quoi satisfaire aux plus pressantes nécessités de la vie, ils ont été comme contraints de se servir de ces inventions extraordinaires qui ne tournent pas tant à leur honte qu'à la vôtre, puisqu'il faut que vous ayez le cœur bien dur pour n'être pas attendris à la vue d'une si extrême nécessité à laquelle votre inhumanité les réduit; car si nous nous laissions fléchir plus facilement à la miséricorde, les pauvres ne seraient point réduits à recourir à des moyens si étranges. » Saint Chrysostôme raconte que quelques-uns en étaient venus jusqu'au point de crever les yeux à leurs enfants encore jeunes, afin de s'attirer par là de quoi s'empêcher de mourir de faim; que d'autres, voyant qu'ils n'obtenaient rien par leurs cris et par leurs prières, mangeaient les cuirs des vieux souliers, ou s'enfonçaient des clous dans la tête, pour toucher les passants d'un spectacle si extraordinaire. Après quoi il fait ressouvenir ses auditeurs que c'est chez eux que les fidèles ont commencé à porter le nom de chrétien, et qu'autrefois on y était si miséricordieux, que non-seulement on soulageait les pauvres de la ville, mais encore ceux des pays étrangers. « Vous donneriez, ajoute-t-il, jusqu'à votre âme à des baladins et à des bouffons, et vous ne voudriez pas donner la moindre partie de vos biens à Jésus-Christ qui est affamé dans les pauvres; et si quelquefois vous leur donnez la moindre chose, vous vous imaginez être quittes de tout ce que vous devez à la charité, ne sachant pas que la vraie aumône ne consiste pas simplement à donner, mais à le faire avec largesse, comme le dit le Prophète. Je rougis de honte quand je vois tant de riches qui ont chez eux des lits d'argent, qui se font suivre par des serviteurs tout chamarrés d'or, qui paraissent avec un équipage si magnifique, et qui cependant font les gueux quand il s'agit de donner aux pauvres. Que veulent-ils dire lorsqu'ils nous objectent que l'Eglise a un commun? Croient-ils donc que leurs péchés seront effacés si l'Eglise donne l'aumône, et que c'est pour eux une excuse légitime de ne la pas donner, parce que l'Eglise la donne? Quoi donc, parce que les prêtres prient, vous serez dispensés de prier? et il vous sera permis d'être toujours ivres parce que les autres jeûnent? Ne savez-vous pas que Dieu a fait le commandement de donner l'aumône plutôt en faveur de ceux qui vous donnent que de ceux qui reçoivent? Les prêtres du Seigneur vous sont-ils suspects? faites l'aumône vous-mêmes. Ce que nous vous disons sur ce sujet n'est pas afin que vous nous rendiez les dispensateurs de vos aumônes, mais afin que vous la fassiez vous-mêmes. »

Dans la vingt-deuxième homélie saint Chrysostôme dit que, quelque pécheurs que nous soyons, nous ne devons jamais désespérer, en faisant réflexion que saint Paul, qui avait été un blasphémateur, et qui avait persécuté l'Eglise, est néanmoins parvenu au comble de la vertu; et il se sert de cet exemple pour combattre ceux qui établissaient la nécessité du destin, et pour montrer que si nous voulons, nous pouvons passer du vice à la vertu. Voici les enseignements contenus dans la vingt-troisième homélie : « La foi sans les œuvres ne suffit point pour le salut; la manne qui tombait du désert était la figure du corps de Jésus-Christ que nous mangeons à l'autel et l'eau qui sortit du rocher, la figure du sang de Jésus-Christ que nous buvons; toutes les marques d'amour que Dieu donna aux Israélites ne leur servirent de rien, parce qu'ils ne lui rendirent pas amour pour amour; les supplices dont Dieu les punit n'étaient

que temporels, mais ceux dont Dieu nous punira seront éternels; cette vie est le temps de faire la pénitence; celle que l'on fera en l'autre est inutile; en vain nous prions Dieu de nous pardonner nos fautes, si nous ne nous pardonnons pas à nous-mêmes en continuant de vivre dans l'attachement aux créatures; il n'y a point de vraie sécurité en cette vie, et nous ne serons point affermis solidement dans la vertu jusqu'à ce que nous soyons arrivés au port de l'éternité; ainsi il y a toujours lieu de craindre de tomber. » Dans le commencement de la vingt-quatrième homélie, ce Père traite des tentations; elles sont toutes insurmontables sans le secours de Dieu, qui nous donne la force de les supporter et qui nous en délivre heureusement. Ensuite, parlant de l'Eucharistie, il l'appelle le calice terrible et redoutable, et dit en termes exprès que ce qui est dans le calice est le même sang qui a coulé du côté de Jésus percé sur la croix et dont nous sommes participants. L'Apôtre le nomme le calice de bénédiction. parce que, le tenant entre nos mains avec des transports d'admiration, nous l'honorons par des hymnes et des cantiques, et lui rendons d'infinies actions de grâces, non-seulement de ce qu'il a répandu ce même sang afin de nous retirer de l'erreur, mais aussi de ce qu'il a daigné nous en faire part dans l'Eucharistie. En cela Jésus-Christ nous témoigne le soin qu'il prend de notre salut, et l'ardeur de son amour pour nous, établissant dans son propre sang un sacrifice nouveau à la place des sacrifices anciens. Saint Paul, suivant la remarque de saint Chrysostôme, dit que le pain que nous rompons est la communion, et non la participation du corps de Jésus-Christ, voulant exprimer par le mot de *communion* quelque chose de plus fort que les liaisons ordinaires, et marquer une très-étroite union des fidèles avec Jésus-Christ. Mais en nous unissant parfaitement à lui dans l'Eucharistie, nous devons nous unir entre nous, comme tirant tous la vie d'un même corps, qui est celui de Jésus-Christ. C'est ce que l'on remarquait dans les premiers chrétiens, dont l'Ecriture dit qu'ils n'étaient tous ensemble qu'un cœur et qu'une âme. Saint Chrysostôme veut que, « pour participer à ce terrible et redoutable sacrifice, nous soyons animés d'un esprit de paix et d'une ardente charité, que nous en approchions avec un tremblement mêlé de confiance et avec pureté, et que nous nous disions à nous-mêmes lorsqu'on nous présente le corps de Jésus-Christ: C'est ce corps qui fait que je ne suis plus terre et poussière, et que je ne suis plus captif, mais libre; c'est ce corps qui me donne l'espérance d'entrer un jour dans le ciel, de jouir de tous les biens qui s'y trouvent, d'obtenir la vie éternelle, d'être élevé à l'état des anges, et d'être uni à la compagnie de Jésus-Christ. La mort n'a pu détruire ce corps par les clous dont il a été percé, ni par les coups dont il a été meurtri. Le soleil, voyant ce corps attaché à une croix, en a détourné ses rayons et s'est obscurci; ce corps, en mourant, a fait déchirer le voile du temple, fendre les pierres et trembler la terre; c'est ce corps tout ensanglanté qui, ayant été ouvert par le fer d'une lance, en a fait rejaillir deux vives sources, l'une de sang, et l'autre d'eau, qui ont répandu le salut dans tout l'univers. Autrefois les mages ont témoigné de la révérence pour ce corps, lors même qu'il n'était que couché sur une crèche et dans une étable; ce n'est plus sur une crèche que nous le voyons, mais sur un autel; ce n'est plus entre les bras d'une femme, c'est entre les mains du prêtre et sous les ailes du Saint-Esprit, qui descend sur les oblations sacrées avec une grande abondance de grâces; or, nous ne voyons pas seulement ce même corps que virent les mages, nous en connaissons la vertu. Témoignons donc encore plus de révérence pour ce corps que ces barbares n'en firent paraître, de peur qu'en nous en approchant d'une manière indigne, nous n'amassions sur nos têtes des charbons de feu. Ce que je ne dis pas, ajoute saint Chrysostôme, pour vous détourner de vous en approcher, mais afin que vous ne vous en approchiez point avec indiscrétion et témérité; car, de même que ceux qui s'en approchent sans discernement courent un très-grand danger, de même aussi ceux qui ne participent point à cette table mystique sont menacés de faim et de mort: cette sainte nourriture étant la force de notre âme, le lien de notre union avec Dieu, le fondement de notre confiance en lui, notre espérance, notre salut et notre vie. » Il dit encore que si nous sortons de ce monde après la participation de ce sacrement, nous entrerons avec une grande confiance dans le sanctuaire du ciel, comme étant revêtus d'armes d'or qui nous rendent invulnérables à nos ennemis.

11. L'homélie vingt-cinquième traite de

Analyse des

Vingt-cinquième et vingt-sixième homélies, pag. 219, 227.

l'obligation de ne rien faire qui puisse porter préjudice au salut du prochain. Saint Chrysostôme y enseigne que la souveraine perfection consiste à s'occuper dans les choses qui regardent le bien commun, et que, suivant saint Paul, rien ne nous rend si fort imitateurs de Jésus-Christ, que de prendre soin de notre prochain. « Quand vous jeûneriez, dit-il, quand vous coucheriez sur la dure, quand vous passeriez toute votre vie dans les larmes, vous ne feriez rien en cela qui fût considérable, si en même temps vous n'étiez utile à personne, parce qu'il n'y a point de véritable vertu, ni rien de grand, quand ce que l'on fait n'est pas joint au bien du prochain. On en voit la preuve dans le serviteur qui rendit tout entier à son maître le talent qu'il avait reçu de lui, et qui fut néanmoins puni parce qu'il ne l'avait point fait multiplier. » Ce Père prouve la même chose par l'exemple de Moïse, qui ne fit rien de si grand dans les prodiges qu'il opéra, que d'intercéder auprès de Dieu pour ses frères, jusqu'à souffrir d'être effacé pour eux du livre de vie. Il allègue aussi les exemples de David, d'Abraham et de saint Paul, et il dit qu'il n'y a que des âmes grandes et généreuses, comme celle de cet apôtre, qui veuillent bien souffrir elles seules la misère, pour procurer le bonheur des autres. Il y avait des hérétiques qui, pour montrer que le Fils est moindre que le Père, se servaient de ces paroles de saint Paul: *L'homme est le chef de la femme, et Dieu est le chef de Jésus-Christ,* et prétendaient que, comme l'homme est supérieur à la femme, le Père est aussi supérieur au Fils. Saint Chrysostôme leur répond dans l'homélie vingt-sixième que l'on ne doit pas presser les comparaisons qui se font entre Dieu et nous. Quand on dit quelque chose de bas de Jésus-Christ, on doit l'entendre non de sa divinité, mais de son humanité. Il y prend à la lettre ce que dit le même Apôtre des femmes qui prophétisaient, et ne doute nullement que, dans le commencement de l'Eglise, il n'y en ait eu d'honorées du don de prophétie, comme les filles de Philippe le diacre, et plusieurs autres depuis. Selon ce Père, c'est avec une grande raison que la femme est soumise à son mari, non-seulement parce que l'égalité fait naître d'ordinaire la contention, mais aussi parce que c'est la femme qui a trompé le premier homme, et qu'au lieu de lui servir d'aide, suivant l'intention du Créateur, elle ne lui servit que de piége pour le perdre et toute sa race avec lui. Le mari et la femme sont dans l'obligation mutuelle de s'édifier dans le mariage, en s'efforçant l'un et l'autre d'être le premier à donner le bon exemple; il est indigne à un homme de maltraiter son épouse; il doit, au contraire, étant homme et d'un sexe plus fort, compatir à ses faiblesses, et travailler de tous ses efforts pour la corriger, si elle a des défauts. Il rapporte l'exemple de Socrate, qui, ayant une femme écervelée, sujette au vin, très-fâcheuse, répondit un jour à ceux qui lui demandaient pour quoi il la gardait: « C'est afin d'avoir toujours dans ma maison une leçon vivante et un exercice continuel de patience, afin d'apprendre, en la souffrant, à être doux et modéré envers les autres. » Le peuple témoigna par ses cris qu'il admirait l'action de ce philosophe; mais saint Chrysostôme, au lieu de se réjouir de ces acclamations, dit: « Je ne puis m'empêcher de fondre en larmes quand je vois des païens plus sages que nous, nous qui devrions imiter les vertus des anges, ou plutôt qui sommes obligés d'imiter Dieu même dans sa douceur! »

Analyse des vingt-septième et vingt-huitième homélies, pag. 240 et 250.

12. Dans les deux homélies suivantes, à l'occasion du souper que les premiers fidèles avaient coutume de faire tous ensemble avant la célébration du mystère de l'Eucharistie, en mémoire du souper que Jésus-Christ fit avec ses disciples lorsqu'il institua ce sacrement, saint Chrysostôme traite de l'excellence du sacrifice de la messe, de la vénération qu'on lui doit et des dispositions avec lesquelles on doit s'approcher de la communion. « C'est encore aujourd'hui, dit ce Père, Jésus-Christ qui opère et distribue les choses saintes, comme il le fit dans la première cène. Quiconque boit indignement ce calice, sera coupable de l'effusion du sang du Seigneur, parce qu'il répand ce même sang, et que ce qu'il fait en communiant est plutôt un meurtre qu'un sacrifice. Les Apôtres, après avoir communié à la sacrée table du Seigneur, s'occupèrent à la prière et à chanter de saints cantiques; ils passèrent une partie de la nuit à veiller auprès de leur maître et à écouter ses divins enseignements. Trois mille personnes, après avoir été converties à la première prédication de saint Pierre et avoir reçu l'Eucharistie, persévérèrent dans la prière et dans la doctrine de Jésus-Christ, et non dans la bonne chère. Pour vous, dit saint

Chrysostôme à ses auditeurs, il est bien vrai que vous jeûnez avant que de communier, afin que vous paraissiez en quelque manière dignes de recevoir la communion; mais après l'avoir reçue, dans le temps auquel votre sobriété devrait éclater davantage, vous perdez misérablement tout le bien que vous avez acquis; je ne dis pas qu'il faille jeûner après avoir communié; mais je vous exhorte seulement à ne pas manger avec excès et à ne pas vous livrer aux autres dérangements qui sont les suites de la bonne chère. Qui que vous soyez qui vous approchez de la communion, purifiez vos mains, châtiez votre langue et vos lèvres, qui servent comme de vestibule pour recevoir Jésus-Christ quand il entre en vous; portez votre pensée de cette table sensible qui est devant vous, à cette autre table où le Seigneur était autrefois assis avec ses Apôtres; ou plutôt reconnaissez que tout cela nous est encore présent; c'est ici un temps de prière, et non de bonne chère. Il est vrai que, dans tous les autres temps, nous devrions être sobres, mais nous y sommes encore bien plus obligés les jours de fête, qui ne sont institués que pour effacer nos péchés, et non pour en commettre de nouveaux. » Saint Chrysostôme se plaint de ce que la plupart ne s'approchaient pas tant de l'Eucharistie, parce qu'ils s'y étaient bien préparés par la correction et l'expiation de leurs fautes, que par la coutume et la rencontre des fêtes, dans lesquelles ils voyaient les autres s'en approcher. « Mais ce n'est pas là, dit-il, ce que demande l'Apôtre; car il ne connaît qu'un temps qui soit propre pour la communion, qui est celui où notre conscience est pure; autrement ce ne serait pas faire le discernement que l'on doit du corps du Seigneur, ni examiner avec l'exactitude nécessaire quel est celui qui est offert, quel est celui qui se donne lui-même à nous, et qui sont ceux auxquels il se donne. » D'après ce Père, ne pas donner de son bien aux pauvres, est un sujet suffisant de nous éloigner de la sainte table; à plus forte raison, le crime de ceux qui ravissent le bien d'autrui, doit-il empêcher d'y participer.

Analyse des vingt-neuvième, trentième, trente-unième, trente-deuxième et trente troisième homélies, pag. 267, 277, 285, 299.

13. Les dons spirituels que l'on recevait alors dans le baptême, c'est-à-dire celui des langues, de prophétie, des miracles et autres semblables, font la matière de la vingt-neuvième homélie. Saint Chrysostôme y dit, conformément à la doctrine de saint Paul, que chacun doit se contenter du don et du talent qu'il a reçu de Dieu, sans s'inquiéter pourquoi il l'a reçu; et n'en a pas reçu d'autre : « Car sachant, ajoute-t-il, que le Saint-Esprit vous a fait cette grâce, à cause du soin qu'il a de vous, soyez persuadés que c'est par cette même raison et pour votre propre bien, qu'il ne vous distribue ses dons que par mesure. » Il infère de ces paroles de saint Paul : *C'est un seul et même esprit qui opère toutes ces choses, distribuant à chacun ses dons selon qu'il lui plaît*, que le Saint-Esprit est Dieu. Les ennemis de sa divinité répondaient que le Saint-Esprit n'était pas la cause principale dans la distribution de ses dons, mais qu'il agissait par le mouvement de Dieu; mais saint Chrysostôme fait voir qu'en cela ils allaient directement contre les paroles de l'Apôtre, qui assure que le Saint-Esprit distribue ses dons *selon qu'il lui plaît*. Il allègue plusieurs autres endroits de l'Ecriture, qui attribuent au Saint-Esprit la même puissance qu'au Père et au Fils. Il montre dans la trentième homélie, par la comparaison du corps humain avec l'Eglise, qui est le corps mystique de Jésus-Christ, qu'il doit y avoir divers dons et diverses opérations; et que comme le corps est un, bien que composé de plusieurs membres, l'Eglise ne fait avec Jésus-Christ qu'un même corps mystique, composé aussi de plusieurs membres. Poursuivant cette comparaison dans la trente-unième, il dit : « Le corps ne consistant que dans l'assemblage de plusieurs membres, nous devons faire en sorte qu'il y en ait plusieurs dans le corps de l'Eglise; car si plusieurs viennent à en être retranchés, ceux qui y restent en souffriraient une blessure mortelle; c'est pourquoi l'Eglise ne demande pas seulement que ses membres ne se divisent point entre eux, mais encore qu'ils s'unissent très-étroitement ensemble. Ne me dites pas : Ce n'est qu'un homme du commun et de la lie du peuple; mais considérez plutôt que c'est un des membres de ce corps qui contient et forme toute l'Eglise; et comme le moindre des membres de notre corps contribue aussi bien que l'œil, qui est un des plus excellents, à l'intégrité de tout notre corps; ainsi le moindre des fidèles ne fait pas moins qu'un autre plus considérable dans la formation du corps de l'Eglise. L'essence d'un corps ne consiste pas à avoir des membres plus nobles les uns que les autres, mais simplement à être composé de plusieurs membres qui soient différents. » Sur ces paroles de saint Paul : *Si l'un des membres souffre, tous*

les autres souffrent aussi, saint Chrysostôme dit que l'Apôtre exige ici trois choses des membres de l'Eglise : la première, de ne se point séparer les uns des autres, mais de se tenir très-unis entre eux; la seconde, de prendre soin les uns des autres; la troisième, de considérer tout ce qui arrive aux autres membres comme nous étant commun. Il remarque qu'il n'y a rien qui soit plus capable de diviser les fidèles que l'envie, qu'il appelle le fléau des membres de Jésus-Christ; néanmoins, il ne défend pas une louable émulation pour imiter le prochain dans le bien et dans la vertu, et dit qu'un envieux se prend moins à celui qui est vertueux, qu'à Dieu même qui est la source des grâces spirituelles et qui les a données à celui qui est l'objet de l'envie. Il ajoute que l'envieux ne peut avoir aucune entrée dans le royaume du ciel, et que dès ce monde même il est malheureux, les vers ne rongeant pas si fort le bois, que la fièvre de l'envie qui consume jusqu'à la moëlle des os de l'envieux. L'éloge que saint Paul fait de la charité, dans la suite de son épître, donne lieu aussi à saint Chrysostôme d'en faire voir la nécessité et les avantages. Il dit que Dieu a établi la loi de l'aumône afin de lier d'affection et de sentiment ceux qui donnent avec ceux qui reçoivent. En effet, il aurait bien pu nourrir les pauvres sans l'assistance des riches; mais il a ordonné aux riches de nourrir les pauvres, afin de nous embraser tous les uns pour les autres des flammes d'un saint amour. Si la charité était répandue partout, il ne serait plus besoin de lois, ni de juges, ni d'aucun règlement pour maintenir la société civile; personne ne ferait jamais d'injure à un autre; l'on ne verrait plus ni meurtres, ni guerres, ni séditions, ni vols dans le monde; tous les vices en seraient bannis; il n'y aurait ni pauvreté, ni une trop grande abondance, et les hommes jouiraient de ce qu'il y a de bon dans ces deux états, savoir, de la commodité que l'on tire des richesses, et de l'exemption des sollicitudes de la vie, qui naissent de la pauvreté; un plus grand avantage encore, c'est que nous nous aimerions tous, car il n'y a point de joie plus solide que celle qu'on trouve dans cet amour, ni qui remplisse l'âme de tant de douceur. Il y a toujours quelque peine dans les autres vertus, comme dans le jeûne, la tempérance, les veilles; mais la charité est accompagnée d'un plaisir qui n'est mélangé d'aucune amertume : cette vertu est comme une abeille industrielle qui, ramassant tout ce qu'il y a de bien en toutes choses, en fait un trésor dans l'âme de celui qui aime sincèrement son prochain; en sorte que quand il serait esclave, cette charité lui rend sa servitude plus chère et plus agréable que la liberté; comme elle sait changer la nature des choses, elle rend faciles et légers les travaux les plus rudes, et nous fait trouver la vertu facile et le vice amer; elle adoucit les plus grandes peines, étant certain que les larmes et les sentiments de tristesse qui procèdent de la charité sont plus doux et plus agréables que les ris et les joies du monde. Pourquoi donc, direz-vous, cette Egytienne qui aimait Joseph a-t-elle voulu le couvrir de confusion ? C'est, répond saint Chrysostôme, qu'elle l'aimait d'un amour diabolique; ce n'est point de cet amour que Joseph était animé, mais de cette charité que saint Paul recommande, comme on le voit par la suite de son histoire.

Analyse des trente-quatrième, trente-cinquième, trente-sixième, trente-septième, trente-huitième et trente-neuvième homélies, pag. 309, 320, 331, 343, 349, 362.

14. Dans les trente-troisième et trente-quatrième homélies, saint Chrysostôme ne fait que développer ce que saint Paul a dit des admirables qualités de la charité, mettant dans son discours différents exemples des saints personnages qui ont excellé en cette vertu. Il préfère, dans la trente-cinquième, le don de prophétie au don des langues, parce que tous n'entendent pas celui qui parle plusieurs langues, mais ceux-là seulement à qui il est donné de Dieu de les entendre; au lieu que celui qui prophétise édifie toute l'Eglise, à qui il communique ses révélations, comme cela avait lieu du temps des Apôtres. Dans la trente-sixième, on voit que tous ces dons ne nous sont accordés que pour nous édifier les uns les autres; de sorte que celui qui ne s'en servirait pas selon le dessein de Dieu, ne les recevrait qu'à sa condamnation. Vient un parallèle de l'Eglise primitive avec celle de son temps, témoignant qu'elle était déchue de sa première beauté et de son ancienne splendeur, par rapport aux miracles et par rapport aussi à la piété et à la vertu. « Alors, dit saint Chrysostôme, l'Eglise était ornée d'un nombre considérable de saintes veuves et de vierges consacrées à Dieu; à présent, au contraire, elle n'en a que très-peu, et encore ce peu en a-t-il plutôt l'apparence que la sainteté. Autrefois les maisons des chrétiens étaient comme autant d'églises, au lieu qu'à présent ils usent des églises encore plus mal que de leurs maisons. Car au moins gardent-ils dans leurs maisons

quelque ordre et quelque discipline; mais on ne voit souvent dans les églises que du tumulte, de la confusion, et quelquefois même des éclats de rire; et cela, ajoute saint Chrysostôme, ne se fait qu'ici, c'est-à-dire à Antioche; car ailleurs il n'est point permis de s'entretenir dans l'église avec ses proches, ni même avec un ami qui viendrait de loin : l'église n'est pas un lieu public pour y traiter des affaires du monde; c'est la retraite des anges, le palais de Dieu et le ciel même. Si vous en doutez, regardez cette table, et considérez à quel usage elle est destinée. Représentez-vous quel est celui qui doit y descendre. Révérez et admirez par avance un si auguste appareil. Ce nous est une chose bien douce, direz-vous, d'entretenir nos amis. Je ne vous le défends pas, mais pourvu que ce soit ou dans votre maison, ou dans les places publiques; l'église n'est pas un lieu d'entretien, mais de doctrine. » L'orateur déclame contre les femmes qui y venaient habillées d'une manière aussi immodeste que les femmes perdues, et qui par là y attiraient un grand nombre de gens débauchés.

Dans la trente-septième, il montre qu'il y a plus d'avantage et de repos à combattre les passions qu'à les satisfaire, et il en donne pour preuve l'expérience. En effet, celui dont la cupidité n'a point de bornes, souffre de plus violentes secousses en son âme que la mer la plus agitée; le tempérant, au contraire, combattant sans cesse avec avantage ses mauvais désirs, goûte un plaisir très-doux dans la victoire et dans le calme de sa bonne conscience. Dans la trente-huitième homélie le saint combat les manichéens. Ces paroles de saint Paul : *Jésus-Christ est mort pour nos péchés*, qu'ils alléguaient en leur faveur, allaient contre eux, car elles ne signifient pas, ainsi qu'ils le voulaient, que Jésus-Christ avait été dans le péché, et qu'il s'en était délivré en ressuscitant, mais au contraire, qu'il était mort pour nos péchés, ce qui prouve qu'il était lui-même exempt de péché. On y trouve en outre enseigné qu'aucun des pécheurs ne doit désespérer, mais que nul de ceux qui vivent dans la piété, ne doit aussi présumer; que le juste donc se conserve dans la retenue et la crainte, et que le pécheur s'anime à la vigilance et au travail. Dès que David se laissa aller au relâchement d'une vie molle, il tomba dans le péché; mais quand il s'anima d'un nouvel esprit de componction et de pénitence, il reprit incontinent le chemin de sa première vertu. Dans la trente-neuvième homélie saint Chrysostôme montre la connexion qu'il y a entre la résurrection de Jésus-Christ et celle de tous les hommes. En vain Jésus-Christ aurait pris une chair s'il ne devait pas la ressusciter, et on ne pourrait point l'appeler prémices de ceux qui sont morts, s'il n'était ressuscité, et si ceux dont il est les prémices ne ressuscitent aussi. D'ailleurs, si Jésus-Christ n'est point ressuscité, il n'a pas été mis à mort et n'a pas effacé nos péchés, et par une suite nécessaire nous périrons tous. Il parle dans cette homélie d'une grande sécheresse qui faisait appréhender aux habitants d'Antioche qu'elle ne fût suivie d'une famine; tous étaient saisis de frayeur à l'attente d'une mort prochaine, et il n'y avait que Dieu dont on espérât du secours; on faisait des prières, et on demandait à Dieu d'être délivré du fléau dont on était menacé; sa miséricorde se laissa fléchir, et, contre toute apparence, il vint une pluie abondante qui causa autant de joie aux habitants de cette ville que si on les eût retirés des portes de la mort; mais tandis que tout le monde était en fête, on remarqua un des plus riches de la ville qui se promenait tout triste et tout abattu; plusieurs lui en ayant demandé le sujet, la violence de son affection ne lui permit pas de le cacher. « J'ai, leur dit-il, un nombre infini de mesures de blé, et je ne sais plus qu'en faire. » Ennemi commun des hommes, et plus cruel que les bêtes féroces, il eût souhaité, pour ajouter quelque chose aux grands biens qu'il avait déjà, que les autres fussent morts de faim. Saint Jean Chrysostôme ne feint point de dire qu'un homme comme celui-là aurait mérité d'être lapidé pour une telle réponse, parce que celui qui ne cherche qu'à augmenter le prix du blé, est, selon Salomon, un objet d'exécration pour le peuple. Ce Père en prend occasion d'invectiver contre l'avarice et contre l'intempérance.

Analyse des quarantième, quarante-unième, quarante-deuxième, quarante-troisième et quarante-quatrième homélies, p. 378, 386, 394, 399, et 406.

15. Dans la quarantième homélie, saint Chrysostôme rapporte comment les marcionites entendaient ces paroles de saint Paul : *Que feront ceux qui sont baptisés pour les morts, s'il est vrai que les morts ne ressuscitent point ?* et les cérémonies ridicules qu'ils faisaient lorsqu'un catéchumène était mort sans baptême. Par ces paroles, l'Apôtre ne veut dire autre chose, sinon que nous recevons le baptême dans la croyance que ce corps, qui est baptisé, ressuscitera après sa mort; voilà

pourquoi le baptême nous est administré seulement après que, suivant le commandement de l'Eglise, nous avons témoigné de vive voix croire la résurrection des morts. Il combat, dans la quarante-unième homélie, certains hérétiques qui disaient que le corps qui meurt n'est pas le même que celui qui ressuscitera. L'argument dont il se sert, est tout simple : « Si ce n'est pas le même corps, dit-il, où est donc la résurrection ? Jésus-Christ n'aura donc pas ressuscité le même corps qui fut attaché sur la croix ? Pourquoi donc, voulant prouver à ses disciples que c'était absolument le même, leur montra-t-il les plaies qu'il y avait reçues, les cicatrices et les marques des clous ? N'avait-il pas dit aux Juifs en parlant de son corps : Détruisez ce temple, et dans trois jours je le rebâtirai ? » Il enseigne dans la même homélie que l'on ne doit point s'affliger avec excès de la mort de ses proches, ni de ses amis, car ou ils ont bien vécu, ou ils ont mal vécu ; s'ils ont bien vécu, leur sort n'est pas à plaindre ; s'ils ont mal vécu, c'est un bien que la mort les ait empêchés de faire plus de mal. « Secourons donc les morts, ajoute-t-il, non par nos larmes, mais par nos prières, par nos supplications, par nos oblations et par nos aumômes ; car ce n'est pas sans raison qu'on a institué ces choses ; ce n'est pas en vain que nous faisons mémoire des morts, dans la célébration des mystères, et que nous prions pour leur soulagement cet agneau qui y est offert, lequel a porté et effacé tous les péchés du monde ; et ce n'est pas sans raison que celui qui assiste devant l'autel, dit tout haut durant qu'on célèbre ces vénérables mystères : *C'est pour tous ceux qui dorment en Jésus-Christ, et pour ceux qui célèbrent leur mémoire.* Nos cérémonies ne sont pas des jeux de théâtre, à Dieu ne plaise ; tout s'y fait par l'ordre du Saint-Esprit. Si le sacrifice que Job offrait pour ses enfants, servait à l'expiation de leurs fautes, peut-on douter que le sacrifice que nous offrons pour les morts, ne leur procure quelque consolation, puisque nous voyons souvent que Dieu gratifie les uns en faveur des autres ? » Voici ce que les homélies suivantes contiennent de plus remarquable : Il est de la piété et du devoir d'un chrétien de ne pas se donner plus d'affaires que les nécessités de la nature et de la vie n'en demandent ; Jésus-Christ veut même que nous nous en délivrions, lorsqu'il nous dit : *Ne vous inquiétez point, et ne soyez point en peine comment vous trouverez de quoi manger et de quoi vous couvrir.* Ce ne sont point les chrétiens faibles et lâches qui irritent le démon ; ainsi, lorsque nous voyons un juste souffrir beaucoup de maux, nous ne devons point nous en étonner, et il faudrait plutôt être surpris si le démon le laissait en repos. C'était la coutume des fidèles de laver leurs mains avant la prière, mais l'on doit aussi l'accompagner de l'aumône ; il serait même bon que nous ayons chez nous une bourse auprès du lieu où nous avons coutume de prier, afin que toutes les fois que nous y entrons pour faire oraison, nous y mettions quelque aumône, n'étant pas moins convenable de placer près de notre lit ce dépôt pour les pauvres, que le livre des Evangiles. Les artisans mêmes devraient présenter à Dieu quelque portion du prix de leurs marchandises et de leurs travaux, et ceux qui possèdent des fonds de terre et des revenus, et ceux qui reçoivent les tributs légitimes doivent aussi suivre cette règle. A l'égard des usuriers, des gens de guerre et autres, qui exercent des concussions ou qui font leurs profits des misères d'autrui, Dieu ne veut rien recevoir d'un bien acquis de la sorte. Dans la correction fraternelle, il ne faut point agir avec trop de rigueur, mais mêler de douceur les réprimandes que l'on fait à ceux qui s'éloignent du chemin de la vertu.

§ II.

Des homélies sur la seconde Epître aux Corinthiens.

Elles ont été faites à Antioche.

1. Ce fut aussi à Antioche que saint Chrysostôme fit ses trente homélies *sur la seconde Epître aux Corinthiens.* Cela paraît par la vingt-sixième, dans laquelle il parle de Constantinople comme n'y étant pas. « Ceux, dit-il, qui sont revêtus de la pourpre royale, ne dédaignent pas de se prosterner devant les tombeaux des saints martyrs et de les baiser. Ils humilient le faste de leur royauté pour prendre la posture de suppliants, et conjurent ces saints serviteurs de Jésus-Christ d'être leurs protecteurs auprès de Dieu : celui qui est couronné du diadème emploie d'instantes prières envers un faiseur de tentes et envers un pêcheur, les prenant pour ses patrons et ses défenseurs auprès de la majesté divine. C'est ce qui se voit non-seulement à Rome, mais encore à Constantinople, où le fils du grand Constantin a cru lui faire beaucoup d'honneur de lui donner la sépulture dans le vestibule de l'église du Pêcheur, c'est-à-dire

Homélie 26.

de l'apôtre saint Pierre. » Il faut ajouter que ces homélies ont aussi la politesse que Photius remarque dans tous les écrits que ce Père a composés étant à Antioche. Elles ont cependant moins de feu que les homélies *sur la première Epître aux Corinthiens*, parce que saint Chrysostôme s'y est conformé au style de cette seconde épître, où l'Apôtre voyant que les Corinthiens s'étaient soumis à ses ordres, en retranchant de leurs assemblées l'incestueux qui était parmi eux, leur écrit avec beaucoup plus de douceur que dans la première.

Homélie sur l'Epître aux Corinthiens, pag. 417.

2. Cet Apôtre avait promis aux Corinthiens de les aller voir dans peu de temps, afin que ceux d'entre eux qui étaient coupables, n'attendissent pas davantage à corriger leurs désordres ; mais, n'ayant pu exécuter sa promesse, il crut devoir leur en rendre raison et leur promettre une seconde fois de les venir voir et les assurer de son amitié. C'est ce qui fait le sujet d'une partie de la première homélie de saint Chrysostôme. En expliquant ces paroles de l'Apôtre : *Dieu nous console de tous nos maux,* il dit que cela n'arrive pas une ou deux fois, mais toujours ; car Dieu ne console pas dans un moment pour abandonner dans un autre, il console toujours. « Ne nous laissons donc point abattre, ajoute ce Père, et ne nous affligeons point avec excès quand il nous arrive quelque mal et quelque disgrâce, puisque cela nous apprend que c'est par le moyen des calamités que nous communiquons avec Jésus-Christ, que nous effaçons nos péchés, et que nous remportons des avantages considérables; car l'on ne doit rien estimer de fâcheux que de tomber dans la disgrâce de Dieu. » Il rapporte l'exemple de saint Paul et d'Abraham, qui étaient toujours remplis de joie au milieu des adversités de cette vie, et insiste beaucoup sur la patience de Job, qu'il dit avoir égalé celle non d'un martyr, mais de six cents martyrs, ayant été éprouvé par une infinité d'endroits : dans ses richesses, dans ses enfants, dans son corps, dans sa femme, dans ses amis, dans ses ennemis, dans ses serviteurs; par la faim, par les songes, par les douleurs, par la puanteur. Mais il admire beaucoup plus Job, lorsque, dépouillé de tous ses biens, il en rendait grâces à Dieu, que lorsqu'il tenait sa porte ouverte à tous les pauvres. Dans la seconde homélie, il enseigne que ce n'est point par la foi seule, mais encore par les souffrances que l'on parvient au salut, et il relève l'humilité de saint Paul qui, ayant infiniment plus souffert que les Corinthiens, veut bien leur dire qu'ayant eu part aux souffrances, ils auront aussi part comme lui à la consolation, et veut bien témoigner de la confiance dans les prières qu'ils faisaient pour lui. Il s'étend sur l'efficacité de la prière, surtout lorsqu'elle est faite en commun, et sur l'utilité et la nécessité des actions de grâces. «Si en publiant, dit-il, les bienfaits que nous avons reçus des hommes, nous les portons à nous en faire de nouveaux, à bien plus forte raison la reconnaissance que nous témoignerons à Dieu de ses grâces, aura-t-elle beaucoup de force pour attirer de plus en plus ses faveurs sur nous. Si, non contents de remercier les hommes qui nous ont fait du bien, nous engageons encore les autres à se joindre à nous pour leur en rendre tous ensemble de plus solennelles actions de grâces, ne devons-nous pas travailler avec encore plus de soin à obliger les autres de remercier aussi Dieu pour nous des grâces qu'il nous aura faites? Saint Paul en usait ainsi, et nous devons, à son exemple, conjurer avec instance les gens de bien de remercier Dieu pour nous et de nous rendre mutuellement les mêmes offices les uns aux autres. C'est là, proprement, la fonction des prêtres, comme étant la plus noble et la plus excellente. Quand donc nous nous adressons à Dieu, nous lui rendons premièrement grâces pour tous les hommes, des biens qu'il nous fait en commun. Car quoique ces biens nous soient communs, nous en profitons aussi chacun en notre particulier; ainsi nous ne devons pas moins rendre grâces à Dieu en commun pour les biens que nous recevons en particulier, que pour ceux que nous recevons en commun. En effet, quoique ce ne soit pas pour nous seuls que Dieu ait allumé le soleil, mais généralement pour tous les hommes, nous ne laissons pas néanmoins d'en tirer pour nous seuls autant d'avantages que tous les hommes ensemble en reçoivent, puisque nous voyons et ressentons nous seuls les mêmes effets qu'il communique à toute la terre; de sorte que nous devons rendre nous seuls autant d'actions de grâces que toutes les autres créatures ensemble. » Saint Chrysostôme prouve, par les lettres de saint Paul, que dès le commencement l'usage a été dans l'Eglise de prier et de rendre grâces pour tous les hommes : c'est pour cette raison que les lois de l'Eglise nous ordonnent de prier en général, non-seulement pour les

Homélie 2, p. 427.

fidèles, mais aussi pour les catéchumènes, afin que nous ne les rejetions pas comme des étrangers. Il rapporte, à cet effet, les prières qui se faisaient dans l'Eglise pour les catéchumènes, et que nous rapporterons ailleurs comme faisant partie de l'ancienne liturgie, dans laquelle ce Père dit aussi que l'on priait publiquement pour les évêques, pour les prêtres, pour les rois, pour les empereurs, pour la tranquillité de la terre et de la mer, pour la tempérie de l'air, enfin pour tout l'univers.

Homélie 3 pag. 441.

La troisième homélie est employée à relever la modestie de saint Paul, qui ne s'attribuait rien du succès de ses prédications, mais qui rapportait tout à Dieu, disant aux Corinthiens que c'était Dieu qui les confirmait et les affermissait en Jésus-Christ. Sur ces paroles : *C'est Dieu qui nous a oints de son onction et marqués de son sceau*, il s'exprime ainsi : « Dieu, en nous donnant son Saint-Esprit, nous a fait prophètes, prêtres et rois ; car on oignait ces trois sortes de personnes. Mais les fidèles possèdent non une seule, mais toutes ces trois dignités ensemble. En effet, nous sommes destinés à la jouissance d'un royaume, nous sommes faits prêtres en offrant à Dieu nos propres corps comme une hostie vivante, et nous devenons prophètes en ce que les choses que l'œil n'a point vues, et que l'oreille n'a point entendues, nous sont manifestées dans l'Eglise. On peut dire encore que nous sommes faits rois, lorsque nous commandons à nos passions ; et cette manière de régner est même plus excellente que de porter le diadème. » Pour rendre cette vérité sensible, il fait le parallèle d'Abraham prêt à immoler son fils, avec tous les rois et princes de la terre, et soutient que la victoire qu'Abraham remporta sur toutes les pensées qui le détournaient de ce sacrifice, est infiniment plus éclatante que celle que ces princes ont remportée sur leurs ennemis. Saint Chrysostôme cite ici la version syriaque. A l'occasion de l'indulgence dont saint Paul usa envers l'incestueux de Corinthe, saint Chrysostôme enseigne qu'on doit régler la pénitence, non-seulement selon la nature des crimes, mais aussi selon la disposition du cœur des pécheurs. « J'en ai connu plusieurs qui disent qu'ils pleurent leurs péchés, néanmoins ils ne font rien de grand ni de considérable pour Dieu. Il est vrai qu'ils jeûnent et qu'ils portent des habits rudes et grossiers ; mais ils sont toujours plus ardents pour le bien que ne sont les gens de trafic ; ils sont plus embrasés de colère que des bêtes féroces ; ils prennent plus de plaisir à médire que les autres n'en ont à être loués. Ce ne sont pas là des sentiments de pénitence : ce n'est que l'ombre et le masque de la pénitence. Le Prophète, en parlant des habitants de Ninive, dit que Dieu ayant vu qu'ils s'étaient convertis de leur mauvaise vie, se repentit des maux dont il les avait menacés. Il ne dit pas : Dieu ayant vu qu'ils avaient jeûné et qu'ils s'étaient couverts de cilices et de cendres. Ce n'est pas qu'il faille s'abstenir du jeûne, mais il faut faire encore quelque chose de mieux, savoir s'abstenir de toutes sortes de vices. » Ce Père ajoute, en parlant des motifs de contrition que l'on doit avoir : « Quand vous avez péché, pleurez, non point par l'appréhension des peines que vous méritez de souffrir, car c'est peu de chose, mais parce que vous avez offensé votre Seigneur qui est si bon, qui vous aime si tendrement et qui désire si fort votre salut, qu'il a livré pour cela son propre Fils. Pleurez donc, et ne cessez jamais de gémir ; car la vraie confession de nos fautes ne s'accorde pas avec la disposition d'être aujourd'hui gai, demain triste, et après demain encore gai ; mais il faut persévérer constamment dans la contrition de votre cœur. » Les moyens que saint Chrysostôme propose pour effacer les péchés, sont l'humilité, la confession, le pardon des injures, l'action de grâces dans l'adversité, les œuvres de miséricorde, une prière fervente et la protection à ceux à qui l'on a fait quelque injure.

Analyse d[e la] cinquième, [si]xième, sept[iè]me, huitiè[me] homélies, [pag.] 465, 473, 47[...] 492.

3. Voici ce qu'on peut remarquer dans la cinquième homélie : L'Evangile ne perd rien de sa vertu, parce qu'il y a quelques-uns de ceux à qui il a été prêché, qui périssent ; de même que le miel conserve toujours sa douceur, quoiqu'il soit amer à un malade ; c'est le comble de la vertu du chrétien d'attribuer tout à Dieu, d'être persuadé que nul bien ne vient de nous, de ne rien faire pour notre propre gloire, et de n'avoir jamais en vue que la seule volonté de Dieu. Quelque secrètes que soient nos mauvaises pensées, elles sont toutes connues de Dieu. Lorsqu'étant appliqués à la prière, il s'élève dans notre esprit quelque autre pensée, à l'imitation d'Abraham, qui ne permit ni à ses serviteurs, ni à quelque autre personne que ce fût, de monter avec lui sur la montagne pour y offrir son sacrifice, nous devons dire à ces sortes de

pensées : Demeurez-là jusqu'à ce que je revienne après avoir adoré Dieu, et ne vous souvenir jamais dans la prière des péchés d'autrui, bien moins encore d'en demander à Dieu vengeance. « Car si vous vous adressez à Dieu, dit ce Père, pour obtenir la rémission de vos péchés, avec quel front lui parlerez-vous de punition ? Il aurait fallu plutôt commencer par prier Dieu en faveur de vos ennemis, afin de pouvoir ensuite intercéder avec confiance pour vous-même. » Il allègue des exemples de cette conduite dans les trois jeunes hommes de Babylone qui, au lieu de faire des imprécations contre Nabuchodonosor, ne pensaient, au milieu de la fournaise, qu'à implorer la miséricorde de Dieu; et celui de Joseph qui, quoique vendu par ses frères, ne dit pas même contre eux une parole dure. Dans la sixième homélie, il parle de la vertu qu'a le baptême d'effacer tous les péchés précédents et de sanctifier l'âme. Il y parle aussi contre les discours déshonnêtes; pour en savoir le mal, il n'y a, dit-il, qu'à remarquer combien ceux qui les écoutent en ont de honte et de confusion. La septième homélie commence par indiquer un remède contre l'amour impur. Cet amour étant occasionné par les compagnies, par les flatteries et par l'oisiveté, le moyen de nous en garantir est d'éviter toutes ces sortes d'occasions, car il est certain que plusieurs ont cessé d'aimer dès qu'ils ont cessé de voir. « Délivrez-vous donc, continue-t-il, de ces sortes de passions par des occupations qui vous en puissent distraire l'esprit et l'appliquer à d'autres choses qu'à l'objet qui vous a frappés, savoir : par la lecture, par le soin des affaires nécessaires, par les services que vous rendez à votre prochain, par l'assistance que vous donnerez à ceux qui sont opprimés, par la prière, par la méditation de l'avenir. Servez-vous de tous ces liens pour arrêter votre esprit, et par ce moyen vous ne guérirez pas seulement les plaies d'une passion nouvellement née, mais vous déracinerez même de votre âme vos plus anciennes habitudes. Mais le remède le plus souverain pour vous guérir de ce mal, c'est la crainte de Dieu, le souvenir de l'enfer et le désir du ciel. » Il prouve dans la même homélie que le Saint-Esprit est égal au Père en dignité. Dans la huitième il fait voir contre les marcionites qu'ils n'avaient aucune raison de s'autoriser de ces paroles de saint Paul : *Le Dieu de ce siècle a aveuglé les esprits des infidèles*, pour établir un mauvais principe. Car quoique l'Apôtre appelle en cet endroit le démon, *Dieu de ce siècle*, ce n'est point qu'il le crût Dieu, mais seulement à cause du pouvoir qu'il exerce sur tous les amateurs du monde, Dieu lui donnant ce pouvoir en punition de leurs péchés; c'est pour la même raison, dit ce Père, que l'Ecriture donne à Mammone ou à l'argent le nom de *seigneur*, et au ventre celui de *dieu*, non qu'il le soit en effet, mais à cause de la faiblesse de ceux qui en sont gouvernés. Il dit un mot de l'établissement de l'Evangile par toute la terre, et fait voir qu'il n'y a eu que Dieu qui ait pu donner aux Apôtres le don de persuader aux Gentils que ceux qu'ils adoraient comme dieux, ne l'étaient point en effet, et d'adorer le crucifié dont ils n'avaient pas vu les miracles.

Analyse des neuvième et dixième homélies, pag. 497 et 506.

4. Il continue dans la neuvième homélie à parler de la puissance de Dieu. Si nous ne faisons point le mal auquel les tentations nous portent, c'est un effet de la puissance et de la grâce de Dieu, et en cela même les tentations sont avantageuses, puisqu'elles font connaître et le pouvoir de Dieu, et l'abondance de sa grâce. Selon ce Père, saint Paul, en s'attribuant le même esprit de foi dont le prophète David était animé, prouve que les deux Testaments sont aussi d'un même esprit. Il regarde comme impies ces paroles dont quelques chrétiens se servaient : *Accordez-moi le jour d'aujourd'hui, et prenez celui de demain*. « Il ne serait pas surprenant, dit-il, d'entendre parler ainsi des païens, mais ce langage n'est pas tolérable dans des hommes qui ont de la foi et l'espérance de l'immortalité. Les païens disaient : Qui est venu de l'autre monde pour nous apprendre ce qui s'y passe ? Aucun homme, répond saint Chrysostôme, mais Dieu même vous l'a appris. Si vous ne croyez point les choses de l'autre vie, parce que vous ne les voyez pas, vous ne croirez pas non plus l'existence d'un Dieu, puisqu'il n'est pas visible à vos yeux. Il en prouve l'existence par les créatures visibles et l'ordre qui éclate dans toutes les choses créées. Il prouve encore contre les infidèles le jugement futur, et emploie à cet effet divers raisonnements qu'il avait déjà touchés ailleurs, en particulier celui que l'on tire de la justice et de l'équité de Dieu, qui, ne récompensant pas toujours la vertu en cette vie, et n'y punissant pas le vice dans sa rigueur, ne peut se dispenser de le faire dans une autre vie. Le consentement des poètes

et des philosophes grecs et barbares vient appuyer ce qu'il dit sur cette matière. Nous devons nous réjouir aux approches de la mort, puisque ce sera le temps de passer à cette région céleste, où nous jouirons d'une félicité éternelle. Ce que dit l'Apôtre du désir que nous avons d'être dépouillés de ce qu'il y a de mortel dans notre corps, en sorte qu'il soit absorbé par la vie, est une preuve que nous ressusciterons dans le même corps, qui deviendra immortel par la vie de l'âme qui s'y réunira. Dans l'autre vie, tous les sentiments de compassion que la nature nous donne en celle-ci, seront entièrement éteints, en sorte qu'il ne restera aux pères qui jouiront de la béatitude aucuns sentiments de tendresse pour le malheur de leurs enfants, et il en sera de même des enfants à l'égard de leurs pères, tous étant remplis d'un mouvement d'indignation contre leurs parents, conforme à celui que Dieu fera paraître alors par la rigueur de ses châtiments : c'est ce qu'on lit dans la dixième homélie.

Analyse des onzième, douzième, treizième, quatorzième, quinzième et seizième homélies, pag. 512, 520, 530, 537, 542, 551.

5. On voit dans la onzième que tout est devenu nouveau depuis que Jésus-Christ nous a réconciliés avec son Père. En effet, au lieu de la Jérusalem terrestre, nous en avons une céleste; au lieu d'un temple visible, nous en avons un spirituel; au lieu de tables de pierre, nous en avons de chair; le baptême a pris la place de la circoncision, le corps du Seigneur celle de la manne; la croix a pris la place de la verge de Moïse et d'Aaron; au lieu de la terre promise aux Juifs, on nous promet le royaume du ciel; au lieu de six cents prêtres, nous n'avons qu'un pontife, et un agneau spirituel pour un agneau sans raison. La dignité des Apôtres et de leurs successeurs dans l'épiscopat y est relevée : c'est Dieu même qui exhorte et qui parle par leur bouche. Dans la douzième et dans la treizième il est traité de l'utilité de l'aumône et de toutes les actions de vertu qui ont Dieu pour fin; et on démontre, dans l'une et dans l'autre, que les pauvres sont en ce monde plus heureux que les riches, et ont plus qu'eux d'espérance de salut. Dans la quatorzième, saint Chrysostôme enseigne que c'est le propre d'une bonté bien réglée de ne point flatter les pécheurs, de peur de les enfler d'orgueil, mais de travailler à les humilier par la crainte. « Tenez, dit-il, dans les liens celui qui aura commis quelque crime, jusqu'à ce qu'il ait apaisé la colère de Dieu et qu'il se le soit rendu favorable. Car si les ministres de Dieu le lient, Dieu ne le liera pas lui-même; au lieu que si on ne le tient pas lié, il demeurera irrévocablement dans les liens de Dieu, que nul effort ne peut briser. » L'Apôtre dit : *Si nous nous condamnions nous-mêmes, nous ne serions pas condamnés.* Saint Chrysostôme commente ainsi cette parole : « Il ne faut donc pas accuser de trop de rigueur cette conduite, mais plutôt reconnaître que c'est une manière très-douce, très-favorable et très-souveraine pour guérir le pécheur et lui procurer le salut. Mais n'a-t-il pas fait, me direz-vous, une assez longue pénitence ? Et combien de temps y a-t-il qu'il l'a faite ? Un an, ou deux, ou trois, si vous le voulez. Mais ce n'est pas la durée du temps de la pénitence que je vous demande ; c'est la correction et le changement du cœur que je cherche. Montrez-moi donc que les pécheurs sont véritablement touchés de componction, qu'ils sont effectivement changés, et nous serons bientôt d'accord. Mais sans cela, la longueur du temps et la durée de la pénitence ne leur auront servi de rien. Ainsi le vrai terme que vous devez vous proposer, pour la délivrance du pénitent, est le profit qu'il a fait dans sa pénitence. Si nous suivons cette conduite dans le soin que nous prenons de la guérison de nos péchés et de ceux des autres, sans regarder la gloire ou la honte devant les hommes, sans considérer autre chose que la peine et la confusion de l'autre vie, et par-dessus tout l'offense de Dieu et la rigueur de sa colère, nous n'appliquerons point trop légèrement les remèdes de la pénitence; et ce sera le moyen de conduire les pécheurs à une santé parfaite et solide, et d'obtenir un jour les biens éternels. »

I Cor. II, 31.

Saint Chrysostôme montre dans la quinzième homélie, qu'il n'y a que celui qui pleure pour ses péchés, qui tire du profit de sa douleur, et que toute autre tristesse, surtout pour des pertes temporelles, est dangereuse. Il y fait un parallèle entre le gouvernement temporel et le spirituel, et fait voir que celui-ci est autant au-dessus de celui-là, que le ciel est élevé au-dessus de la terre. En effet, le but principal du gouvernement spirituel n'est pas de venger et de châtier les crimes déjà commis, mais plutôt d'empêcher que l'on n'en commette à l'avenir. Si l'on en a déjà commis quelqu'un, son dessein n'est pas d'exterminer le pécheur, mais seulement le péché. Au reste, il n'a nul égard à toutes les choses du monde, et n'agit uniquement

que pour le ciel; en sorte que ce n'est pas un empire de maître et de souverain, mais un gouvernement de père, qui, avec douceur et tendresse, persuade les choses en les ordonnant. Ceux, au contraire, qui administrent la justice séculière, punissent aussitôt celui qu'ils trouvent coupable de quelque crime, et par une si rigoureuse exécution, ils n'exterminent pas le péché, mais ôtent du monde une âme malade et chargée d'iniquité; au lieu que ceux qui président dans l'Eglise et qui en exercent la justice, n'agissent pas tant pour punir un criminel, que pour effacer son crime par la pénitence. Voici de quelle manière saint Chrysostôme s'y prenait pour convertir un pécheur. « Je défends, dit-il, au coupable d'approcher des saints mystères et de l'enceinte même de l'autel, et après qu'il est converti à Dieu, qu'il est devenu meilleur par la pénitence, je le reçois de nouveau dans la communion des fidèles. Comment, me direz-vous, peut-on effacer un aussi grand crime que l'adultère? On le peut, et même facilement, pourvu qu'on se soumette aux lois de l'Eglise; car l'Eglise est un bain spirituel qui, avec les eaux salutaires de la pénitence, lave toutes les ordures et efface toutes les taches, non du corps, mais de l'âme. » La sixième homélie traite de l'aumône, et saint Chrysostôme ne craint point d'y avancer qu'être animé de l'amour de l'aumône, c'est une grâce qui surpasse celle de ressusciter les morts. Il demande pour condition de l'aumône, qu'on la donne volontiers et avec joie, libéralement et abondamment; qu'on la regarde comme un gain et non comme une perte et une diminution de bien; qu'on n'en demande pas la récompense ici-bas, mais seulement dans la vie future.

Analyse des dix-septième, dix-huitième, dix-neuvième, vingtième, vingt-unième, vingt-deuxième, vingt-troisième, vingt-quatrième et vingt-cinquième homélies, pag. 558, 564, 570, 577, 582, 588, 594, 606 et 612.

6. Il se moque agréablement dans la dix-septième de ceux qui disent: Dieu me garde d'être réduit dans un état où je dépende des autres. « Ne voyez-vous pas, leur dit-il, que nous sommes venus au monde à condition d'avoir tous besoin les uns des autres? Si vous êtes riches, c'est dans cet état où vous avez affaire de plus de gens et de ceux qui sont les plus pauvres; si donc vous voulez avoir peu besoin des autres, souhaitez la pauvreté, vous n'en dépendrez que pour un morceau de pain ou pour un habit; c'est même un effet de la Providence que les hommes ne puissent se passer les uns des autres, afin que la nécessité de ces assistances mutuelles les unisse plus étroitement entre eux par les liens de l'amitié; si chacun se suffisait à lui-même, les hommes seraient trop durs entre eux, puisqu'assujettis les uns aux autres, ils ne laissent de s'entrechoquer tous les jours par des offenses et des injures. » Ce Père parle encore de l'aumône dans cette homélie, et il dit que l'obligation de la donner ne cesse que lorsqu'on n'a plus rien. Il y déclame aussi contre la dureté des riches, qui, par les amas de blé qu'ils faisaient dans leurs greniers, en causaient la cherté. « Quel espoir de salut, leur dit-il, pouvez-vous en avoir? Dieu vous commande de donner gratuitement à ceux qui sont dans le besoin, et vous, au contraire, ne leur voulez pas seulement donner le nécessaire à un prix médiocre et raisonnable. Jésus-Christ s'est dépouillé pour l'amour de vous de tant de grandeur et de tant de gloire, et vous ne le jugez pas seulement digne de recevoir de vous un morceau de pain! Vous donnez à vos chiens, à vos domestiques au-delà de leurs besoins, et vous souffrez que votre Maître manque du nécessaire dans ses pauvres? Souvenez-vous que, suivant la maxime de Jésus-Christ, vous devez traiter votre prochain comme vous-mêmes, non pas simplement en lui souhaitant, mais en lui faisant le même bien que vous voudriez que l'on fît à vous-mêmes. » En parlant dans la dix-huitième homélie de l'efficacité des prières publiques et générales de l'Eglise, il dit: « Elles ont eu autrefois la vertu de briser les chaînes de saint Pierre et d'ouvrir la bouche de saint Paul pour la publication de l'Evangile; elles aident encore aujourd'hui et fortifient merveilleusement ceux qui entrent dans les dignités ecclésiastiques; c'est pour cela que celui qui est près d'être ordonné, demande alors les prières des fidèles, et que les fidèles l'assistent de leurs oraisons et de leurs vœux. Dans les assemblées pour la célébration des mystères redoutables, tous les fidèles s'en approchent sans distinction, communiant tous avec le prêtre au même corps de Jésus-Christ. Le peuple fidèle a beaucoup de part dans les prières de l'Eglise, et même dans les oraisons qui s'y font soit pour les possédés, soit pour les pénitents. Lorsqu'on donne et qu'on reçoit la paix dans l'église, tous s'entredonnent un saint baiser. Enfin le peuple prie pour le prêtre, et rend grâces avec lui. » Saint Chrysostôme infère de tout cela que chaque fidèle, de même que le prêtre, doit être en sollicitude pour le salut de

tout le corps de l'Eglise, comme le moindre des membres doit être soigneux du corps dont il fait partie. C'est ce qu'il confirme par ce qui se passa dans l'élection des sept diacres, où les Apôtres prirent les avis de tout le peuple fidèle, et par l'exemple de Moïse, qui reçut un conseil de Jéthro, le suivit et le laissa même par écrit, afin que ce qu'il a fait en cette occasion servît à réprimer le faste et l'arrogance de la plupart des supérieurs, et à leur apprendre à ne pas mépriser les avis de ceux qui ne sont pas prêtres et même peu considérables entre les fidèles, lorsqu'ils sont bons et salutaires.

En expliquant dans la dix-neuvième homélie ces paroles de saint Paul : *Le juste distribue son bien, il le donne aux pauvres,* saint Chrysostôme enseigne que nous devons donner aux pauvres le superflu de nos biens, et par ce superflu il entend tout ce qui excède le nécessaire à l'usage de la vie, et ce sans quoi on peut la passer sainement et honnêtement. « Remarquons donc, dit-il, ce qu'il y a de semblable dans nos habits, dans notre table et dans tout le reste de notre dépense, afin de n'user en toutes choses que de ce qui nous est nécessaire, car tout ce qui est superflu est en même temps inutile.» Il propose l'exemple de la femme de l'Evangile, qui, passant au-delà de cette réserve, mit dans le tronc tout ce qu'elle avait pour sa nourriture, et ajoute : « N'avez-vous point honte de vous laisser vaincre par une pauvre femme, et non-seulement de n'avoir pas la force de l'imiter, mais même de demeurer dans un état si fort au-dessous de sa vertu ? » Il propose encore l'exemple de la veuve de Sarepta, qui, au péril même de sa vie, partagea avec le prophète Elie le peu qui lui restait de farine pour vivre. On lit dans la vingtième que l'Apôtre donne à l'aumône le nom de semence, parce que, semblable au blé qui semé en terre produit d'abondantes moissons, elle produit en abondance des fruits de justice et une moisson ineffable, ce qui doit nous engager à exercer la charité avec largesse. Il y en avait qui trouvaient de la difficulté à faire de bonnes œuvres sans s'exposer à en tirer la vanité. Saint Chrysostôme leur répond qu'il n'est point défendu de faire du bien devant les hommes, mais seulement pour être loué des hommes. « Que tout le monde voie, dit-il, le bien que vous faites; si vous n'agissez pour être vu des hommes, personne ne vous a vu en effet. » Il réfute dans la vingt-unième homélie les disciples de Marcion et ceux de Manès, qui s'autorisaient de quelques paroles de saint Paul prises à contre sens, et il fait voir contre certains autres hérétiques qui regardaient le monde comme un Dieu, qu'avec toute sa beauté et sa grandeur, il ne peut néanmoins se suffire à lui-même, ni se soutenir sans le secours d'autrui. La vingt-deuxième homélie est entièrement employée à justifier les éloges que saint Paul semble se donner à lui-même, en racontant toutes les merveilles et les prodiges que Dieu avait opérés par son apostolat. Saint Paul, d'après l'orateur, n'en a agi ainsi que pour le bien des disciples, et pour les rassurer contre les calomnies dont quelques méchants hommes le chargeaient, en disant qu'il se glorifiait beaucoup, quoiqu'il n'eût rien fait. Saint Chrysostôme continue la même matière dans la vingt-troisième homélie, qu'il finit par un parallèle des maux que l'avarice produit, avec ceux qui sont les suites de la convoitise de la chair. L'avarice n'a guère possédé que des gens d'une condition peu relevée ou d'un esprit bas, comme Giézi, Achab et Judas, au lieu que la convoitise de la chair a surmonté même les plus sages et les plus spirituels, comme David et Salomon, avec cette différence que le premier s'est relevé de la chute, et qu'on ne lit rien de semblable du second. Les affections de la convoitise nous étant comme naturelles, et celles de l'avarice ne l'étant pas, il est bien plus honteux d'être surmonté par cette dernière passion. En parlant dans la vingt-quatrième de ces fourbes et de ces ouvriers trompeurs qui, transformés en apôtres, faisaient semblant de travailler gratuitement dans la prédication de l'Evangile, quoiqu'ils reçussent de grandes sommes d'argent de plusieurs fidèles, il dit qu'il n'y a rien de si diabolique que d'agir par ostentation. Il décrit les suites funestes de l'envie, les rendant sensibles dans la conduite de Caïn et de Saül. On voit dans la vingt-cinquième, par un détail des travaux et des victoires de saint Paul, que celle que David remporta sur Goliath n'est rien en comparaison, et qu'il a souffert sur son corps tout ce que les martyrs ont souffert séparément. Il aurait fallu à cet Apôtre, ajoute ce Père, six cents volumes, s'il avait voulu nous raconter tout ce qu'il a fait pour les Eglises dont il était chargé, et les maux qu'il a endurés pour la prédication de l'Evangile.

Analyse des vingt-sixième, vingt-septième, vingt-huitième, vingt-neuvième et trentième homélies, pag. 617, 626, 633, 639, 648.

7. Dans l'homélie vingt-sixième, saint Chrysostôme prouve par divers exemples de l'Ancien Testament, que les calamités et les tribulations que l'on souffre pour Dieu sont toujours accompagnées d'une consolation intérieure, qu'elles ont encore un autre avantage, qui est de purifier l'âme, de guérir de l'arrogance et de la paresse, de former à la patience, de faire connaître le néant des choses humaines, et de faire entrer dans la voie de la plus parfaite piété; tandis qu'au contraire, la paix et la tranquillité occasionnent dans les fidèles les langueurs, la nonchalance, et une infinité d'autres maux. Il en donne pour preuve l'état auquel était l'Eglise de son temps. C'est pourquoi il appelle la paix du monde la voie large, et l'affliction la voie étroite. Dieu, ajoute-t-il, conduit tous les saints par cette dernière voie, non-seulement pour leur propre bien, mais encore pour le bien des autres, savoir, afin qu'ils ne conçoivent pas d'eux une opinion plus avantageuse qu'ils ne doivent; car c'est ainsi que le culte des idoles s'est introduit, les hommes que l'on a mis au rang des dieux ayant été admirés de leurs semblables plus qu'ils ne méritaient. Ce fut par un semblable motif que le sénat de Rome, qui avait pouvoir de créer des dieux, donna ce titre à Alexandre-le-Grand. Pilate demanda aussi au sénat de mettre Jésus-Christ au rang des dieux, pour ses actions miraculeuses, dont il avait envoyé la relation. Mais le sénat le refusa, et il en fut ordonné ainsi par la Providence, afin que la divinité de Jésus-Christ ne fût pas annoncée par les suffrages des hommes, et qu'il ne se trouvât pas au nombre de ceux qu'ils avaient reconnus pour dieux. Ce Père fait sentir le ridicule de l'apothéose d'Alexandre, qui était mort comme le reste des hommes, et même misérablement. Il demande qu'on lui montre son tombeau et le jour auquel il était mort, sachant bien que l'un et l'autre était impossible, parce qu'on ne les connaissait pas, au lieu que tout le monde connaissait les tombeaux des martyrs, et que l'on fêtait dans tout l'univers le jour où ils avaient souffert. Il dit même que les empereurs avaient fait de longs voyages pour voir les tombeaux des martyrs, et que les temples érigés sous leurs noms représentent quelques signes et quelques vestiges du jugement futur, puisque les démons y sont tourmentés et les hommes délivrés. Il déplore dans l'homélie vingt-septième l'état de l'Eglise de son temps, qu'il compare à un corps sans âme couché par terre. Ce n'est pas que les chrétiens d'alors manquassent de foi, mais ils n'avaient qu'une foi morte et sans actions, s'appelant tous frères et vivant ennemis. Il relève dans la vingt-huitième la vigueur avec laquelle saint Jean-Baptiste reprit le crime d'Hérode. Dans la vingt-neuvième on voit que le moyen d'acquérir de la gloire est de la fuir et de la mépriser. On lit dans la trentième que notre bouche n'étant pas peu honorée quand elle reçoit le corps du Seigneur, nous ne devons pas la souiller par des discours déshonnêtes et injurieux, ni par des baisers honteux, mais la tenir pure et exempte de toute tache. Saint Chrysostôme y dit que s'il est besoin, pour acquérir ou pour conserver l'amitié de Dieu, de sacrifier nos biens et nos vies, nous ne devons pas hésiter un moment. Il y prouve aussi, par les dernières paroles de la seconde épître aux Corinthiens, que le Saint-Esprit est de la même essence que le Père et le Fils.

§ III.

Du Commentaire sur l'Epître aux Galates.

Ce Commentaire n'a pas été prêché, mais lu.

1. Le commentaire *sur l'Epître aux Galates* n'est point divisé en homélies comme sont presque tous ceux que saint Chrysostôme a composés sur l'Ecriture, mais il y explique de suite le texte de cette épître, depuis le premier verset jusqu'au dernier, n'entremêlant que très-rarement ses explications de réflexions morales. Il s'y adresse néanmoins quelquefois à des auditeurs, comme s'il parlait en public, ce qui donne lieu de croire qu'il lut lui-même ce commentaire à son peuple, après l'avoir composé à ce dessein, et c'est apparemment pour ce sujet qu'il le termine par la glorification ordinaire.

Il fut fait à Antioche.

2. En expliquant le premier chapitre de cette épître [1], il demande pourquoi saint Paul n'avait pas été appelé dès le commencement avec tous les Apôtres, pourquoi Dieu différa si longtemps sa vocation, et pourquoi il changea son nom de Saul en celui de Paul. A toutes ces demandes il répond [2] qu'on pou-

[1] Pag. 673 et 674.

[2] *Quamquam et nos super hac re alias sumus locuti, cum de mutato Pauli nomine apud vos dissereremus, causamque redderemus, ob quam Deus prius dictum*

vait en voir les raisons dans le livre où il avait autrefois traité cette matière. Ce livre, comme nous l'avons remarqué ailleurs, renfermait plusieurs homélies sur le commencement des Actes, et celles qui étaient intitulées : *Du Changement des noms*. Comme donc il n'y a point de doute que toutes ces homélies n'aient été faites à Antioche, on ne peut douter non plus que le commentaire *sur l'Epître aux Galates* n'ait été fait dans la même ville, et même longtemps après, ce qu'il avait dit dans ce livre, sur ces trois questions, pouvant déjà être effacé de la mémoire de ceux devant qui il les avait expliquées [1].

Idée de ce commentaire.

3. Saint Chrysostôme y explique très-exactement le texte de l'Apôtre, et, ce semble, avec plus de soin que dans ses autres commentaires. Il y réfute aussi, suivant qu'il en trouve l'occasion, les anoméens, les marcionites, les manichéens et certains chrétiens d'Antioche, qui, non contents d'observer avec les juifs le jeûne et le sabbat, suivaient encore grand nombre de superstitions des païens, comme les sortiléges, les augures, les divinations, l'observation des jours et autres impiétés semblables. A ce sujet, il leur dit que si, selon l'Apôtre, Jésus-Christ ne sert de rien à ceux qui se font circoncire, à plus forte raison la foi deviendra inutile pour le salut à ceux qui se laissent entraîner par tant d'impiétés. Ce commentaire est cité [2] par saint Ephrem d'Antioche.

§ IV.

Des ouvrages faussement attribués à saint Chrysostôme.

1. On a mis à la fin de ce dixième volume plusieurs opuscules que l'on aurait dû supprimer comme n'étant pas dignes de porter le nom de saint Chrysostôme, ni intéressants pour le public. Le premier est *sur la Charité*, qui a Dieu pour objet; le deuxième, sur ces paroles du démon à Jésus-Christ : *Si vous êtes le Fils de Dieu, jetez-vous en bas ;* le troisième, *sur la Trahison de Judas ;* le quatrième, sur ces paroles du psaume LXXVIe : *Je me suis souvenu de Dieu*, etc.; le cinquième, *sur Rachel et sur les enfants mis à mort par Hérode;* le sixième est sur la même matière; le septième, *sur Marthe, Marie et Lazare, et sur le prophète Elie;* le huitième, sur ces paroles de saint Matthieu : *Les Pharisiens étant sortis tinrent conseil;* le neuvième, *sur la Femme pécheresse et le Pharisien;* le dixième, *sur l'Ascension de Jésus-Christ;* le onzième, *sur la Transfiguration;* le douzième, *sur les Rameaux de palmier;* le treizième et le quatorzième, *sur saint Jean le Théologien;* le quinzième, *sur la Transfiguration;* le seizième, *sur une Sécheresse;* le dix-septième, *sur les Eaux du Jourdain;* le dix-huitième, *sur le Pharisien et la Femme pécheresse;* le dix-neuvième, *sur la Résurrection de Jésus-Christ.* [Thilo, dans un ouvrage in-8° publié à Halle, en 1832, intitulé : *Uber die Schriften des Eusebius von Alexandrien und des Eusebius von Emisa,* a montré que ce sermon était d'Eusèbe d'Alexandrie. Fabricius et Turrien l'avaient déjà attribué à cet auteur. Thilo l'a édité.] Le vingtième, *sur la Nativité;* le vingt-unième, sur ces paroles de saint Jean : *Vers le milieu de la fête, Jésus monta au Temple, et sur le milieu de la fête de la Pentecôte;* le vingt-deuxième et vingt-troisième, sur la même matière; le vingt-quatrième, *sur la Femme pécheresse qui parfuma les pieds de Jésus-Christ;* le vingt-cinquième, sur ces paroles : *Mon Père, s'il est possible;* le vingt-sixième, *sur la Parabole du Samaritain;* le vingt-septième, *sur la Naissance de saint Jean-Baptiste;* le vingt-huitième, *sur l'Epiphanie et sur le Baptême de Jésus-Christ;* le vingt-neuvième, *sur sa Naissance;* le trentième, *sur Zachée;* le trente-unième, *sur le Centurion;* le trente-deuxième, *sur la Parabole des semences;* le trente-troisième, *sur le Second avénement de Jésus-Christ.* [Thilo [3] a restitué à Eusèbe d'Alexandrie ce sermon d'après cinq autorités.] Le trente-quatrième, *sur le Paralytique;* le trente-cinquième, *sur la Parabole de la drachme et de l'Enfant prodigue ;* le trente-sixième, *sur l'Obligation de faire part aux autres des dons qu'on a reçus de Dieu.* [Ce discours, d'après Thilo, est encore d'Eusèbe d'Alexandrie [4].] Le trente-septième, *sur la Parabole du fermier d'iniquité;* le trente-huitième, *sur le Jeûne;* le trente-neuvième, *sur le Fils de la veuve de Naïm;* le quarantième, *contre les Juifs et sur le Serpent d'airain.* Il n'y a rien dans tous ces écrits qui approche de la beauté, de l'élégance, de la netteté, et la solidité de ceux de saint Chrysostôme. Ce ne sont la plupart que des déclamations

Saulum, Paulum appellarit. Quæ si vobis e memoria exciderunt, ex eo libro hæc omnia cognosceris. Ibid.

[1] Vid. Stilting, num. 456, 457. (*L'éditeur.*)

[2] Photius, *cod.* 220, pag. 801.

[3] Thilo, pag. 84. (*L'éditeur.*)

[4] Vid. S. Joan. Damasc., in *Sacris Parall.*, tom. II, pag. 453 et 666. (*L'éditeur.*)

vagues, remplies de puérilités et de figures déplacées. Il y a même de ces discours qui n'ont été prêchés ni à Antioche, ni à Constantinople, mais à Ephèse, entre autres les deux *sur saint Jean l'Evangéliste* [1].

ARTICLE XII.

DES ÉCRITS DE SAINT CHRYSOSTOME CONTENUS DANS LE ONZIÈME TOME.

§ I.

Des homélies sur l'Epître aux Ephésiens.

Ces homélies ont été faites à Antioche.

1. Il y en a qui se sont persuadés que les homélies *sur l'Epître aux Ephésiens* avaient été faites à Constantinople, et ils allèguent les raisons suivantes : Le style en paraît un peu négligé, les explications en sont courtes et semblent faites un peu à la hâte, et par conséquent elles n'ont pas cette beauté que Photius attribue aux ouvrages que saint Chrysostôme a composés à Antioche. Mais ces preuves ne peuvent avoir lieu ici, puisqu'il n'y en a point de douter que ce Père n'ait prêché ces homélies dans cette ville. On en jugera par ce qu'il dit dans la onzième homélie, des divisions qui y régnaient, et qui ne peuvent s'entendre d'autres que de celles que causait le schisme des eustathiens, qui durait encore de son temps. « Voulez-vous [2], dit-il, que je vous apprenne ce que l'on dit de notre ville ? comment on se moque de notre légèreté ? On dit que quiconque le veut y trouve des sectateurs. » En effet, la ville d'Antioche était divisée en trois partis : le premier, des eustathiens; le second, des méléciens; le troisième, des ariens. Il n'en était pas de même de Constantinople. On pourrait objecter que saint Chrysostôme semble se dire évêque dans la même homélie [3]. « Si l'on nous accuse, dit-il, d'être les schismatiques et les adultères, nous sommes prêts de céder notre dignité à qui l'on voudra, pourvu que l'Eglise conserve son unité. » Mais ce Père n'a-t-il pas pu parler ainsi au nom de tout le clergé d'Antioche, ou même de Flavien ? Dans l'homélie [4] neuvième il fait en deux mots un parallèle entre le martyre de saint Jean-Baptiste et celui de saint Babylas sans dire qui était ce martyr, ni marquer nettement quel avait été le genre de son supplice, ni qui il était lui-même. Ce Père en aurait-il usé ainsi dans une autre ville qu'à Antioche, où saint Babylas était très-connu, et où l'on n'ignorait point l'histoire de son martyre ? Ce qu'il dit [5] dans la vingt-unième homélie d'un saint moine nommé Julien, fait voir encore qu'il l'a prononcée à Antioche, car on ne peut guère douter que ce Julien ne soit celui qui était surnommé Sabbas, qui vint en cette ville en 373, et y fut vu avec admiration. « Vous le connaissez, dit-il, et vous l'avez ouï parler; il y en a même parmi vous qui l'ont vu. » Saint Chrysostôme fait très-souvent, dans les homélies qu'il a prêchées à Antioche, l'éloge des moines qui menaient sur les montagnes voisines de cette ville une vie sainte et austère; mais dans celles qu'il a faites à Constantinople, il ne parle guère des moines du voisinage que pour leur reprocher d'être déchus de leur ancienne ferveur. Enfin, dans les sixième et douzième homélies, saint Chrysostôme invective contre certaines superstitions que nous avons vues plus haut [6] être particulièrement en usage dans la ville d'Antioche, savoir : les sortiléges, les enchantements et autres impiétés semblables. Il faut ajouter que ces homélies ne manquent point de beauté, et que s'il y en a de courtes, il y en a aussi de très-longues et très-bien travaillées [7].

Prolog. in Epist. ad Ephes.

Analyse des première, deuxième, troisième et quatrième homélies, pag. 2, 9, 16 et 25.

2. Dans le prologue des homélies *sur l'Epître aux Ephésiens*, on peut faire les remarques suivantes : La ville d'Ephèse était métropole de l'Asie, dédiée à la déesse Diane ; elle y avait un temple, mais ce temple avait été brûlé sans que l'on sache par qui ; saint Jean l'Evangéliste avait été relégué dans cette ville, et il y était mort ; saint Paul y avait laissé Timothée, et cette ville avait été la demeure d'un grand nombre de philosophes, dont quelques-uns même y avaient pris naissance. Sur ces paroles de saint Paul : *Il nous a élus afin que nous fussions saints*, saint Chrysostôme recommande à ses auditeurs de ne pas s'imaginer que la foi seule suffise : il faut encore la bonne vie ; car celui-là est saint qui croit, qui est sans tache et qui mène une vie sans reproche. Par les paroles suivantes : *Dieu nous a pré-*

[1] Allatius, pag. 91, et Turrien parlent de la seconde homélie; Allatius, pag. 84, et Fabricius, tom. IX, pag. 90, parlent de la première. (*L'éditeur.*)

[2] Homil. 11 *ad Ephes.*, pag. 87. — [3] Ibid., p. 89.

[4] Homil. 9, pag. 70.

[5] Homil. 21, pag. 162.

[6] Homil. 6, pag. 44; homil. 15, pag. 93.

[7] Elles paraissent avoir été faites en 393. Vid. Stilting, num. 458-59. (*L'éditeur.*)

destinés, etc. l'Apôtre n'exclut pas nos bonnes œuvres; mais aussi elles ne sont pas la seule cause de notre prédestination, autrement ce serait en vain que le Fils de Dieu se serait incarné. L'orateur parle dans la première homélie de la confession qui se faisait avant et après le baptême; il y réfute aussi les ariens qui, s'autorisant de ce qui est dit au commencement de cette épître, que Dieu a *réuni tout en Jésus-Christ,* inféraient de là qu'il était moins grand que le Père, et qu'il était son ministre : selon lui, cette particule *en* n'emporte pas plus d'imperfection dans le Fils que celle de *par* dont l'Apôtre se sert au commencement de cette Epître en disant : *Paul, apôtre de Jésus-Christ par la volonté de Dieu,* en suppose dans le Père; ainsi il faut s'en tenir à ce que Jésus-Christ dit à son Père dans saint Jean : *Tout ce qui est à moi est à vous, et tout ce qui est à vous est à moi.* Voici l'enseignement qu'on trouve dans la seconde homélie : L'homme n'est nullement nécessité de pécher; au contraire, le péché est contre sa nature, Dieu nous ayant donné un penchant de nous aimer les uns les autres; si donc le vice domine dans nous, cela ne vient que de notre paresse et de notre nonchalance. Et en effet, qui oblige l'homme à mentir et à jurer? Rien. Le jurement est une chose absolument inutile et plus capable d'inspirer le doute que la créance de ce que l'on veut affirmer; cela paraît en ce que d'ordinaire nous ajoutons plus de foi à ceux qui ne jurent point qu'à ceux qui jurent. Il en est de même de la colère : qui nous oblige de nous laisser aller à cette passion? Elle est inutile, si ce n'est pour convertir ceux qui pèchent et pour nous exciter nous-même contre notre négligence et notre paresse. C'est là le seul avantage que nous devons tirer de cette passion : n'en usons pas pour injurier ni maltraiter nos frères. Dira-t-on qu'il y a nécessité de voler le bien d'autrui? Non. La pauvreté même n'en est pas une raison; les richesses, pour être volées, n'en ont pas plus de solidité; si vous voulez donc être riches, du moins ne soyez point avares. Selon saint Chrysostôme, saint Paul, en faisant l'éloge des Ephésiens, dit qu'ils avaient ensemble les vertus de la foi et de la charité, et partout, dans ses épîtres, il joint ces deux vertus ensemble, parce qu'elles sont inséparables; il y répète ce qu'il avait déjà dit ailleurs, que le corps de Jésus-Christ que nous recevons dans l'Eucharistie, n'est en rien différent de celui qui a été attaché à la croix, et que nous buvons le sang de Celui qui est assis dans le ciel et qui est adoré des anges. « Malheur donc à nous, ajoute-t-il, si Jésus-Christ nous ayant fait membres de son corps, et nous ayant donné à manger son corps même, rien de tout cela n'est capable de nous retirer du péché! » Il dit à ceux qui, ne se trouvant pas en état de communier, ne laissaient pas de demeurer dans l'église durant la célébration des saints mystères : « Vous pouvez y entrer après qu'ils sont célébrés; mais quand Dieu est présent, retirez-vous. Entre les dispositions à la communion il demande de la douceur et de la force dans l'âme. Qu'il n'y ait en vous rien de vicieux, rien de sauvage, rien d'inhumain et rien de cruel. » Il décide dans la quatrième que l'omission seule de l'aumône nous fermera la porte du ciel et nous précipitera dans l'enfer; il avertit aussi ses auditeurs qu'en leur disant beaucoup de choses qui marquent la bonté de Dieu, il ne prétend pas leur donner lieu, par une fausse confiance en sa miséricorde, de faire tout ce qu'il leur plaira, mais seulement de les empêcher de désespérer de leurs péchés et les porter à la pénitence; car c'est à la pénitence et non au péché que la bonté de Dieu nous conduit.

Joan. VII, 10.

Analyse des sixième, septième, huitième et neuvième homélies, pag. 43, 51, 52 et 68.

3. Il se plaint dans la sixième de ce que la charité est refroidie et le crime impuni; ce qui venait, comme il le dit ensuite, de ce que les princes étaient malades, c'est-à-dire ou qu'ils ne vivaient pas bien, ou qu'ils n'avaient pas assez de force pour réprimer le vice dans les autres. Le désordre qui était presque général dans les villes, engageait les personnes de vertu à en quitter le séjour, pour se retirer sur le haut des montagnes avec les moines. Saint Chrysostôme, pour inspirer de la terreur aux pécheurs, porte leur attention sur les guerres et les calamités des pays et des villes entières avaient péri; et plusieurs milliers d'hommes avaient été emmenés captifs chez les Barbares. La septième homélie enseigne que la manière d'aimer ses ennemis est d'imiter Moïse, qui souhaita d'être effacé du livre de vie pour sauver ceux qui avaient murmuré dans le désert; Dieu, qui fait lever son soleil sur les bons et sur les mauvais; Jésus-Christ, qui prie son Père de pardonner à ceux qui le crucifiaient, et qui depuis n'a cessé de leur faire du bien en leur envoyant des apôtres et en faisant des prodiges pour les engager

à se convertir. La huitième homélie renferme un éloge magnifique des liens de saint Paul. Saint Chrysostôme les élève au-dessus de l'or, des pierres précieuses et des diadèmes, et va jusqu'à dire que si on lui donnait le choix du ciel ou de ces chaînes, il préférerait celles-ci, et aimerait mieux demeurer en prison avec Paul enchaîné, que d'être dans le ciel avec les anges. S'il n'eût pas été engagé dans le ministère de l'Eglise, ajoute-t-il, et s'il eût eu le corps assez fort pour entreprendre un si long voyage, il eût été volontiers jusqu'au lieu où l'on gardait encore, à ce qu'on disait, les fers dont cet apôtre avait été lié, pour avoir seulement la joie de voir la prison où il avait été enfermé, et ces chaînes qui font trembler les démons et qui sont respectées des anges. Saint Paul lui paraît beaucoup plus heureux d'avoir été enchaîné pour Jésus-Christ, que d'avoir été transporté dans le troisième ciel. Le désir qu'il avait lui-même de souffrir pour Jésus-Christ, est exprimé avec des paroles toutes de feu, et il regarde cet avantage comme le plus grand qui puisse arriver à un homme. Après avoir raconté ce qui se passa dans la prison où Paul et Silas convertirent le geôlier, il parle brièvement des chaînes de saint Pierre, de la manière dont il en fut délivré, et des chaînes de saint Jean-Baptiste. Revenant sur la même matière dans la neuvième homélie, il remarque que ce n'est point assez d'être enchaîné, mais qu'il faut l'être pour la cause de Jésus-Christ; il y témoigne encore son désir de voir saint Paul dans les fers et sortant de prison, et dit qu'il préférerait infiniment ce spectacle à celui que donnent les empereurs ou les consuls, lorsqu'ils sont accompagnés et ornés dans toute leur magnificence. Sur ces paroles de saint Paul : *Pratiquant en toute chose l'humilité, vous supportant les uns les autres avec charité,* il dit qu'il ne faut pas se contenter de la marquer dans nos paroles et dans nos actions, mais même dans nos habits, dans nos gestes et jusque dans le ton de notre voix; n'étant pas humbles envers les uns et arrogants envers les autres, mais humbles envers tous, soit amis, soit ennemis, soit grands, soit petits. « Comment, me direz-vous, ajoute ce Père, peut-on supporter une personne qui est colère, qui est médisante ? C'est pour cela, répond-il, que l'Apôtre dit que nous devons nous supporter les uns les autres dans la charité; si vous ne supportez pas votre prochain, comment Dieu vous supportera-t-il? Si vous n'excusez point les défauts de celui qui est serviteur avec vous du même maître, le maître souffrira-t-il les vôtres ? Mais où la charité se rencontre, tout est supportable. »

Act. XVI, 19.

Analyse des dixième, onzième, douzième, treizième, quatorzième, quinzième, seizième et dix-septième homélies, pag. 74, 80, 89, 95, 103, 109, 116 et 121.

4. Dans la dixième, saint Chrysostôme compare ceux qui président dans l'Eglise à la tête du corps de l'homme, et les autres aux pieds; mais comme ceux-là ne doivent point s'enorgueillir de la place qu'ils tiennent, ni négliger ceux qui leur sont soumis, de même ceux-ci doivent demeurer dans une subordination convenable. Il combat la jalousie que cette différence occasionnait entre les chrétiens, et dit que, semblable à un grand incendie, elle remplit l'Eglise de trouble. Il semble faire mention d'un discours dans lequel il avait exhorté ses auditeurs à la pénitence, pour être délivrés d'une grande calamité dont la ville d'Antioche était menacée. Dans la onzième homélie, on voit que c'est Dieu qui nous favorise gratuitement de ses dons, et que la mesure de ses grâces dépend uniquement de sa volonté, et non de nos mérites ; et que si l'un a plus reçu que l'autre, il n'a pas sujet de s'en élever, puisqu'il n'a rien reçu pour lui-même, mais pour l'utilité des autres. La divinité de Jésus-Christ est prouvée contre Paul de Samosate par ces paroles de l'Apôtre : *Celui qui est descendu est le même qui est monté au-dessus de tous les cieux, afin de remplir toutes choses.* Selon saint Chrysostôme, comme il est essentiel à un membre non-seulement d'être uni au corps, mais encore d'être dans la place qui lui est naturelle ; de même il est nécessaire que dans l'Eglise non-seulement nous soyions unis étroitement les uns aux autres, mais encore que chacun y tienne sa place ; car il peut y avoir deux sortes de divisions dans le corps de l'Eglise : l'une, quand nous nous refroidissons dans la charité ; l'autre, quand nous sommes assez hardis pour faire quelque chose qui nous rend indignes d'être membres de ce corps : l'une et l'autre nous séparent du corps de l'Eglise. Si ceux qui sont établis dans les premières places pour l'édification des autres sont les premiers à les diviser, quelle punition ne méritent-ils pas ? Rien ne lui semble plus capable de mettre la division dans l'Eglise, que l'ambition, l'amour de la domination et du commandement, mais aussi rien ne lui paraît irriter tant la colère de Dieu que cette division. Quelque bien que l'on ait fait, dit-il, si l'on excite la division

dans les assemblées de l'Eglise, on ne mérite pas une moindre punition que si l'on avait percé le corps de Jésus-Christ même. Suivant la parole d'un saint homme, le sang même du martyre ne saurait effacer un tel péché; on ne doit point avoir de commerce avec ceux qui divisent l'Eglise, soit qu'ils soutiennent des dogmes contraires aux siens, soit qu'ils n'aient point d'autres sentiments que ceux de l'Eglise; enfin causer une division dans l'Eglise n'est pas un moindre mal que de tomber dans l'hérésie même. Saint Chrysostôme dit bien nettement dans cette homélie qu'il était chargé de la part de son évêque du ministère de la parole. Il fait voir dans la douzième que les philosophes païens n'ayant pas eu une bonne fin dans toutes leurs actions de vertu, mais seulement de plaire aux hommes, elles leur ont été inutiles : il y combat aussi le culte que l'on rendait aux idoles, et en particulier au feu, montrant que, quoique le feu soit une bonne chose, il est néanmoins créé de Dieu, de même que l'eau, le soleil et tout ce qui était l'objet du culte des païens. Il combat encore le destin et la métempsycose, faisant passer pour ridicule une opinion qui change l'âme de l'homme en celle d'un chien. Dans la treizième il est parlé des moines qui, après avoir quitté leurs femmes, leurs enfants, leurs charges et tout leur bien, se retiraient sur les montagnes, où, couverts d'un sac, couchés sur la cendre, le cou chargé de chaînes, ils s'affligeaient par de rudes et continuels jeûnes. On y trouve aussi décrite la vie pénitente que menaient de jeunes vierges consacrées à Jésus-Christ; on les voyait couvrir leurs corps de cilices, coucher sur des nattes, marcher nu-pieds, passer une partie de la nuit en veilles, ne se servir plus, comme autrefois, de parfums, ne manger que le soir, et pas même de pain, mais seulement de la farine, des fèves, des pois, des olives et des figues; toujours occupées à travailler de la laine, et à d'autres ouvrages plus forts que n'en font ordinairement les servantes, soulager celles de leur sexe qui étaient malades, porter leurs lits, leur laver les pieds, et leur préparer quelquefois à manger.

Après avoir remarqué dans la quatorzième homélie qu'il est ordinaire à ceux qui sont ennemis de ne consulter pas la vérité dans leurs jugements, mais seulement leur haine, il donne un moyen pour arrêter le cours de leurs inimitiés, c'est de travailler à les éteindre le jour même qu'elles ont pris naissance; car si on les conserve un ou deux jours, elles durent quelquefois une année tout entière, et s'augmentent d'elles-mêmes : « Comment, direz-vous, les éteindre? C'est en repassant vos péchés dans votre esprit, en considérant combien grand est le compte que vous avez à rendre à Dieu, en faisant réflexion sur la joie que nous causons au démon par l'injure que nous faisons à notre frère. » Il dit à ceux qui se laissaient aller à la médisance et à d'autres vices indignes de leur état : « Ne voyez-vous pas ces vases sacrés? N'est-il pas vrai qu'ils ne sont destinés qu'à un seul usage? Y a-t-il quelqu'un assez hardi pour s'en servir à autre chose qu'aux sacrés mystères? Cependant, ô chrétien, vous êtes plus saint que ces vases. Pourquoi donc vous profanez-vous et vous souillez-vous ainsi vous-même? Ces paroles de saint Paul : *Que toute aigreur, que tout emportement, toute colère, toute clameur, toute médisance, toute malice soit bannie d'entre vous,* servent de matière à l'homélie quinzième. Saint Chrysostôme y considère comme attaqués de folie ceux qui, bien loin de suivre ces maximes de l'Apôtre, se croient heureux et mettent leur plaisir et leur gloire dans des termes durs et mordants : il se moque aussi de ceux qui regardent ces sortes de gens comme terribles au genre humain, et qui craignent leurs morsures comme celle des scorpions et des serpents. Rien donc, dans nos discours, ne doit blesser tant soit peu la charité, et même nous devons modérer, en parlant, le ton de notre voix, qu'il n'est permis d'élever qu'à ceux qui prêchent et qui enseignent, et non pas même à ceux qui prient. Vient ensuite une invective forte contre les maîtres et maîtresses qui, non contents de s'emporter de paroles contre leurs serviteurs et leurs servantes, les maltraitent encore de coups, et souvent même avec indécence. « Ces excès ne devraient pas se rencontrer, dit-il, dans les maisons des chrétiens, et l'on pourrait y employer des corrections plus modérées, en rappelant même au devoir par des caresses et par des bienfaits. Souvenez-vous, ajoute-t-il, que si cette servante est chrétienne, elle est en cette qualité votre sœur; que son âme est de même nature que la vôtre, qu'elle a reçu de Dieu les mêmes dons que vous, et que la noblesse de votre condition lui est commune avec vous. Elle a des défauts, direz-vous;

mais combien de femmes de condition libre ont les mêmes défauts qu'elle? Ne les avez-vous pas vous-mêmes? Non il n'y a rien à espérer de bon d'une âme remplie d'aigreur : ce ne sont que calamités, que larmes, que lamentations, que deuil, que gémissements.» On voit dans la seizième qu'il ne suffit pas de s'abstenir du vice, pour gagner le ciel, mais qu'il faut encore faire le bien ; car de même que pour éviter l'enfer, on doit s'éloigner du crime, de même aussi pour acquérir le royaume du ciel, il faut pratiquer la vertu. « Si vous me demandez en quel lieu iront ceux qui n'ont fait aucun bien, je vous réponds que c'est faire mal de ne point faire de bien.» C'est ce que saint Chrysostôme prouve par divers exemples. Il ajoute qu'une excellente manière de se venger de son ennemi, est de lui rendre le bien pour le mal.

En expliquant dans la dix-septième homélie ces paroles : *Qu'on n'entende point parmi vous de paroles déshonnêtes, ni de folles, ni de bouffonnes, ce qui ne convient point à votre vocation,* il dit que l'on passe aisément d'un discours oisif et inutile à un mauvais ; que les plaisanteries et les railleries ne sont permises qu'aux gens de théâtre. Selon ce Père, les bons mots et les plaisanteries amollissent l'âme, la rendent paresseuse et lâche, l'exposant à tomber souvent, et font naître d'ordinaire des inimitiés et des querelles ; toutes les joies dissolues, les railleries, les exagérations, les discours trop libres, ébranlent tout l'édifice de notre âme, en bannissent la crainte de Dieu et la vident de tout sentiment de piété ; notre langue ne nous est point donnée pour faire des discours de comédiens, mais pour rendre grâces à Dieu et publier ses louanges. Les suites fâcheuses de la scurrilité l'aident à prouver qu'on ne pouvait, comme faisaient quelques-uns, lui donner le titre de vertu sous le nom d'*Eutrapélie.* On voit que quelques-uns poussaient la scurrilité si loin, qu'ils employaient même les paroles de l'Ecriture pour exprimer des choses indécentes.

Analyse des dix-huitième, dix-neuvième et vingt-unième homélies, pag. 126, 132 et 158.

5. La dix-huitième traite de l'avarice. Les avares sont véritablement idolâtres, parce qu'encore qu'ils ne se prosternent pas devant cette idole appelée Mammon, pour l'honorer, ils l'adorent bien plus parfaitement par leurs actions et par leur attachement aux richesses. Ceux qui avaient peine de se défaire de leurs biens pendant leur vie en faveur des pauvres, sont invités à instituer par testament Jésus-Christ pour leur héritier. « Il aurait mieux valu, ajoute saint Chrysostôme, le faire de votre vivant, car ç'aurait été par votre choix et par le mouvement d'une volonté toute libre ; mais cela n'ayant pas été, qu'au moins la nécessité de la mort vous fasse devenir libéral : ce ne sera plus, il est vrai, un effet de bienveillance, mais de contrainte ; toutefois, en donnant alors, vous dégagerez votre esprit en ce dernier moment de cette affection déréglée et vicieuse qui le possède.» Dans la dix-neuvième homélie, ces paroles : *Les jours sont mauvais,* etc. sont ainsi expliquées : Saint Paul ne veut point qu'il y ait défaut dans le jour, ni dans les heures, ni dans la lumière, puisque, venant de Dieu, ils ne peuvent être que bons ; mais il entend par là les maux et les péchés que font les méchants. On y voit aussi enseigné que le vin en lui-même est bon, et qu'il n'y a que l'excès qui en soit condamnable. La Providence est établie contre ceux qui la niaient, et saint Chrysostôme tire ses preuves de la révolution si bien ordonnée des jours et des nuits, des saisons, du cours des astres et des diverses productions de la nature, et il demande à ceux qui attribuaient tout cela au destin et au hasard, comment toutes ces choses pouvaient se passer ainsi. « Vous me direz peut-être : Pourquoi y a-t-il dans le monde des régions inhabitables? Et moi je vous demanderai pourquoi les nuits sont plus longues en hiver qu'en été? pourquoi le corps de l'homme est sujet à la mort, et beaucoup d'autres choses semblables? C'est un effet de la Providence, que sa conduite nous soit cachée, et que nous ne puissions pas connaître les raisons qui la font agir ; si elles nous étaient connues, peut-être que quelqu'un se serait imaginé que l'univers est l'ouvrage de l'homme. N'approfondissons pas donc les œuvres de Dieu, mais rendons-lui grâces pour toutes choses : si ceux qui nous gouvernent ordonnent bien des choses auxquelles nous nous soumettons, quoique nous n'en connaissions pas le motif, et que plusieurs même nous paraissent absurdes ; à plus forte raison devons-nous nous soumettre à ce qui est ordonné de Dieu, en qui il n'y a rien d'absurde.» Il renvoie au travail de la fourmi, de la cigogne, de l'hirondelle, ceux qui sont curieux de vaines sciences et de connaissances inutiles, et dit que ceux qui avouent n'y rien entendre sont plus savants

que tous les autres. La vingtième homélie nous présente les devoirs réciproques du mari et de la femme, et l'orateur insiste surtout sur l'amour mutuel qu'ils doivent se porter, à l'exemple de Jésus-Christ qui, sans avoir égard aux défauts et à la difformité de l'Eglise, l'a aimée jusqu'à se livrer à la mort afin de la sanctifier. Voici l'image qu'il nous donne d'un mariage chrétien : « Témoignez que vous aimez la société de votre femme, et que vous avez plus de joie de demeurer chez vous avec elle, que d'aller chercher ailleurs d'autres compagnies ; préférez-la à tous vos amis, et même à tous les enfants que vous aurez d'elle ; si elle fait quelque chose de bien, relevez-le et la louez ; si elle fait quelque chose de moins réglé et qui sente encore la jeunesse, avertissez-la et inspirez-lui plus de sagesse ; blâmez devant elle en toute rencontre les richesses et toutes les dépenses trop somptueuses et trop magnifiques ; apprenez-lui que les vrais ornements des femmes consistent dans la pudeur, la modestie et la gravité ; ne cessez point de l'instruire des choses qui conviennent à son état. Priez en commun, et rapportez mutuellement l'un à l'autre les instructions que chacun aura reçues à l'église. Si vous êtes dans un état pauvre, représentez-vous dans quelle nécessité ont vécu les deux apôtres Pierre et Paul, qui toutefois, nonobstant la faim et la soif qu'ils ont tant de fois souffertes, ont été plus estimés et plus honorés que les plus riches et les plus grands rois de la terre. Enseignez-lui aussi qu'il n'y a rien à craindre en ce monde que d'offenser Dieu. » L'homme qui vit ainsi avec sa femme, paraît à saint Chrysostôme être aussi saint qu'un religieux. Il donne le conseil à ceux qui veulent s'engager dans le mariage de n'avoir pas trop d'égard aux richesses ni même à la beauté du corps, mais plutôt à la vertu et à la beauté de l'âme, à la modestie, à la modération, à la douceur, à la bienveillance, et veut que l'on considère plutôt dans le mariage l'union des esprits et des cœurs que des corps.

Dans l'homélie vingt-unième, il dit aux pères et aux mères qu'ils doivent plus s'appliquer à former leurs enfants à la vertu qu'aux sciences. « Voulez-vous, leur dit-il, avoir un fils obéissant? Elevez-le de bonne heure dans la crainte et la discipline du Seigneur ; n'est-il pas, en effet, ridicule de l'envoyer si exactement dans les écoles, pour y apprendre les lettres dès ses plus tendres années, et de négliger de l'instruire de la loi et de la science de Dieu. Aussi sommes-nous les premiers à recueillir les fruits de notre négligence. Nous voyons nos enfants insolents, intempérants, déréglés ; élevons-les donc de bonne heure dans la discipline et la vertu, donnons-leur l'exemple d'une bonne vie, accoutumons-les dès le commencement à la lecture des saintes Ecritures ; il leur sera beaucoup moins utile de leur apprendre l'art d'acquérir du bien, que de leur inspirer la science de le mépriser, c'est un art que les maîtres des sciences ne montrent pas, et que l'on n'apprend que des divines Ecritures. Ne mettez point toute votre application à rendre votre fils un grand orateur, mais un vrai philosophe, et pour cela, il n'a besoin que de bonnes mœurs, et non d'éloquence, d'une vie modeste, et non d'un discours fleuri, d'actions, et non de paroles. Ne vous étudiez pas à lui polir la langue, mais purifiez-lui l'esprit et le cœur. Ce que je ne vous dis pas pour vous empêcher de faire étudier vos enfants, mais afin que vous ne mettiez pas dans cela seul tout le soin de leur éducation. » Ce Père fait voir ensuite que les moines ne sont pas les seuls qui aient besoin des enseignements que fournit l'Ecriture pour le règlement des mœurs, mais que les gens du monde en ont d'autant plus besoin, qu'ils sont plus continuellement exposés aux agitations et aux tempêtes du siècle, ajoute-t-il, la vertu ; se fait respecter partout, et même dans les palais des rois, celui qui la possède, fût-il d'une pauvre ou d'une basse condition. C'est à ce sujet qu'il cite l'exemple du moine Julien, qui, quoique paysan de naissance et d'une basse extraction, était reçu dans toutes les villes avec un plus grand concours de peuple, à cause de sa vertu, que n'auraient été les sophistes et les orateurs.

Analyse des vingt-deuxième, vingt-troisième et vingt-quatrième homélies, pag. 165, 174, 179.

6. La dépendance de la femme à l'égard du mari, et du serviteur à l'égard du maître, n'est point une ignominie, et quiconque sert un autre, n'en est pas pour cela l'esclave, si, dans les services qu'il lui rend, il n'a en vue que Jésus-Christ. Il est bien vrai que les lois humaines distinguent entre le libre et l'esclave; mais la loi du Seigneur ne connaît point cette différence, puisqu'elle fait en commun du bien à tous, sans distinction. Si, parmi les hommes, il y en a qui sont maîtres, et d'autres qui sont serviteurs, cela ne vient que du péché. C'est l'avarice, l'envie et l'in-

satiabilité qui ont produit la servitude, qui n'était point connue avant l'insulte que Cham fit à son père. Voilà ce qu'on remarque dans la vingt-deuxième homélie. On voit dans la vingt-troisième, que si les manichéens, les marcionites, Valentin, Paul de Samosate et Arius ont erré touchant la foi, c'est qu'ils ont raisonné sur nos mystères, en hommes terrestres et qui ne voulaient rien croire de possible à Dieu, que ce qui l'est aux hommes. Ces paroles : *Que la vérité soit la ceinture de vos reins*, etc., amènent l'auteur à expliquer en quelle manière les Israélites devaient manger la pâque, et à quelle fin Dieu leur prescrivit toutes les cérémonies qui sont marquées dans le chapitre XIVe de l'Exode ; il en fait l'application aux chrétiens, et ajoute en parlant de la Pâque, dont l'ancienne n'était que la figure : « Que nul de ceux qui ont mangé cette pâque ne pense plus à l'Egypte, mais seulement au ciel et à la céleste Jérusalem, sa patrie ; car c'est pour cela qu'il est écrit qu'en mangeant l'on doit être ceint, chaussé et prêt à marcher, afin de nous apprendre que dès qu'on commence à manger cette pâque, on doit se mettre en voyage et marcher sans cesse. Cela aussi marque deux autres choses : l'une, qu'il faut travailler à sortir de l'Egypte ; l'autre, que tant qu'on y demeure, on n'y doit vivre que comme un passant et un étranger, *car notre conservation et notre vie est dans le ciel*. La vingt-quatrième homélie nous apprend que par ces termes : *Servez-vous du bouclier de la foi*, l'Apôtre n'entend point une connaissance des mystères, mais le don des miracles. Saint Chrysostôme y parle aussi beaucoup de l'efficacité de la prière qui se fait pour tous, en tout temps et avec persévérance, et à ce sujet, il rapporte les exemples de la Chananée et d'Anne, mère de Samuel.

Philip. III, 20.

Les anciens [1] ont cité divers endroits des homélies de saint Chrysostôme *sur l'Epître aux Ephésiens*.

§ II.

Des homélies sur l'Epître aux Philippiens.

Elles ont été faites à Constantinople.

Les explications de saint Chrysostôme *sur l'Epître aux Philippiens* sont aussi en forme de discours, et terminées à l'ordinaire par des exhortations morales qui sont très-belles. Quoique ce Père y passe fort légèrement sur certains endroits du texte qui ont moins besoin d'éclaircissement, il traite avec étendue ceux qui sont considérables, et il explique même quelquefois dans l'homélie suivante un passage dont il avait déjà donné quelques explications dans la précédente. Après avoir dit dans la neuvième homélie que quelques-uns se plaignaient de ce que les prêtres n'usaient pas comme ils devaient des revenus qu'on leur accordait annuellement pour leur subsistance, il traite cette affaire comme s'il eût été juge entre les prêtres et le peuple, et dit en termes exprès qu'il était *le père* des uns et des autres, ce qui semble ne laisser aucun lieu de douter qu'il ne fût alors évêque de Constantinople. Ces homélies sont au nombre de seize, en y comprenant le prologue. [Elles ont été faites à Antioche en l'an 393 [2].]

Homélie 9, num. 4, pag. 269.

Prologue, pag. 189.

Analyse des deuxième, troisième, quatrième et cinquième homélies, pag. 202, 211, 219 et 227.

2. Il commence le prologue en faisant voir qui étaient les Philippiens, dont il fait un grand éloge, et en rapportant les diverses conversions qui furent faites dans la ville de Philippes, ville de Macédoine, et les mauvais traitements que Paul et Silas y reçurent de la part des ennemis de Jésus-Christ. A l'occasion des largesses que l'Eglise de ce lieu avait faites à saint Paul, soit pour ses besoins personnels, soit pour ceux des pauvres, saint Chrysostôme dit que, suivant le conseil du Sage, l'aumône ne doit point nous quitter, c'est-à-dire, que nous ne devons pas nous contenter de la faire une fois, ou deux, ou trois, ou dix, ou cent fois, mais toujours. « Et il ne dit pas, ajoute-t-il : Ne quittez pas les aumônes, mais : Qu'elles ne vous quittent pas, pour nous faire voir que c'est nous qui avons besoin d'elles, et non pas elles de nous, et pour nous apprendre qu'il n'y a rien que nous ne devions faire pour les retenir avec nous. C'est pourquoi l'Ecriture nous dit encore : *Mettez-les autour de votre cou.* » On voit par la première homélie, que du temps de saint Paul, les noms d'évêques, de prêtres et de diacres étaient communs, et qu'on donnait souvent à l'évêque celui de prêtre, quelquefois même celui de diacre ; c'est ce que saint Chrysostôme prouve par divers endroits des épîtres de cet apôtre. Il remarque que saint Paul adressa sa lettre au clergé de Philippes en particulier, et non pas à tous les fidèles de cette Eglise, suivant

I Tim. V, 22; IV, 14. Ad Tit. I, 18.

[1] Photius, *cod.* 229, pag. 809; Theodoret, *Dial.* 2, pag. 104; Facundus, lib. XI, cap. 5.

[2] Vid. Stilting, num. 460-65. (*L'éditeur.*)

sa coutume, parce que c'était du clergé qu'il en avait reçu lui-même, et qu'Epaphrodite lui avait été envoyé. La morale de cette épître est sur l'aumône et la manière dont on doit la faire. Le saint évêque veut que, dans la distribution qu'on en fait aux ministres de l'Eglise, l'on ait plus d'égard au besoin qu'au mérite, et que l'on préfère le pauvre à celui qui n'a besoin de rien. Voici les enseignements contenus dans la seconde homélie : La manière et la mesure de la charité, est de ne s'y point prescrire de mesures ni de bornes, et quand l'Apôtre recommande que notre charité doit croître de plus en plus en science, il ne veut dire autre chose sinon que cette charité doit partir d'un jugement sain, d'un sentiment raisonnable et d'un choix sage et prudent, en sorte que nous n'en recevions aucun dommage; car, ajoute-t-il, il faudrait être sans entendement pour faire des actions de justice autrement que pour Jésus-Christ. La virginité n'est louable que dans l'Eglise, et ceux d'entre les hérétiques qui demeurent vierges, ne seront pas moins punis un jour que les fornicateurs et les impudiques, parce qu'ils ne font rien par le mouvement d'une intention droite et d'une volonté sincère, mais comme en haine des créatures de Dieu et en blâmant la sagesse infinie de sa conduite. Saint Chrysostôme dit aussi beaucoup de choses touchant l'abus et l'embarras des richesses, et remarque en passant que le mauvais riche de l'Evangile ne fut pas néanmoins puni, précisément parce qu'il était riche, mais parce qu'il n'avait pas eu pitié du pauvre. En faisant dans la troisième l'éloge de la constance de saint Paul et de sa confiance en Dieu, il marque qu'il n'y a point de honte à être enchaîné pour Jésus-Christ, mais à faire quelque chose contre les intérêts de Jésus-Christ, par la crainte d'être mis dans les fers. Il y défend de pleurer d'autres morts que ceux qui meurent dans le péché, disant que la mort n'est pas par elle-même un mal, mais que c'en est un d'être puni après la mort. « Pleurez donc, dit-il, les infidèles, pleurez aussi ceux qui sortent de cette vie sans baptême, ceux qui sont morts avec leurs richesses, sans s'en être servi pour procurer quelque soulagement à leurs âmes, et ceux qui, ayant le moyen d'effacer leurs péchés, ne l'ont pas fait. » Encore ne veut-il pas que, dans les pompes funèbres de ces sortes de personnes, l'on se laisse aller à des marques de deuil indécentes, ce que l'on fait plutôt par quelque sorte d'ostentation, que par le mouvement d'une douleur véritable. On voit que l'on faisait mémoire des morts dans la célébration des mystères, et que cet usage avait été établi par les Apôtres, dans la persuasion que cela pouvait leur être utile, mais que l'on n'y priait que pour ceux-là seuls qui étaient morts dans la foi, c'est-à-dire qui avaient reçu le baptême; et qu'à l'égard des catéchumènes, il était permis de donner quelque chose pour eux aux pauvres, et que l'on était persuadé que cette bonne œuvre leur procurait du rafraîchissement dans l'autre monde. La quatrième homélie est en partie à la louange de saint Paul; on y trouve ces enseignements : La première chose que l'on demande de nous, est que nous apprenions à ne point pécher, et que nous nous abstenions du péché, du moins par crainte des hommes ou par honte, si nous le pouvons encore, pour l'amour de Dieu. Rien n'est si agréable à Dieu que la miséricorde, et c'est pour cela que l'on oignait autrefois les prêtres, les rois et les prophètes. L'huile était un symbole de la miséricorde de Dieu. Etre miséricordieux, c'est en quelque façon être Dieu, et rien ne provoque tant sa colère contre nous, que la dureté envers les autres, comme il paraît par la parabole du fermier évangélique, que son maître, après lui avoir remis mille talents, livra aux bourreaux, à cause de la dureté inhumaine dont il avait ensuite usé envers un de ses compagnons qui ne lui devait que cent deniers. Saint Chrysostôme fait voir dans la cinquième homélie que rien n'est si opposé à l'esprit du christianisme que l'orgueil, et qu'il est la première des ingratitudes, en ce que celui qui s'élève de présomption, se fait pour ainsi dire lui-même auteur de tout le bien qui vient de Dieu; mais ce Père nous avertit de ne pas confondre l'orgueil avec la confiance et le courage d'une âme élevée : « car c'est, dit-il, un sentiment parfaitement convenable à un chrétien, et bien éloigné de l'esprit d'orgueil. » Il donne ensuite des exemples de l'un et de l'autre. S'irriter contre son prochain, lui faire injure sans un juste sujet, c'est un mouvement d'orgueil. Affronter hardiment les périls et même la mort, mépriser les ressentiments et les menaces des hommes, pour des choses qui sont agréables à Dieu, c'est un sentiment de courage et de force d'âme.

Analyse des sixième, septième, huitième, neuvième, dixième, onzième, douzième, treizième, quatorzième et quinzième homélies, pag. 233, 244, 253, 263, 274, 283, 290, 297, 304, et 309.

3. Dans la sixième homélie, il donne l'explication de ces paroles : *Soyez dans la même disposition où a été Jésus-Christ, qui, ayant la forme et la nature de Dieu, n'a point cru que ce fût pour lui une usurpation d'être égal à Dieu,* etc., et en tire divers arguments pour établir la divinité de Jésus-Christ contre Sabellius, Marcion, Marcel, Photin, Sophronius, évêque de Pompéiopole, qu'on disait être macédonien, et contre Arius. Il y prouve en particulier contre ce dernier, qu'inutilement il alléguait que dans ce passage le Fils était dit Dieu sans article, puisqu'au même endroit le Père était aussi appelé Dieu sans article. Il y fait voir, par l'exemple de Judas, les funestes effets de l'avarice. Il témoigne qu'il eût voulu s'étendre sur les biens ineffables que Dieu nous promet; mais il n'osait, dit-il, parler des récompenses du ciel à ceux qui avaient à craindre les supplices de l'enfer; il sait que plusieurs se plaignent de ce qu'il leur parle si souvent de ces supplices, mais il le fait parce que cela leur est utile, comme la pesanteur du marteau est nécessaire pour redresser un vase d'or, et afin de les engager, par la crainte des peines, à se laisser attendrir et à faire quelque chose de digne du royaume du ciel. Il combat encore les marcionites et Paul de Samosate dans la septième homélie, et montre que ces paroles de saint Paul : *Il s'est rendu semblable aux hommes*, ne veulent point dire que Jésus-Christ n'ait pas pris véritablement la nature des hommes, mais seulement que la chair dont il s'est revêtu, n'avait que la ressemblance de la chair de péché. Selon ce Père, les deux voleurs qui furent attachés à la croix avec Jésus-Christ, étaient également impies, mais l'un d'eux se convertit peu après. Le vrai moyen de devenir grand, c'est de ne point s'élever soi-même, car il y a une raison naturelle qui porte les hommes à honorer davantage ceux qui ne recherchent pas l'honneur. Par cette raison naturelle, saint Chrysostôme entend un certain sentiment de contradiction imprimé dans notre nature, qui fait que nous nous opposons toujours aux désirs des autres. Il entre dans le détail de tous les avantages extérieurs de l'homme, comme sont la beauté, la force et les richesses, etc., et prouve qu'étant communs aux animaux, aux voleurs ainsi qu'aux créatures mêmes inanimées, nous n'avons aucun sujet de nous enorgueillir. Il enseigne dans la huitième qu'il n'y a que la crainte de Dieu qui nous ouvre le chemin du salut et qui nous soutienne dans les oppositions et les contrariétés que nous y rencontrons. « Saint Paul, dit ce Père, en écrivant aux Philippiens de travailler à leur salut *avec crainte et tremblement*, adoucit cette parole en ajoutant : *Car c'est Dieu qui opère en vous.* Comme s'il leur disait : Je ne vous ai pas parlé de la sorte afin de vous jeter dans le désespoir en vous portant à une vertu à laquelle il vous serait impossible d'arriver, mais seulement afin que vous ne vous découragiez pas, et qu'au contraire vous travailliez avec plus de soin, plus de confiance, puisqu'en agissant ainsi, Dieu fera tout; car c'est lui qui opère en nous et *la volonté et l'action*, ainsi qu'ajoute l'Apôtre. Mais si c'est Dieu qui opère en nous *le vouloir*, à quoi bon, me direz-vous, nous exhorter? Si c'est lui qui fait en sorte que nous voulons le bien, comment pouvez-vous nous attribuer le mérite de l'obéissance, puisque ce n'est pas nous proprement qui obéissons? Ce n'est pas pour vous donner cette pensée que je vous ai rapporté ces paroles de l'Apôtre : *Dieu opère en vous le vouloir et le faire*, mais seulement pour calmer vos inquiétudes. Quand vous voudrez le bien, c'est lui qui opérera et qui fera que vous le vouliez. Que cette crainte donc ne vous peine pas. C'est lui-même qui incline notre volonté et qui nous fait agir. Et quand nous avons commencé à vouloir, il accroît encore ensuite la pente de la volonté. » Sur la fin de cette homélie, saint Chrysostôme propose la patience de Job à ceux qui murmuraient contre Dieu dans leurs afflictions, et fait passer leurs murmures pour une ingratitude envers Dieu, et une espèce de blasphème.

Il déclame dans la neuvième contre ceux qui faisaient un reproche aux prêtres de ce qu'ils avaient les choses nécessaires à la vie, et leur fait voir qu'en cela ils se mettaient beaucoup au-dessous des Juifs qui donnaient à leurs prêtres des dîmes, des prémices et de l'argent, sans qu'aucun de cette nation se plaignît des dépenses des prêtres. Ceux mêmes qui faisaient ces reproches, comptaient pour rien les maisons qu'ils bâtissaient et les terres qu'ils achetaient, tandis qu'ils appelaient riche, un prêtre qui, par bienséance, s'habillait un peu proprement, qui avait les choses nécessaires à la vie, ou bien un domestique pour le servir. « Si vous lui avez donné, ajoute-t-il, ce qu'il possède, pourquoi

lui en faites-vous un crime? Il valait mieux ne lui rien donner que de lui en faire des reproches. Mais si c'est un autre qui lui a donné ce qu'il a, votre péché en est d'autant plus grand, attendu que n'ayant rien donné vous-même, vous tournez en mauvaise part les bienfaits d'autrui. Quoi donc, direz-vous, faut-il qu'un prêtre cherche son intérêt en ce monde? Mais, dites-moi, je vous prie, répond saint Chrysostôme, porte-t-il des habits de soie? Se fait-il accompagner d'une troupe de domestiques? Va-t-il à cheval? Se bâtit-il des palais? S'il fait tout cela, je l'en blâme, je ne lui pardonne point, et je demeure d'accord qu'il est indigne du sacerdoce. Car comment pourra-t-il apprendre aux autres à ne point s'occuper des choses inutiles et superflues, s'il ne peut apprendre lui-même à s'en passer? Mais je ne puis souffrir que vous fassiez un crime à un ecclésiastique de ce qu'il prend soin d'avoir les choses nécessaires à la vie, lorsqu'elles lui manquent. Vous vous faites tort à vous-même, quand bien même le mal que vous dites des prêtres serait vrai. En effet, s'il est vrai, vous ne laissez pas de pécher, en jugeant ceux qui sont préposés sur vous et en troublant ainsi l'ordre de la discipline, puisque s'il n'est pas permis de juger du moindre de nos frères, à plus forte raison de nos supérieurs. Mais si la chose est fausse, le châtiment que vous vous attirerez est inconcevable. » Ce Père montre ensuite que l'usage de donner aux ministres de l'Eglise de quoi subsister, n'est nullement contraire à la conduite que tint Jésus-Christ avec ses apôtres, en les envoyant sans sac, sans bourses et sans souliers, parce que les dispositions de Jésus-Christ à cet égard n'étaient que pour un temps, et que du temps même des Apôtres l'usage contraire prévalut, ainsi qu'on le voit par divers endroits des épîtres de saint Paul.

I Tim. v, 23. Philipp. II, 2.

Dans la dixième homélie ce Père représente l'inutilité du luxe des riches, et les dangers qui en sont les suites. Il attaque surtout le grand nombre et la variété des habits et des ameublements, la magnificence des édifices où les colonnes, les marbres, les portiques, et beaucoup d'autres ornements n'étaient point épargnés, où l'or brillait jusque sur les toits, et où l'on ne feignait pas même de mettre des idoles et des statues, dont quelques-unes représentaient les démons. Il entre dans le détail des choses que Dieu nous a données, et fait voir que chacun de nos membres est destiné à un usage légitime et qui a rapport à Dieu et à notre salut, qu'il en est de même des richesses, des maisons et de divers arts inventés pour les besoins de la vie.

Voici comment ce Père explique dans la onzième homélie ces paroles de saint Paul : *N'ayant point une justice qui me soit propre et qui me soit venue de la loi, mais ayant celle qui naît de la foi en Jésus-Christ* : « C'est avec raison que l'Apôtre n'appelle pas justice celle qu'il avait acquise par ses sueurs et par ses travaux, mais celle-là seulement qu'il avait obtenue par la grâce. Si donc celui qui avait pratiqué les actions de vertu, n'a obtenu le salut que par la grâce, à plus forte raison le devait-on dire de ceux à qui saint Paul écrivait, car il y a apparence qu'ils disaient que la justice que l'on acquiert par de longs travaux, est bien plus grande que celle qui nous est communiquée par la grâce; mais l'Apôtre leur déclare qu'elle ne doit être considérée que comme de la paille, en comparaison de celle qui vient de Dieu. Mais quelle est cette justice? C'est celle qui vient de la foi divine que Dieu donne, qui vient de lui, qui est un effet de sa libéralité. Or, les dons de Dieu surpassent infiniment le vil prix des meilleures œuvres qui ne viennent que de notre industrie. » Saint Chrysostôme rapporte fort au long les grâces que Dieu a faites en tout temps aux hommes, et l'abus qu'ils en ont fait. Il les exhorte ensuite à concevoir un vrai repentir de leurs fautes, et à retourner à Dieu dans les mêmes sentiments que l'enfant prodigue témoigna lorsqu'il retourna vers son père. Il est dit dans la douzième homélie que nous devons, à l'exemple de l'Apôtre, oublier pour ainsi dire les progrès que nous avons faits dans la vertu, pour ne nous occuper que du chemin qui nous reste encore à faire. Car à quoi nous servirait-il d'être déjà avancés dans notre course, si nous ne l'achevions pas? On y voit aussi qu'il n'y a point d'état où il n'y ait des justes et des méchants, et cette vérité est confirmée par divers exemples de l'Ecriture, où nous voyons, en effet, des gens de bien dans les richesses et dans la pauvreté, dans le mariage et dans la virginité, comme au contraire on y en voit plusieurs qui se sont damnés dans tous ces états. La raison en est que, dans quelque état qu'on se trouve, la vertu est toujours supérieure à tous les évé-

nements, et qu'elle est victorieuse de tous les obstacles que peuvent apporter au salut les richesses, la pauvreté, les dignités, la servitude, la maladie, les opprobres, l'exil, et que rien n'est capable de nuire à celui qui est appliqué à son devoir.

Saint Chrysostôme dit dans la treizième homélie, que si nous ne pouvons imiter Jésus-Christ dans le genre de sa mort, nous pouvons l'imiter en nous crucifiant nous-mêmes; non qu'il faille nous tuer nous-mêmes, mais en nous mettant dans les dispositions où était l'Apôtre quand il disait : *Le monde est crucifié à mon égard, et je le suis à l'égard du monde.* Il exhorte à l'usage fréquent du signe de la croix, mais il veut en même temps que nous souffrions effectivement les maux qui sont les vrais apanages de la croix. Il déclame contre l'amour des plaisirs sensuels, surtout de la gourmandise, et marque comme le comble de l'endurcissement, de ne point rougir du mal. Il enseigne dans la quatorzième que Jésus-Christ, en prononçant une malédiction sur ceux qui rient et qui mettent leur joie dans les choses de ce monde, et en appelant bienheureux ceux qui pleurent, n'est point opposé à saint Paul, qui exhorte les Philippiens à se réjouir sans cesse en Notre Seigneur, parce que la tristesse que prescrit Jésus-Christ est celle que nous devons concevoir de nos péchés ou de ceux des autres, et que la joie dont parle saint Paul vient aussi de la même source, c'est-à-dire de la douleur de ses péchés; que l'on ne saurait, en effet, pleurer ni confesser sans se réjouir en Jésus-Christ de sa miséricorde et de sa bonté. Dans la quinzième, il répète ce qu'il avait déjà dit plusieurs fois ailleurs, que l'aumône a été établie moins pour l'avantage de ceux qui la reçoivent, que de ceux qui la donnent, puisqu'en effet ils y gagnent davantage, n'y ayant point de commerce plus lucratif que celui-là. Ce commerce se fait sur la terre, et on en reçoit le profit dans le ciel. Il montre que les calamités sont des épreuves nécessaires aux chrétiens, et qu'il n'y a point d'état ni de condition qui en soient exempts; ce qui l'engage à rapporter divers traits d'histoire sacrée et profane, où nous voyons les rois et les princes se souiller du sang de leurs propres fils, de leurs femmes et de leurs frères.

§ III.

Des homélies sur l'Epître aux Colossiens.

Ces homélies ont été faites à Constantinople.

1. Nous avons douze homélies *sur l'Epître aux Colossiens*, dont la troisième[1] ne nous permet pas de douter qu'elles n'aient été prêchées toutes à Constantinople, car saint Chrysostôme s'y met clairement au nombre des évêques, soit en parlant du trône où il s'asseyait, soit en se qualifiant de ministre et d'ambassadeur de Dieu même. Il parle aussi en évêque dans la septième[2] et dans la huitième, où il menace de chasser de l'église les femmes qui, par une vanité aussi honteuse que criminelle, emploieraient à des vases destinés aux usages les plus bas, l'argent qui doit nourrir Jésus-Christ en la personne des pauvres[3], et d'excommunier celles qui, à l'avenir, se serviraient d'enchantements et de sortiléges pour guérir leurs enfants. Il semble même marquer, dans la septième[4], la disgrâce de l'eunuque Eutrope, arrivée en 399, et dire qu'il était encore vivant. Ainsi saint Chrysostôme doit avoir fait cette homélie vers l'automne de l'an 399[5], puisqu'Eutrope fut décapité avant la fin de la même année. Il est vrai que dans la seconde homélie il parle des tremblements de terre arrivés en divers endroits en 398[6], comme de choses présentes, mais peut-être fit-il les premières homélies en cette année, si l'on n'aime mieux dire qu'il représente comme nouvellement arrivés, des malheurs que l'on avait ressentis depuis quelques mois.

Analyse des première, deuxième et troisième homélies, pag. 327, 333, 343.

2. On voit par ces homélies que le luxe des riches de Constantinople était monté à son comble, et qu'ils faisaient en particulier des dépenses excessives pour leurs tables, où l'on ne servait que dans des vases d'or et d'argent. Saint Chrysostôme en fait le dénombrement dans la première homélie; après avoir comparé l'appareil de la table des riches avec celui de la table des pauvres, il fait voir que celle-ci est plus estimable que l'autre, surtout parce que Jésus-Christ y est assis, au lieu que les riches n'ont pour convives que des hommes. Il met encore cette différence entre

[1] Homil. 3, pag. 349. — [2] Homil. 7, pag. 377.
[3] Homil. 8, pag. 388.
[4] Homil. 7, pag. 374.
[5] Stilting met le commencement de ces homélies sur la fin de 398 ou au commencement de 399. Vid. Stilting, num. 692-96. (*L'éditeur.*)
[6] Homil. 2, pag. 339.

la table des pauvres et des riches, que ceux-ci y font jouer toutes sortes d'instruments, au lieu que ceux-là l'accompagnent du chant des hymnes et des psaumes. Le moyen de nous entretenir dans la reconnaissance que nous devons à Dieu et d'augmenter l'amour que nous lui devons, c'est de nous souvenir continuellement des maux dont il nous a délivrés, des biens qu'il nous a faits et de ceux qu'il nous prépare dans l'autre vie. Saint Chrysostôme dit beaucoup de choses du jugement futur et contre le destin, qu'il combat par ce raisonnement : « Y a-t-il un homme qui après avoir fait une mauvaise action, ne se condamne pas lui-même ? Cela est sans doute une marque de sagesse, et même d'une grande sagesse. Dira-t-on que celui qui nous donne cette pensée lorsque nous avons mal fait, laisse tout arriver par hasard ? » A l'occasion de ces paroles : *Jésus-Christ est l'image du Dieu invisible*, il montre contre Paul de Samosate, qu'il n'est pas créature, mais Fils de Dieu ; s'il est dit premier-né, il n'est pas appelé premier créé; ce terme de *premier-né de toute créature* ne veut dire autre chose, sinon qu'il est le premier selon la chair, comme il est appelé le premier-né d'entre les morts, parce qu'il est ressuscité avant tous. Saint Chrysostôme, parlant ensuite du salut et de la paix que l'évêque avait coutume de donner au peuple, soit en entrant dans l'église, soit en commençant son discours, soit pendant la célébration des saints mystères, dit que c'est moins l'évêque qui parle dans ces occasions, que Jésus-Christ même par la bouche de l'évêque ; d'où il conclut que, quand bien même l'évêque serait dans toute autre circonstance vide de grâces, il en est rempli alors pour l'avantage de son peuple. C'est ce qu'il prouve par divers exemples de l'Ecriture, où nous voyons que Dieu a quelquefois accordé des révélations et le don de prophétie à des hommes indignes, par la raison seule qu'ils étaient revêtus de la dignité sacerdotale. « Si donc, ajoute-t-il, vous me méprisez, ce n'est pas tant ma personne que le sacerdoce même que vous méprisez. Quand j'en serai dépouillé, méprisez-moi alors, si vous voulez, car je ne prétendrais pas en cet état avoir droit de vous rien commander; mais tant que je serai dans cette chaire, tant que je serai votre prélat, j'aurai autorité sur vous, quelque indigne que je sois de cet honneur. Si la chaire de Moïse était en si grande vénération, qu'elle obligeait tout le monde à lui obéir, à plus forte raison le trône de Jésus-Christ. »

Analyse des quatrième, cinquième, sixième et septième homélies, pag. 350, 358, 365, 371.

3. Les quatre homélies suivantes sont d'un style extrêmement concis et même embarrassé, et il y a beaucoup d'endroits qu'il n'est pas aisé d'entendre, faute d'être bien au fait des mœurs et des usages de ceux à qui elles furent prêchées. Comme il y en avait plusieurs dans Constantinople qui niaient la résurrection, saint Chrysostôme appuie la vérité de ce mystère par divers exemples naturels et par celui de Jonas, et fait voir en même temps que les autres mystères de notre religion, comme la naissance du Messie et le baptême, avaient été annoncés sous diverses figures de l'Ancien Testament. Il combat dans la sixième homélie l'observation des jours, et y établit la nécessité des bonnes œuvres. Il y rapporte aussi les renoncements que l'on faisait dans le baptême. L'exemple d'Eutrope lui sert, dans la septième homélie, à montrer l'inconstance des richesses et des honneurs temporels. Il y remarque qu'une ville voisine d'Antioche, et située sur les bords de la mer, s'était employée pour obtenir le pardon de ceux d'Antioche, mais que ceux-ci disaient qu'il leur aurait été plus avantageux de périr, que d'être délivrés du danger par l'entremise de cette ville. Quelques-uns croient que c'était Séleucie, mais la chose n'est pas certaine. Il y déclame contre le luxe des femmes, qui ne rougissaient pas d'employer l'argent à des vases d'ignominie, tandis que Jésus-Christ avait faim dans les pauvres, et remarque qu'un roi qu'il ne nomme pas, avait poussé le luxe jusqu'à faire construire un arbre d'or pour lui servir d'ombre et se reposer sous ses branches. Il dit encore que le roi qui régnait alors en Perse portait une barbe d'or.

Analyse des huitième et neuvième homélies, pag. 379 et 390.

4. Comme beaucoup de personnes s'étaient offensées de ce que le saint avait dit dans la septième homélie contre le luxe des femmes, il leur répond dans la huitième qu'il ne leur dit que ce que Jésus-Christ l'oblige de dire, et que ce que saint Paul enseigne lui-même, lorsqu'il nous prêche la mortification de nos membres et de nos passions; que ce n'est point l'esprit de domination qui l'a fait parler, mais l'amour qu'il a pour son peuple et le regret de les voir périr, en usant si mal de leurs richesses. Il les exhorte donc de nouveau à soulager les pauvres, et leur dit que tant qu'ils continueront à faire de folles dépenses, pour entretenir leur luxe et leurs

plaisirs, les aumônes mêmes qu'ils feront, leur seront inutiles. La raison qu'il en donne, c'est que Dieu ne leur demandera pas un jour s'ils ont donné beaucoup, mais qu'il examinera s'ils ont donné à proportion de leurs biens. Il dit que rien n'est plus saint qu'une âme qui rend grâces à Dieu dans l'adversité, et que cette disposition n'est guère éloignée de celle d'un martyr. Sur ce principe il enseigne qu'une mère qui, voyant son enfant malade, en rend grâces à Dieu, sans laisser échapper la moindre parole de murmure, et qui, après la mort de cet enfant, rend de nouvelles actions de grâces, en surmontant une peine d'esprit qui n'est pas moins rude que les tourments du martyre, recevra un jour la récompense destinée aux martyrs. Se servir d'enchantements et de sortiléges pour guérir un enfant malade est, à ses yeux, une pure idolâtrie, quelque profession que fassent les enchanteuses d'être chrétiennes et de n'employer que l'invocation du nom de Dieu. Selon lui, il vaut mieux laisser mourir ses enfants que de les guérir par ces voies sacriléges, quand il serait vrai qu'ils pussent guérir par là, et les mères chrétiennes doivent se contenter de faire sur leurs enfants malades le signe de la croix, en répondant à celles qui leur conseillent des remèdes superstitieux : « Voilà mes seules armes, je ne sais point d'autre remède. » Quelques-uns demandaient pourquoi il ne se faisait plus de miracle, pourquoi on ne voyait plus ressusciter les morts ? Saint Chrysostôme leur demande à son tour pourquoi l'on ne voyait plus personne qui eût du mépris pour la vie présente et qui servît Dieu sans intérêt ? Les miracles, ajoute-t-il, n'étaient nécessaires que lorsqu'ils fallait planter la foi dans toutes les parties du monde; mais à présent Dieu ne voulait pas que notre foi dépendît de ces sortes de signes.

En expliquant, dans la neuvième homélie, cet endroit de l'Apôtre : *Que la parole de Jésus-Christ demeure en vous avec plénitude*, saint Chrysostôme dit que saint Paul commande par là aux personnes même engagées dans le mariage, et qui ont des enfants, de lire les divines Ecritures avec beaucoup de soin et d'application. « Et de quels livres, ajoute-t-il, vous servirez-vous, sinon du Nouveau Testament, des Actes des Apôtres, des saints Evangiles, que vous devez écouter comme des maîtres qui vous instruiront durant tout le cours de votre vie ? S'il vous arrive quelque déplaisir et quelque douleur, tirez de cette boîte le médicament spirituel, le remède de la consolation qui vous est nécessaire. Si vous souffrez quelque dommage ou la perte des personnes qui vous sont chères, ou la mort même, ayez recours aux mêmes remèdes, prenez-les et les faites pénétrer jusqu'au fond de votre âme, car la cause de tous nos maux est l'ignorance des Ecritures. » Sur ces autres paroles : *Chantez à Dieu par la grâce du Saint-Esprit du fond de vos cœurs*, ce Père enseigne que, suivant la pensée de l'Apôtre, nous ne devons pas seulement chanter de bouche à Dieu, mais le faire avec un vrai sentiment d'affection; et au milieu même des plus grandes compagnies, nous pouvons chanter à Dieu sans que personne nous entende, imitant en cela Moïse qui, quoiqu'il ne parlât point à Dieu de bouche, lui criait du fond de l'âme. Rien ne nous empêche aussi de prier et d'avoir le cœur élevé à Dieu même, en marchant et en faisant toute autre chose. Nous devons commencer par la prière tout ce que nous entreprenons, et « c'est, dit-il, pour cette raison que nous mettons le nom de Dieu à la tête de toutes les lettres que nous écrivons. Tout est heureux et favorable sous les auspices du nom du Seigneur. Si les noms des consuls autorisent et donnent la validité à tous les actes que l'on fait, combien plus en donnera à toutes nos œuvres le nom de Jésus-Christ. »

Analyse des dixième, onzième et douzième homélies, pag. 395, 404 et 412.

5. Il rapporte dans la dixième homélie une fort belle prière d'un saint homme qu'il ne nomme pas, qui y rendait grâces à Dieu pour les bienfaits qu'il en avait reçus durant toute sa vie, pour les choses qu'il savait comme pour celles qu'il ne savait pas, pour les châtiments dont Dieu l'avait puni, comme pour les consolations qu'il lui avait accordées, et qui le priait pour tous les chrétiens, et en particulier pour tous ceux qui lui voulaient du bien ou du mal. Il y combat aussi le luxe des femmes, et nommément celui de l'impératrice, et leur dit à toutes : « Pourquoi allez-vous chercher au dehors des parures d'or et de pierreries, et pourquoi vous servir de déguisements, comme pour réformer et corriger l'ouvrage de Dieu ? Voulez-vous être estimées belles, revêtez-vous de l'aumône, de la bénignité, de la modestie, de la tempérance, et dépouillez-vous de tout faste et de toute vanité. Ce sont là des parures bien plus précieuses que l'or et les diamants. » Il dit aux femmes qui apportaient pour excuse

le commencement, la racine et la base du péché, de même aussi le commencement de la continence et de la chasteté, est de s'abstenir des spectacles qui y sont contraires. Le jeûne peut aussi être regardé comme le fondement de cette vertu. Il n'y a point de jours où nous ne trouvions, si nous voulons, des exemples de l'inconstance des choses humaines. Un prince succède à un autre, les biens d'un riche sont mis en décret, cet homme qui tenait hier un rang élevé, est aujourd'hui dans la poussière, un autre est monté sur le trône contre l'attente de tout le monde, etc. Quand quelque chose vous paraît grand et considérable en cette vie, représentez-vous la grandeur du royaume du ciel, et alors celle de ce monde ne vous paraîtra plus rien. Si vous vous sentez agités de quelque mouvement de la concupiscence, mettez-vous d'une part devant les yeux les feux éternels, et considérez de l'autre, combien le plaisir du péché est peu de chose, ou plutôt qu'il n'y a point de plaisir dans le péché. Saint Chrysostôme souhaite qu'au lieu de raconter des fables aux enfants qui sortent de nourrice, on leur apprenne, lorsqu'ils en sont capables, ce que c'est que le jugement dernier, et quelles sont les peines de l'enfer, la crainte de ces choses étant capable de faire beaucoup de bien dans une âme où elle a jeté de profondes racines. Car celui qui a toujours l'enfer devant les yeux, n'y tombera jamais; au contraire, celui qui le méprise, ne l'évitera pas. Quand il est dit dans l'Ecriture que l'Antechrist s'asseyera dans le temple de Dieu, cela ne doit point s'entendre du temple de Jérusalem, mais d'un temple de l'Eglise. Saint Chrysostôme croit que Néron a été la figure de l'Antechrist, parce qu'il voulait qu'on le regardât comme un dieu. Il ajoute que l'Antechrist n'aura de pouvoir que sur ceux qui n'auraient pas même cru quand il ne serait pas venu. « Ne me dites point, j'aime Dieu plus que moi-même; ce ne sont que des paroles, persuadez-le moi par des effets. Si vous l'aimez plus que vous-même, aimez-le plus que l'argent, et alors je pourrai croire que vous l'aimez plus que vous-même.» On voit par la cinquième homélie que saint Chrysostôme, dans le temps qu'il donna l'explication des épîtres aux Thessaloniciens, ne prêchait qu'une ou deux fois par mois, et quelquefois point du tout.

§ V.

Des homélies sur les deux Epîtres à Timothée.

Il semble qu'elles aient été prêchées à Antioche.

1. Il n'est pas aisé de décider en quel lieu saint Chrysostôme a prêché les homélies *sur les deux Epîtres à Timothée*. Mais l'éloge qu'il y fait, dans la quatorzième, des monastères et des moines, prouve, ce semble, qu'il les prêcha à Antioche, ville qui avait dans son voisinage plusieurs monastères, ainsi qu'un grand nombre de moines recommandables par la pureté de leurs mœurs et la sévérité de leur discipline [1]. En effet, ce Père fait souvent l'éloge des moines dans les homélies qu'il a prononcées à Antioche, au lieu que dans celles qu'il a faites à Constantinople, il n'en parle que rarement, et presque toujours en mauvaise part. Une autre preuve, c'est que, parlant souvent dans l'explication de ces deux épîtres des devoirs d'un évêque, de ce qu'il doit faire et de ce qu'il doit éviter, il n'insinue rien qui fasse connaître qu'il était alors revêtu d'un caractère épiscopal. Dans les discours, au contraire, faits à Constantinople, il n'échappe guère d'occasions de faire remarquer à ses auditeurs son autorité et sa dignité. Il est vrai qu'il y a dans les homélies *sur les deux Epîtres à Timothée* des endroits qui paraissent négligés; mais il y en a beaucoup de beaux, surtout ceux où il invective contre les riches et contre ceux qui ne se faisaient point de scrupule d'augmenter leurs biens aux dépens d'autrui. Nous avons de lui dix-huit homélies sur la première épître à Timothée, et dix sur la seconde. Saint Ephrem d'Antioche [2] et Léonce de Byzance [3] en citent quelques endroits.

Argument, pag. 548.

Analyse des première, deuxième, troisième, quatrième et cinquième homélies, pag. 548, 553, 561, 567 et 574.

2. Elles sont précédées d'un petit argument qui n'a aucune forme d'homélie, dans lequel saint Chrysostôme donne un précis de la vie de Timothée, tiré des Actes des Apôtres et des épîtres de saint Paul. Il y dit que la raison pour laquelle cet apôtre n'a écrit qu'à Timothée et à Tite, et non à ses autres disciples, c'est qu'ils étaient les seuls à qui il eût confié le gouvernement de quelques Eglises particulières, et qu'il menait ses autres disciples avec lui. Sur ces paroles : *Je vous*

[1] Saint Chrysostôme les prêcha à Antioche dans les derniers temps qu'il y demeura. Vid. Stilting, num. 466, 467. (*L'éditeur.*)

[2] Photius, *cod.* 229, pag. 808.

[3] Tome IV *Biblioth. Patr.*, pag. 978.

prie d'avertir quelques-uns de ne point s'amuser à des discours sans fin, qui servent plutôt à exciter des disputes qu'à l'édification de Dieu dans la foi, etc., ce Père remarque qu'en matière de foi il est inutile de disputer, la foi ayant la force de faire cesser tous les raisonnements. « Croyez, ajoute-t-il, en un Dieu juste, et vous ne croirez point au destin injuste; croyez qu'il y a une providence divine qui règle toute chose, et vous ne croirez point qu'il y ait un destin qui gouverne tout; croyez qu'il y a un paradis et un enfer, et vous ne croirez point qu'il y ait un destin qui nous ôte la liberté, et qui nous soumette malgré nous à une nécessité fatale. Ne semez point, ne plantez point, ne combattez point, ne faites rien du tout; s'il y a, comme vous le dites, un destin, toutes ces choses arriveront, soit que vous le vouliez ou que vous ne le vouliez pas. Qu'est-il même besoin à l'avenir que nous fassions des prières; et pourquoi voulez-vous être chrétiens, s'il y a un destin? Car, dans cette supposition, ce ne sera pas pour vous un crime de ne l'être pas. » Toutes les hérésies ont pris leur naissance dans le refroidissement de la charité; car de ce refroidissement est venue l'envie, de l'envie l'amour de la domination, et de cet amour l'hérésie. Jamais nous ne méprisons un ami qui a faim, et tous les jours nous refusons à Jésus-Christ un morceau de pain. L'amitié que nous avons pour nos amis a même sur nous plus de force que la crainte de Dieu : car nous faisons beaucoup de choses en considération de nos amis, et rien par crainte ou bien par amour de Dieu. Glorifier Dieu dans son corps, c'est de ne point s'abandonner à l'impureté, à l'ivrognerie, à la gourmandise et aux vains ornements, mais se contenter du nécessaire, sans recourir à des parfums et à des couleurs pour se procurer une beauté de visage que le Créateur ne nous a point donnée. Glorifier Dieu dans son âme, c'est de pratiquer la vertu. La règle que l'on doit garder dans l'élection d'un évêque, est de s'arrêter au mérite, sans se laisser entraîner par des considérations humaines, ou par des motifs d'amitié ou de haine. Plusieurs ont perdu la foi pour avoir voulu raisonner sur tout et comprendre toutes choses par la raison; car, en cette matière, le raisonnement est d'ordinaire une cause du naufrage, au lieu que la foi est comme un vaisseau qui vogue sûrement; en sorte que ceux qui ne demeurent pas dans ce vaisseau ne peuvent éviter le naufrage. Saint Paul le fait voir par l'exemple d'Himénée et d'Alexandre, qu'il livra tous les deux à Satan, afin qu'ils apprissent à ne plus blasphémer. Ce qui nous montre que c'est une sorte de blasphème de vouloir discuter par la raison humaine les choses de Dieu. En effet, notre raison est trop faible et trop disproportionnée pour en juger.

Analyse des sixième, septième, huitième, neuvième, dixième, onzième et douzième homélies, p. 578, 583, 589, 594, 598, 604, 615.

3. L'évêque est comme le père commun de tout le monde : c'est pourquoi ses soins doivent s'étendre sur tous, à l'imitation de Dieu dont il est le prêtre. Ainsi saint Paul, en sa qualité d'apôtre, conjure Timothée de faire des supplications, des prières et des actions de grâces pour tous les hommes. Et cela se pratiquait exactement dans l'église, où l'on faisait journellement, soir et matin, des prières générales, non-seulement pour les fidèles, mais aussi pour les infidèles : ce qui paraît en ce que l'Apôtre ordonne de prier pour les rois qui, comme on le sait, n'avaient pas encore embrassé la religion chrétienne. Nous devons même prier pour nos ennemis, ayant toujours dans l'esprit que quiconque fait du bien à son ennemi, s'en fait à soi-même; que quiconque le maudit, se maudit aussi, et que quiconque prie pour son ennemi prie encore plus fortement pour soi-même. Lorsque saint Paul nous exhorte à mener une vie paisible et tranquille, il ajoute : *Dans toute sorte de piété et d'honnêteté*. Quelle paix, en effet, pour celui qui n'est point ferme dans la foi ou qui est animé de l'esprit impur? Si Dieu veut, comme le dit l'Apôtre, que tous les hommes soient sauvés, nous devons le vouloir pareillement, et en conséquence prier pour tous, soit païens, soit hérétiques, puisqu'ils sont renfermés dans le précepte de la prière générale. Si l'or a de la beauté, c'est quand il est employé à faire l'aumône et à soulager les pauvres, et non lorsqu'on en abuse. Il a été inventé non pour en enchaîner l'image de Dieu, mais pour délivrer ceux qui sont dans les liens. Employez-le à cet usage. Le vrai sens de ces paroles : *Que votre main gauche ne sache point ce que fait votre main droite,* est que nous devons, dans nos bonnes œuvres, fuir la vaine gloire. Au surplus, il n'en est pas de nous comme des Juifs, qui ne pouvaient adorer Dieu et lui offrir des sacrifices que dans le seul temple de Jérusalem : l'Evangile ne nous prescrit aucun lieu en particulier : comme nous devons prier pour tous, nous pouvons aussi prier

Matth. VI, 3.

en tous lieux, et lever vers le ciel des mains saintes et pures, c'est-à-dire qui ne soient point souillées par l'avarice, par les rapines, par les meurtres, mais sanctifiées par les aumônes et avec un cœur exempt de haine et de colère. Saint Chrysostôme invective contre les femmes qui venaient à l'église parées comme si elles allaient à des noces, et leur représente que tant de magnificence dans leurs habits et dans leurs parures ne convient point à des personnes qui ne viennent à l'église que pour y prier, y demander pardon de leurs péchés et tâcher de se rendre Dieu propice. Si l'Apôtre défend le luxe aux personnes mariées, à plus forte raison l'aurait-il défendu aux vierges consacrées à Dieu, qui alors commençaient à se relâcher et à affecter trop de propreté et de magnificence dans leurs ornements extérieurs. Il fait voir les suites fâcheuses de cet abus naissant, qui faisait qu'à peine l'on pouvait distinguer les vierges consacrées à Dieu des femmes publiques, et leur ordonne de s'habiller selon leur état, c'est-à-dire avec simplicité. Il veut en général que les femmes s'étudient si fort au silence, qu'elles s'abstiennent de parler non-seulement des choses du monde dans l'église, mais même des spirituelles. Il représente aux pères et mères que le soin de l'éducation de leurs enfants ne demeurera pas sans récompense, qu'ils doivent considérer leurs enfants comme un précieux trésor qui leur a été confié, et prendre garde de les bien garder, de peur que l'ennemi ne les ravisse pour les perdre. Il rapporte sur ce sujet l'histoire du grand-prêtre Héli.

En expliquant ces paroles : *Il faut qu'un évêque soit mari d'une seule femme,* il dit que l'Apôtre ne parle pas ainsi par manière de commandement et comme s'il ne fallait point choisir d'évêque qui ne fût marié, mais seulement pour prescrire une règle touchant la pluralité des femmes. « Si nous étions, ajoute-t-il, véritablement chrétiens; si nous gardions les préceptes de Jésus-Christ; si nous supportions les injures et les rapines; si, étant chargés de malédictions, nous bénissions ceux qui nous en ont chargés, et rendions le bien pour le mal, il n'y aurait plus à présent aucun païen, et tous embrasseraient la vraie religion. » Tant que le mépris que l'on fait de l'évêque ne tombe que sur sa personne, il doit souffrir avec patience, car c'est par la patience que la vertu de sa prédication en éclatera davantage. Mais si ce mépris peut porter quelque préjudice au salut de ceux qui dépendent de sa conduite, il ne doit pas le souffrir, car alors ce serait plutôt un effet de folie que de douceur. L'Apôtre demande les mêmes qualités dans le prêtre et dans l'évêque, parce qu'en effet il y a peu de différence entre leur dignité. Les prêtres sont chargés d'enseigner et président à l'église, et ne sont inférieurs aux évêques que par l'ordination. Saint Chrysostôme remarque que plusieurs moines de basse condition, et qui étaient passés de la charrue au monastère, s'étaient rendus célèbres par leurs vertus, et avaient mérité d'être honorés même des rois. Il dit à ceux qui avaient de l'attache pour l'argent, qu'il n'y a que la vertu seule qui nous accompagne, lorsque nous passons de ce monde dans l'autre; qu'il y a toujours beaucoup de danger à posséder de grandes richesses, par l'incertitude où l'on est si ceux qui nous les ont laissées par manière d'héritage les avaient acquises légitimement.

Analyse des treizième, quatorzième, quinzième, seizieme, dix-septième et dix-huitième homélies, pag. 618, 636, 636, 642, 647 et 653.

4. Par ces paroles : *Ne négligez pas la grâce qui vous a été donnée par l'imposition des mains des prêtres,* il ne faut pas entendre les prêtres, mais les évêques, car l'ordination de l'évêque n'appartient pas aux prêtres. L'Apôtre en disant que *si quelqu'un n'a pas soin des siens, et particulièrement de ceux de sa maison, il renonce à la foi,* veut que nous ayons soin de nos proches en toutes choses, et dans leurs besoins spirituels et dans les corporels. « Il y aurait, en effet, de la vanité d'abandonner inhumainement ses proches, et d'assister des étrangers, et on aurait raison de blâmer celui qui, ne prenant soin d'instruire que les étrangers, négligerait d'enseigner la vérité à ceux auxquels il peut plus facilement et plus commodément la faire connaître. Dieu n'a établi entre les hommes les liaisons de la parenté, qu'afin de multiplier les occasions et les sujets de s'entr'aimer et de se faire plus de bien les uns aux autres. Vous devez avoir obligation aux pauvres qui veulent bien recevoir vos aumônes, car s'il n'y avait point de pauvres, vous auriez beaucoup de peine à vous décharger du fardeau de vos péchés. Ils sont les médecins de vos blessures, et leurs mains y appliquent les remèdes. Ne mettez point entre les mains des prélats vos aumônes pour les distribuer, faites-en vous-mêmes la distribution, afin que vous soyez récompensés non-seulement de l'aumône, mais aussi de l'avoir faite. »

Saint Chrysostôme décrit fort au long la vie admirable des moines, mais il ne veut pas que l'on en prenne occasion de mépriser ceux d'entre les fidèles qui n'ont point embrassé ce genre de vie : « car il y en a beaucoup, dit-il, qui vivent au milieu des églises avec autant de piété que les moines, mais ils sont cachés. Quelque digne que soit du prix de son travail l'évêque qui gouverne bien, il doit se contenter du vivre et du vêtement. Quand saint Paul dit qu'on ne doit point recevoir d'accusation contre un prêtre que sur la déposition de deux ou trois témoins, il entend sous le nom de prêtre un vieillard, parce que les jeunes gens pèchent plus facilement que les vieux. Cela paraît encore par la suite du texte. « L'âme est la seule chose en ce monde qui soit d'une éternelle durée, et c'est néanmoins la seule que nous négligeons. Nous prenons grand soin de tout le reste, comme s'il devait toujours durer, et nous ne nous mettons non plus en peine de cette âme qui durera éternellement, que si elle devait bientôt finir. Que veut dire l'Apôtre lorsqu'il défend à Timothée d'imposer si tôt les mains à personne, sinon que l'on ne doit pas se contenter de l'avoir éprouvé une première fois, ni même une seconde et une troisième, mais qu'il faut attendre à lui imposer les mains, qu'on l'ait examiné avec beaucoup d'exactitude durant un long temps, car il est très-dangereux d'ordonner trop promptement un ecclésiastique, puisque, par cette facilité qui contribuera à ses malheurs, on se rendra coupable de tous ses péchés futurs et même passés. Ce n'est pas la science qui cause l'orgueil, mais l'ignorance ; car celui qui connaît la vraie piété sait se comporter avec modestie, et celui qui est bien instruit est moins sujet à tomber. Lorsque saint Paul dit de Dieu le Père *qu'il possède seul l'immortalité, et qu'il habite une lumière inaccessible,* il ne prétend nullement que le Fils soit mortel, puisqu'il est l'immortalité même, et de la même substance que le Père : mais il s'est exprimé en ces termes, afin de nous marquer que la nature divine est incompréhensible. »

Homil. 1 in II ad Timoth., pag. 658. Analyse des deuxième, troisième, quatrième, cinquième, sixième, septième et huitième homélies, pag. 658, 665, 671, 678, 687, 695, 699, 706.

5. Quelque recommandables que soient ceux à qui l'on confie le gouvernement de l'Eglise, ils y trouvent d'abord plus de difficulté qu'ils n'avaient cru, et se trouvent agités de tous côtés, et presque submergés par les flots et les tempêtes des affaires. Cela arrivait surtout dans les commencements de la prédication de l'Evangile, où tout était inculte, rempli d'ennemis et de contrariétés. L'homme en ce monde ne peut être sans chagrin et sans douleur : s'il n'en a point aujourd'hui, il en aura demain quelque sujet, ou bientôt. C'est ce que saint Chrysostôme montre en faisant le détail des raisons de chagrins attachées à divers états. Les vertus de nos ancêtres nous deviennent propres si nous les pratiquons ; au lieu que si nous nous en éloignons, non-seulement elles nous sont inutiles, mais elles servent à notre condamnation. L'exemple de Marcion, de Manès, de Valentin et des autres hérétiques, qui n'ont jugé de la foi que par la raison, nous fait bien voir qu'il n'y a rien de plus dangereux que de juger des choses de Dieu par les raisonnements humains. Car dès lors que nous ne sommes plus appuyés sur le fondement de la foi, nous tombons dans l'égarement et dans l'instabilité de l'erreur, et nous sommes abandonnés de la vraie lumière. Si l'on pénètre avec une exacte discussion la profondeur du mystère de la mort de Jésus-Christ, et si on prend soin de l'expliquer aux autres en la manière qu'on doit le faire, on n'y trouvera que des sujets d'honneur et de gloire dont un Dieu seul était capable. Saint Chrysostôme dit à ceux qui avaient peine à respecter les prêtres dont la conduite ne leur paraissait pas honorable : « Ne savez-vous pas que le prêtre est l'ange du Seigneur, et qu'il ne vous parle pas de lui-même ? Si donc vous le méprisez, ce n'est pas lui, mais c'est Dieu même, qui l'a ordonné son ministre, que vous méprisez. Mais comment, me direz-vous, prouvera-t-on que c'est Dieu qui l'a ordonné ? Si vous ne le croyez pas, votre espérance est vaine : car si Dieu n'opère rien par lui, vous n'avez point de baptême, vous ne participez point aux mystères, vous ne jouissez point des bénédictions, vous n'êtes point chrétiens. Quoi donc, ajouterez-vous, Dieu ordonne-t-il tous les pasteurs, même les indignes ? Non, il ne les ordonne pas tous, mais il opère par eux tous, fussent-ils indignes, le salut de son peuple ; car, s'il parla en faveur de son peuple par le ministère de l'ânesse, et par Balaam qui était un méchant homme, à plus forte raison agit-il pour nous par le ministère des prêtres. Que ne fait pas Dieu pour notre salut ? que ne dit-il pas ? par qui n'opère-t-il pas ? L'oblation sacrée de l'Eglise, soit qu'elle soit offerte par Pierre ou par Paul, ou par quelqu'autre prêtre que ce

soit, est toujours la même que celle qui a autrefois été distribuée par Jésus-Christ à ses disciples, et que tous les prêtres consacrent présentement. Cette oblation n'a rien de moins que celle-là, parce que ce ne sont pas les hommes qui la sanctifient, mais Jésus-Christ même qui sanctifia autrefois la première oblation. Car, comme les paroles que prononcent maintenant les prêtres sont les mêmes que Dieu prononça alors, aussi l'oblation est la même, et c'est encore le même baptême qu'il a conféré. »

Saint Chrysostôme prouve par divers passages de l'Ancien Testament qu'il n'y a qu'un seul Dieu, et, quoiqu'il y soit parlé de deux Seigneurs, les marcionites ne peuvent en inférer deux Dieux, ces manières de parler prouvant bien qu'il y a en Dieu plusieurs personnes consubstantielles, mais non qu'elles soient d'une nature différente. Pour montrer qu'il n'y a rien en ce monde qui puisse nous procurer une gloire solide que les humiliations, il fait un parallèle de saint Paul avec Néron, et en conclut que non-seulement ce prince qui voulait se faire passer pour dieu, mais aucun même des empereurs romains n'a jamais été en si grand honneur que cet apôtre. Il dit en termes exprès que saint Paul eut la tête tranchée, et que saint Pierre fut crucifié la tête en bas. Parlant de la foi en la résurrection de la chair, il s'exprime ainsi : Comme tous ne la croient pas, Dieu donne dès ce monde des preuves du jugement futur, punissant les méchants en diverses manières. Cet avare, par exemple, meurt sans enfants; un autre est tué à la guerre; celui-ci a quelques membres emportés; un autre perd son fils. Il fait voir par la parabole des vierges folles et par quelques autres endroits de l'Evangile, que la foi et les bonnes mœurs sont essentiellement liées ensemble, et que la seule omission de l'aumône nous fait tomber dans l'enfer, quand même nous aurions jeûné et pratiqué d'autres œuvres de vertu. Il se sert du terme grec ἔλαιον, qui signifie *huile*, comme étant synonyme avec celui ἔλεον, qui signifie *miséricorde* : ce qui fait voir qu'il prononçait l'*alpha iota* comme l'*epsilon*, de même que les Grecs d'aujourd'hui. Il dit, en parlant de l'habitude, qu'elle a en nous une grande force, soit pour le bien, soit pour le mal, et que quand une fois l'on s'est accoutumé à faire des œuvres de piété, on les fait sans peine et sans que l'on ait besoin de personne qui nous y exhorte : s'aimer soi-même, c'est proprement ne se point aimer, et il n'y a que celui qui aime son frère qui s'aime véritablement; de même, celui qui s'acquitte bien de ses devoirs envers les hommes, s'en acquittera mieux encore envers Dieu. « Nous ne devons point, dit-il, nous étonner de voir des hommes qui ne peuvent souffrir la saine doctrine; cela a été prédit depuis longtemps, et, dès le commencement du monde, il y a eu des hommes qui ont tâché de corrompre la vérité par le mensonge. Ceux mêmes qui aiment les nouveautés, s'engageront continuellement dans de nouvelles erreurs, produiront tous les jours de nouvelles opinions, et forgeront à toute heure de nouveaux dogmes; car c'est le propre de la malignité de l'erreur, de ne se contenir dans aucune borne. Ne pas prétendre tout découvrir par une curiosité indiscrète, et ne pas chercher à tout savoir, c'est une grande marque de la vraie et de la parfaite science. Car on ne peut en effet sonder la profondeur de l'essence divine, et il n'y a que la moindre partie de ses œuvres qui se découvrent à nos connaissances. Contentons-nous donc de savoir que la providence de Dieu s'étend sur tout; qu'il nous a donné un libre arbitre; qu'il y a des choses qu'il fait lui-même; qu'il y en a d'autres qu'il permet; qu'il ne veut aucun mal; qu'il y a des choses qui ne se font pas par sa seule volonté, mais aussi par la nôtre; que tout le mal ne se fait que par notre volonté, et que tout le bien ne se fait par notre volonté qu'avec son secours; que rien ne lui est caché, mais que pour cela il ne fait pas tout, savoir le mal; que si les justes sont affligés en ce monde, ce n'est que pour leur acquérir une matière de récompense, et que si les pécheurs y souffrent, c'est pour les punir de leur méchanceté. »

Psal. CIX, 1. Psal. XV, 1. Genes. XIX, 24.

Analyse des neuvième et dixième homélies, pag. 714 et 721.

6. Saint Chrysostôme fait voir par les paroles de l'Apôtre que les Ecritures divines sont non-seulement propres pour nous instruire de ce que nous devons apprendre ou ignorer, mais encore pour nous soutenir et nous consoler dans nos maux; d'où il conclut que l'on ne peut être parfait sans les lumières et les enseignements que l'Ecriture nous donne. A l'occasion de ce qui est dit dans la seconde épître à Timothée, de la maladie de Trophime, il enseigne que les Apôtres ou ne pouvaient pas guérir toutes les infirmités, ou ne voulaient pas user en toute rencontre du pouvoir que Dieu leur

avait donné, de peur que l'on ne conçût d'eux une fausse opinion, et qu'on ne les crût au-dessus de ce qu'ils paraissaient. Il dit que Lin, dont il est parlé dans cette épître, avait été selon quelques-uns le second évêque de Rome après saint Pierre.

§ VI.

Des homélies sur les Epîtres à Tite et à Philémon.

Les homélies sur l'Epître à Tite ont été faites à Antioche.

1. Ce que dit saint Chrysostôme dans la troisième homélie *sur l'Epître à Tite*, contre certains chrétiens qui jeûnaient avec les juifs, prouve nettement qu'il a expliqué cette épître étant à Antioche ; car on ne voit nulle part qu'il ait combattu à Constantinople cette espèce de superstition. Cela se prouve encore par un autre abus contre lequel il s'élève dans la même homélie [1], et qui consistait en ce que ces mêmes chrétiens allaient dans des lieux consacrés à des cultes superstitieux, comme à celui de Crone en Cilicie, où il y avait un temple dédié à Saturne, et à la caverne de Matrone et d'Apollon à Daphné ; car il est vraisemblable que saint Chrysostôme parlait dans le voisinage de ces lieux ; et l'on sait que Daphné était un faubourg d'Antioche. On pourrait objecter que dans la première homélie [2] où ce Père attaque ceux qui chargeaient sans raison leurs évêques d'injures et de malédictions, il semble se mettre lui-même au nombre des évêques ; mais nous avons déjà remarqué plus d'une fois que c'est la coutume de saint Chrysostôme, comme de tous les orateurs, de prendre la personne de ceux dont ils entreprennent la défense. D'ailleurs, tenant le premier rang parmi les prêtres d'Antioche, et ayant sans doute été attaqué de même que l'évêque dans les discours injurieux du peuple, il pouvait s'en plaindre en son propre nom. Ces homélies sont au reste mieux travaillées que beaucoup d'autres, et ce Père y donne au texte des explications assez étendues [3].

Analyse des première, deuxième, troisième, cinquième et sixième homélies, pag. 729, 737, 743, 757 et 768.

2. Il les commence à l'ordinaire par l'éloge de Tite, qu'il conjecture avoir été Corinthien de naissance. Il croit que l'épître que saint Paul lui écrivit est plus ancienne que celles à Timothée, qui ne furent, en effet, écrites que sur la fin de la vie de cet apôtre. On peut y remarquer les choses suivantes : Rien n'est si utile à l'homme que de repasser souvent dans son esprit la pensée des bienfaits de Dieu, et surtout des grâces spéciales qu'il en a reçues ; car si le souvenir d'un service qu'un ami nous aura rendu augmente notre amitié envers lui, la considération des dangers dont Dieu nous a tirés, doit nous embraser pour lui d'un nouvel amour. Ceux qui sont chargés du soin de prêcher aux autres les vérités divines, le doivent faire avec beaucoup d'exactitude, de fermeté et de confiance, s'ils ne veulent pas que leurs prédications restent sans effet. Les évêques ont beaucoup plus besoin de prier que le commun des fidèles, parce qu'ils sont chargés de plus grandes obligations, et exposés à plus de périls d'offenser Dieu ; et comme une seule bonne action peut les élever vers le ciel, aussi un péché peut les précipiter dans les enfers. Ceux-là s'exposent à la damnation, qui, en considération de l'amitié ou de la faveur, contribuent à élever un sujet indigne à l'épiscopat et au gouvernement de toute une ville, parce qu'ils ne seront pas seulement coupables de la perte des âmes que causera cet évêque destitué de piété ; mais encore de tous les autres maux qu'il commettra par lui-même. Si celui-là sera puni qui scandalise une seule âme, à plus forte raison celui qui scandalise tant d'âmes et qui donne le mauvais exemple à toute une ville, méritera-t-il d'être puni. Quelque adresse qu'ait un évêque pour gouverner les âmes, s'il n'est rempli de la grâce et de la paix qui vient de Dieu, la moindre tempête sera capable de renverser sa barque et de l'abîmer avec tous ceux qu'elle contient dans un funeste naufrage. Il est donc surprenant de voir des personnes rechercher une dignité accompagnée de tant de dangers, et où l'on ne saurait presque rien faire ni rien dire qui ne soit l'objet de la critique. Saint Paul ne demandant rien autre chose d'un évêque, sinon qu'il soit irrépréhensible, sobre, prudent, grave et modeste, aimant l'hospitalité et capable d'instruire, les hommes ne doivent pas en exiger davantage. Un pasteur ne doit point rechercher son propre honneur, mais l'utilité commune de son peuple ; il n'a pas besoin de paroles fastueuses pour persuader la vérité, mais d'un bon sens, d'une droite raison et d'une grande connaissance de l'Ecriture. Saint Paul a converti toute la

[1] Homil. 3, pag. 746. — [2] Homil. 1, pag. 734.

[3] Vid. Stilting, num. 467-68. (*L'éditeur.*)

terre, et infiniment plus fait lui seul que Platon et tous les autres philosophes ensemble. Il est facile de mépriser les richesses, mais très-difficile de rejeter les honneurs que l'on nous fait. Il n'est pas défendu de chercher la gloire, pourvu que ce soit celle qui est véritable et qui vient de Dieu, et non pas celle qui vient des hommes. Si saint Paul allègue quelquefois le témoignage des poètes grecs dans ses discours et ses épîtres, c'est pour combattre les païens plus fortement en leur opposant le témoignage de ceux qui avaient chez eux de la réputation. Parce que les mages étaient versés dans l'astrologie, Dieu se servit, pour leur faire connaître la vérité, non d'un prophète ni d'un apôtre, mais d'une étoile. Il n'y a rien dans les créatures qui soit immonde de lui-même, parce que Dieu n'a rien fait qui ne soit pur; mais le péché seul est immonde, parce qu'il souille l'âme par son attouchement. La grâce de Jésus-Christ qui a apparu à tous les hommes efface non-seulement nos péchés passés, mais nous donne des secours pour ne pas pécher à l'avenir; c'est elle encore qui nous détourne des désirs mondains et qui nous mène au ciel. L'Apôtre ayant qualifié Jésus-Christ *Grand Dieu et notre Sauveur*, a fermé la bouche aux hérétiques qui disent que le Fils est moindre que le Père. Ce n'est pas sans raison qu'il défend à Tite, son disciple, d'avoir communication et des disputes avec les hérétiques, parce qu'il est inutile de contester longtemps avec ceux qui, quoiqu'il en arrive, sont résolus de ne point changer de sentiment. Il n'y a rien de si puissant que l'aumône pour éteindre le brasier de nos péchés. Il est plus difficile à un riche qu'à un pauvre de se tenir dans les bornes de la modération, de vivre dans la simplicité chrétienne, et de s'abstenir de la colère. Saint Jean Chrysostôme, pour montrer qu'il nous est avantageux de préparer notre âme à toute sorte de tourments, raconte l'histoire de deux martyrs qu'il ne nomme pas, dont l'un était disposé à tout souffrir pour Jésus-Christ, et l'autre souhaitait qu'on lui tranchât la tête et craignait extrêmement tous les autres supplices. Le juge s'étant assis sur son tribunal, fit couper la tête au premier, et fouetter le second, non une ou deux fois, mais par toutes les villes où on le conduisit, Dieu l'ayant permis ainsi, pour affermir son courage par les tourments, et l'empêcher de les appréhender à l'avenir.

Homélie sur l'Épître à Philémon. Analyse des première, deuxième et troisième homélies, pag. 775, 779, 789.

3. Saint Jean Chrysostôme se plaint, dans l'argument qui précède ses trois homélies *sur l'Épître à Philémon*, de ce que quelques-uns la regardaient comme inutile et de peu de conséquence, n'étant écrite que pour un seul homme, c'est-à-dire pour Onésime, esclave de Philémon; et il fait voir combien il nous serait avantageux d'avoir non-seulement toutes les épîtres et tous les écrits de cet apôtre, mais aussi de connaître jusqu'à la moindre de ses actions. Il explique avec beaucoup d'exactitude toutes les paroles de cette lettre; mais on ne trouve rien dans les explications qu'il en donne, qui puisse nous faire connaître s'il les a faites à Antioche ou à Constantinople. Il nous y fait remarquer que saint Paul donne le nom d'église à la maison de Philémon, en y comprenant même les domestiques qui, pour la plupart, étaient esclaves, pour les engager à s'intéresser auprès de leur maître pour la grâce d'Onésime, contre lequel ils avaient peut-être autrefois aigri son esprit. Philémon ne pouvait se choquer de ce titre d'honneur donné à ses domestiques, parce que l'Eglise n'établit pas de différence entre le maître et le serviteur, et qu'elle ne distingue l'un de l'autre que par les bonnes ou les mauvaises actions. Il reproche à ses auditeurs de craindre pour la plupart plus les hommes que Dieu; en sorte que tel qui ne craint point de commettre un crime aux yeux de Dieu, s'en abstient dans la crainte d'être vu des hommes. Il leur dit qu'étant coupables de tant de péchés, ils doivent pardonner avec grande joie à ceux qui leur font du tort soit dans leurs biens, soit dans leur réputation, parce que c'est là le chemin le plus aisé pour obtenir la rémission de leurs péchés. Il n'est pas besoin en cette occasion de dépenser beaucoup d'argent, ni d'entreprendre de longs pèlerinages, ni de se livrer à des dangers et à des travaux, il ne faut que vouloir. Saint Chrysostôme nous fait encore remarquer la prudence de saint Paul qui, pour disposer insensiblement Philémon à lui accorder la grâce qu'il avait à lui demander, loue d'abord sa foi envers Jésus-Christ et sa charité envers tous, afin qu'il ne crût pas qu'Onésime était la seule cause pour laquelle il lui écrivait. Il fait encore admirer comment saint Paul, pour obtenir la grâce d'Onésime, avoue le crime dont il était coupable, afin de ne pas contrarier Philémon et même d'apaiser sa colère. Il tire des paroles suivantes : *Je vous*

prie de le recevoir comme mes entrailles, une fort belle moralité, et enseigne aux maîtres et aux maîtresses à ne point traiter leurs serviteurs avec trop de dureté, mais à leur pardonner et à ne dédaigner pas même de leur faire part de tout, quand ils sont gens de bien. Il fait voir que les martyrs étant, comme les autres, sujets à la mort, se sont néanmoins acquis un grand mérite auprès de Dieu en mourant pour son nom ; qu'il en est de même de ceux qui distribuent leur argent aux pauvres, quoiqu'ils soient un jour obligés de s'en dessaisir. Il rapporte une partie d'une conférence qu'il avait eue autrefois avec un marcionite, et y ajoute de nouvelles preuves que Dieu est bon et clément lors même qu'il punit les pécheurs. Léonce de Byzance cite un endroit de ces homélies [1]. [Elles ont été prêchées à Antioche comme les précédentes [2].]

§ VII.

Des ouvrages faussement attribués à saint Chrysostôme.

1. On trouve à la fin du onzième volume, comme dans tous les autres, un grand nombre de pièces que l'on convient n'être pas dignes de trouver place parmi les vrais ouvrages de saint Chrysostôme. La première a pour titre : *Des Sacrifices de Caïn, des Offrandes d'Abel, des Géants, du Déluge, des Etoiles et du Destin.* La seconde est *sur la Passion de Notre-Seigneur.* [Thilo [3] a démontré que cette homélie était d'Eusèbe d'Alexandrie.] La troisième *sur le Publicain et le Pharisien*; la quatrième *sur le commencement du Jeûne;* la cinquième *sur l'Ascension de Notre-Seigneur;* la sixième *sur le cinquième Dimanche du Jeûne;* la septième *sur le Jeûne;* La huitième *sur la Prière;* la neuvième sur ces paroles de Jésus-Christ : *Je suis venu pour jeter le feu dans la terre;* la dixième contient divers avis spirituels ; la onzième *sur le commencement du Jeûne;* la douzième *sur l'Adoration de la Croix;* la treizième *sur la Résurrection de Notre-Seigneur, et sur les Femmes qui portent des parfums.* La quatorzième est une explication de la parabole du Samaritain. La quinzième est encore *sur le Jeûne,* de même que la seizième. Mais il est aussi parlé dans celle-ci de David et des prêtres, de Joseph et de Jacob. La dix-septième est *sur l'Annonciation de la Vierge, et contre l'impiété d'Arius.* La dix-huitième traite de l'aumône ; la dix-neuvième de la charité. Les trois dernières sont *sur Lazare.*

ARTICLE XIII.

DES OUVRAGES CONTENUS DANS LE TOME DOUZIÈME.

§ I.

Des homélies sur l'Epître aux Hébreux.

Elles ont été faites à Constantinople.

1. On ne doute point que les homélies *sur l'Epître aux Hébreux* ne soient le fruit de l'épiscopat de saint Jean Chrysostôme [4]. Cela paraît clairement par la [5] quatrième, où il menace d'excommunier ceux qui, à l'avenir, loueront des femmes pour pleurer aux funérailles, et de faire punir ces femmes mêmes si sévèrement, qu'elles auront à pleurer pour elles au lieu d'aller pleurer pour les autres. On voit dans la [6] même homélie qu'il parle aux prêtres comme ayant autorité sur eux. Sur la fin de la vingt-troisième, il se nomme le père de tous. Enfin on voit par l'intitulé qui se trouve à la tête de toutes ces homélies, qu'elles ne furent publiées qu'après sa mort, par Constantin ou Constantius, prêtre de l'Eglise d'Antioche, le même, comme l'on croit, qui alla trouver le saint évêque dans son exil à Cucuse, et qui y demeura quelque temps avec lui. Il est vrai que ce prêtre est nommé Constantius dans les lettres de saint Chrysostôme, et que celui qui publia ces homélies est appelé Constantin : mais cette différence ne doit point arrêter, parce qu'il est assez ordinaire de trouver dans les manuscrits ce changement de nom et d'y mettre l'un pour l'autre. Il est dit dans le même intitulé que ce prêtre avait trouvé ces homélies écrites en notes, par quelqu'un apparemment qui les avait recueillies en même temps que saint Chrysostôme les prêchait. Ces notes étaient de petits traits de plume dont les écrivains en notes se servaient pour copier avec plus de célérité les paroles de l'orateur. Mais il n'y a pas lieu de douter que les homélies de ce Père ne nous aient été transmises par une autre voie, et que

[1] Leont., *in Nestor, et Eutich.*, tom. IV *Biblioth. Patr.*, pag. 978. — [2] Vid. Stilting, num. 469. (*L'éditeur.*)
[3] Vid. Thilo, *Des Ecrits d'Eusèbe d'Alexandrie et d'Eusèbe d'Emèse.* (*L'éditeur.*)

[4] En l'an 405. Vid. Stilting, num. 489-92. (*L'éditeur.*)
[5] Ibid., pag. 47.
[6] Cassiodor., *de Divinis Lect.*, cap. VIII.

celles qui furent publiées par le prêtre Constantin n'aient été imparfaites, puisque nous avons des manuscrits où ces homélies sont beaucoup plus amples qu'on ne les trouve dans la version latine que Cassiodore en fit faire par Mutien, sur l'exemplaire du prêtre Constantin [1]. On ne trouve pas même dans la version de Mutien, l'argument qui est à la tête des homélies *sur l'Epître aux Hébreux :* ce qui prouve qu'il manquait dans le recueil de Constantin. Au reste, l'on ne doit faire aucune attention au jugement qu'Erasme a porté de ces homélies, ce critique voyant dans l'intitulation qu'elles n'avaient été publiées qu'après la mort de saint Chrysostôme et sur de simples notes, les a rejetées comme n'étant pas de ce Père ; mais c'est à tort : on y trouve son style, son élégance, ses façons de parler et les points de morale qui lui sont familiers. Facundus [2] cite de la quatorzième homélie un endroit qui se trouve dans la treizième, parce qu'il comptait pour la première homélie l'argument qui les précède ; ce qui est une preuve que l'exemplaire qu'il avait en main était différent de celui dont Mutien se servit pour traduire ces homélies de grec en latin par ordre de Cassiodore.

Ce qu'il y a de remarquable dans ces homélies.

2. Si saint Paul, quoique juif de naissance, n'a pas été envoyé de Dieu aux Juifs pour leur annoncer l'Evangile, c'est que son nom leur était odieux, et que Dieu, comme il est rapporté dans le livre des Actes, savait qu'ils ne recevraient point le témoignage que cet apôtre leur rendrait. Après leur avoir néanmoins rendu visite dans la Judée, et après son retour à Rome, quelque temps avant son martyre, il crut devoir leur écrire pour les consoler dans les diverses tribulations dont ils se trouvaient affligés, et pour les affermir dans la foi, que ces tribulations rendaient chancelante. Dans l'explication que donne de cette épître saint Chrysostôme, il s'applique surtout à en tirer des arguments pour établir la divinité de Jésus-Christ et la vérité de son incarnation. Il dit aux ariens que si Dieu *a créé* par son Fils *les siècles*, ils ne peuvent donc dire qu'il y avait un temps où le Fils n'était pas, et presse contre eux les paroles suivantes : *Il est la splendeur de sa gloire et le caractère de sa substance*, etc., faisant voir que ce que l'Apôtre ajoute : *Il est aussi élevé au-dessus des anges, que le nom qu'il a reçu est plus excellent que le leur*, doit s'entendre de Jésus-Christ selon sa nature humaine. Il prouve encore contre eux et contre Paul de Samosate, que saint Paul en disant que *le Fils est la splendeur de la gloire du Père,* nous enseigne l'égalité d'essence dans le Père et dans le Fils ; et qu'en ajoutant qu'il est le caractère de sa substance, il fait voir que le Fils est en tout parfaitement semblable au Père. Ces paroles que le même Apôtre cite du psaume XLIV[e] : *Votre trône, ô Dieu, sera un trône éternel, le sceptre de votre empire sera un sceptre d'équité; vous avez aimé la justice et haï l'injustice : c'est pourquoi votre Dieu vous a sacré d'une huile de joie en une manière plus excellente que tous ceux qui participeront à votre gloire*, fournissent à saint Chrysostôme des arguments contre les Juifs, contre Paul de Samosate, contre les ariens, contre Marcel d'Ancyre et Sabellius, et contre les marcionites. En effet, elles prouvent contre les Juifs que Jésus-Christ est Dieu et homme ; contre Paul de Samosate, que le Fils est éternel et d'une substance incréée ; contre les ariens, que le Fils n'est pas créature, ni serviteur ; contre Marcel d'Ancyre, qui, comme le dit ailleurs le même Père [3], était dans l'erreur de Sabellius, que la personne du Fils est distinguée de celle du Père ; enfin contre les marcionites, que ce n'est pas la divinité, mais l'humanité de Jésus-Christ qui a été sacrée d'une huile de joie ; car qui sont ceux qui participent à sa gloire, sinon les hommes ? Voilà, ce semble, le sens naturel de cet endroit de saint Chrysostôme, qui a embarrassé beaucoup de théologiens, parce qu'ils ont cru qu'il y favorisait l'erreur de Nestorius. Mais s'il en était ainsi, son raisonnement n'aurait ni suite ni liaison ; et après avoir promis de réfuter par les paroles du psaume XLIV[e] les sabelliens et Marcel d'Ancyre, il se trouverait n'avoir rien dit contre eux ; au lieu qu'en supposant, comme il est vrai, qu'il établit par les paroles citées la distinction de personnes dans le Père et dans le Fils, son raisonnement est parfait dans toutes ses parties. Saint Chrysostôme combat ensuite les docètes, certains hérétiques qui enseignaient que Jésus-Christ n'avait pas eu une véritable chair, et qu'il ne s'était fait homme qu'en apparence, et il allègue contre

Act. XXII, 18.

Argument, pag. 1.

Analyse des première, deuxième, troisième et quatrième homélies, pag. 7, 16, 25, 44.

[1] Cassiodor., *de Divinis Lect.*, cap. VIII.
[2] Facundus, lib. XI, cap. V, pag. 488.
[3] Homil. 8, pag. 989.

eux les paroles suivantes : *Comme donc les enfants participent à la chair et au sang, c'est pour cela que lui-même y a aussi participé;* et la preuve que l'Apôtre en donne, c'est que le Fils de Dieu n'a participé à la chair et au sang *qu'afin de détruire par sa mort* celui qui était le prince de la mort, c'est-à-dire le diable.

Analyse des cinquième, sixième, septième et huitième homélies.

3. Après avoir menacé de séparer de la communion de l'Eglise, comme les idolâtres, ceux qui louaient des femmes pour pleurer aux funérailles, saint Chrysostôme leur dit qu'il n'use pas de ces menaces pour faire vanité de son pouvoir, qu'au contraire il souhaite n'être point réduit à le mettre en exécution, mais qu'ils doivent savoir que les liens de l'Eglise ne sont point à mépriser, que ce n'est point un homme qui lie, mais Jésus-Christ, de qui ses ministres ont reçu ce pouvoir. Selon lui, la prospérité des pécheurs durant cette vie, ne nous doit causer aucun chagrin ; mais nous devons même nous réjouir dans les souffrances et les considérer comme des moyens d'effacer nos péchés, nous souvenant que Jésus-Christ a promis des afflictions à ses disciples. Il est besoin de beaucoup de discernement pour refuser ou accepter les emplois. Si, par de certaines rencontres, nous nous y trouvons appelés, il ne faut pas les fuir, de crainte de résister à notre vocation; mais s'il y a dans ces emplois quelque chose qui blesse la vraie piété, nous devons souffrir plutôt mille morts, que de les accepter. Il faut tout entreprendre pour la piété, et un chrétien doit toujours être disposé à répandre son sang avec joie pour Jésus-Christ. Un homme, après avoir acquis des biens temporels, en jouit avec un grand plaisir les premiers jours, mais insensiblement ce plaisir diminue, quelque considérables que soient ces biens; au lieu que ceux du ciel sont de nature à augmenter toujours le plaisir de ceux qui les possèdent. La foi est une chose si grande et si salutaire, qu'il n'est pas possible d'obtenir le salut sans elle ; elle ne peut pas même nous le procurer seule, et il est besoin qu'elle soit accompagnée de bonnes œuvres. Sommes-nous moines, disaient quelques-uns à saint Chrysostôme qui les exhortait aux travaux, aux saintes lectures, aux veilles et au jeûne? Faites, leur répond-il, cette question à saint Paul qui vous dit: *Veillez dans la prière en l'accompagnant de toute patience*. Et encore : *Ne cherchez pas à contenter votre sensualité, en satisfaisant à ses désirs déréglés*. L'Apôtre n'a pas écrit ces choses seulement pour les moines, mais pour tous ceux qui sont dans les villes ; car, excepté le mariage, un séculier n'a pas plus de privilége qu'un moine, et il doit se comporter en tout comme un moine. Saint Chrysostôme est persuadé que si l'on faisait attention aux divines Ecritures, l'on ne tomberait jamais dans l'erreur, et que l'on pourrait même en retirer ceux qui y sont tombés; de même qu'un soldat vigoureux se suffit non-seulement à lui-même, mais peut encore, par son courage, sauver son compagnon de la main des ennemis. Il rapporte ce que Dieu a fait pour nous donner et pour nous conserver les divines Ecritures, et remarque que pour en donner la connaissance aux fidèles, on en lisait dans l'église, deux ou trois fois la semaine, quelque partie, et que le lecteur, avant de commencer, avait soin d'avertir de quel auteur était le livre dont il allait faire la lecture; si c'était d'un Prophète, ou d'un Apôtre : ou d'un Evangéliste, afin que l'on fît attention, non-seulement aux choses qui étaient dans ce livre, mais encore aux raisons pour lesquelles on les avait écrites.

Homél. 5, pag. 57. — Homél. 6, pag. 66. — Homél. 7, pag. 70. — Homél. 8 pag. 79. — Coloss. IV, 2. — Rom. XIII, 14.

Analyse des neuvième, dixième et onzième homélies.

4. Sur ces paroles : *Il est impossible que ceux qui ont été une fois éclairés, etc., se renouvellent par la pénitence*, saint Chrysostôme dit que l'Apôtre ne prétend pas par là déclarer inutile la pénitence, mais seulement faire connaître ceux qui, après avoir été renouvelés dans les eaux du baptême, *crucifient de nouveau le Fils de Dieu*, recouvrent par un second baptême la grâce qu'ils ont perdue. « Car il n'y a, dit ce Père, que le seul baptême qui ait la vertu de nous renouveler selon ces paroles de l'Ecriture : *Votre jeunesse sera renouvelée comme celle de l'aigle*. Il est vrai que la pénitence nous peut dépouiller de la vieillesse et rendre forts, sains et vigoureux ceux qui, après avoir été renouvelés, étaient tombés dans la vieillesse du péché; mais elle n'a pas le pouvoir de rétablir en nous ce lustre et cet éclat que nous avait donnés le baptême, car la grâce nous y est conférée avec plénitude. Il y a donc, ajoute-t-il, une pénitence après le baptême, qui a la force de nous délivrer du poids de nos péchés; mais il n'y a point de second baptême. » L'orateur parle en un endroit des moines qui vivaient avec piété sur les montagnes; c'était sans doute ceux qui demeuraient aux environs d'Antioche. Il se plaint ailleurs de la dureté avec laquelle on refusait l'aumône à quelques

Homél. 9, pag. 96. — Psal. CII, 5. — Homél. 10, pag. 108.

moines qui la demandaient, et veut que l'on donne l'aumône à tous ceux qui la demandent, sans trop examiner leur vie. « Il n'en est pas de même, ajoute-t-il, des ecclésiastiques comme des pauvres; car si vous trouvez un homme qui se dise du clergé, ou même prêtre, c'est en cela que vous devez être curieux d'examiner ce qui en est; parce que d'entrer légèrement en communion avec lui, c'est une chose très-dangereuse, et il s'agit en cette occasion d'une affaire de très-grande conséquence. Il n'est pas ici question de donner, mais de recevoir; si c'est qu'il manque de subsistance pour vivre, alors ne vous en informez point si scrupuleusement; considérez plutôt comme Abraham exerçait l'hospitalité envers ceux qui passaient chez lui. »

Homél. 11, pag. 109.

Analyse des douzième, treizième, quatorzième, quinzième, seizième, dix-septième, dix-neuvième et vingtième homélies.

5. Selon saint Chrysostôme, ce qui est dit dans l'Epître aux Hébreux de Melchisédech, qu'il était sans père et sans mère, sans généalogie, ne signifie autre chose, sinon que l'Ecriture ne nous a pas fait connaître ni son père, ni sa mère, et qu'elle n'a pas fait sa généalogie, et en cela même Melchisédech a été l'image de Jésus-Christ qui, en effet, n'a point eu de père en tant qu'homme. L'Apôtre, en disant que Jésus-Christ est prêtre selon l'ordre de Melchisédech, fait bien voir que ce sacerdoce était plus excellent que celui d'Aaron. Inutilement les manichéens s'autorisaient de ces paroles : *La première loi est abolie comme impuissante et inutile*, puisque saint Paul ne dit pas que cette loi ait été mauvaise et vicieuse, mais seulement qu'elle n'a conduit personne à une parfaite justice, n'ayant pas été donnée pour sanctifier les hommes intérieurement, mais seulement pour leur proposer ce qu'ils avaient à faire et à éviter. Il arrive très-souvent que ceux qui tardent jusqu'à la vieillesse à recevoir le baptême, pour pécher plus librement, meurent quelquefois sans l'avoir reçu, et saint Chrysostôme dit en avoir vu plusieurs exemples; il ajoute que Dieu a institué le baptême pour effacer les péchés, non pour les augmenter. Comme il était persuadé que le ciel ou le firmament n'est pas d'une figure ronde, et qu'il est immobile, il combat l'opinion contraire. Il dit beaucoup de choses contre les immodesties qui se commettaient dans l'église par toutes sortes de personnes; et, s'adressant particulièrement aux femmes : « Vous vous couvrez, leur dit-il, la tête d'un voile dans l'église, et vous y causez et y riez? Vous y êtes entrées pour y confesser vos fautes, pour vous y prosterner devant Dieu, pour lui demander avec instance dans vos prières le pardon de vos péchés, et vous faites tout cela en riant? Comment vous imaginez-vous pouvoir ainsi apaiser sa juste colère? Quel mal y a-t-il à rire, me direz-vous? Je vous réponds que rire n'est pas un mal, mais que c'en est un de rire dans un lieu et dans un temps qu'on ne doit pas le faire. » Voici ce qu'enseigne saint Chrysostôme dans la seizième homélie : « Le sang des animaux, dit-il, dont on faisait des aspersions dans la loi ancienne, n'avait de vertu que pour produire une pureté extérieure et pour absoudre des peines et des irrégularités légales; le sang de Jésus-Christ pénètre jusque dans l'intérieur de l'âme et lui donne une force, une pureté et une beauté inexplicables. » Ici le langage de ce Père est tellement enveloppé que les initiés aux mystères pouvaient seuls le comprendre. Il veut que l'on règle le temps et les jours de communion par la pureté de la vie, en sorte que ceux qui vivent d'une manière irrépréhensible, qui ont une conscience sincère et un cœur pur, s'en approchent toujours, et que ceux qui sont dans des dispositions contraires, ne s'en approchent pas même une seule fois, parce qu'ils y reçoivent leur jugement et se rendent dignes de condamnation. Dans le même endroit, on voit que plusieurs ne s'approchaient de l'eucharistie qu'une fois l'année, les autres deux fois seulement, et qu'il y avait des solitaires qui, durant toute une année, et quelquefois même pendant deux ans, ne communiaient qu'une fois. Saint Chrysostôme y dit encore que c'était l'usage de l'Eglise que le diacre criât à haute voix avant la communion : *Les choses saintes sont pour les saints*, et que le prêtre appelât ceux qui étaient dignes de s'en approcher, et dît aux autres de s'en éloigner. Il y en avait quelques-uns qui ne croyaient pas que la résurrection dût être générale, mais seulement de quelques personnes. Saint Chrysostôme leur fait voir que ce n'est pas là croire avec cette pleine foi dont parle l'Apôtre, et qu'il est nécessaire de croire autant les choses invisibles que si elles étaient visibles, et même plus fortement, puisque la vue nous peut tromper, mais jamais la foi. En expliquant ces paroles de saint Paul : *Combien croyez-vous que celui-là sera jugé digne d'un plus grand supplice, qui aura foulé aux pieds le Fils de Dieu!* il dit que c'est le fouler aux pieds que de participer

Homél. 12, pag. 120.

Homél 13, pag. 128.

Homél. 14.

Homél. 27, pag. 250.

Homél. 15, pag. 155.

Pag. 160.

Homél. 17, pag. 169.

Homél. 19, pag. 181.

Homél. 20 pag. 187.

indignement aux saints mystères. « Vous avez, ajoute-t-il, été faits le corps de Jésus-Christ, et vous vous mettez ensuite en état d'être foulés aux pieds par le démon. »

Analyse des vingt-unième, vingt-deuxième, vingt-quatrième, vingt-cinquième, vingt-sixième, vingt-huitième, vingt-neuvième, trentième, trente-unième et trente-quatrième homélies.

Homél. 21, pag. 198.

Psal. XLIX, 21.

6. En parlant du danger auquel s'exposent ceux qui sont prompts à accuser leurs frères et à les condamner, il dit que ce seul péché, quand nous n'en ferions d'ailleurs aucun autre, serait suffisant pour nous perdre, parce qu'il renferme en lui seul presque tous les autres. «Ecoutez sur cela, ajoute-t-il, le Prophète qui vous dit : *Vous parliez contre votre frère*. En vain vous direz que vous n'êtes point l'auteur de ce mauvais jugement. Si vous ne l'aviez point communiqué, cet autre ne l'aurait point su ; et quand même il eût pu l'apprendre d'ailleurs, du moins vous n'eussiez pas été l'auteur de sa faute, d'autant que vous êtes obligé de couvrir sous le voile du silence les fautes de votre prochain. Mais tout au contraire, sous le prétexte de probité, vous les découvrez ; si donc vous n'êtes pas un accusateur, du moins êtes-vous un badin, un bouffon, un railleur. » Ce Père ajoute que quand même nous croirions le mal que l'on dit de notre frère, nous n'en devrions point parler, et encore moins si nous ne le croyons pas.

Homél. 22, pag. 205.

Il croit que les premiers hommes, comme Abel, étaient bien persuadés que Dieu récompense les gens de bien, mais qu'ils ne savaient point si nos corps devaient ressusciter, n'ayant point encore vu d'exemple de résurrection.

Homél. 24, pag. 218.

La première des vertus du chrétien, et qui, selon saint Chrysostôme, comprend toutes les autres, c'est de n'être que comme un voyageur sur la terre, de ne point prendre de part aux choses et aux affaires de ce monde, et de les regarder sans attachement et comme nous étant étrangères. Il conseille à ceux qui veulent travailler sérieusement à régler leur vie, de n'acquérir les vertus que les unes après les autres. « Entreprenons, dit-il, durant ce mois-ci de vaincre en nous la colère et l'emportement, puis nous passerons à l'acquisition d'une autre vertu ; et quand nous en aurons acquis l'habitude, nous irons encore à une autre, passant de la patience au mépris des richesses, et de là à un détachement parfait des biens du monde, qui nous portera à les donner en aumônes. »

Homél. 25, pag. 222. Homél. 26, pag. 227. Homél. 28, pag. 262.

On peut encore observer les choses suivantes : Le baptême peut seul nous donner la qualité de frères, et un catéchumène, fût-il moine, n'est pas digne qu'on l'appelle frère. Du temps de saint Paul, il n'y avait aucun vestige de la profession monastique. On connaissait les tombeaux de saint Pierre, de saint Paul, de saint Jean et de saint Thomas, mais non pas ceux des autres Apôtres. On doit donner l'aumône à proportion de ses biens, et donner au moins tout ce que l'on a de superflu ; par le superflu, on doit entendre toutes les choses sans lesquelles on peut fort bien vivre. La mollesse et la délicatesse des habits amollit la force de l'âme, et quelque fort et robuste que soit le corps, elle en énerve la vigueur.

Homél. 29, pag. 275.

Si les femmes sont si délicates et si peu robustes, cela ne vient point de leur sexe seul, mais principalement de leur éducation et de leur manière de vivre. La bonne chère est la source de l'impureté, et il ne se peut faire que le vin et l'abondance des viandes ne portent à la volupté l'homme le plus continent du monde.

Homél. 30, pag. 282.

Si l'on ne peut empêcher dans un homme la volonté de pécher, on doit faire tous ses efforts pour l'empêcher de consommer son crime ; à l'égard d'un homme sujet à de mauvaises habitudes, il ne faut pas entreprendre de le corriger en même temps de ce qu'il y a de mauvais en lui, car on n'en viendrait pas à bout, mais y travailler peu à peu.

Homél. 31, pag. 282.

Dieu nous laisse quelquefois tomber pour nous humilier et nous persuader que sans lui l'on ne peut rien faire de bien, selon ces paroles d'un psaume : *Si le Seigneur n'édifie la maison, c'est en vain que l'on travaille à la bâtir*. Si nous ne perdons point la mémoire de nos péchés, et si nous offrons continuellement à Dieu la douleur que nous en ressentons et lui en demandons pardon avec instance, il les oubliera et les effacera incontinent. Si, au contraire, nous les oublions ici, ils nous seront un jour représentés malgré nous, et seront publiés avec un grand appareil au jour du jugement en présence de nos amis, de nos ennemis, de tous les hommes et de tous les anges. Nous devons travailler avec persévérance à effacer nos fautes par la pénitence, par les larmes, par les oraisons et par les aumônes. Si nous n'avons pas de quoi donner l'aumône, nous avons du moins un verre d'eau froide à donner : nous avons des pieds pour aller visiter les malades et les prisonniers, et quelque méchant toit pour donner retraite aux passants et aux étrangers. N'avoir personne pour se conduire, c'est un grand mal et l'origine de tout déréglement et de toute confusion. Si ceux qui sont pré-

Homél. 34, pag. 311.

posés pour notre conduite ne nous ordonnent rien contre Dieu, nous devons leur obéir, fussent-ils de mœurs corrompues : parce que, si leur vie est déréglée, leur autorité est légitime; mais s'ils nous enseignent quelque chose contre la foi, alors nous devons les fuir, quand ce seraient des anges descendus du ciel. Saint Chrysostôme finit ses explications sur l'Epître aux Hébreux en disant qu'il ne comprend pas comment il peut y avoir un seul pasteur de sauvé, voyant que, nonobstant les menaces effroyables et la lâcheté présente des chrétiens, il y en a encore qui courent après ces emplois et qui se chargent si inconsidérément de l'énorme fardeau du gouvernement des âmes. « Si ceux, ajoute-t-il, qui y ont été engagés comme par une espèce de nécessité, ne savent presque où avoir recours, ni quelles excuses ils pourront trouver un jour, s'ils ne s'acquittent pas bien de leur administration; quel sera le danger du salut de ceux qui ont employé toute leur industrie pour obtenir ces emplois, et qui s'y sont si témérairement précipités? Car ces sortes de gens-là se privent eux-mêmes de toute excuse et de tout pardon. »

§ II.

De quelques homélies de saint Chrysostôme imprimées pour la première fois.

Elles ont été prêchées à Constantinople.

1. A la suite des homélies de saint Chrysostôme *sur l'Epître aux Hébreux,* on en trouve onze qui jusqu'ici n'avaient point encore été imprimées : l'éditeur les a tirées d'un manuscrit du Vatican, apporté à Rome il n'y a pas longtemps du mont Athos, ou, selon quelques-uns, de l'île de Pathmos. On croit que ces homélies ont été transcrites par quelqu'un des disciples de saint Chrysostôme : et on en juge ainsi par l'exactitude que l'on y remarque; car on y indique non-seulement à la tête de chaque homélie l'endroit où elle a été prêchée, mais encore à quelle occasion, et on y rapporte plusieurs traits qui servent beaucoup à l'éclaircissement de l'histoire du temps. Elles furent toutes prêchées à Constantinople en 398 et 399, la plupart de suite et sans interruption [1].

Analyse de la première homélie, 323.

2. Saint Chrysostôme fit la première dans une église des Martyrs, située en un lieu que l'on appelait l'Ancienne Pierre, environ trente jours après un grand tremblement de terre qui avait tellement secoué la ville, que plusieurs d'entre les riches s'étaient sauvés de peur, abandonnant tous leurs biens, leurs maisons, leurs terres et leur patrie [2]. Ce tremblement paraît être un de ceux que [3] Claudien dit être arrivés avant le consulat d'Eutrope, c'est-à-dire en 398. Il n'y est rien dit des litanies dont saint Chrysostôme parle [4] dans une autre homélie faite aussi après un tremblement de terre, mais seulement du chant des psaumes et des hymnes : ainsi il n'y a point de doute que ces deux homélies n'aient été faites en différents temps. Il s'y plaint du petit nombre de ses auditeurs, et il a peine à recevoir pour excuse l'abondance des pluies qui rendaient les chemins presque impraticables. Toute cette homélie est employée à prouver aux pécheurs qu'ils ne doivent point désespérer de leur salut, mais faire pénitence; c'est pour les y engager que Dieu a donné aux hommes des ministres sujets aux infirmités ordinaires de la nature humaine, afin qu'ils fussent plus indulgents envers les pécheurs, et que ceux-ci eussent moins de peine de leur découvrir leurs péchés.

Analyse de la deuxième homélie, 340.

3. La seconde homélie fut prêchée en un jour de fête solennelle où l'on avait porté en procession des reliques de martyrs, depuis la grande église jusqu'à celle de Saint-Thomas, apôtre et martyr, éloignée de neuf milles de Constantinople. Il y trouva une multitude incroyable de monde, et l'impératrice Eudoxie assista à cette cérémonie, qui dura une partie de la nuit et du jour, marchant à pied auprès de la châsse des reliques, qu'elle touchait de temps en temps pour en attirer sur elle quelque bénédiction.

[1] Chr. Er. Matthæi a publié des notes sur la première, la troisième, la cinquième et la sixième homélie, Wittemberg, 1795, in-8°; sur la quatrième dans son livre intitulé : *Quatre homélies de saint Chrysostôme,* Misène, 1792, in-8°; sur la septième, à Leipzig, 1801, in-8°; sur la huitième et la neuvième à Wittemberg, in-8°, 1802. Ce savant s'exprime très-durement sur les inexactitudes qu'a commises celui qui a recueilli ces homélies. *Vid.* note sur la neuvième homélie, édition Gaume, tom. XII. (*L'éditeur.*)

[2] Matthæi et l'annotateur de l'édition Gaume, tom. XII, pag. 459, prouvent que saint Chrysostôme emploie ici une figure, et qu'il ne s'agit point d'un tremblement réel. (*L'éditeur.*)

[3] Claudian., lib. II *in Eutrop.*

[4] Tom. II, pag. 717.

Après que l'on fut arrivé à l'église de Saint-Thomas, saint Chrysostôme fit le discours dont nous parlons, où il relève la pompe de cette cérémonie, la vertu des reliques des martyrs qui ont le pouvoir de chasser les démons et de faire beaucoup de bien à ceux qui s'en approchent avec la foi, la piété et la vertu de l'impératrice. Il prouve que la grâce du Saint-Esprit, qui réside dans les os des saints, peut se communiquer dans ceux qui les touchent avec foi, parce que nous lisons dans les Actes des Apôtres que *les mouchoirs et les linges qui avaient touché le corps de saint Paul, étant appliqués aux malades, les guérissaient et chassaient des corps les esprits malins.* La double grâce que reçut Elisée en se couvrant du manteau d'Elie, et la résurrection du mort que l'on avait jeté dans le tombeau du prophète, lui servent aussi à le prouver. Il compare Eudoxie avec Marie, sœur de Moïse, qui, à la tête du peuple d'Israël, chanta un cantique au Seigneur, et remarque que dans cette solennité toute la ville de Constantinople avait tressailli de joie, et que les moines, le chœur des vierges, les prêtres, les princes, les riches, les pauvres, et généralement toutes sortes de conditions y avaient assisté, tenant un cierge allumé en main.

Id. XIX, 12.

III Reg. XIX.

Analyse des [t]roisième, [qu]atrième, [ci]nquième et [si]xième homélies, pag. 335.

4. Le lendemain on recommença la même cérémonie, et l'empereur Arcade, qui n'y avait pas assisté la veille, accompagna les reliques depuis la grande église jusqu'à celle de Saint-Thomas, suivi de son armée, tous les soldats sans armes, et l'empereur sans diadème. Mais ce prince s'en étant retourné aussitôt, saint Chrysostôme fit un discours où, après avoir parlé de la dignité de l'homme dans l'état d'innocence, il prouva que, par un effet de la Providence, les hommes, depuis le péché d'Adam, pouvaient parvenir à un plus grand degré de félicité, s'ils voulaient pratiquer la vertu. Il dit ensuite que la résurrection des morts n'avait été figurée que fort obscurément dans le premier âge du monde, mais que dans la suite Dieu l'avait annoncée sous des figures moins obscures. Il ajoute, en parlant des martyrs, que nous pouvons, sans les persécutions, imiter leurs vertus, leur force, leur zèle, leur foi, leur mépris des choses présentes, et désirer comme eux les biens à venir.

Homél. 4, p. 340.

La quatrième homélie [1] qui est très-belle, fut faite dans l'église de Sainte-Anastasie. Il ne s'y trouva que peu de personnes, et saint Chrysostôme s'en plaignit. La matière de son discours est que la vertu se perfectionne dans l'adversité, et pour mettre cette vérité dans tout son jour, il parcourut les circonstances les plus remarquables de la vie de Job, faisant remarquer son amour pour la justice, son assiduité aux œuvres de miséricorde, sa constance dans le bien au milieu des tribulations, son humilité, sa bonté, sa générosité, sa chasteté.

Homél. 5, pag. 347.

Le saint évêque prêcha la cinquième homélie dans l'église de Sainte-Irène. Il y recommande la lecture de l'Ecriture sainte comme propre à former en nous la vertu et à dégager notre âme des liens du corps. On y trouve aussi une description si pathétique du jugement dernier, que ses auditeurs en furent touchés jusqu'à pousser des sanglots et à se frapper le visage. En leur parlant de l'avantage qu'il y avait à chanter les psaumes, il remarque que chacun en avait la liberté dans l'église, les jeunes et les vieux, les riches et les pauvres, les hommes et les femmes, les maîtres et les serviteurs : tous, dit-il, se trouvant égaux à cet égard, nous offrons à Dieu un commun sacrifice de louanges et une commune oblation. L'exemple de la mère des Machabées, de Phébé et de Priscilla, lui sert à prouver qu'il n'y a rien dans les femmes qui puisse les empêcher de marcher dans le chemin de la vertu.

Homél. 6, pag. 353.

La sixième homélie fut prêchée dans l'église des Saints-Apôtres, le jour de l'empereur Théodose, c'est-à-dire apparemment celui de sa mort, arrivée le 17 janvier 395, dont on faisait chaque année la mémoire. Saint Chrysostôme y remarque que deux évêques avaient prêché avant lui ; l'un était jeune, mais il avait la gravité d'un vieillard ; l'autre était vieux, mais plein de vigueur. Il prend pour sujet des louanges qu'il donne à l'empereur Théodose, sa piété et les victoires qu'il avait, avec le secours de Dieu, remportées sur les tyrans Maxime et Eugène, qu'il ne nomme pas néanmoins, se contentant de dire sur ce sujet ce que les historiens du temps en ont écrit. Cette homélie n'est pas venue entière jusqu'à nous, et il y manque beaucoup de choses que saint Chrysostôme y avait dites contre les cathares ou novatiens qui étaient en grand nombre à Constantinople, et qui y avaient

[1] Matthæi a publié cette homélie avec des notes, Misène, pag. 1, 65. (*L'éditeur.*)

même un évêque de leur secte. Il oppose à la vanité de ces hérétiques qui osaient se dire purs, l'humilité de saint Paul, qui se regardait comme un avorton et le dernier des Apôtres : et passant de là à l'instruction de ses auditeurs, il leur enseigne à effacer leurs péchés en les confessant, en gémissant de les avoir commis, en priant, en pleurant, en faisant des aumônes, en faisant du bien à nos ennemis. L'éditeur remarque qu'à la suite de cette homélie, l'on trouve dans le manuscrit du Vatican celle qui a pour titre : *Contre ceux qui vont à l'hippodrome et aux spectacles du théâtre*. Nous en avons parlé en son lieu.

Tom. VI, pag. 472.

Analyse des septième, huitième et neuvième homélies, pag. 356.

5. La septième homélie fut faite dans l'église de Sainte-Anastasie. Quoique l'assemblée ne fût pas nombreuse, saint Chrysostôme ne s'en plaignit point, mais espérant que ses auditeurs l'écouteraient avec autant de zèle et d'ardeur que la Samaritaine en témoigna dans le long entretien qu'elle eut avec Jésus-Christ, il fit l'éloge de cette femme. Après quoi il expliqua fort au long ces paroles de saint Paul aux Philippiens : *Il est juste que j'aie ce sentiment de vous tous, parce que je vous ai dans le cœur, comme ayant tous part à ma joie, par celle que vous avez prise à mes liens, à ma défense, à l'affermissement de l'Evangile;* il dit que cet Apôtre, par la confirmation ou l'affermissement de l'Evangile, n'entend autre chose que les chaînes, les prisons, les dangers et les travaux qu'il avait endurés pour la prédication de l'Evangile, rien n'étant plus propre pour établir la vérité que ce qu'on souffre pour la vérité même.

Philip. I, 7.

Homél. 8, pag. 371.

La huitième fut prononcée dans une occasion assez extraordinaire. Il y avait à Constantinople ou autour de la ville beaucoup de Goths infectés de l'arianisme; mais il y en avait aussi beaucoup de catholiques. Ceux-ci s'étant trouvés à l'assemblée qui se tenait à l'église Saint-Paul pendant la semaine de Pâques, saint Chrysostôme ordonna à quelques-uns de cette nation de lire divers endroits de l'Ecriture qu'ils avaient traduite en langue gothique, et à un prêtre goth de prêcher. Le dessein du saint évêque était de confondre les philosophes païens et les juifs par l'exemple d'une nation barbare qui avait reçu l'Evangile, tandis que ces infidèles le combattaient. Ensuite il prêcha lui-même et fit voir dans son discours qu'il y avait encore beaucoup d'autres nations barbares converties à la foi, comme les Scythes, les Thraces, les Sarmates, les Maures, les Indiens et autres peuples éloignés, qui tous lisaient l'Ecriture sainte traduite en la langue de leur pays. Il ajouta que celui même qui, dans l'Ancien Testament, fut le premier appelé à la foi, c'est-à-dire Abraham, avait été barbare et élevé parmi les Barbares, et que les Mages, qui annoncèrent les premiers la naissance du Sauveur et l'adorèrent, étaient nés aussi barbares. Il remarque que l'on ne doit point rejeter l'opinion vulgaire où l'on était alors, que les Mages offrirent à Jésus-Christ de l'encens en témoignage de sa divinité, de l'or en témoignage de sa royauté, et de la myrrhe pour marquer qu'ils le croyaient en même temps homme.

Homél. 9, pag. 381.

L'an 399, le mercredi de la semaine sainte, qui était le 6 avril, il tomba une telle pluie, qu'on craignit que les campagnes n'en fussent entièrement désolées. On fit donc des prières publiques et des processions auxquelles saint Chrysostôme assista avec tout son peuple. Le danger étant passé, plusieurs coururent dès le vendredi saint voir les courses de chevaux, peu inquiets de célébrer ce saint jour comme il était convenable. Ils firent plus le lendemain, qui était le samedi saint, et ils allèrent au théâtre pour être spectateurs des impuretés que l'on y devait représenter. Saint Chrysostôme, touché de ces désordres, s'en plaignit amèrement dans un discours qu'il fit le jour de Pâques, et menaça d'excommunication ceux qui à l'avenir assisteraient à de semblables spectacles. Ces menaces effrayèrent les coupables, qui, avides d'entendre parler le saint évêque sur la même matière, vinrent en grand nombre à l'assemblée qui se fit dans la grande église le dimanche suivant. Mais il arriva un évêque de Galatie, à qui saint Chrysostôme crut devoir céder sa place, soit à cause des lois de l'Eglise qui voulaient que l'on permît à un évêque étranger de faire un discours au peuple, soit à cause que cet évêque de Galatie était un vieillard respectable. Ce Père ne put donc faire sa neuvième homélie que le dimanche suivant, c'est-à-dire le second d'après Pâques. Il y parle contre les jeux du cirque, et raconte un événement déplorable arrivé la veille dans l'hippodrome, qui en devait donner de l'éloignement à tout le monde. Un jeune homme qui devait se marier le lendemain, y eut, par un accident imprévu, la tête tranchée et les extrémités des membres coupées. Saint Chrysostôme y

combat aussi les ariens et les anoméens par ces paroles de Jésus-Christ : *Mon Père, depuis le commencement du monde jusqu'aujourd'hui, ne cesse point d'agir, et j'agis aussi incessamment comme lui*. N'est-il pas clair en effet que Jésus-Christ en disant : *Mon Père,* a voulu faire entendre aux Juifs qu'il parlait de son propre Père ? et qu'en ajoutant : *Il ne cesse d'agir, et j'agis,* il marque son égalité avec lui ? Car il ne dit pas : Il agit, et je le sers ; mais : Il agit, et j'agis. Saint Chrysostôme croit que par cette opération commune au Père et au Fils, il faut entendre la Providence qui conserve et règle toute chose.

Analyse des dixième et onzième homélies, pag. 380, 388. Matth. XXXVII.

6. Il prononça la dixième homélie dans l'église de l'Apôtre [1], à la suite du discours d'un autre évêque plus âgé que lui [2]. Cette homélie a pour texte ces paroles de Jésus-Christ à ses disciples : *La moisson est grande, mais il y a peu d'ouvriers*. Saint Chrysostôme croit que par le terme de *moisson,* il faut entendre l'Evangile, et que Jésus-Christ ne l'a appelé ainsi que parce que tout était disposé pour l'annoncer dans tout le monde, et même avec facilité. Il donne plusieurs exemples de l'efficacité de la parole évangélique, comme dans le proconsul converti par saint Paul et dans l'eunuque de la reine de Candace, baptisé par le diacre Philippe. Il parle des châsses où étaient les reliques des Apôtres et sur lesquelles était représentée l'histoire de leur martyre et le sang qu'ils avaient répandu, qu'il dit être plus précieux que l'or. La onzième homélie fut faite aussi en suite du discours d'un évêque très-âgé ; c'était, ce semble, la veille de la fête des Machabées. Saint Chrysostôme crut donc qu'il était nécessaire d'instruire son peuple sur l'occasion de cette fête : c'est pourquoi il y fit voir qu'Eléazar et les autres Machabées devaient être comptés au nombre des martyrs comme ayant souffert véritablement pour Jésus-Christ. Il est vrai qu'ils moururent pour la défense de leurs lois et des saintes Ecritures : mais il n'est pas moins vrai que Jésus-Christ étant l'auteur de la loi ancienne, comme il l'est de la nouvelle, mourir pour la loi, c'est mourir pour le législateur. Il rapporte divers passages tant de l'Ancien que du Nouveau Testament, qui prouvent nettement que Jésus-Christ est l'auteur de l'un et de l'autre. Il manque quelque chose à la fin de cette homélie.

§ III.

De quelques homélies attribuées à Sévérien de Gabales, des Eclogues de saint Chrysostôme.

Homélie sur les Sceaux.

1. On attribue à Sévérien de Gabales l'homélie intitulée : *Sur les Sceaux;* et l'on ne peut guère douter qu'elle ne soit de lui, soit par rapport au style, qui a toute la dureté du sien, soit par rapport au témoignage de Théodoret [3], qui la cite sous le nom de cet évêque. Elle est néanmoins citée sous le nom de saint Chrysostôme dans la lettre [4] du pape Adrien Ier à Constantin et Irène : mais c'est qu'apparemment il y avait dès-lors quelques manuscrits où elle portait le nom de saint Chrysostôme, par l'inadvertance de quelques copistes ; car elle n'a rien ni de son génie, ni de son style ; le corps même de cette homélie ne répond point tout-à-fait au titre, et au lieu d'y montrer d'abord que les livres des Prophètes sont des livres scellés, c'est-à-dire où la vérité est cachée sous le voile des figures, Sévérien y traite d'abord du premier avénement de Jésus-Christ, ensuite de la nécessité de l'incarnation, puis des Prophètes qui l'ont annoncé, après quoi il parle des sceaux des livres, qu'il dit n'avoir été rompus qu'après la résurrection du Sauveur, lorsqu'il commença à expliquer les Ecritures aux deux disciples qui allaient à Emmaüs. Sévérien combat aussi dans ce discours les anoméens ; mais il y donne diverses explications peu solides de divers passages de l'Ecriture dont ces hérétiques, de même que les ariens, s'autorisaient.

Homélie sur le commencement de l'évangile de saint Jean, pag. 418.

2. L'homélie *sur le commencement de l'Evangile selon saint Jean* a aussi beaucoup de rapport pour le style avec celle de Sévérien de Gabales, mais elle paraît avoir été faite plusieurs années avant que cet évêque se mêlât de prêcher. Car il y est dit qu'alors l'impiété de l'hérésie, après avoir dominé quelque temps dans la ville, en avait été chassée, et que la grâce salutaire y était entrée, ce qui marque, comme l'on croit, l'an 380 de Jésus-Christ, auquel l'empereur

[1] Matthæi pense qu'il faut lire ἀποστολεῖον au lieu d'ἀπόστολου. Il y avait en effet une église des Apôtres à Constantinnole. (*L'éditeur.*)

[2] Saint Chrysotôme ne dit rien de son âge, il ne parle que de l'évêque, qu'il dit être *corpore senem, juvenem vero animo.* (*L'éditeur.*)

[3] Theodoret., *Dial.* 2, pag. 104.

[4] Tom. VII *Concil.*, pag. 102.

Théodose chassa de Constantinople les anoméens et les ariens, et leur ôta les églises qu'ils avaient dans cette ville. L'auteur de cette homélie, que l'on ne connaît pas, combat les macédoniens et les anoméens. Sur la fin de son discours, il recommande aux prières de toute l'assemblée le père et le docteur commun, apparemment saint Grégoire de Nazianze, qui, vers ce temps-là, c'est-à-dire en 381, renonça pour le bien de la paix à l'épiscopat de Constantinople.

Homélie sur la Mansuétude, pag. 789.

3. On ne connaît pas non plus l'auteur de l'homélie intitulée : *De la Mansuétude*, et tout ce qu'on en peut dire, c'est qu'on n'y trouve ni la beauté, ni l'élégance de celles de saint Chrysostôme. L'auteur y fait voir que les vrais fidèles se font distinguer des infidèles par leur douceur, et que dans les événements fâcheux de la vie, nous devons, pour les supporter avec tranquillité, nous rappeler en mémoire la douceur et la mansuétude de Jésus-Christ.

Les Eclogues de saint Chrysostôme, pag. 432.

4. Suivent quarante-huit homélies sur diverses matières, qui ne sont que des extraits des écrits de saint Chrysostôme, tant de ceux qui sont véritablement de lui, que de ceux qu'on lui a supposés. Cette compilation est attribuée, dans un manuscrit du Vatican et quelques autres, au maître Théodore. On ne sait en quel siècle il a vécu, mais on trouve des manuscrits du onzième siècle où ces éclogues se lisent en la même manière que nous les avons dans les imprimés. On a eu soin dans la nouvelle édition de marquer à la marge les endroits d'où Théodore a tiré ces extraits. [Mattheï a fait paraître en grec, in-8°, cinquante-deux éclogues nouveaux, avec des notes, Moscou et Leipsik, 1807. Ils sont tirés des écrits de saint Chrysostôme. La plus grande partie traite de l'amendement des mœurs, les autres traitent de la sagesse, de la puissance et de la providence de Dieu; il y en a où l'orateur expose les commencements et les progrès de l'Evangile; dans d'autres enfin il fait remarquer les coutumes perverses et la superstition des hommes de son siècle. Héfèle a donné en allemand un choix des plus beaux endroits de saint Chrysostôme, Tubingue, 1845 et 1850, in-8°. Tricalet a réuni à la fin du IVe volume de la *Bibliothèque portative* les plus belles sentences spirituelles de ce Père.]

§ IV.

De la Liturgie de saint Chrysostôme, et de quelques autres écrits qui portent son nom.

Cette Liturgie n'est pas de saint Chrysostôme.

1. Nous avons deux éditions de la *Liturgie* qui porte le nom de saint Chrysostôme, mais qui sont entièrement différentes l'une de l'autre. La première est de Morelle, de la traduction d'Erasme; la seconde, de Savilius. C'est celle-ci que l'on a fait réimprimer dans la nouvelle édition des œuvres de ce Père : elle est presque entièrement conforme à celle que le P. Goar nous a donnée et expliquée dans l'*Eucologe* des Grecs; mais on ne peut disconvenir que cette *Liturgie* [1] et toutes les autres que l'on a intitulées du nom de saint Chrysostôme n'aient été faites longtemps après sa mort. En effet, aucun auteur contemporain, ni aucun de ceux qui ont écrit la vie de ce saint, ou parlé fort au long de ses actions et de ses écrits, n'ont dit qu'il eût fait une *Liturgie*. Pallade, Socrate et Théodoret n'en disent pas un mot et n'appellent pas même ce Père du nom de *Chrysostôme*, se servant toujours de celui de *Jean* ou de *Jean de Constantinople*. Léonce de Byzance, qui écrivait sur la fin du VIe siècle ou au commencement du VIIe, ne l'appelle aussi que *Jean;* et quoiqu'il parle expressément des Liturgies de l'Eglise de Constantinople, il ne dit point qu'il y en eût une de saint Chrysostôme, et il ne connaît que celle de saint Basile et une autre des Apôtres. Georges, patriarche d'Alexandrie, qui, dans les commencements du VIIe siècle, fit une nouvelle Vie de saint Chrysostôme, où il ramassa tout ce qui pouvait lui faire honneur, ne le fait pas non plus auteur d'une nouvelle Liturgie. Il faut ajouter qu'il y a dans les Liturgies dont nous venons de parler diverses choses qui ne conviennent point avec ce que saint Chrysostôme rapporte dans ses écrits de la Liturgie qui était en usage de son temps. Outre ces Liturgies, les Syriens en ont encore deux autres sous le nom de saint Chrysostôme, mais que l'on convient n'être pas de ce Père. Il y a même des manuscrits où celle qui a été imprimée à Rome, dans le missel des Eglises du Mont-Liban, est attribuée à Jean Herranite, nouveau jacobite. [La dernière édition de la *Liturgie* de saint Chrysostôme, a paru à Rome en 1840, in-4°.]

[1] Stilting, nomb. 831, pense que cette dernière liturgie se rapproche beaucoup de celle de saint Chrysostôme. (*L'éditeur.*)

Oraisons qui suivent cette Liturgie, pag. 399.

2. On a joint à la *Liturgie* attribuée à saint Chrysostôme deux oraisons, dont la première, qui est très-courte, est tirée de l'homélie intitulée : *De la Patience,* que nous avons dit n'être pas de saint Chrysostôme. La seconde, qui est très-longue, n'est pas digne de lui.

Discours faussement attribués à saint Chrysostôme, pag. 804 et suiv.

3. Il faut porter le même jugement des homélies *sur le Nouveau dimanche, et l'apôtre saint Thomas,* des trois discours en l'honneur de saint Etienne ; de l'homélie *sur la Pentecôte,* et de celle qui a pour titre : *De la Patience et de la Consommation du siècle.*

Eloge de saint Grégoire, pag. 821.

4. Le dernier opuscule du XIIe tome est un *Eloge de saint Grégoire,* martyr et illuminateur ou apôtre de l'Arménie, traduite de l'arménien en latin par l'abbé de Villefroi. Dans le manuscrit d'où cet *Eloge* a été tiré, il est dit que saint Chrysostôme le prononça à Cucuse, à la prière de Dioscore, évêque des Arméniens et parent de saint Grégoire, aux pressantes instances d'un peuple nombreux assemblé à Cucuse le jour de la fête de ce saint martyr. Cet éloge commence par quelques comparaisons fort nobles et qui sont assez du goût de saint Chrysostôme. Mais la suite du discours est d'un style tout différent du sien, et l'on y raconte diverses histoires qui sentent le fabuleux. On y fait un parallèle entre saint Grégoire et le prophète Daniel, entre Nabuchodonosor et Tiridate, roi des Arméniens. Comme Daniel fut jeté dans la fosse aux lions, saint Grégoire fut jeté dans un puits rempli de dragons et de serpents, d'où il sortit toutefois sain et sauf, comme Daniel de la fosse aux lions ; et Tiridate fut changé en sanglier, comme Nabuchodonosor l'avait été en bête. Ce que cet *Eloge* contient de plus remarquable, c'est que l'on y voit que saint Grégoire composa divers discours pleins de sagesse, et qu'il donna aux Arméniens une exposition de foi. Elle se trouve encore aujourd'hui, comme le témoigne l'abbé de Villefroi, dans un manuscrit de la Bibliothèque du roi, avec vingt-trois homélies du même saint Grégoire. [Galland a publié dans le tome V de la *Bibliothèque des Pères* une lettre de saint Grégoire à saint Jacques de Nisibe, et Angel. Maï a donné au public trente canons de discipline reçus généralement chez les Arméniens sous le nom de saint Grégoire l'Illuminateur, tome X des *Ecrivains anciens,* pag. 269-270.]

Oraison de saint Chrysostôme.

Le Père Le Brun, de l'Oratoire, nous a donné dans son IIIe tome des *Liturgies,* une prière qui ne se trouve point dans la *Liturgie* qui porte le nom de saint Chrysostôme, mais qu'il croit avoir été faite par ce saint évêque pendant son exil en Arménie [1].

ARTICLE XIV.

DES ÉCRITS CONTENUS DANS LE TREIZIÈME TOME.

1. Le docte éditeur rend compte au commencement du XIIIe tome des manuscrits sur lesquels il a revu et corrigé les œuvres de saint Chrysostôme. Ensuite il entre dans le détail des différentes éditions qu'on en a faites. Puis il donne la Vie de ce Père par Pallade. Il ajoute celle qu'il a faite lui-même. Suit la synopse des choses les plus remarquables dans les écrits de saint Chrysostôme.

Pag. 190 et suiv.

2. On trouve après cela treize homélies ou discours tirés d'un manuscrit d'environ sept cents ans, et traduit en latin par Gualtérus Taylor, Anglais. Mais si l'on en excepte le premier, ils ne sont ni du génie ni du style de saint Chrysostôme. L'auteur, dans le premier discours, apporte trois raisons pour expliquer comment Dieu permet que les justes comme Abraham, Moïse et David, tombent dans le péché : la première, afin qu'ils veillent continuellement sur eux-mêmes, et qu'ils ne s'élèvent point de leurs bonnes œuvres ; la seconde, pour ôter aux pécheurs tout sujet de désespoir et pour les porter à recourir aux remèdes de la confession et de la pénitence, même après les rechutes dans le péché ; la troisième, parce que Jésus-Christ, qui seul est sans péché, permet que les justes en commettent, afin que, par la pénitence qu'ils en font, ils servent d'exemple aux autres. Ce discours est intitulé : *De la Pénitence.* Voici ce qu'on peut y remarquer : On avait lu ce jour-là l'endroit de l'Ecriture où il est parlé de David et d'Urie. On lisait dans l'église quelques endroits de l'Evangile une ou deux fois la semaine ; on y lisait aussi quelques parties de l'Ancien Testament, et deux fois la semaine les épîtres de saint Paul; chaque jour, et non-seulement dans l'église, mais en tous lieux et en tout temps, on avait continuellement dans la bouche les psaumes de David [2].

[1] Tom. IV, pag. 425.

[2] Cette homélie sent trop la déclamation elle a trop peu de nerf, trop de répétitions pour être de saint Chrysostôme. D'ailleurs, contrairement à la pra-

Témoignage des anciens.

3. On voit ensuite divers extraits que Photius a faits des écrits de saint Chrysostôme, avec les jugements qu'il en a portés ; les témoignages que les anciens, et entre autres saint Nil, Synésius, saint Isidore de Péluse, saint Cyrille d'Alexandrie, saint Augustin, Cassien, les papes saint Célestin et saint Léon, et divers autres ont rendus au savoir et à la piété de saint Chrysostôme.

Dictionnaire.

4. Suit l'*Onomasticon* ou Dictionnaire, où l'on trouve l'explication des termes grecs qui sont particuliers à saint Chrysostôme, ou que ce Père a pris dans un sens non commun.

Catalogue des écrits.

5. Pour rendre son édition plus complète, le savant éditeur donne un catalogue par ordre alphabétique de tous les ouvrages imprimés sous le nom de saint Chrysostôme dans cette nouvelle édition, en marquant les premiers mots de chacun.

Table.

6. Enfin, dans une table générale il marque ce qu'il y a de considérable sur toute sorte de matières dans chaque tome, avec les passages de l'Ecriture qui y sont cités.

Commentaire sur l'évangile de saint Jean, t. I Antiquar. Lection. can. Antuerpiæ 1725.

Gérard Vossius avait eu dessein de traduire de grec en latin un Commentaire qu'il avait parmi ses manuscrits sur les Evangiles de saint Jean et de saint Luc, sous le nom de saint Chrysostôme. Mais son grand âge et sa mauvaise santé ne lui permirent de traduire que l'explication du premier chapitre de saint Jean. Nous avons aujourd'hui ce Commentaire parmi les *Anciennes Leçons* de Stevartius, réimprimées à Anvers en 1725 : et quoique Jacques Basnage, qui a eu soin de cette réimpression, ne croie pas ce Commentaire de saint Chrysostôme, il n'a pas laissé, par considération pour Vossius et pour Stevartius, de l'intituler du nom de ce Père. On y lit que l'Evangile de saint Jean fait mention du château [1] de saint Philippe, apôtre [2], circonstance qui n'est point marquée dans nos exemplaires, et qui prouve, ce semble, que l'auteur de ce Commentaire ne peut être saint Chrysostôme, puisque ce Père, en divers endroits de ses écrits, et surtout dans le traité qui a pour titre : *Que Jésus-Christ est Dieu*, parle des Apôtres comme de gens pauvres et qui n'avaient d'autre ressource pour vivre que le travail de leurs mains. Il tire même de leur pauvreté une preuve du miraculeux établissement de l'Evangile dans toute la terre, disant [3] que, ne possédant rien, ils n'avaient pu engager personne par argent à embrasser leur doctrine. Je ne sais s'il serait aussi permis d'attribuer à saint Chrysostôme ce qu'a dit ce commentateur, que la ville de Jérusalem [4] avait, suivant le témoignage de Josèphe, été ruinée à cause de la mort que l'on avait fait souffrir à Jean-Baptiste. Josèphe ne dit rien de semblable, mais il dit seulement que l'on croyait parmi les Juifs que, par une juste vengeance de Dieu, l'armée d'Hérode Antipas avait été défaite par le roi Arétas, à cause de la mort de saint Jean. Ajoutons que les explications que l'auteur de ce Commentaire donne du texte de saint Jean sont différentes de celles que saint Chrysostôme nous a laissées dans les quatre-vingt-huit homélies *sur saint Jean*, que personne ne lui conteste. L'auteur n'explique que le premier chapitre de saint Jean, et il le fait avec beaucoup de netteté et de précision. Il y établit clairement la divinité du Verbe, son éternité et sa consubstantialité. Il y fait voir aussi contre les hérétiques qui disaient le Saint-Esprit créature, qu'il est véritablement Dieu, ce qui fait voir que cet auteur écrivait depuis l'hérésie des ariens et des macédoniens [5].

ARTICLE XV.

DOCTRINE DE SAINT CHRYSOSTOME.

Doctrine de saint Chrysostôme sur l'Ecriture sainte.

1. On trouve dans les écrits de saint Chrysostôme une infinité d'endroits où il établit clairement l'inspiration des livres de l'Ecriture. Il les regarde comme les paroles mêmes du Saint-Esprit [6], et soutient que ce qu'ils renferment est une doctrine toute divine [7],

tique constante de saint Chrysostôme, cette homélie est sans conclusion et se termine par une doxologie qu'il n'emploie point. *Vid.* édition Gaume, tom. XIII, pag. 240. (*L'éditeur.*)

[1] *Castellum etiam Philippi nominat Evangelista, ut hinc discamus potentiam Christi, siquidem ex sterili terra discipulos præcipuos eligit.* Pag. 225.

[2] Saint Jean nomme Bethsalde comme lieu de la naissance de saint Philippe. D. Ceillier semble prendre le mot *castellum* à contre sens, et tout le raisonnement qui suit porte à faux. (*L'éditeur.*)

[3] *Nam et Josephus propter hujus, Joannis Baptistæ, exitum, Judæorum civitatem bello vastatam censet, laudesque ejus longa oratione enarrat.* Pag. 221.

[4] Vide lib. XIX *Antiquit.*, cap. VII.

[5] Nous donnerons dans un Supplément l'analyse des ouvrages de saint Chrysostôme publiés récemment. (*L'éditeur.*)

[6] *Nihil in divinis Scripturis temere positum est; sunt enim Spiritus Sancti dicta.* Saint Chrysost., homil. 50 *in Joann.*, pag. 293, tom. VIII.

[7] *Magna divinæ Scripturæ virtus est, et multæ in*

entièrement différente des écrits des hommes; que Moïse [1], les Prophètes [2] et saint Paul [3] ont parlé par l'inspiration et l'opération du Saint-Esprit; que tout ce qu'ils ont dit est rempli de sens [4], et qu'il n'y a pas une syllabe ni un trait dans la sainte Ecriture, qui ne renferme un grand trésor. Il en est de même, ajoute saint Chrysostôme, des salutations que fait saint Paul dans son épître aux Romains. Elles n'ont rien d'inutile [5], et les recommandations que cet apôtre y fait à ses amis, nous fournissent un fond de moralité très-utile. Il ne faut souvent qu'un mot pour nous ouvrir un trésor de mille belles sentences, et c'est ce que le saint orateur fait remarquer dans le nom d'Abraham. Ce n'est donc pas assez de lire la lettre tout entière, il faut lire encore les recommandations et les salutations qui sont au bas, et ne point les regarder comme un hors-d'œuvre. Ne sont-elles pas en effet des signes de l'affection de celui qui écrit? Et saint Paul, ou plutôt le Saint-Esprit, qui se servait de son ministère pour écrire une lettre à toute une ville et à un grand peuple, et par là à tout le reste de l'univers, a-t-il pu écrire quelque chose au hasard, ou d'inutile, ou qui ne fût pas bien pensé? Ne vouloir pas lire toute la suite de l'Ecriture, en s'imaginant qu'il peut y avoir des choses superflues et peu nécessaires, c'est ce qui a souvent donné lieu aux hommes de s'égarer et de former des hérésies. Selon saint Chrysostôme, ceux qui abusent des paroles de l'Ecriture, soit en y ajoutant, soit en en retranchant quelque chose, commettent un grand crime. Mais on ne peut mieux expliquer ce qu'il pense sur ce sujet, qu'en rapportant ce qu'il dit sur un changement fait dans la prophétie d'Aggée. Ce prophète [6] avait dit en parlant au nom de Dieu:

verbis latent sententiarum divitiæ... Divina enim sunt dogmata, non humana, et propter hoc omnem illam videre licet secus se habere quam humanam sapientiam. Chrysost., homil. 37 *in Genes.*, pag. 372.

[1] *Volo ex verbis Mosis convivium apponere, imo ex verbis Sancti Spiritus. Neque enim a seipso Moses hæc nobis exposuit, sed Spiritu Sancto afflatus.* Chrysost., homil. 49 *in Genes.*, pag. 491, tom. IV.

[2] *Audi quid dicat Esaias : Esaiam dicens Spiritus sententiam effero, propheta namque ex operatione Spiritus loquitur :* Et factum est anno quo mortuus est rex Ozias, etc. *Isai.*, VI. Chrysost., homil. 3 *de Incomprehensibili Dei natura*, pag. 465, tom. I.

[3] Qui cum sit splendor gloriæ, et figura substantiæ ejus, etc... *Quanta est apostolica sapientia! Imo vero non Pauli, sed Spiritus est hic admiranda gratia. Non enim ex suo sensu hæc est locutus.., sed divinæ id erat operationis. Non enim hæc cogitata pariebat ejus intelligentia... sed Spiritus gratia per quos vult suam vim ostendit.* Chrysost., præfat. *in Epist. ad Hebr.*, pag. 7, tom. XII.

[4] *Magnus et ineffabilis thesaurus in verbis modo lectis reconditus est... nihil enim hic scriptum, quod non multas sensuum habeat divitias; quandoquidem divino Spiritu afflati Prophetæ locuti sunt, ideo utpote a Spiritu scriptæ ingentem in se continent thesaurum... neque enim vel syllaba, vel apiculus est in sacris Litteris in cujus profundo non sit grandis quispiam thesaurus.* Chrysost., homil. 21 *in Genes.*, pag. 18 et 81, tom. IV.

[5] *Ab illo digressus argumento ad hoc divertere sum paratus, ut in sacris Scripturis nihil supervacaneum esse intelligatis et non necessarium, sive unum iota sit, sive apex unus, imo etiam simplex salutatio magnum nobis pelagus aperit sententiarum. Quid dico, simplex salutatio? Sæpe vel litteræ unius accessio integrum agmen sententiarum invexit. Atque hoc in nomine Abrahæ videre licet. An non enim absurdum est eum quidem, qui epistolam acceperit ab amico, non corpus tantum epistolæ legere, sed etiam in fine positam salutationem, atque inde maxime scriptoris affectum conjicere : cum vero scribat Paulus, vel potius non Paulus, sed Spiritus gratia dictet, et epistolam ad integram civitatem ac tantum populum, et per illos orbi terrarum universo, supervacaneum aliquid eorum, quæ in ea sunt, arbitrari, eaque perfunctorie percurrere, neque cogitare hanc ob causam omnia susquedeque verti?... Hoc etiam hæreses introduxit, quod totum corpus nolimus perlegere, quodque superfluum aliquid esse minusque necessarium arbitremur.* Chrysost., homil. in illud : *Salutate Priscillam*, pag. 172, tom. III.

[6] *Nisi utiles essent divitiæ, inquies, cur a Domino datæ sunt? et undenam liquet divitias a Deo dari? Scriptura dicit;* Meum est argentum et meum aurum, et cui voluero dabo illud (*Aggæi*, 2-9). *Hic nisi rem turpem facerem, profuse nunc risissem, illos qui hæc dicunt irridens, quia sicut pueruli regia fruentes mensa, cum illo alimento quidquid inciderit in os inficiunt, sic et hi cum divinis sua quoque colligunt. Illud enim :* Meum est argentum, et meum est aurum, *scio dictum a Propheta; illud vero :* Cui voluero dabo ipsum, *non ibi jacere; sed a fæcibus istis inductum fuisse. Illud vero qua de causa dictum sit dicam. Propheta Aggæus quia frequenter Judæis promiserat, post reditum ex Babylone, se templum ostensurum in priore forma, non credebant quidam dicenti, et fere rem impossibilem existimabant quod in cinerem et pulverem redacta domus, talis rursum apparitura esset, ille solvens incredulitatem ipsorum, ex persona Dei hæc dicit, ac si disceret : Quid timetis? Quid non creditis? Meum est argentum, nec opus habeo ut pecunia fœnore accepta, sic ædem exornem. Et quod hoc sit, subjunxit :* Et erit gloria domus hujus ultimæ supra primam (*Aggæi*, 2-10). *Ne ergo in vestimentum regium telas aranearum inducamus. Nam si quis deprehendatur in purpura deforme subtegumen contexens, extremas dabit pœnas, quanto magis in spiritualibus. Neque enim hinc leve peccatum oritur. Et quid dico de additione et de subtractione ex puncto tantum, et ex simulata altera lectione, multa sæpe absurda sensa orta sunt.* Chrysost., homil. 34 *in Epist.* 1 *ad Cor.*, pag. 317 et 318.

L'argent est à moi, et l'or est à moi. Le peuple y ajouta : *Je le donnerai à qui je voudrai.* Sur ces paroles, saint Chrysostôme dit que c'est une chose infâme de corrompre ainsi l'Ecriture et de mêler avec des viandes exquises les choses les plus sales pour les manger indifféremment, ou de mêler des toiles d'araignées avec un vêtement royal. « Le prophète Aggée, ajoute ce Père, promettait continuellement au peuple qu'après le retour de Babylone, ils verraient encore le temple dans son premier éclat, mais ils ne pouvaient rien croire de ses promesses, voyant le temple réduit en poudre. Aggée, pour vaincre leur incrédulité, leur dit en la personne de Dieu : *Pourquoi ne me croyez-vous pas? L'argent est à moi, l'or est à moi,* je n'ai pas besoin de rien emprunter pour relever ainsi ce temple. Sa gloire surpassera celle qu'il avait eue auparavant. C'est donc, dit saint Chrysostôme, la lie du peuple qui, à ces paroles : *L'argent est à moi,* a ajouté celles-ci : *Je le donnerai à qui je voudrai.* C'est un crime d'ajouter à l'Ecriture ou d'en retrancher la moindre chose : une seule ponctuation mal placée peut former un sens ridicule. » Il ne suffit pas de dire simplement que ce qu'on avance est dans l'Ecriture [1] ; on ne doit pas non plus tronquer les passages que l'on tire de ces livres inspirés, ni se jouer avec une licence criminelle des divines Ecritures. Car c'est en cette manière que se sont répandus dans l'Eglise des dogmes erronés et pernicieux : le démon ayant persuadé à des gens indiscrets et téméraires, de produire des témoignages de l'Ecriture pris à contre-sens, et souvent de les altérer en y ajoutant ou en retranchant quelque chose, afin d'obscurcir la vérité. La différence qu'il y avait, selon saint Chrysostôme [2], entre les prophètes du vrai Dieu et les devins du paganisme, c'est que ceux-ci avaient coutume d'être troublés, de s'agiter et de se déchirer comme des furieux ; ceux-là, au contraire, avaient l'esprit sain, rassis et modéré, et qu'ils parlaient avec connaissance. Rien n'ôtait aux vrais Prophètes la liberté [3] de l'esprit : ils étaient maîtres de parler ou de se taire ; ils ne se sentaient point contraints par aucune violence, seulement ils étaient honorés d'un don que Dieu leur faisait. On voit des preuves de cette liberté dans Jonas, qui résista à Dieu ; dans Ezéchiel, qui différa quelque temps à prophétiser ; dans Jérémie, qui s'excusa de faire les fonctions de prophète. Dieu ne contraignait point ses serviteurs : il les exhortait, il les menaçait, mais il ne remplissait point leur esprit de ténèbres, comme fait le démon, qui se plaît à jeter le trouble et la fureur dans ceux qu'il anime.

Le propre de Dieu est de remplir ses ministres de lumière, et de leur apprendre ce qu'ils devaient savoir. Saint Chrysostôme avoue néanmoins que les prophéties [4] de

[1] *Non dicere sufficit aliquid in Scriptura scriptum reperiri, neque temere avulsa ac discerpta divinitus inspiratæ Scripturæ membra nuda, et a reliquo textu serieque sermonis sejuncta sumere, ac nimia licentia confidentiaque ipsis illudere. Sic enim prava dogmata multa in nostram hanc ætatem invecta sunt, dum negligentioribus persuasit diabolus, ut oblique distorta testimonia Scripturæ proferrent, vel additis subtractisve nonnullis tenebras veritati offunderent.* Chrysost., homil. in illud : *Domine non est in homine via ejus,* pag. 160, tom VI.

[2] *Si quis abreptus esset a Spiritu immundo, et vaticinaretur, quasi abductus sic ille trahebatur a Spiritu vinctus, nihil sciens eorum quæ dicebat. Hoc enim divinatori proprium est, ut mente excedat, vim patiatur, pellatur, trahatur, quasi furens : Propheta vero non sic; sed cum vigili mente, cum temperanti constitutione, illa sciens quæ dicit, omnia loquitur.* Chrysost., homil. 29 *in Epist.* 1 *ad Cor.*, pag. 259.

[3] *Illis (Prophetis) omnia manifesta erant, et in illis prophetabant ut ipsos, cum intelligentia et libertate omni. Ideo penes illos erat et loqui et non loqui. Neque enim necessitate tenebantur, sed potestatis honore donati erant. Ideo Jonas fugit; ideo Ezechiel distulit; ideo Jeremias recusavit. Deus vero non cum necessitate impellit illos; sed consiliis, hortationibus et comminationibus utitur, mentem tenebris non offundens. Dæmonis enim proprium est et tumultum et furorem, et multam immittere caliginem. Dei vero est illuminare, et quæ opus est cum intelligentia docere.* Ibid., pag. 261, tom. X.

[4] *Quid igitur in causa, ut obscuræ sint prophetiæ? Multa Judæis istæ mala prædicunt, ac fore ut ejiciantur illi; nos recipiamur, templum evertatur, nec amplius excitetur, ut concidant Jerosolyma, et omnibus sint pervia : tum vero Judæi errabundi per universum orbem terrarum dispergantur, ac civitate destituti, ne veteres quidem ritus retineant, sed omnes illis res ipsorum priores auferantur, prophetiæ, sacrificia, sacerdotium et regnum. Neque vero tantum ista, sed et alia multa ejusmodi prædicebant Prophetæ, dum innumeras suis libris tragœdias immiscerent. Ne igitur ab initio Judæi manifeste hæc audientes, eos interficerent qui hæc dicebant interpretationis difficultate prædictiones occultarunt, ac multa obscuritate rebus offusa, per eorum quæ dicebantur obscuritatem Prophetarum incolumitati consuluerunt... dixi, si Judæi audivissent mala quæ comprehensura illos erant, ac fore, ut propter Christum exscindantur Jerosolyma in perpetuum, nec unquam amplius instaurentur, hæc si perspicue à Prophetis audivissent, confestim eos qui hæc loquebantur, occidissent... Si scivissent Judæi eventura illis fuisse mala, quæ comprehenderunt illos; hæc, inquam, mala quæ nunc eos destinent, ipsos libros dilacerassent, ne-*

l'Ancien Testament sont obscures, et que celà devait être ainsi à cause de la cruauté des Juifs qui n'auraient épargné ni les écrits, ni la vie des prophètes, s'ils avaient compris ce qu'ils prophétisaient touchant la ruine de leur nation et de leur temple. Sur ce passage de saint Matthieu [1] : *Il vint demeurer en une ville appelée Nazareth, afin que cette prédiction fût accomplie : Il sera appelé Nazaréen,* il remarque que l'on a perdu plusieurs monuments prophétiques, ce qui paraît non-seulement par cet endroit dont on ne voit aucun vestige dans les Prophètes, mais encore par les livres des Paralipomènes. Les Juifs, négligents en certains temps et impies en d'autres, ont laissé périr quelques-uns des livres sacrés, et en ont brûlé ou déchiré d'autres. Jérémie parle de cette impiété, et nous lisons dans le quatrième livre des Rois, qu'après bien du temps, on eut peine à trouver le livre du Deutéronome, encore le trouva-t-on presque effacé. Si l'on avait si peu de soin de ces livres dans les temps de paix, s'étonnera-t-on qu'il s'en soit perdu pendant les guerres et les irruptions des Barbares? Saint Chrysostôme s'explique plus d'une fois sur ce sujet, et il dit [2] dans une homélie *sur la première Epître aux Corinthiens*, que le livre du Deutéronome fut trouvé dans un fumier. Il ne regarde Esdras que comme un simple restaurateur d'un ouvrage qui subsistait encore, et comme n'ayant fait que réduire en un corps les livres de l'Ecriture que nous subissons. Il trouve dans la manière dont Dieu a donné et conservé les divines Ecritures, des preuves de sa bonté et de sa clémence [3] envers nous. « Il a, dit-il, premièrement inspiré à Moïse et gravé lui-même la loi sur des tables, ensuite il a envoyé des prophètes; mais les Juifs ayant été taillés en pièces dans les guerres qui survinrent, et les livres ayant été brûlés, il inspira Esdras pour en recueillir les restes, et les mettre en un corps. Ensuite, par une providence que l'on ne saurait assez admirer, Dieu fit traduire ces livres saints par les Septante. Voici, selon saint Chrysostôme, comment se fit cette version. Quelques années avant la venue de Jésus-Christ [4], Ptolomée Philadelphe, qui avait fait ramasser de tous les endroits du monde toutes sortes de livres, ayant appris que les Juifs en avaient qui traitaient de Dieu et de la manière de bien gouverner une république, conçut le dessein de les avoir dans sa bibliothèque; il fit en effet venir quelques Juifs de Jérusalem pour les traduire en grec, ce qu'ils exécutèrent. Il arriva même, par un effet de la providence divine, que non-seulement ceux qui étaient versés dans la langue hébraïque,

Matth. II, 23.

que sacris Litteris pepercissent. Chrysost., homil 1 *de Prophetarum obscuritate,* pag. 172 et 175, tom. VI.

[1] Ut impleretur quod dictum est per Prophetas, quoniam Nazaræus vocabitur. *Ecquis Propheta hoc dixit? Ne curiosius inquiras, vel scruteris. Multi enim prophetici libri perierunt : id quod ex historia Paralipomenon videre est. Nam segnes cum essent Judæi, et frequenter deciderent in impietatem, alios incuria perdiderunt, alios et ipsi combusserunt vel lacerarunt. Horum alterum Jeremias narrat, alterum is qui quartum Regnorum librum edidit, dum ait, post multum temporis vix tandem Deuteronomium effossum fuisse antea perditum. Si porro nullo instante barbaro, sic libros prodiderunt, multo magis postquam barbari irruperant.* Chrysost., homil. 9 *in Matth.*, pag. 135, tom. VII.

[2] *Multi libri perditi fuerunt, et pauci servati sunt, etiam in prima captivitate : et hoc perspicuum est in Paralipomenis... et quid dico de captivitate? Nam etiam ante captivitatem multi periere libri, Judæis in extremam impietatem delapsis, quod palam est ex fine quarti libri Regnorum. Deuteronomium enim vix repertum fuit in sterquilinio defossum.* Chrysost., homil. 7 *in Epist.* 1 *ad Cor*, pag. 53 et 54, tom. X.

[3] *Nunc nec quod sint quidem Scripturæ norunt aliqui. Sed Sanctus quidem Spiritus tam multa gessit et administravit ut eæ custodirentur. Videte autem ab ipso repetentes initio, ut Dei discatis benignitatem. Mosen inspiravit, tabulas insculpsit... postea autem misit Prophetas mala perpessos innumerabilia. Ingruit bellum, omnes sustulerunt, consciderunt, exusti fuerunt libri : alium rursus virum inspiravit mirabilem, ut illos exponeret, Esdram, inquam, et fecit ut componerentur ex reliquiis. Postea autem curavit ut Septuaginta eas interpretarentur.* Chrysost., tom. VIII *in Epist. ad Hebr.*, pag. 89 et 90, tom. XII.

[4] *Non multis annis ante adventum Christi, rex quidam Ptolomæus in colligendis libris admodum studiosus, multis aliis diversisque coactis operæ pretium putavit hos etiam libros (Veteris Testamenti) colligere. Ea de causa quosdam Judæorum Jerosolymitanorum accivit, qui eos in græcam linguam verterent; quod etiam perfectum et absolutum fuit. Factum autem est hoc divinæ dispensationis opus, ut non solum hebraicæ linguæ periti, sed et omnes qui totum orbem inhabitant, ex eis utilitatem perciperent. Quodque admirabile ac stupendum est, qui illud egit, non Judæorum religionem sectabatur, sed idolorum cultui deditus erat, et ipsis contraria sentiebat. Hoc enim modo se habent omnia quæ a Domino nostro dispensantur, ut per adversarios semper crescant veritatis præcepta.* Chrysost., homil. 4 *in Genes.*, pag. 26, tom. IV. *Cum Ptolomæus Philadelphus, libris undique collectis, cognovisset apud Judæos etiam extare scripta, quæ de Deo atque optima reipublicæ forma agerent, accersitis ex Judæa viris, in græcum sermonem illa ipsa per eos convertenda curavit, atque in Serapidis templo reposuit; erat enim*

mais aussi que toutes les nations de l'univers tirèrent avantage de ces livres. » Saint Chrysostôme fait admirer en cela la conduite de Dieu qui, pour procurer à l'univers la connaissance des Livres saints, s'est servi du ministère d'un roi idolâtre, et qui s'intéressait peu pour la religion des Juifs : « mais c'est, ajoute-t-il, la conduite ordinaire de Dieu, d'établir la vérité par ceux mêmes qui en sont les ennemis. » Ce Père dit que les livres des Prophètes traduits par les Septante, se conservaient encore de son temps dans le temple de Sérapis, où Ptolomée les avait placés. Il se sert ordinairement de cette version, qu'il [1] préfère à toutes les autres que les Juifs ont faites depuis la naissance de Jésus-Christ. La raison de cette préférence, c'est que ces traducteurs qui ne sont venus que depuis la naissance du Messie, étaient tous Juifs, et par conséquent plus suspects, parce qu'ils ont malicieusement corrompu plusieurs endroits de ces livres, et qu'ils ont tâché de répandre des ténèbres sur les prophéties. Les Septante, au contraire, ayant fait leur version plus de cent ans avant Jésus-Christ, et l'ayant faite plusieurs ensemble et dans une grande conformité, ils ne peuvent être suspects : le temps, leur nombre et leur union les rendent plus dignes de foi, que les traducteurs qui sont venus depuis. Saint Chrysostôme cite néanmoins, et même très-souvent, les différentes versions de l'Ecriture [2], comme celles d'Aquila, de Symmaque, de Théodotion, et de quelques autres interprètes, mais ordinairement sans les nommer. Il cite aussi le syriaque [3] et l'hébreu [4], qu'il avait apparemment [5] appris par le commerce des Juifs, qui étaient en grand nombre à Antioche, et par la conformité de la langue syriaque, naturelle dans le pays.

2. Il nous a donné une *Synopse*, qui est comme une table des livres sacrés de l'Ancien Testament, et qui représente en abrégé ce qu'ils contiennent. Les livres dont il fait le précis, sont la Genèse, l'Exode, le Lévitique, les Nombres, le Deutéronome, Josué, les Juges et Ruth, les quatre livres des Rois, les deux des Paralipomènes, le premier et le second d'Esdras; mais celui qu'il compte pour le premier, est le troisième dans la Vulgate, et renvoyé à la fin de nos Bibles après les livres canoniques. Ce Père met ensuite les livres d'Esther, de Tobie, de Judith, de Job, la Sagesse et les Proverbes de Salomon, Sirach ou l'Ecclésiastique, les prophètes Isaïe, Jérémie, Ezéchiel, Daniel, Osée, Joël, Amos, Abdias, Jonas, Michée et Nahum. Moïse [6] est l'auteur des cinq livres qui portent son nom, et les Samaritains n'en admettaient pas d'autres; on attribuait encore à ce saint législateur ou bien à Salomon le livre de Job [7]. Les sentiments étaient encore partagés sur les livres de ce prince, quelques-uns disant [8] qu'il n'en avait écrit que trois, savoir : les Proverbes, l'Ecclésiaste, et le Cantique des Cantiques, d'autres lui attribuant encore le livre de la Sagesse. Saint

homo græcus; et in hunc diem usque librorum propheticorum interpretatio ibi servatur. Chrysost., homil. 1 *adversus Judæos*, pag. 595, tom. I.

[1] *Quod si hinc confutati (Judæi) aliud quærant, nempe de virginitate dictum, et objiciant nobis alios interpretes, dicentes : Hi non dixerunt virginem, sed puellam. Primo quidem illud dicemus, jure Septuaginta interpretes aliis fide digniores haberi. Nam hi postremi post Christi adventum interpretati sunt, Judæique manserunt; unde in suspicionem cadant, utpote qui ex inimicitia sic potius dixerint, ac prophetias de industria obscure converterint. Septuaginta vero, qui centum aut pluribus annis ante Christi adventum huic rei tot numero manum admoverunt, ab omni hujusmodi suspicione liberi sunt; ac tum ob tempus, tum ob multitudinem, tum ob mutuum consensum fide digni habendi sunt.* Chrysost., homil. 5 *in Matth.*, pag. 75 et 76, tom. VII.

[2] Chrysost., *Exposit. in Psal.* VII, pag. 60 et 61; *in Psal.* VIII, pag. 77, 86, 88; *in Psal.* IX, pag. 93, 95, 97, 98, 100, 102, 108, 110; *in Psal.* X, pag. 115; *in Psal.* XI, pag. 118; *in Psal.* XII, pag. 123; *in Psal.* XLIII, pag. 143, 157; *in Psal.* XLIV, pag. 160; *in Psal.* CXV, pag. 313; *in Psal.* CXVII, pag. 327; *in Psal.* CXIX, pag. 330, 331; *in Psal.* CXX, pag. 334; *in Psal.* CXXI, pag. 340, 341; *in Psal.* CXXXV, pag. 401; *in Psal.* CXXXVII, pag. 406; *in Psal.* CXXXIX, pag. 422, 423.

[3] Chrysost., *in Psal.* XLVIII, pag. 207, et *in cap.* VII *Isaiæ*, pag. 86.

[4] Chrysost., *in Psal.* VII, pag. 60, 61, 70; *in Psal.* VIII, pag. 77, 87; *in Psal.* IX, pag. 98; *in Psal.* XLVIII, pag. 208; *in Psal.* CXVII, pag. 328; *in Psal.* CXLVII, pag. 483.

[5] Fleury, *Hist. Ecclés.*, liv. XIX, pag. 553 et 554, tom. IV.

[6] *Huc desinunt quinque libri Moysis, quos solos acceperunt, admiseruntque Samaritæ.* Chrysost., in *Synopsi sacræ Scripturæ*, pag. 338, tom. VI.

[7] *Narratur Salomonem hunc adornavisse librum, nisi forte ipsius Moysis sit opus.* Chrysost., in *Synopsi*, pag. 367.

[8] *Scripsit autem (Salomon), ut quidem aiunt, tres tantum libros, hunc videlicet (Proverbia), Ecclesiasten et Canticum Canticorum; ut autem quidam dicunt, etiam Sapientiam, quæ sic inscribitur, et Panæretos dicitur : nam hoc etiam germanum ejus esse opus dictitant.* Chrysost., in *Synopsi*, pag. 375.

Chrysostôme cite [1] ce livre comme Ecriture sainte, et sous le nom d'un sage [2]. Il en use de même à l'égard de l'Ecclésiastique, qu'il cite [3] en ces deux manières [4], quoiqu'il l'attribue [5] aussi quelquefois à Salomon. Quant à l'Ecclésiaste, il croit que c'est le fruit de la pénitence de ce prince [6]. Pendant qu'il était engagé dans l'amour des choses du monde, dit-il [7], il les regardait avec estime et admiration, cherchant avec avidité tous les moyens de se procurer du plaisir; mais rentrant en lui-même et commençant à envisager la lumière du fond de l'abîme où il s'était précipité, il prononça ces paroles dignes du Ciel: *Vanité des vanités, et tout n'est que vanité.* Néanmoins saint Chrysostôme semble dire ailleurs [8] que Salomon ne s'est point relevé de sa chute. « David, dit-il, s'est relevé de la sienne et a remporté la couronne après avoir réparé le mal qu'il avait fait, mais Salomon n'a rien fait voir de semblable. » Dans le précis [9] que ce Père donne des livres de Tobie, d'Esther dont il cite [10] le XIVe chapitre, de Judith et de Job, il ne témoigne aucun doute sur leur canonicité. Il cite la prophétie de Baruch, tantôt sous son nom [11], tantôt sous celui de Jérémie [12], et regarde les histoires des trois jeunes Hébreux jetés dans la fournaise, de Suzanne [13], de Bel [14], du dragon et de Daniel [15] dans la fosse aux lions, comme faisant partie du livre de ce prophète. Pour ce qui est des livres du Nouveau Testament, saint Chrysostôme ne reçoit pour canoniques que les quatre Evan-

[1] *Divina Scriptura enarrans de sapientia sic loquitur:* Hæc justum pereuntibus impiis liberavit fugientem, descendente igne in Pentapolim (*Sap.*, cap. X, vers. 6). Chrysost., homil. *de Perfecta charitate*, pag. 297, tom. VI.

[2] *Sapientissimus quidam... dicebat:* Deus mortem non fecit, nec lætatur in perditione viventium (*Sap.*, cap. I, vers. 13). Chrysost., lib. I *ad Stagirium*, pag. 165, tom. I. *Sapiens quidam... dicebat:* Invidia autem diaboli mors intravit in mundum (*Sap.*, cap. II, vers. 24). Chrysost., homil. 1 *in Genes.*, pag. 4.

[3] *Non audisti quid dicat Scriptura :* Fili, si accedis serviturus Domino, præpara animam tuam ad tentationem, etc.? (*Eccles.* cap. II, vers. 1). Chrysost., homil. 8 *adversus Judæos*, pag. 683, tom. I.

[4] *Audi Scripturam dicentem :* Sicut qui filium coram patre suo interfecit, sic qui offert sacrificium ex pecuniis pauperum (*Eccles.* cap. XXXIV, v. 24). Chrysost., homil. 52 *in Matth.*, pag. 537, tom. VII.

[5] *Dicit quidam sapiens :* Ne desidera multitudinem filiorum inutilium, etc. (*Eccles.* cap. XVI, v. 1). Chrys., *Exposit. in Psal.* CXIII, pag. 300, tom. V.

[6] *Salomon dicit :* Ne justificaveris teipsum in conspectu Domini (*Eccles.* cap. VII, vers. 5). Chrysost., homil. 3 in illud : *Vidi Dominum*, p. 118, tom. VI.

[7] *Salomon cum sæcularium rerum concupiscentia teneretur, magnas eas et admirandas putabat, multumque in eis laboris et sollicitudinis insumebat, magnificas ædificando domos, etc... et omnem, ut ita dicam, oblectationis et refrigerii viam sectando. At ubi inde ad se reversus, et quasi ex caliginosa quadam abysso ad lumen veræ Sapientiæ respicere valuit, tunc sublimem illam et cœlis dignam emisit vocem:* Vanitas vanitatum, *dicens*, et omnia vanitas (*Eccles.*, cap. I, vers. 2). Chrysost., homil. *Contra eos qui sub introd. habent*, pag. 247, tom. I.

[8] *Pater (David) quidem surrexit, acceptumque damnum sarcivit, ac rursum coronam adeptus est; hic (Salomon) autem nihil tale ostendit.* Chrysost., homil. 23 *in II ad Cor.*, pag. 604, tom. X.

[9] Chrysost. in *Synopsi*, pag. 368 et seq.

[10] *Fuit quædam mulier hæbrea, Esther nomine; hæc Esther universum Judæorum populum internecione delendum eripuit. Postquam Persarum rex omnes passim Judæos interimi jussit, cum nullus esset, qui contra iram illius obsistere posset, splendidiorem vestitum exuta mulier, et sacco amicta, et cinere substracto, divinæ clementiæ supplicabat, ut secum ad regem ingrederetur, et hæc precabatur :* Grata, Domine, fac verba mea, et da sermonem ornatum in os meum. (*Esther.*, cap. XIV, vers. 13). Chrysost., homil. 3 *ad Popul. Antioch.*, pag. 38, tom. II.

[11] *Sic et Baruch :* Hic Deus noster non reputabitur alius ad eum : invenit omnem viam scientiæ, etc. (*Baruch.*, cap. III, vers. 36). Chrysost., *in cap.* I *Isaiæ* pag. 12, tom. VI. Vide lib. *Quod Christus sit Deus*, tom. IV, pag. 568. Quod igitur Deus homo futurus sit, Deusque mansurus primus omnium dicit Jeremias; hic Deus non reputabitur alius ad illum (*Baruch.*, cap. III, vers. 36). Chrysost., in lib. *Quod Christus Deus sit*, pag. 559. Vide serm. 8 *in Genes.*, pag. 685, tom. IV.

[12] *Erectam a se statuam Nabuchodonosor jubet omnes adorare, et tres pueros qui adorare nolebant, in fornacem injicit.* Chrysost., in *Synopsi Scripturæ sacræ*, pag. 388, tom. VI. Viri illi tres, Sedrachus, Misachus et Abdenago ceciderunt in mediam fornacem, ignis ardentem, ligati et deambulabant in medio flammæ, laudantes Deum, et benedicentes Dominum (*Daniel.* cap. III, vers. 23 et 24). *Vide concentum musicum, omnes nimirum quasi ex uno Deum laudantes.* Et stans Azarias oravit sic : Et aperiens os suum in medio ignis dixit : Benedictus es, Domine Deus patrum nostrorum, et laudabile et glorificatum nomen tuum in sæcula, etc. (*Daniel*, cap. 3, vers. 25 et 26). Chrysost., *in cap.* III *Daniel.*, pag. 219, tom. VI.

[13] *Vide ergo et alibi vetus vituperio datum :* Inveterate dierum malorum (*Daniel.* cap. XIII, vers. 52). Chrysost., homil. 15 *in* 1 *ad Cor.*, pag. 131, tom. X. (Daniel) *contumeliose dicit :* Semen Chanaan et non Juda (*Daniel.* cap. XIII, vers. 56). Chrysost., hom. 29 *in Genes.*, pag. 291, tom. IV.

[14] *Belum decutit et draconem occidit* (*Daniel*). Chrysost., in *Synopsi Scripturæ sacræ*, pag. 389, tom. VI. *Draco fuit tempore Danielis... Ille accepto nutrimento, quod dedit Propheta, ruptus est medius* (Dan. cap. XIV, vers. 26). Chrysost., homil. 38 *in* 1 *ad Cor.*, pag. 354. Vide Chrysost., *in cap.* XIII, *Daniel.*, pag. 253, tom. VI.

[15] *In lacum projicitur* (*Daniel*) *et servatur, et qui in causa erant quod conjectus fuisset, injiciuntur et devorantur a leonibus.* Chrysost., in *Synopsi sacræ Scripturæ*, pag. 389.

giles, les Actes des Apôtres, les quatorze Epîtres de saint Paul, et trois de celles que l'on appelle Catholiques [1], savoir : l'Epître de saint Jacques [2], la première de saint Pierre [3] et la première de saint Jean [4]. Jamais il ne cite l'Apocalypse. Toute l'Ecriture sainte a été inspirée de Dieu [5]; elle nous instruit dans la piété, lorsqu'on la lit attentivement. Mais les enseignements qui sont contenus dans les saints Evangiles, les mettent au-dessus de tous les autres Livres sacrés ; car toutes les paroles dont ils sont composés, sont autant d'oracles de notre Seigneur et de notre Roi céleste. C'est pourquoi ceux qui manquent à observer ce qui est ordonné, attirent sur eux un horrible supplice. Or, de même que [6] les Evangiles nous apprennent les actions de Jésus-Christ, le livre des Actes nous fait connaître celles des Apôtres et ce que le Saint-Esprit a fait et dit pour l'Eglise. Ce livre ne nous est donc pas moins utile [7] que les Evangiles mêmes, soit pour le règlement de nos mœurs, soit pour l'établissement de la religion. En effet, nous y voyons l'accomplissement de diverses choses que Jésus-Christ avait prédites, la descente du Saint-Esprit, le changement prodigieux qu'il a opéré dans l'esprit et dans le cœur des Apôtres. On apprend aussi dans le livre des Actes des dogmes que l'on ne trouve point établis ailleurs avec la même clarté, et surtout celui de la résurrection, d'où dépendent les autres vérités du christianisme. « Pourquoi, demande saint Chrysostôme, n'y a-t-il eu que deux des apôtres et deux de leurs disciples qui aient écrit l'Evangile [8]? C'est

[1] *Sunt autem Novi Testamenti libri, Epistolæ quatuordecim Pauli, quatuor Evangelia, duo discipulorum Christi, Joannis et Matthæi : duo autem Lucæ et Marci: quorum alius Petri, alius Pauli discipulus fuit, itemque liber Actuum, qui etiam Lucæ est, narrantis ea quæ gesta sunt. Et ex catholicis tres Epistolæ.* Chrysost., in *Synopsi sacræ Scripturæ*, pag. 318, tom. VI.

[2] *Audi quid de his ambobus dicat Scriptura :* Deus superbis resistit, humilibus autem dat gratiam (*Jacob.* cap. IV, vers. 6). Chrysost., homil. 65 *in Matth.* pag. 651, tom. VII. Infirmatur quis in vobis, advocet presbyteros Ecclesiæ, *etc.* (*Jacob.*, cap. V, vers. 14). Chrysost., lib. *de Sacerd.*, pag. 384, tom. I.

[3] *Petrus item* (*dicit*) *:* Sobrii estote et vigilate, quia adversarius vester diabolus, tanquam leo rugiens, *etc.* (I *Petr.* cap. V, vers. 8). Chrysost., lib. I *ad Stagirium*, pag. 163 et 164, tom. I.

[4] *Quid, quæso, dicit Joannes?* Deum nemo vidit unquam (I *Joan.* cap. IV, vers. 12). Chrysost., homil. 5 *de Incompreh. Dei natur.*, pag. 474, tom. I.

[5] *Omnis Scripturæ divinitus inspiratæ lectio animum adhibentibus piæ religionis notitiam affert : venerandas autem Evangeliorum Scripturas præstantioribus documentis excellit : quæ enim in ea efferuntur dicta, supremi Regis sunt oracula. Quamobrem iis, qui dicta ejus accurate non observarint, horribile impendet supplicium.* Chrysost., homil. *de Instituenda secundum Deum vita*, pag. 25, tom. III.

[6] *Evangelia historia sunt eorum quæ Christus fecit et dixit : Acta vero eorum quæ alius Paracletus dixit et fecit.* Chrysost., homil. 1 *in Act. Apost.*, pag. 9.

[7] (*Liber Actuum*) *non minus nobis quam ipsa Evangelia, utilis esse poterit : tanta nimirum plenus est philosophia, tanta dogmatum sinceritate, miraculorumque copia, eorum maxime, quæ a Spiritu Sancto patrata sunt... etenim ea quæ Christus in Evangeliis prædixit, hic opere completa videre est, veritatem ex rebus ipsis splendentem, discipulosque post acceptum Spiritum Sanctum in melius longe commutatos... videbisque hic Apostolos seu volucres per terram et maria discurrentes : illosque olim timidos et rudes, in alios homines repente mutatos, divitiarum contemptores, gloria, ira, concupiscentia cæterisque omnibus superiores effectos, etc.... quin et dogmata quædam in hoc libro reperire licet, quæ nisi scriptus ille fuisset, nulli ita perspicua et plana fuissent : imo etiam id quod est salutis nostræ caput, tam secundum vitam et mores, quam secundum dogmata, occultum obscurumque esset.... hic quippe liber imprimis est resurrectionis demonstratio : qua credita, cætera facile succedunt.* Chrysost., homil. 1 *in Act. Apost.*, pag. 1, 2 et 3.

[8] *Cur porro cum tantus sit discipulorum numerus, duo tantum ex Apostolis scribunt, et duo ex eorum sequacibus? Nam alter Pauli, alter Petri discipulus, cum Joanne et Matthæo evangelia scripserunt. Quia nihil per ostentationem faciebant, sed omnia ad utilitatem. Quid igitur? Annon sufficiebat unus Evangelista, qui omnia narraret? Sufficiebat quidem : ac licet quatuor scripserint, neque eodem tempore, neque eodem in loco, neque congregati simul et ex mutuo congressu, et tamen cum quasi ex uno ore omnia pronuntient, hinc magna emergit veritatis demonstratio. Atqui, inquies, omnino contra accidit : sæpe enim inter se dissentire deprehenduntur. Certe illud ipsum magnum est pro veritate argumentum. Si enim omnia accurate consonassent et quantum ad tempus, et quantum ad loca, et quantum ad ipsa verba, ex inimicis nemo crediturus erat, sed ex mutuo humanoque consensu hæc scripta fuisse putassent, atque hujusmodi consonantiam non ex simplicitate, sinceritateque procedere. Jam vero illa quæ in exiguis rebus deprehendi videtur diversitas, omnem ab ipsis suspicionem depellit, scribentiumque fidem clare vindicat. Quod si quid circa tempora et loca varietatis protulerint, id nihil officit varietati narrationis.... præter autem supra dicta, illud etiam vos observare rogamus, in rebus præcipuis, quæ ad vitam nostram et ad ipsam prædicationem tuendam pertinent, nullum eorum uspiam ab aliis vel minimum dissentire deprehendi. Quænam autem illa præcipua sunt? Deum hominem factum esse, miracula edidisse, crucifixum ac sepultum fuisse, resurrexisse, in cœlum ascendisse, judicaturum esse, salutaria dedisse præcepta, legem non veteri contrariam induxisse, ipsum filium esse, unigenitum, genuinum, ejusdem cum Patre substantiæ, et his similia. Circa isthæc enim magnam inveniemus inter ipsos consonantiam. Si vero in miraculis non omnes omnia dixerunt, sed alius hæc, alius illa, ne ideo turberis : nam si unus omnia dixisset,*

répond ce Père, que ces hommes si saints ne faisaient rien par un désir de gloire, mais qu'ils réglaient toutes les choses par l'utilité et par le besoin. Vous me direz peut-être, continue-t-il, ne suffisait-il pas qu'il y eût un évangéliste? Un seul ne pouvait-il pas rapporter tout ce qui est dans les quatre? Cela se pouvait, mais quatre personnes différentes ayant écrit les mêmes choses en différents temps, et en différents lieux, sans se parler, sont sans doute, en s'accordant parfaitement, une preuve bien plus grande de la vérité. Il semble, dites-vous, qu'on pourrait croire tout le contraire, puisqu'ils se trouvent différents en plusieurs choses? Mais je vous réponds que c'est cela même qui prouve davantage qu'ils n'ont dit que la vérité. Car s'ils étaient si conformes entre eux, et s'ils s'accordaient jusqu'aux moindres circonstances des lieux et des temps, il n'y a point d'ennemi de l'Eglise qui ne crût qu'ils n'eussent écrit de concert, et que cette uniformité si exacte ne fût une invention humaine et affectée de leur part. Mais maintenant les petites différences qui se rencontrent entre les Evangélistes, les purgent visiblement de tout soupçon et justifient la sincérité de leur conduite. S'ils ont quelquefois parlé différemment des lieux ou des temps, cette diversité ne nuit en aucune sorte aux vérités qu'ils annoncent, et on ne trouvera jamais entre eux la moindre opposition en ce qui regarde les vérités capitales, qui renferment la vie de l'âme et l'essence de la prédication évangélique. Ils rapportent tous qu'un Dieu s'est fait homme, qu'il a fait des miracles, qu'il a été crucifié et enseveli, qu'il est ressuscité et monté au ciel, qu'il viendra un jour pour juger le monde, qu'il a donné des préceptes salutaires, qu'il n'a point apporté une loi contraire à la première, qu'il est le Fils unique de Dieu, de la même substance, et autres vérités semblables. Si tous n'ont pas rapporté les mêmes circonstances de quelques miracles, et si nous en lisons dans les uns qui ne se trouvent pas dans les autres, il n'y a point lieu de s'en étonner; et s'ils eussent tous dit des choses nouvelles et différentes, on n'aurait pu faire voir comment ils s'accordaient entre eux; c'est pourquoi ils disent tous des choses communes à tous, et chacun en dit aussi qui lui sont propres. En vain y aurait-il eu plusieurs évangélistes, si un seul avait tout dit. » Saint Chrysostôme donne encore [1] deux autres raisons, pour expliquer comment tous les évangélistes n'ont pas toujours rapporté les mêmes choses : l'une, afin de nous obliger de les lire tous, et l'autre pour faire voir clairement l'accord et la conformité de leur histoire. Car si chacun d'eux avait tout dit, nous ne nous serions pas appliqués avec le même soin à les lire et à les étudier, puisqu'un seul aurait suffi pour nous instruire de tout, et si chacun d'eux avait rapporté des choses différentes, on n'aurait pu y remarquer leur admirable concorde.

Variété des leçons de l'Ecriture.

3. Ce Père rapporte [2] un passage comme du livre de Job, où le patriarche semble entrer dans le désespoir, jusqu'à souhaiter pouvoir se donner la mort. Mais on ne trouve rien de semblable dans nos exemplaires, et on peut même donner un bon sens aux paroles qu'en cite saint Chrysostôme, en disant que Job, réduit à de si fâcheuses extrémités, s'en serait délivré par une mort volontaire, s'il eût cru pouvoir le faire sans péché. Saint Chrysostôme lisait [3] le cantique des anges à la naissance du Sauveur, un peu différemment de nous, et ajoutait à la fin de l'Oraison dominicale : *Parce qu'à vous appartiennent le règne, la puissance et la gloire*

superfluus esset reliquorum numerus; sin omnes diversa et nova scripsissent, nullum suppeteret consonantiæ argumentum: ideo multa plures simul narrarunt, et singuli quidpiam sibi proprium scribendum susceperunt; ne quid superfluum vel temere projectum dixisse videantur, utque veritatis accuratam nobis probationem offerrent. Chrysost., homil. 1 *in Matth.*, pag. 5 et 6, tom. VII.

[1] *Hoc scire refert quod inter ea quæ referuntur ab Evangelistis, alia dicantur a quatuor communiter, alia speciatim a singulis. Quam ob causam? Ut simul et nobis esset necessaria reliquorum sacra lectio, et evidenter perspicua illorum inter ipsos consonantia. Etenim si omnes omnia dixissent, nequaquam ad omnes cum studio animum adjecissemus, cum unus ad omnia docenda suffecisset; sin autem omnes diversa omnia atque variata protulissent, nequaquam insignis illorum apparuisset concordia. Quapropter et omnes communiter multa scripserunt, et sibi quisque proprie sumpsit nonnulla.* Chrysost., conc. 1 *de Lazaro*, pag. 515, tom. I.

[2] *Quia valde confectus erat (Job), neque respicere ultra poterat, sed et mori cupiebat; audi quid dicat :* Nam si mihi possem manum inferre, aut alium rogare, hoc facerem. Chysost., homil. 28 *in* 1 *ad Corinth.*, pag. 255, tom. X.

[3] *Gratias agentes dicimus :* Gloria in excelsis Deo et in terra pax hominibus bonæ voluntatis. Chryst., homil. 3 *in Epist. ad Coloss.*, pag. 347.

des siècles. Ainsi soit-il [1]. On lit de même dans les *Constitutions* [2] *apostoliques*, dans saint Isidore de Péluse, dans l'*Ouvrage imparfait* [3] *sur saint Matthieu*, dans les *Liturgies* des Eglises orientales, dans celles des Nestoriens [4], des Cophtes et des Ethiopiens, enfin dans les versions syriaques [5], persanes et éthiopiennes. Mais on croit que ces paroles ont été ajoutées, et qu'elles ont passé des *Constitutions apostoliques* et des anciennes Liturgies, dans le texte de saint Matthieu. On ne les lit point dans saint Luc [6], ni dans aucun ancien exemplaire latin des Evangiles, ni dans les plus anciens manuscrits [7] grecs, ni dans les versions cophtes et arabes. Sur ces paroles de saint Jean : *Ces choses se sont passées en Béthanie,* saint Jean Chrysostôme remarque [8] que les exemplaires les plus corrects lisaient en *Bethabara.* Il approuve cette leçon, et la raison qu'il en rend, est que Béthanie n'est pas située au-delà du Jourdain ni dans le désert, mais proche de Jérusalem. Au lieu de ces paroles des Juifs à Jésus-Christ, rapportées par le même évangéliste : *Vous n'avez pas encore cinquante ans,* il lisait [9] *quarante ans;* en sorte qu'il paraît, dit ce Père, que Jésus-Christ n'était pas fort éloigné de sa quarantième année. Voici comment il lit [10] le cinquième verset du xve chapitre de la première épître aux Corinthiens : *Il s'est fait voir à Céphas, puis aux douze,* au lieu que nous lisons *aux onze;* d'où il infère que Jésus-Christ s'est fait voir à ses apôtres depuis son ascension, puisqu'auparavant ils n'étaient que onze, saint Matthias n'ayant pas encore été choisi alors.

Sur l'histoire de l'Ancien Testament.

4. Il soutient que le paradis [11] terrestre était en effet placé sur terre, et réfute le sentiment de ceux qui le plaçaient dans le ciel. Selon ce Père [12], Adam n'est pas demeuré même un jour dans ce lieu de délices, son [13] péché a été moins grand que celui d'Eve, et aussi il a été moins puni; le serpent [14] qui s'entretint avec Eve, n'était point doué de raison, mais le diable parlait par l'organe de cet animal, qui ne fut que l'instrument des tromperies du démon; Dieu [15] plaça Adam, après son péché, à l'opposite du paradis terrestre, afin que la vue de ce lieu renouvelât continuellement sa douleur. Saint Chrysos-

[1] *In fine orationis Dei, regnum, virtutem et potentiam ostendit dicens :* Quoniam tuum est regnum et potestas, et gloria in sæcula. Amen. Chrysost., homil. *de Angusta porta*, pag. 32, tom. III, et homil. 19 *in Matth.*, pag. 253.

[2] *Constit. Apostol.*, lib. III, cap. XVIII, pag. 292. Isidor. Pelus., lib. IV, *Epist.* 24, pag. 12.

[3] Auctor *Operis imperfecti in Matth.*, homil. 14, pag. 78, tom. VI oper. S. Chrysost.

[4] Le Père le Brun, tome II des *Liturgies*, pag. 410.

[5] *Polyglott.*, tom. V, pag. 24 et 25.

[6] *Lucæ*, cap. II, vers. 4.

[7] Vide Mill., *var. lect.*

[8] Hæc in Bethania facta sunt. *Accuratiora autem exemplaria habent in* Bethabara. *Nam Bethania non est trans Jordanem, neque in deserto, sed prope Jerosolymam.* Chrysost., homil. 17 *in Joan.*, pag. 96, t. VIII.

[9] *Quid ergo illi* (*Judæi*) *:* Quadraginta annos nondum habes, et Abraham vidisti? *Itaque quadraginta annos prope jam attigerat Christus.* Chrysost. homil. 55 *in Joann.*, pag. 324.

[10] Et quod visus est Cephæ et post hoc duodecim... *Quosnam autem dicit duodecim Apostolos? Nam post assumptionem in eorum numerum relatus fuit Matthias, non statim post resurrectionem. Sed est verisimile eum fuisse visum etiam post assumptionem.* Chrysost., homil. 38 *in I Epist. ad Corinth.*, pag. 355, tom. X.

[11] Plantavit Deus paradisum in Eden ab oriente. *Ideo etiam loci nomen affert Moyses in Scripturis, ut ne liceret frustra nugari volentibus simpliciorum auribus imponere, dicereque non esse in terra paradisum, sed in cœlo et fabulas hujusmodi somniare. Nam si cum divina Scriptura tanta usa sit verborum accuratione, non dubitarunt tamen quidam de facundia sua, necnon de philosophia exotica altum sapientes, adversa Scripturis loqui, et dicere paradisum in terra non esse, multaque alia præter ea quæ dicta sunt adoptantes, contra Scripturam sentire, et adversam tenere viam, atque ea quæ de terra dicta sunt cœlis dicta putare, nisi humili illa et attemperata verborum ratione usus Moyses esset, Spiritu Sancto linguam ejus movente quo non devoluti essent?* Chrysost., homil. 13 *in Genes.*, pag. 102 et 103, tom. IV.

[12] *Si vis, primum hominem considera : si enim pauco tempore, et fortassis non uno die in paradiso versans inque deliciis, in tantum nequitiæ proruperit, ut se æqualem Deo fore speraverit.... Si vitæ reliquam partem sine labore duxisset, quid non facturus erat?* Chrysost., homil. 59 *in Matth.*, pag. 595.

[13] *Peccavit Adam, peccavit et Eva, et ambo transgressi sunt, sed non æqualiter. Igitur nec pari sunt pœna plexi.* Chrysost., homil. 31 *in Epist. ad Rom.*, pag. 751, tom. IX.

[14] *Forte dubitaverit quis et quæsierit, num et hoc animal* (*serpens*) *rationis fuerit particeps. Non ita est, absit. Sed ii qui Scripturas sequuntur, intelligant oportet, verba quidem esse diaboli, quem invidia concitabat, ut ita hominem falleret : animali autem hoc ut idoneo instrumento utebatur diabolus, quo suarum fraudium esca emissa supplantare primum posset mulierem, quæ facilius decepi poterat, et postea per illam etiam protoplastum supplantaret.* Chrysost., homil. 16 *in Genes.*, pag. 124.

[15] *Non hoc solum misericordiæ et benignitatis argumentum erat, quod* (*Deus*) *emitteret et ejiceret* (*Adamus*); *sed et quod illum contra paradisum collocaret, ut jugem dolorem haberet, quotidie cogitans unde exciderat, et in quem statum se conjecerat.* Chrysost., homil. 18 *in Genes.*, pag. 154, tom. IV. Vide *Epist.* 125 Chrysost., pag. 669, tom. III.

tôme rapporte, sur le sentiment d'autrui, qu'Adam fut enterré sur le Calvaire [1]. Il croit que Caïn [2] tua son frère d'un coup d'épée, que le signe que Dieu mit sur Caïn pour empêcher qu'il ne fût tué lui-même, consistait [3] dans un tremblement de tous ses membres, qui lui remît à tous moments devant les yeux l'énormité de son crime, et pour ôter l'envie à tous ceux qui le verraient, de commettre de semblables forfaits, son châtiment devant servir d'instruction et de frein, afin qu'ils n'ensanglantassent pas la terre comme il avait fait. Ce Père enseigne ailleurs que le châtiment [4] de Caïn était une paralysie. Il ne veut [5] pas que l'on examine trop curieusement ni en quel lieu, ni comment Enoch a été transporté ; il nous suffit de savoir que Dieu l'a enlevé et qu'il le conserve dans un lieu qui n'est connu que de lui seul. Sur ces paroles de la Genèse : *Les enfants de Dieu voyant que les filles des hommes étaient belles, prirent pour femmes toutes celles d'entre elles qu'ils avaient choisies,* il soutient [6] que sous le nom d'enfants de Dieu, on ne peut entendre les anges, mais les enfants de Seth, et que par les filles des hommes, il faut entendre celles de Caïn et de ses descendants; que l'Ecriture appelle [7] géants, des hommes d'une grande force de corps, tels que Nemrod. L'on voyait encore du temps de saint Chrysostôme, les restes [8] de l'arche de Noé sur les montagnes d'Arménie. Ce Père dit [9] que Noé n'a pas été l'inventeur de la vigne, y ayant toute apparence qu'elle a été créée avec les autres plantes dès le commencement du monde, mais que l'usage du vin avait été inconnu jusqu'au temps de ce patriarche. En effet, si Abel avait usé de vin, il n'aurait pas manqué d'en offrir à Dieu avec les victimes qu'il lui immolait. Il excuse l'ivresse de Noé sur ce [10] que ce patriarche ne savait pas encore en quelle quantité on pouvait boire du vin, ni s'il fallait y mêler de l'eau, ni en quel temps on pouvait en boire, ni s'il était

[1] Et venit in Calvariæ locum. *Quidam dicunt Adamum ibi mortuum esse et jacere : et Jesum ubi mors regnaverat, ibi tropæum erexisse.* Chrysost., homil. *in Joan.*, pag. 504, tom. VIII.

[2] Surrexit Caïn contra Abel fratrem suum, et occidit illum... *Quomodo non obtorpuit ejus manus ? Quomodo potuit tenere gladium et infligere plagam ?* Chrysost., homil. 19 *in Genes.*, pag. 163.

[3] *Quia enim, inquit, abusus es robore corporis et membrorum viribus, propter hoc continuum hunc tremorem et motum tibi infero, ut non solum ipse habeas jugem admonitionem et memoriam hujus nefasti sceleris, sed et ut omnes qui te viderint, viso te, quasi clara voce personante, discant ne talia audeant, ut ne similia patiantur : et pœna tua alios doceat omnes, ne ultra tali sanguine terram polluant.* Chrysost., homil. 19 *in Genes.*, pag. 166. Vide *ibid.*, pag. 169.

[4] *Ille* (*Caïn*) *post fratricidium, post illud scelus, tum paralysi corporis est correptus. Tremor enim ille nihil aliud fuit quam paralysis.* Chrysost., homil. *in Paralyticum demissum per tectum*, pag. 42, tom. III.

[5] *Idcirco Enoch, cum ipsi multum placeret, transtulit. Jam si quis curiosius rogare velit, et dicere : Et quo ipsum transtulit ? et num usque ad præsens vixerit ? Discat non convenire humanis cogitationibus obsequi, et curiosius ea quæ a Deo fiunt explorare, sed credere iis quæ dicuntur... Enim vero Scriptura dixit, quod transtulerit illum, et quod viventem transtulerit, nec mortem expertus sit, sed ob suum quem apud Deum habebat favorem, superior factus sit divina sententia contra humanum genus prolata, quo autem illum transtulerit, et quomodo nunc agat, hoc non adjecit.* Chrysost., homil. 21 *in Genes.*, pag. 187, tom. IV.

[6] Ut viderunt filii Dei filias hominum quod pulchræ essent, sumpserunt sibi uxores ex omnibus, quas elegerant... *Filios Dei hic vocat* (*Scriptura*) *eos qui a Setho genus ducebant... filias vero hominum vocat eas quæ a Caino ortæ erant.* Chrysost., in *Synopsi Genes.*, pag. 318, tom. VI. Vide homil. 22 *in Genes.*, pag. 195, tom. IV.

[7] *Gigantes hic a divina Scriptura dici opinor robustos corpore.* Idem, ibid., pag. 199. Nemrod hic fuit gigas venator coram Domino. *Quidam dicunt hic* coram Domino, *idem esse quod* contra Deum : *ego autem non puto Scripturam hoc insinuare, sed ipsum fortem, robustumque fuisse.* Chrysost., homil. 29 *in Genes.*, pag. 292.

[8] *Audistisne de diluvio, deque pernicie illa universali ? Nonne id testificantur Armeniæ montes, ubi arca consedit ? Annon reliquiæ ejus hactenus servantur ad nostram admonitionem ?* Chrysost., homil. *de Perfecta charitate*, pag. 296, tom. VI.

[9] Cœpit Noe homo agricola terræ, et plantavit vineam; *sed jure hic quæritur, an ipse nunc plantam invenerit, vel antea et ab initio fuerit producta. Verisimile est eam antea et ab initio fuisse in sex illis diebus creatam, quando vidit Deus omnia quæ fecit, et erant valde bona... nec tamen usum fructus ex illa manifestum fuisse. Nam si fuisset ab initio notus, omnino Abel inter oblatas hostias etiam vinum libasset.* Chrysost., homil. 29 *in Genes.*, pag. 283.

[10] *Audi Scripturam ejus* (*Noe*) *apologiam afferentem, cum dicit :* Et cœpit Noe homo agricola terræ, et plantavit vineam, et bibit de vino, et inebriatus est. *Istud ipsum quod inquit,* cœpit, *ostendit ipsum vini bibendi primum inventorem fuisse, et per ignorantiam, nescientem justam sumere mensuram, in ebrietatem incidisse.* Chrysost., homil. 29 *in Genes.*, pag. 282. *Scriptura igitur innumeras pro justo* (*Noe*) *profert excusationes, vel potius uno verbo omnem illi dat veniam.* Cœpit, *inquit,* Noe homo agricola : *illud vero,* cœpit, *multam continet ebrietatis excusationem, nam neque quantum vini bibendum esset noverat, neque quomodo; merumne an aqua mixtum : nec quando bibendum, statimne ex torcularibus haustum, an post aliquot tempus elapsum.* Chrysost., serm. 4 *in Genes.*, pag. 660, tom. IV.

potable au sortir du pressoir, ou s'il fallait attendre qu'il eût jeté des fumées pendant quelque temps. Selon ce Père [1], l'on ne commença qu'après le déluge à manger de la chair; Japhet était plus jeune [2] que Cham, ce qui paraît ne pas s'accorder avec l'Ecriture prise à la lettre; la malédiction que Noé donna à Cham ou Chanaan, était moins une malédiction qu'une prophétie [3], qui n'eut son accomplissement que dans les Gabaonites descendus de Chanaan, lorsque du temps de Josué ils furent assujettis aux Israélites; Heber, père de Phaleg, ne consentit point à la construction de la tour de Babel [4], et il conserva [5] toujours dans sa famille la même langue dont il se servait auparavant, c'est-à-dire la langue hébraïque, la plus ancienne de toutes les langues, et qui fut nommée ainsi du nom de ce patriarche; les ancêtres d'Abraham étaient Persans [6], et Tharé, son père, était idolâtre [7]. Saint Chrysostôme justifie [8] Abraham en ce qu'il dit que Sara était sa sœur. Il donne aussi un bon sens [9] à l'offre que Loth fit de ses deux filles aux Sodomites, et il regarde cette action comme plus louable que l'hospitalité même qu'il avait exercée avec les anges. Il croit qu'Agar [10] était une des esclaves que Pharaon avait données à Abraham pendant son séjour en Egypte. On voyait encore du temps de saint Chrysostôme des vestiges de l'incendie de Sodome et de Gomorrhe. « Ce pays, dit-il [11], qui était le plus beau du monde, et qui égalait en fertilité le paradis terrestre, est changé en une affreuse solitude. Les fruits des arbres y sont autant de monuments de la colère de Dieu. Ils sont agréables aux yeux et plaisent beaucoup à ceux qui les regardent et qui ne savent point ce qu'ils sont en effet; mais aussitôt qu'on les touche, cette beauté disparaît, et ils se réduisent en cendres. Tout le pays est semblable à ces fruits : si vous y trouvez une pierre, ce n'est que de la cendre. Comme un corps frappé de la foudre garde encore sa forme, ses traits, ses linéaments, sa taille, ses proportions, mais tombe en poudre quand on le touche, de même à Sodome, ce qui paraît un pays et une terre, comme le reste du monde, n'est que cendre quand on en approche : l'eau

[1] Omne reptile vivens vobis erit in cibum : ut olera herbarum vobis dedi omnia (*Genes.*, cap. IX, vers. 3). *Hinc initium ductum est edendarum carnium.* Chrysost., homil. 27 *in Genes.*, pag. 262.

[2] Evigilavit autem Noe a vino, et cognovit quæ fecit sibi filius suus junior (*Genes.*, cap. IX, vers. 24). *Atqui non hic erat junior; secundus enim erat, et major natu quam Japhet.* Chrysost., homil. 29 *in Genes.*, pag. 288.

[3] *Postea vero Semo quidem et Japheto benedicit* (*Noe*), *maledicit autem Chanaanum, quia pater ejus Cham revelaverat nuditatem patris. Maledictio autem illa eventum habuit in Gabaonitis; imo potius specie quidem maledictio erat; sed revera prophetia.* Chrysost., in *Synopsi*, pag. 318 et 319, tom. VI. *Id quod etiam in Chanaano factum est; neque enim videmus illum servisse fratribus suis, neque etiam maledictionem excidisse, sed in Gabaonitis ex Chanaan ortis finem accepisse. Nam id quod dicebatur prophetia erat, maledictionis forma prolata.* Chrysost., *in cap.* II *Isaiæ*, pag. 19, tom. VI. *Cum non possent* (*Israelitæ*) *propter data juramenta Gabaonitas oppugnare, servos ipsos constituerunt, lignarios et aquæ bajulos. Hic exitum habet prædictio Noe quam dixit : Chanaan puer servus : ex illo namque hi orti sunt.* Chrysost., in *Synopsi*, pag. 339, tom. VI.

[4] *Pater autem Phaleci Heber dicitur non consensisse cum cæteris circa ædificationem turris, ideoque ipsi loquelam non mutatam fuisse, sed mansisse illum cum sua dialecto, quæ ab illo denominationem sortita sit. Nam cum ille Heber vocaretur, hæc Hebraica appellata est : quod signum est maximum Hebraicam esse omnium linguarum antiquissimam. Antequam enim confunderentur linguæ, hac omnes utebantur.* Chrysost., n *Synopsi*, pag. 319.

[5] *Postremum Heber ipse mansit idem servans idioma, quod et antea habebat, ut manifestum divisionis hujus signum foret.* Chrysost., homil. 30 *in Genes.*, pag. 300.

[6] *Divina visione dignatus est Abraham, qui Persas progenitores habuit.* Chrysost., homil. 15 *in Acta*, pag. 120, tom. IX.

[7] *Tharra pater Abrahæ idolorum cultor erat.* Chrysost., homil. 7 *de Pœnitentia*, pag. 327, tom. II.

[8] Chrysost., homil. *de Sanctis martyribus Bernice et Prosdoce*, pag. 635 et 636, tom. II; et homil. 32 *in Genes.*, pag. 322 et sequentibus. Voyez l'*Apologie de la morale des Pères*, pag. 316 et suivantes.

[9] Quoniam, *inquit Lot*, coegi eo et induxi sub tectum meum, ut ne mihi adscribatur iniquitas in eos patrata, et ego eis auctor sim contumeliæ, idcirco pro eis duas meas filias do, ut illi a manibus vestris liberentur. *Quanta justi virtus ! Omnem virtutem hospitalitatis superavit. Quid enim quis justi hujus benignitate sat dignum protulerit, qui neque filiabus parcere voluit, ut exhiberet hospitibus honorem et liberaret eos a perversitate Sodomitarum?* Chrysost., homil. 43 *in Genes.*. pag. 440 et 441.

[10] Habebat autem ancillam ægyptiam, cui nomen Agar. *Non absque causa etiam hoc loco Scriptura divina nobis ancillæ memoriam fecit, sed ut sciamus unde illam habuerit; nam idcirco adjecit eam ægyptiam esse, ut ad superiorem historiam recurramus, quod nempe fuerit ex numero earum quæ Pharao Abræ donaverat, quando tanta ultione ab omnium Deo potitus est; quodque redeundo hunc acceperit Sara.* Chrysost., homil. 38 *in Genes.*, pag. 383, tom. IV.

[11] Chrysost., homil. 8 *in* I *ad Thessal.*, pag. 481 tom. II.

même et l'air sont comme une fournaise ardente, tout y est stérile, et tout s'y ressent de cette première vengeance qui fut une image de la colère de Dieu dès cette vie, et une figure de la vengeance qu'il tire des pécheurs dans l'autre. »

Saint Chrysostôme compte deux mille ans depuis l'incendie de Sodome jusqu'à son temps [1]. Expliquant l'histoire du patriarche Isaac, il dit [2] que, voyant sa femme stérile, il fut vingt ans à prier Dieu qu'il lui plût de lui donner un fils, et qu'après l'avoir obtenu il n'eut plus de commerce avec sa femme [3], montrant par cette conduite que ce n'était point la passion qui le portait à user du mariage, mais le seul désir de contribuer à l'accomplissement des promesses de Dieu. Il dit sur Joseph [4] qu'il ne vécut que cent ans (tous les exemplaires de la Bible lisent cent dix ans), que ce patriarche voulut [5] que l'on transportât ses os dans la Palestine, dans la crainte que les bienfaits dont il avait comblé les Egyptiens, ne le fissent prendre pour un dieu après sa mort, ces barbares étant très-portés à mettre les hommes au rang des dieux. Mettant [6] Job avant Moïse, il dit que du temps de ce premier il n'y avait ni écriture [7], ni livre. Job, selon lui, était de la race d'Esaü [8], et le cinquième depuis Abraham. Il n'avait aucune connaissance du royaume des cieux [9] ni de la résurrection [10]. Saint Chrysostôme le représente comme un modèle de patience et de justice [11], et le compare aux Apôtres [12]. Parlant du fumier de Job, qui avait été comme le théâtre de sa patience et de la confusion du diable, son ennemi, il dit qu'on le voyait encore alors, et il le regarde comme plus auguste [13] et plus digne de respect que les trônes de tous les rois. « Car ceux, dit-il, qui voient ces trônes n'en tirent aucun avantage, et c'est tout au plus pour eux un plaisir très-court sans aucune utilité. Mais il est très-avantageux de considérer le fumier de Job, dont la seule vue peut servir beaucoup pour nous affermir dans la patience. C'est pourquoi l'on voit encore aujourd'hui beaucoup de personnes passer les mers, et venir de fort loin en Arabie, dans le désir de voir ce fumier célèbre, et de baiser cette terre où s'est passé le fameux combat de ce vainqueur du démon, et où il a répandu un sang plus précieux que n'est l'or. » Nous lisons [14] dans l'Exode que les magiciens d'Egypte firent paraître en

[1] *Regio illa ab annis bis mille voce qualibet clariorem conspectum præfert quo orbi universo clamat ne quid hujusmodi audeat.* Chrysost., lib. III *advers. Oppugnator. vitæ monasticæ*, pag. 89, tom. I.

[2] Deprecabatur (Isaac) pro Rebecca uxore sua, quoniam sterilis erat; et exaudivit eum Deus. *Non quia mox ita subditur et scriptum est, putes eum e vestigio et protinus assecutum esse quod optabat et quærebat. Nam viginti annis perseveravit orans et deprecans Deum, et tunc tandem assecutus est quod desiderabat.* Chrysost., homil. 49 *in Genes.*, pag. 494 et 495.

[3] *Postquam procreavit filium, non habuit amplius consuetudinem cum uxore : et cum præteriisset vigor juventutis, tunc eam duxit, ostendens se non hoc facere propter libidinem, sed ut Dei promissioni serviret.* Chrysost., homil. 24 *in Epist. ad Hebr.*, pag. 221.

[4] *Cum vixisset (Joseph) centum annis, sepultus est in loculo in Ægypto.* Chrysost., in *Synopsi*, pag. 326, tom. VI.

[5] *Quod enim lucrum aut quæ utilitas obveniebat (Joseph) ex hac ossium transvectione defuncto? Cur ergo mandavit? Non quod de ossibus esset sollicitus, sed hoc dicere possumus, eum sibi ab Ægyptiorum impietate timuisse. Nam quoniam multis magnisque illos affecerat beneficiis, atque illos aluerat, adjuverat, etc... Ne igitur propter beneficiorum magnitudinem Deus post obitum censeretur, cum illi barbari facile ex hominibus deos facerent, omnem ut occasionem offerret, domum transferri ossa præcepit.* Chrysost., homil. *de S. Droside martyre*, pag. 695, tom. II.

[6] *Fuit autem Job ante Moysen, erat enim quintus ab Abrahamo ex posteris Esau.* Chrysost., in *Synop.*, p. 366.

[7] *Hic (Job) non doctrina instructus, non libris; cum nullos similes vidisset, nec posset ad superiora tempora recurrere et præclare gesta considerare; nondum enim erat Scriptura, nec historia quæ res gestas traderet.* Chrysost., homilia habita in templo Sanctæ Anastasiæ, pag. 344, tom. XII.

[8] *Esau genuit Raguelem, Raguel genuit Zaram, Zara Job.* Chrysost., homil. 7 *de Pœnit.*, pag. 327, tom. II, et in *Synopsi* mox citata, pag. 366.

[9] *Graviora quippe, quæ majorem perturbationem inferre poterant, alia erant: primo, quod nihil sciret (Job) de regno cœlorum et de resurrectione.* Chrysost., homil. 33 *in Matth.*, pag. 386, tom. VII.

[10] *Hic (Job) cum et vir probus esset, et de resurrectione nihil exploratum haberet, hinc potissimum jactabatur, quod malorum suorum causam ignoraret.* Chrysost., epist. 2 *ad Olympiad.*, pag. 545, tom. III.

[11] Chrysost., homil. 23 *in Genes.*, pag. 212, et homil. 3 *Contra ignaviam*, pag. 273 et seq., tom. II.

[12] *Liceat mihi dicere, beatum illum (Jobum) si non majorem, non minorem certe Apostolis fuisse.* Chrysost., homil. 33 *in Matth.*, pag. 387, tom. VII.

[13] *Fimus (Jobi) omni throno regio venerabilior est. Ex throni namque regii aspectu nullum erit spectantibus lucrum, sed temporalis duntaxat delectatio, nullum habens utilitatem : ex fimo Job autem viso, omnem quis capiet utilitatem, et disciplinam multam, et exhortationem ad sapientiæ rationem. Itaque multi nunc longam et transmarinam peregrinationem a terræ finibus in Arabiam suscipiunt, ut fimum illum cernant, et conspicati terram deosculentur, quæ illius victoris certamina, et cruorem omni auro pretiosiorem suscepit.* Chrysost., homil. 5 *ad popul. Antioch.*, pag. 59, t. II.

[14] *Exod.*, cap. VII, vers. 10 et seq.

présence de Pharaon des prodiges, pour les opposer à ceux que Moïse et Aaron faisaient. Mais les noms des deux principaux magiciens ne s'y trouvent point. Saint Paul les appelle Jannès et Mambrès, et saint Chrysostôme croit [1] que cet apôtre avait appris leurs noms, ou par tradition ou par révélation. D'autres prétendent que le passage de cet Apôtre sur ces deux magiciens est tiré d'un livre apocryphe qui leur est attribué [2] ce qui a même donné lieu à quelqu'un de rejeter la seconde épître à Timothée, dans laquelle saint Paul parle de Jannès et de Mambrès, de quoi Origène se moque. Ce qui est certain, c'est que ce que Moïse rapporte de ces deux magiciens, n'a pas été inconnu à Numénius [3], philosophe pythagoricien. Pallade raconte dans son *Histoire lausiaque* [4] qu'il avait appris de la propre bouche de saint Macaire d'Alexandrie, qu'étant allé dans un désert éloigné de quelques journées de sa demeure pour y voir les tombeaux de Jannès et Mambrès, il trouva ces tombeaux dans un jardin planté d'arbres, et vit, entre autres choses, un seau de cuivre que le temps avait à demi mangé, pendu au puits avec une chaîne de fer, des grenades qui étaient creuses, parce qu'elles avaient été desséchées par le soleil, et plusieurs vaisseaux d'or qui avaient été consacrés au démon. Saint Chrysostôme compte [5] quinze cents et quelques années depuis la sortie d'Egypte jusqu'à Jésus-Christ, et trois cent quatre-vingt quatorze depuis Cyrus jusqu'à Antiochus Epiphane. Il met [6] le commencement des septante semaines de Daniel à la vingtième année d'Artaxerxès Longue-Main, et la fin à la destruction du temple, sous Tite et Vespasien. Par l'abomination de la désolation dont il est parlé dans saint Matthieu, il entend [7] la statue de celui qui avait assiégé et pris la ville, et détruit le temple, c'est-à-dire, apparemment d'Adrien. Il dit [8] que les Juifs lapidèrent Moïse depuis le passage de la mer Rouge, que Jephté immola [9] véritablement sa fille, que le grand-prêtre Héli [10] est damné pour n'avoir pas repris assez sévèrement, ni puni ses enfants. Parmi les méchants qui ont quelquefois prophétisé, il compte [11] Nabuchodonosor, Pharaon et Balaam. Il dit que la statue que Nabuchodonosor fit dresser pour être adorée, était de bois [12] (en quoi il paraît s'être trompé, puisque l'Ecriture dit positivement qu'elle était

[1] Quemadmodum Jannes et Mambres restiterunt Moysi, ita et isti resistunt veritati. *Quoniam isti sunt magi tempore Moysis? Quomodo autem nomina eorum nusquam alibi feruntur? Vel traditiones non scriptæ sunt, vel Spiritu Paulus hæc didicerit.* Chrysost., homil. 8 *in* II *Epist. ad Timoth.*, pag. 708, tom. II.

[2] *Quod ait Paulus* (II Timoth. III, 8) : Sicut Jannes et Mambres restiterunt Moysi, *non invenitur in publicis Scripturis, sed in libro secreto, qui supra scribitur:* Jannes et Mambres liber. *Unde ausi sunt quidam epistolam ad Timotheum repellere, quasi habentem in se textum alicujus secreti, sed non potuerunt.* Origen., tract. 35 *in Matth.*, pag. 916, tom. III oper. Orig., edit. Paris., an. 1740. *Exemplum hoc de apocryphis est. Jannes enim et Mambres fratres erant magi vel venefici Ægyptiorum, qui arte magiæ suæ virtutibus Dei, quæ per Moysen agebantur, æmulatione commentitia resistere se putabant. Sed cum Moysis virtus in operibus cresceret, humiles facti, confessi sunt cum dolore vulnerum, Deum in Moyse operatum.* Ambrosiaster, *Comment. in* II *Epist. ad Timoth.*, pag. 310, tom. II oper. S. Ambros.

[3] *Numenius Pythagoreus meminit et historiæ de Moyse, Janne et Mambre.* Origenes, lib. IV *contra Celsum*, pag. 543, tom. I. *Locum Numenii ad quem nos Origenes remittit, apud Eusebium invenies,* lib. IX, cap. VIII *Præpar. Evang.*, pag. 411.

[4] Palladius, lib. *de Vitis Patrum*, pag. 722, et in *Historia Lausiaca*, pag. 986.

[5] *Quot sunt anni ab exitu ex Ægypto usque ad adventum Christi? Mille et quingenti puto, et plures.* Chrysost., *Exposit. in Psal.* VIII, pag. 83, tom. V. *A Cyro usque ad Antiochum Epiphanem et captivitatem illam, sunt anni trecenti nonaginta quatuor.* Chrysost., homil. 5 *advers. Judæ.*, pag. 644, tom. I.

[6] Chrysost., *ibid.*

[7] *Abominationem autem vocat statuam ejus qui tunc orbem ceperat, quam desolata urbe* (*Jerusalem*) *et templo intus posuit.* Chrysost., homil. 75 *in Matth.*, p. 726.

[8] *Moysen lapidarunt* (*Judæi*) *postquam mare pedibus transierant.* Chrysost., homil. 5 *in Epist.* I *ad Cor.*, pag. 40.

[9] *Jephthe Deo pollicitus se primum sibi occursurum post belli victoriam, in filiæ necem cecidit. Filiolam enim primam sibi occurrentem immolavit, et Deus non prohibuit.* Chrysost., homil. *ad Popul. Antioch.*, p. 144, tom. II.

[10] *Sacerdos quidam apud Judæos erat vir moderatus et probus, Heli nomine. Hic duo erant liberi : quos cum videret ad vitia declinare non prohibuit, non coercuit; imo potius cohibuit et coercuit, sed non quanta diligentia et cura par erat :.... namque minus addere debuerat, a conspectu suo amovere, verberibus castigare, multoque illis gravius et durius instare. Quia igitur nihil horum egit, Deum et sibi et illis inimicum fecit; utque filiis intempestive parceret, ipsorum et suam salutem amisit.* Chrysost., lib. III *advers. Oppugnator. vitæ monast.*, pag. 79, tom. I.

[11] *Multi quoque alii futura prædixerunt, indigni licet. Nabuchodonosor, Pharao, Balaam.* Chrysost., homil. 65 *in Joan.*, pag. 389, tom. VIII.

[12] *Nabuchodonosor statuam erexit, ex ligno et ex insensibili forma, putans se sibi famam conciliaturum esse.* Chrysost., homil. 4 *in Matth.*, pag. 65, tom. VII. *Hic memoria labi videtur Chrysostomus, cum dicit statuam illam a Nabuchodonosore factam, ligneam*

d'or), que les Juifs firent mourir le prophète Isaïe par le supplice de la scie [1].

Sur l'histoire du Nouveau Testament.

5. En expliquant cette prophétie de Michée rapportée par saint Matthieu : *Et toi, Bethléem, terre de Juda, tu n'es pas la dernière entre les principales villes de Juda, car c'est de toi que sortira le chef qui conduira mon peuple d'Israël*, il traite les Juifs d'impudents [2] d'oser soutenir qu'elle regardait Zorobabel, et non Jésus-Christ. « Quelle raison dit-il, en peuvent-ils apporter, puisqu'on ne peut pas dire de Zorobabel, comme de Jésus-Christ, qu'il soit sorti dès le commencement des jours de l'éternité? Comment appliquer ces paroles à Zorobabel : *Il sortira de Juda un roi*, puisque Zorobabel n'est point né dans la Judée, mais à Babylone, d'où même il a pris son nom, comme ceux qui ont connaissance de la langue syriaque le peuvent connaître?» Saint Chrysostôme reproche encore aux Juifs [3] leur mauvaise foi, de ce qu'après avoir dit à Hérode que le Christ naîtrait dans Bethléem, ils supprimèrent, pour flatter ce prince, ces paroles de la même prophétie : *Il sortira dès le commencement des jours de l'éternité*. Il croit [4] que les mages vinrent de la Perse pour adorer Jésus-Christ, et que l'étoile qu'ils virent en Orient n'était pas une étoile ordinaire, ni même une étoile, mais une vertu invisible sous la forme extérieure de cet astre [5]. « Il ne faut, dit-il, que considérer quel était son cours et son mouvement pour se persuader qu'il n'y en avait point de semblable dans toutes les autres étoiles. Elles vont de l'orient à l'occident, au lieu que cette étoile allait du septentrion au midi, selon la situation de la Palestine par rapport à la Perse. D'ailleurs, cette étoile ne brillait pas dans la nuit comme les autres, mais au milieu du jour en plein midi, temps auquel tous les astres disparaissent depuis le lever du soleil. Cette étoile avait tant d'éclat, qu'elle surpassait celui de cet astre; elle n'était point semblable aux autres; elle paraissait un temps, et se cachait ensuite, puis elle paraissait de nouveau. Elle servit longtemps de guide aux mages, mais elle se cacha aussitôt qu'ils entrèrent à Jérusalem. Quittent-ils Hérode, et continuent-ils leur chemin, elle reparaît à leurs yeux, ce qui ne pouvait être l'effet d'un astre ordinaire, mais seulement d'une vertu vivante qui était conduite avec raison, allant quand il fallait aller, s'arrêtant quand il fallait s'arrêter, et imitant la colonne de feu qui, paraissant devant les Israélites, faisait marcher et arrêter l'armée lorsqu'il le fallait. » Saint Chrysostôme prouve encore que cette étoile n'était point semblable aux autres, par rapport au lieu où elle parut. Ce ne fut point du haut du ciel qu'elle marqua aux mages l'endroit où ils devaient aller, puisqu'ils n'auraient pu le remarquer, mais elle descendit pour cela dans la plus basse région de l'air. « Car vous jugez bien, dit ce Père, qu'une petite étoile n'eût pu désigner de si haut un aussi petit objet qu'est une cabane, où il n'y avait presque que pour renfermer le corps d'un enfant. Il faut donc qu'elle ait quitté le haut du ciel pour descendre au plus bas de l'air et pour se venir placer en quelque sorte sur la tête de cet enfant. C'est ce que l'Evangéliste marque par ces paroles : *L'étoile qu'ils avaient vue en Orient, commença d'aller devant eux, jusqu'à ce qu'étant arrivée sur le lieu où était l'enfant, elle s'y arrêta.* » Ce Père ne croit pas [6] que l'on doive rejeter l'opinion vulgaire où l'on était alors, que les mages

fuisse. Nam aurea illa in exemplaribus omnibus hebraicis, græcis, latinis fuisse dicitur.

[1] *Si serra de me supplicium capere cupit, dissecer, Hesaiam pro exemplo habeo.* Chrysost., epist. 128 *ad Cyriacum*, pag. 668, tom. III. *Non ex communi lege, ut aiunt, mortem obiit (Isaias), sed gravissimum sustinuit supplicium, Judæis ejus loquendi libertatem non ferentibus.* Chrysost., *in* cap. VI *Isaiæ*, pag. 70, t. III.

[2] *Quidam autem eorum impudenter dicunt hæc de Zorobabele prænuntiata fuisse. Sed quomodo sic possunt intelligere? Non enim egressus ejus ab initio ex diebus sæculi. Quomodo autem illud quod initio dicitur :* ex te exibit, *in illum convenire possit? Non enim in Judæa, sed in Babylone natus est, unde etiam Zorobabel appellatus fuit, quia ibi ortum duxit. Quotquot Syrorum linguam sciunt, id quod dicimus non ignorant.* Chrysost., homil. 7 *in Matth.*, pag. 104 et 105, t. VII.

[3] (Herodes) congregans omnes principes sacerdotum et scribas populi sciscitabatur ab eis ubi Christus nasceretur; at illi dixerunt ei: In Bethleem Judæ... *Veritatis inimici scripta veritatis testimonia vel inviti legere coguntur, et prophetiam interpretari, etiamsi non totam. Cum enim Bethleem dixissent, et inde exoriturum esse eum qui regeret Israelem, non addiderunt quod sequebatur, ut regi adularentur. Quid autem est illud?* Et egressus ejus ab initio ex diebus sæculi. Chrysost., homil. 7 *in Matth.*, pag. 103, tom. VII.

[4] *Cum alienigenæ, barbarique magi ex Perside occurrant, ut illum videant in præsepi jacentem, tu vero qui christianus es ne breve quidem spatium emetiri sustineas, ut hoc felici spectaculo perfruaris.* Chrysost., homil. *de beato Philogonio*, pag. 498.

[5] Chrysost., homil. 6 *in Matth.*, pag. 87 et 88, t. VII.

[6] *Non rejicienda illa opinio est quæ apud vulgum spargitur, quod per thus, Deum confiterentur, per aurum regem, per myrrham sepulturam ostenderent; ita enim sepultus est.* Chrysost., homil. habita in ecclesia Sancti Pauli, pag. 379, tom. XII.

reconnurent par leurs présents, que Jésus-Christ était Dieu, roi et homme : l'encens marquant sa divinité, l'or sa royauté, et la myrrhe sa sépulture. Il dit [1] que Joseph vit l'étoile, et qu'il était présent à l'adoration des mages. Il n'en est rien dit dans l'Evangile. Saint Chrysostôme dit [2] en outre que l'on venait à Bethléem des extrémités de la terre pour voir l'étable et la crèche du Sauveur, et que Bethléem est devenue célèbre, non-seulement dans la Palestine, mais encore dans tout le monde [3]. Il rejette [4] comme faux tous les prodiges que quelques-uns disaient avoir été faits par Jésus-Christ dans son enfance. Il croit [5] que saint Jean-Baptiste a vécu dans le désert depuis sa plus tendre jeunesse. Sur l'endroit où il est dit que Zacharie, fils de Barachie, fut tué entre le temple et l'autel, ce Père rapporte les différents sentiments des commentateurs [6], remarquant que les uns disaient que c'était le père de Jean-Baptiste ; d'autres, un prophète, et les autres, un prêtre qui avait deux noms, et que l'Ecriture appelle Jodaé. Mais dans le second livre des Paralipomènes, on lit Joïada et non pas Jodaé. Selon saint Chrysostôme, l'architriclin ou maître d'hôtel des noces de Cana en Galilée était à jeun lorsqu'il goûta le vin miraculeux, qu'il trouva très bon [7] ; Nathanaël, en appelant le Sauveur Fils de Dieu, ne le croyait pas cependant plus qu'un homme, au lieu que saint Pierre le reconnut pour vrai Dieu [8]. En un endroit il regarde l'histoire du mauvais riche et de Lazare comme une parabole [9], mais il semble ailleurs la regarder comme une histoire véritable, puisqu'il dit [10] que Lazare vivait avant l'Evangile, et qu'il ne pouvait avoir aucune connaissance de la résurrection. Il veut [11] que l'on distingue la sœur de Lazare d'avec la femme pécheresse dont il est parlé dans saint Matthieu et dans saint Luc. La raison qu'il donne de cette distinction, c'est que la sœur de Lazare paraît partout dans l'Evangile comme une personne qui avait toujours vécu avec honneur. Il soutient que Jésus-Christ, dans son dernier repas, mangea [12] la pâque légale avec ses disciples au jour ordonné par la loi, mais que les Juifs [13] la retardèrent d'un jour pour contenter leur rage

[1] *Cum vidit* (*Joseph*) *natum puerum gaudio magno perfusus est, rursumque gaudium hujusmodi periculum non parvum excepit, civitate perturbata ac rege furente, puerumque perquirente. At perturbationem illam aliud gaudium excipit, stella nempe et magorum adoratio.* Chrysost., homil. *in Matth.*, pag. 123, tom. VII.

[2] *Post partum quippe illum ex finibus orbis veniunt visitatum præsepe et tugurii locum.* Chrysost., homil. 7 *in Matth.*, pag. 105.

[3] *Cur autem ait Bethleem in principibus Juda non esse minimam? Neque enim in Palæstina tantum, sed etiam in toto orbe illustris vicus effectus est.* Chrysost., *ibid.*, pag. 106.

[4] *Si notus fuisset* (*Christus*) *non dicturus erat* (*Joannes*) : Quia manifestatus est in Israel, ideo veni baptizare... *Hinc palam est signa illa quæ a Christo in pueritia facta feruntur, falsa et a quibusdam conficta esse. Nam si a puero miracula edidisset, Joannes non illum ignoravisset*, etc. Chrysost., homil. 17 *in Joann.*, pag. 99, tom. VIII.

[5] *Hic* (*Joannes*) *ab incunabulis toto tempore in deserto versatus est.* Chrysost., homil. 10 *in Matth.*, pag. 145, tom. VII.

[6] *Sed quis est hic Zacharias? Alii patrem Joannis esse dicunt, alii prophetam, alii alium quemdam binominem sacerdotem, quem Jodae vocat Scriptura.* Chrysost., homil. 74, p. 717; II *Paral.*, cap. XXIV, vers. 20.

[7] *Non enim convivas ait Evangelista de re illa sententiam tulisse, sed architriclinum, qui sobrius adhuc nihil gustaverat... Fecit Jesus aquam vinum, neque modo vinum, sed vinum optimum.* Chrysost., homil. 22 *in Joann.*, pag. 128 et 129.

[8] Tu es Filius Dei... *Eadem quidem verba locuti sunt Petrus et Nathanael, nec tamen eodem uterque sensu. Sed Petrus quidem confessus est Filium Dei, ut verum Deum, Nathanael vero simplicem hominem.* Chrysost, *in Joan.*, homil. 21, pag. 120, tom. VIII.

[9] *Hoc declarat Christus per parabolam Lazari, introducens Abraham dicentem ad divitem, Lazarum accipere consolationem.* Chrysost., homil. *de Decem millium talent. debitore*, pag. 9, tom. III.

[10] *Possum et aliud his omnibus addere, videlicet quod* (*Lazarus*) *ne de resurrectione quidem quidquam potuerit philosophari, sed hujus vitæ res crederet hujus fine terminari. Erat enim ex eorum numero, qui gratiam Evangelii præcesserunt.* Chrysost., homil. 1 *de Lazaro*, pag. 722, tom. I.

[11] Erat autem Maria quæ Dominum unxerat unguento. *Hic quidam quæstionem movent cur Dominus mulierem facere permisit. Primo itaque discas oportet, non hanc esse meretricem de qua Matthæus et Lucas, sed aliam honestam mulierem. Illæ namque mulieres erant peccatis onustæ: hæc vero honesta et studiosa. Nam Christum excipere curavit.* Chrysost., homil. 62 *in Joan.*, pag. 368.

[12] *Chrysostomus et Ecclesia tunc ipsum* (*Christum*) *docent legitimum pascha perfecisse, antequam mysticam institueret cœnam.* Photius, *cod.* 116, pag. 294. *Cur autem Christus pascha celebravit? Ut in omnibus ostenderet se ad ultimum usque vitæ diem non legis adversarium fuisse.* Chrysost., homil. 81 *in Matth.*, pag. 773. *Quomodo autem si pascha comedebant* (*Apostoli*) *contra legem id faciebant : non enim recumbentes oportebat comedere? Quid ergo dicendum? Ipsos postquam pascha comedissent, deinde recubuisse ad cœnandum.* Chrysost., *ibid.*, pag. 777.

[13] Non intrarunt in prætorium ut non contaminarentur, sed ut manducarent pascha. *Quid ergo dicendum est? Ipsos altera die comedisse, et ob necis hujus cupiditatem legem violasse? Neque enim Christus tempus paschæ transgressus est; sed illi nihil non ausi,*

contre le Sauveur; qu'il commença le lavement des pieds de Judas [1], qu'il est constant que ce traître a fait des miracles, qu'il a chassé des démons, ressuscité des morts et guéri des lépreux [2]; qu'au temps de la passion du Sauveur, il y avait [3] plusieurs souverains pontifes, contre la disposition de la loi, et que Zacharie, père de saint Jean-Baptiste, était revêtu de cette dignité. Il fait mention de l'agonie de Jésus-Christ dans le jardin des Oliviers, c'est-à-dire de la sueur de sang qui découla de tout son corps [4], et de sa descente aux enfers [5]. Il parle aussi du sépulcre du Sauveur, et du poteau auquel il fut attaché pendant qu'on le flagellait [6], comme de choses qui se voyaient encore de son temps. Il fait [7] voir que les ténèbres qui arrivèrent au temps de la passion et qui durèrent pendant trois heures étaient, non une éclipse naturelle qui ne dure que peu de temps, mais un effet de la colère et de l'indignation de Dieu. Jésus-Christ [8], sur la croix, en ressuscitant les saints qui étaient morts depuis longtemps, montra évidemment combien les Juifs avaient tort de dire de lui : *Il a sauvé les autres, et il ne peut se sauver lui-même.* Car si la résurrection de Lazare mort depuis quatre jours était un grand miracle, c'en fut un bien plus extraordinaire de voir sortir du tombeau le corps d'un grand nombre de saints qui étaient ensevelis depuis plusieurs années. On ne peut faire passer pour une vision ce qui arriva alors, puisqu'il est dit expressément que ces morts ressuscités apparurent à plusieurs dans la ville de Jérusalem. Mais ce Père remarque [9] qu'ils moururent une seconde fois, de même que Lazare. Il rapporte sur le sentiment d'autrui que le centenier, qui reconnut Jésus-Christ pour Fils de Dieu [10], se confirma de plus en plus dans cette croyance, jusqu'à répandre enfin son sang pour la soutenir. Il semble [11] croire que Joseph d'Arimathie était un des soixante-dix disciples, et dit que ce fut par un effet de la providence divine que l'on choisit pour la sépulture de Jésus-Christ un sépulcre tout neuf [12] et où personne n'avait encore été mis, afin qu'on ne pût pas dire

multasque leges violantes, quia magno furore ardebant, et cum sæpe occidere tentavissent, non potuerant; tunc autem ipsum inesperato captum tenentes, maluerunt pascha transmittere, ut suum explerent sanguinarium animum. Chrysost., homil. 84 *in Matth.*, pag. 800.

[1] *Videtur porro mihi illum proditoris primum lavisse pedes.* Chrysost., homil. 70 *in Joann.*, pag. 414, tom. VIII.

[2] *Judam unum e duodecim omnes fatentur signa fecisse, dæmones ejecisse, mortuos suscitasse, leprosos mundasse : et tamen excidit a regno cœlorum.* Chrysost., homil. 2 *in Inscriptionem Actorum*, pag. 65.

[3] *Quot erant summi sacerdotes? Lex enim unum esse vult : sed tunc multi erant.... Quomodo igitur tunc multi sacerdotes, annui deinceps facti? Hoc significavit Evangelista, cum de Zacharia loqueretur, dicens illum fuisse* de vice Abia. Chrysost., homil. 69 *in Matth.*, pag. 761.

[4] *Christus intentius orat. Ac ne videretur res illa simulatio, eadem de causa sudor decidit. Ne dicerent autem hæretici ipsum tristitiam simulasse, ideo sudores erant sicut guttæ sanguinis, et angelus ipsum confortans apparuit.* Chrysost., homil. 83 *in Matth.*, pag. 791.

[5] *Quando ergo audieris crucifixum esse Dominum, fuisse sepultum, ad inferiores partes terræ descendisse, ne labaris, nec angaris : est enim altissimus, et natura altissimus... Quando ergo videris eum mortuum, fac animo cogites sublatum lapidem, angelos qui cum metu ad sepulcrum manent, inferos qui refringuntur... si autem in ipso ignominiæ tempore tanta fecit in cœlo, in terra, apud inferos : quid non faciet tempore futuri sui adventus?* Chrysost., *in Psal.* XLVI, pag. 190, tom. V.

[6] *Est utique corporum resurrectio. Hoc declarat sepulcrum (Christi) Jerosolymis, necnon lignum cui fuit alligatus ut flagellis cæderetur.* Chrysost., homil. 2 *in Actor. Apost.*, pag. 22, tom. IX.

[7] *Tenebræ illæ ex ira de facinoribus illis concepta proficiscebatur. Quod enim non esset eclipsis, sed ira et indignatio, non hinc solum manifestum erat, sed etiam a tempore. Tribus enim horis permansit. Eclipsis vero in momento fit, quod non ignorant qui viderunt*, etc. Chrysost., homil. 88 *in Matth.*, pag. 825.

[8] *Rursum illi (Judæi) dicebant* : Alios salvos fecit, seipsum non potest salvum facere. *Ipse vero in cruce, in servorum corporibus id cum magna potentia ostendit. Nam si quatriduanum Lazarum ex sepulcro exire magnum erat, multo majus sanctos illos omnes jam olim sepultos confestim vivos apparere, quod futuræ resurrectionis signum erat : ait enim :* Multa corpora sanctorum qui dormierant, surrexerunt et introierunt in sanctam civitatem, et apparuerunt multis. *Ne enim putaretur id quod fiebat phantasma esse, multis etiam apparent in civitate.* Chrysost., homil. 89 *in Matth.*, pag. 826.

[9] *Multi qui resurrexerunt rursus excesserunt, ut qui resurrexerunt in veteri, ut Lazarus, ut qui tempore crucis.* Chrysost., homil. 40 *in* I *ad Cor.*, pag. 380.

[10] *Centurio quoque Deum tunc glorificavit dicens :* Vere hic homo justus erat. *Quidam vero narrant hunc centurionem postea in fide roboratum martyrium fortiter subiisse.* Chrysost., homil. 89 *in Matth.*, pag. 827, tom. VII.

[11] Joseph ab Arimathia cum esset discipulus, *non ex duodecim, sed fortasse ex septuaginta.* Chrysost., homil. 85, pag. 508, tom. VIII.

[12] *Dispensatum est ipsum deponi in novo monumento in quo nemo depositus ante fuerat, ut non crederetur alterum resurrexisse, qui cum illo depositus fuisset.* Chrysost., *ibid.*, pag. 509, et homil. 89 *in Matth.*, pag. 827.

qu'un autre mort était ressuscité au lieu de Jésus-Christ. Il enseigne [1] que le Sauveur but du vin après sa résurrection, qu'il monta au ciel le samedi [2], que saint Thomas [3], qui avait paru d'abord le plus faible de tous les apôtres, devint, par la bonté de Jésus-Christ et par la puissance de sa grâce, plus fort, plus ardent, plus invincible que tous les autres; qu'il parcourut presque toute la terre, et qu'il demeura sans crainte au milieu des peuples émus de fureur contre lui, et qui ne cherchaient qu'à le tuer. Selon ce Père [4], saint Matthieu composa son évangile en hébreu à la prière des Juifs convertis; saint Marc écrivit le sien [5] en Egypte, en ayant été prié par les disciples. Son évangile [6] est plus court que les autres, parce que saint Marc a voulu imiter saint Pierre, son maître, qui parlait avec précision. Selon saint Luc [7], saint Jean l'évangéliste était avant sa vocation à l'apostolat, un idiot et un homme sans lettres; il était extrêmement pauvre, puisqu'il ne pêchait pas dans la mer, mais dans un étang; le même saint Jean convertit un voleur qui avait été autrefois son disciple [8]; il survécut [9] longtemps à la ruine de Jérusalem; il fut relégué [10] à Ephèse et il y mourut; il demeura vierge de même que saint Jean-Baptiste [11]. Les disciples de Jésus-Christ ont fait plus de miracles que lui, et ils ont aussi plus souffert que lui [12]. Par ces paroles : *Il a été vu aussi de Jacques*, saint Chrysostôme croit [13] qu'il faut entendre le frère du Sauveur. On croyait, ajoute-t-il, que le Seigneur l'avait ordonné lui-même par l'imposition des mains et établi évêque de Jérusalem; suivant ce que l'on racontait [14] de lui, il vivait d'une manière si austère, que tous ses membres étaient comme morts; il s'agenouillait et se prosternait si souvent en terre pour faire oraison, que son front s'était endurci comme les genoux d'un chameau [15]. Théophile, à qui saint Luc adresse le livre des Actes, était un particulier de ce nom. Saint Matthias [16] fut élu par le sort, les Apôtres qui n'avaient pas encore reçu le Saint-Esprit, ne s'étant pas estimés dignes de connaître la volonté de Dieu par quelque miracle. L'incestueux de Corinthe [17] avait, avant son crime, possédé les premières dignités de

[1] *Post resurrectionem non aquam, sed vinum bibit.* Chrysost., homil. 82 *in Matth.*, pag. 784.

[2] Tunc reversi sunt Apostoli Jerosolymam a monte qui vocatur Oliveti. *Videtur autem mihi hæc in Sabbato gesta fuisse.* Chrysost., homil. 3 *in Act. Apost.*, pag. 22, tom. IX.

[3] *Thomas infirmior et magis incredulus quam cæteri erat... demum omnium fortissimus effectus est et insuparabilis. Nam quod admiratione dignum est, is quem ita infirmum ante crucem vidimus, post crucem, et post resurrectionis fidem ferventissimum omnium conspicimus; tanta est Christi virtus. Nam qui cum Christo in Bethaniam ire non audebat, Christo non præsente, hic orbem fere percurrit, in mediis populis versabatur sanguinariis, qui illum interficere quærebant.* Chrysost., homil. 62 *in Joan.*, pag. 370.

[4] *Narratur porro Matthæum, accedentibus, rogantibusque Judæis qui crediderant, ea quæ verbis protulerat, litteris descripta iisdem reliquisse, et hebraice Evangelium scripsisse : Marcum item in Ægypto rogatu discipulorum idipsum fecisse.* Chrysost., homil. 1 *in Matth.*, pag. 7.

[5] Idem, *ibid.*

[6] *Quisque discipulorum magistrum suum est imitatus; hic (Lucas) Paulum ubertate flumina superantem; ille (Marcus) Petrum brevitati studentem.* Chrysost., homil. 4, pag. 46.

[7] *Joannes apostolus inter minores computabatur : neque enim in mari piscabatur, sed in modico stagno, ibique versantem cum Patre et Jacobo quibuscum retia reficiebat : erat extremæ paupertatis indicium... Hinc intelligitur quam expers fuerit externæ disciplinæ : alioquin vero Lucas testificatur ipsum non modo idiotam, sed etiam illitteratum fuisse, et jure quidem. Nam qui ita pauper erat, ut neque forum adiret, neque cum honestis civibus, sed cum solis piscium cauponibus et coquis, qua in re feris et brutis præferri potuerit? Quomodo non piscium instar fuerit? etc.* Chrysost., homil. 2 *in Joann.*, pag. 7 et 8.

[8] Chrysost., in parænesi 1 *ad Theodorum lapsum*, pag. 31, tom. I.

[9] *Nihil horum scripsit Joannes, ne videretur ex eventu ipso hæc scripsisse: nam ad multum ab exidio Jerosolymitano tempus vitam produxit.* Chrysost., homil. 76 *in Matth.* pag. 734 et homil. 69 *in Matth.*, pag. 680.

[10] *Beatus Joannes Evangelista plurimum illic (Ephesi) est versatus. Nam et illic fuit relegatus et decessit.* Chrysost., homil. 1 *in Epist. ad Ephes.*, pag. 1, tom. II.

[11] *Joannes tum Baptista, tum Evangelista, uterque virgo.* Chrysost., lib. *de Virginitate*, cap. LXXXII, pag. 382, tom. I.

[12] *Sicut enim discipuli majora quam ipse (Christus) miracula fecerunt... sic etiam plura quam ipse perpessi sunt.* Chrysost., homil. 1 *in* II *ad Cor.*, pag. 422.

[13] Deinde visus est Jacob. *Mihi videtur dicere, fratri suo. Ipse enim dicitur ei manum imposuisse, ac ipsum ordinasse, et primum episcopum fecisse Jerosolymis.* Chrysost., homil. 38 *in* I *ad Cor.*, pag. 355, tom. X.

[14] *Narrant illum (Jacobum) tam aspere vitam duxisse, ut membra ejus omnia quasi emortua essent, atque ex precandi assiduitate, dum jugiter in pavimento procumberet, frontem ejus ita obduruisse, ut genuum cameli duritiem pene attingeret, ita frequenter illam solo applicuerat.* Chrysost., homil. 5 *in Matth.*, pag. 78.

[15] Chrysost., homil. 1 *in Act. Apost.*, pag. 3 et 4.

[16] Et dederunt fortes. *Nondum enim se dignos putabant qui per aliquod signum hoc ediscerent.* Chrysost., homil. 3 *in Act. Apost.*, pag. 28.

[17] *Vir quidam Corinthius, ut plerique aiunt, magistri munere fungens... post primos dignitatis gradus quos*

l'Eglise; un des désordres qui régnaient dans cette ville, était [1] que les hommes portaient de grands cheveux; saint Denys l'Aréopagite était citoyen d'Athènes [2], et avait Damaris pour femme; sainte Thècle acheta de tout son argent la liberté de voir saint Paul [3]; Simon le Magicien vint à Rome dans l'espérance [4] que saint Pierre n'y viendrait pas; cet apôtre [5] fut crucifié la tête en bas; saint Paul n'avait point étudié [6] les sciences profanes, et ne savait d'autre langue que celle hébraïque, pour laquelle les Italiens avaient un grand mépris; dans sa conversion, il ne vit [7] point Jésus-Christ, et ne le connut que par ses œuvres; il changea [8] de nom lorsqu'il fut ordonné à Antioche, comme saint Pierre en avait changé dans le temps que Jésus-Christ l'appela à l'apostolat; saint Paul en moins de trente ans [9], fit embrasser la vérité aux Romains, aux Perses, aux Indiens, aux Scythes, aux Ethiopiens, aux Sauromates, aux Parthes, aux Mèdes, aux Sarrasins et à tout l'univers; il fit un voyage en Espagne [10]; étant à Rome, il avait persuadé [11] à une concubine de l'empereur Néron d'embrasser la doctrine de la foi, et de renoncer au commerce impur qu'elle avait avec ce prince, qui, pour ce sujet, fit trancher la tête à cet apôtre [12]. On connaissait les tombeaux de saint Pierre, de saint Paul, de saint Jean et de saint Thomas [13], mais on ignorait ceux de presque tous les autres apôtres; enfin, dans les quatrième et cinquième siècles de l'Eglise, le tombeau de Jésus-Christ et ceux des apôtres saint Pierre et saint Paul faisaient l'objet de la vénération, non-seulement du commun des fidèles, mais des empereurs mêmes. « Le lieu, dit-il [14], où fut placé le corps de Jésus-Christ après sa mort, quoique réduit à des bornes étroites, est néanmoins plus vénérable que mille palais des rois, et plus précieux que les rois mêmes. La même chose est arrivée à ses disciples. Ils ont été méprisés pendant leur vie, chargés de chaînes et maltraités en une infinité de manières; mais, après leur mort, ils sont plus honorés que les rois mêmes. Considérez ce qui se passe à Rome, qui est la ville royale : les empereurs, les consuls, les généraux d'armée, quittent toutes choses pour courir aux

in Ecclesia obtinuerat, in gravissimum crimen incidit. Chrysost., epist. 2 *ad Olymp.*, pag. 536, tom. III.

[1] *Multi quoque comati apud illos circuibant, quos tonderi jubet* (*Apostolus*). Chrysost., homil. 1 *in* I *ad Cor.*, pag. 2.

[2] *Areopagita vero ille superstitiosissimæ illius urbis civis sola ejus* (*Pauli*) *concione cum uxore secutus eum est.* Chrysost., lib. IV *de Sacerd.*, pag. 412.

[3] *Audi de Beata Thecla. Illa ut Paulum videret, aurum suum dedit.* Chrysost., homil. 25 *in Act. Apost.*, pag. 207.

[4] *Ideo procul postea abiit* (*Simon*), *nempe Romam, quasi non venturus illo esset Apostolus.* Chrysost., homil. 18 *in Act. Apost.*

[5] *Petrus ita se malis omnibus objiciebat,... ut pro ipso* (*Christo*) *mortem oppeteret, et cruci capite in terram verso affigeretur.* Chrysost., homil. 4 *in Princip. Actor.*, pag. 93.

[6] *Paulus corriarius erat inops, externæ sapientiæ expers, hebraice tantum sciens, quæ lingua omnibus, maximeque Italis despectui erat.* Chrysost., homil. 4 *in* III *ad Timoth.*, pag. 682, tom. II.

[7] Jesus qui apparuit tibi in via. *Atqui non apparuit, sed per opera visus est.* Chrysost., homil. 20 *in Act. Apost.*, pag. 64.

[8] Saulus autem qui et Paulus, etc. *Hic nomen illius mutatur post ordinationem, id quod etiam Petro accidit.* Chrysost., homil. 28 *in Act. Apost.*, pag. 221.

[9] *Paulus homo ignobilis, abjectus et circumforaneus, qui artem exercebat in pellibus, in tantum virtute progressus est, ut vix triginta annorum spatio et Romanos, et Persas, et Parthos, et Medos, et Indos, et Scythas, et Æthiopes, et Sauromatas, et Saracenos, et omne prorsus humanum genus sub jugum mitteret veritatis.* Chrysost., homil. 4 *de Laudibus Pauli*, pag. 494, tom. II.

[10] *Cum igitur biennium Romæ* (*Paulus*) *exegisset in vinculis, tandem dimissus est : deinde in Hispanias profectus; postea in Judæam venit.* Chrysost., Præfat. *in Epist. ad Hebræos*, pag. 2, tom. XII. Vide homil. 75 *in Matth.*, pag. 725.

[11] *Pellicem ejus* (*Neronis*) *quam ille deperibat, cum ad fidei doctrinam amplectendam induxisset* (*Paulus*) *ab impuro ejus consortio monitis suis abduxit...* (*Nero*) *corruptorem et seductorem Paulum appellans, primo ipsum in vincula conjecit; cum autem ut puellæ monita dare desineret, ipsi persuadere non posset, necavit tandem.* Chrysost., lib. I *advers. Oppugnatores vitæ monast.*, pag. 48, tom. I.

[12] *In ista urbe* (*Roma*) *vitam clausit* (*Paulus*) *jussu tyranni tunc regnantis, capite truncatus.* Chrysost., homil. 2 *in Epist. ad Rom.*, pag. 444, tom. IX.

[13] *Petri quidem et Pauli et Joannis et Thomæ manifesta sunt sepulcra, aliorum autem cum sint tam multi, nusquam sunt nota.* Chrysost., homil. 26 *in Epist. ad Hebr.*, pag. 237, tom. XII.

[14] *Locus autem qui corpus illud* (*Christi*) *occisum recepit, licet admodum parvus et angustus, innumeris regum aulis venerabilior, ipsisque regibus pretiosior :* Et erit requies ejus honor. *Quodque mirabile dictu est : id non ipsi tantum, sed etiam discipulis ejus contigit : nam qui vi ducebantur et circumagebantur, contempti, vincti, innumeris malis affecti, post mortem, ipsis regibus honorabiliores sunt. Id quomodo fiat perpende : In regia urbe Roma, missis aliis omnibus, ad sepulcra piscatoris et tentoriorum opificis accurrunt imperatores, consules, exercituum duces : Constantinopoli vero, non prope Apostolos, sed foris ad ipsa limina, optaverunt ii, qui diademate redimiuntur, corpora sua sepeliri : atque ita imperatores piscatorum ostiarii facti sunt.* Chrysost., lib. *Quod Christus sit Deus*, pag. 570, tom. I.

tombeaux d'un pêcheur et d'un faiseur de tentes. A Constantinople, ceux qui portent le diadème ont souhaité, non d'être enterrés auprès des apôtres, mais dans le vestibule, et de devenir, tout empereurs qu'ils sont, les portiers des pêcheurs. » Saint Chrysostôme veut parler du grand Constantin, à qui Constance, son fils [1], crut donner une sépulture extrêmement honorable en le plaçant dans le vestibule et à la porte de l'église des Apôtres, comme le ministre et le portier des pêcheurs qui étaient au dedans de l'église comme les maîtres.

Sur les traductions de l'Ecriture.

6. Saint Chrysostôme [2] remarque que les Syriens, les Egyptiens, les Indiens, les Perses, les Ethiopiens et plusieurs autres peuples avaient fait traduire en leur langue l'évangile de saint Jean, et ce semble encore, les trois autres évangiles et les épîtres de saint Paul [3].

Sur l'utilité de la lecture de l'Ecriture sainte.

7. Il serait difficile de rapporter tous les endroits où saint Chrysostôme s'applique à faire remarquer combien la lecture de l'Ecriture sainte est utile, et les grands secours que l'on en peut tirer. « Elle est, dit-il [4], un grand bien, elle sert à former nos mœurs; elle entretient dans notre âme la mémoire des bienfaits de Dieu; elle fait que nous ne regardons plus avec admiration les choses présentes, que nous n'avons de pensées et d'attention que pour les biens à venir, que nous ne faisons rien en cette vie que dans la vue des récompenses de l'autre, et que nous entreprenons avec joie les travaux qui se rencontrent dans l'exercice de la vertu. Nous apprenons, dans la lecture de l'Ecriture sainte, quel est le soin de la divine Providence envers les hommes, la grandeur du courage des justes, la bonté de Dieu, la magnificence de ses récompenses. Nous y apprenons à nous former sur les exemples des saints, pour ne pas languir dans la carrière de la vertu; et l'espérance de voir quelque jour l'effet des grandes promesses de Dieu, est pour nous un puissant motif de les imiter. De même que [5] les armes que l'on garde dans une maison ne laissent pas, bien que personne ne s'en serve, d'être d'une grande sûreté à ceux qui y demeurent, à cause que les voleurs ni d'autres malfaiteurs n'osent l'attaquer : de même aussi les Livres saints éloignent des lieux où ils sont, toute la puissance du diable, et procurent une grande consolation à ceux qui les y conservent. La vue seule de ces saints Livres peut empêcher de pécher les pécheurs qui les regardent avec respect. Si nous sommes tombés dans quelque faute, la vue de ces Livres divins, lorsque nous revenons dans nos maisons, nous condamne plus for-

[1] *Hic (Constantinopoli) Constantinum magnum filius ita demum ingenti honore se affecturum existimavit, si eum in piscatoris vestibulo conderet. Quodque imperatoribus sunt in aulis janitores, hoc in sepulcro piscatoribus sunt imperatores.* Chrysost., homil. 26 *in II ad Cor.*, pag. 625, tom. X.

[2] *Syri, Ægyptii, Indi, Persæ, Æthiopes innumeræque aliæ gentes, dogmata ab illo (Joanne) inducta in linguam suam transferentes, barbari licet essent, philosophari didicerunt.* Chrysost., homil. 2 *in Joan.*, pag. 10, tom. VIII.

[3] *Ubi sunt illa piscatorum, et tentoriorum artificum (scripta)? Non nunc illa in Judæa solum, sed etiam apud barbaram linguam, splendidius quam sol ipse, fulgent. Et Scythæ, et Thraces, et Sarmatæ, et Mauri, et Indi, et ii qui ad extrema orbis sedes habent, iis quæ scripta sunt in suam linguam translatis, philosophantur.* Chrysost., homil. habita in ecclesi Saancti Pauli, pag. 371, tom. XII.

[4] *Ingens bonum est divinarum Scripturarum lectio. Hæc enim animam vera philosophia instructam reddit, hæc in cœlum mentem transfert; hæc memorem beneficii reddit hominem : hæc facit ne quidquam ex rebus præsentibus admiremur; sed ut perpetuo in alia vita mente nostra versemur, et ad Domini mercedem respicientes omnia operemur, alacritateque magna virtutum labores aggrediamur. Ex ipsis discere licet Dei celeriter succurentis providentiam, justorum fortitudinem, Domini bonitatem, præmiorum magnitudinem. Hinc possumus ad æmulationem et imitationem philosophiæ generosorum virorum excitari, ut non torpescamus in virtutis certaminibus; sed confidamus divinis promissionibus etiam antequam eveniant.* Chrysost., homil. 35 *in Genes.*, pag. 349, tom. IV.

[5] *Quemadmodum enim arma regalia etiam reposita, si nemo fuerit qui possideat, tamen iis qui habitant in ædibus ubi reposita sunt, multam custodiam præbent ac tutamen, dum neque latrones, neque parietum perfossores, neque alius quispiam sceleratorum audet eam aggredi domum : sic ubicumque fuerint libri spiritales, illinc expellitur omnis vis diaboli, multaque inhabitantibus accedit virtutis consolatio : quandoquidem ipse etiam per se librorum aspectus segniores nos reddit ad peccandum. Sive enim quidpiam ausi fuerimus eorum quæ prohibita sunt, nosque ipsos reddiderimus pollutos, reversos domum, ac libros intuentes acrius nos condemnat conscientia, reddimurque lentiores ad eadem repetenda. Rursum sive in sanctimonia perstiterimus, majorem inde utilitatem accipimus. Nam simul atque tetigit aliquis Evangelium, mox composuit suam ipsius mentem, et a rebus mundanis abduxit, idque ex solo ipso aspectu. Quod si accesserit diligens lectio, non aliter quam in sacris adytis, rebus divinis initiata anima, sic repurgatur, meliorque redditur, Deo cum ipsa per illas Scripturas colloquente. Quid igitur, inquiunt, si non intelligamus ea quæ continentur libris? Maxime quidem etiam si non intelligas illic recondita, tamen ex ipsa lectione multa nascitur sanctimonia.* Chrysost., conc. 3 *de Lazaro*, pag. 739, tom. I.

tement et nous sert de frein pour nous empêcher d'y retomber. Nous recevons encore plus d'utilité de ces saints Livres, si nous menons une vie chrétienne. Car aussitôt que quelqu'un a touché l'Evangile, il règle ses pensées et ses désirs, et les éloigne des choses de cette vie. Si, avec cela, on les lit avec assiduité, l'âme se trouvant comme dans un sanctuaire divin, devient plus pure et plus parfaite par les entretiens qu'elle a avec Dieu en lisant sa sainte parole. Mais comment, dira-t-on, pouvons-nous tirer de l'Ecriture sainte l'utilité qu'on nous en promet, si nous ne l'entendons pas? « Je réponds, dit saint Chrysostôme, qu'on ne laisse pas d'en tirer du fruit, quoiqu'on n'en entende pas le sens caché la seule lecture qu'on en fait, pouvant contribuer beaucoup à notre sanctification. D'ailleurs, il n'est pas possible que l'on ignore également tout ce qu'on y lit. »

« Le Saint-Esprit [1], par une économie qui est l'effet de sa bonté, a voulu que les Livres saints fussent composés par des publicains, par des pêcheurs, par des faiseurs de tentes, par des bergers, par des conducteurs de chèvres, en un mot, par des hommes grossiers et sans lettres, afin que les plus simples ne pussent alléguer pour excuse la difficulté de les entendre, afin que les choses qui y sont dites, fussent à la portée de tous les hommes, afin que l'artisan et le serviteur, la veuve et les moins instruits fussent en état d'en profiter, même en les entendant lire. Car ceux à qui Dieu a inspiré de composer ces livres par la grâce du Saint-Esprit, ne les ont pas faits comme les païens, pour s'attirer de la gloire, mais pour le salut de ceux qui les liraient. Aussi les philosophes, les orateurs et autres savants qui n'ont point connu Jésus-Christ, faisant moins d'attention à ce qui pouvait être utile aux autres qu'à ce qui leur attirerait de l'admiration, ont laissé dans une certaine obscurité à l'égard des simples, ce qu'ils ont dit de bon; les prophètes et les apôtres, au contraire, ont exposé clairement à tous les hommes, ce qu'ils avaient à leur enseigner, afin que chacun pût apprendre leur doctrine par la seule lecture de leurs écrits. En effet, quel est l'homme qui, en lisant dans l'Evangile : *Bienheureux ceux qui sont doux : Bienheureux ceux qui sont miséricordieux : Bienheureux ceux qui ont le cœur pur*, et autres choses semblables, croient avoir besoin de maître pour les comprendre? Tout le monde n'entend-il pas les prodiges, les miracles et les histoires qu'on rencontre dans l'Ecriture? Ainsi les prétextes et les excuses qu'on allègue pour se dispenser de la lire, ne sont que pour cacher sa négligence et sa paresse. Vous vous plaignez, ajoute ce Père, de n'entendre pas ce qui est dans ces saints livres. Mais com-

[1] *Quanquam fieri non potest ut omnia ex æquo ignores; propterea siquidem Spiritus gratia dispensavit ac providit, ut publicani, piscatores, tabernaculorum opifices, pastores et caprarii, idiotæ, illitterati, hos libros componerent, et ne quis idiotarum ad hanc difficultatis confugere posset excusationem, ut omnibus facilia conspectu essent ea quæ dicuntur, ut et opifex, et famulus, et vidua mulier, et omnium hominum indoctissimus ex audita lectione aliquid lucri utilitatisque reportaret. Non enim ad inanem gloriam, quemadmodum ethnici, sed ad audientium salutem hæc omnia composuerunt ii, quos ab initio Deus dignatus est, gratia Spiritus. Siquidem ii qui sunt a Christo alieni philosophi, dicendi artifices, rhetores, ac librorum scriptores, non quod in commune conducit quærentes, sed illud spectantes ut ipsi sint in admiratione, etiamsi quid utile dixerint, hoc quoque quemadmodum in caligine quadam, consueta sibi, occultarunt obscuritate; Apostoli vero ac Prophetæ omnia contra fecerunt, manifesta claraque, quæ prodiderunt, exposuerunt omnibus, veluti communes orbis doctores, ut per se quisque discere possit ea quæ dicuntur e sola lectione... Cui enim non sunt manifesta quæcumque in Evangelio scripta sunt? Quis autem audiens beatos esse mites, beatos misericordes, beatos mundo corde, cæteraque hujusmodi, egebit præceptore, ut aliquid eorum discat quæ dicuntur? Verum signa, miracula, historiæ non cuivis nota manifestaque sunt? Prætextus iste est et causatio, pigritiæque velamentum. Non intelligis quæ insunt: quomodo possis aliquando intelligere, qui ne leviter quidem inspicere velis? Sume librum in manus, lege historiam omnem, et quæ nota sunt memoriæ tenens, ea quæ obscura sunt, parumque manifesta, frequenter percurre. Quod si non poteris assiduitate lectionis invenire, quod dicitur, accede ad sapientiorem, vade ad doctorem, communica de iis quæ scripta sunt, declara vehemens studium. Et si viderit te Deus tantam animi alacritatem adhibere, non despiciet tuam vigilantiam ac sollicitudinem. Verum etiam si nullus homo te docuerit quod quæris, ipse sine dubio reserabit. Memento eunuchi reginæ Æthiopum, qui cum esset homo barbarus, innumerisque distentus sollicitudinibus, et undequaque circumseptus negotiis, nec intelligeret quæ legebat, legebat tamen in curru sedens. Quod si in via tantam præstitit diligentiam, cogita qualis fuerit domi versans. Si tempore profectionis non sustinuit absque lectione manere, multo minus domi sedens. Si nihil intelligens legebat, nec destitit a lectione, multo minus postquam didicerat... Cum nondum haberet qui viam commonstraret, tamen legebat, eoque cito consecutus est doctorem. Novit propensam illius animam Deus, studium amplexus est, misit illi doctorem illico. Verum non adest Philippus, sed Spiritus qui moverat Philippum adest.* Chrysost., conc. 3 *de Lazaro*, pag. 739 et 740, tom. I.

ment les entendriez-vous, vous qui ne voulez pas vous donner la peine de les lire? Prenez donc la Bible, lisez toutes les histoires, tâchant de retenir ce qui est facile à entendre. Passez plusieurs fois sur ce qui paraît obscur et difficile. Si, avec toute votre assiduité, vous n'en pouvez découvrir le sens, adressez-vous à quelqu'un plus habile que vous : allez trouver un docteur qui vous instruise : conférez avec lui de ce que vous désirez entendre, en lui témoignant une grande passion d'en être instruit. Dieu, voyant votre zèle pour entendre sa parole, ne le méprisera pas; et s'il arrivait que vous ne puissiez trouver personne qui vous en donnât l'intelligence, il vous la donnerait lui-même. Souvenez-vous de l'eunuque de la reine d'Ethiopie. C'était un homme barbare, accablé de soins et d'affaires, et qui n'entendait pas ce qu'il lisait. Toutefois, il ne cessait pas de lire dans son chariot. Jugez de là quelle assiduité il avait à lire l'Ecriture sainte dans sa maison, puisqu'il la lisait même pendant ses voyages. S'il ne cessait point de lire, quoiqu'il n'entendît pas ce qu'il lisait, sans doute qu'il était encore bien plus appliqué à la lecture après en avoir reçu l'intelligence : son zèle lui fit mériter que Dieu lui envoyât un maître pour l'instruire. Si vous ne pouvez vous promettre d'avoir comme lui un homme envoyé miraculeusement, n'êtes-vous pas assuré de la présence et de l'assistance du même Esprit qui poussa le diacre Philippe à aller trouver cet eunuque? Ne négligeons donc point notre salut, ajoute saint Chrysostôme [1]; toutes choses ont été écrites pour nous servir d'instruction à nous autres qui nous sommes rencontrés dans la fin des temps. »

Il fait voir ailleurs [2] que nous trouvons chacun dans l'Ecriture sainte les remèdes convenables à nos maux, et que c'est pour cela que le Saint-Esprit nous y représente de grands saints qui ont fait des chutes notables, et de grands pécheurs qui se sont relevés par la pénitence, afin que ceux qui paraissent les plus fermes ne s'élèvent pas, mais se tiennent dans la crainte; et que ceux qui sont tombés, ne désespèrent point de leur salut, mais qu'ils aient confiance en la miséricorde de Dieu, qui ne veut point la mort du pécheur. Il invite [3] les fidèles à venir souvent à l'église écouter attentivement la lecture de l'Ecriture, et à lire eux-mêmes dans leurs maisons des Livres sacrés, parce que cette pratique leur sera très-utile. « La lecture de l'Ecriture sainte, ajoute-t-il, apprend à modérer sa langue, elle élève l'âme, elle éclaire l'esprit d'une lumière divine, elle bannit du cœur les mauvaises pensées, elle lui procure le repos et la tranquillité. Elle fait à l'âme le même effet que les aliments font au corps dont ils réparent et augmentent les forces : car elle est une nourriture spirituelle, qui fortifie l'âme et la rend plus ferme et plus constante; elle empêche que les inclinations vicieuses ne l'emportent; elle la soutient et l'élève au ciel comme si elle était portée sur des ailes. Elle est un puissant rempart [4] contre le péché, et c'est être

[1] *Ne neglexerimus nostram salutem hæc omnia scripta sunt propter nos ad correctionem nostri, in quos fines sæculorum devenerunt.* Chrysost., conc. 3 *de Lazaro*, pag. 740, tom. I.

[2] *Ideo enim non solum opera sanctorum bona scripta sunt, sed etiam peccata, ut hæc quidem fugiamus, illa vero imitemur. Neque hoc solum, sed monstrat insuper divina Scriptura et justos sæpe lapsos, et peccatores magnam exhibentes vitæ conversionem, quo utrinque sufficiens nobis esset cautela: et neque qui stat confidentior sit, videns et justos cecidisse; neque qui in peccatis est desperet, multos conspiciens qui resipuerunt, et ad summum virtutis apicem pervenire potuerunt. Itaque nullus, quæso, tametsi multorum bonorum operum sibi conscius, confidentior sit, sed anxius sit et sollicitus: et audiat beatum Paulum admonentem et dicentem:* Qui stare sibi videtur, videat ne cadat. *Nullus item, qui in profundum ipsum malitiæ descenderit, salutis suæ spem abjiciat; sed ineffabilem Dei misericordiam cogitans, audiat iterum Deum per Prophetam dicentem:* Nolo mortem peccatoris, sicut converti eum et vivere. *Vidisti, dilecte, omnia in divinis Scripturis scripta, non alia de causa memoriæ tradita quam propter nostram utilitatem, et humani generis salutem? Hæc secum quisque nostrum expendat, suisque congrua vulneribus pharmaca imponat.* Chrysost., homil. *in Genes.*, pag. 279, tom. IV.

[3] *Propterea, obsecro, ut frequenter huc veniatis, et divinæ Scripturæ lectionem auscultetis diligenter: non solum cum huc venitis, sed et domi divinos libros in manus sumite, et utilitatem in illis positam magno studio suscipite. Inde enim multum lucri nascitur: primum quidem lectione lingua reformatur; deinde anima excitatur, et sublimis efficitur, jubareque solis justitiæ illustratur, perque tempus illud ab immundarum cogitationum illecebris liberatur, multa quiete ac tranquillitate fruens. Insuper quod ad augendas vires corporis sensibilis ille cibus facit, id animæ lectio præstat. Spirituale enim alimentum est, et fortem reddit animam et constantiorem, et magis philosophicam, non permittens ut ab affectionibus absurdis capiatur: sed levem et alatam faciens in cœlum ipsum propemodum transfert.* Chrysost., homil. 29 *in Genes.*, pag. 281.

[4] *Magna adversus peccatum munitio est Scripturarum lectio: magnum præcipitium, profundum bara-*

dans un grand précipice et renoncer à son salut, que d'ignorer les saintes Ecritures et de ne rien savoir des lois divines. C'est ce qui a produit des hérésies, qui a causé la corruption des mœurs et tout renversé, n'étant pas possible qu'un homme qui lit assidûment et attentivement l'Ecriture, n'en tire beaucoup de profit. » Ce Père juge cette lecture si nécessaire aux fidèles, qu'il n'en dispense pas même ceux qui se trouvent chargés d'affaires et engagés dans le commerce du monde, et il réfute [1] les excuses frivoles de ceux qui s'en dispensent sous le prétexte qu'ils sont attachés aux emplois du barreau et chargés des affaires publiques; qu'ils exercent un métier, qu'ils ont une femme et des enfants à nourrir, qu'ils sont obligés de prendre le soin de leur famille et de vivre au milieu du monde. « C'est plutôt à vous, leur dit-il, à lire les divines Ecritures, qu'à des solitaires qui en ont moins besoin que ceux qui, comme vous, sont au milieu des affaires et des embarras : délivrés des occupations de la vie civile, et appliqués dans leur solitude à la philosophie chrétienne, ils jouissent comme dans un port d'une grande sûreté : mais nous qui sommes en pleine mer, battus continuellement des tempêtes, et engagés à la nécessité malheureuse de commettre une infinité de péchés, nous avons toujours besoin de chercher dans ces saints Livres notre consolation. Les solitaires éloignés du combat sont moins sujets aux blessures; mais vous, qui êtes toujours dans la mêlée, et qui recevez continuellement des plaies, vous avez plus besoin qu'eux de remèdes. Une femme vous irrite, un enfant vous afflige, vous met en colère, un ennemi vous tend des piéges, votre ami a de la jalousie contre vous, votre voisin vous fâche, enfin nous sommes environnés de toute part des occasions de péché; c'est ce qui doit nous convaincre de la nécessité où nous sommes continuellement de prendre dans l'Ecriture sainte toutes les armes qu'elle fournit pour notre défense. » Saint Chrysostôme exhorte ailleurs [2] les gens du monde chargés de femmes et d'enfants, de même que ceux qui sont engagés dans les affaires, s'ils ne veulent pas faire provision de toutes les parties de l'Ecriture, à avoir du moins le Nouveau Testament, c'est-à-dire, comme il l'explique, les Evangiles et les Actes des Apôtres. Il prévient toutes les excuses que les séculiers, et même les pauvres [3] gens de métier pouvaient apporter pour s'exempter de lire l'Ecriture sainte, et il dit de ceux-ci : « Je voudrais bien leur demander si la pau-

thrum Scripturarum ignoratio, magna salutis perditio, nihil scire ex divinis legibus : ea res et hæreses peperit, ea vitam corruptam invexit, hoc sursum deorsum miscuit omnia. Nam fieri non potest, non potest, inquam fieri, ut quis sine fructu discedat, qui assidua attentaque lectione fruatur. Chrysost., conc. 3 *de Lazaro*, pag. 740.

[1] *Neque vero mihi quisquam proferat frigida illa verba planeque damnanda : Ego forensibus causis affixus sum, publica gero negotia, artificium exerceo, uxorem habeo, alo liberos, familiæ curam gero, mundanus homo sum, non est meum legere Scripturas, sed eorum qui mundo dixerunt vale, qui montium vertices occuparunt, qui vitam ejusmodi continenter agunt. Quid ais, homo? Non est tui negotii Scripturas evolvere, quoniam innumeris curis distraheris? Imo tuum magis est quam illorum. Neque enim illi perinde Scripturarum egent præsidio, atque vos in mediis negotiorum undis jactati. Nam monachi quidem a foro forensibusque negotiis liberi, quique in deserto fixere tuguriola, neque cum quoquam habent commercium, sed in illa quieta tranquillitate cum omni securitate philosophantur, ac velut in portu sedentes, rebus vehementer tutis fruuntur : nos contra velut in medio mari fluctuantes, innumerisque, velimus nolimus, peccatis obstricti, semper opus habemus perpetuo jugique Scripturarum solatio. Illi sedent procul a conflictu, eoque nec accipiunt multa vulnera : tibi vero quia perpetuo stas in acie, qui frequentes accipis plagas, idcirco magis opus est remediis; ut quem et uxor provocat, et filius contristat, atque ad iram commovet, et insidiatur hostis, et invidet amicus et vicinus insectatur... breviter varia iracundiæ, varia curarum, varia perturbationis ac mæroris, varia jactantiæ, varia tumoris, tum occasio, tum necessitas, nos undequaque circumvallat, innumeraque ex omni parte tela volitant : unde necesse est indesinenter a Scripturis armaturam sumere.* Chrysost., conc. 3 *de Lazaro*, pag. 737.

[2] *Audite quicumque estis mundani, et uxori præestis et liberis, quomodo vobis quoque maxime mandet (Apostolus) legere Scripturas et non leviter, non temere, sed magno studio ac diligentia... Audite, quæso, vos omnes quibus curæ sunt quæ ad hanc vitam pertinent, et parate vobis libros medicamenta animæ. Si nullum alium vultis, Novum Testamentum vobis parate, Apostolorum Actus, Evangelia, magistros perpetuos.* Chrysost., homil. 9 *in Epist. ad Coloss.*, pag. 391, tom. II.

[3] *Est et alia tam ignaris hominibus ineptissima excusatio, librorum scilicet inopia. Ac divitibus quidem ridiculum esset ea de re verba facere. Verum quia multos pauperes ac frequenter excusatione uti puto, hoc ab illis placide sciscitari velim an non singuli artis suæ quam exercent, instrumenta sana et integra habeant, et si extrema inopia premantur? Quomodo ergo non absurdum fuerit, illic paupertatem non obtendere, ac nihil non agere ad omnes removendos obices, ubi tanta decerpenda est utilitas, occupationes et inopiam deflere? Cæterum si qui ita pauperes essent, possent ex assidua hic fieri solita lectione, nihil ex iis quæ divinæ Scripturæ continent ignorare.* Chrysost., homil. 11 *in Joan.*, pag. 63, tom. VIII.

vreté les empêche d'avoir tous les outils de leur métier : d'où vient donc qu'ils ont tant de soin, quoique pauvres, qu'il ne leur manque rien de ce qui leur est nécessaire pour leur art, et qu'ils n'allèguent leur pauvreté que quand il s'agit d'acheter des livres si utiles pour le salut de leurs âmes? S'il y en a néanmoins, ajoute-t-il, de si pauvres qui ne puissent en aucune sorte avoir des livres de l'Ecriture, ils pourront l'apprendre en s'appliquant avec grande attention à la lecture qu'on en fait dans les églises, et aux explications qu'on y en donne. » Ce Père va plus loin, et dit [1] qu'il n'est pas possible que qui que ce soit se sauve, s'il ne s'occupe assidûment à la lecture spirituelle, et que nous serions trop heureux, si, en pratiquant continuellement un remède si utile, nous pouvions parvenir un jour au salut. Mais il ne faut pas prendre à la rigueur toutes les expressions de ce Père. Dans ses explications sur saint Matthieu, il enseigne en termes exprès [2] que le secours des divines Ecritures est, par rapport à nous, une seconde table après le naufrage; que le temps où ces Ecritures n'existaient point, et où le Saint-Esprit tenait lieu de tout livre, était beaucoup plus parfait, c'était celui de Noé, d'Adam et de ses descendants, à qui Dieu parlait, non par une écriture matérielle, mais par lui-même, trouvant en eux une pureté de cœur qui les en rendait capables. C'est à cause, ajoute-t-il, de l'abîme de tous les vices où les Juifs étaient tombés, que Dieu s'est servi de lettres et de tables pour les avertir de leur devoir. Jésus-Christ n'a rien laissé par écrit à ses Apôtres, ayant promis de leur donner la grâce de son Esprit saint au lieu de livre ; ce n'est qu'à cause des dérèglements dans lesquels les hommes sont tombés depuis, les uns par leurs doctrines, les autres par leurs mœurs, qu'on a eu besoin d'instructions qui fussent écrites. « Si c'est donc, dit ce Père au même endroit, une assez grande faute de nous être réduits au besoin d'être instruits par des écritures, et d'avoir cessé d'attirer en nous la grâce du Saint-Esprit : représentez-vous quel crime ce sera de ne vouloir pas même user de ce nouveau secours qui nous est offert, mais de mépriser plutôt ces divins écrits et de nous les rendre inutiles, et par là de nous exposer à une plus grande condamnation. » Quand donc saint Chrysostôme dit qu'on ne saurait obtenir le salut, si l'on n'est continuellement occupé à la lecture, il ne s'adresse ni à ceux qui, ayant le cœur pur, méritent que Dieu leur parle lui-même, ni à ceux qui, étant des livres vivants, portent l'Evangile de Jésus-Christ dans leur cœur, ni aux gens du commun, qui, fidèles à Dieu dans leur état et suffisamment instruits des principes de la foi, supportent les travaux et les peines attachés à leur condition, comme une peine due à leurs péchés; mais à ceux-là seuls qui ont assez de loisir pour ne s'occuper que de l'Ecriture sainte, et assez de capacité pour en tirer avantage. Car, à considérer les efforts et le travail continuel avec lequel nous devons nous opposer au poids et au torrent de la concupiscence qui nous porte toujours vers la terre, il est très-difficile que ces sortes de personnes puissent lui résister, si elles ne s'appliquent à lire la sainte Ecriture, ou les saints interprètes qui nous en ont développé les sens.

[1] *Neque enim fieri potest, non potest, inquam, fieri, ut quisquam salutem assequatur, nisi assidue versetur in lectione spiritali. Imo præclare revera nobiscum agitur, etiamsi perpetuo hujus medicamenti participes, aliquando salutem consequi possimus.* Chrysost., conc. 3 *de Lazaro*, pag. 738.

[2] *Par esset quidem nos nulla egere litterarum ope; sed ita puram exhibere vitam, ut Spiritus gratia librorum instar nobis esset: ac sicut libri atramento, sic corda nostra Spiritu ipso essent inscripta. Quia vero hujusmodi gratiam depulimus, age, secundum navigationis cursum suscipiamus. Certe primum illum cursum præstantiorem fuisse, et verbis et operibus ipsis ostendit Deus. Siquidem Noe et Abrahamo nepotibusque ejus, necnon Jobo, ipsique Moysi non per litteras loquebatur, sed per se ipse, quod purum in ipsis animum reperiret. Postquam autem universus Hebræorum populus in profundum nequitiæ delapsus est, necesse demum fuit ut litteris et tabulis ad eorum commonitionem uteretur; idque non in Veteris solum, sed in Novi etiam Testamenti sanctis factum comperimus. Neque enim Apostolis scripto quidpiam tradidit Deus, sed pro litteris Spiritus gratiam se daturum illis pollicitus est... quia vero post multum temporis alii circa dogmata, alii circa vitam et mores impegerunt, necessario denuo fuit illa per litteras institutio. Animadvertas velim, quantum illud malum sit: quod et si tum tanta puritate vitam agere debeamus, ut ne libris quidem sit opus, sed librorum vice corda offerenda sint Spiritui sancto instituenda; postquam honorem amisimus, atque eo redacti sumus, ut libris opus habeamus; ne hoc secundo quidem remedio ut par est utamur. Nam si non culpa vacat liberis egere, nec per se Spiritus gratiam attrahere, cogita quantum crimen sit, ne hoc quidem auxilio uti velle, sed litteras illas quasi frustra et temere positas despicere, et majorem in se attrahere pœnam.* Chrysost., homil. 1 *in Matth.*, pag. 1 et 2.

Sur la Tradition et sur les Conciles.

8. Saint Paul écrivant aux Thessaloniciens leur dit [1] de demeurer fermes et de conserver les traditions qu'ils avaient apprises soit de vive voix, soit par lettres; d'où saint Chrysostôme conclut [2] que les Apôtres n'ont pas tout enseigné par leurs lettres, mais qu'ils ont aussi enseigné plusieurs choses de vive voix, et que les uns et les autres méritent la même croyance. « C'est pourquoi, ajoute-t-il, nous croyons que la tradition de l'Eglise est digne de foi. C'est une tradition : n'en demandez pas davantage. » Parlant du concile de Nicée, il soutient [3] qu'il est également ridicule de l'accuser d'ignorance ou de timidité en ce qu'il a réglé touchant la pâque, et il nous le représente comme ayant été composé de saints et de confesseurs qui portaient sur leurs corps les marques des souffrances de Jésus-Christ. Il ajoute que la foi ou le symbole qui y fut dressé, a fermé la bouche aux hérétiques, et il l'appelle une muraille inébranlable opposée à leurs embûches. Il ne marque pas au juste le nombre des évêques qui assistèrent à ce concile, se contentant de dire qu'il y en avait trois cents et plus.

Sur la vérité de la religion chrétienne.

9. Saint Chrysostôme prouve la vérité de notre religion par l'établissement de l'Eglise, qui n'a pu se faire que par un Dieu. « Les païens demeurent d'accord, dit-il [4], et ils ne peuvent nier que Jésus-Christ n'ait fondé toutes les Eglises du monde : d'où je tire les preuves de sa puissance et une démonstration de sa divinité. Car il faut être plus qu'homme pour faire en si peu de temps de si grands effets dans toute l'étendue de la terre et de la mer, et pour engager à de si grandes actions des hommes prévenus d'opinions si extravagantes par une longue habitude, et possédés d'une malignité si prodigieuse. Cependant il a délivré de tous ces maux tous les hommes de la terre, non-seulement les Romains, mais les Perses mêmes, et en un mot toutes les nations barbares. Et pour opérer ces merveilles, il ne s'est point servi d'armes, il n'a point fait de dépense, il n'a point levé d'armée, il n'a point livré de combats; mais, par le moyen de onze hommes qui d'abord étaient inconnus, méprisables, ignorants, idiots, pauvres, nus, désarmés, sans souliers, et qui n'avaient qu'un seul habit, il a réformé, c'est dire trop peu, il a persuadé tant de nations différentes, et les a portées à une philosophie, non-seulement pour ce qui concerne la conduite de cette vie présente, mais même pour ce qui regarde les choses à venir et l'éternité. Il a eu assez de pouvoir sur ces peuples pour leur faire abolir les lois de leurs pères, pour leur faire renoncer à leurs anciennes coutumes qui étaient si profondément enracinées parmi eux, et pour en planter d'autres

[1] Itaque, fratres, state, et tenete traditiones quas didicistis sive per sermonem, sive per epistolam nostram (II *Thessal.*, cap. III, vers. 15).

[2] *Hinc est perspicuum quod non omnia tradiderunt per epistolam, sed multa etiam sine scriptis : et ea quoque sunt fide digna. Quamobrem Ecclesiæ quoque traditionem censeamus esse fide dignam. Est traditio, nihil quæras amplius.* Chrysost., *in* II *Epist. ad Thess.*, hom. 4, pag. 532, tom. II.

[3] *Trecenti Patres, vel etiam plures, cum in regione Bithyniæ convenissent, hæc decreverunt : et tu illos omnes probro afficis? Duorum enim alterum, aut illos inscitiæ condemnas, quasi non satis accurate novissent; aut timiditatis, quasi novissent, sed dissimulassent, ac veritatem prodidissent. Cum enim non stes iis quæ ab illis decreta sunt, hæc omnia sequuntur. Multæ vero sapientiæ ac fortitudinis specimen ab illis editum fuisse tum temporis, omnia quæ accidere testantur. Nam sapientiam quidem illorum, quæ tum edita est fides indicat, quæ et hæreticorum os obturavit, et tanquam murus inexpugnabilis omnes illorum insidias propulsavit : fortitudinem autem persecutio, quæ paulo ante sedata fuerat, et quod Ecclesiis fuerat illatum bellum. Tanquam enim strenui quidem bellatores, innumeris tropæis erectis ac multis exceptis vulneribus undique tum Ecclesiarum principes revertebantur stigmata Christi portantes, qui plurima poterant enumerare supplicia quæ confessionis ergo tolaverant, etc. Atque ex his athletis collecta tum fuerat Synodus universa communique definitione fidei hoc quoque decreverunt, ut simul unoque consensu festum istud celebraretur.* Chrysost., homil. 3 *in eos qui Pascha jejunant*, pag. 609, tom. I.

[4] *Quænam igitur sunt ea, quæ ipsum fecisse gentilis ipse fatetur, neque negare potest? Quod christianorum genus ipse fundaverit, neque illud negaturus est, quod universas per orbem Ecclesias condiderit. Hinc ejus potentiæ argumentum ducemus, et ostendemus ipsum vere Deum esse, dicemusque non esse puri hominis tantum orbem, terram, mare, tam brevi tempore pervadere, et ad res tantas evocare, cum maxime tam absurdis moribus assueti homines essent, et tot malis irretiti. Et tamen potuit ille humanum genus ab his omnibus liberare, non Romanos tantum, sed Persas et omne Barbarorum genus. Hæc porro fecit, non armis usus, non sumptibus, non exercitibus, non commissis prœliis, sed principio per undecim viros, ignobiles, viles, ignaros, idiotas, pauperes, nudos, inermes, calceis carentes, una tunica tectos. Quid dico, fecit? persuadere potuit tot hominum gentibus, ut non de præsentibus tantum, sed etiam de futuris philosopharentur, utque patrias leges evellerent veteresque mores tanto tempore radicatos penitus tollerent, aliosque substituerent, qui ab assuetis et facilioribus ad difficiliora ejus præcepta traducerent.* Chrysost., in lib. *Quod Christus sit Deus*, pag. 558 et 559, tom. I.

en leur place. Il les a détournés de l'amour des choses pour lesquelles ils avaient de si fortes inclinations, et leur en a fait aimer d'autres qui sont tout-à-fait pénibles et difficiles. Mais dans le temps même qu'il exécutait tous ces grands desseins, tout le monde lui faisait la guerre, jusqu'à le faire mourir sur une croix avec beaucoup d'infamie. Car, comme les infidèles ne peuvent pas nier que les Juifs, après lui avoir fait souffrir mille maux, l'ont enfin attaché à la croix [1], aussi sont-ils obligés de reconnaître que l'Evangile se prêche tous les jours avec succès, et, ce qui est incroyable, que dans le temps même qu'on lui fait une guerre si furieuse, on le voit fleurir non-seulement parmi nous, mais aussi parmi les Perses, où il se trouve un très-grand nombre de martyrs; de sorte que des peuples qui étaient plus sauvages et plus cruels que des loups, n'ont pas plutôt ouï prêcher l'Evangile, qu'ils sont devenus plus doux et plus traitables que des brebis, et qu'ils discourent maintenant d'une manière très-noble et très-relevée sur l'immortalité de l'âme, sur la résurrection et sur tous les autres biens spirituels et ineffables. Mais ce n'est pas seulement dans les villes que l'on a vu ces rares effets de la prédication, ils sont même passés jusqu'au fond des déserts, et sont devenus sensibles dans les villages, dans les bourgs, dans les îles, dans les ports et dans les hâvres. On voit dans tous ces lieux que ce ne sont pas seulement des particuliers ni même des magistrats qui se rendent à la force de l'Evangile, mais que les rois et les têtes couronnées se soumettent avec beaucoup de respect et de foi à Jésus-Christ crucifié. Les miracles que les Apôtres ont faits après sa mort et en vertu de ses promesses, sont encore une preuve certaine de la vérité de la religion chrétienne. »

Notre Seigneur Jésus-Christ [2] étant à la veille de sa passion, prit dans cette dernière nuit ses Apôtres à part, et leur dit ces paroles : *En vérité, en vérité je vous le dis, celui qui croit en moi, fera lui-même les œuvres que je fais, et en fera encore de plus grandes.* « Il est vrai, dit saint Jean Chrysostôme, qu'il y a eu plusieurs autres maîtres qui ont eu des disciples et qui ont fait certains prodiges, comme les païens s'en vantent; mais aucun d'eux n'a jamais pensé ni osé rien dire de semblable, et je les défie tous, quelque hardis qu'ils soient, de montrer dans leurs livres une telle prédiction ou un pareil discours. Car s'ils avaient dit que quelques-uns de leurs philosophes ont fait la même promesse que notre divin Sauveur à ses disciples, ils seraient devenus la risée de ceux qu'ils auraient voulu tromper : d'autant qu'il n'y a que la seule toute-puissance de Dieu qui fasse de pareilles prédictions et qui les accomplisse sincèrement. Si quelqu'un révoque en doute où et comment cet oracle a été accompli, qu'il prenne en main un livre intitulé : *Les Actes des Apôtres*. Quoique ce livre ne contienne pas toutes les actions de tous les Apôtres, mais seulement d'un ou de deux,

[1] *Hæc porro facere potuit, dum oppugnaretur ab omnibus : crucemque sustinuit, infame supplicium, ac mortem ignominiosissimam. Neque enim negabunt ipsum a Judæis crucifixum, innumeraque ab illis passum esse, et tamen quotidie prædicationem accrescere; quodque incredibile videatur, ea non hic tantum, sed et apud Persas floret, etiamsi ab illis oppugnetur. Etenim apud illos quoque martyrum examina multa : et tamen qui ipsis lupis ferociores erant, accepta prædicatione ovibus mansuetiores evasere : jamque de immortalitate, de resurrectione, et de ineffabilibus bonis philosophantur. Non in urbibus tantum, sed etiam in deserto hæc præclare gesta videas, in vicis, in agris, in insulis, in portubus, et navalibus; non idiotæ, non principes tantum; sed illi ipsi qui diademate redimiuntur, Crucifixo magna cum fide subditi sunt.* Idem, *ibid.*, pag. 559.

[2] *Dominus noster Jesus Christus supplicium jamjam subiturus, et morte vivifica moriturus, nocte illa postrema, discipulos seorsim vocavit, ipsisque tum alia multa monita dedit, tum hæc etiam verba :* Amen, amen dico vobis, qui credit in me, opera quæ ego facio, et ipse faciet, et majora his faciet. *Atqui multi alii magistri existere, qui discipulos habuerunt et miracula perpetrarunt, ut Græci jactitant : attamen nullus eorum unquam simile quidpiam vel cogitare vel dicere ausus est. Neque possunt quidam eorum, et si admodum impudentes sint, prædictionem sermonemve similem penes se exhibere... Nam si dixissent suorum quempiam rem talem pollicitum esse, qualem discipulis Servator noster promisit, etiam iis quos deceperant sese ridiculos præbuissent, utpote qui ne verisimilia quidem mentiri possent : talia enim prædicere atque præstare, ad beatam illam virtutem solam pertinet... Quod si quis dubitando quærat a nobis, ubinam finem habuerit hoc oraculum, accepto libro, cui nomen* Acta Apostolorum, *qui non omnium sed unius vel duorum Acta, eaque non ita multa continet; videbit ægrotos in lectulis decumbentes, umbrasque beatorum illorum vel solo tactu sanitatem restituisse : multosque furiosos Pauli tantum vestimentis ab agitante se dæmone liberatos. Quod si quis hæc fucum esse dicat, et portentorum figmenta non credibilia; vel ea quæ nunc videntur satis sunt ad blasphemum ejus os obturandum et confundendum, et ad effrenem ejus linguam cohibendam. Nulla enim in orbe nostro est regio, nulla gens, nulla urbs, ubi hæc miracula non celebrentur, quæ utique si figmenta essent, non admirationi haberentur.* Chrysost., lib. *de S. Babila*, pag. 536, 537, 538 et 539.

il verra les malades couchés dans leurs lits recouvrer la santé par l'ombre seule de saint Pierre; il verra que plusieurs possédés n'ont eu besoin, pour être délivrés du démon qui les tourmentait, que des habits de saint Paul. Et si quelqu'un dit que ce sont là de beaux discours et des fictions difficiles à persuader, ce que nous voyons de nos jours suffit pour fermer la bouche aux blasphémateurs; car il n'y a, dans l'univers où nous habitons, ni contrée, ni nation, ni ville, où l'on ne chante et où l'on n'admire ces merveilles : ce que l'on ne ferait pas sans doute, si elles n'étaient que des fictions. Les tyrans [1], les rois, les plus habiles orateurs, les philosophes, les devins, les magiciens, les démons ont entrepris de les détruire, *et leur langue,* selon l'expression du Prophète, *a perdu sa force en se tournant contre eux-mêmes, et les plaies qu'ils ont faites ont été comme celles des flèches des petits enfants*. Les rois n'ont recueilli d'autres fruits des persécutions qu'ils ont excitées contre nous, que de passer pour cruels dans l'esprit de tout le monde. Les philosophes et les habiles orateurs qui s'étaient acquis dans le public une grande réputation, les uns par leur sagesse, les autres par leur éloquence, ne nous ont pas plus tôt déclaré la guerre, qu'ils se sont rendus ridicules, et qu'ils ont paru n'être point différents des petits enfants qui badinent. De tant de nations, de tant de peuples, ils n'ont pu gagner ni sage, ni insensé, ni homme, ni femme, ni même un enfant; et les livres qu'ils ont composés ont été si méprisés, qu'on en a perdu le souvenir, et que la plupart ont péri presque aussitôt qu'ils avaient vu le jour. S'il s'en est conservé quelque part, c'est dans les bibliothèques des chrétiens, tant nous sommes convaincus qu'ils ne sauraient nous faire aucun tort. Voilà quel est le caractère de notre religion. Pour la vôtre, personne ne l'a jamais combattue, n'étant pas permis aux chrétiens d'user de contrainte et de violence pour détruire l'erreur. Ce n'est que par la persuasion, par la parole et par la douceur qu'ils doivent procurer le salut des hommes. Aussi les rois qui servent Jésus-Christ n'ont jamais publié contre vous de ces cruels édits que les adorateurs du démon ont faits contre nous. Cependant votre fausse religion, quoiqu'elle ait joui d'une si grande tranquillité et qu'elle n'ait jamais été persécutée par personne, s'est éteinte insensiblement. Elle est tombée d'elle-même, à peu près comme les corps qui ont été minés par une longue maladie. Il n'en est pas ainsi de la foi plantée par les travaux des Apôtres, qui n'étaient que de simples pêcheurs : chaque jour elle devient plus florissante; et toutefois ce n'est pas par un chemin tout uni et agréable qu'elle est venue jusqu'à nous, c'est à travers les afflictions, les guerres et les combats. L'idolâtrie répandue par toute la terre, et vivement empreinte dans l'âme de tous les hommes,

[1] *Nostra quippe illa, quæ vos figmenta esse dicitis, et tyranni et reges, et dicendo invicti sophistæ; itemque philosophi et præstigiatores et magi et dæmones destruere curarunt :* Et infirmata est contra illos lingua eorum, *secundum propheticum sermonem,* et sagittæ parvulorum factæ sunt plagæ eorum. *Reges quippe ex insidiis contra nos structis tantum lucrati sunt, quantum satis erat ad ferini animi famam apud omnes sibi parandam : ob iram enim contra martyres susceptam, in communem naturam ferocientes, sese imprudentes sexcentis opprobriis obnoxios reddiderunt. Philosophi autem et acuti rhetores, opinionem magnam, alii probitatis, alii eloquentiæ apud multos habentes, post commissam adversum nos pugnam ridiculi effecti, a pueris nugacibus nihil differre visi sunt. A tot enim populis gentibusque non sapientem quempiam, non insipientem, non virum, non mulierem, non parvulum ad suam pertrahere sententiam potuerunt; sed eorum scripta usque adeo risu digna sunt, ut ex eorum libris alii jamdiu perierint, alii statim atque visi sunt exoleverint. Quod si quid ex iis supersit, apud christianos servari comperitur, tantum abest ut ex eorum insidiis damni quidpiam nobis timendum suspicemur; ita ridemus versutos illorum adversum nos conatus... Et nostrarum quidem rerum illa est ratio, vestras autem res oppugnavit nemo unquam. Neque enim fas est christianis necessitate ac violentia errorem subvertere, sed suadela, sermone et mansuetudine hominum salus curanda est. Quamobrem nemo ex christianis imperatoribus talia contra vos posuit decreta, qualia contra nos ii qui dæmones colebant. Attamen error ille gentilium, tantam consecutus quietem, et a nemine turbatus unquam, per se tamen extinctus est et in se ipse corruit, more corporum, quæ diuturna tabe infecta, nemine lædente per sese corrumpuntur, et paulatim dissoluta pereunt... Piscatorum autem res non ita se habent, sed quotidie magis magisque florent; non per apertam planitiem, ac per quietem ad nostram usque ætatem deductæ, sed per ærumnas, bella et prælia. Gentilitas quippe cum ubique terrarum prolata, omnium animos occupasset, ita demum post tantum robur atque incrementum a Christi virtute soluta est : prædicatio autem nostra, non tunc hostes habere cœpit, cum ubique propagata firmiter staret; sed priusquam in auditorum animis defigeretur, et fundaretur; ab ipso rei primordio contra universum terrarum orbem aciem instruere cogebatur :* Contra principatus et potestates, et rectores tenebrarum sæculi hujus, adversus spiritualia nequitiæ. *Cum enim scintilla fidei nondum bene accensa esset, tum flumina et abyssi undique influebant.* Chrysost., *ibid.*, pag. 539 et 540.

après s'être ainsi fortifiée et avoir fait tant de progrès, a enfin succombé sous la puissance de Jésus-Christ. Il n'en est pas ainsi de la religion chrétienne. Ce n'est pas après s'être établie partout par la prédication de l'Evangile, qu'elle a eu des ennemis. Dès sa naissance, avant d'avoir pris des forces et de s'être enracinée dans l'âme des fidèles, elle a été obligée de combattre contre toute la terre, contre les principautés et les puissances, contre les princes de ce siècle ténébreux, contre les esprits de malice. A peine l'étincelle de la foi était-elle bien allumée, que les fleuves et les inondations d'eaux ont fondu sur elle de toutes parts. »

Saint Chrysostôme tire une nouvelle preuve de la vérité de notre religion, de ceux qui l'ont établie. « Ce sont, dit-il [1], des hommes méprisables et obscurs. Saint Paul était un faiseur de tentes, et Pierre un pêcheur. A moins qu'on ne les fasse passer pour des insensés et des gens tombés en délire, on ne peut point dire qu'il leur soit venu en esprit de former un tel dessein. Or, il paraît évidemment, et par les merveilles qu'ils ont opérées par leurs prédications, et par la conduite de ceux qui leur obéissent encore aujourd'hui, qu'ils n'étaient pas insensés. Ils n'ont donc eu garde d'inventer une pareille doctrine, encore moins de la publier d'eux-mêmes avec une espèce de faste. Car sur quoi auraient-ils compté pour la persuader? Etait-ce sur leur éloquence? Mais l'un d'eux ne savait pas même les lettres humaines. Etait-ce sur l'abondance de leurs richesses? Mais à peine avaient-ils les choses nécessaires à la vie, étant tous deux obligés de la gagner du travail de leurs mains. Le lustre de leur famille ne pouvait pas non plus les rendre hardis et superbes. Le père de saint Paul nous est inconnu, tant sa condition était obscure. Nous connaissons celui de saint Pierre : mais cet Apôtre n'a rien en cela au-dessus de son collègue, sinon que les saintes Ecritures nous ont fait connaître le nom de son père. Si quelqu'un veut rechercher leur patrie et leur nation, il trouvera que Paul était de Cilicie, et Pierre, citoyen d'un méchant bourg nommé Bethsaïde, dans la Galilée. Enfin, si l'on parle de leurs professions, on verra qu'elles n'ont rien de grand ni de noble : un faiseur de tentes est au-dessus d'un pêcheur, mais il est au-dessous des autres artisans. Sur quel fondement auraient-ils donc concerté une telle entreprise, et de quelle espérance se seraient-ils flattés? Sur quoi se seraient-ils appuyés? Supposons néanmoins, si vous le voulez, que ce qui est impossible devienne possible, selon vous, et que celui qui vient de sortir d'auprès d'un étang, tienne ce langage : *L'ombre de mon corps a ressuscité les morts ;* et que celui qui n'était occupé auparavant qu'à faire des tentes, se vante aussi que ses habits ont opéré de pareilles merveilles : qui d'entre ceux qui l'écouteraient, seraient assez insensés pour croire ces miracles sur leur simple parole? D'où vient qu'aucun des artisans qui vivaient en ce temps-là n'a jamais dit de lui-même rien de semblable, ni aucun autre de lui? »

10. La trop grande [2] curiosité en matière

Sur la Se-

[1] *Ex illis enim, qui talia patrabant, alter Paulus erat, tentoriorum artifex : alter Petrus piscator : neque tam tenuibus hominibus in mentem venisset unquam rem talem confingere, nisi quis eos insaniisse et mente captos fuisse dicat. Quod autem non insanirent palam est tum ex iis, quæ sermone perfecere, tum ex iis, qui etiamnum illis obtemperant. Nunquam igitur talia illi ementiti fuissent, vel gloriabundi jactitassent... Quid tandem illos induxerit ad tale quidpiam fingendum, et comminiscendum? Neque enim dicendi vi fidebant : qui enim id fieri possit, cum alter ne literas quidem nosset : neque divitiarum copiæ, quibus alimenta necessaria vix suppeterent, et qui diurno opificio victitarent : neque de generis splendore gloriari poterant; alterius enim ne patrem quidem novimus, ita erat obscurus atque ignotus; Petri vero pater quidem notus est; sed id tantum patris appellationem, idque propter filium, Scriptura commemorat. Si regionem quis et gentem explorare velit, alium Cilicem deprehendet, alium ignobilis urbis civem, imo vero non urbis, sed vici infimi incolam, Bethsaidæ enim, vici nempe in Galilæa sic vocati, beatus ille vir incola erat. Artes vero eorum si quis audiat, nihil magnum vel honorabile comperiet; nam piscatore quidem honestior est tentoriorum artifex, cæteris autem artificibus vilior. Undenam, quæso, unde rem tantam simulare ausi fuissent? qua spe elati? cui fidentes?.... Fingamus autem, si placet, rem quæ fieri nequeat, fieri revera posse : et eum qui e stagno prodiit dicere : Umbra corporis mei mortuos suscitavit; eum vero qui ex pelliceorum tentoriorum officina exiit, paria de vestimentis suis jactitare; quis auditorum usque adeo mente captus erat, ut circa res tantas nudis verbis fidem haberet? Cur nullus illo tempore artifex quidpiam simile de seipso, aut alius de illo dixit?* Chrysost., *ibid.*, pag. 540 et 542, tom. II.

[2] *Sic et hæretici in sua perstant hæresi pari modo interrogantes; dicunt enim alii: Quomodo incarnatus est? Quomodo natus? cogitationumque suarum infirmitati, immensam illam substantiam subjiciunt. Quæ cum sciamus, intempestivam illam curiositatem vitare oportet. Neque enim quomodo hæc facta sint sicut unquam qui hasce movent quæstiones, et a recta fide excident.* Chrys., homil. 24 *in Joan.*, p. 140, tom. VIII.

Division aux vérités de la foi.

de foi est un écueil dangereux que tout fidèle doit éviter, et c'est en voulant pénétrer le fond de nos mystères et en les mesurant sur la faiblesse de la raison humaine que les hérétiques ont fait naufrage. Non, il n'y a rien de pire que d'assujettir [1] les choses spirituelles aux raisonnements humains. C'est ce qui rendit Nicodème incapable de concevoir les grandeurs de la religion, et l'on ne nous donne le nom de fidèles, qu'afin que, méprisant la bassesse des pensées humaines, nous nous élevions à la hauteur de la foi. Il n'y a [2] rien où nous n'ayons besoin du secours de cette vertu. Elle est la mère de tous les biens et le vrai remède qui procure le salut. Sans elle personne ne saurait arriver à la connaissance des choses sublimes, et ceux qui en sont dépourvus ressemblent à des gens qui, ayant entrepris de passer la mer sans navire, ne sont pas plutôt éloignés du rivage, que leurs mains et leurs pieds se lassent et qu'ils sont engloutis par les flots. Ne connaissant pas la vérité par les lumières de la foi, et prétendant la trouver par leurs raisonnements, ils font un triste naufrage. La foi [3] est comme un vaisseau qui vogue sûrement en pleine mer, et tous ceux qui en sortent ne peuvent éviter d'être submergés. De ce nombre furent Hyménée et Alexandre, que saint Paul livra à Satan, pour leur apprendre à ne plus blasphémer. Car c'est un blasphème de vouloir juger des choses divines par la raison, le raisonnement humain n'ayant rien de commun avec les mystères de Dieu.

Sur la Trinité.

11. « Nous devons confesser [4] une divinité du Père, du Fils et du Saint-Esprit, et trois hypostases ou personnes. Par là, nous ne tomberons point dans l'erreur de Sabellius, qui confondait les personnes ; ni dans celle d'Arius, qui prétendait que la distinction des personnes était une marque de la diversité de substance entre elles. Nous savons [5] que Dieu est partout, et tout entier dans chaque partie de l'univers, mais nous ignorons en quelle manière il y est. Nous savons qu'il n'a jamais eu de commencement, qu'il n'a point été engendré, qu'il est de toute éternité. Mais la raison humaine ne nous enseigne pas comment cela se peut faire : elle ne va pas jusqu'à concevoir qu'il puisse y avoir un être qui ne tire son origine ni de soi-même, ni d'un autre. Nous savons encore que le Fils est engendré du Père, mais non en quelle manière. Nous savons aussi que le Saint-Esprit procède du Père, mais le mystère de cette divine procession nous est caché. Si quelqu'un, dit saint Chrysostôme, demande [6] comment il se peut faire que le Fils de Dieu ne soit pas plus jeune que son

[1] *Nihil deterius quam humanis ratiociniis spiritualia permittere : hoc impedivit quominus ille (Nicodemus) sublime quidpiam et magnum cogitaret. Ideo nos fideles vocamur, ut humanarum rationum imbecillitate contempta, ad fidei sublimitatem ascendamus.* Chrysost., homil. 25 *in Joan*, p. 144; vide homil. 2 *in* II *Epist. ad Timoth.*, pag. 665, tom. II.

[2] *Ubique fide nobis opus est, fide bonorum omnium matre, salutis medicina, sine qua nullam magnarum rerum doctrinam percipere possumus ; sed perinde atque illi qui sine navi mare trajicere conantur, tantillum possunt manibus pedibusque natare, sed ulterius progressi cito a fluctibus demerguntur ; sic et qui propriis utuntur ratiociniis, antequam didicerint, naufragium faciunt quemadmodum et Paulus ait :* Qui circa fidem naufragarunt. Chrysost., homil. 83 *in Joan.*, pag. 189 et 190.

[3] *Naufragium pariunt ratiocinia : fidesque est quasi navis tutissima. Qui igitur ex illa deciderint, necesse est naufragium facere : et hoc exemplo ostendit (Paulus)* ex quibus Hymenæus est, *inquit*, et Alexander quos tradidi Satanæ, ut discant non blasphemare. *Viden, quod blasphemia sit divina ratiociniis perquirere : et jure quidem : quid enim commune habeat ratiocinium humanum cum illis ?* Chrys., homil. 5 *in* I *Epist. ad Timoth.*, pag. 575 et 576.

[4] *Si quis dicat unam deitatem, hanc statim vocem Sabellius ad suam pertrahet insaniam ; sin distinxerit, et alium dicat esse Patrem, alium Filium, alium Spiritum Sanctum, instat Arius in diversitatem substantiæ, personarum distinctionem trahens. Oportet autem et impiam illius confusionem et furiosam hujus divisionem aversari et fugere ; divinitatem Patris, Filii et Spiritus Sancti unam confitentes, tres autem hypostases adjicientes : hac quippe ratione utrorumque incursus arcere poterimus.* Chrysost., lib. IV *de Sacerdotio*, pag. 410, tom. I.

[5] *Deum ubique esse novi, totum item ubique esse novi ; quomodo autem nescio : sine principio, non genitum, sempiternum novi, quomodo autem nescio. Neque humana ratio capere valet, quomodo possit esse substantia, quæ nec a se ipsa, nec ab alio quopiam esse acceperit. Scio ipsum genuisse Filium, quomodo autem ignoro : novi spiritum ex ipso esse ; quomodo autem ex ipso sit, nescio.* Chrysost., homil. 1 *de Incomprehensibili Dei natura*, page 447, tom. I.

[6] *Quod si quis dixerit : Et quomodo fieri potest, ut Filius cum sit, non sit junior Patre ? nam qui ex aliquo est, necessario posterior est illo a quo est ; respondebimus, hæc ex humanis cogitationbus proficisci, et eum qui hæc quærit, absurdiora etiam quæsiturum esse : nec esse illa vel auribus percipienda... Verumtamen ad infirmiores roborandos respondebimus : Dic ergo mihi : radius solis ex natura-ne solis exilit, an aliunde ? Necessario fatendum, nisi sensibus vacui simus, ex ejus natura prodire ; et tamen licet ex sole radius prodeat, nunquam dicemus ipsum esse solari natura posteriorem : quandoquidem nunquam sol sine*

Père qui l'a engendré, celui qui tire son origine d'un autre étant nécessairement postérieur, je réponds que ces sortes de questions naissent des pensées humaines; que ceux qui les forment en feront encore de plus ridicules, et qu'il ne faut point les écouter. » Ce Père, toutefois, pour affermir les faibles dans la foi, répond à cette question; et pour prouver que le Fils est aussi ancien que le Père, il se sert de la comparaison du soleil et de ses rayons. « Dites-moi donc, répond-il, le rayon du soleil sort-il de la nature du soleil ou d'ailleurs? Il faudrait n'avoir pas le sens commun pour ne pas reconnaître que le rayon sort de la nature de cet astre. Nous ne dirons néanmoins jamais que le rayon est d'une nature postérieure à celle du soleil : parce qu'on n'a jamais vu le soleil sans rayons. Si, dans les choses visibles et sensibles, il y en a qui ne sont pas postérieures à celles dont elles tirent leur origine, pourquoi ne croyez-vous pas la même chose de la nature invisible et ineffable? Nous ne pouvons connaître autrement le Fils que par le Père, ni connaître [1] le Père que par le Fils : ce qui est une preuve manifeste que leur gloire est égale et qu'ils sont d'une même substance.» Douter [2] de la consubstantialité du Père et du Fils, c'est s'opposer à l'Ecriture, au sens commun et à la nature même. Qui, en effet, a jamais ouï dire que les animaux, les arbres, les hommes ne soient pas de même nature que ceux qui les ont produits?

Sur la Vision béatifique.

12. Dieu fait dans le ciel, par sa présence, la félicité des saints: ils le voient [3] face à face. Si un léger rayon de la gloire du paradis et le plaisir qu'elle causa à saint Pierre sur le Thabor, effacèrent [4] de son esprit toutes les autres idées, quel effet ne produira point la réalité de cette même gloire, lorsque tous les obstacles étant levés, on verra Dieu à découvert, et non plus par la foi ni comme dans un miroir. Il ne faut pas douter qu'il n'y ait là-haut [5] une cité, une Eglise et une assemblée ou fête, puisque saint Paul nous dit : *Vous vous êtes approchés de la Cité sainte du Dieu vivant, de la céleste Jérusalem, de l'Eglise des premiers-nés qui sont écrits dans le ciel, et d'une troupe innombrable d'anges.* Cette assemblée plus auguste et plus nombreuse que toutes les nôtres, n'est composée ni de gens de ville, ni de gens de la campagne : ce sont des millions d'anges et d'archanges, des prophètes, des martyrs, des apôtres et toute la multitude des justes qui ont été agréables à Dieu pendant leur vie. Ce qu'il y a de plus admirable dans cette assemblée, c'est qu'on y voit le souverain et le maître de tous ces citoyens de la Jérusalem céleste. Pour l'ordinaire, les rois ne se mêlent point parmi la foule, mais Dieu se montre dans l'assemblée de ses élus; ils le voient autant qu'on peut le voir; ils jouissent de sa présence, et sont éclairés des rayons de sa gloire. C'est de ce bonheur que David, dont l'âme était transportée d'amour et toute brûlante de soif pour le Dieu fort et vivant,

radio visus est : quod si in his visibilibus et sensibilibus, quidpiam sit ex aliquo, neque posterius sit illo; cur id non credis de invisibili et ineffabili natura? Chrysost., homil. 4 *in Joan.*, pag. 28, tom. VIII.

[1] Neque Patrem quis novit nisi Filius, et cui voluerit Filius revelare. *Non ergo possumus aliunde cognoscere Filium quam per ipsum Patrem, neque Patrem quam per ipsum Filium : atque inde et honoris æqualitas et consubstantialitas demonstratur.* Chrysost., homil. 54 *in Matth.*, pag. 547, tom. VII.

[2] *Quis eos non damnet, qui quærunt num consubstantialis Patri sit Filius? Id enim est non Scripturis solum, sed et communi hominum omnium sententiæ ac rerum naturæ adversari. Nam ejusdem esse substantiæ genitum atque genitorem, non in hominibus solum, sed et in cunctis animantibus et in arboribus cernere licet, etc.* Chrysost., homil. *de Consubstantiali*, p. 502, tom. I.

[3] *Justi autem sive hic, sive ibi (in cœlo) cum rege sunt, atque ibi quidem multo magis propius, non per speciem, non per fidem, sed facie ad faciem.* Chrysost., homil 8 *in Epist. ad Philipp.*, pag. 216, tom. II.

[4] *Audi quid dicat beatus Petrus :* Bonum est nos hic esse. *Quod si ille obscura quadam conspecta futurorum imagine, omnia statim rejecit ab animo ob indictam a tali visione voluptatem : quid dicetur quando ipsa rerum veritas aderit, quando apertis regiis ædibus, ipsum regem conspicere licebit, non in ænigmate, neque per speculum, sed facie ad faciem; non ultra per fidem, sed per speciem!* Chrysost., lib. I *ad Theodorum lapsum*, pag. 17, tom. I.

[5] *Quod et superne sit civitas, Ecclesia, ac celebritas, audi Paulum dicentem :* Accessistis ad civitatem Dei viventis et ad Jerosolymam cœlestem, et Ecclesiam primogenitorum descriptorum in cœlis, et ad innumerabilem angelorum frequentiam... *Ibi est frequentia longe tum copiosior, tum honoratior. Neque enim constat ex viris urbanis indigenisque, sed hic sunt angelorum infinita millia, illic multa millia archangelorum, alibi sodalitia prophetarum, alibi martyrum chori, apostolorum ordines, cunei justorum, omniumque qui Deo placuerunt varii cœtus. Profecto miranda quædam panegyris est, quodque magis est omnibus in media frequentia versatur horum omnium rex... Quis unquam vidit in panegyrim prodeuntem regem? Hic quidem nemo vidit, illic (in cœlo) autem qui adsunt perpetuo vident, quatenus illum videre licet, non solum præsentem, verum etiam suæ gloriæ splendore condecorantem universum cœlum.* Chrysost., homil. *de S. Philogono*, pag. 493 et 494, tom II

disait [1] : « *Quand viendrai-je, et quand paraitrai-je devant la face de Dieu?* » Il ne doutait point qu'en sortant de ce monde il ne dût voir Dieu; mais quoique les Saints jouissent dans le ciel de la présence de Dieu, ils ne voient pas et ne connaissent pas l'essence divine dans toute l'étendue de sa grandeur. Cela n'appartient qu'au Fils et au Saint-Esprit, c'est-à-dire qu'à Dieu même. Et c'est en ce sens qu'il faut interpréter certaines expressions de saint Chrysostôme, comme lorsqu'il dit « que [2] non-seulement les prophètes, mais les anges et même les archanges ne voient point ce qu'est Dieu, une nature créée ne pouvant voir ce qui est incréé; qu'il est ineffable [3], inintelligible, invisible, incompréhensible, qu'il surpasse toute la capacité et toute l'intelligence humaine, qu'il est caché à tous les esprits célestes et à toutes les créatures; enfin qu'il n'est connu que du Fils et du Saint-Esprit. » Toutes ces façons de parler ne détruisent point la vision intuitive de Dieu dans les bienheureux; car le but de saint Chrysostôme dans ses homélies *contre les Anoméens,* n'est nullement de combattre, mais de détruire le blasphème de ces hérétiques, et de montrer dans quelle impiété ils tombaient en avançant qu'ils [4] connaissaient Dieu comme il se connaît lui-même. Ils avaient appris cette doctrine perverse d'Eunomius, leur maître, dont l'insolence allait jusqu'à prétendre [5] qu'il n'ignorait rien des choses divines, et qu'il avait de Dieu une connaissance égale à celle que Dieu a de lui-même.

Sur l'Incarnation.

13. Mais tout incompréhensible qu'est Dieu et tout-puissant qu'il est, il a voulu se faire homme [6] et se revêtir d'une chair formée de terre et de boue. Il s'est renfermé dans le sein d'une vierge pendant l'espace de neuf mois, il a été nourri de son lait et sujet à toutes les misères humaines. Pour rendre ce mystère croyable, quelque élevé qu'il soit au-dessus de l'esprit humain, Dieu l'a annoncé par ses Prophètes. *Une vierge,* dit Isaïe, *enfantera un fils, et ils le nommeront*

[1] Sitivit anima ad Deum fortem, vivum, quando veniam et apparebo ante faciem Dei? *Vide ardentem hominem, vide inflammatum. Sciens enim se cum hinc recesserit, eum esse visurum, ne exspectat quidem dilationem.* Chrysost., *Expos. in psal* XLI, pag. 140, tom. V.

[2] *Id quod Deus est non modo prophetæ, sed nec angeli, nec archangeli vident :... creata quippe natura quomodo increatum videre possit?* Chrysost., hom. 15 *in Joann.*, pag. 85.

[3] *Vocemus itaque ipsum ineffabilem, inintelligibilem Deum, invisibilem, incomprehensibilem, humanæ linguæ vim superantem, mortalis mentis comprehensionem excedentem, angelis non vestigabilem, seraphinis invisibilem, cherubinis inintelligibilem, inaspectabilem principatibus, potestatibus, virtutibus ac simpliciter omni creaturæ : a solo autem Filio et a Spiritu Sancto cognitum.* Chrysost., homil. *de Incomprehensibili Dei natura,* pag. 463. Vide homil. *de Consubstantiali,* num. 2, pag. 502, tom. I.

[4] *Piget ea narrare quæ illi (anomæi) semper meditantur. Quænam igitur est horum malorum radix? Ausus est homo dicere: Deum novi, ut ipse Deus seipsum novit.* Chrysost., homil. 2 *de Incompreh. Dei natura,* pag. 455.

[5] *Ausus est (Eunomius) dicere, se nihil ex rebus divinis ignorare, sed ipsam etiam Dei essentiam exacte se nosse, eamdemque de Deo notitiam habere, quam Deus ipse habet de seipso. Ad hunc ab illo furorem perducti qui ejus pestem hauserunt, audent aperte profiteri, se ita Deum nosse, ut ipse seipsum.* Theodoret., lib. IV *Hæret. Fabul.*, cap. III, pag. 237. *Ipsa Eunomii verba, si placet, audiamus, quæ sophistæ more disputans de Deo ausus est dicere. Sic enim ait ad verbum : De sua ipsius substantia Deus nihil amplius scit quam nos,* etc. Socrates, lib IV, cap. CCXVI.

[6] *Cogita quale illud fuerit audire Deum ineffabilem, incorruptibilem, qui neque percipi mente potest, nec oculis cerni, nec ullo modo comprehendi, cujus in manu sunt fines terræ, qui respicit terram, et eam tremefacit, qui tangit montes et fumigant... hominem fieri dignatum esse, carnemque de terra et luto formatam assumpsisse, atque in virgineum uterum venisse, et novem mensium spatio in ventre fuisse gestatum, lacte nutritum et humana cuncta tolerasse. Quoniam igitur adeo fuit mirabile, quod futurum erat, ut etiam dum fieret a multis minime crederetur, primum quidem per Prophetas ad hoc ipsum annuntiandum præmisit, atque hoc ipsum prædicebat Esaïas :* Ecce virgo in utero habebit, et pariet filium, et vocabunt nomen ejus Emmanuel. *Et alibi rursus :* Vidimus eum infantem, tanquam radicem in terra sitienti. *Terram vero sitientem uterum dicit virgineum, eo quod hominis semen non susceperit, neque coitum sit expertus, sed absque conjugio illum pepererit... David etiam adventum ejus in carne prædicans ait :* Descendet sicut pluvia in vellus, et sicut stillicidium stillans super terram, *quoniam absque strepitu in virgineum uterum venit. At non suffecerunt hæc solummodo, sed et cum advenisset, ne putaretur esse phantasma, quod fiebat, non aspectu solo rem credibilem reddidit, verum etiam multo tempore, quodque per humana cuncta transiverit. Neque enim quoquo modo in hominem perfectum atque completum venit, sed in uterum Virginis : sic ut etiam in vulva gestaretur, et partum sustineret, et lactis alimentum, et incrementum, ac per temporis prolixitatem omniumque diversitatem ætatum, quod gerebatur credibile redderet. Quin ne hac quidem probatione, contentus fuit, sed et carnem circumferens, eam naturæ perpeti detrimenta permittit, et esurire, et sitire, et dormire, et fatigari, postremo etiam ad crucem veniens sinit etiam quæ carnis sunt pati. Propterea namque et guttæ sudoris ex illa cadebant, et angelus eam confortasse reperitur, et tristatur, et mæstus est.* Chrysost., homil. in illud : *Pater, si possibile est,* pag. 22, tom. III.

Emmanuel. Nous avons vu l'enfant, dit ailleurs le même Prophète, *comme une racine dans une terre sèche.* Cette terre n'est autre chose que le sein de Marie, qui n'a point conçu à la manière ordinaire. *Il descendra,* disait David, *comme la pluie sur une toison, et comme l'eau qui tombe goutte à goutte sur la terre,* parce qu'il est descendu dans le sein de Marie sans faire de bruit. Aux prophéties il a ajouté des signes d'une véritable vie, afin qu'on ne le prît pas pour un fantôme. Il a passé successivement par tous les âges, ne se montrant pas d'abord comme un homme parfait, mais se nourrissant de lait, comme les enfants ordinaires. Il a souffert toutes les incommodités attachées à la nature humaine, la faim, la soif, la nécessité de dormir, la lassitude : tout cela afin de rendre croyable un mystère qui l'était si peu en apparence. Enfin il a voulu sentir toutes les douleurs du supplice de la croix ; les gouttes de sueur ont coulé de son corps ; un ange est venu le consoler dans la tristesse où il était. N'est-ce pas un prodige étrange [1] qu'un Dieu ineffable, incompréhensible, égal à son Père, soit venu à nous par le sein d'une vierge, et qu'il se soit rabaissé jusqu'à naître d'une femme et à avoir David et Abraham pour ses ancêtres. « Il est vrai que nous ignorons [2] (ou plutôt que nous ne comprenons pas) comment un Etre infini s'est renfermé dans sa créature ; comment celui qui contient tout a été porté dans le sein d'une femme ; comment une vierge a pu enfanter et demeurer toujours vierge ; comment le Saint-Esprit a formé cet enfant ; pourquoi il a voulu croître et se former avec l'âge. Mais on ne peut douter qu'il ne soit effectivement né de la Vierge et qu'il n'ait été fait d'elle, puisque les Ecritures nous en assurent : ce qui ferme la bouche à ceux qui disent que Jésus-Christ n'a passé par Marie que comme par un canal. S'il en était ainsi, pourquoi l'Ecriture nous dirait-elle qu'il a été conçu dans le sein de la Vierge. Qu'aurait-il de commun avec nous ? Sa chair ne serait-elle pas différente de celle des autres hommes, n'étant point prise de la même masse que la nôtre ? Comment pourrait-on dire qu'il est de la tige de Jessé, qu'il en est un rejeton et une fleur, qu'il est le fils de l'homme, que Marie est sa mère, qu'il vient de la race de David, qu'il a pris la forme d'esclave ? Saint Paul ne dit-il pas que *Jésus-Christ est né des Juifs selon la chair, lui qui est Dieu et élevé au-dessus de tout ?* Quoique la manière dont toutes ces merveilles ont été opérées nous soit inconnue, nous ne devons pas nous mettre en peine d'en pénétrer le mystère, mais recevoir humblement ce que Dieu a bien voulu nous en découvrir. » Le Verbe s'est fait chair [3], il a pris la forme d'esclave, il est devenu fils de l'homme étant Fils de Dieu, pour rendre les hommes enfants de Dieu ; mais que cette vérité ne vous trouble point et ne vous fasse pas tomber : car le Verbe, en se faisant homme, n'a pas été changé en chair, ce serait une impiété de le penser ; mais, en demeurant ce qu'il était, il a pris la forme d'esclave. Jésus-Christ, en s'incarnant, a fait comme une personne qui, voyant deux hommes se battre, les prendrait tous deux par la main [4] pour les réconcilier ensemble. Il a réuni en venant au monde la nature humaine

[1] *Admodum stupendum est audire, Deum ineffabilem, inenarrabilem, incomprehensibilem, Patri æqualem, per virgineam venisse vulvam, et ex muliere nasci dignatum esse, avosque habere Davidem et Abrahamum.* Chrysost., homil. 2 *in Matth.*, pag. 21.

[2] *Ignoramus quomodo is qui immensus est, in vulva continetur ; quomodo is qui omnia continet, in utero mulieris gestatur : quomodo virgo pariat et virgo maneat : quomodo, quæso te, Spiritus templum illud efformavit ? Quomodo non totam carnem ex matre sumpsit, sed partem ejus, quam auxit et formavit ? Nam quod ex carne Virginis prodierit, declaravit his verbis :* Quod enim in ea natum est : *et Paulus,* factum ex muliere, *ora obstruens eorum qui dicerent, quasi per quemdam canalem per eam transiisse Christum. Nam si hoc esset, quid utero opus fuisset ? Si hoc esset, nihil haberet nobiscum commune ; sed alia esset illa caro, non ex massa nostra. Quomodo ergo ex radice Jesse ? Quomodo virga, vel filius hominis ? Quomodo flos ? Quomodo Maria mater esset ? Quo pacto ex semine David ? Quomodo formam servi acceperit ? Quomodo* Verbum caro factum est ? *Qua ratione Paulus Romanis dixit :* Ex quibus Christus secundum carnem, qui est super omnia Deus ? *Quod igitur ex nobis, ex massa nostra, et ex utero virginis prodierit, palam est ex dictis exque aliis plurimis : quomodo autem, non item. Ne igitur id tu quæras, sed accipe id quod revelatur, et ne curiose scrutare id quod tacetur.* Chrysost., homil. 4 *in Matth.*, pag. 51.

[3] Verbum caro factum est, *et Dominus servi formam accepit. Filius enim hominis effectus est, cum verus Dei Filius esset, ut homines Dei filios efficeret... Itaque cum audieris :* Verbum caro factum est, *ne turberis, ne concidas. Neque enim substantia decidit in carnem : impium enim esset id vel cogitare, sed manens quod erat, sic formam servi accepit.* Chrysost., homil. 2 *in Joann.*, pag. 63 et 64.

[4] *Quemadmodum si quis, in medio stans, duos alios sejunctos, expansis suis arreptisque illorum utrinque manibus conjunxerit, ita et ille fecit naturam divinam humanæ, sua nostris.* Chrysost., homil. 2 *in*

avec la divine, la grandeur de Dieu avec la bassesse de l'homme, la loi ancienne avec la nouvelle. Union ineffable et inexplicable [1] par laquelle Dieu, le Verbe et la chair ne sont qu'un, sans aucune confusion ni retranchement des substances. Ne cherchez point comment cela s'est fait : cela s'est fait en la manière que Dieu sait. Le Verbe n'a pas même pris notre chair pour un temps, mais pour toujours : il l'a emportée dans le ciel, où elle est adorée de toute la milice céleste, des anges, des archanges, des trônes, des dominations, des principautés et des puissances. Comme les deux natures n'ont point été confondues après leur union, elles ont aussi conservé leurs propriétés. Ainsi il faut rapporter [2] à l'humanité de Jésus-Christ ce qui a paru dans lui de faible et d'humiliant, et à la divinité, tout ce qu'il y a eu d'élevé. Car tantôt il agissait en Dieu, et tantôt en homme. Comme Dieu, il a jeûné pendant quarante jours ; comme homme, étant lassé par la fatigue, il a eu faim. Comme Dieu, il a apaisé la mer ; comme homme, il a été tenté du diable. Comme Dieu, il a chassé les démons, et comme homme il a souffert pour les hommes. Quand Jésus-Christ dit [3] : *Mon Père, s'il est possible, faites que ce calice s'éloigne de moi; néanmoins que ma volonté ne s'accomplisse pas, mais la vôtre,* il montre qu'il y avait en lui deux volontés, et même contraires, suivant la force des termes de l'Evangile, l'une humaine et inférieure, qui avait de la répugnance pour les tourments ; et l'autre divine et supérieure, entièrement conforme à la volonté du Père, et la même ; ce que Jésus-Christ nous enseigne ailleurs lorsqu'il dit que son Père et lui ne font qu'un.

Saint Chrysostôme, dans sa troisième homélie *sur l'Epître aux Hébreux,* s'exprime en parlant de Jésus-Christ, d'une manière qui pourrait donner lieu de croire qu'il a admis en lui deux personnes, si l'on ne prenait bien le sens de ses paroles. Elles sont sur ce texte : *Votre trône* [4], *ô Dieu, durera toujours. Vous avez aimé la justice et vous avez haï l'injustice : c'est pourquoi Dieu, votre Dieu, vous a sacré d'une huile de joie.* « Saint Paul, dit ce Père, attaque ici les juifs, les sectateurs de Paul de Samosate, les ariens, Marcel, Sabellius et Marcion. Comment cela ? Il attaque premièrement les juifs, en leur faisant voir qu'un même est deux, savoir Dieu et homme. Il réfute en second lieu les sectateurs de Paul de Samosate, quand il entend ces paroles d'une substance éternelle et d'une essence increéée; car c'est pour cela qu'il a dit: *Votre trône, ô Dieu, durera toujours.* Il combat les ariens en montrant par ces mêmes

Matth., pag. 22. Idem docet Chrysost., homil. *in Ascensionem Domini*, pag. 450, tom. II.

[1] *Unitate et conjunctione Deus Verbum et caro unum sunt, sine ulla confusione, vel substantiarum ablatione ; sed per unionem ineffabilem inexplicabilemque. Quomodo autem id fiat ne quæras ; factum est enim ut ipse novit... Vide mihi horrendum et arcanum mysterium. Semper habitat in hoc tabernaculo : carnem quippe nostram induit, non ut postea relinqueret, sed illam semper secum habiturus. Nisi enim hoc esset, non illam regio solio dignatus esset, neque ipsam ferens adoraretur ab omni cœlesti exercitu, ab angelis, archangelis, thronis, dominationibus, principatibus, potestatibus.* Chrysost., homil. 2 *in Joann.*, pag. 64 et 65.

[2] *Assumptam humanitatem divina operatione vacuam nunquam reliqui, verum nunc ut homo, nunc ut Deus, cum naturam subindicans, tum œconomiæ fidem faciens, docensque humiliora ad humanitatem, sublimiora vero ad divinitatem referenda esse, atque per inæqualem naturarum unionem interpretans, ac per potestatem in passiones, voluntarias esse passiones meas declarans ; ut Deus per jejunium et inediam quadraginta dierum naturam refrenavi ; sed postea ut homo defatigatus esurivi. Utique ut Deus efferatum mare sedavi : ut homo a diabolo tentatus sum : ut Deus dæmonas expuli : ut homo pro hominibus sum passurus.* Chrysost., homil. *in Quatriduanum Lazarum*, pag. 647, tom. II.

[3] *Cum enim dixisset :* Transeat a me calix iste, *addidit :* Verumtamen non sicut ego volo, sed sicut tu. *Ex hoc enim, prout verba sonant, duæ voluntates sibi invicem contrariæ demonstrantur. Siquidem Pater eum vult crucifigi, ut ipse non vult : tametsi ubique videmus eadem ipsum cum Patre velle atque eadem eligere. Quando enim dicit :* Da eis, ut quemadmodum ego et tu unum sumus, et ipsi in nobis unum sint, *nihil aliud dicit, nisi unam esse Patris et Filii voluntatem.* Chrysost., homil. in illud : *Pater si possibile est*, tom. III, pag. 20.

[4] *Ad Filium autem dicit* : «Thronus tuus, Deus, in sæculum sæculi. *Ecce regni signum :* Virga æquitatis, virga regni tui. *Ecce aliud quoque signum regni, deinde rursus de eo quod est carne indutum :* Dilexisti justitiam et odisti iniquitatem, propterea unxit te Deus, Deus tuus... *Hic et Judæos, et Pauli Samosateni asseclas, et arianos, Marcellumque et Sabellium feriit et Marcionem. Quomodo ? Judæos quidem, ostendens unum esse duo, et Deum et hominem. Alios autem, Pauli, inquam, asseclas, quod hæc dicat de æterna substantia, et increata essentia. Nam ad distinguendum illud,* fecit, *hoc posuit :* Thronus tuus, Deus, in sæculum sæculi. *Adversus arianos autem, rursus hoc ipsum, et quod non sit servus. Sit autem est creatura servus est. Adversus Marcellum autem et alios, quod sint duæ personæ divisæ per hypostasim. Adversus marcionitas autem, quod divinitas non ungatur, sed humanitas.* Chrysost., homil. 3 *in Epist. ad Hebræos*, pag. 25 et 26, tom. XII.

paroles qu'il n'est point serviteur. Et il le serait, s'il était créature. Il montre contre Marcelle et les autres de même sentiment (c'est-à-dire contre les sabelliens) que ce sont deux personnes séparées l'une de l'autre selon l'hypostase. Enfin il combat les marcionites, en disant que c'est l'humanité qui est ointe et non la divinité.» Or, pour donner quelque suite et quelque force au raisonnement de saint Chrysostôme, il est visible que, par ces deux personnes distinguées selon l'hypostase, le saint évêque entend le Père et le Fils; car les sabelliens erraient principalement sur la Trinité, dont ils confondaient les personnes, n'en faisant qu'une de trois, et il était besoin pour les combattre par l'endroit cité de l'épître aux Hébreux, que saint Chrysostôme montrât que saint Paul y établissait une distinction de personnes entre le Père et le Fils. Autrement saint Jean Chrysostôme, après avoir avancé que saint Paul avait réfuté en cet endroit les juifs, les ariens et les sabelliens, ne l'aurait prouvé que par rapport aux juifs et aux ariens, et non aux sabelliens, ce qui ne peut se dire. Si saint Chrysostôme avait en cet endroit, ou en quelqu'autre de ses écrits, enseigné qu'il y eût deux personnes en Jésus-Christ, Nestorius ou quelques-uns de ses sectateurs n'auraient pas manqué de s'en autoriser. Mais ils ne l'ont pas fait et ils ne le pouvaient. Aussi voyons-nous que les plus célèbres écrivains de ce siècle ont rendu témoignage à saint Chrysostôme sur l'orthodoxie de sa foi, devant ceux mêmes qui l'avaient ouï prêcher. C'est ce qui paraît par les lettres du pape saint Célestin et de saint Cyrille d'Alexandrie au peuple de Constantinople. Le premier parle de ce Père comme d'un évêque plein d'érudition [1] dont les discours, répandus par toute la terre, y enseignaient la vérité catholique. Le second dit [2] que tous les prédécesseurs de Nestorius, du nombre desquels était saint Chrysostôme, ont enseigné dans l'Eglise de Constantinople, non deux Christs, mais un seul, vrai Dieu et vrai homme, qui est né d'une femme selon la chair.

Sur la sainte Vierge.

14. C'est l'opinion de saint Chrysostôme que la sainte Vierge, à qui il donne [3] le titre glorieux de Mère de Dieu, demeurait chez saint Joseph, lorsque l'Ange lui annonça le mystère de l'Incarnation. Il se fonde sur la coutume [4] des Juifs, chez qui les fiancés demeuraient ensemble dès le jour des fiançailles. Saint Bernard [5] est de même sentiment, et il s'appuie sur la même raison. Saint Chrysostôme, parlant des divers avénements de Jésus-Christ, dit que le premier s'est fait sans aucun bruit, qu'il a été inconnu à plusieurs et pendant longtemps, et que la sainte Vierge [6] même qui le portait dans son sein ne savait pas le secret du mystère. Il trouve dans le mot d'Eden, qui en hébreu signifie une *terre vierge*, la figure de la sainte Vierge. Cette première [7] terre produisait pour l'homme, sans jamais avoir été cultivée, tout ce qui était dans le paradis terrestre. La sainte Vierge, sans l'entremise d'aucun

[1] *Quid non animis vestris eruditio sanctæ memoriæ episcopi Joannis infudit, cujus sermo adstruens catholicam fidem toto orbe diffusus est?* etc. Cœlestinus, epist. 14 *ad Clerum et populum Constantinopolitanum*, pag. 1134.

[2] *Prædicabant illi (prædecessores Nestorii) apud vos, non duos Christos, sed unum tantum, eumdem nimirum Deum verum, et hominem rursus secundum carnem ex muliere ortum.* Cyrillus, epist. *ad Clerum populumque Constant.*, pag. 421, tom. III *Concil.* Labbei.

[3] *Incarnatus est (Christus) ex Deipara Maria.* Chrysost., homil. *de Melchisedeco*, pag. 269, tom. VI.

[4] Antequam convenirent inventa est habens de Spiritu Sancto. *Non dixit : Antequam duceretur in domum sponsi : intus enim jam erat. Nam mos priscis erat sponsus ut plurimum domi tenere; imo etiam nunc id videre est : et Loti generi cum ipso habitabant. Habitabat ergo et ipsa cum Josepho.* Chrysost., hom. 4 *in Matth.*, pag. 49, tom. VII.

[5] *Mos Judæorum erat, ut a die desponsationis suæ, usque ad tempus nuptiarum sponsis sponsæ traderentur custodiendæ... Joseph Mariam sibi desponsando, ejusque conversationem in tempore custodiæ studiosius comprobando, factus est pudicitiæ fidelissimus testis.* S. Bernardus, homil. 2 *super Missus est*, num. 12, pag. 747.

[6] Deus manifeste veniet. *Quando enim non venit manifeste? Quando? In priori adventu : venit enim absque ullo strepitu, multo celans, et diu latens. Quid dico multos? Quando nec ipsa quidem virgo, quæ eum utero gestabat, noverat arcanum mysterii.* Chrysost., *in Psal.* XLIX, pag. 225, tom. V.

[7] Plantavit Deus paradisum in Eden ad orientem, *ut intelligas non humanarum opus manuum fuisse paradisum : siquidem terra fuit virgo, quæ neque vomerem experta erat... Propterea Eden illam appellavit, quod terram virginem significat. Hæc virgo figura Virginis illius (Mariæ) fuit. Nam quemadmodum terra ista nullo excepto semine paradisum nobis germinavit, sic et illa (Maria) nullo viri semine suscepto Christum nobis germinavit. Quando igitur dicet tibi Judæus. Quomodo virgo peperit? dic tu illi : Quomodo terra virgo stupendas illas arbores germinavit? Siquidem hebræa lingua Eden dicitur terra virgo.* Chrysost., homil. 2 *de Mutatione nominum*, pag. 113, tom. III.

homme, a engendré Jésus-Christ. « Quand donc, ajoute ce Père, un juif vous demandera comment une vierge a enfanté Jésus-Christ ; demandez-lui comment une terre vierge et qui n'avait point été cultivée, produisait tant de choses? Demandez-lui encore [1] comment une femme stérile et hors d'âge a pu avoir un enfant (il parle de sainte Elisabeth)? car en cela, il y avait deux empêchements essentiels : un âge trop avancé, et un défaut dans la nature. Mais il ne se trouvait dans la sainte Vierge qu'un seul obstacle : c'est qu'elle ne connaissait point d'homme. La femme stérile qui devient mère, nous dispose donc à croire qu'une vierge peut aussi le devenir. » Il soutient [2] que saint Joseph ne connut jamais la sainte Vierge, ni avant, ni après son enfantement, et qu'elle a gardé une virginité perpétuelle. Il doute [3] si, lorsqu'elle représenta à Jésus-Christ que le vin manquait aux noces de Cana, elle ne souffrit pas quelque chose de la fragilité humaine, et si ce ne fut pas pour cela qu'il lui dit ces paroles : *Qu'y a-t-il de commun entre vous et moi?*

Sur les Anges.

15. Dieu [4], par un effet de sa seule bonté, avant de créer l'homme, créa les anges, les archanges et toutes les autres vertus célestes : et non par aucune nécessité, puisqu'il n'a pas besoin de leurs services, et que c'est le propre de la divinité de n'avoir besoin de rien. Leur nature [5] n'est pas de beaucoup supérieure à celle de l'homme. C'est ce que saint Chrysostôme prouve par le témoignage du Psalmiste, qui dit : *Qu'est-ce que l'homme pour mériter que vous vous souveniez de lui? Vous ne l'avez qu'un peu abaissé au-dessous des anges*. Toutefois cette distinction, quelque petite qu'elle soit, fait que l'homme ne peut parvenir à une connaissance exacte de la nature des anges. Ce Père [6] enseigne que les anges et le diable même sont incorporels et immortels ; qu'avant l'incarnation les anges n'étaient gardiens que des peuples [7] et des nations, mais que depuis ils sont gardiens de chaque fidèle, selon que Jésus-Christ le marque dans l'Evangile. Il y avait toutefois, selon saint Chrysostôme, une exception pour les gens de bien dès la loi de Moïse, et chaque

[1] *Cum dixerit tibi Judæus : Quo pacto peperit virgo? dic tu illi : Quo pacto peperit sterilis senectute confecta? Duo impedimenta tunc erant, ætas exoleta, et inepta natura : in Virgine autem unum fuit impedimentum, quod nuptias experta non esset. Viam igitur sternit virgini sterili? Atque ut intelligas idcirco steriles præcessisse, ut partus virginis crederetur*... Ecce Elizabeth cognata tua, et ipsa concepit filium in senectute sua. *Vides sterilem esse propter Virginem? Nam alioquin cur illi protulit in medium cognatæ partum?* Chrysost., homil. *de Peccatis fratrum non evulgandis*, pag. 349 et 350, tom. III.

[2] Non cognovit illam (Joseph) donec peperit Filium suum primogenitum. *Illud* donec, *hic posuit, non ut suspiceris, illam postea cognovisse Josephum, sed ut scias Virginem usque ad partum intactam fuisse. Hoc loco*, donec *dixit, ut quæ partum antecedebant firmaret, et quæ sequebantur tibi consideranda relinqueret, quod enim ab eo tibi discendum erat, hoc dixit, nempe Virginem usque ad partum intactam mansisse; quod autem ex dictis consequi et in confesso esse videbatur, hoc tibi intelligendum reliquit. Nempe virum illum justum, eam quæ sic mater effecta, ac tam novo et insolito puerperio dignata fuerat, tangere non ausum fuisse.* Chrysost., homil. 5 *in Matth.*, pag. 76 et 77.

[3] Deficiente vino dicit : Vinum non habent. *Volebat enim et illos beneficio devincire, seque splendidiorem per Filium reddere; et forte humanum quidpiam passa est... Ideo sic illi asperius respondit :* Quid mihi et tibi est mulier? Nondum venit hora mea. Chrys., homil. 21 *in Joan.*, pag. 122.

[4] *Principio cum angelos crearet Deus, imo vero, ut altius ducatur oratio, antequam angelos conderet, cœlestesque reliquas virtutes, Deus erat sine ullo existendi principio. Cum vero nullius rei egens semper esset, idque proprium divinitatis est; creavit angelos, archangelos, omnesque reliquas incorporeas substantias. Creavit vero ob aliud nihil, nisi solo bonitatis suæ causa. Quorum enim obsequio non indigebat, nunquam eos profecto creavisset, nisi supreme bonus esset. Post illorum vero creationem fecit hominem.* Chrys., lib. I *ad Stagirium*, pag. 157, tom. I.

[5] *Audi quid de angelis propheta dicat, simulque de humana natura, quod modicum sit inter utramque naturam discrimen. Cum enim dixisset :* Quid est homo, quod memor es ejus? Aut Filius hominis quoniam reputas eum? *Adjecit :* Minuisti eum paulo minus ab angelis. *Attamen licet paulum sit discriminis, quia tamen aliquod interest discrimen, angelorum substantiam non accurate novimus, licetque millies philosophemur, reperire non possumus.* Chrysost., homil. 5 *de Incomprehensibili Dei natura*, pag. 485, tom. I.

[6] *Nam et angelos propterea miramur, non quia incorporei creati sunt : siquidem cum diabolus sit incorporeus et invisibilis, est tamen omnibus infelicior.* Chrysost., homil. 7 *de Laudibus S. Pauli*, pag. 513. *Cœlum incolunt angeli, itidem et martyres : senectutis expertes et immortales illi, hoc et martyres obtinebunt.* Chrysost., homil. *de SS. Martyribus*, pag. 711, tom. II.

[7] *Primo, secundum numerum gentium erant angeli. Nunc autem non secundum numerum gentium, sed secundum numerum fidelium. Unde hoc constat? Audi Christum dicentem :* Videte ne despiciatis unum ex istis pusillis. *Angeli enim eorum perpetuo vident faciem Patris mei qui est in cœlis. Unusquisque enim fidelis habet angelum. Nam etiam ab initio unusquisque vir probus habebat angelum, sicut dicit Jacob :* Angelus qui pascit me et liberat a juventute mea.. *Si ergo habemus angelos, modeste nos geramus tanquam nobis adsint quidam pædagogi. Nam adest etiam dæmon. Propterea oramus et dicimus petentes angelum pacis, et ubique pacem petimus.* Chrysost., homil. 3 *in Epist. ad Coloss.*, pag. 347, tom. XI.

homme de probité était gardé par un ange, comme Jacob le dit de lui-même. Si donc nous avons des anges pour nous garder, nous devons nous conduire en leur présence avec autant de modestie qu'en présence de notre pédagogue : car le démon est aussi autour de nous. C'est pour cela que dans nos prières nous demandons l'ange de la paix, et la paix partout. Tandis que les démons [1] se réjouissent de notre perte, qu'ils en triomphent et qu'ils nous insultent; les anges aux soins desquels nous sommes confiés, sont couverts de confusion et de tristesse. Les bons anges [2] sont partout : ils remplissent l'air et les églises.

Sur le Péché originel.

16. Nous ne pouvons mieux exposer la doctrine de saint Chrysostôme sur le péché originel, qu'en empruntant les termes de saint Augustin [3] qui a fait voir fort au long contre Julien le Pélagien, que ce Père était parfaitement d'accord sur cette matière avec les autres saints docteurs de l'Eglise. « Saint Jean de Constantinople nie, dites-vous (Augustin s'adresse à Julien), qu'il y ait dans les enfants un péché originel. Voici comme il parle dans l'homélie qui est au sujet de ceux qui ont reçu le baptême : « Que Dieu soit béni, lui qui a fait seul des choses miraculeuses, qui a créé l'univers, et qui est l'auteur de tous les changements qui arrivent dans les créatures. Ceux qui étaient il n'y a pas longtemps dans la captivité, jouissent à présent d'une heureuse liberté. Ceux qui étaient errants et vagabonds dans un pays étranger, sont devenus les citoyens de l'Eglise; et ceux qui étaient dans la région ténébreuse du péché, se trouvent maintenant dans le partage des justes : car ils sont non-seulement libres, mais encore saints; non-seulement saints, mais encore justes; non-seulement justes, mais encore enfants de Dieu; non-seulement enfants, mais encore héritiers; non-seulement héritiers, mais encore frères de Jésus-Christ; non-seulement frères de Jésus-Christ, mais encore ses membres; non-seulement les membres de Jésus-Christ, mais encore le temple de Dieu; non-seulement le temple de Dieu, mais encore les organes du Saint-Esprit. Vous voyez par là quelle est l'abondance de grâces que nous recevons par le baptême. Quelques-uns prétendent que la grâce de ce sacrement n'opère en nous autre chose, que la rémission des péchés; pour nous, nous avons compté jusqu'à dix prérogatives qui relèvent et qui distinguent ceux qui sont baptisés. C'est pour cela que nous baptisons les enfants qui ne sont pas souillés par le péché, afin qu'ils reçoivent la sainteté, la justice, l'adoption des enfants, le droit à l'héritage, la qualité de frères de Jésus-Christ, et qu'ils en deviennent les membres.» Est-ce ainsi, dit saint Augustin à Julien qui s'autorisait de ce passage, que vous entreprenez d'opposer ces paroles du saint évêque Jean aux témoignages de tant de ses illustres collègues dans l'épiscopat, et que vous osez le séparer de cette société où il y a une si parfaite intelligence, comme s'il était en effet leur adversaire? A Dieu ne plaise qu'on pense ou qu'on dise une telle chose d'un si grand homme. Il n'est nullement vrai que saint Jean de Constantinople ait, sur le baptême des enfants, sur leur délivrance par Jésus-Christ, et sur l'abolition du décret qui les condamnait avec leur premier père, des sentiments contraires à ceux de tant de grands évêques, surtout d'Innocent de Rome, de saint Cyprien de Carthage, de Basile de Cappadoce, de Grégoire de Nazianze, d'Hilaire des Gaules, d'Ambroise de

[1] *Periimus, consumpti sumus. Ludibrio nos habent inimici, et nos subsannant et gentes et dæmones. In gentes spiritus nunc suscipit diabolus, gloriatur et exsultat, et lætatur; pudore et tristitia afficiuntur angeli, quibus nos sumus crediti.* Chrysost., homil. 23 *in Epist. ad Hebræos*, pag. 216, tom. XII.

[2] *Si omnis aer angelis repletus sit, quanto amplius Ecclesia?* Chrysost., homil. *in Ascensionem Domini*, pag. 448, tom. II.

[3] *In extremo tui operis de quo nunc agimus, id est, in quarti libri parte novissima, S. Joannes, inquis, Constantinopolitanus negat esse in parvulis originale peccatum. In ea quippe homilia, quam de baptizatis habuit : « Benedictus, inquit, Deus, qui fecit mirabilia solus, qui fecit universa et convertit universa. Ecce libertatis serenitate perfruuntur qui tenebantur paulo ante captivi, et cives Ecclesiæ sunt qui fuerunt in peregrinationis errore, et justitiæ in sorte versantur qui fuerunt in confusione peccati. Non enim tantum sunt liberi, sed et sancti; non tantum sancti, sed et justi; non solum justi, sed et filii : non solum filii, sed et hæredes; non solum hæredes, sed et fratres Christi: nec tantum fratres Christi, sed et cohæredes; non solum cohæredes, sed et membra; non tantum membra, sed et templum; non tantum templum, sed et organa Spiritus. Vides quot sunt baptismatis largitates, et nonnulli deputant cœlestem gratiam in peccatorum tantum remissione consistere : nos autem honores computavimus decem. Hac de causa etiam infantes baptizamus, cum non sint coinquinati peccato, ut eis addatur sanctitas, justitia, adoptio, hæreditas, fraternitas Christi, ut ejus membra sint.»* Apud August., lib. I *contra Julianum*, cap. VI, pag. 509, tom. X.

Milan. Il y a d'autres points sur lesquels les plus savants et les plus habiles défenseurs de la croyance catholique peuvent, sans s'écarter de la règle de la foi, n'être point d'accord entre eux; et il arrive souvent qu'un d'entre eux parle sur une certaine matière, et mieux qu'un autre, et d'une manière plus conforme à la vérité. Mais le dogme dont il s'agit entre vous et nous, touche les fondements mêmes de notre religion. Quiconque entreprend d'affaiblir la force de ces paroles de l'Ecriture : *La mort est venue par un homme, et la résurrection des morts doit venir aussi par un homme; car comme tous meurent en Adam, tous revivront aussi en Jésus-Christ*, attaque non-seulement un dogme de la foi chrétienne, mais il s'efforce de nous enlever toute notre foi en Jésus-Christ. Jésus-Christ est totalement le Sauveur des petits enfants, et s'ils ne sont rachetés par lui, ils périront sans ressource, parce qu'ils ne sauraient avoir la vie, s'ils ne participent à sa chair et à son sang. Or, voilà ce que saint Jean de Constantinople a pensé, ce qu'il a cru, ce qu'il a appris, ce qu'il a enseigné. Mais vous changez ces paroles, pour lui faire autoriser vos erreurs. Il a dit, non que les petits enfants n'ont point absolument de péché, mais qu'ils n'ont pas de péché qui leur soit propre. C'est pourquoi nous disons avec raison qu'ils sont innocents, selon ce que dit l'Apôtre : *Que des enfants qui n'étaient pas encore nés, n'avaient fait aucun bien, ni aucun mal;* non selon ce qu'il dit dans un autre endroit : *Que plusieurs sont devenus justes par l'obéissance d'un seul.* Saint Cyprien aurait pu dire la même chose que l'évêque Jean, en parlant des enfants; car il dit [1] qu'*un enfant qui vient de naître, n'a commis aucun péché, et qu'il reçoit rémission, non de ses propres péchés, mais des péchés étrangers.* L'évêque Jean comparant donc les enfants à ceux qui sont plus âgés et qui reçoivent dans le baptême la rémission de leurs propres péchés, a dit qu'*ils n'ont pas de péché,* et non comme vous lui faites dire, qu'*ils ne sont souillés d'aucun péché;* par où vous voudriez faire entendre qu'ils ne sont pas souillés par le péché du premier homme. Mais c'est à l'interprète, non à vous que je dois attribuer ce défaut d'exactitude dans la traduction. Il y a néanmoins des manuscrits de la même traduction où on lit non *souillés par le péché,* mais *souillés par des péchés.* C'est pour cela que je doute fort que quelque partisan de Pélage n'ait mieux aimé écrire le mot de *péché* au singulier, afin qu'on l'entendît de cet unique péché dont parle l'Apôtre quand il dit : *Car nous avons été condamnés par le jugement de Dieu pour un seul péché; au lieu que nous sommes justifiés par la grâce après plusieurs péchés.* En effet, par ce seul péché, l'Apôtre n'entend autre chose, que celui dont vous ne voulez point qu'on croie les enfants souillés. Aussi vous ne dites pas que les enfants n'ont pas de péché, ce que l'évêque Jean a dit afin que l'on ne crût pas qu'ils avaient des péchés propres, ou qu'ils ne sont pas souillés par des péchés, comme porte une autre version des paroles de cet évêque; mais vous avez mieux aimé dire qu'*ils ne sont pas souillés par le péché,* afin qu'on l'entendît du seul péché du premier homme. Mais nous ne raisonnons point ici par conjecture. Il se peut faire que ces différences que j'ai marquées, viennent ou de la faute de quelques copistes, ou simplement de ce que les interprètes ne se sont pas accordés dans leurs traductions. Voici les [2] propres paroles de l'évêque Jean, selon la force de la langue originale : « C'est pour cela que nous baptisons aussi les enfants quoique n'ayant pas de péchés. » Vous voyez bien qu'il ne dit pas que *les enfants ne sont pas souillés par le péché,* ou *par les péchés,* mais que *les enfants n'ont pas de péchés,* c'est-à-dire de péchés qui leur soient propres; sur quoi nous sommes tous d'accord. Mais pourquoi, me direz-vous, n'a-t-il pas ajouté ce mot *propres?* Je ne crois pas qu'il en faille chercher d'autres raisons, sinon que, parlant dans l'Eglise catholique, il ne croyait pas qu'on pût l'entendre autrement dans un temps où personne n'avait encore formé sur cela le moindre doute. Comme vous n'aviez pas encore attaqué la doctrine de l'Eglise, il ne craignait pas qu'on donnât à ses paroles une mauvaise interprétation.

« Voulez-vous entendre ce qu'il dit dans un autre discours, où il s'explique très-clairement sur ce sujet? C'est dans une lettre à Olympiade. « Après, dit-il [3], qu'Adam eut

Rom. IX, 11
Rom. V, 19.

[1] *Cyprianus ait quod infans natus nihil peccaverit, et quod ei remittantur non propria, sed aliena peccata.* Cyprian., epist. 69 *ad Fidum,* pag. 99 edit. Paris., ann. 1726.

[2] « *Ideo infantes baptizamus, quamvis peccata non habentes.* » *Vides* (*Juliane*) *certe non ab eo dictum esse parvulos non coinquinatos esse peccato, sive peccatis; sed non habere peccata : intellige propria, et nulla contentio est.* Apud August., *ibid.*, pag. 510.

[3] *Audi jam, Juliane, quid etiam Joannes cum cæte-*

commis ce grand péché, qui a entraîné la condamnation et la perte de tout le genre humain, il en fut puni par les afflictions qu'il eut à souffrir. » Dans le sermon *sur la Résurrection de Lazare :* « Jésus-Christ pleurait, dit-il, parce qu'il considérait que l'homme était tellement déchu de son état, qu'après avoir perdu l'espérance d'être immortel, il était réduit à aimer son tombeau. Jésus-Christ pleurait, parce que le diable avait rendu mortels ceux qui pouvaient s'assurer l'immortalité. » Que peut-on dire de plus exprès (c'est toujours saint Augustin qui parle à Julien)? et qu'avez-vous à y répondre? Si Adam, par l'énorme péché qu'il a commis, a entraîné la condamnation de tout le genre humain, comment pouvez-vous dire que les enfants en naissant ne sont pas sujets à la condamnation? Et par qui peuvent-ils être délivrés de cette condamnation que par Jésus-Christ? Si Lazare représente tous les hommes devenus mortels et qui, après être déchus de l'espérance d'être immortels, en sont venus jusqu'à aimer leur tombeau; quel est l'homme mortel qui ne doive se ressentir du péché et de la chute par laquelle le premier homme a perdu l'immortalité qu'il avait reçue et qu'il eût conservée s'il n'eût pas péché? Si le diable a rendu mortels tous ceux qui pouvaient être immortels, d'où vient que les enfants meurent, s'ils ne sont pas devenus coupables par le péché du premier homme? Par qui donc les enfants peuvent-ils être arrachés de l'empire de la mort, que par celui en qui tous revivront? Le même Jean de Constantinople, dans un autre sermon, traite cette question : D'où vient que les bêtes blessent les hommes et les tuent, puisqu'il est constant que Dieu les a soumises à l'homme, afin qu'il exerce son empire sur elles. Il répond à cette question en disant qu'avant le péché toutes les bêtes étaient soumises à l'homme, et que si elles nuisent aujourd'hui aux hommes, c'est la peine du premier péché. Voici comment il s'explique [1] : « Nous craignons, dites-vous, les bêtes, et nous avons souvent peur en les voyant : je ne dis pas le contraire. Nous sommes déchus, dites-vous, de l'empire que nous avions sur elles : j'en conviens aussi.» Mais il ne suit pas de là que la subordination que Dieu avait établie, ait été sans effet; car dans le commencement les choses n'étaient pas comme nous les voyons. Tous les animaux craignaient l'homme, tremblaient en sa présence et lui étaient soumis comme à leur maître. Mais nous avons perdu cet empire, pour avoir manqué de fidélité à celui de qui nous le tenions; et il paraît bien que cela était ainsi, puisque Dieu amena tous les animaux à Adam, afin qu'il vît comment il les appellerait, et que nous ne voyons point qu'Adam ait eu la moindre peur, et qu'il ait tant soit peu reculé quand les animaux se sont approchés. Voilà, dit l'évêque Jean, la première marque que nous ayons que, dans le commencement, l'homme n'avait aucune crainte des animaux. Mais nous en avons une preuve bien plus évidente encore dans l'entretien qu'eut le serpent avec la femme; car si les animaux avaient pu inspirer quelque crainte aux hommes, la femme, après avoir vu le serpent, ne serait pas restée dans la même place; elle n'aurait pas écouté son conseil, elle ne lui aurait pas parlé avec tant d'assurance : mais la vue du serpent l'aurait épouvantée, et elle aurait reculé à l'instant. Nous voyons au contraire que sans rien craindre elle entre en raisonnement avec lui, parce que la crainte que nous avons maintenant de certains animaux n'était point encore dans l'homme. Mais parce qu'il a donné entrée au péché, il a perdu toutes les prérogatives d'honneur qu'il avait.»

ris catholicis doctoribus dicat. Ad Olympiam scribens : « Quando enim Adam peccavit, » inquit, illud grande peccatum, et omne genus hominum « in commune damnavit, de mœrore pœnas luebat. » Item de Ressuscitatione Lazari *: « Flebat Christus, inquit, cur usque ad hoc mortalitas deliquisset, ut excussa de perennitatibus inferos adamaret. Flebat Christus,* quod eos *qui immortales esse poterant, diabolus fecit esse mortales. »* Chrysost., apud August., *ibid*, pag. 511.

[1] « *Timemus, inquit, bestias et pavemus : non contradico... Et a principatu decidimus : et hoc dico ipse etiam. Sed non hoc ostendit legem Dei esse mendacem : ab initio enim non ita res erant dispositæ : sed timebant et tremebant, et subjiciebantur Domino, et quoniam a fiducia decidimus, profecto et ab honore. Unde hoc manifestum est? Adduxit bestias ad Adam, videre quid eas vocaret, et non resiluit Adam tanquam timens.» Et paulo post : «Hoc unum, inquit, signum, quod non fuerint homini ab initio terribiles bestiæ; secundum aliud isto manifestius, quæ fuit ad mulierem per serpentem disputatio. Si enim essent terribiles hominibus bestiæ, non utique mulier viso serpente mansisset; non accepisset consilium, non ei cum tanta sermocinaretur fiducia, sed statim ad ipsum et expavisset et resiluisset adspectum : nunc autem et disputat, et non timet. Nondum enim erat timor iste : sed quia peccatum ingressum est, ablata sunt ea quæ honoris erant.»* Chrysost., apud August., *ibid.*, pag. 512

Et un peu après : « Tandis qu'il n'a point manqué de fidélité à son Dieu, il inspirait lui-même la terreur aux animaux ; mais dès qu'il est venu à manquer à ce qu'il devait à Dieu, il a eu peur des créatures qui sont dans le rang le plus bas. Si quelqu'un, dit-il [1], veut soutenir que cela n'est pas ainsi, qu'il me fasse voir qu'avant le péché il y avait des animaux qui faisaient peur aux hommes. Mais je suis bien sûr qu'on ne me le prouvera pas; la crainte qui est venue ensuite après le péché, doit être regardée comme une marque de la volonté que le Seigneur avait de ne point perdre l'homme; car si, après avoir violé le commandement qui lui avait été donné, il fût demeuré en possession de toutes les prérogatives d'honneur qu'il avait reçues de Dieu, il aurait eu plus de peine à se relever de sa chute. » Sur quoi on ne peut s'empêcher de voir, dit saint Augustin, que saint Jean de Constantinople a prouvé, par tous ses raisonnements, que le péché qui est entré dans le monde par un seul homme, est devenu le péché commun de tous les hommes, puisque la peur que l'on a de certains animaux, est devenue, depuis le péché, commune à tous les hommes, et que les animaux n'épargnent pas même les enfants, à qui certainement, selon le raisonnement de ce saint évêque, ils ne pourraient ni faire aucun mal, ni inspirer de la terreur, si ces enfants n'étaient point engagés dans les liens de cet ancien péché. Reconnaissez donc, conclut saint Augustin en parlant à Julien, que l'évêque Jean a pu dire en un certain sens que les enfants n'ont pas des péchés, sans vouloir faire entendre pour cela que les enfants n'ont contracté aucune souillure par le péché de nos premiers pères, mais seulement qu'ils n'ont commis aucun péché qui leur soit propre. C'est ce que vous auriez pu trouver vous-même dans le discours dont vous tirez votre objection. Car qu'y a-t-il de plus clair que ce qu'y dit l'évêque Jean ? « Jésus-Christ est venu au monde, et il nous a trouvés liés aussi bien que nos pères par une cédule écrite de la propre main d'Adam. C'est par sa faute que nous sommes entrés dans un malheureux engagement; mais, par nos propres péchés, nous avons contracté de nouvelles dettes. » Entendez-vous, ô Julien, cet homme si savant et si capable d'instruire les autres des vérités de la foi catholique, qui distingue la dette contractée par notre premier père, et qui a passé comme un héritage à tous ses enfants, d'avec celles que nous avons contractées nous-mêmes et dont nous sommes chargés par nos propres péchés ? N'entendez-vous pas comment il y a des dettes remises aux enfants, qui n'en ont encore pu contracter, par leur propre volonté, et qui ne laissent pas d'être redevables à la justice de Dieu, a cause de la cédule de leur premier père : voici les paroles de ce saint évêque traduites du grec mot pour mot [2] : « Jésus-Christ est venu une fois, il a trouvé notre cédule paternelle qu'Adam a écrite. Cet homme a donné commencement à la dette, et nous avons augmenté la dette par les péchés postérieurs. » Il ne s'est pas contenté de dire, *la cédule paternelle*, il a ajouté le mot de *notre*, pour nous marquer que nous étions tenus à la dette de la cédule de notre père, avant même que nous l'eussions augmentée par nos péchés postérieurs. »

Suite.

Voici aussi comment ce saint homme explique le même endroit de l'Apôtre, où il est écrit : *Le péché est entré dans le monde par un seul homme*, car il s'y explique d'une manière plus claire que le jour sur cette vérité de la foi catholique. « Il est clair, dit-il [3], que ce n'est pas le péché que l'on commet

Rom. v, 12.

Chrysost., homil. 10 in epist. ad Rom., pag. 520 et seq., tom. IX. Rom. v, 14.

[1] *Itemque post paululum : « Quamdiu quidem, inquit, habebat ad Deum fiduciam, terribilis bestiis erat ; sed quia offendit extremos etiam conservorum suorum, jam pavet. Quod si hoc non est, inquit, tu mihi ostende, ante peccatum quod terribiles erant hominibus bestiæ : sed non habebis. Si autem post tanta ingressus est timor ; et hoc tutelæ Domini est. Si enim mandato quod datum est, moto ab homine et soluto, honor qui ei datus erat a Deo, mansisset immobililis, non facile resurrexisset.* » Chrys., apud August., *ibid.*, pag. 512.

[2] « *Venit semel Christus, invenit nostrum chirographum paternum, quod scripsit Adam. Ille initium duxit debiti, nos fœnus auximus posterioribus peccatis.* » *Numquid contentus fuit dicere* paternum chirographum, *nisi adderet,* nostrum? *Ut sciremus antequam fœnus peccatis nostris posterioribus augeremus, jam illius chirographi paterni ad nos debitum pertinere.* Chrysost., apud August., *ibid.*, pag. 513.

[3] *Lege etiam quemadmodum exponat idem ipse vir sanctus eumdem ipsum Apostoli locum, ubi scriptum est :* Per unum hominem peccatum intravit in mundum. *Ibi enim luce clarius in hujus fidei catholicæ veritate versatur. Quod totum quia longum est huic operi intexere, pauca inde contingam. « Manifestum, inquit, quoniam non ipsum peccatum, quod ex legis transgressione, sed illud peccatum quod ex Adæ inobedientia, hoc erat quod omnia contaminavit. » Et paulo post : « Regnavit, inquit, mors ab Adam usque ad Moysen, et in eos qui non peccaverunt. Quomodo regnavit ? In similitudine transgressionis Adæ, qui est forma futuri. Propterea et forma est Christi Adam. Quomodo forma est, aiunt ? Quoniam sicut ille ex semetipso*

en violant la loi, mais celui de la désobéissance d'Adam, qui a souillé tout le genre humain. » Et un peu après : « La mort a exercé son règne depuis Adam jusqu'à Moïse, à l'égard de ceux mêmes qui n'ont pas péché. Comment la mort a-t-elle exercé son règne ? Par une transgression de la loi de Dieu, semblable à celle d'Adam, qui est la figure du second [1]. Adam est donc la figure de Jésus-Christ. Comment, dit-on, en est-il la figure ? C'est en ce que comme Adam, en mangeant du fruit défendu, a assujetti tous ses enfants à la mort, quoiqu'ils n'aient pas mangé de ce fruit; de même Jésus-Christ a été pour nous tous une source de justice, en nous la donnant très-gratuitement par les mérites de sa croix, quoique nous n'eussions fait auparavant aucune œuvre de justice. » Dans un autre endroit du même sermon : « Afin que si les Juifs demandent : Comment tout le monde a-t-il pu être sauvé par la seule justice de Jésus-Christ ? vous puissiez leur demander de même : Comment la désobéissance d'Adam a-t-elle pu damner tout le monde ? Ce n'est pas dire pour cela qu'il y ait quelque proportion entre le péché et la grâce, entre la vie et la mort, entre Dieu et le diable. » Et un peu après : *Mais il n'en est* [2] *pas de la grâce comme du péché, car si, par le péché d'un seul, plusieurs sont morts, la miséricorde et le don de Dieu s'est répandu beaucoup plus abondamment sur plusieurs par la grâce d'un seul homme, qui est Jésus-Christ.* « Car, dit l'évêque Jean, c'est comme si l'Apôtre disait : Si le péché d'un seul homme a eu tant de suite, comment la grâce de Dieu, je ne dis pas seulement du Père, mais encore du Fils, ne prévaudra-t-elle pas sur le péché ? cela paraît beaucoup plus juste et plus raisonnable; car il paraît bien moins raisonnable qu'un homme soit puni pour le péché d'un autre homme, qu'il ne paraît convenable qu'un homme soit sauvé à cause de la justice d'un autre. Si donc l'un s'est fait, pourquoi l'autre ne se fera-t-il pas encore plutôt ? » Et dans la suite du même discours : *Au lieu que nous avons été condamnés par le jugement de Dieu pour un seul péché, nous sommes justifiés par la grâce après plusieurs péchés.* « C'est, dit saint Jean de Constantinople, la même chose que si saint Paul disait : Le péché a eu le pouvoir de faire entrer dans le monde la mort et la condamnation; mais la grâce a non-seulement fait mourir le péché, mais encore tous ceux qui sont entrés dans le monde après ce premier. » Et un peu après, en continuant de parler sur le même sujet : « Nous avons donc

Rom. v, 15.

nascentibus, quamvis non manducaverint de ligno, factus est causa mortis, quæ per cibum inducta est : ita et Christus iis qui ex seipso sunt, tametsi nihil juste egerint; factus est provisor justitiæ, quam per crucem nobis omnibus condonavit. » Alio loco in eodem sermone : « Ut cum tibi dixerit Judæus, inquit, quomodo unius virtute Christi mundus salvatus est ? Possis ei dicere, quemadmodum uno inobediente Adam mundus damnatus est, quanquam non sint æqualia gratia atque peccatum ; neque paria sint mors atque vita, non æqualis Deus ac diabolus. » Chrysost., apud August., pag. 513.

[1] Cette traduction n'est pas exacte. Je traduirai « en ce que nous sommes semblables (c'est-à-dire participants) à la transgression d'Adam. » (*L'éditeur*).

[2] *Item post paululum :* Sed non quemadmodum delictum, inquit, ita et gratia. Si enim unius delicto multi mortui sunt : multo magis gratia Dei, et donum in gratia unius hominis Jesu Christi in multos abundavit. « *Quod enim dicit, inquit, hujusmodi est : Si peccatum valuit, et peccatum unius hominis ; gratia, et Dei gratia, et non solum Patris, sed etiam Filii, quemadmodum non amplius prævalebit ? Multo enim hoc rationabilius. Nam alium pro alio damnari, non valde videtur habere rationem ; alium autem pro alio salvari, et decentius magis et rationabilius apparet. Si igitur illud factum est, multo magis hoc. » Itemque alibi in consequentibus :* Judicium, inquit, ex uno in condemnationem, gratia autem ex multis delictis in justificationem. « *Hoc idem est, inquit, quod dicitur, quoniam quidem mortem et damnationem potuit peccatum inducere, gratia autem non unum illud tantummodo interfecit peccatum, sed etiam post illum introeuntia peccata. » Et paulo post de hoc ipso : « Quoniam ergo, inquit, plura introducta sunt bona, et non solum illud interfectum est peccatum, sed etiam omnia reliqua, ostendit dicens :* Gratia autem ex multis dilectis in justificationem. *Et post paululum ait : « Primo enim dixit, quoniam si unius peccatum interfecit omnes, multo magis et unius gratia poterit salvare. Post hæc autem ostendit, inquit, quoniam non illud solum interfectum est peccatum per gratiam, sed etiam omnia reliqua, et non solum peccata interfecta sunt, sed etiam et tributa justitia est. Et non tantum solum profuit Christus, quantum nocuit Adam, sed multo amplius atque magis. » Post hæc in eodem cum de baptismo ageret, interposuit verba Apostoli dicentis :* An ignoratis, inquit, fratres, quoniam quicumque in Christo baptizati sumus, in morte ipsius baptizati sumus ? Consepulti ergo sumus illi per baptismum in morte. « *Quid est,* in morte illius baptizati sumus ? *Ut et ipsi moriamur sicut et ille. Crux enim est baptisma, quod ergo crux Christo et sepulcrum, hoc nobis baptisma factum est; tametsi non in eisdem ipsis. Ipse namque carne et mortuus est et sepultus : nos autem peccato in utroque. Quapropter non dixit : Complantati morti ; sed similitudini mortis. Mors namque et hoc et illud, sed non eidem ipsi subjacet ; sed hæc quidem carnis Christi, nostra autem peccati. Quemadmodum ergo illa vera, et hæc. »* Chrysost., apud August., *ibid.*, pag. 513 et 514.

reçu, dit-il, une infinité de biens, et l'Apôtre ne nous veut pas laisser croire que la grâce n'ait fait mourir que le péché d'Adam. C'est pour nous marquer qu'elle a effacé tous les autres, qu'il dit : *Nous sommes justifiés par la grâce après plusieurs péchés.* » Et ensuite : « Car l'Apôtre a dit premièrement que si le péché d'un seul a donné la mort à tous les hommes, la grâce d'un seul pourra beaucoup plus pour les sauver. Il représente ensuite que la grâce n'a point seulement effacé ce premier péché, mais encore tous les autres, et qu'elle n'a pas seulement effacé les péchés, mais qu'elle a encore donné la justice. Et il n'en est pas de la grâce de Jésus-Christ comme du péché d'Adam, car Jésus-Christ nous a fait beaucoup plus de bien qu'Adam ne nous avait de mal. » Dans la suite du même discours en parlant du baptême : « *Ne savez-vous pas, mes frères, que nous tous qui avons été baptisés en Jésus-Christ, nous avons été baptisés en sa mort? Car nous avons été ensevelis avec lui par le baptême pour mourir au péché.* Qu'est-ce à dire : *Nous avons été baptisés en sa mort,* demande saint Jean de Constantinople. C'est, répond-il, comme si l'Apôtre disait : afin que nous mourrions aussi comme Jésus-Christ ; car le baptême est notre croix : il est devenu pour nous ce que la croix et le sépulcre ont été à Jésus-Christ. Cela s'est néanmoins fait d'une manière différente, car Jésus-Christ est mort et a été enseveli dans sa chair, au lieu que nous autres, nous mourons au péché, et nous sommes ensevelis pour ne plus pécher. C'est pour marquer cette différence que l'Apôtre dit un peu après que *nous avons été entés en Jésus-Christ,* non par sa mort, mais *par la ressemblance de sa mort.* Car, quoique la mort soit véritable en Jésus-Christ et en nous, elle est néanmoins différente. Jésus-Christ est mort en sa chair, et nous mourons au péché. » Pouvez-vous douter après cela, dit saint Augustin à Julien, que le saint évêque Jean ne soit aussi éloigné de vos sentiments, qu'il est attaché à ceux de l'Eglise catholique? Dans tout ce qu'il dit pour expliquer ce passage de l'Apôtre si décisif pour la question agitée entre nous : *Le péché est entré dans le monde par un seul homme*, etc., peut-on trouver un seul mot qui favorise l'explication que vous donnez à ce passage, en disant que c'est par l'imitation et non par la naissance charnelle que le péché a passé dans tous les hommes? Ne dit-il pas que tout a été souillé par ce seul péché? Aussi le distingue-t-il tellement de tous les autres qui ont été commis, et qui sont, pour ainsi dire, entrés dans le monde, et que vous prétendez y être entrés par imitation, non par la propagation, qu'il déclare nettement que ce premier péché est effacé aussi bien que les autres par la grâce de Jésus-Christ. Quand il explique ces paroles de l'Apôtre touchant le baptême : *Nous tous qui avons été baptisés en Jésus-Christ, nous avons été baptisés en sa mort,* il les explique en disant que celui qui est baptisé en Jésus-Christ meurt au péché, comme Jésus-Christ est mort dans sa chair, parce qu'être baptisé en la mort de Jésus-Christ n'est autre chose que mourir au péché. Or, à quel péché peut mourir un enfant, s'il n'a pas contracté la souillure du péché originel? Peut-être direz-vous que les enfants ne sont pas baptisés en la mort de Jésus-Christ, mais cela ne peut s'accorder avec le texte de l'Apôtre, qui n'a pas dit : Quelques-uns de ceux qui ont été baptisés en Jésus-Christ ont été baptisés en sa mort, mais : *Nous tous qui avons été baptisés en Jésus-Christ, nous avons été baptisés en sa mort.* Ou bien vous serez contraint de dire que tous ceux qui sont baptisés du baptême chrétien ne sont pas baptisés en Jésus-Christ, comme si, par cette absurdité, vous pouviez vous empêcher d'être écrasé par le poids de l'autorité de l'évêque Jean, qui dit que le baptême est pour ceux qui sont baptisés ce que la croix et le sépulcre ont été à Jésus-Christ, voulant nous faire comprendre que comme Jésus-Christ est mort dans sa chair, de même ceux-ci doivent mourir au péché. Tels sont, ajoute saint Augustin, les sentiments de ce grand homme, de ce grand défenseur de la foi chrétienne et de la doctrine catholique, à qui vous avez voulu attribuer votre doctrine erronée, comme s'il avait dit que les enfants n'ont point été souillés par le péché du premier homme, puisqu'il n'a dit autre chose sinon que *les enfants n'ont pas de péchés*, c'est-à-dire de péchés qui leur soient propres, comme tant de témoignages que j'ai rapportés le démontrent évidemment. »

Rom. VI, 3.

Sur le Libre Arbitre.

17. Dieu [1] nous a créés libres et maîtres

[1] *Vidisti quomodo sui juris et arbitrii naturam nostram Dominus formavit? Unde enim, dic oro, illi ad malitiam properabant, et seipsos pœnis faciebant obnoxios; iste autem virtutem eligebat, et fugiens eorum societatem, pœnæ non obnoxius fuit? Nonne manifestum, sua quemque voluntate, vel malitiam, vel virtu-*

de nos actions. Si la chose n'était point ainsi, pourquoi, du temps de Noé, les uns s'abandonnaient-ils au crime avec tant de licence, tandis que ce patriarche marchait constamment dans le chemin de la vertu ? N'est-ce pas une preuve certaine que chacun peut, par sa propre volonté, choisir le parti du vice ou de la vertu ? S'il en était autrement, et si nous n'avions pas dans nous-mêmes le pouvoir de choisir ce que nous voulons, il ne faudrait point punir ceux qui font le mal, ni récompenser les autres qui pratiquent le bien ; mais, puisque tout dépend de notre volonté après la grâce de Dieu, voilà pourquoi on condamne les méchants au supplice qu'ils méritent, et l'on donne des récompenses aux gens de bien. Il est en [1] notre pouvoir d'obéir ou de ne pas obéir au démon, car il ne nous nécessite point. Il est encore [2] en notre pouvoir de mériter l'enfer ou d'acquérir le royaume céleste, parce que Dieu l'a voulu ainsi. Voilà, dit-il, le feu et l'eau, vous étendrez votre main de quel côté il vous plaira.... Dieu vous a fait libres afin que vous ne puissiez pas dans la suite vous plaindre de lui, comme s'il vous avait imposé quelque nécessité.

Sur la Grâce.

18. Dieu ne prévient point [3] nos volontés par ses dons ; mais lorsque nous avons commencé, et que nous avons fourni de notre côté le vouloir, alors il nous donne plusieurs occasions de salut. Nous devons premièrement [4] choisir le bien, et lorsque nous l'avons choisi, alors Dieu nous donne ce qui dépend de lui ; il ne prévient pas nos volontés, de peur de détruire notre libre arbitre ; mais, après que nous avons choisi, il nous donne beaucoup de secours. Saint Chrysostôme en expliquant ces paroles de saint Paul : *Ayant le même esprit de la foi,* dit [5] que l'Apôtre parle ainsi comme pour montrer que de commencer à croire et d'obéir à la vocation de Dieu, est un effet de notre volonté ; mais, ajoute-t-il, après que les fondements de la foi ont été jetés, alors il est besoin du secours de l'esprit, afin que cette foi demeure toujours dans nous ferme et invincible. Ce n'est ni Dieu ni la grâce de l'esprit qui préviennent notre bon propos, et, quoique Dieu appelle, il attend néanmoins que nous approchions de notre plein gré et de notre propre volonté ; et enfin, lorsque nous nous sommes approchés, il nous donne tout son secours. Quoique le patriarche Jacob en fût appuyé, il avait [6] fait auparavant de son côté tout ce qui dépendait de lui ; soyons donc persuadés que, quelques efforts que nous fassions, nous ne pouvons néanmoins rien faire de bien si nous ne sommes aidés de ce secours céleste ; car, de même que nous ne pouvons jamais rien faire de bien sans ce secours, de même aussi nous ne pouvons l'obtenir si nous n'avons fait de notre côté ce qui est en nous. Ainsi la [7] vertu ne dépend pas seule-

tem eligere ? Nam nisi ita esset, et nisi naturæ nostræ potestas insita esset, neque illos puniri, neque istos virtutis præmia accipere oportebat. Verum quia in nostra voluntate totum post gratiam Dei relictum est, ideo et peccantibus supplicia parata sunt, et bene operantibus merces et præmia. Chrysost., homil. 22 *in Genes.*, tom. IV, pag. 194.

[1] *Perspicuum est in nobis situm esse, ut vel obtemperemus illius consiliis, nec nos ullam necessitatem, neque tyrannidem pati ab illo.* Chrysost., conc. 2 *de Lazaro*, p. 729, tom. I.

[2] *Etenim et hoc et illud est positum in nostra potestate, ut vel in gehennam incidamus, vel regnum consequamur : quoniam Deus sic voluit. Ecce enim, inquit, ignem et aquam : ad quod volueris extendes manum tuam... Ideo namque te libero arbitrio præditum fecit Deus, ut ne postea accuses eum quasi necessitate colligatus.* Chrysost., homil. 14 *in Epist.* I *ad Cor.*, pag. 120, tom. X.

[3] Conversus autem Jesus, et videns eos sequentes, dicit eis : Quid quæritis ? *Hinc docemur Deum donis non prævenire voluntates nostras ; sed ubi nos incœpimus, cum voluntatem præmisimus, tunc plurimas ille nobis dat salutis occasiones.* Chrysost., homil. 18 *in Joan.*, pag. 107, tom. VIII. [La doctrine contenue dans ce texte et dans quelques autres semblerait indiquer le semipélagianisme, mais ces textes, interprétés d'après les antécédents et les conséquents, ont un sens catholique. (*L'éditeur.*)]

[4] *Oportet nos primum bona eligere, et cum elegerimus, tunc affert quæ sua sunt. Non prævenit nostras voluntates, ne perdat nostrum liberum arbitrium. Quando autem nos elegerimus, tunc nobis multum affert auxilium.* Chrysost., homil. 12 *in Epist. ad Hebr.*, pag. 124, tom. XII.

[5] Habentes autem eumdum spiritum fidei, etc. *Illud nimirum ostendere volens, quod initio credere, et parere vocanti, nostræ est bonæ mentis : at postquam jacta fuerint fidei fundamenta, jam opus est auxilio spiritus, ut in nobis perpetuo maneat inconcussa et inexpugnabilis : neque enim Deus, neque Spiritus gratia nostrum prævenit propositum ; sed tametsi vocet, expectat tamen, ut sponte et propria voluntate accedamus, ac tum demum cum accesserimus, nobis suum totum exhibet auxilium.* Chrysost., homil. in hunc locum, tom. III, p. 264.

[6] *Licet superno præsidio factus fuerit Jacob, attamen quod suum erat prius exhibuit. Ita sane et nos persuadeamus nobis licet millies nitemur, nihil tamen prorsus recte agere posse, nisi superno auxilio adjutos. Sicut enim nisi illo subsidio fruamur, nihil unquam possumus recte agere : ita nisi quod nostrum est attulerimus, non poterimus supernum auxilium obtinere.* Homil. 59 *in Genes.*, tom. IV, pag. 569.

[7] *Viden quomodo modeste agere doceat Christus, ostendens virtutem non ex nostro studio tantum, sed*

ment de nos soins et de nos travaux, mais encore de la grâce de Dieu. Il n'est pas [1] même possible de faire quelque chose de bien en la manière qu'il est convenable, si l'on n'est aidé de la grâce. « Supposons [2] donc que vous soyez digne de louange et que vous possédiez la grâce et le don de Dieu, et que le jugement que les hommes font de vous en vous louant ne soit pas faux, encore ne devriez-vous pas vous en élever; car vous n'avez rien de vous, vous avez reçu tout de Dieu. Pourquoi donc vous vantez-vous d'avoir ce que vous n'avez pas? Si vous dites que vous l'avez, les autres l'ont aussi avec vous, et vous avez reçu non-seulement quelque grâce en particulier, mais tout ce que vous avez, puisque tout ce qu'il y a de bien fait ne vous appartient pas, mais vient de la grâce de Dieu. Sera-ce la foi? Mais elle vient de la vocation. Sera-ce la rémission des péchés? les dons du Saint-Esprit? la parole de la doctrine? les vertus? Mais vous avez reçu tout cela de la grâce de Dieu. Qu'avez-vous donc, je vous en prie, que vous n'ayez reçu et que vous puissiez dire avoir acquis par vous-même? Il n'y a rien. Quoi! vous l'avez reçu, et vous vous en élevez? Il fallait au contraire vous en humilier, car ce qui vous a été donné n'est pas de vous, mais de celui qui vous l'a donné. Si vous l'avez reçu, c'est de lui que vous l'avez reçu; si vous l'avez reçu de lui, cela ne vous appartenait donc pas. Si cela ne vous appartenait pas, pourquoi vous en élevez-vous comme s'il vous appartenait? C'est avec raison que l'Apôtre dit: *Si vous l'avez reçu, pourquoi vous en glorifiez-vous comme si vous ne l'aviez pas reçu?* Mais pourquoi [3] Jésus-Christ n'appela-t-il pas saint Matthieu en même temps que saint Pierre, saint Jean et les autres apôtres? Comme il les a appelés dans le temps qu'il savait qu'ils lui obéiraient, il a aussi appelé saint Matthieu au moment où il savait que cet apôtre le suivrait. C'est pour la même raison qu'il appela saint Paul après la résurrection; car celui qui pénètre le fond des cœurs savait en quel temps chacun d'eux obéirait. Il n'a donc point appelé saint Matthieu dès le commencement, lorsque son cœur était encore trop endurci, mais après un grand nombre de miracles, et après avoir établi sa réputation, et lorsqu'il le connaissait disposé à lui obéir. »

Sur la Nécessité de la grâce.

19. Nous lisons dans l'apôtre saint Paul que *l'esprit de Dieu nous soulage et nous aide dans nos faiblesses*; d'où nous apprenons [4] que la grâce ne nous accompagne pas seulement dans nos travaux et dans nos dangers, mais qu'elle coopère encore avec nous dans les choses les plus faciles, et que partout elle prête son secours. L'Apôtre ajoute: *Nous ne savons pas ce que nous devons demander à Dieu dans nos prières pour le prier comme il faut;* et il marque par ces paroles le grand soin que le Saint-Esprit prend de nous; car nous avons besoin pour cela même, c'est-à-dire pour prier, du secours de Dieu, tant l'homme est faible et n'est rien par lui-même. Nous avons aussi besoin [5] de son secours pour

etiam ex superna gratia pendere. Homil. 19 *in Matt.*, tom. VII, pag. 251.

[1] *Neque enim possibile est bonum aliquod nos recte agere, non adjutos superna gratia.* Homil. 25 *in Gen.*, tom. IV, pag. 241.

[2] *Ponamus autem te dignum laude esse, et vere gratiam et donum habere, nec corruptum esse hominum judicium : neque sic oportebat altum sapere. Nihil ex te habes, sed a Deo accepisti. Cur ergo te habere simules id quod non habes? Ac tu hoc habes, et alii tecum. Ergo cum acceperis, habes non hoc vel illud, sed omnia quæ habes, non enim hæc tua recte facta sunt, sed ex Dei gratia proveniunt. Si fidem dixeris, ex vocatione illa venit; si remissionem peccatorum, si charismata, si doctrinæ verbum, si virtutis; omnia inde accepisti. Quid ergo habes, quæso te, quod non acceperis; sed ex teipso recte acquisieris? Nihil dicere possis. Sed accepisti, et ideo altum sapis? Ideo certe oportebat teipsum deprimere; non enim tuum est id quod tibi datum est, sed dantis. Si enim accepisti, ab illo accepisti. Si ab illo accepisti, non rem tuam accepisti. Quod si non rem tuam accepisti, cur altum sapis, quasi rem tuam habens? Quamobrem subjungit :* Si autem accepisti, quid gloriaris quasi non acceperis? Chrysost., homil. 12 *in* I *ad Cor.*, t. X, p. 98.

[3] *Sed cur non cum Petro, Joanne et aliis vocavit eum? Ut tunc illuc venit cum sciret homines obtemperaturos esse, sic tunc Matthæum vocavit, cum futurum eum esse noverat. Propterea etiam Paulum post resurrectionem piscatus est. Nam qui corda scrutatur, et occulta mentium perspicit, sciebat quandonam quisque eorum obsecuturus esset. Ideoque non initio vocavit illum, cum adhuc duriore esset animo, sed post sexcenta miracula, cum fama sua percrebuisset, quando illum noverat ad obtemperandum aptiorem esse.* Homil. 30 *in Matth.*, tom. VII, pag. 347.

[4] *Pergit (Apostolus) :* Similiter autem et Spiritus auxiliatur infirmitatibus nostris... *Ut discas non in laboribus tantum et periculis tibi gratiam adesse, sed etiam eam in iis quæ faciliora videntur, tecum cooperari, et ubique suam conferre opem, subjungit :* Nam quid ut oportet oremus, nescimus. *Hæc porro dixit ut multam erga nos providentiam ostenderet... Etenim ad eam rem Dei ope egemus : usque adeo homo infirmus est et ex se nihil.* Chrysost., homil. 14 *in Epist. ad Rom.*, pag. 585, tom. IX.

[5] *Aliud quoque bellum est hoc gravius, ubi nobis maxime superno auxilio opus est, quod geritur contra potestates adversarias.* Chrysost., *Expos. in Psal.* CXLIII, pag. 458, tom. V.

faire la guerre aux démons. Etudions-nous à les vaincre [1], si néanmoins cet ouvrage dépend de nos soins, car il est certain que cela dépend absolument de la grâce : c'est pourquoi tous nos soins doivent s'employer à obtenir de Dieu cette grâce, et à attirer sur nous son assistance. *Qui sera en effet contre nous, si Dieu est pour nous?* Sa grâce nous est encore nécessaire pour vaincre [2] toutes sortes de tentations, faibles ou violentes. Et encore que nous soyons très-forts, si le secours de Dieu nous manque, nous ne pouvons [3] résister à la moindre tentation. Ce qui est vrai non-seulement de nous qui sommes vils et abjects, mais de saint Paul, de saint Pierre, de saint Jacques. S'ils sont privés du secours céleste, ils sont facilement vaincus, supplantés et renversés. *Mais Dieu est fidèle,* dit l'Apôtre, *et il ne permettra pas que vous soyez tentés au-delà de vos forces, et il vous fera tirer avantage de la tentation même, afin que vous puissiez persévérer.* Il nous soutient donc et nous fortifie non-seulement dans les tentations qui passent nos forces, mais aussi dans celles-là mêmes qui ne semblent pas les surpasser, lorsque nous y avons contribué les premiers de notre part par notre zèle, par notre ardeur, par notre espérance en lui, par nos actions de grâces et par notre patience. L'insensibilité de saint Pierre [4] qui se chauffait après avoir renoncé Jésus-Christ, nous fait voir combien la nature humaine est faible quand Dieu nous abandonne [5]. La chute de cet apôtre n'arriva pas, selon la remarque de saint Chrysostôme [6], pour avoir été froid envers Jésus-Christ, mais parce qu'il était dénué [7] de la grâce. Sachez, ajoute ce Père [8], que le renoncement de saint Pierre ne vint pas tant de sa négligence et de sa lâcheté, que de ce que Dieu l'abandonna à lui-même, afin de lui apprendre à mieux connaître la mesure des forces humaines [9],

[1] *Hoc solum curemus, quomodo diabolum vincamus. Imo vero hoc opus non nostri studii est, sed gratiæ Dei totum. Unum nobis curæ sit, ut nobis ejus gratiam attrahamus, ut illud nobis auxilium conciliemus :* Si Deus pro nobis, quis contra nos? Chrysost., homil. 15 *in Act. Apost.*, pag. 123.

[2] Fidelis est Deus, qui non patietur vos tentari supra id quod potestis. *Ergo sunt tentationes quæ ferri non possunt. Et quænam illæ? Omnes, ut ita dicam; potestas enim in Dei nutu sita est, quam per voluntatis nostræ sententiam attrahimus. Quamobrem ut discas et videas, quod non solum illas quæ nostram superant potestatem, sed neque hasce humanas possimus sine illius auxilio facile ferre, subjunxit :* Sed faciet cum tentatione proventum, ut possitis sustinere. *Neque enim illas moderatas, ut dixi, propria virtute feremus : sed in his quoque ejus egemus auxilio, ut eas pervadamus, et antequam pervadamus feramus. Ipse namque patientiam dat, et promptam liberationem affert; ita ut hac ratione tentatio ferri possit. Hoc enim subindicavit dicens :* Faciet exitum ut possitis sustinere, *omniaque illi attribuit.* Chrysost., homil. 24 *in Epist.* I *ad Cor.*, pag. 211 et 212, tom. X.

[3] *Quamvis omnium robustissimi simus ac validissimi, si illius absit auxilium, ne mediocri quidem poterimus tentationi resistere. Sed quid ego de nobis vilibus et abjectis loquor? Licet Paulus sit aliquis aut Petrus, licet Jacobus subsidio cœlesti privatus, facile vincitur, et supplantatur et concidit... Quocirca dicit etiam Paulus :* Fidelis Deus, qui non patietur vos tentari supra id quod potestis : sed faciet cum tentatione proventum, ut possitis sustinere. *Non enim tantum, inquit, supra vires inferri tentationem non sinit, sed etiam in ipsa quæ pro ratione virium adhibetur, nos sustentans adest, et nos corroborat, cum nos priores quæ nostrarum sunt partium contulerimus, exempli causa, alacritatem animi, spem in ipsum, gratiarum actionem, tolerantiam, patientiam.* Chrysost., hom. *in Paralyticum demissum per tectum*, pag. 35 et 36, tom. III.

[4] Erat autem Petrus stans et calefaciens se. *Papæ! Quanto tempore detinebatur fervens ille et furiosus cum Jesus abduceretur, neque postea movetur, sed se calefacit; ut discas quanta sit naturæ infirmitas, cum nos Deus deserit.* Chrysost., homil. 83 *in Joan.*, p. 493, tom. VIII.

[5] Ce que saint Chrysostôme dit ici de l'abandon de Dieu, et un peu plus bas, que saint Pierre n'avait aucun secours, a été allégué par les jansénistes pour appuyer leur hérésie, mais c'est à tort. 1° Plusieurs, parmi les anciens, et entre autres saint Chrysostôme, homélie 83e *sur saint Matthieu*, et saint Augustin, lib. XIV *De Civitate Dei*, cap. XIII, croient que saint Pierre, avant de nier Jésus-Christ extérieurement, avait déjà succombé à un péché intérieur d'orgueil et de présomption. 2° La grâce par laquelle saint Pierre aurait pu prochainement ou immédiatement, ou au moins d'une manière éloignée et médiate, accomplir le précepte de confesser Jésus-Christ, ne lui a pas manqué. Pourquoi courait-il de lui-même au-devant du péril, après avoir été averti de sa fragilité? Pourquoi a-t-il négligé de veiller et de prier? (*L'éditeur.*)

[6] *Itaque (Petrus) non quod frigidus esset, sed quod superna nudatus esset ope, cecidit.* Chrysost., homil. 73 *in Joan.*, pag. 430.

[7] *Hic (Petrus) gravissimo lapsu cecidit, ut omnes sciunt; quia enim gratia nudatus est, infirmitas ejus apparuit deserente se Dei cura.* Chrysost., homil. habita *in Martyrio*, pag. 329, tom. XII.

[8] *Scias quod negatio (Petri) non tam erat socordiæ ac negligentiæ, quam ex eo quod Deus eum deseruerat, erudiens ut humanam sciret mensuram, et non repugnaret iis quæ dicebantur a magistro, neque magis quam alii altum saperet; sed sciret quod absque Deo nihil potest fieri, et quod :* Nisi Dominus ædificaverit domum, frustra laborant qui ædificant eam. Chrysost., homil. 31 *in Epist. ad Hebr.*, pag. 288, tom. XII.

[9] Quid vis, Petre? dicit ille (Jesus), Non potes, et tu dicis : Possum? *Experimento itaque dices dilectionem tuam sine superna gratia nihil esse. Unde palam est lapsum illum ad utilitatem Petri permisisse.*

à mieux obéir aux enseignements de son maître, à ne pas s'élever au-dessus des autres, et à se persuader que sans Dieu l'on ne peut rien faire, et *que si le Seigneur ne bâtit une maison, c'est en vain que travaillent ceux qui la bâtissent.* En effet, saint Pierre connut par sa propre expérience que l'amour qu'il avait pour Jésus-Christ n'était rien sans sa grâce. C'est pourquoi le Fils de Dieu permit cette chute pour l'utilité même de saint Pierre; car, ayant vu qu'il résistait à ses paroles par un excès de chaleur, il ne le poussa point à le renoncer, mais il l'abandonna et le laissa à lui-même, sans lui porter de secours, faisant [1] voir jusqu'où allait la faiblesse de la nature humaine. Ce qui nous apprend que sans la grâce l'ardeur de la volonté de l'homme ne suffit pas (pour le bien), et que la grâce ne nous peut servir de rien sans la bonne volonté. L'exemple de Judas et celui de saint Pierre en sont une preuve. Judas ayant reçu beaucoup de secours (de Jésus-Christ) n'en a retiré aucun avantage, parce qu'il n'a pas voulu s'en servir et y correspondre de sa part. Saint Pierre, au contraire, bien qu'il eût cette bonne volonté, tomba néanmoins, parce qu'il n'était appuyé d'aucun secours. Dieu n'a rien [2] omis pour relever Judas de sa chute, mais ce traître n'a pas voulu s'en relever. « Vous me demanderez peut-être, dit [3] saint Chrysostôme, comment un homme que Jésus-Christ avait appelé à l'apostolat, a pu tomber dans un crime aussi horrible ? Je vous répondrai que la vocation de Dieu ne contraint personne, et qu'elle ne fait aucune violence à la volonté de ceux qui ne veulent pas embrasser la vertu. Il exhorte, il donne de salutaires conseils, et nous engage par toute sorte de manières à être gens de bien; mais, si nous lui résistons, il ne nous impose point de nécessité. Ce n'est point, dit encore ce Père [4], par force ou par nécessité que Dieu a coutume de nous rendre bons : le choix qu'il fait de nous n'est point accompagné de violence, mais de persuasion. Et afin que vous compreniez que la vocation ne contraint personne, voyez combien il y en a qui périssent après avoir été appelés. C'est donc une chose constante, qu'il est au pouvoir de notre libre arbitre de nous sauver ou de nous perdre. »

Psal. CXXVI.

Sur la Prédestination.

20. Dieu a préparé aux élus le royaume des cieux dès le commencement du monde et avant qu'ils fussent nés, parce qu'il savait ce qu'ils deviendraient un jour. *Venez,* leur dit-il, *vous qui avez été bénis par mon Père, posséder le royaume qui vous a été préparé dès le commencement du monde.* « Quel bonheur [5], dit saint Chrysostôme, peut être comparé à celui d'être béni par le Père même? D'où peut venir un si grand bonheur à l'homme, et comment peut-il mériter une telle gloire? Le voici : *J'ai eu faim,* dit-il, *et vous m'avez donné à manger; j'ai eu soif, et vous m'avez donné à boire.* O paroles pleines de joie, de consolation et d'honneur pour ceux qui mériteront de les entendre! Il ne leur dit pas : Recevez le royaume, mais possédez-le comme un héritage, comme un bien qui est à vous, que vous avez reçu de votre Père et qui vous est dû de tout temps, car je vous l'ai préparé

Volebat quidem Christus his prolatis verbis ipsum instruere. Quia vero ille in vehementia sua perseverabat; non injecit quidem neque impulit ad negationem, sed deseruit ut suam edisceret infirmitatem. Chrysost., homil. 73 *in Joan.*, pag. 429.

[1] *Illum (Petrum) cohibuit (Christus) non ad negationem impellens, absit; sed auxilio suo vacuum relinquens, humanæque naturæ infirmitatem demonstrans... Magnum hic dogma accipimus, non sufficere hominis fervorem, nisi superna adsit gratia, itemque nihil nos a superna gratia juvari, nisi voluntatis studium adsit. Et hæc ambo ostendunt Judas et Petrus : ille namque multo fultus auxilio, nihil hinc fructus percepit, quia noluit, nec sua contulit; hic vero cum proposito voluntatis, quia nullo fultus auxilio lapsus est.* Chrys., homil. 82 *in Matth.*, pag. 786 et 787.

[2] *Judam, cum cecidisset voluit (Christus) erigere : et ut surgeret, nihil non fecit, sed ille noluit.* Chrys., *Expos. in Psal.* CXLIV, pag. 473, tom. V.

[3] *Judas proditor factus est. Et quomodo talis factus est, inquies, vocatus a Christo? Quia Dei vocatio nullum cogit, neque violentiam infert voluntati eorum qui nolunt virtutem eligere; sed hortatur datque consilium, atque omnia facit et operatur ut suadeat esse bonos : si vero quidam repugnent, non necessitatem infert.* Chrysost., homil. 80 *in Matth.*, p. 770, t. VII.

[4] *Non necessitate aut vi Deus bonos facere solet, neque electio ejus est violenta, sed a suasione perficitur. Ut autem discas vocationem non vim inferre, perpende quot vocati perierint. Unde palam est in nostro sitam esse arbitrio vel, salutem, vel perditionem nostram.* Chrysost., homil. 47 *in Joan.*, p. 281, t. VIII.

[5] Venite, benedicti Patris mei, possidete paratum vobis regnum ante constitutionem mundi. *Hoc nomen quot quantisque bonis æquiparari potest, quot benedicti sint, et a Patre benedicti? Et undenam tanto honore dignati sunt? Quænam causa fuit?* Esurivi enim, et dedistis mihi manducare; sitivi, et potum dedistis mihi. *Quanti honoris, quantæ beatitudinis verba? Non dicit: Accipite, sed hæreditate possidete quasi proprium, quasi paternum et vestrum, jam olim vobis debitum. Antequam enim essetis, inquit, hæc vobis parata erant, quia sciebam vos tales esse futuros.* Chrysost., homil. 79 *in Matth.*, tom. VII, pag. 760.

avant même que vous fussiez nés, sachant que vous seriez ce que vous êtes. Le même Père explique ensuite ces paroles de l'Apôtre : *Avant que Jacob et Esaü fussent nés, et avant qu'ils eussent fait aucun bien ni aucun mal, afin que le décret de Dieu demeurât ferme selon son élection, non à cause de leurs œuvres, mais à cause de l'appel et du choix de Dieu, il fut dit à Rebecca : L'aîné sera assujetti au plus jeune selon qu'il est écrit : J'ai aimé Jacob, et j'ai haï Esaü.* « D'où [1] vient, dit-il, que Jacob a été aimé et Esaü haï ? C'est que l'un était bon et l'autre mauvais; et d'où vient qu'avant qu'ils fussent nés, Dieu avait dit : L'aîné sera assujetti au plus jeune. C'est que Dieu n'attend pas comme nous de voir la fin des choses pour juger si un homme sera bon ou mauvais, il le voit dès avant qu'il soit né... C'est donc par un effet de sa prescience qu'il a choisi Jacob, et rejeté Esaü, et il a connu dès le premier jour celui qui serait bon et celui qui serait mauvais. »

Sur la mort de Jésus-Christ pour tous les hommes.

21. Jésus-Christ n'est pas mort [2] seulement pour ses amis et pour ses proches, mais aussi pour ses ennemis, pour les tyrans, pour les imposteurs, pour ceux qui le haïssent, pour ceux qui l'ont crucifié, qu'il savait, avant la création du monde, devoir être tels et lesquels prévoyant il a créés, surmontant sa prescience par sa bonté. Il a même versé son sang pour cela, et il a été immolé pour eux. Ce n'est [3] pas pour les fidèles seuls qu'il est mort, mais pour tout le monde. Il s'est livré lui-même, dit l'Apôtre, pour la rédemption de tous, rendant ainsi témoignage à la vérité dans le temps qui avait été marqué. « Mais quoi donc, demande saint Chrysostôme [4], Jésus-Christ s'est-il livré pour la rédemption des Gentils ? Personne n'en doute, répond ce Père. Mais comment tous n'ont-ils pas cru en lui ? C'est qu'ils n'ont pas voulu, car il a fait pour leur salut ce qu'il devait. Chacun de nous, ajoute-t-il, n'est donc pas moins redevable à Jésus-Christ que s'il n'était venu que pour nous seul en particulier, puisqu'il ne se serait pas moins offert de souffrir les mêmes peines pour un que pour tous ; et il est vrai de dire qu'il a la même charité pour un seul que pour tous : de sorte que la victime qu'il a offerte pour toute la nature humaine était suffisante pour tous les hommes; mais il n'y a que ceux qui ont cru, qui ont profité du bénéfice de la rédemption [5]. »

Sur la volonté en Dieu de sauver tous les hommes.

22. Dieu, selon l'Apôtre, veut que tous les hommes soient sauvés et viennent à la connaissance de la vérité [6]. « Comment donc, dit saint Chrysostôme, tous ne sont-ils pas sauvés, si Dieu veut qu'ils le soient ? C'est, répond-il, que la volonté des hommes ne suit pas toujours celle de Dieu : car pour lui, il ne contraint personne. Vous me direz peut-être, ajoute ce Père [7], que tous ont péché et sont privés de la gloire de Dieu. Si donc tous ont péché, d'où vient que les uns sont sauvés

[1] *Qua igitur de causa hic quidem amabatur, ille autem odio habitus est ? Qua de causa hic serviebat, ille imperabat ? Quia hic malus, ille bonus erat. Atqui illis nondum natis, ille honorabatur, hic condemnabatur : illis enim nondum natis, dicebat Deus :* Major serviet minori (*Genes.*, XXV, 23). *Cur ergo hoc dixit Deus ? Quia non expectat ut homo, a rerum exitu videre quis bonus, quis non talis sit, sed antea videt quis bonus, quis non talis erit... Hoc enim præscientiæ est, quod ex ipsa parturitione eligeretur, ex primo namque die, et bonum et non talem, et novit et prædicavit.* Chrysost., homil. 16 *ad Rom.* tom. IX, pag. 611.

[2] *Hæc sunt verba Filii Dei : hæc veniens ille etiam operibus exhibuit : nec pro amicis solum et suis mortuus est, sed pro inimicis, pro tyrannis, pro præstigiatoribus, pro odientibus se, pro crucifigentibus, quos ante mundi constitutionem tales fore sciebat, et cum præsciret, creavit, bonitate sua præscientiam vincens : pro iisque sanguinem suum fudit, pro iis necari se passus est.* Chrysost., homil. *de Anathemate*, p. 692, tom. I.

[3] *Apostolus in epist. ad Romanos dicit :* Multo magis gratia Dei et donum in gratia unius Jesu Christi in plures abundavit. *Ut gratia Dei pro omnibus gustaret mortem. Non pro fidelibus solum, sed pro universo orbe terræ. Nam ipse quidem mortuus est pro omnibus. Quid tam autem, si non omnes crediderunt ? Ipse quod suum erat implevit.* Chrysost., homil. 4 *in Epist. ad Hebr.*, pag. 41, tom. XII.

[4] Jesus Christus dedit semetipsum redemptionem pro omnibus, testimonium temporibus suis. *Numquid etiam, dic mihi, pro gentilibus ? Etiam. Et Christus quidem pro gentilibus mortuus est : tu vero pro illis orare non vis. Quomodo igitur, inquies, non crediderunt ? Quia noluerunt : suas ille tamen partes implevit.* Chrysost., homil. 7 *in* I *Epist. ad Timoth.*, pag. 586.

[5] *Præterea vero declarat hoc quoque par esse, ut quisque nostrum non minus agat gratias Christo, quam si propter ipsum solum advenisset. Neque enim recusaturus erat vel ob unum tantam exhibere dispensationem, adeo unumquemque hominem pari charitatis modo diligit, quo diligit orbem universum. Itaque victima quidem pro tota oblata est natura, ac sufficiebat omnibus servandis. Cæterum soli illi qui crediderunt, sunt quibus usui fuit beneficium.* Chrysost., *in cap.* II *Epist. ad Galat.*, pag. 693 et 694, tom. X.

[6] *Paulus dicit :* Qui vult omnes homines salvos fieri et ad agnitionem veritatis venire. *Quomodo igitur non omnes salvi fiunt, si vult omnes salvos fieri ? Quia non omnium voluntas ejus voluntatem sequitur : ille vero nemini vim infert.* Chrysost., homil. *de Ferend. reprehens.*, tom. III, pag. 128.

[7] *Atqui, inquies :* Omnes peccaverunt, et privantur

et que les autres périssent? C'est que tous n'ont pas voulu venir à Dieu, qui de son côté a fait ce qu'il devait pour que tous fussent sauvés, puisqu'il les a tous appelés. Or [1], si Dieu veut que tous les hommes soient sauvés, il est donc juste de prier pour tous; car il convient à ceux qui veulent le salut des hommes de prier pour eux.» Saint Chrysostôme, en expliquant ces paroles de l'Apôtre : *sous le bon plaisir de sa volonté,* distingue [2] en Dieu deux volontés par rapport à la damnation éternelle, une volonté première par laquelle Dieu veut que ceux qui ont péché ne périssent point; une volonté seconde par laquelle il veut que les méchants périssent.

Sur l'Eglise. 23. C'est Jésus-Christ qui a fondé l'Eglise, d'où vient que les portes de l'enfer ne prévaudront jamais contre elle. Les empereurs païens [3], Auguste, Tibère, Caïus, Néron, Vespasien, Tite et tous les autres jusqu'au temps du bienheureux Constantin, l'ont persécutée, les uns plus cruellement, les autres moins: mais ils n'ont pu la détruire. Pourquoi cela? C'est que personne n'a détruit [4] ce que Jésus-Christ a édifié, et personne n'a réédifié ce qu'il a détruit. Il a édifié l'Eglise, et personne ne saurait la ruiner. Il a détruit le temple, et nul ne pourra jamais le relever. Les Juifs se sont efforcés de détruire l'Eglise, et ils n'ont pu en venir à bout. Ils ont fait tous leurs efforts pour rebâtir leur temple, mais inutilement. Il est plus facile que le soleil s'obscurcisse [5], que l'Eglise s'éteigne, parce qu'elle est plus précieuse que le ciel, et qu'elle est appuyée sur un fondement plus solide. Le ciel a été créé pour l'Eglise, et non l'Eglise pour le ciel. Elle est comparée dans Isaïe à une montagne [6], parce qu'elle est invincible par la solidité de sa doctrine. Car comme la fermeté des montagnes serait inviolable aux efforts de ceux qui entreprendraient de les abattre, que ni les armées dont ils les environneraient de toute part, ni les arcs qu'ils banderaient pour les percer de leurs flèches, ni les piques qu'ils lanceraient pour les renverser, ni toutes les machines de guerre dont ils se pourraient servir, seraient incapables d'y faire la moindre brèche, et ne serviraient qu'à faire voir la faiblesse de ceux qui auraient eu la témérité d'entreprendre une chose si impossible; de même tous ceux qui ont fait la guerre à l'Eglise, ont eu la confusion de montrer leur propre faiblesse, sans pouvoir lui donner la moindre secousse. Ils ont fait de vains efforts pour la blesser; les traits qu'ils ont lancés contre elle, ont été sans force et sans vigueur, et ils se sont vus vaincus par la patience de ceux à qui ils voulaient faire ressentir les effets de leur puissance. L'Eglise s'est étendue dans tous les pays de l'univers et chez toutes les nations. Elle occupe toute la terre [7] : en sorte

gloria Dei. *Si igitur omnes peccaverunt, cur alii salvi fiunt, alii pereunt? Quia non omnes accedere voluerunt. Nam quod illum spectat, omnes salvi facti sunt. Nam omnes sunt vocati.* Chrysost., homil. 16 *in Epist. ad Rom.*, tom. IX, pag. 610.

[1] *Imitare Deum. Si vult omnes homines salvos fieri, jure pro omnibus orandum est. Si vult ille omnes salvos fieri, tu etiam velis. Si vis autem, precare : nam volentium est precari.* Chrysost., homil. 7 *in I ad Timoth.*, tom. II, pag. 585.

[2] *Est voluntas princeps et quæ procedit : est etiam alia voluntas. Ut puta, voluntas prima est ut non pereant qui peccarunt : voluntas secunda est, ut qui facti sunt mali, pereant.* Chrysost., homil. 1 *ad Ephes.*, tom. II, pag. 5.

[3] *Dixit* (*Christus*) *:* Super hanc petram ædificabo Ecclesiam meam, et portæ inferi non prævalebunt adversus eam... *Gentiles erant imperatores, Augustus, Tiberius, Caïus, Nero, Vespasianus, Titus, et post illum omnes usque ad tempus beati Constantini imperatoris; omnesque illi, alii minus, alii vehementius, Ecclesiam oppugnabant ; oppugnabant tamen omnes.* Chrysost., in lib. *Quod Christus sit Deus,* tom. I, pag. 578.

[4] *Viden, quomodo quæ ille ædificavit, nemo destruit; et quæ ille destruxit, nemo ædificavit? Ædificavit Ecclesiam, et nemo ipsam destruere potest; destruxit templum, et nemo ipsum restaurare valet; idque tam diuturno tempore : quamvis illam destruere tentaverint, non potuere tamen; quamvis hoc denuo excitare conati sint, frustra moliti sunt.* Ibid., pag. 580.

[5] *Facilius est solem extingui, quam Ecclesiam deleri. Quis, inquit, ista prædicat? Is qui eam fundavit.* Cœlum et terra transibunt, sed verba mea non transibunt. *Hæc non modo dixit, sed et complevit : cur enim illam magis fundavit quam cœlum? Siquidem est cœlo pretiosior Ecclesia. Quare conditum est cœlum? Propter Ecclesiam, non Ecclesia propter cœlum : cœlum conditum est propter hominem, non homo propter cœlum.* Chrysost., homil. 4 in illud : *Vidi Dominum,* tom. VI, pag. 122.

[6] *Montem autem vocat Propheta Ecclesiam, et inexpugnabilia dogmata. Quemadmodum enim si quis adversus montes innumeros objiciat exercitus, arcus tendentes, hastas vibrantes, machinas admoventes, illos quidem nullo damno afficere poterunt, sed consumpta propria fortitudine recedent; sic et quicumque Ecclesiam impugnaverunt, hanc quidem non læserunt, sed sua amissa potentia pudore sunt affecti, dum terrerent soluti, dum telis impeterent infirmati, dum agerent a patientibus devicti.* Chrysost., *in cap.* II *Isaiæ*, pag. 20, eod. tom.

[7] *Nunc* (*Ecclesia*) *universam terram occupat, omnemque locum, montes, saltus, colles; etenim et maria et gentes sub sole positas omnes apprehendit, cum impietas apud paucos jam obtineat; atque aræ, templa,*

qu'il y a maintenant peu d'idolâtres, et que les autels, les temples, les idoles et toutes les autres superstitions païennes n'ont lieu qu'en peu d'endroits. C'est ce que saint Chrysostôme regarde comme un effet de la puissance de Jésus-Christ, qui avait prédit ces merveilles, et qui les a faites. Les révoquer en doute, dit-il, c'est avoir perdu l'esprit. Ce Père compare souvent l'Eglise avec l'arche de Noé, et dit[1] : Comme l'arche a autrefois sauvé au milieu du déluge de toute la terre ceux qui s'y étaient renfermés, l'Eglise fait la même chose, mais d'une manière plus excellente ; car l'arche ne faisait que conserver ceux qu'elle portait, dans le même état qu'ils y étaient entrés : elle avait reçu le corbeau, elle le renvoya corbeau. Mais l'Eglise change les corbeaux en colombes, et rend agneaux les loups mêmes. Si un trompeur, un ravisseur du bien d'autrui entre dans l'Eglise, après y avoir été instruit de la parole divine, il change d'esprit, et de loup qu'il était il devient brebis, puisqu'en effet les loups ravissent ce qui ne leur appartient pas, au lieu que la brebis abandonne sa propre laine. L'Apôtre, en appelant l'Eglise, dans le titre de sa première épître aux Corinthiens, *l'Eglise de Dieu* [2], fait voir qu'elle doit être une, si elle est de Dieu, et non pas seulement unie ; il fait voir aussi qu'elle doit être une, non-seulement à Corinthe, mais par tout le monde, car le nom d'Eglise est un nom d'union et de concorde, et non de séparation. Le schisme rompt l'unité [3]. C'est un crime si grand, qu'un saint homme que saint Chrysostôme ne nomme pas [4], disait que le sang du martyre n'est pas capable de l'effacer. « En effet, dites-moi, ajoute ce Père, pour quel sujet vous êtes martyr, sinon pour la gloire de Jésus-Christ? Pourquoi donc, vous qui prodiguez votre vie pour Jésus-Christ, désolez-vous son Eglise, pour laquelle il a donné son âme? Je vous le dis et je vous le proteste [5], causer une division dans l'Eglise, n'est pas un moindre mal que de tomber dans l'hérésie même. »

Sur la Primauté de saint Pierre.

24. La chute de saint Pierre ne préjudicia point à la primauté que Jésus-Christ lui avait accordée ; et quoique cette chute fût un grand mal, le Sauveur ne laissa pas de la lui accorder de nouveau et de lui donner l'intendance de l'Eglise dans tout le monde [6]. Saint Chrysostôme [7] appelle cet apôtre, le prince du chœur apostolique, la bouche des disciples, la colonne de l'Eglise, l'affermissement de la foi, le fondement de la confession, le pêcheur de l'univers, et dit de lui qu'il a retiré les hommes du fond de l'erreur pour les élever au ciel.

Sur la Différence de la

25. En louant la généreuse liberté du

idola, omnia sublata fuerint, festa item, initiationes, fumus, nidor et profanæ conciones. Quomodo igitur talis tantaque res, tot oblatis impedimentis tam conspicuum finem habuerit, et exitum veritati fidem facientem; nisi divina quædam et invicta virtus ejus qui hæc prædixit et perfecit? Nemo sane his contradixerit, nisi admodum insaniat, ac mente captus sit. Chrysost., in lib. *Quod Christus sit Deus*, pag. 578 et 579, tom. I.

[1] *Quemadmodum in medio mari servabat eos arca qui intus erant, sic et omnes qui errant, servat Ecclesia : verum arca servabat tantum, Ecclesia quiddam amplius perficit. Exempli causa, rationis expertes animantes servavit : rationis expertes homines accipit Ecclesia, nec servat tantum, sed etiam immutat. Corvum accepit arca, et corvum emisit : Ecclesia corvum accipit, et columbam emittit : accipit lupum, et ovem illum emittit. Cum enim ingressus huc fuerit homo rapax et fraudator, ubi divinorum doctrina eloquiorum audiverit, mutat mentem, et pro lupo fit ovis. Siquidem lupus aliena rapit, at ovis etiam lanam suam concedit.* Chrysost., homil. *in terræ motum et Lazarum*, pag. 783, tom. I.

[2] Ecclesiæ Dei, quæ est Corinthi. *Ecclesiam autem Dei vocat (Apostolus) ostendens oportere esse unitam. Si enim Dei est, unita et una est, non Corinthi solum, sed etiam in toto orbe. Ecclesiæ quippe nomen, non separationis, sed unionis et concordiæ nomen est.* Chrys., homil. 1 *in Epist.* I *ad Cor.*, pag. 4, tom. X.

[3] *Si schismata (essent) unum periisset. Nam quod integrum est, cum in multa dividitur, non modo non multa efficitur : sed quod unum erat perit. Talis est schismatum natura.* Chrysost., homil. 3 *in Epist.* I *ad Cor.*, pag. 15.

[4] *Dixit autem vir quidam sanctus quiddam quod magnam præ se fert audaciam, sed tamen est elocutus. Quid hoc est autem? Dixit ne sanguinem quidem martyrii posse delere hoc peccatum. Nam dic mihi, quam ob causam es martyr? Annon propter Christi gloriam? Qui pro Christo animam posuisti, quid popularis Ecclesiam, pro qua Christus suam profudit animam?* Chrysost., homil. 2 *in Epist. ad Ephes.*, pag. 86.

[5] *Propterea dico et protestor, Ecclesiam scindere non minus esse malum, quam incidere in hæresim.* Chrysost., *ibid*, pag. 88.

[6] *Gravem post illum casum, nam nullum negationi par malum : sed tamen post tantum malum, iterum eum ad priorem honorem revehit : Ecclesiæ præfecturam ipsi (Petro) per universum mundum tradidit.* Chrysost., homil. 5 *de Pœnitentia*, pag. 311, tom. II.

[7] *Petrus chori Apostolorum princeps, os discipulorum, columna Ecclesiæ, firmamentum fidei, confessionis fundamentum, orbis terrarum piscator, qui genus nostrum ex profundis errorum in cœlum adduxit.* Chrysost., homil. *de Decem millium talentorum debitore*, pag. 4, tom. III.

puissance séculière et ecclésiastique.

grand-prêtre Azarias, qui ne voulut point souffrir que le roi Osias usurpât les fonctions sacerdotales, saint Jean Chrysostôme marque bien nettement la différence qu'il y a entre la puissance séculière et l'ecclésiastique. « Osias, dit-il [1], entra dans le Saint des Saints et voulut lui-même offrir de l'encens, disant qu'il en était digne : étant roi, il veut usurper le sacerdoce. Prince, demeurez dans les bornes de votre puissance, qui sont différentes de celle de la puissance sacerdotale. Les droits du roi ne s'étendent que sur les choses de la terre, mais ceux du sacerdoce vont plus loin, suivant qu'il est dit : *Tout ce que vous délierez sur la terre sera délié dans le ciel*, etc. Dieu a confié au roi les choses terrestres, et à moi les célestes (quand je dis à moi, c'est-à-dire aux prêtres). Lors donc que vous voyez un prêtre indigne de son ministère, ne méprisez pas pour cela la dignité du sacerdoce. Quoique Judas fût un traître, on ne peut blâmer l'apostolat : il faut s'en prendre à la mauvaise volonté du déserteur. Ne vous en prenez donc point au sacerdoce, mais à l'abus qu'en font les méchants prêtres. Les corps sont soumis au roi et les âmes aux prêtres. Le roi remet les dettes temporelles, et le prêtre remet les péchés. L'un contraint, l'autre exhorte ; l'un emploie la nécessité, l'autre se sert de conseil ; l'un a des armes sensibles, l'autre des armes spirituelles ; l'un fait la guerre contre les barbares, l'autre contre les démons. L'autorité du prêtre est donc plus grande que celle du roi, et c'est pour cela que le roi baisse sa tête sous la main du prêtre, et que dans l'Ancien Testament, les prêtres oignaient les rois. Mais Osias, outrepassant les droits de sa juridiction et l'exercice de sa puissance, entra dans le temple avec force et voulut offrir de l'encens. Que dit à cela le prêtre ? Il ne vous est pas permis d'offrir de l'encens. Voilà une généreuse liberté. Voilà une âme qui ne sait ce que c'est que de flatter bassement. Il ne vous est pas permis, ajoute-t-il, d'entrer dans le sanctuaire, ni d'y offrir de l'encens : cela m'est réservé. Cette remontrance est sans effet. Le roi entre dans le temple, il ouvre le Saint des Saints pour y offrir de l'encens. Le prêtre est méprisé, la dignité du sacerdoce est foulée aux pieds. Mais le prêtre n'a point d'autre droit que de reprendre et d'avertir avec liberté. Osias ne veut point lui céder, il prépare même des troupes et des armes, voulant agir d'autorité. Alors le prêtre s'écrie : J'ai fait ce qui était de mon devoir, je ne puis plus rien ; Seigneur, défendez votre sacerdoce qui est foulé aux pieds : on viole les lois, on renverse la justice, prenez leur défense. »

Sur le Pouvoir des princes et des magistrats, et sur l'Obéissance qui leur est due.

26. Mais en même temps que saint Chrysostôme relève le pouvoir des prêtres, il établit solidement celui des princes et des magistrats, reconnaissant qu'ils sont constitués de Dieu pour faire fleurir la religion, pour entretenir la paix et le bon ordre dans l'Etat, et pour arrêter le crime que la licence ne manquerait pas de produire. En effet, « s'il n'y avait point de magistrats dans les villes,

[1] *Ozias cum esset rex diademate redimitus, quoniam erat justus, elatus est animo, majore spiritu concepto quam pro dignitate, ingressus est in templum. Et quid dicit Scriptura ?* Ingressus est Sancta Sanctorum, aitque : Volo adolere incensum (II *Paral.* XXVI, 16). *Rex cum sit, sacerdotii principatum usurpat :* Volo, *inquit,* adolere incensum, *quia justus sum. Sed mane intra tuos terminos : alii sunt termini regni, alii termini sacerdotii : verum hoc illo majus est. Ille quidem ea quæ sunt in terris sortitus est administranda : cæterum sacerdotii jus e supernis descendit :* Quæcumque enim ligaveritis, etc. *Regi ea quæ hic sunt commissa sunt, mihi cœlestia : mihi cum dico, sacerdotem intelligo. Itaque cum videris sacerdotem indignum, ne traducas sacerdotium. Non enim oportet damnare res, sed eum qui re bona male utitur : quandoquidem et Judas proditor fuit, verum non ob id accusatur ordo apostolicus, sed illius animus : nec crimen est sacerdotii, sed malum animi. Regi corpora commissa sunt, sacerdoti animæ. Rex residua pecuniarum remittit, sacerdos autem residua peccatorum. Ille cogit, hic exhortatur : ille necessitate, hic consilio : ille habet arma sensibilia, hic arma spiritualia : ille bellum gerit cum barbaris, mihi bellum est adversus dæmones. Major hic principatus, propterea rex caput submittit manui sacerdotis, et ubique in veteri Scriptura sacerdotes inungebant reges. Verum rex ille sua transiliens septa, modumque regni transgressus, conatus est aliquid addere, atque ingressus est in templum cum auctoritate, incensum adolere volens. Quid igitur sacerdos? Non licet tibi Ozias, adolere incensum, sed sacerdotibus illud datum est. Non tuum est hoc, sed meum... Rex autem Ozias non sustinuit admonitionem, sed arrogantia inflatus ingressus est templum, aperuit Sancta Sanctorum, volens adolere incensum. Quid autem Deus ? Ubi igitur sacerdos contemptus est, dignitasque sacerdotii conculcata, nec quidquam præterea poterat sacerdos : nam sacerdotis est tantum arguere, liberamque præstare admonitionem... Postea quam igitur arguisset sacerdos, rex autem non cessisset, sed arma moveret, clypeos et hastas, suaque uteretur potestate, ibi sacerdos dicit : Ego, inquit, quod erat officii præstiti, nihil amplius possum, succurre sacerdotio quod conculcatur, leges violantur, fas subvertitur.* Chrysost., homil. 4 in illud : *Vidi Dominum,* pag. 127 et 128, tom. VI.

nous ménerions, dit ce Père [1], une vie plus sauvage que celle des bêtes féroces. Nous nous dévorerions, nous nous mangerions les uns les autres : le riche accablerait le pauvre, le cruel maltraiterait celui qui est doux. Si les méchants n'appréhendaient point d'être punis, ils rempliraient les villes de mille maux; ce que saint Paul a prévu quand il a dit : *Il n'y a point de puissance qui ne vienne de Dieu, et toutes les puissances ne subsistent que par son ordre.* Ce qu'est dans les maisons l'arrangement des matériaux, la puissance séculière l'est dans les villes. Otez les liaisons qui entretiennent un bâtiment, les murailles tombent d'elles-mêmes. Otez les puissances de la terre, et la crainte qu'elles impriment, les familles, les maisons, les villes, les nations se ruineront d'elles-mêmes, personne ne les retenant plus par la crainte. » Saint Chrysostôme, en parlant de l'injure faite à Théodose par le renversement des statues, marque bien nettement jusqu'où il poussait son respect pour les têtes couronnées. « On a offensé, dit-il [2], celui qui n'a point d'égal sur la terre : c'est un empereur, le souverain et le chef de tous les hommes : ayons donc recours au Roi céleste, et l'appelons-le à notre secours.» C'est à tous les hommes [3], dit-il ailleurs, et non-seulement aux séculiers, mais aux moines et aux prêtres que l'Apôtre ordonne d'être soumis aux puissances supérieures. Fussiez-vous apôtre, ou évangéliste, ou prophète, vous n'en êtes pas moins obligés de leur être soumis, et cette soumission n'est point contraire à la piété. C'est de tout temps qu'on s'est [4] accordé à contribuer de quoi faire subsister les princes et les magistrats, puisqu'ils négligent leurs propres affaires pour prendre soin de celles du public, et qu'ils sacrifient leur repos aux intérêts et à la conservation des peuples.

Rom. XIII, 1.

Sur le Baptême.

27. Ceux qui étaient admis à recevoir le baptême, s'y [5] préparaient pendant trente jours. Avant de les recevoir, on les exhortait [6] et on les obligeait de renoncer à [7] Satan, à ses pompes et à son culte. Ils ajoutaient : « Et je [8] m'unis à vous, Christ. » Ensuite ils faisaient [9] profession de croire en la résurrection des morts. Après quoi on les [10] plongeait dans l'eau. Lorsqu'ils recevaient le baptême, ils étaient [11] nu-pieds, couverts seulement d'une tunique. Il paraît qu'il y avait quelque différence dans la manière de renoncer à Satan, dans l'Eglise d'Antioche et dans celle de Constantinople; car, dans une homélie [12] prononcée en cette dernière ville, saint Chrysostôme dit que le catéchumène, après avoir renoncé à Satan, à ses pompes et à son culte, renonçait encore à ses anges. On n'y donnait pas le baptême comme ailleurs, le jour de la [13] Pentecôte, que ce Père appelle la métropole des fêtes, et la raison

[1] *Si magistratus de civitatibus abstuleris, feris irrationabilibus, magis irrationabilem degemus vitam inter nos mordentes, et nos devorantes, pauperiorem potentior, mansuetiorem audacior... Multi ad vitium spectantes, nisi hunc imminentem timorem haberent, infinitis utique malis civitates implevissent, quæ Paulus quoque cognoscens dicebat :* Non enim est potestas nisi a Deo, et quæ sunt potestates, a Deo ordinatæ sunt. *Quod enim in domibus faciunt lignorum contignationes, hoc magistratus in civitatibus : et sicut si illos sustuleris, dissoluti parietes per sese corruunt; ita si ex mundo magistratus tollas, et horum metum, et domus et civitates, et gentes cum multa in se licentia corruent, nemine existente qui contineat, repellat, et pœnæ timore eos quiescere persuadeat.* Chrysost., tom. II, pag. 74.

[2] *Ausus est qui non habet parem ullum super terram : imperator enim est, fastigium et caput omnium super terram hominum. Propterea ad supremum Regem confugiamus, illum in auxilium invocemus.* Ibid., tom. II, pag. 23.

[3] *Ostendens Apostolus hoc omnibus imperari, sacerdotibus et monachis, nec sæcularibus tantum, hoc ab exordio declarat, dicens :* Omnis anima potestatibus sublimioribus subdita sit, *etsi apostolus esses, etsi evangelista et propheta, etsi quivis alius. Neque enim hæc subjectio pietatem subvertit.* Chrysost., tom. IX, pag. 686.

[4] *Ideo jam olim ex communi decreto statutum est ut magistratus a nobis alerentur, quia domesticis neglectis rebus de publicis solliciti sunt, et in his otium totum impendunt, quo nostra servantur.* Ibid., pag. 689.

[5] *Hi triginta dies vobis palæstræ, gymnasiorum et exercitationis loco sunt.* Chrysost., *Catec.* 1 *ad Illum.*, pag. 231.

[6] *Cur Patres nostri, missis aliis anni partibus, hoc tempore initiandos esse Ecclesiæ filios lege statuerunt? volebant dicere, et cur post doctrinam, discalceatos vos et exutos nudis pedibus, una tunica opertos ad exorcizantium voces vos transmittunt.* Ibid., pag. 227 et 228.

[7] *Si vocis illius recorderis, quam dum sacris initiareris, emisisti : abrenuntio tibi, Satana, et pompæ tuæ, et cultui tuo.* Ibid., *Catech.* 2 *ad Illum.*, p. 244.

[8] *Et conjungor tibi, Christe.* Ibid.

[9] *Hoc quoque in fine addimus, quando sumus baptizandi, jubentes dicere : Credo in resurrectionem mortuorum, et in hac fide baptizamur.* Homil. 40 *in* I *ad Cor.*, pag. 379, tom. X.

[10] *Postquam enim hoc confessi sumus cum aliis, tunc demittimur in fontem sacrorum illorum fluentorum.* Ibid. — [11] Tom. II, pag. 227, ubi supra.

[12] *Deinde ne per alios te expugnet dicit, et pompæ tuæ, et cultui tuo et angelis tuis.* Tom. II, homil. 7 *ad Coloss.*, pag. 370.

[13] *Idcirco non statim Spiritum misit, sed in Pente-*

qu'il en donne [1], c'est que les fidèles, uniquement occupés en ce jour de la descente du Saint-Esprit, renvoyaient en un autre temps toute autre occupation. Il invective souvent [2] contre ceux qui différaient leur baptême jusqu'à la mort, et fait voir à combien de dangers ce délai les exposait. On donnait au baptême [3] divers noms, comme de bain, de régénération, d'illumination, de sépulture, de circoncision, de croix. Le baptême [4] se conférait au nom des trois personnes de la sainte Trinité. On [5] ne doutait pas qu'il n'effaçât tous les péchés ; c'est [6] pourquoi saint Chrysostôme veut que l'on pleure ceux qui meurent sans baptême. Nous [7] recevons aussi dans ce sacrement la grâce et le Saint-Esprit, ce qui met le baptême [8] de Jésus-Christ beaucoup au-dessus de celui de saint Jean et des Juifs. Mais si le baptême [9] lave tous les crimes commis auparavant, nous devons aussi nous y dépouiller [10] de nos mauvaises habitudes. Quelle que soit son efficace, il ne [11] suffit pas néanmoins non plus que la foi, sans les bonnes œuvres, et il ne [12] nous sert de rien, si, après l'avoir reçu, nous menons une vie déréglée. Le baptême [13] a toutefois la force d'effacer non-seulement les péchés, mais encore de nous sanctifier. Il ne peut être [14] réitéré, et c'est par la pénitence qu'on se relève des chutes que l'on a faites depuis le baptême. C'était l'usage [15] d'habiller de blanc ceux qui venaient de recevoir le baptême. Le martyr [16] était regardé comme ayant la même vertu que le baptême.

Sur la Confirmation.

28. Saint Chrysostôme parlant [17] des Samaritains qui avaient été baptisés par le dia-

coste. Quod si quis dixerit : Cur nos non hoc tempore baptizamus? Respondebimus gratiam eamdem tunc fuisse quæ nunc est; sed mentem sublimiorem nunc esse quod jejunio præparetur. Homil. 1 *in Act. Apost.*, tom. IX, pag. 10.

[1] *In Ecclesia Domini festivitas dum festivitati succedit, ad sese mutuo nos transmittunt. Nuper itaque festum crucis celebravimus, passionis, resurrectionis, ac deinde Domini nostri Jesu Christi in cœlos ascensus; hodie tandem ad ipsum culmen bonorum provecti sumus, ad ipsam metropolim festorum evasimus.* Tom. II, homil. 2 *de Pentec.*, pag. 469.

[2] *Fortasse multos avertimus ne nunc accipiant baptisma : verum non hac illa de causa diximus ; sed ut qui jam acceperunt, in multa maneant temperantia et modestia. At metuo, dicet aliquis; si metueres, accepisses utique et servasses.* Homil. 1 *in Act. Apost.*, pag. 11, tom. IX.

[3] Homil 25 *in Joann.*, tom. VIII, pag. 146, et *Catech.* 1 *ad Illum.*, pag. 228, tom. II.

[4] *Ter hoc fit, ut discas virtutem Patris et Filii et Spiritus sancti hæc omnia implere.* Homil. 25 *in Joan.*, pag. 146, tom. VIII.

[5] *Est et lavacrum Judæorum, sed gratiæ lavacro longe inferius : et hoc enim corporeas sordes abluit, nec modo corporeas abluit... sed etiam ad conscientiæ infirmitatem attingit.* Chrysost., *Catech.* 1 *ad Illum.*, pag. 228, tom. II. *Talem maculam Judæorum lavacrum emundabat, at gratiæ lavacrum non talem, sed eam quæ vera immunditia et animam et corpus inficit. Non enim eos qui mortua corpora, sed qui mortua opera, contingunt, mundos facit, et si molis, et si fornicator quis fuerit, et si idololatra, et si quidvis mali fecerit, et si humana. Omni nequitia plenus sit, si in piscinam aquarum incidat, solaribus radiis purior ex divinis fluentis ascendit.* Ibid., pag. 229.

[6] *Luge eos qui nihil ab infidelibus differunt, qui sine illuminatione, sine signaculo decesserunt.* Homil. 3 *in Epist. ad Philipp.*, tom. II, pag. 217.

[7] *Tu enim in baptismo divina potitus es gratia et spiritus particeps fuisti.* Lib. I *de Compunct.*, tom. I, pag. 136.

[8] *Joannis vero baptisma judaico quidem multo sublimius fuit, humilius vero nostro.* Homil. *de Baptis. Christi*, tom. II, pag. 370.

[9] *Priora nempe crimina lavacrum abluere potest : timor autem non parvus ne rursum ad eadem redeamus, et in vulnus nobis medicina vertatur.* Catech. 2, pag. 237, tom. II.

[10] *Ne igitur ad pristinum redeamus vomitum, jam nos ipsos erudiamus. Quod enim oporteat prius pænituisse et a prioribus destitisse malis, et sic ad gratiam accedere, audi quid Joannes dicat... Peccata delet lavacrum : tu consuetudinem corrige... Corripe iram, extingue furorem.* Ibid., pag. 238.

[11] *Non enim sufficit ad puritatis custodiam baptizari solum et credere : sed si velimus semper lato munere frui, illo dignam oportet exhibere vitam.* Homil. 10 *in Joan.*, tom, VIII, pag. 60.

[12] *Ne putetis baptismum sufficere, si improbi postea fuerimus, opus quippe nobis est et virtute et multa philosophia.* Homil. 2 *in Matth.*, tom. VII, pag. 156.

[13] *Nos quidem pollicemur vobis ostendere, omni fornicatione puros esse eos, qui ad lavacrum accedunt; verum oratio nostra plus demonstravit, scilicet non modo puros, sed etiam sanctos justosque factos esse.* Cateches. 1, pag. 229, tom. II.

[14] *Si velimus, hoc senium amovebimus et abrademus? Lavacro quidem jam non possumus, sed possumus pœnitentia.* Homil. 14 *in Epist. ad Hebr.*, tom. XII, pag. 145 et 146. *Pœnitentia est eos qui novi facti sunt, ac deinde a peccatis inveteraverunt, liberare a vestustate, novosque reddere : ad illum autem splendorem non licet reducere... sicut enim fieri non potest ut iterum crucifigatur Christus : sic non possumus iterum baptizari.* Homil. 9 *in Epist. ad Hebr.*, tom. XII, pag. 96.

[15] *Igitur qui semel carnis peccata exuimus, et puram induti fuimus vestem, maneamus, dilecti in puritate et affectionibus carnis, superiores facti virtutem amplexemur.* Homil. 39 *in Genes.*, tom. IV, pag. 403.

[16] *Neque miremini quod baptismum martyrium nuncuparim : nam et hic spiritus cum multa ubertate advolat, ac peccatorum abolitio, et animæ fit purgatio quædam mirabilis ac stupenda, et quemadmodum ii qui baptizantur aquis, ita qui martyrium, patiuntur, proprio sanguine abluuntur.* Homil. *in Lucian. martyr.*, tom. II, pag. 526.

[17] *Et cur hi baptizati non acceperant Spiritum Sanctum? Vel quia Philippus dare ausus non erat, hunc reservans Apostolis honorem; sive quia hoc charisma*

cre Philippe, dit qu'ils n'avaient pas reçu de lui le Saint-Esprit, parce qu'il n'avait pas le pouvoir de le leur donner, cela étant réservé aux Apôtres, comme un don qui leur était particulier. « C'est pourquoi, ajoute-t-il, cela est encore aujourd'hui réservé aux principaux ministres de l'Eglise, c'est-à-dire aux évêques, et eux seuls, à l'exception de tous autres, donnent le Saint-Esprit. » Il distingue ailleurs [1] l'imposition des mains, du baptême, et dit que c'est par elle que les nouveaux baptisés reçurent le Saint-Esprit, par le ministère de saint Paul.

Sur la Présence réelle dans l'eucharistie.

29. Les mystères terribles et salutaires [2] que nous célébrons dans toutes nos assemblées, s'appellent Eucharistie, c'est-à-dire actions de grâces, parce qu'ils sont le monument d'une infinité de dons que Dieu nous a faits, et du principal et du plus grand des dons de sa charité, et qu'ils nous obligent à renouveler sans cesse notre reconnaissance envers Dieu. Saint Chrysostôme prouve par les propres paroles de l'institution de l'Eucharistie, que Jésus-Christ y est réellement présent. « Etant à table, dit-il [3], *il prit du pain, et l'ayant béni, il le rompit et le donna à ses disciples en disant : Prenez, mangez, ceci est mon corps. Prenant ensuite le calice, et ayant rendu grâces, il le leur donna en disant : Buvez-en tous, car ceci est mon sang, le sang de la nouvelle alliance, qui est répandu pour plusieurs pour la rémission des péchés.* Comment les disciples ne furent-ils point troublés en entendant ces paroles? C'est qu'ils avaient déjà ouï dire à Jésus-Christ plusieurs choses et très-considérables touchant ce mystère. Il leur en avait parlé dans le discours rapporté au sixième chapitre de saint Jean. C'est là qu'il leur avait dit que le pain qu'il leur donnerait serait sa chair et son sang; que sa chair est vraiment viande, et son sang vraiment breuvage, et qu'on ne peut avoir la vie éternelle sans la manger. Ce qui empêcha encore le trouble des Apôtres, c'est que Jésus-Christ but lui-même de son calice et de son sang, de peur que lui entendant dire ces choses, ils ne dissent eux-mêmes : Quoi donc! buvons-nous du sang, et mangeons-nous de la chair? et qu'ils ne s'en troublassent. Car lorsqu'il parla de ces mystères, plusieurs furent scandalisés de ses paroles. Afin donc qu'ils n'en fussent plus troublés, il participa lui-même à ces mystères, et but lui-même de son sang, les portant ainsi à y participer sans trouble. Croyons donc Dieu en toutes choses, continue ce Père [4], et ne le contredisons point, quoique ce qu'il nous dit semble contraire à notre raison et à notre intelligence; que sa parole fasse plus d'impression sur nous que nos raisonnements; elle ne peut nous tromper, nos sens au contraire peuvent être facilement trompés. Puis donc

non habebat : erat enim ex illis septem : id quod magis videtur dicendum. Puto certe hunc Philippum ex septem illis esse, secundum a Stephano. Quamobrem cum baptizaret, spiritum baptizatis non dabat, neque enim potestatem habebat. Hoc quippe donum duodecim illorum tantum erat... Igitur hæc Apostolorum erat prærogativa; ideoque et corypheos, non alios, videre est hoc facere. Chrysost., homil. 18 *in Act. Apost.*, tom. IX, pag. 146.

[1] Homil. 9 *in cap.* VI *Epist. ad Hebr.*

[2] *Horrenda illa mysteria, tam salutaria, quæ in singulis collectis celebramus, Eucharistia appellantur, quia beneficiorum multorum commemoratio sunt, caputque ipsum divinæ Providentiæ ostendunt, nosque per omnia apparant ad gratias agendas.* Chrysost., homil 25 *in Matth.*, pag. 310, tom. VII.

[3] Cœnantibus autem illis accepit Jesus panem, et gratias agens, fregit deditque discipulis, et ait : Accipite, comedite, hoc est corpus meum. Et accipiens calicem gratias egit, et dedit eis dicens : Bibite ex hoc omnes : hic est enim sanguis meus Novi Testamenti, etc. *Et quomodo non turbati sunt hoc audientes? Quia multa magnaque ea de re jam ipsis dixerat. Ideo non illud ultra statuit, quia jam satis audierant...* Hic est sanguis meus, *etc. et ipse* (*Christus*) *ex illo bibit. Ne enim hæc audientes dicerent : Quid ergo! sanguinem-ne bibimus, et carnem manducamus? et ne turbarentur : nam cum hac de re verba faceret, de ipsis verbis multi offensi sunt; ne itaque turbarentur, primus ipse hoc facit, ut illos ad mysteriorum participationem tranquillo animo subeundam induceret. Ideo ergo suum ipse sanguinem bibit.* Chrysost., homil. 82 *in Matth.*, pag. 782 et 783.

[4] *Deo igitur ubique obsequamur; nec contradicamus ei, etiamsi id quod dicit rationi et intelligentiæ nostræ contrarium videatur : sed prævaleat ejus sermo rationi et intelligentiæ nostræ. Sic etiam in mysteriis faciamus, non ea solum quæ sub sensum cadunt respicientes, sed verba ejus retinentes. Verbum quippe ejus fallere nequit, sensus vero noster facile decipitur. Verbum ejus nunquam excidit, sensus vero sæpe fallitur. Quoniam vero ille dixit :* Hoc est corpus meum, *obtemperemus, credamus, et spiratualibus oculis ipsum respiciamus. Nihil enim sensibile nobis Christus dedit; sed rebus etiam sensibilibus omnia sunt spiritualia... Nam si incorporeus esses, nuda tibi illa et incorporea dona tribuisset; sed quia corpori conjuncta est anima, in sensibilibus spiritualia tibi largitur. Quot sunt qui modo dicunt : Vellem ejus formam, typum, vestimenta, calceamenta videre? Ecce illum vides, ipsum tangis, ipsum comedis. Et tu quidem vestimenta videre cupis : ipse vero seipsum tibi dat, non videndum modo, sed tangendum, comedendum, intus accipiendum.* Chrysost., homil. 28 *in Matth.*, pag. 787.

que cette parole nous assure que c'est son corps, soyons-en persuadés; croyons-le, voyons-le avec les yeux de l'esprit. Car Jésus-Christ ne nous a donné rien de sensible; mais sous des choses sensibles il nous a donné des choses qui ne s'aperçoivent point par les sens. Combien y en a-t-il qui disent : Je voudrais bien voir Notre-Seigneur revêtu de ce même corps dans lequel il est venu sur la terre. Je serais ravi de voir son visage, toute la figure de son corps, ses habits, jusqu'à sa chaussure. Et moi je vous dis que c'est lui-même que vous voyez, que c'est lui-même que vous touchez, que c'est lui-même que vous mangez. Vous désirez voir ses habits; et le voici lui-même qui vous permet non-seulement de le voir, mais encore de le toucher, de le manger et de le recevoir au dedans de vous! Veillez donc sans cesse sur vos actions [1], sachant que ceux qui reçoivent indignement son corps, sont menacés d'un grand châtiment. Si vous ne pouvez considérer sans une indignation extrême la trahison de Judas qui vendit son maître, et l'ingratitude des Juifs qui crucifièrent Jésus-Christ, prenez garde que vous ne vous rendiez aussi vous-même coupable de la profanation de son corps et de son sang. Ces malheureux firent souffrir la mort au très-saint corps du Seigneur, et vous, vous le recevez avec une âme impure et toute souillée. Jésus-Christ ne s'est pas contenté de se faire homme et d'être crucifié pour nous, il se mêle lui-même en nous, et nous rend son propre corps, non-seulement par la foi, mais en effet et réellement. Qui doit donc être plus pur que celui qui participe à un tel sacrifice? Quel rayon du soleil ne doit point céder en splendeur à la main qui coupe cette chair, à la bouche qui est remplie de ce feu spirituel, à la langue qui est teinte de ce sang redoutable! Représentez-vous l'honneur que vous recevez et à quelle table vous êtes assis. Celui que les anges ne regardent qu'avec tremblement, ou plutôt qu'ils n'osent regarder à cause de la splendeur et de l'éclat de sa majesté qui les éblouit, c'est celui-là même qui nous sert de nourriture, qui s'unit à nous, et avec qui nous ne faisons plus qu'une même chair et qu'un même corps. Qui sera capable de parler assez dignement de la toute-puissance du Seigneur, et de publier les louanges qui lui sont dues? Quel est le pasteur qui ait jamais donné son sang pour la nourriture de ses brebis? Mais que dis-je un pasteur : ne voyons-nous pas plusieurs mères qui, après avoir mis leurs enfants au monde, les donnent à nourrir à d'autres femmes? Mais Jésus-Christ n'en use pas ainsi envers nous : il nous nourrit lui-même de son propre sang et nous incorpore en toutes façons avec lui. Que la plus sensible de nos douleurs soit [2] donc d'être privés de cette nourriture spirituelle. Ce n'est pas la puissance des hommes qui fait toutes ces choses; Jésus-Christ, qui opéra autrefois ces merveilles dans la cène qu'il fit avec ses Apôtres, les opère encore maintenant. Nous tenons ici la place de ses ministres, c'est lui qui sanctifie ces offrandes et qui les change (en son corps et en son sang). » Saint Chrysostôme marque encore ailleurs d'une manière précise le mystère de la transsubstantiation. « Voici, dit-il [3] ailleurs, maintenant

[1] *Quamobrem oportet semper vigilare : non parvum enim imminet supplicium iis qui indigne communicant. Cogita quantum contra proditorem indignaris, et contra eos qui Christum crucifixerunt : cave ergo ne tu ipse reus sis corporis et sanguinis Christi. Illi sacrum corpus trucidarunt, tu post tot beneficia cum sordida suspicis anima. Neque enim satis habuit hominem fieri, alapis cædi, immolari, sed seipsum commiscet nobiscum, non fide tantum, sed reipsa nos corpus suum constituit. Quanta ergo puritate oporteret eum esse qui hoc fruitur sacrificio? Quanto radiis solaribus puriorem esse oporteret manum illam quæ hanc carnem secat, os quod spirituali repletur igne, linguam tremendo sanguine tinctam? Cogita quantum adeptus sis honorem? qua fruaris mensa? Quod angeli tremunt videntes, nec sine metu respicere audent ob fulgorem inde manantem, eo nos alimur : huic commiscemur, factique sumus Christi unum corpus et una caro.* Quis loquetur potentias Domini? Auditas faciet omnes laudes ejus? *Quis pastor propriis sibi membris oves nutrit? Et quid pastorem dico? Matres sæpe sunt quæ post partum infantes aliis nutricibus dant : ipse vero id non passus est, sed nos proprio sanguine nutrit et per omnia sibi copulat.* Ibid., pag. 788.

[2] *Unus nobis sit dolor, si hoc spirituali alimento privemur. Non sunt humanæ virtutis opera. Is qui tunc in illa cœna hæc confecit, et nunc etiam operatur. Nos ministrorum habemus ordinem : Qui vero illa sanctificat et transmutat ipse est.* Chrysost., homil. 82 *in Matth.*, pag. 788 et 789, tom. VII.

[3] *Sed tempus demum est ad horrendam hanc mensam accedendi... Adest Christus et nunc is, qui mensam illam apparavit, hic ipse hanc nunc exornat. Non enim homo est, qui facit ut proposita efficiantur corpus et sanguis Christi, sed ipse Christus qui pro nobis crucifixus est. Figuram implens stat sacerdos verba illa proferens : virtus autem et gratia Dei est :* Hoc est corpus meum, *inquit. Hoc verbum transformat ea quæ proposita sunt. Ac quemadmodum vox illa :* Crescite et multiplicamini, et replete terram, *semel quidem prolata est, omni vero tempore naturæ nostræ vim*

le temps de s'approcher de cette table terrible. Jésus-Christ y est présent. Celui qui autrefois couvrit et orna la table sur laquelle se fit la cène, orne encore à présent la table de son saint autel; car ce n'est pas simplement un homme qui fait que les dons deviennent le corps et le sang de Jésus-Christ, c'est Jésus-Christ lui-même. C'est le prêtre, il est vrai, qui prononce les sacrées paroles, mais c'est par la puissance et la grâce de Dieu que les dons offerts sont changés, en disant : *Ceci est mon corps*. Et comme ces paroles : *Croissez et multipliez, et remplissez la terre,* quoiqu'elles n'aient été dites qu'une seule fois dans la création du monde, ne laissent pas de produire leur effet, en donnant à la nature humaine la vertu d'engendrer des enfants dans le cours de tous les siècles : de même que cette parole de Jésus-Christ : *Ceci est mon corps,* quoiqu'elle n'ait été dite qu'une fois, rend le sacrifice parfait dans toutes les tables de l'Eglise jusqu'à nos jours et jusqu'à l'avénement de Jésus-Christ. » Ce Père prouve encore [1] la présence réelle par ces paroles de saint Paul : *Le calice de bénédiction que nous bénissons, n'est-il pas la communion du sang de Jésus-Christ ?* « Paroles, dit-il, qui ne nous doivent pas imprimer moins de terreur que de foi, puisqu'elles nous apprennent que ce qui est dans le calice, est le sang même qui coula du côté de Jésus-Christ lorsqu'il fut ouvert par la lance, et que c'est de ce sang même dont nous sommes rendus participants. C'est pour cette raison, continue-t-il, que saint Paul appelle le calice où le sang de Jésus-Christ est contenu, un calice de bénédiction; car lorsque nous le tenons dans nos mains, nous ne cessons de louer et de bénir Jésus-Christ, étant pleins d'admiration et d'étonnement pour le don ineffable qu'il nous a fait : il ne s'est pas contenté d'avoir répandu son sang; mais il nous a encore rendus participants du sang même qu'il a répandu. » Saint Chrysostôme dit ailleurs que nous ne mangeons point la manne comme les Juifs, mais le corps [2] du Seigneur; que nous ne buvons pas l'eau de la pierre, mais le sang qui est sorti de son côté; qu'au lieu de chérubins [3] qui étaient sur l'arche d'alliance, nous avons le maître des chérubins. Au lieu de l'urne, de la manne, des tables de pierre et de la verge d'Aaron, nous avons le corps et le sang du Seigneur; nous avons l'esprit au lieu de la lettre, la grâce qui passe toutes les pensées des hommes et le don ineffable; nous devons [4] croire, en nous approchant de la sainte table, que le Seigneur de tout le monde y est présent, comme il y est présent en effet, et qu'il connaît les dispositions de chacun, bonnes ou mauvaises. Nous voyons [5] sur l'autel le même corps que celui qui a été mis dans la crèche, et que les mages ont adoré; nous touchons et mangeons ce corps; en un mot, nous recevons dans l'Eucharistie le Fils unique de Dieu. La table [6] sacrée tien-

præbet ad filiorum procreationem; ita et vox hæc semel prolata in ecclesiis ad unamquamque mensam, ab illo ad hodiernum usque tempus, et usque ad adventum ejus, sacrificium perfectum efficit. Chrysost., homil. 1 *de Proditione Judæ*, pag. 384, tom. II.

[1] Calix benedictionis, cui benedicimus, nonne communicatio sanguinis Christi est? *Valde fideliter dixit et terribiliter; hoc enim vult significare : Hoc quod in calice est, illud ipsum est quod ex latere fluxit, et illius sumus participes. Calicem autem benedictionis vocavit, quia illum præ manibus habentes, sic ipsum celebramus admirantes, terrore perculsi de ineffabili dono, benedicentes quod ipsum effuderit; et non solum effuderit, sed etiam eum ipsum nobis omnibus impertierit.* Chrysost., homil. 24 *in Epist.* 1 *ad Cor.*, pag. 212 et 213, tom. X.

[2] *Victoria nostra est multo major... Non manna comedentibus, sed dominico corpore vescentibus : non aquam e petra bibentibus, sed sanguinem e latere.* Chrysost., *Expos. in Psalm.* XLVI, pag. 189, tom. V.

[3] *Non Cherubim, sed ipsorum Cherubim Dominum habes inhabitantem, neque urnam, manna, tabulas lapideas et virgam Aaron, sed corpus et sanguinem Dominicum, et spiritum pro littera, et gratiam, quæ superat humanam cogitationem et donum inenarrabile.* Chrysost., *Expos. in Psal.* CXXXIII, pag. 382.

[4] *Quando igitur ad sacram mensam es accessurus, illic adesse Dominum omnium arbitrare : siquidem adest revera, et quæ sit mens cujusque cognoscit, ac videt quis cum ea qua par est sanctitate, quis cum conscientia depravata accedat, cum immundis et sordidis cogitationibus, cum nefariis actionibus.* Chrysost., homil. 5 in illud : *Vidi Dominum*, pag. 148, tom. VI.

[5] *Hoc etiam corpus in præsepi jacens reveriti sunt Magi. Tu vero non in præsepe respicis, sed in altare... Neque vides tantum, sed et tangis; nec tangis tantum, sed etiam comedis, et eo accepto domum reverteris. Absterge igitur animam, præpara mentem ad horum mysteriorum participationem. Etenim si regis Filius cum ornatu, purpura et diademate concreditus tibi esset gestandus, omnia quæ sunt in terra abjecisses. Nunc autem non Filium regis, sed ipsum Dei Filium unigenitum accipiens non exhorrescis.* Chrysost., homil. 24 *in Epist.* 1 *ad Cor.*, pag. 218 et 219, tom. X.

[6] *Hæc mensa vicem explet præsepis. Nam et hic ponetur corpus Dominicum, non quidem fasciis involutum sicuti tunc, sed undique Spiritu Sancto vestitum... Magi quidem nihil aliud quam adorarunt, tibi vero si cum pura accesseris conscientia, permittemus ut sumas, et sumpto domum abeas.* Chrysost., homil. *de beato Philogonio*, pag. 498, tom. I.

lieu de sa crèche ; le corps du Seigneur y est présent, non plus enveloppé de langes, mais environné de toutes parts de l'Esprit saint ; tandis que les mages ne firent que l'adorer, il est permis aux fidèles qui ont la conscience pure de le prendre. Comme Elie [1], en quittant la terre, laissa son manteau à son disciple, Jésus-Christ, en montant au ciel, nous a laissé sa chair, avec cette différence, que ce prophète fut obligé pour cela de se dépouiller, Jésus-Christ, en nous laissant sa chair, l'emporta aussi avec lui dans le ciel. Tous tant que nous sommes qui participons [2] au corps et au sang de Jésus-Christ, nous goûtons réellement, ou plutôt nous participons à ce qui n'est nullement différent de celui qui est adoré des anges. Saint Chrysostôme prouve aussi que le corps de Jésus-Christ est le même indivisiblement dans tous les fidèles qui le reçoivent. « L'excellence de l'Eglise [3] est, dit-il, figurée par ces paroles de saint Paul : *Ils passèrent tous la mer Rouge, ils mangèrent tous la même viande spirituelle.* Ainsi, dans les églises, les riches ne mangent pas un autre corps que les pauvres, et ils ne boivent point un autre sang. Comme dans l'ancienne loi les riches ne mangèrent pas d'autre manne que les pauvres, et ils ne puisaient pas dans d'autre source, tous les chrétiens sont ainsi traités également. Nous ne sommes tous ensemble qu'un seul pain et un seul corps. Ce n'est pas assez dire [4], ajoute ce Père, que de dire que nous sommes tous unis par la communion à un même corps : il faut dire de plus que nous sommes ce corps-là même auquel la communion nous unit. Qu'est-ce, en effet, le pain de l'Eucharistie, sinon le corps de Jésus-Christ ? Or, que deviennent ceux qui le reçoivent, sinon le corps même de Jésus-Christ qu'ils ont reçu ? non pour faire avec lui plusieurs corps, mais un seul corps : car de même qu'un pain composé de plusieurs grains de blé est tellement uni en une seule masse, que la distinction des grains n'y paraît plus ; de même aussi nous sommes étroitement liés et unis à Jésus-Christ ; car le corps dont l'un est nourri, n'est pas différent de celui dont un autre est nourri : mais c'est le même corps dont tous sont nourris. C'est pour cela que l'Apôtre ajoute que nous sommes tous participants du même pain. »

Sur le Sacrifice.

30. Dieu [5] qui, par une bonté ineffable, avait souffert qu'on lui offrît autrefois le sang des bêtes, à cause de l'imperfection de ceux qui vivaient sous la loi ancienne, a changé ce sacrifice en un bien plus grand et plus terrible, ayant substitué une autre victime et commandé qu'on l'offrît lui-même, au lieu d'immoler des animaux. David avait prédit l'établissement de ce nouveau sacrifice [6] en la place de l'ancien, et l'abolition de celui-ci.

[1] *Elias meloten discipulo reliquit : Filius autem Dei ascendens, suam nobis carnem reliquit. Sed Elias quidem exutus, Christus autem et nobis reliquit, et ipsam habens ascendit.* Chrysost., homil. 2 *ad Popul. Antioch.*, pag. 34, tom. II.

[2] *Quicumque corporis sumus participes, quicumque gustamus sanguinem, cogitemus quod illius participes sumus, qui nihil ab illo differt, qui supra sedet, qui adoratur ab angelis... Hunc gustamus.* Chrysost., homil. 3 *in Epist. ad Ephes.*, pag. 21, tom. II.

[3] *Sicut autem cum dixit omnes per mare transivisse, Ecclesiæ nobilitatem diu ante typis expressam declaravit, sic cum dixit, omnes eamdem escam spiritualem comedisse, id ipsum iterum subindicavit. Quemadmodum enim in Ecclesia, non aliud corpus dives, aliud pauper, nec alium sanguinem hic, alium ille accipit ; sic et illo tempore non aliud dives manna accepit, aliud pauper, nec alterius ille fontis, alterius hic et indigentioris particeps fuit : sed sicut nunc eadem ipsa mensa, idipsum poculum, idem cibus omnibus huc ingredientibus offertur ; ita et tunc idipsum manna, idem fons omnibus proponebatur.* Chrysost., homil. in illud dictum Pauli : *Nolo vos ignorare*, p. 236, t. III.

[4] Quoniam unus panis et unum corpus multi sumus. *Quid enim, inquit, dico communicationem ? Illud ipsum corpus sumus. Quid est enim panis ? Corpus Christi. Quid autem fiunt communicantes ? Corpus Christi, non corpora multa, sed unum corpus. Sicut enim panis ex multis granis constans, unitus est ; ita ut grana nusquam appareant ; sed sint quidem ipsa, non manifestata autem sit illorum differentia propter conjunctionem ; sic nos et mutuo et cum Christo conjungimur. Non enim ex altero corpore hic, et altero ille nutritur, sed ex eodem ipso omnes. Ideo adjecit (Apostolus) :* Omnes enim ex uno pane participamus. Chrysost., homil. 24 *in Epist.* I *ad Cor.*, pag. 213, tom. X.

[5] *Et in veteri quidem lege, quia imperfectiores erant, quem idolis offerebant sanguinem, eum ipse excipere sustinuit, ut ab illis adduceret : Quod ipsum rursus erat amoris ineffabilis. Hic autem in rem horribiliorem et magnificentiorem sacerdotalem transtulit operationem ipso mutato sacrificio, et pro brutorum mactatione seipsum jussit offeri.* Chrysost., homil. 24 *in Epist.* I *ad Cor.*, pag. 213, tom. X.

[6] *Tum quod hæc omnia essent futura vetere sacrificio abolito, et altero in illius locum ducto per corpus Christi : admiratus autem ac stupefactus dicebat ;* Multa tu fecisti Deus mirabilia tua. *Et quod ex persona Christi totum hoc vaticinium ediderit docens, cum dixisset :* Sacrificium et oblationem noluisti, *subjecit :* Corpus autem adaptasti mihi ; *de corpore loquens Dominico, communi pro toto orbe sacrificio, quod nostras purificavit animas, peccata dissolvit,* etc. Chrysost., homil. 7 *advers. Judæos*, tom. I, pag. 664 et 665.

Dieu nous en avait aussi donné une figure dans le sacrifice d'Abraham. La main de ce patriarche [1] n'immola point Isaac : ce fut sa volonté ; il ne plongea point son épée dans le sein de son fils, et ne lui coupa point la tête. Nous avons de même un sacrifice qui se fait sans effusion de sang. Ceux qui sont initiés aux mystères entendent ce que je veux dire. Et c'est pour cela que le sacrifice d'Abraham qui en était la figure, s'est accompli sans que l'on y eût répandu du sang. « Puis donc, dit saint Chrysostôme, que vous voyez l'image de ce mystère tracée longtemps auparavant dans l'Ancien Testament, ne refusez pas d'ajouter foi à la vérité. Le sacrifice qui parmi nous se célèbre tous [2] les jours, est unique et le même partout, parce que c'est la même victime qui est offerte en tous lieux. En l'offrant tous les jours, nous renouvelons la mémoire de la mort de celui qui est offert. Cette victime est une, et il n'y en a pas plusieurs. Comment cela ? C'est qu'elle n'a été offerte qu'une seule fois. C'est la même que nous offrons toujours : ce n'est pas aujourd'hui une victime et demain une autre, c'est toujours la même : c'est pourquoi le sacrifice est un. Il s'offre, direz-vous, en plusieurs lieux : y a-t-il donc plusieurs Christs ? Non : c'est le même Jésus-Christ qui est offert dans tous les lieux; il est ici entier et parfait, il l'est également ailleurs : ce n'est partout qu'un seul corps. Comme donc ce n'est qu'un corps, quoiqu'offert en plusieurs lieux, il n'y a aussi qu'un seul sacrifice. Notre pontife est celui-là même qui a offert l'hostie qui nous purifie, et nous offrons encore maintenant cette même hostie qui fut immolée alors, et qui ne peut être consumée. Cela se fait en mémoire de ce qui s'est fait en ce temps-là. *Faites ceci,* dit Jésus-Christ, *en mémoire de moi*. Nous n'offrons point (à chaque fois) une hostie différente, comme faisait le grand-prêtre dans la loi ancienne. C'est toujours la même que nous offrons, ou plutôt nous faisons mémoire du sacrifice de Jésus-Christ. » — « Le mystère que nous célébrons à Pâques, dit ailleurs saint Chrysostôme, n'a rien de plus que celui qu'on célèbre les autres jours [3]. Comme il est unique, c'est toujours le même, c'est la même grâce du Saint-Esprit, c'est toujours la pâque. Vous entendez bien ce que nous disons, vous qui êtes initiés aux sacrés mystères, et vous n'ignorez pas que soit que l'on offre le vendredi, ou le samedi, ou le dimanche, ou dans les solennités des martyrs, c'est toujours le même sacrifice qu'on accomplit, même vertu, même grâce, même dignité, même corps : celui-là n'est pas plus saint que l'autre, et l'autre n'est pas moindre que celui-ci. L'oblation [4] qui se fait aujourd'hui est la même que l'on célébra hier, et celle qui se fait tous les jours est semblable et la même que celle qui s'est faite samedi : l'une n'est pas plus vénérable que l'autre, ni plus respectable ; elle est une et la même, également redoutable et salutaire. »

Sur les Dispositions au sacrifice.

31. « Quelles qualités [5], dit ce Père, doit

[1] *Non mactavit manus, at voluntas mactavit : non gladium pueri jugulo immersit : non cervicem incidit; sed et sacrificium etiam sine sanguine. Sciunt illi, qui mysteriis initiati sunt, quid dicamus : propterea et illud sacrificium sine sanguine perfectum est, quoniam hujus figura esse debuit. Vides in veteri Testamento imaginem multo ante adumbratam? Nolit veritati fidem denegare.* Chrysost., *in Eustas.*, tom. II, pag. 606.

[2] *Quid vero? Annon nos quotidie offerimus? Offerimus quidem, sed ejus mortem revocamus in memoriam : et ipsa una est, non multæ. Quomodo una est, non multæ? Quoniam semel fuit oblata, sicut illa fuit in Sancta sanctorum. Hoc est figura illius, et ipsa istius. Eumdem enim semper offerimus : non nunc aliam, cras aliam ovem; sed semper eamdem. Quamobrem unum est sacrificium, propter hanc rationem. Quoniam multis in locis offertur, multi ne sunt Christi? Nequaquam, sed unus ubique Christus : Qui et hic est plenus et illic plenus, unum corpus. Ut ergo multis in locis oblatus unum est corpus, et non multa corpora; ita etiam unum est sacrificium. Pontifex noster ille est qui illam obtulit hostiam, quæ nos mundat. Illam quoque nunc offerimus quæ tunc fuit oblata, quæ non potest consumi. Hoc fit in recordationem ejus quod tunc factum est.* Hoc *enim* facite, *inquit,* in meam commemorationem. *Non aliam hostiam sicut pontifex, sed eamdem semper facimus, vel potius sacrificii facimus commemorationem.* Chrysost., homil. 17 *in Epist. ad Hebr.*, pag. 169, tom. XII.

[3] *Nihil plus habet mysterium in Paschate celebratum, eo quod nunc celebratur : unum et idem est, eadem Spiritus gratia : semper pascha est. Illud nostis qui initiati estis. Et in Parasceve et in sabbato et in die Dominico, et in die martyrum idem sacrificium consummatur... Una virtus est, una dignitas, una gratia, unum et idipsum corpus. Non illud isto sanctius, neque istud illo minus est.* Chrysost., homil., 5 *in I ad Timoth.*, pag. 577, tom. II.

[4] *Nam quæ hodie fit oblatio, quæque hesterno die celebrata est, et quæ singulis diebus, similis est et eadem cum ea, quæ die illa sabbati facta est, et nihilo fuit illa venerabilior ista, neque vilior hæc quam illa, sed una eademque pariter tremenda et salutaris.* Chrysost., homil. 3 *contr. Jud.*, pag. 611, tom. I.

[5] *Nam qui pro tota civitate, et quid dico civitate? imo pro universa terra oratorem agit, Deoque supplicans, ut omnium peccatis sit propitius, non virorum tantum, sed etiam eorum qui obierunt, qualem, quæso,*

avoir celui dont la fonction est d'être intercesseur auprès de Dieu, non pour une seule ville, mais pour toute la terre, et qui est établi afin de prier pour les péchés de tous les hommes, non-seulement de ceux qui sont vivants, mais même de ceux qui sont morts? Il doit autant exceller au-dessus de ceux pour lesquels il prie, qu'un prince est élevé au-dessus de ceux qui lui sont soumis. Si l'on considère de plus que c'est lui qui, après avoir invoqué le Saint-Esprit, accomplit ce sacrifice redoutable, qu'il tient longtemps entre ses mains le Seigneur de tout l'univers; je vous demande en quel rang nous le devons mettre; quelle pureté nous devons exiger de lui, quelle piété il doit avoir? Considérez quelles doivent être les mains qui servent à ce ministère; quelle doit être la langue qui prononce ces sacrées paroles, et combien pure doit être l'âme qui reçoit ce divin esprit. Durant que le prêtre offre cet auguste mystère, les anges sont autour de lui. » C'est ce que saint Chrysostôme dit avoir appris d'une personne à qui un vieillard de grande vertu, que Dieu favorisait de plusieurs révélations et de visions merveilleuses, avait raconté que, pendant le temps du sacrifice, il avait eu le bonheur de voir autant que les yeux mortels en sont capables, une multitude d'anges vêtus de robes blanches environner l'autel, la tête baissée, pour marque de respect et de révérence, comme font les soldats en présence de leur roi [1]. Ce Père, après avoir dit qu'il n'avait aucune peine à croire la révélation de ce vieillard, ajoute : « Un autre m'a aussi raconté une chose qu'il avait sue, non par le rapport d'autrui, mais pour l'avoir vue lui-même, que si ceux qui sont près de sortir de ce monde ont participé aux saints mystères avec une conscience pure, les anges les environnent comme des gardes fidèles au moment où ils vont rendre l'esprit, et enlèvent leur âme après leur mort, à cause de l'Eucharistie qu'ils avaient reçue. » Saint Nil dit même [2] que ce saint évêque qu'il appelle la lumière de l'Eglise de Constantinople et même de l'univers, voyait à toute heure des anges dans l'église, mais particulièrement pendant le temps du sacrifice non sanglant. Il ajoute que ce Père, plein d'admiration et de joie, faisait part à ses intimes amis les plus spirituels de ces visions d'anges, et qu'il leur disait que lorsque l'on commençait l'oblation sacrée, il voyait descendre du ciel plusieurs de ces Esprits bienheureux revêtus de robes très-éclatantes et nu-pieds, qui environnaient l'autel avec respect et silence, regardant la table sacrée et le visage baissé. Saint Chrysostôme ajoutait qu'après la célébration des mystères, et lorsque les évêques, les prêtres et les diacres distribuaient au peuple le corps et le sang précieux, les anges les aidaient dans ces fonctions et les soutenaient de peur qu'ils ne se lassassent.

Objection contre la présence réelle.

32. Après des témoignages si évidents de la foi de saint Chrysostôme sur la présence réelle dans l'Eucharistie, on ne s'imaginerait

oportet esse?.. Oportet autem illum singulos, pro quibus precatur, adeo in omnibus antecellere, ut præfectus subditis præcellere debet. Cum autem Spiritum Sanctum invocaverit, et horrendum illud sacrificium obtulerit, et communem omnium Dominum assidue tractaverit, quo illum, quæso, in ordine constituemus? Quamnam ab illo puritatem, quam pietatem exigemus? Cogita quales oporteat esse manus illas, qualem eam linguam, quæ illa verba effundat, qua denique non puriorem sanctioremque illam animam, quæ tantum Spiritum suscipiat. Chrysost., lib. VI *de Sacerdotio*, pag. 424, tom. I.

[1] *Tunc angeli sacerdoti adsunt, totusque cœlestium Virtutum ordo clamat, ac vicinus altari locus, in illius, qui ibidem jacet honorem, iis repletus est: idque vel ex iis, quæ tunc peraguntur, credibile est. Ego vero aliquem olim narrantem audivi, quemdam senem, virum admirabilem, ac revelationibus affectum, dixisse, visione hujusmodi se quodam tempore dignum habitum fuisse, scilicet multitudinem angelorum derepente vidisse, quantum ejus facultas ferebat, splendidis vestibus indutorum, et altare circumdantium, inclinato capite; ac si quis milites præsente imperatore stantes videret : quod et ipse mihi persuadeo. Alius item narravit mihi, non ab alio edoctus, sed cum ipse vidisset, et audisset, scilicet eos qui ex hac vita migraturi sunt, si mysteriis pura conscientia participaverint, animam efflaturos, ab angelis satellitum more ipsos, ob illud quod acceperunt, stipantibus illuc abduci.* Chrysost., lib. VI *de Sacerdotio*, pag. 424. tom. I.

[2] *Byzantinæ magnæ Ecclesiæ, imo orbis universi lumen Joannes admirabilis sacerdos, cum acie oculorum valeret, sæpenumero conspexit, omnibus fere horis dominicum angelorum curatione protectum, nunquam ab illis destitutum, et potissimum tempore sacrosancti, incruentique sacrificii. Quod ille admiratione, et lætitia plenus amicorum illi spiritu conjunctorum genuinis extra turbam enarravit. Aiebat etenim ille, statim atque sacerdos sacram inciperet oblationem, plerasque derepente ex beatis potestatibus de cœlo descendentes, et splendidissimis quibusdam vestibus circumamictas, nudo pede, intentis oculis, et demissa facie altare circumeuntes, cum veneratione, et multa quiete, et silentio, usque ad terribilis mysterii consummationem assistere : tum demum per venerandum dominicum undique effusas, hac atque illac singulis obviis episcopis, et sacerdotibus, et singulis diaconis qui corpus ac venerandum sanguinem aliis dispertiunt, ministrare, auxiliari, viresque confirmare.* Nilus, *Epist.* 294, lib. II, pag. 266.

pas que ceux qui la contestent eussent mis ce Père au nombre de ceux qu'ils ont cru faussement favorables à leurs erreurs. Saint Chrysostôme, disent-ils, appelle vin ce que Jésus-Christ donna [1] à ses Apôtres dans la dernière cène. Mais, en faisant cette objection, ils n'ont pas pris garde que ce Père ne prétend nullement expliquer en cet endroit ce que Jésus-Christ fit du vin dont il usa dans la dernière cène. Son dessein est uniquement de prouver qu'à l'exemple du Sauveur on doit se servir de vin dans la célébration des mystères, et non pas d'eau comme faisaient certains hérétiques. Mais dans l'homélie même d'où l'objection est tirée, saint Chrysostôme établit la doctrine de la présence réelle et de la transsubstantiation; car il dit que ce que la foi nous apprend de ce mystère semble contraire à la raison et aux sens ; qu'elle nous enseigne que c'est le corps de Jésus-Christ, et que nous devons le croire; que nous avons dans ce mystère plus que les vêtements de Jésus-Christ, puisque nous l'y touchons et le mangeons lui-même; que nous y sommes mêlés avec Jésus-Christ; que Jésus-Christ est l'unique pasteur qui nourrisse ses brebis de ses propres membres; qu'il nous y nourrit de son propre sang; qu'il n'y fait pas comme les mères qui donnent leurs enfants à nourrir à d'autres; que Jésus-Christ but lui-même de son propre sang avant de le donner à ses Apôtres. Ce Père n'a donc pas cru que l'Eucharistie fût du pain et du vin. « Ne regardez pas cela, dit-il [2], comme du pain; ne croyez pas que ce soit du vin : ces choses ne vont pas au lieu des excréments comme les autres aliments [3]. » Il dit ailleurs en expliquant ces paroles : *Un soldat lui perça le côté avec une lance, et il en sortit aussitôt de l'eau et du sang*, que ce ne fut point par hasard, ni sans mystères que ces sources rejaillirent au dehors comme des fontaines. « Car c'est d'elles, dit-il, que l'Eglise a tiré son origine. Ceux qui sont initiés comprennent ce que je dis, ceux qui ont été régénérés par l'eau et qui sont nourris du sang et de la chair de Jésus-Christ. C'est de ces sources que nos mystères ont pris naissance, et c'est aussi pour cela que quiconque s'approche du redoutable calice, doit s'en approcher comme devant sucer le sang du côté même de Jésus-Christ. » Les ennemis de la présence réelle nous objectent encore un autre passage de saint Jean Chrysostôme, où ce Père dit : « C'est à [4] cette union mutuelle que ce terrible et redoutable sacrifice nous invite, nous ordonnant de nous en approcher avec un esprit de paix et une ardente charité, afin qu'étant faits des aigles, nous nous élevions jusqu'au ciel même; car là où sera le corps mort, là seront aussi les aigles. Jésus-Christ appelle son corps un corps mort, à cause de la mort qu'il a soufferte ; car s'il ne fût point mort, nous ne fussions point ressuscités. Il appelle du nom d'aigle celui qui s'approche de ce corps, pour montrer qu'il est besoin qu'il ait l'esprit élevé, qu'il n'ait rien de commun avec la terre, qu'il ne penche point en bas et qu'il ne rampe pas, mais qu'il vole sans cesse en haut, qu'il regarde le soleil de justice et qu'il ait l'entendement clairvoyant; car cette table est la table des aigles et non pas des corneilles. » De ce passage, les novateurs tirent cette conclusion : Puisque saint Chrysostôme veut qu'on élève son esprit au ciel pour y chercher Jésus-Christ, il ne croit donc pas qu'il soit sur la terre, n'y ayant point d'apparence d'aller le chercher si loin, s'il était si près. Avant de

[1] *Sed cur post resurrectionem, non aquam, sed vinum bibit? Ut aliam malam hæresim radicitus evelleret. Quia enim quidam in mysteriis aqua utentur, ut ostendat se, et cum mysteria edidit, vino usum fuisse, et post resurrectionem sine myteriis in vulgari mensa vinum adhibuisse.* Chrysost., homil. 82 *in Matth.*, pag. 784, tom. VII.

[2] *Ne quasi panem id respicias, neu quasi vinum existimes, neque enim hæc sicut reliqui cibi in secessum vadunt? Absit ne sic cogites.* Chrysost., hom. 9 *de Pænitentia*, pag. 350, tom. II.

[3] Exivit enim sanguis et aqua. *Non sine causa vel casu hi fontes manarunt; sed ex utroque Ecclesia constituta est. Hoc sciunt initiati, qui per aquam regenerantur, ac per sanguinem et carnem nutriuntur. Initium mysteria sumunt, ut cum ad tremendum poculum accesseris, sic venias ac si ex hoc latere potaturus esses.* Chrysost., homil. 85 *in Joann.*, pag. 507, tom. VIII.

[4] *Unitatem cum fratribus servemus. In hoc enim nos inducit sacrificium illud horrendum et tremendum, jubens nos cum concordia maxime illo accedere, et cum charitate ferventi, et inde aquila effectos, ita ad ipsum advolare cœlum. Ubi enim erit cadaver, inquit, ibi et aquilæ; cadaver corpus mortuum vocans. Nisi enim ille cecidisset, nos non resurrexissemus. Aquilas autem vocat, ostendens sublimem esse oportere illum qui ad hoc corpus accedit, et nihil cum terra communs habere, neque deorsum trahi ac serpere, sed assidue semper sursum volare, et ad solem justitiæ respicere et mentis oculum acutum habere. Aquilarum enim, non graculorum, hæc est mensa.* Chrysost., homil. 24 *in Epist.* I *ad Cor.*, pag. 216, tom. X.

répondre à un si faible argument, on peut leur demander [1] si, quand Jésus-Christ nous commandait de dire à Dieu dans l'Oraison dominicale : *Notre Père*, *qui êtes dans les cieux,* il voulait faire croire qu'il n'était pas présent au milieu de nous; si le Prophète qui disait à Dieu : *J'ai élevé mon âme vers vous, Seigneur, qui habitez dans les cieux,* était persuadé que Dieu n'était que dans le ciel, et si ce serait bien raisonner, que de dire sur cette prière de David, à l'imitation des novateurs : « Serait-il nécessaire de voler de la terre au ciel, si nous avions Dieu présent sur la terre par sa propre substance ? » Mais voyons quel est le sens de saint Chrysostôme. Il est clair qu'il n'entend point parler d'un certain acte de dévotion qui se doive pratiquer à la communion, mais d'une disposition permanente où doivent être les fidèles qui s'en approchent, et qui est fortifiée par la communion même. « Il faut, dit ce Père, que celui qui s'approche de ce corps ait l'esprit élevé, qu'il n'ait rien de commun avec la terre, qu'il ne penche point en bas, mais qu'il vole sans cesse en haut. » C'est donc une disposition habituelle, et non pas une action passagère. C'est encore ce qu'il marque bien nettement lorsqu'il dit que ce redoutable sacrifice nous commande de nous en approcher avec une charité ardente, qui nous rendant des aigles, nous fasse voler sans cesse en haut; » car cette charité étant une disposition permanente, elle a toujours pour effet de nous rendre aigles et de nous élever vers le ciel. Or, saint Chrysostôme ne prétend pas que cela se fasse plutôt dans l'acte de la communion, qu'en tout autre temps. Mais cette charité qui nous rend aigles selon lui, qui nous fait voler vers le ciel, qui nous assemble autour du corps de Jésus-Christ, nous fait trouver ce ciel et ce corps dans l'Eucharistie.

Sur les dispositions à la communion.

33. « Approchons-nous-en, dit ce Père, avec une ferveur et avec une charité ardente [2], de crainte que nous n'attirions sur nous la sévérité des châtiments de Dieu; car il est hors de doute que nous serons punis avec d'autant plus de rigueur que nous aurons reçu plus de bienfaits, si nous nous en rendons indignes. Excitons-nous donc nous-mêmes, soyons saisis de frayeur, et témoignons encore beaucoup plus de révérence pour le corps de Jésus-Christ, que les mages n'en firent paraître lorsqu'ils l'adorèrent, de peur que si nous nous en approchons témérairement, nous n'amassions sur nos têtes des charbons de feu. Ce que je ne dis pas, ajoute-t-il, pour vous détourner de vous en approcher, mais afin que vous ne vous en approchiez pas avec témérité, parce que de même que ceux qui s'en approchent avec cette indisposition courent un très-grand danger; de même aussi ceux qui ne participent pas à ces banquets mystiques, sont menacés de la faim et de la mort. En effet, cette nourriture est la vigueur de notre âme, le lien qui unit notre esprit à Dieu. le fondement de notre confiance, notre espérance, notre salut, notre lumière, notre vie. Si nous sortons de ce monde, après avoir participé à ce sacrement, nous entrerons avec confiance dans les sacrés vestibules, comme si nous étions tous revêtus d'armes d'or qui nous rendent invincibles à nos ennemis. » — « Que personne, dit ailleurs saint Chrysostôme [3], ne s'approche de cette table sacrée avec dégoût, avec négligence et avec froideur; que tous, au contraire, y participent avec avidité, avec ferveur, avec amour ; imitant, en nous approchant de cette table sacrée, l'impétuosité et l'avidité avec laquelle les enfants se jettent au sein de leurs nourrices et en sucent le lait, suçons, pour le dire ainsi, le lait spirituel de ces mamelles

[1] Voyez le livre VI *de la Perpétuité de la Foi*, tom. III, pag. 439 et suivantes.

[2] *Accedamus igitur cum fervore ad illum et cum ardenti charitate, et ne subeamus supplicium. Quanto enim majora beneficia acceperimus, tanto magis puniemur, cum beneficiis indigni apparebimus... Excitemus itaque nos ipsos et horreamus, et multo majorem quam barbari illi* (*magi*) *pietatem exhibeamus, ut non temere et inconsiderate accedentes ignem in caput nostrum congeramus. Hæc autem dico, non ut ne accedamus, sed ne temere accedamus. Sicut enim temere accedere periculum est ; sic mysticis his cœnis non communicare, fames est et mors. Hæc enim mensa nervi animæ nostræ, mentis vinculum, fiduciæ causa, spes, salus, lux, vita est. Si cum hoc sacrificio illo abierimus, cum fiducia sacra illa vestibula adibimus, quasi quibusdam armis aureis instructi undique.* Chrysost., homil 24 *in Epist.* I *ad Cor.*, pag. 218, tom. X.

[3] *Nemo itaque nauseans accedat, nemo remissus, omnes ardentes, omnes ferventes et excitati... Non videtis quanto impetu infantes labia sua mamillæ admoveant? Cum eodem studio ad hanc accedamus mensam et ad mamillam spiritualis poculi ; imo vero majore cum studio ut lactentes pueri gratiam Spiritus attrahamus : unusque nobis sit dolor, si hoc spirituali alimento privemur.* Chrysost., homil. 82 *in Matth.*, pag. 788, tom. VII.

divines : mais courons-y encore avec plus d'ardeur et plus d'empressement, pour attirer dans nos cœurs, comme des enfants de Dieu, la grâce de son Esprit saint, et que la plus sensible de nos douleurs soit d'être privés de cette nourriture céleste.» Ce mystère exige de ceux qui s'en approchent, qu'ils soient entièrement purs [1] non-seulement des grandes injustices, mais même des moindres inimitiés, car c'est un mystère de paix. «Si donc quelque ennemi vous a outragé [2], oubliez l'injure qu'il vous a faite, retenez votre colère, apaisez sa fougue et son ardeur, bannissez de votre âme le bruit et le tumulte, songez que vous recevez un roi chez vous, et que cela demande beaucoup de tranquillité et de silence. Lorsque le ministre de l'autel dit à haute voix ces paroles: *Les choses* [3] *saintes sont pour les saints,* c'est comme s'il disait : Si quelqu'un n'est pas saint, qu'il ne s'approche pas de cette table. Il ne dit pas seulement : Si quelqu'un n'est pas purgé de ses péchés, mais s'il n'est pas saint; car ce n'est pas la simple rémission des péchés qui rend un homme saint, c'est la présence du Saint-Esprit et une abondance de bonnes œuvres. Comme s'il disait : Je ne veux pas seulement que vous soyez retirés de la fange et de la boue, mais qu'on voie reluire en vous une blancheur et une beauté particulière. Si le roi de Babylone, choisissant parmi les captifs quelques jeunes hommes pour s'approcher de lui, n'en prit point qui ne fussent bien faits et beaux de visage; combien sommes-nous plus obligés, lorsque nous approchons de cette table royale, d'être beaux intérieurement et magnifiquement parés, d'avoir une robe toute blanche et toute pure, de porter une chaussure vraiment royale, d'avoir une grâce et une beauté qui reluise sur le visage invisible de l'âme, d'être tout couverts d'ornements où l'or éclate, et de porter la ceinture de la vérité dont parle l'Ecriture ! Que ceux qui sont en cet état s'avancent pour avoir l'honneur de boire dans la coupe royale. Mais si quelqu'un ne craint point de s'approcher de la table du roi, étant couvert de haillons, sale, maigre et défiguré, considérez combien il en sera puni; et il ne faut pas se persuader que quarante jours de pénitence, c'est-à-dire ceux que l'Eglise avait établis pour se disposer à la communion (pascale), suffisent pour expier les péchés de toute l'année, surtout si notre pénitence n'est pas une pénitence forte, mais faible et faite dans le relâchement.»

Sur la fréquente Communion.

34. Plusieurs d'entre les fidèles étaient venus jusqu'à un point d'insensibilité pour leur salut, qu'ils réglaient leurs communions sur la rencontre des fêtes, et non sur la pureté de leur âme. Saint Chrysostôme déclame [4]

[1] *Hoc quippe mysterium non solum a rapina, sed etiam a levi inimicitia puros semper esse jubet. Nam hoc mysterium, pacis est mysterium.* Chrysost., homil. 50 *in Matth.*, pag. 517.

[2] *Habet quis inimicum, graviter læsus est, solvat simultatem, coerceat animum exardescentem intumescentemque, ac quis sit intus tumultus aut perturbatio. Regem enim excepturus es per communionem : cum autem Rex ingreditur animam, oportet magnum esse tranquillitatem, multumque silentium, profundam cogitationum quietem.* Chrysost., homil. *de B. Philogonio,* pag. 500, tom. I.

[3] *Quando dicit* (*diaconus*) : Sancta sanctis, *hoc dicit : « Si quis non est sanctus, non accedat. » Non solum, inquit, a peccatis purus, sed etiam sanctus. Sanctum enim non facit solum liberatio a peccatis, sed etiam præsentia Spiritus, et bonorum operum copia. Non solum, inquit, volo vos a cœno esse liberatos, sed albos esse, et speciosos. Nam si rex Babylonius juvenes eligens ex captivitate, elegit pulchros specie, et vultu decoros, multo magis eos qui astant mensæ regiæ, pulchros esse oportet specie animæ, mundum habentes aureum, mundum vestimentum, regales calceos, formosum animæ vultum, ornatum aureum, cingulum veritatis. Qui talis est, accedat, et pocula tangat regia. Si quis autem pannis obsitus, sordidus, et squalidus ad mensam regiam velit ingredi, vide quanta patietur, cum non sufficiant quadraginta dies ad abluenda quæ omni tempore sunt admissa delicta. Nam si non sufficit gehenna, licet sit æterna, idcirco enim est æterna, multo minus, hoc breve tempus. Non enim validam, sed imbecillam, exhibuimus pœnitentiam.* Chrysost., homil. 17 *in Epist. ad Hebræos,* pag. 171.

[4] *Nunc autem multi fidelium in tantam vecordiam tantumque venere contemptum, ut cum innumeris scateant malis, nullamque vitæ suæ curam habeant, in diebus festis negligenter ac temere ad mensam hanc accedant, haud intelligentes, quod communionis tempus non est festum, neque celebritas, sed conscientia pura, vitaque a peccatis repurgata. Sicut enim qui sibi nullius mali conscius est, hunc oportet singulis diebus accedere : sic qui peccatis occupatus est, nec pœnitet, eum ne in festis quidem accedere tutum est, neque enim semel in anno accedere, liberat nos a peccatis, si indigne accesserimus : quin hoc potius auget damnationem, quod cum semel tantum accedamus, ne tum pure quidem accedimus. Quapropter adhortor vos omnes ne negligenter, veluti festo die cogente, ad divina mysteria, sed si quando hujus sacræ hostiæ futuri participes estis, multis ante diebus repurgetis vos ipsos per pœnitentiam, precationem et eleemosynam, perque spiritualem exercitationem, nec denuo convertamini canis in morem ad proprium vomitum.* Chrysost., homil. *de S Philogonio,* pag. 499 et 500, tom. I.

contre cet abus, et dit que ce n'est pas la solennité des fêtes qui doit régler le temps auquel il faut communier, mais la pureté de la conscience, et l'innocence d'une vie purifiée de ses péchés. « Car, ajoute-t-il, comme celui qui ne se sent coupable d'aucune iniquité, doit communier tous les jours; celui qui, au contraire, après avoir péché, n'en fait point pénitence, ne peut communier avec sûreté, même dans les jours de fête. Il ne faut pas nous imaginer que nous soyons exempts de péchés en ne communiant qu'une fois l'année, si nous le faisons indignement: nous sommes au contraire d'autant plus coupables que ne, communiant qu'une seule fois, nous n'avons pas même soin de le faire avec la pureté nécessaire. Je vous exhorte donc, tous tant que vous êtes, de ne point vous approcher des saints mystères avec négligence et comme si la seule rencontre de la fête vous y obligeait : mais lorsque vous voudrez vous préparer à recevoir l'hostie sacrée, ayez soin de vous purifier plusieurs jours auparavant par la pénitence, par la prière, par l'aumône et par une application assidue aux choses spirituelles, afin que vous ne retourniez pas de nouveau, comme des chiens, ainsi que s'exprime l'Ecriture, à votre propre vomissement. » — « Il y a des personnes [1], dit ailleurs ce Père, qui veulent participer aux saints mystères en quelque état qu'elles se trouvent lorsqu'elles voient venir le carême ou la fête de l'Epiphanie. Mais ce n'est pas le temps qui nous met en état de faire cette action; ce n'est ni le carême ni l'Epiphanie qui nous rendent dignes de nous approcher de l'Eucharistie : c'est la sincérité et la pureté du cœur. Avec elles approchez-vous-en toujours : sans elles ne vous en approchez jamais; *car toutes les fois*, dit l'Apôtre, *que vous faites ceci, vous annoncez la mort du Seigneur*, c'est-à-dire, vous vous remettez en mémoire le salut que vous avez reçu. Considérez avec quel soin et quelle révérence on mangeait la chair des victimes dans l'ancienne loi. Que ne préparaient-ils point? que ne faisaient-ils point, se purifiant sans cesse pour ce sujet? Et vous autres, en vous approchant d'une hostie que les anges ne regardent qu'avec une frayeur sainte et respectueuse, vous croyez que c'est assez pour vous préparer à une action si grande, de vous régler sur les intervalles du temps et les rencontres des fêtes? Je vous demande si vous auriez la hardiesse de vous approcher pour recevoir cette hostie dans vos mains, sans les avoir lavées auparavant? C'est ce que je ne saurais croire, et je sais que vous aimeriez mieux ne vous en point approcher du tout, que de le faire avec des mains sales. Etant donc si religieux à une chose de peu d'importance, comment n'appréhendez-vous pas de toucher cette viande sainte, ayant l'âme pleine d'ordures et de saletés? Ce n'est que pour un peu de temps que vous la tenez entre vos mains, mais elle est destinée à devenir tout entière la substance de votre âme. Considérez les vaisseaux qui sont employés à ce sacrifice : combien sont-ils nets? combien sont-ils relui-

[1] *Multos video qui Christi corporis sunt participes inconsiderate et temere, et magis ex consuetudine et ex præscripto, quam ex cogitatione et consideratione. Si advenerit, inquit, tempus sanctæ Quadragesimæ, qualiscumque fuerit quispiam, fit particeps sacramentorum, si advenerit dies Epiphaniorum. Atqui illud tempus accedendi non est : non Epiphania, neque Quadragesima facit dignos qui accedunt, sed animæ sinceritas et puritas. Cum ea semper accede, absque ipsa nunquam.* Quoties enim, *inquit*, hoc facitis, mortem Domini annuntiatis. *Hoc est, in memoriam revocatis vestram salutem, meum beneficium. Cogita qui veteris participes erant sacrificii, quanta utebantur frugalitate et abstinentia : quid non agebant, quid non faciebant? Undique semper expurgabantur; tu autem accedens ad sacrificium quod ipsi stupent et venerantur angeli temporum periodis rem definis ac circumscribis?... Dic mihi, vellesne ad sacrificium manibus illotis accedere? Non opinor : malles potius non prorsus accedere, quam sordidis manibus. Itane cum in re parva sis adeo reverens et religiosus, sordidam et immundam habens animam accedis et audes tangere? Atqui ad tempus quidem tenetur manibus, in illam autem totus et integer resolvitur. Quid vero, an non vides vasa abluta, adeo nitida et splendida? His longe mundiores nobis oportet esse animas, his sanctiores et splendidiores. Quare? Quoniam illa propter nos fiunt talia. Illa eum qui inest non participant, non sentiunt: nos autem participamus et sentimus.... Multam video rei inæqualitatem. In aliis quidem temporibus sæpe, cum mundi sitis non acceditis : in Paschate autem etiamsi aliquod scelus a vobis sit admissum, acceditis. O consuetudinem! o præsumptionem! Frustra est quotidianum sacrificium. Frustra adstamus altari : nemo est qui participet. Hæc dico, non ut temere participetis, sed ut vos dignos reddatis. Non es dignus sacrificio, neque participatione? Ergo nec prece. Audis preconem stantem et dicentem :* Quicumque estis in pœnitentia, abite. *Omnes qui non participant, sunt in pœnitentia. Considera, quæso. Adest mensa regia, adsunt angeli ministrantes, adest rex ipse, et tu stas oscitans? Vestes tibi sunt sordidæ, et nulla a te hujus habetur ratio? At sunt mundæ; accumbe ergo et participa. Venit quotidie ut videat accumbentes, omnes alloquitur.* Chrysost., homil. 3 *in Epist. ad Ephes.*, pag. 23.

sants? Cependant nos âmes doivent être encore plus pures, plus saintes et plus resplendissantes que ces vaisseaux, puisque ce n'est que pour nous qu'on les tient de cette sorte. Dans les autres temps souvent vous ne communiez pas, quoique vous soyez bien disposés; et le jour de Pâques vous communiez, quoique vous ayez commis des crimes. O coutume déraisonnable! ô imagination trompeuse! En vain nous assistons à l'autel, bien que personne ne communie. Ce que je vous dis, non afin que vous alliez témérairement à la communion, mais afin que vous vous rendiez dignes d'y participer. Vous me direz peut-être que vous n'êtes pas dignes de ce sacrifice. Et moi je vous réponds que vous n'êtes pas dignes non plus de participer aux prières. N'entendez-vous pas le ministre qui dit à haute voix : *Que tous ceux qui sont en pénitence sortent hors de l'église?* Or, tous ceux qui ne communient point sont en pénitence. Considérez le lieu où vous êtes. Cette table que vous voyez est la table du roi. Les ministres qui y servent sont les anges. Le roi même y est présent en personne, et cependant vous vous y tenez négligemment et pensant à autre chose. Vos vêtements sont sales, et vous ne vous en souciez point. Si vous dites qu'ils sont nets, pourquoi donc ne vous mettez-vous point à table et ne participez-vous point à cette viande sainte? Toutes les fois que cette table est dressée, le roi vient lui-même considérer ceux qui sont assis. Il leur parle à tous, et leur dit dans le fond de la conscience : *Mes amis, pourquoi êtes-vous entrés ici sans avoir la robe nuptiale?* »

« Plusieurs ne s'approchent du sacrement de l'autel qu'une fois l'année [1], dit saint Chrysostôme, les autres deux fois seulement et d'autres plusieurs fois. C'est à toutes ces sortes de personnes, que mon discours s'adresse, non-seulement à ceux qui sont présents en ce lieu, mais à ceux-là mêmes qui, demeurant dans les déserts, ne communient que deux fois seulement pendant toute l'année ou même qu'une fois. Lesquels estimerons-nous davantage, ou ceux qui ne communient qu'une fois, ou ceux qui communient souvent, ou ceux qui communient rarement? Nous n'estimons ni ceux qui communient souvent, ni ceux qui ne communient que rarement, mais ceux qui communient avec une conscience sincère, un cœur pur et une vie irréprochable. Que ceux qui sont dans cette disposition s'en approchent toujours, et que ceux qui n'y sont pas, ne s'en approchent pas même une seule fois, parce qu'ils ne font qu'attirer sur eux les jugements de Dieu et se rendre dignes de la condamnation, des peines et des supplices. Cela ne doit point vous sembler étrange, car de même que la viande qui est nourrissante de sa nature, cause néanmoins un déréglement et une corruption entière lorsqu'elle est reçue dans un estomac faible et déréglé, et devient la cause d'une maladie; ainsi la réception de ces mystères vénérables produit un semblable effet dans les âmes indisposées. Vous avez l'honneur de participer à cette table spirituelle, à cette table royale : et après cela vous ne craignez pas de remplir votre bouche de fange et de boue. Vous y devenez tout parfumés de senteur et d'odeur divine : et vous n'appréhendez pas de vous couvrir encore d'ordure et de puanteur. Pensez-vous que, communiant ainsi au bout de l'année, quarante jours de pénitence suffisent pour vous purger de tous les péchés que vous avez commis durant tant de temps? Il ne se passera pas même huit jours que vous ne rentriez dans l'état de votre première vie. Si, après avoir été quarante jours à vous remettre d'une longue maladie [2],

[1] *Multi hujus sacrificii semel toto anno sunt participes : alii autem bis, alii vero sæpe. Ad omnes ergo habetur oratio, non solum ad eos qui hic sunt, sed ad eos etiam qui sedent in deserto. Nam illi semel in anno sunt participes, sæpe etiam post duos annos. Quid ergo, quinam erunt nobis magis accepti, an qui semel, an qui sæpe, an qui raro? Nec hi, nec illi : sed ii qui cum munda conscientia, qui cum mundo corde, qui cum vita quæ nulli est affinis reprehensioni. Qui sunt hujusmodi, semper accedant; qui non sunt hujusmodi, non semel quidem. Quare? Quoniam sibi sumunt judicium, et condemnationem et supplicium. Nec mireris. Sicut enim nutrimentum quod natura vim habet nutriendi, si in eum inciderit, qui malis cibis et humoribus est plenus, omnia perdit et corrumpit, et morbi fit occasio : ita etiam hæc veneranda mysteria. Frueris mensa spirituali, mensa regali, et iterum os tuum luto inquinas? Ungis unguento, et rursus imples fœtore? Dic mihi, cum post annum es particeps communionis, existimas ne quadraginta dies tibi sufficere ad emundationem peccatorum totius temporis? Et cum rursus præterierit hebdomada, te dedis prioribus.* Chrysost., homil. 17 *in Epist. ad Hebr.*, pag. 169, tom. XII.

[2] *Dic mihi, si cum quadraginta diebus a longo morbo convalueris, rursus te dedas cibis illis, qui morbos procreant; non etiam priorem perdis laborem? Nam si mutantur quæ sunt naturalia, multo magis quæ nostri sunt instituti et liberi arbitrii.* Chrysost., homil. 17 *in Epist. ad Hebræos*, pag. 169 et 170 tom. XII.

vous alliez encore manger des mêmes viandes qui vous auraient faits malades, ne rendriez-vous pas inutile la peine que vous auriez prise à vous guérir? Si ces changements d'un état à un autre arrivent si aisément dans les choses de la nature, combien doivent-ils arriver plus facilement dans celles de l'esprit et de la volonté?»

En un autre endroit saint Chrysostôme [1] avertit les ministres des saints autels des peines dont ils seront punis, s'ils admettent à la participation de l'Eucharistie ceux qu'ils savent être infectés de quelque crime public. « Que tous ceux, dit-il, qui sont durs et impitoyables aux pauvres, que tous ceux qui sont impurs prennent garde de s'approcher de cette sainte table. Je ne le dis pas seulement à vous qui participez aux mystères, mais aussi à vous qui en êtes les dispensateurs et les ministres, puisque vous êtes menacés d'un grand châtiment, si, sachant qu'un homme est pécheur, vous ne laissez pas de le recevoir à cette table. Car Jésus-Christ vous demandera compte de son sang, si vous le faites boire à des indignes. S'il s'en présente donc quelqu'un, fût-il général d'armée ou grand maître de l'empire, ou même empereur, empêchez-le de s'approcher de l'autel. La puissance ecclésiastique qui vous est commise est plus grande en cela que l'impériale. Ce n'est pas pour paraître vêtus d'une tunique blanche et éclatante que Dieu vous a honorés du ministère des autels, mais afin que vous fassiez le discernement de ceux qui sont dignes ou indignes de la participation des saints mystères. C'est en cela que consiste la dignité de votre charge; c'est en cela que se trouve la sûreté de votre conscience; c'est en cela que réside toute votre gloire. Si vous n'osez chasser vous-mêmes les indignes de l'autel sacré, dites-le moi, et je ne permettrai pas qu'ils s'en approchent. Je perdrai plutôt la vie que de donner le corps du Seigneur à celui qui en est indigne, et je souffrirai plutôt que l'on répande mon sang que de présenter un sang si saint et si vénérable à celui qui n'est pas en état de le recevoir. Si l'on s'en approche indignement sans que vous le sachiez, ce n'est plus alors votre faute, pourvu que vous ayez auparavant appliqué tous vos soins à faire ce discernement. Car je ne parle ici que des personnes qui sont connues publiquement pour vicieuses. »

Sur les Communions indignes.

35. *Quiconque boira du calice du Seigneur indignement sera coupable du sang du Seigneur.* « Pourquoi [2] cela, dit saint Chrysostôme? C'est parce qu'il a répandu ce même sang, et que ce qu'il a fait en communiant est plutôt un meurtre qu'un sacrifice. Car celui qui s'approche indignement de la communion et qui, par conséquent, n'en reçoit aucun fruit, est semblable à ceux qui prirent autrefois le corps du Seigneur, non pour boire son sang, mais pour le répandre. » — « Prenez garde, dit [3] ailleurs ce Père, de ressembler à Hé-

[1] *Nemo inhumanus accedat, nemo crudelis et immisericors, nemo impurus. Hæc vobis qui communicatis dico, necnon vobis qui ministratis. Nam necesse est vos alloqui, ut cum multa diligentia hæc dona distribuatis. Non parvum vobis supplicium deputatum est, si quem improbum vobis notum ad hujus mensæ participationem admittatis. Sanguis ejus exquiretur de manibus vestris. Quamvis dux quispiam sit, quamvis præfectus, sive is ipse qui diademate redimitur, si indigne accedat, cohibe; majorem tu quam ille potestatem habes. Si tibi fons gregi custodiendus commissus esset, ac videres os ovis cujuspiam luto fœdatum, non sineres demisso capite fluentum turbare. Nunc non aquæ, sed sanguinis et spiritus fonti custodiendo deputatus, si peccatis luto fœdioribus inquinatos accedere videas, nec indigneris, nec cohibeas, quam veniam merearis? Idcirco vos Deus hoc honore decoravit ut hæc discernatis. Hæc vestra dignitas est, hæc securitas, hæc corona, non ut alba splendenteque tunica induti circumeatis. Et undenam, inquies, hunc et illum nosse possim? Non de ignotis, sed de notis loquor.... Si non audes, mihi adduc, nec permittam hujusmodi ausus. Animam potius amittam, quam indigno sanguinem Dominicum præbeam; et sanguinem potius profundam, quam tremendum sanguinem dem cui non par est. Si post multam perquisitionem indignum non noveris, nihil criminis erit. Hæc de iis qui manifesti sunt, dicta sint.* Chrysost., homil. 72 *in Matth.*, pag. 789 et 790, tom. VII.

[2] Itaque quicumque... biberit calicem Domini indigne, reus erit corporis et sanguinis Domini. *Quare? Quia effudit illum, et ea res mactationem exhibuit, non jam sacrificium. Ut ergo tunc qui transfixerunt, non ut biberent, transfixerunt, sed ut effunderent; ita etiam qui indigne participat, et nihil hinc fructus percipit.* Chrysost., homil. 27 *in Epist.* I *ad Cor.*, pag. 247, tom. X.

[3] *Sed cave ne Herodi similis sis et dicas :* Ut veniens adorem eum, *veniensque occidere tentes. Illi enim similes sunt, qui indigne mysteriorum participes sunt. Nam qui hujusmodi est,* reus erit, *inquit,* corporis et sanguinis Domini. *Nam qui hujusmodi sunt, habent in se tyrannum invidentem regno Christi, mammonam nempe Herode iniquiorem. Hic quippe imperare vult, mittitque cultores suos, qui simulate quidem adorent, sed adorando jugulent.* Chrysost., hom. 7 *in Matth.*, pag. 112, tom. VII. *Aliquid horribilius dicam : non tam grave est energumenos intus esse, ut hos quos dicit Paulus* Christum conculcare, et sanguinem testamenti commune ducere, atque Spiritus gratiam contumelia afficere. *Dæmoniaco enim pejor est, qui peccavit et accessit. Illi enim cum a dæmone*

rode, et qu'en disant comme lui, que vous venez pour adorer Jésus-Christ, vous ne veniez en effet pour le tuer; car tous ceux qui approchent indignement des sacrés mystères se rendent semblables à ce tyran. *Celui qui mange indignement ce pain,* dit saint Paul, *est coupable du corps et du sang du Seigneur.* Ils ont dans eux-mêmes un tyran qui est encore plus méchant et plus ennemi de la gloire et du royaume de Jésus-Christ qu'Hérode : c'est le démon de l'avarice; ce tyran veut seul régner dans votre âme, et il envoie ses sujets pour adorer Jésus-Christ en apparence, et pour le tuer en réalité. » Saint Chrysostôme ajoute que c'est un moindre mal de laisser entrer les démoniaques dans l'église (pour participer au sacrifice) que d'y admettre ceux dont saint Paul dit *qu'ils foulent aux pieds Jésus-Christ, qu'ils tiennent pour impur le sang de son alliance, et qu'ils font injure à la grâce du Saint-Esprit.* « C'est pourquoi, continue-t-il, celui qui, se reconnaissant coupable de quelque péché, s'approche de l'Eucharistie, est pire qu'un possédé. En effet, les possédés ne seront pas punis de Dieu pour avoir été tourmentés par les démons, mais ceux qui communient indignement seront précipités dans les flammes éternelles. Que nul hypocrite donc [1], nul homme rempli d'iniquité et infecté du venin de ses passions, ne s'approche de la table sacrée, s'il ne veut participer à la condamnation du traître Judas. Le diable entra dans ce malheureux aussitôt qu'il eut reçu la sainte communion non que le diable méprisât le corps du Sauveur, mais il méprisa Judas à cause de son impudence. Ce qui nous apprend que c'est principalement dans ceux qui reçoivent indignement les divins mystères que le diable s'insinue et qu'il entre souvent, comme il fit dans Judas pour s'en rendre maître. » Saint Chrysostôme dit qu'il emploie ces façons de parler non pour épouvanter ses auditeurs, mais pour les rendre plus soigneux et plus circonspects. « Ce sacrifice, continue-t-il, est une nourriture spirituelle. Comme donc les viandes ordinaires, lorsqu'elles trouvent notre estomac plein de mauvaises humeurs, augmentent notre mal au lieu de le soulager; de même ces mystères, qui sont spirituels, rencontrant une âme remplie de corruption et d'iniquité, la corrompent davantage, non par eux-mêmes, mais par la faiblesse et la dépravation de l'âme qui les reçoit. » Ce Père compare [2] le crime de ceux qui communient indignement à celui des Juifs qui crucifièrent Notre-Seigneur, et il justifie sa comparaison par la sentence que saint Paul rend contre ceux qui mangent indignement le corps du Seigneur. « Ce corps, dit-il, est semblable à l'habit de l'empereur. Or, c'est faire une égale injure à la pourpre impériale, et mériter une égale punition que de la déchirer, ou de la souiller avec des mains sales. Il en est ainsi du corps de Jésus-Christ : les juifs l'ont déchiré en l'attachant à la croix avec des clous; et vous qui vivez dans le crime, vous le souillez en le recevant sur une langue et dans un cœur impurs. C'est pourquoi saint Paul vous a menacés du même supplice, ajoutant : C'est *pour cette raison qu'il y a parmi vous beaucoup de malades et de languissants, et que plusieurs dorment du sommeil de la mort.* » Saint Chrysostôme, en parlant ainsi, ne prétendait pas éloigner [3] ses

vexantur, non ideo puniuntur : hi vero si indigne accedant, æterno supplicio traduntur. Chrysost., hom. 73 *in Matth.*, pag. 789.

[1] *Nullus igitur simulatus accedat, nullus nequitia plenus, nullus venenata mente, ne in condemnationem particeps efficiatur. Tunc enim post acceptam oblationem, diabolus insiliit in Judam, non Dominicum corpus despiciens, sed Judam ob impudentiam contemnens, ut discas in eos maxime, qui divina mysteria indigne participant, frequenter insilire et irrumpere diabolum, ut tunc Judæ contigit... Nemo itaque sit Judas, nemo ingrediatur nequitiæ veneno infectus. Nam sacrificium est spiritualis cibus : ac quemadmodum cibus corporeus, cum in ventrem pravis humoribus repletum inciderit, auget morbum, non natura sua, sed ventris infirmitate; ita etiam contingit in spiritualibus mysteriis : nam cum in animam inciderint nequitia plenam, illam magis corrumpunt et labefactant, non natura sua, sed recipientis animæ infirmitate.* Chrysost., homil. 1 *de Prodit. Judæ*, pag. 384, tom. II.

[2] *Quemadmodum illi, qui Jesum crucifixerunt, inquit, sic et illi qui indigne fiunt mysteriorum participes, pœnas dabunt. Neque vero severitatem orationis illius quisquam condemnet. Regia vestis est corpus Dominicum : porro qui regiam purpuram dilaceravit, et qui manibus immundis inquinavit, pari eam contumelia affecerunt; quamobrem et pari supplicio plectuntur : ita fit et in corpore Christi. Judæi quidem illud clavis in cruce disruperunt, tu vero dum in peccatis et immunda lingua ac mente vivis : quam ob causam et idem tibi supplicium imminere dicit Paulus, et adjicit dicens :* Ideo inter vos multi infirmi, et imbecilles, et dormiunt multi. Chrysost., homil. *de Sanctis Martyr.*, pag. 654, tom. II.

[3] *Avocas nos, aiebant, a sacra mensa et a communione repellis. Idcirco hæc dicere sum coactus, ut intelligatis me non avocare, sed potius convocare, non*

auditeurs de la sainte table, mais, au contraire, les engager davantage à communier, en les reprenant de leurs fautes. « La menace du terrible supplice dont je vous ai parlé, leur dit-il, pénétrant la conscience des pécheurs comme le feu pénètre la cire, fond pour ainsi dire, et fait disparaître leurs péchés, et, les tenant toujours en crainte, elle rend leur âme pure et éclatante, leur inspire une plus grande confiance, d'où naît un plus grand désir de participer souvent à nos ineffables et terribles mystères. Comme les médecins donnent des remèdes amers à ceux qui ont l'estomac dérangé, pour les purger des mauvaises humeurs, réveiller l'appétit qu'ils ont perdu, et les disposer à manger les viandes ordinaires avec plus de goût, de même le prédicateur, par les vérités amères qu'il annonce, purge l'âme des mauvaises pensées, la décharge du pesant fardeau de ses crimes, donne lieu à la conscience de respirer, et la prépare à goûter le corps du Seigneur avec un plaisir inexprimable. C'est une nécessité pour celui qui est chargé d'un si grand ministère, ou de dire avec liberté tout ce qu'on lui ordonne, cherchant toujours ce qui est utile à ses auditeurs plutôt que ce qui leur plaît, ou, s'il craint d'encourir leurs disgrâces, de trahir par cette complaisance mal entendue et son propre salut et celui de ses frères. »

Sur la Liturgie.

36. La Liturgie [1] que saint Chrysostôme qualifie quelquefois du nom de Pâque se célébrait trois ou quatre fois la semaine et dans toutes les assemblées. Dès que celui qui présidait à l'église [2] y entrait, il saluait le peuple en disant : *La paix soit avec vous.* Il réitérait ce salut lorsqu'il prêchait, qu'il bénissait, qu'il ordonnait de saluer, et quand le sacrifice était achevé. Mais, au milieu du sacrifice, il disait : *La grâce et la paix soient avec vous.* Tous répondaient : *Et avec votre esprit.* Le président de l'église entré, le lecteur montait [3] au lieu destiné, et après avoir averti les auditeurs du livre qu'il allait lire, il en commençait la lecture en disant [4] : *Le Seigneur parle ainsi.* Alors le diacre criait à haute voix [5] : *Que tout le monde soit attentif, et qu'on garde le silence*, non pour faire honneur au lecteur, mais à Dieu qui parlait par sa bouche. A la suite des lectures on faisait des prières auxquelles le peuple fidèle avait beaucoup de part [6], car les oraisons qui se disaient alors, soit pour les éner-

repellere, nec arcere, sed per ipsas reprehensiones magis allicere : metus enim denuntiati supplicii, cum tanquam ignis in ceram in eorum conscientiam qui peccant inciderit, delicta dissolvit ac discutit, dum semper imminet, et puram ac splendidam mentem reddens majorem fiduciam nobis inserit : porro fiducia concepta major exoritur animi promptitudo, ad frequentem ineffabilium ac tremendorum mysteriorum communionem obeundam. Et quemadmodum qui acerba medicamenta porrigit iis, qui stomachi vitio cibos fastidiunt, ac pravos expurgat humores, dejectum excitat appetitum, et efficit ut majori alacritate consuetos cibos degustent : sic nimirum is qui acerba profert verba pravisque mentem cogitationibus purgat, et grave peccatorum onus excutit, efficit ut conscientia respiret, ac multa cum voluptate Dominicum corpus degustet... Quod si forte imbecilliores sint quidam, neque defensionem nostram hanc ferant, ita cum illis agam, ut moneam me non a me ipso latas leges exponere, sed de cœlo delapsas litteras legere, ac perinde necessarium esse, ut cum hoc mihi creditum sit ministerium, aut quæ continentur illis confidenter ac libere cuncta dicam, et utilitatem ubique non voluptatem quæram auditorum, aut eorumdem odium reformidem, et hoc in tempestivo beneficio salutem meam et illorum perdam. Chrysost., homil. *Non esse ad gratiam concionandum*, pag. 660, tom. II.

[1] *Non enim idem sunt Pascha et Quadragesima : sed aliud Pascha, aliud Quadragesima : siquidem Quadragesima semel in anno fit, Pascha vero ter in hebdomada, nonnunquam etiam quater, vel potius quotiescumque volumus. Est enim Pascha non jejunium, sed oblatio, et sacrificium, quod in singulis fit collectis.* Chrysost., homil. 3 *In eos qui Pascha jejunant*, pag. 611, tom. I.

[2] *Cum ingressus fuerit is qui præest Ecclesiæ, statim dicit :* Pax omnibus; *quando sermonem facit ac concionatur :* Pax omnibus; *quando benedicit :* Pax omnibus; *quando jubet salutare :* Pax omnibus; *quando peractum fuerit sacrificium :* Pax omnibus. *Et rursus in medio :* Gratia vobis et pax. Chrysost., homil. 3 *in Epist. ad Coloss.*, pag. 348, tom. XI. *Cum paulo ante sacrum hoc in tribunal ascendit (Flavianus), ac vobis omnibus pacem dedit, non simul omnes acclamassetis :* Et cum spiritu tuo. Chrysost., hom. 1 *de Sancta Pentecoste*, pag. 463, tom. II.

[3] *Cum lector ascenderit, dicit primum cujus sit liber, nempe hujus vel illius Prophetæ, aut Apostoli, aut Evangelistæ.* Chrysost., homil. 8 *in Epist. ad Heb.*, pag. 91, tom. XII.

[4] *Quando enim lector loquitur, cum surrexit dicit :* Hæc dicit Dominus, etc. *Et stans diaconus silentio indicto omnibus os obstruit : non lectori honorem habens hoc facit, sed ei qui per illum cum omnibus loquitur.* Chrysost., homil. 3 *in* II *Epist. ad Thess.*, pag. 527, tom. XI.

[5] *Communis est diaconus ille qui stat et clamat :* Attendamus, *idque sæpe repetit... Post illum incipit lector prophetiam Isaiæ.* Chrysost., homil. 19 *in Act. Apost.*, pag. 159 et 160, tom. IX.

[6] *In precationibus quoque populum videris multum conferre. Etenim pro energumenis, et pro iis, qui in pœnitentia sunt, communes, et a sacerdote, et ab ipsis preces fiunt : atque omnes unam eamdemque precem concipiunt, precem, inquam, misericordia plenam.* Chrys., hom. 18 *in Epist.* II *ad Cor.*, p. 568, tom. X.

gumènes, soit pour les pénitents, étaient communes aux prêtres et au peuple. « Dans la première, qui était pour les énergumènes [1], nous témoignons, dit saint Chrysostôme, notre compassion; dans la seconde, qui est pour les pénitents, nous demandons la miséricorde de Dieu pour eux; dans la troisième, qui est pour nous-mêmes, nous présentons les enfants à Dieu, afin que leur innocence attire sur nous ses miséricordes. Après avoir reconnu nos péchés, nous implorons la bonté de Dieu pour ceux qui en ont déjà commis beaucoup, ou qui en peuvent commettre; mais nous faisons en même temps prier pour nous les enfants, sachant que ceux qui imitent leur simplicité obtiendront le royaume des cieux. » C'était le diacre qui faisait approcher les énergumènes et qui leur commandait [2] de baisser la tête et de prier en cette posture, car il ne leur était pas permis de prier avec les fidèles. On les conduisait devant l'évêque, « parce que la violence et la tyrannie avec laquelle les démons possèdent l'homme est, dit saint Chrysostôme [3], comme une chaîne dure et pesante, et beaucoup plus forte que celles de fer dont on charge les criminels. Or, comme lorsqu'un juge est près de monter sur le tribunal de la justice, les geôliers tirent des prisons les criminels tout couverts d'ordures, les cheveux épars et mal habillés, et les amènent devant les bourreaux qui environnent ce tribunal; de même les Pères ont ordonné qu'au moment où Jésus-Christ est comme près de s'asseoir sur son tribunal et de paraître dans les divins mystères, ceux qui, étant possédés du démon, sont comme liés par des chaînes invisibles, fussent amenés en sa présence, non pour subir l'examen et souffrir le châtiment dû à leurs crimes, mais afin que, tout le peuple présent, l'on fît en commun et dans l'union d'un même esprit des prières pour eux, pour implorer les effets de la miséricorde de Dieu sur ces malheureux. » On priait aussi dans l'église pour les catéchumènes [4], et le diacre annonçait cette prière en disant : « Prions avec instance pour les catéchumènes, afin que Dieu, qui est bon et plein de miséricorde, exauce leurs prières, qu'il leur ouvre les oreilles du cœur, qu'il y fasse entrer la parole de la vérité, qu'il y répande la semence de sa crainte, qu'il établisse solidement sa foi dans leurs cœurs, qu'il leur découvre l'Evangile de justice, qu'il leur donne son esprit divin, qu'il les délivre de tout mal et de toute méchante rencontre, de tout péché diabolique et de toutes les embûches de l'ennemi, qu'il daigne les honorer dans le temps convenable du baptême et de la rémission de leurs

[1] *Prima precatio, quam pro energumenis adhibemus, misericordiæ commemoratione plena est ; secunda quoque pro iis qui in pœnitentia sunt : multam misericordiam postulat ; tertia demum pro nobis ipsis, populi infantes innocentes inducit, Deum ad misericordiam provocantes. Quia enim nos peccata nostra damnamus, pro iis qui multum peccarunt, et accusari debent, nos precamur : pro nobis vero pueri, quorum simplicitatis imitatores regnum cœlorum exspectat.* Chrysost., homil. 71 *in Matth.*, pag. 699 et 700, tom. VII.

[2] *Ideo energumenos illo tempore diaconus adducit jubetque caput tantum inclinare, ut ipso corporis situ supplicationes emittant. Ipsis enim cum communi fratrum cœtu precari non licet. Ideoque illos sistit, ut eorum tum calamitatem, tum taciturnitatem miseratus fiducia tua ad illius patrocinium utaris.* Chrysost., homil. 8 *de Incomprehensibili Dei natura*, pag. 470 et 471, tom. I.

[3] *Gratias autem ita reddemus, si vos docuerimus, qua de causa hæc oratio cætera præcedat, et cur dæmoniacos, ac mente captos tunc diaconus inducat, et capita inclinare jubeat. Cur ergo sic agit? Mala gravisque catena est agitatio dæmonum; catena, inquam, ferro validior. Quemadmodum igitur judice prodituro, ut in excelso tribunali sedeat, carceris custodes, detentos omnes eductos domicilio, ante cancellos et tribunalis vela collocant, squalidos, sordentes, passis capillis, scissis pannis indutos ; ita patres faciendum statuerunt, quando futurum est ut Christus ceu in excelso tribunali sedeat, in ipsisque mysteriis appareat, ut scilicet dæmoniaci, quasi vincti quidam inducantur ; non ut pœna supplicioque afficiantur, sed ut populo urbeque tota intus præsente communes supplicationes fierent, omnibus animo uno communem Dominum illorum gratia precantibus, magnaque voce misericordiam poscentibus.* Chrysost., homil. 4 *de Incomprehensibili Dei natura*, pag. 477, tom. I.

[4] *Ob eam causam Ecclesiæ leges ad hunc modum preces fieri jubent : non eas duntaxat quæ pro fidelibus, sed eas etiam quæ pro catechumenis adhibentur. Siquidem lex ad supplicandum pro his, qui nundum initiati sunt, fideles excitat. Nam cum diaconus ait :* Pro catechumenis intente oremus, ut misericordissimus ac miserator Deus orationes eorum exaudiat, ut cordium ipsorum aures aperiat, ut instillet ipsis verbum veritatis, ut timorem suum in ipsis seminet, et confirmet fidem suam in animis eorum; ut justitiæ Evangelium ipsis revelet, ut det ipsis mentem divinam; ut eripiat eos ab omni malo et absurdo negotio, ab omni peccato diabolico et omni obsidione adversarii; ut dignetur eos in tempore opportuno lavacro regenerationis et remissione peccatorum; ut benedicat introitus et exitus eorum, omnem vitam eorum, domos eorum et habitationes (hoc est si famulos habeant, sive cognatos, sive alios quosdam necessarios); ut omnia qua ipsis proposita erunt, ad utilitatem dirigat. *Post hæc omnia, jam eos surgere jubet. Nam cum prius eos humi prostratos tenuisset.* Chrysost., homil. 12 *in Epist.* I *ad Cor.*, pag. 435 et seq.

péchés; qu'il bénisse toutes leurs démarches, leurs maisons et leurs habitations, c'est-à-dire leurs serviteurs, leurs parents et leurs amis; enfin qu'il dirige toutes choses à leur avantage.» Cette prière finie, on faisait lever les catéchumènes, car ils demeuraient prosternés pendant tout le temps qu'on la faisait; ensuite on leur disait : « Demandez l'Ange de la paix, catéchumènes [1]..... Demandez la grâce de passer tous vos jours en paix, d'obtenir une mort chrétienne, et ce qui est honnête et utile; recommandez-vous au Dieu vivant et à son Christ. » Après cette prière, qui était pour eux en particulier et qu'ils récitaient, l'Eglise voulant bien leur accorder de prier pour eux-mêmes, mais non pour les autres, on leur ordonnait de baisser la tête et de recevoir la bénédiction, et, après l'avoir reçue, ils répondaient : *Amen*. Ensuite on les renvoyait, parce qu'ils n'assistaient point avec les fidèles aux prières terribles du sacrifice, et qu'on ne leur découvrait point les mystères [2]; d'où vient que, dans les discours que saint Chrysostôme faisait au peuple, il se sert si souvent de cette expression en parlant des saints mystères [3] : « Ceux qui sont initiés savent ce que je dis, » les autres, qui ne l'étaient point, ne pouvant comprendre ce qu'il en disait, parce qu'il le faisait toujours avec quelques enveloppes auxquelles les non baptisés ne pouvaient rien entendre. Les catéchumènes renvoyés, on fermait les portes de l'église [4], et, les fidèles seuls présents, on se disposait à l'oblation des dons (c'est-à-dire à l'offertoire) par le baiser de paix que tous les assistants [5] se donnaient en signe de réconciliation, suivant le précepte de Jésus-Christ, qui dit : *Si, lorsque vous offrez vos présents à l'autel, vous vous souvenez que votre frère a quelque chose contre vous, laissez vos présents devant l'autel, et allez vous réconcilier avec votre frère, puis vous reviendrez offrir votre don.* Ce baiser de paix se donnait en approchant la bouche de la bouche : ce qui fait dire à saint [6] Chrysostôme que nous sommes les temples vivants de Jésus-Christ, et que notre bouche en est comme la porte. « Nous baisons, ajoute-t-il, le vestibule et la porte de ce temple lorsque nous nous embrassons les uns les autres. C'est par cette porte que Jésus-Christ entre dans nous lorsque nous communions : vous savez ce que je dis, vous qui êtes participants des mystères. Notre bouche n'est pas peu honorée quand elle reçoit le corps du Seigneur, et c'est pour cette raison que nous nous embrassons. » Saint Chrysostôme se plaint [7] de ce que des fidèles se donnaient cette marque de réconciliation sans être réconciliés en effet, en sorte qu'ils ne se donnaient le baiser que des lèvres sans que le cœur y eût part. « C'est, dit-il, contre l'intention de l'Eglise, qui n'avait ordonné cette cérémonie dans la célébration des mystères que pour unir les fidèles en un seul corps, et c'est pour la même raison que tous priaient en commun pour ceux qui n'étaient point encore initiés, pour les infirmes, pour les fruits de la terre, pour la terre même et pour la mer [8].» Après l'oblation l'on commençait ce que nous

[1] *Itaque hoc ipsis dicimus :* Angelum paci petite, o catechumeni,... pacificum hunc diem atque omnes vitæ vestræ dies postulate... Christianos vestros fines, et quod bonorum est caput, quod honestum est, et quod utile, vos ipsos, Deo viventi, ac Christo ipsius commendate. *Nondum enim hoc illis committimus ut pro aliis orent : sed præclare agi putamus, si pro se ipsis orare queant.... Demum eos capita inclinare jubemus, hoc videlicet argumento preces exauditas esse statuentes, quod Deus eos benedicat. Neque enim homo est qui benedicit, sed per illius manum ac linguam regi ipsi capita eorum, qui adsunt, offerimus. Ac tum inclamant omnes :* Amen. Chrysost., homil. 2 *in* II *Epist. ad Cor.*, pag. 440, tom. X.

[2] *Sciunt initiati calicis hujus virtutem, vosque paulo post scietis.* Chrysost., catechesi 1 *ad Illuminandos*, pag. 226.

[3] *Sciunt quæ dicuntur ii qui sunt initiati mysteriis.* Chrysost., homil. 16 *in Epist. ad Hebræos*, pag. 160, tom. XII.

[4] *Mysteria januis clausis celebramus, et non initiatos abigimus.* Chrysost., hom. 23 *in Matth.*, pag. 288.

[5] *Ideo jubet* (*Christus*) *dono ad altare dimisso, prius reconciliari fratri, ut discamus, si in illo tempore reconciliationem differre non liceat, multo minus licere in aliis. Nos vero symbola quidem rerum tenemus, a veritate autem ipsa excidimus dum nos ante doni quidem oblationem mutuo amplectimur, sed labiis tantum et ore id agimus.* Chrysost., lib. I *de Compunctione*, pag. 127, tom. I.

[6] *Quin de hoc sancto osculo aliud quoque afferri potest? Quid tandem? Templum Christi sumus. Itaque templi vestibula et aditum osculamur, cum alii alios osculamur... Ac per has portas et januas ingressus est Christus et ad nos ingreditur cum communicamus. Nostis vos, qui mysteriorum participes estis, quid dicam. Neque enim vulgari quodam honore os nostrum afficitur, cum corpus Dominicum accipit. Eaque præsertim de causa tum osculamur.* Chrysost., hom. 30 *in Epist.* II *ad Cor.*, pag. 650, tom. XI.

[7] Chrysost., lib. I *de Compunctione*, p. 127, tom. I.

[8] *Ideo in mysteriis nos mutuo amplectimur, ut multi unum efficiamur, et pro non initiatis communes effundimus preces, pro infirmis, pro orbis fructibus, pro terra et mari.* Chrysost., homil. 78 *in Joan.*, pag. 464, tom. VIII.

appelons la préface, où le peuple comme le prêtre avait part; « car dans les terribles mystères, dit saint Chrysostôme [1], comme le prêtre prie pour peuple, le peuple prie aussi pour le prêtre. En effet, la réponse que le peuple fait au prêtre en lui disant: *Et avec votre esprit,* est une prière qu'il fait pour le prêtre. Celle encore où l'on fait l'action de grâces est commune à l'un et à l'autre, puisqu'après que le prêtre a dit : *Rendons grâces,* le peuple ajoute aussitôt : *Cela est digne et juste.* Le prêtre ajoutait [2] : *Elevez votre esprit et vos cœurs,* afin d'empêcher les assistants de s'occuper de vains discours dans le moment que l'on allait offrir les saints mystères, à quoi ils répondaient : *Nous les avons élevés au Seigneur.* Dans la préface le prêtre nommait les chérubins et les séraphins, nous avertissant, dit saint Chrysostôme, que puisque nous mêlons nos voix et que nous chantons de concert avec ces Esprits saints, nous devons aussi assister à ce terrible sacrifice avec la même révérence et le même respect avec lequel ils environnent le trône royal. La préface finissait en chantant avec eux : *Saint, saint, saint* [3]. Il paraît que l'on disait [4] encore ce que les anges dirent lors de la naissance du Sauveur : *Gloire à Dieu dans le plus haut des cieux.* Ensuite le prêtre disait [5] : *Pardonnez-nous, Seigneur, les péchés que nous avons commis, soit volontairement, soit involontairement.* Saint Chrysostôme fait mention [6] des prières que l'on faisait le matin et le soir pour tout le monde, pour les rois et tous les magistrats. Le prêtre commandait aussi aux assistants de rendre grâces à Dieu [7] et de prier généralement pour toute la terre, pour tous ceux qui nous ont précédés, pour ceux qui vivent maintenant et pour ceux qui nous suivront. Le diacre ordonnait aux fidèles de prier [8] en particulier pour l'évêque du lieu, et en général pour tous les évêques et pour l'Eglise qui est répandue sur toute la terre. On récitait [9] dans l'oblation sacrée les noms de ceux qui avaient fondé des églises à la campagne. On y faisait [10] aussi des prières pour les morts, dans la croyance où l'on était qu'elles pouvaient leur être utiles,

[1] *Jam in tremendis quoque mysteriis ut sacerdos pro plebe, ita plebs pro sacerdote vota facit. Hæc enim verba :* Et cum spiritu tuo, *nihil aliud quam hoc significant. Rursus ea oratio qua Deo gratiæ aguntur, communis est : neque enim ipse solus gratias agit, sed etiam plebs universa. Nam cum prius illorum sumpsit, atque illi assenserunt id digne et juste fieri, tum demum gratiarum actionem auspicatur. Quid autem miraris, si cum sacerdote plebs interdum loquatur, cum ipsis cherubim ac supernis virtutibus sacro-sanctos illos hymnos communiter in cœlum mittat?* Chrysost., homil. 18 *in Epist.* I *ad Cor.*, pag. 568, tom. X.

[2] *Hæc ego dixerim ad eos qui divinas collectas relinquunt, et sub horam terribilis et mysticæ mensæ colloquiis et variis sermocinationibus occupati sunt. Quid facis, homo? Non promisisti sacerdoti, qui dixit :* Sursum mentem et corda, *et dixisti :* Habemus ad Dominum. Chrysost., homil. 9 *de Pœnitentia*, p. 349, tom. II.

[3] Sanctus, Sanctus, Sanctus... *Nam antea quidem in cœlis tantum hymnus iste canebatur : postquam autem in terram venire dignatus est Dominus, hunc etiam concentum ad nos detulit. Propterea quoque magnus hic pontifex cum juxta sacram hanc mensam constiterit, ut rationalem cultum exhibeat, et sacrificium offerat incruentem, non simpliciter nos ad hanc faustam acclamationem invitat, sed ubi prius cherubim nominavit et seraphim mentionem fecit, tum demum ad hanc tremendam vocem mittendam omnes adhortatur, et dum eorum nos admonet, qui nobiscum choros agitant, mentem nostram a terra subducit, unumquemque nostrum his prope modum verbis excitans : una cum seraphim canis, una cum seraphim sta, cum illis alas extende, cum illis regium solium circumvola.* Chrysost., homil. 5 in illud : *Vidi Dominum*, pag. 141, tom. VI.

[4] *Propterea gratias agentes dicimus* : Gloria in excelcis Deo, et in terra pax hominibus bonæ voluntatis. Chrysost., hom. 3 *in Epist. ad Coloss.*, p. 347, tom. XI.

[5] *Quid est autem tollere peccata? Sicut in oblatione sustollimus peccata et dicimus :* Sive volentes, sive inviti peccavimus, condona. Chrysost., homil. 17 *in Ep. ad Hebr.*, pag. 166, tom. XII.

[6] *Hoc sciunt initiati, quomodo quotidie fiant (obsecrationes) et vespere et mane ; quomodo pro toto mundo pro regibus, et omnibus qui magistratum gerunt obsecrationem emittamus.* Chrysost., homil. 6 *in* I *Epist. ad Timoth.*, pag. 579, tom. XI.

[7] *Idcirco sacerdos pro orbe, pro iis qui ante fuerunt, pro iis qui nunc sunt, pro iis qui jam nati, pro futuris nos gratias agere jubet, sacrificio illo proposito.* Chrysost., homil. 25 *in Matth.*, pag. 311.

[8] *Dum vero communiter omnes diaconi vocem auditis ad imperantis ac dicentis :* Oremus pro episcopo, et senectute ac patrocinio, atque ut recte tractet verbum veritatis, et pro iis, qui hic sunt et ubique terrarum *: quod imperatum est, agere non recusatis... Vos autem pro toto terrarum orbe, pro Ecclesia quæ ad terræ fines usque protenditur, et pro episcopis omnibus, qui eam regunt, preces offeratis cohortatur is qui ministrat.* Chrysost., homil. 2 *de Prophet. obscur.*, pag. 188.

[9] *Parumne est, dic, oro, in sacris oblationibus semper nomen tuum referri, et quotidie pro villa preces ad Deum emitti.* Chrysost., homil. 18 *in Act. Apost.*, pag. 151, tom. IX.

[10] *Non frustra oblationes pro defunctis fiunt, non frustra preces, non frustra eleemosynæ. Hæc omnia spiritus disposuit, volens ut nos mutuo juvemus... Non frustra clamat diaconus :* Pro iis qui illorum memoriam faciunt. *Non diaconus hanc emittit vocem, sed spiritus : non sanctus dico, sed donum ejus.* Chrys., homil. 21 *in Act.*, pag. 175 et 176, tom. IX.

de même que les aumônes, et que c'était un moyen institué de Dieu pour nous secourir les uns les autres. C'est pourquoi le diacre disait à haute voix : *Prions pour ceux qui sont morts en Jésus-Christ et pour ceux qui célèbrent leur mémoire.* Les Apôtres mêmes l'ont ordonné ainsi [1], sachant sans doute que les morts tirent une grande utilité des prières que l'on fait pour eux. Comment, en effet, se peut-il que l'on n'apaise point Dieu lorsqu'on prie pour eux dans le temps que tout le peuple présent à ce sacrifice et l'assemblée des prêtres élèvent leurs mains au ciel? Mais ces prières n'étaient que pour ceux qui étaient morts après le baptême; les catéchumènes étaient privés de cette consolation, et ils n'avaient d'autres secours à espérer que des aumônes par lesquelles on pouvait leur procurer quelque rafraîchissement. « Qu'on ne dise [2] donc pas que c'est en vain que celui qui assiste à l'autel crie pendant la célébration des mystères : *Prions pour tous ceux qui dorment en Jésus-Christ,* etc. Nos cérémonies ne sont pas des jeux du théâtre: tout s'y fait par l'ordre du Saint-Esprit. Ne soyons donc point négligents à secourir les morts et à offrir des prières pour eux, car la rédemption de toute la terre nous est proposée. C'est pour cela que nous nommons les morts avec les martyrs, avec les confesseurs et avec les prêtres, ne faisant tous ensemble qu'un même corps, quoiqu'il y ait des membres plus nobles les uns que les autres. Et il peut se faire que nous obtenions aux morts une entière réconciliation, tant par nos prières et nos offrandes, que par les mérites des saints dont on récite les noms à l'autel avec les leurs. » Au reste, quoique les saints que l'on nomme dans l'oblation soient martyrs, c'est pour eux un grand [3] honneur d'être nommés en la présence du Seigneur pendant que l'on consomme le sacrifice. Les anges mêmes se prosternent devant le Seigneur [4] pendant la célébration des saints mystères; ils lui présentent son corps, et le prient pour la nature humaine, comme s'ils lui disaient : Nous vous prions pour ceux que vous avez aimés jusqu'à donner pour eux votre vie; nous vous offrons des prières pour ceux que vous avez rachetés de votre sang; nous vous prions pour ceux pour qui vous avez offert ce corps. La consécration se fait par les paroles mêmes [5] dont Jésus-Christ se servit dans la dernière cène, mais le prêtre invoque le Saint-Esprit sur ces dons afin de les consacrer. « Que faites-vous, ô hommes [6], dit saint Chrysostôme, lorsque le prêtre se tient à la table sacrée les mains

[1] *Non frustra hæc ab Apostolis sunt legibus constituta, ut in venerandis, inquam, ac horrificis mysteriis memoria eorum fiat, qui decesserunt. Noverant hinc multum ad illos lucri accedere, multum utilitatis. Eo enim tempore quo universus populus stat manibus passis ac cœtus sacerdotalis, et illud horrorem incutiens sacrificium; quomodo Deum non placabimus pro istis orantes? Atque id quidem de iis, qui in fide decesserunt. Catechumeni vero neque hac dignantur consolatione, sed omni auxilio sunt destituti, uno quodam excepto. Quale vero hoc? Licet pauperibus pro ipsis dare, atque hinc aliquid percipiunt refrigerationis.* Chrysost., homil. 3 *in Epist. ad Philipp.*, pag. 217, tom. XI.

[2] *Non sunt enim temere hæc excogitata, neque frustra eorum qui excesserunt in divinis mysteriis meminimus, et pro ipsis accedimus, rogantes agnum propositum, qui mundi peccatum tulit: sed ut inde eis aliqua sit consolatio. Neque abs re is qui adstat altari, dum veneranda peraguntur mysteria, clamat :* Pro omnibus qui in Christo dormierunt, et iis qui pro ipsis celebrant memorias. *Nam si pro ipsis non fierent commemorationes, ne hæc quidem dicta essent. Non sunt enim res nostræ ludi scenici, absit : hæc enim fiunt ordinatione spiritus.... Ne nos pigeat opem ferre iis qui excesserunt, et pro eis offerre preces : est enim propositum orbis terræ commune piaculum. Propterea fidenter pro orbe terræ tunc rogamus, et cum martyribus eos vocamus, cum confessoribus, cum sacerdotibus. Etenim unum corpus omnes sumus, etiamsi sint membra membris splendidiora : et fieri potest ut veniam eis omni ex parte conciliemus, a precibus, a donis quæ pro eis offeruntur, ab iis qui cum ipsis vocantur.* Chrysost., homil. 51 *in Epist.* I *ad Cor.*, p. 393, tom. X.

[3] *Quid putas pro martyribus offerri; quod vocentur in illa hora? Licet martyres sint, etiam pro martyribus, magnus honor nominari. Domino præsente, dum mors illa perficitur, horrendum sacrificium, ineffabilia mysteria.* Chrysost., homil. 21 *in Act. Apost.*, pag. 176, tom. IX.

[4] *Sed et angeli ante Dominum procumbunt, archangeli precantur : habent tempus illud idoneum, oblationem sibi faventem.... Angeli tunc temporis.... Corpus dominicum protendentes Dominum pro humana natura rogant, ac si dicerent : Pro his supplicamus, quos tu præveniens ita diligere dignatus es, ut animam tuam traderes : pro his supplicationes fundimus, pro quibus tu sanguinem effudisti; pro his rogamus, pro quibus hoc corpus immolasti.* Chrysost., homil. 3 *de Incomprehens. Dei natura*, pag, 470, tom. I.

[5] *Sicut verba quæ Deus locutus est, eadem sunt quæ nunc sacerdos dicit, sic oblatio eadem ipsa est.* Chrysost., homil. 2 *in* II *Epist. ad Timoth.*, pag. 671, tom. XI. Vide homil. I *de Proditione Judæ*, pag. 384, tom. II.

[6] *Quid facis, o homo? Quando sacerdos stat ante sacram mensam, manibus in cœlum extensis, invocans Spiritum Sanctum, ut adveniat, ut proposita dona contingat; magna quies, magnum silentium : Quando Spiritus gratiam suam tribuit, quando descendit, quando proposita dona contingit, quando ovem macta-*

étendues et élevées vers le ciel, invoquant le Saint-Esprit afin qu'il vienne et qu'il agisse sur les dons? On fait alors un grand silence, et quand il est descendu, qu'il a opéré sur les dons, que l'Agneau est immolé et consommé, c'est alors que vous faites du bruit. Quand vous voyez [1] le Seigneur immolé et exposé sur l'autel, que vous êtes témoins de l'application que le prêtre donne au sacrifice, et de la ferveur avec laquelle il prie, et que vous voyez tous les assistants teints et rougis de ce sang précieux, pouvez-vous croire alors que vous soyez encore sur la terre et parmi les hommes mortels? ne pensez-vous pas, au contraire, que vous avez été subitement transportés dans le ciel? Et bannissant toutes les pensées de la chair, ne contemplez-vous pas les choses célestes avec un esprit tout pur et une âme toute dégagée des sens? O prodige, ô bonté de Dieu! celui qui est assis au plus haut des cieux avec son Père est en même temps touché par les mains de tous; il se donne lui-même à tous ceux qui veulent le recevoir et l'embrasser. Si vous voulez encore voir par un autre miracle l'excellence de ce saint mystère, représentez-vous Elie, la multitude infinie du peuple qui l'environne, la victime préparée sur l'autel de pierre, tous les assistants dans un grand silence, le Prophète seul faisant sa prière, et la flamme tombant tout-à-coup du ciel sur le sacrifice. Tout cela est prodigieux, et il n'y a rien au monde de plus étonnant. Mais si de ce sacrifice ancien vous passez au nôtre, vous y trouverez un sacrifice bien plus extraordinaire; car le prêtre étant à l'autel n'y fait pas descendre le feu, mais le Saint-Esprit. Il demeure longtemps en prière, non pour faire tomber du ciel une flamme qui consume les choses offertes, mais pour attirer la grâce du Saint-Esprit sur le sacrifice, qui de là se répandant dans les âmes des assistants, les embrase et les rend plus pures et plus luisantes que l'argent qui a été purifié par le feu. »

Après la consécration on récitait l'Oraison dominicale : à ce sujet saint Chrysostôme dit à ses auditeurs [2] : « Seriez-vous excusables, si, lorsque l'empereur pardonne les injures qu'on lui a faites, vous persistiez toujours dans des sentiments de vengeance, quoiqu'on ne vous ait fait aucun tort? Comment oseriez-vous participer aux sacrements et réciter cette prière : *Pardonnez-nous nos offenses comme nous pardonnons?* » Il paraît [3] qu'un peu avant la communion l'on tirait les rideaux du sanctuaire, et que le ministre, c'est-à-dire le diacre, disait à haute voix ces paroles : *Prions tous ensemble*. Et encore : *Les choses saintes sont pour les saints*. Voici ce qu'en dit saint Chrysostôme : « Lorsque l'hostie est sur l'autel, que Jésus-Christ est immolé, que vous entendez les paroles : *Prions tous ensemble;* que vous voyez tirer les voiles et les rideaux de l'autel, imaginez-vous voir le ciel qui s'ouvre, et les anges qui descendent sur la terre. Comme donc il n'est pas permis aux catéchumènes d'être présents à cette action, il ne faut pas non plus que ceux des baptisés qui ont l'âme im-

tam et consummatam cernis, tunc tumultum, tunc turbas, tunc contentionem excitas. Chrysost., homil. *de Cœmeterio*, pag. 401, tom. II.

[1] *Cum enim videris Dominum immolatum, et jacentem, et sacerdotem sacrificio incumbentem, ac precantem, omnesque pretioso illo sanguine rubentes; an putas te adhuc cum hominibus et in terra esse? An non potius in cælos translatus, omnique carnali cogitatione eliminata, nudo animo menteque pura, quæ in cælis sunt circumspicis? O miraculum! O Dei benignitatem! Qui cum Patre sursum sedet, illa hora omnium manibus tenetur, seseque volentibus dat complectendum et accipiendum. Illud autem omnes faciunt oculis fidei. Num tibi hæc contemptu digna videntur? An hujusmodi esse, ut possit quispiam adversus ea extolli? Visne et hæc sanctimoniæ illius excellentiam ex alio miraculo perspicere? Heliam mihi ob oculos depinge, immensamque circumfusam turbam, et hostiam lapidibus impositam, atque omnes alios, in quiete et magno silentio stantes, solum vero prophetam precantem: tum repente flammam ex cœlis in sacrificium injectam. Admiranda sunt hæc, omnique stupore plena. Illinc te transfer ad ea quæ nunc peraguntur, ac non mira tantum videbis, sed omnem stuporem superantia. Stat enim sacerdos, non ignem gestans, sed Spiritum sanctum : preces multo tempore fundit, non ut fax demissa cœlitus apposita consumat; sed ut gratia in sacrificium delapsa, per illud omnium animos inflammet, et argento ignè purgato splendidiores exhibeat.* Chrysost., lib. III *de Sacerdotio*, pag. 382 et 383, tom. I.

[2] *Qua enim ipsi venia digni essetis, si imperatore propriam injuriam condonante et oblito, vos nihil tale passi in ira obstinate pergeretis? Aut quomodo hoc spectaculo soluto sacramenta contrectabitis, et precationem illam dicetis, qua rogare jubemur :* Dimitte nobis sicut et nos dimittimus debitoribus nostris? Chrysost., *in Eutropium*, pag. 385, tom. III.

[3] *Cum effertur sacrificium et Christus sacrificatur et ovis Dominica; quando audieris :* Oremus omnes communiter; *quando videris trahi eas quæ in ostiis sunt cortinas, tunc existima cœlum superne diduci et descendere angelos. Quemadmodum ergo nullum oportet adesse ex iis qui mysteriis non sunt initiati, ita nec ex iis qui sunt initiati et sordidi.* Chrysost., homil. 3 *in Epist. ad Ephes.*, pag. 23.

pure y assistent. C'est pour cela que celui qui fait parmi nous la fonction de héraut crie [1] : *Les choses saintes sont pour les saints.* Car c'est comme s'il disait : Si quelqu'un n'est pas saint, qu'il n'approche point de cette table.» Après cela les fidèles recevaient l'Eucharistie [2] dans leurs mains, qu'ils avaient eu soin de laver [3] auparavant. Ils la baisaient [4], la faisant toucher à leurs yeux, et la portaient à leur bouche. Ils devaient être à jeun, et on regardait comme un grand crime de communier après avoir mangé. Nous avons vu que saint Chrysostôme fut accusé par ses ennemis d'avoir donné la communion à quelques personnes qui n'étaient pas à jeun; mais il s'en justifia en disant : « Si je l'ai fait [5], que mon nom soit effacé du livre des évêques, qu'il ne soit point écrit dans le livre de la foi orthodoxe, et que Jésus-Christ me rejette de son royaume.» A la suite de la communion on disait une oraison en action de grâces. Mais comme beaucoup de fidèles n'y assistaient pas, et qu'ils sortaient de l'église aussitôt après avoir reçu l'Eucharistie, saint Chrysostôme s'en plaignit. « Que ceux, dit-il [6], qui n'attendent pas cette dernière oraison écoutent : Jésus-Christ rendit grâces à son Père avant de donner l'Eucharistie à ses disciples, afin de nous instruire qu'il faut faire de même; et après que le même Sauveur eut communié ses apôtres, il chanta une hymne d'action de grâces, afin que nous fassions la même chose. » — « Jésus-Christ, ajoute ailleurs ce Père, vous donne lui-même sa chair, et vous ne lui rendez pas seulement grâces d'un don si précieux? Quand vous prenez votre nourriture corporelle [7], vous remerciez Dieu en sortant de table : et lorsque vous recevez cette viande spirituelle, qui est infiniment au-dessus de tout ce qui est créé, tout homme et chétive créature que vous êtes, vous sortez de l'église après avoir communié, sans rendre grâces à Dieu d'actions ni de paroles; n'est-ce pas là vous rendre coupable du dernier supplice? » Enfin le prêtre saluait [8] le peuple, comme il avait fait en entrant dans l'église, disant : *La paix soit avec vous*, et le diacre ajoutait [9] : *Allez en paix.* Son office, dans la célébration des saints mystères, ne se bornait pas à congédier l'assemblée; il avait des fonctions plus relevées, comme nous l'avons remarqué. L'on peut ajouter que le diacre ordonnait [10] aux fidèles de se tenir debout avec décence, comme pour leur dire d'élever leur esprit et leurs pensées vers Dieu, et de n'en point avoir de terrestres, ni qui regardent les affaires temporelles. Il les avertissait aussi de se connaître les uns les autres [11], c'est-à-dire de prendre garde qu'il n'y eût parmi eux de chrétiens judaïsans; d'être attentifs, et de

[1] *Qui apud nos est præco.... Quando dicit :* Sancta sanctis, *hoc dicit, si quis non est sanctus non accedat.* Chrysost., homil. 17 *in Epist. ad Hebr.*, p. 171.

[2] *Non est ausus seraphim manu contingere, sed forcipe, tu vero manu accipis.* Chrysost., homil. 5 in illud : *Vidi Dominum*, pag. 141, tom. V.

[3] Idem, homil. 3 *in Epist. ad Ephes.*, pag. 22, tom. XI.

[4] *Cum debita modestia tanquam ad cœlorum regem adeuntes accedamus. Santamque hanc et immaculatam hostiam recipientes, exosculemur, oculis eam complexi, mentemque et animum incendamus.* Chrysost., homil. *in diem natalem Christi*, pag. 365, tom. II.

[5] *Multa adversum me struxerunt : aiuntque me post epulas quibusdam communionem impertiisse. Hoc si feci, de episcoporum libro nomen meum expungatur, nec in orthodoxæ fidei volumine scribatur... Christus e regno suo me abjiciat.* Chrysost., *Epist.* 125, p. 668, tom. III.

[6] Et hymno dicto abierunt in montem Oliveti.... *Audite quotquot postremam orationem mysteriorum non expectatis : quæ illius symbolum est. Gratias egit (Christus) antequam discipulis daret, ut etiam nos gratias agamus. Gratias egit et hymnum dixit, ut et nos hoc ipsum faciamus.* Chrysost., homil. 82 *in Matth.*, pag. 784.

[7] *Ipse suam tibi carnem largitur : at tu ne verbis quidem eum remuneraris, neque pro iis quæ accepisti gratias agis? Atqui dum hoc corporeo vesceris cibo, post mensam ad orationem te convertis; dum vero spiritualis et omnem creaturam tum visibilem, tum invisibilem superantis, fis particeps, tametsi homo sis, et vilis naturæ, non exspectas ut gratias agas et verbis et factis? Quid est aliud quam extremo supplicio sese obnoxium reddere?* Chrysost., homil. *de Baptismo Christi*, pag. 375, tom. II.

[8] *Is qui præest Ecclesiæ, dicit... quando peractum fuerit sacrificium :* Pax omnibus. Chrysost., homil. 3 *in Epist. ad Coloss*, pag. 348, tom. XI.

[9] *Diaconus... ab hoc conventu vos dimittens hoc vobis precatur dicens :* In pace discedite. Chrysost., homil. 3 *contra Judæos*, pag. 614, tom. I.

[10] *Nam quod diaconus omnibus præcipiat his verbis :* Erecti stemus probe, *non frustra temereque statutum est; sed ut humi repentes cogitationes erigamus, utque segnitiem sæcularibus curis partam ejicientes, rectam coram Deo animam nostram statuere possimus.* Chrysost., homil. 4 *de Incomprehensibili Dei natura*, pag. 478, tom. I.

[11] *Non attenditis quid in sacra synaxi diaconus subinde clamet :* Alii alios noscite? *quomodo in fratres studiose inquirendi facultatem vobis præbeat? Idem in illis observa. Si quem cognoveris judaizantem : prehende; notum fac, ne idem ipse quoque periculum subeas.* Chrysost., homil. 1 *adversus Judæos*, p. 593, tom. I.

prier [1] l'ange de la paix [2]. Il était encore du devoir des diacres de maintenir le bon ordre dans l'église, et d'empêcher le tumulte surtout pendant la prière [3], et c'était au diacre que les fidèles devaient recourir pour maintenir la modestie dans l'église, lorsqu'ils ne pouvaient eux-mêmes empêcher les autres de s'y comporter indécemment.

Sur la Pénitence.

37. Ce que dit saint Chrysostôme de l'autorité que les prêtres ont dans l'Eglise de lier et de délier, est sans réplique [4]. Il reconnaît qu'eux seuls, à l'exclusion même des anges, ont reçu ce pouvoir; que tandis que les princes de la terre ne peuvent lier que les corps, les prêtres, au contraire, ont le pouvoir de lier l'âme et de la tenir comme captive, et que ce pouvoir s'étend même jusque dans le ciel; qu'une pleine autorité sur les choses célestes a été confiée aux prêtres, et que comme le Père éternel a donné à son Fils toute puissance de juger, le Fils de Dieu a cédé aux prêtres la même puissance dans toute son étendue. Selon ce Père, ceux qui se trouvent [5] pressés du poids de leurs péchés, doivent se soumettre aux prêtres pour en être déchargés; les pasteurs sont les médecins auxquels ils doivent avoir obligation de la guérison de leur maladie; l'évêque ou celui [6] qui est chargé du soin des âmes, doit entrer dans tous les replis du cœur par une exacte recherche à qui rien n'échappe; il est obligé de prendre [7] une entière connaissance de toutes les maladies de l'âme, pour ensuite y appliquer les remèdes convenables. Saint Chrysostôme exhorte [8] les fidèles à faire une confession sincère de leurs péchés pendant la grande semaine, comme en un temps particulièrement destiné au jeûne et à la prière, et fort commode pour déclarer nos péchés aux prêtres, pour découvrir nos plaies à ce médecin spirituel et pour obtenir la santé. Il veut [9] que celui à qui la conscience reproche quelque crime, s'empresse de le confesser et de montrer sa plaie au médecin, qui la guérisse en lui prescrivant des remèdes convenables, et que le pécheur s'adresse même à lui secrètement, et sans faire part à d'autres du crime dont il se sent coupable; qu'il lui expose sa conscience avec exactitude, assuré que par là il effacera aisément tous ses péchés : « car, ajoute saint Chrysostôme, la confession des péchés en obtient le pardon. » Enfin il conseille aux prêtres de témoigner beaucoup de charité envers le pécheur [10] : « Persuadez-lui, dit-il, qu'en l'avertissant de ses fautes, vous n'en

[1] *Communis est diaconus ille qui stat et clamat :* Attendamus. Chrysost., homil. 19 *in Act. Apost.*, pag. 159, tom. IX.

[2] *Audi in precationibus diaconos semper dicentes :* Angelum pacis rogate. Chrysost., homil. *in Ascens. D. N. J. C.*, pag. 448, tom. II.

[3] *Fit oratio, jacent frigidi omnes juvenes et senes; purgamenta magis, quam juvenes, risui, cachinnis, fabulis incumbentes... Tu qui ades juvenis, aut senex, increpa si videas, vehementius incesse, et si non ferat, diaconum voca, minare, quæ penes te sunt facito.* Chrysost., homil. 24 *in Act. Apost.*, p. 198, tom. IX.

[4] *Qui terram incolunt eis commissum est, ut ea quæ in cœlis sunt dispensent : iis datum est ut potestatem habeant, quam Deus neque angelis, neque archangelis datam esse voluit : neque enim ad illos dictum est :* Quæcumque alligaveritis, etc. *Habent quidem ii, qui in terra imperant, potestatem ligandi, verum corpora solum : hoc autem vinculum ipsam attingit animam, cœlosque transcendit : ac quæcumque inferne sacerdotes faciunt, eadem Deus superne confirmat... Quæ major hac potestas fuerit? Omne judicium dedit Pater Filio : videoque ipsum omne ipsis traditum a Filio esse.* Chrysost., lib. III *de Sacerdot.*, tom. I, pag. 383.

[5] *Quamobrem multa quidem arte opus est, ut ægri sacerdotum remediis libenter se subjicere suadeantur : neque id solum, sed ut etiam illis medelæ gratiam habeant.* Lib. II *de Sacerd.*, tom. I, pag. 374.

[6] *Nihil itaque horum sine examine relinquendum est, sed omnibus rite exploratis. Episcopus congruenter, quæ ad se pertinent, proferat oportet, ne vanam sollicitudinem adhibeat.* Lib. II *de Sacerd.*, pag. 375.

[7] *Quocirca multa opus est pastori prudentia, ac sexcentis oculis, ut undique animæ statum circumspiciat: neque enim temere ad peccatorum modum oportet et pœnam adhibere; sed peccantium propositum explorandum est.* Ibid., pag. 374.

[8] *Quia in magnam hanc hebdomadam Dei gratia pervenimus, nunc maxime jejunii cursus intendendus, et ferventiores fundendæ preces, faciendaque diligens et pura peccatorum confessio... Cum sciat enim inimicus noster, nos per tempus illud posse de iis quæ ad nostram salutem attinent loqui, et peccata confiteri, et vulnera medico ostendere, et sanitatem consequi, ideo maxime tunc obsistit, omniaque facit et tractat, ut nos supplantet negligentesque reddat.* Homil. 30 *in Gen.*, pag. 294 et 301, tom. IV.

[9] *Attamen qui hæc fecit, si voluerit, ut decet, uti conscientiæ adjumento, et ad confessionem facinorum festinare, et ulcus ostendere medico, qui curet et non exprobret, atque ab illo remedia accipere, ac soli ei loqui, nullo alio conscio, et omnia dicere cum diligentia, facile peccata sua emendabit. Confessio enim peccatorum, abolitio etiam est delictorum.* Homil. 20 *in Genes.*, pag. 175.

[10] *Vis fratrem corrigere. Declara charitatem erga peccatorem : persuade ipsi, quod consulens et curans, non traducere volens, peccati ipsum commonefacis : comprehende pedes, osculare, ne erubescas, si modo vere mederi vis. Hæc et medici faciunt sæpius, qui difficiles ægrotos habent, deosculantes, rogantes persuadent salutarem sumere medicinam : ita tu quoque fac, sacerdoti vulnus manifesta.* Homil. 3 *ad Popul. Antioch.*, tom. II, pag. 42.

agissez ainsi que pour lui prescrire des remèdes et pour le guérir, et nullement pour le dénoncer : embrassez-lui les pieds, baisez-les, ne rougissez pas de cette démarche, si vous voulez véritablement le guérir. C'est ainsi qu'en agissent souvent les médecins envers les malades qui refusent de prendre des remèdes : ils les baisent et les prient, pour les engager à prendre une médecine salutaire. » Puis, s'adressant au pécheur, saint Chrysostôme lui dit : « Faites-en donc de même : faites connaître votre blessure au prêtre. » Mais ce Père veut que nous [1] pleurions nos péchés, non parce que nous devons en être punis, car cela n'est rien, mais à cause que nous avons offensé notre Dieu, qui est si bon envers nous, qui nous aime si tendrement, et qui désire tellement notre salut qu'il a livré son Fils pour nous.

On objecte que saint Chrysostôme, dans une de ses homélies [2], dit que Dieu ne nous demande pas de confesser nos péchés en présence de plusieurs, mais seulement de lui en rendre compte et de les lui avouer. Mais il est à remarquer que cette homélie n'est qu'une instruction pour les catéchumènes qui n'étaient point soumis à la loi de la confession sacramentelle; il n'était point nécessaire que saint Chrysostôme leur en parlât; et il lui suffisait de les exhorter à reconnaître devant Dieu les désordres de leur vie passée et d'en gémir, afin de se préparer dignement au baptême. On objecte encore un endroit de l'homélie cinquième *sur l'Incompréhensibilité de la nature de Dieu*, où ce Père, après avoir conjuré ses auditeurs de confesser souvent à Dieu leurs péchés, et de lui en demander pardon, ajoute : « Je [3] ne vous expose pas en plein théâtre en présence de vos frères; je ne vous oblige pas de révéler vos péchés aux hommes; ouvrez votre conscience à Dieu, découvrez-lui vos blessures, et demandez-lui en le remède; montrez-vous à celui qui ne vous reprochera pas vos défauts, mais qui les guérira avec bonté. Quoique vous vous taisiez, il connaît parfaitement toute chose. » Il est vrai que dans ce passage saint Chrysostôme ne dit rien de la confession qui doit se faire aux prêtres : mais il ne dit rien non plus qui marque que nous en soyons dispensés. Rien de si vrai que nous devons souvent confesser à Dieu nos péchés, les détester et lui en demander humblement pardon; c'est ce que la vertu de pénitence doit inspirer à tous les pécheurs. Mais ils doivent faire plus, c'est-à-dire, se soumettre au jugement des prêtres, leur déclarer les péchés dont ils se sentent coupables, et recevoir d'eux des pénitences proportionnées à la grandeur des fautes commises. Saint Chrysostôme qui dit souvent d'après l'Evangile, que l'on doit se réconcilier avec son ennemi, avant de s'approcher de l'autel, n'en dit rien dans l'endroit objecté : on pourrait en conclure raisonnablement qu'il n'a pas cru cette réconciliation nécessaire à celui qui s'accuse devant Dieu d'avoir été en dissension avec quelque personne. On tire une troisième objection de la quatrième homélie *sur Lazare*, où saint Chrysostôme, pour lever la difficulté qu'on pourrait avoir à confesser ses péchés, déclare [4] qu'il n'oblige pas les pécheurs à les publier devant les hommes, avec danger de s'exposer à leurs reproches. Il ajoute que c'est à Dieu, qui prend soin de nous, qui est bon et qui est médecin, que nous découvrons nos blessures; qu'il en a une pleine connaissance, même quand nous ne les découvririons point; qu'il connaît nos

[1] *Cum peccaveris, ingemisce, non quod pœnas daturus sis, nihil enim hoc est; sed quod Dominum tuum offenderis tam benignum, tam te amantem, tam denique saluti tuæ appensum, ut Filium quoque suum tua causa tradiderit.* Homil. 4 *in Epist.* II *ad Cor.*, tom. X, pag. 463.

[2] *Nec hoc tantum est admirabile quod nobis peccata dimittat, verum et quod ipsa non revelet, nec manifesta faciat, nec accedentes cogat in medio patrata edicere, sed sibi soli rationem reddere jubeat, et sibi confiteri*. Chrysost., Cateches. 2 *ad Illumin.*, pag. 240, tom. II.

[3] *Quamobrem etiam atque etiam hortor, rogo et oro, ut frequenter Deo confiteamini. Non te in theatrum conservorum tuorum duco, neque hominibus peccata revelare cogo; conscientiam tuam expande coram Deo, ostende ipsi vulnera, et ab eo medicamenta postula : ostende non exprobranti, sed curanti : licet enim taceas, ipse novit omnia.* Homil. 5 *de Incomprehens.* tom. I, pag. 490.

[4] *Cur igitur te, quæso, pudet et erubescis dicere peccata tua? Num enim homini dices, ut te probro afficiat? Num enim conservo confiteris, ut in publicum proferat? Immo vero ei qui Dominus est, ei qu tui curam gerit, ei qui humanus est, ei qui medicus est, ostendis vulnera. Neque enim ignorat, etiamsi tu non dixeris, qui sciebat etiam antequam perpetrares. Quid igitur est causæ, quo minus dicas? Non enim ex accusatione tua fit gravius peccatum, immo vero mitius ac levius. Et ob hoc ipsum Deus vult te dicere... Non, inquit, cogo te in medium prodire theatrum, ac multos adhibere testes. Mihi soli dic peccatum privatim, ut sanem ulcus, teque dolore liberem.* Homil. *de Lazaro*, tom. I, pag. 757 et 758.

fautes avant que nous les ayons commises; qu'ainsi il n'y a aucun obstacle à les lui avouer, puisqu'au lieu d'augmenter notre péché en nous accusant nous-mêmes, nous le diminuons. Je ne vous contrains point, dit Dieu, de déclarer votre péché en pleine assemblée : dites-le-moi en particulier à moi seul, afin que je guérisse votre ulcère et que je vous délivre de la douleur. Mais ne peut-on pas répondre, comme à la précédente, que saint Chrysostôme n'exclut nullement la confession que nous devons faire au prêtre, disons même qu'il la suppose, puisque c'est au prêtre que nous devons nous adresser pour nous confesser à Dieu. Le but de saint Chrysostôme, en cet endroit, comme en beaucoup d'autres que nous ne rapportons pas, est d'ôter aux pécheurs la crainte où étaient la plupart, qu'en confessant leurs péchés, ils ne devinssent publics. Ce Père les rassure en leur disant que leur confession serait aussi secrète que s'ils la faisaient à Dieu même. Il faut dire encore un mot de l'objection tirée de la seconde homélie *sur le Psaume* L^e^, où saint Chrysostôme dit [1] à ceux qui avaient honte de confesser leurs péchés, de s'en accuser à Dieu tous les jours dans la prière. Il est visible, par la suite du discours, que ce saint évêque y parle de la pénitence de tous les jours, qui consiste dans l'examen de sa conscience et dans la prière, et qu'il n'y est question que des péchés légers et journaliers, qui sont effacés par la confession secrète que l'on en fait à Dieu, et par la douleur que l'on a de les avoir commis. D'ailleurs, cette homélie n'étant point de saint Chrysostôme, n'est d'aucune autorité.

Sur la Satisfaction

38. Il ne suffit pas de s'abstenir du mal que l'on a fait; il est encore nécessaire de satisfaire pour ses fautes par de bonnes œuvres: *Faites,* dit saint Jean-Baptiste, *de dignes fruits de pénitence.* « Et comment les ferons-nous, dit saint Chrysostôme [2], si nous ne faisons des actions contraires aux péchés passés? Par exemple, vous avez pris du bien d'autrui : donnez à l'avenir de votre propre bien. Vous avez été longtemps dans la fornication : abstenez-vous de votre femme aux jours qu'il vous sera ordonné de vous en séparer, et exercez-vous à la continence. Avez-vous médit de votre prochain, ou lui avez-vous fait violence en sa personne? bénissez ci-après ceux qui médiront de vous, et rendez de bons offices pour les violences qu'on vous aura faites; car pour nous guérir, il ne suffit pas de tirer le fer de la plaie, il faut appliquer des remèdes au mal. Avez-vous commis des excès dans la bonne chère et dans le vin? jeûnez, buvez de l'eau, et travaillez à retrancher la corruption qui vous en est demeurée? Avez-vous regardé la beauté d'une femme avec des yeux impudiques? ne voyez plus désormais aucune femme, afin que vous soyez plus en sûreté. *Abstenez-vous du mal,* dit l'Ecriture sainte, *et faites le bien.*»

Sur l'Ordre.

39. Comme le corps et [3] le sang mystique de Jésus-Christ ne se consacrent pas sans la grâce du Saint-Esprit; sans elle aussi nous n'aurions point de prêtres, car l'ordination ne peut avoir lieu sans la descente du Saint-Esprit. L'homme impose les mains [4], mais c'est Dieu qui fait tout et qui touche même la tête de celui qui est ordonné, lorsqu'il l'est comme il faut. L'ordination des sept premiers diacres fut la même également pour tous [5] : saint Etienne y reçut néanmoins une plus grande grâce, puisque,

[1] *Peccata autem tua ipse commemora, ut ea deleas. Et pudet te peccata confiteri? Dic ea quotidie in oratione. Non dico ut ea conservo exponas, qui te probris impetat? Dic Deo, qui iis medetur.* Chrysost., inter spuria, tom. V, pag. 589.

[2] *Pœnitentiam voco non a prioribus abstinere malis tantum, sed etiam, quod melius est, bona operari. Nam ait :* Facite fructus dignos pœnitentiæ. *Quomodo faciemus? Si contraria faciemus : exempli causa; rapuisti aliena? jam tua largire. Longo tempore fornicatus es? ab uxore abstine statis diebus, continentiam exerce. Contumeliam intulisti, vel prætereuntes percussisti? contumeliam inferentibus deinceps benedic, et percutientibus te beneficia confer. Neque enim satis est ad sanitatem, si telum extrahamus; sed vulneri etiam remedia adhibenda. Conviviis et ebrietate operam dedisti antehac? Jejuna et aquæ potum adhibe. Attende ut inde ortam perniciem amoveas. Vidisti impudicis oculis alienam formam? Ne mulierem quidem ullam in posterum respicias, ut magis tuto verseris.* Declina, *inquit,* a malo, et fac bonum. Chrysost., homil. 10 *in Matth.*, pag. 146 et 147, tom. VII.

[3] *Corpus et sanguis mysticus non fiunt absque spiritus gratia : neque sacerdotes habuissemus, neque enim has ordinationes sine tali descensu fieri est possibile.* Chrysost., homil. *De Resurrect.*, tom. II, pag. 436.

[4] *Manus viro superponitur : totum vero Deus operatur.* Chrysost., homil. 14 *in Act.*, tom. IX, p. 114.

[5] *Etsi enim ordinatio communis esset, at hic, Stephanus, majorem gratiam attraxit. Antea vero signa non faciebat; sed ubi manifestus fuit; ut ostenderetur non solam gratiam sufficere, sed ordinationem requiri ut Spiritus accessio fiat.* Chrysost., homil. 15 *in Act.* pag. 119.

n'ayant point fait jusque-là de miracles, il fit dans la suite de grands prodiges à la vue de tout le peuple, afin que l'on connût que la seule grâce ne suffit pas pour ces effets extraordinaires, et que l'ordination est nécessaire pour accroître en nous la vertu du Saint-Esprit. Sur ces [1] paroles de saint Paul à Timothée : *N'imposez pas si tôt les mains à personne*, saint Chrysostôme prétend qu'elles signifient que l'on ne doit pas se contenter d'avoir éprouvé une première fois, ni même une seconde et une troisième celui à qui l'on veut imposer les mains, mais que l'on doit l'examiner avec beaucoup d'exactitude pendant un long temps. La raison en est qu'une trop grande facilité rend celui qui ordonne, coupable des péchés futurs et même passés de celui qui est ordonné. « A quel feu s'expose donc, dit [2] ce Père, celui qui élève un homme indigne à l'épiscopat, ou au gouvernement d'une grande ville, uniquement parce qu'il est son ami, ou par quelque autre motif semblable ? Car il rendra compte non-seulement des âmes qui périront par la faute de ce pasteur, mais généralement de tous les péchés qu'il commettra. »

Sur le Mariage.

40. Pourquoi le mariage n'a-t-il pas eu lieu dans le paradis terrestre et avant la prévarication de nos premiers parents ? C'est, répond saint Chrysostôme [3] qu'il était alors inutile de mettre au monde des enfants. Le mariage n'est devenu nécessaire qu'en suite et à cause de notre faiblesse, et il en faut dire autant des villes, des métiers, des habits et de beaucoup d'autres choses nécessaires à la vie : la mort seule les a introduits dans le monde. Si donc [4] Adam eût vécu dans l'obéissance qu'il devait à son Créateur, le mariage n'eût point été nécessaire. C'est Dieu [5] toutefois qui l'a institué, en ordonnant que l'homme quitterait son père et sa mère pour s'attacher à sa femme, et qu'ils seraient deux dans une même chair. Le mariage est à la fois un mystère [6], et le symbole [7] d'une chose considérable, c'est-à-dire de l'union et de l'amour de Jésus-Christ avec son Eglise. Il est tellement indissoluble [8], qu'il n'est pas permis à une femme d'épouser un autre homme du vivant de son mari, mais seulement après sa mort. Il est vrai que les lois civiles ont autorisé le divorce : mais ce n'est pas selon ces lois que Dieu nous jugera [9], ce sera selon celles qu'il a établies lui-même. Jésus-Christ [10] dit de l'homme et de la femme : *Ils ne sont plus deux, mais une seule chair :* de même donc que c'est un crime de diviser un corps, c'en est un aussi de diviser le mari d'avec sa femme. Le Sauveur n'en demeure

[1] *Quid est* cito ? *Non post primam probationem, nec post secundam vel tertiam, sed postquam sæpius circumspexeris, et accurate examinaveris. Neque enim ea res periculo vacat : nam peccatorum ejus præteritorum et futurorum tu quoque pœnam dabis, qui illi dignitatem dedisti.* Chrysost., homil. 16 *in* I *ad Timoth.*, pag. 642, tom. II.

[2] *Si quando contingat ut per amicitiam vel per aliam causam indignum ad episcopatum promoveat, aut magnæ civitatis principatum conferat, vide quanto se igni faciat obnoxium. Neque enim animarum pereuntium tantum, quas ille perdit quod pietate careat, sed omnium gestorum ejus, ipse pœnas daturus est.* Chrysost., homil. 1 *in Epist. ad Tit.*, pag. 733.

[3] *Cur non ante deceptionem matrimonium prodiit? Cur non in Paradiso coitus? Cur non ante maledictionem partus dolores? Erant nempe hæc supervacanea. In posterum vero imbecillitate nostra facta necessaria sunt, cum hæc, tum cætera omnia, oppida, artificia, vestium amictus ac reliqua necessariorum turba. Hæc enim cuncta mors secum trahens invexit.* Chrysost., lib. *de Virginit.*, cap. XV, pag. 280.

[4] *Siquidem Adamus obediens mansisset, eo matrimonio opus non fuisset.* Ibid., cap. XVII, pag. 282, tom. I.

[5] *Matrimonium Deo legislatore institutum est :* Propter hoc enim, *inquit,* relinquet vir patrem suum et matrem suam, et adhærebit uxori suæ, eruntque duo in carnem unam. Chrysost., serm. *Advers. subintroduc.*, tom. I, pag. 228.

[6] *Matrimonium est mysterium, et rei magnæ typus.. Ecclesiæ est typus et Christi.* Chrysost., homil. 12 *ad Col.*, pag. 419.

[7] *Annon audis Paulum dicentem, sacramentum esse nuptias et imaginem dilectionis Christi quam erga Ecclesiam exhibuit.* Chrysost., homil. 56 *in Genes.*, tom. IV, pag. 540.

[8] *Maneat, inquit, innupta, aut viro reconcilietur. At quid, si nollet in gratiam redire? Habes alterum effugium, atque evasionem. Quamnam? Ejus mortem exspecta. Ut enim virgini, cui perenne vivens atque immortalis sponsus sit, nubere nunquam licet : sic maritatæ, tum demum, cum vir obierit. Nam si fas esset, eo etiam vivo, ab eo ad alium, iterumque ab illo ad alium transire, quid matrimonio opus esset? Merito id Dominus adulterium vocavit.* Chrysost., lib. *de Virgin.*, cap. XL, pag. 300.

[9] *Ne mihi leges ab exteris conditas, legas, præcipientes dari libellum repudii et divelli. Neque enim juxta illas judicaturus est te Deus in die illa, sed secundum illas quas ipse statuit.* Chrysost., *De libello repudii*, tom. III, pag. 204.

[10] *Quapropter* jam non sunt duo, sed una caro, *sicut ergo carnem secare scelestum est, ita et uxorem dirimere iniquum. Neque hic stetit Christus, sed Deum quoque attulit dicens :* Quod ergo Deus conjunxit, homo non separet, *ostendens illud et contra naturam, et contra legem esse ; contra naturam, quia caro una dissecatur ; contra legem, quia cum Deus conjunxerit et jusserit non separare, vos id facere tentatis.* Chrysost., homil. 62 *in Matth.*, tom. VII, pag. 621.

pas là; il autorise ce qu'il a dit par le respect et par la crainte qu'on doit avoir pour l'ordre de Dieu. *Que l'homme*, ajoute-t-il, *ne sépare pas ce que Dieu a joint,* montrant que le divorce est également contre la loi de Dieu et contre celle de la nature : contre l'ordre de la nature, parce qu'il sépare une même chair; et contre l'ordre de Dieu, parce qu'ayant commandé à l'homme de ne point séparer l'homme de sa femme, on le fait par le divorce.

Les secondes noces [1] sont permises, et la polygamie l'était aussi du temps des patriarches. « Ne vous étonnez pas, dit saint Chrysostôme [2], d'entendre dans l'Ecriture que Jacob épousa en même temps les deux sœurs, l'aînée et la cadette, et ne jugez point des coutumes d'alors sur celles d'aujourd'hui. Il était permis en ce temps-là d'avoir plusieurs femmes, parce que le monde étant dans son commencement, il fallait multiplier le genre humain. Comme les hommes, par la grâce de Dieu, sont en assez grand nombre, il n'est plus nécessaire de tant multiplier. La grâce a prévalu par-dessus la nature : Jésus-Christ, depuis son avénement, a inspiré aux hommes l'amour de la vertu en les faisant vivre comme des anges sur la terre, et il a entièrement aboli cette ancienne coutume. »

Sur la Croix.

41. Le signe de la croix a le pouvoir de [3] chasser les démons des synagogues. Un chrétien, sans le signe de la croix, est comme un soldat désarmé, et il succombera à la première attaque du démon. Mais d'où vient que les démons redoutent [4] la croix? N'est-ce pas à cause du Crucifié? Sans doute, puisqu'il y en a eu avant lui et après lui qui ont été attachés à la croix, et même deux voleurs avec lui. Quoi donc, si quelqu'un dit: Au nom du voleur crucifié, le démon s'enfuira-t-il? Point du tout, il s'en moquera. Mais si vous ajoutez: Au nom de Jésus de Nazareth, le démon s'enfuira comme s'il était au milieu du feu. Saint Chrysostôme relève en beaucoup d'endroits l'excellence de la croix de Jésus-Christ [5], et marque l'usage que l'on en faisait dans l'Église, soit dans le baptême, soit lorsqu'on s'approchait de la table du Seigneur, soit lorsqu'on imposait les mains pour l'ordination. On la peignait aussi dans les maisons, sur les fenêtres, sur le front et ailleurs.

Sur les Reliques des martyrs.

42. « Les corps des martyrs [6] et même leurs châsses sont remplis d'une grâce spirituelle, en sorte que quiconque en approche en reçoit de grands bienfaits. Si un mort, pour avoir touché au sépulcre d'Elisée, a brisé les liens de la mort et a recouvré la

[1] *Propterea dixit Paulus :* Si autem dormierit, libera est cui voluerit nubere. *Non dixit :* Nubat, *ut ne videatur vim facere et cogere : neque prohibuit volentem secundas nuptias contrahere, neque nolentem adhortatus est.* Chrysost., *De libello repud.*, pag. 204, tom. III. *Nostis enim quod etsi per leges secundæ nuptiæ permittuntur, multis tamen ea res accusationibus patet.* Chrysost., homil. 2 *ad Titum*, tom. II, pag. 738.

[2] *Audiens eum* (*Jacob*) *accepisse majorem natu et postea minorem, ne turberis : neque secundum statum qui nunc est, opera quæ tunc facta sunt, judices. Tunc enim quia principia erant, permissum fuit cum duabus vel tribus, vel pluribus uxoribus misceri, ut humanum genus propagaretur. Nunc vero per Dei gratiam humanum genus valde multiplicatum est, virtus quoque incrementum accepit : adveniens enim Christus et virtutem in hominibus plantans, angelosque, ut ita dicam, ex hominibus faciens, omnem illam veterem consuetudinem abolevit.* Chrysost., homil. 56 *in Genes.*, pag. 542.

[3] *Quomodo ingredieris Synagogam? Si namque signaveris frontem tuam, illico fugiet prava potestas Synagogam inhabitans. Si vero non signaveris, in ipsis foribus protinus arma abjecisti; mox nudum et inermem abreptum te diabolus malis innumeris afficiet.* Chrysost., homil. 8 *advers. Judæos*, tom. I, pag. 687.

[4] *Unde igitur illam crucem dæmones reformidant, nisi de virtute crucifixi? Si enim illam per seipsam timerent, et ante illum, et post illum plerique crucifixi sunt, et cum ipso etiam duo. Quid igitur si invocat aliquis nomen latronis vel alterius cujusquam crucifixi, dæmone forte timebit ac fugiet? Nequaquam : quin imo ridebit. Si vero Jesum addideris Nazarenum, velut ab igne repente diffugient.* Chrysost., homil. 4 *de S. Paulo*, tom. II, pag. 494.

[5] *Si regenerari oportet, crux adest; si mystico illo cibo nutriri, si ordinari, et si quidvis aliud faciendum, ubique nobis adest hoc victoriæ symbolum. Idcrico et domi, et in parietibus et in fenestris, et in fronte et in mente, illam cum multo studio depingimus.* Homil. 54 *in Matth.*, tom, VII, pag. 551.

[6] *Sanctorum non modo corpora, sed ipsi loculi, et monumenta, spirituali gratia conferta sunt. Nam si in Elisæo id contigit, ut defunctus sepulcrum ejus attingens mortis vincula dissolverit, et ad vitam rursum redierit; multo magis hoc tempore, quo gratia uberior, spiritus major est vis; ut si cum fide aliquis arcam attingat, magnam inde virtutem hauriat. Ideo reliquias sanctorum nobis concessit Deus, ut nos ad se eorum opera ad eumdem zelum perducat; et sint nobis velut portus quidam, et idoneum solatium malorum, quæ assidue nos affligunt. Quamobrem vos omnes cohortor, fratres, si quis vestrum ægritudine animi, vel corporis morbo, vel quavis alia calamitate, aut peccatorum mole premitur, ut cum fide huc accedat, et ab aliis omnibus liberatus magna cum lætitia revertitur et aspectu solo conscientiam tranquilliorem reportabit.* Chrysost., homil. *in S. Ignatium*, pag. 600 et 601, tom. II. Vide lib. *de S. Babyla contra Gentiles*, pag. 555.

vie, à plus forte raison à présent que la grâce du Saint-Esprit opère plus, celui qui touche le tombeau d'un martyr avec foi en recevra-t-il beaucoup de vertu. C'est à cet effet que Dieu nous a laissé leurs reliques, voulant nous inspirer un zèle pareil à celui qu'ils ont fait paraître, et nous préparer un port assuré contre les tempêtes de cette vie, et une consolation au milieu de tant de maux dont nous sommes continuellement affligés. Je vous exhorte donc, dit saint Chrysostôme, tous tant que vous êtes, soit que vous soyez dans l'affliction, ou attaqués de maladie, ou exposés à quelque autre calamité, ou accablés du poids de vos péchés, à venir ici avec foi au tombeau des martyrs, et vous éprouverez que tous vos maux disparaîtront, que vous vous en retournerez avec joie, et que votre conscience sera plus légère pour avoir seulement vu ce tombeau. » Les démons craignent les tombeaux des martyrs; aussi lorsqu'on les amenait [1] dans le lieu où étaient leurs reliques, les possédés du démon [2] s'élançaient et prenaient la fuite, s'échappant aussitôt qu'ils trouvaient le seuil de la porte, et n'osant pas même regarder leurs châsses. « Les corps des saints martyrs rendent une ville plus impénétrable [3] que les murailles les plus épaisses; semblables à des rochers escarpés de toute part, ils repoussent les assauts des ennemis extérieurs et visibles, détournent les embûches du démon et dissipent facilement tous les artifices. Si l'ivrognerie est en tout temps un mal, elle en est un surtout dans la fête des martyrs, puisqu'outre le péché que l'on commet par l'intempérance, on fait encore outrage à ces saints. Il vaut donc mieux demeurer dans sa maison que de venir à la mémoire des martyrs, pour s'enivrer après en être sortis. Vous venez visiter des hommes déchirés par les tourments, couverts de leur propre sang, ornés d'une foule de blessures, qui ont donné la vie présente pour acquérir la vie future : rendez-vous dignes de ces illustres athlètes. Ils ont méprisé la vie : méprisez les délices, sacrifiez le penchant que vous avez pour la débauche. Vous avez honoré [4] le martyr par votre présence : honorez-le en corrigeant ceux qui sont vos propres membres. Si vous voyez quelqu'un éclater en des ris immodérés, courir d'une manière indécente, marcher d'un pas immodeste, avoir un extérieur dérangé : approchez-vous, et regardez ceux qui agissent de la sorte d'un œil sérieux et sévère. Peut-être vous mépriseront-ils? S'il en arrive ainsi, prenez avec vous deux ou trois de vos frères, et plus encore, s'il le faut, afin que le nombre vous fasse respecter. Si cela n'est point capable d'arrêter leur folie, déférez-les aux prêtres. »

Sur l'intercession et sur l'invocation des saints.

43. Saint Chrysostôme nous conseille de visiter [5] non-seulement les tombeaux des martyrs, de toucher leurs châsses et d'embrasser leurs reliques, mais aussi de recourir à leur intercession. Et, pour marquer combien elle est puissante, il se sert de cette comparaison : « Comme les soldats qui, au retour du combat, montrent les blessures qu'ils ont reçues et parlent à leur roi avec liberté, de même les martyrs portant entre leurs mains leurs têtes coupées, et les exposant devant le trône du Roi du ciel, peuvent en obtenir facilement ce qu'ils demandent. » Il veut [6] donc que nous les priions tous, de quelque âge et de quelque condition que

[1] *Sume quempiam a dæmone correptum ac furentem, et ad sanctum illud sepulcrum deduc, quo reliquiæ martyris continentur, tum resilientem plane atque fugientem videbis. Ut enim si per prunas incessurus esset, si ab ipso vestibulo statim exsilit, et ne oculos quidem adversus ipsam thecam audet attollere.* Chrysost., homil. *in S. Julianum*, p. 674, t. II.

[2] *Sanctorum horum corpora quovis adamantino et inexpugnabili muro tutius nobis urbem muniunt, et tanquam excelsi quidam scopuli undique prominentes, non horum, qui sub sensus cadunt, et oculis cernuntur hostium impetus propulsant tantum, sed etiam invisibilium dæmonum insidias, omnesque diaboli fraudes subvertunt, ac dissipant non minus facile quam si fortis vir aliquis ludicra puerorum subverteret ac prosterneret.* Chrysost., homil. *in Martyres Ægyptios*, pag. 699, tom. II.

[3] Chrysost., homil. *in Martyres*, pag. 669.

[4] Idem, homil. *de S. Pelagia*, p. 589, tom. II.

[5] *Idcirco sæpe eos invisamus, capsulam attingamus, magnaque fide reliquias eorum complectamur, ut inde benedictionem aliquam assequamur. Et enim sicut milites vulnera quæ in prœliis sibi inflicta sunt regi monstrantes, fidenter loquuntur; ita et illi in manibus abscecta capita jactantes et in medium afferentes, quæcumque voluerint apud Regem cœlorum impetrare possunt.* Chrysost., homil. *in Invent. Martyr.*, t. II, pag. 583.

[6] *Oremus itaque omnes simul tam magistratus quam privati, tam mulieres quam viri, tam senes quam juvenes, tam servi quam liberi, beatum ipsum Meletium harum precum socium adhibentes. Est enim ei nunc major fiducia, et amor in nos ferventior, ut hæc nobis augeatur charitas, et nos omnes id consequamur, ut quomodo hic prope arcam istam adstamus; ita illic quoque prope beatum et æternum ejus tabernaculum esse et bona æterna nobis reposita consequi possimus.* Chrysost., homil. *de S. Meletio*, t. II, pag. 523.

nous soyons, de joindre leurs prières aux nôtres, car ils ont maintenant plus d'accès auprès de Dieu et un plus grand amour pour nous. « Prions-les donc d'augmenter leur charité envers nous et de nous rendre dignes, tous tant que nous sommes, d'être dans le ciel aussi près de leur demeure éternelle, que nous sommes ici proche de leurs tombeaux, et de nous faire obtenir les biens ineffables qui nous sont promis. » Ce Père veut encore que nous invoquions [1] les saints lorsque Dieu nous punit, et que nous nous adressions aux martyrs, ses amis, et aux saints qui lui ont été agréables pendant leur vie, comme ayant beaucoup d'autorité auprès de lui.

Sur la Vie monastique.

44. Ce que dit saint Chrysostôme des monastères de son temps et de la vie des moines est remarquable. « Les monastères, dit-il [2], sont de véritables maisons de deuil, où l'on ne voit que cendres, que cilices et que solitude. On n'y trouve jamais ni ris, ni vaine joie, ni le trouble des affaires séculières; on y pratique le jeûne et l'austérité en couchant sur la dure. L'on n'y voit ni fumée de viandes, ni sang d'animaux, ni tumulte, ni embarras; c'est un port tranquille, et les solitaires qui y sont assis sont comme autant de flambeaux dont la splendeur se fait découvrir de loin dans un lieu fort élevé, qui attirent tout le monde à l'amour du saint repos dont ils jouissent, et qui garantissent du naufrage et des ténèbres tous ceux qui jettent les yeux sur eux et qui considèrent leur sainte demeure. Allez donc les voir, continue ce Père, étudiez leur sagesse, cherchez leur conversation, jetez-vous à leurs pieds pour les embrasser, étant certains que c'est une chose plus glorieuse de toucher des pieds si vénérables et si saints, que de toucher la tête des autres. Dites-moi, je vous prie, s'il se trouve des personnes qui embrassent les pieds des statues parce que ce sont des images de l'empereur? N'embrasserez-vous pas les pieds d'un homme qui possède Jésus-Christ en lui-même, afin d'y trouver votre salut? Quelque vils et misérables que vous paraissent ces pieds, ils ne laissent pas d'être saints, tandis que la tête même des profanes ne mérite aucun respect. Les pieds des saints ont une très-grande vertu, et quand ils en secouent la poussière, c'est une punition pour ceux qui ne les ont pas écoutés. Lors donc que nous aurons un saint chez nous, n'ayons point de honte de baiser ses pieds, et regardons comme des saints ceux qui joignent l'innocence de la vie avec la pureté de la foi. Quoiqu'ils ne fassent point de miracles et ne chassent point les démons, ils ne laissent pas d'être saints. C'est aller de la terre au ciel que d'entrer dans le monastère d'un saint homme. Vous n'y voyez pas les désordres qui vous affligent dans votre maison. Cette assemblée en est tout-à-fait exempte. Le silence et le repos y règnent profondément. Ces deux termes de *mien* et de *tien* en sont entièrement bannis. Si vous y demeurez seulement un jour ou deux, vous vous sentirez remplis d'un plaisir extrême. Aussitôt que le jour commence à poindre, ou plutôt avant qu'il soit jour, et dès que le coq a chanté, le supérieur, entrant dans le lieu où dorment les solitaires, les réveille tous en frappant du pied, car on ne se déshabille jamais pour dormir dans ces lieux-là, et cela serait contre les règles. Aussitôt qu'ils sont levés, ils entonnent avec beaucoup de douceur et d'harmonie les hymnes et les cantiques des Prophètes. Il n'y a ni luth, ni quelqu'autre instrument de musique, quel qu'il puisse être, qui rende un son si délicieux et une mélodie si agréable qu'est celle que l'on entend dans les déserts lorsque ces saints y chantent dans une profonde tranquillité. Leurs chants mêmes sont proportionnés aux sentiments de piété qui les animent, et ils sont remplis de l'amour extrême qu'ils ont pour Dieu. Ils empruntent de David des chants divins qui font couler de leurs yeux plusieurs vives sources de larmes, lorsqu'ils chantent avec les anges et qu'ils disent dans la compagnie de ces Esprits purs : *Louez Dieu du haut des cieux*. C'est une chose admirable de les voir passer toute la nuit dans ce divin exercice, pendant qu'étendus dans nos lits nous roulons dans nos esprits une infinité de fourberies. Le jour venu, ils se reposent un peu, et ce qui est pour nous le commencement de nos travaux, est à leur égard le temps destiné à un peu de repos qu'ils sont obligés de prendre. Ensuite, les prières du matin achevées, et après qu'ils ont récité leurs

[1] *Proinde tu quoque si videris te puniri a Deo, profugias ad amicos illius martyres, atque sanctos, qui illi placuerunt, quique multum apud illum habent auctoritatis*. Chrys., homil. 8 *advers. Judæos*, t. I, p. 683.

[2] Chrysost., homil. 14 *in I Epist. ad Timoth.*, pag. 628, 629, 630, 631 et 632, tom. II.

hymnes, ils s'exercent au même instant à lire les saintes Ecritures. Il y en a parmi eux qui ont appris à écrire des livres. Chacun d'eux a une demeure réglée, et tous observent le silence, sans qu'aucun s'occupe de bagatelles. Ils font après cela d'autres prières en diverses heures, savoir : à tierce, à sexte, à none et à vêpres, divisant ainsi la journée en quatre parties, qu'ils emploient en autant de différentes oraisons. Le soin de couvrir la table et l'inquiétude des choses sensibles ne les occupent jamais. Après leur repas ils prennent un peu de repos, et ensuite ils se remettent à la prière. Ils veillent pendant la nuit comme vrais enfants de la lumière. Et, tandis que les séculiers, après avoir dormi durant le jour, sont accablés de sommeil, ces saints sont toujours libres et tranquilles et chantent des hymnes sans aucune incommodité, quoiqu'ils demeurent à jeun jusqu'au soir. Vers la fin du jour ceux-là sont obligés d'aller au bain pour se rafraîchir; ceux-ci, au contraire, quittent simplement le travail pour se mettre à table. On sert aux uns du pain et du sel, aux autres de l'huile, et les plus faibles mangent un peu d'herbes et de légumes. Ensuite, après avoir été assis quelque temps et fini leur repas par les hymnes, ils se reposent sur des lits qui sont faits uniquement pour le repos et non pour le plaisir. Il n'y a là ni terreur de magistrats, ni orgueil de maîtres impérieux, ni crainte de domestiques, ni trouble de femmes, ni bruit confus de petits enfants, ni or, ni argent, ni habits en réserve, ni coffres pour les garder, ni rien de semblable : mais tout y est plein de prières, d'hymnes et de parfums spirituels, et il ne s'y trouve rien de charnel et de terrestre. Ce n'est pas là que l'on craint l'incursion des voleurs : comme ils n'ont rien à perdre, qu'ils ne possèdent point d'argent, que tout ce qu'ils ont de biens se réduit à leur âme et à leur corps, ceux qui leur ôteraient la vie ne leur feraient rien perdre pour cela, et cette perte même leur serait un avantage, parce que chacun d'eux peut dire comme saint Paul : *Jésus-Christ est ma vie, et la mort est un gain à mon égard*. Lorsque tous leurs liens sont rompus, on n'entend qu'une voix de réjouissance dans les pavillons des justes, mais la mort ne passe point pour mort parmi eux ; ils accompagnent avec des hymnes ceux d'entre eux qui partent de cette vie, et ils n'appellent point cela conduire un mort au tombeau, mais rendre les derniers devoirs à un frère qui s'en va à Dieu devant les autres. Enfin, lorsqu'ils apprennent que quelqu'un des leurs vient de mourir, c'est une allégresse publique, c'est une joie universelle. Personne n'ose dire : Un tel est mort, mais tout le monde dit : Un tel vient d'être consommé. Après cela ce n'est plus qu'actions de grâces, que louanges, que joie, et il n'y a personne qui ne demande à Dieu la grâce de finir ainsi ses jours, de sortir si heureusement du combat, de terminer ses travaux par un semblable succès, de voir Jésus-Christ. Si quelqu'un d'eux tombe malade, on ne voit là ni larmes, ni pleurs, et l'on a seulement recours à de nouvelles prières. Ce ne sont pas les mains des médecins qui rendent la santé au malade, mais la foi seule a souvent été sa guérison ; si même l'on est obligé de s'y servir de médecin, ils y font paraître une sagesse et une patience extraordinaires; on ne voit point là de femmes qui s'arrachent les cheveux, on n'y entend pas des enfants qui s'affligent et se lamentent avant le temps, de ce qu'ils sont orphelins. On n'y remarque pas de domestiques qui importunent cette personne qui expire, de les recommander à quelqu'un des siens. Mais l'âme d'un solitaire étant parfaitement délivrée de toutes ces inquiétudes, n'a qu'un unique soin devant les yeux jusqu'au dernier soupir : savoir, de quelle manière elle se présentera devant Dieu. Les maladies mêmes qui arrivent dans les déserts ne sont pas des effets d'intempérance ou d'ivrognerie, mais les causes en sont plus dignes de louange que de blâme; car c'est ou l'excès des veilles, ou la trop grande austérité du jeûne, ou quelqu'autre chose de semblable qui les fait naître, et c'est aussi ce qui rend leur guérison si facile; et il leur suffit, pour être délivrés de toutes leurs incommodités, de s'abstenir un peu de leurs travaux ordinaires. »

Sur les Vierges.

45. Il était très-commun dans le IVe siècle de voir des communautés de vierges [1] et de moines, et des peuples entiers de martyrs chez les Scythes, les Thraces, les Indiens, les Perses et les autres peuples barbares. Leur nombre surpassait même celui des gens mariés. La plupart de ces vierges menaient une vie fort austère [2]. Quoique élevées dans l'abondance et la délicatesse, embrasées tout d'un coup

[1] Chrys., homil. 13 *in Epist. ad Rom.*, p. 567, t. IX.

[6] Chrys., homil. 13 *in Epist. ad Ephes.*, p. 100, t. II.

du feu divin, elles renonçaient à toute la mollesse et à tout le faste de leur condition; et, oubliant la faiblesse de leur sexe et de leur âge, elles entraient dans les plus rudes combats avec le démon, comme de généreuses athlètes. Au lieu de fin linge et d'habits de soie dont elles usaient auparavant, elles se couvraient d'étoffes de crin les plus dures, marchaient nu-pieds et couchaient sur une simple natte, ou plutôt passaient la plus grande partie de la nuit sans se coucher. Tout l'ajustement qu'elles apportaient à leurs têtes, accoutumées dans le siècle à être parfumées et parées avec soin, était de nouer leurs cheveux, pour n'en être point embarrassées. Elles ne mangeaient que le soir, non du pain ni des herbes, mais de la farine, des olives et des figues. Elles employaient le jour à filer ou à d'autres travaux souvent plus grands que ceux dont on charge les servantes, prenant soin des femmes malades, leur lavant les pieds, portant leurs lits, et leur faisant la cuisine. « Voilà, dit saint Chrysostôme, ce que peut le feu de Jésus-Christ, et un courage élevé au-dessus de la nature. » Voici de quelle manière ces vierges étaient habillées [1] : Leur tunique était bleue, serrée d'une ceinture; elles portaient des souliers noirs et pointus, un voile blanc sur le front, un manteau noir qui couvrait la tête et tout le corps. Mais il semble que les vierges qui usaient de ces sortes d'habillements doivent être distinguées de celles dont nous avons parlé plus haut.

Sur le Vœu de chasteté.

46. Le mariage est une chose légitime [2], on ne peut en disconvenir, puisque l'Apôtre l'appelle honorable; qu'il dit que le lit nuptial est sans tache, et que Dieu jugera les fornicateurs et les adultères. Mais dès lors qu'on s'est une fois uni à l'époux céleste, l'abandonner ensuite pour s'engager dans les liens d'une femme, c'est commettre le crime d'adultère; crime d'autant plus grand que l'adultère, que Dieu est plus grand et meilleur que ne sont des hommes mortels. « Que personne ne vous trompe donc, dit saint Chrysostôme à Théodore, qui, après s'être consacré à Dieu par la profession religieuse, était retourné au siècle, en vous assurant que Dieu n'a pas défendu de se marier; il est vrai, et je l'avoue avec vous, il n'a pas interdit le mariage, mais a défendu l'adultère, et c'est le crime que vous commettriez si vous conceviez jamais le dessein de vous engager dans le mariage : car si une femme n'a plus de pouvoir sur son propre corps, parce qu'il appartient à son mari, à plus forte raison ceux qui vivent en Jésus-Christ n'ont plus de pouvoir sur leur propre corps.»

Sur les Superstitions.

47. Les augures, les prédictions, les observations, les signes, les divinations, les enchantements et les opérations magiques avaient encore beaucoup de cours dans le siècle de saint Chrysostôme, ainsi qu'il paraît par plusieurs de ses homélies [3], tant à Antioche qu'à Constantinople, où il les combat fortement, et en rapporte plusieurs exemples. « Il [4] arrive souvent, dit-il, qu'on tire un mauvais présage quand on rencontre un borgne ou un boiteux au sortir de son logis. C'est une des pompes du diable, à qui nous avons renoncé dans le baptême; car ce n'est pas la rencontre d'un homme qui rend un jour malheureux, et il ne devient tel que quand on le passe dans le péché. Prenez donc garde, lorsque vous sortirez de chez vous, à vous défendre seulement de la rencontre du péché, qui est la seule chose qui peut vous faire tomber, et sans laquelle le diable n'a aucun pouvoir de vous nuire. Que prétendez-vous par ce discours? Vous tirez un mauvais présage de la seule vue d'un homme, et vous ne voyez point le mauvais présage que le diable vous tend, en vous portant à faire la guerre à un homme qui ne vous a fait aucun tort, et en vous rendant l'ennemi de votre frère qui ne vous a point donné occasion de le haïr. Dieu nous a commandé d'aimer nos ennemis, et vous avez de l'aversion contre un homme dont vous n'avez aucun sujet de

[1] Chrys., homil. 8 *in I Epist. ad Timoth.*, p. 591.

[2] *Legitima res est conjugium, id ego confiteor.* Honorabile *enim* est connubium, et thorus immaculatus; fornicatores autem et adulteros judicabit Deus. *Sed tibi jam non est integrum jura connubii servare. Eum enim, qui semel cœlesti sponso junctus est, si ab eo divellatur et uxorem ducat, adulterium admittere certum est, quamvis millies hoc ipsum nuptias voces : imo id tantum gravius adulterio est, quanto præstantior Deus homine. Nequis te decipiat dicens : uxorem ducere non vetat Deus. Id ego quoque novi. Sed adulterium prohibuit, et tu admittere volebas, quod absit, ut nimirum connubio jungaris unquam... Etenim si mulier sui corporis potestatem non habet, sed vir ; multo magis qui vivunt in Christo, sui corporis potestatem non habeant.* Chrysost., lib. II *ad Theodorum lapsum*, pag. 88, tom. I.

[3] Chrysost., homil. 10 *in Epist.* I *ad Timoth.*, pag. 603, tom. II.

[4] Idem., Catech. 2 *ad Illuminandos*, pag. 243 et 244, tom. II.

vous plaindre? Ne voyez-vous pas à quel ridicule, ou pour mieux dire à quel danger vous vous exposez? Mais il y a encore quelque chose de plus blâmable et que je n'ose vous dire sans confusion, quoique j'y sois contraint par la considération de votre salut. Si on rencontre une fille le matin, on dit que la journée sera stérile; si, au contraire, on rencontre une courtisane, on croit que toutes choses réussiront, et que le jour sera favorable pour le trafic. Vous vous cachez, dit saint Chrysostôme à ses auditeurs, vous vous frappez le visage et le baissez contre terre; mais cette posture n'est pas maintenant de saison lorsque je vous reproche un si grand abus : il fallait plutôt vous cacher dans le temps que vous faisiez la chose que je vous reproche. Découvrez les ruses du diable qui vous donne de l'aversion pour une vierge sage et modeste, et qui vous fait saluer avec inclination une femme débauchée. Car, comme d'une part ce malin esprit a ouï dire à Jésus-Christ que celui qui regarde une femme pour en concevoir de mauvais désirs, a déjà commis un adultère dans son cœur, et qu'il voit d'un autre côté que plusieurs chrétiens répriment les mouvements déshonnêtes, il s'est avisé de chercher un autre chemin pour les faire tomber dans le crime, et c'est en les persuadant de regarder avec joie des courtisanes. Mais que doit-on dire de ceux qui se servent de charmes et de ligatures, et qui lient autour de leur tête et de leurs pieds des médailles d'or d'Alexandre de Macédoine? Est-ce donc là que toute notre espérance est réduite? Après la croix et la mort de Notre Seigneur, ne nous reste-t-il pas d'autre confiance que dans l'image d'un roi païen? Ne savez-vous pas combien la croix a opéré de merveilles? Elle a ruiné la mort, éteint le péché, épuisé l'enfer, détruit la puissance du démon, et vous ne croyez pas y pouvoir raisonnablement mettre votre confiance pour le rétablissement de la santé de votre corps? Elle a ressuscité toute la terre, et vous n'en espérez rien pour vous? De quels supplices n'êtes-vous pas dignes pour ce manque de foi? Mais vous ne vous contentez pas de ligatures et de charmes, vous faites encore venir chez vous des vieilles femmes toutes ivres et toutes chancelantes. Comment ne rougissez-vous pas de honte en faisant réflexion sur cette sagesse si relevée que l'on enseigne parmi nous? Ce qui est encore plus criminel que l'abus dont je vous parle, c'est qu'aux remontrances que nous vous faisons pour vous en détourner, vous répondez que ces femmes que vous employez pour détourner les enchantements par des charmes contraires, ne se servent que du nom de Dieu. Et c'est ce que j'ai le plus en horreur, de voir que l'on emploie le nom de Dieu pour lui faire outrage, et qu'une femme qui fait profession du christianisme paraisse païenne dans cette action. Quoique les démons proférassent le nom de Dieu, ils ne laissaient pas d'être démons, et dans le temps même qu'ils disaient à Jésus-Christ : *Saint de Dieu, nous savons bien qui vous êtes,* il les reprenait avec beaucoup de sévérité et les chassait honteusement. »

Saint Chrysostôme déclame [1] encore fortement contre ceux qui s'abandonnaient à l'intempérance le jour de la nouvelle lune, et parle de cette malheureuse pratique comme d'une coutume dont il était sensiblement affligé, parce qu'elle était toute pleine d'impiété et de débauche. « Elle est impie, dit-il, parce que ceux qui s'y laissent aller observent les jours, se servent d'augures et se persuadent qu'en passant avec gaieté la nouvelle lune de ce mois, c'est-à-dire du premier mois de l'année, ils seront joyeux tout le reste de l'année. Cet abus est aussi accompagné de débauche, parce que dès le point du jour les hommes et les femmes emplissent de vin leurs pots et leurs tasses pour en boire avec excès. Toutes ces choses sont indignes de la modestie et de la sagesse dont vous faites profession, soit que vous les pratiquiez vous-mêmes, soit que vous les regardiez mettre en pratique par d'autres, par vos domestiques, par vos amis, par vos voisins. N'avez-vous pas ouï dire à saint Paul : *Vous observez les mois, et les temps, et les années; je crains d'avoir travaillé inutilement pour vous?* C'est la dernière folie de croire que si un seul jour a été heureux, tout le reste de l'année sera une suite de prospérités. Mais ce n'est pas seulement un effet d'extravagance, c'est aussi la marque d'une opération diabolique de croire qu'il faut plutôt régler la conduite de notre vie par la suite et la succession des jours, que par l'ardeur et le zèle de nos bonnes actions. Toute l'année sera heureuse pour vous, non quand vous vous serez enivrés au commencement de la nouvelle lune, mais si vous pratiquez

[1] Chrysost., homil. *in Kalendas*, pag. 699, tom. I.

en ce jour-là et durant tous les autres jours de l'année, ce que Dieu demande de vous. Les jours ne sont ni bons ni mauvais de leur nature, puisqu'un jour n'est pas différent d'un autre jour : mais c'est notre zèle ou notre lâcheté qui en fait la différence. Le jour auquel vous ferez de bonnes œuvres sera heureux pour vous, et vous n'y aurez que des malheurs, si vous l'employez à offenser Dieu. »

On voit dans une homélie de saint Chrysostôme qu'il y avait à Antioche quantité de juifs qui, faisant une profession particulière de la médecine, attiraient plusieurs personnes par leurs remèdes. Mais ce Père soutient que ce n'étaient que des enchantements qui ne guérissaient qu'en apparence, et il exhorte ses auditeurs à plutôt mourir que d'avoir recours à de pareils remèdes qui donnent la mort à l'âme. « Quand vous voudrez, leur dit-il, détourner [1] un chrétien d'avoir commerce avec les juifs, dites-lui que nous portons le nom de chrétien, et que nous en avons la qualité, non pour avoir recours aux ennemis de Jésus-Christ, mais pour lui rendre une fidèle obéissance : s'il prend pour prétexte quelques maladies, et s'il répond qu'il en va chercher le remède chez les juifs, découvrez-lui les fourberies, les enchantements, les amulettes [2] et les breuvages empoisonnés dont ces malheureux se servent, n'ayant point d'autre secret pour guérir les maladies, qu'ils ne guérissent même qu'en apparence. Et je ne craindrai point d'avancer une vérité qui paraîtra peut-être incroyable, c'est que quand même ils guériraient véritablement les maladies, il vaudrait mieux mourir que de chercher sa guérison en implorant le secours de ces ennemis de Dieu. Que sert-il de guérir le corps, si on laisse mourir l'âme ? Et quel avantage y a-t-il de recevoir un peu de consolation en ce monde pour être ensuite précipité dans les flammes éternelles ? » Saint Chrysostôme [3] rapporte plusieurs autres superstitions ridicules qui se pratiquaient à la naissance des enfants, lorsqu'il s'agissait de leur donner un nom : au lieu de choisir celui de quelque saint, selon la coutume des anciens, ils allumaient plusieurs lampes à qui ils donnaient divers noms, et appelaient l'enfant du nom de celle de toutes ces lampes qui était demeurée davantage sans s'éteindre, se persuadant que c'était un heureux présage de la longue vie de cet enfant. Mais l'événement faisait voir assez souvent combien ce présage était vain et ridicule ; et le diable se réjouissait de les avoir ainsi joués. Ils leur attachaient aussi des signatures à la main, des sonnettes, du fil rouge et plusieurs autres choses ridicules pour leur servir de préservatif. Saint Chrysostôme leur dit à ce sujet qu'il n'en faut pas chercher d'autre que le signe de la croix [4] de Jésus-Christ, qui a converti tout le monde, fait une profonde blessure au diable et ruiné toute sa puissance. Les nourrices et les servantes prenaient encore avec le bout de leur doigt un peu de boue dans un bain, et en frottaient le front de l'enfant pour le garantir d'envie et de maléfices. Il paraît même que les hommes [5] faisaient la même chose. Saint Chrysostôme les traite de ridicules, et leur dit que, puisqu'ils estiment que cette boue peut ruiner tout l'empire du diable, ils s'en devraient frotter eux-mêmes tout le corps. Il ajoute que cette comédie de Satan ne les rend pas seulement ridicules, mais qu'elle tend encore à les faire tomber dans les enfers par une si honteuse séduction. Il déplore comme digne de larmes l'aveuglement de ceux qui faisaient profession d'adorer la croix, et qui, ayant eu le bonheur de participer aux divins mystères et d'être oints de l'onction spirituelle, se laissaient néanmoins emporter à des pratiques honteuses, jusqu'à souiller le front de leurs enfants avec de la boue [6]. « Si un homme, dit-il, ne peut, suivant saint Paul,

[1] Chrysost., homil. 8 *adv. Judæos*, tom. I, p. 681.

[2] C'était un remède superstitieux contre les maladies. Voyez M. Le Clerc dans son *Histoire de la Médecine*, liv. I, chap. XII, pag. 38.

[3] Chrysost., homil. 12 *in Epist.* I *ad Cor.*, pag. 107.

[4] *Quid dixeris de ligaminibus et de crepitaculis manui appensis, et de stamine coccineo, deque aliis multis insania plenis; cum oporteret nihil aliud puero circumponere, quam crucis custodiam? Nunc autem hic quidem despectui est habitus, qui convertit totum orbem terrarum, et gravem diabolo plagam infixit, totamque ejus potentiam subvertit.* Chrysost., homil 12 *in Epist. ad* I *Cor.*, pag. 107. — [5] Idem, ibidem.

[6] *Certe quod apud Græcos talia fiant mirum non est; quod autem apud eos qui crucem adorant et mysterium arcanorum participes sunt, et tanta philosophantur, id certe multis lacrymis est dignum... Si autem qui tegit caput, ipsum dehonestat; qui luto illud ungit, quomodo puerum non reddit abominandum? Quomodo, quæso, adducit eum ad manus sacerdotis? Quomodo precaris ut presbyteri manu signaculum in fronte apponatur, ubi luto unxisti? Ne, fratres, ne hæc faciatis; sed ab ineunte ætate pueros spiritualibus armis munite, et docete eos manu frontem signare;*

couvrir sa tête sans la déshonorer lui-même, ne rend-il pas son enfant abominable en lui mettant de la boue sur le front? Après cela, comment pourra-t-il se présenter au prêtre (pour être baptisé)? Comment pourrez-vous prier le prêtre d'appliquer le signe de la croix sur le front de votre enfant que vous avez déjà souillé de boue? Non, mes frères, il ne faut pas agir ainsi : donnez des armes spirituelles à vos enfants dès leur première jeunesse, enseignez-leur à former le signe de la croix sur leur front. »

Les sages-femmes pratiquaient [1] aussi à l'égard des femmes prêtes à accoucher de certaines superstitions que saint Jean Chrysostôme appelle diaboliques, mais dont il ne parle qu'à mots couverts. Il y en avait à Constantinople comme à Antioche, qui usaient d'enchantements et de sortiléges pour guérir leurs enfants. Ce Père les menace de l'excommunication, soutenant que ce qu'elles faisaient était une pure idolâtrie. Voici ses paroles [2] : « Comme donc une femme qui ne veut pas avoir recours aux sortiléges lorsqu'il s'agit de sa propre guérison ou de celle de son mari, de son enfant ou d'une personne qui lui est chère, est véritablement martyre ; aussi toute autre qui use de ces moyens abominables pour le rétablissement de sa santé est véritablement idolâtre; car elle aurait sacrifié aux idoles, si cela lui eût été permis, et on peut dire qu'elle y a sacrifié ; car l'on ne peut douter que tout cela ne soit superstition et idolâtrie, quoi qu'en disent ces misérables superstitieux, qui allèguent qu'on ne fait dans ces remèdes qu'invoquer Dieu, et qu'on y emploie des femmes chrétiennes. Si vous êtes fidèles, faites le signe de la croix sur vous. Dites : Je n'ai point d'autres armes que celles-là, c'est mon unique remède, et je n'en connais point d'autre. Si, ayant fait venir un médecin, il usait d'enchantements pour vous guérir, au lieu de se servir des remèdes de la médecine, le prendriez-vous pour un médecin? Non, certes, puisqu'il n'observerait rien des règles de la médecine. C'est ici la même chose, et ceux qui ont recours aux enchantements ne gardent nullement les règles du christianisme. Il y a d'autres femmes qui attachent à leurs mains les noms des fleuves et commettent mille autres excès de cette nature. Je vous en avertis par avance : si quelqu'un est convaincu de s'être servi de ligatures, d'enchantements, ou de quelqu'autre moyen de cet art pernicieux, je ne lui pardonnerai pas une seconde fois. Vous me direz peut-être : Laisserai-je donc mourir mon enfant? Et moi je vous dis que si votre enfant ne vit que par cet artifice criminel, sa vie est une véritable mort, et qu'au contraire vous le ferez vivre en le laissant mourir, plutôt que de conserver sa vie par ce moyen. Si l'on vous disait : Portez-le dans un des temples où l'on adore les idoles, et je vous assure qu'il vivra : le feriez-vous? Vous me répliquerez sans doute que vous ne l'y porteriez pas. Et d'où vient que vous n'oseriez pas l'y porter? Vous me répliquerez que c'est parce que vous seriez contraints d'y commettre une idolâtrie, et que ce n'est pas ici la même chose, puisqu'il ne s'agit que de charmes et d'enchantements. Voilà une pensée de Satan et une invention diabolique de cacher ainsi sa fourberie et de présenter dans du miel un breuvage empoisonné. Le diable s'étant aperçu qu'il ne gagnait rien sur vous en vous portant directement à l'idolâtrie, a pris un autre chemin pour vous séduire, et vous a persuadé d'avoir recours aux amulettes, et d'écouter ces contes de vieilles. Ainsi la croix est déshonorée, et les caractères magiques sont reçus avec respect. On chasse honteusement Jésus-Christ, et on fait entrer en sa place une vieille radoteuse, qui est actuellement ivre; on foule aux pieds notre salut, et la fourberie du diable est triomphante. »

Sur les Hérétiques et sur leurs erreurs.

48. Le zèle de saint Chrysostôme pour la foi orthodoxe le portait dans toutes les occasions qui s'en présentaient à combattre par ses discours, non-seulement les hérésies qui s'étaient élevées de son temps, mais aussi celles que l'on avait vu naître dans les siècles précédents : et il dit sur ce sujet plusieurs choses que nous ne lisons pas ailleurs. Il montre contre les docètes [3] que Jésus-Christ ayant été enseveli pendant trois jours et trois nuits dans le sein de la terre, comme le dit l'Ecriture, on ne pouvait nier qu'il n'eût eu un corps véritable. Il marque clairement en un [4] endroit qu'il y avait encore

etiam priusquam possint hoc facere, vos ipsi eis crucem imprimite. Chrysost., ibid., pag. 107 et 108.

[1] Idem, ibid., pag. 108.

[2] Chrysost., homil. 8 *in Epist. ad Coloss.*, p. 386 et 387, tom. II. — [3] Chrys., homil. 48 *in Matth.*, pag. 459, tom. VII.

[4] Idem, homil. 4 *in Epist. ad Hebr.*, pag. 44.

de ces hérétiques, et veut qu'ils se cachent de honte, osant nier la réalité de l'incarnation; il y en avait d'autres qui soutenaient que le Christ n'avait reçu aucun accroissement dans le sein de Marie, et qu'il avait passé par elle comme l'eau passe par un canal; quelques-uns poussaient même l'impiété jusqu'à faire passer l'incarnation pour une fable. Ce Père combat [1] les uns et les autres. Il ne parle qu'une [2] fois des gnostiques, qui, selon qu'il le remarque, ne prenaient ce nom que parce qu'ils se croyaient plus éclairés que les autres. Mais il parle souvent des erreurs des valentiniens, qui la plupart se rencontraient avec celles des marcionites et des manichéens. Valentin, leur chef, disait que la matière existait avant la création du monde : il niait même que Dieu fût créateur. Saint Chrysostôme combat ces deux erreurs. Il [3] fait voir aussi contre les valentiniens, les marcionites et les manichéens qu'il n'y a qu'un Dieu auteur de l'Ancien et du Nouveau Testament; que c'est lui qui a donné la loi de Moïse, et qu'elle ne vient pas d'un mauvais Dieu. Il [4] établit aussi contre eux la vérité de l'incarnation. C'était une [5] erreur particulière aux marcionites de dire que le Créateur était juste, mais qu'il n'était pas bon. Ils [6] enseignaient encore que le Père était inconnu au Fils; que le Fils n'était point créateur; qu'il n'était pas né de la Vierge, ni véritablement ressuscité des morts, et qu'après cette vie il n'y avait point d'enfer [7]. Marcion autorisait ses erreurs de quelques passages de saint Paul qu'il tronquait [8] à sa fantaisie, et il ne recevait qu'un [9] Evangile qu'il tronquait de même. Il y avait à Salamine grand nombre de marcionites [10] qui y causaient de grands maux; saint Chrysostôme s'était proposé d'y remédier, si on ne l'eût pas envoyé en exil. Il paraît, par ce qu'il dit des marcionites, qu'il y en avait encore de son temps. Il rapporte même le précis d'une conférence qu'il avait eue avec l'un d'eux [11]. Il raconte de cette secte une chose fort ridicule, « et c'est parce qu'elle est ridicule, dit-il à son peuple, que je la rapporte, afin que vous ayez plus de soin d'éviter leur malheur et leur folie [12]. Quand quelqu'un de leurs catéchumènes est mort, ils cachent une personne vivante sous le lit du mort; puis, s'approchant du corps, ils lui parlent et lui demandent s'il veut recevoir le baptême [13]. Le mort ne répond rien, mais celui qui est sous le lit répond pour lui et dit qu'il souhaite d'être baptisé; ainsi ils le baptisent au lieu du mort, par une momerie plus digne du théâtre que d'un mystère si saint. » Les manichéens, que saint Chrysostôme combat aussi, disaient avec Marcion et Valentin que la matière [14] existait avant la création du monde, que sans cela Dieu ne l'aurait pu créer, Ils [15] admettaient deux dieux, l'un bon et l'autre mauvais; celui-ci auteur de l'Ancien Testament, celui-là du Nouveau. Ils [16] allaient jusqu'à dire que la loi ancienne venait du diable. Ils méprisaient [17] les patriarches et les prophètes par la seule raison qu'ils avaient vécu sous la loi ancienne. Manès niait aussi [18] l'incarnation du Verbe de Dieu, soutenant qu'il n'avait eu qu'un corps fantastique. Saint Chrysostôme compare [19] ceux de cette secte à des chiens muets et à des loups enragés, parce qu'affectant au dehors beaucoup de modestie, ils conservaient au dedans toute la rage des chiens et des loups. Ils niaient la résurrection des corps, entendant par ce terme, lorsqu'on le trouve dans l'Ecriture, la délivrance des péchés. Quoiqu'il y eût encore des encratites à Antioche dans le temps que saint Chrysostôme y prêchait, il n'en parle que

[1] Idem, homil. 4 *in Matth.*, pag. 51.
[2] Idem, homil. 18 *in* I *Epist. ad Timoth.*, pag. 655, tom. II.
[3] Idem, homil. 2 *in Genes.*, pag. 11 et 12, tom. IV,
[4] Idem, lib. IV *de Sacerd.*, pag. 409, et homil. 35 *in Matth.*, pag. 398, et homil. 55 *in Matth.*, p. 562.
[5] Idem, homil. in illud : *Pater si possibile est*, pag. 22, tom. III.
[6] Chrysost., homil. 8 *in Epist.* II *ad Cor.*, p. 493, tom. X.
[7] Idem, homil. 38 *in Matth.*, pag. 427, et hom. 49 *in Matth.*, pag. 606. Idem, hom. 85 *in Joan.*, p. 506, tom. VIII, et homil. 66 *in Joan.*, pag. 398.
[8] Idem, homil. 5 *in Act. Apost.*, pag. 44.
[9] Idem, homil. 21 *in* II *ad Cor.*, pag. 587, tom. II.
[10] Idem, comment. *in cap.* I *Epist. ad Galatas*, pag. 667.
[11] Chrysost., *Epist.* 221, pag. 722, tom. III.
[12] Homil. 3 *in Epist. ad Philemonem*, tom II, p. 789.
[13] Chrysost., homil. 48 *in Epist.* I *ad Cor.*, p. 378, tom. X.
[14] Idem, homil. 2 *in Genes.*, tom. IV, pag. 11.
[15] Chrysost., homil. de verbis Apostoli : *Habentes eumdem Spiritum*, pag. 270; homil. in dictum Pauli : *Nolo vos ignorare*, pag. 232, et lib. *Ad eos qui scandalizati sunt*, pag. 472, tom. III.
[16] Idem, homil. 16 *in Matth.*, pag. 205, tom. VII.
[17] Idem, homil. 11 *contra Amonæos*, pag. 542, t. I.
[18] Idem, homil. in illud : *Pater si possibile est*, p. 22, tom. III. — [19] Idem, serm. 7 *in Genes.*, pag. 680.

rarement [1]. Mais il combat plus d'une [2] fois la *Généthliogie* et l'hérésie des anthropomorphites [3]. Il fait Sabellius [4] Africain de naissance, et dit qu'il prit occasion d'établir son impiété de ces paroles de Jésus-Christ dans saint Jean : *Le Père et moi nous sommes un, et celui qui me voit voit le Père*, et soutient que le Père, le Fils et le Saint-Esprit étaient de purs noms d'une même personne. Ce Père réfute cette hérésie comme subsistante encore [5] de son temps. Celles de Paul de Samosate avait aussi alors un grand nombre de sectateurs. Cet hérésiarque [6] soutenait que le Christ même, le Verbe de Dieu n'avait commencé d'être que lorsque Marie le mit au monde. Il [7] niait encore la résurrection des morts. Les [8] melchisédéciens, dont la secte n'était pas éteinte dans le IVe siècle, enseignaient que Melchisédech était plus grand que Jésus-Christ; quelques-uns d'entre eux soutenaient qu'il était le Saint-Esprit. Saint Chrysostôme leur fait voir que Melchisédech n'avait été que la figure de Jésus-Christ, et que l'Apôtre ayant dit que tout genou doit fléchir au nom de Jésus, il s'ensuivait que Melchisédech avait comme les autres fléchi le genou devant le Christ. Par la manière dont ce Père parle des cathares, qui se nommaient aussi novatiens, on voit qu'il y [9] en avait beaucoup à Constantinople en 399. Les ariens n'étaient pas en moins grand nombre. Arius, leur chef, disait, au rapport de saint Chrysostôme, que [10] « Dieu engendrant, ne pouvait engendrer sans souffrir. » C'est pourquoi, pour n'admettre point de passion en Dieu, il enseignait que le Verbe n'avait pas été engendré en Dieu, mais avait été fait et créé. Il reconnaissait toutefois un Fils en Dieu, mais de nom seulement [11]. Nous avons un grand nombre de discours de ce Père contre les anoméens, arrogants et impudents à ce point qu'ils se vantaient [12] de posséder toute science, et de connaître Dieu comme il se connaît. Il réfute aussi Macédonius et ceux qui, avec lui, attaquaient la divinité du Saint-Esprit. Selon [13] lui, Marcel d'Ancyre et Photin, son disciple, suivaient l'erreur de Sabellius, qui ne faisait qu'une personne du Père, du Fils et du Saint-Esprit. Photin enseignait en particulier que le Christ n'avait point existé avant qu'il prît naissance de la Vierge. Saint Chrysostôme témoigne qu'il y en avait plusieurs à Antioche qui niaient opiniâtrément la [14] résurrection des corps et la vie future; d'autres qui disaient que notre âme est de la [15] substance de Dieu, et d'autres enfin qui ne reconnaissaient [16] point de Providence, croyant que tout se faisait par hasard. La nécromancie était [17] aussi fort cultivée dans le siècle de saint Chrysostôme.

En expliquant la défense que le père de famille fit à ses serviteurs d'arracher l'ivraie, de peur qu'en même temps ils ne déracinassent le bon grain, il dit qu'il parlait de la sorte à ses serviteurs pour empêcher les guerres, les meurtres et l'effusion du sang [18]. « Car il ne faut pas, dit saint Chrysostôme [19], tuer les hérétiques : ce serait mettre dans le

[1] Idem, homil. 12 *in* I *Epist. ad Timoth.*, p. 610, tom. II.

[2] Homil. 75 *in Matth.*, pag. 728, et homil. habita in ecclesia S. Pauli, pag. 380, tom. XII.

[3] Chrysost., homil. 8 *in Genes.*, pag. 60, tom. IV, et *Exposit. psal.* VII, pag. 67, tom. V.

[4] Chrysost., homil. *de Consubstantiali*, pag. 506, tom. I.

[5] Idem, homil. 75 *in Joann.*, pag. 439; homil. 6 *in Epist. ad Philipp.*, pag. 235, et homil. 8 *in Epist. ad Hebr.*, pag. 89, tom. XII.

[6] Chrysost., homil. 2 de verbis Apostoli : *Habentes eumdem Spiritum*, pag. 273, tom. III.

[7] Idem, *Expos. in psal.* CIX, tom. V.

[8] Idem, homil. *de Melchisedeco*, pag. 269, tom. VI.

[9] Idem, homil. habita in ecclesia Apostolorum, pag. 355, tom. XII

[10] Idem, homil. 23 *in Epist. ad Ephes.*, pag. 176.

[11] Chrysost., homil. 6 *ad Philipp.*, pag. 234.

[12] Idem, homil. 1 *de Incomprehens. Dei natura*, pag. 447 et 487.

[13] Idem, orat. 2 *in sanctum Romanum*, pag. 619, tom. II.

[14] Idem, homil. 9 *in Epist. ad Hebr.*, pag. 89, tom. XII.

[15] Idem, lib. I *ad Stagirium*, pag. 174, tom. I.

[16] Homil. 13 *in Genes.*, pag. 100 et 101, tom. IV.

[17] Idem, homil. in illud : *Hoc scitote*, etc., p. 290 et 291, tom. VI.

[18] Chrysost., homil. 34 *in Matth.*, pag. 395.

[19] Ne forte colligentes zizania eradicetis simul cum eis et triticum. *Hæc porro dicebat (Dominus) ut bella cædesque prohiberet. Neque enim hæreticum occidere oportet : nam sic irreconciliabile bellum in orbem induceretur. His autem duobus ratiociniis movetur ad illos cohibendos : primo quod frumentum non læderent; secundo quod illi incurabili morbo laborantes, supplicium luituri essent. Quapropter si vis illos puniri sine frumenti noxa, exspecta tempus opportunum. Quid autem aliud sibi vult cum dicit :* Ne eradicetis simul et triticum, *quam hoc dicimus : Si arma moveatis, ut hæreticos occidatis, multos etiam sanctorum una occidi necesse est; vel etiam multi ex istis zizaniis, ut verisimile est, convertentur in frumentum. Si ergo prius illos erdicetis, frumento etiam venturo nocebitis, si illos qui mutari et boni effici possunt, eradicetis. Non igitur prohibet hæreticos reprimere, illorum ora obstruere, libertatem loquendi coercere, cœtus illorum solvere, pacta respuere, sed occidere.* Chrysost., homil. 46 *in Matth.*, pag. 482.

monde une guerre irréconciliable. Il leur défend ces violences pour deux raisons : la première, parce qu'en voulant arracher l'ivraie, on pourrait aussi nuire au froment ; et l'autre, parce que tôt ou tard ils seront punis s'ils ne se convertissent de leur erreur. Si vous voulez donc qu'ils soient châtiés sans qu'ils nuisent au bon grain, attendez le temps que Dieu a marqué pour en faire la justice. En effet, si vous armez contre les hérétiques, si vous voulez répandre leur sang et les tuer, vous envelopperez nécessairement dans ce meurtre beaucoup de justes et d'innocents. De plus, il y en a beaucoup qui, sortant de l'hérésie, d'ivraie qu'ils étaient pourraient se changer en bon grain. Si l'on prévenait ce temps, en croyant arracher l'ivraie, on détruirait le froment qui en devait naître. Ainsi Dieu leur donne du temps pour se convertir et pour rentrer en eux-mêmes. Il n'empêche pas néanmoins qu'on ne réprime les hérétiques, qu'on ne leur interdise toute assemblée, qu'on ne leur ferme la bouche, et qu'on ne leur ôte toute liberté de répandre toutes leurs erreurs ; mais il ne veut pas qu'on les tue et qu'on répande leur sang. »

Sur divers points d'histoire et de discipline.

49. Les Juifs ayant entrepris de se rétablir dans leur ancien gouvernement, Constantin fit couper [1] les oreilles aux plus coupables, et les envoya en cet état montrer leur honte à tous ceux de leur nation, afin que tous, par cet exemple, apprissent à être plus sages. Le même prince, exhorté [2] par ceux de sa cour à se venger d'une injure faite à une de ses statues qui en avait été toute défigurée, ne fit autre chose que passer la main sur son visage, et leur dit en souriant qu'il n'y sentait aucune blessure : ce qui les couvrit de confusion. Saint Chrysostôme [3] est d'avis que les enfants rendront compte des péchés qu'ils ont commis depuis l'âge de dix ans, et il en donne pour preuve la vengeance que Dieu tira de ceux qui s'étaient moqués d'Elisés, en l'appelant *chauve*. Il remarque que les [4] pauvres avaient coutume, pour obtenir quelque chose des passants, et surtout des matrones et des filles riches, de les conjurer au nom du Seigneur ; mais, ne gagnant rien par cette voie qui aurait dû imprimer de la crainte à ceux à qui ils demandaient quelque obole, ils employaient les louanges, en les donnant à ceux qui passaient, et quelquefois même des scurrilités et des choses propres à faire rire ; qu'ils allaient même jusqu'à jouer des instruments et à chanter des cantiques déshonnêtes. Il dit que parmi ceux qui mendiaient, il y en avait qui commettaient plusieurs [5] crimes, y étant poussés moins par la nécessité que par leur propre malice ; qu'ils se [6] mêlaient dans les assemblées avec les riches, pour les voler dans le temps qu'ils étaient attentifs aux instructions que l'on y faisait. Il raconte [7] les tentatives inutiles des Juifs pour le rétablissement du temple sous le règne de Julien l'Apostat, et remarque que dans les jours de jeûne ils avaient [8] coutume de danser nu-pieds dans la place publique. Il se plaint plusieurs [9] fois des chrétiens qui se trouvaient dans les assemblées des juifs, qui célébraient leurs fêtes et leurs jeûnes. Il y en avait [10] même qui suivaient toutes les superstitions des païens et qui se trouvaient avec eux dans le faubourg d'Antioche pour célébrer les mystères profanes. Il remarque qu'il y avait là un temple d'Apollon, où sa statue était placée avec celle des neuf Muses, et que ce temple, de même que la statue d'Apollon, fut renversé [11] par un coup de foudre. La ville d'Antioche, qui était la métropole de l'Orient, renfermait [12] deux cent mille hommes, dont cent mille étaient [13] chrétiens : en sorte que l'assemblée des chrétiens à Antioche était plus nombreuse [14] qu'à Constantinople. L'Eglise [15] d'Antioche possédait en propre des champs, des maisons, des chariots, des mulets, et employait les revenus qu'elle en tirait à la nourriture des pauvres, des veuves

[1] Chrysost., homil. 5 *advers. Judæos*, pag. 645, tom. I.
[2] Idem, homil. *ad Popul. Antioch.*, p. 219, t. II.
[3] Idem, lib. III *advers. Oppugnat. vitæ monast.*, pag. 107, tom. I.
[4] Chrysost., homil. 11 *in Epist.* I *ad Thessal.*, pag. 506.
[5] Idem, lib. I *ad Stagirium*, pag. 175.
[6] Idem, homil. 4 *de Incomprehens. Dei natura*, pag. 479, tom. I.
[7] Idem, in lib. *Quod Christus sit Deus*, pag. 580 et 581.
[8] Homil. 1 *advers. Judæos*, pag. 590 et 593.
[9] Idem, ibid., pag. 588. Idem, comment. *in cap.* I *Epist. ad Galatas*, pag. 669, tom. II.
[10] Idem, ibid.
[11] Idem, lib. *De S. Babyla contra Gentiles*, p. 564 et 565, tom. II.
[12] Idem, homil. *in S. Ignatium*, pag. 597.
[13] Idem, homil. 85 *in Matth.*, pag. 810, tom. VII.
[14] Chrysost., homil. 1 *advers. Judæos*, pag. 592, tom. I.
[15] Homil. 85 *in Matth.*, pag. 808, et homil. 56 *in Matth.*, pag. 658.

et des vierges. Le nombre de celles-ci était de trois mille. Saint Chrysostôme parle des repas [1] que les riches avaient coutume de faire aux pauvres dans l'église après la célébration des mystères, comme n'étant plus en usage de son temps. On voit [2], par l'exemple de l'eunuque Eutrope, que ceux qui savaient qu'on voulait les mettre à mort ou en prison, se sauvaient dans l'église pour y chercher un asile. La semaine sainte s'appelait dès lors la grande [3] semaine, et on lui donnait ce nom, non que les jours fussent plus longs, mais à cause des travaux de la pénitence dont elle était accompagnée, et des grandes occupations de l'Eglise en cette semaine. Il est vrai néanmoins que du temps de saint Chrysostôme les heures étaient plus longues en été qu'en hiver, quoique le jour y fût également partagé en douze heures, de même que la nuit. Martial [4] et Virgile font mention de cette différente division des heures. C'était l'usage [5] à Antioche que les femmes et les petits enfants portassent le livre des Evangiles suspendu à leur cou. Il y avait un grand nombre [6] d'églises à qui l'on donnait le nom de martyrs : mais il paraît que dans les premiers siècles on ne le donnait qu'à celles où il y avait des reliques de martyrs. Mais soit que ce fussent des églises de martyrs, soit qu'il n'y eût point de leurs reliques, on avait toujours un grand respect pour ces saints lieux. Avant [7] d'y entrer et de faire à Dieu sa prière, chaque fidèle avait coutume de laver ses mains, et il y avait ordinairement des fontaines aux environs de l'église. Les anciens, pour donner aussi aux chrétiens le moyen de laver leurs âmes avant d'entrer dans l'église, avaient soin de mettre aux portes quantité de pauvres, pour que l'on pût se purifier par l'aumône. Il était [8] encore d'usage que ceux qui entraient dans l'église, en baisassent le vestibule. Les femmes y étaient [9] séparées des hommes par des murs, dans les commencements ; mais cela ayant déplu dans les siècles suivants, on se contenta de les séparer par des planches. Les repas de [10] charité que les riches faisaient aux pauvres, suivaient immédiatement la célébration du saint sacrifice, que l'on achevait souvent vers le milieu du jour. Ce ne fut que vers l'an 376 que l'on [11] commença à célébrer à Antioche au 25 décembre le jour de la naissance de Jésus-Christ, que l'on faisait en Egypte et en Orient le même jour que celui de l'Epiphanie, c'est-à-dire le sixième jour de janvier. Ces deux fêtes avaient toujours été distinguées en Occident et célébrées en divers jours, la première au 25 décembre, la seconde au 6 janvier. On [12] faisait aussi alors la fête de Pâques, celles de l'Ascension et de la Pentecôte. Il était au choix des parents de nommer [13] les enfants nouvellement nés : quelques-uns leur donnaient les noms des saints, d'autres ceux de leurs aïeux ou de quelques personnes illustres par leur naissance. Saint Chrysostôme est d'avis qu'on leur donne le nom des saints les plus recommandables par leurs vertus, et il remarque que les mères nommaient leurs enfants du nom de saint Mélèce [14], croyant qu'en donnant ce nom à leurs enfants, elles avaient un saint dans leur maison. Les pères [15] et mères avaient aussi coutume, dans la même ville, d'envoyer leurs enfants dans les monastères des montagnes voisines pour y apprendre à régler leurs mœurs, et ils les y laissaient pendant plusieurs années. Saint Chrysostôme désapprouve [16] la tristesse affectée que l'on faisait paraître dans les funérailles, à la manière des païens, ces excès ne convenant point à ceux qui espèrent la résurrection. Ce n'était que hurlements, on se déchirait les habits, on se découvrait la poitrine, on disait mille

[1] Homil. in dictum Pauli : *Oportet hæreses esse*, pag. 244, tom. III.

[2] Chrysost., homil. *in Eutropium*, pag. 381 et 382, tom. III.

[3] Idem, homil. 38 *in Genes.*, pag. 294, tom. IV.

[4] Martialis, lib. XII, *Epigr.* 1, horam æstivam sic commemorat :

Hora nec æstiva est, nec tibi tota perit.

Virgilius autem :

Jam nox hibernas bis quinque peregerat horas.

[5] Chrysost., homil. 19 *ad Popul. Ant.*, pag. 197, tom. II.

[6] Idem, ibid., homil. 1 *ad popul. Ant.*, pag. 14.

[7] Idem, homil. 3 de verbis Apostoli : *Habentes eumdem Spiritum*, pag. 289, tom. III.

[8] Idem, homil. 30 *in Epist.* II *ad Cor.*, p. 650, t. X.

[9] Idem, homil. 73 *in Matth.*, pag. 712, tom. VII.

[10] Idem, homil. in dictum Pauli : *Oportet hæreses esse*, pag. 244, tom. III.

[11] Idem, homil. *in Natalem D. N. Jesu Christi*, pag. 354. Vide monitum in hanc homil., pag. 352, 353 et 354, tom. II.

[12] Chrysost., homil. *de S. Philigonio*, pag. 497, tom. I.

[13] Idem, homil. 21 *in Genes.*, pag. 185, tom. IV.

[14] Idem, homil. *de B. Meletio*, pag. 519, tom. II.

[15] Idem, lib. III *advers. Oppugnat. vitæ monasticæ*, pag. 109, tom. I.

[16] Idem, serm. 2 *de Consolatione mortis*, pag. 306, tom. VI.

choses inutiles sur le tombeau du défunt; et pour marquer mieux sa douleur, on faisait teindre ses habits en noir. On n'enterrait [1] personne dans les villes : mais, à Constantinople, les empereurs [2] avaient leurs tombeaux, non auprès des saints Apôtres, mais dans le vestibule de l'église qui portait leurs noms. Dans les calamités [3] publiques, les inondations, par exemple, on faisait des processions et des prières publiques, et tout le peuple accourait à l'église des Apôtres pour y invoquer saint Pierre, saint André, saint Paul et saint Timothée. Ces processions se faisaient quelquefois au milieu de la nuit [4], et en certaines occasions on venait dans la grande église prendre les reliques des martyrs, que l'on portait ensuite hors de la ville dans quelque église de martyr, où l'évêque prêchait. Les empereurs et les impératrices se faisaient un devoir d'assister à ces sortes de processions [5], n'ayant point honte d'aller à pied comme les autres : ils se mettaient même auprès de la châsse des martyrs, et la touchaient souvent pour en recevoir quelque vertu. Tous les fidèles portaient un cierge allumé [6].

ARTICLE XVI.

JUGEMENT DES ÉCRITS DE SAINT CHRYSOSTOME. ÉDITIONS QU'ON EN A FAITES.

Jugement des écrits de saint Chrysostôme.

1. Quoique l'on ait donné à d'autres [7] qu'à notre saint évêque le surnom de *Chrysostôme*, ou de *bouche d'or*, l'on peut dire qu'aucun [8] ne l'a mieux mérité que lui. On le lui donnait déjà communément dès le ve siècle [9] de l'Eglise, et il est resté seul en possession d'un titre si honorable, après l'avoir acquis par l'élégance et la beauté de ses discours. Le style en est clair [10], élevé, pur, simple, coulant, naturel et exempt de tous ces ornements inutiles que le mauvais goût a introduits. Il plaît toujours, soit qu'il parle sur-le-champ, ou bien après s'être préparé : et sa manière de s'exprimer a plus de grâces naturelles que celle que l'art pouvait lui donner. Il ne laisse pas d'y avoir recours en plusieurs endroits, mais de manière qu'il n'est pas aisé de s'en apercevoir. Il excelle dans la [11] composition comme dans la méthode. Heureux dans l'invention, il tourne son sujet comme il lui plaît, tendant à ses fins par des chemins dont on ne voit l'issue que lorsqu'il est arrivé à son but. Il répand [12] sur

[1] Idem, homil. 73 *in Matth.*, pag. 711.

[2] Chrysost., in lib. *Quod Christus sit Deus*, p. 570, tom. I.

[3] Idem, homil. *contra Ludos et Theatra*, pag. 273, tom. VI.

[4] Chrysost., homil. 2. *Cum imperatrix media nocte in magnam ecclesiam venisset, indeque reliquias martyrum tulisset, misissetque per medium forum usque ad Drypiam; martyrium distaret ab urbe novem signis seu milliaribus, etc.* Tom. XII, pag. 330.

[5] *Principes rursum relictis curribus, lictoribus et satellitibus plebi sese admiscuere. Et quid principes memorem, quando illa ipsa quæ diadema gestat, et purpura induitur, per totam viam ne tantillum quidem a reliquiis separari voluit, sed ancillæ instar sanctos sequebatur, thecam et velum superpositum tangens.... Benedictionem sibi attrahens, atque ad pulchrum illud spirituale commercium cæteros instituebat docebatque ut ex fonte (id est ex reliquiis) haurirent, ex quo semper hauritur, et nunquam evacuatur... Spiritus gratia, quæ in ossibus ac cum sanctis habitat, et in alios profunditur, qui cum fide illos sequuntur.* Chrysost., ibid., pag. 331.

[6] *Neque aberraverit qui hoc mare fluvium ignis vocaverit; ita nempe lampades, quæ noctu frequentes ac continuæ ad usque martyrium hoc ferebantur, fluvii ignei imaginem videntibus exhibebant.* Chrysost., ibid., pag. 332. Vide homiliam S. Chrysostomi habitam in sequenti die, adveniente imperatore, *in Martyrium seu ecclesiam apostoli et martyris Thomæ.* Pag. 335, tom. XII.

[7] Sozomen., lib. VIII, cap. x.

[8] *Nullus ab omni ævo tanta dicendi copia abundavit, quanta illa præditus fuit; adeo ut solus merito aureum illud et divinum nomen consecutus sit.* Suidas, tom. XIII oper. Chrysost., pag. 289.

[9] S. Ephrem. Antioch., apud Photium, *cod.* 229. pag. 801; Cassiodor., *in Psal.* vi; Theodoret, *Dial.* 2, pag. 102, et *Concil.*, tom. IV, pag. 830.

[10] *Dictio illius de more perspicua et pura, splendida ubique in operibus suis : puritate, splendore, sagacitate cum suavitate conjuncta, atque artificio usus est in his maxime commentariis* (in Acta et in Psalmos) *hujusmodi splendet ornamentis, exemplorum ubertate, enthymematum copia, et sicuti opus est, gravitate : atque, ut uno verbo loquar, dictione, constructione, methodo, sententiis, ac reliquo apparatu, has expositiones eximie exornavit.* Phot., *cod.* 174, pag. 388, et apud Chrysost., tom. XIII, pag. 278. *Libanius qui eloquentiæ nomine apud omnes clarus ac celebris est, præclari viri Joannis (Chrysostomi) linguam, ac sententiarum pulchritudinem, et argumentorum densitatem ad stuporem usque miratus est.* Isidor. Pelus., lib. II, *Epist.* 42. *Plutarchus perspicuitatem ac facilitatem germanum atticissimum esse censet... Quamobrem si hac in re Plutarcho fides habenda est, ut habenda profecto est, præclarus ac celebris Joannes omnes superat, ut qui et Atticum se verbis præbuerit, et perspicuitatem, qualem haud scio an alius quisquam adhibuerit.* Isidor., ibid.

[11] Photius, ubi supra.

[12] *Dicendi persuadendique artifex egregius, et omnium sui temporis oratorum præstantissimus... Nam cum vitam ageret plane divinam et æmulationem virtutis suæ auditorum animos excitabat. Post hæc vero facile eos adducebat, ut eamdem secum sententiam*

tous ses discours un air de vérité qui pénètre le cœur et qui persuade. Mais il les charge de comparaisons et de similitudes, suivant le goût de son siècle. Comme elles sont ordinairement très-belles, le peuple, charmé de l'entendre, l'interrompait souvent par des cris de joie et des battements de mains : coutume mauvaise que les chrétiens avaient apportée des théâtres et des auditoires des rhéteurs dans les églises. Attentif [1] à ne rien dire qui passât la portée de ses auditeurs, et n'ayant pour but que de se rendre utile aux autres, il n'approfondissait pas toujours les difficultés, voulant bien qu'on crût qu'il ignorait certaines choses, plutôt que de rien mêler dans ses discours qui ne fût pas pour l'avantage et pour le profit du peuple. Mais il fait voir dans ses traités contre les juifs, contre les anoméens et divers autres hérétiques, qu'il était bon théologien, qu'il n'était pas moins exercé dans la dialectique que dans la rhétorique, et qu'il savait également réfuter les erreurs et établir la vérité. Il démêle ordinairement avec netteté les vaines subtilités des hérétiques, et les réduit à ne savoir quoi répliquer. Ses discours sur un très-grand nombre de livres de l'Ecriture peuvent être regardés comme des commentaires presqu'accomplis. On prétend [2] qu'il a mieux expliqué l'Ecriture que personne. Les Grecs l'ont égalé [3] à tous les autres Pères ensemble, et ils préféraient son sentiment, quand tous les autres étaient contraires à saint Chrysostôme. Ce qui est vrai, c'est que ces explications sont pour l'ordinaire fort naturelles : et on doit dire à sa louange qu'elles sont originales, et qu'il y en a peu où il paraisse avoir profité des lumières de ceux qui avaient avant lui expliqué les Livres saints. Ses lettres sont dignes d'être lues pour leur beauté, et l'on peut dire qu'il a surpassé en ce genre d'écrire, son maître Libanius. Le tour en est naturel, simple et sans affectation. Très-instruit dans les sciences humaines, il ne manque guère d'occasions d'en tirer avantage pour la vérité, employant les connaissances qu'il avait de la théologie païenne à en faire sentir l'illusion. Tous ses écrits sont pleins d'éloquence : mais il s'est surpassé lui-même dans ses livres *du Sacerdoce* [4], et on lira toujours avec autant d'agrément que d'utilité ses homélies *sur les Psaumes, sur les Evangiles de saint Matthieu et de saint Jean, sur l'Epître aux Romains,* et plusieurs autres traités dont nous avons fait remarquer la beauté en son lieu.

Editions latines de saint Chrysostôme.

2. Il se fit dans le XVIe siècle plusieurs éditions imparfaites des ouvrages de saint Chrysostôme. La première est de Venise, chez Alde, en 1503, 2 volumes in-folio. On la réimprima à Bâle, chez Pfortz, en l'année suivante 1504. Il en parut une seconde dans la même ville, en 1517, 3 volumes in-folio, et une troisième, en 1522, en 5 volumes in-folio, chez Cratands, qui fut réimprimée à Paris, en 1524. Quoique l'édition de Froben ne soit divisée qu'en cinq tomes, elle est néanmoins plus ample que les précédentes et plus correcte. Elle parut à Bâle, en 1530 et 1533, mais on y inséra toutes les œuvres qui portaient le nom de saint Chrysostôme, sans distinguer les véritables d'avec les supposées. Jean Hucher de Verneuil ayant revu et corrigé les œuvres de ce Père sur un grand nombre de manuscrits grecs et latins, en fit une nouvelle édition à Paris en 1543 et 1546. Celle de Bâle, en 1547 et 1558, se fit par les soins de Sigismond Gélénius. Elle comprend quelques ouvrages qui n'étaient point dans l'édition de Paris. Il y en a deux autres faites en cette ville par Philippe Montan, en 1556 et 1576. Celle-ci est plus ample que l'autre; il y en a une de Paris, en 1570, qui n'est qu'une réimpression de celle de Mon-

amplecterentur; quippe qui non arte quadam aut eloquentiæ vi istud ageret, sed sincere, tunquam veritatis studiosus, sacras Scripturas exponeret... Ejus vivendi ratio et conversatio, gravis fuit ac severa : dictio vero, perspicua simul ac splendida. Sozom., lib. VIII, cap. II.

[1] *Si qua autem dicta, quæ vel interpretatione, vel profundiore speculatione egerent, non ita diligenter ab eo explanata fuerint, nihil mirum. Nam ea quidem, quæ auditorum captui accommodata erant, vel quæ ad eorum salutem et utilitatem pertinebant, nunquam prætermisit. Quamobrem mirari subit beatissimum illum virum, quod semper in omnibus sermonibus suis hunc sibi scopum proponeret, auditorum nempe utilitatem; cœtera autem vel non curaret, vel levissime attingeret. Sed et auditorum utilitati solum advigilans, illud contempsit; ita ut alicui, ipsum vel sensus quosdam ignorasse, vel ad profundiora quædam penetrare refugisse, vel id genus alia præteriisse, videri posset.* Photius, ubi supra.

[2] *Totam judaicam et christianam Scripturam commentariis illustravit, ut alius nemo.* Suidas, tom. XIII Oper. Chrysost., pag. 289.

[3] Savilius, præfat. *in Oper. Chrysost.*

[4] *Multa scripsisse narratur, in quibus excellunt libri* De Sacerdotio, *tum sublimitate et stylo, tum suavitate et elegantia verborum. Cum his concertant sermones ejus* in Davidis Psalmos, *et annotationes* in Joannis Evangelium *et* in Matthæum, Marcum et Lucam *commentarii.* Suidas, ibid.

tan. Celle de Venise, en 1574, en 5 volumes, est moins parfaite que celles de Paris et de Bâle. Il y en a une autre de Venise, en 1583, in-4°, avec les notes de Nobilius. En 1581, Nivelle en entreprit une nouvelle qui fut dirigée par plusieurs habiles gens de ce temps, là, savoir l'abbé de Billy, Hervet, Nobilius, Zinus, etc. Cette édition ayant eu du cours, Nivelle la remit sous presse en 1588. Les plus complètes de toutes, sont celles de Paris, en 1613; d'Anvers, en 1614, et de Lyon, en 1687 : les deux premières sont de Le Duc.

Editions grecques.

3. Jusque-là on n'avait imprimé que des traductions latines de saint Chrysostôme; mais, en 1529, on imprima ses ouvrages en grec à Vérone, en 4 volumes in-folio. Henri Savilius, Anglais, et le Père Fronton Le Duc, jésuite, entreprirent de donner en grec tous les ouvrages de saint Chrysostôme qu'ils purent trouver. L'édition de Savilius parut à Etone en Angleterre, l'an 1612, en 8 volumes in-folio. Les caractères et le papier en sont beaux, et le texte grec corrigé avec soin. Fronton Le Duc commença l'impression de la sienne en 1609, à Paris; et, pour faire plaisir à ceux qui ne savent pas le grec, ou qui ne l'entendent pas assez sans le secours d'une version, il en fit imprimer une latine à côté du grec, profitant de celles qui avaient déjà été faites auparavant, mais en les corrigeant et en traduisant ce qui ne l'avait pas encore été. Frédéric Morel commença l'impression de cette édition, et Claude Morel l'acheva, jusqu'au sixième volume in-folio. Elle comprenait tous les opuscules et tous les commentaires de saint Chrysostôme sur l'Ancien Testament. On trouve à la fin des premier, quatrième et sixième volumes, des notes de Fronton Le Duc, qui apparemment en aurait mis encore à la fin du cinquième, si la mort ne l'en eût empêché. En 1633, Claude Morel publia sur l'édition de Commelin les commentaires ou homélies de saint Chrysostôme sur le Nouveau Testament, en 6 volumes in-folio. Celle de Commelin, qui n'était que de 4 tomes, avait été imprimée à Heidelberg, en 1591 et 1603. Claude Morel acheva en 1636 l'édition de toutes les œuvres de saint Chrysostôme, en 12 tomes qui font 11 volumes in-folio. Comme cette dernière édition était moins belle que l'autre pour le papier, il tâcha de la rendre plus correcte. Mais il fit une faute en omettant les notes que Fronton Le Duc avait mises à la fin du quatrième tome, et quelques opuscules imprimés seulement en latin à la fin du cinquième.

Nouvelle édition de saint Chrysostôme.

4. Quelques mouvements que se fussent donnés Savilius et le P. Fronton Le Duc pour rendre leurs éditions complètes, ils ne purent néanmoins réussir dans leur dessein, et il resta quantité de lacunes, dont quelques-unes sont de plusieurs pages, dans les homélies de saint Chrysostôme. Le Père de Montfaucon, dans un voyage qu'il fit en Italie, trouva dans les bibliothèques, non-seulement de quoi remplir ces lacunes, mais aussi un très-grand nombre d'écrits de saint Chrysostôme qui n'avaient pas encore vu le jour. Ne doutant point que le public ne les reçût avec plaisir, il écrivit de toute part pour recueillir les autres ouvrages de ce Père qu'il n'avait pu trouver dans les bibliothèques d'Italie : et, en ayant reçu d'Angleterre et d'ailleurs, il commença l'impression d'une nouvelle édition de saint Chrysostôme, à Paris, en 1718. Cette édition est distribuée en treize tomes, et le savant éditeur, après avoir fait un juste et sévère discernement des pièces supposées d'avec les véritables, a mis celles-là à la fin de chaque volume : en sorte que le lecteur trouve de suite et sans peine tout ce qui est incontestablement de saint Chrysostôme. Il a placé au-dessous des pages les variétés tirées des manuscrits, lorsqu'elles lui ont paru de quelque conséquence; mais il a négligé celles des deux éditions précédentes et les notes de Fronton Le Duc et de Savilius, les regardant comme inutiles, après avoir corrigé le texte sur les manuscrits. Le Père de Montfaucon y en a inséré quelques-unes de sa façon, lorsqu'il a cru que cela était nécessaire, et que la chose se pouvait exprimer en peu de mots. Mais lorsque les difficultés ont demandé de plus grands éclaircissements, il les a traitées avec étendue dans les avertissements qui se trouvent à la tête de chaque volume, ou de quelque ouvrage considérable. On trouve aussi au commencement de chaque tome, un catalogue des traités qui y sont contenus, où l'éditeur distingue par une marque particulière ceux qui n'avaient pas encore paru, et ceux dont il a suppléé les lacunes. [Cette édition a été réimprimée à Venise, en 1734, 13 volumes in-folio; à Paris, avec des corrections et des augmentations, chez les frères Gaume, 1833-1839, 13 volumes in-4°. La version latine parut séparément à Rouvrecy, en Tyrol, en 1753-1764, 13 volumes in-4°; à Venise,

en 1780, 14 vol. in-4°; à Paris, par les soins du Père Caillau, en 1842, 25 volumes in-8°; à Paris, chez Migne, 1842, 13 tomes en 10 volumes. M. Bonnetty, dans le tome XXVIII des *Annales de Philosophie*, annonçait une nouvelle édition préparée par les soins du révérend Marriot d'Oxford, qui avait fait une nouvelle recension des textes. Elle n'a point encore paru. La *Pratrologie grecque-latine* reproduit l'édition de Montfaucon avec des corrections et des additions, 18 volumes en 13 tomes.]

Éditions particulières, grecs et latines.

5. Outre ces éditions générales, il y en a eu un grand nombre de particulières, savoir : des six livres *du Sacerdoce*, en grec à Louvain, en 1529, in-4°; à Augsbourg, en 1599, in-8°; à Cambridge, en 1710-1712, in-8°. [A Stuttgart, en 1725, in-8°, traduction latine et notes de Bengel. Ces éditions, et surtout la dernière, seraient très-utiles, si leurs auteurs n'y avaient mêlé les préjugés de leur secte. Appley Ard a reproduit l'édition de Bengel, Oxford, 1844. A Leipsik, en grec seulement, chez Tauchnitz, en 1825 et 1834, avec les notes de E. Léo; à Rome, 1757, texte grec, traduction italienne et notes, par le prélat Giacomelli, in-4°. Parmi les éditions latines, nous signalerons celle de Catalan, Rome 1740, avec des notes; celle de Vienne, en latin, 1763, in-8°, avec le discours de saint Ephrem *sur le Sacerdoce;* celles qui se trouvent dans le *Prêtre d'après les Pères*, Toulouse, Delsol, 1741, et dans les *Chefs-d'Œuvre des Pères,* tome VII. Les catalogues de Périsse, de Leroux et Jouby annoncent des éditions latines in-32.] Des trois livres *de la Providence* au moine Stagyre, à Helosten en Flandre, en 1487, avec le discours *de la Dignité de l'origine de l'homme;* du livre *de la Virginité*, en grec et en latin, de la traduction de Liveneius, chanoine de Gand, à Anvers, en 1565 et 1575, et à Rome, en 1562, de la traduction de Poggianus; *de la Comparaison d'un roi et d'un moine*, aussi en grec et en latin, avec deux homélies *sur l'Epître aux Philippiens,* à Bâle, en 1526 et 1533, et à Paris, en 1598; de divers traités à Fribourg, en 1585, in-8°; des vingt-une homélies au peuple d'Antioche *au sujet des Statues*, à Londres, en grec et en latin, en 1590 : la septième a été imprimée en grec, sur un manuscrit de la bibliothèque de Médicis, à Pont-à-Mousson, en 1591, in-4°; des homélies *contre les Gentils,* à Bâle, en 1529, de la version de Brixius; à Paris, en 1528; des six homélies *sur le Destin et la Providence,* en grec, à Bâle en 1526, in-8°; à Paris, en 1554; à Hagueneau, en 1533; à Oxford, en 1586, in-8°; l'édition de Paris est grecque et latine, de la version de Périonius; de diverses homélies en grec par les soins de David Hœschélius, en 1587 et 1594, à Augsbourg, in-8°; des six homélies *contre les Juifs*, traduites par le même Hœschélius, à Augsbourg, en 1602, in-8°; de dix homélies en grec, par les soins du cardinal Sirlette, à Rome, en 1581, in-4° : elles furent réimprimées à Fribourg en 1585, in-8°, avec la version de Bévrerus; de neuf homélies, en grec, à Rome, en 1585, in-8°, par Jérôme Brunel. Il en fit imprimer d'autres en 1594, in-12. Frédéric Morel publia aussi à Paris un recueil de diverses homélies de saint Chrysostôme, en 1593 et 1595, in-8°. On en vit paraître une autre de la version de Fronton Le Duc, à Ingolstad, en 1593, in-8°, et à Bordeaux, en 1601 et 1604. On a aussi imprimé à Ingolstad, en 1579, le discours intitulé *Que Jésus-Christ est Dieu*, et à Rome, en 1526. L'impression de celui qui a pour titre : *Que personne n'est blessé que par soi-même*, est de Paris, en 1541. Le Père Combefis en donna encore un à Paris, en 1645, in-8°. En 1702, on imprima à Tubinge sept homélies choisies en grec et en latin à l'usage de la jeunesse, in-8°. [Lomeler a donné en grec et en latin, et en grec seulement, un choix des meilleurs ouvrages de saint Chrysostôme, in-4°, à Rudoldstat. Van Voorst avait aussi publié un choix des ouvrages de ce Père, à Liége, 2 volumes in-8°, 1727-1730. De nos jours, MM. Gaume, Dubner et Cruice ont fait de semblables recueils, mais plus complets; outre les homélies choisies, on y trouve des extraits de commentaires, des panégyriques et des épîtres. Le tout est annoté.] L'oraison *à la louange de Diodore de Tarse,* a été imprimée à Paris, en 1680, in-4°, avec la *Vie de saint Chrysostôme,* par Pallade.

Le discours sur ces paroles : *Usez d'un peu de vin*, a été imprimé à Hanovre, en 1550, et à Cologne, en 1582. Celui qui traite *de la Nécessité des hérésies*, à Mayence, en 1522, de la traduction d'Œcolampade. Le discours *sur Eutrope*, et *à la louange de la Croix*, à Paris, en 1554, traduit par Tillman. On imprima en la même ville le discours qui a pour titre : *Qu'on ne doit pas mépriser l'Eglise de Dieu*, en 1560, et l'homélie *de l'Anathème*, en 1547. L'homélie *sur le Tremblement de terre* fut imprimée avec quelques autres, à Bor-

deaux, en 1604. Les lettres au pape Innocent, à Bâle, en 1529. Les discours *à Théodore*, en la même ville, en 1524 et 1547. Celui *de la Providence*, aussi à Bâle, en 1552, chez Oporin. On imprima chez Froben divers opuscules, en 1500, 1547 et 1529, de la version d'Erasme, et ils furent réimprimés à Cologne en 1573, à Anvers en 1579, et à Paris en 1538, 1541, 1545, 1570 et 1594. On publia dans la même ville six discours de saint Chrysostôme, en 1545, 1554, 1570 et 1594. Nous avons une édition particulière de quelques homélies, à Zurich en 1558, à Leipsick en 1538, à Paris en 1606, à Rome en 1594 (cette dernière édition n'est qu'en grec), à Padoue en 1687. [L'homélie *sur les Rameaux* a été imprimée en grec, en latin et en slavon, avec un glossaire et des notes critiques, in-8°, par Franc. Miclosick, à Vienne, 1845.]

Les discours *à la louange de saint Paul* furent imprimés à Paris, en 1499, de la version d'Anien, et en 1509, avec les œuvres de Bèle et les deux homélies *à la louange de saint Pierre et de saint Paul;* à Rome, avec le discours *sur les douze Apôtres*, en 1580. Les panégyriques des martyrs parurent à Bordeaux en 1601. Il y a deux homélies *sur les Saints,* imprimées à Paris en 1594, et à Lyon en 1624; mais, dans la plupart de ces éditions, on a confondu les vrais ouvrages de saint Chrysostôme avec ceux qui lui sont supposés.

Les homélies *sur la Genèse* furent mises sous presse en grec et en latin à Paris, en 1524; et celles qu'il a faites *sur les Psaumes,* en la même ville, chez Nivelle, en 1606. M. Cotelier fit imprimer en la même ville, quatre homélies *sur les Psaumes,* en 1661. L'édition latine des commentaires *sur Isaïe* est aussi de Paris, en 1555, de la traduction de Tillman. Hœschélius publia à Augsbourg en 1602, l'argument *sur Jérémie et les Lamentations,* et Ghislérius inséra plusieurs fragments des homélies de ce Père sur ce prophète dans sa chaîne et son commentaire *sur Jérémie,* à Lyon, en 1623. Nous avons dans les *Monuments grecs* de M. Cotelier, à Paris, en 1661, un commentaire de saint Chrysostôme *sur Daniel.* Celui que ce Père a fait *sur saint Matthieu* fut imprimé en latin à Oxford, en 1537, en grec à Pont-à-Mousson, en 1591, in-4°, [et à Cambridge, en 1839, 3 t. in-8°, par les soins de Frid. Field. Cette édition a été reproduite dans la *Patrologie grecque-latine.*] En 1595 on imprima à Paris l'homélie *du Publicain et du Pharisien,* et à Oxford en 1580, les quatre homélies *sur Lazare.* Celles qui expliquent l'Evangile de saint Jean, furent imprimées à Rome en 1470, à Cologne en 1486, et à Anvers en 1542, avec une ancienne version faite, comme l'on croit, dans le XII° siècle, et corrigée par Aretin. On fit aussi à Paris, en 1548, une édition des homélies de ce Père *sur les Actes,* mais en latin seulement. Celles qu'il a faites *sur les Epîtres de saint Paul,* furent imprimées à Vérone, en 1529, en grec, par les soins de Donat de Vérone, et en latin chez Hervage, en 1530. Brixius se servit de cette édition et d'un manuscrit d'Erasme, dans celle qu'il donna des seize premières homélies *sur l'Epître aux Romains*, à Bâle, en 1533. La traduction des seize autres est de Musculus. Celle des homélies *sur l'Epître aux Galates,* imprimée à Bâle, en 1527, in-8°, est d'Erasme. [On a publié à Oxford les homélies *sur la I*re *et la II*e *Epîtres aux Corinthiens,* en 1845, 2 vol. in-8°.] On imprima encore séparément à Rome en 1578, in-4°, les quinze homélies *sur l'Epître aux Philippiens,* de la traduction de Nobilius. Rafélius a fait imprimer en 1712, à Lavenbourg, les trois homélies *sur l'Epître à Philémon,* pour donner aux jeunes gens un modèle de l'éloquence chrétienne. L'homélie *sur la Chananéenne* se trouve dans les *Analectes* de dom Mabillon, sous le nom de Laurent, évêque, le même, à ce que l'on croit, qui en 507 passa de l'évêché de Novarre à celui de Milan. Sigebert de Gembloux lui attribue divers écrits, entre autres dix homélies, mais sans en marquer les sujets; en sorte que son témoignage ne peut nuire à ceux qui attribuent cette homélie à saint Chrysostôme.

Éditions en langues vulgaires, [en italien, en anglais, en espagnol, en suédois, en arménien.]

L'on a aussi traduit et imprimé en français, en allemand, [en italien, en anglais, en espagnol, en suédois et en arménien], plusieurs ouvrages de ce Père.

Les traductions françaises que nous connaissons sont : le traité *Que nul n'est offensé sinon par soi-même,* par Pierre Pesselière, moine de l'abbaye de Saint-Germain-d'Auxerre, à Paris, 1543, in-8°; trois homélies pour le jour de l'Epiphanie, *contre ceux qui communient indignement,* et *sur saint Pierre et Hélie,* par Antoine de Laval, sieur de Belair, géographe du roi, etc., à Paris, 1620, in-8°, avec sa traduction de cinq catéchèses de saint Cyrille et autres opuscules; discours de saint Jean Chrysostôme, où il prouve que

personne ne souffre de véritables maux que ceux qu'il se fait à soi-même, par Charles Oudin, docteur en théologie, à Paris, 1664, in-12 : Frédéric Morel a traduit le discours *du Devoir des rois, gouverneurs, prélats et magistrats*, en 1593, in-8°; le discours *sur la Création des animaux et la dignité de l'homme*, en 1594, in-8°; le discours *sur la Connaissance du bien et du mal dans Adam*, en 1596, in-8°. Le discours *sur la Vérité du saint sacrement de l'Autel*, en 1596, in-8°; un discours *sur la Madeleine*, en 1599, in-8°. Le livre du *Sacerdoce* de saint Jean Chrysostôme, imprimé en 1650, et plusieurs fois réimprimé depuis sous le nom du sieur Lamy, est attribué à M. Le Maistre, le célèbre avocat. Godefroi Hermant, chanoine de Beauvais, a traduit le traité *de la Providence*, composé par saint Jean Chrysostôme, pendant son exil, pour ceux qui avaient été scandalisés des afflictions de l'Eglise, in-12, à Paris, en 1658. Le traité *du Sacerdoce* avait déjà été traduit par Richard Le Blanc, et imprimé à Paris en 1553. Les homélies ou sermons qui contiennent le commentaire de saint Chrysostôme *sur saint Matthieu*, traduits par Paul-Antoine de Marsilly, sont, à ce que l'on prétend, de la traduction de M. Le Maistre et de M. de Sacy, son frère; cette traduction parut en 1665, à Paris, en 3 vol. in-4°, et l'on en a fait depuis quatre autres éditions. Les homélies *sur la Genèse, sur les Actes des Apôtres*, les Sermons choisis, contenant quatre-vingt-huit des plus beaux discours du même Père, et les Opuscules, du même, imprimés chez Pralard, sous le nom de Marsilly ou de M. de Sacy, ont été revendiqués par l'abbé de Bellegarde, comme en étant l'unique traducteur. Nicolas Fontaine, Parisien, a traduit les homélies *sur l'Epître de saint Paul aux Romains, sur les deux Epîtres aux Corinthiens, sur les Epîtres aux Ephésiens*, et depuis sur les autres épîtres, 7 vol. in-8°, à Paris, 1675, 1686, 1690. Cette traduction causa du chagrin à son auteur : on l'accusa d'avoir fait parler saint Chrysostôme en nestorien; il se justifia, rétracta ce qui pouvait lui être échappé, et consentit que l'on mît des cartons aux endroits qui avaient déplu. Il y eut divers écrits sur cette affaire, dont on peut voir le détail dans le supplément de Moreri, de 1735, à l'article de Nicolas Fontaine. Le même est auteur de l'*Abrégé* de saint Chrysostôme *sur l'Ancien et le Nouveau Testament*, 4 vol. in-8°, 1670 et années suivantes. On a de la traduction de l'abbé de Maucroix, chanoine de Reims, la traduction des homélies *au Peuple d'Antioche*, à Paris, 1671, in-4°, *item*, 1689, et encore depuis avec plusieurs autres homélies de saint Chrysostôme. Le Père Duranty de Bonrecueil, prêtre de l'Oratoire, a traduit : 1° les lettres de saint Chrysostôme suivant la nouvelle édition des ouvrages de ce Père, avec des notes et des sommaires, et deux traités écrits par le même saint docteur du lieu de son exil à la veuve Olympiade, 2 vol. in-8°, à Paris, 1732; 2° les panégyriques des martyrs, *ibid.*, 1735, in-8°. M. l'abbé Le Merre, connu par plusieurs traductions du grec en français, vient de donner la traduction des homélies de saint Chrysostôme *sur l'Evangile de saint Jean*, et a toute prête une traduction de plus de cinquante homélies du même, qui n'ont point encore été traduites [1]. [L'abbé Auger a publié en 1785, 4 vol. in-8°, des homélies, des discours et les lettres choisies de saint Jean Chrysostôme. Outre les licences que le traducteur se donne, on lui reproche encore son manque total d'ordre et de méthode, et le vice de son plan borné à de simples extraits, à des lieux communs détachés. La *Bibliothèque choisie des Pères* contient les œuvres de saint Jean Chrysostôme, traduites en français, tomes X à XIX; le traducteur, l'abbé Guillon, après avoir donné le livre *du Sacerdoce*, divise en trois parties son travail : 1° la foi; 2° l'espérance; 3° la charité. Il y a souvent de grandes licences, et le traducteur ne donne ordinairement que des analyses et des extraits. L'abbé Raynaud a donné une traduction du livre *du Sacerdoce* et de quelques discours dans son ouvrage *le Prêtre d'après les Pères*. Les *Chefs-d'Œuvre des Pères*, tomes VII, VIII, IX, renferment le traité *du Sacerdoce*, celui *de la Virginité*, l'écrit *à une jeune Veuve*, le traité *sur les Cohabitations illicites*, le livre *de la Componction du cœur*, le *Parallèle entre un roi et un moine*, un choix d'homélies, des discours choisis sur différents sujets, quelques panégyriques et trente-six lettres. Le *Sacerdoce* a été traduit par Thomas Lefebvre; les autres écrits sont reproduits d'après la traduction d'Auger, revue et corrigée. Marigues

[1] Je ne trouve nulle part que cette édition ait paru. (*L'éditeur*).

[1] Fabricius, tom. VII *Biblioth. Græc.*, pag. 646 et 647.

a donné la traduction des homélies entières *sur l'Epître aux Romains,* Agen, 1841, in-8°.]

On cite [2] une traduction allemande des homélies de saint Chrysostôme *sur saint Matthieu* et *sur saint Jean*, par Gaspard Hédiot, et l'on dit [1] aussi que l'on a traduit en arabe et en arménien quelques-uns de ses ouvrages. [Le nombre des traductions allemandes est assez considérable. Nous en citerons seulement quelques-unes. Editions allemandes de saint Chrysostôme : *Sermons et Opuscules* de saint Jean Chrysostôme, traduits du grec en allemand par Vital Moeshler, Augsbourg, 1774, 10 volumes in-8°; de plus, 1 volume de table, Augsbourg, 1776. Sermons *sur l'Evangile de saint Matthieu,* traduits et annotés par Feder, Augsbourg, 1786, 2 volumes. Sermons *sur l'Evangile de saint Jean,* traduits par Euloge Scheineder; Augsbourg, 1788, 3 volumes. Homélies *sur les Epîtres de saint Paul*, traduites par W. Arnoldi, 1831-1849, 7 volumes. *Choix d'homélies* traduites par Ch. Mayer, Nuremberg, 1830. *Choix d'homélies pour les directeurs et les simples fidèles*, traduites par J. Lutz, Tubingue, 1846. Quatre-vingt-septième homélie, *sur le chapitre* XXI, *verset* 15 *de saint Jean*, traduite en allemand par Schwarze Prenzlow. Les trois livres de saint Chrysostôme *sur la Providence de Dieu*, 2 volumes, Augsbourg.

Choix des épîtres de saint Chrysostôme, traduites par Sailer; Munich, 1800, in-8°. *Liturgie* de saint Jean Chrysostôme avec celle de saint Basile le Grand, avec de courtes remarques, par Jasnowki, prêtre de l'Eglise gréco-russe de Weimar, 1823, in-8°. *Pensées sur les Jeûnes et les Prières*, avec une notice sur la vie de saint Chrysostôme, par München, Cologne, 1829, in-8°.] On en avait fait diverses traductions latines dès le temps de saint Augustin, c'est-à-dire presque du vivant de saint Chrysostôme même, puisqu'elles sont citées dans l'*Ouvrage imparfait contre Julien le Pélagien,* écrit, suivant la *Chronique* de Prosper, vers l'an 430. [On a en italien plusieurs homélies, discours et traités de saint Jean Chrysostôme. Les Anglais possèdent des traductions du livre *du Sacerdoce,* 1740, 1759, plusieurs traductions des homélies et des discours. Le livre *du Sacerdoce* a été traduit en espagnol, Madrid, 1776, in-8°; cette édition contient le texte grec. Le discours *sur la Providence* a été traduit en suédois, Upsal, 1826, in-8°. Les Pères méchitaristes ont publié à Venise, 1826, en 2 volumes in-8°, l'ancienne version arménienne des commentaires de saint Jean Chrysostôme, faite au Ve siècle; ils ont traduit eux-mêmes en cette langue les homélies choisies de ce Père; Venise, 1818, 2 volumes in-4°. Il existe encore manuscrits plusieurs ouvrages du saint docteur, traduits en arménien, et en particulier le commentaire *sur saint Jean*, comme on peut le voir dans la préface du tome VII des œuvres de saint Chrysostôme, édition Gaume, pag. IX.]

CHAPITRE II.

Théophile, patriarche d'Alexandrie.

[Père de l'Eglise grecque, en l'an 412.]

Histoire de sa vie.

1. Théophile d'Alexandrie, dont l'histoire a une liaison essentielle avec celle de saint Chrysostôme, ne survécut que peu de temps aux persécutions qu'il avait fait souffrir à ce saint évêque, étant [2] mort le 15 d'octobre de l'an 412, après vingt-sept ans et environ trois mois d'épiscopat. L'année de sa naissance ne nous est point connue, et nous ne trouvons même rien de sa famille, sinon qu'il avait une sœur, et que saint Cyrille, qui lui succéda dans le siége d'Alexandrie, était son neveu.

Ses qualités naturelles.

2. Théophile était né avec de grandes qualités; il avait [3] beaucoup d'adresse et de courage; il jugeait [4] parfaitement bien des dispositions d'un homme à sa physionomie et à son extérieur; il était prompt, hardi, entreprenant, ferme, mais opiniâtre dans ce qu'il voulait. Ce n'était pas là son seul défaut, et il obscurcit, par un grand nombre d'autres,

[1] Fabricius, tom. VII *Biblioth. græc.*, p. 646 et 647.
[2] Socrat., lib. VII, cap. VII.
[3] Theodoret., lib. V, cap. XXII.
[4] Pallad., in dialog. *de Vita Chrysost.*, pag. 18.

les talents que la nature lui avait donnés. Facile [1] à entrer dans les sentiments des autres, il suivait aussi ses premières idées, sans se donner le loisir d'en examiner la solidité et sans avoir égard aux raisons qu'on lui opposait, voulant que son sentiment l'emportât toujours. Il était néanmoins [2] capable, quand il le voulait, de méditer sur une affaire pour trouver le moyen de faire le mal avec sûreté et avec adresse.

Ses études.

3. Il était éloquent et se rendit [3] habile, tant dans la philosophie que dans les mathématiques et l'astrologie; c'est ce qui rend probable le sentiment de ceux qui croient que Théodose, dès le commencement de son règne, lui écrivit pour lui demander un *Cycle pascal*. Mais selon d'autres critiques le *Cycle* de Théophile n'a point été composé à la prière de l'empereur qui, en 380, avait à penser à d'autres affaires : Théophile n'avait commencé son *Cycle* par le premier consulat de Théodose, à qui il l'adressait, que pour flatter ce prince, sans avoir reçu aucun ordre de sa part d'y travailler.

Il est fait évêque.

4. Timothée, évêque d'Alexandrie, étant mort le 26 de juillet de l'an 385, Théophile fut choisi pour lui [4] succéder.

Ses intrigues.

5. On dit que durant la guerre faite par Théodose au tyran Maxime, c'est-à-dire en 388, comme il n'était pas aisé de juger qui remporterait la victoire, Théophile [5] envoya le prêtre Isidore à Rome avec des lettres et des présents pour le victorieux, quel qu'il fût; qu'Isidore fit effectivement ce voyage, mais qu'un lecteur ayant découvert l'affaire, Isidore fut obligé de s'enfuir avant que la guerre fût finie.

Eglises qu'il bâtit.

6. L'année suivante 389, Théophile ne contribua pas peu à la démolition du temple de Sérapis à Alexandrie, et au renversement des monuments de l'idolâtrie dans l'Egypte. Il bâtit sur les ruines de ce temple une église de Saint-Jean-Baptiste, dont il y mit des reliques, et il la dédia le 27 mai de l'an 395. Il fit aussi construire une église magnifique à Canope, où il mit [6] des moines.

Il travaille à la paix de l'Orient.

7. Le concile de Capoue le chargea en 391 ou 392 de terminer le différend qui divisait l'Orient et l'Occident au sujet de Flavien et d'Evagre, qui se disaient tous les deux évêques d'Antioche. Mais Flavien refusa de se soumettre au jugement de Théophile. Evagre étant mort peu après, Flavien resta seul paisible possesseur de la dignité épiscopale, et il fut enfin réuni à la communion de l'Occident en 398, à la prière de saint Chrysostôme et par les soins de Théophile.

Il assiste au concile de Constantinople.

8. En 394 il assista à un concile de Constantinople, où Nectaire présidait. On rapporte [7] au même temps la visite qu'il rendit à saint Arsène, pour lui persuader de recevoir celle d'une dame. Saint Arsène le refusa, et Théophile lui ayant fait demander une autre fois s'il lui ouvrirait, ce saint solitaire répondit [8] à celui que Théophile avait envoyé : « S'il vient seul, je lui ouvrirai; mais, s'il vient avec d'autres, il faudra que je cherche un autre lieu. » Etant allé un jour à Scètes [9], les frères qui s'y étaient assemblés pour le recevoir, prièrent saint Pambon de lui dire quelque chose pour l'édifier, mais il s'en excusa en disant : « S'il n'est pas édifié de mon silence, mes paroles ne l'édifieront pas. » C'est à Théophile que l'on est redevable de la *Vie de saint Théodore*, abbé de Tabenne : il avait prié [10] Ammon, évêque d'Egypte, de la mettre par écrit; celui-ci le fit, et le lui adressa.

Il prend part dans l'affaire de l'Origénisme.

9. Théophile eut beaucoup de part à la dispute qui s'éleva dans la Palestine en 394, entre Jean de Jérusalem et Rufin, défenseurs d'Origène, et saint Jérôme et saint Epiphane qui se déclaraient contre cet auteur. Ami de Jean de Jérusalem, et lié par un commerce de lettres avec Rufin, il prit avec eux la défense d'Origène, traitant [11] saint Epiphane d'hérétique, de schismatique et d'anthropomorphite. Il écrivit même et prêcha publiquement contre les anthropomorphites. Mais, changeant bientôt de conduite, il se réconcilia avec saint Epiphane, fit entendre aux anthropomorphites qu'il était de leur sentiment, condamna Origène, et tint un concile où il fut ordonné que quiconque approuverait les œuvres de cet auteur, serait chassé de l'Eglise.

Il s'oppose à l'ordination de saint Chrysostôme.

10. Saint Chrysostôme ayant été élu évêque de Constantinople en 398, par le con-

[1] Pallad., in dialog. *de Vita Chrysost.*, pag. 80 et 81.
[2] Socrat., lib. VI, cap. VII.
[3] Hieronym., *Epist.* 64, pag. 600.
[4] Socrat., lib. V, cap. XII.
[5] Socrat., lib. VI, cap. II; Sozom., lib. VIII, cap. II.
[6] Eunapius, cap. IV, pag. 64 et 65.
[7] *Vitis Patr.*, cap. VIII, § 5.
[8] Ibid., cap. II, § 4.
[9] *Vitis Patr.*, lib. V, cap. V, pag. 40.
[10] Bolland., ad diem 14 maii, pag. 68.
[11] Socrat., lib. VI, cap. X.

sentement du peuple et du clergé, et avec l'approbation d'Arcade, ce prince [1], voulant rendre son ordination plus solennelle, convoqua un concile et y appela Théophile d'Alexandrie comme l'évêque du premier siége de son empire. Théophile, qui avait dessein de faire évêque de Constantinople le prêtre Isidore, témoigna beaucoup de répugnance à consentir à l'ordination de saint Chrysostôme; mais l'eunuque Eutrope lui ayant montré plusieurs chefs d'accusations contre lui, et lui ayant dit qu'il n'avait qu'à choisir, ou de se défendre des crimes qu'on lui objectait, ou de consentir à l'ordination proposée, il céda et ordonna Jean.

Il persécute Isidore et les moines de Nitrie.

11. Quelque temps après, Théophile changea en haine l'affection qu'il avait eue pour Isidore. Une veuve [2] de qualité avait donné à ce prêtre, qui gouvernait alors l'hôpital d'Alexandrie, mille sous d'or, et lui avait fait jurer, par la table sacrée, qu'il en achèterait des habits pour les plus pauvres femmes de la ville, sans en donner connaissance à l'évêque Théophile, de peur qu'il n'employât cet argent à acheter des pierres, car il était [3] passionné pour les bâtiments et idolâtre de l'or. Isidore prit l'argent et l'employa pour les pauvres femmes et les veuves. Théophile, l'ayant su par ses espions, en fut extrêmement irrité, mais il dissimula pour lors son ressentiment. Sozomène [4] marque un second motif de la haine de Théophile contre Isidore, savoir, que ce prêtre n'avait pas voulu attester contre la vérité, qu'une certaine personne avait institué son héritière la sœur de Théophile. Cet évêque, ayant donc deux mois après assemblé les prêtres de son Eglise, produisit en leur présence un mémoire contre Isidore, contenant une accusation horrible, disant [5] : « Il y a dix-huit ans que j'ai reçu ce mémoire contre vous, mes occupations me l'avaient fait oublier, je viens de le trouver en cherchant d'autres papiers; répondez à la plainte qu'il contient. » Isidore répondit : « Quand il serait vrai que vous auriez reçu ce mémoire, et qu'il vous aurait échappé, celui qui l'avait donné ne pouvait-il pas le redemander? » — « Il s'était embarqué, » dit Théophile. — « Mais, répliqua Isidore, n'est-il point revenu du moins au bout de deux ou trois ans? S'il est présent, faites-le venir? » Théophile, ainsi pressé, remit l'affaire à un autre jour. Dans cet intervalle il acheta un témoin pour accuser Isidore, et lui donna quinze pièces d'or pour déposer contre lui. Celui-ci, qui était un jeune homme, les porta à sa mère qui, craignant qu'Isidore ne la poursuivît devant le gouverneur, alla le trouver et lui montra l'argent qu'elle dit avoir reçu de la sœur de Théophile. Le jeune homme, craignant les lois et la colère de cet évêque, se réfugia dans l'église; mais Théophile ne laissa pas de condamner Isidore et de le chasser de l'Eglise, sous le prétexte d'un crime infâme, que la bienséance ne permettait pas d'expliquer. Isidore, qui jusque-là était demeuré dans sa maison occupé à prier Dieu, en sortit craignant que Théophile n'attentât même à sa vie, et se retira sur la montagne de Nitrie. Théophile tourna sa colère contre les moines qui habitaient sur cette montagne, assembla contre eux un concile, où, sans les avoir appelés ni leur avoir donné moyen de se défendre, il en excommunia trois des principaux : Ammon, Dioscore et un autre, sous prétexte de mauvaise doctrine. Il eut même recours à la violence, et obtint [6] du gouverneur, par des voies obliques, des soldats et des ordres pour chasser ces solitaires de toute l'Egypte. En suite de ces ordres, il alla lui-même en pleine nuit attaquer les monastères, accompagné de soldats et de gens prêts à tout, ainsi que de ses valets qu'il avait remplis de vin, mit le feu aux cellules, brûla leurs beaux livres et un enfant qui s'y trouva, et les sacrés mystères que les moines conservaient chez eux selon l'ancienne discipline de l'Eglise. Les Grecs [7] honorent le dernier de juin les saints que Théophile fit mourir en cette occasion par le fer et par le feu. Ceux qui échappèrent à sa fureur, se retirèrent à Jérusalem, et de là à Scythople. Mais Théophile trouva encore le moyen de les en chasser. Ils s'embarquèrent et vinrent à Constantinople dans la vue de faire [8] connaître à l'empereur Arcade l'injustice de la persécution qu'ils souffraient, et de se mé-

[1] Socrat., lib. VI, cap. II; Sozomen, lib. VIII, cap. II.

[2] Pallad., in *Dialog.*, pag. 20; Socrat., lib. VI, cap. IX.

[3] Isidor. Pelus., lib. I, *Epist.* 152.

[4] Sozomen, lib. VIII, cap. XII.

[5] Idem, ibid.

[6] Socrat., lib. VI, cap. VII; Sulpit. Sever., *Dialog.* 3, pag. 248; Pallad., in *Dialog.*, pag. 23.

[7] Halloix, *Vit. Patr. Oriental.*, lib. IV, cap. VIII, pag. 328.

[8] Socrat., lib. VI, cap. IX.

nager la protection de saint Chrysostôme. C'était en 401. Ce saint évêque les reçut avec bonté et se chargea de les réconcilier avec Théophile; mais sa négociation ne fut point heureuse; et bien loin d'obtenir quelque chose, il attira sur lui-même la colère de cet évêque. Les moines, voyant que saint Chrysostôme n'avait pas réussi, s'adressèrent à l'empereur et à l'impératrice, demandant par leur requête que Théophile fût cité à Constantinople, pour y être jugé par saint Chrysostôme. Leur requête eut son effet, et Théophile fut obligé, suivant l'ordre de l'empereur, de se rendre à Constantinople. Saint Chrysostôme, devant qui il devait comparaître, refusa de prendre connaissance de l'affaire, autant par considération pour Théophile, que par respect pour les canons, qui défendaient de juger les causes hors de leur province.

Il conspire contre saint Chrysostôme.

12. Théophile, au contraire, pendant son séjour à Constantinople, mit tout en œuvre pour chasser saint Chrysostôme de son siége, et vint enfin à bout de le faire déposer dans le conciliabule du Chêne, en 403. La déposition de saint Chrysostôme fut suivie de son expulsion, et dès le lendemain Théophile vint à Constantinople avec ceux de sa cabale pour substituer un adultère à l'évêque légitime. L'acte était déjà dressé et signé de beaucoup d'ecclésiastiques de la ville. Mais Dieu dissipa ce dessein. Saint Chrysostôme rentra triomphant à Constantinople, demanda un concile pour se justifier, et obligea par là Théophile, qui en craignait les suites, de s'enfuir en Egypte.

Il se réconcilie avec les moines.

13. Il ne laissa pas d'envoyer en 404 un lecteur à Rome [1], pour donner avis au pape Innocent qu'il avait déposé Chrysostôme sans lui en dire les raisons. Mais quelque temps après il lui envoya les actes de la condamnation faite par le conciliabule du Chêne. Le Pape n'y eut aucun égard, condamna la témérité de Théophile, et lui manda de se trouver au concile qui se tiendrait sur cette affaire. Cependant Théophile ayant engagé par ses partisans les moines à lui demander pardon, les reçut et leur rendit la communion. Mais cette réconciliation feinte le rendit odieux à plusieurs personnes, parce que depuis il ne fit plus de difficulté de lire [2] les livres d'Origène. Comme on lui demandait pourquoi il chérissait tant ces livres, après les avoir condamnés, il répondit: «Les livres d'Origène sont une prairie dont je cueille les fleurs, sans m'arrêter aux épines.»

Ses dernières actions.

14. Quelque grande que fût son animosité contre saint Chrysostôme, il parut le respecter après sa mort, arrivée, comme nous l'avons dit, en 407; car il écrivit [3] à Atticus, intrus sur le siége de Constantinople, d'agir avec quelque douceur vis-à-vis de ceux qui avaient soutenu le parti de ce saint évêque. On ne peut approuver sa conduite à l'égard de l'Eglise d'Antioche. Saint Flavien qui en était évêque, étant mort, Porphyre se fit ordonner en sa place sans avoir été choisi en la manière ordinaire : l'Eglise romaine refusa de le reconnaître pour évêque, et le peuple même de la ville d'Antioche ayant appris son ordination, était accouru avec du feu et du sarment pour le brûler dans sa maison. Mais Théophile lui fut toujours uni de communion, et entretint avec lui un commerce de lettres [4]. Il nous reste quelques fragments de celles qu'il lui écrivit pour lui conseiller d'assembler les évêques de Syrie qui le reconnaissaient, et d'examiner avec eux si ceux que l'on avait accusés de renouveler les erreurs de Paul de Samosate, étaient en effet coupables de ce crime. Il assembla lui-même un concile à Alexandrie en 401, où se trouva Synésius, qu'il avait fait évêque de Ptolémaïde l'année précédente. On dit [5] qu'étant près de mourir, il fit apporter l'image de saint Chrysostôme, et qu'il la reçut avec respect, comme pour témoigner qu'il se réconciliait avec la mémoire de ce saint évêque; mais ce n'était pas assez pour rentrer dans la communion de l'Eglise romaine et des évêques d'Occident, qui même depuis la mort de saint Chrysostôme, ne voulurent [6] point recevoir à leur communion ni ceux de l'Egypte, ni ceux de l'Orient, ni Atticus et les autres de Bosphore et de la Thrace, jusqu'à ce qu'ils eussent mis le nom de ce saint docteur dans la liste des évêques morts dans la communion de l'Eglise et dans la possession de leur dignité. Le fait même rapporté par saint Jean Damascène, n'est pas incontestable : il y a plus de vraisemblance dans ce que rapporte l'auteur de la *Vie des Pères des déserts*, que Théophile, étant sur le point de rendre l'esprit, s'était représenté la lon-

[1] Pallad., in *Dialog.*, pag. 3, 9 et 10.
[2] Socrat., lib. V, cap. XVII.
[3] Synesius, *Epist.* 66, pag. 206 et 207.
[4] Tom. V *Concil.*, pag. 472.
[5] Joan. Damas., lib. III *de Imag.*, pag. 385, tom. I.
[6] Theodoret., lib. V, cap. XXXIV.

gue pénitence de saint Arsène en s'écriant : « Que vous êtes heureux, Arsène, d'avoir toujours eu cette heure devant les yeux ! » Ce langage fait connaître, comme le remarque un auteur [1] célèbre du dernier siècle, que les solitaires qui ont quitté toute l'espérance du siècle et la cour de l'empereur pour pleurer dans les déserts les vanités de leur vie, doivent, selon toutes les règles de notre religion, mourir plus paisiblement que les archevêques qui sortent de leur diocèse pour troubler la paix de l'Eglise en faisant des cabales à la cour de l'empereur contre les plus innocents et les plus saints de leurs confrères [2].

Jugement sur Théophile.

15. Théophile ne laissa pas de trouver des panégyristes après sa mort. Il fut [3] cité avec le titre de très-saint évêque, dans le concile d'Ephèse, et mis au rang des illustres maîtres de l'Eglise avec saint Athanase. Paul [4], évêque d'Emèse, se faisait gloire de suivre sa doctrine sur l'Incarnation, le qualifiant colonne de l'Eglise. Il est loué par Vincent de Lérins [5] pour sa foi, sa vie et sa science; et le pape saint Léon [6] le comptait, avec saint Athanase et saint Cyrille, entre les plus excellents pasteurs qu'ait eus l'Eglise d'Alexandrie. Mais saint Isidore de Péluse [7] n'en a pas pensé de même, et quelque sujet qu'il eût de respecter et de craindre Théophile, il l'a fait passer pour la source des troubles de l'Eglise. « L'Egypte, dit-il, est tombée dans son injustice ordinaire. Elle a rejeté Moïse et embrassé le parti de Pharaon. Elle a fouetté les faibles et accablé ceux qui étaient dans l'affliction. Elle a bâti des villes et privé les ouvriers de leur salaire. Voilà ce qu'elle fait jusqu'à présent, conduite par un Théophile passionné pour les pierres et idolâtre de l'or, dont les noirs desseins ont été appuyés par quatre satellites, compagnons de son apostasie. » Sozomène [8], Socrate [9] et Pallade [10] ne lui sont pas plus favorables, et ils nous le font envisager comme un homme avare, qui pour satisfaire sa passion de bâtir, négligeait le soin des pauvres, et qui portait sa vengeance jusqu'au sang, comme jaloux de l'estime que les autres s'acquéraient par leurs vertus, n'ordonnant, autant qu'il le pouvait, pour évêques et pour prêtres, que ceux qu'il jugeait n'avoir pas assez de lumière et de vigueur pour lui pouvoir résister, aimant mieux commander à des bêtes que de céder aux avis des sages.

Ses écrits, son Cycle pascal.

16. Théophile composa quelques écrits, dont le plus ancien paraît être son *Cycle pascal*. Il était de 418 ans, durant lesquels, suivant les principes qui sont encore aujourd'hui en usage dans l'Eglise, il marquait en quel jour du mois et de la lune Pâques devait arriver chaque année. Ce *Cycle* commençait [11] au premier consulat du grand Théodose, c'est-à-dire à l'an 380; ce qui donne lieu de croire que Théophile le composa cette année-là même, et que Théodose le lui avait [12] demandé dès l'année précédente 379. Quoique Théophile y ait rectifié beaucoup le *Cycle d'or* de dix-neuf ans, trouvé par saint Anatole de Laodicée, il ne l'a pas porté néanmoins à sa dernière perfection : ce qui ne se pouvait faire que par un cycle de 532 ans, qui fut depuis inventé par Victorius. Celui-ci, dans la préface de son *Cycle*, ne cite de Théophile qu'une table de 100 ans. Saint Léon, pape, et saint Protère d'Alexandrie ne lui en attribuent pas davantage, et saint Cyrille, son neveu, dit qu'après que Théophile eut composé son *Cycle* de 418 ans à la prière de Théodose, il n'envoya néanmoins à ce prince qu'une table de 100 ans, depuis l'an 380 jusqu'en 479 ; mais qu'il y joignit un écrit qui renfermait en peu de mots les preuves de son système, et une lettre par laquelle il lui adressait la table et l'écrit. Comme ce *Cycle* était très-obscur, qu'il y avait beaucoup de difficultés à le copier, et que l'on en avait déjà d'autres, il s'en répandit peu de copies. Cela obligea saint Cyrille de l'abréger et de le réduire à un cycle de 95 ans. Gennade parle de ce dernier cycle, mais il l'attribue mal à propos à Théophile, confondant le travail de l'oncle avec celui du neveu. Nous n'avons aujourd'hui ni le cycle entier de 418 ans, ni la table de cent

[1] Hermann, *Vie de S. Chrysost.*, pag. 571.

[2] C'est là une allusion maligne aux affaires du temps et aux débats sur la grâce, soulevés par les jansénistes, qui eurent pour aides et pour soutiens plusieurs membres de l'illustre congrégation des Bénédictins. (*L'éditeur.*)

[3] Tom. III *Concil.*, pag. 512 et 740.

[4] Ibid., pag. 113.

[5] Vincent. Lirin., in *Commonit.*, pag. 375.

[6] Leo, *Epist.* 77, pag. 291.

[7] Isidor. Pelus., lib. I, *Epist.* 152, pag. 47.

[8] Sozom., lib. VIII, cap. XII.

[9] Socrat., lib. VI, cap. VII.

[10] Pallad., in *Dialog.*, p. 21 et 22.

[11] Apud Bucherium, pag. 473.

[12] Cyrillus, apud Bucherium, pag. 482.

ans, mais seulement un [1] petit écrit de Théophile sur cette table, qui pourrait bien être la préface des preuves de son système. Il y dit [2] que Dieu ordonna aux Hébreux de célébrer la pâque le 14 de la lune, lorsqu'elle est dans toute sa splendeur, et pour nous apprendre que nous devons nous séparer des ténèbres du péché, rendre notre foi parfaitement lumineuse, et croître en toutes sortes de vertus; que le commencement du printemps tombe toujours au douzième des calendes d'avril, c'est-à-dire au 21 mars, en comptant les jours suivant le cours du soleil; que si le quatorzième de la lune tombe au dimanche, on ne doit célébrer la pâque que le dimanche suivant. Il en donne deux raisons qu'on a peine à comprendre, et qui semblent se détruire l'une l'autre. Son sentiment est que Jésus-Christ fut livré aux Juifs le quatorzième de la lune, c'est-à-dire le jeudi; que le lendemain, qui était le quinzième de la lune, il fut crucifié, et qu'il ressuscita le dimanche suivant, qui était le dix-septième de la lune.

Lettres pascales de Théophile, tom. IV Oper. Hieronym., pag. 691.

17. L'écrit de Théophile sur la pâque ne l'empêcha pas de continuer d'avertir tous les ans les Eglises du jour auquel on devait célébrer la fête de Pâques. Le concile de Nicée avait donné cette commission à l'évêque d'Alexandrie, qui avait coutume d'envoyer pour cet effet des lettres circulaires incontinent après l'Epiphanie, afin que l'on sût de bonne heure le jour où commençait le carême, et celui auquel on devait célébrer les fêtes mobiles qui dépendaient de celle de Pâques. Les porteurs de ces lettres étaient bien reçus dans toutes les villes : on leur fournissait les choses nécessaires et des chevaux pour continuer leurs voyages. [Cosme [3] donne deux fragments de la première épître pascale, comme on peut le voir dans Galland, tom. VII *Bibl. vet. Patr.*, et dans la *Patrologie grecque* de M. Migne, tom. LXV, col. 53.] Le concile d'Ephèse [4] cite la cinquième et la sixième des lettres pascales de Théophile, c'est-à-dire celles qui étaient pour les années 390 et 391. Cassien [5] parle de l'épître pascale de Théophile pour l'an 399 ou 400, et des mouvements qu'elle occasionna dans les monastères de Scété : car on envoyait ces sortes de lettres non-seulement à toutes les villes, mais encore à tous les monastères. Théophile, en indiquant dans celle-ci la fête de Pâques, y parlait aussi fort au long contre l'hérésie des anthropomorphites. Les moines qui en étaient infectés, reçurent mal la lettre de cet évêque, et opinèrent à se séparer de sa communion et à ne plus le regarder qu'avec horreur et comme un homme qui attaquait visiblement l'Ecriture sainte. Car ils s'étaient persuadés qu'il fallait prendre à la lettre ce qui y est dit de l'image de Dieu dans l'homme, et des membres qu'elle semble lui attribuer. Il n'y eut à Scété que l'abbé Paphnuce qui reçut la lettre pascale de Théophile, les autres prêtres qui présidaient aux églises de ce désert, ne voulurent pas souffrir qu'on la lût dans leur assemblée. Ils allèrent plus loin : sachant [6] que Théophile soutenait dans l'Eglise, par ses prédications, ce qu'il avait avancé dans son épître pascale contre les anthropomorphites, ils quittèrent leur désert et vinrent à Alexandrie, murmurant hautement contre Théophile, le traitant d'impie, et menaçant de le tuer. Pour éviter le danger présent, il usa d'industrie, et se présenta devant eux en leur disant ces paroles de Jacob à Esaü : *En vous voyant, je crois voir le visage de Dieu.* Ce compliment flatteur les apaisa, et ils lui dirent : « Si vous pensez ce que vous dites, et si vous croyez que Dieu a un visage comme les nôtres, anathématisez les ouvrages d'Origène ; sinon attendez-vous à être traité comme le méritent les impies et les ennemis de Dieu. » — « Je le ferai, répondit Théophile, car je suis aussi ennemi des livres d'Origène, et il y a longtemps que j'avais résolu de les condamner. » Il se défit ainsi de ces moines, et les renvoya.

Autres lettres pascales de Théophile.

18. Nous avons trois autres lettres pascales de Théophile, traduites du grec en latin par saint Jérôme. Elles sont pour les années 401, 402 et 404. Peut-être ce Père avait-il encore traduit celle de l'an 405, mais elle est perdue. Dans la première des trois qui nous restent, et qui est marquée pour la seconde dans les imprimés, Théophile combat avec véhémence les erreurs qu'il croyait avoir été enseignées par Origène ; entre autres, que le règne de Jésus-Christ devait finir; que les démons seraient sauvés; que les corps ne

Tom. IV Oper. Hieronym., pag. 705.

[1] Apud Bucherium, pag. 471.
[2] Ibid.
[3] Apud Cosmam Indicop., lib. X *Topograph. Christ.*, pag. 320. (*L'éditeur.*)
[4] Tom. III, *Concil.*, pag. 512.
[5] Cassian., *Collat.* X, cap. II.
[6] Socrat., lib. VI, cap. VII; Sozomen., lib. VIII, cap. II.

ressusciteraient pas entièrement incorruptibles; qu'il ne fallait point prier le Fils de Dieu. Sur quoi l'on peut voir ce que nous avons dit ailleurs[1] de la doctrine de ce Père. Théophile finit cette lettre en marquant le commencement du carême au 8 mars, la semaine sainte au 8 avril, et le jour de Pâques ou le dimanche de la Résurrection au 14 du même mois d'avril. La seconde lettre pascale de Théophile, que l'on a mise mal à propos pour la première dans les imprimés, est divisée en quatre parties. Dans la première, Théophile exhorte les fidèles à célébrer avec joie la pâque du Seigneur, ce qui, dit-il, n'appartient qu'à eux seuls, et les hérétiques ne doivent avoir aucune part aux solennités de l'Eglise. Dans la seconde et dans la troisième il attaque les erreurs d'Apollinaire et d'Origène, qu'il appelle l'*Hydre de la fable*, remarqnant que bien que ces deux auteurs aient pensé d'une manière orthodoxe sur plusieurs articles de la doctrine de l'Eglise, on doit néanmoins les regarder comme hérétiques pour les impiétés qu'ils ont enseignées. Dans la quatrième il exhorte les fidèles à prier en commun pour la conversion des hérétiques, et dit à la fin de cette lettre que le carême commencera le 24 février; la semaine sainte, qu'il appelle la pâque, le 31 mars, et le jour de Pâques le 6 avril. Il ajoute : « Vous devez savoir qu'à la place des saints évêques qui se sont endormis au Seigneur, on a ordonné à Lemnade, pour Héron, Nascas; à Crythro, pour Sabatius, Paul; à Omboës, pour Sylvain, Vérez. Ecrivez-leur donc des lettres pacifiques, et recevez les leurs suivant la coutume de l'Eglise. » Théophile parle encore contre Origène dans la troisième lettre. On y voit[2] qu'en carême il n'était point permis de boire du vin ni de manger de la chair. Théophile y donne plusieurs instructions sur la manière dont on devait se comporter pour passer saintement le carême, dont il met le commencement en l'an 404, au 7 mars; la semaine sainte au 11 avril, et le jour de Pâques au 17 du même mois. Il marque aussi la mort de sept évêques en différents endroits, et ceux que l'on avait choisis pour les remplacer, et finit cette lettre comme la seconde en disant : « Ecrivez-leur donc et recevez leurs lettres ecclésiastiques suivant la coutume. » Saint Jérôme[3], en faisant l'abrégé de la seconde de ces lettres, dit que la profession pure et précise que Théophile y fait de la vraie foi contre Apollinaire, est accompagnée d'un raisonnement fort subtil, par lequel il perce son ennemi du poignard qu'il lui a arraché des mains; qu'à l'égard d'Origène, si Théophile n'en dit pas tout ce qui s'en pouvait dire, il en dit néanmoins assez pour l'étendue de sa lettre : et que ce qui y pouvait manquer se trouvait dans celle de l'année précédente, c'est-à-dire de 401. Il ajoute qu'il l'a traduite en latin avec beaucoup de difficulté, n'ayant pas trouvé peu de peine à faire qu'elle ne perdît point dans une langue étrangère, les beautés qu'elle avait dans sa langue propre, à exprimer les mêmes choses dans le même style, et à être exact à ne rien ajouter ou diminuer, sans perdre cette éloquence qui y rendait la vérité si forte et si agréable. Il faut néanmoins convenir que dans cette lettre, comme dans les deux autres, il y a divers raisonnements qui portent à faux; qu'il n'y a ni ordre ni méthode, et qu'elles sont pleines de réflexions déplacées.

Tom. IV Oper. Hieronym., pag. 691.

Autres épîtres de Théophile.

19. Synésius[4] cite une autre épître pascale de Théophile pour l'an 411, et une pour l'an 412. Il est aussi fait mention de deux de ces épîtres dans une lettre de saint Léon, pape[5], mais on ne sait pour quelle année. Le tome *sur la Fête de Pâques*, cité par Théodoret[6], pourrait bien être la même chose que l'écrit envoyé à l'empereur Théodose, dans lequel Théophile donnait des preuves de son *Cycle pascal* ou de son système sur la fête de Pâques.

Autres écrits de Théophile.

20. Saint Cyrille d'Alexandrie[7] parle d'un discours de Théophile adressé aux sectateurs d'Origène. Ce discours était sans doute différent du grand traité *contre Origène*, cité par[8] Gennade, dans lequel Théophile condamnait

[1] Tom. II, pag. 250 et suiv.

[2] *Nequaquam diebus Quadragesimæ, sicut luxuriosi divites solent, vini poculum suspiremus, neque in procinctu et prædio, ubi labor et sudor est necessarius, carnium edulio delectemur... Qui legum præcepta custodiunt, ignorant vinum in jejuniis, carnium esum repudiant.* Theophil., *Epist.* 2, pag. 719, tom. IV Oper. Hieronym.

[3] Hieronym., *Epist.* 87 *ad Pammachium et Marcellam*, pag. 690.

[4] Synesius, *Epist.* 9, pag. 170, et *Epist.* 13, pag. 171. — [5] Leo, *Epist.*

[6] Theodoret., *Dialog.*, pag. 167.

[7] Cyrill., tom. III *Concil.*

[8] *De Script. eccles.*, cap. XXXIII.

les écrits et la personne d'Origène, en montrant en même temps qu'il n'était pas le premier qui l'eût condamné, mais qu'il avait été chassé de l'Eglise par les anciens, et particulièrement par Héraclas, en quoi Théophile se trompait visiblement, puisque ce ne fut point Héraclas, mais Démétrius qui obligea Origène de sortir d'Alexandrie. Il y a aussi tout lieu de croire que ce traité, dont parle Gennade, était différent de la lettre circulaire, c'est-à-dire de l'épître synodale du concile d'Alexandrie en 401, envoyée de tous côtés par Théophile pour faire condamner les livres d'Origène; car ce traité était selon Gennade, un grand volume : ce qui ne se peut dire d'une lettre circulaire. Le même Gennade [1] témoigne que dans le même ouvrage Théophile réfutait les erreurs des anthropomorphites et les convainquait par des témoignages de l'Ecriture sainte, en montrant que Dieu est d'une nature incorruptible et spirituelle, au lieu que toutes les créatures sont de leur nature corruptibles et sujettes au changement, Dieu ayant seul l'immortalité. Nous avons, dans Facundus [2], un fragment du livre de Théophile *contre saint Chrysostôme*. Pallade [3] a inséré dans son *Dialogue* deux lettres de Théophile contre les moines de Nitrie, l'une aux évêques de Palestine, et l'autre à saint Chrysostôme. Nous en avons quelques autres parmi celles de saint Jérôme [4], adressées à lui-même, et qu'apparemment il traduisit en latin. Théophile lui donne avis dans ces lettres qu'il avait convaincu et chassé les origénistes, qui avaient tâché de répandre leurs erreurs dans les monastères de Nitrie, et lui conseille d'en user de même à l'égard de ceux qui suivent en secret les erreurs d'Origène. Il y fait l'éloge de la continence et de la douceur des moines de ces monastères. On voit par la réponse de saint Jérôme [5], que Théophile avait aussi écrit contre les origénistes, au pape Anastase. Il écrivit contre eux à saint Epiphane [6]. Saint Jérôme [7] dit avoir traduit ces lettres contre Origène et ses disciples, de même que celles que Théophile avait écrites contre Apollinaire, une épître synodique, et un écrit *sur les Mystères*, que l'on croit être la lettre pascale de l'an 405, et une exposition de foi.

Décisions sur la discipline ecclésiastique.

21. Zonare [8] et Balsamon nous ont conservé quelques décisions sur des difficultés de la discipline ecclésiastique, que l'on attribue communément à Théophile d'Alexandrie. On leur a aussi donné place dans le recueil [9] des conciles. La première semble être un fragment d'un discours prêché par Théophile en 391, 402 ou 408; il y décide [10] que lorsque la veille de l'Epiphanie, où l'on jeûnait alors, tombera au dimanche, comme elle y tombait effectivement en l'année qu'il fit ce discours, on mangera, pour le respect du dimanche, quelques dattes à midi; mais que du reste on gardera le jeûne jusqu'après la célébration des mystères, que l'on devait commencer à l'heure de nones et finir au soir. Les autres décisions sont au nombre de dix et adressées à Ammon, pour la province de Lyco en Egypte. La première concerne ceux qui avaient communiqué avec des ariens, et qui s'étaient emparé des églises. Théophile ordonne qu'ils seront déposés, et que l'on mettra en leur place des personnes qui seront connues pour orthodoxes; qu'on leur permettra néanmoins de demeurer dans le lieu, en usant à leur égard comme il a été réglé par les évêques de la Thébaïde. La seconde est au sujet d'un prêtre nommé Biste, accusé d'avoir été ordonné après avoir commis un crime avec une femme séparée de son mari. Théophile veut, au cas que ce prêtre se trouve coupable, qu'il soit privé des fonctions de son ministère, l'Eglise ne permettant pas même à des personnes coupables d'un tel crime, la communion laïque, et ayant même coutume de les excommunier. Il ajoute que l'évêque Apollon, qui avait ordonné ce prêtre sans savoir qu'il fût coupable, ne doit pas en souffrir. Théophile décide dans la troisième que le prêtre excommunié par le même Apollon, doit subir la sentence d'excommunication,

[1] Gennad., ibid.
[2] Facund., lib. VI, cap. v, pag. 260.
[3] Pallad., in *Dialogo*, pag. 23 et 25.
[4] Hieronym, tom. IV, pag. 598 et 599.
[5] Ibid., pag. 599.
[6] Apud Hieronym., tom. IV, pag. 829.
[7] Hieronym., lib. III *advers. Rufin.*, pag. 459.
[8] Tom. II, pag. 1797 et 1804.
[9] Tom. I *Concil.* Harduin., pag. 1196 et sequent.
[10] *Et mos, et decorum a nobis exigit, ut omnem diem Dominicum honoremus... Quia ergo accidit, ut jejunium sanctorum Theophaniorum in hunc diem incideret, dispensemus, et ad utrumque scienter procedamus, ut et paucos dactylos sumentes, simul et hæreses vitemus, quæ Domini nostri Jesu Christi resurrectionem non honorant, et diei jejunii quod debetur reddamus, vespertinam congregationem inexspectantes, quæ hic Deo dante peragetur : congregemur ergo hic ab hora nona.* Ibid,, pag. 1196.

sauf à lui à se défendre par les voies de droit. La quatrième regarde un diacre accusé d'avoir épousé la fille de son frère. Théophile répond que s'il l'a épousée avant son baptême, et qu'après avoir été baptisé il n'ait plus eu de commerce avec elle, il doit demeurer dans le clergé ; mais que s'il l'a épousée depuis son baptême, il doit en être chassé, sans toutefois faire un crime de cette ordination à l'évêque Apollon, s'il n'a pas su ce qui en était lorsqu'il a ordonné ce diacre. Il déclare dans la cinquième qu'un lecteur, nommé Jacob, accusé d'avoir commis le crime de fornication, doit être chassé du clergé s'il est trouvé coupable ; mais que si cette accusation n'est appuyée que sur des soupçons, on doit le laisser dans le clergé et n'avoir aucun égard à de vaines calomnies. On voit dans la sixième de quelle manière l'on doit procéder aux ordinations. L'évêque ne doit ordonner personne, qu'il ne soit élu par tout le clergé et en présence du peuple, que l'évêque doit même interroger sur l'idonéité de l'élu. Il ne doit point non plus, en temps de paix, célébrer l'ordination en secret, mais en présence des fidèles, et n'imposer les mains à aucun de ceux qui ont communiqué avec les hérétiques, qu'après qu'ils auront été examinés par des clercs orthodoxes, et que l'évêque lui-même les aura interrogés en présence du peuple. Il est dit dans la septième que les restes de ce que l'on offre au saint sacrifice, seront distribués aux clercs et aux fidèles, et qu'on n'en donnera point aux catéchumènes. C'est qu'il restait souvent quelque chose des saints mystères après la communion. Théophile déclare dans la huitième que Hiérax, accusé de fornication, doit être chassé du clergé, s'il est coupable de ce crime ; mais que si on lui rend bon témoignage, et qu'on ne puisse le convaincre de ce crime, on doit le laisser dans le clergé. Il dit dans la neuvième que l'élection d'un nouvel économe de l'Eglise doit se faire de l'agrément des prêtres et de l'évêque, afin que les biens de l'Eglise soient administrés d'une manière convenable. Il ordonne dans la dixième de procurer du repos aux pauvres, aux veuves et aux pèlerins, et d'empêcher que l'on ne s'empare des biens de l'Eglise.

Autres décisions de

22. Après ces dix décisions ou canons, on en trouve un touchant les novatiens, où Théophile ordonne que s'ils veulent rentrer dans l'Eglise, ils pourront, conformément au huitième canon de Nicée, être ordonnés, pourvu qu'on soit certain de leur bonne vie et de leur idonéité. Le canon suivant est adressé à Agathon, qui peut être le même par qui Théophile écrivit vers l'an 401 à saint Jérôme [1], et qu'il avait envoyé travailler avec ce Père aux affaires de l'Eglise, c'est-à-dire apparemment contre les origénistes. Agathon avait consulté Théophile au sujet d'un nommé Maxime qui, ignorant les lois de l'Eglise, avait contracté un mariage illicite, mais qui, en ayant été repris, s'était séparé d'avec sa femme de son consentement. Théophile [2] conseille à cet évêque de les mettre l'un et l'autre au rang des catéchumènes, s'il le juge à propos et s'il croit que Maxime agit sincèrement ; que si, au contraire, il connaît qu'il agit par fraude, il devra agir à son égard avec plus de sévérité. Nous avons encore un autre canon de Théophile, adressé à l'évêque Ménas, dans lequel il l'avertit de ne point souffrir qu'une femme qui avait fait tort à une autre, et qui, pour ce sujet, avait été séparée de la communion de l'Eglise, y participe de nouveau avant d'avoir réparé le tort qu'elle avait fait, et montré par là qu'elle désire d'approcher de la communion suivant la loi de Dieu.

Théophile, tom. I Concil. Hard., pag. 1199.

Autres écrits de Théophile.

23. Nous avons parlé plus haut de l'écrit que l'évêque Ammon composa à la prière de Théophile, et nous avons encore [3] le remerciment que celui-ci lui en fit vers l'an 395. On a recueilli quelques-unes des paroles parmi [4] celles des Pères des déserts, entre lesquelles il y a de lui un discours *sur la Mort*, où il dit qu'au moment de la séparation de l'âme d'avec le corps, les démons se présentent à nous avec le détail de tous les péchés que nous avons commis de propos délibéré ou par ignorance, depuis notre jeunesse jusqu'à la mort : mais que, d'un autre côté, les anges font le détail de nos bonnes œuvres, ce qui met l'âme dans des craintes et dans des tremblements jusqu'à ce que le juste juge ait prononcé la sentence ; et que s'il arrive que notre âme se trouve digne de la gloire, elle y est aussitôt emportée par les anges ; comme au contraire elle est précipitée dans un feu éternel, si elle est convain-

[1] Apud Hieronym., tom. IV, pag. 598.
[2] Ibid.

[3] Bolland., ad diem 14 maii, pag. 71.
[4] Coteler., *Monument.*, tom. I, pag. 402.

cue d'avoir vécu avec négligence. On lit encore parmi les paroles des Pères que l'archevêque Théophile donnant à manger à des solitaires qui l'étaient venu trouver à Alexandrie, et leur ayant servi de la chair de veau, ils mangèrent indifféremment de tout ce qui était sur la table, mais qu'ayant su de Théophile que ce qu'on leur servait était de la viande, ils ne voulurent plus en manger, disant que ce n'était point leur usage. On y trouve encore une explication que Théophile donna de ces paroles aux Colossiens à la mère Théodora : *Rachetez le temps*, etc. Il y enseigne qu'on ne peut mieux le racheter qu'en souffrant avec humilité et patience les tribulations, les calomnies et les adversités de la vie. Il est dit au même endroit qu'un anachorète qui avait le pouvoir de chasser les démons, leur demanda ce qui était le plus capable de les vaincre, et qu'ils répondirent que c'était l'humiltié.

24. Gennade [1] fait mention de trois livres *sur la Foi,* qui portaient le nom de Théophile : mais il ne croit pas que ce soit de l'évêque d'Alexandrie, à cause de la différence du style. Trithème [2] le fait auteur d'un livre de lettres et d'un traité *des Hérésies*, adressé à un Epiphane. Il n'en est pas parlé ailleurs. On a imprimé à Paris, en 1618, sous le nom de Théophile, un discours avec ce titre : *A quoi l'homme est semblable*. Mais M. Cotelier [3] remarque que dans plusieurs manuscrits ce discours est attribué à un certain Christophe d'Alexandrie. On cite [4] un manuscrit de la bibliothèque de Vienne où l'on trouve, sous le nom de Théophile, archevêque d'Alexandrie, un discours où l'on traite de l'usage du fromage et des œufs pendant le carême; mais on ne doute pas que ce ne soit un ouvrage supposé. Il y a aussi des manuscrits [5] qui attribuent à Théophile d'Alexandrie une *Dispute avec Simon le Juif.* On peut voir les principaux ouvrages de Théophile dans le cinquième tome de la *Bibliothèque des Pères,* imprimée à Lyon en 1677, avec les scolies de Zonare et de Balsamon sur les lettres et les décisions de cet auteur. Il ne faut pas oublier le fragment *sur la Résurrection*, rapporté par le Père [6] Sirmond, et tiré d'un manuscrit de la Bibliothèque du roi. Théophile y fait [7] voir, par l'autorité de l'Ecriture, que le Verbe a ressuscité le même corps auquel il s'était uni, et qu'il l'a rendu incorruptible; et que ce corps même étant dans le tombeau, n'a point été sujet à la corruption, quoiqu'il fût corruptible de sa nature. [Le cardinal Maï a publié dans le tome VII des *Ecrivains anciens* quelques fragments de Théophile. Il y en a un *sur l'Incarnation du Verbe,* un tiré de l'épître *contre les Moines*, pag. 27, un *sur la Pâque,* contre les origénistes, un tiré de la lettre *contre les Origénistes,* p. 39; un autre est tiré d'une lettre pascale. La *Bibliothèque nouvelle* du même auteur, contient deux fragments d'un sermon de Théophile *sur la Providence,* tom. VI, pag. 164, et un fragment *sur le Psaume* XCII. On regrette de ne pas trouver ces divers fragments dans la *Patrologie grecque* de M. Migne, tom. XXV. On doit aussi observer que les lettres de Théophile à saint Jérôme, et les lettres pascales de ce patriarche, traduites par saint Jérôme, se trouvent dans la *Patrologie latine,* t. XXII, parmi les œuvres du saint docteur.]

[1] Gennad., cap. XXXIII.
[2] Trithem., *de Script. eccles.*, cap.
[3] Coteler., ad *Monument.*, tom. II, pag. 669.
[4] Cave, pag. 179.
[5] Zacagnius, tom. I *Monument.*, pag. 324.
[6] Tom. I Oper. Sirmund., pag. 301.
[7] Dominus regnavit, decorem induit. *Quia enim corruptibile corpus assumpsit*, decorem induit, *suscitans illud non corruptibile, sed incorruptibile.* Dominus regnavit, decorem induit. *Assumpsit enim resurgens iterum proprium corpus, prout ipse prædixerat:* Solvite templum hoc, et in tribus diebus excitabo illud. *Quod excitarat ergo, induit corpus. Dicebat enim:* Non derelinques animam meam in inferno, nec dabis sanctum tuum videre corruptionem. *Resurgens non mansit in monimento, sed et in monimento manens non vidit corruptionem. Corruptio illi non est dominata. Verbum incorruptibile, corruptibile corpus suscitavit ad incorruptibilitatem.* Sirmund, t. II, pag. 313.

CHAPITRE III.

Rufin, prêtre d'Aquilée [410].

ARTICLE Ier.

HISTOIRE DE SA VIE [1].

Sa patrie, sa naissance, vers 346.

1. Rufin, célèbre dans l'histoire de l'Eglise, et par son savoir et par ses démêlés avec saint Jérôme, n'était point né à Aquilée, comme quelques-uns l'ont cru, mais dans la même [2] ville que le vieillard Paul, à qui est adressée la dixième lettre de saint Jérôme, c'est-à-dire à Concorde, petite ville d'Italie. On met sa naissance vers l'an 346. Quoiqu'élevé dans les principes de la religion chrétienne, il passa plusieurs années sans recevoir le baptême, imitant en cela plusieurs personnes de son siècle qui différaient leur baptême jusqu'à une extrême vieillesse, sous le spécieux prétexte de ne pas s'exposer à perdre leur innocence pendant les ardeurs de la jeunesse, mais souvent en effet pour se soustraire aux travaux de la pénitence, et passer sans peine des eaux du baptême à la possession de la vie éternelle. Rufin cultiva son esprit par l'étude des belles-lettres, et surtout de l'éloquence. Le désir de s'y rendre habile le fit venir demeurer à Aquilée, ville si célèbre alors, qu'on l'appelait communément la seconde Rome.

Il se retire dans un monastère ; il y est baptisé en 371.

2. Après avoir passé plusieurs années à se rendre habile dans les lettres humaines, il pensa enfin à acquérir la science des saints, et se retira [3] dans un monastère d'Aquilée, dont l'histoire ne nous a fait connaître ni le nom, ni l'institut. Rufin pouvait être alors âgé de vingt-cinq ans. Il y avait dans ce monastère une chapelle où il reçut le baptême des mains de saint Chromace, qui n'était encore que prêtre. Ce saint fut accompagné dans cette cérémonie d'Eusèbe, son frère, et de Jovin, l'un archidiacre, l'autre diacre de la même Eglise. Les occupations ordinaires de Rufin dans cette retraite furent la lecture et la méditation des divines Ecritures. Il lisait aussi avec soin les écrits des saints docteurs de l'Eglise, c'est-à-dire ceux de l'Eglise latine ou ceux de l'Eglise grecque, qui étaient traduits en latin; car il ne savait encore alors que la langue de son pays.

Il lie amitié avec saint Jérôme, en 371 et 372.

3. Vers ce temps-là saint Jérôme, revenant de Rome par Concorde, y apprit d'un vieillard nommé Paul, que Rufin, l'un des plus illustres citoyens de cette ville, s'était retiré dans un monastère d'Aquilée, où il faisait de grands progrès dans les sciences et dans la vertu. Saint Jérôme y alla, et pour jouir avec plus de facilité de la conversation de Rufin, il logea dans le même monastère, et y resta quelque temps. Ils se promirent, en se séparant, une amitié indissoluble. Rufin pria saint Jérôme, qui allait dans les Gaules, de lui chercher un exemplaire des œuvres de saint Hilaire de Poitiers. Ce saint le lui promit, et ajouta qu'après avoir parcouru les provinces de France et d'Allemagne, il reviendrait à Aquilée passer le reste de ses jours. Il y revint en effet [4] chargé de tous les plus curieux manuscrits qu'il avait pu trouver dans les bibliothèques. Il donna à Rufin les ouvrages de saint Hilaire, et ils reprirent ensemble les études de théologie qu'ils avaient commencées quelque temps auparavant sous la conduite de saint Chromace et d'Eusèbe son frère. Mais un tourbillon [5] imprévu arracha saint Jérôme d'entre les bras de Rufin, et il partit d'Aquilée sur la fin de 372, ou au commencement de 373, pour se retirer en Orient.

Rufin va en Orient, en 374.

4. Rufin, inconsolable de cette séparation, résolut de quitter Aquilée pour aller trouver son ami, et s'embarqua pour l'Egypte, où il aborda au printemps de l'an 374. Pendant le

[1] On peut consulter sur Rufin, Bernard, M. de Rubœis, *Monuments de l'Eglise d'Aquilée,* 1740, in-fol., chap. VIII et chap. X-XIV, et la *Dissertation* du même auteur *sur Rufin,* Venise, 1754, in-4°; Cacciari, *Dissertation historique sur Rufin,* 1740-41, in-4°; Fontanini, *Histoire littéraire d'Aquilée,* Rome, 1742, in-4°, liv. IV et V. Vallarsi a mis ces deux livres à la tête de son édition des œuvres de Rufin. (*L'éditeur*).

[2] Hieronym., *Epist.* 10 *ad Paulum,* pag. 16 [et cap. LIII *Catal. script. eccles.*].

[3] Rufin., apud Hieronym., in *Apolog.,* pag. 352, et tom. V Oper. Hieronym.. pag. 262.

[4] Hieronym., *Epist.* 4, pag. 6.

[5] Hieronym., *Epist.* 1, pag. 2.

séjour qu'il fit dans cette province, il [1] visita les solitaires qui en habitaient les déserts, et commença ses visites par celle de saint Macaire d'Alexandrie, qui avait alors 75 ans. Saint Jérôme qui était alors dans les déserts de la Palestine, ayant appris l'arrivée de Rufin en Egypte, et ne pouvant l'aller embrasser, retenu par une maladie, lui écrivit dans les termes les plus tendres et les plus affectueux. Nous n'avons point la réponse de Rufin à cette lettre, qui est de l'an 374; mais la suite de celles qu'il écrivit à saint Jérome, ne nous permet guère de douter qu'il n'ait répondu à celle-là. Rufin entendit parler aux solitaires d'Egypte des vertus et de la charité de sainte Mélanie, surnommée l'Ancienne, et il eut la consolation de la voir à Alexandrie, dans un voyage qu'elle y fit en cette année 374, pour y écouter le célèbre Didyme, que l'on regardait comme l'oracle de son siècle. Rufin l'allait souvent entendre ainsi que Mélanie; et ce fut là le commencement de l'union étroite qu'il contracta avec cette sainte dame. La vertu qu'elle remarqua dans Rufin, l'engagea à lui donner sa confiance, qu'elle lui continua pendant tout le temps qu'ils restèrent en Orient, c'est-à-dire environ trente ans.

Il est persécuté pour la foi.

5. Mais pendant qu'ils étaient l'un et l'autre assidus à prendre des leçons de Didyme, et occupés de l'étude des sciences divines, les ariens, qui s'étaient emparés du siége d'Alexandrie, sous la protection de Valens, après la mort de saint Athanase, obtinrent de ce prince un édit qui ordonnait de chasser d'Alexandrie et de toute l'Egypte ceux qui soutenaient la consubstantialité. Rufin fut enveloppé dans cette persécution; on [2] l'enferma dans un cachot, on le battit, on le chargea de chaînes, on le pressa par la faim et par la soif; et comme sa fermeté n'en était point ébranlée, on le relégua dans les lieux les plus affreux de la Palestine. Mélanie, qui employait ses richesses au soulagement des saints évêques chassés de leurs siéges, et des confesseurs de la divinité de Jésus-Christ, emprisonnés ou exilés, racheta Rufin avec plusieurs autres, et se retira avec lui en Palestine. Saint Jérôme, qui croyait qu'ils s'arrêteraient à Jérusalem, adressa une lettre pour Rufin à un nommé Florent, qui demeurait en cette ville. Voici ce qu'il lui disait de Rufin [3] : « Vous verrez briller en sa personne des caractères de sainteté, au lieu que je ne suis que poussière. C'est assez pour moi de supporter avec mes faibles yeux l'éclat de ses vertus; il vient de se laver et de se purifier, et il est maintenant plus blanc que la neige, tandis que je suis souillé de toutes sortes de péchés. » Rufin n'arriva pas toutefois à Jérusalem dans le temps que le croyait saint Jérôme. Il était resté dans la haute Palestine avec Mélanie, occupé avec elle à soulager les confesseurs exilés à Diocésarée. Tous deux eurent de la peine à sortir de cette ville, et ils y souffrirent beaucoup l'un et l'autre de la part du gouverneur.

Il se retire à Jérusalem, en 377.

6. Ce ne fut que vers l'an 377 qu'ils arrivèrent à Jérusalem. Mélanie y bâtit un monastère de filles, qu'elle conduisit pendant vingt-sept ans. Rufin employa une partie de ses biens à bâtir un monastère d'hommes sur le mont des Oliviers, où il [4] assembla en peu de temps un grand nombre de solitaires. Il [5] paraît que Rufin y établit pour règle celle de saint Basile, ou plutôt qu'il tira tant des petites que des grandes règles de ce Père, de quoi former à ses religieux un modèle de vie. Non content de ce secours pour les animer à la vertu, il les y engageait encore par ses exhortations; et on voit qu'il était même appelé quelquefois par les pasteurs de l'Eglise pour instruire les peuples, car il était dès-lors honoré de la qualité de prêtre. Ses prédications ne furent pas sans fruit. Il convertit un grand nombre de pécheurs, réunit à l'Eglise plus de quatre cents solitaires [6] qui avaient pris part au schisme d'Antioche, et obligea plusieurs macédoniens et plusieurs ariens qui étaient dans la Palestine, de renoncer à leurs erreurs.

Il traduit en latin plusieurs ouvrages.

7. Le séjour de cinq ou six ans qu'il avait fait en Egypte, lui ayant donné la facilité d'apprendre la langue grecque, il s'appliqua à traduire en latin les ouvrages des Grecs qui lui parurent les plus intéressants. Il donna d'abord les livres des *Antiquités judaïques* de Josèphe, puis ses sept livres de la *Guerre des Juifs*. Son but, dans ce travail, était de faire connaître aux chrétiens qui n'entendaient pas le grec, la liaison qu'il y avait

[1] *Epist.* 1, pag. 2.
[2] Rufin, Epist. *ad Anast. pap.*, tom. V oper. Hieronym., pag. 259.
[3] Hieronym., *Epist.* 2, pag. 4.
[4] Rufin., lib. II, tom. V, pag. 287.
[5] Rufin., lib. II *Hist.*, cap. IV.
[6] *Hist. Lausiac.*, cap. CXVIII.

entre l'Ancien et le Nouveau Testament.

Il reçoit la visite de saint Jérôme; va à Edesse.

8. Cependant saint Jérôme, obligé de quitter son désert, reprit le dessein qu'il avait eu [1] en sortant de Rome, d'aller visiter les saints lieux. Il commença par Jérusalem, où il vit avec plaisir Rufin, Mélanie et Florent. De Jérusalem il passa à Constantinople, si édifié de la conduite de Rufin et de Mélanie, qu'il crut en devoir laisser un témoignage à la postérité dans la Chronique [2] qu'il composa en cette ville, un peu avant d'en sortir. Il y reconnaît que Rufin s'était rendu très-célèbre dans la vie monastique, et par la sainteté de ses mœurs, et par l'éclat de ses vertus. Ce qu'il y dit de Mélanie est aussi honorable pour cette sainte veuve. Rufin n'était pas tellement attaché à la solitude du mont des Oliviers, qu'il ne fît divers voyages, soit pour ses propres affaires, soit pour celles de Mélanie, soit pour les besoins de l'Eglise de Jérusalem. En effet, il nous apprend lui-même [3] qu'il alla en Mésopotamie, et qu'il visita divers solitaires autour d'Edesse et de Carres. C'est de lui encore que nous savons qu'il fit [4] un second voyage à Alexandrie pour y consulter ses anciens maîtres, c'est-à-dire Didyme l'Aveugle, et les deux frères Sérapion et Ménite, qui ne cédaient en rien à Didyme pour le mérite et l'érudition. S'il y vit aussi Théophile, il faut mettre son voyage avant l'an 385, puisque saint Jérôme nous assure que Rufin n'alla point à Alexandrie depuis que Théophile en fut évêque.

Il traduit quelques écrits.

9. On croit que ce fut par le conseil de ces savants hommes, qu'il continua de traduire en latin des auteurs grecs. Mais il voulut auparavant lire ce qu'il y avait de meilleur parmi eux; ce qu'il fit avec tant d'assiduité et d'application, que, de l'aveu même [5] de saint Jérôme, il se trouvait alors peu de personnes qui eussent une plus grande connaissance que Rufin des anciens auteurs, particulièrement des Grecs. Un d'eux avait composé un livre sous le titre de *Sentences de Sixte*. Rufin y trouvant de beaux principes de morale, le traduisit en latin [6], croyant qu'il était de saint Sixte, pape et martyr. Il traduisit aussi les œuvres d'Evagre, diacre de Constantinople. Rufin et Mélanie l'avaient reçu dans la Palestine, et ce fut par les conseils de cette vertueuse veuve qu'il embrassa la vie monastique sous la conduite des deux Macaire. Ses progrès prodigieux dans la vertu engagèrent Rufin et Mélanie à le venir voir dans sa solitude. C'était en 395, puisque dans ce voyage ils furent présents à la mort de saint Pambon, arrivée en cette année-là. On met aussi vers le même temps le commencement du commerce de lettres entre Proba, dame romaine, veuve depuis quelque temps, et Rufin. Quoique ce commerce ait duré longtemps, il ne nous reste aucune de ces lettres. Gennade, qui avait en main les lettres de Rufin, estime particulièrement celles qui étaient adressées à Proba, disant qu'elles l'emportaient sur toutes les autres, soit pour la pureté du style, soit pour la manière dont les matières les plus spirituelles y étaient traitées.

Autres traductions de Rufin.

10. Saint Jérôme, qui pendant son séjour à Rome s'y était fait beaucoup d'ennemis, partit de cette ville pour éviter l'orage dont il était menacé, et vint faire sa demeure dans le monastère de Rufin à Jérusalem. Ils passèrent ensemble six ou sept années dans une étroite union, appliqués jour et nuit à l'étude des divines Ecritures et des auteurs ecclésiastiques. Saint Jérôme traduisit, aux instantes prières de Paule et d'Eustochie, les homélies d'Origène sur saint Luc; et Rufin travailla aussi de son côté à traduire quelques autres ouvrages de ce même auteur, trouvant plus de goût à les lire, que dans la lecture des poètes et des autres auteurs profanes, dont saint Jérôme ne laissait pas de faire une partie de ses occupations journalières, y étant obligé par le soin [7] qu'il prenait d'instruire de jeunes enfants dans les lettres humaines. Ce Père aurait souhaité que Rufin l'aidât dans cette étude; il le pria même de lui faire transcrire plusieurs auteurs profanes, n'en ayant point assez dans sa bibliothèque pour fournir à tous ceux qui recevaient ses leçons. Mais Rufin ne voulut point entrer dans ce dessein, et il se contenta de lui faire tirer quelques copies des *Dialogues* de Cicéron, qu'il lui envoya à Bethléem après les avoir corrigés. Libre donc de toute autre étude, il se donna tout entier à la traduction des œuvres d'Origène, et donna en latin tout ce que ce Père avait fait sur le Pentateuque, savoir : dix-sept

[1] Hieronym., *Epist.* 18, pag. 27.
[2] Idem, in *Chronic.*, ad ann. 378.
[3] Rufin., lib. II *Hist.*, cap VIII.
[4] Rufin., lib. II *Invect.*, pag. 288.
[5] Hieronym., lib. I *in Rufin.*, pag. 367 et 351.
[6] Voyez tom. II, pag. 430.
[7] Rufin., lib. II *in Hieronym*, tom. V, pag. 286.

homélies *sur la Genèse*, douze *sur l'Exode*, seize *sur le Lévitique*, vingt-huit *sur les Nombres*. Il avait aussi dessein de traduire les homélies d'Origène *sur le Deutéronome;* mais il ne put trouver de lui que quelques petits discours. Il traduisit encore vingt-six homélies *sur Josué*, quatre homélies *sur le Livre des Juges*, la première homélie *sur le Livre des Rois*, neuf homélies *sur les Psaumes*, et quatre *sur le Cantique des Cantiques*. Il dédia la plupart de ces traductions à saint Chromace, évêque d'Aquilée, qui, ce semble, l'avait engagé à ce travail. Mais il ne les fit pas toutes de suite, et ce ne fut que quelque peu de temps avant sa mort qu'il acheva la traduction des homélies *sur les Nombres*.

Commencement des divisions entre Rufin et saint Jérôme.

11. Il y avait déjà plus de vingt-cinq ans que Rufin et saint Jérôme étaient liés d'une amitié intime, lorsqu'un accident imprévu jeta entre eux les premières semences d'une division qui dura jusqu'à leur mort. Un nommé Aterbius, que l'on croit avoir été du nombre des moines anthropomorphites, étant venu à Jérusalem, entra dans l'église lorsque le peuple y était assemblé, et [1] accusa à haute voix l'évêque Jean, saint Jérôme et Rufin de suivre les hérésies d'Origène. Saint Jérôme, qui ne voulait pas s'exposer à la fureur de ces faux zélés, vint le dimanche suivant à l'église faire sa profession de foi devant le peuple, comme il en avait été requis par Aterbius, et déclara publiquement qu'il condamnait les erreurs d'Origène. Cet aveu satisfit Aterbius et ceux de son parti, mais il compromit l'évêque de Jérusalem et Rufin, qui ne crurent pas devoir rendre compte de leur foi à la requête d'un simple particulier. Ils se tinrent enfermés chez eux, et menacèrent de réprimer l'insolence d'Aterbius, s'il ne se retirait. La conduite de saint Jérôme les affligea beaucoup, et ils ne purent regarder que comme une faiblesse indigne de lui, d'avoir publiquement condamné un homme dont il avait paru jusque-là le plus zélé défenseur. C'était en 392. Depuis ce temps-là l'amitié entre saint Jérôme et Rufin se refroidit beaucoup. Le traité *des Hommes illustres,* que saint Jérôme fit paraître en cette année-là, fit connaître au public son indisposition contre Rufin. Comme il s'y proposait de montrer que les ennemis de l'Eglise avaient eu tort de reprocher aux catholiques de n'avoir jamais eu de personnes habiles ni capables d'enseigner, il entrait dans le détail de tous les écrivains ecclésiastiques, et de ceux-là même qui vivaient encore; on fut très-surpris de n'y pas voir figurer Rufin, tandis que l'on y voyait Tatien, Bardesane, Novatien et plusieurs autres hérétiques, des juifs et même des païens, c'est-à-dire Sénèque. Ses livres *contre Jovinien,* publiés l'année suivante, déplurent encore à Jean de Jérusalem et à Rufin. Ils ne laissaient pas néanmoins de se voir, mais rarement. L'arrivée de saint Epiphane à Jérusalem en 394 fit éclater leurs brouilleries. Saint Jérôme prit parti pour cet évêque, et Rufin pour Jean de Jérusalem; le prêtre Isidore et Théophile d'Alexandrie s'entremirent pour réunir les esprits, mais en vain, et la paix ne se fit entre eux que par l'entremise de Mélanie. Rufin [2] et saint Jérôme, en signe de réconciliation, se donnèrent les mains l'un à l'autre dans l'église de la Résurrection à Jérusalem, et ils y joignirent l'immolation du divin Agneau.

Rufin va à Rome en 397, et traduit l'Apologie de saint Pamphile.

12. L'an 397, Rufin se trouva obligé de faire un voyage à Rome, et saint Jérôme le conduisit lui-même jusqu'au port. Il y avait alors [3] en cette ville un nommé Macaire, homme de distinction, savant, d'une vie exemplaire, et plein de zèle pour la vraie religion. Voyant que les superstitions continuaient dans Rome, et surtout parmi la noblesse, il entreprit de les combattre, en faisant voir la vanité du destin et de l'astrologie judiciaire. La matière n'était point aisée à traiter pour un homme peu instruit des sciences ecclésiastiques, et Macaire se trouvait embarrassé pour rendre raison de certains effets de la Providence. Il proposa ses difficultés à Rufin, et lui demanda en même temps quel était sur ce sujet le sentiment d'Origène. Rufin le renvoya à l'*Apologie* que saint Pamphile avait faite de cet auteur, disant qu'il en tirerait plus d'éclaircissements qu'il ne pouvait lui en donner lui-même. Macaire, qui ne savait point le grec, pressa Rufin de lui traduire [4] en latin cette *Apologie*. Celui-ci s'en excusa d'abord; mais il fallut enfin céder aux instances de Macaire. Rufin accompagna cette traduction d'une lettre à

[1] Hieronym., lib. III *in Rufin.*, pag. 466 et 467.
[2] Idem, lib. III *in Rufin.*, pag. 466.
[3] Rufin., lib. I *in Hieron.*, tom. V oper. Hieron., pag. 265. — [4] Rufin., *Prolog. ad Macar.*, tom. V oper. Hieron., pag. 219.

Macaire, dans laquelle il fait voir que les œuvres d'Origène avaient été falsifiées par les hérétiques. Dans la préface de sa traduction, adressée aussi à Macaire, Rufin dit qu'il s'attend bien qu'en traduisant un livre qui était entièrement en faveur d'Origène, il choquera certaines personnes qui ne peuvent souffrir ceux qui ne se déclarent pas contre ce savant homme. Il le justifie ensuite sur le mystère de la Trinité, et ajoute en des termes très-précis ce qu'il croyait lui-même, tant sur ce mystère que sur celui de la résurrection, disant que sa croyance sur ces deux points est celle de l'évêque de Jérusalem, et la même qu'il enseigne à tout son diocèse. Aussitôt que la traduction de l'*Apologie* de saint Pamphile parut dans Rome, où il y avait comme ailleurs des esprits prévenus contre Origène, elle y fit du bruit; mais Macaire laissa crier les censeurs, et il fit de[1] nouvelles instances à Rufin de mettre aussi en latin le livre *des Principes*, d'Origène. Sa persévérance l'emporta, et quelque délicate que fût l'entreprise, Rufin travailla avec tant d'assiduité, que dès la fin du carême de l'an 398, les deux premiers livres furent achevés. Il fut plus lent à traduire les autres, parce que Macaire, obligé de s'éloigner de lui, le pressait moins. Il mit en tête de cette traduction une préface adressée au même Macaire, où, après avoir loué les traductions que saint Jérôme avait faites de deux homélies d'Origène *sur le Cantique*, à la prière de l'évêque Damase, et la préface dans laquelle ce Père relevait si fort les ouvrages d'Origène, qu'il donnait envie à tout le monde de les lire, il ajoute : « Je veux donc suivre, quoique d'un style bien inférieur, ce que Jérôme a commencé et approuvé, et faire connaître cet homme, Origène, qu'il appelle le second docteur de l'Eglise après les Apôtres, et dont il a traduit plus de soixante-dix homélies. Je suivrai aussi sa méthode, en éclaircissant les endroits obscurs, et supprimant ce qui ne s'accorde pas avec ce qu'il a dit ailleurs touchant la foi canonique. » Rufin dit ensuite que, comme le livre *des Principes* est un peu obscur, à cause de la précision qu'Origène y a affectée, il en a étendu quelques endroits, par d'autres tirés des ouvrages où cet auteur s'était expliqué avec plus de netteté. Il proteste de la droiture de ses intentions dans la traduction de cet écrit, et finit sa préface en conjurant le copiste de transcrire fidèlement l'ouvrage en la manière qu'il l'avait traduit.

Ses traductions font du bruit dans Rome. Sa lettre au pape Anastase. t. V Oper. Hieronym., pag. 259.

13. Rufin, après avoir fini cette traduction, se retira à Aquilée, avec une lettre de communion du pape saint Sirice, qui mourut la même année 298, le 26 de novembre. Pammaque, ami de saint Jérôme, ayant eu communication de l'ouvrage de Rufin, en avertit saint Jérôme ; et afin que ce Père fût en état de le réfuter, il lui envoya la version et la préface de Rufin. D'un autre côté, sainte Marcelle, aussi amie de saint Jérôme, cria publiquement contre cette traduction, et plusieurs autres amis de ce Père s'étant joints, on déféra Rufin au pape Anastase, que l'on venait d'élire en la place de saint Sirice. Ce Pape écrivit plusieurs fois à Rufin de venir à Rome se défendre en personne, mais il s'en excusa toujours, et se contenta de lui écrire une lettre où il dit pour excuse, qu'ayant été trente ans sans voir ses parents, il eût été dur de les quitter si tôt, et qu'il était trop fatigué de ses grands voyages. Il ajoute qu'il n'a jamais eu d'autre foi que celle qui se prêche à Rome, à Jérusalem et dans toutes les églises catholiques, et que, pour fermer la bouche à ses adversaires, il croit suffisant de leur envoyer sa profession de foi; « cette foi, dit-il, est prouvée en ma personne par l'exil, par les prisons et par les tourments que j'ai soufferts à Alexandrie pour la confession du nom de Jésus-Christ. »

Sa profession de foi.

14. Dans la profession de foi qu'il joignit à cette lettre, il s'explique d'une manière très-orthodoxe sur la Trinité, sur l'incarnation, sur la résurrection des corps, sur le jugement dernier, sur l'éternité des peines, sur l'origine de l'âme. Puis, venant à la traduction d'Origène, il dit qu'il n'est ni son défenseur, ni son approbateur, mais seulement son interprète. « Si donc, continue-t-il, il y a quelque chose de bon dans ce que j'ai traduit, il n'est pas de moi ; et si l'on y trouve quelque chose de mauvais, je n'y ai aucune part. Je dis plus, je me suis étudié à retrancher du livre *des Principes* tout ce qui ne me paraissait pas orthodoxe et que je croyais avoir été ajouté par les hérétiques, parce que j'avais lu le contraire dans les autres ouvrages d'Origène. » Il dit encore qu'il n'en est pas le premier interprète, et que d'autres avant lui ont traduit les ouvrages de cet

[1] Rufin., *Prolog. ad Macar.*, tom. V oper. Hieron., pag. 254.

auteur ; qu'il n'en a traduit quelques-uns qu'à la prière de ses frères ; que si on lui ordonne de ne plus le faire, il est prêt d'obéir ; que si c'est un crime de l'avoir fait sans un ordre exprès de l'Eglise, on doit commencer par punir ceux qui l'ont précédé dans cette faute. Il finit sa confession de foi en protestant qu'il n'en a point d'autre que celle qu'il vient d'exposer, « qui est, dit-il, la croyance de l'Eglise de Rome, de celle d'Alexandrie, de celle d'Aquilée dont je suis, et que j'ai ouï prêcher à Jérusalem. Je n'en ai point d'autre, je n'en ai point eu d'autre, et je n'en aurai jamais d'autre. Anathème à qui a d'autres sentiments sur la religion ; mais ceux qui, par un esprit d'envie, scandalisent leurs frères par leurs querelles, leurs divisions et leurs calomnies, en rendront un compte terrible au jugement de Dieu. »

Lettre d'Anastase contre Rufin, en 401. Voyez tom. VI, pag. 331.

15. On doit rapporter cette *Apologie* de Rufin à l'an 400, ou au commencement de 401 pour le plus tard. Rufin en répandit, ce semble, plusieurs copies en Italie : car il témoigne qu'elle y fut [1] approuvée. Mais saint Jérôme n'en jugea pas ainsi, et il traita la profession de foi que Rufin avait faite, d'équivoque et d'artificieuse, disant qu'il se trompait lui-même en pensant imposer à la simplicité de ses lecteurs. La vérité est qu'elle ne put effacer les fâcheuses impressions que sa traduction du livre *des Principes* avait faites sur l'esprit du pape Anastase, qui ne voulut plus entendre parler d'un homme qui, disait-il, avait introduit dans l'Eglise une version aussi dangereuse qu'était celle du livre *des Principes*. C'est à quoi se réduisit la condamnation de Rufin, comme nous l'apprenons par la lettre de ce pape à Jean de Jérusalem, écrite en 401. Cet évêque, comme on l'a déjà remarqué, avait écrit à saint Anastase afin de savoir la vérité des bruits qui couraient contre Rufin ; car il soupçonnait certaines personnes de partialité dans cette affaire, et il appréhendait que Rufin ne succombât sous les efforts de ses ennemis. Ce saint Pape répondit à Jean de Jérusalem dans des termes très-obligeants pour sa personne. Puis, venant à Rufin, il en [2] parle ainsi : « C'est à lui à voir comment il se justifiera devant Dieu qui est le juge de sa conscience. Pour Origène, qu'il a traduit en notre langue, je ne savais point auparavant ce qu'il était, ni ce qu'il avait dit. » Il ajoute que la traduction que cet auteur avait faite du livre *des Principes* était très-dangereuse et très-préjudiciable à l'Eglise romaine ; qu'elle tendait à corrompre la foi établie et appuyée par la tradition des Apôtres et de nos Pères. « Si l'auteur de cette traduction, continue-t-il, en condamne la doctrine, et s'il n'a eu en vue que d'inspirer aux fidèles une juste horreur pour des dogmes aussi exécrables, et déjà proscrits, je ne désaprouve point sa conduite ; mais s'il approuve ces erreurs, il est condamnable pour avoir voulu détruire cette foi première et unique qui est passée des Apôtres. Le Pape se confie en la Providence, espère que sa conduite envers Rufin sera approuvée de tous, et il finit sa lettre en disant : « Sachez qu'il est tellement séparé de nous, c'est-à-dire éloigné de Rome et des environs, que je désire d'ignorer ce qu'il fait et où il est ; qu'il voie où il pourra être absous, non d'une sentence portée contre lui, mais des soupçons qu'il avait donnés de sa doctrine. » Rufin n'ouït parler de cette lettre qu'assez longtemps après, lorsque saint Jérôme la lui objecta pour lui montrer qu'il avait gagné sa cause à Rome contre lui. C'est pourquoi Rufin prétendit que c'était une lettre supposée par saint Jérôme même, et il en donnait pour raison, que si elle eût été véritable, Jean de Jérusalem, son ami, qui lui écrivait souvent pour des choses de moindre conséquence, n'eût pas manqué de la lui envoyer.

Apologie de Rufin, en 399 et 401.

16. Rufin voyant que ses ennemis faisaient tous leurs efforts pour le faire passer pour hérétique, crut qu'il était de son honneur et de sa conscience de se justifier publiquement. C'est ce qu'il fit par un écrit en latin divisé en deux livres, qu'il intitula *Apologie*, et auquel on a depuis donné le titre d'*Invectives*. Il l'adressa à un de ses amis, nommé Apronien, qui lui avait envoyé la lettre que saint Jérôme avait écrite contre lui et contre tous les origénistes à Pammaque, en lui envoyant sa nouvelle traduction du livre *des Principes*, pour l'opposer à celle de Rufin.

Analyse de cette Apologie, tom. V Oper. Hieronym., pag. 262 et seq. Première partie.

17. Dans le premier livre Rufin réfute tout ce que saint Jérôme et ceux de son parti disaient pour montrer qu'il était hérétique. Il en appelle au témoignage des grands hommes, c'est-à-dire, de saint Chromace, de

[1] Hieron., lib. III *in Rufin.*, tom. IV, pag. 457.

[2] Anast., *Epist. ad Joan.*, tom. I *Decret.*, pag. 725, et tom. V oper. Hieron., pag. 259.

Jovin et d'Eusèbe, par le ministère desquels il avait été instruit et reçu le baptême. « Or [1] voici, ajoute-t-il, ce qu'ils m'ont dit que je devais croire, et ce que je crois encore par la grâce de Dieu, comme ils me l'ont appris. Le Père, le Fils et le Saint-Esprit ne font qu'une même Divinité et une même substance; cette Trinité est coéternelle, inséparable, incorporelle, invisible, incompréhensible; elle seule peut se connaître parfaitement, parce qu'il est dit : *Nul ne connaît le Fils que le Père; et nul ne connaît le Père que le Fils* , et le Saint-Esprit qui pénètre même ce qu'il y a de plus profond en Dieu; c'est pourquoi cette Trinité ne peut être vue par les yeux du corps : mais le Fils et le Saint-Esprit voient le Père par cet œil spirituel de la divinité, comme le Père voit le Fils et le Saint-Esprit. Ainsi il ne se trouve aucune diversité dans cette Trinité, si ce n'est que l'un est Père, l'autre Fils, et l'autre Saint-Esprit. Cette Trinité consiste donc dans la distinction des trois personnes, et dans l'unité d'une véritable et indivisible substance. Ce Fils unique de Dieu, par qui toutes choses ont été faites, a pris chair humaine dans ces derniers temps, et s'est fait homme. Il a souffert pour notre salut, il est ressuscité le troisième jour avec cette même chair qui avait été mise dans le sépulcre, et, après l'avoir glorifiée, il est monté au ciel, d'où nous croyons qu'il viendra à la fin des siècles pour juger les vivants et les morts. Par là, il nous a donné l'espérance d'une semblable résurrection, en sorte que nous croyons ressusciter de la même manière, dans le même ordre, dans la même forme et avec les mêmes suites, non pas en recevant un corps d'air, comme on nous l'impute malicieusement, mais en nous réunissant à cette même chair, dans laquelle nous vivons et nous mourons. Et pour convaincre tout le monde de la sincérité de ma foi sur cet article, et convaincre mes ennemis de calomnie, je me trouve obligé de découvrir ici un mystère qui est particulier à l'Eglise d'Aquilée : car au lieu que toutes les autres Eglises, après avoir dit qu'elles croient la rémission des péchés, ajoutent seulement : *Et la résurrection de la chair*, celle-ci, comme si elle eût prévu, par l'inspiration de Dieu, jusqu'où irait la malice de nos adversaires, y met encore un mot plus significatif, et nous fait dire : *La résurrection de cette chair,* afin qu'en faisant le signe de la croix sur nous à la fin du symbole, comme c'est la coutume de tous les chrétiens, nous marquions avec la main mise sur le front, que ce n'est pas la résurrection d'une chair étrangère que nous croyons, mais celle de la chair même que nous touchons. »

Matth. xi, 27. I Cor. ii, 10.

Rufin fait ensuite sentir le ridicule de ses adversaires, qui ne voulaient pas le croire orthodoxe sur l'article de la résurrection, s'il ne spécifiait toutes les parties du corps les unes après les autres, sans en omettre aucune. Il leur répète que notre résurrection sera semblable à celle de Jésus-Christ, devenu, comme le dit l'Apôtre, les prémices de ceux qui dorment, et que nous ressuscite-

[1] *Illi ergo sic mihi tradiderunt, et sic teneo, quod Pater, et Filius, et Spiritus Sanctus unius deitatis sint; unius substantiæ, coæterna, inseparabilis, incorporea, invisibilis, incomprehensibilis Trinitas : et sibi soli, ut est ad perfectum nota... et ideo caret omni visibilitate corporea : sed intellectuali illo deitatis oculo videt Patrem Filius, et Spiritus Sanctus, sicut Pater videt Filium et Spiritum Sanctum. Nec est prorsus ulla in Trinitate diversitas, nisi quod illi Pater est, et hic Filius et ille Spiritus Sanctus. Trinitas in personarum distinctione : Unitas in veritate substantiæ : et quod unigenitus Filius Dei, per quem a principio omnia quæ sunt, facta sunt, sive visibilia, sive invisibilia, in novissimis diebus carne humana suscepta homo factus est, et passus est, pro salute nostra. Et tertia die suscitata illa ipsa carne, quæ posita fuerat in sepulcro, resurrexit a mortuis. Et cum ipsa eadem carne glorificata ascendit ad cœlos : unde et exspectatur venturus ad judicium vivorum et mortuorum. Sed et simili modo nobis quoque spem resurrectionis dedit, ut eodem ordine, eadem consequentia, pari eademque forma qua ipse Dominus resurrexit, nos quoque resurrecturos esse credamus : non nubes aut auras tenues, ut calomnientur : sed hæc ipsa in quibus nunc vel vivimus, vel morimur nostra corpora recepturi. Nam quomodo verum erit quod resurrectionem carnis credimus nisi in ea vere et integre carnis hujus natura servetur? Absque ullis ergo præstigiis, veræ et integræ carnis hujus nostræ in qua nunc sumus, resurrectionem fatemur Verum ad majorem rei fidem addo aliquid amplius : et calumniosorum necessitate compulsus, singulare et præcipuum Ecclesiæ nostræ mysterium pando. Etenim cum omnes Ecclesiæ ita sacramentum symboli tradant, ut postquam dixerint peccatorum remissionem, addant carnis resurrectionem, sancta Aquileiensis Ecclesia Dei Spiritu futuras adversum nos calumnias prævidente : ubi tradit carnis resurrectionem, addit unius pro nominis syllabam et pro eo quod cæteri dicunt,* carnis resurrectionem, *nos dicimus* hujus carnis resurrectionem : *quo scilicet frontem, ut mos est, in fine symboli signaculo contingentes : et ore carnis hujus videlicet quam contingimus fatentes, omnem venenatæ adversum nos linguæ calumniandi aditum præstruamus.* Rufin., lib. I *in Hieron.*, pag. 262 et 263.

rons avec la même chair, les mêmes os et les mêmes membres avec lesquels il est ressuscité, mais non pas avec nos faiblesses et nos mauvaises inclinations ; il ne s'y trouvera plus aucune trace de corruption, afin que la parole de l'Apôtre s'accomplisse : *Il est mis en terre tout difforme, il ressuscitera tout glorieux*. Rufin répond ensuite à ce que ses adversaires lui objectaient touchant Origène, savoir, qu'il en aimait les écrits, qu'il les avait toujours entre les mains, et qu'il en avait traduit plusieurs, principalement le livre *des Principes*, qu'ils disaient être rempli d'erreurs. Il prend Dieu à témoin qu'il n'y a eu de sa part aucune affectation à traduire le livre *des Principes* préférablement à un autre, et il raconte la manière dont il y avait été engagé par Macaire. Au reste, dit-il, il avait averti le lecteur que ce livre renfermant des choses conformes à la doctrine de l'Eglise, et d'autres qui lui étaient contraires sur un même article, cela l'avait obligé de supprimer celles-ci, comme y ayant été insérées par d'autres, ainsi qu'Origène s'en plaint si souvent dans ses lettres, n'étant pas possible qu'un auteur dise le oui et le non, et se contredise d'une manière si grossière. Saint Jérôme, qui lui faisait un crime de cette traduction, avait, avant lui, traduit plusieurs ouvrages d'Origène, et il n'avait fait que suivre les règles que ce Père lui avait prescrites, c'est-à-dire, en supprimant tous les passages dans lesquels Origène se trouvait en contradiction avec lui-même. Le livre *des Principes*, en l'état même où il l'avait mis, contenait encore quelques erreurs, mais on ne pouvait les lui imputer, parce qu'il n'avait pas dit, comme on le lui objectait, qu'il donnait ce livre exempt de toute erreur, mais il avait dit seulement qu'il en avait retranché tout ce qu'il avait trouvé de contraire à ce qu'Origène enseignait ailleurs, n'étant pas possible qu'il fût hérétique dans le livre *des Principes* et orthodoxe dans ses autres écrits ; et il n'avait point prétendu en ôter les vrais sentiments d'Origène, quoique erronés. On pouvait encore moins l'accuser d'hérésie, pour avoir traduit en latin ce livre, parce que l'on avait corrompu sa traduction, comme il le prouve par l'examen de plusieurs passages. Rufin, pour mieux faire connaître qu'il ne disait rien que de vrai pour sa justification, rapporte et la préface qu'il avait mise à la tête de sa traduction de l'*Apologie* de saint Pamphile, et sa préface sur le livre *des Principes*. Après quoi, faisant retomber sur son adversaire le crime d'hérésie dont il venait de se justifier, il allègue plusieurs passages des écrits de saint Jérôme, pour montrer que ce Père était tombé lui-même dans toutes les erreurs qu'il avait condamnées dans Origène, et qu'il méritait plus que tout autre le titre d'Origéniste.

I Cor. XV.

Cette première partie de l'*Apologie* de Rufin est pleine d'aigreur et de railleries piquantes ; il la finit en disant à saint Jérôme : « Vous vous imaginez qu'on ne s'aperçoit pas que dans votre dernier écrit adressé à Pammaque, vous déclarez vous repentir d'avoir été origéniste, afin seulement d'en imposer à ceux à qui vous écrivez, et de les tromper plus facilement ; car si vous vous repentiez véritablement de votre faute, comme vous le devriez, que ne feriez-vous point pour retirer de la damnation tant d'âmes que vous avez séduites durant plusieurs années par des ouvrages empoisonnés et pleins d'erreurs, comme vous le reconnaissez ? Mais quel moyen que votre pénitence puisse profiter à d'autres, puisque dans ce même écrit où vous faites en même temps le personnage de pénitent, d'accusateur et de juge, vous renvoyez encore vos auditeurs à la lecture des choses que vous condamnez ? Enfin, quand cela ne serait pas ainsi, vous vous êtes fermé vous-même toutes les voies de pardon depuis même votre repentir. Car que faites-vous ? D'un côté vous dites qu'Origène s'est repenti d'avoir avancé toutes ces erreurs, et qu'il en a demandé pardon à Fabien, qui était alors assis sur la chaire de saint Pierre, par un écrit qu'il lui a adressé ; d'autre part, après une pénitence si publique, et cent cinquante ans après sa mort, vous l'appelez encore en justice, vous lui faites son procès, et vous le condamnez. Comment donc voulez-vous qu'on vous pardonne des erreurs que vous avancez comme lui, quoique vous disiez aussi comme lui, que vous vous en repentez ? Si Origène, après son repentir, ne mérite point de pardon, vous avez écrit comme lui, vous vous êtes repenti comme lui ; vous devez donc ou être absous ensemble, ou être condamnés ensemble.

Analyse de la deuxième partie de l'Apologie, pag. 283 et seq.

18. Dans la seconde partie Rufin passe aux autres chefs d'accusations intentés contre lui. On l'accusait de parjure, et de s'en faire une loi, pour ne point révéler les secrets d'une secte qui l'unissait à Origène. Rufin nie le fait ; et comme on disait qu'il

avait appris cette doctrine dans le sixième livre des *Stromates*, il proteste qu'il n'a jamais vu ce livre. Ensuite il fait retomber cette accusation sur saint Jérôme même, et prétend qu'il a enseigné dans son livre *de la Virginité*, adressé à Eustochie, que les parjures lui étaient permis. Il en donne pour preuve le songe que ce Père y raconte, dans lequel on lui déchira les épaules à coups de fouets pour avoir lu Horace, Virgile et d'autres auteurs profanes. Dans cette occasion, saint Jérôme fit serment qu'il ne lirait jamais les écrits de ces auteurs, et qu'il n'en garderait même plus aucun chez lui. « Cependant, dit Rufin, qu'on lise tout ce qu'il a écrit depuis ce temps-là, y trouvera-t-on une seule page qui ne fasse voir qu'il est encore cicéronien? Y a-t-il aucun de ses ouvrages où l'on ne trouve ces belles expressions, si dignes d'un docteur catholique : *Notre Tullius, notre Flaccus, notre Virgile?* On le voit partout, pour se donner du relief et passer pour un homme d'une grande érudition, citer un Chrisippus, un Aristide, un Empédocle, et tant d'autres auteurs grecs qu'il jette aux yeux des lecteurs comme de la fumée pour les aveugler. C'est depuis son serment, ajoute encore Rufin, qu'il a lu Porphyre, l'ennemi particulier de Jésus-Christ, et celui qui a fait tous ses efforts pour renverser la religion chrétienne par ses écrits. »

Rufin reproche ensuite à saint Jérôme de se vanter vainement d'avoir été le disciple de Didyme l'Aveugle, et d'avoir appris de lui à bien entendre les divines Ecritures, puisque le séjour qu'il avait fait à Alexandrie n'était que de vingt-huit ou trente jours au plus. Il s'arrête beaucoup sur le reproche qu'on lui faisait d'avoir loué Origène sur ses mœurs et sur sa doctrine, et fait voir par un grand nombre de passages, tirés des écrits de saint Jérôme, que personne n'a plus loué Origène sur ces deux articles que ce Père; que personne n'a plus profité que lui des écrits d'Origène; qu'il en a été l'admirateur, et composé même un ouvrage pour montrer qu'Origène avait plus écrit qu'aucun auteur. « Mais quelle récompense, y disait ce Père, au rapport de Rufin, Origène en a-t-il reçue? Il a été condamné par l'évêque Démétrius, et il n'y eut que les évêques de Palestine, d'Arabie, de Phénicie et d'Achaïe qui n'entrèrent point dans cette cabale. Rome même souscrivit à sa condamnation, et assembla son clergé contre lui. Ce n'était pas qu'il y eût quelque hérésie dans ses ouvrages, ou qu'il eût avancé quelque nouveauté dangereuse, comme le publient des chiens enragés contre lui; mais c'est que tous ces envieux ne pouvant plus supporter la gloire de son éloquence et de sa profonde érudition, étaient obligés de demeurer muets en sa présence, parce que lorsqu'il parlait, personne ne voulait plus les écouter. » Ainsi s'exprimait saint Jérôme d'Origène, sur quoi Rufin dit : « Voilà cet homme qui n'a jamais loué la foi d'Origène, et qui n'a jamais admiré sa doctrine! » Il ajoute, en s'adressant à Jérôme : « On vous a accusé d'avoir pris dans Origène presque tout votre commentaire *sur le prophète Michée:* vous n'avez pas osé nier le fait; mais, avec un air de liberté, vous avez répondu que vous vous en faisiez gloire; qu'il était honorable d'imiter ceux qui ont l'approbation des personnes sages et éclairées. Si vous faites bien de piller dans Origène, que vous nommez le premier docteur de l'Eglise après les Apôtres, n'avez-vous point de honte de déchirer la réputation du saint évêque Ambroise, pour avoir pris quelque chose dans Didyme, que vous appelez un prophète et un homme apostolique? »

Après avoir rapporté plus de dix endroits où saint Jérôme loue Origène comme un grand apôtre et comme le docteur de toutes les Eglises, Rufin se justifie sur les fautes dans lesquelles on prétendait qu'il était tombé dans ses traductions d'Origène. Il défie saint Jérôme d'en produire aucune, et ajoute que c'est à son imitation qu'il a parfois retranché et redressé des expressions d'Origène; mais qu'au surplus on ne trouvera dans ses traductions ni dans ses ouvrages aucune hérésie qu'il faille corriger. Saint Jérôme avait dit que les faits avancés par le martyr saint Pamphile étaient faux, ou ne devaient être regardés qu'avec mépris. Sur quoi Rufin dit : « Pour qui donc aura-t-il quelque déférence? Qui pourra désormais échapper à sa censure? Mais supposons que ce livre n'est pas de saint Pamphile, mais de quelqu'autre catholique; l'auteur, quel qu'il soit, parle-t-il en son nom, et se sert-il de ses propres paroles pour prouver ce qu'il avance? Il défend Origène, qu'on accusait par Origène même, et ne se sert des paroles de cet auteur que pour faire voir qu'il a eu des sentiments tout contraires à ceux qu'on lui attribuait. »

Le dernier reproche qu'on faisait à Rufin,

était d'avoir traduit le livre *des Principes*. « Mais, dit-il, en s'adressant à saint Jérôme, si les saints, comme vous le dites, n'ont osé traduire cet ouvrage, comment avez-vous osé le faire, et qui ne voit l'inutilité, pour ne pas dire la témérité de votre travail ? Il n'y a rien dans le livre *des Principes* qui ne se trouve avec plus d'étendue dans les autres livres d'Origène que vous aviez déjà traduits; cette traduction était donc inutile. » Il presse vivement saint Jérôme sur cet article, et désapprouve sa nouvelle traduction de la Bible. Après quoi il répète ce qu'il avait déjà dit ailleurs, qu'il n'avait entrepris la traduction du livre *des Principes* que pour faire plaisir à un grand serviteur de Dieu, qui travaillait pour sa gloire et qui avait besoin de cette traduction pour combattre les ennemis de son saint nom. C'était Macaire. Il fait une récapitulation de tout ce qu'il a dit dans cette *Apologie,* demande pardon à saint Jérôme des termes injurieux qui pouvaient lui être échappés dans la chaleur de la dispute, et témoigne qu'il aurait extrêmement souhaité qu'il lui eût été permis de garder tout-à-fait le silence. « Mais cela, ajoute-t-il, n'était pas possible : se taire lorsqu'on est accusé d'hérésie, c'est confesser que l'on est hérétique. » Il dit à la fin de cette *Apologie,* en s'adressant à son adversaire : « Supposons qu'on assemble un synode d'évêques, qui, conformément à l'avis où vous êtes aujourd'hui, condamne tous les livres où ces sortes d'opinions sont répandues (il parle de celles qu'on attribuait à Origène), on commencera, sans doute, par condamner l'original grec, et ensuite la traduction latine, avec leurs auteurs. Qu'on vienne ensuite à vos ouvrages, comme on y trouvera les mêmes opinions, ainsi que vous le reconnaissez, il faudra aussi qu'on les condamne avec l'auteur. Et comme toutes les louanges que vous avez données à Origène ne l'empêcheront pas d'être condamné, de même il ne vous servira de rien d'avoir tâché de vous excuser, puisqu'il faut que je me soumette au jugement de l'Eglise catholique, soit qu'elle condamne Origène, soit qu'elle vous condamne. »

Ecrits de saint Jérôme contre Rufin. Rufin y répond, en 401.

19. A peine l'*Apologie* de Rufin eut-elle paru dans Rome, que les amis de saint Jérôme s'empressèrent de lui en donner avis. Paulinien, son frère, qui y était alors, en tira de longs extraits et les lui apporta. Aussitôt saint Jérôme prit la plume et travailla à son *Apologie,* qu'il divisa en deux livres, comme était celle de Rufin. Il ne s'en tint pas là, et entreprit dans un second écrit d'attaquer la profession de foi que Rufin avait envoyée au pape saint Anastase. Il distribua tant de copies de son *Apologie,* que les marchands et les artisans en avaient chez eux ; et ce fut par le moyen d'un marchand qui commerçait à Aquilée, que Rufin en eut un exemplaire. C'était vers la fin de l'an 401. Rufin, qui n'avait travaillé que pour se justifier auprès de ses amis, fut fort surpris de voir une réponse à un ouvrage qu'il ne croyait pas avoir été rendu public. Comme le marchand devait au bout de deux jours retourner en Orient, Rufin crut devoir prendre cette occasion d'ouvrir son cœur à son ancien ami, et de lui dire ce qu'il pensait devant Dieu de sa conduite et de son *Apologie.* Il lui écrivit à cet effet une grande lettre que nous n'avons plus, et dont nous ne pouvons connaître le contenu que par la réponse que saint Jérôme y fit [1]. Rufin commençait sa lettre par lui dire qu'il s'adressait à lui-même, de crainte d'exciter de nouveaux scandales dans l'Eglise ; ce n'était point ici une invective, mais un avertissement charitable qu'il lui donnait en secret, et dont il pourrait se servir s'il le voulait ; il avait choisi cette voie plutôt que celle d'une réponse publique, conformément au précepte de Jésus-Christ, qui dit : *Si votre frère a péché contre vous, allez le trouver en particulier, et faites-lui une correction secrète.* Rufin disait ensuite qu'il n'avait pas eu d'autres vues en composant son *Apologie;* qu'il avait pris toutes les précautions pour empêcher qu'elle ne fût rendue publique, mais que plusieurs personnes l'ayant déjà vue, et souhaitant lui-même de la voir, il la lui envoyait en pur don. Il y avouait après cela que saint Jérôme avait beaucoup d'érudition, mais il le blâmait de s'en vanter. Il se plaignait des railleries que ce Père faisait de son style, et se défendait sur ses traductions d'Origène, en montrant qu'elles ne contenaient rien que saint Jérôme lui-même n'eût inséré dans ses *Commentaires,* et surtout dans son explication de l'Epître aux Ephésiens, où l'on trouvait beaucoup de choses tirées du livre *des Principes*. Il y répondait aux raisons que ce Père apportait pour montrer que l'*Apo-*

[1] Hieronym., lib. III *in Rufin.*, pag. 435 et seq., tom. IV.

logie de saint Pamphile pour Origène était entièrement d'Eusèbe de Césarée. Il y soutenait que l'Italie ayant approuvé sa foi sur la Trinité et sur la résurrection des morts, il était surprenant que saint Jérôme voulût encore le faire passer pour un homme qui ne pensait pas sainement sur cet article : c'est pourquoi il le sommait de lui en faire satisfaction. Comme Eusèbe avait beaucoup vanté dans son écrit la persécution que Théophile d'Alexandrie faisait aux origénistes, Rufin se contentait de dire dans sa lettre qu'il se ferait toujours un plaisir de suivre cet évêque dans tout ce qu'il écrirait sur la foi et sur la religion; qu'il se faisait honneur de l'avoir eu pour maître, n'étant pas assez ingrat pour abandonner ceux dont il avait reçu des leçons, bien moins pour s'élever contre eux, ainsi que le faisait saint Jérôme à l'égard d'Origène et de Didyme. Mais, pour lui faire connaître en même temps qu'il n'approuvait point en tout la conduite de Théophile, il le faisait souvenir de l'affaire de Paul, déposé par ce patriarche. Rufin apportait aussi dans cette lettre plusieurs raisons pour montrer que celle du pape Anastase à Jean de Jérusalem paraissait une pièce supposée. Il opposait ensuite le témoignage de Sirice, qui lui avait donné des lettres de communion, à celui d'Anastase. A l'égard du témoignage de saint Epiphane, que saint Jérôme lui avait opposé, il n'y répondait que par des airs de mépris, regardant cet évêque comme susceptible, par sa simplicité, de toutes sortes de préjugés; d'où il concluait qu'il n'avait pas plus de fondement de l'accuser d'origénisme, qu'il n'en avait lui-même de l'accuser d'être anthropomorphite. Il reprochait après cela à saint Jérôme de n'avoir traduit depuis lui le livre *des Principes*, que dans la vue de le rendre odieux aux fidèles, et finissait sa lettre en le conjurant de l'avertir en particulier s'il avait quelque chose à reprendre dans sa conduite, sans continuer par des écrits publics, le scandale que leur dispute avait déjà causé dans l'Eglise. Sa lettre finissait par ces mots écrits de sa propre main, car il l'avait dictée fort à la hâte : «Je souhaite que vous aimiez la paix.»

Réplique de saint Jérôme.

20. Le parti du silence ne fut pas du goût de saint Jérôme. Il proteste néanmoins avec serment qu'il avait été dans la volonté de se taire pour suivre l'avertissement de saint Chromace, et de vaincre le mal par le bien; mais les menaces de Rufin le contraignirent, dit-il, de répondre, de crainte que s'il demeurait dans le silence, il ne parût se reconnaître coupable des crimes énormes dont on menaçait de l'accuser s'il répondait. Il composa donc contre Rufin un troisième [1] livre, qui n'est néanmoins qu'une répétition de ce qu'il avait écrit dans les deux précédents. Saint Augustin, à qui il l'envoya, dans la persuasion que Rufin l'avait décrié en Afrique, lui répondit en des termes qui nous apprennent ce que nous devons penser de cette dispute; les voici : « Je [2] ne sais ce que c'est que ces libelles diffamatoires que vous assurez qu'on a répandus contre vous en Afrique : je n'en ai vu aucun, mais j'ai reçu la réponse que vous y avez faite, et que vous avez bien voulu m'envoyer. Je l'ai lue, et avec la douleur de voir deux personnes autrefois si unies, et dont l'amitié était connue presque dans toutes les Eglises du monde, être présentement arrivées à ce point d'inimitié. J'avoue qu'il paraît dans votre écrit que vous tâchez de vous modérer, et que vous ne dites pas tout ce que vous voudriez. Cependant je n'ai pas laissé, en le lisant, de me sentir le cœur saisi de douleur et de crainte. Que serait-ce donc si je lisais ce que l'autre a écrit contre vous? Malheur au monde à cause des scandales! Voilà l'accomplissement de ce que la Vérité nous a prédit, que l'abondance de l'iniquité refroidirait la charité de plusieurs. Où seront après cela les cœurs qui oseront s'ouvrir l'un à l'autre? Où sera l'ami dans le sein duquel on pourra répandre en sûreté ses plus secrètes pensées, et qu'on ne doive craindre comme le devant avoir quelque jour pour ennemi, puisque nous voyons et que nous pleurons ce malheur arrivé entre Jérôme et Rufin? Oh! misérable condition des hommes! Oh! qu'il y a peu de fondement à faire sur ce que l'on voit dans le cœur de ses plus intimes amis, puisque l'on sait si peu ce qu'il y aura dans la suite! Mais ce serait peu de n'être pas assuré de ce que seront les autres à l'avenir, si nous l'étions de ce que nous serons nous-mêmes : car chacun sait à peu près ce qu'il est dans le moment; mais qui peut savoir ce qu'il doit être dans la suite? Je ne suis pas peu consolé, lorsque je pense au désir réciproque que nous avons de nous voir, quoiqu'il demeure désir et qu'il n'aille

[1] Tom. IV, pag. 435.

[2] August., *Epist.* 73.

pas jusqu'à l'effet. Mais cette pensée réveille en même temps l'extrême douleur que j'ai, en voyant qu'après que vous avez été avec Rufin dans l'état où nous souhaiterions être, après vous être nourris ensemble durant tant de temps du miel des saintes Ecritures, on vous trouve présentement pleins de fiel l'un contre l'autre, et dans une si grande division. Qui pourra après cela ne pas craindre qu'il ne lui en arrive autant? En quel temps, en quel lieu peut-on être à couvert de ce malheur, puisqu'il a pu vous arriver à l'un et à l'autre dans la maturité de votre âge, dans le temps qu'ayant renoncé tous les deux depuis tant d'années à tous les empêchements du siècle, vous suiviez le Seigneur dans un entier dégagement de cœur, et que vous vous nourrissiez de sa parole dans cette bienheureuse terre où le Seigneur a vécu, où il a dit à ses disciples : *Je vous donne ma paix, je vous la laisse en partage. Oh! qu'il est vrai que toute la vie de l'homme sur la terre n'est que tentation!* Si je pouvais vous trouver quelque part l'un et l'autre, je me jetterais à vos pieds dans le transport de ma douleur et de ma crainte ; je les arroserais de mes larmes, et avec tout ce que j'ai de tendresse et de charité pour vous, je vous conjurerais, et par ce que chacun de vous se doit à lui-même, et par ce que vous vous devez l'un à l'autre, et par ce que vous devez à tous les fidèles, et particulièrement aux faibles pour qui Jésus-Christ est mort, et à qui vous donnez sur le théâtre de cette vie un spectacle si terrible et si pernicieux : je vous conjurerais, dis-je, de ne pas répandre l'un contre l'autre des écrits qu'on ne pourra plus supprimer, et qui, par cela seul, seront un obstacle éternel à votre réunion, ou au moins comme un levain que vous n'oseriez toucher, quand vous seriez réunis, et qui serait capable, à la moindre occasion, de vous aigrir tout de nouveau, et de vous remettre en guerre l'un contre l'autre. Je vous avoue franchement que c'est particulièrement cet exemple qui m'a fait frémir en lisant quelques endroits de votre livre, où il paraît beaucoup d'émotion. »

Fin des disputes entre saint Jérôme et Rufin.

21. Soit qu'une lettre si sage eût fait impression sur l'esprit de saint Jérôme, soit qu'il eût résolu lui-même de s'en tenir à sa dernière réplique, il n'écrivit plus rien dans la suite contre Rufin.

Traduction de l'Histoire d'Eusèbe.

22. Cependant Rufin était à Aquilée appliqué à la traduction de l'*Histoire Ecclésiastique* d'Eusèbe de Césarée. Saint Chromace voyant qu'Alaric, roi des Goths, était sur le point de faire une irruption dans l'Italie, crut trouver dans cette *Histoire* une lecture propre à soulager son affliction et celle de son peuple. Rufin, dégoûté de ce genre d'écrire par le mauvais succès de ses autres traductions, s'en défendit tant qu'il put, mais il fallut enfin céder à son évêque. L'ouvrage fut achevé en moins de deux ans ; mais ayant remarqué que les deux derniers livres d'Eusèbe, c'est-à-dire le neuvième et le dixième, étaient remplis de digressions qui n'avaient que peu ou point de rapport à l'histoire générale de l'Eglise, des deux il n'en fit qu'un. Il ajouta dans le septième un détail des miracles de saint Grégoire Thaumaturge, dont Eusèbe n'avait point parlé, et dans le neuvième une harangue du martyr Lucien. Il fit aussi quelque changement dans l'ordre des chapitres du sixième et du septième livre. Poussant son travail plus loin, il ajouta deux livres de sa façon à ceux d'Eusèbe, qui sont le dixième et le onzième, et qui comprennent l'histoire de l'Eglise depuis la vingtième année du règne du grand Constantin, jusqu'à la mort de Théodose Ier, c'est-à-dire jusqu'à l'an 395, ce qui fait une histoire de cinquante-trois ou cinquante-quatre ans. [La première édition de la traduction de l'*Histoire Ecclésiastique* d'Eusèbe, parut à Utrecht en 1474, in-folio, chez de Leempt et Ketalaer : ce fut aussi le premier livre imprimé dans les Pays-Bas. L'édition de J. Phil. de Lignamine, Rome, 1476, in-folio, souvent citée comme étant la première, n'est que la seconde.]

Rufin va à Rome, en 402 et 406.

23. Rufin était encore occupé de ce travail, lorsqu'on apporta à Aquilée la nouvelle de la mort du pape Anastase, arrivée vers la fin d'avril de l'an 402. Comme il était de son honneur de retourner dans une ville où ses adversaires avaient publié qu'il n'osait paraître, il en projeta le voyage et l'exécuta dans le temps que Mélanie l'Ancienne devait s'y rendre, parce qu'elle avait appris que sa petite-fille, Mélanie la Jeune, mariée à Pinien, voulait renoncer au monde, et qu'elle craignait que cette jeune personne ne se laissât séduire et ne tombât dans quelque erreur contre la foi, ou dans la corruption des mœurs. On ne doute pas que Rufin n'ait concouru avec cette sainte veuve à la conversion d'Apronien, mari d'Avita, sa nièce,

homme de grande réputation et du rang des clarissimes, mais païen [1]. Ils le rendirent non-seulement chrétien, mais ils lui persuadèrent encore de vivre en continence avec sa femme. Ce fut pendant le cours d'un second voyage à Rome, que Rufin écrivit à saint Paulin de Nole [2]. Il lui témoignait dans sa lettre quelques inquiétudes, sans en marquer le sujet, et l'exhortait en même temps à étudier le grec avec plus de soin; ce que ce saint évêque crut qu'il lui disait à cause de quelque traduction qu'il avait faite de saint Clément, et dans laquelle Rufin pouvait avoir remarqué des fautes. Saint Paulin l'invite, dans sa réponse à venir, jusqu'à Nole et à y passer un temps assez considérable pour lui apprendre cette langue. Il le pria en même temps de lui expliquer selon les trois sens: l'historique le moral et le mystique, la bénédiction que Jacob donna en mourant [3] à Juda. Rufin satisfit à son désir : et saint Paulin en prit occasion de lui demander l'explication des bénédictions que ce même patriarche donna à ses autres enfants. Rufin le satisfit également sur cela, et nous avons encore ses explications divisées en deux livres, l'un sur la bénédiction de Juda, et l'autre sur celles de ses frères. Il composa ce second livre durant le carême [4], dans le monastère de la Pinaie, près de Classe, qui servait de port à Ravenne. Nous [5] avons aussi une lettre de saint Paulin, dans laquelle on voit qu'il consultait Rufin sur des difficultés d'histoire que saint Sulpice Sévère lui avait proposées. Mais il faut rapporter cette lettre à l'an 402. Saint Paulin [6] l'y appelle le compagnon de Mélanie dans la vie spirituelle; et ils étaient en effet ensemble à Rome en ce temps-là. Les deux autres lettres que Paulin lui adressa ne furent écrites que depuis, c'est-à-dire vers l'an 408 ou 409, dans le temps que Rufin se proposait un troisième voyage à Rome. Il nous assure lui-même que les deux Mélanie et Pinien étant sortis de Rome en 410, quelque temps avant que cette ville fût assiégée, il passa avec eux en Sicile, et qu'ils s'y trouvaient lorsqu'Alaric mettait en feu la ville de Rhége, ce qui arriva en la même année, peu de temps après la prise de Rome. Rufin, pour se consoler de tant de maux qu'il voyait de ses yeux, et de l'éloignement de son pays, s'occupait en Sicile à traduire tout ce qu'il trouvait d'Origène *sur les Nombres,* tant en homélies qu'en scholies, et à les réduire en un corps. Il adressa cet ouvrage à un nommé Ursace, qui était alors avec lui, et qui lui servait même quelquefois de copiste et de secrétaire, parce que Rufin, qui avait alors mal aux yeux, n'avait qu'un enfant pour écrire sous lui. Il mourut en Sicile la même année 410.

Eloges donnés à Rufin.

24. On ne doute pas que saint Jérôme n'ait marqué la mort de Rufin, en disant dans sa préface *sur Ezéchiel,* écrite au commencement de l'année suivante, que l'hydre à plusieurs têtes avait enfin cessé de siffler contre lui, et que le scorpion était couvert de terre dans la Sicile, avec Encelade et Porphyre. Mais si ce Père a terni la mémoire de Rufin, d'autres écrivains du même siècle en ont parlé avec éloge. Pallade [7] l'appelle un homme d'une âme et d'une piété très-relevée et extrêmement grave, d'une conduite toujours égale, le plus doux et le plus éclairé qu'il connût. Il est regardé par Cassien [8] comme un modèle de la philosophie chrétienne, et comme ne tenant pas un rang méprisable entre les docteurs de l'Eglise. Gennade [9] et saint Sidoine [10] en parlent à peu près dans les mêmes termes; et quoique le pape Gélase [11] lui préfère saint Jérôme sur les points où ils ont été en contestation, il ne laisse pas de l'appeler un homme religieux, et de mettre entre les livres de l'Eglise, ceux qu'il avait faits pour expliquer les saintes Ecritures. Il fut toujours uni de foi et de religion avec saint Paulin de Nole, prélat des plus illustres en piété et en science

[1] *Hist. Lausiac.*, cap. CXVIII.

[2] Paulin., *Epist.* 7, pag. 281.

[3] Paulin, *Epist.* 46, pag. 280.

[4] Rufin., *Epist. ad Paulin.*, pag. 9.

[5] Paulin., *Epist.* 29, pag. 179. — [6] Ibid.

[7] *Cum qua (Melania) vixit etiam nobilissimus et moribus simillimus et fortissimus Rufinus ex Aquilea civitate Italiæ, qui postea dignus est habitus presbyteratu : quo non est inventus inter homines nec doctior, nec mitior.* Palladius, *Hist. Lausiac.*, cap. CXVIII.

[8] *Rufinus quoque christianæ philosophiæ vir, haud contemnenda ecclesiasticorum Doctorum portio.* Cassian., lib. VII *de Incarn.*, cap. XXVII.

[9] *Rufinus Aquileiensis non minima pars fuit doctorum Ecclesiæ.* Gennad., *de Script. eccles.*, cap. XVII.

[10] Vide Sidonium, lib. IV, *Epist.* 3, pag. 90.

[11] *Rufinus vir religiosus plurimos ecclesiastici operis edidit libros, nonnullas etiam Scripturas interpretatus est.* Gelas. in Concil. Rom., tom. IV *Concil.*, pag. 1263.

qu'il y eût en Italie [1]; et un savant cardinal de l'Eglise romaine n'a [2] pas craint de dire que Rufin n'a point été hérétique, quoique saint Jérôme l'ait mis au nombre des hérétiques. En quoi il s'appuie sur la communion que Rufin a eue avec les saints jusqu'à la mort. Il n'y a même rien dans la lettre du pape Anastase, d'où l'on puisse inférer qu'il ait séparé Rufin de sa communion. On y voit tout le contraire. En effet Rufin, excommunié par Anastase, n'aurait pu être absous que par lui. Pourquoi donc ce saint Pape dit-il de Rufin : « Qu'il voie où il pourra être absous? » Et comment Anastase aurait-il condamné Rufin, lui qui témoigne [3] n'être pas assuré dans quel dessein cet auteur avait traduit les œuvres d'Origène, si c'était pour inspirer aux fidèles de l'horreur de sa doctrine, ou si c'était pour l'établir dans Rome, et partout où l'on parlait la langue latine? Il aurait d'ailleurs été du devoir de ce Pape de donner avis aux évêques, du moins de l'Italie, et nommément à celui d'Aquilée, de la sentence portée contre Rufin, afin que l'on se mît en garde et contre sa personne et contre sa doctrine. Rien de tout cela. Saint Anastase n'en écrit qu'à Jean, évêque de Jérusalem; encore ne lui en écrit-il que par occasion, et parce que cet évêque lui avait témoigné prendre part à ce qui regardait Rufin. Il faut donc réduire à de simples soupçons tout ce qu'il y a de fâcheux dans la lettre de ce saint Pape contre cet auteur. C'étaient ces soupçons qui le rendaient indifférent [4] sur le lieu de la demeure de Rufin, et qui lui donnaient quelque joie de ce qu'il était sorti de Rome, et c'était de ces soupçons qu'il le laissait le maître [5] de se faire absoudre ou libérer comme il pourrait. On objecte un endroit de saint Jérôme [6] où ce Père semble dire que Rufin, cité à Rome, avait refusé d'y comparaître, ayant mieux aimé être condamné absent que présent. Mais Théophile d'Alexandrie, qui parle du jugement rendu par saint Anastase, dit [7] nettement qu'il ne fut porté que contre Origène et contre ceux qui suivaient ses erreurs. Et ce qui nous porte à dire qu'il faut entendre dans le même sens [8] les paroles de saint Jérôme, c'est que dans son second livre *contre Rufin,* il parle de cette prétendue condamnation, non comme d'une censure portée par le pape Anastase, mais comme d'un simple blâme que méritait Rufin, pour n'avoir pas été fidèle dans ses traductions, et pour s'être appliqué à traduire les livres *des Principes,* de préférence à des homélies ou des commentaires. « Voulez-vous, lui dit ce Père, traduire Origène? Vous avez plusieurs de ses homélies et de ses commentaires, où il ne traite que de morale et où il explique plusieurs endroits de l'Ecriture sainte fort obscurs : traduisez ces sortes d'ouvrages si on vous les demande, personne n'y trouvera à redire. Pourquoi faut-il que vous commenciez par ce qu'il y a de plus infâme dans cet

[1] *Ipsam annotationem, quam commonitorii vice miseras litteris meis inditam, direxi ad Rufinum presbyterum, sanctæ Melaniæ spiritali in via comitem, vere sanctum et pie doctum, et ob hoc intima mihi affectione conjunctum.* Paulin., *Epist.* 28, pag. 178.

[2] *Cæterum Rufinus non fuit hæreticus, licet Hieronymus eumdem hæreticis annumeret. Neque enim sanctus Paulinus tam religiosam cum eodem amicitiam coluisset, neque Pinianus et Melania illum una secum in Siciliam adduxissent, neque in suburbano Pineti monasterio degere potuisset, si palam hæresi infestus fuisset.* Card. Norrisius, lib. I *Hæres. Pelagian.*, pag. 42 edit. Veron., 1729.

[3] *Approbo, si accusat auctorem, et execrandum factum populis prodit, ut justis tandem odiis teneatur quem jam dudum fama constrinxerat.* Anast., *Epist. ad Joan.*, tom. I *Epist. Decret.*, pag. 729. *Itaque, frater charissime, omni suspicione seposita, Rufinum propria mente perpende si Origenis dicta in latinum transtulit ac probavit.* Ibid.

[4] *Illud tamen tenere te cupio, ita haberi a nostris partibus alienum, ut quid agat, et ubi sit, nescire cupiamus.* Ibid., pag. 730.

[5] *Ipse denique viderit ubi possit absolvi.*

[6] *Acciti frequentibus litteris hæretici, ut se defenderent, venire non sunt ausi : tantaque vis conscientiæ fuit, ut magis absentes damnari, quam præsentes coargui maluerint.* Hieron., *Epist.* 16.

[7] *Anathematizantes Originem cæterosque hereticos, exemplo nostro et Anastasii sanctæ Romanæ Ecclesiæ episcopi, qui ex veteribus certaminibus clarus, nobilissimi populi dux creatus est, quem universa Occidentis episcoporum sequitur synodus; quæ accepit ac probavit Alexandrinorum Ecclesiæ sententiam in impium latam. Hæc autem Theophili verba Justiniamus imperator in epistola, quam ad Menam adversus Origenis errores scripsit, laudat.*

[8] *Cur translaturus hæretica, in defensionem eorum præmittis quasi martyris librum, et id Romanis auribus ingeris, quod translatum totus orbis expavit? Aut certe si ideo interpretaris ut eum hæreticum arguas, nihil de græco mutes, et hoc ipsum quod prudentissime papa Anastasius in epistola, quam contra te scribit ad episcopum Joannem, suo sermone complexus est; me liberans qui id feci, te arguens qui facere noluisti. Ac ne forsitan hoc quoque neges, subjeci exemplum ejus, ut si non vis audire fratrem monentem, audias episcopum condemnantem.* Hieronym., l. II *in Rufin.*

auteur? Pourquoi, dans le dessein de traduire un livre hérétique, avez-vous fait précéder, pour le défendre, la traduction d'un autre livre sous le nom d'un martyr, et avez-vous découvert aux Latins des monstres qui ont soulevé toute la terre contre vous? Si vous vouliez traduire ce livre pour en faire voir les hérésies, vous deviez en avertir dans votre préface, et ne rien retrancher du texte grec, comme le dit fort bien le pape Anastase dans la lettre qu'il a écrite contre vous à l'évêque de Jérusalem. Cette lettre est une condamnation de votre traduction et une justification de la mienne. J'en joins ici une copie, dans la crainte que vous ne niiez ce fait, afin que si vous ne voulez pas écouter un frère qui vous avertit, vous écoutiez au moins un évêque qui vous condamne.» [Dom Gervaise a donné au public une *Vie* de Rufin, mais on lui reproche beaucoup d'inexactitudes.]

Qu'il faut distinguer Rufin d'Aquilée d'avec Rufin le Pélagien.

25. Il y en a qui ont accusé Rufin d'Aquilée d'avoir été le maître de Pélage. Mais on n'en a pensé ainsi que pour l'avoir confondu avec un autre Rufin, qui était Syrien de nation. Pour en juger sainement, il ne faut qu'examiner en quel temps, en quel lieu, et par qui l'erreur des pélagiens a commencé en Occident. On convient [1] communément qu'elle fut apportée à Rome d'Orient sous le pontificat du pape Anastase, c'est-à-dire, vers l'an 400. On convient [2] encore que celui qui l'apporta se nommait Rufin, et que, n'ayant osé la publier lui-même, dans la crainte de se rendre odieux, il en instruisit à fond le moine Pélage, qui se trouvait alors à Rome, et qui s'y était acquis une grande réputation de vertu. Or, il est certain que Rufin d'Aquilée ne fut jamais à Rome sous le pontificat d'Anastase, et nous avons vu que, cité par ce saint Pape pour y venir rendre compte de sa doctrine, il s'en excusa sur divers empêchements, et qu'il se contenta de se justifier par écrit. Nous savons encore [3] qu'un autre Rufin fut envoyé en cette ville par saint Jérôme vers l'an 399, et que ce Père le chargea de voir Rufin d'Aquilée et de lui faire toutes sortes d'amitiés de sa part. Saint Jérôme ajoute que le Rufin, qu'il envoyait à Rome, fut obligé d'y faire quelque séjour pour une affaire particulière, c'est-à-dire pour défendre un nommé Claude dans une affaire criminelle, dont on n'a pas d'autre connaissance. Ne peut-on pas ajouter que le Rufin envoyé à Rome par saint Jérôme, est le même qui logea [4] chez Pammaque et qui, de l'aveu de Célestius [5], niait l'existence du péché originel? Mais, soit que ce soit ce Rufin qui se trouvait effectivement à Rome sous le pontificat d'Anastase, soit un autre de même nom, il est toujours certain que ce ne peut être Rufin d'Aquilée, qui, comme nous venons de le dire, ne fut point en cette ville sous ce pontificat, et ne logea jamais chez Pammaque, et n'eut jamais aucun commerce avec lui. Il y a d'autant plus de raison de distinguer Rufin d'Aquilée d'avec Rufin, maître de Pélage, qu'il n'y a rien dans les écrits du premier qui favorise tant soit peu l'hérésie pélagienne. Enfin Rufin qui, selon [6] Marius Mercator, apporta à Rome l'hérésie de Pélage, était Syrien de nation; au lieu que Rufin d'Aquilée était né en Italie, ainsi que le disent [7] expressément saint Jérôme et Pallade.

Objection.

26. On pourrait objecter que Rufin, dans la *Profession de foi* qu'il présenta au pape Innocent, condamne, comme le dit le cardinal Norris [8], l'erreur des pélagiens sur la grâce, en disant anathème à ceux qui enseignent que tout homme saint, soit prophète, soit apôtre, peut être parfait sans le secours de Dieu. Mais rien n'est moins certain que cette *Profession de foi*, ou cette *Palinodie*,

[1] Fleury, lib. XXIII, pag. 374; Tillemont, tom. XII, pag. 227 et 228; Benedictini, præfat. *in tom.* X *Augustini*, etc.

[2] *Hanc ineptam et non minus inimicam rectæ fidei quæstionem, sub sanctæ recordationis Anastasio Romanæ Ecclesiæ Summo Pontifice Rufinus, quondam natione Syrus Romam primus invexit; et ut erat argutus, se quidem ab ejus invidia muniens per se proferre non ausus, Pelagium gente Britannum monachum tunc decepit, eumque ad prædictam apprime imbuit atque instituit impiam vanitatem.* Marius Mercator, in *Commonit. advers. Pelag.*

[3] *Sanctum quoque presbyterum Rufinum ob quamdam causam per Romam Mediolanum misimus; et oravimus, ut nostro animo et obsequio vos videret. Cæterisque amicis eadem significavimus, ne mordentes invicem, consumamus ab invicem.* Hieron. *Epist.* 41 *ad Rufin. Aquileiensem*, pag. 343. *Paulus Diaconus dixit : Dic nobis nomina ipsorum. Cœlestius dixit : Sanctus presbyter Rufinus Romæ qui mansit cum sancto Pammachio : ego audivi illum dicentem, quia tradux peccati non sit.* Apud Augustin., *Acta Concil. Carthag.*, lib. II *de Peccato origin.*, cap. III, p. 254.

[4] Concil. Carthag., apud Augustin., ubi supra.

[5] Ibid.

[6] Marius Mercator, ubi supra.

[7] Hieron., *Epist.* 10 *ad Paul. Concord.*, ubi supra.

[8] Cardin. Norris, lib. I *Hist. Pelag.*, pag. 42.

comme l'appelle ce docte cardinal, soit de Rufin d'Aquilée. Il paraît certain, au contraire, qu'elle est d'un autre Rufin. En effet, il y est dit que celui de qui elle est, étant venu visiter les saints lieux de Jérusalem et de Béthléem, y apprit qu'un grand nombre de frères étaient scandalisés de sa doctrine, parce qu'on disait qu'il enseignait beaucoup d'hérésies. Or, on ne pensait pas ainsi de Rufin en Palestine, lorsqu'il y alla; et nous avons vu avec quel empressement saint Jérôme souhaitait de l'y voir, et quelle réputation il s'acquit en ce pays-là. Si Rufin d'Aquilée scandalisa quelques-uns des frères, ce dut être en Italie, où en effet ses traductions, et principalement celle du livre *des Principes* d'Origène, lui attirèrent beaucoup d'ennemis et lui firent encourir la disgrâce du pape Anastase. Mais, dans cette *Palinodie*, il n'est rien dit du scandale qu'il pouvait avoir occasionné dans Rome et dans les autres villes de l'Italie, par sa doctrine. D'ailleurs, pour nous servir du raisonnement même [1] du cardinal Norris, si Rufin, jusqu'à son retour à Rome en 409, eût été infecté ou soupçonné même de quelqu'erreur, saint Paulin de Nole lui aurait-il témoigné tant d'amitié, lui aurait-il continué sa communion? se serait-il adressé à lui pour lui demander l'explication des bénédictions des patriarches? l'aurait-il appelé le compagnon de Mélanie dans son voyage spirituel? et aurait-on souffert Rufin dans le monastère de la Pinaïe? C'est donc sans fondement que l'on attribue cette *Palinodie* à Rufin d'Aquilée; car on ne la peut mettre que lors de son retour à Rome vers l'an 409, sous le pontificat d'Innocent Ier, et c'est vers ce temps-là que la met le cardinal Norris, c'est-à-dire en un temps où Rufin, uni de communion avec saint Paulin, saint Chromace d'Aquilée, ainsi que plusieurs autres grands évêques, ne laissait aucun lieu au pape Innocent de lui demander des explications sur sa doctrine, et bien moins de la justifier par douze *anathématismes*. Il faut donc [2] les attribuer à un autre Rufin, ami de saint Jérôme, mais à qui ce Père ne voulut point accorder son amitié, qu'après l'avoir fait renoncer solennellement à ses erreurs et lui en avoir peut-être dicté lui-même la rétractation. Car cette *Profession de foi* ou *Palinodie*, est en tout conforme à la doctrine de saint Jérôme. Quelques-uns ont attribué à ce même Rufin un écrit *sur la Foi*, donné par le P. Sirmond en 1650. Jean Diacre, en fait auteur un Rufin, prêtre de la Palestine. Tout ce que l'on en peut dire, c'est qu'il n'est point de Rufin d'Aquilée, puisqu'il combat partout Origène, et qu'il le traite avec le dernier mépris, comme un impie et un scélérat. Dans un manuscrit très-ancien, écrit en lettres mérovingiennes, il y a une [3] note à la tête de ce traité, où l'on avertit le lecteur de ne point se laisser tromper à l'inscription qui en fait auteur Rufin, quoiqu'il soit effectivement de l'hérétique Pélage qui, feignant d'y combattre les ariens, répand partout le venin de son hérésie.

ARTICLE II.

DES ÉCRITS DE RUFIN.

§ I.

De ses traductions.

Traduction des homélies d'Origène sur l'Ecriture.

1. Rufin, avant de donner au public ses propres ouvrages, traduisit en latin ceux des autres, et particulièrement ceux d'Origène. Il traduisit de cet auteur les homélies *sur la Genèse* [4], autant qu'il en trouva. Cassiodore n'en avait vu que seize : nous en avons aujourd'hui dix-sept. Rufin dit lui-même qu'il les avait traduites [5], en se donnant la liberté d'y ajouter ce qu'il croyait y manquer, Origene qui prêchait souvent sans s'y être préparé, s'étant moins appliqué dans ces homélies à expliquer de suite le texte de l'Ecriture, qu'à en tirer des instructions pour ses auditeurs. Rufin [6] convient qu'il a usé de la même liberté dans la traduction qu'il a faite de treize homélies d'Origène *sur l'Exode*, et de seize *sur le Lévitique*. Cassiodore n'en comptait [7] que douze *sur l'Exode* : mais il en avait vu seize de la traduction de Rufin *sur*

[1] Norris, ibid. — [2] Tillemont, pag. 12, 229.

[3] *Hic liber qui attitulatur Rufini, non te seducat, o pie lector, quia pelagianus est, et blasphemiis pelagianorum plenus. Simulans enim contra arianos disputationem, venena suæ hæreseos inseruit. Unde hortor charitatem tuam ut hunc blasphemum de vestro codice abscidatis, et pro eo librum sancti Augustini de vera religione describite, ut quantitatem reparetis, hoc est, ut de voluminis magnitudine nihil decedat. Ad hæc in ora ipsius libri adnotatum est. Hic liber non Rufini, sed Pelagii hæretici, in quo contra fidem catholicam multæ continentur blasphemiæ.* Tom. II oper. S. August., in addendis, pag. ult.

[4] Rufin., perorat. comment. *in Epist. ad Rom.*

[5] Ibid. — [6] Ibid.

[7] Cassiod., lib. VI *Divin. Instit.*, cap. I.

le Lévitique. On voit par son prologue à Ursace qu'il s'était engagé de traduire tout ce qu'Origène avait fait sur la loi de Moïse, et qu'il s'était acquitté de sa promesse, à la réserve [1] de quelques petits discours d'Origène *sur le Deutéronome*. Les vingt-huit homélies de ce Père *sur le livre des Nombres*, furent les dernières que Rufin traduisit, à la prière d'Ursace. La préface, qui avait été perdue pendant plusieurs siècles, a été donnée dans le dernier siècle par M. Valois dans ses notes sur l'*Histoire Ecclésiastique* d'Eusèbe. Il y promet de traduire au plus tôt, si Dieu lui donne la santé, ce qu'Origène avait fait sur le Deutéronome. Il paraît, au reste, que Rufin mit en un même corps les homélies et les scholies d'Origène *sur les Nombres;* d'où vient qu'il y a des endroits dans ces vingt-huit homélies, qui semblent n'avoir pas été prêchés, mais travaillés à loisir ; et qu'il y en a d'autres où l'on voit qu'il prêchait sur ce qu'on venait de lire dans l'église [2], et dont quelquefois il n'expliquait qu'une partie. Les vingt-six homélies que nous avons d'Origène *sur Josué*, sont aussi de la traduction de Rufin, comme il le reconnaît [3] lui-même. On l'a néanmoins quelquefois attribuée à saint Jérôme ; mais il n'est pas douteux que Rufin n'en soit l'auteur, non-seulement parce qu'il le dit [4] lui-même, mais aussi parce que ces homélies sont précédées d'un prologue adressé à saint Chromace, qui avait exigé de lui ce travail. Or, selon [5] Gennade, on discernait les traductions de Rufin d'avec celles de saint Jérôme par leurs prologues. Rufin [6] dit qu'il avait traduit ces homélies mot à mot sur le grec, sans y rien changer. L'homélie que nous avons d'Origène *sur le commencement du premier livre des Rois*, est encore de la traduction de Rufin, de même que les homélies *sur les psaumes* XXXVI, XXXVII *et* XXXVIII. Elles sont au nombre de neuf, et Rufin nous [7] assure qu'il les trouva en pareil nombre, et qu'il n'a fait que les mettre en latin, à la prière d'Apronien et de sa sœur, à qui la préface qu'il a mise en tête, est adressée. Nous avons aussi neuf homélies d'Origène *sur les Juges*, toutes traduites par Rufin. Il passa de la traduction des homélies d'Origène à celle de ses commentaires *sur l'Epître aux Romains*, à la prière d'Héracle, qu'il appelle son frère. Ces commentaires étaient, selon [8] Cassiodore, divisés en vingt livres ; mais Rufin n'en compte que quinze, et des quinze il n'en fit que dix, les ayant abrégés ainsi à la prière du même Héracle. Mais comme il y avait plusieurs lacunes dans le texte grec de ce commentaire, Rufin les suppléa, ce qui lui coûta beaucoup de peines. Les ennemis d'Origène auraient souhaité que Rufin eût publié ses traductions sous son propre nom : mais il leur répondit que, déférant plus à sa conscience qu'à l'aversion qu'on avait pour cet auteur, il ne pouvait pas s'attribuer le titre et l'honneur d'un ouvrage dont un autre lui avait fourni la matière, et qu'il ne cherchait point l'applaudissement des lecteurs, mais leur avantage. Il promit néanmoins que dans les premières traductions qu'il donnerait, et qui seraient celles de saint Clément, pape, il mettrait son nom avec celui de l'auteur. Il est parlé dans Cassiodore [9] de trois livres de Rufin *sur les Cantiques;* mais il n'y a pas lieu de douter que ce ne soit une traduction des quatre homélies d'Origène *sur les Cantiques :* car ces trois livres finissent au même endroit que ces quatre homélies, c'est-à-dire au quinzième verset du chapitre second du Cantique des Cantiques, où il est dit : *Prenez-nous les petits renards qui détruisent les vignes*. Rufin, dans cette traduction, s'est donné comme dans les autres la liberté d'ajouter plusieurs choses à l'original grec, ainsi que le remarque Cassiodore [10]. [Ces différentes traductions se trouvent dans les œuvres d'Origène, édition de La Rue, tomes II et III, et dans la *Patrologie grecque* de M. Migne].

Traduction des Livres de Josèphe.

2. Nous apprenons [11] du même auteur que l'on voyait de son temps une traduction des sept livres de l'*Histoire de la guerre des Juifs*, par Josèphe, que les uns attribuaient à saint Jérôme, d'autres à Rufin. Il ajoute que saint Jérôme n'ayant pu trouver le loisir de traduire les livres des *Antiquités juives*, à cause de la longueur de l'ouvrage, il les avait fait

[1] Rufin., perorat. comment. *in Epist. ad Rom.*
[2] Rufin., in perorat. comment. *in Epist. ad Rom.*
[3] Voy. tom. II, pag. 150.
[4] Ibid.
[5] Gennad., *de Script. ecclesiast.*, cap. XVII.
[6] Rufin., perorat. comment. *in Epist. ad Rom.*
[7] Ibid.
[8] Cassiod., lib. VI *Instit. divin.*, cap. VIII.
[9] Cassiod., *Instit. divin.*, cap. V.
[10] Cassiod., ubi supra.
[11] Cassiod., *Instit. divin.*, cap. XVII.

mettre en latin lui-même par quelques-uns de ses amis. On [1] croit néanmoins qu'ils avaient déjà été traduits par Rufin, de même que les livres *de la Guerre des Juifs;* et Dom [2] Mabillon, dans son voyage d'Italie, dit avoir vu dans la bibliothèque Ambroisienne à Milan, un manuscrit en papier d'Egypte, écrit peu après la mort de Rufin, qui renfermait quelques livres des *Antiquités* de Josèphe, traduits par Rufin. [Mais au commencement du second livre il y a : *Ambrosius episcopus de græco transtulit in latinum*. Un autre manuscrit pareil est conservé à la bibliothèque de Turin. Un troisième est encore cité par Fabricius [3] : il appartenait au couvent de Cremsmunster, en Autriche, avec l'indication : *Tractatus Ambrosii episcopi de historia Josephi captivi, translatus ab ipso de græco in latinum*. Un quatrième était dans la bibliothèque *Gaddiana,* à Florence, portant les mêmes noms. Ceux qui seraient curieux d'approfondir cette discussion littéraire, peuvent consulter Fontanini [4] dans son *Histoire littéraire d'Aquilée*].

Traduction des œuvres attribuées à saint Clément.

3. Le même auteur traduisit en latin, [5] à la prière de saint Gaudence, le livre intitulé : *Les Voyages*, ou *l'Itinéraire de saint Pierre*, connu ordinairement sous le nom de *Récognitions*. Il en retrancha quelques endroits qui surpassaient ses forces et son intelligence; mais il ne dit point qu'il en ait ôté les erreurs des ébionites, ni plusieurs autres condamnées par l'Eglise, en particulier celle des eunomiens, qu'il y avait trouvées. La lettre qui sert de préface aux *Récognitions,* est [6] encore de la traduction de Rufin. Elle porte le nom de saint Clément, comme le reste de l'ouvrage, et est adressée à saint Jacques, évêque de Jérusalem. Rufin [7] avait promis de traduire cette lettre dès le temps qu'il travaillait à mettre en latin les commentaires d'Origène *sur l'Epître aux Romains;* et dans sa préface sur les *Récognitions,* il [8] dit que c'était la vierge Sylvie d'heureuse mémoire, qui l'avait prié de les traduire; mais qu'étant morte avant qu'il eût pu y travailler, le bienheureux évêque Gaudence, comme par droit de succession, avait continué à exiger de lui ce travail. [Cette traduction parut pour la première fois à Bâle en 1536, in-fol., par les soins de Sichard, qui dédia son édition à Bernard, évêque de Trente, et ensuite dans les *Pères apostoliques* de Cotelier, tome I, et enfin dans la *Bibliothèque choisie des Pères de l'Eglise latine,* donnée par Gersdorf, Leipsick, 1838, in-8°, d'où elle a passé dans la *Patrologie grecque* de M. Migne, tome II.]

Traduction de l'Apologie de saint Pamphile.

4. Ce fut à la prière de Macaire que Rufin traduisit l'*Apologie* que saint Pamphile avait faite pour Origène; et il paraît que ce fut une de ses premières traductions depuis son retour en Orient, puisqu'il [9] témoigne qu'il avait presque perdu l'usage d'écrire en latin. Dans la [10] préface de cette traduction qui est adressée à Macaire même, Rufin témoigne que beaucoup de personnes seront choquées de ce qu'il traduisait un livre en faveur d'Origène : mais il y défend tellement ce Père, qu'il ne veut pas que l'on juge de sa foi par celle d'Origène, mais par ce qu'il en dit lui-même. Il joignit à cette préface [11] une dissertation pour montrer que si Origène semblait quelquefois penser différemment de ce qu'on trouvait dans l'*Apologie* de saint Pamphile, cela provenait apparemment de ce que ses écrits avaient été corrompus par les hérétiques. En effet, il [12] rapporte des lettres d'Origène à ses amis d'Alexandrie et à d'autres, dans lesquelles il se plaignait que l'on avait corrompu ses écrits, et qu'entre autres on y avait inséré cette erreur : « Que le diable serait un jour sauvé, » erreur, dit Origène, qu'un fou même n'enseignerait pas. Rufin remarque que ce n'était pas seulement les écrits d'Origène qui avaient été corrompus par les hérétiques, mais encore ceux de saint Clément, pape; de Clément d'Alexandrie, et de saint Denys, évêque de la même ville; de saint Hilaire de Poitiers, et même de saint Cyprien, à qui ils avaient attribué le livre *de la Trinité*, composé par Tertullien (il devait dire par Novatien). Rufin dit à la fin de cette petite dissertation : « Nous embrassons ce que nous trouvons de bon dans Origène ; et quand nous y trouvons quelque chose qui s'écarte de la vraie foi, nous le rejetons comme contraire à notre doctrine et à celle même d'Origène, parce

[1] Cave, *Hist. littér.*, pag. 183; Casaubon, *Exercit.* I, num. 99. — [2] Pag. 12.

[3] *Biblioth. græc.*, tom. III. (*L'éditeur.*)

[4] Lib. V, cap. XVI. Voir *Biographie universelle* de Michaud, article *Rufin.* (*L'éditeur.*)

[5] Rufin., prolog. *in lib. Recognit.*, pag. 397.

[6] Rufin., ibid.

[7] Rufin., perorat. *in Epist. ad Rom.*

[8] Rufin., prolog. *in lib. Recognit.*

[9] Rufin., lib. II *in Hieron.*, pag. 265, tom. V oper.

[10] Ibid., pag. 219. — [11] Ibid., pag. 249.

[12] Rufin., lib. II *in Hieron.*, pag. 251.

que nous croyons que cela a été ajouté par les hérétiques. Si nous nous trompons en cela, cette erreur, sans doute, ne nous peut pas être fort dangereuse : car Dieu nous fait la grâce que notre foi demeure pure, par le soin que nous avons d'éviter tout ce qui nous paraît suspect, et ce que nous ne devons pas approuver. De plus nous ne serons point repris devant Dieu pour avoir été les accusateurs de nos frères. » On met cet écrit et la traduction de l'*Apologie* de saint Pamphile sur la fin de l'an 397, ou au commencement de 398. [Cette traduction se trouve dans les œuvres d'Origène, édition de La Rue, tome IV, appendice; dans Galland, tome IV, et dans la *Patrologie grecque* de M. Migne, tome XVII].

Traduction des livres des Principes.

5. La même année, Rufin traduisit les livres d'Origène *sur les Principes*. Il fut encore engagé dans ce travail par les instances de Macaire. Nous avons remarqué ailleurs qu'il traduisit ces livres avec beaucoup de liberté; et il en a presque usé de même dans toutes ses traductions, ce qui les a extrêmement décriées, parce qu'on ne sait si c'est Origène qui parle, ou si c'est son traducteur. Saint Jérôme [1] avait été prié souvent de traduire cet ouvrage; mais il s'en était toujours défendu, pour ne pas, disait-il, décrier un auteur si célèbre, n'ayant point accoutumé d'insulter aux fautes de ceux pour qui il avait d'ailleurs de l'admiration. C'est pourquoi il blâma [2] beaucoup l'entreprise de Rufin. Celui-ci se plaignit qu'on lui avait enlevé les cahiers de cette traduction, avant même qu'il les eût revus et mis au net, et il fait tomber cette accusation sur [3] Eusèbe de Crémone, qui était venu de Palestine à Rome, en cette année 398. Il l'accuse encore d'avoir falsifié un endroit qui regardait la foi de la Trinité, et il allègue, pour en prouver la falsification, les copies qu'il avait mises d'abord entre les mains de Macaire et d'Apronien. Dans la traduction que nous avons du livre *des Principes*, et que l'on convient être celle de Rufin, cet [4] endroit se lit dans les mêmes termes que Rufin dit l'avoir traduit; mais il faut bien que Rufin se soit plaint de plusieurs autres falsifications, puisqu'au rapport de saint [5] Jérôme il n'évita la sentence que les évêques étaient près de rendre contre lui, qu'en soutenant qu'on avait altéré sa traduction. Ce Père désapprouve [6] qu'Eusèbe de Crémone eût publié la traduction de Rufin plus tôt que celui-ci ne l'eût voulu; et Rufin se plaint [7] amèrement de ce qu'Eusèbe avec qui il était lié assez étroitement, eût attendu qu'il fût hors de Rome pour aller déclamer partout contre lui et faire voir dans sa traduction des blasphèmes. « S'il avait trouvé, dit-il, quelque chose dans mon livre qui lui fît de la peine, il devait me venir trouver, puisque nous étions tous deux à Rome, m'apporter l'ouvrage, en conférer avec moi, et m'en demander l'éclaircissement. » Rufin [8] semble dire ailleurs que c'était par l'ordre de sainte Marcelle, amie de saint Jérôme, qu'on lui avait enlevé ses papiers, et il semble la désigner pour cela sous le nom de Jézabel; saint Jérôme [9] dit en effet que cette sainte représenta dans la suite divers exemplaires des livres *des Principes*, corrigés de la propre main de Rufin. [Les éditions des œuvres d'Origène contiennent cette traduction de Rufin].

Traduction des Discours de saint Grégoire de Nazianze et de saint Basile et de quelques autres écrits.

6. Lorsque Rufin partit de Rome en 398 pour retourner à Aquilée, il fut prié par Apronien de lui traduire en latin les œuvres de saint Grégoire de Nazianze. Il en traduisit dix discours, dont huit ont été imprimés à Strasbourg, en 1508 [et ensuite dans les éditions d'Origène]. Nous avons encore la préface qu'il adressa à Apronien, où il le qualifie son très-cher fils. Ce fut aussi à sa prière qu'il traduisit huit discours de saint Basile, comme on le voit par le prologue qu'il mit à la tête de cette traduction. Il ne faut que la comparer avec le texte grec, pour remarquer avec combien de liberté Rufin traduisait. Il mit aussi en latin *les Règles* de saint Basile, ou plutôt il en fit un extrait qu'il publia sous le titre de *Règle de saint Basile*, et qu'il adressa à un abbé nommé Ursace, qui avait souhaité savoir de quelle manière les religieux vivaient en Orient. [On trouve ces traductions dans les éditions des œuvres de saint Basile.]

Il traduit les Sentences de Sixte.

7. Saint [10] Jérôme trouva à redire que Rufin eût entrepris de traduire un auteur aussi éloquent que saint Grégoire de Nazianze;

[1] Hieron., *Epist.* 41, pag. 346.
[2] Hieron., lib. I *in Rufin.*, pag. 357.
[3] Hieron., lib. III, pag. 439.
[4] Origen., lib. I *Princip.*, cap. I.
[5] Hieron., lib. II *in Rufin.*, ibid.
[6] Ibid.
[7] Rufin., lib. I *in Hieron.*
[8] Rufin., lib. I *in Hieron.*, tom. V, pag. 269.
[9] Hieron., *Epist.* 96, pag. 782.
[10] Hieron., lib. I *in Rufin.*, pag. 385.

mais il le condamna bien plus pour avoir mis en latin, sous le nom de saint Sixte, les *Sentences* d'un philosophe pythagoricien et païen de même nom, qui égalait l'homme à Dieu et favorisait extrêmement l'hérésie pélagienne. En effet, les défenseurs [1] de cette hérésie tiraient beaucoup de passages de ce livre contre l'Eglise; et Pélage en allégua quelques-uns dans un de ses écrits, auxquels saint Augustin [2] tâcha de répondre, supposant qu'ils étaient du pape saint Sixte, ainsi que Pélage l'avait avancé. Mais ce Père reconnut depuis [3] que l'auteur de ces *Sentences* était un philosophe païen, et non pas un chrétien. Elles sont imprimées dans la *Bibliothèque des Pères*, et séparément avec la préface de Rufin adressée à Apronien, à Bâle, en 1520. [Cette dernière édition est une réimpression de celle de 1516, donnée par Rhenan dans la même ville. La première qui ait paru, est celle de Lyon, chez Jannot, par Champier, dans son ouvrage *De Quadruplici vita*, in-4°, 1507. Une nouvelle édition a vu le jour à Leipsick, en 1725, in-4°, par les soins de U. G. Sivérus]. Il y avait aussi dès le temps de saint Jérôme une traduction latine de quelques ouvrages d'Evagre de Pont, dont ce [4] Père fait auteur Rufin. [Ces ouvrages sont *Cent Sentences d'Evagre aux moines*, *Opinions sur l'apathie*, ou livre *de la Vie commune aux Cénobites*, et le livre *aux Vierges consacrées à Dieu*. La meilleure édition de ces trois ouvrages se trouve dans Galland, tome VII, pag. 578-81, et dans le *Codex des Règles monastiques* de Luc de Holstein, Augsbourg, 1759, in-folio, tome I, appendice, pages 465-69]. Nous ne répéterons point ce que nous avons dit plus haut de la traduction que fit Rufin de l'*Histoire Ecclésiastique* d'Eusèbe, vers l'an 400, à la prière de saint Chromace, évêque d'Aquilée, ni ce que nous avons dit aussi des deux *Apologies* qu'il fut obligé de faire pour se justifier de divers reproches que saint Jérôme lui avait faits, tant sur ses traductions que sur sa doctrine et sa conduite. [Fontanini [5] et Galland [6] attribuent encore à Rufin la traduction du *Canon pascal* de saint Anatole. Mais c'est à tort que quelques critiques ont prétendu le faire auteur de la *Vie de sainte Eugénie*, vierge et martyre, du petit et du grand écrit *sur la Foi*, comme l'ont prouvé Fontanini, lib. V, ap. XVII et XVIII; Vallarsi, *Monitum*, pag. 561-62, et Jean Garnier, dans les œuvres de Marius Mercator, 1re partie, *Dissert.* V, pag. 285-307].

Voyez tom. II, pag. 430.

§ II.

De l'Exposition du Symbole par Rufin.

Explication du Symbole, tom. V oper. Hieronym., pag. 127.

1. On peut mettre à la tête des ouvrages que Rufin a composés de lui-même, ou plutôt par la grâce de Dieu, comme dit [7] Gennade, son *Explication du Symbole des Apôtres*. Elle a été tellement estimée, qu'on l'a préférée à toutes les autres; et on peut dire en effet qu'il n'y en a point de plus parfaite. Rufin y fut engagé par l'ordre d'un évêque nommé Laurent, à qui elle est adressée. En voici l'analyse. L'entreprise dans laquelle cet évêque l'avait engagé lui semble d'autant plus difficile, qu'il est toujours dangereux de parler des choses de Dieu, n'en dît-on rien que de vrai. Il y avait déjà eu quelques explications de ce Symbole, faites par deux célèbres auteurs, mais avec beaucoup de précision; l'hérésiarque Photin en avait fait une, moins pour expliquer ce Symbole, que pour en tirer de quoi établir son hérésie. Pour Rufin, son dessein est de l'expliquer avec simplicité et par les paroles mêmes des Apôtres, pour suppléer à ce qui avait été omis par ceux qui avaient écrit avant lui sur cette matière. Selon lui, il s'appuie sur la tradition des anciens; les Apôtres, après l'ascension du Seigneur et la descente du Saint-Esprit, composèrent le Symbole en conférant tous ensemble avant de se séparer, afin d'enseigner une même formule de foi à tous ceux qu'ils devaient convertir; ils donnèrent à cette formule le nom de Symbole, qui, selon la force du terme grec, signifie ou une conférence de plusieurs personnes, ou une marque à laquelle on devait reconnaître le chrétien. Les Apôtres ne l'ont pas mis par écrit, et ils ont voulu qu'il fût seulement écrit dans le cœur des fidèles, afin que les païens n'en eussent point de connaissance, ce qui aurait pu arriver si on l'avait communément écrit sur du papier.

[1] Hieron., *Epist.* 43 *ad Ctesiphont.*, pag. 436.
[2] August., lib. *de Natur. et Grat.*, cap. LXIV.
[3] August., lib. II *Retract.*, cap. XLII.
[4] Hieron., *Epist.* 43 *ad Ctesiphont.*, pag. 476.
[5] J. Fontanini, *Hist. litter. Aquileiensis*, Romæ, 1742, in-4°, lib. V, cap. XV, num. 1. (*L'éditeur.*)
[6] Gallandii *Biblioth.*, tom. III, prolegom., cap. XV, num. 3. (*L'éditeur.*)
[7] Gennad., lib. *de Script. Eccles.*, cap. XVII.

Suite. 2. Rufin compare le dessein des Apôtres, dans la composition de ce Symbole, avec l'entreprise que formèrent les enfants de Noé avant leur dispersion ; mais il y met cette différence, que ceux-ci ne laissèrent pour monument qu'une tour composée de briques et de bitume, au lieu que ceux-là en ont laissé une composée de pierres vives et précieuses, dont les fondements solides ne seront jamais ébranlés ni par les vents, ni par les tempêtes. Après ces préliminaires, Rufin explique de suite tous les articles du Symbole, et remarque les différentes manières dont ils étaient conçus en différentes Eglises, savoir : dans celle d'Aquilée, de Rome et de Jérusalem, ou les Eglises d'Orient. Il explique tous ces articles avec beaucoup de netteté et de simplicité, confirmant ses explications par les passages les plus formels de l'Ecriture sainte. Lorsqu'il se trouve quelque variété dans la manière de réciter ce Symbole en différentes Eglises, il rend raison autant qu'il le peut de cette variété. A Rome, par exemple, on disait simplement : *Je crois en Dieu le Père tout-puissant*. Dans l'Eglise d'Aquilée on ajoutait : *invisible et impassible,* à cause de l'hérésie de Sabellius. Sur le second article, qui est celui où nous faisons profession de croire en Jésus-Christ, Rufin s'étend beaucoup à montrer qu'il est véritablement Fils de Dieu, éternel, par nature et non par adoption ; qu'il est aussi Fils de l'homme, étant né de la Vierge Marie par l'opération du Saint-Esprit. Il établit aussi d'une manière très-claire et très-précise la divinité du Saint-Esprit, et fait voir, en parlant de la Trinité, que le Père, le Fils et le Saint-Esprit sont un en substance, mais distingués personnellement. Plusieurs exemples naturels, et en particulier celui du phénix, lui servent à montrer qu'il n'était point impossible que Jésus-Christ naquît d'une vierge, et qu'en naissant d'elle, il n'a rien souffert d'indécent, la divinité n'étant pas sujette aux impressions des corps : toutes les parties du corps humain étant d'ailleurs d'une même qualité, il n'y en a aucune d'indécente, lorsqu'elle est sanctifiée par l'Esprit Saint. Jésus-Christ a été crucifié sous Ponce-Pilate, c'est une circonstance que les Apôtres ont fixée avec soin, pour ne rien enseigner aux fidèles de vague et d'incertain. Rufin rapporte les divers passages des Prophètes qui ont rapport aux différentes circonstances de la passion du Sauveur, et fait voir l'accomplissement de leurs prophéties, par un parallèle suivi de ce qu'ils avaient prédit avec l'événement des choses. *Je crois à la sainte Eglise catholique*, selon Rufin, c'est le même Esprit Saint qui a inspiré les Prophètes dans l'Ancien Testament, et les Apôtres et les Evangélistes dans le Nouveau. Il fait ensuite le dénombrement des livres canoniques, tel qu'il l'avait appris des anciens. Il ne met dans le canon des livres de l'Ancien Testament que ceux qui sont reconnus parmi les Hébreux, mais il convient qu'il y en avait d'autres qu'on lisait dans l'église avec édification, quoiqu'on ne s'en servît pas pour confirmer les dogmes. Il dit que les anciens les nommaient Livres Ecclésiastiques ; et il met de ce nombre le livre de la Sagesse, celui de Sirach, autrement l'Ecclésiastique, les livres de Tobie, de Judith et des Machabées, et dans le Nouveau Testament le livre d'Hermas, autrement appelé le Pasteur, et le Jugement de saint Pierre. Il compte parmi les livres canoniques, outre les quatre Evangiles et les Actes des Apôtres, quatorze Epitres de saint Paul, deux de saint Pierre, une de saint Jacques, une de saint Jude, trois de saint Jean, et l'Apocalypse, qu'il dit être aussi de saint Jean.

Voyez t. I, pag. 531.

Suite. 3. En parlant de l'Eglise, Rufin ajoute que, comme nous croyons un Dieu en trois personnes, nous devons croire aussi qu'il n'y a qu'une Eglise, dans laquelle il n'y a qu'une foi et qu'un baptême. Il prouve par divers passages de l'Ecriture, qu'il ne peut même y avoir qu'une Eglise : d'où il prend occasion de donner une liste de toutes les sectes qui s'en sont séparées, et à qui il applique ces paroles du Prophète : *Je hais l'Eglise des méchants, et je ne m'assoierai pas avec les impies*. Il rapporte de suite, mais en peu de mots, toutes leurs erreurs, en commençant par celles de Marcion, et veut qu'on les condamne toutes, et qu'on s'attache à la doctrine de la sainte Eglise.

4. Rufin s'étend beaucoup sur l'article du Symbole qui est consacré à la résurrection de la chair, et affirme en termes positifs que l'âme sera réunie avec la même chair qu'elle avait animée en ce monde, cette chair eût-elle été dispersée et divisée. Il remarque ici comme dans sa première *Apologie*, que l'Eglise d'Aquilée, en récitant le Symbole, ajoutait un mot à l'article de la résurrection, et qu'au lieu de dire, *la résurrection de la chair*, elle disait, *de cette chair*. On faisait le signe

de la croix en finissant le Symbole, afin que chaque fidèle sût que sa chair, si elle était conservée pure, deviendrait un vase d'honneur; et qu'au contraire elle deviendrait un vase de colère, si elle était souillée par le péché.

5. Quoique Rufin ne dise point en termes exprès que le Symbole finissait dans l'Eglise d'Aquilée par l'article *de la vie éternelle*, il ne nous laisse aucun lieu d'en douter, puisqu'il explique aussi cet article avec étendue, et termine l'explication du Symbole en disant que nous prions Dieu qu'il nous accorde, et à tous ceux qui entendent ce Symbole et en ont gardé inviolablement la foi, la couronne de justice; qu'il nous fasse la grâce d'être du nombre de ceux qui ressuscitent à la vie éternelle, et d'être délivrés de la confusion [1] et de l'opprobre qui n'aura point de fin. [On trouve dans l'appendice des œuvres de saint Cyprien, données au public par les Bénédictins, une édition remarquable de l'*Explication du Symbole* par Rufin; elle a passé de là dans les œuvres de Rufin, que Vallarsi a publiées].

§ III.

Histoire Ecclésiastique de Rufin.

Histoire Ecclésiastique de Rufin.

1. Rufin, après avoir traduit en latin l'*Histoire Ecclésiastique* d'Eusèbe, en donna lui-même la suite dans deux livres, qui comprennent ce qui s'est passé depuis la vingtième année du règne de Constantin, jusqu'à la mort du grand Théodose, c'est-à-dire jusqu'à l'an 395. Il fit cette *Histoire*, partie sur ce qu'il avait appris des anciens ou de leurs écrits, partie sur ce dont il se souvenait lui-même. Il nous assure que ce fut pour obéir à l'ordre de son saint Père, c'est-à-dire de saint Chromace, par l'ordre duquel il avait déjà traduit l'*Histoire* d'Eusèbe.

Ce qu'il y a de remarquable dans cette Histoire.

2. Cet ouvrage ne fut pas longtemps sans être traduit en grec, puisque Socrate et Sozomène s'en sont souvent servis. Celui-là [2] avoue même qu'il s'est trompé pour avoir suivi Rufin [3]. En effet, il y a beaucoup d'endroits qui paraissent écrits avec peu de soin, et d'autres que Rufin semble n'avoir rapportés que sur des bruits populaires. On trouve dans son premier livre la formule de Nicée, avec les canons qui furent dressés dans ce concile; l'histoire de l'invention de la croix de Jésus-Christ par sainte Hélène, mère de Constantin, et de la guérison miraculeuse d'une dame de Jérusalem à l'attouchement de ce bois sacré ; la manière dont les Indiens furent convertis par le ministère de Frumentius et d'Adésius; l'histoire du conciliabule de Tyr et de toutes les persécutions que les ariens firent souffrir à saint Athanase; les lettres que l'empereur Constant écrivit pour le rétablissement de cet évêque; l'histoire du concile de Rimini, de celui d'Alexandrie et des statuts qui y furent faits pour la réception des évêques qui avaient souscrit à une formule dressée par les ariens. Le schisme de Lucifer, les persécutions que Julien l'Apostat fit souffrir à l'Eglise, les mouvements que les juifs se donnèrent à la sollicitation de ce prince pour le rétablissement du temple de Jésusalem, et les signes miraculeux dont Dieu se servit pour rendre inutile leur dessein, tels sont les principaux articles du premier livre de l'*Histoire* de Rufin, qui est divisé en trente-neuf chapitres. L'histoire de saint Athanase y est presqu'entièrement déplacée, et Rufin n'y suit en aucune manière l'ordre des temps; par exemple, il dit au chapitre XVIII que ce saint évêque, à la suite du concile de Tyr, qui l'avait condamné, se cacha pendant six ans dans une vieille citerne où il n'y avait point d'eau. Rufin commet ici plusieurs fautes; car saint Athanase fut, après le concile de Tyr, en 335, exilé à Trèves, où il n'arriva qu'au commencement de 336; il en sortit deux ans et quelques mois après, et fut rétabli sur le siége d'Alexandrie en 338. Il est vrai qu'en 367, sous le règne de Valens, il fut obligé de sortir secrètement d'Alexandrie, et de se

Lib. I, cap. VI. — Cap. VII et VIII. — IX. — XVI et suiv. — XXI et XXVIII.

[1] *Si hoc secundum traditionis supra expositæ regulam consequenter advertimus, deprecamur ut nobis et omnibus qui hæc audiunt, concedat Dominus, fide quam suscepimus custodita, cursu consummato, expectare justitiæ repositam coronam, et inveniri inter eos qui resurgunt in vitam æternam : liberari vero a confusione et opprobrio æterno.* Rufin., *Explanat. in Symbolum.*

[2] *Rufinus ille, qui Romanorum lingua ecclesiasticam historiam composuit, circa tempora erravit. Quæ enim cum Athanasio sunt gesta, post Constantini imperatoris mortem facta esse putat. Ignorat autem et exilium ejus in Galliis et reliqua plura. Nos igitur Rufinum hactenus secuti primum et secundum historiæ librum sicut illi visum est conscripsimus. A tertio vero ad septimum usque librum aliis a Rufino acceptis, historiam adimplevimus... Quapropter etiam coacti fuimus primum ac secundum librum inde ab initio et altius dictare, etiam illis usi, in quibus Rufinus veritate non excidit.* Socrat., lib. II *Hist.*, cap. I.

[3] Socrat., lib. III, cap. I.

cacher à la campagne; mais ce fut dans le tombeau de son père, et il n'y demeura que durant quatre mois. Rufin [1] est aussi en faute sur le temps de l'exil de saint Hilaire, qu'il met après le concile de Milan, tandis qu'il est certain que ce fut après le concile de Béziers, vers le milieu de l'an 356. On ne sait point d'où Rufin a appris que ce saint évêque avait été excommunié, comme il le dit dans le petit écrit composé pour prouver qu'on avait corrompu les ouvrages d'Origène.

3. Le second livre [2] est divisé en trente-quatre chapitres Le premier rapporte comment, après la mort de Julien l'Apostat, Jovien parvint à l'empire, et contient l'éloge de ce prince. Dans le troisième, Rufin parle comme témoin oculaire des vertus des deux Macaire, d'Isidore, d'Héraclide et de Pambon, disciples de saint Antoine, et des merveilles que ces saints solitaires avaient opérées en Egypte. Mais il le fait avec beaucoup de précision, et semble s'engager à en parler plus au long dans un ouvrage particulier. Il traite aussi en très-peu de mots l'histoire de Didyme l'Aveugle, celle de saint Basile et de saint Grégoire de Nazianze, et n'oublie pas de remarquer qu'il avait traduit en latin quelques-uns de leurs ouvrages. Le vingt-unième chapitre contient les noms des évêques de Rome, d'Alexandrie, de Jérusalem, d'Antioche, avec les noms de ceux à qui ils avaient succédé. Dans les chapitres suivants il s'étend beaucoup sur la destruction des temples des idoles à Alexandrie, et dit que l'on transporta du temple de Sérapis dans l'église de la ville, la toise destinée à mesurer chaque année les débordements du Nil. Il dit peu de chose du règne des deux Valentinien, et parle de Théodose le Grand, comme ayant mérité de recevoir en l'autre vie la récompense due aux princes les plus pieux. La précision affectée par Rufin dans son *Histoire*, lui a fait omettre un grand nombre de faits considérables, mais c'est toujours une obligation qu'on lui a de nous avoir donné ce qu'il en savait, et d'avoir rangé le premier l'histoire de ces temps-là. Socrate, qui l'avait suivi en tout sur sa parole, avait composé les deux premiers livres de son *Histoire* sur la foi de son témoignage. Mais y ayant depuis reconnu plusieurs fautes contre la chronologie, en particulier dans ce que Rufin raconte de saint Athanase, et ayant remarqué qu'il ne disait rien de son exil à Trèves, ni de plusieurs autres circonstances, il travailla une seconde fois dans le premier et le second livre de son *Histoire* sur d'autres mémoires qui lui parurent plus fidèles, sans néanmoins retrancher les endroits où Rufin ne s'était pas trompé.

Cap. VII et IX.

§ IV.

Des Vies des Pères écrites par Rufin.

Divers sentiments sur l'auteur de ces Vies.

1. Cet ouvrage, pour avoir été rendu public sans nom d'auteur, a fourni aux savants la matière de beaucoup de discussions. Les uns l'ont attribué à Evagre de Pont, fondés sur un passage de saint Jérôme dans sa lettre à Ctésiphon, dont la construction est un peu embarrassée; mais la suite fait voir nettement que saint Jérôme ne l'en croyait pas auteur, et qu'il l'attribue visiblement à Rufin. Voici ses paroles : « Evagre [3] l'Ibérien, originaire de Pont, qui a écrit aux vierges, aux moines et à celle qui porte dans son nom le caractère de sa noirceur, de son aveuglement et de sa perfidie, Evagre, dis-je, a composé un livre de maximes, intitulé *de l'Apathie*, c'est-à-dire, selon notre manière de parler, *de l'Impassibilité* ou *Exemption des passions*, qui élève l'esprit au-dessus des mouvements et des impressions du vice, ou plutôt qui le change ou en Dieu ou en pierre. On lit cet ouvrage en grec dans l'Orient; mais Rufin, disciple d'Evagre, l'a traduit en latin, et il est aujourd'hui entre les mains de la plupart des Occidentaux. Rufin a fait aussi un livre où il parle de je ne sais quels moines qui n'ont jamais été que dans son imagination, et qu'il prétend avoir

[1] Rufin., lib. I, cap. XX.

[2] Rufin., tom. V oper. Hieron., pag. 253.

[3] *Evagrius Ponticus Hyperborita, qui scribit ad virgines, scribit ad monachos, scribit ad eam, cujus nomen nigredinis testatur et perfidiæ tenebras, edidit librum et sententias* de Apathia, *quam nos impassibilitatem vel imperturbationem possumus dicere, quando nunquam animus ullo perturbationis vitio commovetur, et ut simpliciter dicam, vel saxum, vel Deus est. Hujus libros per Orientem græcos, et interpretante discipulo ejus Rufino latinos plerique in Occidente lectitant. Qui librum quoque scripsit quasi de monachis, multosque in eo enumerat, qui nunquam fuerunt; et quos fuisse scribit origenistas ab episcopis damnatos esse non dubium est; Ammonium videlicet, et Eusebium, et Euthymium, et ipsum Evagrium, Or quoque et Isidorum, et multos alios quos dinumerare tædium est.* Hieronym., *Epist. ad Ctesiphontem.*

suivi les dogmes d'Origène. Ce qu'il y a de certain, c'est que la plupart de ceux dont il parle, ont été condamnés par les évêques, savoir: Ammonius, Eusèbe, Euthymius, Evagre, Or, Isidore et plusieurs autres qu'il serait ennuyeux de nommer ici. » L'auteur de ces *Vies* faisait donc aussi, au rapport de saint Jérôme, celle d'Evagre même, dont il parle en effet au chapitre XXVII du second livre. Mais ce qu'ajoute [1] saint Jérôme, que celui qui a écrit ces *Vies* est le même qui avait traduit le livre de Xyste le Pythagoricien, sous le nom de saint Sixte, pape et martyr, et l'*Apologie* d'Origène, sous le nom de saint Pamphile, prouve évidemment que c'était de Rufin qu'il voulait parler, personne n'ayant dit qu'Evagre, qui était Grec, ait jamais rien traduit en latin. Néanmoins Gennade, dans le catalogue qu'il nous a laissé des ouvrages de Rufin, ne dit rien de ces *Vies des Pères*, Il les attribue [2] même à saint Pétrone, évêque de Bologne en Italie, dont on met la mort sous Théodose II ou Valentinien III, entre l'an 425 et 450. Mais il reconnaît en même temps qu'un autre livre qu'on lui attribuait, n'était pas de lui, mais de son père, parce qu'il était fort bien écrit; ce qui porte à croire que ce saint évêque n'avait pas le don de bien écrire lui-même, et qu'il avait recours à la plume d'autrui pour transmettre ses mémoires à la postérité.

Elles sont de Rufin et de Pétrone.

2. C'est le seul dénouement que l'on peut trouver pour accorder saint Jérôme avec Gennade, et pour conserver à Rufin le droit que ce Père lui donne sur cet ouvrage; car il n'est pas possible de soutenir que Rufin en soit le seul auteur, vu que beaucoup de faits et de circonstances ne s'accordent nullement avec l'*Histoire* de Rufin. En voici quelques-unes. Saint Jérôme assure [3] dans sa troisième *Apologie*, que Rufin n'a jamais été à Alexandrie depuis que Théophile en fut fait évêque, c'est-à-dire depuis 385. Or l'auteur de ces *Vies des Pères*, était avec saint Jean de Lycople, lorsqu'on apporta en cette ville la nouvelle de la victoire de l'empereur Théodose sur le tyran Eugène, c'est-à-dire sur la fin de 394. Il est vrai que saint Jean de Lycople [4] n'était pas à Alexandrie même, mais dans le désert de la Thébaïde, lorsqu'il connut par révélation qu'on avait apporté cette nouvelle à Alexandrie. Mais l'auteur, en ajoutant qu'il avait trouvé les choses telles que ce saint solitaire les lui avait dites, marque assez clairement qu'il s'en était informé sur les lieux. D'ailleurs, on ne connaît que deux voyages de Rufin en Egypte, le premier en 375; le second avant 385, mais on ne sait en quelle année. Ce que l'on sait, c'est qu'il ne fut que de peu de jours, et que Rufin n'eut pas assez de loisir alors pour faire toutes les visites qui sont marquées dans ces *Vies des Pères*. Il faut ajouter que dans le temps que celui qui les a écrites, était dans le désert de la Thébaïde avec saint Jean de Lycople, c'est-à-dire en 394, Rufin était à Jérusalem occupé de la dispute de Jean, évêque de cette ville, contre saint [5] Epiphane. Rufin était prêtre dès-lors, comme on le voit par la lettre de saint Epiphane à cet évêque, écrite quelque temps après Pâques de cette même année 394, et c'est encore une raison de croire que Rufin n'a pas su par lui-même ce qui est raconté dans ces *Vies*, de saint Jean de Lycople. Car il y est dit [6] que ceux qui furent voir ce saint étaient

[1] *Illam autem temeritatem, imo insaniam ejus qui digno possit explicare sermone, quod librum Xysti Pythagoræi, hominis absque Christo atque ethnici, immutato nomine, Sixti, martyris et romanæ Ecclesiæ episcopi prænotavit? Fecerat hoc et in sancti Pamphili martyris nomine, ut librum primum sex librorum* Defensionis Origenis, *Eusebii Cæsariensis, quem fuisse arianum nemo est qui nesciat, nomine Pamphili martyris prænotaret.* Hieron., *Epist. ad Ctesiph.*

[2] *Petronius Bononiensis Ecclesiæ episcopus, vir sanctæ vitæ et monachorum studiis ab adolescentia exercitatus, scripsisse putatur Vitas Patrum monachorum Ægypti, quas velut speculum ac normam professionis suæ monachi amplectuntur. Legi sub nomine ejus* de Ordinatione Episcopi, *ratione et humilitate plenum tractatum : quem lingua elegantior ostendit non esse ipsius, sed, ut quidam putant, patris ejus, Petronii eloquentissimi viri et eruditissimi in sæcularibus litteris.* Gennad., lib. *de Scriptor. Eccles.*, cap. XLI.

[3] Hieron., lib. III *contra Rufin.*, p. 445.

[4] *Hæc et multa alia his similia beatus Joannes per triduum continuum loquens ad nos, animas nostras refecit et innovavit. Ut autem cœpimus velle ab eo proficisci, datis nobis benedictionibus, pergite, inquit, in pace, o filioli : hoc tamen scire vos volo, quod hodierna die victoriæ religiosi principis Theodosii Alexandriæ nuntiatæ sunt de Eugenio tyranno.... cumque profecti ab eo fuissemus, hæc ita gesta esse ad fidem comperimus, ut ipse prædixerat.* Lib. II *Vit. Patrum*, cap. 1, pag. 457.

[5] *Zenon autem dixit, quia cum ei presbyter Rufinus nescio quæ alia transitorie loqueretur, etiam hoc dixerit : Putasne aliquos ordinaturus est sanctus episcopus?* Epiphan., *Epist. ad Joannem*, pag. 313, tom. II.

[6] *Septem fuimus simul comitantes, qui ad eum venimus : cumque salutassemus eum, omnique nos lætitia suscepisset, unumquemque nostrum gratifice alloquitur, et rogatus est a nobis, ut orationem simul et benedictionem daret. Interrogabat ergo si quis in nobis esset clericus? Et ut omnes negavimus, respiciens ad*

sept, tous laïques, excepté un qui était diacre. Une troisième raison, c'est que l'auteur de ces *Vies*[1] parle des deux Macaire, comme ne les ayant pas vus, parce qu'ils étaient morts avant qu'il vînt à Nitrie[2] : Rufin, au contraire, nous assure dans son *Histoire Ecclésiastique*, qu'il les avait vus tous deux, et il en raconte diverses choses dont il avait été témoin oculaire. C'est même à l'occasion des choses merveilleuses que ces deux saints et quelques autres disciples de saint Antoine avaient faites, qu'il[3] semble s'engager à en parler plus au long dans un ouvrage exprès. Il est encore à remarquer que l'auteur de ces *Vies* cite, en parlant de Macaire d'Alexandrie, l'*Histoire Ecclésiastique* de Rufin comme un ouvrage[4] étranger : ce que Rufin n'aurait pas fait, sans doute, s'il les eût écrites sur ses propres mémoires, et non sur ceux de Pétrone. Ce sont là les raisons qui nous portent à croire que Rufin n'a fait que prêter sa plume à cet évêque, et il faut bien que l'on en ait jugé ainsi du temps de Gennade, puisqu'il n'assure pas que Pétrone eût écrit ces *Vies*, mais seulement qu'on le croyait ainsi; ce qui fait voir que quelques-uns les lui attribuaient comme en ayant fourni les mémoires; et que d'autres, comme saint Jérôme, en faisaient Rufin auteur, parce qu'il les avait écrites.

Antiquités de ces Vies. Analyse du prologue. Rosweyde, vit. Patr., p. 448.

3. Au reste on ne peut douter que les *Vies* dont parle saint Jérôme, ne soient les mêmes, qu'il disait avoir été écrites par Rufin, puisqu'elles commencent par celle de saint Jean[5] de Lycople, et qu'il y est parlé d'Ammonius[6], d'Eusèbe, d'Euthymius, d'Evagre de Pont, d'Or et d'Isidore, dont Rufin aurait dû, au jugement de saint Jérôme, supprimer les vies, parce qu'ils avaient été condamnés comme origénistes par les évêques. Mais on a vu dans l'article de saint Chrysostôme et dans celui de Théophile, que ces mêmes solitaires furent reçus favorablement par saint Chrysostôme, et l'on sait que quelques-uns d'eux, comme Ammonius et Dioscore, sont morts en réputation de sainteté, et qu'on leur a attribué[7] des miracles. Nous avons ces *Vies* traduites en grec, partie dans l'*Histoire Lausiaque*, où on l'a mêlée pour ne faire qu'un corps de ces deux recueils, partie dans le supplément qu'en a donné M. Cotelier sur divers manuscrits, où elles sont quelquefois intitulées, *le Paradis ou le Jardin*[8]. Il paraît que Sozomène en a inséré quelques fragments dans son[9] *Histoire Ecclésiastique*, mais il n'en nomme pas l'auteur. Gennade[10] dit que les moines les regardaient comme le miroir et la règle de leur profession.

4. A la tête de ces *Vies* on trouve un prologue où celui qui les a recueillies, dit qu'il l'a fait à la prière des solitaires de la montagne des Oliviers, qui lui avaient demandé avec beaucoup d'instances de leur tracer un tableau de la vie et de la sainteté des solitaires d'Egypte, de la pureté de leur esprit, et des mortifications de leurs corps. Avant de commencer sa narration, il prie Dieu de l'assister de la grâce de Notre Seigneur Jésus-

singulos, intellexit esse inter nos quemdam, qui hujus erat ordinis, sed latere cupiebat; erat enim diaconus : et hoc præter unum solum qui ei fidus erat, etiam ipsi itineris comites ignorabant. Lib. II *Vit. Patrum,* cap. I, pag. 451.

[1] *Narrabant autem nobis quidam ex Patribus qui ibi erant, quod in locis illis duo Macarii, quasi duo cœli luminaria refulsissent, ex quibus unus Ægyptius genere, et discipulus beati Antonii fuit, alius Alexandrinus. Quibus ut vocabula nominis, ita virtutes animi et cœlestium gratiarum magnificentia concordabant.* Lib. II *Vit. Patrum,* cap. XXVIII.

[2] *Per idem tempus Patres monachorum vitæ et antiquitatis merito, Macarius et Isidorus, aliusque Macarius, atque Heraclides et Pambus, Antonii discipuli per Ægyptum, et maxime in Nitriæ deserti partibus habebantur, viri qui consortium vitæ et actuum, non cum cæteris mortalibus, sed cum supernis angelis habere credebantur. Quæ præsens vidi loquor, et eorum gesta refero, quorum in passionibus socius esse promerui.* Rufin., lib. II, cap. IV.

[3] *Verum si singulorum mirabilium gesta prosequi velimus, excludimur a proposita brevitate, maxime cum narrationem proprii operis mereantur.* Idem, ibid.

[4] *Sed et multa, ut diximus, alia de operibus sancti Macarii Alexandrini mirabilia feruntur, ex quibus nonnulla in undecimo libro* Ecclesiasticæ Historiæ *inserta qui requirit inveniet.* Lib. II *Vit. Patrum,* cap. XXIX, pag. 482.

[5] *Ita ille unum Joannem in ipsius libri posuit principio, quem et catholicum, et sanctum fuisse non dubium est, ut per illius occasionem cæteros, quos posuerat, hæreticos Ecclesiæ introduceret.* Hieron., *Epist. ad Ctesiph.*

[6] *Multosque in eo enumerat quos ut origenistas ab episcopis damnatos esse non dubium est, Ammonium videlicet.* Hieron., ibid.

[7] Sozom., lib. VIII, cap. XVIII.

[8] Cotelier, *Monum. Ecclesiæ græcæ*, tom. III, in-4°, pag. 171, donne d'abord les *Apophthegmata des Pères*, et ensuite *le Paradis*. Ces deux ouvrages sont reproduits en grec et en latin dans le tome LXV de la *Patrologie grecque*, col. 71 à 445. L'*Histoire Lausiaque* est au tome XXXIV. *Vide infra*, chapitre *Pallade*. (*L'édit.*)

[9] Sozom., lib. V, cap. XXVIII.

[10] Gennad., *de Script. Eccles.*, cap. XLI.

Christ, qui est, dit-il, l'unique source de toute la vertu de ces solitaires d'Egypte. Voici le tableau général qu'il nous en trace: ils demeurent dans le désert éloignés les uns des autres, et séparés de cellules, mais unis ensemble par la charité; ils se séparent ainsi d'habitation, afin que, comme ils ne cherchent que Dieu seul, le bruit, la rencontre des personnes, ou quelques paroles inutiles ne troublent point le repos de leur silence et la ferveur de leurs saintes méditations; ayant ainsi l'esprit dans le ciel, et demeurant ferme chacun dans sa grotte, ils attendent la venue de Jésus-Christ, comme des enfants attendent celle d'un bon père; ils n'ont d'inquiétude ni pour la nourriture, ni pour les habits, sachant qu'il est écrit que ce sont des inquiétudes de païens; mais comme ils recherchent avec passion la justice et le royaume de Dieu, les choses nécessaires à la vie leur sont données par surcroît, selon la promesse du Sauveur. Leur foi est si grande que quelques-uns d'entre eux ont arrêté par leurs prières, des débordements de fleuves qui ruinaient tout le pays d'alentour; d'autres ont fait des miracles aussi grands et en aussi grand nombre qu'en faisaient les prophètes et les apôtres, et l'on ne peut douter que le monde ne subsiste par le mérite de ces saints. Plusieurs d'entre eux sont dispersés dans des lieux proches des villes et dans la campagne; mais la plus grande partie et les plus excellents sont retirés dans les déserts, vivant dans une parfaite pureté de mœurs, aussi unis par les liens de la charité que pourraient faire ceux du sang et de la nature; s'il s'en trouve quelqu'un qui excelle par dessus les autres en prudence et en sagesse, il se rabaisse tellement et se rend si familier à tous, qu'il semble être le moindre d'entre eux, et le serviteur de tous.

Ce qu'il y a de plus remarquable dans ces Vies. Rosweyde, p. 449.

5. L'auteur rapporte de saint Jean de Lycople une histoire que saint Augustin [1] a cru digne de trouver place dans un de ses traités. Un officier qui allait lever des soldats vint trouver ce saint solitaire, et le conjura de trouver bon que sa femme eût la consolation de le voir, d'autant qu'elle avait couru pour ce sujet beaucoup de périls. Saint Jean de Lycople le lui refusa, disant qu'il n'avait point coutume de voir des femmes. Mais l'officier continuait à le presser et l'assurait que sa femme mourrait d'affliction s'il ne lui accordait cette grâce : « Allez, lui dit-il, votre femme me verra cette nuit sans néanmoins venir ici, et sans sortir de sa maison ni de son lit. » L'officier se retira, ne concevant rien dans une réponse si ambiguë; sa femme à qui il en fit part, ne comprit pas davantage cette énigme. Mais quand elle fut endormie, l'homme de Dieu lui apparut en songe, et lui dit : « O femme, votre foi est grande et m'oblige de venir ici pour satisfaire à votre prière. Je vous avertis néanmoins de ne pas désirer de voir le visage mortel et terrestre des serviteurs de Dieu, mais de contempler plutôt des yeux de l'esprit leur vie et leurs actions. Sachez aussi que ce n'est point en qualité de juste et de prophète, comme vous vous l'imaginez, mais seulement en vertu de votre foi, que j'ai eu recours à l'assistance de Notre Seigneur, qui vous accorde la guérison de toutes les maladies que vous souffrez en votre corps. Vous jouirez donc, vous et votre mari, à commencer d'aujourd'hui, d'une parfaite santé, et toute votre maison sera remplie de bénédictions; mais n'oubliez jamais, vous et votre mari, les bienfaits que vous recevrez de Dieu. Vivez toujours dans sa crainte, et ne désirez rien au-delà des appointements qui sont dus à votre charge. Contentez-vous aussi de m'avoir vu en songe, et n'en demandez pas davantage. »

Cette femme, à son réveil, rapporta à son mari ce qu'elle avait vu et entendu, quels étaient l'habit du saint, son visage et toutes les autres marques qui pouvaient le faire reconnaître. L'officier, rempli d'étonnement, retourna à la cellule du saint, reçut sa bénédiction, rendit grâces à Dieu, et s'en revint chez lui en paix.

Le diacre qui accompagnait l'auteur dans la visite qu'il rendit à saint Jean de Lycople, ayant nié qu'il fût dans les ordres sacrés, le saint lui prit la main, la lui baisa, et lui parla en ces termes : « Mon fils, gardez-vous de désavouer la grâce que vous avez reçue de Dieu, de peur qu'un bien ne vous fasse tomber dans un mal, et l'humilité dans le mensonge. Jamais il ne faut mentir, non-seulement à mauvais dessein, mais même sous prétexte d'un bien, ni pour quelque sujet que ce puisse être, puisque nul mensonge ne procède de Dieu, mais d'une mauvaise cause. » Dans le discours que le saint leur fit ensuite sur les moyens de bannir la

[1] Lib. *de Cura pro mortuis*, cap. XVII.

vanité, et de s'avancer dans toute sorte de vertus, il leur dit, en parlant du ministère des autels : « Il ne faut ni fuir entièrement la cléricature et le sacerdoce, ni les rechercher avec ardeur; mais il faut travailler à nous corriger de nos défauts, à nous enrichir de vertus, et laisser à Dieu le choix de ceux qu'il veut appeler au sacerdoce ou à d'autres fonctions pour son service; car ce ne sont pas ceux qui s'y introduisent d'eux-mêmes qui en sont dignes, mais ceux qu'il plaît à Notre Seigneur de choisir.

Suite, pag. 457.

6. Voici ce que l'on remarque dans la *Vie d'Or :* après avoir passé plusieurs années dans le désert le plus reculé, il bâtit un monastère dans le voisinage de la ville; il y reçut miraculeusement le don de lire, en sorte qu'il lisait sans avoir jamais appris; il avait connu un solitaire qui, pendant trois années entières, n'avait rien mangé de terrestre, un ange lui apportant de trois jours l'un une nourriture céleste; il avait coutume lui-même de ne rien manger avant d'avoir communié. On voit dans la *Vie de saint Ammon* que les moines de Tabène, dont il était le supérieur, portaient des robes de lin, des manteaux de poils de chèvres, et des capuces dont ils se couvraient le visage, étant à table, pour ne pas voir ceux qui mangeaient moins que les autres. La ville d'Oxyrhynque, dans la Thébaïde, renfermait autant et plus de monastères qu'il n'y avait de maisons. Elle avait douze églises dans lesquelles le peuple s'assemblait, et outre cela, chaque monastère avait sa chapelle. Il n'y avait dans cette ville ni hérétique ni païen. L'évêque assura à l'auteur de ces *Vies* qu'il y avait dans Oxyrhynque au moins vingt mille vierges et dix mille solitaires. Près de cette ville vivait Théonas, anachorète aussi célèbre par ses vertus que par ses miracles. Il savait non-seulement les langues grecque et égyptienne, mais aussi la latine. Il y avait un autre saint personnage nommé Apollon, près de la ville d'Hermopole, où l'on tenait par tradition que Notre Seigneur était venu de Judée avec la bienheureuse Vierge et saint Joseph, dans leur fuite en Egypte; on y voyait encore le même temple où, selon la tradition du pays, toutes les statues des faux dieux tombèrent par terre et se brisèrent en pièces lorsque Jésus-Christ y entra. Cela avait été prédit par Isaïe. Apollon, sachant que les prêtres des païens, accompagnés de tout le peuple, portaient à l'entour de neuf ou dix bourgs qui étaient dans le voisinage d'Hermopole, une idole, pour obtenir de la pluie du ciel, mit les genoux en terre pour supplier Jésus-Christ d'avoir pitié de ces misérables. Sa prière fut exaucée; ceux qui portaient l'idole demeurèrent immobiles avec elle. Les païens en ayant su la cause, s'adressèrent à ce saint solitaire, qui pria pour eux, et ils se convertirent. Il avait coutume d'aller avec ses religieux au-devant des étrangers en chantant des psaumes, de se prosterner devant eux, de leur donner le baiser de paix, et lorsqu'ils étaient entrés dans son monastère, de faire la prière avec eux, de leur laver les pieds et de leur donner tout ce qui pouvait contribuer à les délasser. Ses religieux ne mangeaient qu'après avoir reçu la sainte communion environ vers la neuvième heure du jour. Il est dit de saint Muce qu'il ne mangeait que le dimanche, et que le pain dont il se nourrissait lui venait du ciel, sans que personne sût comment il lui était apporté. On raconte de lui qu'il obtint de Dieu trois ans de vie à un solitaire, afin de faire pénitence, et que, malgré la profondeur du Nil, il passait ce fleuve n'ayant de l'eau que jusqu'aux genoux. L'habit qu'il donnait à ceux qui se mettaient sous sa conduite, consistait en une robe de lin sans manches, un capuce et une tunique de poils de chèvres. Le saint solitaire Coprès étant entré un jour en dispute avec un docteur des manichéens qui séduisait plusieurs personnes, ne put jamais le faire venir au point de la question, tant il était artificieux. Craignant donc que ceux qui les avaient écoutés ne se persuadassent que l'avantage était demeuré du côté du manichéen, Coprès dit tout haut : « Allumez un grand feu au milieu de cette place, dans lequel nous entrerons tous deux, et s'il arrive que l'un de nous n'en soit point brûlé, que la foi qu'il professe soit tenue pour être la foi véritable. » La proposition plut au peuple, et on alluma aussitôt un grand feu. « Alors, dit Coprès, je pris le manichéen par la main pour l'y traîner avec moi; mais il dit que cela ne devait pas se passer de la sorte, qu'il fallait que chacun de nous y entrât séparément, et que je devais y entrer le premier, puisque j'en avais fait la proposition. Aussitôt, faisant le signe de la croix et invoquant le nom de Jésus-Christ, je me jetai au travers les flammes, qui s'écartèrent à l'instant de côté et d'autre, et s'enfuirent tout-à-fait de moi. Je demeurai ainsi au

458. — 459. — 460. — Isaïe XIX. — Pag. 462. — 464. — 467. — Pag. 467, 468 et 469.

milieu de ce feu environ une demi-heure, sans en recevoir le moindre dommage. » Le peuple, voyant ce miracle, en bénit Dieu. On pressa le manichéen d'entrer dans le feu, et comme il ne pouvait s'y résoudre, on l'y poussa, et à l'heure même la flamme l'ayant environné, il en sortit à demi brûlé. On le chassa de la ville, et les assistants prenant Coprès au milieu d'eux, le menèrent à l'é- Pag. 470. glise en bénissant Dieu. Ce saint solitaire racontait d'Anuphe que depuis qu'il avait souffert persécution pour le nom de Jésus-Christ, il avait religieusement observé de ne laisser sortir de sa bouche aucun mensonge, à la suite de la confession qu'il avait faite de la vérité.

Suite, pag. 471.

7. Dieu avait accordé à un prêtre nommé Euloge une grâce si extraordinaire, que, dans la célébration de la messe, il connaissait les perfections et les imperfections de tous ceux qui s'approchaient de l'autel; c'est pourquoi il refusait la communion à quelques-uns des solitaires qui se présentaient pour la recevoir, leur disant : « Retirez-vous pour quelque temps et faites pénitence, afin qu'étant purifiés par la satisfaction et par les larmes, vous soyez rendus dignes de participer au corps et au sang de Jésus-Christ.» 473. Un solitaire, nommé Jean, prenait seulement de la nourriture le dimanche, jour auquel un prêtre venait le trouver et offrait pour lui le sacrifice, en sorte que la sainte hostie qu'il recevait était tout ensemble, et le sacrement auquel il participait, et son uni- 476. que nourriture. C'était une coutume établie parmi les moines de la province d'Arsinoé, et parmi ceux d'Egypte, de se louer durant la moisson et de gagner par ce moyen quantité de blé, dont ils donnaient la plus grande partie pour les pauvres : ce qui faisait que non-seulement ceux de tous les environs en étaient nourris, mais qu'on en chargeait même des vaisseaux qui en portaient à Alexandrie pour le distribuer aux prisonniers, aux étrangers et aux autres personnes qui se trouvaient en nécessité : car il n'y avait pas assez de pauvres dans la campagne pour consommer tous les fruits que leur charité produisait avec tant d'abondance.

Suite. Voy. tom. IV, pag. 5 et 6.

8. Nous avons rapporté ailleurs ce qu'on lit dans ces *Vies* du martyre de saint Apollon, solitaire: nous ajouterons seulement ici le témoignage [1] que l'auteur rend des miracles qui se faisaient encore au tombeau de ce martyr, lorsqu'il y alla lui-même faire ses prières. C'était l'usage des moines de Nitrie d'aller au-devant des étrangers avec du pain et de l'eau, de les mener ensuite à l'église en chantant des psaumes, puis de leur laver les pieds, et de les essuyer avec des linges pour les soulager de la lassitude du chemin. Chacun s'efforçait ensuite de les mener dans sa cellule, où, non content des devoirs de l'hospitalité, il leur donnait diverses instructions. Les solitaires du désert nommé les Cel- Pag. 478. lules à cause du grand nombre de cellules qu'on y rencontrait se trouvaient seulement le samedi et le dimanche tous ensemble à l'église; si quelqu'un y manquait, on jugeait par là de son indisposition, et tous les uns après les antres allaient le voir chez lui. Evagre était un de ces moines, et il vivait dans ce désert avec une grande édification, Dieu lui ayant même accordé le discernement des esprits. On a vu ailleurs comment saint Macaire d'E- 480. gypte confondit un des hérétiques du pays, qui niait la résurrection des morts, en faisant lui-même au nom du Seigneur ressusciter un solitaire enterré quelque temps auparavant.

484.

9. Après ces relations et diverses autres que nous avons passées sous silence comme étant étrangères à notre sujet, l'auteur termine son ouvrage en marquant plusieurs périls qu'il avait courus, et que courent ceux qui veulent aller dans ces déserts. Les plus considérables sont la faim et la soif, et les marais qu'occasionnent les inondations du Nil.

Autres Vies attribuées à Rufin.

10. L'auteur, en concluant ainsi la relation de ce qu'il avait vu de remarquable dans ses voyages, parmi les solitaires de divers déserts, marque, ce semble, bien nettement, qu'il n'avait pas recueilli d'autres faits mémorables que ceux qu'il a renfermés dans le livre dont nous venons de donner le précis. Ainsi on ne peut lui attribuer un autre recueil des *Vies des Pères*, qui compose le troisième livre de celles que Rosveyde nous a données. En tout cas, on ne voit point pourquoi cet éditeur l'a attribué à Rufin, puisqu'il est parlé de la mort [2] de saint Arsène, arrivée

[1] *A quibus reliquiis usque ad præsens tempus, virtutes multæ, et signa miranda omnibus consummantur, sed et vota omnium atque orationes suscipiuntur ab eis, martyribus, et cum fructu petitionis implentur, quo etiam et nos dignatus est Dominus adducere, et vota nostra orationesque complere.* Page 477.

[2] Lib. III *Vit. Patr.*, pag. 528.

près de trente ans après celle de Rufin. [Schœneman [1] rapporte un grand nombre d'éditions des *Vies des Pères* de Rufin; ces *Vies* se trouvent dans toutes les éditions des *Vies des Pères* de Rosveyde, et dans les différentes traductions françaises, anglaises et allemandes qu'on a données de ce recueil].

§ V.

Explication des bénédictions des enfants de Jacob.

1. On met vers l'an 409 l'explication que Rufin donna des bénédictions des enfants de Jacob. Le prêtre Didier avait prié [2] saint Paulin, évêque de Nole, de les expliquer; mais ce saint évêque, croyant cette entreprise au-dessus de ses forces, répondit à Didier : « Vous cherchez des eaux douces en abondance dans un très-petit ruisseau tout desséché qui n'en a que d'amères. C'est à vous-même que je voudrais m'adresser pour apprendre la solution de la difficulté que vous m'avez proposée. Pour moi, je vous avoue que je n'ose pas seulement toucher du bout du doigt le poids de ces grands mystères. » Mais, voulant contenter Didier, ce saint pria Rufin de lui expliquer le même endroit que Didier lui avait proposé, « afin, lui dit-il [3], que je réponde par les lumières de votre esprit à ceux qui m'ont consulté sur des choses qui sont beaucoup au-dessus de la portée du mien. » Cet endroit dont parle saint Paulin, était la bénédiction que Jacob donna à Juda, et il demanda à Rufin de le lui expliquer selon les trois sens, l'historique, le moral et le mystique. Rufin, après s'en être excusé sur son incapacité, céda et fit ce que le saint souhaitait. Il remarque [4], dans la lettre ou la préface qui est à la tête de cette explication, et adressée à saint Paulin, que plusieurs entendaient la bénédiction que Jacob donna à Juda, de Jésus-Christ, en sorte qu'il n'y eût rien qui convînt à Juda. Il prend un milieu, et fait voir qu'il y a plusieurs choses dans cette bénédiction que l'on peut rapporter soit à Juda lui-même, soit aux rois qui sont sortis de sa race. Il montre en particulier que c'est de Juda et de ses descendants que l'on doit entendre ces paroles : *Le [5] sceptre ne sera point ôté de Juda, ni le prince de sa postérité, jusqu'à ce que celui qui doit être envoyé soit venu.* Il est constant, dit-il, que le commandement s'est toujours conservé dans la tribu de Juda, jusqu'à ce qu'Hérode, qui, selon la remarque de Josèphe, était un étranger, s'empara de la couronne de Judée par une usurpation qui n'avait d'autre principe que son ambition. Rufin ajoute qu'aussitôt que le sceptre a cessé d'être dans la maison de Juda, on a vu l'accomplissement du reste de la prophétie de Jacob, puisque celui-là est venu, c'est-à-dire le Messie, qui était l'attente des nations, comme on le voit par l'établissement de l'Evangile et la propagation des Eglises. Rufin méprise l'explication que les Juifs donnaient aux paroles suivantes : *Il liera son ânon à la vigne.* En effet, ils entendaient par là que les terres de la tribu de Juda seraient si peuplées de vignes, qu'il n'y aurait pas d'autres arbrisseaux où l'on pût attacher un ânon. Explication ridicule. Par ce qui suit : *Il lavera sa robe dans le vin,* Rufin entend le sang de Jésus-Christ dans lequel l'Eglise est lavée par le baptême et l'eucharistie, et dit que [6] si la chair du Verbe de Dieu est le manger des parfaits, son sang est la boisson des parfaits.

Suite des explications. Paulin, Epist. 47; Rufin., pag. 9, Comment.

2. Saint Paulin, ayant été content de l'explication que Rufin lui avait donnée de la bénédiction de Juda, le pria de lui expliquer les bénédictions des autres patriarches. Il lui écrivit, par Céréal, qu'il appelle son fils, et qui était près de partir pour Rome. Rufin était alors dans le monastère de la Pinaie, comme il le marque dans sa lettre à saint Paulin, et c'était, comme il l'ajoute, pendant le carême. Mais il devait bientôt aller à Rome, et ensuite retourner en Orient. Il fit ce que saint Paulin demandait; mais, avant de lui envoyer ce qu'il avait écrit sur ces bénédictions, il ne put refuser aux moines de ce monastère d'en tirer des copies. Le second livre (car on a partagé ses explications

[1] Paulin., *Epist.* 43, pag. 260.

[2] Schœneman, *Biblioth. hist. litter. Patrum,* t. II. (*L'éditeur.*)

[3] Paulin., *Epist.* 47, pag. 282.

[4] Rufin., *Explic. in Judam,* pag. 1, édit. de Paris, 1680.

[5] *Hic locus manifeste refertur ad Judam; constat enim usque ad nativitatem Christi non defecisse principes ex genere Judæ, nec duces de femoribus ejus, usque ad Herodem regem, qui secundum fidem historiæ, quam Josephus scribit, alienigena fuisse, et per ambitionem in regnum Judæorum dicitur irrepsisse. Statim ergo ut hoc factum est, et ut defecit dux de femoribus Judæ, advenit ille cui regnum repositum, in quo, quomodo gentes sperent, Evangelii fides et Ecclesiarum docet propagatio.* Rufin., pag. 3.

[6] *Sicut caro Verbi Dei, perfectorum cibus est; ita et sanguis ejus, perfectorum est poculum.* Ibid.

en deux livres), contient d'abord l'explication de la bénédiction que Jacob donna à Ruben, et ensuite l'explication des bénédictions des autres patriarches. Dans l'explication de celle de Dan, Rufin fait observer que quelques interprètes entendaient par ces paroles : *que Dan devienne comme un serpent dans le chemin*, l'Antechrist, qu'ils disaient devoir naître de la tribu de Dan, et d'autres, au contraire, appliquaient ces paroles au traître Judas. Selon Rufin, Dan, qui signifie *juge*, doit s'expliquer de Jésus-Christ, Fils de Dieu, à qui le Père, ainsi qu'il est remarqué dans saint Jean, a donné tout pouvoir de juger, et il n'y a pas d'inconvénient à expliquer aussi du Sauveur ce qui est dit du serpent, puisque le Sauveur est comparé au serpent dans l'Evangile selon saint Jean, où nous lisons : *Comme Moïse dans le désert éleva en haut le serpent d'airain, il faut de même que le Fils de l'homme soit élevé en haut*. Plusieurs expliquaient la bénédiction de Benjamin de l'apôtre saint Paul, qui était de cette tribu; et en effet, saint Augustin fait voir que cet apôtre a accompli ce que Jacob dit de Benjamin : *Il sera un loup ravissant, il dévorera la proie le matin, et le soir il partagera les dépouilles*. Rufin ne désapprouve pas cette explication, mais il ne s'y tient pas non plus, et il en donne une autre tout allégorique.

Pag. 15. — Joan. v, 22. — Joan. III, 14.

C'est par erreur qu'Isidore de Séville a attribué ces explications à saint Paulin même, n'ayant pas apparemment fait réflexion que ce saint évêque les avait demandées à Rufin. [Mingarelli, dans les *Opuscules des anciens Pères latins*, imprimés à Bologne en 1751, a publié un ouvrage semblable à celui de Rufin et intitulé aussi *des Bénédictions des Patriarches*. Il l'attribue, ainsi que Galland, tom. IX de la *Bibliothèque des anciens Pères*, à Paulin, diacre de Milan, dont nous parlerons plus tard.]

§ VI.

Des Commentaires sur les prophètes Osée, Joël et Amos, et sur les Psaumes.

Ces Commentaires ne sont pas de Rufin, pag. 26 edit. Paris., an 1580.

1. A la suite des explications que Rufin a données des bénédictions de Jacob à ses enfants, on a imprimé aussi sous son nom dans l'édition de Paris de l'an 1580, des commentaires *sur les prophètes Osée, Joël et Amos*. Mais on ne donne aucune preuve qu'ils soient de lui; et il y en de très fortes pour montrer qu'il n'en est point auteur : 1° le style est différent de celui de Rufin, moins naturel, plus affecté, plus guindé, plus embarrassé; 2° Gennade, qui nous a donné le catalogue des ouvrages de Rufin, ne dit rien de ces commentaires, qui sont néanmoins considérables, il ne dit rien non plus de l'explication des livres [1] de Salomon, que ce commentateur dit avoir donnée, ni des autres ouvrages qu'il promet dans la préface. Il n'en est rien dit non plus dans Cassiodore, ni dans aucun des anciens qui ont eu occasion de parler des œuvres de Rufin. Il y a plus, c'est que l'on remarque dans ce commentateur un caractère d'esprit tout différent de celui de Rufin. Celui-ci paraît modeste dans toutes les préfaces qui se trouvent soit à la tête de ses traductions, soit au commencement de ses propres écrits; partout il témoigne combien il est persuadé de son incapacité, et il ne se détermine à traduire ou à écrire que comme forcé par les instances réitérées de ses amis. Le commentateur sur les petits Prophètes, il est vrai, rend grâces à Dieu dans sa préface, du secours qu'il en a reçu pour la composition de ses ouvrages, et il dit avoir entrepris de commenter les petits Prophètes, seulement d'après l'ordre qu'on lui en avait fait; mais il y témoigne d'un autre côté, beaucoup de suffisance, méprisant [2] ce que d'autres avaient fait avant lui sur le même sujet. Il rejette les explications que saint Chrysostôme a données de l'Ecriture, sous prétexte que ce Père ne s'y attachait presque qu'à exhorter à la vertu, sans beaucoup s'embarrasser de l'explication de la lettre de l'Ecriture. Saint Chrysostôme, néanmoins, donne très-souvent le sens littéral des endroits de l'Ecriture qu'il se propose d'expliquer dans ses discours, et l'on peut dire qu'il y a peu

[1] *Et nos perinde hanc illi hostiam grati pectoris offerentes, confidamus nos adepturos quæ precamur, cum ea quæ postulavimus jam videamur assecuti. Salomonis quippe voluminibus disserendis, dispositionum ejus gloriam sumus, in quantum posse contulit executi, ita ut nusquam nos consequentia, penes quam explanationis debet esse auctoritas desereret.* Præfat. *Com. in Osee*, pag. 25.

[2] *Jam vero cum apud Latinos in explanandis maxime prophetis, quamvis tam fuerit continuata ut videretur etiam conjurata taciturnitas, tamen apud Græcos et apud Syros extitere nonnulli qui scripta eorum disserere niterentur. Ex quibus mihi sane pauca aliqua sancti Joannis Constantinopolitæ episcopi legere contigit, sed suo more, id est exhortationi magis quam expositioni totam pene operam commodantis. Origenes autem proprio tenore decurrens allegoriarum magis lepida quam historicarum explanationum solida et te-*

d'anciens écrivains qui aient expliqué avec plus de netteté et d'une manière plus naturelle ce sens. Ce commentateur traite beaucoup plus mal saint Jérôme ; il loue, à la vérité, la grandeur de son génie et son travail assidu, mais il prétend que ce Père s'est contenté dans ses commentaires *sur les Prophètes* de suivre les traditions et les explications des autres, sans avoir pu ou sans avoir voulu se donner la peine d'y chercher un sens suivi. « Ainsi, tout son discours s'élève, dit-il, dans les allégories d'Origène, ou demeure dans les traditions et les sens fabuleux des Juifs. » Rufin aurait-il trouvé mauvais que l'on fît usage des allégories d'Origène ? Et peut-on lui attribuer le jugement que ce commentateur porte encore au sujet d'Origène, quand il dit que, suivant son génie particulier, Origène fait valoir d'agréables allégories et ne fait point entendre le sens de l'histoire, qui est le sens solide auquel il faut s'attacher ? D'ailleurs, dans ces commentaires, il y a des passages qu'on ne peut attribuer à Rufin ni à tout autre qui aurait passé comme lui un grand nombre d'années dans la Palestine. Par exemple, en expliquant le lieu de la demeure d'Amos, qui était [1] Thécué, il dit, sur la relation d'autrui, que ce village est éloigné de Bethléem de sept milles. Rufin aurait-il emprunté le témoignage d'autrui pour marquer la distance des lieux où il avait été lui-même ?

Jugement de ces Commentaires.

2. Au reste, ce commentaire ne laisse pas d'avoir son utilité. L'auteur y fait profession de suivre non les Septante, mais la dernière édition, « qu'on appelle, dit-il, selon l'hébreu, » comme étant meilleure que l'autre pour le sens et pour l'élocution. Il entend par la dernière édition celle de saint Jérôme. Il semble dire que personne, entre les Latins, n'avait avant lui expliqué les petits Prophètes, mais que les Grecs et les Syriens en avaient donné des commentaires. Il promet dans sa préface de les expliquer tous les douze. Nous n'avons que ce qu'il a fait sur Osée, sur Joël et sur Amos. Le commentaire *sur Osée* est divisé en trois livres. Il n'y en a qu'un *sur Joël* et deux *sur Amos*. L'auteur s'attache principalement au sens historique.

Les Commentaires sur les Psaumes ne sont pas de Rufin. Pag. 2 edit. Lugdunens., ann. 1570.

3. Nous avons aussi sous le nom de Rufin un commentaire *sur les soixante-quinze premiers psaumes*, imprimé à Lyon en 1570, par les soins d'Antoine, archevêque de cette ville, avec une épître dédicatoire au pape Pie V. Cet archevêque y dit avoir trouvé ce commentaire dans un manuscrit de la bibliothèque du monastère de l'Ile-Barbe. Il y en a un autre dans la bibliothèque de Saint-Germain-des-Prés, à Paris, où ce commentaire se trouve aussi, mais avec quelques différences. Quoiqu'il porte dans l'un et dans l'autre le nom de Rufin, il semble que personne ne doute aujourd'hui que ce ne soit l'ouvrage d'un auteur beaucoup plus récent; et on en juge ainsi par divers fragments que l'on y trouve des commentaires de saint Augustin *sur les Psaumes*. L'éditeur répond à cette difficulté que Rufin étant plus ancien que saint Augustin, il est naturel d'en conclure que saint Augustin a lui-même pris de cet auteur, comme saint Ambroise a fait à l'égard de saint Basile dans son commentaire *sur l'Ouvrage des six jours*. Mais cette réponse ne peut se soutenir, car Rufin et saint Augustin écrivaient dans le même temps, et on ne voit nulle part que les ouvrages du premier aient de son vivant passé jusqu'en Afrique. Nous avons vu plus haut que saint Jérôme, qui s'était imaginé que saint Augustin avait eu connaissance des invectives de Rufin, apprit de ce Père qu'elles n'étaient pas parvenues jusqu'à lui. C'était l'endroit de dire qu'il avait vu quelques-uns de ses autres écrits. Mais il ne dit autre chose de Rufin, dans sa lettre à saint Jérôme, sinon qu'ils s'étaient nourris l'un et l'autre *du miel des saintes Écritures* : ce qu'il avait très-probablement appris ou de saint Jérôme même, ou par quelqu'autre personne informée des études que ce Père faisait en commun avec Rufin. Il faut ajouter de plus que ni Gennade, ni saint Paulin ne disent rien de ce commentaire *sur les Psaumes*. Ce dernier qui avait engagé Rufin à lui donner l'explication des bénédictions de Jacob, eût-il négligé un commentaire *sur les Psaumes*, si Rufin en eût fait un ? On dira peut-être que Rufin ne l'avait pas encore achevé, lorsque saint Paulin

nenda componit. Hieronymus porro et ingenii capacis vir et studii pertinacis, in prophetarum quidem libros commenta digessit, sed quasi inter genuinas traditiones ire contentus de perquirenda consequentia nihil aut voluit, aut potuit sustinere curarum. Ita vel per allegorias Origenis, vel per fabulosas Judæorum traditiones, tota ejus defluxit oratio. Præfat. *Comment. in Osee*, pag. 26.

[1] *Thecue autem viculus esse dicitur, in quo pastorum habitet multitudo, septimo a Bethleem urbe milliario separatus.* Comm. *in Amos*, pag. 123.

lui écrivit, vers l'an 408, pour lui demander ces explications. Mais cette réponse fournit même une preuve que saint Augustin n'a pu copier ce commentaire. Comment en aurait-il emprunté l'explication qu'on y donne du psaume IIIe, lui qui, longtemps auparavant, avait commenté ce psaume, comme on le voit par sa lettre à Paulin, écrite en 414, où il dit qu'il [1] avait déjà autrefois expliqué le psaume XVIe ? Et dans l'épître *à Evodius*, écrite en 415, il fait [2] mention de son commentaire *sur les psaumes* CIIe *et* CIIIe. Il y a donc toute apparence que le commentaire qui porte le nom de Rufin, est l'ouvrage de quelque compilateur qui, profitant de ce qui lui paraissait de plus convenable à son sujet dans saint Augustin, dans saint Grégoire le Grand, et dans les autres anciens, en a fait un corps d'explications sur les soixante-quinze premiers psaumes. Selon cet auteur [3], ils sont tous de David, quoique la plupart soient inscrits du nom de Salomon, d'Aggée, des fils de Choré et de quelques autres ; David les composa par l'inspiration de Dieu, mais dans un ordre différent de celui qu'on leur a fait garder dans nos Bibles ; Jésus-Christ fait la matière des Psaumes, et il est considéré en trois sens différents, savoir : selon sa divinité, selon son humanité et selon son corps, qui est l'Eglise : s'il y est parlé des démons, des hommes impies, et de quelqu'autre matière semblable, elles ne font point l'objet principal du Psalmiste, mais seulement l'accessoire. Au reste, ce commentaire est écrit avec netteté, et il mérite d'être lu.

ARTICLE III.

DOCTRINE DE RUFIN.

Doctrine de Rufin sur les articles contenus au Symbole, et sur l'origine de l'âme.

1. Quoique Rufin fût bien persuadé que [4] l'exil, les prisons et les tourments qu'il avait soufferts à Alexandrie pour la confession du nom de Jésus-Christ, fussent suffisants pour fermer la bouche à ceux qui l'attaquaient sur la pureté de sa foi, il crut néanmoins devoir encore en donner des preuves par écrit, et confesser publiquement qu'il n'y a en Dieu qu'une nature, une divinité, une vertu, une substance, et qu'entre le Père, le Fils et le Saint-Esprit, il n'y a aucune diversité, si ce n'est que celui-là est Père, celui-ci est

[1] *Recensui brevissimam quamdam ejusdem psalmi decimi sexti expositionem, quam jam olim dictaveram.* Augustin., *Epist.* 149, num. 5.

[2] *Epist.* 169, num. 1.

[3] *Sciendum vero est, quod istos centum quinquaginta psalmos Spiritu Dei revelante composuit David. Et licet quidam psalmi aliorum nominibus intitulantur, ut est Salomonis, Aggæi, filiorum Choræ, et aliorum quorumlibet : non ideo factum est, quod ipsi psalmos composuerint : sed propter mysteria nominum, sive officia ad quæ sermo sequens videtur pertinere.* Prolog. *in Psalm.*, pag. 2.

[4] *Quamvis igitur fides nostra persecutionis hæreticorum tempore cum in sancta Alexandrina Ecclesia degeremus, in carceribus et in exiliis, quæ pro fide inferebantur, probata sit : tamen et nunc si quis est qui vel tentare fidem nostram cupit, vel audire, vel discere, sciat quod de Trinitate ita credimus quod unius naturæ sit, unius deitatis, unius ejusdemque virtutis atque substantiæ : nec inter Patrem et Filium et Spiritum Sanctum sit prorsus ulla diversitas, nisi quod ille Pater est, et hic Filius, et ille Spiritus Sanctus. Trinitas in personis subsistentibus, unitas in natura atque substantia. Filium quoque Dei in novissimis diebus natum esse confitemur ex Virgine et Spiritu Sancto, carnem naturæ humanæ atque animam suscepisse, in qua passus est et sepultus, et resurrexit a mortuis : in eadem ipsa carne resurgens, quæ deposita fuerat in sepulcro; cum qua carne simul atque anima post resurrectionem ascendit in cœlos; unde et venturus expectatur ad judicium, judex vivorum ac mortuorum. Sed et carnis nostræ resurrectionem fatemur integre et perfecte futuram, hujus ipsius carnis nostræ, in qua nunc vivimus, non ut quidam calumniantur ter-ram pro hac resurrecturam dicimus; sed hanc ipsam nullo omnino ejus membro amputato, vel aliqua corporis parte desecta; sed cui nihil omnino ex omni natura sua desit, nisi sola corruptio.... Hæc nobis de resurrectione tradita sunt ab his a quibus sanctum baptisma in Aquileiensi Ecclesia consecuti sumus; quæ puto ipsa esse quæ etiam Apostolica Sedes tradere et docere consuevit. Dicimus quoque et judicium futurum, in quo judicio unusquisque recipiat propria prout corporis gessit, sive bona sive mala. Quod si homines recepturi sunt pro operibus suis, quanto magis et diabolus, qui omnibus extitit causa peccati.... Si quis ergo negat diabolum æternis ignibus mancipandum, partem cum ipso æterni ignis accipiat, ut sentiat quod negavit. Audio et de anima quæstiones esse commotas. De qua re utrum recipi debeat quærimonia, aut abjici, vos probate... Usque ad præsens certi vel definiti aliquid de hac quæstione non teneo, sed Deo relinquo scire quid sit in vero, et si cui ipse revelare dignabitur. Ego tamen hæc singula et legisse me non nego, et adhuc ignorare confiteor, præter hoc quod manifeste tradit Ecclesia, Deum esse animarum et corporum conditorem.* Rufinus *Epist. ad Anastasium*, pag. 259. *Rufinus de quo me consulere dignatus es, conscientiæ suæ habet arbitrum divinam majestatem; apud quam se integro devotionis officio ipse viderit, qualiter debeat approbare. Origenes autem cujus in nostram linguam composita derivavit, ante quis fuerit, in quæ processerit verba, nostrum propositum nescivit... Illud tamen scire cupio, ita haberi a nostris partibus alienum; ut quid agat, ubi sit, nec scire cupiamus. Ipse denique viderit, ubi possit absolvi.* Anastasius, *Epist. ad Joan. Jerosolymitanum*, pag. 260, tom. V oper. Hieron.

Fils et l'autre est Saint-Esprit : Trinité en trois personnes subsistantes, Unité en une seule nature et une seule substance. Il confesse aussi que, dans la plénitude des temps, le Fils de Dieu est né d'une vierge par l'opération du Saint-Esprit, qu'il a pris d'elle la nature humaine, le corps et l'âme, et que c'est dans cette nature qu'il a souffert, qu'il a été enseveli et qu'il est ressuscité des morts ; que cette résurrection s'est faite avec la même chair qui avait été déposée dans le sépulcre, et que son âme s'étant réunie à cette chair, il est monté au ciel après sa résurrection ; que nous ressusciterons nous-mêmes avec notre propre chair dans toute son intégrité et sa perfection, dans cette chair avec laquelle nous vivons actuellement, en sorte qu'il n'y manquera aucune partie du corps ni aucun membre, si ce n'est qu'elle ne sera plus sujette à la corruption. « Voilà, dit-il, ce que nous ont enseigné sur la résurrection les saints de qui nous avons reçu le baptême dans l'Eglise d'Aquilée, et je crois que l'on enseigne la même chose à Rome. » Il reconnaît de plus un jugement dernier, où tous les hommes recevront punition ou récompense, selon le bien ou le mal qu'ils auront fait en cette vie. « Si tous les hommes, ajoute-t-il, doivent être punis alors de leurs péchés, à plus forte raison le diable le sera-t-il des siens, lui qui, en quelque sorte, est la cause de tous les péchés qui se commettent. Nous sommes donc persuadés que le diable et tous ses anges, avec ceux qui font leurs œuvres, c'est-à-dire qui calomnient leurs frères, seront punis avec lui par le supplice d'un feu éternel. » Il rejette l'opinion de quelques anciens qui ont cru que le corps et l'âme sont produits d'une même semence, proteste qu'il n'est pas du sentiment d'Origène et de quelques autres Grecs, qui se sont persuadés que Dieu, dès le commencement du monde, a tiré du néant toutes les âmes et les envoie ensuite selon sa volonté dans les corps, à mesure qu'ils se forment, et il déclare nettement qu'il s'en tient à ce que l'Eglise nous enseigne, que Dieu a formé les corps et les âmes, et qu'il est auteur des uns et des autres. Aussi le pape Anastase, dans sa lettre à Jean de Jérusalem, n'accusa point d'erreur Rufin dans tous ces articles ; il ne désapprouva que les traductions qu'il avait faites d'Origène, témoignant au surplus se mettre peu en peine de ce que Rufin faisait ou de ce qu'il ne faisait pas, et le séparant tellement de sa communion, qu'il le laissait le maître de chercher des évêques qui voulussent le recevoir à la leur.

Sur l'Ecriture sainte.

2. Rufin reconnaît que c'est le [1] même Esprit saint qui, dans l'Ancien Testament, a ins-

[1] *Hic igitur Spiritus Sanctus, est qui in veteri Testamento legem et Prophetas, in nova Evangelia et apostolos inspiravit. Unde et Apostolus dicit :* Omnis Scriptura divinitus inspirata, utilis est ad docendum. *Et ideo quæ sunt novi ac veteris Testamenti volumina, quæ secundum majorum traditionem per ipsum Spiritum Sanctum inspirata creduntur, et Ecclesiis Christi tradita, competens videtur hoc in loco evidenti numero, sicut ex Patrum monumentis accepimus designare. Itaque veteris Testamenti, omnium primo Moysi quinque libri sunt traditi : Genesis, Exodus, Leviticus, Numerus, Deuteronomium. Post hæc Jesus Nave : Judicum simul cum Ruth. Quatuor post hæc Regnorum libri, quos Hebræi duos numerant, Paralipomenon, qui dierum dicitur liber, et Esdræ duo, qui apud illos singuli computantur, et Esther. Prophetarum vero, Isaias, Jeremias, Ezechiel et Daniel : præterea duodecim Prophetarum liber unus : Job quoque et Psalmi David singuli sunt libri. Salomon vero tres Ecclesiis tradidit, Proverbia, Ecclesiasten, Cantica Canticorum. In his concluserunt numerum librorum veteris Testamenti. Novi vero quatuor Evangelia, Matthæi, Marci, Lucæ et Joannis ; Actus Apostolorum, quos describit Lucas. Pauli apostoli epistolæ quatuordecim, Petri apostoli duæ, Jacobi fratris Domini et apostoli una, Judæ una, Joannis tres, Apocalypsis Joannis. Hæc sunt quæ Patres intra canonem concluserunt, et ex quibus fidei nostræ assertiones constare voluerunt. Sciendum tamen est, quod et alii libri sunt qui non sunt canonici, sed ecclesiastici a majoribus appellati sunt ; id est Sapientia, quæ dicitur Salomonis, et alia Sapientia, quæ dicitur filii Sirach ; qui liber apud Latinos hoc ipso generali vocabulo Ecclesiasticus appellatur. Ejusdem ordinis libellus est Tobiæ et Judith, et Machabæorum libri. In Novo vero Testamento libellus qui dicitur Pastoris sive Hermas, qui appellatur Duæ Viæ, vel Judicium Petri ; quæ omnia legi quidem in Ecclesiis voluerunt ; non tamen proferri ad auctoritatem ex his fidei confirmandam. Cæteras vero Scripturas apocryphas nominarunt, quas in ecclesiis legi noluerunt.* Rufin., *Exposit. in Symbolum,* pag. 142. *Qui in uno Deo edocti sunt, sub mysterio Trinitatis, credere etiam hoc debent, unam esse Ecclesiam, in qua est una fides et unum baptisma, in qua unus Deus creditur Pater, et unus Dominus Jesus Christus Filius ejus, et unus Spiritus Sanctus. Ista est ergo sancta Ecclesia, non habens maculam aut rugam. Multi enim et alii Ecclesias congregaverunt, ut Marcion et Valentinus et cæteri omnes hæretici. Sed illæ Ecclesiæ non sunt sine macula perfidiæ ; et ideo dicebat de illis Propheta :* Odi Ecclesiam malignantium, et cum impiis non sedebo. *De hac autem Ecclesia quæ fidem Christi integram servat, audi quid dicat Spiritus Sanctus in Canticis Canticorum :* Una est columna mea, una est perfecta genitrici suæ. *Qui ergo hanc fidem in Ecclesia suscipit, non declinet in consilio vanitatis, et cum iniqua gerentibus non introeat. Consilium namque vanitatis est, quod agit Marcion, etc.... Consilium vanitatis est quod docet Manichæus, etc. Paulus Samosatenus, Photinus, Arius atque Eunomius,*

II Timoth. III.

piré les Prophètes, et dans le Nouveau les Apôtres; et que c'est pour cela que saint Paul a dit que toute l'Ecriture qui est inspirée de Dieu, est utile pour instruire. Il marque en particulier tous les livres de l'un et de l'autre Testament, qui étaient reconnus pour canoniques, suivant la tradition des anciens; mais il ne met dans le canon des livres de l'Ancien Testament que ceux qui sont reconnus pour canoniques par les Hébreux; avouant néanmoins qu'il y en a d'autres qu'on lit avec édification dans l'Eglise, quoiqu'on ne s'en serve pas pour établir les dogmes de notre religion. Il dit que ces livres ont été appelés ecclésiastiques par les anciens. Ce sont les livres de la Sagesse, de l'Ecclésiastique, de Tobie, de Judith et des Machabées. Quant aux livres du Nouveau Testament, il dit que suivant la tradition des anciens, on doit reconnaître pour canoniques les quatre Evangiles, les Actes des Apôtres, quatorze épîtres de saint Paul, deux de saint Pierre, une de saint Jacques, apôtre, une de Jude, trois de Jean et l'Apocalypse. Il met le livre du Pasteur au nombre des livres ecclésiastiques.

Sur l'Eglise.

3. Il enseigne qu'il n'y a qu'une Eglise, et qu'il ne peut y en avoir qu'une, dans laquelle il n'y a aussi qu'une foi et qu'un baptême; que cette Eglise est sans tache; qu'il n'en est pas de même des Eglises que Marcion, Valentin et les autres hérétiques ont établies; qu'elles ne sont point sans tache, ni sans les rides de la perfidie, et que c'est de ces Eglises dont le prophète a dit : *Je hais l'Eglise des méchants, et je ne m'assiérai pas avec les impies*. Au contraire, le Saint-Esprit a dit de l'Eglise, qui conserve entière la foi de Jésus-Christ : *Ma colombe est une*, etc. « Que celui donc qui a embrassé cette foi dans l'Eglise, n'ait rien de commun avec les conseils de vanité, et qu'il n'entre pas dans l'assemblée de ceux qui font le mal, et qu'il n'écoute point leur doctrine perverse ; qu'il écoute au contraire la sainte Eglise qui enseigne à croire en un Dieu Père tout-puissant, et en son Fils unique Jésus-Christ Notre Seigneur, et au Saint-Esprit, que le Fils de Dieu est né de la Vierge, qu'il a souffert pour le salut des hommes, qu'il est ressuscité des morts avec la même chair dans laquelle il était mort ; qu'il viendra juger tous les hommes ; et que c'est en lui qu'est la rémission des péchés et la résurrection de la chair. » C'est à l'autorité de cette Eglise que Rufin [1] soumet tous ses sentiments, se croyant même obligé de souscrire au jugement qu'elle pourrait porter tant sur la personne d'Origène que sur les opinions répandues dans les écrits de cet auteur, ou dans ceux des autres, quoiqu'ils aient trouvé des défenseurs parmi les écrivains ecclésiastiques.

Sur la com-

4. Le sentiment de Rufin [2], se fondant,

qui Filium Dei quidem de substantia Patris fatentur, Sanctum vero Spiritum separant et secernunt; cum utique unam eamdemque virtutem et divinitatem Trinitatis ostendat Salvator in Evangelio, cum dicit : Baptizate omnes gentes in nomine Patris et Filii, et Spiritus Sancti; *et est aperte impium separari ab homine quod divinitus jungitur. Consilium vanitatis est et hoc quod olim congregavit pertinax et prava contentio; asserens Christum carnem quidem humanam suscepisse, non tamen et animam rationalem; cum utique et carni et animæ et sensui humano ac menti una eademque salus a Christo collata sit. Sed et illud consilium vanitatis est, quod Donatus per Africam traditionem Ecclesiæ criminando contraxit; et quod Novatus sollicitavit, lapsis pœnitentiam denegando, et secundas nuptias cum forte iniri eas necessitas exegerit, condemnando. Has ergo omnes velut congregationes malignantium fuge. Sed et eos si qui illi sunt, qui dicuntur asserere, quod Filius Dei non ita videat, vel noverit Patrem sicut noscitur ipse et videtur a Patre; vel regnum Christi esse finiendum, aut carnis resurrectione non integram naturæ suæ substantiam reparandam, futurum Dei justum erga omnes negant judicium, diabolum a debita absolvunt damnatione pœnarum, ab his inquam omnibus fidelis declinet auditus. Sanctam vero Ecclesiam tene, quæ Deum Patrem omnipotentem, et unicum Filium ejus Jesum Christum et Spiritum Sanctum, concordi et consona substantiæ ratione profitetur Filiumque Dei natum ex Virgine, passum pro salute humana ac resurrexisse a mortuis in ea carne in qua mortuus est, credit. Eumdem denique venturum judicem omnium sperat; in quo et remissio peccatorum et carnis resurrectio prædicatur.* Rufin., *Exposit. in Symbolum*, p. 148.

[1] *Verum tamen ponamus quod episcoporum synodus sequatur sententias tuas, et jubeat omnes libros, qui hæc talia continent, cum auctoribus suis, debere damnari; damnabuntur isti libri prius in Græcis, et quod in Græcis damnatur, sine dubio damnatum est in Latinis. Veniatur ad tuos libros, invenientur eadem continere secundum tuam sententiam, necesse est ut cum suo auctore damnentur, et sicut nihil profuit Origeni, quod a te laudatus est, ita nec tibi proderit quod a me excusatus est. Me enim sequi necesse est Ecclesiæ catholicæ sententiam, sive adversus Origenis libros, sive adversus tuos datam.* Rufin., lib. II *in Hieronym.*, pag. 302.

[2] *Tradunt majores nostri, quod post Ascensionem Domini cum per adventum Spiritus Sancti, supra singulos quosque Apostolos igneæ linguæ sedissent... Præceptum eis a Domino datum hoc, ad prædicandum Dei Verbum ad singulas quemque proficisse nationes. Discessuri itaque ab invicem, normam sibi prius futuræ prædicationis in commune constituunt... Omnes*

position du Symbole.

comme il le dit, sur la tradition des anciens, est que les Apôtres, après l'ascension de Jésus-Christ et la descente du Saint-Esprit, composèrent le Symbole, en conférant ensemble avant de se séparer, afin d'apprendre une même formule de foi à tous ceux qu'ils devaient convertir. Il ajoute que l'usage de l'Eglise était de ne le point écrire sur du papier ni du parchemin, mais dans les cœurs et dans la mémoire des fidèles, afin que l'on fût certain que ceux qui le savaient, ne l'avaient appris que de la tradition des Apôtres, et non de quelques écrits qui auraient pu passer entre les mains des infidèles.

Sur l'invention de la Croix.

V. Les païens, pour abolir la mémoire de la résurrection de Jésus-Christ, avaient comblé la grotte du saint sépulcre, et mis au-dessus dans un temple bâti en l'honneur de Vénus, l'idole de cette fausse divinité, afin que les chrétiens parussent l'adorer, quand ils viendraient en ce lieu pour adorer Jésus-Christ. Cet artifice rendit en effet ce lieu peu fréquenté, et le mit presque en oubli. Sainte Hélène [1], mère du grand Constantin, ayant connu par quelques marques qu'il plut à Dieu de lui en donner, le lieu du saint sépulcre, ordonna de fouiller en cet endroit, après en avoir fait abattre les bâtiments profanes, et de transporter bien loin tous les matériaux et la terre même, qu'elle fit creuser à une assez grande profondeur. Quand on eut creusé bien avant, on trouva trois croix, mais sans ordre et confuses l'une parmi l'autre ; ce qui troubla la joie qu'on avait eue d'abord en les découvrant, par la difficulté qu'il y avait de discerner celle du Sauveur d'avec les croix, qui avaient servi au supplice des deux larrons. On trouva aussi le titre que Pilate avait fait écrire en lettres grecques, latines et hébraïques. Mais ce titre n'était pas une marque suffisante pour faire connaître quelle était la croix à laquelle Jésus-Christ avait été attaché. On eut donc recours à la lumière de Dieu au défaut de celle des hommes. Saint Macaire, alors évêque de Jérusalem, sachant qu'il y avait une des principales dames de la ville extrêmement malade, dit à sainte Hélène et à ceux qui étaient présents, qu'il fallait apporter les trois croix chez la malade, dans la confiance

igitur in uno positi, et Spiritu Sancto pleni, breve istud futuræ sibi prædicationis indicium, in unum conferendo quod sentiebat unusquisque, componunt, atque hanc credentibus dandam esse regulam statuunt... Idcirco hæc non scribi chartulis aut membranis, sed requiri in credentium cordibus tradiderunt; ut certum esset hæc neminem ex lectione, quæ interdum pervenire etiam ad infideles solet, sed ex Apostolorum traditione didicisse. Rufin., *Expositione Symboli*, pag. 128.

[1] *Per idem tempus Helena, Constantini mater, divinis admonita visionibus, Ierosolymam petit, atque ibi locum in quo sacro sanctum corpus patibulo affixum pependerat, ab incolis perquirit. Qui idcirco ad inveniendum difficilis erat, quod ab antiquis persecutoribus simulacrum in eo Veneris fuerat defixum, ut si quis christianorum in illo loco Christum adorare voluisset, Venerem videretur adorare. Etsi hoc infrequens et pene oblivioni datus fuerat locus. Sed cum religiosa femina properasset ad locum cœlesti sibi indicio designatum, cuncta ex eo profana et polluta deturbens, in altum purgatis ruderibus, tres confuso ordine reperit cruces. Sed obturbabat reperti muneris lætitiam uniuscujusque crucis indiscreta proprietas. Aderat quidem et titulus ille qui græcis et latinis atque hebraicis litteris a Pilato fuerat conscriptus : sed nec ipse satis evidenter, dominici prodebat signa patibuli. Hic jam humanæ ambiguitatis incertum, divinum flagitat testimonium. Accidit in eadem urbe primariam quamdam loci illius feminam gravi ægritudine confectam seminecem jacere. Macarius per idem tempus Ecclesiæ illius episcopus erat. Is ubi cunctantem reginam atque omnes pariter qui aderant videt : Afferte, inquit, huc totas quæ repertæ sunt cruces, et quæ sit quæ portaverit Dominum, nunc nobis adaperiet Deus. Et ingressus cum regina pariter et populis ad eam quæ decumbebat, defixis genibus hujuscemodi ad Deum precem profudit : Tu, Domine, qui per unigenitum Filium tuum salutem generi humano per passionem crucis conferre dignatus es, et nunc in novissimis temporibus adspirasti in corde ancillæ tuæ perquirere lignum beatum, in quo salus nostra pependit, ostende evidenter ex his tribus, quæ crux ad dominicam gloriam, vel quæ extiterit ad servile supplicium, ut hæc mulier quæ semiviva decumbit, statim ut eam lignum salutare contigerit, a mortis januis revocetur ad vitam. Et cum hæc dixisset, adhibuit primo unam ex tribus, et nihil profecit. Adhibuit secundam, et ne sic quidem aliquid actum est. Ut vero admovit tertiam, repente adapertis oculis mulier consurrexit, et stabilitate virium recepta, alacrior multo quam cum sana fuerat, toti domo discurrere, et magnificare Dei potentiam cœpit. Sic evidenti indicio regina voti compos effecta, templum mirificum in eo loco in quo crucem repererat, regia ambitione construxit. Clavos quoque quibus corpus dominicum fuerat affixum, portat ad filium, ex quibus ille frenos composuit, quibus uteretur ad bellum. Et ex aliis galeam nihilominus belli usibus aptam fertur armasse. Ligni vero ipsius salutaris partem vero thecis argenteis conditam dereliquit in loco; quæ etiam nunc ad memoriam sollicita veneratione servatur. Reliquit etiam hoc indicium religiosi animi regina venerabilis; virgines quas ibi reperit Deo sacratas, invitasse ad prandium et tanta eas devotione curasse dicitur, ut indignum crederet, si famulorum uterentur officiis, sed ipsa manibus suis, famulæ habitu succincta, cibum apponeret, poculum porrigeret, aquam manibus infunderet, et regina orbis ac mater imperii, famularum Christi se famulam deputaret.* Rufin., lib. I *Hist.*, cap. VII et VIII.

que Dieu découvrirait la croix qui l'avait porté. On porta donc les trois croix chez cette dame, et saint Macaire y étant entré avec l'impératrice et les peuples qui étaient présents, demanda à Dieu les genoux en terre qu'il voulût opérer la guérison de cette dame par l'attouchement de la croix qui avait servi à la rédemption de tout le monde. Ensuite il fit toucher les deux premières croix à la malade, qui n'en ressentit aucun effet. Mais, après avoir touché la troisième, elle se leva aussitôt entièrement guérie, et plus forte qu'elle n'avait jamais été, courant par toute la maison, et louant la puissance de Dieu. Sainte Hélène, ayant trouvé par cet indice miraculeux le trésor qu'elle avait cherché, bâtit au même lieu un temple magnifique. Elle porta à Constantin, son fils, les clous qui avaient servi à attacher le Sauveur à la croix; et ce prince en employa un à faire un frein pour le cheval qu'il montait, et un autre à son casque de guerre. Quant au bois de la croix, sainte Hélène en porta aussi une partie à son fils, et ayant enfermé le reste dans une boîte d'argent, elle le laissa sur les lieux, pour être exposé à la vénération des fidèles. Rufin ajoute qu'étant à Jérusalem, et ayant invité toutes les vierges sacrées à venir manger chez elle, elle ne voulut point les faire servir par d'autres, mais que se mettant elle-même en habits de servante, elle leur donna à laver, leur apporta les viandes sur la table, elle voulut leur présenter à boire, se tenant heureuse d'être la servante des servantes de Jésus-Christ, elle qui était la reine du monde et la mère de l'empereur.

Jugements des écrits de Rufin. Édition de ses œuvres.

6. Rufin a été regardé [1] comme un des plus habiles de son siècle, très-instruit dans les sciences divines et humaines. Il fut consulté [2] sur diverses difficultés que les doctes mêmes n'osaient entreprendre de résoudre. Il avait de l'éloquence, et écrivait avec assez de pureté. Son style, quoique serré, n'a rien de dur ni d'embarrassé. Il est égal partout. Ses traductions rendent bien le sens de l'auteur. Mais il n'est pas toujours digne de foi dans les faits qu'il rapporte de lui-même; et on l'a accusé d'avoir écrit son *Histoire* sur des monuments peu authentiques. La liberté qu'il s'est donnée de retrancher un grand nombre d'endroits de l'*Histoire* d'Eusèbe, et d'y ajouter diverses choses, lui ont attiré des reproches de presque tous les savants. Il ne manque à ses raisonnements ni force, ni justesse; et quoiqu'il fût d'un caractère d'esprit doux et modéré, il ne laissait pas de pousser vivement ses adversaires, et de faire paraître du feu dans la dispute. On croit que c'est de Rufin que parle saint Paulin, lorsqu'il dit [3] qu'il avait appris quelques particularités du pélican d'un de ses intimes amis, homme saint et très-docte, et qui s'était instruit de beaucoup de choses, non-seulement dans les livres, mais aussi dans les divers pays où il avait voyagé. Ces particularités sont, que le pélican est un oiseau qui fait sa demeure en Egypte, aux environs du Nil, dans des lieux déserts, et qu'il s'y nourrit de serpents, après les avoir défaits dans le combat. Les traductions qu'il a faites d'Origène se trouvent ordinairement dans les éditions des œuvres de ce père. Son *Histoire* a été aussi souvent imprimée à la suite de celle d'Eusèbe de Césarée, qu'il avait traduite du grec en latin. Il y en a une d'Anvers en 1548 [et de Rome de 1740-41, 1 vol. in-4°, par Cacciari qui a revu les manuscrits et a donné avec son édition une dissertation sur la vie de Rufin, sa profession de foi et sa traduction d'Eusèbe]. On trouve sa lettre au pape Anastase dans les éditions des œuvres de saint Jérôme, et dans les *Epitres décrétales* du père Coustant, à Paris, en 1721. On trouve encore dans diverses éditions de saint Jérôme des invectives de Rufin contre ce Père, la traduction qu'il fit de l'*Apologie* de saint Pamphile, et le petit écrit qu'il composa pour montrer qu'on avait corrompu les œuvres d'Origène. On y lit aussi son *Explication du Symbole des Apôtres*. Les explications qu'il donna des bénédictions de Jacob à ses enfants, ont été imprimées avec celles qu'il a faites du Symbole, et avec quelques ouvrages qui portent son nom, à Paris, en 1580. [La meilleure édition des œuvres de Rufin est

[1] *Si ille has, quæ merito te permovent, de annorum sive regnorum non congruente calculo, hiantis historiæ causas non ediderit; qui et scholasticis et salutaribus litteris græce juxta ac latine dives est, vereor ne apud alium in his regionibus frustra requiramus.* Paulin., *Epist.* 28, pag. 178.

[2] Ibid. et *Epist.* 40, ut in fine.

[3] *Accepi enim a quodam sancto doctissimo vero et carissimo mihi, qui non solum legendo, sed etiam peregrinando multa cognovit, pelicanum avem esse in Ægypto, vel illis juxta partibus usitatam proximus Nilo flumini desertis oberrare, serpentibus vesci in quos dimicando prævaluerit.* Paulin., *Epist.* 40, pag. 247.

celle de Vallarsi, publiée à Vérone en 1745, 1 vol. in-fol. Elle contient les ouvrages composés par Rufin, avec un appendice qui renferme les œuvres apocryphes. Le second volume, qui devait renfermer les traductions faites par Rufin, n'a point paru. M. Migne a reproduit l'édition de Vallarsi, avec une notice d'après Schœneman, *Bibliotheca Patrum, Historia litteraria*. Cette notice donne des détails assez longs sur les différentes éditions de notre auteur].

CHAPITRE IV.

Pallade, évêque d'Hélénople en Bythinie, et confesseur.

[Vers l'an 431.]

Pallade embrasse la vie solitaire dans la Palestine, en 386. Hist. Laus. in prolog.

1. Pallade, surnommé quelquefois d'Hélénople, pour le distinguer de quelques autres du même nom, qui ont vécu dans les quatrième et cinquième siècles, naquit vers l'an 367. Il aima la vertu dès sa jeunesse, et embrassa la vie solitaire, n'étant âgé que d'environ vingt ans, c'est-à-dire, en 386. Il passa les deux années suivantes dans la Palestine, partie avec l'abbé Elpide de Cappadoce, qui menait une vie très-austère dans les cavernes des Amorrhéens vers Jéricho; partie avec les saints anachorètes Gaddade et Elie, qui demeuraient auprès du Jourdain et de la mer Morte; partie avec Posidoine, à Bethléem, au-delà du Pastoral, que l'on croit être le lieu où l'ange était apparu aux pasteurs. Il semble que ce fut en cette occasion que Pallade fit connaissance avec Mélanie, l'aïeule, qui demeurait depuis plusieurs années à Jérusalem avec Rufin. Les éloges qu'il donne à celui-ci donnent aussi lieu de juger qu'il le connut alors particulièrement.

Cap. CVI. — CX et CXI. — LXXVIII. — CXVIII.

Il vient à Alexandrie, en 388. Cap. I. II.

2. En 388, il vint pour la première fois à Alexandrie, où il s'adressa au célèbre Isidore, prêtre et hospitalier de cette Eglise, pour le prier de le conduire dans la vie religieuse et solitaire. Celui-ci reconnaissant que Pallade dans la fleur de son âge avait moins besoin d'instructions et de discours, que de travail pour dompter sa chair, le mena environ à deux lieues de la ville dans un désert, où il le mit sous la conduite d'un solitaire, nommé Dorothée, qui depuis environ soixante ans menait dans une caverne une vie très-austère. Pallade, étant tombé dans une maladie violente, qui l'obligea de se retirer, ne put achever les trois ans qu'Isidore lui avait dit de passer avec Dorothée. Il parcourut ensuite divers monastères qui étaient autour d'Alexandrie, et y conversa avec plusieurs saints personnages, entre autres avec Didyme. Invité à faire la prière chez lui, Pallade refusa, mais Didyme l'engagea à obéir par l'exemple de saint Antoine.

I. — Cap. VII. — V. — VI.

Il va à Nitrie, vers 390. Cap. VII.

3. Au bout de trois ans, Pallade ayant traversé en un jour et demi le lac de Marie, vint à la montagne de Nitrie, où il demeura pendant un an entier avec les solitaires qu'il y trouva. De Nitrie, il passa la même année, c'est-à-dire, en 390 ou 391 au plus tard, dans la solitude intérieure des Cellules où il demeura neuf ans. Il y trouva saint Macaire d'Alexandrie, qui en était prêtre, apprit de lui beaucoup de choses, et fut témoin de quelques-uns de ses miracles. Pendant son séjour dans le désert des Cellules, il eut pour conducteur Evagre de Pont, et pour compagnon un nommé Albin, diacre, avec lequel il avait ce semble lié une amitié particulière. Ils firent ensemble le voyage de Scété, où en seize lieues de chemin ils ne prirent que deux fois de la nourriture, et ne burent que trois fois de l'eau. Pallade fit encore une autre fois, mais seul, le voyage de Scété, où il passa quinze jours avec les solitaires, qui avaient vieilli dans ce désert. Comme le motif de ce voyage était de se délivrer d'une peine d'esprit, il en fit ouverture à un saint vieillard qui le consola, l'encouragea à combattre contre le démon, et l'instruisit de la manière dont il devait se conduire dans cette guerre. Dans la visite qu'il rendit à saint Jean de Lycople, en 394, ce saint lui prédit qu'il serait un jour évêque, et que dans cette charge il aurait à essuyer beaucoup de travaux et d'afflictions; mais que s'il voulait les éviter, il devait rester dans la solitude, où personne ne pourrait l'ordonner évêque. Ce

Cap. XXIX et XXXII. — XXXII. — XXIX. — XLIII.

fut vers le même temps qu'il visita les tentes et les cavernes où étaient les serviteurs de Dieu, et qu'il rendit aussi visite à saint Crone, [Cap. XXXI.] prêtre, à Jacques-le-Boiteux, disciple de saint Antoine, et à plusieurs autres illustres solitaires de l'Egypte, de la Libye, de la Thébaïde, jusqu'à Tabène, de la Mésopotamie et de la Syrie, faisant des trente et soixante journées à pied, et souffrant avec joie les fatigues d'un si long chemin, pour voir quelquefois un seul homme de Dieu, et acquérir par ses instructions ou par ses prières quelque bien qu'il n'avait pas. [Hist. Laus., cap. XXX.] Il avoue néanmoins que la longueur du chemin l'avait empêché d'aller visiter Etienne de Libye, qui avait été connu de saint Antoine, et qui demeurait depuis soixante ans entre la Maréote et la Libye Marmarique.

[Il vient à Alexandrie, en 399.] 4. Il était encore dans le désert lorsqu'il se trouva attaqué d'un mal de rate et d'estomac. [Cap. XLIII.] Mais après avoir combattu quelque temps son incommodité, voyant qu'elle dégénérait en hydropisie, il s'en alla à Alexandrie. [XCVI.] Pendant qu'il y était, il assista à la mort d'Evagre et de Didyme. D'Alexandrie [XLIII.] il passa en Palestine, de l'avis des médecins, qui jugèrent que l'air plus pur et plus subtil s'accommoderait davantage avec son tempérament. Il n'y resta pas longtemps, et alla de là en Bithynie.

[Il est fait évêque, vers l'an 400.] 5. Le temps avait alors effacé de sa mémoire la prédiction que lui avait faite saint Jean de Lycople ; mais elle ne laissa pas d'avoir son effet. Durant son séjour en Bithynie, il fut appelé à l'honneur de la dignité épiscopale. Il ne veut point décider si ce fut par le jugement et le choix des hommes, ou [Cap. XLIII.] par l'ordre favorable de la Providence divine ; mais il avoue avec humilité que cette dignité était beaucoup au-dessus de ses forces et de son mérite. On ne sait pas au juste le temps de son ordination ; mais on ne peut la mettre, au plus tard, que dans le commencement de l'an 400, puisqu'il assista au concile de Constantinople, tenu au mois de mai de la même année, où Antonin d'Ephèse fut accusé de simonie. Pallade fut du nombre des évêques que saint Chysostôme avait, avant la tenue de ce concile, envoyés en Asie, pour vérifier les chefs d'accusation formés contre Antonin ; et l'hiver suivant il accompagna saint Chrysostôme dans le voyage qu'il fit à Ephèse pour la même affaire. Il paraît par-là qu'il y avait entre ces deux évêques une grande union. Comme Hélénople, dont Pallade était évêque, n'était pas éloignée de Constantinople, il eut occasion de connaître particulièrement la vertu de sainte Olympiade, et il fut même chargé de [Cap. CXLIV.] sa part de grandes sommes d'argent pour les distribuer aux pauvres.

[Il est accusé en 403. Se retire à Rome.] 6. Dans le conciliabule du Chêne, tenu contre saint Chrysostôme, en 403, par Théophile d'Alexandrie, Pallade fut accusé avec quelques autres d'origénisme. Il ne paraît pas néanmoins qu'on l'en ait convaincu, ni qu'on ait rien conclu contre lui dans cette assemblée ; mais saint Chrysostôme ayant été banni l'année suivante, Pallade se retira à Rome pour se dérober à la fureur des magistrats animés contre les défenseurs de ce saint évêque. Il y fut fort bien reçu par Pinien, et [Cap. CXXI. In prolog., hist. Laus.] les autres de cette famille. Ce fut sans doute dans ce voyage qu'il visita les personnes de piété qui vivaient alors dans la Campanie, et dans les provinces voisines de Rome.

[Il souffre pour la cause de saint Chrysostôme, en 406.] 7. En 406, il se joignit aux députés que l'empereur Honorius et le pape Innocent envoyèrent à Arcade, pour demander le rétablissement de saint Chrysostôme, et un concile général à Thessalonique ; mais on l'enferma avec eux dans le château d'Athyre, en Thrace, d'où il fut relégué à Syène, aux extrémités de l'Egypte. Pallade eut beaucoup à souffrir dans cette occasion, et il fut contraint de demeurer onze mois caché dans [Hist. Laus., cap. XLII.] une petite chambre obscure. L'état de tribulation où il se trouva, le fit ressouvenir de la prédiction de saint Jean de Lycople.

8. Il témoigne dans son *Histoire Lausiaque* [Cap. XCVI.] qu'il avait demeuré quatre ans à Antinople, dans la Thébaïde ; mais il n'est pas aisé d'en fixer le commencement. Tout ce qu'on peut dire, c'est que son séjour en cette ville précéda le temps auquel il écrivit cette histoire, qui fut en 420. Il visita tous les monastères des environs d'Antinople. Ils étaient composés d'environ douze cents moines, qui vi- [XCVI.] vaient tous du travail de leurs mains, et dont quelques-uns n'avaient point d'autrere traite que des cavernes. Il y avait aussi près de cette [CXXXVII.] ville douze monastères de filles, dont les uns étaient fermés à clef, et les autres ne l'étaient que par la charité qui les unissait ensemble. Pallade entra dans celui qui avait pour supérieure Amatalide, qui avait déjà passé quatre-vingts ans dans les exercices de piété. Les filles de ce monastère allaient à [CXXXVIII.] l'église de la ville, recevoir la communion, excepté une nommée Taor, qui, étant d'une

beauté singulière, ne voulait point sortir de la maison de peur d'attirer sur elle quelques regards moins modestes. Depuis trente ans qu'elle était dans la maison, elle ne s'était couverte que de haillons, et n'avait cessé de travailler et de se mortifier. Pallade raconte qu'une vierge recluse, qui en ce temps-là demeurait aussi dans le voisinage d'Antinople, étant près de mourir, avait dit à sa mère de donner un *Commentaire* de Clément d'Alexandrie *sur Amos* à l'évêque banni, et de la recommander à ses prières. On croit que cet évêque banni est Pallade même.

Cap. CXXXIX.

Autre voyage de Pallade.

9. La suite de sa narration nous apprend qu'il passa depuis trois années sur la montagne des Oliviers près de Jérusalem, avec Innocent, prêtre de ce lieu; et ce fut apparemment en ce temps-là, c'est-à-dire après 413, qu'il conduisit de Jérusalem en Egypte la vierge Salvie, sœur de Rufin. Il y a aussi tout lieu de croire qu'il demeura quelque temps à Césarée, en Palestine, et qu'il y fut témoin oculaire de ce qu'il raconte d'un jeune lecteur, nommé Eustathe. Il fit encore un voyage à Ancyre, en Galatie, où il vit le comte Sévérien et Bosphérie, sa femme, dont il a décrit les vertus. Il vit dans la même ville diverses autres personnes de piété, et plus de deux milles vierges recommandables par leur humilité, leur chasteté et leur douceur.

Cap. CIII. CXLIII. CXLI. CXIV. CXV. CXXXIII.

Pallade est fait évêque d'Aspone, en 417.

10. Les troubles que la déposition de saint Chrysostôme avait occasionnés, ayant cessé vers l'an 417, les évêques qui avaient été chassés de leurs siéges, y rentrèrent. Mais il paraît que celui de l'Eglise d'Hélénople s'étant trouvé rempli, Pallade consentit volontiers pour ne point troubler la paix qu'on venait de donner à l'Eglise, à continuer de travailler à son salut comme un simple particulier, jusqu'à ce qu'il se présentât quelqu'autre église vacante. En effet, nous apprenons de Socrate [1], qu'il fut transféré de l'évêché d'Hélénople à celui d'Aspone dans la première Galatie. On ne sait point le temps de sa mort. Mais ou il ne vivait plus en 431, ou il n'était plus évêque d'Aspone, puisque dans les souscriptions du concile d'Ephèse en 431 [2], il y a un nommé Eusèbe, évêque d'Aspone. Pallade est néanmoins nommé communément évêque d'Hélénople, et il est ainsi qualifié à la tête de l'*Histoire Lausiaque*, parce qu'apparemment il était encore évêque de cette ville l'an 419 ou 420, auquel il écrivit cette histoire.

Ecrits de Pallade. Son histoire Lausiaque. [Éditions qu'elle a eues.]

11. Elle est intitulée *Lausiaque* du nom de Lausus, préfet de la chambre de l'empereur Théodose-le-Jeune, à qui elle est adressée. Pallade a mis à la tête de cette histoire trois espèces de préface, dont la deuxième est une lettre à ce préfet. Il témoigne dans la première, qu'il écrivait l'histoire des solitaires, la trente-troisième année depuis qu'il était solitaire, la vingtième de son épiscopat, et la cinquante-troisième de son âge; et il proteste [3] qu'il y rapportera seulement ce qu'il a vu lui-même, ou appris des auteurs originaux. La simplicité qui règne dans tout son ouvrage est une féconde preuve de sa sincérité. Comme il n'avait en vue que d'édifier ses lecteurs, et que de leur être utile, il ne s'est point embarrassé de polir son style, et il les prie de ne point rejeter ce qu'il rapporte, à cause de la bassesse de son langage : on n'apprend point, dit-il, dans l'école de Dieu à parler avec politesse et avec art, mais à soumettre son esprit aux lumières de la vérité pour s'en remplir. Pallade fait profession dans cette histoire, de rapporter la vie des saintes femmes, aussi bien que celle des hommes; et il y mêle aussi quelques exemples de ceux que l'orgueil et la négligence avaient fait déchoir de leur première ferveur. Socrate [4] fait mention de cet ouvrage, et Sozomène en transcrit beaucoup d'endroits sans le citer. Saint Dorothée [5] en rapporte un passage mot à mot, sous le nom de la Vie d'Evagre, et il est aussi cité par saint Jean de Damas [6]. L'histoire de Pallade est distribuée en cent cinquante-un chapitres; le cent seizième, le cent cinquantième chapitre, et une partie du neuvième et du quarante-sixième qui manquaient dans l'édition de Fronton-le-Duc à Paris, en 1624, ont été

[1] *Socrat.*, lib. VII, cap. XXXV.

[2] *Concil.*, tom. III, pag. 150.

[3] *Cum tricesimum et tertium annum agerem in conversatione cum fratribus et vita solitaria, vigesimum autem episcopatus, totius autem vitæ meæ quinquagesimum tertium, necessarium existimavi spiritalis utilitatis gratia tibi cupienti in scriptis narrare quæ a sanctis Patribus recte et ex virtute gesta sunt, tam masculis quam fœminis, quos et ipse vidi, et de quibus audivi ab animis fidelissimis cum quibus versatus sum in Ægypti solitudine et in Libya et Thebaide, et Syene sub quibus sunt etiam qui dicuntur Tabennesiotæ; deinde in Mesopotamia, Palestina, et Syria, et in partibus Occidentis et Romæ et in Campania, et in iis quæ sunt circa eas partibus.* Pallad., in præfat.

[4] *Socrat.*, lib. IV, cap. XXIII.

[5] *Doroth.*, lib. II, tom. XI *Bibliot. Patrum*, p. 766.

[6] Damascen., *de Iis qui in fide dormierunt.*

suppléés sur deux manuscrits de la bibliothèque de M. Colbert, par M. Cotelier, dans le troisième tome des *Monuments de l'Eglise grecque*, à Paris, en 1686. Il y a même quelques chapitres plus amples dans l'édition de M. Cotelier que dans les précédentes, et on dit que l'*Histoire Lausiaque* est plus grande du double dans certains manuscrits que dans les imprimés. Cette histoire n'a d'abord été imprimée qu'en latin. On en trouve une édition à Paris, en 1504, chez Jean Petit, sous le titre de *Paradis d'Héraclide*, d'où elle est passée dans le troisième tome des *Vies* de Lipoman, à Venise, en 1554, in-4°. Elle est sous le même titre dans l'appendice des *Vies des Pères,* par Rosweyde, à Anvers, en 1615, in-folio, page 705, et distribuée en cinquante-huit chapitres. L'*Histoire Lausiaque* fut encore imprimée à Cologne, en 1547, dans le *Prototique de l'ancienne Eglise*, par Thieri Loher. Mais elle n'y est divisée qu'en vingt chapitres. Elle en a trente-trois dans l'édition de Rosweyde, à Anvers, en 1615, in-folio; à Lyon, en 1617, et encore à Anvers, en 1628. L'édition de Gentien Hervet, à Paris, en 1555 et 1570, in-4°, contient cent cinquante-un chapitres. Elle fut réimprimée avec les scholies de Laurent la Barre, dans son *Histoire chrétienne*, en 1583, et dans les *Bibliothèques des Pères*, par Margarin de la Bigne, en 1589 et 1610, tome VII, et dans le huitième livre des *Vies des Pères,* par Rosweyde. Meursius en donna le grec en 1616, in-4°, à Leyde. C'est sur cette édition que Fronton-le-Duc fit imprimer en grec et en latin de la traduction de Gentien Hervet, l'*Histoire Lausiaque*, dans le second tome de son supplément à la *Bibliothèque des Pères*, à Paris, en 1624, après en avoir corrigé le texte grec sur divers manuscrits de la bibliothèque du roi, où cette histoire est même plus ample que dans ceux dont Meursius s'était servi. L'édition de Fronton-le-Duc a été réimprimée avec ses notes dans le treizième tome de la *Bibliothèque des Pères,* à Paris, en 1644 et 1654. [L'édition la plus complète parut à Florence, 1746, in-folio, tome VIII des œuvres de Meursius, par les soins de Lami. J. Floss a annoté, d'après un manuscrit grec de Vienne, soixante-sept chapitres de l'*Histoire Lausiaque*, qu'il regarde comme authentiques, *Epîtres de Macaire d'Egypte*, Cologne, 1850. L'édition de J. Floss est reproduite au tome XXXIV de la *Patrologie grecque*]. On en trouve divers endroits dans les *Vies des Pères*, données en français en 1653, par M. d'Andilly.

Ce qu'on lit depuis le quarante-troisième chapitre, jusqu'au soixante-seizième, se trouve presque mot à mot dans l'histoire que Rufin a faite des solitaires; ce qui a donné lieu à quelques-uns de croire que Rufin avait traduit en latin une partie de l'*Histoire Lausiaque,* et à d'autres que Pallade avait mêlé l'histoire de Rufin avec la sienne. Mais ni l'un ni l'autre ne paraissent vrais. Rufin, qui était mort avant 420, n'a pu traduire en latin une histoire qui n'a été commencée qu'en cette année-là. Il y a d'ailleurs, dans les vingt-deux chapitres dont nous venons de parler, des choses qui sont personnelles à Pallade; en sorte qu'on ne peut dire qu'il les ait transportées de l'histoire de Rufin dans la sienne; par exemple, il dit dans le quarante-troisième chapitre, qu'il était avec Saint Jean de Lycople, lorsque ce saint vit par esprit de prophétie qu'on apportait à Alexandrie les nouvelles de la victoire de Théodose contre Eugène. Il y a donc apparence que les *Vies des Pères,* écrites par Rufin, sur les *Mémoires* de Pétrone, ce qu'on établira ailleurs, ayant été traduites en grec, comme on le voit par divers manuscrits, il s'est trouvé des copistes qui, voyant qu'elles traitaient un même sujet, n'ont fait qu'un corps de son histoire et de celle de Pallade. Cela se confirme par une ancienne traduction de Pallade, imprimée dans Rosweyde, à Anvers, en 1615, où toutes les additions, tirées de Rufin, ne se trouvent point. Le *Paradis* d'Héraclide, imprimé aussi par Rosweyde, est, si l'on en excepte l'ordre des chapitres, la même chose que l'histoire de Pallade, et il y a même des manuscrits où il porte le nom de Pallade, et non d'Héraclide. De plus, l'auteur dit expressément qu'il avait été fait évêque dans la Bithynie [1]; ce qui convient à Pallade, et non à Héraclide qui fut évêque d'Ephèse.

Qui était Lausus?

12. Lausus, qui engagea Pallade à écrire cette histoire, était un homme excellent en toutes choses, d'un esprit éclairé par la science, dont les mœurs étaient réglées par un esprit de paix et de modération, le cœur animé par la piété, et l'âme embrasée de l'amour divin. Il communiquait libéralement aux pauvres ce dont ils avaient besoin; et au lieu de travailler à augmenter ses richesses, il les diminuait avec plaisir en les

[1] *Append. ad Vit. Patr.*, pag. 960.

employant au besoin des autres, et à divers usages que sa piété lui suggérait. Sa bonté le faisait estimer de tout le monde, et Pallade ne craint point de le qualifier la gloire des hommes les plus excellents, l'honneur des amis de Dieu, l'ornement de l'empire, un fidèle serviteur de Jésus-Christ. Il l'exhorte de travailler sans relâche à s'avancer de plus en plus dans la vertu, l'avertissant en même temps de ne la pas faire consister dans des mortifications immodérées, qui souvent ne viennent que d'inconsidération, ou n'ont pour but que l'estime des hommes; mais de se régler dans l'usage du boire et du manger, par les lumières de la foi et de la raison et suivant les besoins de la santé. Il lui conseille de rechercher la compagnie des gens de bien et de fuir autant qu'il serait en lui la conversation des autres, puisque quand il aurait assez de force pour ne se pas laisser entraîner à leurs mauvais exemples, il ne lui serait pas aisé de ne pas s'élever au-dessus d'eux par quelques sentiments de vanité. Il promet à Lausus d'écrire les saintes actions des anachorètes et des cénobites, hommes et femmes, et finit sa lettre par ces paroles remarquables : « Un homme qui veut vivre comme Jésus-Christ l'ordonne, doit apprendre avec soin ce qu'il ignore, ou enseigner avec clarté ce qu'il a appris. Celui qui ne veut faire ni l'un ni l'autre, est dans le dérèglement et dans la folie : car c'est commencer à s'éloigner de Dieu que d'avoir du dégoût pour les instructions, et de ne plus sentir d'ardeur pour la parole de la vérité, puisque celui qui aime Dieu, a de la faim pour sa parole. »

Ce que cette histoire contient de remarquable.

13. Pallade commence son histoire par celle d'Isidore, prêtre d'Alexandrie, surnommé l'Hospitalier, parce qu'il avait la charge de recevoir les étrangers. Isidore avait des sœurs qui étaient vierges, et qui avaient avec elles une compagnie de soixante-dix autres vierges [1]. Isidore avait eu le bonheur d'entretenir saint Antoine, apparemment lorsqu'il vint à Alexandrie vers l'an 355, et ce fut de sa bouche qu'il apprit le martyre de sainte Potamiène, dont nous avons rapporté [2] ailleurs les circonstances. Ce que dit Pallade des solitaires de Nitrie, appelés les grands Frères, mérite d'être rapporté, à cause de la place qu'ils tiennent dans l'histoire de saint Chrysostôme, et de Théophile d'Alexandrie. Ils étaient quatre, dont l'aîné se nommait Dioscore. Les autres s'appelaient Ammone, Eusèbe et Euthyme. On les nommait les grands, les longs ou les hauts Frères, par rapport à la hauteur de leur taille. Nés de parents chrétiens, ils embrassèrent dès leur jeunesse la vie solitaire sur la montagne de Nitrie, travaillant de leurs mains pour vivre, et employant le reste du temps à la lecture et à la prière. Deux sœurs qu'ils avaient prirent la même résolution qu'eux, et ils leur bâtirent dans le désert un logement suffisamment éloigné de celui qu'ils s'étaient bâti pour eux [3] : Ils eurent pour maître dans la vie spirituelle saint Pambon, qui défendit à Alexandrie la foi catholique du vivant de saint Athanase. Ils se rendirent eux-mêmes illustres par les chaînes qu'ils portèrent, et par l'exil auquel Valens les condamna pour la consubstantialité du Verbe. Ammone en particulier fut relégué à Diocésarée, en Palestine, par le préfet d'Egypte. Dioscore fut honoré de la prêtrise, et ensuite de l'épiscopat d'Hermopole, par Théophile [4]. Ammone avait un si grand amour pour la pureté que toutes les fois qu'il s'élevait en lui quelque sentiment contraire à cette vertu, il faisait rougir un fer dans le feu, et s'en brûlait tantôt un membre et tantôt l'autre; de sorte qu'il était tout couvert de brûlures et d'ulcères. Depuis sa jeunesse jusques à sa mort, il ne mangea rien de cuit, ni qui eût passé par le feu, excepté le pain. Evagre disait de lui, qu'il n'avait jamais vu personne qui fût plus au-dessus de ses passions. Il savait par cœur l'Ancien et le Nouveau Testament, et avait lu beaucoup d'ouvrages des plus excellents auteurs de l'Eglise, comme d'Origène, de Didyme, de Pierius, et d'un Etienne qui ne nous est pas connu. La réputation qu'Ammone s'était acquise par son savoir, porta une Eglise à le demander pour évêque, et l'on s'adressa pour cet effet à Timothée, évêque d'Alexandrie. Mais ayant vu qu'on le cherchait pour l'ordonner évêque, il se coupa l'oreille gauche à la vue de tout le monde, protestant que si on lui faisait violence, il se couperait encore la langue. Cette opération lui fit donner le surnom de Parote ou Monot, c'est-à-dire, qui n'a qu'une oreille. Pallade témoi-

Hist. Laus., cap. III.

Cap. I, III et XIII.

Hist. Laus., cap. CXVII.

Laus., cap. XII.

Cap. XVII.

[1] Tom. XIII *Bibliot. Patr.*, édit. Paris., 1654.
[2] Tom. II, pag. 220.
[3] Socrat., lib. IV, cap. XXIII.
[4] Socrat., lib. VI, cap. VII.

gne qu'il l'avait vu, et qu'il avait appris de lui l'histoire de saint Pambon. Pallade parle d'un autre solitaire, nommé Sabbace, séculier et marié, qui s'en allait la nuit avec un âne par toutes les cellules des environs de Jéricho, et mettait à la porte des anachorètes sans faire de bruit, des dattes, des herbes et d'autres choses dont ils pouvaient avoir besoin. Il donne de grandes louanges à un autre solitaire, nommé Posidoine, qu'il vit à Bethléem, disant que rien n'était capable de représenter sa vertu. Posidoine ne mangeait ni pain, ni autre chose que quelques dattes et des herbes sauvages quand il en trouvait. Il y avait quarante ans qu'il n'avait mangé de pain, lorsque Pallade l'alla voir. A Jérusalem, il connut un solitaire, nommé Adole, qui vivait sur la montagne des Oliviers avec beaucoup d'austérité, ne mangeant que de trois en trois jours, et en carême de cinq jours l'un. Après l'heure du souper, il passait debout à l'air toute la nuit au lieu d'où Jésus-Christ est monté au ciel, quelque temps qu'il fît, occupé à chanter et à prier. Ses prières achevées, et le temps de l'office du matin étant venu, il allait frapper avec un marteau à la porte de tous les solitaires, pour les éveiller et les faire assembler dans leurs oratoires, dans chacun desquels il chantait un ou deux psaumes, faisait autant de prières, et puis se retirait avant le grand jour dans sa cellule, où il se reposait jusqu'à neuf heures; après quoi il recommençait à prier et à chanter.

Cap. CXII. — LXXVIII. — CIV.

Pallade étant à Alexandrie apprit de Didyme l'histoire d'Alexandra, qui demeura enfermée durant dix ans dans un tombeau près de cette ville, et la vision que Didyme avait eue lui-même à la mort de Julien l'Apostat. Il raconte d'Etienne de Libye que tandis que le chirurgien travaillait à lui arracher un cancer dans les parties les plus secrètes, il occupait ses mains à faire des nattes, et sa langue à entretenir Ammone et Evagre, avec autant de liberté que si ces incisions se fussent faites sur le corps d'un autre, ou qu'on ne lui eût coupé que des cheveux, et qu'après l'opération Etienne demeura dans la même tranquillité. Comme ceux qui étaient présents paraissaient plus troublés et plus affligés que lui, Etienne qui pénétrait dans leurs pensées, leur dit : « Que cet accident ne vous scandalise pas, Dieu ne fait rien que de bien et pour une bonne fin. Peut-être que mes membres avaient mérité d'être châtiés; et il m'est plus avantageux qu'ils le soient dans cette vie, que lorsque je serai passé à une autre. »

IV et V. — XXX.

Il est rapporté dans Pallade, et on trouve la même chose dans Rufin, que l'abbé Jean passa dix années entières sans goûter d'aucun fruit de la terre, mais que chaque trois jours un ange lui apportait un manger céleste, et le lui jetait dans la bouche. D'après ces deux auteurs, les moines qui vivaient sous sa conduite brillaient dans l'Eglise comme des chœurs de justes, occupés à glorifier Dieu par des hymnes continuels. On lit dans le même Pallade le trait suivant : l'abbé Bessarion qui ne possédait rien qu'une tunique et un manteau, ayant vu au milieu de la place un cadavre nu, se dépouilla de son manteau pour l'en couvrir; ayant ensuite rencontré un pauvre qui était nu, après avoir délibéré quelque temps s'il partagerait avec lui sa tunique, il prit le parti de la lui donner toute entière. Comme il ne lui restait plus qu'un petit volume où était écrit l'Evangile, il le vendit pour en assister un autre pauvre qu'il rencontra en chemin. Les Grecs honorent le troisième de mars une vierge nommée Piamon, dont Pallade ne dit autre chose, sinon qu'elle demeurait seule avec sa mère dans un village d'Egypte, occupée à filer, et ne mangeant que le soir; mais par cette vie sainte, elle mérita les dons de prophétie et de miracles. Il raconte de Dorothée qui avait succédé à Elie dans le gouvernement d'un monastère de filles de la ville d'Athribie en Egypte, qu'il se fit enfermer dans l'étage le plus haut de la maison, où personne ne pouvait entrer, ni lui en descendre, et que par une fenêtre qui répondait sur le monastère, et qu'il fermait quand il voulait, il parlait aux religieuses, et maintenait la paix parmi elles.

Cap. XLVI. — Cap. CXVI, tom. III Monum. Cotel., pag. 164. — Cap. XLVII. — LXI.

La fille d'un prêtre, consacrée à Dieu, accusa un jeune lecteur de l'Eglise de Césarée, en Palestine, nommé Eustathe, de l'avoir corrompue. L'évêque interrogea Eustathe qui nia le fait. Mais comme l'évêque, persuadé de sa faute, le pressait, il lui dit ces paroles : « Je vous ai dit la vérité, quand je vous ai protesté que j'étais innocent, je le suis à l'égard de ce qu'on m'impute; mais si vous voulez que je dise ce qui n'est pas, je suis coupable. » Aussitôt l'évêque le déposa, et Eustathe demanda par grâce que puisqu'il n'était plus clerc ni la fille vierge, on la lui donnât pour femme.

CXLI.

L'évêque et le père y consentirent. Eustathe persuada à la fille de se retirer dans un monastère, jusqu'à ce qu'elle fût accouchée; pour lui il s'enferma dans une cellule pour y mener une vie très-austère, et demander à Dieu qu'il lui plût de faire connaître la vérité. Sa prière fut exaucée. La fille arrivée à son terme, sentit des douleurs extraordinaires pendant neuf jours sans pouvoir accoucher. Dès le septième, elle avoua son crime; mais son père craignant de passer pour calomniateur n'en voulut rien croire. Le neuvième jour, les religieuses chez qui elle était avertirent l'évêque, qui envoya deux diacres prier Eustathe de demander à Dieu la délivrance de cette fille. Eustathe appliqué à la prière ne répondit pas un mot. L'évêque, sur les instances du père, fit faire des prières publiques dans l'église, qui furent inutiles. Il alla donc lui-même à la cellule d'Eustathe, et comme il n'ouvrait point, il en fit enfoncer la porte, et trouva Eustathe qui priait encore, tout le corps prosterné à terre. Il eut peine à le faire lever, mais il obtint de lui qu'ils priassent ensemble pour la calomniatrice, qui accoucha aussitôt. Dieu favorisa Eustathe de dons extraordinaires, et tout le monde le regarda comme un martyr.

Cap. CXIII et CXIV.

Voici une partie de l'histoire de Sévérien et de Bosphérie sa femme. Dans une grande famine, ils ouvrirent aux pauvres les greniers qu'ils avaient en divers endroits; cette charité singulière, qui était le fruit de la sincérité de leur foi, parut si digne de Dieu, que les hérétiques de diverses sectes qui étaient à Ancyre, lieu de la demeure de Sévérien, en furent touchés, rendirent gloire à celui qui était l'auteur d'une si excellente vertu, et se réunirent à l'Eglise catholique.

XCVI.

Dans l'*Histoire Lausiaque,* on peut encore faire les remarques suivantes : Le moine Evagre ne communiait qu'une fois l'an, à la fête de l'Epiphanie; on ne croyait pas alors que l'on pût offrir le sacrifice pour une personne qui se serait donné la mort elle-même; les moines de saint Pacôme communiaient le samedi et le dimanche, et ils portaient sur leurs coulles une croix rouge; les moines célébraient le troisième et le quarantième jour de la mort de leurs confrères; sainte Mélanie bâtit à Jérusalem des monastères de filles, elle défrayait en cette ville tous ceux qui venaient en pèlerinage, et elle et les filles de ses monastères ramenèrent par leurs discours à l'unité de l'Eglise plusieurs hérétiques et plusieurs schismatiques, sans avoir jamais été occasion de scandale à personne. Le prêtre Philorome fit à pied le voyage de Rome; après y avoir fait ses prières dans l'église de Saint-Pierre et de Saint-Paul, il retourna aussi à pied à Alexandrie, d'où ayant fait ses prières dans l'église de Saint-Marc, il partit pour aller à Jérusalem visiter une seconde fois les saints lieux. A Rome une vierge, nommée Asella, qui avait passé sa jeunesse dans un monastère, instruisait également les hommes et les femmes des pratiques de la vie monastique. Les moines de sainte vie guérissaient les malades, en les oignant d'huile bénite. Il y avait parmi les moines des personnes de première qualité.

XXXIX. XXXVIII. XXV. CXVII. Cap. CXIII. CXXXIII. VI et XVIII.

Pallade finit son histoire en rendant grâces à Dieu de lui avoir remis en mémoire les actions des saints, et accordé l'avantage de les écrire. Il semble persuadé que c'était par l'inspiration de Dieu que Lausus l'avait chargé de ce travail. C'est pourquoi il l'exhorte à lire assidûment ce recueil, en lui disant qu'il trouvera l'image de la résurrection dans la vie que ces saints solitaires ont menée.

CXXIV. CLI.

Quel est le Pallade qui a écrit la vie de saint Chrysostôme?

14. C'est une opinion assez commune que Pallade, qui a écrit la *Vie de saint Chrysostôme,* est le même que Pallade, évêque d'Hélénople, auteur de l'*Histoire Lausiaque* dont nous venons de parler. Son union avec ce saint évêque, son zèle à défendre son innocence, la confiance que saint Chrysostôme paraît avoir eue en lui, sont, ce semble, des preuves que c'est lui en effet qui a écrit sa vie. En outre [1], le manuscrit grec que l'on a de cette vie à Florence, et qui est environ de six cents ans, l'attribue à Pallade, évêque d'Hélénople, et dans le titre et à la fin. Ce n'est pas tout, le même manuscrit porte que d'autres exemplaires qualifiaient l'auteur de cette Vie ou de ce dialogue (car elle est écrite en forme de dialogue) évêque d'Aspone, siége où Pallade fut transféré; et Théodore de Trimithonte [2] dit que c'est celui qui après avoir demeuré longtemps dans le désert, fut fait évêque dans la Bithynie, et qui a écrit l'histoire des solitaires. Enfin George d'Alexandrie et Photius appellent évêque

[1] Bigot., *Præfat. in Dialog.*, tom. XII op. Chrysost., pag. 7 et seq. — [2] Ibid., pag. 9.

l'auteur de ce dialogue. Mais quelque fortes que soient ces raisons, on peut dire qu'elles ne décident pas en faveur de l'auteur de l'*Histoire Lausiaque*. En effet, il y a entre cette histoire et le dialogue de la vie de saint Chrysostôme une différence très-sensible de style. Celle-là a partout un air simple et naturel; celui-ci est affecté, diffus et embarrassé de beaucoup de choses inutiles; d'ailleurs il est visible que l'évêque, qui dans ce dialogue fait le principal personnage, est entièrement différent de Pallade d'Hélénople. Celui-ci en l'an 408 auquel a été fait le dialogue, n'était âgé que d'environ 40 ans, étant né vers l'an 367; le dialogiste, au contraire, était dès ce temps-là tout blanc [1] de vieillesse, comme il le dit lui-même. Il ne vint à Rome pour la première fois qu'après la mort de saint Chrysostôme, c'est-à-dire, en 407 ou 408, au lieu que Pallade, évêque d'Hélénople, y était venu [2] en l'an 405, du vivant de saint Chrysostôme, et lorsqu'on travaillait pour le rétablir sur le siége de Constantinople. Mais ce qui paraît sans réplique, c'est que dans le temps que l'auteur du dialogue était à Rome, celui de l'*Histoire Lausiaque* était prisonnier [3] à Syène, dans l'extrémité de l'Egypte. De plus, le dialogiste, qui parle de lui-même à la première personne en un grand nombre d'endroits de son dialogue, parle très-souvent de Pallade d'Hélénople comme d'un autre et en troisième personne. On [4] voit dans ce dialogue que le diacre Théodore raconte à l'évêque avec lequel il s'entretenait sur la vie de saint Chrysostôme, que Pallade, évêque d'Hélénople, étant venu à Rome peu après l'exil du saint évêque, fuyant, disait-il, la fureur des magistrats, lui avait rapporté plus particulièrement qu'aucun autre ce qui s'était passé dans cette affaire, et fait voir une copie d'un édit d'Arcade, pour confisquer les maisons de tous ceux qui cacheraient un évêque ou quelques ecclésiastiques de la communion de saint Chrysostôme. Pallade le dialogiste et Pallade d'Hélénople étaient donc deux personnes différentes. On [5] y voit encore que le même Pallade, qui était relégué à Syène, avait un frère, nommé Brisson, qui aima mieux quitter son église, et se démettre volontairement de l'épiscopat pour aller cultiver de ses propres mains une petite terre qu'il avait, que de rien faire au préjudice de l'innocence de saint Chrysostôme. Si ce Brisson eût été frère du dialogiste, celui-ci en eût-il parlé comme d'une personne qui ne lui appartenait en rien, et au lieu de l'appeler frère de Pallade d'Hélénople, n'eût-il pas marqué qu'il était son propre frère? Il est donc, ce semble, absolument nécessaire de distinguer Pallade d'Hélénople de l'auteur de la *Vie de saint Chrysostôme*. Mais aussi l'on ne peut douter, après le témoignage de Photius, qu'il ne s'appelât Pallade, et qu'il n'ait été très-uni avec saint Chrysostôme. Il se trouva au concile que ce saint évêque assembla à Constantinople au mois de mai de l'an 400, où Eusèbe de Valentinople accusa de simonie Antonin d'Ephèse, et il accompagna toujours saint Chrysostôme dans la poursuite de cette affaire, dont il recueillit même les [6] actes ou procès-verbaux. Le détail qu'il fait de ce qui se passa à la première déposition de saint Chrysostôme, en 403, donne encore lieu de juger qu'il était du nombre des qua-

[1] *Episcopus. Nam ipsa canities et dignitas nostra, ut de me ipso loquar, tibi sufficere debebant, ut vera esse crederes quæ dicimus. Dialog. de Vita Chrysost.*, pag. 15.

[2] *Post Cyriacum advenit Eulisius, qui omnia Cyriaco, Innocentio papa, narravit. Elapso mense, accessit Palladius, episcopus Helenopolis, et nobis omnia expressius declaravit.* Ibid., pag. 11.

[3] *Episcopus. Audi igitur; nam episcopi quidem in exilium longinquum pulsi sunt in barbaras regiones, ibique etiam nunc a servis publicis custodiuntur. Nam cum venisset quidam diaconus, qui simul cum eis iter fecerat, retulit Cyriacum Palmyræ in Persarum castello esse... Palladium episcopum custodiri in oppido Syenæ dicto.* Ibid., pag. 77. *Venerunt Constantinopolim Asiani episcopi... Ii nobis cum commorabantur præsentibus aliis ex Scythia episcopis... de repente igitur tres episcopi electi sunt, qui mitterentur, Syneletius, Hæsychius et Palladius Helenopolis.* Ibid., pag. 52.

[4] *Diaconus. Necesse est me, optime Pater, exacte explere narrationem eorum quæ ad notitiam nostram pervenerunt, ut sic aggrediar interrogare te... elapso mense accessit Palladius, episcopus Helenopolis, absque litteris, qui et ipse fugisse se magistratuum furorem dicebat, et nobis omnia expressius declaravit; ostendens edicti exemplum, quod sic habet : Quicumque occultaverit episcopum aut clericum, aut omnino exceperit in domum suam aliquem qui communicet Joanni, domus ejus publicetur. Dialog. de Vita Chrysost.*, pag. 11.

[5] *Brisso autem, frater Palladii, ecclesia sua ultro derelicta in agello suo degit, terram propriis manibus fodiens. Dialog. de Vita Chrysost.*, pag. 77.

[6] *Horum etiam acta extant, quæ servantur apud nos cum subscriptionibus viginti duorum episcoporum qui ab initio causam audierunt, et septuaginta eum qui deposuerunt, et causam terminarunt. Dialog. de Vita Chrysost.*, pag. 55.

rante-deux évêques qui entreprirent alors de soutenir la justice de la cause de ce saint évêque, et on voit par tout son dialogue qu'il aima mieux tout souffrir que d'abandonner la communion de saint Chrysostôme, et d'entrer dans celle d'Arsace et d'Atticus intrus en sa place. Si l'on en croit George d'Alexandrie, Pallade le dialogiste se démit de l'évêché d'Hélénople, mais ce sentiment ne peut se soutenir, à moins qu'on ne place cette démission dès l'an 400, quatre ans avant l'expulsion de saint Chrysostôme, puisqu'il est certain que l'auteur de l'*Histoire Lausiaque* était dès lors évêque d'Hélénople. Le dialogiste même paraît avoir été encore évêque en 401, s'étant trouvé au concile d'Ephèse en cette année là avec saint Chrysostôme. Il vaut donc mieux dire qu'il y a faute dans les manuscrits, et qu'ils ont confondu les deux Pallade, ce qui paraît en ce qu'ils attribuent le dialogue de la *Vie de saint Chrysostôme*, tantôt à Pallade, évêque d'Hélénople, tantôt à Pallade, évêque d'Aspone; il faut dire la même chose de Théodore de Trimithonte, qui dit de l'auteur du dialogue des choses qui ne sont arrivées qu'à Pallade d'Hélénople, par exemple qu'il est demeuré caché pendant onze mois. Car on ne voit nulle part dans ce dialogue, que celui qui l'a écrit ait été obligé de se cacher pendant onze mois dans une petite chambre obscure, tandis que celui qui a écrit l'*Histoire Lausiaque*, dit [1] expressément que cela lui est arrivé.

Ce dialogue fut écrit à Rome.

15. Il est remarqué dans le titre de ce dialogue, que Pallade l'eut avec un diacre de l'Eglise romaine, nommé Théodore; et comme il paraît constant d'ailleurs que ce Pallade vint à Rome sur la fin de l'an 407, ou au commencement de 408, on a tout lieu de croire que ce dialogue a été fait en cette ville. Quelques autres personnes furent présentes à cet entretien qui dura au moins quatre jours. Il roule presque entièrement sur la vie de saint Chrysostôme, et on y voit un détail des persécutions qu'on lui fit souffrir. L'éloge de sainte Olympiade y est fait avec beaucoup d'étendue, et on y trouve aussi le récit de ce qui se passa entre Eusèbe de Valentinople et Antonin d'Ephèse, et de plusieurs autres faits qui peuvent servir à l'éclaircissement de l'histoire ecclésiastique du IVe et du Ve siècle. Il y a un endroit d'où l'on peut, ce semble, conjecturer que ce fut Théodore qui mit par écrit l'entretien qu'il avait eu avec Pallade. « Pour vous témoigner, dit-il [2] à cet évêque, combien j'ajoute de foi à tout ce que vous me dites, je veux bien vous avouer que j'y fais toute l'attention possible, et que je tâche de le graver dans ma mémoire, peut-être pour le mettre par écrit, si Dieu m'en fait la grâce, et laisser à la postérité un monument de cette histoire si utile pour ceux qui souhaitent l'épiscopat : car elle leur apprendra ou à suivre l'exemple de Jean, et de vous autres qui avez imité par votre zèle pour la vérité, la constance des martyrs; ou s'ils se reconnaissent trop faibles pour cela, à ne pas désirer une charge qu'ils n'ont pas la force de porter, et à se tenir dans l'état des laïques qui est plus bas, mais plus sûr. » Il est vrai que ce dialogue a été écrit en grec, mais le nom de Théodore qui est grec, ne porte-t-il pas à croire que quoique diacre de l'Eglise romaine, il était néanmoins grec de naissance, et qu'il a eu plus de facilité à écrire en grec qu'en latin? Nous laisserons néanmoins Pallade en possession de ce dialogue, sur le témoignage de Photius [3] et de quelques autres anciens. Au reste quelque soit l'auteur de ce dialogue, on [4] convient qu'il a écrit avec soin, et même fort bien l'histoire de la vie de saint Chrysostôme.

Nous ne dirons rien des reproches [5] que saint Epiphane et saint Jérôme font à Pallade de Galatie, parce qu'y ayant eu plusieurs Pallade, il n'est pas aisé de décider sur lequel tombent ces reproches. Pallade, évêque d'Hélénople, interrogé par saint Jean de Lycople, répondit [6] qu'il était originaire de Galatie, et il est certain qu'il demeura longtemps dans cette province avec saint Philorome, et qu'il y [7] vit le comte Sévérien. Mais il pouvait y avoir alors d'autres Pallade aussi originaires de Galatie; ce qui paraît certain, c'est que Pallade, dont parle saint Epiphane, était à Jérusalem ou dans les en-

[1] *Hist. Lausiaca*, cap. XLIII.

[2] *Dialog.*, pag. 76.

[3] *Refert, Georgius, quædam ex Palladio. Palladius ille episcopus fuit, et dialogi forma pulchre et studiose res Chrysostomi conscripsit.* Photius, *Cod.* 96, pag. 252.

[4] Phot., ibid.

[5] Epiphanius, *Epist. ad Joannem Hierosolymit.*, et Hieronym., *proœmio Dialogor. in Pelagianos.*

[6] *Hist. Lausiac.*, cap. CXIII.

[7] Ibid. 414.

virons en 394, et que Pallade d'Hélénople demeura en Egypte, à Alexandrie et dans les déserts de Nitrie et des Cellules depuis l'an 388 jusqu'en 399.

Le dialogue de la *Vie* de saint Chrysostôme a été imprimé en latin de la version d'Ambroise Camaldule, à Venise, en 1532, in-8°, et dans le second tome des *Vies* de Lipoman, en la même ville, en 1553, in-4°. On le trouve aussi en cette langue dans les éditions latines des œuvres de saint Chrysostôme. Ambroise Camaldule fit imprimer à la tête de ce dialogue une petite préface, que quelques-uns croient être d'un nouveau grec, mais qui pourrait bien avoir pour auteur Ambroise même. M. Bigot qui est de ce sentiment l'a rapportée dans l'édition grecque et latine qu'il nous a donnée de ce dialogue avec plusieurs autres anciens monuments, à Paris en 1680, in-4°. Mais on l'a supprimée dans la nouvelle édition des œuvres de saint Chrysostôme, tom. XIII, et l'on s'est contenté d'y rapporter la préface de M. Bigot sur le dialogue de la *Vie* de saint Chrysostôme. [L'édition des œuvres de saint Chrysostôme, par M. Gaume, t. XIII, reproduit le dialogue comme l'avait donné Bigot en 1680. Galland l'avait déjà réimprimé au t. VIII de sa Bibliothèque, p. 257-330. On le trouve aussi au t. XLVII de la *Patrologie grecque-latine,* avec les *Apophthegmes* des Pères et *le Paradis* ou *Histoire des moines égyptiens,* d'après Cotelier.] Dans un manuscrit de l'histoire Lausiaque de la bibliothèque de M. Colbert, et dans quelques autres, on trouve de suite un écrit intitulé *des Nations de l'Inde et des Bracmanes,* que l'on a imprimé sans nom d'auteur à Leipsik, in-8°. L'année de l'impression n'y est pas marquée, mais cet écrit fut imprimé de nouveau à Londres en grec et en latin en 1668, in-4°. La version latine est d'Edouard Bissæus. Celle de l'édition de Leipsik est de Camérarius. Lambecius [1] attribue cet écrit à Pallade Méthonæus, sophiste, que Suidas dit avoir vécu sous le règne de Constantin. Mais cet ouvrage paraît être d'un chrétien, et on n'a aucune preuve que ce Pallade l'ait été. [Guillaume Cave [2] croit qu'il a été composé par Moïse, évêque sarrazin, florissant vers 370.]

CHAPITRE V.

Saint Chromace, évêque d'Aquilée et confesseur [3].

[Vers l'an 407.]

Parents de saint Chromace.

1. Saint Chromace, que saint Jérôme [4] qualifie le plus saint et le plus savant des évêques, et que Rufin [5] met entre les prélats les plus célèbres et les plus estimés de son temps, était fils d'une mère que le premier de ces deux auteurs compare à Anne [6] la prophétesse, et dont il dit que le ventre pouvait s'appeler un ventre d'or, à cause des saints enfants qu'elle avait mis au monde. Car outre Chromace elle eut encore Eusèbe et des filles. Chromace et Eusèbe furent nourris tous deux comme Samuël dans le temple, et leurs sœurs victorieuses de leur sexe et du monde consacrèrent à Dieu leur virginité. « Heureuse maison, ajoute saint Jérôme, où l'on trouve la viduité d'Anne, les avantages des filles de saint Philippe, et un double Samuël ! »

2. Saint Jérôme parlait ainsi vers l'an 374, et dès lors Chromace et Eusèbe étaient tous deux dans le clergé d'Aquilée, qui était regardé comme une assemblée de bienheureux. Saint Chromace y tenait [7] le rang de prêtre, et Eusèbe de diacre, sous saint Valérien qui en était évêque. Rufin, originaire [8] de cette ville, se glorifie d'y avoir reçu le baptême par les mains de ces deux frères.

Il entre dans le clergé.

3. Saint Chromace n'était encore que

[1] Lambet., lib. V, pag. 84.

[2] *Scriptor. eccles. Historia litteraria,* art. Palladius. (*L'éditeur.*)

[3] Vide Fontanini, *Histor. litterar. aquil.*, lib. III, cap. III et IV; *Bibliot. de Rubœis monumenta ecclesiæ aquileiensis,* cap. X-XIII; Galland, *Biblioth.*, tom. VIII, *Proleg.*, cap. XV, et la préface de l'édition, par Braida. (*L'éditeur*).

[4] Hieronym., *Præf. in Paralipomenon,* t. I, p. 1022, et in *Prolog. in Abacuc.*, tom. III, pag. 1591.

[5] Rufin., *in Apolog.*, apud Hieronym., tom. IV, pag. 352. — [6] Hieronym., *Epist.* 43, pag. 14.

[7] Rufin., apud Hieronym., *in Apolog. adv. Rufin.*, pag. 362.

[8] D. Ceillier a admis plus haut que Rufin était originaire de Concorde. (*L'éditeur.*)

prêtre en l'an 381, temps auquel il assista au concile [1] d'Aquilée; on ne sait point au juste en quel temps il fut élevé à l'épiscopat, mais on conjecture que ce fut sur la fin de l'année 388, et ce fut, sans doute, pour assister à son élection que saint Ambroise fit en cette année le voyage d'Aquilée.

Il assiste au concile d'Aquilée. Il est fait évêque.

4. Saint Chromace y reçut la visite de Paulinien qui allait en Dalmatie en 398. Saint Jérôme et Rufin étaient encore alors amis; mais leurs esprits s'étant peu après aigris de nouveau, et plus fortement qu'auparavant, ce saint évêque écrivit à saint Jérôme [2] pour le prier de terminer ses disputes avec Rufin, mais sa lettre fut sans fruit.

Son zèle pour saint Chrysostôme.

5. L'an 404, saint Chrysostôme dépouillé de l'épiscopat par les violences de Théophile, écrivit à saint Chromace pour l'instruire des injustices commises contre lui, et en même temps pour lui demander du secours. Cette lettre était commune au pape Innocent et à Vénérius de Milan. Saint Chromace s'acquitta en cette occasion de ce qu'il devait à l'honneur de l'épiscopat, et à l'innocence de saint Chrysostôme qui l'en remercia en ces termes : « La [3] trompette éclatante de votre sincère et ardente charité s'est fait entendre jusqu'ici, elle a pénétré jusqu'aux extrémités de la terre, et quelque grande que soit la distance des lieux qui nous séparent, elle résonne fortement à nos oreilles : quoique nous soyons bien loin de vous, nous savons aussi bien que ceux qui en sont les plus proches, quelle est l'ardeur et la véhémence du feu de votre charité, la liberté sainte et généreuse qui vous a fait dire hautement la vérité, et la constance invincible avec laquelle vous la maintenez. » Ce ne fut pas là la seule marque que saint Chromace donna de son zèle pour saint Chrysostôme. Il écrivit [4] encore en sa faveur à l'empereur Honorius; et ce prince préférant cette lettre à plusieurs autres qu'il avait reçues de divers évêques sur le même sujet, l'envoya avec celle du pape Innocent à son frère Arcade. Les députés de l'Occident à Arcade, en 406, portèrent [5] aussi à ce prince des lettres de saint Chromace et de quelques autres évêques.

Sa mort.

6. Ughellus [6] donne à saint Chromace dix-huit ans et neuf mois d'épiscopat; si donc il a commencé d'être évêque d'Aquilée en 388, il faut qu'il soit mort en 407. [C'est aussi la date admise par Braïda, son dernier éditeur.] D'autres prolongent son épiscopat jusqu'en 414, et lui donnent pour successeur Augustin.

Ses écrits, tom. V Biblioth. Patr., pag. 976.

7. Nous ne trouvons rien des écrits de saint Chromace dans aucun de ceux qui nous ont laissé des catalogues des écrivains ecclésiastiques [7]. Il y a néanmoins quelques manuscrits où l'on trouve le nom de Chromace à la tête de trois discours que l'on a imprimés dans la *Bibliothèque des Pères*; mais saint Chromace y est appelé évêque romain ou de Rome, et non pas d'Aquilée. Quelques-uns croient que par le terme d'évêque romain, le copiste a voulu marquer que saint Chromace était évêque d'Aquilée, parce que cette ville se trouve quelquefois nommée une seconde Rome; d'autres, qu'on ne l'a nommé évêque romain, que parce qu'il avait Rome pour patrie. Tout cela est fort incertain. Ce qu'on peut dire de mieux, c'est que les écrits qui portent le nom de saint Chromace ne sont point indignes de lui, et que l'on ne connaît point d'évêque de ce nom à qui ils puissent être attribués avec plus de justice.

Le premier discours fut prêché en un jour de foire. Le saint évêque, pour traiter une matière qui eût quelque rapport avec la circonstance de ce jour, expliqua les huit béatitudes qu'il compare à des pierres précieuses et à l'échelle de Jacob, parce qu'en effet ces huit béatitudes sont autant de degrés pour monter au ciel. Par la pauvreté d'esprit, il entend celle-là seule qui est volontaire, et par laquelle nous renonçons aux biens et aux richesses du siècle pour l'amour de Dieu, soit en les distribuant aux pauvres, soit en les abandonnant pour toujours. Par

[1] *Acta Aquil. Synod.*, apud Ambros., tom. II, p. 800 et 805; Hieronym., lib. III *in Rufin.*, t. IV, p. 435. [Voyez *ibidem* les paroles que saint Chromace prononça en ce concile.]

[2] Hieronym., lib. III *in Rufin.*, tom IV, pag. 435.

[3] Chrysost., *Epist.* 155, pag. 689, tom. III.

[4] Pallad., *Dialog.*, pag. 12.

[5] Pallad., *Dialog.*, pag. 13.

[6] Ughellus, tom. V, pag. 81.

[7] Le seul auteur ancien, qui attribue à saint Chromace le traité *des huit Béatitudes*, est Alcuin, lib. *adversus hæresim Felicis*, n. 26 de l'édition de Ratisbonne, tom. I, vol. II, pag. 767, tom. CI de la *Patrologie* Migne, col. 97. Cependant le passage cité par Alcuin ne se lit point dans le traité *des Béatitudes*, mais bien dans un fragment de saint Chromace *sur saint Matthieu*, cap. III, v. 4. (*L'éditeur.*)

les pleurs qui nous rendent heureux, il faut entendre les larmes que nous versons pour nos péchés. De cette tristesse, naissent la faim et la soif de la justice, que Dieu ne manque pas d'accorder aux pressantes instances qu'on lui en fait. Saint Chromace explique ensuite les autres béatitudes avec beaucoup de solidité et de netteté, remarquant sur celle qui déclare heureux les pacifiques, que la véritable paix est celle par laquelle les gentils se convertissent à Dieu, par laquelle les pécheurs se corrigent et les hérétiques reviennent à l'unité de l'Eglise.

Le second discours est beaucoup plus long que le premier : c'est une explication du cinquième chapitre de saint Matthieu, avec une partie du sixième. Ce qui y est dit touchant les huit béatitudes, a beaucoup de rapport avec l'explication que l'on en trouve dans le premier discours, mais en d'autres termes. La morale en est fort belle, et l'auteur y fait paraître autant de piété que d'érudition. Mais il parait par certaines transitions, que c'est plutôt un reste d'un commentaire entier sur saint Matthieu qu'une homélie; à moins qu'on ne dise que ce sont plusieurs homélies réunies en une seule : car on y trouve trois ou quatre fois la glorification qui termine ordinairement les homélies. Outre l'explication des huit béatitudes, on y trouve encore celle de l'Oraison dominicale. L'auteur semble, en parlant du divorce, dire que l'on peut épouser une autre femme après avoir fait divorce pour cause d'adultère. Mais si l'on y prend garde, il ne décide nullement cette question, et n'ajoute rien [1] aux termes de l'Evangile. Son but n'est que de faire voir l'énormité du crime de ceux qui, au mépris de la défense que Dieu a faite à l'homme de se séparer de sa femme, répudiaient les leurs sans même qu'elles fussent coupables d'adultère, et en épousaient d'autres, s'appuyant sur la permission que leur en donnaient les lois civiles. Sur ces paroles de l'Oraison dominicale : *Donnez-nous aujourd'hui notre pain quotidien,* il donne l'explication suivante : Cette prière doit s'entendre non-seulement à la lettre pour le pain matériel de chaque jour; mais on doit lui donner encore un sens plus relevé, en sorte que nous demandions à Dieu en même temps qu'il nous rende dignes de manger chaque jour le pain céleste, c'est-à-dire le corps de Jésus-Christ, de peur que nous n'en soyons empêchés par quelque [2] péché. Selon cet auteur, l'Oraison dominicale renferme la demande de toutes les choses qui sont nécessaires au salut, et elle était figurée par la *parole abrégée* dont parle le prophète Isaïe. Il cite l'histoire de Judith sans marquer aucun doute sur l'authenticité du livre où elle est rapportée.

Isaïe. x, 22.

Dans le troisième discours qui n'est point entier, saint Chromace explique les paroles de saint Jean à Jésus-Christ : *C'est moi qui dois être baptisé par vous*. Il dit assez clairement que saint Jean reçut [3] en effet le baptême, et qu'il en avait besoin, parce qu'il ne pouvait être sans péché. En expliquant ce qui se passa dans le moment que saint Jean baptisa Jésus-Christ, saint Chromace établit [4] clairement contre les ariens l'unité de la nature de Dieu en trois personnes, le Père, le Fils et le Saint-Esprit.

Ces trois discours ont été imprimés à Bâle en 1528 avec l'*Apologie* de Symmaque, et en 1551 dans le *Micro-Presbyticon*, d'où ils ont passé dans la *Bibliothèque des Pères*, et dans les *Orthodoxographes*. Il y en a aussi une édition à Louvain, en 1646. [Les meilleures éditions de saint Chromace sont celles de Galland, *Biblioth. veterum Patrum*, tom. VIII, pag. 331-52; de Braïda, Udine, 1816, in-4°. La *Patrologie latine* de M. Migne reproduit cette dernière édition au tome XX. On y

[1] *Ipse enim ait :* Quod ergo Deus conjunxit in unum, homo non separet, *aperte demonstrans eum contra Dei agere voluntatem, qui matrimonium a Deo junctum illicita divortii separatione temerare præsumpserit. Unde non ignorent, quam grave apud Deum damnationis crimen incurrant, qui per effrænatam libidinis voluntatem (absque fornicationis causa) dimissis uxoribus, in alia volunt transire conjugia. Quod idcirco se credunt impune committere, quia humanis et sæculi legibus id videtur permissum, nescientes in hoc se gravius ac magis delinquere; quia humanas leges divinis præferant, ut quod illicitum Deus esse constituit, ideo licitum credant quia ab homine sit libere permissum.* Tom. V *Bibliot. Patr.*, pag. 984.

[2] *Hunc ergo panem quotidie postulare jubemur, id est ut præstante Domini misericordia quotidie panem accipere corporis Domini mereamur... unde non immerito semper orare debemus, ut hunc panem cœlestem quotidie mereamur accipere, ne aliquo interveniente peccato a corpore Domini separemur.* Pag. 987.

[3] *Et baptizavit quidem Joannes Dominum, sed potius ille baptizatus a Christo est, quia ille aquas sanctificavit, hic aquis sanctificatus est. Ille gratiam donavit, hic accepit... Joannes baptismo egebat, quia sine peccato esse non poterat.*

[4] *Paracletus in tanto fidei sacramento Patri Filioque conjungitur, ut verum Patrem, verum Filium, verum etiam Spiritum Sanctum crederemus, tres personas, sed unam divinitatem Trinitatis, unamque substantiam,* pag. 990.

trouve d'abord la préface de l'éditeur, les témoignages des anciens, la préface de la première édition et de Galland, et ensuite : 1° le traité ou discours *sur les huit Béatitudes;* 2° les traités *sur l'Evangile de saint Matthieu;* 3° les paroles prononcées au concile d'Aquilée en 381 ; 4° appendice sur ses écrits perdus; 5° apocryphes qui se composent de trois lettres à saint Jérôme sur le livre *de la Naissance de la sainte Vierge et de l'enfance du Sauveur*, attribué à saint Matthieu ; 6° de trois autres lettres avec une préface de Baronius. L'édition est complétée par l'histoire de saint Chromace, extraite de l'*Histoire littéraire d'Aquilée,* de Fontanini ; des *Monuments de l'Eglise d'Aquilée,* de Rubæis, et de diverses dissertations du même, Venise, 1762. Galland et Braïda ont divisé, l'un en dix-huit et l'autre en dix-sept traités ou homélies, ce qui nous reste des ouvrages de saint Chromace; mais Braïda, dans les dix-sept traités, ne comprend pas comme Galland l'homélie *sur les huit Béatitudes* qui les précède. Il y a encore des divergences entre ces deux éditeurs dans l'ordre assigné aux traités. Voici l'ordre : Après l'homélie *sur les huit Béatitudes,* viennent les dix-sept traités ; le premier et le deuxième *sur le chapitre* III *de saint Matthieu;* le troisième, le quatrième, le cinquième, le sixième, le septième, le huitième, le neuvième, le dixième et le onzième *sur le chapitre* V; le douzième *sur le chapitre* V *et* VI; le treizième, le quatorzième, le quinzième, le seizième et le dix-septième *sur le chapitre* VII.]

Ecrits perdus.

8. Nous n'avons plus ni les deux lettres de saint Chromace aux empereurs Honorius et Arcade, ni la lettre qu'il écrivit avec son frère Eusèbe et Jovin, archidiacre d'Aquilée, à saint Jérôme, vers l'an 374. Ce Père, dans la réponse qu'il leur fit, salue leur mère et leurs sœurs, qui vivaient avec eux dans une même maison, et il recommande à leurs soins l'âme de sa sœur. Il paraît que saint Chromace lui écrivit encore, vers l'an 390, avec saint Héliodore, pour lui demander une traduction du livre de Tobie sur le texte chaldaïque ; mais cette lettre n'est pas venue jusqu'à nous, non plus que celle que ces deux prélats lui écrivirent vers le même temps, pour lui demander des commentaires sur les prophètes Osée, Amos, Zacharie et Malachie. Ils lui [1] envoyèrent en même temps de l'argent pour fournir à la dépense des écrivains et des libraires. Mais saint Jérôme, occupé à d'autres ouvrages, ne put les satisfaire, et il se contenta de leur envoyer la traduction qu'il avait faite des Proverbes, de l'Ecclésiaste et des Cantiques sur le texte hébreu. Deux ans après, il adressa à saint Chromace les deux livres de son *Commentaire sur Habacuc*. Vers l'an 397, il lui adressa encore la traduction des Paralipomènes, et ce fut apparemment à la suite de quelque lettre que saint Chromace lui avait écrite pour l'exhorter d'achever la traduction de l'Ecriture sur l'hébreu. Ce fut encore saint Chromace qui engagea Rufin à traduire l'histoire ecclésiastique d'Eusèbe de Césarée, pour soulager son affliction et celle de son peuple par la lecture de cette histoire. C'était, ce semble, vers l'an 400, lorsqu'Alaric passa la première fois les Alpes pour venir ravager l'Italie. Rufin dédia à saint Chromace cette traduction avec les deux livres qu'il ajouta à ceux d'Eusèbe. Il lui adressa aussi quelques homélies d'Origène *sur Josué* qu'il avait traduites. Dans la [2] préface qu'il a mise à la tête de sa traduction, il appelle saint Chromace le Bézéléelle de son siècle, et dit que ce saint évêque lui avait souvent demandé et ordonné de tirer quelque chose du trésor des Grecs, c'est-à-dire d'Origène, pour servir à la construction du divin tabernacle et à l'édification de l'Eglise.

Ecrits faussement attribués à saint Chromace.

9. Nous avons dans le tome Ve des œuvres de saint Jérôme, de l'édition de dom Martianay, une lettre sous le nom de saint Chromace et d'Héliodore à saint Jérôme, pour lui demander l'histoire de la naissance de la Vierge. Mais on convient unanimement que cette lettre est supposée, de même que celle où ils lui demandent un martyrologe. C'est aussi sans raison qu'on attribue à ce saint évêque un grand nombre d'homélies, mêlées parmi les ouvrages de saint Chrysostôme ; nous n'y avons rien trouvé qui fût du goût de celles qui sont sous son nom dans le tome Ve de la *Bibliothèque des Pères*. D'ailleurs cette prétention n'est appuyée de l'autorité d'aucun ancien manuscrit.

Wastelius Vindiciæ, p. 419 et 422.

[1] Hieronym., *Præfat. in lib. Salomon.*, tom. I, pag. 938.

[2] Rufinus, in prologo *in tractatu Origenis super librum Jesu Nave*, pag. 396; Orig., *in Josue*, pag. 284.

CHAPITRE VI.

Jean, évêque de Jérusalem.

[En 417.]

Jean embrasse la vie monastique.

1. Jean, à qui quelques-uns [1] donnent, mais sans raison, le surnom de Népos et de Sylvain, embrassa dès sa jeunesse la vie [2] monastique. Il était, selon la remarque de saint [3] Jérôme, assez petit de corps et d'une érudition commune. Ce [4] Père avoue néanmoins que d'autres lui attribuaient de l'éloquence, du génie et du savoir. Saint Jérôme [5] semble l'accuser d'avoir été autrefois dans le parti des ariens, et dit qu'il était taxé ouvertement d'hérésie dans les lettres de saint Epiphane, et que sous le règne de Valens il ne communiquait point avec les Occidentaux et les confesseurs d'Egypte bannis en Palestine. C'est encore de Jean de Jérusalem qu'il faut entendre ce que dit le même Père, qu'un prêtre, nommé Théon [6], prêchant dans l'église que le Saint-Esprit était Dieu, Jean se boucha les oreilles et s'enfuit en courant, comme s'il eût entendu des blasphèmes. Enfin ce [7] Père témoigne que l'on blâmait la manière dont Jean avait été fait évêque, et il veut bien, dit-il, ne pas ajouter foi aux reproches qu'on lui faisait sur ce sujet, craignant en cela d'offenser Jésus-Christ.

Il est fait évêque.

2. Son élection [8] à l'épiscopat de Jérusalem arriva l'an 386, qui fut celui de la mort de saint Cyrille. Jean n'avait guère alors que trente [9] ans. En 392 il ordonna [10] prêtre saint Porphyre, et lui confia la garde de la sainte croix. Mais environ trois ans après, l'évêque de Césarée lui ayant écrit pour le prier de lui envoyer saint Porphyre, ce saint remit la croix dans sa boîte d'or, et l'ayant bien fermée, il en donna les clefs à l'évêque Jean, qui pria pour lui et lui recommanda de ne tarder pas plus de sept jours.

3. Saint Jérôme demeurait alors dans le diocèse de Jérusalem, aimé [11] de son évêque à qui il rendait aussi toutes sortes de respects, communiquant avec lui sans former aucun soupçon sur sa doctrine. S'ils se séparèrent depuis, saint Jérôme en rejette moins la faute sur Jean de Jérusalem, que sur [12] ceux qui l'engagèrent dans leurs passions. On fixe l'époque de cette désunion au voyage que saint Epiphane fit à Jérusalem vers la fête de Pâques de l'an 394. Ce saint évêque, persuadé qu'Origène était hérétique, s'élevait de toutes parts contre ceux qui en prenaient la défense et suivaient ses sentiments. Croyant donc que Jean de Jérusalem était de ce nombre, il vint chez lui, logea et mangea à sa table ; mais il ne [13] lui parla point alors des dogmes d'Origène, et ne témoigna pas même avoir aucune mauvaise opinion de lui sur la foi. Mais, étant un jour dans l'église de Jérusalem devant le sépulcre de Notre Seigneur, il parla publiquement contre Origène. Jean, qui était présent et que l'on attaquait sous le nom d'Origène, témoigna [14] du mépris pour les discours et pour la personne de saint Epiphane, et lui envoya dire par son archidiacre de cesser de parler sur cette matière. Ils allèrent néanmoins ensemble du lieu de la Résurrection à celui de la Passion ; et comme saint Epiphane avait la réputation d'un saint, tout le monde accourait à lui, les uns pour lui baiser les pieds, les autres pour lui présenter leurs enfants à bénir, d'autres pour arracher quelque chose de ses habits ; en sorte qu'au lieu d'avancer il avait même peine à se soutenir. Jean, dit saint Jérôme [15], se sentant piqué de jalousie, ne rougit pas de reprocher à saint

[1] Wastelius Vind. Joan., pag. 821.
[2] Hieronym., *Epist.* 39, pag. 338.
[3] Hieronym., *Epist*, 38, pag. 312.
[4] Ibid., *Epist.* 38, pag. 312.
[5] Ibid., pag. 311. — [6] Ibid., pag. 310.
[7] Hieronym., *Epist.* 39, pag. 337.
[8] Theodoret., lib. V, cap. XXXV, et Rufin., lib. II, cap. XXI.
[9] Hieronym., *Epist.* 39, pag. 337.
[10] Bolland., 26 febr., pag. 647.
[11] Hieronym., *Epist.* 39, pag. 339.
[12] Hieronym., ibid.
[13] Hieronym., *Epist.* 38, pag. 312.
[14] Hieronym., pag. 312.
[15] Ibid., pag. 312.

Epiphane qu'il y avait du dessein dans sa lenteur, et que c'était pour jouir plus longtemps des applaudissements du peuple. On croit que ce fut le même jour que le peuple, invité à venir à l'église de la Croix, y demeura jusqu'à une heure après midi, dans l'espérance d'entendre prêcher saint Epiphane. Jean de Jérusalem parla le premier [1] et dit beaucoup de choses contre les anthropomorphites, entièrement opposés à Origène, ayant les yeux, les mains et tout le corps tourné vers saint Epiphane, comme pour marquer qu'il était engagé dans cette hérésie. Ce saint parla ensuite, après avoir salué l'assemblée de la voix et de la main, et approuva tout ce que Jean avait dit contre les anthropomorphites. « Mais, ajouta-t-il, comme nous condamnons tous deux cette hérésie, il est juste que nous condamnions aussi les dogmes impies d'Origène. » On applaudit à ces paroles de saint Epiphane, et même avec des éclats de rire qui ne pouvaient être du goût des défenseurs d'Origène.

4. Dans une autre rencontre, saint Epiphane avertit Jean, en présence de quelques personnes, de s'abstenir de louer Origène, la racine et le père d'Arius et de plusieurs autres hérétiques; il l'en pria même et l'en conjura. Mais Jean ne se rendit point à ses avis ; ce qui affligea ceux qui avaient été présents, et fit même répandre des larmes à saint Epiphane. Il y eut aussi entre eux quelques disputes sur l'image de Dieu dans l'homme, qu'Origène dit avoir été perdue par le péché. Saint Epiphane soutenait le contraire, et Jean promit de se rendre à son sentiment, s'il le pouvait autoriser de trois passages de l'Ecriture. Mais on ne sait en quelle manière saint Epiphane expliquait l'image de Dieu dans l'homme. S'il l'entendait de la raison et de l'âme, dont la nature est une image de celle de Dieu, il disait vrai. Mais aussi Origène n'était pas blâmable, si, entendant par l'image de Dieu dans l'homme, la justice et les autres vertus qui nous rendent semblables à Dieu, il enseignait que cette image avait été perdue par le péché.

5. Jean de Jérusalem, faisant quelque temps après un discours public en présence de saint Epiphane, y renferma tout ce qu'il avait accoutumé d'enseigner dans ses prédications et ses catéchèses, sur la foi, sur la Trinité, sur l'incarnation, sur la croix, sur l'enfer, sur l'état des âmes, sur la résurrection du Sauveur et sur la nôtre. Saint Jérôme, qui n'y était pas, assure néanmoins que ce discours fut souvent interrompu par les cris de ceux qui y trouvaient à redire, et que saint Epiphane, tout troublé de ce qu'il avait ouï, s'en vint au monastère de Bethléem comme hors de lui-même, témoignant beaucoup de regret d'avoir communiqué trop légèrement avec Jean. Les moines du monastère ne laissèrent pas de le presser de retourner à Jérusalem, et il se rendit à leurs instances ; mais y étant revenu le soir, il en partit comme en fuyant dès le milieu de la nuit. Du lieu de sa retraite il écrivit à cet évêque, pour le presser de condamner Origène, et n'ayant pu l'obtenir, il écrivit à tous les moines de ne plus communiquer avec lui, s'il ne donnait satisfaction sur sa foi.

6. L'ordination de Paulinien, frère de saint Jérôme, acheva de brouiller saint Epiphane avec Jean de Jérusalem. Comme saint Jérôme et Vincent ne voulaient point faire les fonctions de prêtres dans le monastère de Bethléem, et les prêtres de Jean, qui gouvernaient la paroisse de Bethléem, ne voulant plus recevoir les moines de ce monastère depuis qu'ils s'étaient séparés de leur évêque, il ne s'y trouvait plus personne pour y administrer les sacrements. Il arriva alors que Paulinien fut obligé, avec quelques autres moines du monastère de Bethléem, d'aller trouver saint Epiphane. Ce saint évêque ne croyant point devoir manquer l'occasion, ordonna prêtre Paulinien, et le renvoya ensuite à Bethléem, avec une lettre où il mandait aux moines ce qu'il avait fait. Jean de Jérusalem en témoigna hautement son mécontentement, comme d'une entreprise faite sur son autorité, et écrivit aux ecclésiastiques de la paroisse de Bethléem de ne point administrer le baptême aux catéchumènes du monastère, et de ne point laisser entrer dans l'église tous ceux qui reconnaîtraient Paulinien pour prêtre. Cet évêque alla plus loin, et saint Jérôme nous assure qu'il refusa même la sépulture aux morts, en sorte que l'on était obligé de laisser les cendres des saints exposées aux injures de l'air. Il ajoute que Jean sollicita un rescrit pour le faire sortir de la Palestine, mais que ce rescrit n'eut point lieu, parce que Rufin, préfet du prétoire, fut tué en même temps, le 27 novembre 395.

[1] Hieronym., *Epist.* 38, pag. 313.

7. Outre l'ordination de [1] Paulinien, Jean se plaignait encore de ce que saint Epiphane avait accoutumé de dire en offrant le sacrifice : « Seigneur, donnez à Jean [2] la foi véritable. » Mais saint Epiphane lui protesta dans une lettre qu'il lui écrivit, qu'il n'avait jamais rien dit de semblable, et que quand il faisait la prière selon l'ordre des saints mystères, il disait pour Jean comme pour les autres : « Seigneur, conservez un tel qui prêche la vérité. » Ou bien : « Accordez-nous la grâce de conserver un tel, afin qu'il prêche la vérité. » S'il en était ainsi, comme la sincérité de saint Epiphane ne nous permet pas d'en douter, cet évêque ne s'était donc pas séparé de la communion de Jean, quoiqu'il l'eût accusé publiquement de défendre les erreurs d'Origène. Jean de Jérusalem ne répondit point à la lettre de saint Epiphane, mais il s'adressa à [3] Théophile, évêque d'Alexandrie, son ami particulier, pour l'engager à se mêler de cette affaire. Théophile envoya donc en Palestine, sur la fin du mois de mai de l'an 296, l'un de ses prêtres, nommé Isidore, qui eut à Bethléem divers entretiens avec saint Jérôme et avec Jean de Jérusalem ; mais, ne pouvant persuader ce Père à l'aide de ses raisons, et n'étant point non plus persuadé des siennes, il s'en retourna à Alexandrie sans avoir fait la paix pour laquelle il avait été envoyé. Il rapporta à Théophile une lettre que Jean lui adressait en forme d'apologie, et dans laquelle il travaillait en effet à justifier sa propre foi, tant par les assurances qu'il en donnait, qu'en soutenant que saint Jérôme en avait lui-même reconnu la pureté. Il s'y plaignait aussi du schisme des moines de Bethléem et de l'ordination de Paulinien, comme aussi de quelques autres qu'il disait avoir été faites par saint Epiphane contre les règles de l'Eglise. Il y parlait de la dispute qu'il avait eue avec cet évêque au sujet des erreurs attribuées à Origène, et il maltraitait saint Jérôme, le qualifiant d'homme rebelle à l'Eglise, et travaillé d'une maladie très-dangereuse. De là vient apparemment que saint Jérôme [4] appelle cette apologie non une lettre de paix, comme Jean de Jérusalem le voulait, mais une satire mordante. « Elle est, ajoute-t-il, moins remplie de raisons qui le justifient, que d'injures contre moi : il ne garde point de mesure dans la manière dont il me traite. S'il y est souvent parlé de moi, ce n'est que pour me censurer et m'insulter, comme si j'étais effacé du livre de vie. » Jean la répandit [5] partout comme une réplique suffisante à tout ce que saint Epiphane avait écrit contre lui; elle fit à Rome beaucoup d'impression sur un grand nombre d'esprits. Saint Epiphane [6] écrivit de son côté au pape Sirice sur ses difficultés avec Jean de Jérusalem. Théophile, à qui Jean avait adressé cette apologie, l'approuva [7] de telle sorte, qu'écrivant même au pape [8], il traitait saint Epiphane d'hérétique et d'auteur du schisme.

Lettres de saint Jérôme contre Jean.

8. Cependant saint Jérôme demeurait depuis trois ans [9] dans le silence, et il était dans le dessein de le garder toujours, lorsque Pammaque l'obligea de le rompre, en lui donnant avis des effets que l'apologie de Jean avait causés à Rome, et l'exhortant à y répondre. Saint Jérôme le fit dans une lettre [10] au même Pammaque, dans laquelle il s'efforce de montrer que le trouble de l'Eglise ne venait point de l'ordination de Paulinien, mais de ce que Jean donnait des sujets très-légitimes de le soupçonner d'hérésie. « Si l'évêque de Jérusalem, dit-il, n'est point hérétique, ce que je souhaite et ce que je veux croire, pourquoi ne s'explique-t-il pas sur sa croyance avec simplicité et sans détour? Il dit qu'il ne se sent point coupable du crime dont on l'accuse; mais puisque sa justification ne dépend que d'un mot, qu'il nie hardiment ce crime. Nous ne devons point souffrir patiemment qu'on nous soupçonne d'hérésie, de peur qu'en demeurant dans le silence et en dissimulant une accusation si atroce, nous ne passions pour coupables dans l'esprit de ceux qui ne connaissent pas notre innocence. » Il parle de la lettre que Jean avait écrite à Théophile, et se plaint de ce qu'il refusait de rendre compte de sa foi à ceux qui le lui demandaient, de ce qu'il regardait comme des ennemis déclarés cette multitude de frères et de solitaires qui demeuraient dans la Palestine et qui refusaient de communiquer avec lui, de ce qu'ayant reçu une lettre de saint

[1] Hieronym., *Epist.* 39, pag. 338.
[2] Epiphan., *Epist. ad Joan.*, tom. II, pag. 318.
[3] Hieronym., *Epist.* 38, pag. 330.
[4] Hieronym., *Epist.* 39, pag. 336.
[5] Hieronym., *Epist.* 38, pag. 307.
[6] Hieronym., *Epist.* 38, pag. 314.
[7] Hieronym., *Epist.* 38, pag. 330 et 339.
[8] Socrat., lib. VI, cap. X.
[9] Hieronym., *Epist.* 38, pag. 307.
[10] Hieronym., *Epist.* 38, pag. 311 et 332.

Epiphane où il était accusé d'hérésie, il avait négligé d'y répondre. Saint Jérôme remarque que saint Epiphane ayant objecté à Jean de Jérusalem huit articles des erreurs d'Origène, Jean ne s'était justifié dans son apologie que sur trois, et qu'il l'avait même fait d'une manière fort superficielle et comme en passant. Il reproche ensuite à l'évêque Jean de ne s'être converti que par intérêt, et de n'avoir abjuré l'hérésie de Macédonius que dans la vue de parvenir quelque jour à l'épiscopat. Mais il lui fait ce reproche à mots couverts. Il se plaint encore de ce que cet évêque, dans sa dispute avec saint Epiphane, s'était adressé à Théophile d'Alexandrie, qui n'avait aucune juridiction sur la Palestine; au lieu d'envoyer ses lettres à l'évêque de Césarée « avec lequel, dit saint Jérôme, en s'adressant à Jean, vous saviez bien que nous avions communion, parce que nous ne voulions point en avoir avec vous; ou si vous vouliez porter votre affaire à un siége plus éloigné, vous deviez du moins vous adresser à l'évêque d'Antioche; mais je vois bien pourquoi vous n'avez pas voulu vous en rapporter au jugement des évêques d'Antioche et de Césarée; vous saviez bien qu'il y avait à craindre pour vous, et vous avez mieux aimé importuner un prélat déjà accablé d'affaires, que de rendre à votre métropolitain l'honneur que vous lui deviez. » Saint Jérôme accuse le prêtre Isidore, que Théophile avait envoyé sur les lieux pour s'informer de l'état des choses, de s'être déclaré en faveur de Jean de Jérusalem, parce qu'il était comme lui partisan des erreurs d'Origène. Il raconte que, deux mois avant qu'Isidore vînt en Egypte, et fort peu avant la fête de Pâques de l'an 396, l'on avait fait dans la Palestine diverses propositions pour le réconcilier avec Jean de Jérusalem. Le médiateur de cette paix était le comte Archélaus, qui fut l'année suivante gouverneur d'Egypte. Archélaus marqua le lieu pour en traiter, et saint Jérôme lui demanda avant toutes choses qu'on établît cette paix sur les fondements de la foi. Le jour venu, plusieurs solitaires se rendirent en foule au lieu dont on était convenu; mais Jean qui avait aussi promis de s'y trouver, manda que la maladie d'une certaine dame l'empêchait de venir. Archélaus en étant informé, écrivit à saint Jérôme, pour le prier d'attendre deux ou trois jours. Mais ce fut en vain : Jean ne voulut point sortir de Jérusalem, occupé à soulager cette malade qui avait un vomissement continuel. Sur la fin de sa lettre à Pammaque, saint Jérôme justifie l'ordination de son frère Paulinien, et dit à Jean : « Vous avez repris Epiphane de ce qu'il l'avait ordonné prêtre avant qu'il fût en âge de l'être; mais vous-même n'avez-vous pas ordonné Isidore prêtre, bien qu'il ne fût pas plus âgé que Paulinien? Ne l'avez-vous pas député comme fauteur et partisan de vos erreurs? N'avez-vous pas eu le front d'envoyer un prêtre qui n'est encore qu'un enfant, dans le lieu même où vous supposez qu'on a élevé un enfant à la dignité du sacerdoce? N'avez-vous pas encore donné l'ordre de la prêtrise à Théosebas, diacre de l'église de Tyr? Ne l'avez-vous pas armé contre nous et engagé à employer son éloquence en votre faveur? Vous dites dans votre apologie qu'Epiphane a toujours logé et mangé chez vous, que jamais néanmoins il ne vous a parlé des dogmes d'Origène et ne vous a jamais soupçonné d'être dans l'erreur. C'est ce que vous dites avec serment. Je ne veux pas vous pousser sur cela trop vivement, de peur que je ne convainque un évêque de parjure. Nous avons en main plusieurs lettres de saint Epiphane, dont l'une s'adresse à vous-même, les autres aux évêques de la Palestine, et une écrite depuis peu à l'évêque de Rome : dans toutes ces lettres ce prélat dit que, vous ayant accusé d'erreur en présence de plusieurs personnes, vous n'aviez pas seulement daigné lui répondre, et que toute notre communauté en était témoin. »

Jean se r[...] concilie av[...] saint Jérô[...]

9. Depuis la lettre dont nous venons de parler, Théophile d'Alexandrie fit un voyage dans la Palestine; mais il ne put y donner la paix à l'Eglise de Jérusalem, et la dispute de saint Jérôme avec Jean, évêque de cette ville, durait encore lorsque le premier faisait son commentaire *sur Jonas;* mais enfin [1] la paix fut rétablie entre eux, et ils se donnèrent les mains l'un à l'autre dans l'église de la Résurrection à Jérusalem, et ils y joignirent l'immolation du divin Agneau. Nous lisons même dans Sulpice [2] Sévère que saint Jérôme gouverna depuis l'église paroissiale de Bethléem, Jean étant encore évêque de Jérusalem. Saint Jérôme donna de son côté des marques de sa réconciliation, lorsqu'il

[1] Ex Rufin.

[2] Sulpit. Sever., *Dialog.* 1, cap. IV.

prit la défense [1] de Jean de Jérusalem contre Théophile d'Alexandrie.

Jean est justifié à Rome.

10. Nous n'avons plus la lettre que Jean de Jérusalem écrivit au pape Anastase pour le consulter au sujet de Rufin; mais ce saint Pape, dans la [2] réponse qu'il lui fit en 402, le traite avec beaucoup d'honneur, disant que la gloire de son épiscopat se répandait par tout le monde. Ainsi les reproches d'origénisme avancés contre Jean par saint Epiphane et par saint Jérôme, avaient fait peu d'impression à Rome.

Jean maltraite Orose.

11. Il y eut, en 415, une assemblée de prêtres à Jérusalem, au sujet de l'hérésie de Pélage et de Célestius. L'évêque Jean y présida. Comme Pélage était sur les lieux, l'évêque Jean demanda qu'on le fît entrer, et l'assemblée y consentit. Les prêtres lui demandèrent s'il reconnaissait avoir enseigné la doctrine que l'évêque Augustin avait combattue? « Qu'ai-je affaire, répondit-il, d'Augustin? » Tous se récrièrent et protestèrent que, pour avoir si mal parlé d'un évêque dont Dieu s'était servi pour procurer l'unité à toute l'Afrique, Pélage méritait d'être chassé de l'assemblée et de toute l'Eglise. Mais l'évêque Jean fit asseoir Pélage au milieu des prêtres catholiques, quoique simple laïque et accusé d'hérésie; puis il dit: « Je suis Augustin, » pour faire entendre qu'il voulait le représenter. Orose, venu en Palestine pour voir saint Jérôme et s'instruire de la religion auprès de lui, était présent; il dit à l'évêque Jean: « Si vous faites le personnage d'Augustin, suivez ses sentiments.» L'évêque Jean voulut obliger Orose et les autres à se déclarer accusateurs de Pélage; mais ils le refusèrent, parce que sa doctrine avait été suffisamment condamnée par les évêques. Il se passa dans cette assemblée diverses choses que nous rapporterons ailleurs, et le résultat fut que l'on enverrait des députés et des lettres à Rome au pape Innocent, et que tous s'en tiendraient à sa décision. En l'attendant, l'évêque Jean imposa silence à Pélage et à ses adversaires, auxquels il défendit de l'insulter, comme convaincu. Mais toutes ces précautions furent inutiles. Pélage et ses sectateurs continuèrent à semer leurs erreurs à Jérusalem et à tromper diverses personnes de cette ville. Orose, d'un autre côté, accusé par l'évêque Jean d'avoir dit que l'homme même, avec le secours de Dieu, ne pouvait être sans péché, saisit cette occasion pour réprimer l'insolence des hérétiques, qui abusaient de la patience avec laquelle l'Eglise les tolérait. Il composa donc un écrit sous le titre d'*Apologie,* où il se justifiait de l'erreur dont Jean de Jérusalem l'avait accusé, et attaquait à découvert Pélage et Célestius, que jusque-là saint Jérôme et saint Augustin avaient combattus sans les nommer.

Oros. Apologia.

Lettre de saint Augustin et du pape Innocent à Jean. Sa mort en 417.

12. Quelque temps après, saint Augustin informé que Jean de Jérusalem avait beaucoup d'affection, sinon pour la doctrine, au moins pour la personne de Pélage, lui écrivit [3] de s'en donner de garde, et lui envoya le même livre qu'il avait reçu par Timase et Jacques, avec sa réponse, le priant en même temps de faire expliquer Pélage sur la nécessité de la prière, et sur le péché originel. Il lui demanda aussi au nom de plusieurs évêques les Actes ecclésiastiques, par lesquels on disait que Pélage avait été justifié. Le pape saint Innocent [4], qu'on avait informé des violences faites en Palestine par une troupe de pélagiens, écrivit encore à Jean de Jérusalem pour lui marquer qu'il devait, par ses soins, empêcher ces violences, ou du moins consoler et secourir les personnes que ces hérétiques avaient maltraitées. Il l'avertissait dans la même lettre de donner ordre à l'avenir à ce que de semblables violences n'arrivassent plus, s'il ne voulait en répondre lui-même, suivant les lois de l'Eglise. Mais on ne sait si ces lettres arrivèrent en Palestine du vivant de Jean de Jérusalem, car il mourut le 10 janvier de l'an 417, après avoir tenu le siége de cette ville plus de trente ans.

Ecrits faussement attribués à Jean de Jérusalem.

13. La lettre de Jean de Jérusalem au pape Anastase, et celle qu'il adressa à Théophile en forme d'apologie, sont les seuls de ses écrits dont nous ayons connaissance [5]. Gennade dit qu'il avait écrit un livre contre ceux qui blâmaient ses intentions, dans lequel il montrait qu'il estimait l'esprit d'Origène, mais qu'il ne s'attachait pas à lui pour les dogmes. Ce livre n'est sans doute que son *Apologie* à Théophile. Saint Jérôme en a rapporté divers endroits, et ils ont été depuis

[1] Hieronym., *Epist.* 59, pag. 598.
[2] Tom. 1 *Epist. Decret.*
[3] August., *Epist.* 179.
[4] Innocent., *Epist.* 335, pag. 908 et 909, tom. I *Decret.*
[5] Gennad., *de Script. Ecclesiast.*, cap. XXX.

recueillis par le Père Vastel, provincial des Carmes en Flandre. Ce Père les a fait imprimer avec un grand nombre d'ouvrages sous le nom de Jean de Jérusalem, à Bruxelles, en 1643, en 2 vol., in-folio. En voici les titres : un livre *de l'Institution des premiers moines de la loi ancienne, et qui ont continué dans la nouvelle*, adressé au moine Caprais; trois livres de commentaires *sur Job,* un commentaire *sur l'Evangile de saint Matthieu,* qui est le même que l'on connaît sous le titre d'*Ouvrage imparfait sur saint Matthieu,* parmi les œuvres de saint Chrysostôme; des fragments d'un commentaire *sur saint Marc,* attribué quelquefois à saint Chrysostôme*;* un commentaire *sur l'Evangile de saint Luc;* une homélie *sur saint Joseph,* intitulée aussi *de la Chasteté;* six homélies *sur Job;* un fragment d'une homélie en forme de prologue *sur les Psaumes*; des homélies *sur les Trois jeunes hommes de Babylone et sur la Fournaise; sur Suzanne; sur la Décollation de saint Jean; sur la Fuite des scandales; sur le Riche et le Pauvre, et sur l'Obligation de faire l'aumône*; quatorze homélies *sur saint Marc,* cinq *sur saint Luc*, et trois *sur saint Jean*; des homélies *à la Louange de la croix*, et *sur la Transgression d'Adam; sur l'Eucharistie; sur l'Ascension du Seigneur et la Pentecôte;* deux *sur le Saint-Esprit;* une *de la Divinité de Jésus-Christ;* une *de la Foi et de la Loi de nature;* une *sur le Précurseur du Seigneur;* une *de l'Eglise* ou *de la Tourterelle;* une *sur saint Pierre et saint Paul;* une *sur saint Thomas;* une *à la Louange des douze Apôtres;* une autre *sur saint Etienne;* trois homélies *sur la Pénitence*; un discours *sur David;* un *sur la Persécution des novatiens;* un *sur la Vanité de ce siècle;* un *sur l'Aveugle et Zachée;* un *sur les faux Prophètes et les Hérétiques;* un *sur le Tremblement de terre, sur le mauvais Riche et Lazare, et sur la Servitude;* un qui a pour titre : *De la sainte et consubstantielle Trinité.* La plupart de ces opuscules sont d'un style tout différent l'un de l'autre, et quelques-uns n'ont ni élégance, ni beauté. N'importe, le Père Vastel en fait honneur à Jean de Jérusalem, et pour prouver qu'ils sont effectivement de lui, il nous a donné un long écrit divisé en trois livres, et imprimé avec ses opuscules à Bruxelles en 1643. Mais tous ses efforts ont été inutiles, et ses preuves n'ont convaincu personne, les critiques les ont même méprisées. En effet, aucun des anciens n'a cité ces écrits sous le nom de Jean de Jérusalem. Ses partisans qui, au rapport de saint Jérôme [1], le faisaient passer partout pour plus éloquent que Démosthène, pour plus subtil que Chrysippe, pour plus sage que Platon, ne nous ont rien dit ni de ses commentaires sur l'Ecriture, ni des autres écrits qu'on lui attribue. Lui-même, qui semble affecter de relever un discours qu'il avait fait en présence de saint Epiphane, nous aurait-il laissé ignorer qu'il en avait fait grand nombre d'autres, et même des commentaires sur l'Ecriture ? Gennade [2], qui l'a mis au rang des écrivains ecclésiastiques, ne parle que de son *Apologie*. Le livre *de l'Institution des moines*, adressé à Caprais, qui, ce semble, intéresse le plus le Père Vastel, paraît avoir été écrit originairement en latin, langue inconnue à Jean de Jérusalem, comme Orose le remarque. D'ailleurs, celui qui a composé ce traité [3] dit assez nettement qu'il était de l'ordre des Carmes; il en dépeint l'habit, et en rapporte divers usages. C'en est assez pour convaincre tout esprit non prévenu, qu'il n'a vécu que longtemps après le siècle de Jean de Jérusalem. Nous voyons par l'histoire, qu'il y avait alors autour de cette ville, en particulier à Bethléem, un grand nombre de religieux qui prirent le parti de saint Jérôme et de saint Epiphane; mais nous ne voyons pas qu'il soit fait mention des moines du Mont-Carmel, qui auraient néanmoins dû se déclarer pour Jean, leur confrère dans cette contestation. Le prétexte en était plausible, et la cause n'était pas à abandonner légèrement. Lucius Bélisa, dans sa *Bibliothèque des Ecrivains des Carmes,* croit que cette *Institution des moines* est d'un autre Jean, aussi évêque de Jérusalem, que saint Jean Damascène appelle son maître. Quel que soit celui qui l'a composé, cet écrit ne fera jamais un grand nom à son auteur.

On l'a réimprimé dans le cinquième tome de la *Bibliothèque des Pères,* à Lyon, en 1677. Il est divisé en quarante-un chapitres, dont le premier est une espèce d'épître dédicatoire au moine Caprais. On lit dans le second que le prophète Elie est le prince des moines, et que c'est de lui que l'état monastique a tiré son origine. Il est dit dans les suivants que le prophète Jonas embrassa cet

[1] Hieronym., *Epist.* 88, pag. 308.

[2] Gennad., cap. XXXIII. — [3] *Instit.*, cap. XL et XLI.

état à la sollicitation d'Elie, et que les prophètes Elisée, Michée, Abdias et plusieurs autres saints personnages de l'Ancien Testament se firent aussi moines du même institut. On lit dans le trente-deuxième chapitre que Dieu révéla à Elie que la sainte Vierge naîtrait sans péché, et qu'elle ferait vœu, à l'exemple de ce prophète, de virginité perpétuelle. Le même prophète apprit aussi dans une vision que de cette sainte Vierge naîtrait le Fils de Dieu. L'auteur dit dans le trente-sixième que de même que les religieux Carmes sont les prémices des hommes vierges, de même aussi la bienheureuse Marie est la première de celles de son sexe qui ont voué la virginité; c'est pour cela que dès le temps des apôtres ces religieux appelaient la vierge Marie leur sœur, et qu'entre eux ils s'appelaient les frères de la bienheureuse Vierge Marie. Il ajoute au même endroit que l'an 83 de l'incarnation de Jésus-Christ, les Carmes bâtirent en l'honneur de la sainte Vierge une chapelle sur le mont Carmel, au même lieu où le prophète Elie avait eu une vision sur sa naissance, et que depuis ce temps ils s'étaient non-seulement appelés entre eux frères de la bienheureuse Marie du Mont-Carmel, mais que les étrangers leur donnaient même ce nom. Ce traité est rempli de diverses moralités qui ont rapport aux devoirs monastiques, tirées la plupart de la forme des habits des Carmes, et du bâton qu'ils doivent avoir ordinairement en main à l'exemple d'Elisée [1].

CHAPITRE VII.

Saint Pammaque, sénateur romain.

[En 410.]

1. Saint Pammaque, appelé par saint Jérôme l'ornement de la race [2] des Camille, fut plus illustre encore dans l'Eglise que dans le siècle. Ami [3] et condisciple de saint Jérôme, ils sortirent ensemble des écoles de l'éloquence, vers l'an 370; mais tandis que celui-ci songeait à se retirer dans le désert de Chalcide, Pammaque se mit en état d'entrer dans les charges auxquelles l'éclat de sa noblesse l'appelait. Il se rendit recommandable dans le sénat, et fut honoré de la dignité proconsulaire.

Il fait condamner l'hérésie de Jovinien, vers l'an 390.

2. Son amitié avec saint Jérôme, qui semblait être rompue depuis leur séparation, se renoua à l'occasion de l'hérésie de Jovinien. Cet hérésiarque qui, sous un extérieur de piété, ne songeait qu'à renouveler les infamies de Basilide, et à combattre l'honneur de la virginité, troubla par ses prédications la foi de l'Eglise romaine, et soutint même ses blasphèmes par un ouvrage téméraire qu'il composa. Plusieurs chrétiens de Rome, illustres par leur naissance et vénérables par leur piété, du nombre desquels on croit qu'était saint Pammaque, le déférèrent vers l'an 390 au pape saint Sirice, qui le condamna. Ils envoyèrent ensuite les ouvrages de Jovinien à saint Jérôme, afin qu'il les réfutât. Ce Père [4] écrivit donc contre Jovinien; mais Pammaque, voyant que l'ouvrage de Jérôme n'était pas bien reçu, en retira toutes les copies, autant qu'il put, et les lui renvoya avec une lettre d'amitié, par laquelle il le priait d'apporter quelque remède à ce mal. Saint Jérôme [5] reçut comme il devait l'avis de Pammaque, persuadé que c'était et par prudence et par amitié qu'il avait retiré les exemplaires de ses livres *contre Jovinien*. «Mais, ajoute-t-il, toutes vos précautions ont été inutiles; car quelques personnes qui sont venues ici, m'en ont lu des extraits qu'elles m'ont dit avoir faits elles-mêmes à Rome. On avait même déjà répandu mes livres dans toute notre province.» Saint Jérôme, en répondant à Pammaque, lui envoya l'apologie de ses livres *contre*

[1] Vide Papebrockii *Acta Sanctorum*, tom. III mai, pag. 20 et seq., et tom. I aprilis, pag. 780 et seqq; et Conradum Janningum, in *Apologia pro Papebroki adversus Sebastianum a S. Paulo* præmissam *Actis*, tom. I junii § 49. (*L'éditeur.*)

[2] Hieronym., *Epist.* 54, pag. 584 et 586.

[3] Idem, *Epist.* 54, pag. 586, et *Epist.* 30, pag. 229.

[4] Hieronym., *Epist.* 31, pag. 243.

[5] Ibid.

Jovinien, « que j'ai faite, lui dit-il, à votre sollicitation : quand vous l'aurez lue, vous pourrez répondre pour moi aux objections qu'on m'adresse, ou si vous ne goûtez pas vous-même mes raisons, vous serez obligé d'expliquer autrement que je n'ai fait, ce que dit l'apôtre saint Paul de la virginité et du mariage. Je ne prétends pas par là vous engager à mettre la main à la plume; tout ce que je souhaite est que vous obligiez mes censeurs à me répondre. Comme ils sont gens de lettres et qu'ils se piquent d'érudition, ils peuvent m'instruire au lieu de me critiquer. Qu'ils donnent quelque ouvrage au public, et le mien tombera aussitôt. J'ai appris que vous êtes universellement aimé et estimé dans Rome, et que l'évêque et le peuple de cette grande ville ont jeté les yeux sur vous pour vous élever au sacerdoce; mais songez qu'il vaut mieux mériter cette dignité que de la posséder. » Il lui marque qu'il a envoyé à sainte Marcelle, sa parente, le livre de Job traduit en latin sur l'hébreu, et que, s'il veut se donner la peine de comparer sa traduction avec l'ancienne édition, il verra sensiblement qu'il y a autant de différence entre l'une et l'autre, qu'entre la vérité et le mensonge.

Ses aumônes après la mort de sa femme.

3. On voit par cette lettre, écrite vers l'an 393, que Pammaque menait dès-lors une vie fort exemplaire dans Rome. Sa femme, qui se nommait Pauline, et qui était la seconde fille de sainte Paule. vivait encore, mais elle mourut quelques années après, c'est-à-dire en 397. « Son [1] âme, dit saint Jérôme, était vraiment précieuse devant le Seigneur et recommandable par trois illustres affinités : ayant possédé dans Pammaque un mari fidèle, dans Eustochie une sœur vierge, et en Paule une mère parfaite. » Pammaque la pleura; mais, non content d'honorer ses funérailles par les [2] larmes que la piété et la tendresse lui firent verser sur son corps, il arrosa ses cendres du [3] baume de l'aumône et du parfum de la miséricorde, qui nous obtiennent la rémission des péchés. Après avoir [4] offert à Dieu les sacrées hosties, c'est-à-dire le pain et le vin, suivant l'ancienne coutume, Pammaque s'offrit lui-même à Jésus-Christ avec un cœur pur et un esprit humilié, par un festin magnifique qu'il fit aux pauvres de la ville de Rome. Saint Paulin, qui en fait la description dans une lettre qu'il lui écrivit sur la mort de Pauline, sa femme, la finit ainsi : « Votre épouse vous est déjà auprès de Jésus-Christ un précieux gage, et vous sert d'une puissante intercession. Vous ne devez pas douter qu'elle ne vous garde dans le ciel autant de bénédictions et de grâces que vous lui avez envoyé d'ici de richesses et de trésors; non pas en honorant sa mémoire par de vaines larmes, mais en lui faisant part avec tant de profusion de ces dons vivants qui lui sont maintenant un si grand sujet de joie. Ainsi elle jouit déjà du fruit de vos bonnes œuvres, qui ne sont encore pour vous que les semences de la récompense de celui que vous en attendez. Elle est maintenant honorée des mérites de vos vertus; elle se repaît de tout le pain que vous avez donné aux pauvres; elle est enrichie des biens que vous avez faits aux nécessiteux. » Il faut encore rapporter ce que dit saint Jérôme des bonnes œuvres que Pammaque fit après la mort de sa femme. « Tout ce qui servait, dit-il, aux délices [5] et au luxe, sert maintenant à la vertu. Cet aveugle qui tend la main et qui crie souvent lorsque personne ne passe, est l'héritier de Pauline et le cohéritier de Pammaque; cet estropié qui n'a point de jambes et qui se traîne sur le corps, est soutenu par la tendre main d'une jeune dame, et cette maison qui auparavant ne se remplissait que de personnes de qualité qui y venaient rendre leurs respects, est maintenant assiégée de nécessiteux et de misérables. Lorsque Pammaque marche dans les rues, il est accompagné de ce cortége. Il assiste Jésus-Christ en eux, et il blanchit son âme parmi leur crasse et leurs ordures. C'est ainsi que cet ambitieux brigue la faveur des pauvres par les présents qu'il leur fait, et se hâte d'arriver au ciel, en donnant pour la charité ce que les autres dépensent pour les jeux et les divertissements du peuple. »

Il embrasse la vie monastique.

4. Aux aumônes, Pammaque ajouta les jeûnes, et [6] renonça au monde, résolu d'embrasser une vertu parfaite. Il établit un [7] hôpital dans le port de Rome pour recevoir les étrangers. Sur quoi saint Jérôme lui dit : « Je me réjouis de ce que vous passez la fai-

[1] Paulin., *Epist.* 13, pag. 83.
[2] Paulin., *Epist.* 13, pag. 73.
[3] Hieronym., *Epist.* 54, pag. 584.
[4] Paulin., *Epist.* 13, pag. 83.
[5] Hieronym., *Epist.* 54, pag. 583.
[6] Hieronym., *Epist.* 54. — [7] Ibid., pag. 586.

blesse de ceux qui commencent, de ce que vous embrassez déjà la vertu la plus relevée, de ce que vous montez si tôt du pied de la montagne au sommet, et de ce que ne vous contentant pas d'être [1] le premier entre les religieux et les solitaires, vous imitez le premier des patriarches dans la première ville du monde, en servant de vos propres mains les pauvres et les étrangers, comme faisait Abraham. » Ce Père ajoute, comme s'il voulait le mettre en garde contre la vanité que peuvent quelquefois occasionner les bonnes œuvres : « Ne vous glorifiez pas d'être le premier des sénateurs qui ait embrassé la vie monastique ; cet état ne doit vous inspirer que des sentiments d'humilité. Vous avez beau vous abaisser, vous ne serez jamais si humilié que Jésus-Christ ; vous avez beau marcher nu-pieds, être vêtu d'une robe brune, vous rendre compagnon des pauvres, entrer avec respect dans les cabanes des derniers du peuple, être l'œil des aveugles, la main des faibles, le pied des boiteux, porter de l'eau, fendre du bois, faire du feu. Où sont en tout cela les liens, les soufflets, les crachats, les coups de fouets ? Où est le gibet ? Où est la mort ? »

Il réunit quelques donatistes.

5. Saint Jérôme, parlant ailleurs [2] des vertus de sainte Paule et de Pammaque, dit qu'ils ont offert à Dieu pour présents ce qu'il y a de plus considérable, l'or, l'encens et le parfum d'excellente odeur ; et que l'exemple de leurs vertus publie encore tous les jours la grâce du Seigneur, afin que toutes les brebis de Cédar se rassemblent dans l'Eglise, et passent des ténèbres de l'erreur à la lumière. Ce fut ce zèle pour l'unité de l'Eglise qui engagea Pammaque à écrire aux habitants de quelques terres qu'il avait dans la Numidie, et qui étaient engagés dans le schisme des donatistes, pour les conjurer de se réunir à l'Eglise catholique. Sa lettre eut son effet : ces habitants se réunirent avec lui sous un même chef, pour ne faire plus qu'un seul corps, persuadés qu'un homme si illustre et si sage ne pouvait les porter à entrer dans une Eglise, de la vérité de laquelle il ne se serait pas assuré.

Lettres de saint Augustin à Pammaque, en 401.

6. Saint Augustin, informé de cette action de Pammaque, lui en écrivit une lettre de congratulation, dans laquelle il lui dit [3] : « On ne saurait ni vous mieux connaître que je fais présentement, par les fruits des bonnes œuvres que la grâce de Jésus-Christ vous fait produire, ni vous aimer et honorer davantage dans la charité qui unit tous les membres de ce divin Sauveur. Si vous n'aviez pas été enraciné dans la charité de ce Chef adorable, vous n'auriez pas eu pour l'unité catholique cet amour qui vous a fait employer auprès de vos fermiers et de vos laboureurs donatistes, vivant dans le milieu de la Numidie consulaire, c'est-à-dire dans le berceau de ce malheureux schisme, des exhortations si vives et si animées de la ferveur de l'esprit, qu'ils se sont déterminés courageusement à suivre ce qu'ils ont bien vu qu'un homme de votre esprit et de votre poids ne pouvait suivre que par la connaissance de la vérité. Combien y a-t-il de vos collègues, enfants de l'Eglise comme vous, qui pouvaient faire en Afrique ce que vous venez de faire, et qui nous donnent autant de sujet de gémir de ce qu'ils ne le font pas, que nous en avons de nous réjouir de ce que vous l'avez fait ? Lisez cette lettre à ceux de vos collègues avec qui vous êtes assez en amitié pour cela ; peut-être que votre exemple les fera apercevoir que ce qu'ils négligent d'entreprendre en Afrique, parce qu'ils le croient impossible, ne l'est pas. »

Lettres de Pammaque à saint Jérôme. Sa mort, en 410.

7. Ce fut aux instances de Pammaque que saint Jérôme composa ses *Commentaires* [4] *sur Osée, Joël et Amos*. Il paraît aussi que ce fut pour le satisfaire qu'il commenta Daniel, puisqu'il lui adressa et à sainte Marcelle l'explication qu'il en donna. On voit encore par le *Prologue* de ce Père [5] *sur Isaïe*, que Pammaque l'avait pressé par de fréquentes lettres, d'expliquer ce Prophète, et que depuis il lui demanda aussi un *Commentaire sur* [6] *Ezéchiel*. Mais lorsque saint Jérôme en commençait l'explication, il apprit la mort de Pammaque, et le siége de Rome par Alaric, roi des Goths. C'était en 410.

On a donné quelquefois à saint Pammaque le titre de prêtre, mais on ne sait sur quel fondement. Saint Jérôme ne le lui donne point, et saint Augustin se contente de l'appeler son très-cher fils, et très-illustre seigneur, à cause sans doute de sa qualité de sénateur.

[1] Hieronym., *Epist.* 54, pag. 587.
[2] Hieronym., lib. XVII *in Cap.* LX *Isaiæ*, pag. 450.
[3] August., *Epist.* 58 *ad Pamm.*, pag. 145.
[4] Hieronym., *Prolog. in lib. III in Osee*, p. 1804.
[5] Hieronym., *Prolog. in Isai.*, pag. 1.
[6] Hieronym., *Prolog. in Ezechiel*, pag. 698.

Ce qui reste de ses lettres.

8. Il paraît qu'il avait écrit un grand nombre de lettres, surtout à saint Jérôme ; mais il ne nous en reste qu'une, encore lui est-elle commune avec Océanus, qui était comme lui ami de ce Père. C'était pour l'avertir du bruit que faisait dans Rome la version que Rufin avait faite, et pour le prier d'en réfuter les erreurs. Ils envoyèrent à cet effet à saint Jérôme la version de Rufin qu'on leur avait mise en main, « et dans laquelle, disaient-ils, nous trouvons plusieurs propositions qui ne nous paraissent pas catholiques. Nous soupçonnons même, ajoutaient-ils, que l'on en a supprimé plusieurs qui auraient pu découvrir l'impiété de l'auteur. C'est pourquoi nous vous supplions, pour l'utilité de tous ceux qui sont à Rome, de nous faire connaître ce livre d'Origène tel qu'il est, et de réfuter les erreurs ou ce qu'il y a de défectueux dans cette version. Et comme le traducteur, sans vous nommer, fait entendre adroitement dans sa préface qu'il a exécuté l'ouvrage que vous aviez promis, et que vous êtes dans les mêmes sentiments, vous devez vous purger de ce soupçon, de peur que votre silence ne soit pris pour un aveu.» [Ces lettres se trouvent parmi les œuvres de saint Jérôme, et en 'particulier dans la *Patrologie latine* de M. Migne, tom. XX.]

CHAPITRE VIII.

Saint Innocent, pape.

Saint Innocent succède à saint Anastase, en 402.

1. Aussitôt après la mort de saint Anastase, arrivée le 27 avril de l'an 402, on ordonna pour lui succéder dans le siége apostolique, Innocent, du consentement unanime des saints évêques, de tout le clergé et du peuple. Il était [1] fils d'un autre Innocent, et natif de la ville d'Albe. Il ne tarda [2] pas après son élection d'en donner avis à saint Anysius de Thessalonique, comme à un excellent serviteur de Dieu, pour lui confier en même temps le soin de toutes les affaires de l'Illyrie orientale, comme avaient fait avant lui Damase, Sirice et Anastase.

Il sollicite Honorius en faveur de l'Église, en 403.

2. L'empereur Honorius étant venu à Rome sur la fin de l'an 403, Innocent le sollicita [3] vivement en faveur de divers ecclésiastiques, et même de quelques évêques que l'on voulait obliger d'exercer diverses fonctions civiles, dont leur famille était chargée, et qu'ils ne pouvaient exercer sans se trouver à divers spectacles incompatibles avec leur état. Saint Victrice de Rouen, qui était alors à Rome, fut témoin [4] des mouvements et des peines que cette affaire donna à ce saint Pape.

Il combat les abus et le schisme d'Espagne en 404.

3. Innocent n'en eut pas moins au sujet des abus et du schisme de l'Eglise d'Espagne, et ayant fait examiner le rapport que lui en firent à Rome l'évêque Hilaire et le prêtre Elpidius, il écrivit vers l'an 404 aux évêques de cette province, pour les porter à se réunir avec leurs confrères, à communiquer avec Symphosius suivant le décret du concile de Tolède, et à réformer les abus qui se commettaient particulièrement dans les ordinations.

Il travaille en faveur de saint Chrysostôme, en 404.

4. Informé [5] vers le même temps des violences que l'on avait commises contre saint Chrysostôme, ce saint Pape n'oublia rien pour le consoler. Il cassa et annula le jugement rendu contre lui par Théophile et déclara qu'il ne pouvait abandonner la communion de saint Chrysostôme, jusqu'à ce qu'il eût été condamné par un jugement légitime. Il écrivit [6] même à ce saint évêque pour l'exhorter à la patience, et à se consoler dans le témoignage que sa conscience lui rendait de son innocence.

Il va à Ravenne en 408.

5. La ville de Rome, assiégée par Alaric sur la fin de l'an 408, se vit à la veille de sa ruine. Elle envoya par deux fois des députés à Honorius qui s'était retiré à Ravenne. Le pape Innocent se [7] joignit à eux dans la se-

[1] Anastas., in *Pontifical.*, cap. XLI.
[2] Innocent., *Epist. ad Anysium*, pag. 739.
[3] Innocent., *Epist. ad Victric.*, pag. 754. — [4] Ibid.
[5] Innocent., *Epist. ad Theophil.*, pag. 787.
[6] Innocent., *Epist. ad Chrysost.*, p. 814.
[7] Zosim., lib. V, pag. 820.

conde députation, afin de travailler à la paix; mais inutilement. Rome fut saccagée le 24 août 410, et Innocent se trouva obligé de rester jusqu'à ce temps-là à Ravenne : Dieu l'ayant permis ainsi, suivant la remarque d'Orose [1], afin qu'il ne fût pas témoin du malheur que son peuple s'était attiré par ses péchés, et pour montrer par l'absence de ce saint pasteur, que la ruine de Rome était un effet de sa justice, non de la puissance des Goths.

Il fait Rufus son vicaire en Illyrie, en 412.

6. Après la mort d'Anysius de Thessalonique, Innocent ayant appris que l'on avait mis à sa place Rufus, lui donna comme à son prédécesseur le soin des Eglises de l'Illyrie orientale, lui marquant [2] en particulier les noms des provinces qu'il commettait à ses soins et à sa prudence.

Il meurt en 417.

7. Nous rapporterons dans l'analyse des lettres de ce saint Pape les autres actions de sa vie, qu'il termina en combattant pour la grâce de Jésus-Christ, contre les pélagiens, le 12 mars de l'an 417.

Lettre à Anysius, tom. I Epist. decret., p. 739.

8. La première des lettres d'Innocent, est celle qu'il écrivit à Anysius de Thessalonique. Il y dit que prenant pour règle les sentiments de ses prédécesseurs, et voulant comme eux rendre à tous les gens de bien ce qu'il devait à leur mérite, il lui confie le soin de toutes les affaires de ce pays-là.

Lettre à saint Victrice de Rouen, p. 746.

9. La seconde est adressée à Victrice de Rouen. Ce saint évêque avait prié le pape Innocent de lui donner des éclaircissements sur divers points de discipline, et de lui marquer en quelle manière ils étaient observés dans l'Eglise romaine. Innocent, pour satisfaire à ses désirs, transcrivit dans sa lettre plusieurs réglements qui se trouvent dans la quatrième du pape Sirice; mais on ne peut douter que cette lettre à Victrice ne soit effectivement du pape Innocent à qui elle est attribuée par le second concile de Tours, par Cresconius et par le pape Zacharie. Elle se trouve aussi sous son nom dans toutes les anciennes collections, et dans le code de l'Eglise romaine. Il est dit dans le commencement de cette lettre que l'on croit avoir été écrite en 404, que le Pape envoya à saint Vitrice un livre de règles, pour lui servir de directoire, ainsi qu'aux évêques des Eglises voisines, afin que tous sachant quelle est la pratique de l'Eglise romaine, s'y conformassent dans les instructions qu'ils devaient donner aux nouveaux chrétiens. Mais il y a toute apparence que ce livre de règles n'est pas autre chose que les réglements qui font la plus grande partie de cette lettre. Ils sont au nombre de treize. Le [3] premier porte qu'aucun évêque ne doit être ordonné, ni à l'insu du métropolitain, ni par un seul évêque, conformément au canon du concile de Nicée. Le second [4] défend d'admettre à la cléricature celui qui après avoir reçu la rémission des péchés par le baptême, aurait embrassé la profession des armes, ou continué de l'exercer. Il est ordonné dans le troisième [5], que les différends survenus entre les ecclésiastiques seront jugés définitivement par les évêques de la province, sans préjudice néanmoins de l'Eglise romaine, pour laquelle on doit dans toutes les causes avoir de la révérence; que ceux qui voudront faire juger leurs différends dans d'autres provinces, seront dégradés de la cléricature; mais que les causes majeures seront dévolues au Siége apostolique, ainsi qu'il a été décidé dans un concile, c'est-à-dire dans celui de Sardique [et comme l'exige une heureuse coutume], après néanmoins que les évêques de la province en auront jugé. Le [6] quatrième défend d'admettre dans le clergé celui qui aura épousé une veuve. Le cinquième [7] en exclut celui qui a eu deux femmes, soit avant, soit après le baptême. La même chose est or-

[1] Orosius, lib. VII, cap. XXIX.

[2] Innocent., *Epist. ad Rufum*, pag. 815.

[3] *Primum ut extra conscientiam metropolitani episcopi nullus audeat ordinare... Nec unus episcopus ordinare præsumat.* Innoc., cap. I.

[4] *Si quis post remissionem peccatorum cingulum militiæ sæcularis habuerit, ad clericatum admitti non debet.* Ibid., cap. II.

[5] *Si quæ causæ vel contentiones inter clericos tam superioris ordinis, quam inferioris, fuerint exortæ, congregatis ejusdem provinciæ episcopis jurgium terminetur, nec alicui liceat, sine præjudicio tamen romanæ Ecclesiæ, cui in omnibus causis debet reverentia custodiri, relictis his sacerdotibus qui in eadem provincia Dei ecclesiam nutu divino gubernant, ad alias convolare provincias; quod si quis forte præsumpserit, et ab officio clericatus submotus, et injuriarum reus ab omnibus judicetur. Si majores causæ in medium fuerint devolutæ, ad Sedem apostolicam, sicut synodus statuit et beata consuetudo exigit, post judicium episcopale referantur.*

[6] *Ut mulierem clericus non ducat uxorem, quia scriptum est* (*Levit.* XXI, 13.): Sacerdos uxorem virginem accipiat, non viduam. Ibid.

[7] *Ut is qui mulierem licet laïcus duxerit uxorem sive ante baptismum, sive post baptismum, non admittatur ad clerum; quia eodem videtur vitio exclusus. In baptismo enim crimina dimittuntur, non acceptæ uxoris consortium relaxatur.* Ibid.

donnée dans le sixième [1]. La raison qu'en donne le pape Innocent est celle-ci : Le mariage n'est pas comme les péchés qui sont effacés par le baptême, et si l'on ne voulait pas regarder comme femme celle qu'on a épousée avant le baptême, il faudrait aussi ne pas regarder comme ses enfants ceux que l'on a eus alors. Il est défendu dans le [2] septième d'ordonner un clerc d'une autre Eglise sans la permission de l'évêque diocésain, et de recevoir dans une Eglise celui qui aura été déposé dans une autre. On doit selon le huitième [3] se contenter d'imposer les mains aux novatiens et aux montagnards, c'est-à-dire aux donatistes qui reviendront à l'Eglise. Le canon excepte ceux qui auront quitté l'Eglise catholique pour passer chez ces hérétiques et recevoir leur baptême, et veut qu'on ne les reçoive qu'après une longue pénitence. Le neuvième [4] prescrit une entière continence aux prêtres et aux diacres, comme étant obligés chaque jour d'offrir le sacrifice et d'administrer le baptême. La continence est aussi ordonnée dans le dixième [5] à ceux qui après avoir vécu longtemps dans les monastères où ils étaient obligés de la garder, sont admis à la cléricature, n'étant pas convenable qu'ils n'observassent pas dans un degré supérieur, ce qu'ils avaient observé étant moines. Il est dit dans le même canon que ceux qui avaient perdu leur virginité avant de se marier, ne recevaient point la bénédiction de l'Eglise en se mariant, et que l'ancien usage de l'Eglise était que ces personnes qui avaient perdu leur virginité même avant le baptême, promettaient de ne point se marier lorsqu'elles entraient dans le clergé. Il est défendu dans le onzième [6] d'appeler à la cléricature des personnes assujetties aux charges et aux fonctions civiles, parce que ces sortes de charges les engageaient à donner des jeux et des divertissements, dont on ne pouvait douter que le diable ne fût l'inventeur. Le [7] douzième porte qu'une femme qui du vivant de son mari en a épousé un autre, ne doit être reçue à pénitence qu'après la mort de l'un des deux, et que la même chose doit être observée à l'égard d'une vierge voilée, qui s'est mariée au préjudice de son vœu. Ceux donc qui se trouvaient en ces cas, étaient abandonnés à la miséricorde de Dieu, et l'Eglise ne leur accordait point les sacrements. Il est ordonné dans le treizième [8] que l'on mettra pendant quelque temps en pénitence celles qui se

[1] *Ne is qui secundam duxit uxorem, clericus fiat; quia scriptum est* (I *Timoth.* III, 2) : Unius uxoris virum, *ac ne ab aliquibus existimetur, ante baptismum si forte quis accepit uxorem, et ea de sæculo recedente, alteram duxerit, in baptismo esse dimissum, satis errat a regula, qui in baptismo hoc putat dimitti : remittuntur peccata : non acceptarum uxorum numerus aboletur. Quod si non putatur uxor esse computanda, quæ ante baptismum ducta est : ergo nec filii qui ante baptismum geniti sunt, pro filiis habebuntur.* Ibid., cap. VI.

[2] *Ut de aliena Ecclesia clericum ordinare nullus usurpet, nisi ejus episcopus precibus exoratus, concedere voluerit. Hoc etiam synodus statuit Nicæna, ut abjectum ab altero clericum altera Ecclesia non recipiat.* Ibid., cap. VII.

[3] *Ut venientes a novatianis vel montensibus per manus tantum impositionem suscipiantur; quia quamvis ab hæreticis, tamen in Christi nomine sunt baptizati : præter eos, qui si forte a nobis ad illos transeuntes rebaptizati sunt. Hi si resipiscentes, et ruinam suam cogitantes, redire maluerint, sublonga pœnitentiæ satisfactione admittendi sunt.* Ibid., cap. VIII.

[4] *Quod dignum et pudicum et honestum est tenere Ecclesia omni modo debet, ut sacerdotes et levitæ cum uxoribus suis non coeant; quia ministerii quotidiani necessitatibus occupantur.... Nec enim præterit dies, qua vel a sacrificiis divinis, vel a baptismatis officio vacent.* Ibid., cap. IX.

[5] *De monachis, qui diu morantes in monasteriis, si postea ad clericatus ordinem pervenerint, non debere eos a priore proposito deviare. Aut enim sicut in monasterio fuit, et quod diu servavit, in meliori gradu positus amittere non debet : aut si corruptus, postea baptizatus, et in monasterio sedens, ad clericatus ordinem accedere voluerit, uxorem omnino habere non poterit, quia nec benedici cum sponsa potest jam corruptus. Quæ forma servatur in clericis, maxime cum vetus regula hoc habeat, ut quisquis corruptus baptizatus, clericus esse voluisset, sponderet se uxorem omnino non ducere.* Ibid., cap. X.

[6] *Præterea frequenter quidam ex fratribus nostris curiales vel quibuslibet publicis functionibus occupatos, clericos facere contendunt, quibus postea major tristitia, cum de revocandis eis aliquid ab Imperatore præcipitur, quam gratia de adcito nascitur. Constat enim eos in ipsis muniis etiam voluptates exhibere, quas a diabolo inventas esse non dubium est, et ludorum vel munerum apparatibus aut præesse, aut interesse.* Ibid., cap. XI.

[7] *Quæ Christo spiritaliter nupserunt, et velari a sacerdote meruerunt, si postea vel publice nupserint, vel se clanculo corruperint, non eas admittendas esse ad agendam pœnitentiam, nisi is cui se junxerant, de sæculo recesserit.* Ibid., cap. XII.

[8] *Hæ vero quæ necdum sacro velamine tectæ, tamen in proposito virginali se promiserant permanere, licet velatæ non sint, si forte nupserint, his agenda pœnitentia aliquanto tempore est; quia sponsio ejus a Deo tenebatur. Si enim inter homines solet bonæ fidei contractus nulla ratione dissolvi; quanto magis ista pollicitatio, quam cum Deo pepigit, solvi vindicta non debet.* Ibid., cap. XIII.

sont mariées après avoir promis à Dieu de vivre dans la virginité, quoiqu'elles n'aient point encore reçu le voile : car si un contrat fait de bonne foi entre les hommes ne peut être dissout, à plus forte raison doit-on punir celle qui rompt un traité qu'elle a fait avec Dieu.

La lettre d'Innocent à Victrice est datée du quinzième des calendes de mars, sous le consulat d'Honorius et d'Aristenet, c'est-à-dire le 15 de février 404. Cette date qui se trouve dans tous les exemplaires, excepté dans la collection de Denis-le-Petit, fait quelqu'embarras, parce que l'on ne conçoit pas que le pape Innocent ait *envoyé* les règlements dont nous venons de parler, et écrit le 15 février 405 à Victrice, qui, comme il est dit dans cette lettre, était à Rome quelque temps auparavant, c'est-à-dire au mois de décembre de l'an 403. Mais on peut répondre que Victrice, en prenant congé du Pape, pouvait lui avoir demandé ces règlements, et qu'Innocent ayant eu besoin de quelque loisir pour les chercher dans les archives de l'Eglise romaine, ne les lui envoya qu'au jour marqué dans la date de sa lettre, et lorsque Victrice était encore à Rome. Il n'est pas extraordinaire qu'un ami écrivant à son ami dans une même ville, se serve, comme fait Innocent dans [1] sa lettre à Victrice, du terme d'*envoyer*. On en voit un exemple dans la lettre que le pape Damase écrivit, en 384, à saint Jérôme [2] qui était alors à Rome, et dans la réponse que ce Père fit à ce saint Pape.

Lettre au concile de Tolède.

10. La lettre d'Innocent aux évêques d'Espagne n'est pas la même dans toutes les collections, mais plus longue dans les unes que dans les autres . ce qui vient sans doute de ce que quelques-uns des collecteurs, comme Isidore, se sont contentés d'insérer dans leurs *Collections* les décrets généraux contenus dans cette lettre, et qu'ils en ont retranché ce qui regardait quelques affaires particulières. Cette lettre dans quelques exemplaires est adressée au concile de Toulouse; mais comme elle ne traite que des affaires d'Espagne, on convient qu'au lieu de Toulouse, il faut lire Tolède. Il se tint un concile en cette ville sous le premier consulat de Stilicon, c'est-à-dire l'an 400, et il y a toute apparence que c'est aux évêques qui s'y étaient assemblés que s'adresse la lettre dont nous parlons : cela se voit par les nombres [3] six et sept, où il est fait mention des actes et des décrets de ce concile. Dans le nombre neuf, Innocent s'adresse [4] à des évêques qui avaient ordonné que dans le choix et l'ordination des clercs l'on se conformerait aux canons de Nicée. Or, il y a un semblable règlement dans [5] les Actes du premier concile de Tolède. On trouve dans les souscriptions de ce concile un évêque nommé Patruin, dont le pape Innocent parle comme mort, et à qui l'on avait donné [6] pour successeur Grégoire ; preuve que sa lettre ne fut écrite que quelques années après la tenue de ce concile, et il le dit assez nettement en [7] un autre endroit. Enfin sa lettre n'a pour but que d'éteindre le schisme auquel ce concile avait donné occasion, en conservant dans leurs dignités Symphosius, Dictinius et divers autres évêques qui, en 400, renoncèrent à l'hérésie des priscillianistes pour se réunir à l'Eglise. On ne peut donc douter qu'elle n'ait été écrite aux évêques qui s'étaient trouvés au concile de Tolède en cette année-là. Ce que ce pape y dit de l'entière liberté dont jouissaient alors les évêques d'Espagne, fait voir qu'il l'écrivit avant que les Barbares fussent entrés dans cette province, c'est-à-dire avant l'an 409, ou même avant 408, que Constantin l'ôta à Honorius ; car depuis ce temps l'Espagne fut toujours en trouble et en guerre.

Voici quelle fut l'occasion de cette lettre : L'évêque Hilaire qui avait assisté au concile de Tolède, et le prêtre Elpide étant venus à

[1] Innocent., *Epist. ad Victric.*, pag. 746, num. 1.

[2] Ibid., pag. 759.

[3] *De Joanne quoque episcopo, cujus in synodo Toletana super receptis Symphosio atque Dictynio per legatos consensus accessit et cui probabilis visa illa correctio, examinentur quæ postea sunt secuta.* Innocent., *Epist. ad Tolet. synod.*, pag. 768.

[4] *Et quamvis dilectioni vestræ, fratres charissimi, regulæ Nicænæ sint cognitæ, secundum quas ordinationes faciendas esse per sententiam decernitis; tamen aliquam partem, quæ de ordinationibus est provisa, inferendam putavi.* Ibid., pag. 770.

[5] *Constituta primitus concilii Nicæni perpetuo esse servanda, nec ab iis esse recedendum episcopi dixerunt: Hoc omnibus placuit : ita ut si quis cognitis gestis concilii Nicæni, aliud quam statutum est, facere præsumpserit, et non in eo perseverandum putaverit, tunc excommunicatus habeatur, nisi per correptionem fratrum emendaverit errorem. Concil.*, tom. II, p. 1223.

[6] *Gregorii etiam Emeritensis episcopi, qui in locum Patruini venerabilis recordationis est ordinatus, querela si qua est audiatur.* Innoc., *Epist. ad Victric.*, pag. 769.

[7] Vide sup., num. 8, pag. 506.

Rome, se plaignirent au pape que la paix de l'Eglise était troublée en Espagne, tant par le schisme qui y régnait et qui s'augmentait de jour en jour, que par divers désordres qui se commettaient contre les canons. On les écouta dans l'assemblée des prêtres de l'Eglise romaine, on y examina leur rapport et l'on dressa des actes de tout ce qui s'y passa. Le schisme venait, comme nous l'avons déjà remarqué, de ce que les évêques de la province Bétique et Carthaginoise ne pouvaient se résoudre à pardonner à Symphosius, à Dictinius, et à divers autres évêques de Galice qui, après avoir été engagés dans l'hérésie de Priscillien y avaient renoncé, et en conséquence avaient été reçus au concile de Tolède, et même conservés dans leurs dignités. Les évêques de la Bétique ne voulaient pas non plus communiquer avec ceux qui avaient reçu à leur communion ces évêques de Galice, improuvant tout-à-fait le décret du concile de Tolède en leur faveur. Ils rompirent de communion et causèrent par là un scandale très-fâcheux en Espagne. Il y eut même un évêque, nommé Jean, qui, après avoir consenti par ses députés dans le concile de Tolède à recevoir Symphosius, ne laissa pas, à ce que l'on disait, de se séparer pour ce sujet de la communion des évêques de ce concile. A l'égard des désordres commis contre la discipline, Hilaire se plaignit de ce que Rufin et Minitius évêques avaient ordonné des évêques hors de leur province, contre la disposition des canons du concile de Nicée, sans l'agrément du métropolitain, et sans avoir égard à la volonté du peuple. Rufin lui-même avait été ordonné contre les canons, après avoir postulé dans la place publique depuis son baptême, et on faisait le même reproche à Grégoire assis sur le siége de Mérida en la place de Patruin. Ce fut sur ces plaintes que le pape Innocent écrivit aux évêques d'Espagne de les inviter à s'informer qui étaient ceux qui se séparaient de la communion de leurs frères, et à les porter par toutes sortes d'instructions à s'unir avec les autres, et à communiquer avec Symphosius et les autres évêques de Galice, suivant le décret du concile de Tolède. S'il y en a qui le refusent, ajoute-t-il, les évêques d'Espagne les sépareront de la communion de l'Eglise catholique, afin que s'ils veulent en être les ennemis, on les connaisse du moins pour tels. Quant aux évêques que l'on disait avoir été ordonnés contre les canons de Nicée, le Pape veut qu'après avoir mûrement examiné la chose, on les dépose. Mais comme il s'était commis quelque faute dans les ordinations de quelques autres évêques et de quelques ecclésiastiques, il excuse pour le passé, de peur d'augmenter le trouble dont l'Eglise d'Espagne était alors agitée; mais il veut qu'à l'avenir ceux qui seront ordonnés contre les canons soient déposés avec les évêques qui les auront ordonnés. Il demande ensuite que l'on examine les plaintes de Grégoire de Mérida, s'il en forme quelques-unes, et qu'on lui rende justice, en punissant ceux qui lui auraient fait injure. Il déclare que l'on doit exclure de la cléricature ceux qui, après leur baptême, ont embrassé la profession des armes, qui ont postulé, c'est-à-dire plaidé des causes dans la place publique, qui ont exercé des fonctions civiles, ou qui ont été couronnés et ont représenté les fonctions sacerdotales dans les solennités païennes. Il veut que l'on admette dans le clergé ceux qui auront été baptisés dans leur bas âge, et ensuite agrégés au nombre des lecteurs, ou ceux qui n'ayant reçu le baptême que dans un âge avancé, se sont aussitôt consacrés au ministère de l'Eglise. Il décide comme dans la décrétale précédente, que ceux qui ont eu une première femme avant leur baptême sont du nombre des bigames, et qu'il n'est pas permis de les admettre dans le clergé.

Lettre à Théophile d'Alexandrie, pag. 787.

11. La lettre suivante est une réponse à celle que le pape Innocent avait reçue de Théophile d'Alexandrie, avec les Actes du concile du Chêne contre saint Chrysostôme. Elle est conçue en ces termes : « Mon frère Théophile, nous vous tenons dans notre communion, vous et notre frère Jean, comme nous vous avons déjà déclaré dans des lettres précédentes, et nous vous écrirons la même chose toutes les fois que vous nous écrirez. Si l'on examine légitimement tout ce qui s'est passé par collusion, il est impossible que nous quittions sans raison la communion de Jean. Si donc vous vous confiez à votre jugement, présentez-vous au concile qui se tiendra, Dieu aidant, et expliquez les accusations suivant les canons de Nicée; car l'Eglise romaine n'en connaît point d'autres. » Les autres lettres d'Innocent à Théophile dont il est parlé dans celle-ci, ne sont pas venues jusqu'à nous.

Lettre à

12. Celle qu'Innocent écrivit à Exupère de

Exupère de Toulouse.

Toulouse est datée du 20 février de l'an 405. Ce saint évêque l'avait consulté sur plusieurs doutes, et lui avait demandé sa décision sur chacun. Le premier regardait l'incontinence des prêtres et des diacres. Le pape lui répond qu'il ne faut [1] pas permettre qu'ils usent du mariage, étant tous les jours engagés, ou à offrir le saint sacrifice, ou à administrer le baptême; qu'on peut pardonner le passé à ceux qui n'ont point connu ce que le pape Sirice a écrit sur cette matière, et les laisser dans l'ordre où ils sont, sans pouvoir néanmoins passer à un plus élevé; mais que pour ceux qui en ont eu connaissance, ils doivent absolument être déposés. Sur le second qui regarde la communion et la pénitence, Innocent déclare qu'il faut [2] accorder l'une et l'autre à tous ceux qui la demandent à la mort, même à ceux qui auraient vécu depuis leur baptême dans le dérèglement et dans le crime. Autrefois, dit-il, l'on était sévère, et dans le temps des persécutions, on se contentait d'accorder la pénitence, de peur qu'en accordant aussi la communion, cette facilité ne fût une occasion à ceux qui étaient tombés de ne pas se relever de leur chute; mais à présent l'Eglise étant en paix, accorde la communion aux mourants par manière de viatique, et pour ne pas paraître imiter la dureté de Novatien qui refusait d'accorder le pardon aux pécheurs. Sur le troisième [3] qui regardait ceux qui avaient exercé des offices de judicature depuis leur baptême, fait donner la question, et même condamné à mort, le pape répond qu'on n'a rien à leur dire, mais qu'ils rendront compte au jugement de Dieu de leur administration. Sur le quatrième qui regarde [4] l'adultère, que l'on punissait moins souvent dans l'homme que dans la femme, saint Innocent répond que l'Eglise condamne également l'adultère dans les hommes et dans les femmes; mais qu'elle le punit moins souvent dans les hommes; parce que les femmes accusent plus rarement leurs maris devant les évêques, que les maris n'accusent leurs femmes, et qu'on ne les prive pas aisément de la communion sur des soupçons. Saint Exupère avait aussi demandé s'il était permis à ceux qui avaient reçu le baptême de demander au prince la mort [5] d'un criminel. Le Pape répond qu'on

[1] *Proposuisti quid de his observari debeat, quos in diaconii ministeriis aut in officio presbyterii positos, incontinentes esse aut fuisse, generati filii prodiderunt. De his et divinarum legum manifesta est disciplina, et beatæ recordationis viri Siricii episcopi monita evidentia commearunt, ut incontinentes in officiis talibus positi, omni honore ecclesiastico priventur, nec admittantur accedere ad ministerium, quod sola continentia oportet impleri.... sed ea plane dispar et divisa sententia est. Nam si ad aliquos forma illa ecclesiasticæ vitæ pariter et disciplinæ, quæ ab episcopo Siricio ad provincias commeavit, non probabitur pervenisse, his ignorationis venia remittetur, ita ut de cætero penitus incipiant abstinere. Et ita gradus suos, in quibus inventi fuerint, sic retentent, ut eis non liceat ad potiora conscendere. Si qui autem scisse formam vivendi missam a Siricio detegentur, neque statim cupiditates libidinis abjecisse; illi sunt modis omnibus submovendi. Epist. ad Exuper.*, pag. 792.

[2] *Et hoc quæsitum est, quid de his observari oporteat, qui post baptismum omni tempore incontinentiæ voluptatibus dediti, in extremo fine vitæ suæ pœnitentiam simul et reconciliationem communionis exposcunt. De his observatio prior, durior; posterior, interveniente misericordia, inclinatior. Nam consuetudo prior tenuit, ut concederetur pœnitentia, sed communio negaretur. Nam cum illis temporibus crebræ persecutiones essent, ne communionis concessa facilitas homines de reconciliatione securos non revocaret a lapsu, merito negata communio est; concessa pœnitentia, ne totum penitus negaretur, et duriorem remissionem fecit temporis ratio. Sed postquam Dominus noster pacem Ecclesiis suis reddidit, jam depulso terrore, communionem dari abeuntibus placuit, et propter Domini misericordiam, quasi viaticum profecturis, et Novatiani hæretici, negantis veniam, asperitatem et duritiam sequi videamur. Tribuetur ergo cum pœnitentia extrema communio.* Ibid.

[3] *Quæsitum est etiam super his qui post baptismum administraverunt, et aut tormenta sola exercuerunt, aut etiam capitalem protulere sententiam : de his nihil legimus a majoribus definitum... ipsis in ratione reddenda gesta sua omnia servabuntur.* Ibid.

[4] *Et illud desideratum est sciri, cur communicantes viri cum adulteris uxoribus non conveniant, virarum, cum contra uxores in consortio adulterorum manere videantur. Super hoc christiana religio adulterium in utroque sexu pari ratione condemnat. Sed viros suos mulieres non facile de adulterio accusant, et non habent latentia peccata vindictam. Viri autem liberius uxores adulteras apud sacerdotes deferre consueverunt, et ideo mulieribus, prodito earum crimine : communio denegatur. Virorum autem, latente commisso, non facile aliquis ex suspicionibus abstinetur. Qui utique submovebitur, si ejus flagitium detegatur. Cum ergo par causa sit, interdum probatione cessante, vindictæ ratio conquiescit.* Ibid., pag. 793.

[5] *Illud etiam sciscitari voluisti an preces dictantibus liberum concedatur utique post baptismi regenerationem, a principibus poscere mortem alicujus, vel sanguinem de reatu. Quam rem principes nunquam sine cognitione concedunt; sed ad judices commissa ipsa vel crimina semper remittunt, ut causa cognita vindicentur. Quæ cum quæsitori fuerint delegata; aut absolutio, aut damnatio pro negotii qualitate perfertur. Et dum legum in improbos exercetur auctoritas, eris dictator immunis.* Ibid., pag. 794.

ne pouvait l'empêcher, d'autant que les princes n'agissent point en ces sortes d'occasions sans connaissance de cause, mais commettent pour l'examiner des juges, avec pouvoir d'absoudre ou de punir, suivant le mérite de l'accusé, et sont exempts de fautes lorsqu'ils ne punissent que les coupables. Cet évêque avait encore consulté sur la manière dont on devait se comporter avec ceux qui, après avoir fait divorce [1], se remariaient à d'autres. Saint Innocent répond qu'on doit séparer de la communion, comme adultères, les hommes et les femmes qui après s'être séparés se remarient à d'autres; il veut qu'on traite de même ceux ou celles qui les épousent: mais il ne croit pas qu'on puisse condamner leurs parents, si l'on ne découvre qu'ils les ont portés à ces alliances illicites. A ces décisions le pape joint [2] un catalogue des livres canoniques, semblable à celui que nous avons aujourd'hui, marquant à la fin quelques livres apocryphes qu'il veut que l'on condamne absolument. Ce sont ceux que Leucius avait écrits sous le nom de saint Mathias, de saint Jacques le Mineur, de saint Pierre et de saint Jean; et ceux que deux philosophes, l'un nommé Nexocharide, l'autre Léonide, avaient composés sous le nom de saint André et de saint Thomas.

Lettre au clergé et au peuple de Constantinople, pag. 796.

13. Saint Innocent ayant reçu des lettres du clergé et du peuple de Constantinople par le prêtre Germain et le diacre Cassien, se servit de la même voie pour leur faire réponse, et les consoler au milieu des afflictions et des maux qu'ils souffraient à l'occasion de saint Chrysostôme. « Nous ne sommes pas, leur dit-il, tellement séparés de vous, que nous ne prenions part à vos douleurs : qui pourrait souffrir la conduite si injuste et si criminelle de ceux qui devraient travailler avec ardeur à rétablir la tranquillité dans l'Eglise, et à remettre les esprits dans la paix et dans l'union? Par un renversement étrange des plus saintes lois, on arrache à de très-innocents prélats le gouvernement de leurs églises, et c'est l'injuste traitement que l'on a fait à Jean votre évêque le premier de nos frères qui nous est si étroitement uni par la société du sacerdoce. Comme on ne lui a pas objecté de crime, aussi on ne lui a pas donné la liberté de se défendre, et on l'a condamné sans l'ouïr dans sa justification. » Le Pape se plaint ensuite de ce que l'on avait donné à saint Chrysostôme un successeur de son vivant, et dit qu'une ordination illégitime comme celle-là, ne peut point priver un évêque du rang qu'il tient légitimement, et que quiconque s'empare de sa place par injustice et par intrusion, ne peut être considéré comme un véritable évêque. « En ces sortes de rencontres, ajoute-t-il, on doit prendre pour règle les canons établis dans le concile de Nicée, qui sont les seuls que l'Eglise catholique doit observer et connaître. Si l'on en produit de contraires, il est visible qu'ayant été composés par des hérétiques, les évêques catholiques sont obligés de les rejeter, ainsi qu'il fut autrefois pratiqué par les évêques nos prédécesseurs, dans le concile de Sardique. » Sur la fin de sa lettre, il dit qu'il ne connaît point de remède à un si grand mal, que la décision d'un concile; mais qu'en attendant sa convocation, il faut abandonner la guérison de nos maux à la volonté de Dieu, et attendre de sa divine miséricorde la fin de ces désordres publics dont le démon est l'auteur, pour éprouver la vertu et exercer la patience des fidèles.

Lettre à Aurelle et à saint Augustin, vers l'an 406, pag. 877.

14. Le pape Innocent chargea aussi le prêtre Germain d'une lettre pleine d'amitié et de charité pour Aurelle, évêque de Carthage, et pour saint Augustin, évêque d'Hippone. Il leur demande à l'un et à l'autre le secours de leurs prières, et témoigne qu'il ne les oubliait pas dans les siennes, persuadé [3] que les prières que nous faisons en commun

[1] *De his etiam requisivit dilectio tua, qui interveniente repudio, aliis se matrimonio copularunt, quos in utraque parte adulteros esse manifestum est. Qui vero vel uxore vivente, quamvis dissociatum videatur esse conjugium, ad aliam copulam festinarunt, neque possunt adulteri non videri, in tantum, ut etiam hæ personæ, quibus tales conjunctæ sunt, etiam ipsæ adulterium commisisse videantur. Et ideo omnes a communione fidelium abstinendos. De parentibus autem, aut de propinquis eorum nihil tale statui potest nisi incentores illiciti consortii fuisse detegantur.* Ibid.

[2] *Qui vero libri recepiantur in canone, brevis annexus ostendit. Moysi libri quinque, id est Genesis, Exodi, Levitici, Numeri, Deuteronomii, et Jesu Nave, Judicum unus, Regnorum libri quatuor, simul et Ruth, Prophetarum libri sexdecim, Salomonis libri quinque, Psalterium. Item Historiarum, Job liber unus, Tobi liber unus, Esther unus, Judith unus, Macchabæorum duo, Esdræ duo, Paralipomenon libri duo. Item Novi Testamenti, Evangeliorum libri quatuor, Pauli apostoli Epistolæ quotuordecim, Epistolæ Joannis tres, epistolæ Petri duæ, Epistola Judæ, Epistola Jacobi, Actus Apostolorum, Apocalypsis Joannis.* Ibid., pag. 795.

[3] *Gaudere in Domino vestram germanitatem cupimus, et pro nobis paria ad Deum vota rependere precamur, quia ut bene nostis, communibus et alternis plus agimus orationibus, quam singularibus aut privatis.* Innocent., *Epist. ad Augustin.*, pag. 808.

les uns pour les autres ont plus de force que les prières particulières. Cette lettre fut écrite vers l'an 406, et on croit que ce fut en cette occasion, que Germain instruisit ces deux évêques des mauvais traitements que l'on avait fait souffrir à saint Chrysostôme, et leur apprit que ces violences étaient la cause de la discorde entre le pape Innocent et Théophile d'Alexandrie, auteur de tous ces maux.

Lettre à saint Chrysostôme, en 407, pag. 814.

15. L'année suivante 407, ce saint Pape ayant reçu une lettre de saint Chrysostôme datée de son troisième exil, c'est-à-dire avant le mois de juillet de la même année, lui en écrivit une pour le consoler dans les persécutions dont on continuait à l'accabler. Il chargea de cette lettre le diacre Cyriaque. Sozomène nous l'a conservée avec celle que saint Innocent écrivit au clergé et au peuple de Constantinople. Il dit à saint Chrysostôme qu'il ne serait pas juste que l'affliction eût plus de force pour l'abattre, que la bonne conscience pour le consoler; que la bonne conscience est un ferme et invincible rempart contre tous les accidents injustes; que ceux qui ne les souffrent point avec patience et avec courage, découvrent par ce lâche procédé le mauvais état de leur âme, puisqu'il n'y a rien qu'un homme ne doive endurer quand il s'appuie premièrement sur la protection de Dieu, et ensuite sur le témoignage de sa conscience : « Car, ajoute-t-il, tout ce qui arrive de plus fâcheux à un homme de bien, ne sert que pour exercer sa patience et son courage, et n'a nullement la force de le surmonter. Les divines Ecritures conservent son âme au milieu des plus grandes afflictions, et il s'affermit dans la constance chrétienne par la seule vue des leçons sacrées que nous expliquons au peuple, puisqu'elles nous apprennent qu'il n'y a presque point de saints qui n'aient été continuellement exercés par un très-grand nombre de différentes afflictions, et qui ne soient passés par cette épreuve sensible pour remporter la couronne de la constance. »

Lettre à Rufus de Thessalonique, en 412, pag. 815.

16. La lettre à Rufus, évêque de Thessalonique, est datée du quinzième des calendes de juillet, sous le neuvième consulat d'Honorius, et le cinquième de Théodose, c'est-à-dire du 17 juin de l'an 412. Saint Innocent lui commet dans cette lettre le soin de l'Illyrie orientale, pour la gouverner en son nom, comme le premier primat, en sorte que toutes les affaires qu'il faudrait renvoyer à Rome, n'y fussent renvoyées que de son avis, et qu'il eût droit de terminer celles qui pourraient être décidées sur les lieux. Il nomme les provinces qu'il commettait à ses soins et à sa prudence; c'étaient l'Achaïe, la Thessalie, l'Epire, la Crète, la Dacie, la Mésie, la Dardanie, et Prevalle. Le Pape fait souvenir Rufus que c'est l'Eglise romaine qui lui donnait le pouvoir de gouverner ces provinces, et qui le rendait le maître d'y choisir tels évêques qu'il voudrait, pour juger avec lui les affaires qui surviendraient, soit dans sa propre province, soit dans les autres de l'Illyrie commises à ses soins. Il lui marque sur la fin de sa lettre qu'il avait fait dresser quelques mémoires pour lui servir d'instructions, avec Sénécion, homme fort sage.

Lettre à Aurèle, vers l'an 412, pag. 818.

17. La même année 412, et avant le mois de juin, le pape Innocent écrivit à Aurèle de Carthage sur le jour auquel on devait faire la Pâque, en l'an 414. Il lui dit que le 16 de la lune de mars se devant rencontrer cette année-là le 22 de mars, et le 23 de la lune étant le 29 du mois, il croyait qu'il fallait faire cette fête le 22 de mars. Mais il prie Aurèle d'examiner cela dans son concile, et de lui mander si on n'y trouve point de difficulté, afin qu'il le fasse publier par ses lettres dans tout l'Occident, suivant la coutume que l'on croit avoir été établie dès l'an 314, ainsi qu'il est remarqué dans le premier concile d'Arles tenu en cette année-là. Le Pape recommande à Aurèle le prêtre Archidame qui fut apparemment le porteur de cette lettre.

Lettre à Julienne, vers l'an 413, pag. 819.

18. On met vers l'an 413 la lettre qu'il écrivit à Julienne, dame romaine, célèbre par sa piété, et pour avoir été la mère de Démétriade qui consacra à Dieu sa virginité sur la fin de la même année dans la ville de Carthage. Le Pape lui donne de grands éloges, et la loue surtout d'avoir surmonté la splendeur de sa naissance par sa dévotion et son attachement aux préceptes de l'Evangile, et par la grandeur de sa foi. Il [1] attribue cette victoire à la grâce de Jésus-Christ, et exhorte Julienne à passer le reste de ses jours dans des œuvres de justice et de piété, afin que celui qui l'avait rendue si illustre jusque-là, la rendît encore plus illustre pendant tous les siècles. Cette lettre à Julienne a été insé-

[1] *Summæ virtutis est vicisse gloriam carnis, et magnæ est Christi gratiæ nobilitatem moribus superasse. Epist. ad Julian.*, pag. 819.

rée par Isidore dans une décrétale attribuée au pape Félix IV, et adressée à Sabine.

Lettre à Marcien, évêque de Naisse, pag. 820.

19. Il y avait déjà longtemps que le pape Innocent avait écrit, tant à Marcien qu'à Rufus et aux autres évêques de Macédoine, pour leur donner avis qu'il avait jugé que l'on devait recevoir à la communion, et laisser en possession de leurs églises quelques clercs qui, ayant été ordonnés prêtres ou diacres par Bonose avant sa condamnation, avaient depuis abjuré son erreur; lorsqu'étant à Ravenne pour les besoins de son peuple, Germanion prêtre, et Lupentin diacre vinrent le trouver, pour lui dire que Marcien les laissait à la vérité gouverner les églises qu'ils avaient eues dans son diocèse; mais qu'ils n'avaient pu encore obtenir sa communion. La raison qu'en avait Marcien ne nous est pas connue; mais ce n'était pas, comme quelques-uns l'ont cru, que cet évêque voulût qu'ils se fissent réordonner comme Rustitius qui avait été fait prêtre par une ordination réitérée. Les évêques de Macédoine n'avaient pas moins d'horreur des réordinations, que le Pape en témoigne pour celle de Rustitius; s'ils avaient cru la réordination de ceux que Bonose avait ordonnés nécessaire, auraient-ils permis à Germanion et à Lupentin qui étaient de ce nombre, de continuer à gouverner leurs Eglises, sans les avoir auparavant réordonnés? Et le pape Innocent ne dit-il pas assez clairement dans sa lettre, que les évêques de la Macédoine pensaient comme lui sur la réordination de Rustitius, c'est-à-dire, qu'ils regardaient ce prêtre comme ayant fait une grande faute? Mais quoiqu'Innocent crût Rustitius coupable, comme il l'était en effet, il ne prononce néanmoins rien contre lui, et il se contente de dire à Marcien de recevoir sans aucune difficulté les ecclésiastiques ordonnés par Bonose, si leur exposé était véritable, c'est-à-dire, s'ils avaient été ordonnés par Bonose avant sa condamnation.

Lettre aux évêques de Macédoine, en 414, pag. 830.

20. L'an 414, saint Innocent reçut une lettre synodale de vingt-trois évêques de Macédoine, dont les plus connus sont Rufus et Eusèbe, qui le consultaient sur divers points de discipline, sur lesquels ils lui avaient déjà écrit et reçu sa réponse, non par la lettre à Marcien, mais par quelqu'autre que nous n'avons plus. Le porteur de cette lettre synodale fut l'archidiacre Vital. Les évêques de Macédoine y représentaient au Pape que la coutume de leurs Eglises était d'élever à la cléricature, et même à l'épiscopat, ceux qui avaient épousé des veuves, prétendant qu'on ne devait compter pour bigames que ceux qui ont eu deux femmes depuis leur baptême. Ils prétendaient aussi que l'on devait recevoir dans le ministère de la cléricature, ceux qui y avaient été admis par Bonose, même depuis qu'il avait été condamné comme hérétique, et disaient que la bénédiction sainte de l'évêque légitime corrigeait le défaut qui pouvait venir de celle d'un homme indigne de son caractère. Enfin ils demandaient au Pape la permission d'élever à l'épiscopat un nommé Photin condamné par les prédécesseurs de ce saint Pape, et de dégrader un diacre nommée Eustathe. Le Pape répondit à ces trois articles par une lettre adressée à Rufus de Thessalonique, et aux autres évêques de Macédoine, le treizième de décembre de la même année 414. Il y témoigne d'abord avoir été surpris de l'injure qu'ils semblaient faire au Siége apostolique, en le consultant de nouveau sur ce qu'il avait déjà réglé. Venant néanmoins ensuite à tous les chefs de leur lettre, il répond au premier que l'on ne doit point admettre à la cléricature ceux qui ont épousé des veuves, cet usage étant également contraire à la loi de Moïse qui le défend au grand Pontife, au précepte de l'Apôtre, qui veut que l'évêque soit mari d'une seule femme, et à la pratique de toutes les Eglises de l'Orient et de l'Occident qui, non-seulement n'admettent aucun bigame à la cléricature, fût-ce dans le dernier degré; mais qui déposent même ceux qui y ont été admis. Comme il s'agissait surtout de ceux qui ayant perdu leur première femme, avant d'être baptisés, en avaient épousé une seconde après leur baptême, le Pape soutient que le baptême n'effaçant que les péchés, n'avait aucun action sur le mariage qu'il serait téméraire d'accuser de crime, puisque, comme il est dit dans le livre des Proverbes, c'est Dieu qui prépare la femme à l'homme; et que l'on ne fait aucune difficulté d'admettre comme héritiers et comme légitimes les enfants que l'on a eus avant le baptême. Quant aux ordinations des hérétiques, le pape Innocent répond, que ceux qui ont été ordonnés de cette manière, ayant la tête blessée par l'imposition des mains des hérétiques, ont besoin du remède de la pénitence, et que ceux qui ont besoin de pénitence ne peuvent prétendre à l'honneur de l'ordination. Il semble déclarer nulles les ordinations faites par les hérétiques,

et vouloir même prouver qu'elles le sont en effet, et il se sert pour cela de quelques passages et de diverses expressions employées par saint Cyprien, pour montrer l'invalidité de leur baptême. Mais si l'on y prend bien garde il ne veut dire autre chose, sinon que les ordinations faites par les hérétiques doivent être sans effet, c'est-à-dire [1], qu'elles ne peuvent procurer à ceux qui sont ainsi ordonnés, ni l'honneur, ni le rang de l'ordre qu'ils ont reçu. Cela paraît par la suite de sa lettre, où il décide qu'on peut leur accorder l'un et l'autre lorsque [2] le besoin de l'Eglise le demande; et il avait déjà décidé la même [3] chose dans sa lettre au concile de Tolède. Il réfute le faux principe de ceux qui croyaient que l'ordination d'un évêque légitime corrigeait tous les défauts qui se trouvaient dans celui qui est ordonné. « S'il en était ainsi, dit-il, on pourrait ordonner les sacriléges et les adultères; et il ne serait plus besoin de pénitence, parce que l'ordination produirait le même effet. Mais, ajoute-t-il, la coutume de notre Eglise est d'accorder la communion laïque après une simple imposition des mains à ceux qui ayant été baptisés par des hérétiques veulent entrer dans l'Eglise; et de mettre en pénitence ceux qui reviennent dans le sein de l'Eglise après l'avoir quittée pour entrer dans une secte d'hérétiques. » Il blâme les évêques de Macédoine qui, non-seulement ne les mettaient pas en pénitence, mais qui les laissaient encore dans leur ministère. Il convient qu'autrefois Anysius et quelques autres évêques de la Macédoine avaient reçu dans l'Eglise avec leur ordre, ceux qui avaient été ordonnés par Bonose; mais il soutient que cet exemple ne peut tirer à conséquence, parce que ces évêques n'en avaient usé ainsi que par nécessité, et pour éviter le scandale, et afin que ceux que Bonose avait ordonnés ne demeurassent point avec lui; que cette nécessité de l'Eglise ne subsistant plus, il fallait en revenir aux anciennes règles apostoliques que l'Eglise romaine conserve avec soin, et dont elle prescrit l'observation à tous ceux qui veulent l'écouter. Il s'objecte ce canon du concile de Nicée, qui permet de recevoir les novatiens; et répond: « Ce canon ne concernant que les seuls novatiens, ne doit pas être étendu aux autres hérétiques; il y est question du baptême, et le concile ordonne qu'on rebaptisera les paulianistes, parce qu'ils ne conféraient pas ce sacrement au nom de la sainte Trinité; au lieu que les novatiens administraient le baptême en la même manière que les catholiques, au nom du Père, du Fils et du Saint Esprit. Ce règlement, ajoute-t-il, n'est que pour ceux qui ont été baptisés parmi les hérétiques; mais à l'égard de ceux qui après avoir reçu le baptême dans l'Eglise, et être passés ensuite dans une secte hérétique, reviennent de leur apostasie, ils doivent être mis en pénitence publique, et conséquemment exclus pour toujours du clergé. » De là il conclut que ceux qui ont quitté l'Eglise après la condamnation de Bonose, pour se joindre à lui, et se sont fait ordonner par les hérétiques, ne doivent point demeurer dans leur dignité, puisqu'ils ont mieux aimé suivre leur vanité en s'attachant à Bonose, que de se soumettre au jugement commun des Eglises. Il y en avait que l'on prétendait avoir été ordonnés malgré eux par Bonose. Le Pape répond qu'on le peut croire de ceux qui, aussitôt après cette ordination, se sont retirés de sa communion pour revenir à l'Eglise; mais qu'à l'égard de ceux qui ne sont rentrés qu'au bout d'un an ou de plusieurs mois, il y a lieu de juger que se croyant indignes de recevoir l'ordination légitime, ils se sont adressés à celui qui la donnait à tous venans, dans l'espérance de conserver leur place dans l'Eglise catholique. Le Pape veut même que l'on distingue ceux qui n'ont fait aucune fonction de ceux qui ont consacré et distribué les mystères, et célébré les messes selon la coutume. Pour ce qui est de Photin, quoique le Pape eût peine de toucher à ce qui avait été fait par ses prédécesseurs, il approuve néanmoins la remontrance des évêques de Macédoine; et supposant que le Saint-Siége avait été surpris comme ils l'assuraient, et mal informé, il consent à reconnaître Photin pour évêque. Il ajoute que comme on n'a jamais accusé Eustathe de rien contre la foi, ni d'aucune faute mortelle, il ne peut consentir à sa déposition. Ensuite il se plaint en quelque manière de ce que les évêques de Macédoine

[1] *Cum nos dicamus ab hæreticis ordinatos, vulneratum per illam manus impositionem habere caput.... Atque ubi pœnitentiæ remedium necessarium est, illic ordinationis honorem locum habere non posse.* Innocent., *Epist. ad Rufum,* pag. 833.

[2] *Ergo quod necessitas pro remedio invenit, cessante necessitate, debet utique cessare pariter quod urgebat: quia alius est ordo legitimus, alia usurpatio, quam tempus fieri ad præsens impellit.* Ibid., pag. 835.

[3] Vide *Epist. ad synodum Toletanam,* pag. 768.

n'ont pas eu d'égard aux bons témoignages que l'Eglise romaine leur avait rendus de Dizonien et Cyriaque sous-diacres, et prie qu'on les reçoive avec une paix sincère, et qu'on arrête les querelles que leur faisaient ceux qui ne les aimaient point.

Lettre à Rufus et à quelques autres évêques de Macédoine, vers l'an 414, pag. 841.

21. La lettre d'Innocent à Rufus, à Gérontius et à quelques autres évêques de la Macédoine, regarde les plaintes que ces évêques avaient faites au saint Siége touchant Bubale et Taurien, qui ayant été condamnés dans la Macédoine, et convaincus de diverses faussetés, produisaient en leur faveur des lettres qu'ils disaient avoir eues du Pape. Rufus et sept autres évêques de cette province en écrivirent à saint Innocent qui leur fit réponse par Maximien et Eumenius évêques. Mais le malheur du temps ayant retenu longtemps ces deux évêques avant qu'ils pussent rendre la lettre du Pape, Rufus et les autres évêques de Macédoine lui écrivirent une seconde fois, pour lui témoigner qu'ils trouvaient un peu étrange qu'il eût voulu retoucher au jugement qu'ils avaient rendu contre Bubale et Taurien. Sur cela saint Innocent leur fit une seconde réponse que nous avons encore, et y joignit une copie de la première qu'il leur avait faite par Maximien et Eumenius, mais qui n'est pas venue jusqu'à nous. Le Pape déclarait dans l'une et dans l'autre que les lettres produites sous son nom par Bubale et Taurien, étaient supposées, et voulait qu'on leur imposât silence comme suffisamment convaincus. On met la seconde lettre d'Innocent vers l'an 414.

Lettres à Alexandre d'Antioche, en 415, pag. 843 et 846.

22. Saint Alexandre, successeur de Porphyre dans le siége d'Antioche, après avoir heureusement réuni par ses puissantes exhortations le parti des eustathiens, séparés depuis tant d'années des autres catholiques sous l'épiscopat de Paulin et d'Evagre, après avoir rétabli le nom de saint Jean Chrysostôme dans les dyptiques ecclésiastiques, et reconnu pour évêques Elpidius de Laodicée et Pappus qui devaient toujours suivre le parti de ce saint évêque, envoya une députation au pape Innocent, pour lui faire part de ces agréables nouvelles, et lui demander sa communion. Il lui écrivit en même temps, et joignit à sa lettre celle d'Acace de Bérée, l'un des plus célèbres ennemis de saint Chrysostôme, mais qui ayant changé de sentiment, témoignait au Pape sa joie de la réunion des eustathiens, et du rétablissement des évêques Elpidius et Pappus, ajoutant qu'il renonçait à toute contention, et qu'il souhaitait ardemment d'entretenir la paix. Cette députation dont il semble que le prêtre Cassien était le chef, causa au Pape une grande joie. Il fit examiner avec soin dans les registres de l'Eglise romaine, à quelle condition il avait déclaré qu'il recevrait à sa communion ceux qui en étaient séparés à cause de saint Chrysostôme ; et ayant trouvé par les pièces de l'évêque d'Antioche, et par les réponses de ses députés, qu'il avait rempli toutes ces conditions, il approuva en tout sa conduite, le reçut à sa communion, déclara que tous les clercs eusthatiens ordonnés et habitués en Italie seraient sensés du corps de l'Eglise d'Antioche, et lui témoigna sa joie de ce qu'on avait rendu à Elpidius et à Pappus les Eglises dont ils avaient été dépouillés à cause de saint Chrysostôme. Le Pape se conduisit dans toute cette affaire avec le conseil de vingt évêques, qui souscrivirent à la lettre qu'il en écrivit à saint Alexandre; il ajoutait dans cette lettre qu'il avait reçu la lettre de l'évêque Acace, parce qu'elle lui avait été présentée avec la sienne, témoignant tacitement qu'il ne l'aurait pas reçue autrement, de peur de faire une espèce d'injure à saint Alexandre, parce qu'Acace avait autrefois été séparé de la communion de l'Eglise romaine. Mais il avertissait en même temps le saint évêque d'Antioche de faire une déclaration à Acace des choses qui lui étaient prescrites par le procès-verbal qu'il lui envoyait, afin que si cet évêque était résolu de les accomplir, l'Eglise romaine lui rendît sa communion. Outre cette lettre qui peut passer pour synodale, le Pape en écrivit une en son nom particulier à saint Alexandre, pour être comme les prémices de la paix. Il l'envoya par Paul prêtre, Nicolas diacre, et Pierre sous-diacre, qui furent aussi, ce semble, chargés de la lettre précédente. Le Pape écrivit sa seconde lettre à saint Alexandre à la prière de Cassien. Il la finit, en invitant ce saint évêque à lui écrire souvent, pour réparer la perte du passé.

Lettre à Acace, p. 847.

23. Le Pape écrivit aussi à Acace une lettre de communion, mais il l'adressa à saint Alexandre pour la lui rendre, au cas qu'il eût entièrement quitté son ancienne animosité contre saint Chrysostôme, consentant de communiquer avec lui quand il aurait déclaré lui-même ses sentiments au saint évêque d'Antioche, que le Pape rendait médiateur et maître de cette affaire.

Lettre à Maximien, en 415, pag. 848.

24. Vers le même temps l'évêque Maximien, qui, comme l'on croit, était à Rome lors de la réunion de saint Alexandre, étant de retour en Macédoine, écrivit au pape Innocent pour le prier d'accorder aussi sa communion à Atticus de Constantinople. Mais comme cet évêque n'en avait pas écrit lui-même, ni au Pape ni aux évêques de l'Illyrie, et qu'il ne paraissait en aucune manière qu'il eût accompli les conditions nécessaires pour la réunion, saint Innocent rejeta la demande de Maximien, et lui écrivit qu'il n'enverrait point de lettres de communion à Atticus, qu'il ne les lui eût demandées lui-même par une députation solennelle, et qu'il n'eût fait à l'égard de saint Chrysostôme ce que saint Alexandre avait fait à Antioche, c'est-à-dire, qu'il n'eût mis son nom dans les diptyques ecclésiastiques. Il ajoute qu'il recevra tous les autres aux mêmes conditions, et qu'il les avait marquées il y avait déjà longtemps dans une lettre adressée aux évêques de Macédoine assemblés en concile; mais cette lettre est perdue.

Lettre à Boniface, vers l'an 415, pag. 849.

25 On rapporte au même temps la lettre du Pape au prêtre Boniface, qui résidait de la part à Constantinople auprès de l'empereur. Elle lui fut envoyée par le diacre Paul. C'est une relation abrégée de ce qui s'était passé dans la réunion de l'Eglise d'Antioche avec celle de Rome; le Pape laissant au porteur d'en détailler toutes les circonstances.

Lettre à Alexandre d'Antioche, vers l'an 415, pag. 851.

26. Quelque temps après, saint Alexandre qui voulait entretenir son union avec le pape Innocent, lui écrivit pour le consulter sur certains abus introduits en Orient par les schismes et l'hérésie. Le premier chef regardait l'autorité de l'Eglise d'Antioche, qui, suivant le concile de Nicée, s'étendait, non sur une province particulière, mais sur tout le diocèse de l'Orient. Le Pape, après avoir dit à saint Alexandre que sa consultation lui était tout ensemble un honneur et une charge, observe que cette prérogative avait été attribuée à la ville d'Antioche, moins pour sa magnificence, que parce que c'est le premier siége du premier des apôtres; et qu'elle ne céderait pas même à Rome, si ce n'était qu'elle n'a eu qu'en passant celui que Rome a possédé jusqu'à la fin. Ensuite il conseille à saint Alexandre, non seulement d'ordonner tous les métropolitains, comme il avait coutume de faire, mais aussi d'empêcher que les impies évêques fussent ordonnés sans son consentement et ses lettres; et de se réserver même le droit d'ordonner les évêques dont les siéges n'étaient point éloignés d'Antioche. Sur le second chef de la consultation de saint Alexandre, le Pape répond que l'Eglise ne suivant pas tous les changements du gouvernement temporel, il ne fallait pas établir de métropolitain dans une province, lorsque les empereurs la divisaient en deux, mais suivre l'ancien usage. Le Pape ajoute que les évêques de Chypre, qui pour éviter la tyrannie des ariens, s'étaient mis en possession de faire leurs ordinations sans la participation de personne, devaient revenir à l'observation des canons de Nicée, c'est-à-dire, dans la dépendance de l'évêque d'Antioche. L'île de Chypre était, selon l'état civil, du département d'Orient. Sur le troisième chef qui regardait la manière dont on devait recevoir les clercs des ariens ou des autres hérétiques, le Pape répond [1] qu'ils ne doivent être admis à aucune fonction du sacerdoce ou du ministère ecclésiastique; et il en donne pour raison, que les laïques n'étant reçus que par l'imposition des mains, qui est une image de la pénitence, les clercs ne doivent pas être reçus avec leurs degrés d'honneurs. Car encore que leur baptême soit valable, parce qu'il est conféré au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit, il ne leur donne pas la grâce; ceux qui le leur ont conféré l'ont perdue eux-mêmes en se séparant de l'Eglise catholique, et il n'est pas possible que ceux qui ont perdu eux-mêmes par leur perfidie la plénitude du Saint-Esprit grâce spéciale de l'ordination, la donnent aux autres. « Comment donc, ajoute-t-il, serait-il possible d'accorder à

[1] *Arianos præterea, cæterasque hujusmodi pestes, quia eorum laicos conversos ad Dominum, sub imagine pœnitentiæ ac Sancti Spiritus sanctificatione per manus impositionem suscipimus, non videtur clericos eorum consacerdotii aut ministerii cujuspiam suscipi debere dignitate : quoniam quibus solum baptisma ratum esse permittimus, quod utique in nomine Patris et Filii et Spiritus Sancti perficitur, nec Sanctum Spiritum eos habere ex illo baptismate illisque mysteriis arbitramur, quoniam cum a catholica fide eorum auctores desciscerent, perfectionem Spiritus quam acceperant amiserunt. Nec dare ejus plenitudinem possunt, quæ maxime in ordinationibus operatur, quam per impietatis suæ perfidiam potius, quam fidem dixerim, perdiderunt. Qui fieri potest, ut eorum profanos sacerdotes dignos Christi honoribus arbitremur, quorum laicos imperfectos, ut dixi, ad Sancti Spiritus percipiendam gratiam cum pœnitentiæ imagine recipiamus?* Innocent., *ad Alexand.*, pag. 853.

leurs prêtres les honneurs du sacerdoce de Jésus-Christ, puisque leurs laïques ne sont reçus dans l'Eglise qu'avec l'imposition des mains, pour leur donner le Saint-Esprit? » Il appelle cette imposition des mains une image de la pénitence, parce qu'on n'imposait aucune œuvre laborieuse à celui qui revenait de l'hérésie dans l'Eglise, et qu'on lui accordait la communion aussitôt après l'imposition des mains, qui était une espèce de pénitence. Il finit sa lettre, en priant saint Alexandre de faire part de sa décision aux autres évêques, en leur faisant lire sa lettre, et s'il se peut dans un concile, afin qu'elle soit observée par un consentement unanime. Pour expliquer les difficultés que peut former ce qui est dit dans cette lettre touchant le baptême et l'ordination conférés par des hérétiques, il faut distinguer avec les théologiens trois choses dans l'un et dans l'autre de ces sacrements, savoir: le caractère, la grâce sanctifiante et certains effets qu'ils produisent dans ceux qui les reçoivent. Un adulte, par exemple, et c'est de ceux-là seuls qu'il paraît être question dans la lettre du Pape, un adulte, dis-je, qui attaché aux erreurs de certains hérétiques, reçoit d'eux le baptême, reçoit le caractère qu'imprime le baptême; mais il ne reçoit pas la grâce sanctifiante, parce qu'il y met obstacle par son attachement à l'hérésie. Il ne reçoit pas non plus les autres effets que produit le baptême, qui sont la participation aux prières et aux mérites de l'Eglise, et le droit de participer aux autres sacrements : mais aussitôt qu'il rentre dans le sein de l'Eglise par une sincère pénitence, l'empêchement qu'il avait mis à la grâce étant ôté, il reçoit cette grâce sanctifiante, le droit de communion avec l'Eglise, et de participation à tous les autres sacrements; mais il n'en est pas tout à fait de même de ceux qui ont été ordonnés par les hérétiques; en retournant à l'Eglise, ils ne sont pas admis à tous les honneurs du sacerdoce, ni à toutes les fonctions de leur ministère, parce qu'outre la réconciliation avec l'Eglise, il serait encore nécessaire de les rétablir dans les grades de leur ordre, et de les absoudre de la suspense qu'ils ont encourue, ce qui ne s'accordait que dans les besoins de l'Eglise, comme on l'a vu dans la lettre aux évêques de Macédoine. Ce n'est donc qu'à l'égard des honneurs et des grades du sacerdoce que le Pape déclare nulle l'ordination des hérétiques, et non par rapport au caractère qu'ils ont reçu avec l'ordination. Et quand il dit que le baptême des hérétiques ne confère point la grâce, cela doit s'entendre de ceux-là qui y mettent empêchement par leur attachement à l'hérésie; ce qui ne se rencontre que dans les adultes.

Lettre à Decentius, en 416, pag. 855.

27. Le Pape commence sa lettre à Décentius, évêque d'Eugubio dans l'Ombrie, en disant que si toutes les Eglises avaient conservé exactement les pratiques établies par les apôtres, il n'y aurait aucune variété dans la discipline, mais que chacun s'étant éloigné de ce qui a été établi, ou par les apôtres, ou par les hommes apostoliques, pour suivre ses propres idées, c'est de là qu'est venu le scandale du peuple, qui ne sachant point que les anciennes traditions ont été corrompues par des inventions humaines, ont rejeté sur les apôtres, ou sur ceux qui les ont suivis immédiatement, cette contrariété qui se rencontre dans les usages des différentes Eglises. De là cette conclusion : comme il est certain que l'Eglise romaine a reçu ses traditions du prince des apôtres, et les a toujours gardées, on les doit observer par toutes les Eglises d'Occident, vu principalement qu'il est manifeste que personne n'a institué des Eglises dans l'Italie, les Gaules, les Espagnes, l'Afrique, la Sicile et les îles adjacentes, sinon ceux que l'apôtre saint Pierre ou ses successeurs ont établis évêques, et que nul autre apôtre que saint Pierre n'a prêché en Occident. S'adressant ensuite à Decentius : « Vous êtes sans doute, lui dit-il, souvent venu à Rome; vous avez assisté avec nous aux assemblées de notre Eglise, et vous avez vu quel usage elle observe, soit dans la consécration des mystères, soit dans les autres actions secrètes; ce qui suffirait pour l'instruction ou la réformation de votre Eglise. » Toutefois parce que cet évêque avait consulté le Pape sur divers points de discipline, il y répond dans le détail, et dit premièrement que l'on ne doit donner [1] la paix qu'après la consécration des mystères, afin qu'elle soit comme une marque et

[1] *Pacem igitur asseris ante confecta mysteria quosdam populis imperare, vel sibi inter se sacerdotes tradere, cum post omnia, quæ aperire non debeo, pax sit necessario indicenda, per quam constet populum ad omnia, quæ in mysteriis aguntur atque in Ecclesia celebrantur, præbuisse consensum, ac finita esse pacis concludentis signaculo demonstrentur.* Innocent., *ad Decent.*, pag. 856.

un témoignage que le peuple y a consenti, et que l'action est achevée. Il décide en second lieu [1], que l'on ne doit pas nommer avant la célébration des mystères, les personnes qui ont fait des offrandes, mais dans la célébration même de ces mystères, après que le prêtre les a recommandées à Dieu par sa prière ; ce que l'on doit entendre de la mémoire que le prêtre fait des vivants dans le canon de la messe. Il déclare troisièmement [2] que suivant la coutume de l'Eglise fondée sur la pratique des apôtres, il n'y a que l'évêque qui puisse oindre sur le front ceux qui ont été baptisés, leur donner le sceau (de la confirmation) et leur conférer le Saint-Esprit; et que les prêtres peuvent seulement oindre (en d'autres parties du corps) ceux qu'ils baptisent, soit seuls, soit en présence de l'évêque, pourvu que le chrême soit consacré par l'évêque. La raison de cette différence, c'est qu'encore que les prêtres aient part au sacerdoce, ils n'ont pas néanmoins la perfection ou la souveraineté du pontificat. Il ajoute qu'il ne veut pas rapporter les paroles dont l'évêque se servait en donnant le Saint-Esprit, « de peur, dit-il, que je ne semble plutôt trahir les mystères, que répondre à une consultation. » Il avait usé de la même réserve en parlant du saint sacrifice, tant le secret des mystères était alors inviolable. Une [3] quatrième décision a pour objet le jeûne du samedi. Le Pape relève beaucoup le jeûne de ce jour, et après avoir montré qu'on le peut observer, il ajoute qu'on doit jeûner ce jour-là, de même que le vendredi pendant toute l'année; mais ailleurs on ne jeûnait que le samedi saint de tous les samedis de l'année. Il remarque que c'était la coutume de l'Eglise romaine de ne point célébrer les mystères le vendredi et le samedi de la semaine sainte, en mémoire de la tristesse dans laquelle les apôtres les passèrent. Le cinquième article de ses décisions est embarrassé. Il y est dit que [4] le Pape envoyait chaque dimanche, par des acolytes, aux prêtres des titres ou des églises de la ville de Rome, le ferment ou levain, parce qu'ils ne pouvaient pas s'assembler ce jour-là avec lui, à cause du peuple dont le soin leur était confié; mais qu'on ne l'envoyait pas aux prêtres des cimetières éloignés, pour ne pas porter trop loin les sacrements, et parce que les prêtres de ces cimetières avaient droit de les consacrer. On croit avec beaucoup de vraisemblance que ce ferment ou levain [5] était une partie de l'Eucharistie, que l'on gardait après le sacrifice, pour la mêler au sacrifice suivant, comme un levain sacré et une marque sensible, que c'est toujours la même oblation du même corps de Jésus-Christ; mais de ce que l'on donnait le nom de ferment à l'Eucharistie, il ne suit nullement qu'on la consacrât avec du pain fermenté; on n'usait de ce terme que pour marquer à ceux à qui l'on envoyait l'Eucharistie, que l'on était uni aussi étroitement

[1] *Prius ergo oblationes sunt commendandæ, ac tunc eorum nomina, quorum sunt, edicenda; ut inter sacra mysteria nominentur, non inter alia, quæ ante præmittimus, ut ipsis mysteriis viam futuris precibus aperiamus.* Ibid.

[2] *De consignandis vero infantibus manifestum est, non ab alio quam ab episcopo fieri licere. Nam præsbyteri licet secundi sint sacerdotes, pontificatus tamen apicem non habent. Hoc autem pontificium solis debere episcopis, ut vel consignent, vel Paracletum Spiritum tradant, non solum consuetudo ecclesiastica demonstrat, verum et illa lectio Actuum Apostolorum, quæ asserit, Petrum et Joannem esse directos, qui jam baptisatis traderent Spiritum Sanctum. Nam præsbyteris, sive extra episcopum, sive præsente episcopo cum baptizant, chrismate baptizatos ungere licet sed quod ab episcopo fuerit consecratum, non tamen frontem ex eodem oleo signare, quod solis debetur episcopis, cum tradunt Spiritum Paracletum. Verba vero dicere non possum, ne magis prodere videar, quam ad consultationem respondere.* Ibid.

[3] *Sabbatum vero jejunandum esse, ratio evidentissima demonstrat. Nam si diem dominicum ob venerabilem resurrectionem Domini nostri Jesu Christi non solum in Pascha celebramus, verum etiam per singulos circulos hebdomadarum, ipsius diei imaginem frequentamus, ac sexta feria propter passionem Domini jejunamus, sabbatum prætermittere non debemus, quod inter tristitiam atque lætitiam temporis illius videtur inclusum. Nam utique constat Apostolos biduo isto et in mœrore fuisse, et propter metum Judæorum se occubuisse. Quod utique non dubium est, in tantum eos jejunasse biduo memorato, ut traditio Ecclesiæ habeat, isto biduo sacramenta penitus non celebrari. Quæ utique forma per singulas tenenda est hebdomadas propter id, quod commemoratio diei illius semper est celebranda.* Innocent., ibid., pag. 859.

[4] *De fermento vero, quod die dominica per titulos mittimus, superflue nos consulere voluisti, cum omnes Ecclesiæ nostræ intra civitatem sint constitutæ quarum præsbyteri, quia die ipsa propter plebem sibi creditam nobiscum convenire non possunt, idcirco fermentum a nobis confectum per acolythos accipiunt, ut se a nostra communione, maxima illa die, non judicent separatos. Quod per parœcias fieri debere non puto; quia nec longe portanda sunt sacramenta; nec nos per cœmeteria diversa constitutis præsbyteris destinamus, et præsbyteri eorum conficiendorum jus habeant atque licentiam.* Ibid., pag. 868.

[5] Mabillonius, *Dissert. de ferment.* et *comment. in ordin. Rom.*, pag. 6.

avec eux par les liens de la communion, que la farine l'est avec le ferment que l'on y met. Le nom de ferment est même donné à Jésus-Christ dans des anciens [1] monuments, comme dans la lettre des évêques de Phénicie, où ils donnent des éloges au concile de Chalcédoine pour avoir détruit l'erreur de ceux qui ne croient pas que *notre ferment* soit né de la Vierge Mère de Dieu. Il y en a qui par ce terme entendent des eulogies ou pains bénis. Mais si cela était, le Pape aurait-il défendu de le porter dans des lieux éloignés? Et ne voyons-nous pas dans les lettres de saint Augustin et de saint Paulin de Nole, qu'ils s'envoyaient mutuellement d'Italie en Afrique, et d'Afrique en Italie, de ces pains bénits, comme des symboles de l'union et de la communion qu'ils avaient ensemble?

Dans le sixième article [2], le Pape déclare qu'il n'est pas permis ni aux prêtres ni aux diacres d'imposer les mains à ceux qui ont mérité par quelque péché d'être possédés du démon après leur baptême; mais qu'ils peuvent le faire lorsque l'évêque le leur ordonne ou avec sa permission, parce qu'il serait quelquefois difficile, soit à cause de la longueur du chemin, soit pour quelque nécessité pressante, de mener les énergumènes à l'évêque. Il est dit dans le septième [3] qu'à l'égard des pénitents, soit qu'ils fassent pénitence pour des péchés énormes, soit qu'ils ne la fassent que pour des péchés légers, la coutume de l'Eglise romaine veut qu'on leur donne l'absolution la cinquième férie avant Pâques, c'est-à-dire, le jeudi saint, si quelque maladie pressante n'oblige d'en user autrement. « Au reste, ajoute le Pape, c'est le devoir du prêtre de juger de la grandeur et du poids des péchés. Il doit aussi avoir égard à la confession du pénitent, et considérer ses larmes et ses gémissements, et s'il est soigneux de se corriger; et le renvoyer absous, lorsqu'il voit que la satisfaction est proportionnée à la faute. Si toutefois quelqu'un de ces pénitents tombe malade, et qu'on en désespère, il faut lui remettre ses péchés avant Pâques, de peur qu'il ne sorte de cette vie sans communion. » Dans le huitième [4] et dernier article, qui regarde l'onction des malades, qui, suivant l'épître de l'apôtre saint Jacques, doit être faite par des prêtres, le Pape décide premièrement que cette onction doit être accordée, non seulement aux prêtres, comme le croyaient quelques-uns, mais encore à tous les fidèles malades, excepté aux pénitents, parce que c'est un sacrement et qu'on ne doit leur en accorder aucun. Il décide en second lieu, que les prêtres ont tellement droit d'administrer l'extrême-onction, que l'évêque le peut aussi : l'administration de ce sacrement n'ayant été particulièrement confiée aux prêtres, que parce que les autres occupations des évêques ne leur permettent pas d'aller à tous les malades. « Mais il faut, ajoute le Pape, que l'huile de cette onction soit consacrée par l'évêque. » Il finit sa lettre, en exhortant Décentius à faire observer dans son Eglise la discipline de celle de Rome, d'où elle tirait son origine, et à bien instruire les prêtres et les clercs de

[1] *Hujus rei gratia, concilium Calcedonense, pestiferam eorum et callidam redarguens voluntatem et omnem putativam opinionem dominicæ inhumanationis abdicans, eos qui prodigiose non ex Dei genitrice Virgine esse nostrum fermentum credunt, destruxit.* Tom. IV *Concil.*, pag. 920.

[2] *De his vero baptizatis, qui postea a dæmonio, vitio aliquo aut peccato interveniente, arripiuntur, est sollicita dilectio tua, si a præsbytero vel diacono possint aut debeant designari. Quod hoc, nisi episcopus præceperit, non licet, nam eis manus imponenda omnino non est, nisi episcopus auctoritatem dederit id efficiendi.* Ibid., pag. 861.

[3] *De pœnitentibus autem, qui sive ex gravioribus commissis, sive ex levioribus pœnitentiam gerunt, si nulla interveniat ægritudo, quinta feria ante Pascha eis remittendum romanæ Ecclesiæ consuetudo demonstrat. Cæterum de pondere æstimando dilectorum, sacerdotis est judicare, ut attendat ad confessionem pœnitentis, et ad fletus atque lacrymas corrigentis, ac tum jubere dimitti, cum viderit congruam satisfactionem suam. Vel si quis ægritudinem incurrerit, atque usque ad desperationem devenerit, ei est ante tempus Paschæ, relaxandum, ne de sæculo absque communione discedat.* Ibid., pag. 862.

[4] *Sane quoniam de hoc, sicuti de cæteris, consulere voluit dilectio tua... quod in beati apostoli Jacobi epistola conscriptum est :* Si infirmus aliquis in vobis est, etc., Jacob, V. 14. *Quod non est dubium de fidelibus ægrotantibus accipi vel intelligi debere, qui sancta oleo chrismatis perungi possunt, quod ab episcopo confectum, non solum sacerdotibus, sed et omnibus uti christianis licet, in sua aut in suorum necessitate ungendum. Cæterum illud superfluum esse videmus adjectum, ut de episcopo ambigatur, quod præsbyteris licere non dubium est. Nam idcirco præsbyteris dictum est, quia episcopi occupationibus aliis impediti, ad omnes languidos ire non possunt. Cæterum si episcopus aut potest aut dignum ducit, aliquem a se visitandum, et benedicere et tangere chrismate, sine cunctatione potest, cujus est chrisma conficere. Nam pœnitentibus istud infundi non potest, quia genus est sacramenti. Nam quibus reliqua sacramenta negantur, quomodo unum genus putatur posse concedi?* Ibid., pag. 862.

son clergé, afin qu'ils remplissent dignement leur ministère, lui promettant de lui dire quand il viendrait à Rome d'autres choses qu'il n'était pas permis d'écrire. Le Pape dit dans cette lettre que toutes ses églises étaient dans la ville de Rome, c'est-à-dire, que cette ville était tout son diocèse. On voit en effet des évêques dans les petites villes les plus proches de Rome comme Ostie, Preneste, Tibur. Elle est datée du quatorzième des calendes d'avril, sous le consulat de Théodose et de Palladius, c'est-à-dire, du 19 mars de l'an 416. Il paraît [1] que ce fut le diacre Célestin qui consulta le pape Innocent au nom de Décentius.

Lettre du concile de Carthage et de Milève, et de cinq évêques d'Afrique au pape Innocent, tom. I Decretal., pag. 867, 873 et 876.

28. Les conciles de Carthage et de Milève écrivirent aussi au pape saint Innocent en 416, sur l'hérésie de Pélage qui commençait alors à infecter diverses provinces. Ils avaient déjà résolu de l'anathématiser avec Célestius, s'ils n'anathématisaient clairement la mauvaise doctrine dont ils étaient auteurs; mais pour s'opposer encore plus fortement au désordre que causait cette hérésie, ces deux conciles crurent devoir porter l'affaire au Siége apostolique, afin de joindre son autorité à leurs décrets, et de s'assurer par les réponses du Pape, que leurs sentiments étaient conformes aux siens. Ce qui les porta encore à prendre ce parti, fut le bruit que quelques-uns répandirent, que le Pape même s'était laissé surprendre par les raisons de ces novateurs. Enfin ils espéraient que le Pape aurait plus de moyens et plus d'autorité qu'eux pour réduire Pélage. Ils joignirent à leurs lettres celle d'Héros et de Lazare, avec les Actes du concile qui en 414 avait condamné Célestius. Cinq évêques d'Afrique, savoir Aurèle, saint Alype, saint Augustin, Évodius et Possidius, écrivirent une troisième lettre au pape saint Innocent, où ils traitaient l'affaire de Pélage avec plus d'étendue, lui représentant surtout la nécessité qu'il y avait de remédier à ce mal, à cause du grand nombre de pélagiens qu'il y avait dans Rome, qui n'oseront plus, disent-ils, ouvrir la bouche contre la grâce' quand ils verront les écrits et les erreurs de Pélage anathématisés par les évêques, et principalement par le Saint-Siége, dont l'autorité aura sans doute plus de force sur l'esprit de cet hérésiarque, que celle de tout autre. Ils prient le Pape de faire venir Pélage à Rome pour savoir de lui s'il reconnaît la véritable grâce du Sauveur, ou du moins de lui demander par lettre son sentiment sur cette matière, afin qu'après cela on puisse le reconnaître pour membre de l'Église, et se réjouir de son changement. Ils ajoutent qu'il est nécessaire aussi qu'il anathématise les livres de cet hérétique contre la grâce, et que s'il désavoue ses livres, ou s'il prétend que ses ennemis y ont ajouté, il anathématise ce qu'il soutiendra n'être pas de lui. C'est ce qu'ils disent en particulier du livre de Pélage, que Jacques et Thimasius avaient mis entre les mains de saint Augustin, et qu'ils envoyaient au Pape avec la réfutation que ce Père en avait faite. Ils lui envoyèrent aussi la lettre que saint Augustin écrivait à Pélage, priant le Pape de la lui faire tenir, afin que le respect qu'il aurait pour Sa Sainteté l'obligeât à la lire. Ces trois lettres, c'est-à-dire celles des conciles de Carthage, de Milève et des cinq évêques d'Afrique, furent portées à Rome par l'évêque Jules, qui fut aussi le porteur des réponses qu'y fit le Pape. Saint Augustin [2] parle de toutes ces lettres en divers endroits de ses écrits, en sorte qu'on ne peut douter qu'elles ne soient véritables; on y voit de la part des évêques d'Afrique un très-grand respect pour le Saint-Siége; mais rien ne fait mieux voir quel était celui de saint Augustin, que ce qu'il dit dans un discours qu'il prononça quelque temps après que l'on eut reçu en Afrique les rescrits du Pape sur l'affaire de Pélage : « On a, dit-il, [3] déjà envoyé sur cette matière le résultat de deux conciles au Siége apostolique, la réponse en est venue, la cause est jugée, plût à Dieu que l'erreur prenne fin ! » Ce discours fut prononcé le 8 des calendes d'octobre de l'an 417, ce qui prouve que les réponses du Pape sont antérieures. Et en effet on les trouve datées du

[1] *Adjecit etiam filius meus Celestinus diaconus in epistola sua, esse a tua dilectione positum, etc.* Ibid., pag. 863.

[2] *Missæ sunt de hac re ex duobus conciliis, Carthaginensi et Milevitano relationes ad apostolicam Sedem... scripsimus etiam ad beatæ memoriæ papam Innocentium, præter conciliorum relationes, litteras familiares, ubi de ipsa causa aliquanto diutius egimus. Ad omnia nobis ille rescripsit eodem modo quo fas erat, atque oportebat apostolicam Sedem.* Augustin., *Epist.* 186, num. 2.

[3] *Jam enim de ea causa duo concilia missa sunt ad Sedem apostolicam, inde etiam rescripta venerunt : causa finita est, utinam aliquando finiatur error.* Augustin., *Serm.* 131, num. 10.

sixième des calendes de février, après le consulat de Théodose pour la septième fois, et de Palladius, c'est-à-dire du 27 janvier 417.

Lettre aux évêques du concile de Carthage, en 417, pag. 888.

29. Dans sa lettre aux évêques du concile de Carthage, le pape Innocent [1] loue d'abord ces évêques de ce que suivant les exemples de l'ancienne tradition, et l'ordre de la discipline ecclésiastique, ils ont consulté le Saint-Siége. Il appuie cet usage et relève l'autorité et la dignité de son Eglise. Puis venant à la doctrine de Pélage, il fait voir que l'on ne peut nier sans impiété, que nous n'ayons pas besoin de la grâce de Dieu, soit pour faire le bien et avancer de plus en plus dans la vertu, soit pour passer de l'iniquité à la voie de la justice; le libre arbitre que nous avons reçu de Dieu en naissant, ne pouvant suffire ni pour l'un ni pour l'autre. Il appuie la doctrine de la nécessité de la grâce sur le psaume xxvi, où David prie Dieu d'être son aide, de ne point l'abandonner, et de ne point détourner son visage de dessus lui. Il en donne encore pour preuve les remèdes continuels dont l'homme a besoin pour se relever depuis que par le péché il est tombé dans l'abîme de la misère. Ensuite il condamne Pélage, Célestius et tous ceux qui niant que le secours divin nous soit nécessaire, se déclarent ennemis de la foi catholique, et indignes des bienfaits de Dieu. Il accorde néanmoins aux évêques du concile de Carthage le pouvoir de les admettre à leur communion au cas qu'ils reviennent à eux, qu'ils reconnaissent le besoin qu'ils ont de la grâce qu'ils ont combattue, et qu'ils condamnent leur mauvaise doctrine.

Lettre aux évêques du concile de Milève, en 417, pag. 895.

30. Il loue les évêques du concile de Milève de leur fermeté et de leur zèle contre ceux qui répandaient de mauvaises doctrines, et de la bonté avec laquelle ils se comportaient envers ceux qui revenaient à eux-mêmes et abandonnaient le vice : il les loue de [2] leur attention à consulter le Saint-Siége dans les choses difficiles, et surtout dans les matières de la foi, et de ce qu'en cela ils imitaient la conduite de tous les évêques, qui ne manquaient pas de consulter Pierre en des cas pareils, c'est-à-dire, Jésus-Christ même de qui Pierre a reçu son nom et ses prérogatives. Le Pape combat ensuite l'hérésie de Pélage par divers endroits des psaumes où David demande à Dieu son secours avec larmes : ce qu'il n'aurait [3] pas fait s'il avait eu en son pouvoir, et à la disposition de sa volonté, ce qu'il demandait au Seigneur. Il fait voir aussi qu'il n'y a aucune [4] page de l'Ecriture sainte où il ne soit établi que notre volonté a besoin du secours de Dieu, et qu'elle ne peut rien lorsqu'elle est destituée des secours célestes; qu'ainsi on ne peut sans douleur voir Pélage et Célestius être persuadés, et persuader aux autres que notre volonté a seule et d'elle-même le pouvoir de faire le bien. Il ajoute comme il avait déjà fait dans la lettre précédente, qu'il n'est pas besoin d'apporter plusieurs preuves pour combattre cette impiété, d'autant que les évêques de ces deux conciles l'avaient fait eux-mêmes avec étendue dans leur lettre. Puis il attaque une autre erreur de Pélage [5] qui consistait à dire que les enfants parvenaient à la vie éternelle sans avoir même reçu le baptême. Erreur qu'il réfute par les paroles de saint Jean où Jésus-Christ dit : *S'ils ne mangent la chair du Fils de l'homme, et ne boivent son sang, ils n'auront point la vie en eux-mêmes.* Il faut se souvenir qu'on donnait alors l'Eucharistie aussitôt après le baptême. Il déclare donc Pélage et Célestius privés de la communion de l'Eglise, conformément à la résolution des

Joan. vi, 54.

[1] *Et adjutorio quotidiano nos egere, negare non possumus. Hoc enim seu bene vivimus provocamus, ut melius sanctiusque vivamus; seu grave sentientes a bonis avertimur, ut ad rectam redeamus viam, ejus auxilio plus egemus.* Innocent., *Epist. ad concil. Carthag.*, pag. 891.

[2] *Diligenter ergo et congrue apostolici consulitis honoris arcana super anxiis rebus quæ sit tenenda sententia : antiquæ scilicet regulæ formam secuti quam toto semper ab orbe mecum nostis esse servatam... Præsertim quoties fidei ratio ventilatur, arbitror omnes fratres et coepiscopos nostros nonnisi ad Petrum, id est, sui nominis et honoris auctorem referre debere, velut nunc retulit vestra dilectio, quod per totum mundum possit Ecclesiis omnibus in commune prodesse.* Innocent., *ad concil. Milevit.*, pag. 896.

[3] Adjutor meus esto, ne derelinquas me (Ps. xxvi, 9). *Quæ incessum dixerit, si tantum in ejus erat positum voluntate, quod a Domino stabili sermone poscebat.* Innocent., ibid., pag. 897.

[4] *Cumque in omnibus divinis paginis voluntati liberæ nonnisi adjutorium Dei legamus esse nectendum, eamque nihil posse cœlestibus præsidiis destitutam; quonam modo huic soli possibilitatem hanc pertinaciter, ut asseritis, defendentes, sibimet, imo, quod est dignius dolore communi, jam plurimis Pelagius Cœlestiusque persuadent?* Innocent., ibid.

[5] *Illud vero, quod eos vestra fraternitas asserit prædicari, parvulos æternæ vitæ præmiis etiam sine baptismatis gratia posse donari, perfatuum est. Nisi enim manducaverint carnem filii hominis, et biberint sanguinem ejus, non habebunt vitam in semetipsis.* Ibid., pag. 898.

évêques d'Afrique et défend de les recevoir dans la bergerie du Seigneur qu'ils ont abandonnée. Il soumet à la même peine ceux qui défendront leurs erreurs avec la même obstination, consentant toutefois d'user d'indulgence envers ceux qui condamnant la mauvaise doctrine qu'ils avaient embrassée, demanderont les remèdes de la pénitence, que l'Eglise a coutume d'accorder aux pécheurs qui se convertissent; de peur qu'en leur fermant la porte de la bergerie, ils ne soient dévorés et engloutis par l'ennemi qui les attend. Cette lettre est datée du 6 des calendes de février, sous le consulat d'Honorius et de Constantius, c'est-à-dire du 27 janvier 417, La précédente au contraire, de même que la suivante, sont datées d'après le consulat de Théodose pour la septième fois, et de Junius Quartus Palladius; mais cela revient au même: Honorius et Constantius ayant été consuls en 417 après Théodose et Palladius qui l'avaient été en 416.

Lettre aux cinq évêques d'Afrique, p. 900.

31. Le Pape, dans sa lettre aux cinq évêques d'Afrique, marque qu'il s'est suffisamment expliqué dans celle qu'il a écrite aux évêques des conciles de Carthage et de Milève, sur leur sentiment touchant la nécessité de la grâce, et sur l'impiété de la doctrine de Pélage. Il ajoute qu'il croyait que la condamnation de cet hérésiarque ferait revenir ceux qu'il avait trompés, soit à Rome, soit ailleurs; qu'il ne pouvait ni assurer, ni nier qu'il y ait des pélagiens à Rome, n'étant pas aisé, s'il y en avait, de les découvrir dans une si grande multitude de peuples. Puis parlant de Pélage : « Nous ne pouvons croire, dit-il, qu'il ait été justifié, quoique quelques laïques nous aient apporté des actes par lesquels il prétend avoir été absous. Mais nous doutons de la vérité de ces actes, parce qu'ils ne nous ont point été envoyés de la part du concile, et que nous n'avons reçu aucune lettre de ceux qui y ont assisté. Car si Pélage avait pu s'assurer de sa justification, il n'aurait pas manqué d'obliger ses juges à nous en faire part. Et dans ces actes mêmes il ne s'est point justifié nettement, et n'a cherché qu'à esquiver ou embrouiller : c'est pourquoi nous ne pouvons ni blâmer ni approuver ce jugement, ne sachant s'il contient la vérité. Si Pélage prétend n'avoir rien à craindre, ce n'est pas à nous à l'appeler, c'est à lui plutôt à se presser de venir se faire absoudre; car s'il est encore dans les mêmes sentiments, quelques lettres qu'il reçoive, il ne s'exposera jamais à notre jugement. S'il devait être appelé, ce serait plutôt par ceux qui sont plus proches, et non par les évêques qui sont éloignés du lieu de sa demeure. S'il nous en donne lieu nous ne manquerons pas de contribuer à le guérir. Il peut condamner ses sentiments, et demander par lettre le pardon de ses erreurs. Nous avons lu entièrement le livre qu'on dit être de lui, et que vous nous avez envoyé. Nous y avons trouvé beaucoup de propositions contre la grâce de Dieu, beaucoup de blasphèmes, rien qui nous ait plu, et presque rien qui ne nous ait déplu, et qui ne doive être rejeté de tout le monde.» Le Pape finit sa lettre en disant qu'il est facile à tout le monde de combattre la mauvaise doctrine de Pélage, et que s'il vient à l'anathématiser lui-même, ceux qu'il a séduits reviendront plus facilement de leurs erreurs; mais que s'il y persiste avec opiniâtreté, on ne doit rien négliger pour détromper ceux qu'il y a engagés. On croit que saint Innocent n'écrivit ces trois lettres qu'après avoir tenu un concile; mais peut-être se contenta-t-il d'assembler son clergé. C'est ce que saint Augustin paraît dire, lorsqu'écrivant contre les pélagiens qui accusaient le clergé de Rome de prévarication dans le jugement rendu contre Pélage et Célestius, il leur répond que si ce clergé eût jugé autrement, ce serait [1] alors qu'on devrait l'accuser d'avoir prévariqué. Le même saint Augustin dit de ces lettres, que le Pape y [2] parlait partout comme il était raisonnable, et comme on le devait attendre de l'évêque du Siége apostolique; qu'il n'avait fait [3] que suivre les sentiments de saint Cyprien, de saint Ambroise, et de plusieurs autres saints qui l'avaient précédé par le temps, et qu'il avait précédés par la dignité; qu'il [4] n'avait pu répondre aux conciles d'Afrique que ce que le Saint-

[1] *Si quod absit, ita tunc fuisset de Cœlestio vel Pelagio in romana Ecclesia judicatum, ut illa eorum dogmata, quæ in ipsis et cum ipsis papa Innocentius damnaverat, approbanda et tenenda pronuntiarentur; ex hoc potius esset prevaricationis nota Romanis clericis inurenda.* Augustin., lib. II *Contra duas Epist. Pelagii*, cap. III.

[2] *Ad omnia nobis ille rescripsit eodem modo, quo fas erat atque oportebat apostolicam Sedem.* August., *Epist.* 186, num. 2.

[3] Augustin., lib. I *contra Julian.*, pag. 504 et seq.

[4] *Quid enim potuit vir ille sanctus Africanis respondere conciliis, nisi quod antiquitus apostolica Sedes et romana cum cæteris tenet perseverante Ecclesia?* Lib. I *contra Julian.*, cap. IV, pag. 503.

Siége apostolique avait cru de toute antiquité, et ce que l'Eglise romaine n'avait jamais cessé de croire avec les autres, et que [1] si Julien eût voulu écouter ce saint homme, il se serait dégagé dès lors des liens du pélagianisme.

Lettres à Aurèle, à saint Jérôme et à saint Jean de Jérusalem, pag. 904, 907 et 908.

32. On trouve à la suite de ces trois lettres celle que le pape Innocent écrivit en particulier à Aurèle de Carthage. Elle est datée du même jour et de la même année que les précédentes, et l'évêque Jules en fut aussi le porteur. Ce n'est qu'un compliment d'amitié. Le Pape le finit, en souhaitant que Dieu leur fasse la grâce, à Aurèle et à lui, de pouvoir par leur travaux continuels ôter toutes les taches de l'Eglise. Dans une seconde lettre au même évêque de Carthage, le Pape qui en avait joint une pour saint Jérôme, le prie de la lui rendre, et c'est tout ce que contient cette lettre, où il n'y a d'autres choses à remarquer, sinon qu'Aurèle avait un grand désir d'aller à Rome. La lettre à saint Jérôme est pour le consoler dans les maux que les pélagiens lui faisaient souffrir. Ils avaient en particulier fait une irruption dans le monastère confié à ses soins, brûlé les bâtiments, mis à mort un diacre et plusieurs autres personnes. C'est ce que nous apprenons de saint Augustin sur la fin de son livre qui a pour titre *des Actions de Pélage*. Le Pape témoigne à saint Jérôme qu'il a fait ce qui a dépendu de lui pour réprimer une semblable audace, mais qu'il n'a pu savoir à qui s'en prendre en particulier; que s'il arrive qu'on lui défère les coupables, il nommera des juges compétents pour cette affaire, ou fera même quelque chose de plus s'il est besoin. Il ajoute qu'il a écrit à Jean de Jérusalem pour l'avertir de veiller avec plus de circonspection, afin qu'à l'avenir il n'arrive rien de semblable dans l'Eglise qui lui est confiée. On met cette lettre du Pape à saint Jérôme en 417, et il ne paraît pas qu'on puisse la mettre plus tôt, puisqu'Aurèle et les autres évêques d'Afrique ne disent rien dans leurs lettres des persécutions que les pélagiens faisaient souffrir à saint Jérôme. On ne peut aussi la mettre plus tard, puisque Jean de Jérusalem mourut en 417. Il faut donc mettre aussi en cette année celle à Jean de Jérusalem. Le Pape lui dit qu'il aurait dû empêcher que Jérôme, Paule et Eustochie ne fussent si maltraités, et qu'il rendra compte, si à l'avenir le troupeau du Seigneur souffre de semblables vexations, et s'il n'y apporte du remède. Il paraît que Paule et Eustochie s'étaient plaintes au Pape par lettres, mais sans détailler toutes les persécutions qu'elles avaient souffertes. Seulement elles lui disaient qu'elles craignaient encore plus pour l'avenir, qu'elles n'avaient souffert du passé.

Lettre à Probus, pag. 909.

33. On ne sait en quelle année fut écrite la lettre à Probus; mais on croit qu'elle est postérieure aux troubles que la guerre d'Alaric et l'élection d'Attale causèrent dans Rome, c'est-à-dire à l'an 409. Durant ces troubles, une femme nommée Ursa ayant été emmenée captive par les barbares, son mari qu'on appelait Fortunius épousa Restituta. Ursa délivrée de la captivité par la miséricorde de Dieu, vint trouver le pape Innocent, et fut reconnue sans contestation pour être celle que Fortunius avait épousée d'abord. Le Pape qui était, peut-être alors à Ravenne, écrivit à Probus ce qui se passait, et lui déclara [2] que selon les règles de la foi, Ursa était la véritable et unique femme de Fortunius, et non Restituta qui ne pouvait être légitime, Ursa vivant encore et n'ayant point été séparée de son mari par un divorce. On croit que Probus était le fils d'un magistrat de même nom, sous Valentinien et Théodose.

Lettre à Félix, évêque de Nocera, pag. 910.

34. Félix évêque de Nocera dans l'Ombrie, voulant rétablir la discipline dans son diocèse, après en avoir fait rebâtir les églises, qui, ce semble, avaient été détruites par les Goths en 410 et 411, avait consulté le pape saint Innocent sur diverses difficultés qu'il y rencontrait. Le Pape, après l'avoir loué de son respect envers le Saint-Siége, qu'il appelle le chef de l'épiscopat, dit [3] : 1° qu'il est défendu par les canons d'admettre dans le clergé ceux qui se seront volontairement coupé quelque partie du corps, mais non pas

[1] *Cui Ecclesiæ præsidentem beatum Innocentium si audire voluisses, jam tunc periculosam juventutem tuam pelagianis laqueis exuisses.* August., lib. I *contra Julian.*, cap. IV, pag. 503.

[2] *Quare, Domine fili merito illustris, statuimus, fide catholica suffragante, illud esse conjugium, quod erat primitus gratia divina fundatum; conventumque secundæ mulieris, priore superstite, nec divortio ejecta, nullo pacto posse esse legitimum.* Innocent., *ad Probum*, pag. 910.

[3] *Qui igitur partem cujuslibet digiti sibi ipse volens abscidit, hunc ad clerum canones non admittunt. Cui vero casu aliquo contigit, dum aut operi rustico curam impendit, aut aliquid faciens se non sponte percussit, hos canones præcipiunt et clericos fieri, et si in clero fuerint reperti, non abjici.* Pag. 911.

ceux qui l'auront fait par hasard et sans le vouloir; 2°[1] qu'il est défendu pareillement d'admettre dans le clergé ceux qui auront été mariés deux fois, ou qui auront épousé une veuve; 3°[2] que l'on doit aussi en exclure ceux qui depuis leur baptême auront porté les armes, plaidé et requis la condamnation de quelqu'un, exercé quelque office de judicature, et tous ceux qui seront sujets aux fonctions publiques des villes, parce que les lois civiles les obligeaint souvent de rentrer dans ces sortes de fonctions; 4°[3] que l'on doit choisir pour la cléricature des laïques baptisés, qui soient de bonnes mœurs, qui aient passé leur vie avec des clercs, ou dans des monastères, et qui n'aient point eu de concubines; 5° que l'on doit dans l'ordination observer des interstices, et ne pas ordonner promptement un homme, lecteur, acolythe, diacre ou prêtre, afin que s'étant exercés longtemps dans les degrés inférieurs, ses mœurs et sa conduite soient éprouvées. Le Pape s'étonne que Félix, instruit comme il était, l'ait consulté sur des choses connues de tout le monde, et veut bien croire qu'il ne l'a consulté que parce que ses grandes occupations lui ont fait oublier ce que les canons ont décidé sur tous ces points.

Lettre à Maxime et à Sévère, pag. 912.

35. La lettre à Maxime et à Sévère, évêques dans la Calabre, leur fut écrite par le pape Innocent, à la suite d'une requête qu'un laïque nommé Maximilien avait présentée pour se plaindre qu'on laissait dans le clergé certains prêtres qui avaient eu des enfants depuis leur ordination. Le Pape, après avoir dit qu'il n'est pas permis à un évêque d'ignorer les canons, blâme la négligence des évêques dont ces prêtres dépendaient, et ordonne à Maxime et à Sévère d'examiner la chose, et de déposer les prêtres qui seront convaincus, n'étant pas permis à ceux qui ne sont pas saints de toucher les choses saintes; et le bon ordre ne voulant pas qu'on laisse dans le ministère ceux qui l'ont souillé par leur mauvaise conduite. Il s'étonne que les évêques diocésains aient dissimulé un semblable désordre, et ne donne pas d'autres raisons de leur en ôter la connaissance pour la donner à Maxime et à Sévère de qui ces prêtres ne dépendaient point.

Lettres à Agapet e ;à d'autres évêques de la Pouille, pag. 912.

36. Le Pape, ayant reçu une autre requête contre un nommé Modeste, qu'on disait avoir été élevé à la cléricature et même à l'épiscopat, quoiqu'il eût été soumis pour ses crimes à la pénitence publique, ordonna à Agapet, à Macédonius et à Marien, évêques de la Pouille, de le faire venir, d'examiner son affaire et de le déposer, supposé toutefois que le contenu de la requête contre lui fût véritable. Il reproche à ces évêques qu'il se faisait plusieurs choses dans leur province contre les canons de l'Eglise, et leur dit qu'il serait facile de corriger ces sortes de dérèglements, si les évêques n'en étaient eux-mêmes les auteurs, par la mauvaise complaisance qu'ils ont, ou pour leurs amis, ou pour ceux qui les servent.

Lettre à Florentin, p. 914.

37. Ursus, évêque dans le voisinage de Rome, se plaignit aussi au pape saint Innocent, que Florentin, évêque de Tivoli, s'était emparé de l'église de Nomentana ou Féliciane qui avait toujours été de son diocèse. Le Pape écrivit à Florentin de se désister de cette usurpation; ou en cas qu'il prétendit avoir droit sur cette église, de laisser les choses en leur ancien état, et de venir à Rome après Pâques pour justifier ses prétentions.

Lettre à Laurent, évêque de Sénia, pag. 915.

38. La lettre à Laurent évêque de Sénia ou Zeng dans la Croatie, est au sujet de quelques hérétiques photiniens qui s'étaient établis dans le territoire de cette ville, et tenaient des assemblées à la campagne, sous la conduite d'un nommé Marc, autrefois chassé

[1] *De bigamis autem nec consuli debuit, quod manifesta sit lectio Apostoli,* unius uxoris virum *ad sacerdotium, sive ad clericatum admitti debere, et hanc tamen si virginem ipsam accepit. Nam ea, quæ habuerit ante virum, licet defunctus sit, tamen si clerico postea fuerit copulata, clericus qui eam acceperit, esse non poterit.* Ibid.

[2] *Designata sunt genera, de quibus ad clericatum pervenire non possunt, id est, si quis fideislmilitaverit, si quis fidelis causas egerit, hoc est, postulaverit, si quis fidelis administraverit. De curialibus autem manifesta ratio est: quoniam etsi inveniuntur hujusmodi viri qui clerici debeant fieri, tamen quoniam sæpius ad curiam repetuntur, cavendum ab his est, propter tribulationem, quæ sæpe de his Ecclesiæ provenit.* Ibid.

[3] *Laici vero qui habentes uxores baptizati sunt, ac sic se instituerunt, ut opinio eorum in nullo vacillet, ut aut clericis juncti sint, aut monasteriis ex quo baptizati sunt, hæserint, etsi non concubinam, non pellicem noverint, si in omnibus bonis operibus vigilaverint, non prohibentur hujusmodi ad clericatus sortem assumi. Ita sane ut in eos tempora a majoribus constituta serventur. Nec cito quilibet lector, cito acolythus, cito diaconus, cito sacerdos fiat: quia in minoribus officiis si diu perdurent et vita eorum pariter et obsequia comprobantur, ut ad sacerdotium postea emensis stipendiorum meritis veniant, nec præripiant quod vita probata meretur accipere.* Ibid.

de Rome. Le Pape, ayant appris ce désordre par les lettres de Laurent, obtint par le moyen des défenseurs de l'Eglise romaine la permission de les faire sortir de là. Il l'envoya à Laurent, l'exhortant de mettre promptement cet ordre en exécution, de peur de se rendre responsable des âmes que ces hérétiques pourraient pervertir. Comme ils niaient que Jésus-Christ fût né de la substance du Père avant tous les siècles, le Pape les compare aux Juifs qui jusqu'à cette heure nient sa divinité, et dit qu'ils sont les uns et les autres dignes de la même damnation.

Lettres d'Innocent qui sont perdues.

39. Il est fait mention dans Pallade et dans quelques autres anciens monuments, de plusieurs lettres au pape Innocent, dont les réponses ne sont pas venues jusqu'à nous, soit qu'il n'en ait pas faites à toutes les lettres qu'on lui a écrites, soit qu'elles soient perdues. Il y en avait de Théophile d'Alexandrie contre saint Jean Chrysostôme et trois des évêques amis de ce saint en sa faveur. Nous avons celle que ce saint Pape écrivit à Théophile, pour lui marquer qu'il ne pouvait se séparer de la communion de saint Chrysostôme, qu'il n'eût auparavant été condamné par un concile légitime; mais nous n'avons plus ses autres lettres au même Théophile mentionnées dans celle-ci. On voit seulement qu'il y répondait à d'autres lettres du même Théophile apportées à Rome par le prêtre Pierre, et Martyrius, diacre de l'Eglise de Constantinople, lesquelles contenaient ce qui s'était passé dans le conciliabule du Chêne. Le pape Innocent en reçut d'autres des évêques du parti de saint Chrysostôme, par lesquelles ils donnaient avis au Saint-Siége de l'expulsion et de l'exil de ce saint évêque. Dans la réponse que le Pape leur fit, il les exhortait à souffrir avec patience, marquant qu'il ne pouvait les secourir par la convocation d'un concile, à cause des différends qui étaient entre les empereurs Honorius et Arcade. Cette lettre est perdue. Pallade témoigne que saint Innocent ne fit point de réponse à la lettre qu'Acace, Paul et quelques autres ennemis du saint écrivirent pour l'accuser de l'incendie de l'église de Constantinople. Toutes ces lettres étaient de l'an 404. Il n'en fit point non plus à celle que Porphyrius lui écrivit pour lui donner avis de son intronisation sur le siége d'Antioche après la mort de saint Flavien. Mais il répondit en 405 à celle qu'il avait reçue l'année précédente de la part des évêques d'Afrique, et sa réponse fut lue dans le concile de Carthage, tenu le 10 des calendes de septembre de l'an 405. Il disait dans cette lettre que les évêques de cette province ne devaient passer la mer que pour des affaires considérables. La même année 405, le pape Innocent reçut une lettre de quinze évêques du concile de saint Chrysostôme, où ils décrivaient les troubles passés et présents de l'Eglise de Constantinople. Pallade dit que cette lettre fut apportée par Eulysius, évêque d'Apamée. Eulysius de Synnades en apporta une autre au Pape d'Anysius de Thessalonique, par laquelle ce vénérable vieillard témoignait s'en rapporter à l'Eglise romaine en ce qui regardait saint Chrysostôme. Démétrius de Pessinonte lui en apporta aussi de la part des évêques de Carie et des prêtres d'Antioche qui tous embrassaient la communion de saint Chrysostôme. Ces derniers déploraient dans leurs lettres la manière dont Porphyrius avait usurpé l'épiscopat d'Antioche. Sur la fin de l'an 405, le Pape, informé que l'on continuait à vexer les ecclésiastiques de Constantinople attachés à saint Chrysostôme, et même les dames et les diaconesses, pour les obliger de communiquer avec Arsace intrus sur le siége épiscopal de cette ville, en écrivit à l'empereur Honorius qui aussitôt fit assembler un concile. Pallade, qui rapporte ce fait, ne marque point le lieu où ce concile fut assemblé; mais il ajoute qu'Honorius voulant se conformer à ce que les évêques d'Italie y avaient décidé, écrivit jusqu'à trois lettres à Arcade, pour lui demander qu'on assemblât à Thessalonique un concile des évêques d'Orient et d'Occident, et une quatrième au pape Innocent, pour le prier d'envoyer cinq évêques, deux prêtres et un diacre de l'Eglise romaine, pour porter sa troisième lettre à Arcade. Le Pape fit plus; il écrivit lui-même à ce prince. Dans la lettre du pape Innocent aux évêques d'Illyrie, le 17 juin 412, il est fait mention d'une autre lettre adressée aux évêques de la même province, dans laquelle il leur donnait avis qu'il avait constitué Rufus son vicaire dans la Macédoine et les autres provinces de l'Illyrie. Cette lettre est perdue de même que celle dont parle saint Augustin dans sa lettre à Cécilien, préfet d'Italie. Nous avons aussi perdu une lettre du même pape aux évêques de Macédoine, où il traitait au long l'affaire de Bubale, de même que celle qu'il avait écrite aux évêques du concile d'Orient sur ce qu'ils avaient à faire pour rentrer dans la

communion de l'Eglise romaine, dont ils avaient été séparés à l'occasion de saint Chrysostôme. Il est dit, dans la lettre du Pape à saint Alexandre d'Antioche, qu'elle était souscrite de vingt évêques d'Italie; mais ces souscriptions manquent. On ne sait si le pape Innocent répondit aux lettres que Paule et Eustochie lui écrivirent au sujet des persécutions qu'elles souffraient à Bethléem de la part des pélagiens sans que Jean de Jérusalem se mît en devoir de les secourir.

Ecrits attribués au pape Innocent.

40. Le *Pontifical* attribue au pape Innocent divers décrets sur l'Eglise en général, sur les monastères, sur les juifs et les païens, sans marquer d'où ces décrets sont tirés. Il dit aussi que ce Pape dédia une église de Saint-Gervais et Saint-Protais, bâtie par une dame nommée Vestine; qu'il en fit un titre et une paroisse de Rome, et qu'il y fit de grands présents en vases et en terres; qu'il y donna entre autres une tour pour garder la sainte Eucharistie. Nous avons aussi deux lettres sous son nom adressées à l'empereur Arcade; mais on les regarde comme supposées, et comme n'ayant été écrites que vers le milieu du 6e siècle [1]. Elles sont fondées l'une et l'autre sur la prétendue excommunication d'Arcade et d'Eudoxie, fait assez mémorable pour avoir été rapporté par les historiens du temps, s'il était vrai. Mais Pallade ni aucun des auteurs contemporains n'en disent pas un mot, et ce qui doit faire encore rejeter ses lettres, c'est que celui qui en est l'auteur suppose que l'impératrice Eudoxie survécut à saint Chrysostôme, qui toutefois ne mourut que quatre ans après elle. Il faut dire la même chose de la lettre d'Arcade au pape Innocent. On a tiré les unes et les autres de Nicéphore Callixte et de Glycas, et de la bibliothèque du Vatican. Elles sont imprimées dans l'appendice des *Décrétales*, à Paris, en 1721, par Dom Pierre Coustant, page 106. Le même auteur nous a donné les véritables lettres du pape Innocent Ier, qu'on trouve aussi dans diverses collections des conciles, [et en particulier dans Mansi, *Collectio conciliorum*, tome III, col. 1028-1140. Galland réimprima les lettres de saint Innocent, d'après Coustant, *Bibliotheca veterum Patrum*, t. VIII, p. 543-612. Schœnemann en donna une édition avec les notes de Coustant, Goettingue, 1796, t. I des *Lettres authentiques des souverains Pontifes*. L'édition de M. Migne, t. XX de la *Patrologie latine*, reproduit Galland, avec des augmentations. On y trouve 1° une notice d'après le *Liber pontificalis;* 2° des notices d'après Binius, Coustant, Galland ; 3° quarante-trois lettres avec notes et commentaires. Parmi ces quarante trois lettres, il y en a trente-cinq qui sont de saint Innocent. La dernière est un fragment de l'épître d'Innocent à Sévérien, évêque de Gabales. Ce fragment est reproduit d'après Maï, *Spicilége romain*, t. III, p. 103 et suiv., qui l'a tiré d'un manuscrit arabe. L'inscription appelle, il est vrai, Sévérien, évêque de Haildla, mais comme on ne trouve point d'évêque de ce nom parmi ceux qui ont occupé le siége d'Ailda, ville de Palestine, Maï a cru pouvoir traduire Haildla par Gabales. Dans ce fragment, saint Innocent donne la foi catholique sur Jésus-Christ. « Le Verbe, dit-il, est descendu des cieux dans le sein de Marie, où il a pris un corps du sein de la Vierge. Dès lors la divinité n'a jamais été séparée de l'humanité, et toutes deux constituent un seul individu ; c'est là notre foi, ajoute le saint Pontife en terminant. Ceux qui ne croient pas ainsi, l'Eglise catholique les chasse. Que dis-je ? Dieu auteur de l'Eglise les excommunie. Louange à Dieu éternellement. Amen. » Les autres lettres sont des épîtres à Innocent ou qui concernent ses actions. Vient ensuite un appendice qui contient une notice sur les lettres de ce Pape qui sont perdues, par D. Coustant; 5° on reproduit les décrets extraits de ses lettres par Mansi. Il y a vingt-deux extraits de la lettre d'Innocent qui les avait lui-même tirés du concile de Nicée. Le manuscrit de Lucques qui contient ces décrets est très-ancien. Il y en a six autres tirés de l'épître d'Innocent à Exupère, un de l'épître d'Innocent aux évêques réunis à Toulouse, comme porte encore l'ancien manuscrit de Lucques; neuf tirés de la lettre à Victrice que le manuscrit nomme Victoire. Ces derniers décrets sont semblables aux décisions contenues dans la lettre adressée à Victrice, à l'exception de la seconde partie du troisième où il est dit que les clercs romains n'osent pas porter leurs causes à d'autres évêques ; dans la lettre on lit : « Les causes ecclésiastiques doivent être

[1] D. Ceillier est ici induit en erreur. Ces lettres sont citées textuellement par Théodore, évêque de Trimithunte, en Chypre, au VIIe siècle. Voyez le cardinal Maï, *Bibliotheca nova*, tom. VI, pag. 264. (*L'éditeur.*)

entendues dans chacune des provinces respectives, sans préjudice de l'appel à l'Eglise romaine, où à moins que la gravité des causes ne demande que le jugement ne soit porté au Siége apostolique. » Mansi pense qu'il y a faute dans le manuscrit d'où il a tiré ces décrets, ou que l'abréviateur des canons a pris dans une autre lettre cette partie du canon si différente de l'épître imprimée. Deux autres décrets sont extraits d'une lettre à un évêque qu'on ne nomme point; neuf le sont de la lettre à Décentius. Dans le premier, il est dit que l'ordre de la messe pour donner la paix est après la quatrième oraison, ce qui pour le sens s'accorde avec la lettre d'Innocent. Le dernier décret est pris dans celle d'Innocent à Aurèle, évêque de Carthage. L'édition de M. Migne est terminée par les quatre lettres attribuées à saint Innocent, et à Arcade, d'après Coustant, et par les notes de Sirmond sur la lettre à Victrice, sur la lettre à Exupère et sur la lettre au synode de Toulouse.]

Le pape Innocent était instruit de l'ancienne discipline de l'Eglise et écrivait avec politesse.

CHAPITRE IX.

Le pape Zosime.

[En 418.]

Zosime élu pape en 417.

1. Sans nous arrêter au témoignage de Théodoret [1], qui donne Boniface pour successeur au pape saint Innocent, nous suivrons l'opinion commune qui lui fait succéder immédiatement Zosime. Anastase, qui le dit ainsi, nous apprend que Zosime était grec de nation, et fils d'un nommé Abraham. Il fut élu le 18 de mars de l'an 417, six jours après la mort d'Innocent arrivée le 12 du même mois. C'était alors la coutume de n'ordonner les papes et même les évêques, que le dimanche, et ce fut aussi en ce jour que se fit l'ordination de Zosime.

Décisions du concile de Turin, vers l'an 400.

2. Quelques années avant qu'il montât sur le Saint-Siége, il s'était tenu un concile à Turin, à la prière des évêques des Gaules. On y examina les prétentions de Proculus, évêque de Marseille, touchant la préséance qu'il disait lui être due comme métropolitain, sur les évêques de la seconde province narbonnaise, quoiqu'il fût lui-même de la viennoise. Ses raisons étaient que diverses Eglises de cette province avaient été autrefois du diocèse de Marseille, et que c'était lui qui avait ordonné les premiers évêques de la seconde narbonnaise, en sorte qu'ils étaient tous ses disciples. Ceux-ci soutenaient au contraire qu'ils ne devaient pas avoir pour métropolitain un évêque d'une autre province. Le concile jugea pour le bien de la paix que Proculus aurait la primauté qu'il prétendait, non comme un droit attaché à la ville et à l'Eglise de Marseille, mais comme un privilége personnel accordé à son âge et à son mérite. Comme les évêques d'Arles et de Vienne disputaient aussi entr'eux de la primauté, le concile de Turin ordonna que celui qui prouverait que sa ville était la métropole selon le droit civil, aurait l'honneur de la primatie dans toute la province, et le pouvoir de faire les ordinations; on leur laissa néanmoins, pour le maintien de la paix et de la charité, la liberté de visiter et de gouverner les églises des villes les plus voisines de leur diocèse comme métropolitains. Simplicius était alors évêque de Vienne, et ce fut lui qui demanda au concile de Turin le droit d'ordonner les évêques de la viennoise. Mais on ne sait point le nom de l'évêque d'Arles qui assista à ce concile; on sait seulement que Patrocle gouvernait cette Eglise lorsque Zosime fut élu pape.

Lettre de Zosime aux évêques des Gaules. Tom. I decret. pag. 935.

3. Aussitôt après son ordination, il écrivit à tous les évêques des Gaules et des sept provinces. Sa lettre est datée du 11e des calendes d'avril, sous le consulat d'Honorius, consul pour la onzième fois, et de Constantius, consul pour la douzième, c'est-à-dire du 22 mars 417. Zosime déclare dans cette lettre que tous les ecclésiastiques des Gaules qui voudront venir à Rome, seront obligés de recevoir une lettre formée du métropolitain

[1] Theodoret, lib. V *Hist.*, pag. 751.

d'Arles; qu'il n'en recevra aucun, soit évêque, soit prêtre, soit diacre, ou autre clerc, s'il n'apporte avec lui une de ses lettres; et que ceux qui violeront cette ordonnance, seront séparés de sa communion. Le Pape ajoute qu'il accorde ce privilége à Patrocle, à cause de son mérite personnel. Cet évêque était alors à Rome. Zosime dit ensuite qu'il a ordonné que le métropolitain d'Arles aura seul le droit d'ordonner tous les évêques dans la viennoise, et dans les deux narbonnaises, et déclare déchus du sacerdoce ceux qui auront ordonné, ou été ordonnés dans les provinces susdites, sans la participation du métropolitain d'Arles. Il adjuge à l'évêché d'Arles les paroisses de Cithariste et de Gargarie; et quoiqu'il veuille que chaque Eglise se tienne dans ses bornes, il ordonne néanmoins que l'Eglise d'Arles, à cause du respect dû à l'apostolat de saint Trophime, et parce que les Gaules ont reçu la foi de Jésus-Christ par son moyen, conservera les paroisses qui sont même hors de son diocèse, dans le territoire de quelques autres villes que ce soit, si elle en est en possession depuis longtemps. Enfin il veut que l'on porte à l'évêque d'Arles tous les différends qui naîtront dans les provinces de la Gaule viennoise et narbonnaise, à moins que l'affaire ne soit d'assez grande importance, pour être renvoyée à Rome. Les lettres formées, dont il est parlé ici, donnaient droit à tous ceux qui en étaient munis, de communiquer avec les évêques répandus dans toute la terre. On les donnait à ceux qui allaient en voyage, afin qu'ils fussent reçus partout comme catholiques.

Première lettre à Aurele et aux évêques d'Afrique en 417.

4. Pélage et Célestius se voyant condamnés également par le pape saint Innocent, comme par les évêques d'Afrique, n'oublièrent rien pour se justifier. Pélage écrivit à ce sujet au Pape même, et Célestius vint à Rome, espérant y trouver de l'appui dans le clergé de cette ville, dont un prêtre nommé Sixte passait pour être favorable aux ennemis de la grâce. Il se présenta au pape Zosime, dans le dessein de poursuivre son appel interjeté cinq ans auparavant, de la sentence rendue contre lui dans le concile de Carthage en 412. Il fit valoir l'absence de ses accusateurs, et présenta une confession de foi, où parcourant tous les articles du Symbole, depuis la Trinité jusqu'à la résurrection des morts, il expliquait en détail sa croyance sur tous les points où on ne lui reprochait rien. Mais lorsqu'il venait à cette question, il disait : « S'il s'est élevé [1] quelques disputes sur des questions qui ne sont point de la foi, je n'ai point prétendu les décider comme auteur d'un dogme; mais je vous présente à examiner ce que j'ai tiré de la source des prophètes et des apôtres, afin que si je me suis trompé par ignorance, vous me corrigiez par votre jugement. » Il disait ensuite sur le péché originel : « Nous confessons [2] que l'on doit baptiser les enfants pour la rémission des péchés, suivant la règle de l'Eglise universelle et l'autorité de l'Evangile, parce que le Seigneur a déclaré que le royaume des cieux ne peut être donné qu'aux baptisés : mais nous ne prétendons pas pour cela établir le péché transmis par les parents, qui est fort éloigné de la foi catholique : car le péché ne naît pas avec l'homme, c'est l'homme qui le commet après sa naissance; il ne vient pas de la nature mais de la volonté. Nous avouons donc le premier pour ne pas admettre plusieurs baptêmes, et nous prenons cette précaution pour ne pas faire injure au Créateur. » C'est tout ce qui nous reste de la confession de foi de Célestius. Il y en a néanmoins qui prétendent trouver ce qui y manque, c'est-à-dire la première partie, dans un discours [3] de saint Augustin. D'autres prétendent que le passage rapporté par ce saint docteur, appartient à un écrit de Pélage et non de Célestius. Quoi qu'il en soit, le pape Zosime ayant reçu cette confession de foi, les écrits et les lettres de Pélage, résolut d'examiner l'affaire avec le clergé de l'Eglise romaine, et marqua le jour [4] et le lieu auxquels devait se tenir l'assemblée. Il choisit l'église de Saint-Clément, afin que par respect pour ce saint martyr qui avait été instruit par saint Pierre même, on y procédât plus religieusement. Plusieurs évêques de divers pays se trouvèrent à cette assemblée, et on y [5] examina tout ce qui avait été fait jusque-là en la cause de Célestius. On le fit entrer, et on lut la profession de foi qu'il avait présentée. Le Pape, non content de cela, lui demanda s'il l'avait écrite lui-même, s'il parlait et pensait de même. Il l'interrogea aussi sur les reproches d'Héros et de Lazare, con-

[1] August., lib. *de Pec. origin.*, cap. VII et XXIII.

[2] August., lib. *de Grat. Christi*, cap. XXXIII et lib. *de Peccato origin.*, cap. V et VI.

[3] Serm. 191 *de Tempore*.

[4] Zosim., *Epist. 2 ad Aurel.*, pag. 944.

[5] Ibid., pag. 945.

tenus dans leurs lettres que le concile de Carthage avait envoyées à Rome. Célestius répondit qu'il n'avait jamais vu Lazare qu'en passant, et qu'Héros lui avait fait satisfaction d'avoir eu mauvaise opinion de lui. Le Pape ne voulant rien précipiter dans une affaire qu'il ne trouvait pas assez éclaircie, et ne voulant pas néanmoins absoudre Célestius de l'excommunication dont il était lié, donna un délai de deux mois, afin d'en écrire aux évêques d'Afrique à qui sa cause était plus connue, et pour lui donner à lui-même le temps de se corriger. Ce délai était, selon la remarque de saint Augustin [1], comme une médecine que l'on donne à une malade, ou comme une douce fomentation que l'on fait à un frénétique, pour lui procurer du repos. Le Pape cita aussi les accusateurs de Célestius à Rome dans le même délai de deux mois, afin qu'ils le convainquissent d'avoir d'autres sentiments que ceux dont il venait de faire profession. Il traita toutes ces questions de vaines subtilités et de contestations inutiles, qui détruisent plutôt que d'édifier, ajoutant qu'il a averti les évêques qui étaient présents à l'assemblée de les éviter. Il dit à Aurèle et aux autres évêques d'Afrique qu'ils doivent moins s'en rapporter à leur propre jugement dans ces sortes de contestations, qu'aux divines Ecritures. Il leur marque dans la même lettre, qu'il leur envoyait les actes de ce qui s'était passé dans le jugement rendu en la cause de Célestius, et se plaint de ce qu'ils avaient ajouté foi trop légèrement aux lettres d'Héros et de Lazare, dont les mœurs n'étaient pas telles qu'on dût ajouter foi à leur témoignage. « Car nous avons trouvé, dit-il, que leurs ordinations étaient irrégulières, et qu'ils avaient usurpé le sacerdoce dans les Gaules ; on n'a pas dû recevoir de leur part une accusation par écrit contre un absent, qui étant présent maintenant, explique sa foi, et défie son accusateur. » Pour leur faire voir qu'on ne doit jamais se repentir de réformer un jugement rendu avec trop de précipitation, il rapporte comment Daniel, quoique jeune, prouva l'innocence de Suzanne qui avait été condamnée mal à propos par des vieillards ; souvent, ajoute-t-il, quand on fait difficulté de croire ceux qui témoignent la droiture de leur foi, on les précipite dans l'erreur comme par nécessité. » Cette première lettre à Aurèle et aux évêques d'Afrique, est datée du consulat d'Honorius pour la onzième fois, et de Flavius Constantius, qui est l'an 417.

Seconde lettre à Aurèle, en 417, pag. 949.

5. Quelque temps après que Zosime l'eut écrite, il en reçut une de Prayle, évêque de Jérusalem, successeur de Jean, qui favorable à la cause de Pélage, la lui recommandait avec de grandes instances. Avec cette lettre il y en avait une de Pélage même, à laquelle il avait joint sa confession de foi. Le tout était adressé au pape Innocent, dont l'un et l'autre n'avaient pas encore appris la mort. Pélage disait dans sa lettre qu'on voulait le décrier sur deux points, l'un [2] de refuser le bâptême aux enfants, et de leur promettre le royaume des cieux sans la rédemption de Jésus-Christ ; l'autre, d'avoir tant de confiance au libre arbitre, qu'il refusait le secours de la grâce. Il rejetait la première erreur, en disant qu'il n'avait jamais ouï personne la soutenir, et ajoutait : « Qui est assez [3] impie pour refuser à un enfant la rédemption commune du genre humain, et pour empêcher de renaître pour une vie certaine celui qui est né pour une incertaine ? » Il disait encore qu'il n'y avait personne assez étranger dans la lecture de l'évangile, qui osât assurer que les enfants [4] ne participent point à la rédemption de Jésus-Christ. Sur le second article, il [5] disait : « Nous avons le libre arbitre pour pécher et ne pas pécher ; mais dans les bonnes œuvres il est toujours aidé du secours divin. Nous disons, ajoutait-il, que le libre arbitre est en tous généralement, dans les chrétiens, les juifs et les gentils : ils l'ont tous par la nature, mais il n'est aidé par la grâce que dans les chrétiens. Dans les autres, ce bien de la création est nu et désarmé ; ils seront jugés et condamnés, parce qu'ayant le libre arbitre par lequel ils pourraient venir à la foi, et mériter la grâce de Dieu, ils usent mal de leur liberté. Les chrétiens seront récompensés, parce qu'u-

[1] *Cœlestius velut phrenæticus, ut requiesceret, tanquam leniter fotus, a vinculis tamen excommunicationis non est creditus esse solvendus, sed interposito duorum mensium tempore, donec rescriberetur ex Africa, resipiscendi ei locus sub quadam medicinali sententiæ lenitate concessus est.* August., *de Pecc. orig.*, cap. VII.

[2] August., lib. *de Grat. Christ.*, cap. XXX, et tom. I *Decretal.*, pag. 916.

[3] Augustin., *lib. de Peccat. orig.*, num. 19, 20 et 21.

[4] Ibid.

[5] August., *lib. de Grat. Christ.*, cap. XXXI.

sant bien de leur libre arbitre, ils méritent la grâce du Seigneur et observent ses commandements. » Enfin [1] Pélage pour prouver qu'il pensait sainement sur la grâce, renvoyait ses accusateurs aux lettres qu'il avait écrites à l'évêque saint Paulin, à l'évêque Constantius, et à la vierge Démétriade, et au livre qu'il avait composé depuis peu *sur le Libre arbitre*, soutenant que dans tous ces écrits il confessait pleinement le libre arbitre et la grâce. Dans sa *Confession de foi* que nous [2] avons encore, il expliquait, de même que Célestius, tous les articles de foi contenus dans le Symbole, depuis le mystère de la Trinité jusqu'à la résurrection de la chair, puis il disait en parlant du baptême : « Nous tenons un seul baptême, et nous assurons qu'il doit être administré aux enfants avec les mêmes paroles qu'aux adultes. » Il ajoutait que l'homme tombé depuis le baptême pouvait être sauvé par la pénitence; qu'il recevait tous les livres de l'Ancien et du Nouveau Testament, dans le même nombre que les reçoit l'Eglise catholique; qu'il croyait les âmes créées de Dieu, et qu'il disait anathème, soit à ceux qui en faisaient une partie de la substance divine, soit à ceux qui enseignaient qu'elles avaient péché, ou demeuré dans le ciel avant d'être envoyées dans les corps. Il rejetait comme un blasphème le sentiment de ceux qui croyaient les commandements de Dieu impossibles, ou qui condamnaient les premières ou secondes noces, ou qui disaient que le Fils de Dieu avait été sujet au mensonge par la nécessité de la chair, et n'avait pu à cause de la même chair faire tout cequ'il avait voulu. Il condamnait aussi l'hérésie de Jovinien qui ôtait la distinction des mérites dans la vie future. Ensuite s'expliquant sur la grâce, il disait : « Nous confessons le libre arbitre; mais en disant que nous avons toujours besoin du secours de Dieu, et que ceux-là se trompent également qui disent avec les manichéens que l'homme ne peut éviter le péché, et avec Jovinien que l'homme ne peut pécher. Voilà, concluait-il, bienheureux Pape, la foi que nous avons apprise dans l'Eglise catholique, que nous avons toujours tenue, et que nous tenons encore. Si elle contient quelque chose qui ne soit pas expliqué avec assez de lumière ou de précaution, nous désirons que vous le corrigiez, vous qui tenez la foi et le siége de Pierre. »

Les lettres et la *Confession de foi* de Pélage ayant été lues publiquement, tous les assistants et le Pape même trouvèrent que Pélage s'expliquait en la même manière qu'avait fait Célestius. Ils furent remplis de joie et d'admiration; à peine pouvaient-ils retenir leurs larmes, tant ils étaient touchés qu'on eût pu calomnier des hommes dont la foi leur paraissait si orthodoxe. « Y a-t-il, disait le Pape dans sa seconde lettre à Aurèle, un seul endroit dans les écrits de Pélage, où il ne parle de la grâce et du secours de Dieu? » Puis venant à ses accusateurs qui étaient Héros et Lazare : « Est-il possible, disait-il, mes chers frères, que vous n'ayez pas encore appris, du moins par la renommée, que ces deux hommes sont des perturbateurs de l'Eglise? Ignorez-vous leur vie et leur condamnation? Mais quoique le Siége apostolique les ait séparés de toute communion par une sentence particulière, apprenez encore ici sommairement leur conduite. Lazare a coutume depuis longtemps d'accuser des innocents; en plusieurs conciles il a été trouvé calomniateur contre notre saint confrère, Brice, évêque de Tours. Proculus de Marseille l'a condamné comme tel dans le concile de Turin. Toutefois le même Proculus l'a ordonné plusieurs années après évêque d'Aix, pour soutenir le [3] jugement du tyran. Il est entré dans le siége épiscopal, presqu'encore teint du sang innocent, et a soutenu l'ombre du sacerdoce, tant que le tyran a gardé une image d'empire; mais après sa mort il a quitté la place, et s'est condamné lui-même. Il en est de même d'Héros, ajoute le Pape : c'est la protection du même tyran : ce sont des meurtres, des séditions, des emprisonnements de prêtres qui lui résistaient; ce fut la même consternation dans la ville, le même repentir l'a fait renoncer au sacerdoce. » Zosime insiste aussi sur l'absence d'Héros et de Lazare, en tire une preuve de la faiblesse de leur accusation, et dit qu'ils n'ont osé la soutenir. Il en dit autant de celle de Timase et de Jacques, et blâme les évêques d'Afrique d'avoir ajouté foi trop légèrement à de semblables accusations; il les

[1] August., *lib. de Grat. Christ.*, cap. XXXV.

[2] Tom. X oper. August., in append., pag. 96.

[3] Ce tyran protecteur de Lazare est Constantin qui s'était rendu maître des Gaules sur Honorius en 407, et qui fut défait et tué en 411.

exhorte à être plus circonspects à l'avenir, à ne pas croire facilement les rapports de gens inconnus, à ne juger personne sans l'entendre, suivant l'Ecriture, à imiter la modération que l'on observe dans les tribunaux séculiers, à conserver soigneusement la charité et la concorde, et à se réjouir de ce que Pélage et Célestius n'ont jamais été séparés de la vérité catholique, ni de la communion de l'Eglise romaine. Cette lettre qui est datée du 21 septembre de l'an 417, fut envoyée aux évêques d'Afrique avec des copies des écrits de Pélage.

La suite fit voir que le pape Zosime ne s'était point assez méfié de ceux qui lui avaient parlé en faveur de Pélage, et contre ses accusateurs. Lazare et Héros qu'il traite si mal, sont cités avec éloge par les auteurs du temps [1]; et saint [2] Augustin, à l'imitation du concile de Carthage, les nomme *saints*, Héros étant en particulier appelé *homme saint* dans la chronique de Prosper, et disciple de saint Martin. Mais il était de l'intérêt de Patrocle [3] intrus dans le siége épiscopal d'Arles en la place d'Héros qu'il en avait chassé, de le décrier à Rome; et Célestius qui était aussi alors en cette ville, n'était pas moins intéressé dans la cause de Pélage, que Pélage même. C'était aussi sans fondement que l'on accusait Lazare de s'être emparé, contre les règles, de l'évêché d'Aix. Il en avait été choisi évêque légitimement, de même qu'Héros de celui d'Arles; mais il l'avait quitté volontairement dans la crainte qu'Honorius ne lui fît souffrir quelques mauvais traitements, ainsi que nous le lisons dans la *Chronique* [4] d'Ithacius. Les lettres qu'ils écrivirent l'un et l'autre contre Pélage au concile de Diospolis, ne méritaient pas une censure si sévère qu'en fait Zosime, qui apparemment ne les avait pas vues, et n'en savait le contenu que sur un rapport infidèle. Ces deux évêques ayant trouvé dans les livres de Pélage, qui était alors en Palestine, plusieurs choses contre la foi catholique, envoyèrent ces livres aux évêques d'Afrique, et y joignirent des lettres en plaintes, ou une requête contre Pélage, comme le disent [5] saint Augustin et Orosius. Ils chargèrent du tout Euloge, évêque de Césarée, qui assembla en conséquence un concile à Diospolis, auquel Lazare et Héros ne purent point assister, l'un d'eux étant tombé [6] dangereusement malade. Au reste, il n'est pas surprenant que le pape Zosime se soit laissé surprendre en quelque sorte par l'hérétique Pélage; de la manière dont il avait enveloppé ses erreurs dans les lettres et dans la confession de foi qu'il envoya à Rome, tout autre y aurait été surpris, et saint Augustin [7] avoue qu'en lisant la lettre de Pélage à la vierge Démétriade, il crut presque y trouver la doctrine catholique sur la grâce. Ce ne fut qu'en lisant les autres écrits que cet hérésiarque composa depuis, qu'il remarqua que ses sentiments sur cette matière s'éloignaient de ceux de l'Eglise; et que dans les précédents il avait abusé du terme de grâce pour mieux cacher le venin de sa doctrine. Aussi Facundus [8], quoique persuadé que Zosime croyait Pélage et Célestius orthodoxes, soutient néanmoins qu'on ne peut inférer de sa conduite envers eux, qu'il ait été répréhensible en cette occasion, puisqu'on

[1] Ces évêques avaient pu dans dans ces temps de trouble tenir une conduite différente à diverses époques. (*L'éditeur.*)

[2] August., *lib. de Gest. Pelag.*, cap. I; Concil. Carthag. *Epist*, 26 *ad Innocent.*, num. 1.

[3] Prosper., *in Chron.*, ad ann. 412.

[4] Itacius, ad an. 411.

[5] August, *lib. de Gest. Pelag.*, cap. III, num. 10 et Orosius, *in Commonit.*.

[6] August., ibid., cap. I, num. 2.

[7] *Istam sane legi epistolam ad Demetriadem, mihique pene persuaserat, hanc illam gratiam, de qua quæstio est, confiteri. Sed cum in manus meas et alia venissent, quæ posterius latiusque conscripsit, vidi quemadmodum potuerit etiam illic gratiam nominare, sub ambigua generalitate, quid sentiret abscondens, gratiæ tamen vocabulo frangens invidiam offensionemque declinans.* August., *de Grat. Christ.*, cap. XXXVII, pag. 246.

[8] *Invenient etiam Pelagium hæresiarcham, a quo pelagiani dicuntur, in judicio Palæstinorum episcoporum, quæ contra Christi gratiam sentiebat operientem, pravasque sententias suas versutia interpretantem, per eumdem ignorantiam absolutum. Invenient postremo beatum quoque Zosimum, apostolicæ Sedis antistitem, contra sancti Innocentii decessoris sui sententiam, qui primus pelagianam hæresim condemnavit, fidem ipsius Pelagii, ejusque complicis Cœlestii, quem in Ecclesia Carthaginensi convictum, atque appellantem apostolicam Sedem, et ipse gestis discusserat, tanquam veram et catholicam laudantem, insuper etiam africanos culpantem episcopos, quod ab illis hæretici crederentur : cum necdum ipsis episcopis africanis dolos eorum multo manifestius detegentibus, memoratos Pelagium et Cœlestium putaret orthodoxos, et tamen... nec illos palestinos episcopos et Zosimum hæreticos credit Ecclesia, quia de hæreticis bene senserunt; sed potius pro merito suæ fidei catholicos judicat et honorat : quoniam non debet crimini deputari simplicium non intellecta versutia malignorum.* Facund, lib. VII, cap. III.

ne doit pas faire un crime aux saints, de ne concevoir pas les ruses des méchants. Saint Augustin en pense[1] à peu près de même, en disant qu'on n'avait traité Pélage et Célestius plus doucement qu'ils ne le méritaient, que dans l'espérance de les corriger. Ce Père[2] ajoute que Zosime usa envers eux de douceur encore par un autre motif, c'était afin de conserver à l'Eglise ces deux hommes, qui auraient pu lui être utiles par la force de leur esprit, s'ils s'étaient corrigés de leurs erreurs. Enfin, il dit que Zosime[3] ne s'éloigna en rien de la conduite d'Innocent son prédécesseur[4].

Lettre de Zosime aux évêques d'Afrique, en 418, pag. 974.

6. Les évêques d'Afrique, sans s'étonner de la protection que Zosime paraissait accorder à Célestius, lui écrivirent pour le prier de laisser les choses en l'état où elles étaient, c'est-à-dire de ne point lever l'excommunication prononcée contre cet hérétique, jusqu'à ce qu'ils eussent eu le loisir de l'instruire plus à fond de cette affaire. Cette lettre fut écrite de Carthage où Aurèle avait apparemment assemblé autant d'évêques qu'il avait pu. Ils y disaient au pape Zosime[5] : « Nous avons ordonné que la sentence rendue par le vénérable évêque Innocent contre Pélage et Célestius, subsistât, jusqu'à ce qu'ils eussent confessé nettement que la grâce de Jésus-Christ nous aide, non-seulement pour connaître, mais encore pour faire la justice en chaque action, en sorte que sans elle nous ne pouvons rien avoir, penser, dire ou faire, qui appartienne à la vraie piété. » Ils ajoutaient qu'il ne suffisait pas pour les personnes moins éclairées, que Célestius eût dit en général qu'il s'en tenait à ce qui était écrit dans les lettres d'Innocent; mais qu'il devait anathématiser clairement ce qu'il avait mis de mauvais dans son écrit, de peur que plusieurs ne regardassent comme approuvés par le Saint-Siége les dogmes empoisonnés qu'on y lisait, plutôt que de croire à la correction de leur auteur. Ces évêques rappelaient aussi en mémoire au pape Zosime, le jugement de son prédécesseur sur le concile de Diospolis[6]; lui faisaient voir tous les artifices de la *Confession de foi* que Pélage lui avait envoyée, et réfutaient tous les arguments et toutes les chicanes de deux hérétiques. Comme ce Pape leur avait reproché d'avoir cru trop légèrement aux accusateurs de Célestius, ils lui représentaient aussi qu'il n'aurait pas dû croire si aisément tout ce que lui avait dit cet hérétique. Enfin, ils exposaient au Pape tout ce qui s'était passé en Afrique dans cette affaire, et lui envoyaient les actes qui en avaient été dressés, soit en la présence de Célestius, soit en son absence. Marcellin, sous-diacre de l'Eglise de Carthage, fut porteur de cette lettre[7]. Il se chargea aussi d'un écrit du diacre Paulin, le même qui avait accusé Célestius en 412. Comme il était encore à Carthage, Basilique, sous-diacre de Rome qui y était aussi, lui signifia le 2 de novembre un ordre verbal de la part du Pape, de se présenter à Rome pour s'y justifier de l'accusation qu'il avait six ans auparavant formée contre Célestius. Mais Paulin s'en excusa en disant : « Célestius a abandonné l'appel qu'il avait interjeté en 412. Je n'ai plus d'intérêt particulier en cette affaire; elle est devenue celle de toute l'Eglise, et Célestius n'est-il pas assez convaincu, puisque le pape Zosime l'ayant pressé de condamner ce que je lui avais reproché à Carthage, il l'a toujours refusé? » L'écrit de Paulin, dont le sens est très-embarrassé, est daté du 8 novembre 417. Le Pape répondit aux évêques d'Afrique par une lettre datée du 21 mars de l'an 418. [Il commence par

[1] *Profecto quidquid interea lenius actum est cum Cœlestio, servata duntaxat antiquissimæ et robustissimæ fidei firmitate, correctionis fuit clementissima suasio, non approbatio exitiosissima pravitatis. Et quod ab eodem sacerdote postea Cœlestius et Pelagius, repetita auctoritate damnati sunt, paululum intermissæ, jam necessario proferendæ ratio severitatis fuit, non prævaricatio prius cognitæ vel nova cognitio veritatis.* Augustin., lib. II *ad Bonifac.*, cap. III, pag. 334.

[2] *In homine acerrimi ingenii, qui profecto si corrigeretur plurimis profuisset, voluntas emendationis, non falsitas dogmatis approbata est.* August., ibid.

[3] *Quale est autem quod beatæ memoriæ Zosimum, apostolicæ Sedis episcopum, ut in tua pravitate persistas prævaricationis accusas? Qui non recessit a prædecessore suo Innocentio, quem tu nominare timuisti; sed maluisti Zosimum, quia egit primitus lenius cum Cœlestio; quoniam se in his sensibus vestris si quid displiceret, paratum esse dixerat corrigi, et Innocentii litteris consensurum esse promiserat.* August., lib. VI *contra Julian.*, cap. XII, pag. 681.

[4] Les critiques modernes qui disent ou supposent que le pape Zosime improuva le jugement de son prédécesseur et approuva la doctrine de Célestius ne prouvent donc que leur ignorance ou leur mauvaise foi. *(L'éditeur.)*

[5] August., lib. II *ad Bonifac.*, cap. III, pag. 434.

[6] August., lib. *de Pecc. origin.*, cap. VII et VIII, pag. 256.

[7] Tom. I *Decretal.*, pag. 963, et tom. X oper. August., in tertia parte, pag. 102.

relever l'autorité du Siége apostolique. « La tradition des Pères, dit-il, attribue au Siége apostolique une autorité si grande que personne n'ose contredire son jugement et on l'a toujours observé dans les canons, et autres règles de la discipline ecclésiastique en vigueur. Elle accorde au nom de Pierre, de qui cette autorité tire son origine, le respect qu'elle lui doit; car l'antiquité canonique d'une voix unanime, d'après la promesse même du Christ, a voulu que la puissance de cet apôtre fût si grande qu'il déliât ce qui était lié, et liât ce qui était délié, et cette puissance a été donnée pareillement à ceux qui, par sa faveur, méritent l'héritage de son siége. Pierre qui en effet a soin de toutes les Eglises, a principalement soin de celle où il a lui-même siégé, et il ne souffre point que quelque chose de son privilége ou de sa sentence vienne à vaciller au souffle de quelque opinion, lui qui a posé la chaire honorée de son nom sur des fondements tels, que jamais aucun effort ne les ébranle et que nul ne saurait jamais les attaquer sans se mettre en péril lui-même. Pierre est donc le chef d'une si grande autorité, et tous les anciens qui sont venus après lui l'ont affermie par leur respect, de sorte que toutes les lois divines et toutes les règles concourent également pour assurer la fermeté de l'Eglise romaine, à la tête de laquelle nous sommes établis avec la puissance attachée à ce nom ainsi que vous le savez, très-chers confrères, et que vous le devez savoir en qualité de pontifes. Toutefois, bien que notre autorité soit telle que nul ne puisse réformer notre sentence, nous n'avons rien fait sans vous le communiquer de notre propre mouvement et par un effet de la charité fraternelle, comme pour délibérer en commun et non par ignorance de ce qu'il fallait faire; non que nous fissions quelque chose qui pût tourner contre le bien de l'Eglise, mais nous avons voulu traiter en commun avec vous de l'homme qui avait été accusé chez vous, comme vous le dites dans vos lettres, et qui est venu à notre siége, protestant de son innocence, poursuivant son ancien appel. » On voit ici quelle était d'après la promesse de Jésus-Christ et la tradition des Pères l'autorité du pape au commencement du ve siècle, ses jugements étaient souverains et irréformables : s'il prenait quelquefois l'avis des autres, c'était par un avis de charité et de bon ordre, et non parce qu'il y était obligé. Sur la fin de la lettre le Pape dit qu'il n'avait point, comme ils le croyaient, ajouté foi à tout ce que lui avait dit Célestius; qu'il n'avait rien changé dans les dispositions de son prédécesseur à l'égard de cet hérétique, et que dans toute cette affaire il n'avait rien voulu décider sans leurs avis.

Lettre de Zosime à tous les évêques des Gaules, de l'Espagne et de l'Afrique, en 417, pag. 955.

7. La lettre de Zosime à tous les évêques des Gaules, de l'Espagne et de l'Afrique, fut écrite à l'occasion des évêques Ursus et Tuentius. Comme ces deux évêques avaient été ordonnés sans la participation de Patrocle, métropolitain d'Arles, et que son autorité était nécessaire pour ordonner un évêque, il les déclara privés de tout rang ecclésiastique, et même de la communion. Le Pape prétend dans sa lettre, qu'Ursus avait même déjà été déposé autrefois de la cléricature pour quelques crimes qu'il ne nomme pas, et il ajoute aux autres défauts de son ordination, qu'elle s'était faite sans qu'on eût assemblé les évêques de la province, et sans observer le jour accoutumé de l'ordination [1], c'est-à-dire le dimanche. Il dit encore qu'on l'avait établi évêque dans des églises dépendantes de l'évêque d'Arles; et enfin que Lazare, condamné depuis longtemps dans le concile de Turin, pour avoir calomnié le bienheureux Brice, évêque de Tours, avait été présent à son ordination, avec Proculus de Marseille, l'un des évêques qui avaient déposé Ursus de la cléricature dans le concile de Turin. Le Pape joint en toutes choses Tuentius à Ursus; mais il dit du premier en particulier, qu'outre ses mauvaises mœurs, il avait autrefois été convaincu de suivre les erreurs de Priscillien; que toutefois par une indulgence presque sans exemple, le Saint-Siége lui avait pardonné, afin qu'il fût plus

[1] *Et ne nihil non intempestive fieret, ne dies quidem legitimus ordinationis adsciscitur*, pag. 957. Symmaque, préfet de Rome, en parlant à l'empereur Honorius d'Eulalius, choisi évêque de cette ville après la mort de Zosime, dit que l'on attendit pendant deux jours depuis son élection, pour l'ordonner solennellement au jour accoutumé; et saint Léon dans ses *Epîtres* 5, 9 et 11, fait voir que ce jour était le dimanche. On ne s'y arrêtait pas néanmoins toujours, et on voit que saint Martin fut ordonné un mardi ou un mercredi; saint Chrysostôme un vendredi, de même que saint Cyrille d'Alexandrie, et Nestorius un mardi. Liberatus dit néanmoins que l'ordination de ce dernier fut faite un jour de dimanche. La coutume générale des Jacobites était, comme le remarque M. Renaudot, de n'ordonner que le dimanche. Constant., in hunc locum, pag. 957.

sage à l'avenir; ce qui aurait dû l'empêcher, s'il eût voulu marquer quelque repentir de sa vie passée, de se faire ordonner avec tant de précipitation. Il s'appuie dans ce qu'il dit contre ces deux évêques, des actes et des témoins qu'on avait produits en sa présence contre eux, comme aussi de plusieurs sentences par lesquelles ils avaient été condamnés en divers pays par les évêques : d'où vient, ajoute-t-il, qu'on disait d'eux que c'étaient des coureurs. Il finit sa lettre en autorisant de nouveau les droits de la métropole d'Arles, comme il avait fait dans sa première lettre aux évêques des Gaules, à laquelle il renvoie. Elle est datée du 10 des calendes d'octobre, sous le consulat d'Honorius pour la onzième fois, et de Constance pour la douzième, c'est-à-dire du 22 septembre 417. Le Pape l'envoya non-seulement dans l'Afrique, dans les Gaules et dans l'Espagne, mais encore dans tous les pays où l'on faisait profession de la foi catholique, afin qu'Ursus et Tuentius ne fussent reçus nulle part à la communion, en quelque degré que ce fût de la cléricature, et qu'on les traitât partout comme en ayant été retranchés par l'anathème.

Lettre de Zosime aux évêques de la province Viennoise et de la seconde Narbonnaise, en 417, pag. 959.

8. Proculus, évêque de Marseille, autorisé du concile de Turin prétendait avoir droit d'ordonner les évêques dans la seconde Narbonnaise; et Symplicius de Vienne soutenait avoir aussi le même droit dans sa province. Le pape Zosime, sans avoir aucun égard à ce qui avait été réglé dans ce concile, condamne ces deux évêques comme s'étant unis pour une entreprise téméraire, et dit que le Saint-Siége même ne pouvait leur accorder ce droit : « Car l'antiquité, ajoute-t-il, est vivante parmi nous, et y est enracinée si profondément que rien ne la peut ébranler, étant fondée sur la vénération que les Pères lui ont acquise. » Il appuie le droit de l'évêque d'Arles sur ce que l'Eglise de cette ville avait été établie par saint Trophime envoyé par les évêques de Rome. Cette lettre est du troisième des calendes d'octobre sous le même consulat que la précédente, c'est-à-dire le 29 septembre 417.

Lettre à Hilaire, évêque de Narbonne, en 417, pag. 960.

9. Hilaire qui était alors évêque de Narbonne, prétendait aussi que c'était à lui à ordonner les évêques dans la première Narbonnaise, et il paraît qu'il en avait obtenu un rescrit du Saint-Siége. Il écrivit donc à Zosime pour le prier de le maintenir dans ce droit, n'étant pas juste qu'un évêque étranger vînt ordonner dans sa province. Le Pape supposant que le droit de Patrocle évêque d'Arles était confirmé par une possession continuelle depuis saint Trophime, déclare le rescrit d'Hilaire subreptice, ordonne que le privilége de l'Eglise d'Arles sera conservé, et menace de déposition tous ceux qu'Hilaire aurait ordonnés, et Hilaire lui-même s'il ose ordonner quelqu'un. La date de cette lettre n'est pas la même dans tous les exemplaires, il y en a où elle est datée du même jour que la précédente, d'autres du cinquième et quelques-uns du sixième des calendes d'octobre sous le consulat d'Honorius et de Constance qui est de 417.

Lettre à Patrocle, en 417, pag. 961.

10. On croit qu'Hilaire n'osa résister à l'autorité du Pape; mais Proculus de Marseille se soutint dans le droit que le concile de Turin avait accordé à sa personne, et continua de faire des ordinations. Zosime en étant informé, écrivit à Patrocle au mois de septembre de l'an 417, pour l'exhorter à se maintenir dans la possession du droit de métropolitain de la seconde Narbonnaise que Proculus usurpait. Il lui déclare que son intention est qu'il ait le droit de donner des lettres formées à tous les ecclésiastique des Gaules, qui voulaient venir à Rome, et qu'il leur fasse connaître qu'il n'en recevra aucun sans de semblables lettres de sa part. Il recommande [1] aussi à Patrocle d'empêcher que personne ne soit élevé tout d'un coup à l'épiscopat, où à la prêtrise, ou même au diaconat, et déclare qu'à l'avenir il tiendra pour nulles ces sortes d'ordinations, voulant bien tenir pour valides celles qui sont déjà faites. Il dit à Patrocle de faire connaître à tous ce qu'il ordonne ici, et de ne pas pratiquer lui-même ce qui est défendu à tous. Le Pape semble dire au commencement de cette lettre qu'il avait déjà condamné Proculus, et fait ressouvenir Pa-

[1] *Et quia nonnulli ex quacumque militia se ad Ecclesiam conferentes, statim saltu quodam summalem locum religionis affectant, qui gradatim per ecclesiastica stipendia venientibus explorata solet discussione differri : idcirco quoniam in nonnullis factum infirmare non possumus, si qui jam ordinati sunt, in eo gradu, ad quem saltu subito pervenerunt, perdurare debebunt. Si enim Apostolus neophytum sacerdotio non statim cumulari jubet, et hoc idem Canonum statuta sanxerunt, hoc addimus nostra sententia, ut quisquis de cætero vel summo sacerdotio vel presbyterii gradu vel diaconatus reddiderit cumulandam, sciat et se gradus sui subire jacturam, nec in illum valitura esse quæ contulit : ut saltem ab ordinatione præcipiti metus iste summoveat, quos examinata discussio coercere debuisset. Epist. ad Patroclum*, p. 962.

trocle qu'il avait lui-même été présent à Rome lorsqu'on y examina la cause de cet évêque.

Lettre à Hésychius, en 418, pag. 968.

11. Hésychius, évêque de Salonne, métropole de la Dalmatie, s'opposait autant qu'il était en lui à l'ambition de ceux qui voulaient passer tout d'un coup de l'état des laïques ou des moines, aux degrés les plus éminents du sacerdoce; mais il souhaitait d'être autorisé en cela par le Saint-Siége. En ayant donc écrit à Zosime, ce pape lui fit réponse le 21 de février de l'an 418, que ses prédécesseurs et lui-même dans ses lettres aux évêques des Gaules et d'Espagne, avaient défendu qu'on élevât à l'épiscopat ceux qui n'y étaient pas montés par les degrés et les interstices ordinaires, et qu'il était surpris qu'Hésychius n'ait point eu de connaissance de ce qui avait été réglé à cet égard par le Saint-Siége, dont les décrets sont conformes à ceux des Pères. Il dit donc à cet évêque de s'opposer de tout son pouvoir à de pareilles ordinations : car si dans les charges séculières l'on doit passer par plusieurs degrés avant d'arriver au principal, n'y a-t-il pas de l'ambition à vouloir gouverner dans l'Eglise, avant d'y avoir été disciple? Zosime [1] veut donc que l'on passe premièrement par les degrés de lecteur, d'exorciste, d'acolyte, de sous-diacre et de diacre, en gardant les interstices marqués par les anciens, avant d'être élevé au sacerdoce; et que personne ne soit revêtu de cette dignité qui n'en ait l'âge, et qui n'ait fait preuve de probité dans l'exercice des degrés inférieurs. Il s'élève contre les évêques qui s'imaginaient s'acquérir de l'estime en étendant leur juridiction, ou en conférant les ordres à des personnes à qui ils n'ont rien autre chose à donner. Il marque sur la fin de sa lettre que celui qui dès son enfance [2] s'est dévoué au ministère de l'Eglise, doit rester dans le rang des lecteurs jusqu'à l'âge de vingt ans; s'il s'est enrôlé dans la divine milice dans un âge plus avancé, mais aussitôt après son baptême, il doit demeurer pendant cinq ans dans le degré des lecteurs ou des exorcistes, ensuite pendant quatre ans dans l'ordre des acolytes ou des sous-diacres, puis cinq ans dans celui des diacres : d'où il pourra être élevé au sacerdoce, et enfin à l'épiscopat, s'il est de bonnes mœurs et d'une exacte pureté de vie. Zosime en excepte les bigames et ceux qui ont été mis en pénitence. Il ordonne que les défenseurs de l'Eglise pris d'entre les laïques, soient soumis aux mêmes règles que les laïques mêmes, quand ils méritent d'être admis à la cléricature, et recommande à Hésychius de communiquer sa lettre à tous les évêques de sa province, et même à ceux des pays voisins. On observe que ce qui est prescrit ici touchant les interstices, se trouve dans le *Pontifical* d'Egbert, archevêque d'Yorck, et dans le *Pontifical* de Cahors, sous le nom du pape Innocent; mais dans tous les manuscrits cela fait partie de la lettre de Zosime. Nous n'avons plus celle qu'il écrivit aux évêques d'Espagne sur le même sujet.

Lettre à Patrocle d'Arles, en 418, pag. 971.

12. La seconde lettre *à Patrocle* est pour l'exhorter à user contre Proculus de Marseille de l'autorité que lui donnait la qualité de métropolitain, et pour déclarer qu'il ne recevrait point ceux que Proculus avait ordonnés, ou sans les faire passer par des degrés inférieurs, ou depuis sa condamnation. Il paraît par cette lettre que le pape Zosime en avait écrit plusieurs autres à Patrocle sur le même sujet, et que Proculus s'embarrassait peu des menaces du Pape, et qu'il n'avait pas plus d'égard pour la qualité de métropolitain que le Saint-Siége avait accordée à Patrocle d'Arles. Elle est datée du troisième des nones de mars, sous le douzième consulat d'Honorius, et le huitième de Théodose, c'est-à-dire du 5 mars 418.

Lettre au

13. L'obstination de Proculus, qui avait

[1] *Assuescat in Domini castris, in lectorum primitus gradu divini rudimenta servitii : nec illi vile sit exorcistam, acolythum, subdiaconum, diaconum per ordinem fieri : nec hoc saltu, sed statutis majorum ordinatione temporibus. Jam vero ad presbyterii fastigium talis accedat, ut et nomen ætas impleat, et meritum probitatis stipendia ante acta testentur. Jure inde summi pontificis locum sperare debebit.*

[2] *Hæc autem singulis gradibus observanda sunt tempora. Si ab infantia ecclesiasticis ministeriis nomen dederit, inter lectores usque ad vicesimum ætatis annum continuata observatione perduret. Si major jam et grandævus accesserit, ita tamen ut post baptismum statim, si divinæ militiæ desiderat mancipari, sive inter lectores, sive inter exorcistas quinquennio teneatur : exinde acolythus vel subdiaconus quatuor annis, et sic ad benedictionem diaconatus, si meretur accedat; in quo ordine quinque annis, si inculpate se gesserit, hærere debebit. Exinde suffragantibus stipendiis, per tot gradus datis propriæ fidei documentis, presbyterii sacerdotium poterit promereri. De quo loco, si eo illum exactior ad bonos mores vita produxerit, summum pontificatum sperare debebit. Hac tamen lege servata, ut neque bigamus, neque pænitens ad hos gradus possit admitti. Sane ut etiam defensores Ecclesiæ qui ex laicis fiunt, supradicta observatione teneantur, si meruerint esse in ordine clericatus. Epist.* 9, pag. 970.

Clergé et au peuple de Marseille, en 418, pag. 973.

obligé le pape Zosime de le condamner, l'engagea aussi à le déposer de l'épiscopat. Il écrivit donc au clergé, au conseil et au peuple de Marseille, pour les porter à recevoir un autre évêque de la main de Patrocle, à qui il dit qu'il avait déjà écrit pour prendre soin de leur église. Cette lettre est du même jour que la précédente. Saint Jérôme [1] parle de Proculus avec éloge, l'appelant saint et très-docte évêque, et capable de conduire dans la voie royale du salut. Mais on ne peut l'excuser de sa résistance aux ordres du pape Zosime. Car quoique le concile de Turin eût permis à Proculus d'user des droits de métropolitain sur les évêques qu'il avait ordonnés, il ne lui avait pas permis d'en ordonner de nouveaux.

Lettre à Zosime, à ses prêtres et à ses diacres à Ravenne, en 418, pag. 979.

14. Quelques personnes qui étaient, ce semble, près de Rome, se soulevèrent contre Zosime, et lui écrivirent des lettres peu respectueuses. Le Pape leur fit réponse, mais avant qu'il la leur eût envoyée, ils s'en allèrent à Ravenne où était l'empereur Honorius. Zosime de son côté y envoya des prêtres et des diacres, du nombre desquels était Archidam. Celui-ci lui écrivit de Ravenne comment ses légats et leurs adversaires avaient été reçus à la cour. Zosime voyant que l'empereur avait reçu ses légats comme il le souhaitait, leur envoya la réponse qu'il avait faite aux prêtres révoltés pour la leur rendre avec une lettre signée de sa main, où il les déclarait séparés de la communion du Saint-Siége. Il remet à la discrétion de ses légats de voir comment il faudrait agir contre ceux qui s'étaient joints à ces personnes, et les avertit d'être sur leurs gardes pour n'être pas surpris par ceux que l'Eglise sainte et apostolique savait être anathématisés. Il ajoute que pour ceux qui s'étaient ligués avec eux, il verrait avec ses légats à leur retour ce qu'il aurait à faire. Cette lettre est du cinquième des nones d'octobre, sous le douzième consulat d'Honorius et le huitième de Théodose, c'est-à-dire du 3 octobre 418. Nous n'avons plus les lettres écrites contre le pape Zosime.

Lettre à l'évêque Faustin et aux prêtres Philippe et Asellus, en 418, pag. 981.

15. Apiarius, prêtre de Séique, dans la Mauritanie césarienne, avait été excommunié par Urbain son évêque, comme mal ordonné et chargé de plusieurs crimes infâmes. Ce prêtre se pourvut à Rome par-devant le pape Zosime, quoique cela fût défendu par plusieurs conciles, qui ordonnaient que les affaires des ecclésiastiques se jugeraient dans leur province. Le Pape envoya en Afrique trois légats, Faustin, évêque de Potentia dans la Marche d'Ancône, Philippe et Asellus, prêtres. Les évêques d'Afrique assemblés à Carthage avec Aurèle leur demandèrent de quoi ils étaient chargés de la part du Pape, et les prièrent de faire lire les instructions qu'ils en avaient par écrit. On les lut, et on trouva qu'ils étaient chargés de traiter avec les évêques d'Afrique de quatre choses, dont la première regardait les appellations des évêques au Pape; la seconde, les voyages fréquents des évêques à la cour; la troisième, les causes des prêtres et des diacres devant les évêques voisins, en cas que leur évêque les eût excommuniés mal à propos; la quatrième, l'évêque Urbain, savoir s'il ne devait pas être excommunié, ou même cité à Rome, au cas qu'il ne voulût pas corriger ce qu'il avait fait mal à propos. Il n'y eut point de difficulté sur le second article, parce que dès l'an 407, les évêques d'Afrique avaient fait un règlement pour empêcher les évêques et les prêtres d'aller à la cour sous de légers prétextes. Mais sur le premier qui regardait l'appellation des évêques à Rome, et sur le troisième qui voulait que les causes des clercs fussent portées devant les évêques voisins, les Africains ne purent convenir de la prétention du Pape. Et comme Zosime, pour l'appuyer, alléguait les canons de Nicée, ou plutôt ceux de Sardique, qu'il citait [2] sous le nom de Nicée, les évêques d'Afrique dirent qu'ils ne trouvaient point ces canons dans aucun exemplaire grec ou latin [3]. Néanmoins ils consentirent à les observer jusqu'à une

[1] *Habes isthic sanctum, doctissimumque pontificem Proculum qui viva et præsenti voce nostras schedulas superet, quotidianisque tractatibus iter tuum dirigat, nec patiatur te in partem alteram declinando, viam relinquere regiam.* Hieronym., *Epist.* 4 *ad Rusticum.*

[2] Dans plusieurs anciens manuscrits les canons du concile de Sardique sont intitulés du nom du concile de Nicée, et il y a apparence qu'ils portaient ce titre dans l'exemplaire de Zosime. Toutefois le pape Innocent, son prédécesseur, dans sa septième lettre *au Clergé et au peuple de Constantinople*, distingue clairement les décrets de Sardique d'avec ceux de Nicée. Coustant., not. in hunc locum.

[3] Il est assez étonnant que les évêques d'Afrique, au temps où nous sommes, aient ignoré les canons du concile de Sardique. Un an après la tenue de ce concile, Gratus, dans un concile de Carthage, avait parlé du synode de Sardique avec les plus grands éloges; il y avait même développé le canon sur le jugement des prêtres et des diacres, en exigeant trois évêques pour un diacre et six pour un prêtre. Dans

recherche plus exacte des véritables canons du concile de Nicée, c'est-à-dire qu'ils consentirent que les évêques pussent appeler au Pape [1], et que les clercs pussent se plaindre du jugement de leur évêque au primat et au concile de la province; mais non pas aux évêques des provinces voisines.

Lettres aux évêques de la Bysacène, en 418, pag. 964 et tom. II Concil., pag. 1374.

16. La dernière des lettres que nous avons du pape Zosime est adressée *aux évêques de la Bysacène,* province d'Afrique. Il y a des manuscrits qui portent Byzance, mais c'est une faute, et ce n'est pas la seule que les copistes aient faite en transcrivant cette lettre, qu'ils ont quelquefois datée du septième consulat d'Honorius, au lieu du douzième. Le texte n'en était pas moins corrompu; mais on l'a rétabli dans la nouvelle édition qu'on en a faite, en sorte que cette lettre ne peut plus passer pour suspecte. On y trouve le style et le génie de Zosime, et toute la dureté des expressions dont il avait coutume de se servir lorsqu'il reprenait dans les autres ce qu'il croyait devoir désapprouver. Il écrivit cette lettre le 16 novembre 418, à l'occasion d'un jugement rendu par les évêques de la Bysacène dans leur concile. On croit que c'est celui de Zèle en 418. Ils avaient trouvé à propos que quelques personnes laïques affectionnées à l'évêque accusé, assistassent à l'examen de sa cause, pour être témoins que l'Eglise ne favorise pas plus les fraudes faites au fisc que les autres. L'évêque accusé de malversation, fut convaincu, et sans doute condamné; mais voulant se soustraire à la rigueur du jugement, et en empêcher l'exécution, il s'en plaignit au pape Zosime, lui faisant entendre que le concile l'avait fait juger par des laïques. Le Pape ne pouvant souffrir l'injure faite en cette occasion à l'éminence de l'épiscopat, s'en plaignit aux évêques de la Bysacène, et surtout de ce qu'ils avaient obligé l'évêque accusé d'aller chercher son accusateur, et de le faire comparaître en jugement, ce qui lui paraît un désordre inouï, et une cruauté sans exemple, puisque l'accusateur doit se présenter lui-même. Non content de leur écrire cette lettre, Zosime leur envoya un évêque nommé Numénien. On ne sait point quelle suite eut cette affaire.

Zosime condamne les pélagiens.

17. La lettre du pape Zosime, en date du 21 mars 418, ne fut rendue aux évêques d'Afrique que le 29 avril suivant, lorsqu'ils s'y assemblaient pour tenir un concile universel de toute cette province. Il se tint le 1er jour de mai à Carthage, dans la basilique de Fauste. On y fit plusieurs décrets, et l'hérésie de Pélage y fut condamnée par un anathème. Les évêques de ce concile [2] donnèrent avis au pape Zosime de ce qu'ils avaient fait à l'égard de cet hérésiarque, et joignirent à leur lettre les huit décrets qu'ils avaient faits touchant la réunion des pélagiens. Dans le même temps [3] quelques fidèles de Rome ayant trouvé des écrits de Pélage, entr'autres ses *Commentaires sur saint Paul*, les firent venir à la connaissance du Pape. Mais comme d'autre part l'hérésie pélagienne avait à Rome ses défenseurs, cette ville se trouva dans une grande division, qui donna prétexte aux pélagiens d'accuser de sédition les catholiques. Constance autrefois vicaire du préfet du prétoire, mais qui s'était retiré pour servir Dieu, signala son zèle pour la vérité, en résistant fortement aux pélagiens, et il souffrit par leur faction de si grandes persécutions, qu'elles lui ont donné rang parmi les saints confesseurs. Le pape Zosime voyant les choses en cet état, résolut, suivant l'avis des évêques du concile de Carthage, d'examiner encore Célestius, et de tirer de lui une réponse nette et précise, afin que l'on ne pût plus douter, ou qu'il avait renoncé à ses erreurs, ou que ce n'était qu'un fourbe. Il le cita à [4] comparaître dans une grande audience qu'il voulut tenir à cet effet. Mais Célestius n'osant se présenter à cet examen, s'enfuit de Rome, de crainte d'être obligé d'anathématiser les propres termes de sa profession de foi, ainsi que les évêques d'Afrique l'avaient demandé. Alors le pape Zosime reprenant la juste sévérité qu'il avait un

le concile de 419, les évêques d'Afrique citent ce même canon sur le jugement des prêtres et des diacres comme de Sardique, et ils n'aperçoivent pas le malentendu. (*L'éditeur.*)

[1] Ils semblent avoir oublié ces appellations si fameuses, à Rome, de saint Athanase d'Alexandrie, de saint Paul de Constantinople, d'Asclépas de Gaza, de Lucius d'Andrinople, etc; ils semblent avoir oublié les exemples de l'Afrique, Cécilien de Carthage appelant au pape Miltiade et jugé par lui à Rome; Privat, évêque de Lambèse, appelant au pape Fabien; Novat, Félicissime, Fortunat, appelant à d'autres papes. (*L'éditeur.*)

[2] Marius Mercator, pag. 134, édit. Balus. et Augustin., lib. II *ad Bonifac.*, cap. v.

[3] August., *de Peccato origin.*, cap. XXI, num. 24.

[4] Marius Mercator, pag. 134, et Augustin., lib. II *ad Bonifac.*, cap. III.

peu[1] interrompue, donna sa sentence par laquelle il confirma les décrets du concile d'Afrique de l'an 417; et conformément au jugement du pape Innocent son prédécesseur, il[2] condamna pour la seconde fois Pélage et Célestius, qu'il réduisit à l'état des pénitents, s'ils abjuraient leurs erreurs; les excommuniant absolument s'ils refusaient de se soumettre à cette humiliation salutaire. Ensuite il écrivit aux évêques d'Afrique en particulier, et en général à tous les évêques, voulant, dit saint[3] Prosper, mettre l'épée de saint Pierre entre les mains de tous les évêques de l'univers pour couper court à ces erreurs. Dans cette lettre qui était fort ample, le pape Zosime[4] expliquait les erreurs dont Célestius avait été accusé par Paulin; il y rapportait tout ce qui regardait l'affaire, tant du maître que du disciple, il y citait plusieurs passages du *Commentaire* de Pélage *sur saint Paul;* il y établissait solidement la doctrine[5] du péché originel, et celle de la nécessité du baptême, même pour les enfants; il y enseignait qu'en tout temps nous avons besoin du secours de Dieu, et que dans toutes[6] les actions, les mouvements les pensées, c'est de lui, et non des forces de la nature que nous devons tout attendre; enfin il y reconnaissait que c'était par[7] l'inspiration de Dieu auteur de tout bien, qu'il avait communiqué cette affaire aux évêques. Nous n'avons plus cette lettre mais saint Augustin, saint Prosper, le pape saint Célestin, et quelques autres anciens nous en ont conservé quelques fragments. Le clergé de Rome suivit le jugement du Pape, même ceux que les pélagiens se croyaient favorables. Le prêtre Sixte qu'ils regardaient comme un puissant défenseur de leur cause, fût le premier qui souscrivit à l'anathème prononcé contre eux par Zosime, et il eut soin d'en écrire à ceux auprès desquels les pélagiens se vantaient de sa protection et de son amitié. Il paraît que ses lettres furent adressées à Aurèle de Carthage, et qu'elles furent portées en Afrique avec celles du pape Zosime, par Léon, acolyte de l'Eglise romaine. Sixte écrivit aussi à saint Augustin par le prêtre Firmus. Ce saint docteur, après avoir rapporté l'endroit de la lettre de Zosime, où ce Pape s'explique sur le péché originel, et sur la nécessité du baptême pour l'effacer dans tous les hommes de quelque âge et de quelque condition qu'ils soient, dit[8] que dans ces paroles du Siége apostolique la foi catholique qui est si ancienne et si bien fondée, est exprimée si clairement, qu'il n'est permis à aucun chrétien d'en douter. Zosime, dans[9] le fragment de sa lettre rapportée par le pape Célestin, déclare qu'il reçoit le troisième canon du concile de Carthage, comme s'il eût été fait par le Siége apostolique.

Tous les évêques souscrivent à la lettre de Zosime.

18. La lettre de Zosime ayant été envoyée aux Eglises de l'Orient, en Egypte, à Constantinople, à Thessalonique, à Jérusalem, en un mot à toutes les Eglises du monde, elle fut confirmée[10] par les souscriptions des saints Pères, en sorte[11] que toute l'Eglise

[1] August., lib. II *ad Bonifac.*, cap. III.

[2] Marius Mercator, pag. 134.

[3] Prosper, *in Collatorem*, cap. XLI.

[4] Marius Mercator, pag. 134.

[5] *Fidelis Dominus in verbis suis, ejusque baptismus re ac verbis, id est opere, confusione et remissione vera peccatorum, in omni sexu, ætate, conditione, generis humani eamdem plenitudinem tenet. Nullus enim, nisi qui peccati servus est liber efficitur; nec redemptus dici potest, nisi qui vere per peccatum fuerit ante captivus; sicut scriptum est, si vos Filius liberaverit, vere liberi eritis. Per ipsum enim renascimur spiritaliter, per ipsum crucifigimur mundo. Ipsius morte mortis ab Adam omnibus nobis introductæ, atque transmissæ universæ animæ, illud propagine contractum chirographum rumpitur, in quo nullus omnino natorum, antequam per baptismum liberetur, non tenetur obnoxius.* Zosimus, apud August., *Epist.* 190, tom. I *Decret.*, pag. 994.

[6] *Quod ergo tempus intervenit, quo ejus non egeamus auxilio? In omnibus igitur actibus, causis, cogitationibus, motibus adjutor et protector orandus est. Superbum est enim, ut quidquam sibi humana natura præsumat, clamante Apostolo :* Non est nobis colluctatio adversus carnem et sanguinem, *etc. Et sicut ipse iterum dicit : Infelix ego homo quis me liberabit de corpore mortis hujus? Gratia Dei per Jesum Christum. Et iterum gratia Dei sum id quod sum, et gratia Dei in me vacua non fuit, non ego autem, sed gratia Dei mecum.* Zosimus, *in Epist.* 21 *Cœlestini*, cap. IX, tom. I *Decret.*, pag. 995.

[7] *Nos autem instinctu Dei omnia enim bona ad auctorem suum referenda sunt unde nascuntur, ad fratrum et coepiscoporum nostrorum conscientias universas retulimus.* Zosimus, apud Prop., lib. *cont. Collat.*, cap. X, tom. I *Decret.*, pag. 996.

[8] *In his verbis apostolicæ Sedis tam antiqua atque fundata, certa et clara est catholica fides, ut nefas sit de illa dubitare christiano.* August., ubi sup., tom. I *Decret.*, pag. 995.

[9] *Illud etiam quod intra carthaginensis synodi decreta constitutum est quasi proprium apostolicæ Sedis amplectimur, quod scilicet tertio capitulo definitum.* Zosimus, apud Cœlestinum, ubi supra, pag. 995.

[10] *Beatæ memoriæ episcopi Zosimi epistola, quæ tractoria dicitur, qua Cœlestius, Pelagiusque damnati sunt, et Constantinopolim et per totum orbem subscriptionibus sanctorum Patrum, est roborata.* Marius Mercat., pag. 138 dit. Balusii, tom. I *Decret.*, p. 997.

[11] Prosper., in *Collator.*, cap. I.

écrivit une même sentence contre les pélagiens, par la main de tous ses évêques. Plusieurs de ceux qui avaient embrassé l'erreur y renoncèrent, vinrent se soumettre au Saint-Siége, et rentrèrent dans leurs églises. Mais il y en eut dix-huit qui s'obstinèrent. Julien, évêque d'Eclan. était de ce nombre. On le somma lui et ses complices de condamner avec toute l'Eglise Pélage et Célestius, et de souscrire à la lettre du pape Zosime. Mais ils le refusèrent, prétendant qu'il ne leur était pas permis de condamner des personnes absentes, et promirent de demeurer neutres. Julien écrivit même deux lettres sur ce sujet au pape Zosime, dont l'une est en son nom, l'autre au nom des dix-huit évêques qui s'étaient joints à lui. Ils prétendirent encore se justifier par une confession de foi, mais Zosime n'y eut aucun égard, et Julien [1] fut déposé de l'épiscopat avec les évêques de son parti, et chassé de toute l'Italie, en vertu d'un rescrit de l'empereur Honorius, donné à Ravenne le 30 d'avril 418, des ordonnances de Pallage, préfet du prétoire d'Italie, de Monaxius, préfet du prétoire d'Orient, et d'Agricola, préfet des Gaules, et des décrets des évêques.

Lettre de Zosime aux évêques d'Afrique.

19. Cependant le pape Zosime écrivit une lettre particulière à saint [2] Augustin, et aux autres évêques d'Afrique qui étaient encore à Carthage pour diverses affaires présentes. Dans cette lettre, qui n'est pas venue jusqu'à nous, le Pape les priait de faire un voyage dans la Mauritanie césarienne, pour donner ordre à quelques nécessités et à quelques affaires de l'Eglise, dont on n'a pas d'autre connaissance, sinon qu'elles ne regardaient pas les donatistes. Ce fut à cette occasion que saint Augustin vit Emérite, évêque de cette secte.

Lettre des évêques d'Afrique à Zosime, en 418.

20. Les évêques d'Afrique, qui étaient restés trois de chaque province à Carthage depuis la tenue du concile du 1er mai 418, y reçurent les lettres par lesquelles Zosime condamnait Pélage et Célestius. Aurèle, évêque de cette ville, reçut en même temps celle du prêtre Sixte, et ces deux lettres les remplirent de joie. Ils se hâtèrent d'en congratuler Zosime, et nous avons encore un fragment de la lettre qu'ils lui écrivirent à ce sujet, où ils relèvent avec beaucoup d'éloges quelques-unes de ses paroles. Ils s'en [3] servent pour combattre ceux qui élèvent la liberté de l'homme aux dépens de la grâce, et pour montrer que nous avons le libre arbitre, mais que dans tous les bons mouvements de la volonté humaine le secours de Dieu l'emporte.

Lettre aux évêques des Gaules.

21. On ne peut guère douter que le pape Zosime n'ait écrit aussi une lettre au sujet de Maxime, évêque de Valence, accusé de plusieurs crimes, entr'autres d'être manichéen, puisque le pape Boniface, qui lui succéda dans le Saint-Siége, écrivant aux évêques des Gaules, dit [4] que cette affaire avait été renvoyée au concile de la province par ses prédécesseurs.

Mort du pape Zosime, en 418 [Éditions des lettres.

22. Zosime mourut le 26 décembre, selon Anastase, ou le 27, selon un ancien Pontifical, ayant tenu le Saint-Siége un an, neuf mois, huit ou neuf jours. On dit qu'il ordonna que les diacres porteraient une espèce de serviette de lin sur le bras gauche, d'où l'on croit qu'est venu le manipule, et qu'il permit de bénir le cierge pascal dans les paroisses, apparemment il ne se bénissait que dans l'Eglise où le Pape faisait l'office, ou que dans les principales églises. Prudence, qui vivait alors, parle de cette bénédiction. Zosime fut enterré auprès du corps de saint Laurent sur le chemin de Tibur. Quoique les évêques d'Afrique parlent avec beaucoup de respect de Zosime, ils ne laissent pas [5] de dire à Boniface, son successeur, que sa promotion

[1] *Julianus cæterique complices ejus subscribere detractantes consentaneosque se nolentes iisdem Patribus facere, non solum imperialibus legibus, sed et sacerdotalibus statutis depositi atque exauctorati, ex omni Italia expulsi sunt.* Marius Mercat., ubi supra.

[2] *Litteræ quas ad Mauritanium Cæsariensem misisti, me apud Cæsaream præventæ venerunt; quo nos injuncta nobis a venerabili papa Zosimo apostolicæ Sedis episcopo ecclesiastica necessitas traxerat.* August., *Epist.* 190 *ad Optat.*, num. 1. Vide et Possidium, in *Vita August.*, cap. XIV.

[3] *Sic accepimus dictum, ut illos qui contra Dei adjutorium extollunt humani arbitrii libertatem, districto gladio veritatis, velut cursius transiens amputares... quotquot enim Spiritu Dei aguntur, hi filii sunt Dei, ut nec nostrum deesse sentiamus arbitrium, et in bonis quibusque voluntatis humanæ singulis motibus magis illius valere non dubitemus auxilium.* Zosim, *in Epist.* 21 *Cœlestini*, tom. II *Decret.*, pag. 998, et apud Prosper., lib. *cont. Collat.*, cap. XV.

[4] *Valentinæ nos clerici civitatis adierunt, proponentes per libellum crimina, quæ Maximum teste tota provincia asserunt commisisse... qui e contrario probavit de se illa quæ dicta sunt, qui ad ea confutanda, cum essent innumera, a decessoribus meis provinciali delegata cognitione, conventus etiam dicitur evitasse.* Bonif., *Epist.* 3, pag. 1015, tom. I *Decret.*

[5] *Sed credimus adjuvante misericordia Domini Dei nostri, quod tua sanctitate romanæ Ecclesiæ præsi-*

leur fait espérer qu'ils n'auront plus dans la suite à souffrir de hauteur, et qu'on observera à leur égard ce qui est de l'équité et de la justice, et conforme aux canons de Nicée. Cela regardait particulièrement l'affaire d'Apiarius, dans laquelle le pape Zosime avait, comme nous l'avons remarqué, appuyé les appellations à Rome, sur les décrets du concile de Sardique, sous le nom de celui de Nicée [1]. [Les quinze lettres du pape Zosime se trouvent dans Coustant, dans Schœnemann et dans Galland. M. Migne a reproduit, tom. XX de la *Patrologie latine*, le texte, les notes et commentaires de Coustant, une notice sur les écrits perdus d'après le même, les décrets extraits de ses lettres d'après Mansi; et la lettre apocryphe *à Simplicien*. Parmi les décrets, il s'en trouve un extrait de Gratien où il est dit que l'autorité du Siége apostolique ne peut rien concéder de contraire aux statuts des Pères. Les six autres sont tirés de la lettre à Heséchius].

Qui était Pélage?

23. L'hérésie pélagienne condamnée [2] quelques années après sa naissance, par le jugement unanime des évêques d'Orient et d'Occident, avait pour chef Pélage [3] surnommé le Breton, apparemment pour le distinguer de Pélage de Tarente. Saint Prosper [4] l'appelle le Serpent de la Grande-Bretagne, et marque clairement en divers [5] endroits de ses écrits qu'il le croyait né dans cette province. La plupart des [6] anciens qui en ont parlé, lui donnent ordinairement le titre de moine. D'où il est naturel de conclure qu'il faisait profession de la vie monastique, et qu'il n'était dans aucun degré de cléricature. Aussi saint Augustin [7], dans les livres qu'il a écrits contre Pélage, dit que son hérésie ne venait ni d'évêques, ni de prêtres, ni de quelques clercs que ce fût, mais de quelques prétendus moines, paroles qui semblent dire que saint Augustin ne croyait point que Pélage fût véritablement moine; et peut-être n'en avait-il que le nom et l'extérieur. Orose [8] l'appelle positivement un laïque, et se plaint de ce que dans une assemblée tenue à Jérusalem on l'avait fait asseoir avec les prêtres. C'était en 415. Enfin le pape Zosime, dans sa lettre à Aurèle de Carthage, et aux autres évêques d'Afrique, le qualifie laïque. Il était eunuque [9] et n'avait qu'un œil. Le long séjour qu'il fit à Rome lui attira en cette ville beaucoup de connaissances, et il s'y acquit même de la [10] réputation : d'où vient que saint Augustin qui savait qu'il y était estimé de beaucoup de personnes, parle toujours de lui avec éloge dans ses premiers écrits contre son hérésie. Pélage était à Rome, sous le pontificat d'Anastase, vers l'an 400, et n'en sortit, comme l'on croit, que dix ans après pour passer dans les pays au-delà de la mer, c'est-à-dire, en Palestine, où il était en effet en 415, lors de l'assemblée que Jean tint à Jérusalem. Il avait l'esprit subtil et pénétrant, vif et capable de pousser loin ce qu'il avait une fois [11] entrepris de soutenir. Outre la langue latine il parlait aussi la grecque, et ce fut en cette dernière langue qu'il s'expliqua [12] en 415 dans le concile de Diospolis. Avant d'être reconnu pour hérétique il avait composé divers écrits, savoir trois livres *sur la Trinité* [13], un livre *des Eulogies*, où il donnait des règles pour la conduite et les actions de la vie; un livre *des divines Ecritures*, divisé en chapitres où il alléguait divers passages des Livres saints sous des

dente, non sumus jam istum Typhum passuri, et servabuntur erga nos, quæ nobis etiam non disserentibus custodiri debeant cum fraterna charitate, quæ secundum sapientiam atque justitiam quam tibi donavit Altissimus etiam ipse perspicis esse servanda, nisi forte aliter se habeant canones concilii Nicæni. Afri *ad Bon.*, tom. I *Decret.*, pag. 1013.

[1] Le légat Faustin pouvait peut-être quelque chose dans ce qui affectait péniblement les évêques; mais la principale faute en était à eux-mêmes; ils ne devaient pas ignorer les canons dont le Pape leur demandait l'observation très-légitime. On a cependant cherché à expliquer leur ignorance par cette raison que les donatistes avaient substitué le faux concile de Sardique à la place du véritable. Sur toute cette affaire d'Apiarius voir Palma, *prælectiones Hist. eccles.*, t. I, part. 2e, cap. XIX et XX, pag. 171-82. (*L'éditeur.*)

[2] *Viginti et eo amplius anni sunt quod contra inimicos gratiæ Dei catholica acies... in quorum excidium, unam cunctorum sacerdotum manu sententiam scripsit.* Prosp., lib. *contra Collator.*, cap. I, pag. 309, nov. edit.

[3] August., *Epist.* 186, cap. I; et Prosp., in *Chron.*, ad an. 413.

[4] Prosp., carm. *de Ingrat.*, cap. I, pag. 115.

[5] Prosp., in *Chron.*, pag. 740, et *lib. cont. Collat.*, cap. XLI.

[6] August., lib. *de Hæres.*, *hæresi* 88; Mercator, in *Commonit.*, pag. 134.

[7] *Post veteres hæreses, invecta etiam modo hæresis est, non ab episcopis, seu presbyteris vel quibuscumque clericis; sed a quibusdam veluti monachis.* August., *de Gest. Pelag.*, tom. X, pag. 224.

[8] Orosius, *Apolog.*, cap. II.

[9] Orosius, ibid.

[10] August., *de Gest. Pelag.*, pag. 216.

[11] August., lib. *de Peccat. meritis*, cap. V; *de Natura et grat.*, cap. XXXV, cap. VI et cap. I.

[12] August., *de Gest. Pelag.*, cap. II, pag. 194.

[13] Gennad., cap. XLII.

titres différents, comme avait fait saint Cyprien dans les livres *à Quirin*. Mais quoique Pélage [1] ne fût pas encore reconnu pour hérétique lorsqu'il écrivit ces ouvrages, il était néanmoins dès lors dans l'erreur, puisque les évêques du concile de Diospolis lui en objectèrent plusieurs endroits, comme contraires à la doctrine catholique. Saint Jérôme [2] fait la même chose dans son premier *Dialogue contre les pélagiens*, et lui reproche que dans un ouvrage où il prétendait, non-seulement imiter saint Cyprien, mais faire quelque chose de plus que lui, il y enseignait une doctrine toute contraire à celle de ce saint évêque, particulièrement en ce qu'il disait au titre centième que l'homme peut être sans péché, et garder facilement les commandements de Dieu s'il le veut; au lieu que saint Cyprien, dans le cinquante-quatrième titre, dit expressément que personne ne peut être sans souillure et sans péché. En 417, il adressa au pape Innocent une confession de foi, dans laquelle pour montrer qu'il était catholique, il citait une longue lettre qu'il avait écrite environ douze ans auparavant, c'est-à-dire vers l'an 405, à saint Paulin de Nole, qui était en effet alors son ami. Saint Augustin [3] rapporte un fragment de cette lettre, où l'on voit que Pélage prétendait qu'elle ne parlait presque que de la grâce et de l'assistance de Dieu , et qu'elle faisait voir partout que sans Dieu nous ne pouvons faire aucun bien. Mais ce Père, qui l'avait lue toute entière, nous assure que Pélage y relevait partout le pouvoir et les forces de la nature; qu'il ne mettait presque la grâce de Dieu qu'en cela; et qu'il y parlait de la grâce chrétienne avec tant de brièveté, qu'il semblait n'avoir eu d'autre but dans ce qu'il en disait que d'éviter le blâme de n'en avoir point parlé. Il ajoute qu'on ne pouvait dire si par cette grâce Pélage entendait autre chose que la rémission des péchés ou la doctrine de l'Evangile. Saint [4] Augustin parle ailleurs des lettres de Pélage au même saint Paulin, où il prétendait bien reconnaître la grâce, puisqu'il avouait que la possibilité de vouloir et de faire, sans laquelle nous ne pouvons rien faire de bien, nous a été donnée du Créateur. Pélage alléguait encore pour sa justification une lettre à l'évêque Constantius, où il avait joint, disait-il, la grâce et le secours de Dieu au libre arbitre de l'homme. Cette lettre est citée [5] par saint Augustin, qui toutefois ne l'avait pas lue, n'ayant pu la trouver. Mais ce Père [6] avait lu la lettre de Pélage à Démétriade, et il avoue que quand il l'eut lue d'abord, il demeura presque persuadé que Pélage y reconnaissait la véritable grâce du Sauveur, quoiqu'il lui parût aussi se contredire en d'autres endroits. Le même [7] Père dit qu'en l'année 416, quelques personnes de piété l'avaient assuré qu'ils avaient chez eux depuis quatre ans des livres de consolations, ou d'exhortations, adressés à une veuve, dont le nom n'était pas exprimé; que ces livres portaient le nom de Pélage, et qu'ils n'avaient jamais ouï dire qu'on doutât qu'il n'en fût auteur. Saint Jérôme [8] en cite deux endroits, l'un d'un orgueil pharisaïque, et l'autre d'une flatterie outrée. On les [9] objecta à Pélage dans le concile de Diospolis. Il nia que ces deux passages fussent tirés de ses livres, et les anathématisa. Il avait même coutume de les désavouer [10] parmi ses disciples. Mais saint Jérôme [11] soutient qu'ils étaient de lui, et que le style le faisait voir clairement. Il y en a [12] qui croient que cet ouvrage est celui que Mercator dit avoir eu entre ses mains, et qui était aussi une exhortation à une veuve nommée Livanie. Saint Augustin cite en [13] divers endroits de ses écrits un *Commentaire sur les Epîtres de saint Paul*. Il l'avait fait pendant son séjour à Rome, et [14] avant que cette ville fût ruinée, en 410, par Alaric, roi des Goths. Pélage ne le montrait qu'à ses plus fidèles amis. Il y combattait la doctrine du péché originel; mais [15] comme il ne voulait pas encore se déclarer

[1] Apud August., lib. *de Gest. Pelagii*, cap. CXCII et CXCIV.

[2] Hieronym., in *Dialog.* I *contra Pelagianos*, t. X oper. Augustin., pag. 84 et 85, in append.

[3] August., *de Grat. Chr.*, cap. XXXV, pag. 146.

[4] August., *Epist.* 186, cap. I.

[5] August., *de Grat. Chr.*, cap. XXXVI, pag. 246.

[6] August., *de Grat. Chr.*, cap. XXXVII, pag. 246.

[7] August., *de Gest. Pelag.*, pag. 202.

[8] Hieronym., *Dialog.* 3 *contra Pelagianos*, tom X August., pag. 87.

[9] August., *de Gest. Pelag.*, pag. 200.

[10] August., ibid.

[11] Hieronym., ubi supra.

[12] Præf. *in tom.* X *August.*

[13] August., lib. III *de Peccat. merit.*, pag. 71 et 72, et *de Gest. Pelag.*, cap. XVI, pag. 213.

[14] Mercator, in *Commonit.*, tom. X oper. August., pag. 70.

[15] August., *de Peccat. merit.*, pag. 73, et *de Pecc. origin.*, pag. 261 et 262.

ouvertement contre l'Eglise, il ne proposait pas ses arguments comme de lui-même, mais par forme d'objections. On croit avec beaucoup de vraisemblance que ce commentaire est celui-là même que nous avons parmi les œuvres de saint Jérôme, puisqu'on y trouve la plupart des endroits qu'en ont cités saint Augustin et Marius Mercator, et qu'ils sont remplis d'erreurs pélagiennes. Il est vrai qu'un des principaux passages cités par saint Augustin, ne s'y voit plus : mais il est aisé ou que Pélage l'ait supprimé lui-même, ou qu'il en ait été ôté par Cassiodore [1] qui, croyant que le pape Gélase était auteur de ce commentaire, en avait purgé l'Epître aux Romains avec tout le soin possible, afin que d'autres corrigeassent à son exemple ce qu'il y avait d'erroné dans ce *Commentaire sur les autres Epîtres de saint Paul*.

Origine de l'hérésie pélagienne.

24. L'opinion [2] commune fait venir l'hérésie pélagienne d'Orient, particulièrement de Théodore, évêque de Mopsueste. Rufin le Syrien l'apporta le premier à Rome sous le pontificat d'Anastase, vers l'an 400. N'osant pas la publier lui-même, il en inspira le poison à Pélage, et le disposa à la soutenir et à la publier dans ses écrits. Nous avons vu en effet par ceux qu'il composa depuis ce temps, et surtout par sa lettre *à saint Paulin*, en 405, qu'il avait déjà l'esprit corrompu par le venin de l'hérésie. Mais on le découvrit nettement dans une conférence où il se trouva étant encore à Rome. Un [3] évêque qui y était présent, ayant rapporté ces paroles de saint Augustin dans ses *Confessions* : « Seigneur, donnez-moi la force d'accomplir ce que vous me commandez, et après cela commandez-moi ce que vous voudrez», Pélage en fut choqué, et condamna cette prière avec tant de chaleur, qu'il pensa s'en prendre à celui qui n'avait fait que la citer. La doctrine que Pélage avait prêchée à Rome, se répandit [4] quelque temps après dans l'Afrique, et elle y trouva plusieurs sectateurs qui tâchèrent de la communiquer dans les autres provinces.

Quel était Célestius?

25. Le premier et le plus célèbre de ses disciples fut Célestius, et il répandit l'hérésie pélagienne avec tant de succès, que l'on nommait [5] ceux qui la suivirent pélagiens ou célestiens. On ne sait point quelle était sa patrie; mais on croit que c'est lui que [6] saint Jérôme appelle un chien des Alpes. Sa famille était illustre, mais il naquit eunuque, ce qui apparemment a donné lieu à Vincent de Lérins de l'appeler [7] un monstre. Après avoir passé quelque temps dans le barreau [8], il embrassa la vie monastique. Ce fut de son monastère qu'il écrivit à ses parents trois lettres en forme de petit [9] livre, où il donnait diverses instructions morales, nécessaires à tous ceux qui aiment Dieu. On a parlé diversement du caractère de son esprit, mais il semble qu'on peut s'en tenir à ce qu'en dit [10] saint Augustin, qu'il l'avait très-vif, et qu'il eût été utile à beaucoup de personnes, si on l'eût corrigé de son erreur. Imbu de l'hérésie pélagienne par Rufin le Syrien, vers l'an 400, lorsqu'il était à Rome, il la prêcha avec beaucoup de liberté, et dès l'an 402, il écrivit contre la doctrine du péché originel. Mais sa hardiesse à répandre publiquement l'erreur, ne laissa pas d'être utile à la vérité. Comme il se cachait moins que Pélage, il fut découvert à Carthage, en 412, dans le temps même qu'il aspirait [11] à la dignité du sacerdoce. Quelques catholiques zélés pour la foi le dénoncèrent à Aurèle de Carthage, qui le fit comparaître devant un concile [12], qui se tint peu de temps après, en cette ville. Saint Augustin n'était pas du nombre des évêques qui y assistèrent. Mais comme il avait une pleine connaissance de ce qui s'y était passé, il nous [13] apprend que le principal adversaire de Célestius dans ce concile, fut un diacre nommé Paulin. Il y eut deux requêtes présentées contre lui au concile, qui contenaient les articles sur lesquels Célestius était accusé. Ils étaient au nombre de sept. On l'accusait dans le premier, d'enseigner qu'Adam avait été créé mortel, et qu'il devait mourir, soit qu'il péchât ou qu'il ne péchât pas; dans le second, que la loi élevait au royaume des

[1] Cassiodor., lib. *de Instruct. divin.*, cap. VIII.
[2] Mercator., tom. X oper. August., in append., pag. 68, et Hieronym., ibid., pag. 74, 75 et 78.
[3] August., *de Dono persever.*, pag. 851.
[4] August., *de Pecc. origin.*, pag. 263, et *Epist.* 157, num. 22, et *de Gest. Pelag.*, pag. 216.
[5] August., lib. *de Hæresib.*, *hær.* 88.
[6] Hieronym., *prolog.* 3 *in Jerem.*
[7] Vincent., *in Commonit.*, cap. XXXIV.
[8] Mercat., *in Commonit.*, tom. X oper. August., pag. 64.
[9] Gennad., *de Script. Eccl.*, cap. XLIV.
[10] August., lib. II *ad Bonifac.*, cap. III, pag. 434.
[11] August., *Epist.* 157, num. 22.
[12] August., lib. *de Gest. Pelag.*, pag. 204.
[13] August., ibid.

cieux de même que l'Evangile; dans le troisième, qu'avant la venue de Jésus-Christ, il y avait eu des hommes qui n'avaient point péché; dans le quatrième, qu'il était faux que tous les hommes mourussent par la mort et la prévarication d'Adam, et qu'ils ressuscitassent tous par la résurrection de Jésus-Christ; dans le cinquième, que les enfants qui naissent sont dans le même état où était Adam avant son péché; dans le sixième, que le péché d'Adam l'a blessé seul et non le genre humain; dans le septième, que les enfants, quoiqu'ils ne reçoivent point le baptême, ne laissent pas de parvenir à la vie éternelle. Saint Augustin, qui rapporte [1] en deux endroits quatre de ces articles, remarque qu'il ne se souvient pas qu'on les eût tous objectés à Célestius dans le concile de Carthage; mais Marius [2] Mercator qui avait en main les Actes mêmes du concile, nous assure que Célestius y fut accusé sur tous ces chefs. Il est vrai que le septième, qui regarde le baptême des enfants, ne se trouve pas de suite dans cet auteur, soit par la faute des copistes, soit parce qu'il l'avait rapporté [3] plus haut comme une erreur particulière à Célestius; car il dit expressément qu'il fut [4] accusé sur sept articles dans le concile, et que les évêques déclarèrent qu'ils étaient tous hérétiques et contraires à la vérité. Ils ordonnèrent à Célestius de les condamner, mais il n'en voulut rien faire. Sur quoi le concile le voyant endurci, incorrigible et convaincu d'erreur, prononça contre lui [5] la sentence qu'il méritait, c'est-à-dire, l'excommunication. Célestius se retira d'Afrique et s'en alla à Ephèse; mais avant de sortir de Carthage, il appela [6] de la sentence du concile au jugement de l'évêque de Rome. Il n'est fait aucune mention de cet appel dans le concile d'Afrique, et les évêques, dans leur lettre au pape Innocent, n'en disent rien. Il semble en effet que Célestius, allant à Ephèse au lieu d'aller à Rome, abandonnait son appel, et dispensait les évêques d'Afrique de poursuivre cette affaire. Etant à Ephèse, il eut la hardiesse [7] de se faire ordonner prêtre par surprise. D'Ephèse, il vint à Constantinople, d'où Atticus [8], qui en était évêque, ayant découvert ses erreurs, le chassa promptement. Il écrivit même contre Célestius aux évêques d'Asie, à Thessalonique et à Carthage. Célestius, chassé de Constantinople, prit sa route vers Rome, où Zosime venait de succéder à Innocent. Il se présenta à ce Pape pour se purger des impressions que l'on avait données de lui au Saint-Siége; mais Zosime confirma, comme nous l'avons dit, la sentence portée contre lui par le concile de Carthage. Célestius fut même chassé de Rome par Honorius [9] et Constance, et comme il se [10] présenta de nouveau au pape Célestin, en 424, pour lui demander audience, comme si on n'avait jamais examiné son affaire, ce Pape le fit chasser de toute l'Italie. Les erreurs de Célestius furent aussi [11] condamnées dans un concile de Palestine, où Pélage même fut contraint de les anathématiser, après avoir dit qu'il ne savait si Célestius les avait effectivement enseignées. Elles étaient toutes différentes de celles qui sont renfermées dans les sept articles condamnés par le concile de Carthage, et regardaient particulièrement les matières de la grâce. Célestius y enseignait que la grâce de Dieu et son secours ne nous est point donné pour chaque action; que cette grâce consiste dans le libre arbitre, ou dans la loi ou la doctrine; que la grâce de Dieu nous est donnée selon nos mérites, Dieu ne pouvant sans paraître injuste l'accorder aux pécheurs; qu'ainsi cette grâce est entièrement à la disposition de notre volonté. Comme les [12] catholiques réfutaient ses erreurs par divers passages de l'Ecriture, il tâchait de les éluder par des passages qui paraissaient opposés. Saint Augustin [13] réfute dans le livre intitulé : *De la perfection de la justice*, un écrit qu'on disait être de Célestius, et qui contenait huit définitions, ou raisonnements de cet hérétique. Nous avons parlé plus haut de la profession de foi qu'il présenta au pape Zosime. On en trouve des frag-

[1] August., *de Peccat. origin.*, cap. XI, et *de Gest. Pelag.*, cap. XI.

[2] Mercat., in *Commonit.*, tom. X oper. August., pag. 69.

[3] Ibid., pag. 64. — [4] Ibid., pag. 69.

[5] August., *Epist.* 157, num. 22, et lib. II *Retract.*, cap. XXXIII.

[6] Facund., lib. VII, pag. 277, et Zosim., *Epist. ad Africanos.*

[7] Facund, lib. VII, cap. III, et Mercator, in *Commonit.*, pag. 69.

[8] Mercat., ibid.

[9] Tom. X oper. Aug., pag. 126.

[10] Prosp., in *Collator.*, cap. XXI.

[11] August., *de Gest. Pelag.*, pag. 288.

[12] August., *de Perfect. justitiæ*, pag. 177 et seq.

[13] Tom. X, pag. 168.

ments dans les ouvrages de saint [1] Augustin. [Tout ce qui regarde Pélage, Célestius, Julien d'Eclan se trouve dans le tome XXI, et surtout dans le tome XLVIII de la *Patrologie latine*. On trouve en particulier dans ce volume les sept dissertations, par le père Garnier, sur l'hérésie de Pélage : 1° sur les auteurs et défenseurs de l'hérésie de Pélage; 2° sur les synodes qui ont eu lieu à cette occasion du vivant de saint Augustin; 3° sur les constitutions des empereurs à l'occasion de cette hérésie, de l'an 418 à l'an 430; 4° des souscriptions exigées de la part des hérétiques; 5° des professions de foi composées par les hérétiques Théodore de Mopsueste, Rufin, Pélage, Célestius, Julien d'Eclan; 6° des écrits composés contre Pélage avant la mort de saint Augustin; 7° de l'origine et de l'accroissement du pélagianisme.[

CHAPITRE X.

Saint Jérôme, prêtre et docteur de l'Eglise.

[Père latin, en 420.]

ARTICLE Ier.

HISTOIRE DE SA VIE.

Naissance de saint Jérôme, en 331. Ses études, sa baptême.

1. Stridon, petite ville située entre la Dalmatie et la Pannonie, donna naissance à saint Jérôme, vers l'an [2] 331 [3]. Son père, nommé Eusèbe, homme riche, n'épargna rien pour son éducation. Il l'envoya à Rome, où saint Jérôme apprit les belles lettres sous le célèbre Donat. Mêlant les exercices de piété avec l'étude des sciences humaines, il allait tous les dimanches avec ses condisciples visiter les tombeaux des saints Apôtres et des Martyrs dans les cimetières souterrains des Catacombes, dont il a fait depuis [4] la description dans ses *Commentaires sur Ezéchiel*. Sa jeunesse ne fut pas toutefois sans reproches; mais il reconnut ses fautes, en fit pénitence, et pour les laver entièrement, il reçut le baptême à Rome sous le pontificat du pape Libère. Saint Jérôme avait alors un peu moins de trente ans. Dans le désir de s'avancer dans les sciences, il se composa une bibliothèque, achetant des livres, en transcrivant de sa propre main, et priant ses amis de lui en transcrire. On voit par [5] sa lettre à Florent, qu'entre beaucoup de livres, il lui demandait les *Commentaires* de saint Hilaire *sur les Psaumes*, et son traité *des Synodes*. Le plaisir qu'il trouvait dans la lecture lui faisait quelquefois oublier le boire et le manger; Cicéron et Plaute faisaient surtout [6] ses délices. Il les quittait quelquefois pour lire les Prophètes; mais, comme il était encore incapable de voir la lumière, leur style dur, et qui lui paraissait mal digéré, le révoltait aussitôt.

Ses voyages en 372 et 373.

2. Pour se perfectionner de plus en plus, il entreprit de voyager, et passa de Rome à Aquilée, où il vit entre autres grands personnages, Valérien, qui en était évêque, le prêtre Chromace, le diacre Eusèbe, Héliodore, Népotien, Nicéas, Chrysogone moine et Rufin. Après quelque séjour en cette ville, il alla dans les Gaules, d'où il revint à Aquilée. Contraint d'en sortir pour une affaire assez fâcheuse, il se retira à Stridon, sa patrie, avec un de ses amis nommé Bonose. Les différends qu'il y eut avec sa tante Castorine, apparemment à l'occasion de quelques reproches qu'il lui fit de n'avoir pas veillé assez exactement sur la conduite de sa

[1] Tom. X, pag. 255, 256, 257.

[2] Prosp., in *Chron.*, pag. 726.

[3] Les savants sont partagés sur l'année de la naissance de saint Jérôme. Plusieurs avec saint Prosper la mettent en 331; d'autres la reculent jusqu'en 346 ou 347, à cause de plusieurs textes de saint Jérôme qui demandent cette époque. En effet saint Jérôme dit (*Comm. in Habacuc*, 11, 68) sur le vers. 14 : *Dum adhuc puer essem et in grammaticæ ludo exercerer, omnesque urbes victimarum sanguine polluerentur ac subito in ipsa persecutionis ardore, Juliani nuntiatus est interitus.* Cela ne suppose guère plus de 16 ans d'âge, et indiquerait 347 pour année de sa naissance. Voyez Vallarsi, *Vita S. Hieronym.*, cap. I, num. 2; Dolci, *Vita Hieronym.*, cap. I; Edouard Dumont, *Annales de philosophie*, tom. XVI, nov. 1857, note de la page 367. (*L'éditeur.*)

[4] Hieronym., *in cap.* LX *Ezechiel.*

[5] *Epist.* 4, pag. 6 nov. edit.

[6] *Epist.* 18, pag. 42.

sœur, ne lui permirent pas d'y rester longtemps, et dégoûté plus que jamais du monde, il résolut d'aller en Orient chercher une retraite assurée pour y finir ses jours. Mais avant d'en prendre le chemin il retourna à Rome pour prendre les livres qu'il y avait laissés. Il partit de cette ville avec Evagre, prêtre d'Antioche, Héliodore et quelques autres avec lesquels il parcourut la Thrace, le Pont, la Bithynie, la Galatie, la Cappadoce et la Cilicie. En Syrie, il perdit Innocent et Hislas, deux de ses compagnons de voyage, et comme il était lui-même accablé de fatigue et de maladie, il demeura [1] quelque temps à Antioche chez Evagre, pour rétablir sa santé. Apollinaire de Laodicée faisait alors dans cette ville des leçons publiques sur l'Ecriture; saint Jérôme fit connaissance avec lui, et prit de ses leçons pendant quelque temps.

Il va dans le désert. Ses tentations, vers l'an 374.

3. d'Antioche, il se rendit dans le désert qui s'étend entre la Syrie et le pays des Sarrazins, où l'abbé Théodose [2] le reçut avec joie. Son occupation dans cette solitude, était de lire et de méditer les Livres saints; il travaillait aussi de ses mains [3] pour gagner sa vie à la sueur de son front, et n'avoir obligation à personne. Mais il s'occupait principalement à transcrire des livres sur l'Ecriture et les décrets de l'Eglise. De jeunes élèves qu'il avait sous lui dans cet art, l'aidaient en ce travail; ainsi il était en état de donner des [4] copies à ses amis. Dans ses occupations sérieuses qu'il interrompait par la prière, il ne fut pas à couvert des attaques du démon. Rome se présenta à lui avec toutes les délices, tous les enjouements, et tout ce que la mollesse a de plus puissant pour corrompre la jeunesse, et saint Jérôme ne put se défendre contre un ennemi si redoutable qu'en redoublant ses jeûnes, ses veilles, ses oraisons et ses austérités. Il couchait sur la terre nue, passait les nuits et les jours à verser des larmes, et se refusait même la nourriture nécessaire pendant des semaines entières. Pour détourner son imagination des objets qui la souillaient, et la fixer à quelque chose d'utile, il se mit à apprendre l'hébreu, et ce moyen lui réussit.

Il apprend l'hébreu.

4. Son maître dans cette langue fut un [5] solitaire juif, qui avait embrassé le christianisme. Ce ne fut pas une peine légère pour lui, après avoir goûté avec tant de plaisir les beautés de Quintilien, de Cicéron et des autres orateurs, de se voir assujetti à apprendre les lettres d'un alphabet, et à étudier des mots que l'on ne peut prononcer qu'en parlant du gosier. Plusieurs fois il quitta l'entreprise, rebuté de sa difficulté; mais enfin il en vint à bout, et acquit la connaissance de la langue sainte. Il résolut dès lors de s'appliquer entièrement à l'étude de l'Ecriture sainte, averti dans [6] un songe du danger qu'il y avait dans la lecture des auteurs profanes.

Ses inquiétudes au sujet de la division d'Antioche, vers l'an 37[illegible]

5. Cependant les différents partis qui divisaient l'Eglise d'Antioche, celui de Mélèce, celui de Paulin, celui d'Euzoïus et de Vital, donnaient à saint Jérôme beaucoup d'inquiétudes. Tous le sollicitaient violemment de se déclarer pour l'un d'eux, chacun prétendant être le véritable pasteur de l'Eglise d'Antioche. Mais il refusa d'en reconnaître aucun jusqu'à ce qu'il en eût écrit au pape Damase. « Je ne connais point, disait-il, Vital; je rejette Mélèce, je ne sais qui est Paulin. » Mais cela n'empêchait pas qu'on ne vînt lui demander chaque jour dans sa cellule, pour qui il était. L'évêque des ariens, c'est-à-dire Euzoïus, et les méléciens lui demandaient d'un autre côté s'il confessait trois hypostases dans la Trinité. Il leur répondait : « Si par le mot d'hypostase vous entendez la substance, je ne reçois qu'une seule hypostase dans les trois personnes de la Trinité; si, au contraire, vous employez ce terme pour marquer les personnes, je confesse qu'il y a dans la Trinité trois hypostases. » Ces réponses ne contentant ni les uns, ni les autres, il écrivit [7] au pape Damase pour savoir de lui comment il devait s'expliquer sur ce sujet. Il se plaignit aussi par lettres à Marc, prêtre de Télède, des mauvais traitements qu'il recevait tous les jours des moines, et des violences qu'ils lui faisaient pour l'obliger à se déclarer, et à donner sa profession de foi par écrit.

Il revient à Antioche. Il est fait prêtre vers l'an 3[illegible] ou 377.

6. Lassé de leurs poursuites, il revint à Antioche chez Evagre son ami. On ne sait si ce fut par son conseil ou par celui du pape Damase que saint Jérôme s'attacha au parti

[1] *Epist.* 1, pag. 2, et præfat. *Comment. in Abdiam.*
[2] *Epist.* 3, pag. 5. — [3] *Epist.* 13, pag. 21.
[4] *Epist.* 4, pag. 6.
[5] Hieronym., *Epist.* 95, pag. 774.
[6] *Epist.* 18 *ad Eustoch.*, pag. 42.
[7] *Epist.* 14, pag. 19, et *Epist.* 16, pag. 22.

de Paulin; mais on ne peut douter qu'il ne l'ait embrassé, puisqu'il fut élevé par cet évêque au sacerdoce. Il n'y consentit qu'à condition qu'il ne quitterait point la vie solitaire, qu'il ne serait point attaché pour toujours à une même église, et qu'on ne pourrait l'obliger à faire les fonctions de son ordre; car il avait conçu une si grande frayeur pour nos saints mystères, qu'il ne put jamais se résoudre à les offrir.

Il va en Palestine vers l'an 377.

7. Ce ne fut que vers l'an 377 qu'il exécuta le dessein qu'il avait depuis longtemps de visiter les saints Lieux. Il demeura quelque temps à Bethléem où il s'appliqua de nouveau à se perfectionner dans la langue hébraïque, sous les plus habiles d'entre les juifs. Un d'entre eux, de qui il dit [1] avoir appris beaucoup de belles choses, prononçait tous les mots hébreux avec tant de politesse, qu'il passait parmi les docteurs juifs pour un véritable chaldéen. Saint Jérôme eut encore recours aux docteurs juifs pour voir de ses propres yeux tous les lieux de la Judée où se sont [2] accomplis tous les événements dont il est parlé dans l'Ecriture.

Il va à Constantinople, en 380.

8. Après un séjour assez long dans la Palestine, il alla à Constantinople dans le dessein d'y étudier la théologie sous saint Grégoire de Nazianze, alors évêque de cette ville. C'était vers l'an 380. De là vient qu'en plusieurs endroits de ses écrit, il appelle saint Grégoire son maître, son précepteur, son catéchiste, et qu'il se glorifie d'avoir appris les Ecritures de cet homme si éloquent.

Il retourne à Rome, vers l'an 381 ou 382.

9. Le pape Damase, qui travaillait sérieusement à éteindre le schisme d'Antioche, ayant convoqué un concile à Rome vers l'an 381 ou 382, saint Jérôme vint en cette ville avec saint Epiphane et Paulin d'Antioche. Les deux derniers après y avoir passé l'hiver, retournèrent en Orient; mais saint Jérôme resta à Rome près de trois ans [3] aidant le pape à écrire plusieurs lettres en réponse aux consultations des conciles d'Orient et d'Occident. Pendant son séjour en cette ville, Damase lui [4] proposa souvent des difficultés sur les Ecritures saintes, et comme plusieurs vierges illustres souhaitaient aussi d'en avoir l'intelligence, il les leur expliquait, sans recevoir d'elles ni rétribution ni présents. Il en prit occasion de persuader à beaucoup de dames romaines de quitter l'éclat du monde pour mener une vie retirée et cachée en Jésus-Christ; ce qui lui attira la haine et les railleries des gens de plaisir et de bonne chère, qui occupés des vanités du siècle ne purent voir sans un extrême déplaisir, que des familles entières et des plus considérables y renonçassent. Le peuple même pendant le convoi funèbre de Blésille s'entredisait [5] : « Ne l'avions-nous pas bien dit? Ce qui fait aujourd'hui l'accablement et la douleur de Paule, c'est que sa fille qui s'est tuée à force de jeûner, ne lui a point laissé d'enfant d'un second mariage. Que ne chasse-t-on de la ville ces misérables moines? Que ne les lapide-t-on? Que ne les jette-t-on dans la rivière? Car ce sont eux qui ont séduit cette pauvre dame, et il est aisé de voir qu'elle n'a embrassé la vie monastique que malgré elle; car jamais païenne n'a pleuré de la sorte la perte de ses enfants. » La mort du pape Damase, arrivée en 384, priva saint Jérôme de son soutien, de son appui, et il ne trouva pas dans le pape Sirice la même attention. Alors les ecclésiastiques croyant pouvoir se venger des libertés que ce Père s'était données de les reprendre [6] ouvertement, le chargèrent de calomnies, le faisant passer [7] pour un infâme, un fourbe, un menteur et un magicien. Ils poussèrent leur malignité jusqu'à susciter un valet pour accuser Jérôme et Paule de dérèglement; et malgré le désaveu que fit ce malheureux, lorsqu'on l'eut appliqué à la question, les ecclésiastiques de Rome continuèrent leurs calomnies. Ils se déchaînèrent même contre ses ouvrages, l'accusant [8] d'avoir voulu par une hardiesse inouïe corriger les anciennes leçons de l'Ecriture, auxquelles on était accoutumé depuis si longtemps; bien qu'il n'eût entrepris ce travail que par les ordres du pape Damase, et que la révision qu'il avait faite du texte sacré, eût été reçue généralement.

Il sort de Rome en 385.

10. Pour éviter toutes ces tempêtes, et pour chercher la paix, saint Jérôme sortit de Rome au mois d'août de l'an 385, emmenant avec lui Paulinien, son frère, encore jeune, le prêtre Vincent et quelques autres moines, Il fut conduit [9] jusqu'au port de

[1] Tom. III *ad Damas.*, p. 515.
[2] Præf. *in Paralip.*
[3] *Epist.* 91, pag. 744, et *Ep.* 28, pag. 66.
[4] *Epist.* 28, pag. 66.
[5] *Epist.* 22, pag. 59.
[6] *Epist.* 18, pag. 40.
[7] *Epist.* 28, pag. 66. — [8] *Epist.* 28, pag. 61.
[9] *Apolog.*, lib. III, p. 459.

cette ville par un très-grand nombre de saints personnages qui voulurent l'accompagner. De Rome il alla à Rhège, où il s'arrêta à la rade de Scylla assez longtemps pour y apprendre toutes les anciennes fables qu'on nous raconte du voyage précipité d'Ulysse, du chant des Sirènes et du gouffre de Charybde. Ensuite après avoir passé la mer Ionienne et les Cyclades, il aborda en Chypre, où il fut reçu par saint Epiphane, évêque de Salamine. Il avança de là jusqu'à Antioche, où il demeura chez l'évêque Paulin jusqu'au milieu de l'hiver; quoique le froid fût extrême alors, il partit d'Antioche en la compagnie, ce semble, de sainte Paule, qui y était arrivée quelque temps après lui. Paulin les conduisit à quelque distance de la ville. Ils arrivèrent à Jérusalem avant la fin de l'hiver, « et ce fut alors, dit saint Jérôme, que je vis de mes yeux les miracles et toutes les merveilles que je ne connaissais auparavant que par le rapport que d'autres m'en avaient fait. » Peu de temps après, il passa en Egypte pour y visiter les monastères de Nitrie, où il trouva, dit-il, « des aspics cachés parmi les chœurs des saints » marquant par ces termes les moines qui suivaient les erreurs que l'on attribuait à Origène. Ce fut apparemment dans le même voyage qu'il alla à Alexandrie, dans le dessein de voir le fameux aveugle Didyme, et de s'instruire auprès de lui. Il y demeura environ un mois, lui proposant diverses difficultés sur l'Ecriture sainte, et ce fut à sa prière que Didyme composa trois livres de *Commentaires sur Osée*, cinq *sur Zacharie*, et trois *sur Michée,* pour suppléer à ce qu'Origène n'avait pas fait. D'Egypte, saint Jérôme retourna à Jérusalem et à sa chère solitude de Bethléem, où il s'appliqua plus que jamais à l'étude de la langue hébraïque. Il s'y donna [1] un nouveau maître en cette langue. C'était un juif, nommé Bar-Anania, qui, dans la crainte d'être découvert par ceux de sa nation, venait le trouver toutes les nuits. Outre les excellents ouvrages qu'il composa dans cette solitude, il employa une partie de son temps à enseigner la grammaire à des enfants qu'on lui avait donnés à élever [2] dans la crainte de Dieu. Rufin dit même qu'il ne craignit pas de leur montrer les auteurs païens, et de leur expliquer Virgile et les autres poètes, les comiques, les lyriques, les historiens. Nous avons rapporté dans l'article de Rufin, à quelle occasion cet auteur fut brouillé avec saint Jérôme, et nous verrons dans la suite comment ce Père justifia sa conduite envers Rufin.

Saint Jérôme interrompt ses études.

11. Le saint docteur fut obligé d'interrompre ses ouvrages sur l'Ecriture, en 410, à la nouvelle qu'on lui apporta de la prise de Rome par Alaric, de la mort de Pammachius, son intime ami, et de plusieurs autres personnes considérables de cette ville. Il ne put voir, sans s'attendrir sensiblement, la noblesse de Rome dispersée de tous côtés, venir lui demander la vie et le couvert, après avoir possédé des richesses immenses. Son zèle et sa charité lui firent mettre en œuvre, en cette occasion, tout ce qui dépendait de lui pour donner du secours à ces illustres fugitifs. Mais à peine put-il lui-même s'échapper des mains des barbares, qui firent l'année suivante 411, des courses sur les frontières [3] de l'Egypte, de la Palestine, de la Phénicie et de la Syrie. Il eut encore de plus cruelles persécutions à souffrir de la part des pélagiens, en 416. Pélage, leur chef, ayant trompé par une déclaration captieuse de sa doctrine, les évêques assemblés à Diospolis, l'année précédente, et se croyant assez fort sous la protection de Jean de Jérusalem, résolut de se venger de ceux qu'il croyait les plus opposés à ses sentiments. Dans ce dessein il envoya une troupe de gens perdus à Bethléem attaquer les serviteurs [4] et les servantes de Dieu qui vivaient sous la conduite de saint Jérôme. Les uns furent battus avec une cruauté barbare; un diacre y fut tué; les bâtiments des monastères furent réduits en cendres, et saint Jérôme n'évita les mauvais traitements de ces impies, que par le moyen d'une forte tour, où il se vit obligé de se retirer. Eustochie et la vierge Paule, sa nièce, se sauvèrent à peine du feu et des armes qui les environnaient, et où elles avaient vu battre et tuer ceux qui leur appartenaient.

Mort de saint Jérôme, en 420.

12. Saint Jérôme ne survécut que peu d'années à cette persécution, et il mourut en paix dans une extrême vieillesse le 30 septembre de l'an 420. Son corps, tout desséché de jeûnes et de mortifications, fut enterré à Bethléem, dans la grotte de son monas-

[1] *Epist.* 41, pag. 342.
[2] *Epist.* 85, pag. 663.
[3] Hieronym., *Epist.* 78, pag. 643.
[4] August., *de Gest. Pelag.*, cap. XXXVI, tom. X.

tère. L'Eglise célébrait sa fête en ce jour, dès le temps de Bède et d'Usuard, comme on le voit dans leurs *Martyrologes*. Elle est aussi marquée dans les plus anciens et dans le *Sacramentaire* de saint Grégoire. Si saint Jérôme par une trop grande confiance en Théophile d'Alexandrie, dont il ne connaissait ni les mauvais desseins, ni les artifices, a cru tout le mal qu'il lui disait de saint Chrysostôme, c'est qu'il était homme, et comme tel capable d'être surpris. Les saints n'ont été exempts ni de défauts, ni de passions. C'est en les combattant qu'ils se sont sanctifiés. On ne peut refuser à saint Jérôme le mérite [1] d'une grande foi et des autres vertus chrétiennes. S'il fut haï durant sa vie, ce fut par les hérétiques, par les moines et les ecclésiastiques déréglés, qui ne pouvaient souffrir qu'il combattît ou leurs erreurs ou leurs vices. Il fut, au [2] contraire, aimé et admiré par les saints, qui honorèrent sa vertu, et qui virent avec joie les travaux qu'il entreprenait pour l'utilité de l'Eglise. C'est le témoignage qu'en rend Posthumien, témoin oculaire [3] des œuvres de vertu de saint Jérôme. Saint Augustin [4] l'appelait aussi un saint homme et un homme admirable, dont le cœur lui paraissait si rempli d'amour et de zèle pour la gloire de Jésus-Christ, qu'il ne craignait point de le comparer à celui de saint Paul.

[Vies de saint Jérôme.]

[13. On a plusieurs *Vies* de saint Jérôme, Martianay en a inséré une dans le tome V des œuvres de ce Père; il la publia en français et avec des additions in-4°, en 1706. Il y défend le saint docteur contre Baillet, qui, en parlant de lui, emploie des expressions fort dures et contre quelques autres critiques qui n'ont point assez mesuré les termes dont ils se servaient. Le père Dolci a aussi donné en italien une *Vie* très-estimée. Elle est extraite en entier des écrits du Saint, Ancône, 1750, et Venise, 1751. J. Bedekovich a publié en latin une dissertation sur la patrie du Saint, et l'a accompagnée d'une *Vie*, à Neustad, en Autriche, 1752, in-folio. On trouve dans les *Actes des saints*, au 30 septembre, tome VIII de septembre, un commentaire historique sur saint Jérôme, par le père Stilting. La *Bibliothèque chrétienne* de Lille, publiée chez M. Lefort, renferme une histoire de saint Jérôme, un volume, in-8°. M. Colombet a publié, à Paris, en 1844, une histoire du Saint, en deux volumes, in-8°; elle est estimée. Fournier publia, en 1817, l'éloge de saint Jérôme. Cet écrit a fait vivement regretter le jeune écrivain, qui annonçait une érudition aussi précoce que solide.]

ARTICLE II.

DES OUVRAGES CONTENUS DANS LE PREMIER TOME DES TRADUCTIONS DE SAINT JÉRÔME, ET DE LA CORRECTION DE LA BIBLE SELON LES SEPTANTE [5].

Saint Jérôme rétablit la version des Septante.

1. Avant de traduire l'Ecriture sur l'hébreu, saint Jérôme avait longtemps auparavant donné [6] en latin une édition corrigée avec soin sur les Septante, non de l'édition commune, extrêmement fautive, mais de [7] celle qu'Origène avait mise dans ses *Hexaples*, beaucoup plus correcte, et dont on se servait dans le chant des offices divins des églises de la Palestine. On ne sait point s'il renferma dans son édition latine tous les livres de l'Ancien Testament; mais il dit assez clairement qu'il avait corrigé avec soin, et traduit les [8] quatre livres des Rois. Il corrigea aussi, selon les Septante, les livres [9] des Paralipomènes, mais en marquant avec des lignes ce qu'ils avaient ajouté à l'hébreu, et y ajoutant de lui-même ce qui y manquait. Il désignait cette addition avec

[1] *Hieronymus, vir præter fidei meritum, dotemque virtutum, non solum latinis atque græcis, sed et hæbræis etiam ita litteris institutus est, ut se illi in omni scientia nemo audeat comparare.* Sulpitius Severus, in *Dialog.*, cap. IV, p. 550.

[2] *Oderunt eum hæretici, quia eos impugnare non desinit; oderunt clerici, quia vitam eorum insectatur et crimina. Sed plane eum boni omnes admirantur et diligunt.* Ibid., pag. 552.

[3] *Apud Hieronymum sex mensibus fui.* Ibid., p. 551.

[4] *O vir sancte, mihique, ut Deus videt animam meam, veraci corde dilecte, hoc ipsum, quod posuisti in litteris tuis, quod te mihi exhibuisse non dubito, hoc ipsum omnino apostolum Paulum credo exhibuisse in litteris suis, non unicuilibet homini, sed judæis et græcis, et omnibus gentibus filiis suis, quos in Evangelio genuerat, et quos pariendos parturiebat : et deinde posterorum tot millibus fidelium christianorum, propter quos illa memoriæ mandabatur epistola, ut nihil in sua mente retineret, quod distaret a labiis.* August., *Epist.* 82, pag. 201, num. 30, tom. II.

[5] Les traductions de la Bible faites par saint Jérôme se trouvent dans Vallarsi, tom. IX et X, et dans la *Patralogie latine* de M. Migne, qui reproduit Vallarsi, tom. XXVIII et XXIX. (*L'éditeur.*)

[6] Hieronym., lib. II *adv. Rufin.*, pag. 421, et *Epist.* 52 *ad Lucin.*, pag. 579.

[7] Hieron., cap. III, *Epist. ad Titum*, pag. 437.

[8] Id., præfat. *in lib. Reg.*, tom. I, pag. 322.

[9] Hieronym., præf. *in Paralip ad Domnion. et Rogatian.*, tom. I oper. Hieronym., pag. 1478.

une étoile. Comme les noms propres d'hommes et de lieux qui sont en très-grand nombre dans les Paralipomènes, y étaient aussi tellement corrompus dans les exemplaires grecs et latins, qu'on les eût pris moins pour des mots hébreux que pour des termes barbares et inintelligibles, il fit venir de Tibériade un juif estimé, et même admiré de ceux de sa nation, avec lequel il conféra sur ce livre depuis le commencement jusqu'à la fin, avant d'en entreprendre la traduction. Au reste saint Jérôme ne veut point que l'on impute ces fautes aux Septante, « qui étant, dit-il, animés du Saint-Esprit, n'ont pu tomber dans l'erreur; mais aux copistes qui ont transcrit avec peu d'exactitude et de soin un original très-correct, et qui de deux ou trois mots n'en ont fait qu'un seul; ou d'un qu'ils trouvaient trop long, en ont fait deux ou trois. » Il adressa cette traduction à Domnion et à Rogatien, qui la lui avaient demandée. Saint Jérôme dans sa [1] préface sur l'édition qu'il avait faite du livre de Job, selon les Septante, dit qu'il y avait ajouté de l'hébreu ce qui y manquait, et que ces additions qu'il avait marquées avec des étoiles, allaient à sept ou huit cents vers ou lignes. Il n'avait pas traduit lui-même de l'hébreu ce qu'il ajouta au livre de Job, selon les Septante, mais il l'avait tiré de l'édition grecque de Théodotion, à l'imitation d'Origène. Il était à Rome lorsqu'il entreprit de corriger le Psautier [2] latin sur le grec des Septante; mais le peu de soin qu'on avait apporté à décrire les exemplaires qu'il avait corrigés, l'obligea de retoucher le même Psautier, et d'y ajouter les marques de sa révision. « Sachez donc, dit-il à Paule et à Eustochie, qui l'avaient prié de revoir ce Psautier, que tout ce que vous trouverez entre une virgule et deux points, est plus étendu dans les Septante, et qu'au contraire tout ce qui sera entre deux petites étoiles et deux points est autant d'additions tirées de l'hébreu, suivant la version de Théodotion, qui par la simplicité de son style ne diffère en rien des Septante. » Il cite dans ses livres [3] contre Rufin la correction qu'il avait faite de l'édition des Septante sur les livres des Proverbes, de l'Ecclésiaste, du Cantique des Cantiques, et sur celui d'Esdras, et comme au même endroit il dit qu'il avait eu soin de donner aux Latins la Bible des Septante, en la même manière qu'Origène l'avait donnée aux Eglises grecques, il est permis de croire qu'il en avait usé de même à l'égard de tous les livres de l'Ancien Testament.

Saint Jérôme traduit l'Ecriture de l'hébreu.

2. Quelques soins que saint Jérôme se fût donnés pour corriger la Bible latine sur le grec des Septante, tel qu'il se trouvait dans les *Hexaples* d'Origène, il crut devoir pousser ses travaux plus loin, et recourir à la source hébraïque. En effet, la version des Septante ne se trouvait presque plus parmi les Grecs dans toute sa pureté et [4] telle que ces habiles traducteurs l'avaient faite. Comme il y en avait autant d'exemplaires différents que de provinces chrétiennes, cette version ancienne et commune autrefois à toutes les églises, se trouvait visiblement corrompue et altérée. Les Eglises de la Palestine lisaient l'édition des Septante qu'Eusèbe et Pamphile avaient corrigée sur les *Hexaples* d'Origène. Dans Alexandrie et dans toute l'Egyte, on se servait de la même édition des Septante, revue et publiée par le moine Hésychius. Les autres provinces, avec les Eglises patriarchales d'Antioche et de Constantinople, s'en tenaient à l'édition vulgaire des interprètes, nommée la *Commune* et la *Lucienne*, parce que le prêtre et martyr saint Lucien d'Antioche, l'avait corrigée et réformée en quelques endroits sur le texte hébreu. Outre ces éditions de la version des Septante, Origène avait mis dans les *Hexaples* trois autres versions grecques de l'Ecriture; mais ces versions, ayant été faites par des auteurs peu orthodoxes, ne pouvaient qu'être suspectes aux chrétiens. Les exemplaires de la Bible n'étaient pas moins différents entre eux chez les Latins que chez les Grecs, aussi les plus habiles d'entre eux souhaitaient ardemment une nouvelle version. De ce nombre furent saint Chromace [5] d'Aquilée, que la science et la piété rendaient un des plus illustres évêques de l'Eglise; Didier [6] que l'on croit avoir été prêtre de Gascogne, et le même qui écrivit à saint Jérôme contre Vigilance [7]; Domnion

[1] Præf. *in Job*, pag. 795, tom. I, et in Rufin., l. II, pag. 427, tom. IV.

[2] Præf. *in Psal.*, tom. I, pag. 222, et *adv. Rufin.*, lib. II, pag. 429, tom. IV.

[3] *Adv. Rufin.*, lib. II, pag. 431 et 427, tom. IV. Voyez aussi la préface sur les livres de Salomon, tom. I, pag. 939. — [4] Hieronym., præf. *in Paralipom.*, pag. 1022.

[5] Hieronym., præf. *in Paral.*, tom. I pag. 1022.

[6] Præf. *in Pentat.*, tom. I, pag. 1.

[7] Præf. *in Esdr.*, tom. I, pag. 1106.

et Rogatien qui vivaient à Rome dans une grande piété, et plusieurs autres dont nous parlerons dans la suite. Saint Jérôme ne s'assujettit point dans cette traduction à l'ordre que les livres saints tiennent dans nos Bibles, ni au temps qu'ils ont été écrits; mais il se régla dans ce travail sur les désirs de ses amis. On voit par la préface générale de ses versions sur l'hébreu et par sa lettre à Lucine, qu'il commença ses traductions par les livres des Rois, qu'il les finit par l'Octateuque, c'est-à-dire par les cinq livres de Moïse, Josué, les Juges et Ruth; mais pour détailler ses traductions d'une manière plus suivie, nous nous attacherons à l'ordre de l'Ecriture, et nous commencerons par le Pentateuque.

Traduction du Pentateuque, en 394, tom. I, p. 1, edit. Paris. 1693.

3. On met la traduction qu'il en fit sur l'hébreu vers l'an 394. Il dit au prêtre Didier, qui la lui avait demandée par lettre, qu'outre les périls auxquels l'expose cette entreprise, elle ouvre encore un vaste champ à la malignité de ses censeurs, qui publiaient qu'il n'avait entrepris sa version que pour faire oublier celle des Septante. Il proteste contre cette calomnie, et ajoute que ce qui a contribué le plus à l'enhardir à ce travail, a été l'exemple d'Origène, qui a joint à l'ancienne édition la version de Théodotion. Il prouve la nécessité d'une version sur l'hébreu par diverses omissions de celle des Septante où l'on ne trouve pas des passages considérables cités dans le Nouveau Testament. Tels sont ceux-ci : *J'ai appelé mon fils de l'Egypte... parce qu'il sera appelé Nazaréen... ils verront celui qu'ils ont percé... des fleuves d'eau vive couleront de son cœur... l'œil n'a point vu, l'oreille n'a point entendu, et le cœur de l'homme n'a point compris ce que Dieu a préparé à ceux qui l'aiment*. Mais ces passages, qu'on ne lit point dans les Septante, se trouvent dans le texte original : le premier dans Osée; le second dans Isaïe; le troisième dans Zacharie; le quatrième dans les Proverbes, et le cinquième dans Isaïe. Selon saint Jérôme, les Septante, pour ménager la faiblesse de Ptolémée et pour ne point découvrir les mystères de leur religion, ont interprété différemment, ou bien ont même supprimé tous les passages où l'Ecriture sainte insinue la divinité du Père, du Fils et du Saint-Esprit. Ce qui est dit des cellules d'Alexandrie, où l'on prétend qu'ils avaient été enfermés séparément, lui paraît une fable, et il reconnaît d'après Josèphe que ces célèbres traducteurs s'assemblèrent dans un même lieu, où ils conférèrent ensemble sur leur version. Il les excuse sur la manière obscure dont ils ont rendu certains endroits de l'Ecriture : « Ayant interprété les livres saints avant la venue du Messie, ils ne savaient que très-confusément les choses. « Mais pour moi, ajoute-t-il, qui suis venu depuis l'accomplissement des mystères de Jésus-Christ, j'écris moins ses prophéties que son histoire, et étant plus éclairé sur les mystères de l'homme-Dieu que ne l'étaient les Septante, j'en dois parler tout autrement que ces interprètes. Saint Jérôme [1] cite dans ses livres *contre Rufin,* la lettre qu'il écrivit à Didier, et il l'appelle le *Prologue* de sa traduction sur la Genèse.

Matth. II, 15 et 23. Joan. XIX, 37. Joan. VII, 38. I Cor. II, 9. Osée. II, 1. Isai. II, 1. Zach. XII, 10. Prov. XVIII, 4. Isai. LXIV, 4.

Traduction des livres de Josué, des Juges et de Ruth, en 404, tom. I, pag. 247.

4. Après avoir achevé la traduction du Pentateuque, il travailla à celle des livres de Josué, des Juges et de Ruth, à la prière de la vierge Eustochie. Nous n'avons de ce Père qu'une seule préface pour la traduction de ces trois livres; et de la manière [2] dont il la commence, il paraît qu'il se mit à traduire le livre de Josué dès qu'il eut fini le Pentateuque; ce qui nous engage à dire qu'après avoir traduit la Genèse vers l'an 394, d'autres occupations l'empêchèrent d'achever le Pentateuque jusqu'en l'an 404, qu'il commença la traduction de Josué. Il proteste, comme dans la préface précédente, qu'il n'a point entrepris cette version pour décrier l'ancienne. Comme il divise Josué et apparemment les deux autres livres suivants par versets, il avertit les lecteurs et les copistes d'observer soigneusement cette distinction, de même que la multitude infinie de noms hébreux, pour ne pas rendre son travail et leurs études inutiles. Cassiodore [3] dit que saint Jérôme en usa ainsi, afin qu'il fût plus aisé de faire, en lisant sa version, les pauses et les ponctuations nécessaires pour en comprendre le sens.

Traduction des livres des Rois, en 392, tom. I, pag. 818

5. Ce fut, ce semble, par les livres des Rois que saint Jérôme commença ses traductions sur l'hébreu. Il fit celle-ci peu de temps après avoir corrigé ces livres sur l'édition

[1] Hieronym., lib. I *in Rufin.*

[2] *Tandem finito Pentateucho Mosi, velut grandi fenore liberati, ad Jesum filium Nave manum mittimus... et ad Judicum librum... ad Ruth quoque.* Tom. I, pag. 247.

[3] Cassiod. *Inst. Divin.*, cap. XII.

des Septante, c'est-à-dire vers l'an 392. Sur la fin du *Prologue* que l'on a mis à la tête de cette traduction, il témoigne l'avoir entreprise à la prière des servantes de Jésus-Christ, qui répandaient sur la tête du Seigneur le précieux parfum de leur foi, et qui ne cherchaient plus le Sauveur dans le sépulcre, mais dans le ciel, à la droite de son Père. On croit que saint Jérôme par ces paroles désigne sainte Paule et sainte Eustochie, qui étaient venues se retirer auprès de la grotte de Bethléem. Ce *Prologue*, d'après ce Père, doit être regardé comme une tête armée d'un casque, et comme une préface au corps de toutes les Ecritures saintes qu'il traduisait sur l'hébreu. Aussi on y trouve le catalogue de tous les livres reçus dans le canon des Juifs, et chacun est marqué par le mot hébreu qui en faisait le commencement, suivant l'usage des Hébreux, qui intitulaient leurs livres des premiers mots qui les commençaient. Voici ce qu'il y a de plus remarquable : l'alphabet hébraïque n'était composé que de vingt-deux lettres. Ce ne fut que depuis la prise de Jérusalem, et le rétablissement du temple sous Zorobabel, qu'Esdras, scribe et docteur de la loi, inventa les nouveaux caractères dont les Juifs se sont servis depuis : jusque-là ceux des Samaritains et des Hébreux ne différaient point. L'Ancien Testament a vingt-deux livres; il y en a cinq de Moïse, huit des Prophètes et neuf des hagiographes. Mais quelques-uns séparaient Ruth et les Lamentations de Jérémie, et admettaient ainsi vingt-quatre livres au lieu de vingt-deux, persuadés qu'ils ont été figurés par les vingt-quatre vieillards de l'Apocalypse. Saint Jérôme met au rang des apocryphes la Sagesse attribuée communément à Salomon, le livre de Jésus, fils de Syrach, Judith et Tobie; mais par le terme d'apocryphe, il veut dire seulement que ces livres n'ont pas été compris entre les vingt-deux admis par les Juifs dans leur canon; car en d'autres endroits, et surtout dans les préfaces de ces livres, ce Père les reconnaît comme faisant partie des Ecritures saintes, qui étaient de son temps entre les mains des fidèles. D'ailleurs la plupart n'ayant été écrits qu'après la compilation de ce canon, il n'est pas étonnant que les Juifs ne les y aient pas mis.

Traduction des Paralipomènes, vers l'an 396, tom. I, pag. 1022.

6. Saint Jérôme traduisit les Paralipomènes sur l'hébreu, plusieurs années après avoir donné aux Latins une édition des Septante corrigée sur le grec, et après son traité *de la Meilleure manière d'interpréter*, composé comme l'on croit au commencement de l'année 396. Il entreprit cette traduction à la prière de saint Chromace, évêque d'Aquilée, qui souhaitait apparemment que l'on donnât quelque ordre à des noms sans nombre qui se trouvent dans ces livres, et que la négligence des copistes avait rendu confus et embarrassés, et qu'on les tirât de la barbarie dans laquelle ils languissaient depuis longtemps.

Traduction des livres d'Esdras et de Néhémie, vers l'an 392, tom. I, pag. 1106.

7. Dès l'an 389, Domnion et Rogatien avaient prié saint Jérôme par de fréquentes lettres qui ne sont pas venues jusqu'à nous, de leur traduire de l'hébreu les livres d'Esdras; mais ce Père ne le fit que trois ans après. Encore les pria-t-il de ne communiquer sa traduction qu'avec réserve, et de n'en donner des copies qu'à ceux qui seraient bien aises de lire ces livres tels qu'ils sont, et non pas à ces envieux qui ont accoutumé de critiquer tout ce qu'ils ne sont pas capables de faire eux-mêmes. Il prie Domnion et Rogatien de ne point s'étonner qu'il n'ait traduit qu'un livre, c'est-à-dire le premier d'Esdras et celui de Néhémie, qui n'en faisaient qu'un chez les Hébreux; il a cru devoir rejeter le troisième et le quatrième livre d'Esdras, comme des apocryphes remplis de rêveries.

Traduction des livres de Tobie, de Judith et d'Esther, tom. I, pag. 1139, 1170 et 1135.

8. Comme le livre de Tobie était écrit en chaldaïque, saint Jérôme fit venir un homme très-habile en cette langue, et en même temps que celui-ci disait en hébreu ce que portait le chaldaïque, saint Jérôme le dictait en latin à un copiste, et cela avec tant de vitesse, que la traduction de ce livre fut faite en un jour. Il l'entreprit à la prière de saint Chromace et de saint Héliodore : mais on ne sait pas en quel temps. Sainte Paule et sainte Eustochie lui demandèrent celle du livre de Judith, qui était aussi écrit en chaldaïque. Comme elles lui demandaient cette traduction avec beaucoup d'instances il interrompit pour cela ses autres occupations, quelque pressantes qu'elles fussent, et traduisit ce livre en une nuit entière, se servant apparemment d'un interprète comme il avait fait pour traduire Tobie. Il ne mit dans sa version que ce qu'il trouva de bien intelligible dans le texte original, et s'attacha moins à en rendre les mots que le sens. Il dit dans sa préface, que ce livre a été regardé comme canonique par le concile de Nicée : ce qu'il

faut entendre ou de quelque décret que nous n'avons plus, ou de quelques-uns des Pères qui assistèrent à ce concile : car on ne voit point qu'on y ait rien statué touchant les livres canoniques. Saint Jérôme en traduisant Josué, à la prière d'Eustochie, lui avait promis de traduire aussi de l'hébreu le livre d'Esther; et il s'acquitta de sa promesse en traduisant ce livre mot à mot comme il était dans l'hébreu. C'est pourquoi il dit à cette vierge et à Paule, qui avaient l'une et l'autre quelque connaissance de l'hébreu, que si elles examinent sa version latine sur l'hébreu, elles verront avec quelle fidélité il rend partout le texte original. Il fit néanmoins quelques notes pour accorder ce texte avec les Septante.

Traduction du livre de Job, tom. I, pag. 1136 et 796.

9. Nous avons deux préfaces de saint Jérôme sur le livre de Job, l'une à la tête de la traduction qu'il en fit du grec, l'autre sur la version qu'il en fit de l'hébreu. Saint Augustin fait mention de ces deux traductions dans sa lettre soixante-onzième à saint Jérôme. Pour parvenir à l'intelligence du texte original de Job, saint Jérôme se le fit expliquer par un juif qui passait pour le plus habile de sa nation. Il l'appelle Lyddus, soit que ce fût son nom, ou celui de son lieu de naissance. Il doute néanmoins s'il avait fait de grands progrès sous un tel maître : « Tout ce que je puis assurer, dit-il, c'est que je n'ai pu interpréter de ce livre que les endroits que j'entendais déjà de moi-même avant que je l'eusse consulté. » Le commencement jusqu'aux discours de Job, ajoute-t-il, est écrit en prose dans l'hébreu; mais depuis le troisième verset du chapitre troisième, jusqu'au sixième verset du chapitre quarante-deux, tout est en vers hexamètres composés de dactyles et de spondées, et qui par la propriété de cette langue reçoivent d'autres pieds formés, non de pareilles syllabes, mais de même temps et de même durée, et le reste du livre est écrit en prose. Pour appuyer son sentiment sur la poésie du livre de Job, il montre qu'il y avait une véritable poésie chez les Hébreux, et il en donne pour preuve les Psaumes, les Lamentations de Jérémie et les Cantiques de l'Ecriture, qui au jugement de Philon, de Josèphe, d'Origène et d'Eusèbe de Césarée, ont une espèce de mesure. Il cite cette préface dans son second livre *contre Rufin :* ainsi il n'y a pas de doute que sa traduction de Job sur l'hébreu ne soit antérieure, et n'ait été faite dès l'an 402.

Traduction des Psaumes sur l'hébreu, tom. I, pag. 835.

10. Sophrone s'étant trouvé un jour avec un juif, et ayant voulu lui prouver notre foi par quelques passages des Psaumes, selon l'édition des Septante, celui-ci pour l'embarrasser lui répondit qu'on lisait autrement dans l'hébreu. Cette réponse fit naître à Sophrone la pensée d'en demander une traduction à saint Jérôme, et il lui écrivit sur ce sujet une lettre très-pressante. Saint Jérôme, qui lui était entièrement dévoué, lui envoya cette traduction, avec une lettre pour servir de préface. Comme il en rapporte une partie dans son second livre *contre Rufin*, il faut mettre cette traduction avant l'an 402. Il dit dans cette lettre, que conformément au sentiment des Hébreux l'on ne doit reconnaître qu'un seul livre des Psaumes; et il paraît persuadé qu'ils sont de ceux dont ils portent le nom; en sorte que l'on en doit attribuer à David, à Asaphe, aux enfants de Coré, à Moïse, à Salomon et à d'autres.

Traduction des livres de Salomon, vers l'an 392, tom. I, pag. 938.

11. Saint Jérôme n'ayant pas le loisir, ni assez de santé pour travailler aux *Commentaires sur Osée, Amos, Zacharie et Malachie,* que saint Chromace et saint Héliodore lui avaient demandés, en lui envoyant de quoi payer les copistes et les relieurs, se contenta de leur traduire les trois livres de Salomon, c'est-à-dire les Proverbes, l'Ecclésiaste et le Cantique des Cantique. Quoiqu'il sortît d'une assez longue maladie, il ne mit toutefois que trois jours pour finir cette traduction. Il leur envoya en même temps l'Ecclésiastique de Jésus fils de Syrach, et « la Sagesse qu'on attribue, dit-il, faussement à Salomon. »

Traduction d'Isaïe, vers l'an 392, tom. I, pag. 474.

12. Ce fut à la prière de Paule et d'Eustochie qu'il traduisit Isaïe de l'hébreu. Il cite lui-même cette traduction dans son second livre *contre Rufin;* elle est aussi citée par Cassien [1] comme plus claire que les autres. Saint Jérôme distingua la prophétie d'Isaïe par versets, quoiqu'elle ne fût écrite qu'en prose; et il en usa ainsi pour soulager le lecteur. Il dit à la fin du prologue sur cette traduction, qu'il n'a surmonté les dégoûts et les difficultés de la langue hébraïque que pour se mettre en état d'empêcher les Juifs d'insulter davantage l'Eglise, et de nous reprocher la fausseté de nos Ecritures.

Traduction

13. On croit que ce fut encore à la prière

[1] Cassiod., *Inst.*, lib. V, cap. V.

de Jérémie, tom. I, pag. 551.

de Paule et d'Eustochie que ce Père fit la traduction de Jérémie sur l'hébreu. Il remarque dans sa préface, que ce prophète rangea sous quatre alphabets ses Lamentations sur la ruine de Jérusalem, et qu'il les avait rendues dans sa traduction selon la mesure et le nombre de leurs vers. « J'ai de plus, ajoute-t-il, rétabli dans leur premier ordre ses visions prophétiques, qui chez les Grecs et les Latins se trouvaient dans une confusion étrange. Je n'ai point touché au livre de Baruch son secrétaire, parce que ce livre ne se trouve pas dans l'hébreu. »

Traduction d'Ezéchiel, tom. I, pag. 647.

14. On ne sait point à qui est adressée la préface de saint Jérôme sur la traduction d'Ezéchiel. On y voit que la fin de cette prophétie est peu différente dans la Vulgate d'avec l'hébreu. Par la Vulgate, il entend l'ancienne version latine ou italique, qui était la commune et la vulgaire, avant que la sienne fût reçue dans les Eglises. En traduisant la prophétie d'Ezéchiel, saint Jérôme usa de divisions fréquentes, comme propres à en éclaircir le sens.

Traduction de Daniel, vers l'an 392, tom. I, pag. 987.

15. Il traduisit la prophétie de Daniel sur le chaldaïque, et adressa sa traduction à Paule et à Eustochie. Auparavant les Eglises ne lisaient point ce prophète, selon la version des Septante, mais selon celle de Théodotion. Saint Jérôme semble même ne pas douter que la version qui portait le nom des Septante, ne fût de quelques personnes peu versées dans le chaldéen, qui pour la revêtir d'une plus grande autorité l'avaient donnée comme l'ouvrage de ces célèbres interprètes. Cette version lui semble très-éloignée de la pureté de son original, il reconnaît qu'on l'avait rejetée avec raison. Esdras, ajoute-t-il, une partie de Jérémie et Daniel, sont écrits en chaldéen, quoique en caractères hébraïques. Il paraît dans Job beaucoup de conformité avec la langue arabique. Etant fort jeune il avait lui-même étudié cette langue, et enfin après bien des travaux, il avait acquis de la facilité à lire et à entendre le chaldéen. L'histoire de Suzanne, l'hymne des trois enfants dans la fournaise, les histoires de l'idole de Bel et du dragon ne se trouvaient point dans l'original hébreu, toutefois comme ces pièces étaient répandues partout et connues de tout le monde, saint Jérôme ne voulut pas les supprimer; mais il les marqua d'une petite broche avant chaque ligne, pour montrer qu'on ne les lisait point dans l'hébreu. Il rapporte diverses objections d'un juif, contre l'histoire de Suzanne, et les autres pièces dont nous venons de parler, et n'y fait point de réponse, se contentant de les abandonner au jugement du lecteur, et de l'avertir seulement que les Hébreux ne mettent point Daniel au rang des prophètes, mais parmi les hagiographes ou livres pieux.

Traduction des douze petits Prophètes, tom. I, pag. 727.

16. Il adressa à Paule et à Eustochie sa traduction des douze petits prophètes. Comme ils ne se trouvaient pas chez les Hébreux dans le même ordre où ils sont parmi les Latins, saint Jérôme les plaça dans sa traduction, suivant leur ordre naturel. On voit par son *Catalogue* [1] *des hommes illustres*, que cette traduction avait été mise en grec par Sophrone dès l'an 392, de même que celle du livre des Psaumes.

Révision du texte grec du Nouveau Testament, en 383 et 384, tom. I, pag. 1426.

17. Il n'y avait pas moins de différence dans les traductions latines du Nouveau Testament, que dans celle de l'Ancien, et on pouvait dire qu'il y avait presque autant de versions différentes, que de manuscrits répandus dans l'Eglise. On avait même mêlé tous les Evangélistes, on n'en faisait qu'un des quatre, et en rapportant à l'un ce que les autres racontaient. Le pape Damase engagea donc saint Jérôme à revoir le Nouveau Testament sur le grec, comme sur l'original, pour en ôter toutes les fautes qui s'étaient glissées dans les versions latines. Outre l'ordre du Souverain Pontife, qui lui rendait ce travail indispensable, ce Père avait une autre raison, c'est que la vérité ne peut certainement subsister avec tant de variations et de diversités dans les textes: « Car, disait-il, s'il faut nécessairement se déterminer entre les exemplaires latins, lequel choisirons-nous pour en faire la règle de notre foi, puisqu'il s'en trouve aujourd'hui tant de différents? Pourquoi remontant au texte grec, qui est l'original, ne pourrait-on rétablir ce que l'ignorance ou la négligence des copistes ont si fort altéré? » Saint Jérôme se borna à revoir sur le grec les Evangiles de saint Matthieu, de saint Marc, de saint Luc et de saint Jean, les seuls qu'il reconnût comme nous pour authentiques. Il les corrigea sur les plus anciens manuscrits grecs, auxquels il se conforma tellement en tout, qu'il n'y changea que ce qui lui parut en changer le sens. Il

[1] Hieronym., in *Catalog.*, cap. 134.

adressa son ouvrage au pape Damase, en joignant à l'exemplaire qu'il lui présenta, dix canons ou tables qu'Ammonius d'Alexandrie, et à son exemple Eusèbe de Césarée avaient faits en grec, pour trouver commodément et tout d'un coup le rapport ou la différence qu'il y a entre les Evangélistes. Le premier canon accordait saint Matthieu, saint Marc, saint Luc, saint Jean; le second, saint Matthieu, saint Marc, saint Luc; le troisième, saint Matthieu, saint Luc, saint Jean; le quatrième, saint Matthieu, saint Marc, saint Jean; le cinquième, saint Matthieu, saint Luc; le sixième, saint Matthieu, saint Marc; le septième, saint Matthieu, saint Jean; le huitième, saint Luc, saint Marc; le neuvième, saint Luc, saint Jean; et le dixième enfin faisait voir ce que chacun des quatre a de propre et de particulier.

L'Eglise reçoit la version de saint Jérôme sur l'Ancien Testament.

18. Quelqu'utiles que dussent être à l'Eglise les travaux de saint Jérôme sur l'Ecriture sainte, il y trouva beaucoup d'oppositions de la part de ses envieux et de ses ennemis, qui toutefois cédant aux remords de leur conscience, lisaient en [1] secret ses traductions, tandis qu'ils les déchiraient en public. C'est ce qui obligeait ce Père de crier avec le Prophète : *Seigneur, défendez-moi contre la médisance et l'injustice!* Il se plaint souvent des calomnies dont on le chargeait, pour avoir ou traduit ou revu les textes de l'Ecriture. Saint [2] Augustin, qui avait prévu ces contrariétés, lui avait conseillé en ami de discontinuer les traductions qu'il avait commencées sur l'hébreu, et de se contenter de revoir les livres de l'Ecriture sur la version des Septante; mais lorsqu'il eut vu les raisons [3] qu'en avait eues saint Jérôme, il changea de sentiment, et trouva que ses traductions sur l'hébreu ne pouvaient qu'être utiles, puisqu'il y corrigeait divers endroits corrompus par les Juifs, et qu'il en y mettait d'autres qu'ils avaient malicieusement supprimés.

Psal. CXIX, 2.

Saint Augustin ne fut pas le seul qui reconnut l'utilité des versions de saint Jérôme sur l'hébreu; nous avons vu que Sophrone, le prêtre Didier, Domnion et Rogatien, saint Chromace et saint Héliodore l'avaient engagé à ce travail. Les Eglises d'Espagne voulurent avoir la Bible traduite de l'hébreu par saint Jérôme; et Lucinius [4] de Bétique pour en avoir plutôt des exemplaires et en plus grand nombre, lui envoya six copistes, en sorte que dès l'an 394, on avait en Espagne tout l'Ancien Testament traduit de l'hébreu, excepté l'Octateuque, dont saint Jérôme n'avait pas encore achevé la traduction lorsque Lucinius lui envoya des copistes, et qui ne le fut que vers l'an 404. Dans une lettre [5] écrite l'an 403, saint Augustin témoigne qu'un évêque d'Afrique faisait lire publiquement dans l'Eglise la version que saint Jérôme avait faite sur l'hébreu. Ce qu'en dit Gennade de Marseille [6] qui écrivait dans le cinquième siècle, ne nous permet pas de douter qu'elle ne fût dès lors en usage dans les Eglises de France. Dans le siècle suivant, elle était aussi commune à Rome que l'ancienne Vulgate, et marchait de pair avec elle. C'est ce que nous apprenons de saint Grégoire-le-Grand dans sa lettre *à Léandre* [7] qui sert de préface à ses *Morales*, et où il déclare en parlant de la version de saint Jérôme, « qu'il explique la version nouvelle, mais qu'il cite tantôt l'une, tantôt l'autre; afin que comme le Saint-Siége apostolique, auquel il préside, se sert de l'une et de l'autre version latine, son travail soit appuyé sur toutes les deux. » Mais en expliquant le livre [8] de Job, il remarque que la version de saint Jérôme est plus fidèle et plus conforme au texte original. Sur la fin du siècle de saint Grégoire, la version de saint Jérôme prit le dessus, et elle fut la seule dont on se servit dans toutes les Eglises du monde, parce qu'elle passait pour la plus sincère [9] et la plus claire. C'est ce que témoi-

[1] Hieronym., præf. *in Esdram*, tom. I, p. 1106.

[2] August., *Epist.* 71. — [3] August., *Epist.* 82, et lib. IV *de Doct. Christ.*, cap. VII, num. 15, et *Epist.* 261.

[4] Hieronym., *Epist.* 53 *ad Lucinium*, pag. 579.

[5] Augustin., *Epist.* 71 *ad Hieronym.*

[6] *Hieronymus noster, litteris græcis ac latinis Romæ apprime eruditus... litteris quoque hebraicis atque chaldaicis ita edoctus, ut omnes Veteris Testamenti libros, ex Hebræorum scilicet codicibus verterit in latinum : Danielem quoque prophetam chaldaico stylo locutum, et Job justum arabico, in romanam linguam, utrumque auctorem perfecta interpretatione mutaverit.* Gennad., *de Viris illust.*, cap. I.

[7] *Novam vero translationem dissero; sed ut comprobationis causa exigit, nunc novam, nunc veterem per testimonia assumo : ut quia Sedes apostolica cui auctore Deo præsideo utraque utitur; mei quoque labor studii ex utraque fulciatur.* Gregor., *Præf. moral. in Job.*

[8] *Sed quia hæc nova translatio ex hebræo nobis arabicoque eloquio cuncta verius transfudisse perhibetur, credendum est quidquid in ea dicitur.* Idem, lib. XX *Moral.*

[9] *Hieronymi interpretatio merito cæteris antefertur; nam est verborum tenacior et perspicuitate sententiæ clarior.* Isidor. Hispal., lib. VI *Origin.*, cap. III.

gne saint Isidore[1] de Séville qui écrivait dans les commencements du septième siècle. Mais à mesure que les exemplaires de cette version se sont multipliés, il y est survenu divers changements par la négligence ou par la faute des copistes. On travailla sous Charlemagne à rendre à cette version sa première pureté, et quoiqu'on y ait travaillé plusieurs fois depuis, on doit dire que les exemplaires dont on se sert aujourd'hui dans l'Eglise sous le nom de Vulgate, ne sont pas entièrement conformes à la version originale de saint Jérôme, quoique ce soit la même aux petits changements près qui s'y sont glissés par la succession des temps. Les livres où l'on trouve le plus de différence entre notre Vulgate et la version originale de saint Jérôme, sont les livres des Rois et des Proverbes, où il est resté quelque chose de l'ancienne Vulgate. Il est bon néanmoins de faire cette observation : les livres de l'Ancien Testament tels que nous les lisons dans notre Vulgate, ne sont pas tous de la traduction faite par saint Jérôme sur l'hébreu; les Psaumes y sont suivant la Vulgate que ce Père avait revue exactement, et réformée sur le grec des *Hexaples* d'Origène. Les livres de Tobie et de Judith, quoique non compris dans les canons des Hébreux, sont de la version de saint Jérôme, de même que les additions au livre d'Esther et de Daniel. Ceux de Baruch, de la Sagesse, de l'Ecclésiastique, et des Machabées, sont de l'ancienne version Vulgate. Tout le reste de l'Ancien Testament est de la version que saint Jérôme a faite sur l'hébreu.

19. La révision que fit ce Père des quatre Evangiles, par ordre du pape Damase, n'eut pas moins de succès. Saint Augustin rendit de très-grandes actions de grâces à Dieu de ce que saint Jérôme avait entrepris une chose si utile, jugeant qu'il[2] avait très-bien réussi dans ce travail, puisqu'il n'y avait presque aucun endroit où l'on ne vît qu'il suivait le grec, « S'il y en a quelques-uns, ajoute-t-il, où saint Jérôme se soit effectivement trompé, qui peut être assez déraisonnable pour ne pas pardonner aisément quelques défauts à un ouvrage si utile, et qu'on ne saurait assez louer ? » Il assure qu'il avait lui-même confronté cette version sur le grec, et soutient que ceux qui voudront l'attaquer se convaincront aisément par eux-mêmes, de sa fidélité et de sa pureté, s'ils veulent prendre la peine de la comparer avec le texte original. Saint Jérôme dans sa *Préface* au pape[3] Damase, ne dit point qu'il ait corrigé tout le Nouveau Testament sur le texte grec, il ne parle que des quatre Evangiles. Mais dans son *Catalogue*[4] *des hommes illustres*, il dit en général qu'il a rétabli le Nouveau Testament, suivant la vérité de l'original grec; ce qui donne lieu de croire qu'après avoir fait ce que ce Pape demandait de lui en 383 et 384, il crut pour l'utilité de l'Eglise devoir encore corriger les Actes, les Epîtres, et les écrits des Apôtres. Il aurait achevé cet ouvrage en 392, temps auquel il composa son *Catalogue des hommes illustres*. Ce qui confirme cette conjecture, c'est que saint Jérôme en répondant à saint Augustin qui lui avait écrit au sujet de sa correction du Nouveau Testament, marque plusieurs passages tirés des Epîtres de saint Paul, entre ceux qu'il avait corrigés. Ce que ce Père avait fait à l'égard du Nouveau Testament, fut mieux reçu que sa version de l'Ancien Testament sur l'hébreu, et saint Jérôme trouva moins de censeurs qu'il n'avait cru. Ce fut apparemment parce que le grec étant une langue entendue d'un grand nombre de personnes, il était aisé de vérifier les changements que saint Jérôme avait faits en revoyant les versions latines sur le grec; ce qu'on ne pouvait pas faire si facilement à l'égard de ses versions sur l'hébreu, qui n'étaient presque entendues que des Juifs. On continua néanmoins de lire le Nouveau Testament, suivant l'ancienne Vulgate, mais insensiblement elle fut réformée sur l'édition de saint Jérôme, qui devint l'édition la plus commune, et c'est aujourd'hui la seule usitée dans l'Eglise catholique.

[1] *De hebræo autem in latinum eloquium Hieronymus presbyter sacras Scripturas convertit : cujus editione generaliter omnes Ecclesiæ usquequaque utuntur; pro eo quod veracior sit in sententiis, et clarior in verbis.* Isidor., lib. I *de Offici.*, cap. XII.

[2] *Proinde non parvas Deo gratias agimus de opere tuo, quo Evangelium ex græco interpretatus es, quia pene in omnibus nulla offensio est, cum Scripturam græcam contulerimus. Unde si quisquam veteri falsitati contentiosus faverit; prolatis collatisque codicibus, vel docetur facillime, vel refellitur. Et si quædam rarissima merito movent; quis tam durus est qui labori tam utili non facile ignoscat, cui vicem laudis referre non sufficit.* August., *Epist 71 ad Hieronym,*

[3] Tom. I, pag. 1426.

[4] Hieronym., in *Catalog.*, cap. 135

ARTICLE III.

DES OUVRAGES CONTENUS DANS LE SECOND TOME.

Livre des noms hébreux, pag. 1, écrit vers l'an 388.

1. Dans le second tome des œuvres de saint Jérôme, après des prolégomènes assez étendus, où l'éditeur rend raison de son dessein, et où il défend ce Père contre quelques critiques des derniers siècles, on trouve de suite les traités qui regardent l'Ecriture sainte en général, et qui en expliquent quelques endroits, depuis la Genèse jusqu'aux Prophètes. Le premier est intitulé *des Noms hébreux*. Saint Jérôme y explique les étymologies de tous les noms propres qui se rencontrent dans l'Ancien et dans le Nouveau Testament; il suit, pour l'explication de ces noms, l'ordre des livres de l'Ecriture, et y comprend même l'Epître attribuée à saint Barnabé, parce qu'autrefois on la lisait dans l'Eglise pour l'édification des fidèles. Ce Père avait d'abord eu dessein de se contenter de traduire en latin le livre *des Noms hébreux* que Philon avait fait autrefois, et qu'Origène avait augmenté; mais l'ayant trouvé extrêmement confus, et les exemplaires si différents les uns des autres, il crut, de l'avis des frères Lupulien et Valérien, qu'il valait mieux faire sur ce sujet un ouvrage nouveau, que d'en publier un ancien, où il y aurait beaucoup à redire. Profitant donc de ce que Philon et Origène avait déjà fait, il y ajouta du sien et changea les mots altérés par les copistes ou mal expliqués par les auteurs. Dans la préface qu'il mit en tête de ce vocabulaire ou dictionnaire étymologique, il avertit le lecteur qu'il suppléera dans le livre *des Questions hébraïques*, ce qu'il pourrait avoir omis dans celui *des Noms hébreux*. Avant l'édition de D. Martianay, on ne l'avait fait imprimer qu'en latin; mais il se trouve en grec et latin dans la nouvelle édition, et l'on y rapporte ce qui est de Philon et d'Origène, et ce qui a été traduit et corrigé par saint Jérôme. Tout cela est distribué en trois colonnes; celle du milieu est grecque, la droite contient la version du nouvel éditeur, et la gauche l'explication des noms hébreux tirée de saint Jérôme. Ce vocabulaire est terminé par une lettre de saint Jérôme à Marcelle, où il donne une interprétation des dix noms de Dieu chez les Hébreux; et par une dissertation dans laquelle l'éditeur fait voir l'utilité de ce livre, et la grande connaissance que saint Jérôme avait de la langue hébraïque. A cette occasion il fait un commentaire sur divers endroits de ce livre. Il donne ensuite l'étymologie des noms des Prophètes, telle qu'on la trouve dans les écrits de saint Jérôme, avec un glossaire en langue bretonne de quelques endroits de l'Ecriture [1].

Livre des Lieux de l'Ecriture, pag. 388 et seq.

2. L'éditeur met ensuite un dictionnaire géographique, intitulé *des Lieux hébreux*, ouvrage où l'on trouve tous les lieux dont il est fait mention dans l'Ancien Testament. Dans la préface, saint Jérôme avertit que cet ouvrage est d'Eusèbe de Césarée, et qu'il n'a fait que le traduire du grec, en se donnant néanmoins la liberté d'en retrancher ce qui ne lui paraissait pas digne d'être transmis à la postérité, et d'y ajouter ce qu'il croyait utile. Eusèbe l'avait fait à la prière de Paulin qu'il appelle un homme de Dieu. On y apprend la géographie sacrée, nécessaire pour l'intelligence de l'Ecriture sainte, et on doit d'autant plus aisément ajouter foi à ce qu'Eusèbe et saint Jérôme y disent de la situation des lieux, qu'ayant vécu tous deux dans la Palestine, ils étaient bien informés de ce qu'ils en ont écrit. Eusèbe avait suivi dans sa *Géographie sacrée* l'ordre de l'alphabet grec. Saint Jérôme, pour la rendre plus commode aux Latins, la distribua, en la traduisant, suivant l'alphabet latin. Ce Père [2] parle d'une autre description de la terre sainte, où Eusèbe avait distingué tous les sorts ou partages de chaque tribu, avec une peinture de la ville et du temple de Jérusalem, expliquée par un petit discours; mais il ne dit point qu'il l'ait traduite en latin. Nous ne l'avons en aucune langue. L'éditeur a joint à la *Géographie sacrée* d'Eusèbe, traduite par saint Jérôme, une carte de la Palestine, dressée tant sur cette *Géographie*, que sur ce qui est dit des Lieux saints dans la lettre de saint Jérôme à Dardanus, et des quarante-deux stations du peuple d'Israël dans le désert, dans la lettre de ce Père à Fabiole. Il promet dans une note au bas de cette carte de montrer en une dissertation particulière, contre le sentiment commun, que Sodome, Gomorrhe, Adma et Tseboim ne furent point absorbées dans le lac Asphaltite. Nous ne savons pas si cette dissertation a été rendue publique.

Questions hébraïques

3. L'ouvrage intitulé *Questions ou Traditions*

[1] Cet ouvrage se trouve au tom. III de l'édition Vallarsi, et au tom. XXIII de la *Patrologie latine*, il en est de même des deux ouvrages suivants. (*L'édit.*)

[2] Hieronym., præfat. in loc. s., tom. II, p. 383.

sur la Genèse, pag. 507.

hébraïques sur le livre de la Genèse, renferme les sentiments de quelques juifs, et de plusieurs anciens interprètes grecs, et de quelques interprètes latins, sur divers endroits de ce livre. Il paraît par la préface que saint Jérôme a mise à la tête de ces questions, qu'il avait déjà beaucoup d'envieux, et que plusieurs même censuraient ses ouvrages. Mais il s'en consolait par l'exemple des grands hommes de l'antiquité, de Térence, de Virgile, de Cicéron, à qui on avait fait de leur temps les mêmes reproches qu'on lui faisait alors. Son but dans cet écrit est de faire voir la pureté du texte hébreu, et de réfuter ceux qui le croyaient corrompu, et d'y donner les étymologies des choses, des noms et des pays marqués dans la Genèse selon l'hébreu. Mais il déclare qu'en cela son intention n'est point de décrier la version des Septante; seulement comme Jésus-Christ et les Apôtres ont cité comme de l'Ancien Testament, divers endroits qui ne se trouvent point dans les exemplaires ordinaires, qui portent le nom des Septante, on doit regarder comme plus authentiques ceux où se trouvent les passages cités dans le Nouveau Testament. Au rapport de Josèphe, qui a fait l'histoire des Septante dans le douzième livre des *Antiquités judaïques,* ces interprètes n'ont traduit en grec que les cinq livres de Moïse, et cette traduction est encore plus conforme au texte hébreu que ne l'est celle des autres livres de l'Ancien Testament. Les traductions d'Aquila, de Symmaque et de Théodotion, paraissent à saint Jérôme très-différentes du texte original. Il promet de faire de semblables questions hébraïques sur tous les livres de l'Ancien Testament, mais nous n'avons de lui que celles qu'il fit sur la Genèse. Dans la première, on trouve citée l'interprétation que l'auteur de la dispute connue sous le nom de Jason et de Papiscus, Tertullien et saint Hilaire ont donnée des premières paroles de la Genèse : *Au commencement Dieu fit le ciel et la terre.* L'éditeur a chargé le bas des pages de courtes notes pour l'explication et le rétablissement du texte de ces questions, et en a joint à la fin de plus étendues sur quelques endroits, où il prend le parti de saint Jérôme contre Drusius. M. Simon et quelques autres critiques ont accusé ce Père d'avoir donné dans les rêveries des rabbins, d'avoir combattu exprès les Septante pour autoriser davantage le texte hébreu, et en même temps sa nouvelle version sur ce texte, et de s'être éloigné de la Vulgate, dans ses *Questions sur la Genèse,* et dans ses commentaires sur le reste de l'Ecriture.

Lettre de saint Jérôme à Damase, pag. 562, vers l'an 384.

4. Le livre des *Questions sur la Genèse,* est suivi de seize lettres qui traitent de quelques endroits difficiles de l'Ancien Testament [1]. Tandis que saint Jérôme était à Rome en 384, le pape Damase lui proposa cinq questions : la première regardait l'explication de ces paroles du chapitre quatrième de la Genèse : *Quiconque aura tué Caïn accomplira sept vengeances.* Le Pape lui disait dans la seconde : « Si tout ce que Dieu a fait était bon, comme il est dit dans la Genèse, pourquoi dans l'ordre qu'il donna à Noé touchant les animaux qu'il devait renfermer dans l'arche, est-il parlé d'animaux purs et impurs? Et pourquoi en est-il encore parlé dans le livre des Actes et des Apôtres? » Il disait dans la troisième : « Dieu a dit à Abraham que les enfants d'Israël sortiraient d'Egypte dans la quatrième génération; pourquoi est-il donc dit dans le troisième chapitre de l'Exode, qu'il n'en sortirent que dans la cinquième? » La quatrième question était : « Pour quelles raisons Abraham a eu la circoncision pour signe de sa foi? » La cinquième : « Pourquoi Isaac qui était un homme juste et aimé de Dieu a béni par erreur l'enfant qu'il ne voulait pas bénir? »

Saint Jérôme ayant reçu par un diacre la lettre dans laquelle le pape Damase lui demandait l'explication de ces cinq questions, se mit aussitôt en devoir d'y répondre. Mais dans le moment où il allait commencer, un juif lui apporta de la synagogue plusieurs volumes qu'on lui avait prêtés, et s'étant mis à travailler sur ces livres, il ne put répondre à Damase que le lendemain. Il ne le satisfit même que sur trois des cinq questions proposées, n'ayant pas cru devoir répondre sur la seconde et sur la quatrième, parce qu'elles avaient été suffisamment éclaircies par Tertullien, par Novatien, tous deux auteurs latins, et par Origène dans son explication sur l'Epître aux Romains. Il répondit à la première question, que ces paroles de la Genèse : *Quiconque tuera Caïn accomplira sept vengeances,* ne signifient autre chose, sinon

[1] Ces lettres se trouvent éparses dans le tom. I de l'édition de Vallarsi, et dans le tom. XII de la *Patrologie latine* de M. Migne. Elles ont été publiées à part à Prague, en 1785, in-8°. (*L'éditeur.*)

que celui qui tuera Caïn, mettra fin aux sept vengeances, ou punitions dont ce fratricide était menacé. Dans sa réponse à la troisième question, il dit en substance, suivant la version des Septante, qu'on lit dans l'Exode que les Israëlites sortirent de l'Egypte dans la cinquième génération; mais le mot de *génération* ne se trouve pas dans le texte hébreu; au lieu de *cinquième*, il faut lire *armés*, comme a traduit Aquila; on doit donc lire ainsi ce passage de l'Exode: *Les enfants d'Israël sortirent armés de l'Egypte.* Saint Jérôme ajoute que la version d'Aquila en cet endroit est approuvée généralement dans toutes les synagogues des Juifs. Il dit sur la cinquième question : « Ce fut par un effet de la Providence de Dieu, et pour le bien de sa famille qu'Isaac bénit sans le savoir Jacob au lieu d'Esaü; au reste, comme Dieu ne révèle pas toujours aux hommes justes les choses à venir, ceux-ci n'ont su que celles qu'il a bien voulu leur révéler. Saint Hippolyte, martyr, avait donné un sens allégorique à cette bénédiction, dans laquelle Esaü lui paraissait la figure du peuple juif et Jacob celle de l'Eglise, saint Jérôme approuve cette explication, et observe que Victorin en avait donné une qui approchait beaucoup de celle de ce martyr. Saint Jérôme n'employa qu'une seule nuit pour répondre aux difficultés proposées par Damase. On voit par le contenu de sa lettre qu'à la réception de celle de ce Pape, il était occupé de la traduction du livre de Didyme, *sur la Divinité du Saint-Esprit,* et qu'il voulait la lui dédier après qu'il l'aurait achevée.

Lettre au prêtre Evangélius, pag. 570, vers l'an 398.

5. La lettre suivante, dans les anciennes éditions, est adressée à Evagre : ce qui semble être une faute, puisque tous les manuscrits, au lieu d'Evagre, lisent Evangelius. Ce prêtre, ayant reçu un livre anonyme où l'auteur prétendait soutenir que Melchisédech était le Saint-Esprit, l'envoya à saint Jérôme, avec prière de lui dire ce qu'il en pensait. Pour le satisfaire, le saint Docteur recourut à divers traités composés par les anciens sur cette matière, et voici quel fut le résultat de ses recherches. Origène et Didyme avaient regardé Melchisedech comme un ange; saint Hippolyte, saint Irénée, Eusèbe de Césarée, Apollinaire, Eustathe et d'Antioche avaient cru qu'il était un homme chananéen, roi d'une ville appelée Salem, et prêtre du Seigneur; mais suivant l'opinion des juifs, Melchisedech était le même que Sem, fils de Noé. Quoique saint Jérôme semble ne pas s'éloigner de cette opinion, il laisse néanmoins à Evangelius la liberté d'adopter celle qu'il croirait la plus vraisemblable; mais il soutient contre Josèphe et contre tous les écrivains chrétiens, que Salem dont Melchisedech était roi n'est point Jérusalem; c'est une ville que l'on connaissait encore sous le nom de Salem ou Salin de la juridiction de Sichem, près de Scythople, où l'on voyait de grandes ruines qu'on disait être les restes du palais de Melchisedech. Il écrivit cette lettre pendant le carême de la même année qu'il acheva son *Commentaire de saint Matthieu*, c'est-à-dire de l'an 398.

Lettre à Fabiole, pag. 574, vers l'an 397.

6. Sainte Fabiole, l'une des plus illustres et des plus riches dames romaines, était venue à Jérusalem vers l'an 396 pour y distribuer ses aumônes, et avait même passé quelque temps à Bethléem avec saint Jérôme, pour y étudier sous lui les saintes Ecritures; mais le bruit de l'irruption des Huns l'obligea de retourner à Rome, où elle mourut vers l'an 400. Ce fut, ce semble, après son retour en cette ville, qu'elle écrivit à saint Jérôme, pour lui demander l'explication des vêtements d'Aaron et des autres grands pontifes de la loi. On croit même qu'elle l'en avait prié dès le temps qu'elle demeurait à Bethléem. Ce qui est certain, c'est qu'elle reçut [1] à Rome l'explication de ces vêtements que saint Jérôme lui envoya, et que ce Père était alors à Bethléem dans une paix [2] entière; ce qui marque ou que les barbares s'étaient retirés du pays, ou qu'il s'était réconcilié avec Jean de Jérusalem; en effet, il ajoute qu'il entendait la voix de l'Enfant Jésus couché dans sa crèche, et on sait qu'il n'entra point dans la grotte avant sa réconciliation qu'on place vers l'an 397. Cette lettre à Fabiole est un tissu de réflexions morales sur les habits sacerdotaux des prêtres de l'ancienne loi; sur la pureté des mœurs qu'ils devaient apporter à l'autel, et sur la science dont ils devaient être doués. Saint Jérôme fit cette espèce de commentaire moral en une nuit. Outre ce qu'il y dit des vêtements du grand prêtre, il y expliqua encore pourquoi il était ordonné d'offrir les premiers-nés des animaux purs, et les prémices des fruits de la terre;

[1] Hieronym., *Epist. ad Fabiol.*, tom. II, pag. 578.

[2] Ibid.

ce que signifiaient la lame d'or que l'on attachait sur le front du souverain prêtre, l'éphod avec tous ses ornements, le rational, le tabernacle, les lampes et beaucoup d'autres choses qui regardaient le temple, ou qui étaient nécessaires aux sacrifices.

Autre lettre à Fabiole, pag. 586, vers l'an 400.

7. Pendant son séjour à Bethléem, Fabiole pria saint Jérôme de lui expliquer [1] ce que signifiait cette quantité de noms ramassés ensemble dans le livre des Nombres; de lui dire pour quelle raison chaque tribu était jointe différemment, tantôt à l'une et tantôt à l'autre; comment Balaam, qui n'était qu'un devin, avait prédit avec autant de clarté qu'aucun prophète, les mystères qui regardent Jésus-Christ. Elle lui demanda encore ce qu'étaient et ce que signifiaient tous les campements du peuple d'Israël, depuis la sortie d'Egypte jusqu'au fleuve du Jourdain, mentionnés dans le même livre des Nombres. Saint Jérôme lui répondit alors sur chacune de ces questions ce qui lui vint en pensée, mais il avoua son ignorance par rapport à quelques-unes. La Sainte, croyant qu'il lui en refusait l'explication, seulement parce qu'elle était indigne de comprendre de si grands mystères, le pressa de nouveau et l'engagea à composer un traité particulier sur ces divers campements. C'était vers l'an 396. Mais saint Jérôme occupé à d'autres travaux différa ce travail jusqu'après la mort de sainte Fabiole, afin d'avoir occasion de rendre à sa mémoire ce témoignage de son souvenir, comme il l'avait promis en faisant son éloge funèbre quelque temps après sa mort, arrivée, comme nous l'avons dit, vers l'an 400. On ne peut donc mettre le traité des quarante-deux stations ou campements des Israëlites avant cette année. Il est intitulé : *Lettre à Fabiole;* mais dans le corps du traité, il n'est point parlé de cette sainte dame. Saint Jérôme, après une explication littérale de chaque lieu où campèrent les Israëlites, l'accompagne ordinairement d'une instruction morale, et nous fait considérer tous ces différents campements, comme la figure du chemin qui conduit au ciel.

Lettre à Dardanus, pag. 606, vers l'an 414.

8. La lettre à Dardanus fut écrite beaucoup plus tard que la précédente, et on s'accorde assez communément à la mettre en 413 ou 414. On trouve une loi de l'an 413, adressée à Dardanus, préfet des Gaules, et rien n'empêche de croire que c'était le même à qui saint Jérôme écrivit la lettre dont nous parlons : car, outre qu'il appelle ce Dardanus le plus noble des chrétiens et le plus chrétien de tous les nobles, ce qui marque que c'était un homme fort élevé dans le siècle, il dit expressément qu'il avait exercé deux fois la préfecture. Dardanus avait écrit à ce Père pour lui demander qu'elle était la terre promise par Dieu si souvent aux Iraëlites, car il ne pouvait s'imaginer que cette promesse put s'entendre de la Palestine. Saint Jérôme lui répondit : « Votre pensée s'accorde avec celle de plusieurs chrétiens qui ne doutent pas que l'on ne doit chercher une autre terre de promission, que celle de la Palestine. » Et s'en tenant lui-même à la pensée de Dardanus, il fait voir par un grand nombre de passages de l'Ancien et du Nouveau Testament, que cette terre doit s'entendre spirituellement de la terre des vivants dont parle David, c'est-à-dire de la gloire éternelle. Parmi les témoignages de l'Ecriture, il en rapporte quelques-uns de l'Epître aux Hébreux et de l'Apocalypse de saint Jean, en les accompagnant de cette observation : Si certaines Eglises n'admettent point au nombre des Ecritures canoniques, ces deux écrits, l'Epître aux Hébreux, était néanmoins reçue comme étant de saint Paul par les Eglises d'Orient, et par tous les anciens auteurs grecs; l'Apocalyse n'était pas, il est vrai, reçue généralement dans les Eglises de la Grèce; mais les Latins la recevaient, parce qu'ils la voyaient citée par les anciens. Saint Jérôme répondit à la lettre de Dardanus le jour même de sa réception.

Lettre à Marcelle, pag. 611, en 384.

9. Ce Père était, ce semble, à quelque distance de Rome, lorsqu'il envoya à Marcelle l'explication de l'éphod et du téraphim, dont il est parlé dans les livres des Rois et des Juges : car dans sa lettre, il dit, que cette Sainte lui avait demandé cette explication la veille, et qu'il se hâtait de la lui donner, parce que le messager était pressé de s'en retourner. Sainte Marcelle souhaitait savoir non-seulement ce qu'était l'éphod, dont Samuël [2] était ceint, lorsqu'il paraissait devant le Seigneur; mais encore pourquoi dans le livre [3] des Juges l'ephod et le téraphim sont pris pour une même chose; l'éphod espèce de vêtement ne pouvant être la même chose que le téraphim, figure en relief. Saint Jérôme répond que l'éphod,

[1] Hieronym., *Epist.* 84, pag. 660, 661, tom. IV.

[2] I Reg. II, 18. — [3] Jud., XVII, 4, 5.

selon la force du terme hébreu, était une sorte de ceinture qui retenait les habits soit des prêtres, soit des Lévites. Celle de Samuël était de lin, de même que celle des quatre-vingt-cinq prêtres, et il n'y avait que le Souverain Prêtre qui portât un éphod tissu d'or, ou de quelqu'autre matière précieuse. Si l'éphod et le téraphim sont pris pour une même chose dans quelques exemplaires du livre des Juges, c'est une faute des interprètes latins, qui ont cru que l'éphod et le téraphim étaient une figure jetée en fonte avec l'argent rendu par Michas à sa mère, et voué par elle au Seigneur. Le téraphim dans le le livre des Juges signifie des ouvrages de diverses couleurs et de différentes formes; en sorte que Michas après s'être fait dans sa maison un temple pour Dieu, se serait aussi fait les habits sacerdotaux compris sous le nom d'éphod, et les autres ornements des prêtres marqués par le terme de téraphim.

Lettre à Rufin, pag. 616.

10. Dans sa lettre au prêtre Rufin, différent de celui d'Aquilée, saint Jérôme donne une explication allégorique du jugement rendu par Salomon entre deux femmes publiques. Rufin l'en avait prié par lettre, et saint Jérôme ne crut pas devoir lui refuser une chose qu'il lui demandait au commencement de leur amitié, quoiqu'il ne se trouvât point en état de bien traiter cette matière, au sortir d'une langueur continuelle qui l'avait accablé pendant une année entière, et parce qu'il avait à la main une plaie fort incommode et fort dangereuse. Cette lettre, dont on ne sait pas le temps, est citée par [3] Cassiodore. Saint Jérôme dans l'explication qu'il donne du jugement rendu en cette circonstance, prétend que ces deux femmes étaient la figure de l'Eglise et de la Synagogue.

Lettre au prêtre Vital, vers l'an 395 ou 396, pag.

11. Le prêtre Vital avait écrit à saint Jérôme par un pilote, nommé Zénon, et lui avait en même temps envoyé quelques présents. Zénon donna les présents de Vital avec une lettre de l'évêque Amable, le même qui engagea saint Jérôme à commenter les dix visions d'Isaïe, mais il ne rendit point la lettre de Vital. Celui-ci ne recevant point de réponse écrivit une seconde lettre à saint Jérôme par Héraclius, où après lui avoir dit qu'il lui avait déjà écrit, il le prie de lui faire savoir pourquoi l'on disait que Salomon et Achaz avaient eu des enfants à onze ans. Le saint Docteur en répondant à Vital lui envoya aussi quelques présents par un nommé Didier, et l'assura que Zénon ne lui avait donné aucune lettre de sa part; mais qu'il en avait reçu une par le diacre Héraclius. Venant à la question proposée, il dit que le fait est assez clairement exprimé dans l'Ecriture pour n'en pas douter, que c'est une chose extraordinaire, mais non pas impossible à Dieu, et il l'assure avoir ouï raconter l'histoire d'une femme devenue enceinte par un enfant de dix ans. Il justifie ce prodige par d'autres arrivés de son temps, et ajoute quelques raisons pour montrer que l'Ecriture ne nous oblige pas absolument de dire que ce qu'elle rapporte de Salomon et d'Achaz sur ce sujet soit arrivé. Il met la question proposée par Vital, au nombre de celles dont l'Apôtre défend de chercher la solution dans sa première lettre à Timothée.

Lettre à Marcelle, vers l'an 384, pag. 622.

12. Sainte Marcelle l'avait prié de lui envoyer le commentaire de saint Rhétice d'Autun sur le Cantique des Cantiques; mais saint Jérôme ne crut pas devoir le lui envoyer, parce que ce livre n'était pas propre pour elle, et qu'il y avait trop de fautes. Il ne laisse pas de louer l'éloquence de son auteur; mais il dit qu'il n'y avait dans cet ouvage ni exactitude ni érudition, et il s'étonne que ce saint évêque ait pris la ville de Tharsis pour celle de Tarse, qui donna la naissance à saint Paul, et qu'il ait dit que l'or d'Ophaz signifiait saint Pierre, parce que Céphas dans l'Evangile est aussi appelé Pierre.

Lettre à Sunia et à Fretela, vers l'an 405, pag. 626.

13. On met avec beaucoup de vraisemblance, vers l'an 405, la lettre de saint Jérôme à Sunia et Fretela. En effet, le prêtre Firmus qui avait pressé saint Jérôme de l'écrire, et qui en fut le porteur, était alors en Palestine, et se chargea la même année de porter de cette province en Afrique, une lettre de ce Père à saint Augustin. Cette date se prouve encore par le commencement de la lettre à Sunia, où il est parlé des guerres cruelles que les Grecs se faisaient mutuellement : car on ne doute point que saint Jérôme ne veuille parler des différends qui regnaient en 404 et 405, entre Théophile d'Alexandrie et saint Chrysostôme. Du moins ne peut-on douter que cette lettre n'ait été écrite depuis l'an 392, époque à laquelle saint Jérôme termina sa traduction des

[1] Cassiod., *Inst.*, cap. II.

Psaumes sur l'hébreu, qu'il suit en divers endroits de cette lettre. Quelques-uns se sont imaginés que Sunia et Fretela étaient deux femmes, parce qu'ils n'avaient eu en mains que des exemplaires fort imparfaits de cette lettre. Mais dans la nouvelle édition où elle a été rétablie sur plusieurs manuscrits, cette erreur se trouve dissipée par le seul titre exprimé en cette manière : *A nos très-chers frères Sunia et Fretela*. On voit d'ailleurs que ces deux personnes avaient coutume de manier les armes, et que leurs mains s'étaient depuis longtemps endurcies aux travaux de la guerre, ce qui ne convient nullement à des femmes, Sunia et Fretela, qui, selon saint Jérôme, étaient de Germanie et du pays des Gètes, lui avaient envoyé un cahier des différences qu'ils trouvaient entre la traduction latine des Psaumes et le texte grec, avec prière de leur apprendre à quoi ils devaient s'en tenir lorsque le grec était différent de la version latine, et de leur dire laquelle des deux leçons était plus conforme à l'hébreu. Avitus l'avait souvent consulté sur le même sujet, et saint Jérôme prit cette occasion de le satisfaire, en répondant à Sunia et à Fretela. Néanmoins, il commence ainsi sa lettre : « Qui aurait pu s'imaginer que ceux qui parlent la langue barbare des Gètes, recherchassent la connaissance de la vérité hébraïque, et que pendant le profond assoupissement dans lequel vivent les Grecs, l'Allemagne s'appliquât à l'étude des livres dictés par le Saint-Esprit ? » Il donne ensuite cette règle : Comme dans les variantes des exemplaires latins du Nouveau Testament, on a recours pour en fixer les véritables leçons au texte grec, qui est l'original, de même lorsque dans les livres de l'Ancien Testament, il y a des différences entre les versions grecques et latines, il faut recourir à la vérité hébraïque. Après celà, il vient aux passages que Sunia et Fretela avaient placés dans leurs cahiers. Le premier était tiré du psaume v^e. Saint Jérôme fait voir que le latin de ce psaume et de tous les autres dont ils avaient allégué des passages, différent du grec vulgaire, se trouvait néanmoins conforme au grec et au texte des *Hexaples* ou à l'hébreu. Il avait fait lui-même cette traduction latine sur le grec des Septante, telle qu'on la lisait dans les *Hexaples* d'Origène, et c'était suivant cette version que l'on chantait les Psaumes à Jérusalem, et dans les églises d'Orient. Il y a néanmoins quelques endroits où il soutient que le grec est préférable à la version latine, ce qui semblerait marquer que cette traduction n'était point de lui. Mais on peut répondre que l'on avait dès-lors corrompu sa traduction en la copiant, comme il s'en plaint plusieurs fois, ou qu'il l'avait corrigée lui-même dans les endroits qu'il croyait avoir moins bien rendus. Les difficultés proposées sur les Psaumes par Sunia et Fretela, s'étendent depuis le ve jusqu'au CXLVI^e ; mais il y en a quelques-uns sur lesquels ces personnes n'en avaient point proposé. Du moins ne trouve-t-on rien sur le CXX^e et les suivants jusqu'au CXXVI^e, ni depuis le CXXVI^e jusqu'au CXXIX^e, etc.

Lettre à Principie, vers l'an 3[illegible], pag. 6[illegible].

14. La lettre à la vierge Principie est une explication du psaume XLIVe. Plusieurs murmuraient des lettres fréquentes écrites à des femmes par saint Jérôme, et de ce qu'il expliquait plutôt pour elles les divines Ecritures, que pour les hommes. Il se justifie ainsi de ce reproche : « Si les hommes s'adressaient à moi pour ce sujet, je n'expliquerais pas les Ecritures à la prière des femmes. » Il montre par divers exemples que l'indolence des hommes a souvent occasionné aux femmes de faire de belles actions. Il semble promettre à Principie une explication du Cantique des Cantiques qu'elle lui avait demandée; mais étant tombé malade en 398, il fut obligé de remettre l'entreprise à un autre temps, et on ne voit point qu'il l'ait exécutée.

Lettre au prêtre Cyprien, après 390, pag. 6[illegible].

15. Dans sa lettre au prêtre Cyprien, il explique le psaume LXXXIXe, suivant le texte hébreu. Jérôme et Cyprien s'étaient connus d'abord par lettres, et depuis, ils avaient eu le plaisir de se voir et de converser ensemble. Cyprien, homme fort studieux, et qui faisait de la loi de Dieu le sujet de ses méditations continuelles, voulant avoir quelques marques de l'érudition que tout le monde admirait dans saint Jérôme, l'avait prié de lui donner une explication claire et simple de ce psaume. Saint Jérôme y observe que dans l'hébreu comme dans le grec des Septante, il est intitulé : *Prière de Moïse homme de Dieu*. Et comme il ne doutait pas que ce psaume ne fût en effet de ce législateur, il accuse d'erreur ceux qui attribuent tous les psaumes à David, au lieu de les attribuer à ceux dont ils portent le nom. Sur la fin de cette lettre, il combat certains hérétiques qu'il ne nomme pas, mais qu'il désigne assez, en disant qu'ils enseignaient qu'il était au pouvoir du libre arbitre de faire le bien et le mal, et qu'ils faisaient consister la

grâce de Dieu dans cette faculté naturelle. C'étaient les pélagiens. Ainsi l'on peut rapporter la lettre au prêtre Cyprien à l'an 415, temps auquel saint Jérôme travaillait à combattre ces hérétiques.

Lettres à Marcelle, en 384, pag. 704 et suiv.

16. Le saint docteur occupé à lire le psaume XCe avec sainte Marcelle, lui dit que l'Écriture donnait à Dieu dix noms différents dans la langue hébraïque. Sainte Marcelle le pria avec beaucoup d'instance de lui mettre ces noms par écrit, et de lui marquer en même temps ce qu'ils signifiaient. C'était en 384. Saint Jérôme fit ce qu'elle demandait, et nous avons encore la lettre où il rapporte ces dix noms avec leur interprétation. Le premier est *El,* qui selon les Septante signifie *Dieu,* et selon Aquila, *Fort.* Le second est *Eloim;* le troisième *Eloë,* qui signifie la même chose que *El.* Le quatrième *Sabaoth,* que les Septante rendent par *Dieu des vertus*, et Aquila par *Dieu des armées.* Le cinquième *Elion,* c'est-à-dire *Très-haut.* Le sixième *Eser Ieie*, ce qui veut dire *Celui qui est.* Le septième *Adonaï,* qui signifie *Seigneur.* Le huitième *Ia*, qui veut dire *Dieu.* Le neuvième *Tetragrammon,* ou *Ineffable.* Le dixième *Saddaï,* qu'Aquila traduit par *Robuste* et *Tout-puissant.* Nous avons déjà parlé de cette lettre à l'occasion du livre *des Noms hébreux,* après lequel elle est placée.

Dans une autre occasion, sainte Marcelle s'entretenant avec saint Jérôme, le pria de lui expliquer ce que signifiaient certains mots hébreux, que l'on a conservés dans les versions latines, comme *Alleluia, Amen, Maran Atha*, *Ephod,* et quelques autres. Saint Jérôme pour la contenter lui donna par écrit l'explication des trois premiers de ces mots, réservant l'*Ephod* et quelques autres mots hébreux, avec le *Diapsalme*, pour une autre fois, afin de ne pas passer les bornes d'une lettre. *Alleluia*, selon ce Père, signifie *louez le Seigneur*. *Amen* est un terme usité pour marquer que l'on ajoute foi à une chose, et que l'on désire qu'elle soit : en sorte qu'on peut traduire en cette sorte : *Que cela soit ainsi*. *Maran Atha* est un mot syriaque, qui veut dire : *Notre Seigneur vient*.

Quelque temps après, saint Jérôme envoya à sainte Marcelle, l'explication du mot *Diapsalme,* qui se trouve assez souvent dans les Psaumes. Quelques-uns, dit-il, par ce terme qui est grec, et qui signifie la même chose que *Sela* en hébreu, entendent un changement de vers, d'autres une pause, et d'autres un changement d'air. Il n'adopte aucune de ces opinions, et croit avec les interprètes hébreux que *Sela* ou *Diapsalme* signifie *toujours*. Il marque à Marcelle qu'Origène a expliqué ainsi ce terme, et lui envoie ses propres paroles, pour qu'elle s'en puisse convaincre par elle-même. Nous avons rapporté plus haut l'explication donnée par saint Jérôme sur l'éphod et le téraphim, dans une lettre à cette même sainte, écrite quelque temps après la précédente, mais apparemment la même année.

Lettre à Paule, vers l'an 384, pag. 708.

17. On peut rapporter au même temps la lettre de saint Jérôme à Paule. Il n'y avait pas plus de deux jours qu'il avait expliqué à cette sainte le psaume CXVIIIe. Non contente d'avoir appris de vive voix de saint Jérôme ce qu'étaient les lettres hébraïques, insérées dans ce psaume, et ce que ces lettres signifiaient, elle le pria encore de lui en donner l'explication par écrit, pour ne pas l'oublier. C'est ce que fait saint Jérôme dans cette lettre, où il développe les mystères renfermés dans la liaison qu'ont entre elles les lettres de l'alphabet hébreu. Il salue à la fin Blésile, Eustochie, la vierge Félicité, et tout le chœur, dit-il, des autres vierges, « et votre église domestique pour qui je crains, même où il semble y avoir le moins à craindre. » Il cite cette maxime de saint Cyprien, que celui qui est proche du danger n'est jamais en sûreté, et dit à Paule de donner à Marcelle une copie de cette lettre si elle en souhaite une.

Lettre à Marcelle, vers l'an 384, pag. 711.

18. La lettre à Marcelle contient une explication de quelques endroits du psaume CXXVIe qu'elle avait demandée à saint Jérôme. Ce Père y parle d'Origène avec éloge, et observe que son commentaire sur ce psaume ne se trouvait plus. Il y rapporte l'explication donnée par saint Hilaire sur le cinquième verset de ce psaume; mais il ne l'approuve point, excusant le saint évêque de l'avoir mal interprété par son ignorance de l'hébreu, et parce qu'il n'entendait que très-peu le grec, en sorte qu'il avait besoin d'un interprète. Cet interprète était le prêtre Héliodore, et c'est sur lui que saint Jérôme rejette toute la faute de cette mauvaise explication : il rejette aussi l'explication du second verset du psaume CXXVIIe donnée par ce même prêtre. Les louanges que saint Jérôme donne à Origène font mettre cette lettre avant l'an 394.

Commentaire sur l'Ec-

19. Saint Jérôme étant à Rome en 384, et lisant à Blésile le livre de l'Ecclésiaste pour

clésiaste, vers l'an 388, pag. 714.

l'engager au mépris du siècle, lui promit de lui en donner l'explication par écrit. Mais obligé de quitter cette ville pour retourner à Bethléem, il y acheva ce qu'il avait commencé à Rome. Il dit lui-même que ce ne fut qu'environ cinq ans après s'être engagé à faire ce commentaire; ainsi on ne peut le mettre qu'en 388 ou 389. Blésile était morte alors; mais pour rendre ce qu'il devait à sa mémoire, il dédia cet ouvrage à sainte Paule sa mère et à sá sœur Eustochie. Il déclare dans la préface qu'il ne s'est assujetti dans ce commentaire à l'autorité d'aucun interprète, mais qu'il a traduit simplement sur l'hébreu, en s'attachant toutefois à la version des Septante, plus qu'à aucune autre, dans les endroits où elle ne différait pas beaucoup du texte hébreu. Mais il avoue aussi qu'il a eu quelquefois recours à Aquila, à Symmaque et à Théodotion. Il cite lui-même ce commentaire dans son *Catalogue des hommes illustres*, et y renvoie de même qu'à son explication de l'Epître aux Ephésiens, comme les plus propres à faire connaître ses véritables sentiments sur Origène et sur sa doctrine. Toutefois en expliquant le commencement du IVe chapitre il rapporte l'opinion de la préexistence des âmes sans la réfuter. Ce commentaire cité par [1] Cassiodore, est fait avec précision et netteté; saint Jérôme y explique le sens spirituel et le littéral [2].

Traduction des homélies d'Origène, vers l'an 383, pag. 807.

20. Les deux traités *sur le Cantique des Cantiques* sont d'Origène. Saint Jérôme les traduisit vers l'an 383, à la prière du pape Damase, à qui il les adressa [3]. Il fait dans la préface un grand éloge d'Origène et de ses ouvrages : aussi Rufin prétendait que cette préface était capable de donner à tout le monde l'envie de rechercher et lire les ouvrages de cet interprète. A la suite de ces deux homélies, on trouve dans la nouvelle édition de saint Jérôme, divers fragments des *Hexaples* d'Origène sur la Genèse, l'Exode, le Lévitique, le Deutéronome, Josué, les Juges, les quatre livres des Rois, les Psaumes et le Cantique des Cantiques. Voilà ce qui fait la première partie du second tome.

Ouvrages faussement attribués à saint Jérôme.

21. On trouve dans la seconde, un petit traité intitulé : *Des dix tentations du peuple d'Israël dans le désert;* un *commentaire sur le Cantique de Débora;* des *Questions hébraïques sur les livres des Rois et des Paralipomènes;* une explication interlinéaire sur le livre de Job; un *Commentaire sur les Psaumes,* avec une lettre à Dardanus, et une préface *sur le livre des Psaumes*. Mais on convient que tous ces écrits sont faussement attribués à saint Jérôme [4]. Les deux premiers sont du même style que les deux suivants, qui ne peuvent être de ce Père, puisque dans son *Catalogue des hommes illustres*, où il fait le dénombrement de ses propres ouvrages, il ne fait mention que de ses *Questions hébraïques sur la Genèse*. Il ne dit nulle part qu'il en ait fait sur les livres des Rois ou des Paralipomènes, quoiqu'il eût promis, dans la préface de celles qu'il a faites *sur la Genèse,* de continuer ce travail sur toute l'Ecriture. Néanmoins [5] Cassiodore semble dire qu'il l'avait continué. Quoi qu'il en soit, celles dont nous parlons n'ont rien du génie de saint Jérôme, et on croit avec beaucoup de vraisemblance qu'elles sont d'un juif converti à la religion chrétienne vers le septième ou le huitième siècle. Entre beaucoup de remarques inutiles et peu certaines que l'auteur y fait, il y en a quelques-unes pour l'explication du texte de l'Ecriture, qui ne sont point à mépriser.

Quant à l'explication interlinéaire, elle est tirée du commentaire du prêtre Philippe sur le livre de Job. C'est ce qui est remarqué au bas de cette explication interlinéaire dans un manuscrit de Corbie de plus de neuf cents ans. On peut encore s'en convaincre en la comparant avec le commentaire de Philippe, imprimé à Bâle en 1527, sur un manuscrit de l'abbaye de Fulde, par les soins de Jean Sichardus [et dans le t. LIII de la *Patrolog. latine*, col. 1011]. Depuis le commencement jusqu'au trentième chapitre de Job, l'explication interlinéaire retranche quelques choses du commentaire et y en ajoute d'autres. Mais depuis le trentième chapitre jusqu'à la fin, elle le copie mot à mot. Ce commentaire a quelquefois porté le nom de saint Jérôme; on l'a imprimé aussi sous celui du vénérable Bède.

[1] Cassiod., lib. *Institut.*, cap. V.

[2] Ce commentaire se trouve au tome III de Vallarsi et au tome XXIII de la *Patrologie latine* de M. Migne. (*L'éditeur.*)

[3] Cette traduction se trouve au tome III de l'édition de Vallarsi et du tome XXIII de la *Patrologie latine*. (*L'éditeur.*)

[4] Les quatre premiers écrits se trouvent au tome III de Vallarsi et au tome XXIII de la *Patrologie latine*. Les autres sur les Psaumes se trouvent aux tomes VII et XI de Vallarsi et aux tomes XXVI et XXX de la *Patrologie latine*. (*L'éditeur*).

[5] Cassiod., *Instit.*, cap. I.

Mais il faut s'en tenir à l'autorité de ces deux manuscrits qui l'attribuent à Philippe; ce qui peut se confirmer par [1] Gennade, qui fait ce prêtre auteur d'un commentaire *sur Job,* et de quelques épîtres familières. Il avait été disciple de saint Jérôme, et honoré du sacerdoce. Son commentaire *sur Job* se trouve dans les éditions de saint Jérôme, mais il est plus entier dans celles de Bède, où il est divisé en trois livres, et adressé à Nectaire qui était apparemment évêque. [Dom Pitra a promis de donner le prologue du véritable commentaire sur Job.] Outre ce commentaire Gennade avait lu quelques lettres familières du même Philippe qu'il dit pleines d'esprit, et fortes pour porter à aimer la pauvreté et à souffrir la douleur avec patience. Philippe [2] mourut sous l'empire de Marcien et d'Avitus, c'est-à-dire en 405 ou 406. Sichardus met sa mort en 430.

Mais aucun de ces deux commentaires *sur les Psaumes*, n'appartient à saint Jérôme. Le premier explique tous les psaumes; l'autre n'en explique que quelques-uns. Si ce Père avait commenté tous les psaumes, aurait-il expliqué en particulier les psaumes XLIVe, XLIXe, CXXVIe, à la prière de Principie, du prêtre Cyprien et de Marcelle? Du moins y aurait-il fait mention de son commentaire sur les autres psaumes : car il ne manque jamais de citer dans un ouvrage ceux qu'il a déjà faits sur la même matière. On dira peut-être qu'après avoir expliqué ces trois psaumes, il les expliqua tous depuis. Mais la chose n'est pas possible. On voit qu'en 410, lorsqu'il travaillait à ses commentaires, il promettait, si Dieu lui donnait la santé, d'expliquer [3] les psaumes VIIIe et XXXIIIe qui sont intitulés :*Pour les pressoirs*. Il n'avait donc pas alors commenté tout le Psautier. Les dix années suivantes, qui furent les dernières de sa vie, il fut entièrement occupé à commenter les prophètes qui lui restaient à expliquer, et il n'eut pas même le loisir d'achever ses commentaires *sur Jérémie.* Il est vrai que vers l'an 415 il expliqua en faveur du prêtre Cyprien, le psaume LXXXIXe, mais ce ne fut qu'après de grandes instances de la part de ce saint homme, qui voulait, comme nous l'avons déjà remarqué, avoir en main une preuve de l'érudition que tout le monde admirait dans saint Jérôme. De plus le commentaire que nous avons sur tous les psaumes, sous le nom de saint Jérôme n'est point de son style. On doit le regarder comme une compilation faite par un homme assez habile de divers fragments d'Origène, de saint Hilaire, de saint Jérôme et de saint Eucher, et de quelques autres, à qui il a donné le nom de saint Jérôme pour la rendre plus recommandable. On le remarque surtout dans la première partie du commentaire. La seconde est une explication en forme de discours, faite par quelques supérieurs de monastère. Le style n'en est ni pur ni exact, et bien éloigné de celui de saint Jérôme. L'explication du psaume CXVIIIe, qui suit celle de tout le Psautier, marque expressément qu'on avait lu ce psaume dans l'assemblée avant qu'on l'expliquât; et il paraît qu'on doit dire la même chose du commentaire sur le premier des psaumes graduels que l'on a donné ensuite. Il y est parlé des moines et de leurs heures de prières, et des petites contestations qui arrivent souvent dans les monastères.

Le second commentaire ne comprend que l'explication du Ier, du Ve, du VIIe, du VIIIe, du LXXVIIIe, du CXXVIIe, du CXXVIIIe, du CXXXIe psaume. L'auteur, qui n'était point instruit de la langue hébraïque, ne laisse pas de citer l'hébreu, appelant ainsi la version grecque d'Aquila, et la version latine de saint Jérôme. La lettre à Dardanus est une explication de quelques instruments de musique marqués dans les Psaumes. Le style en est dur et embarrassé. La préface *sur le livre des Psaumes*, est une traduction de quelque prologue grec. On y trouve beaucoup de choses d'Eusèbe de Césarée. Au reste ce traducteur ne savait pas assez le latin pour bien rendre en cette langue la pensée de l'original grec.

ARTICLE IV.

DES OUVRAGES CONTENUS DANS LE TROISIÈME TOME.

Commentaire sur le prophète Isaïe, en 410, tom. III, p. 1.

Il y avait déjà quelques temps [4] que saint Jérôme avait achevé ses commentaires *sur les douze petits Prophètes* et *sur Daniel*, lorsqu'il entreprit de commenter aussi les pro-

[1] Gennad., *de Script. Eccl.*, *Epist.* 62.

[2] *Philippus presbyter optimus auditor Hieronymi, commentatus in Job, edidit sermone simplici libros. Legi ejus et familiares epistolas, et valde salsas, et maxime ad paupertatis et dolorum tolerantiam exhortatorias. Moritur Martiano et Avito regnantibus.* Gennad., *de Script. Eccles.*, cap. LXII.

[3] Hieronym. *in cap.* LXIII *Isaiæ.*

[4] Hieronym., *Dialog. Isai.*, pag. 1.

phéties d'Isaïe [1]. Ce fut, comme il nous l'apprend lui-même, vers l'an 410; car en expliquant le sixième chapitre de ce prophète, il [2] dit qu'environ trente ans auparavant, lorsqu'il était à Constantinople avec saint Grégoire de Nazianze, il avait dicté à la hâte un petit traité *sur la Vision des Séraphins*, pour obéir au commandement de ses amis, et éprouver la capacité de son petit esprit. Or, nous avons vu qu'il était dans cette ville vers l'an 380. Il avait [3] promis autrefois ce commentaire à sainte Paule, mère de la vierge Eustochie, et à son frère Pammaque; mais n'ayant pu s'acquitter dans le temps de sa promesse, il fit à la prière de la fille ce que la mère avait souhaité de lui. Ce fut donc à Eustochie qu'il adressa ce commentaire, considérant en elle sainte Paule et saint Pammaque; aussi l'a-t-il [4] dédié à la mère aussi bien qu'à la fille.

Il remarque dans la [5] préface qu'il lui adresse, qu'il ne considère pas Isaïe seulement comme un prophète, mais comme un évangéliste, un apôtre, puisqu'il renferme dans son livre tous les mystères du Sauveur, sa naissance d'une vierge, les merveilles de sa vie, l'ignominie de sa mort, la gloire de sa résurrection, l'étendue de son Eglise dans toute la terre, enfin tout ce qui est contenu dans l'Ecriture, et ce qui peut être dit par une langue humaine, ou compris par l'esprit humain. « Isaïe, dit encore saint [6] Jérôme, parle avec tant de clarté de toutes ces choses, qu'il semble composer plutôt une histoire des choses passées qu'une prophétie de l'avenir. » Ce Père combat l'opinion de Montan, qui s'imaginait que les prophètes avaient parlé en extase, de sorte qu'ils ne savaient ce qu'ils annonçaient; il soutient au contraire, que devant enseigner les autres, ils devaient comprendre eux-mêmes ce qu'ils avaient à leur dire. Il trouve de grandes difficultés à donner un commentaire entier *sur Isaïe,* parce qu'aucun des Latins ne l'a encore entrepris; et que ceux d'entre les Grecs qui l'ont expliqué, comme Origène, Eusèbe de Césarée et Didyme, ne l'ont fait qu'en partie, ou n'en ont expliqué que le sens historique. Les commentaires d'Apollinaire ne sont, pour ainsi dire, que des sommaires du contenu de chaque chapitre, de sorte qu'on ne peut en tirer beaucoup d'éclaircissements. Saint Jérôme divise le sien en dix-huit livres, précédés chacun d'un prologue dédié ordinairement à la vierge Eustochie, qu'il consultait [7] quelquefois sur la manière dont il devait disposer son ouvrage. On voit par le [8] prologue sur le neuvième livre qu'il était quelquefois obligé d'interrompre son travail par divers embarras qui lui survenaient. Il tomba même malade après avoir expliqué les cinquante premiers chapitres; et il reconnaît dans son prologue sur le cinquante-unième qui commence le livre quatorzième [9], que le Seigneur qui regarde la terre et la fait trembler, après l'avoir frappé tout d'un coup d'une maladie violente, lui avait rendu la santé aussitôt après, « comme s'il eût eu dessein, dit-il, non de m'affliger, mais de m'avertir, et de me corriger, plutôt que de me punir. » Il conjure la vierge Eustochie, qui l'avait assisté par ses prières dans sa maladie, d'implorer encore pour lui la grâce de Jésus-Christ, afin que conduit par le même Esprit, qui a fait prédire par les prophètes les choses à venir, il puisse percer l'obscurité de leurs prophéties, entendre la parole de Dieu, et dire avec le prophète : *Le Seigneur me donne une langue savante, afin que je sache comment je dois parler*. Il explique dans ce commentaire le texte hébreu, et celui des Septante, pour contenter ceux qui sans cela, auraient regardé son ouvrage comme imparfait. Ce commentaire est cité par [10] Cassien, qui appelle à cette occasion saint Jérôme « le Maître des catholiques, dont les écrits brillent partout. »

Lettre au pape Dam[ase] sur les S[éra]phins, en [...]

2. On a mis à la suite du commentaire *sur Isaïe* l'explication que saint Jérôme fit du sixième chapitre de ce prophète, à Constantinople. Il est intitulé : *Lettre au pape Damase*. Ce titre donne lieu de croire que ne l'ayant pas achevé entièrement pendant son séjour en cette ville, il y aurait mis la dernière main lorsqu'il était à Rome auprès de ce saint Pape. Il cite un interprète grec, qu'il dit avoir été très-instruit. On croit qu'il veut parler de saint Grégoire de Nazianze, qu'il avait alors pour maître.

Commen[...]

3. Jérémie fut le dernier des prophètes que

[1] Ce commentaire se trouve au tome IV de Vallarsi et au tome XXIV de la *Patrologie latine*. (*L'éditeur*.) — [2] Lib. III *in cap*. VI *Isaiæ*, pag. 58.

[3] Hieronym., prolog. *in Isai*, pag. 1.

[4] Prol. *in lib*. XVIII *Isai*., pag. 478.

[5] Præf. *in Isai*., pag. 1, 2.

[6] Prolog. *in Isai*., pag. 473, tom. I.

[7] Prolog. *in lib*. X, pag. 262.

[8] Pag. 234. — [9] Pag. 362.

[10] Cassian., lib. VII *de Incarn*., cap. XXVI.

taire sur le prophète Jérémie, en 416, pag. 836.

saint Jérôme entreprit d'expliquer[1], et il avait promis de le faire lorsqu'il aurait fini ses commentaires[2] *sur Ezéchiel*. Il adressa cet ouvrage à Eusèbe, à la prière duquel il avait déjà commenté l'Evangile de saint Matthieu; mais il l'avertit qu'il ferait ce commentaire assez court, et qu'il n'y comprendrait pas l'Epître attribuée à Jérémie, parce qu'elle ne se trouve point dans l'hébreu, ni le livre de Baruch qui n'est que dans les Septante. Il y travailla à diverses reprises, soit qu'il fût dérangé par les soins qu'il donnait à son[3] monastère; soit à cause de la nécessité où il se trouvait de s'opposer à l'hérésie des pélagiens, et de répondre aux[4] calomnies qu'ils répandaient contre lui. Il le commença vers l'an 415 ou 416, et n'eut pas le loisir de l'achever, n'ayant pu expliquer que les trente-deux premiers chapitres de ce prophète, des cinquante-deux dont il est composé. Ce commentaire est divisé en six livres, qui ont chacun un prologue. Cassiodore[5] assure qu'il n'en put retrouver davantage, quoique l'on crût que saint Jérôme en avait composé vingt. Ce Père affirme[6] en général du prophète Jérémie, qu'autant il paraît aisé et simple dans ses paroles, autant il est profond par la majesté des sens qu'elles renferment.

Commentaire sur Ezéchiel, vers l'an 411, pag. 698.

4. Saint Jérôme après avoir achevé en 419 l'explication d'Isaïe, s'était proposé[7] de donner de suite celle d'Ezéchiel que sainte Paule et sainte Eustochie lui avaient souvent demandée; mais à peine avait-il commencé à la dicter, qu'on vint lui apporter la nouvelle de la mort de Pammaque, de sainte Marcelle et de beaucoup d'autres personnes des deux sexes dont il était connu. Il apprit en même temps que la ville de Rome était assiégée. Ces nouvelles le saisirent si fort, que se croyant captif avec les autres, il pensait nuit et jour à leur malheur commun, souffrant tout ce que les autres souffraient, et ne pouvant dans l'inquiétude où le mettait l'événement douteux du siége de cette capitale, ouvrir seulement la bouche. Son trouble augmenta tellement lorsqu'on vint lui dire que cette tête de l'empire romain était coupée, et que tout le monde avait péri par la ruine de cette ville, qu'à peine pouvait-il se souvenir de son propre nom. Sa douleur le retint longtemps dans le silence, ne croyant pas que ce fût là un temps de parler ni d'écrire, mais plutôt de pleurer. Il reprit néanmoins ses esprits, et cédant aux instances réitérées d'Eustochie, il continua ce qu'il avait commencé sur Ezéchiel. C'était au commencement de l'an 411 pour le plus tôt, puisqu'il parle dans sa préface de la mort de Rufin arrivée en Sicile sur la fin de l'année précédente. Il[8] paraît par divers endroits de ce commentaire[9], que saint Jérôme fut obligé de l'interrompre souvent, et même de quitter presque entièrement l'étude de l'Ecriture sainte, à cause du grand nombre de personnes qui fuyaient de Rome pour se réfugier à Bethléem, où l'on voyait tous les jours aborder des hommes et des femmes, qui autrefois dans l'abondance de toutes sortes de biens et de commodités, se trouvaient réduits à l'aumône. Comme ses moyens ne lui permettaient pas de soulager tous les fugitifs, il joignait ses larmes aux leurs, et leur rendait tous les devoirs de charité qui dépendaient de lui, tâchant de réduire en pratique les paroles de l'Ecriture, et s'occupant, non à écrire des vérités saintes, mais à faire de bonnes œuvres. Dans l'explication du[10] vingt-huitième chapitre il parle du soulèvement d'Héraclien arrivé en Afrique en 413, comme d'une chose passée depuis quelque temps; et on voit ailleurs[11] qu'après avoir fait les trois premiers livres, il fut obligé de discontinuer son ouvrage, à cause d'une intervention imprévue des Sarrasins, qui ravagèrent les frontières de l'Egypte, de la Palestine, de la Phénicie et de la Syrie, l'an 411, avec une telle vitesse que ce Père eut beaucoup de peine à se soustraire à leurs violences.

Le commentaire *sur Ezéchiel* est divisé en quatorze livres. Cassiodore[12] qui en avait autant, en cite un endroit. Dans le livre IIIe saint Jérôme[13] remarque que le prophète Jérémie prophétisait à Jérusalem, tandis qu'E-

[1] Le commentaire se trouve au tome IV de Vallarsi et au tome XXIV de la *Patrologie latine*. (*L'éditeur.*)
[2] Prol. *in Ezech.*, pag. 699.
[3] Prol. *in lib.* IV *Jerem.*, pag. 614.
[4] Ibid.
[5] Cassiod., *Instit.*, cap. III, pag. 511.
[6] Hieronym., *prolog. in lib.* VI, pag. 671.
[7] Hieronym., *præf. in Ezech.*, pag. 698.
[8] Prol. *in lib.* III, pag. 746.
[9] Ce commentaire se trouve au tome V de Vallarsi et au tome XXV de la *Patrologie latine*. (*L'éditeur.*)
[10] Pag. 895.
[11] Hieronym., *Epist.* 78, pag. 643.
[12] Cassiod., *Præf. in Psal.*, pag. 2, et *Inst.*, cap. III, pag. 511.
[13] Pag. 766.

zéchiel prophétisait à Babylone et qu'ils s'envoyaient réciproquement leurs prophéties, afin que cette union et cette parfaite conformité de deux hommes éloignés dans des pays si différents, fît paraître ceux, à qui elles s'adressaient, d'autant plus coupables de ne s'y pas rendre, qu'il était visible qu'il n'y avait que l'Esprit de Dieu qui pût en être l'auteur. Il [1] remarque encore que c'était une tradition parmi les Hébreux, qu'il n'était pas permis de lire le commencement et la fin de la prophétie d'Ezéchiel, ni le commencement de la Genèse, ni le Cantique des Cantiques, qu'après avoir atteint l'âge nécessaire pour exercer les fonctions sacerdotales, c'est-à-dire l'âge de trente ans, cet âge étant ordinairement nécessaire pour comprendre les sens mystérieux de ces diverses parties de l'Ecriture. On ne voit pas néanmoins sur quoi pouvait être fondée cette tradition à l'égard de la prophétie d'Ezéchiel, puisque Dieu lui avait ordonné de l'annoncer à toutes sortes [2] de personnes sans aucune distinction.

Commentaire sur le prophète Daniel, vers l'an 407, p. 1072.

5. Le commentaire *sur Daniel* [3] est adressé à Pammaque et à Marcelle. Saint Paulin l'avait [4] demandé à saint Jérôme dès l'an 398; et ce Père était prêt de l'entreprendre, lorsqu'il se vit obligé de traduire le livre *des Principes* d'Origène. C'est ce qui autorise à croire que Pammaque et Marcelle le prièrent de reprendre l'explication de ce prophète qu'il avait comme abandonnée pendant quelque temps, et de là vient la dédicace qu'il leur en fit. On voit en effet qu'il ne la composa qu'après l'an 406, huit ans après que saint Paulin l'en avait prié. Car il dit dans [5] la préface mise à la tête de ce commentaire, qu'il ne veut pas l'expliquer mot à mot, comme il avait fait des douze Prophètes, mais éclaircir seulement les endroits difficiles, et passer le reste. Or il n'acheva pas ses commentaires *sur les douze petits Prophètes* avant l'an 406 ou 407. Le commentaire *sur Daniel* est extrêmement court, et saint Jérôme le fit ainsi à dessein, parce qu'on lui avait [6] reproché d'avoir été trop long dans ceux qu'il avait faits *sur les douze petits Prophètes*. Il se départit néanmoins de cette réserve à propos [7] des dernières versions de Daniel, sur lesquelles il crut devoir s'étendre davantage à cause de leur obscurité. C'est l'observation qu'il fait lui-même dans son prologue sur le onzième livre de ses commentaires *sur Isaïe,* faits, comme on l'a dit plus haut, en 410. Ainsi on ne peut mettre plus tard son commentaire *sur Daniel,* ni plus tôt qu'en 406. Le philosophe Porphyre [8], ennemi déclaré de la religion chrétienne, osa soutenir que les prophéties de Daniel n'étaient point de celui dont elles portent le nom, mais d'un inconnu qui demeurait dans la Judée sous le règne d'Antiochus, surnommé Epiphane, ajoutant que ce qu'il avait dit des choses qui précédaient le règne de ce prince, était plutôt un récit de ce qui était arrivé jusque-là, qu'une prédiction de l'avenir, et que tout le reste du livre ne contenait que des mensonges, parce que cet imposteur s'était mêlé de prédire ce qu'il ne savait pas devoir arriver. Mais Eusèbe de Césarée, Apollinaire et Méthodius ont soutenu la vérité de ces prophéties avec autant d'esprit que de solidité. C'est pourquoi saint Jérôme s'est cru dispensé de le faire de nouveau. Il se contente d'avertir dans sa préface *sur Daniel,* qu'aucun des Prophètes n'a parlé si ouvertement de Jésus-Christ. « Il n'a pas seulement écrit, dit ce Père, que le Christ devait venir dans le monde, ce qui lui était commun avec les autres prophètes; il a encore marqué le temps précis auquel il devait venir, la suite des rois qui précéderaient sa venue, le nombre exact des années, et les signes très-évidents par lesquels on pourrait le reconnaître. Porphyre le reconnaissait comme les autres, en voyant tout ce que Daniel avait prédit de Jésus-Christ; mais surmonté par la vérité de l'histoire, il crut n'avoir d'autre parti à prendre que de nier l'authenticité de la prophétie, et de soutenir que ce qui y est prédit de l'Antechrist à la fin du monde, avait été accompli sous le règne d'Antiochus Epiphane. » Saint Jérôme avertit encore dans sa préface, que les Eglises lisaient les prophéties de Daniel, non suivant les Septante, mais selon la version de Théodotion, et il prie ses lecteurs de l'excuser de ce que pour en expliquer les dernières parties il a été obligé de recourir aux auteurs

[1] Hieronym., *Præf. in Ezech.*, pag. 698.
[2] Ezech., cap. VI, XI, XVI, etc.
[3] Ce commentaire se trouve au tome V de Vallarsi et au tome XXV de la *Patrologie latine.* (*L'éditeur.*)
[4] Hieronym., *Epist.* 51 *ad Paulin*, pag. 575, t. IV.
[5] Præf. *in Daniel.*, pag. 1073.
[6] Hieronym., præf. *in lib.* XI *Isai.*
[7] Ibid.
[8] Hieronym., præf. *in Daniel.*

profanes, qu'il avait abandonnés depuis longtemps. Cassiodore [1] parle de ce commentaire comme étant divisé en trois livres; mais dans les imprimés il est sans aucune division, et n'a en tout qu'un prologue. Saint Augustin qui [2] le trouvait écrit avec beaucoup de soin et d'érudition, y renvoie ceux qui voudront savoir que ce n'est pas sans raison que les anciens ont expliqué les quatre monarchies de Daniel par les quatre empires des Assyriens, des Perses, des Macédoniens et des Romains. Il envoya aussi à Hésychius ce que dit saint Jérôme *sur les soixante-dix Semaines de Daniel,* aimant mieux transcrire ce qu'en avait écrit cet homme très-docte, comme il l'appelle, que d'en rien écrire de lui-même. Mais comme saint Jérôme se contente de rapporter en cet endroit les sentiments des autres, croyant qu'il était dangereux de se rendre juge entre les maîtres des Eglises, pour préférer la pensée de l'un à celle de l'autre, Hésychius [3] témoigna à saint Augustin que ce qu'il lui avait envoyé de ce Père sur la supputation des semaines de Daniel, n'avait servi qu'à augmenter ses doutes. Cette supputation est aussi citée par l'auteur du livre *des Promesses,* imprimé dans l'Appendice des ouvrages de saint Prosper [4].

Commentaire de saint Jérôme sur les douze petits Prophètes pag. 1234 et suiv., depuis l'an 391 jusqu'en 407.

6. Saint Jérôme ne suivit point dans ses commentaires *sur les douze petits Prophètes* l'ordre des temps auxquels ils ont prophétisé, ni celui qu'ils gardent dans nos Bibles; mais il y travailla à mesure que ses amis l'en priaient [5]. Il avait déjà commenté les prophéties de Michée, de Sophonie, de Naüm, d'Abacuc et d'Aggée, lorsqu'il écrivait [6] son traité *des Hommes illustres* en la quatorzième année du règne de Théodose, c'est-à-dire en 392, et il nous [7] apprend lui-même qu'il avait écrit sur Michée, Naüm, Sophonie et Aggée, à la prière de sainte Paule et de sa fille Eustochie; et qu'il avait été engagé par saint Chromace d'Aquilée à travailler sur Abacuc. Ce [8] ne fut que longtemps après, c'est-à-dire vers l'an 397, qu'il expliqua Abdias et Jonas, en étant pressé par saint [9] Pammaque. Sous le sixième consulat de l'empereur Arcade, c'est-à-dire en 406, il dicta ses commentaires *sur Zacharie et Malachie,* et dédia le premier à saint Exupère, évêque de Toulouse, qui lui avait envoyé le moine [10] Sisinnius, avec une lettre qu'il lui écrivait, et des aumônes pour les solitaires des saints Lieux; le second à Minerve et à Alexandre. Voici les observations du prologue *sur Zacharie.* Ce prophète avait déjà été commenté par Origène, par Didyme et par saint Hippolyte; mais ces interprètes s'étaient contentés du sens allégorique, et n'avaient dit que peu de chose pour l'éclaircissement du sens historique. Saint Jérôme rapporte dans celui qu'il a mis à la tête de Malachie, les différents sentiments sur la personne de ce prophète, que quelques-uns confondaient avec Esdras. Il y dit aussi qu'Origène avait écrit trois volumes sur la prophétie de Malachie. La même année 406, ou au commencement de la suivante 407, saint Jérôme après avoir expliqué les derniers des douze prophètes, remonta à ceux qui en sont les premiers, c'est-à-dire à Osée, Joël et Amos, et en cela il céda aux instances de Pammaque. Il en marque lui-même clairement l'époque, en disant dans son [11] prologue *sur Osée,* qu'il y avait environ vingt-deux ans qu'il avait vu Didyme à Alexandrie. C'était en 386. Il écrivit donc sur ce prophète vers l'an 407. Il cite dans le même prologue et dans les suivants divers auteurs grecs, qui avaient commenté Osée et quelques autres petits prophètes, entre autres un assez long discours de Pierius [12] *sur le commencement d'Osée,* prononcé sur-le-champ dans la veille du dimanche de Pâques. Les commentaires de saint Jérôme *sur les petits Prophètes,* sont divisés en vingt livres, dont trois sont *sur Osée;* un *sur Joël;* trois *sur Amos;* un *sur Abdias;* un *sur Jonas;* deux *sur Michée;* deux *sur Abacuc;* un *sur Sophonie;* un *sur Aggée;* trois *sur Zacharie;* un *sur Malachie.* Cassiodore [13] n'en avait pas vu davantage.

[1] Cassiod., *Instit.*, cap. III, pag. 511.
[2] August., lib. XX *de Civit. Dei*, cap. XXIII, et *Ep.* 197 *ad Hesych.*, pag. 737, tom. II.
[3] Hesychius, *ad Augustin.*, *Epist.* 198, pag. 741.
[4] Pag. 164. — [5] Hieronym., in *Catal,*, cap. CXXXV.
[6] Ces commentaires se trouvent au tome VI de Vallarsi et au tome XXV de la *Patrologie latine.* (*L'éditeur.*)
[7] Hieronym., prolog. *in lib.* III *Amos*, pag. 1423
[8] Ibid.
[9] Præf. *in Abdiam*, pag. 1455.
[10] Hieronym., prolog. *in Zachar.*
[11] Præf. *in Osee*, pag. 1238.
[12] Præf. *in Osee*, pag. 1238.
[13] Cassiod., *Instit.*, cap. III, pag. 511.

ARTICLE V.

DES OUVRAGES CONTENUS DANS LA PREMIÈRE PARTIE DU QUATRIÈME TOME.

Commentaire sur saint Matthieu, tom. I, vers l'an 398.

1. Eusèbe de Crémone, qui était dès l'an 394 dans le monastère de Bethléem, s'étant déterminé assez subitement à retourner en Italie, demanda environ quinze jours avant son départ, à saint Jérôme, une explication de saint Matthieu, qui en peu de paroles renfermât beaucoup de sens, et qui expliquât surtout ce qu'il y avait d'historique dans cet Evangéliste. Eusèbe voulait [1] s'en entretenir pendant son voyage. Le saint docteur, malade depuis trois mois, et commençant à peine alors à marcher, se trouvait d'autant moins en état de travailler à ce commentaire, qu'Eusèbe voulait qu'il fît en peu de jours ce qui était en effet l'ouvrage de beaucoup d'années. Mais le pouvoir qu'Eusèbe avait sur son esprit l'emporta, et saint Jérôme aima mieux courir le risque de mécontenter les savants, par un ouvrage moins réfléchi, que de refuser ce que son ami lui demandait. Reprenant donc ses études interrompues par ses infirmités, il travailla avec une telle diligence au commentaire qu'Eusèbe souhaitait, qu'il fut achevé en peu de jours. Le saint interprète ne le regarda néanmoins que comme un essai, se proposant d'y revenir et de donner un jour un ouvrage plus parfait. On ne voit point qu'il ait jamais accompli ce dessein. C'était sur la fin du carême de l'an 398, comme on le voit par la fin de la lettre [2] qu'il écrivit en cette année à Evangélius, où il fait mention de ce commentaire, et du temps auquel il l'avait composé. Il recommanda à Eusèbe, lorsqu'il sera arrivé à Rome, d'en donner un exemplaire à la vierge [3] Principie, qui l'avait prié d'écrire sur le Cantique des Cantiques; ce qu'il n'avait pu faire, une longue maladie l'en ayant empêché. Ce commentaire est divisé en quatre livres [4], qui n'ont qu'une seule préface, dans laquelle saint Jérôme, entre plusieurs remarques que nous rapporterons ailleurs, regarde saint Matthieu, comme ayant été figuré par celui des quatre animaux dont il est parlé dans Ezéchiel, qui représentaient un homme; parce qu'en effet ce saint Evangéliste a commencé son évangile par la génération temporelle et humaine de Jésus-Christ. Dans le corps du commentaire, il [5] cite son livre intitulé : *De la meilleure manière de traduire,* fait en 396, et son explication [6] du prophète Jonas achevée l'année suivante 397. Il y parle d'un livre [7] apocryphe de Jérémie écrit en hébreu et dit qu'il l'avait reçu depuis peu d'un juif de la secte des nazaréens.

Lettre au pape Damase, sur l'Hosanna, vers l'an 381, pag. 146.

2. Le pape Damase, peu content des diverses explications qu'il avait lues du mot *Hosanna* dans plusieurs interprètes catholiques, grecs et latins, écrivit à saint Jérôme dans le temps qu'il était à Rome, c'est-à-dire vers l'an 381 ou 382, le priant d'employer son ardeur et sa vivacité d'esprit ordinaires à résoudre cette difficulté, tout cet embarras d'opinions, et de lui expliquer clairement et dans le sens naturel, ce que ce terme signifie, selon l'hébreu, « afin, dit-il, que nous vous soyons obligés en cela, comme en beaucoup d'autres choses. » Saint Jérôme ayant reçu cette lettre, y fit réponse sur-le-champ. Plusieurs, dit-il, ont traité avant lui cette difficulté; saint Hilaire n'a pas mieux réussi que les autres dans l'explication qu'il en a donnée; et si l'on veut savoir la vraie signification du mot hébreu *Hosanna,* il faut, sans recourir aux interprètes qui en ont parlé, remonter à la source pure des Evangiles et à l'Ancien Testament d'où ce mot est emprunté. Vient ensuite l'interprétation que l'on en trouve dans les quatre Evangélistes, dans le texte hébreu des Psaumes, et dans les versions grecques. L'*Hosanna au fils de David,* continue-t-il, est une prophétie du psaume CXVII^e, qui devait s'accomplir, et qui fut en effet accomplie en la personne du Messie, lorsque les enfants des Hébreux, au jour de l'entrée triomphante de Jésus-Christ dans Jérusalem, crièrent *Hosanna au fils de David.* Le terme *Hosianna,* ou selon que nous prononçons, *Hosanna,* signifie donc : *Sauvez, je*

[1] Hieronym., præf. *in Matth.*, pag. 3, 4 et 5.

[2] *Ego post longam ægrotationem, vix in quadragesimæ diebus hæc fabricare potui; cum alteri me operi præpararem, paucos dies qui supererant in Matthæi expositione consumpsi.* Hieronym., *Epist. ad Evangelium.*

[3] Hieronym., præf. *in Matth.*, pag. 6.

[4] Hieronym., *in cap.* XXVI *Matth.*, pag. 129.

[5] On le trouve au tome VII de Vallarsi et au tome XXVI de la *Patrologie latine.* (*L'éditeur.*)

[6] Id., *in cap.* XII *Matth.*, pag. 51.

[7] Id., *in cap.* XXVII *Matth.*, pag. 135.

vous en prie, c'est-à-dire *le peuple d'Israël,* ou en général *tout le monde,* dont vous êtes le rédempteur. Comme les interprètes grecs n'ont pu rendre ce terme en leur langue, ils l'ont laissé en hébreu. Ce Père [1] cite lui-même cette lettre dans son commentaire *sur saint Matthieu,* et dans son *Catalogue des hommes illustres.*

Autre lettre au pape Damase, vers l'an 381 ou 382, pag. 149.

3. Quelque temps après, le même Pape écrivit à saint Jérôme une seconde lettre que nous n'avons plus, mais dont ce Père nous a conservé une partie dans sa réponse. Elle contenait diverses difficultés sur la parabole de l'enfant prodigue. La manière dont le Pape les proposait, plut extrêmement à saint Jérôme, qui en parle ainsi au commencement de sa réponse : « Les questions que me fait votre Béatitude, peuvent passer pour des traités et des dissertations; et votre manière de proposer les difficultés est d'un grand secours pour les résoudre : aussi attribue-t-on le titre de sage à celui qui sait interroger sagement. » Il fait remarquer à Damase l'erreur dans laquelle était tombé Tertullien, soit en ne voulant pas que l'on reçût les pécheurs qui faisaient pénitence de leurs crimes, soit en avançant que les publicains et les pécheurs, qui, selon le récit de l'Evangile, mangeaient avec Jésus-Christ, étaient payens. Parcourant ensuite la parabole de l'Enfant prodigue, il en explique toutes les paroles, s'excusant sur la fin de ce que son discours n'avait pas toute la politesse qu'il aurait eue, si la douleur de ses yeux lui eût permis de le retoucher. Ce commentaire est cité [2] dans les livres *contre Jovinien.*

Lettre à Amandus, vers l'an 394.

4. On croit que la lettre au prêtre Amandus fut écrite avant l'an 394. En effet saint Jérôme qui y dit beaucoup de choses sur la résurrection des corps et sur la soumission de Jésus-Christ envers son Père, n'attaque Origène sur aucun de ces articles, ce qu'apparemment il n'aurait pas manqué de faire après l'an 394 ou 395, époque où il cessa d'être son admirateur. Amandus avait proposé quatre questions à saint Jérôme. La première regardait l'explication de ces paroles de Jésus-Christ : *Ne soyez point en inquiétude pour le lendemain, car à chaque jour suffit son mal.* Le saint interprète répond et prouve par divers endroits de l'Ecriture, que le terme de lendemain s'y prend pour le temps à venir, et que c'est pour condescendre à nos faiblesses que Jésus-Christ nous défend de nous affliger en pensant trop à ce qui doit nous arriver dans la suite. « Qu'est-il nécessaire de s'inquiéter pour des choses incertaines, que peut-être nous ne pourrons obtenir, ou que nous perdrons aussitôt après les avoir obtenues? » Il remarque que le terme grec que les versions latines ont rendu par *malice,* signifie aussi *affliction.* La seconde question d'Amandus regardait l'explication d'un passage de la première épître aux Corinthiens, où saint Paul dit : *Quelque autre péché que l'homme commette, il est hors du corps; mais celui qui commet une fornication pèche contre son propre corps.* Saint Jérôme donne à ce passage trois explications qui tendent à montrer que le larcin, l'homicide et autres crimes de cette nature, doivent être regardés comme des péchés extérieurs qui ne souillent pas le corps; mais qu'il est souillé par la fornication, en ce qu'elle profane le temple de Jésus-Christ. Sur la troisième question, si une femme qui après avoir quitté son mari pour cause d'adultère en avait épousé un autre par violence, pouvait participer à la communion de l'Eglise du vivant de son premier mari, sans passer par la pénitence, saint Jérôme répond que cette femme était elle-même adultère, ce qu'il prouve par l'autorité de saint Paul. Elle est obligée absolument à la pénitence, continue-t-il, et elle est tenue à quitter son second mari, avant de pouvoir être admise à la participation du corps de Jésus-Christ; et après avoir quitté son second mari, elle ne pourra pas rentrer dans la société du premier, comme il est dit au XXIVe chapitre du Deutéronome. Il répond à la quatrième, en demandant à Amandus, s'il était plus honteux au Fils de Dieu d'être assujetti à son Père, que d'être crucifié? Il explique cette sujétion de l'humanité de Jésus-Christ, ou plutôt de tous les fidèles qui sont les membres de son corps, en ce qu'ils croient en lui.

Matth. VI, 34. — I Cor. VI, 18.

Lettre à Marcelle, vers l'an 383, pag. 164.

5. La lettre à Marcelle, intitulée *contre les Novatiens,* fut écrite à Rome, vers l'an 383. C'est une réponse que saint Jérôme fit à cette sainte, qui lui avait demandé quel était le péché contre le Saint-Esprit. Il y montre contre les novatiens, que ces paroles ne pou-

[1] Hieronym., *in cap.* XXI *Matth.*, pag. 95, et in *Catal.*, cap. CXXXV.

[2] Hieronym., lib. II *in Jovinian.*, pag. 224.

vaient s'entendre du péché commis par ceux qui contraints de sacrifier aux idoles, renoncent Jésus-Christ. On ne peut l'entendre d'après lui que de ceux qui attribuent au démon les œuvres de l'esprit de Dieu. Ceux qui dans les persécutions renoncent Jésus-Christ, pèchent contre le Fils de l'homme, mais non pas contre le Saint-Esprit.

Lettre à Marcelle, après l'an 392, pag. 165.

6. Plusieurs années après, sainte Marcelle demanda à saint Jérôme l'explication de cinq ou six endroits du Nouveau Testament. Nous ne nous arrêterons qu'à ce qu'il dit sur les trois derniers, comme plus importants. Cette sainte trouvait de la contradiction entre saint Jean et saint Matthieu. Selon le premier, Jésus-Christ ne voulut point se laisser toucher par Marie, parce qu'il n'était pas encore monté vers son Père; selon le second, les saintes femmes se jetèrent aux pieds du Sauveur. Pour concilier ces récits, saint Jérôme répond que le Sauveur put bien défendre à Marie de le toucher, parce qu'elle ne le considérait alors que comme un jardinier, et que sa foi sur sa résurrection n'était pas encore assez ferme pour mériter cette grâce, et que par une raison contraire, il se laissa embrasser les pieds par les autres femmes dont la foi était plus vive. D'ailleurs, ces deux faits étant arrivés en différents temps, ils ne renferment aucune contrariété, Jésus-Christ ayant pu accorder en un temps aux saintes femmes ce qu'il avait auparavant refusé à Marie.

Joan. xx, 17.

Matth. xxviii.

Sainte Marcelle souhaitait aussi de savoir si Jésus-Christ, en conversant avec ses apôtres, n'était pas en même temps ailleurs, et si pendant les quarante jours qu'il conversa avec eux il ne monta pas au ciel et n'en descendit pas, sans les priver pour cela de sa présence? A ce sujet, saint Jérôme traite de l'immensité de Dieu, et fait voir que la nature divine n'étant point divisible, mais toute en tous lieux, le Verbe de Dieu était en même temps avec les apôtres sur la terre, et avec les anges et dans le Père au ciel; avec Thomas dans les Indes; avec Pierre à Rome; avec Paul dans l'Illyrie, et avec André dans l'Achaïe. Ce n'était pas là, ce semble, répondre précisément à la question de Marcelle, qui avait demandé si Jésus-Christ étant après sa résurrection sur la terre avec ses disciples était aussi dans le ciel, sans quitter pour cela ses disciples. La question, comme l'on voit, ne regardait pas la divinité, mais l'humanité de Jésus-Christ. Une autre question de Marcelle était touchant ceux qui, d'après l'Apôtre dans sa première aux Thessaloniciens, seront au jour du jugement transportés en l'air tout vivants au-devant de Jésus-Christ. Saint Jérôme répond que l'on doit entendre à la lettre ce que saint Paul dit en cet endroit, et que les saints qui seront trouvés vivants lors de l'avénement du Sauveur, iront au-devant de lui avec les mêmes corps, en sorte néanmoins que leurs corps deviendront immortels et incorruptibles, de mortels et corruptibles qu'ils étaient.

Lettre à Hédibie, vers l'an 407, pag. 168.

7. On ne peut mettre plus tôt qu'en 407 la lettre de saint Jérôme à Hédibie, puisqu'il y cite son commentaire *sur Amos* fait vers cette année-là. Mais on ne peut aussi la mettre beaucoup plus tard, puisqu'en voulant apprendre à Hédibie comment doit vivre une veuve, il ne lui cite que les lettres qu'il avait écrites sur ce sujet à Furia et à Salvie, sans lui parler de celle à Géroncie, écrite au commencement de l'an 409. Hédibie descendait de Patère et de Delphide, célèbres orateurs païens. Saint Jérôme ne l'avait jamais vue; mais il était très-informé de l'ardeur de sa foi, quoiqu'elle demeurât à l'extrémité des Gaules. Ce fut de là qu'elle écrivit à saint Jérôme, qui demeurait alors à Bethléem. La première question qu'elle lui fait donne tout lieu de croire qu'elle était veuve. Le porteur de sa lettre fut un homme de Dieu nommé Apodéme, que saint Jérôme appelle son fils. Cette lettre renferme douze questions sur divers passages de l'Ecriture. Hédibie demandait dans la première comment on pouvait devenir parfait, et de quelle manière devait vivre une veuve qui n'avait point d'enfant? « Pour y répondre, je me servirai, dit saint Jérôme, des propres paroles de Jésus-Christ : *Allez, vendez tout ce que vous avez, donnez-le aux pauvres et suivez le Sauveur*. Jésus-Christ ne dit pas : donnez-le à vos enfants, à vos frères, à vos parents; quand bien même vous en auriez, vous seriez toujours obligée de leur préférer le Seigneur; mais donnez-le aux pauvres, ou plutôt à Jésus-Christ que vous secourez en la personne des pauvres. » Il veut que dans la distribution des aumônes on préfère les chrétiens aux infidèles; et que parmi les chrétiens même l'on mette une grande différence entre les pauvres, dont la vie est pure et les mœurs sont innocentes, et ceux qui mènent une vie corrompue et déréglée. Trai-

tant de la difficulté qu'ont les riches d'entrer dans le ciel, il s'exprime ainsi : « L'Evangile appelle avec raison les biens de la terre *des richesses injustes*, car elles n'ont point d'autre source que l'injustice des hommes, les uns ne pouvant les posséder que par la perte et la ruine des autres; ce qui fait dire communément, que les hommes qui possèdent de grands biens, ne sont riches que par leur propre injustice, ou par celle de ceux dont ils sont les héritiers. Si toutefois une femme veuve, surtout si elle est de qualité, a des enfants, elle ne doit pas les laisser dans l'indigence, mais il est juste aussi qu'elle partage avec eux le bien qu'elle leur donne, ou plutôt qu'elle le partage entre Jésus-Christ et eux. » Il ne parle ainsi à Hédibie qu'en supposant qu'elle voulait tendre à la perfection; c'est pourquoi il ajoute : « Ne voulez-vous point être parfaite, mais vous contenter du second degré de la vertu? Abandonnez tout ce que vous avez, donnez-le à vos enfants et à vos parents; on ne vous fait point un crime de ce que vous vous bornez à ce qu'il y a de moins parfait. »

La seconde difficulté que cette veuve proposa à saint Jérôme, regardait l'explication de ces paroles de Jésus-Christ : *Je vous dis que je ne boirai plus de ce fruit de la vigne, jusqu'à ce jour auquel je le boirai de nouveau avec vous dans le royaume de mon Père.* D'après saint Jérôme, ce passage a donné lieu à l'opinion fabuleuse de ceux qui ont prétendu que Jésus-Christ devait régner durant mille ans, d'une manière sensible et corporelle. « Mais pour nous, ajoute-t-il, nous croyons que le pain que le Seigneur rompit et donna à ses disciples n'est autre chose que son corps, et que le calice dont ils burent est le sang de la nouvelle alliance. C'est son sang que nous buvons, et nous ne saurions le boire sans lui. Nous le buvons dans le royaume de l'Eglise, qui est le royaume du Père céleste, et Jésus-Christ l'y boit avec nous. »

Matth. XXVI, 29.

La troisième et la quatrième question regarde quelques contradictions apparentes entre les Evangélistes au sujet de la résurrection de Jésus-Christ, et de ses apparitions aux apôtres. Saint Jérôme répond qu'on peut résoudre ces difficultés en deux manières, ou en rejetant les douze derniers versets de l'Evangile selon saint Marc, qui ne se trouvent point à la fin de la plupart des évangiles intitulés de son nom, ni dans presque tous les exemplaires grecs; ou en disant que saint Matthieu et saint Marc ont tous deux dit la vérité : celui-là en écrivant que Notre-Seigneur ressuscita le soir du dernier jour de la semaine, et celui-ci que Marie Magdeleine le vit le matin du premier jour de la semaine suivante; ce qui revient à ce que dit saint Jean, que Jésus-Christ se fit voir le matin du jour suivant. Par le premier jour de la semaine on doit entendre le dimanche. « Si on objecte, ajoute saint Jérôme, comment il se peut faire que Marie Magdeleine, après avoir vu le Seigneur ressuscité, vienne encore, comme le marque l'Evangile, pleurer auprès du sépulcre, il faut répondre que pénétrée d'une vive reconnaissance des grâces reçues de Jésus-Christ, elle courut plusieurs fois à son sépulcre, ou seule, ou en la compagnie des autres femmes, et que tantôt elle adora celui qu'elle voyait, tantôt elle pleura celui qu'elle cherchait. Ce Père témoigne qu'il y avait des interprètes qui reconnaissaient deux Marie-Magdeleine, toutes deux natives du bourg de Magdelon, et que celle qui, selon saint Matthieu, vit Jésus-Christ ressuscité, était différente de celle qui, selon saint Jean, le chercha avec tant d'inquiétude. « Ce qu'il y a de certain, ajoute-t-il, c'est que l'Evangile fait mention de quatre femmes appelées Marie; la première est la mère de Notre-Seigneur; la seconde est Marie, femme de Cléophas et tante de Jésus-Christ du côté de sa mère; la troisième est Marie, mère de Jacques et de Joseph, et la quatrième Marie-Magdeleine.

Matth. XXVIII, 1. Marc. XVI, 9. Joan. XX, 17.

Dans la réponse à la cinquième question, saint Jérôme explique plus au long ce qu'il avait déjà dit dans sa lettre à Marcelle sur ces paroles de Jésus-Christ : *Ne me touchez pas, car je ne suis pas encore monté vers mon Père :* Le Sauveur refusa, selon lui, à la foi encore chancelante de Magdeleine, ce qu'il accorda ensuite à la foi vive et ardente des saintes femmes, qui furent jugées dignes d'aller apprendre aux apôtres qu'il était ressuscité.

Joan. XX, 11.

Sur la sixième question, il fait voir qu'il ne fut pas difficile à saint Pierre et à saint Jean d'entrer dans le sépulcre, parce que les soldats envoyés pour le garder, ou l'avaient abandonné, ou parce que la crainte les avait tellement étourdis et troublés qu'ils n'avaient pas même la hardiesse de s'opposer aux femmes qui voulaient y entrer. Il ne croit pas que l'ange soit descendu exprès du ciel

pour ôter la pierre qui fermait le sépulcre, mais pour apprendre aux fidèles ce qui s'était passé, et faire voir par le renversement de la pierre, que le corps de Jésus n'était plus dans le sépulcre; ce que l'on pouvait aisément découvrir à la faveur de la brillante lumière qui sortait du visage de cet esprit céleste, et qui faisait disparaître toute l'horreur des ténèbres de la nuit.

Saint Jérôme, dans la septième question, montre la différence de l'apparition de Jésus-Christ à ses apôtres en Galilée et à Jérusalem. Dans la première, qui est marquée par saint Jean, il ne se montra à eux que pour peu de temps, et dans le dessein de les consoler et de les convaincre qu'il n'était pas un esprit. Dans l'autre rapportée dans les Actes, il conversait avec ses disciples si longtemps, et avec tant de familiarité, qu'il mangeait même avec eux. Il renvoie Hédibie à ses commentaires *sur saint Matthieu* pour la solution de la huitième question, qui regardait l'explication de ces paroles : *Jésus jetant un grand cri*, etc. Voici néanmoins ce qu'il dit ici : il n'y a qu'un Dieu qui puisse quitter la vie et la reprendre quand il lui plaît; au lieu de cette leçon : *Le voile du temple se déchira en deux*, on lit dans saint Matthieu, qui a écrit en hébreu, que le haut du portail fut entièrement renversé; les saints, qui au moment de la mort de Jésus-Christ étaient sortis de leurs tombeaux, ne se firent pas voir indifféremment à tout le monde, mais seulement à plusieurs personnes qui s'étaient déclarées pour Jésus-Christ ressuscité.

Joan. xx, 19. — Act. I, 3. — Matth. xxvii, 50.

Hédibie demandait dans la neuvième question, comment Jésus-Christ avait donné le Saint-Esprit à ses apôtres en soufflant sur eux, comme le dit saint Jean, puisque, selon saint Luc, il leur promit de le leur envoyer après son ascension. Saint Jérôme répond qu'après la résurrection les apôtres reçurent la grâce du Saint-Esprit pour remettre les péchés et pour baptiser; mais qu'après l'ascension, ils reçurent le jour de la Pentecôte des dons plus excellents, ayant été baptisés dans le Saint-Esprit, et revêtus de la force d'en haut pour prêcher l'Evangile à toutes les nations. En expliquant dans la dixième question cet endroit de l'Epître aux Romains : *Que dirons-nous donc? Est-ce qu'il y a en Dieu de l'injustice*, etc.; il arrive aux paroles de saint Paul sur Ismaël, Esaü, Isaac et Jacob. Les deux premiers lui paraissent la figure de la réprobation du peuple juif, et les deux derniers lui représentent le choix que Dieu a fait des gentils, et de ceux d'entre les juifs qui devaient croire en Jésus-Christ. Il rapporte diverses opinions sur les motifs de cette élection et de cette réprobation, et finit ce qu'il dit sur ce sujet par l'explication qu'un interprète, qu'il ne nomme pas, a donné à ce passage de l'apôtre : *O homme qui n'êtes que terre et que cendre, osez-vous bien faire cette question à Dieu? Voulez-vous vous révolter contre celui qui vous a fait, vous qui n'êtes qu'un vase d'argile, et la fragilité même? Un vase de terre peut-il dire à celui qui l'a fait, pourquoi m'avez-vous fait de la sorte? Le potier n'a-t-il pas le pouvoir de faire de la même masse d'argile un vase destiné à des usages honorables, et un autre destiné à des usages vils et honteux? Demeurez donc dans un éternel silence, reconnaissez votre propre fragilité, et ne demandez point compte à Dieu de ses actions, puisqu'en traitant les uns avec miséricorde, et les autres avec sévérité, il n'a fait que ce qu'il a voulu.*

Joan. xx. 22. — Act. I, 8. — Rom. IX, 14.

Par ces paroles : *Nous sommes aux uns une odeur de mort qui les fait mourir, et aux autres une odeur de vie qui les fait vivre,* proposées dans la onzième question, saint Jérôme entend le ministère évangélique. Dieu ayant laissé, dit-il, aux hommes l'usage de leur libre arbitre, afin que faisant le bien volontairement, et non point par nécessité, il puisse récompenser les fidèles, et punir les incrédules, il arrive que l'odeur que répandent les ministres de l'Evangile, c'est-à-dire la parole de Dieu, quoique bonne de sa nature, donne ou la vie ou la mort, selon les bonnes ou les mauvaises dispositions de ceux qui reçoivent ou qui rejettent cette divine parole, en sorte que ceux qui croient en Jésus-Christ se sauvent, et que ceux qui ne croient pas en lui se perdent sans ressource.

II Cor. II, 16.

Dans la douzième et dernière question, saint Jérôme explique ce passage de la première aux Thessaloniciens : *Que le Dieu de paix vous sanctifie lui-même en toute manière, afin que ce qui est en vous, l'esprit, l'âme et le corps, se conservent sans tache, pour l'avénement de Notre-Seigneur.* « Par l'esprit, il entend, non l'esprit de Dieu quant à sa substance, mais les lumières qu'il répand dans l'âme, et la ferveur dont il l'anime. Cet esprit ne s'éteint jamais dans une âme dont l'ardeur ne s'est point ralentie par l'habitude du crime, ni par les refroidissements d'une charité tiède et languissante. L'apôtre donne

à Dieu le nom de Dieu de paix, parce que nous avons été réconciliés avec lui par Jésus-Christ, qui est notre paix. Le corps dont parle l'Apôtre n'est autre que l'Eglise, et quiconque aura une union étroite avec le chef de ce corps et avec tous les membres qui le composent, conservera son corps entier, autant que la fragilité humaine le peut permettre. L'intégrité de l'âme doit se conserver en produisant les fruits de l'esprit, c'est-à-dire, la charité, la joie et la paix. » Il enseigne ensuite trois manières d'entendre et de mettre en pratique dans les maximes et les règles que nous prescrit l'Ecriture sainte, selon le sens littéral et historique, selon le sens moral, selon le sens spirituel. Dans le sens littéral, nous nous attachons simplement aux faits, et nous suivons l'histoire pied à pied, selon l'ordre dans lequel elle est écrite. Dans le sens moral, nous quittons la lettre pour prendre des idées plus grandes et plus nobles, appliquant au règlement de nos mœurs et à notre propre édification tout ce qui s'est fait d'une manière charnelle parmi le peuple juif. Dans le sens spirituel, nous nous élevons à quelque chose encore de plus sublime, nous détachant de toutes les choses de la terre, nous occupant uniquement des choses du ciel et de la félicité qui nous y est préparée, et regardant tous les biens de la vie présente comme une ombre, en comparaison du bonheur solide que nous devons posséder un jour.

Lettre à Algasie, vers l'an 407, pag. 187.

8. Apodème fut encore le porteur de diverses questions faites à saint Jérôme par Algasie, personne de piété. Elles sont au nombre de onze, toutes sur le Nouveau Testament; ce qui fait dire à saint Jérôme, ou qu'Algasie ne lisait guère l'Ancien, ou qu'elle ne l'entendait pas trop bien. Il lui donne d'ailleurs de grands éloges, lui attribue le même esprit et le même zèle qu'à la reine de Saba, et ajoute qu'elle était convertie à Dieu de tout son cœur, et que le péché ne régnait point en elle. Il la renvoie souvent pour la solution des difficultés qu'elle lui avait proposées, à son commentaire *sur saint Matthieu*. Mais il dit qu'il s'étonne fort qu'elle abandonne une source très-pure dont elle était si proche, pour venir puiser de l'eau dans un petit ruisseau bourbeux par le mélange et la contagion des vices du siècle. « Vous avez, lui dit-il, en vos quartiers le saint prêtre Aléthius qui peut vous expliquer de vive voix, et avec cette sagesse et cette éloquence qui lui sont si naturelles, les difficultés dont vous demandez l'explication, à moins peut-être que vous n'aimiez mieux des marchandises qui viennent de loin, et que vous n'ayez envie de goûter des viandes apprêtées de ma main. Ayez donc soin de corriger par la douceur dont Aléthius a coutume d'assaisonner ses discours, l'amertume que vous trouverez dans le mien, et de relever par la force et la vivacité du style de ce jeune ecclésiastique, ce qu'il y a de trop faible et trop languissant dans celui d'un vieillard comme moi. » Si cet Aléthius était frère de Florent, évêque de Cahors, et son successeur, comme le dit saint Grégoire de Tours, on pourrait croire qu'Hédibie et Algasie étaient de la Guienne.

Lib. II Hist. Franc., cap. XIII.

Première question, pag. 188.

Voici le précis de la réponse de saint Jérôme aux difficultés d'Algasie. Saint Jean, au milieu de ses chaînes, en envoyant ses disciples vers Jésus-Christ, le fit plutôt pour leur faire connaître le Sauveur, que pour s'informer lui-même s'il était le véritable Messie : car saint Jean qui avait montré Jésus-Christ à ceux qui ne le connaissaient pas, et dont il avait dit : *Il faut qu'il croisse, et moi que je diminue*, ne pouvait l'ignorer. Jésus-Christ qui savait quel était le dessein de Jean dans la demande qu'il lui faisait faire par ses disciples, lui répondit plus par ses œuvres que par ses paroles; et cette parole : *Heureux celui qui ne prendra point de moi un sujet de scandale,* ne regardait pas S. Jean, mais quelques-uns de ses disciples dont le cœur était déchiré par une envie secrète que leur inspirait la grandeur des miracles de Jésus-Christ. Mais de peur que le peuple ne fît tomber sur Jean ce reproche qui regardait seulement ses disciples, Jésus-Christ fit publiquement son éloge, en le déclarant prophète et plus que prophète.

Joan. III, 29. Matth. III, 11.

Joan, III, 22.

Deuxième question, pag. 189. Matth. XII, 20.

Par le roseau cassé, dont il est parlé dans saint Matthieu, on doit entendre le peuple d'Israël, qui ayant heurté contre la pierre angulaire, et s'étant laissé tomber sur elle, s'y est malheureusement brisé; et par la mèche qui fume encore, le peuple gentil, qui ayant éteint la lumière de la loi naturelle vivait dans l'erreur, enveloppé d'épaisses ténèbres. Jésus-Christ, bien loin d'éteindre cette mèche qui fumait encore, a excité de cette petite étincelle un grand embrasement de manière qu'on a vu tout le monde brûler de ce feu qu'il est venu apporter sur la terre, et dont il souhaite que tous les cœurs soient

embrasés. Il n'a point brisé non plus le roseau cassé, ayant fait triompher la justice sur la terre. « Lorsque Jésus-Christ nous dit dans l'Evangile : *Si quelqu'un veut venir après moi, qu'il renonce à soi-même,* c'est comme s'il disait : Quiconque veut prendre le parti de Dieu, ne doit point s'attendre à mener une vie douce et tranquille. Celui qui croit en moi doit répandre son sang : car c'est conserver sa vie pour l'autre monde, que de la perdre en celui-ci. Une âme fidèle qui croit en Jésus-Christ doit porter tous les jours sa croix, et renoncer à soi-même. Un impudique qui embrasse la chasteté, renonce par la continence à ses dissolutions et à ses débauches. Renonçons à tout ce que nous avons été autrefois; le Seigneur a été crucifié, afin que croyant en lui, et étant morts au péché, nous nous crucifions aussi avec lui. » Il y en a qui entendent les paroles de saint Matthieu, chapitre XXIV, versets 19 et 20, de la guerre que Tite et Vespasien ont faite aux Juifs, et particulièrement des extrémités où la ville de Jérusalem se vit réduite lorsque ces princes l'assiégèrent; mais saint Jérôme les entend avec le commun des interprètes, de la venue de l'Antechrist, qui excitera une persécution si cruelle, que chacun serait obligé de prendre la fuite pour se dérober à sa fureur. Le malheur des femmes enceintes et des nourrices dans cette fatale conjoncture, sera que leur grossesse ou leurs petits enfants les empêcheront de fuir aisément. Le sens de ces paroles : *Ils ne voulaient point recevoir Jésus-Christ parce qu'il paraissait qu'il allait à Jérusalem,* est tout simple. Comme il y avait une guerre ouverte et une haine déclarée entre les Juifs et les Samaritains, ceux-ci voyant Notre Seigneur aller à Jérusalem, c'est-à-dire vers leurs ennemis, reconnurent qu'il était juif, et le regardant en cette qualité comme un ennemi, refusèrent de le recevoir dans leur ville. L'on peut dire encore dans un autre sens, que Jésus-Christ permit que les Samaritains lui refusassent l'entrée de leur ville, parce qu'étant pressé d'aller à Jérusalem pour y répandre son sang, il ne voulait pas que le séjour qu'il serait obligé de faire parmi ces peuples pour les instruire des vérités du ciel, lui fît différer le temps de sa mort.

Troisième question, pag. 192. Matth. XVI, 24.

Quatrième question, pag. 193. Matth. XXIV, 19, 20.

Cinquième question, pag. 164. Luc. IX, 53.

Sixième question, pag. 196. Luc. XVI, 8.

Algasie avait demandé à saint Jérôme quel était l'économe infidèle dont le Sauveur a loué la conduite? D'après le saint docteur, on doit regarder ce que dit Jésus-Christ de cet économe comme une parabole, c'est-à-dire comme une comparaison qui nous conduit à la connaissance de la vérité. Le sens de cette parabole lui semble être celui-ci : Si cet homme riche, sans avoir égard à la perte qu'il avait faite, loue la prudence de l'économe infidèle, qui avait su faire servir au rétablissement de ses affaires des biens injustement acquis, et ménager ses propres intérêts aux dépens de ceux de son maître, quelles louanges Jésus-Christ à qui l'on ne saurait faire aucun tort, ne donnera-t-il pas à ses disciples, s'ils font miséricorde à ceux qui doivent croire en lui? Saint Jérôme rapporte l'explication que Théophile d'Antioche a donnée de cette parabole, cite celle de saint Ambroise, et ajoute qu'il n'avait pu trouver ce qu'Origène et Didyme ont écrit sur ce sujet. Voici comme il explique ce passage de l'Epître aux Romains : *A peine quelqu'un voudrait-il mourir pour un homme juste; peut-être néanmoins qu'il s'en pourrait trouver quelqu'un qui voudrait bien donner sa vie pour un homme dont la vertu lui serait connue.* Dans l'ancienne loi, on exerçait envers les pécheurs une justice sévère et rigoureuse, à peine s'est-il trouvé quelqu'un qui ait répandu son sang. Au contraire, la nouvelle alliance, qui n'inspire que la douceur et la miséricorde, a produit une infinité de martyrs. « Saint Jérôme s'étend beaucoup sur l'explication de ces paroles de saint Paul aux Romains : *Le péché ayant pris occasion du commandement de s'irriter, a produit en moi toute sorte de mauvais désirs,* et pour la donner avec exactitude il examine quelles sont les espèces de lois dont il est fait mention dans la sainte Ecriture. Toutes ces lois, dit-il, sont justes et bonnes, et nous font connaître les commandements de Dieu dont l'accomplissement est nécessaire pour arriver à la vie; mais ce qui était pour nous un principe de vie, devient un principe de mort, et ce qui nous avait été donné comme un bien se change en mal, par la corruption et le dérèglement de notre cœur.

Septième question, pag. 178. Rom. V, 7.

Huitième question, pag. 199. Rom. VII, 8.

Saint Paul en souhaitant de devenir lui-même anathème pour ses frères, ne parlait ainsi qu'à cause de son ardente charité pour Jésus-Christ, témoignant comme autrefois Moïse son grand zèle pour le troupeau confié à ses soins; mais si cet Apôtre souhaitait sa propre perte, ce n'était que pour la vie présente, et non pas pour l'éternité; il demandait de périr selon la chair, afin que les autres se sauvassent selon l'esprit, et il

Neuvième question, pag. 202. Rom. IX, 3.

voulait acheter au prix de son sang le salut de plusieurs. L'explication donnée par saint Jérôme du verset dix-huitième du second chapitre aux Colossiens, est une espèce de paraphrase dont on ne peut donner le précis. En sa réponse à la dernière question, ce Père fait voir comment saint Paul, pour détromper les Thessaloniciens qui s'étaient imaginés voir s'accomplir de leurs jours les prédictions faites sur l'Antechrist, leur explique toutes les choses qui devaient précéder le second avénement du Sauveur, afin que par leur accomplissement ils pussent juger de l'avénement de l'Antechrist. *Le Seigneur,* leur disait cet Apôtre, *ne viendra point que la révolte et la désertion ne soient arrivées,* c'est-à-dire, comme l'explique saint Jérôme, que toutes les nations qui sont soumises à l'empire romain, ne se soient soustraites par une révolte déclarée à la domination des empereurs, et qu'on n'ait vu paraître cet homme de péché prédit par les prophètes. La décadence de l'empire romain, ajoute ce Père, et la naissance de l'Antechrist doivent donc précéder l'avénement de Jésus-Christ, qui ne viendra que pour détruire cet ennemi de sa gloire et de sa religion. Les miracles et les prodiges que fera l'Antechrist, ne seront pas l'effet de sa propre vertu; mais Dieu lui en donnera le pouvoir et la permission pour punir les Juifs de ce qu'ils n'ont voulu ni recevoir, ni aimer la vérité, c'est-à-dire le Saint-Esprit que Dieu nous a donné par Jésus-Christ.

Dixième question, pag. 201. Ad Col. II, 18.

Onzième question, pag. 208. II Thes. II, 3.

9. Minerve et Alexandre, moines à Toulouse, tous deux aussi unis par la piété que par le sang et par la nature, avaient écrit à saint Jérôme pour lui demander l'explication de ces paroles de saint Paul aux Corinthiens : *Nous dormirons tous, mais nous ne serons pas tous changés.* Ils lui demandaient encore dans leur lettre comment il fallait entendre ce que dit le même apôtre sur le sujet de la résurrection dans le chapitre quatrième de la première lettre aux Thessaloniciens. Sisinnius qui portait à saint Jérôme des lettres de plusieurs personnes de la même province, rendit aussi à ce Père celle de Minerve et d'Alexandre. Comme les questions que ces deux saints religieux lui avaient proposées, étaient plus difficiles que celles qu'on lui proposait d'ailleurs, il remit à les traiter après les autres, afin de leur donner toute l'étendue et tous les éclaircissements dont elles auraient besoin. Mais Sisinnius qu'il croyait devoir demeurer jusqu'à l'Epiphanie, vint l'avertir qu'il était sur le point de partir pour l'Egypte. Saint Jérôme le pria de différer son voyage; mais il dut céder, dans la crainte d'offenser Dieu en le retenant plus longtemps, quand Sisinnius lui eût représenté que la famine régnait dans ce pays-là, que plusieurs personnes y étant dans l'indigence, que les monastères y étant réduits à une extrême misère, il ne pouvait plus tarder de leur porter les aumônes dont saint Exupère évêque de Toulouse l'avait chargé. Il se contenta donc d'écrire promptement une lettre à Minerve et à Alexandre, dans laquelle il transcrivit les passages qu'il avait tirés de divers interprètes, leur laissant le soin d'en composer un ouvrage s'ils le voulaient : « Vous avez, leur dit-il, toute la sagesse et toute l'érudition nécessaires pour cela, puisque vous avez renoncé à l'éloquence du barreau pour embrasser celle de Jésus-Christ. » On met la lettre de saint Jérôme sur la fin de l'an 406. Les commentateurs dont il y rapporte les passages sont Théodore d'Héraclée, Diodore de Tarse, Apollinaire, Didyme, Acace de Césarée et Origène.

Lettre à Minerve et à Alexandre, vers l'an 406, pag. 210.

I Cor. XV, 51.

« Sur la première question, dit saint Jérôme, ils sont partagés de sentiment. Les uns disent que les saints qui seront encore en vie à la fin des siècles et au jour du jugement ne mourront point; mais qu'exempts des dures lois de la mort, ils seront emportés dans les nuées avec les autres saints qui ressusciteront pour aller au devant du Seigneur, au milieu des airs et pour vivre éternellement avec lui. D'autres, au contraire, enseignent que tous les hommes mourront, mais que tous ne seront pas changés ni revêtus de gloire : car c'est de la gloire dont les saints seront revêtus qu'il faut entendre le changement dont parle saint Paul. » Ces paroles de saint Paul dans sa première aux Thessaloniciens : *Nous qui vivons et qui sommes réservés pour l'avénement du Seigneur, nous ne préviendrons point ceux qui sont déjà dans le sommeil de la mort,* doivent, selon quelques-uns des interprètes cités par saint Jérôme, s'entendre des morts et non pas des pécheurs; ceux-ci, disent-ils, ne seront point emportés avec les justes pour aller au devant de Jésus-Christ. Saint Jérôme remarque sur la fin de sa lettre que ces paroles de la version latine : *Nous ressusciterons tous, mais nous ne serons pas tous changés,* ne se trouvent point dans les exemplaires grecs qui portent unanimement : *Nous*

dormirons tous, mais nous ne serons pas tous changés; ou bien : *Nous ne dormirons pas tous, mais nous serons tous changés.*

Il paraît qu'outre les deux questions dont nous venons de parler, Minerve et Alexandre lui en avaient proposé d'autres, puisqu'il dit qu'il se réserve si Dieu lui donne des jours, à leur expliquer le reste dans un autre ouvrage.

Commentaire sur l'Epître aux Galates.

10. Peu de jours après [1] avoir achevé le commentaire *sur l'Epître à Philémon,* saint Jérôme passa à l'explication de celle que saint Paul a adressée aux Galates [2]. Mais à peine avait-il commencé ce travail, qu'il apprit la nouvelle de la mort d'Albine, mère de sainte Marcelle, qui ne pouvait qu'être affligée de se voir seule et privée de la compagnie d'une mère dont elle retirait tant d'avantages. C'est pour cela qu'il dit à sainte Paule et à sa fille Eustochie à qui il dédie son commentaire sur cette épître, que ne pouvant consoler Marcelle par elles-mêmes en étant séparées par une vaste étendue de mer et de terre, il doit du moins tâcher de guérir la plaie qu'elle vient de recevoir dans son cœur, par quelques médicaments composés des Ecritures. « Je sais, ajoute-t-il, combien est grande l'ardeur de sa foi, et la sainte flamme dont son âme est embrasée; avec quelle force elle surmonte la fragilité de son sexe; quel mépris elle a pour tout ce qui flatte les inclinations de la nature, et quels charmes elle trouve à passer sa vie dans la lecture des livres sacrés. Pendant mon séjour à Rome, quelque courtes que fussent nos visites, elle ne me vit jamais sans me faire des questions sur l'Ecriture sainte, examinant toutes mes réponses, et m'en demandant la raison. » Saint Jérôme n'était donc plus à Rome lorsqu'il expliqua l'Epître aux Galates, mais à Bethléem avec sainte Paule et Eustochie. Il dit dans le prologue sur le [3] troisième livre de ce commentaire, qu'il y avait plus de quinze ans qu'il ne lisait aucun auteur profane; ce qu'il faut prendre apparemment depuis le songe qu'il eut vers l'an 374 au commencement de sa retraite. Ainsi il ne peut guère avoir achevé ce travail qu'en 388 ou 389. La faiblesse de ses yeux et de tout son corps l'obligea de le dicter, ne pouvant l'écrire lui-même. Il remarque qu'aucun des Latins n'avait avant lui entrepris d'expliquer les Epîtres de saint Paul; et «je connais même, ajoute-t-il, fort peu d'écrivains parmi les Grecs, qui aient pu y réussir selon la dignité de la matière. Ce n'est pas que j'ignore que Caïus Marius Victorin, qui enseignait autrefois à Rome la rhétorique aux jeunes enfants, a fait des commentaires *sur les Epîtres des Apôtres;* mais c'est que je suis persuadé qu'un homme plein d'une érudition profane, et qui n'a pas lu les Ecritures, quelqu'éloquent qu'il soit d'ailleurs, ne saurait parler de ce qu'il ne comprend pas, comme il faut. Mais quoi donc, me dira-t-on, êtes-vous assez imprudent et assez téméraire pour nous promettre ce que cet homme si éloquent n'a pu faire? Nullement : je prétends au contraire faire voir que je suis moins hardi que lui, puisque je ne veux rien faire de moi-même, et que je me contente de suivre dans mon explication ce qu'Origène a fait sur saint Paul. » Il cite encore les commentaires de Didyme, d'Apollinaire, d'Alexandre, d'Eusèbe d'Emèse, et de Théodore d'Héraclée, et avoue qu'il fera aussi son profit de ce qu'ils ont dit de mieux, sans toutefois les copier. Voici encore les choses dignes de remarque contenues dans ce prologue. Le sujet de l'Epître aux Galates est le même que celui de l'Epître aux Romains, avec cette différence : saint Paul dans celle-ci s'exprime avec beaucoup plus de grandeur et de majesté, et ses raisonnements y sont plus profonds; et dans celle-là, il s'applique plus à corriger les Galates de certaines erreurs où ils étaient tombés, qu'à les enseigner et à les ramener à leur devoir, plus par autorité que par raison. L'Epître aux Galates s'adressait particulièrement à ceux d'entre eux qui étaient passés du paganisme à la religion chrétienne, et à qui l'on avait persuadé qu'il était nécessaire de joindre l'observation des cérémonies légales, avec ce qui est prescrit dans la loi nouvelle. Comme on leur avait allégué l'exemple de saint Pierre et de saint Paul, que l'on disait en avoir usé ainsi, saint Jérôme soutient dans la préface et dans le corps du commentaire, qu'ils l'avaient fait seulement par dispensation et par un artifice charitable; que saint Pierre, quoiqu'il ne regardât pas les gentils comme immondes, s'était séparé d'eux pour ne pas éloigner les Juifs de l'Evangile, et que

[1] Prolog. 1 *in Epist. ad Galat.,* pag. 222.

[2] Ce commentaire et les suivants se trouvent au tome VII de Vallarsi et au tome XXVI de la *Patrologie latine.* (*L'éditeur.*) — [3] Pag. 287.

saint Paul lui avait résisté en face, quoiqu'il sût bien qu'il ne se trompait pas. Nous verrons dans la suite comment saint Augustin combattit le sentiment de saint Jérôme, et comment celui-ci fut obligé de convenir qu'il n'était pas permis d'admettre dans l'Ecriture des mensonges officieux.

Dans le prologue sur le second livre, saint Jérôme traite de l'origine des Galates, et paraît adopter l'opinion de Lactance, qui nous apprend que c'était une colonie de Gaulois transportée dans cette province de l'Asie mineure appelée depuis Galatie. Sans compter depuis la langue grecque que l'on parlait dans tout l'Orient, ils en avaient une particulière, qui était presque la même que celle qui était en usage à Trèves. Son commentaire *sur l'Epître aux Galates*, est divisé en trois livres qui ont chacun leur prologue.

Commentaire sur l'Epître aux Ephésiens.

11. Ce fut encore à la prière [1] de sainte Paule et de sainte Eustochie, que saint Jérôme expliqua l'Epître aux Ephésiens. Mais il paraît que sainte Marcelle y eut aussi quelque part, et qu'elle l'en avait pressé [2] par ses lettres. Il était alors dans son [3] monastère de Bethléem, d'où il voyait la crèche du Sauveur, et il n'y avait pas [4] longtemps qu'il avait fait le voyage d'Alexandrie pour y voir Didyme, et recevoir de lui la solution de diverses difficultés sur l'Ecriture sainte. C'était donc en 387, puisque Rufin [5] disait en 401, qu'il y avait environ quinze ans que saint Jérôme avait fait son commentaire *sur l'Epître aux Ephésiens*. Saint Jérôme dit lui-même qu'il le fit quelques jours après avoir achevé l'explication de l'Epître aux Galates. Il le divisa en trois livres qui ont aussi chacun leur prologue ; dans le second [6] il prie ses lecteurs de ne pas considérer ce commentaire comme une pièce étudiée, et longtemps méditée, puisqu'il en faisait quelquefois trente ou quarante pages par jour, c'est-à-dire environ mille lignes; et dans le premier il conjure Paule et Eustochie qui étaient avec lui à Bethléem, et Marcelle qui était à Rome, de ne point le montrer à ses envieux, qui ne se croyaient savants qu'en censurant mal à propos les ouvrages des autres. Il ne laisse pas d'y renvoyer ceux qui voudront savoir combien il avait toujours été opposé aux dogmes d'Origène, et se convaincre que jamais l'autorité de cet écrivain ni d'aucun autre ne l'a fait consentir à aucun dogme hérétique. Il [7] convient néanmoins qu'il s'est servi dans ce commentaire de celui qu'Origène avait fait en trois volumes sur la même Epître, comme aussi de ceux d'Apollinaire et de Didyme. Il semble [8] promettre une explication de toutes les autres Epîtres de saint Paul ; mais quelque diligence qu'eût faite [9] Cassiodore pour chercher tous les commentaires de ce Père *sur saint Paul,* il ne put en trouver d'autres que ceux que nous avons encore aujourd'hui, et dont saint Jérôme [10] parle lui-même dans son *Catalogue des hommes illustres*, savoir trois livres *sur l'Epître aux Galates,* trois *sur celle aux Ephésiens,* un *sur l'Epître à Philémon,* et un *sur celle à Tite.*

Commentaire sur les Epîtres à Tite et à Philémon, vers l'an 387, pag. 407, 442.

12. Dans la préface sur cette dernière qui est encore adressée à sainte Paule et à sainte Eustochie, saint Jérôme remarque que Marcion et les autres hérétiques qui ne recevaient de l'Ancien Testament que ce qu'ils jugeaient à propos, usaient de la même liberté à l'égard des Evangiles et des Epîtres des Apôtres, dont ils retranchaient tout ce qui était contraire à leurs erreurs. S'ils apportaient quelques raisons de leur conduite à cet égard, on pourrait y répondre ; mais agissant en cela d'autorité en décidant d'eux-mêmes que tel écrit est de l'Apôtre et que tel autre n'en est point, il est utile de faire sentir le ridicule d'un jugement destitué de raison. Aussi y avait-il entre eux des variations sur ce sujet. Tatien, chef des encratites, qui rejetait comme les autres hérétiques de son temps, quelques Epîtres de saint Paul, recevait celle qui est adressée à Tite, sans s'embarrasser si Marcion, avec lequel il convenait d'ailleurs en plusieurs points de doctrine, la recevait ou non.

Saint Jérôme rapporte [11] deux opinions différentes touchant l'Epître à Philémon. Il y en avait qui soutenaient qu'elle n'était pas de saint Paul, ou que si elle en était, on ne devait pas la mettre au rang des livres sacrés. Leurs raisons étaient celles-ci : Jésus-Christ n'a pas toujours parlé par l'apôtre saint Paul,

[1] Prolog. *in lib.* I *ad Ephes.*, pag. 319.
[2] Prolog. *in lib.* II, pag. 347.
[3] Ibid.
[4] Prolog. *in lib.* I, pag. 319.
[5] Rufin., lib. II *in Hieronym.*, tom. IV, pag. 396, et om. V, pag. 278.
[6] Prolog. *in lib.* II, pag. 347.
[7] Prolog. *in lib.* I, pag. 322.
[8] Prolog. *in lib.* II, pag. 347.
[9] Cassiod., *Instit.*, cap. VIII, pag. 514.
[10] Hieronym., in *Catal.*, cap. CXXXV.
[11] Pag. 442.

n'étant pas possible que la faiblesse de l'homme supporte continuellement la présence du Saint-Esprit; cette Epître n'a rien qui puisse servir à notre édification, et plusieurs anciens l'ont rejetée, parce qu'elle n'a point été écrite pour nous servir d'instruction, et qu'elle n'est qu'une simple recommandation. Ceux au contraire qui soutenaient qu'elle avait une autorité légitime, disaient qu'elle n'aurait jamais été reçue par toutes les Eglises, si on ne l'avait crue de saint Paul. Si les raisons qu'on apporte pour en contester la canonicité étaient valables, il faudrait aussi rejeter la seconde Epître à Timothée, et celle qui est adressée aux Galates, comme aussi l'Epître aux Romains, et principalement la première aux Corinthiens, où cet Apôtre, de même que dans l'Epitre à Philémon, parle plus librement, et comme dans des conversations familières, se servant de ces termes: *C'est moi qui dis ceci aux autres, et non pas le Seigneur*. Si on reçoit celles-ci, rien n'empêche que l'on reçoive aussi celle qui est écrite à Philémon. C'est se tromper grossièrement que de croire que le Saint-Esprit est chassé quand on songe tant soit peu au besoin temporel, comme le fait saint Paul dans cette Epître. On ne contriste le Saint-Esprit que par les péchés, et non par des actions de charité qui peuvent nous rendre enfants de Dieu. Saint Jérôme, après avoir rapporté ce qu'on disait pour et contre l'Epître à Philémon, ajoute contre ceux qui la rejetaient: « Si vous ne croyez que les petites choses puissent avoir le même auteur que les plus élevées, avouez avec Valentin, Marcion et Appellés, que celui qui a créé les fourmis, n'est pas le créateur du ciel, de la terre et des anges. N'est-ce pas, ajoute-t-il, plutôt l'effet d'une même puissance de descendre jusqu'aux petites choses après avoir exercé son esprit dans les plus élevées? »

ARTICLE VI.

DES OUVRAGES CONTENUS DANS LA DEUXIÈME PARTIE DU QUATRIÈME TOME DES LETTRES DE SAINT JÉRÔME.

Pour ne pas nous éloigner de l'ordre que l'on a suivi dans la nouvelle édition des ouvrages de saint Jérôme nous suivrons la distribution que l'on y trouve de ses lettres en neuf classes, sans toutefois nous astreindre à la chronologie que l'on y a établie, et qui ne nous a pas toujours paru bien fondée [1].

§ I.

Lettres de la première classe.

Lettre à Rufin, vers l'an 374, p. 1.

1. Saint Jérôme ayant appris, vers l'an 374, que Rufin était arrivé de Rome en Egypte, lui écrivit pour lui témoigner combien cette nouvelle lui avait causé de joie, et l'empressement qu'il avait de le voir. Héliodore fut le premier qui lui fit part de cette nouvelle; elle lui fut confirmée par un solitaire d'Alexandrie, que le peuple de cette grande ville avait envoyé en Egypte, pour distribuer des aumônes aux saints confesseurs, qui étaient déjà martyrs de cœur et d'affection. Saint Jérôme fait part à Rufin de la mort d'Hylas et d'Innocent, et lui raconte les progrès que Bonose, leur ami commun, faisait dans la vertu. Elevé dans la science des beaux-arts, et distingué, parmi ses égaux, par son rang et par ses richesses, il avait abandonné sa mère, ses sœurs et un frère qui l'aimait tendrement, pour se retirer dans une île déserte, environnée de toute part des eaux de la mer, sujette aux tempêtes et aux naufrages, affreuse par une vaste solitude, qui n'offrait aux yeux que des rochers escarpés et tout découverts. Néanmoins cette triste demeure était pour Bonose un paradis terrestre. Là il contemplait cette gloire de Dieu, que les Apôtres mêmes ne purent voir que dans un lieu solitaire et écarté. Tout son corps était couvert d'un affreux cilice, équipage le plus convenable pour aller dans les nuées au-devant de Jésus-Christ. S'il n'avait point de plaisir d'y voir couler les ruisseaux et les fontaines, il buvait dans le sein même du Seigneur une eau vive et salutaire. Tranquille, intrépide et revêtu de ces armes spirituelles dont parle l'apôtre saint Paul, tantôt il écoutait Dieu dans de saintes lectures, tantôt il lui parlait dans de ferventes prières. Saint Jérôme remercie Dieu de lui avoir donné un homme d'une si grande vertu, qui puisse prier pour lui au jour du jugement. Il finit sa lettre par de grandes protestations d'amitié à Rufin, et lui demande la sienne. « Un ami, dit-il, qui peut cesser d'aimer, ne fut jamais un véritable ami. » Cette lettre, dont on a fixé

[1] Toutes les lettres de saint Jérôme se trouvent au tome I de Vallarsi et au tome XXII de la *Patrologie latine*. (*L'éditeur.*)

l'époque, dans la nouvelle édition, vers l'an 364 ou 365, n'a pu être écrite que vers l'an 374, puisque ce ne fut qu'en cette année que Rufin vint dans les déserts d'Egypte pour y visiter les communautés des saints moines qui y habitaient, et pour y voir les nombreuses familles de solitaires qui menaient sur la terre une vie toute céleste.

Lettres à Florent, vers l'an 374 ou 375, p. 4 et 5.

2. Les deux lettres à Florent sont de la même année que la précédente, puisqu'il le charge dans la première de rendre à Rufin celle qu'il lui écrivait. Florent, qui était alors à Jérusalem occupé à diverses œuvres de charité envers les pauvres et les étrangers, fit réponse à saint Jérôme que Rufin n'était pas encore arrivé en cette ville, mais qu'on espérait de l'y voir bientôt. Ce Père récrivit donc de son désert à Florent, pour le prier de demander à Rufin aussitôt qu'il serait arrivé, les commentaires de saint Rhétice, évêque d'Autun, *sur le Cantique des Cantiques*, ceux de saint Hilaire *sur les Psaumes de David*, avec son grand traité *des Synodes* qu'il avait copié lui-même étant à Trèves. Il offre à Florent de lui envoyer quel livre il voudra sur l'Ecriture sainte, sans lui en demander aucune récompense, et « n'appréhendez point, ajoute-t-il, de m'incommoder en cela, car j'ai ici des élèves qui me servent à transcrire les livres. »

Lettre à Théodose, vers l'an 374 ou 375, pag. 5.

3. On peut rapporter au même temps la lettre de saint Jérôme à Théodose et à ses religieux, pour leur demander le secours de leurs prières. Elle est pleine de sentiments d'humilité, et on y voit que ce Père souhaitait véritablement d'être délivré des ténèbres de ce siècle, et de vaincre les obstacles que le diable lui opposait pour l'empêcher de faire pénitence.

Lettre à Héliodore, vers l'an 374, p. 6.

4. Ce fut encore de son désert, et vers l'an 374, qu'il écrivit à Héliodore. Celui-ci avait accompagné saint Jérôme dans son voyage d'Orient, et l'avait même suivi jusque dans le désert; mais, sous prétexte de quelques affaires de famille, il s'en retourna en Italie, chez son père, quittant l'Orient et le désert. Saint Jérôme, qui en était inconsolable, lui écrivit pour l'inviter à y revenir, comme Héliodore le lui avait promis en partant, et pour l'engager à faire cette démarche, il lui représente d'une manière vive et touchante les dangers de son état, les promesses qu'il avait faites à Dieu dans le baptême, et les efforts que le démon faisait pour étouffer Jésus-Christ dans son cœur. « Quelques caresses, ajoute-t-il, que vous fasse Népotien votre petit-neveu pour vous retenir; quoique votre mère, les cheveux épars et les habits déchirés, vous montre le sein qui vous a allaité; quoique votre père se couche sur le seuil de la porte pour vous empêcher de passer, foulez-le courageusement aux pieds, et sans verser une seule larme, courez promptement vous ranger sous l'étendard de la croix. C'est une espèce de piété que d'être cruel dans ces occasions, et ce n'est que dans de pareilles conjonctures qu'il est permis de l'être. » Il lui fait espérer qu'il retournera un jour victorieux en sa patrie, et qu'alors devenu avec saint Paul citoyen du ciel, il y demandera le droit de cité pour ses parents. Il répond aux prétextes qu'Héliodore pouvait lui alléguer pour ne point abandonner la maison de son père : On ne peut sans se perdre les aimer plus que Jésus-Christ; lorsque l'on attaque notre foi par tous les sentiments de piété et de tendresse qu'inspire la nature, il faut opposer à ces sentiments comme un mur inébranlable cette parole du Fils de Dieu : *Ceux-là sont ma mère et mes frères qui font la volonté de mon Père qui est dans le ciel.* Cette résistance est nécessaire non-seulement lorsqu'il s'agit de souffrir le martyre, mais en toute occasion où il est question du salut. Saint Jérôme fait un détail de toutes les embûches que le démon dresse aux gens du siècle; mais sans prétendre pourtant que les solitudes soient exemptes de ses piéges, et il ne se flatte pas lui-même de n'avoir jamais essuyé de tempêtes et d'être toujours arrivé heureusement au port, sans avoir souffert aucun dommage. Il ne prétend pas non plus qu'il soit impossible de demeurer dans les villes sans cesser d'être chrétien, mais il soutient qu'Héliodore ayant fait vœu de tendre à la perfection, il n'est plus sur le même pied que les gens du monde. « Vous ne manquerez pas de me répondre, lui dit-il, que vous ne possédez plus rien. Mais si cela est, que ne combattez-vous donc, puisque ce détachement universel vous rend si propre au combat? Peut-être croyez-vous pouvoir vous acquitter de tous ces devoirs dans votre patrie? Mais ne savez-vous pas que le Sauveur n'a point fait de miracles dans la sienne? » Comme Héliodore aurait pu lui objecter l'exemple des ecclésiastiques qui demeurent dans leur ville, il lui répond : « Il n'en est pas des solitaires comme des ecclésiastiques,

Matth. XII, 30.

ceux-ci sont les pasteurs du troupeau de Jésus-Christ, et ceux-là les brebis. Si vos frères vous engagent par leurs pieuses sollicitations à prendre l'ordre de la prêtrise, je me réjouirai de votre élévation, mais je craindrai votre chute. Si désirer l'épiscopat, c'est souhaiter une fonction et une œuvre sainte, il n'en est pas moins vrai qu'un évêque doit vivre d'une manière irrépréhensible, et il en est de même des ministres du troisième ordre, c'est-à-dire des diacres. De même donc qu'un fidèle ministre se rend digne d'un rang plus élevé; ainsi celui qui approche indignement du calice du Seigneur, se rend coupable du corps et du sang du Seigneur. Tous ceux qui sont élevés à la dignité épiscopale, ne remplissent pas les devoirs d'un véritable évêque. Si vous jetez les yeux sur un saint Pierre, jetez-les aussi sur un Judas. Ce n'est donc qu'après s'être éprouvé soi-même, que l'on doit s'engager dans un si saint ministère : car les dignités ecclésiastiques ne font pas le chrétien. Il n'est pas aisé de remplir la place d'un saint Paul, et de tenir le rang d'un saint Pierre. Ceux qui sont dans un poste si élevé, doivent toujours appréhender qu'un ange ne vienne *déchirer le voile de leur temple, et ôter leur chandelier de son lieu*. Si un solitaire tombe, le prêtre priera pour lui; mais qui priera pour le prêtre s'il vient lui-même à tomber? » Saint Jérôme finit cette lettre par une peinture des avantages et des douceurs de la vie solitaire.

Apocal. II, 5.

Lettres à Julien, diacre, à saint Chromace et à plusieurs autres, vers l'an 375 et 376, pag. 112 et seq.

5. Il parle encore dans sa lettre à Julien, écrite de son désert, du dessein qu'avait eu Héliodore d'y demeurer avec lui. Les lettres à Chromace et à Nicéas, sous-diacre d'Aquilée, écrites vers le même temps, ne sont que des compliments. On peut seulement remarquer dans la dernière, qu'avant que le papier et le parchemin fussent en usage, l'on écrivait sur des tablettes de bois bien polies, ou sur des écorces d'arbres; d'où vient qu'on appelait ceux qui portaient les lettres *Tabellarii*, ceux qui les écrivaient *Librarii* du mot *liber*, qui signifie cette petite écorce qui est immédiatement attachée au tronc de l'arbre. La lettre à Chrysogone n'a rien de remarquable. Dans celle qui est adressée à Paul de Concorde, saint Jérôme prie Paul de lui envoyer des commentaires de Fortunatien, l'*Histoire des persécutions* par Aurélius Victor et les lettres de Novatien. Il lui marque qu'en échange, il lui envoie la *Vie de saint Paul*, premier ermite, qu'il avait composée dans les commencements de sa retraite. Les lettres au moine Antoine et aux vierges de la montagne d'Hermone, sont pour se plaindre de ce qu'il ne recevait point de leurs lettres. On voit par celle à Castorine, sa tante maternelle, qu'il avait eu avec elle quelques différends. Il la prie avec beaucoup d'instances d'oublier le passé et d'étouffer dans son cœur ses anciens ressentiments, et de vouloir bien entretenir avec lui cette paix que le Seigneur nous a laissée. « Il voit, lui dit-il, votre cœur et le mien, et avant qu'il soit peu nous paraîtrons devant son tribunal, et nous y serons ou récompensés pour avoir fait la paix, ou punis pour l'avoir rompue : si vous ne voulez pas, ce qu'à Dieu ne plaise, étouffer vos sentiments, je ne laisserai pas d'être déchargé devant Dieu, et cette lettre que je vous écris suffira pour me justifier. »

Lettre au pape Damase, vers l'an 376, pag. 19 et 22.

6. Saint Jérôme, quoique renfermé dans les déserts de Syrie, ne laissait pas d'y souffrir quelques persécutions, comme on le voit dans sa lettre au pape Damase. C'était au sujet des termes d'*hypostases*. Ce qu'il dit dans cette lettre de Vital, qui fut élu évêque des apollinaristes, en 376, est une preuve qu'il ne l'écrivit qu'en cette année là au plus tôt. Il y dit au Pape : « Comme l'Orient agité par ses anciennes fureurs, déchire la robe sans couture du Seigneur, j'ai cru que je devais consulter la chaire de saint Pierre, et cette foi qui a reçu autrefois des louanges de la bouche même de l'apôtre saint Paul, et chercher la nourriture de mon âme dans le lieu même où j'ai été revêtu de Jésus-Christ dans le baptême. Quoique je sois ébloui par l'éclat de votre dignité, je me sens néanmoins attiré par votre bonté paternelle. Je demande au pasteur le secours qu'il doit donner à ses brebis. Qu'on ne m'accuse donc point de témérité; qu'on ne me vante point la dignité et la grandeur du siége de Rome, je parle au successeur d'un pêcheur, et à un disciple de la croix. Comme je ne veux suivre que Jésus-Christ, aussi je ne veux communiquer qu'avec votre Béatitude, c'est-à-dire avec la chaire de saint Pierre; je sais que l'Eglise est fondée sur cette pierre. Quiconque mange l'agneau hors de cette maison est un profane : quiconque ne se trouvera point dans cette arche périra par le déluge. Comme le désir de pleurer mes péchés m'a obligé de me retirer dans

Rom. I, 18.

cette vaste solitude qui sépare la Syrie d'avec le pays des Barbares, et que je suis trop éloigné de Rome pour pouvoir demander toujours à Votre Sainteté le Saint du Seigneur (c'est-à-dire l'Eucharistie que l'on envoyait pour marque de la communion catholique), je me suis attaché aux saints confesseurs d'Egypte qui sont dans votre communion, et je me cache parmi eux comme une petite chaloupe parmi les vaisseaux de haut bord. Je ne connais ni Vital, ni Melèce, ni Paulin (ces trois évêques partageaient l'Eglise d'Antioche). Celui qui n'amasse point avec vous, dissipe au lieu d'amasser. » Il raconte en peu de mots les disputes qui s'étaient élevées au sujet du terme d'*hypostase*, et ajoute : « Je dis hautement [1] : Quiconque ne confesse pas trois hypostases, c'est-à-dire trois personnes subsistantes, qu'il soit anathème. Mais parce que je ne me sers pas des termes qu'ils souhaitent, ils me font passer pour hérétique. Toutes les écoles par le mot d'*hypostase* n'entendent autre chose que l'essence et la substance. Or je vous prie, peut-on dire qu'il y a trois substances dans la Trinité? Il n'y a que Dieu seul dont la nature soit parfaite, et il n'y a aussi qu'une seule divinité, c'est-à-dire une seule et véritable nature en trois personnes. Dire qu'il y a trois choses, trois hypostases, trois substances en Dieu, c'est vouloir soutenir sous un prétexte spécieux de piété qu'il y a trois natures. Contentons-nous de dire qu'il n'y a en Dieu qu'une seule substance, et trois personnes subsistantes, parfaites, égales et coéternelles. Qu'on ne parle point de trois hypostases, et qu'on en admette qu'une seule. Si néanmoins vous jugez à propos qu'on confesse trois hypostases, en expliquant ce que l'on doit entendre par ces mots, je ne m'y oppose pas. » Ce qui faisait soupçonner à saint Jérôme que ceux qui voulaient l'obliger à confesser trois hypostases, cachaient quelques piéges sous l'ambiguité de ces termes, c'est qu'expliquant eux-mêmes le mot d'hypostase dans un sens catholique, ils ne laissaient pas de le regarder comme un hérétique, quoiqu'il l'admît dans le sens qu'ils lui donnaient. C'est pourquoi il conjure de nouveau le pape Damase de lui mander s'il devait confesser ou non trois hypostases. Il le prie d'adresser sa réponse au prêtre Evagre, et de lui marquer en même temps avec qui il doit communiquer dans l'Eglise d'Antioche, « parce que les meléciens, dit-il, qui sont unis avec les hérétiques tarsiens, c'est-à-dire avec les demi-ariens, ne cherchent qu'à s'autoriser de la communion qu'ils disent avoir avec vous, afin de faire recevoir les trois hypostases. » Saint Jérôme donne le nom de Tarsiens aux demi-ariens, comme attachés au sentiment de Sylvain, évêque de Tarse. N'ayant point reçu réponse du pape Damase, il lui écrivit une seconde lettre, dans laquelle il se plaint encore que les trois différents partis qui déchiraient l'Eglise d'Antioche, s'efforçaient à l'envi de l'engager dans leurs intérêts. « Les solitaires du pays, ajoute-t-il, emploient contre moi leur ancienne autorité. Cependant je crie sans cesse : Quiconque est uni à la chaire de saint Pierre, est de mon parti. Mélèce, Vital et Paulin disent qu'ils sont dans votre communion; je le pourrais croire s'il n'y en avait qu'un seul qui le dit; mais dans la situation où sont les choses, il faut nécessairement que deux d'entre eux, ou même tous les trois, ne disent pas la vérité. Je vous prie donc de me mander avec qui je dois communiquer dans la Syrie : ne méprisez point une âme pour laquelle Jésus-Christ est mort. » Cette seconde lettre fut écrite la même année que la précédente, c'est-à-dire sur la fin de l'an 376, ou au commencement de l'an 377.

Lettre au prêtre Marc, vers l'an 377, pag. 21.

7. Vers le même temps, saint Jérôme écrivit à Marc, prêtre de Télède, qui est un grand bourg de Syrie, et non pas de Célède, comme on lit dans quelques imprimés. Il se plaint dans cette lettre de ce qu'on le faisait passer pour hérétique, lorsqu'il disait qu'il n'y a dans la Trinité qu'une seule substance; et qu'on l'accusait d'être dans les sentiments impies de Sabellius, parce qu'il confessait sans cesse qu'il y a trois personnes subsistantes, véritables, entières et parfaites. C'étaient des moines qui le traitaient de la sorte, et qui, « en le condamnant, s'engageaient, dit-il, à condamner avec lui tout l'Occident et toute l'Egypte, » c'est-à-dire Damase et Pierre d'Alexandrie, dont il suivait la foi et les expressions. Il dit à ses per-

[1] Si saint Jérôme se fût servi ouvertement des termes d'hypostase, les Orientaux qui ne demandaient autre chose de lui, l'auraient-ils traité d'hérétique? Il est donc vraisemblable qu'il ne veut dire autre chose en cet endroit, sinon qu'il confessait hautement qu'il y a en Dieu trois personnes subsistantes, que les Orientaux désignaient par trois hypostases.

sécuteurs : « Craignez-vous qu'étant aussi habile que je le suis dans les langues grecque et syriaque, j'aille d'Eglise en Eglise séduire les peuples et les engager dans le schisme ? Je n'ai rien volé à personne, et je ne reçois rien gratuitement de qui que ce soit; je travaille tous les jours, et gagne mon pain à la sueur de mon front. » Puis s'adressant à Marc qui ce semble, lui avait demandé quelques témoignages de sa croyance : « Saint et vénérable Père, lui dit-il, Jésus-Christ sait avec combien de douleur je vous écris ceci. On ne me permet pas de vivre en repos dans un coin de mon désert. On me demande tous les jours ma profession de foi, comme si je ne l'avais pas faite en recevant le baptême. Je la leur donne telle qu'ils le souhaitent, ils n'en sont pas contents. Je la signe, ils n'en veulent rien croire. Tout ce qu'ils désirent, c'est de me chasser d'ici; et je m'enfuirais, si mes infirmités et la rigueur de l'hiver ne me retenaient ici malgré moi. Pour ce qui est des dogmes sur lesquels vous m'avez fait la grâce de me demander mon sentiment, je vous dirai que j'ai envoyé sur cela ma profession de foi par écrit à Cyrille, évêque de Jérusalem. Au reste, je vous ai fait connaître quelle était ma croyance, dans une conversation que j'ai eue avec vous, et avec notre bienheureux frère Zénobius. »

Lettre à Innocent, vers l'an 374 ou 375, pag. 23.

8. Innocent, à qui est adressée la dix-septième lettre de saint Jérôme, est un de ceux qui le suivirent en Orient, et qui l'accompagnèrent dans le désert de Syrie. Il l'avait souvent prié d'écrire l'histoire du miracle arrivé de leur temps, et il s'en était toujours défendu par modestie; mais enfin il céda aux prières d'Innocent. Cette histoire que saint Jérôme décrit avec beaucoup d'éloquence, est un témoignage que Dieu est le protecteur de l'innocence opprimée, et un avertissement aux juges de la terre combien ils doivent appréhender de confondre les innocents avec les coupables. L'intendant de la province de la Ligurie, étant allé faire la visite dans la ville de Verceil, y fit mettre en prison un jeune homme et une femme que son mari avait accusée d'adultère. Quelque temps après il fit appliquer le jeune homme à la question. On lui déchira tout le corps avec des ongles de fer, afin de lui arracher la vérité par la violence des tourments. Une courte mort lui paraissant préférable à de longs supplices, il accusa la femme en se trahissant lui-même. Il fut donc condamné à perdre la tête, et cette punition lui était due avec justice, puisque par son mensonge il ôtait à la femme faussement accusée, la seule ressource qui restait à son innocence. On étendit cette femme sur le chevalet, et on lui lia derrière le dos, ses mains que la puanteur d'un horrible cachot avait déjà toutes gâtées. Mais supérieure par son courage aux faiblesses de son sexe, et levant au ciel des yeux baignés de larmes : « Vous savez, disait-elle, mon Seigneur Jésus, vous à qui rien n'est caché et qui sondez les reins et les cœurs; vous savez que ce n'est point l'appréhension de la mort qui m'oblige à nier le crime dont je suis accusée, mais que c'est la seule crainte du péché qui m'empêche de mentir. Et toi malheureux, disait-elle au jeune homme, si la mort à tant d'attraits pour toi, pourquoi veux-tu faire mourir tout à la fois deux personnes innocentes? Pour moi, je souhaite aussi de mourir, et je ne crains point de perdre une vie qui m'est devenue ennuyeuse; mais je ne veux point en sortir tachée d'un crime infâme que je n'ai point commis. Je mourrai avec innocence; et ce n'est pas mourir que de mourir pour vivre. » L'intendant, altéré du sang dont il avait déjà goûté, fit redoubler les tourments, et grinçant les dents de rage, menaça le bourreau des mêmes supplices, s'il ne faisait avouer à une femme ce qu'un homme n'avait pas eu la force de nier. « Secourez-moi, Seigneur Jésus, s'écriait cette femme innocente, on a bien inventé d'autres supplices pour vous ! » Le bourreau l'attache donc à un poteau par les cheveux, l'étend et la lie plus fortement sur le chevalet, lui brûle les pieds, lui déchire le sein, lui perce les côtés; mais toutes ces tortures ne sont point capables de l'ébranler. Elevée par la grandeur et la fermeté de son âme au-dessus des sentiments du corps, et jouissant des consolations intérieures que donne une conscience pure et innocente, elle paraît insensible au milieu des plus cruels supplices. Le juge se sentant vaincu, s'emporte de colère; et la femme toujours tranquille fait sa prière à Dieu. On lui brise tout le corps, elle lève les yeux au ciel. Le bourreau, las de la tourmenter, gémissait lui-même de la voir souffrir; il ne pouvait plus trouver sur elle de place pour y faire de nouvelles plaies, et la cruauté vaincue ne pouvait sans horreur regarder un corps qu'elle venait de mettre en pièces.

Alors l'intendant transporté de colère, dit aux assistants : «Pourquoi vous étonner que cette femme aime mieux souffrir la rigueur des tourments, que de se voir condamner à la mort? Une personne ne peut commettre un adultère sans avoir un complice; et il est bien plus naturel à un coupable de nier un crime, qu'à un innocent de le confesser. » Cette femme est donc condamnée à perdre la tête de même que le jeune homme, et tous deux sont menés au lieu du supplice. Tout le monde accourt à ce spectacle, et la foule est si grande qu'à peine peuvent-ils passer par les portes. Le bourreau fait sauter la tête du jeune homme du premier coup, et le laisse nageant dans son sang. Il vient ensuite à la femme, la fait mettre à genoux, et tirant son épée, il lui en décharge un coup de toute sa force; mais à peine l'eut-il touchée, que son épée s'arrêta, et ne fit qu'effleurer la peau d'où il sortit un peu de sang. L'exécuteur honteux d'avoir manqué son cou, en redouble un second; mais il ne fut pas plus heureux que le premier; et comme si l'épée n'eût oser la toucher, elle s'amollit et s'émousse sur son cou sans lui faire de mal. Alors le bourreau étant tout hors d'haleine, et entrant en fureur, jette sa casaque en arrière, et ramassant toutes ses forces pour décharger encore un coup, il fait sauter, sans s'en apercevoir, l'agrafe de sa casaque. « Voici une agrafe d'or, lui dit cette femme, que vous avez laissé tomber; ramassez-la, de peur de perdre ce que vous n'avez gagné qu'avec bien de la peine. » Quelle intrépidité! Comme si c'était peu pour elle de ne pas craindre de perdre la vie, elle rend encore un bon office à celui qui veut la lui ravir. Elle reçut un troisième coup sans en être endommagée. L'exécuteur effrayé, et ne se fiant plus au tranchant de son épée, voulut la lui enfoncer dans la gorge, mais par un prodige inouï jusques alors, l'épée se replia vers le pommeau, comme si elle eut voulu regarder son maître, et lui avouer son impuissance et sa défaite. « Saint Jérôme rappelle ici l'histoire des trois jeunes Hébreux, qui chantaient des hymnes au Seigneur au milieu des flammes; celle de Daniel que les lions caressaient avec leur queue; et celle de Suzanne, qui ayant été injustement condamnée, fut délivrée par un jeune homme rempli du Saint-Esprit. « Le Seigneur, ajoute ce Père, prit également les intérêts de ces deux femmes innocentes. Suzanne fut sauvée par son propre juge; et celle dont nous parlons, ayant été condamnée à mort par le juge, en fut délivrée par l'épée de son propre bourreau. » Enfin tout le peuple prend le parti de cette femme innocente, et tous, sans exception ni d'âge ni de sexe, se mettant autour du bourreau, l'obligent par leurs cris à prendre la fuite. Cette nouvelle met la ville en émotion, et tous les huissiers étant venus au lieu du supplice, un d'entre eux qui était obligé par sa charge de faire exécuter les criminels, s'avance, et se couvrant la tête de poussière : « Si vous avez, dit-il aux assistants, compassion de cette femme, et si vous voulez l'arracher à son supplice, il faut que je meure à sa place. » Les assistants touchés de ses larmes changèrent tout-à-coup de sentiment, et crurent qu'ils devaient par charité abandonner celle qu'ils avaient voulu un peu auparavant sauver par un semblable motif. On fait donc venir un autre bourreau, avec une nouvelle épée; on lui présente cette innocente victime, qui n'avait pour elle que Jésus-Christ. Du premier coup le bourreau ébranle cette femme, du second il l'étourdit, du troisième il la blesse et l'abat à ses pieds. « Quel prodige, s'écrie saint Jérôme! Cette femme qui avait déjà reçu jusqu'à quatre coups sans être endommagée, tombe comme morte peu de temps après, de peur qu'un innocent ne périsse pour elle. » Les ecclésiastiques qui avaient soin d'enterrer les morts, ensevelissent ce corps tout ensanglanté, font une fosse, et se préparent à le porter en terre selon la coutume. Mais la nuit étant survenue plus tôt qu'à l'ordinaire, par une providence particulière de Dieu, on s'aperçut que le cœur de cette femme battait encore. En effet elle commença à ouvrir les yeux, elle revint à elle-même, elle respira, elle vit, elle parla, elle se leva et eut la force de dire : *Le Seigneur est mon aide, je ne craindrai point ce que l'homme me pourra faire.* Dans ce temps-là une femme qui subsistait des aumônes de l'Eglise vint à mourir, et comme si Dieu avait marqué exprès le moment de sa mort, on mit son corps dans le tombeau qu'on avait préparé pour l'autre. Dès la pointe du jour, un huissier vint chercher le corps de cette femme, et persuadé quelle était encore en vie, demanda à voir la fosse où elle se trouvait, parce qu'il ne pouvait comprendre qu'elle eût pu mourir. Les ecclésiastiques lui montrant la terre qu'on venait de jeter

Psal. CXVII, 6.

sur le corps : « Déterrez, lui dirent-ils, des os déjà ensevelis; déclarez une nouvelle guerre à ce tombeau, et portez votre cruauté au-delà du trépas. » L'huissier couvert de confusion s'étant retiré, on porta la prétendue morte dans une maison, où on lui donna secrètement tous les secours dont elle avait besoin. Mais de peur que les fréquentes visites du médecin ne fissent naître quelques soupçons, on la rasa, et on l'envoya avec quelques vierges dans une métairie fort écartée, où elle demeura en habits d'hommes, jusqu'à ce qu'elle fût entièrement guérie de ses blessures. Sur la fin de sa lettre, saint Jérôme parle à Innocent du zèle qu'Evagre, prêtre d'Antioche, qui était venu en Occident avec saint Eusèbe de Verceil, témoigna pour les intérêts de Jésus-Christ, en ruinant les pernicieux desseins d'Auxence, évêque arien, qui opprimait l'Eglise de Milan. Ce même Evagre alla trouver l'empereur Valentinien Ier, et sut si bien le fléchir par ses prières, que le prince lui accorda la grâce de cette femme.

§ II.

Des Lettres de la seconde classe.

Lettre à Eustochie, vers l'an 384.

1. Saint Jérôme qui était venu à Rome vers l'an 382 avec saint Epiphane et Paulin d'Antioche, n'en partit que vers le milieu de l'an 385; il y soutint contre Helvidius les intérêts de la virginité, et en releva le mérite et la gloire dans un traité particulier qu'il dédia à Eustochie fille de sainte Paule. Ce traité que l'on a intitulé *Lettre*, et que l'on met en 384, est très-long. Ce que ce Père y dit de la virginité, révolta tout Rome, et fit croire qu'il condamnait le mariage comme une chose illicite. Eustochie était la première personne de qualité qui eût consacré sa virginité à Jésus-Christ, et ce fut pour la confirmer dans son pieux dessein que saint Jérôme entreprit ce traité. Après y avoir fait une peinture de la faiblesse humaine, et des périls où nous sommes exposés à tout moment de perdre notre innocence, il prescrit à Eustochie certaines règles pour vivre saintement dans son état. La première, est la crainte et l'humilité : « Je ne veux pas, lui dit-il, que l'état que vous avez embrassé vous inspire de l'orgueil, mais de la crainte. Vous portez avec vous un précieux trésor, prenez garde de tomber entre les mains des voleurs. La vie présente est comme une carrière où nous courons tous, afin de recevoir la couronne de la vie future. L'on ne marche qu'en tremblant parmi les serpents et les scorpions. Tant que nous sommes attachés à un corps fragile et mortel, que l'esprit a des désirs contraires à ceux de la chair, et que la chair en a de contraires à ceux de l'esprit, la victoire est toujours incertaine. Le démon peu appliqué à dévorer ceux qui ne sont pas du corps de l'Eglise, ne s'applique qu'à séduire les fidèles, et à les arracher du sein de leur mère. Il ne se nourrit, comme le dit un prophète, que de viandes choisies et délicieuses. » La vigilance à rejeter les mauvaises pensées est la seconde règle que ce Père donne à Eustochie : « Ne donnez point, lui dit-il, aux mauvaises pensées, le temps de se fortifier dans votre esprit : étouffez toutes ces semences de Babylone, qui ne sont propres qu'à faire naître dans notre cœur le désordre et la confusion : faites mourir votre ennemi tandis qu'il est encore faible, et arrêtez dès sa source la malignité d'une passion naissante. » Il lui donne pour troisième règle la sobriété dans le boire et dans le manger. « Le vin, continue-t-il, joint à la jeunesse, cause un double embrasement qui rend la concupiscence plus ardente. Pourquoi jeter de l'huile dans la flamme? Pourquoi entretenir le feu qui n'est déjà que trop embrasé! Si saint Paul permet à Timothée l'usage du vin, ce n'est que comme un remède nécessaire aux douleurs d'estomac qu'il souffrait : encore lui ordonne-t-il de n'en boire que fort peu. Elie fuyant la persécution de Jésabel, et s'étant couché sous un arbre, un ange lui dit de se lever et de manger. Que trouva le Prophète? Un petit pain cuit sous la cendre, et un vase d'eau. Est-ce que Dieu ne pouvait pas lui envoyer un vin délicieux, des viandes délicates et des ragoûts bien assaisonnés? Il pouvait nourrir Daniel des mêmes viandes que l'on servait sur la table du roi de Babylone : néanmoins il se contente de lui faire porter le dîner qu'Abacuc avait préparé pour ses moissonneurs. Si vous me dites qu'une personne de votre qualité, élevée parmi les délices, et nourrie avec beaucoup de délicatesse, ne peut s'abstenir de vin ni de viandes les plus exquises, ni mener une vie si austère et si dure à la nature, je vous répondrai : Vivez donc selon les lois du monde, puisque vous ne sauriez vivre selon la loi de Dieu. Ce n'est pas que Dieu prenne plaisir à nous voir dé-

Habac. I, II.

IV Reg. XIX.

vorés par une faim cruelle, ni épuisés par de longues abstinences, et par des jeûnes rigoureux; mais c'est qu'il est impossible sans cela de se conserver longtemps dans l'innocence.»

Saint Jérôme exhorte ensuite Eustochie à fuir les conversations, et à ne pas imiter les exemples des vierges inconstantes et hypocrites, qui n'ont que l'extérieur de la virginité et les apparences de la vertu. Il lui défend les liaisons avec les femmes mariées, et lui conseille de ne rendre aucune visite aux personnes de qualité, pour ne s'exposer pas à voir souvent ce qu'elle avait méprisé pour se consacrer à Dieu. Il veut encore qu'elle évite la compagnie des veuves, qui le sont plutôt par nécessité que par inclination; et qu'elle cherche celle des filles détachées du monde, et qui par la maturité de leur âge et la régularité de leur vie, se sont acquis une estime universelle. « Soyez soumise, ajoute-t-il, à vos parents, à l'exemple de votre époux. Ne sortez de chez vous que très-rarement, pas même pour aller visiter les tombeaux des martyrs : honorez-les dans votre chambre. Appliquez-vous souvent à la lecture, et apprenez beaucoup de choses par cœur. Ne vous endormez jamais que le livre à la main, et laissez-vous tomber dessus, accablée de sommeil. Jeûnez tous les jours, et ne mangez jamais jusqu'à vous rassasier. Que sert-il de s'épuiser par un jeûne de deux ou trois jours, si pour se dédommager de cette longue abstinence, l'on mange ensuite avec excès? Un estomac rempli de viandes, appesantit l'esprit, et n'est propre qu'à faire naître mille désirs impurs, semblable en quelque façon à une terre, qui étant abreuvée par des pluies trop abondantes, ne produit que des épines et des ronces. »

Saint Jérôme parle du mariage d'une manière peu avantageuse : il n'aboutit, dit-il, qu'aux douleurs et à la mort; si Dieu l'a autrefois établi et autorisé, Jésus-Christ et Marie ont consacré la virginité. Mais prévoyant bien qu'on lui ferait quelques reproches sur un pareil langage, il s'explique aussitôt en ces termes : « Ce n'est point mal parler du mariage, que de lui préférer la virginité. On ne compare jamais le mal avec le bien. Eve était vierge dans le paradis terrestre, et le mariage ne commença qu'après que l'homme et la femme eurent été revêtus d'habits de peau, c'est-à-dire après leur désobéissance. Je loue les noces, dit-il encore, je loue le mariage; mais c'est parce qu'il produit des vierges. Je le regarde comme une épine qui porte des roses, comme une terre qui produit de l'or, comme une nacre où se forment les perles. Saint Paul, il est vrai, n'a pas reçu de commandements du Seigneur touchant la virginité. Mais c'est parce que les sacrifices que nous offrons à Dieu volontairement et sans contrainte, sont dignes d'une plus grande récompense; et que l'on aurait pu faire une loi de la virginité, sans défendre en quelque sorte le mariage. » Saint Jérôme avoue que dans la loi ancienne on pensait autrement de la virginité; que la fécondité y était regardée comme une marque de bénédiction; mais que depuis qu'une vierge est devenue féconde, et qu'elle nous a donné cet enfant qui, selon la prophétie d'Isaïe, devait porter sur son épaule la marque de sa principauté, ce Dieu, ce Fort, ce Père du siècle futur, la femme s'est vue affranchie de la malédiction attachée à la stérilité. Cet Homme-Dieu, dès qu'il est venu dans le monde, a pris soin d'y établir une nouvelle famille, afin d'être servi par les anges de la terre, de même qu'il est adoré par les anges du ciel. Puisque [1] saint Paul nous ordonne de prier sans cesse, et que d'ailleurs les engagements du mariage sont un obstacle à la prière, il faut ou demeurer vierge, si l'on veut prier toujours, ou cesser de prier, si l'on veut s'acquitter des obligations qu'impose le mariage.

Comme saint Jérôme avait averti Eustochie dès le commencement de cette lettre, qu'il ne lui dirait que très-peu de choses des fâcheuses nécessités auxquelles le mariage assujettit, il la renvoie au livre qu'il avait écrit sur ce sujet contre Helvidius, et aux écrits que Tertullien, saint Cyprien, le pape Damase et saint Ambroise ont composés sur cette matière. Il l'exhorte à la retraite; « Il n'appartient, dit-il, qu'aux vierges folles de courir les rues; » il l'engage à ne point prêter l'oreille aux mauvais discours, à ne rechercher d'autres témoins que Dieu dans la distribution de ses aumônes. « Lorsque vous jeûnez, ajoute-t-il, ayez toujours un visage gai et joyeux; n'affectez dans vos habits

[1] *Verum ne penitus videar omisisse : nunc dicam, quod cum Apostolus sine intermissione orare nos jubeat, et qui in conjugio debitum solvit, orare non possit : aut oramus semper, et virgines sumus; aut orare desinimus, ut conjugio serviamus.* Hieronym., *Epist. ad Eustoch.*, pag. 87.

ni une propreté étudiée, ni une saleté dégoûtante, ni une singularité bizarre. Ne désirez point de paraître, ni plus dévote, ni plus humble qu'il ne faut, et ne cherchez point la gloire en faisant semblant de la fuir: il n'est que trop ordinaire aux femmes de cacher un cœur gâté sous une apparence austère et mortifiée. » Ce n'est qu'avec quelque sorte de peine qu'il lui fait connaître la conduite de certains qui ne s'élevaient à l'ordre du diaconat et de la prêtrise, qu'afin d'avoir plus de liberté de voir les femmes. « Tous leurs soins, dit-il, sont d'avoir des habits parfumés, la peau des pieds bien unie, de friser leurs cheveux, et de porter aux doigts des bagues qui jettent beaucoup d'éclat. Quand ils marchent dans les rues, à peine touchent-ils la terre du bout des pieds, tant ils appréhendent de se salir; de manière qu'à leur air on les prendrait plutôt pour des nouveaux mariés, que pour des ecclésiastiques. Quelques-uns font toute leur occupation et toute leur étude de savoir le nom et la demeure des dames, de connaître leurs inclinations et leur manière de vie. »

Il conseille à Eustochie de s'adresser dans ses difficultés sur les saintes Ecritures ou sur d'autres doutes embarrassants, à un homme d'une probité universellement reconnue, d'une maturité d'âge qui le mette hors de toute suspicion, et d'une réputation à qui la médisance n'ait jamais donné la moindre atteinte; si elle n'en trouve point de ce caractère pour l'instruire, elle doit préférer une sûre ignorance à une instruction dangereuse. « Si vous avez, lui dit-il ensuite, pour compagnes quelques vierges d'une condition servile, ne les traitez point avec hauteur, et ne prenez point avec elles des airs de supériorité. Puisque vous n'avez toutes qu'un même époux, que vous psalmodiez en commun, que vous recevez ensemble le corps de Jésus-Christ, pourquoi ne mangez-vous pas à la même table? Ne vous piquez point d'érudition, ni de faire de jolies pièces en vers lyriques. Comment pouvoir allier Horace avec le Psautier, Virgile avec les Evangiles, Cicéron avec l'apôtre saint Paul? *Quoique tout soit pur pour ceux qui sont purs, cependant nous ne devons pas boire en même temps le calice du Seigneur et le calice des démons.* Il lui raconte à ce sujet comment dans un songe il fut traîné devant le tribunal du souverain Juge, et frappé de verges pour avoir lu les auteurs profanes; il lui rapporte le serment par lequel il s'engagea de ne les plus lire à l'avenir.

Un autre vice contre lequel il veut qu'Eustochie se précautionne, est l'avarice. Il ne veut pas qu'elle s'applique à amasser du bien, sous prétexte que ne pouvant travailler des mains, elle pourrait en avoir besoin ou dans la vieillesse, ou dans les maladies. Pour lui donner de la confiance en la providence de Dieu, il insiste sur les motifs suivants. Dieu prend soin de toutes les créatures; Jésus-Christ appelle bienheureux ceux qui sont pauvres et qui ont faim; des corbeaux apportèrent à Elie la nourriture dont il avait besoin; la veuve de Sarepta qui se voyait à la veille de mourir de faim reçut la nourriture du prophète même qui était venu en chercher chez elle. L'Ecriture sainte, dit-il, est pleine d'exemples qui font voir combien on doit fuir l'avarice. Il rapporte là-dessus l'exemple d'un frère du monastère de Nitrie, plus ménagé qu'avare, qui laissa en mourant cent écus qu'il avait gagnés à faire des filets. Les solitaires tinrent conseil pour savoir ce qu'ils devaient faire de cet argent; les uns étaient d'avis qu'on le distribuât aux pauvres; d'autres qu'on le donnât aux églises, quelques uns qu'on le fît délivrer à ses parents; mais Macaire, Pambon et Isidore inspirés de Dieu, furent de sentiment qu'on l'enterrât avec le mort, en disant : *Ton argent puisse-t-il périr avec toi.* A cette occasion saint Jérôme parle des diverses sortes de moines que l'on voyait en Egypte, de leurs demeures, de leurs habillements, et de leur manière de vivre. Il conseille à Eustochie de partager en plusieurs heures différentes le temps qu'elle voudra donner à la prière, afin que l'heure destinée à cet exercice étant venue, elle quitte tout pour y vaquer. Outre les heures de tierce, de sexte et de none, du matin et du soir, « que tout le monde, dit-il, sait être consacrées à la prière, nous devons encore avoir soin de prier Dieu avant de nous mettre à table, et de n'en sortir jamais sans rendre grâces au Créateur : de nous lever deux ou trois fois la nuit pour repasser les endroits de l'Ecriture que nous savons par cœur; de nous armer de l'oraison en sortant de chez nous, et de ne nous asseoir à notre retour qu'après avoir fait quelque prière; de donner à l'âme la nourriture dont elle a besoin, avant d'accorder au corps le repos qui lui est nécessaire; de faire le signe de la croix à chaque action et à chaque démarche

que nous faisons. « Attentive à vous-même, continue saint Jérôme, ne cherchez votre gloire que dans les bonnes œuvres que vous faites, et non point dans les chutes que font les autres. Prenez pour modèle de votre conduite la sainte Vierge, qui, par son extrême pureté, mérita d'être la mère du Seigneur. Pour profiter de tous les avantages attachés à la virginité, il faut être dans le sein de l'Eglise, et manger la Pâque dans une même maison. Pour ces vierges prétendues, que plusieurs hérétiques, et surtout la secte impure des manichéens, se vantent d'avoir parmi eux, on doit les mettre au rang des prostituées. Mais comme elles savent que le nom de vierge est respectable aux yeux des hommes, elles cachent sous un nom honorable les infamies d'une vie déréglée. Tout ce que je vous ai dit jusqu'ici, paraîtra dur à ceux qui n'aiment point Jésus-Christ; mais ceux qui sont convaincus que tout est vanité sous le soleil, mépriseront tout pour gagner Jésus-Christ. La seule marque de reconnaissance que nous pouvons lui rendre pour toutes les grâces reçues de sa main, est de lui donner sang pour sang, et de sacrifier notre vie pour son amour, de même qu'il a sacrifié la sienne pour notre salut. Quel est le saint qui a reçu la couronne sans avoir combattu? L'innocent Abel est mis à mort : Abraham court risque de perdre sa femme. Et si vous voulez considérer quelle a été la vie des justes sur la terre, vous verrez qu'ils ont tous souffert, et que les adversités ont été leur partage. Vous n'emporterez jamais le royaume du ciel, si vous ne lui faites violence. Vous n'obtiendrez jamais ce pain mystérieux dont parle l'Evangile, si vous ne frappez à la porte avec importunité. Dégagez-vous pour un moment des liens du corps, et jetez les yeux sur cette grande récompense que Dieu nous prépare, pour nous dédommager des peines de la vie présente. Qui pourrait exprimer quel sera votre bonheur en ce jour auquel la vierge Marie viendra au-devant de vous accompagnée des chœurs des vierges? S'il arrive que la vanité mondaine fasse quelque impression sur votre cœur, et que le siècle étale à vos yeux ses pompes et sa gloire, élevez-vous en esprit jusqu'au ciel, et commencez à être ce que vous devez être un jour. »

Lettres à Marcelle, vers l'an 384, pag. 49 et 51, et vers le même temps, p. 51.

2. On peut encore rapporter à l'an 384, la lettre de saint Jérôme à Marcelle touchant la maladie ou plutôt la conversion de Blésille, fille de sainte Paule. Il n'y avait pas longtemps que le mari de Blésille était mort, lorsqu'elle tomba elle-même malade, d'une fièvre qui la tourmenta environ trente jours. Saint Jérôme assure Marcelle que Dieu en usa ainsi à l'égard de Blésille, afin de lui apprendre à ne point traiter délicatement un corps qui devait bientôt devenir la pâture des vers, et afin de la dégager de l'amour des richesses et du monde auquel elle était auparavant très-attachée. En effet elle se donna depuis ce temps-là entièrement à Dieu, et renonça pour toujours à la vie mondaine qu'elle avait menée dans le siècle. La même année saint Jérôme écrivit encore à Marcelle au sujet de la mort d'une veuve de grande piété, nommée Léa, qui avait été supérieure d'un monastère de vierges. Il y fait un grand éloge de ses vertus, et compare sa mort avec celle d'un sénateur romain arrivée un peu auparavant. On croit qu'il veut parler de Prétextat, mort en 384. « Quel étrange changement, dit-il! Cet homme superbe qui paraissait il n'y a guère en public avec toute la pompe et tout le faste qui est attaché aux plus grandes dignités, est enseveli dans d'affreuses et profondes ténèbres! Au contraire, Léa qui avait mené une vie cachée, une vie pauvre, une vie qui passait pour folie aux yeux des hommes, est maintenant à la suite de Jésus-Christ. » Il tire de ce parallèle de solides instructions pour engager Marcelle au mépris des grandeurs mondaines et à l'amour de la vertu.

Dans une autre lettre qu'il lui écrivit quelques jours après, il lui fit l'éloge d'une vierge nommée Aselle. « Elle avait dès l'âge de douze ans embrassé par son propre choix un genre de vie très-austère, couchant sur la terre nue, priant sans cesse, ne mangeant que pour soutenir les défaillances de la nature. Le pain et le sel étaient toute sa nourriture. Un habit brun faisait tous ses ornements, et elle renonça à tous les biens de la terre pour se consacrer au Seigneur, ôtant à ses parents l'espérance de pouvoir jamais l'engager dans le commerce du monde. Jamais on ne la vit ni paraître en public, ni parler à aucun homme. Si elle allait visiter les tombeaux des martys, pratique de dévotion qui était de son goût, elle le faisait sans que personne s'en aperçût. Elle gardait l'abstinence pendant tout le cours de l'année, jeûnant souvent deux et trois jours de suite; mais en carême elle s'abandonnait à toute

l'ardeur de son zèle, et passait gaiement presque toutes les semaines dans cette sainte pratique. » Saint Jérôme prie Marcelle de ne pas lui montrer sa lettre, sachant qu'elle ne pourrait souffrir qu'on la louât, mais d'en faire part aux jeunes personnes de condition, afin qu'elles suivissent l'exemple d'Aselle, et qu'elles regardassent sa vie comme un modèle de perfection.

Lettre à Paule, sur la mort de Blésille, vers l'an 384, pag. 54.

3. Il n'y avait que quatre mois que Blésille s'était consacrée à Dieu pendant le cours d'une grande maladie, lorsque la mort l'enleva. Saint Jérôme, sachant que sainte Paule, sa mère, en était inconsolable, lui écrivit une grande lettre pour tâcher d'apporter quelque adoucissement à sa douleur. Il commence par en témoigner beaucoup plus luimême. Il fait ensuite un éloge des belles qualités de Blésille, relevant la fidélité de sa mémoire, la vivacité de son esprit, la connaissance qu'elle avait des langues latine, grecque et hébraïque, son amour pour la pauvreté, son humilité profonde, son assiduité à lire l'Evangile et les Prophètes, le chagrin dans lequel elle mourut pour n'avoir pu exécuter comme elle l'aurait souhaité, le dessein qu'elle avait formé de se consacrer entièrement au service de Dieu. Il dit ensuite à sainte Paule : « Si une mort imprévue et précipitée l'avait surprise avec un cœur tout occupé des désirs du siècle et des plaisirs de la vie présente, nous aurions sujet de déplorer son sort et de répandre des torrents de larmes sur une mort si funeste. Mais puisque par une grâce particulière de Jésus-Christ, le vœu qu'elle avait fait près de quatre mois avant sa mort, a été pour elle comme un second baptême, et que depuis ce temps-là elle a méprisé toutes les vanités du monde, et tourné toutes ses pensées et tous ses désirs du côté du cloître, n'appréhendez-vous point que le Sauveur ne vous dise : Pourquoi vous fâchez-vous de ce que votre fille est devenue la mienne? Vous me direz peut-être : Pourquoi me défendez-vous de pleurer la mort de ma fille, puisque Jacob a pleuré celle de Joseph, et David celle d'Absalon? Jacob, lui répond saint Jérôme, pleura son fils, persuadé qu'il avait été tué : et David avait sujet de pleurer la mort d'un fils parricide : mais il ne pleura pas de la sorte celle d'un autre de ses enfants à qui ses prières n'avaient pu conserver la vie, et qu'il voyait mourir avec son innocence. Si les Israélites célébrèrent les funérailles de Moïse avec un si grand deuil, c'est que dans l'ancienne loi tous les hommes avaient part au péché d'Adam, et comme en mourant ils descendaient dans les enfers, il était juste de pleurer leur mort. Mais depuis l'établissement de l'Evangile, Jésus-Christ nous ayant ouvert le paradis, on célèbre avec joie les funérailles des morts. » Saint Jérôme dit néanmoins à Paule qu'il ne saurait blâmer les larmes que la piété maternelle lui fait répandre ; il la prie seulement de donner des bornes à sa douleur. « Vous êtes mère, lui dit-il, et vous pleurez la mort de votre fille : je ne veux pas vous faire un crime d'une affection si légitime ; mais vous êtes aussi et chrétienne et religieuse, et ces deux qualités doivent étouffer en vous les sentiments les plus tendres de la nature. » Il lui propose l'exemple de sainte Mélanie qui par sa piété et par sa naissance, tenait alors un rang si distingué parmi les chrétiens. Cette vertueuse dame n'avait pas encore rendu les derniers devoirs à son mari qui venait d'expirer, que la mort lui enleva encore deux de ses enfants. Cependant elle ne répandit pas une seule larme, elle soutint avec une fermeté inébranlable tout le poids d'une si cruelle disgrâce; et se jetant aux pieds de Jésus-Christ, elle lui dit avec un air content : « Puisque vous m'avez déchargée, Seigneur, d'un si pesant fardeau, je vous servirai désormais avec plus de liberté. » Il représente à sainte Paule que ces larmes trop abondantes font murmurer le peuple contre les personnes vertueuses, et regarder la vie monastique qu'elle avait embrassée, comme un état de contrainte pour elle : il lui fait envisager le bonheur dont sa fille jouit dans le ciel. « Elle prie, ajoute-t-il, le Seigneur pour vous, et je suis persuadé qu'elle emploie aussi le crédit qu'elle a auprès de lui pour m'obtenir le pardon de mes péchés. »

Lettre à Eustochie, vers l'an 384, pag. 60.

4. On met encore vers l'an 384, la lettre que saint Jérôme écrivit à Eustochie, pour la remercier de quelques petits présents qu'elle lui avait faits le jour de la fête de saint Pierre. Il fait sur chacun en particulier une réflexion morale, et dit en parlant des cerises qui faisaient partie de ce présent, qu'elles lui ont paru si fraîches et si vermeilles, qu'il semblait que Lucullus ne faisait que de les apporter. Ce fut en effet ce général, qui après avoir conquis le Pont et l'Arménie, apporta le premier de Cérasonte à Rome, cette espèce de fruit, qui a pris son nom du pays où il croît.

Lettres à Marcelle, vers l'an 384, pag. 61.

5. Vers le même temps, saint Jérôme reçut une lettre de Marcelle, à laquelle il ne put répondre qu'en très-peu de mots, tant parce que le porteur était sur son départ, que parce qu'il était occupé lui-même à un ouvrage important. Il s'occupait en effet à confronter la version d'Aquila avec le texte hébreu, pour voir si les Juifs, ces ennemis déclarés de Jésus-Christ, n'y avaient rien changé. Il reconnaît y avoir découvert bien des choses dont on pouvait se servir avantageusement pour établir les dogmes de la religion chrétienne. Il joignit deux lettres à celle-ci, l'une écrite à sainte Paule, et l'autre à sa fille Eustochie, permettant à Marcelle de les lire comme si elles étaient adressées à elle-même. Dans une autre lettre écrite la même année 384, à Marcelle, saint Jérôme répond aux reproches que quelques-uns lui faisaient d'avoir fait des changements dans le Nouveau Testament qu'il avait corrigé sur le texte grec par ordre du pape Damase. « Je veux bien, dit-il, qu'ils sachent que je ne suis pas assez sot pour croire qu'il y a quelque chose à corriger dans les paroles du Sauveur, ou que ce n'est point par une inspiration divine, que les Evangélistes ont écrit leur Evangile. Tout mon dessein a été de les rétablir dans leur ancienne pureté, en les confrontant avec les originaux grecs, sur lesquels mes censeurs mêmes avouent que les versions ont été faites. » Il prouve par plusieurs exemples la nécessité qu'il y avait de confronter les versions avec l'original grec, et de les corriger. On lisait, par exemple, dans le XIIe chapitre de l'Epître aux Romains : *Réjouissez-vous dans votre espérance, accommodez-vous aux temps*. Saint Jérôme soutient qu'il faut lire : *Rejouissez-vous dans votre espérance, servez le Seigneur*. Un nommé Onase, que l'on croit avoir été de Ségeste en Sicile, s'était élevé contre saint Jérôme, prenant pour lui tout ce que ce Père avait dit, en déclamant contre les vices, comme s'il eût voulu le caractériser. Il paraît qu'Onase vivait à Rome, ou du moins qu'il y avait fait quelque séjour, et qu'il n'était pas fâché de passer pour un homme agréable et éloquent. Saint Jérôme écrivit à ce sujet à Marcelle vers l'an 384 : cette lettre est extrêmement piquante et pleine d'ironie. Il la finit en disant d'Onase ou de Bonase, comme quelques-uns l'appellent, que s'il veut paraître plus agréable et plus éloquent, il doit cacher son nez et garder le silence.

Rom. XII, 12.

Autre lettre à Marcelle, vers l'an 384, pag. 64.

6. On croit que saint Jérôme était encore à Rome lorsqu'il répondit à Marcelle qui l'avait consulté sur quelques passages, qu'un certain montaniste lui avait objectés. Ces passages étaient tirés de l'endroit de l'Evangile selon saint Jean, où notre Sauveur parle de son retour vers son Père, et promet à ses Apôtres de leur envoyer le Saint-Esprit. Le montaniste en tirait une preuve pour établir son Paraclet. Quoique sainte Marcelle ne fût point ébranlée par le discours de cet hérétique, elle pria saint Jérôme de lui dire son sentiment sur tous les points de l'hérésie des montanistes. Le saint docteur lui en fit donc un abrégé, mais seulement pour montrer en quels articles ils étaient contraires à la doctrine catholique, et pour quelle raison on ne pouvait recevoir leur nouvelle prophétie. Il prouve que la promesse que Jésus-Christ avait faite à ses Apôtres de leur envoyer le Saint-Esprit, ayant été accomplie le jour de la Pentecôte, c'est-à-dire, cinquante jours après la Résurrection de Jésus-Christ, et dix après son Ascension, on ne pouvait en placer l'accomplissement dans un autre temps, comme faisaient les montanistes, c'est-à-dire, environ 200 ans après. « Si les montanistes, ajoute-t-il, prétendent que les quatre filles de Philippe ont prophétisé, qu'Agabus était un prophète, que dans les Epîtres de saint Paul il est aussi parlé de prophètes ; ils doivent savoir que nous ne rejetons pas les prophéties qui ont été scellées par la passion du Sauveur; mais que nous ne voulons point avoir de communion avec ceux qui refusent de se rendre à l'autorité de l'Ancien et du Nouveau Testament. » Il dit ensuite que les montanistes suivant la doctrine de Sabellius, n'admettaient qu'une seule personne dans la Trinité ; qu'ils condamnaient les secondes noces ; qu'ils faisaient trois carêmes tous les ans, comme si trois sauveurs avaient souffert la mort pour nous. « Ce n'est pas, ajoute ce Père, qu'il ne soit permis de jeûner pendant toute l'année, excepté les cinquante jours d'après Pâques; mais il y a bien de la différence entre faire une bonne œuvre par le mouvement d'une dévotion volontaire, et la faire par la nécessité que nous impose la loi. » Il continue : « Les évêques tiennent parmi nous le rang des Apôtres ; parmi les montanistes, ils n'ont que le troisième rang. Ils chassent de leur Eglise ceux qui sont tombés dans les fautes les plus légères. » Il suspend son jugement sur le fait qu'on leur

attribuait de mêler dans leurs mystères impies le sang d'un enfant encore à la mamelle, de le regarder comme un martyr durant sa vie. Selon les montanistes dans l'Ancien Testament, Dieu avait voulu d'abord sauver le monde par Moïse et par les Prophètes; mais n'ayant pu venir à bout de ce dessein, il s'était incarné dans le sein d'une vierge, et avait prêché en Jésus-Christ, et souffert la mort sous sa figure : cela n'ayant pas encore été suffisant pour le salut du monde, il était enfin venu habiter par le Saint-Esprit en Montan, en Priscille et en Maximille, deux femmes de qualité que Montan avait séduites.

Lettre à Aselle, en l'an 385, pag. 65.

7. Saint Jérôme après avoir été durant près de trois ans en butte aux censures et aux calomnies de ses ennemis, crut devoir sortir de Rome pour se dérober à leur persécution. Comme il s'était déjà embarqué, et qu'il était prêt de faire voile pour retourner en Palestine, il écrivit du port de Rome à Aselle pour se défendre contre les faux bruits répandus contre lui. Le pape Damase était mort alors, et Sirice était dans la première année de son pontificat; ainsi il faut mettre cette lettre en 385. « Avant, dit saint Jérôme, d'avoir fait connaissance avec sainte Paule, chacun me jugeait digne du premier trône de l'Eglise, mais la familiarité que j'avais eue en cette ville avec quelques dames romaines, particulièrement avec Paule et Mélanie à qui j'expliquais les Saintes Ecritures, a donné occasion à mes ennemis de me faire passer pour un infâme, pour un homme artificieux, pour un menteur et pour un magicien. » Il prend ces dames à témoin de son innocence : « Qu'elles disent elles-mêmes si jamais elles ont remarqué dans ma conduite quelque chose d'indigne d'un chrétien. Ai-je jamais reçu de l'argent de qui que ce soit? N'ai-je pas toujours rejeté avec mépris les présents, soit grands, soit petits, qu'on m'a voulu faire? A-t-on remarqué quelque chose d'équivoque dans mes discours? Me suis-je attaché à celles d'entre les dames romaines qui se distinguaient par la magnificence de leurs habits, par l'éclat de leurs pierreries, par la beauté de leurs visages, par leurs richesses et leurs qualités? N'y avait-il dans Rome qu'une femme pénitente et mortifiée, qui fût capable de me toucher? Une femme desséchée par des jeûnes continuels, négligée dans ses habits, devenue presque aveugle à force de pleurer, qui passait les nuits en prières, qui n'avait point d'autres cantiques que les Psaumes, d'autres entretiens que l'Evangile, enfin une femme que je n'ai jamais vu manger : n'y avait-il encore une fois qu'une femme de ce caractère qui pût avoir de l'attrait pour moi? Touché du mérite d'une dame si vertueuse, à peine ai-je commencé à lui donner des marques de respect et d'estime, qu'aussitôt tout mon mérite a disparu. » Il justifie la conduite des saintes dames qu'il avait vues à Rome, et se plaint amèrement de ce que des chrétiens déchiraient cruellement la réputation de ceux qui prenaient le parti de la piété. Il rend grâces à Dieu de ce qu'il l'a jugé digne de la haine du monde, et prie Aselle de lui obtenir de pouvoir retourner de Babylone à Jérusalem. C'est ainsi qu'il appelle la ville de Rome. « L'on m'a, ajoute-t-il, imposé des crimes infâmes et honteux; mais [1] je sais qu'on arrive au royaume du ciel par la bonne et la mauvaise réputation. »

Lettre à Paule, avant l'an 392, pag. 67.

8. Il faut mettre avant l'an 392, la lettre de saint Jérôme à Paule, puisqu'il en parle dans son *Catalogue des hommes illustres*, écrit en cette année. Nous ne l'avons pas entière [2] et ce qui nous en reste est tiré du second livre des *Invectives* de Rufin contre ce Père. Le but de cette lettre est de montrer que l'Eglise de Jésus-Christ a eu un écrivain qui par le grand nombre de ses ouvrages a surpassé tous les Grecs et les Latins du paganisme. Cet écrivain est Origène, dont il fait un grand éloge. Il faisait aussi dans cette lettre l'énumération de ses écrits. Nous n'y trouvons plus que les suivants : treize livres *sur la Genèse*, deux livres des *Homélies mystiques*, deux extraits *sur l'Exode et le Lévitique*, ses *Monobibles*, quatre livres *des Principes*, deux *de la Résurrection*, et deux dialogues sur le même sujet.

Vie de saint Paul, premier hermite, avant l'an [illegible], pag. [illegible].

9. Saint Jérôme fait aussi mention dans son *Catalogue* [3] *des Hommes illustres*, de la *Vie de saint Paul, premier ermite*, et il la met même à la tête de tous ses ouvrages [4]. Il en parle aussi dans sa *Chronique* faite vers 380.

[1] *Infamiam falsi criminis imputarunt. Sed scio per bonam et malam famam perveniri ad regna cœlorum.* Hieronym., *Epist. ad Asellam*, pag. 67.

[2] D. Pitra l'a retrouvée en grande partie et l'a publiée dans le *Spicilegium romanum*, tom. III, pag. 311. Voyez *Histoire des Auteurs sacrés et ecclésiastiques*, tom. II, pag. 138 de la nouvelle édition. (*L'éditeur.*)

[3] *Catalog.*, cap. CXXXV. — [4] Les *Vies de saint Paul, de saint Hilarion, de saint Malch* se trouvent au tome XXIII, 1re partie, de la *Patrologie latine*. (*L'éditeur.*)

Ainsi il n'y a pas lieu de douter qu'il ne l'ait faite avant ce temps-là, et apparemment ou lorsqu'il était dans le désert de Syrie, ou immédiatement après qu'il en fut sorti en 378. Nous avons vu par sa lettre à Paul de Concorde, qu'il la lui avait envoyée, en lui demandant quelques autres livres. Saint Jérôme suit dans cette vie le sentiment de ceux qui croient que saint Paul est le premier qui ait embrassé la vie érémitique. La persécution de Dèce et de Valérien occasionna sa retraite. Il possédait la langue des Grecs et des Egyptiens. Après avoir parcouru quelque temps le désert, restant tantôt dans un lieu, tantôt dans un autre, il fixa enfin sa demeure dans une caverne située au pied d'une montagne couverte de rochers. Les coins et les marteaux qu'il y trouva lui firent conjecturer que c'était là que les Egyptiens avaient fabriqué la fausse monnaie sous Cléopâtre. Une fontaine qui n'était pas éloignée, lui donnait à boire : un palmier qui couvrait le dessus de sa caverne, le nourrissait de ses fruits, et l'habillait de ses feuilles. A l'âge de 113 ans il fut visité par saint Antoine qui en avait 90. Ils rendirent grâces à Dieu, et s'étant assis sur le bord de la fontaine, le corbeau qui jusque-là n'avait apporté qu'un demi-pain à saint Paul, en apporta un entier qu'ils mangèrent avec actions de grâces. Saint Paul qui savait que le jour de sa mort était proche, pria saint Antoine d'aller chercher le manteau que saint Athanase lui avait donné autrefois, et de l'apporter pour ensevelir son corps. Saint Antoine rempli d'étonnement de ce que saint Paul était informé du présent que lui avait fait saint Athanase, se hâta d'aller chercher ce manteau ; mais à son retour il trouva que saint Paul était mort. Il l'ensevelit donc dans ce manteau, et prit celui que saint Paul s'était fait avec des feuilles de palmier, dont il ne se servit que dans les fêtes solennelles de Pâques et de Pentecôte. Saint Jérôme ne veut point décider si l'hippocentaure que saint Antoine rencontra dans son chemin, était un monstre produit dans le désert, ou si ce n'était qu'un fantôme que le démon fit paraître à ses yeux pour l'effrayer. Mais il assure que sous le règne de Constantin on apporta en vie un satyre ; ce qu'il raconte pour rendre croyable ce qu'il avait dit que le même saint Antoine en avait trouvé un en son chemin.

[Vie] de saint [Hila]rion.

10. Il faut mettre encore avant l'an 392, la *Vie de saint Hilarion,* puisque saint Jérôme l'avait déjà écrite [1] lorsqu'il composa son *Catalogue des hommes illustres :* elle est dans quelques éditions adressées à Aselle. Dans le *Prologue,* saint Jérôme remarque que saint Epiphane qui avait vécu fort longtemps avec saint Hilarion avait écrit quelque chose à sa louange, mais qu'il y a une différence entre louer un mort par des lieux communs, et raconter ses propres vertus. Il y parle aussi contre ses calomniateurs : « Les pharisiens, dit-il, en ont été les pères et les maîtres. » Saint Hilarion était mort en Chypre dès l'an 371, avant que saint Jérôme vint en Orient, ce Père pouvait avoir appris ce qu'il en raconte, de saint Epiphane même et d'Hesychius, disciple de saint Hilarion. Ce dernier était né en Palestine, dans un bourg nommé Tabatha, de parents idolâtres. Envoyé à Alexandrie pour y étudier les belles lettres, il y embrassa la religion chrétienne. Le désir de voir saint Antoine l'engagea à l'aller trouver dans son désert, et il demeura auprès de lui deux ou trois mois. Mais trouvant que son désert ressemblait à une ville à cause du grand nombre de personnes qui y venaient pour recevoir de ce saint des soulagements dans leurs besoins, il se retira ailleurs pour vivre seul. Ensuite il fit un voyage dans son pays, pour y vendre ce qui lui restait de bien et en distribuer le prix aux pauvres. De là il se retira dans la solitude qui est aux environs de Gaza, revêtu d'un sac, et ne mangeant par jour que quinze figues sauvages après le coucher du soleil. Il n'avait alors que quinze ans. Le démon, confus de se voir vaincu par un enfant, l'attaqua en diverses manières : mais le saint le surmonta toujours, priant assiduement, jeûnant quelquefois jusqu'à quatre jours consécutifs, et mortifiant son corps par un travail pénible. La réputation de ses vertus s'étant répandue dans toute la Palestine, on accourait de tout côté pour implorer son intercession dans divers besoins. Saint Antoine lia avec lui un commerce de lettres qui ne sont pas venues jusqu'à nous. Allant un jour avec ses disciples faire la visite de quelques-uns de ses monastères, il arriva auprès d'Eluse dans le temps qu'on y célébrait la fête de Vénus. Le peuple averti alla au-devant de lui, lui demandant sa bénédiction. Il en prit occasion de le détourner du culte des idoles ; et Dieu

avant 392, pag. 74.

[1] *Catalogo*, cap. CXXXV.

ayant changé en un moment leurs cœurs [1], ils ne le quittèrent point qu'il ne leur eût tracé le plan d'une église, et que leur prêtre tout couronné qu'il était n'eût été marqué du signe de Jésus-Christ. Le grand nombre de personnes de toute condition et de tout sexe qui venaient à lui pour recevoir du pain bénit et de l'huile bénite, l'obligea de changer souvent de désert sans pouvoir néanmoins y être inconnu, à cause des miracles surprenants qu'il faisait partout. Etant près de mourir, il écrivit une lettre à Hésychius son disciple, en forme de testament, par lequel il lui abandonnait ses richesses, c'est-à-dire le livre des Evangiles et ses vêtements. Les dernières paroles qu'il prononça furent celles-ci : « Sors, mon âme, que crains-tu ? Tu sers Jésus-Christ depuis soixante et dix ans, et tu crains la mort ! » Il mourut en Chypre, et fut enterré dans son jardin. Hésychius ayant appris sa mort y vint promptement, et en transporta secrètement son corps dans son monastère de Majume en Palestine. Cet enlèvement qui s'était fait à l'insu de Constantia, sainte femme habituée à passer les nuits à prier sur son tombeau, lui causa la mort de chagrin.

Vie de saint Malc, avant l'an 392, pag. 90.

11. Saint Jérôme avait conçu le dessein d'écrire comment et par qui depuis les Apôtres jusqu'à son temps l'Eglise de Jésus-Christ s'était établie, fortifiée et accrue par les persécutions, et comment depuis que les empereurs avaient embrassé sa croyance, ses vertus s'étaient diminuées par l'augmentation de son autorité et de ses richesses ; mais il voulut auparavant s'exercer dans un petit ouvrage, et comme dérouiller sa langue, « qui demeurait, dit-il, depuis longtemps dans le silence. » On ne voit point qu'il ait exécuté son dessein, ni même qu'il ait traduit l'*Histoire ecclésiastique* d'Eusèbe ; mais nous avons le petit ouvrage par lequel il crut devoir s'exercer. C'est la *Vie de saint Malc,* qu'il avait connu à Antioche étant encore fort jeune. Il ne l'écrivit néanmoins que dans sa vieillesse, et depuis qu'Evagre eut été fait évêque de cette ville en 388 ou 389. On ne peut la mettre plus tard qu'en 392, puisqu'il en parle dans son *Catalogue des hommes illustres* [2]. Malc était Syrien de nation, et né, comme l'on croit, dans le bourg de Marone, à trente milles d'Antioche du côté de l'orient. Son père et sa mère, qui n'avaient point d'autres héritiers, voulurent le contraindre à se marier ; mais préférant la virginité au mariage, il se retira dans le désert de Chalcide, et y vécut sous la conduite de quelques solitaires, gagnant sa vie comme eux par le travail de ses mains, et domptant sa chair par les jeûnes. Quelques années après il lui vint en esprit de retourner dans son pays, pour consoler sa mère devenue veuve, et pour vendre après sa mort le peu d'héritage qu'il en espérait, afin d'en donner une partie aux pauvres, et employer l'autre à bâtir un monastère. Le supérieur des solitaires, à qui il communiqua son dessein, lui en fit voir les dangers ; mais Malc, sans se rendre à ses raisons, partit du désert, et fut pris en chemin par les Ismaélites. Son maître lui donna la charge d'un troupeau de brebis, et cette occupation le consola dans sa captivité, parce qu'il lui semblait avoir en cela quelque conformité avec Jacob et avec Moïse, qui avaient été autrefois pasteurs de brebis dans le désert. Il vivait de lait et de fromage, priant souvent et chantant les psaumes qu'il avait appris dans le monastère. Comme ce troupeau se multipliait entre ses mains, son maître pour le récompenser de sa fidélité lui donna pour femme une de celles qui avaient été prises avec lui en chemin. Malc la refusa, disant qu'il ne lui était pas permis, étant chrétien, d'épouser la femme d'un homme vivant, car son mari avait été fait esclave en même temps que Malc, et emmené par un autre maître. Cet homme, voyant sa résistance, l'obligea l'épée à la main de prendre cette femme. Mais s'étant trouvés tous les deux dans les mêmes sentiments de piété, ils vécurent ensemble comme frère et sœur. Plusieurs jours se passèrent dans cette sorte de mariage sans que leur maître les soupçonnât d'avoir dessein de s'enfuir. Ils en prirent le temps, et à la faveur de deux peaux de boucs qu'ils enflèrent, ils passèrent un fleuve qui était à dix milles de là. Le troisième jour, le maître les poursuivit accompagné d'un domestique ; mais Dieu favorisa leur fuite : ils se cachèrent dans une caverne, où le valet et ensuite le maître étant entrés sans pouvoir les découvrir, furent l'un et l'autre dévorés par une lionne. Alors Malc et la femme qu'on lui avait donnée, montèrent sur les deux chameaux de

[1] *Mira Dei gratia, non prius abire passi sunt quam futuræ Ecclesiæ lineam mitteret ; et sacerdos eorum, ut erat coronatus, Christi signo denotaretur.* Hieronym., *Vit. Hilar.*, pag. 83. — [2] *Catal.*, cap. CXXXV.

leur maître, et après avoir traversé le désert, ils arrivèrent le dixième jour au camp des Romains. Envoyés de là à Sabinien, qui commandait en Mésopotamie, ils y vendirent leurs chameaux. Malc retourna dans le désert de Chalcide, et mit la femme qui était avec lui entre les mains de quelques vierges très-vertueuses, l'aimant comme sa sœur, et vivant néanmoins avec elle avec plus de retenue que si elle eût été sa sœur. Saint Jérôme assure qu'il avait appris toutes ces circonstances de la bouche de Malc lui-même.

Catalogue ... hommes ...tres, en ..., pag. 98.

12. Il nous apprend dans le *Prologue* qu'il a mis à la tête de son traité ou de son *Catalogue des hommes illustres*, qu'il le composa en la quatorzième année du règne de l'empereur Théodose, commencé le 19 janvier 392. Dexter, qui avait été préfet du prétoire, l'avait prié de travailler à cet ouvrage, souhaitant qu'il y fît entrer tous ceux qui avaient mis par écrit quelque chose qui pût servir à l'intelligence des Ecritures, depuis la passion de Jésus-Christ jusqu'au temps qu'il écrivait, c'est-à-dire, tous les auteurs ecclésiastiques, selon le temps qu'ils avaient vécu, avec les écrits qu'ils avaient mis au jour. Suétone et d'autres écrivains profanes avaient aussi fait des catalogues de leurs auteurs; mais aucun chrétien n'en avait fait avant saint Jérôme, ce qui rendait la chose plus difficile. Il reconnaît toutefois que l'*Histoire ecclésiastique* d'Eusèbe lui avait été d'un grand secours, parce qu'en effet il y est parlé d'un grand nombre d'écrivains à qui saint Jérôme a donné place dans son *Catalogue*. Le saint docteur y comprit non-seulement les écrivains ecclésiastiques, mais encore quelques juifs, comme Philon, Josèphe et Juste de Tibériade, Sénèque qui était païen, et quelques hérétiques; mais en marquant leurs ouvrages, il ne dit rien de leurs dogmes, ni en quoi ils différaient de la croyance de l'Eglise. Ce *Catalogue* comprend cent trente-cinq chapitres[1]. Dans le dernier, saint Jérôme parle de ses propres ouvrages, ayant cru devoir se mettre après les autres, « comme un avorton et comme le dernier de tous les chrétiens. » Son dessein était d'y insérer tous les écrivains de son temps qu'il connaissait; mais comme la plupart n'avaient point jugé à propos de rendre leurs écrits publics, il ne pût en parler, ne les ayant pas lus. Il y en avait même beaucoup dont il ne pouvait avoir connaissance, étant retiré dans un coin de la terre, c'est-à-dire, à Bethléem. Outre que cet ouvrage faisait connaître qui étaient les grands hommes qui avaient fondé, établi et orné l'Eglise, il servait encore à réfuter Julien, Porphyre, et les autres ennemis de notre religion, qui l'accusaient de n'avoir jamais eu de personnes ni habiles dans la philosophie, ni éloquentes, ni capables d'enseigner, et qui regardaient notre foi comme une simplicité grossière et rustique. On nous a donné ce *Catalogue* en grec [2] de la version de Sophrone, qui traduisit aussi en cette langue plusieurs autres ouvrages de saint Jérôme. Il est cité par Cassiodore [3] et par Facundus, sous le titre de *Livre des hommes illustres*.

§ III.

Des lettres et écrits de la seconde classe.

Livre contre Helvidius, l'an 384, pag. 130.

1. Saint Jérôme était à Rome [4] dans le même temps qu'Helvidius, mais sans le connaître [5], et il ne le vit [6] même jamais. Helvidius était disciple d'Auxence [7] arien, qui avait usurpé le siége de Milan sur saint Denis. Saint Jérôme le fait passer [8] pour un homme factieux et turbulent, qui savait joindre en sa personne l'état de laïque avec la dignité du sacerdoce, et qui croyait qu'il suffisait de parler beaucoup pour être éloquent. Pour se faire un nom dans le monde, ou pour réfuter un catholique, nommé Cratère, Helvidius s'avisa de faire un livre, où alléguant divers passages de l'Ecriture dont il corrompait le sens, il prétendit prouver que la sainte Vierge, après la naissance de notre Seigneur, avait eu de saint Joseph d'autres enfants, savoir ceux que l'Evangile appelle les frères de Jésus-Christ. Il alla plus loin et soutint que la virginité n'avait aucun avantage sur le mariage. Saint Jérôme fut prié de répondre au livre d'Helvidius; mais il le refusa d'abord, tant à cause

[1] Ce *Catalogue* se trouve au tome II de Vallarsi et au tome XXIII, 2e partie, de la *Patrologie latine*. (*L'éditeur*.)

[2] *Bibliot. Fabr.*, pag. 13.

[3] Cassiod., *Instit.*, cap. XVII, pag. 520; Facund., lib. IV, cap. II, pag. 161.

[4] Hieronym., *in Helvid.*, pag. 140.

[5] Ibid.

[6] Hieronym., prolog. *in lib. advers. Pelag.*, p. 484.

[7] Gennad., *de Script. Eccl.*, pag. 32.

[8] Hieronym., *in Helvid.*, pag. 130.

de l'obscurité de l'auteur, qu'il ne connaissait pas, que par rapport au peu de mérite de l'ouvrage. Il craignait qu'une réponse ne servît à faire un peu plus considérer Helvidius, à le rendre plus audacieux, et à le porter à déchirer son adversaire par des injures, faute de pouvoir répondre à ses raisons. Enfin il se laissa persuader par la crainte de laisser augmenter le scandale que le livre d'Helvidius avait déjà causé. Ce traité de saint Jérôme est un des premiers de ceux qu'il a écrits contre les hérétiques de son temps [1]. Il le commence en priant le Saint-Esprit de vouloir se servir de lui pour défendre la virginité de la sainte Vierge, et de lui inspirer ce qu'il devait dire sur ce sujet. Il invoque aussi Jésus-Christ, le priant de s'intéresser à la défense des chastes entrailles qui l'ont porté pendant neuf mois, supplie le Père éternel de faire connaître à toute l'Eglise, par son ministère, que celle qui est devenue mère avant que d'être mariée, est demeurée vierge après son enfantement. Il vient ensuite au premier passage de l'Ecriture qu'Helvidius apportait pour établir ses erreurs. Nous lisons dans saint Matthieu que la Vierge étant fiancée, fut trouvé enceinte avant qu'elle eût eu commerce avec Joseph. Helvidius en concluait qu'elle avait donc eu depuis commerce avec son époux. Saint Jérôme fait voir que cette conséquence est mal tirée : souvent on dit qu'une chose a été faite avant une autre qui ne doit jamais arriver, comme lorsqu'on dit : Cet homme est mort avant de faire pénitence. On ne veut pas dire par-là qu'il doive la faire dans l'autre monde, où il n'y a ni retour ni pénitence. La particule *avant-que* marque seulement en cet endroit une chose qui n'était point faite lorsque la mort a surpris celui dont on parle. De même l'Evangéliste voulant faire voir que Jésus-Christ n'était point fils de Joseph fiancé de la sainte Vierge, dit qu'elle fut trouvée enceinte avant qu'ils eussent eu commerce ensemble : donc il ne s'ensuit nullement qu'ils l'aient eu après sa grossesse.

Matth., I, 18.

Le second passage qu'alléguait Helvidius est encore tiré de saint Matthieu, qui dit au même endroit, *que Joseph ne connut point sa femme jusqu'à ce qu'elle eut enfanté son fils premier-né*. Donc, concluait Helvidius, Joseph a dû connaître Marie après la naissance de son premier-né, la particule *jusqu'à ce que* marquant dans l'Ecriture un temps précis après lequel la chose devait arriver. Saint Jérôme répond : Quoique la particule *jusqu'à ce que* marque assez souvent un temps précis, il y a néanmoins plusieurs endroits dans l'Ecriture où elle marque un temps indéterminé, et même indéfini, comme lorsque Dieu dit dans Isaïe et dans Jérémie : *Je suis, je suis jusqu'à ce que vous vieillissiez*. La particule *jusqu'à ce que* ne peut signifier en cet endroit le terme et la fin de l'existence de Dieu, puisqu'il est éternel, et qu'il doit durer toujours. Il en est de même de ce que dit Jésus-Christ à ses disciples dans l'Evangile de saint Matthieu : *Je suis avec vous jusqu'à la consommation des siècles* : il y aurait en effet de l'impiété à conclure de ce passage, que Jésus-Christ, après la fin des siècles, ne sera plus avec son Eglise ni avec ses élus. Le saint docteur ajoute plusieurs autres passages de l'Ecriture, où la particule *jusqu'à ce que* est prise dans un sens tout différent de celui que lui donnait Helvidius; il n'est pas croyable, ajoute-t-il, que Joseph instruit par un ange de la manière dont Marie avait conçu, et témoin des miracles opérés à la naissance du Sauveur, ait voulu ensuite user de familiarité avec une Vierge si pure.

Matth. I, 24 et 25.

Isai. XLIII.
Jerem. VII.

Matth. XXVIII, 20.

Cet hérétique tirait sa troisième preuve de l'Evangile selon saint Luc, qui donne à Jésus-Christ la qualité d'*enfant premier-né*, et soutenait qu'un premier-né dans une famille, supposait nécessairement des frères puînés. Pour répondre à cette objection, saint Jérôme parcourt ce qui est dit dans l'Exode, dans les Nombres et dans le Lévitique des premiers-nés, et fait voir que dans le langage de l'Ecriture tout enfant né de la première couche d'une femme est appelé *premier-né*, soit qu'il ait des frères après lui, soit qu'il n'en ait point, et qu'il demeure fils unique. Helvidius se fondait en dernier lieu sur quelques passages de l'Evangile où il est parlé des frères de Jésus-Christ. « Nous trouvons, disait-il, qu'on compte entre les frères de Jésus, Jacques et Joseph, fils de Marie, et que Marie, mère de Jacques et de Joseph, était présente à la passion et à la sépulture de Jésus-Christ. Or, ajoutait-il, cette Marie est la mère du Seigneur, n'y ayant point d'apparence qu'elle eût voulu

Luc. II, 7.

Luc. VIII, 19.
Joan. II, 12.
Matth. XII.
Marc. II, 2.

[1] On le trouve au tome II de Vallarsi et au tome XXIII, 1re partie, de la *Patrologie latine*. (*L'éditeur.*)

l'abandonner en cette occasion. » Saint Jérôme fait voir qu'Helvidius se contredisait lui-même en disant que Marie, mère de Jacques et de Joseph, était la même que Marie recommandée à saint Jean par Jésus-Christ mourant sur la croix, comme une veuve désolée, qui demeurait sans consolation après la mort de son fils. En effet, si Marie recommandée à saint Jean eût été la même que Marie mère de Jacques, cette recommandation eût été inutile, puisqu'elle aurait trouvé de la consolation non-seulement dans Jacques et dans Joseph, mais encore dans plusieurs filles qu'elle avait, de l'aveu d'Helvidius. Saint Jérôme soutient donc que Marie, mère de Jacques et de Joseph, est différente de la mère du Seigneur. La raison qu'il en donne, c'est que l'Evangile ne parle que de deux apôtres du nom de Jacques, dont l'un était fils de Zébédée et l'autre fils d'Alphée. Or, on ne peut pas dire que Marie, mère du Seigneur, ait été mariée ni à Zébédée ni à Alphée; comment donc aurait-elle été la mère de Jacques et de Joseph, n'ayant jamais eu d'autre époux que saint Joseph? D'ailleurs, Marie, mère de Jacques et de Joseph, était femme d'Alphée, et sœur de la très-sainte Vierge; la même Marie est aussi appelée Marie Cléophé. Le nom de *frère* dans l'Ecriture se prend en plusieurs manières; il y a des frères de nature, des frères de nation, d'autres de parenté, et d'autres d'affection; il est très-ordinaire dans l'Ancien Testament de voir les parents, en quelque degré qu'ils soient, soit neveux, soit cousins, se traiter de frères. Saint Jérôme prouve cette assertion par l'exemple de Loth et d'Abraham, de Laban et de Jacob, et par plusieurs autres. De là, il conclut que ceux qui sont appelés dans l'Evangile, frères de Jésus-Christ, ne pouvaient être que ses cousins et ses proches parents.

Gen. III, 8; [illegible], 15; XXXI,

Helvidius s'était encore appuyé de l'autorité de Tertullien et de Victorin, évêque de Pétau. Saint Jérôme rejette le témoignage de Tertullien, comme d'un homme qui n'était pas de l'Eglise. A l'égard de celui de Victorin, il répond qu'on doit l'expliquer comme les passages allégués de l'Evangile : « Cet auteur, dit-il, a bien pu appeler frères de Jésus-Christ ceux qui n'en étaient que les proches parents; mais il n'a pas dit qu'ils fussent enfants de Marie, mère du Sauveur.» Il oppose à ces deux écrivains saint Ignace, martyr, saint Polycarpe, saint Irénée, saint Justin et d'autres anciens disciples des apôtres qui ont combattu dans Ebion, Théodote de Byzance et dans Valentin l'erreur d'Helvidius. Il s'étend beaucoup sur le mariage et la virginité, montre les avantages de celle-ci et les dangers de celui-là, mais en déclarant qu'il ne condamne point le mariage. Il avoue même que parmi les personnes mariées, il y en a qui vivent d'une manière très-sainte; mais il fait voir en même temps que comme il ne sert de rien d'être vierge de corps, si on ne l'est de cœur et d'esprit, il est bien plus aisé de conserver son innocence et sa tranquillité dans la virginité que dans le mariage. Sur la fin de ce traité, il dit à Helvidius qu'il s'attend bien à de mauvais traitements de sa part, mais qu'il se fera toujours gloire d'être déchiré par la même bouche qui a vomi des blasphèmes contre Marie, puisque c'en est une pour un serviteur, d'être traité comme la mère de son maître.

Livre contre Jovinien, vers l'an 392. Qui était Jovinien? Voyez tom. IV, pag. 651

2. Saint Jérôme eut encore à prendre la défense de la virginité contre un autre hérétique, nommé Jovinien. Après avoir passé les premières années de sa vie dans les austérités de la vie monastique, jeûnant, vivant de pain et d'eau, allant nu-pieds, portant un habit noir, et travaillant de ses mains, il sortit de son monastère [1], qui était à Milan et alla à Rome, où il commença à semer ses erreurs. Elles se réduisaient à quatre principales : 1° Ceux qui ont été régénérés par le baptême avec une pleine foi, ne peuvent plus être vaincus par le démon; 2° tous ceux qui auront conservé la grâce du baptême, seront également heureux dans le ciel; 3° les vierges n'ont pas plus de mérite que les veuves et les femmes mariées, si leurs œuvres ne les distinguent d'ailleurs; 4° il n'y a point de différence entre s'abstenir des viandes, et en user avec action de grâces. Saint Ambroise et saint Augustin [2] ajoutent, que Jovinien niait aussi que la sainte Vierge fût demeurée vierge après son enfantement, par cette raison que ce serait, avec les manichéens, attribuer à Jésus-Christ un corps fantastique; mais saint Jérôme n'en dit rien. Les mœurs de Jovinien étaient conformes à sa doctrine. Il était vêtu et chaussé propre-

[1] Ambros., *Epist. ad Siricium*, pag. 968.

[2] Ambros., *Epist.* 4, num. 4; Aug., lib. I *in Julian.*, cap. II, pag. 499; et lib. *de Hæresib.*, cap. LXXXII, pag. 24.

ment [1], portait des étoffes blanches et fines, du linge et de la soie : il se frisait les cheveux, fréquentait les bains et les cabarets, aimait les jeux de hasard, les grands repas, les mets délicats et les vins exquis. Avec tout cela il se vantait d'être moine, et il garda le célibat pour éviter les suites fâcheuses du mariage. Il trouva à Rome beaucoup de sectateurs, et il y eut plusieurs personnes de l'un et de l'autre sexe, qui se laissant aller à une doctrine si commode, se marièrent et revinrent à une vie molle et relâchée après avoir vécu longtemps dans la continence. Mais Jovinien ne put engager aucun évêque dans son parti, et il trouva même de la résistance dans quelques laïques, qui déférèrent au pape Sirice [2] un écrit de Jovinien, et lui en demandèrent son jugement. Le Pape ayant trouvé sa doctrine contraire à celle de l'Eglise, le condamna, et son jugement fut suivi dans un concile de Milan [3] auquel présidait saint Ambroise. C'était vers l'an 390. Mais environ deux ans après quelques amis de saint Jérôme lui envoyèrent de Rome en Palestine l'ouvrage de cet hérétique, en le priant [4] de le réfuter et de briser par la rigueur de l'Evangile et par la force de la doctrine apostolique, cet Epicure des chrétiens. Le saint docteur écrivit contre lui deux livres; il en parle dans son prologue *sur Jonas* [5]. Comme il les met immédiatement après son *Catalogue des hommes illustres*, on peut croire qu'il les composa la même année, c'est-à-dire, en 392. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'ils sont postérieurs à ce *Catalogue* qui est cité dans le premier livre.

Analyse du premier livre contre Jovinien, pag. 144 et seq.

3. Saint Jérôme y réfute d'abord ce que Jovinien disait de l'égalité de mérite entre les veuves, les femmes mariées et les vierges. Pour autoriser cette erreur, Jovinien rapportait un grand nombre d'exemples de l'Ancien et du Nouveau Testament, où l'on voit que les plus grands saints et les plus excellents de tous les hommes, Noé, Abraham, Isaac, Jacob, Joseph, David, Ezéchias, Zacharie, saint Pierre et plusieurs autres, avaient été mariés. Saint Jérôme montre que Jovinien avait trop multiplié ces exemples, et que saint Paul qu'il avait mis de son côté, n'était nullement favorable à sa doctrine. Il explique les sentiments de cet apôtre sur le mariage et sur la virginité. Les Corinthiens lui avaient demandé : 1° si après avoir reçu la foi de Jésus-Christ, ils devaient garder le célibat et renvoyer leurs femmes pour vivre en continence; 2° si ceux qui étaient vierges avant d'avoir embrassé la foi, devaient se marier ensuite; 3° si l'un des deux, après avoir reçu la foi, devait se séparer de celui qui persisterait dans son opiniâtreté; 4° si l'on ne devait se marier qu'avec des chrétiens, ou si on pouvait contracter alliance avec des infidèles. Saint Paul répond qu'il est bon à l'homme de ne point toucher de femme; mais que pour éviter la fornication chacun pouvait avoir sa femme et chaque femme son mari. Mais en même temps il avertit les Corinthiens, que ce n'est point un ordre qu'il leur donne, mais une indulgence qu'il accorde, et qu'il souhaiterait que tout le monde fût comme lui. Il dit aux vierges que c'est un bien pour elles, si elles persévèrent dans cet état; que toutefois si elles ne le peuvent, il leur est libre de se marier. Saint Jérôme raisonne ainsi sur les paroles de l'Apôtre : « S'il est bon à l'homme de ne point toucher de femme, c'est donc un mal d'en toucher, puisqu'il n'y a rien de contraire au bien que le mal. Si c'est un mal et qu'on le permette, ce n'est que pour en éviter un plus grand. C'est pourquoi l'Apôtre ajoute : *Que chacun ait une femme, de peur de donner lieu à la fornication*. Otez donc la fornication, et alors saint Paul ne dira pas : *Que chacun ait sa femme*. Une autre servitude du mariage est que l'homme n'est pas maître de son corps, et qu'il est soumis à la volonté de sa femme, de même que celui de la femme est soumis à la volonté de son mari : loi si inviolable, qu'ils ne peuvent s'en dispenser que d'un commun consentement et pour vaquer à l'oraison. Comment peut-on appeler bien ce qui nous empêche de prier Dieu et de recevoir le corps de Jésus-Christ? L'Apôtre en accordant aux personnes mariées de vivre ensemble après la prière, comme auparavant, rougit en quelque façon de cette indulgence, en déclarant qu'il ne leur en fait pas un précepte. » Saint

[1] Hieron., lib. I *in Jovin.*, pag. 144, et lib. II, pag. 214, etc.

[2] Siricius, *epist. ad Eccles. Mediolan.*, tom. II Oper. Ambros., pag. 965.

[3] Ambros., *epist.* 42, num. 4 et 5.

[4] Hieronym., lib. I *in Jovin.*, pag. 144.

[5] L'ouvrage contre Jovinien se trouve au tome II de Vallarsi et au tome XXIII, 1re partie, de la *Patrologie latine*. (*L'éditeur.*)

Jérôme passe légèrement sur les autres réponses de saint Paul aux questions des Corinthiens, parce qu'elles revenaient moins à son sujet. Il s'étend un peu plus sur les servitudes mutuelles des personnes mariées : selon lui, celle qui se convertit à la foi ne doit point s'attrister des soumissions que l'autre exige, ni en prendre occasion de se séparer, parce qu'on ne doit point rechercher son salut dans la perte d'un autre. Il emploie pour relever la virginité le même passage dont Jovinien s'était servi pour montrer qu'elle n'avait rien au-dessus du mariage : *Je n'ai point de précepte du Seigneur pour les vierges; c'est un conseil que je donne... Je crois qu'il est bon à l'homme de demeurer en cet état.* Jovinien prétendait que saint Paul en cet endroit ordonnait le mariage, et qu'il ne faisait pas un précepte de la virginité; d'où il inférait que le mariage était donc plus excellent. Mais saint Jérôme répond : « La virginité l'emporte sur le mariage, précisément parce qu'elle n'est pas ordonnée. Saint Paul n'a pas fait un précepte de la virginité, parce qu'il n'est pas donné à tout le monde de la garder. Laissée à la volonté de l'homme, elle lui procure plus de mérite que si l'on avait droit de l'exiger de lui. » Saint Jérôme donne plusieurs raisons de la supériorité des vierges au-dessus des personnes mariées. Il s'arrête particulièrement à la liberté qu'une vierge a de vaquer à l'oraison; à l'avantage qu'elle a d'être sainte de corps et d'esprit, d'être exempte des servitudes auxquelles engage le mariage, et de penser librement à Dieu et à son salut. Comme saint Paul ajoute *qu'un homme qui marie sa fille fait bien, mais qu'elle fait encore mieux si elle ne se marie pas*, saint Jérôme conclut de ces paroles que la récompense d'une vierge sera plus grande que celle d'une personne mariée, puisqu'on doit plus à celui qui fait mieux, qu'à celui qui fait bien. Il répond ainsi aux exemples des patriarches dont Jovinien s'était autorisé : « Adam ne savait point ce que c'était que le mariage avant son péché, et il n'en usa qu'après sa faute. Si le mariage remplit la terre d'habitants, la virginité en remplit le ciel; Enoch n'a point été enlevé pour avoir été marié, mais parce qu'il avait le premier invoqué le nom de Dieu; Abraham est loué non à cause de ses femmes, mais parce qu'il avait reçu la circoncision comme un signe de sa foi. Ce sont les femmes qui ont détourné Salomon du culte de Dieu ; si les patriarches ont eu plusieurs femmes, c'est qu'alors était le temps d'accomplir cet ordre de Dieu : *Croissez et multipliez-vous, et remplissez la terre;* mais dans la loi évangélique, c'est le temps de consacrer sa virginité à un Dieu vierge. Jovinien a eu tort d'alléguer l'exemple de saint Pierre et des autres apôtres, parce que dans le temps qu'ils se sont mariés, ils étaient encore sous la loi ancienne. »

Jovinien objectait le précepte de saint Paul, qui veut que l'on établisse évêque et diacre des personnes mariées. Mais saint Jérôme lui prouve que cet Apôtre ne dit point : « L'évêque ou le diacre seront obligés après leur élection d'épouser une femme et d'en avoir des enfants, » il permet seulement de prendre pour évêque et pour diacre un homme qui n'aura eu qu'une femme. On ne doit point inférer de là que l'évêque puisse user du mariage après sa consécration, car le devoir d'un évêque est d'offrir des sacrifices, et de prier sans cesse; ce qui n'est point compatible avec les assujettissements du mariage. Les besoins de l'Eglise naissante exigeaient que l'on choisît des personnes mariées pour les revêtir du caractère sacerdotal, parce qu'il n'y avait pas alors assez de vierges pour en faire les fonctions; et si on a parfois préféré pour le ministère de l'Eglise des personnes mariées à celles qui ne l'étaient point, c'est que celles-là le méritaient mieux que celles-ci. Il marque quelles sont les qualités requises pour un évêque. Jovinien avouait qu'il n'était plus permis à un homme élevé à l'épiscopat d'user du mariage; et saint Jérôme lui prouve encore qu'il ne fallait pas même être marié pour être évêque, puisqu'autrement saint Paul et saint Jean, qu'on sait avoir été vierges, n'auraient pu être élevés à la dignité d'apôtres. L'hérétique objectait : « Si tous les hommes demeuraient vierges, comment le monde subsisterait-il? » La virginité, lui répond saint Jérôme, « étant un don de Dieu qui n'est pas accordé à tout le monde, il y aura toujours assez de personnes pour obvier à cet inconvénient. » Le saint docteur rapporte plusieurs passages de saint Paul qui tendent à montrer l'excellence de la virginité; mais il déclare qu'en élevant cet état au-dessus de tous les autres, il ne prétend point les condamner. Il fait voir que chez les nations même les plus barbares, la virginité a été en honneur, et qu'elles ont eu

des vierges qui ont embrassé cet état par vertu, et non par nécessité; en sorte qu'elles en faisaient profession publique.

Analyse du second livre, pag. 193.

4. Une autre erreur de Jovinien était que ceux qui sont baptisés ne peuvent plus être tentés par le diable. Pour la soutenir il alléguait ces paroles de saint Jean : *Quiconque est né de Dieu, ne pèche point*. Mais comme il ne pouvait nier qu'il n'y en eût quelques-uns qui fussent tentés du diable, il répondait que c'était une preuve qu'ils n'avaient point été baptisés dans le Saint-Esprit, mais seulement dans l'eau, comme Simon le Magicien. Saint Jérôme convient que ce passage de saint Jean ne serait pas aisé à expliquer, si cet apôtre même ne l'avait fait dans la suite de son Epître, où il est dit : *Mes petits enfants, gardez-vous des idoles*. Et encore : *Si nous disons que nous sommes sans péché, nous nous séduisons nous-mêmes, et la vérité n'est point en nous. Mais si nous confessons nos péchés, il est fidèle et juste pour nous les remettre. Que si nous disons que nous n'avons point de péché, nous le faisons menteur, et sa parole n'est point en nous.* «Saint Jean écrivait sans doute à des personnes qui avaient reçu le baptême, continue saint Jérôme. Il se reconnaît lui-même pécheur, et dit qu'il espère la rémission de ses péchés s'il s'en accuse auprès de Dieu. Dira-t-on que l'Apôtre est contraire à lui-même? Il faut bien s'en garder : car voici ce qu'il ajoute : *Je vous écris ceci afin que vous ne péchiez point : que si néanmoins quelqu'un pèche, nous avons pour avocat envers le Père, Jésus-Christ qui est juste*. Cet apôtre en écrivant donc aux fidèles que *quiconque est né de Dieu ne commet point de péché*, voulait les engager à ne point pécher, et leur apprendre que tant qu'ils ne pécheraient point, ils seraient toujours enfants de Dieu, la justice et l'iniquité, le péché et les bonnes œuvres, Jésus-Christ et l'Antechrist ne pouvant se trouver ensemble dans un même cœur.» Le saint docteur rapporte ensuite plusieurs passages de saint Paul, pour montrer contre Jovinien que même après le baptême on est exposé à la tentation : ce qu'il confirme par le pardon que le même Apôtre accorda à de grands pécheurs en les recevant dans le sein de l'Eglise sans leur donner un second baptême : preuve qu'il ne doutait pas qu'ils n'eussent été baptisés également dans le Saint-Esprit comme dans l'eau. Venant ensuite à une troisième erreur de Jovinien, il prouve contre lui que quoique Dieu soit le créateur de toutes les choses destinées à l'usage des hommes, il est néanmoins bon et utile de pratiquer des jeûnes et des abstinences. Il rapporte sur ce sujet l'exemple de plusieurs anciens patriarches, en particulier le jeûne que Moïse observa pendant quarante jours et quarante nuits sur la montagne de Sinaï, comme pour nous apprendre dès lors que l'homme ne vit pas seulement de pain, mais de la parole de Dieu. Ce jeûne le rendit digne de recevoir la loi écrite de la main de Dieu même; au lieu que la débauche jeta les Israélites dans l'idolâtrie. Elie, après s'être préparé par un jeûne de quarante jours, vit Dieu sur le mont Oreb. Les Ninivites en jeûnant détournèrent la colère du Seigneur prête à fondre sur eux, et l'impie Achab ne trouva pas de moyen plus sûr pour faire révoquer à Dieu la sentence prononcée contre sa maison, que le jeûne et la cendre. Enfin Jésus-Christ a sanctifié le jeûne en le pratiquant lui-même pendant quarante jours.

1 Joan. III, 9.

I Joan. VIII, et seq.

Saint Jérôme combat ensuite une autre erreur de Jovinien touchant l'égalité de la récompense destinée à tous les justes dans le ciel : « Comme il y a différents degrés de vertus et de péchés en cette vie, dit-il, il y a de même en l'autre, différents degrés de bonheur et de peines. » Il s'appuie sur divers passages de saint Paul dans la première Epître aux Corinthiens, où cet Apôtre dit : *Si quelqu'un bâtit sur le fondement, qui est Jésus-Christ, avec de l'or ou de l'argent, avec des pierres précieuses ou avec du bois, du foin ou de la paille, l'ouvrage de chacun paraîtra, et le jour du Seigneur déclarera quel il est. Si l'ouvrage et l'édifice de quelqu'un demeure sans être brûlé, il en recevra la récompense. Mais celui dont l'ouvrage sera brûlé en souffrira de la perte : il ne laissera pas néanmoins d'être sauvé, quoiqu'en passant par le feu.* « Il y aura donc, continue le saint docteur, au jour du jugement, de la différence entre celui dont l'ouvrage aura passé par le feu sans être brûlé, et entre celui dont l'ouvrage aura souffert de la perte dans le feu.» Le même Apôtre, dans la seconde aux Corinthiens, dit que *nous devons tous comparaître devant le tribunal de Jésus-Christ, afin que chacun reçoive ce qui est dû aux bonnes ou aux mauvaises actions qu'il aura faites*. Et afin qu'on ne prétende pas que la récompense et la peine seront pour les uns et pour les autres au même degré, il ajoute : *Je vous avertis, mes frères, que celui qui sème*

I Cor. III, 12.

II Cor. V, 10.

II Cor. IX, 6.

peu, moissonnera peu, et que celui qui sème avec abondance, moissonnera aussi avec abondance. On ne peut douter qu'il ne s'agisse là de ceux qui au jour du jugement seront mis à la droite, c'est-à-dire des bienheureux. Toutefois ils ne moissonneront pas tous dans la même mesure, mais les uns plus, les autres moins, à proportion de ce qu'ils auront semé. Jovinien objectait divers miracles faits en faveur de tous les Israélites sans aucune distinction. Saint Jérôme répond que ce n'est point en ce monde que Dieu récompense le mérite et la vertu de ses fidèles serviteurs, mais dans l'autre. Il se moque de Jovinien, qui expliquait des diverses églises répandues dans le monde, ce que dit Jésus-Christ dans saint Jean : *Il y a plusieurs demeures dans la maison de mon Père.* La suite des paroles du Sauveur, prouve que ce passage doit s'entendre des différents degrés de gloire que Dieu accordera à ses élus dans le ciel.

Joan. XIV, 2

Enfin le saint docteur réfute l'erreur de Jovinien sur l'égalité des peines et des péchés, par divers endroits de l'Evangile, principalement par celui dans lequel le Sauveur remet beaucoup de péchés à la femme pécheresse, à cause de sa grande charité : et où il dit que *le serviteur qui connaissant la volonté de son maître, ne l'aura pas faite, sera battu de plusieurs coups, au lieu que celui qui n'aura pas su sa volonté, et qui aura fait des choses qui méritent châtiment, sera battu de peu de coups.* Il la réfute encore par l'absurdité des conséquences d'un principe si erroné : car il s'ensuivrait qu'un péché léger irait de pair avec les plus grands crimes, et serait puni des mêmes supplices.

Luc. XIX.

Luc. XII, 47, 48.

Lettre apologétique de saint Jérôme touchant ses livres contre Jovinien, vers l'an 393, pag. 229.

5. Les deux livres que saint Jérôme avait écrits *contre Jovinien* ayant été répandus dans Rome, plusieurs ecclésiastiques et beaucoup de laïques, et même les moines trouvèrent à redire aux termes dont il s'était servi en parlant du mariage, et l'accusaient, malgré les protestations qu'il y avait faites de ne point condamner le mariage, et d'avoir en horreur les erreurs de Marcion, de Tatien et des manichéens sur ce sujet, d'avoir excédé et pour la virginité et contre le mariage. Pammaque, son ami, se mit en devoir de retirer à Rome les exemplaires de ces livres : mais il ne put en venir à bout, et l'on en avait même envoyé des copies de Rome en Palestine. Ne trouvant donc point de remèdes pour ôter le scandale qu'ils causaient, Pammaque en lui renvoyant ces livres, lui écrivit une lettre pleine d'affection, où il lui conseillait de changer les endroits auxquels on trouvait à redire, ou de remédier au mal en telle autre manière qu'il jugerait le plus convenable. Saint Jérôme suivant son avis composa une apologie pour ses deux livres *contre Jovinien*, et l'adressa à Pammaque même, voulant qu'il fut le juge et ensuite le défenseur de son ouvrage. Il est parlé de cette apologie, et même des deux livres *contre Jovinien* dans quelques exemplaires du *Catalogue des hommes illustres* de saint Jérôme : ce qui obligerait à les mettre au plus tard en 392. Mais il n'en est rien dit dans la nouvelle édition des Œuvres de ce Père, où ce *Catalogue* finit par le commentaire de saint Jérôme *sur Aggée*. Il semble même qu'on ne puisse douter que les livres *contre Jovinien*, et par conséquent l'*Apologie* qu'en fit ce Père ne soient postérieurs au *Catalogue des hommes illustres*, puisqu'il y est cité [1]. On peut donc mettre cette *Apologie* vers l'an 393. Saint Jérôme y transcrit tous les endroits de ses livres *contre Jovinien*, où il avait parlé honorablement du mariage, et où il l'avait approuvé en termes formels. Il convient qu'il y a comparé la virginité à l'or, et le mariage à l'argent : « Quel est, ajoute-t-il, le lecteur assez peu équitable pour me condamner plutôt sur ses préjugés, que sur mes propres paroles? J'ai parlé du mariage avec beaucoup plus de retenue et de réserve, que la plupart des auteurs grecs et latins, qui appliquent aux martyrs le nombre cent, aux vierges le nombre soixante, aux veuves le nombre trente ; et qui par là excluent le mariage de la bonne terre, et du champ que le Père de famille a ensemencé. J'ai avoué que le mariage est un don de Dieu; mais qu'il y avait une grande différence entre don et don. J'ai dit qu'il y avait dans l'Eglise plusieurs sortes de grâces ; que le don de la virginité était différent de celui du mariage. Comment donc peut-on m'accuser de condamner ce que je confesse hautement être un don de Dieu? » Il soutient que toutes les explications qu'il a données aux passages de l'Ecriture, n'ont eu pour but que de montrer la différence qu'il y a entre ces deux états ; mais qu'il les a toujours reconnus pour être l'un et l'autre des dons de Dieu. Il ne peut concevoir comment on a pu l'accuser

[1] *Quod et nos in libro de Illustribus viris breviter perstrinximus.* Hieron., lib. I *advers. Jovin.*, pag. 168.

d'avoir condamné les premières noces, lui qui en parlant des secondes avait dit en termes formels que l'Apôtre les permettait. Il répète ici la même chose, et dit qu'il ne condamne pas même ceux qui se marient trois fois et même huit, et fait remarquer à ses ennemis qu'il y a bien de la différence entre ne pas condamner une chose et la louer, entre excuser des faiblesses et louer des vertus. « J'ai dit, ajoute-t-il, que la loi de l'Evangile permet de se marier, mais néanmoins que ceux qui se marient et qui remplissent les lois du mariage, ne peuvent prétendre au mérite et à la gloire de la chasteté. Si ce sentiment révolte les gens mariés, ce n'est pas à moi qu'ils doivent s'en prendre, mais à l'Ecriture sainte, aux évêques, aux prêtres, aux diacres et à tout l'ordre ecclésiastique, qui sont bien persuadés qu'il ne leur est pas permis d'offrir des sacrifices au Seigneur, et de s'acquitter en même temps des devoirs du mariage. » Quant aux termes un peu durs dont il s'était servi touchant le mariage, il répond qu'il n'a fait qu'imiter les plus habiles d'entre les profanes, et les écrivains ecclésiastiques, qui n'ont rien ménagé lorsqu'ils ont eu à combattre des vices et des erreurs : au reste il n'a rien dit de nouveau en parlant des vierges et des personnes engagées dans le mariage; et il n'a fait que suivre ceux qui en avaient écrit avant lui, particulièrement saint Ambroise. Il répète ce qu'il avait dit de la pureté que la loi exigeait de ceux qui devaient manger les pains de proposition, et il ajoute : « Je sais bien que dans l'Eglise de Rome on a coutume de communier tous les jours; je ne veux ni condamner ni approuver cette pratique; chacun peut suivre en cela ses lumières particulières. Mais je demande à ceux qui communient le même jour qu'ils ont usé du mariage, pourquoi ils n'osent approcher des tombeaux des martyrs, ni entrer dans les églises? Ce n'est pas qu'en différant d'un jour ou deux d'approcher des autels on en devienne plus saint et meilleur chrétien, et qu'on soit plus digne de communier aujourd'hui, que hier ou avant-hier; mais c'est que la douleur qu'on a de n'avoir pu participer au corps du Seigneur, oblige à se priver pour un temps de l'usage du mariage, et à préférer l'amour de Jésus-Christ à celui d'une femme.» En expliquant ces paroles de saint Paul : *Afin que vous puissiez vaquer à l'oraison, et après cela vivez ensemble comme auparavant*, il n'a eu d'autre dessein que d'en développer le véritable sens, et non pas de le tourner à sa fantaisie, le devoir d'un interprète étant d'expliquer, non pas son propre sentiment, mais la pensée et le sens de son auteur. Il rappelle le livre qu'il écrivit contre Helvidius sous le pontificat de Damase, et sa lettre à Eustochie, où quoiqu'il eût parlé d'une manière très-dure des maux et des chagrins que le mariage traîne après lui, personne ne lui avait fait de procès à ce sujet. Il prie Pammaque de ne point s'arrêter à ses paroles lorsqu'il y trouvera quelque chose de trop dur, mais à l'Ecriture sainte, d'où il les aura tirées, et il termine ainsi son Apologie : « Jésus-Christ et Marie ayant toujours été vierges, ont consacré la virginité dans l'un et l'autre sexe. Les Apôtres étaient vierges ou du moins gardèrent la continence après leur mariage. Les évêques, les prêtres et les diacres doivent être ou vierges ou veufs, avant d'être ordonnés; ou du moins vivre toujours en continence après leur ordination. Pourquoi nous faisons-nous illusion à nous-mêmes? Plongés dans d'infâmes plaisirs, pourquoi trouvons-nous mauvais qu'on nous refuse la récompense qui n'est due qu'à la chasteté? Prétendons-nous régner avec Jésus-Christ en la compagnie des veuves, tandis que nous entretenons une table délicate, et que nous goûtons tous les plaisirs du mariage? La faim et la bonne chère, la crasse et la propreté, le sac et la soie, auront-ils donc une même récompense? »

I Cor. VII, 5.

Lettre à Pammaque, vers l'an [illegible], pag. 243.

6. Saint Jérôme en envoyant cette Apologie à Pammaque, lui écrivit une lettre particulière, dans laquelle, après l'avoir remercié des soins qu'il s'était donnés pour retirer les exemplaires de ses deux livres *contre Jovinien,* lui dit que toutes ses précautions ont été inutiles, et que cet ouvrage était même déjà répandu dans la Palestine. « Je n'ai pas, ajoute-t-il, l'avantage qu'ont la plupart des écrivains d'aujourd'hui, de pouvoir, comme eux, corriger mes ouvrages. A peine en ai-je fait quelqu'un, que mes amis et mes envieux le répandent aussitôt dans le public avec un égal empressement, quoique par des motifs bien différents. » Il prie Pammaque de répondre après la lecture de son Apologie aux objections qu'on lui faisait, et d'obliger ses censeurs à répondre eux-mêmes à ce qu'il avait dit pour sa justification. Il lui parle ensuite de ses traductions des Prophètes sur l'hébreu, de celles de Job, et des

mémoires qu'il avait envoyés depuis peu à Domnion sur les douze petits Prophètes. C'est, ce semble, de ces mémoires qu'il parle à la fin de son *Catalogue des hommes illustres*, dans l'Edition du père Martianay. Nous ne les avons plus, ni la lettre par laquelle il les adressait à Domnion.

Lettre à Domnion, vers l'an 393, pag. 244.

7. Mais il nous en reste une autre que saint Jérôme lui écrivit pour répondre à celle qu'il avait reçue de lui, avec une liste des passages que l'on reprenait dans ses livres *contre Jovinien*. Ce censeur était, au rapport de Domnion, un jeune moine. Saint Jérôme le traite avec le dernier mépris, le faisant passer pour un batteur de pavé, pour un ignorant, un emporté, pour un homme de mauvaises mœurs, et qui n'était habile qu'à médire de son prochain. « Il devait, dit-il à Domnion, ou me remontrer charitablement mes erreurs, ou me demander quelques explications. C'est ainsi qu'en a usé Pammaque, et c'est la conduite que vous avez gardée à mon égard : car après avoir fait un extrait de tous les endroits de mon livre qui pouvaient faire de la peine à quelques personnes, vous m'avez prié ou de les corriger ou de les expliquer; persuadé que vous étiez que je n'avais pas assez peu d'esprit pour avoir parlé dans un même traité et en faveur et au désavantage du mariage. Si ce moine est résolu de n'employer contre moi que les médisances et les calomnies, qu'il écoute la déclaration que je lui fais : Je ne blâme point les noces, et je ne condamne point le mariage. »

Lettre à Pammaque, vers l'an 396, pag. 248.

8. La lettre que saint Epiphane avait écrite à Jean de Jérusalem vers l'an 394, étant devenue célèbre dans la Palestine, un nommé Eusèbe, natif de Crémone en Italie, qui était alors avec saint Jérôme dans le monastère de Bethléem, le pria d'en faire pour lui seul une traduction latine un peu expliquée, afin qu'il l'entendît plus aisément. Saint Jérôme fit ce qu'Eusèbe souhaitait, et ayant fait venir un copiste, il dicta cette lettre en latin fort à la hâte, ajoutant à la marge de petites notes pour donner une idée de ce que l'auteur de cette lettre traitait dans chaque chapitre. Mais il conjura en même temps Eusèbe de garder cette traduction chez lui, et d'être fort réservé à la communiquer à d'autres. Dix-huit mois se passèrent sans que cette traduction devînt publique : mais enfin un moine, ou qui se prétendait tel, et qui était plutôt un domestique d'Eusèbe, vola ses papiers et son argent, et la lettre tomba par ce moyen entre les mains des ennemis de saint Jérôme. Ils l'accusèrent d'avoir falsifié la lettre de saint Epiphane, et de ne l'avoir point traduite conformément au texte grec. Le saint docteur craignant que les reproches qu'on lui faisait sur ce sujet ne fussent portés jusqu'à Rome, crut devoir en écrire à Pammaque son ami. Il marque dans sa lettre qu'il y avait environ deux ans que saint Epiphane avait écrit la sienne à Jean de Jérusalem : ainsi l'on peut mettre celle de saint Jérôme à son ami Pammaque vers l'an 396. Il y soutient qu'il n'a point changé le sens de celle de saint Epiphane, et qu'il n'y a rien ajouté ni rien supposé, et renvoie ceux qui en douteraient à la lecture de la lettre même de saint Epiphane. Il avoue néanmoins et déclare hautement que dans ses traductions de grec en latin, il ne s'applique qu'à bien rendre le sens de l'auteur, sans s'attacher scrupuleusement aux paroles; il excepte néanmoins de cette règle la traduction de l'Ecriture sainte, « qui, dit-il, jusque dans l'arrangement des mots renferme quelques mystères. » Il fait voir par un fort long discours que Cicéron en a usé de même en traduisant les deux oraisons faites par Démosthène et Eschine l'un contre l'autre; Horace ne veut pas qu'un habile interprète s'assujettisse à rendre mot à mot les paroles de son auteur; Térence, Plaute et Cécilius ne se sont point attachés scrupuleusement aux paroles des auteurs qu'ils ont traduits, contents de conserver dans leurs traductions toute l'élégance et toute la beauté de leur original. Evagre et saint Hilaire en ont usé de même, le premier en traduisant la Vie de saint Antoine, le second dans sa traduction des homélies *sur Job* et *sur les Psaumes*. Les Septante, les Evangélistes et les Apôtres n'ont pas expliqué autrement l'Ecriture sainte, ce qu'il confirme par un grand nombre de passages dont il fait le parallèle avec le texte hébreu. Sur la fin de sa lettre il accuse Rufin et Mélanie d'avoir eu part à l'enlèvement de la traduction de la lettre de saint Epiphane.

Lettre à Népotien, vers l'an 394, pag. 257.

9. Saint Jérôme nous apprend lui-même l'époque de sa lettre à Népotien, lorsqu'il y dit qu'il l'écrivit à Bethléem dix ans après le traité *de la Virginité*, qu'il composa à Rome, vers l'an 384, et qu'il dédia à Eustochie. La lettre à Népotien est donc de l'année 394. Népotien était neveu d'Héliodore. Engagé de bonne heure dans la cour, il y servait le Roi

du ciel sous les livrées du roi de la terre, domptant sa chair par le cilice, jeûnant fréquemment, et ne portant une épée que pour assister plus aisément les veuves, les pupilles, les orphelins et ceux qui étaient dans l'oppression et dans la misère. Croyant ne pouvoir servir deux maîtres, il quitta l'épée, changea d'habits, et distribua aux pauvres tout le bien qu'il avait amassé dans la profession des armes. On le fit clerc, et on l'éleva ensuite à la prêtrise, en le faisant passer par les degrés ordinaires. Le désir de vivre dans cet état d'une manière convenable, l'engagea à demander à saint Jérôme, qu'il connaissait, quelque ouvrage qui lui apprît comment il devait se conduire, et comment un homme qui a quitté le monde pour embrasser la vie solitaire ou ecclésiastique, doit marcher dans les droits sentiers de Jésus-Christ, pour ne pas se laisser entraîner dans mille routes différentes et écartées qui conduisent au vice. Saint Jérôme qui avait déjà écrit pour Héliodore un traité où il l'instruisait des devoirs d'un véritable solitaire, y renvoya Népotien, et se contenta de lui marquer les obligations d'un parfait ecclésiastique. « Il faut, lui dit-il, qu'un clerc qui est consacré au service des autels, commence par savoir l'étymologie du nom qu'il porte, afin qu'il tâche d'en remplir la signification. Ce terme qui est grec, signifie *héritage* ou *partage*, et on donne aux ecclésiastiques le nom de *clercs*, ou parce qu'ils sont l'héritage du Seigneur, ou parce que le Seigneur est lui-même leur héritage. Or celui dont Dieu est l'héritage, et qui est l'héritage de Dieu, doit vivre de sorte qu'il possède Dieu, et que Dieu le possède. »

Entrant ensuite dans le détail de la vie d'un ecclésiastique, il dit à Népotien : « Je vous prie de ne pas juger de la condition d'un clerc par celle d'un homme du monde, c'est-à-dire de ne pas vous imaginer qu'il vous soit permis dans la suite de n'avoir en vue dans le service de Jésus-Christ que quelque intérêt temporel ou quelques projets de fortune. Quelque modique que soit votre table, ne la refusez jamais aux pauvres, ni aux étrangers, et soyez persuadé que vous y recevrez Jésus-Christ en leur personne. Fuyez les ecclésiastiques qui s'intriguent dans les affaires et dans le commerce du monde, et qui de méprisables qu'ils étaient par leur pauvreté et par la bassesse de leur naissance, sont devenus fiers et insolents par leurs grandes richesses. Ne souffrez pas que les personnes du sexe viennent chez vous : du moins faites en sorte qu'elles y viennent rarement. Les vierges consacrées à Dieu doivent vous être toutes également inconnues ou également chères. Ne demeurez jamais avec elles dans une même maison, et ne comptez point sur une innocence que vous avez toujours conservée : vous n'êtes ni plus saint que David, ni plus sage que Salomon. Si vous tombez malade, faites-vous gouverner par quelqu'un de vos frères, par votre sœur, par votre mère, ou par quelque femme d'une vertu généralement reconnue. Si vous n'en trouvez point de ce caractère, faites-vous servir par ces femmes âgées que l'Église nourrit; afin qu'en les payant des services qu'elles vous rendront, vous puissiez ménager jusques dans votre maladie, le mérite de l'aumône. Si votre ministère vous oblige de rendre visite à une veuve ou à une vierge, n'entrez pas seul chez elle, mais accompagné de personnes dont la réputation ne puisse vous donner aucune atteinte à la vôtre. » Saint Jérôme lui conseille d'user de la même réserve dans les conversations nécessaires avec une femme, et l'engage à éviter tout ce qui pourrait rendre sa conduite suspecte.

Il se plaint de ce que pendant qu'il était permis de léguer en faveur des prêtres idolâtres, les princes chrétiens privaient les ecclésiastiques et les moines de cet avantage. C'est que les empereurs Valentinien, Valens et Gratien avaient publié en 370, une loi qui défendait aux ecclésiastiques et aux moines de rien recevoir par forme de donation ni par testament de la femme à qui ils se seraient particulièrement attachés sous prétexte de religion. « Comme rien, ajoute ce Père, ne fait plus d'honneur à un évêque que le soin qu'il prend de prévenir ou de soulager les nécessités des pauvres, aussi rien ne rend un prêtre plus méprisable et plus infâme, que l'empressement d'amasser des richesses. Tel ecclésiastique qui est né sous un toit champêtre et dans le sein même de l'indigence, et qui autrefois avait à peine du pain de millet pour rassasier la faim dont il était dévoré, trouve aujourd'hui les mets les plus délicieux fades et dégoûtants. Appliquez-vous souvent à la lecture des saintes Ecritures, ou plutôt ayez toujours ces livres divins entre les mains. Instruisez-vous de ce que vous devez enseigner aux autres. Sou-

Voyez tom. VI, p. 354.

tenez par vos œuvres les vérités divines que vous prêchez. Il sied mal à un homme de plaisir et de bonne chère de faire l'éloge du jeûne; et il n'y a point de voleur qui ne puisse blâmer la cupidité d'un avare. Mais il faut que les sentiments et les actions d'un prêtre soient toujours d'accord avec ses paroles. Soyez soumis à votre évêque, et regardez-le toujours comme votre père spirituel. L'on voit régner dans quelques églises un abus très-pernicieux. C'est que les évêques, soit par jalousie, soit par mépris, ne veulent pas permettre aux prêtres de prêcher en leur présence. Un enfant sage et bien né ne fait-il pas la gloire de son père? Et un évêque ne doit-il pas se savoir bon gré d'avoir donné à Jésus-Christ des sujets d'un mérite distingué? Quand vous parlerez en public, songez plutôt à toucher vos auditeurs qu'à leur plaire; et mettez toute votre gloire à voir couler de leurs yeux des larmes de componction. Un prêtre doit assaisonner tous ses discours de l'Ecriture sainte. Au lieu de vous amuser à faire avec un air de déclamateur de longs et ennuyeux discours, tâchez de vous remplir d'une érudition sacrée, et d'acquérir une parfaite connaissance des mystères. Il n'appartient qu'aux ignorants de parler beaucoup, et de s'attirer par-là l'estime et l'admiration de la populace. Que la couleur de vos habits ne soit ni trop éclatante ni trop sombre : une saleté dégoûtante n'est pas moins blâmable, qu'une propreté affectée : et comme celle-ci est le caractère d'une âme mondaine et sensuelle, celle-là est souvent la marque d'un cœur orgueilleux. La véritable gloire ne consiste pas tant à ne point porter d'habits magnifiques, qu'à se mettre par une pauvreté volontaire dans l'impuissance d'en avoir. »

Saint Jérôme ne croit pas que dans la loi nouvelle où Jésus-Christ a consacré par sa pauvreté celle de son Eglise, l'on doive se faire un mérite de bâtir des temples magnifiques, d'y élever de superbes colonnes, de les enrichir des marbres les plus rares, de faire éclater l'or dans les lambris, et briller tout autour de l'autel des compartiments de pierres précieuses. « Tout cela, dit-il, était bon dans le temps que l'on immolait au Seigneur la chair des animaux, et que les prêtres expiaient les péchés du peuple dans le sang d'une bête égorgée. » Il conseille à Népotien de ne point faire de festin aux gens du monde, et particulièrement aux grands; rien n'étant plus indigne que de voir un gouverneur de province faire meilleure chère chez un ecclésiastique que chez lui. Il lui conseille d'user de très-peu de vin; de régler sur ses forces la mesure de ses jeûnes; de ne point chercher à se faire de la réputation dans le monde, de ne parler jamais mal des autres, et de ne point écouter ceux qui en parlent mal; d'éviter dans les visites que son ministère l'obligera de rendre aux dames malades, tous regards et toutes paroles trop libres; de ne demander jamais rien, et d'être très-réservé à recevoir; de ne se mêler jamais de faire des mariages, et de ne se point charger du soin de faire valoir le bien d'autrui. En finissant cette lettre, saint Jérôme remarque que toute la terre s'était déchaînée contre le livre *de la Virginité* qu'il avait dédié à Eustochie. Il ne le savait pas apparemment encore lorsqu'il écrivit son Apologie des deux livres *contre Jovinien*, puisqu'il y renvoie [1] à ce traité comme n'ayant offensé personne, quoiqu'il eût parlé du mariage d'une manière très-dure.

Lettre à Héliodore, sur la mort de Népotien, vers l'an 396 ou 397, pag. 266.

10. Népotien ne put profiter longtemps des règles que saint Jérôme lui avait prescrites pour sa conduite. Il fut attaqué d'une fièvre vers l'an 396, dont il mourut. Héliodore, son oncle, ressentit une douleur aussi vive de cette mort, que si on lui eût arraché les entrailles, se voyant enlever celui qu'il destinait pour être son successeur dans l'épiscopat d'Altino, parce que tout le monde l'en jugeait digne. Cette mort fut aussi très-sensible à saint Jérôme; mais s'oubliant soi-même, il ne pensa qu'à consoler Héliodore. Ce qu'il dit dans la lettre qu'il lui écrivit à ce sujet, de la mort tragique de Rufin, préfet du prétoire, et du bannissement d'Abondantius et de Timase, comme arrivés un ou deux ans auparavant, fait voir qu'elle est de l'an 396 ou 397; ce que l'on peut confirmer par ce qu'on lit encore dans cette lettre des ravages que les Huns attirés en 395 par Rufin, pour appuyer sa révolte, faisaient dans l'empire romain. Pour modérer la douleur d'Héliodore, saint Jérôme l'assure que Népotien son neveu, est avec Jésus-Christ, et en la compagnie des saints, où il voit de près ces

[1] *In libro quoque ad Eustochium, multo duriora de nuptiis diximus, nemo super hac re læsus est.* Hieronym., *Epist.* 30, pag. 240.

biens immortels entrevus seulement de loin ici-bas : et pour l'en convaincre, il lui fait un détail des vertus qui l'ont rendu digne de la gloire éternelle; de ses aumônes, de ses jeûnes, de son détachement du monde, de son humilité, de son application continuelle à la prière et à la lecture de l'Ecriture sainte. « Si l'on voulait le trouver, dit-il, c'était dans l'église qu'il fallait le chercher. Il fut toujours soigneux d'orner l'autel, de nettoyer les murailles, de frotter le pavé de l'église, de tenir le sanctuaire propre, de rendre les vases sacrés clairs et luisants, de faire garder exactement la porte, et de la couvrir toujours d'un voile; se montrant toujours zélé pour les moindres cérémonies, et ne négligeant rien de tout ce qui regardait son ministère. Il avait soin d'orner aussi les chapelles de l'église, et les autels des martys, de toutes sortes de fleurs, de feuillages et de branches de vignes; de manière que l'on ne pouvait s'empêcher d'admirer le travail et le zèle d'un prêtre dans ces différents ornements qui plaisaient à la vue, autant par leur arrangement que par leur beauté naturelle. » A ces motifs de consolation, saint Jérôme ajoute le triomphe que Jésus-Christ a remporté sur la mort; la constance que les païens mêmes ont fait paraître dans les plus cruelles disgrâces; et diverses réflexions sur les calamités du siècle où il vivait, et sur les misères de la vie présente, dont Népotien était affranchi par la mort. Il n'oublie pas d'observer que ce saint prêtre en mourant s'était souvenu de lui, et qu'il lui avait légué la tunique qu'il avait coutume de porter lorsqu'il servait à l'autel.

Lettre à Vigilance, vers l'an 396, pag. 275.

11. Saint Jérôme avait connu Vigilance en Palestine, et l'y avait reçu d'une manière fort obligeante en considération de saint Paulin qui le lui avait recommandé comme un homme dont il faisait estime. Vigilance, après avoir fait quelque séjour, s'en retourna, et répandit contre saint Jérôme diverses calomnies, le faisant passer pour un homme infecté des erreurs d'Origène. Quoique ce Père se fût assez expliqué avec lui sur ce sujet, lorsqu'ils étaient ensemble à Bethléem, il voulut bien lui confirmer par écrit ce qu'il lui avait déjà dit de vive voix. Sa lettre ne peut guère se mettre qu'en 306, puisqu'il [1] marque que Vigilance était encore en Palestine lorsqu'un tremblement de terre s'y fit sentir, c'est-à-dire sur la fin de 394. « J'ai lu, lui dit-il, et je lis Origène, de même que je lis Apollinaire et les autres écrivains, qui ont avancés dans leurs livres des sentiments que l'Eglise n'approuve point. Je ne condamne pas absolument tout ce qui est dans leurs ouvrages; mais je ne puis aussi dissimuler qu'on n'y trouve quelques endroits dignes de censure. Il est certain qu'en plusieurs endroits Origène a fort bien expliqué l'Ecriture sainte, démêlé ce que les Prophètes ont de plus obscur, pénétré les plus profonds mystères tant de l'Ancien que du Nouveau Testament. Doit-on me blâmer d'avoir fait part aux Latins des bonnes choses que j'ai trouvées dans cet auteur, et de leur avoir caché les mauvaises? » Saint Jérôme justifie sa conduite en cela par celle de saint Hilaire, d'Eusèbe de Verceil, de Victorin de Pétau, et de plusieurs autres anciens qui ont ou traduit les œuvres d'Origène, ou qui l'ont copié en expliquant les saintes Ecritures. Il s'étonne que Vigilance ait osé l'accuser d'être dans les sentiments d'Origène, lui qui n'avait jamais su en quoi consistait la plupart des erreurs de cet écrivain. « Cessez donc, ajoute-t-il, de me décrier comme vous faites, et de m'accabler par la multitude de vos livres. Après vous être repenti de vos fautes, et m'en avoir demandé pardon, il vous sied mal d'y être retombé. » Il fait passer Vigilance pour un homme grossier et un ignorant : et comme il était fils d'un cabaretier, il lui dit : « Votre métier n'est pas de parler de doctrine, car il y a bien de la différence entre connaître le véritable sens des saintes Ecritures et juger de la bonté d'un écu d'or, entre goûter le vin et entendre les Prophètes et les Apôtres. »

Lettre à Riparius, vers l'an 404, pag. 278.

12. Riparius, prêtre espagnol, ayant eu connaissance du livre dans lequel Vigilance condamnait l'honneur que l'on rend aux reliques et aux saints, écrivit à saint Jérôme pour savoir ce qu'il pensait de ce livre. Le saint docteur témoigne [2] qu'il fit réponse à Riparius deux ans avant qu'il composât son traité contre cet hérétique. Puis donc qu'il le composa en 406, il faut mettre sa lettre à Riparius en 404. Comme il n'avait pas encore vu alors le livre de Vigilance, il n'en combat les erreurs que légèrement, fondé uniquement sur ce que Riparius lui en avait marqué; mais il explique nettement et ap-

[1] Hieronym., lib. *advers. Vigilant.*, pag. 286.

[2] Hieronym., lib. *advers. Vigilant.*, pag. 285.

puie de divers passages de l'Ecriture la doctrine de l'Eglise sur le culte des saints et de leurs reliques. « Nous n'adorons, dit-il, ni les reliques des martyrs, ni les anges, de peur de rendre à la créature le culte souverain, au lieu de le rendre au Créateur. Mais nous honorons les reliques des martyrs, afin d'adorer celui pour lequel ils ont souffert le martyre. Nous honorons les serviteurs, afin que l'honneur que nous leur rendons, retourne au Seigneur. Est-ce que les reliques de saint Pierre et de saint Paul sont impures? Est-ce que le corps de Moïse est impur, lui qui, selon le texte hébreu, a été enseveli par le Seigneur même? Toutes les fois que nous entrons dans les basiliques des apôtres, des prophètes et des martyrs, sont-ce des temples des idoles que nous honorons? Les cierges que nous allumons devant leurs tombeaux sont-ils impurs? Fallait-il qu'à l'exemple de Julien, ce cruel persécuteur des chrétiens, Vigilance vînt détruire les basiliques des martyrs? Je m'étonne que le saint évêque dans le diocèse duquel on dit qu'il fait les fonctions de prêtre, souffre ses emportements. Si les ossements des morts souillent ceux qui les touchent, comment Elisée étant dans le tombeau, a-t-il pu ressusciter un mort? comment son corps, qui, selon Vigilance, était impur, a-t-il pu donner la vie? Pourquoi les Apôtres ont-ils porté avec tant de pompe le corps impur de saint Etienne dans le tombeau? Et pourquoi le sujet de leurs larmes est-il devenu le sujet de notre joie? » Riparius avait aussi mandé à saint Jérôme que cet hérétique avait les veilles en exécration. Après l'avoir badiné sur son nom, le saint docteur autorise les veilles usitées dans l'Eglise, par l'exemple de Jésus-Christ qui passait des nuits entières en oraison, et par celui des Apôtres qui chantèrent des psaumes toute la nuit dans leur prison, qu'ils ébranlèrent par leurs prières. Il prie Riparius de lui envoyer le livre de Vigilance.

Livre contre Vigilance, en 406, pag. 386.

13. Riparius chargea du livre de Vigilance le moine Sisinnius que saint Exupère envoyait en Egypte. Saint Jérôme ayant lu ce livre, y répondit par un écrit extrêment vif, qu'il remit immédiatement à Sisinnius, qui était pressé de partir. Vigilance était Gaulois de nation [1], de la ville de Comminge en Gascogne. Son premier métier fut de vendre du vin; ensuite il fut prêtre de l'église de Barcelone : et il était déjà revêtu de cette dignité avant l'an 394, lorsque saint Paulin l'envoya à saint Jérôme. Il blâmait la continence, et c'est pour cela que saint Jérôme l'appelle successeur de l'hérétique Jovinien. Il condamnait le respect que l'on rendait aux reliques des saints martys, et nommait cendriers et idolâtres ceux qui les honoraient. Il soutenait qu'après la mort on ne pouvait plus prier les uns pour les autres, s'appuyant sur un passage du septième chapitre du quatrième livre d'Esdras, rejeté de tout le monde comme apocryphe. Selon cet hérétique, les miracles qui se faisaient aux tombeaux des martyrs, n'étaient que pour les infidèles. Excepté la nuit de Pâques, il condamnait toutes les veilles publiques dans les églises, et voulait même que l'on ne chantât *Alleluia* qu'à cette fête. Il désapprouvait la coutume d'envoyer des aumônes à Jérusalem, et de vendre son bien pour en donner le prix aux pauvres, estimant qu'il valait mieux le garder et leur en distribuer les revenus. Il déclamait aussi contre les jeûnes et contre la vie monastique, comme inutile au prochain. Vigilance vivait d'une manière conforme à sa doctrine, aimant la bonne chère et l'argent. Saint Jérôme semble même avancer qu'il ne gardait point la continence, quoiqu'il fût prêtre. Il y avait même des évêques qui donnaient dans les erreurs de Vigilance, et tous rejetaient la continence, sous prétexte qu'elle était une occasion de débauche; aussi n'ordonnaient-ils point de diacres à moins qu'ils ne fussent mariés. Saint Jérôme commence [2] la réfutation des erreurs de Vigilance par cette dernière. « Que feront, dit-il, les Eglises d'Orient, d'Egypte, que fera l'Eglise romaine elle-même, malgré le Siége Apostolique dont elle est en possession, puisque ces Eglises ne prennent que des clercs vierges ou continents, et s'ils sont mariés, les obligent à vivre séparés de leurs femmes? Venant ensuite au culte des saintes reliques et à l'usage d'allumer des cierges, il répond : « Que personne n'a jamais adoré les martyrs, ni cru les hommes des dieux. » Et comme Vigilance se plaignait que les reliques des martyrs étaient couvertes d'étoffes précieuses, et qu'on ne les jetait pas sur le fumier : « Nous sommes donc sacrilé-

[1] Gennad., *de Script. Eccles.*, pag. 35.

[2] Le livre *contre Vigilance* se trouve au tome II de Vallarsi et au tome XXIII, 1re partie, de la *Patrologie latine*. (*L'éditeur.*)

ges, lui dit saint Jérôme, quand nous entrons dans les basiliques des apôtres? L'empereur Constantin fut un sacrilége quand il transféra à Constantinople les saintes reliques d'André, de Luc et de Timothée, devant lesquelles les démons rugissent. Il faut encore maintenant traiter de sacrilége l'empereur Arcade, qui après un si long temps, a transféré de Judée en Thrace les os du bienheureux Samuel. Tous les évêques doivent passer non-seulement pour sacriléges, mais pour insensés d'avoir porté dans un vase d'or et dans de la soie, des cendres méprisables. Les peuples de toutes les Eglises étaient insensés, d'aller au-devant des saintes reliques, et de recevoir avec tant de joie le Prophète comme s'ils l'avaient vu présent et vivant, en sorte que leurs troupes se joignaient depuis la Palestine jusqu'à Chalcédoine, et louaient Jésus-Christ tout d'une voix. Adoraient-ils Samuel, ou plutôt Jésus-Christ dont Samuel a été le lévite et le prophète? »

Ce Prophète était mort, répliquait Vigilance, et les âmes des apôtres et des martyrs étant dans le sein d'Abraham ou sous l'autel de Dieu, ne pouvaient se trouver présentes au tombeau où leurs corps étaient enfermés, ni ailleurs. Saint Jérôme prouve par l'autorité de l'Ecriture, que Dieu n'est pas le Dieu des morts, mais des vivants, et que les âmes des martyrs suivent l'Agneau partout où il va; qu'ainsi il est indécent à Vigilance de vouloir retenir les apôtres et les martyrs enfermés comme dans une prison jusqu'au jour du jugement. Pour lui montrera près cela que les saints prient pour nous dans le ciel, il ajoute : « Si les apôtres et les martyrs étant encore dans leurs corps peuvent prier pour les autres, lorsqu'ils doivent s'intéresser pour eux-mêmes; combien plus après leur victoire? Ont-ils moins de pouvoir depuis qu'ils sont avec Jésus-Christ. » Il convient de n'avoir jamais lu le quatrième livre d'Esdras, et se moque de Vigilance de s'être appuyé sur un livre qui n'avait aucune autorité, et qui n'était lu que par des gens de son espèce.

Matth. XII.

Il l'accuse de calomnie en ce qu'il avait dit de l'usage des cierges. « Nous ne les allumons point, dit-il, en plein jour, mais la nuit pour nous éclairer. Si quelques séculiers ou quelques femmes le font par ignorance ou par simplicité, quel mal cela vous fait-il? Ils reçoivent leur récompense selon leur foi, comme la femme qui parfuma Jésus-Christ quoiqu'il n'en eût pas besoin. » Tous les chrétiens en allumant des cierges, continuait-il, étaient bien éloignés des pratiques des païens, qui allumaient des lampes la nuit parce qu'ils croyaient que leurs dieux en avaient besoin; les chrétiens, au contraire, en allumaient pour leur propre besoin : différence qui rendait la pratique des idolâtres ridicule, pendant que celle des chrétiens n'avait rien que de raisonnable. » Il reconnaît néanmoins que dans toutes les églises d'Orient, quand on allait lire l'Evangile, on allumait le luminaire en plein jour, en signe de joie.

Venant au culte des reliques : « l'Evêque de Rome, dit-il, fait donc mal, lorsque sur les os vénérables de Pierre et de Paul, hommes morts, il offre à Dieu des sacrifices, et se sert de leurs tombeaux comme d'autels? Non-seulement l'évêque d'une ville, mais tous les évêques du monde sont donc dans l'erreur, lorsqu'ils entrent dans les basiliques des morts, où une vile poussière est enveloppée dans un linge. » Il accuse Vigilance d'avoir épousé les sentiments d'Eunomius touchant les reliques des martyrs, et de s'être joint à lui pour déchirer l'Eglise et crier contre elle. Il cite sa lettre à Riparius, dans laquelle il dit qu'il avait déjà répondu aux reproches de Vigilance touchant les veilles dans les basiliques des martyrs, et ajoute que ce n'est pas une raison de les abolir, parce qu'elles donnent occasion à quelques désordres entre de jeunes gens et de misérables femmes : « Autrement, dit-il, il faudrait aussi abolir la veille de Pâques, où l'on en a remarqué quelquefois. Mais il n'est pas juste que la faute de quelques particuliers, porte préjudice à la religion; d'autant que sans les veilles, ils peuvent pécher, soit dans leurs propres maisons, soit dans celles des autres. La trahison de Judas n'a pas détruit la foi des apôtres. » Il fait voir que Vigilance en objectant que les miracles qui se faisaient aux tombeaux des martyrs, n'était que pour les infidèles, ne prenait pas le sens de la question; car il ne s'agit point de savoir en faveur de qui ces miracles étaient opérés, mais par quelle vertu. Il lui demande donc comment une vile poussière et de la cendre pouvaient opérer tant de prodiges. Il lui conseille d'entrer dans les basiliques des martyrs pour être délivré de l'esprit immonde qui lui avait suggéré tant de

blasphèmes. Il l'accuse de n'avoir décrié le jeûne, que dans la crainte que les cabarets qui servaient à son commerce, ne fissent plus de gain. Ensuite il justifie par l'exemple des apôtres la pratique conservée depuis leur temps parmi les chrétiens, et même parmi les juifs, d'envoyer des aumônes à leurs frères dans la Palestine. Quant à la profession monastique décriée par Vigilance sous prétexte que si tous se retiraient dans la solitude, l'Eglise manquerait de ministres, saint Jérôme répond : « Cela n'est point à craindre, comme on ne craint point que le genre humain périsse, quoiqu'il y ait des vierges. Le devoir du moine, ajoute-t-il, n'est pas d'enseigner, mais de pleurer pour soi ou pour le monde, et d'attendre dans la crainte l'avénement du Seigneur. Il fuit les occasions, parce qu'il se défie de sa faiblesse, et qu'il connaît la fragilité du vase qu'il porte. Il fuit pour n'être pas vaincu, sachant qu'il n'y a aucune sécurité de dormir auprès d'un serpent. »

Dialogue contre les lucifériens, vers l'an 378, pag. 89.

14. Le *Dialogue contre les Lucifériens* est un des premiers écrits dont saint Jérôme parle dans le *Catalogue* de ses ouvrages [1]. Il le met même avant sa *Chronique* qu'on place ordinairement en 380. Comme donc il le composa à l'occasion d'une dispute élevée à Antioche, entre un luciférien et un catholique, il y a tout lieu de croire que ce fut ou dans cette ville, ou dans le désert de Chalcide, vers l'an 377 ou 378. On ne peut du moins le mettre guères plus tard, puisqu'il témoigne [2] dans ce *Dialogue*, que lorsqu'il l'écrivait il y avait encore des personnes, mais en petit nombre, qui avaient assisté au concile de Nicée, en 325. Il écrivit ce traité à la suite d'une dispute qu'un catholique avait eue avec un luciférien qu'il nomme Helladius. Celui-ci y défendait la conduite et les sentiments de ceux de sa secte, en soutenant que l'on ne devait point reconnaître pour évêques, ceux qui s'étaient joints de communion avec les évêques ariens dans le concile de Rimini, et que l'on devait rebaptiser ceux que les hérétiques avaient baptisés. Le catholique avait soutenu le contraire; mais leur dispute s'était terminée à des injures de part et d'autre. Toutefois ils étaient convenus de conférer encore ensemble le lendemain. Ils le firent, et l'on écrivit tout ce qui se dit dans cette conférence. Saint Jérôme fait comme s'il n'en rapportait que les actes; mais on ne peut douter qu'il n'y ait mis du sien. Il fait l'histoire du concile de Rimini, et soutient qu'il était juste de pardonner aux évêques qui s'y étaient laissé surprendre par une artificieuse profession de foi. « Ils paraissent hérétiques, dit ce Père, contre le témoignage de leur propre conscience, ne voyant dans leur cœur que la vérité catholique qu'ils y avaient toujours conservée; ils protestaient par le corps du Seigneur et par tout ce qu'il y avait de plus saint dans l'Eglise, qu'ils n'avaient soupçonné aucun mal dans cette profession de foi; qu'ils avaient cru que le sens s'accordait aux paroles, et que dans l'Eglise de Dieu où règne la simplicité et la sincérité, ils n'avaient pas craint que l'on n'enfermât dans le cœur autre chose que ce que l'on montrait sur les lèvres. La bonne opinion qu'ils avaient des méchants, les trompa, et ils n'avaient pu se persuader que des pontifes de Jésus-Christ combattissent contre lui-même. » Saint Jérôme les excuse encore sur ce qu'ils n'avaient cédé que pour un temps à la violence, dans la crainte de voir mettre à leur place des évêques hérétiques qui corrompissent les Eglises. Après avoir fait leur apologie, il prend la défense du concile d'Alexandrie, qui avait ordonné de pardonner aux chefs du parti hérétique, s'ils renonçaient à l'erreur; mais avec cette clause qu'on ne leur donnerait point de place dans le clergé, parce qu'ils ne pouvaient s'excuser sur la surprise. Ceux au contraire qui avaient été entraînés par violence et qui n'avaient cédé que pour un temps, dans la crainte qu'on ne les remplaçât par des évêques hérétiques, devaient aussi obtenir le pardon et conserver de plus leur rang dans le clergé, en renonçant à l'erreur et à la communion des hérétiques. « Par un si sage règlement, l'on secourut, dit saint Jérôme, un grand nombre de personnes prêtes de périr par le poison de l'arianisme, et un conseil si salutaire arracha le monde des dents du serpent infernal.» A l'égard du baptême conféré par les héré-

[1] On trouve ce *Dialogue* au tome II de Vallarsi et au tome XXIII, 1re partie, de la *Patrologie latine*. Vallarsi prétend qu'il a été écrit vers l'an 380. (*L'éditeur.*)

[2] *Supersunt adhuc homines, qui illi synodo interfuerunt. Et si hoc parum est, quia propter temporis antiquitatem rari admodum sunt, legamus acta et nomina episcoporum synodi Nicænæ.* Hieronym., *advers. Luciferian.*, pag. 302.

tiques, Lucifer ne soutenait pas qu'il fût invalide : c'était une opinion particulière à Hilaire, diacre de Rome, l'un de ses sectateurs. Non content de se séparer de l'Eglise, il soutint encore qu'il fallait rebaptiser les ariens, et généralement tous les hérétiques. De là saint Jérôme l'appelle le Deucalion de l'univers. Il lui oppose la pratique de l'Eglise romaine et le renvoie à ses propres écrits, où il avait reconnu que Jules, Marc, Silvestre et les papes les plus anciens, ne rebaptisaient point les hérétiques. Il lui oppose encore l'autorité du concile de Nicée, qui ordonna de recevoir tous les hérétiques sans les rebaptiser, excepté les disciples de Paul de Samosate. Il ajoute que ce concile alla plus loin, puisqu'il conserva le rang du sacerdoce à l'évêque des novatiens, au cas qu'il revînt à l'unité de l'Eglise.

Lettre à Pammaque, après 393, pag. 206.

15. Il est assez difficile de fixer l'époque de la lettre de saint Jérôme à Pammaque contre les erreurs de Jean de Jérusalem [1]. Car d'un côté ce Père y dit qu'il l'écrivit quelques mois après une éclipse de soleil, qui, selon Socrate, Prosper et Marcellin, arriva sous le consulat de Théodose pour la troisième fois, et d'Abondantius, c'est-à-dire, en 393. D'un autre côté, il y avait dix ans qu'il avait publié son commentaire *sur l'Ecclésiaste*. Nous avons vu que ce fut en 388 ou en 389; il faudrait donc mettre cette lettre en 398 ou en 399. Il paraît d'ailleurs certain qu'il ne l'écrivit qu'après une autre lettre adressée en 396 au même Pammaque, intitulée : *De la bonne manière d'interpréter*, puisque son dessein dans cette seconde lettre à Pammaque est d'étouffer certaines impressions fâcheuses qu'on avait données à Rome de sa conduite ; or on ne la critiquait point encore lorsqu'il écrivit la première. C'était Jean de Jérusalem qui, pour la justifier des erreurs dont saint Epiphane l'avait accusé, avait répandu ces mauvaises impressions contre saint Jérôme dans une apologie qu'il avait eu soin de répandre partout, et principalement en Occident. Pammaque l'ayant vue à Rome, en écrivit à saint Jérôme et lui fit observer que les sentiments étaient partagés au sujet de ce différent. Comme il le priait en même temps de lui en écrire, saint Jérôme le fit aussitôt, déclarant dès le commencement de sa lettre qu'il ne l'écrivait que par le seul intérêt de la foi, et que la passion et la vanité n'y avaient aucune part. Il fait remarquer à Pammaque que saint Epiphane ayant objecté à Jean de Jérusalem huit articles des erreurs d'Origène touchant la foi et l'espérance chrétienne, il n'avait répondu qu'à trois, encore d'une manière très-ambiguë et très-enveloppée. Il rapporte en détail ces huit articles qu'il dit être tirés du livre des *Principes* d'Origène et les réfute. Ensuite il entre dans le détail de la querelle que saint Epiphane avait avec Jean de Jérusalem, et se plaint de ce que celui-ci s'était adressé à l'évêque d'Alexandrie contre la disposition des canons. « Dites-moi, je vous prie (c'est à Jean de Jérusalem qu'il parle), quel droit l'évêque d'Alexandrie a-t-il sur la Palestine? Si je ne me trompe, il a été arrêté dans le concile de Nicée, que Césarée serait la métropole de la Palestine et Antioche de tout l'Orient. Vous deviez donc envoyer vos lettres à l'évêque de Césarée, avec lequel vous saviez bien que nous étions en communion : ou si vous vouliez porter votre affaire à un siége plus éloigné, vous deviez du moins vous adresser à l'évêque d'Antioche. Mais comme il y avait à craindre pour vous, vous avez mieux aimé importuner un prélat accablé d'affaires, que de rendre à votre métropolitain l'honneur que vous lui deviez. » Il accuse le prêtre Isidore que Jean avait envoyé à Théophile, d'être le compagnon et le partisan de ses erreurs. Il se plaint de l'anathème dont Jean l'avait frappé lui-même, et de ce qu'il l'avait dégradé du nombre des prêtres. Venant à l'ordination de Paulinien, son frère, il dit à Jean de Jérusalem : « Vous avez repris Epiphane de ce qu'il avait ordonné Paulinien prêtre, avant qu'il fût en âge de l'être ; mais vous-même n'avez-vous pas ordonné Isidore prêtre, quoiqu'il ne fût pas plus âgé que Paulinien? » Et parce que Jean de Jérusalem avait avancé que l'occasion de sa querelle avec saint Epiphane, ne venait pas de l'accusation des erreurs d'Origène, mais de l'ordination de Paulinien, saint Jérôme lui dit encore : « S'il ne s'agit pas entre nous des dogmes de la foi, mais de l'ordination de Paulinien, quelle folie n'est-ce pas de refuser de répondre à ceux qui vous demandent raison de votre foi? Faites une confession de foi et ré-

[1] Cette lettre est intitulée dans l'édition de Vallarsi : *Livre contre saint Jean de Jérusalem*, et se trouve au tome II de Vallarsi et au tome XXIII, 1re partie, de la *Patrologie latine*. (*L'éditeur.*)

pondez aux questions que l'on vous fait, afin que tout le monde soit convaincu qu'il ne s'agit pas de la foi, mais de l'ordination. » Saint Jérôme répond ensuite à l'accusation de schisme que Jean formait contre lui dans son apologie. « Qui de nous, lui dit-il, peut-on accuser de faire schisme, ou nous qui communions tous en communauté dans l'église, ou vous qui refusez avec hauteur de confesser votre foi? Faisons-nous un schisme dans l'Eglise, nous qui à l'occasion de cette éclipse de soleil qui arriva il y a quelques mois vers les fêtes de la Pentecôte, et qui semblait menacer tous les hommes du dernier jugement, allâmes présenter à vos prêtres trente personnes de différents âges et de différents sexes, pour les baptiser? Il y avait alors dans notre monastère cinq prêtres qui étaient en droit de leur donner le baptême; mais ils ne voulurent rien faire qui pût vous chagriner. N'est-ce pas vous, au contraire, qui faites schisme dans l'Eglise, en défendant comme vous avez fait à vos prêtres de Bethléem, de baptiser à Pâques nos catéchumènes? Aussi avons-nous été obligés de les envoyer à Diospolis pour recevoir le baptême de la main de Denis, évêque de cette ville. Peut-on dire que nous divisons l'Eglise, nous qui hors les petites cellules qui nous sont destinées, ne tenons aucun rang dans l'Eglise? N'est-ce pas vous plutôt qui la divisez, en donnant ordre à vos clercs d'interdire l'entrée de l'église à quiconque osera dira que Paulinien ayant été ordonné par l'évêque Epiphane, est véritablement prêtre? En effet, depuis ce temps-là jusqu'à présent, nous ne voyons que de loin la crèche du Seigneur, et tandis que nous en sommes éloignés et bannis, nous avons la douleur d'y voir entrer tous les jours les hérétiques. »

Lettre à Théophile, l'an 396, p. 324.

16. Théophile, qui avait envoyé Isidore à Jérusalem pour y rétablir la paix entre l'évêque de ce lieu et saint Jérôme, voyant que cette légation n'avait pas eu tout l'effet qu'il en espérait, écrivit à ce dernier pour l'exhorter à la paix. Il avait recueilli, dans sa lettre, divers passages sur cette matière, mais ne touchait qu'en passant aux erreurs attribuées à Jean de Jérusalem. Saint Jérôme lui répondit aussitôt pour le remercier des soins qu'il s'était donnés pour terminer leur différend, et pour lui marquer que la paix à laquelle il l'avait exhorté, dépendait autant de Jean de Jérusalem et de ceux de son parti que de lui. « Pour ce qui est de nous, ajoutait-il, nous souhaitons la paix, et non-seulement nous la souhaitons; mais encore nous la demandons avec instance. Mais la paix que nous souhaitons est une paix sincère et véritable, une paix de Jésus-Christ, une paix sans inimitié et sans guerre, une paix où l'on ne cherche qu'à gagner les autres et à se les unir par les liens d'une amitié étroite et non pas à les traiter en ennemis, avec domination et avec empire. Si selon l'Evangile, il n'est pas permis à celui qui n'est point en paix avec son frère, d'offrir un présent à l'autel, lui sera-t-il permis d'y recevoir le corps adorable de Jésus-Christ? Et moi avec quelle confiance oserais-je approcher de la sainte Eucharistie, et répondre *Amen*, si je crois que celui qui me la donne n'a pas la charité dans le cœur? » Il passe ensuite à l'ordination de Paulinien, et soutient que saint Epiphane n'a rien fait en cela contre les canons, puisque le monastère où Paulinien avait été ordonné, est, non dans le territoire de Jérusalem, mais dans celui d'Eleuthérople, et que Paulinien avait alors 30 ans accomplis, âge requis pour le sacerdoce. Il se justifie lui-même sur le reproche que Jean de Jérusalem lui faisait d'avoir traduit en latin les ouvrages d'Origène, et prétend qu'au lieu de le blâmer, il devait le louer sur ce sujet. « Car comme j'ai, dit-il, toujours loué Origène pour sa manière d'interpréter l'Ecriture sainte, aussi l'ai-je toujours condamné pour sa doctrine. » Il se plaint amèrement des lettres de cachet dont cet évêque l'avait menacé pour l'envoyer en exil. « Grâces à Dieu, dit-il, des moines ne sont pas gens à s'épouvanter des persécutions et ils sont toujours plus prêts à présenter leur tête à l'épée des bourreaux, qu'à en détourner le coup. Qu'est-il besoin d'employer l'autorité du prince? Il n'y a qu'à nous faire la moindre sommation, et nous obéirons aussitôt. *La terre est au Seigneur et tout ce qu'elle contient*. Jésus-Christ n'est renfermé dans aucun lieu. » Il ajoute qu'éloigné de Rome, il ne laisse pas d'être dans la communion romaine, en communiquant à Bethléem avec les prêtres de cette Eglise. Il témoigne encore une fois à Théophile son désir de vivre en bonne intelligence avec Jean de Jérusalem : « Car nous avons, dit-il, quitté notre pays pour vivre en paix dans la solitude, pour respecter les évêques de Jésus-Christ qui enseignent la veritable foi, non pas avec

Psal. XXIII, 1.

la sévérité d'un maître, mais avec la charité d'une père ; pour leur rendre tout ce qui est dû à leur dignité et à leur caractère, non pas pour nous assujettir à l'injuste domination de ceux qui, abusant du nom et de l'autorité des évêques, veulent nous traiter en esclaves. »

Lettres à Pammaque et à Océanus, vers l'an 398, pag. 341.

17. Rufin, dans sa préface sur les livres *des Principes* d'Origène, s'était autorisé des éloges que saint Jérôme avait donnés à ce Père. Il avait dit encore que c'était son exemple et sa conduite qu'il voulait suivre dans les retranchements qu'il y ferait. Cette préface tendait à faire regarder saint Jérôme comme origéniste; Pammaque et Océanus entre les mains de qui elle vint à tomber, la lui envoyèrent avec la traduction faite par Rufin des livres *des Principes*, et l'exhortèrent en même temps à lever les mauvais soupçons que cette préface aurait pu répandre contre lui. Saint Jérôme, pour s'en laver, leur écrivit une grande lettre où il avoue d'abord qu'il a parlé d'Origène avec éloge en deux endroits, savoir dans la préface des homélies *sur le Cantique des Cantiques* adressées au pape Damase, et dans celle du livre *des Noms hébreux*. Mais il soutient qu'il n'a loué que l'érudition d'Origène, et la manière dont il interprète l'Ecriture sainte. Il a admiré son esprit, sans approuver ses sentiments dans les choses de la foi ; il a estimé son érudition et non pas sa doctrine ; au reste, il a combattu ses sentiments dans ses commentaires *sur l'Ecclésiaste* et *sur l'Epître aux Ephésiens*. Il entre dans le détail de quelques erreurs d'Origène, et comme Rufin avait avancé dans sa préface, que les erreurs qui se trouvaient dans les œuvres d'Origène avaient été ajoutées par des hérétiques, il fait passer cette prétention pour ridicule et pour frivole, disant qu'il n'est pas possible qu'Origène soit le seul dont les ouvrages aient été universellement corrompus, et qu'on en ait retranché toutes les vérités catholiques. Saint Jérôme aurait pu s'objecter en cet endroit la lettre qu'Origène adressa à ses amis d'Alexandrie, pour se plaindre que l'on avait corrompu ses écrits, et qu'on lui en avait même attribué qui étaient pleins d'erreurs ; mais ou l'argument était trop fort pour y répondre, ou saint Jérôme ne se souvenait plus d'avoir lu cette lettre d'Origène dans l'apologie de saint Pamphile. Il conteste même cette apologie à ce saint martyr, et veut qu'elle soit d'Eusèbe de Césarée, quoiqu'il eût dit le contraire dans son *Catalogue* [1] *des hommes illustres*. Il est vrai que depuis qu'il se fut déclaré contre Origène, il nia constamment que cette apologie fût de saint Pamphile, et [2] avança qu'il ne l'en avait cru auteur que sur le témoignage de Rufin et de ses disciples. Deux raisons le portent à ôter cet ouvrage à saint Pamphile : 1° Celui-ci étant extrêmement uni de cœur et d'esprit avec Eusèbe de Césarée, l'un et l'autre se seraient exprimés de la même manière sur le sujet d'Origène, ce qui n'est pas ; car Eusèbe prouve dans tout son ouvrage qu'Origène était arien, et saint Pamphile fait voir qu'il a été le défenseur de la doctrine de Nicée ; 2° saint Pamphile n'ayant point composé d'autres ouvrages, on ne peut juger par la confrontation du style, si celui-ci était de lui. Saint Jérôme semble même vouloir enlever cette apologie à Eusèbe de Césarée et l'attribuer à Didyme, à cause de la conformité que « l'auteur prétend, dit-il, montrer entre la doctrine d'Origène sur la consubstantialité du Verbe, et celle du concile de Nicée. » Je ne sais sur quoi est fondé ce raisonnement de saint Jérôme ; il n'est pas dit un mot du concile de Nicée dans l'apologie de saint Pamphile, faite beaucoup de temps auparavant. Si ce Père veut dire seulement que l'auteur de cette apologie a fait voir qu'Origène a enseigné une doctrine semblable à celle établie depuis dans le concile de Nicée, le raisonnement qu'il fait pour l'attribuer à Didyme ou à quelque autre auteur postérieur, n'a aucune force ; car comme on l'a remarqué ailleurs, saint Athanase a cité Origène entre ceux qui longtemps avant le concile de Nicée ont enseigné que le Fils est coéternel à son Père, et de même substance que lui. Au reste, il est bon de remarquer que saint Jérôme, en attaquant les erreurs d'Origène, dit assez nettement qu'il ne croyait point qu'il les eût soutenues avec opiniâtreté, et qu'elles lui sont plutôt échap-

Tom. II, p. 212, note

[1] *Scripsit antequam Eusebius scriberet apologeticum pro Origene, et passus est Cæsareæ Palestinæ sub persecutione Maximini.* Hieronym., in *Catalog.*, cap. LXXV, *in Pamphil.*

[2] *Inter cæteros tractatores posui et hunc librum a Pamphilo editum ; ita putavi esse, ut a te et tuis discipulis fuerat divulgatum.* Hieronym., lib. II *in Rufin.*

pées, qu'il n'a eu dessein de les enseigner. Si quelque zélé, dit-il, m'objecte ici ses erreurs, je lui répondrai avec Horace :

> Homère quelquefois ne s'assoupit-il point ?
> Le sommeil est permis quand l'ouvrage va loin.

Il dit encore qu'Origène écrivant à Fabien, évêque de Rome, lui témoigne le regret d'avoir avancé dans ses écrits certaines propositions, et qu'il en rejette la faute sur Ambroise, son ami et son disciple, qui avait eu l'indiscrétion de publier des ouvrages avant qu'ils fussent en état d'être mis au jour.

Lettre à Rufin, vers l'an 398 ou 379, pag. 348.

18. Saint Jérôme, ayant reçu vers l'an 398 ou 399, une lettre de Rufin, qui lui marquait qu'après un long séjour à Rome, il s'en était retourné dans son pays, peu content de certaines personnes qui étaient apparemment des amis de saint Jérôme, celui-ci se crut obligé de lui répondre comme à un ami, dont il voulait toujours conserver l'affection. « Dieu m'est témoin, lui dit-il, que quand une fois je me suis raccommodé avec mes amis, je ne garde plus sur le cœur aucune aigreur. Un véritable ami ne devant jamais dissimuler les sentiments, je ne puis cacher que je me sens blessé de votre préface sur les livres *des Principes* d'Origène. Vous m'y attaquez indirectement, ou plutôt vous vous y déclarez ouvertement contre moi. Je ne sais pas quel a été votre dessein, mais je sais bien ce qu'on en pense. J'ai mieux aimé sur cela me plaindre à vous en ami, que de me déchaîner contre vous ouvertement, afin de vous faire connaître que je me suis réconcilié avec vous dans toute la sincérité du cœur. » Il lui parle de son frère Paulinien, et du prêtre Rufin qu'il avait envoyé à Milan et le prie de ménager dans la suite un peu plus ses amis.

Apologie contre Rufin, à Pammaque et à Marcelle, vers l'an 401, pag. 343.

19. Cependant Rufin reçut par Apronien une copie de la lettre que saint Jérôme avait écrite à Pammaque et à Océanus. La douleur qu'il ressentit des mauvais traitements [1] que le solitaire de Bethléem lui faisait dans cette lettre, lui fit chercher sa consolation en Jésus-Christ, et il fût volontiers demeuré dans le silence, si la nécessité de faire connaître la vérité à ceux que les discours de ses adversaires avaient trompés, ne l'eût mis dans la nécessité de se défendre. Il composa pour ce sujet une *Apologie* vers l'an 399, mais qui ne parut qu'en 401. Il ne laissait pas de la montrer à ses amis, qui de leur côté la lisaient dans les provinces. Elle parvint à la connaissance de Pammaque et de Marcelle, et il paraît que Paulinien, frère de saint Jérôme, qui était alors en Occident, en avait lu quelque chose. Rufin, dans son *Apologie*, divisée en deux livres, reprochait, 1° à saint Jérôme d'avoir traduit en latin les livres *des Principes* d'Origène sans en rien retrancher ; 2° pour justifier la doctrine de cet auteur sur la Trinité, il alléguait le premier livre de l'apologie de saint Pamphile ; 3° il représentait à saint Jérôme qu'ayant loué Origène, il ne devait plus le blâmer ; 4° il lui reprochait diverses erreurs et plusieurs contradictions dans ses commentaires sur l'Ecriture, et de n'avoir pas été exact dans la traduction du douzième verset du second psaume ; 5° il reprenait aussi quelques endroits du commentaire de saint Jérôme *sur l'Epître aux Ephésiens*, où il avait abrégé celui d'Origène ; 6° il l'accusait de parjure, parce qu'après avoir fait serment devant le tribunal de Jésus-Christ, de ne plus lire les auteurs profanes, il paraissait ne les avoir point quittés. Saint Jérôme se hâta de répondre à l'écrit de Rufin dès qu'il l'eut vu. Il intitula son ouvrage *Apologie* [2], et le divisa en deux livres, qu'il adressa l'un et l'autre à Pammaque et à Marcelle, qu'on a pris quelquefois pour le comte Marcellin, par une altération du texte dans les anciennes éditions.

Analyse du premier livre.

20. Il répond au premier chef [3] d'accusation : « J'ai mis dans ma traduction du livre *des Principes* d'Origène tout ce que j'ai trouvé dans l'original grec, non pas pour que le lecteur ajoute foi à tout ce que j'avais traduit, mais afin qu'il ne crût rien de ce que vous aviez mis dans la vôtre. Ainsi mon ouvrage a deux utilités, il fait voir que l'auteur est hérétique, et que l'interprète est infidèle. Et afin qu'on ne s'imaginât pas que j'étais dans les sentiments de l'auteur que je traduisais, j'ai mis à la tête de ma traduction une préface, où j'apprenais au lecteur les raisons qui m'avaient engagé dans ce travail, et en même temps ce qu'il y devait regarder comme hérétique. Votre traduction n'est que pour louer l'auteur ; la mienne n'est que

[1] Rufin., lib. *in Hieronym.*, pag. 350.

[2] L'*Apologie* se trouve dans Vallarsi, tome II, et dans la *Patrologie latine*, t. XXIII, 1re partie. (*L'édit.*)

[3] Hieronym., lib. I *in Rufin*, pag. 349 et seq.

pour le condamner. La vôtre engage le lecteur à croire ce qu'il dit. » En répondant au second chef, il soutient que l'*Apologie d'Origène* n'est point de saint Pamphile, et se plaint que Rufin, en la faisant paraître sous le nom d'un martyr, a porté un coup mortel dans l'âme de plusieurs. « Toute l'autorité des évêques, lui dit-il, n'est pas capable à présent de leur faire condamner Origène, qu'ils s'imaginent avoir été loué et approuvé d'un martyr : ni les lettres synodales de l'évêque Théophile, ni celles même du pape Anastase, qui proscrivent cet auteur comme un hérétique, ne seront d'aucun poids contre l'autorité d'un martyr. » Sur le troisième chef, il dit à Rufin : « Eusèbe, évêque de Césarée, dans son sixième livre de l'*Apologie d'Origène*, fait au saint évêque et martyr Méthodius la même objection que vous me faites. Comment Méthodius, dit-il, a-t-il la hardiesse d'écrire contre Origène, après tant de louanges qu'il lui a données autrefois? Les plaintes que vous formez donc aujourd'hui contre moi sont les mêmes qu'un arien faisait d'un illustre et savant martyr. »

Sur le quatrième chef, il répond : « Dans mes commentaires j'ai tellement suivi Origène, Didyme et Apollinaire, quoiqu'ils soient entre eux de sentiments fort contraires, que je n'ai rien avancé contre la pureté de la foi. Quel est le but d'un commentaire? c'est d'expliquer clairement ce qui est obscur dans le texte, de rapporter les sentiments des auteurs, de faire voir les raisons différentes dont chaque auteur s'est servi pour appuyer son opinion, afin qu'un lecteur éclairé et prudent choisisse ce qu'il y a de meilleur, et rejette le reste comme de la fausse monnaie. Faut-il croire pour cela qu'un auteur se contredit, parce qu'il rapporte les sentiments de ceux qui ne s'accordent pas? » Saint Jérôme s'autorise dans cette méthode par celle qu'ont suivie les commentateurs de Virgile, de Salluste, de Cicéron, de Térence, de Plaute, de Flaccus et de plusieurs autres. Il prétend qu'il a rendu le verset douzième du second psaume sur l'original hébreu, et que seulement au lieu de *baisez le Fils*, il a mis *adorez le Fls*, suivant l'exemple d'Aquila et de Symmaque.

Pour répondre au cinquième chef, saint Jérôme rapporte plusieurs endroits de son commentaire *sur l'Epître aux Ephésiens* : « J'ai quelquefois donné trois explications à un même passage, une de moi, une d'Origène et une d'Apollinaire, sans les nommer. En quoi, il faut pardonner à ma pudeur; je ne pouvais pas censurer des auteurs que je suivais en partie, et dont je traduisais les paroles, mais j'ai ajouté : Un lecteur diligent entendra ce passage de l'Apôtre conformément à cette explication. »

Il convient en répondant au sixième chef, que s'étant trouvé en dormant devant le tribunal de Jésus-Christ, il avait promis de ne plus étudier les auteurs profanes : mais il trouve mauvais que Rufin lui reproche des choses qui ne s'étaient passées qu'en songe. Il ajoute : « Cette promesse n'était que pour l'avenir, et je ne m'engageais pas par là à oublier tout le passé, ni ce que j'avais appris dans ma jeunesse et avant que ce songe m'arrivât. » Rufin l'avait encore accusé d'avoir dit que tous les péchés étaient effacés par le baptême, et que ce sacrement effaçait même la tache de la bigamie, en sorte que l'on pouvait ordonner un homme qui aurait été marié deux fois, pourvu qu'il l'eût été une première fois avant son baptême : saint Jérôme répond que Rufin avait le livre dans lequel cette opinion se trouvait, c'est-à-dire, la lettre à Océanus, et qu'il pouvait réfuter ses écrits par d'autres écrits. Nous avons vu plus haut à l'article du pape saint Innocent, que celui-ci était d'un sentiment contraire à celui de saint Jérôme, et qu'il pensait comme Rufin, et avec toute l'Eglise, que la bigamie n'étant point un péché, elle n'était pas effacée par le baptême. Voilà le précis du premier livre de l'*Apologie* de saint Jérôme contre Rufin.

Analyse du second livre de l'Apologie de saint Jérôme, pag. 387.

21. Dans le second livre, saint Jérôme attaque à son tour l'apologie que Rufin avait faite de sa doctrine. Il y faisait d'abord profession de la foi de l'Eglise, et du mystère de la sainte Trinité. Saint Jérôme lui dit à ce sujet : « On vous demande une chose et vous en répondez une autre. Vous dites qu'il n'y a qu'un Dieu en trois personnes : tout le monde à présent en dit autant, et les démons mêmes le confessent. Mais je vous prie de me dire : Cette âme que Jésus-Christ a prise, était-elle déjà avant qu'il naquît de la sainte Vierge? A-t-elle été créée dans le moment que ce corps a été formé par le Saint-Esprit dans ce sein virginal, ou bien a-t-elle été envoyée du ciel après que ce corps a reçu sa configuration? Choisissez l'un de ces trois sentiments. » Rufin avait dit dans sa profession de foi, qu'il attendait que l'Eglise eût

décidé laquelle de ces trois opinions était la véritable, et qu'en attendant il croyait que Dieu est le créateur des âmes et des corps. Mais saint Jérôme voulait l'obliger à condamner nettement l'opinion d'Origène touchant la préexistence des âmes : opinion qu'il dit être insoutenable, puisque si l'âme de Jésus-Christ était avant la formation de son corps, elle n'était donc pas alors l'âme de Jésus-Christ. Il ne presse pas moins Rufin de s'expliquer nettement sur la résurrection de la chair et sur l'éternité des peines des démons, et l'accuse de ne l'avoir fait que d'une manière enveloppée et ambiguë. Nous avons rapporté plus haut les paroles de Rufin : le lecteur en jugera.

Saint Jérôme l'attaque enfin sur sa traduction du livre *des Principes* d'Origène. « Qui vous a donné, lui dit-il, le pouvoir de retrancher plusieurs choses de cet auteur? On vous avait prié de mettre le grec en latin, mais non pas de le corriger. » Il soutient que c'est sans preuve qu'il a avancé que les erreurs qui se trouvaient dans ces livres d'Origène y avaient été insérées par les hérétiques ; et parce que Rufin avait ajouté pour soutenir sa proposition, que les hérétiques avaient de même corrompu les écrits de saint Clément romain, de Clément d'Alexandrie, et de saint Denys, évêque de la même ville; saint Jérôme lui répond que, si l'on accorde une fois que toutes les erreurs qui se trouvent dans un livre, y ont été insérées par d'autres, il n'y aura plus rien dans le livre qui soit de l'auteur ; et l'on pourra par la même raison excuser les plus grands hérétiques, comme Marcion, Manès, Arius et Eunomius. « Si vous me demandez, ajoute-t-il, pourquoi donc trouve-t-on quelquefois des hérésies dans les livres des auteurs les plus catholiques ; je vous répondrai qu'il peut se faire qu'ils aient erré simplement sans y penser, ou que ce qu'ils ont avancé, ils l'aient dit dans un autre sens que celui qui nous paraît, ou que des ignorants copistes aient corrompu ces endroits, ou qu'ayant écrit avant que l'impiété arienne eût répandu son venin dans toute l'Egypte, il leur soit échappé des expressions peu mesurées, mais qui étaient alors sans conséquence, et qui paraissent aujourd'hui criminelles. » Cette réponse de saint Jérôme est solide : mais comme Rufin aurait pu s'en servir pour justifier Origène, le saint docteur s'efforce de montrer que tous les exemples de falsification des écrits des anciens allégués par Rufin, n'ont aucun rapport avec les altérations que l'on suppose être dans les livres d'Origène.

Rufin avait dit que ceux qui persécutaient Origène, n'en usaient ainsi que dans la crainte qu'on ne reconnût leurs larcins, la plupart n'ayant fait que copier les livres d'Origène. Saint Jérôme le prie de nommer ces ingrats, qui afin de ne pas passer pour plagiaires, défendaient aux autres de lire les livres qu'ils n'avaient fait que copier. Il convient qu'il avait dans sa jeunesse traduit quelques homélies d'Origène à la prière de ses amis, mais celles-là seulement qui ne contenaient pas tant de choses scandaleuses, et sans prétendre obliger le monde d'embrasser les erreurs qui y étaient.

Apologie de saint Jérôme contre Rufin, vers l'an 402, pag. 435.

22. Rufin ayant reçu une copie de cette *Apologie* vers l'an 402, par un marchand d'Orient qui trafiquait à Aquilée, y répondit par une lettre adressée à saint Jérôme, dans laquelle, après s'être défendu sur tous les reproches que ce Père lui avait faits, il le priait de demeurer dans le silence, et de ne point continuer par des ouvrages publics le scandale que leur dispute avait déjà causé dans l'Eglise. Saint Chromace d'Aquilée avait aussi écrit vers le même temps, sur le même sujet, à saint Jérôme; et celui-ci pour obéir à ce saint évêque, se serait tu, si Rufin dans sa lettre ne l'avait menacé de nouvelles accusations, au cas qu'il continuât à écrire contre lui. Il fit donc une seconde *Apologie* que l'on a intitulée : *Livre troisième contre Rufin* [1]. Ce n'est presque qu'une répétition de ce qu'il avait dit dans les deux livres précédents. Il finit celui-ci en disant à Rufin : « Si vous désirez la paix, quittez les armes ; je puis céder, quand vous me parlerez avec douceur; mais je ne crains point les menaces. N'ayons qu'une même foi, et nous aurons aussitôt la paix. »

Lettr à Ctésiphon, vers l'an 415, pag. 474.

23. Il paraît par ce que dit saint Jérôme des progrès du pélagianisme en Orient dans sa lettre à Ctésiphon, qu'elle ne fut écrite que quelques années après la naissance de cette hérésie. En effet, Orose [1] qui la cita publiquement en présence de Pélage dans une assemblée que Jean de Jérusalem fit

[1] On le trouve dans Vallarsi et dans la *Patrologie latine* à la suite des deux premiers livres (*L'éditeur*.)

[1] Orosius, in *Apologia*.

tenir le 28 juillet de l'an 415, la cita comme écrite depuis peu. On peut donc, ce semble, la mettre en cette année. Saint Jérôme l'écrivit à la prière d'un nommé Ctésiphon, qui lui avait demandé quelques lettres au sujet de l'hérésie de Pélage. On y lit que cette hérésie renferme tout le venin que les hérétiques ont puisé dans les sources corrompues des philosophes, et particulièrement de Pythagore et de Zénon, chefs des stoïciens. Le premier dogme que saint Jérôme combat dans Pélage, est celui de l'*apathie*, c'est-à-dire selon notre manière de parler, de l'*impassibilité* ou *exemption des passions,* qui élève l'esprit au dessus des mouvements et des impressions du vice, ou plutôt qui le change ou en dieu ou en pierre. Les justes, selon l'hérésiarque, pouvaient parvenir à cette impassibilité, et dès lors être exempts de tout péché. Comme cette erreur revenait à la seconde proposition que Jovinien avait enseignée, savoir, que ceux qui sont baptisés ne sont plus sujets aux tentations du démon, saint Jérôme renvoie Ctésiphon à son second livre *contre Jovinien*. Le second dogme regarde la grâce de Jésus-Christ, dont Pélage combattait la nécessité, en faisant dépendre le salut de l'homme des forces du libre arbitre. Il est vrai qu'il ajoutait ces mots: *avec la grâce de Dieu,* mais ce n'était que pour en imposer à ceux qui l'écoutaient : car par le mot de *grâce* il n'entendait pas un secours particulier de Dieu, qui nous conduit et nous soutient dans chaque action; pour lui cette grâce n'était autre chose que le libre arbitre et les commandements de la loi, selon ce passage d'Isaïe dont il s'autorisait : *Dieu vous a donné sa loi pour nous aider*. Saint Jérôme réfute ainsi cette erreur : « Si toute la grâce de Dieu consiste en ce qu'il nous a donné l'usage de notre propre volonté; et si contents d'avoir le libre arbitre, nous croyons n'avoir plus besoin de son secours, de peur que cette dépendance ne donne atteinte à notre liberté, il s'ensuit donc que nous ne devons plus prier, ni fléchir sa miséricorde par nos oraisons, afin d'obtenir de lui tous les jours cette grâce dont nous sommes toujours les maîtres, dès qu'une fois nous l'avons reçue. Que Pélage abolisse encore le jeûne et la continence; car qu'est-il nécessaire que je me donne tant de peine pour obtenir par mon travail ce qui est déjà en mon pouvoir? » Saint Jérôme ajoute que cette conséquence suit si naturellement des principes de Pélage, qu'un de ceux de son parti, ou plutôt, comme il le dit, le maître et le chef de la secte, n'a pu s'empêcher de raisonner ainsi : « Si je ne puis rien faire sans le secours de Dieu, et si c'est à lui seul qu'on doit attribuer toutes les actions que je fais; ce n'est donc point mes œuvres, mais le secours de Dieu qu'on doit couronner en moi. En vain m'aura-t-il doué du libre arbitre, si je ne puis en faire aucun usage qu'avec le secours continuel de sa grâce. C'est détruire la volonté que de la faire dépendre d'un secours étranger. Mais Dieu m'a donné le libre arbitre, et il ne peut être véritablement libre, si je ne sais pas ce que je veux. Ou je me sers de ce pouvoir que Dieu m'a déjà donné, afin de conserver mon libre arbitre; ou je le perds entièrement, si pour agir j'ai besoin du secours d'autrui. » Saint Jérôme réfute ce blasphème en montrant par l'autorité de l'Ecriture, que l'homme ne saurait sans un secours continuel de Dieu, ni vouloir ni courir, bien que ce soit l'homme qui veuille et court; que Dieu répand sans cesse ses grâces sur nous, et qu'il ne suffit pas qu'il nous les ait une fois données; que nous les demandons pour les obtenir, et que quand nous les avons reçues, nous les demandons encore; qu'au reste le besoin que nous avons de la grâce ne détruit point le libre arbitre. « Si l'homme, ajoute ce Père, n'a pas besoin du secours de Dieu pour se conduire, comment Jérémie a-t-il pu dire : *L'homme n'est point maître de ses voies : c'est le Seigneur qui conduit et règle toutes ses démarches?* » De la nécessité de la grâce il ne suit nullement que les commandements de Dieu soient impossibles à l'homme, c'est encore ce que prouve le saint docteur.

Isai. VIII, 20. — Jerem. X, 23.

Pélage soutenait de plus que l'homme pouvait être parfait et sans péché, sans le secours de Dieu. « Ce n'est que de Jésus-Christ, dit saint Jérôme, qu'il est écrit : *Il n'a commis aucun péché, et sa bouche n'a jamais été ouverte au déguisement et à la tromperie*. Si l'on en peut dire autant des hommes, par quel endroit distinguera-t-on Jésus-Christ d'avec eux? » Il y a dans l'homme deux lois différentes et contraires; la chair a des désirs opposés à ceux de l'esprit; l'esprit en a d'opposés à ceux de la chair, en sorte que nous ne pouvons faire ce que nous voulons; non-seulement nous ne faisons pas le bien que nous voulons, mais nous faisons encore le mal que nous haïssons; l'esprit toujours plein de force et de zèle nous conduit à la

Isai. LIII, 9.

vie, mais la chair toujours faible et fragile nous mène à la mort : voilà autant de points que saint Jérôme démontre par divers passages tirés des Ecritures. A la fin il promet de réfuter les autres erreurs des pélagiens, et de détruire tous leurs vains raisonnements par l'autorité des divines Ecritures.

Dialogue contre les pélagiens, en l'an 416, pag. 484.

24. C'est ce qu'il fit l'année suivante 416 dans un *Dialogue contre les pélagiens,* du moins est-il sûr qu'il y travaillait dès le 28 juillet de l'an 415, comme Orose [1] le dit publiquement dans la conférence de Jérusalem. Ce dialogue, qui est divisé en trois livres [2], est entre un catholique qu'il nomme Atticus, et un pélagien qu'il nomme Critobule. Il le composa aux instantes prières des frères, et non par envie ni par jalousie, comme les hérétiques l'en accusaient. En effet, il ne connaissait pas même et n'avait jamais vu ceux qu'il combat dans cet écrit. Il y agite les mêmes questions, et y réfute les mêmes erreurs; mais avec plus d'étendue que dans la lettre à Ctésiphon. Il y répond aussi à plusieurs articles du traité de Pélage, intitulé *des Chapitres,* autrement *des Passages* ou *des Eulogies*. Il rapporte une formule de prière que Pélage avait enseignée à ceux de sa secte, et qui avait beaucoup de conformité avec celle du pharisien dont il est parlé dans saint Luc. Saint Jérôme oppose à cette prière pharisaïque, celle que Jésus-Christ nous a apprise, remarquant qu'on la disait tous les jours pendant la célébration des divins mystères; que nous y demandons d'être dignes de recevoir le corps de Jésus-Christ et que ce corps était donné aux enfants aussitôt après leur baptême, et qu'en y demandant à Dieu de nous pardonner nos péchés, nous ne le faisons point par un simple sentiment d'humilité, mais dans la vérité et dans la persuasion de notre faiblesse. Il prouve contre Pélage, que l'on administre le baptême aux enfants pour la rémission du péché originel qu'ils ont contracté en naissant; mais que dans un âge plus avancé, et lorsqu'ils sont capables de pécher par eux-mêmes, ils sont délivrés par le sang de Jésus-Christ de ces péchés, qui leur sont propres, comme de ceux qui leur sont étrangers. A ce sujet, il rapporte un passage de l'épître de saint Cyprien à l'évêque Fidus. Comme il savait que d'autres que lui avaient déjà écrit contre les pélagiens, et que saint Augustin en particulier l'avait fait avec succès, il y renvoie en ces termes : « Le saint et éloquent évêque Augustin a écrit il y a longtemps à Marcellin deux livres *du baptême des enfants* contre votre hérésie ; et un troisième contre ceux qui disent comme vous, que l'on peut être sans péché si l'on veut; et depuis un quatrième à Hilaire. On dit qu'il en compose d'autres contre vous nommément, mais ils ne sont pas venus encore entre mes mains. C'est pourquoi je suis d'avis de cesser ce travail : car je redirais inutilement les mêmes choses; ou si j'en voulais dire de nouvelles, cet excellent esprit m'a prévenu en disant les meilleures. » Le *Dialogue* de saint Jérôme *contre les pélagiens* est cité par saint Augustin, par Idace, et par Julien le Pélagien, qui se plaignait de ce que ce Père y citait l'Evangile des hérétiques nazaréens.

Luc. XVIII, 11.

§ V.

Des lettres de la quatrième classe.

Lettre à Marcelle, vers l'an 387, pag. 545.

1. La lettre de Paule et d'Eustochie à Marcelle porte dans quelques manuscrits le nom de saint Jérôme; et il y a en effet tout lieu de croire qu'il y eut quelque part, et que Paule et Eustochie qui étaient alors à Bethléem avec lui, l'écrivirent de concert. Paule était partie de Rome vers l'an 383, et on croit que ce ne fut que quelques années après, et vers l'an 387, qu'elle et Eustochie écrivirent à Marcelle pour l'inviter à venir visiter les saints Lieux, et à demeurer avec elles à Bethléem et à Jérusalem. Elles lui font voir que cette dernière ville, quoique teinte du sang de Jésus-Christ, est une terre de bénédiction, et un précis de toutes les merveilles qui y sont arrivées en divers temps. Elles parlent ensuite des aumônes que les personnes illustres par leur piété avaient coutume d'envoyer aux fidèles de ces saints lieux; du grand nombre d'évêques, de martyrs, de gens savants et consommés dans la science de l'Eglise, qui sont venus à Jérusalem depuis l'Ascension du Fils de Dieu, dans la persuasion qu'il eût manqué quelque chose à leur religion, à leur science et à leur vertu, s'ils n'avaient pas adoré Jésus-Christ dans le lieu même où la croix a donné naissance à l'Evangile. Il est aussi question des solitaires et

[1] Orosius, in *Apologia*.

[2] On trouve ce *Dialogue* au tome II de Vallarsi et au tome XXIII, 1re partie, de la *Patrologie latine*. (*L'éditeur*.)

des vierges qu'elles appellent la fleur de la religion, la richesse et l'ornement de l'Eglise, qui se font un devoir de venir à Jérusalem, non-seulement des Gaules et de la Grande-Bretagne, mais encore d'Arménie, de Perse, des Indes, d'Ethiopie, d'Egypte, du Pont, de la Cappadoce et de tout l'Orient. « Leur langage est différent, ajoutent-elles, mais leur religion est la même. On y entend chanter les louanges de Dieu par autant de chœurs, qu'on y voit de nations différentes. L'humilité qui tient le premier rang parmi les vertus chrétiennes, est leur vertu favorite; c'est à qui sera le plus humble, et le dernier de tous y passe pour le premier. Leurs habits simples et communs n'attirent les regards de personne; chacun peut s'habiller comme il lui plaît, sans craindre d'en être ni loué, ni blâmé. Ce n'est point par le jeûne qu'on se distingue parmi eux; et comme ils ne font point consister la vertu dans de longues abstinences, aussi ne condamnent-ils point ceux qui mangent avec modération. Il y a dans la seule ville de Jérusalem tant de lieux de dévotion, qu'il est impossible de les visiter tous en un seul jour. » Paule et Eustochie font ensuite l'éloge du bourg de Bethléem, de la crèche où le Sauveur est né, et opposent la simplicité qui y règne, aux magnificences de la ville de Rome. « Il est vrai, ajoutent-elles, que l'Eglise de Rome est sainte, on y voit les trophées des apôtres et des martyrs; c'est là qu'ils ont prêché et confessé la foi de Jésus-Christ, c'est là que le nom des chrétiens victorieux du paganisme, devient de jour en jour plus glorieux et plus éclatant. Mais la pompe de cette grande ville, le faste qui y règne, la nécessité où l'on se trouve de voir une si grande foule de monde; tout cela ne convient point à des solitaires, et n'est propre qu'à troubler leur repos. Ici au contraire tout est champêtre, et hors le temps de la psalmodie, un profond silence règne partout. De quelque côté que l'on se tourne, on entend le laboureur chanter *alleluia* en menant sa charrue, le moissonneur tout en eau soulager son travail par le chant des Psaumes, et le vigneron chanter quelques cantiques de David en taillant sa vigne. » Elles font à Marcelle une description des lieux les plus saints de la Palestine, et lui promettent qu'après les avoir visités avec elles, elles s'occuperont ensemble à Bethléem de la psalmodie et de la prière.

Autres lettres à Marcelle, vers l'an 387, pag. 52 et 554.

2. Saint Jérôme écrit aussi en son propre nom une lettre à Marcelle pour la prier de venir à Bethléem. Il lui fait voir à cet effet combien le séjour de Rome est dangereux pour des solitaires, tandis que l'on ne voit rien à Bethléem qui n'inspire de la piété. « Nous y vivons, dit-il, de gros pain, de légumes que nous avons arrosées nous-mêmes, et de lait qui fait tous les délices de la campagne. Nos repas sont simples, mais ils sont innocents; et en vivant de la sorte, le sommeil n'interrompt point nos oraisons, ni l'excès des viandes nos lectures. » Dans les anciennes éditions de cette lettre, on y a ajouté un assez long fragment de la précédente. Marcelle au lieu de lettre envoya de petits présents à saint Jérôme, à Paule et à Eustochie. Le saint l'en remercia par une lettre dont on ne sait pas l'année. Il y donne à tous ses présents un sens mystique, expliquant, par exemple, les petits éventails qui servaient à chasser les mouches, du soin qu'on doit avoir d'étouffer dès leur naissance les désirs déréglés de la chair.

Lettre à Furia, vers l'an 394, pag. 554.

3. Il y avait près de deux ans que saint Jérôme avait donné au public les livres *contre Jovinien*, lorsqu'il écrivit à Furia, dame illustre et de l'ancienne famille des Camilles. Ainsi ce fut vers l'an 394. Le mari de Furia, dont le nom n'est pas connu, était fils de Probus, que l'on croit être le même que Sextus Petronius Probus, consul en 371; et il fut consul lui-même, comme ses autres frères Olibrias, Probin et Probus. Furia ne fut pas heureuse dans son mariage, elle y trouva beaucoup d'amertume, et son mari la laissa veuve et sans enfants. Résolue de ne plus s'engager, elle écrivit à saint Jérôme pour le prier de lui apprendre comment elle devait vivre pour ne pas perdre la couronne de la viduité, et pour se maintenir dans toute la pureté que demande cet état. Le saint, qui ne la connaissait que par ses lettres, se fit un devoir de la satisfaire, quoiqu'il prévit qu'il allait par là s'attirer l'indignation et les menaces de tout le monde, car on conseillait à Furia de se remarier pour ne pas laisser éteindre la race illustre dont elle était issue. Le premier avis qu'il lui donne est de ne point se rendre aux sollicitations des parents. « Honorez, lui dit-il, votre père, pourvu qu'il ne vous détache pas de votre véritable père. Mais s'il vient à oublier ce qu'il doit à Dieu, alors suivez le conseil que vous donne le Prophète: *Ecoutez, ma fille, oubliez votre peuple et la maison de votre père, et le roi désirera de voir*

Psal. XLIV, 12.

votre beauté, parce qu'il est le Seigneur votre Dieu. Est-il rien de plus beau qu'une âme qui mérite d'être appelée fille de Dieu? Vous avez connu par votre propre expérience combien d'ennuis et de chagrins le mariage traîne après soi. Appréhendez-vous que la famille des Furiens vienne à manquer? Tous ceux qui ont été mariés, ont-ils eu des enfants? Et ceux qui en ont eus, les ont-ils trouvés dignes de leur naissance? C'est être ridicule, que de se promettre un bien qui manque à tant d'autres, ou qui leur échappe malgré eux. Vous me direz peut-être : à qui donc laisserai-je les grands biens que je possède? A Jésus-Christ, qui ne peut mourir. Votre famille en sera désolée, mais les anges vous en sauront bon gré. »

Il lui conseille ensuite d'être toujours en garde contre les discours empoisonnés des domestiques, et de certaines femmes qui ne cherchent pas tant l'avantage de ceux à qui elles donnent des avis, que leur propre intérêt. Puis il l'exhorte à se refuser tout ce qui peut flatter la délicatesse de la nature, à craindre de tomber dans les désordres des veuves dont parle saint Paul, qui paraissent vivantes, mais qui sont mortes en effet, parce qu'elles vivent dans les délices. « Dans l'âge où vous êtes, continue-t-il, ne buvez que de l'eau : mais si quelque infirmité vous oblige d'user du vin, suivez la règle que saint Paul prescrit à Timothée. Il vaut mieux manger peu, et demeurer toujours sur son appétit, que de jeûner trois jours de suite. Prenez donc chaque jour un peu de nourriture; et lorsque vous serez à table, songez que vous devez vous appliquer à la lecture et à la prière immédiatement après votre repas. Ayez soin d'apprendre tous les jours un certain nombre de versets de l'Ecriture sainte, et ne vous couchez jamais qu'après vous être remplie de cette divine lecture. Lisez aussi les ouvrages des meilleurs écrivains, mais choisissez ceux dont la foi est universellement approuvée. Vous avez auprès de vous saint Exupère : ce grand homme aussi recommandable par son âge que par sa foi, peut par de salutaires conseils et de fréquentes instructions, vous former dans la pratique de la vertu. Soyez attentive aux besoins du pauvre et de l'indigent. Donnez à tous ceux qui vous demanderont, mais particulièrement à ceux qu'une même foi a rendus comme nous domestiques du Seigneur. Revêtez ceux qui sont nus, donnez à manger à ceux qui ont faim, visitez les malades. Quand vous ferez quelque charité, songez que c'est à Jésus-Christ même que vous la faites. Fuyez la compagnie des jeunes gens. N'abusez point de la liberté que donne le veuvage pour paraître souvent en public précédée d'une foule de domestiques. Recherchez la compagnie des vierges et des veuves qui font profession de piété. Si vous ne pouvez vous dispenser de parler à des hommes, n'affectez point de le faire à l'écart et sans témoin. » Il lui propose l'exemple d'Eustochie sa parente, afin que Rome possédât ce que l'on trouvait dans Bethléem.

Le saint détruit ensuite les prétextes dont on se sert ordinairement pour autoriser les secondes noces, et lui fait un détail des chagrins qu'il y a à essuyer dans un second mariage. Il lui remet devant les yeux ce que nous lisons dans l'Ecriture des veuves, qui soit dans l'Ancien Testament, soit dans le Nouveau, se sont rendues recommandables par leurs vertus. « Mais pourquoi, ajoute-t-il, chercher dans les anciennes histoires les exemples des femmes vertueuses, puisqu'il y en a plusieurs à Rome dont la vertu peut vous servir de modèle? Vous trouverez en sainte Marcelle un modèle accompli de toutes les vertus. » Cet exemple était d'autant plus propre à frapper Furia, que Marcelle était veuve et n'avait vécu que sept mois avec son mari.

Lettre à Didier, vers l'an 394, pag. 562.

4. Vers le même temps saint Jérôme reçut une lettre d'un nommé Didier, différent de celui à qui est la lettre qui se trouve à la tête de la traduction du Pentateuque. Ce Didier était un homme de réputation, éloquent et connu par plusieurs beaux ouvrages qu'il avait donnés au public. Il avait une sœur nommée Serenille, et ils demeuraient ensemble l'un et l'autre à Rome. Saint Jérôme l'invite à faire un voyage à Jérusalem, et lui offre les ouvrages qu'il avait faits jusque là, et en particulier son livre *des Hommes illustres*.

Lettre à saint Paulin, vers 395, pag. 563.

5. La lettre à saint Paulin ne fut écrite qu'après que Vigilance fut sorti de Bethléem, et qu'après la victoire remportée par l'empereur Théodose sur Maxime et Eugène : ainsi on ne peut la mettre avant l'an 395, puisque Vigilance était encore à Bethléem en 394, et qu'Eugène ne perdit la victoire qu'au mois de septembre de la même année. Saint Paulin, qui avait composé un panégyrique en l'honneur de Théodose, à l'occasion de cette victoire, l'avait envoyé à saint

Jérôme, en lui demandant en même temps les règles pour bien vivre dans l'état d'une pauvreté volontaire qu'il venait d'embrasser, et pour s'avancer dans les voies de la perfection. Il lui témoignait aussi le désir qu'il avait d'aller demeurer à Jérusalem. Saint Jérôme le loue de s'être dépouillé de tout pour suivre la croix toute nue, et d'avoir changé tout à la fois et de cœur et d'habit, puis il ajoute : « On ne mérite point de louanges pour avoir été à Jérusalem, mais pour y avoir bien vécu. La Jérusalem où l'on doit souhaiter de demeurer, n'est pas celle qui a tué les prophètes et répandu le sang de Jésus-Christ, mais celle que saint Paul appelle la mère des saints, et où cet apôtre se réjouit d'avoir droit de cité avec les justes. On doit juger de chaque fidèle en particulier, non point par le lieu de sa résidence, mais par le mérite de sa foi. Le ciel est également ouvert aux citoyens de Jérusalem, et aux habitants de la Grande-Bretagne. Saint Antoine et une infinité de solitaires, n'ont pas laissé d'aller au ciel quoiqu'ils n'aient jamais vu Jérusalem. Vous pouvez donc sans préjudice de votre foi, vous passer de voir cette ville. Quoique je demeure dans un lieu si saint je n'en suis pas meilleur, et soit ici, soit ailleurs, vos bonnes œuvres sont toujours d'un égal mérite. Après vous être éloigné de la foule et du tumulte des villes, votre emploi doit être de vivre à la campagne, de chercher Jésus-Christ dans la retraite, et de prier seul avec lui sur la montagne. Si les lieux que Jésus-Christ a sanctifiés par sa mort et par sa résurrection n'étaient pas dans une ville très-célèbre, où l'on voit tout ce que l'on a coutume de voir dans les autres villes, tous les solitaires devraient souhaiter d'y établir leur demeure : mais elle est remplie de toute sorte de gens, et on est contraint d'y souffrir tout à la fois la vue de mille objets qu'on avait eu soin d'éviter. » Comme saint Paulin n'était point encore alors engagé dans le sacerdoce, saint Jérôme lui dit que si son dessein était d'embrasser cet état, il devait demeurer dans les bourgs et dans les villes, et tâcher de se sauver en travaillant au salut des autres. « Mais, ajoute-t-il, si vous voulez mener une vie qui réponde au nom de solitaire que vous portez, c'est-à-dire, d'un homme qui est séparé du reste des hommes, que faites-vous dans les villes qui sont la demeure de plusieurs personnes unies par les liens de la société, et non de ceux qui font profession de vivre seuls et à l'écart ! » Voici la règle de vie que ce Père lui prescrit : « Fuyez les compagnies, les festins, les vains compliments, et les complaisances affectées des hommes du monde, comme autant de chaînes qui ne sont propres qu'à nous rendre esclave de la volupté. Mangez sur le soir un peu d'herbes et de légumes; que ce soit pour vous des délices exquises, de manger quelquefois de petits poissons. Estimez autant le pain que les viandes les plus délicates. Soyez toujours appliqué à la lecture de l'Ecriture sainte ; vaquez souvent à la prière; prosterné devant Dieu, élevez vers lui toutes vos pensées, veillez souvent, et mettez-vous quelquefois au lit sans avoir mangé. Distribuez vous-même votre argent à vos frères et aux pauvres; car il est rare de trouver de la bonne foi parmi les hommes. Après avoir distribué votre bien à l'indigent prenez garde de vous charger de distribuer celui des autres. Ne donnez qu'à ceux qui n'ont pas de quoi se nourrir et se vêtir, de peur que les chiens ne mangent le pain des enfants. Une âme chrétienne est le véritable temple de Jésus-Christ, c'est elle que vous devez orner et revêtir. A quoi sert de faire briller les pierreries sur les murailles, tandis que Jésus-Christ meurt de faim en la personne des pauvres ? »

Saint Jérôme fait ensuite l'éloge du livre que saint Paulin avait composé pour la défense de l'empereur Théodose. Il trouve dans cet ouvrage beaucoup d'éloquence et de justesse, un style serré, les expressions nettes, une pureté égale à celle de Cicéron, les pensées solides et sententieuses. Puis reprenant ce qu'il lui avait dit de l'application qu'il devait apporter à l'étude de l'Ecriture sainte : « Il n'y a, ajoute-t-il, aucun endroit dans les livres divins qui n'ait de grandes beautés, et jusque dans le sens littéral, tout y brille ; mais ce qu'ils ont de plus agréable et de plus doux est caché sous la lettre. Si on veut manger l'amande, il faut casser le noyau. Dieu a mis un voile non-seulement sur la face de Moïse, mais encore sur les livres des Evangélistes et des Apôtres. Le Sauveur ne parlait au peuple qu'en paraboles : tout autre que lui ne saurait nous ouvrir ces livres sacrés. » Il fait comme une critique du style de Tertullien, de saint Cyprien, de Victorin, de Lactance et de saint Hilaire, et finit sa lettre en disant à saint Paulin : « Hâtez-vous, je vous prie, de vous appliquer sérieusement à

l'étude de l'Ecriture sainte; distinguez-vous dans l'Eglise, comme vous vous êtes distingué dans le sénat. Tandis que vous êtes jeune et à la fleur de votre âge, amassez des richesses que vous puissiez répandre tous les jours, sans que la source en tarisse jamais. »

Autre lettre à saint Paulin, vers l'an 393, pag. 568.

6. Saint Jérôme avait écrit une autre lettre à saint Paulin longtemps auparavant, et dès la naissance de leur amitié. C'est ce qu'il nous apprend lui-même, en disant à ce saint : « Vous faites paraître dès le commencement d'une amitié naissante, toute la droiture et toute la fidélité d'un ancien ami. »

Ce qu'il lui dit ensuite pour rompre entièrement avec le monde, fait voir que saint Paulin n'était pas alors si avancé dans le chemin de la perfection, et qu'il n'avait pas encore distribué tous ses biens aux pauvres, ni embrassé la pauvreté volontaire; sur quoi néanmoins saint Jérôme le congratule dans la lettre précédente. Enfin, il ne dit rien dans celle-ci de Vigilance, pour lequel il témoigne dans l'autre beaucoup d'affection, parce que saint Paulin le lui avait recommandé. Vigilance n'était donc pas encore à Bethléem, lorsque saint Jérôme écrivit cette lettre : or, il y était en 394. C'est ce qui nous engage à la mettre en 393. Saint Jérôme après y avoir remercié saint Paulin des présents qu'il lui avait envoyés, lui fait voir que les plus grands hommes n'ayant négligé ni voyages ni travaux pour devenir savants, il ne doit lui-même rien épargner pour s'instruire de la vérité renfermée dans les Livres saints. Mais il l'avertit en même temps de ne point s'engager dans cette étude, sans le secours d'un maître, vu qu'il est impossible de pénétrer dans les secrets mystères de l'Ecriture, sans avoir un guide qui nous en facilite l'intelligence. Il se plaint que tous les arts n'étant exercés que par ceux qui les ont appris sous des maîtres, il n'y ait que l'Ecriture sainte, dont tout le monde voulût se mêler. « Ignorants et savants, tous, dit-il, se mêlent d'écrire; comme si ce n'était pas la chose du monde la plus ridicule, de corrompre l'Ecriture et de lui donner un sens forcé et une explication violente. Quoi donc ! n'y a-t-il aucune difficulté dans le livre de la Genèse ? N'en trouve-t-on point dans l'Exode et dans les autres livres de Moïse? Combien de mystères, Job, ce beau modèle de patience, n'a-t-il pas renfermé dans le livre qui porte son nom ? » Saint Jérôme parcourt ainsi tous les livres de l'Ecriture de l'Ancien et du Nouveau Testament, fait de chacun une espèce d'analyse, et des remarques sur le style et le caractère de ceux qui en sont auteurs, afin d'en faciliter l'étude à saint Paulin. Il le prévient sur la simplicité du style et sur la bassesse apparente des expressions de quelques-uns d'entre eux, et veut qu'il en attribue la cause à l'ignorance des interprètes, ou plutôt au dessein que ces écrivains sacrés ont eu de s'accommoder à la portée des esprits les plus saints et les plus grossiers. Il s'offre à être son compagnon d'étude dans cette science, et le conjure de se hâter de distribuer tout son bien aux pauvres. « Quand une fois, lui dit-il, on a pris le parti de renoncer au monde, et de vendre des biens que l'on méprise, on ne doit point s'amuser à les bien vendre. Si vous y perdez quelque chose ce sera un gain pour vous. Appréhendez-vous que Jésus-Christ n'ait pas de quoi nourrir ses pauvres, si vous n'avez soin de vendre peu à peu tout ce que vous possédez? »

Autre lettre à saint Paulin, vers l'an 399, pag. 575.

7. Quelques années après, et, comme l'on croit, vers l'an 399, saint Paulin qui avait demandé à saint Jérôme un commentaire *sur Daniel*, lui écrivit de nouveau pour le prier de lui donner l'explication de deux difficultés. Il s'agissait dans la première de savoir comment on pouvait accorder le libre arbitre avec ce que dit l'Ecriture, que Dieu avait endurci le cœur de Pharaon; et avec ce que dit saint Paul dans son Epître aux Romains : *Cela ne dépend ni de celui qui veut, ni de celui qui court, mais de Dieu qui fait miséricorde;* dans la seconde, comment le même Apôtre dans l'Epître aux Corinthiens appelle saints les enfants des fidèles, c'est-à-dire, de ceux qui ont été baptisés, puisque ces enfants ne peuvent être sauvés qu'en recevant ou en conservant la grâce du baptême. Saint Jérôme dit à Paulin sur la première question, qu'Origène y a répondu d'une manière très-solide dans son livre *des Principes,* « que j'ai traduit, dit-il, depuis peu, à la sollicitation de notre cher Pammaque. J'approuve dans Origène ce qu'il a de bon, et je ne condamne que sa mauvaise doctrine. » Quant à la seconde question, saint Jérôme dit après Tertullien dans son livre *de la Monogamie,* « qu'on donne le nom de saints aux enfants des fidèles, parce qu'ils sont destinés à la foi, et ne sont jamais souillés par l'idolâtrie. » Il ajoute que quoique le nom de saints ne puisse convenir qu'aux créatures raisonnables qui servent et adorent Dieu, on ne laisse pas de le donner

Rom. IX, 16.

aux vases du tabernacle, et à tout ce qui sert à l'autel; et que c'est une façon de parler ordinaire aux écrivains sacrés d'appeler saints ceux qui sont purs ou qui se sont lavés et purifiés de leurs souillures par différentes expiations. Il remercie saint Paulin d'une calotte dont il lui avait fait présent.

Lettre à Lucinius, en 394, pag. 576.

8. Il faut rapporter la lettre à Lucinius au même temps que saint Jérôme commença à traduire l'Octateuque sur l'hébreu, c'est-à-dire, à l'an 394. Ce Père marque qu'il écrivait à Lucinius pendant le Carême, et au sortir d'une longue maladie, dont il était à peine rétabli. Lucinius était Espagnol de nation, riche et vertueux. Quoiqu'engagé dans le mariage, il vivait avec sa femme en continence, la regardant comme sa propre sœur. Il ne connaissait saint Jérôme que de réputation; mais il semble qu'il lui avait écrit quelquefois. Après un long silence il renoua avec lui le commerce de lettres, et lui écrivit pour lui demander une copie de tous ses ouvrages. Comme il y avait peu de copistes dans la Palestine qui parlassent et qui copiassent le latin, il lui en envoya six [1] d'Espagne, qu'il chargea de deux petits manteaux et d'un habit de peau pour saint Jérôme, ou afin qu'il en fît présent à quelque serviteur de Dieu. Aussitôt que le saint docteur eut reçu la lettre de Lucinius, il donna tous ses ouvrages aux copistes qu'il lui avait envoyés, en les avertissant souvent d'avoir soin de les collationner et corriger exactement sur l'original. « Car pour moi, dit-il, je suis si occupé à recevoir les passants et les étrangers, qu'il m'a été impossible de relire tant de volumes. Si donc vous y trouvez quelque faute qui vous empêche d'en comprendre le sens, ce n'est point à moi que vous devez en attribuer la cause, mais à vos gens, aussi bien qu'à l'ignorance et à la négligence des copistes, qui écrivent les choses comme ils les entendent et non comme il les trouvent. Je n'ai point traduit, comme on vous l'a dit, les livres de Josèphe, ni les traités de saint Papias et de saint Polycarpe; je n'ai ni le temps ni la capacité de traduire des ouvrages si excellents, et de leur conserver dans une langue étrangère leurs beautés naturelles. J'ai fait transcrire par vos copistes le canon de la vérité hébraïque, excepté l'Octateuque auquel je travaille actuellement. » Saint Jérôme entend par ce canon les vingt-deux livres de l'Ancien Testament, dont il avait traduit la plupart sur l'hébreu, et dans le même ordre que les Juifs leur donnent, lorsqu'il écrivit cette lettre. Il y donne à Lucinius quelques avis spirituels, en l'avertissant que quoiqu'il eût renoncé à ses richesses et qu'il en eût distribué une grande partie aux pauvres, il ne devait pas se croire pour cela arrivé à la perfection. « Renoncer aux richesses, dit-il, c'est la vertu des commençants et non pas des parfaits. Il y a eu des philosophes qui ont porté leur détachement jusque là; mais il n'appartient qu'aux chrétiens et aux apôtres de se donner à Dieu sans réserve. »

Lucinius lui avait demandé si l'on devait jeûner le samedi et communier tous les jours selon la pratique des églises de Rome : saint Jérôme lui répond que lorsque les traditions et les usages d'une église ne donnent aucune atteinte aux règles de la foi, chacun doit pratiquer ce qu'il trouve établi dans son église. « On peut donc, ajoute-t-il, communier tous les jours, pourvu qu'on ne se sente coupable d'aucun crime, et qu'on ne s'expose pas à recevoir sa condamnation. » Il ne croit pas qu'on doive jeûner le dimanche, et depuis Pâques jusqu'à la Pentecôte; mais aussi il ne condamne pas les différents usages établis dans chaque province, à l'égard du jeûne, soit du samedi, soit des autres jours. Il le remercie des présents qu'il lui avait faits, et envoie en échange à lui et à sa femme quatre petits cilices, « qui marquent, dit-il, la pauvreté et la pénitence, et qui sont convenables à l'état que vous avez embrassé. » Il joignit à ce présent le commentaire qu'il avait fait *sur les dix Visions prophétiques d'Isaïe,* et termine sa lettre en priant Lucinius de s'embarquer pour le voyage de la Terre sainte, comme il se l'était proposé depuis longtemps.

Lettre à Théodora sur la mort de Lucinius, vers 394 ou 395, pag. 579.

9. Il semble que Lucinius ne vécut que peu de temps après avoir reçu la lettre de saint Jérôme, comme celui-ci le témoigne dans celle qu'il écrivit à Théodora, sa veuve, pour la consoler de la perte de son mari. « Ce qui fait mon chagrin, lui dit-il, c'est de me voir privé du plaisir dont je me flattais, de le voir bientôt ici. » On peut donc mettre cette lettre sur la fin de l'an 394 ou au commencement de 395. Saint Jérôme y fait l'éloge des vertus de Lucinius, et en particulier de son amour pour l'Ecriture sainte et du zèle avec lequel il s'était opposé à l'hérésie infâme de Basilide qui infectait toutes les

[1] Epist. 53 *ad Theodoram,* pag. 587.

Espagnes, et répandait son venin dans toutes les provinces qui sont entre les Pyrénées et l'Océan. Il relève aussi les aumônes qu'il avait envoyées aux églises de Jérusalem et d'Alexandrie. Il donne à Théodora pour motif de consolation, qu'elle aura bientôt le plaisir de voir celui dont l'absence lui causait tant de douleur. « Votre mari, ajoute-t-il, victorieux et sûr de sa gloire, vous regarde du haut du ciel, vous soutient dans vos peines et vos travaux, et vous prépare une place auprès de lui, conservant toujours pour vous ce même amour et cette même charité, qui lui faisant oublier le nom de mari et d'épouse, l'obligea durant sa vie à vous aimer comme sa sœur, et à vivre avec vous comme un frère. » Saint Jérôme, en écrivant quelque temps après à un prêtre Espagnol, nommé Abigaüs [1], lui recommanda Théodora comme sa sainte fille.

Lettre à Pammaque, en 398 ou 399, pag. 582.

10. Saint Jérôme, écrivit sa lettre à Pammaque deux ans après l'épitaphe de Népotien, que nous avons rapporté à l'an 396 ou 397. Il l'écrivit pour le consoler de la mort de Pauline, sa femme, seconde fille de sainte Paule, qui était morte néanmoins deux ans auparavant. « Le silence, dit-il à Pammaque, que j'ai gardé sur cela pendant un si long temps, a été hors de saison; mais je crains de le rompre encore plus à contretemps. Je n'ose toucher la plaie de votre cœur, que le temps et la raison ont déjà fermée, de peur de renouveler votre douleur par le triste souvenir de la perte que vous avez faite. » Il y donne de grandes louanges à Pauline, sa femme, et fait en même temps l'éloge de sainte Paule, sa mère, et d'Eustochie, sa sœur. Il loue Pammaque lui-même de ce qu'il avait fait bâtir un hôpital à Porto, et de ce qu'ayant imité la vertu et le détachement d'Abraham, il tenait le premier rang parmi les solitaires dans la première ville du monde. « Mais ne faites pas vanité, ajoute-t-il, d'être le premier des sénateurs qui ait embrassé la vie monastique; cet état ne doit vous inspirer que des sentiments d'humilité. Vos humiliations ne sauraient jamais aller plus loin que celles auxquelles Jésus-Christ a bien voulu s'assujettir. » Saint Jérôme lui dit ensuite qu'il avait aussi bâti un monastère à Bethléem, et un hospice, afin que si Joseph et Marie y venaient encore, ils pussent y trouver une retraite; qu'il y était accablé de solitaires qui venaient en foule à Bethléem de toutes les parties du monde, et que pour fournir aux frais de l'hospitalité, il avait envoyé son frère Paulinien en Dalmatie, vendre le reste de leur patrimoine, qui avait échappé à la fureur des barbares.

Lettre à Abigaüs, vers l'an 394 ou 395, pag. 588.

11. On ne peut mettre la lettre de saint Jérôme à Abigaüs qu'après la mort de Lucinius, arrivée en 394 ou 395, puisque saint Jérôme y recommande Théodora, sa veuve, aux soins de ce prêtre espagnol. Abigaüs s'était plaint de ce que saint Jérôme n'avait pas répondu à ses lettres. Ce Père se justifie de ce reproche et tâche de consoler Abigaüs sur la perte qu'il avait faite de ses yeux. « N'ayez point de regret, lui dit-il, d'avoir perdu un avantage que possèdent les fourmis, les mouches et les serpents, je veux dire les yeux du corps : réjouissez-vous au contraire d'avoir cet œil avec lequel on voit Dieu. » Il raconte que quelques philosophes s'étaient arraché les yeux, afin que leur esprit, dégagé de tous les objets sensibles, pût former des idées plus pures et plus nettes.

Lettre à Tranquillin, vers l'an 399, pag. 589.

12. La lettre de saint Jérôme à Tranquillin fut écrite dans le commencement des disputes sur l'origénisme; mais avant que cette hérésie eût été condamnée à Rome par le pape Anastase, et à Alexandrie par Théophile. Ainsi on peut la mettre vers l'an 399. Tranquillin, en consultant saint Jérôme pour savoir de lui s'il était permis ou non de lire les ouvrages d'Origène, l'avait averti qu'Océanus travaillait avec zèle à détromper ceux qui étaient tombés dans les erreurs d'Origène. « Cette nouvelle me cause, lui dit ce Père, et de la douleur et de la joie tout ensemble : de la douleur de ce que des personnes simples se sont laissé séduire, et de la joie de ce que ce savant homme veut bien s'employer à les faire revenir de leurs égarements. Puisque vous voulez, ajoute-t-il, savoir mon sentiment sur la lecture d'Origène, je vous dirai qu'on peut le lire quelquefois à cause de son érudition, comme on lit Tertullien, Novatien, Arnobe, Apollinaire et quelques autres écrivains ecclésiastiques tant grecs que latins; mais avec cette précaution qu'on n'en prenne que ce qu'il y a de bon, et qu'on laisse ce qu'il a de mauvais. »

Lettre à Læta, entre 398 et 401.

13. Il y avait encore un temple d'idoles à Gaza, mais on s'y attendait à le voir détruire, lorsque saint Jérôme écrivit à Læta

[1] *Epist.* 55, pag. 589.

sur l'éducation de la jeune Paule sa fille. Ce temple fut détruit en 401 par saint Porphyre, et il avait été fermé dès l'an 398. On peut donc mettre cette lettre entre ces deux années. Læta, fille d'Albin, prêtre des idoles, avait été mariée à Toxotius, fils de sainte Paule. De ce mariage vint une fille qui fut aussi nommée Paule. Sa mère, qui ne l'avait obtenue de Dieu par les prières d'un martyr qu'à condition de la consacrer à Dieu, lui apprit dès qu'elle put parler, à chanter *Alleluia*. Considérant ensuite de quelle importance il était de l'élever d'une manière digne de sa naissance miraculeuse, et de la profession à laquelle elle était destinée, elle s'adressa à saint Jérôme pour apprendre de lui les règles qu'elle pourrait suivre en cela. Il dit à Læta avant toute chose qu'elle ne doit point désespérer du salut d'Albin, son père; qu'elle peut obtenir la grâce de sa conversion, par la même foi qui lui a mérité la naissance d'une fille; que ce qui est impossible aux hommes, est possible à Dieu; il lui représente qu'il est toujours temps de se convertir; que le larron passa de la croix dans le paradis; que Nabuchodonosor, roi de Babylone, recouvra la raison après avoir vécu dans les forêts en la compagnie des bêtes dont il avait le cœur et la figure; que depuis peu Graccus l'un des plus illustres du sénat romain, avait en brûlant les idoles et en renversant leurs temples, mérité la grâce du baptême; que les soldats portaient aujourd'hui la croix dans leurs étendards, et que ce signe salutaire relevait la pourpre des rois et l'éclat de leur diadème. En consacrant sa fille au Seigneur, ajoute-t-il, elle a imité ce qui se faisait dans la loi ancienne, où les premiers-nés étaient offerts au Seigneur. Puis venant à l'éducation qu'elle devait donner à sa fille : « Il faut, lui dit-il, qu'elle apprenne à ne dire et à n'écouter que ce qui peut lui inspirer la crainte de Dieu. Qu'elle prenne plaisir de bonne heure à chanter des cantiques et des psaumes. Ne souffrez point en sa compagnie des enfants qui aient des inclinations vicieuses. Proposez-lui quelque prix pour lui faire apprendre à lire et à écrire, et animez-la par l'espérance de quelque petit présent capable de gagner les enfants de son âge. Ne souffrez pas que par une délicatesse ridicule et ordinaire aux femmes, elle s'accoutume à prononcer les mots à demi; ni qu'elle mette son plaisir et son divertissement à jouer. Elle ne doit rien apprendre dans sa jeunesse qu'elle soit obligée d'oublier dans un âge plus avancé. Donnez-lui une nourrice qui ne soit ni sujette au vin, ni causeuse, ni de mauvaise humeur. Que son habit même l'instruise de sa destination. »

Il rapporte divers exemples des pères et des mères qui avaient été punis de Dieu pour n'avoir pas donné à leurs enfants une éducation convenable, et il ajoute : « Si les parents sont responsables de la conduite de leurs enfants qui sont déjà avancés en âge et maîtres d'eux-mêmes; comment ne le seront-ils pas de ceux qui ne font que de naître, et à qui la faiblesse de l'âge ne permet pas de discerner le bien d'avec le mal? Il vous était libre d'offrir votre fille à Dieu ou de ne la lui pas offrir; mais l'offrande que vous en avez faite au Seigneur, avant même qu'elle fût conçue, vous met aujourd'hui dans une obligation indispensable de la lui conserver, et vous ne pouvez sans crime manquer à ce devoir. Quand elle commencera à croître en âge, en sagesse et en grâce aux yeux de Dieu et des hommes, qu'elle aille avec ses parents au temple de son véritable père. Qu'elle ne sorte jamais hors de la ville, et qu'elle ne mange pas même en public, c'est-à-dire, en famille; de crainte que les viandes délicates qu'on y sert ne lui fassent naître l'envie d'en manger. On peut toutefois, si elle en a besoin, lui permettre l'usage de la viande et d'un peu de vin pour fortifier son estomac, et même l'usage des bains. Sourde à tous les instruments de musique, qu'elle ignore à quel usage sont employés la flûte, le luth et la harpe. Qu'elle lise tous les jours quelque bel endroit de l'Ecriture sainte, et faites lui rendre un compte exact de ses lectures. Quand elle sera à l'église aux veilles des fêtes solennelles, qu'elle demeure toujours auprès de vous, et qu'elle ne s'en écarte jamais. Proposez-lui pour modèle de sa conduite une fille d'un âge déjà avancé, d'une foi pure, d'une vie irréprochable, d'une chasteté reconnue, qui l'accoutume par ses exemples à se lever la nuit pour vaquer à la prière et à la psalmodie, à chanter des hymnes, dès le matin, aux heures de tierce, de sexte, de none et de vêpres. Qu'elle passe tout le jour dans ces exercices, et que la nuit l'y trouve occupée; que la lecture succède à la prière, et la prière à la lecture. Apprenez-lui aussi à faire des ouvrages de laine et à filer; mais

qu'elle ne s'applique point à des ouvrages en broderie d'or ou de soie. Nourrissez-la de légumes et d'autres mets semblables, rarement de poisson. Quand vous irez à la campagne, menez-y votre fille avec vous, afin de l'accoutumer à ne pouvoir vivre sans vous. Que les livres divins fassent ses délices, et qu'elle commence par apprendre le Psautier. Elle puisera ensuite dans les Proverbes de Salomon des règles pour bien vivre; dans l'Ecclésiaste des maximes qui lui inspireront peu à peu le mépris du monde, et dans Job des exemples de vertus et de patience. De là elle passera à l'Evangile, aux Actes et aux Epîtres des Apôtres; après quoi elle apprendra par cœur les Prophètes, les livres de Moïse, des Rois et autres livres historiques, et finira l'étude de l'Ecriture sainte par le Cantique des Cantiques, qu'elle pourra alors lire sans danger. Si elle commençait par la lecture de ce livre, il serait à craindre qu'elle n'en fût blessée, faute d'y pouvoir pénétrer le mystère des noces spirituelles que cache la lettre sous des termes qui ne paraissent propres qu'à inspirer un amour charnel et profane. »

Saint Jérôme marque aussi que Paule pourra lire sans crainte les ouvrages de saint Cyprien, les lettres de saint Athanase et les écrits de saint Hilaire. Il dit à Læta que si elle trouvait qu'il lui fût difficile d'observer toutes ces choses pour l'éducation de sa fille, elle pouvait l'envoyer à Bethléem où sainte Paule, sa grand'mère, et Eustochie, sa tante, l'élèveraient dans la vertu avec beaucoup plus de facilité et de sûreté qu'elle ne ferait dans Rome. Il lui promet de contribuer lui-même à son éducation, et l'assure qu'il se tiendra beaucoup plus honoré de cet emploi qu'Aristote ne l'avait été lorsqu'on le fit maître d'Alexandre : « Car je n'instruirai pas, dit-il, un roi de Macédoine qui devait périr par le poison dans la ville de Babylone; mais une servante et une épouse de Jésus-Christ qui doit lui être présentée dans le royaume du ciel. »

§ VI.

Lettres de la cinquième classe.

Lettres à Théophile, vers l'an 397 ou 398, pag. 598.

1. Théophile d'Alexandrie avait écrit à saint Jérôme d'être exact à observer les canons de l'Eglise. Ce Père lui fit réponse qu'il n'y avait rien à quoi il s'attachât plus inviolablement. Il fait lui-même des remontrances à Théophile sur la douceur dont il avait usé envers les origénistes, et lui dit que plusieurs d'entre les fidèles appréhendaient que cette douceur ne servît à rendre les méchants plus hardis et à fortifier leur parti. Théophile fit ce que saint Jérôme souhaitait : il chassa les origénistes d'Alexandrie, et à ce sujet saint Jérôme lui écrivit une lettre de remercîment et de congratulation. Ces deux lettres paraissent de la même année, c'est-à-dire, de l'an 397 ou 398. Saint Jérôme lui en écrivit une troisième l'année suivante pour le remercier encore de ce que dans un synode assemblé la même année, c'est-à-dire, en 399, il avait condamné les origénistes, et il lui promet de travailler de concert avec lui, non-seulement dans la Palestine, mais encore dans les lieux les plus éloignés, à ramener ceux qui, par simplicité et par ignorance, étaient tombés dans l'erreur. « Je crois, ajoute-t-il, que c'est par une disposition particulière de la divine Providence, que vous avez écrit dans le même temps que moi au pape Anastase, pour appuyer et fortifier mon sentiment sans le savoir. » La quatrième lettre de saint Jérôme à Théophile ne fut écrite qu'après la mort de sainte Paule, c'est-à-dire, après l'an 404. Il attribue à cette mort et à la douleur qu'il en ressentait, le silence qu'il avait gardé si longtemps avec cet évêque : cette mort, ajoute-t-il, lui avait tant donné d'inquiétudes, qu'à peine avait-il pu traduire en latin la lettre pascale de Théophile.

Lettre de saint Jérôme à saint Augustin, vers l'an 397, pag. 604.

2. On ne sait point au juste l'époque de la lettre que saint Jérôme écrivit à saint Augustin par un diacre nommé Présidius; mais ce que ce Père y dit que, « quoique retiré dans un monastère, il ne laissait pas d'essuyer diverses tempêtes, » peut bien avoir rapport à ses disputes avec Jean de Jérusalem, qui ne finirent qu'en 397. Il recommande ce diacre à saint Augustin, et le prie de lui rendre toute sorte de bons offices. « Ce n'est pas, ajoute-t-il, que rien lui manque; mais c'est qu'il souhaite avec passion de faire amitié avec tous les gens de bien. » Présidius fut depuis élevé à l'épiscopat. Saint Jérôme marque dans la même lettre qu'il en avait écrit une à saint Augustin l'année d'auparavant. Il prie aussi de saluer de sa part le saint évêque Alipus. Il avait fait un voyage en Palestine où il avait vu saint Jérôme. De retour en Afrique, il en fit un portrait à saint Augustin, et lui en donna une idée qui lui

fit naître le désir non-seulement de le connaître, mais encore de le voir.

Lettre de saint Augustin à saint Jérôme, vers l'an 394, pag. 601.

3. C'est ce que saint Augustin témoigne lui-même dans une lettre qu'il écrivit à saint Jérôme, vers l'an 394, n'étant encore que prêtre, pour lui recommander un de ses amis, nommé Profuturus, qui allait en Palestine. Dans la même lettre, saint Augustin prie saint Jérôme, au nom de tout ce qu'il y avait de gens de lettres dans l'Eglise d'Afrique, de traduire en latin les ouvrages des auteurs Grecs qui ont le mieux travaillé sur l'Ecriture sainte, et principalement ceux d'Origène qu'il citait le plus souvent dans ses écrits. Il ne lui conseille pas de traduire en latin les livres canoniques sur l'hébreu, ne pouvant comprendre que quelque chose fût échappé à l'exactitude de tant d'interprètes consommés dans la connaissance de cette langue; mais il croit que puisque les Septante ont un bien plus grand poids dans l'Eglise que tous les autres interprétes, il ne pouvait mieux faire que de les suivre avec la même méthode qu'il avait observée en travaillant sur Job, c'est-à-dire, de marquer avec quelques notes en quoi la version des Septante est différente de l'hébreu. Saint Augustin lui dit ensuite qu'il avait lu un commentaire sur l'Epître aux Galates, qui lui était attribué, et qu'il avait été fort surpris d'y lire que lorsque saint Paul reprit saint Pierre, ce n'était qu'un artifice et une collusion charitable de la part de ces deux apôtres. Cette opinion lui semble d'une dangereuse conséquence, et lui paraît tendre à ruiner toute l'autorité de l'Ecriture. « En effet, dit-il, si l'on admet une fois quelque mensonge officieux dans les Livres saints, il n'y aura personne, suivant ce dangereux principe, qui ne puisse à son gré attribuer à la dissimulation d'un auteur complaisant et artificieux, tout ce qui révoltera ou sa raison dans les dogmes de la foi, ou sa délicatesse dans la conduite des mœurs. Si saint Paul, approuvant au fond la conduite de saint Pierre, n'a pas laissé de la condamner de vive voix et par écrit, afin de ramener les esprits que la condescendance de cet apôtre avait révoltés; que répondrons-nous à ces hommes corrompus qui selon la prédiction du même apôtre doivent s'élever un jour et interdire le mariage? Que leur répondrons-nous, lorsqu'ils nous objecteront que les paroles de saint Paul pour établir les droits sacrés du mariage, ne sont qu'un mensonge officieux, dont il a cru devoir user pour ne pas effaroucher ceux qui avaient trop d'attachement pour les femmes, et que bien loin qu'il ait parlé dans cette occasion selon son propre sentiment, il n'a point eu d'autre dessein que d'apaiser les murmures des personnes mariées? Les louanges mêmes que les écrivains sacrés donnent à Dieu, pourront passer pour des mensonges officieux dont ils se sont servis pour rallumer dans des cœurs languissants et refroidis les feux presque éteints de la charité. Ainsi il n'y aura plus dans les saintes Ecritures ni de vérité constante, ni d'autorité inviolable. Il est de notre devoir de donner à ceux qui s'appliquent à l'étude de l'Ecriture sainte, une si haute idée de la sainteté et de la vérité de ces Livres divins, qu'ils ne trouvent aucun plaisir à lire les endroits qui semblent favoriser les mensonges officieux, et de leur apprendre qu'ils doivent plutôt passer ce qu'ils n'entendent pas, que de préférer à des vérités qu'ils ne sauraient comprendre, les fausses lumières de leur propre esprit. » Augustin convient que si saint Jérôme pouvait donner quelques règles pour distinguer les endroits où l'on doit mentir, d'avec ceux où il n'est pas permis de le faire, son sentiment sur la collusion des deux apôtres pourrait se soutenir en quelque sorte : « Mais, ajoute-t-il, si vous pouvez nous en donner quelqu'une, faite en sorte qu'elle ne porte pas à faux, et qu'elle soit établie sur des principes solides et constants. » Il lui marque le désir qu'il aurait de s'entretenir avec lui sur les études qu'ils faisaient l'un et l'autre, et le prie de corriger avec cette sincère et charitable sévérité dont on doit user avec ses frères, quelques-uns de ses ouvrages qu'il lui envoyait.

Galat. II, 14.

I Tim. IV, 3.

Lettre de saint Augustin à saint Jérôme, vers l'an 397.

4. Cette lettre ne fut pas envoyée à saint Jérôme, parce que Profuturus, qui en était chargé, fut élevé à l'épiscopat lorsqu'il était sur le point de partir pour la Palestine. Quelque temps après saint Augustin salua saint Jérôme dans la lettre d'un autre, et lui demanda, ce semble, quelque chose touchant Origène. Ce Père lui fit réponse par une lettre que nous n'avons plus, où il l'avertissait qu'il ne devait pas approuver Origène en tout sans discernement. Saint Augustin y répondit par un nommé Paul, qu'il appelle son frère en Jésus-Christ. Après avoir loué dans sa lettre les ouvrages de saint Jérôme sur l'Ecriture, il l'exhorte à rétracter ce qu'il avait avancé

dans son commentaire *sur l'Epître aux Galates*, touchant la correction que saint Paul fit à saint Pierre : « Si une fois, lui dit-il, l'on admet dans les saintes Ecritures ce que l'on appelle mensonge officieux, que deviendra leur autorité ? Qui est celui d'entre les écrivains sacrés que l'on ne pourra pas soupçonner de dissimulation, si l'on peut croire et assurer que saint Paul après avoir dit d'abord : *Je prends Dieu à témoin que je ne mens point en tout ce que je vous écris*, a néanmoins menti lorsqu'il a dit de saint Pierre et de saint Barnabé : *Quand je vis qu'ils ne marchaient pas droit selon la vérité de l'Evangile;* car s'il est vrai que la conduite de ces deux apôtres était conforme à la vérité de l'Evangile, il s'ensuit que saint Paul a fait un mensonge, et s'il a menti en cette occasion, où peut-on dire qu'il ait dit vrai? Dirons-nous qu'il est sincère dans les endroits où nous le trouvons conforme à nos sentiments, et qu'il nous en impose par des mensonges officieux dans ceux qui ne s'accordent pas avec nos préjugés? Ce n'est pas de moi, ajoute-t-il, que vous devez apprendre dans quel sens l'on doit expliquer ce que dit le même apôtre : *J'ai vécu avec les juifs comme juif, pour gagner les juifs*. Saint Paul était juif, et après avoir embrassé la religion chrétienne, il ne renonça pas tout-à-fait à celle que Dieu avait établie parmi les juifs. Il se soumit donc aux cérémonies légales lors même qu'il était déjà apôtre de Jésus-Christ. Mais ce ne fut qu'à dessein de faire voir qu'elles n'étaient point pernicieuses à ceux qui même après avoir cru en Jésus-Christ, voudraient les observer selon l'usage de la loi, pourvu néanmoins qu'ils ne missent point l'espérance de leur salut dans ces sortes de cérémonies. Aussi cet apôtre n'était point d'avis qu'on chargeât les gentils du pesant et inutile fardeau de ces observances judaïques, parce qu'ils n'y étaient point accoutumés, et qu'elles leur donnaient du dégoût pour la foi de Jésus-Christ. Saint Paul ne reprit donc point saint Pierre de ce qu'il observait les traditions de ses pères, puisqu'il pouvait les observer sans user de déguisement et sans qu'on pût y trouver à redire. Ce qui lui faisait peine dans la conduite de saint Pierre, c'est qu'il contraignait les gentils de judaïser, ce qu'il ne pouvait faire sans donner à entendre que l'observation des cérémonies de la loi était nécessaire au salut, même après la venue de Jésus-Christ, sentiment que saint Paul a sans cesse combattu pendant son apostolat. Ce n'est pas que saint Pierre ne fût persuadé lui-même de l'inutilité des cérémonies judaïques ; mais il croyait devoir les observer, afin de ménager l'esprit des juifs nouvellement convertis à la foi. C'est donc sans feinte et sans déguisement que saint Paul a repris saint Pierre, et le récit que cet apôtre nous fait de cette histoire, est très-véritable et très-sincère. »

Galat. I, 20.

Galat. II, 14.

I Cor. IX, 20.

Le saint évêque témoigne à saint Jérôme combien il souhaiterait de s'expliquer avec lui de vive voix sur cette difficulté, et lui dit à l'égard d'Origène qu'il savait déjà bien que non-seulement dans les matières de religion, mais encore dans toutes sortes d'ouvrages, on doit approuver et louer tout ce qu'on y trouve de bon et de véritable, et, au contraire, condamner tout ce que l'on y rencontre de mauvais et de faux. « Mais ce que je souhaitais, ajoute-t-il, et ce que je souhaite encore d'un homme aussi éclairé que vous l'êtes, est que vous voulussiez bien nous marquer en quoi ce grand homme s'est écarté de la vraie foi. » Il lui dit qu'il eût été à propos en parlant des hérétiques dans son livre *des Hommes illustres*, de remarquer quelles sont les erreurs que l'Eglise condamne dans leurs écrits, et le prie de la part des évêques d'Afrique, d'expliquer en détail dans quelque petit traité, les erreurs des hérétiques qui ont porté leur opiniâtreté ou leur ignorance jusqu'à vouloir corrompre la pureté de notre foi.

Lettre de saint Augustin à saint Jérôme, vers l'an 403, pag. 607.

5. Paul qui devait porter cette lettre, ne partit point pour la Palestine; et l'autre personne que saint Augustin en chargea, ne la rendit point à saint Jérôme. Elle devint même publique avant que ce Père l'eût reçue. On en répandit des copies à Rome et en Italie, ce qui fit courir le bruit que saint Augustin avait fait un livre contre saint Jérôme, et qu'il l'avait envoyé à Rome. Le diacre Sisinnius ayant trouvé une de ces copies, mais qui n'était pas signée, la porta à saint Jérôme, qui reconnut au style et aux pensées, que cette lettre était de saint Augustin. Il ne crut pas néanmoins devoir y répondre, parce que n'étant ni signée ni écrite de la main de saint Augustin, il avait lieu de douter qu'elle fût de lui. Cependant saint Augustin sut que saint Jérôme avait reçu sa lettre, et que quelques-uns lui avaient fait entendre qu'il avait écrit un livre contre lui et l'avait envoyé à Rome. Il se crut obligé de

lui écrire une troisième lettre pour le prier de lui faire réponse, et l'assurer qu'il n'avait envoyé aucun écrit à Rome contre lui. « Si l'on trouve, dit-il, dans mes ouvrages quelque chose de contraire à vos sentiments, vous devez croire que je ne l'ai écrit que pour expliquer le mien, et non pour combattre le vôtre. » Il salue Paulinien qui était revenu d'Occident vers la fin de l'an 401. Ainsi donc, puisque saint Augustin savait déjà son retour à Bethléem lorsqu'il écrivit cette lettre, on peut la mettre en 402.

Lettre de saint Jérôme à saint Augustin, vers l'an 402, pag. 608.

6. Saint Jérôme la reçut au moment qu'un sous-diacre de ses amis nommé Astérius, était sur son départ pour l'Afrique. Il écrivit donc par lui à saint Augustin, pour lui demander si la lettre dans laquelle il l'exhortait à chanter la palinodie sur une explication de l'Epître de saint Paul aux Galates, était véritablement de lui. « Je vous avouerai franchement, lui dit-il, que quoiqu'il me semble avoir reconnu dans cette lettre, et votre style et votre manière de raisonner, cependant j'ai cru que je ne devais pas ajouter foi à une simple copie. D'ailleurs la longue maladie de sainte Paule ne m'a pas permis de vous écrire plus tôt. Si donc vous êtes auteur de cette lettre, je vous prie de me le mander franchement, ou de m'en envoyer une copie sur laquelle je puisse faire plus de fond que sur la première. Au reste vous savez qu'un chacun veut suivre ses propres lumières, et qu'il est d'un jeune homme de vouloir se faire de la réputation dans le monde, en attaquant des personnes d'un mérite distingué. Aimez-moi autant que je vous aime, mais ne provoquez pas à la dispute sur l'Ecriture sainte un homme de mon âge. J'ai eu mon temps, et j'ai tâché de fournir ma carrière; il est juste que je me repose maintenant pendant que vous courez. » Il lui marque qu'il lui envoie une copie de sa seconde apologie *contre Rufin*, promettant de lui en envoyer encore une plus étendue, si le temps lui permettait de la faire.

Lettre de saint Augustin à saint Jérôme, vers l'an 403, pag. 609.

7. Saint Augustin avant d'avoir reçu cette lettre, qui ne put arriver en Afrique que vers l'an 403, écrivit à saint Jérôme par le diacre Cyprien, espérant qu'il recevrait de lui quelque lettre par la même voie. Il lui dit dans celle-ci : « On nous a dit que vous aviez depuis mes premières lettres, traduit le livre de Job de l'hébreu en latin. Vous nous aviez déjà donné une version latine du même livre faite sur le grec, avec beaucoup d'exactitude, et on ne trouve pas que celle que vous avez faite sur l'hébreu soit aussi exacte. Je vous en apporterais ici quelques exemples, si je les avais en main toutes les deux. J'aimerais donc mieux que vous fissiez une traduction de l'Ecriture sur les Septante, plutôt que sur le texte hébreu : car si plusieurs Eglises se servent de votre version et la lisent publiquement, il sera fâcheux que les Eglises latines ne soient point en cela d'accord avec les Eglises grecques. De plus nous serons privés par là de l'avantage que nous avons de pouvoir convaincre par le texte grec, qui est une langue très-connue, ceux qui trouvent à redire à notre version latine. Il ajoute que peu de personnes savent l'hébreu, et qu'on aura peine de voir rejeter le témoignage des versions grecques et latines, « qui sont, dit-il, d'une si grande autorité dans l'Eglise. » Il rapporte l'exemple d'un évêque d'Afrique qui ayant fait lire dans son église la traduction de Jonas faite par ce Père, sur l'hébreu, vit tout le monde se soulever sur un endroit de ce Prophète, que le peuple avait habitude de lire autrement. L'évêque, pour calmer l'émotion, ayant consulté les juifs, ceux-ci déclarèrent, soit par ignorance, soit par malice, que les exemplaires grecs et latins étaient en cet endroit conformes au texte hébreu; de manière qu'il ne put se dispenser de corriger sa traduction, afin de retenir son peuple qui avait été près de l'abandonner. Saint Augustin approuve, au contraire, la correction que saint Jérôme avait faite du Nouveau Testament, parce que le texte grec faisait voir partout qu'elle lui était presque entièrement conforme. Ensuite il le prie de lui dire d'où venait la différence qui se trouvait en plusieurs endroits, entre le texte hébreu et la version des Septante, « qui doit être, dit-il, d'un grand poids et d'une grande autorité parmi les fidèles, puisqu'elle est devenue si célèbre, et que les Apôtres mêmes s'en sont servis, comme il paraît par leurs citations, et comme vous en convenez vous-même dans quelques-uns de vos ouvrages. »

Lettre de saint Jérôme à saint Augustin, vers l'an 403, pag. 611.

8. Comme saint Augustin n'avait pas fait mention dans cette lettre de celle qu'il avait écrite au sujet de son explication du passage de l'Epître aux Galates, il lui écrivit une seconde fois pour savoir de lui s'il en était véritablement auteur. « Je ne saurais comprendre, lui dit-il, comment il se peut faire que cette lettre, comme je l'ai ouï dire, soit entre

les mains de tout le monde, et à Rome et en Italie, et que moi à qui elle était adressée, je sois le seul qui ne l'ait point reçue. J'en suis d'autant plus surpris, que Sisinnius m'a dit qu'il avait trouvé cette lettre il y a environ cinq ans, parmi quelques-uns de vos ouvrages, non pas en Afrique, ni chez vous, mais dans une île de la mer Adriatique. » Saint Jérôme ajoute que quelques-uns de ses amis avaient voulu lui persuader que cette lettre n'avait pas été répandue sans dessein, et que le but de saint Augustin n'était que de se faire de la réputation à ses dépens, « en faisant voir, dit-il, à tout le monde que vous m'avez fait un défi, et que je n'ose l'accepter. Pour moi, je vous avoue que ce qui m'a empêché d'y répondre, c'est que je n'étais pas assuré qu'elle fût de vous. D'ailleurs j'appréhendais de répondre avec trop de hauteur à un évêque de ma communion, et de censurer avec trop d'aigreur la lettre de mon censeur. » Il le prie donc encore une fois ou de se reconnaître auteur de cette lettre, ou de la désavouer, et lui conseille de ne point entrer en dispute avec un vieillard qui avait passé toute sa vie dans l'étude de l'Ecriture sainte. Il lui dit qu'il n'avait vu d'autres ouvrages de lui, que ses *Soliloques* et quelques commentaires *sur les Psaumes*.

Lettre de saint Augustin à saint Jérôme, vers l'an 404, pag. 612.

9. Saint Augustin n'avait pas encore reçu cette lettre, lorsqu'il en écrivit une quatrième, pour répondre à celle que saint Jérôme lui avait écrite en lui envoyant sa seconde apologie *contre Rufin*. Quoiqu'il eût lui-même quelque sujet de se plaindre des traits vifs et piquants dont saint Jérôme l'avait frappé dans ses lettres, il met tout en œuvre dans celle-ci pour le radoucir, craignant qu'il ne lui eût donné le premier occasion de s'aigrir. « Comme je ne vous crois pas capable, lui dit-il, d'avoir voulu me maltraiter sans raison, l'unique ressource qui me reste est de reconnaître ma faute, et de confesser que c'est moi qui vous ai offensé le premier en écrivant cette lettre qui est véritablement de moi, et que je ne saurais désavouer. A quoi bon m'obstiner davantage? Le meilleur parti que je puisse prendre est de vous demander pardon. Je vous conjure donc par la douceur de Jésus-Christ, de me pardonner si je vous ai offensé, et de ne me point rendre le mal pour le mal, en m'offensant à votre tour. » Il lui dit ensuite qu'il n'avait pas encore reçu réponse à la lettre qu'il lui avait écrite sur l'Epître de saint Paul aux Galates; mais que s'il voulait bien ou s'il pouvait lui faire voir par de bonnes raisons qu'il avait mieux pris que lui le sens de cette Epître, il profiterait avec plaisir de ses leçons pour s'instruire, et de ses censures pour se corriger. Il loue l'érudition de saint Jérôme, et lui témoigne son désir de demeurer avec lui pour s'avancer dans l'étude des saintes Ecritures. « Mais comme je ne puis pas, dit-il, avoir moi-même cet avantage, j'ai dessein de vous envoyer et de mettre sous votre conduite quelqu'un de mes enfants en Jésus-Christ, pourvu néanmoins que vous le trouviez bon, ce que je vous prie de me marquer dans votre première lettre. » Il dit ensuite qu'il courait en Afrique un libelle où saint Jérôme était fort maltraité, et qu'il avait aussi reçu la réponse que ce Père y avait faite, mais qu'il n'avait pu la lire sans une douleur très-sensible en voyant deux anciens amis si fort acharnés l'un contre l'autre. Il se plaint de quelques termes un peu durs, et de quelques comparaisons odieuses dont saint Jérôme s'était servi dans ses lettres. « Si nous voulons, ajoute-t-il, nous instruire l'un et l'autre, et nous entretenir de choses propres à nourrir nos âmes, faisons-le, je vous prie, sans chagrin et sans aigreur : mais si nous ne pouvons, sans blesser l'amitié et sans laisser entrevoir quelque mouvement de jalousie, nous avertir mutuellement de ce que nous trouvons à redire dans nos ouvrages, laissons-là toutes nos questions, et ne faisons rien contre les intérêts de notre conscience et de notre salut. Il vaut mieux ne pas faire de si grands progrès dans la science qui enfle, que de blesser la charité qui édifie. »

Lettre de saint Jérôme à saint Augustin, en l'an 404, pag. 617.

10. Enfin saint Jérôme reçut par le diacre Cyprien les trois lettres dont saint Augustin l'avait chargé. Saint Jérôme, dans la réponse qu'il y fit sur la fin de l'année 404, y dit d'abord qu'au lieu de lui proposer diverses questions, comme saint Augustin le disait, il faisait une rigoureuse critique de ses ouvrages. Venant ensuite au fait, il s'exprime ainsi : « Vous me mandez, lui dit-il, que vous avez reçu d'un de vos frères un livre sans titre, où je fais le catalogue des écrivains ecclésiastiques tant grecs que latins; et que lui ayant demandé comment on l'intitulait, il vous a répondu qu'on l'appelait *Epitaphe;* sur quoi vous dites que j'aurais eu raison de lui donner ce nom là, si je ne m'étais borné à parler de la vie et des ouvrages des auteurs qui sont morts; mais

qu'ayant fait aussi mention de ceux qui étaient vivants lorsque je composai cet ouvrage, vous êtes surpris que je l'aie intitulé de la sorte. Je m'étonne, éclairé comme vous êtes, que vous n'ayez pas connu par la seule lecture de ce livre, quel en doit être le titre. Ceux qui ont écrit la vie des grands hommes, n'ont jamais donné le nom d'*Epitaphe* à ces sortes d'ouvrages, mais ils les ont intitulés *des Hommes illustres*. On ne donne le nom d'*Epitaphe* qu'aux oraisons funèbres. Ce livre doit donc être intitulé *des Hommes illustres,* ou plutôt *des Ecrivains ecclésiastiques.* »

Saint Jérôme défend l'explication qu'il avait donnée de l'Epître aux Galates sur l'action de saint Pierre et de saint Paul : il a suivi ce qu'Origène, Didyme, Apollinaire et les autres anciens interprètes grecs avaient dit sur ce sujet, aimant mieux s'égarer avec des écrivains d'un si grand mérite, que d'être seul de son sentiment. Il allègue aussi l'autorité de saint Chrysostôme dont il parle comme ayant été depuis peu déposé de l'épiscopat, ce qui fait voir que cette lettre fut écrite vers la fin de l'an 404, ou au commencement de 405. Ensuite il montre par un grand nombre de passages tirés du livre des Actes des Apôtres, que saint Pierre ne pouvait ignorer que les chrétiens étaient déchargés du joug de la loi ; et que saint Paul avait pratiqué lui-même ce dont il accuse ici saint Pierre; c'est-à-dire, que ces deux apôtres avaient fait semblant l'un et l'autre d'observer les cérémonies de la loi, de peur de révolter l'esprit des Juifs. « Comment donc, ajoute-t-il, saint Paul aurait-il été assez téméraire et assez imprudent pour condamner dans un autre ce qu'il avait fait lui-même. » Saint Jérôme ne prétend pas par là autoriser les mensonges officieux, et il dit que les anciens interprètes dont il a emprunté son explication, ne le prétendent pas non plus; mais ils font voir qu'il y a certaines occasions où l'on doit garder des mesures, et user de condescendance : ils montrent avec quelle prudence et quelle discrétion les Apôtres se sont conduits dans une conjoncture si délicate; enfin ils réfutent les blasphèmes, et répriment l'impudence de Porphyre qui a osé dire que saint Pierre et saint Paul avaient eu ensemble une querelle d'enfants, ou plutôt que saint Paul, jaloux du mérite de saint Pierre, s'était emporté contre lui, et avait condamné dans saint Pierre une faute dont il était lui-même coupable. Saint Augustin avait dit dans sa lettre que si saint Paul avait quelquefois pratiqué la loi, ce n'était pas qu'il la crût nécessaire au salut après Jésus-Christ, mais uniquement pour montrer qu'il ne la rejetait pas comme mauvaise ; et que s'il avait repris saint Pierre, c'était seulement en ce que sa conduite faisait regarder les cérémonies de la loi comme nécessaires. « Si cela est, réplique saint Jérôme, nous donnons dans les erreurs de Cérinthe et d'Ebion, que les évêques n'ont anathématisés que parce qu'après avoir embrassé la foi de Jésus-Christ, ces hérétiques voulaient allier les cérémonies judaïques avec l'Evangile, et professer la nouvelle religion sans renoncer aux pratiques de l'ancienne loi. » Il rapporte de suite les autres raisons dont saint Augustin appuyait son sentiment, et il ajoute : « Nous pensons à peu près de même, vous et moi : car je soutiens que saint Pierre et saint Paul ont observé, ou plutôt fait semblant d'observer les cérémonies de la loi, de peur de faire de la peine aux juifs qui avaient embrassé la foi de Jésus-Christ. Et vous, au contraire, vous prétendez qu'ils en ont usé de la sorte par une charitable condescendance, et non point par une dissimulation artificieuse. Mais que ce soit par crainte ou par compassion, que m'importe, pourvu que vous tombiez d'accord avec moi que dans cette occasion ils ont fait semblant d'être ce qu'ils n'étaient pas? » Le saint docteur s'étonne que saint Augustin refuse de se servir de la traduction de l'Ecriture qu'il avait faite sur l'hébreu, tandis qu'il ne faisait aucune difficulté de lire celle des Septante, quoiqu'elle ne fût point dans sa première pureté. Et comme saint Augustin avait allégué pour le détourner d'une nouvelle traduction celle qu'ont faite les anciens, il lui répond par ce raisonnement : « Ce que les anciens écrivains ont expliqué avant nous dans leurs commentaires sur l'Ecriture sainte, est obscur ou il est clair; s'il est obscur, comment avez-vous osé entreprendre après eux d'écrire sur des matières qu'ils n'ont pu développer? S'il est clair, en vain avez-vous tâché vous-même d'éclaircir ce qui n'a pu leur échapper, particulièrement dans l'explication des Psaumes, sur lesquels ils nous ont donné plusieurs volumes. Mais sur ce pied là, personne n'osera parler après les anciens, ni entreprendre d'écrire sur un sujet dont un autre se sera saisi le premier. Il est donc de votre politesse d'avoir sur cela pour les autres la même

indulgence que vous avez pour vous-même. Je n'ai point eu dessein de décréditer les anciennes versions, puisque au contraire je les ai corrigées et traduites en latin en faveur de ceux qui n'entendent que notre langue. Dans ma traduction je n'ai eu en vue que de rétablir les endroits que les Juifs ont ou passés ou corrompus, et de faire connaître aux Latins ce que porte le texte hébreu. Ne veut-on point la lire? Qu'on la laisse là; on ne force personne. » Il regarde comme un conte ce que saint Augustin lui avait dit de l'émotion arrivée au sujet de sa traduction du prophète Jonas, et soutient qu'au lieu de traduire le mot hébreu par celui de *courge*, il avait dû le rendre par celui de *lierre,* afin de se conformer aux anciens interprètes.

Lettre de saint Jérôme à saint Augustin, en 405, pag. 629.

11. Saint Jérôme, fâché d'avoir parlé avec aigreur à saint Augustin dans cette lettre, lui en écrivit une autre quelque temps après pour lui en faire ses excuses et le prier de finir cette dispute; mais il n'y rétracta point son sentiment sur la dissimulation des deux apôtres.

Lettre de saint Augustin à saint Jérôme, en 405, pag. 629 et seq.

12. Cette lettre fut rendue à saint Augustin, par Firmus qui revenait de Palestine en Afrique. Saint Augustin y répondit la même année 405, en y faisant d'abord remarquer la différence entre l'autorité des Livres saints, et celle des livres des auteurs ecclésiastiques. « Il n'y a, dit-il, que les livres qu'on appelle canoniques pour qui j'ai un respect et une vénération qui va jusqu'à croire fermement que ceux qui en sont les auteurs ont été incapables de se tromper. Si j'y trouve quelque chose qui me semble contraire à la vérité, alors je n'ai point de peine à me persuader, ou que mon exemplaire n'est pas correct, ou que mon traducteur n'a pas bien pris le sens de l'Ecriture, ou enfin que je n'entends pas moi-même ce que je lis. Pour ce qui est des autres écrivains, quelque distingués et quelques célèbres qu'ils soient par leur érudition et leur sainteté, je ne regarde pas leur décision comme la règle infaillible de la vérité, et je ne m'y soumets, qu'autant que je les trouve ou autorisés par les livres canoniques, ou appuyés sur des raisons probables qui leur donnent quelque apparence de vérité. » Il vient ensuite au passage de saint Paul, où parlant de saint Pierre et de saint Barnabé, l'Apôtre dit : *Quand je vis qu'ils ne marchaient pas droit selon la vérité de l'Evangile, je dis à Pierre devant tout le monde : Si vous qui êtes Juif, vivez comme les gentils, et non pas comme les Juifs, pourquoi contraignez-vous les gentils de judaïser.* « Quel est l'homme, dit saint Augustin, sur les écrits et sur les paroles duquel on puisse compter sûrement, s'il est vrai que l'apôtre saint Paul, en parlant de la sorte, en imposait aux Galates et les trompait, en disant qu'il avait observé que Pierre et Barnabé ne marchaient pas droit selon les vérités de l'Evangile, et qu'il avait résisté en face à saint Pierre, parce qu'il voulait obliger les gentils de judaïser? Peut-être me direz-vous : Ne vaut-il pas mieux croire que saint Paul a écrit quelque chose contre la vérité, que de croire que saint Pierre a fait quelque chose contre son devoir et sa conscience? Selon ce principe il vaudrait donc mieux croire, ce qu'à Dieu ne plaise, que l'Evangile nous en impose, que de croire que saint Pierre a renié Jésus-Christ. On ne peut s'imaginer, ajouterez-vous, que saint Paul ait osé reprendre saint Pierre d'une faute dont il était lui-même coupable. Il n'est pas question maintenant (c'est toujours saint Augustin qui parle) de ce que saint Paul a fait, mais de ce qu'il a écrit. C'est de quoi il s'agit, et ce qui est capital pour le sentiment que je défends, si l'on veut sauver la vérité des saintes Ecritures. Si donc saint Pierre a fait ce qu'il devait faire, il est certain que saint Paul nous en impose, lorsqu'il dit que cet Apôtre ne marchait pas selon la vérité de l'Evangile. Au contraire, si ce que saint Paul a écrit est vrai, il est donc vrai aussi que saint Pierre ne marchait pas alors selon la vérité de l'Evangile, et qu'il faisait ce qu'il ne devait pas faire. Si saint Paul a tenu la même conduite dans une pareille conjoncture, j'aime mieux croire qu'il n'a repris son collègue qu'après s'être corrigé de sa faute, que d'accorder qu'il ait usé de mensonge dans aucune de ses Epîtres, et encore moins dans celle aux Galates, où il commence par dire : *Je prends Dieu à témoin que je ne vous mens pas dans tout ce que je vous écris.* Pour moi, de la manière dont saint Pierre agissait, je crois qu'il voulait obliger les gentils à judaïser; je le crois, parce que saint Paul nous le dit, et que je ne saurais me persuader que cet Apôtre ait voulu nous en imposer. Or, il est certain que saint Pierre avait tort en cela, et que c'était agir contre la vérité de l'Evangile, que de donner lieu à ceux qui avaient embrassé la foi de Jésus-Christ, de croire que l'observation des cérémonies de la loi était nécessaire au salut. C'est ce

que prétendaient à Antioche les fidèles d'entre les juifs, et c'est sur quoi saint Paul les a combattus sans relâche, et avec toute la vivacité que lui inspirait son zèle. » Saint Augustin fait voir ensuite que toutes les fois que saint Paul a observé les cérémonies de la loi, ce n'a pas été pour donner à entendre que le salut du chrétien fût attaché à ces sortes de pratiques; mais seulement pour empêcher qu'on ne le soupçonnât de regarder comme une idolâtrie païenne, des cérémonies que Dieu, dont la sagesse sait s'accommoder au temps, avait instituées dans l'ancienne loi comme des figures des choses à venir. Il répond à l'objection de saint Jérôme, qui avait dit que pour ne pas tomber dans l'opinion des philosophes qui admettent des actions indifférentes, il fallait dire nécessairement que l'observation des cérémonies de la loi était un bien ou un mal; selon saint Augustin, ces anciennes cérémonies n'étaient ni bonnes, puisqu'elles ne justifiaient pas, ni mauvaises, puisque Dieu même les avait prescrites. « Ce sentiment, ajoute-t-il, me paraît d'autant plus plausible, que j'ai pour moi les paroles mêmes d'un prophète qui dit que Dieu a donné au peuple juif *des préceptes qui n'étaient pas bons:* nous donnant à entendre que ces préceptes n'étaient pas tels qu'on devînt bon en les observant, ou qu'on ne pût devenir bon en ne les observant pas. » Il confirme son sentiment en faisant voir par la variété qu'il y avait en l'Eglise d'Orient et celle de Rome, au sujet du jeûne du samedi, que dans ces sortes de pratiques il y a un certain milieu que l'on doit prendre, non point par dissimulation, mais par un devoir que la bienséance et les lois de la société nous imposent, quoiqu'il n'y ait rien dans les saintes Ecritures qui nous oblige à les observer. Dans l'ancienne alliance Dieu institua parmi les Juifs la circoncision et d'autres semblables cérémonies, comme autant de figures des mystères que Jésus-Christ devait accomplir dans la suite des temps. Ces divines ordonnances n'ont pas laissé de subsister, non pour obliger les chrétiens à les observer, comme s'ils devaient encore attendre la foi qu'elles promettaient; mais seulement pour les instruire et les faire entrer dans le dénouement des anciennes prophéties. Or, comme on ne devait pas obliger les gentils à les observer, aussi ne fallait-il pas les interdire aux Juifs comme quelque chose d'impie et de sacrilége. On les a donc laissées tomber peu à peu, et on les a vues s'évanouir à mesure que l'Evangile s'établissait dans le monde, et que la grâce de Jésus-Christ faisait sentir aux fidèles qu'elle seule était la source de leur justification, et qu'ils ne pouvaient trouver leur salut dans ces cérémonies, qui n'étaient que les ombres des choses à venir, et qu'on voyait heureusement accomplies. Saint Augustin convient qu'en disant dans sa lettre que saint Paul, après avoir été élevé à l'apostolat, n'observa les cérémonies des juifs que pour faire voir qu'elles n'avaient rien de pernicieux pour ceux qui voudraient les pratiquer conformément à la loi de Moïse et à la tradition de leurs pères, aurait dû s'expliquer davantage, et borner l'usage de ces cérémonies au temps où la grâce de la foi commença à se manifester, parce qu'alors ces observances n'avaient rien de pernicieux; mais il dit qu'il avait déjà fait cette réflexion dans un écrit contre Fauste, évêque manichéen, longtemps avant qu'il eût reçu la lettre de saint Jérôme. Il souscrit à ce que ce Père y avait dit qu'en ce temps ci, l'observation des cérémonies judaïques est pernicieuse et mortelle aux chrétiens, soit juifs, soit gentils. Il lui demande ensuite ce qu'il entendait par la sage condescendance dont les Apôtres avaient usé dans l'observation des cérémonies de la loi. « Car, ou cette condescendance, dit-il, est ce que j'appelle un mensonge officieux, c'est-à-dire, une espèce d'obligation de mentir dans certaines conjonctures, et dont on ne peut honnêtement se dispenser; ou je ne sais pas quel autre nom lui donner; si ce n'est peut-être que le mensonge cesse d'être mensonge, dès qu'on lui donne le nom de condescendance. » Il soutient qu'au lieu de recourir à cette solution, on doit croire que saint Paul a véritablement repris saint Pierre, et admirer la douceur et l'humilité avec laquelle saint Pierre reçut la correction de cet Apôtre. « S'il m'est permis, ajoute-t-il, de dire ici mon sentiment, il me semble qu'il était plus à propos de justifier saint Pierre en cette manière contre les impostures de Porphyre, que de donner à ce philosophe païen un plus juste sujet de le calomnier, et de nous reprocher d'une manière encore plus piquante que tout est faux, et dans nos Ecritures, et dans le culte que nous rendons à Dieu. » Comme saint Jérôme avait allégué six ou sept écrivains anciens pour appuyer son opinion,

Ezech. xx, 25.

il lui fait remarquer qu'il y en avait quatre dont lui-même ruinait entièrement l'autorité; et qu'il ne laissait pas de réfuter ailleurs assez vivement sur des matières importantes Origène et Didyme, bien qu'il leur eût donné de grandes louanges. Il le renvoie à saint Ambroise et à saint Cyprien, mais surtout à saint Paul, qui avant de raconter sa dispute avec saint Pierre, proteste qu'elle est très-véritable. Enfin il prie saint Jérôme de lui pardonner ce qui pouvait lui avoir échappé de trop dur dans ses lettres, et finit en disant que ce qui lui faisait souhaiter sa version sur les Septante, c'est qu'il voudrait bien pouvoir se passer de cette foule de traductions latines données au public par certains auteurs aussi téméraires qu'ignorants.

Lettre de saint Jérôme à saint Augustin, après l'an 406, pag. 642 et seq.

13. Nous n'avons point de réponse de saint Jérôme à cette lettre, mais il nous en reste quatre autres qu'il écrivit depuis à saint Augustin, et qui n'ont aucun rapport avec la dispute qu'ils avaient eue ensemble touchant l'explication de l'Epître aux Galates. Il lui marque dans la première, qui est écrite de Bethléem, que les hérétiques, quoique condamnés plusieurs fois, faisaient encore tous leurs efforts pour réveiller leurs erreurs. On voit par la seconde, que saint Augustin lui avait envoyé en Palestine le prêtre Orose pour le consulter sur la question de l'origine des âmes, et qu'il ne voulut point lui faire de réponse, de peur de s'engager dans une nouvelle dispute avec lui. Il le remercie des deux livres qu'il lui avait envoyés sur cette matière, et lui dit qu'il y faisait paraître beaucoup d'érudition et d'éloquence, et lui fait une protestation d'amitié, d'estime et de respect. Il ajoute, qu'il l'avait cité avec éloge dans son *Dialogue contre les pélagiens*, et l'invite à s'unir avec lui pour exterminer ces pernicieux hérétiques, qui, par une pénitence affectée, faisaient semblant de désavouer leurs erreurs, afin de pouvoir les débiter plus librement. Il s'excuse de faire ce qu'il lui avait demandé à l'égard de la version des Septante, tant à cause du peu de copistes capables de transcrire les livres latins, que parce qu'on lui avait volé une partie de ce qu'il avait déjà fait sur ce sujet. Dans la troisième lettre, saint Jérôme le congratule de la fermeté et de la vigueur avec laquelle il avait combattu l'hérésie pélagienne. « Rome entière, dit-il, vous applaudit. Les catholiques vous regardent comme le restaurateur de la foi ancienne; et ce qui relève encore davantage votre gloire, tous les hérétiques vous détestent. »

La quatrième, qui est la dernière que saint Jérôme ait écrite à saint Augustin, et que l'on met vers 419 ou 420, est aussi adressée à Alipus. Il les congratule l'un et l'autre de la victoire qu'ils avaient remportée sur l'hérésie de Célestius, disciple de Pélage. « Quant à ce que vous me demandez, leur dit-il, si j'ai répondu au livre d'Anien, diacre de Télède, que l'on nourrit grassement en récompense des méchants écrits qu'il fournit aux autres pour soutenir leurs blasphèmes, vous saurez qu'il n'y a pas longtemps que le prêtre Eusèbe m'en a envoyé une copie; mais que depuis que je l'ai reçue j'ai été si accablé de maladies, et si touché de la mort de votre sainte fille Eustochie, que j'ai cru devoir mépriser cet ouvrage. L'auteur suit la doctrine corrompue de ses maîtres, et excepté quelques endroits qu'il a pillés, et qu'il tourne avec assez d'artifice, il n'y dit rien de nouveau. Il y avoue toutefois ce qu'il avait nié dans le malheureux synode de Diospolis. Si Dieu me donne des jours, et que je puisse trouver des copistes, j'espère y répondre en deux ou trois nuits, non pas pour combattre une hérésie qui est déjà éteinte, mais pour confondre l'ignorance et les blasphèmes de cet auteur. »

Lettres de saint Jérôme à Marcellin et à Anapsychie, vers 410 ou 411, pag 642.

14. Longtemps auparavant qu'il écrivît cette dernière lettre, Marcellin, gouverneur d'Afrique, et Anapsychie lui avaient proposé une question touchant l'origine des âmes, savoir, si elles descendent du ciel dans les corps, ou si elles sont une portion de la propre substance de Dieu; si elles ont été toutes créées au commencement du monde, et renfermées dans les trésors de Dieu pour être ensuite distribuées dans les corps, ou si enfin elles passent des pères dans les enfants, en sorte que dans les hommes, comme dans les bêtes, l'âme soit engendrée par une autre âme, comme le corps l'est par un autre corps. Saint Jérôme ne décide rien sur cette question, disant qu'il s'en était expliqué dans ses livres *contre Rufin*, et il conseille à Marcellin de consulter saint Augustin sur cette matière, « dont le sentiment, dit-il, sera toujours le mien. » Il ajoute qu'il n'a pu encore achever son commentaire *sur Ezéchiel*, à cause d'une irruption imprévue des Barbares dans la Palestine; il dit à Marcellin d'emprunter les deux livres qu'il avait envoyés à sainte Fabiole, et de proposer toutes

ses difficultés à Océanus, homme d'un grand mérite et très-versé dans la connaissance de la loi de Dieu.

§ VII.

Sixième classe des lettres de saint Jérôme.

Lettre à Océanus, vers l'an 401, pag. 646.

1. On met la lettre de saint Jérôme à Océanus, vers 401. En effet, dans son apologie *contre Rufin*, écrite vers ce temps-là, il parle de cette lettre sous le titre d'un livre qu'il dit avoir écrit pour montrer que l'on ne peut guères douter que ce ne soit le livre qu'il témoigne dans sa première apologie *contre Rufin*, écrite vers ce temps-là, avoir fait pour montrer que le mariage contracté avant le baptême, ne rendait point bigame et incapable du sacerdoce celui qui depuis le baptême s'était marié. Saint Jérôme avait défendu la même opinion étant à Rome, contre un homme fort éloquent qu'il ne nomme pas, et il la soutient encore dans son commentaire *sur l'Epître à Tite*. Océanus, son ami, lui ayant donc demandé ce qu'il pensait sur ce sujet, et s'il croyait que saint Paul eût exclu ces personnes du sacerdoce, saint Jérôme lui répondit par une lettre très-longue, où 1° il s'efforce de montrer qu'un homme qui a été marié en premières noces avant son baptême, et en secondes noces depuis son baptême, n'est pas dans le cas de la bigamie qui empêche d'être promu aux ordres sacrés. Il appuie son opinion sur l'usage, et dit que non-seulement Cartérius, évêque d'Espagne, à l'occasion de qui Océanus lui avait fait cette question, mais encore un grand nombre d'autres évêques, de prêtres et de ministres inférieurs, se trouvaient dans le même cas, c'est-à-dire, qu'ils avaient épousé deux femmes, l'une avant le baptême et l'autre depuis. 2° Il allègue l'argument dont il se servit à Rome : « Le baptême, dit-il à son adversaire, rend-il l'homme nouveau, ou non ? S'il le rend nouveau, sans lui rien laisser du vieil homme, on ne peut donc imputer à cet homme tout nouveau ce qu'il avait auparavant en lui du vieil homme. » 3° Saint Paul en parlant dans ses Epîtres à Timothée et à Tite, des qualités que doit avoir un homme qu'on veut élever à l'épiscopat, parle uniquement de celui qui a reçu le baptême : « Si donc, conclut-il, toutes les qualités requises pour être évêque se trouvent dans celui qu'on veut ordonner, quoiqu'elles ne s'y fussent pas rencontrées avant son baptême, pourquoi le mariage seul, qui n'est point un péché, serait-il un obstacle à son ordination ? » Il rapporte deux explications que l'on pouvait donner à ce que dit saint Paul : *Qu'il faut que l'évêque n'ait épousé qu'une femme.* Ces paroles peuvent s'entendre de la bigamie simultanée, en sorte qu'il ne soit pas permis d'ordonner évêque celui qui aurait eu en même temps deux ou trois femmes, comme en avaient les anciens Patriarches. On peut encore alléguer cette raison; dans un sens un peu forcé, on peut dire que par les femmes on doit entendre les Eglises, et par les hommes, les évêques. S'il a été défendu dans le concile de Nicée de transférer un évêque d'une Eglise à une autre, c'est afin qu'il ne semblât pas qu'on voulût quitter une épouse chaste, parce qu'elle est pauvre, pour s'attacher à une adultère, parce qu'elle est plus riche.

Saint Jérôme explique en peu de mots ce que l'Apôtre dit des qualités d'un évêque, et il fait cette réflexion sur la défense d'en choisir un qui soit néophyte : « Je ne saurais comprendre jusqu'où va l'aveuglement des hommes, qui condamnent le mariage contracté avant le baptême, et qui font un crime d'une chose qui a été détruite dans ce sacrement, tandis que personne n'observe un commandement aussi clair et aussi précis que celui-ci. Tel était hier catéchumène, qui aujourd'hui est évêque : tel paraissait hier dans l'amphithéâtre, qui préside aujourd'hui dans l'église : tel assistait hier aux jeux du cirque, que l'on voit ce matin parmi les ministres du Seigneur : tel était ci-devant protecteur des comédiens, qui aujourd'hui consacre des vierges à Jésus-Christ. » Le sentiment de saint Jérôme n'a point prévalu, et on a suivi dans l'Eglise celui du pape Sirice et de ses successeurs, qui ont soutenu que le baptême qui efface les péchés, ne détruit point les mariages.

Lettre à Magnus, orateur romain, vers l'an 400, pag. 654.

2. Magnus, avocat romain, avait repris un nommé Sébésius de quelques fautes : celui-ci s'en étant repenti, revint trouver saint Jérôme, qui le reçut avec toute la bonté d'un père. Magnus l'avait chargé d'une lettre dans laquelle il demandait à saint Jérôme pourquoi il citait dans ses ouvrages les auteurs profanes, et mêlait avec la pure doctrine de l'Eglise les ordures du paganisme. Le saint docteur se justifie sur ce que tous les écrivains ecclésiastiques, dont il fait une longue énumération, en avaient usé de la

sorte; ils avaient mêlé comme lui dans leurs écrits le feu de la science profane à la lumière des divines Ecritures. Il soupçonne Rufin d'avoir inspiré à Magnus de lui faire cette question : ce qui fait voir que cette lettre a été écrite depuis leur grande contestation, c'est-à-dire, vers l'an 400.

Lettre à Océanus, sur la mort de Fabiole, vers l'an 400, pag. 657.

3. La lettre à Océanus est un éloge funèbre d'une dame romaine, nommée Fabiole. Mariée fort jeune à un homme extrêmement débauché, elle le quitta et en épousa un autre. « En l'abandonnant, elle ne fit, dit saint Jérôme, que ce qu'une honnête femme et une chrétienne devait faire. Jésus-Christ défend au mari de quitter sa femme, si ce n'est en cas d'adultère, et s'il l'abandonne pour ce sujet, il défend à la femme de se remarier. Ce commandement regarde les femmes aussi bien que les hommes : car une femme n'est pas moins en droit de se séparer de son mari, lorsqu'il lui est infidèle, qu'un mari de répudier sa femme quand elle est coupable du même crime. Les lois des empereurs ne s'accordent guères sur cela avec la loi de Jésus-Christ. Lâchant la bride à l'incontinence des hommes, elles leur défendent seulement l'adultère. Mais selon les lois de l'Evangile, ce qui n'est pas permis aux femmes est également interdit aux hommes, et comme ils servent le même Dieu, ils ont aussi les mêmes obligations à remplir. » Saint Jérôme condamne donc Fabiole de s'être remariée du vivant de son mari, mais il tâche de diminuer la grandeur de sa faute, sur ce qu'elle ne savait pas jusqu'où s'étendaient les obligations de la loi évangélique, et sur la pénitence publique qu'elle en fit. Revenue à elle-même, on la vit se couvrir d'un sac, faire une confession publique de sa faute et à la vue de tout Rome, se mettre la veille de Pâques au rang des pénitents, à la porte de la basilique de saint Jean de Latran. L'évêque, les prêtres et tout le peuple ne purent sans verser des larmes la voir dans une posture si humble et si touchante. Saint Jérôme, après avoir parlé de sa pénitence d'une manière très-touchante, fait l'éloge des vertus qu'elle pratiqua depuis; de son application à l'étude de l'Ecriture sainte; de sa charité envers les pauvres et les malades, qu'elle servait elle-même, et pour le soulagement desquels elle fit bâtir conjointement avec Pammaque, un hôpital à Rome, afin d'affermir par leur union un établissement que l'envie et l'émulation auraient peut-être ruiné : car c'était à qui des deux se surpasserait en charité. Saint Jérôme compare les funérailles que Rome fit à Fabiole avec les triomphes des Camilles, des Papirius, des Scipions et des Pompées, et dit qu'ils n'ont jamais rien eu de si éclatant.

Lettre à Salvine, vers l'an 400, pag. 663.

4. Il n'y a rien d'assuré sur l'époque de la lettre à Salvine. Il paraît seulement que cette dame avait été mariée à Nébridius quelques années avant la mort de Théodose, c'est-à-dire, vers l'an 393, et comme saint Jérôme parle dans cette lettre des enfants que Salvine avait eus de Nébridius, d'une manière qui fait juger qu'ils avaient tout au plus six à sept ans, on conjecture de là qu'il l'écrivit vers l'an 400. Ce fut pour la consoler de la perte de son mari, dont il fait un fort bel éloge; il le finit en disant qu'il avait fourni en peu de temps la carrière d'une longue vie. Nébridius avait été élevé à la cour avec Arcadius et Honorius, enfants de l'empereur Théodose. Saint Jérôme exhorte Salvine à demeurer veuve, et lui prescrit les règles pour vivre saintement dans cet état. Il lui conseille en particulier de demeurer avec sa mère, qui était une femme vertueuse, et avec sa tante, qui ayant toujours conservé sa virginité, pouvait être comme un asile à son innocence; il l'exhorte à lire sans cesse l'Ecriture sainte, à s'appliquer souvent à l'oraison, afin qu'elle lui servît comme d'un bouclier pour repousser tous les traits des mauvaises pensées, qui font ordinairement aux jeunes gens des blessures mortelles. Il lui propose pour modèle les veuves célèbres dans l'Ecriture, qui passaient les jours et les nuits dans le temple, et qui conservaient par le jeûne et la prière le précieux trésor de la chasteté.

Lettre à Eustochie sur la mort de sainte Paule, vers l'an 404, pag. 669.

5. Sainte Paule, après avoir vécu cinquante-six ans huit mois et vingt et un jours, mourut à Bethléem sous le sixième consulat de l'empereur Honorius, et le premier d'Aristénète, c'est-à-dire, l'an 404. Saint Jérôme, témoin de ses vertus, en fit aussitôt l'éloge qu'il adressa à Eustochie, fille de sainte Paule. Il y relève d'abord son illustre naissance, et y fait voir ensuite comment après la mort de Toxotius, son mari, dont elle avait eu cinq enfants, elle renonça au commerce du monde, et à toutes les grandeurs du siècle pour se consacrer entièrement à Dieu : « Ce qu'elle fit, dit-il, avec tant de ferveur, qu'il semblait qu'elle avait souhaité la mort de son époux, afin de

servir Dieu avec plus de liberté. » Il parle de ses grandes charités, qui allaient si loin, qu'elle dépouillait quelquefois ses propres enfants pour assister les pauvres. Ce fut chez elle que logea Epiphane dans son voyage de Rome en 382. Saint Jérôme fait après cela la description de celui qu'elle fit elle-même de Rome en Palestine, où elle se retira, non dans le palais du proconsul, qui lui avait fait préparer un appartement; mais dans une petite maison écartée, et qui n'avait nulle apparence. Il raconte par ordre la visite qu'elle fit des saints Lieux. « Prosternée devant la croix, elle y adora le Sauveur avec autant de dévotion que si elle l'y eût vu attaché. Etant entrée dans le saint sépulcre, elle baisa la pierre que l'ange renversa lorsque Jésus-Christ sortit du tombeau, et collant sa bouche sur le lieu où le corps du Sauveur avait reposé, elle le suçait comme si elle eût voulu se désaltérer avec les eaux d'une agréable fontaine. De là elle monta à la citadelle de Sion, où on lui fit voir la colonne où le Fils de Dieu avait été attaché et flagellé; cette colonne servait à soutenir le portail d'une église, et elle était encore toute teinte du sang du Sauveur. On lui montra encore le lieu où les fidèles, au nombre de cent vingt, étaient assemblés lorsque le Saint-Esprit descendit sur eux. Ensuite ayant distribué selon son petit pouvoir quelques aumônes aux chrétiens et aux pauvres de Jérusalem, elle alla à Bethléem visiter la crèche du Sauveur. A la vue d'un si saint lieu, elle me protesta, dit saint Jérôme, qu'elle voyait des yeux de la foi l'enfant Jésus enveloppé de langes, crier dans cette étable, les mages adorer le Sauveur, l'étoile briller sur la crèche, une vierge devenir mère, saint Joseph donner tous ses soins à ce divin enfant, les bergers venir durant la nuit admirer les merveilles de sa naissance, et en être les premiers témoins. »

Après l'avoir suivie dans la visite des autres Lieux saints et remarquables de la Palestine, saint Jérôme lui fait parcourir diverses solitudes où elle s'était rendue dans le désir de s'y édifier par les vertus de tant de grands hommes qui y servaient le Seigneur. Il parle des monastères qu'elle fit bâtir à Bethléem, de l'ordre qu'elle y établit et des vertus qu'elle y pratiqua. « Depuis la mort de son mari jamais elle ne mangea avec aucun homme, fût-il en réputation de sainteté, et élevé même à la dignité épiscopale. Jamais elle ne prit des bains qu'à la dernière extrémité. Jamais elle ne se servit de matelats, même au fort des fièvres les plus violentes. Elle reposait sur la terre dure, qu'elle couvrait de quelque cilice, arrosant son lit de larmes, et passant les jours et les nuits dans une oraison presque continuelle. Jamais elle ne refusa aucun pauvre, trouvant toujours de quoi donner, non pas dans les grandes richesses qu'elle possédait, mais dans la sage économie avec laquelle elle dispensait ses aumônes. Ses vertus ne furent pas exemptes de critique; mais elle souffrit avec patience les persécutions de l'envie. Les hérétiques tentèrent de l'engager dans leurs erreurs, mais inutilement. Elle savait l'Ecriture sainte par cœur, et quoiqu'elle en aimât le sens littéral, qui est le fondement de la vérité, elle s'attachait néanmoins davantage au sens mystique, le regardant comme le comble de l'édifice spirituel qu'elle élevait dans son cœur. Elle réussit si bien dans l'étude de la langue hébraïque, qu'elle chantait les Psaumes en hébreu, et parlait cette langue sans y mêler aucun accent de la langue latine. »

Saint Jérôme finit son éloge funèbre par une description vive et touchante de sa mort et de ses funérailles. Comme elle était près d'expirer, le saint lui ayant demandé si elle se sentait quelque douleur extraordinaire qui l'empêchât de parler aux assistants, elle répondit en grec, que rien ne lui faisait peine, et qu'elle était fort calme et fort tranquille. Elle ne parla plus à personne, mais fermant les yeux, elle répétait à voix basse ces paroles du psaume xxve : *Seigneur, j'ai aimé la beauté de votre maison*, et tenant le doigt sur sa bouche, elle faisait sans cesse le signe de la croix sur ses lèvres. L'évêque de Jérusalem, ceux des autres villes, et une multitude infinie de prêtres, de diacres, de vierges et de solitaires, se trouvèrent à sa mort et à ses obsèques. Mais on n'y entendit point ces cris lugubres qui accompagnent ordinairement la mort des gens du siècle. Tout retentissait du chant des Psaumes, que plusieurs chœurs chantaient en différentes langues. Des évêques chargèrent son cercueil sur leurs épaules; d'autres prélats précédaient le convoi, portant des flambeaux et des cierges allumés; d'autres enfin marchaient à la tête de ceux qui chantaient les Psaumes. On porta dans

cet ordre le corps au milieu de l'église de la Crèche du Sauveur, où pendant trois jours qu'il y fut exposé, on chanta par ordre des psaumes en hébreu, en grec, en latin et en syriaque.

Lettres à Pammaque et à Marcelle, vers l'an 402, pag. 689.

6. Saint Jérôme écrivit à Pammaque et à Marcelle, en leur envoyant un exemplaire de la seconde lettre pascale de Théophile, qu'il avait traduite du grec en latin. Il les assure qu'il n'avait rien épargné pour conserver dans la traduction toute l'élégance et la beauté de l'original. Il leur en envoya même le texte grec, « de peur, dit-il, que les hérétiques ne m'accusent encore faussement d'y avoir changé ou ajouté plusieurs choses. » Il les prie en même temps d'engager le pape Anastase à confirmer par son autorité tout ce que Théophile avait fait et écrit contre Origène. Cette lettre est de l'an 402. On y peut remarquer cette expression : « Priez le Seigneur que cet ouvrage (il parle de la lettre pascale de Théophile) soit reçu à Rome avec plaisir, et que la chaire de l'apôtre saint Pierre confirme par son approbation ce que le siége de l'évangéliste saint Marc vient de publier avec tant d'applaudissement. » Rome n'avait donc pas encore fait en cette année là tout ce que Théophile et saint Jérôme en demandaient. Le saint docteur ajoute néanmoins « que le bruit s'était déjà répandu partout qu'Anastase avait poursuivi les hérétiques jusques dans les tanières qui leur servaient de retraite, et qu'on avait appris par ses lettres que ce qui avait été condamné en Orient, l'avait aussi été en Occident. » Il paraît que par les lettres de ce Pape, saint Jérôme entend celle qui est adressée à Jean de Jérusalem.

Lettre à Théophile d'Alexandrie, en l'an 405, pag. 727.

7. La lettre à Théophile d'Alexandrie fut écrite quelque temps après la déposition de saint Chrysostôme, et vers l'an 405, comme on le voit par ce qu'il y dit de la rigueur excessive de l'hiver, de la famine extrême, et des courses des Isaures, événements particuliers à cette année. Cette lettre, qui ne paraît pas entière, se trouve dans un ancien manuscrit, à la suite de la lettre à Pammaque et à Marcelle, après les trois Epîtres pascales de Théophile, et après celle de saint Epiphane à saint Jérôme. Ce Père y témoigne qu'il aurait souhaité que Jean de Constantinople eût été un homme agréable à Dieu, et marque la peine qu'il avait eue à le croire assez imprudent pour s'attirer le malheur où il s'était précipité. « Mais, ajoute-t-il, il s'est si mal conduit, que sans parler de ses autres crimes, il a reçu les origénistes au nombre de ses plus intimes amis, et en a élevé plusieurs à la dignité du sacerdoce, sans se mettre en peine d'affliger extrêmement par cette méchanceté saint Epiphane d'heureuse mémoire. » Il s'excuse dans cette lettre d'avoir été si longtemps à traduire la lettre pascale que Théophile avait faite pour l'an 408, sur les empêchements que lui avaient causés les fléaux dont nous venons de parler. Il acheva toutefois de la traduire, et la fit même copier; mais une grande maladie qui lui survint pendant le carême de cette même année, l'empêcha de donner la dernière perfection à son ouvrage, et il fallut attendre qu'il fût guéri.

Lettre à deux dames des Gaules, avant l'an 406, pag. 719.

8. Saint Jérôme fait mention de sa lettre à deux dames gauloises, dans son livre *contre Vigilance*, composé en 406; ainsi il faut mettre cette lettre avant cette année-là. Voici quel en est le sujet. Une mère et une fille, dont l'une était veuve et l'autre vierge, demeuraient dans la même ville, mais en différentes maisons. Elles avaient pris l'une et l'autre chez elles quelques ecclésiastiques, soit pour leur tenir compagnie, soit pour prendre soin de leurs affaires. Un solitaire, qui étant fils de celle-là et frère de celle-ci, était allé à Jérusalem visiter les saints Lieux, avertit saint Jérôme de ce désordre, lui disant qu'elles causaient plus de scandale en s'attachant ainsi à des étrangers, qu'elles n'en avaient fait en se séparant l'une de l'autre. Saint Jérôme eut peine à se rendre à ses prières : « Il semble à vous entendre, répondit-il à ce solitaire, que je sois un évêque, au lieu que je ne suis qu'un pauvre moine, qui éloigné du commerce des hommes, et renfermé dans le fond d'une cellule, n'ai point d'autre occupation que de pleurer les péchés que j'ai commis, et d'éviter ceux que je pourrais commettre. » Ce solitaire insista, et saint Jérôme fit ce qu'il souhaitait. Dans sa lettre à ces deux dames, il commence par montrer à la fille le tort qu'elle avait eu de fuir la compagnie d'une mère qui après lui avoir appris à aimer Jésus-Christ, l'avait consacrée à ce divin époux. Il réfute toutes les excuses qu'elle pouvait apporter pour justifier sa conduite sur ce point, et lui fait voir ensuite qu'elle n'est pas plus excusable de loger des hommes chez elle. Comme elle aurait pu répondre qu'elle se reposait sur le témoignage de sa propre conscience, et

qu'ayant pour juge de ses actions Dieu même qui en est le témoin, elle se mettait fort peu en peine de tout ce qu'on pouvait dire d'elle; il lui cite l'endroit de saint Paul aux Romains, où nous lisons, qu'*il faut avoir soin de faire le bien, non-seulement devant Dieu mais aussi devant les hommes*. « Si on vous accuse, ajoute-t-il, d'être chrétienne et de garder la continence, moquez-vous de ces sortes de reproches. Si on vous fait un crime d'avoir quitté votre mère pour vivre dans un monastère en la compagnie des vierges, faites-vous un mérite et une gloire de cette accusation. Quand on ne peut accuser une fille consacrée à Dieu de vivre dans le libertinage, et qu'on n'a rien à lui reprocher que son insensibilité à l'égard de ses parents, elle doit mépriser ces reproches; cette cruauté est une véritable piété; car alors on préfère à sa mère celui que l'on doit préférer à sa propre vie. » S'adressant après cela à la mère, saint Jérôme l'exhorte à apprendre par son exemple à sa fille à rompre une liaison si préjudiciable à son honneur.

Rom. XII, 17.

Lettre à Rustique, vers l'an 408, pag. 734.

9. On ne peut mettre plus tard qu'en 408 la lettre de saint Jérôme à Rustique, puisqu'il y parle des ravages que les Vandales avaient faits dans les Gaules en 407, comme d'une chose toute nouvelle. Il écrivit cette lettre à la prière d'Hédibie et d'Artémie. Celle-ci était épouse de Rustique, et ils avaient fait vœu d'un commun consentement de garder la continence. Artémie se soutint dans son bon dessein; mais son mari ne put résister aux tentations du démon. Depuis sa chute, Artémie ne laissa pas de consentir à demeurer avec lui, et elle ne lui refusa point d'être unie de logement et d'esprit avec lui. Les Barbares étant entrés en ce temps-là dans les Gaules, la crainte de la captivité les obligea de se séparer l'un de l'autre. Artémie prit sa route vers la Terre sainte, et son mari lui promit de la suivre bientôt, afin d'y travailler à son salut, et de corriger la faute que sa négligence lui avait fait commettre. Mais comme il différait de jour en jour, saint Jérôme lui écrivit pour l'exhorter à s'acquitter de sa promesse. « La vie de l'homme, lui dit-il, étant incertaine, craignez qu'une mort précipitée ne vous enlève avant d'avoir dégagé votre parole. Imitez celle que vous auriez dû instruire vous-même. Quelle honte pour vous, de voir qu'un sexe qui n'a que la faiblesse en partage, triomphe de tous les attraits du siècle, tandis que le vôtre, qui se pique de fermeté et de courage, se rend esclave de ses vanités! » Il lui met devant les yeux les plus beaux passages de l'Ecriture : « Ce sont de belles fleurs, lui dit-il, et dont j'ai voulu vous faire une couronne de pénitence. Mettez-la sur votre tête, et prenant l'essor avec les ailes de la colombe, allez chercher le lieu de votre repos, et vous réconcilier avec Dieu, qui est le meilleur et le plus indulgent de tous les pères. »

Lettre à Agéruchie, en 409, pag. 748.

10. On met, en 409, la lettre de saint Jérôme à Agéruchie, que d'autres éditions appellent Gérontie, et on ne peut guères la mettre plus tôt, puisqu'il y est parlé du premier siége qu'Alaric mit devant Rome sur la fin de l'an 408 et qu'il ne leva qu'après avoir reçu une grosse somme d'argent. Agéruchie était fille d'un nommé Célérin, et avait été élevée dès son enfance par une de ses tantes de même nom, qui vivait dans la continence depuis vingt ans, et qui lui en inspira de l'amour. Elle fut toutefois mariée à un homme de sa condition, nommé Simplicius, dont elle eut un enfant. Mais son mari l'ayant laissée veuve, lorsqu'elle était encore fort jeune, elle se souvint des instructions de sa tante, aima mieux se consacrer à Dieu que de se remarier, et elle chercha dans l'Eglise un asile à sa chasteté, pour se dérober aux poursuites des plus grands seigneurs de la cour. Saint Jérôme ne dit pas quelle occasion il eut de lui écrire. Sa lettre qu'il qualifie un petit livre intitulé *de la Monogamie,* n'est qu'une exhortation générale à la viduité. Il y explique le sens de quelques passages de saint Paul, où cet Apôtre permet les secondes noces, relève le mérite de la continence par divers endroits de l'Ecriture sainte, et même par l'exemple des prêtres des faux dieux, qui chez les Athéniens se rendaient impuissants pour être toujours chastes, et qui chez les Romains et les Egyptiens devaient n'avoir été mariés qu'une fois; il rapporte aussi plusieurs exemples de femmes païennes de la première qualité, qui avaient sacrifié leur vie à l'amour de la chasteté. Il déclare néanmoins qu'il ne blâme pas les secondes noces, mais qu'il loue les premières, et raconte un mariage qui s'était fait à Rome lorsqu'il y servait de secrétaire au pape Damase, pour répondre aux lettres synodales des Eglises d'Orient et d'Occident, qui le consultaient sur

des affaires ecclésiastiques. « J'y vis un homme et une femme, gens de la lie du peuple; celui-là avait déjà enterré vingt femmes, et celle-ci avait eu vingt-deux maris. Ils se remarièrent ensemble, persuadés que c'était pour la dernière fois. Tout le monde, hommes et femmes, était dans l'attente pour voir lequel des deux, après tant de combats, mettrait l'autre au tombeau. Enfin le mari l'emporta, et on le vit la couronne sur la tête et la palme à la main, illustres marques de sa victoire, marcher à la tête du convoi de sa femme, à la vue de toute la ville et parmi les acclamations d'une foule de peuple qui était accouru à ce spectacle. » Saint Jérôme propose encore à Agéruchie des exemples plus frappants pour l'engager à demeurer veuve, savoir ceux de sa mère, de sa grand'mère et de sa tante : « Les respects, lui dit-il, que les évêques et toute la province leur rendent, ne font-ils pas voir que pour être demeurées veuves, elles n'ont rien perdu de leur première dignité, et qu'elles se sont même attiré de nouveaux honneurs? » Il lui représente aussi l'état déplorable de l'Empire, surtout des Gaules et de Rome. « Si nous avons, ajoute-t-il, échappé aux calamités publiques, nous qui en sommes les pitoyables restes, c'est à la miséricorde du Seigneur, et non pas à nos propres mérites que nous en sommes redevables. Une multitude prodigieuse de nations cruelles et barbares a inondé toutes les Gaules. Tout ce qui est entre les Alpes et les Pyrénées, entre l'Océan et le Rhin, est devenu leur proie. Mayence, cette ville autrefois si considérable, a été prise et entièrement ruinée, et elle a vu égorger dans ses temples plusieurs milliers de personnes. Worms, après avoir soutenu un long siége, a été enfin ensevelie sous ses propres ruines. Reims, cette ville si forte, Amiens, Arras, Térouanne, Tournay, Spire, Strasbourg, toutes ces villes sont aujourd'hui sous la domination des Allemands. Les barbares ont ravagé presque toutes les villes d'Aquitaine, de Gascogne, et des provinces Lyonnaise et Narbonnaise. L'épée au-dehors, la faim au-dedans, tout conspire leur ruine. Je ne saurais sans répandre des larmes me souvenir de la ville de Toulouse, qui jusqu'ici avait été conservée par les mérites de son saint évêque Exupère. » Saint Jérôme attribue ces malheurs, non aux empereurs Arcadius et Honorius, mais à Stilicon, qui avait attiré ces barbares dans le dessein d'élever son fils Eucher sur le trône d'Honorius : « Penserez-vous, dit-il ensuite à Agéruchie, à vous remarier dans de si tristes conjonctures? Qui prendrez-vous pour époux? Sera-ce un homme qui fuira de devant l'ennemi, ou qui ira pour le combattre? » Il ne lui donne aucune règle pour vivre dans l'état de veuve, et il la renvoie aux traités qu'il avait faits pour Eustochie, pour Furia et pour Salvine.

Lettre à Julien, vers l'an 409, pag. 750.

11. La lettre à Julien fut écrite depuis que Pammaque et saint Paulin eurent fait une profession ouverte de servir Dieu, et de renoncer entièrement au monde. Puis donc que le premier ne fit cette démarche qu'en 397 ou 398, et que le second fut élevé à l'épiscopat en 409 ou 410, on ne peut mettre cette lettre qu'entre les deux années 397 et 410. On voit encore dans cette lettre, qu'elle fut écrite après les ravages que les barbares avaient faits dans le pays où demeurait Julien, c'est-à-dire, en Dalmatie, ou en Italie. Or, l'Italie fut ravagée par Rhadagaise en 405, selon saint Prosper [1], ou en 406, selon Marcellin [2]. Julien était homme de qualité. Une mort précipitée, après lui avoir ravi presque en même temps deux filles encore fort jeunes, lui avait aussi enlevé Faustine sa femme. Cette disgrâce fut suivie de la perte de presque tous ses biens. Il ne lui resta qu'une seule fille mariée à un homme de sa condition. Saint Jérôme ayant appris tous ses malheurs, lui écrivit par Ausone pour l'en consoler. Il lui propose l'exemple de Job, cet homme si juste et si malheureux, lui faisant remarquer que, « quoique Dieu l'eût mis à de grandes épreuves, il n'avait pas néanmoins encore *étendu sa main sur lui, et ne l'avait pas frappé en sa chair ni en ses os.* « Ces derniers coups sont toutefois, ajoute-t-il, les plus rudes et les plus sensibles, et il est bien difficile de les souffrir sans se plaindre et sans *maudire Dieu.* » Selon le saint docteur, le terme de *bénir*, dont se sert l'Ecriture en parlant de Job, signifie en cet endroit *maudire;* et l'Ecriture se sert de la même expression dans le même sens au troisième livre des Rois. Il relève la constance de Julien dans ses adversités, et l'exhorte à con-

Job. II, 3 et 4.

III Reg. XXI, 10.

[1] S. Prosper, in *Chronico*, pag. 739.

[2] Marcellinus Comes, in *Chronico*, pag. 520, tom. IX *Bibl. Patr.*

sommer son sacrifice en renonçant entièrement au monde à l'exemple du saint homme Pammaque et de saint Paulin, ce prêtre d'une foi si vive et si ardente. « C'est faire, lui dit-il, un bon usage de vos biens, que de les employer à soulager les besoins des serviteurs de Dieu, à secourir les solitaires, à orner les églises, mais ce n'est encore là que le commencement de la perfection. Vous employez vos richesses à bâtir des monastères. et à nourrir un grand nombre de solitaires qui demeurent dans les îles de la Dalmatie; vous feriez encore mieux de vivre et de vous sanctifier en la compagnie des saints.» Il ajoute : « Vous avez dans votre famille en la personne de l'illustre Véra, pour ne rien dire des autres, un beau modèle de vertus ; elle suit véritablement Jésus-Christ, et supporte courageusement les peines et les ennuis de la vie présente. Suivez donc les exemples de cette vertueuse dame, qui vous sert de guide dans les voies de la perfection.» On voit dans la même lettre que Julien quitta après quarante jours ses habits de deuil pour en prendre de blancs, afin de célébrer avec joie la dédicace d'une église, où l'on mettait les reliques d'un martyr.

Lettre à Sabinien, pag. 754.

12. Il n'y a rien dans la lettre à Sabinien qui puisse faire connaître en quelle année elle a été écrite. On sait seulement que saint Jérôme l'écrivit étant à Bethléem, et que ce fut depuis les incursions des barbares. Sabinien était diacre et connu de toute l'Italie par les crimes qu'il y avait commis. La crainte de tomber entre les mains d'un homme puissant d'entre les barbares qu'il avait déshonoré en abusant de sa femme, l'obligea de quitter Rome, et de se retirer à Bethléem. Saint Jérôme l'y reçut, ne sachant rien de ses déréglements, et voyant qu'il avait des lettres de recommandation de son évêque. Sabinien vécut en ce lieu pendant quelque temps, lisant l'Evangile comme diacre. Mais il n'y corrigea point ses inclinations corrompues, et il osa attenter à la pureté d'une vierge dans l'antre sacré où le Fils de Dieu a pris naissance. Cette vierge correspondit à ses malheureux desseins, et lui donna pour gage de sa foi, ses cheveux qu'on lui avait coupés suivant l'usage des monastères d'Egypte et de Syrie, ses mouchoirs et sa ceinture. Déjà Sabinien préparait des échelles pour tirer cette malheureuse fille de son cloître; déjà il avait arrêté un vaisseau, marqué le jour et l'heure de son évasion. « Mais, dit saint Jérôme, l'Ange qui est en sentinelle dans la chambre de Marie, qui garde le berceau du Sauveur, et qui est chargé du soin de ce divin enfant, découvrit toutes leurs pratiques, et rompit toutes leurs mesures. » Sabinien se voyant découvert, se jeta aux pieds du saint et le pria de lui sauver la vie. Saint Jérôme crut qu'étant chrétien, il devait lui pardonner. Il l'exhorta donc à faire pénitence, à gémir sous le cilice et sous la cendre, à s'éloigner du commerce des hommes, et à passer toute sa vie dans un monastère, afin de fléchir par des larmes continuelles la justice d'un Dieu irrité. Mais au lieu de suivre cet avis, Sabinien se mit à vivre dans la mollesse et dans les délices; et s'aigrissant contre le saint, qui ne lui avait dit que la vérité, et qui ne lui avait donné que des avis salutaires, il le noircit par d'horribles calomnies. Ce fut ce qui obligea saint Jérôme de lui écrire, et il le fait avec autant de force que de bonté, pour engager ce malheureux à rentrer en lui-même. « Je veux, lui dit-il, que je sois un scélérat comme tu le publies partout : fais donc pénitence avec moi. Je veux que je sois un pécheur : expie donc comme moi tes péchés par tes larmes. Penses-tu que mes crimes deviendront pour toi des vertus? Crois-tu que le plaisir d'avoir des compagnons de tes désordres soit un adoucissement à tes maux? Laisse du moins couler quelques larmes de tes yeux. Fusses-tu mort, et presque pourri dans le tombeau, le Seigneur te ressuscitera. »

Lettre à Avitus, vers l'an 409, pag. 760.

13. Saint Jérôme écrivit sa lettre à Avitus environ dix ans après qu'il eut traduit les livres *des Principes* d'Origène à la prière de saint Pammaque, c'est-à-dire vers l'an 409. Avitus qui était espagnol, voyant son pays troublé par l'hérésie des priscillianistes, quitta l'Espagne et vint à Jérusalem. Comme il savait que saint Jérôme avait traduit ces livres, il lui en demanda une copie, et le saint, qui ne les avait encore communiqués qu'à saint Pammaque, ne put néanmoins refuser à Avitus la copie qu'il lui demandait. Mais il se crut en même temps obligé de l'avertir qu'il trouverait dans ces livres plusieurs choses qui lui feraient horreur. Afin donc qu'il pût les lire sans danger, il lui marqua en particulier dans une lettre tous les endroits qui renfermaient quelque erreur. Ainsi cette lettre ne contient qu'un dénombrement des erreurs que saint Jérôme avait

trouvées dans son exemplaire des livres *des Principes* d'Origène. Peut-être y en avait-il de moins fautifs, puisqu'Origène se plaignait que de son vivant on avait corrompu ses écrits, et qu'on l'avait accusé faussement d'enseigner que le diable sera sauvé, erreur qui lui est attribuée néanmoins dans cette lettre, par saint Jérôme, avec un grand nombre d'autres auteurs.

Lettre au moine Rustique, vers l'an 411, pag. 769.

14. De la manière dont il est parlé de Rufin sous le nom de Grunnius dans la lettre suivante, il semble résulter qu'il était mort lorsque saint Jérôme l'écrivit; ainsi on peut la mettre vers l'an 411. Elle est adressée à Rustique, moine gaulois, originaire de Marseille. Sa mère, qui était une femme de piété, l'avait nourri elle-même et élevé durant son enfance. Après l'avoir fait étudier en France, où les études florissaient, elle l'envoya à Rome, afin de joindre à la fécondité et à la politesse de la langue française, la solidité et la majesté de l'éloquence romaine, n'épargnant rien pour le rendre habile homme. Saint Jérôme félicite Rustique d'une si bonne éducation, et l'exhorte à respecter sa mère à cause de ses vertus, à l'aimer comme sa nourrice, et à l'honorer comme une sainte. Il lui dit ensuite que s'il avait envie de s'engager dans la cléricature, il devait se rendre capable d'instruire les autres; mais que s'il voulait s'en tenir à la vie monastique, il lui était plus avantageux de vivre en commun dans un monastère, qu'en particulier dans la solitude. Il lui fait voir à cette occasion les avantages de la vie cénobitique, et les dangers de la vie solitaire. Il lui conseille de partager son temps entre la lecture, la prière et le travail des mains, en sorte qu'il soit toujours occupé, et que le démon ne le trouve jamais oisif. « Apprenez, lui dit-il, le Psautier par cœur; faites en sorte que tous les mouvements de votre corps et de votre esprit se portent également vers Dieu. Si vous voulez que les plaisirs charnels n'aient point d'attraits pour vous, aimez l'étude de l'Ecriture sainte. Bannissez de votre esprit toutes les pensées qui ne sont propres qu'à vous jeter dans le trouble et dans l'agitation; car si une fois elles trouvaient place dans votre cœur, vous en seriez bientôt l'esclave, et elles vous conduiraient à des actions criminelles. Si les apôtres, qui pouvaient vivre de l'Evangile, travaillaient des mains de peur d'être à charge aux autres, pourquoi ne feriez-vous pas vous-même ce qui doit servir à vos usages? » Il remarque que c'était une coutume établie dans les monastères d'Egypte, de n'y recevoir que des gens capables de travailler des mains; et que leur dessein en cela n'était pas tant de subvenir par là aux nécessités du corps, que de pourvoir aux besoins de l'âme, et d'empêcher qu'un solitaire ne s'abandonnât à des pensées vaines et dangereuses. Il le renvoie pour s'instruire au saint et savant évêque Proculus, de Marseille, et fait un éloge des vertus de saint Exupère de Toulouse, qui semblable à la veuve de Sarepta, endurait la faim pour soulager celle de ses frères, et qui pour subvenir à l'indigence des pauvres, qu'il regardait comme les entrailles de Jésus-Christ, leur avait distribué tout son bien.

Lettre à Principie, en 412, pag. 778.

15. L'époque de la lettre à Principie est marquée dans cette lettre même : car il y est dit que saint Jérôme ne l'écrivit que deux ans après la mort de Marcelle, arrivée quelques jours après la prise de Rome par Alaric en 410. Ainsi cette lettre est de l'an 412. Elle est intitulée : *Eloge funèbre de Marcelle*, et contient une relation de ses vertus. Saint Jérôme s'y attache moins à relever la grandeur de sa naissance, et la gloire de ses ancêtres, que son mérite personnel. Veuve après sept mois de mariage, elle fit vœu de continence, quoique recherchée par plusieurs seigneurs, et particulièrement par Céréal, consul romain. Elle fut la première qui confondit dans Rome le paganisme, en faisant voir par une vie innocente et un extérieur modeste quels sont le mérite et l'excellence de la viduité chrétienne. Elle ne mangeait point de chair et ne buvait point de vin, si ce n'était dans de grandes infirmités. Son occupation ordinaire était de lire l'Ecriture sainte, et d'en méditer les vérités; de visiter les églises des Apôtres et des Martyrs, et d'y prier en secret aux heures qu'elles étaient moins fréquentées. Jusqu'à son temps la profession monastique était entièrement inconnue à Rome; le nom même de moine y était si nouveau, et la prévention des peuples y avait attaché des idées si basses et si affreuses, qu'il n'y avait aucune femme de qualité qui osât le porter. Mais, ayant appris de quelques prêtres d'Alexandrie, de l'évêque Athanase, et de Pierre son successeur, la vie que saint Antoine menait dans le désert, la discipline qui s'observait dans les monastères de saint Pacôme en Thébaïde, et la manière de vivre des vierges et des veuves; Marcelle

alors n'eut plus de honte d'embrasser une profession qu'elle savait être agréable à Jésus-Christ. Sophronie et plusieurs autres dames suivirent son exemple : et on bâtit à Rome un si grand nombre de monastères de vierges, et les solitaires s'y multiplièrent si fort, que la multitude de ceux qui servaient Dieu dans cet état, rendit respectable une profession qui auparavant n'avait rien que de bas et de méprisable aux yeux des hommes. Ce fut elle qui s'opposa aux progrès des origénistes dans Rome, et qui travailla la première à les faire condamner. Elle mourut quelques jours après la prise de Rome par les barbares, qui ne sachant point la pauvreté volontaire dont elle faisait profession, l'avaient inhumainement frappée de verges, pour l'obliger à leur donner son or et son argent.

Lettre à Démétriade, en 414, pag. 784.

16. La lettre à Démétriade fut écrite environ trente ans après le traité *de la Virginité* adressé à Eustochie. Ainsi donc, puisque ce traité est de l'an 384, il faut mettre cette lettre en 414. Saint Jérôme écrivait alors son commentaire *sur Ezéchiel*, et il en était à l'endroit de la description du Temple où il est parlé du Saint des saints, et de l'Autel des parfums. Mais il interrompit ce travail pour passer, comme il le dit lui-même, d'un autel à un autre, et pour offrir à la pureté éternelle une hostie vivante, sans tache et agréable à Dieu. Démétriade à qui cette lettre s'adresse, était une fille de la première qualité, qui s'étant réfugiée en Afrique après la prise de Rome par les Goths, y avait pris le voile des vierges, et y avait été consacrée par l'imposition des mains, et les prières d'Aurélius, évêque de Carthage. La nouvelle du parti que venait de prendre Démétriade, causa à toutes les Eglises d'Afrique une joie universelle, et le bruit s'en répandit partout. Julienne sa mère, et Proba son aïeule, prièrent saint Jérôme de joindre sa voix à celle des autres, pour relever la gloire de cette action, et d'instruire cette jeune vierge de ce qu'elle devait faire pour plaire à celui qu'elle avait choisi pour son époux. Il lui écrivit donc une grande lettre, où après avoir loué son illustre famille et décrit les combats qu'elle avait eus à soutenir avant que de renoncer entièrement au monde pour se consacrer à Dieu, il lui dit : « Le seul et le plus important conseil que je vous donne, est d'aimer la lecture de l'Ecriture sainte, et de prendre garde de recevoir dans votre cœur aucune mauvaise semence. Lorsque vous étiez dans le siècle, vous preniez plaisir aux choses du siècle; mais aujourd'hui que vous avez quitté le monde, que vous êtes élevée par de nouveaux vœux au-dessus des premiers engagements de votre baptême, que vous avez fait pacte avec votre ennemi, en lui disant : *Je renonce à toi, Satan, je renonce à ton siècle, à tes pompes, à tes œuvres :* ne rompez point le traité que vous avez fait avec lui. Armez-vous souvent du signe de la croix, pour vous mettre à couvert des coups de l'ange exterminateur. Ayez une attention continuelle sur les mouvements de votre cœur. Joignez-y la pratique du jeûne, mais non de ces jeûnes excessifs, qui accablent tout d'un coup un corps faible et délicat, et qui ruinent la santé avant même que l'on ait commencé à jeter les fondements d'une vie parfaite. La véritable vertu a ses bornes, elle cesse d'être vertu dès qu'elle ne garde plus ni règles ni mesures. Jeûnez donc, en sorte que mortifiant les désirs de la chair, vous soyez toujours en état de veiller à l'ordinaire, et de vous appliquer réglément à la lecture et à la psalmodie. Le jeûne n'est pas une vertu parfaite, il n'est que le fondement des autres vertus. J'en dis autant de la chasteté : elle peut bien nous servir comme de degrés pour nous élever au comble de la perfection, mais seule et séparée des autres vertus, elle ne saurait jamais couronner une vierge. Laissez aux gens du monde l'enjouement et la plaisanterie; un air grave et sérieux sied bien à une personne de votre caractère. Je crois qu'il est fort inutile de vous donner des conseils contre l'avarice, puisque vous êtes d'une famille où l'on sait tout à la fois et posséder et mépriser les richesses. Quelque puisse être celui à qui vous ferez part de vos biens, n'envisagez en lui que ses besoins et sa pauvreté, et mettez toute votre gloire à rassasier la faim des malheureux. Depuis que vous êtes consacrée à Dieu par le vœu d'une perpétuelle virginité, vous avez perdu tous les droits que vous aviez sur vos biens, c'est à votre aïeule et à votre mère à les gouverner; mais après leur mort, vous pourrez agir selon vos vues, ou plutôt selon les ordres du Seigneur qui ne vous rendra que ce que vous aurez consacré à faire de bonnes œuvres. Que les autres emploient leurs revenus à bâtir des églises et à les orner, j'y consens et je ne blâme point l'emploi qu'ils font de leur bien; mais le vôtre doit être de revêtir Jésus-Christ en la personne des pauvres, de le

visiter dans les malades, de le nourrir dans ceux qui ont faim, de le recevoir dans ceux qui n'ont point de retraite, et surtout dans ceux qu'une même foi a rendus comme nous domestiques du Seigneur; d'entretenir les monastères des vierges, de prendre soin des serviteurs de Dieu, et de ces pauvres d'esprit, qui occupés jours et nuits à servir le Seigneur, imitent sur la terre la vie que les anges mènent dans le ciel. Outre le temps que vous devez donner réglément à la psalmodie et à la prière, aux heures de tierce, de sexte, de none, de vêpres, à minuit et au matin, prescrivez-vous encore un certain temps pour vous appliquer à la lecture de l'Ecriture sainte; mais ne cherchez dans ces occupations que votre propre instruction. Occupez-vous aussi à faire quelque ouvrage de laine, à filer et à faire du tissu. Parmi tant et de si différentes occupations, le temps coulera bien vite. »

Saint Jérôme exhorte ensuite Démétriade à s'attacher inviolablement à la foi du pape Innocent, disciple et successeur d'Anastase, et à ne recevoir aucune doctrine étrangère. Il lui conseille d'éviter la compagnie des femmes engagées dans les liens du monde et du mariage, de peur que leur condition et leurs discours ne soient pour elle un dangereux appât; et de fuir comme le poison de l'innocence, les jeunes gens qui dans leurs ajustements ne respirent que la vanité et le plaisir. Il remarque en lui parlant de sainte Agnès, qu'il n'y a point de nation sur la terre qui n'ait eu ses écrivains et ses orateurs pour faire son éloge dans l'Eglise.

17. Les règles que saint Jérôme prescrit à Gaudence qu'il traite de frère, et qui diffère par conséquent du célèbre Gaudence, évêque de Bresse, sont à peu près les mêmes que celles qu'il avait données à Læta pour l'éducation de sa fille Paule. Ce Gaudence avait une fille nommée Pacatule, mais qui ne faisait encore que bégayer, et qui pouvait avoir tout au plus alors quatre ou cinq ans. Elle était venue au monde l'année même de la prise de Rome par les Goths, c'est-à-dire en 410; ce qui nous oblige de mettre cette lettre en 414 ou 415. Saint Jérôme dit à Gaudence que Pacatule sa fille n'étant pas en âge de profiter de sa lettre, il doit la lui réserver pour la lire dans un âge plus avancé. Il y remarque qu'il y avait des mères qui après avoir consacré leurs filles à Jésus-Christ, avaient coutume de les revêtir d'une robe brune et d'un manteau noir, et de leur ôter tout ce qu'elles avaient de plus précieux. « En cela, dit-il, elles se conduisent très-sagement, persuadées qu'une fille ne doit point s'accoutumer à porter dans sa jeunesse ce qu'elle sera obligée de quitter dans un âge plus avancé. » Il y condamne la liberté scandaleuse de ceux qui sous prétexte de charité ou de service, avaient des vierges avec eux. Il dit que l'on déplore cet abus, mais qu'on ne le punit pas, parce que le grand nombre des coupables semble le rendre permis. Parlant de la prise de Rome et des ruines de l'Empire, il dit : « Aujourd'hui le monde disparaît et périt à nos yeux, et cependant nos crimes subsistent toujours. Les temples si saints et si augustes ne sont plus que cendre et que poussière, et néanmoins la passion de l'avarice nous domine toujours. On voit briller l'or sur les murailles, dans les lambris et sur les chapiteaux des colonnes, tandis que Jésus-Christ tout nu et mourant de faim, expire à notre porte en la personne du pauvre. »

§ VIII.

Septième classe des lettres de saint Jérôme.

Lettre à Exupérance, vers l'an 387, pag. 779.

1. Exupérance à qui saint Jérôme écrivit vers 387, était un homme de guerre, qui sous l'habit de soldat menait la vie d'un prophète, et qui malgré les engagements de *l'homme extérieur,* tout occupé des choses du monde, conservait toute la pureté et toute l'innocence de *l'homme intérieur créé à l'image de Dieu.* C'est ce qui fait souhaiter à saint Jérôme d'avoir avec lui un commerce de lettres, et il en fit toutes les avances. Comme Exupérance n'était point marié, saint Jérôme l'exhorte à abandonner absolument le monde, à vendre son bien, et à en distribuer le prix aux pauvres, et à venir le voir avec Quintilien leur ami commun.

Lettre à Castruce, vers l'an 394, pag. 801.

2. Un nommé Castruce, qui était de Pannonie et aveugle, avait voulu, nonobstant son incommodité, passer les mers Adriatique, Ionienne et Egée, pour venir trouver saint Jérôme, et il était même déjà venu jusqu'à Cissa. Mais ses amis qui l'aimaient tendrement, le contraignirent d'abandonner son entreprise. Saint Jérôme ayant su par le diacre Héraclius les démarches de Castruce, lui écrivit pour l'en remercier, et pour le consoler en même temps de la perte qu'il avait faite de la vue. Il lui montre par plusieurs

exemples que ces sortes de disgrâces ne sont pas toujours une peine du péché, et lui rapporte ce qui s'était passé entre saint Antoine et Didyme l'Aveugle, dans une conversation qu'ils avaient eue ensemble. Saint Antoine, charmé de l'érudition et de la vivacité d'esprit de Didyme, lui demanda s'il n'était pas fâché d'avoir perdu la vue. Didyme un peu déconcerté ne lui répondit rien d'abord; mais voyant qu'il le pressait, il lui avoua franchement que cette perte lui était très-sensible. « Je suis surpris, lui dit alors saint Antoine, de ce qu'étant aussi sage que vous êtes, vous soyez fâché de n'avoir pas ce qu'ont les fourmis et les moucherons; et qu'au contraire vous ne vous réjouissiez pas de posséder ce que les saints et les apôtres seuls ont mérité d'avoir. De là vous devez apprendre, mon cher Castruce, conclut saint Jérôme, qu'il vaut mieux être privé de la vue corporelle, que de ces yeux spirituels où la paille du péché ne saurait entrer. »

Lettre à Evangélus, après l'an 385, pag. 802.

3. Le même Evangélus qui avait prié saint Jérôme de lui dire qui était Melchisédech, lui écrivit aussi, ce semble, pour lui donner avis qu'un certain personnage préférait les diacres aux prêtres. Au lieu d'Evangélus on lisait Evagrius dans les anciennes éditions, erreur que l'on a corrigée dans la nouvelle sur un grand nombre de manuscrits qui lisent uniformément Evangélus. Saint Jérôme dans la lettre qu'il lui écrivit en réponse à la sienne, y rabaisse extrêmement les diacres, et y relève la dignité des prêtres le plus qu'il peut, en disant qu'autrefois le prêtre était le même que l'évêque. C'est ce qu'il prouve par divers endroits des Epîtres de saint Paul, où l'on voit que cet apôtre parle souvent des évêques et des diacres, sans mettre les prêtres entre deux. Les Epîtres de saint Pierre et de saint Jean qui donnent à l'évêque le nom de prêtre servent aussi à sa démonstration. Si dans la suite, ajoute-t-il, on en a choisi un pour l'élever au-dessus des autres, on ne l'a fait que pour empêcher les schismes et les divisions; dans l'Eglise d'Alexandrie, depuis saint Marc jusqu'au temps d'Héraclas, les prêtres choisissaient un d'entre eux qu'ils mettaient dans un siége plus élevé, et auquel ils donnaient le nom d'évêque. Mais il est à remarquer que les paroles de saint Jérôme sur l'égalité entre les évêques et les prêtres doivent s'entendre relativement au temps des apôtres, où, comme il le dit plus bas, « les prêtres étaient compris sous le nom d'évêques. » Les dignités d'évêque ou de prêtre étant alors renfermées dans une même personne, on lui donnait tantôt le nom d'évêque, tantôt celui de prêtre, et plus souvent le dernier, parce qu'ordinairement on prenait pour évêques, les plus vieux quand ils avaient les autres qualités requises pour l'épiscopat. L'égalité qu'il met donc entre les prêtres et les évêques, n'est à proprement parler, qu'une égalité de nom. « Le nom de prêtre, dit-il, marque l'âge, et celui d'évêque, la dignité. » Mais il n'a jamais enseigné qu'ils fussent égaux en pouvoir : au contraire il dit ici que l'ordination appartient aux évêques à l'exclusion des prêtres, et dans son dialogue *contre les Lucifériens,* il enseigne que les évêques ont seuls le pouvoir de donner la confirmation : enfin ce qui ne laisse aucun lieu de douter que saint Jérôme ne regardât l'évêque beaucoup au-dessus du prêtre, c'est qu'il dit « que les évêques, les prêtres et les diacres sont maintenant dans l'Eglise, ce qu'Aaron, ses enfants et les lévites étaient dans l'ancienne loi. » Son langage par rapport aux diacres demande encore quelque interprétation. On voit bien qu'en les appelant ministres des tables et des veuves, il n'a eu en vue que de rabaisser ceux d'entre eux qui se préféraient aux prêtres. Mais dans son Epître à Héliodore il nomme le diaconat le troisième ordre du sacerdoce. Il prouve qu'ils sont inférieurs aux prêtres : 1° parce que ceux-ci consacrent par leurs prières le corps et le sang de Jésus-Christ, ce que ceux-là ne font pas; 2° parce que les diacres se tiennent debout dans les assemblées, tandis que les prêtres sont assis; 3° enfin, parce que l'on passe du diaconat au sacerdoce, et non du sacerdoce au diaconat. A l'objection qu'on lui faisait qu'à Rome on n'ordonnait pas un prêtre à moins qu'un diacre n'eût rendu témoignage en sa faveur, il répond que la coutume d'une seule Eglise ne peut faire une loi; cette réponse est donnée de manière à faire conjecturer qu'il n'écrivit cette lettre qu'après l'an 385, temps auquel il sortit fort mécontent de Rome, et du clergé de cette ville.

4. Nous avons déjà parlé d'une lettre de saint Jérôme à Riparius, prêtre de Gascogne, qui lui avait écrit contre Vigilance. Il paraît qu'il en reçut encore des lettres par le diacre Alentius, et qu'il lui fit réponse par la même voie. Riparius lui avait mandé les combats

qu'il avait eu à essuyer pour la défense de la foi catholique. Saint Jérôme loue son zèle, et lui marque combien il avait aussi souffert lui-même pour la même cause ; ainsi il avait mieux aimé changer de demeure, que de se voir exposé à changer de foi, et abandonner sa maison, quelque agréable et quelque commode qu'elle fût, que de se souiller par la communion des hérétiques auxquels il aurait fallu céder dans la conjecture présente, ou se battre tous les jours contre eux, non pas à coups de langue, mais à coups d'épée. Néanmoins Jésus-Christ avait étendu son bras tout-puissant en sa faveur pour punir l'ennemi, et Catilina avait été chassé, non seulement de la ville de Jérusalem, mais encore de toute la Palestine; il ajoute qu'il était seulement fâcheux que plusieurs conspirateurs fussent restés à Joppé avec Lentulus. Quelques-uns ont entendu Rufin sous les noms empruntés de Catilina et de Lentulus, et en conséquence ont mis cette lettre vers l'an 400. Mais ils n'ont pas fait attention que Rufin était sorti volontairement de la Palestine dès l'an 397, et qu'avant d'en sortir, il s'était réconcilié avec saint Jérôme. Il vaut donc mieux entendre Pélage sous ces noms empruntés, et mettre cette lettre vers l'an 416 ou 417.

[...]nius, [...]417, [...]

5. Le sens de la lettre à Apronius n'est pas moins embarrassé. Saint Jérôme lui témoigne la douleur qu'il avait ressentie en apprenant la ruine de quelques familles illustres et pieuses, mais qui avaient, ce semble, assisté des gens qui étaient les ennemis de Dieu. Il loue le zèle d'Apronius et sa constance dans la foi, que tous les efforts du démon n'avaient pu ébranler. Il l'invite à abandonner tout pour venir en Orient, et particulièrement à Jérusalem, « où tout, dit-il, est fort calme et fort tranquille, et où les hérétiques, quoique le cœur rempli de venin, n'osent ouvrir la bouche pour publier leurs erreurs. S'ils ont détruit notre maison et l'ont dépouillée de tous ses biens temporels, grâce au Seigneur, elle est très-riche en biens spirituels. Il vaut mieux être réduit à ne manger que du pain, que d'être en danger de perdre le trésor de la foi. »

§ IX.

Huitième classe des lettres de saint Jérôme.

Lettre à Vincent et à Gallien, vers l'an 380, pag. 805.

1. La huitième classe des lettres de saint Jérôme est composée des préfaces que ce Père a mises à la tête de divers ouvrages qu'il a traduits du grec en latin. La première est adressé à Vincent et à Gallien. On ne sait rien de celui-ci, sinon qu'il était ami intime de saint Jérôme, qui l'appelle une partie de lui-même. Pour l'autre, on croit que c'est le même Vincent qui l'accompagna dans la solitude de Bethléem, et qu'il emmena de Rome en Syrie. Il les prie l'un et l'autre de lire la traduction qu'il leur adressait de la *Chronique* d'Eusèbe, non en censeurs rigides, mais en amis indulgents, leur avouant qu'il avait dicté cet ouvrage extrêmement vite. Il leur dit aussi qu'il avait fait tout ensemble dans cet ouvrage la fonction d'interprète et celle d'auteur, en se donnant la liberté d'y ajouter ce qui lui paraissait nécessaire. Il en usa ainsi, surtout en ce qui regardait l'histoire romaine, qu'Eusèbe n'avait touchée que comme en passant, la croyant moins utile à ceux de sa nation. Il y ajouta aussi plusieurs choses qu'il croyait nécessaires pour l'éclaircissement de l'histoire de l'Eglise, et en particulier ce qui regardait l'histoire d'Arius. Outre ces additions, saint Jérôme reprit l'histoire des temps où Eusèbe l'avait finie, et la continua depuis la vingtième année du règne de Constantin, jusqu'au sixième consulat de Valens, c'est-à-dire jusqu'en 378, époque à laquelle ce prince mourut [1]. Cela donne lieu de croire qu'il commença cet ouvrage peu de temps après. Il est certain qu'il l'avait achevé en 380 ou 381, puisqu'il le cite dans l'explication qu'il fit alors du sixième chapitre d'Isaïe, étant à Constantinople avec saint Grégoire de Naziance. Il marque sur la fin de sa lettre ou de sa préface à Vincent et à Gallien, qu'il avait dessein de donner une histoire plus ample de ce qui restait du règne de Gratien et de celui de Théodose ; et que s'il ne l'avait pas encore fait, ce n'était pas qu'il appréhendât de parler des vivants avec la liberté qui convient, mais parce qu'il n'avait pu le faire : les barbares occupant tout

[1] La *Chronique* de saint Jérôme a été publiée par Vallarsi au tome VIII, et dans le tome XXVII de la *Patrologie latine*. Voyez le tom. III de D. Ceillier, Eusèbe de Césarée, et voyez aussi ci-dessous le catalogue des éditions des œuvres de saint Jérôme. (*L'éditeur.*)

le pays, on n'avait point de nouvelles bien assurées de ce qui se passait. On convient qu'il y a dans cet ouvrage un grand nombre de fautes, soit en ce qui regarde la traduction du texte grec d'Eusèbe, soit à l'égard des dates et de la chronologie : et cela n'est point surprenant, si l'on fait attention à la célérité avec laquelle saint Jérôme le dicta, et à la nature d'un ouvrage comme celui-là, où il est si aisé aux copistes de se méprendre [1].

Lettre à Vincent, en 388, pag. 807.

2. La seconde préface est encore adressée à Vincent, qui lui avait demandé la traduction des homélies d'Origène *sur Ezéchiel* et *sur Jérémie*. On la met en 388 [2].

Lettres à Paule et à Eustochie, vers l'an 388, pag. 808.

3. Vers le même temps il traduisit trente-neuf homélies d'Origène *sur saint Luc,* à la prière de Paule et d'Eustochie [3]. Il leur promet dans cette lettre de traduire aussi quelques autres ouvrages de cet auteur, et de leur envoyer le commentaire de saint Hilaire et de saint Victorin *sur saint Matthieu.*

Lettre à Héracle, pag. 808.

4. La lettre ou préface à Héracle n'est pas de saint Jérôme, mais de Rufin. On y voit qu'Héracle qu'il appelle son frère, l'avait prié, non-seulement de traduire les quinze tomes d'Origène *sur l'Epître aux Romains,* mais encore de les abréger, en les réduisant presque à la moitié. En effet Rufin n'en a fait que dix livres. Mais il suppléa les endroits qui manquaient dans l'original grec. C'est pour cela qu'il affirme que ce travail lui avait causé beaucoup de peines.

Lettre ou préface sur la Règle de saint Pacôme, après l'an 404, pag. 889.

5. Saint Jérôme dit dans sa préface sur la traduction des Règles de saint Pacôme et des autres abbés de Tabène, qu'après être demeuré longtemps dans le silence par la douleur que lui avait causée la mort de sainte Paule, il avait enfin rompu son silence, et repris ses études et ses travaux ordinaires, en commençant par la traduction de ces Règles, dans l'espérance que cet ouvrage serait agréable à cette sainte âme, qui avait toujours eu tant d'amour pour les monastères. Ainsi il faut mettre cette préface après l'an 404, époque à laquelle arriva la mort de sainte Paule. Cette préface contient quelques détails sur la manière de vivre des moines de Tabène, sur leurs monastères, sur la forme de leurs habits, sur leurs observances que nous ne développerons point, parce que nous en avons parlé ailleurs [4].

§ X.

Neuvième classe des lettres de saint Jérôme.

Les lettres qui composent la neuvième classe de celles de saint Jérôme, sont celles qui jusqu'ici avaient été mêlées parmi les siennes dans les anciennes éditions, savoir : une sous le nom de saint Paulin de Nole à Célantia; une de saint Epiphane, à Jean, évêque de Jérusalem, traduite en latin par saint Jérôme; et une de Théophile d'Alexandrie à saint Epiphane.

ARTICLE VII.

DES OUVRAGES CONTENUS DANS LE CINQUIÈME VOLUME.

1. Le cinquième volume est un recueil de diverses pièces qui ont rapport à l'histoire de saint Jérôme, ou qui lui sont faussement attribuées [5]. On les a distribuées en plusieurs classes. La première comprend : 1° une lettre de saint Jérôme à Damase, avec la réponse de ce Pape; elles sont l'une et l'autre indignes de leurs auteurs. 2° Des canons pénitentiaux sur divers cas qui regardent non-seulement les laïques, mais encore les prêtres, les diacres, les abbés, et même les évêques : convenait-il à saint Jérôme d'en prescrire à ses supérieurs? C'est un ramas de canons de divers conciles, la plupart postérieurs au siècle de ce Père. 3° Un petit discours fait au jour natal de saint Jérôme : il y est parlé de sa mort et de ses ouvrages. 4° Une lettre à la vierge Démétriade, que l'on convient être de Pélage. 5° Une autre à Julienne, mère de Démétriade : elle est de saint Augustin, et ce Père y

[1] M. Dumont, dans un article sur la *Chronique* de saint Jérôme, *Annales de philosophie*, tom. XVI, novembre 1857, signale non-seulement des erreurs de copistes, mais des interpolations volontaires, une sur la 31e année du règne de Constantin et d'autres sur saint Cyrille et le pape saint Libère. (*L'éditeur.*)

[2] Les homélies d'Origène, traduites par saint Jérôme, se trouvent dans Vallarsi, tom. V, et dans le tom. XXVI, 1re partie, de la *Patrologie latine*. (*L'édit.*)

[3] On les trouve au tome VII de Vallarsi et au tom. XXVI de la *Patrologie latine*. (*L'éditeur.*)

[4] Tome II de Vallarsi et XXIII de la *Patrologie latine*. (*L'éditeur.*)

[5] Ces pièces et plusieurs autres se trouvent dans le tome XI de Vallarsi et au tome XXX de la *Patrologie latine*. Voyez ce qui en est dit plus bas au catalogue des éditions. (*L'éditeur.*)

réfute ce que Pélage avait dit dans la précédente touchant la grâce et le libre arbitre. 6° Une lettre aux filles de Gérontie : le style en est absolument différent de celui de saint Jérôme, dont elle porte le nom apparemment parce que ce Père en a aussi écrit une à Gérontie. 7° Deux lettres; l'une à Marcelle, et l'autre à une vierge exilée : elles sont du même style, mais non de saint Jérôme. 8° Trois lettres à un ami : le style en est dur et affecté. 9° Un discours *sur l'Assomption de la sainte Vierge,* adressé à Paule et à Eustochie. Il paraît être de quelque grec médiocrement instruit de la langue latine, qui l'a intitulé du nom de saint Jérôme, pour lui donner plus de cours. L'auteur dit [1] qu'il n'est pas certain que la sainte Vierge soit ressuscitée, ni que son corps ait été enlevé au ciel. C'est toutefois dans ce discours que l'on a puisé pour composer les leçons de cette fête qui se lisent dans les anciens bréviaires. Le discours suivant est encore intitulé *de l'Assomption de la Vierge*, et a fourni matière aux leçons de la fête de la Purification; le style n'a rien de celui de S. Jérôme. 10° On reconnaît encore bien moins S. Jérome dans la lettre où il est parlé de l'honneur dû aux parents, et dans le livre des sept Ordres ecclésiastiques, dont l'auteur paraît avoir pris beaucoup de choses dans les écrits de saint Isidore de Séville. 11° Le traité *à la Louange de la virginité* est d'un écrivain plus récent que saint Jérôme, de même que celui où l'on explique quelques expressions dont l'Ecriture se sert en parlant de Dieu; et l'on ne reconnaît ni dans l'un ni dans l'autre le style de ce Père. 12° Le *Symbole* attribué à Damase est un composé de diverses professions de foi, par un auteur qui vivait longtemps après ce saint Pape, comme on le voit en ce qu'il y dit : que le Saint-Esprit *procède du Père et du Fils ,* expression que l'on ne trouve point dans les anciens Symboles. L'explication suivante du Symbole adressée au même Pape, est celle que Pélage envoya au pape Innocent; et celle qui porte le nom de saint Cyrille, est l'ouvrage d'un auteur beaucoup plus récent : ce que l'on voit par la manière dont il explique les mystères. 13° Le traité à Présidius, intitulé *du Cierge pascal,* est composé de deux parties qui n'ont ensemble aucune liaison, et qui paraissent de différentes mains. Dans la première, l'auteur affecte d'imiter le style de saint Jérôme, et copie divers endroits de ses écrits. Il y parle de la mort de Valentinien et de Gratien comme arrivée depuis peu, peut-être n'a-t-il mis cette époque que pour donner à son ouvrage un air d'antiquité. La seconde contient des remarques peu fondées sur les propriétés de divers animaux. 14° Il y a beaucoup plus de solidité dans le traité qui a pour titre *De la vraie Circoncision.* Dans quelques manuscrits il est adressé à Thérasie, et dans d'autres à Térantie. Saint Jérôme ne le cite jamais parmi ses ouvrages, et le style n'a point la beauté du sien. Tertullien avait fait un traité *sur la Circoncision;* mais ce ne peut pas être celui-ci, puisqu'il y est parlé des ariens. 15° La lettre *sur la Célébration de la Pâque,* est la 57e de saint Augustin à Janvier. 16° Le discours contre une fille appelée Susanne, est attribué à saint Ambroise dans quelques manuscrits; mais il n'en a point le style ni celui de saint Jérôme. Il faut dire la même chose de la lettre à Evagre, où on le reprend de n'avoir pas consolé un diacre qui avait péché; et de celle où l'on exhorte un soldat à entrer dans la milice de Jésus-Christ. 17° La lettre touchant les dix tentations du peuple d'Israël paraît être un fragment de quelques commentaires; mais elle n'est point de saint Jérôme non plus que l'explication des psaumes XLI et CXVII, qui sont tirés de quelques homélies mystiques sur ces psaumes. 18° La lettre à Dardanus touchant les diverses espèces d'instruments de musique; les discours *sur la Résurrection de Jésus-Christ, sur sa Naissance, sur l'Epiphanie, sur le Carême, sur la veille de Pâques, sur la Résurrection du Seigneur, sur les Chaînes de saint Pierre* [2]*; sur l'Observation des*

[1] *Monstratur autem sepulchrum ejus cernentibus nobis usque ad præsens in vallis Josaphat medio.... Quomodo autem vel quo tempore, aut a quibus personis sanctissimum corpus ejus inde ablatum fuerit, vel ubi transpositum, utrumne resurrexit, nescitur : quamvis nonnulli astruere velint eam jam ressuscitatam, et beata cum Christo immortalitate in cœlestibus vestiri.* Serm. *de Assumpt. Mariæ*, pag. 83.

[2] La lettre *sur les Chaînes de saint Pierre, Patrol.*, tom. XXX, pag. 226, est adressée à Eustochie. Le baptême de Constantin par saint Sylvestre s'y trouve attesté avec la plus parfaite conviction, comme l'origine de la fête de saint Pierre-aux-Liens. « La pensée et le style, dit M. Dumont, ne semblent point indignes de saint Jérôme. Cette pièce est de l'époque, puisqu'on y réfute les novatiens, et si on lui a dénié l'authenticité uniquement pour sa contradiction avec la *Chronique* pour l'affirmation du baptême à Rome, on avouera que la raison n'est pas concluante. » *Annales de philosophie*, t. XVI, novembre 1857. (*L'édit.*)

veilles, ne sont point du tout du style de saint Jérôme. Le dernier ouvrage est attribué à Nicétius, évêque de Trèves, vers l'an 535, dans le troisième tome du *Spicilége*. 19° La lettre à Pammaque et à Océanus, est une exhortation pour les faire rentrer en eux-mêmes; ce qui est une preuve qu'elle n'est pas de saint Jérôme qui ne parle jamais d'eux dans ses écrits qu'avec de grands éloges. Celle qui est adressée à un certain qui faisait pénitence dans le siècle, est à peu près du même style. On croit que la suivante, intitulée : *Des diverses espèces de lèpre,* pourrait bien être de l'hérétique Jovinien; et que celle qui a pour titre : *Des deux enfants, l'un sage, et l'autre prodigue,* est de quelque auteur pélagien, et peut-être même de Pélage.

Deuxième classe des ouvrages faussement attribués à saint Jérôme, pag. 218 et suiv.

2. On a mis dans la seconde classe la lettre de saint Paulin à l'ermite Sébastien; la traduction de l'apologie de saint Pamphile pour Origène, par Rufin; un traité de ce dernier sur la falsification des livres d'Origène; la traduction des livres *des Principes* d'Origène par Rufin, avec son prologue à Macaire; l'*Apologie de Rufin* au pape Anastase; la lettre de ce Pape à Jean de Jérusalem; les deux livres de Rufin contre saint Jérôme; trois lettres de saint Augustin à saint Jérôme; l'homélie *des Pasteurs* qui est le 46e sermon de ce Père; et une lettre de Valère à Rufin, qui paraît être une fiction de quelque imposteur. Suivent, une règle pour les moines tirée des *Sentiments et des préceptes* de saint Jérôme, par Lupus du Mont-Olivet, général des moines qui se disaient de l'ordre des ermites de saint Jérôme, et approuvée par le pape Martin V; un dialogue entre saint Augustin et saint Jérôme, touchant l'origine de l'âme, ouvrage composé par quelque ignorant sur divers endroits des écrits de ces deux Pères; un petit traité *du corps et du sang de Jésus-Christ,* dont l'auteur n'est pas connu, mais qui vivait après la naissance de l'hérésie pélagienne; une homélie sur la parabole d'un importun qui demande un pain à son ami : le style en est différent de celui de saint Jérôme; un discours au jour de la fête de ce Père, par Paul du Verger.

Tom. V, pag. 225.

Troisième classe des ouvrages faussement attribués à saint Jérôme, pag. 307.

3. La troisième classe commence par une préface d'Erasme sur les ouvrages de saint Jérôme, où il s'explique particulièrement sur ceux qu'on lui a faussement attribués. On trouve ensuite un lettre assez mal digérée, et en mauvais latin, adressée à Tyrasius pour le consoler de la mort de sa fille. La lettre à Océanus sur la manière dont on doit souffrir les injures, ne vaut pas mieux, et il faut dire la même chose d'une seconde lettre qui lui est adressée sur la vie des clercs; le style de cette lettre n'approche point de celui de saint Jérôme. L'auteur donne à ce Père le nom de Sophrone, qu'il ne prend jamais lui-même. Les lettres de Damase à saint Jérôme, et de saint Jérôme à Damase, ne sont dignes ni de l'un ni de l'autre, mais d'un imposteur mal habile qui ne savait pas même comment les papes adressaient leurs lettres. Le *Catalogue des douze Docteurs* à la tête desquels se trouve saint Augustin, est si mal écrit, qu'il est surprenant qu'on ait osé l'attribuer à saint Jérôme; on en a donné deux éditions différentes : c'était trop d'une. La dernière fait mention de saint Grégoire de Nazianze. Il suffit de lire les lettres à Paule et à Eustochie touchant la vertu des Psaumes, et celle à Damase sur les oblations de l'autel, pour en remarquer la supposition. La règle pour des religieuses est l'ouvrage de quelque moine du moyen âge, qui écrivait avec beaucoup de simplicité. Il semble qu'on peut lui attribuer aussi la lettre de Chromace et d'Héliodore à saint Jérôme, et la réponse de ce Père à ces deux évêques touchant la vie de la sainte Vierge. Ce sont des fictions qui n'ont aucun fondement dans l'antiquité. On ne doit pas faire plus d'estime de la Vie de saint Jérôme qu'on suppose avoir été faite par Eusèbe son disciple, ni de l'éloge des vertus et des miracles du même Père attribué à saint Augustin et à saint Cyrille de Jérusalem. Celui-ci était mort longtemps avant saint Jérôme. D'ailleurs il y est dit que les miracles de ce Père avaient convaincu l'hérétique Sylvain, infecté de l'hérésie des monothélites, qui ne prit naissance que plusieurs années après la mort de saint Cyrille de Jérusalem et de saint Jérôme. La *Vie* de ce Père qui vient ensuite, ne méritait pas de voir le jour.

Quatrième classe des commentaires faussement attribués à saint Jérôme, pag. 517.

4. On a mis à la tête de la quatrième classe des ouvrages faussement attribués à saint Jérôme trois livres de commentaires *sur les Proverbes de Salomon*. Ce Père y est cité lui-même avec saint Augustin et saint Grégoire : l'auteur y suit l'édition Vulgate, et son style est tout différent de celui de saint Jérôme. Les quatre homélies que l'on a mises ensuite, sont celles d'Origène *sur le Cantique des Cantiques*. On croit que Victorius à la prière duquel a été fait le commentaire *sur*

Job, était un évêque anglais contemporain du vénérable Bède. Ce qui est certain est que l'Ecriture n'y est point expliquée en la manière que l'explique ordinairement saint Jérôme. On doit par la même raison ne le pas croire auteur du commentaire *sur les Lamentations de Jérémie*[1] : c'est un recueil des pensées de plusieurs Pères, et surtout de saint Grégoire-le-Grand, fait, comme l'on croit, par Raban. Le commentaire abrégé *sur les quatre Evangiles* est indigne du nom de saint Jérôme, tant pour le style que pour les choses. L'éditeur le croit de Strabon de Fulde. On convient que saint Jérôme en avait fait un *sur saint Marc*, et il est cité par Cassiodore; mais on ne reconnaît point ce Père, ni pour le style ni pour les pensées dans celui que nous avons. Il paraît même par l'explication du XIVe chapitre et par quelques autres endroits, que l'auteur ne savait ni le grec ni l'hébreu. On a douté si le commentaire *sur les Epîtres de saint Paul* était de Pélage, parce qu'il y a un ou deux passages cités par Marius Mercator et par saint Augustin, qui ne s'y trouvent pas. Mais on y en lit plusieurs autres qu'ils ont aussi cités sous le nom de Pélage. En tout cas, c'est l'ouvrage d'un pélagien, comme on peut s'en convaincre en lisant son commentaire *sur le chapitre* VIIe *de l'Epître aux Romains*. Ce sont là les ouvrages que dom Martianay a fait entrer dans le cinquième tome de son édition des œuvres de saint Jérôme. Peut-être aurait-il fait plus de plaisir au public d'en supprimer une grande partie, et de donner la *Chronique* de saint Jérôme avec le *Martyrologe* qui porte son nom.

Cinquième classe des ouvrages faussement attribués à saint Jérôme, pag. 617.

5. Dom Luc d'Achéri a fait imprimer ce *Martyrologe* sur un manuscrit de l'abbaye de Corbie d'environ 600 ans; dans ce manuscrit et dans tous les autres, ce *Martyrologe* porte partout le nom de saint Jérôme. Ce qui paraît incontestable, c'est que celui qui l'a composé était un contemporain ou presque contemporain de ce Père, puisqu'il n'y a pas mis les martyrs qui souffrirent en Afrique au cinquième siècle dans la persécution des Vandales; mais le style qui en est extrêmement barbare, ne permet pas que l'on en croie auteur saint Jérôme. Usuard, il est vrai, a mis à la tête de son *Martyrologe* une lettre des saints évêques Chromace et Héliodore, dans laquelle ils prient saint Jérôme au nom d'un concile de toute l'Italie, de leur envoyer les fêtes de tous les martyrs tirées des archives d'Eusèbe de Césarée, afin d'en faire mémoire à la messe aux jours de leur mort, et que dans la réponse qu'Usuard rapporte encore, saint Jérôme leur dit qu'il avait fait ce qu'ils demandaient, mais qu'il n'avait mis que les principaux martyrs. Ces deux lettres se trouvent aussi dans le manuscrit sur lequel dom d'Achéri a fait imprimer ce *Martyrologe*. Cassiodore[2] les avait vues, et c'est sur l'autorité de ces lettres, qu'il recommande le livre des Actes des Martyrs de toute la terre. Toutefois ces deux lettres sont rejetées comme supposées par les plus habiles critiques[3], et en effet, on n'y trouve point le style de saint Jérôme. Le vénérable Bède[4] dit que saint Jérôme n'est pas l'auteur de ce *Martyrologe*, mais seulement l'interprète, et il dit qu'on l'attribuait à Eusèbe. Walafride Strabon[5] dit à peu près la même chose. Ce *Martyrologe* a été augmenté de temps en temps, comme il paraît par les noms des saints qui n'ont vécu que depuis le cinquième siècle. On y trouve même celui de saint Jérôme.

L'on a encore attribué à ce Père un ancien sacramentaire ou lectionaire, intitulé : *Comes*, et à la tête duquel on met une préface rapportée dans le troisième tome du *Spicilége*, mais qui n'est nullement du style de saint Jérôme. Ce sacramentaire qui est aussi d'un style tout différent, se trouve dans le recueil des *Liturgies* du cardinal Bona. Florentinius[6] cite un manuscrit d'environ huit cents ans, qui attribue à saint Jérôme une histoire des Papes, nommée *le Pontifical;* mais il ne croit pas qu'elle soit de ce Père, et il n'en est rien dit ni dans le catalogue qu'il a fait de ses propres écrits, ni dans aucun des anciens.

6. Cassiodore[7] attribue à saint Jérôme une lettre à Abundantius, où il expliquait trois questions fort difficiles : la première, sur la mort de celui qui avait tué Saül; la seconde,

[1] Ce commentaire se trouve au tome III de Vallarsi et au tome XXV de la *Patrologie latine*. Appendice à la 1re partie. (*L'éditeur.*)

[2] Cassiod., lib. *Inst. divin.*, cap. XXXII, pag. 526.

[3] Valesius, *in Not. ad Euseb.*, pag. 316; Bolland., tom. I Januar., pag. 48; Baron., præfat. *in Martyrol. Rom.*, cap. VII; d'Achéri, præfat. *in tom.* IV *Spicileg.*, pag. 14. — [4] Beda, *Retract. in Act. Apost.*, cap. I.

[5] Walafrid., lib. *de Reb. Eccl.*, cap. XXVIII.

[6] Florentin., *Not. in Vetus Mart. Hieronym.*, p. 17.

[7] Cassiod., *Instit. Div.*, cap. II, pag. 511, cap. I, pag. 510, cap. VIII, pag. 514, et cap. VII, pag. 513.

sur celle de Joab; la troisième, sur celle de Séméi. Nous ne l'avons plus. Il avait aussi, ce semble, un recueil de questions sur tout l'Ancien et le Nouveau Testament, qui portait le nom de saint Jérôme; une explication de l'Apocalypse, des notes fort courtes sur les Epîtres de saint Paul, que quelques-uns disaient être de saint Jérôme, et des explications sur tous les Evangélistes. Trithême [1] parle aussi d'un commentaire *sur l'Apocalypse;* d'un livre *sur les Actes,* et de sept livres *sur les Epîtres canoniques.* Nous n'avons rien de tout cela, à moins qu'on ne veuille dire que ces ouvrages font partie de ceux que l'on regarde aujourd'hui comme faussement attribués à saint Jérôme.

On ne sait ce que c'est que ce lectionaire que Bernon [2], abbé de Richenaut, cite sous le nom de saint Jérôme dans une lettre à Aribon [3], archevêque de Mayence, et on ne connaît pas mieux le petit traité contre les manichéens qu'Agobard attribue à ce Père, et qui était intitulé : *De la ressemblance de la chair.* Le premier de ces ouvrages est aussi intitulé *Comes.* Nous en parlerons dans l'article des éditions de saint Jérôme.

ARTICLE VIII.

DOCTRINE DE SAINT JÉRÔME.

Sur l'Ecriture sainte. Son inspiration.

1. Selon saint Jérôme, tous les livres de l'Ecriture ayant été composés par l'inspiration du Saint-Esprit [4], on ne peut dire que les Evangélistes [5] se soient trompés, et il n'y a que des impies comme Celse, Porphyre et Julien qui puissent les accuser d'erreurs. Il y a cette différence [6] entre les écrivains sacrés et les auteurs ecclésiastiques, que ceux-là disent toujours vrai, et que ceux-ci se trompent quelquefois.

Stile de l'Ecriture. Ses différents sens.

2. Si l'on remarque de la simplicité et même de la bassesse dans quelques expressions de l'Ecriture, on ne doit pas s'en offenser [7], dit saint Jérôme, mais en rejeter la faute sur les interprètes, ou croire que les écrivains sacrés en ont agi ainsi, afin de s'accommoder à la portée des esprits les plus simples, et que les ignorants comme les savants pussent l'entendre. On distingue trois sens [8] dans l'Ecriture : l'historique, le tropologique et le spirituel. L'historique représente l'ordre dans lequel les choses sont arrivées, le tropologique applique à la conduite des mœurs ce qui s'est passé dans le peuple ancien d'une manière toute charnelle, et le spirituel nous fait passer de la lettre à l'esprit et quitter la terre pour ne parler que de la béatitude et des choses célestes.

Obscurité et difficultés de l'Ecriture.

3. Ce n'est pas sans raison [9] qu'il y a dans l'Ecriture sainte et surtout dans les Prophètes des endroits obscurs, embarrassés et énigmatiques; cette obscurité et ces difficultés étaient nécessaires pour envelopper les mystères qui y sont contenus, afin que ce qui est saint ne fût pas exposé aux chiens, ni les pierres précieuses jetées aux pourceaux, ni le saint des saints livré aux profanes. Le commencement et la fin de la prophétie d'Ezéchiel sont en particulier si obscurs qu'il n'était pas

[1] Trithem., *de Script. Eccles.*, cap. C.

[2] Bernon, tom. I *Veter. Script. Marten.*, pag. 384.

[3] Tom. XIV *Bibliot. Patr.*, pag. 253, lib. *adv. Felicem*, cap. XXXIX.

[4] *Hæretici ergo quum ante crediderint in Scripturis, quæ a Spiritu sancto conscriptæ sunt et editæ, transferunt se ad novas doctrinas.* Hieronym., lib. II *in cap.* VII *Michæ.* pag. 1550, tom. III. *Leo autem de tribu Juda, Dominus Jesus Christus est, qui solvit signacula libri, non proprie unius, ut multi putant, Psalmorum David, sed omnium Scripturarum, quæ uno scriptæ sunt Spiritu sancto, et propterea unius liber appellantur.* Hieronym., lib. IX *in cap.* XXIX *Isai*, pag. 246.

[5] *Hæc replico non ut Evangelistas arguam falsitatis hoc quippe impiorum est, Celsi, Porphyrii, Juliani.* Hieronym., *Epist.* 33 *ad Pammachium*, pag. 253, tom. IV, part. 2.

[6] *Scio me aliter habere Apostolos, aliter reliquos tractatores. Illos semper vera dicere, istos in quibusdam ut homines aberrare.* Hieronym., *Epist.* 39 *ad Theophilum*, pag. 337, tom. IV, parte 2.

[7] *Nolo offendaris in Scripturis sanctis simplicitate, et quasi vilitate verborum, quæ vel vitio interpretum, vel de industria sic prolata sunt, ut rusticam concionem facilius instruerent : et in una eademque sententia, aliter doctus, aliter audiret indoctus.* Hieronym., *Epist.* 50 *ad Paulinum*, pag. 574.

[8] *Triplex in corde nostro descriptio et regula Scripturarum est. Prima ut intelligamus eas juxta historiam. Secunda, juxta tropologiam. Tertia juxta intelligentiam spiritualem. In historia, eorum quæ scripta sunt ordo servatur. In tropologia, de littera, ad majora consurgimus, et quiquid in priori populo carnaliter factum est, juxta moralem interpretamur locum, et ad animæ nostræ emolumenta, convertimus. In spirituali vero theoria ad sublimiora transimus, terrena dimittimus, de futurorum beatitudine, et cœlestibus disputamus.* Hieronym., *Epist. ad Hedibiam*, pag. 186, tom. IV, parte 1.

[9] *Dicemus ideo Scripturam sanctam his difficultatibus esse contextam, et maxime Prophetas, qui ænigmatibus pleni sunt, ut difficultatem sensuum, difficultas quoque sermonum involvat, ut non facile pateat sanctum canibus, et margaritæ porcis, et profanis Sancta sanctorum.* Hieronym., *in cap.* III *Nahum*, pag. 1588, tom. III.

permis [1] chez les Hébreux de les lire avant l'âge de 30 ans, non plus que le commencement de la Genèse. L'Epître aux Romains [2] n'est pas moins obscure, elle est remplie de tant de difficultés qu'on ne peut l'entendre sans le secours du Saint-Esprit qui l'a dictée lui-même par la bouche de saint Paul. On trouve aussi de profonds mystères dans les sept Epîtres catholiques de saint Jacques, de saint Pierre, de saint Jean et de saint Jude [3], et quoiqu'elles contiennent peu de paroles, l'on peut dire qu'elles sont longues et courtes tout à la fois; courtes pour les paroles et longues pour le sens : de manière que peu de personnes sont capables de les entendre. Quant à l'Apocalypse de saint Jean, elle renferme autant de mystères que de paroles, car il n'y a pas un mot qui ne renferme différents sens.

Canon des Hébreux.

4. L'alphabet des Hébreux [4] est composé de vingt-deux lettres, et celui des Syriens et des Chaldéens, dont la langue approche beaucoup de l'hébraïque, en contient autant; et quoique la figure des lettres dont se servent ces différents peuples, soit différente, elles ont néanmoins le même son et la même valeur. Les Samaritains écrivent aussi le Pentateuque de Moïse avec vingt-deux lettres; mais leurs caractères sont différents de ceux des Hébreux, dans les points et les accents, et dans la figure de chaque lettre. Ce fut Esdras, fameux docteur de la loi, qui le premier changea les anciens caractères hébreux, aussitôt après le retour de la captivité et le rétablissement du temple sous Zorobabel. Il mit à leur place les lettres hébraïques qui sont aujourd'hui en usage. Ces anciens caractères hébreux étaient les mêmes que ceux dont les Samaritains se servaient, et on les voit encore employés à marquer le nom de Dieu dans quelques exemplaires grecs de l'Ecriture. Nouvelle preuve que l'alphabet hébreu était composé seulement de vingt-deux lettres dans le dénombrement des lévites et des prêtres, rapporté au livre des Nombres, la supputation ne monte que jusqu'au nombre de vingt-deux, et l'on n'en compte pas davantage dans les psaumes XXXVI, CX, CXI, CXVIII et CXLIV. Le même nombre est marqué dans les Lamentations et l'Oraison de Jérémie, comme aussi dans le dernier chapitre des Proverbes de Salomon. Parmi ces vingt-deux lettres, il y en a cinq que les Hébreux écrivent différemment au commencement et à la fin des mots; c'est pourquoi ils les appellent *lettres doubles*, savoir : *caph*, *mem*, *num*, *phé*, *sadé*. Il y a aussi cinq livres de l'Ecriture qu'ils regardent comme des livres doubles, n'en faisant qu'un des deux de Samuel; un des deux livres des Rois; un des deux des Paralipomènes; un des livres d'Esdras et de Néhémie, et un de la Prophétie de Jérémie et de ses Lamentations. Ces vingt-deux lettres suffisant donc pour écrire en hébreu tout ce que l'on peut dire ou penser, nous devons de même admettre vingt-deux livres de l'Ecriture, et les regarder comme les premiers éléments d'une grammaire propre à instruire l'homme fidèle, mais encore enfant et imparfait dans la loi de Dieu. Les Hébreux en font trois classes. Le premier de la première classe se nomme la Genèse, le second l'Exode, le troisième le Lévitique, le quatrième les Nombres, le cinquième le Deutéronome. Ces cinq livres de Moïse sont proprement ce que les Hébreux appellent la Loi. Ils donnent le nom de Prophètes à ceux de la seconde classe qu'ils commencent par le livre de Josué, après lequel ils mettent les Juges dont ils ne font qu'un volume avec le livre de Ruth, prétendant que l'histoire qui y est renfermée est arrivée dans le temps des Juges. Suivent le livre de Samuel que nous divisons en deux, sous le titre *de premier et second des Rois;* le troisième et le quatrième des Rois et non pas des Royaumes, puisqu'ils ne contiennent pas l'histoire générale de plusieurs nations et de leurs empires; mais seulement l'histoire particulière des rois du peuple d'Israël, divisé en douze

[1] *Ezechiel principia et finem tantis habet obscuritatibus involuta, ut apud Hebræos istæ partes cum exordio Geneseos ante annos triginta non legantur.* Hieronym., *Epist.* 50 *ad Paulinum*, pag. 573, t. IV, part. 2.

[2] *Omnis quidem ad Romanos Epistola, interpretatione indiget, et tantis obscuritatibus involuta est, ut ad intelligendam eam Spiritus sancti indigeamus auxilio, qui per apostolum hæc ipsa dictavit* Hieronym. *Epist. ad Hedibiam*, tom. IV, parte 1.

[3] *Jacobus, Petrus, Joannes, Judas apostoli, septem, epistolas ediderunt tam mysticas quam succinctas, et breves pariter et longas : breves in verbis, longas in sententiis, ut rarus sit qui non in earum lectione cæcutiat. Apocalypsis Joannis tot habet sacramenta, quot verba. Parum dixi pro merito voluminis. Laus omnis inferior est : in verbis singulis multiplices latent intelligentiæ.* Hieronym., *Epist.* 50 *ad Paulinum*, pag. 574.

[4] Hieronym., præfat. *de Omnibus libris Veteris Testamenti*, pag. 318 et seq., tom. I.

tribus. Après les livres des Rois viennent ceux d'Isaïe, de Jérémie, d'Ezéchiel et des douze petits Prophètes. Les Hébreux mettent dans la troisième classe les livres qu'ils appellent Hagiographes, savoir : Job, David, dont ils divisent les Psaumes en cinq parties quoiqu'ils n'en fassent qu'un seul volume; Salomon, comprenant sous le nom de ce prince les Proverbes ou Paraboles, l'Ecclésiaste et le Cantique des Cantiques; le livre de Daniel, les chroniques de l'Ecriture que nous appelons Paralipomènes et qu'ils partagent en deux livres; Esdras et Néhémie, dont ils ne font qu'un volume, et Esther, qui est le neuvième et dernier livre de cette classe. Par cette supputation l'on voit que les Hébreux ne comptaient que vingt-deux livres dans leur canon; cinq de Moïse, huit des Prophètes et neuf des Hagiographes. Quelques-uns, il est vrai, comptaient à part le livre de Ruth et les Lamentations de Jérémie, et soutenaient qu'il fallait diviser le canon des Ecritures en vingt-quatre livres, selon le nombre des vingt-quatre vieillards que saint Jean nous représente dans son Apocalypse, prosternés devant le trône de l'Agneau, et mettant leurs couronnes à ses pieds, tandis que les quatre animaux pleins d'yeux devant et derrière, c'est-à-dire, regardant le passé et l'avenir, se tiennent debout, et disent incessamment : *Saint, Saint, Saint est le Seigneur tout-puissant, qui était, qui est et qui sera.*

Ce sont là les livres que saint Jérôme traduisit de l'hébreu en latin, et il veut que l'on mette parmi les apocryphes tous les autres livres qui ne sont pas compris dans ce catalogue. « On se souviendra donc, ajoute-t-il, que le livre de la Sagesse attribué ordinairement à Salomon, le livre de Jésus, fils de Sirach, connu sous le titre d'Ecclésiastique; celui de Judith, de Tobie et du Pasteur, sont exclus du canon de l'Ecriture. J'en dis de même des livres des Machabées, dont j'ai vu le premier écrit en hébreu; le second a d'abord été écrit en grec, comme il est aisé de le reconnaître par le style même du livre, et par les expressions qui sont grecques. »

5. Quant aux livres du Nouveau Testament, ce Père ne reconnaît [1] pour canoniques que quatre Evangiles; les Actes [2] des Apôtres; quatorze Epîtres de saint Paul [3]; sept Epîtres catholiques [4], et l'Apocalypse [5]. Il rejette [6] l'Epître aux Laodicéens que quelques-uns attribuent faussement à saint Paul; mais il reçoit l'Epître aux Hébreux, et dit [7] que non-seulement toutes les Eglises d'Orient, mais encore tous les anciens auteurs ecclésiastiques de l'Eglise grecque recevaient cette lettre comme étant de saint Paul, quoique plusieurs l'attribuassent ou à saint Barnabé ou à saint Clément. « Au reste il n'importe, ajoute-t-il, quel en soit l'auteur, puisqu'il est certain que c'est l'ouvrage d'un chrétien, et qu'on la lit tous les jours publiquement dans les églises. Si les Latins ne la mettent point au nombre des livres canoniques, les Grecs n'y mettent pas non plus l'Apocalypse de saint Jean. Cependant nous mettons l'une et l'autre dans le canon des saintes Ecritures, nous conformant en cela non aux coutumes que nous voyons aujourd'hui établies dans l'Eglise, mais à l'exemple des anciens écrivains ecclésiastiques qui les citent souvent comme des livres canoniques, et non pas comme des ouvrages apocryphes. »

Psaumes de David. Ouvrages de Salomon.

6. Il paraît [8] que saint Jérôme ne croyait pas que tous les psaumes fussent de David, mais qu'il les attribuait à ceux dont ils portent le nom. Il croit qu'ils sont écrits en vers iambiques, alcaïques et saphiques à la ma-

[1] *Perspicue ostenditur quatuor tantum Evangelia debere suscipi.* Hieronym., prolog. *in Matth.*, pag. 4, tom. IV.

[2] Hieronym., lib. *de Script. Eccles.*, cap. VII, pag. 104, tom. IV, part. 2.

[3] Ibid., cap. V, pag. 103.

[4] Hieronym., *Epist.* 50 *ad Paulinum*, pag. 574.

[5] Idem, lib. *de Script. Eccles.*, cap. IX, pag. 105.

[6] Idem, ibid., cap. V, pag. 104.

[7] *Illud nostris dicendum est, hanc Epistolam quæ inscribitur ad Hebræos, non solum ab Ecclesiis Orientis, sed ab omnibus retro Ecclesiarum græci sermonis scriptoribus, quasi Pauli apostoli suscipi, licet plerique eam vel Barnabæ, vel Clementis arbitrentur : et nihil interest, cujus sit, quum ecclesiastici viri sit, et quotidie Ecclesiarum lectione celebretur. Quod si eam Latinorum consuetudo non recipit inter Scripturas canonicas, nec Græcorum quidem Ecclesiæ Apocalypsim Joannis eadem libertate suscipiunt, et tamen nos utramque suscipimus, nequaquam hujus temporis consuetudinem, sed veterum scriptorum auctoritatem sequentes, qui plerumque utriusque abutuntur testimoniis, non ut interdum de apocryphis facere solent [quippe qui et gentilium litterarum raro utantur exemplis] sed quasi canonicis et ecclesiasticis.* Hieronym., *Epist. ad Dardanum*, pag. 608, tom. II.

[8] *Sciamus quoque errare eos, qui omnes Psalmos David arbitrentur, et non eorum, quorum nominibus inscripti sunt.* Hieronym., *Epist. ad Cyprianum*, p. 696, tom. II

nière de ceux de Pindare et d'Horace [1], et que les cantiques du Deutéronome et d'Isaïe, de même que le livre de Job et de Salomon, sont composés de vers hexamètres et pentamètres ; que Salomon est auteur des trois livres qui portent son nom, des Proverbes [2], de l'Ecclésiaste et du Cantique des Cantiques. Selon ce Père, Salomon parle aux enfants dans le livre des Proverbes, et les instruit de leur devoir en le leur proposant sous des paraboles ; mais dans celui de l'Ecclésiaste, il avertit un homme qui est à la fleur de son âge, de ne rien envisager comme stable en ce monde, où en effet tout ce que nous voyons est périssable et de très-peu de durée. Son dessein dans le Cantique des Cantiques est d'unir aux embrassements de l'époux un vieillard qui y est disposé par le mépris du siècle. Comme il y a un grand nombre d'écrits de Salomon qui sont perdus et dont on a oublié jusqu'au nom, les Hébreux [3] du temps de saint Jérôme souhaitaient qu'il en fût de même du livre de l'Ecclésiaste, parce que Salomon y dit que les créatures de Dieu sont vaines ; que toutes choses sont un rien, et parce qu'il semble préférer le boire et le manger, et les autres plaisirs passagers à toutes choses. Ils ajoutaient que ce qui a fait mériter à ce livre de tenir rang parmi les canoniques, c'est qu'il est dit au chapitre XII : *Craignez Dieu et observez ses commandements.* Saint Jérôme cite l'Ecclésiastique tantôt sous le nom [4] de Salomon et tantôt sous celui [5] de Jésus, fils de Sirach. Il en rapporte [6] aussi des passages comme d'un livre divin [7], quoique de son aveu, il ne fût point dans le canon des juifs, comme on l'a vu plus haut. Il en use de même à l'égard du livre de la Sagesse, qu'il attribue [8] quelquefois à Salomon, et qu'il cite [9] comme Ecriture sainte. On ne voit pas qu'il ait recours nulle part à l'autorité du livre de Baruch ; il ne voulut [10] pas même le traduire du grec en latin, parce qu'il n'était point reçu des juifs, et qu'il n'avait chez eux aucune autorité, à cause de la perte du texte hébreu. Mais il traduisit du chaldéen en latin celui de Judith, croyant que le concile de Nicée l'avait mis [11] au nombre des livres canoniques. Il semble traiter [12] de fables les histoires de Suzanne, de Bel, du Dragon et des trois jeunes hébreux dans la fournaise. On peut consulter ce que nous avons dit sur ces histoires dans le premier tome de cet ouvrage.

Tom. I, p. 172 et suiv.

Sur les Evangiles canoniques et apocryphes.

7. Selon saint Jérôme, on ne peut douter qu'il n'y ait eu plusieurs personnes qui se sont donné la peine d'écrire des Evangiles :

[1] *Quid Psalterio canorius? Quod in morem nostri Flacci, et græci Pindari, nunc iambo currit, nunc alcaico personat, nunc sapphico tumet, nunc semipede ingreditur. Quid Deuteronomii et Isaiæ Cantico pulchrius? Quid Salomone gratius? Quid perfectius Job? Quæ omnia hexametris et pentametris versibus, ut Josephus et Origenes scribunt, apud suos composita decurrunt.* Hieronym., *Epist.* 104 *ad Vincent. et Galienum*, pag. 805, tom. IV, parte 2.

[2] *Is* [*Salomon*] *juxta numerum vocabulorum, tria volumina edidit : Proverbia, Ecclesiasten, et Cantica Canticorum. In Proverbiis parvulum docens, et quasi de officiis per sententias erudiens... In Ecclesiaste vero naturæ virum ætatis instituens, ne quidquam in mundi rebus putet esse perpetuum, sed caduca et brevia universa quæ cernimus. Ad extremum jam consummatum virum et calcato sæculo præparatum in Cantico Canticorum sponsi jungit amplexibus.* Hieronym., comment. *in Ecclesiasten*, pag. 615, tom. II.

[3] *Aiunt Hebræi quum inter cætera scripta Salomonis quæ antiquata sunt, nec in memoria duraverunt, hic liber* (*Ecclesiastes*) *obliterandus videretur, eo quod vanas Dei assereret creaturas, et totum putaret esse pro nihilo, et cibum et potum et delicias transeuntes præferret omnibus; ex hoc uno capitulo meruisse auctoritatem, ut in divinorum voluminum numero poneretur, quod... Dixerit finem sermonum suorum auditu esse promptissimum, nec aliqui in se habere difficile : ut scilicet Deum timeamus et ejus præcepta faciamus, etc.* Idem, ibid., pag. 788.

[4] *Ipse Salomon ait :* Qui statuet laqueum, capietur in illo (Ecclesiastici, cap. XXVII, vers. 29). Hieron., comment. *Ecclesiast.*, pag. 772.

[5] *Jesus filius Sirach tale quid loquitur :* Desiderasti sapientiam, serva mandata, et Dominus tribuet tibi eam (Ecclesiastici, cap. I, ℣. 33.). Hieronym., comment. *in cap.* I *Isai.*, pag. 16, tom. III.

[6] *Dicit Scriptura sancta :* Ne beatum dicas quemquam hominem ante mortem (Ecclesiastici, cap. XI, vers. 39). Hieronym., comment., *in cap.* III *Isai.*, pag. 39.

[7] *Divina Scriptura loquitur :* Musica in luctu, intempestiva narratio (Ecclesiast., cap. XXII, vers. 6.). Hieronym., *Epist.* 92 *ad Julian.*, pag. 750, tom. IV, part. 2.

[8] *Nec sapientiam canos reputes, sed canos sapientiam testante Salomone :* Cani hominis prudentia ejus (Sap. 4, vers. 8). Hieronym., *Epist.* 49 *ad Paulinum*, pag. 563.

[9] *Sed Dei potius quam nostras sequamur vias, et audiamus Scripturam monentem :* Sapite de Domino in bonitate (Sap. 1, vers. 1). Hieronym., *in cap.* LVI *Isai.*, pag. 418.

[10] *Librum autem Baruch notarii ejus qui apud Hebræos nec legitur, nec habetur, prætermisimus.* Hieronym., prolog. *in Jerem.*, pag. 554, tom. I.

[11] *Apud Hebræos liber Judith inter apocrypha legitur.... Sed quia hunc librum synodus Nicæna in numero sanctarum Scripturarum legitur computasse, acquievi postulationi vestræ.* Hieronym., præfat. *in lib. Judith*, pag. 1169, tom. I.

[12] Idem, lib. II *advers. Rufinum*, pag. 431, tom. IV.

saint Luc [1] nous en assure, et la preuve en est claire par les Evangiles mêmes qui existent encore aujourd'hui. Mais outre ceux que nous reconnaissons pour canoniques, continue-t-il, divers auteurs en avaient écrit d'autres qui ont donné le commencement à plusieurs hérésies. Tels sont les Evangiles selon les Egyptiens et ceux qui portent le nom des Apôtres, de saint Thomas, de saint Matthias, de saint Barthélemy, de Basilide, d'Apelle et de plusieurs autres. Mais on peut dire de ces auteurs, que destitués de l'esprit de la grâce de Dieu, ils ont plutôt essayé de faire une narration que d'écrire la vérité de l'histoire, et on peut à bon droit leur appliquer ces paroles d'un prophète : *Malheur à ceux qui prophétisent de leur cœur, et qui disent : Le Seigneur dit, quoique le Seigneur ne les ait point envoyés.* Saint Jérôme compare les quatre Evangiles que l'Eglise reconnaît pour authentiques, aux quatre fleuves qui sortaient du paradis terrestre, et aux quatre angles ou quatre anneaux de l'arche d'alliance. Il croit [2] en trouver une figure dans le premier chapitre d'Ezéchiel et dans le quatrième de l'Apocalypse, où il est parlé des quatre animaux, dont le premier avait le visage d'un homme, le second la face d'un lion, le troisième celle d'un bœuf, et le quatrième celle d'un aigle. L'homme, selon ce Père, présente saint Matthieu, qui a commencé son Evangile par la généalogie humaine de Jésus-Christ; le lion est la figure de saint Marc dont l'Evangile commence par la prophétie de saint Jean-Baptiste, qui rugissait comme un lion dans le désert ; le bœuf figure saint Luc, parce qu'il commence son Evangile par l'histoire du prêtre Zacharie; et l'aigle saint Jean, qui, dès le commencement de son Evangile, s'élève jusqu'à la divinité du Verbe. Nous avons parlé ailleurs de l'Evangile selon les Hébreux ou les Nazaréens. Ce n'était autre chose que l'Evangile de saint Matthieu, mais altéré par diverses additions que les nazaréens y avaient faites. Saint Jérôme en rapporte [3] une en ces termes touchant le baptême de saint Jean : « La mère de Jésus et ses frères lui disaient : Jean baptise pour la rémission des péchés ; allons et recevons son baptême. Jésus leur dit : En quoi ai-je péché pour aller être baptisé par Jean? si ce n'est que ce que je viens de dire soit une ignorance. » Et ensuite [4] : « Jésus étant sorti de l'eau, la source du Saint-Esprit descendit sur lui, s'y reposa, et lui dit : Mon fils, je vous attendais dans tous les Prophètes, afin qu'étant venu je me reposasse sur vous : car vous êtes mon repos et mon fils premier-né, qui régnez à jamais. » Il cite une autre addition faite [5] au douzième chapitre de saint

Voyez tom. I, pag. 197, et 272.

[1] *Plures fuisse qui Evangelia scripserunt et Lucas Evangelista testatur, dicens :* Quoniam quidem multi conati sunt ordinare narrationem rerum, quæ in nobis completæ sunt : sicut tradiderunt nobis, qui ab initio ipsi viderunt sermonem, et ministraverunt ei; *et perseverantia usque ad præsens tempus monimenta declarant : quæ a diversis auctoribus edita, diversarum hæreseon fuere principia : ut est illud juxta Ægyptios, et Thomam, et Matthiam, et Bartholomæum, duodecim quoque Apostolorum; et Basilidis atque Apellis, ac reliquorum, quos enumerare longissimum est : quum hoc tantum in præsentiarum necesse sit dicere extitisse quosdam qui sine spiritu et gratia Dei conati sunt magis ordinare narrationem, quam historiæ texere veritatem. Quibus jure potest illud propheticum coaptari :* Væ qui prophetant de corde suo ! qui ambulant post spiritum suum : qui dicunt : Hæc dicit Dominus; et Dominus non misit eos.... *Ecclesia autem quæ supra petram Domini voce fundata est..... quatuor flumina Paradisi instar eructans; quatuor et angulos et annulos habet, per quos quasi arca testamenti et custos legis Domini, lignis immobilibus vehitur.* Hieronym., prolog. *in Matth.*, pag. 1.

[2] *Hæc igitur quatuor Evangelia multo ante prædicta, Ezechielis quoque volumen probat, in quo prima visio ita contexitur ;* Et in medio sicut similitudo quatuor animalium : et vultus eorum facies hominis, et facies leonis, et facies vituli, et facies aquilæ. *Prima hominis facies, Matthæum significat; qui quasi de homine exorsus est scribere :* Liber Generationis, Jesu Christi, filii David, filii Abraham. *Secunda Marcum, in quo vox leonis in eremo rugientis auditur :* Vox clamantis in deserto : Parate viam Domini. *Tertia vituli, quæ evangelistam Lucam a Zacharia sacerdote sumpsisse initium præfigurat : quarta Joannem evangelistam, qui assumptis pennis aquilæ, et ad altiora festinans, de Verbo Dei disputat.* Idem, ibid., pag. 3.

[3] *In Evangelio juxta Hebræos, quod chaldaico quidem syroque sermone, sed hebraicis litteris scriptum est; quo utuntur usque hodie Nazareni, secundum Apostolos, sive ut plerique autumant, juxta Matthæum : quod et in Cæsariensi habetur Bibliotheca, narrat historia : « Ecce mater Domini et fratres ejus dicebant ei : Joannes Baptista baptizat in remissionem peccatorum, eamus et baptizemur ab eo. Dixit autem eis : Quid peccavi, ut vadam et baptizer ab eo ? Nisi forte hoc ipsum quod dixi, ignorantia est ? »* Hieronym., lib. III *advers. Pelag.*, pag. 553, tom. IV, parte 2.

[4] *In Evangelio cujus supra fecimus mentionem, hæc scripta reperimus : « Factum est autem quum ascendisset Dominus de aqua, descendit fons omnis Spiritus sancti; et requievit super eum, et dixit illi : Fili mi, in omnibus Prophetis expectabam te ut venires et requiescerem in te. Tu es enim requies mea, tu es filius meus primogenitus qui regnas in sempiternum. »* Hieronym., lib. IV *in cap.* XI *Isai.*, pag. 99.

[5] *In Evangelio quo utuntur nazareni et ebionitæ : « Homo iste qui aridam habet manum. » Cæmentarius scribitur; istiusmodi vocibus auxilium precans, : « Cæ-*

Matthieu, où les nazaréens faisaient dire à cet homme qui avait une main sèche : « J'étais un maçon qui gagnais ma vie du travail de mes mains. Je vous prie, Jésus, de me rendre la santé, afin que je ne sois pas obligé de mendier honteusement. » Les nazaréens ajoutaient ce qui suit, à ce que Jésus-Christ dit du pardon des ennemis dans le chapitre XVIII du même Evangile [1] : « Si votre frère pèche contre vous en paroles, et qu'il vous satisfasse, recevez-le sept fois le jour. Simon, son disciple, lui dit : Quoi, sept fois le jour? Oui, répondit le Seigneur, et il ajouta : Je vous dis même jusqu'à soixante et dix-sept fois sept fois. Car les Prophètes eux-mêmes depuis qu'ils ont été oints du Saint-Esprit, n'ont pas été exempts de péché. » Au chapitre XXIII où nous lisons que Zacharie était fils de Barachie, les nazaréens lisaient dans leur exemplaire [2] : « Zacharie, fils de Joïada. » Dans le chapitre XXVIIe, où il est dit qu'à la mort de Jésus-Christ le voile du temple se déchira en deux depuis le haut jusqu'en bas, ils ajoutaient [3], que la pierre du haut de la porte du temple, qui était d'une prodigieuse grandeur, fut brisée et rompue en deux. On lisait aussi [4] dans l'Evangile des Hébreux, que « le Seigneur ayant donné une chemise au serviteur du grand prêtre, alla trouver Jacques et lui apparut. Jacques avait juré qu'il ne mangerait point de pain depuis l'heure qu'il avait bu le calice du Seigneur, jusqu'à ce qu'il le vît ressusciter des morts. Le Seigneur, en lui apparaissant après sa résurrection, lui dit donc : Apportez une table et du pain; il le bénit, le rompit et le donna à Jacques-le-Juste, en lui disant : Mon frère, mangez votre pain, parce le Seigneur est ressuscité d'entre les morts. »

Actes et Epîtres des apôtres.

8. Saint Jérôme met au rang des livres apocryphes, les Actes de saint Pierre, l'Evangile et l'Apocalypse qui portent son nom [5], un livre de la prédication et un autre du jugement. Il y met aussi les voyages de saint Paul et de sainte Thècle [6], de même que la fable du lion baptisé. « Car, dit-il, comment saint Luc, qui a toujours accompagné saint Paul, eût-il ignoré ces choses? » Il rapporte encore d'après Tertullien, qu'un certain prêtre d'Asie zélé pour cet Apôtre, ayant été convaincu par saint Jean d'être auteur de cette histoire, et ayant confessé qu'il l'avait faite pour l'amour de saint Paul, avait été dégradé pour cela. Il compte Sénèque [7] entre les écrivains ecclésiastiques, ne doutant pas qu'il ne soit auteur des lettres adressées à saint Paul et qui portent son nom. Il remarque que ce philosophe témoignait dans une de ses lettres souhaiter d'être parmi les siens ce que saint Paul était parmi les chrétiens. Il attribue à saint Barnabé [8] l'Epître qui est sous son nom, et en parle fort avantageusement. A l'égard du livre *du Pasteur,* il dit qu'il est très-utile [9]; qu'on le lisait dans quelques églises de la Grèce; que plusieurs des anciens l'avaient cité; qu'il était plus connu des Grecs que des Latins; mais qu'on ne de-

mentarius eram, manibus victum quæritans : precor te, Jesus, ut mihi restituas sanitatem, ne turpiter mendicem cibos. » Hieronym., lib. II *in cap.* XII *Matth.*, pag. 47.

[5] « *Si peccaverit frater tuus in verbo, et satis tibi fecerit, septies in die suscipe eum. Dixit illi Simon discipulus ejus : Septies in die? respondit Dominus, et dixit ei : Etiam ego dico tibi usque septuagesies septies. Et enim in Prophetis quoque postquam uncti sunt Spiritu sancto, inventus est sermo peccati.* » Hieronym., lib. III *advers. Pelag.*, page 534.

[6] *In Evangelio quo utuntur nazareni, pro filio Barachiæ, filium Joiada reperimus scriptum.* Hieronym., lib. IV *in cap.* XXIV *Matth.*, pag. 113.

[7] *In Evangelio (Hebræorum) cujus sæpe facimus mentionem superliminare templi infinitæ magnitudinis fractum esse atque divisum legimus.* Hieronym., lib. IV *in cap.* XXVIII *Matth.*, pag. 139.

[8] *Evangelium quod appellatur secundum Hebræos... post resurrectionem Salvatoris refert : « Dominus autem quum dedisset sindonem servo sacerdotis, ivit ad Jacobum, et apparuit ei. Juraverat enim Jacobus, se non commesturum panem ab illa hora, qua biberat calicem Domini, donec videret eum resurgentem a dormientibus... Afferte, ait Dominus, mensam et panem... Tulit panem et benedixit, ac fregit, et dedit Jacobo Justo, et dixit ei : Frater mi, comede panem tuum, quia resurrexit Filius hominis a dormientibus.* » Hieronym., lib. *de Script. Eccles.*, cap. II, pag. 102, tom. IV, parte 2.

[1] *Libri, e quibus unus Actorum ejus (Petri) inscribitur, alius Evangelii, tertius Prædicationis, quartus Apocalypseos, quintus Judicii, inter apocryphas scripturas repudiantur.* Idem, ibid., cap. I, pag. 101.

[2] Idem, ibid., cap. VII, pag. 104.

[3] Idem, ibid., cap. XII, pag. 106.

[8] *Barnabas unam ad ædificationem Ecclesiæ, pertinentem Epistolam composuit, quæ inter apocryphas scripturas legitur.* Idem, ibid., cap. VI, pag. 104 et lib. XIII *in cap.* XLIV *Ezech.*, pag. 1019.

[9] *Herman, cujus apostolus Paulus ad Romanos scribens meminit,... asserunt auctorem esse libri, qui appellatur* Pastor, *et apud quasdam Græciæ Ecclesias, etiam publice legitur. Revera utilis liber; multique de eo scriptorum veterum usurpavere testimonia. Sed apud Latinos pene ignotus est.* Hieronym., lib. *de Script. Eccles.*, cap. X, pag. 105.

vait pas lui donner place parmi les livres canoniques, non plus qu'à ceux de la Sagesse [1], de l'Ecclésiastique, de Judith et de Tobie.

Sur la lecture de l'Ecriture sainte.

9. D'après saint Jérôme, le seul bien qui nous reste [2] en cette vie, est de nous nourrir de la chair de Jésus-Christ et de boire son sang, non-seulement dans les saints mystères, mais aussi dans la lecture des Ecritures. Car la science des Livres saints est une vraie nourriture, et une véritable boisson que l'on puise dans la parole de Dieu. Peut-il y avoir une véritable vie [3] sans cette science, puisque l'on y découvre Jésus-Christ, qui est la vie de ceux qui croient en lui? Ignorer donc [4] les saintes Ecritures, c'est ignorer Jésus-Christ. C'est pour cela que saint Jérôme en recommande la lecture avec tant de soin, soit aux prêtres, soit aux moines, soit même aux filles et aux femmes. « Lisez souvent, dit-il au prêtre Népotien [5], les saintes Ecritures, ou plutôt, ayez toujours ces livres divins entre les mains. » Ecrivant au moine Rustique : « Cueillez, lui dit-il [6], dans l'Ecriture sainte les différents fruits qu'elle produit, faites-en vos délices; aimez la science des Ecritures, et vous n'aimerez point les vices de la chair. » Il nous apprend [7] que l'occupation ordinaire de saint Hilarion, après l'oraison et la psalmodie, était de réciter les Ecritures qu'il savait par cœur. Le seul important conseil qu'il donne à la vierge Démétriade, qui s'était consacrée à Dieu, est d'aimer la lecture de l'Ecriture sainte [8]. Il veut qu'outre le temps qu'elle doit employer régulièrement à la récitation des Psaumes et à la prière, dans les heures de tierce, de sexte, de none, du soir, de la nuit, et de matines, elle règle encore combien elle en doit employer à apprendre et à lire l'Ecriture sainte, regardant cet exercice, non comme un travail pénible, mais comme des délices, et l'instruction de son âme. Il exhorte un de ses amis nommé Gaudence, qui voulait consacrer sa fille à Dieu dans le bas âge, à lui faire apprendre l'Ecriture sainte. « Lorsque cette jeune vierge, dit-il [9], aura atteint sa septième année, et qu'elle saura ce que c'est que rougir, parler et se taire, qu'elle apprenne le psautier par cœur, et jusqu'à l'âge de puberté, qu'elle fasse le trésor de son cœur des livres de Salomon, des Evangiles, des Epîtres des Apôtres et des Prophètes. » Enfin dans une lettre à une veuve de qualité qui lui avait demandé des règles pour vivre saintement dans son état, il lui recommande la lecture de l'Ecriture sainte immédiatement après le repas et après la prière [10], et il veut qu'elle en apprenne tous les jours un certain nombre de versets; qu'elle soit fidèle à payer à Dieu ce tribut, et qu'elle ne se couche jamais qu'après s'être remplie de cette divine lecture. Saint Jérôme se plaint [11]

[1] Hieronym., præfat. *de Omnibus libris Veteris Testamenti*, pag. 321, tom. I.

[2] *Porro quia caro Domini verus est cibus, et sanguis ejus verus est potus,... hoc solum habeamus in præsenti sæculo bonum, si vescamur carne ejus et cruore potemur; non solum in mysterio, sed etiam in Scripturarum lectione. Verus enim cibus et potus, qui ex verbo Dei sumitur, scientia Scripturarum est.* Hieronym., comment. *in Ecclesiasten*, pag. 734, tom. II.

[3] *Quæ enim alia potest esse vita sine scientia Scripturarum; per quam etiam ipse Christus agnoscitur, qui est vita credentium?* Hieronym., *Epist. ad Paulam*, pag. 710, tom. II.

[4] *Si juxta apostolum Paulum Christus Dei virtus est, Deique sapientia, et qui nescit Scripturas, nescit Dei virtutem ejusque sapientiam : ignoratio Scripturarum, ignoratio Christi est.* Hieronym., prolog. *in expositionem Isai.*, pag. 2, tom. III.

[5] *Divinas Scripturas sæpius lege, imo nunquam de manibus tuis sacra lectio deponatur.* Hieronym. *Epist. 34 ad Nepotianum*, pag. 261, tom. IV, part. 2.

[6] *Varia Scripturarum poma decerpe, his utere deliciis; harum fruere complexu... Ama scientiam Scripturarum, et carnis vitia non amabis.* Hieronym., *Epist. 95 ad Rusticum*, pag. 772 et 773.

[7] *Scripturas quoque sanctas memoriter tenens, post orationes et psalmos, quasi Deo præsente recitabat.* Hieronym., in *Vita sancti Hilarionis*, pag. 77, tom. IV, parte 2.

[8] *Unum illud tibi, nata Deo, præque omnibus unum, prædicam, et repetens iterumque iterumque monebo, ut animum tuum sacræ lectionis amore occupes... Præter psalmorum et orationis ordinem quod tibi hora tertia, sexta, nona, ad vesperum, media nocte, et mane semper est exercendum, statue quot horis sanctam Scripturam ediscere debeas; quanto tempore legere, non ad laborem, sed ad delectationem et instructionem animæ.* Hieronym., *Epist. 97 ad Demetriadem*, pag. 788 et 793.

[9] *Quum autem virgunculam rudem et edentulam, septimus ætatis annus exceperit, et cœperit erubescere, scire quid taceat, dubitare quid dicat, discat memoriter Psalterium, et usque ad annos pubertatis, libros Salomonis, Evangelia, Apostolos et Prophetas sui cordis thesaurum faciat.* Hieronym., *Epist. 98 ad Gaudentium*, pag. 798.

[10] *Quando comedis, cogita quod statim tibi orandum, illico et legendum sit, de Scripturis sanctis habeto fixum versuum numerum; istud pensum Domino tuo redde. Nec ante quieti membra concedas, quam calathum pectoris tui hoc sub tegmine impleveris.* Hiero-*Epist. 47 ad Furiam*, pag. 558.

[11] *Sola Scripturarum ars est, quam sibi omnes passim vindicant... Hanc garrula anus, hanc delirus senex, hanc sophista verbosus, hanc universi præsumunt,*

toutefois de ce que tout le monde voulait se mêler de l'Ecriture sainte ; une vieille femme qui cause sans cesse, un vieillard qui n'est plus présent à lui-même, un sophiste qui a de la peine à se taire, tous en un mot, se piquent d'entendre l'Ecriture, la déchirent, et prétendent l'enseigner avant de l'avoir apprise. Mais ses plaintes semblent ne tomber que sur ceux qui entreprennent d'expliquer l'Ecriture sainte sans l'avoir étudiée, et sans s'être rendus habiles dans cette science qu'il appelle l'art de l'Ecriture : et il leur applique un vers qu'on peut rendre ainsi :

Ignorants et savants, tous se mêlent d'écrire.

Il ne désapprouve donc pas, comme le remarque un savant évêque [1], qu'une femme humble et modeste quelqu'âgée qu'elle soit, ni qu'un sage vieillard, ni qu'un philosophe plein de religion, ni que les autres catholiques qui honorent Dieu comme leur père et l'Eglise comme leur mère, lisent et étudient l'Ecriture. En effet nous avons vu comme ce saint docteur y exhorte, non-seulement les moines, mais aussi les jeunes filles, les vierges, les veuves et les femmes mariées. Ce n'est ni la lecture ni l'étude de l'Ecriture qu'il blâme, mais la présomption de ceux qui la mettent, pour ainsi dire, en pièces, en l'expliquant mal. Il s'élève contre ceux qui enseignent ce qu'ils n'ont point appris ; et non pas contre ceux qui la lisent et l'étudient avec un pieux et saint désir de s'instruire. Il est bien éloigné de témoigner de l'indignation contre les femmes et les filles qui, à l'exemple de Principie, de Paule, d'Eustochie, de Marcelle, d'Hédibie, d'Algasie, de Fabiole, de Démétriade, et d'autres personnes semblables, s'appliquent à l'étude des livres saints avec humilité et soumission ; il n'en veut qu'à celles qui font les savantes et les entendues dans cette science divine, ou qui en font d'autres abus.

Sur quelques points d'histoire de l'Ancien et du Nouveau Testament.

10. Voici ce que rapporte saint Jérôme sur quelques points d'histoire de l'Ancien et du Nouveau Testament. Suivant la tradition des Juifs [2], Adam fut créé dans un âge parfait. Il demeura, dit-on, dans la ville de Jérusalem [3] et y mourut ; c'est pour cette raison que le lieu où notre Seigneur a été crucifié s'appelle le *Calvaire,* parce que le chef du premier homme y est enterré, afin que le sang du second Adam, qui est Jésus-Christ, en découlant de la croix sur son tombeau effaçât ses péchés, et pour qu'on vît l'accomplissement de ce que dit l'apôtre saint Paul : *Levez-vous, vous qui dormez, sortez d'entre les morts.* Mais saint Jérôme rejette cette opinion comme fausse, et prétend [4] qu'Adam a été enterré à Hébron, comme on lit dans Josué. Ce Père est abandonné de presque tous les savants, qui conviennent que celui qui est appelé Adam dans le chapitre XIV de Josué, et qui est mort à Hébron, n'est point le premier homme, mais un géant célèbre entre les autres géants, qui descendait d'Enoc, et qui avait Arbée pour père. Le monde ayant été créé en six jours, ne durera que six mille ans [5], et il périra par le feu [6]. Le paradis terrestre a été créé avant le ciel et la

lacerant, docent antequam discant. Hieronym., *Epist.* 50 *ad Paulinum,* pag. 571.

[1] M. de Neercassel, évêque de Castorie, dans ses traités *de la Lecture de l'Ecriture sainte,* chap. XVIII.

[2] *In virum perfectum, et in mensuram ætatis plenitudinis Christi resurrecturi sumus, in qua et Adam Judæi conditum putant.* Hieronym., *Epist.* 86 *ad Eustoch.* pag. 685, tom. IV, part. 2.

[3] *In hac urbe, imo in hoc tunc loco, et habitasse dicitur, et mortuus esse Adam. Unde et locus in quo crucifixus est Dominus noster* Calvaria *appellatur : scilicet quod ibi sit antiqui hominis calvaria condita, ut secundus Adam, et sanguis Christi de cruce stillans, primi Adam et jacentis protoplasti peccata dilueret : et tunc sermo ille Apostoli compleretur :* Excitare qui dormis, et exsurge a mortuis, et illuminabit te Christus. Epist. 44 *Paulæ et Eustoch. ad Marcellam,* apud Hieronym., tom. IV, pag. 547.

[4] *Audivi quemdam exposuisse calvariæ locum, in quo sepultus est Adam : et ideo sic appellatum esse, quia ibi antiqui hominis sit conditum caput, et hoc esse quod Apostolus dicat :* Exsurge qui dormis, et exsurge a mortuis, et illuminabit te Christus. *Favorabilis interpretatio, et mulcens aurem populi, nec tamen vera. Extra urbem enim, et foras portam, loca sunt in quibus truncantur capita damnatorum; et calvariæ, id est, decollatorum sumpsere nomen. Propterea autem ibi crucifixus est Dominus, ut ubi prius erat arca damnatorum, ibi erigerentur vexilla martyrii..... Sin autem quispiam contendere voluerit, ideo ibi Dominum crucifixum, ut sanguis ipsius super Adæ tumulum stillaret, interrogemus eum, quare et alii latrones in eodem loco crucifixi sint? Ex quo apparet Calvariam non sepulcrum primi hominis, sed locum significare decollatorum, ut ubi abundavit peccatum, superabundaret gratia. Adam vero sepultum juxta Hebron et Arbee, in Jesu filii Nave volumine legimus.* Hieronym., lib. IV *in cap.* XXVII *Matth.*, pag. 137. Vide eumdem, lib. III *in cap.* V *Epist. ad Ephes.*, pag. 385.

[5] *Quia mundus in sex diebus fabricatus est, sex millibus annorum tantum creditur subsistere.* Hieronym., *Epist. ad Cyprian.*, pag. 698, tom. II.

[6] *Ut enim Gomorrha divino igne deleta est : ita et mundus judicio Dei concremandus.* Hieronym., lib. VI *in cap.* XXXII *Jerem.*, pag. 694.

terre [1]. L'usage de la viande [2] était inconnu avant le déluge. On voyait encore du temps de saint Jérôme les restes de l'arche sur les montagnes d'Ararat [3]. Suivant le sentiment des Hébreux [4], Sem, fils de Noé, est le même que Melchisédech. De l'aveu de toute l'antiquité [5], la langue hébraïque est la première de toutes les langues, et il en sortit soixante et douze [6] de la confusion de Babel. Il y avait parmi les Juifs une tradition qu'Abraham avait été jeté dans un feu par ordre des Chaldéens [7], pour n'avoir pas voulu adorer cet élément, et qu'il en avait été délivré par le secours de Dieu; mais qu'Aran son frère fut réduit en cendre, comme dit Moïse, qu'Aran mourut devant son père dans le feu des Chaldéens; car les Juifs traduisaient ainsi l'hébreu du vingt-huitième verset du chapitre XI de la Genèse. Nos interprètes lisent au contraire qu'Aran mourut à Ur, qui était une ville de Chaldée où l'on adorait le feu. La patriarche Joseph [8] fut enterré à Sichem, et du temps de saint Jérôme, on y voyait encore son mausolée. Suivant la tradition des Hébreux, tous les temples des Egyptiens furent détruits [9] la nuit durant laquelle le peuple d'Israël sortit d'Egypte, ou par la foudre du ciel, ou par des tremblements de terre. Salomon [10] composa le livre de l'Ecclésiaste, touché de repentir de son attachement pour les femmes, et de ce que la trop grande confiance en sa sagesse et en ses richesses l'avaient fait offenser Dieu. Il passait pour certain [11] parmi les Juifs qu'Isaïe avait prophétisé le genre de sa mort, qui était d'être scié avec une scie de bois : et c'est pour cela que plusieurs interprètes expliquent d'Isaïe ce qui est dit dans l'Epître aux Hébreux, en parlant des saints qui ont souffert : *Ils ont été sciés*. Le prophète Abdias [12] est celui qui du temps d'Achab roi de Samarie nourrit cent prophètes dans des cavernes où ils s'étaient refugiés pour se sauver de la fureur de l'impie Jézabel. Le tombeau d'Abdias, ceux d'Elisée et de saint Jean-Baptiste étaient honorés à Sébaste; sainte Paule étant venue en cette ville, se trouva toute saisie [13] de frayeur par les merveilles que Dieu opérait aux tombeaux de ces saints. Car elle y entendait les démons hurler dans les possédés; elle y voyait des hommes tourmentés par ces malins esprits, aboyer comme des chiens, et imiter les cris de divers animaux : d'autres se roulaient sur la tête, étaient enlevés en l'air, et souffraient d'autres agitations violentes. On montrait aussi du temps de saint Jérôme le tombeau d'Habacuc en plusieurs endroits, comme à Céïla [14], à Echéla [15], et à Gabbata [16].

Le sentiment de saint Jérôme sur les

[1] *Manifestissime comprobatur, quod priusquam cœlum et terram Deus faceret, Paradisum ante condiderat.* Hieronym., lib. *Quest. Hebraic. in Genesim.*, pag. 509, tom. II.

[2] *Esus carnium usque ad diluvium ignotus fuit.* Hieronym., lib. I *advers. Jovin.*, pag. 161.

[3] *In montibus Ararat, arca post diluvium sedisse perhibetur : et dicuntur ibidem usque hodie ejus permanere vestigia.* Hieronym., lib. *de Situ et nominibus locorum Hebraicorum*, pag. 386, tom. II.

[4] Hieronym., lib. II *in cap.* XLI *Isai.*, pag. 311.

[5] *Initium oris et communis eloquii, et hoc omne quod loquimur hebræam linguam, qua Vetus Testamentum scriptum est, universa antiquitas tradidit.* Hieronym., *Epist. ad Damasum*, pag. 518. tom. III, parte 1.

[6] Hieronym., lib. IV *in cap.* XXVII *Matth.*, *p.* 131.

[7] Idem, lib. *Quæst. Hebraic. in Genes.*, pag. 517, tom. II.

[8] *Eodem loco (id est in urbe Sichima) sepultus est Joseph : et mausoleum ejus ibi hodieque cernitur.* Hieronym., lib. *Quæst. Hœbraic. in Genes.*, pag. 545, tom. II.

[9] *Illud Hebræi autumant, quod nocte qua egressus est populus, omnia in Ægypto templa destructa sint, sive motu terræ, sive ictu fulminum.* Hieronym., *Epist. ad Fabiolam, de 42 Mansionibus Israelit.*, pag. 588, tom. II.

[10] *Aiunt Hebræi hunc librum (Ecclesiasten) Salomonis esse pœnitentiam agentis, quod in sapientia divitiisque confisus per mulieres offenderit.* Hieronym., comment. *in Ecclesiasten*, pag. 721, tom. II.

[11] *Isaiam de sua prophetare morte, quod serrandus sit a Manasse serra lignea apud eos (Judæos) certissima traditio est. Unde et nostrorum plurimi illud, quod de passione sanctorum in Epistola ad Hebræos ponitur :* Serrati sunt, *ad Isaiæ referunt passionem.* Hieronym., lib. XV *in cap.* LVII *Isai.*, pag. 414.

[12] Visio Abdiæ. *Hunc aiunt esse Hebræi qui sub rege Samariæ Achab, et impiissima Jezabel pavit centum prophetas in specubus.... Sepulcrum ejus usque hodie cum mausoleo Elisæi prophetæ et Baptistæ Joannis in Sebaste venerationi habetur.* Hieronym., *in cap.* I *Abdiæ*, pag. 1455, tom. III, part. 2.

[13] *Vidit (Paula) Sebasten... ibi siti sunt Elisæus et Abdias prophetæ, et Joannes Baptista. Ubi multis intremuit consternata mirabilibus : namque cernebat variis dæmones rugire cruciatibus, et ante sepulcra sanctorum ululare homines more luporum, vocibus latrare canum, fremere leonum, sibilare serpentum, mugire taurorum; alios rotare caput, et post tergum terram vertice tangere, suspensisque pede feminis, vestes defluere in faciem.* Hieronym., *Epist.* LXXXVI *ad Eustoch.*, pag. 677.

[14] Hieronym., lib. *de Situ et nominibus locorum Hebr.*, pag. 423.

[15] Idem, ibid., pag. 437.

[16] Ibid., pag. 430.

mages est qu'ils vinrent à Bethléem, pour y adorer le Fils de Dieu [1], instruits par les démons ou par la prophétie de Balaam; que Zacharie [2] père de saint Jean-Baptiste, n'est point ce Zacharie, fils de Barachie, tué, d'après Jésus-Christ, par les Juifs entre le temple et l'autel. La raison qu'en donne ce Père est que ceux qui disent que le père de saint Jean-Baptiste fut tué pour avoir publié l'avénement du Sauveur, se fondent uniquement sur des songes et des livres apocryphes. Toutefois l'opinion où il est lui-même que ce Zacharie était fils de Joïada, repose seulement sur l'autorité de l'Evangile apocryphe des nazaréens. L'on montrait, dit-il [3], encore de son temps les pierres teintes du sang de Zacharie entre les ruines du temple et l'autel; mais il raconte ce fait comme n'y ajoutant point de foi, quoique Tertullien [4] en parle comme d'une chose certaine. Saint Jérôme compare l'action d'Hérode [5], qui fit couper la tête à saint Jean-Baptiste, à celle de Flaminius, général des armées romaines, qui pour satisfaire la curiosité d'une misérable, fit trancher devant elle la tête à un criminel. On sent bien qu'il ne faut pas trop presser cette comparaison. Les Romains ne pouvant souffrir dans Flaminius ce mélange de la cruauté avec le plaisir, le chassèrent du sénat. Saint Jérôme ajoute que Salomé donna la tête de saint Jean à Hérodiade, et que cette femme qui n'avait pu souffrir que ce saint lui dît la vérité, lui perça la langue avec son aiguille de tête, comme la femme d'Antoine avait fait à Cicéron [6].

Selon saint Jérôme, après la venue de Jésus-Christ, les idoles furent réduites au silence [7]. Jésus-Christ a été baptisé le 6 de janvier [8], et il a souffert la mort dans la trentième année de son âge [9]. On montra à sainte Paule, visitant les saints Lieux de la ville de Jérusalem, dans le portique d'une église, une colonne que l'on disait être celle où le Sauveur avait été flagellé [10], et qui était encore teinte de son sang. Les morts dont les tombeaux s'ouvrirent après que Jésus-Christ eut rendu l'esprit, ne ressuscitèrent [11] qu'après sa résurrection, afin qu'il fût véritablement le premier-né d'entre les morts. L'apôtre saint Paul a prêché l'Evangile en Espagne [12]; il eut la tête tranchée à Rome la quatorzième année de Néron [13], et la trente-sep-

[1] *Magi de Oriente docti a dæmonibus, vel juxta prophetiam Balaam intelligentes natum Filium Dei, qui omnem artis eorum destrueret potestatem, venerunt Bethleem : et ostendente stella adoraverunt puerum.* Hieronym., lib. VII *in cap.* XIX *Isai.*, pag. 182.

[2] *Quærimus quis iste sit Zacharias filius Barachiæ.... alii Zachariam, patrem Joannis intelligi volunt ex quibusdam apocryphorum somniis approbantes, quod propterea occisus sit, quia Salvatoris prædicavit adventum. Hoc quia de Scripturis non habet auctoritatem, eadem facilitate contemnitur, qua probatur.* Hieronym., lib. IV *in cap.* XXIV *Matth.*, pag. 112.

[3] *Simpliciores fratres inter ruinas templi et altaris, sive in portarum exitibus quæ Siloe ducunt, rubra saxa monstrantes, Zachariæ sanguine putant esse polluta. Non condemnamus errorem, qui de odio Judæorum, et fidei pietate descendit.* Hieronym., ibid., pag. 113.

[4] *Zacharias inter altare et ædem trucidatur, perennes cruoris sui maculas silicibus adsignans.* Tertull., in *Scorp.*, pag. 624 édit. Rigalt.

[5] *Legimus in romana historia Flaminium, ducem romanum, quod accumbenti juxta meretriculæ latus, quæ numquam se vidisse diceret hominem decollatum, assensus sit ut reus quidam capitalis criminis in convivio truncaretur, a censoribus pulsum curia, quod epulas sanguini miscuerit; et mortem quamvis noxii hominis in alterius delicias præstiterit; ut libido et homicidium pariter miscerentur. Quanto sceleratior Herodes et Herodias ac puella quæ saltavit, in pretium sanguinis caput postulat Prophetæ, ut habeat in potestate linguam, quæ illicitas nuptias arguebat.* Hieronym., lib. II *in cap.* XIV *Matth.*, pag. 62.

[6] *Fecerunt hæc et Fulvia in Ciceronem, et Herodias in Joannem, quia veritatem non poterant audire; et linguam veriloquam discriminali acu confoderunt.* Hieronym., lib. III *advers. Rufinum*, pag. 471, tom. IV, parte 2.

[7] *Hoc autem significat quod post adventum Christi omnia idola conticuerint.* Hieronym., lib. XII *in cap.* XLI *Isai.*, pag. 315.

[8] *Illud intelligendum est, quod in tricesimo ætatis suæ anno Dominus ad baptisma venerit; in quarto mense qui apud nos vocatur januarius,... quintam autem diem mensis adjungit, ut significet baptisma, in quo aperti sunt Christo cæli; et Epiphaniorum dies huc usque venerabilis est; non ut quidam putant natalis in carne, tunc enim absconditus est, et non apparuit.* Hieronym., lib. I *in cap.* I *Ezech.*, pag. 699 et 700.

[9] *Filius Dei pro nostra salute, hominis factus filius,... usque ad triginta annos ignobilis, parentum paupertate contentus est : verberatur et tacet : crucifigitur, et pro crucifigentibus deprecatur.* Hieronym., *Epist.* 18 *ad Eustoch.*, pag. 48.

[10] *Ostendebatur illi (Paulæ) columna ecclesiæ porticum sustinens infecta cruore Domini, ad quam vinctus dicitur flagellatus.* Hieronym., *Epist.* 86 *ad Eustoch.*, pag. 674.

[11] *Quomodo Lazarus mortuus resurrexit, sic et multa corpora resurrexerunt, ut Dominum ostenderent resurgentem : et tamen quum monumenta aperta sint, non antea resurrexerunt quam Dominus resurgeret : ut esset primogenitus resurrectionis ex mortuis.* Hieronym., lib. IV *in Matth.*, pag. 140.

[12] *Paulus ad Hispanias alienigenarum portatus est navibus.* Hieronym., lib. IV *in cap.* XII *Isai.*, pag. 104.

[13] Hieronym., lib. *de Script. Eccles.*, cap. V, pag. 103, tom. IV, part. 2.

tième de Jésus-Christ; il fut enterré sur le chemin d'Ostie. Saint Pierre vint à Rome [1] pour y combattre Simon le Magicien; il gouverna l'Eglise de cette ville pendant 25 ans; il y souffrit le martyre, attaché à une croix la tête en bas et les pieds en haut, parce qu'il se crut indigne d'être crucifié en la manière que son Seigneur l'avait été; il fut enterré au Vatican près le chemin triomphal. Saint Jérôme observe [2] que l'on avait tant de vénération pour saint Jacques, premier évêque de Jérusalem, que chacun s'efforçait à l'envie de toucher le bord de sa robe; que Judas Iscariote était natif d'un bourg du même nom [3], ou bien de la tribu d'Issachar, et que ce traître attribuait à la magie [4] tous les miracles qu'il avait vu faire à Jésus-Christ. Il paraît persuadé que la vraie inscription [5] de l'autel d'Athènes, dont parle saint Paul, n'était pas *au Dieu inconnu,* mais *aux dieux de l'Asie, de l'Europe et de l'Afrique; aux dieux inconnus et étrangers.* Toutefois Lucien [6], ou plutôt l'auteur du dialogue intitulé *Philopatris*, jure *par le Dieu inconnu à Athènes*, et Pausanias [7], Philostrate [8] et Tertullien [9] disent qu'il y avait à Athènes des autels consacrés aux dieux inconnus. Ne peut-on pas concilier ces différents sentiments en disant qu'il y avait en cette ville un autel dédié au Dieu inconnu, et un autre où on lisait l'inscription rapportée par saint Jérôme?

Sur la tradition.

11. « C'est la coutume de toutes les Eglises, dit saint Jérôme, d'imposer les mains aux baptisés pour invoquer sur eux le Saint-Esprit [10]. Quand bien même cette pratique ne serait point autorisée dans l'Ecriture, le consentement de tout le monde chrétien devrait nous la faire regarder comme étant de précepte. Il y a en effet plusieurs autres usages qui s'observent dans les Eglises, en vertu d'une tradition ancienne, et qui pour cet effet ont la même autorité qu'une loi écrite; comme de plonger par trois fois la tête dans l'eau en baptisant, de donner du lait et du miel à goûter aux baptisés, de ne point fléchir le genou, et de ne point jeûner le dimanche [11], ni dans tout le temps qui est entre Pâques et la Pentecôte. » Ces traditions étaient en vigueur non-seulement dans l'Eglise catholique, mais encore parmi les schismatiques. Saint Jérôme consulté sur le jeûne du samedi, et s'il fallait recevoir tous les jours l'Eucharistie, comme on faisait à Rome et en Espagne, lorsqu'on ne se sentait rien sur la conscience, répond : « Lorsque les traditions ecclésiastiques ne donnent aucune atteinte aux règles de la foi, nous devons les observer en la même manière

[1] Hieronym., lib. *de Script. Eccles.*, cap. I, pag. 101.

[2] *Jacobus, episcopus Jerosolymorum primus, fuit cognomento justus : vir tantæ sanctitatis et rumoris in populo, ut fimbriam vestimenti ejus certatim cuperint attingere.* Hieronym., lib. I *in cap.* II *Epist. ad Galat.*, pag. 237.

[3] Et Judas Ischariotes, qui et tradidit illum, *vel a vico aut urbe in quo ortus est, vel ex tribu Issachar vocabulum sumpsit.* Hieronym, lib. I *in Matth.*, pag. 35.

[4] *Miser Judas.... putabat signa quæ Salvatorem viderat facientem; non majestate divina, sed magicis artibus facta.* Hieronym., lib. IV *in Matth.*, pag. 131.

[5] *Inscriptio autem aræ, non ita erat ut Paulus asseruit :* Ignoto Deo, *sed ita :* Diis Asiæ et Europæ et Africæ, Diis ignotis et peregrinis. Hieronym., comment. *in cap.* I *Epist. ad Titum*, pag. 420.

[6] Lucian., *Philop.*, pag. 1121, edit. Paris., anno 1615.

[7] Pausanias., lib. V *Eliacorum*, pag. 314. Hanovriæ, ann. 1613.

[8] Philost., in *Vita Apollonii*, lib. VI, cap. III, pag. 232, edit. Lipsiensis, ann. 1709.

[9] Tertull., lib. II *ad Nationes*, pag. 72, edit. Rigaltii.

[10] *An nescis Ecclesiarum hunc esse morem, ut baptizatis postea manus imponantur, et ita invocetur Spiritus Sanctus? Exigis ubi scriptum sit? In Actibus apostolorum. Etiamsi Scripturæ auctoritas non subesset, totius orbis in hanc partem consensus instar præcepti obtineret. Nam et multa alia quæ per traditionem in Ecclesiis observantur auctoritatem sibi scriptæ legis usurpaverunt : velut in lavacro ter caput mergitare. Deinde egressos, lactis et mellis gustare concordiam, ad infantiæ significationem redire; Dominica et omni Pentecoste, nec de geniculis adorare et jejunium solvere. Multaque alia scripta non sunt, quæ rationabilis sibi observatio vindicavit.* Hieronym., lib. *advers. Lucifer.*, pag. 294.

[11] *De Sabbato quod quæris, utrum jejunandum sit : et de Eucharistia, an accipienda quotidie, quod romana Ecclesia et Hispaniæ observare perhibentur,..... illud breviter te admonendum puto, traditiones ecclesiasticas (præsertim quæ fidei non officiant) ita observandas, ut majoribus traditæ sunt : nec aliarum consuetudinem, aliarum contrario more subverti. Atque utinam omni tempore jejunare possimus, quod in Actibus apostolorum diebus Pentecostes et die dominico, apostolum Paulum, et cum eo credentes fecisse legimus. Nec tamen manichææ hæresis accusandi sunt, quum carnalis cibus præferri non debuerit spirituali. Eucharistiam quoque absque condemnatione et pungente conscientia semper accipere, et Psalmistam audire dicentem :* Gustate et videte quoniam suavis est Dominus, etc. *Nec hoc dico, quod diebus festis putem, et contextas quinquaginta diebus ferias auferam : sed unaquaque provincia abundet in sensu suo, et præcepta majorum, leges apostolicas arbitretur.* Hieronym., *Epist.* 52 *ad Lucinium*, pag. 579.

que nous les avons reçues de nos prédécesseurs; les pratiques d'une Eglise particulière ne préjudiciant pas à celles qui s'observent dans quelque autre, il serait à souhaiter que nous puissions jeûner en tout temps, comme saint Paul et les fidèles qui étaient avec lui jeûnaient les jours de la Pentecôte et de dimanche, d'après ce qu'on lit dans le livre des Actes. On ne doit pas pour cela les accuser d'avoir été manichéens, puisqu'ils n'ont pas dû préférer la nourriture du corps à celle de l'âme. Ce n'est pas, ajoute ce Père, que je croie qu'on doive jeûner le dimanche, et depuis Pâques jusqu'à la Pentecôte; chaque province peut avoir sur cela des pratiques particulières, et suivre les traditions des anciens comme des lois apostoliques. » A l'égard de la communion de chaque jour, ce Père la croit permise, pourvu qu'on ne se sente coupable d'aucun crime, et qu'on ne s'expose pas à recevoir sa condamnation.

Sur la Trinité.

12. Voici ce qu'il pense sur la Trinité : « Ce serait un sacrilége [1] de dire qu'il y a trois substances dans la Trinité, et on ne doit admettre dans Dieu qu'une seule nature qui existe véritablement. Car ce qui subsiste par soi-même, tire son existence de son propre fond sans le secours d'aucun être étranger. Quoique les créatures paraissent exister, on peut dire néanmoins qu'elles n'existent pas véritablement, parce qu'il y a eu un temps qu'elles n'existaient point, et que ce qui n'était pas autrefois, peut encore cesser d'être. Le nom d'essence n'appartient donc proprement qu'à Dieu seul, qui est éternel, c'est-à-dire, qui n'a point de commencement ni de fin. D'où vient que parlant à Moïse du milieu d'un buisson ardent, il lui dit : *Je suis celui qui est;* et encore : *Celui qui est m'a envoyé.* Il est certain que les anges, le ciel, la terre et la mer existaient alors; Dieu néanmoins s'attribue à lui seul le nom d'essence, quoique commun à toutes les créatures. Puisqu'il n'y a qu'un Dieu dont la nature soit parfaite, et qu'il n'y a qu'une seule divinité, c'est-à-dire, une seule et véritable nature en trois personnes; dire qu'il y a trois choses, trois hypostases, trois substances en Dieu, c'est vouloir soutenir sous un prétexte spécieux de piété qu'il y a trois natures. S'il en est ainsi, pourquoi nous séparons-nous de la secte d'Arius, puisque nous sommes dans les mêmes sentiments que cet hérésiarque, en admettant en Dieu plusieurs natures? Mais à Dieu ne plaise, continue saint Jérôme, que Rome abandonne sa foi pour prendre ces sentiments impies, et que les fidèles suivent cette doctrine sacrilége : contentons-nous de dire qu'il n'y a en Dieu qu'une seule substance, et trois personnes subsistantes, parfaites, égales et coéternelles. Comme il n'y a dans la Trinité qu'une divinité [2], le Père et le Fils n'ont aussi qu'une même puissance [3], une même vertu, une même substance. Toutes choses sont communes à l'un et à l'autre. Le Saint-Esprit [4] est de même nature que le Père et que le Fils. Tout ce qui appartient au Père et au Fils, appartient aussi au Saint-Esprit [5]. Quand

[1] *Et quisquam, rogo, ore sacrilego tres substantias prædicabit? Una est Dei et sola natura, quæ vere est. Id enim quod subsistit, non habet aliunde, sed suum est. Cæteraque creatura sunt, etiamsi videntur esse, non sunt, quia aliquando non fuerunt; et potest rursum non esse quod fuit. Deus solus qui æternus est, hoc est qui exordium non habet, essentiæ nomen vere tenet : idcirco et ad Moysen de rubro loquitur :* Ego sum qui sum. *Et rursum :* Qui est, me misit. *Erant utique tunc angeli, cœlum, terra, maria. Et quomodo commune nomen essentiæ, proprie sibi vindicat Deus? Sed quia sola illa natura est perfecta, et in tribus personis Deitas una subsistit, quæ est vere, et una natura est : quisquis tria esse, hoc est, tres esse hypostases, id est usias dicit, sub nomine pietatis, tres naturas conatur asserere. Et si ita est, cur ab Ario parietibus separamur, perfidia copulati?... Absit hoc a romana fide : sacrilegium tantum religiosa populorum corda non hauriant. Sufficiat nobis dicere, unam substantiam, tres personas subsistentes, perfectas, æquales, coæternas.* Hieronym., *Epist.* 14 *ad Damasum*, pag. 20, tom. IV, parte 2.

[2] *Fac tria tabernacula; imo unum Patri et Filio et Spiritui Sancto, ut quorum est una divinitas, unum sit et in pectore tuo tabernaculum.* Hieronym., lib. III *in cap.* XVII *Matth.*, pag. 78.

[3] Pater quod dedit mihi, omnibus majus est, et nemo potest rapere de manu Patris mei. *Ex quo perspicitur, una Patris Filiique potestas, virtus atque substantia. Si enim de Filii manu, quæ dedit Pater nemo potest rapere; et hæc eadem in Patris manu sunt quæ non rapiuntur ab eo, liquido comprobatur, omnia Patris et Filii esse communia; et in Filii manu tenere Patrem, sicut Patris manu tenentur quæ Filii sunt.* Hieronym., lib. VI *in cap.* XVIII *Ezech.*, pag. 822.

[4] *Sin autem qui exasperaverit et afflixerit Spiritum Lanctum, vel sancti ejus, id est, Christi, Deum exasperat, ejusdem Spiritus sanctus cum Patre Filioque naturæ est.* Hieronym., lib. XVII *in cap.* LXIII *Isai*, pag. 469.

[5] *Quidquid Patris et Filii est hoc idem et Spiritus Sancti est : et ipse Spiritus Sanctus quum mittitur, a Patre et Filio mittitur : in alio atque alio loco, Spiritus Dei Patris, et Christi Spiritus appellatur. Unde et in Actibus apostolorum, qui Joannis baptismate fuerant baptizati et credebant in Deum Patrem*

il est envoyé, c'est le Père et le Fils qui l'envoient. Il est appelé en divers endroits de l'Ecriture, l'Esprit de Dieu le Père, et l'Esprit de Jésus-Christ. C'est pourquoi il est dit dans les Actes des apôtres, que ceux qui n'avaient reçu que le baptême de saint Jean, et qui ne savaient pas même qu'il y eût un Saint-Esprit furent baptisés une seconde fois, et l'on doit même dire que ce second baptême fut le seul véritable, parce que sans le Saint-Esprit, au nom duquel ils le reçurent, il n'y a point de Trinité. Nous lisons dans le livre des Actes, que saint Pierre dit à Ananie et à Saphire qu'en mentant au Saint-Esprit, c'était à Dieu et non pas aux hommes qu'ils avaient menti. » [L'Esprit saint procédant du Père et du Fils partage en tout avec le Père et le Fils un même honneur et une même éternité [1].]

Sur le Symbole des apôtres.

13. Saint Jérôme, après avoir rapporté en abrégé les articles du Symbole des apôtres, en tire un argument pour prouver contre Jean de Jérusalem que nous ressusciterons dans notre propre chair. « Dans le Symbole, dit-il [2], de notre espérance et de notre foi que nous avons reçu des apôtres, et qui est écrit non avec de l'encre ni sur du papier, mais sur des tables de chair qui sont nos cœurs, après la confession de la Trinité et de l'unité de l'Eglise, tout le mystère de la doctrine chrétienne se termine à la résurrection de la chair. Les apôtres se servent toujours du mot de *chair*, sans parler du corps, et vous, au contraire (il parle à Jean de Jérusalem), vous employez jusqu'à neuf fois le nom de *corps*, sans parler une seule fois de la chair. »

Sur l'Incarnation.

14. En plusieurs endroits [3] saint Jérôme réfute l'hérésie d'Ebion et de Photin, qui niaient la divinité de Jésus-Christ, et ceux qui ne lui attribuant qu'une chair apparente, prétendaient qu'il n'était point homme. Il soutient contre tous ces hérétiques que Jésus-Christ est Dieu et homme en même temps, que les mages l'ont adoré en cette qualité [4], lorsqu'ils lui offrirent des présents ; qu'il y a cette différence entre lui et nous [5], qu'il est Fils de Dieu par nature, tandis que nous le sommes seulement par adoption ; qu'il a toujours été Fils, mais que nous n'avons reçu l'esprit d'adoption que quand nous avons cru au Fils de Dieu. Comme les hérétiques accusaient le saint docteur de ne point distinguer en Jésus-Christ la divinité d'avec l'humanité, et d'en faire deux personnes différentes, il s'en justifie, en disant [6] qu'il n'y

et Christum, quia Spiritum Sanctum nesciebant, iterum baptizantur : imo tunc verum accipiunt baptisma. Absque enim Spiritu Sancto, imperfectum est mysterium Trinitatis. Et in eodem volumine Petrus Ananiæ et Sapphiræ dixisse narratur, quod mentientes Spiritu Sancto, non sint hominibus mentiti sed Deo. Hieronym., *Epist. ad Hedibiam*, pag. 180, tom. IV, parte 2.

[1] *Spiritus Sanctus a Patre Filioque procedens, in omnibus cum Patre Filioque parem honorem æternitatemque sortitur.* Fragment en grec et en latin du livre *de la Trinité* de saint Jérôme, donné par Ang. Maï, *Spicilegium Romanum*, tom. VI, pag. XXXVI de la préface. (*L'éditeur.*)

[2] *In Symbolo fidei et spei nostræ, quod ab apostolis traditum, non scribitur in charta et atramento; sed in tabulis cordis carnalibus, post confessionem Trinitatis et unitatem Ecclesiæ, omne christiani dogmatis sacramentum, carnis resurrectione concluditur. Et tu in tantum corporis, et iterum corporis, et tertio corporis, et usque novies corporis vel sermone vel numero immoraris : nec semel nominas carnem, quod illi semper nominant carnem, corpus vero tacent.* Hieronym., *Epist.* 38 *ad Pammach. advers. errores Joan. Jerom.*, pag. 323.

[3] *Apostolus Paulus neque ab hominibus neque per hominem, sed a Deo Patre per Jesum Christum missus est. Ex quo approbatur, Ebionis et Photini etiam hinc hæresis retundenda; quod Dominus noster Jesus Christus, Deus sit. Dum Apostolus qui a Christo ad prædicationem Evangelii missus est, negat se missum esse ab homine. Subrepunt hoc loco cæteræ hæreses, quæ putativam Christi carnem vendicantes, Deum aiunt Christum esse non hominem, in commune itaque audiant Christum et Deum esse et hominem. Non quod alius Deus sit et alius homo, sed qui Deus semper erat, homo ob nostram salutem esse dignatus est.* Hieronym., *in cap.* 1 *Epist. ad Galat.*, pag. 225. Notum enim vobis facio, fratres, Evangelium quod evangelizatum est a me : quia non est secundum hominem, neque enim ego ab homine accepi illud, neque didici : sed per revelationem Jesu Christi. *Ex hoc loco Ebionis et Photini dogma conteritur : quod Deus sit Christus, et non tantum homo. Si enim Evangelium Pauli non est secundum hominem, neque ab homine accepit illud, aut didicit, sed per revelationem Jesu Christi, non est utique homo Jesus Christus, qui Paulo Evangelium revelavit. Quod si non est homo, consequenter Deus est. Non quo hominem negemus assumptum : sed quo tantum hominem renuamus.* Hieronym., *in cap.* 1 *Epist. ad Galat.*, pag. 230.

[4] *Hic præsepe tuum Christe, atque hic mystica Magi munera portantes, homini Deoque dedere.* Hieronym., *Epist.* 86 *ad Eustoch.*, pag. 686.

[5] *Ille* (*Jesus Christus*) *quidem natura filius est : nos vero adoptione. Ille nunquam filius non fuit : nos antequam essemus prædestinati sumus; et tunc spiritum adoptionis accepimus, quando credidimus in Filium Dei.* Hieronym., comment. lib. I, *in cap.* 1 *Epist. ad Ephes.* pag. 326.

[6] *Hæc dicimus non quod alium Deum, alium hominem esse credamus, et duas personas faciamus in uno Filio Dei, sicut nova hæresis calumniatur; sed unus atque idem Filius Dei et Filius hominis est : et quidquid loquitur, aliud referimus ad divinam ejus glo-*

a en Jésus-Christ qu'une seule et même personne, qui est tout à la fois Fils de Dieu et Fils de l'homme. Il ajoute que dans ce que nous a dit ce divin Sauveur, « il y a des choses qui n'ont rapport qu'à la gloire de sa divinité, et d'autres qui ne regardent que notre propre salut. C'est pour nous qu'il s'est anéanti lui-même en prenant la forme et la nature de serviteur, et en se rendant obéissant jusqu'à la mort de la croix. C'est pour nous que le Verbe s'est fait chair, et qu'il a habité parmi nous. » En parlant de sa descente aux enfers, il dit[1] qu'il en a tiré les âmes des saints qui y étaient détenues, et qu'il les a transportées avec lui dans le ciel.

Sur la nécessité de la foi en Jésus-Christ.

15. Selon saint Jérôme ces paroles de saint Paul aux Galates : *Sachant que l'homme n'est point justifié par les œuvres de la loi, mais par la foi de Jésus-Christ,* doivent être entendues également des anciens juifs, comme de ceux qui ont vécu depuis la naissance de Jésus-Christ. « Quelques-uns prétendent, dit-il [2], que si le langage de saint Paul en cet endroit est vrai, il s'ensuivrait que les patriarches, les prophètes et les saints qui ont vécu avant l'avénement de Jésus-Christ, ont été imparfaits. Mais il faut avertir ceux qui forment une pareille difficulté, que tous ceux qui ont cru pouvoir être justifiés par les œuvres de la loi, ne l'ont point été en effet, et que les saints de l'ancienne loi ne l'ont été que par la foi en Jésus-Christ. Car c'est par la foi en ce Sauveur que toute chair est justifiée, puisqu'il est dit de cette chair qu'elle verra le salut de Dieu. » Qu'on ne dise point que ce Père ne parle ici que des juifs, et que la foi en Jésus-Christ n'était pas nécessaire aux gentils avant l'incarnation, et que les philosophes n'ont pas eu besoin de cette foi pour être justifiés. Saint Jérôme s'explique nettement sur cette matière : « Pythagore, dit-il[3], Zénon, les brachmanes des Indiens, les gymnosophistes ont été l'admiration des nations; mais n'ayant pas eu le sel de Jésus-Christ, tout leur travail a été inutile, et leur édifice n'a pu se soutenir. » Il est vrai qu'il y a quelques endroits où saint Jérôme dit que les païens et les infidèles peuvent faire quelques bonnes œuvres, comme d'obéir à leurs parents, de donner l'aumône aux pauvres, de ne point opprimer leurs voisins, de ne point prendre le bien d'autrui ; mais il déclare en même temps [4], que ceux d'entr'eux qui font quelque action de justice sans la foi et sans l'Evangile, sont plus coupables devant Dieu, parce qu'ayant en eux quelques principes de vertu, et quelques semences de la connaissance de Dieu, ils ne croient pas en celui sans lequel ils ne peuvent être.

Sur la sainte Vierge.

16. Voici comment saint Jérôme parle de la sainte Vierge : Le Sauveur qui devait naître d'une vierge, voulut qu'elle fût mariée, ou du moins fiancée. Saint Jérôme en apporte plusieurs raisons [5]; la première, afin qu'on pût connaître sa généalogie par celle de son époux; la seconde pour mettre son honneur à couvert, et empêcher qu'elle ne fût lapidée par les Juifs, comme coupable

riam; aliud ad salutem nostram. Pro quibus non arbitratus est se esse æqualem Deo; sed semetipsum exinanivit, formam servi accipiens, factus obediens Patri usque ad mortem, mortem autem crucis. Et Verbum caro factum est; et habitavit in nobis. Hieronym., *Epist. ad Hedibiam*, pag. 179.

[1] *Inferiora autem terræ, infernus accipitur, ad quem Dominus noster Salvatorque descendit, ut sanctorum animas quæ ibi tenebantur inclusæ, secum ad cælos victor adduceret.* Hieronym., *in cap.* IV *Epist. ad Ephes.*, pag. 364.

[2] Scientes autem non justificatus homo ex operibus legis, nisi per fidem Jesu Christi, etc. *Aiunt quidam : Si verum hoc sit quod Paulus affirmat, ex operibus legis neminem justificari; sed ex fide Jesu Christi, patriarchas et prophetas, et sanctos, qui ante Christi adventum fuerunt, imperfectos fuisse. Quos admonere debemus eos hic dici justitiam non consecutos, qui tantum ex operibus justificari posse se credunt. Sanctos autem qui antiquitus fuerint, ex fide Christi justificatos : justificatur autem ex fide Jesu Christi caro illa, de qua in resurrectionis dicitur sacramento : Omnis caro videbit salutare Dei.* Hieronym., comment., lib. I *in cap.* II. *Epist. ad Galatas*, pag. 245 et 246.

[3] *Pythagoras et Zeno, Indorum brachmanes et Æthiopum gymnosophistæ, ob victus continentiam, miraculum suis gentibus tribuunt. Recteque dicuntur parietem linire, et aliquam fortitudinem polliceri : sed quia Christi non habent condimentum, vanus est eorum labor, et peritura ædificatio.* Hieronym., comment., lib. IV, *in cap.* XIV *Ezech.*, pag. 775.

[4] *Unde multi absque fide et Evangelio Christi vel sapienter faciunt aliqua, vel sancte; ut parentibus obsequantur; ut inopi manum porrigant; non opprimant vicinos; non aliena diripiant : magisque judicio Dei obnoxii fiant, quod habentes in se principia virtutum et Dei semina, non credunt in eo sine qua esse non possunt.* Hieronym., comment., lib. I, *in cap.* I *Epist. ad Galat.*, pag. 233.

[5] Quum esset desponsata mater ejus Maria Joseph. *Quare non de simplici virgine, sed de desponsata concipitur? Primum, ut per generationem Joseph, origo Mariæ monstraretur. Secundo, ne lapidaretur a Judæis ut adultera... Tertio, ut in Ægyptum fugiens haberet solatium mariti. Martyr Ignatius quartam addidit causam, cur a desponsata conceptus sit : Ut partus, inquiens, ejus celaretur diabolo : dum eum putat non de virgine, sed de uxore generatum.* Hieronym., lib. I comment. *in cap.* I *Matth.*, pag. 7.

d'adultère; la troisième, afin qu'elle trouvât du soulagement dans ses besoins, surtout dans sa fuite en Egypte; la quatrième, qui est de saint Ignace, martyr, pour cacher au démon le mystère de l'incarnation. « Le prince de ce monde, dit cet illustre évêque d'Antioche [1], n'a point connu la virginité de Marie, ni son enfantement, ni la mort du Seigneur, ces trois mystères éclatants s'étant accomplis dans le silence de la sagesse divine. » Le premier de ces mystères fut combattu sur la fin du quatrième siècle par les antidicomarianites, ou adversaires de Marie, qui attaquaient sa virginité perpétuelle [2], en soutenant que depuis la naissance de Jésus-Christ elle avait eu des enfants de saint Joseph. Cette erreur qui tirait son origine d'Apollinaire et d'Eunomius, fut peu après répandue [3] à Rome par Helvidius, disciple d'Auxence et réfutée par saint Jérôme dans un écrit intitulé : *De la virginité perpétuelle de Marie* [4]. Ce Père y répond à tous les passages qu'Helvidius employait pour établir son erreur. Il prouve ailleurs qu'elle a été mère sans cesser d'être vierge, en particulier dans son *Apologie des livres contre Jovinien,* où il dit [5] : « Jésus-Christ est vierge, et celle qui l'a mis au monde ayant toujours conservé sa virginité, est mère et vierge tout ensemble; ce divin Sauveur est sorti de son sein, de même qu'il entra dans le lieu où étaient ses disciples, les portes fermées. Ce sein virginal est le sépulcre neuf et taillé dans le roc, où personne n'a été mis ni avant ni après Jésus-Christ. C'est ce jardin fermé, et cette fontaine scellée dont parle l'Ecriture, et d'où tire sa source ce fleuve qui, selon le prophète Joël, arrose le torrent. C'est cette porte orientale dont parle le prophète Ezéchiel, qui est toujours fermée [6], et toute brillante de lumière, qui cache ou qui couvre le Saint des saints, et par laquelle doit entrer et sortir le soleil de justice et notre pontife selon l'ordre de Melchisédech. Que mes censeurs, ajoute saint Jérôme, me disent comment Jésus-Christ entra dans le cénacle les portes fermées, lorsqu'il fit toucher à ses disciples ses mains, son côté, ses os, sa chair, pour les convaincre qu'il n'était pas un fantôme, et qu'il avait un véritable corps. Et moi je leur dirai comment Marie est vierge et mère tout à la fois; vierge après ses couches, et mère avant son mariage. Saint Joseph, son époux [7], a gardé aussi une continence perpétuelle, afin que Jésus vierge sortît d'un mariage vierge; en sorte qu'il a été plutôt le gardien que le mari de la sainte Vierge. En effet, on ne lit

[1] *Principem hujus mundi latuit virginitas Mariæ, et partus ipsius, similiter et mors Domini ; tria mysteria clamoris quæ in silentio Dei patrata sunt.* S. Ignat., *Epist. ad Ephes.*, pag. 16, tom. II *Patr. Apostolic.*

[2] *Ex antidicomarianitarum grege nonnulli, quasi præcipuo quodam in virginem odio suscepto, ut ejus gloriam obscurarent; sive invidia, sive erroris tenebris obcæcati, quo mortalium animas inquinarent, eo temeritatis progressi sunt, ut sanctissimam Mariam post Christum in lucem editum, cum viro suo Josepho consuetudinem habuisse dicerent. Quam quidem opinionem, ab sene illo Apollinari, aut ab ejus discipulis manasse prædicant.* Epiph., *Hæres.* 78, pag. 1033.

[3] Philostorg., *Hist. Ecclesiast.*, lib. VI, cap. II, pag. 82.

[4] Hieronym., lib. *advers. Helvid. de perpetua virginitate Beatæ Mariæ*, pag. 130 et seq.; tom. IV, parte 2.

[5] *Christus virgo, mater virginis nostri virgo perpetua, mater et virgo. Jesus enim clausis ingressus est ostiis : et in sepulcro ejus, quod novum et in petra durissima fuerat excisum, nec antea quis, nec postea positus est : hortus conclusus, fons signatus : de quo fonte ille fluvius manat juxta Joel, qui irrigat torrentem, vel funium, vel spinarum; funium peccatorum, quibus ante alligabantur; spinarum, quæ suffocabant sementem Patris familias. Hæc est porta orientalis, ut ait Ezechiel, semper clausa et lucida, et operiens in se, vel ex se proferens Sancta sanctorum; per quam sol justitiæ et Pontifex noster secundum ordinem Melchisedech ingreditur et egreditur. Respondeant mihi quomodo Jesus ingressus est clausis ostiis, quum palpandas manus et latus considerandum, et ossa carnemque monstraverit, ne veritas corporis, phantasma putaretur; et ego respondebo, quomodo sancta Maria sit mater et virgo : virgo post partum, mater antequam nupta.* Hieronym., in *Apologia pro libris advers. Jovin.*, pag. 242.

[6] *Pulchre quidam portam clausam, per quam solus Dominus Deus Israel ingreditur, et dux cui porta clausa est, Mariam virginem intelligunt, quæ et ante partum et post partum virgo permansit. Etenim tempore quo angelus loquebatur :* Spiritus sanctus veniet super te, et virtus Altissimi obumbrabit te, quod autem nascetur ex te sanctum vocabitur, Filius Dei; *et quando natus est, virgo permansit æterna, ad confundendum eos qui arbitrantur eam post nativitatem Salvatoris habuisse de Joseph filios, ex occasione fratrum ejus qui vocantur in Evangelio.* Hieronym., lib. XIII *in cap.* XLIV *Ezech.*, pag. 1023 et 1024.

[7] *Tu dicis, Mariam virginem non permansisse : et ego mihi plus vindico, etiam ipsum Joseph virginem fuisse per Mariam, ut ex virginali conjugio virgo filius nasceretur. Si enim in virum sanctum fornicatio non cadit, et aliam eum uxorem habuisse non scribitur : Mariæ autem quam putatus est habuisse, custos potius fuit, quam maritus : relinquitur, virginem eum mansisse cum Maria, qui pater Domini meruit appellari.* Hieronym., lib. *adv. Helvid.*, pag. 142.

point qu'il ait eu d'autre femme, et il ne nous est pas permis de soupçonner de fornication un homme si juste. »

Sur les anges et sur les démons.

17. C'est le sentiment de saint Jérôme que les anges ont existé avant la création du monde [1], et qu'ils sont immortels par la grâce de Dieu [2], et non par leur nature. Mais il enseigne qu'ils sont invisibles de leur nature [3]; que leur nombre est infiniment plus grand que celui des hommes [4]; que le plus petit des anges surpasse en dignité [5] tous les hommes qui vivent sur la terre : « Car les hommes, ajoute-t-il, deviennent semblables aux anges, mais les anges ne deviennent pas semblables aux hommes. » Selon ce Père, il y a des anges qui président aux quatre éléments [6] et à chaque nation [7]; les fidèles ont chacun un ange gardien [8] dès le moment de leur création. « Les âmes, dit-il [9], sont d'une grande dignité, puisque chacune a depuis le moment qu'elle est créée un ange délégué de Dieu pour la garder. » Il était si persuadé de cette vérité, qu'en faisant l'éloge funèbre de sainte Paule, il prend à témoin Jésus-Christ, ses saints et l'ange même qui avait toujours gardé et accompagné cette femme admirable [10], qu'il ne lui donnait point de louanges flatteuses et intéressées. Il regarde aussi comme une opinion constante parmi les docteurs [11], que l'air qui est entre le ciel et la terre, est rempli de mauvais esprits. D'après saint Jérôme, on a accusé Origène d'avoir cru [12] que les démons ont été revêtus de corps aériens pour les punir de leurs péchés. Saint Jérôme prétend qu'ils président aux provinces [13]; qu'il n'y a que les mauvais anges [14] qui soient préposés pour punir les hommes, et que les démons ne peuvent leur faire aucun mal [15] par eux-mêmes, et sans la permission de Dieu.

Sur le libre arbitre et sur la grâce.

18. Dieu nous a créés libres [16], dit saint Jérôme, et nous ne sommes entraînés par aucune nécessité ni à la vertu ni au vice. Car où il y a nécessité, nulle récompense à espérer. Il est donc en notre pouvoir [17], de pécher ou de ne pas pécher, d'étendre la main vers le bien ou vers le mal, afin que notre libre arbitre soit conservé. Mais le saint doc-

[1] *Sex millia necdum nostri orbis implentur anni : et quantas prius æternitates, quanta tempora, quantas sæculorum origines fuisse arbitrandum est, in quibus angeli, throni, dominationes, cæteræque virtutes servirent Deo : et absque temporum vicibus atque mensuris Deo jubente substiterint.* Hieronym, comment. *in Epist. ad Titum*, cap. I, pag. 411.

[2] *Et certe legimus immortales angelos, immortales thronos et dominationes, cæterasque virtutes. Sed solus Deus est immortalis, quia non est per gratiam, ut cætera; sed per naturam.* Hieronym., lib. II *advers. Pelag.*, pag. 515.

[3] *Angeli et cherubim et seraphim, secundum naturam suam oculis nostris invisibiles sunt.* Hieronym., *Epist.* 88 *ad Pammachium*, pag. 311.

[4] *Universa gentium multitudo supernis ministeriis comparata et angelorum multitudini, pro nihilo ducitur.* Hieronym., lib. II *in cap.* XL *Isai.*, pag. 305.

[5] *Omnis angelus in cœlis qui minimus est, in terris cunctos homines anteiret. Nos enim in angelos proficimus, et non angeli in nos : sicut quidam stertentes sopore gravissimo somniant.* Hieronym., *Epist. ad Algasiam*, pag. 189, tom. IV, parte 2.

[6] Cum essemus parvuli, sub elementis hujus mundi eramus servientes... *nonnulli eos angelos esse arbitrantur qui quatuor mundi elementis præsideant; terræ videlicet, aquæ, igni et aeri.* Hieronym., lib. II *in Epist. ad Galat.*, cap. V, pag. 266.

[7] *Angeli singulis præsunt gentibus.* Hieronym., lib. VI *in cap.* XV *Isai.*, pag. 166.

[8] *Quod autem unusquisque nostrum habeat angelos, multæ Scripturæ docent, e quibus illud est :* Nolite contemnere unum de minimis istis : quia angeli eorum vident quotidie faciem Patris qui in cœlis est. Hieronym., lib. XVIII *in cap.* LXVI *Isai.*, pag. 510.

[9] *Magna dignitas animarum, ut unaquæque habeat ab ortu nativitatis in custodiam sui angelum delegatum.* Idem, lib. III *in cap.* XVIII *Matth.*, pag. 82.

[10] *Testor Jesum et sanctos ejus, ipsumque proprium angelum, qui custos fuit et comes admirabilis fœminæ, me nihil in gratiam, nihil blandientium more loqui.* Hieronym., *Epist.* 85 *ad Eustoch.*, pag. 670.

[11] *Hæc omnium doctorum opinio est, quod aer iste qui cœlum et medius dividens inane appellatur, plenis sit contrariis fortitudinibus.* Hieronym., lib. III *in cap.* VI *Epist. ad Ephes.*, pag. 401.

[12] (*Asserit Origenes*) *dæmones ob majora delicta, aereo corpore esse vestitos.* Hieronym., *Epist.* 94 *ad Avitum*, pag. 762.

[13] *Visitabit* (*Dominus*) *super... rectores tenebrarum istarum, et spiritualia nequitiæ in cœlestibus. De quibus principibus diversis provinciis præsidentibus et in Daniele scriptum est :* Exit in occursum mihi princeps regni Persarum, etc. *Hos igitur principes qui suum non servaverunt gradum congregabit Dominus in die judicii,* etc. Hieronym., lib. VIII *in cap.* XXIV *Isai.*, pag. 212.

[14] *Neque enim boni sed mali angeli tormentis præpositi sunt.* Hieronym., lib. IX *in cap.* XXX *Ezech.*, pag. 915.

[15] *Non quo idola, vel dæmones assidentes idolis mala sæpe non fecerint, sed quo nisi concessa eis fuerit potestas a Domino, hoc facere non possint.* Hieronym., lib. XII *in cap.* XLI *Isai.*, pag. 315.

[16] *Liberi arbitrii nos condidit Deus, nec ad virtutes nec ad vitia necessitate trahimur : alioquin ubi necessitas, nec corona est.* Hieronym., lib. II *advers. Jovinian.*, pag. 195.

[17] *In principio dixeram in nostra esse positum potestate, vel peccare, vel non peccare : et vel ad bonum, vel ad malum extendere manum, ut liberum servetur arbitrium.* Hieronym., lib. III *Dialog. advers. Pelag.*, pag. 540.

teur fait tellement dépendre ce libre arbitre [1] que la grâce de Dieu a le dessus en toute chose selon ces paroles du Prophète : *Si le Seigneur ne bâtit une maison, c'est en vain que travaillent ceux qui la bâtissent*; *cela ne dépend ni de celui qui veut, ni de celui qui court, mais de Dieu qui fait miséricorde.* Quoique ce soit par un libre mouvement de notre volonté [2] que nous retournons à Dieu, il est néanmoins certain que si Dieu ne nous tire à lui, et ne fortifie nos bons désirs par le secours de sa grâce, nous ne pourrons être sauvés. Cette grâce n'est pas une récompense [3], mais une pure libéralité de celui qui la donne, selon ce que dit saint Paul : *Il ne dépend point de celui qui veut, ni de celui qui court, mais de Dieu qui fait miséricorde.* C'est toutefois nous qui voulons, et qui ne voulons pas; mais ce n'est que par la miséricorde de Dieu que nous avons la liberté de vouloir et de ne pas vouloir. La souveraine justice de l'homme [4] consiste à ne pas s'attribuer à lui-même ce qu'il a de vertu, mais à Dieu de qui elle vient. L'homme, en effet, depuis le commencement de sa création [5] a besoin du secours et de l'aide de Dieu, comme c'est par sa grâce qu'il a été créé, et que c'est par sa miséricorde qu'il subsiste et qu'il vit, il ne saurait faire aucune bonne œuvre sans le secours de celui qui lui a tellement donné le libre arbitre, qu'il ne lui refuse pas sa grâce pour chaque action, de peur que la liberté de l'homme ne déroge à la dignité du Créateur, et n'inspire un fond d'orgueil à la créature, qui n'a été créée libre que pour mieux comprendre qu'elle n'est rien sans la grâce de Dieu.

Argument des pélagiens contre la nécessité de la grâce.

19. « Mais si je ne fais rien sans le secours de Dieu, disait un pélagien [6], et si c'est à lui seul qu'on doit attribuer toutes les actions que je fais; ce n'est donc pas mes œuvres qu'on doit couronner, c'est plutôt le secours de Dieu. En vain m'aura-t-il doué du libre arbitre, si je ne puis en faire aucun usage sans le secours de sa grâce. N'est-ce pas détruire la volonté, que de la faire dépendre d'un secours étranger? Dieu m'a donné le libre arbitre, et je ne puis être véritablement libre, si je ne fais ce que je veux. Ou je me sers du pouvoir que Dieu m'a donné, ou je le perds entièrement, si pour agir j'ai besoin de sa grâce. Prononça-t-on jamais un pareil blasphème, répond saint Jérôme, et jamais hérésie renferma-t-elle un poison plus dangereux et plus subtil? Les pélagiens, continue ce Père, prétendent que quand une

[1] *Ita enim libertas arbitrii reservanda est, ut in omnibus excellat gratia largitoris; juxta illud propheticum :* Nisi Dominus ædificaverit domum, in vanum laboraverunt qui ædificant eam;... non enim volentis neque currentis, sed miserentis est Dei. Hieronym., lib. IV *in cap.* XVIII *Isai.*, pag. 616.

[2] *Quamvis propria voluntate ad Dominum revertamur, tamen nisi ille nos traxerit, et cupiditatem nostram suo roboraverit præsidio, salvi esse non poterimus* Hieronym., lib. I *in cap.* IV *Jerem.*, pag. 545.

[3] *Ubi autem gratia, non operum retributio, sed donantis est largitas, ut impleatur dictum Apostoli :* Non est volentis, neque currentis, sed Dei miserentis. *Et tamen velle et nolle nostrum est : ipsumque quod nostrum est, sine Dei miseratione nostrum non est.* Hieronym., *Epist.* 97 *ad Demetriad.*, pag. 791.

[4] *Hæc hominis summa est justitia, quidquid potuerit habere virtutis, non suum putare esse, sed Domini qui largitus est.* Hieronym., lib. I *Dialog. adv. Pelag.*, pag. 490.

[5] *Homo a principio conditionis suæ Deo utitur adjutore : et quum illius sit gratiæ quod creatus est, illiusque misericordiæ quod subsistit et vivit; nihil boni operis agere potest absque eo, qui ita concessit liberum arbitrium, ut suam per singula opera gratiam non negaret. Ne libertas arbitrii redundaret ad injuriam conditoris; et ad ejus contumaciam, qui ideo liber conditus est, ut absque Deo nihil esse se noverit.* Hieronym., *Epist. ad Cyprian.*, pag. 696, tom. II.

[6] *Unus discipulorum ejus, imo jam magister et totius doctor exercitus... sic philosophatur et disputat. Si nihil ago absque Dei auxilio, et per singula opera ejus est omne quod gessero; ergo non ego qui laboro, sed Dei in me coronabitur auxilium, frustraque dedit arbitrii potestatem, quam implere non possum, nisi ipse me semper adjuverit. Destruitur enim voluntas quæ alterius ope indiget. Sed liberum dedit arbitrium Deus, quod aliter liberum non erit, nisi fecero quod voluero. Ac per hoc ait : Aut utor semper potestate. quæ mihi data est, ut liberum servetur arbitrium : aut si alterius ope indigeo, libertas arbitrii in me destruetur. Qui hæc dicit, quam non excedit blasphemiam? Quæ hæreticorum venena non superat? Asserunt se per arbitrii libertatem nequaquam ultra necessarium habere Deum, et ignorant scriptum :* Quid habes quod non accepisti? etc. *Magnas agit Deo gratias, qui per libertatem arbitrii rebellis in Deum est : quam nos libenter amplectimus, ita duntaxat, ut agamus semper gratias largitori, sciamusque nos nihil esse, nisi quod donavit, in nobis ipse servaverit, dicente Apostolo :* Non est volentis, neque currentis, sed miserentis Dei. *Velle et currere meum est; sed ipsum meum, sine Dei semper auxilio non erit meum : dicit enim idem Apostolus :* Deus est qui operatur in nobis et velle et perficere. *Et Salvator in Evangelio :* Pater meus usque modo operatur, et ego operor. *Semper largitor semperque donator est. Non mihi sufficit, quod semel donavit, nisi semper donaverit. Peto ut accipiam; et quum accepero, rursus peto. Avarus sum ad accipienda beneficia Dei; nec ille deficit in dando, nec ego satior in accipiendo. Quanto plus bibero, tanto plus sitio.* Hieronym., *Epist.* 43 *ad Ctesiphont. advers. Pelag.*, pag. 478.

fois on a reçu le libre arbitre, on n'a plus besoin du secours de Dieu, ne sachant pas qu'il est écrit : *Qu'avez-vous que vous n'ayez reçu?* Dans le temps même qu'ils remercient Dieu de leur avoir donné le libre arbitre, ils se servent de cette liberté pour se révolter contre lui. Il est bien vrai, et nous le confessons volontiers, Dieu nous a donné le libre arbitre ; mais nous ne nous croyons pas dispensés pour cela de rendre des grâces continuelles à celui de qui nous l'avons reçu, persuadés que nous ne sommes rien, si Dieu ne prend soin de conserver lui-même ce qu'il nous a donné, suivant la parole de l'Apôtre : *Cela ne dépend ni de celui qui veut, ni de celui qui court, mais de Dieu qui fait miséricorde.* C'est moi qui veux et qui cours, cependant je ne saurais sans un secours continuel de Dieu ni vouloir, ni courir : car comme dit le même Apôtre : *C'est Dieu qui opère en nous le vouloir et le faire ;* et le Sauveur dans l'Evangile : *Mon père ne cesse point d'agir, et j'agis aussi incessamment.* Dieu donne et répand sans cesse ses grâces. Il ne me suffit pas qu'il me les ait données une fois ; j'ai besoin qu'il me les donne tous les jours. Je les demande pour les recevoir, et quand je les ai reçues, je les demande encore. Je suis avide de ses bienfaits : il ne cesse point de me donner, et je ne me lasse point de recevoir. Plus je bois de cette source divine, plus j'ai soif. Quant à ce qu'ils nous objectent si souvent et avec tant de chaleur [1] que nous détruisons le libre arbitre ; qu'ils sachent que ce sont eux-mêmes qui le détruisent, en abusant de leur liberté pour s'élever contre leur bienfaiteur. Lequel des deux détruit le libre arbitre, ou de celui qui rend à Dieu de continuelles actions de grâces, et qui le regarde comme la source de tous les biens qu'il a reçus, ou de celui qui dit : *Retirez-vous de moi, parce que je suis pur?* Je n'ai point besoin de vous. Vous m'avez donné le libre arbitre pour faire ce que je veux ; qu'est-il nécessaire que vous vous mêliez dans tout ce que je fais, comme si je ne pouvais rien faire sans votre secours? On voit bien à quel dessein et par quel artifice vous ne voulez point reconnaître d'autre grâce que celle que l'homme a reçue dans sa création, et pourquoi vous prétendez qu'il n'a pas besoin du secours de Dieu pour chaque action ; c'est que vous appréhendez que cette dépendance ne préjudicie à votre libre arbitre. Mais en méprisant le secours de Dieu, vous avez recours à celui des hommes. Ecoutez, je vous prie, le plaisant raisonnement que fait cet homme sacrilége : Si je veux, dit-il, plier le doigt, remuer la main, m'asseoir, me tenir debout, marcher, me promener, cracher, me moucher, etc., ai-je besoin pour cela d'un secours continuel de Dieu? Ecoute ingrat, écoute sacrilége ce que dit saint Paul : *Soit que vous mangiez ou que vous buviez, et quelque chose que vous fassiez, faites tout pour la gloire de Dieu ;* et l'apôtre saint Jacques : *Je m'adresse maintenant à vous qui dites : Nous irons aujourd'hui ou demain en une telle ville ; nous y demeurerons un an, nous y trafiquerons et nous y gagnerons beaucoup ; quoique vous ne sachiez pas même ce qui arrivera demain. Car, qu'est-ce que votre vie, sinon une vapeur qui paraît pour un peu de temps, et qui s'évanouit ensuite? Vous devriez dire, au*

Rom. IX, 16.

I Cor X, 31.

Jac. IV, 13.

[1] *Quod autem sursum deorsum jactitant liberum arbitrium a nobis destrui, audiant e contrario eos arbitrii destruere libertatem, qui male eo abutuntur adversum beneficium largitoris. Quis destruit arbitrium? Ille, qui semper Deo agit gratias : et quodcumque in suo rivulo fluit, ad fontem refert? An qui dicit : Recede a me, quia mundus sum, non habeo te necessarium? Dedisti enim mihi semel arbitrii libertatem, ut faciam quod voluero : quid rursum te ingeris, ut nihil possim facere, nisi tu in me tua dona compleveris? Fraudulenter prætendis, ut Dei gratiam ad conditionem hominis referas, et non in singulis operibus auxilium Dei requiras ; ne scilicet liberum arbitrium videaris amittere : et quum Dei contemnas adminiculum, hominum quæras auxilia. Audite quæso, audite sacrilegum. Si, inquit voluero curvare digitum, movere manum, sedere, stare, ambulare, discurrere, sputa jacere, duobus digitulis narium purgamenta discutere, relevare alvum, urinam digerere, semper mihi auxilium Dei necessarium erit? Audi, ingrate, imo sacrilege, Apostolum prædicantem :* Sive manducatis, sive bibitis, sive aliud quid agitis, omnia in nomine Domini agite. *Et illud Jacobi :* Ecce nunc qui dicitis : Hodie aut cras proficiscemur in illam civitatem, et faciemus illic annum, ut negotiemur et lucremur, qui nescitis de crastino. Quæ enim est vita vestra? Aura est enim sive vapor paululum apparens, deinde dissipatur, pro eo quod debeatis dicere : Si Dominus voluerit, et vixerimus, faciemus aut hoc aut illud. Nunc autem exsultatis in superbiis vestris, omnis istiusmodi gloriatio pessima est. *Injuriam tibi fieri putas, et destrui arbitrii libertatem, si ad Deum semper auctorem recurras, si ex illius pendeas voluntate et dicas :* Oculi mei semper ad Dominum, quoniam ipse evellet de laqueo pedes meos? *Unde et audes lingua proferre temeraria, unumquemque arbitrio suo regi? Si suo arbitrio regitur, ubi est auxilium Dei? Si Christo rectore non indiget, quomodo scribit Jeremias :* Non est in homine via ejus, et a Domino gressus hominis diriguntur. Hieronym., *Epist. 43 ad Ctesiphont. adv. Pelag.*, pag. 478 et 479.

contraire : S'il plaît au Seigneur et si nous vivons, nous ferons telle et telle chose. Et vous, au contraire, vous vous élevez dans vos pensées présomptueuses. Toute cette présomption est très-mauvaise. Vous croyez que c'est vous faire injure et détruire entièrement votre liberté que d'avoir sans cesse recours à Dieu qui est votre créateur, de dépendre toujours de sa volonté, et de lui dire avec le Prophète roi : *Je tiens toujours mes yeux élevés vers le Seigneur, parce que c'est lui qui dégagera mes pieds du piége.* C'est ce qui vous rend assez téméraire et assez audacieux pour dire qu'un chacun se conduit par son libre arbitre. Si cela est, en quoi dépendrons-nous du secours de Dieu? Si l'homme n'a pas besoin de Jésus-Christ pour se conduire, comment Jérémie a-t-il pu dire : *L'homme n'est point maître de ses voies, c'est le Seigneur qui conduit et règle toutes ses démarches.* »

Psal. XXIV, 15.

Jerem. X, 23.

Sur la possibilité des commandements.

20. Saint Jérôme donne cet enseignement sur la possibilité des commandements : « Dieu nous a commandé [1] des choses possibles; mais ce ne sont pas les hommes qui les rendent possibles; aussi tous sont dans la dépendance de Dieu, et ont besoin de sa miséricorde. Il y en a toutefois qui mesurant [2] les commandements de Dieu, non par les forces des saints, mais par leur propre faiblesse, croient que l'exécution en est impossible, et disent que pour pratiquer la vertu, il suffit de ne point haïr ses ennemis; mais que pour ce qui regarde les obligations de les aimer, ce commandement est au-dessus des forces de notre nature. Il faut donc savoir, dit saint Jérôme, que Jésus-Christ ne nous commande pas des choses impossibles, mais qu'il nous oblige à une plus grande perfection, et à faire ce que David pratiqua envers Saül et Absalon. Le premier martyr saint Etienne a aussi prié pour ceux qui le lapidaient, et Jésus-Christ a fait ce qu'il nous a enseigné, quand il a dit : *Mon père, pardonnez-leur, car ils ne savent ce qu'ils font.* »

Sur la prédestination et sur la réprobation.

21. Voici comment ce saint docteur s'explique sur la prédestination et sur la réprobation : « Dieu, dit-il [3], par sa bonté et par sa clémence endurcit les vases de colère destinés à la perdition, c'est-à-dire le peuple d'Israël; mais pour ce qui est des vases de miséricorde qu'il a destinés à la gloire, c'est-à-dire, nous autres qu'il a appelés non-seulement d'entre les juifs, mais aussi d'entre les gentils, il ne les sauve pas sans raison et sans un juste discernement. Il agit en cela pour des causes antécédentes; savoir, parce que les uns ont rejeté le Fils de Dieu, et que les autres ont bien voulu le recevoir. Or par ces vases de miséricorde on doit entendre, comme on vient de le dire, non-seulement les gentils, mais encore ceux d'entre les juifs qui ont cru en Jésus-Christ, et qui conjointement avec les gentils ne font qu'un seul peuple fidèle. Ce qui fait voir que Dieu dans le choix qu'il fait, ne considère pas les nations, mais les volontés des hommes. » Le même Père traitant ailleurs cette matière, dit [4] que saint Paul et ceux qui lui sont semblables ne sont point choisis, parce qu'ils sont saints et sans tache, mais qu'ils sont prédestinés, afin qu'ils deviennent saints et purs par la pratique des vertus et des bonnes œuvres.

Sur la vo-

22. *Est-ce que je veux [5] la mort de l'impie?*

[1] *Deus possibilia mandavit; sed quia homines possibilia non faciunt, idcirco omnis mundus subditus est Deo, et indiget misericordia ejus.* Hieronym., lib. III *advers. Pelag.*, pag. 534.

[2] Ego autem dico vobis, diligite inimicos vestros, benefacite his qui oderunt vos, etc. *Multi præcepta Dei, imbecillitate sua non sanctorum viribus æstimantes, putant esse impossibilia quæ præcepta sunt, et dicunt sufficere virtutibus, non odisse inimicos : cæterum diligere, plus præcipi quam humana natura patiatur. Sciendum est ergo Christum non impossibilia præcipere, sed perfecta : quæ fecit David in Saul et in Absalon. Stephanus quoque martyr pro inimicis lapidantibus deprecatus est. Et Paulus anathema cupit esse pro persecutoribus suis. Hæc autem Jesus, et docuit et fecit, dicens :* Pater ignosce illis : quod enim faciunt, nesciunt. Hieronym., comment., lib. I *in cap.* V *Matth.*, pag. 19.

[3] *Bonitas et clementia Dei, vasa iræ quæ apta sunt in interitum, id est, populum Israel, indurat : vasa autem misericordiæ quæ præparavit in gloriam, quæ vocavit, hoc est, nos, qui non solum ex Judæis sumus, sed etiam ex gentibus, non salvat irrationabiliter, et absque judicii veritate, sed causis præcedentibus : quia alii non susceperunt Filium Dei, alii autem recipere sua sponte voluerunt. Hæc autem vasa misericordiæ, non solum populus gentium est; sed etiam hi qui ex Judæis credere voluerunt, et unus credentium effectus est populus. Ex quo ostenditur, non gentes eligi, sed hominum voluntates.* Hieronym., *Epist. ad Hedibiam*, pag. 182, tom. IV, part. 1.

[4] *Non eliguntur Paulus, et qui ei similes sunt, quia erant sancti et immaculati : sed eliguntur et prædestinantur, ut in consequenti vita per opera atque virtutes sancti et immaculati fiant.* Hieronym., in *Apologia advers. Rufin.*, lib. I, pag. 375.

[5] Numquid voluntatis meæ est mors impii, *dicit Dominus Deus,* ut non convertatur a vitiis suis et vivat? *Ergo Domini voluntatis est, omnes salvos fieri, et ad notitiam veritatis venire.* Hieronym., comment., lib. VI *in cap.* XVIII *Ezech.*, pag. 826.

Volonté de Dieu de sauver tous les hommes.

dit le Seigneur notre Dieu. *Ne veux-je pas plutôt qu'il se convertisse, qu'il se retire de sa mauvaise voie et qu'il vive?* Saint Jérôme conclut de cet endroit du Prophète que c'est la volonté de Dieu que tous les hommes soient sauvés, et qu'ils viennent à la connaissance de la vérité. « Mais pourquoi, s'objecte-t-il, y en a-t-il un si grand nombre [1] qui périssent, puisque Jésus-Christ a été leur Sauveur, qu'il les a aimés, qu'il les a rachetés de son sang, qu'il en a pris soin, qu'il les a élevés après les avoir reçus? C'est, répond-il après l'Ecriture, qu'ils n'ont pas cru, et qu'ils ont offensé son Esprit saint. Dieu a donc voulu sauver ceux qui le voulaient eux-mêmes; il les a appelés au salut afin qu'ils pussent par leur volonté mériter la récompense. S'il y en a qui n'ont pas voulu croire, ce n'est point sa faute. En venant en ce monde sa volonté était que tous crussent et fussent sauvés. Il nous a tant aimés [2] qu'il a souffert le supplice de la croix pour le salut de tous. Cependant il n'a pas dit [3] qu'il donnait sa vie pour la rédemption de tous, mais de plusieurs, c'est-à-dire, de ceux qui voudraient croire en lui. »

Sur la circoncision et sur le baptême de saint Jean.

23. Dieu a voulu [4] marquer le peuple d'Israël du signe de la circoncision imprimée dans la chair, pour le distinguer des Egyptiens, des Babyloniens et des Chaldéens parmi lesquels il devait demeurer. D'où vient que pendant quarante ans que ce peuple demeura dans le désert, aucun ne fut circoncis, n'y ayant pas à craindre qu'il se mêlât et se confondît avec d'autres peuples. Mais aussitôt qu'il eut passé le Jourdain pour se répandre dans la Palestine, on fit circoncire ceux des Israélites qui ne l'avaient point été, pour empêcher qu'ils ne fussent confondus avec les nations étrangères parmi lesquelles ils allaient être mêlés. Telle est la raison que saint Jérôme donne de l'établissement de la circoncision. Il dit [5] en parlant du baptême de saint Jean, que c'était un baptême de pénitence pour la rémission des péchés, c'est-à-dire, qu'il préparait les hommes à le recevoir par Jésus-Christ dont il annonçait l'avénement prochain. Mais, ajoute ce Père, ce baptême ne remettait point les péchés. En effet, si saint Jean n'a point baptisé dans le Saint-Esprit, comme il l'avoue lui-même, il n'a pas non plus remis les péchés, puisqu'ils ne peuvent être remis à aucun homme sans le Saint-Esprit. C'est pour cela qu'il est dit dans les Actes [6] que ceux qui n'ayant reçu que le baptême de saint Jean, ne connaissaient pas le Saint-Esprit, furent baptisés de nouveau, de peur que l'on ne crût que l'eau seule sans la vertu du Saint-Esprit pouvait sauver les juifs et les gentils.

Sur le baptême.

24. Quand Jésus-Christ envoya ses disciples baptiser toutes les nations, il leur en prescrivit la manière en ces termes : *Allez, instruisez toutes les nations, les baptisant au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit.* Ils les instruisaient [7], dit saint Jérôme, et après les

[1] *Quod si prudens lector tacita cogitatione responderit : Quare multi non sunt salvati, si ipse salvavit eos, et dilexit, et pepercit filiis suis, et redemit eos sanguine suo; suscepitque et exaltavit assumptos? Infertur causa perspicua : ipsi autem non crediderunt, et exarcerbaverunt Spiritum Sanctum ejus... Voluit itaque Deus salvare cupientes, et provocavit ad salutem, ut voluntas haberet præmium; sed illi credere noluerunt... Non statim in culpa est, si plures credere noluerunt, sed voluntas venientis hæc fuit, ut omnes crederent, et salvarentur.* Hieronym., comment., lib. XVII in *cap.* LXIII *Isai.*, pag. 468 *et* 469.

[2] *Christus nos in tantum dilexit, ut crucem pro salute omnium sustineret.* Hieronym., comment., lib. III *in cap.* V *Epist. ad Ephes.*, pag. 380.

[3] *Non dixit (Christus) animam suam redemptionem dare pro omnibus; sed pro multis, id est, pro his qui credere voluerint.* Hieronym., comment., lib. III *in cap.* XXI *Matth.*, pag. 93.

[4] *Providens Deus, ne soboles dilecti Abrahæ cæteris nationibus miscerentur, et paulatim familia ejus fieret incerta, gregem Israeliticum quodam circumcisionis cauterio denotavit, ut viventes inter Ægyptios, inter Assyrios, Babyloniosque atque Chaldæos, hoc signaculo distinguerentur. Denique per quadraginta annos in eremo nullus est circumcisus : soli quippe sine gentis alterius admixtione vivebant : statim ut Jordanis ripam transgressus est populus, et in Palestinæ terram Judæum se examen infudit, circumcisio necessaria futuro ex commixtione gentium providit errori.* Hieronym., lib. I comment. *in cap.* III *Epist. ad Galat.*, pag. 252.

[5] *Joannis baptisma non tam peccata dimisit, quam pœnitentiæ baptisma fuit in peccatorum remissionem, id est, futuram remissionem, quæ esset postea per sanctificationem Christi subsecutura... Ut enim ipse ante præcursor Domini : sic et baptisma ejus prævium dominici baptismatis fuit... Si autem Joannes, ut confessus est ipse, non baptizavit in Spiritu, consequenter neque peccata dimisit : quia nulli hominum sine Spiritu Sancto peccata dimittuntur.* Hieronym., lib. *adv. Lucifer.*, pag. 293 et 294.

[6] *Qui Joannis acceperant baptisma, quia Spiritum Sanctum nesciebant, iterum baptizantur, ne quis putaret gentibus ac Judæis aquas sine Spiritu Sancto ad salutem posse sufficere.* Hieronym., *Epist.* 82 *ad Oceanum*, pag. 651.

[7] Euntes ergo docete omnes gentes, baptizantes eos in nomine Patris, et Filii, et Spiritus sancti. *Primum docent omnes gentes; deinde doctas intingunt aqua. Non enim potest fieri, ut corpus baptismi recipiat sacramentum, nisi antea anima fidei susceperit verita-*

avoir instruites ils les baptisaient, parce que le corps ne pouvait recevoir le sacrement de baptême, que l'âme n'eût auparavant reçu la vérité de la foi : ce qu'il faut entendre principalement des adultes qui sont obligés de s'instruire et de croire. On peut dire [1] néanmoins que les enfants croient dans la personne des autres, comme ils ont péché dans la personne d'un autre, et c'est de là sans doute que par une coutume [2] très-ancienne et très-bien fondée, les enfants sont appelés fidèles. L'effet du baptême est de nous purifier de tous nos péchés. Les déréglements les plus scandaleux, les plus infâmes débauches, les blasphèmes, les parricides, les incestes, les péchés contre nature tout nous est remis par ce sacrement [3]. Après que nous en avons reçu la grâce, nous n'avons plus rien à craindre de la sévérité de notre juge, suivant ce que dit l'Apôtre : *Voilà ce que vous avez été autrefois, mais vous avez été lavés.* (I Cor. VI, 11.) Nous sommes ensevelis avec Jésus-Christ par le baptême [4], et nous nous engageons par serment à le servir et à lui sacrifier jusqu'à notre père et notre mère. Le droit de conférer ce sacrement [5] appartient à l'évêque, puis aux prêtres et aux diacres, mais par ordre de l'évêque. Il est encore permis aux laïques de le donner en cas de nécessité, et celui qui y manquerait [6] serait coupable de la perte d'un homme. Ce qui fait dire à saint Jérôme que si les enfants d'un chrétien meurent [7] sans baptême, ils ne seront pas seuls coupables, et que ce crime retombera sur ceux qui n'auront pas voulu les laisser baptiser, surtout dans un temps où ces enfants ne peuvent pas s'opposer à la volonté de leurs pères. Le temps destiné au baptême solennel était celui de Pâques et de [8] la Pentecôte. On instruisait [9] les catéchumènes en public pendant quarante jours, des mystères de la sainte et adorable Trinité. On les faisait renoncer au démon [10], à ses pompes, à ses vices et à son monde. En faisant ces renoncements, ils se tournaient [11] du couchant à l'orient. On les obligeait après la confession de la Trinité, de déclarer [12] qu'ils croyaient la sainte Eglise et la rémission des péchés. Ensuite, on les baptisait au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit, en les plongeant [13] trois fois dans l'eau pour marquer le mystère de la Trinité dans une parfaite unité. Mais quoiqu'ils fussent plongés trois fois pour confes-

tem. Hieronym., lib. IV comment. *in Matth.*, cap. ultimum, pag. 144.

[1] *Credit in altero, quia peccavit in altero.* S. August., serm. 294 *de Baptismo parvulorum*, cap. XI, pag. 1188, tom. V.

[2] *Nam ideo et consuetudine Ecclesiæ antiqua, canonica, fundatissima parvuli baptizati fideles vocantur.* Idem, ibid., cap. XIII, pag. 1189.

[3] *Omnia scorta, et publica colluvionis sordes, impietas in Deum, parricidium, et incestus in parentes atque in extraordinarias voluptates utriusque sexus mutata natura, Christi fonte purgantur,... omnia nobis in baptismate condonata sunt crimina; nec post indulgentiam, judicis est metuenda severitas, dicente Apostolo :* Et hæc quidem fuistis sed abluti estis, etc. Hieronym., *Epist.* 82 *ad Oceanum*, pag. 648 et 649.

[4] *Recordare tyrocinii tui diem, quo Christo in baptismate consepultus, in sacramenti verba jurasti : pro nomine ejus, non te matri parciturum esse, non patri.* Hieronym., *Epist.* 5 *ad Heliod.*, pag. 7.

[5] *Inde venit ut sine chrismate et episcopi jussione, neque presbyter, neque diaconus jus habeant baptizandi. Quod frequenter, si tamen necessitas cogit, scimus etiam licere laicis. Ut enim accipit quis ita et dare potest.* Hieronym., lib. *advers. Lucifer.*, pag. 295.

[6] *Tunc enim constantia succurrentis excipitur, cum urget circumstantia periclitantis. Quoniam reus erit perditi hominis, si supersederit præstare quod libere potuit.* Tertull., lib. *de Baptismo*, cap. VII, pag. 231, edit. Paris., ann. 1695.

[7] *Nisi forte æstimas christianorum filios, si baptisma non acceperint, ipsos tantum reos esse peccati, et non etiam scelus referri ad eos qui dare noluerint : maxime eo tempore quo contradicere non poterant qui accepturi erant.* Hieronym., *Epist.* 57 *ad Lætam.*, pag. 593.

[8] *Aquas viventes multi ad baptismum referunt, quæ in vere et in æstate, hoc est, in Pascha et Pentecoste sitientibus largiendæ sunt.* Hieronym., lib. III comment. *in cap.* XIV *Zachariæ*, pag. 1795.

[9] *Consuetudo apud nos istiusmodi est, ut his qui baptizandi sunt, per quadraginta dies publice tradamus sanctam et adorandam Trinitatem.* Hieronym., *Epist.* 38 *ad Pammachium*, pag. 313 et 314.

[10] *Quidam coarctius disserunt, in baptismate singulos pactum inire cum diabolo, et dicere : Renuntio tibi, diabole, et pompæ tuæ, et vitiis, et mundo tuo, qui in maligno positus est.* Hieronym., lib. I comment. *in cap.* V *Matth.*, pag. 17.

[11] *Unde et in mysteriis primum renuntiamus ei qui in occidente est, nobisque moritur cum peccatis : et sic versi ad orientem pactum inimus cum Sole justitiæ, et ei servituros nos esse promittimus.* Hieronym., lib. III comment. *in cap.* VI *Amos*, pag. 1431.

[12] *Quum solemne sit in lavacro post Trinitatis confessionem interrogare : Credis sanctam Ecclesiam? Credis remissionem peccatorum?* Hieronym., lib. *adv. Lucifer.*, pag. 297.

[13] *In Patrem et Filium et Spiritum sanctum baptizamur. Et ter mergimur ut Trinitatis unum appareat sacramentum... potest unum baptisma et ita dici : Quod licet ter baptizemur propter mysterium Trinitatis, tamen unum baptisma reputatur.* Hieronym., lib. II comment. *in cap.* IV *Epist. ad Ephes.*, pag. 362.

ser la Trinité, et en respecter le mystère, le baptême était néanmoins un seul et unique baptême. Dans les Eglises d'Occident, on donnait du lait [1], du miel et du vin à goûter aux nouveaux baptisés, et cette pratique était fondée sur la tradition des anciens [2]. On donnait la confirmation [3] à ceux qui avaient reçu le baptême, et l'usage des Eglises était que les évêques [4] se transportassent dans les petites villes pour imposer les mains à ceux que les prêtres et les diacres avaient baptisés. Saint Jérôme dit que l'on en usait ainsi plutôt pour l'honneur du sacerdoce que par quelque nécessité; et saint Chrysostôme [5] paraît en avoir jugé de même, c'est-à-dire, qu'il a regardé le pouvoir de donner la confirmation, comme réservé aux évêques seuls, pour l'honneur du souverain sacerdoce, ce sacrement n'étant pas si absolument nécessaire aux chrétiens, qu'ils soient damnés pour ne l'avoir point reçu, pourvu qu'il n'y ait de leur part ni mépris ni négligence. C'est ce qui est déclaré expressément dans le concile d'Elvire [6] et ce que saint Jérôme établit dans le passage que nous venons de citer. « Si le Saint-Esprit, dit-il, ne descend sur les baptisés que par l'invocation ou par l'imposition des mains de l'évêque [7], le sort de ceux-là est bien déplorable, qui ayant été baptisés par des prêtres et des diacres dans leurs lits, dans des châteaux ou dans des lieux éloignés, sont morts sans avoir été visités par les évêques, et sans avoir reçu d'eux l'imposition des mains. »

Sur le baptême des hérétiques.

25. « On ne lit nulle part, dit saint Jérôme, que l'on ait rebaptisé les anciens hérétiques, comme Saturnin, les ophites, les caïnites, les setthoïtes ou sethiens, Carpocrate, Cérinthe et Ebion [8]; nous lisons [9] au contraire que les mêmes évêques d'Afrique qui avaient ordonné avec saint Cyprien de rebaptiser les hérétiques, changèrent ensuite d'avis, et firent un décret tout opposé; que le concile de Nicée [10] reçut tous les hérétiques sans les rebaptiser, à la réserve des disciples de Paul de Samosate, qu'il n'ordonna [11] de rebaptiser que parce qu'ils n'observaient pas la forme ordinaire du baptême; et qu'il conserva même le degré de prêtrise à l'évêque des novatiens, s'il rentrait dans l'unité de l'Eglise. Depuis la tenue de ce concile, Hilaire, diacre de l'Eglise romaine, qui avait accompagné [12] Lucifer de Cagliari dans sa légation vers l'empereur Constance, et souffert [13] les fouets et l'exil pour la défense de

[1] *Non solum vinum emamus; sed et lac, quod significat innocentiam parvulorum, qui mos ac typus in occidentis Ecclesiis usque hodie servatur, ut renatis in Christo vinum et lac quoque tribuatur.* Hieronym., lib. XV comment. *in cap.* LV *Isai.*, pag. 401.

[2] *Multa alia quæ per traditionem in Ecclesiis observantur, auctoritatem sibi scriptæ legis usurpaverunt velut in lavacro ter caput mergitare: deinde egressos, lactis et mellis prægustare concordiam, ad infantiæ significationem redire.* Hieronym., lib. *adv. Lucifer.*, pag. 294.

[3] *An nescis etiam Ecclesiarum hunc esse morem, ut baptizatis postea manus imponantur, et ita invocetur Spiritus Sanctus?* Hieronym., lib. *advers. Lucifer.*, pag. 294.

[4] *Non abnuo quidem hanc esse Ecclesiarum consuetudinem, ut ad eos qui longe in minoribus urbibus per presbyteros et diaconos baptizati sunt, episcopus ad invocationem Sancti Spiritus manum impositurus excurrat... Et multis in locis idem factitatum reperimus, ad honorem potius sacerdotii, quam ad legem necessitatis.* Idem, ibid., pag. 295.

[5] *Et cur hi baptizati non acceperant Spiritum Sanctum? Vel quia Philippus dare non ausus erat, hunc reservans apostolis honorem; sive quia hoc charisma non habebat... Quamobrem cum baptizaret, Spiritum baptizatis non dabat. Neque enim potestatem habebat. Hoc quippe donum duodecim illorum tantum erat.* Chrysostom., homil. 18 *in Acta Apostol.*, pag. 146, tom. IX.

[6] *Si quis diaconus regens plebem, sine episcopo, vel presbytero aliquos baptizaverit, episcopus eos per benedictionem perficere debebit. Quod si ante de sæculo recesserint, sub fide qua quis credidit poterit esse justus.* Conc. Eliber., *can.* 77, pag. 978.

[7] *Alioqui si ad episcopi tantum imprecationem Spiritus Sanctus defluit, lugendi sunt qui in lectulis, aut in castellis, aut in remotioribus locis per presbyteros et diaconos baptizati ante dormierunt, quam ab episcopis inviserentur.* Hieronym., lib. *adv. Lucifer.*, pag. 295.

[8] *Ad eos venio hæreticos qui Evangelia laniaverunt: Saturninum quemdam, et ophitas, et cainæos, et setthoitas, et Carpocratem, et Cerinthum, et hujusmodi successorem Ebionem, et cæteras pestes: quorum plurimi vivente adhuc Joanne apostolo eruperunt, et tamen nullum eorum legimus rebaptizatum.* Hieronym., lib. *advers. Lucifer.*, pag. 304.

[9] *Denique illi episcopi, qui rebaptizandos hæreticos cum eo (Cypriano) statuerant, et antiquam consuetudinem revoluti novum emisere decretum.* Idem, ibid., pag. 303.

[10] *Synodus quoque Nicæna... omnes hæreticos suscepit, exceptis Pauli Samosetani discipulis. Et quod his majus est, episcopo novatianorum, si conversus fuerit, presbyterii gradum servat.* Hieronym., ibid., pag. 305.

[11] *Si qui ex paulianis confugerint ad Ecclesiam catholicam statutum est, eos omnino rebaptizari debere.* Conc. Nicæn., *can.* 19, pag. 246, tom. I *Concil.*

[12] Hieronym., lib. *de Script. Eccles.*, cap. XCV, pag. 124, tom. IV, parte 2.

[13] Athanasius, in *Histor. Arianorum*, pag. 368,

la foi, se sépara enfin de l'Eglise, et poussa le schisme jusqu'à rebaptiser [1] ceux qui avaient été baptisés par les ariens; ce que Lucifer de Cagliari ne faisait pas [2]. Il ne faut pas oublier que cet Hilaire avait été baptisé dans une Eglise [3] qui avait toujours reçu le baptême des hérétiques; qu'avant le concile de Rimini et avant l'exil de Lucifer, il ne faisait aucune difficulté de recevoir ceux qui avaient été baptisés par les manichéens, ni d'approuver le baptême d'Ebion, et qu'il avait composé quelques ouvrages contre les catholiques, où il avouait [4] que Jules, Marc, Sylvestre et les papes les plus anciens recevaient à la pénitence tous les hérétiques sans les rebaptiser. Comme ce schismatique n'était que diacre, et n'avait [5] avec lui ni prêtre ni évêque, il ne pouvait consacrer l'eucharistie, ni par conséquent donner le baptême solennel, qui, suivant l'usage de ce temps-là, ne s'administrait point sans l'eucharistie. Bien moins pouvait-il ordonner des clercs. Or une église qui n'a point de prêtres n'est pas un église. Sa secte périt donc avec lui; tous ceux qui lui survécurent n'étant que de simples laïques. »

Sur le péché originel et sur le baptême des enfants.

26. Il n'y a rien dans les écrits [6] de saint Jérôme qui ne soit conforme à la doctrine des autres Pères de l'Eglise touchant le péché originel. Dans son commentaire *sur le prophète Jonas*, il dit nettement que les enfants ne sont pas exempts de la contagion du péché d'Adam. Il le prouve dans son troisième livre *contre les pélagiens* [7] par un passage de saint Paul, où cet apôtre dit que la mort a exercé son règne depuis Adam jusqu'à Moïse, à l'égard de ceux mêmes qui n'ont pas péché par une transgression de la loi de Dieu, comme a fait Adam, et il conclut de ce passage que tous les hommes sont coupables ou du péché d'Adam, ou d'autres péchés qui leur sont propres; mais

[1] *Restat unum, quod quæso te ut edisseras, quid adversum Hilarium dicendum sit, qui ne baptizatos quidem recipiat ab arianis.* Hieronym., lib. *adv. Lucifer.*, pag. 302.

[2] *Constanter loquar, verbis eum (Luciferum) a nobis dissentire, non rebus, siquidem recipiat, qui ab arianis baptisma consecuti sunt.* Idem, ibid.

[3] *Est præterea aliud quod inferemus, adversum quod ne mutire quidem audeat Hilarius Deucalion orbis. Si enim hæretici baptisma non habent, et ideo rebaptizandi ab Ecclesia sunt, quia in Ecclesia non fuerunt, ipse quoque Hilarius non est christianus. In ea quippe Ecclesia baptizatus est quæ semper ab hæreticis baptismum recepit. Antequam Ariminensis synodus fieret, antequam Lucifer exularet, Hilarius romanæ Ecclesiæ diaconus ab hæreticis venientes, in eo quod prius acceperant baptismate recipiebat... Diaconus eras, o Hilari! et a manichæis baptizatos recipiebas. Diaconus eras, et Ebionis baptisma comprobabas.* Hieronym., lib. *advers. Lucifer.*, pag. 305.

[4] *Quod si negandum quisquam putaverit hæreticos a majoribus nostris semper fuisse susceptos,... legat et ipsius Hilarii libellos, quod adversus nos de hæreticis rebaptizandis edidit; et ibi reperiet ipsum Hilarium confiteri a Julio, Marco, Sylvestro, et cæteris veteribus episcopis, similiter in pænitentiam omnes hæreticos susceptos.* Idem, ibid.

[5] *Hilarius quum diaconus de Ecclesia recesserit, solusque, ut putat turba, sit mundi, neque eucharistiam conficere potest, episcopos et presbyteros non habens: neque baptisma sine Eucharistia tradere. Et quum homo jam mortuus sit, cum homine pariter interiit et secta, quia post se nullum clericum diaconus potuit ordinare. Ecclesia autem non est, quæ non habet sacerdotes.* Hieronym., lib. *advers. Lucifer.*, pag. 302.

[6] *Nec sanctum Hieronymum, quia presbyter fuit, contemnendum arbitreris; qui nec aliam de hac re (de peccato originali) tenuit, prompsitque sententiam. Qui cum exponeret Jonam prophetam, apertissime dixit, quod* etiam parvuli peccato offendentis Adam tenerentur obnoxii. S. August., lib. I *contra Julian.*, pag. 515, tom. X.

[7] Critobulus. *Dic quæso, et me omni libera quæstione, quare infantuli baptizentur?* Atticus. *Ut eis peccata in baptismate dimittantur.* Critobulus. *Quid enim meruere peccati? quisquamne solvitur non ligatus.* Atticus. *Me interrogas? Respondebit tibi Evangelica tuba, Doctor gentium, vas aureum in toto orbe resplendens:* Regnavit mors ab Adam usque ad Moysen: etiam in eos, qui non peccaverunt, in similitudinem prævaricationis Adam qui est forma futuri (*Rom.* 5, vers. 14). *Quod si objeceris dici, esse aliquos qui non peccaverunt, intellige eos illud non peccasse peccatum quod peccavit Adam prævaricando in paradiso præceptum Dei. Cæterum omnes homines, aut antiqui propagatoris Adam, aut suo nomine tenentur obnoxii. Qui parvulus est, parentis in baptismo vinculo solvitur. Qui ejus ætatis est, quæ potest sapere, et alieno et suo, Christi sanguine liberatur. Ac ne me putes hæretico sensu hoc intelligere, beatus martyr Cyprianus, cujus te in Scripturarum testimoniis digerendis æmulum gloriaris in epistola quam scribit ad episcopum Fidum de infantibus baptizandis hæc memorat: porro autem si etiam gravissimis delictoribus, et in Deum multo ante peccantibus, cum postea crediderint, remissio peccatorum datur; et a baptismo atque gratia nemo prohibetur: quanto magis prohiberi non debet infans, qui recens natus nihil peccavit, nisi quod secundum Adam carnaliter natus, contagium mortis antiquæ prima nativitate contraxit? Qui ad remissionem peccatorum accipiendam, hoc ipso facilius accedit, quod illi remittuntur non propria, sed aliena peccata... Hoc unum dicam, aut novum vos debere symbolum tradere, ut post Patrem et Filium et Spiritum Sanctum baptizetis infantes in regnum cælorum: aut si unum et in parvulis et in magnis habetis baptisma, etiam infantes in remissionem peccatorum baptizandos in similitudinem prævaricationis Adam.* Hieronym., lib. III *Dialog. advers. Pelag.*, pag. 545 et 546.

qu'ils en sont délivrés, les uns comme les enfants par le baptême, et les autres, savoir les adultes, par le sang de Jésus-Christ. Il en conclut encore qu'il faut baptiser les enfants, non pour le royaume des cieux, comme disaient les pélagiens, mais pour la rémission des péchés en la ressemblance de la prévarication d'Adam. Il emploie à ce sujet l'autorité de saint Cyprien, qui dans sa lettre à Fidus, décide que si les plus grands pécheurs venant à la foi, reçoivent la rémission des péchés, et sont admis au baptême, on doit bien moins le refuser à un enfant qui vient de naître et qui n'a point péché, si ce n'est en tant qu'il est né d'Adam selon la chair, et que par sa première naissance il a contracté la contagion de l'ancienne mort : car il doit avoir l'accès d'autant plus facile à la rémission des péchés, que ce ne sont pas ses propres péchés, mais ceux d'autrui qui lui sont remis.

Sur l'état des enfants morts sans baptême.

27. On ne peut mieux juger du sentiment de saint Jérôme sur l'état des enfants qui meurent sans avoir effacé par le baptême le péché de leur naissance, que par l'objection qu'il se fait de la part des pélagiens. « Quel crime disaient-ils [1], ont commis les petits enfants, eux qu'on ne peut accuser d'avoir péché par malice ou par ignorance, puisque selon le prophète Jonas, ils ne savent pas discerner leur main droite d'avec la gauche? Ils sont incapables de pécher; comment peuvent-ils périr? Leurs genoux sont sans force, ils n'articulent aucune parole, on rit de leur langue bégayante : peut-on dire que des supplices d'une éternelle misère leur soient préparés? » Que répond saint Jérôme à cette objection? Il ne nie pas cette cruelle conséquence : et sans rien retrancher de ce que ces hérétiques reprochaient aux catholiques, il prouve [2] le péché originel par les paroles de l'Apôtre, afin qu'on inférât de là que ce n'est pas injustement que des supplices [3] sont destinés aux enfants qui meurent sans baptême.

Sur l'Eucharistie.

28. Les pains de proposition, l'oblation de Melchisédech, et le veau gras que le père de famille fit tuer au retour de l'enfant prodigue sont, selon saint Jérôme, des figures de l'Eucharistie. « Mais il y a, dit-il, autant de différence [4] entre les pains de proposition, et le corps de Jésus-Christ dans l'Eucharistie, qu'entre l'ombre et le corps; entre l'image et la vérité, et entre la figure et les choses qu'elle représente. Notre mystère [5] est figuré dans ces paroles : *Vous êtes prêtre selon l'ordre de Melchisédech* : parce qu'on n'immole plus des bêtes privées de raison, comme faisait Aaron, mais qu'on offre le pain et le vin, c'est-à-dire le corps et le sang de Jésus-Christ. Le veau gras [6] qui est immolé pour obtenir le salut de la pénitence, est le Sauveur même dont nous mangeons tous les jours la chair, et dont nous buvons tous les jours le sang. Le lecteur qui est du nombre des fidèles, entend comme moi quelle est cette nourriture, qui nous remplissant de son abondance, nous fait pousser au dehors des louanges d'actions de grâces. Ce festin sacré se célèbre tous les jours; le Père reçoit tous les jours son Fils; Jésus-Christ est immolé continuellement pour le salut de ceux qui croient en lui. Ce fut dans un cénacle que le Sauveur fit la Pâque, et dans un large [7] et spacieux cénacle, purifié de toute souillure, orné et préparé pour le banquet

[1] *Oro te, quid infantuli peccavere? Nec conscientia delicti eis imputari potest, nec ignorantia, qui, juxta Jonam prophetam, manum dexteram nesciunt et sinistram. Peccare non possunt, et possunt perire, genua labant, vagitus verba non explicant, balbutiens lingua ridetur, et æternæ miseriæ cruciatus miseris præparantur.* Hieronym., lib. III *advers. Pelag.*, pag. 544.

[2] Idem, ibid., pag. 545.

[3] L'Eglise permet de croire que les enfants qui meurent sans baptême sont seulement privés de la vision intuitive et ne souffrent aucun supplice en enfer. (*L'éditeur.*)

[4] *Tantum interest inter propositionis panes et corpus Christi, quantum inter umbram et corpora, inter imaginem et veritatem, inter exemplaria futurorum, et ea ipsa quæ per exemplaria præfigurabantur.* Hieronym., comment. *in cap.* I *Epist. ad Titum*, pag. 418.

[5] *Quod autem ait :* Tu es sacerdos secundum ordinem Melchisedech, *mysterium nostrum in verbo ordinis significatur : nequaquam per Aaron irrationabilibus victimis immolandis, sed oblato pane et vino, id est, corpore et sanguine Domini Jesu.* Hieronym., lib. *Quest. Hebr. in Genes.*, pag. 520. *Melchisedech... in typo Christi panem et vinum obtulit, et mysterium christianum in Salvatoris sanguine et corpore dedicavit.* Paula et Eustoch., *Epist. ad Marcellam*, apud Hieronymum, pag. 547, tom. IV.

[6] *Vitulus saginatus, qui ad pœnitentiæ immolatur salutem, ipse Salvator est, cujus quotidie carne pascimur, cruore potamur. Fidelis lector, mecum intelligis, quia pinguedine saturati, in ructum laudis ejus erumpimus... Hoc convivium quotidie celebratur, quotidie Pater Filium recipit; semper Christus credentibus immolatur.* Hieronym., *Epist. ad Damasum de Filio prodigo*, pag. 255 et 256, tom. IV, parte 1.

[7] *Salvator quoque generis humani Pascha fecit in cœnaculo et magno latoque cœnaculo, atque omni sorde purgato stratoque et ad spirituale convivium præparato, ubi mysterium corporis et sanguinis suis*

spirituel. Là il donna à ses disciples le mystère de son corps et de son sang, et nous laissa la fête éternelle de l'Agneau immaculé. C'est la chair de cet Agneau que les prêtres consacrent tous les jours. Si je fais, dit saint Jérôme [1], parlant de la sainteté des évêques, ou si je dis quelque chose qui soit digne de répréhension, je sors en même temps des lieux saints : à combien plus forte raison le pontife et l'évêque doit-il être sans tache, et orné de toutes les vertus, lui qui ne doit jamais sortir du sanctuaire, afin d'être prêt à offrir des victimes pour le peuple, étant le médiateur entre Dieu et les hommes, et consacrant la chair de l'agneau par les paroles sacrées qui sortent de sa bouche, parce que l'huile de l'onction sainte de Jésus-Christ a été répandue sur lui. A Dieu ne plaise, ajoute ce Père [2], que je parle mal de ceux qui, succédant aux apôtres, font le corps de Jésus-Christ par les paroles que leur bouche prononce. Qui peut souffrir, dit-il encore [3], que les ministres des tables et des veuves, c'est-à-dire les diacres, s'élèvent avec orgueil au-dessus de ceux qui consacrent par leurs prières le corps et le sang de Jésus-Christ? Nous le recevons [4] tous également, quoique avec un sort inégal sur la diversité de nos mérites : ceux qui le reçoivent indignement se rendent coupables du sang et du corps de Jésus-Christ. Nous profanons et nous souillons le pain, c'est-à-dire son corps, lorsque nous nous approchons [5] indignement de l'autel sacré, et qu'étant impurs nous buvons son sang qui est tout pur; et que cependant nous disons : En quoi la table du Seigneur est-elle méprisée? Ce n'est pas qu'il y ait personne qui ose le dire, ni proférer par une voix criminelle l'impiété qu'il a dans l'esprit; mais ce sont les mauvaises œuvres des pécheurs qui déshonorent en effet la table de Dieu. Vous me demandez, dit [6] ailleurs saint Jérôme, comment on doit entendre ces paroles du Sauveur : *Je vous dis que je ne boirai plus de ce fruit de vigne jusqu'au jour que j'en boirai du nouveau avec vous dans le royaume de mon Père*. Quelques-uns ont bâti sur ce passage la fable de mille années, pendant lesquelles ils prétendent que Jésus-Christ régnera corporellement sur la

tradidit discipulis, et æternam nobis Agni immaculati reliquit festivitatem. Hieronym., lib. XII *in cap.* XLI *Ezech.*, pag. 998.

[1] *Ego si fecero, si dixero quippiam, quod reprehensione dignum est : de sanctis egredior :... quanto magis pontifex et episcopus, quem oportet esse sine crimine, tantarumque virtutum, ut semper moretur in sanctis, et paratus sit victimas offerre pro populo; sequester hominum et Dei, et carnes Agni sacro ore conficiens : quia sanctum oleum Christi Dei sui super eum est*. Hieronym., *Epist ad Fabiolam de Veste Sacerdotali*, pag. 577, tom. II.

[2] *Absit ut de his quidquam sinistrum loquar, qui apostolico gradui succedentes Christi corpus sacro ore conficiunt*. Hieronym.,*Epist.* 5 *ad Heliod.*, pag. 10.

[3] *Quis patiatur mensarum et viduarum minister, ut supra eos se tumidus efferat, ad quorum preces Christi corpus sanguisque conficitur*. Hieronym., *Epist.* 101 *ad Evangel.*, pag. 802.

[4] *Nos Christi corpus æqualiter accipimus. Una est in mysteriis sanctificatio, domini et servi, nobilis et ignobilis, regis et militis, quanquam pro accipientium meritis diversum fiat, quod unum est : qui enim indigne manducaverit et biberit, reus erit violati corporis et sanguinis Christi. Numquid quia et Judas de eodem calice bibit de quo et cæteri apostoli unius cum reliquis erit meriti?* Hieronym., lib. II *advers. Jovinian.*, pag. 218.

[5] *Polluimus panem, id est, corpus Christi, quando indigni accedimus ad altare, et sordidi mundum sanguinem bibimus, et dicimus : Mensa Domini despecta est. Non quod hoc aliquis audeat dicere, et quod impie cogitat scelerata voce proferre; sed opera peccatorum despiciunt mensam Dei*. Hieronym., *in cap.* I *Malach.*, pag. 1811.

[6] *Quomodo accipiendum sit illud Salvatoris apud Matthæum :* Dico autem vobis, non bibam amodo de hoc genimine vitis, usque in diem illum quo bibam illud novum vobiscum in regno Patris mei. *Ex hoc loco quidam mille annorum fabulam struunt, in quibus Christum regnaturum corporaliter esse contendunt, et bibiturum vinum quod ex illo tempore usque ad consummationem mundi non biberit. Nos autem audiamus panem quem fregit Dominus, deditque discipulis suis, esse corpus Domini Salvatoris, ipso dicente ad eos :* Accipite et comedite, hoc est corpus meum; *et calicem illum esse, de quo iterum locutus est :* Bibite ex hoc omnes : hic est sanguis meus Novi Testamenti, qui pro multis effundetur. *Iste est calix de quo in Propheta legimus :* Calicem salutaris accipiam; *et alibi :* Calix tuus inebrians quam præclarus est! *Si ergo panis qui de cœlo descendit, corpus est Domini; et vinum quod discipulis dedit, sanguis illius est Novi Testamenti, qui pro multis effusus est in remissionem peccatorum, judaicas fabulas repellamus, et ascendamus cum Domino cœnaculum, magnum, stratum atque mundatum : et accipiamus ab eo sursum calicem Novi Testamenti, ibique cum eo Pascha celebrantes inebriemur ab eo vino sobrietatis. Non enim est regnum Dei cibus et potus, sed justitia et gaudium et pax in Spiritu Sancto. Nec Moyses dedit nobis panem verum, sed Dominus Jesus, ipse conviva et convivium, ipse comedens, et qui comeditur. Illius bibimus sanguinem, et sine ipso potare non possumus, et quotidie in sacrificiis ejus de genimine vitis veræ, et vineæ* Sorec, *quæ interpretatur* electa, *rubentia musta calcamus : et novum ex his vinum bibimus de regno Patris, nequaquam in vetustate litteræ, sed in novitate Spiritus*. Hieronym., *Epist. ad Hedibiam*, pag. 171 et 172, tom. IV, parte 1.

terre, et qu'il boira du vin, dont il n'avait point bu jusqu'à cette époque, et que son règne temporel durera, jusqu'à la consommation des siècles. Mais pour nous, comprenons que le pain que notre Seigneur rompit et qu'il donna à ses disciples, est le corps de notre Seigneur et de notre Sauveur, comme Jésus-Christ les en assure lui-même en leur disant : *Prenez, mangez, ceci est mon corps;* comprenons que le calice est celui dont il leur dit encore : *Buvez-en tous, ceci est mon sang du Nouveau Testament, qui sera versé pour plusieurs*. C'est ce calice dont nous lisons dans le prophète : *Je prendrai le calice du salut :* et encore : *Que votre calice qui énivre de délices, est excellent !* Si donc le pain qui est descendu du ciel, est le corps du Seigneur; et si le vin qu'il donna à ses disciples, est le sang du Nouveau Testament, qui a été répandu pour plusieurs en la rémission des péchés, rejetons les fables judaïques, et montons avec le Seigneur dans le grand cénacle tout meublé et préparé, pour nous énivrer en célébrant la Pâque avec lui d'un vin de sobriété. Car le royaume de Dieu n'est ni viande ni breuvage, mais justice, joie et paix dans le Saint-Esprit. Et ce n'est pas Moïse qui nous a donné le pain véritable, mais le Seigneur Jésus-Christ qui assiste lui-même à son festin, et qui est le festin même; qui mange et est mangé. C'est lui dont nous buvons le sang, et sans lui nous ne le saurions boire. C'est le fruit de cette véritable vigne de *Sorec*, c'est-à-dire *élue*, que nous foulons tous les jours dans nos sacrifices; c'est là ce vin nouveau que Jésus-Christ fait boire dans le royaume de son Père, non dans la vieillesse de la lettre, mais dans la nouveauté de l'esprit. »

Saint Jérôme pouvait-il s'expliquer avec plus de précision sur la présence réelle, puisqu'il ne se contente pas de dire que le pain que nous mangeons à l'autel, est le corps de Jésus-Christ, et que le vin que nous y buvons est son sang; mais qu'il ajoute encore que ce pain est descendu du ciel, ce qui ne peut s'entendre que du pain changé au corps de Jésus-Christ? Il est vrai que ce Père distingue la chair de Jésus-Christ que nous recevons dans l'eucharistie, d'avec celle qui fut crucifiée. « Jésus-Christ, dit-il [1], Fils de Dieu, a donné son sang pour racheter tout le monde : mais on peut prendre le sang et la chair de Jésus-Christ en deux manières, ou pour sa chair spirituelle et divine, dont lui-même a dit : *Ma chair est vraiment une viande, et mon sang vraiment un breuvage;* ou pour sa chair qui a été crucifiée, et son sang qui a été répandu par la lance du soldat dans sa passion. » Voilà ce que dit saint Jérôme, et voici comment l'auteur du livre *du Corps et du sang de Jésus-Christ,* qui porte le nom de Bertram ou Ratramne, explique ce passage : « On voit bien, dit-il [2], que la différence que ce Père établit entre le corps et le corps, le sang et le sang de Jésus-Christ, n'est pas petite. En effet, quand il nous marque le corps et le sang, que les fidèles reçoivent tous les jours, sont des choses spirituelles, et que le corps qui a été crucifié, et le sang qui a été répandu par la lance du soldat, n'étaient en soi ni spirituels ni divins, il nous fait entendre très-clairement qu'il y a autant de différence entre ce corps et ce corps, ce sang et ce sang, qu'il s'en rencontre entre les choses corporelles et les spirituelles, celles qui sont visibles et celles qui sont invisibles, entre les choses humaines et les choses divines. Or les choses ne sont pas les mêmes en ce qu'elles sont différentes les unes des autres. C'est pourquoi la chair spirituelle que les fidèles reçoivent dans leur

[1] *Sed quis iste, aiunt, tantus et talis, qui possit pretio suo totum orbem redimere? Jesus Christus Filius Dei proprium sanguinem dedit... Dupliciter vero sanguis Christi et caro intelligitur, vel spiritualis illa atque divina, de qua ipse dixit :* Caro mea vere est cibus, et sanguis meus vere est potus : *vel caro et sanguis, quæ crucifixa est, et qui militis effusus est lancea.* Hieronym., lib. XIV *in cap.* I *Epist. ad Ephes.*, pag. 328.

[2] *Beatus Hieronymus in commentario Epistolæ Pauli ad Ephesios, ita scribit : « Dupliciter sanguis Christi et caro intelligitur; vel spiritualis illa atque divina, de qua ipse dicit :* Caro mea vere est cibus; et sanguis meus vere est potus, *vel caro, quæ crucifixa est, et sanguis, qui militis effusus est lancea. » Non parva doctor iste differentia corporis et sanguinis Christi fecit distinctionem. Namque dum carnem vel sanguinem, quæ quotidie sumuntur a fidelibus spiritualia; at vero caro quæ crucifixa est, et sanguis qui militis effusus est lancea, non spiritualia esse dicuntur, neque divina : patenter insinuat quod tantum inter se differunt, quantum differunt corporalia et spiritualia, visibilia et invisibilia, divina atque humana. Et quod* (*legendum puto* quæ) *a se differunt, non idem sunt. Differunt autem caro spiritualis, quæ fidelium ore sumitur, et sanguis spiritualis, qui quotidie credentibus ponendus exhibetur, a carne quæ crucifixa est, et a sanguine, qui militis effusus est lancea : sicut auctoritas præsentis viri testificatur. Non igitur idem sunt.* Ratramnus, *de Corpore et sanguine Christi*, pag. 155 et 156, edit. Paris., ann. 1686.

bouche, et le sang spirituel qui leur est donné tous les jours à boire, étant en cela différents de la chair qui a été crucifiée, et du sang qui a été répandu par la lance du soldat, il faut en conclure qu'ils ne sont pas la même chose. » Mais cette distinction que fait saint Jérôme et Ratramne après lui, ne prouve pas que la chair de Jésus-Christ ne soit pas dans l'eucharistie, mais seulement qu'elle n'y est pas d'une manière visible, passible et corruptible, comme elle était sur la croix. La comparaison que saint Jérôme apporte ensuite de la chair des saints, fait connaître son intention. « L'on peut, dit-il [1], aussi trouver dans les saints une diversité de chair et de sang, en sorte que la chair qui doit voir un jour le salut de Dieu soit autre que la chair qui sera incapable de posséder son royaume. » Ainsi comme la chair des saints en l'autre vie est la même chair, quoique impassible et incorruptible; de même la chair de Jésus-Christ qui était corruptible et passible sur la croix, est impassible et incorruptible dans l'eucharistie.

Ajoutons encore un autre endroit de saint Jérôme sur la présence réelle. « Après [2] que le Seigneur eut célébré l'ancienne Pâque, qui n'était qu'une figure de la nouvelle, et qu'il eut mangé avec les apôtres la chair de l'Agneau, il prit le pain qui fortifie le cœur de l'homme, et passa au vrai sacrifice de la Pâque, afin que, comme Melchisédech, grand-prêtre du Dieu tout-puissant, en offrant du pain et du vin, traça par avance la figure de ce mystère, ainsi Jésus-Christ pour accomplir ce même mystère, y rendit présente la vérité de son corps et de son sang. » On voit ici la figure et la réalité du corps de Jésus-Christ, la figure dans le sacrifice de Melchisédech, ce prêtre du Très-Haut; la vérité et la réalité dans le sacrifice et dans le Mystère de nos autels. Quelques ministres protestants soutiennent que par le mot latin *repræsentare,* dont se sert saint Jérôme, il faut entendre *figurer :* mais il est évident qu'il doit signifier en cet endroit *rendre présent*. En effet saint Jérôme appelant l'eucharistie le vrai sacrement de la Pâque dans le premier membre de cette période, par opposition à la Pâque typique, dit dans le second membre qu'il a représenté, *repræsentavit,* la vérité de son corps et de son sang, par opposition à ce qu'il avait dit que Melchisédech offrit du pain et du vin en figure de Jésus-Christ. Or le mot *repræsentare* ne peut être opposé au mot *figurer,* qu'en le prenant dans la signification *de rendre présent;* et par conséquent il est nécessaire de l'entendre en ce sens pour satisfaire à l'opposition si clairement marquée par les mots de *vérité* et de *figure,* et par le rapport du second membre au premier. Il ne faut pas oublier ce que saint Jérôme [3] dit de saint Exupère, évêque de Toulouse, qu'ayant distribué tout ce qu'il avait aux pauvres, il portait le corps du Seigneur dans une corbeille d'osier, et le sang dans une coupe de verre. Il ne dit pas que ce saint évêque portait du pain et du vin, mais le corps et le sang du Seigneur.

Sur la pénitence et sur la confession.

29. Nous rapporterons ici la comparaison que saint Jérôme fait du baptême et de la pénitence avec les villes qui dans l'ancienne loi servaient d'asile aux homicides involontaires. « Le pécheur, dit-il [4], est racheté par le sang du Sauveur, ou dans la maison du baptême, ou dans la pénitence qui imite la grâce du baptême par l'ineffable clémence du même Sauveur qui ne veut pas la mort des pécheurs, mais qu'ils se convertissent et qu'ils vivent. » Voici comment ce Père s'exprime ailleurs : « Cette pénitence est une seconde planche [5] après le naufrage, en sorte

[1] *Juxta hanc divisionem et in sanctis ejus diversitas sanguinis et carnis accipitur : ut alia sit caro quæ visura est salutare Dei; alia caro et sanguis quæ regnum Dei non queant possidere.* Hieronym., lib. I *in cap.* I *Epist. ad Ephes.*, pag. 328.

[2] *Postquam typicum Pascha fuerat impletum, et agni carnes cum apostolis comederat, assumit panem, qui confortat cor hominis, et ad verum Paschæ transgreditur sacramentum; ut quomodo in præfiguratione ejus Melchisedech summi Dei sacerdos panem et vinum offerens fecerat, ipse quoque veritatem sui corporis et sanguinis repræsentaret.* Hieronym., lib. IV comment. *in cap.* XXVI *Matth.*, pag. 128.

[3] *Exuperius Tolosæ episcopus... omnem substantiam Christi visceribus erogavit. Nihil illo ditius, qui corpus Domini canistro vimineo sanguinem portat in vitro.* Hieronym., *Epist.* 95 *ad Rusticum monachum*, pag. 778.

[4] *Qui ligna cædit, si securi ac ferro fugiente de ligno homo fuerit occisus, pergere jubetur ad urbem fugitivorum : et tandiu ibi esse, quamdiu sacerdos maximus moriatur; id est, redimatur sanguine Salvatoris: aut in domo baptismatis, aut in pænitentia, quæ imitatur baptismatis gratiam per ineffabilem clementiam Salvatoris, qui non vult perire quemquam, nec delectatur mortibus peccatorum, sed ut convertantur et vivant.* Hieronym., lib. I *Dialog. advers. Pelag.*, pag. 504.

[5] *Ignoremus pænitentiam, ne facile peccemus. Illa quasi secunda post naufragium miseris tabula sit.* Hieronym., *Epist.* 97 *ad Demetr.*, pag. 790.

qu'après la perte de l'innocence baptismale, il reste au pécheur un moyen pour obtenir la rémission de ses péchés en s'en corrigeant. Car rien n'est plus opposé à Dieu [1] qu'un cœur impénitent, et ce crime est le seul qui ne mérite point de pardon. On l'accorde aisément à un homme qui se corrige de ses fautes : un criminel fléchit la clémence de son juge par ses prières, mais celui qui ne veut point se repentir de son crime irrite sa patience. Le désespoir seul est un mal sans remède. Rien n'irrite [2] davantage la colère de Dieu que l'orgueil d'un pécheur qui toujours superbe et endurci dans le crime, refuse d'expier son péché par les larmes de la pénitence, et d'implorer la miséricorde de son Dieu : s'il arrive donc [3] que quelqu'un soit piqué et infecté du venin du péché par le démon, cet ancien serpent, et que celui qui est blessé garde le silence, ne voulant ni faire pénitence, ni confesser à son frère ou à son maître la blessure qu'il a reçue; ce frère et ce maître, quelque pouvoir qu'ils aient d'ailleurs, ne pourront ni le guérir, ni le secourir : car il n'est pas possible qu'un médecin guérisse un malade d'un mal dont il n'a point de connaissance. Les évêques et les prêtres sont ceux à qui le ministère du sacrement de pénitence est confié. Ils ont les clefs [4] du royaume du ciel, et jugent en quelque façon avant le jour du jugement. C'est à eux que Jésus-Christ a dit en la personne de saint Pierre : *Je vous donnerai les clefs du royaume des cieux : tout ce que vous lierez sur la terre sera lié dans les cieux, et tout ce que vous délierez sur la terre sera délié dans les cieux*. Mais il y a des évêques [5] et des prêtres qui ne comprenant pas le sens de ces paroles, se laissent aller en quelque sorte à l'orgueil des pharisiens, soit pour condamner des innocents, soit pour absoudre des criminels. Dieu toutefois a égard alors, non pas tant au jugement des prêtres qu'à la vie de ceux qui sont coupables ou innocents. On lit dans le Lévitique qu'il est ordonné aux lépreux de se présenter aux prêtres, afin que s'ils ont une véritable lèpre, ils soient déclarés impurs. Ce n'est pas que les prêtres eussent dans l'ancienne loi le pouvoir de les rendre impurs et lépreux, mais c'est que la connaissance de ceux qui étaient lépreux, et de ceux qui ne l'étaient pas, leur appartenait, et qu'ils pouvaient discerner le pur d'avec l'impur. De même donc que le prêtre déclarait alors pur ou impur celui qui se présentait comme lépreux, de même aussi l'évêque ou le prêtre ne lie pas maintenant les innocents, et ne délie pas les coupables; mais après avoir selon son office écouté la différence des péchés, il sait qui doit être lié ou délié. »

Sur la pénitence publique.

30. Au siècle de saint Jérôme les clercs n'étaient point soumis à la pénitence publique, et on se contentait de les envoyer dans les monastères pour y pleurer et racheter leurs péchés. C'est ce que l'on voit par une lettre de ce Père à un diacre nommé Sabinien, coupable d'une faute avec une vierge consacrée à Dieu. Il l'exhorte [6] à faire pénitence, à gémir sous le cilice et la cendre, à

[1] *Nihil ita repugnat Deo quam cor impœnitens. Solum crimen est, quod veniam consequi non potest. Si enim ei ignoscitur post peccatum, qui peccare desistit, et ille flectit judicem qui rogat, impœnitens autem omnis ad iracundiam provocat judicantem : solum desperationis crimen est, quod mederi nequeat.* Hieronym., *Epist.* 93 *ad Sabinian.*, pag. 756.

[2] *De nulla re sic irascitur Deus, quomodo si peccator superbiat; et erectus et rigidus non flectatur in fletum, nec misericordiam postulet pro delicto.* Hieronym., lib. III comment. *in cap.* V *Epist. ad Ephes.*, pag. 382.

[3] *Si quem serpens diabolus occulte momorderit, et nullo conscio eum peccati veneno infecerit; si tacuerit qui percussus est, et non egerit pœnitentiam, nec vulnus suum fratri et magistro voluerit confiteri, magister et frater qui linguam habent ad curandum, facile ei prodesse non poterunt. Si enim erubescat ægrotus vulnus medico confiteri, quod ignorat medicina non curat.* Hieronym., comment. *in Eccles.*, pag. 774, tom. II.

[4] *Absit ut de his quidquam sinistrum loquar,... qui claves regni cœlorum habentes quodammodo ante judicii diem judicant.* Hieronym., *Epist.* 5 *ad Heliod.*, pag. 10.

[5] Et dabo tibi claves regni cœlorum, et quodcumque ligaveris super terram, erit ligatum in cœlis : et quodcumque solveris super terram, erit solutum in cœlis. *Istum locum episcopi et presbyteri non intelligentes, aliquid sibi de pharisæorum assumunt supercilio, ut vel damnent innocentes, vel solvere se noxios arbitrentur, quum apud Deum non sententia sacerdotum, sed reorum vita quæratur. Legimus in Levitico de leprosis, ubi jubentur, ut ostendant se sacerdotibus; et si lepram habuerint, tunc a sacerdote immundi fiant, non quo sacerdotes leprosos faciant et immundos, sed quo habeant notitiam leprosi, et non leprosi, et possint discernere qui mundus, quive immundus sit. Quomodo ergo ibi leprosum sacerdos mundum vel immundum facit : sic et hic alligat, vel solvit epicopus et presbyter, non eos qui insontes sunt vel noxii; sed pro officio suo quum peccatorum audierit varietates, scit qui ligandus sit, quive solvendus.* Hieronym., lib. III., comment. *in cap* XVI *Matth.*, pag. 75.

[6] *Hortatus sum ut ageres pœnitentiam, et in cilicio et cinere volutareris, ut solitudinem peteres, ut viveres*

se retirer dans la solitude, à passer toute sa vie dans un monastère, afin de fléchir la miséricorde de Dieu par des larmes continuelles. Mais les laïques n'étaient pas exempts de faire publiquement pénitence de leurs crimes. Nous en avons un exemple dans la personne de sainte Fabiole. Cette dame romaine, après avoir épousé un homme de mœurs très-déréglées [1], conçut pour lui tant d'éloignement, qu'elle s'en sépara, et se remaria lorsqu'il vivait encore, avec un autre, croyant pouvoir contracter légitimement ce nouveau mariage, et user en ce point de la liberté qu'accordaient les lois civiles. Mais étant rentrée en elle-même depuis la mort de ce second mari [2] et reconnaissant que le mariage qu'elle avait contracté avec lui, était contre les lois de l'Eglise, elle en fit pénitence publique en cette manière. Couverte d'un sac, elle se mit à la vue de toute la ville de Rome la veille de Pâques, au rang des pénitents, à la porte de la basilique de Latran. L'évêque, les prêtres et le peuple pleurant avec elle, elle se prosterna contre terre, les cheveux épars, le visage plombé, les mains sales, la tête couverte de cendre et de poussière. « Elle ne rougit point de Dieu sur la terre, dit saint Jérôme, et Dieu ne rougira point d'elle dans le ciel. Elle découvrit sa blessure à tout le monde, et Rome toute en larmes en vit la cicatrice sur son corps. Elle parut avec des habits déchirés, la tête nue, la bouche fermée. Elle n'entra point dans l'église du Seigneur, mais elle demeura hors du camp comme Marie sœur de Moïse, attendant que le prêtre qui l'avait mise dehors, la fit revenir. Elle descendit du trône de ses délices, *elle tourna la meule pour moudre le blé,* selon le langage figuré de l'Ecriture, elle passa courageusement et les pieds nus le torrent de larmes, elle s'assit sur les charbons de feu dont parle le prophète, et ils lui servirent à consumer son péché. Elle se frappait le visage parce qu'il avait plu à son second mari : elle haïssait ses diamants et ses perles : elle ne pouvait plus voir son beau linge, et rejetait toutes les choses dont elle s'était servie autrefois pour se parer. Enfin elle n'était pas moins affligée que si elle eût commis un adultère, se servant de plusieurs remèdes pour guérir une seule plaie. Ayant reçu la communion à la vue de toute l'Eglise, elle n'oublia pas ses maux parmi son bonheur; et après avoir fait une fois naufrage, elle ne voulut pas s'exposer aux périls d'une seconde navigation. Elle vendit donc les grands biens que sa naissance lui avait procurés, et en distribua le prix aux pauvres. Elle fut la première qui bâtit à Rome, un hôpital pour y loger les malades qui languissaient au milieu des rues, et pour les soulager dans leurs nécessités et dans leurs misères. »

Sur l'ordre.

31. Selon saint Jérôme, « l'ordre [3] est un des sacrements que Jésus-Christ a institués. L'évêque, qui en est le ministre [4], le confère [5] par l'imposition des mains. Mais il doit prendre garde de ne pas les imposer légè-

in monasterio, ut Dei misericordiam jugibus lacrymis implorares. Hieronym., *Epist* 93 *ad Sabinianum,* pag. 758.

[1] Hieronym., *Epist.* 84 *ad Oceanum, de morte Fabiol.* pag. 658.

[2] *Quis hoc crederet, ut post mortem secundi viri in semet reversa,... saccum indueret, ut errorem publice fateretur; et tota urbe spectante romana ante diem Paschæ basilica quondam Laterani qui Cæsariano truncatus est gladio staret in ordine pœnitentium, episcopo, presbyteris et omni populo collacrymanti sparsum crinem, ora lurida, et squalidas manus, sordida colla submitteret?... Non est confusa Dominum in terris, et ille eam non confundetur in cœlo. Aperuit cunctis vulnus suum, et decolorem in corpore cicatricem, flens Roma conspexit, dissuta habuit latera, nudum caput, clausum os. Non est ingressa ecclesiam Domini sed extra castra cum Maria sorore Moysi separata concedit, ut quam sacerdos ejecerat, ipse revocaret. Descendit de solio deliciarum suarum, accepit molam, fecit farinam, et discalceatis pedibus transivit fluenta lacrymarum, sedit super carbones ignis. Hi ei fuere in adjutorium. Faciem per quam secundo viro placuerat verberabat, oderat gemmas, linteamina videre non poterat, ornamenta fugiebat. Sic dolebat quasi adulterium commisisset, et multis impendiis medicaminum unum vulnus sanare cupiebat,... recepta sub oculis omnis Ecclesiæ communione quid fecit? Scilicet in die bona malorum non oblita est, et post naufragium rursum tentare noluit pericula navigandi. Quin potius omnem censum quem habere poterat (erat autem amplissimus, et respondens generi ejus) dilapidavit, ac vendidit : et in pecuniam congregatum usibus pauperum præparavit, et prima omnium nosocomium instituit, in quo ægrotantes colligeret de plateis, et consumpta languoribus inedia miserorum membra foveret.* Idem, ibid., pag. 658, 659 et 660.

[3] *Hieronymus, in libro* adversus Vigilantium, *pag.* 281, *declamans in eos præsules e Vigilitantii secta, qui cœlibes ad sacerdotium non admittebant : Non ordinant, inquit, diaconos, nisi prius uxores duxerint,.. et nisi prægnantes uxores viderint clericorum, infantesque de ulnis matrum vagientes, Christi sacramenta tribuunt.*

[4] *Quid enim facit excepta ordinatione episcopus quod presbyter non faciat?* Hieronym., *Epist. ad Evangel.*, pag. 803.

[5] *Ordinatio clericorum non solum ad imprecationem vocis, sed ad impositionem impletur manus.* Hie-

rement à personne. Ce n'est pas en effet un péché peu considérable, de jeter [1] les perles devant les pourceaux, et de donner le saint aux chiens, c'est-à-dire de conférer l'ordination à des gens qui ne sont ni saints ni savants dans la loi de Dieu, et dont tout le mérite est d'avoir été attachés aux intérêts de ceux qui les ordonnent, ou de leur avoir rendu quelque service. Mais il serait encore bien plus honteux à un évêque d'ordonner quelqu'un à la prière des femmes. L'Apôtre en qui Jésus-Chrit parlait, voulant nous faire connaître le péril que l'on court dans l'ordination, déclare que comme l'on participe à la justice des saints auxquels on impose les mains, on participe aussi au crime des méchants en les ordonnant. On ne doit point non plus faire acception de personne dans le choix de ceux qui doivent remplir quelques dignités ecclésiastiques. Que les évêques [2], qui ont le pouvoir d'établir des prêtres dans toutes les villes, apprennent de la règle que saint Paul prescrit à Tite, son disciple, ce qu'ils doivent eux-mêmes observer dans les ordinations, et qu'ils sachent que les paroles de l'Apôtre, sont les paroles mêmes de Jésus-Christ, qui a dit : *Qui vous méprise, me méprise, et celui qui vous écoute, m'écoute.* Ceux donc qui, méprisant ce que saint Paul a ordonné à Tite, ont égard à la faveur et non au mérite de ceux qu'ils élèvent aux charges ecclésiastiques, agissent visiblement contre Jésus-Christ, qui nous a fait connaître par son apôtre quelles qualités sont nécessaires dans ceux que l'on veut élever aux dignités de l'Eglise. Qui a eu plus de droit que Moïse, cet ami de Dieu, de faire passer sa dignité à ses enfants ou à quelqu'un de sa parenté ? L'a-t-il fait? nullement. Josué, qui n'était ni de sa famille, ni de sa tribu, y est élevé du choix et du consentement de ce législateur : Moïse, par cette conduite, voulait nous apprendre qu'on ne doit point déférer au sang, mais uniquement au mérite quand il s'agit de donner à quelqu'un le gouvernement d'un peuple. Mais les choses, ajoute saint Jérôme, ont bien changé, et nous en voyons plusieurs aujourd'hui qui usent de l'ordination comme d'un moyen d'obliger et de gratifier ceux qu'il leur plait : en sorte qu'ils ne choisissent point pour colonnes de l'Eglise ceux qui pourraient la servir plus utilement, mais ceux qu'ils aiment ou à qui ils ont quelques obligations, ou qui ont une puissante recommandation, ou ceux enfin qui sont entrés à force de présents dans la cléricature. »

Ce Père se plaint encore de ce que contre la défense de l'Apôtre, on élevait souvent des néophytes à l'épiscopat. « Tel était hier, dit-il [3], catéchumène, qui, aujourd'hui, est évêque ; tel paraissait hier dans l'amphi-

ron., lib. XVI comment. *in cap.* LVIII *Isaiæ*, p. 432.

[1] Manus cito nemini imposueris, neque communicaveris peccatis alienis, *Non enim peccatum leve mittere margaritas ante porcos, et dare sanctum canibus, et ordinationem clericatus nequaquam sanctis, et in lege Dei doctissimis; sed asseclis suis tribuere, et vilium officiorum ministris : quodque his dedecorosius est, muliercularum precibus. In quo consideranda loquentis in se Christi Apostoli sapientia, qui ut ordinationis periculum demonstraret, junxit tormenta peccantium.* Neque communicaveritis peccatis alienis. *Sicut ergo in ordinationibus malorum, particeps est peccatorum qui tales constituit, sic in ordinatione sanctorum, particeps est eorum justitiæ, qui bonos elegit.* Hieronym., lib. XVI comment. *in cap.* LVIII, pag. 432.

[2] Reliqui te Cretæ ut... constituas presbyteros, sicut ego tibi disposui. *Audiant episcopi, qui habent constituendi presbyteros per urbes singulas potestatem sub quali lege ecclesiasticæ constitutionis ordo teneatur : nec putent Apostoli verba esse, sed Christi, qui ad discipulos ait :* Qui vos spernit, me spernit : qui autem me spernit, spernit eum qui me misit : sic et qui vos audit, me audit : qui autem me audit, audit eum qui me misit. *Ex quo manifestum est, eos qui Apostoli lege contempta ecclesiasticum gradum non merito voluerint alicui deferre, sed gratia, contra Christum facere, qui qualis in ecclesia presbyter constituendus sit, per Apostolum suum in sequentibus executus est. Moyses, amicus Dei, cui facie ad faciem Deus locutus est, potuit utique successores principatus filios suos facere, et posteris propriam relinquere dignitatem, sed extraneus de alia tribu eligitur Jesus, ut sciremus principatum in populos non sanguini deferendum esse, sed vitæ. At nunc cernimus plurimos hanc rem beneficium facere, ut non quærant eos, qui possunt ecclesiæ plus prodesse, in ecclesiæ erigere columnas; sed quos vel ipsi amant, vel quorum sunt obsequiis deliniti, vel pro quibus majorum quispiam rogaverit : et ut deteriora taceam, qui ut clerici fierent, muneribus impetrarunt.* Hieronym., comment. *in cap.* I *Epist. ad Titum,* pag. 412 et 413.

[3] Non neophytum ne in superbiam elatus, in judicium incidat diaboli... *Tam apertum evidensque præceptum nemo custodit. Heri catechumenus, hodie pontifex est; heri in amphitheatro, hodie in ecclesia : vespere in circo, mane in altario : dudum fautor histrionum, nunc virginum consecrator... Quod autem ait* (*Apostolus*) *:* Ne in superbiam elatus incidat in judicium diaboli, *quis non exemplo verum comprobet? Ignorat momentaneus sacerdos humilitatem, et mansuetudinem rusticorum : ignorat blanditias christianas; nescit seipsum contemnere : de dignitate transfertur ad dignitatem : non jejunavit, non flevit, non mores suos sæpe reprehendit, et assidua meditatione correxit : non substantiam pauperibus erogavit : de*

théâtre, qui préside aujourd'hui dans l'église; tel assistait hier au soir aux jeux du cirque, que l'on voit ce matin à l'autel parmi les ministres du Seigneur; tel était ci-devant protecteur des baladins et des comédiens, qui aujourd'hui consacre des vierges à Jésus-Christ... Quant à ce que l'Apôtre ajoute : *De peur que ce néophyte s'élevant d'orgueil, ne tombe dans la même condamnation que le diable*, quelle expérience ne fait-on pas tous les jours de cette importante vérité? Un homme qu'on élève tout d'un coup au sacerdoce, ne sait ce que c'est que d'être humble, de s'accommoder à la grossièreté des simples et des gens rustiques, d'employer les douceurs et les caresses pour gagner les âmes à Dieu, de se mépriser et de s'anéantir soi-même. On le fait passer d'une dignité à une autre, et toutefois il n'a point jeûné, il n'a point pleuré, il ne s'est point reproché souvent à lui-même les désordres de ses mœurs et de sa conduite; il ne les a point corrigés par une continuelle méditation; il n'a point donné son bien aux pauvres. On le conduit en quelque manière d'un siége à un autre siége, c'est-à-dire, d'orgueil en orgueil. Or personne ne doute que l'orgueil ne soit la cause de la ruine et de la condamnation du diable. Voilà l'écueil de ceux qui tout à coup deviennent maîtres avant d'avoir été disciples. »

Nous avons déjà remarqué ailleurs que saint Jérôme ne croyait pas [1] qu'un homme qui avait été marié avant son baptême, et qui depuis avait contracté un second mariage, fût dans le cas de la bigamie, qui, selon saint Paul, empêche d'être promu aux ordres sacrés. Cette opinion a été rejetée par le pape Innocent Ier [2], par saint Ambroise [3], et par saint Augustin [4].

Sur la hiérarchie ecclésiastique et sur la supériorité des évêques sur les prêtres.

32. D'après saint Jérôme, ce qu'on appelle hiérarchie dans l'Eglise catholique, est composé [5] d'évêques, de prêtres, de diacres et de ministres inférieurs, qui sont les portiers, les lecteurs, les exorcistes, les acolytes [6] et les chantres. Chez les montanistes, il y avait aussi une hiérarchie, mais différente de celle des catholiques. « Parmi nous, dit saint Jérôme [7], les évêques tiennent la place des apôtres; parmi les montanistes, ils n'ont que le troisième rang, car les patriarches de Pépuze, en Phrygie, tiennent le premier; ceux qu'ils appellent *cenons*, tiennent le second, et les évêques le troisième, c'est-à-dire, presque le dernier; comme si leur religion en était bien plus relevée de mettre les derniers ceux que nous mettons les premiers. » Le huitième canon de Laodicée parle [8] de leur clergé et de ceux qu'ils appelaient *très-grands;* c'était apparemment leurs patriarches ou leurs *cenons*. Saint Jérôme met l'épiscopat, la prêtrise et le diaconat, entre les traditions apostoliques, « afin que l'on sache, dit-il [9], que les traditions apostoliques sont prises de l'Ancien Testament; il est clair que les évêques, les prêtres et les diacres sont dans l'Eglise, ce qu'Aaron, ses enfants et les lévites étaient dans le temple. » Par cette comparaison des évêques, des prêtres et des diacres avec le grand-prêtre Aaron, ses enfants et les lévites, saint Jérôme reconnaît clairement une différence entière de

cathedra quodammodo ducitur ad cathedram, id est de superbia ad superbiam. Judicium autem et ruina diaboli, nulli dubium, quin arrogantia sit. Incidunt in eam qui in puncto horæ, necdum discipuli, jam magistri sunt. Hieronym., *Epist.* 82 *ad Oceanum*, p. 653 et 654. — [1] Idem, ibid. pag. 647 et seq.

[2] *Si quis mulierem, licet laicus, duxit uxorem, sive ante baptismum, sive post baptismum, non admittatur ad clerum, quia eodem vitio videtur exclusus. In baptismo enim crimina dimittuntur, non acceptæ uxoris consortium relaxatur.* Innocentius, I *Epist. ad Victricium episcopum Rothomagensem*, cap. V, p. 1250, tom. II *Concil.*

[3] Ambros., lib. I *de Offic.*, cap. L, num. 257, p. 66, tom. II.

[4] August., lib. *de Bono conjug.*, cap. XVIII, n. 21, pag. 331, tom. VI.

[5] *Ecclesia multis gradibus consistens, ad extremum diaconis, presbyteris, episcopisque finitur.* Hieronym., lib. *advers. Lucifer.*, pag. 303. *Unde non solum episcopi, presbyteri et diaconi debent magnopere providere, ut cunctum populum cui præsident, conversatione et sermone præcedant; verum et inferior gradus, exorcistæ, lectores, æditui, et omnes omnino qui domui Dei serviunt.* Hieronym., *in cap.* III *Epist. ad Tit.*, pag. 433.

[6] *Si lector, si acolytus, si psaltes, te sequitur, non ornetur veste, sed moribus.* Hieronym., *Epist.* 34 *ad Nepotianum*, pag. 260.

[7] *Apud nos apostolorum locum episcopi tenent : apud eos (montanistas) episcopus tertius est. Habent enim primos de Pepusa Phrygiæ patriarchas, secundos, quos appellant* cenonas *: atque ita in tertium, pene ultimum locum episcopi devolvuntur; quasi exinde ambitiosior religio fiat, si quod apud nos primum est, apud illos novissimum sit.* Hieronym., *Epist.* 27 *ad Marcellam*, pag. 65.

[8] Conc. de Laod., *can.* 8, pag. 1498, tom. I *Concil.*

[9] *Ut sciamus traditiones apostolicas sumptas de Veteri Testamento, quod Aaron et filii ejus atque levitæ in templo fuerunt, hoc sibi episcopi et presbyteri et diaconi vindicent in ecclesia.* Hieronym., *Epist.* 101 *ad Evangelum*, pag. 803.

degrés entre les ministres de l'Eglise, et la supériorité des évêques sur les prêtres. « Qui dira que les enfants d'Aaron aient été égaux à leur père pendant son vivant, dit-il ailleurs? Qui dira qu'il n'y a point eu de différence entre la dignité du grand-prêtre et celle des prêtres ordinaires? que celui-là n'ait point eu de supériorité de droit divin sur ceux-ci? » C'est dans sa lettre à Evangélus que saint Jérôme parle ainsi, et toutefois, ceux qui s'appuient de saint Jérôme pour prouver l'égalité entre les prêtres et les évêques, se servent de cette lettre. Voyons donc ce qu'il en dit ailleurs : dans sa lettre au prêtre Népotien [1], il lui recommande entre autres choses d'être soumis [2] à son évêque, et de le regarder comme son père spirituel. En combattant les lucifériens, il dit [3] que le salut de l'Eglise dépend de la plénitude de puissance qui est dans les évêques; que cette puissance n'appartient point aux prêtres; que le pouvoir qu'ils ont de donner le Saint-Esprit [4] à ceux qui ont reçu le baptême, leur vient de l'autorité du même Esprit-Saint qui descendit sur les apôtres; qu'ils ont le pouvoir de conférer les ordres [5] à l'exclusion des prêtres; qu'ils peuvent établir des prêtres dans tous les lieux de leurs diocèses [6]; que tous les évêques sont les successeurs des apôtres [7]; qu'un évêque de quelque ville du monde que ce soit, de Rome, d'Eugubio, de Constantinople, de Reggio, ou d'Alexandrie, porte partout le même caractère; que c'est la même dignité et le même sacerdoce, et qu'il ne devient ni plus considérable par ses richesses, ni plus méprisable par sa pauvreté.

Objection contre la supériorité des évêques sur les prêtres.

33. On objecte que saint Jérôme [8] examinant ces paroles de saint Paul à Tite : *Je vous ai laissé en Crète afin que vous y établissiez des prêtres en chaque ville... Il faut que l'évêque soit irréprochable*, etc., en conclut que le prêtre est donc le même que l'évêque. « En effet, dit-il, avant que par l'instigation du diable il se fût formé divers partis dans la religion, et qu'on dît parmi les peuples : Je suis à Paul, et moi à Apollon, et moi à Céphas, les Eglises étaient gouvernées par le commun avis des prêtres. Mais depuis que chacun commença à regarder comme siens et non comme à Jésus-Christ ceux qu'il avait baptisés, on convint d'un commun accord parmi les fidèles, qu'on choisirait l'un des prêtres pour l'élever au-dessus des autres, et le charger du soin de toute l'Eglise, afin d'éviter par là de tomber dans le schisme. Ainsi il paraît que parmi les anciens, les prêtres étaient les mêmes que les évêques, et que l'on ne mit de la différence entre eux que pour éviter les divisions. Or, comme les prêtres n'ignorent pas que c'est par la coutume de l'Eglise qu'ils sont soumis à celui qui a été établi pour présider parmi eux, il faut de même que les évêques se souviennent que c'est plutôt par la coutume que par la disposition du Seigneur qu'ils sont

[1] *Quod Aaron et filios ejus, hoc esse episcopum et presbyteros noverimus.* Hieronym., *Epist. ad Nepotian.*, pag. 261.

[2] *Esto subjectus pontifici tuo, et quasi animæ patrem suscipe.* Idem, ibid.

[3] *Ecclesiæ salus in summi sacerdotis dignitate pendet : cui si non exors quædam et ab omnibus eminens detur potestas, tot in Ecclesiis efficientur schismata, quot sacerdotes.* Hieronym., lib. *advers. Luciferianos*, pag. 295.

[4] *Quod si hoc loco quæris, quare in ecclesia baptizatus, nisi per manus episcopi, non accipiat Spiritum Sanctum,... disce hanc observationem ex ea auctoritate descendere, quod post ascensum Domini Spiritus Sanctus ad apostolos descendit.* Idem, ibid.

[5] *Quid enim facit, excepta ordinatione, episcopus, quod presbyter non faciat?* Hieronym., *Epist. ad Evangel.*, pag. 803.

[6] *Episcopi habent constituendi presbyteros per urbes singulas potestatem.* Hieronym., comment. *in cap.* I *Epist. ad Tit.*, pag. 412.

[7] *Ubicumque fuerit episcopus sive Romæ, sive Eugubii, sive Constantinopoli, sive Rhegii, sive Alexandriæ, sive Tanis, ejusdem meriti, ejusdem est et sacerdotii. Potentia divitiarum, et paupertatis humilitas, vel sublimiorem vel inferiorem episcopum non facit. Cæterum omnes apostolorum successores sunt.* Hieronym., *Epist. ad Evangel.*, pag. 803.

[8] Reliqui te Cretæ ut constituas per civitates presbyteros... Oportet epicopum sine crimine esse. *Idem est presbyter qui episcopus : et antequam diaboli instinctu, studia in religione fierent, et diceretur in populis, ego sum Pauli, ego Apollo, ego autem Cephæ communi presbyterorum consilio ecclesiæ gubernabantur. Postquam vero unusquisque eos quos baptizaverat suos putabat esse, non Christi, in toto orbe decretum est, ut unus de presbyteris electus superponeretur cæteris, ad quem omnis ecclesiæ cura pertineret, et schismatum semina tollerentur... Ut ostenderemus apud veteres eosdem fuisse presbyteros quos et episcopos : paulatim vero ut dissentionum plantaria evellerentur, ad unum omnem sollicitudinem esse delatam. Sicut ergo presbyteri sciunt se ex Ecclesiæ consuetudine ei qui sibi præpositus fuerit, esse subjectos : ita episcopi noverint se magis consuetudine, quam dispositionis dominicæ veritate, presbyteris esse majores; et in commune debere ecclesiam regere, imitantes Moysen, qui cum haberet in potestate solus præesse populo Israel, septuaginta elegit, cum quibus populum judicaret.* Hieronym., comment. *in cap.* I *Epist. ad Tit.*, pag. 413 et 414.

élevés au-dessus des prêtres, et qu'ils doivent imiter Moïse, qui pouvant par l'autorité que Dieu lui avait donnée, commander et présider à tout le peuple d'Israël, voulut néanmoins soixante et dix vieillards pour l'aider dans le gouvernement, et pour juger avec eux des différends qui arriveraient parmi le peuple. » Voilà ce que dit saint Jérôme. Il s'explique à peu près de même dans sa lettre à Evangélus, où il prouve [1] par les témoignages des Epîtres de saint Paul, que les prêtres sont les mêmes que les évêques, et que ce n'est que pour remédier aux schismes [2] que dans la suite on en a choisi un pour le préférer aux autres, de peur que chacun voulant s'attribuer la prééminence, l'Eglise ne fût dans des divisions continuelles. Mais pour bien entendre le sentiment de saint Jérôme, il faut se souvenir qu'il n'a parlé si avantageusement des prêtres, que dans le dessein de réprimer l'orgueil des diacres, qui par une ignorance [3] volontaire du rang qu'ils devaient tenir, s'élevaient au-dessus des prêtres, et mesuraient leur dignité, non par leur mérite, mais par les richesses de l'Eglise qu'ils avaient en leur disposition. Ce Père était bien aise de les humilier en leur mettant devant les yeux leur première fonction, qui consistait à servir aux tables, et à assister les veuves, et en leur représentant aussi combien l'ordre des prêtres était au-dessus de celui des diacres. « Qui peut, dit-il, souffrir que les ministres des tables et des veuves, s'élèvent avec orgueil au-dessus de ceux qui consacrent par leurs prières, le corps et le sang de Jésus-Christ? »

Nous répondrons donc avec saint Thomas [4] « que l'on peut considérer les prêtres et les évêques en deux manières : la première selon le nom qui leur était commun; la seconde selon la chose signifiée par ce nom, et en ce sens, ils ont toujours été distingués, même du temps des apôtres. Ce saint docteur se fonde ici sur le chapitre v^e^ du livre *de la Hiérarchie ecclésiastique*, que l'on croyait de son temps être de saint Denis l'Aréopagite, et sur ces paroles de la glose sur le chapitre x de saint Luc : « Comme les apôtres sont la forme des évêques, ainsi les soixante et douze disciples sont la forme des prêtres du second ordre. Dans la suite des temps, il a été nécessaire pour éviter le schisme, de distinguer même les noms et d'appeler les grands-prêtres du nom d'évêque, et les autres simplement du nom de prêtre. Or dire, ajoute saint Thomas, que les prêtres ne diffèrent pas des évêques, c'est la cinquante-troisième des hérésies, rapportée par saint Augustin dans le livre qu'il a composé sur cette matière, où il dit que les aériens soutenaient que les prêtres n'étaient en rien différents des évêques. »

Autre objection.

34. Une autre objection, tirée de la même lettre à Evangélus, c'est que saint Jérôme y observe [5] que dans l'Eglise d'Alexandrie, depuis saint Marc jusqu'à l'épiscopat d'Héraclus et de Denis, les prêtres choisissaient un d'entre eux, et l'ayant mis en un lieu plus élevé, l'appelaient évêque, comme si une armée faisait un empereur, et les diacres un archidiacre. Mais il est clair que ce Père ne parle en cet endroit, que de la manière dont le clergé se comportait en élisant et en installant un évêque, et qu'il n'entreprend pas de rapporter tout ce qui se faisait à l'égard du prêtre élu évêque, comme il ne rapporte pas tout ce qui se pratiquait envers un capitaine élu empereur. Or, entre les cérémonies omises par saint Jérôme, on ne peut

[1] Hieronym., *Epist. ad Evangel.*, pag. 802.

[2] *Quod autem postea unus electus est, qui cæteris præponeretur, in schismatis remediun factum est, ne unusquisque ad se trahens Christi Ecclesiam rumperet.* Idem ibid., pag. 803.

[3] *Levitæ ignorantes humilitatem status sui, ultra sacerdotes intumescunt; et dignitatem non merito, sed divitiis existimant.* Hieronym., lib. XIV *in cap.* XLVIII *Ezech.*, pag. 1066.

[4] *Dicendum quod de presbytero et episcopo dupliciter loqui possumus. Uno modo quantum ad nomen; et sic olim non distinguebantur episcopi et presbyteri,... sed secundum rem semper inter eos fuit distinctio etiam tempore apostolorum, ut patet per Dionysium* (5. cap. *Eccles. Hier.*, et Luc. x) *super illud :* Post hæc autem designavit Dominus, *etc. dicit Glossa : Sicut in apostolis forma est episcoporum, sic in septuaginta duobus discipulis forma est presbyterorum secundi ordinis. Postmodum tamen ad schisma vitandum necessarium fuit, ut etiam nomina distinguerentur, ut scilicet majores dicerentur* episcopi, *minores autem* presbyteri. *Dicere autem presbyteros non differre ab episcopis, inter dogmata hæretica numerat Augustinus in libro* de Hæresibus, *ubi dicit quod aeriani dicebant presbyterum ab episcopo nulla differentia debere discerni.* S. Thomas, II, II, *q.* 184, art. 6, ad. I, pag. 817.

[5] *Nam et Alexandriæ a Marco evangelista usque ad Heraclam et Dionysium episcopos, presbyteri semper unum ex se electum, in excelsiori gradu collocatum, episcopum nominabant, quomodo si exercitus imperatorem faciat : aut diaconi eligant de se, quem industrium noverint et archidiaconum vocent.* Hieronym., *Epist. ad Evang.*, pag. 803.

douter que l'ordination ne soit comprise, et qu'elle ne se fît aussitôt après l'élection, par ceux qui en avaient le droit, puisqu'il ajoute immédiatement après, « que les prêtres n'avaient pas le droit d'ordonner, et qu'il était réservé aux évêques [1]. » Personne n'ignore que les abbés n'aient eu, dès le sixième siècle, et auparavant, le droit de choisir parmi leurs religieux, ceux qu'ils croyaient dignes d'être promus aux ordres sacrés; s'est-on jamais avisé d'en conclure que les abbés eux-mêmes les ordonnaient? « Si quelque abbé, dit saint Benoît [2], demande que quelqu'un de ses religieux soit ordonné prêtre ou diacre, qu'il en élise un qui mérite le ministère. » C'est ce que fit saint Paphnuce à l'égard de l'abbé Daniel [3] : « Il le préféra, dit Cassien, à beaucoup d'autres pour l'office de diacre, et il se hâta de l'égaler à soi par l'ordre du sacerdoce, en l'y élevant de la manière qu'il le pouvait faire, c'est-à-dire en l'élisant. »

Sur le mariage.

35. Quelques-uns [4] blâmaient saint Jérôme d'avoir trop élevé la virginité, et trop abaissé le mariage dans ses livres contre Jovinien. Ils disaient qu'élever si haut le mérite et la gloire de la chasteté, et mettre une si grande différence entre une vierge et une femme mariée, c'était en quelque façon condamner le mariage. « Je ne le condamne point, répondit ce Père [5], comme ont fait Marcion et Manès; je ne donne point dans les erreurs de Tatien, chef des encratites, qui regardait le mariage comme une conjonction infâme, et détestait non-seulement les noces, mais encore toutes les viandes que Dieu a créées pour notre usage. Je sais que les noces sont honorables en toutes choses, et que le lit nuptial est sans tache; j'ai lu cette sentence que Dieu a prononcée lui-même : *Croissez, multipliez et remplissez la terre.* Mais j'approuve le mariage, en sorte que je lui préfère toujours la virginité qui en est le fruit.» Il serait injuste après une déclaration si formelle, d'accuser saint Jérôme d'avoir condamné absolument le mariage; mais on ne peut nier qu'il ne se soit quelquefois servi d'expressions extrêmement fortes, surtout en parlant des secondes noces, comme lorsqu'il s'exprime ainsi [6] : « Une jeune veuve qui ne peut ou ne veut pas garder la continence, doit prendre plutôt un mari que de se livrer au démon; l'Apôtre en accordant aux veuves un second mari, leur en accorde aussi un troisième, si elles le souhaitent, et même un vingtième, pour leur apprendre que son dessein n'est pas tant de leur donner des maris, que de leur retrancher les adultères. » Ce Père dit ailleurs [8], « qu'une veuve qui a eu deux maris, quelque vieille et pauvre qu'elle soit, ne mérite pas de recevoir les charités de l'Eglise. Or, ajoute-t-il, si on la prive du pain de l'aumône, combien plus doit-elle être privée du pain qui est descendu du ciel? » Mais saint Jérôme attaqué également sur ce qu'il avait dit sur les secondes noces, s'en est justifié en plus d'un endroit. « Nous ne conseillons point, dit-il [8], les se-

[1] *Quid enim facit, excepta ordinatione, episcopus quod presbyter non faciat?* Idem, ibid.

[2] *Si quis abbas sibi presbyterum, vel diaconum ordinari petierit, de suis eligat, qui dignus sit sacerdotio fungi.* S. Benedictus, *Regul.*, cap. LXII.

[3] *Cum multis junior esset ætate (Daniel), ad diaconi est prælatus officium. In tantum enim beatus Paphnutius virtutibus ipsius adgaudebat, ut quem vitæ meritis sibi et gratia parem noverat, coæquare sibi etiam sacerdotii ordine festinaret; siquidem nequaquam ferens in inferiore eum ministerio diutius immorari, optansque sibimet successorem dignissimum providere, superstes eum presbyterii honore provexit.* Cassian., *Collat.* 4, cap. I, pag. 122 et 123, tom. VII *Bibliot. Patr.*

[4] *Reprehendunt me quidam, quod in libris quos adversus Jovinianum scripsi nimius fuerim, vel in laude virginum, vel in suggillatione nuptiarum; et aiunt condemnationem quodammodo esse matrimonii, in tantum pudicitiam prædicare, ut nulla videatur inter uxorem et virginem comparatio derelinqui.* Hieronym., in *Apolog. pro libris advers. Jovin.*, pag. 229.

[5] *Neque enim nos Marcionis et Manichæi dogma sectantes, nuptiis detrahimus. Nec Tatiani principis encratitarum errore decepti, omnem coitum spurcum putamus, qui non solum nuptias, sed cibos quoque, quos Deus creavit ad utendum, damnat et reprobat.... Non ignoramus honorabiles esse nuptias, et cubile immaculatum. Legimus primam Dei sententiam :* Crescite, et multiplicamini, et replete terram. *Sed ita nuptias recipimus, ut virginitatem quæ de nuptiis nascitur, præferamus.* Idem, ibid., pag. 230.

[6] *Ideo adolescentula vidua, quæ se non potest continere, vel non vult, maritum potius accipiat quam diabolum..... Concessit (Apostolus) digamiæ præcepta non bona et justificationes pessimas, ita secundum indulgens maritum, ut et tertium, et si liberet, etiam vicesimum, ut scirent sibi non tam maritos datos quam adulteros amputatos.* Hieronym., *Epist.* 85 *ad Salvinam*, pag. 669.

[7] *Considera, quod quæ duos habuit viros, etiamsi anus sit, et decrepita et egens, Ecclesiæ stipes non meretur accipere. Si autem panis illi tollitur eleemosynæ, quanto magis ille panis qui de cœlo descendit, quem qui indigne comedit, reus erit violati corporis et sanguinis Christi.* Hieronym., lib. I *advers. Jovin.*, pag. 159 et 160.

[8] *Nos secundas nuptias non tam appetimus, quam concedimus, Paulo jubente, ut viduæ adolescentulæ nubant : illi (montanistæ) in tantum putant scelerata,*

condes noces, nous nous contentons de les permettre, selon l'ordre de l'Apôtre, qui veut que les jeunes veuves se remarient, en quoi nous sommes bien différents des montanistes, qui mettent les secondes noces au rang des adultères. Que mes calomniateurs[1] écoutent donc, et qu'ils sachent que j'approuve les troisièmes noces, pourvu qu'elles se fassent selon le Seigneur. Comment après cela m'accuseront-ils de condamner le mariage, puisque je ne condamne pas même ceux qui se marient deux ou trois fois? » Ce Père, dans son commentaire *sur l'Epître à Tite* [2], condamne le livre de Tertullien, qui a pour titre *de la Monogamie*, comme hérétique et directement contraire à la doctrine de l'Apôtre, et au même endroit [3] il reconnaît non-seulement que les secondes noces sont permises, mais il témoigne encore plus d'estime pour celui qui s'est marié deux fois, et qui, après la mort de ses deux femmes, a vécu dans la continence, que pour celui qui n'ayant eu qu'une femme, s'est servi jusque dans la vieillesse du pouvoir que lui donnait son mariage. Du temps de saint Jérôme on voyait [4] assez souvent des fidèles contracter mariage avec des infidèles. Ce Père désapprouve beaucoup ces sortes d'alliances, et dit que les femmes chrétiennes qui s'allient avec des païens, prostituent les temples de Jésus-Christ aux idoles.

Sur l'Eglise.

36. Saint Jérôme, après avoir dit qu'il était uni de communion à la chaire de Saint-Pierre, ajoute : « Je sais que l'Eglise a été fondée sur cette pierre. Quiconque mangera l'Agneau hors de cette maison, sera un profane. Celui qui ne sera point dans l'arche, périra dans le temps du déluge [5]. Il faut donc demeurer dans cette Eglise [6], qui ayant été fondée sur les Apôtres, subsiste jusqu'à présent. Si vous entendez dire que quelques-uns qui veulent passer pour chrétiens, tirent leurs noms de quelqu'autre que de Jésus-Christ, comme les marcionites, les valentiniens, les montagnards ou campites, sachez que ce n'est point là l'Eglise de Dieu, mais une synagogue de l'Antechrist. En effet de ce qu'ils se sont établis depuis l'Eglise, c'est une marque que ce sont eux dont l'Apôtre nous a prédit la venue. Toute assemblée d'hérétiques ne peut être [7] appelée l'Eglise de Jésus-Christ, et il n'est point leur chef. Tous les autels [8] qu'on élève contre celui de l'Eglise, ne sont pas les autels du Seigneur. » Ce Père semble dans un endroit exclure de l'Eglise les pécheurs : « L'Eglise de Jésus-Christ, dit-il [9], est pleine de gloire, n'ayant ni rides, ni taches, ni rien de semblable. Quiconque donc est pécheur et souillé de quelques taches, ne peut passer pour être de l'Eglise, ni soumis à Jésus-Christ.» Mais ailleurs il compare l'Eglise à l'arche de Noé [10] :

conjugia iterata, ut quicumque hoc fecerit, adulter habeatur. Hieronym., *Epist.* 27 *ad Marcellam*, pag. 64.

[1] *Aperiant, quæso, aures obtrectatores mei, et videant me secundas et tertias nuptias concessisse in Domino, qui secundas et tertias non damnavi, primum potui damnare matrimonium?* Hieronym., in *Apolog. pro libris advers Jovin.*, pag. 232.

[2] *Scripsit et Tertullianus* de Monogamia *librum hæreticum, quem Apostolo contrarium, nemo qui Apostolum legerit, ignorabit.* Hieronym., *in cap.* I *Epist. ad Tit.*, pag. 415.

[3] *Esto quippe aliquem adolescentulum conjugem perdidisse, et carnis necessitate superatum, accepisse uxorem secundam, quam et ipsam statim amiserit, et deinceps vixerit continenter; alium vero usque ad senectam habuisse matrimonium et uxoris usum* (*ut plerique existimant felicitatem*) *nunquam a carnis opere cessasse : quis vobis e duobus videtur esse melior, pudicitior, continentior? Utique ille qui infelix etiam in secundo matrimonio fuit, et postea pudice et sancte conversatus est : et non is qui ab uxoris amplexu nec senili est separatus ætate.* Idem, ibid., pag. 414.

[4] *Nunc pleræque contemnentes Apostoli jussionem, junguntur gentilibus, et templa Christi idolis prostituunt.* Hieronym., lib. I *adv. Jovinian.*, pag. 152.

[5] *Cathedræ Petri communione consocior : super illam petram ædificatam Ecclesiam scio. Quicumque extra hanc domum Agnum comederit, profanus est. Si quis in arca Noe non fuerit, peribit regnante diluvio.* Hieronym., *Epist.* 14 *ad Damas.*, pag. 19, tom. IV, parte 2.

[6] *Apertam animi mei sententiam proferam : in illa esse Ecclesia permanendum, quæ ab Apostolis fundata, usque ad diem hanc durat. Sicubi audieris eos qui dicuntur Christi, non a Domino Jesu Christo, sed a quoquam alio nuncupari : ut puta marcionitas, valentinianos, montenses sive campitas; scito non Ecclesiam Christi, sed Antichristi esse synagogam. Ex hoc enim ipso postea instituti sunt, eos se esse indicant, quos futuros Apostolus indicavit.* Hieronym., lib. *advers. Lucif.*, pag. 306.

[7] *Non omnis congregatio hæreticorum Christi Ecclesia dici potest; nec caput eorum Christus est.* Hieronym., comment. *in cap.* V *Epist. ad Ephes.*, pag. 389.

[8] *Unum autem altare Ægypti, id est mundi istius dicitur; ut cuncta altaria, quæ contra Ecclesiæ eriguntur, altare sciamus esse non Domini.* Hieronym., lib. VII *in cap.* XIX *Isai.*, pag. 187.

[9] *Ecclesia Christi gloriosa est, non habens maculam neque rugam, aut quid istius modi. Qui ergo peccator est, et aliqua sorde maculatus, de Ecclesia Christi non potest appellari, nec Christo subjectus dici.* Hieronym., *in cap.* V *Epist. ad Ephes.*, pag. 389.

[10] *Arca Noe Ecclesiæ typus fuit... Ut in illa omnium*

comme il y avait dans cette arche toute sorte d'animaux, il y a dans l'Eglise des hommes de toutes les nations et de toutes sortes de mœurs; comme il y avait dans l'arche des léopards, des boucs, des loups et des agneaux, il y a dans l'Eglise des justes et des pécheurs, c'est-à-dire, des vases d'or et d'argent avec des vases de bois et de terre. Il dit encore [1] que de même qu'un corps a plusieurs membres dont quelques-uns sont faibles et vicieux, de même notre Seigneur Jésus-Christ, qui est le chef de l'Eglise, a pour membres tous ceux qui y sont assemblés, tant les justes que les pécheurs, dont les uns lui sont soumis par volonté, et les autres par nécessité. Il concilie lui-même dans son commentaire *sur l'Epître aux Galates* ce qu'il paraissait avoir dit de contradictoire sur cette matière. Car il y remarque [2] que l'Apôtre donne le nom d'Eglise à des sociétés dans lesquelles il reconnaissait du dérèglement : « Ce qui nous fait entendre, ajoute saint Jérôme, que l'Eglise se peut prendre en deux sens, savoir celle qui n'a ni taches ni rides et qui est véritablement le corps de Jésus-Christ, et celle qui est assemblée au nom de Jésus-Christ, sans être entièrement parfaite et ornée de toutes sortes de vertus; comme le nom de sages se prend en deux manières, pour ceux qui sont d'une vertu parfaite et consommée, et pour ceux qui commencent. »

Sur la primauté de saint Pierre.

37. Selon saint Jérôme, cette Eglise est fondée [3] sur saint Pierre : car quoiqu'il soit dit ailleurs qu'elle est aussi fondée sur tous les Apôtres, qu'ils ont tous reçu les clefs du royaume du ciel et que la solidité de l'Eglise soit établie également sur eux tous; un seul néanmoins a été choisi entre douze, afin que l'unité d'un chef ôtât l'occasion de schisme.» Saint Jérôme fait une comparaison entre Platon et saint Pierre, et dit [4] que comme Platon a été le prince des philosophes, de même saint Pierre a été le prince des Apôtres, et que c'est sur lui que l'Eglise du Seigneur a été solidement établie.

Sur l'éternité des peines.

38. Saint Jérôme ne s'est pas toujours exprimé avec la même précision sur l'éternité des peines. Dans son commentaire *sur Isaïe*, après avoir rapporté [5] plusieurs passages de l'Ecriture, par lesquels les origénistes prétendaient montrer que les supplices de l'autre vie ne seront pas éternels, continue ainsi : « Ils allèguent tout cela dans le dessein de prouver qu'à la suite des supplices et des tourments, viendront les rafraîchissements, qu'il faut cacher présentement à ceux à qui la crainte est utile, afin qu'ils cessent de pécher, par la crainte des peines. C'est, ajoute ce Père, ce que nous devons laisser à la

animalium genera; ita et in hac universarum et gentium et morum homines sunt. Ut ibi pardus et hœdi, lupus et agni : ita et hic justi et peccatores, id est, vasa aurea et argentea, cum ligneis et fictilibus commorantur. Hieronym., lib. *adv. Lucifer.*, pag. 302.

[1] *Quomodo caput plurima sibi habet membra subjecta, e quibus nonnulla sunt vitiosa et debilia : ita et Dominus noster Jesus Christus, cum sit caput Ecclesiæ, habet membra eos omnes qui in Ecclesia congregantur, tam sanctos videlicet quam peccatores, sed sanctos voluntate, peccatores vero sibi necessitate subjectos.* Hieronym., lib. I comment. *in Epist. ad Ephes.*, pag. 336.

[2] *Quod autem ait (Apostolus)* Ecclesiis Galatiæ, *et hoc notandum quia hic tantum generaliter non ad unam ecclesiam unius urbis; sed ad totius provinciæ scribat Ecclesias : et Ecclesias vocet, quas postea errore arguat depravatas. Ex quo noscendum dupliciter Ecclesiam posse dici : et eam quæ non habet maculam aut rugam, et vere corpus Christi sit : et eam quæ in Christi nomine absque plenis perfectisque virtutibus congregetur. Quomodo sapientes bifariam nuncupantur tam hi qui sunt plenæ perfectæque virtutis, quam illi qui incipiunt, et in profectu positi sunt.* Hieronym., lib. I comment. *in Epist. ad Galat.*, cap. I, pag. 225.

[3] *Super Petrum fundatur Ecclesia; licet idipsum in alio loco super omnes apostolos fiat, et cuncti claves regni cœlorum accipiant; et ex æquo super eos Ecclesiæ fortitudo solidetur : tamen propterea inter duodecim unus eligitur, ut capite constituto schismatis tollatur occasio.* Hieronym., lib. I *advers. Jovinian.*, pag. 168.

[4] *Quid Platoni et Petro? ut ille enim princeps philosophorum, ita hic apostolorum fuit, super quem Ecclesia Domini, stabili mole fundata est, quæ nec impetu fluminis, nec ulla tempestate concutitur.* Hieronym., lib. I *adv. Pelag.*, pag. 491.

[5] *Qui volunt supplicia aliquando finiri; et licet post multa tempora, tamen terminum habere tormenta, his utuntur testimoniis :* Quum intraverit plenitudo gentium, tunc omnis Israel salvus fiet. *Et iterum :* Conclusit Deus omnia sub peccato, ut omnibus misereatur, etc. *Quæ omnia replicant, asseverare cupientes, post cruciatus atque tormenta, futura refrigeria, quæ nunc abscondenda sunt ab his quibus timor utilis est, ut dum supplicia reformidant, peccare desistant. Quod nos Dei solius debemus scientiæ derelinquere, cujus non solum misericordiæ, sed et tormenta in pondere sunt; et novit quem, et quomodo aut quamdiu debeat judicare. Solumque dicamus quod humanæ convenit fragilitati :* Domine, ne in furore tuo arguas me : neque in ira tua corripias me. *Et sicut diaboli et omnium negatorum atque impiorum qui dixerunt in corde suo :* Non est Deus, *credimus æterna tormenta : sic peccatorum atque impiorum et tamen christianorum, quorum opera in igne probanda sunt, atque purganda, moderatam arbitramur et mixtam clementiæ sententiam judicis.* Hieronym., comment. *in cap.* LXVI *Isai.*, pag. 514 et 515.

seule connaissance de Dieu, dont non-seulement les miséricordes, mais aussi les supplices sont réglés, et qui sait qui, de quelle manière, et pendant combien de temps il doit punir. Disons seulement ce qui est conforme à la faiblesse humaine : *Seigneur, ne me reprenez pas dans votre fureur, et ne me châtiez pas dans votre colère*. Et, comme nous croyons qu'il y a des tourments éternels pour le démon, pour tous ceux qui nient l'existence de Dieu et pour les impies qui disent dans leur cœur : *Il n'y a point de Dieu;* nous croyons que la sentence du juge est modérée et mêlée de clémence envers les pécheurs et les impies, qui ont été chrétiens, et dont les œuvres doivent être éprouvées et purifiées par le feu. » Il s'explique de même en un autre endroit [1] : « Le diable, ses satellites, tous les impies et tous les prévaricateurs périront éternellement; mais les chrétiens prévenus par la mort en état de péché, seront sauvés après avoir souffert quelques peines. » Mais dans son explication de l'Epître aux Galates, il soutient qu'il n'y a que ceux qui sont exempts des grands péchés comme de la fornication, de l'idolâtrie et autres semblables, qui aient part au royaume de Dieu [2]. Il ajoute même que l'on en est exclu pour des péchés d'inimitié, de colère, de dissension, d'ivrognerie, et pour d'autres péchés que nous regardons comme légers. Et dans son commentaire *sur le troisième chapitre de Jonas*, il réfute [3] ceux qui voulaient que le roi de Ninive descendu de son trône pour faire pénitence avec ses sujets, fût la figure du démon, qui après être descendu en enfer pour être puni de son orgueil, en devait sortir à la fin des siècles après avoir fait pénitence, et être rétabli dans son premier état. Leur raison était que Dieu ne veut la perte d'aucune créature raisonnable. Saint Jérôme leur prouve que non-seulement on ne trouve rien de semblable dans l'Ecriture, mais que ce sentiment tend à détruire la crainte de Dieu dans le cœur des hommes, et à les porter au péché, dans la persuasion que le démon auteur de tous les péchés, pouvant être sauvé, les pécheurs le peuvent être aussi. Il ajoute qu'il faut renoncer à ces sortes d'opinions, et croire que les pécheurs sont envoyés « au feu éternel qui est préparé au diable et à ses anges, » et que c'est des hommes pécheurs qu'il est dit dans l'Ecriture que « le ver qui les rongera ne mourra jamais, et que le feu qui les brûlera ne s'éteindra point. » Il place l'enfer au milieu de la terre [4].

Psal. VI, 2.

Sur les reliques.

39. Voici l'enseignement de saint Jérôme sur les reliques. « Nous n'adorons [5] ni les reliques des martyrs, ni le soleil, ni la lune, ni les anges, ni les archanges, ni les chérubins, ni les séraphins, ni aucuns noms de dignité qui puissent être, soit dans le siècle présent, soit dans le futur, de peur de rendre à la créature le culte souverain, au lieu de le rendre au Créateur, qui est béni dans tous les siècles. Nous honorons les reliques des martyrs, afin d'adorer celui pour qui ils ont souf-

[1] *Si autem Origenes omnes rationabiles creaturas dicit non esse perdendas, et diabolo tribuit pœnitentiam, quid ad nos, qui et diabolum et satellites ejus omnesque impios et prævaricatores dicimus perire perpetuo : et christianos si in peccato præventi fuerint, salvandos esse post pœnas.* Hieronym., lib. I *Dialog. advers. Pelag.*, pag. 502.

[2] *Putamus nos regnum Dei consequi, si a fornicatione, idolatria et veneficiis immunes simus. Ecce immunditiæ, contentio, ira, rixa, dissensio, et ebrietas quoque, et cætera quæ parva arbitrantur, excludunt nos a regno Dei.* Hieronym., lib. III comment. *in cap.* V *Epist. ad Galat.*, pag. 308, tom. IV.

[3] *Scio plerosque regem Ninive qui extremus audiat prædicationem et descendat de solio suo, et pristinum abjiciat ornatum, vestitusque sacco, sedeat in cinere, nec sua conversione contentus, cæteris quoque conducibus suis prædicet pœnitentiam, dicens : Homines et jumenta, et boves, et pecora crucientur fame, operiantur saccis, et damnatis pristinis vitiis totos se conferant ad pœnitentiam, super diabolo interpretari, qui in fine mundi (quia nulla rationabilis, et quæ a Deo facta sit creatura, pereat) descendens de superbia sua, acturus sit pœnitentiam, et in locum pristinum restituendus... Sed hoc quia sancta Scriptura non dicit, et evertit penitus timorem Dei, dum facile homines labuntur ad vitia, putantes etiam diabolum, qui auctor malorum est, et omnium peccatorum fons, acta pœnitentia posse salvari, de nostris mentibus abjiciamus. Et sciamus peccatores in Evangelio mitti in ignem æternum, qui præparatus sit diabolo et angelis ejus; et de his dici :* Vermis eorum non morietur, et ignis eorum non extinguetur. Hieronym., comment. *in cap.* VIII *Jonæ*, tom. III, pag. 1483.

[4] *Quomodo autem cor animalis, in medio est; ita et infernus in medio terræ esse perhibetur.* Idem, *in c.* II *Jonæ*, pag. 1482.

[5] *Nos autem non martyrum reliquias; sed ne solem quidem et lunam, non angelos, non archangelos, non cherubim, non seraphim, et omne nomen quod nominatur et in præsenti sæculo et in futuro, colimus et adoramus : ne serviamus creaturæ potius quam creatori, qui est benedictus in sæcula. Honoramus autem reliquias martyrum, ut eum cujus sunt martyres, adoremus : honoramus servos, ut honor servorum redundet ad Dominum, qui ait :* Qui vos suscipit, me suscipit. Hieronym., *Epist.* XXXVII *ad Riparium*, pag. 279.

fert le martyre : nous honorons les serviteurs afin que l'honneur que nous leur rendons retourne au Seigneur, qui a dit : *Celui qui vous reçoit me reçoit*. Nous avons [1] de la vénération pour les tombeaux des martyrs, nous mettons de leurs cendres sur nos yeux, et nous les baisons même quand nous en avons la liberté. » On voit dans le traité *contre Vigilance* que c'était l'usage [2] de couvrir les reliques des martyrs d'étoffes précieuses et d'allumer [3] en plein jour des cierges sur leurs tombeaux. L'hérétique Vigilance traitait cette pratique de superstition païenne, et nommait idolâtres et cendriers [4], ceux qui honoraient les reliques des martyrs. Néanmoins l'Evêque de Rome [5] offrait à Dieu des sacrifices sur les os vénérables de saint Pierre et de saint Paul. Quand il était arrivé à saint Jérôme quelques mouvements de colère, quelques mauvaises pensées ou quelques mauvais songes, il n'osait entrer dans les basiliques des martyrs, tant son corps et son âme étaient saisis de frayeur et de tremblement [6]. La translation des reliques se faisait avec beaucoup de pompe et de solennité. L'empereur Constance transféra [7] à Constantinople les reliques de saint André, de saint Luc et de saint Timothée, et on remarqua que les démons rugissaient en la présence de ces reliques. Celles du prophète Samuel, quoique réduites en cendres, furent transportées sous le règne d'Arcade de Judée en Thrace, par le ministère des évêques, et enfermées dans l'or et dans la soie. Les peuples de toutes les Eglises accouraient au-devant, et les recevaient avec autant de joie que s'ils avaient vu le prophète même vivant et présent à leurs yeux, en sorte que les troupes de peuples se joignaient depuis la Palestine jusqu'à la Chalcédoine, et louaient Dieu tout d'une voix.

Sur l'intercession des saints.

40. « Si les apôtres [8] et les martyrs étant en ce monde, dit saint Jérôme, ont prié pour les autres lorsqu'ils devaient encore être en peine pour eux-mêmes, à plus forte raison prieront-ils après leurs couronnes, leurs victoires et leurs triomphes. Auraient-ils en effet moins de pouvoir depuis qu'ils sont avec Jésus-Christ, qu'ils n'en avaient auparavant? » Les saints prient pour leurs parents [9] et pour leurs amis [10].

Sur l'adoration et sur le signe de la croix.

41. Nous apprenons de saint Jérôme [11] que sainte Paule, prosternée devant la croix, adorait le Seigneur comme si elle l'y eût vu attaché; que lorsqu'elle était affligée de la perte de quelqu'un des siens [12], elle faisait le signe de la croix sur la bouche et sur la poitrine pour modérer sa douleur, et qu'un peu avant de mourir [13], elle tenait ses doigts sur ses lèvres pour y faire de temps en temps le

[1] *Martyrum ubique sepulcra veneramur, et sanctam favillam oculis apponentes; si liceat etiam ore contingimus. Epist. S. Paulæ et Eustoch. ad Marcell.*, apud Hieronym., pag. 550, tom. IV, parte 2.

[2] *Dolet* (*Vigilantius*) *martyrum reliquias pretioso operiri velamine.* Hieronym., lib. *advers. Vigilantium*, pag. 282.

[3] *Accensi ante tumulos eorum cerei, idololatriæ insignia sunt?* Hieronym., *Epist.* XXXVII *ad Riparium*, pag. 279.

[4] Idem, ibid., pag. 278.

[5] *Male facit ergo romanus episcopus, qui super mortuorum hominum Petri et Pauli, secundum nos ossa veneranda, secundum te vilem pulvisculum, offert Domino sacrificia, et tumulos eorum Christi arbitratur altaria.* Hieronym., lib. *advers. Vigilant.*, pag. 284.

[6] *Quando iratus fuero, et aliquid mali in meo animo cogitavero, et me nocturnum phantasma deluserit, basilicas martyrum intrare non audeo : ita totus et corpore et animo pertremisco.* Idem, ibid., pag. 286.

[7] *Sacrilegus fuit Constantius imperator, qui sanctas reliquias Andreæ, Lucæ et Timothei transtulit Constantinopolim, apud quas dæmones rugiunt, et inhabitatores Vigilantii illorum se sentire præsentiam confitentur? Sacrilegus dicendus est, et nunc Augustus Arcadius, qui ossa beati Samuelis longo post tempore, de Judæa transtulit in Thraciam? Omnes episcopi non solum sacrilegi, sed et fatui judicandi, qui rem vilissimam et cineres dissolutos in serico et vase aureo portaverunt? Stulti omnium Ecclesiarum populi, qui occurrerunt sanctis reliquiis, et tanta lætitia, quasi præsentem, viventemque cernerunt, susceperunt, et de Palæstina usque Chalcedonem jungerentur populorum examina : et in Christi laudes una voce resonarent?* Hieronym., lib. *advers. Vigilant.*, pag. 282 et 283.

[8] *Si apostoli et martyres adhuc in corpore constituti possunt orare pro cæteris, quando pro se adhuc debent esse solliciti, quanto magis post coronas, victorias, et triumphos? Et postquam cum Christo esse cœperint, minus valebunt.* Idem, ibid., pag. 283.

[9] *Veniet postea dies, quo victor revertaris in patriam; quo Jerusalem cœlestem vir fortis coronatus incedas..... tunc et parentibus tuis, ejusdem civitatis jus petes. Tunc et pro me rogabis, qui te ut vinceres, incitavi.* Hieronym., *Epist.* V *ad Heliodor.*, pag. 7.

[10] *Loquitur illa et alia multa, quæ taceo, et pro te Dominum rogat; mihique ut de ejus mente securus sim, veniam impetrat peccatorum*, etc. Hieronym., *Epist.* XXII *ad Paulam de obitu Blesillæ*, pag. 59.

[11] *Ingressa est* (*Paula*) *Jerosolymam,... prostrataque ante crucem, quasi pendentem Dominum cerneret adorabat.* Hieronym., *Epist.* LXXXVI *ad Eustoch.*, pag. 673.

[12] *In luctu mitis erat, et suorum mortibus frangebatur, maxime liberorum... et cum os stomachumque signaret, et matris dolorem crucis niteretur impressione lenire, superabatur affectu.* Idem, ibid., pag. 683.

[13] *Digitum ad os tenens, crucis signum pingebat in*

signe de la croix. Ce Père conseille [1] à la vierge Démétriade de fermer la porte de son cœur, et de s'armer souvent du signe de la croix, pour se mettre à couvert de l'ange exterminateur. Il recommande [2] la même pratique à Eustochie, l'exhortant à faire le signe de la croix à chaque démarche et à chaque action. Il attribue [3] à ce signe salutaire les premières victoires que saint Hilarion remporta sur les démons. «Une nuit, dit-il, l'ennemi lui fit entendre des plaintes de petits enfants, des pleurs de femmes, des bêlements de brebis, des mugissements de bœufs, des rugissements de lions, des bruits d'armées, des sons de voix barbares et confuses, afin que déjà épouvanté par ces sortes de bruits, il fût plus aisément vaincu par la vue des fantômes qu'il allait lui représenter. Mais saint Hilarion comprenant que ce n'était que des illusions du démon, se mit à genoux et imprima sur son front le signe de la croix de Jésus-Christ. Couvert de ce casque, et armé de cette cuirasse de la foi, il combattait avec force, quoique dans la posture d'un homme terrassé, et l'on eût dit en le voyant regarder de tous côtés, qu'il souhaitait d'en venir aux mains avec ceux qui l'intimidaient par des bruits effroyables. Dans ce moment, il aperçut à la clarté de la lune un chariot emporté par des chevaux fougueux, qui venait tomber sur lui. Mais ayant appelé Jésus-Christ à son secours, la terre s'entr'ouvrit tout à coup, et le chariot fut dévoré avec toute sa pompe militaire. » C'était l'usage que les soldats portassent la croix dans leurs étendards [4], et que ce signe salutaire relevât la pourpre des rois et l'éclat de leurs diadèmes. L'empereur Constantin [5] employa à faire un frein à son cheval les clous de la croix de notre Seigneur, et c'est à ce mords que quelques-uns [6], mais sans fondement, appliquaient ce qui est dit dans Zacharie : *En ce jour-là ce qui est sur la bride du cheval sera consacré au Seigneur*.

Zach. XIV, 20.

Sur le saint sépulcre et sur le pèlerinage de Jérusalem.

42. « En quelque [7] grande vénération que fussent autrefois chez les Juifs, dit saint Jérôme, le Saint des saints, les chérubins, le propitiatoire, l'arche d'alliance, la manne, l'autel d'or et la verge d'Aaron, on peut dire que l'on doit en avoir encore plus pour le sépulcre du Seigneur. Jamais, en effet, on n'entre dans ce lieu saint que l'on ne croie y voir le Sauveur enveloppé d'un linceul, et pour peu qu'on y demeure, on croit apercevoir l'ange assis à ses pieds et le suaire plié tout près de sa tête. Isaïe avait prédit la gloire de ce saint sépulcre longtemps avant que Joseph d'Arimathie l'eût fait tailler dans le roc. *Le lieu de son repos*, dit ce prophète, *sera couvert de gloire*, pour montrer qu'il devait être un jour en vénération à toute la terre. Quand on chasse en ce saint sépulcre le démon et ses anges des corps des possédés, on les y voit comme des criminels devant le tribunal de Jésus-Christ [8], tremblants, rugissants et se repentants, mais trop tard,

labiis. Defecerat spiritus, et anhelabat in mortem. Ibid., pag. 687.

[1] *Sufficiat pro commonitione tui, ut et claudas cubiculum pectoris, et crebro signaculo crucis munias frontem tuam ne exterminator Ægypti in te locum reperiat*, etc. Hieronym., *Epist.* XCVII *ad Demetr.*, pag. 790.

[2] *Ad omnem actum, ad omnem incessum manus pingat Domini crucem.* Hieronym., *Epist.* XVIII *ad Eustoch.*, pag. 46.

[3] *Quadam nocte, infantum cœpit audire vagitus, balatus pecorum, mugitus boum, planctum quasi muliercularum, leonum rugitus, murmur exercitus, et rursus variarum portenta vocum, ut ante sonitu quam aspectu territus cederet. Intellexit dæmonum ludibria; et provolutus genibus, Christi crucem signavit in fronte : talique armatus casside, et lorica fidei circumdatus, jacens fortiùs præliabatur; quodammodo videre desiderans, quos horrebat audire, et sollicitis oculis huc illucque circumspiciens. Quum interim ex improviso, splendente luna, cernit rhedam ferventibus equis super se irruere : cumque inclamasset Jesum, ante oculos ejus repentino terræ hiatu, pompa omnis absorpta est.* Hieronym., in *Vita sancti Hilar.*, pag. 76, tom. IV, parte 2.

[4] *Vexilla militum crucis insignia sunt. Regum purpuras et ardentes diadematum gemmas, patibuli salutaris pictura condecorat.* Hieronym., *Epist.* LVII *ad Lætam*, pag. 591.

[5] *Audivi a quodam, rem sensu quidem pio dictam, sed ridiculum. Clavos Dominicæ crucis e quibus Constantinus Augustus frenos equo suo fecerit* sanctum Domini *appellari.* Hieronym., lib. III *in cap.* XIV *Zachariæ*, pag. 1804.

[6] Theodor., lib. I *Hist.*, cap. XVII, pag. 564, tom. III; Greg. Turon., lib. I *de Flor. Martyrum*, cap. VI, pag. 727, edit. Paris., ann. 1679.

[7] *Venerabantur quondam Judæi Sancta sanctorum, quia ibi erant cherubim, et propitiatorium, et arca testamenti, manna, et virga Aaron, et altare aureum. Nonne tibi venerabilius videtur sepulcrum Domini? Quod quotiescumque ingredimur, toties in sindone cernimus Salvatorem : et paululum ibidem commorantes, rursum videmus angelum sedere ad pedes ejus, et ad caput sudarium convolutum. Cujus sepulcri gloriam, multo antequam excideretur a Joseph, scimus Isaiæ vaticinio prophetatam, dicentis :* Et erit requies ejus honor. *Quod scilicet sepulturæ Domini locus esset ab omnibus honorandus. Epist. Paulæ et Eustoch. ad Marcellam*, apud Hieronymum, pag. 548.

[8] *Monumentum in quo Dominus conditus est, quidam æstimant negligendum. Si nobis non credamus, cre-*

d'avoir crucifié celui dont ils ne sauraient soutenir la présence. Sainte Paule, en y entrant, baisa[1] la pierre qui en fermait autrefois l'entrée et qui, après que l'ange l'eut ôtée, devint une preuve de la résurrection de Jésus-Christ : en attachant sa bouche sur l'endroit où le corps du Sauveur avait reposé, elle le suçait comme si elle eût voulu se désaltérer avec les eaux d'une agréable fontaine. Toute la ville de Jérusalem, et Jésus-Christ même à qui elle adressa ses prières, furent témoins des larmes qu'elle répandit en cette occasion, des soupirs qu'elle poussa et de la douleur dont elle se sentit pénétrée dans ce saint lieu. » C'était, comme on l'a vu ailleurs, une coutume établie dans les premiers siècles, d'aller à Jérusalem visiter les saints Lieux, et une partie de la foi[2], dit saint Jérôme, consistait à adorer le Sauveur dans les endroits où ses pieds s'étaient arrêtés, et à aller voir les précieux monuments de sa naissance et de sa passion. Cet usage n'était pas établi seulement parmi les simples fidèles. On voyait[3] aller dans les saints Lieux un grand nombre d'évêques, de martyrs, de gens savants et consommés dans la science de l'Eglise, persuadés qu'il eût manqué quelque chose à leur religion, à leur science et à leurs vertus, s'ils n'eussent pas adoré Jésus-Christ dans le lieu même où la croix a donné naissance à l'Evangile. Si Cicéron[4] a cru pouvoir reprocher à un certain personnage d'avoir appris le grec non pas à Athènes, mais à Lilybie, et le latin non à Rome, mais en Sicile, parce que chaque pays a quelque chose de particulier qui le distingue et qui ne se trouve pas ailleurs; pourquoi ne pourra-t-on pas dire que personne ne s'est perfectionné dans la science des saints, qu'il n'ait demeuré à Jérusalem, l'Athènes des chrétiens? Il est vrai[5] que le royaume de Dieu est au-dedans de nous, et que la sainteté est de tout pays; mais on a l'avantage de voir à Jérusalem les premiers hommes du monde pour la vertu, et on ne peut disconvenir que les solitaires et les vierges qui y sont, ne soient pour ainsi dire la fleur de la religion, la richesse et l'orne-

Voyez saint Grégoire de Nysse, tom. II de cette édition, pag. 216, 217 et 250.

damus saltem diabolo et angelis ejus, qui quotiescumque ante illud de obsessis corporibus expelluntur, quasi in conspectu tribunalis Christi stantes contremiscunt, rugiunt et sero dolent crucifixisse quem timeant. Ibid., pag. 550.

[1] *Ingressa (Paula) sepulcrum resurrectionis osculabatur lapidem, quem ab ostio monumenti amoverat angelus. Et ipsum corporis locum, in quo Dominus jacuerat, quasi sitiens desideratas aquas, fideli ore lambebat. Quid ibi lacrymarum, quantum gemituum, quid doloris effuderit, testis est cuncta Jerosolyma; testis est ipse Dominus quem rogabat.* Hieronym., *Epist.* 86 *ad Eustoch.*, pag. 673.

[2] *Adorasse ubi steterunt pedes Domini, pars fidei est, et quasi recentia nativitatis et crucis ac passionis vidisse vestigia.* Hieronym., *Epist. ad Desiderium*, pag. 562, tom. IV, part. 2.

[3] *Longum est nunc ab ascensu Domini usque ad præsentem diem per singulas ætates currere, qui episcoporum, qui martyrum, qui eloquentium in doctrina ecclesiastica virorum venerint Jerosolymam, putantes minus se religionis, minus habere scientiæ, nec summam, ut dicitur, manum accepisse virtutum, nisi in illis Christum adorassent locis, de quibus primum evangelium de patibulo coruscaverat. Certe si etiam præclarus orator, reprehendendum nescio quem putat, quod litteras græcas non Athenis, sed Lilybæi; latinas non Romæ, sed in Silicia didicerat, quod videlicet unaquæque provincia habeat aliquid proprium, quod alia æque habere non possit; cur nos putamus absque Athenis nostris quemquam ad studiorum fastigia pervenisse.* Hieronym., *Epist. Paulæ et Eustoch. ad Marcell.*, pag. 550.

[4] Cicéron fait ce reproche à Q. Cécilius : *Si optimis a pueritia disciplinis, atque artibus studuisses, et in his elaborasses, si litteras græcas Athenis, non Lilybæi; latinas Romæ, non in Silicia didicisses.* Cicero, in *Divinat. in Q. Cæcilium*, pag. 50, tom. II oper., edit. Paris., ann. 1565.

[5] *Nec hoc dicimus, quod renuamus regnum Dei intra nos esse, et sanctos viros etiam in cæteris esse regionibus; sed quod hoc asseramus, vel maxime eos qui in toto orbe sunt primi, hùc pariter congregari... Certe flos quidam et pretiosissimus lapis inter ecclesiastica ornamenta, monachorum et virginum chorus est. Quicumque in Gallia fuerit primus, huc properat. Divisus ab orbe nostro Britannus, si in religione processerit, occiduo sole dimisso quærit locum fama sibi tantum et Scripturarum relatione cognitum. Quid referamus Armenios, quid Persas, quid Indiæ et Æthiopiæ populus, ipsamque juxta Ægyptum, fertilem monachorum, Pontum et Cappadociam, Syriam-Cœlen, et Mesopotamiam cunctaque Orientis examina? Quæ juxta Salvatoris eloquium, dicentis :* Ubicumque fuerit corpus, illuc congregabuntur aquilæ, *concurrunt ad hæc loca, et diversarum nobis virtutum specimen ostendunt. Vox quidem dissona, sed una religio. Tot pene psallentium chori, quot gentium diversitates. Inter hæc, quæ vel prima in christianis virtus est, nihil arrogans, nihil de continentia supercilii, humilitatis inter omnes contentio est. Quicumque novissimus fuerit, hic primus putatur : in veste nulla discretio, nulla admiratio. Utcumque placuerit incedere, nec detractionis est, nec laudis. Jejunia quoque neminem sublevant; nec defertur inediæ, nec moderata saturitas condemnatur.* Suo Domino stat unusquisque, aut cadit. *Nemo judicet alterum, ne a Domino judicetur. Et quod in plerisque provinciis familiare est, ut genuino dente se lacerent, hic penitus non habetur. Procul luxuria, procul voluptas : tanta in ipsa urbe orationum loca, ut ad ea peragrandum dies sufficere non possit.* Paula et Eustoch., *Epist. ad Marcellam*, apud Hieronym., pag. 550 et 551.

ment de l'Eglise. Si quelqu'un se trouve dans les Gaules distingué par sa vertu, il se fait un devoir d'aller à Jérusalem. S'il s'en rencontre dans la Grande-Bretagne qui ait fait quelque progrès dans la perfection, il quitte son pays et vient des extrémités du monde, chercher une ville qu'il ne connaît que par réputation et par ce qu'il en a lu dans les saintes Ecritures. Les Arméniens, les Perses, les peuples des Indes, de l'Ethiopie et de l'Egypte, qui est voisine de la Palestine et si fertile en solitaires; ceux du Pont et de la Cappadoce, de la Célésyrie, de la Mésopomie, accourent en foule à Jérusalem et vérifient cette parole du Sauveur : *Là où sera le corps, là les aigles s'assembleront.* «Tous ces hommes, dit saint Jérôme, réunis de différents pays, nous donnent des exemples de toutes sortes de vertus. Leur langage est différent, mais leur religion est la même. On entend dans cette ville chanter les louanges de Dieu par autant de chœurs, qu'on y voit de nations différentes. L'humilité, qui tient le premier rang parmi les vertus chrétiennes, est leur vertu favorite. C'est là que celui qui sera le plus humble et le dernier de tous, y passera pour le premier. Leurs habits simples et communs n'attirent point les regards et l'admiration des autres. Chacun peut s'habiller comme il lui plaît sans craindre d'être loué ni blâmé. La manière dont on jeûne n'attire ni attention ni vaine gloire. On n'admire point une longue abstinence, et l'on ne condamne point un jeûne modéré : *Si quelqu'un tombe ou s'il demeure ferme, cela regarde son maître.* Personne ne condamne les autres, de peur que le Seigneur ne le condamne lui-même. La médisance, qui est le vice de tant de provinces, est un mal inconnu à Jérusalem. La luxure et la volupté en sont entièrement bannies, et le nombre des lieux où l'on va faire sa prière est si grand, qu'un jour entier ne suffit pas pour les visiter. »

Mais quelque utile que soit la visite des saints Lieux, saint Jérôme ne la croyait pas nécessaire, et s'il l'a conseillée à un de ses amis, nommé Didier, il en a détourné saint Paulin. « Ce n'est pas, lui dit-il [1], une chose louable d'avoir été à Jérusalem, mais d'y avoir bien vécu. De l'extrémité de la Bretagne le chemin du ciel est aussi ouvert et aussi court que de Jérusalem. Saint Antoine et un grand nombre de solitaires de l'Egypte, de la Mésopotamie, du Pont, de Cappadoce et de l'Arménie, sont allés au ciel, quoiqu'ils n'aient point vu Jérusalem. Saint Hilarion, qui était né et qui avait vécu dans la Palestine, ne fut qu'une seule fois à Jérusalem et n'y demeura qu'un jour, pour montrer qu'il ne méprisait point les saints Lieux dont il était si proche, et en même temps qu'il ne croyait pas que Dieu fût renfermé dans cette seule ville. Je ne veux donc pas, ajoute saint Jérôme, que vous vous imaginiez qu'il manque quelque chose à votre foi, parce que vous n'avez pas vu Jérusalem, et je ne veux pas non plus que vous me regardiez comme plus saint, parce que j'ai le bonheur d'y demeurer. Soit ici, soit ailleurs, vos bonnes œuvres seront toujours d'un égal mérite aux yeux de Dieu. Si les lieux que Jésus-Christ [2] a sanctifiés par sa mort et par sa résurrection, n'étaient pas dans une ville très-célèbre où il y a un barreau et une garnison, et tout ce qu'on a coutume de voir dans les autres villes ; ou si celle-ci n'était fréquentée que par des solitaires, tous ceux qui font profession de cet état, devraient souhaiter d'y établir leur demeure. Mais quelle folie serait-ce de renoncer au siècle, d'abandonner son pays, de s'éloigner des villes, de

[1] *Non Jerosolymis fuisse, sed Jerosolymis bene vixisse laudandum est,... et de Jerosolymis et de Britannia æqualiter patet aula cœlestis... Antonius et cuncta Ægypti, et Mesopotamiæ, Ponti, Cappadociæ et Armeniæ examina monachorum, non viderunt Jerosolymam : et patet illis absque hac urbe paradisi janua. Beatus Hilarion, quum Palæstinus esset, et in Palæstina viveret, uno tantum die vidit Jerosolymam, ut nec contemnere loca sancta propter viciniam, nec rursus Dominum loco claudere videretur... Ne quidquam fidei tuæ deesse putes, quia Jerosolymam non vidisti : nec nos idcirco meliores æstimes, quod hujus loci habitaculo fruimur : sed sive hic, sive alibi, æqualem te pro operibus tuis apud Dominum nostrum habere mercedem.* Hieronym., *Epist. ad Paulinum,* pag. 563 et 564, tom. IV, part. 2.

[2] *Si crucis et resurrectionis loca non essent in urbe celeberrima, in qua curia, in qua aula militum, in qua scorta, mimi, scurræ, et omnia sunt, quæ solent in cæteris urbibus, vel si monachorum turbis solummodo frequentaretur, expetendum revera hujuscemodi cunctis monachis esset habitaculum. Nunc vero summæ stultitiæ est renuntiare sæculo, dimittere patriam, urbes deserere, monachum profiteri, et inter majores populos peregre vivere, quam eras victurus in patria. De toto huc orbe concurritur. Plena est civitas universi generis hominum : et tanta utriusque sexus constipatio, ut quod alibi ex parte fugiebas, hic totum sustinere cogaris.* Hieronym., *Epist. ad Paulinum,* pag. 565.

faire profession de la vie monastique, si l'on venait ensuite à s'engager dans le grand monde avec moins de ménagement et beaucoup plus de péril que dans le lieu même de sa naissance ? On vient à Jérusalem de toutes les parties du monde; cette ville est remplie de toutes sortes de gens; on y voit une si grande foule d'hommes et de femmes, qu'on est contraint d'y souffrir tout à la fois la vue de mille objets qu'on aurait eu soin d'éviter, et qu'on ne rencontre ailleurs qu'en partie. » Voilà ce que dit saint Jérôme pour et contre le pèlerinage de Jérusalem.

ur le jeûne.

43. Il fait remonter jusqu'aux Apôtres, l'usage où l'on était de son temps, de jeûner le carême. « Nous ne faisons, dit-il [1], qu'un carême selon la tradition des apôtres, qui est observé par tout le monde; les montanistes, au contraire, en font trois tous les ans, comme si trois sauveurs avaient souffert la mort pour nous. Ce n'est pas qu'il ne soit permis de jeûner pendant toute l'année, excepté les cinquante jours d'après Pâques; mais il y a bien de la différence entre faire une bonne œuvre par le mouvement d'une dévotion volontaire, et la faire par la nécessité qu'impose la loi. » La pratique [2] des Eglises d'Espagne et de Rome était de jeûner le samedi. Les moines de Tabenne jeûnaient deux fois la semaine [3], le mercredi et le vendredi, hors le temps de Pâques et de la Pentecôte; les autres jours il leur était permis de manger après midi. On donnait à souper à ceux qui travaillaient, aux vieillards, aux enfants, et à tous dans les chaleurs excessives. Il y en avait qui ne mangeaient que le soir, et même peu de chose; d'autres qui, à dîner et à souper, se contentaient d'un mets; quelques-uns sortaient de table après avoir mangé un peu de pain. Leur réfection se faisait à la même heure. Ceux qui la prenaient dans leurs cellules, n'y portaient que du pain, de l'eau et du sel, pour en user une fois le jour, ou de deux jours l'un. Saint Hilarion poussa ses austérités beaucoup plus loin. Retiré dans la solitude à l'âge de quinze ans [4], il se retrancha d'abord le pain, et ne mangea pendant six ans que [5] quinze figues par jour, encore ne les prenait-il qu'après le soleil couché. Lorsqu'il se sentait sollicité par quelques mauvais désirs, il diminuait cette nourriture et passait quelquefois trois ou quatre jours sans manger. Depuis l'âge de vingt et un ans jusqu'à vingt-sept, il ne mangea autre chose durant les trois premières années, qu'un demi setier de lentilles trempées dans l'eau froide, et durant les trois autres, que du pain avec du sel et de l'eau. Depuis vingt-sept ans jusqu'à trente, il ne vécut que d'herbes sauvages et de racines crues de quelques arbrisseaux. De là jusqu'à trente-cinq ans, il ne prit par jour que six onces de pain d'orge et un peu d'herbes cuites sans huile. Mais comme au bout de ce temps il s'aperçut que ses yeux s'obscurcissaient, et qu'il se trouva tourmenté d'une gratelle qui lui causait une démangeaison violente par tout le corps, et rendait sa peau aussi rude que de la pierre ponce, il ajouta de l'huile aux herbes cuites qu'il mangeait. Après avoir vécu dans cette abstinence jusqu'à l'âge de soixante ans, sans goûter jamais ni fruits ni légumes, voyant alors que son corps s'atténuait et que sa mort n'était pas éloignée, il ne mangea plus de pain depuis soixante-quatre ans jusqu'à quatre-vingts, qui fut le terme de sa vie : on lui préparait pendant cet intervalle une nourriture avec un peu de farine et des herbes pilées, et tout son boire et son manger ne pesait que cinq onces. Telles furent les abstinences de saint Hilarion, qu'il accompagna toujours du jeûne, même aux jours de fêtes et dans ses plus grandes maladies. Sainte Aselle, vierge,

[1] *Nos unam Quadragesimam secundum traditionem Apostolorum, toto nobis orbe congruo, jejunamus. Illi (montanistæ) tres in anno faciunt Quadragesimas, quasi tres passi sint salvatores. Non quod et per totum annum, excepta Pentecoste jejunare non liceat, sed quod aliud sit necessitate, aliud voluntate munus offerre.* Hieronym., *Epist.* 27 *ad Marcellam*, pag. 64 et 65.

[2] *De sabbato quod quæris utrum jejunandum sit... Quod romana Ecclesia et Hispaniæ observare perhibentur*, etc. Hieronym., *Epist.* 52 *ad Lucinium*, pag. 579.

[3] *Bis in hebdomada, quarta et sexta sabbati ab omnibus jejunatur, excepto tempore Paschæ et Pentecostes. Aliis diebus comedunt qui volunt post meridiem : et in cœna similiter mensa ponitur, propter laborantes, senes et pueros, æstusque gravissimos. Sunt qui secundo parum comedunt; alii qui prandii, sive cœnæ uno tantum cibo contenti sunt. Nonnulli gustato paululum pane egrediuntur. Omnes pariter comedunt. Qui ad mensam ire noluerit, in cellula sua panem tantum et aquam, ac salem accipit, sive in uno die voluerit, sive post biduum.* Hieronym., præfat. *in Regul. S. Pachomii*, apud Holstenium, *Cod. reg.*, pag. 33.

[4] Hieronym., in *Vita S. Hilarionis*, pag. 75.

[5] Idem, ibid., pag. 76 et 77.

de l'une des plus illustres familles de Rome, fournit un second exemple de jeûnes extraordinaires; elle jeûnait [1] pendant tout le cours de l'année, passant quelquefois deux ou trois jours sans manger. En carême, elle allait plus loin; donnant à son zèle toute l'ardeur dont elle était capable, elle ne prenait presque aucune nourriture. Cela n'empêcha pas qu'elle ne parvînt jusqu'à l'âge de cinquante ans sans avoir ressenti aucun mal d'estomac, ce qui paraîtrait incroyable, si l'on ne savait que tout est possible à celui que Dieu aide de sa grâce.

Saint Jérôme, qui rapporte ces deux exemples, ne les propose pas comme des modèles que l'on doive imiter : et son sentiment est [2] qu'il vaut mieux manger peu, et demeurer avec son appétit, que de jeûner trois jours de suite, et qu'il est plus à propos de prendre chaque jour un peu de nourriture, que de se rassasier après avoir jeûné plusieurs jours. « Je ne saurais, dit-il [3], approuver surtout dans les jeunes gens, ces jeûnes excessifs, et ces longues abstinences qui durent plusieurs semaines de suite, et où l'on s'interdit jusqu'à l'usage de l'huile et du fruit. Laissons ces sortes de jeûnes aux adorateurs d'Isis et de Cybèle qui, par une abstinence pleine de sensualité, font scrupule de manger du pain, tandis qu'ils dévorent les faisans et les tourterelles toutes fumantes. La grande règle que l'on doit suivre dans un jeûne continuel, ajoute ce Père, est de ménager ses forces pour fournir une longue carrière, de peur qu'en courant d'abord, on ne tombe à moitié chemin. Mais, dans le jeûne du carême, il faut s'abandonner à toute sa ferveur, en observant néanmoins que les solitaires et les vierges ne doivent pas se régler dans leur abstinence sur les gens du monde qui, semblables en quelque façon aux huîtres qui se nourrissent de leur eau, cuisent durant le carême les viandes dont ils se sont remplis, et se préparent en même temps à de nouveaux excès, au lieu que les vierges et les solitaires doivent alors ménager leur zèle, en se souvenant que le jeûne doit être continuel. » C'est pourquoi saint Jérôme écrivant à Népotien [4], lui conseille de régler sur ses forces, l'austérité de ses jeûnes, et de faire en sorte que la superstition n'y ait aucune part, et que la pureté, l'innocence, la simplicité et la modération les assaisonnent toujours. « Quelle folie, dit-il, de ne vouloir pas user d'huile, tandis que l'on se tourmente pour trouver des figues, du poivre, des noix, des fruits de palmier, la fleur de froment, du miel et des pistaches! On prend des soins et des peines incroyables à cultiver un jardin, pour ne point manger de pain : et l'on perd le ciel tandis que l'on ne s'occupe qu'à chercher ce qui flatte les sens. J'ai même ouï dire que quelques-uns, par une abstinence bizarre et contraire à toutes les lois de la nature, s'interdisent entièrement l'usage de l'eau et du pain, et composant avec du jus de bettes et d'autres herbes semblables, un breuvage dé-

[1] *Cumque per omnem annum, jugi jejunio pasceretur, biduo triduoque sic permanens; tum vero in Quadragesima, navigii sui vela tendebat, omnes pene hebdomadas vultu lætante conjungens. Et quod impossibile forsitan est hominibus ad credendum, Deo autem præstante possibile est, ita ad quinquagenariam pervenit ætatem, ut non doleret stomachum.* etc. Hieronym., *Epist.* 21 *ad Marcellam*, pag. 53, tom. IV.

[2] *Parcus cibus, et venter semper esuriens, triduanis jejuniis præfertur. Et multo melius est quotidie parum, quam raro satis sumere.* Hieronym., *Epist.* 47 *ad Furiam*, pag. 558.

[3] *Displicent mihi, in teneris maxime ætatibus, longa et immoderata jejunia, in quibus junguntur hebdomades, et oleum in cibo, ac poma vetantur... Faciunt hoc cultores Isidis et Cybeles, qui gulosa abstinentia phasides aves, ac fumantes turtures vorant, ne scilicet cerealia dona contaminent. Hoc in perpetuum jejunium præceptum sit, ut longo itinere vires perpetes supparentur : ne in prima mansione currentes, corruamus in mediis. Cæterum, ut ante scripsi, in Quadragesima continentiæ vela pandenda sunt, et tota aurigæ retinacula equis laxanda properantibus. Quanquam alia sit conditio sæcularium, alia virginum ac monachorum. Sæcularis homo in Quadragesima ventris ingluviem decoquit, et in cochlearum morem succo victitans suo, futuris dapibus ac saginæ, aquaticulum parat. Virgo et monachus sic in Quadragesima suos admittant equos, ut sibi meminerint semper esse currendum.* Hieronym., *Epist.* 57 *ad Lætam*, pag. 595.

[4] *Tantum tibi jejuniorum modum impone, quantum ferre potes. Sint tibi pura, casta, simplicia, moderata et non superstitiosa jejunia. Quid prodest oleo non vesci, et molestias quasdam difficultatesque ciborum quærere, carycas, piper, nuces, palmarum fructus, similam, mel, pistacia? Tota hortorum cultura vexatur, ut cibario non vescamur pane, et dum delicias sectamur, a regno cœlorum retrahimur. Audio præterea quosdam contra rerum hominumque naturam, aquam non bibere, nec vesci pane, sed sorbitiunculas delicatas et contrita olera, betarumque succum, non calice sorbere, sed concha. Proh pudor! non erubescimus istiusmodi ineptiis; nec tædet superstitionis! Insuper etiam famam abstinentiæ in deliciis quærimus. Fortissimum jejunium est, aqua et panis. Sed quia gloriam non habet, et omnes pane et aqua vivimus, quasi publicum et commune jejunium non putatur.* Hieronym., *Epist.* 34 *ad Nepot.*, pag. 364.

licieux, ils le prennent dans une coquille au lieu de tasse ou de verre. O Dieu! pouvons-nous bien sans rougir donner ainsi dans la bagatelle, et nous attacher à des pratiques pleines de superstition? Tandis que nous accordons à la nature tout ce qui peut contenter sa délicatesse, osons-nous bien nous faire un mérite et une gloire de notre abstinence? C'est jeûner d'une manière bien rigoureuse et bien austère, que de se réduire à ne boire que de l'eau et à ne manger que du pain; mais parce que cette nourriture est commune et ordinaire à tous les hommes, et que nous ne trouvons pas dans cette pratique je ne sais quel éclat qui flatte notre vanité, nous nous imaginons que cette espèce d'abstinence ne mérite pas le nom de jeûne. » « L'exemple de Daniel, dit-il ailleurs, qui s'abstint durant trois semaines de tout ce qui aurait pu flatter son goût, ne mangeant ni pain délicat ni chair, ne buvant point de vin et n'usant point d'huile, nous apprend [1] à nous abstenir dans le temps du jeûne, des mets des plus délicats, c'est-à-dire de ne point manger de viande, de ne point boire de vin, ni user d'huile. »

Sur l'état monastique.

44. On ne convenait pas [2] encore du temps de saint Jérôme à qui l'on devait attribuer l'institution de l'état monastique. Quelques-uns en faisaient honneur à Elie et à saint Jean; mais ce Père dit qu'il lui semble que ces deux saints ont été plutôt prophètes que moines; « d'autres, ajoute-t-il, dont le sentiment est communément reçu, reconnaissent saint Antoine pour instituteur de la profession monastique : ce qui n'est vrai qu'en partie, parce que saint Antoine n'est pas le premier qui ait embrassé cette profession, quoiqu'il l'ait mise en réputation. Ses disciples mêmes, Amathas et Macaire, assurent encore aujourd'hui qu'un certain Paul de Thèbes a été le fondateur de cet institut, et nous suivons cette opinion. » Ce Père appelle en un autre endroit [3] Paul, Antoine, Julien, Hilarion et les Macaire, princes de la vie solitaire, et il donne le même titre [4] à Elie et à Elisée. Selon lui, les enfants des prophètes qui demeuraient dans les champs et dans les solitudes, et qui se bâtissaient des tentes sur les bords du Jourdain, étaient aussi chefs de moines. Il met de ce nombre les enfants de Réchab, dont Dieu lui-même a fait l'éloge par la bouche de Jérémie. Les moines s'étaient déjà multipliés beaucoup dans le quatrième siècle, et on en voyait des troupes innombrables [5] en Mésopotamie et en Egypte. Il y en avait de trois sortes. Les cénobites, appelés en la langue du pays *Sauses,* c'est-à-dire qui vivaient en commun; les anachorètes qui demeuraient seuls dans les déserts et séparés du reste des hommes, n'ayant plus aucun commerce avec le monde. En sortant des monastères où ils avaient vécu quelque temps pour se former à la vertu, ils n'emportaient avec eux dans les déserts, que du pain et du sel. Saint Paul ermite a fondé cet institut [6], dit saint Jérôme, saint Antoine l'a illustré; et si l'on veut remonter jusqu'à son origine, on peut dire que saint Jean-Baptiste en est le premier auteur. La troisième espèce de moines se composait de ceux qu'on appelait *Remoboth* [7], gens très-déréglés et universellement méprisés. Ils demeuraient ensemble deux à deux, ou trois à trois, et rarement en plus grand nombre, vivant dans l'indépendance et au gré de leurs désirs. Pour fournir à la dépense de table qui était commune entre eux, ils donnaient chacun une partie de ce qu'ils avaient gagné par le travail de leurs mains. La plupart demeuraient dans les villes ou dans les bourgs; et comme si la sainteté consistait à bien travailler, et non pas à bien vivre, ils vendaient ordinairement leurs ouvrages plus chèrement que ne faisaient les gens du monde. Ils se brouillaient souvent ensemble; car comme ils s'entretenaient et se nourrissaient à leurs propres dépens, ils ne voulaient se soumettre à personne. Ils avaient néanmoins coutume de se disputer la gloire du jeûne, cherchant à vaincre et à triompher dans une action dont ils auraient dû dérober la connaissance aux hommes. Tout était affectation parmi eux; porter de grandes manches, des

[1] Ego Daniel lugebam trium hebdomadarum diebus : panem desiderabilem non comedi; et caro et vinum non introierunt in os meum, sed neque unguento unctus sum. *Hoc docemur exemplo, tempore jejunii a cibis delicatioribus abstinere* (*quod ego puto nunc dici panem desiderabilem*), *nec carnem comedere, nec vinum bibere.* Hieronym., comment. *in cap.* X *Danielis,* pag. 1118.

[2] Hieronym., in *Vita S. Pauli Eremitæ,* p. 68 et 69, tom. IV, parte 2.

[3] Hieronym., *Epist.* 49 *ad Paulin.,* pag. 565.

[4] Hieronym., comment., lib. V *in cap.* XX *Isaiæ,* pag. 132.

[5] Hieronym., *Epist.* 18 *ad Eustoch.,* pag. 44.

[6] Idem, ibid., pag. 46.

[7] Hieronym., *Epist.* 18 *ad Eustoch.,* pag. 44.

souliers larges, un gros habit, soupirer souvent, visiter les vierges, médire des ecclésiastiques : voilà ce qui constituait leur vertu. Les jours de fête étaient pour eux des jours d'intempérance. A ce portrait que saint Jérôme fait des remoboths, on reconnaît les sarabaïtes, dont il est parlé dans les *Conférences* de Cassien [1] et dans la Règle de saint Benoît [2], et que l'un et l'autre font passer pour une très-mauvaise espèce de moines. Saint Benoît en ajoute une quatrième encore plus détestable. Nous nous contenterons de rapporter ici ce que saint Jérôme dit de ceux qui vivaient en commun, et qu'on appelait pour cette raison cénobites.

« Le premier devoir auquel ils s'engagent et qui est comme le lien de leur société, est d'obéir à leurs anciens, et de faire tout ce qui leur est ordonné. On les distribue par décuries et par centuries, de manière qu'un décurion commande à neuf moines, et un centenier à dix décuries. Ils demeurent en particulier dans des cellules séparées les unes des autres, avec défense de se joindre ensemble avant l'heure de none. Il n'y a que les décurions qui aient la liberté de visiter ceux qui sont sous leur direction, afin que si quelqu'un est agité de mauvaises pensées, ils puissent le consoler dans ses peines. Ils ont coutume de s'assembler à l'heure de none pour chanter des psaumes et pour lire la sainte Ecriture. Après la prière, tous étant assis, celui qu'ils appellent le Père se met au milieu d'eux et leur fait une exhortation spirituelle. Tandis qu'il parle, tous les autres observent un profond silence, et personne n'ose ni cracher ni lever les yeux. Ils ne lui applaudissent que par les larmes qu'ils répandent en silence, étouffant jusqu'aux soupirs que la componction fait naître. Mais lorsqu'on vient à leur parler du royaume de Jésus-Christ, de la félicité future et de la gloire qui leur est promise, alors, levant les yeux au ciel et laissant échapper quelques soupirs, ils disent en eux-mêmes : *Qui me donnera des ailes comme à la colombe, afin que je puisse m'envoler et me reposer*. Cela fait, ils se séparent et vont se mettre à table, chaque décurie avec son décurion. Ils y servent tour à tour, chacun sa semaine. On y garde un silence exact, et l'on n'entend aucun bruit pendant le repas. Toute leur nourriture consiste en du pain, des légumes et des herbes dont le sel fait tout l'assaisonnement. Il n'y a que les vieillards qui boivent du vin. On leur donne à dîner de même qu'aux jeunes, afin de soutenir la vieillesse de ceux-là, et de fortifier la faiblesse de ceux-ci. Après le repas ils se lèvent de table, disent les grâces et se retirent en leur cellule, où ils s'entretiennent jusqu'à vêpres avec ceux de leur décurie. Avez-vous remarqué, disent-ils, de combien de grâces le ciel a prévenu celui-ci? combien celui-là est silencieux? combien cet autre a l'air grave et modeste? Ils consolent les faibles et encouragent les fervents à s'avancer de plus en plus dans les voies de la perfection. Lorsqu'ils ne font point leurs prières en commun, ils veillent en particulier dans leur chambre durant la nuit; et il y en a qui ont soin de faire la ronde et d'écouter à la porte des cellules pour savoir ce qu'ils font, et à quoi ils s'occupent. S'ils en trouvent quelqu'un qui soit tiède et languissant dans ses devoirs, ils ne lui font point de réprimande, mais, dissimulant sa faute, ils le vont voir plus souvent, et entrant les premiers en matière, ils lui font de l'oraison un portrait qui les gagne, au lieu de leur en faire une loi qui les gêne. On leur donne tous les jours quelque ouvrage à tâche, et quand ils l'ont fait, ils le mettent entre les mains de leur décurion; et celui-ci va tous les mois rendre compte au supérieur avec une crainte respectueuse. Il a aussi soin de goûter ce que l'on a préparé pour la nourriture des frères. Comme il n'est pas permis de dire qu'on n'a point de robe, de coule ou de natte pour coucher, l'économe règle toutes choses avec tant de sagesse, que personne ne demande rien, parce que rien ne leur manque. Si quelqu'un tombe malade, on le transporte de sa cellule dans une chambre plus grande, et les anciens en prennent un si grand soin, qu'il n'a pas sujet de désirer ni les délices des villes, ni les soins d'une mère. Le dimanche ils ne s'occupent qu'à la lecture et à la prière. Ils s'y appliquent aussi en tout temps après le travail manuel, et ils apprennent tous les jours quelque chose de l'Ecriture sainte. Ils jeûnent également toute l'année, excepté en carême, où il leur est permis de redoubler leurs mortifications et leurs austérités. Depuis Pâques jusqu'à la

Psal. LIV.

[1] Cassianus, *Collat.* XVIII, cap. IV, pag. 207, et cap. VII, pag. 208, tom. VII *Biblioth. Patr.*

[2] S. Benedictus, *Regulæ*, cap. I.

Pentecôte on change le souper en dîner, et pour se conformer à la tradition de l'Eglise, et de peur qu'on ne se charge trop l'estomac en faisant deux repas par jour. »

Tels étaient ces esséniens dont parle Philon; tels ceux dont Josèphe nous fait les portraits dans son second livre *de la Captivité des Juifs*. Avant le voyage de saint Athanase en Italie, on ne connaissait pas à Rome la vie monastique, et il n'y avait pas dans cette ville de femme de qualité qui sût quelle était la vie des solitaires, ni qui osât en prendre le nom, parce que cette profession était si nouvelle, qu'elle passait pour vile et même pour honteuse dans l'esprit des peuples. « Sainte Marcelle, dit saint Jérôme [1], apprit, premièrement par des prêtres d'Alexandrie et par saint Athanase, puis par Pierre, son successeur, la vie de saint Antoine, qui n'était pas encore mort, la discipline qui se pratiquait dans les monastères de saint Pacôme dans la Thébaïde, et celle qu'observaient les vierges et les veuves; et elle n'eut point honte de faire profession de ce qu'elle connut être agréable à Jésus-Christ. » C'était vers l'an 374. Elle fut imitée, quelques années après, par Sophronie et par d'autres. Pammaque, sénateur romain, donna après la mort de sa femme, qui était fille de sainte Paule, le même exemple aux hommes, que Marcelle avait donné aux femmes, embrassant le premier la vie monastique; d'où vient que saint Jérôme dit [2], en faisant son éloge, qu'il fut le premier et le chef des moines dans Rome, la première des villes. Il n'y avait point de monastère dans la Palestine [3] avant saint Hilarion, et avant lui on n'avait point vu de solitaire dans la Syrie. Il fut le premier qui pratiqua la vie monastique dans sa province, et qui en prescrivit la manière à ceux qui l'embrassèrent après lui.

« Outre le monastère [4] que sainte Paule avait bâti à Bethléem pour des hommes, et dont elle leur avait laissé la conduite, elle en fit construire trois autres pour des filles qu'elle y assembla de diverses provinces. Les unes étaient des filles de qualité, les autres d'une condition médiocre, et les troisièmes de basse extraction. Elles travaillaient et mangeaient séparément; mais elles psalmodiaient et faisaient l'oraison en commun. Après qu'on avait chanté *Alleluia*, qui était le signal pour les assembler, il n'était permis à aucune de rester dans sa cellule : et celle qui venait la première attendait les autres et les excitait au travail, non par la crainte, mais par son exemple et par la honte de ne pas l'imiter. Elles chantaient tout le Psautier de suite, à Tierce, à Sexte, à Nones, à Vêpres, et à minuit. Toutes les sœurs étaient obligées de le savoir par cœur et d'apprendre tous les jours quelque chose de l'Ecriture sainte. Le dimanche elles se rendaient toutes à l'église, qui tenait à leur monastère, chaque bande ayant en tête une des anciennes pour conductrice. Elles en revenaient dans le même ordre, et ensuite elles s'appliquaient aux différents ouvrages qu'on leur distribuait, faisant des habits ou pour elles-mêmes ou pour les autres. Il n'était pas permis aux filles de qualité d'amener avec elles, de chez leurs parents, une femme de chambre, de peur qu'elle ne retraçât dans leur esprit l'idée de ce qu'elles avaient fait autrefois, et qu'elle ne les entretînt souvent des folies et vains amusements de leur enfance. Elles étaient toutes vêtues d'une même façon, elles ne se servaient de linge que pour essuyer leurs mains. Entièrement séparées des hommes, il ne leur était pas même permis de voir leurs eunuques, de peur de donner quelques sujets de parler aux médisants, qui, pour autoriser leurs désordres, ont coutume de déchirer la réputation des personnes les plus vertueuses et les plus saintes. Lorsque quelqu'une des sœurs venait trop tard à l'office ou travaillait avec trop de lâcheté et de nonchalance, sainte Paule employait divers moyens pour la corriger, tâchant de gagner par douceur et par caresses celles qui étaient trop vives et trop sensibles à la correction, et faisant de rudes réprimandes aux autres en qui elle trouvait assez de vertu pour les souffrir. Ainsi elle pratiquait ce que disait l'Apôtre aux Corinthiens : *Que voulez-vous que je fasse? Voulez-vous que je vous reprenne avec sévérité ou avec un esprit de douceur et de condescendance?* (I Cor. IV, 21.) Excepté les choses dont elles avaient besoin pour se nourrir et se couvrir, cette Sainte ne souffrait pas qu'elles possédassent rien en propre suivant cette règle de

[1] Hieronym., *Epist.* 96, pag. 780.
[2] Hieronym., *Epist.* 54 *ad Pammachium*, pag. 585 et 586.
[3] Hieronym., in *Vita S. Hilarion.*, pag. 78.
[4] Hieronym., *Epist.* 86 *ad Eustoch.*, pag. 681 et 682.

I Tim. VI, 8.

saint Paul : *Pourvu que nous ayons de quoi nous nourrir et de quoi nous vêtir, nous devons être contents.* C'est qu'elle craignait que ses filles, s'accoutumant à avoir quelque chose au-delà du nécessaire, ne se laissassent aller à l'avarice, cette passion insatiable qui ne donne aucune borne à ses désirs, et qui n'est pas moins vive dans l'abondance que dans l'indigence. S'il arrivait quelque contestation entre ses sœurs, elle l'assoupissait aussitôt, elle les remettait ensemble avec une douceur admirable. Elle amortissait en elles par des jeûnes fréquents et rigoureux, les mouvements déréglés qu'inspire une bouillante jeunesse, aimant mieux les voir sujettes au mal d'estomac qu'aux faiblesses de l'esprit. Lorsqu'elle en voyait quelqu'une plus propre ou mieux mise que les autres, elle lui faisait sentir sa faute, et la corrigeait de sa vanité par un air chagrin ou un visage sévère, en lui disant qu'on souille l'âme par l'excessive propreté du corps et des habits : qu'une parole malhonnête ou trop libre ne doit jamais sortir de la bouche d'une vierge; que des discours de cette nature sont la marque d'une âme corrompue, et qu'à travers d'un extérieur mal réglé, on entrevoit les vices et la corruption du cœur. Si elle en remarquait quelqu'une qui aimât trop à causer, qui fût de mauvaise humeur, qui prît plaisir à disputer et à quereller ses sœurs; si, après l'avoir souvent reprise de ses fautes, elle ne voulait pas changer de conduite, sainte Paule la mettait au dernier rang et la séparait de la communauté, lui donnant pour pénitence de prier Dieu à la porte du réfectoire, et de manger en particulier, afin de corriger par la honte et par l'humiliation, celle qui n'avait tenu aucun compte des réprimandes. Elle regardait le larcin avec autant d'horreur que le sacrilége, et disait que ce qui passe dans le monde pour une faute légère et pour une bagatelle, doit être regardé comme un très-grand péché dans le cloître. Pleine de charité envers les malades, elle mettait son application à les servir et à les soulager, leur accordant abondamment tout ce qui leur était nécessaire pour le rétablissement de leur santé, et leur permettait même de manger de la viande. Elle n'en usait pas ainsi lorsqu'elle était malade elle-même; et la seule chose en quoi elle se distinguait de ses sœurs, c'est qu'elle n'épargnait rien pour elles, et qu'elle se refusait tout. »

Sur le vœu des vierges et la continence des clercs.

45. Selon saint Jérôme, quand l'Apôtre dit [1] qu'une vierge ne pèche point lorsqu'elle se marie, il ne parle pas de celles qui se sont consacrées à Dieu, puisqu'elles méritent condamnation quand elles viennent à violer leur première foi. Elles sont même alors plutôt coupables d'adultère que d'inceste. Jésus-Christ vierge [2] et Marie vierge ont consacré la virginité des deux sexes. Ensuite les apôtres ou ont été vierges, ou ont gardé la continence depuis leur mariage. Après eux, les évêques, les prêtres et les diacres ont été choisis parmi les vierges ou parmi les veuves, ou du moins ceux qui sont élus pour ces sortes de dignités doivent vivre dans une continence perpétuelle. » Cette discipline s'observait [3] dans les Eglises d'Orient, d'Egypte et du Siége apostolique, et on n'y élevait au ministère clérical que des vierges ou des continents. Saint Paul, en parlant [4] de l'élection d'un évêque, ne dit pas qu'il épouse une femme, ni qu'il engendre des enfants; mais il veut qu'il n'ait eu qu'une femme et des enfants qui lui soient soumis. De ces paroles, saint Jérôme infère contre Jovinien, qu'il n'est plus permis à un évêque d'engendrer des enfants depuis son ordination, parce qu'alors il ne serait plus considéré comme mari, mais condamné comme un adultère. « Si le même Apôtre ordonne [5], dit ailleurs saint Jérôme, aux

[1] Si nupserit virgo, non peccavit. *Non illa virgo, quæ se semel Dei cultui dedicavit. Harum enim si quæ nupserit, habebit damnationem, quia primum fidem irritam fecit... Virgines enim quæ post consecrationem nupserint, non tam adulteræ sunt quam incestæ.* Hieronym., lib. 1 *advers. Jovinian.*, pag. 156.

[2] *Christus virgo, virgo Maria, utrique sexui virginitatis dedicavere principia. Apostoli vel virgines, vel post nuptias continentes. Episcopi, presbyteri, diaconi, aut virgines eliguntur, aut vidui, vel post nuptias continentes.* Hieronym., *Epist.* 30, seu *Apolog. pro libris advers. Jovin.*, pag. 242.

[3] *Quid facient Orientis Ecclesiæ? Quid Ægypti, et Sedis apostolicæ, quæ aut virgines clericos accipiunt aut continentes : aut si uxores habuerint, mariti esse desistunt?* Hieronym., lib. *adversus Vigilantium*, pag. 281.

[4] *Sed et ipsa episcopalis electio mecum facit. Non enim dicit (Apostolus) eligatur episcopus, qui unam ducat uxorem, et filios faciat : sed qui unam habuerit uxorem, et filios in omni subditos disciplina. Certe confiteris non posse esse episcopum, qui in episcopatu filios faciat. Alioqui si deprehensus fuerit, non quasi vir tenebitur, sed quasi adulter damnabitur.* Hieronym., lib. I *advers. Jovin.*, pag. 175.

[5] *Sit autem episcopus et pudicus... Si autem laicis*

laïques de s'abstenir de l'usage du mariage, afin de vaquer à l'oraison, à plus forte raison un évêque est-il obligé de vivre dans la continence, lui qui chaque jour offre à Dieu des victimes sans tache pour ses péchés et pour ceux du peuple? Lisons le livre des Rois, et nous verrons que le prêtre Abimélech ne donna les pains de proposition à David et à ceux de sa suite, qu'après qu'ils l'eurent assuré qu'ils avaient vécu dans la continence depuis trois jours. Or, il y a autant de différence entre les pains de proposition et le corps de Jésus-Christ, qu'entre l'ombre et le corps, entre l'image et la vérité, entre la figure et la chose qu'elle représente. La chasteté est donc la vertu particulière des évêques; et un ministre des autels qui consacre le corps de Jésus-Christ, doit prendre garde de se souiller, non-seulement par aucune action impure, mais même par le moindre regard déshonnête, et par aucune pensée capable de salir son imagination. »

Sur la prière, sur les heures canoniales et sur la discipline.

46. « Suivant le précepte de l'Apôtre [1], dit saint Jérôme, nous devons prier toujours, et il semble même que le sommeil des saints soit une prière. Il est bon néanmoins de nous assujettir à certaines heures pour cet exercice, afin que s'il arrive que nous soyons occupés à quelque ouvrage, le temps que nous aurons destiné à la prière, nous avertisse de nous acquitter de ce devoir. Les heures ordinaires de prières sont, comme tout le monde sait, celles de Tierce, de Sexte et de None, le point du jour et à l'heure de vêpres. On ne doit point manger sans avoir prié auparavant, ni sortir de table sans avoir rendu grâces à Dieu, notre créateur. Il faut se relever deux ou trois fois chaque nuit, et repasser dans son esprit les endroits de l'Ecriture que l'on sait par cœur. On doit s'armer de l'oraison en sortant de la maison, et ne s'asseoir au retour qu'après avoir fait quelques prières. » Suivant la tradition de l'Eglise [2], on faisait la génuflexion en trois différents temps de la journée, savoir: à l'heure de Tierce, à celle de Sexte, et à celle de None. La raison qu'en donne saint Jérôme, « c'est que le Saint-Esprit descendit sur les Apôtres à l'heure de Tierce; que saint Pierre, voulant manger vers la sixième heure, monta sur le haut de la maison pour prier Dieu, et que cet apôtre et saint Jean montèrent au temple pour assister à la prière que l'on faisait en la neuvième heure. » Ce Père, en écrivant sur saint Matthieu [3], dit que « c'est une opinion des Hébreux que le Christ ou le Messie viendra au milieu de la nuit. D'où est venu, ajoute-t-il, la tradition apostolique qui défend de congédier le peuple avant minuit aux veilles de Pâques, parce qu'on attend la venue du Seigneur jusqu'à cette heure, et qu'étant passée, on présume qu'il est venu, et on fait la fête. » Dans toutes les Eglises d'Orient [4], lorsqu'on allait lire l'Evangile, on allumait le luminaire même en plein jour, en signe de joie. C'était

imperatur, ut propter orationem abstineant se ab uxorum coitu : quid de episcopo sentiendum est, qui quotidie pro suis populique peccatis, illibatas Deo oblaturus est victimas? Relegamus Regum libros, et inveniemus sacerdotem Abimelech de panibus propositionis noluisse prius dare David et pueris ejus, nisi interrogaret, utrum mundi essent a muliere, non utique aliena, sed conjuge. Et nisi eos audisset ab heri et nudius tertius vacasse ab opere conjugali, nequaquam panes quos prius negaverat concessisset. Tantum interest inter propositionis panes et corpus Christi, quantum inter umbram et corpora, inter imaginem et veritatem, inter exemplaria futurorum et ea ipsa quæ per exemplaria præfigurabantur. Quomodo itaque mansuetudo, patientia, sobrietas, etc. Præcipue esse debent in episcopo et inter cunctos laicos eminentia : sic et castitas propria, et, ut ita dixerim, pudicitia sacerdotalis, ut non solum se ab opere immundo abstineat, sed etiam a jactu oculi, et cogitationis errore, mens Christi corpus confectura sit libera. Hieronym., comment. *in cap* I *Epist. ad Titum*, pag. 418, tom. IV, part. 2.

[1] Hieronym., *Epist.* 28 *ad Eustochium*, pag. 46.

[2] *Tria autem sunt tempora quibus Deo flectanda sunt genua : tertiam horam, sextam et nonam, ecclesiastica traditio intelligit. Denique tertia hora, descendit Spiritus Sanctus super Apostolos. Sexta volens Petrus comedere, ad orationem ascendit in cœnaculum. Nona, Petrus et Joannes pergebant ad templum.* Hieronym., comment. *in cap.* VI *Daniel.*, pag. 1096.

[3] *Traditio Judæorum est, Christum media nocte venturum in similitudinem Ægyptii temporis, quando Pascha celebratum est, et exterminator venit, et Dominus super tabernacula transiit, et sanguine agni postes nostrarum frontium consecrati sunt : unde reor et traditionem apostolicam permansisse, ut in die vigiliarum Paschæ ante noctis dimidium, populos dimittere non liceat, expectantes adventum Christi. Et postquam illud tempus transierit, securitate præsumpta, festum cuncti agunt diem.* Hieronym., comment., lib. IV *in cap* XXV *Matth.*, pag. 120.

[4] *Per totas Orientis Ecclesias, quando legendum est Evangelium accenduntur luminaria, jam sole rutilante : non utique ad fugandas tenebras, sed ad signum lætitiæ demonstrandum.* Hieronym., lib. *adversus Vigilantium*, pag. 284.

une tradition ecclésiastique de chanter des hymnes et des psaumes [1] aux enterrements: et on y ajoutait quelquefois l'*alleluia* [2].

Saint Jérôme, faisant la description des funérailles de sainte Paule, remarque que les évêques [3] chargèrent son cercueil sur leurs épaules; que d'autres prélats précédaient le convoi portant des flambeaux et des cierges allumés, et que d'autres marchaient à la tête de ceux qui chantaient des psaumes. On porta le corps dans cet ordre au milieu de l'église de la Crèche du Sauveur. On chanta des psaumes en hébreu, en grec, en latin et en syriaque, non-seulement pendant les trois jours que le corps fut exposé et jusqu'à ce qu'on l'eut mis dans un caveau sous l'église qui est proche de la crèche du Seigneur, mais encore durant toute la semaine. Les clercs [4] étaient chargés d'ensevelir les morts, et on gravait quelquefois des épitaphes [5] sur le tombeau des personnes de piété. C'était la coutume dans les monastères [6] de Syrie, de couper les cheveux aux vierges et aux veuves qui renonçaient aux plaisirs et aux vanités du siècle, pour se consacrer à Dieu. Saint Jérôme en rapporte un exemple [7] à l'occasion d'une vierge qui ayant reçu le voile sacré dans l'église Saint-Pierre de Rome, et s'étant venu établir à Bethléem, dans le monastère de sainte Paule, y avait été séduite par Sabinien, à qui elle donna les cheveux qu'on lui avait coupés (selon la coutume), comme un gage de l'amour criminel qu'elle avait pour lui. Mais il paraît que les usages à l'égard de cette cérémonie, étaient différents selon les lieux, et qu'à Milan on ne coupait point les cheveux aux vierges. C'est ce que l'on voit par saint Ambroise qui, prescrivant la pénitence que devait subir une vierge tombée dans le crime [8] : « Coupez, lui dit-il, les cheveux qui ont servi à votre vanité et à votre perte. » En Afrique, non-seulement les vierges conservaient leurs cheveux [9], elles les portaient même dénoués, pour montrer [10] qu'elles étaient, selon la parole de l'Apôtre, fiancées à Jésus-Christ, et qu'elles avaient renoncé à tout autre époux. Il y a une loi de l'empereur Théodose, de l'an 390, qui défend [11] aux femmes de couper leurs cheveux sous prétexte de faire profession de la vie religieuse, et qui ordonne la peine de déposition contre les évêques qui les admettront en cet état aux sacrements de l'Eglise. Cette loi est conforme au dix-septième canon du concile de Gangres [12], qui défend aux femmes de se raser les cheveux par un motif de piété. C'était l'évêque qui consacrait les vierges [13], qui leur mettait le

[1] *Igitur obvoluto, et prolato foras corpore* (*sancti Pauli*) *hymnos quoque et psalmos de christiana traditione decantans, contristabatur Antonius, quod sarculum, quo terram foderet, non haberet.* Hieronym., in *Vita S. Pauli Eremitæ*, pag. 73.

[2] *Sonabant psalmi, et aurata templorum, reboans in sublime quatiebat* Alleluia. Hieronym., *Epist.* 84 *de Morte Fabiolæ*, pag. 662. *Refert Hugo Menardus Officium pro defunctis ex manuscripto Rhemensi, quod sic incipit : In primis cantatur psalmus :* In exitu Israel, *cum antiphona vel* Alleluia. Tom. III oper. S. Gregorii papæ, pag. 478.

[3] *Translataque* (*Paula*) *episcoporum manibus, et cervicem feretro subjicientibus; quum alii pontifices lampadas cereosque præferrent, alii choros psallentium ducerint, in media ecclesia Speluncæ Salvatoris est posita... Hebræo, græco, latino syroque sermone psalmi in ordine personabant : non solum triduo, donec subter ecclesiam, et juxta specum Domini conderetur, sed per omnem hebdomadam.* Hieronym., *Epist.* 86, pag. 687 et 688.

[4] *Clerici quibus id officii erat, cruentum linteo cadaver obvolvunt, et fossam humum lapidibus construentes, ex more tumulum parant.* Hieronym., *Epist.* 17 *ad Innocentium, de Muliere septies percussa*, p. 26.

[5] Hieron., *Epist.* 86 *ad Eustochium*, pag. 688 et 689.

[6] *Moris est in Ægypti et Syriæ monasteriis, ut tam virgo quam vidua, quæ se Deo voverint, et sæculo renuntiantes omnes delicias sæculi conculcarint, crinem monasteriorum matribus offerant desecandum.* Hieronym., *Epist.* 93 *ad Sabinianum*, pag. 757.

[7] *Post apostoli Petri basilicam, in qua Christi flammeo consecrata est* (*virgo*) *post Crucis et Resurrectionis et Ascensionis dominicæ sacramenta, in quibus rursum se in monasterio victuram spoponderat, audes crinem accipere tecum noctibus dormituræ, quem Christo messuerat in spelunca?* Hieronym., ibid., pag. 758.

[8] *Amputentur crines, qui per vanam gloriam occasionem luxuriæ præstiterunt.* Ambros., lib. *de Lapsu virginis consecratæ*, pag. 314, tom. II.

[9] *Capillos ex nulla parte nudatos habeatis, nec foris vel spargat negligentia, vel componat industria.* August., *Epist.* 211 *ad Sanctimoniales*, num. 10, pag. 784, tom. II.

[10] *Ut sæcularibus nuptiis se renuntiasse monstrarent, et junctas spirituali sponso, solverant crinem, jam cœlestes celebraverant nuptias. Quid est quod eas iterum crines solvere coegistis?* Optat., lib. VI, pag. 96.

[11] Cod. Theod., lib. XVI, tit. 2 *de Episcopis*, leg. 27, pag. 60.

[12] *Si qua mulier, propter eam quæ existimatur pietatem, tondeat comam, quam Deus ei dedit ad recordationem subjectionis, ut quæ subjectionis præceptum dissolvat, sit anathema.* Concil. Gangr., can. 17, pag. 423, tom. II *Concil.*

[13] *Heri catechumenus, hodie pontifex;... dudum fautor histrionum, nunc virginum consecrator.* Hieronym., *Epist.* 82 *ad Oceanum*, pag. 653.

voile sur la tête [1], après l'invocation du nom de Dieu, et qui donnait des lettres de recommandation aux clercs [2].

A Rome, on ordonnait les prêtres [3] sur le témoignage des diacres; ce qui ne se pratiquait point ailleurs. Les diacres s'y tenaient debout pendant que les prêtres étaient assis [4]; mais, par un abus qui s'était glissé insensiblement, un diacre, dès le temps de saint Jérôme, s'asseyait au rang des prêtres en l'absence de l'évêque, et donnait même la bénédiction de table. L'évêque [5], le prêtre, le diacre et les autres ecclésiastiques portaient des habits blancs dans l'administration du sacrifice, et différents des habits ordinaires. « Car, comme remarque le même saint Jérôme [6], nous ne devons pas entrer dans le Saint des saints et célébrer les sacrements du Seigneur, avec les habits qui nous servent aux autres usages de la vie. La religion divine, ajoute-t-il, a un habit pour le ministère, et un autre pour l'usage commun. » Le diacre lisait l'Evangile à la messe [7]. Il récitait [8] publiquement dans l'église les noms de ceux qui avaient apporté leur offrande à l'autel [9] : les riches s'en faisaient un sujet de vanité. Il paraît que les moines et les solitaires allaient aussi à l'offrande, du moins saint Jérôme l'assure de lui-même dans sa lettre à Héliodore. « Les clercs [10], dit-il, vivent de l'autel; mais pour moi, si je manque à y porter mon offrande, l'on me regarde comme un arbre stérile qui n'est bon qu'à être coupé. Ma pauvreté n'est pas même un prétexte légitime pour me dispenser de cette obligation, puisque Jésus-Christ loue dans l'Evangile, l'action d'une pauvre veuve qui, n'ayant que deux pièces de monnaie, ne laissa pas de les jeter dans le tronc. »

On ne peut douter, ce semble, que saint Jérôme ne fasse allusion à l'Oraison dominicale qu'on récite à la messe, lorsqu'il dit [11] que Jésus-Christ a appris aux Apôtres à dire tous les jours dans le sacrifice de son corps : *Notre Père qui êtes aux cieux*. On administrait d'un lieu élevé l'Eucharistie [12] aux fidèles. Ils tendaient la main pour la recevoir [13], et répondaient *Amen* en la recevant [14]. Dans l'Eglise de Rome [15], tous les fidèles recevaient tous les jours le corps de Jésus-Christ : mais il y en avait qui, après avoir usé du mariage, n'osaient point ce jour-là approcher des tom-

[1] *Scio quod ad imprecationem pontificis, flammeum virginale sanctum operuit caput.* Hieronym., *Epist.* 97 *ad Demetr.*, pag. 784.

[2] *Quis non susciperet eum, qui se monachum promittebat, præsertim ignorans tragœdias tuas, et episcopi tui commendatitias ad cæteros sacerdotes epistolas legens?* Hieronym., *Epist.* 93 *ad Sabinianum*, pag. 760.

[3] *Sed dicis, quomodo Romæ ad testimonium diaconi presbyter ordinatur? quid mihi profers unius urbis consuetudinem? Quid paucitatem, de qua ortum est supercilium in leges Ecclesiæ, vindicas?* Hieronym., *Epist.* 101 *ad Evangelum*, pag. 803.

[4] *Cæterum in Ecclesia Romæ, presbyteri sedent, et stant diaconi; licet paulatim increbrescentibus vitiis, inter presbyteros absente episcopo sedere diaconum viderim; et in domesticis conviviis, benedictiones presbyteris dare.* Idem, ibid.

[5] *Quæ sunt, rogo, inimicitiæ contra Deum... si episcopus, presbyter, et diaconus et reliquus ordo ecclesiasticus in administratione sacrificiorum candida veste processerint.* Hieronym., lib. I *advers. Pelag.*, pag. 502.

[6] *Quæ discimus, non quotidianis et quibuslibet pro usu vitæ communis pollutis vestibus nos ingredi debere in Sancta sanctorum, sed munda conscientia et mundis vestibus tenere Domini sacramenta... Porro Religio divina alterum habitum habet in ministerio, alterum in usu vitaque communi.* Hieronym., lib. XIII *in cap.* XLIV *Ezech.*, pag. 1029.

[7] *Evangelium Christi, quasi diaconus lectitabas.* Hieronym., *Epist. ad Sabinian.*, pag. 758.

[8] *Diaconus in ecclesiis recitat offerentium nomina.* Hieronym., lib. VI *in cap.* XVIII *Ezech.*, pag. 822.

[9] *At nunc publice recitantur offerentium nomina, et redemptio peccatorum mutatur in laudem; nec meminerunt viduæ illius in Evangelio, quæ in gazophylacium duo æra mittendo omnium divitum vicit donaria.* Hieronym., comment., lib. II *in cap.* XI *Jerem.*, pag. 584.

[10] *Clerici de altario vivunt : mihi quasi infructuosæ arbori, securis ponitur ad radicem, si munus ad altare non defero, nec possum obtendere paupertatem, cum in Evangelio anum viduam, duo quæ sibi supererant, æra mittentem, laudaverit Dominus.* Hieronym., *Epist.* 5 *ad Heliodorum monachum*, pag. 10.

[11] *Sic docuit (Christus) Apostolos suos, ut quotidie in corporis illius sacrificio credentes audeant loqui :* Pater noster qui es in cœlis, etc. Hieronym., lib. III *advers. Pelag.*, pag. 543.

[12] *Non est ipsum... de sublimi loco eucharistiam ministrare populo.* Hieronym., lib. *adversus Lucifer.*, pag. 290.

[13] *Quisquamne extenta manu vertit faciem, et inter sacras epulas, Judæ osculum porrigit?* Hieronym., *Epist.* 39 *ad Theophilum*, pag. 335.

[14] *Qua conscientia ad eucharistiam Christi accedam, et respondebo* Amen, *cum de charitate dubitem porrigentis.* Idem, ibid.

[15] *Scio Romæ hanc esse consuetudinem, ut fideles semper Christi corpus accipiant, quod nec reprehendo nec probo :..... sed ipsorum conscientiam convenio, qui eodem die post coitum communicant... Quare ad martyres ire non audient? Quare non ingrediuntur ecclesias? An alius in publico, alius in domo Christus est? Quod in ecclesia non licet, nec domi licet.* Hieronym., *Epist.* 30 *pro libris adversus Jovinianum, Apolog.*, pag. 239.

beaux des martyrs, ni entrer dans les églises, tandis qu'ils ne se faisaient point scrupule de communier dans leurs maisons. « N'est-ce pas, leur dit saint Jérôme, le même Jésus-Christ qu'on reçoit dans la maison et dans l'église? Ce qu'il est défendu de faire dans l'église, il n'est pas permis de le faire dans une maison particulière. » Il semble que les prêtres étaient chargés de la décoration de l'autel et de l'église. On voit en effet que le prêtre Népotien avait[1] grand soin que l'autel fût propre, qu'il n'y eût ni fumée, ni poussière sur les murailles; que le pavé fût bien frotté, que le portier fût assidu à la porte, qu'il y eût des voiles aux entrées de l'église, que la sacristie fût propre, que les vases fussent bien nets. En un mot, son soin et sa vigilance s'étendant également à toutes les cérémonies, il était aussi exact à remplir les plus petits que les plus grands de ces devoirs. Il ornait de diverses fleurs, de branches d'arbres et de rameaux de vignes, les églises de la ville et les chapelles des martyrs, en sorte que tout ce qu'on remarquait de beau dans l'église, le bel ordre qui s'y observait, et l'ajustement de toute chose, étaient une preuve du soin et du zèle de ce saint prêtre.

Sur l'histoire.

47. Voici comment saint Jérôme raconte l'état déplorable où se trouvaient les Juifs de son temps. « Jusqu'à ce jour, dit-il[2], les perfides vignerons à qui le père de famille avait confié le soin de sa vigne, après avoir tué ses serviteurs, et le Fils de Dieu même, n'ont la liberté d'entrer dans Jérusalem que pour un seul jour; ils n'y viennent que pour déplorer la perte qu'ils en ont faite, encore faut-il qu'ils achètent à prix d'argent la permission de pleurer la ruine de leur patrie. Comme autrefois ils ont acheté le sang de Jésus-Christ, ils sont maintenant contraints d'acheter leurs propres larmes; et jusqu'à leurs pleurs, tout leur est vendu. Au jour que Jérusalem fut prise et ruinée par les Romains, on voit venir le peuple juif avec des marques publiques de deuil : les femmes courbées de vieillesse, et des vieillards chargés de haillons comme d'années, se mêlent dans la foule, portant jusque sur leurs corps et dans leur figure l'image sensible de la colère de Dieu. Cette multitude lugubre déplore la ruine de leur temple, pendant que la croix du Seigneur, placée sur le sommet de l'église du Calvaire, brille aux yeux de tout le monde; pendant que l'extérieur et l'intérieur de l'Anastasie ou du lieu de la résurrection est tout revêtu d'or; pendant qu'on découvre de tous les endroits de la ville de Jérusalem, l'étendard de Jésus-Christ placé sur la montagne des Oliviers. Ce double spectacle fait sentir la profonde misère de ce peuple ingrat, mais il n'excite point la compassion dont son opiniâtreté le rend indigne; ses larmes seraient intarissables, et les femmes dont les cheveux sont épars et les bras livides à force d'en frapper leurs poitrines, ne cesseraient point de s'affliger, si le soldat avare ne comptait les moments et ne mettait une nouvelle taxe sur de nouvelles larmes. »

Depuis le règne d'Adrien[3], jusqu'à celui de Constantin, c'est-à-dire, depuis près de cent quatre-vingts ans, les païens avaient adoré l'idole de Jupiter dans le lieu même où Jésus-Christ ressuscita, et ils avaient rendu le même culte à une statue de Vénus placée sur la montagne où il fut crucifié. Il y avait aussi un bois consacré à Thamus ou Adonis, proche la ville de Bethléem, lieu le plus auguste de l'univers, d'où *la vérité est sortie,* ainsi que le dit le prophète royal, et l'on pleurait le favori de Vénus dans la crèche où l'on avait entendu les premiers cris de Jésus-Christ enfant. Le dessein des païens, en profanant les lieux saints par un culte idolâtre, était d'abolir la foi de la mort et de la résurrection du Sauveur. Mais ils ne purent y réussir, et dans le troisième siècle on montrait[4] la caverne de Bethléem où Jésus-

[1] *Erat ergo sollicitus, si niteret altare, si parietes absque fuligine, si pavimenta tersa, si janitor creber in porta, vela semper in ostiis; si sacrarium mundum, si vasa luculenta : et in omnes cæremonias pia sollicitudo disposita, non minus non majus negligebat officium... Hoc idem possumus de isto dicere, qui basilicas Ecclesiæ, et Martyrum conciliabula, diversis floribus, et arborum comis, vitiumque pampinis adumbrarit : ut quidquid placebat in ecclesia, tum dispositione, quam visu, presbyteri laborem et studium testaretur.* Hieronym., *Epist.* 34 *ad Heliodorum,* pag. 271 et 272.

[2] Hieronym., *in cap.* I *Sophon.*, pag. 1655.

[3] Hieronym., *Epist.* 49 *ad Paulinum,* pag. 564.

[4] *Si quis ultra quæsierit quidpiam aliud quo persuadeatur Jesum in Bethleem natum esse, is recogitet in Bethleem monstrari speluncam in qua natus est, et in spelunca præsepe, ubi est fasciis obvolutus..... atque hoc in locis illis pervulgatum est, atque etiam apud hostes celebratum, in illa spelunca natum esse eum, quem christiani adorant et admirantur Jesum.* Origen., lib. I *contra Celsum,* num. 51, pag. 367, tom. I novæ editionis.

Christ était né, et dans cette caverne, la crèche où il avait été emmaillotté. Ce lieu était alors fort célèbre parmi les païens du pays, et ils convenaient que c'était là le lieu de la naissance de ce Jésus qui était adoré et admiré des chrétiens.

Saint Jérôme parle ainsi de la persécution et de la mort de Julien l'Apostat [1] : « Encore enfant, et étudiant la grammaire, tandis que toutes les villes fumaient du feu des sacrifices que l'on offrait au démon, on apporta tout à coup la nouvelle de la mort de ce prince; et alors un païen dit assez agréablement : « Comment est-ce que les chrétiens disent que leur Dieu est patient et supporte longtemps le mal? Rien n'est plus prompt ni plus furieux que sa colère. » Mais si ce païen disait cela en riant, l'Eglise chantait avec une véritable joie ces paroles de l'Ecriture : *Vous avez brisé avec étonnement la tête des forts et des puissants*.

Ce même Père qui, en 406, travaillait à son commentaire *sur Joël* [2], y fait mention d'une plaie extraordinaire de sauterelles dont toute la Palestine avait été affligée. « Elles venaient par troupe et en si grand nombre, que l'air en était obscurci. Mais en même temps elles étaient si bien arrangées, qu'elles tenaient chacune leur place, soit en volant, soit en se posant sur la terre, sans se mettre les unes sur les autres. Il semblait que ce fût comme ces planchers à la mosaïque, qu'on fait de petites pièces rapportées. Le clergé [3] et le peuple assemblé à Jérusalem entre la chapelle du Saint-Sépulcre et l'église de la Croix, implorèrent la miséricorde de Dieu qui, fléchi par leurs prières, envoya un vent qui poussa ces sauterelles, partie dans la mer Morte, partie dans la Méditerranée. Les eaux poussèrent ces insectes sur les rivages, et il s'en trouva de si grands amas sur les bords de l'une et de l'autre mer, que l'odeur de cette pourriture ayant corrompu l'air, il survint une peste qui fit mourir les hommes et les animaux. »

Voici ce que saint Jérôme dit des cimetières de Rome, nommés catacombes : « Lorsque [4] j'étudiais en cette ville les belles-lettres j'avais coutume, avec d'autres enfants de mon âge, d'aller les dimanches visiter les tombeaux des apôtres et des martyrs, et j'entrais souvent dans ces voûtes souterraines dont les murailles des deux côtés sont remplies de corps qu'on y a enterrés. Ces lieux sont si obscurs qu'on pourrait dire de ceux qui les visitent, *qu'ils descendent tout vivants dans le sépulcre*. Une très petite lumière y descend en quelques endroits, plutôt par des trous que par des fenêtres : ce qui ne suffit pas pour en écarter les ténèbres. On y marche lentement, et ceux qui s'y trouvent environnés comme d'une nuit très-obscure, pourraient se servir à propos de ces deux vers du second livre de l'*Enéïde* de Virgile :

Psal. LIV, 16.

> Le silence profond, l'affreuse solitude
> Mêlent leur triste horreur à mon inquiétude. »

Diverses maximes de morale, sur les châtiments de Dieu et sur les adversités.

48. Selon saint Jérôme, « Dieu [5] ne nous châtie point pour nous perdre, mais pour nous corriger. S'il paraît cruel à notre égard, c'est qu'il veut nous faire rentrer dans les voies de la piété et de la pénitence; les juges de la terre regardent la sévérité des lois comme une justice : mais la loi et la justice de Dieu est de sauver ceux qu'il châtie. S'il a permis [6] que l'on persécutât les fidèles, ç'a été pour éprouver leur foi et couronner leur constance. En effet [7], il arrive souvent que ceux qui, dans l'abondance et dans la prospérité, avaient oublié le Seigneur, le reconnaissent quand ils se voient accablés de misère, et dépouillés de ces biens fragiles qu'ils possédaient dans le monde et qui leur ont échappé malgré eux. Dieu [8], par une providence particulière sur ceux qu'il veut sauver, permet que tout leur soit contraire, et que rien ne réussisse au gré de leurs désirs, afin que la pauvreté et les disgrâces de la vie présente, les obligent à mettre leur confiance dans leur créateur et à ne se pas appuyer sur la créature. Il ne punit [9] même les pécheurs que par degré, afin de les faire

[1] Hieronym., comment., lib. II *in cap.* III *Habacuc*, pag. 1636.

[2] Hieronym., *in cap.* II *Joel*, pag. 1349, 1354 et 1355.

[3] *Etiam nostris temporibus vidimus agmina locustarum terram texisse judæam, quæ postea misericordia Domini inter vestibulum et altare, hoc est inter Crucis et Resurrectionis locum, sacerdotibus et populis Dominum deprecantibus atque dicentibus :* Parce populo tuo, *vento surgente in mare, primum et novissimum præcipitatæ sunt.* Hieronym., *in cap.* II *Joel.*, pag. 1374.

[4] Hieronym., comment., lib. XII *in cap.* XL *Ezech.*, pag. 979 et 980.

[5] Hieronym., lib. III *in Osee*, pag. 1315.

[6] Lib. V *in Isái.*, pag. 132.

[7] Ibid. — [8] Ibid.

[9] *In cap.* II *Jeremiæ.*

rentrer peu à peu dans les voies du salut. Regardons [1] donc les disgrâces qui nous arrivent comme des châtiments de la divine justice, qui veut nous purifier par le feu des tribulations, de tout ce qu'il y a en nous d'impur et d'étranger. Les maux [2] que Dieu nous envoie, ne sont pas de véritables maux. Ils ne sont tels qu'à l'égard de ceux qui en font leur supplice : ou plutôt, ils sont tout à la fois et des maux et des biens : des maux pour ceux qu'ils affligent, des biens pour ceux qu'ils corrigent. Dieu en use [3] à l'égard du pécheur comme un charitable médecin envers un malade, coupant les chairs gangrénées afin de sauver les parties qui sont saines. Il le punit parce qu'il veut lui pardonner. Il le traite avec une espèce de cruauté, afin de lui faire miséricorde; et sans être touché des douleurs qu'il souffre, il ne pense qu'à le guérir; car Dieu [4] châtie ceux qu'il aime, mais il abandonne à leurs désordres et livre à leurs iniquités, ceux dont le salut ne le touche plus, à cause de leur endurcissement. Réjouissez-vous donc, dit saint Jérôme [5], lorsque Dieu exerce sur vous ses jugements et vous éprouve par les disgrâces de la vie présente. Je ne vous dis pas de ne point pleurer; car *heureux sont ceux qui pleurent, parce qu'ils seront consolés;* je vous avertis seulement de ne point pleurer pour les choses de ce siècle; si la mort vous enlève quelqu'un de vos proches, si l'on confisque vos biens, si vous êtes tourmenté de la goutte ou de quelqu'autre maladie, prenez garde de vous affliger et de répandre des larmes; n'envisagez point les biens présents, n'ayez en vue que les biens à venir, et que le plus grand de vos chagrins soit de vous voir attaché si longtemps à un corps mortel. Mettez [6], comme les Apôtres, votre gloire et votre bonheur dans les opprobres que vous souffrez pour le nom de Jésus-Christ; glorifiez-vous comme saint Paul au milieu des tribulations et des disgrâces de la vie présente; c'est un noble orgueil et un saint élèvement d'une âme véritablement chrétienne. Comme [7] la vie présente n'est qu'une vicissitude perpétuelle de biens et de maux, le juste doit se préparer à toute sorte d'événements, et prier Dieu de pouvoir conserver une égalité d'âme dans l'une et l'autre fortune; car celui qui craint Dieu, ne se laisse ni enfler par la prospérité, ni abattre par l'adversité. En quelque situation que se trouva Joseph [8], rien ne fut capable d'ébranler sa fidélité envers Dieu; ni l'envie de ses frères, ni la dureté de son esclavage, ni la vivacité de l'âge, ni l'attrait du plaisir, ni les promesses et les flatteries de la femme de son maître, ni l'horreur de sa prison, ni la gloire de se voir maître de toute l'Egypte, rien de tout cela ne put jamais changer les dispositions de son cœur. Toujours semblable à lui-même et indépendant de l'inconstance des choses humaines, il se fit un bonheur des rigueurs mêmes de sa mauvaise fortune. Job fut attaqué tour à tour par tout ce qui était le plus capable de corrompre ou d'abattre son grand cœur, et jamais, ni les richesses, ni la perte de ses biens, ni la mort de ses enfants, ni cette plaie universelle dont son corps était couvert, ni les reproches de ses amis, ni l'abandon de ses proches, ni le rétablissement de sa fortune, ne donnèrent d'atteinte à sa constance. Les païens [9], les gentils, les juifs, les publicains, louent Dieu dans la prospérité: la vertu propre des chrétiens est de le bénir parmi les plus cruelles disgrâces. Leur maison vient-elle à tomber en ruines? leurs femmes et leurs enfants sont-ils menés en esclavage? une mort violente ou imprévue leur enlève-t-elle les personnes qui leur sont le plus chères? sont-ils affligés de quelque maladie fâcheuse? ils rendent grâces au Seigneur dans le fort même de leur misère. Les personnes qui se piquent de quelque piété, ont coutume de remercier Dieu lorsqu'il les préserve de quelque péril, ou qu'il les tire de l'indigence. Le comble de la vertu est de lui rendre grâces au milieu même des périls où l'on se trouve engagé, et des misères dont on se sent accablé. Supporter avec fermeté d'âme la perte de tout ce que l'on a de plus cher au monde, c'est porter sa croix, c'est suivre le Sauveur. »

Sur l'amour de la vérité.

49. « C'est mêler l'eau avec le vin [10], dit saint Jérôme, et corrompre les saintes Ecritures, que de chercher à plaire à ses auditeurs, plutôt qu'à les corriger, et d'adoucir par une molle complaisance, l'austérité des maximes de l'Evangile, dont on pourrait se servir pour reprendre le vice. Un véritable ministre de

[1] Lib. II *in Jerem.*
[2] Lib. IV *in Jerem.*
[3] *In cap.* XXIV *Ezech.*
[4] Lib. I *in Osee.* — [5] *In cap.* II *Michææ.*
[6] *In cap.* I *Sophon.*
[7] Comment. *in Eccles.*
[8] *In cap.* V *ad Ephes.*
[9] Ibid. — [10] *In Isai.* I, 22.

l'Evangile [1] doit donc, au lieu de chercher l'estime et les vains applaudissements des hommes, ne songer qu'à faire couler des larmes de pénitence, et dans la crainte de prévenir la sentence du souverain Juge, ne flatter personne d'une félicité chimérique. Le prophète [2] Isaïe en disant : *Malheur à vous, qui dites que le mal est bien, et que le bien est mal,* parle contre ceux qui croient pouvoir sans crime, ou louer le vice ou blâmer la vertu. Prenons donc garde de prendre le mensonge pour la vérité, et les ténèbres pour la lumière. Nous ne devons [3] jamais abandonner la vérité par une basse complaisance pour les grands du siècle. Il faut [4] toujours l'aimer sans craindre ces hommes indociles qui, ne pouvant souffrir la correction, tendent des piéges à ceux qui condamnent leurs désordres. Le mensonge [5] n'ose se produire que sous les apparences de la vérité, et ce n'est que par ces dehors empruntés qu'il est capable d'imposer et de faire illusion aux âmes saintes et innocentes. La vérité [6] peut être tenue captive et chargée de chaînes, mais jamais on ne saurait la vaincre. Contente du petit nombre de ses partisans, elle ne craint point la multitude de ses ennemis. Si des prêtres [7], des faux prophètes, ou une populace séduite et emportée, s'élèvent contre nous dans des occasions où nous sommes obligés de prendre le parti de la vérité et de la loi du Seigneur, mettons-nous au-dessus des contradictions et des craintes humaines : ne songeons qu'à exécuter les ordres de Dieu; et uniquement occupés des biens de la vie future, méprisons les maux et les disgrâces de la vie présente. Si nous nous trouvons dans des conjonctures fâcheuses, qui nous obligent de céder, tâchons de nous accommoder au temps, sans néanmoins abandonner la vérité; car c'est une espèce de folie d'insulter avec orgueil à une puissance supérieure, et c'est sagesse de se dérober à un péril inévitable, quand on le peut faire sans blesser les intérêts de la vérité. C'est être faux témoin [8] de donner un mauvais tour et une interprétation maligne aux choses que l'on a entendues. Tâchons de vivre en paix avec tout le monde [9], et de ne nous point faire d'ennemis. Mais si en disant la vérité nous nous attirons la haine de quelqu'un, ce n'est pas nous qui sommes ses ennemis, c'est lui qui est ennemi de la vérité. Dans les disputes [10] il ne faut pas chercher à vaincre son adversaire, on ne doit avoir en vue que de faire triompher la vérité des artifices du mensonge. A quoi bon disputer avec tant de chaleur, puisque nous devons goûter les raisons qu'on nous donne [11], si elles sont bonnes, et que nous pouvons les réfuter sans aigreur et sans emportement, si elles sont mauvaises? Le premier degré de bonheur [12] est d'avoir assez de sagesse pour se conduire soi-même; le second est d'avoir assez de docilité pour suivre les conseils d'un homme sage : n'avoir ni l'un ni l'autre, c'est être inutile aux autres et à soi-même. Les faux prophètes ne promettent que des douceurs et des prospérités [13], et par là ils s'attirent l'estime et l'approbation des hommes : la vérité est amère, et l'amertume est le partage de ceux qui la prêchent. Un discours flatteur [14], des paroles insinuantes, un habit modeste, des jeûnes ou forcés ou affectés, des vertus contrefaites, ce sont là les piéges dont se servent les hérétiques pour surprendre les simples. La véritable sagesse est [15] toujours accompagnée de la crainte de Dieu. Savoir tendre des piéges aux autres et se montrer sous des formes différentes, c'est être rusé et artificieux, mais ce n'est point être sage. Un peu de simplicité [16] sied bien à un homme sage. Lorsqu'on l'outrage, il doit remettre les intérêts de sa gloire et le soin de sa vengeance entre les mains de Dieu, et souffrir que les hommes regardent sa patience comme une folie, plutôt que de faire le mal et de se venger lui-même, sous un prétexte spécieux de conserver son honneur et la réputation d'homme sage. »

Sur les bonnes œuvres.

50. Selon saint Jérôme, les jeûnes [17], les prières, les victimes et les holocaustes sont utiles lorsqu'on renonce à ses désordres et que l'on expie ses péchés passés par les larmes de la pénitence; mais c'est prendre plaisir à s'aveugler soi-même que de prétendre fléchir Dieu par des vœux et des sacrifi-

[1] *In Isai.* III, 12. — [2] Ibid.
[3] Præfat. *in lib.* XI *in Isaiam.*
[4] *In cap.* II *Jerem.*
[5] Lib. IV *in Jerem.*
[6] Præfat. *in lib.* V *in Jerem.*
[7] *In cap.* XXVI *Jerem.* — [8] *In cap.* XXVI *Matth.*
[9] *In cap.* V *ad Galat.*
[10] Lib. I *Dialog. advers. Pelag.*
[11] *In cap.* III *Epist. ad Tit.*
[12] *In Isai.* III. — [13] Lib. II *advers. Jovinian.*
[14] Comment. *in Eccles.*
[15] Lib. I *in Jerem.*
[16] Comment. *in Eccles.*
[17] Lib. III *in Jerem.*

ces, quand on persévère dans le crime. C'est par notre obéissance [1] et nos bonnes œuvres, et non pas par nos oblations, que nous pouvons désarmer sa justice. Si je donne l'aumône [2] pour m'attirer les applaudissements des hommes, j'ai reçu ma récompense, et je dois passer pour un mercenaire. Si j'affecte de paraître chaste aux yeux des hommes, tandis que je livre mon cœur à d'infâmes désirs, je suis non pas un mercenaire qui mérite récompense, mais un pécheur digne de châtiment. Une sainteté affectée n'est pas un moindre crime qu'un libertinage déclaré. Néanmoins [3] le meilleur usage que l'homme puisse faire des biens qu'il possède en ce monde, est d'exercer la charité envers les pauvres, et de se ménager par là les richesses de l'éternité. Voilà les véritables biens que nous pouvons emporter avec nous, et le seul trésor que ni les larrons, ni les tyrans ne sauraient jamais nous ravir. Tout ce que [4] nous avons au-delà de ce qui nous est nécessaire pour vivre et pour nous vêtir, nous devons l'employer à secourir les pauvres et à les soulager dans leurs nécessités. Aidez par vos conseils [5] et consolez dans la misère ceux à qui votre pauvreté ne vous permet pas de faire l'aumôme. Un malheureux peut trouver plus de ressources à ses disgrâces dans la sagesse d'un homme de bien, que dans la richesse des grands du monde. Lorsqu'on ne répand ses libéralités que sur des misères connues [6], et qu'on ne donne pas indifféremment l'aumône à tous ceux qui la demandent, on abandonne souvent celui qui mérite le mieux de la recevoir. Ne mettez donc point, en faisant l'aumône, de différence entre l'ami et l'inconnu. Imitez [7] la bonté de Dieu, qui est une source commune où le libre et l'esclave, le prince et le roturier, le riche et le pauvre puisent également. Rien de plus rare qu'une véritable foi et une parfaite confiance en Dieu. «Lorsque [8] je m'applique à l'oraison, dit saint Jérôme, je ne prierais point, si je n'avais la foi; mais si ma foi était véritable, j'aurais cette pureté de cœur qui voit Dieu; je me frapperais la poitrine, je pleurerais sans cesse, je serais saisi d'une sainte horreur; abattu et prosterné aux pieds de mon Dieu, je les arroserais de mes larmes, je les essuierais avec mes cheveux, j'embrasserais étroitement sa croix, et je ne le quitterais point qu'il ne m'eût fait miséricorde. Mais au contraire, durant mon oraison, je me présente en esprit dans de magnifiques appartements, je m'occupe de mes revenus et du profit que m'apporte l'argent que j'ai prêté à intérêt, je me remplis l'imagination de mille pensées sales et déshonnêtes. Puis-je me flatter d'avoir alors une véritable foi? Est-ce ainsi qu'ont prié Jonas dans le ventre de la baleine, les trois Hébreux dans la fournaise, Daniel au milieu des lions, et le larron sur la croix? Que chacun s'examine et se consulte soi-même, et il verra combien il est rare de trouver une âme véritablement fidèle, qui ne fasse rien pour s'attirer la vaine estime et les vains applaudissements des hommes. Car tous ceux qui jeûnent, ne jeûnent pas pour Dieu; tous ceux qui font l'aumône, ne la font pas pour l'amour de Dieu. Le vice touche de près à la vertu, et il est très-difficile de trouver un chrétien qui ne se donne pas en spectacle au monde, et qui se contente d'avoir Dieu seul pour témoin de ses actions. Jésus-Christ veut [9] que nous ayons tout à la fois et la simplicité de la colombe et la prudence du serpent, afin que nous soyons incapables de tendre des piéges aux autres, et de donner dans ceux qu'on nous pourrait tendre. Une prudence sans bonté est malice, et une simplicité sans raison est folie. En nous disant [10] d'arracher notre œil lorsqu'il nous est un sujet de scandale, Jésus-Christ nous ordonne d'étouffer dans nos cœurs les plus doux sentiments et les plus tendres affections de la nature, de peur que dans les devoirs que la piété nous impose, nous ne trouvions une occasion de chute et de scandale. Ainsi quand bien même quelqu'un nous serait nécessaire et aussi étroitement uni que la main, le pied et l'œil le sont au corps, s'il nous scandalise, et si, par une conduite irrégulière et peu conforme à nos mœurs, il veut nous engager dans les voies de la perdition, ne balançons pas un moment à renoncer à son alliance et à tous les avantages temporels que nous en espérons, de peur qu'en voulant sauver nos proches et nos amis, nous ne nous perdions nous-mêmes sans ressource. Il ne faut donc préférer à l'amour du Seigneur, ni frère, ni

[1] Comment. *in Eccles.*
[2] Lib. VI *in Isai.*
[3] Comment. *in Eccles.*
[4] Ibid. — [5] Ibid. — [6] Ibid.
[7] *In cap. ad Galat.*
[8] *Advers. Lucifer.*
[9] Lib. II *in Osee.*
[10] *In cap.* XVIII *Matth.*

femme, ni enfants, ni amis, ni tout autre attachement capable de nous exclure du royaume des cieux. Tous les fidèles connaissent assez ce qui est capable de leur nuire, de réveiller leurs passions et de les engager dans le péché. Il vaut mieux rompre avec le monde et se séparer entièrement du commerce des hommes, que de perdre la vie éternelle, en cherchant avec trop d'empressement les choses nécessaires à la vie présente. La véritable piété [1] consiste à haïr le mal, et à aimer le bien. Haïr le mal, c'est non-seulement résister aux appas de la volupté, mais encore avoir horreur de tous les plaisirs que le crime fait goûter. Aimer le bien, au contraire, c'est le pratiquer pour l'amour de lui-même, et non point par nécessité ou par la crainte des lois. Soit jeunes [2], soit vieux, travaillez toujours également à la vertu. Ne dites point : J'ai travaillé dans ma jeunesse, il est juste que je me repose sur la fin de mes jours : car vous ne savez pas si c'est à la fleur ou sur le retour de l'âge que vous pouvez vous rendre agréables à Dieu. En vain vous aurez mené dans votre jeunesse une vie régulière et exempte de crime, si vous passez votre vieillesse dans le luxe et dans la vanité. Nous pratiquons [3] du moins en partie, les commandements les plus difficiles que la loi de Dieu nous impose : le précepte de la charité, le plus facile de tous, et sans lequel tout ce que nous pouvons faire est inutile, est le seul que nous négligeons. Les veilles mortifient la chair, le jeûne nous épuise, les aumônes nous coûtent, le martyre, quelque vive et ardente que soit notre foi, met notre constance à de douloureuses et cruelles épreuves. Cependant il est des chrétiens qui remplissent tous ces devoirs : on ne néglige que celui de la charité, tout facile et tout aimable qu'il est. Où est en effet aujourd'hui, celui qui à l'exemple de saint Paul, désire de devenir anathème et d'être séparé de Jésus-Christ pour ses frères? Qui verse des larmes avec ceux qui pleurent, qui se réjouit avec ceux qui sont dans la joie, qui ressent les peines qu'on fait aux autres, et qui souffre une espèce de mort quand il voit mourir son frère? Donner sa vie [4] pour ses frères et combattre l'impiété jusqu'à répandre son sang pour le salut du prochain, c'est marcher dans la charité et imiter Jésus-Christ, qui nous a aimés jusqu'à mourir sur la croix pour le salut de tous les hommes. Ce n'est pas [5] assez de bien vivre avec ceux qui sont d'une humeur douce, commode et pacifique, il faut encore vivre avec les gens dont l'esprit est bizarre, épineux et impraticable. »

Sur la continence.

51. « La continence [6], dit saint Jérôme, ne consiste pas seulement à s'interdire l'usage des plaisirs et de tout ce qui peut flatter la corruption et la délicatesse de la nature, elle doit encore nous faire réprimer les mouvements de l'ambition, l'amour déréglé des richesses, et toutes les autres passions qui sont capables de nous porter au mal. La chasteté [7] du corps ne sert de rien sans la pureté du cœur. Combien Jésus-Christ, au jour du jugement, confondra-t-il de fausses vierges, dont la chasteté apparente avait mérité l'estime des hommes ? Combien [8], au contraire, couronnera-t-il de véritables vierges dont l'innocence et la pureté avaient été flétries par d'injustes calomnies ? Celui [9] qui aime la chasteté et fait profession de virginité, doit tendre à la perfection et ne pas se borner à une vertu médiocre qui ne se soutient pas longtemps, et qui comme une belle fleur, sèche et tombe sous les premiers rayons du soleil. Le véritable caractère [10] d'une vierge, est d'être sainte et de corps et d'esprit. Si l'idée seule [11] d'un plaisir éloigné fait de si vives impressions sur nos cœurs, si un bien absent est capable de nous arracher des soupirs et de remuer nos passions; comment pouvons-nous nous flatter de pouvoir conserver toute notre liberté au milieu des délices et dans le sein même de la volupté ? Il est impossible que ce qui flatte les sens ne saisisse pas l'esprit; et c'est se tromper de croire qu'on peut goûter le plaisir sans altérer la foi, la chasteté et la pureté du cœur. Après [12] avoir triomphé du monde, nous ne devons pas nous laisser aller à une trompeuse sécurité ; nous devons au contraire, vivre toujours dans la crainte, et nous souvenir que la vie de l'homme sur la terre est

[1] *In cap.* V *Amos.* — [2] Comment. *in Eccles.*
[3] *In cap.* V *ad Galat.*
[4] *In cap.* V *ad Ephes.*
[5] *In cap.* III *Epist. ad Tit.*
[6] *In cap.* II *Epist. ad Tit.*
[7] Lib. II *in Jerem.*
[8] *Epist. ad Fabiol., de Vest. sacr.*
[9] *In cap.* XXV *Matth.*
[10] Lib. I *contra Jovinian.*
[11] Lib. II *contra Jovinian.*
[12] *In cap.* XXXIII *Ezech.*

une tentation continuelle, et que pour arriver à la sainteté, il faut être sans cesse aux prises avec les ennemis de notre salut. Ne cessons donc jamais [1] d'invoquer les miséricordes du Seigneur : car tout est piége pour nous, et souvent des plus grandes grâces naissent les plus grands périls. Une âme trouve des piéges [2] et des sujets de tentation dans les plaisirs de l'esprit aussi bien que dans les plaisirs des sens. Elle a besoin parmi les consolations spirituelles qu'elle goûte, que Dieu l'exerce par des épreuves continuelles, afin de la tenir dans l'humilité et de la préserver du poison de l'orgueil. Dans [3] quelque état et quelque situation que l'homme se trouve, il est naturellement si inconstant, qu'il se peut faire et que le juste tombe, et que le pécheur se relève. Il arrive même souvent que les plus éclairés abusant de leurs lumières et de leur science, se perdent sans ressource; et que les plus simples, menant une vie régulière et chrétienne, se rendent dignes d'une récompense éternelle. Dieu [4] nous demandera compte un jour de toutes nos paroles inutiles. Tout ce qui n'édifie point ceux qui écoutent, porte préjudice à ceux qui parlent. Une parole inutile [5] est celle qui ne sert ni à celui qui parle, ni à celui qui écoute. Débiter des fables et parler de choses frivoles, au lieu de s'entretenir de choses graves et sérieuses, c'est proférer des paroles inutiles. Mais faire le bouffon, rire avec excès, dire des paroles sales et déshonnêtes, ce n'est point un discours inutile, c'est un crime. »

Sur les ministres de l'Eglise.

52. D'après S. Jérôme, « un juge change [6], selon l'Ecriture, les fruits de la justice en amertume, lorsqu'il a plus d'égard à la qualité des personnes qu'à leur bon droit; qu'il se conduit dans ses jugements par des motifs de haine ou d'amitié; qu'il monte sur son tribunal avec la vengeance dans le cœur, et que consultant plutôt ses préjugés que la vérité, il décide d'une affaire avant que de l'avoir examinée à fond. Il faut [7] traiter avec douceur et non avec sévérité, ceux qui tombent par faiblesse, et qui ne sont point dans l'habitude du péché ; et on ne doit employer la rigueur qu'à l'égard de ceux qui, toujours obstinés dans le mal, refusent de se soumettre à leurs supérieurs et d'expier leurs fautes par la pénitence. Traiter [8] ses frères d'une manière dure et impitoyable, ne leur pardonner aucune faiblesse, ne leur vouloir pas passer une parole peu mesurée qui leur échappe, ne leur faire grâce sur rien ; c'est être plus juste qu'il ne faut. Comme il n'y a personne qui soit exempt de péché, ce n'est pas une justice, mais une cruauté de ne vouloir rien pardonner à la fragilité humaine. Comme un évêque [9] qui ordonne des personnes de mauvaise vie, se rend participant de leurs péchés, de même celui qui impose les mains à des gens de bien et d'une sainteté reconnue, se rend participant de leur justice. L'on fait [10] de la maison du Seigneur une caverne de voleurs; ses ministres toujours âpres sur leurs intérêts, ne songent qu'à contenter leur avarice, et cachent sous une pauvreté apparente d'immenses richesses. Il n'est rien de plus grand [11] que la dignité des prêtres ; mais il n'est aussi rien de plus terrible que leur chûte, lorsqu'ils viennent à pécher. Si donc ils ont lieu de se réjouir de leur élévation, ils doivent appréhender toujours de tomber de si haut. Dès que la science [12] est bannie de l'Eglise, l'on y voit aussitôt l'innocence périr, la chasteté expirer et toutes les vertus disparaître. Il sied mal [13] à un ministre de l'Evangile, nourri dans les délices et dans la délicatesse, de prêcher Jésus-Christ crucifié et de faire l'éloge du jeûne. Destiné à remplir les fonctions et la place des apôtres, il ne doit pas se contenter de débiter leurs maximes, il doit encore suivre leurs exemples et pratiquer leurs vertus. Un prêtre doit être savant [14] dans la loi du Seigneur : s'il n'en est pas instruit, il dément son caractère, car il est de son devoir de répondre à toutes les questions qu'on peut lui proposer sur la loi. Il ne lui suffit pas de mener une vie frugale ; comme il est le maître des autres, il doit être capable de les instruire par ses paroles aussi bien que par ses exemples. On me dira peut-être, s'objecte saint Jérôme, qu'on voit quelquefois des gens

[1] *Epist. ad Fabiol. de* 42 *Mans.*
[2] Comment. *in Eccles.*
[3] Lib. X *in Isai.*
[4] *Epist. ad Fabiol. de Vest. sacr.*
[5] *In cap.* XI *Matth.*
[6] *In cap.* VI *Amos.*, pag. 1480.
[7] *In cap.* VI *Epist. ad Galat.*, pag. 309.
[8] Comment. *in Ecclesiast.*
[9] *In cap.* LVIII *Isai.*, pag. 482.
[10] Lib. II *in Jerem.*
[11] *In cap.* XLIV *Ezech.*, pag. 1034.
[12] *In cap.* VIII *Amos.*, pag. 144.
[13] *In cap.* II *Mich.*, pag. 1511.
[14] *In cap.* II *Aggæ*, pag. 1696 et 1697.

simples et grossiers, élevés au sacerdoce par le choix de Dieu et par le suffrage des peuples. Il est vrai; mais du moins sont-ils obligés après leur ordination d'étudier la loi de Dieu, afin de l'enseigner aux autres; d'avoir plus d'empressement pour s'instruire que pour s'enrichir, et d'employer les jours et les nuits à méditer les saintes Ecritures, au lieu de les passer à examiner leurs comptes et à supputer leurs revenus. Un ministre [1] de l'Evangile doit puiser dans les pures sources de la vérité, la doctrine qu'il prêche, et l'enseigner sans aucun mélange de mensonge. Quand vous [2] verrez dans l'église un déclamateur qui par un discours étudié, des paroles choisies, des tours fins et délicats, ne cherche qu'à flatter les oreilles, à plaire à ses auditeurs, à s'attirer leurs louanges et leurs applaudissements; regardez comme des insensés et celui qui parle, et ceux qui écoutent. C'est s'acquitter du ministère évangélique [3] avec trop de négligence et de lâcheté, que de ne vouloir prêcher la parole de Dieu que lorsqu'on se voit suivi par la foule et universellement applaudi. Il ne sert de rien [4] à un prédicateur de parler avec beaucoup de facilité et d'éloquence, s'il n'instruit encore plus par ses exemples que par ses paroles. En vain un impudique, quelqu'éloquent qu'il soit d'ailleurs, exhorte-t-il ses auditeurs à la chasteté; son discours n'étant point soutenu par une conduite régulière, n'a point la force et le poids nécessaires pour faire de fortes impressions sur les cœurs. Au contraire, un homme chaste et vertueux, quoique d'ailleurs grossier et impoli, a je ne sais quoi qui touche, et qui gagne ses auditeurs, et qui les porte à imiter ses vertus. »

ARTICLE IX.

JUGEMENT DES ÉCRITS DE SAINT JÉRÔME. ÉDITIONS QU'ON EN A FAITES.

Jugement des écrits de saint Jérôme.

1. Il ne faut pas s'imaginer que [5] saint Jérôme n'ayant été revêtu que de la qualité de prêtre, il soit permis de mépriser son témoignage et son autorité. Instruit dans la langue grecque aussi bien que dans la langue latine, et même dans l'hébraïque, il a passé de l'Eglise d'Occident à celle d'Orient, occupé depuis sa jeunesse jusqu'à un âge décrépit, de l'étude des Livres saints. Il avait lu tous ou du moins presque tous les auteurs qui parmi les occidentaux et les orientaux, avaient écrit quelque chose avant lui sur les matières ecclésiastiques, et il avait acquis une si grande connaissance de l'histoire profane et de ce qu'on appelle les belles-lettres, qu'il surpassait en érudition [6] tous ceux de son siècle. Ses écrits mêmes le rendirent célèbre dans tout l'univers. Il fut haï [7] des hérétiques et des ecclésiastiques déréglés, parce qu'il ne cessait de combattre les erreurs des uns et les vices des autres. Mais il fut aimé et admiré des saints, qui honoraient sa vertu, qui voyaient avec joie les travaux qu'il entreprenait pour l'utilité de l'Eglise, et qui ne doutaient pas de la pureté de sa doctrine, quoique ses ennemis s'efforçassent de la rendre suspecte. On estimait [8] heureux ceux à qui il écrivait. Le commerce des lettres ne pouvait en effet qu'être honorable avec un homme d'une aussi grande réputation, et Népotien en ayant reçu une de ce Père, se vantait de posséder un trésor d'un prix infini, et qui surpassait toutes les richesses de

[1] *In cap.* II *Malach.*, p. 1817. — [2] Comment. *in Eccles.*

[3] Ibid. — [4] *In cap.* II *Epist. ad Titum.*

[5] *Nec sanctum Hieronymum, quia presbyter fuit, contemnendum arbitreris, qui græco et latino, insuper et hebræo, eruditus eloquio, ex occidentali ad orientalem transiens Ecclesiam, in locis sanctis atque in litteris sacris, usque ad decrepitam vixit ætatem : omnesque vel pene omnes qui ante illum ex utraque parte orbis de doctrina ecclesiastica scripserant, legit.* August., lib. *contra Julian.*, cap. VII, pag. 519.

[6] *Vir præter fidei meritum, dotemque virtutum, non solum latinis atque græcis, sed et hebræis etiam ita litteris institutus est, ut se illi in omni scientia nemo audeat comparare. Miror autem si non et vobis per multa quæ scripsit opera compertus est, cum per totum orbem legatur.* Sulpitius Sever., in *Dialog.*, p. 550.

[7] *Apud Hieronymum sex mensibus fui, cui jugis adversus malos pugna, perpetuumque certamen. Concivit odia perditorum. Oderunt eum hæretici, quia eos impugnare non desinit; oderunt clerici, quia vitam illorum insectatur et crimina. Sed plane eum boni omnes admirantur, et diligunt, nam qui eum hereticum esse arbitrantur, insaniunt. Vere dixerim, catholica hominis scientia, sana doctrina est.* Ibid.

[8] *Beati quibus scribere, Domino præstante, dignatus est. Planus, doctus, parata copia sermonum ad quamcumque partem convertit ingenium. Modo humilibus suaviter blanditur, modo superborum colla confringit, modo derogatoribus suis vicem necessaria mordacitate restituens, modo virginitatem prædicans, modo matrimonia casta defendens, modo virtutum certamina gloriosa collaudans, modo lapsis in clericis atque monachis pravitatis accusans. Sed tamen ubicumque se locus attulit, gentilium exempla dulcissima varietate permiscuit : totum explicans, totum exornans, et per diversa disputationum genera disertus semper et æqualis incedens. Nam cum aliquos libros magna ubertate protendat, tamen pro dulcedine dictorum suorum finis ejus semper gratus est.* Cassiodor., *Institut. divin.* cap. XXI, pag. 521.

Darius et de Crésus [1]. Le concile d'Aix-la-Chapelle, en 816, crut ne pouvoir [2] proposer de règles plus solides aux vierges consacrées à Dieu que celles qu'on lit dans les lettres de saint Jérôme à diverses dames romaines. On y trouve tout ensemble l'utile et l'agréable, une éloquence naturelle, une érudition profonde, un tour délicat, une piété solide, des maximes saintes pour tous les états, une morale très-pure. Quelle que soit la matière de ses lettres, saint Jérôme la traite toujours avec une abondance de discours bien variée. Tantôt il y fait l'éloge des personnes distinguées par leurs vertus, tantôt il y abat l'orgueil de ses adversaires en des termes aussi piquants et aussi pleins d'aigreur qu'ils en avaient employés contre lui; cette sorte de représailles que quelques-uns ont excusée en lui, et que d'autres ont condamnée, avait moins pour principe son tempérament un peu aigre et chagrin, que son zèle pour la foi et pour les intérêts de la vérité « Peut-être touverez-vous mauvais, dit-il [3] au prêtre Riparius en parlant de Vigilance, que je me déchaîne de la sorte contre lui en son absence; mais je vous avoue ingénuement qu'il m'est impossible d'entendre de sang-froid des sacriléges si horribles et si abominables. Je sais ce que dit l'Ecriture de la juste colère de Phinées, qui perça d'un coup de poignard deux infâmes qu'il avait surpris dans le crime. Je sais ce qu'elle dit de la rigueur inflexible d'Elie, du zèle de Simon le Chananéen, de la sévérité de saint Pierre qui fit tomber morts à ses pieds Ananie et Saphira sa femme, de la fermeté de saint Paul, qui aveugla pour toujours le magicien Elymas, parce qu'il s'opposait aux desseins du Seigneur; ce n'est pas être cruel que de prendre avec chaleur les intérêts de Dieu. » Et en écrivant à Vigilance : « J'ai, lui dit-il [4], souffert patiemment les outrages que vous m'avez faits; mais pour votre impiété envers Dieu, je n'ai pu la supporter. C'est pour cela que malgré la modération que je vous avais promis de garder dans cette lettre, je n'ai pu m'empêcher sur la fin de me servir de quelques termes un peu trop durs et trop piquants. » Mais que saint Jérôme loue les vertus, qu'il attaque les vices, qu'il combatte les erreurs, qu'il réponde à ceux qui les soutenaient, c'est toujours avec [5] éloquence et avec délicatesse, faisant entrer dans ses discours tout ce qu'il croyait y avoir rapport, soit dans l'Ecriture sainte, soit dans l'histoire ecclésiastique et profane, soit dans les philosophes, dans les orateurs et dans les poëtes. On dirait même qu'il y a affectation de sa part à citer les profanes, et il lui arrive quelquefois de les citer hors de place. Il n'abandonne guère une difficulté sans l'avoir aplanie. Ses lettres les plus longues plaisent, soit par la douceur et la beauté de la langue, soit par l'utilité des choses qu'elles renferment. Il faut néanmoins avouer qu'il y a des redites assez fréquentes, et que ses lettres pourraient être plus méthodiques. Mais c'est que saint Jérôme y traite souvent la même matière, et que consulté par un grand nombre de personnes, il avait à peine le loisir de répondre à toutes. Il composait en une nuit un traité ou un commentaire qui aurait pu l'occuper pendent plusieurs jours. Aussi y a-t-il plusieurs de ses commentaires qui sont moins le fruit de ses méditations, que des extraits de ceux qui avaient avant lui expliqué l'Ecriture, que ces auteurs fussent catholiques, hérétiques ou juifs, et c'est là la vraie cause des contrariétés d'opinions qui se trouvent quelquefois dans ses écrits. Au reste, on ne peut lui contester d'avoir rendu mieux qu'aucun des Pères latins, le sens littéral de l'Ecriture. C'est le seul qu'il donne ordinairement; ce qui rend ses commentaires assez secs. Quant à sa manière d'écrire, elle a de la noblesse, de la pureté et de l'élégance, et on peut le comparer sous ce rapport avec les meilleurs auteurs du siècle d'Auguste.

2. Avant que l'on eût fait un recueil des ouvrages de saint Jérôme, on imprima à Rome ses lettres en deux tomes, le premier en 1468, le second en 1470, chez Arnold Pannarts. Elles furent réimprimées la même année à Mayence en très-beau caractère, puis à Venise, en 1476, 1488, 1496; à Parme, en 1480; à Bâle, en 1492, et à Lyon, en 1513, in-folio. Trois ans après, c'est-à-dire, en 1516, Erasme, aidé de Reuchlin, d'Amerbach et de quelques autres, recueillit tout ce

[1] *Feci ergo quod voluit, et brevi libello, amicitias nostras æternæ memoriæ consecravi. Quo suscepto, Cræsi opes et Darii divitias se vicisse jactabat.* Hieronym., *Epist.* 85 *ad Heliodor.*, pag. 274.

[2] Concil. Aquisgran., tom LXVII *Concil.*, pag. 1406 et seq. — [3] Hieronym., *Epist.* 279 *ad Riparium*, pag. 279 et 280.

[4] Idem, *Epist. ad Vigilantium*, pag. 278.

[5] Cassiod., ubi supra.

qu'il put trouver des ouvrages de saint Jérôme, distingua ceux qui sont véritablement de lui d'avec les supposés, et les fit tous imprimer à Bâle, chez Froben, en neuf volumes in-folio. Cette édition fut remise sous presse à Lyon, chez Griphe, 1530; à Paris, en 1533 et 1546, et à Bâle, en 1526, 1553 et 1565; à Dilingen, en 1565; à Louvain, en 1573. Marianus Victorius ayant revu de nouveau les écrits de ce Père, les fit imprimer à Rome, en 1565 et 1576, aussi en neuf volumes in-folio. C'est cette édition qui a servi de modèle à celle d'Anvers, en 1579, chez Plantin, et à Paris, en 1580, chez Nivelle. Il y en a une autre en la même ville, en 1609, avec des notes de Gravius sur les lettres de saint Jérôme et de Fronton-le-Duc sur quelques endroits de ce Père. Il y en a encore deux autres à Paris, l'une en 1623 et l'autre en 1643; une à Cologne en 1618. L'édition de Francfort, en 1684, est distribuée en douze tomes in-folio, mais de si peu d'épaisseur qu'on peut aisément n'en faire que trois volumes. Adam Tribhechovius qui en prit soin suivit celle d'Erasme, et mit dans le dixième tome les remarques de Victorius, de Gravius, de Fronton-le-Duc et de Latinius; dans le onzième celles de François de Mossana qui se trouvaient dans l'édition de Paris, en 1623, et dans le douzième, les tables des matières contenues dans les œuvres de saint Jérôme.

Comme toutes ces éditions étaient défectueuses, Dom Jean Martianay, bénédictin de la congrégation de Saint-Maur en entreprit une nouvelle, et revit à cet effet les ouvrages de saint Jérôme sur un grand nombre de manuscrits. Il rétablit même quelques livres de ce Père extrêmement négligés auparavant et en particulier le livre *des Noms hébreux*. Son édition est distribuée en cinq volumes in-folio, dont le premier parut à Paris en 1693, le second, en 1699, le troisième, en 1704, le quatrième, 1706, et le cinquième la même année. Les *Canons des Evangiles* qu'on lit dans le premier tome, y sont corrigés non par le P. Martianay, mais par les soins de Dom Antoine Pouget, un de ses confrères. L'éditeur ayant attaqué dans de longs prolégomènes mis à la tête de ce même volume divers critiques protestants et catholiques, et entre autres M. Simon et M. Le Clerc, en fut à son tour vivement censuré, et il parut de leur part quelques écrits assez amers, dans lesquels ils soutenaient que Dom Martianay n'avait aucune des qualités nécessaires pour donner une édition exacte des œuvres de saint Jérôme. Sans prendre part dans cette contestation assoupie depuis longtemps, nous remarquons que cette édition est moins ample que les précédentes, et que l'on y a supprimé plusieurs ouvrages qui portent le nom de saint Jérôme dans quelques anciens manuscrits, quoiqu'ils ne paraissent pas être de lui, entre autres, un *Lectionnaire* ou *Recueil des leçons célestes* ou *spirituelles*, intitulé ordinairement *Comes*, dont le prologue se lit dans le treizième tome du *Spicilége* de Dom Luc d'Achéry, dans Flaccius, et à la fin des *Capitulaires* de nos rois, par M. Baluze; un *Catalogue des hérésies*, imprimé à Paris, en 1617, par les soins de Claude Ménard; un *Martyrologe* que l'on trouve dans le quatrième tome du *Spicilége* de Dom d'Achéry; quelques *Vies des Pères*, imprimées à Anvers, en 1615, par Rosveyde; la traduction de la *Chronique* d'Eusèbe, et la continuation de cette même *Chronique*, par saint Jérôme, depuis l'an 325 jusqu'en 378, le tout imprimé pour la première fois à Milan, vers l'an 1475, avec la *Chronique* de Prosper; la traduction des homélies d'Origène *sur Isaïe, sur Jérémie, sur Ezéchiel* et *sur saint Luc*. Dom Martianay aurait pu donner place aussi dans son édition à une lettre de Guigue, prieur de la Chartreuse, touchant les ouvrages faussement attribués à saint Jérôme, imprimée dans le premier tome des *Analectes* de Dom Mabillon. De plus, l'ordre dans lequel il a placé les lettres de saint Jérôme, est très-embarrassant, et il aurait mieux fait de les mettre de suite dans un même volume, que de les distribuer dans plusieurs, où elles se trouvent mêlées tantôt avec des commentaires sur l'Ecriture, tantôt avec des ouvrages de controverse. Dom Martianay ne s'est pas non plus donné la peine d'expliquer son texte par des notes grammaticales et théologiques, lorsqu'il en était besoin, ou du moins il ne l'a fait que rarement. [On lui reproche encore d'avoir suivi le plus souvent l'édition d'Erasme et d'en avoir pris les erreurs au lieu d'accepter les corrections de Victorius, de négliger les variantes, de porter de faux jugements et de se livrer trop souvent à des personnalités [1].]

[1] Vide Vallarsi in præfat. suæ editionis operum Hieronymi, pars 1, n° 14. (*L'éditeur.*)

Suite des éditions de saint Jérôme.

3. M. Le Clerc avait promis dans le dix-septième tome de la *Bibliothèque choisie*, une nouvelle édition de saint Jérôme. On ne voit point qu'il ait tenu sa promesse; mais il en parut une à Vérone, en 1738 [1], par les soins de MM. Vallarsi et Maffei, corrigée, disent les éditeurs, autant à l'aide de leur génie, que des manuscrits. Comme les corrections qu'on y a faites ne sont fondées la plupart que sur de simples conjectures, qu'il y en a plusieurs de fausses, que le texte même est chargé de fautes d'impression et que l'on a inséré dans cette édition un grand nombre de pièces inutiles, elle n'empêchera pas que l'on ne continue dans la congrégation de Saint-Maur à revoir le saint Jérôme de Dom Martianay, et à le remettre bientôt sous presse. [Cependant l'édition de Vallarsi et de Maffei, surtout la réimpression qui s'en fit à Vérone, en 1766-72, en XI tomes, in-4°, par les soins de Maffei et de plusieurs autres savants qui corrigèrent et augmentèrent la première édition, est préférable à celle de Dom Martianay. M. Migne l'a reproduite dans sa *Patrologie latine*, du tome XXII jusqu'au tome XXX. Le XXII° volume contient la dédicace de Vallarsi à Clément XII, la préface générale sur la nouvelle édition, la préface du volume, les preuves de l'ordre chronologique des lettres, la *Vie* du saint, extraite principalement de ses ouvrages, les témoignages des anciens sur saint Jérôme et ses écrits, une notice de sa vie par Eusèbe de Crémone, la translation du corps de saint Jérôme de la Judée à Rome, Eusèbe sur la mort du saint, deux lettres apocryphes de saint Augustin et de saint Cyprien aussi sur sa mort, les lettres de saint Jérôme selon l'ordre chronologique et distribuées en quatre classes, et au nombre de cent cinquante. La première classe contient les lettres écrites de l'an 370 à 380, la seconde les lettres écrites de l'an 382 à 385, la troisième classe celles de 386 à 400, la quatrième classe celles de 401 à 420. Le volume se termine par les notes de Martianay et différents index. Le tome XXIII comprend les tomes II et III de Vallarsi. La première partie du volume renferme les livres ascétiques et polémiques de saint Jérôme; les fragments des écrits de Théodore de Mopsueste contre saint Jérôme; le *Catalogue des hommes illustres de l'Eglise*, grec et latin, avec notes et préface; la *Vie des Apôtres*, publiée sous le nom de Sophrone, grec et latin; la lettre apocryphe sur les douze docteurs, attribuée à Bède; l'index du tome II. Dans la seconde partie qui renferme le tome III, on trouve la préface de l'éditeur, le livre *des Noms hébraïques* ou traduction latine *des Noms propres de la Bible*, avec des notes; des extraits sur quelques lieux de la Bible; les *Questions hébraïques sur la Genèse;* le commentaire *sur l'Ecclésiaste;* la traduction de deux homélies d'Origène *sur le Cantique des cantiques*. Vient ensuite un appendice. La première partie comprend cinq fragments grecs du livre *des Noms hébraïques*, avec une traduction nouvelle mise en regard de celle de saint Jérôme; un *Lexicon* grec *des Noms hébraïques* d'Origène, avec une traduction nouvelle comparée à celle de saint Jérôme, avec préface par Dom Martianay; *les Dix noms de Dieu,* avec notes de Cotelier; des fragments grecs extraits des ouvrages de Philon sur *les Noms hébraïques;* les mêmes extraits des ouvrages de Josèphe. La seconde partie de l'appendice renferme plusieurs ouvrages apocryphes. Le livre *des Noms des lieux* mentionnés dans les Actes; l'Explication de l'alphabet hébreu; *les Dix noms de Dieu; les Bénédictions* du patriarche Jacob ne se trouvaient point dans l'édition de Dom Martianay, et quelques-unes n'avaient point encore paru. *Les Dix tentations* dans le désert, le commentaire *sur le Cantique de Débora;* les *Questions hébraïques sur les livres des Rois et les Paralipomènes*, l'explication interlinéaire du livre de Job, par Philippe, sont des ouvrages apocryphes déjà reproduits. Les commentaires de Dom Martianay sur saint Jérôme et ses opuscules, la liste des manuscrits consultés par ce même éditeur, et la table des matières terminent ce volume.

Dans le tome XXIV, on trouve les ouvrages de saint Jérôme sur Isaïe et Jérémie. Un appendice contient un petit abrégé de quelques chapitres sur Isaïe, publié d'après les manuscrits de Vérone; cet abrégé porte le nom de saint Jérôme, mais le style ne permet pas de lui attribuer cet ouvrage. Le tome XXV (V° et VI° de Vallarsi) renferme tous les travaux du saint sur les prophètes. Ce volume contient aussi la défense de l'érudition de saint Jérôme contre les attaques de Le Clerc, par Dom Martianay, la liste des plus grosses bévues de Le Clerc. Les commentaires de

[1] Il faut lire 1734-42, 11 vol. in-fol. On peut voir sur cette édition les observations sur la nouvelle édition de saint Jérôme à Vérone, par un bénédictin de la congrégation de Saint-Maur. (*L'éditeur.*)

S. Jérôme sur le Nouveau Testament, occupent une petite partie du tome XXVI. Le reste du volume est occupé par les commentaires *sur Job et sur les Psaumes*. Le premier se trouve au tome V de l'édition de Vérone.

Le XXVIIe volume contient les trois *Chroniques :* celle d'Eusèbe, traduite par saint Jérôme, qui s'arrête à l'an 330 après Jésus-Christ, avec les fragments grecs au milieu de la page, la continuation par saint Jérôme jusqu'à l'an 381, la continuation de celle-ci, par Prosper d'Aquitaine, jusqu'à l'an 449.

La correction et l'explication de ces *Chroniques* présentaient tant de difficultés que les autres éditeurs de saint Jérôme n'avaient osé les insérer dans leurs éditions. Il n'en existait encore que deux éditions, celle de Scaliger et celle de Pontac; c'est cette dernière que Vallarsi a suivie en la revoyant sur plusieurs manuscrits. Le cardinal Maï a publié dans le tome VIII de ses *Scriptores veteres*, le premier livre qui manquait au travail de Vallarsi [1]. Les notes et corrections de Pontac prennent près de la moitié de ce volume.

Les tomes XXVIIIe et XXIXe contiennent la *Bibliothèque divine* ou traduction des livres de la Bible. L'édition de Vérone reproduit celle de Paris avec des préfaces, des notes et plusieurs corrections nouvelles. Un appendice termine le XXIXe volume. Il renferme un abrégé chronologique, divisé en six âges, jusqu'à Lothaire, et une collection de variantes sur la *Divine bibliothèque*, par Blanchini.

Le tome XXXe, dernier volume des œuvres de saint Jérôme, contient les écrits qui lui ont été attribués. On les a réunis ici avec le nom des véritables auteurs, quand on a pu les trouver. Il est divisé en trois parties : la première contient les lettres au nombre de cinquante-trois; la deuxième des écrits de différents genres. On y trouve un opuscule *sur les Formes des lettres hébraïques*, un catalogue de quelques ouvrages, une homélie à des moines, la règle des moines, tirée des écrits de saint Jérôme, par Loup de Olmet, une autre règle des moines tout à fait indigne de saint Jérôme, les *Canons pénitentiaux*, le *Martyrologe* attribué à saint Jérôme, le *Lectionnaire*. La troisième partie renferme les commentaires *sur le Nouveau Testament*, publiés déjà par Dom Martianay et corrigés en plusieurs endroits par les éditeurs de Vérone.

[1] Voyez Eusèbe de Césarée.

Quoique le titre promette davantage, on ne trouve aucune addition à l'édition de Vallarsi dans celle de M. Migne. On aurait pu y mettre le texte cité par A. Maï, tome I du *Spicilegium Romanum*, page xxxv, sur la procession du Saint-Esprit, par le Père et le Fils. Ce texte est tiré du livre *de la Trinité*, composé par saint Jérôme, lequel n'existe plus.]

Éditions particulières et traductions.

4. Outre les éditions générales des œuvres de ce Père, son traité *des Noms hébreux* fut imprimé à Wittemberg, en 1626, celui *de la Virginité*, à Rome, en 1562; le traité *des Hommes illustres*, à Bâle, en 1529, à Cologne, 1580, avec les traités de Gennade, d'Isidore et de quelques autres sur la même matière; à Lyon, en 1617; à Anvers, en 1639; à Hambourg, en 1718, avec la traduction grecque de Sophrone; à Francfort, en 1549 et 1700; à Helmstad, en 1611. [Dom Martianay a publié sous le titre *des Vanités du siècle*, une traduction du commentaire *sur l'Ecclésiaste*. Les *Epîtres choisies* ont été publiées en 1815, à Lyon, d'après l'édition de Canisius et de Martianay, un volume in-8°; à Milan, en 1833, in-8°; à Paris, chez Lecoffre, en 1855, un volume in-8° et un volume in-12. La lettre à Népotien, avec des notes de Catalan, parut en 1781, un volume in-8°. Quelques lettres ont paru dans la petite *Bibliothèque des Pères latins*, publiée à Rome, en 1839, par le père Ventura. Les commentaires de S. Jérôme *sur l'Evangile de saint Matthieu* se trouvent dans les classiques chrétiens de M. Gaume, en deux volumes, in-12. MM. Collombet et Grégoire ont traduit en français les œuvres choisies de saint Jérôme, avec notes et commentaires. Le texte en latin est en regard. La traduction est suivie de dissertations sur divers sujets d'archéologie chrétienne, par M. l'abbé Greppo, vicaire général du diocèse de Belley, Lyon, Périsse, dix volumes in-8°. Les *Lettres choisies* se trouvent aussi dans les *Chefs-d'œuvre des Pères*, avec traduction par M. l'abbé Orsini et M. X. et texte en regard, onzième volume de la collection. La *Bibliothèque choisie des Pères*, tome XX, contient un assez grand nombre de morceaux traduits par l'abbé Guillon. Plusieurs ouvrages du saint se trouvent traduits en français dans la *Bibliothèque à l'usage des Dames chrétiennes*. Le *Panthéon littéraire* contient les œuvres de saint Jérôme, traduites en français par Matougues, sous la direction de M. Aimé Martin, Paris, Aug. Desrez, 1838, grand in-8°.]

CHAPITRE XI.

Suite des conciles du IVe siècle.

ARTICLE I.

CONCILE GÉNÉRAL D'AFRIQUE A HIPPONE ET A ADRUMET.

Concile d'Hippone en 393.

1. Aurélius, l'un des évêques qui avaient assisté au côncile de Carthage, sous Genéthélius en 330, lui ayant succédé quelque temps après dans le gouvernement de cette Eglise, s'appliqua à faire refleurir dans toutes celles d'Afrique l'ancienne discipline, et à réformer les abus qui s'y étaient glissés. Il y en avait un considérable dans les festins que l'on faisait en l'honneur des martyrs, non-seulement aux jours de leurs fêtes, mais encore tous les jours et même dans les églises. Cet abus était particulier à l'Afrique, et il y avait jeté de si profondes racines que saint Augustin en écrivant [1] à Aurélius pour l'engager à le détruire, lui disait qu'il ne pourrait en venir à bout que par l'autorité d'un concile. Aurélius suivit ce conseil, et assembla à Hippone un concile général de toute l'Afrique, auquel il présida, et c'est le premier de ceux que l'on connaît avoir été tenus pendant qu'il fut évêque de Carthage. Il se tint dans la salle du conseil de l'église de la Paix, appelée [2] par saint Augustin, la grande Basilique, sous le consulat de l'empereur Théodose avec Abondantius, c'est-à-dire, l'an 393, le 8 octobre. Il y vint des évêques de toutes les provinces d'Afrique : ce qui lui a fait donner le nom de *Concile plénier*. Ceux que l'on connaît sont Aurélius de Carthage, Mégale de Calame, Cécilien, Théodore et Honorat, évêques dans la Mauritanie de Stèfe, et Epigone de Bulle royale dans la Proconsulaire; sans doute que Valère, évêque d'Hippone, y était aussi.

Saint Augustin y explique le symbole.

2. Saint Augustin, alors prêtre de cette Eglise, fut obligé [3] par les évêques mêmes du concile, de faire un discours en présence de l'assemblée, sur la foi et le symbole, et c'est de ce discours qu'il composa depuis à la prière de ses amis le livre que nous avons parmi ses œuvres, intitulé *de la Foi et du Symbole*. Il avait été jusque-là inouï en Afrique qu'un prêtre parlât en public devant des évêques, et saint Augustin fut le premier à qui ce privilége fut accordé. Deux ans auparavant, l'évêque Valère lui avait déjà donné pouvoir d'expliquer l'Evangile en sa présence; mais il ne l'avait fait que par nécessité et parce qu'étant grec de naissance, Valère n'avait pas assez d'usage de la langue latine pour donner à son peuple les instructions convenables.

Canons du concile d'Hippone touchant la Pâque.

3. Le concile d'Hippone fit plusieurs canons de discipline; quelques-uns sont rappelés dans les conciles postérieurs, les autres ne sont pas venus jusqu'à nous. On voit dans un concile de Carthage, tenu dans le sixième siècle, sous Boniface, évêque de cette ville, que l'église de Stèfe [4] ayant fait la Pâque hors de son jour, en l'année durant laquelle le concile d'Hippone fut assemblé, Cécilien et Honorat, pour remédier à cet inconvénient assez fréquent, demandèrent pour obtenir l'uniformité dans la célébration de la Pâque, qu'on réglât que l'évêque de Carthage manderait tous les ans aux primats de chaque province, en quel jour il faudrait faire cette fête l'année suivante. Aurélius ayant voulu savoir si c'était le sentiment de tous les évêques, ceux-ci l'en assurèrent, et on en dressa un canon par lequel il est ordonné que toutes les provinces d'Afrique auront soin d'apprendre de l'Eglise de Carthage, en quel jour il fallait faire la Pâque. Ce canon fut re-

[1] August., *Epist.* 22, pag. 27 et 28.

[2] Idem., *Epist.* 213, pag. 788 et *Serm.* 258, pag. 1058.

[3] *Per idem tempus coram episcopis, hoc illi jubentibus qui plenarium totius Africæ concilium Hippone agebant, de fide et Symbolo presbyter adhuc Augustinus disputabat.* Possidius, in *Vita August.*, cap. VII, et lib. I *Rectract.*, cap. XVII.

[4] Tom. IV *Concil.*, pag. 1639. *Omnibus placet ut a sede carthaginensi de die sancto Paschæ diversarum provinciarum primæ sedis episcopi litteris informentur.* Ibid. *Placuit etiam propter errorem qui sæpe solet oboriri, ut omnes africanæ provinciæ observationem diei paschalis, ab Ecclesia carthaginensi curent accipere.* Abreviat. concil. Hippon., tom. II *Concil.*, pag. 1180.

nouvelé dans le troisième concile de Carthage, en 397. Epigone, évêque de Bulle royale, qui y était présent, demanda [1] qu'on ne touchât point à ce canon, mais seulement qu'on y ajoutât que le jour de la Pâque serait déclaré dans le concile général d'Afrique, qui devait se tenir tous les ans; Aurélius promit [2] de le faire même par écrit.

Touchant la célébration des conciles.

4. Cet usage de tenir chaque année un concile général d'Afrique, fut établi dans le concile d'Hippone, et il y fut réglé [3] qu'on s'assemblerait tantôt à Carthage, tantôt dans une autre province. Le troisième concile de Carthage, en 397, rapporte ce canon, et y ajoute [4] que chaque province, qui avait un primat, enverrait à ce concile trois députés, hormis la Tripolitaine, qui ayant peu d'évêques, n'en enverrait qu'un. Aurélius, qui avait promis de faire observer ce canon, l'observa, en effet, indiquant des conciles tantôt en Numidie, tantôt dans la Bysacène, mais pour l'ordinaire à Carthage. On compte [5] qu'il assembla au moins vingt conciles; mais les Actes n'en sont pas tous venus jusqu'à nous. Le jour de ces conciles fut fixé dans celui d'Hippone au 23 d'août, comme on le lit [6] dans la *Collection africaine*. Il semble aussi [7] par cette collection qu'Aurélius s'était engagé dans le concile d'Hippone, à visiter tous les ans quelqu'une des provinces d'Afrique, excepté la Mauritanie, la Tripolitaine et les Arzuges, qui outre qu'elles étaient éloignées de Carthage, se trouvaient mêlées parmi les barbares.

Touchant la primatie de Stèfe.

5. C'est au concile d'Hippone que la province de Stèfe doit son origine. Jusque-là elle avait reconnu le primat de Numidie, et elle se trouvait à son concile. Mais Cécilien et Honorat, évêques de cette province, demandèrent [8] au concile d'Hippone au nom de tous leurs confrères, qu'elle pût avoir un primat particulier, promettant que quand leur primat serait mort, celui qui lui succéderait enverrait ses mémoires à l'Eglise de Carthage, afin d'être fait primat par elle. Aurélius [9] ne trouva point de difficulté à leur accorder ce qu'ils demandaient; mais il voulut auparavant avoir le sentiment du concile. Epigonius dit [10] qu'il fallait consulter les évêques de Numidie, et avoir leur consentement. Mégale de Calame, loin de s'y opposer, approuva [11] la proposition, et elle fut déclarée juste par tous les évêques qui opinèrent qu'il était bon que chaque province eût son primat, à condition que tous ces primats répondraient à l'Eglise de Carthage en tout ce qui serait de l'utilité publique. Le concile en dressa un canon où il prit soin de remarquer [12] que l'on avait accordé le droit de primatie à la province de Stèfe, du consentement du primat de Numidie, dont on démembrait ce pays, et avec l'agrément de tous les autres primats. Ce canon eut lieu aussitôt après, et nous verrons Honorat [13] et Urbain assister au concile

[1] *Epigonius dixit : In hoc breviario quod decerptum est de concilio hipponensi, nihil arbitramur esse emendandum vel assuendum, nisi ut dies sanctæ Paschæ tempore concilii innotescat.* Ibid., pag. 1068.

[2] Ibid., pag. 1073.

[3] *Quoniam constitutum fuerat in concilio hipponensi ut singulis annis contraheretur concilium Africæ plenarium, non tantum hic apud Carthaginem, verum etiam per diversas provincias suo ordine.* Ibid., pag. 1113.

[4] *Ad quod Provinciæ quæ primas sedes habent de conciliis suis ternos legatos mittant,... de Tripoli autem propter inopiam episcoporum, unus episcopus veniat.* Ibid., pag. 1167.

[5] *Item recitavit ex libro canonum temporibus sancti Aurelii... concilio vigesimo ut nullus ad transmarina audeat appellare.* Tom. IV *Concil.*, pag. 1636 et 1637.

[6] *Dies vero concilii idem servetur qui in concilio hipponensi constitutus est, 10 calendas septembris.* Tom. II *Concil.*, pag. 1073.

[7] *Quia constitutum est in concilio hipponensi singulas provincias tempore concilii visitandas esse, dignemini etiam quod hoc anno secundum ordinem distulistis, vel alio anno Mauritaniam provinciam visitare. Aurelius episcopus dixit : « Tunc de provincia Mauritania propterea quod in finibus Africæ posita sit, nihil statuimus, siquidem vicinæ sunt barbariæ : sed præstet Deus ut ex abundanti non pollicentes venire possimus ad vestram provinciam. Cogitare enim debetis, fratres, quia hoc sibi et tripolani et arzugitani fratres potuerunt exigere, si ratio pateretur.* » Ibid., pag. 1076.

[8] *Cæcilianus et Honoratus, episcopi, dixerunt : « Carthaginensem Ecclesiam favente divinitate habere primæ sedis episcopum omnium provinciarum africanarum, cognoscimus. Hoc desideramus ut in nostra provincia consequatur se ordo, ut primæ sedis episcopum habeamus specialiter de concilio electum, de quo necesse est eligatur. Unde profitemur in conscientiam Ecclesiæ carthaginiensis perferre quandocumque voluerimus habere primæ sedis episcopum. Ita ut cum primæ sedis episcopus de corpore recesserit, qui in ejus locum succedit, ad Ecclesiam Carthaginis mittat et eam instruat ut fiat primæ sedis episcopus.* » Tom. IV *Concil.*, pag. 1639.

[9] Tom. IV *Concil.*, pag. 1636.

[10] Ibid. — [11] Ibid., pag. 1640.

[12] *Placuit ut Mauritania Sitiphensis, ut postulavit, primatem provinciæ Numidiæ ex cujus cœtu separatur, ut suum habeat primatem : quem consentientibus omnibus primatibus provinciarum africanarum vel omnibus episcopis, propter longinquitatem habere permissa est.* Tom. II *Concil.*, pag. 1057.

[6] Tom. II *Concil.*, pag. 1177.

de Carthage en 397, en qualité de députés de la province de Stèfe, et Nicétius à celui de Milève [1] en 402, comme primat de la même province. Les autres règlements faits dans le concile d'Hippone ne furent pas observés si exactement, comme on le voit [2] par la lettre de Musonius du 13 août 397, où il dit que les saintes ordonnances faites autrefois dans le concile d'Hippone pour la réformation de la discipline étant violées par la témérité et l'insolence de quelques-uns, sous prétexte qu'elles n'étaient pas connues, il avait été obligé avec les évêques assemblés avec lui en concile, de donner un abrégé de ces ordonnances, afin qu'elles fussent publiées par toute la Bysacène, dont il était primat. Elles furent aussi lues et approuvées dans le troisième concile de Carthage de l'an 397, et c'est apparemment ce qui les a fait quelquefois citer sous le nom de ce concile, dont elles font même partie.

Difficultés sur l'abrégé des canons du concile d'Hippone.

6. Elles sont au nombre de quarante et une, plus abrégées dans quelques éditions, et plus étendues dans d'autres. Mais on doute que nous les ayons telles que Musonius les présenta au concile de Carthage. Les raisons que l'on a d'en douter sont celles-ci : Dans ces quarante et une ordonnances, on n'en trouve aucune de celles que le diacre Ferrand cite du concile d'Hippone, ni aucune de celles que les autres conciles d'Afrique en rapportent, excepté la première, qui regarde la célébration de la fête de Pâques, et la sixième et la huitième touchant la tenue des conciles chaque année. On trouve aussi à la tête de ces règlements le symbole de Nicée, au lieu de celui des Apôtres, que saint Augustin expliqua en présence des évêques du concile d'Hippone. Elles sont suivies d'un décret touchant la réunion des donatistes, qui était une affaire de trop grande importance pour être réglée dans un concile particulier de la Bysacène. De plus, Musonius et les évêques de son concile, qu'on suppose avoir ajouté ce décret à ceux du concile d'Hippone, ne demandent pas qu'il soit confirmé par un concile général d'Afrique, comme ils auraient dû le faire, mais par les Eglises d'outre-mer. Enfin il y a plusieurs fautes dans la lettre qu'il écrivit pour la publication de l'abrégé de ces quarante et un canons du concile d'Hippone. L'adresse est d'Aurélius, de Musonius et des autres évêques à tous leurs confrères des diverses provinces de Numidie, des deux Mauritanies, de la Tripolitaine et de la Proconsulaire. Il n'y est rien dit de la Bysacène, dont Musonius était primat, et qu'il n'aurait pas sans doute oubliée, puisque la lettre était de sa main [3]. Il y est dit que cette lettre fut écrite dans un concile de Carthage, au lieu qu'on devrait lire de la Bysacène. Car il n'est pas à présumer qu'en l'année 397, où l'on tint deux conciles de Carthage, l'un le 26 juin, l'autre le 28 août, il s'en soit tenu un troisième entre deux. Enfin cette lettre, comme les Actes du concile, est datée du pontificat du pape Sirice, ce qui n'était pas d'usage alors. Toutes ces difficultés auxquelles on ne peut rien répondre de bien raisonnable, rendent [4] l'abrégé de ces quarante et un canons, tel que nous l'avons, fort suspect, et elles donnent tout lieu de croire qu'il est différent de l'abrégé des canons du concile d'Hippone, fait par celui de la Bysacène.

Ce que contiennent ces canons. Tom. II Concil., pag. 1180.

7. Voici ce qu'ils contiennent : Pour empêcher qu'on ne se trompe dans le jour de la célébration de la Pâque, toutes les provinces d'Afrique auront soin de l'apprendre de l'Eglise de Carthage. (Can. 1.) Les lecteurs, en commençant à lire, ne salueront point le peuple, ce droit étant réservé aux évêques qui en Afrique avaient coutume de saluer le peuple au nom du Seigneur, en commençant leurs discours. (2.) On n'élèvera de la cléricature à un degré supérieur, que ceux-là qui seront instruits dans les sciences. (3.) On ne donnera point les sacrements aux catéchumènes. (4.) On ne donnera point l'Eucharistie aux morts, soit parce qu'ils ne peuvent la recevoir ni la manger, soit comme le dit le concile [5] de crainte qu'on ne s'imaginât qu'on les pouvait aussi baptiser. (5.) On tiendra chaque année un concile. (6.) Si un évêque est accusé, le jugement (7.)

[1] Ibid., pag. 1100.

[2] *Ecclesiasticæ utilitatis causa dum conveniremus in unum a plerisque suggestum est ea quæ in concilio hipponensi jam dudum maturata sunt et legitime ad corrigendam disciplinam salubriter gesta et statuta noscuntur, effrænata temeritate quosdam minime custodire... brevem vero statutorum, in quo omnia videntur esse complexa et quædam diligentius custodita, huic epistolæ subdi fecimus ut compendio quæ decreta sunt recensentes, sollicitius observare curemus. Epist. Musonii ad Episcopos*, tom. II *Concil.*, pag. 1179.

[3] *Manu senis Musonii*. Tom. II *Concil.*, pag. 1179.

[4] Schelestrat., dissertat. 3 *de Ecclesia Africana*, cap. VI, pag. 189 et seq., ad ann. 393, num. 5; Tillemont, tom. XIII, pag. 967 et seq. et pag. 183.

[5] Tom. II *Concil.*, pag. 1168 et 1057.

Can. 8. de son affaire sera dévolu à son primat. Un évêque accusé qui ne se présentera pas au concile qui se doit tenir tous les ans, se dé- 9 et 10. clarera lui-même coupable. Le jugement d'un prêtre accusé, se rendra par cinq évêques, celui d'un diacre par deux évêques. 11 et 12. Les onzième [1] et douzième canons ne présentent aucun sens.

13. Il est dit dans les suivants que les enfants des ecclésiastiques ne feront point repré- 14. senter des spectacles : que les enfants des évêques ne se marieront point avec des hé- 15. rétiques ; que les évêques et les clercs ne chasseront point leurs enfants, et ne donneront rien de leurs biens à ceux qui sont hors 16. de l'Eglise ; qu'il ne sera pas permis à un 17. évêque, à un prêtre ni à un diacre de pren- 18. dre des recettes, ni aux clercs en général 19. d'avoir chez eux des femmes étrangères. Le dix-neuvième canon porte simplement *des* 20. *Degrés sacrés*, le vingtième *des Lecteurs*, sans 21. s'expliquer davantage. Le vingt-unième défend de retenir un clerc d'une autre Eglise. 22. Le vingt-deuxième ne veut pas que l'on ordonne un clerc avant de s'être assuré de lui 23. par l'examen qu'on en aura fait. Le vingt-troisième défend de mettre dans les prières les noms du Père et du Fils l'un pour l'autre. 24. Dans le vingt-quatrième, il est défendu aux clercs de rien recevoir au-delà de ce qu'ils 25. ont prêté, et dans le vingt-cinquième de n'offrir rien à l'autel pour le sacrifice, que le 26. pain et le vin mêlé d'eau. Le vingt-sixième défend indistinctement à tous les clercs, même aux évêques, d'aller seuls chez les 27. veuves et les vierges. Le vingt-septième défend de donner à l'évêque du premier siége, 28. la qualité de prince des prêtres. Il n'est pas permis aux clercs de boire ni de manger 29. dans les cabarets ; aux évêques de passer la 30. mer, apparemment sans la permission du primat ; aux ministres des autels de célébrer 31. les saints mystères qu'à jeun ; à l'évêque ni à aucun ecclésiastique de manger dans les 32. églises ; aux prêtres de réconcilier des péni- 33. tents sans consulter l'évêque. Il est ordonné de mettre sous la conduite de quelque femme sage et vertueuse les vierges, apparemment 34. orphelines. On doit donner le baptême aux 35. malades, accorder la réconciliation à ceux 36. qui se convertissent. La consécration du chrême n'appartient pas aux prêtres ; les clercs ne doivent point demeurer dans une ville étrangère. Can. 37. On voit par l'abrégé du 38. trente-huitième canon, qu'il contenait une liste des Ecritures que l'on devait recevoir comme canoniques, et lire seules dans l'église, et une liste de celles qu'on ne devait pas y lire, parce qu'elles n'avaient pas la même autorité. 39. Le trente-neuvième porte qu'un évêque doit être ordonné au moins par trois évêques. 40. Le quarantième ordonne de conférer le baptême à ceux qui n'ont aucun témoignage qu'ils l'aient reçu, et le qua- 41. rante-unième veut qu'on reçoive les donatistes comme laïques. A la suite de ce dernier canon, on en voit un autre qui y est contraire, et ne peut par conséquent être attribué au même concile. Il est conçu en ces termes : « Dans les conciles précédents, il a été ordonné que nous ne recevrions aucun donatiste en son rang du clergé, mais au nombre des laïques, en vue du salut qu'il ne faut refuser à personne ; toutefois à cause du besoin de clercs, qui est tel dans l'Eglise d'Afrique, que quelques lieux sont entièrement abandonnés, il a été résolu que l'on exceptera de cette règle ceux dont on sera assuré qu'ils n'auront point rebaptisé, ou qui voudront passer avec leurs peuples à la communion de l'Eglise catholique. Car il ne faut pas douter que le bien de la paix et le sacrifice de la charité n'efface le mal qu'ils ont fait en rebaptisant, entraînés par l'autorité de leurs ancêtres. Mais cette résolution ne sera confirmée qu'après avoir consulté l'Eglise d'outre-mer. »

Autres canons du concile d'Hippone.

8. Outre les premier, sixième et huitième canons de cet abrégé qui sont cités dans les conciles postérieurs, sous le nom de celui d'Hippone, on peut lui attribuer encore le trente-unième, qui défend aux ecclésiastiques de manger dans les églises. Car ce règlement a rapport à la lettre que saint Augustin écrivit à Aurélius pour l'engager à réformer par l'autorité d'un concile, les abus qui se commettaient en Afrique, dans les festins que l'on faisait en l'honneur des martyrs dans les églises mêmes. Ferrand, diacre de l'Eglise de Carthage, le plus ancien des collecteurs de canons parmi les Latins, puisqu'il écrivait sous le règne de l'empereur Justinien, rapporte encore d'autres canons du concile d'Hippone, qu'on ne peut douter être

[1] *Episcopo aut clerico si fuerit crimen institutum.* Can. 2. *Ut judices ecclesiastici ad alios judices causam non provocent.* Can. 12.

véritables. Le premier qu'il cite comme le troisième d'Hippone, porte : « Si un évêque [1] a été excommunié par un synode, il doit s'abstenir de la communion, autrement il n'aura aucune espérance d'y être rétabli. » Le second, que Ferrand dit être le cinquième d'Hippone, défend [2] aux évêques et aux prêtres de transporter autre part les choses qui sont dans le lieu dont ils ont le soin, qu'après en avoir rendu raison. Ferrand ajoute [3] comme une suite de ce cinquième canon, que si l'accusateur craint quelque violence du peuple dans le lieu d'où est l'accusé, il en pourra choisir quelque autre peu éloigné où il pourra faire venir les témoins et poursuivre son action. Le troisième, qui selon le même collecteur, est le huitième d'Hippone, permet aux évêques [4] de pouvoir laisser à qui ils voudront ce qu'on leur aura donné, mais il les contraint de rendre à l'Eglise tout ce qu'ils auront acquis en leur nom, comme l'ayant acquis du bien de l'Eglise. Le quatrième rapporté comme le neuvième d'Hippone, porte que [5] l'évêque de l'Eglise matrice, c'est-à-dire le métropolitain, ne doit point usurper ce qui a été donné aux autres églises de son diocèse, c'est-à-dire de sa province; que les évêques ne vendront rien des biens de leur église sans l'avis du primat; que les prêtres ne vendront rien non plus à l'insu de leur évêque. Voilà tout ce que Ferrand nous a conservé des statuts faits dans le concile d'Hippone, le premier que l'on connaisse avoir été assemblé de toute l'Afrique, sous le pontificat d'Aurélius.

Concile général d'Adrumet, en 394. Concile de Carthage, en 394 Tom. II Concil., pag. 1065, tom. I Concil. Harduini, pag. 882.

9. Il en tint un second à Carthage le 16 juin de l'année suivante 394; mais il paraît que ce concile n'était que provincial, puisque l'on y nomma des évêques de la Proconsulaire, pour assister en qualité de députés de la province, au concile d'Adrumet, où, comme l'on croit, il se trouva des évêques de toutes les provinces d'Afrique. C'est tout ce que nous savons de ces deux conciles, dont les Actes sont perdus.

ARTICLE II.

CONCILE DE CONSTANTINOPLE.

Concile de Constantinople, en 394.

1. La même année 394, Rufin, préfet du prétoire, et alors gouverneur de tout l'Orient, ayant fait bâtir [6], dans un bourg proche de Chalcédoine, nommé le Chêne, une église en l'honneur des apôtres saint Pierre et saint Paul, assembla pour en faire la dédicace plusieurs évêques de diverses provinces, et grand nombre de moines. Il y appela [7] entre autres Evagre de Pont, dont il estimait tellement la vertu, qu'à son baptême, qu'il reçut en cette dédicace, il voulut l'avoir pour parrain, et c'est la première fois que nous trouvons que l'on ait donné des parrains aux adultes. La cérémonie finie, les évêques s'assemblèrent à Constantinople, pour juger un différend survenu entre deux évêques, Agapius et Bagadius, qui se disputaient le siége épiscopal de Bostres, métropole de l'Arabie. Leur assemblée se fit dans le baptistère de l'église de Constantinople, en présence de tout le clergé de cette église. Nectaire, qui en était évêque, est nommé le premier dans les lettres du concile, et après lui Théophile d'Alexandrie, Flavien d'Antioche, Pallade de Césarée, en Cappadoce, Gélase de Césarée, en Palestine, Grégoire de Nysse, Amphiloque d'Icône, Paul d'Héraclée, Arabien d'Ancyre, Ammon d'Andrinople, Phalérius de Tarse, Lucius de Jéraple, Elpidius de Laodicée, Paul d'Héraclée, Dioscore d'Hermopole, Probation de Bérénice, Théodore de Mopsueste, Biron de Séleucie, Epagathon de Marcianople, Gérontius de Claudiopole. La plupart de ces évêques étaient métropolitains de diverses provinces d'Orient, et outre ceux que nous venons de nommer, il s'en trouva beaucoup

[1] *Ut si quis episcopus a synodo fuerit excommunicatus, communicare non audeat; et si fecerit, spem restutionis non habeat.* Ferrand., *collect.* apud Justellum, tom. I, pag. 450, tit. 54.

[2] *Ut episcopi sive presbyteri ea quæ sunt in locis ubi ordinantur, ad alia loca non transferant nisi causas ante reddiderint.* Ibid., pag. 449, tit. 34.

[3] *Ut accusator si est in loco ubi est ille qui accusatur, violentiam timuerit, locum sibi proximum eligat.* Ibid., tit. 198, pag. 454.

[4] *Ut episcopi quidquid nomine suo comparaverint, cogantur Ecclesiæ refundere ; quidquid autem eis donatur, cui voluerint conferant.* Ibid., tit. 35, p. 449.

[5] *Ut episcopus matricis non usurpet, quidquid fuerit donatum Ecclesiis quæ in diœcesi constitutæ sunt.* Ibid., tit. 38. *Ut episcopi rem Ecclesiæ sine primatis consilio non vendant.* Ibid., tit. 47. *Ut presbyteri rem Ecclesiæ sine conscientia episcopi non vendant.* Ibid., tit 95, pag. 451.

[6] Sozomen., lib. VIII, cap. XVII.

[7] Rosveyd., *Vit. Patr.*, 947; Pallad., *Histor. Lausiaca*, cap. 12. M. de Tillemont dit que ce fut le saint solitaire Ammone qui leva des fonts le préfet Rufin. La phrase de Pallade est un peu embarrassée.

d'autres à ce concile, dont les noms ne sont pas connus, et plusieurs prêtres.

Actes de ce Concile. Tom. II Concil., pag. 1151 et tom. I Concil. Harduini, p. 955.

2. Le motif de la tenue de ce concile fut, comme on vient de le dire, le différend de deux évêques, Agapius et Bagadius, qui prétendaient également au siége de Bostres. Ils étaient présents et debout comme parties. Nectaire, en qualité de président du concile, porta le premier la parole, et dit que sous l'agrément des évêques, Bagadius et Agapius eussent chacun à faire valoir leurs prétentions. Ils le firent en peu de mots, et après qu'ils eurent allégué leurs raisons, comme il fut prouvé que la déposition de Bagadius avait été faite par deux évêques seulement, et en son absence, et que ces deux évêques étaient morts, Arabien, évêque d'Ancyre, pria le concile de décider en général, si une déposition pouvait être faite par deux évêques, et si on pouvait déposer un absent. « Cela, ajouta-t-il, ne pourra préjudicier à la cause présente; mais je crains que quelqu'un ne se prévale dans la suite de ce qui a été fait, et n'entreprenne quelque chose de semblable. » Nectaire approuva la proposition d'Arabien, et ajouta que sans condamner le passé, il fallait pourvoir à l'avenir. Arabien dit que sa proposition ne regardait que l'avenir, et insista pour qu'on déclarât nettement que, conformément à ce qui avait été décidé à Nicée, il n'était pas permis à deux hommes d'ordonner ni de déposer un évêque. Théophile d'Alexandrie répliqua que l'on ne pouvait rendre une sentence contre ceux qui avaient excédé dans la déposition de Bagadius, puisqu'ils n'étaient pas présents; qu'il était d'avis que pour l'avenir trois évêques ne suffiraient pas pour la déposition d'un évêque, mais que tous les comprovinciaux y devraient assister. Son avis fut approuvé de Nectaire comme conforme aux canons apostoliques, et suivi par Flavien et par tous les autres. Ainsi il fut décidé [1] que le nombre de trois évêques, qui est suffisant pour l'ordination, ne le serait pas pour la déposition d'un évêque; mais qu'il en faudrait un plus grand nombre, et faire même intervenir le synode de la province. Balsamon, qui rapporte le décret, remarque qu'on ne l'observait pas de son temps, et que l'on suivait le douzième canon de la *Collection africaine* qui prescrit à douze évêques d'examiner les causes de leurs collègues. Mais ces deux canons n'ont rien de contraire l'un à l'autre; car celui de la *Collection* ne prescrit le nombre de douze évêques, que dans l'impossibilité où l'on serait d'assembler tous les autres évêques de la province. Au reste, il paraît que le décret du concile de Constantinople, n'était qu'un préliminaire du jugement qu'il devait rendre dans la cause d'Agapius et de Bagadius. La suite des Actes de ce concile nous manque, et on ne sait pas auquel de ces deux évêques le siége épiscopal de Bostres fut adjugé.

Ce qui est à remarquer dans ce concile.

3. Nous avons vu plus haut que le concile de Constantinople en 381, fit un canon qui donnait à l'Eglise de cette ville le premier rang d'honneur après celle de Rome. On voit dans le concile dont nous venons de parler, l'exécution de ce canon. Nectaire y tient le premier rang, sans que Théophile d'Alexandrie ni aucun autre évêque d'Orient le lui conteste. Il est encore remarquable que Théophile, qui ne reconnaissait pas Flavien pour évêque d'Antioche, et qui jusque-là ne l'avait pas admis à sa communion, ne laissa pas de se trouver avec lui en ce concile.

ARTICLE III.

CONCILES DE CARTHAGE.

Concile de Carthage, en 397.

1. L'on tint en l'année 397, deux conciles à Carthage, l'un le sixième [2] des calendes de juillet, c'est-à-dire le 26 de juin, l'autre le 28 d'août [3]. La proximité de ces deux conciles les a fait confondre. Quelques-uns [4] ont cru que celui du 28 août n'était qu'une suite de celui du 26 de juin. D'autres [5] ont rejeté absolument ce dernier, et ont soutenu que le canon qu'on lui attribue, était celui du concile tenu dans le mois d'août; en quoi ils sont autorisés par le rang que tient ce canon : car dans toutes les Collections [6] il est mis après le concile du 28 de ce mois. Il y en a même où il est placé parmi les canons qui y furent faits, et parmi ceux d'Hippone

[1] *Decrevit non licere in posterum nec a tribus quidem, nedum a duobus, eum qui reus examinatur, deponi; sed majoris synodi et provinciæ episcoporum sententia, sicut apostolici definiere canones.* Conc. Constantin., tom. II *Conc.*, pag. 1153.

[2] Tom. II *Concil.*, pag. 1081.

[3] Ibid., pag. 1169.

[4] Baronius, ad ann. 397, num. 55.

[5] Schelestrat., *de Ecclesia Africana*, dissertat. 3, cap. VII, pag. 196.

[6] Tom. II *Concil.*, pag. 1081, 1171, 1181.

qui y furent renouvelés. Toutefois nous sommes persuadés qu'il faut distinguer ces deux conciles : les dates en sont absolument différentes dans le grec comme dans le latin, et ils sont distingués l'un de l'autre dans la collection de Denis le Petit. Il importe peu que le canon qui fut fait dans le concile du 26 juin, soit mis avant ou après ceux du 28 août, puisqu'il est attribué à un autre concile. D'ailleurs celui du 26 juin n'ayant été qu'un concile provincial, il n'est pas surprenant que les faiseurs de collections aient placé son décret après ceux du concile du 28 août qui était général. Il est encore moins surprenant de voir ce décret parmi ceux du concile d'Hippone et du concile général de Carthage; car rien n'est plus commun dans l'histoire de l'Eglise que de voir renouveler dans des conciles postérieurs, ce qui avait déjà été ordonné dans d'autres : on en voit deux exemples dans la *Collection africaine*, et il serait aisé d'en produire un grand nombre d'autres. Voici le premier exemple : l'évêque Epigonius dit : « Il a déjà été [1] décidé dans plusieurs conciles, et il est bon que votre prudence le confirme dans celui-ci, qu'un évêque ne pourra prendre un clerc dans une autre église sans le consentement de l'évêque de qui ce clerc dépend. » Voici le second : Le même Epigonius demande que conformément [2] à ce qui avait été établi dans plusieurs conciles, les peuples qui sont sous la juridiction d'un certain diocèse, et qui n'ont jamais eu d'évêque, ne puissent en avoir un propre sans la permission de celui dont ils dépendent. D'ailleurs les canons des conciles ne sont pas toujours mis en exécution aussitôt après qu'ils sont faits; et il est quelquefois besoin de les renouveler plusieurs fois avant qu'ils soient fidèlement observés. Le canon du concile de Carthage du 26 juin 397, porte [3] qu'il ne sera permis à aucun évêque de passer la mer sans avoir une lettre formée, ou l'agrément de son primat. Nous n'avons rien autre chose de ce concile : et pour le reste, l'on renvoie [4] aux Actes originaux.

Concile général de Carthage, en 397.

2. L'autre concile de Carthage avait apparemment été fixé au 23 août, suivant le règlement [5] fait dans celui d'Hippone, en 393, mais plusieurs députés des provinces d'Afrique ne s'étant pas rendus au jour marqué, il fallut différer le concile de quelques jours. Ceux des évêques qui étaient présents, et qui étaient arrivés même avant le jour fixé par le concile, ne laissèrent pas avec Aurélius de traiter par avance certaines affaires dont le concile devait prendre connaissance au jour marqué pour l'assemblée [6]. Aurélius fit lire ce qu'il avait fait avec ces évêques. On lut aussi [7] une lettre des évêques de la Bysacène, dont nous ne savons pas le contenu, mais dans laquelle ils s'excusaient apparemment de venir au concile. On lut encore le pouvoir des évêques Honorat et Urbain députés de la Mauritanie de Stèfe. Ceux de la Numidie n'étaient pas encore arrivés. Mais Régin de Végésèle [8], l'un des évêques de cette province, présenta une lettre de Crescentien qui en occupait le premier siége, et d'Aurélius, qui, à ce que l'on croit, était évêque de Macomade. Ils adressaient cette lettre à Aurélius de Carthage, et ils lui promettaient de venir eux-mêmes au concile, ou d'y envoyer des députés de leur province selon la coutume. On les attendit pendant quelques jours; mais comme [9] ils tardaient trop à venir, les députés de la province de Stèfe représentèrent qu'étant venus de fort loin, ils ne pouvaient attendre si longtemps. Aurélius tint le concile dans la salle du conseil, ou selon d'autres dans la sacristie [10] de la basilique de *Restitute* ou *Restituée*, le 28 août, sous le consulat de Césarius et d'Atticus. Quarante-quatre évêques [11] y souscrivirent, et on ne sait point s'il s'y en trouva un plus grand nombre; encore ne sont-ils pas tous nommés. Ceux que l'on connaît sont, outre Aurélius de Carthage, Victor de Puppiane dans la Proconsulaire, Evangèle d'As-

[1] *Epigonius dixit : In multis conciliis hoc statutum etiam nunc hoc confirmandum est a vestra prudentia, beatissimi fratres, ut clericum alienum nullus sibi præripiat episcopus, præter ejus arbitrium, cujus fuerit clericus.* Tom. II *Conc.*, pag. 1077.

[2] *Epigonius episcopus dixit : Multis conciliis hoc statutum a cœtu sacerdotali est, ut plebes quæ in diœcesibus ab episcopis retinentur, quæ episcopos nunquam habuerunt, nonnisi cum voluntate ejus episcopi a quo tenentur, proprios accipiant rectores, id est episcopos.* Ibid., pag. 1076.

[3] *Placuit ut nullus episcoporum naviget sine formata primatis.* Concil. Carthagin., tom. II *Concil.*, pag. 1081.

[4] *Gesta in authenticis qui quæret inveniet.* Ibid.

[5] Tom. II *Concil.*, pag.

[6] Tom. II *Concil*, pag. 1067.

[7] Ibid., pag. 1068.

[8] Ibid. — [9] Ibid.

[10] In *Secretario Basilicæ Restitutæ*, pag. 1068.

[11] Tom. II *Concil*,. pag. 1178.

sur dans la même province, Régin de Végésèle dans la Numidie, Epigonius de Bulle royale et Numidius de Moucle, tous deux évêques dans la Proconsulaire; Posthumien de Tagore à l'extrémité de la même province, Honorat et Urbain de la province de Stèfe, et saint Augustin d'Hippone ordonné évêque de cette ville au mois de décembre de l'an 395. Ce fut lui qui, comme l'a remarqué Possidius [1], fit faire le troisième canon, où il est porté qu'on lira les décrets des conciles à ceux qu'on ordonne : et ce témoignage joint à l'édition des *Conciles* par Isidore, où saint Augustin est dénommé parmi les évêques qui assistèrent à celui de Carthage du 28 août 397, nous autorise à croire qu'il y assista en personne, quoique quelques-uns le révoquent en doute sur des raisons assez légères. Les diacres [2], ceux apparemment de l'Eglise de Carthage, furent présents au concile, mais debout, tandis que les évêques étaient assis. On ne lit pas qu'il y ait eu des prêtres.

Canons de ce concile.

3. Aurélius le commença [3] par la lecture de l'abrégé des canons d'Hippone que les évêques de la Bysacène lui avaient envoyés, et de la lettre que Musonius, primat de cette province, y avait jointe. Les Pères de Carthage confirmèrent tous ces canons en ajoutant quelque chose au premier, savoir qu'on en indiquerait le jour pendant la tenue du concile. Ils firent ensuite plusieurs règlements ou canons, dont un grand nombre se trouvent en substance dans ceux du concile d'Hippone, et peut-être encore dans quelques autres conciles; ce qui a fait douter si tous ceux que nous avons sous le nom du troisième de Carthage, en étaient effectivement. Ils sont au nombre de cinquante. Le premier porte [4] que tous les évêques d'Afrique recevront de l'Eglise de Carthage l'indication du jour auquel on doit célébrer la Pâque. Le second [5] : De peur que les affaires ecclésiastiques ne vieillissent au préjudice du peuple, le concile général d'Afrique s'assemblera tous les ans. Toutes les provinces qui ont des premiers siéges, y enverront trois députés de leurs conciles particuliers, et pas plus de trois, pour ne pas être à charge à leurs hôtes, c'est-à-dire aux évêques qui exerçaient l'hospitalité envers leurs confrères. Ce canon excepte la province de Tripoli qui, à cause du petit nombre de ses évêques, ne devait envoyer qu'un député. Le troisième [6] : Ceux qui ordonneront les évêques ou les clercs, leur liront auparavant les décrets des conciles, afin que s'ils viennent à les violer ils n'en prétextent cause d'ignorance. Le quatrième défend [7] d'ordonner un diacre, de consacrer une vierge avant l'âge de vingt-cinq ans, et aux lecteurs de saluer le peuple. Ce canon dans quelques anciens exemplaires ajoute [8] qu'on n'ordonnera même à l'âge de vingt-cinq ans que ceux que l'on trouvera instruits dans les saintes Ecritures, et qui auront été élevés dès l'enfance dans la science de l'Eglise, afin qu'ils puissent enseigner la foi, et la soutenir contre ceux qui la combattent. Il est défendu dans le cinquième [9] de donner les sacrements aux catéchumènes, même dans la grande solennité de Pâques [10], mais seulement le sel que l'on avait coutume de leur donner souvent pendant qu'on les disposait

Tom. II Concil., pag. 1167. Can. 1.

2.

3.

4.

5.

[1] Possidius, in *Vita Augustin.*, cap. VIII.

[2] Tom. II *Concil.*, pag. 1065, 1167.

[3] Tom. II *Concil.*, pag. 1068.

[4] *Placuit ergo in principio propter errorem, qui sæpe solet oboriri, ut omnes africanæ provinciæ episcopi observationem paschalem ab Ecclesia carthaginensi curent accipere.* Can. 1.

[5] *Similiter placuit, ut propter causas ecclesiasticas, quæ ad perniciem plebium sæpe veterascunt, singulis quibusque annis concilium convocetur; ad quod omnes provinciæ quæ primas sedes habent, de conciliis suis ternos legatos mittant, ut et minus invidiosi, minusque hospitibus sumptuosi conventus plena possit esse auctoritas. De Tripoli autem, propter inopiam episcoporum, unus episcopus veniat.* Can. 2.

[6] *Item placuit ut ordinandis episcopis vel clericis, prius ab ordinatoribus suis, decreta conciliorum auribus eorum inculcentur, ne se aliquid contra concilii statuta fecisse asserant.* Can. 3.

[7] *Item placuit ut ante viginti quinque annos ætatis nec diaconi ordinentur, nec virgines consecrentur. Et ut lectores populum non salutent.* Can. 4.

[8] *Item placuit, ut lectores populum non salutent, et ut ante vicesimum quintum annum nec clerici ordinentur nisi primum divinis scriptis instructi, vel ab infantia eruditi, propter fidei professionem vel assertionem.* Can. 5.

[9] *Item placuit ut per solemnissimos paschales dies sacramentum catechumenis non detur nisi solitum sal : quia si fideles per illos dies sacramentum non mutant, nec catechumenis oportet mutari.* Can. 6.

[10] Il est difficile de dire quel est le sacrement que le concile défend de donner aux catéchumènes pendant la solennité de Pâques, ce ne peut être l'Eucharistie, puisqu'il était défendu de la leur donner en tout temps. Mais le 87e canon du code grec des canons de l'Eglise d'Afrique, paraît éclaircir cet endroit en marquant qu'il n'était permis aux catéchumènes d'offrir du miel et du lait qu'au jour de Pâques. (*L'éditeur.*)

au baptême, comme pour les préparer à l'eucharistie. Dans le sixième il est dit [1], que l'on ne donnera point l'eucharistie au corps des morts. Car le Seigneur a dit : *Prenez et mangez*. Les cadavres ne peuvent ni prendre ni manger; et de plus il est à craindre, en continuant de la leur donner, que les faibles d'entre les frères, ne s'imaginent qu'on pouvait aussi baptiser les morts.

Suite des canons touchant les jugements ecclésiastiques. Can. 7.

4. Le septième déclare [2] que l'accusation contre un évêque doit être portée au primat de la province, et que l'accusé ne doit être suspendu de la communion qu'en cas qu'étant appelé par le primat, il ne se présente pas dans le mois du jour qu'il aura reçu ses lettres. S'il y a une excuse légitime, il aura un délai d'un second mois, après lequel il sera hors de la communion jusqu'à ce qu'il se justifie. S'il ne vient pas même au concile annuel, il sera réputé s'être condamné lui-même : pendant le temps qu'il sera excommunié, il ne communiquera pas même avec son peuple. Si l'accusateur ne comparait pas aux jours fixés pour sa cause, il sera excommunié et l'évêque accusé rétabli : l'accusateur ne sera point admis s'il n'est lui-même sans reproche. La même forme et le même délai sont prescrits dans le huitième [3], pour le jugement d'un prêtre ou d'un diacre; mais c'est leur évêque qui doit les juger avec les évêques voisins. Il doit en appeler cinq pour un prêtre, et deux pour un diacre. Il juge seul les autres personnes. Le neuvième et le dixième regardent encore les jugements ecclésiastiques. Si un évêque [4], un prêtre, un diacre ou autre clerc poursuivi dans l'Eglise, a recours aux juges séculiers, il sera déposé, quoiqu'il ait été absous s'il s'agit d'une cause criminelle : si la cause est civile, il perdra ce qui lui a été adjugé, s'il veut garder sa place dans le clergé, pour l'affront qu'il a fait à l'Eglise, en témoignant se défier de son jugement. On [5] n'imputera rien au juge ecclésiastique dont la sentence aura été cassée sur l'appel, par son supérieur ecclésiastique, s'il n'est convaincu de s'être laissé corrompre par animosité ou par faveur. Il n'y a point d'appel des juges choisis du consentement des parties.

Suite des canons. Can. 11.

5. Le onzième canon défend [6] aux enfants des évêques ou des clercs, de donner des spectacles profanes et même d'y assister, ce qui est pareillement défendu aux autres laïques, car il n'est pas permis aux chrétiens

[1] *Item placuit, ut corporibus defunctorum Eucharistia non detur. Dictum est enim a Domino :* Accipite et edite. *Cadavera autem nec accipere possunt nec edere. Cavendum est etiam ne mortuos baptizari posse fratrum infirmitas credat, cum eucharistiam mortuis non dari animadverterit.* Can. 7.

[2] *Aurelius episcopus dixit : Quisquis episcoporum accusatur ad primatem provinciæ ipsius causam deferat accusator. Nec a communione suspendatur, cui crimen intenditur, nisi ad causam suam dicendam primatis litteris evocatus, minime occurrerit, hoc est, intra spatium mensis ex ea die, qua eum litteras accepisse constiterit. Quod si aliquas veras necessitatis causas probaverit, quibus eum occurrere non potuisse manifestum sit, causæ suæ dicendæ intra alterum mensem integram habeat facultatem. Verum post mensem secundum tandiu non communicet, donec purgetur. Sin autem nec ad concilium universale anniversarium occurrere voluerit, ut vel ibi causa ejus terminetur, ipse in se damnationis suæ sententiam dixisse judicetur. Tempore sane quo non communicat, nec in sua plebe communicet. Accusator autem ejus si nunquam diebus causæ defuerit, a communione non removeatur. Si vero aliquando defuerit, subtrahens se, restituto in communionem episcopo, ipse removeatur; ita tamen ut nec ipsi admiatur facultas causæ peragendæ, si se ad diem occurrere non noluisse, sed non potuisse probaverit. Illud vero placuit, ut cum agere cœperit episcoporum judicio, si fuerit accusatoris persona culpabilis, ad accusandum vel agendum non admittatur, nisi proprias causas, non tamen ecclesiasticas dicere voluerit.* Can. 7.

[3] *Si autem presbyteri vel diaconi fuerint accusati, adjuncto ex vicinis locis legitimo numero collegarum, id est, in presbyteri nomine quinque, in diaconi duobus; episcopi eorum causas discutiant, eadem dierum et dilationum, et a communione remotionum, et discussione personarum, inter accusatores et eos qui accusantur forma servata. Reliquorum autem causas etiam solus episcopus loci agnoscat et finiat.* Can. 8.

[4] *Item placuit, ut quisquis episcoporum, presbyterorum et diaconorum seu clericorum, cum in ecclesia ei fuerit crimen intentatum, vel civilis causa fuerit commota, si relicto ecclesiastico judicio, publicis judiciis purgari voluerit, etiamsi pro ipso fuerit prolata sententia, locum suum amittat, et hoc in criminali judicio. In civili vero perdat quod evicit, si locum suum obtinere voluerit. Cui enim ad eligendos judices undique patet auctoritas, ipse se indignum fraterno consortio judicat, qui de universa Ecclesia male sentiendo, de judicio sæculari poscit auxilium, cum privatorum christianorum causas Apostolus ad Ecclesiam deferri, atque ibi determinari præcipiat.* Can. 9.

[5] *Hoc etiam placuit, ut si a quibuscumque judicibus ecclesiasticis, ad alios judices ecclesiasticos, ubi est major auctoritas fuerit provocatum, non eis obsit, quorum fuerit soluta sententia, si convinci non potuerint, vel inimico animo judicasse, vel aliqua cupiditate aut gratia depravati. Sane si ex consensu partium judices electi fuerint, etiam a pauciore numero, quam constitutum est, non liceat provocari.* Can. 10.

[6] *Ut filii episcoporum, vel clericorum, spectacula sæcularia non exhibeant; sed nec spectent, quandoquidem a spectaculo et omnes laici prohibeantur. Semper enim christianis omnibus hoc interdictum est, ut ibi blasphemi sunt non accedant.* Can. 11.

de se trouver dans un lieu où l'on profère des blasphèmes. Par le douzième [1] il est défendu aux enfants des évêques et des clercs de contracter mariage avec des païens, des hérétiques ou des schismatiques. Les évêques [2] et les autres clercs ne doivent rien donner par donation ou par testament à ceux qui ne sont pas chrétiens catholiques, quoique leurs parents. Ils ne doivent pas non plus [3] émanciper leurs enfants qu'ils ne soient sûrs de leurs mœurs. Il leur est encore défendu [4] d'être ou fermiers, ou gens d'affaires, ou de gagner leur vie à aucun trafic sordide, et de ne rien prendre [5] au-delà de ce qu'ils auront prêté. Car il est écrit : *Celui qui est enrôlé au service de Dieu, ne s'embarrasse point dans les affaires séculières*. Aucune femme étrangère [6] ne doit demeurer avec un clerc, mais un ecclésiastique peut seulement demeurer avec sa mère, son aïeule, ses tantes, ses sœurs, ses nièces, celles de sa famille qui demeuraient avec lui avant son ordination, les femmes de ses enfants mariés depuis, ou de ses esclaves. On ne doit [7] ordonner aucun clerc, ni évêque, ni prêtre, ni diacre, s'il n'a rendu chrétiens catholiques, tous ceux qui sont dans sa maison. Les lecteurs [8] étant venus à l'âge de puberté, seront obligés de se marier ou de faire profession de continence. Ce canon qui est le dix-neuvième, est conçu différemment dans quelques anciens manuscrits : les lecteurs liront jusqu'à l'âge de puberté; ensuite ils ne liront plus, à moins qu'ils n'épousent une femme d'une pudicité inviolable, ou qu'ils ne fassent profession de continence. Aucun évêque [9] ne doit usurper le peuple d'autrui, ni rien entreprendre dans le diocèse d'un de ses collègues. Il est également défendu à un évêque [10] de retenir ou de promouvoir aux ordres dans son Église, un clerc étranger sans la permission de son évêque; et dans cette défense sont compris sous le nom de clercs, les lecteurs, les psalmistes, les portiers : en général on ne doit ordonner [11] aucun clerc qu'il ne soit éprouvé par l'examen de l'évêque, ou par le témoignage du peuple. A l'autel [12] on adressera toujours les prières au Père : et ceux qui copieront des prières, ne s'en serviront point qu'ils ne les aient communiquées aux personnes les mieux instruites. Dans les sacrements [13] du corps et du sang de notre Seigneur Jésus-Christ, on n'offrira que ce que le Seigneur a ordonné, c'est-à-dire du pain et du vin mêlé d'eau; et pour les autres sacrifices, c'est-à-dire les prémices, on n'offrira

Can. 12. — 13. — 14. — 15. — 16. — II Tim. II. — Can. 17. — 18. — 19. — Can. 20. — 21. — 22. — 23. — 24.

[1] *Item placuit, ut filii vel filiæ episcoporum, vel quorumlibet clericorum, gentibus vel hæreticis aut schismaticis matrimonio non jungantur*. Can. 12.

[2] *Ut episcopi vel clerici in eos qui catholici christiani non sunt etiamsi consanguinei fuerint, nec per donationes, nec per testamentum rerum suarum aliquid conferant*. Can. 13.

[3] *Ut episcopi vel clerici suos filios a sua potestate per emancipationem exire non sinant, nisi de moribus eorum fuerint et ætate securi, ut possint ad eos jam propria pertinere peccata*. Can. 14.

[4] *Item placuit, ut episcopi et presbyteri et diaconi vel clerici non sint conductores, neque procuratores, neque ullo turpi vel inhonesto negotio victum quærant : quia respicere debeant scriptum esse :* Nemo militans Deo implicat se negotiis sæcularibus. Can. 15.

[5] *Ut nullus clericorum amplius recipiat quam accommodaverit : si pecuniam, accipiat speciem eamdem, quantam dederit, accipiat : et quidquid aliud, tantum, quantum dederit, accipiat*. Can. 16.

[6] *Ut cum omnibus omnino clericis extraneæ feminæ non cohabitent, sed solæ matres, aviæ, materteræ, amitæ, sorores et filiæ fratrum aut sororum, et quæcumque ex familia, domestica necessitate, etiam antequam ordinarentur, jam cum eis habitabant : vel si filii eorum, jam ordinatis parentibus, uxores acceperint; aut servis non habentibus in domo, quas ducant aliunde ducere necessitas fuerit*. Can. 17.

[7] *Ut episcopi presbyteri et diaconi non ordinentur, priusquam omnes, qui sunt in domo eorum, christianos catholicos fecerint*. Can. 18.

[8] *Ut lectores, cum ad annos pubertatis venerint, cogantur aut uxores ducere, aut continentiam profiteri*. Vel : *Ut lectores usque ad annos pubertatis legant; deinceps autem, nisi uxores, custodita pudicitia, duxerint, aut continentiam professi fuerint, legere non sinantur*. Can. 19.

[9] *Placuit ut a nullo episcopo usurpentur plebes alienæ, nec aliquis episcoporum supergrediatur in diœcesi suum collegam*. Can. 20.

[10] *Ut clericum alienum, nisi concedente ejus episcopo, nemo audeat vel retinere, vel promovere in Ecclesia sibi credita. Clericorum autem nomen etiam lectores et psalmistæ et ostiarii retinent*. Can. 21.

[11] *Ut nullus ordinetur clericus, nisi probatus, vel episcoporum examine, vel populi testimonio*. Can. 22.

[12] *Ut nemo in precibus vel Patrem pro Filio, vel Filium pro Patre nominet. Et cum altari assistitur semper ad Patrem dirigatur oratio. Et quicumque sibi preces aliunde describit, non eis utatur nisi prius eas cum instructioribus fratribus contulerit*. Can. 23.

[13] *Ut in sacramentis corporis et sanguinis Domini, nihil amplius offeratur, quam ipse Dominus tradidit, hoc est, panis et vinum aquæ mixtum. Nec amplius in sacrificiis offeratur, quam de uvis et frumentis*. Aliter : *Ut in sacramentis corporis et sanguinis Domini, nihil amplius offeratur quam ipse Dominus tradidit, hoc est, panis et vinum aquæ mixtum. Primitiæ vero, seu mel et lac, quod uno die solemnissimo pro infantis mysterio solet offerri, quamvis in altari offeratur, suam tamen habent propriam benedictionem, ut a sacramento dominici corporis aut sanguinis distinguantur : nec amplius de primitiis offeratur, quam de uvis et frumentis*. Can. 24.

que des raisins et du blé. Quelques manuscrits ajoutent : Quoiqu'on offre aussi sur l'autel ces prémices aussi bien que le miel et le lait que l'on a coutume d'offrir en la seule solennité de Pâques pour les nouveaux baptisés, on les y bénira d'une manière particulière pour les distinguer du sacrement du corps et du sang du Seigneur. »

Suite des canons. Can. 25.

6. Les clercs [1] ou ceux qui font profession de continence ne rendront point visite aux vierges ni aux veuves sans l'ordre de l'évêque ou du prêtre, et en la compagnie que le l'évêque ou le prêtre leur aura indiquée. Les évêques ou les prêtres eux-mêmes ne doivent pas aller chez elles, sans être accompagnés de clercs ou d'autres personnes graves prises parmi les chrétiens. (26.) L'évêque [2] du premier siége ne prendra pas le nom de prince des prêtres, ni celui de souverain prêtre,ni aucun autre titre semblable; mais seulement celui d'évêque du premier siége. Ce [3] canon tend à retrancher non pas le pouvoir des grands évêques, mais les titres ambitieux; et de là peut être venu le nom de primat que prenaient en Afrique les premiers évêques de chaque province. (27.) Les clercs [4] n'entreront point dans les cabarets pour boire ou manger, sinon par la nécessité des voyages. (28.) Les évêques [5] ne passeront point la mer sans la permission et la lettre formée de l'évêque du premier siége de chaque province, qui doit aussi adresser les lettres du concile aux évêques d'outre-mer. (29.) On ne célébrera [6] qu'à jeun le sacrement de l'autel, si ce n'est le jeudi saint; et quand on fera des funérailles après dîner, on se contentera de faire les prières, dans le cas où ceux qui seraient chargés des funérailles auraient dîné [7]. On voit [8] par là qu'on se hâtait d'offrir le saint sacrifice dès qu'une personne était morte. (Can. 30.) Les évêques [9] et les clercs ne mangeront pas dans les églises, si ce n'est en passant et par la nécessité des voyages; on doit aussi empêcher autant qu'il se pourra, les peuples d'y manger.

Suite des canons touchant la pénitence et le baptême, etc.

7. C'est à l'évêque [10] à régler le temps de la pénitence selon la grandeur des péchés. (Can. 31.) Le prêtre [11] ne doit point réconcilier un pénitent sans l'ordre de l'évêque, à moins que l'évêque étant absent, il y ait nécessité. (32.) On imposera les mains en avant de l'abside, c'est-à-dire en avant du sanctuaire, à un pénitent quel qu'il soit dont le crime aura été public et connu de toute l'Eglise. (33.) Les vierges qui auront perdu leurs parents à la garde desquels elles étaient, seront mises par le soin de l'évêque ou du prêtre en son absence, dans un monastère de vierges [12], ou en compagnie de quelques femmes vertueuses, de peur qu'étant vagabondes, elles ne blessent la réputation de l'Eglise. On [13] voit ici deux sortes de vierges, les unes vivant en communauté, les autres dans des maisons particulières. (34.) Les malades [14] qui ne peuvent répondre, seront baptisés sur le témoignage de ceux qui sont auprès d'eux. (35.) On ne refu-

[1] *Ut clerici vel continentes ad viduas vel virgines, nisi jussu vel permissu episcoporum et presbyterorum, non accedant. Et hoc non soli faciant, sed cum clericis, vel cum his, cum quibus episcopus jusserit vel presbyter. Nec ipsi episcopi aut presbyteri soli habeant accessum ad hujusmodi feminas, nisi aut clerici præsentes sint, aut graves aliqui christiani.* Can. 25.

[2] *Ut primæ sedis episcopus, non appellatur princeps sacerdotum, aut summus sacerdos, aut aliquid hujusmodi, sed tantum, primæ sedis episcopus.* Can. 26.

[3] Fleury, lib. XX, tom. V, pag. 63.

[4] *Ut clerici edendi vel bibendi causa, tabernas non ingrediantur, nisi peregrinationis necessitate compulsi.* Can. 27.

[5] *Item placuit, ut episcopi trans mare non proficiscantur, nisi consulto primæ sedis episcopo suæ cujusque provinciæ, ut ab eo præcipue possint sumere formatam. Hinc etiam dirigendæ litteræ concilii ad transmarinos episcopos.* Can. 28.

[6] *Ut sacramenta altaris non nisi a jejunis hominibus celebrentur, excepto uno die anniversario, quo cœna Domini celebratur. Nam si aliquorum pomeridiano tempore defunctorum sive episcoporum seu clericorum, sive cæterorum commendatio facienda est, solis orationibus fiat, si illi qui faciunt, jam pransi inveniantur.* Can. 29.

[7] On voit par là, dit Tillemont, que l'on se hâtait d'offrir le saint sacrifice dès qu'une personne était morte. *Mémoires*, tom. III, pag. 181. (*L'éditeur*.)

[8] Tillem., tom. III, pag. 181.

[9] *Ut nulli episcopi vel clerici in ecclesia conviventur, nisi forte transeuntes hospitiorum necessitate illic reficiantur. Populi etiam ab hujus modi conviviis, quantum fieri potest, prohibeantur.* Can. 30.

[10] *Ut pænitentibus secundum peccatorum differentiam episcopi arbitrio pænitentiæ tempora decernantur.* Can. 31.

[11] *Ut presbyter, inconsulto episcopo, non reconciliet pænitentem, nisi absente episcopo, et necessitate cogente. Cujuscumque autem pænitentis publicum et vulgatissimum crimen est, quod universa Ecclesia noverit, ante absidem manus ei ponatur.* Can. 32.

[12] *Ut virgines sacræ cum parentibus, a quibus custodiebantur, privatæ fuerint, episcopi providentia, vel presbyteri, ubi episcopus absens est, in monasterio virginum vel gravioribus feminis commendentur, ut simul habitantes invicem se custodiant ne passim vagantes, Ecclesiæ lædant existimationem.* Can. 33.

[13] Fleury, lib. XX, pag. 66, tom. V.

[14] *Ut ægrotantes, si per se respondere non possunt, cum voluntatis eorum testimonium hi qui sui sunt, periculo proprio dixerint, baptizentur.* Can. 34.

sera [1] ni le baptême ni la pénitence aux gens de théâtre, ni aux apostats convertis. Can. 36. Le prêtre [2] ne consacrera point de vierges sans l'ordre de l'évêque, et ne fera jamais le 37. saint chrême. Les clercs [3] ne doivent point s'arrêter dans une autre ville que celle de leur résidence, sinon pour des causes approuvées par l'évêque ou par les prêtres du lieu.

Suite des canons. Can. 38.

8. Un nommé [4] Cresconius, évêque de Villerége, dans la Numidie, avait abandonné son Eglise et s'était emparé de celle de Tubia ou de Tubune, dans la province de Stèfe. Les députés de cette province en firent leur plainte. Alors le concile de Carthage renouvela le décret du concile plénier de Capoue qui défend les translations, comme les réordinations et les rebaptisations; il ordonna d'avertir d'abord charitablement Cresconius, et s'il s'obstinait à demeurer à Tubia, de s'adresser au gouverneur de la province pour le faire chasser par l'autorité séculière. Honorat et Urbain, qui avaient formé les plaintes contre Cresconius, étaient chargés d'en former d'autres contre deux évêques de Numidie qui avaient ordonné un évêque. Can. 39. Honorat [5] et Urbain demandaient que les ordinations ne pussent être faites par moins de douze évêques. Mais Aurélius, évêque de Carthage répondit : « On gardera l'ancienne règle qui en prescrit au moins trois à cause des provinces, où il y a peu d'évêques, et qui sont voisines des barbares, comme celles d'Arzuges et de Tripoli. Car on dit qu'il n'y a que cinq évêques dans la province de Tripoli : deux peuvent être empêchés, et en chaque province, il est difficile que tous s'y trouvent. Cela doit-il empêcher l'utilité de l'Eglise? Dans cette église où vous êtes assemblés, nous avons presque tous les dimanches des ordinations à faire; puis-je assembler souvent dix ou douze évêques? Mais il m'est facile d'appeler à moi deux de mes voisins. S'il s'élève [6] néanmoins quel- 40. que contradiction dans l'élection d'un évêque, trois ne doivent suffire pour le justifier. Il y en faut ajouter un ou deux, et l'opposition doit être vidée dans le lieu même pour lequel il doit être ordonné, avant de procéder à l'ordination. » Cet avis passa tout d'une voix. Honorat et Urbain [7], députés de la 41. province de Stèfe, demandèrent encore que

[1] *Ut scenicis atque histrionibus, cæterisque hujusmodi personis vel apostaticis conversis vel reversis ad Dominum gratia vel reconciliatio non negetur*. Can. 35.

[2] *Ut presbyter inconsulto episcopo virgines non consecret; chrisma vero nunquam conficiat*. Can. 36.

[3] *Ut clerici in aliena civitate non immorentur, nisi causas eorum justas episcopus loci vel presbyteri locorum perviderint*. Can. 37.

[4] *Illud autem suggerimus, mandatum nobis quod etiam in capuensi* (capsensi) *plenaria synodo videtur statutum : non liceat fieri rebaptizationes, et reordinationes, vel translationes episcoporum. Nam Cresconius, villæregiensis episcopus, plebe sua derelicta, tubunensem invasit ecclesiam; et usque hodie commonitus secundum quod statutum fuerat, relinquere eamdem, quam invaserat plebem, contempsit. Adversus istum, quæ pronuntiata fuerant, confirmata quidem audivimus : sed petimus, secundum quod nobis mandatum est, ut dignemine dare fiduciam, quo jam, necessitate ipsa cogente, liberum sit nobis, rectorem provinciæ, secundum statuta gloriosissimorum principum adversus illum adire, ut qui miti admonitioni sanctitatis vestræ acquiescere noluit, et emendare illicitum, auctoritate judiciaria protinus excludatur. Aurelius episcopus dixit : « Servata forma disciplinæ, non æstimabitur appetitus, si a vestra charitate modeste conventus, recedere detrectaverit, cum fuerit suo contemptu et contumacia faciente, etiam auctoritate judiciaria conventus. » Honoratus et Urbanus episcopi dixerunt : « Hoc enim omnibus placet. » Ab universis episcopis dictum est : « Justum est : placet. »* Can. 38.

[5] *Honoratus et Urbanus episcopi, dixerunt : « Et illud nobis mandatum est, ut quia proxime fratres nostri Numidiæ duo episcopi ordinare præsumpserunt pontificem, non nisi a duodecim censeatis episcoporum celebrari ordinationes. » Aurelius episcopus dixit : « Forma antiqua servabitur, ut non minus quam tres sufficiant, qui fuerint destinati ad episcopum ordinandum, propterea quia et in Tripoli forte et Arzuge inter jacere videntur barbaræ gentes. Nam in Tripoli, ut asseritur, episcopi sunt quinque tantummodo, et possunt forte de seipso numero vel duo necessitate aliqua occupari. Difficile est enim, ut de quolibet numero omnes possint occurrere. Numquid debet hoc ipsum impedimento esse ecclesiasticæ utilitati? Nam et in hac Ecclesia ad quam dignata est sanctitas vestra convenire, crebro ac pene per diem dominicam ordinandos habemus. Nunquidnam frequenter duodecim vel decem, vel multo minus adducere possum episcopos? Sed facile est mihi, duos adjungere meæ parvitati episcopos vicinos. Quapropter cernit mecum charitas vestra, hoc ipsum observari non posse. »* Can. 39.

[6] *Sed illud est statuendum, ut quando ad eligendum episcopum convenerimus, si qua contradictio fuerit oborta (quia talia tractata sunt apud nos) non præsumant ad purgandum eum, qui ordinandus est, tres jam, sed postulentur ad numerum supradictorum unus vel duo, et in eadem plebe, cui ordinandus est, discutiantur primo personæ contradicentium : postremo illa etiam quæ objiciuntur, pertractentur. Et cum purgatus fuerit, sub conspectu publico, ita demum ordinetur. Si hoc cum vestræ sanctitatis animo concordat, roboretur vestræ dignitatis responsione. Ab universis episcopis dictum est. « Placet satis. »* Can. 40.

[7] *Honoratus et Urbanus episcopi dixerunt : « Quoniam de concilio quædam tractata noscuntur, adjicimus etiam de die Paschæ nobis esse mandatum, ut de Ecclesia semper carthaginiensi (sicut prædictum est) instruamur, et non sub angusto temporis spatio. » Aurelius episcopus dixit : « Si sanctitati vestræ vide-*

l'évêque de Carthage, fit savoir tous les ans d'assez bonne heure à leur province, quel jour il fallait célébrer la Pâque. Aurélius promit d'avertir les provinces, par les députés qu'elles enverraient au concile général qui devait se tenir tous les ans : et il donna à Honorat et à Urbain des lettres dans lesquelles il informait la province de Stèfe, du jour de la célébration de la Pâque, l'année d'après le concile, c'est-à-dire en 398. L'évêque Epigonius se plaignit ensuite de certains prêtres [1] qui ayant la conduite de quelque peuple dans un diocèse, s'efforçaient de le soustraire à la juridiction de l'évêque, et de gagner leur peuple par de grands repas ou autrement, afin qu'il demandât un évêque propre, et que ce fût le prêtre qui était chargé de les gouverner. Il loua en même temps la sagesse d'Aurélius, qui avait toujours repoussé ces demandes, lorsqu'elles n'étaient pas accompagnées du consentement de l'évêque diocésain. Pour rompre les mauvais desseins de ces prêtres, ajouta-t-il, il est bon d'ordonner que les lieux qui n'ont jamais eu d'évêques, n'en reçoivent point de nouveaux sans le consentement de l'ancien évêque du diocèse. Aurélius dit qu'il en avait toujours usé ainsi, et qu'il en userait de même à l'avenir [2]. Il exceptait néanmoins les évêques qui, contents de demeurer dans leurs diocèses, se mettaient peu en peine de communiquer avec leurs confrères, et refusaient même de venir au concile, lorqu'ils y étaient appelés, dans la crainte, peut-être, que leurs crimes n'y fussent découverts. Aurélius veut que ces évêques perdent, non-seulement la juridiction sur les paroisses de leur diocèse, mais leur évêché même, et qu'ils en soient chassés, s'il est besoin, par l'autorité séculière. Tous les évêques approuvèrent ce sentiment. On voit par ces deux canons et par les suivants, qu'on s'adressait à l'évêque de Carthage pour l'érection des évêchés en Afrique.

Can. 42.

43.

Suite des canons. Can. 44.

9. Epigonius fit encore une autre plainte [3] : il avait élevé et nourri pendant plusieurs années, un enfant tout-à-fait pauvre qui lui avait été mis en mains par un nommé Julien; l'avait baptisé de ses propres mains dans son Eglise, et l'avait fait servir durant près de deux ans en qualité de lecteur dans la paroisse de Mapalie dans son diocèse; mais Julien, peu reconnaissant de tous ses bienfaits, lui avait repris ce jeune homme sans son agrément et l'avait fait diacre, sous prétexte qu'il était né à Vazare dans son diocèse;

tur (quoniam nos spopondisse jam superius meminimus) ut singulis quibusque annis ad tractandum conveniamus et cum convenerimus in unum, tunc divulgabitur sanctus Paschæ dies per legatos, qui fuerint in concilio.» Honoratus et Urbanus episcopi dixerunt : « Nunc de præsenti cœtu petimus, ut litteris provinciam nostram de hac die informare dignemini.» Aurelius episcopus dixit : « Ita fiat necesse est.» Can. 41.

[1] *Epigonius episcopus dixit : « Multis in concilio hoc statutum est a cœtu sacerdotali, ut plebes quæ in diœcesibus ab episcopis retinentur, quæ episcopum nunquam habuerunt, non nisi cum voluntate ejus episcopi, a quo tenentur, proprios accipiant rectores, id est episcopos. At vero quia nonnulli, quodam dominatu adepto, communionem fratrum abhorrent, vel certe, cum elevati fuerint, quasi in quadam arce tyrannicam ibi dominationem vindicant, quod plerique stolidi adversus episcopos suos cervices erigunt presbyteri, vel conviviis sibi conciliantes plebem, vel certe persuasu maligno et illicito eosdem velint sibi collocare rectores, quod quidem insigne mentis tuæ tenemus votum, frater religiose Aureli, quia hæc sæpe oppressisti, non curando tales petitiones, sed propter eorum malos cogitatus et prave concinnata concilia hoc dico, non debere rectorem accipere eam plebem, quæ in diœcesi semper subjacuit, nec unquam proprium episcopum habuit. Quapropter si universo sanctissimo concilio complacet hoc, quod prosecutus sum, confirmetur.» Aurelius episcopus dixit : « Fratris et consacerdotis nostri prosecutioni non obsisto, sed hoc me et fecisse et facturum esse confiteor, circa eos sane qui fuerint concordes : non solum circa Ecclesiam carthaginensem, sed circa omne sacerdotale consortium.* Can. 42.

[2] *« Sunt enim plerique... qui putent propriæ plebi incumbendum, et nonnumquam conventi ad concilium venire refugiunt et detrectant, sua forte ne prodantur flagitia metuentes. Dico si placet circa hos non tantum diœceses non esse servandas, verum etiam de propria Ecclesia quæ illis male faverit, omnino admittendum, ut etiam auctoritate publica rejiciantur, atque ab ipsis principalibus cathedris removeantur...» Universi episcopi dixerunt : « Placet.»* Can. 43.

[3] *« Dico Julianum qui ingratus est Dei beneficiis per meam parvitatem in se collatis, ita temerarium et audacem extitisse ut eum qui a me baptizatus est, cum esset puer egentissimus, mihi ab eodem commendatum cumque multis annis a me aleretur atque incresceret, nunc, ut dixi, baptisatum in ecclesia mea per manum parvitatis meæ constat (idem et diœcesi Mapaliensi lector esse cœperat, imo annis ferme duobus legerat) nescio quo contemptu humilitatis meæ, idem Julianus arripuit, quem dicit quasi proprium civem sui loci uzaritani, me inconsulto usurpare : nam et diaconum illum ordinavit. Hoc si liceat, pateat hæc licentia a nobis, beatissimi fratres : sin minus tam impudens cohibeatur nec se immisceat communioni cujusquam.» Numidius episcopus dixit : « Si non postulata neque consulta tua dignatione id videatur fecisse Julianus, judicamus omnes inique factum atque indigne. Quapropter nisi idem Julianus correxerit errorem suum et cum satisfactione eumdem clericum quem fuit ausus ordinare, revocaverit tuæ plebi, contra statuta concilii faciens, contumaciæ suæ, separatus a nobis, excipiet judicium.»* Can. 44.

et ainsi il n'avait eu aucun égard aux canons, qui défendent de prendre un clerc d'un autre diocèse, sans le consentement de l'évêque diocésain. Le concile désapprouva le procédé de Julien, et déclara que s'il ne rendait ce clerc à Epigonius qui l'avait ordonné le premier, il méritait d'être séparé de la communion de tous les évêques. Epigonius demanda au nom de Victor l'un des anciens évêques, que l'on fît sur ce point un règlement général. Aurélius, prenant la parole, dit : « Il arrive quelquefois que les Eglises qui manquent d'évêques ou de prêtres m'en demandent; pour observer les règles, je m'adresse à l'évêque et l'avertis que son clerc est demandé pour une telle Eglise. Les évêques n'y ont point résisté jusqu'ici : mais de peur que cela n'arrive, que jugez-vous à propos de faire, si un évêque le refuse, quand je le lui aurai demandé en présence de deux ou trois de nos confrères? car vous savez que je suis chargé du soin de toutes les Eglises. » Numidius dit [1] : « L'Eglise de Carthage a toujours eu le droit d'ordonner des évêques partout où on en demande, et elle les prend partout où elle veut, au désir de chaque Eglise. » Epigonius appuya le droit de l'Eglise de Carthage : selon lui, Aurélius en usait bien modestement; après une seule réquisition à l'évêque, il pouvait, même en cas de refus de sa part, ordonner un de ses clercs évêque pour une autre Eglise. Posthumien dit : « Et celui qui n'a qu'un prêtre, doit-on le lui ôter? » Aurélius répondit : « S'il est nécessaire [2] pour l'épiscopat, il faudra le donner. Car il est plus aisé de trouver des prêtres que des évêques. » Ensuite [3], à la requête d'Honorat et d'Urbain, il fut ordonné que celui qui aura été fait évêque d'un lieu où il n'y en avait point auparavant, se contentera du peuple pour lequel il a été ordonné, sans rien entreprendre sur le diocèse qui reste à l'Eglise matrice, c'est-à-dire, de celle dont la sienne a été tirée.

Can. 46.

Suite des canons touchant les Ecritures canoniques. Can. 47.

10. Le concile de Carthage crut aussi qu'il était bon de défendre dans les églises la lecture de tout livre qui ne serait point du nombre des livres canoniques. On en dressa un canon entièrement [4] conforme à celui que nous suivons aujourd'hui. Les livres de Tobie, de Judith, des Machabées, d'Esdras, les deux Epîtres de saint Pierre, les trois de saint Jean, son Apocalypse, l'Epître de saint Jacques, y sont déclarés Ecritures divines et canoniques. Le canon suivant regarde les donatistes; mais on recommande, avant de le mettre en exécution, de consulter le pape Sirice, et Simplicien, évêque de Milan : il porte que [5] ceux qui dans leur enfance auront été baptisés chez les donatistes [6], pourront, après leur conversion, être admis au ministère des saints autels. On croit que les évêques du concile ne prirent cette résolution que parce qu'ils manquaient d'ecclésiastiques : car les règles de l'Eglise excluent du ministère des autels ceux qui avaient été engagés dans l'hérésie. Les évêques, les prêtres, les diacres et tous les autres clercs [7], qui n'ayant

48.

49.

[1] *Numidius episcopus dixit : « Fuit semper hæc licentia huic sedi unde vellet et de cujus nomine fuisset conventus, pro desiderio cujusque Ecclesiæ ordinare episcopum. »* Can. 45.

[2] *Quapropter si necessarium episcopatui quis habet presbyterum et unum habuerit, etiam ipsum ad promotionem dare debebit.* Ibid.

[3] *Non dubito charitati vestræ omnium placere eum qui in diæcesi concedente episcopo qui matricem tenuit, solam eamdem retinere plebem in qua fuit ordinatus.* Can. 46.

[4] *Item placuit, ut præter Scripturas canonicas, nihil in Ecclesia legatur sub nomine divinarum Scripturarum. Sunt autem canonicæ Scripturæ : Genesis, Exodus, Leviticus, Numeri, Deuteronomium, Jesus Nave, Judicum, Ruth, Regnorum libri quatuor, Paralipomenon libri duo, Job, Psalterium Davidicum, Salomonis libri quinque, libri duodecim Prophetarum, Isaias, Jeremias, Ezechiel, Daniel, Tobias, Judith, Esther, Esdræ libri duo, Machabæorum libro duo. Novi autem Testamenti, Evangeliorum libri quatuor, Actuum Apostolornm liber unus, Pauli apostoli Epistolæ tredecim, ejusdem ad Hebræos una : Petri apostoli duæ, Joannis apostoli tres, Judæ apostoli una, et Jacobi una, Apocalypsis Joannis liber unus. Hoc etiam fratri et consacerdoti nostro Bonifacio, vel aliis earum partium episcopis pro confirmando isto canone innotescat, quia a patribus ista accepimns in Ecclesia legenda. Liceat etiam legi passiones martyrum cum anniversarii dies eorum celebrantur.* Can. 47.

[5] *De donatistis placuit, ut consulamus fratres et consacerdotes nostros Siricium et Simplicianum, de solis infantibus qui baptizantur penes eosdem, ne quod suo non fecerunt judicio, cum ad Ecclesiam Dei salubri proposito fuerint conversi, parentum illos error impediat, ne provehantur sacri altaris ministri. Quibus insertis Honoratus et Urbanus, episcopi legati provinciæ Mauritaniæ Sitiphensis, dixerunt : « Jam dudum cum apud sanctitatem vestram allegaremus scripta, dilati sumus, ea contemplatione, quod fratres nostri advenire possent de Numidia legati : sed quia non pauci dies sunt, quibus expectati, minime venerunt, ultra prætermittere quæ nobis mandata sunt a nostris coepiscopis, non oportet : atque ideo fratres, suggestionem nostram libenter admittite. De fide enim Nicæni tractatus audivimus. Verum et de sacrificiis inhibendis post prandium, ut a jejunis sicut dignum est, offerantur, et tunc et nunc confirmatum est.* Can. 48.

[6] Tillemont, tom. XIII, pag. 808.

[7] *Placuit ut episcopi, presbyteri, diaconi vel qui-*

rien au temps de leur ordination, acquièrent ensuite des héritages en leur nom, seront réputés usurpateurs des biens sacrés, s'ils ne les donnent à l'Eglise. Mais ils pourront disposer du bien qui leur sera venu par donation ou par succession.

Conclusion du concile. Can. 50.

11. Après que l'on eut réglé tout ce qui avait été proposé dans le concile, l'évêque Aurélius demanda aux autres évêques, s'ils en agréaient les décrets. Ils déclarèrent tous[1] qu'ils les approuvaient, et les souscrivirent en même temps, au nombre de quarante-quatre. Aurélius souscrivit en ces termes : « Moi, Aurélius, évêque de Carthage, j'ai consenti à ce décret, et y ai souscrit après qu'on en a eu fait lecture. »

Autres canons du concile de Carthage. Tom. II Concil., pag. 1178 et 1179.

12. Gratien et quelques écrivains postérieurs citent cinq autres canons comme étant d'un concile de Carthage, sans marquer quel est ce concile, si c'est le premier, le second ou le troisième. Le premier de ces canons défend de rien exiger de ceux qui amènent leurs enfants pour être baptisés ; mais il permet de recevoir d'eux ce qu'ils offriront volontairement. Le second permet de révoquer les aliénations des biens ecclésiastiques à titre précaire, quand elles ont été faites sans raison, c'est-à-dire sans nécessité et sans utilité. On n'appelle plus *précaire* ces sortes de contrats; mais on les nomme *emphytéose* ou censive. Le troisième défend de donner la communion si ce n'est à la fin de la vie, à celui qui aura accusé un évêque, un prêtre ou un diacre, d'un crime qu'il n'aura pu prouver. Le quatrième veut qu'on punisse sévèrement un clerc ou moine qui tient des discours de bouffon, et propres à faire rire. Le cinquième ordonne la peine d'excommunication contre un laïque qui méprise les saints canons; et contre un clerc coupable de la même faute, la peine de la dégradation.

Autre concile de Carthage, en 398.

13. L'année suivante 398, le huitième de novembre, sous le consulat d'Honorius et d'Eutychien, on tint à Carthage un concile général ou national de l'Afrique, que l'on appelle le quatrième de Carthage. Aurélius y présida avec Donatien, évêque de Tabraca et primat de Numidie. Deux cent quatorze évêques assistèrent à ce concile. Saint Augustin y fut aussi. Il y souscrivit même le troisième quoique l'un des derniers évêques d'Afrique pour le temps de son ordination. Ceci pouvait faire quelque difficulté, si l'on ne savait que la plupart des souscriptions des anciens conciles, ne sont nullement exactes, soit pour le rang, soit pour le nombre des évêques qui y ont assisté. On fit dans ce concile cent quatre canons que nous avons encore. Ils sont intitulés différemment selon les différents exemplaires manuscrits où on les trouve. Dans quelques-uns, ils sont appelés *Statuts anciens de l'Eglise;* en d'autres *Statuts anciens d'Orient*. Mais ces titres ne peuvent passer pour originaux, et on ne voit pas pourquoi on les aurait intitulés : *Statuts d'Orient,* puisqu'ils conviennent beaucoup mieux à la discipline de l'Eglise d'Occident, qu'à celle de l'Orient. On ne peut donc rien inférer de ces titres contre l'authenticité de ces canons. On objecte qu'on ne les trouve jamais cités, ni dans la *Collection africaine*, ni dans celle du diacre Ferrand, ni dans Denys le Petit, ni dans les autres anciens collecteurs latins. Cela est vrai, mais ces collecteurs n'avaient pas tout vu : et il y a des conciles d'Afrique[2] dont les décrets n'ont point été insérés dans la collection de ces écrivains. D'ailleurs le dessein de ces collecteurs de canons ayant été seulement de recueillir en un corps ceux qui étant séparés auraient pu se perdre, il n'était pas besoin qu'ils y fissent entrer les canons du quatrième concile de Carthage, formant un corps assez considérable par leur grand nombre. Enfin il a pu arriver que ces canons n'aient été rendus publics qu'assez tard[3], à cause

[illegible] sur les canons de ce concile. Il est [illegible].

cumque clerici, qui nihil habentes ordinantur, et tempore episcopatus vel clericatus sui agros vel quæcumque prædia nomine suo comparant tanquam rerum dominicarum invasionis crimine teneantur obnoxii, nisi admoniti Ecclesiæ eadem ipsa contulerint. Si autem ipsis proprie aliquid liberalitate alicujus, vel successione cognationis obvenerit, faciant inde quod eorum proposito congruit. Quod si a suo proposito retrorsum exorbitaverint, honore ecclesiastico indigni, tanquam reprobi, judicentur. Can. 45.

[1] *Aurelius episcopus dixit : « Quoniam igitur universa arbitror fuisse tractata, si omnia cum animo vestro convenerunt, sermone vestro cuncta roborate.» Universi episcopi dixerunt : « Omnibus hæc placuerunt, et hæc nostra subscriptione firmamus. » Et subscripserunt : « Aurelius episcopus Ecclesiæ Carthaginensis, huic decreto consensi, et relecto subscripsi. Epigonius, episcopus Bullensis regionis, subscripsi. Augustinus episcopus plebis Hipponæ Regiensis, subscripsi. » Similiter et omnes episcopi, quadraginta quatuor numero subscripserunt.* Can. 50.

[2] Du Perron, *Réplique au roi de la Grande-Bretagne*, pag. 337 et 338.

[3] Schelestrat., dissert. III, cap. VIII. *De Ecclesia africana*, pag. 215.

de la prescription touchant le sacrement de l'ordre; l'Eglise ayant pour maxime dans ces siècles, de tenir fort secret ce qui regardait nos mystères, pour n'en point donner connaissance à ceux qui n'y étaient point admis. On en voit un exemple dans le pape Innocent Ier, qui écrivant à Décentius, évêque d'Eugube dans l'Ombrie, l'an 416, lui dit [1] en parlant du sacrement de confirmation : « Je ne puis dire les paroles que l'évêque prononce en oignant le front, de peur que je semble trahir plutôt les mystères que répondre à une consultation. » Et encore : « Quand vous viendrez ici je pourrai vous dire le reste, » qu'il n'était pas permis d'écrire. La préface du quatrième concile de Carthage, donne à ce concile [2] le titre de général, c'est-à-dire toute l'Afrique : et il y avait raison de le qualifier ainsi, puisqu'il était composé de deux cent quatorze évêques, et qu'il fallait l'autorité d'un concile général pour faire des décrets aussi importants que ceux qui y furent portés.

Canons du quatrième concile de Carthage. Can. 1.

14. On trouve dans les neuf premiers, ce qu'il faut observer dans l'examen de ceux que l'on destine à l'épiscopat, et dans l'ordination des prêtres, des diacres, des sous-diacres, et des autres ministres de l'Eglise, c'est-à-dire, des acolytes, des exorcistes, des lecteurs et des portiers. Car les sept ordres y sont marqués en particulier. On doit examiner l'évêque sur ses mœurs [3], s'il est prudent, chaste, sobre, humble, affable, miséricordieux; sur son savoir, s'il est instruit dans la loi du Seigneur, intelligent dans les saintes Ecritures, et versé dans la connaissance des dogmes de l'Eglise; sur sa foi, s'il croit que le Père, le Fils et le Saint-Esprit ne sont qu'un seul Dieu, que la Trinité divine est consubstantielle; que chacune des trois personnes est Dieu parfait; que c'est le Fils qui s'est fait homme; on repasse ainsi tous les articles contenus dans le Symbole. On doit aussi l'examiner par rapport aux hérésies : on lui demandera en particulier, s'il croit que l'Ancien et le Nouveau Testament ont pour auteur un même Dieu; que nous ressusciterons dans la même chair que nous portons actuellement et non dans une autre; et qu'au jugement futur chacun recevra selon ses œuvres et ses mérites, les peines ou la gloire; s'il n'improuve point le mariage, même les secondes noces; s'il est persuadé que dans le baptême, le péché originel et les péchés actuels sont remis, et que personne n'est sauvé hors de l'Eglise. Celui en qui on trouve toutes ces qualités, doit être ordonné du consentement du clergé, du peuple et du concile de la province, de l'autorité ou en présence du métropolitain. Il doit aussi avoir l'âge requis par les décrets des saints Pères. Dans l'ordination d'un évêque [4], deux évê-

Can. 2.

[1] Tom. I *Epist decretal.*, pag. 859.

[2] In concilio universali.

[3] *Qui episcopus ordinandus est, antea examinetur, si natura sit prudens, si docibilis, si moribus temperatus, si vita castus, si sobrius, si semper suis negotiis cavens, si humilis, si affabilis, si misericors, si litteratus, si in lege Domini instructus, si Scripturarum sensibus cautus, si in dogmatibus ecclesiasticis exercitatus; et ante omnia si fidei documenta verbis simplicibus asserat, id est Patrem et Filium et Spiritum sanctum, unum Deum esse confirmans, totamque Trinitatis deitatem coessentialem, consubstantialem, et coæternalem, et coomnipotentem prædicans : si singularem quamque in Trinitate personam plenum Deum : si incarnationem divinam non in Patre neque in Spiritu Sancto factam, sed in Filio tantum credat, ut qui erat in divinitate Dei Patris Filius, ipse fieret in homine hominis matris Filius, Deus verus ex Patre, homo verus ex matre, carnem ex matris visceribus habens, et animam humanam rationalem simul in eo ambæ naturæ, id est, Deus et homo, una persona, unus Filius, unus Christus, unus Dominus, creator omnium quæ sunt, et auctor et Dominus, et rector, cum Patre et Spiritu Sancto, omnium creaturarum : qui passus sit vera carnis passione, mortuus vera corporis sui morte : resurrexit vera carnis suæ resurrectione, et vera animæ resumptione, in qua veniet judicare vivos et mortuos. Quærendum etiam ab eo, si Novi et Veteris Testamenti, id est legis et prophetarum, et apostolorum unum eumdemque credat auctorem et Deum. Si diabolus non per conditionem, sed per arbitrium factus sit malus. Quærendum etiam ab eo, si credat hujus quam gestamus, et non alterius, carnis resurrectionem. Si credat judicium futurum, et recepturos singulos, pro his quæ in carne gesserunt, vel pœnas, vel gloriam : si nuptias non improbet, si secunda matrimonia non damnet, si carnium perceptionem non culpet, si pœnitentibus reconciliatis communicet, si in baptismo omnia peccata, id est tam illud originale contractum, quam illa quæ voluntarie admissa sunt, dimittantur : si extra Ecclesiam catholicam nullus salvetur. Cum in his omnibus examinatus inventus fuerit plene instructus; tunc cum consensu clericorum et laicorum et conventu provinciæ episcoporum maximeque metropolitani vel auctoritate vel præsentia ordinetur episcopus. Suscepto in nomine Christi episcopatu, non suæ delectationi, nec suis motibus, sed his Patrum diffinitionibus acquiescat. In ordinatione cujus etiam ætas requiratur, quam sancti Patres in præeligendis episcopis constituerunt. Dehinc disponitur qualiter ecclesiastica officia ordinantur.* Can. 1.

[4] *Episcopus cum ordinatur, duo episcopi ponant et teneant evangeliorum codicem super caput et cervicem ejus, et uno super eum fundente benedictionem, reliqui omnes episcopi, qui adsunt, manibus suis caput ejus tangant.* Can. 2.

ques doivent tenir sur sa tête et sur ses épaules le livre des Evangiles : l'un des évêques prononcera la bénédiction, et tous les autres évêques présents lui toucheront la tête de leurs mains. L'ordination du prêtre se fait en cette sorte : Tous les prêtres présents mettent leurs mains sur sa tête pendant la bénédiction et l'imposition des mains de l'évêque [1]. L'évêque fait [2] seul l'ordination du diacre, en lui mettant la main sur la tête, parce qu'il n'est pas consacré pour le sacerdoce, mais pour le ministère. Le sous-diacre [3] ne reçoit point l'imposition des mains, mais il reçoit de la main de l'évêque la patène et le calice vides, et de la main de l'archidiacre, la burette avec l'eau et l'essuie-mains. L'acolyte reçoit de l'évêque [4], l'instruction de sa charge : et de l'archidiacre le chandelier avec le cierge, afin qu'il sache que par son ministère, il est destiné à allumer les luminaires de l'Eglise. Il reçoit aussi la burette vide, pour servir le vin de l'Eucharistie du sang de Jésus-Christ. L'évêque [5] en ordonnant l'exorciste, lui met en main le livre où sont écrits les exorcismes, et lui dit : « Recevez et apprenez-les de mémoire : ayez le pouvoir d'imposer les mains sur un énergumène, soit baptisé, soit catéchumène. » Mais avant d'ordonner le lecteur, l'évêque [6] doit instruire le peuple de sa foi, de ses mœurs et de ses bonnes dispositions : puis il lui donne en présence du peuple, le livre dans lequel il doit lire, et lui dit : « Recevez et soyez lecteur de la parole de Dieu : si vous remplissez fidèlement et utilement votre devoir, vous aurez part à la récompense de ceux qui sont les ministres de la parole de Dieu. » L'archidiacre [7] doit instruire le portier avant de le présenter pour être ordonné : puis à sa prière l'évêque l'ordonne et lui donne les clefs de l'église de dessus l'autel, et lui dit : « Faites comme devant rendre compte à Dieu de toutes les choses qui sont enfermées sous ces clefs. » Ces paroles comme celles que le concile fait dire à l'évêque, dans l'ordination des acolytes, des exorcistes et des lecteurs, sont les mêmes que l'on prononce encore aujourd'hui.

II Tim. IV. — Can. 5. — 6. — 7. — 8. — Can. 9.

15. Les quatre canons suivants regardent les psalmistes ou chantres, les vierges, les veuves et les gens mariés. Le psalmiste ou chantre peut [8] sans la participation de l'évêque et à l'ordre du prêtre seul, remplir la place de chantre. Le prêtre en la lui donnant, lui dit : « Voyez que vous croyiez de cœur, ce que vous chantez de bouche : et que vous prouviez par vos œuvres, ce que vous croyez de cœur. » La vierge [9] doit être présentée à l'évêque pour être consacrée dans l'habit de sa profession. Les veuves [10] destinées à servir au baptême des femmes, doivent être capables d'instruire les plus grossières, et de leur apprendre comment elles doivent vivre après l'avoir reçu. L'époux et l'épouse [11] doivent

Suite des canons. Can. 10. — 11. — 12. — 13.

[1] *Presbyter cum ordinatur, episcopo eum benedicente, et manum super caput ejus tenente, etiam omnes presbyteri qui præsentes sunt, manus suas juxta manum episcopi super caput illius teneant.* Can. 3.

[2] *Diaconus cum ordinatur, solus episcopus, qui eum benedicit, manum super caput illius ponat : quia non ad sacerdotium, sed ad ministerium consecratur.* Can. 4.

[3] *Subdiaconus cum ordinatur, quia manus impositionem non accipit, patenam de episcopi manu accipiat vacuam, et calicem vacuum. De manu vero archidiaconi, urceolum cum aqua, et mantile et manutergium.* Can. 5.

[4] *Acolytus cum ordinatur, ab episcopo quidem doceatur, qualiter in officio suo agere debeat, sed ab archidiacono accipiat ceroferarium cum cereo, ut sciat se ad accendenda Ecclesiæ luminaria mancipari. Accipiat et urceolum vacuum, ad suggerendum vinum in eucharistiam sanguinis Christi.* Can. 6.

[5] *Exorcista cum ordinatur, accipiat de manu episcopi libellum, in quo scripti sunt exorcismi, dicente sibi episcopo : Accipe et commenda memoriæ, et habeto potestatem imponendi manus super energumenum, sive baptizatum, sive catechumenum.* Can. 7.

[6] *Lector cum ordinatur, faciat de illo verbum episcopus ad plebem, indicans ejus fidem, ac vitam atque ingenium. Post hæc, spectante plebe, tradat ei codicem, de quo lecturus est, dicens ad eum : « Accipe et esto lector verbi Dei, habiturus, si fideliter et utiliter impleveris officium, partem cum eis qui verbum Dei ministraverint.* » Can. 8.

[7] *Ostiarius cum ordinatur, postquam ab archidiacono instructus fuerit, qualiter in domo Dei debeat conversari ad suggestionem archidiaconi, tradat ei episcopus claves ecclesiæ de altario dicens : « Sic age, quasi redditurus Deo rationem pro his rebus, quæ his clavibus recluduntur.* » Can. 9.

[8] *Psalmista, id est, cantor potest absque scientia episcopi, sola jussione presbyteri officium suscipere cantandi, dicente sibi presbytero : « Vide, ut quod ore cantas, corde credas : et quod corde credis operibus comprobes.* » Can. 10.

[9] *Sanctimonialis virgo, cum ad consecrationem suo episcopo offertur, in talibus vestibus applicetur, qualibus semper usura est, professioni et sanctimoniæ aptis.* Can. 11.

[10] *Viduæ vel sanctimoniales, quæ ad ministerium baptizandarum mulierum eliguntur, tam instructæ sint ad officium, ut possint apto et sano sermone docere imperitas et rusticas mulieres tempore quo baptizandæ sunt, qualiter baptizatori interrogatæ respondeant, et qualiter accepto baptismate vivant.* Can. 12.

[10] *Sponsus et sponsa cum benedicendi sunt a sacer-*

être présentés au prêtre par leurs parents ou les paranymphes, lorsqu'ils vont recevoir de lui la bénédiction : et lorsqu'ils l'auront reçue, ils doivent par respect garder la continence la première nuit.

Suite des canons. Can. 14. 16. Les canons suivants jusqu'au trente-sixième, renferment une partie des devoirs d'un évêque. 15. L'évêque doit avoir son petit logis[1] près de l'église. Ses meubles[2] doivent être de vil prix, sa table pauvre, et il doit soutenir sa dignité par sa foi et par sa bonne vie. 16. Il ne lira[3] point les livres des païens, il ne lira ceux des hérétiques que par nécessité[4]. 17. Il prendra soin[5] des veuves, des pupilles et des étrangers, non par lui-même, mais par l'archiprêtre ou l'archidiacre. 18. Il ne se chargera[6] point d'exécution de testaments, 19. ne plaidera point[7] pour des intérêts temporels, 20. ne s'occupera point[8] de ses affaires domestiques, et se donnera tout entier à la lecture, à la prière et à la prédication. 21. Il ne se dispensera point d'aller au concile[9] sans cause grave; et en ce cas il enverra un député qui recevra en son nom tout ce qui s'y fera, la vérité de la foi sauve. 22. Il n'ordonnera[10] point de clercs sans le conseil de son clergé, et le consentement du peuple. Can. 23. Il n'entendra[11] et ne jugera la cause de personne qu'en présence de son clergé, sous peine de nullité. 24. Celui qui sortira de l'église quand l'évêque prêche, sera excommunié[12]. 25 et 26. Si la crainte de Dieu[13] n'engage pas des évêques divisés à se réconcilier, le concile les réconciliera : et ils exhorteront[14] eux-mêmes ceux qui sont en différend à s'accommoder à l'amiable, plutôt qu'à se faire juger. 27. Un évêque[15] ni aucun des clercs, ne doit passer d'une moindre place à une plus considérable, par un motif d'ambition; mais s'il s'agit de l'utilité de l'Eglise, l'évêque pourra être transféré par l'autorité du concile, et les prêtres et autres clercs, par l'autorité de l'évêque. 28. La condamnation injuste[16] prononcée par un évêque sera revue dans un concile. Il jugera aussi l'accusation intentée par l'évêque, contre un clerc ou un laïque. 29. Les juges de l'église ne doivent point 30. prononcer en l'absence de la partie, autrement la sentence sera nulle, et ils en rendront compte au concile. 31. L'évêque usera des biens de l'Eglise[17] comme dépositaire et non 32. comme propriétaire, et l'aliénation qu'il en aura faite[18], sans le consentement et la sous- 33.

dote, a parentibus suis vel paranymphis offerantur. Qui cum benedictionem acceperint, eadem nocte pro reverentia ipsius benedictionis, in virginitate permaneant. Can. 13.

[1] *Ut episcopus non longe ab ecclesia hospitiolum habeat*. Can. 14.

[2] *Ut episcopus vilem supellectilem, et mensam ac victum pauperem habeat, et dignitatis suæ auctoritatem fide et vitæ meritis quærat*. Can. 15.

[3] *Ut episcopus gentilium libros non legat, hæreticorum autem pro necessitate et tempore*. Can. 16.

[4] Dupin (*Nouvelle Biblioth. eccles.* tom. II, pag. 924), traduit ce canon de la manière suivante. « L'évêque ne doit pas lire les livres des païens ni ceux des hérétiques que par nécessité et quand l'occasion le requiert. » Mais cette traduction est évidemment vicieuse. Il est bon de faire observer que les canons sont en général fort mal traduits par Dupin, quelquefois ils présentent un sens contraire. (*L'éditeur*.)

[5] *Ut episcopus gubernationem viduarum et pupillorum ac peregrinorum non per se ipsum, sed per archipresbyterum, aut per archidiaconum agat*. Can. 17.

[6] *Ut episcopus tuitionem testamentorum non suscipiat*. Can. 18.

[7] *Ut episcopus pro rebus transitoriis non litiget provocatus*. Can. 19.

[8] *Ut episcopus nullam rei familiaris curam ad se revocet, sed lectioni et orationi et verbi Dei prædicationi tantummodo vacet*. Can. 20.

[9] *Ut episcopus ad synodum ire non sine satis gravi necessitate inhibeatur : sic tamen ut in sua persona legatum mittat, suscepturus, salva fidei veritate, quidquid synodus statuerit*. Can. 21.

[10] *Ut episcopus sine consilio clericorum suorum, clericos non ordinet, ita ut civium conniventiam et testimonium quærat*. Can. 22.

[11] *Ut episcopus nullius causam audiat absque præsentia clericorum suorum : alioquin irrita erit sententia episcopi, nisi clericorum præsentia confirmetur*. Can. 23.

[12] *Sacerdote verbum faciente in ecclesia, qui egressus de auditorio fuerit, excommunicetur*. Can. 24.

[13] *Dissidentes episcopos, si non timor Dei, synodus reconciliet*. Can. 25.

[14] *Statuendum est episcopis, ut dissidentes fratres, sive clericos, sive laicos, ad pacem magis quam ad judicium cohortentur*. Can. 26.

[15] *Ut episcopus de loco ignobili ad nobilem per ambitionem non transeat, nec quisquam inferioris ordinis clericus. Sane si id utilitas Ecclesiæ fiendum poposcerit, decreto pro eo clericorum et laicorum episcopis porrecto in præsentia synodi transferatur, nihilominus alio in loco ejus episcopo subrogato. Inferioris vero gradus sacerdotes, vel alii clerici, concessione suorum episcoporum possunt ad alias Ecclesias transmigrare*. Can. 27.

[16] *Irritam esse injustam episcoporum damnationem, et idcirco a synodo retractandam. Episcopus si clerico vel laico crimen impegerit, deducatur ad probationem in synodum. Caveant judices Ecclesiæ, ne absente eo cujus causa ventilatur, sententiam proferant, quia irrita erit, imo et causam in synodo profecto dabunt*. Can. 28, 29, 30.

[17] *Ut episcopus rebus Ecclesiæ, tanquam commendatis, non tanquam propriis utatur*. Can. 31.

[18] *Irrita erit donatio episcoporum vel venditio, vel commutatio rei ecclesiasticæ, absque conniventia et subscriptione clericorum*. Can. 32.

34. cription des clercs, sera nulle. Les évêques et les prêtres venant dans une autre église[1], garderont leur rang, et seront invités à prêcher et à consacrer l'oblation. Un évêque étant assis[2] ne doit point souffrir que le prê-35. tre reste debout en quelque lieu qu'il soit. Il aura[3] toutefois un siége plus élevé dans l'église : mais dans la maison, il reconnaîtra les prêtres pour ses collègues.

Suite des canons. Can. 36.

17. Les prêtres qui gouvernent les paroisses[4] demanderont le chrême avant Pâques, non à toute sorte d'évêque, mais au diocésain; non par un jeune clerc, mais par eux-mêmes 37. ou par le sacristain. Le diacre[5] est le mi-38. nistre du prêtre comme de l'évêque. En présence du prêtre, il ne doit point distribuer au peuple l'eucharistie du corps de Jésus-Christ, si ce n'est par son ordre en cas de nécessité[6]. 39. En quelque lieu que ce soit, il ne doit[7] s'asseoir que par l'ordre du prêtre : il ne parlera 40. point[8] dans l'assemblée des prêtres, s'il n'est 41. interrogé. Il portera[9] l'aube pendant le temps de l'oblation ou de la lecture seulement. 42. Les[10] clercs qui, au milieu des tentations, c'est-à-dire, apparemment au milieu des persécutions des donatistes, sont assidus à leur devoir, doivent être promus à de plus hauts de-43. grés. On aura[11] soin aussi des chrétiens qui souffrent pour la foi catholique, et les diacres leur fourniront la subsistance. Les clercs[12] ne Can. 44. doivent point nourrir ni leurs cheveux ni leur barbe. Ils doivent faire paraître leur profes-45. sion dans leur extérieur[13], et ne chercher l'ornement ni dans leurs habits, ni dans leurs chaussures. Ils ne doivent[14] point demeurer 46. avec des femmes étrangères, ni se promener[15] 47. dans les rues et dans les places, si leur office ne les y oblige, ni se trouver[16] aux foires que pour acheter : autrement ils seront dégradés. 48. Celui d'entre eux qui manque[17] aux veilles 49. sans en être dispensé par maladie, sera privé de ses gages : et celui qui, au milieu des 50. tentations[18], s'éloigne de son devoir, ou s'en acquitte négligemment, sera privé de son office.

Suite des canons. Can. 51, 52 et 53.

18. Le concile ordonne à tous les clercs qui ont la force de travailler, d'apprendre des métiers et de gagner leur vie[19], c'est-à-dire, de quoi se nourrir et se vêtir, soit par un métier, soit par l'agriculture, quelque instruits qu'ils soient dans la parole de Dieu, sans préjudice de leurs fonctions. Il con-54. damne les clercs envieux[20], et défend de les élever à un ordre supérieur s'ils persistent dans ce défaut. L'évêque doit excommunier 55. les délateurs de leurs frères; s'ils se corrigent, il doit les recevoir à la communion, mais non dans le clergé[21]. Les clercs flat-56.

[1] *Episcopi vel presbyteri si causa visitandæ Ecclesiæ ad alterius ecclesiam venerint, in gradu suo suscipiantur, et tam ad verbum faciendum, quam ad oblationem consecrandam invitentur.* Can. 33.

[2] *Ut episcopus quolibet loco sedens, stare presbyterum non patiatur.* Can. 34.

[3] *Ut episcopus in Ecclesia, et in consessu presbyterorum sublimior sedeat; intra domum vero, collegam se presbyterorum esse cognoscat.* Can. 35.

[4] *Presbyteri, qui per diœceses ecclesias regunt, non a quibuslibet episcopis, sed a suis; nec per juniorem clericum, sed aut per ipsos, aut per illum qui sacrarium tenet, ante Paschæ solemnitatem chrisma petant.* Can. 36.

[5] *Diaconus ita se presbyteri, ut episcopi ministrum noverit.* Can. 37.

[6] *Ut diaconus, præsente presbytero, Eucharistiam corporis Christi populo, si necessitas cogat, jussus eroget.* Can. 38.

[7] *Ut diaconus quolibet loco, jubente presbytero, sedeat.* Can. 39.

[8] *Ut diaconus in conventu presbyterorum interrogatus loquatur.* Can. 40.

[9] *Ut diaconus tempore oblationis tantum vel lectionis, alba utatur.* Can. 41.

[10] *Clericum inter tentationes officio suo incubantem, gradibus sublimandum.* Can. 42.

[11] *Christianum catholicum, qui pro catholica fide, et pro ecclesiastica re, et christiana religione tribulationes patitur, honore omni a sacerdotibus honorandum. Etiam et per diaconum ei victus administretur.* Can. 43.

[12] *Clericus nec comam nutriat, nec barbam.* Can. 44.

[13] *Clericus professionem suam, et in habitu et in incessu probet : et nec vestibus, nec calceamentis decorem quærat.* Can. 45.

[14] *Clericus cum extraneis mulieribus non habitet.* Can. 46.

[15] *Clericus per plateas et andronas, nisi certa et maxima officii sui necessitate, non ambulet.* Can. 47.

[16] *Clericus, qui non pro emendo aliquid in nundinis, vel in foro deambulat, ab officio suo degradetur.* Can. 48.

[17] *Clericus, qui absque corpusculi sui inæqualitate vigiliis deest, stipendiis privetur.* Can. 49.

[18] *Clericum inter tentationes ab officio suo declinantem, vel negligentius agentem, ab officio suo removendum.* Can. 50.

[19] *Clericus quantumlibet verbo Dei eruditus, artificio victum quærat.* Can. 51. *Clericus victum et vestimentum sibi artificio vel agricultura, absque officii sui detrimento paret.* Can. 52. *Omnes clerici, qui ad operandum validiores sunt, et artificiola et litteras discant.* Can. 53.

[20] *Clericus invidens fratrum profectibus, donec in vitio est, non promoveatur.* Can. 54.

[21] *Ut episcopus accusatores fratrum excommunicet. Et si emendaverint vitium, recipiat eos ad communionem, non ad clerum.* Can. 55.

teurs, traîtres [1], médisants [2], surtout s'ils sont prêtres, doivent être dégradés. On ne doit point recevoir [3] sans une grande précaution, le témoignage de celui qui est querelleur et aime les procès. L'évêque [4] doit réconcilier les clercs divisés ou les dénoncer au concile. Les clercs bouffons [5], trop libres dans leurs paroles, et jureurs [6], doivent être interdits de leurs fonctions. Les clercs qui jurent doivent même être excommuniés, s'ils persévèrent dans leur mauvaise habitude. On doit traiter de la même manière ceux des clercs qui chantent à table [7] ou qui rompent le jeûne sans nécessité [8]. On ne doit pas croire catholique celui [9] qui jeûne assidûment le dimanche. La solennité [10] de Pâques doit se célébrer en même temps et en un même jour. Le clerc qui se croit puni [11] trop sévèrement se pourvoira au concile. On ne doit jamais ordonner clercs [12], ni les séditieux, ni les usuriers, ni ceux qui se vengent des injures qu'ils ont reçues, ni les pénitents [13] quelque bons qu'ils soient. Si quelqu'un de ces derniers a été ordonné sans que l'évêque le connût, il sera déposé, pour n'avoir pas dit dans le temps de l'ordination, qu'il avait été pénitent. Mais si l'évêque le connaissait pour pénitent lorsqu'il l'a ordonné ; qu'il soit lui-même privé du pouvoir d'ordonner. L'évêque [14] qui aura ordonné un homme marié avec une veuve, ou avec une femme répudiée, ou en secondes noces, sera soumis à la même peine.

Suite des canons. Can. 70.

19. Il est défendu aux clercs [15] de se trouver aux festins et aux assemblées des hérétiques et des schismatiques. On ne donne point [16] le nom d'églises, mais de conciliabules, aux conventicules des hérétiques. On ne doit [17] ni prier ni psalmodier avec eux. Celui qui prie ou qui communique avec un excommunié, sera excommunié, qu'il soit clerc ou laïque. Le prêtre [18] donnera la pénitence à ceux qui la demandent, sans acception de personne. Mais [19] on recevra plus tard les pénitents les plus négligents. Si un malade [21] demande la pénitence, et qu'avant que le prêtre soit venu il perde la parole ou la raison, il recevra la pénitence sur le témoignage de ceux qui l'ont ouï. Si on le croit prêt à mourir, qu'on le réconcilie par l'imposition des mains, et qu'on fasse couler dans sa bouche l'eucharistie. S'il survit, il sera soumis aux lois de la pénitence, tant que le prêtre le jugera à propos. Les pénitents [22] qui sont malades, recevront le viatique. Mais pour avoir

[1] *Clericus, qui adulationibus et proditionibus vacare deprehenditur, ab officio degradetur.* Can. 56.

[2] *Clericus maledicus, maxime in sacerdotibus, cogatur ad postulandum veniam. Si noluerit, degradetur nec unquam ad officium absque satisfactione revocetur.* Can. 57.

[3] *Ejus qui frequenter litigat, et ad causandum facilis est, testimonium nemo absque grandi examine recipiat.* Can. 58.

[4] *Discordantes clericos episcopus, vel ratione vel potestate ad concordiam trahat : inobedientes synodus per audientiam damnet.* Can. 59.

[5] *Clericum scurrilem, et verbis turpibus jocularem, ab officio retrahendum.* Can. 60.

[6] *Clericum per creaturas jurantem acerrime objurgandum ; si perstiterit in vitio, excommunicandum.* Can. 61.

[7] *Clericum inter epulas cantantem supradictæ sententiæ severitate coercendum.* Can. 62.

[8] *Clericum, qui tempore jejunii absque inevitabili necessitate jejunium rumpit, minorem habendum.* Can. 63.

[9] *Qui dominico die studiose jejunat, non credatur catholicus.* Can. 64.

[10] *Paschæ solemnitas uno die et tempore celebranda.* Can. 65.

[11] *Clericus, qui episcopi circa se districtionem injustam putat, recurrat ad synodum.* Can. 66.

[12] *Seditionarios nunquam ordinandos clericos, sicut nec usurarios, nec injuriarum suarum ultores.* Can. 67.

[13] *Ex pœnitentibus (quamvis sit bonus) clericus non ordinetur. Si per ignorantiam episcopi factum fuerit, deponatur a clero, quia se ordinationis tempore non prodidit fuisse pœnitentem, si autem sciens episcopus ordinaverit talem, etiam ab episcopatus sui ordinandi duntaxat potestate privetur.* Can. 68.

[14] *Simili sententiæ subjacebit episcopus, si sciens ordinaverit clericum eum, qui viduam aut repudiatam, uxorem habuit, aut secundam.* Can. 69.

[15] *Clericus hæreticorum et schismaticorum tam convivia quam sodalitates evitet æqualiter.* Can. 70.

[16] *Conventicula hæreticorum non Ecclesiæ, sed conciliabula appellantur.* Can. 71.

[17] *Cum hæreticis nec orandum nec psallendum.* Can. 72.

[18] *Qui communicaverit, vel oraverit cum excommunicato, sive clericus, sive laicus, excommunicetur.* Can. 73.

[19] *Ut sacerdos pœnitentiam imploranti, absque personæ acceptione, pœnitentiæ leges injungat.* Can. 74.

[20] *Ut negligentiores pœnitentes tardius recipiantur.* Can. 75.

[21] *Is qui pœnitentiam in infirmitate petit, si casu, dum ad eum sacerdos invitatus venit, oppressus infirmitate obmutuerit, vel in phrenesim versus fuerit, dent testimonium qui eum audierunt, et accipiat pœnitentiam. Et si continuo creditur moriturus, reconcilietur per manus impositionem, et infundatur ori ejus eucharistia. Si supervixerit, admoneatur a supra dictis testibus, petitioni suæ satisfactum; et subdatur statutis pœnitentiæ legibus, quamdiu sacerdos, qui pœnitentiam dedit, probaverit.* Can. 76.

[22] *Pœnitentes qui in infirmitate sunt, viaticum accipiant.* Can. 77.

Can. 78. reçu le viatique de l'eucharistie [1], ils ne sont point quittes de leur pénitence, jusqu'à ce qu'ils aient reçu l'imposition des mains, s'ils 79. survivent à leur infirmité. Ceux qui [2] ayant observé les lois de la pénitence, meurent en voyage ou autrement sans secours, ne laisseront pas de recevoir la sépulture ecclésiastique, et de participer aux prières et aux 80. oblations. Les prêtres imposeront [3] les mains aux pénitents tous les jours de jeûne. Ce canon s'entend de la troisième classe des pénitents, c'est-à-dire, des prosternés qui étaient obligés de se trouver dans l'église tous les jours durant lesquels on célébrait les saints mystères, et particulièrement aux jours solennels et aux jours de jeûne. Là étant dans un endroit de la nef, éloigné du sanctuaire et proche de la porte, ils se prosternaient contre terre et recevaient en cet état en présence de tout le peuple, l'imposition des mains de l'évêque et des prêtres. Mais cette imposition des mains n'était pas l'absolution sacramentelle. Ils ne la recevaient qu'après avoir passé par le quatrième degré qu'on ap- 81. pelait consistance. C'est aux pénitents [4] de 82. porter et d'ensevelir les morts. Ils doivent fléchir les genoux [5], même les jours de relâche ; comme dans le temps pascal.

Suite des canons. Can. 83. 20. Il est ordonné [6] d'honorer plus que les autres, les pauvres et les vieillards de l'Eglise, de laisser entrer dans l'église toute sorte de 84. personnes, soit païen [7], soit hérétique, soit 85. juif, pour ouïr la parole de Dieu, jusqu'à la messe des catéchumènes ; c'est-à-dire, jusqu'à ce qu'on les renvoie. Ceux qui se disposent à être baptisés doivent donner leur nom [8], et être longtemps éprouvés par l'abstinence du vin et de la chair et la fréquente 86. imposition des mains. Les néophytes [9] doivent s'abstenir quelque temps des festins, des spectacles et de leurs femmes. Le catho- 87. lique [10] qui porte sa cause, soit juste, soit injuste, au tribunal d'un juge infidèle, doit être excommunié ; il en sera de même de celui [11] 88. qui en un jour solennel va aux spectacles au lieu d'aller à l'office de l'église. On fera subir [12] la même peine à celui qui s'adonne aux 89. augures, aux enchantements ou aux supers- 90. titions judaïques. Les exorcistes [13] imposeront chaque jour les mains sur les énergumènes. Les énergumènes doivent balayer le pavé 91. des églises [14]; ils y seront assidus et recevront 92. leur subsistance journalière [15], par les mains des exorcistes. On ne recevra ni dans la sa- 93. cristie [16], ni dans les troncs, les offrandes des frères qui sont en dissension, ni de ceux qui oppriment les pauvres [17]. Ceux-là [18] qui refu- 94. sent aux églises les oblations des défunts, ou 95. les rendent avec peine, seront excommuniés comme meurtriers des pauvres. Dans les ju- 96. gements, on s'informera soigneusement [19] des mœurs et de la foi de l'accusateur et de l'accusé. L'évêque du lieu [20] examinera celui qui 97. doit gouverner des religieuses.

Suite des canons. Can. 98. 21. Il est défendu [21] aux laïques d'enseigner en présence des clercs, que par leur ordre ;

[1] *Pœnitentes qui in infirmitate viaticum Eucharistiæ acceperint, non se credant absolutos sine manus impositione, si supervixerint.* Can. 78.

[2] *Pœnitentes qui attente leges pœnitentiæ exequuntur, si casu in itinere vel in mari mortui fuerint, ubi eis subveniri non possit, memoria eorum et orationibus et oblationibus commendetur.* Can. 79.

[3] *Omni tempore jejunii, manus pœnitentibus a sacerdotibus imponatur.* Can. 80.

[4] *Mortuos pœnitentes ecclesiæ afferant et sepeliant.* Can. 81.

[5] *Pœnitentes etiam diebus remissionis genua flectant.* Can. 82.

[6] *Pauperes et senes Ecclesiæ, plus cæteris honorandi sunt.* Can. 83.

[7] *Ut episcopus nullum prohibeat ingredi ecclesiam, et audire verbum Dei sive gentilem, sive hæreticum, sive judeum, usque ad missam catechumenorum.* Can. 84.

[8] *Baptizandi nomen suum dent, et diu abstinentia vini et carnium, ac manus impositione crebra examinati, baptismum percipiant.* Can. 85.

[9] *Neophyti aliquamdiu a lautioribus epulis et spectaculis et conjugibus abstineant.* Can. 86.

[10] *Catholicus qui causam suam sive justam, sive injustam ad judicium alterius fidei judicis provocat, excommunicetur.* Can. 87.

[11] *Qui die solemni, prætermisso solemni Ecclesiæ conventu, ad spectacula vadit, excommunicetur.* Can. 88.

[12] *Auguriis vel incantationibus servientem a conventu Ecclesiæ separandum. Similiter et superstitionibus judaicis vel feriis inhærentem.* Can. 89.

[13] *Omni die exorcistæ energumenis manus imponant.* Can. 90.

[14] *Pavimenta domorum Dei energumeni verrant.* Can. 91.

[15] *Energumenis, in domo Dei assidentibus, victus quotidianus per exorcistas opportuno tempore ministretur.* Can. 92.

[16] *Oblationes dissidentium fratrum neque in sacrario, neque in gazophilacio recipiantur.* Can. 93.

[17] *Eorum qui pauperes opprimunt, dona a sacerdotibus refutanda.* Can. 94.

[18] *Qui oblationes defunctorum aut negant ecclesiis, aut cum difficultate reddunt, tanquam egentium necatores excommunicentur.* Can. 95.

[19] *Quærendum in judicio, cujus sit conversationis et fidei is qui accusat, et is qui accusatur.* Can. 96.

[20] *Qui religiosis feminis præponendus est, ab episcopo loci probetur.* Can. 97.

[21] *Laicus, præsentibus clericis, nisi ipsis jubentibus, docere non audeat.* Can. 98.

Can. 99. aux femmes [1] quelque instruites et quelque saintes qu'elles soient, d'enseigner les hommes dans l'assemblée et de baptiser [2]. Les quatre derniers canons regardent les veuves. Celles qui sont jeunes [3], mais d'une faible santé, doivent être nourries des fonds de l'église d'où elles dépendent. Toutefois [4] elles ne doivent point, sous prétexte de leur subsistance, vivre familièrement avec les clercs. C'est à l'évêque ou au prêtre qui a soin de la paroisse à veiller pour empêcher ce désordre [5]. Les veuves que l'Eglise nourrit, doivent être tout occupées de Dieu et aider l'Eglise de leurs prières et de leurs bonnes œuvres. Celles [6] qui étant devenues veuves encore jeunes, dans un âge mûr se sont consacrées à Dieu en quittant l'habit séculier pour se revêtir de l'habit religieux en présence de l'évêque et de l'Eglise, et ensuite passent à des noces séculières, seront privées de la communion des chrétiens, et ne pourront pas même communiquer avec eux dans les repas. La même peine sera imposée à celles qui se marient même après avoir été enlevées et qui épousent le ravisseur. Dans quelques exemplaires après ces cent quatre canons, on en trouve un cent-cinquième qui défend l'entrée de l'église aux faux accusateurs jusqu'à ce qu'ils aient fait pénitence.

(100. 101. 102. 103. 104.)

ARTICLE IV.

CINQUIÈME CONCILE DE CARTHAGE.

Difficultés sur le cinquième concile de Carthage.

1. L'époque de ce concile, que l'on nomme communément le cinquième de Carthage, est entièrement contestée par les savants. Baronius [7] et après lui M. Godefroy que le père Labbe a suivi, mettent ce concile en 398. Le premier se fonde sur un manuscrit où on lit qu'il s'est tenu après le consulat de Césaire et d'Atticus, qui est en effet l'an 398. Le second donne pour raison, qu'il y a quatre canons et quatre demandes de ce concile, auxquelles l'empereur Honorius semble répondre par diverses lois des années 399 et 400. M. Schelstrat [8] recule ce concile de deux ans, et le met en 400; il a été suivi par l'abbé Fleury. Ce sentiment est appuyé sur la date mise à la tête de ce concile, portant qu'il s'est tenu l'an 438 de l'ère d'Espagne, c'est-à-dire l'an 400 de l'ère commune. Suivant cette époque, au lieu du consulat de Césaire et d'Atticus, il faudra mettre celui de Manlius Théodorus. La *Collection* d'Isidore n'exprime point les noms des consuls, si ce n'est dans un manuscrit, que Justel a eu entre ses mains, où ce concile est daté du consulat de Flavius Stilicon, ce qui revient à l'an 401. D'autres [9] croient que ce que nous appelons cinquième concile de Carthage, n'est qu'un abrégé confus de deux conciles tenus en cette ville l'an 401; et ce qui le persuade, c'est que presque tous les canons attribués à ce cinquième concile, se trouvent faits par les deux conciles de Carthage de l'an 401, et que S. Augustin [10], dans une lettre écrite en 402, cite ce qui fait le douzième canon du cinquième concile, comme ordonnance assez récente, pour

[1] *Mulier quamvis docta et sancta, viros in conventu docere non præsumat.* Can. 99.

[2] *Mulier baptizare non præsumat.* Can. 100.

[3] *Viduæ adolescentes, quæ corpore debiles sunt, sumptu Ecclesiæ, cujus viduæ sunt, sustententur.* Can. 101.

[4] *Ad reatum episcopi pertinet, vel presbyteri qui parochiæ præest, si sustentandæ vitæ præsentis causa, adolescentiores viduæ, vel sanctimoniales clericorum familiaritatibus subjiciantur.* Can. 102.

[5] *Viduæ, quæ stipendio Ecclesiæ sustentantur, tam assiduæ in Dei opere esse debent, ut et meritis, et orationibus suis Ecclesiam adjuvent.* Can. 103.

[6] *Sicut bonum est castitatis præmium, ita et majori observantia et præceptione custodiendum est. Ut si quæ viduæ quantumlibet adhuc in minoribus annis positæ, et matura ætate a viro relictæ, se devoverunt Domino, et veste laicali abjecta, sub testimonio episcopi et Ecclesiæ religioso habitu apparuerint, postea vero ad nuptias sæculares transierunt, secundum Apostolum,* damnationem habebunt, quoniam fidem castitatis quam Domino voverunt, irritam facere ausæ sunt. *Tales ergo personæ sine christianorum communione maneant, quæ etiam nec in convivio cum christianis communicent. Nam si adulteræ conjuges reatu sunt viris suis obnoxiæ, quanto magis viduæ, quæ religiositatem mutaverunt, crimine adulterii notabuntur, si devotionem quam Deo sponte, non coacte, obtulerunt, libidinosa corruperint voluptate, atque ad secundas nuptias transitum fecerint; quæ etsi violentia irruente, ab aliquo prærepta fuerint, ac postea delectatione carnis atque libidinis, permanere in conjugio, raptori vel violento viro consenserint, damnationi superius comprehensæ tenebuntur obnoxiæ. De talibus ait Apostolus :* Cum luxuriatæ fuerint, nubere volunt, habentes damnationem, quia primam fidem irritam fecerunt. « *Aurelius, episcopus Carthaginensis Ecclesiæ, subscripsi. Donatianus Talabricensis primæ sedis, subscripsi. Augustinus Hipponæ Regiensis, subscripsi.* » *Similiter omnes episcopi subscripserunt.* Can. 104.

[7] Baron., ad an. 398, 33; Gothofr., *Cod. Theod.*, tom. V, pag. 286; Labbe, tom II *Conc.*, pag. 1216.

[8] Schelstrat, *Ecclesia Africana*, pag. 225, 226; Fleury, lib. XX *Hist. Eccles.*, pag. 99.

[9] Justel., *Bibliot.*, pag. 317; Tillem., tom. XIV, *Hist. Eccles.*, pag. 987, 988.

[10] Augustin, *Epist.* 65, pag. 154, tom. II.

n'être pas encore connue des prêtres mêmes pour qui elle avait été faite. Se serait-il exprimé ainsi, si ce canon eût été fait dès l'an 400, comme le veut M. Schelstrat, où dès l'an 398, comme le disent Baronius et M. Godefroy? Le rapport des canons du cinquième concile avec les lois d'Honorius de 399 et de 400, ne prouve pas qu'il soit antérieur à ces lois. Autrement il faudrait dire que tout ce que ce concile avait demandé à ce prince, lui avait été refusé, ce qu'il n'est pas permis de penser. Il vaut mieux dire que l'empereur ayant fait par surprise l'an 399 et 400, des lois peu favorables à l'Eglise, le concile de Carthage jugea à propos de lui en demander de contraires en 401. Quoi qu'il en soit, voici ce que contiennent les canons du cinquième concile de Carthage, daté du 27 mai.

Canons de ce concile. Tom. II Concil., pag. 1215 et 1216.

2. Ils sont au nombre de quinze. Il y est défendu [1] d'appeler les clercs en justice, pour être témoins. Un clerc [2] de quelque rang que ce soit, condamné pour quelque crime, par le jugement des évêques, ne doit être protégé ni par l'Eglise qu'il a gouvernée, ni par quelque autre personne que ce soit. L'usage du mariage [3] est défendu aux évêques, aux prêtres et aux diacres sous peine d'être déposés. Les autres clercs doivent se conformer touchant la continence, à la coutume des Eglises où ils servent. Défense aux évêques [4] d'aliéner le bien de l'Eglise. sans l'autorité du primat de la province et du concile. Il n'est permis [5] à aucun évêque de changer le lieu de son siége, ni de résider dans le diocèse, ailleurs qu'en l'église cathédrale. On doit baptiser sans scrupule les enfants dont le baptême n'est pas prouvé par des témoignages assurés [6]. Ce canon fut dressé sur les représentations des députés de Mauritanie qui dirent qu'on rachetait souvent des barbares divers enfants, sans qu'on eût de preuves certaines s'ils étaient baptisés ou non. Ce canon ajoute qu'on en usera de même à l'égard des églises dont on doutera si elles sont consacrées ou non. Le jour de Pâques [7] doit être déclaré à tous par les lettres formées. Le concile général d'Afrique se tiendra le onzième des calendes de novembre, c'est-à-dire, le 22 octobre, et on avertira les primats de chaque province de ne pas tenir dans ce temps-là leur concile provincial. L'intercesseur [8], c'est-à-dire, celui qui prend soin de l'église vacante, doit y procurer un évêque dans l'année. S'il néglige de le faire au bout de l'an, on y mettra un autre intercesseur. Ces sortes de commissaires étaient aussi nommés interventeurs. On demandera en grâce [9] aux empereurs que les évêques puissent commettre des défenseurs qui prennent soin des affaires des pauvres dont l'Eglise était accablée, et qui les défendent contre l'oppression des riches. Les évêques doivent se trouver au concile à moins qu'ils n'aient un empêchement légitime. S'ils en ont un, ils le déclareront par écrit. Les primats diviseront en deux ou trois bandes les évêques de la province, afin qu'ils viennent tour à tour au concile.

[1] *Non liceat clericum in judicium ad testimonium devocari eum, qui cognitor vel præsens fuit; et nulla ad testimonium dicendum ecclesiastici cujuslibet persona pulsetur.* Can. 1.

[2] *Et illud statuendum ut si quis cujuslibet honoris clericus, judicio episcoporum pro quocumque crimine fuerit damnatus, non liceat eum sive ab Ecclesiis quibus præfuit, sive a quolibet homine defensari.* Can. 2.

[3] *Præterea cum de quorumdam clericorum, quamvis erga uxores proprias incontinentia referretur, placuit episcopos et presbyteros et diaconos secundum propria statuta etiam ab uxoribus continere. Quod nisi fecerint, ab ecclesiastico removeantur officio. Cæteros autem clericos ad hoc non cogi; sed secundum uniuscujusque Ecclesiæ consuetudinem observari debere.* Can. 3.

[4] *Placuit etiam ut rem Ecclesiæ nemo vendat. Quod si aliqua necessitas cogit, hanc insinuandam esse primati provinciæ ipsius ut cum statuto numero episcoporum utrum faciendum sit arbitretur.* Can. 4.

[5] *Placuit ut nemini sit facultas, relicta principali cathedra ad aliquam ecclesiam in diœcesi constitutam se conferre, vel in re propria diutius quam oportet constitutum, curam vel frequentationem propriæ cathedræ negligere.* Can. 5.

[6] *Placuit de infantibus quoties non inveniuntur certissimi testes qui eos baptizatos esse sine dubitatione testentur,... absque ullo scrupulo eos esse baptizandos... Similiter et de ecclesiis quoties super earum consecratione hæsitatur agendum est, id est, ut sine ulla trepidatione consecrentur.* Can. 6.

[7] *Placuit ut dies venerabilis Paschæ formatarum subscriptione omnibus intimetur, dies vero concilii undecimo calendarum novembris servetur : et scribendum ad singularum quarumcumque provinciarum primates, ut quando apud se concilium congregant, istum diem non impediant.* Can. 7.

[8] *Item constitutum est ut nulli intercessori licitum sit cathedram, cui intercessor datus est, quibuslibet populorum studiis vel seditionibus retinere, sed dare operam, ut intra annum eisdem episcopum provideat. Quod si neglexerit, anno exempto, interventor alius tribuatur.* Can. 8.

[9] *Ab imperatoribus universis visum est, postulandum propter afflictionem pauperum, quorum molestiis sine intermissione fatigatur Ecclesia, ut defensores eis adversus potentias divitum cum episcoporum provisione delegentur.* Can. 9.

Ceux d'entre les évêques qui n'auront pu se rendre au lieu du concile, feront insérer leurs excuses dans la lettre publique que la province écrira au concile. S'ils sont retenus par quelque empêchement après le départ de cette lettre, ils en rendront compte au primat[1] sinon ils ne pourront communiquer avec personne hors de leur Eglise. On ne doit point[2] imposer les mains aux prêtres ou aux diacres coupables de quelques crimes qui méritent la déposition, pour les mettre en pénitence comme les laïques, ni permettre que l'on élève à la cléricature ceux qui ont été rebaptisés. Aux ecclésiastiques [3] privés de la communion pour quelques crimes, il est donné un an pour poursuivre leur justification, mais après ce temps, ils ne seront plus reçus à se justifier. L'évêque qui [4] aura ordonné clerc ou supérieur de son monastère un moine dépendant d'un autre évêque, sera réduit à la communion de son église seule, et le moine ne sera ni clerc ni supérieur. Pour éviter les superstitions, les évêques détruiront [5] autant qu'il se pourra, les autels qu'on aura élevés dans la campagne et sur les chemins comme mémoires de martyrs, s'il n'y a effectivement quelques corps ou quelques reliques d'un martyr. En général on n'admettra aucune mémoire ou chapelle sous le nom d'un martyr, si l'on n'est assuré que son corps ou quelques reliques s'y trouvent, ou qu'il y ait demeuré, ou qu'il ait possédé ce lieu, ou qu'il y a souffert, et l'on rejettera absolument les autels élevés sans preuve certaine, sur des songes ou sur de prétendues révélations. On demandera aux empereurs l'abolition de tous les restes d'idolâtrie, même dans les bois et les arbres [6]. Il est dit à la fin de ces canons, que soixante-douze évêques y souscrivirent.

ARTICLE V.

CONCILES D'ALEXANDRIE, DE CHYPRE ET DE CONSTANTINOPLE.

Concile d'Alexandrie, en 399 ou 401.

1. On met en 399 [7], et au plus tard en 401, le concile qui se tint à Alexandrie au sujet d'Origène. Les Actes en sont perdus, et il ne nous reste que quelques fragments de la lettre synodique que Théophile eut soin de faire publier partout. Les expressions y sont proportionnées à l'amertume du zèle de cet évêque. A l'entendre [8], Origène était comme l'abomination de la désolation au milieu de la véritable Eglise : il posséda la dignité du sacerdoce de la même manière que Judas posséda celle de l'apostolat : il était tombé du ciel comme un éclair, comme le diable son père. C'était un loup ravissant couvert d'une peau trompeuse pour la perte des âmes. Néanmoins dans les fragments que nous avons de la lettre synodique, on ne reproche à Origène que l'erreur [9] touchant la préexistence des âmes, et il y a tout lieu de croire que cette lettre ne lui en attribuait pas d'autres; puisque Justinien qui nous a conservé ces fragments, et qui n'a rien négligé pour rendre Origène coupable, n'en a pas inséré un plus grand nombre dans sa lettre à Ménas. Dans cette lettre synodique, les Pères d'Alexandrie disent qu'Origène commençant à troubler l'Eglise par les blasphèmes dont il remplissait ses homélies, le bienheureux Héraclas qui vivait alors, fit voir en arrachant cette ivraie du milieu du bon grain, avec quel soin il cultivait le

[1] Can. 10.

[2] *Confirmatum est ut si quando presbyteri vel diaconi in aliqua graviori culpa convicti fuerint, qua eos a ministerio necesse fuerit removeri, non eis manus tanquam pœnitentibus, vel tanquam fidelibus laicis, imponatur; neque unquam permittendum ut rebaptizati ad clericatus gradum promoveantur.* Can. 11.

[3] *Si causæ suæ adesse voluerint et innocentiam suam asserere, intra annum excommunicationis hoc faciant. Si vero intra annum causam suam purgare contempserint, nulla eorum vox postea penitus audiatur.* Can. 12.

[4] *Item placuit ut si quis de alterius monasterio repertum, vel ad clericatum promovere voluerit, vel in suo monasterio majorem monasterii constituere; episcopus qui hoc fecerit, a cæterorum communione sejunctus, suæ tantum plebis communione contentus sit: et ille neque clericus, neque præpositus perseveret.* Can. 13.

[5] *Item placuit ut altaria quæ passim per agros aut vias, tanquam memoriæ martyrum constituuntur, in quibus nullum corpus aut reliquiæ martyrum conditæ probantur, ab episcopis qui eisdem locis præsunt, si fieri potest, evertantur... Et omnino nulla memoria martyrum probabiliter acceptetur, nisi aut ibi corpus, aut aliquæ certæ reliquiæ sint, aut ibi origo alicujus habitationis vel possessionis, vel passionis fidelissima origine traditur. Nam quæ per somnia et per inanes quasi revelationes quorumlibet hominum ubique constituuntur altaria, omnimodo reprobentur.* Can. 14.

[6] *Item placuit, ab imperatoribus gloriosissimis peti ut reliquiæ idololatriæ, non solum in simulacris, sed in quibuscumque locis, vel lucis, vel arboribus omnimode deleantur.* Can. 15.

[7] Baluz., tom. II *Concil.*, pag. 99.

[8] Ibid.

[9] Ibid.

champ de l'Eglise, et combien il avait de zèle pour la vérité. Ainsi ils paraissent avoir cru qu'Héraclas avait le premier condamné Origène. Mais ni Eusèbe ni saint Jérôme ne disent rien de semblable. Il paraît, au contraire, qu'Héraclas qui avait été disciple d'Origène pendant trente ans, et qui avait reçu de lui la chaire des catéchismes, lui témoigna toujours beaucoup d'affection, de même que saint Denis, aussi disciple d'Origène. Selon Photius [1] ce ne fut pas Héraclas, mais Démétrius qui déposa Origène du sacerdoce, lui défendit d'enseigner dans Alexandrie, l'obligea d'en sortir et l'excommunia. Le concile d'Alexandrie, après avoir condamné les erreurs d'Origène, condamna encore sa personne, et défendit en général la lecture de ses ouvrages. Voici ce qu'en dit Posthumien dans Sulpice Sévère [2]. «Le vent nous ayant été favorable, nous arrivâmes le septième jour à Alexandrie, où il se passait des contestations honteuses entre les évêques et les solitaires, parce que les évêques avaient défendu en divers synodes, non-seulement de lire, mais même de garder aucun des livres d'Origène. Il était en réputation d'avoir excellemment bien traité l'Ecriture sainte. Mais les évêques assuraient qu'il y avait même là quelques erreurs. Ceux qui le défendaient, n'osant soutenir ces erreurs les attribuaient aux hérétiques qui les y avaient malicieusement mêlées. Ils disaient encore, qu'il n'était pas raisonnable, parce qu'il se rencontrait ainsi des choses qui méritaient d'être reprises, de condamner tout le reste, vu qu'en lisant ses ouvrages, il était facile de discerner les unes d'avec les autres. Ainsi en rejetant ce qui était faux, on devait s'arrêter seulement à ce qui était conforme à la croyance catholique, et il ne fallait pas s'étonner que la malice des hérétiques se fût glissée dans des ouvrages écrits depuis peu, puisqu'elle avait bien même osé altérer en quelques endroits les vérités de l'Evangile. D'autre part les évêques soutenaient avec fermeté le contraire, ils usaient de leur autorité pour condamner généralement tous les écrits de cet auteur bons et mauvais, et l'auteur même. Pour contraindre les fidèles à se soumettre à cette condamnation, ils ajoutaient : on doit rejeter entièrement une lecture qui peut plus nuire aux simples, que profiter aux habiles, vu surtout qu'il y a plus de livres qu'il n'en faut approuvés par l'Eglise. Je lus quelques-uns de ces livres avec grande attention, et j'y trouvai plusieurs choses qui me plurent fort; mais j'y en remarquai quelques-unes, où indubitablement Origène errait, et que ses défenseurs soutiennent avoir été falsifiées, et je ne saurais assez admirer qu'un même esprit ait été si différent de soi-même, que nul depuis les apôtres ne l'ayant égalé dans les choses où il suit les sentiments de l'Eglise, nul n'est tombé en des erreurs plus monstrueuses dans celles où on le condamne si justement. Les évêques ayant fait extraire de ses livres plusieurs endroits qui sans doute sont contraires à la foi catholique, il y en avait une entr'autres qui faisait horreur. Il disait que comme notre Seigneur Jésus-Christ s'était revêtu d'un corps mortel pour racheter l'homme, qu'il avait été attaché à la croix pour son salut, et avait souffert la mort pour lui acquérir l'éternité, ainsi il viendrait en la même sorte racheter le démon : parce que c'était une chose convenable à sa bonté, qu'après avoir relevé l'homme de sa chute, il relevât aussi l'ange de la sienne. Les évêques montrant ces erreurs et d'autres semblables, la passion des deux partis produisit un si grand trouble que l'autorité épiscopale n'étant pas capable de l'apaiser, on commit par un très-dangereux exemple, pour régler la discipline de l'Eglise, le gouverneur d'Alexandrie, qui par la terreur qu'il donna aux solitaires, les écarta et les fit fuir de tous côtés. Les déclarations qu'il publia contre eux ne leur permirent pas de trouver de sûreté, ni de s'arrêter en aucun lieu. Je ne pouvais assez m'étonner que Jérôme, un homme très-catholique et très-intelligent dans les saintes Ecritures, ayant à ce que l'on croit suivi autrefois les opinions d'Origène, soit maintenant celui qui condamne plus que nul autre, généralement tous ses écrits. Je ne suis pas assez hardi pour juger témérairement de personne, et je sais qu'on tenait que des hommes très-excellents et très-doctes, étaient partagés dans cette dispute. Mais soit que le sentiment de ceux qui défendaient Origène, fût un égarement et une erreur, comme je le crois, ou une hérésie, ainsi que d'autres l'estiment, non-seulement il n'a pu être réprimé par plusieurs condamnations des évêques, mais il n'eût pu

[1] Voyez tom. II *Concil.*, pag. 393.

[2] Sulpit. Sever., in *Dialogo* I, pag. 547.

même se répandre, comme il a fait, s'il ne se fût accru et fortifié par cette contestation. Lors donc que je vins, comme j'ai dit, en la ville d'Alexandrie, je trouvai cette cité dans cette agitation et dans ce trouble. L'évêque de cette grande ville nous reçut avec assez de bonté, et mieux que je ne l'espérais, et tâcha de me retenir auprès de lui; mais je ne pus me résoudre à m'arrêter en un lieu où le mécontentement de la disgrâce toute récente que mes frères y avaient reçue, était encore dans sa première chaleur. Car bien qu'il semble qu'ils dussent obéir aux évêques, il ne fallait pas néanmoins pour un tel sujet, affliger un si grand nombre de personnes qui vivent dans la foi de Jésus-Christ, et moins encore que ce fussent des évêques qui les affligeassent de la sorte. » On peut rapporter au même concile d'Alexandrie les lettres de divers évêques contre Origène et ses sectateurs, que saint Jérôme [1] dit en l'an 401, avoir traduites depuis peu.

Concile de Chypre, en [illegible].

2. Théophile, après avoir condamné Origène [2], ses ouvrages et ceux qui en prenaient la défense, envoya la lettre synodale de son concile à tous les évêques. Cette lettre contenait l'histoire de ce qui s'était passé dans cette assemblée. Comme il savait que saint Epiphane était extrêmement zélé contre l'origénisme, en lui envoyant la lettre synodale du concile d'Alexandrie, il y en ajouta une particulière, par laquelle il le prie d'assembler tous les évêques de l'île de Chypre, et d'envoyer des lettres synodales à lui-même, à l'évêque de Constantinople et à tous ceux qu'il jugera à propos, « afin, dit-il, qu'Origène nommément [3] et son hérésie, soient condamnés du consentement de tout le monde : car j'ai appris, ajoute-t-il, que les calomniateurs de la vraie foi, Ammone, Eusèbe et Euthimes sont allés à Constantinople pour tromper quelqu'un de nouveau, s'ils peuvent, et se joindre à ceux qui sont déjà dans leur erreur. Ayez donc soin de faire savoir la chose à tous les évêques d'Isaurie, de Pamphylie, et des provinces voisines : envoyez-leur ma lettre, si vous le trouvez bon, et afin qu'elle arrive plutôt à Constantinople, envoyez-y quelque homme habile et quelqu'un de vos clercs, comme j'ai envoyé moi-même des abbés des monastères de Nitrie, avec d'autres saints personnages, pour instruire tout le monde de vive voix, de ce qui s'est passé. » Saint Epiphane assembla donc un concile des évêques de l'île de Chypre, et y défendit la lecture des livres d'Origène; il écrivit ensuite aux évêques et nommément à saint Jean Chrysostôme, pour leur faire part des décrets de son concile, et les exhorta à en assembler eux-mêmes pour y condamner la doctrine d'Origène. C'est tout ce que nous savons de ce concile, dont les Actes ne sont pas venus jusqu'à nous. Socrate [4] et Sozomène nous apprennent qu'ils contenaient la condamnation des livres d'Origène, sans condamner sa personne.

Concile de Constantinople, en 399.

3. Saint Epiphane excité par Théophile d'Alexandrie [5], vint à Constantinople peu de temps après son concile de Chypre, et en apporta les actes. Saint Chrysostôme lui fit tous les honneurs qui dépendaient de lui, et l'invita à prendre un logement dans les maisons ecclésiastiques. Saint Epiphane que l'on avait prévenu contre ce saint évêque, ne l'accepta point, et refusa même de se trouver avec lui. Il y avait alors plusieurs évêques étrangers à Constantinople. Saint Epiphane les assembla de son autorité, et leur montra ce qui avait été décidé dans son concile contre les écrits d'Origène. Quelques-uns souscrivirent à cette condamnation, mais la plupart le refusèrent, entre autres Théotime, évêque de Tomes, soutenant en face à saint Epiphane, qu'il n'était pas permis de faire injure à un homme mort depuis si longtemps, ni de condamner les jugements des anciens, ni de renverser leurs ordonnances. En même temps il produisit un livre d'Origène, en lut quelque chose, et fit voir qu'il était utile à l'Eglise, ajoutant que ceux qui blâmaient ses écrits, se mettaient en danger de rejeter sans y penser, les vérités mêmes qui y étaient contenues.

ARTICLE VI.

CONCILES DE TURIN ET DE TOLÈDE.

L'époque

1. Baronius [6] met le concile de Turin en

[1] Hieronym., lib. I *advers. Rufin.*, pag. 361.

[2] Tom. II *Conc.*, pag. 102.

[3] *Dignationis tuæ est, quæ in hujusmodi certaminibus sæpe ante nos pugnavit, congregare totius insulæ episcopos, ac synodicas litteras tam ad nos quam ad sanctum Constantinopolitanæ urbis episcopum, et si quos alios putaveris, mittere, ut consensu omnium et ipse Origenes nominatim et hæresis nefaria condemnetur.* Théophil., tom. II *Concil.*; Baluz., pag. 101.

[4] Socrat., lib. VI, cap. XII; Sozom., lib. VIII, cap. XIV. — [5] Baluz., tom. II *Concil.*, pag. 102.

[6] Baronius, ad ann. 397.

du concile de Turin est incertaine.

397, d'autres le reculent jusqu'en 400, et quelques-uns encore plus loin. Il se tint dans l'église de Turin [1] le douzième des calendes d'octobre, c'est-à-dire, le 22 septembre. On voit par la lettre synodale [2] que ce concile avait été assemblé à la prière des évêques des Gaules, pour régler diverses difficultés qui troublaient alors la paix de leurs provinces. Ainsi l'on ne peut guères douter qu'il n'ait pas été composé d'évêques d'Italie. En effet, ils témoignent [3] eux-mêmes qu'ils étaient peu au fait de l'état des Eglises des Gaules. Elles y avaient néanmoins leurs députés, et il s'y trouva encore d'autres évêques gaulois qui avaient intérêt de s'y trouver, savoir : Procule, évêque de Marseille, Simplice, évêque de Vienne, l'évêque d'Arles, Trifère, et quelques autres qui ne sont pas nommés.

Décrets du concile de Turin. Tom. II Concil., pag. 1155.

2. La lettre synodale contient huit articles qui sont autant de décrets sur les difficultés proposées dans le concile. Le premier regarde Procule, évêque de Marseille, qui quoique de la province Viennoise prétendait être métropolitain de la seconde Narbonnaise. Ses raisons étaient que les Eglises de cette province avaient autrefois fait partie de celle de Marseille, et qu'il en avait ordonné les premiers évêques. Les évêques du pays soutenaient, au contraire, qu'ils ne devaient pas avoir pour métropolitain, un évêque d'une autre province. Le concile voulant confirmer et l'ordre des canons et la paix entre les Églises, confirma [4] à Procule la primatie qu'il prétendait, mais seulement comme un privilége personnel accordé à son âge et à son mérite, et non comme un droit de son siége, ordonna qu'après sa mort les choses revinssent dans l'ordre commun. Procule avait assisté, en 381, au concile d'Aquilée comme député des Gaules. On croit que c'est de lui que parle saint Jérôme dans sa lettre à Rustique, en ces termes [5] : « Vous avez dans vos quartiers le saint et très-docte évêque Procule qui vous en dira plus de vive voix que je ne puis vous en écrire, et qui par ses instructions journalières, réglera votre conduite. » Simplice de Vienne disputait aussi le droit de métropolitain de la Viennoise à l'évêque d'Arles, qui se l'arrogeait parce que saint Trophime, évêque d'Arles, avait prêché le premier la foi dans ces provinces. Le concile, sans avoir égard aux raisons de l'évêque d'Arles, voulut [6] que l'on examinât laquelle des deux villes était métropole pour le civil, et celui dont la ville était métropole, devait jouir de l'honneur de la primatie dans toute la province, en ordonner les évêques, et en visiter les Eglises. Toutefois pour le bien de la paix et de la charité, il leur laissa la liberté de visiter les Eglises voisines, comme métropolitain, chacun dans sa province. Il paraît que pour terminer cette difficulté les deux évêques, suivant l'avis du concile, partagèrent la province entre eux, comme elle l'est encore aujourd'hui. Dans les anciennes notices, Vienne est mise pour la métropole, et Arles au rang des simples villes; mais depuis que Constantin eut donné son nom à Arles avec de grands priviléges, cette ville fut regardée comme la seconde ville des Gaules, et les empereurs lui accordèrent même le titre de métropole, comme on le voit par une lettre d'Honoré en 418.

Suite des décrets du concile de Turin.

3. On avait encore porté au concile de Turin l'affaire des évêques Octave, Ursion, Remède ou Rémi et Trifère, accusés d'avoir commis diverses fautes dans les ordinations [7]. Ils étaient, comme l'on croit, tous quatre évêques dans la seconde Narbonnaise, et furent tous présents au concile. Ils ne nièrent point les fautes dont on les accusait, mais ils s'excusèrent sur ce qu'on ne les avait pas avertis auparavant. Leurs excuses furent admises, et le concile leur pardonna le passé ; quiconque à l'avenir violerait les anciens décrets de l'Eglise perdrait le droit d'ordonner et de voix dans les conciles, et ceux qu'ils avaient ordonnés contre les canons, devaient être privés de l'honneur du sacerdoce. Le concile confirma ensuite la sentence que Trifère avait prononcée contre Exupérance, prêtre [8], qui l'avait outragé, et contre Pallade, laïque, qui avait calomnié le prêtre Spanus, réservant néanmoins à Trifère le pouvoir de leur faire grâce quand il le jugerait à propos, et d'accorder à Exupérance la communion du Seigneur, dont il l'avait privé pour diverses fautes contre la discipline ecclésiastique.

Suite des décrets du concile de Turin.

4. Parmi les députés des Eglises des Gaules, il y en avait de la communion de Félix,

[1] Tom. II *Concil.*, pag. 1155.
[2] Ibid. — [3] Ibid.
[4] Can. 1, ibid., pag. 1155.
[5] Hieronym., *Epist.* 95, pag. 777, *ad Rusticum.*
[6] Can. 2, pag. 1156.
[7] Can. 3, pag. 1156.
[8] Can. 4, pag. 1156, et can. 5, pag. 1157.

évêque de Trèves. Comme il avait été ordonné par les ithaciens, le pape Sirice et saint Ambroise n'avaient point voulu communiquer avec lui [1], et ils avaient même écrit que ceux qui voudraient se séparer de sa communion, seraient reçus dans celle de l'Eglise. Ces lettres, que nous n'avons plus, furent lues dans le concile en présence des députés de Félix, et il y fut arrêté que conformément à ce qui avait été pratiqué par saint Sirice et par saint Ambroise, on n'accorderait la communion de l'Eglise qu'à ceux qui se sépareraient de celle de Félix. Il fut encore défendu [2] dans ce concile de recevoir ni les clercs d'un autre évêque, ni ceux qu'il aurait excommuniés; comme aussi d'élever à un degré plus éminent ceux [3] qui auraient eu des enfants, étant ministres de l'Eglise, ou qui auraient été ordonnés illicitement. Ce canon touchant l'incontinence des clercs fut cité dans le concile d'Orange [4] en 441. Celui de Riéz, en 439, ordonna [5] que suivant ce qui avait été décidé dans le concile de Turin, les deux évêques qui en avaient ordonné un à Embrun contre l'ordre des canons, seraient privés à l'avenir du droit d'ordonner.

Concile de Tolède, en 400.

5. En Espagne, les Eglises continuaient à être divisées par les priscillianistes et par le peu de conformité qu'il y avait entr'elles dans la discipline. Pour remédier à ces maux, les évêques s'assemblèrent à Tolède le septième des ides de septembre de l'ère 438, sous le consulat de Stilicon [6], c'est-à-dire l'an 400 de Jésus-Christ. Ils étaient au nombre de dix-neuf de toutes les provinces d'Espagne. Patruin de Mérida, président du concile, en fit l'ouverture en proposant de suivre les règlements du concile de Nicée pour ôter la diversité scandaleuse qui se trouvait dans la conduite des évêques, en particulier dans les ordinations, diversité qui allait jusqu'au schisme. Son avis fut trouvé bon : on convint d'un consentement unanime, que quiconque après avoir eu connaissance de ce qui avait été réglé à Nicée y contreviendrait, serait excommunié, à moins qu'il ne rectifiât lui-même sa contravention. Ensuite on dressa vingt canons.

Canons du concile de Tolède. Tom. II Concil., pag. 1223.

6. On permet de donner le diaconat à des personnes mariées [7], pourvu qu'elles soient chastes et qu'elles gardent la continence. La seule peine qu'on impose aux diacres et aux prêtres qui ne l'auront point gardée, et qui auront eu des enfants avant la loi des évêques de Lusitanie sur ce sujet, est de ne pouvoir être élevés à la prêtrise. Ceux [8] qui auront fait pénitence publique ne pourront être ordonnés clercs, c'est-à-dire, portiers et lecteurs, si ce n'est en cas de nécessité. Mais si quelqu'un, avant la tenue de ce concile, a été ordonné diacre, qu'il tienne le rang de sous-diacre, en sorte qu'à l'avenir il n'impose pas les mains et ne touche pas les choses saintes. La pénitence, dont il est parlé ici, était celle que l'on faisait pour les crimes canoniques, par exemple, pour l'homicide. Le lecteur qui épouse une veuve [9], ne peut être pourvu à un degré supérieur au sien, si ce n'est peut-être au sous-diaconat. Le sous-diacre [10] qui après la mort de sa femme en épouse une autre, perd son grade, et devient portier ou lecteur, mais à la charge de ne lire ni l'épître ni l'évangile.

[1] Can. 6, pag. 1157.

[2] *Nec illud prætermittendum fuit, quod synodi sententia definitum est, ut clericum alterius secundum statuta canonum nemo suscipiat, neque suæ Ecclesiæ licet in alio gradu audeat ordinare neque abjectum recipiat in communionem.* Can. 7, pag. 1157.

[3] *Hi autem qui contra interdictum sunt ordinati, vel in ministerio filios genuerunt, ne ad majores gradus ordinum permittantur, synodi decrevit auctoritas.* Can. 8, ibid.

[4] Concil. Arausic., can. 24, tom. III *Concil.*, pag. 1450.

[5] Concil. Regense, can. 1 et 2, tom. III *Concil.*, pag. 1285 et 1286.

[6] Tom. II *Concil.*, pag. 1222.
Placuit ut diacones, si vel integri vel casti sint, et continentis vitæ, etiamsi uxores habeant, in ministerio constituantur : ita tamen ut si qui etiam ante interdictum, quod per Lusitanos episcopos constitutum est, incontinenter cum uxoribus suis vixerint, presbyterii honore non cumulentur. Si quis vero ex presbyteris ante interdictum filios susceperit, de presbyterio ad episcopatum non permittatur. Can. 1.

[8] *Item placuit, ut de pænitente non admittatur ad clerum, nisi tantum si necessitas aut usus exegerit, inter ostiarios deputetur, vel inter lectores : ita ut Evangelia et Apostolum non legat. Si qui autem ante ordinati sunt diacones, inter subdiacones habeantur : ita ut manum non imponant, aut sacra non contingant. Pænitente vero dicimus de eo qui post baptismum, aut pro homicidio, aut pro diversis criminibus gravissimisque peccatis publicam pænitentiam gerens sub cilicio, divino fuerit reconciliatus altario.* Can. 2.

[9] *Item constituit sancta synodus ut lector fidelis, si viduam alterius uxorem acceperit, amplius nihil sit, sed semper lector habeatur, aut forte subdiaconus.* Can. 3.

[10] *Subdiaconus, defuncta uxore, si aliam duxerit, ab officio in quo ordinatus fuerit, removeatur, et habeatur inter ostiarios vel inter lectores : ita ut Evangelium et Apostolum non legat... Qui vero tertiam... acceperit, abstentus biennio, postea inter laicos reconciliatus per pænitentiam communicet.* Can. 4.

S'il épouse une troisième femme, il sera deux ans séparé de la communion, pendant lesquels il fera pénitence, et enfin il recevra la communion parmi les laïques. Le prêtre [1], le diacre, le sous-diacre et tout autre clerc qui se trouvant dans le lieu où il y a une église, n'assistera pas au sacrifice que l'on offrira tous les jours, ne sera plus tenu pour clerc, à moins qu'il ne se corrige et n'obtienne le pardon de son évêque. La vierge [2] consacrée à Dieu ne doit point avoir de familiarité avec un confesseur ou un laïque qui n'est point son parent; elle ne doit point aller seule dans les festins, s'il n'y a plusieurs anciens et honnêtes gens et des veuves de probité; elle ne doit pas non plus aller dans les maisons des lecteurs, si elle n'est leur sœur consanguine ou utérine. S'il arrive [3] que la femme d'un clerc pèche, il pourra la lier dans sa maison, la faire jeûner et la châtier, sans néanmoins attenter à sa vie; mais il ne lui sera pas même permis de manger avec elle, jusqu'à ce qu'elle ait fait pénitence et soit rentrée dans la crainte de Dieu. Si quelqu'un, après avoir reçu le baptême [4], s'engage dans la milice et qu'il soit plus tard reçu dans le clergé, il ne pourra arriver au diaconat, quand même il n'aurait pas commis de grandes fautes. Aucune [5] religieuse ni veuve ne doit faire les prières publiqes dans sa maison, soit avec un confesseur, soit avec un domestique, sans la présence d'un évêque ou d'un prêtre. L'office de vêpres ne doit se lire que dans l'église, ou si on le lit dans une maison de campagne, il faut que ce soit en présence de l'évêque, d'un prêtre ou d'un diacre [6]. Il n'est pas permis [7] d'ordonner clercs ceux qui sont sous la puissance d'autrui, sans le consentement de leurs maîtres, et s'ils ne sont d'une vie éprouvée. On soumet [8] à l'excommunication les riches, qui avertis par l'évêque de restituer les biens qu'ils ont usurpés, refusent de le faire. Défense [9] à un clerc de quitter son évêque pour entrer dans le clergé d'un autre. On en excepte le clerc qui quitte le schisme ou l'hérésie pour se réunir à l'Eglise catholique. On déclare excommuniés tous ceux qui se séparent des catholiques pour s'unir avec des schismatiques. Ceux [10] qui entrent dans l'église et ne communient jamais, seront avertis de se mettre

[1] *Presbyter vel diaconus, vel subdiaconus, vel quilibet Ecclesiæ deputatus clericus, si intra civitatem fuerit, vel in loco in quo ecclesia est, aut castello, aut vico, aut villa, et ad ecclesiam et ad sacrificium quotidianum non accesserit, clericus non habeatur, si castigatus per satisfactionem veniam ab episcopo noluerit promereri.* Can. 5.

[2] *Item neque puella Dei aut familiaritatem habeat cum confessore, aut cum quolibet laico, sibi sanguinis alieni : aut convivium sola adeat, nisi ubi sit seniorum frequentia aut honestorum, aut viduarum honestarumque; ubi honeste confessor quilibet cum plurimorum testimonio convivio interesse poterit. Cum lectoribus autem in ipsorum domibus non admittendas penitus nec videndas nisi forte consanguinea soror sit vel uterina.* Can. 6.

[3] *Placuit, ut si quorumque clericorum uxores peccaverint (ne forte licentiam peccandi plus habeant) accipiant mariti earum hanc potestatem præter necem, custodiendi ac ligandi in domo sua, ad jejunia salutaria non mortifera cogentes : ita ut invicem sibi clerici pauperes auxilium ferant, si servitia forte non habeant. Cum uxoribus autem ipsis quæ peccaverint, nec cibum sumant; nisi forte ad timorem Dei acta pœnitentia revertantur.* Can. 7.

[4] *Si quis post baptismum militaverit, et chlamydem sumpserit, aut cingulum; etiam si graviora non admiserit, si ad clerum admissus fuit, diaconi non accipiat dignitatem.* Can. 8.

[5] *Nulla professa, vel vidua, absente episcopo vel presbytero, in domo sua antiphonas cum confessore, vel servo suo faciat : lucernarium vero, nisi in Ecclesia, non legatur; aut si legitur in villa, præsente episcopo vel presbytero, vel diacono legatur.* Can. 9.

[6] La raison pour laquelle le concile ne veut pas que l'on dise l'office public dans la maison sans un évêque, un prêtre ou un diacre, c'est qu'à la fin de l'office et particulièrement de celui de vêpres on faisait l'interprétation de l'Ecriture sainte, office qui n'appartenait qu'à l'évêque, au prêtre, au diacre. D'ailleurs les priscillianistes avaient profité de ces assemblées pour répandre leurs erreurs. (*L'éditeur.*)

[7] *Clericos, si qui obligati sunt, vel pro æquatione, vel genere alicujus domus, non ordinandos, nisi probatæ vitæ fuerint, et patronorum consensus accesserit.* Can. 10.

[8] *Si quis de potentibus clericum, aut quemlibet pauperiorem, aut religiosum expoliaverit, et mandaverit ad ipsum episcopus, ut cum audiat : et si contempserit, invicem mox scripta percurrant per omnes provinciæ episcopos, et quoscumque adire potuerint, ut excommunicatus habeatur, donec audiatur, ut reddat aliena.* Can. 11.

[9] *Item ut liberum ulli clerico non sit discedere de episcopo suo et alteri episcopo communicare, nisi forte ei, quem episcopus alius libenter habeat de hæreticorum schismate discedentem et ad fidem catholicam revertentem. Si qui autem de catholicis discesserint, et in communione eorum vel palam vel occulte, qui vel excommunicati sunt, vel per sententiam jam notati, fuerint inventi, habeant illorum ad quos ire voluerunt, etiam in damnationem consortium.* Can. 12.

[10] *De his qui intrant in ecclesiam, et deprehenduntur nunquam communicare, admoneantur, ut si non communicant, ad pœnitentiam accedant; si communicant non super abstineuntur, si non fecerint, abstineantur.* Can. 13.

en pénitence, ou de ne point s'abstenir de la communion, et s'ils refusent, on doit les excommunier. Mais s'il s'en trouve quelqu'un qui ayant reçu l'Eucharistie de la main du prêtre, ne l'ait pas consommée, il sera chassé comme un sacrilége [1]. Ce canon est contre les priscillianistes.

Il est ordonné [2] d'éviter un excommunié soit laïque, soit clerc. Si quelqu'un est trouvé boire, manger ou parler avec lui, il sera soumis à l'excommunication; mais ce décret ne regarde que ceux à qui l'on a fait connaître l'excommunié. La religieuse [3] qui aura péché, ne sera pas reçue dans l'Eglise qu'elle ne se soit corrigée et n'ait fait pénitence pendant dix ans. Il est défendu sous peine d'excommunication aux autres chrétiens de la recevoir à leur table pendant le temps de sa pénitence. Si elle s'est mariée avec celui qui l'a corrompue, on ne pourra la recevoir au nombre des pénitents, à moins que du vivant de son mari ou après sa mort, elle n'ait vécu en chasteté pendant un temps considérable. Celui [4] qui ayant une femme fidèle, prend une concubine, doit être excommunié. Mais si la concubine lui tient lieu d'épouse, en sorte qu'il se contente de la compagnie d'une seule femme à titre d'épouse ou de concubine à son choix, il ne sera point rejeté de la communion. S'il en agit autrement, qu'il soit excommunié jusqu'à ce qu'il se corrige, et qu'il rentre dans son devoir par la pénitence. Il y avait donc des concubines légitimement approuvées de l'Eglise. C'est que selon les lois romaines, toute femme ne pouvait être épousée légitimement de tout homme : il fallait que l'un et l'autre fussent citoyens romains, et qu'il y eût proportion entre les conditions. Un sénateur ne pouvait épouser une affranchie; un homme libre ne pouvait épouser une esclave, et les conjonctions des esclaves n'étaient point nommées mariages [5]. Or la femme qui ne pouvait être tenue à titre d'épouse, pouvait être concubine [6], et les lois le souffraient, pourvu qu'un homme n'en eût qu'une, et ne fût point marié [7]. Les enfants qui en venaient n'étaient ni légitimes ni bâtards, mais enfants naturels, reconnus par les pères, et capables de dotations. L'Eglise n'entrait point dans ces distinctions, et se tenant au droit naturel, approuvait toute conjonction d'un homme et d'une femme, pourvu qu'elle fût unique et perpétuelle [8]; d'autant plus que l'Ecriture sainte emploie quelquefois indifféremment les noms d'épouse et de concubine.

Genes. XXV, 1, 6. Judicum, XIX, 10. 24, 25, 27.

Suite des canons du concile de Tolède.

7. Si la veuve d'un évêque [9], d'un prêtre, d'un diacre se remarie, aucun clerc, aucune religieuse ne mangera avec elle, et elle ne recevra la communion qu'à la mort. La fille d'un évêque [10], d'un prêtre ou d'un diacre consacrée à Dieu, qui aura péché ou qui se sera mariée, ne recevra la communion qu'après la mort de son mari, si elle fait pénitence, et le père et la mère seront excommuniés, s'ils ne se séparent d'elle. Si cette femme est séparée de son mari de son vivant, on lui accordera la grâce de la réconciliation à la fin de sa vie. En quelques en-

[1] *Si quis autem acceptam a sacerdote eucharistiam non sumpserit, velut sacrilegus propellatur.* Can. 14.

[2] *Si quis laicus abstinetur, ad hunc vel ad domum ejus, clericorum vel religiosorum nullus accedat. Similiter et clericus si abstinetur, a clericis devitetur. Si quis cum illo colloqui aut convivari fuerit deprehensus, etiam ipse abstineatur, sed hoc pertineat ad eos clericos, qui ejus sint episcopi, et ad omnes qui commoniti fuerint de eo qui abstinetur, sive laico, sive clerico.* Can. 15.

[3] *Devotam peccantem non recipiendam in ecclesiam, nisi peccare desierit et desinens egerit aptam pœnitentiam decem annis, recipiat communionem. Prius autem quam in ecclesia admittatur ad orationem, ad nullum convivium christianæ mulieris accedat. Quod si admissa fuerit, etiam hæc quæ eam recepit, habeabur abstenta. Corruptorem etiam par pœna constringat. Quæ autem maritum acceperit, non admittatur ad pœnitentiam, nisi adhuc vivente ipso viro, caste vivere cœperit, aut postquam ipse decesserit.* Can. 16.

[4] *Si quis habens uxorem fidelem, si concubinam habeat, non communicet. Cæterum qui non habet uxorem, et pro uxore concubinam habet, a communione non repellatur; tantum ut unius mulieris, aut uxoris, aut concubinæ (ut ei placuerit), sit conjunctione contentus; alias vero vivens abjiciatur, donec desinat, et per pœnitentiam revertatur.* Can. 17.

[5] Fleury, lib. XX *Histor. Eccles.*, pag. 117, tom. V.

[6] Lib. III, § ff. *de Concubin.*

[7] Lib. XIII, lib. XXXIV ff. *ad leg. de Juli. De Adulter.*

[8] August., *de Bono conjug.*, cap. V.

[9] *Si qua vidua episcopi, sive presbyteri aut diaconi maritum acceperit, nullus clericus, nulla religiosa, cum ea convivium sumat, nunquam communicet; morienti tantum ei sacramentum subveniat.* Can. 18.

[10] *Episcopi, sive presbyteri, sive diaconi filia, si Deo devota fuerit, et peccaverit, et maritum duxerit, si eam pater vel mater in affectum receperint, a communione habeantur alieni... Mulier vero non admittatur ad communionem, nisi marito defuncto egerit pœnitentiam. Si autem vivente eo, fecesserit et pœnituerit, vel petierit communionem, in ultimo vitæ deficiens accipiat communionem.* Can. 19.

droits les prêtres se donnaient la liberté de faire le saint chrême : le concile [1] le leur défend, et ordonne qu'on enverra de chaque Eglise un diacre ou un sous-diacre pour le recevoir de l'évêque à Pâques. On ne peut douter néanmoins que l'évêque n'en puisse faire en tout temps, et on ne doit rien faire à son insu. Le concile défend aux diacres de faire sur le front des baptisés l'onction du chrême; mais il le permet aux prêtres en l'absence de l'évêque, ou en sa présence, s'il le leur ordonne, et il veut que l'archidiacre ait soin de faire exécuter ce décret.

Autres actions du concile de Tolède. Tom. II Concil., pag. 1228 et 1229.

8. Après que l'on eut dressé ces canons, le concile régla diverses autres affaires, le troisième jour du même mois de septembre. Le sixième qui était un jeudi, Dictinius, l'un de ceux que Symposius, évêque priscillianiste, avait faits évêques pendant qu'il était encore dans l'hérésie, pria les Pères du concile de corriger en lui ce qu'ils voudraient, les conjurant d'user des clefs de l'Eglise qu'ils avaient reçues, pour lui ouvrir la porte du ciel, et non celle de l'enfer. Il condamna ce qu'il avait dit, que Dieu et l'homme n'avaient qu'une même nature, et en général toutes les erreurs qui pouvaient se trouver dans ses écrits, et toutes celles qui étaient dans les livres de Priscillien, et sa personne même. Comme on avait lu dans ce concile un écrit de Priscillien qui contenait quelques-unes de ses erreurs, Symposius prenant la parole aussitôt après Dictinius, protesta qu'il condamnait les erreurs contenues dans cet écrit, la doctrine et la secte de Priscillien avec son auteur. Comasius, disciple et prêtre de Symposius, condamna aussi les écrits de Priscillien, et en particulier l'erreur dans laquelle il affirmait qu'il y avait deux principes, et que le Fils de Dieu était inaccessible. Son estime pour Symposius allait si loin, qu'il ne craignit point de dire en présence du concile, qu'il ne préférait que Dieu seul à la sagesse de ce vieillard. Le mardi suivant, le onzième de septembre, Comasius ayant lu dans un papier que Priscillien enseignait contre la foi de Nicée, que le Fils de Dieu n'est point né, condamna Priscillien et ses écrits, déclarant qu'il s'en tenait à la foi de Nicée. Symposius ajouta que si Priscillien avait fait de méchants livres, il les condamnait avec leur auteur. Dictinius déclara qu'il suivait le sentiment de Symposius son père et son docteur; qu'il anathématisait avec saint Paul tous ceux qui suivaient une doctrine différente de celle de l'Evangile, et que pour cette raison il condamnait Priscillien et tout ce qu'il avait écrit ou enseigné contre la vérité.

Sentence prononcée dans ce concile. Tom. II Concil., pag. 1230 et 1231.

9. Sur cette rétractation, les évêques du concile rendirent leur sentence : suivant l'avis de saint Ambroise qui avait pris connaissance de l'affaire de Symposius et de Dictinius, ces deux évêques en condamnant ce qu'ils avaient fait de mal, devaient être reçus à la paix, mais Dictinius devait demeurer dans le sacerdoce prêtre sans pouvoir être élevé à un plus haut degré. Tel avait été aussi l'avis du pape Sirice. Dictinius et Symposius quelques années auparavant avaient été trouver saint Ambroise pour le prier de les faire recevoir dans l'Eglise aux conditions qu'ils lui proposaient. Dictinius n'était alors que prêtre. Saint Ambroise écrivit donc aux évêques d'Espagne pour demander qu'ils fussent reçus à la paix aux conditions qu'ils s'étaient eux-mêmes imposées en sa présence; l'une était que Dictinius garderait le rang de prêtre et ne pourrait être élevé à un degré plus honorable. Cependant Symposius l'ordonna évêque d'Astorga; mais il s'excusa au concile de Tolède d'avoir été contraint à cette action par le peuple. La sentence de ce concile parle de plusieurs autres évêques de Galice qui avaient suivi le parti et les erreurs de Priscillien; les uns obstinés à les soutenir, furent condamnés, les autres reçus à la communion. Paterne, ordonné évêque de Brague par Symposius, avoua qu'il avait été engagé dans la secte de Priscillien, mais il ajouta qu'il s'était converti par la lecture des écrits de saint Ambroise. Sur cette réponse on lui permit de demeurer dans son Eglise, et on lui promit de le recevoir à la communion quand le Saint-Siége en aurait écrit. Le con-

[1] *Quamvis pene ubique custodiatur, ut absque episcopo chrisma nemo conficiat; tamen quia in aliquibus locis vel provinciis, presbyteri dicuntur chrisma conficere, placuit ex hac die nullum alium, nisi episcopum chrisma facere et per diœcesim destinare : ita ut de singulis Ecclesiis ad episcopum ante diem Paschæ diaconi destinentur aut subdiaconi, ut confectum chrisma ab episcopo destinatum ad diem Paschæ possit occurrere. Episcopo sane certum est omni tempore licere chrisma conficere, sine conscientia autem episcopi, nihil penitus faciendum. Statutum vero est, diaconum non chrismare, sed presbyterum, absente episcopo; præsente vero, si ab ipso fuerit præceptum. Hujusmodi constitutionem meminerit semper archidiaconus, vel præsentibus, vel absentibus episcopis suggerendam, ut eam episcopi custodiant et presbyteri non relinquant.* Can. 20.

cile en agit de même envers Isonius, baptisé depuis peu et fait évêque par Symposius, et envers Vegetinus évêque dès avant le concile de Sarragosse, parce qu'ils condamnèrent Priscillien et ses livres. Herenas au contraire, Donatus, Acurius et Emibius ayant persisté à vouloir défendre Priscillien furent déposés du sacerdoce : le premier, outre l'hérésie, était coupable d'avoir nié avec parjure une chose dont il était convaincu par la déposition de trois évêques et de beaucoup de prêtres et de diacres. Ensuite il fut ordonné que l'on enverrait une formule de foi aux autres évêques de la Galice qui s'étaient trouvés au concile assemblé par Symposius, et qui étaient toujours demeurés dans la communion de cet évêque. On leur promit en même temps que s'ils y souscrivaient, ils pourraient aspirer à la paix divine de l'Eglise, en attendant néanmoins, comme les autres, ce que le Pape, qui était alors Anastase, Simplicien évêque de Milan, et les autres évêques ordonneraient à leur sujet; mais s'ils refusaient de signer la formule envoyée par le concile, ils ne devaient pas demeurer dans leurs Eglises; et que les évêques que le concile avait renvoyés dans leurs siéges, ne pouvaient communiquer avec eux. Il fut encore arrêté que tous ceux à qui il avait donné la paix, à condition qu'elle leur serait rendue par le Pape et par l'évêque Simplicien, ne pourraient, avant d'avoir reçu cette paix, ordonner ni évêques, ni prêtres, ni diacres, « afin qu'on voie, disent les pères de Tolède, s'ils ont appris à rendre le respect qu'ils doivent aux sentences des conciles. » Sur la fin de la sentence le concile avertit les évêques d'empêcher les excommuniés de tenir des assemblées particulières, et les fidèles de s'engager dans la communion et le supplice des hérétiques, en lisant leurs livres apocryphes : et il la conclut en rétablissant Ortygius dans les Eglises dont les priscillianistes l'avaient chassé, c'est-à-dire, dans son évêché de Célènes.

Sur les actes du concile de Tolède, p. 282.

10. L'extrait des Actes du concile qui précèdent cette sentence, paraît n'avoir été fait que plusieurs années après le concile même, car Symposius et Dictinius y sont appelés *de sainte mémoire*, ce qui signifie qu'ils étaient morts. Or il y a des preuves que Dictinius vivait encore en 420. Cet extrait pourrait donc bien avoir été fait dans quelque autre concile de Tolède, peut-être dans celui que saint Léon fit assembler vers l'an 447.

Sur la confession de foi attribuée au concile de Tolède, pag. 1227.

11. Il y a toute apparence que la confession de foi ajoutée aux canons du concile de Tolède en 400, fut aussi dressée dans celui de 447. Car le titre de cette confession porte en termes exprès qu'elle fut faite par ordre du pape Léon, et envoyée par les évêques de Tarragone, de la Carthagène, de la Lusitanie et de la Bétique, à Balcone évêque de Brague. Ce titre ajoute que les mêmes évêques qui ont fait la confession de foi, ont fait aussi les vingt canons dans le concile de Tolède. Mais cette addition est hors de place, ou mise ici sans raison. Car on ne connaît point d'autre concile de Tolède que celui de l'an 400, qui ait fait vingt canons, et les évêques qui y ont souscrit sont de ce temps-là. On objecte qu'entre les dix-neuf évêques qui ont fait ces canons, on ne trouve pas Rufin qui, comme nous l'apprenons du pape Innocent Ier [1], demanda pardon au concile de Tolède en 400, de ce qu'il avait fait contre la paix de l'Eglise. Mais était-il naturel qu'un évêque coupable et qui venait demander pardon, fût établi juge dans ce concile. Symposius y a-t-il souscrit? S'il n'est rien dit dans les Actes des députés de l'évêque Jean, qui consentirent de sa part à la réception de Symposius et des autres, ce n'est pas qu'ils n'aient assisté au concile de l'an 400, mais c'est que nous n'en avons pas les Actes tout entiers.

ARTICLE VII.

CONCILES DE CONSTANTINOPLE ET D'ÉPHÈSE.

Concile de Constantinople, en 400.

1. Plusieurs évêques d'Asie qui se trouvaient à Constantinople en 400 [2], pour quelque affaire qui n'est point marquée dans l'histoire, s'étant assemblés en un concile avec saint Chrysostôme, Eusèbe, évêque de Valentinianople, se présenta devant eux, et leur donna un libelle contre Antonin évêque d'Ephèse, son métropolitain. Ce libelle contenait sept chefs d'accusation. Eusèbe accusait son métropolitain 1° d'avoir fondu des vases sacrés, et employé l'argent au profit de son fils; 2° d'avoir ôté des marbres de l'entrée du baptistère, pour les mettre dans son bain particulier; 3° d'avoir fait dresser dans sa salle à manger, des colonnes de l'église,

[1] Innocent. I, *Epist.* 3, pag. 767, tom. I *Decret.*

[2] Pallad., in dialogo *de Vita Chrysostomi*, pag. 50, et Baluz., tom. I *Concil.*, pag. 103.

couchées depuis longtemps; 4° de garder entre ses domestiques un homme coupable de meurtre, sans lui avoir fait de correction; 5° d'avoir vendu à son profit des terres données à l'Eglise par Basiline, mère de l'empereur Julien l'Apostat; 6° d'être retourné avec sa femme, et d'en avoir eu des enfants après s'être séparé d'elle; 7° d'avoir pour maxime de vendre les ordinations des évêques, à proportion du revenu de leurs évêchés. Eusèbe ajoutait dans le libelle ou requête adressé nommément à saint Chrysostôme que ceux qu'Antonin avait ainsi ordonnés, étaient présens, et qu'il avait preuves de tout ce qu'il avançait.

Eusèbe accuse Antonin de plusieurs crimes.

2. Saint Chrysostôme ayant lu la requête en son particulier, représenta à Eusèbe avec beaucoup de douceur, que souvent les accusations qui se font par passion, ne sont pas faciles à prouver. « Croyez-moi donc, ajouta-t-il, n'accusez point par écrit mon frère Antonin : nous accommoderons cette affaire. » Eusèbe, au lieu de s'adoucir, s'échauffa et s'emporta contre Antonin, protestant avec des paroles fort aigres, qu'il persistait dans son accusation. Saint Chrysostôme ne laissa pas de prier Paul d'Héraclée qui paraissait ami d'Antonin, de travailler à les réconcilier. Ensuite il entra dans l'église avec les évêques pour y offrir le sacrifice. Ils étaient au nombre de vingt-deux.

Ibid., pag. 51.

3. Après avoir donné la paix au peuple, et s'être assis avec les évêques, Eusèbe vint lui présenter une seconde requête contre Antonin, le conjurant avec de grands serments de lui faire justice. Il l'en pria même par le salut de l'empereur, ce qui fit croire au peuple qui était présent, qu'Eusèbe priait saint Chrysostôme d'intercéder pour lui auprès d'Arcade, et de lui obtenir la vie. Le saint évêque voyant son emportement et voulant éviter un plus grand trouble, reçut sa requête : mais après la lecture ordinaire de l'Ecriture sainte, il pria Pansophius, évêque de Pisidie, d'offrir en sa place le saint sacrifice, et se retira avec les autres évêques, sans vouloir selon le commandement de l'Evangile, célébrer les saints mystères avec un esprit ému.

Matth. v, 23.

Il persiste dans ses accusations.

4. Après que le peuple fut sorti de l'église, saint Chrysostôme s'assit avec les évêques dans le baptistère; là ayant fait appeler Eusèbe, il le pria encore une fois de prendre son parti avant qu'on eût fait publiquement la lecture de son libelle. « Car lorsqu'il aura été lu et entendu de tout le monde, ajouta-t-il, et qu'on aura dressé des Actes, il ne vous sera plus permis étant évêque, de vous désister. Eusèbe ayant déclaré qu'il persistait dans sa dénonciation, on fit lecture de sa requête, et tous les évêques convinrent qu'ils ne reprochaient rien à Antonin, qui ne fût criminel et contraire aux saints canons. Mais les plus anciens représentèrent à saint Chrysostôme, qu'il était à propos, pour ne point perdre de temps, de s'attacher au dernier chef d'accusation, qui regardait la simonie · « car celui, disaient-ils, qui aurait vendu à prix d'argent, la communication du Saint-Esprit, n'aura pas épargné les vases, les marbres ou les terres de l'Eglise. »

On instruit le procès d'Antonin.

5. Alors saint Chrysostôme commença l'instruction du procès, et dit à Antonin qui était présent : « Mon frère Antonin, que dites-vous à cela[1] ? » Il nia le fait. On interrogea ensuite les évêques accusés d'avoir acheté de lui l'ordination : et ils le nièrent tous. La séance dura jusqu'à deux heures après midi, pendant laquelle on examina les divers indices qu'on pouvait avoir de la vérité des accusations formées contre ces évêques : mais cet examen fut inutile, et il fallut en venir aux témoins devant lesquels l'argent avait été donné et reçu. Ces témoins étaient en Asie, et il n'était pas aisé de les faire venir à Constantinople : c'est ce qui obligea saint Chrysostôme de prendre le parti d'aller lui-même en Asie achever cette instruction.

Il empêche qu'on entende des témoins.

6. Antonin qui se sentait coupable[2] s'adressa à un des principaux de la cour, dont il faisait valoir les terres en Asie, pour empêcher le voyage de saint Chrysostôme, et promit de faire venir lui-même les témoins. Ce seigneur fit donc dire au saint évêque de la part de l'empereur, qu'il n'était pas à propos que dans le trouble et la crainte où l'on était à Constantinople, à cause de la révolte de Gaïnas, il s'éloignât de la ville, pour aller chercher en Asie des personnes que l'on pouvait facilement faire venir à Constantinople. Saint Chrysostôme ne doutant point que le dessein d'Antonin ne fût d'écarter les témoins par argent ou par autorité, résolut avec le concile, d'envoyer quelques-uns des évêques présents, en Asie, pour interroger les témoins. Il en y envoya trois, Synclétius,

[1] Pallad., in *Dialog.* 2, pag. 57.

[2] Ibid., pag. 52.

métropolitain de Trajanople dans la Thrace, Hésychius, évêque de Parion dans l'Hellespont, et Pallade d'Hélénople dans la Bithynie. D'après l'instruction donnée par écrit à ces trois évêques par le concile, celui des deux parties, l'accusateur ou l'accusé, qui dans deux mois ne se rendrait pas à Hypèpes, pour la poursuite de ses droits, devait être privé de la communion ecclésiastique. Hypèpes était une ville d'Asie, voisine des parties et des deux évêques commis avec Synclétius.

Il s'accommode avec Eusèbe.

7. Hésychius qui préférait les intérêts d'Antonin à ceux de l'Eglise [1], abandonna sa commission, sous prétexte de maladie. Synclétius et Pallade se rendirent à Smyrne d'où ils sommèrent les parties de se rendre au lieu marqué. Mais elles étaient déjà d'accord. Eusèbe gagné par argent, avait promis par serment à Antonin de ne le point poursuivre. Ils se rendirent l'un et l'autre à Hypèpes pour la forme, et dirent que les témoins étaient allés l'un d'un côté, l'autre de l'autre pour diverses affaires. Sur cela les juges demandèrent à Eusèbe : « Dans combien de temps les présenterez-vous ? Nous les attendrons. » Il s'obligea par écrit de les représenter dans quarante jours, ou de subir les censures des canons. C'était une défaite de sa part, et et il ne demandait ce délai que pour fatiguer les commissaires par l'incommodité de la saison : car l'on était alors au mois de juillet de l'an 400, dans les plus grandes chaleurs de l'été. Synclétius et Pallade déclarèrent qu'ils attendraient, et envoyèrent Eusèbe chercher ses témoins. Celui-ci abandonnant l'affaire, s'en alla à Constantinople, et y demeura caché. Au bout de quarante jours, comme il ne comparaissait point, les commissaires écrivirent à tous les évêques d'Asie pour le déclarer excommunié, comme calomniateur, ou comme ayant abandonné la cause qu'il avait entreprise. Ils attendirent encore un mois en Asie : ils retournèrent alors à Constantinople, où ayant rencontré Eusèbe, ils lui reprochèrent sa conduite. Il s'excusa sur une maladie, et promit de nouveau de représenter les témoins. Dans cet entre-temps, Antonin mourut, et après sa mort, le clergé d'Ephèse avec les évêques d'Asie, écrivirent à saint Chrysostôme pour le conjurer de venir réformer cette Eglise, affligée depuis longtemps par les ariens et par les mauvais catholiques, et empêcher les brigues de ceux qui s'efforçaient par argent de s'emparer du siége vacant.

Concile d'Ephèse, en 401.

8. L'on était encore en hiver, lorsque ce saint évêque reçut cette lettre, Antonin étant mort sur la fin de l'an 400, avant d'avoir été condamné [2]. Il paraît même que saint Chrysostôme se trouvait alors incommodé. Mais rien ne put l'arrêter, et le désir de remédier aux maux de l'Eglise d'Ephèse, le fit passer par dessus tous les obstacles. Il partit donc de Constantinople sur la fin du mois de janvier de l'an 401, accompagné de trois évêques, Paul, Syrien et Pallade que l'on croit être celui d'Hélénople [3]. Saint Chrysostôme fut reçu à Ephèse comme un second saint Jean l'Evangéliste. Il y assembla un concile des évêques d'Asie, de Lydie et de Carie, dont la plupart vinrent d'eux-mêmes, attirés par la réputation de saint Chrysostôme, qu'ils souhaitaient extrêmement de voir et d'entendre, sur-tout ceux de Phrygie.

9. Comme le peuple d'Ephèse était divisé en deux partis sur deux sujets [4], saint Chrysostôme leur en proposa un troisième, qui était Héraclide, son diacre. Il fut accepté et ordonné par le saint et par les évêques du concile, qui étaient au nombre de soixante-dix.

Condamnation des évêques simoniaques.

10. Après que la paix eut été rendue à l'Eglise d'Ephèse par cette ordination [5], Eusèbe de Valentinianople, séparé de la communion de l'Eglise, pour avoir abandonné l'action qu'il avait commencée contre Antonin, vint se présenter au concile, demandant à être rétabli. Quelques évêques s'y opposèrent, sous prétexte que c'était un calomniateur. Il s'offrit de fournir à l'instant les témoins nécessaires contre les évêques simoniaques, et le concile trouva bon d'examiner la chose. On fit lire d'abord les Actes de ce qui s'était passé sur cela l'année précédente ; puis on entendit les témoins. Six de ceux qui avaient été ordonnés pour de l'argent, se trouvèrent chargés par les témoins. Ils voulurent nier leur crime ; mais les témoins persistèrent, et le leur soutinrent si fortement, et circonstancièrent tellement toutes choses, qu'ils avouèrent enfin ce qu'ils

[1] Ibid.
[2] Pallad., ibid., pag. 53.
[3] Phot., *Cod.* 273, pag. 1517.
[4] Socrat., lib. VI, cap. XI; Sozom., lib. VIII, c. VI.
[5] Pallad., in *Dialog.*, pag. 53.

avaient nié d'abord, s'excusant sur ce qu'ils avaient cru qu'il était ordinaire d'en agir ainsi, et qu'ils ne s'étaient engagés dans l'épiscopat que pour s'affranchir des grandes dépenses auxquelles les décurions ou conseillers des villes étaient obligés. Ils demandèrent d'être maintenus s'il était possible, dans le ministère de l'Eglise, sinon qu'on leur rendit l'or qu'ils avaient donné; car quelques-uns d'entre eux avaient vendu, pour être ordonnés évêques, jusqu'aux ameublements de leurs femmes. Saint Chrysostôme dit au concile : « J'espère que l'empereur à ma prière, les déchargera des fonctions curiales : ordonnez que les héritiers d'Antonin leur rendent ce qu'ils ont donné.» Cet avis fut suivi, et le concile déposa ces six évêques simoniaques, leur permettant seulement de communier avec les ecclésiastiques dans le sanctuaire. Tous acquiescèrent à leur déposition; et on mit en leur place d'autres évêques recommandables par leur vie et par leur science, et qui avaient toujours gardé la continence. Les Actes de leur déposition furent signés de soixante-dix évêques du concile, et ce jugement fut applaudi par un consentement général des peuples de toute l'Asie.

ARTICLE VIII.

DU CONCILIABULE DU CHÊNE.

Conciliabule du Chêne, en 403.

1. Les grands frères et les autres moines d'Egypte, maltraités par Théophile sous prétexte d'origénisme, s'étant pourvus par requête à l'empereur contre Théophile [1], ce prince ordonna que cet évêque serait tenu de se présenter à Constantinople pour être jugé par saint Chrysostôme. Théophile [2] fit beaucoup de difficulté d'obéir à cet ordre; mais enfin il se rendit à Constantinople un jeudi, en plein midi, vers le 18 de juin de l'an 403 : il était accompagné de beaucoup d'évêques de sa province, d'une grande foule de mariniers égyptiens qu'il avait rassemblés exprès [3], et apportait avec lui tout ce qu'il avait de meilleur dans l'Egypte et dans les Indes mêmes, pour se faire des partisans. Mais quelque instance que l'on fit à saint Chrysostôme de prendre connaissance des chefs d'accusation formés contre Théophile, et de le juger, il n'en voulut rien faire, soit par considération pour Théophile, soit par respect pour les canons, qui ordonnent de juger les affaires des ecclésiastiques dans leur province. Théophile qui pensait bien différemment, ne s'occupa à Constantinople que des moyens de chasser saint Chrysostôme de son siége : et il gagna par son argent, par ses caresses et par ses promesses plusieurs grands de la cour [4], et la plus grande partie du clergé : en sorte que de criminel il se vit en état par ses intrigues d'être le juge des autres. Deux diacres lui servirent d'accusateurs contre saint Chrysostôme, dont l'un avait été déposé par ce saint évêque, pour un homicide, et l'autre pour un adultère. Théophile dressa lui-même les requêtes qu'ils lui présentèrent contre saint Chrysostôme. Elles ne contenaient que des faussetés hors un seul article, dans lequel ils accusaient l'évêque Jean de conseiller à tout le monde de prendre après la communion un peu d'eau et de pain, ou quelque pastille, de peur de rejeter involontairement avec la salive, quelque chose des espèces [5], et d'en user ainsi lui-même. Théophile ayant reçu ces requêtes, tint conseil chez Eugraphia avec Sévérien, Antiochus, Acace et les autres ennemis de saint Chrysostôme. Le résultat de leur assemblée fut de présenter une requête à l'empereur, pour obliger le saint évêque de comparaître devant le concile.

Evêques du concile.

2. Comme ils n'osaient produire au milieu de Constantinople les calomnies dont ils prétendaient l'accabler, ils assemblèrent ce concile en un lieu près de Chalcédoine, nommé le Chêne [6], où il y avait un palais bâti en 394, par le préfet Rufin, avec une grande église et un monastère. L'évêque de Chalcédoine qui se nommait Cyrin, était égyptien de naissance et ennemi de saint Chrysostôme. Il se trouva dans ce conciliabule trente-six évêques de la province de Théophile, et quelques autres, jusqu'au nombre de quarante-cinq. Les plus connus sont Théophile lui-même, Acace de Bérée, Cyrin de Chalcédoine et Paul d'Héraclée. Saint Cyrille y ac-

[1] Pallad., in *Dialog.*, pag. 24 et 25.
[2] Ibid., pag. 26.
[3] Socrat., lib. VI, cap. XIX; Sozom., lib. VIII, cap. XVII; Pallad., *Dialogo*, pag. 26.
[4] Pallad., in *Dialogo*, pag. 26.
[5] Ibid., pag. 26.
[6] Theodoret, lib. V, cap. XXXIV; Pallad., *Dialog.*, pag. 27; Socrat., lib. VI, cap. XIV; Sozomen., lib. VIII, cap. XVII.

compagna Théophile son oncle, dont il fut depuis le successeur.

Actes de ce concile.

3. Photius qui avait lu les actes de cette assemblée, dit [1] qu'ils étaient partagés en treize mémoires ou actions; la treizième regardait Héraclide d'Ephèse, et les douze autres saint Chrysostôme. On peut donc croire qu'il y eut treize séances durant lesquelles on instruisit comme on voulut cette affaire. Pallade [2] dit néanmoins que les évêques de cette assemblée consommèrent leur iniquité en un seul jour, et Sozomène [3] assure qu'ayant cité saint Chrysostôme, ils le jugèrent et le condamnèrent le même jour. Mais ne peut-on pas concilier ces deux auteurs avec Photius, en disant que ces évêques furent plusieurs jours à recevoir les requêtes, et à examiner les chefs d'accusations formés contre saint Chrysostôme, non dans le dessein de les vérifier, mais pour savoir comment ils les feraient valoir pour en tirer tout l'avantage qu'ils s'en étaient promis. Nous avons encore les Actes de l'assemblée du Chêne, en partie dans Photius, en partie dans le *Dialogue* de Pallade. En voici la teneur.

Procédures du conciliabule du Chêne.

4. Les évêques s'étant assemblés, Théophile manda avec autorité l'archidiacre de Constantinople, comme s'il n'y eût point eu d'évêque en cette ville [4]. L'archidiacre obéit, mena avec lui la plupart des ecclésiastiques de cette Eglise, et se portant pour accusateur, proposa vingt-neuf chefs d'accusation. Saint Chrysostôme fut accusé : 1° d'avoir excommunié l'archidiacre lui-même, parce qu'il avait frappé son valet nommé Eulalius; 2° d'avoir fait battre, traîner et enchaîner un moine nomme Jean; 3° d'avoir vendu un grand nombre de meubles précieux appartenant à l'Eglise, et les marbres préparés par Nectaire pour orner l'Anastasie; 4° d'avoir injurié les clercs, les appelant gens corrompus, prêts à tout faire, qui ne valaient pas trois oboles; 5° d'avoir appelé saint Epiphane radoteur et petit démon; 6° d'avoir fait une conjuration contre Sévérien de Gabales, excité contre lui les bas officiers de l'église que l'on nommait *doyens;* 7° d'avoir composé contre les ecclésiastiques un livre plein de calomnies; 8° d'avoir fait venir devant son clergé trois diacres, Acace, Edaphius et Jean, les accusant d'avoir dérobé son pallium [5]. C'était un ornement de laine qui est le symbole de la brebis sur les épaules du bon Pasteur; 9° d'avoir ordonné évêque Antoine, convaincu d'avoir fouillé dans des tombeaux; 10° d'avoir décelé le comte Jean dans une sédition militaire; 11° de ne point prier Dieu, ni en allant à l'église, ni en y entrant; 12° d'avoir ordonné sans autel des diacres et des prêtres; 13° d'avoir dans une seule ordination fait quatre évêques; 14° de recevoir des femmes seul à seul, après avoir fait sortir tout le monde; 15° d'avoir vendu, par un nommé Théodule, la succession de Thècle, léguée apparemment à l'Eglise; 16° de ne donner connaissance à personne de l'emploi qu'il faisait des revenus de l'église; 17° qu'il avait ordonné prêtre Sérapion, prévenu de crime; 18° d'avoir fait mettre en prison des hommes qui étaient en communion avec toute l'Eglise, et de les avoir méprisés après leur mort, jusqu'à ne pas accompagner leurs corps à la sépulture; 19° d'avoir fait injure au très-saint Acace, évêque de Bérée, et de n'avoir pas voulu même lui parler; 20° d'avoir livré le prêtre Porphyre à Eutrope, pour le faire bannir; 21° d'avoir aussi livré le prêtre Bérénius d'une manière outrageuse; 22° de faire chauffer un bain pour lui seul et d'en faire fermer l'entrée par Sérapion, afin que personne ne s'y baignât après lui; 23° d'avoir ordonné plusieurs personnes sans attestations; 24° de manger seul; 25° de vivre licencieusement comme un cyclope; 26° d'être lui-même l'accusateur, le témoin et le juge, comme il paraît en l'affaire de l'archidiacre Martyrius, et dans celle de Proërésius, évêque de Lycie; 27° d'avoir donné un coup de poing à Memnon, dans l'église des Apôtres, jusqu'à lui faire sortir le sang de la bouche, et d'avoir néanmoins offert les saints mystères; 28° de se déshabiller et s'habiller à son trône [6], et d'y manger des pastilles; enfin 29° d'avoir donné de l'argent aux évêques après les avoir ordonnés, afin de se servir d'eux pour persécuter le clergé.

Saint Chrysostôme est cité plusieurs fois.

5. Pendant que ces choses se passaient au Chêne, saint Chrysostôme était à Constanti-

[1] Photius, *Cod.* 59, pag. 54, et tom. II *Concil.* Labb., pag. 1324, et Baluz., pag. 106.

[2] Pallad., in *Dialogo,* pag. 30.

[3] Sozomen., lib. VIII, cap. XVII.

[4] Photius, *Cod.* 59, pag. 56, et tom. II *Concil.* Labb., pag. 1324. — [5] Isidor. Pelus., lib. I, *Epist.* 136.

[6] On voit par cette accusation qu'on se servait alors de vêtements particuliers pour la célébration des saints mystères. (*L'éditeur.*)

nople, et avec lui quarante évêques assis dans la salle de l'évêché [1]. Comme ils témoignaient leur étonnement de ce que Théophile appelé pour répondre à des accusations atroces, avait trouvé le moyen de changer en un moment l'esprit des puissances, et de gagner la plus grande partie du clergé, saint Chrysostôme leur dit : « Priez, mes frères, et si vous aimez Jésus-Christ, que personne n'abandonne pour moi son église. Si nous gardons nos églises, répondirent ces évêques, on ne manquera pas de nous contraindre à communiquer et à souscrire. Communiquez, répliqua saint Chrysostôme, pour ne point faire de schisme, mais ne souscrivez pas, car ma conscience ne me reproche rien qui mérite la déposition. » Comme il parlait ainsi, on l'avertit qu'il y avait là des députés de Théophile. C'étaient deux jeunes évêques de Libye, l'un nommé Dioscore, dont on ne marque pas le siége, et l'autre Paul, fait évêque d'Erytre en 401. Saint Chrysostôme les fit entrer, les pria de s'asseoir, et de dire pourquoi ils venaient. Ils répondirent qu'ils n'avaient qu'une lettre à présenter, et ils en firent faire lecture par un jeune domestique de Théophile [2]. Elle portait : « Le saint concile assemblé au Chêne à Jean, » sans y ajouter le titre d'évêque. « Nous avons reçu contre vous des libelles qui contiennent une grande multitude d'accusations. Venez donc, et amenez avec vous les prêtres Sérapion et Tygrius. » Socrate [3] y ajoute un lecteur nommé Paul. Les évêques qui étaient avec saint Chrysostôme, députèrent trois d'entre eux, Lupicin, Démétrius, Eulysius [4] et deux prêtres, Germain et Sévère, avec charge de dire à Théophile : « Ne faites point de schisme dans l'Eglise. Si au mépris des canons de Nicée, vous voulez juger hors de vos limites, passez vous-même vers nous en cette ville, afin que nous vous jugions le premier. Car nous avons des mémoires contre vous, qui contiennent soixante-dix articles de crimes manifestes, et notre concile est plus nombreux que le vôtre : vous n'êtes que trente-six d'une seule province, et nous sommes quarante de diverses provinces, entre lesquels il y a sept métropolitains. Nous avons encore votre lettre, par laquelle vous déclarez à notre frère Jean, qu'il ne faut pas juger hors des limites. » Saint Chrysostôme [5] sans vouloir se servir de tous ces avantages, répondit aux députés, que jusques ici il n'avait point eu connaissance des reproches qu'on pouvait lui adresser : que, quoiqu'il dût être jugé à Constantinople, il était prêt d'aller se justifier au Chêne et partout ailleurs, pourvu que ce ne fût pas devant ses ennemis déclarés. « Or, ceux que je récuse, ajoute-t-il, sont : Théophile, que je convaincrai d'avoir dit à Alexandrie et en Lycie : Je vais à la cour déposer Jean. Ce qui est vrai, c'est que depuis qu'il est arrivé, il n'a voulu ni me parler ni communiquer avec moi. Je récuse aussi Acace, parce qu'il a dit : Je lui prépare un plat de ma façon. Je n'ai pas besoin de parler de Séverin et d'Antiochus : Dieu en fera justice, et les théâtres publics chantent leurs entreprises. » Après ces paroles il congédia les députés en leur disant qu'inutilement on renverrait vers lui, parce qu'on n'en aurait pas d'autre réponse.

On maltraite les évêques du parti de saint Chrysostôme.

6. Un moment après vint un notaire avec un ordre de l'empereur pour contraindre saint Chrysostôme à se présenter devant ses juges. Le saint évêque lui fit la même réponse, et aussitôt Eugène et Isaac tous deux prêtres de Constantinople [6], lui vinrent commander de la part du synode, qu'il eût à venir se justifier. Le saint répondit par un billet dont quelques évêques furent porteurs : « Quelle est votre procédure, en ne chassant point mes ennemis, et en me citant par mes propres clercs? » Les partisans de Théophile, irrités de ce que saint Chrysostôme avait éludé leur piége, prirent les évêques chargés du billet, battirent l'un [7], déchirèrent les habits de l'autre, et chargèrent un troisième des chaînes qu'ils avaient préparés pour saint Chrysostôme, et l'ayant jeté dans une barque, l'envoyèrent dans un lieu inconnu.

Autres accusations contre saint Chrysostôme.

7. En même temps il vint un officier de la cour presser les évêques assemblés au Chêne, de juger l'affaire. Ils examinèrent quelques-uns des vingt-neuf chefs d'accusations, proposés par l'archidiacre [8] : ils passèrent ensuite à l'examen des plaintes formées contre Héraclide et Pallade d'Hélénople, accusés d'origénisme. Cette requête était de Jean, moine, qui y accusait aussi saint Chry-

[1] Pallad., in *Dialog.*, pag. 27, 28.
[2] Ibid., pag. 28.
[3] Socrat., lib., cap. XV.
[4] Pallad., in *Dialog.*, pag. 28.
[5] Ibid., pag. 29.
[6] Pallad., in *Dialog.*, pag. 29.
[7] Ibid.
[8] Photius, *Cod.* 59, pag. 56.

sostôme de favoriser les partisans d'Origène. L'évêque Isaac donna aussi une requête qui contenait dix-huit articles de plaintes contre saint Chrysostôme; ces plaintes étaient à peu près les mêmes que celles qu'avait avancées l'archidiacre Jean. Le principal est le septième. Isaac l'y accusait de donner trop de confiance aux pécheurs, en disant : « Si tu pèches encore, fais encore pénitence. Viens à moi et je te guérirai. » Socrate qui raconte quelque chose de semblable, dit que les amis de saint Chrysostôme l'en reprirent. Mais il ne paraît point [1] par cet historien que saint Chrysostôme parlât de la pénitence publique, qui, selon les canons, ne s'accordait qu'une fois. On examina ce chef d'accusation et quelques autres : ensuite Paul évêque d'Héraclée, qui présidait au concile, peut-être comme ancien métropolitain de Thrace, prit les voix de tous les évêques en commençant par Gymnasius et en finissant par Théophile d'Alexandrie. Ils prononcèrent la sentence de déposition de saint Chrysostôme, sous le seul prétexte de la contumace; et parce qu'ayant été quatre fois cité par le concile, il n'avait pas voulu comparaître. Ensuite ils écrivirent [2] une lettre synodale au clergé de Constantinople, et une seconde aux empereurs, pour leur donner avis que Jean avait été déposé. Celle-ci commençait en ces termes : « Comme Jean accusé de quelques crimes, et se sentant coupable, n'a pas voulu se présenter, il a été déposé selon les lois. Mais parce que les libelles contiennent aussi une accusation de lèze-majesté, votre piété commandera qu'il soit chassé et puni pour ce crime : car il ne nous appartient pas d'en prendre connaissance. » Ce crime de lèze-majesté, était d'avoir parlé contre l'impératrice Eudoxie, et de l'avoir nommée Jézabel. On voit ici que les évêques n'osaient en connaître, mais aussi que ceux du Chêne sans en avoir connu, ne laissent pas de déclarer que saint Chrysostôme en était coupable. L'empereur, conformément à la demande de ce conciliabule, donna ordre de chasser saint Chrysostôme, et cet ordre fut exécuté promptement.

8. Théophile [3] envoya au pape Innocent les Actes du concile du Chêne, par un prêtre nommé Pierre. Mais ce Pape les ayant lus, et voyant que les accusations étaient peu considérables, et que saint Chrysostôme n'avait point été présent, cassa le jugement rendu contre lui, et répondit à Théophile, en ces termes : « Nous vous tenons dans notre communion, vous et notre frère Jean. Si l'on examine légitimement tout ce qui s'est passé par collusion, il est impossible que nous quittions sans raison la communion de Jean. Si donc vous vous confiez à votre jugement, présentez-vous au concile qui se tiendra Dieu aidant, et expliquez les accusations, suivant les canons de Nicée : car l'Eglise romaine n'en connaît pas d'autres. » Nous ne répéterons point ici ce que saint Chrysostôme a dit dans ses lettres, pour sa justification. On peut le voir en particulier dans l'analyse de celle qu'il écrivit à Syriaque.

Suite du concile du Chêne.

9. Son bannissement n'empêcha pas le concile du Chêne de continuer ses séances, et on y en tint une treizième contre Héraclide [4], que le saint avait ordonné évêque d'Ephèse à la place d'Antonin. Le principal accusateur d'Héraclide, était Macaire, évêque de Magnésie, mais le moine Jean et l'évêque Isaac, avaient déjà proposé quelques plaintes contre lui. On lui reprocha l'origénisme, on l'accusa d'avoir frappé quelques personnes, de les avoir fait traîner chargées de chaînes au milieu de la ville d'Ephèse, et d'avoir été convaincu de larcin à Césarée de Palestine, avant son épiscopat. Les amis d'Héraclide, qui était absent, s'élevèrent contre l'injustice de cette procédure. Mais ceux du parti de Théophile, voulant la soutenir, le peuple prit part à la querelle; on en vint aux mains, plusieurs furent blessés, et quelques-uns même tués, et les évêques opposés à saint Chrysostôme se retirèrent chacun chez eux. Selon Photius, ce fut aussi dans ce conciliabule que Géronce, Faustin et Eugonomone, qui étaient du nombre des évêques d'Asie déposés en 401, présentèrent leur requête dans laquelle ils soutenaient qu'ils avaient été injustement déposés de l'épiscopat par saint Chrysostôme. Théophile les rétablit et ne craignit pas de lever les liens dont saint Chrysostôme les avait liés; mais ce ne fut qu'en 404, l'année après le conciliabule du Chêne.

[1] Fleury, lib. XXI, *Hist. Eccles.*, pag. 174.
[2] Pallad., in *Dialog.*, pag. 30. — [3] Ibid., pag. 10.

[4] Socrat., lib. VI, cap. XVII; Sozomen., lib. VIII cap. XIX; Photius, *Cod.* 59.

SUPPLÉMENT

AU CHAPITRE DE DOM CEILLIER SUR SAINT CHRYSOSTOME.

Le tome LXIV de la *Patrologie greco-latine*, colonnes 417-1073, contient un supplément assez considérables aux œuvres de saint Chrysostôme. Ce supplément embrasse les homélies, les épîtres, les commentaires sur l'Ecriture sainte, la *Liturgie*.

ARTICLE I.

HOMÉLIES.

Homélie sur le saint jour de la Pentecôte. Patr. græc., tom. LXIV, col. 417.

1. L'homélie *sur le jour de la Pentecôte* a été publiée par le cardinal Maï, d'après un manuscrit du Vatican, tom. IV, *Spicileg. rom.*, page LXVIII-LXXVI. Tout porte à croire que cette homélie est vraiment de saint Jean Chrysostôme. Le saint y parle des Goths; on sait qu'il s'en occupa, ayant fait pour eux plusieurs discours qu'un prêtre de cette nation traduisait à mesure qu'il les prononçait. Voici l'analyse de cette homélie.

La grâce de l'Esprit promis par Jésus-Christ à ses apôtres a seule pu abolir l'idolâtrie, amener les hommes à la vraie piété, chasser les démons. Le Saint-Esprit qui se montre sous les formes qu'il lui plaît de choisir, apparut aux apôtres rassemblés avec un bruit éclatant, sous l'aspect d'une flamme qui se partagea en différentes langues, et alla se reposer sur la tête de chacun des disciples. Il se manifesta au jour de la Pentecôte, afin que la multitude des Juifs fût témoin du don que Jésus-Christ faisait à ses disciples et eût ainsi une preuve manifeste de la résurrection de Jésus-Christ. C'est ainsi qu'autrefois la flamme brillait sur le mont Sinaï, tandis que Moïse au milieu du feu apprenait la science de la Loi. Le Saint-Esprit se communiqua sous la forme de différentes langues, pour apprendre aux disciples qui le recevaient à être les maîtres du monde et à le parcourir avec la rapidité de la flamme. Autrefois la confusion des langues arriva dans la construction audacieuse de la tour de Babel, et maintenant la grâce réunit en une seule langue les langues divisées, étend ainsi les bornes de l'enseignement, en multipliant les voies qui conduisent à la foi. Quels miracles! L'Apôtre prêchait et l'Indien était instruit; l'Hébreux parlait et le barbare recevait la foi. Les Goths connaissaient la voix qui se faisait entendre, les Ethiopiens comprenaient la langue du prédicateur, les Perses admiraient celui qui parlait et les nations barbares étaient enseignées dans une seule langue. La grâce en venant dans les apôtres inonde tous ceux qui croient à leurs œuvres, les remplit tous, comme un fleuve qui coule toujours. Une multitude, composée de nations diverses, comprenait la parole des apôtres et recevait l'enseignement de la foi. Dieu était connu. Les Juifs, il est vrai, ne rougissaient pas d'accuser les apôtres d'être pleins de vin nouveau, mais le temps auquel le Saint-Esprit descendit sur les apôtres, réfute assez cette calomnie. Le vin se fait à la fin de l'été, et la Pentecôte avait lieu au printemps. Saint Pierre, plus comblé que les autres de l'Esprit-Saint et de la grâce, développe aux Juifs l'accomplissement des prophéties.

Saint Chrysostôme finit en demandant une goutte de cette grâce reçue avec tant d'abon-

dance par les apôtres. « Car dit-il, la grâce est facilement accordée à l'homme de bon propos. C'est le même Dieu qui a opéré toutes choses en tous; à lui gloire et puissance dans les siècles infinis des siècles. Ainsi soit-il. »

Deuxième homélie sur la pénitence des Ninivites, ibid., col. 423.

2. La deuxième homélie est *sur la pénitence des Ninivites;* elle a été publiée pour la première fois, par Jean-Marie Bandinini, *Anecdota,* t. I, et ensuite par Galland, t. VIII *Biblioth. Vet. Patrum,* pag. 239. L'auteur dans l'exorde s'excuse de l'interruption causée dans ses discours à son peuple par une maladie, dont il venait d'être frappé. Puis il relève le zèle que les Ninivites firent paraître pour apaiser le Seigneur par leur pénitence. Il développe au long l'édit du roi de Ninive, et l'exemple d'un jeûne austère qu'il donna lui-même à son peuple. Il exhorte ses auditeurs à profiter de cette leçon. Cette homélie n'a rien de saillant ni dans le style, ni dans la pensée. Sous un autre nom que celui de saint Chrysostôme, on l'eut peut-être goûtée. Mais ce nom lui fait tort, tant elle paraît loin de l'éloquence du saint docteur.

Homélie sur l'aumône, sur le riche et sur Lazare, ibid., col. 433.

3. L'appendice du tome XIV, *Bibliot. Vet. Patrum* de Galland par Gallicioli, pag. 136, contient une homélie *sur l'Aumône, sur le Riche et sur Lazare;* la *Patrologie grecque* l'a reproduite. Mais cette homélie ne paraît être qu'un tissu des centons ou de fragments puisés en grande partie dans saint Chrysostôme, liés ensemble sans beaucoup d'art et peu dignes de lui dans leur ensemble. Comment se persuader, par exemple, que le modèle de l'éloquence chrétienne eût employé le mot χηνοτυλουμα, pour désigner des coussins fourrés de plumes d'oies ?

A la suite de cette homélie, on en lit une autre dans le même appendice de Gallicioli, intitulée : *Préparation à la communion.* Matthéi l'avait déjà donnée en 1779, *Lectiones mosquenses*, un vol. in-8°, pag. 1-6. Mais c'est à tort que les éditeurs ont donné cette pièce comme formant une homélie spéciale et comme étant inédite. Elle fait partie de l'*Eloge de saint Philogone,* qui se trouve au tom. I des œuvres de saint Chrysostôme [1].

Homélie sur les dix mille talents et sur l'oubli des injures.

4. L'homélie *sur les Dix mille talents* et *sur l'Oubli des injures* a été publiée par C.-F. Mathéi, dans le livre intitulé : *Dix discours de Grégoire de Thessalonique,* avec un discours de saint Chrysostôme et un discours d'Amphiloque d'Icône, Moscou, 1776, pag. 126-136. Cette homélie est d'un style très-élégant, et rien n'empêche de l'attribuer à saint Chrysostôme. L'orateur, après avoir commenté la parabole des dix talents, montre que les hommes doivent pardonner les injures qu'ils ont rèçues de leurs semblables, s'ils veulent eux-mêmes recevoir le pardon de leurs péchés. Il insiste sur le châtiment dont seront punis ceux qui ne pardonnent point et sur les récompenses brillantes promises à celui qui se fait violence dans l'accomplissement de ce devoir si difficile.

Cinq homélies publiées par Becher.

5. Viennent ensuite cinq homélies, publiées en grec et en latin, par Becher, Leipsik, 1839, chez Tauchnitz. La première est adressée à ceux qui estiment trop les richesses et qui ont une affection téméraire pour les choses éclatantes de la vie. La deuxième est sur la prière; dans la troisième, l'auteur développe ce passage de la première Epître aux Corinthiens, VI, 18 : *Quelqu'autre péché que l'homme commette, il est hors du corps.* La quatrième homélie a pour but de montrer que la vertu mérite plus d'honneur que tout le reste; la cinquième homélie est sur ce passage de l'Epître aux Hébreux, cap. III, 1 : *Considérez l'Apôtre et le Pontife de notre profession, Jésus-Christ.* Ces homélies sont-elles authentiques ? L'éditeur n'ose dirimer la question, il penche cependant pour l'affirmative. Il cite quelques phrases qui conviennent parfaitement au siècle où a vécu saint Chrysostôme. Par exemple, celle-ci qu'on lit à la page 11, dans la première homélie : *Ac ne pecorum quidem genus sine gemitu est, quippe quæ non solum gravissimo servitutis nostræ jugo premantur, sed etiam diis temere in angulis mactentur*, et celle-ci qu'on lit à la page 68 dans la cinquième : *Unde igitur illis Deus Filius nunc pontifex vocari existimatus est, qui sacrificio ad sui ipsius profectum non indiget, ut pontifices? Deitatis possessor, non assumptæ ab hominibus, constituitur ab hominibus in rebus divinis qui a nemine agnoscitur ex verbis ab Ario de eo allatis.* La première homélie re-

[1] J'avais d'abord cru que cette pièce n'était pas de saint Chrysostôme à cause de certaines expressions qui semblent peu dignes de ce grand docteur, par exemple, celle-ci : la fête de Noël est la *Métropole des fêtes.* Et pourtant tous les auteurs s'accordent à attribuer à saint Chrysostôme l'éloge où se trouve cette expression. (*L'éditeur.*)

produit d'ailleurs l'élégance et la fécondité ordinaire à S. Chrysostôme. Le sujet traité dans la quatrième est semblable à d'autres discours du même orateur, par exemple à celui qu'on lit au tom. V, pag. 504, *sur le Psaume* XLVIII, verset 16 : *Ne timueris cum dives factus fuerit homo.* On peut encore observer que le manuscrit où se trouvent ces cinq homélies en contenait six autres données comme authentiques, par Montfaucon.

Homélie sur ceux qui s'approchent avec attention des saints mystères. Patrolog. ibid., col. 491.

6. Iriarte, dans son *Catalogue des manuscrits grecs de Madrid,* pag. 63, a publié un court fragment d'une homélie inédite de saint Chrysostôme, sur ceux qui s'approchent avec attention des saints mystères. Antoine Augustini, dans la *Bibliothèque grecque des manuscrits,* parle de cette homélie.

ARTICLE II.

ÉPÎTRES.

Epître à l'impératrice Eudoxie, ibid., col. 493.

1. Galland a publié au tom. VIII *Vet. Pat. Bibl.*, pag. 244, une lettre à l'impératrice Eudoxie. Bandini l'avait déjà donnée dans les *Monuments anciens de l'Eglise grecque,* tom. II, Bongiovanni, le premier éditeur de cette lettre : *Mem. per servire all'istor. lettere,* tom. I, part. III, pag. 66, la juge très-belle et digne de saint Chrysostôme. Je ne vois rien qui m'empêche d'adhérer à ce jugement. Cependant Fesseler [2] la regarde au moins comme douteuse.

Le saint écrivit cette lettre à l'impératrice pour l'engager à restituer à une veuve et à ses enfants, les vignobles de Théognoste qu'elle retenait injustement. Il lui rappelle l'égalité des hommes devant Dieu, la briéveté de la vie présente et le jugement qui doit la suivre.

Marc de Gaze, dans la Vie de saint Porphyre, son maître, semble faire allusion à ce trait de la vie du saint archevêque de Constantinople, quand il rapporte de lui cette réponse à Marc : « Je ne puis parler à l'empereur, car l'impératrice l'a irrité contre moi, parce que je la reprenais au sujet d'une terre qu'elle s'est injustement appropriée. » Vid. *Act. SS.*, tome III, febr., pag. 651. Ainsi c'est à tort que Tillemont et d'autres ont contesté la vérité de ce récit.

Epître à Césaire. Patr. ibid., col. 495.

La lettre au moine Césaire vient à la suite de la lettre à l'impératrice Eudoxie. Nous n'en parlerons pas, Dom Ceillier en ayant parlé fort au long à la page 138.

ARTICLE III.

COMMENTAIRES SUR L'ÉCRITURE SAINTE.

Péroraison de la dix-huitième homélie sur la Genèse. Fragments sur les livres des Rois, sur Job, ibid., col. 499 et 657.

1. Les commentaires sur l'Ecriture sainte contiennent 1° une péroraison de l'homélie dix-huitième *sur la Genèse*, qui n'existe pas dans les imprimés; elle est reproduite d'après le manuscrit de la *Bibliothèque nannienne*, pag. 53. 2° Un court fragment *sur les Livres des Rois*, d'après Ang. Maï, *Biblioth. Nov.*, tom. II, pag. 493; il est tiré du troisième sermon de saint Chrysostôme *sur les Livres des Rois* : le cardinal Maï fait observer que saint Jean Damascène, dans ses *Parallèles*, cite un autre fragment d'un sermon *sur le deuxième Livre des Rois.* 3° Un spécimen de l'Eposition *sur Job.* Bandini le publia le premier dans les *Anecdota græca,* pag. 182-84, et Galland le reproduit dans sa *Bibl. vet. Pat.,* tom. VIII, pag. 243-44. Ce fragment, qui contient le *Prologue* du commentaire *sur le Livre de Job,* peut être authentique, mais il est déparé par des fautes nombreuses et de visibles altérations. Il est trop court et trop coupé pour avoir de l'importance. On doit observer qu'il diffère du Prologue. 4° D'autres fragments considérables *sur Job* sont reproduits dans la *Patrologie grecque*, col. 505-656, d'après la *Chaîne* de Nicétas, éditée par Patricius Junius, Londres, 1637. Dans le Prologue, saint Chrysostôme montre que Job a pratiqué toutes les vertus, et en commentant ce livre, il s'attache à faire ressortir, avec son éloquence ordinaire, les différentes vertus de Job, la patience, la constance, le bon usage des richesses, la tempérance dans les plaisirs, la justice dans les jugements et les contrats, la concorde, la charité. Il fait naître Job en Arabie et donne tout le récit de l'historien comme véritable.

Commentaires sur les proverbes de Salomon, ibid., col. 657, 839.

2. Le cardinal Maï a trouvé dans une Chaîne manuscrite du Vatican des fragments considérables de saint Jean Chrysostôme *sur les Proverbes de Salomon*; il les a publiés avec une traduction latine dans le tom. VI *Patrum Bibliotheca nova*, pag. 153. Ils sont précédés d'un avertissement où l'éditeur établit l'authenticité de ces fragments. Quatre manuscrits en font mention. Malgré les coupures du compilateur, le style en est noble, conforme aux écrits connus de saint Chrysostôme; les pensées reproduisent la fécondité

[1] *Instit. Patrol.*, tom. II, pag. 116.

et la noblesse du saint docteur. Cassiodore, Suidas, Pastrengius nous assurent que saint Chrysostôme avait commenté tout l'Ancien et le Nouveau Testament; comment croire qu'il ait négligé les Proverbes de Salomon?

Parmi les choses remarquables contenues dans ces fragments, je signalerai le témoignage du saint archevêque sur l'Eucharistie. Au chapitre VI, vers. 17, en parlant des mains qui répandent le sang du juste, il dit : « Ceux-là répandent le sang du juste, qui, en buvant le sang du Seigneur, sont souillés par des actes honteux [1]. »

Commentaires sur Jérémie. Patrol. græc., ibid., t. 739-1038.

3. Les fragments du commentaire *sur le prophète Jérémie* sont reproduits dans la *Patrologie grecque*, d'après la *Chaîne* de Michel Gishler, 2e vol., Lyon, 1623, et d'après l'interprétation sur Jérémie, trouvée dans la bibliothèque (*Altempsina*). Ces fragments sont différents du commentaire que Savilius et Dom Ceillier rejettent comme indignes de S. Chrysostôme. Harless dit que le texte grec se trouve dans un manuscrit de la bibliothèque de Laurent de Médicis à Florence, et qu'un autre manuscrit de la même bibliothèque contient la version latine de ce même commentaire. La préface donnée par Gishler n'est pourtant pas de saint Chrysostôme, comme l'atteste le style, mais elle est ancienne.

Fragment du commentaire sur l'Épître aux Romains. Patr. græc., ibid., t. 1037-38. Fragments sur les épîtres catholiques, ib., col. 1039-1062.

4. Le fragment sur le commentaire *de l'Epître aux Romains* est reproduit d'après l'*Apologétique pour les saintes images*, par saint Nicéphore (apud Ang. Maï, *Biblioth. nov.*, t. VI, p. 138, 261). L'auteur y explique les versets 25, 26 du chapitre XVI de l'Epître aux Romains. Dans les éditions de saint Chrysostôme, les homélies s'arrêtent avant cet endroit.

Cramer, dans sa Chaîne sur le Nouveau Testament, a publié au tom. VIII, Oxford, 1844, des fragments *sur l'Epître de saint Jacques, sur la première et sur la seconde de saint Pierre, sur la première de saint Jean*. Le saint docteur, commentant le passage de saint Jacques, où il est parlé des bonnes œuvres, s'explique ainsi : « La foi et le salut sont une grande chose, et sans la foi nous ne pouvons pas être sauvés. Mais il ne suffit pas pour le salut d'avoir la foi, il faut que l'on ait de bonnes mœurs... Un corps beau et florissant, mais sans force, serait semblable à des peintures : il en est de même de la vraie foi sans les œuvres [2]. »

Oraisons liturgiques.

5. Les éditeurs de la *Patrologie* reproduisent quatre oraisons tirées de l'*Eucologe* des Grecs, publié par Goar, Paris, 1643, p. 543. Elles sont toutes quatre pour les obsédés par le démon et pour ceux qui sont dans l'infirmité.

Commentaires sur saint Marc et sur saint Luc. Fragments publiés dans la Chaîne des Pères de Cramer, tom. III.

6. Suidas parle avec éloge des commentaires de saint Jean Chrysostôme *sur saint Marc et saint Luc*. Ils n'ont pas encore été découverts. Cramer en a néanmoins publié des fragments nombreux dans la *Chaîne des Pères*, tom. III, Oxford, 1844.

Autres écrits imprimés qui ne sont pas reproduits dans les collections des œuvres de saint Chrysostôme.

7. Il existe encore d'autres écrits de saint Chrysostôme, qui n'ont paru dans aucun recueil des œuvres du saint docteur, quoiqu'ils soient imprimés. Ainsi Antoine Bongiovanni a édité dans les catalogues manuscrits de la bibliothèque de Saint-Marc, Venise, 1741, in-folio, une homélie intitulée : *Les tentations modérées servent à tout, et il est grandement utile de louer Dieu dans les afflictions*. Mingarelli a publié le commencement et la fin d'une homélie *sur l'entrée de Jésus dans le temple; Chaîne des manuscrits grecs de la bibliothèque Nannienne*, pag. 161. Voyez Harless, tom. VIII, pag. 565.

Dom Pitra, dans son prospectus du *Spicilegium solemniacense*, promet une épître et des homélies inédites. Il ne les a pas encore publiées.

ADDITION.

NOTE SUR LA LECTURE DE L'ÉCRITURE SAINTE, PAG. 656.

Depuis que la substance des Livres saints a passé dans un grand nombre de livres spirituels, et que le changement des mœurs a rendu le texte sacré moins intelligible au grand nombre, l'Eglise n'a plus permis qu'à ses ministres la lecture de l'Ecriture en langue vulgaire.

[1] *Justum illi sanguinem effundunt, qui cum Domini sanguinem bibant, turpibus inquinantur actibus.* Patrol. græc.-lat., tom. LXIV, col. 647.

[2] *Magnum quidem fides et salus, et sine fide salvari non possumus; sed non sufficit ad salutem fidem sibi efformasse, rectis autem opus est adhuc moribus.... sicut enim pulchrum et floridum corpus quod nullam habeat vim et simile picturis esset, ita et recta fides sine operibus.* Patrol. græc., ibid., col. 1046.

FIN DU TOME SEPTIÈME.

TABLE ANALYTIQUE

DES

MATIERES CONTENUES DANS CE SEPTIÈME VOLUME.

A.

B.

C.

D.

E.

F.

G.

H.

I.

J.

contre les Juifs et les Gentils. Analyse de ce traité, p. 46. Analyse des huit discours *contre les Juifs*, p. 47 et suiv. Discours *contre l'Anathème*, p. 52. Analyse de ce discours, p. 52. Analyse du traité *contre les Etrennes*, p. 53. Analyse des sept discours *sur Lazare*, p. 53 et suiv. Des ouvrages faussement attribués à saint Chrysostôme. Lettre de Théodore, p. 57. Livre septième *du Sacerdoce*, ibid. Homélie *sur les Plaisanteries* et sur quelques autres sujets, *ibid.* Traité *contre les Juifs, les Gentils et les Hérétiques*, p. 58. Traité *de la Foi*, ibid. Traité *de la Trinité*, ibid. — Ecrits contenus au second tome : Homélies *sur la sédition d'Antioche*, ou *sur les Statues*, ibid. Homélie *sur l'Epître à Timothée*, p. 58 et 59. Analyse de la seconde homélie *sur les Statues*, p. 59 et 60. Analyse des vingt et un discours au peuple d'Antioche, p. 60 et suiv. Première catéchèse. En quel temps elle a été faite, p. 73 et 74. Deuxième catéchèse, p. 74. Analyse des trois homélies *sur le Démon*, p. 74 et suiv. Analyse des neuf homélies *sur la Pénitence*, p. 76 et suiv. Homélies *sur la Nativité et le Baptême de Jésus-Christ*, p. 79 et suiv. Analyse des deux homélies *sur la Trahison de Judas*, p. 81 et 82. Analyse de l'homélie *sur la Croix et le Cimetière*, p. 82. Analyse des deux homélies *sur la Croix et le bon Larron*, p. 82 et 83. Analyse de l'homélie *sur la Résurrection des morts*, p. 83. Analyse de l'homélie *sur la Résurrection du Sauveur*, p. 83 et 84. Analyse de l'homélie *sur l'Ascension*, p. 84. Analyse de l'homélie *sur la Pentecôte*, p. 85 et 86. Analyse des sept panégyriques de saint Paul, p. 86 et suiv. Panégyriques de saint Mélèce, de saint Lucien, de saint Babylas, p. 90 et 91. Panégyriques de saint Juvantin, de saint Maximien, de sainte Pélagie, p. 92. Panégyriques de saint Romain et de saint Ignace, p. 93 et 94. Panégyriques des Machabées, p. 94. Analyse de l'homélie *sur les Martyrs d'Egypte*, p. 96. Analyse de l'homélie *sur le Tremblement de terre*, ibid. Des ouvrages douteux. Ouvrages douteux *sur le Traître Judas*, p. 97; *sur saint Bassus*, *sur Abraham*, *sur sainte Thècle*, ibid.; *sur la Prière*, *sur l'Oracle de Zacharie*, ibid.; *sur saint Jean-Baptiste*, ibid.— Ouvrages contenus dans le troisième tome : Analyse des douze premières homélies sur le Nouveau Testament, p. 98 et suiv. Analyse des douze homélies suivantes, p. 105 et suiv. Analyse de la vingt-septième jusqu'à la trente-quatrième, p. 114 et suiv. Analyse des deux lettres au pape Innocent, p. 127. Analyse des lettres à sainte Olympiade, p. 128 et suiv. Lettres à Diogène, p. 131. Lettres à divers évêques, p. 132. Lettres à Pentadie, diaconesse, *ibid.* Lettres à Chalcidie et à l'évêque Cyriaque, p. 133. Lettres à Rufin, à Théodule, p. 134 et 135. Lettres aux prêtres de Constantinople, p. 135 et 136. Lettres de Constance et homélies faussement attribuées à saint Chrysostôme, p. 136 et suiv.— Analyse des quarante-quatre premières homélies contenues dans le quatrième tome, p. 142 et suiv. Analyse de la quarante-cinquième jusqu'à la soixante-septième *sur la Genèse*, p. 160 et suiv. Analyse des huit discours de saint Chrysostôme *sur la Genèse*, p. 165 et suiv. Analyse des homélies de saint Chrysostôme *sur Anne*, *sur Saül* et *sur David*, p. 168 et suiv. — Ouvrages contenus dans le cinquième tome. Homélies *sur les Psaumes*. Elles ont été faites à Antioche, et prêchées dans l'église, p 173 et 174. On ne sait pas en quelle année elles furent faites. Leur utilité, p. 174. Analyse des homélies *sur les Psaumes* VI, VII, VIII, IX, X, XI et XII[es], p. 175 et suiv. Analyse des homélies *sur les Psaumes* XLI, XLIII, XLIV, XLV, XLVI, XLVII, XLVIII et XLIX[es], p. 179 et suiv. Analyse des homélies *sur les Psaumes* CVIII, CIX, CX, CXI, CXII, CXIII, CXIV, CXV, CXVI, CXVII, CXVIII, CXIX, CXX[es] jusqu'au CXXXIX[e], p. 183 et suiv. Analyse des homélies *sur les Psaumes* CXXXIX[e] jusqu'au CL[e], p. 183 et suiv. Analyse des homélies *sur les Psaumes* XLVIII, CXLV et L[e], p. 191 et suiv. Des homélies *sur les Psaumes* faussement attribuées à saint Chrysostôme, p. 192 et suiv.— Ecrits contenus dans le sixième tome : Commentaires *sur Isaïe*, p. 193 et 194. Analyse des six homélies *sur Isaïe*, p. 194 et suiv. Homélie *sur le chapitre* XLV *d'Isaïe*, p. 197. Homélie *sur Jérémie*, ibid. Homélie *sur l'Obscurité des Prophètes*, p. 198 et 199. Commentaire *sur Daniel*, p. 199. Homélie *sur saint Jean*, p. 200. Homélie *sur Melchisédech*, p. 201. Homélie *contre les Jeux et les Théâtres*, ibid. Homélie *sur l'Epître à Timothée*, ibid. et 202. Homélie *sur la Charité*, p. 202. Homélie *sur Joseph et la Continence*, ibid. Homélie *sur la Mort*, ibid. *Synopse de l'Ecriture sainte*, p. 203. Homélie *sur la Naissance de Jésus-Christ*, p. 204. Homélie *sur l'unique Législateur*, ibid. Homélie *sur le chapitre* XXI[e] *de saint Matthieu*, ibid. Analyse des six homélies de Sévérien, p. 205 et suiv. Analyse de l'homélie *sur le Serpent*, p. 207. Homélie *sur la Théophanie*, p. 208. Fragment d'une homélie *sur les Pythons et les Maléfices*, ibid. Autres écrits de Sévérien, *ibid.* Quinze homélies publiées par le Père Aucher, p. 209. Des homélies faussement attribuées à saint Chrysostôme, *ibid.* De l'*Ouvrage imparfait sur saint Matthieu*, ibid. — Ecrits contenus dans le septième tome : Analyse des douze premières homélies *sur saint Matthieu*, p. 211 et suiv. Analyse de la treizième jusqu'à la vingt-sixième, p. 218 et suiv. Analyse de la vingt-septième jusqu'à la quarantième, p. 225 et suiv. Analyse de la quarante et unième jusqu'à la soixante-cinquième, p. 230 et suiv. Analyse de la soixante-sixième jusqu'à la quatre-vingt-dixième, p. 238 et suiv. — Ouvrages contenus dans le huitième tome : Homélies *sur saint Jean*, p. 252. On y combat les anoméens, p. 253. Estime que l'on a faite de ces homélies, *ibid.* Réponses aux sept objections des anoméens, p. 254 et suiv. Ouvrages faussement attribués à saint Jean, p. 256 et suiv. — Ecrits contenus dans le neuvième tome : Homélies *sur le Livre des Actes*, et jugements différents qu'on en a portés, p. 260. Pourquoi le style de ces homélies est plus négligé, *ibid.* Explication remarquable de ces homélies, p. 261 et suiv. Homélies *sur l'Epître aux Romains*, p. 268. Analyse du prologue sur ces homélies, p. 269. Analyse de ces trente-deux homélies, *ibid.* et suiv. Ecrits faussement attribués à saint

L.

M.

N.

O.

P.

Q.

R.

S.

T.

U.

V.

Z.

FIN DE LA TABLE ANALYTIQUE.

TABLE

DES ADDITIONS PRINCIPALES FAITES PAR L'ÉDITEUR.

S.

T.

Z.

TABLE

DES NOTES PRINCIPALES AJOUTÉES PAR L'ÉDITEUR.

CHAPITRE Ier.

SAINT JEAN CHRYSOSTÔME.

CHAPITRE III.

RUFIN D'AQUILÉE.

CHAPITRE V.

SAINT CHROMACE.

CHAPITRE XII.

ZOSIME.

CHAPITRE X.

SAINT JÉRÔME.

ERRATA.

Page	colonne	ligne		au lieu de :		lisez :
Page 1,	colonne 1,	ligne 14,	*au lieu de :*	Adragantius,	*lisez :*	Andragathius.
— 3,	— 2,	— 33,	—	Galla,	—	Basiline.
— 17,	— 1,	— 13 et 32,	—	Phénix,	—	un jeune homme de Phénicie.
— 18,	— 2,	— 46,	—	Constantin,	—	Constance.
— 31,	— 1,	— 15,	—	Marcien,	—	Marcion.
— 76,	— 1,	— 31,	—	393,	—	395.
— 78,	— 2,	— 31,	—	393,	—	395.
— 112,	à la marge,		—	Analyse de l'homélie,	—	de trois homélies.
— 118,	colonne 2,	— 27 et 35,	—	Fribigilde,	—	Tribigilde.
— 259,	— 1,	— 42,	—	Théoctif,	—	Théoctiste.
— 438,	— 1,	— 13,	—	Mœslher,	—	Moslher.